Property of
CSaT
Return to
San Francisco Theological
Seminary

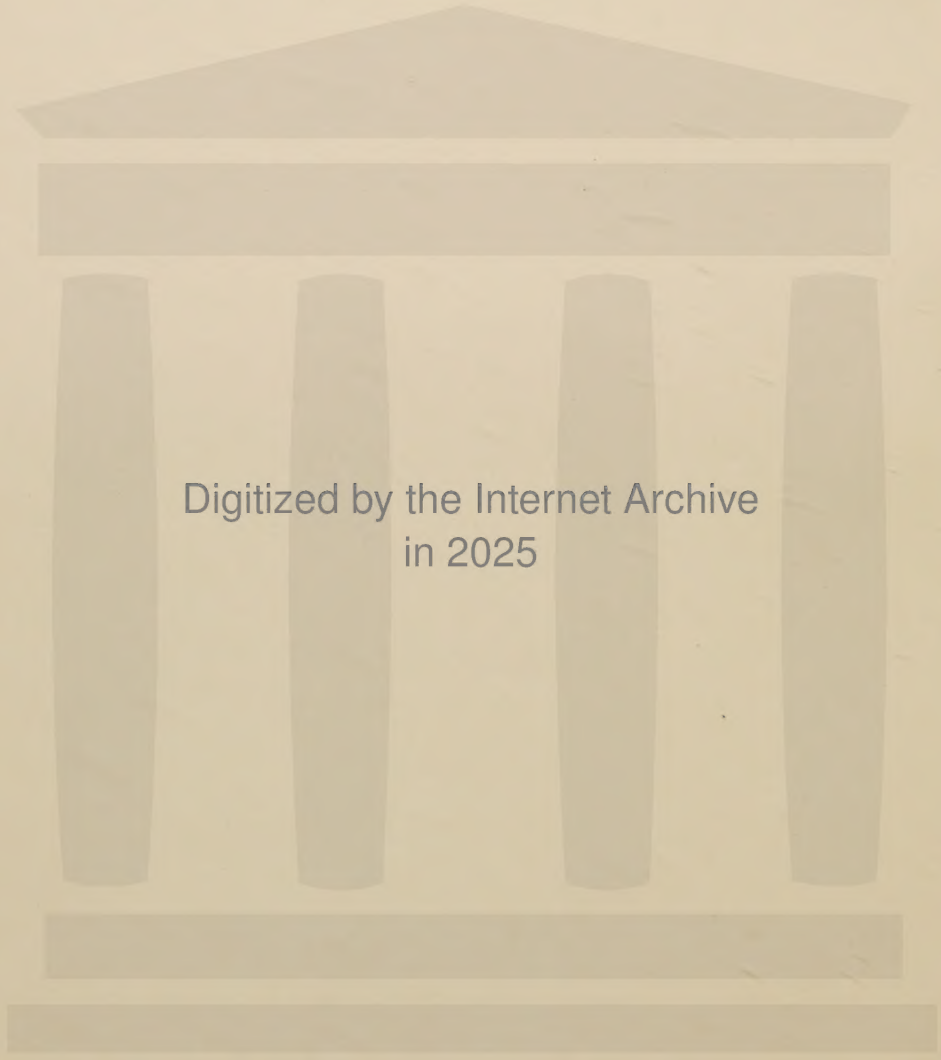

Digitized by the Internet Archive
in 2025

https://archive.org/details/dictionnairedarc0008cabr_l3v1

DICTIONNAIRE
D'ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE
ET
DE LITURGIE

TOME HUITIÈME

DEUXIÉME PARTIE

LATRAN — LEXIQUE

DICTIONNAIRE
D'ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE
ET
DE LITURGIE

PUBLIÉ PAR

Le R^me^ dom Fernand CABROL

ABBÉ DE SAINT-MICHEL DE FARNBOROUGH (ANGLETERRE)

Et dom Henri LECLERCQ

AVEC LE CONCOURS D'UN GRAND NOMBRE DE COLLABORATEURS

TOME HUITIÈME

DEUXIÉME PARTIE

LATRAN — LEXIQUE

PARIS-VI
LIBRAIRIE LETOUZEY ET ANÉ
87, BOULEVARD RASPAIL, 87

1929

TOUS DROITS RÉSERVÉS

Property of
CSaT
Return to
San Francisco Theological
Seminary

Ref
BR
95
C2
V.8:2

DICTIONNAIRE
D'ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE
ET
DE LITURGIE

L *(suite)*

LATRAN. — I. Le Latran. II. Topographie. III. Onomastique. IV. Les fouilles. V. Le palais impérial. VI. L'établissement chrétien. VII. De saint Silvestre à saint Léon (336-440). VIII. De saint Léon à saint Grégoire (440-590). IX. De saint Grégoire à Hadrien Ier (590-772). X. De Hadrien Ier à Étienne VI (772-899). XI. Mosaïques. 1. Chapelle des Saintes-Rufine-et-Seconde. 2. Oratoire de Saint-Jean-l'Évangéliste. 3. Oratoire de Saint-Jean-Baptiste. 4. Oratoire de Sainte-Croix. 5. Oratoire de Saint-Venance. 6. Abside de la basilique du Latran. 7. Voûte de la *Cappella* du *Sancta Sanctorum*. XII. Le *Sancta Sanctorum*. 1. Sainte-Agnès. 2. La chapelle. 3. L'autel. 4. Anciens catalogues. 5. « Arche » de cyprès. 6. Les chefs de saint Pierre et de saint Paul. 7. Les reliquaires. XIII. Les vestiges du *patriarchium lateranense*. XIV. Musée épigraphique chrétien *Pio-Lateranense*. 1. La création. 2. Le plan. 3. L'exécution. 4. Le musée de sculpture. 5. Le musée épigraphique. 6. Inscriptions juives. XV. Fresques. XVI. Mosaïques. XVII. Bibliographie.

I. Le Latran. — La basilique du Latran est le siège épiscopal de Rome, et l'ancien nom du palais, *patriarchium*, fait entrevoir sa destination et sa dignité. Cette basilique a été saluée « mère et maîtresse des églises », et si elle n'est pas la mieux conservée, elle est la plus vénérable par la prééminence dont elle a joui et les événements dont elle fut témoin. Son histoire a été plusieurs fois écrite et la dernière fois, en 1911, malgré la « brièveté » que l'auteur s'est « imposée comme règle », l'ouvrage forme un volume in-folio de 644 pages pour « l'histoire du monument », « laissant de côté tout ce qui concernait la liturgie et les rites ». Il ne peut être question ici du Latran que pendant la période chronologique qui s'étend jusqu'à l'époque carolingienne. Nous ne pouvons que prendre pour guides principaux, en les citant et les résumant, M. Ph. Lauer et G. Rohault de Fleury; nous saisirons cependant toutes les occasions d'ajouter quelques détails de nature à éclairer le sujet du présent travail.

II. Topographie. — Au dire de Tacite, la colline désignée sous le nom de Cœlius (voir *Dictionn.*, t. II, col. 2832) était jadis ombragée par une forêt de chênes d'où son nom de *Querquetulum*. Tullius Hostilius, après la prise d'Albe, en déporta les habitants sur les pentes du Cœlius, ce serait l'explication des *mansiones Albanæ*. Ce n'est pas tout. D'après Tite-Live, Tarquin appela les Étrusques au secours de Rome, et ceux-ci reçurent des terres sur la colline qui prit le nom de Cœlius d'après celui du chef étrusque, Cœlius Vibenus. Enfin, un passage d'Ovide inviterait à situer dans ces parages, du côté de la vallée *Tabernola*, au nord de la colline, le temple de « Minerve captive ». Ainsi, chacun contribue à obscurcir la légende, sous prétexte d'éclairer l'histoire.

Hors de l'enceinte de Rome remontant à Servius Tullius s'élève la partie de la colline du Cœlius qu'occupe la place actuelle de Saint-Jean-de-Latran. L'enceinte était percée d'une porte appelée *Cœlemontana*, donnant accès à cet emplacement; la porte elle-même se trouvait située près de la jonction de la *via San Giovanni in Laterano* et de la *via San Stefano*. Ces lieux sont aujourd'hui presque déserts, car le Latran moderne n'attire plus les foules; celles-ci n'en ont pris d'ailleurs le chemin qu'en de rares circonstances et n'y ont jamais séjourné. A l'époque impériale, tout ce vaste espace portait le nom de Champ-de-Mars [1] qu'il perdit bientôt pour recevoir celui de Champ-du-Cœlius; au point culminant s'élevait une somptueuse habitation appartenant à la famille des *Laterani;* des constructions nombreuses, notamment des casernes, avoisinaient le palais des *Laterani*.

En 271, l'enceinte d'Aurélien (voir *Dictionn.*, t. V, au mot Fortifications) déborda l'enceinte de Servius et, à partir de cette époque, le mont Cœlius fit partie de Rome; dans la nouvelle enceinte, la porte *Asinaria* s'ouvrant sur la *via Tusculana* et une poterne (*posterula*) ouverte dans la partie du mur située au-dessus du jardin *Cardelli* [2] donnaient accès dans la campagne.

III. Onomastique. — Le nom de « Latran » n'a pas manqué d'exercer l'ingéniosité des érudits et des curieux. Les uns y ont découvert un dérivé du mot *latus*, *lateris* s'appliquant à la position latérale de la bourgade par rapport à Rome; les autres ont imaginé un repaire de brigands (*latrones*) pendant qu'on leur opposait une briqueterie (*lateræ*); les plus nombreux

[1] Huelsen, *Roma urbs temporibus urbis liberæ reipublicæ*, dans Kiepert et Huelsen, *Formæ urbis Romæ antiquæ*, in-4°, Berlin, 1896. — [2] Cette poterne semble avoir été fermée de bonne heure. Cf. Huelsen, *Roma urbs inde ab imp. Augusti ætate*, in-4°, Berlin, 1896; R. Lanciani, *Forma urbis Romæ*, dans *Acad. dei Lincei*, Milano, 1895, t. XXXVII; L. Homo, *Essai sur le règne de l'empereur Aurélien*, in-8°, Paris, 1904, p. 214 sq., 252, 266, 295.

320378

et les plus raisonnables cherchaient l'étymologie dans le nom de la famille propriétaire de l'ensemble des constructions qui couronnaient le Cœlius. Il y a un fait certain et d'une importance extrême, c'est la persistance de ce nom appliqué aux édifices du Cœlius depuis l'antiquité pendant tout le Moyen Age et jusqu'à nos jours.

La famille des *Laterani* nous est connue par plusieurs de ses membres. C'est d'abord Plautius Lateranus, compromis dans la conspiration de Pison et exécuté avec les soixante-cinq autres conjurés [1]. Lateranus était consul désigné et n'avait aucun ressentiment personnel contre Néron; il conspirait, nous dit Tacite, par amour de la patrie. Trois autres *Laterani* furent personnages consulaires [2]. T. Sextius Magius Lateranus vécut sous Domitien et fut assez malmené par Juvénal dans la satire VIII[e] « Sur la Noblesse ». Le poète lui reproche de ne pas savoir s'arrêter dans les excès à l'heure où la jeunesse ne lui sert plus d'excuse, d'être l'hôte des tavernes et des bouges, d'y fréquenter les assassins, les galériens, les voleurs, les esclaves fugitifs, les fossoyeurs, les bourreaux et les Galles ivres-morts. — Sextius (et non pas Sextilius) Lateranus fut collègue de l'empereur Lucius Verus en 154. — Enfin T. Sextius Lateranus, consul avec C. Cuspius Rufinus, en 197. Ami de Septime-Sévère, il exerça un commandement pendant la guerre de Mésopotamie, en 195, et reçut de lui de grandes richesses ainsi qu'un magnifique palais qu'Aurelius Victor atteste avoir vu et que mentionne au IV[e] siècle, Julius Capitolinus dans la *Vie de Marc-Aurèle*. On rencontre le nom de Lateranus sur différentes inscriptions, mais il n'est pas possible d'identifier aucun d'eux avec ceux que nous avons nommés.

Quoi qu'il en soit, dès le I[er] siècle de notre ère, cette famille possédait une luxueuse maison sur le Cœlius. Juvénal y fait allusion dans sa X[e] satire : « Les prières aux dieux »... « Il est une autre cause à des malheurs encore plus nombreux : ce sont ces coffres gorgés d'or avec tant d'âpreté, cette ambition d'une fortune qui surpasse les autres patrimoines comme la baleine de la mer Britannique l'emporte sur les dauphins. Et cependant aux jours maudits de Néron, c'est la somptueuse demeure de Longin, ce sont les vastes jardins du trop riche Sénèque, c'est le superbe palais des Laterani, *egregias Lateranorum ædes*, que l'empereur fait cerner, envahir par toute une cohorte. »

L'exécution de Plautius Lateranus, complice de Pison, livrait, par voie de confiscation, ses biens immenses à Néron à qui ses folles prodigalités faisaient une nécessité de s'emparer de toutes les richesses à sa portée. Déjà, il avait par le même procédé, étendu ses domaines sur le Quirinal et l'Esquilin; le tour du Cœlius était venu. Après la mort de Néron, ses successeurs réduisirent la Maison Dorée aux limites du Palatin, mais ils conservèrent la propriété des jardins de l'Esquilin vers le Cœlius; même, ils s'étendirent, par accroissements successifs, du côté du Latran et finirent par posséder les *horti epaphroditiani*, *torquatiani* et *variani*, ces derniers voisins de Sainte-Croix-de-Jérusalem [3]. Nous avons déjà dit que la demeure de l'impératrice Hélène (voir ce nom) se trouvait dans ces parages, et ce que nous apprennent à ce sujet les inscriptions semble confirmé par quelques mots de saint Optat de Milève [4], lequel mentionne le palais du Latran sous le nom de *domus Faustæ*, palais de l'impératrice Fausta, femme de Constantin. Sous cet empereur, l'ancienne habitation des *Laterani* faisait désormais partie du domaine impérial. En était-il ainsi depuis la confiscation exercée par Néron? On s'expliquerait alors non sans peine la persistance du nom de Lateranus attaché à ces lieux qui leur étaient étrangers depuis si longtemps. De plus, il

6787. — Inscriptions des Laterani
D'après Ph. Lauer, *Le palais du Latran*, 1911, p. 12, fig. 3.

semble probable que le palais avait été restitué à T. Sextius Lateranus par Septime-Sévère [5]; en tout cas, nous savons que Marc-Aurèle né sur le mont Cœlius, parmi les jardins, fut élevé en cet endroit même où il vit le jour, dans la résidence de son aïeul Vérus, à côté du palais de Lateranus.

En 1595, sous le pontificat de Clément VIII, on découvrit près de la basilique (*prope ecclesiam* [6]) des conduites de plomb portant, suivant l'usage, deux inscriptions rappelant les noms mêmes des propriétaires du palais : *Sexti Laterani* et *Sextiorum Torquati et Laterani* [7]. La seconde inscription plus récente que la première semble offrir les caractères de l'époque de Septime-Sévère. On ne peut identifier avec certitude le personnage mentionné sur la première inscription, mais on peut conjecturer qu'il nous rappelle soit Sextius Lateranus, consul en 157, soit T. Sextius Lateranus, consul en 197. Dans la seconde inscription, il faut voir les noms des deux frères de la *gens Sextia*, l'un inconnu portant le *cognomen* de Torquatus, l'autre conservant le nom célèbre de Lateranus. Gætano Marini avait émis une hypothèse séduisante, d'après laquelle nous aurions ici les consuls de l'année 94, Torquatus et Lateranus, mais les conduits semblent plutôt du début du III[e] siècle, et le gentilice Sextius a été spécialement porté par des personnages ayant le *cognomen* de Lateranus (fig. 6787).

Ces conduits de plomb prouvent au moins une chose : c'est que le palais confisqué, en 65, par Néron, sur le condamné Plautius Lateranus avait fait retour à la famille des *Laterani* au II[e] siècle. Ce fut probablement pendant le cours du III[e] siècle que le domaine impérial acquit le domaine particulier de cette famille;

[1] Tacite, *Hist.*, XV, 49-53, 60. — [2] Borghesi, *Œuvres complètes*, t. VIII, p. 262 sq.; *Corp. inscr. lat.*, t. III, n. 3308, 5793; t. VIII, n. 2434, 2464, 2618; t. IX, n. 3375; t. X, n. 5796; t. XV, n. 7536. — [3] Nibby, *Roma nel 1838*, part. II, ant., p. 318, 369. — [4] *De schismate donatistarum*, l. I, c. XXIII, *P. L.*, t. XI, col. 931. — [5] Aurelius Victor, *Epitome*, XX, 6. — [6] Ciampini, *De sacris ædificiis*, p. 5. — [7] Ces inscriptions ont été d'abord publiées par Nardini et ensuite répétées dans tous les livres. La première a toujours été bien interprétée (Fabretti, *Inscriptionum domesticarum, quae in aedibus paternis asservantur, explicatio*, p. 543, n. 405). Jusqu'à Stevenson la seconde avait été déchiffrée incomplètement et parfois inexactement. On n'avait pu lire les lettres de la première ligne qui sont, en effet, coupées par le milieu : *Torquati etiam Laterani*; cf. Ciampini, *op. cit.*, Rasponi, *De basilica et patriarchio Lateranensi*, p. 8. Bibl. Vallicellan., ms. *G 60*, n. 45; Lanciani, *Acque (Inscr. tub. plomb.)*, 14, 15.

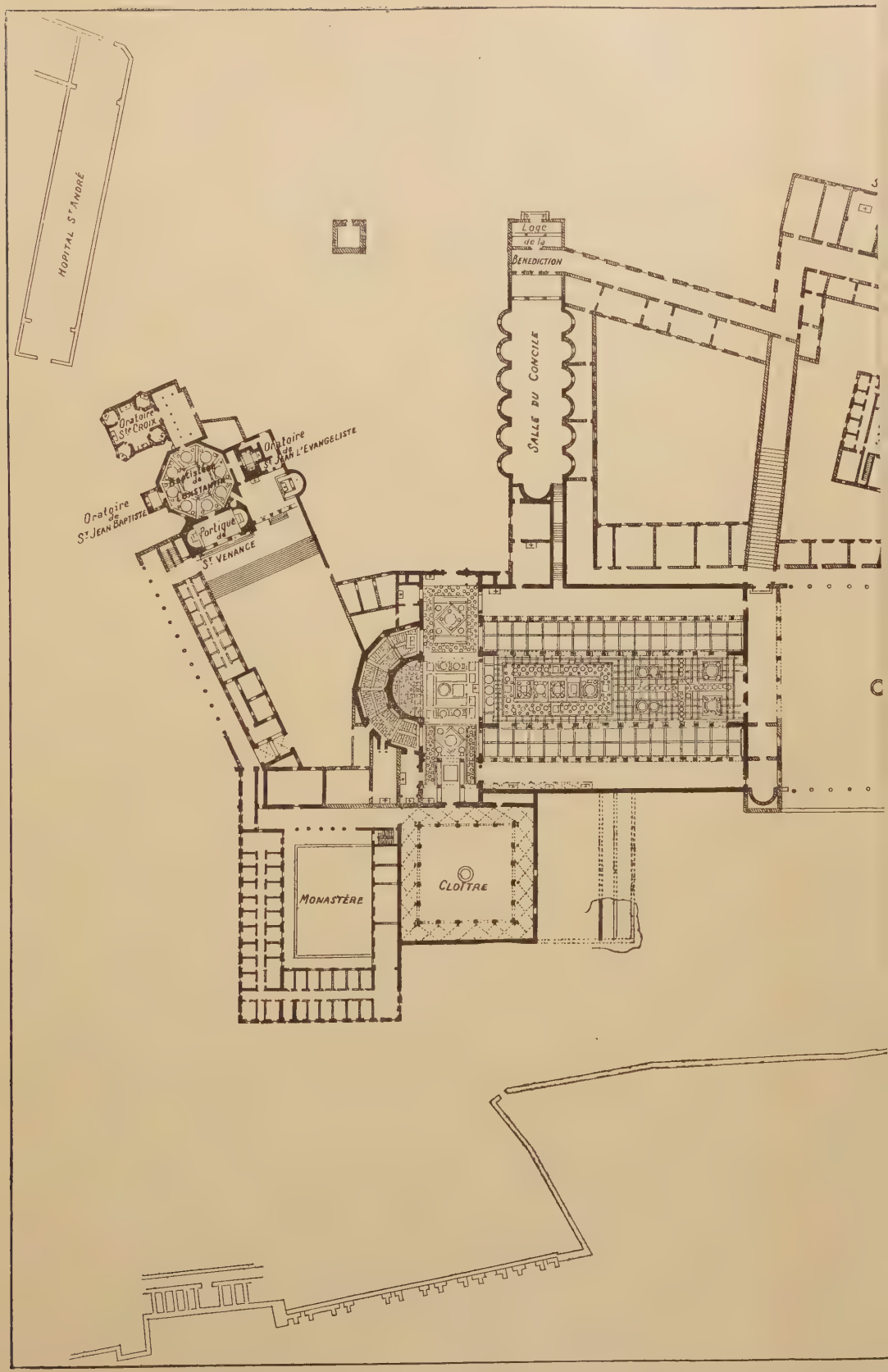

Le Patriarcat du Latran, plan restitué d'après les documents par R. Patouillard-Demoriane,

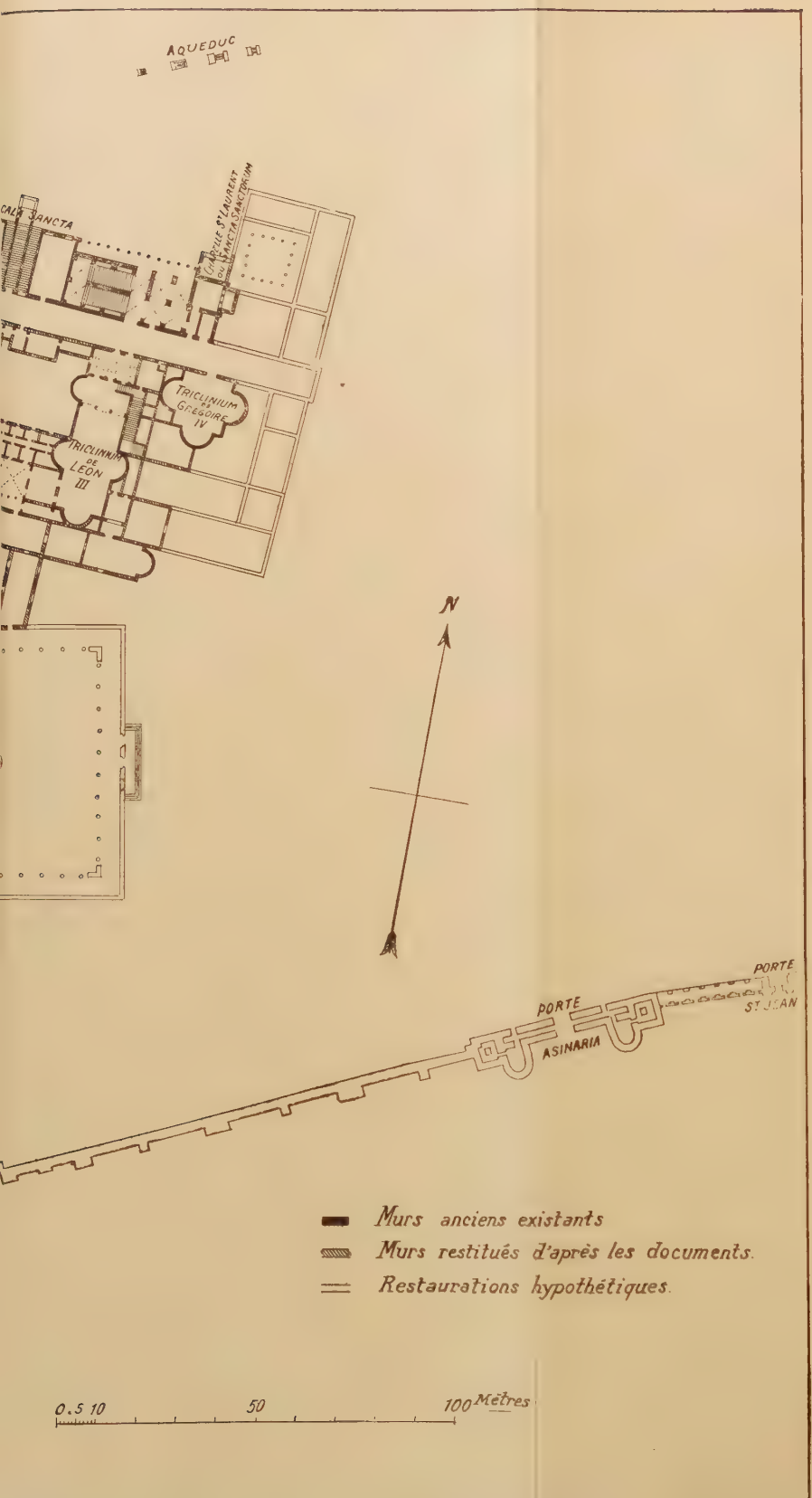

chitecte et Ph. Lauer, dans Lauer, *Le palais du Latran*, 1911, in-folio. **Fig. 6786.**

ce fut même d'assez bonne heure, car on a trouvé, en 1890, un tuyau de plomb dans les fondations de la nouvelle *canonica*, au milieu d'un atrium ou péristyle, muni d'un crypto-portique, ce tuyau porte l'inscription suivante [1] :

DN·IVLIAE MAMEAE
POLYCHRONIVS AVG·LIB·FEC·

L'auteur du travail désigné est un affranchi de Mammaea, mère d'Alexandre-Sévère; ainsi donc le transfert du domaine impérial était accompli entre 222 et 235.

IV. Les fouilles. — En 1873, Costantino Corvisieri exécuta d'heureuses fouilles. « A l'angle de la *via della Ferratella*, et entre cette rue et le mur d'enceinte, on a reconnu d'abord trois ou quatre salles : *a b c* du plan (fig. 6788) construites en briques, puis à quelques mètres à l'ouest, parallèlement à la rue, sur une zone d'environ 50 mètres de large, tout un ensemble de constructions de basse époque dont l'alignement mural correspond à celui des salles précédentes. Le sol était couvert d'amphores (voir ce mot) dressées les unes à côté des autres.

Plusieurs salles : *f*, *g*, *h*, *i*, du plan, sont du Moyen Age, construites sur des fondations antiques.

« Dans une chambre : *p*, du plan, est un four destiné à chauffer l'eau, car ce lieu a servi à l'installation de bains, ainsi que le démontrent les tuyaux encastrés dans la muraille pour distribuer la chaleur. Le pavage était fait de marbres variés employés au hasard; la voûte s'était écroulée. A l'entrée se trouvaient deux splendides colonnes de vert antique, du plus beau grain, qui gisaient renversées par terre près de leurs bases. » Ces fouilles donnèrent une grande quantité de marbres ayant appartenu à la décoration, entre autres un torse de femme, probablement une muse (en *s* du plan), des fragments de statues d'animaux (en *p*, du plan), d'une statuette de Silène, d'une tête et d'un buste d'homme. L'épigraphie fut représentée par une épitaphe opistographe bilingue, grecque et latine, du III[e] siècle. Un fragment, du IV[e] siècle, ne porte que peu de lettres, mais intéressantes :

Q · VICTO
NSTANTI
DIVM

« Le mot incomplet de la seconde ligne rappelle les noms des premiers empereurs chrétiens, Constantin,

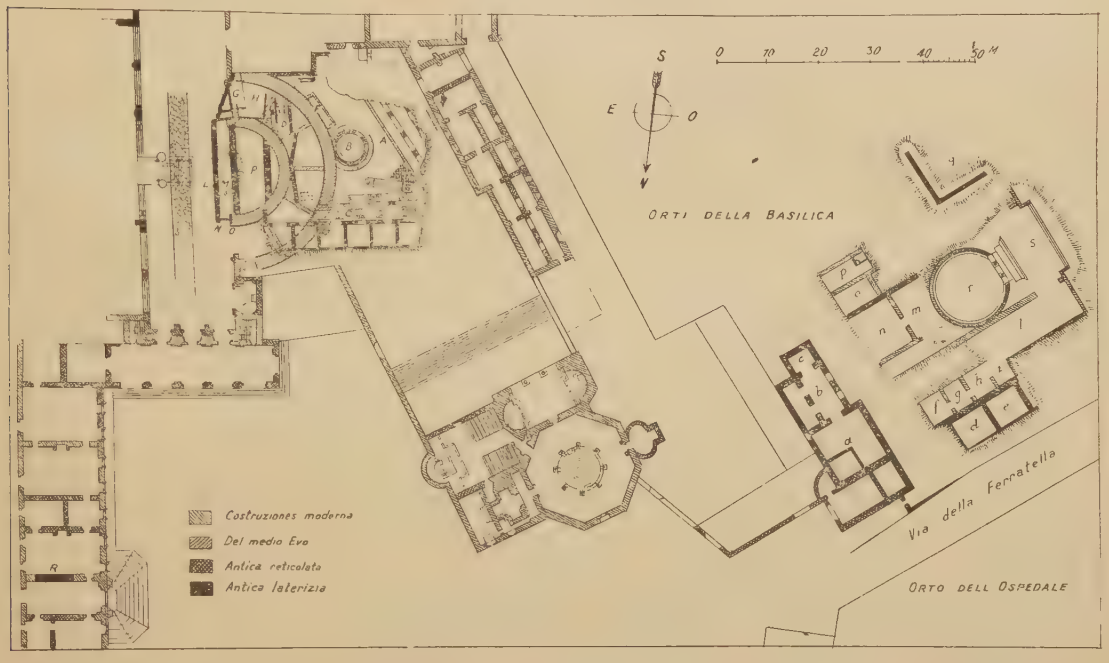

6788. — Plan des fouilles, 1873-1876.
D'après Ph. Lauer, *Le palais du Latran*, p. 10, fig. 2.

Constant, Constance. La première ligne pourrait être ainsi restituée d'après Stevenson : *atque victori*; la troisième : *triumphatori*. Mais on ne sait comment y retrouver l'ordre suivi dans les *tituli* des inscriptions impériales de l'époque. Cette découverte a pour nous une réelle importance; la présence en ce lieu du nom d'un empereur chrétien prouve que l'édifice fut encore habité au IV[e] siècle. » Ces mêmes fouilles ont mis au jour une assez grande quantité de marques de briques du II[e] siècle, parmi lesquelles il s'en trouvait une datée de l'année 123, une autre datée de l'année 154. En outre, sur un tube de plomb on a lu

L. PISO[*nis*]

et le nom du célèbre Pison en ce lieu jadis possédé par son complice Plautius Lateranus est fort intéressant. Enfin, il faut mentionner encore la rencontre

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. XV, n. 7336 ; Huelsen, *Dritter Jahresbericht ueber neue Funde und Forschungen zur Topographie der Stadt Rom*, dans *Bullettino dell' imperiale istituto archeologico germanico*, ser. rom., 1892, t. VII, p. 299; L. Homo, *Le domaine impérial à Rome, ses origines, son développement du I[er] au IV[e] siècle*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1899, t. XIX, p. 122, 126.

au même endroit de quelques empreintes de vases arétins [1].

Mgr Tizzani a voulu reconnaître, dans ces vestiges, le *lavacrum Constantini* et le palais contigu de Lampadius, qui fut préfet de Rome en 366; ces édifices sont mentionnés par Ammien Marcellin [2].

« En 1876, la tribune de la basilique et le portique dit Léonien, déambulatoire ou ambulacre qui l'entoure, donnèrent des inquiétudes au point de vue de leur solidité. Il y apparaissait de larges fissures. Des essais de consolidation furent alors tentés [3] et au cours des travaux qui mirent à jour les fondations de l'abside, des substructions antiques furent découvertes à 7 m. 50 de profondeur [4]. On trouva un atrium

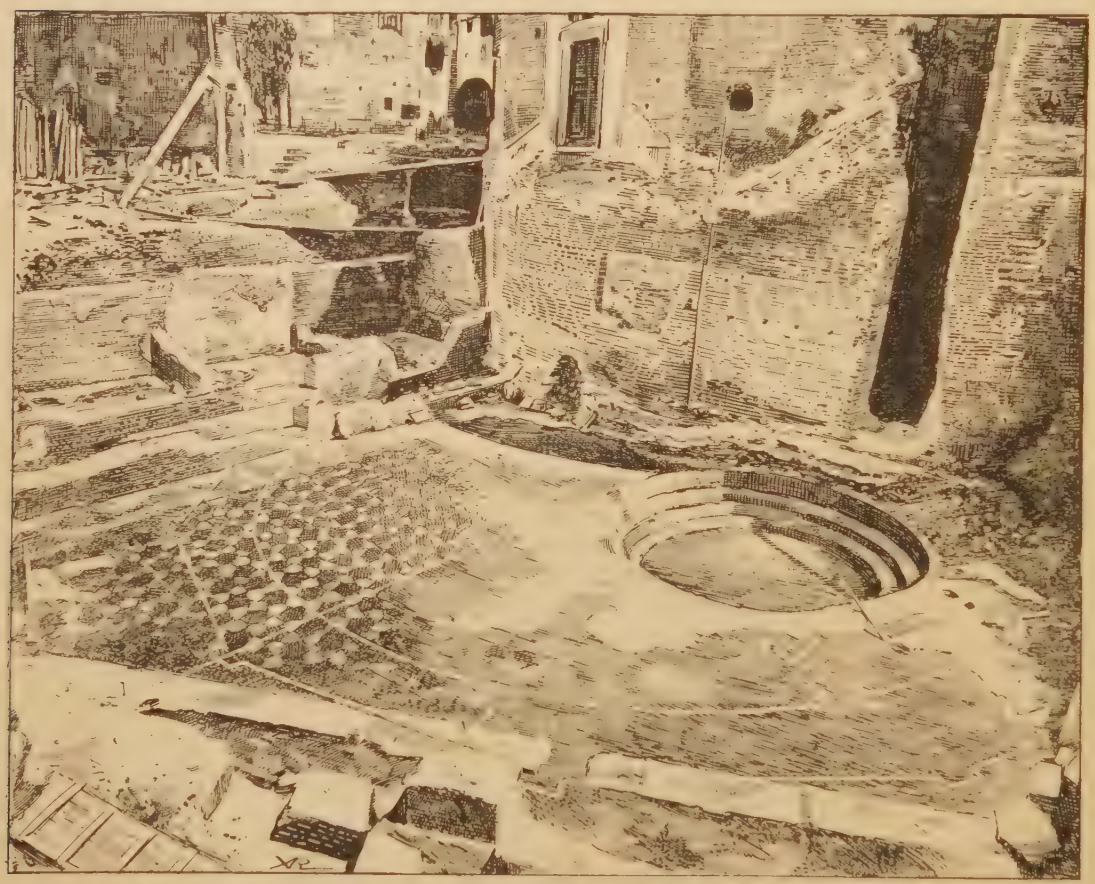

6789. — Ruines antiques engagées sous les fondations.
D'après Ph. Lauer, *op. cit.*, pl. 1.

[1] Gamurrini, *Iscr. di vasi aret.*, Roma, 1859, n. 97, 125, 350; *Bull. dell' istit. archeol.*, 1885, p. 253, n. 20; *Corp. inscr. lat.*, t. II, p. 4970 [61]. — [2] V. Tizzani, *La statua equestre di Marco Aurelio e la casa di Lampadio, prefetto di Roma nel 366*, Rome, 1880, p. 41 sq. — [3] Par A. et C. Busiri, architectes des palais pontificaux. — [4] J. de Laurière, *L'abside de Saint-Jean de Latran*, dans *Bulletin monumental*, 1879, t. XLV, p. 213-223, donne quelques détails qui nous paraissent devoir être transcrits ou résumés ici : « Dans l'état actuel (1879) une longue percée est ouverte dans presque toute la hauteur du mur du portique; des étais protecteurs sont établis dans les fenêtres du transept, tandis qu'à l'intérieur, l'abside encombrée d'échafaudages et de puissantes armatures de bois, se trouve séparée du transept par une muraille provisoire. Les fouilles ont mis en évidence... de précieux vestiges de l'antiquité; de plus, ils ont mis au jour les parties les plus anciennes du monument actuel. Les unes, parmi ces dernières, peuvent être antérieures à la fin du XIII[e] siècle, et les autres dateraient de cette même époque, du pape Nicolas IV, le restaurateur de l'abside et du portique. C'est aussi la date de la grande mosaïque de l'abside exécutée, sous les auspices de Nicolas IV, par le franciscain Jacopo da Turrita... Cette abside et le transept ont échappé aux extravagantes et désastreuses rénovations que le Borromini, au XVII[e] siècle, fit impitoyablement subir à la nef de la basilique. Tout l'intérêt au nom de l'histoire, de l'art, des traditions, se trouve donc aujourd'hui concentré sur cette partie de l'édifice. Aussi qu'elle n'a pas été l'émotion, la stupeur pour mieux dire des archéologues et des amis du vieil édifice quand ils ont appris que non seulement la reconstruction, mais encore l'agrandissement de l'abside de Saint-Jean-de-Latran n'étaient rien moins que mis en question; car à la raison du manque de solidité était venue s'en ajouter une autre que l'on hésite à rapporter, tant elle paraît invraisemblable : les chanoines prétendaient que le chœur de la vaste église était trop petit pour les cérémonies du chapitre. » Pie IX, seul possesseur de la basilique accepta le projet qui reçut un commencement d'exécution. C'est alors que les fouilles furent opérées sous la direction de A. et C. Busiri. L'émotion devint telle que Pie IX fut moralement obligé de consulter les sociétés archéologiques de Rome qui plaidèrent la conservation de l'abside et de la mosaïque et des constructions antiques nouvellement mises à jour. En Angleterre, *The Athenæum* (1877), dans des *Notes from Rome*, plaida la même solution, et Pie IX ordonna la suspension des travaux. L'année suivante, Léon XIII chargea l'architecte Vespignani de tout démolir : abside et portique Léonien; ce qui fut fait moyennant deux millions.

d'apparence triangulaire [1], pavé d'une mosaïque blanche et noire à compartiments géométriques, au milieu duquel était une piscine circulaire B, du plan, incrustée de marbre avec gradins à l'intérieur, profonde de plus d'un mètre. Les eaux de cet atrium et celles de la piscine avaient leur écoulement dans un égout dont une partie, munie de deux écluses, a été explorée. Sur le côté de l'atrium C, six chambres communiquaient entre elles par le moyen d'un ambulacre qui paraît avoir servi de portique couvert. Toutes ces chambres ainsi que l'ambulacre avaient un pavage de mosaïque dont les petits fragments ont été restaurés, dessinés et photographiés à leur place (fig. 6789). Le côté opposé à l'abside A, du plan; était disposé de la même manière; mais on n'en découvrit qu'une petite partie. On y trouva notamment un mur composé de petits morceaux de tuf et courant parallèlement à l'extérieur de l'ambulacre.

« Quelques murs assez irréguliers, qui semblent de la même construction, ont été mis à jour au-dessous du portique Léonien; leur disposition et les fondements de la basilique supérieure ne permettent pas de se rendre un compte vraiment exact de la forme de cette partie de l'édifice. L'un d'eux (D) paraît avoir appartenu à un ambulacre semblable à ceux qu'on a signalés sur les deux autres côtés de l'atrium. Le mur E est percé de niches. A cet endroit, le pavage se trouve inférieur d'un mètre au niveau de sol de l'atrium

« De côté extérieur du mur de l'abside est creusée une grande vasque (F) de 2 m. 75 de profondeur, au-dessous du niveau de la cavité. Au milieu de l'abside, on observe trois gros murs transversaux (N.O.P.) dont on ne voit pas bien la relation avec les autres constructions. Le niveau du sol paraît ici bien plus élevé qu'ailleurs, en sorte qu'on peut supposer ces murs postérieurs et destinés à consolider l'abside.

« Sous la partie sud du portique Léonien, près du mur percé de niches (E) on a trouvé deux chambres superposées, la plus basse (G) en *opus reticulatum*, à la profondeur de 13 mètres, à 5 m. 50 au-dessous de l'autre chambre (H) qui est en brique et d'une époque bien postérieure.

« Il faut encore mentionner deux petits murs en hémicycle dans l'axe de l'abside, l'un circonscrivant l'autre, et concentriques à l'abside. D'après Stevenson, ils ne paraissent avoir aucun rapport avec la construction de Constantin, et se rattachent probablement à des travaux entrepris plus tard dans l'intérieur de l'abside. »

Dans ces mêmes terrains, contigus à la basilique, des fouilles plus récentes n'ont produit d'autres résultats que la destruction partielle de l'atrium et des chambres voisines. Les très nombreux débris d'amphores trouvés dans le sous-sol étaient anépigraphes. Resterait à déterminer la date et la destination de l'édifice dont on a mis à jour une partie des ruines. L'emploi de la brique reporterait vers le IIe siècle de notre ère, l'enduit qui recouvrait les murailles est, en grande partie, tombé en poussière; la décoration offrait de petits personnages sur fonds jaunâtres ou roussâtres. L'habitation peut avoir appartenu au temps où vivait Sextius Lateranus, c'est-à-dire au IIe siècle. C'est à la même époque que reportent trois cachets recueillis parmi les débris de pierre.

La démolition du portique Léonien a mis a découvert des débris antiques : sculptures, inscriptions, monnaies, qui n'offrent, isolément ni rapprochées, aucun trait important; on n'en saurait rien tirer d'utile « parce que les matériaux nécessaires à la construction n'ont pas été choisis seulement au Latran, mais ramassés un peu partout aux environs ».

Avant les fouilles de 1873-1875, d'autres vestiges antiques avaient, à différentes époques, reparu sur le sol du Latran. Sous le pontificat d'Eugène IV (1431-1447), on creusa les fondations du monastère voisin du cloître de Vessalletto et on découvrit, à environ dix-huit pieds de profondeur, des chambres avec pavages, des colonnes et des statues [2]. En 1453, trouvaille de débris de murailles, de colonnes et de sculptures; en décembre 1580; enfin en 1595 découverte des conduits de plomb dont nous avons déjà parlé. En 1646, des travaux furent entrepris pour abaisser une partie de dallage trop élevée devant le chœur et l'autel dit « des apôtres »; ils amenèrent la découverte de trois niches, *cryptæ arenariæ*, assez vastes, contiguës et quelques murs dirigés d'équerre avec la basilique. Les niches étaient pavées en serpentin et en porphyre; à deux mètres environ au-dessous de ce pavement s'en trouvait un autre. « Dans la restauration de la *domus Lateranorum* qu'il a tentée, Canina n'a tenu aucun compte de ces données, et a supposé que le palais n'occupait que la partie postérieure de la basilique et l'espace qui s'étend sous le palais [3]. Les niches découvertes ne paraissent pourtant pas avoir fait partie de la basilique primitive, et elles ne sont pas à identifier avec ces petites absides concentriques découvertes en 1876, au milieu de la grande abside. Les niches de Vacca ont leur place du côté du bras sud du transept, où l'on a trouvé, comme nous l'avons vu, deux chambres superposées (*b*, du plan). » En 1646 encore, Borromini découvrit des niches de pouzzolane sous le grand portail [4]. « En reconstruisant, en 1853, la confession de la basilique, les ouvriers tombèrent sur une voie antique à pavés polygonaux orientée dans le sens du transept (nef Clémentine [5]), perpendiculairement à l'axe de la grande nef [6]. Ce résultat, observe M. Ph. Lauer, présente un grand intérêt : c'est un indice que l'on peut considérer les niches retrouvées par Vacca comme appartenant à la façade de l'édifice sous l'abside [7]. »

En 1613 et en 1658, fouilles dans l'*orto dei canonici;* en 1679, autres fouilles dans l'*orto dei Passionisti* et exhumation de débris de marbres et de colonnes [8]. En 1733-1734, fouilles pour établir les fondations de la nouvelle façade du nord et rencontre de murs antiques, chambres, conduits de plomb et autres débris [9]. Au cours de cette même année 1733, Fr. Vettori signale à Ant. Fori une base de marbre avec inscrip-

[1] Le côté sud de cet atrium forme un angle de 30° avec le côté est, parallèle à la nef Clémentine (voir le plan, fig. 6790). — [2] Flavio Biondo, *Roma instaur.*, l. I, n. 85, in-fol., Taurini, 1527, fol. 14; De Rossi, *Bullett. di arch. crist.*, 1875, p. 129. Cf. sur tout ceci, R. Lanciani, *Storia degli scavi di Roma*, I, p. 49. Dès 1397, il est question d'un « trésor » découvert près de la basilique. Lanciani, *ibid.*, p. 41. — [3] L. Canina, *Indicazione dei principali edifizi di Roma antica*, Roma, 1830, p. 14 et plan. — [4] Martinelli, *Primo trofeo della S. Croce*, p. 134. — [5] Filippo Martinucci, *Intorno le reparazioni eseguite all'altare papale Lateranense e suo tabernacolo. Breve commentario*, Roma, 1854, p. 18. — [6] *Nell abbassare che si fece l'area della confessione, si discuopri par la prima volta il piano di antica via che corre parallela alla nave traversa del settentrione al mezzogiorno, formaia di poligoni irregolari e fiancheggiata di marciapedi in pietra tiburtina.* — [7] Ph. Lauer, *Le palais du Latran*, p. 13. — [8] En 1852, découverte d'une mosaïque (Mithra) et d'une tête de marbre provenant d'une statue de Marc-Aurèle.. — [9] Venuti, *Descrizione topografica di Roma antica*, Roma, 1803, p. 179. Le P. Ant. Lupi avait composé une dissertation sur ces fouilles : *Scrittura sopra la facciata di S. Giovanni in Laterano*, inédit et perdu; cf. A. Zaccaria, *Dissertazioni, lettere ed altre operette*, Faenza, 1785, t. I, p. xv.

tions sur trois faces [1]. Les excavations furent continuées pour rechercher des matériaux et aussi pour « surélever la basilique qui était jusque-là, pour ainsi dire, ensevelie du côté des murs de la ville. » Ceci amena la découverte d'un deuxième socle de marbre [2]. Par une coïncidence qui, sans doute, ne prouve rien, mais qui doit être relevée, ces deux inscriptions nous

bres de toutes sortes et un grand nombre d'amphores portant une estampille (très peu seulement ont été conservées par Lupi). Un conduit de plomb portait l'inscription suivante :

STATIONIS PATRIMONII AVGG NN

d'où on serait fondé à croire qu'il existait en ce

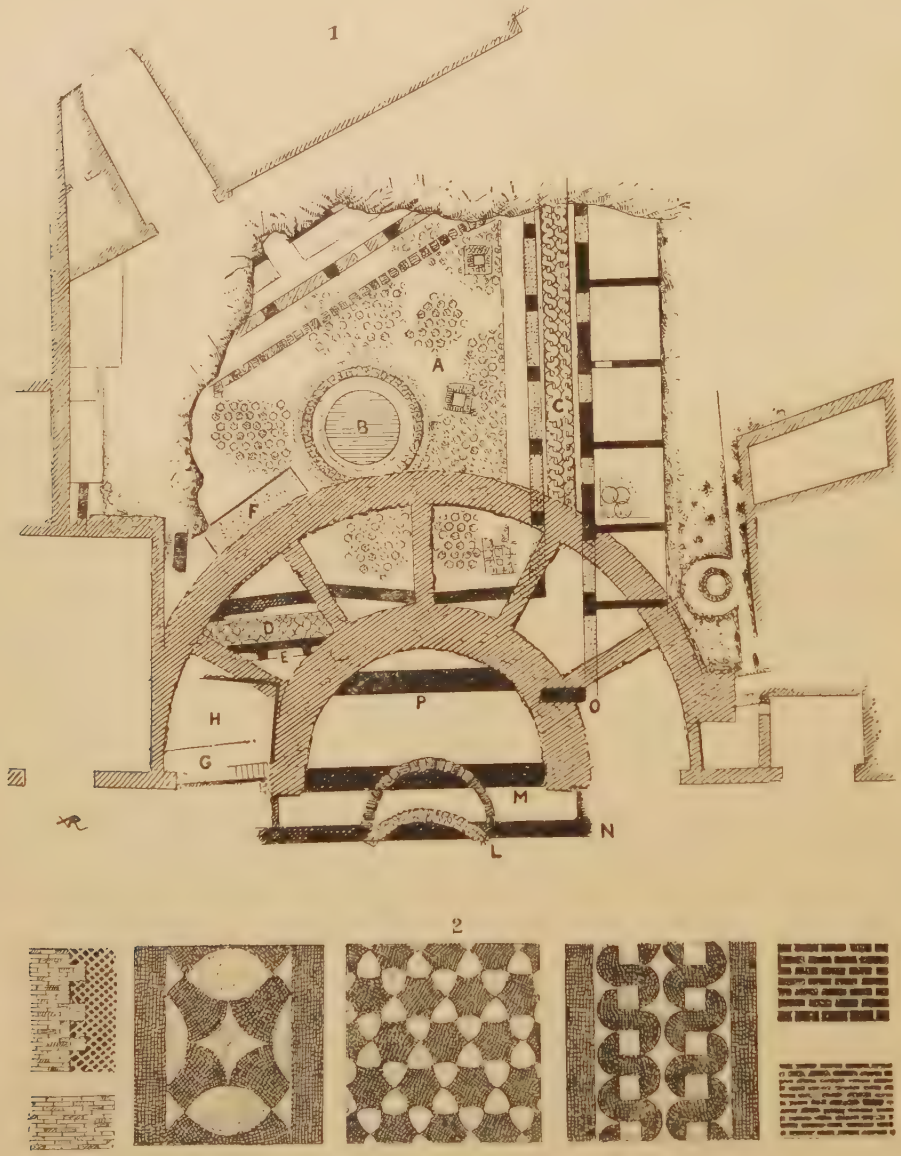

6790. — Plan des fondations de l'ancienne abside. D'après Ph. Lauer, *op. cit.*, pl. 2.

reportent encore vers Septime-Sévère, l'ami et le bienfaiteur de T. Sextius Lateranus.

En 1742, nouvelles fouilles dans les terrains compris entre la basilique et les murs de la ville, actuellement « jardin des Pénitenciers [3] ». Parmi les ruines, on rencontra des bustes impériaux, des statues, des marlieu une administration du patrimoine impérial.

En 1775, fouilles opérées par Constantini, dont on ne sait rien.

En 1838, fouilles dans les fondations de la salle capitulaire et derrière la chapelle Lancellotti, sur le côté sud de la nef. « On découvrit trois murs parallèles

[1] *Corpus inscriptionum latinarum*, t. VI, n. 522. — [2] Venuti, *Osservazioni sopra una antica iscrizione aggiunta al museo Corsini*,1733; *Corpus inscriptionum latinarum*, t. VI, n. 226. — [3] A. Lupi, *Epitaphium. S. Severæ, martyris*, in-4°, Panormi, 7.., p. 43 sq.; Ficoroni, *Memorie*, à la fin des *Gemmæ litteratæ*, p. 126.

entre eux et perpendiculaires à l'axe de la basilique. L'espace compris entre eux fut déblayé et on remarqua sur les parois, des enduits avec peintures que l'on peut voir encore aujourd'hui en place dans le poulailler du premier sacristain. Sur la base de couleur sombre, on relève des traces de *graffitte;* le haut est divisé en compartiments entourés de dentelures et de guirlandes, et couronnés de corniches où sont suspendus des masques scéniques et de petits cadres. Le fond est blanchâtre et les couleurs employées sont principalement l'ocre rouge et l'ocre jaune. Parmi les objets ou figures représentés, sont un petit temple à colonnettes dans lequel était une statue sur une place où l'enduit est tombé, des groupes d'hommes et de femmes, un Mercure avec le *petasos* ailé et le caducée, un homme et une femme dansant, de petits tableaux sur l'un desquels est une scène représentant une femme assise qui semble parler à un personnage debout devant elle. L'ensemble de la décoration n'est pas dénué d'harmonie; les ornements sont délicatement exécutés. On ne peut guère songer à dater ces fresques d'une époque antérieure au milieu environ du Ier siècle. Du reste, les murs sur lequels est étendu l'enduit sont en *opus reticulatum* renforcé aux angles d'*opus lateritium*. De ce qui précède on doit conclure qu'on est en présence d'un splendide édifice de l'époque impériale, qui s'étendait depuis la nef actuelle jusqu'au mur d'Aurélien [1]. » Quelques substructions subsistent à l'extérieur; malheureusement l'épigraphie murale est demeurée silencieuse et on n'a rencontré que des inscriptions sur des conduites de plomb :

M · OPELLI MACRINI PR · PR CV.
M · OPELLI DIADVMENIAN CP.

Ce furent donc Macrin et son fils Diadumène, qui amenèrent l'eau pour l'usage de quelque édifice public, peut-être une caserne d'*equites singulares*. Des inscriptions votives d'autres *equites singulares* des années 145 et 158, se rapportent aux *castra priora*, non loin desquels s'éleva un autre campement : *castra nova*.

L'ensemble des ruines semble appartenir à un même édifice, très riche, s'étendant à l'Ouest jusqu'à la voie antique découverte, en 1870, dans le jardin de l'hôpital du Latran, près de la voie actuelle *della Ferratella* et parallèle à celle-ci [2]. Le mur d'Aurélien, ainsi que nous l'avons dit (voir FORTIFICATIONS) n'a pas détourné son tracé lorsqu'il rencontrait un édifice : temple ou habitation, il ne les a pas éventrés ni renversés, mais tout simplement il les a englobés, on pourrait presque dire engloutis, et c'est ce que nous voyons ici : le mur d'enceinte poursuit sa marche et encastre des parties de l'hôtel des *Laterani*. D'après cela il est permis de croire que les *aedes Lateranorum* occupaient la zone qui s'étend d'une part entre le baptistère et le mur d'Aurélien, d'autre part entre les deux voies antiques situées l'une dans l'axe de la nef Clémentine (transept), l'autre près de la *via delle Ferratella*. Le plan de Buffalini donne à la partie située derrière le baptistère le nom de PALATIVM REGIS, quelque écho de la tradition médiévale.

V. LE PALAIS IMPÉRIAL. — Ce *palatium regis* ce serait l'*ædes Lateranorum* devenu le palais impérial au IVe siècle, et qu'il est permis, sans aucune chance d'erreur, de se représenter vaste et luxueux. Cette demeure était située, semble-t-il, derrière l'abside, mais il est impossible d'en savoir et d'en dire plus sans s'égarer dans la conjecture. Toutefois, les anciens cultivaient une idée du beau très différente de celle que nous en avons et qui s'inspire principalement de la régularité poussée jusqu'à la symétrie; pour eux la conception de Versailles ou de l'Escurial eût paru monotone; ils lui préféraient un ensemble d'édifices rapprochés, réunis, enchevêtrés, qu'évoquerait plutôt Fontainebleau, et offrant chacun sa splendeur propre et ses qualités particulières.

Tout ce qu'on peut entrevoir, c'est plusieurs îlots de constructions remontant à l'époque impériale. Du côté de l'aqueduc de Néron, on a trouvé des chambres couvertes intérieurement de fresques. La porte *Cœlimontana* de l'enceinte de Servius donnait passage à une voie antique [3], et Stevenson a repéré la présence d'une autre voie antique sur le côté de l'hôpital du Latran [4]. Entre ces deux voies s'élevaient de grandes constructions décrites par Lanciani [5]; on y a trouvé un buste d'empereur en porphyre pouvant remonter, à en juger par le travail, au IIIe siècle environ. D'autres découvertes, mal interprétées à l'heure où elles furent faites par Amaduzzi, en 1780, avaient montré des chambres construites en *opus reticulatum*, et décorées de peintures murales qui ont péri toutes sauf trois conservées au musée de Naples [6]. Elles ne remontent qu'au IVe ou à la fin du IIIe siècle, les autres, si on juge par les dessins conservés, étaient de la même époque. Outre ces peintures, on trouva des statues, des bronzes, des marbres au même lieu [7], en un mot les témoins mobiliers d'une magnifique habitation à l'époque de Dioclétien et de Constantin. Le propriétaire n'en est pas connu.

Dans les caves du palais actuel du Latran, on voit des restes de mur en *opus reticulatum*, dirigés parallèlement ou perpendiculairement aux murs de la basilique. Pourquoi ces débris auraient-ils appartenu à la *casa Annii* ou *domus Veri*, situé *in monte Cælio, juxta ædes Laterani?* Quoi qu'il en soit de cette conjecture, qui ne s'impose pas assez fermement pour qu'on ne puisse supposer que la *domus Veri* s'élevait sur l'emplacement de la partie antérieure de la basilique, nous avons peut-être (?) la maison de naissance de Marc-Aurèle, dont la statue en bronze orna la place du Latran au Moyen Age.

Sur cette même place du Latran, mais à l'extrémité proche de la *Scala Santa*, près de la *via Strozzi*, on a trouvé une inscription dédiée par un *Crescentius actor Orfiti c[larissimi] p[ueri]*, ce qui permet de supposer que l'habitation de Memmius Vitrasius Orfitus, consul de 270, était proche. Cette conjecture se trouve appuyée par la rencontre que fit au XVe siècle Maffeo Veggio des inscriptions de six bases de marbre parmi les ruines amoncelées *post basilicam Lateranensem, juxta sacellum quod dicitur Sancta Sanctorum* [8]. Ces bases servaient de support aux colonnes d'un édifice voisin; cinq d'entre elles portaient le nom de Memmius Vitrasius Orfitus, préfet de Rome au IVe siècle; et la sixième était élevée en l'honneur de l'impératrice Hélène [9].

Il faut encore faire place à l'établissement des *Dasumii* sur le sommet du Cœlius, à moins de les supposer établis dans un des îlots de constructions dont nous avons parlé. On conserve dans la galerie lapidaire du Vatican une inscription trouvée

[1] Ph. Lauer, *op. cit.*, p. 15-16. — [2] Lanciani, dans *Bull. dell'Istit. archeol.*, 1870, p. 51. — [3] Lanciani, *Porte e mura di Servio*, dans *Annali dell'Istituto*, 1871, p. 73, 75. — [4] Stevenson, dans *Bull. dell'istit. archeol.*, 1870, p. 51. — [5] Lanciani, *Storia degli scavi*, t. I, p. 50 sq. — [6] G. M. Cassini, *Pitture antiche ritrovate in una vigna accanto all'ospedale di S. Giovanni in Laterano*, in-4°, Roma, 1873, pl. III, VI, VII. — [7] V. E. Q. Visconti, *Museo Pio-Clementino*, t. I, p. 89, 90, pl. LII; Cassini, *Pitture antiche ritrovate in una vigna accanto all'ospedale di S. Giovanni in Laterano*, frontispice. — [8] *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 1739-1741. — [9] *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 1135.

prope S. Johannis in Laterano et ainsi conçue [1] :

M.DASVMIO
L·F·STELLATINA
TVLLIO VARRONI
LVGDVNENSES

Dasumius Tullius Varon se rattache à la branche des Dasumii Tullii dont le souvenir s'est retrouvé dans des épitaphes profanes et chrétiennes de la *Via Appia*, au premier mille et dans le cimetière de Calliste [2].

Jusqu'en l'année 1538, la place qui s'étendait devant le palais pontifical, *campus lateranensis*, fut décorée par la statue équestre de Marc-Aurèle en bronze, transférée depuis au Capitole. L'emplacement occupé par la statue peut être discuté. Tous les documents médiévaux en parlent, et elle est représentée sur la fresque de Filippino Lippi (1460-1505) non pas à la place de l'obélisque actuel ni devant la porte de la basilique, mais sur la façade nord de l'ancien palais, près de l'angle qu'il formait entre la *Scala Santa* et la façade du palais du Sixte-Quint, un peu plus près de ce dernier. On retrouve la statue au même endroit sur un dessin de Marten van Heemskerck (1535-1538); elle occupait cette place au moins depuis Sixte IV (1474) qui l'aurait fait apporter d'un emplacement tout proche de celui qu'occupe actuellement l'obélisque. Comment cet empereur païen et persécuteur avait-il été épargné, c'est sans doute parce qu'on le désignait au Moyen Age sous le nom de *caballus Constantini*, ce qui lui valait une quasi-canonisation. Vaca raconte que ce bronze fut trouvé dans une vigne près de la *Scala Santa* et de l'aqueduc de Claude; il est possible qu'il vienne de la maison où naquit et fut élevé Marc-Aurèle [3].

La célèbre louve de bronze allaitant les jumeaux Romulus et Rémus orna, elle aussi, la place du Latran avant de prendre place au musée du Capitole.

Dès une date antérieure au XII[e] siècle, on voyait sur la même place du Latran, entre mille autres débris de sculptures antiques, une tête et une main de bronze tenant un globe, provenant d'une statue de dimensions colossales. Actuellement la tête colossale de bronze se trouve au fond du péristyle du palais des Conservateurs, et il n'est pas douteux qu'elle n'ait appartenu à une statue de Domitien. La main est au musée des bronzes, du même palais, privée du globe, mais il semble probable qu'une boule conservée au même endroit soit celle qui était dans cette main [4].

VI. L'ÉTABLISSEMENT CHRÉTIEN. — Une partie de l'*aedes Lateranorum* fut transformée en basilique, mais quelle partie? Nous l'ignorons. Nous ne savons pas mieux l'année où s'accomplit cette transformation. Constantin ne dédaignait pas de se faire des amis, même en donnant des gages qu'il savait s'arranger pour ne pas rendre onéreux. C'est peut-être avant la date de sa conversion qu'il permit à l'Église de Rome la construction de la nouvelle basilique, entre les années 310 et 315 [5]. Celle-ci n'était certainement pas achevée en 313.

C'est en 313, à l'occasion du concile où furent condamnés Donat et ses partisans qu'on rencontre la première mention d'une affectation chrétienne des édifices du Cœlius. Ce concile fut convoqué par le pape Miltiade *in domum Faustæ in Laterano* [6], c'est-à-dire dans le palais de la seconde femme de Constantin, Fausta. Il faut apporter une pénétration exceptionnelle pour découvrir dans ce texte l'indice que, dès 313, l'Église romaine fut en possession du Latran; on croirait plutôt que ne possédant pas un local assez vaste pour recevoir les nombreux évêques venus d'Italie, d'Afrique, d'Orient et de Gaule, le pape sollicita l'hospitalité que l'impératrice pouvait lui offrir sans gêne aucune.

La donation du palais du Latran faite par l'empereur Constantin au pape saint Silvestre aurait été provoquée par la guérison miraculeuse de la lèpre. La *Vita Silvestri* est légendaire et de la plus mauvaise qualité. On y lit, entre autres choses, ceci : Constantin, poussé par sa femme Maximiana, fille de Dioclétien, déchaîne la persécution contre les chrétiens. Le pape Silvestre, pour y échapper, se cache dans une grotte du mont Syraptim, et pendant ce temps Constantin est frappé de la lèpre. Tous les efforts des médecins, des devins et des mages ne réussissent pas à l'en guérir. Voyant cela les prêtres du Capitole conseillent un bain de sang d'enfants nouveau-nés. Constantin va se conformer à cette cruelle ordonnance, lorsqu'il se laisse toucher par les cris des mères et des enfants et conserve sa lèpre. Mais la nuit suivante, les apôtres Pierre et Paul lui apparaissent et l'avertissent de faire venir Silvestre qui le guérira. Silvestre mandé, arrive et explique à l'empereur que ces hommes qu'il a vus sont des apôtres et non des dieux; il lui montre leurs portraits et le prépare à recevoir le baptême. La cérémonie, précédée d'un jeûne solennel, a lieu dans les bains du Latran. Au moment où Constantin pénètre dans l'eau sainte, une vive lumière l'éclaire et devient visible à toute l'assistance; il est guéri en même temps que régénéré. Les jours suivants Constantin multiplie les ordonnances en faveur de la religion. Le huitième jour après son baptême, qui est celui où les catéchumènes déposent l'aube baptismale (voir *Dictionn.*, t. I au mot AUBE), Constantin se rend à la confession de Saint-Pierre et commence à jeter les fondements d'une basilique en l'honneur de l'apôtre. Le lendemain, il inaugure dans son palais du Latran, la construction d'une autre église et rend un édit pour favoriser la conversion des pauvres [7].

Cet apocryphe a été composé en latin, à Rome, mais il n'est pas romain d'origine; c'est dans la direction d'Édesse et de Nisibe qu'il faut remonter pour en découvrir la source légendaire. La *Vita Silvestri* ne remonte pas au delà de la fin du V[e] siècle, et son rédacteur écrivant à Rome n'a pas hésité à accueillir et à patronner un récit qu'on croirait n'avoir pu être toléré dans cette ville, moins de deux siècles après l'événement. Non seulement cet hagiographe a osé risquer un conte tel que celui que nous venons de lire, mais très peu de temps après qu'il l'eut mis en circulation, l'auteur du *Liber pontificalis* s'en emparait et donnait à ce roman la garantie d'une sorte d'histoire officielle. De ces deux faits on peut conclure que l'histoire religieuse de Rome, à Rome même, pouvait subir de graves retouches sans que plus personne ne songeât à réclamer ni à contredire. Du moment qu'on adoptait la légende, on était amené à la localiser dans le baptistère de la basilique constantinienne du Latran, vers lequel elle se trouvait attirée par le nom que portait dès lors cet édifice : « baptistère de Constantin », et

[1] *Corpus inscriptionum latinarum*, t. VI, n. 1400. — [2] De Rossi, *Bullettino di archeologia cristiana*, 1874, p. 86.— [3] Ph. Lauer, *op. cit.*, p. 21-23. — [4] Id., *ibid.*, p. 24-25. — [5] De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, p. 495. — [6] S. Optat, *De schism. donatist.*, I, XXV, dans Hefele-Leclercq, *Hist. des conciles*, t. I, p. 272. — [7] *Vita Silvestri*, dans Mombritius, *Sanctuarium*, Milan, s. d., t. II, fol. 279; cf. *Analecta bollandiana*, t. I, p. 613, où on donne les passages manquants; L. Duchesne, *Liber pontificalis*, t. I, p. CIX sq.; *Étude sur le Liber pontificalis*, p. 165-173; Döllinger, *Die Papstfäbeln des Mittelalters*, in-8°, München, 1863, p. 52-61; Lipsius, *Die Edessen Abgar-Saga*, p. 84-86; A. Frotingham, *L'Omilia di Giacomo di Sarûg sul battesimo di Costantino imperatore, publicata, tradotta ed annotata*, dans *Memorie della r. accad. dei Lincei, classe di scienze morali*, 1882, t. VIII.

ce nom lui venait de ce qu'il dépendait de la basilique *constantinienne*, avec laquelle il avait été construit. Après avoir localisé, on fit plus, on identifia le *mons Syraptim* avec le mont Soracte; c'était l'adaptation systématique de la légende d'origine mésopotamienne à la topographie romaine.

Le baptême légendaire de Constantin au Latran n'a donc aucune réalité historique, mais il est certain que, depuis l'époque de Constantin, les papes occupent le palais impérial du Latran. On est fondé à admettre que la basilique constantinienne a été fondée par Constantin et cette basilique, eu égard à son importance, devait avoir un baptistère. Cependant il faut reconnaître que, de ces deux édifices du IVe siècle, il ne subsiste rien qui autorise un essai de restitution; la basilique n'est plus représentée que par d'informes vestiges noyés dans des constructions postérieures, le baptistère a été si radicalement transformé par les papes Hilaire et Jean IV (640-642) qu'il serait arbitraire d'en rien reconstituer. L'aire de la basilique jusqu'en 1876, avant la construction du nouveau chœur, ne devait pas différer sensiblement de celle de la basilique Constantinienne; les fouilles auraient révélé la présence d'une abside plus ancienne si elle avait existé. Quant au baptistère, son emplacement est certainement celui du baptistère primitif, ses fondations et ses murs jusqu'à une hauteur qui varie suivant les endroits remontent à la même époque, mais la partie haute a été restaurée plusieurs fois.

Comment le palais impérial du Latran devint-il palais patriarcal? Y a-t-il eu donation au sens juridique? On n'en a aucune preuve, pas même un indice. En 312, l'édit de Milan autorise l'Église à recouvrer son patrimoine et à recevoir des donations. En 313, le pape Miltiade tient un concile au Latran dans le palais de Fausta; c'est donc qu'à cette date, donation et transfert ne sont pas des faits accomplis. En 314, Silvestre Ier succède à Miltiade et, suivant la légende, reçoit de Constantin donation du Latran. Quoiqu'on puisse penser de la *Vita Silvestri* et de la susdite donation, il ne semble pas possible de contester que pendant le premier quart du IVe siècle les papes ont été attirés vers le Latran, y ont tenu des assemblées solennelles, l'ont habité et y ont possédé leur basilique métropolitaine et patriarcale en même temps que leur baptistère. D'une part, la célébration du culte public, d'autre part la résidence officielle du pontife ont dû entraîner rapidement comme conséquence l'installation et l'aménagement des services pontificaux. La mort de l'impératrice Fausta, en 326, favorisait l'envahissement de son ancienne demeure, les services pontificaux ne se seront pas fait faute d'en profiter.

La transition se fit probablement sans éclat et sans bruit. L'Église romaine ne cherchait pas à éblouir, elle consentait très volontiers à une installation qui, avec nos idées et nos mœurs d'aujourd'hui, ressemblerait à une location; elle était bien chez elle, mais elle se résignait à habiter chez les *Laterani*. Ce nom reparaît dans tous les textes qui désignent la basilique et le *patriarchium*. En 366, le *Libellus precum* nous apprend que le pape Damase est ordonné au « Latran »[1]; saint Jérôme fait mention de la *basilica quondam Laterani*[2]; Prudence parle de la confirmation des fidèles dans le baptistère[3] :

Coetibus aut magnis Laterani currit ad ædes,
Unde sacrum referat regali chrismate signum.

Dans le concile romain de 487, il est question de la *basilica Constantiniana*, qualificatif, qui [illegible] ble prouver que la basilique est l'œuvre de Co[illegible]tin, et ce point semble historiquement acquis. La *Vita Silvestri* et la *Donatio Constantini* en dérivent, et leur valeur ne suffit pas à le confirmer, mais nous trouvons dans la notice du pape Silvestre, insérée au *Liber pontificalis*, le texte, probablement contemporain, d'un inventaire des donations et fondations de Constantin au sanctuaire du Latran, le premier qu'il construisit à Rome[4].

Huius temporibus fecit Constantinus Augustus basilicas istas quas et ornavit :

basilicam Constantinianam ubi posuit ista dona : fastidium argenteum battutilem, qui habet in fronte salvatorem sedentem in sella in pedibus V, pens. lib. CXX, et XII apostulos, qui pens. sing. in V pedibus libras nonagenas cum coronas argento purissimo; item a tergo respiciens in absida salvatorem sedentem in throno, in pedibus V, ex argento purissimo, pens. lib. CXL, et angelos IIII ex argento, qui pens. sing. in pedibus V lib. CV cum gemmis alabandinis in oculos, tenentes astras; fastidium ipsum pens. lib. IIXXV ex argento dolaticium; camaram ex auro purissimo et farum ex auro purissimo, qui pendet sub fastidium cum delfinos L ex auro purissimo pens. sing. lib. L cum catenas, quæ pens. lib. XXV.

Il s'agit ici d'un *ciborium* (voir ce mot) en argent battu, sur lequel étaient représentées deux scènes qui nous montrent les types que va multiplier l'art constantinien, à savoir : le Christ assis entre les douze apôtres et le Christ trônant parmi les anges. La première scène se développait sur le front et les côtés du *ciborium;* la seconde occupait la face postérieure, tournée vers l'abside. Ce *ciborium* d'argent pesait 2.025 livres; les personnages avaient les yeux faits d'onyx. De la voûte, qui était en or, pendait une lampe ornée de cinquante dauphins (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 293, fig. 3618).

Coronas IIII ex auro purissimo cum delphinos XX, pens. sing. lib. quindenas.

Quatre couronnes de lumière ornées de vingt dauphins pesant chacun quinze livres et les chaînes pesant vingt-cinq livres (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 3).

Cameram basilicæ ex auro trimita in longum et in latum lib. D;

Des lames d'or servant à tapisser la voûte de l'abside, premier acheminement vers les mosaïques à fond d'or qui peu de temps après décoreront la conque absidale.

Altaria VII ex argento purissimo, pens. sing. lib. CC;

Sept autels d'argent pesant chacun 200 livres. D'après L. Duchesne, ils n'auraient eu que la surface d'un carré de 0 m. 80 de côté; ce seraient plutôt des crédences que des autels, sinon pour la forme du moins pour l'usage, s'ils servaient, comme on le suppose, à recevoir les pains et le vin à consacrer.

Patenas aureas VII, pens. sing. lib. tricenas;
Patenas aureas XVI, pens. sing. lib. tricenas;

Sept patènes d'or et seize patènes d'argent, pesant chacune trente livres.

Scifos auro purissimo VII, pens. sing. lib. X;

Scifum singularem ex metallo corallo ornatum ex undique de gemmis prasinis et yaquintis, auro interclusum, qui pens. ex omni parte lib. XX et uncias III;

Scifos argenteos XX, pens. sing. lib. quindenas;

Vingt-huit coupes dont sept en or et une en corail ornée de pierres précieuses et d'or, les vingt autres en argent, du poids de quinze livres chacune.

Amas ex auro purissimo II, pens. sing. lib. quinquagenas, portantes sing. medemnos III;

Amas argenteas XX, pens. sing. lib. denas, portantes singulæ medemnos singulos;

[1] *P. L.*, t. XIII, col. 82. — [2] S. Jérôme, *Epist.*, LXXVII, 4; *P. L.*, t. XX, col. 692. — [3] Prudence, *Contra Symmachum*, vs. 585-586. — [4] *Liber pontificalis*, édit. Mommsen, t. I, p. 52.

Ama ou *hama* dans le mobilier liturgique a le sens de burette (voir ce mot) ou de seau; il est assez difficile de se figurer des burettes pesant cinquante livres chacune; s'il s'agit de seaux on peut supposer que ce sont des seaux d'assez grandes dimensions qui servaient à attiédir le vin et l'eau employés au saint sacrifice (*Irene da calda!* lit-on sur les scènes de banquet de la catacombe de Pierre-et-Marcellin). Ces seaux auraient contenu de l'eau chaude et on y plongeait le récipient que nous nommons burette.

Calices minores aureos purissimos XL, pens. sing. lib. singulas;

Calices minores ministeriales L, pens. sing. lib. II;

Quarante calices en or et cinquante calices ministériels.

Ornamentum in basilica;

Farum cantarum ex auro purissimo, ante altare, in quo ardet oleus nardinus pisticus, cum delfinos LXXX, pens. lib. XXX;

Une lampe d'or ornée de quatre-vingts dauphins, d'un poids total de trente livres, destinée à être suspendue devant l'autel, où l'on brûlait de l'huile de nard.

Farum cantarum argenteum cum delfinos XX, qui pens. lib. L, ubi ardet oleus nardinus, pisticus;

Fara cantara argentea in gremio basilicæ XLV, pens. sing. lib. XXX, ubi ardet oleus supra scriptus.

Il faut, d'après le manuscrit E^6, insérer avant *farum* les mots suivants : *Ubi candele ardent ex oleo nardino pistico in gremio ecclesiæ*, par conséquent dans la nef centrale de la basilique quarante-six lampes d'argent dont une ornée de dauphins pesant cinquante livres.

Parte dextra basilicæ fara argentea XL, pens. sing. lib. XX;

Fara cantara in leva bassilicæ argentea XXV, pens. sing. lib. XX;

Quarante autres lampes pour le bas-côté droit et vingt-cinq pour le bas côté gauche, pesant vingt livres chacune.

Cantara cirostata in gremio bassilice argentea L, pens. sing. lib. XX;

Cinquante disques d'argent disposés pour recevoir des cierges dans la nef, pesant chacun vingt livres.

Metretas III ex argento purissimo, pens. sing. lib. CCC portantes medemnos X;

Trois métrètes d'argent pesant trois cents livres.

Candelabra auricalca VII ante altaria, qui sunt in pedibus X, cum ornatu ex argento interclusum sigillis prophetarum, pens. sing. lib. CCC;

Sept candélabres en similor pour placer devant l'autel, mesurant dix pieds de hauteur, ornés d'argent, pesant chacun trois cents livres, *quibus constituit in servitio luminum.*

Constantin prévoyant ce que coûterait le luminaire de la basilique y consacra les revenus de domaines (*massæ*) situés dans différents territoires.

Massa Gargiliana, territurio Suessano, præstans sol[idos] CCCC singulis annis;

Il s'agit de Suessa dans le pays que traverse le Garigliano, donnant un revenu annuel de quatre cents *solidi*.

Massa Bauronica, territurio Suessano, præst. sol. CCCLX;

Massa Auriana, territurio Laurentino, præst. sol. D;

Massa Urbana, territurio Antiano, præst. sol. CCXL;

Entre la voie Appienne et la *Via Severiana* qui conduisait à Antium [1].

Massam Sentilianam territorio Ardeatino, præst. sol. CCXL;

Au territoire d'Ardée.

Massa Castis, . territurio Catinense, prest. sol.mille.

Au territoire de Catane.

Massa Tropeas, territurio Catinense, præst. sol.IDCL.

Ce n'est pas le domaine de Tropea qui se trouve dans l'ancien *Bruttium.*

Thimiamateria II ex auro purissimo, pens. lib.XXX;

Donum aromaticum ante altaria annis singulis lib. CL;

Au total, Constantin faisait une rente de 4390 *solidi* d'or, plus annuellement cent cinquante livres d'encens et deux encensoirs d'or pesant trente livres chacun.

Fontem sanctum ubi baptizatus est Augustus Constantinus ab eodem episcopum Silvestrum ex lapide porfyretico et ex omni parte coopertum intrinsecus et foris et desuper et quantum aquam continet ex argento purissimo lib. IIIVIII. In medio fontis columna porfyritica qui portat fiala aurea, ubi candela est, pens. auro purissimo lib. LII, ubi ardet in diebus paschæ balsamum lib. CC, nixum vero ex stippa amianti. In labio fontis baptisterii agnum aureum fundentem aquam, pens. lib. XXX; ad dexteram agni salvatorem ex argento purissimo, in pedibus V, pens. lib. CLXX in leva agni beatum Iohannem baptistam ex argento, in pedibus V, tenentem titulum scriptum, qui hoc habet : ECCE AGNVS DEI ECCE QVI TOLLIT PECCATA MVNDI, *pens. lib. CXXV, cervos argenteos VII fundentes aquam, pens. sing. lib. LXXX; thymiamaterium ex auro purissimo cum gemmis prasinis XLVIII, pens. lib. XV.*

Le baptistère reçut de Constantin une cuve de porphyre aujourd'hui disparue depuis une époque qu'on ne saurait préciser. Elle a pu être utilisée au XIII[e] siècle pour l'ensevelissement d'Innocent IV. On voit, à sa place, une belle urne de basalte assez semblable à du métal. La cuve de porphyre donnée par Constantin était tapissée à l'intérieur de lames d'argent, avec un couvercle de même métal et des ornements à l'extérieur. Au milieu de la piscine se trouvait une colonne de porphyre, surmontée par une sorte de plateau, de coupe large et peu profonde (*phiala*), en or, où brûlait un parfum liquide. La nuit de Pâques, pendant la cérémonie du baptême, on y consumait deux cents livres de baume. La mèche de cette lampe précieuse était formée d'amiante. Sur le bord de la piscine, probablement en face de l'escalier qui y descendait, se voyaient les deux statues de Jésus-Christ et de saint Jean-Baptiste tenant un écriteau sur lequel on lisait : *Ecce...* Ces statues étaient en argent, presque de grandeur naturelle, séparées par un agneau d'or, dont la bouche laissait échapper un filet d'eau, à moins que celle-ci ne sortît du rocher placé sous ses pieds. Tout autour de la piscine, sept têtes de cerf, en argent, remplissaient le même office (voir *Dictionn.*, t. II, au mot BAPTISTÈRE, col. 411, fig. 1325).

Constantin donna en outre au baptistère un encensoir d'or de quinze livres, orné de quarante-neuf pierres précieuses.

Donum sancto fonti :

Le baptistère fut doté par Constantin de domaines situés en Italie, en Afrique et en Grèce :

Massa Festi, præpositi sacri cubiculi, quem donavit Augustus Constantinus territurio Penestrino, præst. sol. CCC;

Domaine situé sur la via Labicana.

Massa Gaba, territurio Gabinense, praest. sol. CCII;

Domaine situé à Gabies.

Massa Pictas, territurio supra dicto, præst. sol. CCV;

Domaine situé sur la via Labicana?

Massa Statiliana, territurio Corano, præst. sol. CCC;

Le nom de ce fonds vient de la *gens Statilia*, et peut-être de T. Statilius Taurus, l'ami d'Auguste.

[1] Tomassetti, dans *Archivio Romano di storia patria*, t. II, p. 11, 156, 158.

Massa intra Sicilia Taurana, territurio Paramnense, præst. sol. D;

Peut-être pour *Panormense* (Palerme).

Intra urbe Roma domos vel horrea præst. sol. IICCC;

Fundum Bassi, prest. sol. CXX;

Massa Laninas, territurio Cartiolano, prest. sol. CC;

Territoire de Carsioli, sur la via Valeria, à quarante-trois milles de Rome.

Fundum Caculas, territurio Nomentano, prest. sol. L; Massa Statiana, territurio Sabinense, prest. sol. CCC; Domaine de Stazzano en Sabine.

Massa Murinas territurio Appiano Albanense, præst. sol. CCC;

Domaine de Morena, vers le 10e mille de la voie Latine.

Massa Virginis, territurio Corano, præst. sol. CC; transmarina : intra partes Africæ :

Massa Juncis territurio Mucario, prest. sol. DCCC;

Massa Capsis, territurio Capsitano, præst. sol. DC;

Domaine et territoire de Gafsa en Byzacène.

Massa Varia Sardana, territurio Mimnense, præst. sol. D;

Massa Camaras, territurio Crypto lupi, prest. sol. CCCCV;

Massa Numas, territurio Numidiæ, prest. sol. DCL;

Massa Sulphorata, territurio Numidiæ, prest. sol. DCCXX;

Massa Walzari oliaria, territurio Numidiæ, prest. sol. DCCCX;

in Græcias :

Massa Cefalina, præst. sol. D;

L'île Céphalonie?

in Mengaulum :

Massa Amazon, præst. sol. CCXXII.

Le baptistère est doté plus généreusement que la basilique, le premier reçoit 10.129 *solidi* et la seconde 4.390 seulement; il est vrai que le baptistère avait à tirer ses revenus non seulement d'Italie, mais encore d'Afrique et d'Orient; peut-être les frais de perception et d'expédition réduisaient-ils considérablement le total. Mais on remarquera que les revenus affectés à la basilique devaient être réservés uniquement au luminaire, sans doute parce qu'elle possédait déjà d'autres revenus indispensables à l'entretien d'une institution et d'un édifice importants.

L'inventaire que nous venons de transcrire rappelle, par sa précision et sa sobriété, la *carta Cornutiana* et nous montre comment on procédait en pareille matière. On ignore la source à laquelle le *Liber pontificalis* a puisé l'inventaire en question; on a conjecturé un emprunt à quelque registre officiel du *vestiarium episcopii lateranensis* avant le pillage de 638, à la mort du pape Honorius [1]. « Le *Liber pontificalis* a donc ici une valeur exceptionnelle. Il nous permet de nous rendre en partie compte de l'ornementation intérieure de la célèbre basilique et du baptistère pendant les premières années du culte public à Rome, et de juger de l'importance des monuments d'après celle des revenus consacrés à leur service [2]. »

Si les fouilles de 1873-1876 n'ont pas satisfait toutes les curiosités, du moins ont-elles répondu à certaines questions jusqu'alors insolubles. On sait l'incertitude qui règne sur les origines du type basilical (voir *Dictionn.*, t. II, au mot Basilique); on a tenté d'expliquer comment les basiliques privées avaient, par une transformation très simple, donné naissance aux basiliques chrétiennes, et cette explication fut appliquée au Latran où la basilique constantinienne n'aurait été qu'une transformation de la basilique du palais des *Laterani*. En l'espèce, il faut y renoncer; le témoignage des fouilles l'exige et les dimensions de la basilique actuelle sont trop grandes pour qu'il soit possible d'y voir la basilique privée, même d'une demeure impériale. Sans doute il existe un texte de saint Jérôme qui favorise cette opinion, le voici : *basilica quondam Laterani, qui Cæsariano truncatus est gladio* [3], qu'il faut traduire « la basilique de ce Latran, qui fut jadis mis à mort par le glaive de César »; il ne saurait être pris au sens strictement historique; une fois de plus, comme tant d'autres fois, saint Jérôme cherche un effet de style et il serait fort surpris de savoir que nous l'interprétons à la lettre. Ce qui est possible et même vraisemblable serait que le palais des *Laterani* possédât une basilique de dimensions restreintes, telles que dans les hôtels particuliers des grands personnages. Cette basilique aura été abattue ainsi que les logements avoisinants et, sur son emplacement on éleva au IVe siècle un vaste édifice tel que le réclamaient la dignité d'une Église vénérable et l'installation d'un nombre important de fidèles. Cette construction exigea bien des coups de pioches et des nivellements.

« Il n'est pas douteux que l'abside primitive ait été construite sur un côté de l'atrium d'une somptueuse demeure privée, qui paraît être la *domus Lateranorum*. Le transept (nef Clémentine actuelle) recouvre une ancienne voie romaine, qui la parcourt à peu près dans son axe, en passant sous le baldaquin d'Urbain V. Quant à la nef avec les bas côtés, elle correspond à la caserne ou manège de ce corps de cavaliers d'élite, appelés *equites singulares*, ainsi qu'en témoignent les inscriptions recueillies. Toutes les anciennes constructions, qui se trouvaient dans l'aire de la basilique furent rasées, à une certaine hauteur de manière à utiliser la base de leurs murs comme fondations. Les édifices voisins durent, au contraire, être conservés pendant quelque temps. Au début du IVe siècle, Aurélius Victor qui vit le Latran, parle du palais, qu'il nomme *ædes Laterani*. D'ailleurs il est à remarquer que le demi-cercle extérieur de l'abside, avant la construction du portique Léonien, atteignait exactement le mur intérieur de l'atrium, découvert en 1876, qui était demeuré intact. Il se peut donc bien que le grand édifice dont dépendait l'atrium, se développant du baptistère au mur d'Aurélien sur le côté sud de l'abside, soit resté debout dans les premiers temps et ait été affecté à la résidence du pape avec son clergé attaché au service de la basilique [4]. Sur le côté nord de l'église, on avait sans doute aussi laissé subsister les constructions anciennes, dont nous trouvons les fondations en appareil réticulé dans les souterrains du palais actuel et qui pourraient être la *casa Annii* ou *domus Veri*. C'est peut-être là qu'était située, comme on l'a supposé [5], cette basilique *Julia*, dont il est souvent question au Ve siècle dans le *Liber pontificalis*.

« A la fin du même siècle, le pape Hilaire (461-467) fit enlever une grande quantité de pierres et de débris qui encombraient le baptistère. C'est ce que relate une inscription relevée au IXe siècle dans le baptistère et aujourd'hui détruite où on lit : *Hic locus olim sordentis cumuli squalore congestus, sumptu et studio... Hilari episcopi... tanta ruderum mole sublata quantum culminis nunc videtur... ornatus atque dedicatus est.* C'était le résultat des démolitions opérées depuis l'époque constantinienne dans les édifices entourant

[1] *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. CLIII-CLIV. — [2] Ph. Lauer, *Le palais de Latran*, in-fol., Paris, 1911, p. 32. — [3] *Epist.*, LXXVII; *P. L.*, t. XXII, col. 692. — [4] Les inscriptions chrétiennes des premiers siècles, retrouvées par C. Corvisieri au cours de ses fouilles, viennent à l'appui de cette hypothèse. — [5] G. Rohault de Fleury, *Le Latran au Moyen Age*, in-8°, Paris, 1877, p. 28.

l'abside, en dernier lieu par le pape Léon Ier (440-461), si réellement on doit lui attribuer la construction du « portique Léonien », déambulatoire de la basilique. Le sol environnant s'en trouvait exhaussé et le travail de déblaiement du baptistère opéré sous Hilaire explique que le portique de Saint-Venance, alors dégagé des décombres, soit aujourd'hui placé si bas et comme enterré; il est resté au niveau du sol du IVe siècle, époque où il a été édifié.

« Au VIe siècle, on commença à remplacer systématiquement par de nouvelles constructions les édifices antiques croulant de vétusté à la suite des dévastations et incendies des IVe et Ve siècles. Nous en voyons la trace notamment dans les murs ornés de fresques de cette époque que M. Ph. Lauer a retrouvés dans les fondations de la chapelle du *Sancta Sanctorum*. Ce mouvement de réédification, qui dura des siècles, avait complètement modifié, à l'époque carolingienne, la physionomie du Latran de Silvestre et de Constantin [1]. »

Quelle est la date exacte de la dédicace de la basilique du Latran; « Certains auteurs donnent le 9 novembre 324, d'autres 319, 320 ou 323, mais aucun ne cite ses sources. Le premier, à notre connaissance est Panvinio [2] qui propose « environ l'an du Christ CCCXX », mais il parle aussi de 315 dans sa *Description du Latran* [3], avec la date de jour du v des ides de novembre, ce qui fait bien le 9 novembre. Pour Saint-Pierre, il donne le XIV des calendes de décembre (18 novembre) sans date d'année, tandis que le Père Mortier, un des derniers historiens de Saint-Pierre, fournit, comme Nibby, l'année 324, sans citer ses sources. Mais, pour le Latran, Nibby parle de l'année 319, se rapprochant ainsi de Panvinio, qui suit aussi Valentini [4]. Ce dernier remarque aussi que Constantin ne paraît pas être venu à Rome entre 319 et 326 [5], et cependant, c'est après le prise de Rome (319) que les faveurs de Constantin envers l'Église furent les plus nombreuses [6].

« Toutes ces précisions contradictoires proviennent de ce qu'il n'y a aucun texte contemporain, ou même un peu postérieur, qui fournisse une date; et c'est pourquoi Ciampini, Rasponi, de Rossi, Marucchi, Crostarosa, Duchesne et Armellini se sont abstenus d'en indiquer aucune. Puisque la question est soulevée, il est intéressant de faire savoir que la date de 324 vient en réalité de ce que le cardinal Baronius a placé sous cette année, dans ses *Annales ecclésiastiques* [7], tous les renseignements relatifs aux fondations des grandes basiliques romaines, parce que cette année lui a paru convenir (*describere hic oportunum erit*) à cause de la défaite de Licinius, pour fixer le moment où le christianisme triompha définitivement du paganisme dans l'empire romain. Mais on comprend très bien que d'autres historiens aient pu vouloir remonter plus haut, jusqu'aux édits de pacification de Constantin, avec lesquels on faisait jadis coïncider son baptême : c'est ce qui explique les dates de 319 et 320. Nous savons, en effet, que, dès 313, un Concile romain contre les donatistes se tint, sous le pape Miltiade, *in domum Faustæ in Laterano*, d'après Optat. Mais il est est visible qu'il s'agit du palais impérial, et il est vraisemblable que la construction de la basilique ne se fit que sous le pape saint Silvestre (314-335). En tout cas, on la trouve mentionnée, pour la première fois, en 366, dans le *Libellus precum*. Voilà tout ce que l'on peut dire sur la date d'année.

« En ce qui concerne la date de jour, la plus ancienne mention du v des ides de novembre se trouve seulement dans un opuscule de la fin du XIe siècle, la *Description du Latran* de Jean Diacre, écrite à la requête du pape Alexandre II (1073-1159) [8]. L'historien Eusèbe de Césarée fait bien allusion aux constructions et dédicaces d'églises ou d'oratoires en général (ἐγκαίνια, ἀφιέρωσις), au livre X, chap. II et III de son *Histoire ecclésiastique* [9], mais il ne cite pas Rome et ses basiliques : il ne mentionne au chapitre suivant que la basilique de Tyr, qui était la plus belle de toute la Phénicie. De même, dans sa *Vie de Constantin*, l. II, chap. XLV [10].

« Pour Saint-Pierre, observons que ni Petrus Mallius [11], contemporain de Jean Diacre, ni Mafeus Vegius [12], plus tard, ne fournissent non plus aucune date de consécration. Voici maintenant le passage auquel nous faisions allusion, de la *Description du Latran* par Jean Diacre : *Sicut enim in gestis beati Silvestri legitur* [13], *quæ beatus papa Gelasius in concilio septuaginta episcoporum a catholicis legi commemorat, præfatus imperator Constantinus secunda die confessionis suæ promulgavit legem, quæ his verbis concluditur : Sit omnibus notum nos ita Christi cultores effectos, ut intra palatium nostrum hujus nominis construamus, in quo populus christianus una nobiscum conveniens deitati ejus gratias referamus, et paulo post, ut autem notum sit universo orbi romano vero Deo Christo nos inclinasse cervices, intra palatium meum ecclesiam construxi ut universitas hominum comprobet nulla dubietatis in eodem modo vel preteriti erroris remansisse vestigia; quam ecclesiam postea edificatam et consumatam beatus Silvester publice (quod non fiebat antea) sollempniter consecravit* QUINTO IDUS NOVEMBRIS. *Et est illa usque hodie celeberrima festivitas in Urbe, in qua prima ecclesia publice consecrata est, et imago Salvatoris infixa parietibus primum visibilis omni populo Romano apparuit. Inscribitur enim Dedicatio basilicæ Salvatoris. Inde est quod quæcumque ecclesia per Urbem atque per orbem Salvatoris vocabulo specialiter intitulatur, in præfata die ipsius celebritatis memoriam recolit et veneratur : cujus dedicationis sollempnitatem octo diebus celebrandam apostolica sancivit auctoritas : quoniam decimo die a sollempnitate dedicationis istius dedicatæ sunt postea basilicæ sanctorum Petri et Pauli.*

« D'où provient cette date précise du jour : le v des ides de novembre? On ne la rencontre, à notre connaissance, ni dans le *Liber pontificalis* (*eodem tempore*) ni dans aucun catalogue, martyrologe ou autre texte ancien. On la retrouve, il est vrai, dans le sermon de saint Athanase d'Alexandrie intitulé : *De novis modernis mirabilibus imaginis Domini*, mais ce texte est relégué par les *Spuria* dans l'édition de Migne [14], et conservé par un manuscrit du XIIe siècle (Paris, lat. *12136*) : *Decrevit sancta Romana et Antiochenis ecclesia diem V iduum novembrium solemnem agi in quo hec facta sunt...* — A-t-elle été conservée traditionnellement dans le calendrier liturgique de la basilique, depuis le IVe siècle? Elle figure, en effet, dans l'*Ordo* actuel de la basilique de Saint-Jean de Latran. Ou bien est-ce la date d'une dédicace postérieure,

[1] Ph. Lauer, *op. cit.*, p. 28. — [2] Panvinio, *De septem ecclesiis*, p. 106. — [3] Panvinio, *Descriptio Laterani*, dans Ph. Lauer, *Le palais de Latran*, in-fol., Paris, 1911, p. 423, col. 1. — [4] Valentini, *La patriarcale basilica Lateranense*, 1836. t. I, p. 4. — [5] Tillemont, *Histoire des empereurs romains*, t. IV, art. 60. — [6] J. Maurice, *Constantin le Grand*, p. 64. — [7] Baronius, *Annales ecclesiastici*, édit. Pagi, t. IV. p. 51. — [8] Ph. Lauer, *Le palais de Latran*, p. 391, col. 1; p. 392, col. 2; p. 393, col. 1; p. 395, col. 2. — [9] *P. G.*, t. XX, col. 846, 847, édit. Grapin, t. III (1913), p. 75 sq. — [10] *P. G.*, t. XX, col. 1021-1022. — [11] *Acta sanctor.*, juin, t. VII, p. 37-38. — [12] *Ibid.*, p. 61 sq., p. 61-64. — [13] Cf. le passage correspondant des *Gesta Silvestri* (Bibl. nat. ms. lat. *5301*, fol. 316), où l'on retrouve certains membres de phrase copiés textuellement, mais pas de date. Toutefois la fondation de la basilique de Saint-Pierre y précède celle du Latran. Cf. Mombritius, *Acta sanct.*, Milan, vers 1480, fol. 279 sq. — [14] *P. G.*, t. XXVIII, col. 824.

consécutive à quelque restauration par exemple celle que fit, après les invasions, le pape saint Léon, auquel on attribue le déambulatoire ou portique léonien, ou encore celle du pape Serge III (903-924), après le tremblement de terre de 897? Ou bien vient-elle d'Orient, d'Antioche ou de Beyrouth, comme pourrait le faire croire le sermon de saint Athanase sur les images du Sauveur, en général, et sur celle de Beyrouth, en particulier, ainsi que le suppose Panvinio, au chap. IV de la description du Latran. C'est ce qu'il est impossible de décider dans l'état actuel de nos connaissances. Observons toutefois qu'il a pu exister au XI^e siècle, des variantes plus précises du récit légendaire du baptême et des fondations constantiniennes. Jean Diacre semble y faire allusion au début de sa description du Latran. Dans les rédactions que nous possédons des *Gesta Silvestri*, sans trouver de date, on remarque la division en neuf jours, des premiers actes de Constantin à partir de son baptême jusqu'à la fondation de la basilique de Saint-Pierre, et l'on peut se demander si l'auteur n'était pas influencé par les deux dates des dédicaces (9 novembre et 18 novembre) des deux grandes basiliques : Latran et Saint-Pierre, les deux pôles attractifs de la légende du baptême constantinien. Ces deux dates de jours sont, en effet, ce qu'il y a de plus solide et peut-être de plus ancien, mais nous ne pouvons dire exactement jusqu'où elles remontent et si elles sont vraiment du IV^e siècle. Nous ne les trouvons pas avant le XI^e siècle, quoique Panvinio prétende que, dans une lettre du pape Nicolas I^er à l'empereur de Constantinople Michel III il en soit déjà question. Mais vérification faite, c'est le résultat d'une erreur; il n'y a rien de tel dans la correspondance de Nicolas I^er [1]. »

VII. De saint Silvestre a saint Léon, 336-440. — Si on apprécie la basilique constantinienne du Latran d'après l'inventaire qu'on vient de transcrire, on se persuadera sans peine de son étendue et de sa richesse. Après le pape Silvestre, qui avait présidé à cette somptueuse installation, il semble que ses successeurs immédiats, les papes Marc et Jules, aient eu en vue de créer de nouvelles basiliques plus que d'ajouter à la splendeur de celle où les grands noms de Constantin et de Silvestre éclipseraient toujours les noms des bienfaiteurs les plus magnifiques. Le Latran par son étendue, par son aménagement, par une tradition encore naissante et déjà respectable, devenait la résidence officielle des pontifes romains et aussi, selon toute vraisemblance, leur résidence ordinaire. Peut-être le concile réuni par le pape Jules, en 341, contre les fauteurs de l'arianisme, fut-il assemblé au Latran comme en 313.

Le pape Marc avait élevé une basilique qui porte son nom [2] et une autre au-dessus du cimetière de Balbine [3] (voir *Dictionn.*, t. II, col. 142). Le pape Jules construisit cinq basiliques dont deux à Rome et trois hors de la ville [4]. Le pape Libère ne connut guère les loisirs nécessaires aux grandes entreprises monumentales. Il comptait de solides et courageuses amitiés parmi le clergé du Latran qui protesta énergiquement contre son enlèvement par ordre de l'empereur arien Constance [5]. Les *Gesta Liberii*, rédigés au début du VI^e siècle, nous redisent la douleur de Libère à la pensée qu'il lui serait interdit d'accomplir les rites du baptême le jour de Pâques dans le baptistère du Latran [6]. Lorsqu'après trois années d'exil, Libère revint à Rome, il reparut au Latran [7]; pendant son absence, l'archidiacre Félix, un de ses plus chauds partisans, était devenu anti-pape; il s'établit dans la *Julii basilica trans Tiberim* qui n'est pas, comme on l'a cru, une salle ainsi nommée du palais du Latran, mais bien Sainte-Marie-du-Transtévère. Quand Libère et Félix moururent on leur donna à chacun un successeur : Damase et Ursin.

Le pape Damase (voir ce nom) rallia à son parti le gouvernement impérial, envahit la *basilica Julii* qui était le siège cathédral d'Ursin, et, après une longue série de violences, réussit au bout de sept jours à occuper la basilique du Latran. La possession de celle-ci devait être considérée comme nécessaire pour être reconnu évêque de Rome; elle constituait le seul véritable siège patriarcal romain [8]. Une fois installé au Latran, Damase y vécut pacifiquement ainsi que ses premiers successeurs Sirice et Anastase I^er; on ne sait rien de particulier sur le séjour de ces papes au *patriarchium Lateranense*. Le pontificat d'Innocent I^er (22 déc. 401-12 mars 417) fut marqué par de graves événements. En 402, les Wisigoths tentèrent de pénétrer en Italie et ne renoncèrent à leur projet qu'après la défaite que leur infligea Stilicon à Pollenza (19 mars 402) et à Vérone (403). Ce fut une chaude alerte à Rome, où Honorius fit restaurer le mur d'Aurélien [9] et probablement à cette époque furent élevées les deux tours rondes qui flanquent l'ancienne porte *Asinaria* [10]. Peu d'années après, Stilicon remportait une autre victoire, à Fiesole, sur Radagaise et mourait assassiné le 23 août 408. Cette mort permettait à Alaric de tenter une marche sur Rome, et il ne consentit à se retirer que moyennant une énorme rançon à laquelle durent contribuer les trésors des églises. Il est vrai qu'on n'en rencontre la preuve dans aucun texte, mais ce qui rend infiniment probable cette opinion, ce sont les efforts que fera la papauté peu de temps après ces événements pour remettre en état le trésor du Latran.

Alaric reparut bientôt dans Rome, tandis que le pape Innocent était à Ravenne et le Latran sans protecteur [11]. On ignore s'il fut pillé. Paul Orose nous apprend qu'Alaric avait ordonné le respect des « Lieux saints », mais ses ordres ne furent qu'imparfaitement obéis. Les tombeaux et les basiliques des saints apôtres et des martyrs jouissaient d'un prestige que n'égalaient certainement pas les autres églises, qui, comme le Latran, n'étaient que des lieux du culte et d'un culte opposé à l'arianisme. La basilique et le palais patriarcal furent-ils épargnés? Aucun historien n'en parle. Innocent I^er se trouvait à Ravenne, auprès de l'empereur Honorius que combattait Alaric; cette circonstance n'était pas de nature à lui valoir un traitement favorable. D'ailleurs la basilique du Latran ne fut pas épargnée. Le baldaquin d'argent, *fastidium argenteum*, offert par Constantin, sur lequel étaient figurés le Christ et les douze apôtres, fut enlevé par les Wisigoths [12]. Le pillage ne dut épargner que bien

[1] Ph. Lauer, *Date de la dédicace de la basil. du Latran*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1924, p. 261-265. — [2] *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. 203, n. 5; cf. M. Armellini, *Le Chiese di Roma*, p. 459. — [3] De Rossi, *Roma sotterranea*, t. I, p. 180, 181; t. III, p. 8-13. — [4] *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. CXX, p. 205, 206, n. 4, 5. — [5] *Faustini et Marcellini presbyterum partis Ursini adversus Damasum libellus precum ad imperatores Valentinianum, Theodosium et Arcadium*, *P. L.*, t. XIII, col. 81; *Corp. Script. eccles. lat.*, t. XXXV, p. 2. — [6] *P. L.*, t. VIII, col. 1388-1393. — [7] *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. 207. — [8] M. Rade, *Damasus Bischof von Rom; ein Beitrag zur Geschichte der Anfänge des römischen Primats*, in-8°, Freiburg-im-Br., 1882. — [9] Zosime, *Histor. nov.*, édit. Mendelssohn, p. 34. — [10] L. Homo, *Essai sur le règne de l'empereur Aurélien*, p. 271, 295, Cesare Quarenghi, *Le Mura di Roma*, in-8°, Roma, 1880, p. 48. — [11] Orose, *Hist. adv. paganos*, l. VIII, c. XXXIX, édit. Zangemeister, p. 292. — [12] *Liber pontificalis*; S. Isidore de Séville, *Chron., Gothic.*, Orose, *op. cit.*, l. II, c. XIX; l. VII, c. XXXIX; H. Grisar, *Hist. de Rome et des papes au Moyen Age*, trad. Ledos, t. I, p. 66.

peu d'objets du culte en métal précieux. Le fait que le trésor du *Sancta Sanctorum* ne comprend aucune pièce d'orfèvrerie antérieure à cette date est significatif à cet égard [1].

Le pontificat de Zosime fut court et pacifique (18 mars 417-26 décembre 418). Au lendemain de la mort du pape un « saint homme » nommé Eulalius vint au Latran, amené par le peuple et le clergé pour célébrer les obsèques de Zosime; il y demeura du 27 au 29 décembre, attendant le dimanche, jour habituel des ordinations [2]. Le 29, nous apprend un rapport adressé par le préfet de Rome, Symmaque, à l'empereur Honorius, quelques prêtres se dirigèrent vers l'église de Théodora où ils élirent un des leurs, Boniface, malgré la résistance du préfet. Mais une lettre des prêtres partisans de Boniface aux empereurs Honorius et Théodore rétablit la vérité en ces termes. Le « saint homme » Eulalius n'était pas venu au Latran pour assister aux obsèques du pape Zosime. Il avait un dessein tout différent. Après avoir gagné les diacres et quelques prêtres, puis ameuté une partie du peuple, il s'était retranché dans la basilique du Latran dont il avait bouché presque toutes les issues. La majorité des prêtres [3] et neuf évêques, réunis dans l'église de Marcel, consacrèrent Boniface désigné par l'acclamation de tout le peuple et l'accord de l'aristocratie de la cité [4]. Alors ils le conduisirent à la basilique Saint-Pierre.

L'empereur avait à juger entre les deux rivaux et penchait du côté d'Eulalius, surtout par ce qu'il avait été élu au Latran [5]. Boniface dut se retirer à Saint-Paul-hors-les-Murs tandis qu'Eulalius officiait dans Rome, à Saint-Pierre [6]; mais Honorius lut l'adresse des prêtres qui avaient élu Boniface et en fut frappé. Il réunit à Ravenne un concile qui n'aboutit à aucun résultat, mais qui décida néanmoins de tenir les deux compétiteurs écartés de Rome pendant les fêtes de Pâques de l'année 419. Cependant le 18 mars à midi, douze jours avant la fête, Eulalius entra dans Rome sans rencontrer d'opposition de la part du préfet Symmaque. Dans la soirée de ce jour, Achillée, évêque de Spolète, fit avertir Symmaque que l'empereur Honorius l'avait chargé de célébrer les cérémonies de la fête de Pâques à Rome, où il arrivait trois jours plus tard. L'escorte d'Achillée et l'escorte d'Eulalius se rencontrèrent au forum de Vespasien et se prirent aux

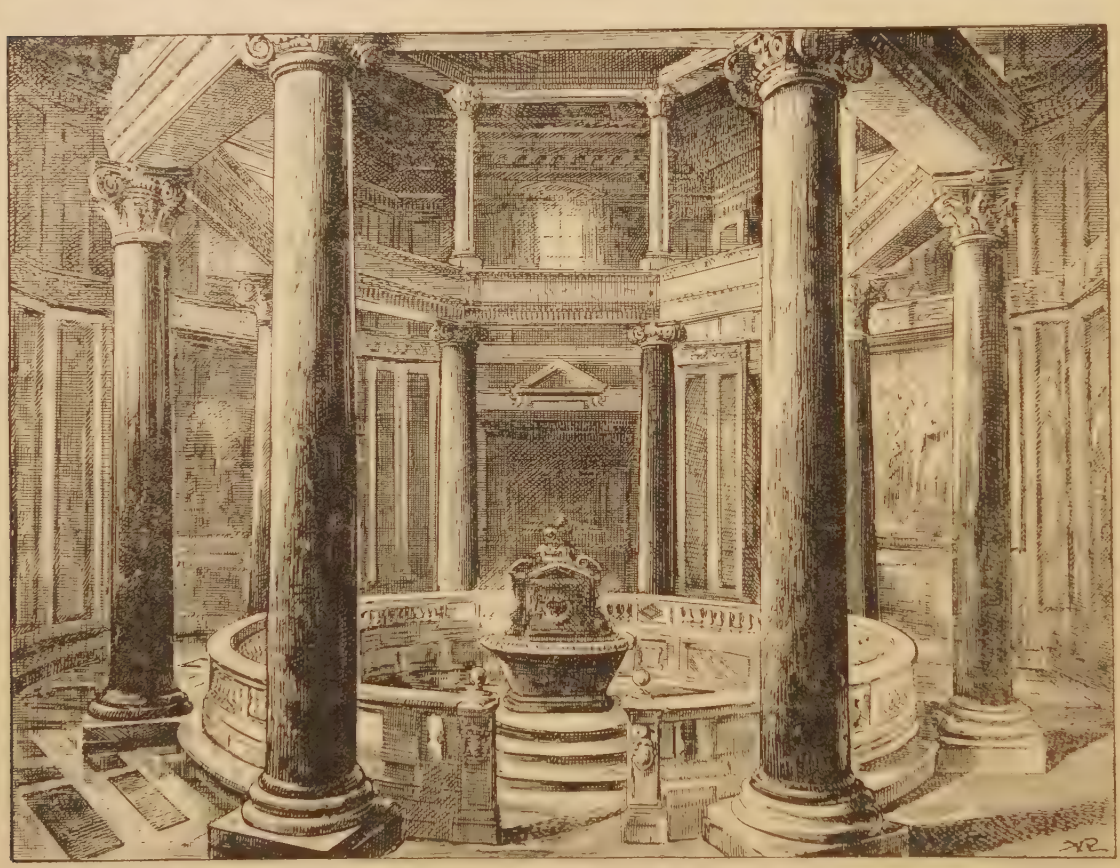

6791. — Baptistère du Latran. État actuel. D'après Ph. Lauer, *op. cit.*, p. 44, fig. 12.

[1] Ph. Lauer, *Le palais du Latran*, 1911, p. 42. — [2] *Collectio Avellana*, édit. O. Guenther, *epist.*, XIV, dans *Corp. script. eccles. lat.*, t. XXXV, p. 59. — [3] Ils étaient soixante-dix. — [4] *Collectio Avellana*, *epist.*, XV. Le *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. 227-228, n. 4, place l'élection dans la basilique *Julia* dont nous avons parlé; c'est à tort. — [5] *Coll. Avell.*, *epist.*, XVII. On lit dans le *Liber pontificalis*, t. I, p. 227 : ... *præsumpsit Eulalius eo quod ordinatus fuisset in basilica Constantiniana...* — [6] *Collectio Avellana*, *epist.* XVI, du 6 janvier.

cheveux; ce n'était qu'un prélude et on s'attendait, le samedi saint, à une véritable bagarre [1]. Averti à temps, Honorius ordonna à Eulalius de s'éloigner sur-le-champ et de laisser l'évêque de Spolète célébrer au Latran l'eucharistie pendant les fêtes de Pâques. Le préfet Symmaque reçut défense, sous peine de mort, de laisser pénétrer un des deux compétiteurs dans la basilique [2].

Le samedi saint Eulalius, sommé de sortir de Rome, réunit une foule de gens en armes et s'empara de la basilique du Latran. Voyant cela, Symmaque ayant pris conseil de tous les dignitaires de la cité, donna

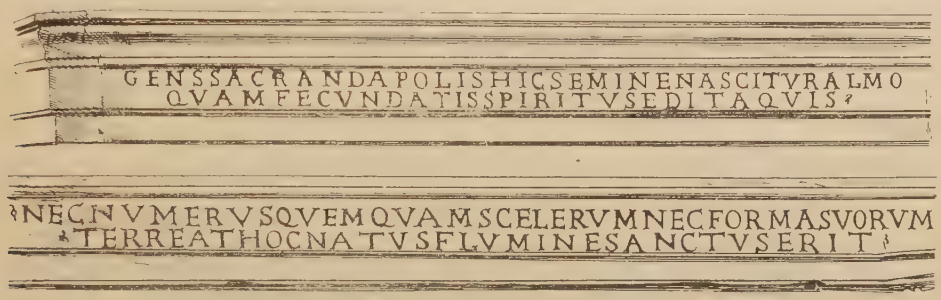

6792. — Inscription de Sixte III. D'après Ph. Lauer, *op. cit.*, p. 40, fig. 13.

l'ordre de chasser Eulalius de la basilique. Le vicaire, comprenant les risques de l'entreprise se déroba; alors les gens des corporations, avec les chefs des régions (*majores regionum*) et tous les fonctionnaires de l'*officium* du préfet de la Ville marchèrent sur le Latran, s'en emparèrent, en expulsèrent Eulalius et le firent ramener, sous bonne escorte, au lieu que le concile de Ravenne lui avait assigné pour résidence. Alors l'évêque Achillée put célébrer la fête de Pâques dans le Latran gardé militairement [3]. Le 3 avril, l'empereur Honorius fit son choix entre les rivaux, évinça Eulalius et reconnut Boniface comme seul pape légitime [4]. La lettre impériale arriva à Rome le 8 avril et, le surlendemain, Boniface fit son entrée dans la Ville parmi les acclamations dont une populace romaine n'est jamais avare envers quiconque se montre à elle dans l'appareil du succès.

Nous ne savons pas ce que le pape Célestin (422-432) put faire pour le Latran, car c'est par suite d'une confusion qu'on lui a attribué la dédicace d'une basilique au Latran [5]; cette *basilica Julii* était, nous l'avons dit, Sainte-Marie-du-Transtévère.

Sous le pontificat de Sixte III (432-440) on songea à restaurer quelque chose de la splendeur du Latran. A la prière du pape, l'empereur Valentinien III rétablit le baldaquin ou *ciborium* en argent massif démonté et volé par les Goths d'Alaric. Le nouveau baldaquin pesait, comme l'ancien, environ deux mille livres [6]. Le même pape fit dresser huit colonnes de porphyre dans le baptistère; elles avaient été réunies dès le temps de Constantin, peut-être lors de la construction du portique de Saint-Venance et n'avaient pas été utilisées. Dressées, couronnées de chapiteaux et d'architectures, elles reçurent une inscription métrique composée d'un distique sur chaque pan (fig. 6791). *Hic constituit columnas in baptisterium basilicæ Constantinianæ, quas a tempore Constantini Augusti fuerant congregatas, ex metallo purphyretico numero VIII, quas erexit epistolis suis* (epistylia) *et versibus exornavit. Hic fecit in basilicam Constantinianam ornamentum super fontem, quod ante ibi non erat, id est epistulia marmorea et columnas purfyreticas eregit quas Constantinus Augustus congregatas demisit et jussit ut erigerentur, quas et versibus exornavit* [7]. Cette inscription a été publiée par J.-B. De Rossi [8] dans l'ordre où il l'a trouvée dans le recueil de Pietro Sabino (voir INSCRIPTIONS, *Histoire des recueils d'*), c'est-à-dire les quatre derniers distiques précédant les quatre premiers. Baronius [9], Severano [10], Rasponi [11], Rohault de Fleury [12] et L. Duchesne [13] l'ont publiée dans un ordre différent arbitrairement déterminé par Panvinio [14], c'est l'ordre 1, 4, 7, 6, 2, 5, 3, 8. Elle a été publiée dans l'ordre que nous donnons ici par Sarazanius [15], par Ciampini [16], par Marini [17] et par M. Ph. Lauer [18]. C'est l'ordre véritable, celui que l'on obtient en commençant à lire l'inscription depuis le pan qui fait face à l'ancienne entrée du côté de portique de Saint-Venance et en continuant à droite. Voici le texte (fig. 6792).

1 GENS SACRANDA POLIS HIC SEMINE NASCITVR ALMO
QVAM FECVNDATIS SPIRITV SEDIT AQVIS
2 MERGERE PECCATOR SACRO PVRGANDE FLVENTO
QVEM VETEREM ACCIPIET PROFERET VNDA NOVVM
3 NVLLA RENASCENTVM EST DISTANTIA QVOS FACIT VNVM
VNVS FONS VNVS SPIRITVS VNA FIDES
4 VIRGINEO FETV GENETRIX ECCLESIA NATOS
QVOS SPIRANTE DEO CONCIPIT AMNE PARIT
5 INSONS ESSE VOLENS ISTO MVNDARE LAVACRO
SEV PATRIO PREMERIS CRIMINE SEV PROPRIO
6 FONS HIC EST VITAE QVI TOTVM DILVIT ORBEM
SVMENS DE CHRISTI VVLNERE PRINCIPIVM
7 CAELORVM REGNVM SPERATE HOC FONTE RENATI
NON RECIPIT FELIX VITA SEMEL GENITOS
8 NEC NVMERVS QVEMQVAM SCELERVM NEC FORMA SVORVM
TERREAT HOC NATVS FVLMINE SANCTVS ERIT

[1] *Collectio Avellana, epist.*, XXIX, du 23 avril. — [2] *Collectio Avellana, epist.*, XXXI, du 26 mars. — [3] *Ibid., epist.*, XXXI. Le *Liber pontificalis* dit à tort que Boniface célèbre la Pâque au Latran. — [4] *Collectio Avellana, epist.*, XXXIII, du 3 avril. — [5] Severano, *Memorie sacre delle sette chiese di Roma*, p. 565; suivi par G. Rohault de Fleury, *op. cit.*, p. 29. — [6] *Liber pontificalis*, t. I, p. 233 : *fastidium argenteum in basilica Constantiniana quod a barbaris sublatum fuerat, qui habet libras II.* Le ms. Vat. *3764*, donne DXI et Rohault de Fleury, *op. cit.*, p. 29, a suivi, cette leçon fautive. — [7] *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. 234. — [8] *Inscript. christ. urbis Romæ*, 1888, t. II, part. 1, p. 424. — [9] Baronius, *Annales ecclesiastici*, ad ann. 440, édit. Lucae, t. VII, p. 531. — [10] Severano, *Le sette chiese di Roma*, p. 496. — [11] Rasponi, *De basilica et patriarchio lateranensi*, p. 210. — [12] Rohaut de Fleury, *Le Latran au Moyen Age*, p. 420. — [13] *Liber pontificalis*, édit. L. Duchesne, t. I, p. 236. — [14] Panvinio, *De septem ecclesiis*, p. 153. — [15] Sarazanius, *Damasi opera*, ad carm. XVII, p. 175. — [16] Ciampini, *De sacris ædificiis a Constantino Magno constructis*, p. 23, 24. — [17] Marini, *Scriptorum veterum nova collectio*, t. V, p. 167, n. 2. — [18] Ph. Lauer, *Le palais de Latran*, in-fol., Paris, 1911, p. 45.

Nous avons donné (voir *Dictionn.*, t. II, fig. 1329) une coupe du baptistère du Latran, gravée par Lafréry; les voûtes qui s'y trouvent figurées peuvent dater elles aussi du pontificat de Sixte III; elles ont été remaniées sous le pontificat de Paul III, mais on voit encore l'amorce de l'ancienne voûte annulaire indiquée par un commencement de courbure dans l'entablement.

Il est probable que le portique de Saint-Venance était déjà construit et que les ouvriers avaient fait choix des plus beaux matériaux, rejetant les huit colonnes inégales dont Sixte III tira bon parti (fig. 6793). Voici, en cherchant leur histoire sur les matériaux eux-mêmes, comment il est possible de supposer que ce travail fut conduit. Les constructeurs du V^e^ siècle élevèrent intérieurement les huit nouvelles colonnes de porphyre, puis en égalisèrent les hauteurs en les surmontant de chapiteaux de modules différents; chapiteaux que les ruines environnantes leur fournirent facilement. On reprit, ensuite les fragments d'entablement qui n'avaient pas été utilisés au portique de Saint-Venance, on supprima le membre supérieur A (fig. 6794), on retailla une moulure par derrière, on ajusta les morceaux, suivant les entrecolonnements, enfin, ce qui n'est pas la moindre révélation que nous offrent ces marbres, on y prépara par un commencement de courbure, la naissance de la voûte annulaire. Cette voûte, détruite par Paul III, ne nous est plus rappelée que par cette amorce et par la gravure de Lafréry. Les moulures auxquelles elle se rattache, et qui par leur style appartiennent notoirement au V^e^ siècle, ne laissent aucun doute que cette voûte n'ait été construite par Sixte III.

Outre l'inscription gravée sur l'entablement, on en

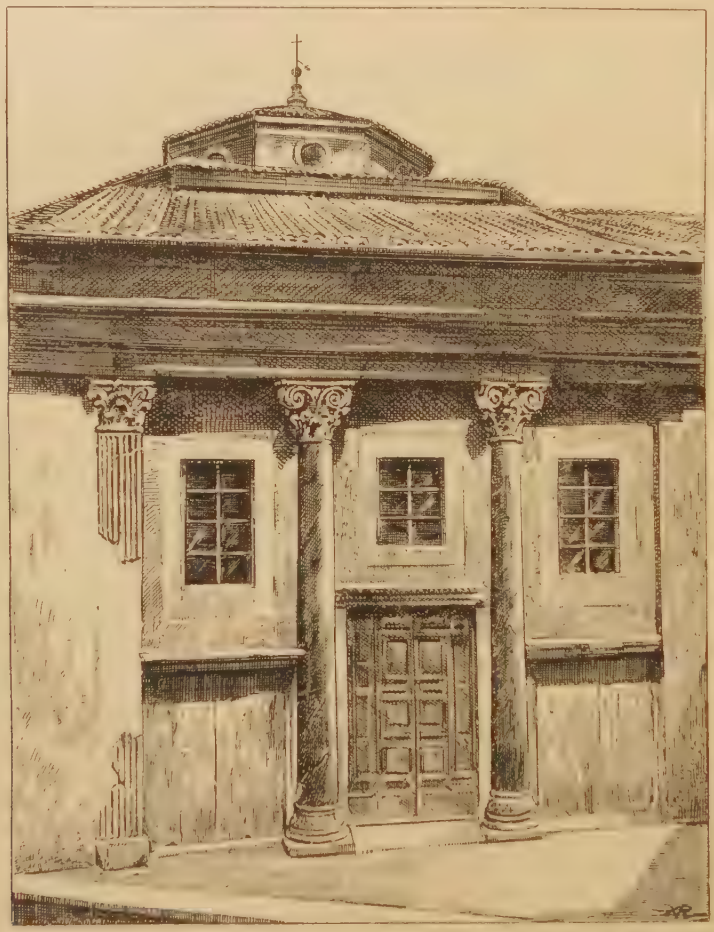

6793. — Portique de Saint-Venance.
D'après Ph. Lauer, *op. cit.*, p. 48. fig. 15.

lisait une autre, celle-ci dans l'abside et aujourd'hui perdue, mais dont le texte nous a été conservé par des copies. Nous apprenons ainsi qu'entre 429 et 430 le consul Flavius Félix et sa femme Padusia firent exécuter d'importants travaux dans l'abside du Latran. On n'est pas renseigné sur la nature de ces travaux, on peut supposer qu'il s'agit de mosaïques :

FLAVIVS FELIX V·C·MAGISTER VTRIVSQVE MILITIE
PATRICIVS ET CONSVL ORDINARIVS ET PADVSIA
EIVS ILLVSTRIS FEMINA VOTI COMPOTES DE PROPRIO
FECERVNT

On lit dans la *Sylloge inscriptionum basilicæ Lateranensis* une autre inscription en hexamètres qui précède celle qu'on vient de lire, bien qu'elle lui soit postérieure. Cette inscription se lisait : In Lat[*erano*] in

THRONO, c'est-à-dire sur la mosaïque de l'abside où était placé le trône pontifical :

AVLA DEI HAEC SIMILIS SYNAI SACRA IVRA FERENTI
VT LEX DEMONSTRAT HIC QVAE FVIT EDITA QVONDAM
LEX HINC EXIVIT MENTES QVAE DVCIT AB IMIS
ET VULGATA DEDIT LVMEN PERCLIMATA SAECLI.

Cette inscription n'ayant pas trouvé place dans la Sylloge de Lorsch, qui a recueilli l'inscription précédente, il s'ensuit qu'elle est postérieure au IX^e siècle, date de rédaction de la sylloge; peut-être est-ce un vestige de la restauration de la basilique sous le pontificat de Serge III. Il faut donc se garder de réunir ces deux inscriptions. Pour la première des deux nous savons que Flavius Félix fut consul avec Taurus, en 428, et l'année suivante il devint patrice

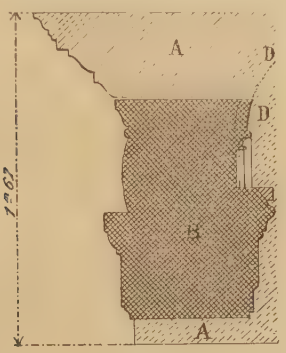

6794. — Entablement du baptistère.

D'après Rohault de Fleury, *Le Latran au Moyen Age*, p. 83. Légende : A. Partie supprimée pour l'ordonnance intérieure; B. Entablement intérieur; D. Naissance de la voûte annulaire.

en même temps qu'Aétius devenait *magister militum*. En 430, Aétius apprenant que Fl. Félix cherchait à lui nuire, le prévint. Nous lisons dans la *Chronique* de Prosper d'Aquitaine : « Aétius fit tuer Félix avec sa femme Padusia et le diacre Grunitus, parce qu'il les soupçonnait de lui avoir préparé des embûches. » L'inscription aura été placée au plus tard en 429 ou 430 et aura disparu sans doute en 1291 quand Nicolas IV restaura l'antique abside tombant en ruines [1].

VIII. DE SAINT LÉON A SAINT GRÉGOIRE, 440-590. — Depuis le sac de Rome par Alaric jusqu'au sac de Rome par Charles-Quint, il serait instructif de raconter ce que la papauté a dû à la sollicitude des races germaniques pour la civilisation. Après Innocent I^er, vint le tour de Léon I^er de faire connaissance avec les barbares. Ce docteur de l'Église fut un homme d'État et un saint, mais il y a dans sa vie un épisode fameux qui l'a posé devant la postérité dans l'attitude où Raphaël l'a représenté : marchant à la rencontre d'Attila! Sa gloire y prit une nuance d'héroïque grandeur que rappelle, en des temps moins éloignés de nous, celle d'un autre pontife dressé lui aussi, en face de l'envahisseur : le cardinal Mercier! En 542, Attila, écrasé en Champagne, sur les bords de la Marne, gagna l'Italie et s'établit entre Mantoue et le Pô (voir *Dictionn.*, t. VI, au mot HUNS). L'empereur Valentinien III envoya une ambassade composée de trois personnages, les sénateurs Avienus et Trigetius et le pape Léon. (Voir *Dictionn.*, au mot LÉON.) On a raconté qu'Attila avait vu les apôtres Pierre et Paul accompagnant l'évêque de Rome et menaçant le barbare; il est permis de conserver des doutes sur cette anecdote, mais il n'est pas possible d'en conserver un seul sur une préoccupation de nature à rendre Attila accessible aux avances des négociateurs. En ce moment, le roi des Huns connaissait les intentions offensives et les préparatifs que l'empereur d'Orient, Marcien, formait contre la Pannonie. La menace était grave et, pour cette fois, Rome fut sauvée. Pas pour longtemps.

Assassin de son meilleur général, Aétius, Valentinien fut assassiné à son tour (27 mars 455), par Petronius Maximus qui prit le titre d'empereur. La veuve de Valentinien III, l'impératrice Eudoxie remit le soin de sa vengeance au roi des Vandales, Genséric. Celui-ci débarqua à l'embouchure du Tibre, entra dans Rome qu'il mit au pillage. Le pape Léon intervint encore, mais il n'obtint que la vie sauve pour les habitants; quant aux richesses des trésors publics et des particuliers elles furent livrées au barbare qui chargea ses vaisseaux pendant quatorze jours. L'or, l'argent, les statues, le toit de bronze doré du temple de Jupiter Capitolin, tout ce qui pouvait être scié, déboulonné, empaqueté, fut emporté. Parmi tant de richesses, on conservait le trésor du temple de Jérusalem rapporté à Rome par Titus après la catastrophe de l'an 70. On racontait couramment au Moyen Age que ces dépouilles étaient conservées au Latran. Dans la *Graphia aureæ urbis Romæ* on lit ce qui suit : *In templo Pacis juxta Lateranum a Vespasiano imperatore et Tito filio ejus recondita est archa Testamenti. In qua sunt hæc : Ani aurea* (sic), *mures aurei, tabule Testamenti, virga Arun, urna aurea habens manna, vestes et ornamenta Aaron, candelabrum aureum cum VII lucernis, tabernaculum, septem candelabra, septem cathene argentee, mensa proposita, s.* (sic) *turibulum aureum, virga Moysi cum qua percussit mare, mensa aurea, panes ordeacei...* On lit cette variante dans le manuscrit E. de Parthey : *Temporibus sancti Silvestri pape fecit Constantinus Augustus basilicam Lateranensem quam decenter ornavit. Posuit ibi archam Testamenti, quam Titus asportaverat de Jerusalem et multa milia Judæorum, et candelabrum aureum cum VII lucernis, tabernaculum, septem cathene argentee, mensa proposita, s. turibulum aureum, virga Moysi, cum qua percussit mare, mensa aurea, panes ordeacei* [2]. Ainsi donc ces richesses se seraient trouvées dans le *Templum Pacis*, situé entre la voie Sacrée et les Carines ; mais, d'après une variante, Constantin aurait placé ces richesses dans l'autel même de la basilique du Latran. C'était l'arche d'alliance avec les *ani aurei*, les souris d'or, les tables de la Loi, la verge d'Aaron, une urne d'or contenant de la manne, les vêtements et les ornements sacerdotaux d'Aaron, le chandelier d'or à sept branches, le tabernacle, sept chandeliers, sept chaînes d'argent, la table de proposition, la verge de Moïse avec laquelle il frappa la mer, une table d'or et les pains d'orge (de proposition). La première pensée qui se présente est que Constantin transféra ces reliques fameuses du temple de la Paix à la basilique du Latran; mais c'est une hypothèse que rien n'autorise. Cependant ces richesses semblent donner un fondement quelconque au nom remarquable de *Sancta Sanctorum* localisé dans une chapelle du Latran. Ce nom de « Saint des Saints » s'explique à merveille à

[1] De Rossi, *Inscript. christ. urb. Romæ*, t. II, part. 1, p. 149, 306-307, fait de *v. c.*, *Victor Constantius* au lieu de *vir clarissimus*; Borghesi, *Fasti consulares*, p. 100; Prosper Tiron, *Epitome chronicon*, dans *Monum. Germ. hist., Auctores antiquissimi*, t. IX, p. 472-473; A. Chabouillet, *Le diptyque consulaire de Saint-Junien au diocèse de Limoges*, dans *Revue des Sociétés savantes*, 1873, V^e série, t. VI, p. 272-303; Ph. Lauer, *op. cit.*, p. 48-49. — [2] *Graphia aureæ urbis Romæ*, dans Urlichs, *Codex topographicus urbis Romæ*, p. 117.

propos de tous ces objets sacrés et précieux provenant du « Saint des Saints » du temple de Jérusalem. Ce qui avait pu être soustrait aux Goths d'Alaric, en 410, fut capturé et emporté par les Vandales de Genséric, en 455. Que ce soit le temple de la Paix ou la basilique du Latran qui fut dépouillé, nous savons d'ailleurs que le Latran fut mis au pillage.

Le témoignage s'en trouve dans le *Liber pontificalis* où la notice consacrée à Léon I[er] nous apprend qu'à la suite et en conséquence de l'invasion des Vandales, le pape fut dans l'obligation de renouveler, dans tous les titres ou paroisses de Rome, la vaisselle sacrée d'argent; il donna à la basilique constanti-

6795. — Porte de l'oratoire de Saint-Jean.
D'après Ph. Lauer, *op. cit.*, p. 52, fig. 16.

nienne des aiguières (*conflatæ hydriæ* [1]) en remplacement des trois métrètes de Constantin; il refit l'abside embellie peu de temps auparavant par les soins du consul Flavius Félix. C'est peut-être de ce temps que date la mosaïque absidale primitive, refaite sous Nicolas IV [2]. Panvinio reporte au pontificat de saint Léon la construction du déambulatoire de la basilique ou portique Léonien. Toutefois, les fouilles de 1876 nous montrent que ce portique fut presque entièrement refait sous Nicolas IV [3]. Rien qui confirme l'authenticité de la tradition rapportée par Panvinio : ce portique conserve, il est vrai, quelques chapiteaux antiques sur ses colonnes, mais aussi un chapiteau roman qui prouverait une reconstruction au Moyen Age [4].

Le successeur de saint Léon, le pape Hilaire (461-468) a laissé son souvenir au Latran. On l'avait vu au « brigandage d'Éphèse » prendre, en qualité de légat du pape de Rome, la défense de Flavien, patriarche de Constantinople. Son attitude ferme et courageuse aurait pu lui attirer la vengeance de Dioscore qui ne s'arrêtait devant rien ni personne si, après l'arrestation de Flavien, Hilaire n'avait réussi à prendre la fuite et à se cacher dans le sanctuaire du tombeau de saint Jean situé dans la banlieue d'Éphèse. Il est vraisemblable que, dans ces circonstances tragiques, il fit le vœu de construire un sanctuaire [5]. Son élévation au souverain pontificat lui donna le moyen de s'acquitter de cette promesse dans le lieu le plus vénérable de la chrétienté.

Le pape Hilaire fit construire, de chaque côté du baptistère, une chapelle dédiée l'une à saint Jean-Baptiste, l'autre à saint Jean l'Évangéliste. Celle-ci fut accolée à la face nord du baptistère et porta, sur le frontispice, au-dessus de l'entrée une inscription qui imite assez heureusement la calligraphie damasienne [6] :

LIBERATORI SVO BEATO IOANNI EVANGELISTAE
HILARVS EPISCOPVS FAMVLVS XPI

Cette chapelle est assez semblable au tombeau de Galla Placidia (voir ce nom), c'est un des types les plus intéressants de l'art chrétien dans ses premières expansions de liberté; elle porte dans son style comme une dernière réminiscence de l'architecture en hon-

6796. — Porte de l'oratoire de Saint-Jean.
D'après Ph. Lauer, *ibid.*, p. 53, fig. 17.

neur dans les catacombes; ses dimensions exiguës, les trois niches dans lesquelles s'enfoncent les autels rappellent le goût des chrétiens pour les sanctuaires de l'époque primitive.

Les deux chapelles étaient décorées de métaux et de pierres précieuses, leurs autels étaient d'argent, pesant cent livres et surmontés d'une croix d'or; les portes étaient de bronze avec des incrustations d'argent. L'oratoire de saint Jean-Baptiste a conservé ses vantaux de bronze portant une inscription incrustée d'argent (fig. 6795).

IN HONOREM BEATI IOHANNIS BAPTISTAE
HILARVS EPISCOPVS DI FAMVLVS OFFERT

Les panneaux supérieurs présentent une imbrication d'écailles en relief sur lesquelles sont incrustées de minuscules croix d'argent. L'encadrement se compose de deux colonnes d'ordre composite et d'une architrave [7]. Au-dessous, le linteau légèrement en retrait porte l'inscription primitive du type damasien [8] (fig. 6795) :

+ HILARVS EPISCOPVS + SANCTAE PLEBI DEI +

[1] *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. 240, n. 5 : deux ou six, suivant la leçon des manuscrits. — [2] E. Müntz, *Notes sur les mosaïques chrétiennes de l'Italie*, dans *Revue archéologique*, 1879, t. II, p. 109-117. — [3] Stevenson, *Scoperte di antichi edifizi al Laterano*, dans *Annali dell' Istit. di corrisp. archeol.*, 1877, p. 12. — [4] Rohault de Fleury, *op. cit.*, p. 36. — [5] Baronius, *Annal. eccles.*, ad ann. 449, n. 100 sq., 109. — [6] De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. II, part. 1, p. 424. Les mots *diligite alterutrum* gravés sur la corniche, sont du XVII[e] siècle. — [7] Sur l'architrave on a gravé : *erunt aspera in vias planas*, au XVIII[e] siècle. — [8] Al. Nesbitt, *On the churches at Rome earlier than the year 1150*, dans *The archaeologia*, t. XL, p. 190, pl. IX.

La porte de l'oratoire de Saint-Jean-l'Évangéliste a été restaurée en 1195, mais la mosaïque de la voûte a été épargnée, ce qui est d'autant plus heureux qu'elle offre une certaine analogie avec la décoration des plafonds des catacombes. « Comme dans ceux-ci, la croix n'y joue aucun rôle décoratif visible. C'est seulement dans les entrelacs en forme de vases, bordant la fenêtre que l'on trouve cet emblème bien en vue. Une autre caractéristique de l'époque d'Hilaire est la présence de l'Agneau de l'Apocalypse dans le médaillon central, à la place du Bon Pasteur des peintures des catacombes. L'Agneau, de très bon style, porte le nimbe crucifère, et il se trouve enfermé dans une couronne composée de fleurs, d'épis, de grappes de raisins et de laurier, symboles des saisons, cantonnée de quatre petits disques rouges décorés d'une minuscule croix blanche. Les festons et les rinceaux, d'un dessin élégant et d'un goût parfait, de même que les guirlandes de feuillage, les dauphins côtoyant les tiges violettes, les arêtes vertes de la voûte, les oiseaux, canards, perdrix, perroquets et pigeons affrontés, séparés par des vases chargés de fruits jaunes, se détachent sur un fond d'or dans les huit compartiments de la mosaïque. A chacun des quatre angles est un médaillon avec le livre, symbole des Évangiles. Tout autour sont deux bordures, l'une noire, l'autre lilas.

« Les mosaïques de l'oratoire de saint Jean-Baptiste ont disparu complètement. Celles de l'abside n'existaient déjà plus du temps de Panvinio. On y lisait la dédicace [1]:

BEATI IOANNI BAPTISTAE HILARVS EPISCOPVS DEI FAMVLVS FECIT

« Celles de la voûte et des parois ont subsisté jusqu'au XVIIIe siècle [2]. Panvinio en loue la beauté et Ciampini en a publié une gravure [3]. Elles rappelaient un peu celles de l'oratoire de Saint-Jean-l'Évangéliste; au centre, l'agneau, dans une couronne de lauriers; dans les compartiments de la voûte, des dessins géométriques faits de larges bandes avec des oiseaux posés sur des branches d'olivier dans les intervalles; sur les arêtes, quatre paons au riche plumage rappelaient encore les peintures des catacombes. A côté des fenêtres, les évangélistes debout, nimbés, le livre à la main, avec leurs attributs également nimbés dans les nuages [4]. Au-dessus de la porte d'entrée, intérieurement est gravée cette sentence, tirée des psaumes, sur une plaque de porphyre :

DOMINE DILEXI DECOREM DOMVS TVAE

« Allusion aux splendeurs de l'édifice [5]. Les femmes n'étaient pas admises à y entrer, soit, comme on le dit, à cause du souvenir d'Hérodiade, soit plutôt en raison de la sainteté même du lieu et de l'idée d'impureté attachée au sexe féminin [6]. »

Hilaire, nous dit le *Liber pontificalis*, fit trois oratoires dans le baptistère de la basilique constantinienne, ceux de saint Jean-Baptiste, de saint Jean-l'Évangéliste et de la Sainte-Croix. Ce dernier s'élevait au nord-nord-est du baptistère et son plan offrait une croix aux branches équilatérales. Aux points d'intersection de ces branches s'ouvraient quatre portes donnant dans quatre chapelles hexagonales comprises entre les branches de la croix [7] (fig. 6796). Cet oratoire fut démoli par ordre du pape Sixte-Quint [8]; mais d'anciens dessins nous en font voir l'intérieur tapissé de mosaïques remontant probablement au Ve siècle. Panvinio et Pompeo Ugonio nous apprennent que la voûte était décorée de mosaïques dorées avec quatre anges aux arêtes soutenant une croix centrale, comme à Saint-Vital de Ravenne, et à la chapelle Saint-Zénon à Sainte-Praxède. Aux angles on voyait des croix grecques gemmées avec doubles traverses. Les croquis de Francesco Giorgio Martini,

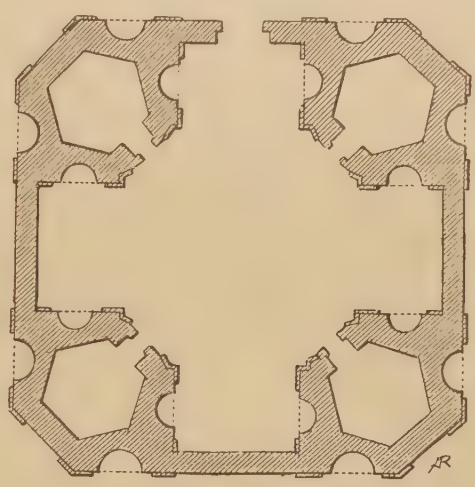

6797. — Plan de l'oratoire de Sainte-Croix.
D'après Ph. Lauer, *op. cit.*, p. 57, fig. 21.

de Lafréry, de Sansovino et Peruzzi, omettent tous ces détails; Sangallo transforme les anges en cariatides.

Baronius avance que le pape Hilaire fit représenter autour de l'oratoire le martyre de saint Flavien de Constantinople, sans doute les divers épisodes qui accompagnèrent sa mort en exil. Panvinio rapporte que de mauvaises peintures avaient remplacé l'ancien revêtement de marbre de l'une des quatre petites chapelles d'angle, et que les absides avaient été couvertes de stuc depuis la frise [9].

L'oratoire de la Sainte-Croix était voûté et entre les quatre fenêtres qui touchaient de près cette voûte, on avait représenté en mosaïque les apôtres Pierre et Paul, saint Jean-l'Évangéliste, saint Jean-Baptiste, saint Laurent, saint Étienne et les apôtres saints Jacques et Philippe [9].

Un recueil de Ciacconio, ms. Vatic. *5407*, p. 195, anc. fol. 101 v°; et p. 200, anc. fol. 104, mentionne *in sacello quod est ad porticum S. Venantii, prope basilicam Lateranensem*, des bergers avec leurs troupeaux dont il a pris un croquis; Garrucci suppose que ces mosaïques se trouvaient dans l'oratoire de la Sainte-Croix. Deux de ces bergers sont vêtus d'une courte tunique verte relevée à la taille; ils portent sur les

[1] De Rossi, *Inscriptiones christianae urbis Romae*, in-fol., Romae, 1888, t. II, part. 1, p. 164, n. 46. — [2] Valentini, *La patriarcale basilica lateranense*, t. II, p. 86, parle de réparations faites en 1727, qui durent être fatales à ces mosaïques. — [3] *Vetera monimenta*, t. I, p. 241, pl. LXXV; Garrucci, *Storia dell' arte cristiana*, pl. 239; Ph. Lauer, *op. cit.*, p. 55, fig. 21. — [4] Garrucci, *Storia*, t. IV, p. 47, a fait ressortir l'importance de ces représentations. — [5] Ciampini, *op. cit.*, t. I, p. 241, a considéré par erreur cette inscription comme moderne; cf. Panvinio, *De septem ecclesiis*, p. 160; De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, part. 1, p. 424, n. 45. — [6] Mongeri, *Bramantino (Barth. Suardi). Disegni dal cod. Ambrosiano*, Milano, 1875, pl. XLI, note du Bramantino : *a questo no po intrare done*. Cf. *ibid.*, pl. XXX, XLIII-XLIV, XLVI; Ph. Lauer, *op. cit.*, p. 57. — [7] Bibl. Vat., ms. Barbar. *XLIX*, 33, fol. 39. — [8] Ugonio, *Stazioni*, p. 46; *Theatrum Urbis*; cod. Barber., *XXX*, 67, p. 154; Stevenson, *Topogr. e monum. di Roma nelle pitture a fresco di Sisto V nella biblioteca Vaticana*, p. 25. — [9] Panvinio, *De septem ecclesiis*, p. 164.

épaules une pèlerine jaunâtre et sont chaussés de sandales attachées par des bandelettes de couleur jaune. M. Lauer croit que ces sujets ornaient l'une des absides du vestibule à deux exèdres du baptistère, la chapelle des Saintes-Rufine-et-Seconde. Les mosaïques à entrelacs de l'abside conservées intactes paraissent, par leur style, remonter au v[e] siècle.

La *confessio* de l'oratoire de Sainte-Croix, c'est-à-dire probablement l'autel, était enfermée par des portes d'argent du poids de cinquante livres. Cet autel reçut en dépôt le bois de la croix (*lignum dominicum*) et une croix d'or ornée de pierres précieuses, pesant vingt livres. L'autel était abrité sous un *ciborium* d'or de quatre livres porté sur des colonnes d'onyx, avec un agneau d'or du poids de deux livres dont la place ne peut être que conjecturée : *supra confessionem arcum aureum qui pens. lib. IIII quem portant columnæ unychinæ, ubi stat agnus aureus pens. lib. II.* L'agneau se trouvait probablement au tympan inscrit dans l'arc. Au devant de l'autel, une couronne d'or, une lampe avec des dauphins pesant cinq livres et quatre lampes d'or pesant chacune deux livres.

« Devant l'oratoire de Sainte-Croix, dont la porte était tournée vers le Sud, s'étendait une sorte de péristyle (*nymphæum*) encadré de trois côtés par un portique (*triporticus*). Au milieu du *nymphæum* était un vaste bassin de porphyre (*lacus*) au milieu duquel une vasque striée (*conca raiata*) amenait de l'eau courante. L'espace central était enclos de cancels de bronze et de colonnes de dimensions exceptionnelles en marbre d'Aquitaine et de Tripoli ou en porphyre [1]. Des architraves, frises et corniches finement sculptées couronnaient la colonnade, dont l'ornementation était complétée et enrichie par des mosaïques placées un peu de tous côtés.

« De ces splendeurs il subsistait bien peu de chose au milieu du XVI[e] siècle, au temps de Panvinio. Sur la frise était gravée l'inscription suivante :

Hic locus olim sordentis cumuli squalore congestus sumptu et studio Xri famuli Hilari episcopi juvante Domino tanta ruderum mole sublata quantum culminis nunc videtur ad offerendum Xro Dō munus, ornatus atque dedicatus est.

« Ces mots nous apprennent que le côté méridional et occidental du baptistère était resté encombré d'un monceau de ruines, provenant des monuments antiques démolis pour faire place aux édifices chrétiens.

« Les plaques de marbre de cette curieuse inscription ont été employées par Jean XII, en 956, pour l'entablement des colonnes de la chapelle de Saint-Thomas, fondée par lui dans le portique de Saint-Jean-du-Latran près de l'entrée principale [2]. Elles étaient encore à leur place quand l'inscription fut copiée, entre 821 et 846, par l'auteur de la *Sylloge* qui en a conservé le texte [3]. »

La porte d'entrée du baptistère du Latran du côté du *campus Lateranensis* se trouvait semble-t-il dans le portique d'Hilaire. La *Sylloge Laureshamensis I*, nous a conservé ce distique :

AD FONTEM VITAE HOC ADITV PROPERATE LAVANDI
CONSTANTIS FIDEI IANVA XPS ERIT

Ce texte désignait vraisemblablement l'entrée du baptistère.

Devant la *confessio* de l'oratoire de Saint-Jean-Baptiste, le pape Hilaire fit suspendre une couronne de lumière de vingt livres en argent et une lampe pesant vingt-cinq livres.

Devant la *confessio* de l'oratoire de Saint-Jean-l'Évangéliste, le pape fit suspendre un lampadaire d'or de dix lumières, pesant cinq livres, trois cerfs d'argent versant de l'eau et pesant chacun trente livres, une tour d'argent avec des dauphins pesant soixante livres, une colombe d'or pesant deux livres.

Ces chiffres ne rappellent que de loin les prodigalités de Constantin : du moins Hilaire s'efforçait de rendre à la basilique dépouillée quelque chose de son ancien éclat. Devant l'autel, il faisait suspendre dix lampes d'argent (*fara canthara*), pesant chacune vingt-cinq livres, deux coupes d'or (*scyphi*), l'une de six, l'autre de cinq livres, cinq calices d'or d'une livre chacun, cinq coupes d'argent de dix livres chacune, vingt calices d'argent pour la communion (*calices ministeriales*) pesant chacun deux livres, et cinq seaux d'argent (*auras*) de dix livres chacun.

On a attribué à Hilaire la fondation de deux bibliothèques au Latran, mais il y faut renoncer. Nous avons étudié cette question en détail; il suffira ici d'y renvoyer le lecteur (voir *Dictionn.*, t. II, col. 863-870).

Il semble de même qu'on se soit aventuré un peu loin en attribuant au pape Hilaire la fondation « dans le baptistère » d'un oratoire de Saint-Étienne. Peut-être cet oratoire doit-il être identifié avec la chapelle actuelle de Saint-Venance.

Après ces années actives où le Latran retient l'attention d'un pape bâtisseur, le silence se fait sur lui pendant trente ans. De 468 à 498, les papes Simplice, Félix III, Gélase et Anastase portent leur attention sur d'autres objets. En 498, le 22 novembre, on élit à Rome deux papes : Symmaque dans la basilique constantinienne, Laurent dans la basilique de Sainte-Marie-Majeure. Ce fut, finalement, Symmaque qui l'emporta. Moins de deux années après surgirent de nouvelles difficultés dont les synodes de 501 et de 502 ne purent venir à bout. Le roi Théodoric envoya de Ravenne, aux évêques réunis dans le premier synode une pièce connue sous le nom d'*Agnosticum;* il y rappelle le rôle que doit jouer l'*Arca vel domus Lateranensis* dans la nomination du pape. Ce schisme dura quelque temps et ne prit fin qu'après le retour à Rome de Symmaque, et sa reprise de possession de toutes les églises et du palais du Latran. Toutefois pendant cinq années (501-506) il en avait été tenu à l'écart et s'était établi à Saint-Pierre du Vatican; il y avait même bâti avec, semble-t-il, l'intention de faire de cette basilique un autre Latran. C'est du moins ce qu'on est fondé à conjecturer quand on voit ce pape construire lui aussi trois oratoires intitulés : Saint-Jean-Baptiste, Saint-Jean-l'Évangéliste et Sainte-Croix. Peut-être son retour officiel au Latran le laissa-t-il attaché de préférence à Saint-Pierre. Sous son pontificat on ne rencontre d'autre mention du Latran qu'à l'occasion d'un *autodafé,* devant les portes de la basilique, de tous les écrits et images des Manichéens.

Hormisdas, successeur de Symmaque, procéda, lui aussi, à une exécution de ce genre en ce même lieu.

[1] Ces colonnes, d'après le *Liber pontificalis*, t. I, p. 243, portaient le nom de *exatonpentaicas* ou *ecatonpentalaicas*, selon les manuscrits. On n'a pas encore trouvé une explication suffisante de ce mot. C'est un composé des mots grec s ἑκατόν et πέντε. Mais à quoi se rapportent les chiffres 100 et 5? Est-ce, comme on l'a dit, au nombre des colonnes provenant d'un édifice antique, ou au nombre des cannelures de ces colonnes? En tout cas ce ne peut être l'évaluation en pieds de la hauteur des colonnes, comme le propose le *Glossarium med. et infim. lat.*, au mot *Ecatonpentalaicas*, car le pied romain était de 0 m. 2957, 105 pieds vaudraient 31 m. 0485, ce qui est impossible. On serait plus porté à croire que ces chiffres ont quelque rapport avec le module du canon des proportions, d'autant qu'il est précisément question dans le contexte de leur grandeur exceptionnelle. — [2] De Rossi, *Inscriptiones christianae urbis Romae*, t. II, p. 147, n. 12. — [3] Ph. Lauer, *Le palais de Latran*, p. 61-63.

En outre, le pape fit placer devant l'autel de la basilique un arc d'argent de vingt livres, et seize vases d'argent (*canthara*) pesant chacun douze livres.

Nous ne trouvons plus aucune mention du Latran jusqu'au pontificat de Boniface II. Celui-ci avait été désigné par le pape défunt Félix IV († septembre 530) comme son successeur; il fut acclamé dans la *basilica Julii* pendant que son rival, Dioscore, diacre d'Alexandrie, était élu dans la basilique constantinienne. La mort subite de Dioscore (14 octobre) mit fin au schisme. Sous les pontificats de Jean II (533-535) et d'Agapit (535-536) il n'est pas question du Latran.

Cette année même 536, le 7 décembre, Bélisaire entrait dans Rome, par la *porta Asinaria* voisine du Latran où résidait le pape Silvère qui favorisait la venue des Byzantins [1]. Quand Silvère eut opposé un refus à la réhabilitation d'Anthémius, la brouille succéda à l'amitié, et Silvère fut accusé d'avoir offert par écrit au roi goth Vitigès de lui livrer la *porta Asinaria juxta Lateranis*; en conséquence, Bélisaire le fit comparaître devant lui dans la *domus Pinciana* et le déposa [2].

Vigile eut un pontificat encore plus agité que ne l'avait été celui de Silvère. Comme il se montrait aussi rigoureusement hostile à Anthémius, l'impératrice Théodora envoya un homme à elle avec mission de s'emparer du pape en quelque lieu qu'on le trouvât : *in Lateranis aut in palatio*, ou même à Saint-Pierre. Ce fut à Sainte-Cécile au Transtévère dans la basilique de Sainte-Cécile que Vigile fut saisi, enlevé et emmené en bateau [3]. Pendant le temps qu'il y avait passé, Vigile avait fait construire une vaste salle qui garda le nom de *basilica Vigilii*, et fut destinée désormais à donner des banquets solennels. Détenu en Sicile, Vigile délégua à Rome le prêtre Ampliatus, son vidame (*vice dominus*) et Valentin, évêque des Saintes-Rufine-et-Seconde à la garde du Latran (*ad custodiendum Lateranis*) et au gouvernement du clergé romain. Ampliatus est le plus ancien vidame connu du Latran; il était gouverneur du palais en l'absence du pape [4].

Nous avons exposé déjà (voir *Dictionn.*, t. VII, au mot ITALIE) les vicissitudes de la guerre entre les Byzantins et les Ostrogoths. Le 17 décembre 546, Totila pénétra dans Rome par trahison. Quatre soldats de la garde Isaurienne lui avaient livré la porte Asinaria [5]; il se trouvait ainsi à portée pour piller le Latran; il s'y attarda volontairement quelques jours avec son armée, afin de soustraire celle-ci aux dangers d'une guerre de rues, d'autant plus sûrement qu'il faisait répandre des récits terrifiants, dont l'effet attendu et vite obtenu fut de vider Rome dont on vit toute la population s'entasser dans les églises qu'elle espérait voir épargner. Quand cette opération ingénieuse de déblaiement fut terminée, l'armée de Totila se répandit dans la ville qu'elle saccagea [6], fit le butin qu'elle voulut, et si les basiliques furent épargnées, on peut croire que le palais apostolique paya pour elles. L'année suivante, 547, Bélisaire rentrait dans Rome, mais pour peu de temps; en 549, Totila y reparaissait, mais cette fois non plus en pillard; il se mit à restaurer les monuments, ce qui était encore une façon ingénieuse de leur nuire [7].

Jean II prit une mesure que rappelle le *Liber pontificalis* en ces termes : *Hic instituit ut oblationem et amula vel luminaria in easdem cymeteria per omnes dominicas de Lateranis ministraretur* [8]; on portait donc, chaque dimanche, du Latran aux catacombes, les oblats eucharistiques et le luminaire; la dévotion du pape pour les martyrs le déterminait parfois à quitter son palais du Latran pour séjourner à proximité d'une catacombe; c'est ainsi qu'on le voit habiter sur la voie Appienne près de la petite église des Saints-Tiburce-et-Valérien, à deux milles du Latran [9].

Sous Pélage II on rencontre la première mention de l'oratoire Saint-Laurent qui deviendra célèbre dans la suite sous le nom de *Sancta Sanctorum* [10]. C'est pendant le pontificat de Pélage que son apocrisiaire, le futur pape saint Grégoire, rapporta de Constantinople, au dire d'un manuscrit du Vatican [11], les reliques de saint André et de saint Luc : *Quo audito, Pelagius papa venerandus gaudio repletus ylico surrexit; et convocatis episcopis et cardinalibus, diaconibus et subdiaconibus, omnibusque curiæ ordinibus, una cum beato Gregorio, quem honorifice jam susceperat, civitatem Hostiam gradi concito adivit et inclinato capite accipiens brachia sanctorum Luce atque Andree, cum psalmis et ymnis omnique veneratione Romam devexit. Que* intra palatium suum in ecclesia sancti Laurentii scole basilice, *cum missarum solempnitate deposuit : in quo loco quieverunt usque ad tempora pontificatus beati Gregorii.*

L'oratoire de Saint-Laurent paraît pour la première fois sous Pélage, mais on ignore la date de sa fondation. Marangoni fait preuve de plus d'imagination que de critique lorsqu'il conclut de la présence d'une image du pape Silvestre dans cet oratoire à son origine constantinienne. Silvestre était devenu un des pontifes les plus considérables de la liste épiscopale de Rome.

On lit dans la notice de Pélage qu'il fit d'importantes restaurations dans la basilique du Latran [12]; en outre, il est dit que *hic domum suam fecit ptochium pauperum senum* [13]; c'est la première mention de cet établissement charitable contigu au Latran et qui, au cours des âges, changera plusieurs fois de destination. Une autre innovation importante. En 580, la prise du Mont-Cassin en avait chassé les moines de Saint-Benoît à qui la peur donna des ailes; ils s'enfuirent si vite que les envahisseurs n'eurent pas le temps de s'emparer d'un seul d'entre eux. Paul Diacre nous dit qu'ils emportèrent le manuscrit de la règle de leur fondateur, le poids qui servait à peser la ration de pain et la mesure de l'hémine de vin quotidienne (voir *Dictionn.*, t. VI, au mot HÉMINE) et tout ce qu'ils

[1] Procope, *De bello gothico*, l. I, c. XIV, édit. Comparetti, t. I, p. 111-112; Evagrius, *Hist. eccles.*, l. IV, c. XIX; *P. G.*, t. LXXXVI[1], col. 2735; Nicephorus Callistus, *Eccles. hist.*, l. XVII, c. XIII; *P. G.*, t. CXLVII, col. 254; *Liber pontif.*, t. I, p. 290, n. 8; Gregorovius, *Storia di Roma*, t. I, p. 391; nouv. édit., p. 256; Hodgkin, *Italy and her invaders*, t. IV, p. 84. — [2] *Liber pontificalis*, t. I, p. 292. — [3] *Ibid.*, t. I, p. 297, 300, n. 11. — [4] Galletti, *Del Primicero della Santa Sede*, p. 39, note; Renazzi, *Notizie storiche degli antichi vice domini del Patriarchio Lateranense e de'moderni prefetti del sagro Palazzo apostolico.* — [5] Procope, *De bello gothico*, l. III, c. XIII, XX, édit. Comparetti, t. II, p. 282, 333; t. III, p. 304, notes; *Auctarium Marcellini*, ann. 547; Marius d'Avenches, *Chron.*, ann. 547, dans *Monum. Germ. hist., Auct. antiq.*, t. XI, p. 236; *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. 298; d'après la notice du pape Vigile, Totila serait entré à Rome par la porte Saint-Paul; cf. H. Gregorovius, *Storia di Roma*, t. I, p. 393-475; nouv. édit., t. I, p. 301. — [6] Procope, *op. cit.*, l. III, c. XX. — [7] Gregorovius, *Storia di Roma*, t. I, p. 474, 485, édit. nouv., t. I, p. 315. — [8] *Liber pontificalis*, t. I, p. 305. — [9] *Liber pontificalis*, t. I, p. 307, n. 9. — [10] Quelques légendes ineptes sur les origines de ce lieu sont rappelées par Ph. Lauer, *op. cit.*, p. 69; il paraît superflu d'y insister ici. — [11] Ms. Vatic. *600 (olim 153)* publié par P. de Angelis, *Basilicæ S. Mariæ majoris... descriptio*, Romæ, 1621, p. 134-135; cf. Baronius, *Annales ecclesiastici*, ad ann. 586; B. Millino, *De l'oratorio di S. Lorenzo*, p. 37-39. — [12] *Liber pontificalis*, t. I, p. 308. — [13] *Liber pontificalis*, t. I, p. 309.

purent enlever d'ustensiles [1]. Ils laissèrent les reliques de saint Benoît dans son tombeau [2] et se réfugièrent à Rome où Pélage les établit dans un monastère *juxta Lateranense patriarchium;* ils y demeurèrent plus d'un siècle jusqu'au temps de l'abbé Pétronax (702). Avec une précieuse faculté d'adaptation, ils s'incrustèrent dans le Latran, dont ils refirent une manière de Mont-Cassin à leur usage sous l'invocation de saint Jean-Baptiste, de saint Jean l'Évangéliste et de saint Pancrace. Parmi les abbés du nouveau monastère du Latran, on connaît de nom Valentinien qui gouverna de longues années [3], ensuite un abbé Grégoire, un abbé Théodose ou Théodote et plusieurs autres dont les noms sont conservés par Pierre Diacre [4]:

Joannes quintus Lateranensis abbas,
Leo, sextus Lateranensis abbas,
Ursus, septimus Lateranensis abbas,
Agapitus, octavus Lateranensis abbas,
Leo II, nonus Lateranensis abbas,
Joannes II, ut vult Petrus Diaconus, ab Anastasio vero Romanus vocatur [14], *decimus Lateranensis abbas,*
Theophilus, undecimus Lateranensis abbas.
Adrianus, duodecimus Lateranensis abbas.

Tous ces noms sont assez sujets à caution n'ayant d'autre garantie que celle d'Arnold Wion, qui est suspecte [5]. On en peut dire autant d'une affirmation de Lucentius d'après lequel le monastère bénédictin du Latran formait une institution analogue à un chapitre de chanoines réguliers [6]. Enfin, il est tout aussi arbitraire de soutenir l'existence au Latran, à partir du pontificat de Gélase jusqu'à l'arrivée des fugitifs de Mont-Cassin, d'un chapitre de chanoines réguliers de l'ordre de saint Augustin [7]. A l'origine le pape, les prêtres de Rome, cardinaux ou non, sept diacres, sept sous-diacres, le reste du clergé romain et la foule des fidèles assistaient aux offices liturgiques célébrés au Latran [8]; mais à mesure que le service paroissial devint plus absorbant, les prêtres attachés aux *tituli* se trouvèrent empêchés de les quitter pour la fonction pontificale, et ce serait alors, a-t-on dit, que Gélase, africain de naissance, aurait appliqué la règle de saint Augustin [9]. Tout cela ne repose sur rien. Le Latran, à cette époque, n'avait pas des chanoines, mais des moines.

Les moines du Mont-Cassin, à leur arrivée à Rome, y trouvèrent des moines attachés au service de la basilique du Latran [10]. Ces moines virent-ils les nouveaux venus de très bon œil? C'est ce qu'il serait hasardeux d'affirmer; peut-être, de gré ou de force, durent-ils les tolérer dans leur proche voisinage et recourir parfois à leurs services. Peut-être aussi les nouveaux arrivants nombreux, disciplinés, eurent-ils bientôt submergé l'équipe qu'ils prétendaient seulement assister. Quoi qu'il en soit de ces conjectures, on croit apercevoir qu'ils les éclipsèrent assez vite, s'établirent, s'installèrent, s'incrustèrent si bien qu'en peu d'années ce fut chose faite; ils étaient maîtres de la situation. Ils eurent leur monastère placé sous le vocable des deux saints Jean et de saint Pancrace, comme s'ils étaient encore au Cassin, *juxta basilicam Salvatoris*, sur l'emplacement du cloître actuel qui s'appuie aux murs du bas côté et du croisillon de la basilique. Il y eut aussi un monastère dédié à saint Étienne, situé *juxta Lateranis*, c'est-à-dire près du palais; peut-être les bénédictins y avaient-ils refoulé leurs collègues.

La brève indication *juxta Lateranis* concorde bien avec ce qu'on sait de la chapelle Saint-Étienne au Latran, qui, d'après quelques manuscrits du *Liber pontificalis* remonterait au pontificat du pape Hilaire [11]. Elle devait être très voisine de l'oratoire de Saint-Venance; peut-être même se confondait-elle avec cet oratoire, ainsi que l'atteste un *Passionnaire* conservé aux archives de Saint-Jean-de-Latran. « Entre les deux vocables de Saint-Venance et de Saint-Étienne, il doit y avoir eu le même rapport qu'entre les vocables de Saint-André et de Sainte-Croix. Ceci est confirmé par l'absence des mentions des oratoires de Saint-Venance et de Sainte-Croix, dans la liste des monastères comprise dans la notice de Léon III au *Liber pontificalis*. Cette liste mentionnant les petits oratoires de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Jean-l'Évangéliste ne manquerait pas de comprendre aussi les deux grands oratoires si importants de Saint-Venance et de Sainte-Croix, s'ils n'y figuraient déjà sous les vocables Saint-Étienne et Saint-André [12]. »

Nous ignorons tout quant à la disposition des bâtiments des différents monastères du Latran, mais leur emplacement général ne peut faire l'objet d'aucun doute, car le cloître actuel est à la place de l'ancien cloître du VI[e] siècle.

Le pontificat de Grégoire I[er] (voir ce nom) rendit à Rome déchue un peu de son ancien prestige. La puissance civile avait abandonné Rome pour Ravenne, et si la papauté n'était survenue, représentée à cette date par un véritable homme d'État, on ne peut préjuger ce qu'eût été le destin de la Ville. N'étant plus la résidence de l'empereur, ni du consul, ni de l'exarque, Rome devint à point nommé la résidence de l'évêque patriarche de Rome, supérieur à tous les évêques et à tous les patriarches. Le prestige de la Ville, prêt à succomber, rebondissait et saint Pierre prenait la place de Romulus. La royauté, la république, l'empire, la papauté paraissaient former une chaîne mystérieuse et un cadre immuable destinés à se succéder et à se perpétuer à travers les siècles. Le Latran succédait au Palatin qui avait succédé au Capitole. C'est au Latran que vont, pendant plusieurs siècles, être traités les grands intérêts religieux qui se sont soumis les intérêts politiques et économiques de cette époque. Au moment où une ferme pensée trace à la papauté le destin politique vers lequel elle va tendre avec des fortunes diverses depuis le pontificat de Grégoire I[er] jusqu'à celui de Grégoire VII, le Latran prend un aspect qui contraste, en apparence seulement, avec le destin nouveau. Le *patriarchium* est à la fois basilique religieuse, résidence pontificale, administration spirituelle, organisation bureaucratique, asile chari-

[1] S. Grégoire, *Dialogi*, l. II, c. XVII, dans *Mon. germ. hist., Script. rer. langob.*, p. 528; Paul Diacre, *Hist. Langob.*, l. IV, c. XVII; *ibid.*, p. 122; Léon d'Ostie, *Chron. mon. Casinens.*, l. I, c. II, dans *Mon. germ. hist. Scriptores*, t. VII, p. 580; Gattola, *Hist. abb. Cassin.*, Venetiis, 1733, t. I, p. 9-10; Mabillon, *Annal. bened.*, t. I, p. 160; 2[e] édit., t. II, p. 52. — [2] H. Leclercq, *Saint Benoît-sur-Loire*, in-12, Paris, 1925, p. 17-27. — [3] S. Grégoire, *Dialogi*, l. II, c. I. — [4] Pierre Diacre, *Catalogus abbatum*, édit. Caravita, *I codici e le arti a Monte Cassino*, 1869, t. I, p. 89 sq.; cf. Gattola, *op. cit.*, t. I, p. 13. — [5] L. Tosti, *Storia della badia di Monte Cassino*, t. I, p. 20, admet les deux noms qu'il classe l'un à la suite de l'autre. — [6] *Lignum vitæ ornamentum et decus Ecclesiæ*, in-4°, Venetiis, 1595, t. I, p. 12-13. — [7] *Italia sacra Ughelli rescripta et aucta*, in-fol., Romæ, 1704, t. I, col. 523. — [8] Pennottus, *Generalis totius ordinis clericorum canonicorum historia*, in-fol., Romæ, 1624, p. 268, 270, 271; Chaponel, *Histoire des chanoines*, in-12, Paris, 1699, p. 51; G. Garampi, *Memorie ecclesiastiche appartenenti all' istoria e al culto della b. Chiara di Rimini*, in-4°, Roma, 1755, p. 301. — [9] Eusèbe, *Hist. eccles.*, l. VI, c. XLIII; *P. G.*, t. XX, col. 621-622. — [10] Panvinio, *De septem Urbis ecclesiis*, p. 132. — [11] Lubin, *Abbatiarum Italiæ brevis descriptio*, in-4°, Romæ, 1693, p. 337; Fr. Cancellieri, *De secretariis veteris basilicæ Vaticanæ*, in-4°, Romæ, 1786, t. III, p. 1599; *Liber pontificalis*, t. I, p. 424, n. 18. — [12] *Liber pontificalis*, t. I, p. 245, lign. 2 *var.*; p. 247, n. 11. — [13] *Ibid.*, t. II, p. 22, 43, n. 80; Ph. Lauer, *op. cit.*, p. 72.

table, cloître monastique, archive et bibliothèque, trésor et garde-meuble. Ceux-là seuls pourront en être surpris qui n'ont pas suivi, au moins depuis le pontificat de Silvestre les destinées de l'institution. Du Latran, où il a réussi le premier à prendre pied, ce grand pape a entrevu quelque chose des conditions nouvelles, si différentes des conditions du passé, que la conversion de Constantin allait faire à l'Église. Avec cette prévoyance qui agit plus qu'elle ne parle, il a dû faire comprendre à son entourage, à ceux parmi lesquels on lui choisirait un successeur, combien large était l'horizon que découvrait à l'Église de Rome l'abandon de cette ville par l'Auguste et son établissement à Constantinople. Ce qui a toujours fait la force de Rome chrétienne et pontificale c'est le sens de la continuité, l'instinct supérieur de la persévérance qui sait ce qu'elle veut obtenir, où elle veut parvenir et à qui cette vue claire et cette volonté robuste tiennent lieu de génie, d'expérience, quelquefois même de prudence, mais à qui cette vue est une règle toujours présente et presque toujours victorieuse des obstacles qu'elle surmonte, qu'elle supprime ou qu'elle tourne, mais dont finalement, elle triomphe.

IX. De saint Grégoire a Hadrien Ier, 590-772. — Depuis le pontificat d'Innocent III qui en fut l'organisateur, on ne conçoit plus le souverain pontificat sans une luxuriante bureaucratie. Sans doute, le contraste serait piquant entre la chancellerie du pape Silvestre, tenant un concile au Latran en 313 entouré probablement de quelques scribes, et la majestueuse ordonnance de dignitaires qu'actionne de nos jours la rédaction d'un bref ou la concession d'un titre honorifique. *Crescit eundo !* Pour Silvestre, on est, on sera sans doute toujours réduit à des conjectures qu'il est très superflu de vouloir suppléer. Vers la fin du IVe siècle nous ne sommes pas encore très bien instruits, mais enfin nous savons que le père de Damase, Antonius — et ceci nous reporte vers le pontificat de Jules Ier — avait été *exceptor et lector* de la papauté. Damase lui-même avait senti la nécessité de s'attacher un fonctionnaire *a secretis*, et fit choix d'un dalmate nommé Hieronymus.

Au VIe siècle, existait une charge d'*arcarius* ou caissier de l'Église romaine [1] et, à côté d'elle, celle de *sacellarius*, sorte de trésorier-payeur [2].

Le pape Léon Ier avait institué un service honorifique de *cubicularii* chargés de veiller sur les tombes des Apôtres [3]; en outre, il avait un *cubicularius* personnellement attaché à sa personne. Jusqu'au pontificat de Grégoire Ier le service de l'appartement pontifical (*secreta cubiculi servitia, ministerium cubiculi pontificalis*) fut fait par des laïques [4], et on n'est pas surpris de voir le pape introduire un changement, lui qui vivait entouré de moines et continuait à mener au Latran une existence toute monastique.

Le deuxième canon du concile romain du 5 juillet 595 consacre la réforme et prononce le remplacement des laïques par des clercs dans les fonctions de l'appartement pontifical [5]. Jean Diacre, biographe de saint Grégoire entre dans d'utiles détails sur ce personnel laïque spécialement exclu des offices de la « chambre du pape » : *remotis a suo cubiculo sæcularibus, clericorum sibi prudentissimos consiliarios familiaresque delegit* [6], et *Nemo laïcorum quodlibet palatii ministerium vel ecclesiasticum patrimonium procurabat, sed omnia ecclesiastici juris munia ecclesiastici viri subibant, nimirum laicis ad armorum solam militiam vel agrorum curam continuam deputatis* [7].

Au nombre des conseillers de saint Grégoire nous rencontrons le *notarius* Emilianus, le *notarius* Paterius qui devint secondicier; probablement δευτεράριος de la *schola notariorum*. Il est question d'un *secundicerius notariorum* au *Code Théodosien* [8] et d'un *secundicerius* dans les lettres de saint Grégoire [9]; il faut bien distinguer ce dernier du *secundicerius diaconorum* dont il est question dans les *Ordines romani*. Avant Paterius on ne relève que le nom de Mena qui assiste au concile de Constantinople de 536, avec le titre de *secundicerius notariorum antiquæ Romæ* [10].

Auprès de la personne de saint Grégoire nous entrevoyons un *defensor* nommé Jean qui sera envoyé en Espagne en qualité de *cognitor*. Les *defensores* qui sont en réalité des avocats sont organisés, sept d'entre eux sont régionaux; ils ont à leur tête un *primicerius defensorum*. De même la *schola notariorum* est placée sous l'autorité d'un *primicerius* chargé de la direction du *scrinium*, c'est-à-dire de la chancellerie et des archives [11].

Auprès de l'empereur, à Constantinople, le pape était représenté par des légats appelés *apocrisiarii* ou *responsales* [12].

« Dans ce palais de Latran (*latiali palatio*), comme dit Jean Diacre, tout le monde portait la toge et parlait un latin élégant. La fresque du VIe siècle figurant saint Augustin [13], retrouvée dans les soubassements du *Sancta Sanctorum*, débris du *scrinium sanctum*, garde jusque dans son inscription le souvenir de cette culture romaine *(romano eloquio)* [14]. Enfin dans la célèbre *schola cantorum* ou *orphanotropheum* [15], fondée par les soins de Grégoire Ier et dirigée par un *primicerius*, on enseignait le chant dit grégorien. Grégoire Ier avait assigné à cette *schola* deux *habitacula*, l'un voisin des degrés de Saint-Pierre (*sub gradibus basilicæ beati Petri*) et l'autre contigu aux édifices du *patriarchium* du Latran (*sub Lateranensis patriarcha domibus*), où l'on montrait encore au temps de Jean Diacre, le lit (*lectus*) sur lequel saint Grégoire s'asseyait, la verge (*flagellum*) dont il menaçait les enfants et l'*antiphonaire* original dont il se servait [16].

A la tête de la *schola cantorum* se trouvait un *primicerius* sous la dépendance duquel étaient placés les acolytes, exorcistes, chantres, lecteurs, sous-diacres. Le primicier choisissait le chant et le dirigeait; il remplissait, en outre, les fonctions de notaire épiscopal et pouvait être appelé, d'accord avec l'archidiacre

[1] *Liber pontificalis*, t. I, p. 355, n. 2; Galletti, *Del primicero*, p. 107 sq.; Jaffé-Wattenbach, *Reg. pontif. rom.*, n. 953. — [2] S. Grégoire Ier, *Epist.*, dans *Mon. Germ. hist., Epistular.*, édit. Ewald, t. I, p. 328. — [3] Bernini, *Tribunale della Rota*, p. 119; Torrigio, *Grotte Vaticane*, p. 527; sur ces *cubicularii* des basiliques, dans De Rossi; *Roma sotterr.*, t. III, p. 531. — [4] S. Grégoire Ier, *Epist.*, dans *Mon. Germ., hist., Epistular.*, édit. Ewald, t. I, p. 363. — [5] Jaffé-Wattembach, *Reg. pont. rom.*, p. 167; *Mon. Germ. hist., Epist.*, édit. Ewald, t. I, p. 333; Jean Diacre, *S. Gregorii Magni vita*, l. II, c. XI; *P. L.*, t. LXXV, col. 92. — [6] Jean Diacre, *loc. cit.*, l. II, c. XI. — [7] Jean Diacre, *loc. cit.*, l. II, c. XV. — [8] *Code Théodosien, De Petitionibus*, l. X, tit. X, l. 21. — [9] S. Grégoire, *Epist.*, lib. VII, epist., XXIX; lib. XI, epist., XV; *Monum. Germ. hist., Epist.* édit. Ewald, t. I, p. 477; t. II, p. 275. — [10] Galletti, *Del primicero*, p. 90; *P. L.*, t. LXVI, col. 76. — [11] Galletti, *Del primicero*. On trouve un *scrinarius* et un *notarius regionarius*. Cf. Rodolico, *Note paleografiche et diplomatiche sul privilegio pontificio*, Bologna, 1900, p. 35; S. Grégoire Ier, *Epist.*, dans *Mon. Germ. hist., Epist.*, l. II, XVIII, CCCLXIII, t. I, p. 180, 307. Il existait aussi une *schola subdiaconorum*; cf. L. Duchesne, *Étude sur le Liber pontificalis*, p. 194. — [12] Justinien, *Novelle*, VI, c. II. — [13] Retrouvée et éditée par Ph. Lauer, voir *Dictionn.*, t. II, pl. h. t., col. 869. — [14] Jean Diacre, *op. cit.*, l. II, c. XIII. — [15] *Liber pontificalis*, t. II, p. 92; *Regest. Subl.*, édit. Allodi et Levi, Rome, 1885, n. 112, charte de 919. — [16] Jean Diacre, *op. cit.*, l. II, c. VI; *Ordines romani*, I, n. 7, 20, 41, 45; append., n. 9, 10; cf. Ph. Lauer, *op. cit.*, p. 76.

et l'archiprêtre à tenir la place du pape absent.

D'autres offices sont mentionnés dans les *Ordines romani;* plusieurs d'entre eux ont pu exister du temps de saint Grégoire le Grand; toutefois, chaque fois que dans la correspondance de ce pape on rencontre l'expression *officia palatii urbis Romæ*, elle désigne les offices du palais impérial du Palatin [1]. Les charges du palais pontifical furent copiées sur celles du palais du Palatin, ou bien elles s'inspirèrent de celles du palais impérial de Constantinople. La source commune est la *Notitia Dignitatum.*

Le Latran possédait des reliques. Celles de saint Luc et de saint André y demeurèrent peu de temps, mais d'autres lui appartenaient définitivement; sous l'autel de Saint-Jean (sans doute l'oratoire de saint Jean l'Évangéliste) on conservait certains vêtements de ce saint qui possédaient la réputation d'arrêter les inondations ou de provoquer la pluie.

Sous le pontificat d'Hadrien, on transféra un autel de la sainte Vierge de l'atrium dans l'intérieur de l'oratoire Saint-Jean, et on trouva, dans l'ancien autel, des restes de vêtements enfermés dans deux coffrets scellés. Ces vêtements consistaient en une tunique et une dalmatique. Si la tunique avait appartenu à saint Jean, la dalmatique, au jugement de Jean Diacre, proviendrait du diacre Paschase, dont les vêtements firent des miracles au temps de Symmaque [2]. Il ne serait pas impossible qu'une des tuniques retrouvées au *Sancta Sanctorum* ne soit celle-là. On peut présumer que le Latran, à cette époque, ne possédait pas de reliques des princes des apôtres, car saint Grégoire refusa d'accéder à la demande que lui adressait l'impératrice Constantine.

Aucun texte ne mentionne de constructions élevées au Latran sous Grégoire Ier. Un document très postérieur, désigné sous le nom de *Tabula magna*, parle, sans fondement, de la destruction de la basilique par les hérétiques, de sa reconstruction et sa consécration par Grégoire Ier [3].

Dans la tribune de la basilique on voit une tête de Christ qui semble appartenir au VIe siècle [4]. Au IXe siècle, il existait dans le *patriarchium* un oratoire dit de Saint-Grégoire, voisin de la chapelle Sainte-Croix; on y conserva longtemps le lit de repos du pape Grégoire [5].

Le pape Boniface V confia le soin de l'administration du baptême au Latran aux seuls sous-diacres surnuméraires (*sequentes*) et au diacre, à l'exclusion de l'acolyte [6].

Le pape Honorius construisit auprès du Latran un monastère en l'honneur des saints André et Barthélemy [7]; on le désignait couramment sous le nom de « monastère d'Honorius »; il en reste de nos jours un souvenir dans la chapelle Saint-André de l'hôpital actuel Saint-Jean. Le frontispice de la basilique actuelle nous apprend qu'elle est dédiée au Sauveur et aux saints Jean. L'attribution du vocable remonte au VIIe siècle au plus tard, peut-être plus anciennement. Rohault de Fleury remonterait volontiers jusqu'au pontificat d'Hilaire, à cause de la fondation des oratoires de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Jean-l'Évangéliste. Cette opinion est tout aussi soutenable que celle qui prétend atteindre le VIIe siècle, parce qu'on lit sur le titre des homélies de saint Grégoire qu'elles furent prononcées *in basilica S. Ioannis, quæ dicitur Constantiniana;* on retrouve ce vocable dans le récit des violences infligées au pape Martin, en 653 [8]. On lisait sur l'ancienne mosaïque absidale ce témoignage [9] :

ECCLESIAE HIC SEDEM CONSTRVXIT PRIMVS IN ORBEM
SALVATORI DEO QVI CVNCTA SALVBRITER EGIT
CVSTODEMQVE LOCI PANDIT TE SANCTE IOANNES

La mort du pape Honorius (640) fut le signal du pillage du palais du Latran. Tandis qu'on procédait à l'élection du successeur d'Honorius, qui fut Séverin, le *cartularius* Maurice rassembla une troupe de gens capables de tout : *perversi homines*, et souleva la milice urbaine, *exercitus romanus*, contre le clergé, disant : « A quoi servent tant de trésors amassés par Honorius et enfouis dans le palais du Latran, si la milice n'en reçoit aucune subvention? Alors que l'empereur envoie régulièrement votre solde, cet homme s'en empare et la cache. » La milice, grossie de toute la canaille romaine, attaqua le palais, mais ils furent arrêtés par ses défenseurs, les gens du pape Séverin. Repoussé, Maurice attendit trois jours avec le ramassis qu'on appelle son armée; alors il réussit à se faire admettre dans le palais pontifical assisté de juges qui lui obéissaient; ensemble ils placèrent sous scellés tout le *vestiarium* de l'église et les objets sacrés qui s'y trouvaient, sous prétexte de nourrir les pauvres en temps utile et de racheter les captifs. Cela fait, Maurice écrivit au patrice Isacius, exarque d'Italie, résidant à Ravenne, et le mit au courant de ce coup de force. A cette nouvelle, Isacius accourut à Rome, d'où il exila les principaux représentants de l'Église et put, de la sorte, entrer au Latran et présider au pillage qui dura huit jours [10]. L'empereur Héraclius en reçut sa part qui lui fut expédiée à Constantinople.

Pendant son pontificat, qui fut court, le pape Séverin trouva quelques ressources pour restaurer Saint-Pierre [11]; il ne paraît pas avoir porté son attention sur le Latran.

Le pape Jean IV (640-642) envoya l'abbé Martin en Dalmatie et en Istrie pour en rapporter des reliques; Martin revint à Rome avec les reliques des martyrs Venance, Anastase et Maur, pour lesquels le pape fit bâtir une chapelle dans le voisinage du baptistère du Latran, dans le grand portique situé entre l'oratoire de Saint-Jean-l'Évangéliste et le baptistère. On forma l'enceinte de cette chapelle en murant cinq arcades du portique; elle a gardé jusqu'à nos jours le nom d' « oratoire de Saint-Venance ». Le grand portique dans lequel fut pris cet oratoire avait porté vraisemblablement jusqu'alors le nom de Saint-Étienne. Ce dernier vocable fit place à celui de Saint-Venance, mais il semble que la disgrâce infligée au premier martyr ne fut pas complète, car on voit encore le pape Innocent III faire des présents à l'*ecclesia sancti Stephani in Laterano*; en outre la *Tabula magna* mentionne une chapelle Saint-Étienne contiguë aux autres chapelles entourant le baptistère, mais séparée de celles-ci et située vers le Nord. Le même document parle de l'oratoire Saint-Venance. On serait donc porté à croire que l'oratoire de Saint-Étienne fut déplacé et installé dans une petite salle rectangulaire située derrière l'oratoire Saint-Jean-l'Évangéliste, et communiquant avec le portique au moyen de deux arcades séparées par une colonne.

[1] S. Grégoire, *Registr. epist.*, l. IX, ep. CVI. — [2] Jean Diacre, *Vita S. Gregorii*, l. III, c. LVII-LX. — [3] X. Barbier, *La grande pancarte de la basilique de Latran à Rome*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1886-1887, IIIe série, t. IV, p. 468-482; t. V, p. 41-62. — [4] Garrucci, *Storia dell'arte crist.*, t. IV, p. 86, 87. — [5] Jean Diacre, *Descr. eccl. Later.*, dans Mabillon, *Musæum italicum*, t. II, p. 572. — [6] *Liber pontificalis*, t. I, p. 321; cf. au contraire, *Ordo romanus I*, de Mabillon, *Mus. ital.*, t. II, p. 26. — [7] *Liber pontificalis*, t. I, p. 324-327, n. 21. — [8] Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. X, col. 852; Paciaudi, *De cultu S. Joannis Baptistæ*, p. 11, 12; De Rossi, *Roma sotterr.*, t. I, p. 145. — [9] Panvinio, *De præcipuis urbis Romæ basilicis*, Romæ, 1570, p. 110. — [10] *Liber pontificalis*, t. I, p. 328-329. — [11] *Ibid.*, t. I, p. 329.

6798. — Mosaïque de l'oratoire de Saint-Venance, d'après une photographie.

L'oratoire de Saint-Venance est décoré d'une mosaïque à l'abside (fig. 6798); au bas de la *concha* on lit une inscription en lettres blanches sur fond d'azur. Ce texte a été deux fois retouché, la première fois avant la fin du XV^e^ siècle, la seconde après le XVI^e^ siècle. Elle doit être restaurée ainsi [1] :

MARTYRIBVS XPI DNĪ PIA VOTA IOHANNES
REDDIDIT ANTISTES SANCTIFICANTE DO
AC SACRI FONTIS SIMILI FVLGENTE METALLO
PROVIDVS INSTANTER HOC COPVLAVIT OPVS
QVO QVISQVIS GRADIENS ET XPM PRONVS ADORANS
EFFVSASQVE PRECES MITTIT AD AETHRA SVAS

Au-dessous de l'abside il existait autrefois trois fenêtres, murées au temps de Panvinio, et qui, d'après Ciampini [2], étaient décorées de mosaïques à l'intérieur. Entre les fenêtres sont représentés par groupes de deux les symboles des quatre évangélistes avec des livres ornés de cabochons. Aux deux extrémités, les villes de Jérusalem et de Bethléem (fig. 6799). Derrière les remparts flanqués de tours, on voit une riche architecture, des portiques, des arcatures, des colonnades et dans le lointain des édifices élevés de plusieurs étages. Cette architecture toute romaine, dépourvue de caractère byzantin, paraît, même en faisant la part de la fantaisie artistique, d'un grand intérêt pour l'histoire des monuments du VII^e^ siècle, et doit nous rappeler le palais du Latran tel qu'il existait sous Jean IV [3]. Sur les montants de l'arc, des deux côtés de la *concha*, sont représentés huit personnages debout dont les noms sont écrits au-dessus de leurs têtes; ce sont :

SCS	SCS MAVRVS
PAVLINIANVS	SCS SEPTIMVS
SCS	SCS
TELIVS	ANTIOCHIANVS
SCS ASTERIVS	SCS
SCS ANASTASIVS	GAIANVS

Dans la conque de l'abside se trouve le buste du Christ bénissant entre deux anges représentés sous les traits de deux femmes blondes, parmi les nuages. Le type du Christ rappelle le IV^e^ ou V^e^ siècle.

Dans la partie centrale, dont le baldaquin de l'autel dérobe en partie la vue, on voit deux groupes de quatre saints de chaque côté de la vierge Marie en orante, vêtue de bleu, portant le *pallium* et une croix d'or sur la poitrine. A droite et à gauche de l'orante se voient saint Pierre et saint Paul avec leurs attributs. Saint Pierre tient les clefs de la main droite et une croix à hampe de la main gauche; saint Paul tient un livre.

A gauche de saint Paul se trouvent saint Jean l'Évangéliste et saint Venance :

SCS IOHANNIS EVs
SCS
VENANTIS

et le pape Jean IV vêtu de la planète bleue avec le pallium, portant un modèle de l'oratoire. A droite de saint Pierre se voient saint Jean-Baptiste et saint Domnion :

SCS IOHANNIS BAs
SCS DOMNIO

et un pontife qui porte un livre. Peut-être est-ce le pape Théodore qui acheva l'oratoire commencé par Jean IV.

Sur le pallium de saint Pierre est tracé un P, sur celui des deux Jean, un H, sur celui de saint Anastase un N, qui sont les premières consonnes de leurs noms; sur le vêtement de la Vierge est tracé un A.

La dédicace de la chapelle au martyr Venance de préférence aux autres dont l'abbé Martin avait également rapporté les reliques, doit s'expliquer sans doute par le fait que le père du pape Jean IV s'appelait Venance. Le martyr patron de l'oratoire est représenté dans le costume épiscopal; saint Domnion aussi; il passe pour avoir été le premier évêque de

6799. — Jérusalem et Bethléem.
Mosaïque de l'oratoire de Saint-Venance.
D'après Ph. Lauer, *op. cit.*, pl. 5.

Salone. Quatre des saints portent une couronne dans la main, et sont vêtus d'une longue chlamyde ornée d'un segment carré brun ou gris foncé, insigne réservé à la milice palatine. Ce sont : *Paulinianus*, *Telius*, *Antiochianus* et *Gaianus*. Au-dessous de la chlamyde paraît la tunique avec des manches serrées au poignet (*tunica manicata*). Ces personnages sont probablement les compagnons de martyre de saint Domnion [4].

Les autres martyrs portant des livres sont Anastase le foulon [5] dont la tunique est en partie recouverte par un *pallium* doré; il est tonsuré. Maur porte le vêtement épiscopal, Astère est vêtu de la chasuble et Septime de la dalmatique des diacres. Toute la partie inférieure de la mosaïque a été restaurée et il est difficile de préciser la chaussure primitive des personnages, malgré une étude spéciale consacrée à ce point

[1] Forcella, *Iscrizioni delle chiese di Roma*, t. VIII, p. 72, n. 193; Farlati, *Illyricum sacrum*, t. I, p. 570, pl. V, VI; Mai, *Scriptor. veter. nova collectio*, t. V, p. 156, n. 1; Séroux d'Agincourt, *Histoire de la décadence de l'art*, Peinture, pl. XVII, n. 1; Barbet de Jouy, *Les mosaïques chrétiennes des basiliques de Rome*, p. 36-39; Rohault de Fleury, *Le Latran au Moyen Age*, 1877, pl. XXXVIII, XL, XLI; Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, pl. 272, 273 (d'après Ciampini); De Rossi, *Musaici delle chiese di Roma*, pl. XIX; Venturi, *Storia dell'arte italiana*, t. II, p. 231, fig. 186; Ph. Lauer, *Le palais du Latran*, 1911, p. 83-85, pl. V, VI. — [2] *Vetera monimenta*, p. 106. — [3] Rohault de Fleury, *Le Latran au Moyen Age*, in-8°, Paris, 1877 p. 52, 53.— [4] Fiorentini, *Vetus occid. martyrol.*, in-4°, Lucæ, 1668, p. 248; *Acta sanctor.*, nov., t. II, part. 1, p. 41. — [5] Jelic, *Anastasius corniculatius, der Martyrer, von Salona*, dans *Festschrift zum Elfhundert jährigen Jubilaüm des Deutschen Campo Santo in Rom*, 1897, p. 22-32.

de détail [1]; c'est ainsi qu'on a observé que les deux papes avaient des chaussures ornées de trèfles, et saint Domnion des souliers décorés d'un lys blanc sur le devant et de deux autres lys près du talon. Les quatre apôtres et saint Anastase portent de simples sandales, de même saint Astère; mais sur le dessin de Ciacconio, Anastase et Astère ont des chaussures à courroies.

La conque se découpe dans un arc décoré d'ornements en forme de rosaces blanches, rouges et bleues sur fond d'or, alternant avec des croix rouges et bleues, inscrites alternativement dans des carrés ou des losanges, le tout cerclé de filets bleu verdâtre et rouges avec des ornements bleus. Astère est vêtu d'une chasuble brune et d'une tunique verdâtre; saint Venance et le saint qui lui fait pendant portent des vêtements bleus, Domnion a un vêtement lie de vin, Maur gris foncé, les autres sont presque blancs.

Le pape Théodore, successeur de Jean IV, éleva au Latran un oratoire dédié à saint Sébastien [2].

Le pape Martin tint un concile au Latran et y prononça la condamnation des partisans de l'hérésie monothélite : Cyrus, Alexandrinus, Sergius, Pyrrhus et Paul, patriarches de Constantinople (5-31 octobre 649)[3]. Cette sentence souleva contre le pape Martin la haine des Grecs qui, dignement représentés par l'empereur Constant, songèrent à l'assassiner. L'exarque Olympius, envoyé à Rome dans ce but, échoua dans sa tentative à Sainte-Marie-Majeure. On chargea Théodore Calliopes de mieux faire. A l'arrivée de celui-ci, Martin se trouvait avec tout son clergé dans la basilique constantinienne [4], d'où il se contenta d'envoyer au nouvel exarque une députation. Théodore se sentit deviné et déclara que dans la journée du lendemain il se rendrait près du pape pour l'« adorer ». Mais c'était un dimanche et il devait s'attendre qu'à défaut de piété la curiosité attirerait la foule au Latran; en conséquence Théodore se dit fatigué et remit sa visite au lendemain lundi, 17 juin 653. Ce jour-là, dès la première heure du jour, il envoya son *chartularius* et plusieurs de ses gens reprocher au pape d'avoir rassemblé dans son palais des soldats, des armes et quantité de pierres pour repousser un assaut. Martin souffrant et couché devant l'autel permit à ces gens de visiter tout le palais. Avant midi l'armée de Théodore envahit l'église, « tous les soldats armés de lances, d'épées et d'arcs, protégés par leurs boucliers. Ils commirent alors toutes sortes d'atrocités qu'on ne peut dire. De même qu'en hiver, le vent violent secoue les arbres et fait tomber les feuilles, de même les armes renversaient les cierges de la sainte église et étalaient leurs débris sur le pavage. On entendait une rumeur dans toute l'église, comme un horrible grondement de tonnerre, résultat du cliquetis des armes et de la chute des cierges ». Au sein de ce tumulte, on signifia aux prêtres et aux diacres, par ordre de Théodore, de déposer le souverain pontife. Martin se livra lui-même. Théodore l'emmena de la basilique au palais où une grande partie du clergé vint le rejoindre demandant à ne pas être séparé de lui. Nous avons raconté ailleurs son long martyre [5].

Le pape Vitalien reçut au Latran la visite de l'empereur Constant II qui y trouva des bains et un festin préparé dans la *basilica Vigilii*, mentionnée à cette date pour la première fois. Constant II employa les douze jours passés à Rome pour enlever tout le bronze qu'il put trouver et l'expédier à Constantinople.

Le successeur de Vitalien, Jean V, fut élu dans la basilique du Latran et, après l'élection, reconduit au palais, où il est possible qu'il dut habiter en attendant son ordination [6]. L'élection de son successeur fut moins pacifique. Le clergé et l'armée étaient en conflit; l'armée gardait les portes de la basilique dont elle refusait l'entrée. Tout à coup, le clergé trouva une issue et fit irruption dans l'*episcopium Lateranense*. Par l'effet d'une louable modération, il renonça à imposer le candidat Pierre qui déplaisait à l'armée, et élut à sa place le pape Conon.

L'élection du successeur de Conon fut encore plus tumultueuse. Le récit qui nous en a été conservé entre dans d'utiles détails sur la topographie du palais. Les électeurs commencèrent par élire deux papes, l'archiprêtre Théodore et l'archidiacre Pascal. Théodore, plus prompt, arriva le premier et occupa l'intérieur du Latran, du côté de l'oratoire Saint-Laurent; Pascal dût se contenter de la zone extérieure, depuis l'oratoire Saint-Silvestre, à droite du grand escalier d'entrée, jusqu'au *campus* (place Saint-Jean), tenant ainsi la *basilica domus Juliæ* qui donnait sur le *campus*. Chacun des deux papes couchait sur ses positions et n'entendait pas en rien céder à son rival, lorsque sur ces entrefaites, la multitude se porta au Palatin et y élut un troisième pape, Sergius, qu'elle amena à la chapelle impériale et, de là, au Latran. Le *patriarchium* était fermé et ses portes barricadées, mais tout céda devant les clameurs et la poussée des arrivants. Dès que Sergius fut en possession de la basilique, Théodore se soumit, renonça au pontificat et Pascal trouva prudent de faire de même.

Sergius donna à la basilique du Latran une relique de la croix qu'il avait découverte dans la sacristie de Saint-Pierre; c'est probablement celle qui était enfermée dans un reliquaire émaillé que nous avons décrit (voir *Dictionn.*, t. III, col. 3115, pl. h. t.).

Jean VII préféra à la résidence du Latran celle qu'il se fit construire au Palatin [8]; mais cette infidélité dura peu de temps, car Grégoire II revint habiter le Latran où il avait vécu depuis son enfance et où il avait rempli les fonctions de trésorier (*sacellarius*); c'est le premier personnage à qui nous voyons conférer cette dignité. Grégoire II fit réédifier et orner l'oratoire Saint-Pierre, dont l'autel fut garni de plaques d'argent pesant 180 livres, décorées des images des douze apôtres. L'emplacement de cet oratoire est inconnu; une lecture fautive de quelques manuscrits du *Liber pontificalis* lui a fait donner le nom d'*Osanna* [9].

Avec Grégoire III on revit la protection que saint Grégoire le Grand avait accordée aux moines. Le monastère bénédictin dédié à saint Jean-l'Évangéliste, à saint Jean-Baptiste et à saint Pancrace, *secus ecclesiam Salvatoris*, était complètement déchu et presque entièrement abandonné, par suite de l'incapacité des abbés qui avait conduit cette maison à sa ruine. Le pape voulut tenter de relever cette institution; il éteignit les dettes, racheta les biens aliénés, attribua une dotation nouvelle, établit des moines et un abbé chargés de célébrer les offices de jour et de nuit dans la basilique. Ce même pape fit refaire l'église des Saints-Pierre-et-Marcellin *juxta Lateranis*, et fit placer des paraments d'autel (*vestes de altare*) dans la basilique du Latran [10]. Le *Liber pontificalis* nous apprend que le Latran était alors en piteux état : *Et omnem patriarchium pæne a novo restauravit; in magnam enim penu-*

[1] G. Pouyard, *Dissertazione sopra l'anteriorità del bacio dei piedi dei sommi pontefici all'introduzione della croce nelle loco scarpe*, Roma, 1807, p. 25, 77, 78, pl. II, 5. — [2] *Liber pontificalis*, t. I, p. 333, 334, n. 11. — [3] *Liber pontificalis*, t. I, p. 336, 337; Jaffé-Wattembach, n. 2058, 2059, 2063, 2064. — [4] S. Martin, *Epist.*, XV; *P. L.*, t. LXXXVII, col. 199. — [5] H. Leclercq, *Les martyrs*, t. IV, p. 234-247. — [6] *Liber pontificalis*, t. I, p. 328. — [7] Panvinio, *De septem ecclesiis*, p. 185. — [8] *Liber pontificalis*, t. I, p. 385, 386, n. 7. — [9] *Ibid.*, t. I, p. 412, n. 20; Rasponi, *op. cit.*, p. 357; E. Müntz, dans *American Journal of archaeology*, 1886, p. 307. — [10] *Liber pontificalis*, t. I, p. 432, 438, n. 38.

riam eundem locum invenerat. Il restait cependant beaucoup à faire; ce fut l'œuvre du pape Zacharie.

Celui-ci avait un goût décidé pour la magnificence à une époque où il y avait quelque audace à s'engager dans les dépenses somptuaires. Le Latran avait été abandonné, dédaigné par ses prédécesseurs; l'occasion était belle de lui rendre son ancien éclat, même d'y ajouter quelque chose. L'attention du pape fut attirée d'abord vers le *triclinium* situé devant la basilique de Théodore qui fut ornée de marbres, de vitraux, de métaux, de mosaïques et de peintures. L'oratoire de Saint-Silvestre et le portique furent décorés d'images de saints. Ensuite, le pape fit construire devant le *scrinium Lateranense*, un portique et une construction massive en forme de tour rectangulaire, où il mit des portes de bronze et des cancels; puis il plaça devant l'entrée une image du Christ. A l'étage supérieur fut installé un *triclinium* avec des cancels d'airain et des peintures représentant des cartes de géographie accompagnées d'explications en vers. Où était située cette tour de Zacharie? Rohault de Fleury veut la placer à gauche de l'entrée principale du palais. Son hypothèse est fondée sur l'interprétation du mot *porticum*; il identifie le portique dont il est ici question avec le portique qui joignait l'oratoire Saint-Silvestre à l'oratoire Saint-Laurent. « Or, d'après ce qu'on sait du palais, écrit M. Lauer, il paraît évident que ce dernier portique existait avant Zacharie, car au cas contraire on ne comprendrait pas qu'un portique édifié par Zacharie dût être entièrement restauré déjà par Léon III, ainsi qu'il arriva. » Il est donc difficile d'admettre l'identité des deux portiques, et par suite la situation assignée à la tour de Zacharie et au *scrinium Lateranense* n'est rien moins que certaine [1].

A Zacharie succéda le prêtre Étienne qui fut élu, installé au *patriarchium*, devint fou et mourut; tout cela n'avait demandé que quatre jours. On procéda à une nouvelle élection, dans la basilique Sainte-Marie-Majeure, et on fit choix d'un autre Étienne qui fut conduit et introduit solennellement au Latran où il avait vécu dès son jeune âge parmi les chambellans du pape. C'est-à-dire qu'il avait débuté parmi les petits clercs à la *schola cantorum;* c'était de cette façon qu'on faisait carrière comme nous l'apprend l'*Ordo romanus IX : Primum in qualicumque schola reperti fuerint pueri bene psallentes, tolluntur inde et nutriuntur in schola cantorum et postea fiunt cubicularii. Si autem nobilium filii fuerint, statim in cubiculo nutriuntur. Ex hac accipient primam benedictionem ab archidiacono, ut liceat eis super linteum vellosum sedere, quod mos est ponere super sellam equi. Dein, sicut Sacramentorum codex continet, quando et ubi libitum fuerit, usque in subdiaconatus officium, ordinantur; diaconi vero atque presbyteri nunquam visi in publica ordinatione* [2]. On sait peu de chose de ce pape Étienne II, sinon qu'il convoquait souvent prêtres et clercs au Latran pour les exciter à vivre suivant l'Écriture [3].

Étienne II eut son frère pour successeur; celui-ci avait également vécu et grandi au Latran dès son enfance; il prit le nom de Paul Ier. Il eut lui-même pour successeur Étienne III qui avait été élevé au Latran comme ses deux prédécesseurs et avait joui de l'intimité du pape Zacharie. Il conserva la faveur sous les pontificats d'Étienne II et de Paul Ier. A la mort de celui-ci le duc de Népi, Toton, entra dans Rome à la tête d'un ramassis de gens armés et fit élire pape par ces gens-là son propre frère Constantin. Cela fait il l'introduisit dans le *patriarchium*, pénétra dans le *vicedominium* et força l'évêque de Préneste à conférer l'ordination à Constantin dans l'oratoire du *patriarchium*. Il y avait tout à faire puisque le nouveau pape n'était pas même engagé dans la cléricature; on lui donna le sous-diaconat et le diaconat (28 et 29 juin 767). Pendant ce temps, le primicier et conseiller Christophe d'accord avec son fils Serge, secondicier et chapelain, réussissaient à sortir de Rome et à gagner Spolète où le duc Théodicius les accueillit et les mena auprès du roi des Lombards, Didier, qui leur promit son assistance contre Constantin.

« Serge et un prêtre appelé Waldiper se mirent à la tête d'une troupe de Lombards et marchèrent sur Rome où ils firent leur entrée par la porte Saint-Pancrace. Mais ils se contentèrent d'occuper le Janicule. Toton, Panibus, son frère, le secondicier Démétrius et le *chartularius* Gratiosus se portèrent contre eux. Toton tua en combat singulier le lombard Racipert qui l'avait défié, et déjà les Lombards fuyaient, lorsque Démétrius et Gratiosus, secrètement hostiles à Constantin, se tournèrent contre Toton et l'attaquèrent à l'improviste. Toton périt dans la mêlée; Panibus s'enfuit au *patriarchium* de Latran, prévenir son frère Constantin. Aussitôt Constantin se réfugia dans la basilique du Sauveur avec Panibus et son vidame Théodore; puis, espérant échapper plus facilement ainsi à ses ennemis, monta au *vestiarium* et s'y retrancha dans l'oratoire Saint-Césaire [4] dont il barricada les portes. Au bout de quelques heures, il y fut rejoint par les *judices militiæ Urbis* qui l'arrachèrent de l'oratoire et le mirent sous bonne garde. Dans l'intervalle, Waldipert avait fait élire pape un moine du monastère de Saint-Vit, Philippe. Il l'avait introduit dans la basilique du Sauveur, d'où, après les cérémonies d'usage, le sermon et le baiser de paix, il l'avait conduit dans le *patriarchium* (13 juillet 738). Là, Philippe siégea sur la *sella pontificalis*, probablement dans l'*atrium* de la basilique, continuant à donner le baiser de paix, puis il monta à l'étage supérieur et offrit, selon la coutume des pontifes, un banquet solennel auquel assistèrent quelques princes de l'Église et les chefs de la milice [5].

« L'arrivée du primicier Christophe changea la face des choses. Celui-ci déclara qu'il n'entrerait pas à Rome tant que Philippe n'aurait pas été expulsé du Latran. Alors Gratiosus, à la tête de quelques Romains, pénétra dans le *patriarchium* et en chassa Philippe. Celui-ci se retirant par « l'escalier qui descend au *balneum* (thermes ou baptistère de Constantin) » rentra dans son monastère. Christophe convoqua les prêtres (*sacerdotes*), le haut clergé (*primatus cleri*) et les chefs de la milice (*optimates militiæ*) aux *Tribus fatis*, au Forum, près de Saint-Hadrien, où il fut décidé qu'on élirait pape le *sacellarius* Étienne. Aussitôt on alla chercher ce dernier à Sainte-Cécile dont il était prêtre titulaire et on l'amena au *patriarchium* au milieu des acclamations (1er août 768) [6]. Le 12 août, un concile de quarante-neuf évêques se réunit dans la basilique du Sauveur (*in venerabili basilica Salvatoris Domini nostri Jesu Christi, quæ appellatur Constantiniana juxta Lateranis*). Constantin y fut déposé, dépouillé de l'orarium (*pallium*) et des sandales (*compagi*) par le sous-diacre Maurianus, puis souffleté et chassé de

[1] Rohault de Fleury, *op. cit.*, p. 60, 61; Ph. Lauer, *op. cit.*, p. 92. — [2] Mabillon, *Musæum italicum*, t. II, p. 89. — [3] *Liber pontificalis*, t. I, p. 443. — [4] On ne sait rien de la situation de cet oratoire non plus que de celle du *vestiarium*. On suppose, mais sans aucune preuve, que l'oratoire de Saint-Césaire, au Latran, homonyme de celui du Palatin, était voisin du lieu où plus tard Calixte II éleva l'oratoire Saint-Nicolas, et que même ce dernier n'aurait été que la transformation du premier, *Liber pontificalis*, t. I, p. 481, n. 16. — [5] Cf. *Ordo romanus XII*, auct. Cencio, dans Mabillon, *Mus. ital.*, t. II, p. 211-212. — [6] *Liber pontificalis*, t. I, p. 469-472.

l'église. Les Actes qui avaient confirmé son élection furent brûlés au milieu de la basilique [1]. Le même concile proclama la légitimité du culte des images [2], dont Étienne II avait donné l'exemple par sa dévotion à l'icône achiropite. Waldipert, accusé de vouloir attenter à la vie de primicier Christophe et de quelques autres nobles romains, fut appréhendé par le vidame Christophe, homonyme du primicier, à *Sancta Maria ad Martyres* où il s'était réfugié et fut enfermé dans l'affreux cachot (*teterrima custodia*) appelé *Ferrata*, au *cellarium majus* du Latran, dans les souterrains [3]. Peu de jours après il fut tiré de sa prison, maltraité et finalement aveuglé auprès de la barrière de la place du Latran (*transennam campi Lateranensis*) [4]. Ses bourreaux lui arrachèrent la langue et le conduisirent au *xenodochium Valerii*, hospice voisin du Latran, où il ne tarda pas à expirer [5].

« Un passage de la Vie d'Étienne III nous apprend qu'il y avait alors sept *episcopi cardinales ebdomadarii* attachés à la basilique du Latran; c'est la première mention des cardinaux évêques ou évêques suburbicaires qui étaient au temps de Pierre Mallius, ceux d'Ostie, de Porto, de *Silva Candida* ou Sainte-Rufine, d'Albano, de Sabine, de Tusculum (Frascati) et de Préneste (Palestrina).

« Lorsque le roi des Lombards, Didier, vint à Saint-Pierre, le primicier Christophe et son fils Serge menacés par le chambellan (*cubicularius*) Paul, réunirent une troupe de Romains armés, et, soutenus par les Francs du *missus* de Carloman, Doon, montèrent au Latran [6] pour s'emparer de leurs ennemis. Ils pénétrèrent avec grand tumulte dans la basilique du pape Théodore, en brisant les portes et en lacérant les tapisseries avec leurs lances. Le pape Étienne, qui siégeait dans la basilique, les reçut en les accablant de violents reproches, et en leur demandant comment ils avaient osé entrer avec des cuirasses et des armes dans le palais sacré (*sanctum patriarchium*). L'affaire eut une issue fatale pour Christophe et Serge, qui s'étaient ainsi aliéné le pape. Tous deux eurent les yeux crevés par les Lombards de Didier, le premier en mourut au bout de trois jours, le second fut enfermé dans un cachot (*cellarium*) du Latran, d'où il ne sortit que huit jours avant la mort d'Étienne III († 3 février 772). Hadrien Ier fit une enquête parmi les gardiens des souterrains (*cellararii*) pour savoir ce qu'était devenu Serge. Il apprit que le cubicularius Calventzulus s'était rendu au *cellarium*, sur l'ordre des *cubicularii* Paul Afiarta et Calvulus, du *defensor regionarius* Grégoire et du duc Jean, frère du pape Étienne, qu'il s'était fait livrer de force Serge et l'avait ensuite remis aux mains de deux individus d'Anagni chargés de le mettre à mort. Le cadavre portant des marques de strangulation fut retrouvé dans un tombeau de la *via Merulana*. Cette découverte souleva une vive indignation. Le haut clergé, les *judices militiæ* et une foule de peuple montèrent au *patriarchium*, et, prosternés sur les seuils apostoliques, ils prièrent le pape de faire justice des meurtriers [7]. Hadrien le promit [8]. »

X. De Hadrien Ier a Étienne VI, 772-899. — Cette période coïncide, pour le Latran, avec la période carolingienne dont l'influence fut si considérable sur l'Église romaine. Dès le début du pontificat, Hadrien reçut au Latran la visite du roi des Francs Charles, alors occupé au siège de Pavie et venant célébrer les fêtes dePâques à Rome. La première visite du futur Charlemagne fut pour la basilique de Saint-Pierre d'où il se rendit au Latran. D'après l'*Ordo romanus*, l'office baptismal commençait vers trois heures de l'après-midi; or nous savons que le roi assista, avec toute sa suite, jusqu'à ce que le pape eût administré trois fois le sacrement, ensuite il retourna au Vatican, où il était logé. Le lendemain, dimanche et fête de Pâques, Charles se rendit à Sainte-Marie-Majeure, y entendit la messe et gagna le *patriarchium* du Latran où le pape le traitait avec toute sa suite [9].

Hadrien Ier donna à la basilique du Latran un parement d'autel en soie, une grande tapisserie faite de fragments ornés aux quatre coins; cinquante-sept voiles de soie tous ornés aux angles ou teintés de jaune [10]; enfin il n'oublia pas l'éclairage et offrit des dauphins d'argent pesant chacun cinquante livres [11]. D'autres libéralités, non moins utiles étaient inspirées au pape par son amour pour les pauvres. Les domaines de l'Église fournissaient de vins et de denrées le cellier du Latran, où chaque jour les indigents étaient reçus sous le portique et sustentés; s'en présentait-il plus on ne les renvoyait pas les mains vides. Héritiers des empereurs romains, les papes se trouvaient obligés de pourvoir, eux aussi, à l'indigence, mais du moins le faisaient-ils avec l'esprit et les méthodes de la charité. Le portique où s'amassaient les indigents correspond à celui que restaura Léon III, et on aperçoit encore quelques vestiges sous la *Scola Cantorum* actuelle [12]. Les distributions faites à ces indigents consistaient en cinquante pains de deux livres, deux dixièmes de vin, c'est-à-dire en tout 120 livres, et des marmites pleines de bouillie.

« En même temps, le pape embellissait le *patriarchium*. Il restaura ainsi une élégante tour adjacente au portique qui descendait au *balneum*, et y fit établir une magnifique terrasse ou galerie avec des clôtures d'airain. Il reconstruisit aussi le portique lui-même, qui croulait de vétusté, et orna de marbres et de peintures la tour et tous les édifices qu'il avait restaurés. Les descriptions emphatiques du biographe d'Hadrien laissent deviner la splendeur de ces travaux, mais ne renseignent pas bien sur leur emplacement exact. Le *balneum* dont il est ici question était-il situé, comme on l'a supposé, près du lieu où est l'abside moderne, ornée de la mosaïque de Léon III [13] ou bien doit-il être identifié avec ce *balneum Constantini* situé près du baptistère qu'ont fait connaître les fouilles de 1873? On ne peut résoudre la question avec les éléments qu'on possède [14]. La basilique constantinienne, son atrium, son portique, son baptistère furent réparés et embellis; en face de l'autel, le pape fit suspendre trois lampadaires d'or de dix livres devant le portique à iconostase en face de l'autel [15]. L'alimentation du baptistère de Latran et de plusieurs autres églises, le service du *balneum Lateranense* exigèrent la remise en état de l'aqueduc de Claude (*aqua Claudia*) [16]. Ce fut encore à Hadrien que l'on dut le relèvement du monastère des Saints-André-et-Barthélemy construit jadis par Honorius et entièrement déchu; les nouveaux hôtes des monastères furent astreints à la célébration des offices dans la basilique en collaboration avec leurs confrères de Saint-Pancrace. Le cloître du Latran a conservé peut-être un

[1] Cenni, *Concilium Lateranense Stephani III*, in-4°, Romæ, 1735, p. 10. — [2] Cenni, *op. cit.*, p. 5; *Liber pontificalis*, t. I, p. 472; Mansi, *Concil. ampliss. coll.*, t. XII, col. 713, 717, 718, 720; Wasserschleben, *Beiträge zur Geschichte der vorgratianischen Kirchenrechtsquellen*, in-8°, Leipzig, 1839, p. 162. — [3] *Liber pontificalis*, t. I, p. 473. — [4] *Ibid.*, t. I, p. 482, n. 25. — [5] *Ibid.*, t. I, p. 473. — [6] *Ibid.*, t. I, p. 479. — [7] *Ibid.*, t. I, p. 489-490. — [8] Ph. Lauer, *Le palais de Latran*, in-fol., Paris, 1911, p. 96-98. — [9] *Liber pontificalis*, t. I, p. 498. — [10] *Ibid.*, t. I, p. 500. — [11] *Ibid.*, t. I, p. 510. — [12] Ph. Lauer, *Le palais de Latran*, in-fol., Paris, 1911, p. 100. — [13] *Liber pontificalis*, t. I, p. 518, n. 60. — [14] Ph. Lauer, *Le palais de Latran*, in-fol., Paris, 1911, p. 100. — [15] *Lib. pont.*, t. I, p. 507, 511, 522, n. 117. — [16] *Ibid.*, t. I, p. 504.

vestige de cette réforme dans un monument du VIII^e-IX^e siècle, malgré son vocable de « puits de la Samaritaine » (fig. 6800).

Le pontificat d'Hadrien I^er vit une innovation importante, la création du *superista*, gouverneur laïque et militaire du palais. Le *superista* était le chef de la maison militaire, le premier connu est ce Paul Afiarta que nous avons déjà rencontré.

Le successeur d'Hadrien I^er (772-795) fut Léon III (795-816) élevé au Latran dès son enfance. Attaché au *vestiarium*, il y étudia la psalmodie et l'Écriture;

6800. — Puits de la Samaritaine.
D'après Ph. Lauer, *op. cit.*, p. 100, fig. 37.

son pontificat fut signalé par les bienfaits qu'il prodigua à ce temple et à cette maison qui lui rappelaient toute sa vie. Les libéralités de Charlemagne l'y aidèrent puissamment.

Au début du pontificat, Léon fit exécuter un triptyque avec le Christ au centre pour la décoration du *ciborium*. Ensuite vint un autre *ciborium* à quatre colonnes d'argent orné de sujets divers avec des clôtures et des colonnettes, du poids total de 1227 livres et, en plus, un autel à colonnes d'argent. La basilique constantinienne arrivait à cet âge où les réparations sont sans cesse nécessaires. Hadrien y avait mis la main, Léon fut obligé d'entreprendre la réparation de la toiture et celle du baptistère, où tout fut renouvelé. Les fenêtres de la basilique reçurent des lames de gypse; en outre, les portes donnant accès à l'autel furent recouvertes d'argent pour le poids de 48 livres 8 onces; au fond de la basilique on suspendit deux tentures, l'une assez grande, blanche et or, l'autre plus petite, d'un blanc rosé. L'abside fut élargie, les fenêtres reçurent des vitraux, l'autel reçut deux *antependia;* sur l'un étaient figurées les scènes du crucifiement et de la résurrection, avec une bordure d'or pourpré et de gemmes; sur l'autre on voyait l'entrée du Christ à Jérusalem. Léon III offrit encore pour tendre devant l'autel quatre voiles de soie rouge et quatre de soie blanche, bordés d'or pourpre, dont l'un portait, au milieu, une croix d'or dans un cartouche. Il ajouta trois voiles avec bordures pour placer devant les images et vingt-sept autres voiles de soie blanche. A Saint-Venance, le pape donna deux parements chamarrés d'or et deux voiles; aux oratoires Saint-Jean deux parements jaunes avec bordures d'or pourpre et deux voiles; au baptistère, dix voiles de soie blanche ourlés d'or et décorés aux angles.

Le *patriarchium* n'appela pas moins l'attention du pape. Il y éleva deux immenses *triclinia*, l'un contigu à la basilique sur l'emplacement de la salle qui servira dans la suite d'*aula concilii*, ayant dix ou douze absidioles ornées de peinture représentant, semble-t-il, les apôtres prêchant aux gentils, et une abside principale ornée de mosaïques avec cette inscription :

Deus cuius dextera beatum Petrum ambulantem in fluctibus ne mergeretur erexit et coapostolum eius Paulum ter naufragantem de profundo pelagi liberavit, tua sancta dextera protegat domum istam et omnes fideles convivantes, qui de donis apostoli tui hic lætantur [1]. La première partie de ce texte est empruntée à la collecte de la messe du jour octave de la fête des apôtres saint Pierre et saint Paul au sacramentaire gélasien [2]; rien ne prouve que ce texte liturgique fasse allusion à une mosaïque représentant saint Pierre marchant sur les eaux et saint Paul sauvé du naufrage. Au XVI^e siècle, Panvinio dit que l'abside présentait une mosaïque très mal exécutée où l'on voyait le Christ, la Vierge, les princes des apôtres et quelques saints.

Sur les parois de l'arc triomphal dans lequel se découpait la baie de l'abside, on voyait, toujours au dire de Panvinio, les vingt-quatre vieillards et quelques-uns des cent quarante-quatre mille élus des tribus d'Israël, tenant en mains leurs couronnes; au fond de l'abside le monogramme du pape, ainsi conservé par un croquis d'Ugonio [3].

P
L — E — O
A

Les absidioles étaient toutes percées d'une fenêtre, et devant l'abside principale une table de marbre supportée par quatre colonnes. Cette table portait l'inscription : MESA CHRISTI, qui est fréquente sur cette catégorie de monuments; on s'empressa de lire *mensura Christi*, et on raconta que cette table donnait la taille du Christ. Le pavage était fait de différents marbres; au centre une vasque de porphyre contenait de l'eau qui débordait de ce récipient; tout autour les lits de repos dans les absidioles. Cette salle était consacrée aux banquets d'apparat, et répondait à celle qui, dans le palais impérial de Constantinople, portait le nom de *triclinium* des dix-neuf lits.

Le deuxième *triclinium* portait le nom de *majus* [4] ou bien *aula magna*; il pouvait être plus ancien que l'autre [5], et ses dimensions étaient plus vastes que celles de tous les autres *triclinia* alors connus [6]. Les fondations avaient été jetées avec une attention particulière, les parois étaient revêtues de plaques de marbre et le pavement était fait de marbres rares. Près des jambages des portes se dressaient des colonnes de porphyre et de marbre blanc, sculpté avec des lis sur les bases et sur les chapiteaux. L'abside principale reçut une mosaïque et les deux absides secondaires furent ornées de peintures au-dessus des parois de marbre [7]. Cette salle fut témoin d'une scène imposante. Le 30 novembre de l'an 800, Léon III y reçut Char-

[1] Petrus Sabinus, *Syll. inscr.*, n. 57; cf. De Rossi, *Inscr. christ. urb. Rom.*, t. II, part. 1, p. 425; Panvinio, *De septem ecclesiis*, p. 184; Marini, dans Mai, *Script. veter. nova coll.*, t. V, p. 25. — [2] Muratori, *Liturgia romana vetus*, t. I, col. 656. — [3] Bibl. Vatic., ms. Barber. *XXXI* 45; Rohault de Fleury, *Le Latran au Moyen Age*, pl. LIV; Ph. Lauer, *Le palais de Latran*, p. 104, fig. 38. — [4] Id., *ibid.*, p. 105, fig. 40, 41, 42. — [5] Panvinio, *De septem ecclesiis*, p. 180, l'appelle à tort *basilica minor*. — [6] Ce *triclinium* est mentionné le premier dans la notice de Léon III. — [7] Severano, *Memorie sacre delle sette chiese di Roma*, t. I, p. 545 ; Rasponi, *op. cit.*, p. 334.

lemagne. Le pape se trouvait sous le coup de graves accusations; aussi l'empereur érigea en tribunal les archevêques Hildebald de Cologne et Arn de Salzbourg, les évêques Cunibert, Bernard, Atton et Jessé, l'évêque élu Erflaic, les comtes Helmgoth, Rothegarius et Germarus, qui siégèrent pendant toute une semaine dans le *triclinium*. Les accusateurs du pape comparurent en leur présence et ne purent articuler aucune accusation sérieuse, ce qui leur valut d'être exilés en France [1].

Sur l'arc triomphal dans lequel se découpait la conque de l'abside, se voyait une mosaïque célèbre dont nous avons déjà parlé (voir *Dictionn.*, t. III, col. 662-671, fig. 2615-2617, et au mot LÉON III) et dont il suffira de dire ici quelques mots. Cette mosaïque a été souvent reproduite et étudiée; on peut citer les ouvrages suivants :

Manuscrits : — Ciacconio, ms. Vatic. *5407*, fol. 97, 184; ms. Ambros. *A. 168* in-fol.; *A. 178* in-fol.; F. *221* in-fol., IV, fol. 3.

— Grimaldi, ms. Barber. *XXXIV, 50*, fol. 308, 310, 311; *XXX, 135*, fol. 69; *XLIX, 30*, fol. 12.

— Panvinio, ms. Barber. *XLIX, 14*, fol. 247 v°; *XLIX, 32*, fol. 13.

— Ugonio, ms. Barber. *XXXI, 45* fol. 5 et 157; ms. Corsin, *1173*.

— Severano, ms. Vallicell. *G. 19*, fol. 457 sq.; ms. Vatic. *9023*.

— Bagarris, Peiresc, ms. Bibl. Carpentras. Reg. *XVI*, p. 116-117 [2]; Bibl. nat., ms. fr. *9530*, fol. 40.

Imprimés : Panvinio, *De septem Urbis ecclesiis*, p. 180, 184; Rasponi, *De basil. Later.*, p. 326 sq.; Ciampini, *Vetera monimenta*, t. II, pl. XXXIX, XL, p. 127 sq.; Severano, *Memorie sacre delle sette chiese di Roma*, p. 512, 545, 569; Mabillon, *Annal. bened.*, t. II, p. 319; Alemanni, *De Lateran. parietinis*, pl. IV, VI, p. 120-122, pl. 2, 3; Hennin, *Les monuments de l'histoire de France*, t. II, p. 110, 115, 116; Henschenius, *Acta sanct.*, 12 juillet, p. 580, n. 40; Montfaucon, *Les monuments de la monarchie françoise*, t. I, pl. XXII; J. Spon, *Miscellanea eruditæ antiquitatis*, in-8°, Lugduni, 1685, p. 284, pl.; R. Garrucci, *Storia dell' arte cristiana*, t. IV, pl. CCLXXXIII, p. 104 sq.; F. de Guilhermy, *Monuments français de Rome*, dans *Annales archéolog.*, t. VIII, p. 257; Marriott, *Vestiarium christianum*, in-12, London, 1868, pl. XXXII-XXXIII, p. 52, 247; G. Rohault de Fleury, *Le Latran au Moyen Age*, pl. LI-LIII, p. 69 sq.; 263 sq.; 289, 324, 372, 389; *La messe. Études archéologiques*, t. I, 14; E. Müntz, dans *Revue critique*, 1875, p. 109; *Ricerche intorno ai lavori archeologici di Giacomo Grimaldi*, in-8°, Firenze, 1881, p. 22-23; *Notes sur les mosaïques chrétiennes de l'Italie*, VIII. *Le triclinium du Latran, Charlemagne et Léon III*, dans *Revue archéologique*, 1884, p. 6 sq., pl. I; *Mélanges d'archéol. et d'hist.*, 1888, t. VIII, p. 103, 105, 117. *American Journal of archaeology*, 1890, p. 8; *Études iconographiques et archéologiques sur le Moyen Age*, in-16, Paris 1887, p. 103; A. Vetault, *Charlemagne*, pl. I; X. Barbier, *Charlemagne sur la mosaïque du triclinium du Latran à Rome*, dans *Bull. du Comité des trav. hist., archeol.*, 1884, p. 318-322; *Revue de l'art chrétien*, 1885, p. 95-99; L. Duchesne, *Liber pontificalis*, t. I, p. 516; t. II, p. 35, 40; Clemen, *Die Portratdarstellungen Karls des Grossen*, in-8°, Aachen, 1890, p. 41-42, n. 4; B. Labanca, *Carlomagno nell'arte cristiana*, in-8°, Roma, 1891, p. 106 sq.; Seymour di Ricci, *La barbe de Charlemagne*, dans *Revue archéologique*, 1901, p. 245; Ph. Lauer, *op. cit.*, p. 105-118.

La conque de l'abside représentait, au centre, le Christ vêtu de brun, debout sur le tertre d'où découlent les quatre fleuves (voir ce mot) du paradis. Au-dessus de sa tête un demi-cercle bleu représente le ciel. La tête du Christ se détache sur un nimbe crucifère, sa main gauche tient un livre ouvert avec

PA VO
X BI
S

Sa main droite levée bénit avec les doigts placés à la manière des grecs (voir *Dictionn.*, t. II, au mot : BÉNIR, *manière de*). A droite du Christ, on voit cinq apôtres nimbés, tous vêtus de même et la main cachée par un pli du manteau, sauf saint Pierre, le plus rapproché du Christ, qui de la main droite relève un pan de son manteau et de la main gauche porte une clef et la haste d'une croix. Les six apôtres debout à la gauche du Christ ont tous la même attitude, les mains cachées sous le manteau. Leurs vêtements sont timbrés de lettres : E. L. H. F. Au-dessous de cette scène on en lit l'explication tirée de saint Matthieu XXVIII, 16, dans une inscription tracée sur deux lignes [3] :

+ *Euntes doc*[*ete omnes ge*]*ntes vaptizantes eos in nomine patr. et f. et spirit. sa...* ‖ [*et e*]*cce ego vovis cum sum omnib. dieb. usq*[*ue ad consumationem seculi*].

Autour de l'arc, court une tige de feuillage entourée d'un ruban entre deux rangs de gemmes alternativement ovales et rectangulaires, à la clef de l'arc, un cartouche contenant le monogramme de Léon III inscrit dans un cercle [4] :

P
L E O
A

Sur la partie droite du montant de gauche du grand arc, on voyait le Christ assis, ayant le nimbe crucifère, donnant de la main droite les clefs au pape Silvestre agenouillé, nimbé en rond, et donnant de la main gauche une oriflamme flottante terminée au sommet par une croix au-dessus d'un gland et ornée de six cercles et de pois ou de petites croix symétriques, à l'empereur Constantin agenouillé, nimbé en carré, couronné, ceint de l'épée et les jambes entourées de bandelettes. Au-dessous de ce sujet un cartouche contenait une inscription perdue; à droite de la tête de l'empereur Constantin on lisait :

R
COSTA
NTI
NV
S

Sur le montant droit se voyait une scène analogue : saint Pierre assis, vêtu d'une tunique verte, avec le pallium à croix rouge et trois clefs tenues ensemble par un cordon et posées sur les genoux. Le pape porte le nimbe rond et la tonsure des clercs. Il donne, de la main droite, le pallium au pape Léon III agenouillé qui le reçoit sur les mains couvertes. De la main gauche, il présente une oriflamme terminée par un fer de lance et timbrée de six rosaces à Charlemagne barbu, dont la posture diffère peu de celle de Constantin dans le sujet précédent et qui, comme Constantin, saisit la hampe de

[1] *Liber pontificalis*, t. II, p. 6-7; C. Bayet, *L'élection de Léon III, la révolte des Romains en 799 et ses conséquences*, dans *Annal. de la Fac. des lettr. de Lyon*, 1883, p. 181 sq.; L. Duchesne, *Les premiers temps de l'État pontifical*, Paris, 1904, p. 174 sq. — [2] Cf. J. Schopfer, *Documents relatifs à l'art du Moyen Age contenus dans les manuscrits de N.-C. Fabri de Peiresc à la bibliothèque de la ville de Carpentras*, dans *Bull. archéol. du Comité des trav. hist.*, 1899, p. 384-388, pl. XIX. — [3] Garrucci, *Storia*, t. IV, pl. 283; Ph. Lauer, *Le palais de Latran*, p. 110, fig. 44. — [4] Alemanni, *De Lateranensibus parietinis*, p. 121.

la main droite. Le pape et l'empereur ont le nimbe carré à fond bleu bordé à gauche d'un trait rouge. Charlemagne porte la tunique bleue très courte, le manteau violacé et il a les jambes entourées de bandelettes. Quant aux inscriptions, on pourra se reporter à ce que nous avons dit dans le *Dictionn.*, t. III, col. 663-665 et à la figure 2615.

Sur le bord de l'arc extérieur de la mosaïque, encadrant la partie concave, était tracée l'inscription suivante : + *Gloria in excelsis. Deo. et. in. terra. pax* [H]OMINIBVS. BONE. BOLVN*tatis*. Les lettres capitales subsistaient seules à l'époque de Grimaldi. Le côté gauche de la composition manquait, la mosaïque étant tombée et ne laissant que quelques lettres dont on ne peut rien tirer [1]. Au commencement du XVII[e] siècle, le *triclinium* du Latran était devenu le jardin de la maison des Pénitenciers. A cette époque on

6801. — Tête d'apôtre.
D'après Ph. Lauer, *op. cit.*, p. 116, fig. 49.

en détacha un fragment de fresque de 0 m. 18 × 0,32 représentant un buste d'un souverain [2]. Le personnage est représenté sous les traits d'un homme encore jeune, blond, à longue barbe carrée. Il porte une couronne à trois fleurs de lis et un nimbe assez bas qui devait être doré. Sur une tunique jaunâtre il porte, sur l'épaule gauche, un manteau et, au cou, une collerette ornée de dessins en forme de + et d' ×. Cette peinture du XVI[e] siècle a pu remplacer une peinture plus ancienne [3].

Nous avons dit le sort de la mosaïque en 1625 et sous Clément XII (1730-1740) (voir *Dictionn.*, t. III, col. 668 sq.). Nous avions reproduit d'après Eug. Müntz, une tête d'apôtre dont M. Ph. Lauer a donné depuis une photographie plus fidèle, et la fig. 6800 remplace celle que nous avons donnée au t. III. Il reste même des têtes d'apôtres de la mosaïque primitive [4]. Ces fragments, dont l'un a 0 m. 40 × 0, m. 50 et l'autre 0 m. 27 × 0 m. 28, sont conservés au Vatican dans la salle des Estampes (fig. 6802). La mosaïque est faite de cubes de 0 m. 01 environ en marbre rose et de cubes d'émail de diverses couleurs : jaunes pour le fond (nimbe), blanc ponr les yeux, rouges pour les lèvres et les pommettes, bruns gradués pour la barbe et les cheveux, avec du noir pour les ombres fortes (sous le nez). L'encadrement de la tête, des chveux et de la la barbe est tracé en gris, les traits duv sage sont en brun ou en noir.

Léon III ne se contenta pas de bâtir ces deux *triclinia*, il éleva au *patriarchium* un oratoire de Saint-Michel, archange qui fut orné de mosaïques, de peintures et de placages en marbre relevés par des ornements d'or et d'argent et des tentures. L'inscription dédicatoire de cet édifice, détruit en 1613, paraît avoir été [5] :

Hoc oratorium a fundamentis curante... lev ITA PETRI

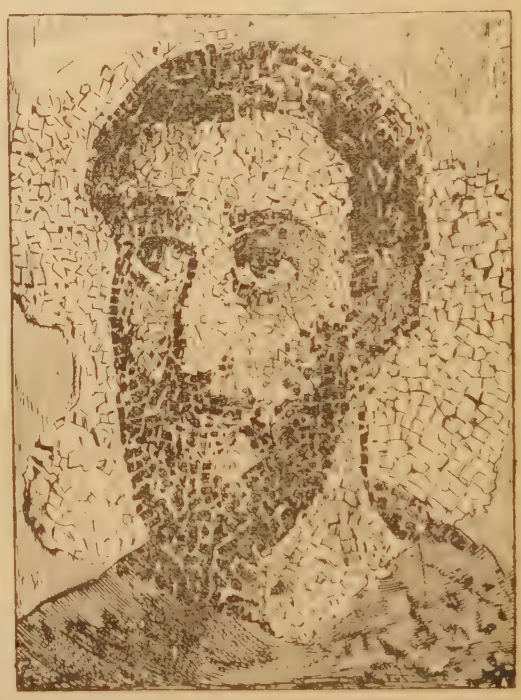

6802. — Autre tête d'apôtre.
D'après Ph. Lauer, *op. cit.*, p. 117, fig. 50.

AD HONOREM ARCHANGELORVM LEO TERTIVS PAPA FIERI, IVSSIT, et le monogramme de Léon III.

Léon III restaura de fond en comble le portique avec terrasse qui s'étendait du *campus* jusqu'au delà des « Images des apôtres »; il fit réparer le toit, refaire le pavement de marbre et peindre la voûte [6].

Le pape et l'empereur portaient trop d'intérêt au culte et aux arts pour ne pas combler de largesses la basilique du Latran. Charlemagne donna un nouveau *ciborium*, un maître-autel, une croix de procession enrichie d'hyacinthes et un évangéliaire dont la reliure d'or était ornée de gemmes [7]. Pour sa part, Léon III donna deux couronnes de lumières en argent du poids de vingt-trois livres et de douze livres et demi, sept disques porte-cierges en argent pesant ensemble plus de vingt-sept livres. Le pape fit fondre de l'argent afin d'exécuter cinq couronnes de lumières

[1] Ph. Lauer, *op. cit.*, p. 116. — [2] Au musée chrétien du Vatican, salle des Primitifs. — [3]. A. de Waal, *La schola Francorum, fondata da Carlo Magno*, in-8°, Roma, 1897, p. 16, pl. — [4] P. Lauer, *op. cit.*, p. 116, 117, fig. 49, 50. — [5] *Liber pontificalis*, t. II, p. 47, n. 118; Rasponi, *op. cit.*, p. 358; Grimaldi, ms. Vatic. *6438*, fol. 39; Milan, ms. Ambros. *A 178*, fol. 8 v°; Müntz, dans *The american journal of archaeology*, 1886, p. 308; Ph. Lauer, *op. cit.*, p. 118. — [6] *Liber pontificalis*, t. II, p. 29. — [7] *Liber pontificalis*, t. II, p. 8.

avec des dauphins, trente-cinq corbeilles d'argent, huit lustres, le tout pesant deux cent soixante-treize livres [1]. Les monastères desservants ne furent pas oubliés : Saint-Pancrace reçut une couronne de lumières de trois livres et Saint-Étienne une corbeille d'argent de deux livres.

Charlemagne eut un point de commun avec l'homme auquel il ressemblait le moins : l'empereur Hadrien. On sait que celui-ci groupait dans son domaine de Tibur les constructions qui lui avaient plu au cours de ses voyages; dans la ville d'Aix-la-Chapelle se passa fantaisie pareille. Il fit venir d'Italie, spécialement du palais de Théodoric à Ravenne les colonnes nécessaires à l'érection de la chapelle qu'il faisait construire d'après le plan de Saint-Vital de Ravenne (voir *Dictionn.*, t. I, fig. 251-252; t. III, fig. 2636). Non content de ce pastiche médiocre mais intéressant, l'empereur voulut faire construire son palais de façon à ce que le plan et les dispositions principales évoquassent le palais pontifical du Latran, la salle royale avec ses trois absides, le *triclinium majus* de Léon III. « Par un long couloir ou portique analogue à la *macrona*, cette salle est reliée à l'*atrium* de l'octogone, qui, avec ses neuf chapelles sur les côtés, semble correspondre au *triclinium* aux dix ou douze absidioles. Le nom même de Latran aurait été donné au palais d'Aix, d'après la *Chronique* de Moissac : *Fecit* (Karolus) *autem ibi et palatium quod nominavit Lateranis, et collectis thesauris suis de regnis singulis, in Aquis adduci præcepit* [2].

La période chronologique à laquelle se limitent nos études s'arrête avec les deux grands noms de Léon III et de Charlemagne; néanmoins nous rappellerons brièvement le destin du Latran jusqu'à la fin du IXe siècle.

Étienne IV et Pascal Ier, successeurs de Léon III, avaient été élevés au *patriarchium*. Très dévot aux reliques, le pape Pascal ramena des catacombes un grand nombre de corps saints et fit exécuter quelques pièces d'orfèvrerie. Sous son pontificat, le primicier Théodore et le *nomenclator* Léon, son gendre, furent aveuglés et décapités dans le palais pontifical pour les punir de leur dévouement à l'empereur Lothaire.

Eugène II dépouilla le *patriarchium* afin d'indemniser les *judices* romains emmenés captifs par Louis le Débonnaire et rentrés en Italie sans une obole [3]. Le pape Valentin ne fit que passer. Son successeur, Grégoire IV, construisit un *triclinium* vaste et richement décoré, avec une abside principale ornée d'une mosaïque et deux absides secondaires disposées à droite à gauche, pour servir d'offices et couvertes de peintures variées [4]. Près de l'oratoire Saint-Laurent, ce pape bâtit une maison de plaisance « où il était agréable de venir prendre du repos, et d'où le pape sortait régulièrement avec ses clercs pour rendre à Dieu les grâces qui lui sont dues. » Il ne s'en tint pas là et, par ses ordres d'anciennes constructions tombant de vétusté, furent relevées et remises en état. M. Ph. Lauer croit que c'est peut-être à ce pape que sont dus les remaniements dans les constructions du Ve au VIe siècle dont on a relevé la trace dans les soubassements du *Sancta Sanctorum*. Grégoire IV fit reconstruire la descente qui conduisait au vestibule du cellier; toutes les constructions entre le cellier et l'oratoire Saint-Laurent furent remises à neuf et d'autres furent adjointes. Le *balneum* fut restauré de fond en comble, décoré de marbres et de revêtements.

Serge II succéda à Grégoire IV (844). Dès le début de son pontificat, il agrandit l'enceinte du *presbyterium*, l'embellit de colonnettes et d'applications de marbre; il y a ajouta un don de vingt voiles de soie blanche bordée d'or et vingt autres encadrés de pourpre. Après lui Léon IV fit faire des sièges de marbre à l'entrée du *patriarchium* et rétablir l'étage élevé par Léon III et qui, déjà, tombait en ruines. Sous ce pontificat, le nom du Latran reste associé à tous les grands événements politiques. On voit alors, pour la première fois, le *patriarchium* désigné sous le nom de *Romanum palatium* [5]. C'est que, depuis Honorius, le Palatin, abandonné tombait en ruines. L'oratoire Saint-Césaire en était la seule partie restée habitable grâce à la présence d'une communauté de moines grecs. Le Latran est devenu le centre du gouvernement, le centre de Rome; la cathédrale et le palais des papes ont attiré tout à eux : les juges, le bourreau et jusqu'à la louve de bronze qui est venue nicher dans le mur extérieur du *patriarchium*. On donne aux édifices élevés par le pape Léon le nom de *domus Leoniana*, et Nicolas Ier en ajouta de nouveaux, entre autres une *basilica Nicolaitana*. Son œuvre fut continuée par son successeur Hadrien II qui reçut le sobriquet de *Nicolaitanus*. Son successeur, Étienne V, en entrant au Latran, fit constater publiquement les déprédations dont le *patriarchium* avait eu à souffrir. Suivi des évêques, du légat impérial et des sénateurs, il alla visiter les *vestiaria* qu'il trouva presque complètement vides, à peine restait-il quelques-uns des vases sacrés qui servaient aux repas solennels les jours de fête. Les objets du culte, les présents faits à l'Église, la croix d'or donnée par Bélisaire au pape Vigile, tout avait disparu. Les greniers et les celliers avaient été dépouillés par l'engeance qui vidait le palais et les églises à chaque élection pontificale, dès la mort du pape. Étienne V possédait une belle fortune personnelle et fit des générosités. Sous Étienne VI (896-899), le Latran faillit disparaître tout entier par l'effet d'un tremblement de terre qui renversa une bonne partie de la vieille basilique, depuis l'autel jusqu'aux portes. Sous ce triste pontificat, le Latran fut témoin du procès sacrilège intenté au pape Formose par son successeur. L'anarchie était partout. Les ruines de la basilique étaient envahies par les mauvaises herbes et on ne célébrait plus l'office divin au Latran.

XI. Mosaïques. — 1. *Chapelle des Saintes-Rufine-et-Seconde.* — L'oratoire ou chapelle qui porte ce nom au Latran, est l'ancien porche du baptistère, terminé aux deux extrémités du rectangle par des absides, l'une au Nord, l'autre au Sud, qui reçurent jadis une décoration en mosaïque. En 1153 ou 1154, le pape Anastase y éleva et y consacra, sous l'abside occidentale, un autel sur la tombe des martyres, à gauche en entrant par l'ancienne façade du portique, et c'est ce qui lui a valu le nom qu'il porte aujourd'hui. Mais en 1757, l'autel fut reconstruit et reçut une nouvelle décoration, ce qui entraîna la perte de la mosaïque. Il ne subsiste que la mosaïque de l'abside de droite représentée ici (fig. 6803). Ciampini, Barbet de Jouy et d'autres l'ont passée sous silence. J.-B. de Rossi, le premier, lui a accordé une étude.

Le sujet figuré consiste en un simple ornement de volutes à feuillages d'un style large et d'un effet noble et classique. Dans la bande inférieure se voient encore sept croix de la forme dite « latine », ces croix ont dû être originairement au nombre de douze, comme s'en est aperçu J.-B. de Rossi en calculant les espaces vides. Sous l'éventail, au sommet de la conque, se trouve une corniche en demi-cercle d'où pendent six croix gemmées. Au-dessus de celle-ci, dans des espaces arqués et divisés par des fleurs, sont placées quatre colombes tournées vers l'agneau qui règne dans l'arc

[1] *Ibid.*, t. II, p. 29. — [2] *Chronicon Moissiac.*, ann. 796 dans *Mon. germ. hist.*, *Scriptores*, t. I, p. 303. — [3] *Liber pontificalis*, t. II, p. 69, n. 4. — [4] *Ibid.*, t. II, p. 76. — [5] *Ibid.*, t. II, p. 134, 139, n. 66.

du milieu. Sur la tête de ce dernier, J.-B. de Rossi a reconnu des traces, à peine visibles, de la croix soit simple soit monogrammatique, telle que l'agneau la porte souvent dans les sculptures et autres monuments du IVe et du Ve siècle. La frise marginale autour de l'arc est aujourd'hui peinte presque en entier, en remplacement de la mosaïque qui est tombée; les restes cependant de cette dernière suffisent pour prouver que la peinture moderne reproduit, du moins dans son ensemble, la décoration qui s'y voyait anciennement. Les deux colombes affrontées à un vase central appartiennent au type classique. La mosaïque tout entière est d'une exécution fort élégante et d'un style très ancien; mais il n'est pas facile de prononcer une date. Severano, le premier, a attribué cette œuvre au pape Anastase IV, en 1154, qui, dit-il « fit deux tribunes en mosaïque ainsi que deux autels [1]. » Mais les sources historiques de la notice concernant les deux autels élevés en cet endroit par le pape Anastase IV ne disent pas que les mosaïques aient été exécutées simultanément, et ne le laissent pas non plus supposer. Onofrio Panvinio, dont l'ouvrage resté manuscrit est représenté par bon nombre de copies, a inspiré tous ceux qui ont parlé de cette mosaïque. Voici ce qu'il dit : *Porticus habet ex utroque latere duas absidas in hemicycli formam, quarum testudines precioso musivo exornatæ sunt. In dextera sunt picti pastores, armenta pascentes, cum avibus aviariisque, emblematibus scite expressis. Hæc absis habet altare marmoreum Deo et sanctis virginibus Rufinæ et Secundæ dicatum. Sub quo earumdem virginum corpora recondita sunt ab Anastasio papa III anno domini 1153. Qui cum ante pontificatum esset episcopus cardinalis Sabinus et papæ vicarius ea invenerat et Pontifex factus id altare ipse consecravit. Altera vero ædicula cujus absis floribus varii coloris e musivo exornata est, habet altare muro fixum in sanctorum Andreæ apostoli Luciæque virginis honorem ab eodem pontifice dicatum, et utriusque sancti reliquiis reconditis consecratum. Quæ dedicatio facta est VI kal. oct. die sanctorum Cypriani et Justinæ, quorum etiam corpora in pilo marmoreo recondita sub eodem altari locavit, quæ sub altare sanctarum virginum Rufinæ et Secundæ invenerat, quum ut eadem corpora reperiret altius terram ex porte fodisset... Quis porro hunc porticum condiderit adhuc mihi incompertum est, nisi forte is fuerit Joannes papa IV, qui proximam s. Venantii ædem ædificavit* [2]. Panvinio se répète à peu près dans son ouvrage imprimé sur les sept églises [3]. J.-B. de Rossi a constaté, dans le ms. Vatic. *6781*, fol. 243 v° et fol. 260 v°, que Panvinio ne s'exprimait pas autrement dans ses notes prises en présence des monuments eux-mêmes.

6803. — Mosaïque de l'abside de la chapelle des Saintes-Rufine-et-Seconde. D'après De Rossi, *Musaici cristiani*, 1872-1899.

Les données fournies par Panvinio sur les autels consacrés par le pape Anastase dans le porche du baptistère de Saint-Jean du Latran, remontent, en première origine, à un témoin oculaire, ce Jean diacre, à

[1] Severano, *Memorie delle sette chiese*, p. 501. — [2] Panvinio, *De sacrosancta basilica Lateranensi*, l. III, cap. v. Rasponi, *De basilica Lateranensi*, p. 221, ne fait ordinairement que paraphraser Panvinio, cependant ici il en diffère un peu sans qu'on puisse dire de qui il s'inspire : *In apside versus occidentem cernuntur expressi pastores in armentorum custodia cum avibus et aviariis, quæ satis perite suis emblematis distinguuntur. Altera ædicula versus orientem habens apsidem floribus varii coloris et opere musivo exornatam, cætera prioris quam modo descripsi gemina, habet altare, etc.* — [3] *De septem Urbis ecclesiis*, in-4°, Romæ, 1570, p. 158.

qui on attribue la description compilée vers l'an 1170 [1]. Toutefois, Jean diacre avoue qu'il a extrait sa description *ex archivio*, et n'y ajoute de son propre fonds que quelques faits dont les circonstances le rendirent témoin oculaire. Parmi ces faits, le plus notable est la découverte des corps des saintes Rufine et Seconde par les soins du pape Alexandre IV, et les travaux que celui-ci fit exécuter pour la construction des autels dans le porche du baptistère [2]. Il énumère en détail jusqu'aux moindres dons faits par ce pape à la basilique du Latran; des deux autels élevés sous l'une et l'autre abside; il dit ce qu'après lui répéta Panvinio; mais des mosaïques pas un mot. Dans la rédaction originale de la *Descriptio sanctuarii lateranensis ecclesiæ*, faite peu de temps après l'an 1073, et dépourvue des additions de Jean Diacre, il est fait mention de ces mêmes absides et de leurs autels. *Retro ecclesiam sancti Salvatoris quatuor sunt oratoria. Unum est quod habet duas absidas. Sub una est altare sancti Andreæ et sanctæ Luciæ : sub alia absida est altare sanctorum Rufinæ et Secundæ sororum, in quo eorum condita sunt corpora* (Ms. Vat. Reg. *712*, fol. 95). Ils existaient tant les uns que les autres bien avant le pape Anastase IV, qui ne fit que réédifier l'autel qui avait été démoli pour découvrir le tombeau des sœurs Rufine et Seconde. Sous l'autre autel, il plaça les corps des martyrs Cyprien et Justine, retrouvés d'une manière inattendue sous le sépulcre des deux saintes. Il est vrai que, dans ce document, antérieur à Anastase IV, il n'est pas dit que les deux absides fussent ornées de mosaïques. Mais les absides d'autres oratoires du baptistère s'y trouvent mentionnées de la même manière, c'est-à-dire sans qu'il y soit question de mosaïques, qu'elles avaient cependant, et dont les compositions même étaient remarquables, comme celle, par exemple, de l'oratoire de Saint-Venance. En résumé, l'histoire, bien loin de les attribuer à Anastase IV, ne nous apprend rien sur l'auteur et l'époque des deux mosaïques en question; aussi tout jugement à ce sujet dépend-il uniquement de l'examen du monument, au double point de vue de l'archéologie et de l'art.

Le ms. *5407*, p. 200, de la Bibliothèque Vaticane conserve un dessin colorié, dû à Alphonse Ciacconio de la mosaïque qui s'est perdue et qui ornait l'abside occidentale. Au bas du dessin on lit ces mots : *In sacello quod est ad porticum S. Venantii Christus ter armentarii, semel pecuarii habitus cernitur, cætera quæ olim extabant temporis injuria collapsa sunt nec potest aliud videri*, et sur la même feuille on voit appuyés sur leur houlette, au milieu d'un troupeau de bœufs, deux pasteurs vêtus de la *tunica succincta* portant sur les épaules l'*alicula* ou manteau court, tels qu'ils sont représentés dans les sculptures des sarcophages du IIIe et du IVe siècle, dans quelques peintures des catacombes et dans l'ancien manuscrit des *Géorgiques* de Virgile. Deux autres pasteurs semblables figurent dans le même manuscrit de Ciacconio, à la feuille 195, sans note aucune, l'un parmi les bœufs, l'autre au milieu de moutons; ils semblent appartenir à l'abside en question et compléter le nombre des quatre désignés dans le texte latin qu'on vient de transcrire.

Ces pasteurs ressemblent beaucoup à ceux que nous voyons, en proportions plus restreintes, au bas de l'abside de Saint-Clément (*Dictionn.*, t. III, fig. 3029) dont l'époque n'est certes pas antérieure au XIIe siècle. Outre les pasteurs, l'abside de Saint-Clément présente aussi des paons, un poulailler et un oiseau en cage. Tout ceci s'adapte à la description de Panvinio : *pastores armenta pascentes cum avibus aviariisque*, et il est clair que l'abside de Saint-Clément a quelque rapport avec celle du portique de notre baptistère du Latran : ou elles sont de la même école et contemporaines, ou l'une a servi de modèle à l'autre. J.-B. de Rossi penche plutôt pour cette dernière hypothèse. La décoration, qui existe encore, de l'abside orientale, dans le portique de Saint-Jean de Latran, offre elle aussi des traits de ressemblance avec celle de Saint-Clément; avec cette différence, cependant, que celle-ci est lourde et surchargée de figures et de figurines qui en altèrent le type primitif, la manière large des volutes et l'effet classique. D'où je conclus, dit Rossi, que, dans l'abside du Latran, nous possédons les anciens originaux, imités au Moyen Age et modifiés dans celle de Saint-Clément. En effet, Panvinio nous dit que les pasteurs, les troupeaux, les oiseaux et les cages de l'abside du Latran, sont *scite expressa*, c'est-à-dire d'un style élégant et d'une main habile. Dans les premières notices données ci-dessus, il dit en parlant des deux absides : *porticus habet duas absides e musivo pulcherrimas* [3]. Pompeo Ugonio fait de même ressortir le gracieux travail des deux tribunes, *con musaico gentilmente lavorate* [4]. Les savants du XVIe siècle qui avaient, en matière d'art, l'œil très fin et exercé, n'employèrent pas ces expressions en parlant d'œuvres du Moyen Age, mais de celles d'un style ancien, ou conservant du moins quelque empreinte de la bonne école romaine.

Hubsch tient la mosaïque de l'oratoire pour plus ancienne que celles du mausolée de Galla Placidia à Ravenne [5]; E. Müntz assigne aux deux absides du Latran la date du IVe ou du Ve siècle [6], et loin de s'y opposer, ajoute J.-B. de Rossi, l'histoire et l'analyse de l'édifice viennent à l'appui de cette opinion. Malgré les doutes soulevés contre les témoignages réitérés du *Liber pontificalis*, qui attribue à Constantin le baptistère octogone du Latran, l'examen du monument en prouve la haute antiquité. Dans la vie de Sixte III, il est dit que ce pontife (432-440) fit redresser dans l'édifice constantinien, huit grandes colonnes de porphyre que l'auguste fondateur avait préparées et laissées gisantes, et qu'il les surmonta d'épistyles, ornées d'inscriptions métriques. Colonnes et inscriptions sont encore en place et leur style convient bien à l'époque de ce pontificat. Mais Sixte III n'a pas pu être le fondateur de tout le baptistère, car la basilique du Latran, qui est la cathédrale de Rome, n'a pu attendre la moitié du Ve siècle pour avoir un baptistère grandiose alors que, depuis Damase, la basilique vaticane avait le sien. Prudence nous décrit le concours du peuple chrétien au Latran, à cette époque, pour y recevoir le signe du Christ et le saint chrême [7], et c'est un fait notoire que le sacrement de la confirmation était conféré aux nouveaux baptisés à peine sortis des fonts, dans un endroit dépendant du baptistère. Le portique qui se termine par deux exèdres est inséparable du baptistère primitif, et n'a aucun rapport architectonique avec l'oratoire de Saint-Venance, construit au VIIe siècle par le pape Jean IV.

Les parois du portique étaient incrustées, comme l'intérieur de l'octogone, de tablettes de marbre de formes variées, composant une espèce de marqueterie d'un travail fini, dont les empreintes se voyaient encore du temps de Panvinio [8]. Les deux exèdres présentaient aussi, dans leurs parties inférieures, ce même genre de mosaïque que l'on appelait *opus sectile marmoreum*. Les sujets représentés dans les conques en mosaïque, conviennent plutôt aux exèdres d'un portique qu'à des absides d'autels. Nous n'aper-

[1] Mabillon, *Museum italicum*, t. II, p. 560 sq. — [2] Id., *ibid.*, t. II, p. 570, 571; cf. p. 561. — [3] Cod. Vatic. *6781*, fol. 243 v°. — [4] Ugonio, *Stazioni*, p. 47. — [5] *Die altchristl. Kirche*, Karlsruhe, 1862, pl. XXI, 1; pl. XLI. — [6] *Revue archéologique*, 1874, p. 172. — [7] *Contra Symmachum*, I, vs. 680-686. — [8] Cod. Vatic. *6781*, fol. 243 v°.

cevons pas ici les images des saints, dont les reliques furent déposées plus tard dans les autels placés dessous; ni les scènes de l'église triomphante dans le ciel

Panvinio et de Ciacconio. J.-B. de Rossi tient pour vraisemblable que les quatre pasteurs étaient représentés avec leurs troupeaux dans une bande infé-

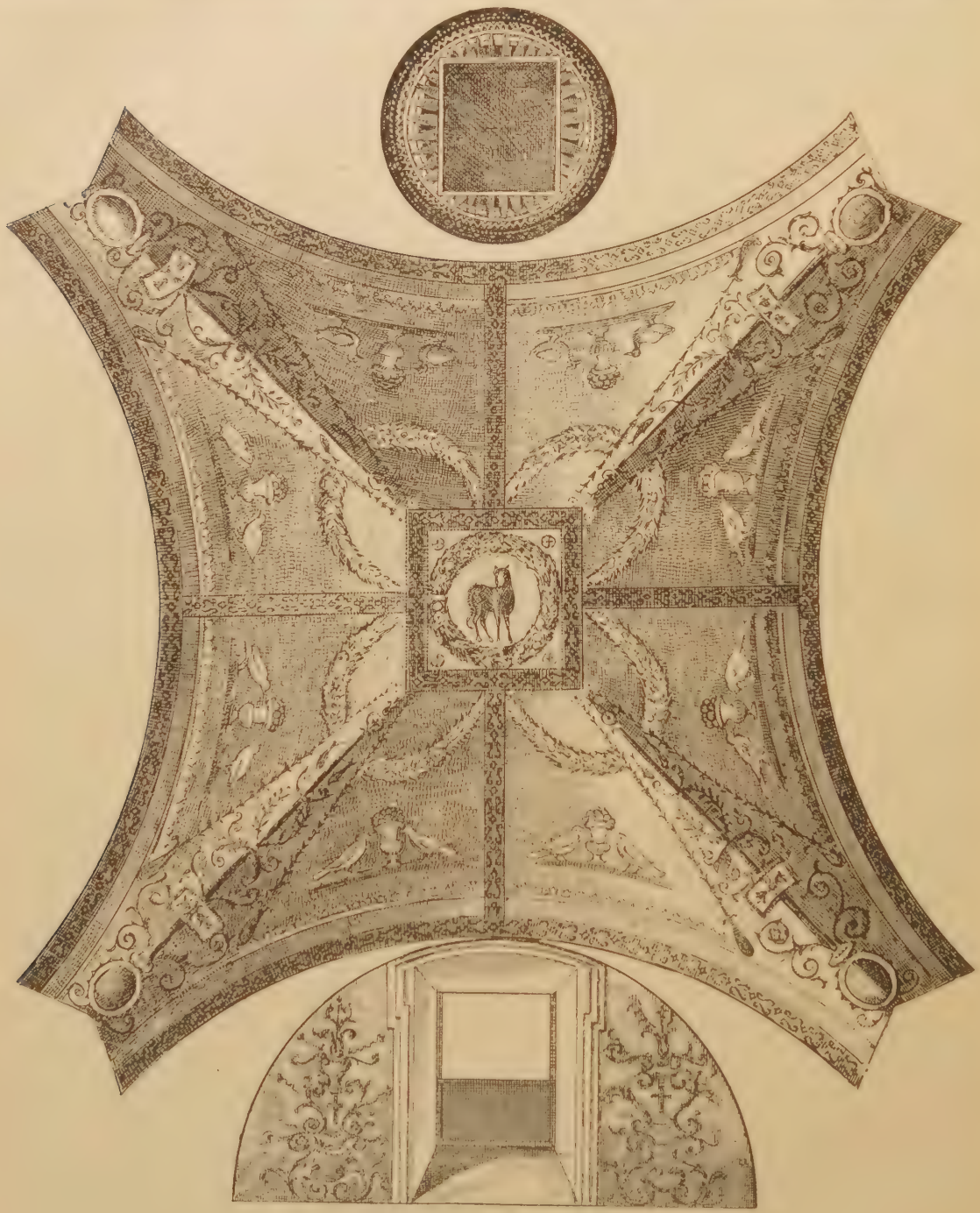

6804. — Mosaïque de l'oratoire de Saint-Jean-l'Évangéliste.
D'après de Rossi, *Musaici cristiani.*

qui caractérisent d'ordinaire les absides au-dessus des autels. La mosaïque de Saint-Clément permet de reconstruire les parties qui avaient déjà péri à l'Oratoire des Saintes-Rufine-et-Seconde dès le temps de

rieure, et que le reste de la conque était couvert de volutes à feuillages, comme dans l'abside orientale qui existe encore. Mais la vigne, dont les sarments sortaient d'un cep unique, était probablement enracinée

dans le rocher, d'où jaillissaient les eaux mystiques auxquelles s'abreuvent les cerfs et les agneaux, symbole du baptême. C'est ainsi que dans le baptistère du Vatican, Prudence vit une mosaïque figurant un pasteur conduisant aux eaux salutaires le troupeau altéré [1] :

Pastor oves alit ipse illic gelidi rigore fontis.
Videt sitire quas fluenta Christi.

Ces particularités conviennent parfaitement au baptistère du Latran, tel qu'il a dû se présenter aux yeux de Prudence vers la limite du IVe et du Ve siècle.

L'autre abside, que le temps a respectée, me semble, écrit J.-B. de Rossi, consacrée spécialement au *signum Christi*. Dans la bande inférieure, vous y voyez, exemple unique, douze croix à la place des douze agneaux ou des douze colombes, symboles des apôtres. Et au sommet six croix gemmées pendent de la corniche que surmonte l'agneau divin dont le front est orné du signe cruciforme. Comment expliquer une pareille profusion de croix dans cette exèdre? Ne serait-ce pas l'endroit même où le pontife imprimait, avec le saint chrême, le signe de croix sur le front des néophytes? La forme des croix latines et des croix gemmées, sans aucun mélange ni réminiscence de monogramme, font croire à Rossi que la mosaïque appartient au commencement du Ve siècle.

2. *Oratoire de Saint-Jean-l'Évangéliste.* — Nous avons parlé de ces deux oratoires élevés par le pape Hilaire (461-468) à saint Jean-Baptiste et à saint Jean l'Évangéliste et un troisième dédié à la sainte Croix. De toutes les mosaïques qui ornaient ces trois oratoires il ne reste plus que celle de la voûte de l'oratoire dédié à saint Jean l'Évangéliste.

Clément VIII, en 1597, restaura la chapelle; sur la porte, à l'intérieur, une inscription nous dit qu'il rétablit et orna les deux oratoires des saints Jean déformés par l'âge : *vetustate deformata*, dans le but de conserver ces précieux monuments de l'antiquité : *ad conservanda religiosæ antiquitatis monumenta* [2]. A cette occasion l'on conserva uniquement les mosaïques des deux voûtes, car ce n'est que plus tard que celle de l'oratoire de Saint-Jean-Baptiste fut détruite. L'autre, représentée ici (fig. 6804) a heureusement échappé à peu près intacte. Elle a été plusieurs fois reproduite, par Ciampini [3], Huebsch [4], Garrucci [5] et Rohault de Fleury [6], la reproduction et le commentaire de J.-B. de Rossi peuvent dispenser de recourir à d'autres [7]. « J'ai examiné bien attentivement, dit-il, la mosaïque, en tenant compte surtout des parties qui semblent avoir moins subi les restaurations, c'est-à-dire de celles du côté de la fenêtre. Je n'y ai vu que ce que j'ai fait dessiner sur ma planche. Deux croix, mais dont la branche inférieure est plus allongée, se voient seulement dans les ornements qui bordent la fenêtre; le P. Garrucci a introduit des croix inexistantes. Les partis décoratifs de la voûte de l'autre chapelle (Saint-Jean-Baptiste) eux non plus ne contenaient pas des croix de la forme usitée au Ve siècle. Cette circonstance est digne d'attention, car les deux voûtes présentent une ressemblance marquée avec le système de décoration employé dans les plafonds des *cubicula* des catacombes, où ne paraissent jamais les croix ornementales de la forme solennellement adoptée au Ve siècle. Les mosaïques du pape Hilaire ne voulurent pas déroger aux usages primitifs, et n'introduisirent pas les croix dans l'ornement de la voûte, se contentant de la mettre à côté des fenêtres. Ce n'est pas dire que les notes caractéristiques de l'époque d'Hilaire fassent défaut. On voit, au contraire, l'agneau dans le disque central à l'endroit du Bon Pasteur, qui ordinairement occupe cette place dans les peintures souterraines, tandis que l'agneau jusqu'à ce jour n'a jamais été signalé au centre de la voûte des chambres des catacombes. L'on voit ainsi dans l'art chrétien chaque classe de monuments conserver ses spécialités et ses notes distinctives iconographiques et chronologiques. » Au Ve siècle la réminiscence décorative des cubicules se limite aux détails de la décoration. Les images principales diffèrent. Au centre de l'oratoire de la Sainte-Croix, il y avait une croix gemmée, dans les deux autres il y avait l'agneau que Jean-Baptiste annonça et que Jean l'Évangéliste contempla en vision.

« La comparaison de ces voûtes des oratoires construits et décorés par le pape Hilaire avec celle des chambres souterraines des catacombes a une grande importance, et confirme l'antiquité des peintures de ces *cubicula*, ainsi que leur système symbolique. Ce motif, et d'autres, rendent notre mosaïque l'exemple unique, en son genre, qui subsiste encore.

« La figure symbolique principale, l'agneau couronné du nimbe, est enfermée dans une couronne composée, ainsi que l'a justement noté le P. Garrucci, des symboles des quatre saisons : les fleurs pour représenter le printemps, les épis pour l'été, les grappes de raisin pour l'automne, le laurier toujours verdoyant pour l'hiver. Les saisons, dans le langage symbolique plus ancien et sur les tombes, faisaient allusion à la résurrection. Ici, on peut les considérer comme une expression de la nature soumise à la puissance de l'agneau divin. Les quatre disques de couleur rougeâtre, ornés de croix, près des angles de la corniche rectangulaire qui encadre la partie plus élevée de la voûte, ressemblent à ceux qui sont parfois représentés parmi les *missilia* dans les scènes relatives aux pompes du cirque. Je n'ai point à décider s'ils ont été placés ici dans un but spécial ou s'il s'agit d'ornements sans une signification propre. Les festons, d'un dessin admirable, les oiseaux accouplés près des vases remplis de fruits, les dauphins s'élançant à côté des tiges ornées de feuillage le long des arêtes de la voûte, constituent un système de décoration dans lequel on reconnaît facilement le souvenir du symbolisme primitif. La signification cachée de ces symboles semble cependant déjà avoir été perdue de vue. Ainsi les poissons ne sont pas unis à l'ancre cruciforme d'après l'usage de l'antiquité ou avec la croix qui n'entre pas dans la décoration de cette voûte. Les oiseaux appartiennent à des espèces variées : canards, tourterelles, perdrix, perroquets. Les quatre volumes aux extrémités des angles de la voûte ne figurent jamais dans les chambres des catacombes, et sont une invention particulière de l'artiste du Ve siècle. »

3. *Oratoire de Saint-Jean-Baptiste.* — Il a été entièrement modernisé, sauf la porte de bronze. Du temps de Panvinio la décoration des parois à côté des fenêtres, ainsi que celle de la voûte, étaient encore intactes et il en proclame la beauté : *musivum pulcherrimum* [8]. L'informe gravure, publiée en 1690, par Ciampini n'en donne qu'une faible idée [9], et Garrucci la reproduit sans fidélité excessive [10]; enfin on trouve dans Lauer un dessin qui semble donner l'essentiel. Lors des réparations de 1727, toute trace de ces mosaïques disparut. La décoration de la voûte était inspirée par les mêmes idées qui avaient suggéré celle de l'oratoire de Saint-

[1] *Peristephanon*, XII, vs. 43, 44. — [2] Forcella, *Iscr. delle chiese di Roma*, t. VIII, p. 47, n. 125. — [3] *Vetera monimenta*, t. I, pl. LXXIV. — [4] *Die altchristlichen Kirchen*, pl. XXVII, 1. — [5] *Storia dell'arte cristiana*, t. IV, pl. CCXXXVIII. — [6] *Le Latran au Moyen Age*, pl. XXXIX. — [7] *I musaici cristiani*, 1872-1899. — [8] *Op. cit.*, p. 159. — [9] *Vetera monimenta*, t. I, p. 211, pl. LXXV. — [10] R. Garucci, *Storia dell' arte cristiana*, t. IV, pl. 239.

Jean-l'Évangéliste. L'agneau divin régnait au centre, dans une couronne de laurier. Les quatre divisions de la voûte offraient différents partis géométriques tracés au moyen de larges bandes, dans les espaces desquels l'on apercevait des oiseaux posés sur des branches d'olivier. Quatre paons, aux arêtes de la voûte, étalaient leur riche plumage. L'ensemble de cette composition était lourd et surchargé d'ornements, mais la présence des paons était un rappel des catacombes. A côté des deux fenêtres, sur les parois latérales, se trouvaient les figures debout des évangélistes, la tête nimbée et le livre à la main. Chaque image était désignée par son nom et accompagnée du symbole correspondant, que l'on apercevait dans les nuages et qui portait également le nimbe circulaire.

4. *Oratoire de la Sainte-Croix.* — La destruction de cet édifice par Sixte-Quint a indigné Baronius [1] et Pompeo Ugonio ajoute que tout le monde partagea cette indignation : *Hoc nobilissimum oratorium gemente prope Urbe disjectum, magnum sui omnibus desiderium reliquit* [2].

« La voûte supérieure, d'après la gravure de Lafrery, aurait eu les arêtes ornées de longues tiges, avec feuillages, d'une façon en quelque sorte analogue à la décoration de la voûte de la chapelle de Saint-Jean-l'Évangéliste. Les témoignages de Severano et de Rasponi sont cependant inconciliables avec l'esquisse de Lafrery. L'un et l'autre de ces auteurs disent nettement que l'on voyait aux arêtes de la voûte, quatre anges, soutenant une croix. Les parties latérales des quatre fenêtres, où Lafrery place de simples décorations, auraient contenu, d'après les mêmes écrivains, les images en mosaïques de saint Pierre et saint Paul, saint Jean-Baptiste et saint Jean l'Évangéliste, saint Jacques et saint Philippe, saint Laurent et saint Étienne [3]. Pompeo Ugonio, lui aussi, se rappela avoir vu ces quatre anges. Les notes écrites par lui le 6 décembre 1599, en réunissant ses souvenirs dix ans après la démolition du monument, en font foi : *In tholo vetus musivum egregio fulgore radiabat, quale auctore ipse fecerat quantum memini... anguli cruces gemmatas habebant hac specie* (ici Ugonio place le dessin d'une croix grecque, tracée en double ligne, dont les branches élargies en triangle sont ornées d'un rang de pierreries); *et imagines, ni fallor, angelorum.* Mais Severano et Rasponi n'ont pas décrit la mosaïque d'après leur témoignage oculaire, car de leur temps elle avait cessé d'exister. Ils puisèrent tous deux dans Panvinio, témoin contemporain de Lafrery, mais bien plus autorisé que lui. Le dessin de Sangallo, antérieur d'un siècle à l'ouvrage de Panvinio, montre, en effet, aux arêtes de la voûte, quatre figures entières, les bras levés vers le centre. Quoique ces figures soient sans ailes et d'un aspect classique et païen, sans ressemblance avec des anges et qu'au centre la croix ne soit pas indiquée, cependant les paroles de Panvinio montrent clairement que c'était bien des anges soutenant le signe triomphant du Christ. On peut citer comme comparaison la mosaïque de l'oratoire qui est à l'intérieur de l'archevêché de Ravenne, œuvre contemporaine ou un peu postérieure. On y voit aussi quatre anges soutenant le *signum Christi*, de la forme monogrammatique, régnant au centre de la voûte. On ne doit pas non plus oublier la mosaïque analogue du VI[e] siècle qui occupe la voûte de Saint-Vital de Ravenne. »

5. *Oratoire de Saint-Venance.* — On a vu plus haut (col. 1576) que le pape Jean IV (640-642), d'origine dalmate, avait envoyé un abbé nommé Martin en Dalmatie et en Istrie pour y racheter les captifs des Avares et recueillir les reliques des saints. Au retour de l'abbé, il remit au pape, entre autres reliques celles du martyr Venance, patron du père de Jean IV. On lit à ce sujet dans le *Liber pontificalis : Eodem tempore fecit* (Jean IV) *ecclesiam beatis martyribus Venantio, Anastasio, Mauro et aliis multis martyribus; quorum reliquias de Dalmatia et Histria adduci præceperat : et recondidit eos in ecclesia suprascripta juxta fontem Lateranensem juxta oratorium beati Joannis evangelistæ; quam ornavit et ei diversa dona obtulit.* Le mot *ornavit* fait allusion aux mosaïques de l'oratoire (voir plus haut, fig. 6797).

Pietro Sabino, le premier qui, à la Renaissance, se soit occupé de la mosaïque, nous a laissé la notice suivante : *In apside templi, quod Iohannes papa octo martyribus condidit, quorum imagines ex opere vermiculato appictæ sunt, eorum nomina hæc sunt* : S. PAVLINIANVS. S. TELIVS. S· ASTERIVS· S. ANASTASIVS. S. MAVRVS. S· SEPTIMVS. S. ANTIOCHIANVS· S. CAIANVS. Ces noms sont ceux qui se lisent aujourd'hui sur la mosaïque. La notice est suivie du texte de l'inscription, avec les mêmes variantes de la seconde et de la troisième ligne, constatées dans la copie qui s'en trouve dans le ms. Vatic. Palat. *833*. Le reste est semblable à l'original et aux transcriptions qui en furent faites au XVI[e] siècle. Ainsi donc, en 1498, date du recueil de Pietro Sabino, l'original différait en certaines parties de la copie plus ancienne; dans d'autres parties, il y avait conformité. La mosaïque avait dû être retouchée au Moyen Age ou bien à la Renaissance, en tout cas, avant le XV[e] siècle. Les parties de l'inscription qui manquaient ou qui avaient souffert ont été refaites alors et suppléées par conjecture.

Peu après la moitié du XVI[e] siècle, Onofrio Panvinio nous parle dans deux de ses écrits [4] de l'oratoire de Saint-Venance. Il nous apprend que les parois étaient décorées de trois côtés de peintures très anciennes, qui n'étaient pas dépourvues d'une certaine élégance : *a tribus lateribus vetustissimis et non inelegantibus picturis præsertim a parte sinistra.* S'il en était ainsi, ces peintures devaient remonter au V[e] siècle, car au VII[e] on n'était plus capable de rien exécuter en ce genre qui put être appelé élégant. Le côté gauche répond à la paroi des oratoires construits par le pape Hilaire. Nous savons par Rasponi, que, de son temps, il ne restait de ces peintures qu'une image de la Vierge [5], on ne sait de quelle époque. La paroi du fond, où est l'abside, était incrustée de marbre : *paries in qua est chalcidica antiquitus usque ad zophorum e tabulis marmoreis incrustata fuerat : supra zophorum vero usque ad tectum e musivo exornata est.* Ciampini a eu le tort d'appliquer à toutes les parois ce qui devait s'entendre uniquement du fond de la salle [6], ce qui a induit à écrire de nos jours que toute la partie supérieure de l'oratoire au-dessus du revêtement de marbre, était décorée de mosaïques. Une décoration de ce genre n'a jamais existé que dans le fond, et c'est la mosaïque qui se voit maintenant. Les trois autres parois étaient peintes, sans plus.

La description que Panvinio donne de cette mosaïque correspond à l'état actuel, mais contient quelques erreurs. Ciacconio, vers la fin du XVI[e] siècle, est le premier qui ait fait exécuter un dessin de la mosaïque (Cod. Vatic. *5407*, p. 201, 202). C'est un croquis très imparfait mais relevé de couleurs. L'inscription est ajoutée par Ciacconio en lettres courantes; c'est le même texte que celui de Panvinio. Vers 1590, Philippe

[1] *Annal.*, ad ann. 449, n. 108. — [2] Ms. Barber, *XXX, 67*, p. 154. — [3] Severano, *Sette chiese*, t. I, p. 499. Rasponi, *op. cit.*, p. 232. — [4] *De septem Urbis ecclesiis*, 1570, p. 167; *Le sette chiese*, 1570, p. 213. — [5] Rasponi, *De basilica Lateranensi*, p. 238. — [6] Ciampini, *Vetera monimenta*, t. II, p. 106.

de Winghe, ami de Ciacconio, fit une copie figurée de l'inscription en capitales, tenant compte des abréviations et des sigles. Baronius, dans la première édition de ses *Annales*, place sous Jean IV la translation des reliques, la fondation de l'oratoire, l'exécution de la mosaïque et de l'inscription qu'il affirme exister encore de son temps. Le texte qu'il en donne est le même que dans la copie de Panvinio, sauf au 3e vers où il y a *at* au lieu de *ac*[1]. Baronius fait aussi une courte mention de ces choses dans les notes au *Martyrologium romanum*, à la date du 11 avril, mais sans parler de l'inscription. Lorsque Gruter eut publié le texte de la copie du IXe siècle du ms. Palat. *833*, où il est placé par erreur parmi les inscriptions de la basilique Vaticane [2], Baronius ne le reconnut pas et le donna une deuxième fois, dans ses *Annales*, à l'année 526, comme étant l'œuvre de Jean Ier [3]. Chaque texte fit son chemin tantôt au compte de Jean Ier, tantôt au compte de Jean IV, car personne ne s'avisa de vérifier Baronius et son dire. C'est ainsi que de Angelis dans ses commentaires au traité intitulé : *Descriptio veteris basilicæ Vaticanæ auctore romano canonico*, p. 71, assure d'après Baronius (525), que l'inscription fut trouvée dans la basilique Vaticane et l'attribue à Jean Ier; vingt pages plus loin, il cite une partie de l'inscription encore d'après Baronius (641) et en fait auteur Jean IV. Quant au P. Papebroeck, il croyait, sur la foi de Baronius, que l'inscription avait été trouvée au Vatican et il savait que Jean IV avait fondé un oratoire au Latran; il en conclut que l'auteur de ce texte était inconnu [4]. Fletwood pensa de même [5]. J.-B. de Rossi a raconté cette histoire interminable et qu'il faut abréger.

Vers la fin du XVIIe siècle, en 1674, Ciampini fit exécuter un dessin de la mosaïque dans l'état où elle se trouvait, avant qu'un artiste du nom de Mariano Spina fût chargé de la restaurer et de refaire les parties manquantes. Ciampini, voulant que les restaurations de Spina ne figurassent point dans la planche des *Vetera monimenta*, reproduisit l'inscription avec ses lacunes. L'oratoire et l'autel, furent, dit-il, transformés sous ses yeux : on détruisit alors l'ancien *ciborium*, soutenu par quatre magnifiques colonnes aux cannelures en spirale qui se trouvent aujourd'hui au Musée de Latran. Les travaux furent terminés en 1699 par les marquis Ceva, famille qui avait pris le soin de décorer la chapelle [6]. On ne toucha pas alors, semble-t-il à la mosaïque. Farlati, dans son *Illyricum sacrum* [7] a fait au sujet de l'oratoire des martyrs de la Dalmatie, une longue dissertation et a reproduit les deux planches de Ciampini sans aucun changement. Marini a aussi choisi ces mêmes planches pour les insérer dans son recueil manuscrit d'inscriptions chrétiennes. Séroux d'Agincourt a publié un petit dessin de la tribune, d'après l'original. Des restaurations ont eu lieu au XIXe siècle, surtout dans la partie inférieure de la mosaïque; les pieds des saints ont été presque tous refaits. La description de Barbet de Jouy est postérieure à ces changements. Enfin Rohault de Fleury et Garrucci prennent rang avant J.-B. de Rossi qui a donné la première édition coloriée de la mosaïque telle qu'elle est actuellement. Nous mentionnerons plus tard le recueil de Wilpert (voir MOSAÏQUE).

Les restaurations de 1674 ont altéré l'inscription métrique, mais les légendes qui accompagnent les figures n'ont pas souffert. La composition elle-même tout entière n'a pas été modifiée essentiellement; au fond elle est restée telle que l'avaient vue Ciacconio et les témoins du XVIe siècle et de la fin du XVe. Il paraît que l'inscription avait subi des retouches avant cette époque, puisque le dernier hémistiche n'était plus tel qu'il est indiqué dans la copie du IXe siècle. On ne sait si dans cette restauration d'un âge très reculé, mais dont la date nous est inconnue, on aura refait quelque partie des figures. J.-B. de Rossi n'en voit aucun indice et ne croit pas qu'on doive le supposer. L'inscription a été anciennement écrite en trois colonnes, chacune composée d'un distique. Le texte dans son état primitif devait être le suivant :

MARTYRIBVS XPI DNI PIA VOTA IOHANNES
REDDIDIT ANTISTES SANCTIFICANTE DO
AC SACRI FONTIS SIMILI FVLGENTE METALLO
PROVIDVS INSTANTER HOC COPVLAVIT OPVS
QVO QVISQVIS GRADIENS ET XPM PRONVS ADORANS
EFFVSASQVE PRECES MITTIT AD AETHRA SVAS

Au-dessus de l'abside se trouvaient jadis trois fenêtres, qui étaient murées déjà du temps de Panvinio, mais qui, elles aussi, à l'intérieur, étaient décorées de mosaïques : *in interioribus parietibus musivo opere ornatæ*, nous dit Ciampini sur la foi du restaurateur Spina [8]. Les espaces entre les fenêtres offrent les symboles des quatre évangélistes et les extrémités représentent Jérusalem et Bethléem.

Au registre supérieur, huit saints dont les noms sont placés sur les têtes. Ce registre fait suite à la conque, au sommet de laquelle on voit le buste du Sauveur bénissant entre deux anges. Les restaurations subies par cette partie n'en ont pas altéré le caractère [9]. La tête du Sauveur est conforme au type de l'art chrétien du IVe et du Ve siècle.

Au registre inférieur on voit la Vierge en orante entre les apôtres Pierre et Paul dont le type est bien connu. Saint Pierre tient les clefs et une croix à longue hampe. Il est placé à gauche suivant le système habituel. Saint Jean-Baptiste et saint Jean l'Évangéliste sont indiqués par leurs noms; après eux viennent saint Venance à gauche et Domnion à droite, en habits épiscopaux. Jean IV offre à saint Venance le modèle de l'oratoire; il était ainsi suffisamment désigné, d'ailleurs son nom se lit dans l'inscription dédicatoire. A l'extrémité opposée on voit un autre pontife dont le nom manque; il tient à la main le livre des Évangiles, comme les deux saints évêques, mais il n'est pas nimbé. Panvinio, sans hésiter, y reconnaît Théodore qui termina, peut-être, l'œuvre de son prédécesseur [10]. Ciampini a fait reproduire cette mosaïque dans une de ses planches, et, afin de procéder à la description sans confusion possible, il désigne chaque personnage par une initiale. Farlati n'a rien imaginé de mieux que de prendre ces lettres pour des signes existant vraiment dans la mosaïque et y découvrir les initiales des noms des artistes [11]. Ce n'est que sur l'extrémité des *palliums* que figurent des lettres; saint Paul a un P; les deux saints Jean ont un H, saint Anastase a un N; on notera que ces lettres correspondent aux premières consonnes de chacun des noms : PAULUS, IOHANNES, ANASTASIUS.

Sur l'arc dans lequel se découpe la conque de l'abside nous avons deux groupes de quatre saints, dans chaque groupe il s'en trouve deux habillés de la longue chlamyde, ornée d'un segment carré, que portait la milice palatine, ce sont les deux derniers avec des manches serrées étroitement aux extrémités. Dans

[1] *Annales ecclesiastici*, ad ann. 641, édit. Lucques, t. XI, p. 251. — [2] *Corpus inscript.*, p. 1164, n. 4. — [3] *Annales ecclesiastici*, ad ann. 526, édit. Lucques, t. IX, p. 356. — [4] *Acta sanct.*, mai, t. VI, p. 702 : *Propyl. maii*, p. 159. — [5] *Inscript.*, p. 427. — [6] Forcella, *Iscrizioni delle chiese di Roma*, t. VIII, p. 72, n. 193. — [7] *Op. cit.*, p. 570, sq., pl. V, VI. — [8] *Veter. monim.*, t. II, p. 106. — [9] Crowe et Cavalcaselle, *Storia della pittura in Italia*, Firenze, 1875, t. I, p. 68. — [10] *De septem Urbis ecclesiis*, p. 167. — [11] *Illyricum sacrum*, p. 580.

les monuments de l'époque byzantine, ce genre de vêtement caractérise comme marque de distinction, les martyrs qui avaient appartenu à l'armée[1]. Le *Martyrologe hiéronymien* donne à saint Domnion de Salone huit compagnons soldats, *milites*, mais ce nombre varie suivant les manuscrits, on trouve III, VI, VIII, VIIII, ce qui permet de supposer que ce nombre a été altéré et qu'à l'origine on lisait III.

Les quatre autres saints placés sur le front de l'abside sont Anastase, Maur, Septime et Astère. Ils ont le pas sur les quatre soldats dont nous venons de parler; cependant Anastase, d'après ses vêtements, ne faisait pas partie du clergé; Maur porte le vêtement épiscopal, Astère a la chasuble sacerdotale et Septime la dalmatique des diacres. La place éminente donnée à Anastase est due à son titre de martyr. C'est Anastase le foulon (voir *Dictionn.*, t. V, au mot FOULON) il porte la tonsure et, sur ce point, la mosaïque ne semble pas avoir été retouchée.

Les chaussures des saints, excepté celles d'Astère sont ornées d'une croix; Astère porte de simples sandales.

Nous avons ici un type de mosaïque du VII^e^ siècle : la composition est dure, les images raides et uniformes, placées toutes, au nombre de dix-sept, sur une ligne et font l'effet de soldats dans une revue; l'aspect est monotone et désagréable. Par contre, le buste du Sauveur entre les anges est d'un style plus classique et moins lourd, d'un dessin plus large et mieux proportionné. Cette différence peut s'expliquer si on cherche ici une réminiscence et une tentative d'imitation de l'image du Sauveur dans la basilique de Saint-Jean-du-Latran.

6. *Abside de la basilique du Latran.* — Il est singulier qu'une mosaïque de cette importance ait été négligée par tous les archéologues jusqu'à Ciampini et par Ciampini lui-même. C'est en 1723 seulement qu'on en rencontre une reproduction, dans le livre de Baldeschi et Crescimbeni, *Stato della ss. chiesa papale lateranense nell'anno MDCCXXIII.* L'image du Sauveur, que l'on supposait dater de la consécration de la basilique par saint Silvestre, sous Constantin, est gravée à part dans le même ouvrage, p. 155. Point d'autre reproduction au XVIII^e^ siècle; par contre au XIX^e^ siècle, on trouve les gravures sur cuivre de Gutensohn et Knapp, *Basiliche cristiane di Roma*, 1823, pl. XLVI; de Valentini, *La patriarcale basilica Lateranense*, 1837, t. II, pl. XXX; de Fontana, *Musaici della primitiva epoca delle chiese di Roma*, 1870, p. 5 sq., pl. I; de G. Rohault de Fleury, *Le Latran au Moyen Age*, 1877, pl. XX, XXI, XXII; de J-B. De Rossi, *Musaici cristiani*, 1872-1899, pl. non numérotée, en couleurs, par G. Mariani qui l'a exécutée alors qu'il était possible d'étudier la mosaïque de très près et dans ses moindres détails, grâce aux échafaudages dressés pour en faire des calques avant son transport sur la nouvelle abside bâtie par Léon XIII. Outre ces planches on peut encore citer de petites esquisses accompagnant les observations de Crowe et Cavalcaselle, *Storia della pittura in Italia*, 1875, t. I, p. 143, de Eug. Müntz, *Notes sur les mosaïques chrétiennes en Italie*, dans *Revue archéologique*, 1878, 2^e^ édit., pl. XXI; de Gerspach, *La mosaïque absidale de Saint-Jean-du-Latran à Rome*, dans *Gazette des Beaux-Arts*, 1880, t. XXI, p. 130-137; de X. Barbier, dans *Revue de l'art chrétien*, 1884, avril, p. 199. « Malgré leur nombre, l'exécution sommaire de ces reproductions et l'absence des couleurs les rend absolument incapables de donner une idée suffisante de ce fameux et splendide chef-d'œuvre, disait J.-B. de Rossi, qui ajoutait bien vite : Notre planche est donc la première édition que l'on peut considérer comme vraiment complète et satisfaisante. » On peut dire la même chose de la mosaïque du Latran publiée par J. Wilpert (voir MOSAÏQUE); celle de Lauer, *Le palais du Latran*, 1911, pl. VII, est médiocre.

Cette mosaïque date au moins de deux époques, celle de la construction de la basilique et celle de Nicolas IV qui refit l'ouvrage en 1290. Ce pape déclare dans l'inscription placée dans la première zone, sous les fenêtres, qu'il a fait remettre en place *sacrum vultus salvatoris integrum in loco ubi prius miraculose apparuit quando fuit ista ecclesia consecrata.* La longue

6805. — Portrait du Christ. Mosaïque de l'oratoire de Saint-Venance.
D'après De Rossi, *Musaici cristiani.*

inscription métrique que le même pape fit faire en mosaïque pour le déambulatoire qui entoure la tribune, contient une allusion au même fait : *Postremo, quæ prima Dei veneranda refulsit Visibus humanis facies, hec integra sistens, Quo fuerat steteratque situ relocatur eodem.*

Quels sont les ornements pratiqués dans la tribune par Constantin, fondateur de l'édifice?

L'empereur ne dut pas revêtir de mosaïque l'abside tout entière, car on lit que la *camera basilicæ*, c'est-à-dire précisément la tribune, fut recouverte à cette époque dans le sens de la longueur et de la largeur de lames d'or du poids de 500 livres : *ex auro trimita in longum et in latum lib. D.* Dans la vie de saint Léon le Grand, au *Liber pontificalis*, on trouve que ce pontife *fecit cameram in basilica constantiniana*, et cela après avoir renouvelé les vaisselles d'argent enlevées en 455 par Gensérie. Léon le Grand aura substitué aux lames d'or de Constantin une riche mosaïque. Ceci n'exclut pas la possibilité que les lames d'or de Constantin aient pu entourer dans la tribune du Latran une image en mosaïque du Sauveur. Nous avons déjà parlé du rôle décoratif assumé par Flavius Félix vers 429 (voir ci-dessus, col. 1560); reste à savoir si l'image du Sauveur a fait partie des travaux ordonnés par ce personnage. Il faut avouer que les documents ne nous donnent aucun moyen de répondre à cette question. Comme la basilique eut à souffrir en 410 sous Alaric et en 455 sous Genseric, elle fut dépouillée d'une portion au moins de l'or dont l'avait enrichie Constantin; il est probable que Fl. Félix et sa femme Padusia auront réparé les dégâts commis par les barbares. Pour conclure, l'image en mosaïque du Sauveur peut dater de Constantin, sinon elle aura été exécutée ou réparée vers 429 ou après le pillage de 455.

[1] Rossi, *Roma sotterr.*, t. III, pl. LI, p. 660.

Au Moyen Age, l'image du Sauveur devint achiropite (fig. 6805); ce fut une œuvre surhumaine; mais au X^e-XI^e siècle on n'en est pas encore là. Un document de l'époque déclare qu'elle fut la première à apparaître, exposée à la vénération du peuple de Rome : *imago Salvatoris depicta parietibus primum visibiliter omni populo apparuit*, lit-on dans un Lectionnaire de la basilique. Jean Diacre, au XII^e siècle, écrit *visibilis* au lieu de *visibiliter*, et plus tard *visibiliter* se transforme en *miraculose*. Dans le projet de réforme du Bréviaire romain sous Benoît XIV, on proposa de modifier ainsi la légende : *quo primum die imaginem Salvatoris in pariete depictam populus romanus aspexit.*

Au Moyen Age on imaginait que la religion chrétienne avait été promulguée officiellement par Constantin du haut de la tribune du Latran; c'est la pensée qui inspira l'inscription jadis visible sur la courbe de l'abside, au-dessous de celle de Flavius Félix, et détruite sans doute lors des travaux pratiqués en 1290 pour la nouvelle mosaïque :

Aula dei hæc similis Synai sacra jura ferenti
Ut lex demonstrat hic quæ fuit edita quondam
Lex hinc exivit mentes quæ ducit ab imis
Et vulgata dedit lumen per climata sæcli.

Les mots suivants d'Honorius IV (1285) sont une allusion évidente à la dernière ligne de ce texte : *urbs orbis caput inter cuncta mundi climata præfulgens* [1]. Il est clair que l'image du Sauveur régnant dans les nuages au sommet du nouveau Sinaï de la loi chrétienne, devint l'objet d'une vénération particulière de la part des Romains parce qu'elle était estimée comme datant du moment même, où le culte du Christ était devenu pour la première fois public dans la ville éternelle. Elle constituait en quelque sorte le document solennel de la promulgation légale de ce culte, en sorte que Nicolas IV voulut, lorsqu'il entreprit de refaire l'abside, que cette image fût conservée intacte, comme un témoignage de la dignité et de la sainteté du lieu.

Reste la question de savoir à quelle époque remonte ce buste si vénéré, enlevé de la mosaïque primitive et replacé dans celle qui lui succéda en 1290.

Ce buste célèbre a subi plus d'une fois des retouches, en particulier sous Alexandre VII. En 1876, J.-B. De Rossi a pu étudier de près la figure. « Les lignes du visage du Sauveur, dit-il, se fondent dans un ensemble harmonieux qui donne à l'aspect un air de bonté, grave et majestueux. L'épaisse chevelure, divisée par le milieu, retombe en masses égales sur les épaules. La barbe, de couleur identique, est allongée et se termine par un légère pointe. La tunique, d'une teinte brunâtre, est ornée sur l'épaule droite d'un bandeau doré. Un pallium de couleur pourpre foncée et violacée recouvre l'épaule gauche. Le nimbe doré, coupé par les nuages célestes est d'une grandeur et d'une simplicité remarquables, sans pierreries et sans croix. Tous ces caractères offrent l'empreinte de l'art chrétien primitif et classique, plutôt que celle de la période byzantine ou même de transition. En somme l'image remonte au V^e siècle environ, peut-être encore au IV^e. »

Cette opinion de J.-B. de Rossi est d'accord avec celle d'Eug. Müntz qui « ayant eu l'occasion, dit-il, au mois de mars 1876, d'examiner de près ces peintures, du haut de l'échafaudage, nous avons acquis la conviction que le portrait avait été soumis à de nombreuses restaurations, mais qu'il n'avait pas perdu tout caractère d'originalité... Malgré tant d'épreuves diverses l'ensemble respire encore je ne sais quel parfum antique, et on peut l'attribuer sans témérité au V^e siècle environ [2]. »

« Pour conclure, écrit Rossi, le célèbre buste de l'abside du Latran, dont nous trouvons tout près — à l'oratoire de Saint-Venance — des réminiscences avant la moitié du VII^e siècle, offre le style du V^e et semble avoir fait partie de la mosaïque ordonnée par saint Léon le Grand; il ne serait même pas absurde de lui assigner une origine plus reculée et de le faire remonter à l'époque de Constantin [3]. »

Au bas de la mosaïque on voit une scène riante figurant un fleuve couvert de pêcheurs et de génies qui jouent à poursuivre des cygnes ou naviguent sur des nacelles, motif déjà connu par le mausolée de Sainte-Constance (voir *Dictionn.*, t. III, fig. 3225). Une scène analogue se voit au bas de la mosaïque de Sainte-Marie-Majeure, et on admirait des sujets de ce genre dans l'oratoire domestique découvert sur l'Esquilin qui remontait au IV^e siècle environ. Müntz considère cette portion de la mosaïque comme un résidu de la décoration du VI^e siècle, conservé en 1290, de même que la tête du Sauveur. Depuis lors, Wickhoff [4] a montré que ceci répondait exactement à une composition de Philostrate.

Enfin E. Müntz va plus loin et il écrit que « en examinant attentivement l'ensemble de la mosaïque, tel qu'il se présente à nous aujourd'hui, on est amené à se demander si nous n'avons pas affaire à la composition primitive elle-même, refaite, il est vrai, en grande partie, remaniée, complétée... A supposer que la mosaïque actuelle ait été complètement refaite au XIII^e s., il est impossible qu'elle ne soit pas, dans ses parties essentielles, la copie d'une mosaïque plus ancienne, qui existait primitivement à la même place [5]. »

E. Stevenson a reconnu que l'abside primitive fut en partie conservée lors des grandes réparations de Nicolas IV [6]. Une observation de Settele et une autre de Rohault de Fleury permettent de conclure que l'abside n'a pas été reconstruite de tout point au XIII^e siècle. Il est donc admissible que l'abside ait gardé une partie de sa décoration primitive, celle du IV^e siècle, tandis que du reste — la partie centrale — on ne garda que l'ordonnance. Celle-ci s'inspire d'une pensée en honneur dans le symbolisme chrétien primitif, mais fort remaniée. Le tertre, d'où coulent quatre fleuves auxquels s'abreuvent cerfs et brebis est traité d'une façon bien différente de ce qui se faisait au IV^e siècle. L'ange qui est planté debout devant la crevasse du sol, la croix surmontée de la colombe du Saint-Esprit sont autant d'innovations. La présence de saint François d'Assise et de saint Antoine de Padoue, celle enfin du pape Nicolas IV nous dispensent de nous attarder à cette partie de la mosaïque.

7. *Voûte de la capella di Sancta Sanctorum.* — Cette mosaïque publiée pour la première fois par J.-B. de Rossi dans une planche coloriée est d'époque trop tardive pour prendre place dans nos études.

XII. LE *SANCTA SANCTORUM.* — « Le pèlerin qui a monté à genoux la *Scala Santa* [7] du Latran vient se

[1] M. Prou, *Registres d'Honorius IV*, p. 585. — [2] *Revue archéologique*, 1879, 2^e édit., p. 109, 110. — [3] Rossi a pris soin de réfuter Gerspach et X. Barbier qui abaissaient la mosaïque jusqu'au pontificat de saint Grégoire. — [4] *Die Wiener Genesis*, p. 87. — [5] *Revu archéologique*, 1879, 2^e édit., p. 112. — [6] *Annal. dell'Istit.*, 1877, p. 341. — [7] Depuis Sixte-Quint, la *Scala Santa*, escalier de marbre qui conduisait autrefois dans l'ancien palais du Latran, donne accès au *Sancta Sanctorum*. Cet escalier passe pour être celui du palais de Pilate à Jérusalem. Cf. C. Tomasi, *Scalæ Sanctæ piæ deosculationes*, in-8°, Romæ, 1657; J. M. Soresini, *De Scala Sancta ante Sancta Sanctorum*, in-8°, Romæ, 1672 ; Gaspare Bambi, *Memorie sacre della capella di Sancta Sanctorum e della Scala del Palazzo di Pilato detta volgarmente la Scala Santa*, in-8°, Roma, 1798; L. Mazzucconi, *Memorie storiche della Scala Santa e dell'insigne santuario di Sancta Sanctorum*, in-8°, Roma, 1840.

prosterner devant une baie grillée d'épais barreaux; de là il peut jeter un regard dans un sanctuaire inaccessible, le *Sancta Sanctorum;* sur les murs, entre les tentures de soie rouge et la merveilleuse galerie de colonnettes gothiques, il lit l'inscription célèbre :

NON EST IN TOTO SANCTIOR ORBE LOCVS

Dans le fond, où la galerie fait saillie, sous la voûte décorée de mosaïques à fond d'or, il aperçoit confusément derrière l'autel une grande icône dont le visage forme une tache sombre au milieu d'un revêtement d'argent ciselé. C'est l'image du Sauveur dite *achéropite,* ou *achéropoïète,* car on croyait qu'elle n'avait pas été peinte par la main des hommes (voir *Dictionn.*, t. VII, au mot IMAGES, col. 225). Devant elle, depuis plus de mille ans, des lampes brûlent jour et nuit.

« Le sanctuaire n'est autre que l'ancienne chapelle pontificale du Latran, résidence des papes du IVe au XIVe siècle.

« Originairement oratoire dédié à saint Laurent, il reçut le nom de *Sancta Sanctorum* quand les papes y eurent réuni les reliques les plus précieuses. Durant le haut Moyen Age, il renfermait, à l'autel principal, les reliques qui se rattachaient à la personne du Sauveur et, dans les deux autels latéraux, les reliques des deux patrons principaux et des deux patrons secondaires de Rome : à droite, les chefs de saint Pierre et de saint Paul en fragments dans un vase, et le chef de sainte Agnès bien conservé; à gauche, des restes insignes de saint Laurent. Le sanctuaire fut réédifié ou restauré au XIIIe siècle par Innocent III, Honorius III et Nicolas III. Les autels latéraux, qui avaient mal protégé leur contenu contre l'humidité, furent alors supprimés; les chefs de saint Pierre et de saint Paul transférés dans la basilique du Latran; les autres reliques de l'autel principal placées dans une arche de cyprès due à Léon III.

« Le *Sancta Sanctorum* resta la chapelle pontificale par excellence; seul le pape a le droit d'y célébrer la messe; seul il peut donner l'autorisation d'y pénétrer. Aussi le peuple romain ne parle-t-il qu'avec un sentiment de crainte révérentielle de ce *Sancta Sanctorum* mystérieux, où selon lui, Hénoch et Élie, non touchés par la mort, attendent, pour se manifester, les derniers temps du monde [1]. »

Dès l'année 1898, M. Ph. Lauer envisageait l'utilité qu'aurait pour l'histoire et pour l'archéologie l'étude du trésor renfermé dans le *Sancta Sanctorum.* « L'année suivante, dit-il, des renseignements furent pris sur la possibilité d'ouvrir la grille de l'autel et ses portes de bronze pour rechercher le célèbre coffret ou « arche » de cyprès, rempli de précieux reliquaires, que le pape Léon III (795-816) y avait fait placer, selon le témoignage de Jean Diacre. Cette grille n'avait pas été touchée depuis le pontificat de Léon X (1513-1521). La permission, répondit-on, ne pouvait pas être accordée. En 1900, nouvelle tentative suivie d'un nouveau refus; mais M. Ph. Lauer obtint de faire déblayer les souterrains situés au-dessous de la *Scala Santa* et de pratiquer une galerie dans l'énorme base de maçonnerie sur laquelle s'élève la chapelle. Ces travaux amenèrent la découverte de vestiges importants, notamment celle d'une fresque du VIe siècle sur un débris (voir *Dictionn.*, t. II, col. 869 pl. h. t.), du mur de l'ancien *scrinium sanctum lateranense,* ou chancellerie pontificale, et d'un puits à reliques rempli d'ossements, au milieu desquels furent recueillis un manche de couteau en os, une lampe de terre, une clochette et des fragments de bois avec des trous [2]. Pour savoir si ces fragments de bois n'appartenaient pas à l' « arche » de cyprès de Léon III, l'ouverture de l'autel fut encore demandée. Le P. Vannutelli ne put l'obtenir. « Tout, lui dit-on, excepté cela. » Néanmoins

6806. — Porte de bronze du *Sancta Sanctorum.* D'après Ph. Lauer, *Le Trésor du Sancta Sanctorum, Monuments et Mémoires, Fondation Eugène Piot,* t. XV, p. 14, fig. 4.

l'accès de la chapelle, d'ordinaire absolument interdit, fut permis à M. Ph. Lauer qui fit photographier les fresques des tympans [3]. »

1. *Sainte-Agnès.* — « Il n'aurait sans doute pas obtenu davantage si, en 1903, un jésuite français, le R. P. Florian Jubaru [4], n'avait conçu de son côté une semblable ambition et tenté les mêmes démarches, en vue d'études sur sainte Agnès »[5]. « Un éminent érudit, le R. P. Hartmann Grisar, préparant une monographie du *Sancta Sanctorum,* avait seulement trouvé derrière une des fenêtres grillées de la tribune quelques débris de reliquaires. On se disait, tout bas, même parmi les pères passionistes, gardiens du *Sancta Sanctorum,* que tous les reliquaires avaient dû être pillés, en 1527, au sac de Rome par les lansquenets protestants [de Charles-Quint]. On les avait vus pour la dernière fois avant ce pillage, à l'ostension faite par Léon X, et il était délicat, après plusieurs siècles, de vouloir vérifier si le *Sancta Sanctorum* n'était pas aussi

[1] Fl. Jubaru, *Le chef de sainte Agnès au trésor du Sancta Sanctorum,* dans *Études,* 20 septembre 1905, t. CIV, p. 721-722. — [2] Ph. Lauer, *Les fouilles du Sancta Sanctorum,* dans *Mélanges d'archéologie, et d'histoire,* 1900, t. XX,, p. 251-287. — [3] Ph. Lauer, *Le trésor du Sancta Sanctorum,* dans *Monuments et Mémoires, Fondation Piot.*, t. XV (1906), p. 7, 8. — [4] De Bousbecques (Nord). — [5] R. Cagnat, dans *Journal des savants,* 1907, p. 234. Les études du P. F. Jubaru ont abouti à un livre paru en 1907 : *Sainte Agnès,* Paris, 1907.

vide que l'était, au temps de Notre-Seigneur, le Saint des Saints de Jérusalem [1]. »

Grâce au libéralisme du pape Léon XIII et à la complaisance du cardinal Rampolla, la requête du R. P. Jubaru fut accueillie, et il reçut un rescrit pontifical qui le remettait, pour l'accomplissement de sa demande, au cardinal Satolli, archiprêtre du Latran, en lui conférant « tous les pouvoirs nécessaires et opportuns. » Le cardinal se heurta au parti arrêté du supérieur des passionnistes qui se retrancha derrière

6807. — Dessus du coffret contenant la tête de sainte Agnès.
D'après Fl. Jubaru, *Sainte Agnès*, 1907, p. 276, fig. 156.

une impossibilité matérielle : « Il n'y a plus de clefs. » Placé en face du rescrit pontifical il promit d'introduire dans la chapelle, de laisser voir l'image achéropoiète. Nanti du rescrit, le jésuite tint bon et laissa entendre qu'il en référerait au Vatican. Alors le passionniste capitula, ouvrit la grosse porte de bronze de la chapelle avec ses barres et ses verroux monstrueux (fig. 6806). On enleva la tenture de l'autel, et alors apparut une grille de gros barreaux étroitement entre-croisés qui enserrait les quatre côtés. Des cadenas, un levier horizontal offraient une complication défensive qui dépassait l'imagination.

« Nous n'avons jamais eu de clefs, répétait le passionniste, nous ne savons ce qu'il y a là derrière. Quant à forcer la grille, voyez comme c'est forgé : il faudrait trois jours de travail. Pie IX vint ici certain jour avec le dessein arrêté de faire ouvrir; après une heure d'inutiles essais, il s'en alla sans avoir rien vu et disant : « Dieu ne le veut pas! »

Le jésuite fit comme Pie IX, il s'en alla. — Mais il revint, l'année suivante, avec un cardinal et un serrurier; celui-ci ancien maréchal-ferrant de l'armée pontificale était un crocheteur novice malgré ses cheveux blancs. Il avait dans sa trousse deux clefs et une lime qui ne servirent à rien; dès qu'il eût vu la grille, il se répandit en éloges sur ce chef-d'œuvre de ferronnerie et se déclara impuissant à l'attaquer. Le cardinal acquiesça, le jésuite insista, le passionniste opina qu'un serrurier plus jeune et plus vigoureux viendrait à bout du travail. Le cardinal acquiesça encore, et le jésuite observa que le passionniste n'était plus le même que la dernière fois. Ils se donnèrent rendez-vous à la nuit tombante.

« A l'heure dite arrive un vigoureux forgeron avec son fils. On décide de couper d'abord la branche du cadenas supérieur, qui maintient une grande barre transversale. Indéfiniment, avec un bruit qui exaspère tous les échos de l'édifice, le marteau frappe à grands coups. Le forgeron ruisselle de sueur et s'arrête par intervalles pour changer le ciseau émoussé. Le fer de la branche tient bon. La nuit est venue... Enfin, le gros cadenas tombe et l'on dégage la barre transversale. Le double vantail s'ébranle; on coupe un de ses gonds, on en soulève un autre, et il tourne tout d'une pièce, en gardant deux serrures sur les gonds du côté opposé. On est en présence d'une porte de bronze aux effigies de saint Pierre et de saint Paul avec une inscription de Nicolas III (1277-1280); il reste un gros verrou maintenu par une serrure en saillie. Les clous vieillis qui fixent cette serrure sont vite coupés, la porte de bronze s'ouvre en frottant sur le marbre avec la sonorité d'une cloche.

« On aperçoit alors un coffre-armoire à deux compartiments superposés. Il est sculpté de rosaces et de moulures, en haut se lisent, gravée dans le bois, une inscription de Léon III et une autre inscription peinte, plus moderne : *Sancta Sanctorum*. C'est l'« arche» de cyprès dont fait mention Jean Diacre; elle est aussi bien conservée qu'au temps de Charlemagne. On retire avec grand soin, des charnières d'un côté, les longs clous d'airain nullement oxydés. Le compartiment inférieur est ainsi ouvert sans qu'on touche aux serrures qui ferment ses battants. Dans sa profondeur, se découvre un amas de sachets sans noms

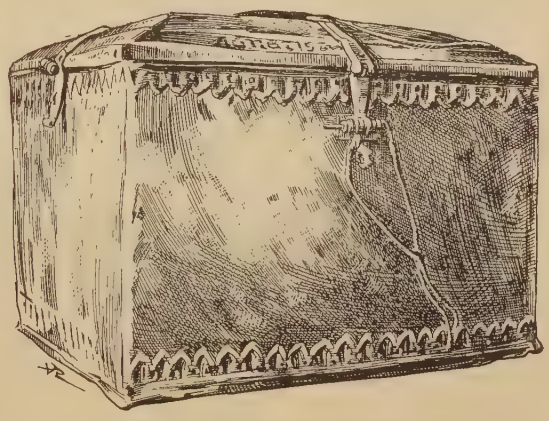

6808. — Le même coffret, vu de côté.
D'après H. Grisar, *Il Sancta Sanctorum ed il suo tesoro*, dans *Civiltà cattolica*, 1907, p. 139, fig. 38.

apparents, quelques cassettes en bois et en ivoire, une pyramide en cristal de roche. Sans plus s'attarder à examiner, on ouvre le compartiment supérieur.

« Tout le trésor montré il y a quatre siècles par Léon X doit être encore là. Ce sont quinze à vingt coffrets, quelques-uns d'ivoire, la plupart d'argent. Il y a des objets très antiques, une énorme croix d'or massif ornée de pierreries, des broderies d'une conservation étonnante. Sur les coffrets sont sculptées ou gravées des scènes multiples et des inscriptions compliquées; les incisions sont de style byzantin les figures en relief rappellent le style romain du VI^e^ au VIII^e^ siècle.

« Une cassette laisse voir un chef qui semble entier avec les chairs desséchées : c'est celui d'un adulte. On soulève un coffret d'argent sans sculptures portant un sceau gothique. On lit, en grosses lettres noires sur l'argent du couvercle (fig. 6807) :

+ HONORIVS P P·III·FIERI FECIT PRO CAPITE BEATE AGNETIS;

[1] Fl. Jubaru, dans *Études*, t. CIV, p. 723.

Au lieu d'être gravée cette inscription était simplement tracée à l'encre, comme pour un ouvrage hâtif. Ce coffret est rectangulaire et mesure 0 m. 215 de long sur 0 m. 17 de large et 0 m. 135 de haut. Son poids total dépasse 1 kilogramme 500. Le fond est rapporté sur les bords inférieurs des parois; il n'a d'autre ornement qu'une bordure à palmettes en haut

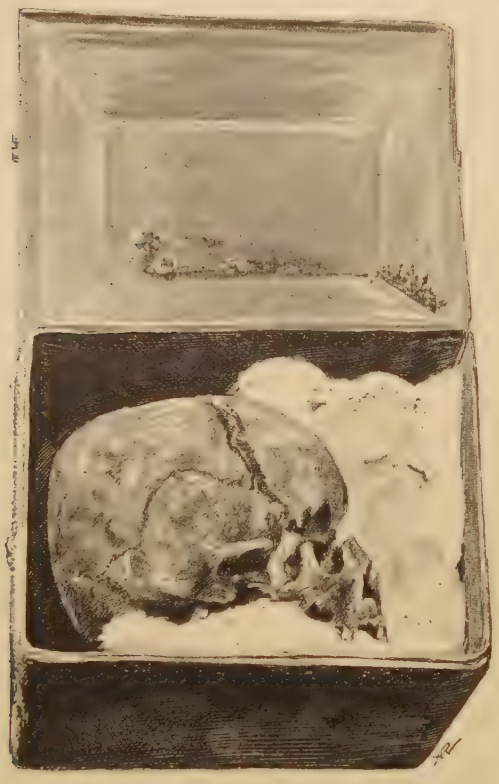

6809. — Chef de sainte Agnès.
D'après Jubaru, *Sainte Agnès*, 1907, p. 9, fig. 8.

et en bas. Le coffret était entouré d'un fil retenu au couvercle par un sceau plaqué en forme d'amande. Sur ce sceau est figurée l'Annonciation sous un dais gothique de la fin du XIII^e^ siècle. Seul parmi tous les reliquaires ce coffret était muni du sceau d'un cardinal on a lu (fig. 6808) :

sig]ILLVM DIACONI CARDIN[....

« En ouvrant le coffret, on le vit aux trois quarts rempli d'étoffes agglomérées dont émergeait le dessus des ossements d'un chef; on avait superposé deux pièces de grands ossements. Une cédule de parchemin, en écriture gothique du XIII^e^ siècle, mais plus tardive que celle de l'inscription d'Honorius, portait (fig. 6809)

Capud et vestimentum sce Agnetis
reliquie et vestimentum sce Eufemiæ

« Les étoffes étaient de deux sortes et en fragments. L'étoffe de dessus, sous l'influence d'une très forte humidité, était devenue un bloc compact; l'étoffe de dessous, en menus lambeaux, avait un dessin fleuri dont les couleurs étaient altérées par l'humidité. Entre ces deux sortes d'étoffes, se trouvaient des débris d'os, avec ceux du revêtement d'ivoire et de la garniture métallique d'un coffret.

« L'examen montra que les grands ossements superposés n'appartenaient pas à la même personne que les ossements du chef : dans le coffret qu'Honorius III avait fait faire pour ce chef de sainte Agnès uniquement, on avait placé après coup les reliques de sainte Euphémie. » (Voir *Dictionn.*, t. v, au mot EUPHÉMIE.)

Tout ceci demande quelques mots d'explications. On a fait connaître déjà ce qui concernait la personne et le culte de sainte Agnès (voir *Dictionn.*, t. I, col. 905).

Constantina, fille de l'empereur Constantin, mariée à Annibalien, ensuite au César Gallus, avait voué une grande dévotion à sainte Agnès, et concourut à la construction de la basilique élevée sur la voie Nomentane en l'honneur de la martyre romaine.

Peut-être entrait-il dans cette dévotion et l'hommage monumental par lequel elle s'exprimait, un sentiment de réparation avec une nuance de superstitieuse prévoyance. Constantina avait pour aïeul Maximien Hercule responsable du martyre d'Agnès. La basilique élevée par Constantina a fait place à celle que construisit Honorius, mais nous possédons encore le texte de la dédicace de la basilique constantinienne. L'original a péri, mais Baronius [1] et Severani [2] en avaient encore vu un fragment encastré dans le pavement de la basilique avant sa réfection en 1728. Elle s'y trouvait probablement en cet état depuis la reconstruction de la basilique au VII^e^ siècle, ce qui explique comment elle ne se lit pas dans les sylloges épigraphiques du IX^e^ siècle. Ce sont les manuscrits du *Peristephanon* de Prudence qui ont conservé le texte, avec les vers de saint Damase, tantôt avant, tantôt après l'hymne à sainte Agnès. Un des plus anciens manuscrits dit que l'inscription acrostiche CONSTANTINA DEO se lisait *super archum qui basilicam continet*. Cavedoni [3] attribue avec une certaine vraisemblance le poème en question à P. Optatianus Porphyrius qui s'était spécialisé dans l'acrostiche [4]. Quoi qu'il en soit le texte du ms. Ambros. *D. 36* (VI^e^-VII^e^ siècle) et le ms. Paris, lat. *13348* offrent entre eux quelques variantes.

Voici le premier des deux :

Versus Constantinæ Constantini filiæ scripti in absida basilicæ qua condidit in honore scæ Agnes.

Constantina dm uenerans xpô : dicata.
Omnibus impensis deuotamente pararis,
Numine divino multum xpô : iuuante,
Sacraui templum uictricis uirginis agnes.
Templorumq : uincit opus terrenaq : cuncta,
Aureaq : rutilant summi fastigia tecti.
Nomen enim xpi celebratur sedibus istis,
Tartaream solus potuit qui uincere mortẽ.
Inuectus coelo solus inferret triumphum
Nomen aduere ferens et corpus et oma mebra
Amoris tenebris et cæca nocte leuata
Dignum igitur mundus martyr deutaq xpo
Ex opibus nostris p secula longa tenebis
O felix uirgo memorandi nominis agnes

Les vers 10 et 11 soulèvent une difficulté : *aduere ferens* est un barbarisme. Scaliger, Gruter, Orelli, Sarzarani, Rivino, Merenda, L. Duchesne, Fl. Jubaru lisent : *nomen adhuc referens* en observant qu'on rencontre parmi des textes épigraphiques *aduc* pour *adhuc* [5]; il faut donc lire :

Nomen ad[*h*]*uc referens et corpus et omnia membra*,

de sorte que l'inscription proclame que avec l'aide puissante du Christ, la martyre a été dégagée des

[1] *Annales*, ad ann. 324, n. 107. — [2] Ms. Vatic. *G. 36*. — [3] *Disquisitio sopra il panegirico poet. di Costantino.* — [4] *P. L.*, t. XIX, col. 395 sq. — [5] *Corp. inscr. lat.*, t. III, n. 1898; t. XIII, n. 1983; *Thes. ling. lat.*, t. I, p. 652.

ténèbres de l'hypogée; elle paraît à la lumière gardant son nom et son corps en son intégrité.

« Constantina, adorant Dieu, appartenant au Christ, ayant subvenu de grand cœur à toutes les dépenses, puissamment aidée par la grâce divine et l'assistance du Christ, j'ai dédié ce sanctuaire de la victorieuse vierge Agnès : sanctuaire qui surpasse les constructions des temples et tous les monuments profanes avec leurs toits élevés, aux faîtes brillants d'or; ici, en effet, c'est le nom du Christ qu'on célèbre, du seul qui soit sorti vainqueur de la mort ténébreuse pour monter triomphant dans le ciel.

« Rapportant encore ton nom, et ton corps, et tous tes membres, des ténèbres de la mort et de l'aveugle nuit à laquelle tu es soustraite, martyre et vouée au Christ, tu tiendras donc de nos ressources pour de longs siècles ce digne hommage, ô vierge bienheureuse qui portes le nom mémorable d'Agnès! »

Il y a lieu de relever la mention *corpus et omnia membra* qui témoigne de l'intégrité du corps de la martyre Agnès, à une époque rapprochée du supplice et où l'Église ne tolérait pas le partage des ossements sacrés. Il serait même soutenable que vers 326-335, date probable de la construction de la basilique constantinienne, le corps de sainte Agnès, grâce à l'emploi des parfums, eût été épargné par la corruption (voir *Dictionn.*, t. IV, au mot EMBAUMEMENT) et demeurât intact. Ce phénomène a été constaté plusieurs fois sur des cadavres de cette époque [1]. Le procès-verbal de la dernière reconnaissance, faite en 1605, du corps de la martyre, déposé sous l'autel majeur de Sainte-Agnès-hors-les-Murs, établit que les ossements étaient alors très tendres et en partie friables, mais dans la disposition naturelle et encore emboîtés dans leurs jointures [2]; de plus, les chairs tombées en poussière offraient nombre de particules agglutinées par un liquide coagulé « qui se voyait en très grande abondance » (probablement du baume [3]).

Au VII[e] siècle le corps de sainte Agnès restait intact; le pape Honorius fit graver l'inscription suivante sur le revêtement d'argent de la nouvelle *confessio* :

VIRGINIS HIC AGNE CLAVDVNTVR MEMBRA SEPVLCHRO
QVAE INCORRVPTA TAMEN VITA SEPVLTA TENET.
HOC OPVS ARGENTO CONSTRVXIT HONORIVS AMPLO
MARTYRIS ET SANCTAE VIRGINIS OB MERITVM.

Aux approches ou au début du VIII[e] siècle, saint Adhelm, qui fit un séjour à Rome, écrit à propos de la sainte [4] :

Sarcophagus quo pausant membra puellæ.

L'usage romain s'opposa longtemps au sectionnement des corps saints, mais, au IX[e] siècle, le pape Pascal I[er] (817-824) retire des sanctuaires ruinés les corps des martyrs pour les réunir à Sainte-Praxède. Le successeur de Pascal fait un choix parmi ces restes illustres et les achemine sur différentes destinations. Le corps de sainte Émérentienne, ayant été retiré du *Cœmeterium majus*, parut devoir être réuni à celui de sainte Agnès, sa sœur de lait; on ouvrit le tombeau de cette dernière et ce fut alors, probablement, qu'on préleva sur les reliques des deux jeunes martyres le chef de chacune d'elles. Le chef d'Émérentienne demeura à la basilique de la voie Nomentane, sans être placé sous l'autel; on y conserva en outre un fragment du chef d'Agnès, quelques dents, un os du bras et un bout d'étoffe de soie multicolore *de veste s. Agnetis quam ferebat dum ibat ad scholas*, écrit Nic. Signorili, au XIV[e] siècle.

Le chef de saint Agnès, retiré du tombeau passa dans le trésor des papes. En 877, nous voyons le pape Jean VIII l'emporter en voyage et l'exposer à la vénération des nonnes de Faremoutiers [5] : *dimisit ibi caput beatæ Agnetis*. En 1408, le pape Damase II détache une parcelle en faveur de la cathédrale de Brixen, son ancien siège épiscopal [6]. Au XII[e] siècle, Jean Diacre se réfère à un ancien inventaire (*antiquitatis uetustate jam quasi abolitum*) et constate la présence du chef dans un des deux autels latéraux de la chapelle, avec les reliques de saint Pierre, de saint Paul et de sainte Euphémie [7]. Cet autel fut ouvert par Honorius III, qui voulait porter en procession les chefs des saints apôtres; à cette occasion il fit exécuter le coffret d'argent que nous avons décrit et dont nous allons suivre les vicissitudes jusqu'à l'ouverture faite en 1903.

Nicolas III (1277-1280) voulut réédifier la chapelle qui menaçait ruine et, à cet effet, il transporta de nuit les reliques dans une autre partie du palais : *Capitibus apostolorum, cum carne Circumcisionis D. N. J. Christi, capillis quoque B. M. Virginis et capite S. Agnetis seorsim positis, quorum reliquiarum pars quælibet in propria capsa erat, et exinde, de manu ejus propria, in Palatium ipsum novum de nocte translatis, et custoditis ibidem per religiosas personas et fide etiam dignas, donec basilica fuit completa, commisit* [8]. Quand la chapelle fut réédifiée, le pape réunit dans un autel unique les cassettes contenant les chefs des apôtres, de sainte Agnès et les reliques de sainte Euphémie aux reliques déjà conservées dans l'« arche » de cyprès de Léon III.

En 1368, le pape Urbain V fit l'ostension au Latran des débris du chef de saint Pierre et du chef de saint Paul, trouvés renfermés dans des vases semblables en une même cassette d'argent: *demonstravit idem Pontifex capita SS. Petri et Pauli et erat præsens caput S. Agnetis* [9]. Ce dernier fut reporté au *Sancta Sanctorum*, tandis que les reliques des Apôtres demeuraient enfermées dans des bustes d'argent à la *confessio* du Latran.

Vers la fin du XIV[e] siècle, Nicolas Signorili mentionne dans un catalogue des reliques du *Sancta Sanctorum* « le chef de saint Agnès avec de la chair et des cheveux [10] ». Léon X, en 1513, fait la reconnaissance des reliques du *Sancta Sanctorum* dont il fait dresser un inventaire qui mentionne le chef de sainte Agnès, sans faire mention de chair et de cheveux [11]. Le sommaire des reliques du trésor, imprimé en 1609, écrit qu' « au chef apparaissent encore des cheveux très beaux », mais l'opuscule n'a pas d'autorité.

En 1527, lors du siège de Rome, on pouvait craindre que les reliques eussent été pillées ou transférées, cette opinion était accréditée par Moroni : *Narra Panvinio che nel 1527 pel funesto saccheggio di Roma, parte delle reliquie furono levate del luogo, parte rubate... mentre parte restarono del tempo consumate* [12].

Le 19 avril 1903, toute hésitation cessait à la suite de l'ouverture des grilles et de l'examen du reliquaire

[1] Fl. Jubaru, *Sainte Agnès*, p. 260-261 (voir CÉCILE). — [2] *Jacebant corpora* (de sainte Agnès et de sainte Émérentienne), *supina..., ossibus corpori subjectis suas usque commissuras, rem miram, habentibus.* — [3] *Prope Agnetis corpus in dextera parte locatum, minutæ et concretæ sanguinis glebæ repertæ sunt.* — [4] *P. L.*, t. XXXIX, col. 272. — [5] *Chronicon S. Petri Vivi*, dans D'Achery, *Spicilegium*, t. II, p. 468. — [6] Santini, *Vita di sant'Agnese*, 1900, p. 209. — [7] Jean Diacre, *P. L.*, t. CLXXXIV, col. 1556. — [8] F. Tolomeo, *Chronicon*, c. XXX, dans Muratori, *Rerum italicar.*, t. X, p. 1181. — [9] De Ulmoisca, cité par Bartolini, *Gli atti di S. Agnese*, 1858, p. 115. — [10] Bartolini, *op. cit.*, p. 115. Suivant H. Grisar, il y aurait confusion avec le chef de sainte Praxède pour ce qui concerne la chair et les cheveux. — [11] Marangoni, *Istoria*, p. 39. — [12] Moroni, *Dizionario di erudizione storico-ecclesiastica*, t. LXII, p. 69.

dont nous avons fait le récit que nous allons poursuivre. Le 20 avril, Léon XIII fut instruit de la découverte de l'ancien trésor pontifical et sollicité de laisser photographier les reliquaires avant de tout remettre en état. Sans attendre la nomination, la convocation et la réunion d'une commission, on procéda à l'examen de la relique de sainte Agnès, seule visée par le rescrit. Le cardinel Satolli retira du coffret d'argent tout son contenu et le docteur Lapponi, médecin du pape, n'eut point de peine à séparer les deux sortes d'ossements. Les uns étaient grands et solides, mêlés en partie aux fragments d'une étoffe dont l'humidité avait fait un bloc et à des ornements d'un ancien coffret. Les autres ossements étaient beaucoup plus tendres : c'étaient les parties [du chef d'un individu fort jeune][1] qui s'étaient dissociées parce que les sutures craniennes étaient encore imparfaitement soudées. De là venait que le chef, à première vue, avait paru si étrangement petit : on n'apercevait que l'os occipital. Au reste, plus de chair ni de cheveux avec le chef, à moins que des vestiges n'en restassent dans l'étoffe de soie qui l'entourait. Ce tissu tombant en lambeaux avait un joli dessin fleuri dont les nuances étaient complètement passées. C'est sans doute d'un voile ou *vestimentum* de ce genre que proviennent les reliques vénérées en diverses églises de Rome sous le nom de « vêtement de sainte Agnès ».

« L'état de ce tissu, comme celui du tissu différent qui accompagnait les reliques de sainte Euphémie, constrastait singulièrement avec l'état de parfaite conservation des autres étoffes contenues dans l'« arche ». C'est que, au XII^e^ siècle, d'après Jean Diacre, les reliques de sainte Euphémie étaient, comme les reliques de sainte Agnès, non dans l'arche de cyprès inaccessible à l'humidité, mais dans un autel latéral[2]. Honorius III, en ouvrant l'autel latéral pour porter, en procession, les chefs des apôtres, jugea nécessaire de remplacer le coffret de sainte Agnès attaqué par l'humidité. On ne disposa pour ce transfert que du peu de temps où l'autel resta ouvert, on prit un coffret tout uni et on traça, à l'encre, une inscription sur le couvercle.

« Quand, plus tard, Nicolas III ouvrit à son tour l'autel pour emporter de ses mains ce qu'il contenait, le coffret de sainte Euphémie, était consumé par l'humidité. Le pape fit placer les ossements et les débris divers dans l'espace libre du coffret d'argent de sainte Agnès. On plaça un parchemin distinguant suffisamment les deux sortes de reliques dans le coffret que le cardinal chargé de ce soin scella de son sceau. Dans la suite, le pape déposa le coffret ainsi fermé dans l'arche de cyprès ou *Sancta Sanctorum* de Léon III, où tout ce qui avait été placé dès l'origine était protégé contre l'humidité. Ce fut probablement la raison qui fit supprimer les autels latéraux où les conditions de conservation étaient incomparablement moins bonnes[3].

« Si l'humidité a pu ainsi consumer les coffrets, on ne s'étonnera point que les différentes parties du chef se soient séparées suivant leurs lignes de sutures encore très tendres et délicates; on ne s'étonnera point non plus qu'on ait retrouvé les ossements sans reste visible des chairs. » Le docteur Lapponi rapprocha les parties disjointes, et constata que le chef était loin d'une intégrité complète. Avec une très notable parti du côté gauche, manquait le maxillaire inférieur — nous avons vu qu'au Moyen Age cette relique se gardait avec l'os du bras à Sainte-Agnès-hors-les-Murs. Très heureusement, le maxillaire supérieur subsistait avec sa dentition. « Le nombre des dents déjà sorties des alvéoles — la présence de la première vraie molaire gauche déjà pleinement formée mais restant dans l'alvéole, alors que de la seconde vraie molaire il n'y a que l'alvéole vide non encore placée sur la ligne horizontale du rebord alvéolaire — le rapport de position entre le creux suborbital et la dent canine correspondante, donnent la preuve décisive, péremptoire et incontestable que le sujet ne pouvait avoir *moins* de onze ans ni *plus* de treize. Pour cet âge, le crâne avait ses diamètres ordinaires, et n'était ni plus grand ni plus petit que la bonne moyenne ordinaire. » Par ailleurs, « la finesse et la délicatesse des ossements, le peu de relief des bosses, le peu d'élévation et d'aspérité des crêtes et des insertions musculaires, autorisent à retenir, avec une vraisemblance confinant à la certitude, que ce crâne appartient à un sujet du sexe féminin et bien conformé. » Enfin « aucun des ossements n'offre d'indice (blancheur, légèreté, fragilité, réduction du volume) d'avoir subi si peu que ce soit l'action du feu. »

L'état fragmentaire du crâne justifie ce qu'on sait de la conservation d'une partie à Sainte-Agnès et du don fait à Brixen. Cependant le procès-verbal[4] de reconnaissance du corps en 1605 décrit l'état dans lequel furent trouvés les ossements d'Agnès et d'Émérentienne, parle des débris d'un voile très fin « près des têtes » *prope capita*. Cette expression a fait soulever un doute contre l'authenticité de la relique du *Sancta Sanctorum;* mais le texte italien, plus clair et plus précis, semble la minute originale du procès-verbal, et on y lit que ce voile très fin fut trouvé « entre *les places* des deux têtes » *fra il posto della testa dell'uno e dell'altre corpo*[5]. Enfin Bosio écrit nettement que le corps de sainte Agnès fut retrouvé sans la tête : *ritrovato senza testa*[6].

A la suite de cette reconnaissance le trésor fut remis en état; il fallut démolir complètement la grille pour arriver à la rétablir, on ajouta des serrures et des clefs nouvelles. Désormais, le trésor n'était plus inaccessible[7]. Mais le P. Jubaru, armé du rescrit pontifical, n'avait pu voir que le coffret de sainte Agnès; il ne fit qu'entrevoir d'autres coffrets, il n'obtint pas de les examiner. Peu de temps après le R. P. Grisar fut autorisé à photographier tous les objets d'art du trésor; cependant en 1906, on n'avait publié aucun dessin ni une description un peu détaillée[8]; on laissait même entendre que la publication du P. Grisar « serait très longtemps, peut-être même indéfiniment ajournée[9]. » Il fallait, dans l'intérêt de l'art et de l'histoire autant que de la piété, faire connaître ce trésor qui se dérobait de nouveau et rentrait dans l'ombre.

Le R. P. Grisar a raconté sa visite au trésor du *Sancta Sanctorum* en vertu d'un rescrit de Pie X, du 29 mai 1905[10]; concession qui n'allait pas sans regrets, car *in Vaticano non si ritenne ancora giunto il momento per una publicazione*. Quand on y apprit que le trésor du Latran allait faire l'objet d'une conférence publique devant la *Goerresgesellschaft*, la

[1] « D'un chef fort jeune » *(sic)*. Fl. Jubaru, dans *Études*, t. CIV, p. 729. — [2] Id., *ibid.*, t. CIV, p. 729. — [3] Les reliquaires ne furent pas transportés en Avignon comme on peut le voir par les inventaires du trésor pontifical d'Avignon publiés par le P. Ehrle et Eug. Müntz. Cf. *Archiv für Literatur und Kirchengeschichte des Mittelalters*, t. I, p. 352 sq.; t. IV, p. 193 sq.; *Revue archéologique*, III^e^ série, t. XV, p. 399-402. — [4] Le procès-verbal de reconnaissance du 19 avril 1903 est publié dans *Mémoires et monuments. Fondation Piot*, t. XV, p. 8, 9. — [5] Voir Bartolini, *op. cit.*, p. 111-115. — [6] *Roma sotterr.*, l. III, c. XLV. — [7] Fl. Jubaru, dans *Études*, p. 731. — [8] Ph. Lauer, *Le trésor du Sancta Sanctorum*, dans *Monuments et Mémoires. Fondation Piot*, t. XV, p. 9. — [9] Ph. Lauer, dans *Revue de l'art*, 1906, t. XX, p. 9. — [10] H. Grisar, *Il Sancta Sanctorum ed il suo tesoro sacro*, Roma, 1907, p. 4-5.

nouvelle déplut et *da Roma venne un veto*. Déçu, le P. Grisar s'appliqua à d'autres travaux : *io poneva mano ad altri lavori urgenti* [1]. Sur ces entrefaites, M. Ph. Lauer revint à Rome avec l'espoir d'un meilleur succès qu'à ses précédentes démarches. Elles furent, en effet, couronnées de succès et on vit paraître le 1er juin 1906 en séance publique de l'Académie des Inscriptions les photographies de tous les reliquaires; le 2 juin le P. Grisar commençait la publication de ses remarques dans la *Civiltà cattolica*. Dès lors les communications

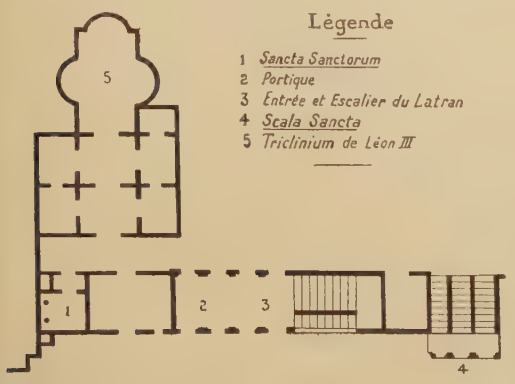

6810. — Plan de la *Scala Sancta* et du *Sancta Sanctorum*.

se succédaient pour le plus grand profit de l'art et l'édification des psychologues qui assistaient à une lutte de vitesse et de perfection dont la bibliographie offre aujourd'hui assez peu d'intérêt pour qu'on ne s'y attarde pas [2].

2. *La chapelle.* — La *Scala Santa* est un escalier de marbre qui donnait jadis accès dans l'intérieur

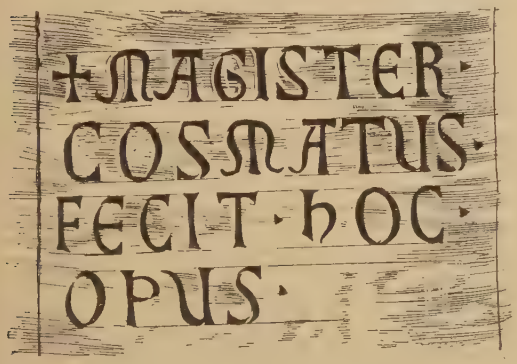

6811. — Inscription des *Cosmati*.
D'après Grisar, *Il Sancta Sanctorum*, p. 26, fig. 4.

du *patriarchium Lateranense*, résidence papale disparue aujourd'hui. Il a été placé par Sixte-Quint là où il se trouve actuellement et il conduit à une fenêtre grillagée, derrière laquelle le visiteur intrigué, aperçoit, dans une demi-obscurité, une fort jolie chapelle carrée, de style gothique italien du XIIIe siècle, ornée dans sa partie haute d'arcatures trilobées à colonnettes torses et de fresques sur les tympans et la voûte d'arête. Au fond est cet autel dont nous avons parlé, cadenassé, grillagé, au-dessus duquel, à la lueur des cierges, on entrevoit l'image achiropite du Christ. Cette chapelle c'est le « Saint des Saints » et « il n'est pas dans tout le monde de lieu plus saint »; aussi était-il absolument interdit de pénétrer dans l'intérieur; le pape seul ou un cardinal par lui délégué peut y célébrer la messe. En fait, personne autre que le sacristain passionniste chargé de l'entretien des cierges ou des lampes n'y entrait jamais.

« Cette chapelle, écrit M. Ph. Lauer, est pourtant un véritable joyau archéologique et artistique. C'est, on peut le dire sans exagération, la chapelle Sixtine des papes du Moyen Age. Elle occupe l'emplacement des bureaux de la chancellerie pontificale du VIe siè-

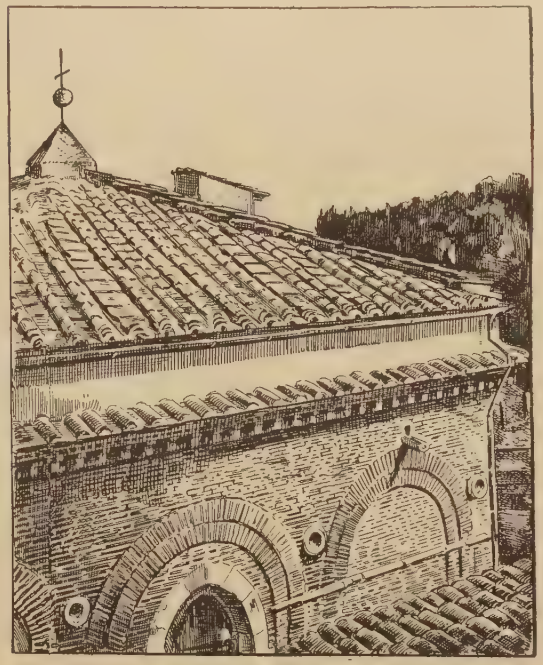

6812. — Aspect extérieur du *Sancta Sanctorum*.
D'après Grisar, *op. cit.*, p. 27, fig. 5.

cle (fig. 6810). Depuis lors elle a subi diverses transformations jusqu'au XIIIe siècle. Au XIIIe siècle, le pape Nicolas III fit restaurer complètement la chapelle par les Cosmati [3], les célèbres marbriers romains, dont le nom est inscrit sur le mur à gauche de l'entrée. (fig. 6811) :

+ MAGISTER COSMATVS FECIT HOC OPVS

« Jusqu'à ces derniers temps, on en était réduit, pour la connaissance de ce curieux monument médiéval seul débris de l'antique palais du Latran, aux descriptions insuffisantes de Marangoni et de Rohault de Fleury. Ces auteurs n'ont que très vite et, disons-le, assez superficiellement, vu dans la pénombre, l'intérieur du sanctuaire. Seul, J.-B. de Rossi a donné une très bonne reproduction des mosaïques qui ornent la voûte du fond de la chapelle. »

L'édifice du XIIIe siècle n'offre à l'extérieur rien de remarquable; il est peu visible parmi les constructions très simples qui l'entourent. La construction en briques est couverte d'un toit en tuiles très bas. Une galerie extérieure permet de longer trois côtés en passant au-dessus de l'abside qui est couverte

[1] Id., *ibid.*, p. 8. — [2] Id., *ibid.*, p. 9-15, les revendications de priorité du R. P. Grisar. — [3] G. Giovannoni, *Nota sui marmorarii romani*, dans *Archivio della Società Romana di storia patria*, 1904, t. XXVII, p. 5.

moitié par les dalles de la galerie et moitié par les tuiles. La partie haute est faite de briques plates du XIIIe siècle; chaque face est ornée de trois arcatures de brique en plein cintre, larges de 2 m. 10, traversées par une étroite frise de marbre blanc, qui règne à la hauteur de l'imposte, et séparées par des disques moulurés, de même marbre (fig. 6812). Dans l'arcature centrale de chaque face, s'ouvre une fenêtre qui mesure 0 m. 65 de large, en tiers-point, avec un encadrement de marbre blanc taillé en biseau, sur lequel on relève des marques de tâcherons [1]. Le toit en bâtière, avec un pan en arrière, pose sur une corniche

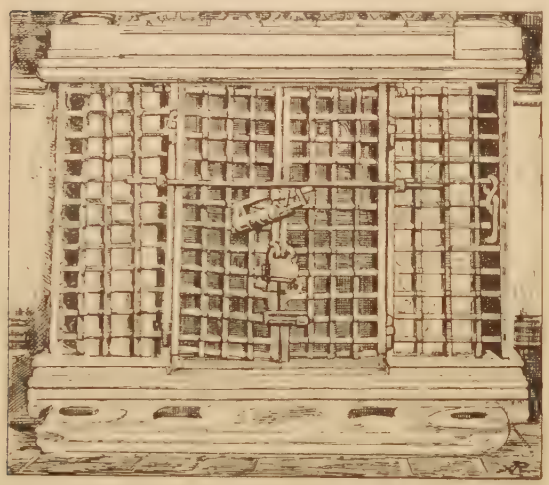

6813. — L'autel du *Sancta Sanctorum* avant l'ouverture. D'après Ph. Lauer, *Le trésor*, dans les *Monuments Piot*, t. XV, p. 26, fig. 5.

de brique, à triple ressaut, dans lequel sont encastrés, sur trois rangs superposés, des corbeaux de marbre blanc.

L'intérieur du sanctuaire se laisse entrevoir au haut de la *Scala Sancta*, par trois fenêtres grillagées. La chapelle forme un rectangle de 11 m. 40 de profondeur sur 7 m. de largeur maximum; elle se compose d'un chœur, profond de 2 mètres et large de 6 mètres, délimité par une architrave soutenue par deux colonnes de porphyre, avec une voûte d'arête basse, ornée de mosaïques, et au milieu duquel s'élève l'autel de marbre; puis vient la nef, sensiblement carrée, voûtée d'ogive à une hauteur double de celle de la voûte du chœur.

Les murs, jusqu'à 4 m. 25 du sol, sont revêtus de grandes plaques de marbre grisâtre très clair, maintenues par des attaches de métal. Sur trois côtés, une banquette de marbre est fixée à la base. Aux angles sont quatre colonettes engagées dans la muraille, avec des chapiteaux composites, à volutes ioniques, soutenant les ogives de la voûte.

La porte d'entrée donne latéralement sur le côté droit, à la place la plus éloignée du chœur, par un corridor étroit (2 m.) et très élevé (7 m.). La porte de la chapelle (voir fig. 6806) se compose, comme nous l'avons dit, de deux vantaux de bronze de 0 m. 03 d'épaisseur. Elle mesure 2 m. 43 de haut sur 0 m. 60 de large, et n'a d'autre ornement qu'un cercle mouluré au milieu de chaque panneau supérieur. Ces deux cercles figurent des poignées en forme d'anneaux; autour, un serpent enroulé. La marche qui donne accès au sanctuaire est usée par les pieds des fidèles, ce qui témoigne de la présence en ce lieu de nombreux pèlerins avant le XVIe siècle. La décoration, d'ailleurs intéressante, de la chapelle est étrangère à nos études [2]. Nous ne reviendrons pas sur la célèbre image achiropoïète, fixée sur la paroi du fond du sanctuaire dans un châssis de fer forgé, scellé à la muraille avec portes grillagées; nous en avons déjà parlé dans le *Dictionnaire* (voir t. VI, col. 225).

3. *L'autel.* — L'autel du *Sancta Sanctorum* avant son ouverture formait un massif impénétrable (fig. 6813). « C'est une construction médiévale de marbre de 1 m. 30 de hauteur sur 1 m. 77 de largeur. Sur sa face antérieure, entre deux pilastres, ornés chacun d'un gerbe de feuillage avec des fleurs ressemblant à des gueules de loup et des oiseaux en relief, s'ouvre une porte de bronze, à deux vantaux, de 1m. de hauteur sur 1 m. 50 environ de largeur. Cette face est environnée d'une solide grille de fer forgé scellée, faisant retour sur les côtés, avec une porte à deux battants (au-dessus de celle de bronze) fermée par une grosse barre de fer transversale et de forts cadenas cylindriques, à dents pénétrantes. Devant l'autel est une marche très usée, en mosaïque polychrome, à grands dessins géométriques carrés et ronds, comme le reste du pavement de la chapelle. Sur les vantaux de bronze que ferme un verrou relié à une serrure sont de très petits médaillons en relief, des têtes des apôtres Pierre et Paul, vus de trois quarts, avec les inscriptions en capitales : S. PAVLVS et S. PETRVS. Sous le médaillon de saint Paul [3], placé à gauche on lit une inscription en capitales romaines mélangées de semi-gothique : + *Hoc. op'. fecit fieri dns Innocentius. pp. tertius.* Sous le médaillon de saint Pierre en caractères semi-gothiques du XIIIe siècle, on lit : + *Nicolaus. pp.* IIIus *hāc. basilicā. a. fundamentis renovavit. et. altare fieri fec. ipmq. c. eadē. basilica. c. secravit* (lire : *ipsumque cum eadem basilica consecravit*).

4. *Anciens catalogues.* — Avant l'ouverture de la grille et des portes de bronze, ceux qui ne doutaient pas qu'elles défendissent un trésor, pouvaient s'en faire une certaine idée grâce aux anciens inventaires. Le plus ancien de tous remontait au XIIe siècle et se recommandait du nom d'un « certain Jean Diacre [4] », auteur d'une description du Latran :

XIV. De ecclaesia Sancti Laurentii in palatio. *In sacro namque palatio est quoddam Sancti Laurentii oratorium, in quo tria sanctissima computantur altaria. Primum in arca cypressina, quam Leo papa III condidit, tres capsæ sunt. In una est crux de auro purissimo adornata gemmis et lapidibus pretiosis id est hyacintis et smaragdis et prasinis. In media cruce est umbilicus et preputium Circumcisionis Domini nostre Jesu Christi* [5] *: et desuper est inuncta balsamo it*

[1] H. Grisar, *Il Sancta Sanctorum*, p. 29, fig. 7, en a donné vingt. — [2] Voir Lauer, *Le trésor*, p. 15-22, pl. I-IV; Grisar, *op. cit.*, p. 36-49, fig. 11-14. — [3] Il y a ici une contradiction entre la photographie et la description de M. Lauer, fig. 7 et p. 28, de même entre le dessin et la description du P. Grisar, p. 69, fig. 20. — [4] Cagnat, dans *Journal des savants*, 1907, p. 237 : « Un catalogue très complet dressé au XIIe siècle, par conséquent avant l'âge de Léon III et le remaniement de la chapelle par un certain Jean Diacre. » Voilà Léon III rajeuni de quatre siècles, l'heureux pontife! Dans ce même compte rendu du *Journal des savants*, p. 233, on apprend que le *Sancta Sanctorum* est pourvu de « toitures de soie rouge ». — [5] L'édition de Mabillon ne portait que *umbilicus Domini nostri Jesu Christi*. Le ms. des Archives de la basilique de Latran, *A. LXXII*, fournit la leçon donnée ici, mais il a subi un grattage. Le ms. de Cambrai *710* (fol. 83 verso) donne la même leçon sans grattage.

singulis annis eadem unctio renovatur, quando dominus pape cum cardinalibus facit processionem, in Exaltatione Sanctæ Crucis, ab ipsa ecclesia Sancti Laurentii in basilicam Salvatoris, quæ appellatur Constantiniana. Et in alia capsa argentea et deaurata cum historiis est crux de smalto depicta, et infra capsam illam est crux domini nostri Jesu Christi : et in tertia capsa, quæ est argentea, sunt sandalia, id est calciamenta domini nostri Jesu Christi. Est iterum ibi alia capsa deaurata ubi est de ligno illæ sanctæ Crucis, quam Eraclius devicto Chosroe secum tulit de Perside, una cum corpore sancti Anastasii martyris, et est in altare, quod est ibi sancti Laurentii, de marmore. Ibi est etiam bracchium sancti Cæsarii martyris, ossa duo sancti Johannis Baptistæ, et os unum sancti Hieronymi, et spatula sancti Dionysii Areopagitæ, et os de crure sancti Stephani papæ et sancti Damasi reliquiæ et sanctorum Primi et Feliciani, et caput sanctæ Praxedis et sanctæ Anastasiæ reliquiæ cum aliis multis, et sanctarum Agapæ, Chioniæ, et Hirenæ, Pistis et Helpis virginum, Nerei et Achillei, Priscæ et Aquilæ. Item sunt ibi reliquiæ de genu sancti Tiburtii, filii Cromatii. In hac eadem arca cypressina est panis unus Cœnæ Domini, et tredecim de lenticulis ejusdem Cœnæ, et de arundine, et de spongia cum aceto ad os Domini posita, et lignum de sicomoro, ubi Zachaeus ascendit. Et super hoc altare est imago Salvatoris mirabiliter depicta in quadam tabula quam Lucas evangelista designavit, sed virtus Domini angelico perfecit officio; sub cujus pedibus, in quadam preciosorum lapidum linea, pignora hujus sanctuarii sunt recondita, quorum ista sunt nomina : Lapis in quo consedit sancta Maria. Lapis de sancto Jordane, ubi sedit Dominus dum baptizaretur. Lapis de sancta Bethleem. Lapis de Monte Oliveti, ubi Dominus oravit ad patrem. Sancta petra in qua sedit angelus ad sepulcrum. De sancta columna, ubi Dominus fuit ligatus et flagellatus. De sepulcro Domini, ubi corpore mortuus requievit. De lancea qua fuit latus Domini perforatum. De ligno Crucis Domini. De loco qui dicitur Lithostrotos. De Calvariæ loco. Sancta silex, ubi Dominus conditus est. Lapis de Monte Sion. Lapis in quo Dominus transfiguratus est in monte. Lignum de sancto præsepe Domini, in quo puer natus fuit positus. Lapis de Monte Sina, ubi lex fuit data. Lapis de sepulcro sanctæ Mariæ. In alio vero altari ejusdem oratorii sunt capita sanctorum apostolorum Petri et Pauli, et capita sanctarum Agnetis et Eufemiæ virginum.

In tertio vero sunt carbones aspersi de sanguine sancti Laurencii et de arvina corporis ejus. Sunt etiam in eodem oratorio reliquiæ sanctorum XL Martyrum, multorumque aliorum [1].

Jean Diacre nous donne de plus la liste des reliques conservées dans l'autel de la basilique du Latran. Il est probable qu'à différentes époques, lorsque la sécurité du Palais et de la Basilique paraissait menacée, on n'aura pas hésité à cacher leurs reliques les plus précieuses dans l'oratoire du *Sancta Sanctorum*. « Par suite de ces translations, estime M. Ph. Lauer, la prétendue arche sainte de Jérusalem, conservée selon Jean Diacre dans l'autel de la basilique, a dû être confondue avec l'arche de Léon III, portant l'inscription *Sancta Sanctorum*. Cette confusion favorisa probablement l'attribution à l'oratoire Saint-Laurent du nom de *Sancta Sanctorum* [2] qui a été considéré comme un souvenir de l'Ancien Testament [3], de l' « arche d'alliance » et « du Saint des Saints du Temple de Salomon [4]. »

Voici la liste des reliques renfermées dans l' « arche » de la basilique :

III. DE ARCA ET SANCTIS SANCTORUM, QUAE SUNT IN BASILICA SALVATORIS, In hac itaque sacrosancta Lateranensi basilica Salvatoris, Jesu-Christo Deo dicata, quæ caput est mundi, quæ patriarchalis est et imperialis, sedes est apostolicæ cathedræ pontificalis, et in ejusdem ecclesiæ ora principali est arca fœderis Domini, vel, ut aiunt, arca est inferius, et altare ad mensuram longitudinis, latitudinis et altitudinis arcæ conditum est superius, inter quatuor columnas de rubeo porphyrio, sub quodam pulchro ciborio. In quo quidem, ut asserunt, multum est sanctuarium, sed quale sit non agnoscunt, nam nomen ejus nesciunt.

In altari vero, quod superius est, ligneum de argento, coopertum, atque sub eo inferius est tale sanctuarium : septem candelabra quæ fuerunt in priori tabernaculo.

Unde Paulus dicit apostolus : « Tabernaculum factum est primum, in quo erant candelabra et mensa, et propositio panum, quæ dicitur sancta, et aureum turribulum et urna aurea habens manna, quod habuit secundum tabernaculum quod dicitur Sancta Sanctorum. » (Hebr., IX, 2-4.) *Et ibi virga Aaron, quæ frondueral, et tabulæ Testamenti, et virga Moysi, qua percussit bis silicem, et fluxerunt aquæ. Item sunt ibi reliquiæ de cunabulis Domini. De quinque panibus ordeaciis et duobus piscibus. Item mensa Domini. Linteum unde extersit pedes discipulorum suorum. Tunica inconsutilis, quam fecit virgo Maria filio suo domino nostro Jesu-Christo, quæ in morte ipsius a militibus sortita est, non scissa : quam dum Salvator inibi reservaverit hæresis vel scissura fidei diu non erit in ea. Purpureum vestimentum ejusdem Salvatoris et Redemptoris. De sanguine et aqua lateris Domini ampullæ duæ. Circumcisio Domini* [5]. *Sudarium quod fuit super caput ejus, quod est unum de quinque linteaminibus, quibus sanctissimum corpus ejusdem Domini fuit involutum. Est ibi de loco Ascensionis Christi in cœlum. De sanguine sancti Johannis Baptistæ. De pulvere et cinere combusti corporis ejusdem precursoris Christi. Cilicium ejus de pileis camelorum. De manna sepulturæ sancti Johannis Evangelistæ ampulla plena. Tunica ejusdem apostoli et evangelistæ, quæ supposita corporibus trium juvenum, surrexerunt. Mortui enim fuerant propter venenum quod biberant* [6].

Enfin une inscription, en hexamètres à rimes léonines, énumérant les reliques, était peinte dans la chapelle. Deux vers en sont cités dans la *Légende dorée* [7]. La voici en entier [8] :

[1] Mabillon, *Museum italicum*, t. II, p. 572. — [2] Ce nom apparaît pour la première fois dans le *Liber pontificalis*, au IX^e^ siècle, en 855, sous le pontificat de Benoît III. *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. II, p. 142; et on a contesté qu'il s'appliquât vraiment à l'oratoire Saint-Laurent *(ibid.*, p. 149, n. 14). — [3] Exod., XXX, 26-29; XL, 11; II Paralip., III, 8, etc. — [4] P. Lauer, *Le trésor du Sancta Sanctorum*, dans *Mémoires et Monuments, Fondation Piot* (1906), t. XV, p. 29. — [5] D'après M. Ph. Lauer, cette mention fait double emploi avec celle de la liste des reliques de l'oratoire de Saint-Laurent. La suppression de cette dernière, dans certains manuscrits, a pu être occasionnée par une dualité qui surprend au premier abord. Cette répétition provient vraisemblablement soit de la division de la relique, soit d'une différence de date des deux textes : dans ce second cas, la relique qui figure dans la présente liste aurait été transportée plus tard, dans la chapelle du *Sancta Sanctorum* et enregistrée alors sur l'autre liste qui serait postérieure. Il n'est pas superflu d'ajouter que la relique du prépuce est du nombre de celles dont on possède divers exemplaires, probablement sept. Cf. cardinal Pie, *Allocution prononcée dans la conférence ecclésiastique supérieure de sa ville épiscopale, à l'occasion de la controverse soulevée au sujet des reliquaires de Charroux*, in-8°, Poitiers, 1863; voir *Dictionn.*, t. III, col. 1715, note 3. — [6] Mabillon, *op. cit.*, t. II, p. 566. Sur le miracle auquel fait allusion cette dernière phrase, cf. *De rebus a S. Joanne Evangelista gestis*, c. XX, dans Fabricius, *Codex apocryphus Novi Testamenti*, in-8°, Hamburgi, 1719, p. 575. — [7] *Legenda aurea*, édit. Græsse, p. 86. — [8] Cod. semin. Trevir. *89* (XIV^e^ siècle), publié par H. Grisar, *Civiltà cattolica*, 1906, t. III, p. 171.

Iste reliquie sunt ad Sancta Sanctorum Rome.
Iste locus celebris nostris sic vernat in horis
Ut populo veteri sancte domus interioris.
Circumcisa caro Christi, sandalia clara
Ac umbilici viget hic precisio cara.
De velo matris Domini carisque capillis,
Et lac quod sacris suxisti, Christe, mamillis.
Hic panis Cene sacer est humerusque Matthei,
Vestis Babptiste cum mento Bartholomei,
Hic Eufemie capud Agnestisque beate,
Hic Petri Paulique capud, pars de cruce sancta,
Hiis sociata manent carissima pignora quanta.

Primitivement, la chapelle avait trois autels. Innocent III et Nicolas III firent disparaître les deux

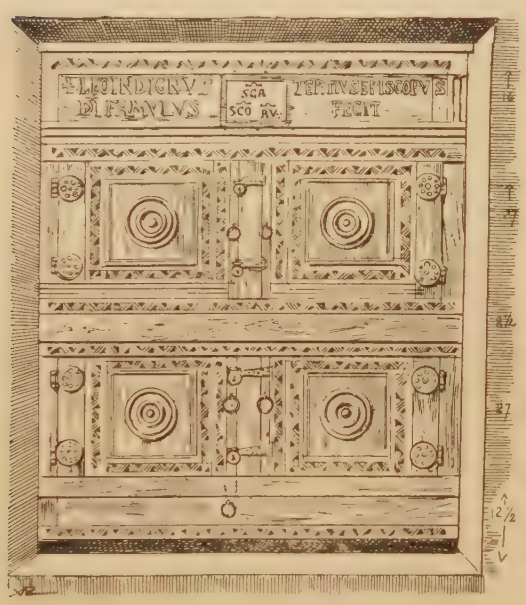

6814. — L'arche de cyprès.
D'après Grisar, *Il Sancta Sanctorum*, p. 70, fig. 21.

autels latéraux; en outre, Nicolas III, fit déplacer momentanément les reliquaires qui réintégrèrent l'oratoire [1]. Mais en 1367, le pape Urbain V fit transporter les chefs des Apôtres Pierre et Paul du *Sancta Sanctorum* en la basilique du Latran [2] (fig. 6814).

Il existe deux autres catalogues des reliques dressés, l'un par O. Panvinio [3], l'autre par Rasponi [4] (d'après Lorenzo Bonincontri) et ces deux inventaires très étendus sont moins exacts que celui de Jean Diacre.

5. « *Arche* » *de cyprès.* — C'est un coffre de bois très dur (*arca cypressina*), bien conservé, qui mesure 0 m. 92 de hauteur sur 0 m. 70 de largeur et autant de profondeur. Il est encastré dans l'intérieur de l'autel, d'où on ne pourrait le retirer sans entamer le marbre. On en peut conclure qu'il a été mis en place au cours de la construction. Il ressemble un peu, écrit M. Ph. Lauer, à un bahut à deux étages, avec une porte pleine à deux battants pour chaque étage. Sur la face antérieure, seule visible, qui est légèrement brunie, se détachent des dessins géométriques en creux, formés de lignes parallèles, droites et brisées, entourant des panneaux carrés, en relief, remplis par deux cercles concentriques moulurés. Chacune des portes est fermée à l'aide de deux pattes de fer superposées, plates et ornées de petits cercles en creux, dont l'extrémité évasée est percée d'une fente. Ces pattes attachées à un anneau sont mobiles. Leur extrémité est destinée à être rabattue sur un anneau fixe, dans lequel est passé un petit cadenas rectangulaire.

Les charnières sont fixées à l'aide de plaques arrondies ornées de petits cercles gravés. Sur la frise supérieure est tracée une double inscription : + *Leo indignus Dei famulus tertius episcopus fecit*, et au centre *Sca Scoru*. La première est gravée en creux, elle est contemporaine de Léon III; la deuxième inscription porte sur chaque groupe d'abréviations un sigle en usage en Italie au XIII^e^ siècle; elle a dû en remplacer une autre du IX^e^ siècle. Actuellement ces mots sont peints en noir sur fond d'or dans un creux, il se pourrait qu'à l'origine ces mots fussent gravés sur une plaque d'or.

« A l'intérieur mal dégrossi du coffre, aux deux étages qui, par suite du développement du cadre de la façade, ont une certaine profondeur (fig. 6815), étaient déposés pêle-mêle différents objets. » Avant de les énumérer nous dirons quelques mots d'une relique qui fut retirée en 1367 : les chefs des princes des apôtres.

6. *Les chefs de saint Pierre et de saint Paul.* — Dans les *Analectes* de Papebrock et Janning sur les reliques et le culte des saints apôtres Pierre et Paul [5], deux longs chapitres traitent de leurs chefs sacrés qui sont conservés de temps immémorial à Saint-Jean de Latran. On a pu croire longtemps que le plus ancien témoignage de la présence de ces reliques au Latran se trouvait dans le livre de Jean Diacre : *De ecclesia lateranensi*. Un inventaire, rédigé à ce qu'il paraît, entre les années 1073 et 1118, permet de remonter plus haut [6]. Mais vers quelle époque eut lieu la translation de ces reliques insignes? A. de Waal pense qu'elles durent être extraites des tombeaux des saints apôtres entre le VII^e^ et le IX^e^ siècle, et certainement pas plus tard que l'année 846. On peut admettre sans difficulté la limite supérieure. La fameuse lettre de saint Grégoire à l'impératrice Constantina prouve que, de son temps, à Rome du moins, on ne se permettait point encore de partager entre plusieurs églises les corps des martyrs. Peu à peu cependant l'usage contraire s'établit, et on ne pensa plus commettre un sacrilège en détachant des saints corps quelque partie notable, la tête surtout, qui était regardée comme la relique insigne par excellence. On apporte des textes pour prouver qu'avant le milieu du VII^e^ siècle, il y eut des translations de plusieurs chefs de martyrs au Latran. Nous n'avons pas à en discuter la valeur puisqu'aucun d'eux ne contient la moindre allusion aux apôtres Pierre et Paul. Tout ce que l'on peut conclure de la modification qui s'introduisit dans la discipline au sujet de la division des reliques entre le VII^e^ et le IX^e^ siècle, c'est qu'elle rendit possible la translation des chefs des saints Apôtres : mais de là au fait de cette translation il y a encore quelque distance. A. de Waal est porté à croire qu'elle eut lieu avant 846; sinon, dit-il, il faut nécessairement la placer en cette année-là. Voici pourquoi. En 846, le comte

[1] A. Muratori, *Rerum italicarum scriptores*, t. x, p. 1181. — [2] Antonelli, *Memorie istoriche delle sacre teste de santi apostoli Pietro, Paolo...*, in-4°, Roma, 1806, p. 17 sq.; Soresini, *De capitibus sanctorum apostolorum Petri et Pauli in sacrosancta Lateranensi ecclesia asservatis*, in-8°, Roma, 1673. — [3] Panvinio, *De præcipuis [urbis] Romæ... basilicis*, in-8°, Romæ, 1570, p. 192, 194-196; *Le sette chiese di Roma*, p. 243, 246-249. — [4] Rasponi, *De basilica et patriarchio lateranensi*, in-4°, Romæ, 1656, p. 369-373. — [5] *Acta sanct.*, 29 juin, t. VI, p. 429-475. — [6] A. de Waal, *Die Häupter Petri und Pauli im Lateran*, dans *Römische Quartalschrift*, 1891, t. V, p. 340-358.

Adelbert envoie à Rome un message inquiétant. Les Sarrasins approchent, il faut mettre en sûreté les trésors des églises de Saint-Pierre et de Saint-Paul, et, si c'est possible, porter à l'intérieur des murs les corps des saints apôtres. On s'émut peu de cet avertissement; mais la terreur fut grande, lorsque, moins de quinze jours après, on apprit que les Sarrasins venaient de débarquer à Ostie; deux jours plus tard ils étaient maîtres des basiliques des apôtres. Heureusement, on avait eu le temps de sauver une partie de leurs trésors. Donc, conclut A. de Waal, si à ce moment les chefs des apôtres se trouvaient encore dans les tombeaux, c'est alors qu'ils en furent retirés. On dut y laisser les autres ornements, ajoute-t-il, puisque sous Léon IV (847-855) les *corps* des apôtres reposaient toujours dans leurs basiliques : *In corpus beati Petri... juxta altare sub quo ejus sacratissimum corpus requiescit... super ejus sacratissimum corpus* [1]. Ce raisonnement n'est pas absolument concluant. S'il est naturel de penser que les Romains cherchèrent à soustraire les saintes reliques à la profanation, aucun texte ne prouve qu'ils aient eu le temps de les transporter dans l'intérieur de la ville, comme le comte Adelbert les y invitait. Il est bien plus probable qu'ils travaillèrent à dissimuler davantage la retraite déjà fort peu accessible où elles reposaient depuis longtemps. Surtout ce qu'on ne s'imagine guère, c'est qu'au milieu de l'affolement général on se soit déterminé à ouvrir les tombeaux pour retirer la *pars insignior* des reliques, en livrant le reste à l'impiété des envahisseurs. Si l'on transporta quelque chose, ce fut la totalité des ossements contenus dans les tombeaux. Les citations du *Liber pontificalis* serviraient à prouver alors que, le danger passé, les reliques furent remises en place; mais rien n'indique que le mot *corpus* doive s'entendre ici par opposition à la tête. En définitive l'époque de la translation des chefs des apôtres au *Sancta Sanctorum* reste pendante [2].

7. *Les reliquaires.* — « Il est extrêmement difficile d'assigner une date exacte à la plupart de ces précieux documents; que beaucoup d'entre eux remontent à une haute antiquité, leur aspect seul le prouve clairement; mais on voudrait préciser et là commence l'embarras. Il en est fort peu qui portent avec eux des indices chronologiques positifs, par exemple, des inscriptions non retouchées; pour dresser l'acte de naissance de la majorité d'entre eux, il faut les comparer à des objets similaires, dont on ne connaît pareillement l'âge que par des conjectures, des impressions personnelles, des indices fugitifs. Aucun des objets découverts n'est antérieur au IVe siècle de notre ère; il serait bien difficile d'ailleurs qu'il en fût autrement. Le plus ancien paraît être un fragment de pyxide d'ivoire où se déroule une scène bachique. La nature du sujet représenté, le style des personnages, la façon dont la sculpture est traitée permettent de l'attribuer au IVe ou au Ve siècle. Malheureusement, la boîte est brisée, détail, qui à sa façon, témoigne de son antiquité. Viennent ensuite, chronologiquement, un autre bas-relief d'ivoire et un coffret d'argent. Le bas-relief, cette fois, appartient au cycle chrétien, il figure la guérison de l'aveugle de Jéricho; sa ressemblance avec les diptyques consulaires et les sarcophages chrétiens le fait attribuer au Ve ou au VIe siècle. Quant au coffret, sa forme ovale allongée, sa décoration de têtes ciselées dans les médaillons (le Christ, saint Jean, saint Jacques) et d'anges nimbés, enfin les torsades grossières qui en ornent les bords l'assigneraient à la même période [3]. »

A. *Croix d'émail cloisonné.* — Ce monument a été décrit et figuré dans *Dictionn.*, t. III, col. 3115-3119, fig. 3416.

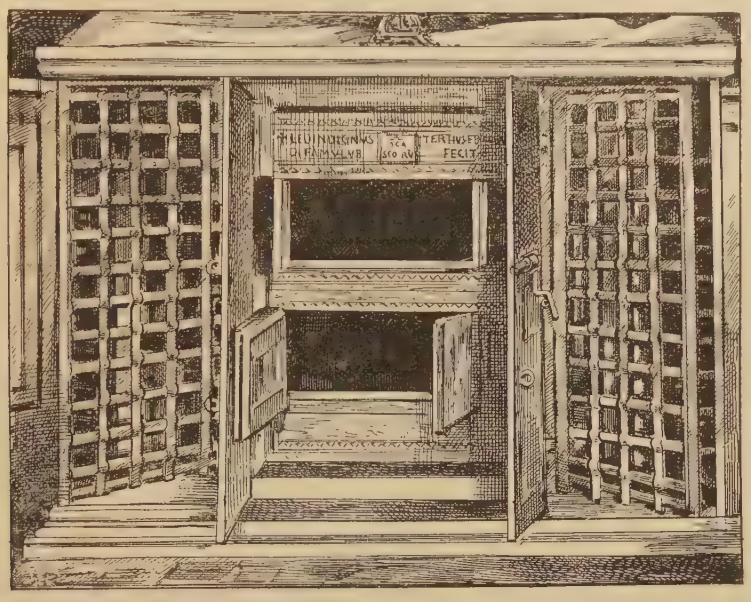

6815. — L'arche de cyprès de Léon III.
D'après Ph. Lauer, *Le trésor*, p. 39, fig. 8.

[1] *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. II, p. 112, 113. 128, 130, 134. — [2] *Analecta bollandiana*. 1892, t. XI, p. 187-188; H. Grisar, *Analecta romana*, in-8°, Roma, 1899, p. 281, note 4, adopte la date du IXe siècle pour cette translation. — [3] R. Cagnat, dans *Journal des savants*, 1907, p. 237.

B. *Croix d'or gemmée.* — Ce monument a été décrit et figuré dans *Dictionn.*, t. III, col. 1715-1717, fig. 2976, 2977.

C. *Coffret de métal rectangulaire* (destiné à contenir la croix d'émail cloisonnée). — Ce monument a été décrit et figuré dans *Dictionn.*, t. III, 1120-1125, fig. 2696.

D. *Coffret d'argent oval.* — Ce monument a été décrit et figuré dans *Dictionn.*, t. III, col. 1125-1126, fig. 2697.

E. *Coffret cruciforme d'argent doré* (destiné à contenir la croix d'émail gemmée B). — « Ce coffret mesure 0 m. 294 de long sur 0 m. 250 de large et 0 m. 10 de haut. La largeur moyenne de chaque branche varie de 0 m. 085 à 0. m 09. L'épaisseur des plaques d'argent, qui sont soudées entre elles, est de 0 m. 0015. Son poids est d'environ deux kilogrammes. Sur toutes les faces latérales et sur le couvercle sont des scènes au repoussé et ciselées : on voit encore intérieurement les traces du ciseau. A l'intérieur était un coussinet cruciforme à section arrondie, fait d'ouate entourée d'un tissu de soie à ramages rouges, jaunes, bleu foncé, mastic, avec des fleurons encadrés dans des cercles et des losanges, des ornements d'ordre végétal, des guirlandes, des pointillés. Sur ce coussinet était déposée la croix d'or de la circoncision (fig. 6816).

« Les scènes représentées sur le couvercle sont les suivantes : — En haut le Christ, imberbe et avec le nimbe crucifère sur un trône, enseignant au milieu des docteurs; la Vierge est représentée devant lui. — Sur le bras gauche, le miracle des noces de Cana, figuré par un personnage remplissant des amphores, avec un *dolium* en forme de fuseau, en présence du Christ et de la Vierge. — Au centre, le Christ officiant, symbole de la Cène ou du repas d'Emmaüs : au premier plan paraissent la Vierge et saint Pierre. Sur le bras droit, le Christ au milieu d'entrelacs de feuillage (cep de vigne?), entre la Vierge et saint Pierre. C'est une allusion à la parole : *Ego sum vitis vera* [1]. Sur la tige, le Christ apparaissant aux Apôtres qu'il bénit, ou l'Ascension. Au-dessous est représentée une porte fermée, allusion à ces mots :... *et fores essent clausæ...* [2] »

« Sur les faces latérales sont ciselés divers épisodes qui ont suivi la Résurrection. En commençant par le côté droit de la tige et en montant, pour contourner ensuite les parois du coffret, on voit successivement : les saintes femmes au tombeau, auxquelles l'ange assis sur la pierre du sépulcre, apprend que le Christ est ressuscité [3]; le Christ apparaissant à deux de ses disciples, dont Cléophas, à Emmaüs [4]; l'apôtre Pierre et le disciple préféré du Seigneur, trouvant deux linceuls dans le tombeau vide [5]; le Christ apparaissant à ses disciples et leur montrant son flanc transpercé [6]; le Christ apparaissant aux saintes femmes, au Jardin des Oliviers [7]; les saintes femmes annonçant la Résurrection aux apôtres [8]; le Christ apparaissant à l'un de ses disciples qui veut le retenir; le Christ montrant ses plaies à saint Thomas [9]; Jésus envoyant ses disciples enseigner tous les peuples [10]; le repas d'Emmaüs, où [on a représenté un des disciples assis sur un] siège pliant, appuyant la tête sur le bras droit du Christ, devant lequel est un pain rond sur une table ovale [11]; Pierre et Jean, au retour du sépulcre, annonçant la Résurrection du Christ aux autres apôtres; Jésus apparaissant, « les portes fermées » à ses apôtres et les bénissant [12].

« Sur le couvercle, tout autour de la scène centrale est l'inscription suivante, en capitales gravées en creux et remplies d'une pâte noirâtre :

PASCHALIS E
P P
L I
E S
BI C
D O
E P
I V
S
FIERI IVSSIT

« Au-dessus a été attachée une poignée de fer mobile, postérieure à la fabrication. Dans l'angle rentrant compris entre le bras gauche et la tige, sont deux anneaux, fixés l'un au couvercle, l'autre à la boîte elle-même, et dans lesquels devait être passé le cordon du sceau. A l'extrémité de la portion du couvercle recouvrant la tige est une agrafe plate, à redans, suspendue à un anneau.

« La partie supérieure de la boîte est bordée par une cordelette en relief, semblable à celle du coffret rectangulaire.

« Le Christ est toujours représenté imberbe et avec un nimbe crucifère. Son visage est régulier, mais exécuté sans recherche véritable d'esthétique. Il porte des sandales, et tient fréquemment un rouleau dans la main. Les personnages sont souvent mal proportionnés. Les vêtements et leurs plis doublés de traits creux, sont exécutés avec habileté, mais sans grand sentiment artistique. Le voile des « saintes femmes » est décoré d'une petite croix sur la partie frontale. Saint Pierre a très souvent les mains voilées. Dans la cérémonie de la Cène, sur la face de l'autel est une croix cantonnée de cercles avec points aux extrémités de ses branches. Cette dernière particularité est en général un élément important pour dater [13] » mais ici elle ne fournit qu'un *terminus a quo* inutile en l'espèce.

L'inscription mentionne un pape du nom de Pascal. Deux papes ont porté ce nom, l'un a gouverné de 817 à 824, l'autre de 1099 à 1118. Dans cet espace de deux siècles l'art de la ciselure n'a guère évolué en Italie; on peut comparer le coffret cruciforme au coffret rectangulaire (ci-dessus : c), leur découvrir des ressemblances sans que celles-ci autorisent à les déclarer contemporains. En somme on n'a pas de raison certaine à faire valoir, mais diverses présomptions qui paraissent plutôt favorables à l'attribution à Pascal Ier.

F. *Coffret d'argent byzantin*, en argent, avec traces de dorures, mesurant 0 m. 24 de long, sur 0 m. 19 de large et 0 m. 15 de haut. Son poids est d'un kilogramme et demi. La face antérieure figure saint Jean Chrysostome et saint Nicolas, la face postérieure, saint Basile et saint Grégoire. Sur le couvercle une plaque d'émail au centre montre le Christ assis entre sa Mère et le Précurseur, autour douze médaillons qui contenaient les bustes des apôtres. Dans l'ensemble ce coffret date du XIe siècle environ. Il contenait une tête momifiée sans authentique, qui semble porter des traces de brûlure (peut-être le chef de sainte Praxède). (Cf. Ph. Lauer, p. 73-78, pl. X-XI, 6-7; H. Grisar, p. 142-146, fig. 41-42.)

G. *Coffret d'argent doré et niellé*, de forme elliptique et mesurant 0 m. 12 de long, sur 0 m. 075 de large et 0 m. 062 de haut. Sur le couvercle trois médaillons :

[1] Joh., XV, 1, ou bien à Matth., XIII, 7-8. — [2] Joh., XX, 19. — [3] Matth., XXVIII, 2-7. — [4] Luc., XXIV, 30. — [5] Joh., XX, 3-6. — [6] Joh., XX, 20. — [7] Matth., XXVIII, 9. — [8] Luc., XXIV, 9. — [9] Joh., XX, 24-29. — [10] Matth., XXVIII, 18-19. — [11] Luc., XXIV, 30. — [12] Luc., XXIV, 51. — [13] W. de Gruneisen, *La grande croce di Vittoria nel Foro Constantini ano*, dans *Bullettino della Società filologica romana*, 1906, p. 3.

le Christ entre saint Pierre et saint Jean-Baptiste. Le style de ce coffret rappelle celui des cassettes orientales damasquinées, à arabesques. Il ne paraît pas antérieur au XIII^e siècle ni postérieur au XV^e. A l'intérieur on a trouvé des débris d'ossements et l'authentique du XIII^e siècle : RELIQ(*uie*)S (*an*) C (*t*) I IOH (*ann*)IS BAPTIST(*e*). (Cf. Ph. Lauer, p. 79, pl. XII, n. 1; H. Grisar, p. 149-150, fig. 45.)

H. *Coffret d'argent* rectangulaire, du même type que celui de la croix d'émail (ci-dessus : c) mais sans ciselures, mesurant 0 m. 31 de long sur 0 m. 23 de large et 0 m. 075 de haut. Il est formé d'une seule pièce de métal dont les côtés sont repliés et soudés aux angles. On a recueilli dans ce coffret un morceau de soie où est représentée la Nativité (voir *Dictionn.*, t. III, col. 3027, fig. 3343), des fragments d'étoffe jaune sur laquelle sont collées des pièces de cuir d'apparence résineuse en forme de semelles et de courroies : ce sont probablement les *sandalia D.N. J. C.* déjà mentionnées sous Nicolas I^er (858-867) dans le *Liber pontificalis*). (Cf. Ph. Lauer, p. 81; H. Grisar, p. 136, donne au coffret d'autres dimensions : 0 m. 33 × 0 m. 12.)

I. *Botte d'argent cylindrique*, légèrement rétrécie à la base, ayant 0 m. 041 de diamètre moyen et 0 m. 056 de hauteur. Couvercle rond ayant les bords repliés sur la paroi. A l'intérieur, un petit tonnelet de bois jaune très dur avec des cercles en relief et contenant une sorte de farine blanche (la manne?). (Cf. Ph. Lauer, p. 81, fig. 15.)

K. *Coffret de cuivre*, de forme elliptique, gravé et émaillé, mesurant 0 m. 32 de long sur 0 m. 185 de

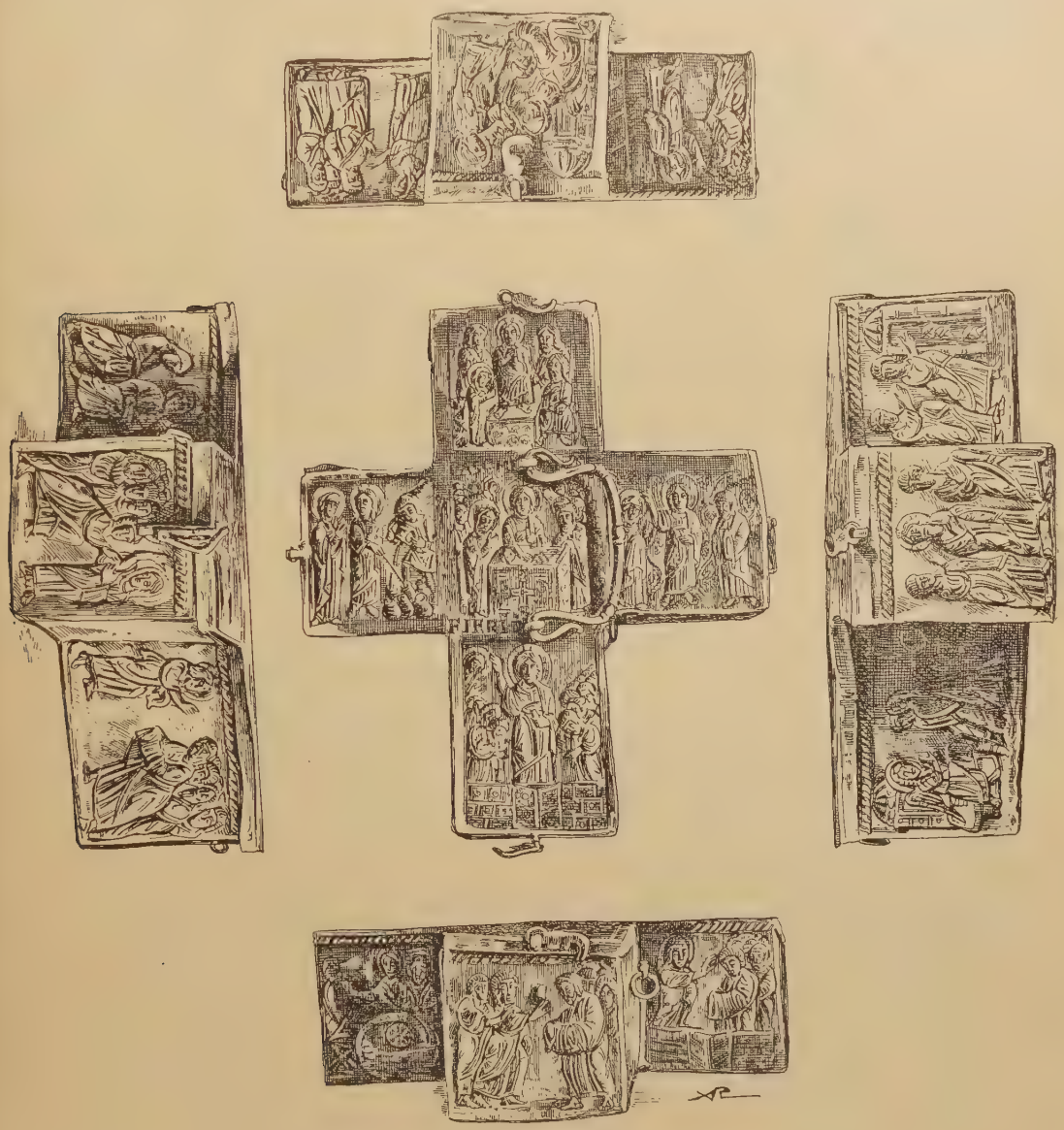

6816. — Coffret d'argent cruciforme du pape Pascal I^er. D'après *Mémoires et Monuments Piot*, t. XV, 1907, pl. IX.

large et 0 m. 09 de haut. Sur le couvercle, le Christ entre saint Jean et Marie au pied de la croix (XII^e siècle). (Cf. Ph. Lauer, p. 81-83, pl. XII, 2; H. Grisar, p. 151-152, fig. 46.)

L. *Coffret de cuivre étamé*, mesurant 0 m. 28 de long sur 0 m. 215 de large et 0 m. 04 de haut; fabriqué d'une seule pièce comme H, les parois sont repliées en

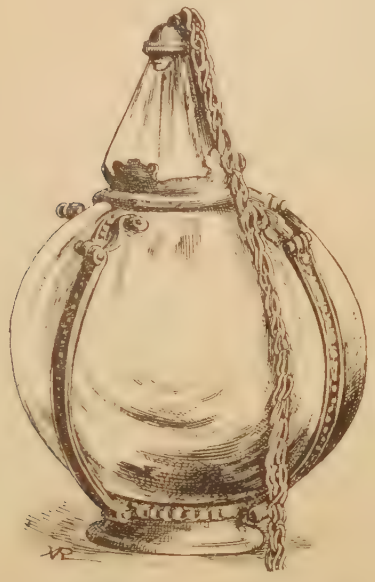

6817. — Flacon en cristal de roche.
D'après *Mémoires et Monuments Piot*, t. XV, pl. XIII.

gouttière sur trois côtés; couvercle à glissière. A l'intérieur on a trouvé deux planchettes de bois, couvercle et fond d'une ancienne boîte, ainsi que le prouvent les restes de la base des parois. Sur une face de chaque planchette, sur fond grenu de vieil or, en grès verdâtre et en traits noirs, les portraits de saint Pierre et de saint Paul, type traditionnel. Ce coffret renfermait des étoffes enveloppant des ossements, parmi lesquels, d'après les authentiques, des os de saint Jean-Baptiste et de saint Jérôme. Un sachet de soie, figurant Samson terrassant le lion, renfermait des ossements sans authentiques. (Cf. Ph. Lauer, p. 83-84, fig. 11.)

M. *Trois reliquaires ronds et plats, en cuivre*, fermés sur une face, comme nos montres actuelles, d'un verre épais, au travers duquel on aperçoit les reliques, diamètres 0 m. 04 et 0 m. 043.

N. *Boîte de plomb*, arrondie contenant des reliques enfermées dans trois sachets de soie rouge; diam. 0 m.07, profondeur 0 m. 03 à 0 m.04. (Cf. Ph. Lauer, p. 84, fig, 9, à la page 50.)

O. *Pyxide d'ivoire*, antique, brisée et dont le plus important fragment a été décrit et figuré dans *Dictionn.*, t. VII, col. 1984 fig. 6044; le sujet représenté est une scène bachique, trois enfants vêtus d'une tunique courte dansent devant un personnage barbu et vêtu d'une longue robe. IV^e et V^e siècle. (Cf. Lauer, p. 84-86, pl. XIII et fig. 12; Grisar, p. 158-159, fig. 52.)

P. *Bas-relief d'ivoire*, figurant la guérison de l'aveugle de Jéricho. V^e-VI^e siècle; ce monument a été décrit et figuré dans *Dictionn.*, t. VII, col. 2235, fig. 6174. (Cf. Lauer, p. 86-87, pl. XIII; Grisar, p. 159-161, fig. 53.)

Q. *Cassette d'ivoire* rectangulaire, mesurant 0 m. 28 de long sur 0 m. 14 de large et 0 m. 08 de haut (sans le couvercle); le couvercle est à quatre pans inclinés avec une partie centrale plane, haut. 0 m. 06, XI^e-XIII^e siècles. (Cf. Lauer, p. 87-89, fig. 13, 14; Grisar, p. 161-162, fig. 54.)

R. *Pyxide d'ivoire*, arabe, cylindrique, ornée de minces listels sur les parois; haut, 0 m. 062, diam. 0 m. 105; XII^e siècle. (Cf. Lauer, p. 89-90, fig. 16; Grisar, p. 154, fig. 56.) On a recueilli dans cette pyxide des fragments d'étoffes, avec les authentiques : *De vestimento beatæ Mariæ virginis* et *De reliquiis sanctæ Eulaliæ*, avec un flacon en cristal de roche oriental qui sera décrit plus bas (T) renfermant « des cheveux de saint Jean l'Évangéliste et une dent de saint Jean-Baptiste. »

S. *Coffret d'ébène et d'ivoire*, mesurant 0 m. 41 sur 0 m. 13 et 0 m. 13 de haut. XIII^e siècle. (Cf. Lauer, p. 92-93; fig. 16; Grisar, p. 163, fig. 55.)

T. *Flacon de cristal de roche*, retrouvé dans la pyxide d'ivoire (R). « Il se compose d'un globe de cristal poli, de 0 m. 052 de diamètre, dans lequel est creusée une cavité arrondie, peu profonde (fig. 6817). Autour est une armature d'or, composée d'un socle rond, de 0 m. 03 de diamètre, évasé vers le bas, d'où partent quatre arcs de cercle d'or très étroits ornés de petites perles en relief. Ces arcs rejoignent par un ornement en fleurs de lys (voir ce mot) une couronne d'or peu élevée, formant goulot, sur laquelle est emboîté un bouchon en pyramide à nombreuses facettes. Au sommet de la pyramide est un bouton en or, auquel est attachée une chaînette de suspension d'argent, à

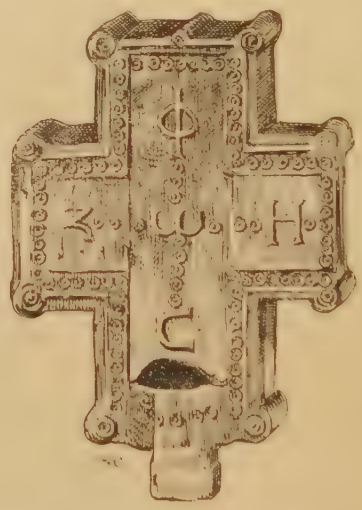

6818. — Boîte de cèdre cruciforme.
D'après *Mémoires et Monuments Piot*, t. XV, p. 94, fig. 17.

doubles chaînons, de 0 m. 13 de long, terminée par un anneau entouré d'un fil en spirale. La hauteur totale du flacon est de 0 m. 09. » Une authentique du XIII^e siècle mentionne dans ce flacon la présence de cheveux de saint Jean-Baptiste, que l'on aperçoit à travers le globe de cristal. (Cf. Lauer, p. 93-94, pl. XIII; Grisar, p. 164, fig. 56.)

U. *Boîte de cèdre*, cruciforme, d'une seule pièce, mesurant 0 m. 13 de longueur sur 0 m. 10 de largeur, en comptant de l'extrémité d'un bras à l'autre. La hauteur des branches est de 0 m. 055. (fig. 6818). L'encadrement et les angles sont ornés de petits cercles en creux avec points au centre. Ce type décoratif est mérovingien comme on l'a vu pour la cassette de Coire, et il semble possible de faire remonter ce petit monument au VII^e siècle.

La légende grecque qui décore le double couvercle se retrouve sur la miniature de l'évangéliaire de Sainte-Croix de Poitiers (VII[e] siècle). Deux couvercles à glissière courent perpendiculairement l'un à l'autre, chacun dans le sens d'une branche de la croix. Sur la grande tige, le couvercle porte ce mot ΦΩC. Le couvercle de la branche transversale porte Z...H ce qui combiné avec l'*oméga* de φως donne la
Φ
formule : lumière, vie : ZΩH. Le couvercle de la grande
C
tige porte un cran en relief qui permet de le tirer. Celui de la branche transversale est évidé au milieu, et le creux ainsi obtenu est muni sur les côtés de deux rainures en biseau, permettant au couvercle de la grande tige de le traverser, en glissant perpendiculairement. (Cf. Lauer, p. 94-95, fig. 17; Grisar, p. 155-156, fig. 50.)

6819. — Boîte cylindre.
D'après Grisar, *op. cit.*, p. 157, fig. 51.

v. *Coffret de bois peint*, rectangulaire, mesurant 0 m. 27 sur 0 m. 128 et 0 m. 03 de hauteur. XIII[e] ou XIV[e] siècle. (Cf. Lauer, p. 94-96, pl. XIV, 1 *a*, *b*; Grisar, p. 152-154, fig. 47-49.)

x. *Boîte de bois à couvercle peint*, mesurant 0 m. 035 de haut et 0 m. 237 de long sur 0 m. 18 de large. Remplie d'une pâte de sable jaune durci, dans laquelle sont encastrés des morceaux d'étoffe, de bois et de pierre (grès et silex). Sur ces pierres et fragments ont été tracées des inscriptions grecques, enonciale du IX[e] siècle, aujourd'hui très effacées et presque illisibles. Un fragment de bois porte l'inscription : + ΑΠ'ΒΗΘΛΕΕΜ, sur une pierre on lit : + ΑΠ'CΙΩΝ; sur une autre : + ΑΠΟ ΓΕΝΟC ΕΛΚΕΤΑΙ.... Le couvercle peint est orné d'un encadrement brun roux, au milieu duquel se détache, partant d'un monticule vert, une croix simple de même couleur, traversée par une croix de saint André plus grêle et d'un ton plus clair. Au revers du couvercle une peinture sur trois registres représentant : *reg. inf.* : Nativité et baptême de Jésus ; *reg. cent.*; Crucifiement; *reg. sup.*; les saintes femmes au tombeau et l'Ascension. X[e] siècle. (Cf. Lauer, p. 97-99, pl. XIV. n. 2; Grisar, p. 167-169, fig. 56 *a*.)

y. *Boîte de cèdre* à compartiments mesurant 0 m. 015 d'épaisseur, 0 m. 24 de long, 0 m. 135 de large. Les parois sont ajustées, aux angles, à tenons et à mortaises. Elle est divisée intérieurement en trois compartiments par deux planches transversales. Ces compartiments ont chacun un couvercle de chêne à charnière de bois. Deux d'entre eux s'ouvrent en face l'un de l'autre. Sur l'un est l'inscription à l'encre : + THC AΓIAC KYPIAK[HC]. Sur l'autre : + TOY AΓIOY CABBAT[OY]. Sur le troisième : + THC AΓIAC ΠEMΠTHC répété trois fois. Ces mots sont tracés en onciale du genre de celle du manuscrit Paris. *Bibl. nat., fonds grec. 693* (XI[e] siècle). (Cf. Lauer, p. 99-100.)

z. *Boîtes cylindres à couvercles coniques*, peut-être en bois de cyprès, coloriées et d'une seule pièce, munies de couvercles en forme de cônes tronqués, deux de ces boîtes étaient intactes, une troisième était en débris. La première boîte (fig. 6819) mesure 0 m. 105 de haut (couvercle compris) et 0 m. 125 de diamètre. La paroi est noircie. Le couvercle, d'un seul morceau, à fond brun ciré avec une couronne de rosaces jaunes en creux, séparées par des lignes parallèles, s'emboîte sur le rebord aminci de la paroi. — L'autre boîte mesure 0 m. 17 de hauteur et 0 m. 15 de diamètre. Le couvercle est rattaché à la boîte par deux charnières attachées à de petites pattes de fer ornées de cercles concentriques avec points. Une patte du même genre présente une branche articulée, avec un crochet destinée à entrer dans la serrure, où il est pris par le pène (fig. 6820). La serrure est recouverte d'une lame de cuivre très légère, de 0 m. 05 de large sur 0 m. 04 de haut. Sur le couvercle la composition se compose de demi-cercles, formés d'une zone de petits triangles remplis de réticulé et cantonnés de points. La partie intérieure de la zone est garnie de gros pois, entre lesquels s'entre-croisent des lignes ondulées. Ces deux boîtes contenaient des sachets, des éponges et des fragments d'os. (Cf. Lauer, p. 100-101, fig. 16; Grisar, p. 156-158, fig. 51.)

Quelques autres coffrets sont décrits (Lauer, p. 101-104) qui ne nous offre rien d'utile pour nos études. Parmi d'autres objets divers, nous ne trouvons guère a mentionner que :

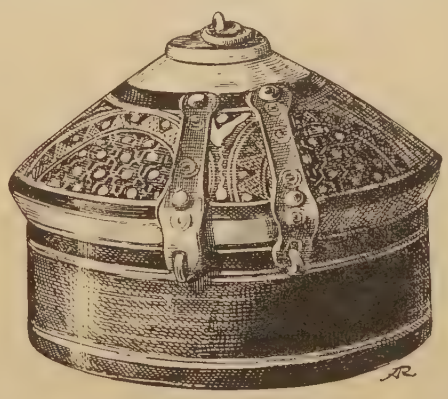

6820. — Boîte cylindre.
D'après Grisar, *op. cit.*, p. 157, fig. 51.

a. Agnus Dei entier et les débris d'un autre. L'exemplaire entier consiste en un gâteau de cire blanche aplati, en arc de cercle, plus épais vers la corde qu'à la périphérie. Sur la partie épaisse se détache en relief de chaque côté un agneau à mi-corps, vu de côté, levant la tête. Au-dessus on distingue des lettres qu'il est impossible d'interpréter; haut. 0 m. 065, larg. 0 m. 075 (fig. 6821) Sur les *Agnus Dei* voir *Dictionn* t. I, col. 969). D'après M. Ph. Lauer, « l'agneau représenté sur l'*Agnus Dei* du *Sancta Sanctorum* est assez semblable à ceux qu'on trouve sur les mosaïques du IX[e] siècle. Il serait difficile de le dater d'une époque plus moderne que le XII[e] siècle. (Cf. Lauer, p. 104-105, pl. XI, 3; Grisar, p. 183, n. 1; Le même : *Archeologia degli Agnus Dei*, dans *Civiltà cattolica*, 1907, juin.)

b. Deux couteaux à lames étroites et pointues. L'un, avec un manche noir, mesurant 0 m. 245, a une lame

qui s'élargit jusqu'au milieu environ pour s'effiler ensuite jusqu'à l'extrémité; l'autre avec un manche blanc en os, mesure 0 m. 16. Un fourreau de bois de 0 m. 15 de long recouvert de parchemin, avec des ornements en zigzag et des zones d'*s* superposées, muni de deux passants sur le côté, appartenait peut-être à ce second couteau.

c. Fragment d'étain qui semble provenir du revêtement d'un coffret ou d'un vase. Il est divisé en quatre compartiments, encadrés de lignes droites et de pointillé avec une bordure étoilée. Nous avons donné déjà un spécimen de ce genre de décoration dans un fragment analogue décoré de sujets chrétiens qui recouvrait une cassette. Dans les deux scènes figurées au registre supérieur on reconnaît les explorateurs de la terre de Chanaan d'où ils rapportent une grappe de

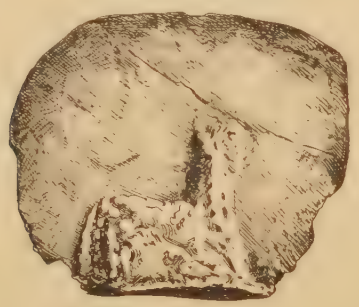

6821. — *Agnus Dei.*
D'après *Mém. et Monuments Piot*, t. XV, pl. XI, n. 3.

raisin (voir CHANAAN). Au-dessus il semble qu'on pourrait retrouver le sacrifice d'Isaac (fig. 6822). (Lauer, p. 106, fig. XI.)

d. Ampoules et *fioles* de verre; beaucoup sont de simples petits tubes assez semblables à des éprouvettes; certaines ne mesurent que 0 m. 02 ou 0 m. 025; d'autres 0 m. 058 de hauteur. Elles sont remplies de matières blanches, brunes ou rosâtres. Une de ces fioles mesure 0 m. 075 de hauteur; elle a un corps ovale de 0 m. 04 de diamètre avec une partie concave au-dessous qui sert de base. Elle est bouchée à l'aide d'un très grand morceau de parchemin, tout jauni, et lié autour de l'extrémité de son goulot par un fil. Sur ce parchemin une main lombarde du VIII^e^ siècle ou du IX^e^ a tracé les mots : *Oleo de sepulchro Domini.* (Cf. Lauer, p. 107.)

e. Sceau en terre, sur lequel est figurée la guérison d'un aveugle. (Cf. Lauer, p. 107, note 1, pl. XI, n. 4.)

f. Tissu de soie, servant de coussinet dans le coffret rectangulaire (H) contenant la croix émaillée. Ce tissu « est à fond pourpre, orné de figures en noir, jaune et bleu : dans un cercle de feuillage, en forme de cœurs et de lys, bordé de pois, à droite et à gauche d'un palmier stylisé (*homa* persan), deux personnages imberbes, vêtus d'une courte tunique et coiffés du casque persan simplifié, à aigrette tréflée, percent de leurs pieux des lions dressés pour bondir, dont la tête retournée est vue de face. Au-dessous, deux chiens de chasse poursuivent les bêtes fauves en aboyant. Dans la partie inférieure, sont deux autres chasseurs à l'épieu ou belluaires, placés dos à dos, la face tournée en sens inverse des deux premiers, perçant chacun un lionceau, derrière lequel est un épervier. L'étoffe entière devait être couverte de cercles ou médaillons semblables, disposés par zones parallèles : Chaque point de tangence des médaillons se trouve occupé par un cercle de pois, orné au centre d'une grosse fleur ronde à pétales. Dans les espaces laissés libres entre les zones, sont des motifs variés (pyramides de points, fleurons, etc.). A certains endroits, les contours du dessin sont hachés comme sur un canevas.

« Ce fragment de soie, dans le genre de ce que les fabricants appellent de nos jours des lampas ou brochés, à fond en diagonale, est un rare et très précieux monument d'art sassanide ou persan. C'est, en effet, de l'époque de Chosroès-Nushirvan, auquel l'empereur Justinien paya tribut en 532 et en 531, que date la pleine éclosion de cet art, qui eut une très grande et heureuse influence sur la fabrication des tissus, jusque-là presque uniquement entre les mains des Coptes. Les tissus sassanides sont les plus anciennes soieries à ornements qui aient été fabriquées ailleurs qu'en Extrême-Orient. Les médaillons à personnages que nous y remarquons, sont probablement inspirés de ceux des tapisseries coptes, mais les scènes de chasses et les combats de belluaires paraissent plutôt d'origine persane ou byzantine. Le coussinet de soie doit donc être daté du VII^e^ siècle environ. Cela concorde très bien avec le passage de *Liber pontificalis*, où il est question de la découverte du *plumacium ex holosirico*, faite par le pape Serge I^er^ (687-701) (fig. 6823).

« Dans le coffret d'argent cruciforme (E) du pape Pascal I^er^, se trouvait aussi un coussin cruciforme, fait d'ouate recouverte de soie jaune et rouge à rayures et ramages, qui offre un exemple de cette teinte jaune qu'on appelait *stauracin*, d'après certains commentateurs. » (Cf. Lauer, p. 108-109, pl. XVIII, 1; Grisar, p. 170-172, fig. 57.)

g. Tissu de soie avec l'Annonciation, mesurant 0 m. 315 de haut sur 0 m. 68 de large et décrit dans le *Dictionn.*, t. V, col. 1700-1701, fig. 4505. (Cf. Lauer, p. 109-110, pl. XV; Grisar, p. 177-179, fig. 60.)

h. Tissu de soie avec la Nativité (figuré et décrit dans *Dictionn.*, t. III, col. 3027, fig. 3343; t. V, col. 1106-1107, fig. 4274). Ce tissu et le précédent offrent des

6822. — Feuille d'étain.
D'après *Mémoires et Mon. Piot*, t. XV, pl. XI.

scènes analogues à celles qui étaient figurées sur les tentures et paremens donnés aux églises de Rome par les papes, dans la seconde moitié du VIII^e^ siècle et la première moitié du siècle suivant, depuis le pape Zacharie (741) jusqu'au pape Nicolas I^er^ († 867). Le R. P. Beissel a compté parmi les scènes des tissus énumérés dans le *Liber pontificalis*, six Annonciations et dix-neuf Nativités. « Jusqu'à présent, ajoute M. Ph. Lauer, nous ne pouvions nous faire aucune idée exacte du style des scènes ornant ces étoffes. Les fragments retrouvés présentent donc un intérêt de tout premier ordre, puisqu'ils fournissent des exemples contemporains et authentiques de décorations, que nous connaissions seulement par de simples mentions. » (Cf. Lauer, p. 110-111, pl. XVIII-5.)

i. Tissu de soie orné de coqs nimbés, fragment de 0 m. 745 de large sur 0 m. 355 de haut. Ce sujet a été figuré dans le *Dictionn.*, t. III, col. 2895-2898, fig. 3289.

Le fragment du trésor du Latran est admirablement conservé. « Sur un fond jaune écru, dont la chaîne est en diagonale, se détache, au milieu d'un cercle, un coq nimbé. Ce motif se répète, semblable comme dessin, mais avec quelques différences de teintes, sur une zone horizontale. Les médaillons sont indépendants les uns des autres et, au milieu de chaque espace libre compris entre deux d'une zone supérieure et deux d'une zone inférieure, est une rosace cruciforme de feuillage, entourée d'un ruban sinueux interrompu par des rosaces plus petites. Dans tout l'ensemble règne la même tonalité, où le rouge et le bleu dominent. Le cercle de chaque médaillon consiste en une suite de cœurs rouges et bleus, inscrit entre deux lignes de bordure rouge dont l'une (à l'extérieur) agrémentée d'un dessin en spirale. Le cor stylisé est

6823. — Étoffe du coussinet du coffret. D'après Grisar, *op. cit.*, p. 171, fig. 57.

6824. — Tissu de soie. D'après Grisar, *op. cit.*, p. 173, fig. 58.

très artistement conçu. Il porte un nimbe rouge entouré d'un pointillé bleu et jaune. Le dessus en est haché comme celui d'un canevas. Les contours sont en rouge, bleu écru, jaune et lilas. Le corps est rouge avec des plumes de teintes variées (écru, blanc et lilas) et mouchetées. La tête, les pattes et quelques plumes de la queue sont bleues. Au-dessous de l'œil est une tache écrue. D'un côté de ce morceau de soie, talon, tout à fait irréelle et piquée comme d'un trou. Ces animaux ont des yeux très gros, fendus en amande et de couleur écrue; leur gueule entr'ouverte laisse apercevoir deux dents de la mâchoire inférieure. Leur queue en spirale est relevée en arrière et, sur leurs corps, sont tracées en clair les trois lettres grecques ΟΣΟ et ΟΞΟ, sigles dont la signification nous échappe. La tête et les pieds sont violets, le corps rouge. Au-

6825. —Tissu de soie, orné de lions affrontés. D'après Grisar, *op. cit.*, p. 175, fig. 59.

sur la lisière, est une bordure rouge qui semble bien être le commencement de la pièce. Ce tissu est de peu postérieur au VI^e^ ou au VII^e^ siècle. Il pourrait avoir fait partie des présents envoyés par Michel, fils de l'empereur Théophile, au pape Benoît III, vers le milieu du IX^e^ siècle. » (Cf. Lauer, p. 111-113, pl. XVII; Grisar, p. 174-176, fig. 58.)

k. Tissu de soie, orné de lions affrontés, conservé en deux fragments, hauts de 0 m. 53 et larges de 0 m. 36; ces fragments sont réunis par un galon de soie à tresse écrue, orné de losanges bleus, rouges et dorés; la pièce ainsi formée mesure 0 m. 75 × 0 m. 60. Cela forme une sorte de voile ou de tapis, bordé de galons différents, qui encadrent un fond violet lilas, avec des zones horizontales de médaillons ovales verts (0 m. 25 × 0 m. 16 environ) juxtaposés (fig. 6825). Chaque médaillon est rempli par deux lions affrontés à crinière stylisée en zigzag, de style égyptien. « Leurs quatre pattes posent par terre et se terminent par trois griffes très longues, après la protubérance du dessous des deux lions, est un ornement en forme d'ancre, qui est peut-être un dérivé du *homa* ou du *pyrée* persan (fig. 6826).

« Les encadrements des médaillons varient d'une zone horizontale à l'autre. Sur l'une, ils sont verts avec des pois écrus; sur l'autre, écrus avec des pois verts et rouges. Entre ces zones sont intercalés des fleurons cruciformes, à tiges écrues avec quatre clochettes rouges et vertes. L'axe de chaque fleuron passe par les points de tangence des médaillons qui sont placés au-dessus et au-dessous. Cette étoffe, comme la précédente, a gardé des traces d'influences coptes, persanes et byzantines. Elle remonte à la même époque (VII^e^-IX^e^ siècle), pendant laquelle l'industrie du tissage semble avoir peu varié. » (Cf. Lauer, p. 113-114, pl. XVI; Grisar, p. 176-177, fig. 59.)

l. Tissu de soie, orné d'un oiseau stylisé, en très mauvais état. Sur fond jaune se détachent des médaillons, ornés chacun d'un gros oiseau à plumage stylisé, vu de profil. Dans les espaces losangés compris

entre les médaillons, sont des vases stylisés à pieds et à volutes, remplis de palmettes persanes. Cette bordure de gros pois rappelle le fameux tissu Ito du temple Horiushi à Nara (Japon), donné par le mikado Koka sur l'héritage du mikado Shonne (mort en 750). Ces deux tissus trouvés en des points si éloignés du

6826. — Détail de la figure précédente.
D'après *Mémoires et Monuments Piot*, t. xv, pl. xvi.

globe ont évidemment une commune origine persane. (Cf. Lauer, p. 115-116, fig. 18.)

m. Fragments de soierie (0 m. 66 × 0 m. 31), tombant en miettes; l'un avait reçu une inscription brodée en capitale romaine mêlée d'onciale; on peut lire encore : ODIT TE A DOM... VS... TOMA LOCVS TO.. ATA... AN... Autre fragment ayant porté une inscription grecque brodée : + CY IEPEYC EIC TON AIΩNA KATA THN TAΣIN MEΛXICΣEΔEK citation du psaume cix; 4; autre inscription : +K[υριο], C EK ΔEΣIΩN, citation du psaume cix, 5. Autre fragment (0 m. 31 × 0 m. 17), arrière-train d'un quadrupède ailé à pieds fourchus. Autre fragment (0 m. 15 × 0 m. 07), chevaux ailés placés symétriquement. Autre fragment (0 m. 265 × 0 m. 175) lions dos à dos. (Cf. Lauer, p. 118-119, pl. xviii, 2, 4, fig. 19.)

n. Sachet, de grosse étoffe de soie byzantine trouvé dans le coffret (l); déployé, il mesure 0 m. 16 sur 0 m. 17. « Sur un fond rouge se détache un personnage d'un type voisin de l'Androclès antique, de couleur écrue, à cheveux roux et grands yeux noirs ronds, vêtu d'une jupe courte et chaussé de sandales, saisissant par la tête un lion roussâtre, de petite taille. Il semble que ce soit Samson terrassant le lionceau, plutôt que David muselant le lion. Les bordures horizontales, au-dessus et au-dessous, sont à redans et ornés de feuillage (fleurs de lys et cœur) rouge, jaune et violacé, sur fond écru, bordé de violet et de ronds écrus. Une fleur à collerette, montée sur tige, est placée devant le fauve, dont le dessous du corps teinté écru est d'un effet très réussi. Les côtes du lion sont légèrement indiquées » (fig. 6827). Fragment du vi^e^-viii^e^ siècle environ. (Cf. Lauer, p. 119-120, pl. xviii, 3.)

o. Sachet de soie verte, à ramages rouges et jaunes, avec des étoiles et dessins de style persan. (Cf. Lauer, p. 120, fig. 20.)

p. Galon de soie, à fond rouge, doublé de jaune clair. Sur ce fond se détachent des pics, des carrés et des pois jaunes. Ce galon forme un rectangle de 0 m. 32 sur 0 m. 26; il a pu orner l'encolure d'une tunique.

q. Galon de soie et lin, de 0 m. 025 de large, ornements de fils bleus et rouges sur fond écru, entre deux filets rouges servant de cadre.

r. Franges ou débris de soie de couleur violacée qui est la « pourpre » des anciens.

s. Écharpe en tissu grossier de laine, 0 m. 64 × 0 m. 41, ornée, en travers, de deux larges galons parallèles (*clavi*) sur lesquels sont des hexagones de couleurs variées (verts, bleus, rouges, noirs), avec des ronds jaunes, verts et rouges au centre. Entre ces galons et les extrémités effilochées, il existe de chaque côté une rangée de six croix de Saint-André brodées (fig. 6828). (Cf. Lauer, p. 121-122, fig. 21; Grisar, p. 179-181, fig. 61.) Nous avons un exemple de *brandeum* (voir *Dictionn.*, t. ii, col. 1632-1637).

t. Écharpe en soie légère, mesurant 0 m. 53 × 0 m. 31. Orné de motifs losangés visibles par transparences et garni de franges. Même destination que le précédent. (Cf. Lauer, p. 122, fig. 22.) Quelques autres tissus sont

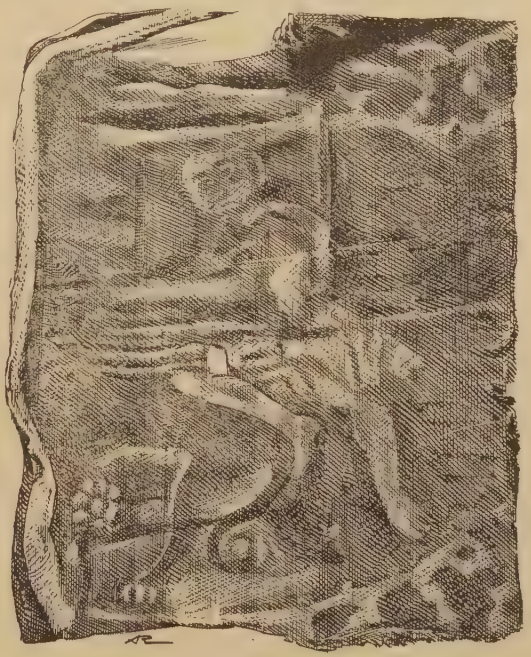

6827. — Samson terrassant un lion.
D'après *Mém. et Monuments Piot*, t. xv, pl. xviii.

terminés par des franges et décorés, sur les bouts, de petites croix de soie rouge ou bleue brodées à distance régulière. Certains sont tout imprégnés d'un liquide rosé qui pourrait être du sang.

u. Tunique mentionnée peut-être par Jean Diacre parmi les reliques du Latran. Elle aurait appartenu à saint Jean l'Évangéliste. Elle mesure 1 m. 37 de long, en tissu léger comme l'étamine et porte des traces de brûlure, étroits galons de chanvre au poignet et à l'encolure, largeur de l'extrémité d'un bras à l'autre, 1 m. 68. (Cf. Lauer, p. 123-124, fig. 24.)

v. Sandales du Christ que nous avons mentionnées déjà à propos du coffret (H). Il s'en faut que cette relique possède une attestation irrécusable, car elle apparaît pour la première fois au IXe siècle dans le *Liber pontificalis*. On y lit que l'archevêque Jean de Ravenne vint à Rome pour s'y réconcilier avec le pape : *domum quæ dicitur Leoniana, in qua beatissimus presul cum episcopis... residebat, conscendit, predictasque scripturas, quas fecerat, super vivificam*

6828. — Écharpe en laine.
D'après Grisar, *op. cit.*, p. 180, fig. 61.

crucem domini nostri Jesu Christi atque sandalia ejus et super sacrum IIII sanctorum evangeliorum codicem posuit [1]. La *domus Leoniana* est le triclinium de Léon III. Pierre Diacre († vers 1140) mentionne parmi les reliques du Latran *sandalia ejus* (Christi) *et lora* [2]; ce qu'il nomme *lora* peut se rapporter à une courroie de cuir qui accompagne les sandales. (Cf. Lauer, p. 124; Grisar, p. 136, fig. 37.)

x. Cilice ou tissu de laine jaune foncé, semblable au tissu de poil de chameau que l'on fabrique encore aujourd'hui en Égypte; il faut peut-être identifier cette pièce avec le célèbre cilice de saint Jean-Baptiste, mentionné parmi les reliques du Latran (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1628-1630).

y. Authentiques sur parchemin et sur toile accompagnant les reliques (voir ce mot). M. Ph. Lauer dit qu'il ne lui a pas été « loisible de déplier méthodiquement toutes les authentiques »; il se borne donc à publier celles qu'il a pu examiner.

[1] *Liber pontificalis*, t. II, p. 157. — [2] *Liber de Locis sanctis*, dans *Itinera hierosolymitana*, édit. P. Geyer, 1898, p. 109.

Une des plus anciennes est en onciale, peut-être du VIe siècle, écrite sur un morceau de toile entourant un minuscule tonnelet de bois, de 0 m. 35 de haut sur 0 m. 24 de diamètre dont les deux faces sont ornées de cercles concentriques (fig. 6829). Le morceau de toile est noué d'un côté. On y lit :

+ SALVATO
RIS SCE M
ARTAE + SCIMIC
HAHEL

Une autre sur un linge plié en sac et renfermant une poudre blanche :

DE SEPVLCH
ROXPI PETRA
ILLA SERRATV
RA [illegible]
[illegible] ILLA

D'autres sont à peu près de la même époque :

DE PETRA SVPRA QVA
CORPVS DEI GENETRICIS
LABATVS ET MYRATVS
EST IN SANCTA SION

et encore : + DE MONTE CALBARIE, et . DE BETHLEM (VIe siècle). Sur un morceau de parchemin attaché à

6829. — Tonnelet en bois, enveloppé d'une authentique.
D'après *Mém. et Mon. Piot*, t. XV, p. 120, fig. 20.

une petite ampoule pleine de globules rouges : DE SANGVINE DNI NI IHV XPI (VIIe-VIIIe siècle).

Trois autres en écriture lombarde du VIIIe-IXe siècle :

1) LAPIDE
DE PRESIP
E DOMINI

2) R[*eliquiae*] DE SANCTO ISAAC

3) DE MONTE SINA·DE LOCV VBI MVISIS STETIT
QVANDO TABVLAS RECIPIT

Une dernière sur papyrus porte : + DE SIPVNIA DOMINI

Du VIIIe-IXe siècle encore, en lombarde ou semi-onciale :

+ *Lapide de fluvium Jordanem* (sur un parchemin replié contenant une pierre molle).

Lapidem de monte Calbarie.
Terra de sepulcrum Domini.
Rel[*iquiæ*] *sancti Zachariæ.*
De sancto Cornilio de Cæsaria.
Lapidem ubi sed[*erunt*] *angeli in monumentum.*
De sepulcro sancti Mariæ.
Re[*liquiæ*] *sancti Aldigundæ virginis.*
De arbore qui ipsi Dominus plantavit.

Sur un parchemin auquel est fixé un long fil : *textera*, pour *tessera* (dé à jouer, avec lequel les soldats se disputèrent les vêtements du Christ) ou pour *texterna* ou *textrina* (tissage ou tissu).

De lapide de orto monumenti (il s'agit d'une pierre du Jardin des Oliviers, où est le monument du Sépulcre.)

Reliquias de illa columna Domini.

De vultu Domini incensum, avec un morceau de charbon qui provient, peut-être, d'une image brûlée par les iconoclastes.

Du IXe siècle, en lombarde, sur un parchemin plié en paquet et noué avec un fil :

+ *De sepulchro Domini.*
De nota turre Siloe.
Lapidem de spelunca ubi Elisa...
.... *Johannis....*

Sur un petit sac de parchemin, est une authentique du IXe siècle :

R[*eliquiæ*] *de sancto Arsenio.*

Du IXe ou du Xe siècle est l'authentique : *De sancta Sion* qui accompagnait un sceau de terre, sur lequel était gravée une croix pattée, cantonnée aux extrémités de quatre croix plus petites.

Sur un parchemin, annexé à un minuscule sac d'étoffe rouge, l'inscription contemporaine :

R[*eliquiæ*] *sanctorum Cosme Damiani.*

De la même époque à peu près, sont les authentiques : *De sancto Zaheo arbure — Sancta Anasia*, et celle-ci, attachée à un petit paquet de parchemin où l'on remarque un *g* irlandais : *De ligno sancti Philipi.* L'aspiration du φ grec est notée d'une manière phonétique qui la représente sans doute très exactement.

Écriture très irrégulière, mélange d'onciale et de lombarde : *Petra de presipet Domini — Petra de flumen Jurdannis — Petra de Calbarium locum — Terra de sepulcrum Domini — + Petra de sepulcrum Domini + Terra de spiluncꝫ de Bethleem — + Spunnia Domini.* Ces dernières authentiques se lisent sur les morceaux du feuillet d'un manuscrit de Tite-Live, en onciale du Ve ou du VIe siècle.

Quelques sacs de grosse toile, noués avec un fil de chanvre, contiennent des reliques désignées par une authentique :

De flumen Iordane ubi Dominus [*baptizatus es*]*t.* (IXe siècle).
Pet[*ra*] *de columna ubi Dominus flagellatus fuit* (IXe-Xe siècle).
Reliquias de sancto ‖ *Constantino* (IXe-Xe siècle).

De la même époque (IXe-Xe siècle) : *De monte Sinam* (sans relique). Δε πετρο *sancte Calbarie.* — *De* [*martyrio* (?)] *sancti Petri.* — *R*[*eliquiæ*] *sancti Domini.* — *Reliquias de sancto Stephano.*

Dans un morceau de soie verte, sept petits paquets noués renferment des reliques avec des authentiques, sur parchemins enroulés tout autour (IXe-Xe siècle) :

De monte ubi Dominus ad Moïsen locutus est.
De presibio Domini.
De colonna ubi Dominus flagellatus est.
De montem Calvariæ.
De sepolcro Domini.
De manna de capo Johanni de Ephæcia.
De Jodanne.

Une pierre porte l'authentique du IXe ou du Xe siècle :

De cana gallilea uvi dominus Jhesus Xpristus de aqua vino fecet.

Nous nous arrêtons à la limite du Xe siècle.

Les authentiques grecques sont moins nombreuses et il est très difficile de leur assigner des dates. Elles paraissent avoir été écrites, en général, entre le IXe et le XIIe siècle.

Deux authentiques, sur papyrus, paraissent rédigées en caractères syriaques.

Quelques débris d'un papyrus latin du IXe siècle (0 m. 03 × 0 m. 08, sur 0 m. 055 de haut) offrent les mots suivants :

... [*prin*] *cipi apostolorum et clavigero regni celorum et...*
...*ipe ut sicut a predecessoribus vestris usq*[*ue*]...
...*romanæ... ducans de salute...*
...*ras principali* (?) *et pontibus... civitatibus... llis*
... *entis cellas ceram... antiquarum olera... ut...*
... *dum a mera...*
... *venit. Simili modo et parvul...*
... *egrotare cum...*

Il ne paraît pas possible de déterminer l'auteur de cette lettre ni le destinataire.

XIII. Les vestiges du *PATRIARCHIUM LATERANENSE*. — De l'ancien *patriarchium* il subsiste la

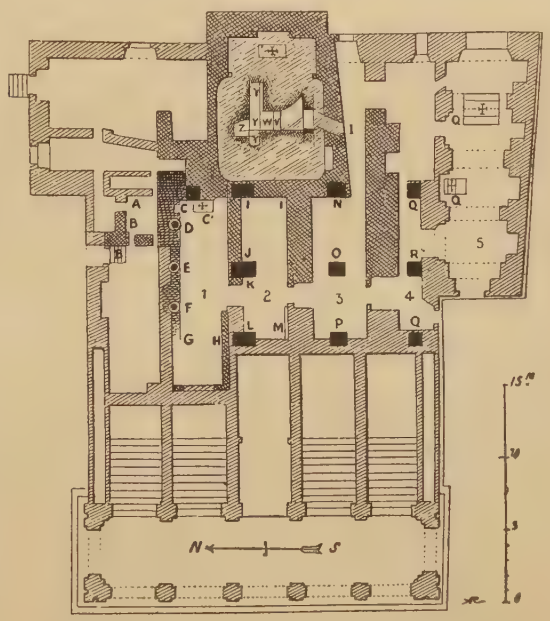

6830. — Fouilles de la *Scola Cantorum* et du *Sancta Sanctorum*.
D'après *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1900, t. XX, p. 253.

chapelle du *Sancta Sanctorum* et la *Scala Sancta* qui n'ont d'ailleurs aucune prétention à se rattacher à l'édifice primitif que par leurs fondations. Celles-ci ont été étudiées, et des travaux de déblaiement ont été entrepris et conduits à bonne fin entre mars et juin de l'année 1900, sous la direction de M. Ph. Lauer dans le but de :

1° Dégager les trois salles (1-2-3 du plan, fig. 6830) situées au-dessous des escaliers de la *Scala Sancta*, où sont d'anciens piliers et des colonnes encore en place, et en rechercher le pavement;

2° Reconnaître la nature des fondations de la chapelle du *Sancta Sanctorum*, et déterminer la composition de l'énorme base de maçonnerie mesurant 10 × 13 mètres sur laquelle cette légère chapelle est construite.

Les salles 1-2-3 du plan correspondent à l'ancien oratoire Saint-Grégoire le Grand encore existant au XVIe siècle [1]. Avant ces trois salles vient une construc-

[1] O. Panvinio, *De basilica, baptisterio et patriarchio Lateranense*, dans ms. Vatic. *6110*, fol. 165.

tion rectangulaire ayant deux fenêtres, l'une (A) rectangulaire (0 m. 80 × 0 m. 60) avec des *transennæ* de marbre encore en place, l'autre allongée, en plein cintre (1 m. × 0 m. 40). C'est peut-être la base de l'ancien clocher tel qu'il se trouve figuré sur une fresque de la Bibliothèque Vaticane représentant le *Sancta Sanctorum* sous le pontificat de Sixte-Quint. D'où vient à ce vestibule son nom ancien de *basilica* ou *oratorium S. Gregorii* conservé dans un « ancien rituel » que Panvinio a feuilleté? Il est assez difficile de répondre. « En ce lieu, dit-il, il existe deux autels, l'un situé au milieu de l'oratoire, l'autre appuyé à l'une des parois », et il conjecture que ce deuxième autel a été établi par saint Grégoire lui-même. En somme Panvinio et Rasponi, qui l'a copié textuellement [1], ne disent rien que sur le témoignage d'un rituel dont le degré d'autorité reste à établir.

Sur le plan du Latran, on voit en avant du *Sancta Sanctorum* une salle rectangulaire occupant l'emplacement des salles 2, 3, 4, et empiétant un peu sur la salle 5. Au milieu de cette salle un pilier (O du plan) d'où partent deux arcs rejoignant deux pilastres encastrés dans les murailles (J et R du plan). Au Nord, une sorte de vestibule correspond à la salle 1, avec un autel appuyé à la muraille. Quant à l'autel central il était sans doute adossé au pilier O, dans la paroi nord de la salle 1, soit entre D et E, soit en C, à l'endroit où l'on voit l'amorce d'une baie à cintre fortement surbaissé (0 m. 68 de large sur 1 m. 20 de haut). Cette porte conduisait dans le réduit A, qui paraît être la base de l'ancien clocher. La salle 1 communiquait avec l'*oratorium sancti Gregorii* par deux portes percées aux extrémités d'un mur de séparation qui existe encore. Une de ces portes fut murée sous Sixte-Quint; la seule entrée conservée a été déplacée, lors des fouilles de 1900, dans la direction de l'Ouest.

Le sol des salles, 1, 2, 3, 4, a été remué jusqu'à 3 mètres de profondeur; on n'a pu y relever aucun vestige de pavement. Dans la salle 1 on a rencontré un mur orienté Nord-Sud (GH du plan), formé de blocs de tuf (de 0 m. 75 sur 0 m. 50) assemblés sans ciment, remontant à l'époque républicaine. Différents débris appartenant à des époques très diverses ont été rencontrés; aucun d'eux ne concerne l'antiquité chrétienne, sauf un petit chapiteau de marbre de 0 m. 18 de haut, avec un tailloir de 0m. 26 de côté. La corbeille est orné de feuilles de nénuphar grossièrement sculptées, et le tailloir porte aux quatre coins des volutes recourbées (v^e-vi^e siècle).

Dans la muraille du Nord se trouvent encastrées deux colonnes (D et E du plan) en place sur leurs bases et couronnées de leur architrave [2]. Les fûts en marbre cipolin et galbés sont d'inégales dimensions : D a 3 m. 60; E a 3 m. 80. Les profils de leurs bases diffèrent aussi entre eux, ainsi que la hauteur de ces bases, ce qui a rendu nécessaire le recours à un dais par-dessus le chapiteau de E pour atteindre à l'architrave. L'entre-colonnement est de 2 mètres. Les chapiteaux très bas (0 m. 20 de hauteur) et de style grossier, sont simplement ornés de rais de cœur, d'oves et de perles, avec quatre volutes décorées de petits traits; l'architrave mesure 0 m. 30 d'épaisseur et on y voit encore un anneau de fer, ayant pu servir à attacher le *velum* ou à la suspension d'une lampe. « Ces deux colonnes sont les débris d'un portique. Comme la ligne sur laquelle elles se trouvent placées correspond à la façade du *patriarchium* telle que nous la font connaître les plans du xvi^e siècle, on peut conclure qu'elles appartiennent à la façade primitive. On constate en effet que la banquette de maçonnerie sur laquelle elles reposent se prolongeait assez loin, le long du mur, vers l'Ouest [3]. »

Les piliers sont rectangulaires ou carrés. Une seule rangée paraît avoir été formée de piliers rectangulaires, c'est la plus voisine de la colonnade. « Ces piliers (de 1 m. 15 sur 1 m. 20 de côté) sont formés de petits blocs de tuf, de pépérin et de débris de marbre mal taillés, le tout stuqué avant d'être mis en place, et recouvert d'un enduit sur lequel ont été peintes des fresques dont il subsiste des fragments intéressants.

« On ne peut songer à retrouver dans la position de ces piliers le plan basilical [4]. Il y en a trois rangées également espacées les unes des autres, et on n'y peut par suite reconnaître ni nef centrale ni bas côtés. Les piliers s'évasent vers le haut pour former des voûtes d'arête très reconnaissables encore, bien qu'elles aient été coupées par les constructions de Sixte-Quint; elles ont, à la clef, 5 m. 95 de hauteur dans la salle 3 qui est à un niveau inférieur de 0 m. 40 à celui des deux salles précédentes. Ces voûtes qui sont évidemment contemporaines des piliers, sont d'égale hauteur, et cela est encore une preuve qu'il n'y a pas eu de voûte centrale plus élevée que celle du bas côté, c'est-à-dire que ce n'était pas une basilique. Il est donc à supposer que, primitivement, ces piliers appartenaient à quelque grande salle, à quelque vestibule ou portique.

« Or, si l'on recherche dans les textes des renseignements sur cette partie du *patriarchium* qui avoisinait le *Sancta Sanctorum*, on trouve que, précisément à cet endroit, fut édifié au ix^e siècle un vaste portique. Léon III éleva non loin de l'oratoire Saint-Laurent son célèbre *triclinium* et restaura cette partie du portique qui s'étendait du *campo*, c'est-à-dire depuis la place Saint-Jean, jusqu'au delà des *imagines apostolorum*, vers l'oratoire Saint-Laurent; il le reconstruisit de fond en comble, refit le dallage de marbre, les voûtes, la terrasse (*solarium*), le toit, et l'orna intérieurement de peintures magnifiques :

Macronam vero ipsius Lateranensis patriarchii, quæ extenditur a campo et usque ultra imagines apostolorum, quæ præ nimia vetustate ruitura erant, a fundamentis simul et sarta tecta, necnon et solarium ab imo usque ad summum noviter restauravit, et in melius firmissimis marmoribus stravit, atque cameram ipsius macronæ noviter fecit et diversis istoriis pictura mirifice decoravit [5].

Grégoire IV fit aussi d'importantes restaurations dans cette partie du *patriarchium*. Il y construisit un *triclinium* dont G. Rohault de Fleury paraît avoir retrouvé les vestiges [6]. Il réédifia une grande partie des constructions qui avoisinent l'oratoire Saint-Laurent; il peut avoir terminé les édifices commencés par Léon III :

Igitur post hæc omnia quæ superius hedificata leguntur, de aedificiis jam dirutis et præ magnitudine temporum pene casuris quæ infra palatium ab antiquis patribus videbantur esse constructa, beatissimus jam sæpius nominatus papa Gregorius novo cultu e opere a fundamentis erexit atque composuit. Nam descensum qui paracellarium respicit, per quem antea homines veluti in nocte ascendebant vel descendebant ita noviter reformavit, ut nulla inde transeuntes deinceps ut ante obscuritas valeat præpedire. A quo videlicet loco usque ad oratorium sancti Laurentii cuncta quæ erant vetera

[1] Rasponi, *De basilica et patriarchio Lateranensi*, p. 355. — [2] Rohault de Fleury, *Le Latran au Moyen Age*, p. 378-379. — [3] Ph. Lauer, *Les fouilles du Sancta Sanctorum au Latran*, dans *Mél. d'arch. et d'hist.*, 1900, t. xx, p. 258. — [4] Dans le sens nord-sud, ils sont espacés de 4 m. 90 environ, et dans la direction est-ouest de 4 m. 20 seulement. — [5] *Liber pontificalis*, t. ii, p. 28-29. — [6] *Ibid.*, t. ii, p. 76-81; *Le Latran au Moyen Age*, p. 78, 386, pl. iv.

restauravit, et alia nova adjecit, in quibus III caminatas fieri jussit, etc...

« Peut-être ce portique remplaça-t-il le *porticus*, situé « auprès de l'escalier qui monte au palais » où Hadrien Ier décida que les pauvres seraient reçus et nourris tous les jours, et sur les parois duquel il fit peindre des mendiants : ... *aggregentur (pauperes) in Lateranense patriarchio, et constituantur in portico quæ est juxta scala quæ ascendit in patriarchio, ubi et ipsi pauperes depicti sunt.* Observons qu'en effet détails qui amènent invinciblement à l'identification avec le portique actuel. En conséquence, il semble que ces piliers puissent remonter au moins au IXe siècle, et la construction même par sa nature paraît bien être de cette époque. On pourrait donc admettre que les piliers appartenaient à ce portique, vestibule ou *macrona* que Zacharie et Hadrien Ier avaient embelli, que Léon III réédifia et que Grégoire IV acheva peut-être ou restaura [1]. »

Nous n'avons qu'à mentionner les peintures qui

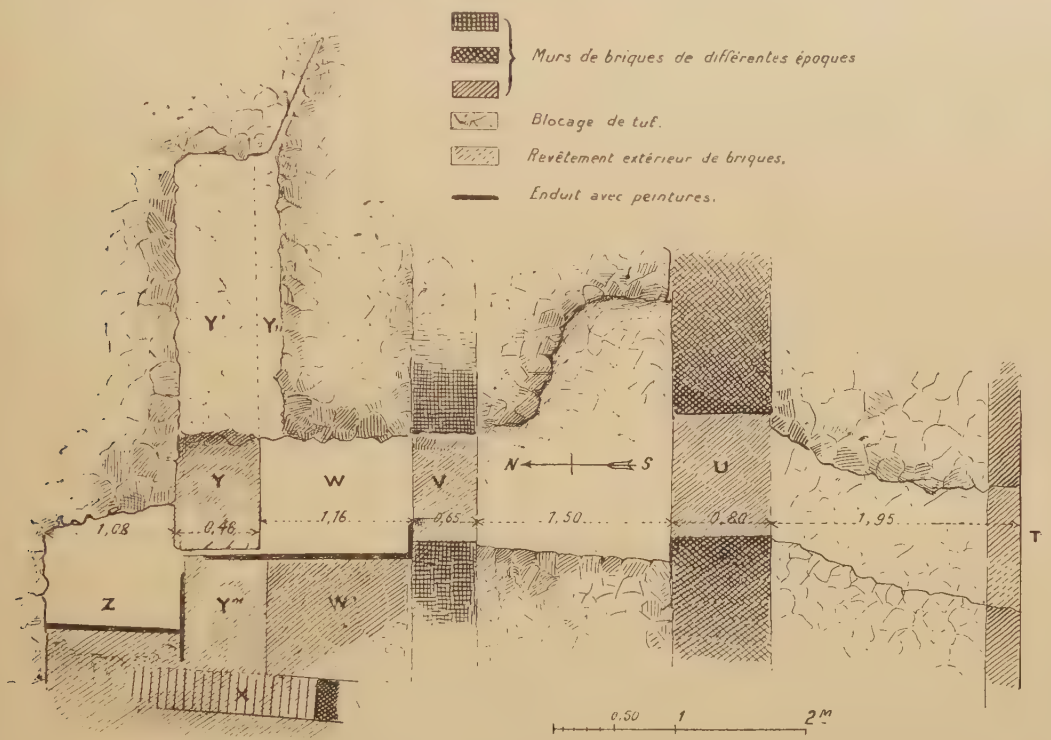

6831. — Soubassements du *Sancta Sanctorum*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1900, pl. XIII.

notre portique devait être voisin du grand escalier d'entrée du palais. Ce portique remontait déjà au moins à l'époque du pape Zacharie, qui y avait fait peindre des figures de saints :

« *Hic in Lateranense patriarchio ante basilicam beate memorie Theodori papæ a novo fecit triclinium quem diversis marmorum et vitro metallis atque musibo et pictura ornavit; sed et sacris imaginibus tam oratorium beati Silvestri quamque et porticum decoravit; ubi etiam et suam substantiam omnem per manus Ambrosii primicerii notariorum introduci mandavit. Fecit autem a fundamentis ante scrinium Lateranensem porticum atque turrem, ubi et portas ereas atque cancellos instituit et per figuram Salvatoris ante fores ornavit; et per ascendentes scalas in superioribus super eandem turrem triclinium et cancellos aereos construxit, ubi et orbis terrarum descriptione depinxit atque diversis versiculis ornavit. Et omnem patriarchium paene a novo restauravit : in magnam enim penuriam eundem locum invenerat.*

« Il y a dans cette brève énumération certains décoraient ces piliers, car elles ne sont pas du IXe siècle, mais du XIe ou du XIIe seulement.

Passons au massif de maçonnerie qui sert de fondations à la chapelle du *Sancta Sanctorum*. Sur la face sud et à 3 m. au-dessus du sol on a pratiqué une galerie perpendiculaire à l'axe de la chapelle. Cette opération a montré qu'un revêtement extérieur de brique de 0 m. 20 d'épaisseur environ précédait un blocage très résistant composé de menus blocs de tuf (de 0 m. 20 environ) et de rares débris de marbre ou de brique, le tout noyé dans de la chaux (fig. 6831). « A 1 m. 95 de l'entrée on a rencontré un mur de brique de 0 m. 80 d'épaisseur, percé d'un arc de 0 m. 60 de largeur dont la voûte garde des traces de l'appareillage [2]. La face intérieure de ce mur est finie avec soin; les joints sont appuyés d'un trait en creux [3]. En avançant dans la galerie de 1 m. 40, à travers le blocage de tuf, on a rencontré un autre mur de brique percé aussi d'une sorte d'ouverture qui avait été remplie par le blocage. Le mur de gauche (W) porte une sorte d'enduit blanchâtre. Aussitôt après on a

[1] *Liber pontificalis*, t. I, p. 432; Lauer, *op. cit.*, p. 259-261. — [2] Les briques de ce mur ont 0 m. 02 d'épaisseur, les joints 0 m. 03. — [3] C'est le mode de construction pratiqué par les Cosmati au XIIIe siècle.

trouvé un rampant sous couchis au-dessus d'une sorte de puits rectangulaire (de 1 m. 20 sur 0 m. 85 de côté) atteignant une profondeur de 4 m., et renfermant au fond des ossements humains à une hauteur de 2 m. environ, avec des traces de bois à la surface provenant de la voûte.

« Au milieu des ossements, dont une bonne partie est réduite en cendres [1], était un manche en os mesurant 0 m. 11 de longueur et 0 m. 01 de diamètre dont la forme, très simple, se rapproche un peu de celle de ces manches de poignards en os, ornés de Victoires, que l'on trouve inscrustés dans la chaux aux Catacombes et dont on conserve de très beaux spécimens au Musée chrétien du Vatican [2]. On tendrait assez à croire que ces ossements sont des reliques. Leur situation — au-dessous du pavé du *Sancta Sanctorum* — juste au milieu de l'oratoire, invite à les considérer comme tels, car cet endroit n'a pas été ouvert depuis

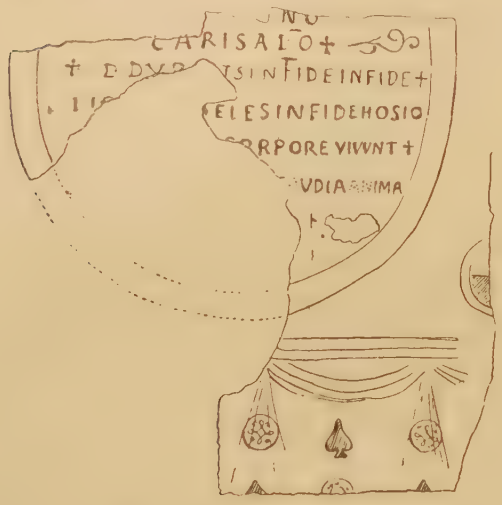

6832. — Fragment de fresque.
D'après *Mél. d'arch. et d'histoire*, 1900, p. 277.

le XIII[e] siècle, au moins, et il est invraisemblable d'admettre qu'on ait, avant cette époque, enseveli dans une chapelle papale du palais pontifical [3]. »
Il n'y a pas lieu de tenir le même compte d'autres ossements trouvés en T[1] et en I[1], qui sont d'époque moins ancienne ou tout à fait moderne; quant à ceux conservés au-dessous de la chapelle, ils auront pu être apportés des catacombes au IX[e] siècle. Le puits qui les contient est de construction factice, étant composé de murs préexistants. V est le plus ancien; on y a adossé W[1] et, lorsqu'on eut fait le puits, on éleva le mur et le blocage qui fait face à W[1].

« Sur le mur V, à l'intérieur du puits, on voit des traces d'enduit avec une peinture à fresque représentant des ornements jaunes enroulés en forme d'S renversée avec une bague. Cet endroit recouvre même en partie une baie carrée de 0 m. 50 environ de large sur 1 m. de haut qui a été murée. La paroi W[1] est faite de briques très longues (l'une atteint 0 m. 55) de 0 m. 03 à 0 m. 04 d'épaisseur moyenne [4], avec les joints (de 0 m. 03) appareillés en biseau de manière à ce que l'enduit y adhère plus solidement. La partie basse de ce mur — celle qui forme actuellement le puits — conserve des restes de fresque. C'est un cartouche rond dont il ne reste que la partie inférieure. Ce cartouche a fond brun (de 1 m. 24 de diamètre) est entouré d'un cercle verdâtre de 0 m. 10 de large appuyé de rouge et de noir; il porte une inscription tracée primitivement en blanc, dont on ne distingue plus que quelques lettres, et les empreintes en rouge des autres sont tellement indistinctes, que la lecture en est très difficile et quelquefois incertaine, si bien qu'il est impossible de l'identifier. Les lettres ont 0 m. 063 de haut sur 0 m. 05 de large environ, l'interligne est de 0 m. 05 (fig. 6832). Ce doit être quelque passage tiré des écrits d'un Père de l'Église.

« Le mur W[1], sur lequel est tracée cette peinture, continue jusqu'au mur Z. La fresque se voit encore le long du mur Y qui vient s'y appuyer. Il est donc évident que les murs V et W[1] appartenaient primitivement à quelque salle du *patriarchium*, murée pour devenir le réceptacle d'ossements auxquels, il semble, on attachait quelque respect.

« Au delà du puits W, le blocage a dû être démoli pierre à pierre. On a trouvé en Y et en Y'', sur le bas des parois de la galerie pratiquée, des restes de poutres en bois de châtaignier (placées dans le sens est-ouest) avec de gros clous à tête ronde et plate, et au-dessous un espace vide. Dans la chaux du mur W[1], dans la partie ouest de la galerie transversale qu'on a ouverte, il y a un os encastré. Plus avant dans la même direction un arc de brique (de 0 m. 04 d'épaisseur) avec un enduit à l'intérieur qui s'appuie sur le mur Z [5]. Ce mur portait des traces de peintures. On ouvrit au devant un puits artificiel semblable au puits W. Cette paroi de muraille peinte à fresque mesure environ 4 m. de hauteur. Elle n'a que 1 m. 20 de largeur parce qu'elle a été coupée. Ce mur Z est postérieur au mur W[1].

« La fresque du mur Z comprend au-dessous d'un rectangle jaunâtre, dans lequel est inscrit une sorte de triangle violet brun foncé et d'une ligne d'oves, très grossièrement exécutées », un personnage assis et au-dessous de lui une inscription qui a été décrite et figurée dans *Dictionn.*, t. II, col. 869-870, fig. 1552 hors texte. Il ne semble pas douteux que nous avons ici la représentation de saint Augustin qui décorait une salle de la bibliothèque pontificale du Latran :

« En conséquence : 1° Les piliers et les colonnes qui subsistent sous la *Scala Santa*, paraissent avoir appartenu à un portique et non pas à l'ancien oratoire Saint-Laurent comme l'avait soutenu Marangoni [6]. Ce portique doit être identique à celui dont il est question à différentes reprises dans le *Liber pontificalis* au IX[e] siècle ;

« 2° Les peintures qui décorent encore quelques piliers sont du XI[e] siècle dans leur état actuel; elles ont pu en remplacer de plus anciennes ;

« 3° Il y a des raisons de croire que les ossements retrouvés sous la chapelle du *Sancta Sanctorum* sont des reliques de saints ;

« 4° La fresque découverte dans les soubassements de la chapelle remonte au VI[e] siècle environ; elle représente, semble-t-il, saint Augustin. Elle paraît bien avoir orné une salle de bibliothèque. Ce serait un débris de l'ancien *scrinium sanctum Lateranense*, première bibliothèque du palais du Latran, dépôt des archives pontificales et siège de la *Schola notariorum* qui doit avoir été étroitement liée à l'oratoire Saint-Laurent [7]. »

[1] On y voit encore pourtant certains fragments de squelettes (crânes, vertèbres, etc.) en assez bon état de conservation ; mais ils s'effritent et tombent en poussière lorsqu'on les touche. — [2] 3[e] vitrine, n. 175, 176, 177. — [3] Ph. Lauer, *op. cit.*, p. 274-275. — [4] Il y a aussi un ou deux fragments de tuf. — [5] Nous avons donné la projection des claveaux de cet arc. — [6] *Istoria della cappella di Sancta Sanctorum*, p. 26. — [7] Ph. Lauer, *op. cit.*, p. 286, 287.

XIV. Musée épigraphique chrétien Pio-Lateranense. — 1. *La création.* — Le nombre des monuments chrétiens à Rome, qu'il s'agisse des fresques, des bas-reliefs et des inscriptions (les trois séries principales) dépasse celui dont peuvent s'enorgueillir les provinces de l'Empire. En ce qui concerne les fresques (voir ce mot) on pourrait presque dire que Rome est sans rivale; par rapport aux bas-reliefs sa supériorité est plus contestable; quant aux inscriptions, elle peut revendiquer les textes les plus importants et les plus instructifs pour l'histoire du passé chrétien. Nous avons dit (voir Inscriptions *latines chrétiennes*, III) que le nombre total des textes épigraphiques chrétiens pouvait s'élever de nos jours à 50 000 environ. Ce n'est là, certainement, qu'une partie de ce qui a existé en marbre, en mosaïque, en bronze pendant les six ou sept premiers siècles de notre ère. En 1876, J.-B. de Rossi évaluait à 15 000 plus ou moins les marbres intacts, mutilés et ceux dont l'existence et le texte se trouvaient attestés par des manuscrits épigraphiques; depuis lors ce nombre s'est considérablement accru. On peut faire observer toutefois qu'il semble que la période des trouvailles d'une importance capitale soit révolue; les fouilles méthodiques et le hasard continuent à ramener des textes intéressants à la surface du sol, elles ne font plus surgir un ensemble comparable à celui des excavations catacombales contemporaines du pontificat de Pie IX.

Si on veut se faire une idée claire de ce qui nous manque dans cette multitude de textes lapidaires chrétiens des premiers siècles, on peut arriver à une approximation assez exacte. En effet, les anciens manuscrits épigraphiques nous ont conservé la transcription de cent soixante-dix à cent quatre-vingts inscriptions métriques romaines qui toutes se lisaient sur des lieux signalés et vénérés. Cette circonstance semblait les mettre à l'abri des chances de destruction, or il n'en a rien été et ces textes développés, solennels, ont péri comme les plus chétives plaques sépulcrales, puisque une vingtaine à peine nous ont été conservés et beaucoup moins encore dans leur intégrité. Autre témoignage : Entre saint Pierre et saint Grégoire le Grand, mort en 604, les catalogues pontificaux comptent soixante-six papes, parmi lesquels deux seulement furent enterrés loin de Rome (Clément et Silvère); on n'est pas d'accord sur le point de savoir si Clet et Anaclet, Marcel et Marcellin doivent compter pour deux ou pour quatre. (Voir Listes épiscopales.) Quoi qu'il en soit, au minimum, on devrait trouver à Rome soixante-deux sépultures papales pour les six premiers siècles de l'Église; elles ont été visitées, entretenues par les anciens pèlerins dans les catacombes ou dans les basiliques, où leurs épitaphes se lisaient et se copiaient. Aujourd'hui c'est à peine si on peut en montrer neuf, celles de Lin, d'Antéros, de Fabien, de Corneille, de Lucius, de Gaius, d'Eusèbe, de Boniface II et de saint Grégoire le Grand. Par une coïncidence qui mérite d'être relevée, on voit que pour les inscriptions comme pour les sépultures que tout désignait à un traitement plus favorable, elles ne nous sont parvenues que dans la proportion d'une sur sept. Prenons un troisième exemple. Les tombes illustres de martyrs et de confesseurs de la foi, mentionnées et localisées par les topographes du VII^e^ siècle dans la banlieue voisine de Rome, sont au nombre de cent quarante environ. Sur ce nombre d'épitaphes et d'inscriptions historiquse signalées dans cent quarante tombes ou sanctuaires suburbains, il nous en est parvenu un peu plus de vingt; encore une fois la proportion de une sur sept. Toutefois il faut remarquer que cette proportion doit être fort réduite, car chaque sépulture ou sanctuaire avait plusieurs inscriptions; celle du pape Corneille, en particulier, en avait trois : l'inscription primitive, le poème du pape Damase et celui de son successeur le pape Sirice.

En somme, on ne s'écarte pas de la vérité en évaluant ce qui subsiste à moins du septième de ce qui a existé. Cette évaluation était indispensable avant de parler du musée dans lequel sont rassemblées les séries les plus importantes sculpturaires et épigraphiques.

L'impiété, l'ignorance et l'avidité ont collaboré de siècle en siècle à la destruction de ces vestiges qui auraient dû être sacrés à toutes les générations. Heureusement nous pouvons opposer à ces chances adverses les efforts constants et souvent heureux, qui furent tentés pour assurer la conservation et le respect des monuments du christianisme. Parmi ceux qui en donnèrent l'exemple, la place la plus illustre peut-être appartient au pape Damase (voir ce nom). Sa dévotion aux martyrs lui suggéra la pensée de rendre leurs tombeaux facilement abordables et lui inspira des louanges, un peu vagues et ampoulées sans doute, mais dont l'archéologie a su tirer le plus heureux parti pour restituer la topographie hagiographique de Rome. L'ardeur indiscrète des fidèles empressés à se ménager la *tumulatio ad sanctos*, fut contenue par d'inévitables destructions imposées par la nécessité et la solidité des *martyria* agrandis et décorés. Damase épargna plus qu'il ne sacrifia. Son souci fut si sincère qu'il s'interdit à lui-même de choisir son tombeau aux dépens de ces parois qu'il voulait faire respecter.

Hic fateor Damasus volui mea condere membra.
Sed cineres timui sanctos vexare piorum.

Sous son pontificat une vigoureuse impulsion fut donnée pour détourner les fidèles de l'inhumation dans les catacombes et pour donner la préférence aux cimetières à ciel ouvert. Son successeur Sirice encouragea ce mouvement qui aida puissamment à la transformation des nécropoles souterraines en sanctuaires.

Les invasions des barbares entraînent dès les premières années du V^e^ siècle la dévastation de la banlieue de Rome et la ruine méthodique des cimetières souterrains. Goths, Wisigoths, Ostrogoths, Alains s'acharnaient à détruire non seulement pour la joie mauvaise qu'ils en ressentaient, mais pour satisfaire leur haine hérétique, car presque tous étaient ariens. La guerre conduite par Totila fut probablement celle qui entraîna le plus de destructions; les tombes saintes furent violées et souillées, les poèmes damasiens brisés et pulvérisés. En 410 (Alaric), en 455 (Gensérie), en 472 (Ricimer), en 537 (Vitigès), en 546 (Totila); et le *Liber pontificalis*, dans la notice du pape Silvère, nous dit que : *Ecclesiæ et corpora martyrum sanctorum exterminata sunt a Gothis.* Le pape Vigile en rend, lui aussi, témoignage en même temps qu'il nous rappelle ce qu'il fit pour réparer tant de maux :

Cum peritura Getæ posuissent castra sub urbe
Moverunt sanctis bella nefanda prius.
Istaque sacrilego verterunt corde sepulcra
Martyribus quondam rite sacrata piis,
Quos monstrante Deo Damasus sibi papa probatos
Affixo monuit carmine jure coli;
Sed periit titulus confracto marmore sanctus
Nec tamen his iterum posse perire fuit.
Diruta Vigilius nam mox hæc papa gemiscens
Hostibus expulsis omne novavit opus.

Une des plus curieuses découvertes de J.-B. De Rossi fut celle du poème damasien consacré au pape Eusèbe mis en pièces par les barbares, et reconstitué

au VI^e siècle sur une nouvelle plaque de marbre (voir *Dictionn.*, t. II, fig. 1951; t. IV, fig. 3555) par les soins du pape Vigile.

Le siège de Rome par les Lombards, en 755, amena de nouveaux désastres tellement irrémédiables que, ne voulant plus laisser les corps des saints exposés à de pareils outrages qu'on n'était plus en mesure de réparer, le pape Paul I^er prit une résolution qui fut également adoptée par ses successeurs; il ramena dans l'intérieur de la ville les reliques qu'on ne pouvait plus laisser, sans péril, dans les catacombes suburbaines. Cette décision rompait avec l'usage immémorial de l'Église de Rome, jusque-là si traditionnellement jalouse de rendre le culte au lieu même où les martyrs reposaient. Les épitaphes et les poèmes damasiens furent quelquefois emportés avec les corps saints, quelquefois, semble-t-il, négligés, abandonnés et détruits par maladresse ou par indifférence : *Le lapide si lasciarono miseramente perire*, dit Settele [1], *Ma non fu precisamente cosi*, rétorque J.-B. De Rossi, qui soutient qu'épitaphes primitives et poèmes damasiens qui décoraient et signalaient les tombes vidées de leurs reliques au VIII^e et au IX^e siècle, demeurèrent en place. Selon lui les visiteurs modernes auraient détaché, brisé, utilisé, pour en faire de la chaux, des trésors épigraphiques qui avaient été respectés jadis. Peut-être cette affirmation demanderait-elle à être un peu tempérée. Ce qui est certain c'est que beaucoup de textes demeurèrent en place, car dès la fin du VII^e siècle de pieux pèlerins les copient et en font des recueils comme nous l'avons montré (voir INSCRIPTIONS, *Histoire des recueils d'*). Non seulement ils composent des anthologies avec la pensée de faire provision de formules qu'ils seraient incapables de composer, mais leur curiosité va jusqu'à copier des épitaphes en prose qui ne pouvaient leur offrir d'autre utilité que l'intérêt historique. La renaissance carolingienne donna un regain de faveur à ces textes vénérables qui inspirèrent des imitations qui ne sont parfois que des pastiches. Le célèbre *Itinéraire d'Einsiedeln* a été compilé à l'époque de Charlemagne. On prend soin de noter non seulement un poème damasien, mais encore d'indiquer la tombe qu'il illustrait. Dans la célèbre sylloge de Verdun, jadis conservée au monastère de Saint-Vanne (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 889), on trouve parmi les épigrammes métriques du cimetière de Priscille l'épitaphe du pape Sirice accompagnée de cette mention : *ad sanctum Silvestrum ubi ante pausavit super illo altare.* On en peut conclure qu'après le transfert des corps dans Rome, les inscriptions, généralement, demeurèrent en place et gardèrent leur intérêt aux yeux des pèlerins.

Il en fut ainsi pour les tombes saintes; quant aux autres, celles des simples fidèles, on n'eut pas pour elles le même respect. Déjà, au IV^e siècle, lorsque les catacombes recevaient encore un grand nombre d'inhumations, on ne se faisait pas scrupule de vider un *loculus* ou un *arcosolium* de son ancien occupant pour y substituer un nouvel hôte; à plus forte raison, on enlevait une tablette de marbre qu'on trouvait à sa convenance; on la retournait et on traçait sur la face opposée une épitaphe, ou bien on s'en servait pour d'autres usages, pavements, etc. Nous avons montré, à propos de l'épitaphe de *Filumena* (voir ce mot) comment on procédait dans certains cas. Telle basilique, comme Saint-Paul-hors-les-Murs, a été littéralement pavée d'épitaphes retirées des catacombes ou des cimetières à ciel ouvert; beaucoup d'autres églises et basiliques dans l'intérieur de Rome et dans la banlieue, offraient ainsi un véritable musée épigraphique auquel on ne prenait pas attention. L'épitaphe damasienne de Projecta, aujourd'hui au Latran, y a été apportée de la basilique Saint-Martin-des-Monts (voir *Dictionn.*, t. IV, fig. 3558); celle de sainte Agnès fut retrouvée en 1738, dans le pavement de la basilique avec des centaines d'autres. (*Ibid.*, t. I, col. 924, fig. 221.) Et on pourrait en citer d'autres. Les admirables inscriptions damasiennes, que leur beauté aurait dû protéger, n'ont pas été toujours épargnées; l'inscription de saint Hippolyte, débitée en menus fragments, fut encastrée, en 1425, dans le pavement de la basilique de Saint-Jean-de-Latran (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2445, fig. 5731). « Cette barbarie », ainsi que l'appelle justement J.-B. De Rossi, fut la pratique courante des marbriers romains depuis la fin du XI^e jusqu'au XV^e siècle [2]. On ne fera croire à personne que s'ils eussent voulu se donner la peine de chercher un peu, ces destructeurs n'eussent trouvé tout le marbre nécessaire et déjà taillé, poli et souvent de plus belle qualité; mais il faut être juste et savoir dire que ces destructions eussent semblé impossibles et sacrilèges, si on avait été bien persuadé que les papes exigeaient la conservation et le respect de ces monuments vénérés. On ne saura jamais de quelles richesses cette incurie a privé l'histoire du passé de l'Église, et, si on tient tellement à célébrer les œuvres monumentales du Moyen Age, il doit être permis de dresser un acte d'accusation contre son ignorance invétérée, et son aveugle mépris pour tout ce qui n'était pas sa forme d'art de prédilection.

La Renaissance vint et entraîna de nouvelles destructions, peut-être plus graves encore. Les marbres gravés et sculptés furent retournés et servirent de matériaux sans qu'on parut songer à transcrire les textes ainsi sacrifiés. Enfin les papes s'aperçurent de ces dévastations. Eugène IV, Calliste III et Sixte IV portèrent des lois sévères pour y mettre obstacle, sinon pour y mettre fin [3]. Léon X institua Raphaël Sanzio en qualité de commissaire spécial préposé à l'examen des marbres antiques sculptés et gravés, dont pas un seul ne pouvait désormais être employé ou détruit sans sa permission [4]. Cependant ses soins devaient se tourner presque exclusivement vers les ouvrages païens et classiques, car on peut dire qu'à ces débuts du XVI^e siècle, l'antiquité chrétienne n'était encore ni découverte ni même soupçonnée.

Le temps n'était pas éloigné toutefois où elle allait revivre; en 1578, Bosio retrouvait [5] les catacombes et cette révélation fut si bien comprise qu'elle fut même exploitée, au grand dommage de la science qui fit tous les frais d'une piété avide et d'une foi hantée par le souci des polémiques. Ce fut plus encore une dévastation qu'une destruction. Ces innombrables fresques grossièrement peintes, ces tombes fermées avec du plâtre, des briques ou une tablette de marbre, n'offraient guère de profits à réaliser, mais ces tombes, ces épitaphes, les bibelots qui leur servaient de signes de reconnaissance, les ossements qu'elles contenaient allaient alimenter la piété des chrétiens après avoir alimenté le trafic des Romains pour le plus grand divertissement des hérétiques. Un petit livre écrit dans le feu des querelles du temps et qu'on réimprimait encore (pour la cinquième fois à ma connaissance) en 1925, conserve l'écho de cette exploitation regrettable. Anthony Munday, l'auteur de *The English*

[1] *Atti della pontif. accad. d'archeol.*, t. II, p. 96. — [2] *Bull. di arch. crist.*, 1875, p. 111-131; 1876, p. 128. — [3] Marangoni, *Cose gentilesche*, p. 420 sq.; Mai, *Script. veter. nova coll.*, t. V, p. XIII. — [4] D. Francesconi, *Lettera creduta di Baldassare Castiglione*, in-8°, Firenze, 1799; Passavant, *Raphaël d'Urbin*, in-8°, Paris, 1860, t. I, p. 263; Gruyer, *Raphaël et l'antiquité*, t. I, p. 439. — [5] *Roma sotterranea*, 1632, t. I, p. 12 sq.

Romayne Lyfe, en 1582 [1], habitait Rome où il servait d'espion au gouvernement de la reine Elisabeth; il raconte sa visite à la catacombe de Priscille, et plaisante le pieux enthousiasme des pieux visiteurs qui pensaient voir dans chaque tombe les reliques d'un saint ou d'un martyr. Cette piété se montra surtout indiscrète; elle entailla, détacha, coupa, arracha tout ce qui lui parut à sa convenance, usant pour ce faire de procédés si grossiers et si primitifs, que l'objet convoité n'était souvent pas plus épargné que tout ce qui l'environnait. Les inscriptions qui furent ainsi retirées des catacombes et ramenées au jour bénéficièrent d'une sorte de pieux respect qui les fit souvent déposer dans des chapelles, des églises, des basiliques, mais ce fut le petit nombre, le reste fut expédié dans les monastères, les hôpitaux, les couvents, les cabinets d'antiquaires à Rome, dans toute l'Italie et dans le monde entier. Ce pillage s'exécutait sans même prendre soin d'indiquer exactement la provenance de l'objet, on disait : *e cœmeterio subterraneo* et tout était dit! Ou bien, par une journée de loisir, un custode comme Boldetti ou Marangoni, parcourant ses notes après vingt ans de travaux, donnait à un lot d'inscription une affectation vague : *e cœmeterio Callisti, e cœmeterio Petri et Marcellini*, c'était tout ce qu'ils croyaient pouvoir faire quand ils ne se contentaient pas simplement de ces mots : *e loco incerto*.

Boldetti (voir *Dictionn.*, t. II, à ce nom) qui pendant plus de quarante ans exerça la charge de custode des reliques, présida pendant le même temps au sac des catacombes; il croyait accomplir une œuvre pie en transportant *par milliers*, à pleins tombereaux, les plaques de marbre servant de fermeture aux *loculi* pour les acheminer vers la basilique de Sainte-Marie-au Transtévère, où l'attachait son canonicat et vers d'autres basiliques romaines afin d'y servir à l'ornementation des églises, des sacristies, des dépendances, à la réfection du pavement, à la confection de murettes et d'escaliers *come cose sacre* [2]. Marangoni dirigea les mêmes charrois vers l'église et le monastère des Saints-Côme-et-Damien à Anagni. Sacristes et custodes puisaient à pleines brassées pour la plus grande satisfaction des églises, des chapelles, des oratoires; on en dresserait une liste lamentable : monastère de Santa-Maria Maddalena au Quirinal, maison des Mendicanti près du Temple de la Paix, Certosa di San Martino à Naples, et chez les Materozzi à Urbania, et chez les Borgia à Velletri, et chez les Toietti à Rocca di Papa, etc., etc. Cependant il arriva que ces inscriptions destinées au *sacro ornamento* des églises, ne furent qu'en très petit nombre employées à la décoration des parois et du pavement ainsi que cela eut lieu à Anagni; le plus grand nombre fut brisé, concassé; quant à ce qui ne sortit pas des catacombes, on l'utilisa sur place pour des murs de soutènement, des escaliers, des chambranles de portes et le pavement des ambulacres [3]. Le mal avait pris de telles proportions que le 30 septembre 1704, le pape Clément XI défendit sous des peines sévères la destruction des anciennes inscriptions, tant païennes que chrétiennes, et chargea Francesco Bianchini de veiller à leur conservation [4].

La pensée de recueillir les monuments de l'antiquité au fur et à mesure de leur découverte n'attendit pas, à Rome principalement, le XIXe siècle. Il pourrait être curieux et instructif de rechercher et d'écrire l'histoire des premières collections épigraphiques; ce furent des « cabinets » d'antiquaires et il y a peu de sujets dont l'étude soit moins avancée de nos jours. Depuis le milieu du XVe siècle jusqu'au milieu du XVIe, l'épigraphie chrétienne fut délaissée, et même exclue, comme barbare, des collections classiques. Ce n'était pas les occasions qui manquaient, car il a toujours été assez facile, à Rome, de se procurer des inscriptions chrétiennes, mais les Porcari, Pomponius Letus, les della Valle, les Mellini, les Albertini, les Santacroce, les Maffei, les Astalli, les Mattei, Fulvio Orsini, le cardinal Pio di Carpi et beaucoup d'autres n'avaient d'yeux et d'argent que pour les inscriptions païennes. C'est à grand'peine si on parvient à signaler une inscription chrétienne chez les Ciampolini, une autre chez les Capodiferro [5] et peut-être y est-elle comme égarée et tolérée plus que voulue; dans les jardins d'Angelo Colocci on voyait une inscription chrétienne admise en raison de sa technique soignée : *litteris semiplenis* [6], de son texte correct et nonobstant le monogramme du Christ qui se voyait à la partie supérieure, ce qui ne manquait pas d'attirer l'attention tellement la chose paraissait rare [7].

Ce dédain prolongé et raisonné dût coûter cher à l'épigraphie chrétienne dont les monuments furent sacrifiés sans hésitation et sans remords, mais il leur épargna un véritable danger : la falsification. Les faussaires (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 924), ne s'exercèrent pas sur cette littérature pour ainsi dire inexistante. Un faussaire alors n'exerçait pas toujours son talent et sa science en vue du profit matériel à retirer de sa prétendue découverte, mais il songeait parfois à la réputation que lui vaudrait la trouvaille d'un texte qui mettrait érudits et archéologues à l'envers, provoquerait leurs conjectures, leurs dissertations et leurs colères. De tout cela il ne pouvait être question à propos d'une inscription chrétienne à laquelle personne n'eût prêté attention. Seul de son espèce, Pirro Ligorio, qui trouvait temps pour tout, s'avisa d'une supercherie dans le champ de l'épigraphie chrétienne — simple passade — et il imagina un portrait de saint Grégoire de Nazianze trouvé près de la rive du Tibre sur un hermès et avec ces inscriptions [8] :

ΓΡΗΓΟΡΙΟC	ΑΟΦΙΛΟC·ΖΕ
ΝΑΖΙΑΖΗΝ	ΝΟΔΟΡΟΥ
ΟC	ΑΝΘΙΟΧΕΟΣ
	ΕΠΟΙΕΙ

A partir de la seconde moitié du XVIe siècle, l'intérêt se reporta vers l'antiquité chrétienne qui eut désormais sa place dans les cabinets d'antiquaires et dans les musées en voie de formation. Quelques inscriptions choisies entre beaucoup d'autres firent leur entrée dans les collections de Alfonso Ciacconio (Chacon), de Lelio Pasqualini, d'Angelo Breventano et au couvent de l'Aracoeli. Ce n'était pas en vain que Bosio avait révélé les catacombes; un de ses premiers compagnons Giovanni Andrea de Rossi avait commencé à rassembler épitaphes, fonds de coupe et tout ce qu'on y pouvait prendre alors sans même avoir à se baisser pour le ramasser sur le sol. Orazio della Valle, autre précurseur, faisait ses rafles d'inscriptions dans un cimetière de la voie Salaria nova [9]. Puis les dames romaines s'en mêlèrent, l'antiquité chré-

[1] *The English Romayne Lyfe. Discovering : The lives of the Englishmen at Roome : the orders of the English Semiramis.. and a number other matters... There unto is addep the cruell tiranny used on an Englishman* (R. Atkins) *at Roome*, etc., in-4°, J. Chislewoode for N. Ling, London, 1582, 75 pages, autre édition 1590, 67 pages; autre édition dans *The Harleian Miscellany*, t. VII (1746); autre, dans *The Harleian Miscellany*, t. VII, 1808; autre : John Lake, London, 1925, 105 pages. — [2] Marangoni, *Acta S. Victorini*, p. 173; Mai, *Script. vet. nova coll.*, t. V, p. 471. — [3] Zaccaria, *Storia letteraria d'Italia*, t. IX, p. 304; De Rossi, *Roma sotterr.*, t. I, p. 59, 60. — [4] Clément XI, *Bullarium*, p. 338. — [5] Mazochi, *Epigr. antiq. urbis Romæ*, 1521, p. CX, CXIII. — [6] Smetius, *Inscript.*, p. 142, n. 6; Gruter, *Corp. inscr.*, p. 1060, n. 4. — [7] A. Morillon, *Epistola de crucis dominicæ figura ad Lindanum theologum*, dans ms. Vatic. Ottob. *1511*, p. 143. — [8] Manuscrits de Ligorio à Turin, vol. XXIII, p. 46. — [9] Bosio, *Roma sotterr.*, 1632, p. 509.

tienne devenait *snob;* il fallut que la marquise Angelelli et la doña Felice Randanini possédassent leur collection d'épitaphes cémétériales [1]. Les religieux se crurent obligés de collectionner eux aussi; les pères vallicelliens de l'Oratoire donnèrent le branle, suivis par le célèbre bibliothécaire Luc Holsten, le cardinal Francesco Barberini qui non content d'être un Mécène voulut être un connaisseur et le devint. Le premier grand et riche cabinet d'antiquaire dans lequel les inscriptions tenaient une place importante, fut celui dont Raphaël Fabretti hérita de son père, qu'il accrut considérablement et qui a trouvé, depuis, l'hospitalité au palais ducal d'Urbin. Fabretti (voir ce nom) avait précédé Boldetti, à partir de 1688, dans la charge de custode et il avait pu choisir à bon escient ce qui lui paraissait digne de figurer dans son cabinet. Toutefois, on pourrait courir risque de donner à celuici une importance excessive si on allait croire qu'il faut y faire entrer tous les numéros épigraphiques qui composent le recueil intitulé : *Inscriptionum antiquarum quæ in ædibus paternis asservantur explicatio et additamentum* [2].

Ce fut Boldetti qui conçut le premier la pensée d'un immense musée pontifical consacré à l'épigraphie tant païenne que chrétienne; il les plaçait se faisant face sur les parois de la magnifique galerie qui s'étend devant la porte de la bibliothèque Vaticane. Marangoni nous apprend que ce projet agréait fort au pape Clément XI, mais les malheurs des temps et les traverses dont son pontificat eut sa bonne part firent différer l'exécution [3]. Au lieu d'un vaste musée on vit s'élever des villas plus ou moins importantes où s'entassèrent des collections privées : villa Carpegna, près de la voie Aurélienne; cabinet d'antiquités de Francesco Bianchini incorporé dans la suite au *Museo Capitolino,* villa du marquis Capponi, cabinets de Vettori, de Ficoroni, musée du Père Athanase Kircher (voir ce nom), maison des chanoines du Latran à Saint-Laurent *in agro Verano* et à Sainte-Agnès-hors-les-Murs; monastère des cisterciens de *Santa Croce in Gerusalemme,* monastère des bénédictins de *S.* Niccolò *dell' arena* à Catane, collections de Olivieri et de Passeri à Pesaro; musée de Bologne, de Ravenne (archevêché et moines de Classe), bien d'autres encore dans une multitude de villes d'Italie. Il faudrait nommer encore les villas Albani et Galletti, la retraite du cardinal Passionei à Tusculum, le monastère des Camaldules à San Gregorio sur le Celius, ceux des bénédictins à San Pietro de Pérouse et de San Paolo à Rome, les collections privées des futurs cardinaux Rusconi et Zelada, celles des marquis di Bagno à Cusercoli, des Rinuccini à Florence, du baron Astuto à Noto (Sicile), du cardinal Étienne Borgia et des comtes Antonelli à Velletri, etc., etc. Naturellement tous ou presque tous en étaient réduits à passer par les échanges et les achats afin d'accroître leur collection. Une fois aux griffes des marchands il leur arrivait de faire des « coups » admirables, analogues à ceux qu'a si agréablement racontés le comte Tyskiewitz dans ses *Souvenirs d'un vieux collectionneur.* C'est ainsi que de nos jours, J.-B. de Rossi a eu plusieurs fois la satisfaction de retrouver à Rome l'original dont d'adroites copies étaient allées en leur temps enrichir, comme autant d'originaux, l'une le musée de Catane, l'autre celui de Ravenne [4].

Le projet de Boldetti n'avançait pas vite, mais il ne mourait pas et, même, il faisait, peu à peu, du chemin. Francesco Bianchini avait, de son côté, proposé au pape Clément XI une collection d'inscriptions chrétiennes selon le plan logique qui prévalait alors. Ce fut sous le pontificat de Benoît XIV que le projet se réalisa. En 1749, le marquis Scipion Maffei avait publié et dédié au souverain pontife son *Museum Veronense,* réclamant avec instances la création d'un musée chrétien, principalement lapidaire. Il disait entre autres choses : *Neque de recreandis solummodo piorum animis ac de sacræ eruditionis cultoribus juvandis agitur. Dogmata ipsa catholica incorruptamque disciplinam mirum est, quantum contra veteres recentesque oppugnatores monumenta antiqua... confirment, corroborent, patefaciant.* Hagenbuch, protestant de Zurich, ne put se retenir de dire : *Nunquam vidi melius consilium dari,* mais il s'empressait d'ajouter : *neque enim sacris nostris quidquam timeo* [5]. En 1750, Bottari insistait à son tour dans la dédicace de son volume sur les peintures du tombeau des Nasons : *quicumque bonas literas et antiqua, quæ ad nostræ religionis cultum ritusque pertinent, impense amant, a te hoc* (museum) *expectant* [6]. Dans la préface du tome III de ses *Pitture e Sculture* (1754), il déplore la dispersion et la ruine de tant de monuments chrétiens et applaudit à la promesse du nouveau musée. Joseph Bianchini s'était mis à l'œuvre pour organiser et former le premier fonds du musée. Il écrivait, à ce sujet, deux lettres au pape Benoît XIV, déclarant qu'il voulait réunir le plus grand nombre possible d'inscriptions pour les placer dans le long corridor devant la bibliothèque Vaticane, ajoutant qu'il était grand temps de pourvoir à leur conservation, car presque toutes celles que Bosio et Bottari avaient transcrites n'existaient plus [7]. Ceci n'allait pas sans une grosse exagération, mais entre Italiens on n'y regarde pas de si près. Benoît XIV fit réunir avec beaucoup de vigilance les sarcophages chrétiens sculptés qui étaient dispersés les uns dans des édifices publics, les autres dans des basiliques, d'autres enfin chez des particuliers. Toutefois les grottes vaticanes faisant déjà figure de musée, on ne leur retira rien de ce qui s'y trouvait déposé. Les sarcophages recouvrés furent avec une étrange imprévoyance sciés, afin de permettre leur application sur les parois de la salle destinée à les recevoir. On ne songea pas à fixer les uns à côté des autres les parties ainsi sciées, de façon à conserver l'ensemble d'un monument qu'on pourrait ainsi étudier plus facilement. On n'eut d'égard que pour la symétrie ce qui entraîna le rapprochement de bas-reliefs étrangers les uns aux autres; et pour que rien ne manquât à cette organisation déplorable on ajouta des pièces modernes. On doit le dire tout net, le musée de sculpture organisé par Benoît XIV fût une erreur et une faillite pour la science et pour l'art, ni le symbolisme ni l'archéologie n'y ont rien gagné.

Sur les rayons qui tapissaient la salle qui se trouve au-dessous de la salle des bas-reliefs, on rassembla tout ce qu'on put ramasser de souvenirs chrétiens, peintures, terres cuites, ivoires, bronzes, bijoux d'argent et d'or; le cabinet du chev. Vettori avait fourni le plus grand nombre des pièces, ce qui lui valut le titre de directeur du musée sacré de la bibliothèque Vaticane. Des inscriptions on s'occupait moins. Benoît XIV avait réclamé de l'évêque d'Anagni la liste exacte de celles dont Marangoni avait doté le monastère des Saints-Côme-et-Damien. Peut-être le pape songeait-il alors à en réclamer la restitution, comme de celles qui formaient le pavement de Sainte-Marie-du-Transtévère et d'autres églises. L'évêque d'A-

[1] Aringhi, *Roma subterr.*, t. I, p. 694, 698. — [2] In-fol., Romæ, 1699, et nouveau titre en 1702. — [3] Mai, *Script. veter. nova coll.*, t. V, p. XI. — [4] De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1876, p. 136. — [5] Orelli, *Inscr. selectæ*, t. II, p. 361. — [6] *Picturæ antiquæ cryptarum romanarum et sepulcri Nasonis delineatæ a Petro Santi Bartoli,* Romæ, 1750. — [7] Galletti, *Memorie della vita del card. Passionei*, p. 227-232.

nagni envoya la note demandée[1], mais il n'y fut pas donné suite; ce fut à peine si on retira quelques épitaphes du pavement de Sainte-Marie-du-Transtévère et de celui de Saint-Martin-des-Monts, ainsi que des autres églises. Ces inscriptions prirent place avec quelques morceaux de fresques sur les parapets de la bibliothèque Vaticane. Du musée épigraphique il ne subsista que le projet.

Il fut repris et exécuté par Pie VII. L'influence scientifique de Gaetano Marini avait été si étendue et si profonde, qu'on réclamait avec instance la création du musée lapidaire au Vatican. Marini reçut la mission de procéder au classement des monuments. Il distribua les inscriptions païennes par classes, les chrétiennes, au nombre de onze cents environ, sans ordre spécial. On ajouta ce qu'on put acquérir des cabinets Capponi, Passionei, Zelada, Rusconi, et chez les marchands d'antiquité; enfin on y ajouta les marbres retirés des catacombes pendant les premières années du XIX^e^ siècle. Tout cela faisait un contraste frappant entre l'orgueilleuse grandeur du monde antique et la pauvre et humble attitude des débuts chrétiens [2].

Ce n'est pas assez cependant et Mai avait raison d'écrire : *Hæc permagna collectio, admirationem visentium merito excitat; valde tamen abest, ut plena sit atque absoluta* [3]. Une multitude d'inscriptions chrétiennes pouvaient encore être rassemblées et mises en sûreté, l'absence de classement laissait en somme, à peu près tout à faire. Pie VII acheta le cabinet de l'avocat Mariotti et en enrichit le Musée naissant. Grégoire XVI, grâce au préfet de la Vaticane Gabriele Laureani, la dota d'une splendide collection de peintures des écoles grecque et italienne des XIII^e^, XIV^e^ et XV^e^ siècle; mais déjà commençait à s'exercer l'heureuse influence du P. Giuseppe Marchi, véritable initiateur des études d'antiquité chrétienne; ce fut lui qui le premier songea au Latran en vue d'y installer un vaste musée des monuments chrétiens. Les magasins du Vatican, le vieux palais du Latran recevaient au hasard des trouvailles, inscriptions et sarcophages; le pape Grégoire XVI commença par la fondation d'un musée d'antiquité classique dans le Latran restauré et on envisagea sérieusement une autre fondation. L'heure était difficile depuis l'exil de Pie IX à Gaëte.

En 1849, la *Revue archéologique* publiait l'article suivant [4] : *Sur l'état actuel des collections archéologiques et artistiques à Rome.* « Cette lettre ne justifie que trop les craintes que tous les amis des arts, tous les hommes d'intelligence et d'étude dans l'Europe entière ont conçues sur le sort des incomparables collections de cette malheureuse ville que l'on ne pourrait plus appeler aujourd'hui, sans dérision, la ville éternelle. Ils y verront avec douleur que les trésors amassés depuis tant de siècles, sont menacés, dans un avenir plus ou moins prochain, d'être enlevés ou dispersés sous l'action des événements politiques [5].

« Les collections artistiques de Rome se classent en trois catégories, les collections appartenant à l'État [pontifical], les collections appartenant à des congrégations religieuses ou à des institutions spéciales, les collections appartenant à des particuliers. Ni les unes, ni les autres n'ont encore été atteintes directement par le mouvement actuel, une seule exceptée, celle du Collège romain; mais les unes et les autres peuvent être compromises plus tard, et cela soit par une spoliation légale, soit par une nouvelle secousse révolutionnaire, soit enfin par le seul cours des événements.

« Les collections appartenant à l'État (Vatican, Capitole, Saint-Jean-du-Latran) forment aujourd'hui un département important du nouveau ministère des Beaux-Arts. Ceci, pour rester dans le vrai, pourrait être une amélioration, puisque la conservation et le maintien de ces collections constituant à peu près tout le ressort administratif de ce ministère, le titulaire se gardera bien de le laisser s'amoindrir ou disperser, afin de ne pas voir par le fait même de cette dispersion et de cet amoindrissement s'évanouir son portefeuille. Toutefois, il ne faut pas se le dissimuler, si les choses romaines restent selon ce qu'elles sont, le gouvernement actuel, après avoir épuisé les ressources métalliques du pays, sera vivement tenté de battre monnaie avec les chefs-d'œuvre de ses muséums et de ses bibliothèques. Alors aussi viendront s'abattre sur notre pauvre ville des trafiquants d'antiquités de tous les pays, âpres à la curée de nos merveilles. Cependant, il faut le dire, jusqu'à présent, grâce à Dieu, on ne les a point encore vus. Tel est le danger que courent les collections nationales, je n'en connais pas d'autres.

« Les collections appartenant aux corporations religieuses ou celles dépendant d'une institution de charité se trouvent dans une expectative encore moins rassurante. L'Assemblée a décrété le retour à l'État de tous les biens meubles et immeubles de mainmorte. Le Collège romain, la Minerve, Saint-Augustin, Chiesa Nova et autres bibliothèques, collections numismatiques ou muséums, tous curieux, tous intéressants, tous possédant des richesses scientifiques du plus grand prix, ont été enlevés à leurs anciens custodes, et remis à la surveillance de fonctionnaires payés par l'État et chargés d'en rendre compte à l'État. Or, quelle qu'ait été la vigilance des nouveaux employés, il n'est pas impossible de supposer dans leurs prédécesseurs une pieuse fraude à l'endroit de certains manuscrits, certaines curiosités modernes, certaines reliques scientifiques dont on n'a pas voulu se séparer. Il est donc assez probable qu'il y aura eu ainsi dans plus d'un couvent retrait [légitime] avant l'abandon à l'État de portion notable des collections qui s'y trouvaient. Cependant je raisonne sans bases mon opinion sur des faits venus à ma connaissance. Je ne sache même que le Collège romain qui ait essayé d'agir ainsi. Mais à cause d'un indiscret les masses d'objets sortant du musée Kircher ont été transportées au Capitole. Ainsi la riche collection du Collège romain se trouve en partie dans son ancien local, en partie dans les salles du Capitole. J'insiste sur ces détails parce qu'ils indiquent le premier péril dont aient été menacées les collections dépendantes des corporations; le péril actuel, celui sous le coup duquel elle demeure, consiste dans le plus ou moins de fidélité de leurs gardiens officiels.

« L'avenir des collections privées (Borghèse, Doria, etc.) est encore plus inquiétant s'il est possible. Les substitutions et droits d'aînesse étant abolis, la conséquence forcée de cette nouvelle législation sera pour beaucoup de familles princières l'obligation de convertir le capital mort de leurs galeries et cabinets en un actif, qui puisse être partagé par portions égales entre les héritiers. De là, dans un temps donné, la vente probable des collections privées. »

Dès son retour de Gaëte et la dispersion de ce gouvernement révolutionnaire, Pie IX reprit, en 1851, le projet ajourné de la création du *Museo cristiano Pio-Lateranense*. Dès le mois de mars 1852, on lit encore dans la *Revue archéologique* que « le pape vient de créer une commission permanente chargée de recher-

[1] Ms. Vatic. *7284*, écrit vers 1757. — [2] Cancellieri, *Campane di Campidoglio*, p. 129-131, lettre du baron Van de Vivere. — [3] Mai, *Script. veter. nova coll.*, t. V, p. XI. —

[4] *Revue archéologique*, 1849, t. I, p. 54, 55. — [5] Tout le passage qui suit est extrait d'une lettre écrite de Rome, le 24 mars 1849.

cher et de conserver les antiquités chrétiennes, composée ainsi qu'il suit : le cardinal-vicaire, président-né; monsignor Tippani, professeur à l'Université de Rome; monsignor Marini, préfet de la bibliothèque du Vatican; M. Minardi, peintre, le P. Marchi, de la Compagnie de Jésus, membres; M. le chevalier de Rossi, secrétaire.

« Cette commission a résolu : 1° de faire exécuter avant tout des copies des fresques les plus remarquables qui se trouvent dans les catacombes de Rome; 2° de publier un journal hebdomadaire destiné à rendre un compte détaillé des travaux de la commission, et à tenir le public au courant de tout ce qui pourrait intéresser l'archéologie chrétienne. La commission a proposé au souverain pontife d'établir à Rome un musée d'antiquités chrétiennes, et d'admettre le public à visiter tous les dimanches, pendant deux heures, les célèbres catacombes de Saint-Calliste et de Sainte-Agnès où jusqu'à présent personne ne peut entrer qu'avec une autorisation spéciale du gouvernement. Sa Sainteté a approuvé ces deux projets [1]. »

Le préfet des palais apostoliques fit les aménagements nécessaires. Le P. Marchi se chargea de rassembler et de placer les monuments figurés. J.-B De Rossi eut, pour sa part, la moisson épigraphique, Marchi retira les sarcophages sciés, les fit transporter du Vatican au Latran et reconstituer dans la mesure possible suivant leur forme primitive, il en ajouta un certain nombre de nouveaux et surtout la célèbre statue de saint Hippolyte (voir *Dictionn.*, t. VI, fig 5729) rapportée, elle aussi, du Vatican. Les inscriptions furent destinées à orner le triple portique supérieur avec ses appendices assez étendus, et les parois du grand escalier qui monte au premier étage. La masse principale des inscriptions chrétiennes qu'on voit aujourd'hui au Latran était alors entassée dans les magasins de la bibliothèque Vaticane. L'administration municipale offrit un très grand nombre d'inscriptions chrétiennes trouvées à l'*agro Verano* et emmagasinées au Capitole. Alors on fit la chasse aux innombrables *tituli* dispersés depuis un siècle ou deux dans les chapelles de couvents, sacristies, cloîtres, pavements des églises, et on réussit à en récupérer un bon nombre, en invoquant l'idée de restitution au seigneur légitime pour son propre palais. Ainsi revinrent au jour les épitaphes inaccessibles entrées depuis le XVII[e] siècle chez les capucines et chez les adoratrices perpétuelles. Tout cela reprit le chemin du Latran avec celles dont Boldetti avait décoré la sacristie et le portique de Sainte-Marie-du-Transtévère, celles venues du cloître de Saint-Laurent-hors-les-Murs, deux ou trois de Saint-Paul-hors-les-Murs. Le Vatican rendit également beaucoup d'inscriptions encastrées sur les parapets des fenêtres au temps de Benoît XIV. Mais on laissa aux basiliques et aux autres monuments sacrés les inscriptions qui concernaient leur histoire particulière; on se contenta d'en prendre des moulages pour le nouveau musée du Latran. La seule exception faite fut celle de l'inscription gravée sur de grandes dalles de marbre sous le pontificat de Sirice à Sainte-Pudentienne; comme elles se trouvaient à deux exemplaires, une des deux fut transférée au Latran.

En 1855, nous lisons encore dans la *Revue archéologique* [2] que « le Musée chrétien fondé à Rome dans le palais du Latran s'enrichit tous les jours de nombreux objets. Inauguré le 9 novembre 1854, le Musée chrétien, placé sous l'habile direction du P. Marchi et de MM. Fabris et Martinucci, est presque exclusivement composé d'objets tirés des catacombes. » A ces noms estimables il faut associer celui de J.-B. De Rossi qui a marqué ce musée de son esprit, qui s'y est complu, qui en a fait les honneurs avec tant de bonne grâce à des visiteurs aussi illustres que frivoles et à des curieux aussi indiscrets que naïfs. Une des stations préférées était celle qu'on faisait régulièrement devant le sarcophage trouvé à Saint-Paul-hors-les-Murs et qui remonte au IV[e] siècle. Aussi longtemps qu'il ne s'agissait que de fresques, de bas-reliefs et de bibelots trouvés dans les tombes tout allait à peu près bien, mais il y avait les inscriptions! Ici, le grand archéologue expliquait, dissertait à peu près en pure perte, on l'écoutait sans comprendre et plus d'un auteur en le quittant a dit comme Charles de Rémusat : « La nombreuse collection d'inscriptions donne lieu à une foule d'observations, mais elles ne sont pas de ma compétence [3]. »

2. *Le plan.* — Tâchons qu'il n'en soit pas ainsi pour nous qui avons conservé le *Concetto generale* de la classification du musée lapidaire. Il n'existe, semble-t-il, aucune inscription de caractère officiel, c'est-à-dire public et chrétien pour la période antérieure à la paix de l'Église; il faut donc limiter l'épigraphie de cette première période chronologique à la série funéraire. On comprend ainsi pourquoi les inscriptions du culte public, *inscriptiones sacræ*, bien qu'elles tiennent le premier rang au musée du Latran n'y occupent que trois piliers; les autres ont reçu les *epitaphia selecta*. Il serait avantageux de pouvoir classer avec certitude ces épitaphes suivant une chronologie certaine, mais on sait que pour l'immense majorité des inscriptions non datées on ne peut arriver qu'à une approximation.

Sur les vingt-quatre arcatures des trois faces du portique supérieur du Latran, on a donc exposé l'élite de l'épigraphie chrétienne de Rome. Les trois premiers compartiments portent, au sommet, ce titre général : *Inscriptiones sacræ* et pour les deux premières séries : *Monumenta publica cultus christiani;* pour la troisième série : *Elogia martyrum damasiana*. Avant cette première partie, sur une paroi séparée est fixé un fragment de panégyrique païen. Ce fragment mérite à juste titre une place d'honneur puisqu'il contient l'éloge, malheureusement incomplet, d'un légat d'Auguste en Syrie et en Phénicie, lequel n'est autre, au jugement des épigraphistes les plus éminents, que Publius Quirinius; on sait que la date de sa magistrature en Syrie sert de base au synchronisme de l'évangile de saint Luc.

Les *monumenta publica cultus christiani* sont, on l'a dit, en petit nombre. Les basiliques de Saint-Pierre du Vatican et de Saint-Paul-hors-les-Murs sont représentées par quelques inscriptions. Celle du pape Damase racontant les travaux entrepris pour drainer les eaux qui filtraient la colline et pénétraient dans les tombes de martyrs. L'inscription se trouvait au baptistère du Vatican; on n'y lit aucune mention de saint Pierre, parce que cette mention devait se lire sur quelqu'une des autres inscriptions de cette basilique du Vatican. Une de ces inscriptions a été retrouvée au XIX[e] siècle dans les *grotte vaticane*, réduite de moitié, mais pouvant être complétée ainsi :

Longinianus v. c. praef. urb.] ET ANASTASIA C·F·EIVS
ad augendum splendorem] BASILICAE APOSTOLI PETRI
pavimentum parietes] ITEM COELVM
sacri fontis quem dudum Da] MASVS VIR SANCTVS IN
ea . . . . . exstruxit sumpt] V PROPRIO MARMORVm
cultu et musivo opere] DECORARVNT

Damase avait construit le baptistère dont la déco-

[1] *Revue archéologique*, 1851-1852, t. II, p. 778-779. — [2] *Ibid.*, 1855-1856, t. II, p. 379, 565. — [3] Ch. de Rémusat, *Un musée chrétien à Rome*, dans *Revue des Deux Mondes*, 1863, 2[e] période, t. XLV, p. 843-885, voir p. 877.

ration fut payée par le préfet de la ville, en 403, Longinianus, auteur de l'épigramme lue en place *ad fontes S. Petri* par l'auteur de la sylloge palatine :

NON HAEC HVMANIS OPIBVS NON ARTE MAGISTRA
. . . . . .
SED PRAESTANTE PETRO CVI TRADITA IANVA COELI EST
ANTISTES CHRISTI COMPOSVIT DAMASVS
VNA PETRI SEDES VNVM VERVMQVE LAVACRVM
VINCVLA NVLLA TENENT *quem liquor ipse lavat.*

Sous l'épigramme damasienne du baptistère du Vatican on peut lire au musée du Latran celle d'un autre baptistère inconnu, en caractères du v^e^ siècle environ (I, 5) :

CORPORIS ET CORDIS MACVLAS VITALE [*lavacrum*
PVRGAT ET OMNE SIMVL ABLVIT VNDA [*malum.*

A la basilique de Saint-Paul-hors-les-Murs se rapporte l'insigne épigramme rappelant la restauration faite sous le pape Léon le Grand. Près de la tombe de saint Paul, en réparant la confession, on trouva cette inscription votive ou dédicatoire au sujet d'une décoration exécutée par un patron et ses aides : *Petrus cun* à un objet fait en l'honneur de saint André. Dans la seconde moitié du v^e^ siècle, le pape Simplice dédia à Rome la première église portant le vocable de saint André; peu de temps après, le pape Symmaque érigea au même apôtre un oratoire au Vatican. La paléographie du fragment est bien de cette époque, l'abréviation de *sanctus* en S̄ et l'emploi de *vir reverendus*, V̄R̄, pour un évêque ou un prêtre : *s(ancto) Andre(æ apostolo...) v(ir) r(everendus) tit(uli... presbyter).*

D'autres inscriptions réunies sur le même pilier, font partie de textes votifs adressés à des saints dont les noms ne sont pas prononcés : *Anicius Auchenius Bassus v(ir) c(larissimus) et Turrenia Honorata c(larissima) f(emina) eius* [uxor] *cum filiis Deo sanctisque devoti* ☩ (I, 4). Cette inscription vient d'Ostie, où elle ornait certainement un sanctuaire de martyrs de cette localité. Les caractères sont très négligés et du v^e^ plutôt que du IV^e^ siècle; à cette époque la croix monogrammatique était fort en usage à Rome et aux environs. Le nommé Anicius Auchenius Bassus fut consul en 408 et son fils le fut en 431.

Une base d'autel nous montre la croix sculptée

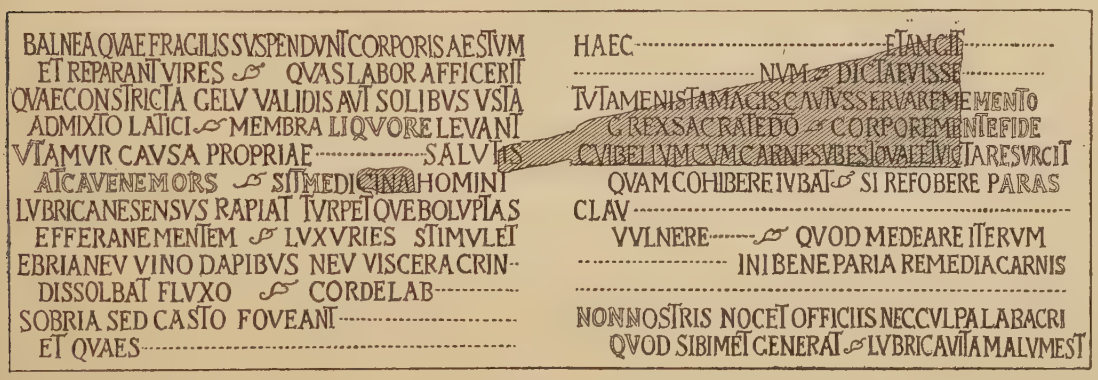

6833. — Inscription de l'Esquilin.
D'après Marucchi, *I monumenti del museo Pio Lateranense*, pl. XLV, n. 1.

(= cum) *suis fecit Paulo apostolo Christi fecit Libosus, Sotericu(s), Erculanus, Augustalis, Filipu(s), Hylas, Calendione, Severinus, Rogatus* (I, 3). La paléographie, la nomenclature et le style épigraphique, l'absence de l'épithète *sancto* ou *beato*, tout indique, pour cette inscription, la première moitié du IV^e^ siècle.

Les basiliques de Sainte-Agnès et de Saint-Sébastien sont représentées par deux épigrammes. La première (I, 6) est du IV^e^ siècle et dit : *...martyr(a)e Agneti Potitus serbus Dei ornavit;* la deuxième (I, 11) est bien connue depuis longtemps : *temporibus sancti Innocenti episcopi Proclinus et Ursus presbyteri tituli Byzanti sancto martyri Sebastiano ex voto fecerunt* (ann. 402-417). Dans un oratoire voisin des thermes de Dioclétien se trouvait l'épigramme votive des martyrs Papro et Mauroleone, avec le monogramme constantinien et qui peut appartenir à la fin du IV^e^ ou au début du v^e^ siècle : *Sanctis martyribus Papro et Mauroleoni domnis votum reddi(derunt) Camasius qui et Asclepius et Victorin(a) : nat(ale) h(abent) die XIII kal. octob. Pueri qui vot(um) h(oc)* [fecerunt] *Vitalis, Maranus, Abundantius, Telesfor.* Les *pueri* en question sont comme sur l'inscription de Saint-Paul les *discentes* ou *alumni* qui exécutèrent, avec un chef d'atelier, cet ex-voto. Au revers de cette pierre on lit le même texte avec quelques variantes. Un petit fragment de *transenna* en marbre, ornée de mosaïque (I, 15) a appartenu d'une manière qui a prévalu dans la seconde moitié du v^e^ siècle, et dans le disque sur lequel cette croix est plantée on lit ces mots : *Félix v(ir) illustris) ex. consule ord(inario) servus vest(er) pro continuis beneficiis vestris optulit.* La paléographie du sigle VI (*vir illustris*) et les formules s'accordent avec la forme de la croix à nous faire voir ici un monument de la fin du v^e^ ou du début du VI^e^ siècle. Il y eut deux Félix, consuls en 428 et en 511; il ne peut ici s'agir que du dernier. La pierre vient des environs de Gabies où il faudrait chercher le saint dont Félix se dit humblement *servus vester.* C'est uniquement un rapprochement de formules qui a fait mettre ici un fragment (I, 14) sur lequel il est question de *pro multis beneficiis* obtenus d'un saint qui n'est pas nommé par un *primicerius caball(ariorum) inl(ustris) urb(anæ) præ(fecturæ).*

Le fragment (I, 9) commence par la formule chronologique *salbo* (= salvo) *episcopo...* Il y est ensuite question du *labor* fait *pro voto* par un fossoyeur nommé Innocent, lequel en récompense de son travail, *hic labor est gra(tus),* réclame les suffrages des martyrs, *suffragia,* près du tombeau desquels s'élève cette mémoire.

Nous avons déjà commenté une petite tablette de bronze (I, 10) (voir *Dictionn.*, t. V, col. 1044, fig. 4256, au mot Ex-voto) ornée d'une épigramme qui nous apprend son origine, Carnunte en Pannonie.

A la partie inférieure du pilier on voit trois autels, le premier (à gauche) est anépigraphe, orné d'une croix gemmée et peut remonter au v^e^ siècle; le dernier (à droite) a été décrit, il est dédié par Félix le consul de 511; l'autel central est beaucoup plus récent et ne remonte qu'au xiii^e^ siècle, on y lit en caractères semi-gothiques : *Deo ad honorem beatorum m(artyrum) Agnetis v(irginis) et Alexandri papæ obtulit aram Marcus abbas mo(nasterii) hujus sanctæ Praxedis.* Les inscriptions médiévales n'ont été admises qu'exceptionnellement. Celle-ci est remarquable par sa concision qui ne serait pas indigne du v^e^ siècle.

La deuxième classe des *Monumenta publica cultus christiani* comprend des inscriptions relatives aux parties accessoires des églises et à leurs rentes ou dotations. La première inscription est une importante épigramme contenant douze distiques gravés sur deux colonnes assez correctement pour pouvoir remonter au v^e^ siècle (voir *Dictionn.*, t. II, col. 104) (fig. 6833).

L'épigramme se termine par une réflexion qui, d'accord avec ce que nous apprend l'histoire, met au compte, non d'une morale scrupuleuse, mais des invasions, des guerres, des misères de toute sorte, la ruine survenue vers ce temps des aqueducs et des thermes dont le nombre et le débit permettaient aux Romains la pratique presque abusive de l'hydrothérapie :

Non nostris nocet officiis, nec culpa lavacri,
Quod sibimet generat lubrica vita malum est.

Les deux épigrammes suivantes tracées en beaux caractères sont datés grâce à cette formule : *Salvo Siricio epis(opo) eclesiæ sanctæ et Ilicio, Leopardo et Maximo presbyteris;* ils se rapportent aux *plutei* de la basilique de Sainte-Pudentienne renouvelés par le pape Sirice et les trois prêtres susnommés. L'un de ceux-ci, Ilicius, fit à ses frais d'autres édifices pour le service de cette église et ils occupaient presque toute la *via Urbana* actuelle. Nous l'apprenons par cette petite pierre placée sous les précédentes : *Omnia quæ videntur a memoria sancti martyris Ippoliti usque huc surgere tecta Ilicius presb(yter) sum(p)tu prop(r)io fecit.*

A droite, on voit le moulage d'un fragment d'une loi impériale de l'année 382, concernant la tutelle des biens et du patrimoine de la basilique Vaticane; autre moulage d'une inscription relative à la construction de la basilique de Saint-Paul et à son cimetière. Il se trouvait là des portiques garnis de colonnes, de marbres, de fresques; on accédait aux hypogées des martyrs, on y lit la mention de thermes (*balineum*) pourvus de vasques de marbre et de machines (*mangana*) pour amener l'eau; un *palatium*, des parapets ou transennes (*compodiola*), des portes ornées de figurines de bronze (*sigilla*), une conque de grandes dimensions.

D'autres inscriptions ont été destinées à des vignes, par exemple, celle-ci : *pedatura*[1] *Susti v(iri) p(erfectissimi)* et *vineæ irenianæ*. Ces propriétaires tenaient à faire profession de christianisme et ajoutaient soit un monogramme, soit une formule pieuse. A cette catégorie appartiennent les estampilles doliaires de l'*officina claudiana*, toujours accompagnées du *chrismon;* un exemplaire se voit fixé au-dessus de la colonne des *vineæ irenianæ*. On a placé là une bouche d'amphore à anses portant la devise : *Spes in Deo.* Les amphores destinées à contenir le vin ont probablement servi à fournir les églises de vin de messe. Enfin on a fixé à la paroi de ce pilier divers fragments de corniches des pupitres ou ambons de l'église Saint Pancrace, parmi lesquels il se trouve un vers entier en mosaïque :

qui]LEGIT ADTENDAT · AD QVID SACRA LECTIO TENDAT

La rime léonine suffit à indiquer que le monument est postérieur à l'an mille.

Au pied de ce pilier, de chaque côté de la colonne des *vineæ irenianæ*, on voit des cippes marqués de croix ayant servi à marquer les limites de propriétés à la ville et aux champs et portant des inscriptions des vi^e^, vii^e^ et même des siècles suivants : *Limes juris basilicæ sa(n)c(torum) Andr(e)æ et Stefani*, et *limes pr(a)etori(i) Cariniani*, celui-ci trouvé on ne sait où. Sur une colonne terminale qui se voyait au xviii^e^ siècle au Forum près de Saint-Hadrien: *s(anctus) Adrian(us) quicumque extraxerint vel fregerint anathema sit.* Sur une autre colonne terminale trouvée sur le territoire d'Ostie : *in(dictione) duodecima ego Georgio fecit a noviter per jussionem apostolicam terra bacante ad filum faciendum.*

Le troisième compartiment a pour titre spécial : *Elogia martyrum damasiana.* Le premier de ces poèmes damasiens est un des éloges de martyrs les plus célèbres et un des très rares qui se soient conservés en original. C'est l'épigramme consacrée à sainte Agnès (voir *Dictionn.*, t. I, fig. 221) et qui se termine par cette invocation :

O veneranda mihi sanctum decus alma pudoris
Ut Damasi precibus faveas precor inclyta martyr.

Le numéro 2 est un fragment que Marini avait fait encastrer au Vatican parmi des marbres païens. J.-B. De Rossi l'en a fait retirer et l'a identifié grâce aux anciennes copies des sylloges; c'est un débris de l'éloge damasien des saints Félix et Adauctus au cimetière de Commodille, et on y voit précisément le nom du pape (voir *Dictionn.*, t. III, col. 2397).

da MASO REC*tore jubente*.

La crypte de ces martyrs fut retrouvée par Boldetti en 1720 et on y rencontra, par grand hasard, un débris de l'inscription primitive qu'on conserva (sans se douter de l'intérêt qu'il offrait) au musée du Vatican.

Les numéros 5 et 7 sont encore des fragments damasiens. En bas du pilier sont placés trois fragments d'une épigramme provenant du pavement de Saint-Martin-des-Monts. Sur le premier on lit dans le sens vertical : SCRIBSIT FVRIVS DION... et Marini avait déjà soupçonné qu'il s'agissait de *Furius Dionysius Philocalus.*

Dans la crypte où fut enseveli le pape Eusèbe, J.-B. De Rossi découvrit le poème que lui avait consacré le pape Damase (III, 4), sur lequel on lit dans le sens vertical : DAMASIS PAPPAE CVLTOR ATQVE AMATOT FVRIVS DIONYSIVS FILOCALVS SCRIBSIT ; mais ce n'est pas l'original du iv^e^ siècle, il a été refait par les soins du pape Vigile. Le fragment (III, 6) nous apprend quelque chose des vicissitudes de ces épigrammes; celui-ci provient du cimetière des Saints-Pierre-et-Marcellin sur la voie Lavicane; le texte intégral a été conservé dans les sylloges du vii^e^ siècle et après, dont les auteurs le transcrivirent sur la tombe des martyrs Martial, Vital, Alexandre sur la voie Salaire neuve.

Viennent alors les *Epitaphia selecta*, divisées en trois séries. La première est chronologique : *Epitaphia certam temporis notam exhibentia;* elle s'étend sur quatre compartiments (iv-vii) et comprend cent trente inscriptions échelonnées depuis l'an 71 (?) de notre ère jusqu'en 565. La seconde série est celle des épitaphes disposées suivant l'ordre logique d'après les affirmations qu'elles contiennent : la foi, la hiérarchie, la discipline ecclésiastique, les métiers, les arts, la famille;

[1] Ce mot a la signification de *vinea;* cf. De Rossi, dans *Bull. della comm. archeol. municip.*, 1873, p. 273.

cette série occupe toute la partie centrale, c'est-à-dire les compartiments VIII à XVII. La troisième série présente les inscriptions suivant un groupement pour ainsi dire naturel : *Inscriptionum familiæ*, et occupe les compartiments XVIII-XXIV. Dans un premier groupe, des épitaphes peintes en rouge sur terre cuite, représentant une des séries les plus archaïques des catacombes, celle du cimetière de Priscille (cl. XVIII). Ensuite vient un groupe d'épitaphes en partie très anciennes, gravées sur le marbre, provenant des cimetières de Prétextat et de Sainte-Agnès (cl. XIX-XX). Après cela un groupe d'épitaphes d'Ostie, en partie antérieures et en partie postérieures à Constantin (cl. XXI). Alors vient un petit groupe d'épitaphes et de petits fragments du milieu du IV^e^ siècle environ ; toutes furent trouvées ensemble, en 1842, près de la basilique Vaticane (cl. XXII). La cl. XXIII se compose d'épitaphes du V^e^ siècle trouvées à l'*agro Verano* autour de la basilique de Saint-Laurent. Finalement un groupe d'épitaphes de la basilique de Saint-Pancrace, toutes du VI^e^ siècle (cl. XXIV).

Si nous revenons à notre point de départ, on peut franchir les compartiments IV-VII qui ont un intérêt surtout technique. Avec la classe VIII nous rencontrons l'expression des formules et croyances dogmatiques et des conditions de la discipline.

Ce sont d'abord les mots IN NOMEN DEI et IN NOMINE DEI (VIII, 1, 2) formule qui préside à tous les actes du chrétien, aussi les fidèles se sont-ils appelés volontiers *cultores Dei* (et à Cherchel : *cultores Verbi*). Lactance nous dit que le grand jurisconculte *Domitius* (Ulpien) dans son traité : *De officio proconsulis libro septimo, rescripta principum nefaria collegit, ut doceret quibus pœnis affici oporteret eos, qui se cultores Dei confiterentur* [1].

Sur les épitaphes nous lisons souvent IN NOMINE ☧ et IN N ☧ (cl. VIII, 8, 9, 10, 11) *La regula fidei et veritatis*, c'est-à-dire le symbole enseigné aux catéchumènes, *docet nos credere post Patrem etiam in Filium Dei, Christum Jesum, Dominum Deum nostrum* [2]. Cette formule de foi au Fils de Dieu se rencontre en grec sous cette forme : ΕΝ ΘΕΩ ΚΥΡΕΙΩ ΧΡΕΙCΤΩ (cl. VIII, 6) et sur un sarcophage : ΕΝ ΘΕΩ ☧ ; en latin, nous voyons : IN D CRISTO et IN ☧ DEO (cl. VIII, 3, 4). C'est bien la même croyance et la même pensée si ce n'est plus exactement la même formule que ces sigles A ☧ Ω dans une couronne et appartenant à la fin du IV^e^ ou au V^e^ siècle. L'emploi de l'ἰχθύς sur la pierre (VIII, 12) nous reporte vers une date très ancienne. Ces numéros 12 et 13 nous font voir l'emploi du mot ΙΧΘΥC, le n. 12 remplace le Χ par le Κ non par inadvertance, mais volontairement afin de remplacer Χριστός par Κύριος. C'est encore la croyance primitive que nous lisons dans (VIII, 5) avec ces mots VIBAS IN SPIRITO SANC*to* ; ainsi la croyance aux trois personnes de la sainte Trinité se trouve justifiée par les témoins les plus authentiques et les plus anciens.

L'épitaphe (VIII, 14) rappelle un enfant de dix ans *nutricatus Deo, Christo, marturibus*, formule qui rattache entre elles les deux parties de cette classe VIII^e^. Paulin de Nole, parlant d'Asterius fils de Turcius Apronianus, dit que ses parents [3] :

Infantem Christo constituere sacrum
Ut tamquam Samuel primis signatus ab annis
Cresceret in sanctis VOTVS ALENTE DEO

De son côté, Prudence atteste cette oblation et quasi-consécration à Dieu des enfants de la noblesse chrétienne, et il fait allusion au rite accompli au tombeau des martyrs en particulier à celui de saint Laurent [4]. Les médailles de dévotion (voir *Dictionn.*, t. I, au mot AMULETTES ; t. VIII, au mot LAURENT) nous montrent le sens qu'il faut donner à ces mots : *nutricatus Deo, Christo, marturibus.*

Le fondement du culte des saints et de la confiance dans la prière et le patronage du bienheureux dans le ciel se trouve clairement enseigné par les inscriptions (VIII, 15, 19, 21) sur lesquelles nous lisons ceci : *Et in orationi(bu)s tuis roges pro nobis quia scimus te in C(hristo) ; ispiritus tuus bene requiescat in Deo, petas pro sorore tua : pete pro parentes tuos : pete pro Celsinianu(m) coiugem : Domina, Basilla commandamus tibi Crescentinus et Micina filia(m) nostra(m) : commando Bassi(l)a innocentia(m) Gemelli.* Les âmes des élus, reçues dans le sein de Dieu, étaient de même invoquées par les vivants et par les morts, leur intercession était jugée très efficace. On voit donc les défunts, professant fidélité envers Dieu et envers son Christ, prenaient des martyrs en qualité de patrons : *Mandrosa... fidelis in Christo, eius mandata reservans martyrum obsequiis devota transegi falsi s(a)eculi vitam* (cl. VIII, 20). Aux défunts, on procurait le bénéfice de l'inhumation le plus près possible de la tombe d'un saint, et si l'enterrement se faisait le jour de la fête du martyr ou au jour octave, on y voyait une garantie d'un prompt bonheur : *d(e)p(o)situs postera die marturorum ; ante natale domni Asteri(i) depositus in pace* (VIII, 22-28). Ces quelques exemples pourraient être multipliées.

La base fondamentale de cette confiance dans la prière et la protection des martyrs et de tous les élus, était la croyance dans leur félicité auprès de Dieu et du Christ, avant la résurrection générale ; aussi lisons-nous sur les plus anciennes inscriptions : *Vivis in Deo, in Christo, in Spiritu Sancto, in bono, in pace, in refrigerio, cum spirita sancta* (pour *spiritibus sanctis*), *cum sanctis.* La classe IX du Musée ne pouvait faire plus que d'offrir quelques exemples parmi une multitude d'autres. On lit des affirmations qui témoignent de la confiance absolue et sereine : *Vives in Deo ; vibes Deo ; vibes in æternum ; in pacem cum spirita sancta* (pour *spiritibus sanctis*) *acceptum eumte(m)* (pour *euntem*) *a beatis* (pour *ad beatos*) *innocentem ; anima Christi reddita est ; vitam reddit in pace Domini ; in pacæ ex die V idus Nob(enbres) ; secu(m) (h)abet ad Dominum (filios) IIII* (cl. IX, n. 1-3, 21, 22, 24, 26, 30, 32). La rhétorique s'en mêle, mais elle s'inspire de lambeaux de phrases trouvés dans saint Cyprien, comme dans l'épitaphe du jeune Macus : *Macus puer innocens esse jam inter innocentis cœpisti : quam staviles* (stabilis) *tivi* (tibi) *hæc vita est : quam te l(a)etum excipet* (excipit) *mater eclesia de (h)oc mundo revertentem Conprematur pectorum gemitus, struatur fletus oculorum* (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 2237, fig. 3981). On rencontre des formules où la prière se mêle au souhait : ΖΝ ΕΝ ΘΕΩ ; *semper in D(eo) vivas dulcis anima ; dulcis bibas* (vivas) *in Deo ; vibas* (vivas) *in D(eo) ; in Deu(m) ; Deus tibi refrigeret spiritum tuum Deus refrigeret ; refrigera Deus anima(m) ; cum pace ispiritus in bonu(m) quescat ; (i)n bono, vibas* (vivas) *in C(h)risto ; in* ☧ *in* ☩ ; *in pace te in* ☧ ; *te cu(m) ; p(a)c(e) ;* ΕΙΡΗΝΗ ΤΗ ΨΥΧΗ COY ; ΕΙΡΗΝΗ COY ΤΗ ΨΥΧΗ ; ΕΝ ΕΙΡΗΝΗ COY ΤΟ ΠΝΕΥΜΑ (*cum s*). *pirita sancta* (cl. IX, n. 5-9, 12-20 ; 23 ; 25-29, 33). Ces acclamations (voir ce mot t. I) ne sont pas que des souhaits, ce sont de véritables prières ainsi que nous le montre clairement le numéro 10 : *quisque de*

[1] Lactance, *Divin. Instit.*, l. V, c. XI. — [2] Novatien, *De Trinitate seu de regula fidei*, c. IX. — [3] *Natal. S. Felicis*, XIII, vs. 261-263. — [4] Prudence, *Peri Stephanon*, hymn. III, vs. 517-528.

fratribus legerit, roget Deu(m) ut sancto et innocente spirito (= sanctus et innocens spiritus) *ad Deum suscipiatur* [1]. Le numéro 11 nous a gardé les restes d'une formule analogue : celui qui prie *pro spirito*, qui est admis *aput Deum*. Ceci rappelle cette phrase de Tertullien : *pro anima ejus* (mariti) *orat* (uxor) *et refrigerium interim adpostulat ei et in prima resurrectione consortium* [2].

Les formules épigraphiques sont comme un abrégé des prières liturgiques pour les défunts. Nous avons montré au mot Ame, t. I, col. 1531 le texte intégral, ou peu s'en faut, d'une oraison du rituel transformée en épitaphe. Le début des formules funéraires liturgiques en latin comme en grec est généralement : Μνήσθητι Κύριε, *memento Domine*, ce qui ne se retrouve presque jamais dans l'épigraphie funéraire latine, mais reparaît au contraire assez fréquemment dans les inscriptions grecques, notamment en Sicile.

Au bas du compartiment IX on en lit un exemple sur un sarcophage : MNHCΘH O ΘЄOC ЄYГЄNIHC. Le n° 34 rapproché d'une autre épitaphe également mutilée, venue d'une catacombe, nous montre l'emploi d'une prière liturgique tirée de l'ancien office des défunts tel qu'il se récitait à Rome. Voici en majuscules les mots et les lettres conservés; les suppléments sont tous tirés de l'autre épitaphe citée : *Domine qui de* DISTI OMNIBVS ATCERSIO *nem suscipe animam* BONIFATI PER SANTVM NOM *en tuum*. Le mot *adcersio* (*accersio accersitio arcessitio*) fut employé au IIIe siècle par les fidèles pour désigner la mort, on connaît cette formule d'une épitaphe romaine (*accersitus ab angelis*). Saint Cyprien écrit dans le *De mortalitate*, c. XX : *Nobis sæpe revelatum est fratres nostros non esse lugendos* accersione *dominica de sæculo liberatos, cum sciamus non eos amitti sed præmitti, recedentes præcedere... vivere apud Deum*. Conformément à ce langage, on a employé maintes fois les expressions *recessit, præcessit in pace*, surtout en Afrique.

A la suite de cette même classe IX vient un choix d'épitaphes relatives à la résurrection des morts. Cet article du symbole était cru fermement. Tertullien commence son traité *De resurrectione carnis* par ces mots : *Fiducia Christianorum, resurrectio mortuorum*. Cette confiance inspire et pénètre les liturgies; on l'a dit maintes fois, pour les chrétiens la mort n'est qu'un sommeil; les mots *depositus, depositio, dormit, quiescit, in sommo pacis* indiquent que la mort n'est plus comme pour les païens une cessation définitive de la vie et de l'espérance. *Dormit in pace*, lisons-nous (IX, 35) et encore : *jaces in pace sopore, merita resurgis* (= resurges), *temporalis tibi data requetio* (IX, 38).

Les numéros 39-41 font une allusion discrète aux sacrements. Déjà, au n° 31, nous voyons la vie entière d'un défunt coupée en deux parts : *ante* et *post adceptione(m) sua(m)*, c'est-à-dire avant et après le baptême; le n° 40, nous dit *fidem accep(it)*, ce qui doit s'entendre du baptême inséparable de la foi. Le n° 30 nous montre que, même dans ces premiers siècles, le baptême était administré à des enfants; il s'agit d'un jeune garçon *qui cum soldu* (solide) *amatus fuisset a majore sua* (avia) *et vidit hunc morti consti(tu)tum esse petivit de aeclesia ut fidelis de s(a)eculo recessisset*.

3. *L'exécution.* — Le musée chrétien lapidaire du Vatican est le premier en date parmi ceux qui existent aujourd'hui. Il est aussi, grâce à diverses publications, un des mieux connus. Cependant les ouvrages anciens, s'ils ne peuvent être négligés, doivent être utilisés avec circonspection. Dans le catalogue qui va suivre nous mentionnerons la bibliographie de chaque monument, quoique dans la plupart des cas les planches des anciens ouvrages soient assez peu fidèles. Pendant deux siècles et demi environ le dessinateur de Bosio a été en possession de représenter l'archéologie monumentale; nous avons dit qu'elles réserves s'imposent à son égard (voir *Dictionn.*, t. III, au mot : Copies). Aringhi et Bottari ont reproduit sarcophages et inscriptions, ce qui a semblé consacrer leur autorité, bien à tort du reste.

La première publication dont il faille tenir compte est celle du P. Raphaël Garrucci, *Monumenti del museo Lateranense descritti ed illustrati, e publicati per ordine della Santita di nostro Signore Papa Pio IX*, in-fol., Roma, 1861. Ce n'est qu'un choix assez arbitraire dont on trouvera le catalogue dans *Dictionn.*, t. VI, col. 658-659, fig. 4872-4875.

Le même archéologue a donné au contraire dans la *Storia dell'arte cristiana*, t. V, un grand nombre de sarcophages du Latran et, t. VI, un choix d'inscriptions du même musée.

En 1877, J.-B. de Rossi publia *Il museo epigrafico cristiano Pio-Lateranense, con 24 tavole eliotipiche*, Edizione separata in-4° grande, et un volume intitulé : *Omaggio al papa Pio IX nel suo giubileo episcopali offerto dalle tre romane accademie*, etc., in-4°, Roma. La préface fut reproduite sous le titre : *Il museo epigrafico cristiano Pio Lateranense*, dans *Bullettino di archeologie cristiana*, 1876, p. 120-144; 1877, p. 5-42, 1 pl.

En 1881, Th. Roller, *Les catacombes de Rome*, 2 vol., in-fol., Paris, donna la reproduction phototypique de quelques piliers du musée du Latran.

En 1890, parut un catalogue excellent intitulé : *Die altchristlichen Bildwerke im christlichen Museum des Laterans untersucht und beschrieben von* Johannes Ficker, *Gedruckt mit Unterstützung des kaiserlich deutschen archäologischen Institutes mit 2 Tafeln und 3 Abbildungen im Texte*, in-8°, Leipzig. Ce catalogue a été établi d'après le nouveau classement fait en 1887 par M. Orazio Marucchi; le musée épigraphique n'est pas inventorié dans cette publication.

En 1894, M. O. Marucchi fut nommé par Léon XIII *archeologo dei Musei pontifici*, et fut invité à établir un catalogue. Le musée avait reçu d'importants accroissements, et la *Commissione di archeologia sacra* estima préférable de laisser désormais dans les catacombes les fresques et les inscriptions qu'on y découvrirait, considérant *che il Museo Lateranense formasse una collezione oramai in se completa per lo scopo a cui era destinata*. Quelques additions furent faites cependant à la section de sculpture sous le pontificat de Léon XIII, notamment un sarcophage qui doit être considéré comme le plus antique de tous, en outre deux autres sarcophages apportés de la villa Ludovisi. La collection épigraphique reçut quelques additions peu importantes et un monument d'une importance capitale, la célèbre stèle d'Abercius (voir *Dictionn.*, t. I, au mot Abercius). Déjà malade et près de sa fin, J.-B. De Rossi tint à venir lui-même au musée désigner la place que devait occuper ce monument insigne.

En 1898 fut publié un *Guide del museo cristiano Lateranense, compilata da* O. Marucchi, lequel fut nommé en 1904, par Pie X, directeur du musée. Quelques fragments de bas-reliefs du musée du Vatican et des jardins pontificaux prirent le chemin du Latran, ainsi qu'un beau sarcophage demeuré jusque-là un peu délaissé dans le *giardino papale*. Une nouvelle paroi fut couverte d'épitaphes, plusieurs inscriptions furent l'objet de groupements nouveaux, on ajouta aussi quelques moulages; enfin on organisa la salle judaïque, principalement avec les épitaphes trouvées au cimetière de Monteverde, sur la voie de Porto en 1905 et 1906.

En 1910, les archéologues ont enfin possédé un

[1] Lupi, *Epitaphium Severæ*, p. 167. — [2] Tertullien, *De monogamia*, c. X.

admirable recueil intitulé : *I monumenti del museo cristiano Pio-Lateranense riprodotti in atlante di XCVI tavole con testo illustrativo di* Orazio Marucchi, *Scrittore della biblioteca Vaticana, Direttore speciale del suddetto museo. Contributo allo studio degli antichi cimiteri cristiani di Roma,* format atlas, Milano, Ulr. Hoepli; XI-76, p. XCVI pl.

4. *Le musée de sculpture. — Vestibule de la grande galerie.* — **1.** Fragment de l'extrémité gauche de la partie antérieure d'un sarcophage. Une femme debout, largement drapée, laissant tomber le gras gauche qui

6834. — Fragment de sarcophage.
D'après Marucchi, *I monumenti,* pl. I, n. 1.

tient un *volumen*, tandis que le coude droit est retenu dans le vêtement. Dans la frise au-dessus un dauphin nageant la gueule ouverte et qui semble prêt à saisir la queue du dauphin qui le précède. La partie centrale du sarcophage devait se composer d'une *imago clypeata* (voir ce mot) soutenue par deux génies plus ou moins drapés, on voit encore les jambes et les pieds du génie de gauche. — Larg. 0 m. 50, haut. 1 m. (fig. 6834). Marucchi, p. 9, n. 1; pl. I, n. 1.

2. Fragment de sarcophage. A gauche, le buste sans tête d'une figure virile, à la suite quatre figures viriles, toutes imberbes, vues à peu près jusqu'aux genoux. Peut-être est-ce une représentation du Christ avec des apôtres. Le personnage le plus à droite fait partie d'une scène différente; il est vêtu d'une chlamyde et porte un béret; il semble présenter un plat chargé de six objets arrondis; peut-être un des rois mages? — Long. 0 m. 65, haut. 0 m. 42 (fig. 6835). Marucchi. p. 9, n. 2; pl. I, n. 2.

3, 4, 5. Chapiteaux d'ordre composite provenant des ruines d'un édifice de Porto. Marucchi, p. 9, n. 3, pl. I, n. 3, 4, 5.

6. Inscription funéraire sur marbre italique provenant de Porto (1869) (fig. 6836) :

FELIX · HIC · DORMIT
Q · V · ANN · V ·
M · VII · D · XIII ·

Felix hic dormit, qui vixit annos quinque, mense septem, dies tredecim.

La formule *hic dormit* est fréquente à Ostie et à

6835. — Fragment de sarcophage.
D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. I, n. 2.

Porto au III^e-IV^e siècle; haut. 0 m. 22, larg. 0 m. 43, Ficker écrit : PELIX; Rossi: D. XIIII ; *Corp. inscr. lat.*, t. XIV, n. 1960; Ficker, p. 35, n. 25; Marucchi, p. 9, pl. II, n. 1.

7. Inscription funéraire sur marbre italique provenant de Porto (1866) (fig. 6837) :

QVIESCVNT IN PACE
ET FAVSTINA EIVS CVM
NEPTEM ☧ HOS RECO[*gno*-
CIT PARENTVM MERITA

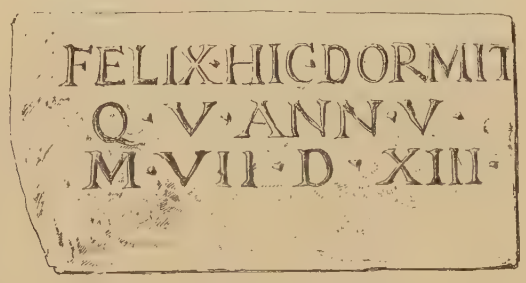

6836. — Inscription de Porto.
D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. II, n. 1.

Formule rare : *hos recognoscit parentum merita*, IV^e siècle, haut. 0 m. 25, larg. 0 m. 59.

Corp. inscr. lat., t. XIV, n. 1959; Ficker, p. 33, n. 13; Marucchi, p. 9, pl. II, n. 2.

8. Inscription tardive provenant probablement de la basilique de Porto, marbre italique (fig. 6838).

S̄C̄E D̄I GENETRIX
BIBITIN TVAECLE[*sia*
c]ONIVRAT IN S̄P̄V̄·V
VTI SI NON PARTE AB[*eat* (*cum Juda*)

Fragment relatif à une église dédiée à la Mère de Dieu. Il devait y être fait mention d'un ecclésiastique

attaché à cette église, car on dit de lui : *vivit in tua ecclesia.* A la fin, une formule d'anathème bien connue : *... si non, partem hab(eat cum Juda)* (voir JUDAS) VIII^e-IX^e siècle, haut. 0 m. 50, larg. 0 m. 43.

De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1866, p. 100; Ficker, p. 33, n. 4; Marucchi, p. 9, pl. II, n. 3.

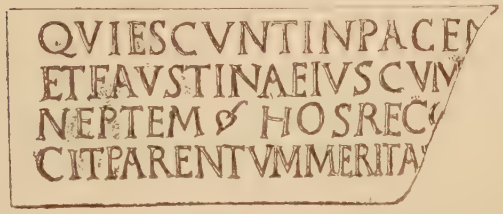

6837. — Inscription de Faustina et de son neveu. D'après Marrucchi, *op. cit.*, pl. II, n. 2.

9. Fragment d'inscription, marbre italique :

RVEINA·ET
ELEVCIANE

Peut-être : *S*]*eleuciane.* Rossi vit un fragment d'une troisième ligne (aujourd'hui perdue) avec les lettres TESI; haut. 0 m. 69, larg. 0 m. 42. *Corp. inscr. lat.*,

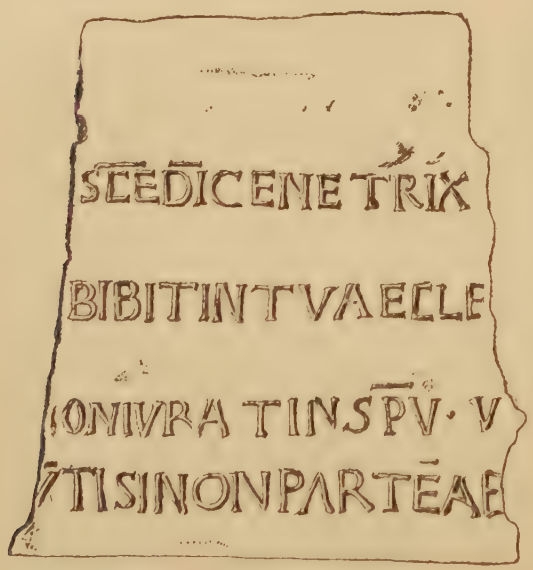

6838. — Inscription de Porto. D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. II, n. 3.

t. XIV, n. 1965; Ficker, p. 33, n. 3; Marucchi, p. 10, pl. II, n. 4.

10. Épitaphe, marbre grec (fig. 6839) :

RVFINA COWIVCI SVO
IN PACE AGRICOLE DORMI
ENTI

Ficker a lu la 3^e ligne : FATTI (*sic*); haut. 0 m. 22, long. 0 m. 84; IV^e siècle.

Ficker, p. 35, n. 24; Marucchi, p. 10, pl. II, n. 5.

11. Épitaphe sur marbre grec (fig. 6840) :

COMINIVS·MARCELLINVS
QVI VIXIT ANN·XXV·M·S·XI
DORMIT IN PACE

Début du IV^e ou fin du III^e siècle; haut. 0 m. 52, larg. 0 m. 61.

De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1866, p. 41, n. 7; Ficker, p. 36, n. 92; Marucchi, p. 10, pl. II, n. 6.

12. Fragment d'épitaphe d'une personne appelée *Anas* [*tasius* ou *Anas*]*tasia* :

V^e siècle environ, a en juger par la présence de la croix en tête de l'épitaphe.

Marucchi, p. 10, pl. III, n. 1.

13. Sarcophage de style grossier et de technique très négligée qui ne saurait être plus ancien que la fin du IV^e siècle. Au centre, devant une draperie, la défunte représentée debout, tenant dans la main gauche le *volumen* et sortant la main droite de son vêtement comme pour faire le geste de l'allocution. A ses pieds, à droite, une colombe, symbole de l'âme, à gauche

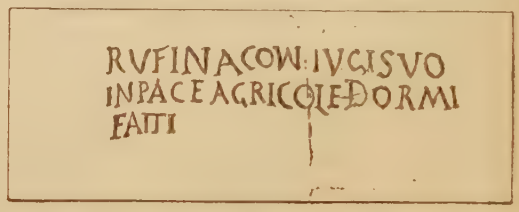

6839. — Inscription du mari de Rufina. D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. II, n. 5.

une boîte ronde (*scrinium*) contenant les rouleaux des saintes Écritures. La draperie ou *parapetasma* rappelle l'admission des âmes saintes *ad interiora velaminis.* De chaque côté un panneau en strigilles et aux extrémités, deux figures du Bon Pasteur aussi rudement ébauchées que l'image de la défunte. Ces deux pasteurs portent

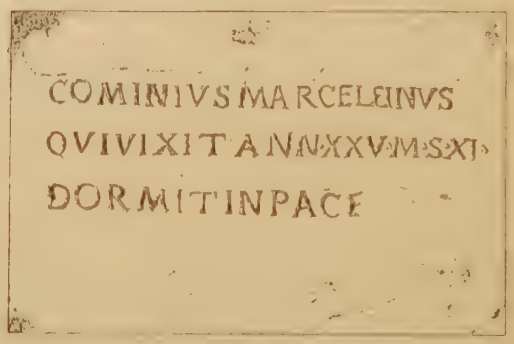

6840. — Épitaphe sur marbre grec. D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. II, n. 6.

chacun un panier au bras gauche et de la main droite tiennent le vase de lait. Le bon Pasteur (à gauche du spectateur) est une restauration; long. 2 m.; haut. 0 m. 55; prof. 0 m. 50 (fig. 6841).

Garrucci. *Stor.*, t. V, append., n. 45, p. 61; Ficker, p. 6, n. 9; Marucchi, p. 10, pl. III, n. 2.

14. Grand sarcophage à deux rangs de strigilles et deux rangs de sculptures. Au centre, deux époux en pied, l'épouse voilée et l'époux portant la trabée, tenant un *volumen* dans la main gauche. Derrière eux on voit *Juno pronuba* (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 427, fig. 6419). Entre les deux jeunes époux et à leurs pieds

et en dimensions réduites, la figure de Psyché seule conservée, celle de l'Amour a été brisée, probablement à raison de sa nudité. Au-dessous, une sorte de bas-relief figure un combat de coqs, excités par deux génies, un d'eux pleure sa défaite, l'autre brandit la palme de sa victoire. C'est un symbole de la vie. Les angles du sarcophage présentent quatre scènes, superposées deux à deux. A gauche, en haut, la création d'Ève; en bas, la guérison de l'aveugle-né; à droite, en haut, la résurrection de Lazare; en bas, Moïse frappant le rocher. Ce sarcophage est resté à la villa Ludovisi jusqu'en 1888. Long. 1 m. 50; haut. 1 m.; larg. 1 m. 20.

Garrucci, *Storia*, t. v, pl. 361, n. 1; Schreiber, *Die antiken Bildwerke der Villa Ludovisi*, n.154; R. Grousset, *Catalogue des sarcophages chrétiens de Rome qui ne se trouvent point au musée du Latran*, 1885, n. 92; Marucchi, p. 10, pl. III, n. 3.

6841. — Sarcophage de Severa. D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. III, n. 2.

15. Deux fragments ayant fait partie de la décoration d'un canthare de marbre de forme rectangulaire, fontaine monumentale qui ornait le *Xenodochium* ou hospice construit à Porto par Pammachius et que nous avons décrit (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2765-2768, fig. 5755). Il subsiste une partie de l'inscription monumentale, en caractères du IV^e^-V^e^ siècle (fig. 6842).

L'ensemble pourrait peut-être se reconstituer ainsi... *(fecit)atrium cum quadriporticum sed et columnas cum (cisterna?) Quisquis sitit veniat cupiens (h)aurire fluenta.*

De Rossi, *Dello xenodochio di Pammachio*, dans *Bull. di arch. crist.*, 1866, p. 50; *Dictionn.*, t. VI, fig. 5755; Marucchi, p. 10, pl. III, n. 4, 5 (non numérotés).

16. Partie antérieure d'une frise du VIII^e^ siècle, provenant d'un édifice religieux de Porto (fig. 6843) Marucchi, p. 10, pl. IV, n. 1.

17. Cadre contenant huit fragments de sarcophages divers : n. 31, figure d'un des trois jeunes Hébreux dans la fournaise; n. 34, figure d'une orante placée devant une tenture figurant l'entrée du paradis; n. 35, partie inférieure de la figure assise de Notre-Seigneur tenant le *volumen* et enseignant; n. 33, partie centrale de la face antérieure d'un sarcophage à strigilles avec *imago clypeata* d'un défunt, sous la quelle on voit la partie supérieure du corps de deux colombes; n. 29, fragment de scène pastorale; n. 28, 30, 32, sans importance.

Marucchi, p. 10, pl. IV, n. 2.

18. Arc en marbre ayant fait partie d'un *ciborium* recouvrant un autel au IX^e^ siècle. La composition se compose de deux roses et de nattés. A l'intérieur du cercle, une inscription nous apprend que ce monument

6842. — Inscription du canthare du xenodochium de Porto. D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. III, n. 4, 5.

fut exécuté par un évêque nommé Étienne, sous le pontificat de Léon III (795-816) (fig. 6844) :

\+ SALBO BEATISSIMO D̄N̄ LEONE TERTII PAPAE STEPHANVS INDIGNVS EPISC̄ FECIT +

Ce monument vient d'une basilique de Porto.

De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1866, p. 102; Marucchi, p. 10, pl. IV, n. 3.

19. Sarcophage avec couvercle en forme de toit à antefixes avec palmettes. Marbre grec. Ce sarcophage est sorti probablement d'un atelier païen, il ne porte aucun symbole de christianisme, mais le sujet représenté est du nombre de ceux auxquels les fidèles faisaient bon accueil et donnaient une signification conforme à leurs croyances. Au centre, un buste dont le visage est à peine dégrossi et qui n'a jamais été terminé; dans la main droite un *volumen*. Derrière ce

défunt deux génies soutiennent les extrémités d'une tenture très flottante. Le fond est occupé par quatre génies vêtus représentant les saisons. Sur les faces latérales un vase entre deux griffons, haut. 0 m. 39; long. 1 m. 45; prof. 0 m. 47 (pour la cuve); haut. 0 m. 5; larg. 1 m. 49; prof. 0 m. 45 (pour le couvercle) (fig. 6845).

Ficker, p. 7, n. 18; Marucchi, p. 10, pl. IV, n. 4.

20-22. Fragments d'une balustrade sculptée, VIII^e^-IX^e^ siècle.

Marucchi, p. 11; pl. V, n. 1-2.

23. Fragment d'une dalle sculptée, ayant fait partie d'une balustrade; colombe tenant une grappe de raisin, VIII-IX^e^ siècle.

Marucchi, p. 11, pl. V, n. 3.

24. Fragment de couvercle d'un sarcophage figurant une sorte de veau marin (fig. 6846).

Marucchi, p. 11, pl. V, n. 4.

25. Fragment de couvercle d'un sarcophage figurant quatre dauphins, nageant deux par deux en sens inverse et la queue d'un cinquième dauphin (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 289, fig. 3610).

Marucchi, p. 11; pl. V, n. 5.

26. Face antérieure d'un sarcophage. Au milieu une orante portant une robe longue et une sorte de pèlerine brodée ou gemmée de riche apparence. Cette défunte est encadrée par ses deux saints protecteurs qui l'introduisent dans le jardin du Paradis reconnaissable à ses deux palmiers. A droite, Jésus-Christ jeune et imberbe changeant l'eau en vin et accompagné d'un apôtre, ensuite sujet dont l'explication reste toujours douteuse : est-ce Job avec un de ses amis? A droite, le Christ avec quatre disciples; il distribue à ses deux voisins les pains qui viennent d'être multipliés, un apôtre les reçoit dans un plat, l'autre dans une corbeille. La tête du Christ dans le miracle de Cana a été refaite. Ce sarcophage vient du Vatican; haut. 0 m. 31, long. 1 m. 10 (fig. 6847).

6843. — Fragment de frise provenant de Porto.
D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. IV, n. 1.

6844. — Arc en marbre provenant d'un ciborium.
D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. IV, n. 3.

Roller, t. I, pl. I, n. 3, p. 297; Ficker, p. 10, n. 40; Marucchi, p. 11, pl. V, n. 6. G. Wilpert, *Restauro di sculture cristiane antiche*, dans *Rivista di archeologia cristiana*, 1927, t. IV, p. 72, fig. 9.

27. Fragment de sarcophage; il reste un génie nu, ailé, qui soutenait un cartouche contenant l'inscription; à sa gauche deux personnages regardant en l'air, ce sont les rois mages guidés par l'étoile.

Marucchi, p. 11, pl. v, n. 7.

28. Fragment de couvercle d'un sarcophage, offrant la figure d'un monstre marin; sa gueule est fermée en sorte qu'il est douteux qu'il ait fait partie d'une représentation de Jonas.

Marucchi, p. 11, pl. v, n. 6.

29. Cadre contenant neuf fragments ayant appartenu à différents sarcophages. Le n. 44 a fait partie d'une représentation du paralytique emportant son lit sur son dos; le n° 46 laisse voir l'hémorrhoïsse s'agenouillant pour toucher la robe du Sauveur; le n. 48, main et visage d'une orante; les n. 47, 50, 52 figures d'apôtres; le n. 49, le Christ tenant le *volumen*. Dimensions du cadre, 1 m. 12 sur 0 m. 66.

Marucchi, p. 11, pl. vi, n. 1.

30. Fragment de couvercle d'un sarcophage. Les trois jeunes hébreux refusant d'adorer la statue de Nabuchodonosor; ils sont figurés d'une extrême jeunesse, comme de jeunes enfants (voir *Dictionn.*, t. vi, col. 2119, fig. 5608).

Marucchi, p. 11; pl. vi, n. 2.

31. Fragment de couvercle d'un sarcophage représentant quatre dauphins.

Marucchi, p. 11, pl. vi, n. 3.

32. Grand sarcophage du iv^e^ siècle. Au centre, l'*imago clypeata* en forme de coquille offre les bustes de deux adultes assez ressemblants pour qu'on y voie deux frères, tous deux barbus. Celui de droite tient en main le *volumen*. La décoration du sarcophage est partagée dans le sens de la longueur en deux registres.

Registre supérieur : Le Christ imberbe s'approche de l'édicule servant de tombeau à Lazare, une femme (Marie ou Marthe) baise sa main gauche, un apôtre en arrière. — Jésus avec deux apôtres prédit à Pierre son reniement, à ses pieds, un coq. — Moïse imberbe reçoit de la main de Dieu les tables de la Loi, avec lui un adulte. — *Imago clypeata.* — Abraham lève le bras pour immoler Isaac, une main arrête le bras (brisé) un serviteur en arrière. — Ponce-Pilate se lave les mains (voir *Dictionn.*, t. i, col. 2982, fig. 1021).

6845. — Sarcophage du Latran.
D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. iv, n. 4.

Registre inférieur : Moïse, accompagné de deux Juifs, frappant le rocher; ici Moïse est barbu. — Un personnage debut, imberbe accompagné d'un juif et d'un autre adulte, peut-être Moïse enseignant la Loi — Daniel nu entre les lions et Habacuc lui apportant son dîner. — Sous l'*imago clypeata* : Un vieillard assis sous un arbre et deux Juifs, peut-être Esdras expliquant la Loi. — Le Christ guérissant l'aveugle-né. — La multiplication des pains.

6846. — Fragment de couvercle de sarcophage.
D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. v, n. 4.

Ce sarcophage se trouvait jadis sous l'autel de la tribune à Saint-Paul-hors-les-Murs et contenait, disait-on, les reliques des saints Innocents. En 1586, le pape Sixte-Quint le fit transporter à Sainte-Marie-Majeure, et en 1860, Pie IX l'affecta au musée du Latran. La tête du serviteur qui donne à laver à Ponce-Pilate et la main qui retient le bras d'Abraham ont été restaurées; marbre italique; long. 2 m. 10, haut. 1 m. 08, prof. 1 m. 20. Le couvercle manque (fig. 6848).

Bosio, *Roma sotterranea*, 1632, p. 155; Aringhi,

Roma subterranea, 1651, t. I, p. 422, 423; Aringhi (Baumann), *op. cit.*, p. 195, 196; Aringhi, *op. cit.*, édit. in-12, p. 196 sq., p. 586; Bottari, *Pitture e sculture*, t. II, pl. XLIX, p. 1-6; Nic. Ratti, *Dissertaz.*, du 10 mai 1827, dans *Atti della pontificia Accademia romana di archeologia*, Roma, 1831, t. IV, p. 49-77 (propose sans preuve d'attribuer ce sarcophage à Sextus Petronius Probus, consul en 371, et à son père Probinus); tirage à part, Roma, 1827, cité par Valentini, *loc. infr. cit.*, p. 91, note 209; Valentini, *Basilica Liberiana*, pl. LXXXI, p. 91-93; Mamachi, *Origines et antiquitates christianæ*, 2e édit. cur. Petro Matranga, in-4°, Romæ, 1841-1851, t. I, pl. VII, p. 282; Burgon, *Letters from Rome*, en frontispice et p. 245 sq.; Th. Roller, *Les Catacombes de Rome*, t. I, pl. XLV, p. 281-285; Garrucci, *Storia*, pl. 358, n. 3; Smith and Cheetham, *Dictionary*, t. II, p. 1868; Becker, *Inschriften*, pl. XIII; Northcote and Brownlow, *Roma sotterranea*, t. II, p. 251-253, fig. 101; Seemann, *Kunst historische Bilderbogen*, Gesamtausgabe, n. 40, 3; Handausgabe, n. 36, 2; A. Springer, *Kuntgeschichte*, 3e édit., p. 119; Parker, *Phot.*, 2900; Simelli, *Phot.*, 2906; Ficker, *op. cit.*, p. 13-19, n. 55; Marucchi, p. 11, pl. VI, n. 4. — Quelques détails ont été publiés séparément; celui d'Abraham et du lavement des mains, dans *Römische Quartalschrift*, 1887, t. I, pl. V-VI, 3, p. 147 sq. et *Dictionn.*, t. I, fig. 1021; Jésus au tombeau de Lazare, dans Rohault de Fleury, *L'évangile*, t. II, pl. LXVII, 1, p. 116 sq.; on retrouve encore le lavement des mains dans Fr. Muenter, *Sinnbilder und Kunstvorstellungen der alten Christen*, Altona, 1825, part. II, pl. XII, n. 81, p. 102 sq.; Rohault de Fleury, *op. cit.*, t. II, pl. LXXXIII sq., p. 238 sq. La guérison de l'aveugle-né dans Rohault de Fleury, *op. cit.*, t. II, pl. LIX, 1, p. 44.

33. Copie moderne d'une mosaïque conservée dans les *grotte vaticane* qui décora la tombe de l'empereur Othon II (998); cette tombe se trouvait dans l'*atrium* de l'ancienne basilique vaticane. Le Sauveur assis et bénissant entre saint Pierre et saint Paul debout, fond d'or. Cette mosaïque était expliquée par l'inscription suivante dans la cour du palais du Latran :

Musivum opus imaginem præ aliis referens B. Petri tres claves gestantes quibus amplissima potestas Romano Pontifici tradita designatur ad exemplum antiquissimi archetypi qui clam in atrio veteris Basilicæ Vaticanæ supra sepulchrum Othonis II Imper. asservabatur nunc vero in sacris ejus criptis conspicitur elaboratum ut diuturniori mystici emblematis memoriæ consultum esset collocatum hic fuit.

Nic. Alemannus, *De Lateranensibus parietinis*, 1625, pl. VIII, p. 56; Torrigio, *Grotte Vaticane*, 1639, p. 75; Ciampini, *De sacris ædificiis*, pl. XXIV, 2, p. 103; Dionysius, *Sacrar. Vatic. Basil. cryptarum monumenta*, pl. X, n. 1, p. 22-27; Gregorovius, *Die Grabmaler der röm. Papste*, p. 35 sq.; *Geschichte der Stadt Rom.*, t. III, p. 420; Reumont, *Geschichte der Stadt Rom.*, t. II, p. 295; Ficker, *op. cit.*, p. 23-24, n. 57; K. M. Kaufmann, *Das Kaisergrab in den Vatikanischen Grotten*; Marucchi, p. 11-12, pl. VII, n. 1.

34. Fragment d'une mosaïque représentant la partie supérieure du corps du Christ, barbu et nimbé; la main droite bénit. Ce fragment a probablement fait partie d'une composition représentant la descente du Christ aux enfers; cette composition ornait l'oratoire élevé au Vatican par le pape Jean VII (705-707), haut. 0 m. 61, larg. 0 m. 53 (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2207, fig. 6163).

Garrucci, *Stor.*, pl. 281, n. 1; E. Müntz, *Notes sur les mosaïques chrétiennes de l'Italie*, IV, *L'oratoire du pape Jean VII* dans *Revue archéologique*, 1877, t. II, p. 150;

6847. — Sarcophage provenant du Vatican.
D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. V, n. 6.

Marucchi, p. 12, pl. VII, n. 2; Wl. de Grueneisen, *Sainte-Marie-Antique*, p. 281, fig. 230; Ficker, p. 20, n. 56.

35. Fragment d'une mosaïque de la même provenance que le numéro précédent. On y voit l'accoucheuse Salomé baignant l'enfant Jésus après sa naissance, d'après le récit des évangiles apocryphes (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2570, fig. 843; t. VII, col. 2203; fig. 6161).

Garrucci, *Stor.*, pl. 281, n. 3; E. Müntz, *op. cit.*, p. 156; Ficker, p. 20-23, n. 58; Marucchi, p. 12, pl. VII, n. 3.

36. Fragment d'une balustrade : une croix ornée de tresses et deux rosettes (VIIIe-IXe siècle).

Marucchi, p. 12, pl. VIII, n. 1.

37. Fragment d'une dalle sculptée; feuillage et natté (VIII-IXe siècle).

Marucchi, p. 12, pl. VIII, n. 2.

38. Fragment de balustrade sculptée; colombe tenant dans son bec une feuille, motif de décoration formant une croix (VIe-VIIe siècle).

Marucchi, p. 12, pl. VIII, n. 3; reproduit une deuxième fois pl. IX, n. 3, mais le monument est-il le même ou est-ce un autre?

39. Fragment de couvercle d'un sarcophage : un dauphin (IIIe-IVe siècle) (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 288, fig. 3608).

Marucchi, p. 12, pl. VIII, n. 4.

40. Fragment de couvercle d'un sarcophage : deux scènes de l'épisode de Jonas; à droite il dort à l'ombre du cucurbite, à gauche il est lancé à la mer, entre ces deux scènes, qui occupent pour ainsi dire le premier plan, on a profité d'un espace dégagé pour représenter la scène de la multiplication des pains, le Sauveur avec sept disciples. Marbre grec; haut. 0 m. 24, long. 0 m. 75 (Mar.), 0 m. 85 (Fick.). Toute la partie inférieure est restaurée.

6848. — Sarcophage du Latran. D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. VI, n. 4.

Ficker, p. 25, n. 61, pl. I, n. 61; Marucchi, p. 12, pl. VIII, n. 5.

41. Fragment de couvercle d'un sarcophage, dauphin.

Marucchi, p. 12, pl. VIII, n. 6.

42. Fragment de bas-relief, un pasteur trait une brebis, marbre italique, haut. 0 m. 22.

Ficker, p. 25, n. 63; Marucchi, p. 12, pl. VIII, n. 7.

6849. — Fragment de dalle sculptée. D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. IX, n. 5.

43. Fragment de bas-relief; Abraham levant le couteau sur son fils.

Ficker, p. 25, n. 64; Marucchi, p. 12, pl. VIII, n. 8.

44. Fragment d'un couvercle de sarcophage, deux dauphins tracés d'un simple trait, III^e^-IV^e^ siècle, marbre italique, haut. 0 m. 16.

Ficker, p. 25, n. 65; *Dictionn.*, t. IV, col. 288, fig. 3609; Marucchi, p. 12, pl. IX, n. 1.

45. Deux fragments sans intérêt et qui ne méritaient guère l'honneur qu'on leur a fait.

Marucchi, p. 12, pl. IX, n. 2.

46-49. Fragments de dalles sculptées ayant servi de balustrades; le n. 46 est identique au n. 38 ci-dessus; le n° 47 est un simple fragment; le n. 48 est le seul qui, étant intact, présente quelque intérêt. C'est une des sculptures plates comme l'art lombard en a produit en si grand nombre; une croix façonnée avec une sorte de serpentin ondulé qui fournit à la fois la croix et le cercle qui l'enveloppe; dans l'intervalle des branches, une sorte de marguerite épanouie, un soleil et deux rondelles; au sommet deux colombes picorent; au bas, deux fleurons (fig. 6849); le n. 49, une croix dans losange croisant un rectangle.

Marucchi, p. 12, pl. IX, n. 3-6.

50. Face antérieure d'un sarcophage; au centre, dans l'*imago clypeata* en forme de coquille, deux époux. A gauche, le Bon Pasteur adolescent, posant la main gauche sur son bâton et appuyant la tête sur la main droite, à ses pieds, deux brebis. A droite, un Bon Pasteur plus jeune encore, presque un garçon de dix ans portant la brebis sur les épaules, à ses pieds deux brebis. Sous l'*imago clypeata* un berger trait une brebis. Dans le fond, deux palmiers portant des fruits; marbre italique, haut. 0 m. 50, long. 1 m. (fig. 6850).

Ficker, p. 26, n. 66; Marucchi, p. 12, pl. X, n. 1.

51. Fragment d'un couvercle de sarcophage avec deux dauphins tracés au trait.

Marucchi, p. 11, pl. X, n. 2.

52. Fragment de balustrade, dessins géométriques ajourés, bon style.

Marucchi, p. 11, pl. X, n. 3.

53. Sarcophage avec au centre une *imago clypeata*, le buste n'est pas dégrossi, au-dessous deux cornes d'abondance croisées; aux deux extrémités du sarcophage. Deux pilastres avec chapiteaux corinthiens; dans l'intervalle des strigilles; marbre grec, long. 1 m. 65, haut. 0 m. 50, prof. 0 m. 45.

Ficker, p. 26, n. 72; Marucchi, p. 11, pl. X, n. 4.

6850. — Face antérieure de sarcophage. D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. X, n. 1.

54-62. Fragment de dalle sculptée, époque tardive; cinq chapiteaux et un dosseret d'époque byzantine, sur le dosseret une colombe.

Marucchi, p. 12, pl. X.

63. Couvercle de sarcophage avec une inscription soutenue par deux génies nus, ailés. Trouvé au cimetière de Calliste, marbre grec, brisé au milieu, long. 1 m. 12, haut. 0 m. 12.

IVLIVS STEP)*ha*NVS MARITVS
POMPONIE VIC)*t* ORE CASTE COIVGI
BENE MERENTI)*c* OPARAVIT AET FVNC
TA IIII) NONAC OCT

De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, p. 452; Ficker, p. 27, n. 81; Marucchi, p. 12, pl. XI, n. 1.

64. Fragment de sarcophage. Partie supérieure de la figure drapée d'un apôtre ou d'un saint tenant le *volumen* (fig. 6851).

Marucchi, p. 11, pl. XI, n. 2.

65. Fragment de balustrade, figurant des croix entremêlées; pas postérieur au Vᵉ siècle (fig. 6852).

Marucchi, p. 12, pl. XI, n. 3.

66. Couvercle de sarcophage, au centre un cartouche avec cette épitaphe :

LEONTI
NA IN PA
CE DEP
XIII KAI OCI

Leontina in pace dep(osita) xiij kal. oct.

De chaque côté du cartouche quatre dauphins nageant vers le cartouche, rappelant à s'y méprendre la fig. 3611 du *Dictionn.;* nous avons ici deux monuments exécutés d'après le même modèle et probablement dans le même atelier. Trouvé dans la vigne papale au-dessus du cimetière de Calliste; marbre italique, long. 1 m. 52, haut. 0 m. 20, prof. 0 m. 57.

De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, p. 451; Ficker, p. 27, n. 83; Marucchi, p. 12, pl. XI, n. 4.

67. Fragment de balustrade, orné de tresses, croix et roses, IXᵉ siècle.

Marucchi, p. 12, pl. XI, n. 5.

68. Fragment de balustrade (analogue au nº 65), IVᵉ siècle (fig. 6853).

Marucchi, p. 12, pl. XI, n. 6.

69. Cuve de sarcophage; au centre, une défunte tenant le *volumen*, debout, devant le voile qui marque l'entrée du paradis; à ses pieds un paon, symbole de l'immortalité et une boîte carrée destinée à contenir les Écritures; aux angles deux génies nus figurant les Saisons, dans l'intervalle, des strigilles. Sur les faces latérales le Bon Pasteur barbu tenant la brebis, époque déjà assez basse. Toute la partie centrale et la figure de la défunte ont été restaurées; marbre grec, long. 0 m. 05, haut. 0 m. 57, prof. 0 m. 57 (fig. 6854).

Ficker, p. 28, n. 88; Marucchi, p. 12, pl. XII, n. 1.

70-73. Quatre chapiteaux.

Mar., p. 12, pl. XII.

74. Fragment d'un couvercle de sarcophage; à l'angle gauche, tête de profil, barbue; bas-relief, Jonas jeté à la mer; cartouche avec épitaphe soutenue par un génie nu :

6851. — Fragment de sarcophage.
D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. XI, n. 2.

EXVPERANTIA
FILIA DVLCISSI
QVE VIXIT AN
PLVS·M·XVIIII ☧
IN PACE

Provenance inconnue, marbre italique, long. 1 m. 20, haut. 0 m. 23, prof. 0 m. 25; dimensions du cartouche 0 m. 23 × 0 m. 33.

Ficker, p. 6, n. 11, pl. I, n. 11; Marucchi, p. 13, pl. XII, n. 4.

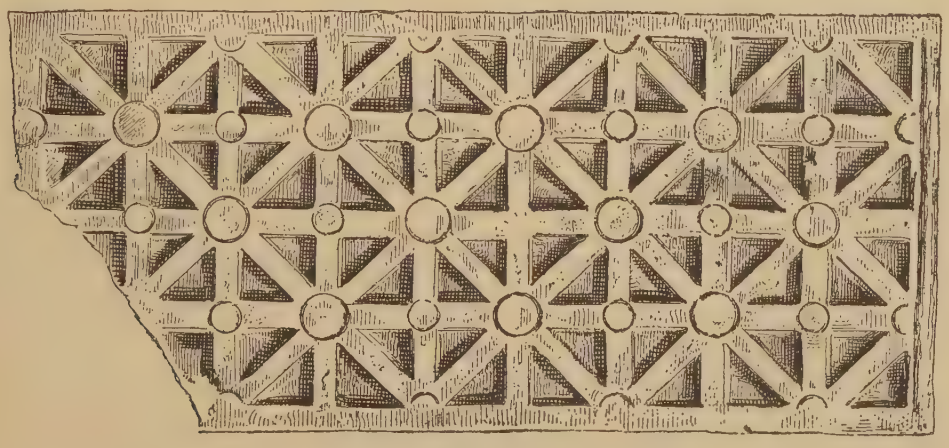

6852. — Fragment de balustrade.
D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. XI, n. 3.

75. Fragment de dalle entrant dans une balustrade : croix ; VIII-IX^e^ siècle. Rapporté des jardins du Vatican, a pu appartenir à l'ancien Saint-Pierre.

Marucchi, p. 13, pl. XII, n. 7.

76. Fragment de sarcophage ; figure d'apôtre, les

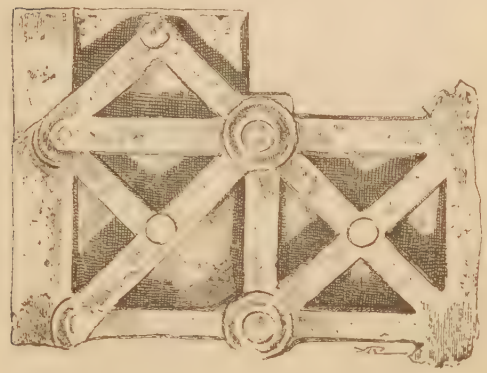

6853. — Fragment de balustrade.
D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. XI, n. 6.

mains jointes, devant un portique, à ses pieds, un faisceau de *volumina*.

Marucchi, p. 13, pl. XII, n. 8.

77-78. Deux petits fragments d'un sarcophage, scène pastorale.

Marucchi, p. 13, pl. XII, n. 9.

79. Fragment d'inscription relative à un évêque,

6854. — Sarcophage. D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. XII, n. 1.

tracée en caractères de type philocalien, IV^e^-V^e^ siècle ; haut. 0 m. 55, larg. 0 m. 70.

////(*e*)PISCOP /////

De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1866, p. 101 ; Lanciani, dans *Annali dell'Istituto*, 1868, p. 101 ; *Corp. inscr. lat.*, t. XIV, n. 1939 *a* ; Ficker, p. 35, n. 71 ; Marucchi, p. 13, pl. XIII, n. 1.

80. Fragment de l'angle d'un couvercle de sarcophage ; Noé dans l'arche tendant les bras pour recevoir la colombe ; à droite un arbre (fig. 6855).

Marucchi, p. 13, pl. XIII, n. 2.

81. Fragment de transenna (fig. 6856). Marucchi, p. 13, pl. XIII, n. 3.

82-83. Deux fragments d'inscriptions, une latine et

6855. — Noé dans l'arche. Fragment de sarcophage.
D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. XIII, n. 2.

une grecque. L'inscription latine gravée sur marbre grec, haut. 0 m. 29, larg. 0 m. 30 :

D *m s*
VALER *ius*
VETVRI *us*
CIVIS AFER CO *l*
ONICVS VIX
IT ANNIS LXX
MESIS II DIES
VIIII

Lanciani, dans *Annali dell'Istituto*, 1868, p. 190 ;

6856. — Fragment de transenna.
D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. XIII, n. 3.

Corp. inscr. lat., t. XIV, n. 481 ; Ficker, p. 34, n. 16 ; Marucchi, p. 13, pl. XIII, n. 4.

Le fragment grec, sur marbre grec, a été trouvé à Porto, en 1866 ; haut. 0 m. 23 ; larg. 0 m. 25 (se trouve aujourd'hui dans la salle judaïque) :

ΜΑΡΚΙΑΝΕ
ΠΡΟΑΡΧΩΝ
θα)ΡΟΕΙ ΟΥ[δις αθανατος

Il s'agit d'un juif ; il existait à Porto une colonie juive.

De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1866, p. 40; cf. Lanciani, *Annali dell'Istituto*, 1868, p. 191; Ficker, p. 36, n. 86; Marucchi, p. 13, pl. XIII, n. 4.

84. Fragment de la partie centrale d'un sarcophage. Femme drapée et voilée tenant dans la main gauche un *volumen*.

Marucchi, p. 13, pl. XIII, n. 6.

85-87. Bases et fûts de colonnes de différentes dimensions.

Marucchi, p. 13, pl. XIII, n. 7, 8, 9.

88. Statuette du Bon Pasteur; style classique, début du IIIe siècle. Adolescent imberbe avec la chevelure bouclée dont l'extrémité descend sur la poitrine; il porte la tunique exomide ceinte à la taille, mais la ceinture est cachée par le bouffant du vêtement, cuisses et genoux nus, les jambes sont couvertes par les *fasciæ crurales* que rejoignent les chaussures endromides. Plusieurs de ces vêtements ont déjà été décrits dans le *Dictionnaire*, nous n'y revenons pas. Une courroie de cuir passée en bandoulière sur l'épaule droite soutient une petite besace appuyée sur la hanche gauche. La brebis perdue et retrouvée est placée sur les épaules, et chaque main du pasteur retient les deux pattes de devant et de derrière de l'animal. Le regard plein de douceur de l'adolescent semble dirigé vers le troupeau auquel il rapporte la fugitive. Cette statuette est le monument sculpté le plus délicat et le plus parfait que nous ait laissé l'antiquité chrétienne. Nous en énumérerons plusieurs autres en étudiant le type du Bon Pasteur (voir PASTEUR). On ignore la provenance de ce petit chef-d'œuvre, mais il y a tout lieu de supposer qu'il ornait une catacombe ou quelque oratoire à l'époque des persécutions. Cette statuette faisait partie, au début du XIXe siècle, du cabinet de l'avocat Mariotti (ms. Vatic. *9189*, fol. 23; De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1889, p. 133) qui l'avait achetée à Rome, de là elle passa au Musée du Vatican et ensuite au musée du Latran; haut. 0 m. 955, marbre grec (fig. 6857).

Les jambes, une partie de la tunique, les bras du pasteur, les pattes et le museau de l'animal ont été restaurés.

Perkins, *Tuscan sculptors*, 2 vol., 1864, t. II, p. XLIII; Appell, *Monuments of early christian art*, n. 1, p. 4; Becker, *Roms altchristliche Cœmeterien*, in-8°, Dusseldorf, 1874, p. 78; Martigny, *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, 1877, p. 586; Roller, *Catacombes de Rome*, 1881, t. I, pl. XL, n. 2, p. 264; Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. VI, pl. 428, n. 5; Smith and Cheetham, *Dictionary of christian antiquities*, t. II, p. 1893; V. Schultze, *Die Katakomben*, p. 183 sq., fig. 44; F. X. Kraus, *Realencyklopaedie*, t. II, p. 591, fig. 364; Northcote and Brownlow, *Roma sotterranea*, t. II, p. 29, fig. 3; p. 28-30; Kraus, *Roma sotterranea*, p. 372, pl. XIII; De Rossi, *Bullettino della commissione archeologica communale*, 1889, pl. V, VI, p. 131 sq., *Bull. di archeol. crist.*, 1887, pl. XII, p. 139; Parker, *Photogr.*, 2901; cf. 2903; Simelli, *Photogr.*, 2908-195· Ficker, p. 37, n. 103; Marucchi, *I monumenti del museo Pio Lateranense*, p. 13, pl. XIV, n. 1.

89. Statuette du Bon Pasteur d'un style très inférieur au numéro précédent, probablement du IVe siècle. Adolescent vu de face portant un vêtement fermé au cou et tombant jusqu'à mi-cuisses; les manches ne sont pas taillées séparées, c'est une simple échancrure qui permet de passer les bras comme avec une pèlerine; ceinture nouée à la taille, *fasciæ crurales* et souliers; la main droite s'appuie sur un bâton, la gauche maintient les pattes de la brebis couchée sur l'épaule. Cette pièce est entrée avec la précédente au musée du Vatican et vient d'une catacombe. De Rossi conjecture qu'elle reproduit la statue de bronze du Bon Pasteur élevée à Constantinople par Constantin; simple conjecture sans vérification possible; haut. avec le socle 0 m. 85, marbre grec.

La main gauche, le bâton de l'adolescent et le museau de l'animal ont été restaurés.

L. Perret, *Les catacombes de Rome*, t. IV, pl. IV; t. VI, p. 109; Th. Roller, *Les catacombes de Rome*, t. I, pl. XL, n. 1; Ficker, p. 47, n. 105; A. Venturi, *Storia dell'arte italiana*, 1901, t. I, p. 26, fig. 23; Marucchi, *op. cit.*, p. 13, pl. XIV, n. 2; Parker, *Photogr.*, n. 3525; cf. 2903.

6857. — Le Bon Pasteur.

Statuette du musée du Latran, restaurée.
D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. XIV, n. 1.

90. Grand sarcophage, le plus important du Musée au point de vue des représentations dogmatiques et de l'enseignement symbolique. La face antérieure est divisée horizontalement en deux registres. Dans le registre supérieur une *imago clypeata*, soutenue par

6858. — Sarcophage du musée du Latran. D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. XIV, n. 3.

deux génies nus, ailés, contient deux bustes, un mari et sa femme, les visages ont été préparés et n'ont jamais été terminés à la ressemblance des défunts.

La suite des bas-reliefs forme une exposition abrégée du dogme chrétien. Dans l'angle gauche supérieur est représentée la création de l'homme et de la femme par la sainte Trinité. Dieu le Père est assis sur une chaise à dossier drapée et pourvue d'un escabeau, insignes du plus grand respect. A ses pieds, Adam couché et endormi, Ève debout et Dieu le Fils posant la main sur sa tête comme pour la présenter à son père; derrière la chaise drapée, Dieu le Saint-Esprit. Vient ensuite la scène du péché originel, Adam et et Ève, nus, cachant leur sexe avec les mains. Entre eux deux une personne vêtue debout et imberbe, évidemment Dieu le Fils (qui est barbu dans le sujet précédent) leur impose la loi du travail, il donne à l'homme une gerbe de blé pour indiquer qu'il devra cultiver la terre; à Ève il donne une brebis dont la laine tissée par la femme fournira des vêtements à l'humanité.

Au registre inférieur, la vierge Marie assise sur une chaise d'osier, non drapée, mais avec le tabouret et ayant derrière elle saint Joseph debout, reçoit les rois mages venus adorer le Christ. Le premier des rois montre du doigt l'étoile conductrice que regardent ses deux compagnons; chacun des mages vêtu d'une tunique et d'un pantalon, coiffé du bonnet dit phrygien, présente une cassette contenant l'or, l'encens et la myrrhe. On a beaucoup discuté la personnalité de l'homme debout derrière la chaise d'osier; les uns y voient Dieu le Saint-Esprit, les autres un prophète, d'autres saint Joseph.

Suivent dans l'ordre chronologique des miracles du Sauveur qui prouvent sa divinité. C'est d'abord Jésus guérissant un aveugle. On revient ensuite au registre supérieur, et on voit le Christ changeant l'eau en vin aux noces de Cana, ensuite la multiplication des pains et la résurrection de Lazare. Puis on redescend au registre inférieur où Jésus prédit le reniement de saint Pierre. Alors vient l'arrestation de saint Pierre par les Juifs, et Moïse frappant le rocher et figurant ici saint Pierre faisant jaillir les grâces du rocher mystique de l'Église.

Sous l'*imago clypeata*, au registre inférieur, Daniel entre les lions recevant Habacuc, symbole de la libération de l'âme (fig. 6858).

Nous avons dans ce sarcophage le plus ancien exemplaire de ce qui est devenu dans la suite la bible figurée.

Marbre grec : haut. 1 m. 30, larg. 2 m. 65, prof. 1 m. 45; couvercle en marbre italique, long. 2 m. 73, haut. 0 m. 30. Provenance : basilique de Saint-Paul-hors-les-Murs.

Restauration au registre supérieur : édicule funéraire de Lazare et la tête de Jésus, épaule droite et jambe de la femme agenouillée; au registre inférieur : la tête de l'enfant Jésus dans l'Adoration des Mages et dans la scène de Moïse frappant le rocher, la verge, l'eau, la tête et les bras de deux Hébreux.

Mozzoni, *Tavole cronologiche*, Venezia, 1857, IV° secolo, note 38; Grimouard de Saint-Laurent, *Iconographie de saint Pierre et saint Paul*, dans *Annales archéologiques*, 1864, t. XXIV, p. 265 et pl., p. 266, note 1; De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1865, p. 67-70, fig. de la p. 69; Schnaase, *Geschichte der bildenden Künste*, 2e édit., t. III, p. 90-93, fig. 20; Appell, *Monuments of early christian art*, p. 16, n. 5, p. 17; Grimouard de Saint-Laurent, dans *Revue de l'art chrétien*, 1876, IIe sér., t. IV, *Étude sur une série d'anciens sarcophages*, p. 145-161; Martigny, *Dictionnaire des antiq. chrét.*, 1re édit., p. 597-598; 2e édit. (1877), p. 717; Grimouard de Saint-Laurent, *Manuel de l'art chretien*, in-8°, Paris, 1878, pl. V, p. 549 sq.; le même, *Guide de l'art chrétien*, t. II, p. 139 sq., pl. VIII; t. IV, p. 170; Northcote and Brownlow, *Roma sotterranea*, t. II, p. 316, pl. XXIII; P. Allard, *Rome souterraine*, p. 242-257, pl. XIX, p. 437-439; F. X. Kraus, *Roma sotterranea*, pl. VIII; 2e édit., p. 354-357, pl. VII; V. Schultze, *Ein Sarkophag aus S. Paolo fuori le mura*, dans *Archaeologische Studien*, p. 145 sq., fig. 22; Th. Roller, *Catacombes de Rome*, 1881, t. II, p. 265-274, pl. LXXXII, n. 1; Garrucci, *Storia*, pl. 365, n. 2; F. X. Kraus, *Realencyklopädie*, t. I, p. 595, fig. 210; t. II, p. 720, fig. 426; E. Reusens, *Éléments d'archéologie chrétienne*, 2e édit., Louvain, 1885, t. I, p. 114, fig. 124; Ficker, p. 39-47, fig. 104; *Dictionn.*, t. III, col. 3020; Marucchi, p. 13, pl. XIV, n. 3.

Mentionné et étudié par le P. G. Marchi, dans *Civiltà cattolica*, 2 décembre 1854, p. 571-575; Ficker, dans *Gesammelten Studien zur Kunstgeschichte. Festgabe für Anton Springer*, in-8°, Leipzig, 1885, p. 22-25; Hasenclever, *Der altchristliche Gräberschmuck*, p. 253-258; cf. Abeken, dans *Kunstblatt* de Schorn und Forster, 1838, p. 60, p. 238; V. Schultze, *Die Katakomben*, p. 172 sq.

Scènes séparées : Naissance d'Ève, De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1865, p. 67-70; Garrucci, *Storia*, t. I, p. 286 sq.; A. Springer, *Die Genesisbilder in der Kunst des frühen Mittelalters*, dans *Abhandlungen der konigl. sachs. Gesellsch. der Wissenschaften. Philol.-histor. Klasse*, 1884, t. IX, n. VI, p. 677 sq.; G. Rohault de Fleury. *La messe. Études archéologiques*, t. II, pl. CXLVIII, n. 2.

Moïse frappant le rocher : Rohault de Fleury, *L'évangile*, t. I, pl. XXXVII, 2, p. 121.

Miracle de la multiplication des pains : Rohault de Fleury, *L'évangile*, t. II, pl. LVI, n. 3, p. 26; *La messe*, t. V, pl. CDXXXII, n. 8, p. 188.

Résurrection de Lazare : Rohault de Fleury, *L'évangile*, t. I, pl. LXVII, n. 1, p. 116 sq.

Sur Moïse figure de saint Pierre, cf. Rohault de Fleury, *L'évangile*, t. II, pl. LXXXI, 3, p. 226; Grimouard de Saint-Laurent, *Saint Pierre, nouveau Moïse* dans *Annales archéologiques*, 1864, t. XXIV, p. 266 sq.

L'Adoration des Mages : Rohault de Fleury, *L'évangile*, t. I, pl. XVIII, n. 1; p. 64 sq.; Lehner, *Marienverehrung*, n. 45, pl. V, p. 312; J. Liell, *Mariensdarstellungen*, p. 249 sq., n. 32, fig. 23; Rohault de Fleury, *La sainte Vierge, Études archéologiques et iconographiques*, Paris, 1878, t. I, pl. VI, n. 1, p. 157; V. Schultze, *Marienbilder*, dans *Archaeologische Studien*, p. 224, *Marienbilder*, n. 16; C. Bayet, *Catalogue des principaux monuments représentant l'Adoration des Mages*, n. 12, dans *Mémoire sur un ambon conservé à Salonique*, dans *Archives des missions scientifiques et littéraires*, 1876, t. III, p. 287.

91. Face antérieure du sarcophage, divisé en trois parties par quatre colonnes d'ordre composite. Le sujet central représente le Sauveur imberbe, tenant la croix de la main droite et appuyant son extrémité inférieure sur une colline, d'où coulent les quatre fleuves du paradis, symboles des quatre évangiles. A ses côtés, les princes des apôtres, saint Pierre et saint Paul, dans le fond deux palmiers. A droite, le Christ imberbe emmené devant Pilate par deux soldats; à gauche, saint Paul prisonnier, malmené par un soldat qui lui donne un coup de poing sur l'épaule, autre soldat (fig. 6859).

Marbre italique : haut. 0 m. 66, long. 1 m. 43, quelques légères réparations.

Dessin à la plume dans le manuscrit de Cl. Menestrier (en 1592), fol. 198. — A. Bosio, *Roma sotterranea*, p. 89, n. 1; Aringhi, *Roma subterranea*, t. I, p. 321, n. 1; p. 320; Bottari, *Pitture e sculture*, t. I, pl. XXXV, n. 1, p. 138-140; Roller, *Les catacombes de Rome*, t. II, pl. LXXXVII, n. 2, p. 291; Garrucci, *Storia*,

pl. 331, n. 2; Ficker, p. 48-50, n. 106; Marucchi, p. 14, pl. xv, n. 1. Cf. Lopez, *Lettera sulla cronologia delle decorazioni architettoniche de sarcofagi cristiani*, trait une brebis. A droite la résurrection de Lazare; à gauche, Moïse frappant le rocher. Ce monument a été transporté du *palazzo Muti* au Musée du Vatican

6859. — Face antérieure d'un sarcophage. D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. xv, n. 1.

dans *Giornale arcadico*, 1839, t. LXXXI (vol. 241-243), p. 345.

92. Face antérieure d'un petit sarcophage. Dans la partie centrale, une *imago clypeata* en forme de coquille

6860. — Saint Pierre portant la croix. Fragment de sarcophage. D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. xv, n. 3.

contenant le buste d'une toute jeune fille, tenant le *volumen*; au-dessous, deux petits bergers, dont l'un et, de là, au Latran. Le cou de la défunte a été restauré. Marbre grec; haut. 0 m. 88, long, 1 m. 12.

Dessin à la plume dans le manuscrit de Ciacconio (Vatic. *5409*), fol. 49, n. 1, et dans le ms. de Cl. Menestrier, fol. 196; tous les deux datés de 1591.

A. Bosio, *Roma sotterranea*, p. 91, n. 2; Aringhi, *Roma subterranea*, t. I, p. 322, n. 2, p. 323; Bottari, *Sculture e pitture*, t. I, pl. XXVI, n. 2, p. 146; Garrucci, *Storia*, pl. 359, n. 2; E. Reusens, *Éléments d'archéologie chrétienne*, t. I, p. 113, fig. 127; Ficker, p. 50, n. 108; Marucchi, p. 14, pl. xv, n. 2; Parker, *Photogr.*, 2903. Wilpert, dans *Rivista d'archeologia cristiana*, 1927, p. 75, fig. 12.

93. Fragment de sarcophage, offrant une figure de saint Pierre portant la croix à longue haste sur l'épaule et recevant la loi divine (fig. 6860), marbre grec; haut. 0 m. 40.

Ficker, p. 50, n. 107; Marucchi, p. 14, pl. xv, n. 3; Parker, *Photogr.*, 2903.

94. Fragment de sarcophage. Le Bon Pasteur, barbu, tenant la brebis sur ses épaules (fig. 6861), marbre grec; haut. 0 m. 40.

Ficker, p. 51, n. 109; Marucchi, p. 14, pl. xv, n. 4. Parker, *Photogr.*, 2903.

95. Face antérieure d'un sarcophage divisée en cinq panneaux par six colonnes corinthiennes. Le panneau central surmonté d'un fronton angulaire, les autres d'un arc. Au centre, le Bon Pasteur porte la brebis sur ses épaules et tient de la main droite un bâton. Les génies des quatre saisons avec leurs attributs lui font escorte. Sur les arcs, des coqs et des aigles (fig. 6862).

Restaurations au Bon Pasteur et à la brebis; haut. 0 m. 70, long. 1 m. 68, marbre grec.

Garrucci, *Storia*, pl. 302, n. 1; Ficker, p. 51, n. 110; Marucchi, p. 14, pl. XVI, n. 1; Parker, *Photogr.*, 2903.

96. Sarcophage dont la face antérieure offre une représentation assez rare dans l'art chrétien : le Passage de la mer Rouge. Lorsque le moment sera venu d'étudier ce sujet, nous verrons la signification symbolique qui s'y attache. A gauche, l'armée égyptienne lancée

à la poursuite des Hébreux, et composée de cavalerie, suit le Pharaon qui est debout sur un char attelé de deux chevaux fringants; il tient une lance dans la

6861. — Bon Pasteur, fragment de sarcophage. D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. xv, n. 4.

main droite et un bouclier dans la main gauche. Sous les pieds des chevaux une figure couchée représente, suivant l'usage classique, la mer Érytrée. En avant du Pharaon, qui ne semble pas prévoir son sort, la mer renverse et roule ses soldats qui luttent contre la

entraîne par la main un enfant. Moïse et sa sœur Marie se distinguent aisément; celle-ci porte en main le tympanon sur lequel elle frappe une baguette pour accompagner le cantique de la délivrance. Ce sarcophage vient de la cour d'une maison de la piazza Margana. Marbre italique; haut. 0 m. 56, long. 2 m. 22; prof. 0 m. 67 (fig. 6863).

Roller, *Catacombes*, t. II, pl. LVI, n. 1; Garrucci, *Storia*, pl. 309, n. 3; Ficker, p. 52, n. 111; Marucchi, p. 15, pl. XVI, n. 2; Parker, *Photogr.*, 3892.

97. Sarcophage d'enfant, très frustre. Sur la face antérieure, au centre, une orante entre deux arbres accompagnée de ses deux saints intercesseurs; symbole de l'âme chrétienne pénétrant dans le paradis. A gauche, le miracle de la multiplication des pains; à droite, la résurrection du fils de la veuve de Naïn. Marbre grec; haut. 0 m. 26, long. 0 m. 61; prof. 0 m. 27.

Ficker, p. 54, n. 112, pl. I; Marucchi, p. 15, pl. XVI, n. 3; Parker, *Photogr.*, 3892.

98. Petit fragment de couvercle d'un sarcophage, avec les restes de la scène de Jonas jeté à la mer et de Noé dans l'arche recevant la colombe; il reste quelques mots de l'inscription :

par
VVLA · VITAL *ia*
KAR·QVI·VIX *it*
D·VI·MER·IN *pace*

Marbre italique, haut. 0 m. 20, larg. 0 m. 70.

Ficker, p. 56, n. 114; Marucchi, p. 15, pl. XVI, n. 4.

99. Fragment de couvercle d'un sarcophage, offrant un cartouche, quatre dauphins et deux personnages debout qui s'entretiennent ensemble, peut-être le Sauveur avec le défunt. Voici le texte de l'inscription (fig. 6864) :

MIRAE · PRVDENTIAE · ADVLES
CENTI·IVXTA·PARENTES·FRA
TRES ET ADFECTVS·PIO RELIGI
OSO·OMNIBVS DEFERTI CIRCA
SVOS · PLENA HVMANITATE
*s*ANCTO VIRO · CL · AELIANO
QVI VIX·AN·XXVIII·M·VI·
DEP·PR·KAL·IAN · HVIC
. . . . . .

Marbre grec; haut. 0 m. 20, larg. 1 m. 30.

6862. — Sarcophage. D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. XVI, n. 1.

mort. A droite une sorte de portique figure le rivage où les Hébreux, sains et saufs, s'entassent et retournent la tête pour voir le sort de leurs ennemis. Un des Juifs porte sur ses épaules une énorme charge et

Ficker, p. 55-56, n. 113, Marucchi, p. 15, pl. XVI, n. 5.

100. Fragment de sarcophage. Résurrection de Lazare. Jésus, accompagné d'un apôtre de la même

taille que lui, se trouve devant la momie de Lazare qui semble obéir à la parole : *Lazare, veni foras;* aux pieds du Sauveur, Marthe ou Marie agenouillée. Lazare et sa sœur sont presque au tiers de la taille de Jésus, à côté de qui, faisant pendant à la femme agenouillée, on voit un petit garçon tout nu. Il paraît certain que c'est Lazare vivant et dégagé des bandelettes et du suaire. Ensuite arrestation de saint Pierre par deux Juifs; enfin saint Pierre et un coq, prédiction du reniement (fig. 6865).

Ficker, p. 57, n. 115; Marucchi, p. 15, pl. XVII, n. 1.

101. Sarcophage, sur la face antérieure, au centre, une orante. A gauche, Jésus ressuscitant la fille de Jaïre; sous le lit de la jeune fille est figurée l'hémorrhoïsse. Le Christ (imberbe) prédit à Saint Pierre son reniement; à droite, résurrection du fils de la veuve de Naïn, arrestation de saint Pierre, sacrifice d'Abraham. Pas de couvercle. Vient du cimetière de Domitille.

Marbre italique, haut. 0 m. 59, long. 1 m. 90, prof. 0 m. 66.

6863. — Passage de la mer Rouge. Sarcophage du musée du Latran.
D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. XVI, n. 2.

6864. — Fragment de couvercle d'un sarcophage.
D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. XVI, n. 5.

6865. — Fragment de sarcophage. D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. XVII, n. 1.

Marbre italique; haut. 0 m. 60, long. 1 m. 66.

Les bras et la main de saint Pierre, la figure de Lazare nu ont été restaurés.

Garrucci, *Storia*, t. V, append., n. 29, p. 160; Ficker, p. 57, n. 116; Marucchi, p. 15, pl. XVII, n. 2; Parker, *Photogr.*, 2904.

Le cou de la fille de Jaïre, le cou de saint Pierre et le couteau d'Abraham ont été restaurés.

Garrucci, *Storia*, pl. 476, n. 4; Ficker, p. 57, n. 116; Marucchi, p. 15, pl. XVII, n. 2; Parker, *Photogr.*, 2904.

La scène de la résurrection de la fille de Jaïre, dans G. Rohault de Fleury, *L'évangile*, t. I, pl. XLIV, 3, p. 179.

102-105. Quatre fragments de sarcophages : (102) Repas de trois personnes couchées à une table en forme de *sigma;* à droite, un serviteur tenant un objet en main; (103) Un des mages adorant l'enfant Jésus assis sur les genoux de sa mère; à droite saint Joseph, barbu; (104) Adam et Ève de chaque côté de l'arbre de la science, un génie nu, ailé, qui soutenait un cartel contenant l'épitaphe; (105) Repas de six personnes couchées autour d'une table en forme de *sigma* sur laquelle sont placés des pains crucifères et un énorme poisson (voir *Dictionn.*, t. VI, fig. 4875).

(102) Long. 0 m. 56, marbre grec; Ficker, p. 58, n. 117 (1); Marucchi, p. 15, pl. XVII, n. 3.

(103) Marbre italique, Liell, *Darstellungen Maria*, p. 255 sq., fig. 31, n. 40; C. Bayet, *Catalogue*, n. 25, dans *Mémoire*, p. 289; V. Schultze, *Marienbilder*, dans *Studien*, p. 215, n. 19; Garrucci, *Storia*, t. V, append., p. 160, n. 37; Lehner, *op. cit.*, p. 313, n. 48; Ficker, p. 59, n. 117 (2); Marucchi, p. 15, pl. XVII, n. 4.

6866. — Le Bon Pasteur et son troupeau.
D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. XVII, n. 7.

(104) Marbre italique, Ficker, p. 59, n. 117 (3); Marucchi, p. 15, pl. XVII, n. 5.

(105) Marbre grec, Garrucci, *Museo later.*, pl. L, n. 5; *Storia*, pl. 401, n. 16; Ficker, p. 59, n. 117 (4); Marucchi, p. 15, pl. XVII, n. 6.

106. Face antérieure d'un sarcophage. Au centre, le Bon Pasteur ayant une brebis sur les épaules qu'il rapporte au troupeau. Un abri et des arbres; le troupeau se compose de dix brebis fidèles et d'une égarée. (fig. 6866).

Marbre italique; haut. 0 m. 23, long. 0 m. 62.

Garrucci, *Storia*, pl. 401, n. 10; Ficker, p. 60, n. 118; Marucchi, p. 15, pl. XVII, n. 7.

107. Face antérieure d'un sarcophage orné de bas-reliefs distribués sur deux registres dans le sens de la longueur. Ce monument offre une importance particulière par le fait qu'il ouvre une période nouvelle dans l'histoire du bas-relief chrétien. La scène de Jonas (voir ce nom) y tient une place considérable, elle envahit une partie du registre supérieur, mais désormais le principe est posé. La superposition des deux registres impose l'abandon d'une composition unique et fait prévaloir les figurines superposées. Toute la sculpture en bas-relief des sarcophages chrétiens s'inspirera de ce nouveau parti décoratif qui marque un pas vers la décadence. Mais celui qui a ici fouillé le marbre avec vigueur et souplesse, a su conserver sa personnalité dans les épisodes dont il a agrémenté le sujet principal. Une gracieuse fantaisie lui a fait introduire au bord du rivage de la mer sur lequel Jonas est rejeté, un pêcheur, un enfant, un crabe, un escargot, un lézard. Quant aux épisodes bibliques, ils sont presque tous connus, sauf un (fig. 6867).

Registre supérieur. Le Christ (barbu) ressuscite Lazare. Moïse fait couler l'eau du rocher. Vient ici un groupe passablement énigmatique: trois adultes courant vers la droite, à leurs pieds deux adultes étendus à terre. On y a vu Moïse arrêté, ou bien Loth fugitif de Sodome (voir LOTH) ou encore la mort dans le désert des explorateurs envoyés par Moïse pour reconnaître la terre de Chanaan et Josué entourant Moïse avec Caleb (Num., XIV, 26, 38). Le Bon Pasteur.

6867. — Sarcophage du musée du Latran.
D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. XVIII, n. 1.

Registre inférieur : Jonas précipité du vaisseau dans la mer, dans l'angle gauche, deux pêcheurs; au-dessus de la voile du vaisseau est figuré le buste du Soleil dans un disque et la personnification du vent qui enfle les voiles. Le monstre reçoit dans sa gueule le prophète, il se retourne et le dépose à terre. Dans un espace libre on a figuré Noé dans l'arche, ensuite

Jonas couché sous le cucurbite, un pêcheur, un enfant.

Ce sarcophage vient du Vatican. Marbre grec; haut. 0 m. 70, long. 2 m. 22.

Une partie de la voile, la main de Jonas endormi, la main de Jonas jeté à la mer, le bras droit de la figure au-dessus de lui ont été restaurés.

Dessin à la plume dans le manuscrit de Ch. Menestrier : *Ex sarcophag. qui est in hortis Mediceis in Pincio* (1591); Ms. Barberini *XLIX*, fol. 32, 13, sur double page : *Romæ in palatio della Valle ex antiqua arca seu loculo marmoreo sepulcrali* (début du XVII[e] siècle).

Bosio, *Roma sotterranea*, p. 103; Aringhi, *Roma subterranea*, t. I, 335 (cf. p. 334); Aringhi-Baumann, pl. XIII, p. 105 sq.; Aringhi, édit. in-12, pl. XIII, p. 114 sq.; Bottari, *Sculture e pitture*, t. I, pl. XLII, p. 186-193; Séroux d'Agincourt, *Histoire de la décadence de l'art*, t. IV, *Sculpture*, pl. V, n. 6; Appell, *Monuments*, p. 18, n. 6; Northcote and Brownlow, *Roma sotterranea*, t. II, p. 249, fig. 98; Roller, *Catacombes de Rome*, t. I, pl. XXXVIII, n. 1; p. 252-254; Garrucci, *Storia*, pl. 307, n. 1; V. Schultze, *Die Katakomben*, p. 175-177, fig. 41; *Christliches Kunstblatt*, herausgeg. von Merz und Pfann schmidt, 1882, p. 186; cf. pl. 185; Ficker, p. 60-64, n. 119; Marucchi, p. 15, pl. XVIII, n. 1; H. Leclercq, *Manuel d'archéol. chrét.*, t. II, p. 294, fig. 238, *Dictionn.*, t. I, col. 2715, fig. 908; P. Allard, *Rome souterraine*, p. 440 sq.; F. X. Kraus, *Roma sotterranea*, p. 358.

Résurrection de Lazare : F. Muenter, *Sinnbilder und Kunstverstellungen*, part. II, pl. XI, n. 71, p. 98 sq.; Martigny, *Dictionn.*, p. 417; F. X. Kraus, *Realencyklopaedie*, t. II, fig. 503, p. 877.

Épisode de Jonas : Muenter, *op. cit.*, part. II, pl. IX, fig. 45, p. 64 sq.; Piper, *Das St Elmsfeuer*, dans Poggendorf's *Annalen der Physik*, t. LXXXII, 1851, pl. I, fig. 9, p. 317-326.

Moïse frappant le rocher : Muenter, *op. cit.*, part. II, pl. VIII, n. 41, p. 58.

Personnification du Soleil : Buonarotti, *Vasi di vetro*, p. 7; Borgia, *De cruce Veliterna*, p. CXLVI; Passeri, dans Gori, *Thesaurus gemmarum antiquarum astriferarum*, t. III, p. 91; *Beschreibung Roms*, t. II, part. 2, p. 366; F. Piper, *Mythologie und Symbolik*, t. I, part. 2, p. 417 sq.

Personnification du Vent : F. Piper, *Mythol. und Symb.*, I, 2, p. 441.

Le Bon Pasteur : F. Piper, dans *Evangelisches Jahrbuch. für 1852*, p. 23.

Groupe de pêcheurs (à droite) : Macarius, *Hagioglypta*, édit. Garrucci, 1856, p. 110; F. Muenter, *op. cit.*, part. I, pl. III, fig. 27, p. 52; Martigny, *Dict.*, p. 206; Kraus, *Realencyklopaedie*, t. I, fig. 184, p. 526.

6868. — Couvercle du sarcophage de Primitiva. D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. XVIII, n. 2.

Groupe de pêcheurs (à gauche) : Macarius, *op. cit.*, p. 113.

108. Couvercle de sarcophage. Quatre monstres marins affrontés à un cartouche portant l'épitaphe de *Marius Vitellianus Primitivæ coiugi fidelissimæ*. La dernière ligne se compose d'une série d'initiales qu'on peut interpréter : *Ave Anima Innocens Karissima Coniux Bi Bas* IN ☧ *risto*. Ce sarcophage peut appartenir au III[e] siècle. Il vient du cimetière de sainte Félicité sur la voie Salaria (fig. 6868).

Marbre grec; haut. 0 m. 20, long. 1 m. 85.

Garrucci, *Storia*, pl. 396, n. 13; Northcote and Brownlow, *Roma sotterranea*, t. II, p. 248, fig. 97; Ficker, p. 64, n. 120; Marucchi, p. 15-16, pl. XVIII, n. 2.

L'inscription dans S. Maffei, *Museum Veronense*, p. CCCCLXXXIII; Marini (Ms. Vatic. *9073*, p. 667, n. 7); Allard, *Rome souterraine*, p. 440; Kraus, *Roma sotterranea*, p. 358; De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1868, p. 10.

6869. — Sarcophage du musée du Latran. D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. XVIII, n. 4.

109. Deux fragments de sarcophages rapprochés pour en former un seul. A gauche : scène de résurrection, allusion à la vision d'Ézéchiel. Les mages et leurs chameaux, guidés par l'étoile, offrant des présents au Sauveur dans les bras de sa mère. A droite : Jonas jeté à la mer et endormi sous le eucurbite (voir *Dictionn.*, t. VII, fig. 6293); milieu du IV[e] siècle.

Le fragment de gauche vient du Vatican, marbre italique; le fragment de droite marbre grec, haut. 0 m. 32.

Les deux fragments rapprochés dans Roller, *Catacombes de Rome*, t. II, pl. LXIX, 2, p. 151-152; Ficker, p. 65, n. 121; Marucchi, p. 16, pl. XVIII, n. 3.

Fragment de gauche : Bosio, *Roma sotterranea*, p. 95, n. 1; Aringhi, *Roma subterranea*, t. I, p. 327, n. 1;

6870. — Fragment de sarcophage. D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. XVIII, n. 7.

cf. p. 136; Bottari, *Sculture e pitture*, t. I, pl. XXXVIII, n. 1, p. 157-158; Garrucci, *Storia*, pl. 398, n. 3.

Vision d'Ézéchiel : Martigny, *Dictionn.*, p. 313; Kraus, *Realencykl.*, t. I, p. 473, fig. 158; V. Schultze, *Studien*, p. 100.

Adoration des Mages : Lehner, *op. cit.*, pl. V, n. 39, p. 310; Liell, *op. cit.*, p. 253, n. 36, fig. 27; V. Schultze, *Marienbilder*, n. 12, dans *Studien*, p. 214; C. Bayet, *Catalogue*, n. 14, dans *Mémoire*, p. 287.

110. Sarcophage, avec au centre, une défunte en orante à l'entrée du paradis figuré par le voile suspendu derrière elle; à ses pieds, un paon symbole d'immortalité. A l'angle de gauche, Moïse frappant le rocher dans le désert; à l'angle de droite, le Christ changeant l'eau en vin aux noces de Cana; dans les intervalles, des strigilles (fig. 6869).

Marbre grec; haut. 0. 60, long 2 m. 30, prof. 0 m. 67. La baguette du Christ a été restaurée.

Garrucci, *Storia*, pl. 374, n. 2; Ficker, p. 66, n. 122; Marucchi, p. 16, pl. XVIII, 4.

111-115. Cinq fragments de couvercles, de sarcophages : (111) Un berger avec une brebis; (112) Un mage offrant des présents au Sauveur; (113) Jésus-Christ imberbe, chevelu, assis dans une chaise, tenant le livre des Évangiles, entouré par saint Pierre et saint Paul qui gesticulent (fig. 6870). Cette scène est intéressante à rapprocher d'un grand nombre qui offre le même sujet, mais avec moins d'action; (114) Un pasteur et une brebis qu'il flatte de la main; (115) Adoration des Mages.

Marbre grec et italique, haut. 0 m. 22.

Marucchi, p. 16, pl. XVIII, 5-9. — 113, Garrucci, *Storia*, p. 409, n. 1; Ficker, p. 67, n. 123, 3, pl. I. — 115. Liell, *Die Darstellungen Maria*, p. 255, n. 39, fig. 30; C. Bayet, *Catalogue*, n. 23, dans *Mémoire*, p. 289; Garrucci, *Storia*, t. V, append., p. 162, n. 53; Lehner, *Marienverehrung*, p. 311, n. 44; Ficker, p. 68, n. 123, 5.

116. Face antérieure d'un petit sarcophage. A gauche : Adoration des Mages accompagnés de leurs chameaux; celui qui marche en tête montre à ses compagnons l'étoile qui s'arrête au-dessus du Sauveur sur les genoux de sa mère. Daniel entre les lions visité par Habacuc; cette dernière scène est encadrée par deux saints drapés et tenant en main le *volumen*. Vient du cimetière de sainte Agnès.

Marbre italique; haut. 0 m. 28, long. 1 m. 10.

A. Bosio, *Roma sotterranea*, p. 423, n. 2; Aringhi, *Roma subterranea*, t. II, p. 159, 2; cf. p. 158; Bottari, *Sculture e pitture*, t. III, pl. CXXXIII, 2, p. 23-26; Martigny, *Dictionn.*, p. 757; Garrucci, *Storia*, pl. 398, 4; F. X. Kraus, *Realencyklopädie*, t. II, p. 855, fig. 494; Ficker, p. 68, n. 124; Marucchi, p. 16, pl. XIX, n. 1.

Pour l'Adoration des Mages : Fr. Muenter, *Sinnbilder*, part. II, pl. VI, n. 15, p. 26 (la vierge et l'enfant); Lehner, *Marienverehrung*, p. 309, n. 36, pl. V; Liell, *Mariendarstellungen*, p. 254, n. 37, fig. 28; V. Schultze, *Marienbilder*, n. 11, dans *Studien*, p. 213; C. Bayet, *Catalogue*, n. 28, dans *Mémoire*, p. 290.

117. Face antérieure d'un sarcophage. Le Christ, imberbe, accompagné de trois apôtres, guérit un aveugle représenté avec son conducteur; dans le fond, la porte de la ville. Ensuite, le Christ, sous un portique, escorté d'un apôtre, guérit l'hémorrhoïsse, il poursuit son chemin vers la droite, suivi par deux apôtres. Le développement se trouve soudain interrompu d'une manière assez choquante, afin de superposer deux scènes horizontalement avec tous leurs personnages à demi-taille des scènes précédentes. On a ainsi figuré la guérison du paralytique qui emporte son grabat, et Job étendu sur un lit et discutant avec ses amis. Puis on reprend une scène à la taille du reste, l'entrée de Jésus à Jérusalem dont la porte fait pendant à celle du côté gauche du sarcophage. Dans un arbre, Zachée monté sur une branche; des enfants agitent des rameaux, étendent des toiles sous les pieds de la monture, et crient *Hosanna filio David!* (fig. 6871).

6871. — Sarcophage du musée du Latran. D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. XIX, n. 2.

Vient du Vatican, marbre italique; haut. 0 m. 56, long. 2 m. 27.

Les visages des trois premiers personnages à gauche, celui du Sauveur sur l'âne et celui de Zachée ont été restaurés.

t. I, pl. LI, 5, p. 273 sq.; Smith and Cheetham, *Diction.*, t. I, p. 201; E. Le Blant, *Sarcophages d'Arles*, pl. XXXIII, 1; Kraus, *Realencyklopaedie*, t. II, p. 626, fig. 402.

Entrée à Jérusalem, Muenter, *op. cit.*, part. II,

6872. — Autre sarcophage du musée du Latran. D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. XIX, n. 4.

A Bosio, *Roma sotterranea*, p. 97; J.-B. Casali, *De veteribus christianorum ritibus*, Romæ, 1645, p. 16-18, pl. p. 16; Aringhi, *Roma subterranea*, t. I, p. 328-329; Bottari, *Sculture e pitture*, t. I, pl. XXXIX, p. 161-166; Roller, *Catacombes de Rome*, t. II, pl. LX, 3, p. 69; pl. XI, n. 76, p. 100; Rohault de Fleury, *L'évangile*, t. II, pl. LXX, 3, p. 128.

Pour l'architecture, cf. Lopez, dans *Giornale arcadico*, 1839, t. LXXXI (vol. 241-243), p. 349 sq.

118. Couvercle de sarcophage avec deux têtes de

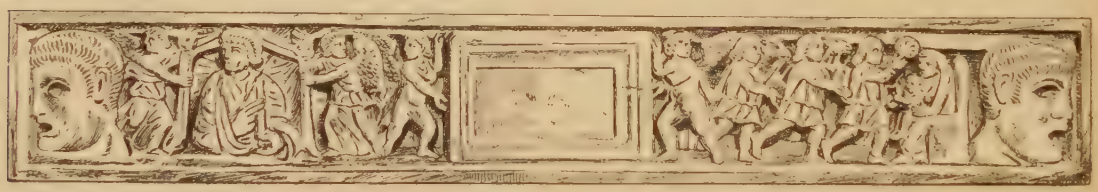

6873. — Couvercle de sarcophage. D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. XIX, n. 3.

Garrucci, *Storia*, pl. 314, 5; Schultze, *Die Katakomben*, p. 177-179, fig. 42; Ficker, p. 69-72, n. 125; Marucchi, p. 16, pl. XIX, 2; Parker, *Photogr.*, 9062. Guérison de l'aveugle, Martigny, *Dictionn.*, p. 74; Smith and Cheetham, *Dictionary*, t. I, p. 244; profil aux angles. Au centre, un cartouche resté vide d'inscription, soutenu par deux génies entièrement nus. A gauche un buste féminin devant un voile soutenu par deux anges; à droite, Adoration des Mages (fig. 6873).

6874. — Sarcophage du musée du Latran. D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. XIX, n. 5.

Kraus. *Realencyklopädie*, t. I, p. 169, fig. 75.

Partie centrale : Muenter, *Sinnbilder und Kunstvorstellungen*, part. II, pl. XI, n. 65, p. 93; Martigny, *Dictionn.*, p. 652; G. Rohault de Fleury, *L'évangile*,

Marbre grec; haut. 0 m. 26, long. 1 m. 96.

Garrucci, *Storia*, pl. 385, n. 2; Ficker, p. 72, n. 126; Marucchi, p. 16, pl. XIX, n. 3.

Adoration des Mages : Lehner, *Marienverehrung*,

pl. v, p. 311, n. 41; Liell, *Mariendarstell.*, p. 254 sq., n. 38, fig. 29; Bayet, *Catalogue*, n. 15, dans *Mémoire*, p. 287, sq.

119. Face antérieure de sarcophage; au centre, une orante adolescente devant le rideau du paradis. A gauche, Moïse frappant le rocher; arrestation de saint Pierre, guérison du paralytique qui emporte son grabat; à droite, le Christ imberbe multipliant les pains et ressuscitant Lazare. (fig. 6872).

Ce bas-relief a appartenu à Bosio; il fut transporté de sa villa des *Monti Parioli* au Vatican et, de là, au Latran. Marbre grec; haut. 0 m. 45, long. 1 m. 26.

A. Bosio, *Roma sotterranea*, p. 91, n. 1; Aringhi, *Roma subterranea*, t. I, p. 322-323, n. 1; Bottari, *Pitture, sculture*, t. I, pl. XXXVI, n. 1; p. 142-146; Guhl und Caspar, *Denkmaeler der Kunst*, t. I, pl. XXXVI, n. 3; Luebke und Caspar, *Denkmaeler der Kunst*, t. II, pl. XXXVI, n. 3; voir le texte de Luetzow und Luebke. Stuttgart, 1858, p. 122 sq.; Garrucci, *Storia*, pl. 376, n. 1; Ficker, *op. cit.*, p. 73, n. 127; Marucchi, p. 16, pl. XIX, n. 4.

Ficker, p. 75, n. 129-133; Marucchi, p. 16-17, pl. XX, n. 1-5; le n. 125, dans Garrucci, *Mus. Later.*, pl. L, n. 6, p. 112.

126. Fragment d'un couvercle de sarcophage : Noé dans l'arche s'apprêtant à recevoir la colombe; Les trois jeunes Hébreux dans la fournaise; un bourreau attise le feu. Au temps de Bosio l'épitaphe existait encore :

ΚΑΤΑΘ
ΠΡΙΝΚΙΠΙΟΥ
ΠΡΟ·Ζ·ΚΑΛ·
ΟΚΤΩΒΡ·
ΘΕ ΟΔΩΡΑC
ΠΡΟ·Δ€·Δ·C€ΠΤ

κατάθ (εσις) Πρινκιπίου πρὸ ζ'καλ (ανδῶν) Ὀκτωβρ (ίων) Θεοδώρας πρὸ δ' ε (ἰ)δ (ῶν) Σεπτε (μβρίων).

Provient du cimetière de Saint-Sébastien, marbre italique, haut, 0 m. 35, long. 1 m. 20.

6875. — Fragment de sarcophage. D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. XX, n. 1-5.

Pour Moïse frappant le rocher, cf. Muenter, *Sinnbilder und Kunstvorstellungen*, part. II, pl. XII, n. 84, p. 104.

Pour l'Orante Martigny, *Dictionn.*, p. 259; Kraus, *Realencyklopaedie*, t. II, p. 933, fig. 515.

120. Face antérieure de sarcophage. Au centre, dans un cadre carré, tout à fait exceptionnel, peut-être unique en son genre, le portrait en buste d'une femme âgée qui semble à une fenêtre ou à un comptoir, Dessins dans Fr. Ciacconio, ms. Vatic. *5409*, fol. 49, n. 2; Cl. Menestrier, fol. 196 *b.* : *In ædibus Antonii Raimondi prope ædiculam mensariorum.*

A. Bosio, *Roma sotterranea*, p. 291, n. 1; Aringhi, *Roma subterranea*, t. I, p. 618-619, n. 1; Bottari, *Pitture e sculture*, t. II, pl. LXXXVII, n. 1, p. 97-99; Garrucci, *Storia*, pl. 397, n. 6; Ficker, p. 76, n. 134; Marucchi, p. 17, pl. XX, n. 6; Parker, *Photogr.*, 2908.

127. Sarcophage : (de gauche à droite); Adam et

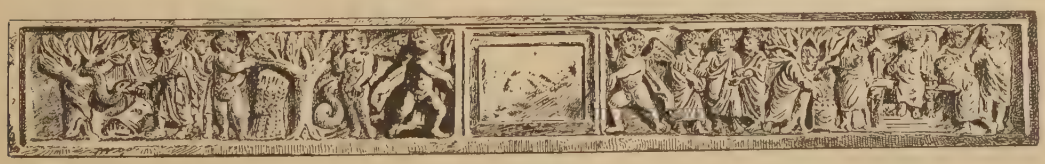

6876. — Couvercle de sarcophage. D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. XXI, n. 1.

l'épitaphe n'a pas été gravée, ce motif est soutenu par deux génies nus représentant des Saisons. Aux deux extrémités, deux muses assises, et entre ces muses et les génies, un berger imberbe et le Bon Pasteur barbu. III^e^ siècle (fig. 6874).

Marbre grec; haut. 0.65, long. 2.20; prof. 0.70.

Garrucci, *Mus. Lateran.*, pl. L, n. 1, p. 109; *Storia*, pl. 359, n. 3; Ficker, p. 74, n. 128; Marucchi, p. 161, pl. XIX, n. 5; *Dictionn.*, t. VI, fig. 4872.

121-125. Fragments de sarcophages; (121) Scène pastorale; (122) Reniement de saint Pierre; (123) Moïse frappant le rocher et *imago clypeata*; (124) Daniel entre les lions; (125) Orante, sacrifice d'Abraham (fig. 6875).

Les deux premiers (121-22) en marbre italique, les trois derniers (123-25) en marbre grec.

Ève de chaque côté de l'arbre de la Science du bien et du mal; Dieu le Père (barbu) met la main sur l'épaule d'Adam pour l'interpeller; Adam fait le geste instinctif de retirer le bras et de s'éloigner; Ève et lui se cachent le sexe avec une large feuille; le Christ imberbe change l'eau en vin de quatre outres; le Christ imberbe guérit un aveugle; le Christ imberbe ressuscite un mort, probablement le fils de la veuve de Naïn; le ressuscité est figuré nu et couché sur le sol, ensuite nu et debout; le Christ imberbe prédit le reniement de Pierre; le Christ imberbe guérit le paralytique qui emporte son grabat; Abraham lève le couteau sur son fils agenouillé et ligoté, dans le fond un bélier, pas de main divine; arrestation de saint Pierre; Moïse frappant le rocher.

128-129. Faces latérales du même sarcophage;

Daniel entre les lions secouru par Habacuc. Les trois Hébreux dans la fournaise.

Style très soigné, la face principale donne une impression d'entassement, marbre grec; haut. 0 m. 65, long. 2 m. 25, prof. 0 m. 70.

Provient du cimetière de Saint-Sébastien.

Aringhi, *Roma subterranea*, t. II, p. 398-399, p. 400, 401, n. 12; Bottari, *Sculture e Pitture*, t. III, pl. CLXXXV, n. 1-3, p. 180-183; Garrucci, *Storia*, pl. 318, n. 1-3; Marucchi, p. 17, pl. XX, n. 7-9; cf. V. Schultze, *Studien*, p. 100.

Face principale, Roller, *Catacombes de Rome*, t. II, pl. LXXXI, n. 2, p. 258-265; Parker, *Photogr.*, 2907.

130. Couvercle de sarcophage avec cartel anépigraphe au milieu soutenu par deux génies nus; à gauche, Daniel empoisonne le dragon des Babyloniens et renverse l'autel du dieu Bel; Adam et Ève de chaque côté de l'arbre sur le tronc duquel est enroulé le serpent, gerbe d'épis rappelant que l'homme sera condamné au travail; à droite : le Christ imberbe multiplie les pains; un groupe qui semble figurer l'épisode de Suzanne devant Daniel qui siège comme juge (ou bien le jugement de l'âme) (fig. 6876).

Marbre italique; haut. 0 m. 26, long. 2 m. 04.

Garrucci, *Storia*, pl. 303, n. 5; Ficker, p. 79-80, n. 136; Marucchi, p. 17, pl. XXI, n. 1.

131. Face antérieure d'un sarcophage. Au centre l'image de la défunte, en buste dans un médaillon, au-dessous duquel on voit Jonas dormant à l'ombre du cucurbite, à gauche : l'Adoration des Mages; Moïse frappant le rocher; à droite : le sacrifice d'Abraham; arrestation de saint Pierre par les Juifs; Daniel entre les lions.

La tête de la Vierge dans l'Adoration des Mages, celle d'un juif arrêtant saint Pierre, et celle de Daniel sont restaurées.

Marbre grec; haut. 0 m. 36, long. 1 m. 24.

Garrucci, *Storia*, pl. 359, n. 1; Ficker, p. 81, n. 137; Marucchi, p. 17, pl. XXI, n. 2.

Pour l'Adoration des Mages, cf. von Lehner, *op. cit.*, pl. IV, n. 26, p. 305; Liell, *op. cit.*, p. 252, n. 35, fig. 26; Bayet, *Catalogue*, n. 17.

132. Sarcophage; un portique de huit colonnes supportant des arcs et des tympans. Au centre le Sauveur, imberbe, présidant le reniement de Pierre; le coq symbolique est perché sur un arbre; à droite, saint Pierre proteste qu'il ne reniera pas. Sous les cinq autres arcades, cinq apôtres tenant chacun le *volumen*. Entre les arcs et les tympans, on voit huit bustes d'apôtres ou de saints.

Provient du Vatican. Les têtes des deux premiers apôtres à gauche de celui qui regarde le Christ et du premier apôtre à droite du Christ sont restaurées.

Marbre italique; haut. 0 m. 60, long. 2 m. 06, prof. 1 m. 12.

Garrucci, *Storia*, pl. 317, n. 1; Ficker, p. 81, n. 138; Marucchi, p. 17, pl. XXI, n. 3; Parker, *Photogr.*, 2909.

133-137. Fragments de scènes pastorales : (133) un berger trait une brebis; (134) un berger accoudé, deux brebis, un abri; (135) un berger flatte un chien, brebis; (136) un berger, deux brebis; (137) un berger trait une brebis.

Marbre italique (133); les autres marbre grec, haut. 0 m. 32.

Ficker, p. 17, n. 139-143; Marucchi, p. 17, pl. XXI, n. 4-8.

138. Face antérieure d'un sarcophage. Au centre entre deux pilastres, une orante voilée entre deux saints barbus, peut-être saint Pierre et saint Paul. Aux deux extrémités un Bon Pasteur barbu portant la brebis sur les épaules et tenant la *muleta* en main, à ses pieds un chien.

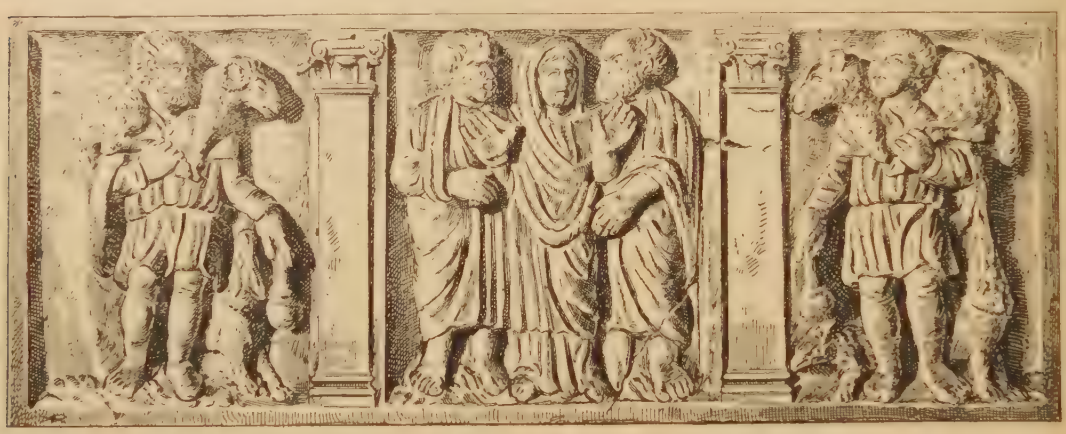

6877. — Face antérieure de sarcophage. D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. XXI, n. 9.

Le visage du Bon Pasteur de gauche a été restauré (fig. 6877).

Marbre grec; haut. 0 m. 49, long. 1 m. 30.

Ficker, p. 84, n. 144; Marucchi, p. 17, pl. XXI, n. 9.

139. Face antérieure d'un sarcophage. De gauche à droite : le Christ (imberbe) ressuscite Lazare; Adam et Ève auprès de l'arbre de la science sur le tronc duquel est enroulé le serpent; la multiplication des pains; la guérison de l'aveugle-né, la guérison du paralytique qui emporte son grabat.

Fréquent usage du trépan; la partie supérieure de l'édicule de Lazare et plusieurs détails des figures sont restaurés.

Marbre grec; haut. 0 m. 64, long. 2 m. 09.

Garrucci, *Storia*, pl. 313, n. 2; Ficker, p. 85, n. 146; Marucchi, p. 17, pl. XXII, n. 1.

140. Couvercle de sarcophage, au centre, une *imago clypeata* en forme de coquille contenant un buste d'homme à peine dégrossi. De chaque côté un cartel anépigraphe. Dans les espaces intermédiaires, en allant de gauche à droite; Jonas jeté à la mer; Daniel entre les lions, le sacrifice d'Abraham. Jonas rejeté par le monstre et endormi sous le cucurbite

La partie inférieure de Jonas endormi et d'Isaac agenouillé est restaurée.

Marbre italique; haut. 0 m. 33, long. 2 m. 12.

Th. Roller, *Catacombes*, t. I, pl. XXXVIII, n. 2, p. 254; Garrucci, *Storia*, pl. 384; n. 3; Ficker, p. 86, n. 147; Marucchi, p. 17, pl. XXII, n. 2, Parker, *Photogr.*, 2913.

141. Face antérieure d'un sarcophage. Au centre une orante entre deux saints, peut être saint Pierre et saint Paul; à gauche : le Christ imberbe ressuscite

6878. — Face latérale d'un sarcophage. D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. XXII, n. 4.

Lazare; la multiplication des pains; le miracle de l'eau changée en vin; à droite, la guérison de l'hémorrhoïsse, l'arrestation de saint Pierre par les Juifs; Moïse frappant le rocher.

Provient du cimetière de Calliste, d'où il fut transporté à la villa Borghèse, de là au Latran.

Sinnbilder und Kunstvorstellungen, part. II, pl. IX, n. 88, p. 70.

Pour Moïse, Martigny, *Dictionn.*, p. 402.

142. Face latérale d'un sarcophage, personnages figurés en relief, plus grands que d'ordinaire. Le Christ imberbe, entre deux apôtres, multiplie les pains, (fig. 6878).

Marbre italique; haut. 0 m. 59, larg. 0 m. 55.

Bosio, *Roma sotterranea*, p. 161; Aringhi, *Roma subterranea*, t. I, p. 428, 429; Aringhi-Baumann, p. 195, pl. 18*a*; Aringhi, édit. lat. in-12, p. 198 sq., pl. 18 (marquée à tort 22); Bottari, *Pitture e sculture*, t. II, pl. LII, p. 12; Garrucci, *Storia*, pl. 372, n. 4; Ficker, p. 84, n. 145; Marucchi, p. 18, pl. XXII, n. 4.

143. Face latérale d'un sarcophage. Le prophète Élie emportée dans un char, jetant son manteau à Élisée.

Provient de Saint-Paul-hors-les-Murs. La partie supérieure de la tête et la main d'Élie, ainsi que le manteau ont été restaurés.

Marbre grec; haut. 0 m. 60, larg. 0 m. 68.

Les n. 142-143 forment les faces latérales du sarcophage, n° 196 (Marucchi, pl. XXXV, n. 1).

A. Bosio, *Roma sotteranea*, p. 161; Aringhi, *Roma subterranea*, t. I, p. 428-429; Aringhi-Baumann, pl. 18*a*; p. 195 sq.; Aringhi, édit. lat. in-12, pl. 18, p. 199; Bottari, *Pitture e sculture*, t. II, pl. LII, p. 12-13; Garrucci, *Storia*, pl. 372, n. 5; Ficker, p. 88, n. 149; Marrucchi, p. 18, pl. XXII, n. 5.

144. Sarcophage muni d'un couvercle en forme de toit. Il conserve beaucoup de traces, bien visibles, de polychromie et de dorure. En allant de gauche à droite sur la cuve, on voit d'abord un Bon Pasteur barbu près duquel se trouve un groupe de brebis se reposant sur des plans divers; au centre, deux pasteurs qui traient une chèvre devant une cabane rustique; à droite, dans le haut, deux hommes cultivent la terre; dans le bas deux villageois conduisent une charrette traînée par des bœufs; ces deux scènes peuvent faire allusion aux rudes travaux auxquels l'homme a été condamné en expiation du péché; à l'extrémité droite, une orante devant un voile tendu, à ses pieds un *scrinium*, contenant les *volumina* des Écritures. L'orante avait sa tunique lisérée d'or et les manches dorées. Le couvercle porte, au centre, un cartel anépigraphe; à gauche, deux chasseurs poursuivent des

6879. — Partie antérieure d'un sarcophage. D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. XXIII, n. 2.

Marbre italique; haut. 0 m. 40, long. 2 mètres.

A. Bosio, *Roma sotterranea*, p. 287; Aringhi, *Roma subterranea*, t. I, p. 614-615; Bottari, *Pitture e sculture*, t. II, pl. LXXXV; Garrucci, *Storia*, pl. 30, n. 4; Ficker, p. 87, n. 148; Marucchi, p. 18, pl. XXII, n. 3; Parker, *Photogr.*, 2913.

L'orante avec les saints intercesseurs : F. Muenter, lièvres qui se jettent dans des filets où les chiens les saisissent; à droite, un buste de femme devant un voile tendu par deux génies des Saisons; enfin un génie qui ramasse une corbeille (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1029, fig. 248).

Trouvé en 1818, à *Tor Sapienza*, sur la route de Préneste.

Marbre grec; haut. 0 m. 55, larg. 2 mètres, prof. 0 m. 80; couvercle, haut 0 m. 22, long. 2 m. 09.

C. Fea, *Varietà di notizie*, Roma, 1820, p. 145-147; Roller, *Catacombes*, t. I, pl. XLIII, n. 1, p. 276; Garrucci, *Storia*, pl. 298, n. 3; Ficker, p. 89, n. 150; Marucchi, p. 18, pl. XXIII, n. 1.

Sur la polychromie des sarcophages et bas-relief, cf. Swoboda, *Zur altchristlichen Marmor-Polychromie*, dans *Römische Quartalschrift*, 1889, t. II, p. 139, 141.

145. Partie antérieure d'un sarcophage. Portique à six colonnes d'ordre composite soutenant une archi-

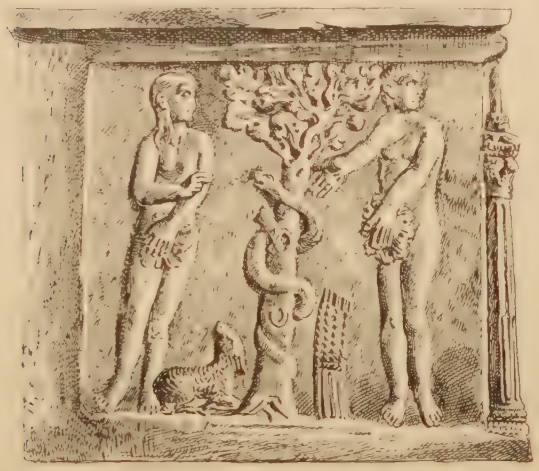

6880. — Adam et Ève, face latérale d'un sarcophage. D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. XXIV, n. 2.

trave. Dans le compartiment central le Christ, barbu, debout sur la montagne, entre les apôtres Pierre et Paul; le Sauveur donne à Pierre le rouleau contenant la loi nouvelle (ce groupe n'a pas été terminé). De gauche à droite : le lavement des pieds : saint Pierre assis et Jésus debout s'approche de l'apôtre qui lui dit : *non lavabis mihi pedes in aeternum* (Joh., XIII, 8).

Grimouard de Saint-Laurent, *Étude sur une série d'anciens sarcophages*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1876, IIe série, t. I, p. 438 et pl. en regard; Th. Roller, *Catacombes de Rome*, t. II, pl. LXXXVII, 3, pl. 291; Garrucci, *Storia*, pl. 335, n. 3; Ficker, p. 93-95, n. 151; Marucchi, p. 18, pl. XXIII, n. 2.

146. Sarcophage pourvu de son couvercle. Sur la face principale de la cuve, un portique de huit colonnes composites et striées, sur les chapiteaux desquelles posent des arcs et des tympans alternativement. Dans l'intervalle laissé libre entre les arcs et les tympans des génies font la vendange. Sous le portique, en allant de gauche à droite : le sacrifice d'Abraham; Moïse gravissant le Sinaï pour recevoir la Loi divine. Le Christ, imberbe, guérissant l'aveugle-né. Le Christ, imberbe, prédisant à Pierre sa triple négation. Le Christ, imberbe et accompagné d'un disciple, guérit l'hémorrhoïsse agenouillée et touchant la frange de son vêtement. Le Christ, accompagné d'un disciple, touche de sa baguette les corbeilles contenant les pains. Moïse frappant le rocher à l'eau duquel s'abreuvent deux Juifs.

Sur le couvercle un cartel soutenu par deux génies nus (0 m. 26 × 0 m. 41) et contenant cette épitaphe d'une femme âgée de cent un ans :

CONIVGI KARISSIME
AGAPENI · QVAE VIXIT·
CVM COMPARE SVO ANN
LV·M·I·ƀV·D·P·X·KAL·IAN·
SE VIVO FECIT · CRES
CENTIANVS · DP · III . K · S·
Q · VI · AN · C·ET · VNV

A gauche du cartouche : les trois jeunes Hébreux dans la fournaise, près d'eux le prophète tenant le *volumen*; à droite Jonas jeté à la mer, et endormi sous le cucurbite (voir *Dictionn.*, t. III, fig. 3287).

Provient de l'ancien cimetière du Vatican; le bâton et la main du Christ dans la scène et la multiplication des pains ont été restaurés.

Cuve, marbre italique; haut. 0 m. 72, long. 2 m. 20; prof. 0 m. 70; couvercle, haut. 0 m. 29, long. 2 m. 21, prof. 0 m. 70.

Garrucci, *Storia*, pl. 320, n. 1; Ficker, p. 95, n .152; Marucchi, p. 18, pl. XXIII, n. 3; Parker, *Photogr.*,

6881. — Banquet eucharistique. Fragment de sarcophage. D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. XXIV, n. 3.

A terre, un bassin. Dans la scène suivante on voit saint Pierre conduit au supplice, un homme porte sa croix. A droite : le Christ, imberbe entre deux soldats, amené devant Pilate qui se lave les mains, (fig. 6879).

Marbre grec; haut. 0 m. 45 (Marucchi) 0 m. 58 (Ficker), long. 2 m. 00.

2916; Simelli, *Photogr.*, 2912, 57 *b*. Wilpert, dans *Rivista di archeologia cristiana*, 1927, p. 75, n. 8.

147. Face latérale droite du sarcophage précédent (n. 146). Les trois jeunes Hébreux (vêtus) dans la fournaise.

Marucchi, p. 18, pl. XXIV, n. 1.

148. Face latérale gauche du même sarcophage

(n. 146). Adam et Ève de chaque côté de l'arbre de la Science; Adam tend la main pour recevoir le fruit; au pied de l'arbre, une chèvre et une gerbe symbolisent les travaux auxquels les pécheurs seront soumis (fig. 6880).

Marucchi, p. 18-19, pl. XXIV, n. 2.

149. Fragment de sarcophage. A gauche : Baptême

6882. — Orphée.
D'après Roller, *Les Catacombes de Rome*, 1881, t. II, pl. LV, n. 1.

du Christ dans le Jourdain. Le Sauveur n'a que la taille d'un enfant plongé dans l'eau qui lui monte jusqu'aux genoux. Jean-Baptiste est barbu, il porte un court manteau et a les pieds nus; un arbre encadre la scène. A droite : le banquet eucharistique. Quatre personnes sont couchées autour d'une table en forme de *sigma*, un serviteur s'empresse autour d'eux. Sur la table le poisson dans un plat et sept corbeilles remplies de pains. Le convive le plus à droite boit dans un calice (fig. 6881).

Provient du palais Chiaramonti, entré au musée du Latran, en 1896.

Haut. 0 m. 29, long. 0 m. 75.

Marucchi, dans *Bull. di arch. crist.*, 1882, p. 90, pl. IX; Marucchi, p. 19, pl. XXIV, n. 3.

150. Face antérieure d'un sarcophage; au centre, une défunte debout devant un voile symbolisant l'entrée du paradis; de chaque côté, un pasteur debout appuyé sur son bâton, entre deux arbres. Ces trois fragments ont été rapprochés pour former un ensemble.

Marbre italique; haut. 0 m. 42, long. 1 m. 50.

Ficker, p. 98, n. 4; Marucchi, p. 19, pl. XXIV, n. 4.

Le pasteur de gauche dans Séroux d'Agincourt, *Histoire de la décadence de l'art*, t. IV, sculpture, pl. V, n. 5.

151. Sarcophage avec son couvercle. Cuve, au centre, Jésus prédisant le reniement de Pierre; de chaque côté des strigilles encadrées dans une moulure très travaillée. Couvercle, de chaque côté du cartel anépigraphe supporté par deux génies nus; à gauche, Adam et Ève de chaque côté de l'arbre et le buste d'une femme (la défunte) entourée de ses deux saints protecteurs; à droite, Jonas jeté à la mer et Jonas endormi.

Trouvé en 1853, au quatrième mille de la *via Appia nuova*, dans une salle souterraine, contenant un squelette de femme près duquel se voyait une éponge, peut-être imbibée de sang. Marbre grec; cuve, haut. 0 m. 90; long. 2 m. 00, prof. 0 m. 80; couvercle haut. 0 m. 31, long. 2 m. 09.

De Rossi, *Roma sotterranea*, t. II, p. 125; le même, *Bull. di archeol. crist.*, 1873, p. 96; Garrucci, *Storia*, pl. 316, n. 4; Grimouard de Saint-Laurent, *Éclaircissements sur l'Orante*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1878, IIe série, t. X, p. 164 sq.; Ficker, p. 98-100, n. 154; Marucchi, p. 19, pl. XXIV, n. 5.

152. Face antérieure d'un sarcophage décoré d'un portique à six colonnes d'ordre composite supportant alternativement des arcs et des tympans; dans les tympans, des couronnes et des colombes. En allant de gauche à droite : le Christ imberbe entre deux apôtres barbus multipliant les pains; prédiction du reniement de Pierre; le Christ debout, le *volumen* à la main entre deux disciples debout, tous trois marchent peut-être serait-ce le Sauveur ressuscité s'entretenant avec les pèlerins d'Emmaüs; le changement de l'eau en vin, devant quatre témoins; guérison du paralytique.

6883. — Fragment de sarcophage.
D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. XXV, n. 3.

Marbre italique; haut. 0 m. 45, long. 2 m. 00.

Garrucci, *Storia*, pl. 315, n. 2; Ficker, p. 100, n. 155; Marucchi, p. 19, pl. XXV, n. 1.

153. Face antérieure d'un sarcophage à strigilles. An centre Orphée, coiffé du bonnet phrygien pinçant

une lyre posée sur un pilastre, à ses pieds une brebis; à l'angle gauche un pêcheur tenant un poisson dans la main droite et un panier dans la main gauche (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1032, fig. 249).

Sur le listel supérieur on lit la fin d'une courte inscription (fig. 6882) :

/////FYRMI · DVLCIS · ANIMA-SANCT(*a*)

Trouvé à Ostie lors des fouilles exécutées par ordre du cardinal Pacca, en 1834, transporté à la villa Pacca et donné depuis au musée du Latran. La tête et la poitrine du pêcheur ont été restaurées. Marbre grec, haut. 0 m. 65, long. 2 m. 10.

C.L. Visconti, *Dichiarazione di un sarcofago di Ostia*, dans *Dissertazioni della Pontif. Accad. romana di archeologia*, t. XV, p. 159 sq.

monstre marin, puis rejeté sur le rivage et endormi, sous le cucurbite.

Marbre italique; haut. 0 m. 32.

Garrucci, *Storia*, pl. 397, n. 5; Ficker, p. 103, n. 159; Marucchi, p. 19, pl. XXV, n. 5; Parker, *Photogr.*, n. 2922.

157. Face antérieure d'un sarcophage. Au milieu, une orante voilée, le visage n'est que dégrossi; a gauche : Moïse frappant le rocher, deux Hébreux s'abreuvent à l'eau qui découle; arrestation de saint Pierre; le Christ, imberbe, changeant l'eau en vin. A droite : guérison de l'aveugle-né, du paralytique et de l'hémorrhoïsse.

La verge de Moïse a été restaurée. Marbre grec; haut. 0 m. 52, long. 2 m. 08.

Garrucci, *Storia*, pl. 376, n. 2; Ficker, p. 10,

6884. — Sarcophage de Sabinas. D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. XXVI, n. 1.

Th. Roller, *Catacombes de Rome*, t. II, pl. LV, n. 1, p. 26; Garrucci, *Storia*, pl. 307, n. 3; Ficker, p. 101, n. 156; Marucchi, p. 19, pl. XXV, n. 2.

Le pêcheur, dans Kraus, *Realencyklopädie*, t. I, p. 526, fig. 183; Northcote and Brownlow, *Roma sotterranea*, p. 242, fig. 96; Allard, *Rome souterraine*, pl. XX, n. 2; *Dictionn.*, t. I, col. 1032, fig. 249.

Orphée, dans *Manuel d'archéologie chrét.*, t. I, p. 127, fig. 16.

L'inscription dans *Corp. inscr. lat.*, t. XIV, n. 1905.

154. Fragment de couvercle d'un sarcophage. A l'angle gauche, tête radiée du Soleil. Guérison de l'hémorrhoïsse par le Christ imberbe; la multiplication des pains (fig. 6883).

Marbre italique; haut, 0 m. 29.

Garrucci, *Storia*, pl. 402, n. 9; Ficker, p. 102, n. 157; Marruchi, p. 19, pl. XXV, n. 3; Parker, *Photogr.*, 2922.

155. Fragment de sarcophage à strigilles. A l'angle gauche, un pêcheur tenant le poisson tenu au hameçon et le panier dans la main gauche.

La tête et la partie inférieure de la jambe ont été restaurées, ainsi que les strigilles.

Marbre grec; haut. 0 m. 54.

Garrucci, *Storia*, pl. 395, n. 4; Ficker, p. 103, n. 158; Marucchi, p. 19, pl. XXV, n. 4.

156. Fragment de couvercle d'un sarcophage. A gauche, un génie ailé, nu, soutenait un cartouche; Noé dans l'arche recevant la colombe; Jonas jeté au

n. 160; Marucchi, p. 20, pl. XXV, n. 6; Parker, *Photogr.*, n. 2922.

158. Sarcophage pourvu de son couvercle. Cuve : au milieu, figure d'orante voilée, debout, entre deux saints, l'un barbu, l'autre imberbe. A gauche : Moïse frappant le rocher et deux Juifs se désaltérant; arrestation de saint Pierre par les Juifs; le Christ imberbe changant l'eau en vin aux noces de Cana. A droite : guérison d'un aveugle. Multiplication des pains. Résurrection de Lazare, une des sœurs du ressuscité est agenouillée aux pieds du Christ (fig. 6884).

Couvercle : Un chasseur tenant un lièvre. Buste de femme se détachant sur une draperie que soutiennent deux amours nus. Autre chasseur avec un lièvre. Épitaphe dans un cartouche (0 m. 20× (0 m. 20 :

SABINO
COIVCI
QVI VIXIT
ANN · XLIIII
M· X D ·XIII
BM IN PACE

et sur le listel supérieur de la cuve, ces mots qui n'ont pas trouvé place dans le cartouche :

D ·VI ·K ·MAI

A droite : deux chasseurs avec leurs chiens portent sur leurs épaules un sanglier suspendu à une traverse

de bois. Un compagnon, à cheval, les précède avec un piéton armé d'une lance.

159. Face latérale gauche du sarcophage. Adam et Ève de chaque côté de l'arbre.

160. Face latérale droite : Les trois jeunes Hébreux dans la fournaise.

La partie supérieure de gauche du couvercle; Marucchi, p. 20, pl. XXVI, n. 2; Parker, *Photogr.*, 2926.

162. Face antérieure d'un sarcophage faite de trois panneaux rapprochés. Au centre, une orante, voilée, entre deux saints, les apôtres Pierre et Paul; à gauche: le Bon Pasteur portant la brebis sur les épaules et tenant un bâton dans la main droite; à droite : le Bon Pasteur, tenant, au lieu de bâton, le seau de lait,

6885. — Face antérieure d'un sarcophage. D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. XXVI, n. 2.

le bras, la main et la verge de Moïse ont été restaurés.

Marbre grec; cuve : haut. 0 m. 61, larg. 2 m. 00, prof. 0 m. 60; couvercle, 0 m. 33 de haut., 0 m. 59 de prof.

Garrucci, *Storia*, pl. 382, n. 2-4; *Mus. Lateran.*, pl. LI, n. 1-3; Ficker, p. 105-107; Marucchi, p. 20, pl. XXVI, n. 1; Parker, *Photogr.*, 2925.

161. Face antérieure d'un petit sarcophage. Au centre, le Sauveur, imberbe, assis entre deux apôtres à qui il explique la Loi, dont il tient le *volumen* dans la main gauche. A droite du Christ, saint Pierre, barbu. En allant de gauche à droite, le premier groupe montre

symbole de l'Eucharistie, dans la main gauche (fig. 6886).

Les arbres près du pasteur de droite et un arbre près du pasteur de gauche ont été restaurés.

Marbre italique; haut. 0 m. 55, long. 1 m. 59.

Roller, *Catacombes de Rome*, t. II, pl. LII, n. 2, p. 7-8; Ficker, p. 108, n. 163; Marucchi, p. 20, pl. XXVI, n. 3. *Dictionn.*, t. I, col. 2702, fig. 89.

Pour l'orante : Séroux d'Agincourt, *Histoire de la décadence de l'art*, t. IV, Sculpture, pl. V, n. 4; Davis, *La cappella greca*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1880, IIe série, t. XII, p. 286-297, pl. XV, n. 5.

163. Sarcophage. Au milieu, le monogramme du

6886. — Face antérieure d'un sarcophage. D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. XXVI, n. 3.

un homme qui tire son épée et un autre homme d'allure très pacifique, peut-être l'arrestation de saint Pierre; entrée du Christ à Jérusalem, Zachée dans l'arbre; scène centrale, puis Habacuc secourant Daniel et la résurrection de Lazare (fig. 6885).

Trouvé en 1603 dans l'église de Sainte-Constance (voir ce nom) sur la voie Nomentane.

Marbre italique; haut. 0 m. 25, long. 1 m. 37.

A. Bosio, *Roma sotterranea*, p. 423, n. 1; Aringhi, *Roma subterranea*, t. II, p. 158, 159, n. 1; Bottari, *Pitture e sculture*, t. III, pl. CXXXIII, n. 1, p. 21 sq.; Roller, *Catacombes de Rome*, t. II, pl. LX, n. 4, p. 70; Garrucci. *Storia*, pl. 348, n. 1; Ficker, p. 107, n. 162;

Christ du type dit « constantinien », dans une couronne de lauriers; il est placé sur une haste en forme de *tau* et flanqué de deux colombes. Au-dessous deux soldats assis et l'un des deux endormis. La haste en forme de *tau* représente la croix, et le monogramme rappelle le Christ triomphant dans sa résurrection que rappellent clairement les soldats endormis en gardant son tombeau. A gauche : Dieu le Père, barbu, assis sur une chaise, devant qui Caïn et Abel présentent leurs dons. A droite : Job s'entretenant avec sa femme et un ami. Entre ces deux scènes des extrémités et celle qui occupe le centre, se trouvent deux sujets qui représentent : à gauche, saint Pierre conduit au supplice;

à droite, saint Paul conduit de même au supplice; on a figuré un jonc paludien et une barque afin d'évoquer le lieu de la scène, sur la voie d'Ostie, *ad aquas Salvias*. Les divers sujets sont séparés par des arbres dans les rameaux desquels perchent des colombes voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 955, fig. 6546, au mot LABARUM).

Provient de la *confessio* de la basilique de Saint-Paul-hors-les-Murs.

6887. — Banquet eucharistique. Fragment de sarcophage. D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. XXVII, n. 2.

Marbre grec; haut. 0 m. 65, long. 2 m. 07, prof. 0 m. 70.

Grimouard de Saint-Laurent, *Étude sur une série d'anciens sarcophages*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1876, II• série, t. VI, p. 442-444; le même, *Manuel de l'art chrétien*, p. 176, fig. 46; le même, *Guide de l'art chrétien*, t. II, p. 140, pl. XV; Garrucci, *Storia*, pl. 350, n. 2; Ficker, p. 109, n. 164; Marucchi, p. 20,

6888. — Fragment de sarcophage. D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. XXVII, n. 4.

pl. XXVII, n. 1; Parker, *Photogr.*, 2929; Simelli, *Photogr.*, 2916, 57*c*.

164. Fragment de sarcophage. Un banquet de cinq personnes assises autour d'une table en *sigma*, devant elles sont placés cinq pains marqués d'une croix; à gauche un serviteur présente un pain qu'il vient de retirer d'une corbeille; allusion au banquet céleste (fig. 6887).

Trouvé au cimetière de Priscille et porté à l'église de Sainte-Chrysogone au Transtévère.

Marbre grec; haut. 0 m. 25, long. 0 m. 55.

Deux dessins à la plume dans le ms. de Fulvio Orsini, *Vatic. 3439*, fol. 107, 108.

A. Bosio, *Roma sotterranea*, p. 513, n. 1; Aringhi, *Roma subterranea*, t. II, p. 266-267, n. 1; Aringhi-Baumann, pl. 41 [14], n. 1, p. 494; Aringhi, édit. in-12, pl. 41, n. 1, p. 490; Bottari, *Pitture e sculture*, t. III,

6889. — Fragment de sarcophage. D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. XXVII, n. 5.

pl. CLXIII, n. 1, p. 107 sq.; Garrucci, *Storia*, t. V, append., n. 32, p. 160; Ficker, p. 111, n. 165; Maru-

chi, p. 20-21, pl. XXVII, n. 2; Parker, *Photogr.*, 2929; Simelli, *Photogr.*, 2916-57*c*.

165. Fragment de la face antérieure d'un sarcophage; allant de gauche à droite : Jésus guérit un aveugle, Jésus prédit le reniement de Pierre; Jésus change l'eau en vin, il opère la multiplication des pains, il ressuscite Lazare.

Marbre italique; haut. 0 m. 50, long. 1 m. 30.

Garrucci, *Storia*, pl. 400, n. 7; Ficker, p. 111, n. 166; Marucchi, p. 21, pl. XXVII, n. 3.

166. Fragment d'un sarcophage chrétien qui a été longtemps considéré comme appartenant à l'époque

6890. — Épitaphe de Magna.
D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. XXVIII, n. 1.

classique et placé en conséquence au *Museo Gregorio Lateranense;* on voit encore le bandeau intérieur du sarcophage. Au sommet, le feuillage de trois arbres, peut-être des palmiers, avec des oiseaux becquetant les fruits. Au milieu, entre deux arbres, une haste portant une traverse horizontale drapée et, perché là-dessus, un grand oiseau ayant à ses pieds deux petits oiseaux, peut-être des colombes. A droite, une figure virile presque entière, barbue, drapée, vue de profil, et se dirigeant vers le trophée, les mains couvertes du

6891. — Épitaphe de Titus Eupor.
D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. XXVIII, n. 2.

pallium, offrant une couronne dont il ne reste que les lemnisques; à gauche, le même motif devait être représenté, mais ici la couronne s'est conservée. La composition générale semble rentrer dans un type connu : les apôtres offrant leurs couronnes au Christ ou à un symbole du Christ. Le symbole est un *tau*. Le phénix, les deux colombes, les arbres indiquent le jardin du paradis. Bon style, bon travail, IVe siècle, peut-être d'époque constantinienne. (Voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 959, fig. 6546.)

Transporté en mai 1897 au musée du Latran (fig. 6888).

Marucchi, *Un nuovo frammento du sarcophago cristiano recentemente collocato nel museo Pio-Lateranense*, dans *Nuovo bullettino di archeol. crist.*, 1898, p. 24-30, pl. I; le même, *Guida del museo cristiano Lateranense*, Roma, 1898, p. 54; le même, *I monumenti*, p. 21, pl. XXVII, n. 4.

167. Petit fragment de sarcophage. Une orante et un saint qui l'introduit dans le ciel (fig. 6889).

Marbre italique; haut. 0 m. 41, long. 0 m. 29.

Ficker, p. 112, n. 167; Marucchi, p. 21, pl. XXVII, n. 5.

168. Fragment de pierre cémétériale, graffite. Une orante près d'un arbre sur lequel une colombe est perchée; c'est la représentation de l'âme dans le paradis; à gauche le nom de la défunte en grec (fig. 6890) :

MAΓNA

Trouvé en 1735 sur la voie Appienne près de l'endroit appelé *Domine, quo vadis?*

Papiers de Domenico Giorgi à la *Biblioth. Casanatense*, fasc. 11, n. 13; Marangoni, *Acta sancti Victorini*, p. 128, sq.; Ficker, p. 112, n. 168; Marucchi, p. 21, pl. XXVIII, n. 1.

169. Fragment de l'épitaphe cémétériale d'un enfant de dix ans : *Titus Eupor*, il est représenté en orant, la tunique ornée de rondelles brodées.

Trouvé, comme le n. 168, près du *Domine, quo vadis?* (fig. 6891).

6892. — Fragment de sarcophage.
D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. XXVIII, n. 4.

Le texte se lit sans difficulté : *Titus Eupor, qui vixit annos x et menses vij, decessit viij kal. maias in pace.*

Marangoni, *Acta s. Victorini*, p. 132; Muratori, *Thesaurus novus veterum inscriptionum*, t. IV, p. MDCCCLXV, 2; Mai, *Scriptor. veter. nova collectio*, t. V, pl. fig. 4, p. XXXII, n. IV; Burgon, *Letters from Rome*, p. 191-192; L. Perret, *Catacombes de Rome*, t. V, pl. X, n. 24, t. VI, p. 148 sq.; Ficker, p. 112-113, n. 169; Marucchi, p. 21, pl. XXVIII, n. 2.

170. Fragment de sarcophage à strigilles. Dans le cartouche central, une croix monogrammatique gemmée; sur la haste horizontale sont posées les lettres A et ω, et au-dessous deux soldats sont appuyés sur leurs boucliers. Allusion aux gardiens du tombeau du Christ. (Voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 960, fig. 6547.)

Provient du Musée du Vatican (voir *Dictionn.*, t. VIII, au mot LABARUM).

Marbre italique; haut, 0 m. 55, long. 0 m. 46.

L. Perret, *Catacombes de Rome*, t. V, frontispice;

t. VI, p. 137; Grimoüard de Saint-Laurent, *Manuel*, p. 552, fig. 214; Garrucci, *Storia*, pl. 401, n. 1; Ficker, p. 113, n. 170; Marucchi, p. 21, pl. XXVIII, n. 3.

171. Fragment de sarcophage. Il reste quatre figures d'apôtres, chacun d'eux tient un *volumen* et a la tête surmontée d'une couronne soutenue par la main divine; ils se dirigent vers le Christ qui devait se trouver au milieu du sarcophage. Près de chaque tête on voit une étoile qui symbolise le ciel (fig. 6892).

Transporté, en 1896, des magasins du Vatican au Latran. Haut. 0 m. 45, long. 0 m. 48.

Marucchi, *Un frammento di sarcofago cristiano inedito del museo lateranense*, dans *Nuovo bull. di archeol. crist.*, 1895, t. II, p. 180, pl. XII; 1897, t. IV, p. 133; le même, *I monumenti*, p. 21, pl. XXVIII, n. 4.

172. Sarcophage. Les douze apôtres, chacun tient un *volumen;* ils sont disposés par groupes de six et tournés vers le sujet central. Aux deux extrémités sont figurées des portes monumentales qui rappellent les villes de Jérusalem et Bethléem figurées sur plusieurs mosaïques. Au centre devait se voir le trophée symbolique de la résurrection : monogramme du Christ dans une couronne, et deux soldats assis et endormis.

Provient de la villa Ludovisi et transporté au Latran en 1890.

Marbre italique; haut, 0 m. 58, long. 2 m. 22, prof. 0 m. 72.

Garrucci, *Storia*, pl. 350, n. 3; R. Grousset, *Catalogue*, n. 93; Marucchi, p. 21, pl. XXVIII, n. 5.

173. Sarcophage offrant une importance particulière a raison de ses sculptures; on y voit représentées plusieurs scènes de la Passion de Notre-Seigneur qui sont des plus rares sur les anciens monuments chrétiens; nous voyons ici la transition entre l'art primitif qui évitait ces scènes tragiques d'où semblait ressortir l'humiliation du Sauveur, et l'art affranchi de ces préoccupations timides après le triomphe de l'Église. On y voit le couronnement d'épines qui est, peut-être, déjà représenté sur une fresque de la catacombe de Priscille (voir *Dict.*, au mot ÉPINES).

Sous un portique à six colonnes striées, surmontées de chapiteaux composites, on a figuré un arc, deux tympans et deux architraves, ce qui donne cinq sujets différents. Au centre, le monogramme du Christ dans la couronne de lauriers et les soldats assis et assoupis (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 957, fig. 6546, au mot LABARUM). Dans les angles de l'arc, têtes du soleil et de la lune. En allant de gauche à droite : Simon le Cyrénéen porte la croix du Sauveur. Un soldat pose sur la tête du Christ une couronne de fleurs, rappelant la couronne d'épines; trophée du chrisme avec deux soldats endormis; un soldat amène le Christ devant Pilate qui détourne la tête avant de se laver les mains (fig. 6893).

Provient des fouilles exécutées à Tor Marancia, et a dû se trouver au cimetière de Domitille.

Nombreuses restaurations : partie supérieure de la croix et de la couronne dans la scène du Cyrénéen, têtes de génies sur le tympan à droite; une partie du *tau*, main gauche du Christ amené devant Pilate, partie supérieure du casque du soldat, main gauche de Pilate. Marbre grec; haut. 0 m. 70, larg. 2 m. 00, prof. 0 m. 65.

X. Barbier, *Le chemin de la croix*, dans *Annales archéologiques* (de Didron), 1862, t. XXII, p. 252, 254, et pl. en regard de la page 252 (les nos 172 et 173 de notre classement); Appell, *Monuments of early christian art*, p. 20-22, n. 7; Grimoüard de Saint-Laurent, *Guide de l'art chrétien*, t. II, pl. IV, p. 73; Northcote and Brownlow, *Roma sotterranea*, t. II, p. 253 sq, fig. 102; Allard, *Rome souterraine*, p. 443 sq., fig. 45; Kraus, *Roma sotterranea*, p. 361, fig. 61; Th. Roller, *Catacombes de Rome*, t. II, pl. LXXXVII, 1, p. 290-291; Garrucci, *Storia*, pl. 350, n. 1; F. X. Kraus, *Realencyklopädie*, t. I, fig. 47, p. 103; Ficker, p. 113-115, n. 172; Marucchi, p. 21, pl. XXVIII, n. 6; Parker, *Photogr.*, 2930; Simelli, *Photogr.*, 2915-10; *Diction.*, t. VIII, fig. 6546.

6893. — Sarcophage trouvé à Tor Marancia. D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. XXVIII, n. 6.

Portement de croix et couronnement d'épines, dans Rohault de Fleury, *L'évangile*, t. II, pl. LXXXV, 1, p. 254.

Trophée central, dans Piper, *Evangel. Jahrbuch*, 1857, pl. à la p. 45, p. 45 sq.; Rohault de Fleury, *op. cit.*, pl. XCII, 2, p. 277; Smith and Cheetham, *Diction. of christ. antiq.*, t. II, p. 1791.

Christ traduit devant Pilate qui se lave les mains, dans Rohault de Fleury, *op. cit.*, pl. LXXXIII, 2; p. 239.

Portement de croix dans Martigny, *Dictionn.*, p. 582; Kraus, *Realencyklopädie*, t. II, fig. 9, p. 10.

Couronnement d'épines, dans Martigny, *Dictionn.*, p. 582; Kraus, *Realencyklopädie*, t. II, fig. 8, p. 10.

Table avec aiguière du lavement des mains dans Rohault de Fleury, *La messe*, t. IV, pl. CCCXXX, n. 6, p. 170.

174. Face antérieure d'un sarcophage. Un homme barbu, assis, déroule un *volumen;* à sa droite une femme voilée et, devant lui, une autre femme debout, en orante avec un homme vêtu du *pallium* et tenant le *volumen*. Banquet de quatre personnes assises à une table en forme de *sigma*, un plat contient un poisson; serviteur (fig. 6894).

Marbre grec; haut. 0 m. 27, larg. 0 m. 94.

Barbier, *Le chemin de la croix*, dans *Annales archéologiques* (de Didron) 1862, t. XXII, pl. en regard, de

la p. 251-252; Rohault de Fleury, *L'évangile*, t. II, pl. LXIX, 1, p. 122; Roller, *Catac. de Rome*, t. II, pl. LIV, 3, p. 21, 22; Garrucci, *Storia*, pl. 371, n. 1; Ficker, p. 115, n. 173; Marucchi, p. 22, pl. XXVIII, n. 7; Parker, *Photogr.*, 2930; cf. V. Schultze, *Studien*, p. 91, note 2.

175. Face antérieure d'un sarcophage : en allant de gauche à droite : Moïse frappe le rocher, deux Hébreux se désaltèrent; arrestation de saint Pierre; prédiction du reniement; guérison du paralytique qui emporte son grabat; le Christ imberbe, tenant un *volumen* et s'entretenant avec deux apôtres barbus; guérison d'un aveugle; changement de l'eau en vin; multiplication des pains (fig. 6895).

Le bras droit de Jésus dans la scène du reniement et dans celle du paralytique, les mains de Jésus dans la scène entre deux apôtres, toute la partie supérieure droite des miracles de Cana et de la multiplication des pains ont été restaurés.

Marbre italique; haut. 0 m. 55, long. 1 m. 39.

Garrucci, *Storia*, pl. 315, n. 1; Ficker, p. 116-117, n. 173; Marucchi, p. 22, pl. XXIX, n. 1; Parker, *Photogr.*, 2931; Simelli, *Photogr.*, 6919.

176. Sarcophage dont la face principale présente un portique à huit colonnes corinthiennes supportant une architrave qui abrite sept groupes distincts. Au centre : le Sauveur assis, jeune et imberbe, entre deux apôtres également imberbes, il déroule et explique le *volumen* de la Loi nouvelle. Ses pieds posent sur la voûte céleste, symbolisée par le Ciel (*Ouranos*) (voir *Dictionn.*, t. I, col. 3031, fig. 1064). A droite, saint Pierre reçoit avec respect le *volumen* que lui tend le Sauveur, il présente les mains couvertes du *pallium*. A gauche, un autre apôtre lève les bras en regardant vers le Christ, puis vient un apôtre barbu tenant un *volumen* et un apôtre imberbe; la scène principale comporte ainsi quatre compartiments sur sept; à gauche, le dernier compartiment nous offre le sacrifice d'Abraham; à droite, le Sauveur comparaissant devant Pilate qui se lave les mains (fig. 6896).

Les deux faces latérales de ce sarcophage ne sont pas moins remarquables : à droite : Moïse frappe le rocher; le Sauveur, barbu, guérit l'hémorrhoïsse, dans le fond différents édifices (voir *Dictionn.*, t. II, fig. 1449); à gauche, le Sauveur prédit le reniement de Pierre, dans le fond des édifices (voir *Dictionn.*, t. III, fig. 3287) (fig. 6897).

6894. — Face antérieure de sarcophage. D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. XXVIII, n. 7.

6895. — Face antérieure de sarcophage. D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. XXIX, n. 1.

Excellente technique, IV^e^ siècle. Marbre grec; haut. 0 m. 75, long. 2 m. 20, prof. 1 m. 10. Nous donnons ici les mesures des monuments telles que les a données Marucchi, mais ce n'est pas la première et la dernière fois que nous aurions à faire observer l'écart considérable entre les chiffres de Marucchi et ceux de Ficker qui pour ce même sarcophage donne : haut. 0 m. 59, long. 2 m. 02, prof. 0 m. 80.

La main droite du Christ qui comparaît devant Pilate, la tête de Pilate ont été restaurées.

Trouvé en 1591, près de la basilique de Saint-Pierre du Vatican.

Dessin à la plume dans le manuscrit de Cl. Menes-

trier, fol. 192 : *Sarcophagus marmor erutus ex S. Petro sub Sixto V.*

A. Bosio, *Roma sotterranea*, p. 85, 87; Aringhi, *Roma subterranea*, t. I, p. 316-319; Aringhi-Baumann, pl. XI, n. 9; p. 103-105; Aringhi, édit. in-12, pl. XI-XII, p. 110; Bottari, *Pitture e sculture*, t. I, pl. XXXIII-XXXIV, p. 131-137; Séroux d'Agincourt, *Histoire de la décadence de l'art*, t. IV, Sculpture, pl. V, 1-3; Raoul Rochette, *Tableau des catacombes de Rome*, 2e édit., Paris, 1853, pl. 7-8; trad. Toccagni, *Le catacombe di Roma*, Milano, 1841, p. 254-265; Northcote and Brownlow, *Roma sotterranea*, p. 254, fig. 103, p. 256 sq.; Th. Roller, *Catacombes de Rome*, t. II, pl. LVIII, n. 1-3, p. 49-54; Garrucci, *Storia*, pl. 323, n. 4-6; Ficker, p. 117-121, n. 174; Marucchi, p. 22, pl. XXIX, n. 2; Parker, *Photogr.*, 2927 et 443, 444; Simelli, *Photogr.*, 2914, 15.

Mozzoni, *Tavole chronol. crit.*, secolo IV, p. 45 (faces latérales); Martigny, *Dictionn.*, p. 91; Kraus, *Real-encykl.*, t. I, p. 120, fig. 56 (côté droit).

Grimoüard de Saint-Laurent, *Manuel d'icon. chrét.*, p. 551 sq., pl. VI, p. 193, fig. 58; *Le Christ triomphant et le don de Dieu*, dans *Revue de l'art chretien*, 1857, t. I, p. 500; 1868, t. XII, p. 579; Northcote and Brownlow, *Roma sotterranea*, t. II, fig. 81, p. 220-222; P. Allard, *Rome souterraine*, p. 444 sq.; Fr. Muenter, *Sinnbilder und Kunstvorstellungen*, part. II, pl. XI, p. 101-103, fig. 78-80, 83; *The Archaelogia*, t. XL, p. 190, fig. 7; Didron, *Iconographie chrétienne*, p. 30, n. 18 sq.; Sickler und Reinhart, *Almanach aus Rom für Künstler und Freunde der bildenden Kunst*, 1810, t. I, p. 173-174; Lopez, dans *Giornale arcadico*, 1839; t. LXXXI (col. 241-243) p. 343 sq.; Rohault de Fleury, *L'évangile*, t. I, pl. I, n. 5; t. II, pl. LXXXI, 2, p. 226,

6896. — Sarcophage provenant de la basilique Saint-Pierre du Vatican.
D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. XXIX, n. 2.

6897. — Face latérale du sarcophage précédent.
D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. XXIX.

pl. LXXXIII, 3, p. 239; Appell, *Monuments*, p. 20; De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1868, p. 40; Piper, *Mythologie und Symbolik*, t. I, part. 2, p. 63 sq., p. 626, note 2.

Au sujet de ce sarcophage n. 174, cf. G. Wilpert, *S. Pietro nelle più cospicue sculture cimiteriali antiche*, dans *Studi romani, Rivista di archeologia e storia*, Roma, 1922, p. 22, fig. 3; le même, *Restauro di sculture cristiane antiche e antichità moderne*, dans *Rivista di archeologia romana*, 1927, t. IV, p. 71, n. 5; O. Marucchi, *Un insigne sarcofago cristiano lateranense relativo al primato di S. Pietro ed al gruppo dell'antico Laterano*, dans *Rivista di archeologia cristiana*, 1925, t. II, p. 84-98, fig. 8-11. M. Giuseppe Wilpert a cru reconnaître dans une scène du côté gauche la représentation du baptistère du Latran, de la basilique et du palais pontifical; Marucchi y voit le groupe du calvaire du *martyrium* de Jérusalem, et la maison du grand prêtre mise en relation avec le reniement de Pierre. La scène de la promesse à saint Pierre serait vase contenant deux pains, symbole de l'eucharistie; sur la lèvre du vase sont perchés deux paons, emblème de l'immortalité, à chaque extrémité une ancre et un dauphin, symbole de l'espérance dans la rédemption du Christ (fig. 6898) (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2015, fig. 567).

Provient du cimetière de Prétexta, où cette pierre fut vue en place par J.-B. de Rossi en 1851; elle a été transportée dans la collection épigraphique (paroi XV).

L. Perret, *Catacombes de Rome*, t. V, pl. LVII, n. 8; t. VI, p. 173; Becker, *Darstellung Jesu Christi under*

6898. — Plaque de marbre.
D'après Perret, *Catacombes de Rome*, t. V, pl. LVII, n. 8.

dem Bilde des Fisches, p. 67, n. 79, pl. VI, n. 28, p. 30 sq.; Garrucci, *Storia*, pl. 486, n. 13; Ficker, p. 122, n. 174 *b*; Marucchi, p. 22, pl. XXIX, n. 3.

Cf. de Rossi, *De christianis monumentis* IXΘYN *exhibentibus*, dans *Spicil. Solesm.*, t. III, p. 576, n. 75; Kraus, *Realencykl.*, t. I, p. 54, fig. 37.

178. Face antérieure d'un sarcophage divisée en deux registres. Au centre, une *imago clypeata* en forme de coquille contenant les bustes de deux époux;

6899. — Face d'un sarcophage.
D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. XXX, n. 1.

au contraire représentée sur une autre face du sarcophage, le côté droit, et mise en relation avec le miracle de l'hémorrhoïsse, d'un symbolisme tout spécial; au fond, la représentation des édifices du Latran; enfin P. Batiffol, *D'une prétendue représentation de la cathedra Petri sur un sarcophage du musée de Latran*, dans *The Journal of theological studies*, 1925-1926, t. XXVII, p. 396-400. Tout cela est ingénieux, érudit, mais ce sont des conjectures plus brillantes qu'instructives.

177. Plaque de marbre sans inscription, qui a servi de fermeture à un *loculus* dans une catacombe; elle est décorée d'un graffite représentant au milieu un le mari, barbu, tenant le *volumen*, la femme coiffée d'une sorte de toque. Registre supérieur : de gauche à droite : le Christ imberbe ressuscite Lazare; prédiction du reniement de Pierre; guérison de l'aveugle-né; Moïse recevant d'une main divine les tables de la Loi; main divine retenant le bras d'Abraham prêt à sacrifier son fils, guérison du fils de la veuve de Naïn; le Christ enseignant ses apôtres. Registre inférieur : de gauche à droite : Moïse frappant le rocher; arrestation de saint Pierre; le Christ imberbe changeant l'eau en vin; guérison de l'hémorrhoïsse; Daniel entre les lions secouru par Habacuc; le Christ multipliant

les pains et les distribuant; guérison du paralytique représenté assis sur son grabat (fig. 6899).

Nombreuses restaurations de détail.

Marbre grec; haut. 0 m. 75, long. 2 m. 25.

Garrucci, *Storia*, pl. 367, n. 1; Ficker, p. 122-124; Marucchi, p. 22-23, pl. xxx, n. 1; Parker, *Photogr.*, 2293; Simelli, *Photogr.*, 94, 3; G. Wilpert, *Restauro di sculture cristiane entiche e antichità moderne*, dans *Rivista di archeologia cristiana*, 1927, t. iv, p. 77, fig. 15.

179. Couvercle de sarcophage; au centre, un cartouche anépigraphe soutenu par deux génies nus, ailés :

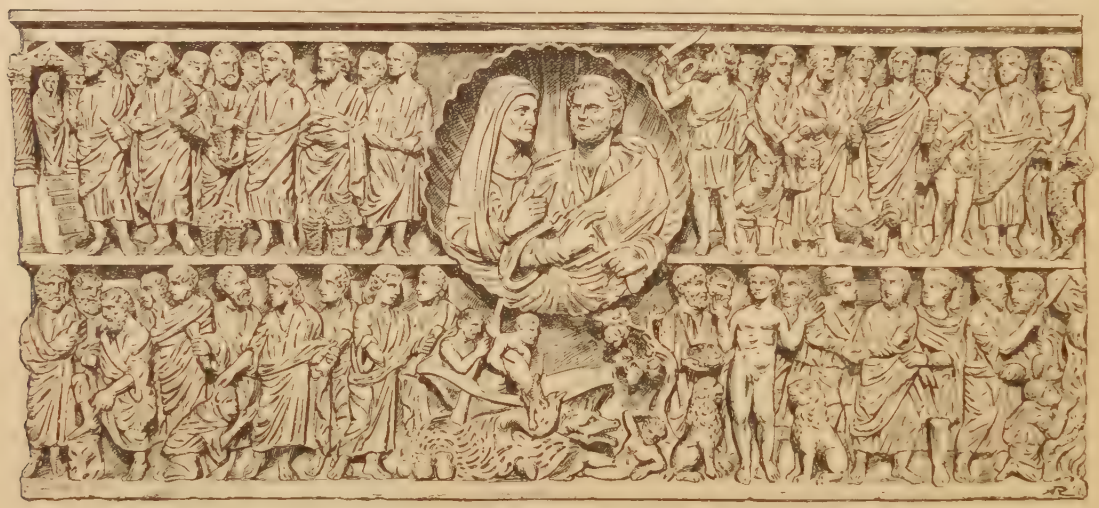

6900. — Sarcophage provenant de la basilique de Saint-Sébastien. D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. xxx, n. 4.

à gauche : Adam et Ève de chaque côté de l'arbre de la Science; Moïse recevant la Loi divine; l'Adoration des Mages; à droite : Noé recevant la colombe dans l'arche; Jonas jeté à la mer et rejeté sur le rivage; Moïse frappant le rocher.

Provient de la basilique de Saint-Laurent-hors-les-Murs.

Marbre grec; haut. 0 m. 20, long. 2 m. 20.

Adam à gauche et le rocher à droite, ont été restaurés.

A. Bosio, *Roma sotterranea*, p. 411, n. 1; Aringhi, *Roma subterranea*, t. ii, p. 143, n. 1; Bottari, *Pitture e sculture*, t. iii, pl. cxxxi, n. 1, p. 1-4; Th. Roller, *Catac. de Rome*, t. ii, pl. lxix, n. 3, p. 152; Garrucci, *Storia*, pl. 384, n. 6; Ficker, p. 125, n. 176; Marucchi, p. 23, pl. xxx, n. 2; Parker, *Photogr.*, 2924; Simelli, *Photogr.*, 94, 3.

Adam et Ève, dans Muenter, *Sinnbilder und Kunstvorstellungen*, part. II, pl. viii, n. 28, p. 46.

Adoration des Mages; Lehner, *op. cit.*, pl. iv, n. 29; p. 306; Liell, *op. cit.*, p. 252, n. 34, fig. 35; Bayet, *Catalogue*, n. 18, dans *Mémoire*, p. 288, et n. 30, p. 290-291.

180. Face antérieure d'un sarcophage : le Bon Pasteur tenant le *pedum* au milieu de douze apôtres accompagnés de douze agneaux; le plus rapproché de ces agneaux reçoit les caresses du Sauveur; allusion à la parole adressée à saint Pierre : *Pasce oves meas* (Joh., xxi, 17); aux extrémités, deux bergers gardent leurs brebis (voir *Dictionn.*, t. i, col. 879, fig. 194).

Provient de la basilique de Saint-Laurent-hors-les-Murs.

Marbre italique; haut. 0 m. 50, larg. 2 m. 20.

Les pattes de presque tous les agneaux et les deux extrémités avec les arbres ont été restaurées.

Dessins de Ciacconio, *Cod. Vatic. 6409*, fol. 49 *b* (n. 3), et Claude Menestrier.

A. Bosio, *Roma sotterranea*, p. 411, n. 2; Aringhi, *Roma subterranea*, t. ii, p. 143, n. 2; Bottari, *Pitture e sculture*, t. iii, pl. cxxxi, n. 2, p. 5-6; L. Twining, *Symbols and emblems of early and medieval christian art*, pl. liii, 2; Roller, *Catac. de Rome*, t. i, pl. xliii, 2, p. 276-277; Garrucci, *Storia*, pl. 304, n. 4; Ficker, p. 126-128, n. 177; Marucchi, p. 23, pl. xxx, n. 3.

L'agneau que caresse Jésus, dans Griomüard de Saint-Laurent, *Le Christ triomphant*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1858, t. ii, p. 119; Corblet, *Précis de l'histoire de l'art chrétien en France et en Belgique*, dans même revue, 1860, t. iv, p. 581; Fel. d'Ayzac, *Zoologie mystique*, dans même revue, 1862, t. vi, p. 304; Grimoüard, *Guide*, t. i, p. 383; cf. Piper, *Mythologie und Symbolik*, t. i, part. 1, p. 103 sq.

181. Face antérieure d'un sarcophage divisé en deux registres. Au centre, *imago clypeata* en forme de coquille, contenant les portraits de deux époux : le mari, barbu, tient le *volumen* dans la main gauche; il est vêtu de la trabée; la femme, vue de profil, est voilée. Registre supérieur, de gauche à droite : le Christ, barbu, ressuscite Lazare, multiplication des pains, *imago clypeata;* sacrifice d'Abraham, la main divine sort d'une couronne; guérison d'un aveugle; prédiction du reniement de saint Pierre; le Verbe donne à Adam des épis, à Ève un agneau, symboles du travail manuel conséquence du péché. Registre inférieur : Moïse retire ses sandales pour gravir le Sinaï où l'attend Dieu le Père tenant un *volumen*; guérison de l'hémorrhoïsse, changement de l'eau en vin; Jonas jeté à la mer et puis endormi sous le cucurbite; Daniel entre les lions secouru par Habacuc; arrestation de saint Pierre; Moïse frappant le rocher (fig. 6900).

Provient de la basilique de Saint-Sébastien.

Beaucoup de restaurations, principalement dans les têtes des personnages.

Marbre italique; haut. 1 m. 00, long. 2 m. 25.

A. Bosio, *Roma sotterranea*, p. 285; Aringhi, *Roma subterranea*, t. i, p. 612-613; Bottari, *Pitture e sculture*, t. ii, pl. lxxxiv, p. 82-86; Roller, *Catacombes de Rome*, t. ii, pl. cxxxi, n. 3, p. 258; Garrucci, *Storia*, pl. 367, n. 3; Ficker, p. 128-130, n. 178; Marucchi, p. 23, pl. xxx, n. 4; Parker, *Photogr.*, 2920; Simelli, *Photogr.*, 2910, 57*a*.

182. Couvercle de sarcophage; huit troncs d'arbres avec leurs verdures forment sept arcades sous lesquels on voit, de gauche à droite : le Christ imberbe changeant l'eau en vin; la guérison d'un aveugle; la résurrection du fils de la veuve de Naïn (il est dans un cercueil); une orante richement vêtue, ayant à ses pieds une pyxide ou plus probablement une cage (voir ce mot) surmontée d'un oiseau, et un faisceau de rouleaux; la multiplication des pains, la guérison de l'hémorrhoïsse, Daniel empoisonnant le dragon des Babyloniens.

Provient du Vatican; les extrémités à droite et à gauche ont été restaurées.

Marbre grec; haut. 0 m. 23, long. 1 m. 45 (Ficker, 0 m. 33 et 1 m. 45).

A. Bosio, *Roma sotterranea*, p. 57, n. 2; Aringhi, *Roma subterranea*, t. I, p. 288-289, n. 2; Bottari, *Pitture e sculture*, t. I, pl. XIX, n. 2, p. 62-70; Th. Roller, *Catac. de Rome*, t. II, pl. LVI, n. 4, p. 35-37; Garrucci, *Storia*, pl. 370, n. 1; Ficker, p. 131, n. 179; Marucchi, p. 23, pl. XXXI, n. 1; Parker, *Photogr.*, 2921; G. Wilpert, dans *Rivista di archeologia cristiana*, 1927, t. IV, p. 73, fig. 11.

La résurrection du fils de la veuve, dans Fr. Muenter, *Sinnbilder und Kunstvorstellungen*, part. II, pl. XI, n. 70, p. 98 sq.

La multiplication des pains, dans Muenter, *op. cit.*, fig. 68, p. 96; Martigny, *Dictionn.*, p. 564; Smith and Cheetham, *Dictionary*, t. II, p. 1038.

La guérison de l'hémorrhoïsse, dans Muenter, *op. cit.*, part. II, pl. XI, n. 67, p. 93.

L'empoisonnement du dragon; Muenter, *op. cit.*, part. I, pl. IV, n. 79, p. 102; Martigny, *Dict.*, p. 236; Smith and Cheetham, t. I, p. 579; F. X. Kraus, *Realencyklopädie*, t. I, fig. 114, p. 342; cf. *Beschreibung Roms*, t. II, part. 2, p. 366.

La cage avec l'oiseau, dans Martigny, *Dictionn.*, p. 190; Kraus, *Realencyklopädie*, t. II, p. 822, fig. 482; cf. Pellicia, *De christ. eccles. politia*, t. III, part. 1, dissert. I, *De eucharistia infirmorum*, p. 37; De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1876, p. 41.

183. Face antérieure d'un sarcophage. Au centre une femme voilée, faisant le geste de l'allocution. De gauche à droite : Moïse frappant le rocher et un juif agenouillé s'abreuvant; arrestation de saint Pierre; sujet qui paraît emprunté à la vision d'Ézéchiel (voir ce nom). Le Christ touche de sa baguette un mort qui ressuscite, deux autres sont déjà ressuscités, un quatrième émerge du sol. Défunts. Guérison d'un aveugle, multiplication des pains, entrée de Jésus à Jérusalem (pour ce dernier, voir *Dictionn.*, t. I, col. 2063, fig. 604).

Provient du cimetière près de la basilique de Sainte-Agnès; la partie gauche a été restaurée.

Marbre italique; haut. 0 m. 50, long. 2 m. 20 (Ficker : 0 m. 59; 1 m. 88).

Dessin à la plume, Ciacconio, ms. *Vatic. 5409*, fol. 48, n. 5; cf. Menestrier, fol. 195 : *Sarcophagus Romæ in S. Agnete suburbana, insertus muro, ad templum Bacchi vulgo vocatum*, 1592.

A. Bosio, *Roma sotterranea*, p. 425; Aringhi, *Roma subterranea*, t. II, p. 160, 161; Bottari, *Pitture e sculture*, t. III, pl. CXXXIV, p. 26-28; Th. Roller, *Catac. de Rome*, t. II, pl. LX, n. 1, pl. 67; Garrucci, *Storia*, pl. 372, n. 2; Ficker, p. 132-133, n. 180; Marucchi, p. 23, pl. XXXI, n. 2; Parker, *Photogr.*, 2921.

Pour la vision d'Ézéchiel, cf. V. Davin, *La cappella greca*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1880, IIe série, t. XII, pl. XV, n. 14, p. 286-297.

6901. — Sarcophage trouvé en 1881.
D'après *Bulletino di archeologia cristiana*, 1891, pl. II.

184. Sarcophage de forme elliptique et d'une technique excellente; le plus ancien et le plus important de la collection, début du IIIe siècle. Au centre : le Bon Pasteur vêtu de la tunique courte exomide ayant chargé sur ses épaules la brebis égarée; à ses pieds deux brebis dont une broute l'herbe; le groupe est limité par deux arbres. A droite du Bon Pasteur et en relation avec lui, une orante, la tête voilée et vêtue du chiton. A gauche : un philosophe vêtu du *pallium*, assis sur un siège riche et lisant un *volumen* qu'il tient des deux mains, à ses côtés deux hommes, barbus, vêtus du *pallium* qui l'écoutent attentivement. A droite : une matrone voilée et assise tenant un *volumen* dans la main gauche et faisant le geste de l'allocution avec la main droite; derrière elle une autre matrone également voilée, posant la main sur l'épaule de sa compagne. A chaque extrémité, un bélier de grande taille (fig. 6901).

Il semble que nous ayons ici un évêque ou un prêtre qui enseigne la foi à une chrétienne; celle-ci étant morte, son âme se présente au Christ, pasteur des âmes, au seuil du jardin du paradis.

Sarcophage trouvé en 1881, brisé en plusieurs morceaux, dans une vigne hors de la *porta Salaria*, et qui a dû se trouver jadis au cimetière de Priscille. Sur la proposition de O. Marucchi, il fut acquis par Léon XIII et restauré avec art. Ces restaurations portent sur la tête et les mains de l'orante, la tête et le bras droit du Bon Pasteur, la tête et les pattes de la brebis; la main droite et le *volumen* du philosophe assis; la main droite, le menton et le nez de la matrone

assise; tout le haut du corps du bélier de droite et le museau du bélier de gauche.

Haut. 0 m. 75, long. 2 m. 40, prof. 0 m. 66.

De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1882, p. 105; 1891, pl. II, qui donne l'état avant la restauration; Marucchi, p. 23-24, pl. XXXI, 3.

185. Couvercle de sarcophage. Au centre, cartouche anépigraphe, soutenu par deux génies ailés. A gauche les trois jeunes Hébreux dans la fournaise dont un bourreau attise le feu; un personnage assiste les trois confesseurs de leur foi. Noé dans l'arche recevant la colombe qui lui apporte une branche d'olivier; à droite : buste de la défunte devant un voile que tiennent deux amours nus; un personnage vêtu du *pallium* tenant un *volumen*, probablement un saint protecteur de la défunte.

L'extrémité de droite du groupe dans la fournaise, les bras et les mains des trois Hébreux, la main gauche et le *volumen* du saint protecteur ont été restaurés.

Marbre italique; haut. 0 m. 22, long. 2 m. 00.

6902. — Sarcophage provenant de Sainte-Marie-Majeure. D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. XXXII, n. 1.

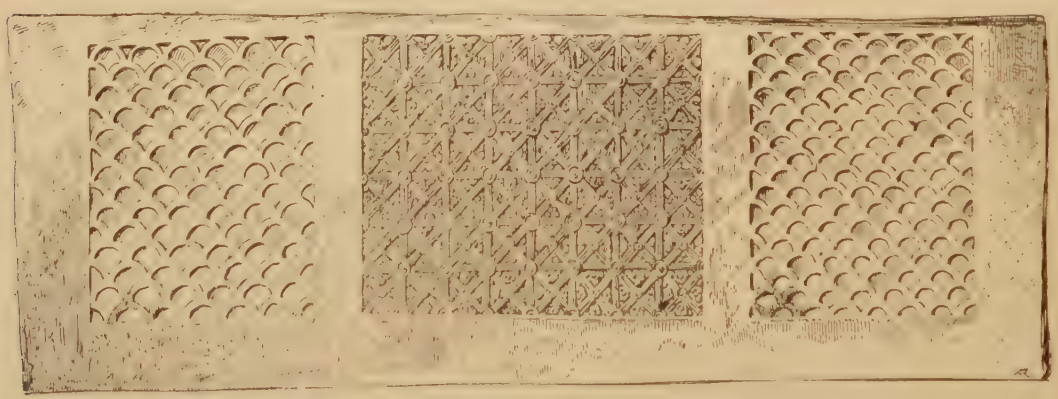

6903. — Face postérieure du sarcophage. D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. XXXII, n. 2 *c*.

Th. Roller, *Catac. de Rome*, t. II, pl. LX, n. 5, p. 70, 71; Garrucci, *Storia*, pl. 384, n. 1; Ficker, p. 137, n. 182; Marucchi, p. 24, pl. XXXI, 4; Parker, *Photogr.*, 2919.

186. Face antérieure d'un sarcophage. Au centre, l'image de la défunte debout, tenant un *volumen* dans la main gauche. En allant de gauche à droite : un presonnage barbu, assis, accompagné de deux assesseurs, des juifs reconnaissables à leur coiffure amènent Jésus-Christ, les bras liés, imberbe, c'est la comparution du Sauveur devant Caïphe. Saint Pierre les mains ramenées sur la poitrine interpellé par un personnage barbu flanqué de trois autres; c'est sans doute un des serviteurs du grand prêtre qui rencontre Pierre dans l'*atrium* et lui dit qu'il était de ceux qui suivaient Jésus. Défunte. L'enfant Jésus couché dans la crèche laquelle est posée sur une sorte de piédestal drapé; on voit l'âne et le bœuf et deux bergers avec leurs houlettes. Baptême du Christ dans le Jourdain, le Christ a la taille d'un enfant et le Baptiste, adulte, est vêtu de poil de chameau. Résurrection de la fille de Jaïre (fig. 6902).

Provient du portique de Sainte-Marie-Majeure ; visage du juif à droite, dans la scène du Christ amené chez Caïphe; tête et bras droit du Baptiste, la baguette du Christ ressuscitant la fille de Jaïre sont restaurés.

Marbre italique; haut. 0 m. 30, long. 2 m. 00 (Ficker, 0 m. 43; 2 m. 09).

A. Bosio, *Roma sotterranea*, p. 589, n. 2; Aringhi, *Roma subterranea*, t. II, p. 395, n. 2; p. 394; Aringhi-Baumann, pl. 46, n. 2, p. 595 sq.; Aringhi, édit. lat. in-12, pl. 46, n. 2, p. 581 sq.; Bottari, *Pitture e sculture*, t. III, pl. CLXXXXIII, n. 2, p. 177-178; Th. Roller, *Catac.* de Rome, t. II, pl. LXVII, n. 3, p. 144; Garrucci, *Storia*, pl. 316, n. 1; Ficker, p. 137-139, n. 183; Marucchi, p. 24, pl. XXXII, n. 1.

Pour les bergers et la crèche, Rohault de Fleury, *L'Évangile*, t. I, pl. XIX, n. 4, p. 66; Grimoüard de Saint-Laurent, *Quelques singularités dans la représentation de la nativité*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1880, II[e] série, t. XIII, p. 107-127; Liell, *Die Darstellungen Maria*, p. 223.

Pour le baptême, Rohault de Fleury, *L'évangile*, t. I, pl. XXXII, n. 3, p. 102; J. Strzygowski, *Ikonographie des Taufe Christi*, pl. I, 9, p. 6 sq.

Pour la résurrection de la fille de Jaïre (qu'il nomme

à tort Lazare), Rohault de Fleury, *L'évangile*, t. II, pl. LXVII, n. 4, p. 117.

187. Sarcophage entier. Sur la face principale le Bon Pasteur est figuré trois fois, barbu au centre, imberbe aux angles (voir *Dictionn.*, tome I, col. 1615, fig. 385). Les faces latérales rappellent celles du sarcophage de Junius Bassus, mais plus lourdement traitées; ce sont huit amours nus faisant la vendange et huit amours nus symbolisant des saisons; la face postérieure figure des *transennæ* (fig. 6903).

Provient d'une des antiques constructions élevées sur le cimetière de Prétextat.

Marbre grec; haut. 0 m. 77, long. 2 m. 30, prof. 1 mètre. (Ficker, 0 m. 72, 2 m. 23; 1 m. 12.)

Garrucci, *Museo Lateranense*, pl. XLIX, n. 1-4, p. 101-108; *Storia*, pl. 302, n. 2-5; Roller, *Catac. de Rome*, t. I, pl. XLIV, n. 4-2, p. 279-281; Ficker, p. 133-136, n. 181; Marucchi, p. 24, pl. XXXII, n. 2, 2 *a*, *b*, *c*; Parker, *Photogr.*, 2917; Simelli, *Photogr.*, 2911, 7. Cf. Bruun, *Das Museum des Lateran in Rom*, dans *Förstershen Kunstblatte*, 1844, p. 330; Appell, *Monuments*, p. 18.

188. Face antérieure d'un sarcophage divisée en deux registres. Au centre du registre supérieur, *imago clypeata* contenant les bustes de deux époux, le mari est vêtu de la trabée et tient le *volumen*, la femme est voilée. Registre supérieur, de gauche à droite : le Christ, imberbe, multiplie les pains; prédiction du reniement de saint Pierre; une main divine tend à Moïse les tables de la Loi, *imago clypeata*, le sacrifice d'Abraham, guérison d'un aveugle, résurrection de Lazare. Registre inférieur : orante entre deux saints protecteurs; arrestation de saint Pierre; génies des saisons à peine dégrossis; Daniel entre les lions; le Christ change l'eau en vin; guérison du paralytique; Moïse frappant le rocher.

Provient du portique de Sainte-Marie-du-Transtévère, de là au Vatican, puis au Latran. Le bras droit de saint Pierre dans la scène de la prédiction, la tête du Christ ressuscitant Lazare, la baguette dans la main d'un génie à côté de Daniel, la baguette avec laquelle le Christ touche les urnes de Cana et celle de Moïse frappant le rocher ont été restaurés.

Marbre grec; haut. 1 m. 00, larg. 2 m. 12.

Buonarotti, *Vetri*, p. 1, p. 4-8; Bottari, *Pitture e sculture*, t. III, p. 201; cf. p. XIX; Garrucci, *Storia*, pl. 364, n. 2; Ficker, p. 139-141, n. 184; Marucchi, p. 25, pl. XXXIII, n. 1.

Pour l'orante : V. Davin, *La cappella græca*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1880, II[e] série, t. XII, pl. XV, n. 6, p. 286-287; F. Piper, *Mythologie und Symbolik*, t. I, part. 2, p. 326.

189. Couvercle de sarcophage. Les trois Mages, escortés de leurs chameaux et guidés par l'étoile, viennent adorer Jésus sur les genoux de sa mère assise sur une chaise à dossier. La crèche avec le bœuf et l'âne et un jeune berger appuyé sur sa houlette. Aux deux extrémités des arbres.

La tête du premier des Mages et la main de la Vierge ont été restaurées.

Marbre grec; haut. 0 m. 30, long. 1 m. 13.

Garrucci, *Storia*, t. V, appendice, n. 36, p. 160; Ficker, p. 141-142; fig. 185; Marucchi, p. 25, pl. XXXIII, 2.

Pour la nativité : Rohault de Fleury, *L'évangile*, t. I, pl. XIX, n. 2, p. 65 sq.; Grimoüard de Saint-Laurent, *Quelques singularités dans la représentation de la Nativité*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1880, II[e] série, p. 107-127; cf. p. 111; Roller, *Catac. de Rome*, t. II, pl. LXVII, n. 1; p. 143-144; Parker, *Photogr.*, 2915; G. Wilpert, *Restauro di sculture cristiane antiche et antichità moderne*, dans *Rivista di archeologia cristiana*, 1927, t. IV, p. 87, fig. 13.

Pour l'Adoration des Mages : Lehner, *op. cit.*, pl. VII, n. 61, p. 320; n. 42, p. 311; Liell, *op. cit.*, fig. 33, n. 42, p. 257; Frantz, *Geschichte der christlichen Malerei*, 1888, part. I; 1889, pl. VIII, n. 1; Schultze, *Marienbilder*, n. 20, dans *Studien*, p. 215; C. Bayet, *Catalogue*, n. 20, dans *Mémoire*, p. 286, 288.

190. Face antérieure d'un sarcophage. De gauche à droite : Adam et Ève entre lesquels se tient le Verbe divin, imberbe, un bâton dans la main droite et un agneau dans la main gauche; guérison du paralytique; changement de l'eau en vin; entrée de Jésus à Jérusalem; guérison d'un aveugle; résurrection de Lazare, figuré en momie dans l'édicule et nu, à côté de Jésus.

6904. Monogramme du Christ sur un sarcophage. D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. XXXIII, n. 5.

Trouvé en 1607, à l'occasion des travaux exécutés à la chapelle Borghèse de Sainte-Marie-Majeure et transporté ensuite à Saint-Sébastien.

Nombreuses restaurations : tête d'Adam, main et baguette du Verbe, main et baguette du Christ à Cana, Zachée dans l'arbre; visage du Christ, tête de Lazare nu, bras et baguette du Christ dans la résurrection de Lazare.

Marbre italique; haut. 0 m. 58, larg. 2 m. 20.

A. Bosio, *Roma sotterranea*, p. 293; Aringhi, *Roma subterranea*, t. I, p. 620, 621; Bottari, *Pitture e sculture*, t. II, pl. LXXXVIII, p. 99-101; Th. Roller, *Catac. de Rome*, t. II, pl. LXXXII, n. 3, p. 274; Garrucci, *Storia*, pl. 313, n. 4; Ficker, p. 142-144, n. 186; Marucchi, p. 25, pl. XXXIII, n. 3; Parker, *Photogr.*, 2915.

Scène d'Adam et Ève, dans F. Muenter, *Sinnbilder und Kunstvorstellungen*, part. II, pl. VIII, n. 27 p. 45 sq.; *Beschreibung Roms*, t. II, part. 2, p. 365. Guérison du paralytique, dans F. Muenter, *op. cit.*, part. II, pl. XI, n. 66, p. 93.

191. Face latérale d'un sarcophage. Daniel entre les lions, Moïse frappant le rocher où deux Juifs se désaltèrent.

Marbre italique; long. 0 m. 60, haut. 0 m. 84.

Garrucci, *Storia*, t. V, appendice, n. 35, p. 160; Ficker, p. 144, n. 187, pl. II; Marucchi, p. 25, pl. XXXIII, n. 4.

192. Face latérale d'un sarcophage. Monogramme du Christ, dans une couronne fleurie, en haut des paniers de fleurs, en bas deux roses (fig. 6904).

Marbre grec; haut. 0 m. 38, larg. 0 m. 38.

Garrucci, *Storia*, pl. 401, n. 4; Ficker, p. 144, n. 188; Marucchi, p. 25, pl. XXXIII, n. 5.

193. Face antérieure d'un sarcophage divisé en deux registres. Au registre supérieur, au centre, une *imago clypeata* en forme de coquille contenant les bustes de deux époux; le mari imberbe, tenant le *volumen* dans la main gauche, et la femme voilée. Registre supérieur, de gauche à droite : entrée triomphale de Jésus à Jérusalem; le Verbe divin donnant la gerbe et l'agneau à Adam et à Ève après le péché; une main divine donnant à Moïse les tables de la Loi; *imago clypeata*, sacrifice d'Abraham; résurrection du fils de la veuve de Naïn ou de la fille de Jaïre; multiplication des pains. Registre inférieur, de gauche à droite : Moïse frappant le rocher, arrestation de saint Pierre; prédiction du reniement de Pierre; Daniel entre les lions, guérisons du paralytique et de l'aveugle-né; l'hémorrhoïsse; le changement de l'eau en vin.

Provient des environs de la basilique de Saint-Sébastien, transporté au Panthéon en 1646, de là au Latran; nombreuses restaurations.

Marbre italique; haut. 0 m. 77, long. 2 m. 22.

Dessin dans le ms. de Cl. Menestrier, fol. 197 *b* : *Sarcophagus qui videbatur anno 1592 in vinea Cæsaris Guidascoli via Appia non procul a S. Sebastiano.*

A. Bosio, *Roma sotterranea*, p. 295; Aringhi, *Roma subterranea*, t. I, p. 622-623; Aringhi-Baumann, pl. 31, p. 331 sq.; Aringhi, édit. lat., in-12, pl. XXXI, p. 332 sq.; Bottari, *Pitture e sculture*, t. II, pl. LXXXIX, p. 101-104; Roller, *Catac. de Rome*, t. II, pl. LXXXII, n. 2, p. 274; Garrucci, *Storia*, pl. 367, n. 2; Ficker, p. 145-147, n. 189; Marucchi, p. 25, pl. XXXIV, 1; Parker, *Photogr.*, 2911. Pour l'*imago clypeata*, Martigny, *Dictionn.*, p. 352; Smith and Cheetham, *Dict. of christian archeology*, t. I, p. 822; Kraus, *Realencykl.*, t. II, p. 29, fig. 22.

194. Couvercle de sarcophage. De gauche à droite : les Mages escortés par leurs chameaux offrent leurs dons à Jésus dans les bras de sa mère, assise sur une chaise; un arbre, la crèche avec le bœuf et l'âne et un jeune berger avec son *pedum*. Daniel entre les lions secouru par Habacuc. La défunte, voilée, debout entre deux arbres (des palmiers) lisant un livre sur lequel est tracé le ☧ (évidemment l'Évangile) à côté on lit le nom :

C R I
S·PI·
N A

Ensuite, la multiplication des pains, l'arrestation de saint Pierre et Moïse frappant le rocher.

Les Mages, sauf la partie antérieure du premier, ont été restaurés, de même la scène de la crèche, l'arbre à droite de la défunte et l'extrémité droite du rocher avec l'eau.

Marbre italique; haut. 0 m. 25, long. 2 m. 09.

Roller, *Catac. de Rome*, t. II, pl. LXVII, n. 4, p 144; Garrucci, *Storia*, pl. 384, n. 5; Ficker, p. 147-148, n. 190; Marucchi, p. 25, pl. XXXIV, 2; Parker, *Photogr.*, 2912.

Pour les Mages, la crèche et le berger dans Rohault de Fleury, *L'évangile*, t. I, pl. XIX, n. 3, p. 66; Grimoüard de Saint-Laurent, *Quelques singularités dans la représentation de la Nativité*, dans *Revue de l'art.* 1880, II[e] série, t. II, p. 106-127; cf. p. 111; von Lehner, *op. cit.*, pl. VI, n. 60, p. 320; Liell, *op. cit.*, fig. 32, n. 41, p. 256 sq.; C. Bayet, *Catalogue*, n. 19, dans *Mémoire*, p. 288.

195. Face antérieure d'un sarcophage dont les angles sont masqués par des pilastres corinthiens. De gauche à droite : sacrifice d'Abraham; au moment où il lève le couteau, une main divine s'abat sur son épaule; le Christ, imberbe, guérissant l'aveugle-né; guérison du paralytique; multiplication des pains; une femme agenouillée qui est probablement l'hémorrhoïsse; Adam et Ève de chaque côté de l'arbre de la Science du bien et du mal. La scène suivante est interprétée par M. O. Marucchi comme la création d'Ève par le Verbe en présence de Dieu le Père; il y a un troisième personnage imberbe, serait-ce la troisième personne de la sainte Trinité? Mais il est surprenant de voir le Verbe toucher la tête d'Adam pour faire surgir Ève qui est là, debout, les cheveux ras et qui a tout l'apparence d'un garçon. Peut-être avons-nous ici simplement la résurrection du fils de la veuve de Naïn figuré, mort et ressuscité, ainsi que nous l'avons déjà vu plusieurs fois pour Lazare, (fig. 6905).

6905. — Sarcophage du musée du Latran. D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. XXXIV, n. 3.

Les deux extrémités et les deux pilastres ont été restaurés.

Marbre italique; haut. 0 m. 58, long. 1 m. 90.

Th. Roller, *Catac. de Rome*, t. II, pl. LX, 2, p. 67 sq.; Garrucci, *Storia*, pl. 312, n. 1; Ficker, p. 149, n. 191; Marucchi, p. 25, pl. XXXIV, n. 3; Parker, *Photogr.*, 2912; Simelli, *Photogr.*, 97, 4.

Pour la guérison du paralytique : Rohault de Fleury, *L'évangile*, t. I, pl. LI, n. 5, p. 274.

196. Face latérale d'un sarcophage. Les trois jeunes Hébreux dans la fournaise; avec le n. 190 appartient au n. 182.

Marbre italique; haut. 0 m. 59, long. 0 m. 60.

Ficker, p. 151, n. 192; Marucchi, p. 26, pl. XXXIV, n. 4.

197. Face antérieure d'un sarcophage. Au milieu

une femme voilée avec une cassette à ses pieds. De gauche à droite : Abel et Caïn offrent les prémices à Dieu le Père; le Verbe divin tenant une gerbe auprès d'Adam et d'Ève proches de l'arbre de la Science sur lequel le serpent est enroulé ; la défunte; le Christ, imberbe, guérit le paralytique, rend la vue à l'aveugle, change l'eau en vin et ressuscite Lazare.

Provient de la basilique de Saint-Paul-hors-les-Murs, d'où il passa à S. Maria del Priorato sur l'Aventin et de là au musée du Latran.

La main et les épis, le serpent ont été restaurés. Marbre italique; haut. 0 m. 77, long. 2 m. 20.

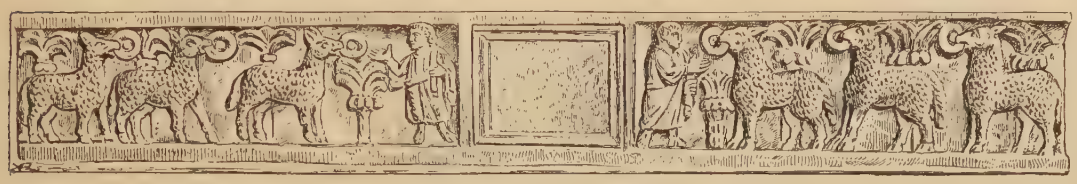

6906. — Couvercle de sarcophage. D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. XXXV, n. 2.

A. Bosio, *Roma sotterranea*, p. 159; Aringhi, *Roma subterranea*, t. I, p. 427; Aringhi-Baumann, pl. 21, p. 195 sq.; Aringhi, édit. lat. in-12, pl. 21, p. 198 sq.; Bottari, *Pitture e sculture*, t. II, pl. LI, p. 9-11; Northcote and Brownlow, *Roma sotterranea*, t. II, fig. 100, p. 250 sq.; Allard, *Rome souterraine*, p. 441 sq.; Kraus, *Roma sotterranea*, p. 359; Roller, *Catac. de Rome*, t. II, pl. LXXXI, n. 1; p. 258-265; Garrucci, *Storia*, pl. 372, n. 3; Ficker, p. 151-152, n. 193; Marucchi, p. 26, pl. XXXV, n. 1; Parker, *Photogr.*, 2910; Simelli, *Photogr.*, 95, 5.

Pour Abel, cf. Fr. Muenter, *Sinnbilder*, part. II, pl. VIII, p. 33, p. 49; *Beschreibung Roms*, II, 2, p. 366.

198. Couvercle de sarcophage, avec au centre, un cartouche sur lequel on lit encore les quelques lettres suivantes :

S ////////////// BE
////////////// ENE
ENTI///L////////
/////// IN PACE
/// VI//// LIANV

De chaque côté sont représentées trois brebis tenant chacune une couronne dans la bouche; elles se dirigent comme pour les donner à deux saints imberbes et amplement drapés. Il est probable qu'on a voulu représenter ici les fidèles qui ont mérité la couronne de la béatitude éternelle et qui sont introduits par des saints dans le paradis (fig. 6906).

Marbre italique; haut. 0 m. 30, long. 2 m. 00 (Ficker, 1 m. 83).

Th. Roller, *Catac. de Rome*, t. I, pl. XLIII, n. 4; Northcote and Brownlow, *Roma sotterranea*, t. II, fig. 99, p. 250 ; Garrucci, *Storia*, pl. 304, n. 2 ; cf. t. I, p. 236; Ficker, p. 152-153, n. 194; Marucchi, p. 261, pl. XXXV, n. 2; Parker, *Photogr.*, 2910; Simelli, *Photogr.*, 95, 5.

199. Face antérieure d'un sarcophage; manque l'extrémité de droite. La partie restante est divisée par cinq colonnes striées. De gauche à droite : le Christ imberbe ressuscite le fils de la veuve de Naïn; guérison de l'hémorrhoïsse; Daniel jugeant l'affaire de Suzanne; celle-ci se présente accompagnée de son mari Joakim devant le jeune prophète assis, de l'autre côté les deux vieillards accusateurs.

Marbre italique; haut. 0 m. 35, long. 1 m. 70 (Ficker, 0 m. 59 et 1 m. 50).

Garrucci, *Storia*, pl. 397, n. 9; Ficker, p. 153-154, n. 195; Marucchi, p. 26, pl. XXXV, n. 3.

200. Fragment d'inscription cémétériale de *Bellicia fidelissima;* la défunte est représentée en orante. La supputation *IIIIX* donne *VI kalendas venturas septembres ;* graffite ; haut. 0 m. 29, long. 0 m. 30 (fig. 6907).

Séroux d'Agincourt, *Hist. de la décad. de l'art*, t. IV, *Sculpture*, pl. VII, n. 1; texte, t. II, p. 34 sq.; t. III, p. 5 (de la catacombe de Saint-Laurent); Marini, *Cod. Vatic. 9073*, p. 798, n. 2; Perret, *Catac. de Rome*, t. V, pl. IX, n. 18; t. VI, p. 147; Burgon, *Letters from Rome*, p. 195 sq.; Becker, *Inschriften*, p. 34; Garrucci *Storia*, t. VI, p. 482, n. 16; Rohault de Fleury, *La messe*, t. I, p. 50; Ficker, p. 154-155, n. 196; Marucchi, p. 26, pl. XXXV, n. 4.

201. Inscription du jeune *Datus* mort à 20 ans.

6907. — Inscription de Bellicia.
D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. XXXV, n. 4.

Provient de la bibliothèque Vaticane (voir au mot LAZARE).

Marbre grec; haut. 0 m. 29, long. 0 m. 85.

Marini, *Cod. Vatic. 9072*, p. 523, n. 11; Becker, *Roms altchristl. Coemeterien*, p. 114; le même, *Inschriften*, pl. II, n. 5, p. 10 sq.; Garrucci, *Storia*, pl. VI, pl. 484, n. 8; Th. Roller, *Catac. de Rome*, t. II, pl. LXXXV, n. 2, p. 283; Rohault de Fleury, *L'évangile*, t. I, pl. LXVI, 6, p. 116; Ficker, p. 155, n. 197; Marucchi, p. 26, pl. XXXV, n. 5; Parker, *Photogr.*, 2932; Simelli, *Photogr.*, 86, 53.

202. Couvercle de sarcophage. La crèche avec l'âne

et le bœuf; Marie et Joseph, celui-ci portant une tunique exomide, arrivée des Mages. Ce couvercle a fait partie d'un sarcophage trouvé au Vatican (voir *Dictionn.*, t. III, col. 163, fig. 2448).

La partie gauche et le chameau ont été restaurés.

Marbre italique; haut. 0 m. 21, long. 1 m. 10 (Ficker, 0 m. 21, 0 m. 70).

A. Bosio, *Roma sotterranea*, p. 63; Aringhi, *Roma*

6908. — Fragment de sarcophage.
D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. XXXVI, n. 3.

subterranea, t. I, p. 294-295; Bottari, *Pitture e sculture*, t. I, pl. XXII; Garrucci, *Storia*, pl. 334, n. 2; von Lehner, *op. cit.*, pl. VI, n. 51, p. 315 sq.; Liell, *op. cit.*, p. 262, fig. 38, n. 51; Bayet, *Catalogue*, n. 32, dans *Mémoire*, p. 291; ces auteurs donnent la partie droite du couvercle d'un sarcophage du cimetière du Vatican.

Grimoüard de Saint-Laurent, *Guide de l'art chrétien*, t. IV, p. 121, n. 14; Rohault de Fleury, *L'évangile*, t. I, pl. XIX, n. 1, p. 65; Roller, *Catac. de Rome*, t. II, pl. LXVII, n. 2, p. 144; Garrucci, *Storia*, pl. 398, n. 5; Smith and Cheetham, *Dictionary*, t. II, p. 1072; Lehner, *op. cit.*, pl. VI, n. 54, p. 317; Liell, *op. cit.*, p. 257, n. 43, fig. 34; Ficker, p. 156, n. 199; Marucchi, p. 26, pl. XXXVI, n. 1; Parker, *Photogr.*, 2932; Simelli, *Phot.*, 86, 53; Bayet, *Catalogue*, n. 22, dans *Mémoire*, p. 289; Schultze, *Marienbilder*, n. 10, dans *Studien*, p. 123.

203. Fragment de sarcophage. Le prophète Élie montant au ciel sur un quadrige et laissant son manteau à son serviteur Élisée. Au fond un édifice, deux arbres et deux enfants (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2149, fig. 5620).

Toute la partie gauche sauf la figure d'Élie, les deux enfants, la partie inférieure de char et les roues ont été restaurés.

Marbre grec; haut. 0 m. 43, long. 0 m. 80.

Marchi, dans *Civiltà cattolica*, 1854, p. 575; Perkins, *Tuscan sculptors*, t. I, p. XXXIX; Appell, *Monuments of early christian arts*, n. 8, p. 22; Northcote and Brownlow, *Roma sotterranea*, t. II, fig. 107, p. 262-264; Allard, *Rome souterraine*, fig. 46, p. 445-447; Kraus, *Roma sotterranea*, fig. 62, p. 363; Martigny, *Dictionn.*, p. 273; Roller, *Catac. de Rome*, t. II, pl. LXXVI, n. 1, p. 210; Garrucci, *Storia*, pl. 396, n. 9; Ficker, p. 155, p. 198; Marucchi, p. 26, pl. XXXVI, n. 2; Parker, *Photogr.*, 2932; Simelli, *Photogr.*, 86, 53.

204. Fragment de sarcophage. Deux génies des saisons faisant la récolte (fig. 6908).

Marbre grec; haut. 0 m. 34, long. 0 m. 25 et 0 m. 28.

Ficker, p. 156-157, n. 200 et p. 196, fig.; Marucchi, p. 26, pl. XXXVI, n. 3.

205. Face antérieure d'un sarcophage à strigilles. Au milieu, le Bon Pasteur imberbe avec la brebis sur l'épaule gauche et tenant un bâton de la main droite. A gauche, une orante; à droite, un berger barbu portant un agneau dans son manteau.

La partie supérieure de l'orante, presque toute la brebis aux pieds du Bon Pasteur et le berger de gauche ont été restaurés.

Marbre italique; haut. 0 m. 34, long. 1 m. 08.

Ficker, p. 157, n. 201; Marucchi, p. 26, pl. XXXVI, n. 4.

206. Petit fragment du couvercle d'un sarcophage. Une maison de laquelle sort un homme imberbe, près de la maison un ange. Ce sujet n'offre aucune analogie. parmi les autres sarcophages. Ficker en rapproche un des panneaux de la porte de Sainte-Sabine; Marucchi conjecture que c'est Zacharie, le père de saint Jean-Baptiste sortant de sa maison (fig. 6909).

Marbre italique; haut. 0 m. 20, long. 0 m. 275 et 0 m. 085.

Garrucci, *Storia*, pl. 500, VI; Ficker, p. 157-158, n. 202, et fig. dans le texte; Marucchi, p. 26, pl. XXXVI, n. 5.

207. Face antérieure d'un petit sarcophage à strigilles. Au centre, *imago clypeata* contenant un buste de femme tenant la lyre et le *plectrum*. Au-dessous un génie nu et un quadrupède; aux extrémités, deux génies des saisons vêtus.

Marbre grec; haut. 0 m. 30, long. 1 m. 00.

Ficker, p. 158, n. 203; Marucchi, p. 26, pl. XXXVII, n. 1.

208. Petit fragment de couvercle de sarcophage.

6909. — Fragment de couvercle de sarcophage.
D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. XXXVI, 5.

Jésus dans la crèche, sous un toit, tête de l'âne, étoile, Marie assise.

Marbre grec; haut. 0 m. 18, long. 0 m. 30.

Garrucci, *Storia*, pl. 398, n. 6; Liell, *op. cit.*, p. 222, n. 17, fig. 14; Marucchi, p. 26, pl. XXXVII, 2; cf. Bayet, *Catalogue*, n. 21, dans *Mémoire*, p. 289; V. Schultze, *Marienbilder*, n. 33, dans *Studien*, p. 217; von Lehner, *op. cit.*, p. 321, n. 62.

209. Fragment de couvercle d'un sarcophage. Les

trois jeunes Hébreux dans la fournaise; reste d'inscription sur le cartouche :

HIC .....
CIP .....
MI .....
QV .....
RLXIX .....
QDC .....
BENE .....
BEN .....

Marbre grec; haut. 0 m. 37.

Ficker, p. 159, n. 205; Marucchi, p. 26-27, pl. XXXVII, n. 3.

210. Fragment de couvercle d'un sarcophage orné des trois jeunes Hébreux dans la fournaise et sur un cartouche cette inscription :

FILIE BENEMEREN
TI DVLCISSIME
CONSCANTIAE
FECERVNT PARE
NTES QVE BIXIT
AN VII MES IIII

Marbre italique; haut. 0 m. 43, long. 0 m. 45.

Séroux d'Agincourt, *Hist. de la décad. de l'art*, t. IV, *Sculpture*, pl. VIII, 15; cf. t. III, p. 6; Marini, *Cod. Vatic.*, *9073*, p. 572, n. 8; Garrucci, *Mus. Lateran.*, pl. L, n. 4, p. 112; *Storia*, pl. 397, n. 3; Ficker, p. 159, n. 206; Marucchi, p. 27, pl. XXXVII, n. 4.

211. Fragment d'inscription cémétériale : un *dolium*, un chrisme avec α et ω et le nom du défunt : *Severus* (voir *Dictionn.*, t. IV, fig. 3817).

Marbre grec; haut. 0 m. 25, long. 0 m. 55; provient des magasins du Vatican.

Becker, *Inschriften*, pl. II, n. 8, p. 14; Ficker, p. 160, n. 207; Marucchi, p. 27, pl. XXXVII, n. 5.

212. Fragment d'inscription cémétériale : un navire.

Marbre grec; haut. 0 m. 23, long. 0 m. 57; provient des magasins du Vatican.

Perret, *Catac. de Rome*, t. V, pl. XXXVIII, n. 126; Burgon, *Letters from Rome*, p. 230; Ficker, p. 160, n. 208; Marucchi, p. 27, pl. XXXVII, n. 6.

213. Fragment de couvercle de sarcophage. Tête de profil formant l'angle; berger occupé à traire une brebis.

Marbre grec; haut. 0 m. 14, long. 0 m. 24.

Ficker, p. 160, n. 209; Marucchi, p. 27, pl. XXXVII, n. 7.

214. Fragment de la face antérieure d'un sarcophage; *imago clypeata* contenant les bustes de deux époux; au-dessous, Abraham prêt à sacrifier son fils.

Marbre italique; haut. 0 m. 33, long. 056.

Garrucci, *Mus. Lateran.*, pl. L, n. 2, p. 110; le même, *Storia*, pl. 402, n. 5; Ficker, p. 160, n. 210; Marucchi, p. 27, pl. XXXVII, n. 8; cf. Cardinali, dans *Memorie romane di anchità e di belle arti*, Roma, 1825, t. II, p. 305.

215. Fragment de couvercle d'un sarcophage. Le Christ imberbe guérissant un paralytique qui emporte son grabat sur le dos.

Marbre grec; haut. 0 m. 17, long. 0 m. 20 et 0 m. 16.

6910. — Face antérieure d'un sarcophage.
D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. XXXVIII, n. 3.

Garrucci, *Storia*, t. V, Appendice, n. 31, p. 60; Ficker, p. 161, n. 211; Marucchi, p. 27, pl. XXXVIII, n. 1.

216. Fragment de mosaïque représentant un coq (voir *Dictionn.*, t. III, col. 2893, fig. 3289); haut. 0 m 21, larg. 0 m. 26.

Provient du cimetière de Cyriaque. Marucchi, p. 27, pl. XXXVIII, n. 2; cf. Perret, *Catac. de Rome*, t. IV, pl. VII, n. 3; t. VI, p. 110; Martigny, *Dictionn.*, p. 206; 485; Kraus, *Realencyklop.*, t. I, p. 643, fig. 229; Ficker, p. 163, n. 213; Parker, *Photogr.*, 2933.

217. Face antérieure d'un petit sarcophage divisé horizontalement en deux registres. Au centre, *imago clypeata* contenant un buste d'adolescent qui tient un *volumen* dans la main gauche. Registre supérieur, de gauche à droite : entrée triomphale de Jésus à Jérusalem; multiplication des pains (buste), passage de la mer Rouge. Un char de guerre sur lequel le pharaon est représenté debout, la lance à la main, s'abîme dans les flots. Sur le rivage Moïse abaissant sa verge sur la mer, et les Hébreux. Registre inférieur, de gauche à droite : Moïse frappant le rocher; arrestation de saint Pierre; prédiction du reniement de Pierre; l'Adoration des Mages; Daniel entre les lions; Adam et Ève; sacrifice d'Abraham; Noé recevant dans l'arche la colombe (fig. 6910).

Provient de la basilique vaticane. Tête d'un juif arrêtant saint Pierre, têtes de Noé et d'Ève restaurées.

Marbre italique; haut. 0 m. 40, long. 1 m. 15.

A. Bosio, *Roma sotterranea*, p. 99; Aringhi, *Roma subterranea*, t. I, p. 330-331; Bottari, *Pitture e sculture*, t. I, pl. XL, p. 167 sq.; Roller, *Catac. de Rome*, t. II,

pl. LXIX, n. 1, p. 151; Garrucci, *Storia*, pl. 358, n. 1; Marucchi, p. 27, pl. XXXVIII, n. 3; Parker, *Photogr.*, 2933.

Pour l'Adoration des Mages, cf. von Lehner, pl. IX, n. 25, p. 304 sq.; Liell, *op. cit.*, p. 251, n. 33, fig. 24; Bayet, *Catalogue*, n. 13, dans *Mémoire*, p. 287; V. Schultze, *Marienbilder*, n. 13, dans *Studien*, p. 214.

Pour le passage de la mer Rouge, cf. F. Piper, *Mythologie und Symbolik*, t. I, part. 2, p. 503.

218. Face antérieure d'un sarcophage d'enfant, à strigilles. Au centre médaillon avec le portrait du défunt; au-dessous deux masques; aux extrémités deux génies nus, tenant chacun un lièvre en main, (fig. 6911).

L'épitaphe devait se lire sur le cartouche du couvercle qui est perdu; comme on n'avait pu tout faire tenir, l'inscription se termine sur le listel supérieur du sarcophage :

QVI BISIS·ANIS DOBNS·MESIS VI

c'est-à-dire : *qui vixit annis duobus mensibus sex.*

Marbre grec; haut. 0 m. 27, long. 0 m. 90.

Ficker, p. 163, n. 124; Marucchi, p. 27, pl. XXXVIII, n. 4; Parker, *Photogr.*, 2933.

6911. — Face antérieure d'un sarcophage d'enfant.
D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. XXXVIII, n. 4.

219. Fragment d'acrotère d'un sarcophage. Un berger assis donne à manger à son chien (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1325, fig. 2795).

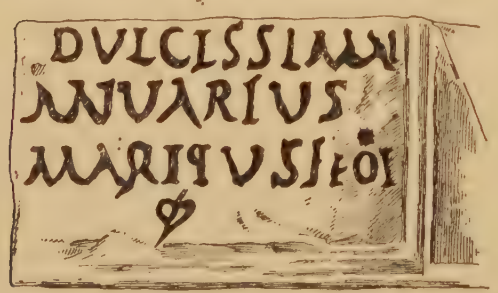

6912. — Inscription provenant du cimetière de Saint-Hippolyte.
D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. XXIX, n. 2.

Trouvé en 1839 dans la catacombe de Saint-Agnès, où on y en a trouvé un semblable, demeuré dans les catacombes.

Marbre grec; haut. 0 m. 20, long. 0 m. 30.

Perret, *Catac. de Rome*, t. II, pl. LV, frontispice; t. VI, p. 65; Garrucci, *Storia*, pl. 394, n. 5; Ficker, p. 163, n. 215; Marucchi, p. 27, pl. XXXVIII, n. 5; Parker, *Photogr.*, 2933; Appell, *Monuments*, p. 24.

220. Face antérieure d'un sarcophage figurant un portique à colonnes. Sous les sept niches se voient des personnages isolés. Au milieu, le Christ imberbe tenant le *volumen* dans la main gauche, sous les six autres niches des apôtres. Les fûts de quatre colonnes manquent. Ce monument provient des jardins du Vatican, il est en assez mauvais état de conservation.

Marucchi, p. 27, pl. XXXIX, n. 1.

221-222. Inscription opistographe provenant du cimetière de Saint-Hippolyte sur la *via Tiburtina*. La plus ancienne inscription est tracée sur un cartouche; elle offre un intérêt particulier parce que le verbe à la première personne semble indiquer que le mari survivant l'a écrite lui-même (fig. 6912) :

Il faut lire ce texte ainsi :

Dulcissimus [J]anuarius maritus feci

Au revers on lit :

VI IDVS MAIAS
Ꝺ IOVIS ↄVX DECES
SIT ERENE ANNOR
VM PLVS MINVS VIII ↄ

VI idus majas die Jovis luna XV decessit Erene annorum plus minus VIII.

Marbre italique; haut. 0 m. 16, larg. 0 m. 32.

Ficker, p. 164-165, n. 218; Marucchi, p. 27, pl. XXXIX, n. 2, 3; cf. De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n. 638.

223. Petit sarcophage ayant subi l'action du feu qui l'a noirci. Au centre, une orante debout devant un voile (*ad interiora velaminis*), à gauche : le Christ annonce le reniement de saint Pierre qui proteste ; à droite : changement de l'eau en vin; Moïse frappant le rocher.

Marbre grec; haut. 0 m. 27, long. 0 m. 92, prof. 0 m. 40 (Ficker, haut. 0 m. 41, long. 0 m. 85).

Garrucci, *Mus. Lateran.*, pl. LI, n. 4; *Storia*, pl. 369, n. 1, p. 104; Ficker, p. 165, n. 219; Marucchi, p. 27, pl. XXXIX, n. 4.

224. Couvercle d'un autre petit sarcophage placé sur la cuve (n. 222) bien qu'il ne lui appartienne pas. Monstres marins nageant dans la direction du cartouche anépigraphe.

Les deux extrémités sont des moulages, la partie ancienne en marbre grec; haut. 0 m. 13, long. 0 m. 81.

Provient du cimetière de Prétextat.

Garrucci, *Storia*, pl. 484, n. 1; Ficker, p. 165, n. 220; Marucchi, p. 27, pl. XXXIX, n. 5.

225. Plaque de marbre ayant servi à la fermeture d'un *loculus*. Jonas rejeté par le monstre; une colombe au vol (voir au mot JONAS, fig. 6294).

Trouvée en 1849 et 1850 au cimetière « S. Sisto », c'est-à-dire au cimetière de Prétextat.

Marbre grec; haut. 0 m. 42, larg. 0 m. 85.

Perret, *Catac. de Rome*, t. V, pl. LVII, n. 7; t. VI, p. 173; Garrucci, *Storia*, pl. 484, n. 1; Ficker, p. 165, n. 221; Marucchi, p. 27, pl. XXXIX, n. 6.

226. Plaque de marbre avec des figures tracées au trait, la partie centrale manque, elle est remplacée par du plâtre. A gauche, un personnage vêtu de la tunique et du *pallium*, assis sur une chaise et parais-

6913. — Plaque de marbre.
D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. XXXIX, n. 7.

sant enseigner; à droite, personnage debout, vu de face, déroulant un parchemin et regardant devant lui. Ce monument appartient au IIIe siècle et provient du cimetière de Prétextat. Comme ce n'est pas dans ce cimetière que le pape Sixte II fut arrêté sur sa chaire épiscopale, et ramené pour être mis à mort, nous croyons la conjecture un peu téméraire d'y voir une allusion à cet événement. Le monument y perd sans doute en intérêt, mais la figure debout, si fortement modelée, semble inspirée par quelque statue classique (fig. 6913).

Marbre grec; haut. 0 m. 47, long. 0 m. 90.

Ficker, p. 175, n. 226 et fig.; Marucchi, p. 27-28, pl. XXXIX, n. 7; cf. Rohault de Fleury, *La messe*, t. II, pl. CLIII, n. 1, p. 156; *Dictionn.*, t. III, col. 68, fig. 2413.

227. Statue de saint Hippolyte. Ce monument a été étudié dans le *Dictionn.*, t. VI, col. 2419-2435, fig. 5729-5730.

228. Fragment de la face antérieure d'un sarcophage. De gauche à droite : Abraham levant le bras pour immoler son fils agenouillé à ses pieds; le Christ, imberbe, guérissant un aveugle; le Christ, imberbe, entre deux disciples tenant le *volumen* dans la main gauche, et posant la main droite sur la tête du paralytique assis sur son grabat. Nombreuses restaurations.

Marbre grec; haut. 0 m. 50, long. 0 m. 90 (Ficker, 0 m. 61, 0 m. 68).

Garrucci, *Storia*, pl. 400, n. 4; Ficker, p. 166, n. 222; Parker, *Photogr.*, n. 2934; Marucchi, p. 29, pl. XLII, n. 1.

229. Petit sarcophage d'enfant; aux deux extrémités de la cuve des pilastres corinthiens; au milieu, le Bon Pasteur imberbe portant la brebis sur ses épaules, autre brebis à ses pieds, à la droite du Pasteur un arbre. Sur chaque face latérale une corbeille de fruits. La partie inférieure des deux pilastres a été restaurée.

Marbre grec; haut. 0 m. 28, long. 0 m. 88, prof. 0 m. 35.

Garrucci, *Storia*, pl. 301, n. 1; Ficker, p. 175, n. 224; Marucchi, p. 29, pl. XLII, n. 2.

230. Couvercle posé sur le sarcophage précédent, mais ne lui appartenant pas. Quatre dauphins nageant.

Marbre grec; haut. 0 m. 14, long. 0 m. 89.

Ficker, p. 175, n. 225; Marucchi, p. 30, pl. XLII, n. 3.

231. Fragment de la partie antérieure d'un sarcophage; de gauche à droite : Moïse frappant le rocher et deux Hébreux buvant; arrestation de saint Pierre; au second plan deux têtes imberbes. Restaurations importantes.

Marbre grec; haut. 0 m. 62, long. 0 m. 71.

Northcote and Brownlow, *Roma sotterranea*, t. II, frontispice, p. 246; Garrucci, *Storia*, pl. 400, n. 6; Ficker, p. 176, n. 227; Marucchi, p. 30, pl. XLII, n. 4; Parker, *Photogr.*, 2935.

232. Sarcophage. Au centre, une orante entre ses deux saints protecteurs; à gauche la résurrection de Lazare; à droite Moïse frappant le rocher. Trouvé dans les jardins du Vatican et transporté au Latran vers 1910 (voir *Dictionn.*, au mot LAZARE).

Marbre grec ; haut. 0 m. 67, long. 1 m. 88, prof. 0 m. 71.

Marucchi, p. 301, fig. ; le même, *Breve nota sopra un sarcofago cristiano teste riconosciuto nel Giardino Vaticano*, dans *Nuovo bull. di archeol. crist.*, 1910, p. 15-16, pl. I; G. Schneider-Graziosi, *ibid.*, p. 53.

Quelques modifications et additions ont été indiquées par G. Schneider-Graziosi, *Nuovi incrementi alle collezioni del museo cristiano Pio-Lateranense*, dans *Nuovo bullettino di archeologia cristiana*, 1914, t. XX, p. 51-64. Comme la publication officielle que nous avons analysée ne donne pas le numéro d'ordre des sarcophages dans la galerie, il est assez difficile d'identifier les références à ces mêmes numéros qu'on trouve, mais non pas tous, dans le livre de Ficker. Signalons donc :

233. Fragment de la face antérieure d'un sarcophage rapporté de l'église Sainte-Pudentienne, représentant le Labarum entre deux apôtres (voir LABARUM);

234. Fragment de sarcophage, Jonas, provenant du jardin du Vatican.

235. Couvercle de sarcophage. Jonas; un homme barbu.

236. Sarcophage d'Ulysse et les Sirènes avec le monogramme de TYPANIO. Provient de l'hypogée de Lucine.

237-238. Deux faces antérieures de sarcophages, à gauche celui d'ANNIA ΦAYCTEINA, à droite celui d'ANNIOC KATOC. Proviennent de l'hypogée de Lucine.

239. Fragment avec deux figures d'apôtres tenant en main leur couronne. Provient des magasins du Vatican.

240. Fragment avec une figure de saint recevant la couronne sur son vêtement. Provient du musée Grégorien.

241. Partie antérieure d'un sarcophage. Jonas et inscription de *Julia Junia Julianete*. Provient de la galerie épigraphique.

242. Moïse recevant les tables de la Loi. Provient de la galerie lapidaire du Vatican.

243. Résurrection de Lazare. Même provenance que le précédent.

5. *Le musée épigraphique.* — Dans une sorte de *sanctuarium* qui précède la *loggia*, sur les parois de laquelle s'étale la collection épigraphique, on a rassemblé quelques inscriptions d'un intérêt exceptionnel, ainsi présentées : *Exemplaria quarumdam inscriptionum singularium.*

1. Fragment de l'épitaphe de Publius Sulpicius Quirinius, légat en Syrie, sous le règne d'Auguste, et

dont le nom est inséparable du recensement mentionné dans l'évangile de saint Luc à l'occasion de la naissance du Sauveur. Nous avons déjà traité cette question dans *Dictionn.*, t. VI, col. 784-789; il ne nous semble pas qu'il y ait lieu d'y revenir. Ce fragment a été trouvé près de Tibur en 1764 et maintes fois publié ; la dissertation capitale est celle que Mommsen lui a consacrée, et dans laquelle il a montré que cette inscription funéraire où le nom manque peut être restituée avec certitude à Quirinius. En effet, elle se rapporte à un personnage qui 1° a soumis un peuple et a reçu les honneurs du triomphe; 2° après sa victoire fut proconsul d'Asie sous le règne d'Auguste; 3° a gouverné la Syrie et la Phénicie, province unie à la Syrie sous Septime-Sévère; il a exercé deux fois ce gouvernement, la première fois avant son proconsulat d'Asie, la seconde fois après ce proconsulat; 4° il est mort après Auguste, par conséquent après l'an 767 de Rome.

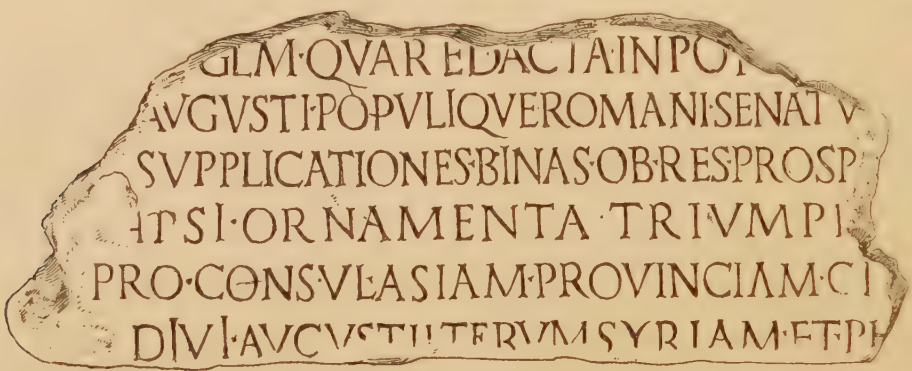

6914. — Épitaphe de Publius Sulpicius Quirinius.
D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. XLIII, n. 1.

Publius Sulpicius Publii filius Quirinius consul
. . . . . .
praetor proconsul Cretam et Cyrenas provinciam optinuit
legatus pro praetore divi Augusti Syriam et Phoenicen optinens
bellum gessit cum gente homonadensium quae interfecerat Amyntam
rEGEM·QVA·REDACTA·IN·POT*estatem imperatoris Caesaris*
AVGVSTI·POPVLIQVE·ROMANI·SENATV*s dis immortalibus*
SVPPLICATIONES·BINAS·OB·RES·PRO SF*ere ab eo gestas et*
IPSI·ORNAMENTA·TRIVMPH*alia decrevit*
PRO·CONSVL·ASIAM·PROVINCIAM·CF*tinuit legatus pro praetore*
DIVI·AVGVSTI·ITERVM·SYRIAM·ET·PH*oenicen optinuit*

Il s'ensuit qu'il faut chercher le nom du personnage parmi ceux des gouverneurs de Syrie sous Auguste, tels qu'ils nous sont connus par les anciens auteurs. Parmi ceux-là il ne s'en trouve que trois auxquels on peut penser, c'est-à-dire Agrippa qui fut gouverneur spécial de Syrie, et C. Sentius Saturninus qui en fut *præses*, ainsi que Publius Sulpicius Quirinius. On sait qu'Agrippa mourut avant Auguste, ce qui permet de l'exclure sans autre hésitation. Saturninus fut *præses* en 746, et sa première légation en Syrie devrait prendre place entre 729 et 731, mais à cette date, Saturninus, qui fut consul en 735, était un personnage prétorien et ne pouvait gouverner une province réservée à un personnage consulaire. Il ne reste donc que Quirinius qui réunit toutes les conditions pour que l'inscription se rapporte à lui. Il reçut les honneurs du triomphe pour sa campagne contre les Homonadiens et il mourut en 774, après Auguste; enfin il fut légat de Syrie en 759, ce qui permet de lui attribuer sa première légation vers 751, une dizaine d'années après son consulat de 742. En fait, entre le gouvernement de Quintilius Varus (fin de 750) et celui de Volusius Saturninus (en 757) il existe une lacune de quelques années dans la série des légats. Mommsen, par une démonstration pour ainsi dire mathématique, a pu conclure que le fragment trouvé à Tibur fit partie de l'épitaphe de Publius Sulpicius Quirinius. Ce dignitaire fut deux fois légat de Syrie : *iterum Syriam et Phœnicem optinuit*, la première fois entre 751 et 752, la seconde fois en 759. Il n'a pu commencer sa première légation avant 751, parce que son prédécesseur Quintilius Varus continua à être en charge après la mort d'Hérode, survenue en 750, ainsi que nous l'apprend Flavius Josèphe [1] qui est confirmé sur ce point par une monnaie d'Antioche portant le nom de Varus et l'année 25 de l'ère des Antiochéniens, laquelle correspond à l'année 750 de Rome [2]. On peut donc admettre que Quirinius fut légat vers la fin de l'année 750. Le texte a été complété par Mommsen [3] (fig. 6914).

Bibl. — *Notizie fiorentine*, 1765, p. 355; Küschke, *Census zur Zeit der Geburt Christi*, p. 65 sq.; Bergmann, dans *Archaeologische Zeitung*, 1850, p. 173; B. Borghesi, *Œuvres*, t. VIII, p. 126 sq.; Sanclemente, *De vulgaris æreæ emendatione*, 1793, p. 414; Mommsen, *De inscriptione latina ad P. Sulpicium Quirinium referenda*, in-8°, Luckau, 1851, p. IV-VII; G. Henzen, dans *Monatsbericht*, Berlin, 1851, t. IX, p. 30; Henzen, dans Orelli *Inscript. selectæ*, n. 5366, cf. add., p. 496; Mommsen, *De P. Sulpicii Quirini titulo tiburtino*, dans *Res gestæ divi Augusti*, 2e édit., Berlin, 1883, p. 161 sq.; Dessau, dans *Corp. inscr. lat.*, t. XIV, n. 3613.

Parmi ceux qui ont soutenu que l'inscription ne

[1] Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, XVII, v, 2; *Bell. jud.*, I, XXII, 5. — [2] Eckhel, *Numist.*, t. III, p. 275; Borghesi, *Œuvres complètes*, t. II, p. 310. — [3] Mommsen, *Res gestæ divi Augusti*, 2e édit., p. 177.

contredit pas le texte de saint Luc, on peut citer H. Wallon, *De la croyance due à l'évangile;* Lutheroth, *Le recensement de Quirinus;* E. Desjardins, *Le recensement de Quirinus*, dans *Revue des questions historiques*, 1er janv. 1877; Patrizzi, *Della descrizione universale mentrovata da san Luca*, 1876; Garrucci, dans *Civiltà cattolica*, janv. 1881, p. 122 sq., mars 1881, p. 715; F. Vigouroux, *Le Nouveau Testament et les découvertes archéologiques modernes*, 1896, p. 89 sq.; O. Marucchi, *L'iscrizione di Quirinio nel museo Lateranense ed il censo di san Luca*, dans *Bessarione*, 1897; Bour, *L'inscription de Quirinius et le rencensement de saint Luc*, dans *Studi e documenti di storia e di diritto*, 1897, p. 219 sq.; Marucchi, *I monumenti del museo Pio Lateranense*, 1910, p. 35-39; F. Ogara, *El censo de Quirinio. Apuntes de algunos datos recientes*, dans

Les dessins publiés par Lupi, Bimard de la Bastie et Marangoni étaient tous inexacts. J.-B. De Rossi en a donné le premier dessin fidèle. La ponctuation surtout avait été maltraitée et plus encore les deux dernières lignes en petits caractères, tant et si bien qu'il était impossible d'en donner l'interprétation. Lupi n'avait pu se décider entre la lecture *mortua* ou *martura*, il fallait lire MORTOVA. La mention des années éait particulièrement obscure. Lupi proposait un *episemon* et un demi *delta*, d'autres naturellement suggéraient autre chose; Joseph de Costanzo dans un travail resté manuscrit, voulait que Severa n'eût que sept ans; Marini pense qu'il faut lire ΛϚ, par conséquent LVI; c'est presque exact observe J.-B. de Rossi puisqu'on lit : VL, donc LV. On remarquera que l'inscription use de caractères

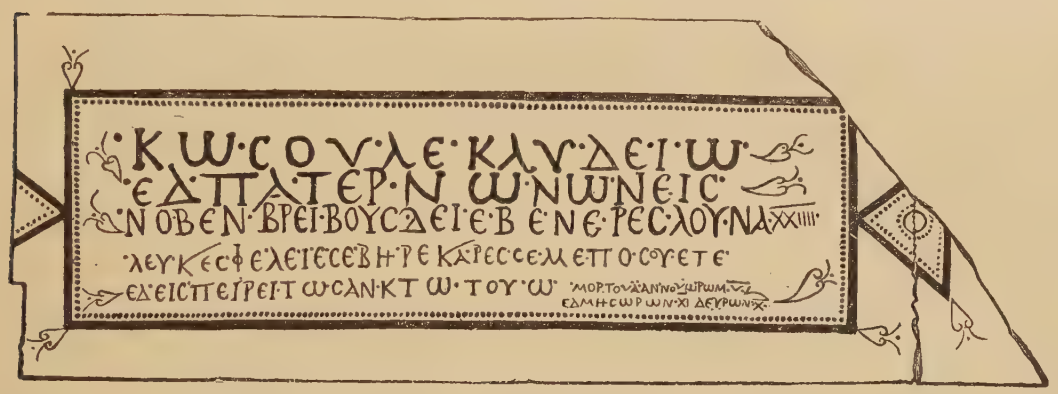

6915. — Inscription chrétienne tracée à la couleur rouge.
D'après De Rossi, *Inscript. christ. urbis Romæ*, t. I, p. 18, n. 11.

Estudios ecclesiasticos, 1922, t. I, p. 63-68; H. Leclercq, dans *Dictionn.*, t. VI, col. 784-789; le même, *La Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, in-12, Paris, 1929, p. 12.

2. Inscription funéraire chrétienne tracée à la couleur rouge sur une plaque de marbre, et désignée couramment sous le nom d'*epitaphium sanctæ Severæ* que lui a donné le P. Antoine Lupi, dans une dissertation bien connue qu'il a écrite au sujet de ce monument; il l'attribue à une martyre bien qu'elle regarde une simple chrétienne. Cette pierre fut trouvée en 1730, dans la catacombe de Thrason et Saturnin sur la *via Salaria*, d'où elle fut transportée dans la sacristie de Sainte-Marie au Transtévère et, de là, au musée du Latran. (Voir au mot Lupi.)

Le jargon dans lequel est rédigée cette inscription rend nécessaire une explication. Nous avons ici l'épitaphe que *Lenea* ou *Lucia* consacra à sa fille *Severa;* non contente de parler un mauvais latin, la survivante s'est avisée d'écrire ce latin en caractères grecs; était-ce par ce que l'alphabet latin lui était moins familier ou bien afin de rendre la lecture plus difficile? Pour ce dernier point la réussite est complète. Voici ce qu'on lit (haut. 0 m. 34, long. 0 m. 93) :

Cosoule Cludeio ed Paterno noneis nobenbreibous deie Beneres louna xxiiij, Leukes feleie Sebere caresseme posuete ed eispeireito sancto tono...

En caractères plus petits on lit ensuite :

Mortoua annonoroum... ed mesoron xi deiron x...

La transcription latine donne ceci : *Consule Claudio et Paterno, nonis Novembribus, die Veneris, Luna xxiiij Leuka filiæ Severæ carissimæ posuit et Spirito sancto tuo... Mortua annorum... mensium xi, dierum x* (le chiffre d'années est douteux) (fig. 6915).

L'importance de cette inscription consiste principalement dans les nombreuses indications chronologiques. Le consulat de Claudius et Paternus reporte à l'année 269 de l'ère chrétienne. Lupi et ceux qui l'ont suivi, ont commis une grave erreur dans le calcul du cycle lunaire. Lupi affirme, avec le cycle juif de 84 ans (appelé aussi comput romain) que l'âge de la lune est exactement calculé. Cependant, le cycle susdit met en 269 la dixième épacte et attribue le vingt-trois de la lune aux nones de novembre. En réalité au début de 269 on doit compter la onzième épacte et non la dixième. Lupi a commis une autre erreur à propos des consuls, en croyant qu'en 269 Claudius était consul pour la deuxième fois, il ne l'a été qu'une seule fois.

L'expression *spiritus sanctus* indique l'âme de la défunte.

Bibl. — A. Lupi, *Dissertatio et animadversiones ad nuper inventum Severæ martyris epitaphium*, in-4°, Panormi, 1734, pl. 1, p. 5; Marangoni, *Acta sancti Victorini*, p. 68; Bimard de la Bastie, dans Muratori, *Novus thesaurus veterum inscriptionum*, t. I, p. 27. D'après Lupi : Muratori, *Nov. thes.*, p. 366, n. 1; Georgi, *Ad Annal. Baronii*, ann. 269, t. III, p. 167; Mamachi, *Origines christianæ*, t. I, p. 449; De Magistris, *Acta martyrum ad Ostia Tiberina*, p. 21; Sanclementi, *De vulgaris æræ emendatione*, p. 140; Marini, dans Mai, *Script. vet. nova collect.*, t. V, p. 448, n. 1; Orelli, *Inscript. select.*, n. 1022; De Rossi, *Inscript. christ. urb. Romæ*, t. I, p. 18, n. 11; L. Perret, *Catacombes de Rome*, t. V, pl. LXX, n. 4; t. VI, p. 182; Mac Caul, *Christian epitaphs of the first six centuries*, p. 22, n. 42, pl. I,

n. 1; Smith and Cheetham, *Dictionary of christian antiquities*, t. I, p. 846; J. Spencer Northcote, *Epitaphs of the catacombs or christian inscription in Rome during the first four centuries*, in-8°, London, 1878, p. 19; Ficker, *Die altchristlichen Bildwerke im christlichen Museum des Laterans*, 1890, p. 164, n. 216; Marucchi, *I monumenti*, pl. XLIII, n. 2, p. 39.

3. Fragment d'*epistylium* et de frise offrant le début d'une inscription monumentale relative à un établissement de bains.

Trouvé près de l'église Sainte-Pudentienne sur la *via Urbana*, transporté dans la galerie lapidaire du Vatican et, de là, au Latran, en 1909.

Il y est question d'un certain Maximus qui, par inspiration divine (*divinæ mentis ductu*) transforma un établissement de thermes et lui donna une autre destination : *has olim thermas... divinæ mentis ductu cum (omni splendore?...)* (fig. 6916).

J.-B. de Rossi releva le premier la relation qui semble exister entre cette inscription et les thermes de Novatus près de l'église de Sainte-Pudentienne où fut fondé le *titulus Pudentis*, et il mit également en relation le souvenir très antique de ce *titulus*, voisin des thermes antiques et une mosaïque chrétienne du IV^e^ siècle qui fut faite par un certain *Maximus*, et qui fait allusion à la tradition d'après laquelle saint Pierre aurait ressemblé les fidèles dans la maison de Pudens (voir *Dictionn.*, t. III, col. 43, fig. 2401).

Bibl. — De Rossi, *Bull. di arc. crist.*, 1867, p. 43 sq.; Marucchi, *I monumenti*, p. 39, pl. XLIII, n. 3.

4. Plaque de marbre, brèche rouge, portant une inscription qu'on avait commencé à graver en petits caractères; on en a eu regret et on a doublé la taille, ainsi qu'on le voit par les lettres A et B. Le texte se lit d'ailleurs sans aucune difficulté. Cette plaque fut acquise par J.-B. De Rossi, en 1882, chez un marbrier sur la *piazza di S. Salvatore in Lauro*. Provenance inconnue, mais il semble qu'elle ait été vendue par des paysans venus de la direction de la *via Flaminia*. Cette circonstance a fait croire à J.-B. De Rossi que ce marbre venait de l'ancien cimetière chrétien de sainte Théodora près Rignano sur la *via Flaminia;* elle aurait même appartenu à la tombe du martyr local de Rignano, le prêtre Abundius, martyrisé sous Dioclétien. La plaque susdite aurait été placée sur la *memoria*, peu de temps après la paix de l'Église quand on se préoccupa de l'orner. L'emploi du mot *sanctus* ne se rencontre pas associé à celui de *martyr* sur les inscriptions antérieures au IV^e^ siècle (fig. 6917).

Bibl. — De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1883, p. 151 sq.,

6916. — Fragment d'*epistylium*
D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. XLIII, n. 3.

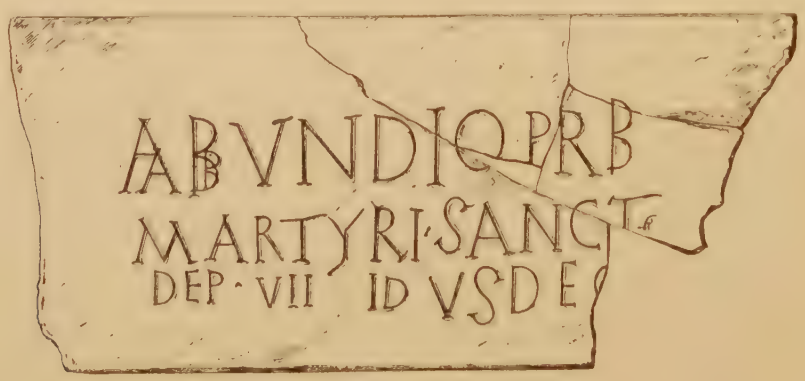

6917. — Inscriptions d'Abundius.
D'après De Rossi, *Bullet. di arch. crist.*, 1883, pl. XII.

pl. XII; Marucchi, *I monumenti*, p. 39, p . XLIII, n. 4; cf. H. Delehaye, *Sanctus*, dans *Anal. bolland.*, 1909, t. XXVIII, p. 145 sq.

5. Stèle d'Abercius (voir *Dictionn.*, t. I, col. 66-87; pl. h. t.) Retrouvée en 1882 dans un mur des bains publics à Hiérapolis en Phrygie par W. Ramsay, d'Aberdeen. Ce fragment fut retiré et offert au pape Léon XIII par le sultan Abdul-Hamid; le fragment inférieur retrouvé en 1883, au cours d'un nouveau voyage, par Ramsay, fut acquis par lui et offert au pape. J.-B. de Rossi, en 1892, consacra une de ses dernières visites au musée à faire reconstituer la stèle dans son état actuel.

6. Signalons encore un moulage de l'inscription... (*Euse*)*bius infans per ætatem sene peccato... (acce*)*dens ad sanctorum locum,* provenant du cimetière de Commodille. L'original était conservé chez J.-B. de Rossi (voir *Dictionn.*, t. III, col. 2417, note 2).

Euse
to acc
ce qui
BIVS INFANS PER AETATEM SENE PECCA
EDENS AD SANCTORVM LOCVM IN PA
ESCIT ☙

Bibl. — De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1875, p. 27; G. Schneider-Graziosi, *Incrementi nel museo cristiano Lateranense,* dans *Nuovo bulletino,* 1914, p. 54.

7. Plaque de marbre portant une inscription peinte en rouge, hommage d'Aurelius Vitalio à sa mère

6918. — Inscription de Stercoria.
D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. LXXVII, n. 73.

Stercoria. Les caractères ressemblent à ceux du type dit priscillien, et peuvent faire reporter cette inscription au IIe ou au IIIe siècle.

Cette inscription a été d'abord affectée à la galerie, d'où elle a été retirée pour être placée dans le *sanctuarium,* parmi les plus précieuses et les plus anciennes (fig. 6918).

Marucchi, *I monumenti,* pl. LXXVII, n. 73, p. 67; G. Schneider-Graziosi, dans *Nuovo bullett.*, 1914, p. 54.

8. Inscription tracée à la couleur noire sur une brique; on y lit ce seul nom *Hermetio.* Elle a suivi la précédente au même lieu et pour les mêmes raisons (fig. 6919).

6919. — Inscription d'Hermetius.
D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. LXXVII, n. 75.

Marucchi, *I monumenti,* pl. LXXVII, n. 75, p. 67; G. Schneider-Graziosi, dans *Nuovo bull.*, 1914, p. 54.

La paroi sur laquelle se voient ces inscriptions donne accès à quatre chambres ou sont distribuées des reproductions de peintures des catacombes, des fresques médiévales et des moulages; on en trouvera la description suffisante dans O. Marucchi, *Guida del museo Lateranense,* 1898, p. 165 sq. Récemment on a placé dans la première chambre un moulage complet de sarcophage de Junius Bassus, dont l'original est conservé dans les grottes vaticanes (voir *Dictionn.*, t. II, au mot BASSUS). Sur la paroi gauche, moulage d'un fragment de la face antérieure d'un sarcophage de Spolète, conservé chez J.-B. de Rossi, et sur lequel on voit trois évangélistes ramant : Jean, Luc et Marc (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2435, fig. 6218). Sur la paroi en face de la porte, à droite, moulage d'un sarcophage des grottes vaticanes et représentant le Christ qui donne la loi à saint Pierre.

Dans la deuxième chambre, paroi droite, dans une vitrine, fragment de conduite en plomb avec le nom du pape Jean Ier (523-526), provenant de l'*agro Verano.*

La quatrième chambre renferme une collection d'inscriptions juives dont nous parlons plus loin.

Nous abordons maintenant la collection épigraphique de la *loggia.* *PAROI I.*

9. Moulage d'une inscription métrique dont l'original est conservé au monastère de Saint-Paul-hors-les-Murs. Cette inscription rappelle les grands travaux de restauration exécutés dans la basilique de la voie d'Ostie sous le pontificat de saint Léon Ier (440-461). Il y est fait allusion à l'état fâcheux de la toiture avant la restauration, et à la protection divine qui a empêché son écroulement. La basilique restaurée permet aux fidèles de satisfaire leur dévotion à l'apôtre des Gentils. Dans les quatre dernières lignes en prose, on nomme le prêtre Félix et le diacre Adéodat qui ont dirigé et surveillé les travaux :

EXSVLTATE PII LACRIMIS IN GAVDIA VERSIS
ET PROTECTORI ☙ REDDITE VOTA DEO
CVIVS SIC TENVIT RESOLVTVM DEXTERA TECTVM
INVACVVM VT CADERET ☙ TANTA RVINA SOLVM
SOLVS ET INVIDIAE PRINCEPS TORMENTA SVBIRET
QVI NVLLVM EX AMPLA ☙ STRAGE TVLIT SPOLIVM
NAM POTIORA NITENT REPARATI CVLMINA TEMPLI
ET SVMPSIT VIRES ☙ FIRMIOR AVLA NOVAS
DVM ☙ $\overline{\text{XPI}}$ ☙ ANTISTES CVNCTIS LEO PARTIBVS AEDES
CONSVLIT ET CELERI ☙ TECTA REFORMAT OPE
DOCTOREMVT MVNDI PAVLVM PLEBS SANCTA BEATVM
INTREPIDE SOLITIS ☙ EXCOLAT OFFICIIS
LAVSISTA FELIX RESPICIT TE PRAESBITER
NEC TE LEVITES ADEO DATE PRAETERIT
QVORVM FIDELIS ATQVE PERVIGILLABOR
DECVS OMNE TECTIS VT REDIRET INSTITIT

10. Moulage d'une inscription placée par le pape Damase, sur l'ancienne basilique Vaticane et dont l'original est conservé dans les grottes vaticanes. Il y est question des travaux exécutés par ce pape pour détourner les infiltrations d'eau des tombes avoisi-

nant celle de saint Pierre; il rappelle en outre la fondation en ce même lieu d'un baptistère monumental qui se trouvait là où est aujourd'hui l'autel des saints Procès-et-Martinien. On remarquera qu'à deux reprises (vers 1 et 6), le Vatican et la basilique sont appelés *mons*, ce qui est à rapprocher de ce que dit le *Liber pontificalis* à propos du martyre de saint Pierre *in monte*, ce qui ne saurait s'appliquer en aucune façon au Janicule.

Bibl. — Voir *Dictionn.*, t. IV, col. 168-169; Marucchi, *I monumenti*, p. 43, pl. XLIV, n. 2.

11. Moulage d'une inscription votive du IVe siècle dédiée à saint Paul par un chef d'atelier nommé Pierre et ses manœuvres. L'original fut trouvé lors des travaux de restauration exécutés à la confession de la basilique de la voie d'Ostie; il est conservé à Saint-Paul-hors-les-Murs.

PETRVS CVN SVIS FECIT PAVLO APOSTOLO
XPI IIREGIT LIDOSV SOTERICV ERCVLANIVS
AVGVSTALIS FILIPV HYLAS CALENDIONE
SEVERINVS ROGATVS.

Bibl. — Marucchi, *I monumenti*, p. 43, pl. XLIV' n. 3.

12. Inscription votive *Deo et sanctis* dédiée par Anicius Auchenius Bassus, consul en 408, et sa femme Turrenia Honorata. Provient des fouilles d'Ostie. Dédiée aux martyrs d'Ostie et se lisait probablement dans la basilique cémétériale de Santa Aurea à Ostie. Le personnage en question est le même qui fit placer une inscription métrique sur la tombe de sainte Monique, mère de saint Augustin.

ANICIVS AVCHENIVS BASSVS VC ET TVRRENIA HONO
RATA CF EIVS CVM FILIIS DEO SANCTISQVE DEVOTI ☩

Bibl. — De Rossi, *Inscr. christ. urb. Rom.*, t. II, p. 252, n. 2; *Corp. inscr. lat.*, t. XIV, n. 1875; Marucchi, *I monumenti*, p. 43, pl. XLIV, n. 4.

13. Fragment d'inscription métrique du Ve siècle relative à un baptistère, mais de provenance inconnue.

CORPORIS · ET · CORDIS · MACVLAS · VITALE *lavacrum*
PVRGAT · ET · OMNE · SIMVL · ABLVIT · VNDA *malum.*

Bibl. — Marini, dans Mai, *Scriptor. veter. nova collectio*, t. V, p. 174, n. 4; Marucchi, *I monumenti*, p. 43, pl. XLIV, n. 5.

14. Moulage d'une inscription ayant appartenu à l'autel primitif de la basilique de Sainte-Agnès (voir ce nom). L'original est conservé au musée du Capitole, dans la nouvelle salle des monuments chrétiens. L'inscription fut dédiée par *Potitus servus Dei*, IVe ou Ve siècle.

YKE AGNETI POTITVS SERBVS DEI ORNAVIT

Bibl. — Marini, dans Mai, *op. cit.*, t. V, p. 116, n. 1; Marucchi, *I monumenti*, p. 43, pl. XLIV, n. 6.

15 et **16.** Deux fragments d'une plaque de marbre sciée par le milieu dans le sens de l'épaisseur, afin d'exposer les deux faces de ce monument opistographe. Ces deux plaques présentent une inscription votive aux saints martyrs Papias et Maurus; ils ont été dédiés par Camasius et par sa femme Victorina et leurs *pueri*, enfants ou serviteurs. Le *natale* est indiqué au XIIIe des calendes d'octobre, fête des deux saints, IVe-Ve siècle. Trouvé près d'un ancien oratoire non loin des Thermes de Dioclétien. On remarquera que le *natale* de ces deux saints est indiqué à une date différente, le XVIe des calendes d'octobre sur une inscription du *cœmeterium majus* sur la voie Nomentane.

15) SANCTIS·MARTVRIBVS
PAPRO · ET · MAVROLEONI
DOMNIS·VOTVM·REOD· ☧

CAMASIVS QVI ET ASCLEPIVS-ET VICTORN
NAT-H-DIE-III KAL-OCTOB-
PVERI. QVI VOT. H. VITALIS. MARANVS.
ABVNDANTIVS. TELESFOR

16) DOMNIS · SANCTIS
PAPRO · ET · MAVROLEONI
☧ MARTVRIBVS ☧

CAMASIVS ASCLEPIVS ET VICTORINA VOTO EOD
NATAL HAB·D·XIII KAL OCTOB
ARANE · VITALIS·
TTI·TELES POS·

Bibl. — Mai, *op. cit.*, t. V, p. 41, n. 2; Orelli, *Inscr. lat.*, n. 2529; Marucchi, *I monumenti*, p. 43, pl. XLIV, n. 7, 12.

17. Inscription grecque votive, de provenance inconnue portant ces mots :

ΔΩΡΟΝCΩ
CANAC

Bibl. — Marucchi, *I monumenti*, p. 43, pl. XLIV, n. 8.

18. Fragment d'inscription métrique d'un *fossor* d'après ce qu'on lit à la ligne 9. La date, au commencement, est donnée d'après un pontificat : *Salbo episcopo*, malheureusement le nom manque. Provient du cimetière de Calliste (voir *Dictionn.*, t. V, fig. 4614, n. 15) IVe-Ve siècle.

SALBO EPISCOPO. . . . . .
HIC LABOR EST GRA*tus loca condere proxima sanctis*
QVORVM SVFFRA*giis fas sit conscendere cœlum*
QVOD NVNQVAM *vestris meritis possetis odire.*
IPSORVM HOC DONU*m namque ultro agnoscimus omnes.*
HIC INNOCENTILABO*r est qui dulce cubile*
ET POPVLIS PROVO*to fecit et ipse sepulcrum*
CONSTITVIT ŞVV*m loco sanctis propiore.*
HAEC TIBI SIT FOSS*or merces condigna laboris.*
CERTE MEVS LABO*r hoc meruit quare cave lector*
NE SVB FRAVDETV*a hic velis deponere membra.*
ALTERVM LOCV*s hic corpus non recipit*

Bibl. — Marini, *Gli atti dei fratelli Arvali*, p. 626; Marucchi, *I monumenti*, p. 43, pl. XLIV, n. 9. Les suppléments sont de Rossi, *Roma sott.*, t. III, p. 543.

19. Tablette de bronze avec inscription votive du Ve siècle, placée peut-être sur la tombe de saint Pierre par quelques habitants de la Pannonie supérieure (*gens Carnuntum*). Trouvé à Rome sur la *via dei Pettinari*, près du *ponte Sisto* (voir *Dictionn.*, t. V, col. 1044, fig. 4256).

Bibl. — Orelli-Henzen, *Inscr. sel. lat.*, n. 5279; De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1871, p. 65; 1877, p. 12 sq.; *Triplice omaggio*, 1877, pl. I, fig. 10 ; Marucchi, *I monumenti*, p. 43, pl. XLIV, n. 10.

20. Inscription votive qui fut placée près de la tombe de saint Sébastien dans sa basilique de la voie Appienne, et dédiée au saint martyr sous le pontificat du pape Innocent Ier (401-417) par deux prêtres du titre de *Bizanti* qui, dans la suite, s'appela titre des saints Jean et Paul au Celius. Cette inscription était placée au milieu d'une balustrade de marbre dont quelques fragments ont été retrouvés au cimetière de Saint-Sébastien. (Voir *Dictionn.*, t. V, col. 1135, fig. 4287.)

TEMPORIBVS SANCTI
INNOCENTI EPISCOPI
PROCLINVS ET VRSVS PRAESB B
TITVLI BYZANTI ☪
SANCTO MARTYRI
SEBASTIANO EX VOTO FECERN

Bibl. — Marucchi, *I monumenti*, p. 43, pl. XLIV, n. 11.

21. Fragment ayant pu faire partie de la décoration d'un autel. Au milieu une croix, au-dessus de laquelle est figurée une conque absidale et un arc gemmé; il subsiste un débris d'inscription grecque qu'on peut traduire :... signe splendide de la piété et de la foi divine.

Bibl. — Mai, *Scriptor. veter. nova coll.*, t. v, p. 18, n. 2; Marucchi, *I monumenti*, pl. XLIV, n. 13.

22. Fragment d'*epistylium* avec une inscription en l'honneur de saints par un *primicerius caballariorum inlustris urbanæ præfecturæ* :

ET PRO MVLTIS BENEFICIIS
PRIMICER CABALL·INL·VRB·PRAE

Bibl. — Marucchi, *I monumenti*, p. 43, pl XLIV, n. 14.

23. Fragment de balustrade où se lit encore le nom de saint André :

S̄ ANDRE
V̄RT . I

Bibl. — Marucchi, *I monumenti*, p. 43, pl. XLIV, n. 15.

24. Cippe décoré d'une croix gemmée sur le front et sur le côté. VI^e^ siècle. Anépigraphe.

Bibl. — Marucchi, *I monumenti*, p. 43, pl. XLIV, n. 16.

25. Cippe de style romain qui a été transformé et a reçu une inscription au XIII^e^ siècle.

26. Par-dessus ce cippe on a placé une colonnette sur laquelle est gravée une inscription grecque votive qui mentionne deux dédicants.

Bibl. — Mai, *op. cit.*, t. v, p. 18, n. 3; Marucchi, *I monumenti*, p. 43, pl. XLIV, n. 17.

27. Base d'autel portant une croix en relief. Sous la croix, dans un disque, l'inscription de Félix, consul, qui dédie ce monument. Il s'agit du consul de l'année 511. Provient de Gabies, sur l'ancienne *via Prenestina*, et probablement du cimetière et de la basilique du martyr saint Primitivus.

FELIX·V̄I__
EX CONSVLE ORD
SERVVS·VEST·PRO
CONTINVIS BENE
FICIIS VESTRIS
OPTVLIT

Bibl. — Mai, *op. cit.*, t. v, p. 195, n. 3; De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1873, p. 115; *Corp. inscr. lat.*, t. XIV, n. 2824; Marucchi, *I monumenti*, p. 43-44, pl. XLIV, n. 18.

PAROI II.

28. Inscription métrique du V^e^ siècle, fragmentaire et complétée au moyen des sylloges épigraphiques. Relative à un établissement de bains. Le poète conseille aux clercs de réprimer les inclinations vicieuses. Provient de l'église Saint-Martin-des-Monts. Le texte a été donné ci-dessus col. 1669, fig. 6833.

Bibl. — Mai, *op. cit.*, t. v, p. 179, n. 1; Marucchi, *I monumenti*, p. 44, pl. XLV, n. 1.

29-30. Deux grands fragments d'inscription appartenant à la basilique de Sainte-Pudentienne. Il y est fait mention du pontificat du pape Sirice (384-398) et des prêtres du titre : Ilicius, Leopardus et Maximus. A remarquer le titre donné au pape : *episcopus Ecclesiæ sanctæ* (voir *Dictionn.*, au mot Évêque). On a récemment inséré à la place vide laissée dans cette inscription une autre inscription d'un certain Maximus, relative aux thermes de Novatus qui étaient en rapport avec la *titulus Pudentianæ* (voir *Dictionn.*, t. v, col. 1133, fig. 1286).

SALVO SIRICIO EPISC ☧ ECCLESIAE SANCTAE
ET ILICIO LEOPARDO ET MAXIMO PRESBBB

Bibl. — De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1867, p. 50 sq.; Marucchi, *I monumenti*, p. 44, pl. XLV, n. 2-3.

31. Inscription votive placée par un nommé Deus dedit dans une église; il se dit : *amator loci sancti*. Trouvée en 1870 près de l'église de Sainte-Bonosa au Transtévère :

☧ EGO DEVS DE
DET AMATORLO
CI SANTI PO
TVM FECIT ☧
FELICITER

Bibl. — De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1870, p. 33 sq., pl. III, n. 3; Marucchi, *I monumenti*, p. 44, pl. XLV, n. 4 *a*.

32. Inscription portant que le prêtre Ilicius (voir ci-dessus n. 29-30) construisit à ses frais tous les édifices de l'ancien *vicus Patritius* (aujourd'hui *via Urbana*, entre l'église de Sainte-Pudentienne et la *memoria* de saint Hippolyte, *S. Lorenzo in fonte*). Trouvée près de l'arc de Gallien (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2461, fig. 5732).

OMNIA QVAE VIDENTVR
A MEMORIA SANCTI MAR
TYRIS YPPOLITI VSQVE HVC
SVRGERE TECTA ILICIVS
PRESB ✝ SVMTV PROPIO FECIT

Bibl. — De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1867, p. 57; Marucchi, *I monumenti*, p. 44, pl. XLV, n. 5.

33. Moulage d'un fragment de rescrit impérial de l'année 382 en faveur des biens ecclésiastiques et des personnes attachées au service du culte. Il manque le nom de l'auteur, et aucune église n'est spécialement désignée. Cependant on peut penser : 1° que ce rescrit concernait spécialement la basilique vaticane où le marbre a été recueilli; 2° qu'il est l'œuvre des empereurs Gratien, Valentinien II et Théodose, puisque l'abréviation AVGGG indique qu'il y avait trois empereurs régnant ensemble, et que pendant le synchronisme 379-383 où régnèrent simultanément Gratien, Valentinien II et Théodose, il y eut (en 381) deux consuls, Th. Eutherius et Syagrius, dont l'un portait précisément le même nom que le destinataire du présent rescrit. L'abréviation finale PROSB, en caractères plus grands, peut s'interpréter : *pro servandis bonis* :

PER . AVGGG . FL . EVTHERIO SVO SALVTE

PRAECIPVO CVNCTORVM PLANE EST TENENDA CONSENSV
NO FAS DVCIMVS VEL CVLTIBVS VT VLLA DEPEREAT PRAEROGA
N LVDERE ADQVE INSVLTARE RELIQVIIS PRAEDIVM PRO
O SACRIS CERTVM EST MINISTERIIS ADQVE MISTERIIS
N SAEPTA CONSVRGERENT VERVM ETIAM PAVPERVM
OC IVGITER DIVINA COMMVNITER ADQVE HVMANA
ODEM CONSTITVTA POSSESSIO EXPERIATVR EMPTORES
TQVE PERPETVAM PRAETER VENERABILES CVLTVS VLLA
S MVNIENDIS FIDES ADQVE REVERENTIA PERENNIS
IESTATE PERPETVA CERTVM EST ESSE VENERABILEM
CVSTODIAM ☧ DATA . DIE PRIDIAE . KAL . MAIAS
CC. CONSS

PROSB ☧

Bibl. — Mai, *Script. vel. nova coll.*, t. v, p. 315, n. 1; D. Dufresne, *Les cryptes vaticanes*, 1902, p. 30,

n. 49; Marucchi, *I monumenti*, p. 44, pl. XLV, n. 6.

34. Inscription qui rappelle un certain *Sixtus vir perfectissimus*. Elle a été étudiée déjà (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 635-646, fig. 3708). Provient de la villa des *Quintilii*, sur la voie Appienne.

Bibl. — De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1873, p. 94, pl. VIII, n. 4; Marucchi, *I monumenti*, p. 44, pl. XLV, n. 7.

35. Estampille de la célèbre officine doliaire du IV^e^ siècle : *Claudiana* (fig. 6920).

Bibl. — *Corp. inscr. lat.*, t. XV, n. 1563; Marucchi, *I monumenti*, p. 44, pl. XLV, n. 8.

36. Moulage d'une inscription relative aux travaux exécutés à la basilique de Saint-Paul-hors-les-Murs. Il est question de l'*introitus ad martyres* (le corridor conduisant à la confession), des portiques, des bains, des machines pour amener l'eau (*mangana*) et d'autres particularités importantes. L'original est conservé à Saint-Paul.

NOMINE DEI PATRIS OMNIPOT
ⲚCTI·PARACLETI·EVSEBIVS INFA
OLVMNAƧ·INPORTICOS PICTVR
TVCVM TEGVLAS ET TABLE
TOTABALINEV MARMO
TRAS SPE CLARAITE MINS
L OSTRA INCINO SET CLABES
SE TIN SECVLO FECIT RELIQV
CVLORE MISIT ALVMNIS SVI
RVNT IN TROI TVAT MARTYRES
BRICABIT MESA SAT MARTYR
PERMANGANA FECIT AT CON
CAVSA FVRES FECIT CIAMVL
A SVSCEPIT SIGILLACINO VE IN POR

(*In*) *nomine Dei patris omnipot(enti)s et domini nostri Jesu* ☧ *fil* (*ii eius et spiritus s*) *ancti paracleti Eusebius infa... (ren)ovavit cymeteriu totu (et restituit c)olumnas in porticos (et) pictur(as qu)as in ruinas erat totas ; et (refecit tec)tu cum tegulas et tablin.., n(umero) et acutos et materi(a reliqu)a tota; balineu. marmo(ra) quæ minus abuit et scamna, (fenes)tras,*

6920. — Estampille de l'officine *Claudiana*.
D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. XLV, n. 8.

speclara ; item in s(up)eriora marmoravit pal(atium, c)lostras, incinos et clabes (p)osuit; ut potuit usque d(um es) set in seculo fecit reliqu(a f)abrica. Quando exibit de (s)eculo remisit alumnis sui(s pe)cunia; et isti fabricaverunt introitu at martyres (qu)od est in publicu a fund (amentis); f(a)bricabit mesas at martyr-(es; r)otas fecit, aquam in valine(o) per mangana fecit; at con (ch)a cubiculu et cancellu fec(it), causa fures fecit, cia mul(ta m)ala facent; item sart(a tect)a suscepit; sigilla cinque in por(tis p)osuit, compodiola.

Pour le mot qui suit *Eusebius infa...*, voir *Dictionn.*, t. VII, col. 542.

Bibl. — Ms. *Vatic. 5253*, fol. 244 *b*; ms. *Marc., XIV, 116*, fol. 155; Bosio, *Roma sotterranea*, p. 148; Margarini, *Inscr. basil. S. Pauli*, n. 220; Muratori, *Novus thes. veter. inscr.*, p. MDCCCLXVI-2; Marini, dans Mai, *Script. veter. nova. coll.*, t. V, p. 178, n. 3; Nicolai, *Della basilica di s. Paulo*, p. 142, n. 212; De Rossi, *Roma sotterr.*, t. III, p. 463-464; Marucchi, *I monumenti*, p. 44, pl. XLV, n. 9.

37. Fragment de l'ambon de la basilique de Saint-Pancrace qui portait une inscription de mosaïque en vers léonins rimés; cette circonstance porte à croire que le monument n'est pas antérieur au XI^e^ siècle :

qui] *legit adtentat ad quid sacra lectio tendat.*

Bibl. — De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1875, p. 111 sq.; Marucchi, *I monumenti*, p. 44, pl. XLV, n. 10.

38. Colonnette marquant une limite de l'église Saint-Hadrien au Forum. X^e^ siècle.

Bibl. — Mai, *op. cit.*, t. V, p. 353, n. 3; Marucchi, *I monumenti*, p. 44, pl. XLV, n. 11.

39. Colonnette ayant marqué la limite d'un lieu appelé *Prætorium Carinianum*, V^e^ siècle environ, (fig. 6921).

Bibl. — Mai, *op. cit.*, t. V, p. 353, n. 2; Marucchi, *I monumenti*, p. 44, pl. XLV, n. 12.

SET DOMINI NOSTRI IЄSV XPI
OVAVIT CYMETERIV· TOTV
ASIN RVINIS ERAT TOTASE
NET ACVTO SET MATER
QVEM INV , ABVIT·ETSCAMNA
ERIO R AM ARMORAVIT PAL
OSVIT VT POTVIT VSQVE D
ABRICA QVAMDO EXIVIT D
CVNIAE TIPSI FABRICAVE
ODESTINPVBLICVA FVND
OTAS FECIT TAQVAM IN VALINE
ACVBI CVLVET CANCELLV FEC
ALA FACENTITEM SART
OSVIT CONPODIOIA

40. Grand cippe ayant marqué la limite d'une vigne appelée *Vinea Ireniana*. Chrisme, au-dessus mono-

6921. — Colonnette. — 6922, 6922 *bis*. — Cippes.
D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. XLV, n. 12, 13, 14.

gramme d'Irène. IV^e^ siècle. Provient de la villa Pamphili (fig. 6922).

Bibl. — Mai, *op. cit.*, t. V, p. 353, n. 4; Marucchi, *I monumenti*, p. 44, pl. XLV, n. 13.

41. Au-dessus du cippe qui vient d'être décrit, col d'amphore trouvé au cimetière de Cyriaque portant l'estampille chrétienne (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1684).

Spes in Deo

Bibl. — De Rossi, *Bull. di arch., crist.*, 1870, p. 13; *Corp. inscr. lat.*, t. XV, n. 2350; Marucchi, *I monumenti*, p. 44, pl. XLV.

42. Cippe ayant marqué une limite d'une terre appartenant à l'ancien monastère de Saint-André et Saint-Étienne près de Sainte-Marie-Majeure (fig. 6922 *biss*

Bibl. — Mai, *op. cit.*, t. v, p. 353, n. 2; Marucchi, *I monumenti*, p. 44, pl. XLV, n. 14.

43. Cippe ayant rapport à une filature et portant la date de l'année 1029.

Bibl. — Mai, *op. cit.*, t. v, p. 354, n. 2; Marucchi, *I monumenti*, p. 44, pl. XLV, n. 15.

PAROI III. (Épigraphie damasienne) pl. XLVI.

44. Moulage de l'inscription consacrée à sainte Agnès, dont l'original est conservé dans la basilique de la voie Nomentane :

Fama refert sanctos...

(Voir *Dictionn.*, t. I, col. 929, fig. 221; t. IV, col. 185, n. 40.)

45. Fragment de l'inscription de la crypte des martyrs Félix et Adauctus.

(Voir *Dictionn.*, t. III, col. 2397; t. IV, col. 170, fig. 3552.)

46. Moulages d'une inscription trouvée dans la crypte du pape Eusèbe, et de la copie exécutée au VI^e^ siècle. Original au cimetière de Calliste.

Damasus episcopus fecit.
Heraclius vetuit labsos...

(Voir *Dictionn.*, t. II, 1748, fig. 1951; t. IV, col. 176-177, n. 18, fig. 3555; t. V, col. 1596, fig. 4459.)

47. Fragment d'un poème placé par ordre du pape

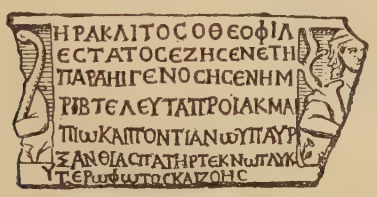

6923. — Cartouche d'un sarcophage.
D'après De Rossi, *Inscriptiones christ. urbis Romæ*, t. I, p. 13, n. 8.

Vigile en souvenir des inscriptions damasiennes détruites pendant la guerre des Goths; trouvé au cimetière des Saints-Pierre-et-Marcellin et transporté au musée du Latran.

Cum peritura Getæ...

(Voir *Dictionn.*, t. IV, col. 157, fig. 3549.)

48. Petit fragment provenant de l'*agro Verano*. Les lettres qui subsistent :

VPPLE
TMEA

ne correspondent à aucun texte damasien connu, en sorte qu'on ne peut compléter ces mots avec certitude; le premier semble être *supplex* et le second (*u*)*t mea* (*vota*). (Voir *Dictionn.*, t. IV, col. 184, n. 36.)

49. Trois fragments d'une inscription damasienne, provenant de l'église *San Martino di Monti*, et deux autres inscriptions de Filocalus.

(Voir *Dictionn.*, t. IV, col. 162, fig. 3551; t. V, col. 1594-1595.) G. Schneider-Graziosi, *Incrementi nel museo cristiano Lateranense*, dans *Nuovo bulletino di archeol. crist.*, 1914, p. 55-56.

PAROI IV. (Inscriptions à dates consulaires). (Voir *Dictionn.*, t. V, col. 1133-1212.)

50. Inscription de l'année 71, III^e^ consulat de Vespasien; provenance inconnue. J.-B. de Rossi a supposé d'après les dimensions de la pierre qu'elle avait pu fermer un *loculus;* on a supposé aussi qu'elle aurait fait partie d'un autre monument et aurait été sciée aux dimensions d'un *loculus;* ces explications sont aujourd'hui abandonnées et la pierre en question est restituée au paganisme (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 708).

Bibl. — De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. I, p. 1-13, n. 1; *Museo epigr. Lateran.*, pl. IV, n. 1; Marucchi, *I monumenti*, pl. XLVII, n. 1; J. Gatti, *Inscriptiones christ. urb. Romæ. Voluminis primi supplementum*, 1915, p. 1, n. 1375.

51. Cartouche d'un sarcophage portant une inscription grecque d'un certain Héraclite avec la date du consulat de Pie et Pontien, en 238. Voici la transcription de ce texte (fig. 6923) :

Ἡράκλιτος ὁ θεοφιλέστατος ἔζησεν
ἔτ(η)ῆ παρὰ ἡ(μέρας) ιγ̄, ἐνόσησεν
ημ(έ)ρ(ας) ιθ̄, τελευτᾷ πρὸ ιᾱ κ(αλανδῶν)
μαΐ(ων) Πίῳ καὶ Ποντιανῷ ὑπ(άτοις)
Αὐρ(ήλιος) Ξανθίας πατὴρ τέκνῳ
γλυκυτέρῳ φωτὸς καὶ ζωῆς

Aloysio Galletti et Gaetano Marini ont tenu cette épitaphe pour chrétienne; Amaduzzi, Franz et J.-B. de Rossi partagent cette manière de voir, le seul Amati soutient le sentiment opposé sans apporter une bonne raison. L'absence des sigles *Diis Manibus*, l'épithète Θεοφιλέστατος, le nombre de jours de la maladie, le jour de la mort et l'emploi du mot τελευτᾷ pour exprimer la mort, tout cela est bien chrétien. Amati reconnaît que ce monument provient des catacombes, où, au III^e^ siècle, les chrétiens introduisaient beaucoup de sarcophages.

Bibl. — Amaduzzi, dans *Anecdota litteraria*, t. I, p. 479, n. 49; Amati, dans *Atti dell' accad. pontif. di archeologia*, t. I, p. 80, 81; Osann, *Sylloge inscriptionum antiquarum græcarum et latinarum*, in-fol., Lipsiæ, 1834, p. 441, n. 115; Franz, dans *Corp. inscr. græc.*, t. III, n. 6408; De Rossi, *Inscr. chrét. urb. Rom.*, t. I, p. 13, n. 8; Marucchi, *I monumenti*, p. 48, pl. XLVII, n. 2.

52. Fragment d'un couvercle de sarcophage en marbre trouvé au mois de novembre 1835 au cimetière de Prétextat, sur la voie Appienne, parmi d'autres monuments chrétiens. Son origine chrétienne est certaine. « L'eussé-je trouvé ailleurs que dans un cimetière chrétien, écrivait De Rossi, je n'eus pas hésité à l'attribuer à un chrétien. » Voir *Dictionn.*, t. V, col. 1150-1151, fig. 4296.)

Bibl. — De Rossi, *Inscr. christ. urb. Rom.*, t. I, p. 19, n. 12; Marucchi, *I monumenti*, p. 49, pl. XLVII, n. 3.

53. Moulage d'une inscription conservée au Musée du Capitole, commémorant Severa Seleuciana et son mari Aurelius Sabatius. Elle porte d'abord la date du consulat de Probus Augustus (III) et Paternus (II) par conséquent l'année 279; à la dernière ligne autre date consulaire de Claudius Augustus et Paternus, par conséquent l'année 269 (voir *Dictionn.*, t. VII, fig. 5876).

Il s'agit bien d'une épitaphe céméteriale; un anonyme qui semble s'adresser au pape Alexandre VII (ms. Chigi *I VI 205*, p. 156) la compte au nombre des épitaphes trouvées au cimetière *Priscillæ et Cyriacæ;* le nom de Cyriaque est associé ici sans motif à celui de Priscille, seul à retenir.

Le sens de cette inscription est très obscur. Au début il ne manque rien, cependant le P. Lupi conjecture avec vraisemblance que cette plaque de marbre en suivait une autre, sur laquelle était tracée l'épitaphe d'Aurelius Sabatius; ainsi il faudrait corriger le début : CVM CVM VIXIT en CVM EVM VIXIT. J.-B. De Rossi sans repousser absolument cette explication propose de lire : *convixit Severa Seleuciana cum Aurelio Sabutio...* On a rencontré sur des épitaphes païennes CVNCVVIXI et CVM QVEM COBEMBIXI[1]; le redoublement de CVM a été observé sur des inscriptions généralement correctes[2].

[1] Marini, *Atti e monumenti de fratelli Arvali*, p. 393; Cardinali, *Inscr. antiq. ined.*, p. 56, n. 334. — [2] Marini, *op. cit.*, p. 389.

Comment expliquer les deux dates consulaires : *quo plus inquiro minus intelligo* disait Muratori, et J.-B. De Rossi reprenait cet aveu pour lui-même. Comme il ne peut s'agir du temps écoulé depuis le mariage jusqu'à la mort d'un des époux, car Severa *convixit* dix-sept ans avec Sabutius, ces deux dates paraissent ne pouvoir se rapporter qu'à la mort de chacun des époux. Lequel des deux mourut en 269 et lequel survécut dix ans à son conjoint, on n'en sait rien. Toutefois s'il a existé une autre tablette à laquelle celle qui nous reste fait suite, elle pouvait être ainsi libellée :

AVRELIO SABVTIO CONIVGI
SEVERA SELEVCIANE FECIT

Severa aura donc survécu, et après sa mort on a gravé la deuxième tablette (fig. 5876) :

CVMCVM VIXIT · SEVERA · SELEVCI
ANE CVM AVRELIO · SABVTIO · ANNIS ·
DECE · ET SEPTE · IMP · PROBO · AVG · III · ET NONIO
PATERNOBISCONS · QVOT VIXIT IN SECVLO
ANNISTRICINTA ET DVO ET MENSES DVO · IMP ·
CLAVDIO AVG. ET PATERN CONES

Convixit Severa Seleuciane cum Aurelio Sabutio annis decem et septem (et decessit) *imp. Probo III*

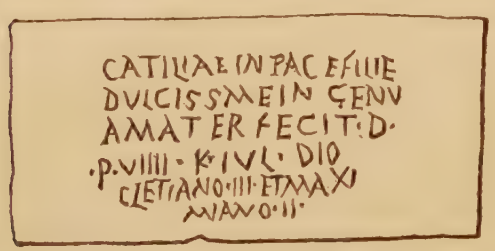

6924. — Inscription de Catilia.
D'après De Rossi, *op. cit.*, t. I, p. 22, n. 15.

et Nonio Paterno bis conss. (an. 279), *quod* (Sabutius) *vixit in sæculo annis triginta et duo et menses duo* (usque) *imp. Claudio Aug. et Paterno conss.* (id est usque ad an. 269). Pour le symbole, un métier de tisserand (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 1052-1053, fig. 6559).

Bibl.,— Lupi, *Dissertatio et animadversiones ad nuper inventum Severæ martyris epitaphium*, in-fol. Panormi 1734, p. 28; Georgi, *Ad Baronii Annal. eccles.*, an. 279: Donati, *Ad novum thesaurum veter. inscript.*, 1765, p. 182, n. 3; Muratori, *Thes. nov. veter. inscr.*, p. 367, n. 3; Clinton, *Fasti romani*, t. II, p. 193; Guasco, *Musaei capitolini antiquae inscriptiones*, 1775, t. III, p. 136, n. 1231; De Rossi, *Inscript. christ. urb. Romæ*, t. I, p. 21, n. 14; Marucchi, *I monumenti*, p. 49, pl. XLVII, n. 4.

54. Épitaphe de Catilia, dédiée par sa mère Ingenua, tablette provenant du cimetière d'Hippolyte (fig. 6924).

Catiliæ in pace filie dulcissime Ingenua mater fecit d(e)p. viiij. k. iul. Diocletiano. iij. et Maximiano ij.

Le troisième consulat de Dioclétien tombe en 287, et le deuxième consulat de Maximien en 288 [1]; il y a donc ici une erreur; il faut rectifier l'année et adopter 290 comme l'a montré J.-B. De Rossi.

Bibl. — De Rossi, *Inscr. christ. urb. Rom.*, t. I, p. 22, n. 15; Marucchi, *I monumenti*, p. 49, pl. XLVII, n. 5.

[1] Pagi et Georgi, *Ad Baron. Annal. eccles.*, t. III, p. 250, 252.

55. Fragment d'inscription provenant du cimetière de Sainte-Agnès où il a été trouvé et copié en 1851; tablette fermant un *loculus* après avoir été retaillée sans doute parce qu'elle était trop grande et afin de l'ajuster à sa nouvelle destination :

MISORO VIMA- TI BERIANO ET DI
ONE CONSS qVIN
TV KALdEC ANTONI
CESIT

A la quatrième ligne on ne voit que des amorces de lettres; on peut compléter le dernier mot : *(de)cesit.* J.-B. De Rossi propose la lecture suivante : *Tiberiano et Dione conss. quinto kal. dec. Antonius... decessit vimat(us et) misoro(n)...*

Misore ou *misoron* est ici pour *mesoro, mesoron, mensorum*, c'est-à-dire, *mensium; vimatus* pour *bimatus* qu'on rencontre quelquefois sur des épitaphes chrétiennes pour *bimus ou bimulus*, le choix du mot *bimatus* rappelle le texte de l'évangile : *a bimatu et infra.* Cette plaque de très petites dimensions peut bien avoir fermé le *loculus* d'un enfant de deux ans.

Bibl. — De Rossi, *Inscr. christ. urb. Rom.*, t. I, p. 25, n. 18; Marucchi, *I monumenti*, p. 49, pl. XLVII, n. 6. Cette inscription a été omise par Armellini. *Il cimitero di S. Agnese*, p. 379, dans sa collection des inscriptions à date consulaires du cimetière de Sainte-Agnès.

56. Inscription céméteriale tracée en lettres de couleur rouge, trouvée au mois de février 1845 au cimetière de Cyriaque, mais déplacée. C'est l'épitaphe de Serotina; en bas, en caractères plus petits, le nom de Dioclétien suivi d'un *episemonbau* (chiffre 6). C'est la date consulaire qui devrait se lire : *Diocletiano Aug. VI et Costantio Caes. II.* Au lieu de cela on lit :

Decesit Serotina pride
kal martias m(ensium) X
dier (um) XX
diocl. ς

le *d* majuscule dans *decisit* et dans *pride* a la forme d'un J (voir *Dictionn.*, t. V, col. 1151).

Bibl. — De Rossi, *Inscr. christ. urb. Rom.*, t. I, p. 26, n. 21; Marucchi, *I monumenti*, p. 49, pl. XLVII, n. 7.

57. Tablette très épaisse qui a dû couvrir une tombe dans le sol; paléographie médiocre. Inscription de Julia Eustochia à la mémoire de son mari Caesius Leontius, datée du consulat de Faustus et Gallus, en 298; lieu d'origine inconnu.

IVLIA EVSTOCHIA *Fecit sibi ?*
ET CAESIO LEONTI *o conjugi?*
BENEMERENTI DEP .....
FAVSTO ET GALLO *conss.*

Bibl. — De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 28, n 25; Marucchi, *I monumenti*, p. 49, pl. XLVII, n. 8.

A partir du n. 58, commence la série des inscriptions du IV^e^ siècle qui se continue sur cette paroi et les deux parois V et VI.

58. Fragment de tablette en albâtre trouvé en 1851 au cimetière des Saints-Pierre-et-Marcellin; le nom du défunt manque, suit l'acclamation : *dulcis anima pie seses*, douce âme, bois, vis, que nous avons rencontrée maintes fois sur les fonds de coupes (voir ce mot), à la troisième ligne la date incomplète : ... *I idus decembres* et la date POST-VI, qui, malgré son obscurité est interprétée par Rossi de l'année 307 (voir *Dictionn.*, t. I, col. 832, fig. 182, t. V, col. 1156).

Bibl. — De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 30, n. 29; Marucchi, *I monumenti*, p. 49, pl. XLVII, n. 9.

59. Fragment provenant d'un cimetière souterrain; il a appartenu au monastère de Saint-Paul, sur la voie d'Ostie qui en a fait don au musée du Latran; d'après son poids cette épitaphe devait se trouver dans un *arcosolium* ou sur une tombe creusée dans le sol. G. Marini, (ms. *Vatic. 9135*) dit qu'elle provient *e cryptis S. Sebastiani*. A la 5e ligne, il y a la lettre B qui manque aujourd'hui ; le complément de la ligne 1-2 s'autorise d'autres textes que nous avons énumérés déjà (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2125). Ce 3e consulat de Maxence nous reporte à l'année 310 :

II.... *acer*
silus ab ANGELIS QVI VI
xit ANN XXII MESIS VIIII
DIEB VIII IN PACE DEP · IDI
BVS DEC MAXENT · III COSS

Bibl. — De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 31, n. 31; Marucchi, *I monumenti*, p. 49, pl. XLVII, n. 10.

60. Cartouche découpé dans un couvercle de sarcophage en marbre; année 330 :

AVR · FRONTO TITIANVS
SIBI ET VALERIAE CONSTANTIAE
COIVGI LAVDATISSIME QVAE VICXIT
ANNIS · XIIII · MENSIBVS TRIBVS DIEBVS
OCTO DIGNE COIVGI · IN PACE · DEPT ·
PRIDIE NONAS IENVARAS
FL GALLICANO ET IVLIANO
CONSS ☧

Bibl. — Marini, *Atti. d. frat. Arvali*, p. 149; Fea, *Frammenti di fasti*, p. LXXXIX; De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 36, n. 37; Marucchi, *I monumenti*, pl. XLVII.

61. Inscription portant la date consulaire de Bassus et Ablavius, l'année 331 de notre ère. Nous avons donné cette inscription comme type de l'écriture capitale appelée *actuarium* (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 720, fig. 5879). On remarquera la formule : IN SIGNO ☧ entre deux palmes. Le texte est comme usé par le frottement des pieds, ce qui n'a pas dû avoir lieu aux catacombes, mais lorsque cette pierre se trouvait dans le pavement de la basilique de Sainte-Marie du Transtévère, d'où Benoît XIV la fit enlever et transporter au Vatican; elle est maintenant au Latran.

Bibl. — Boldetti, *Osservazioni*, p. 85 et p. 273, dit qu'elle provient du cimetière de Sainte-Agnès; Muratori, *Nov. thes. vet. inscr.*, p. 375, n. 1; *Antiq., medii aevi*, t. V, p. 49; Georgi, *Ad Baron. Annal. eccl.*, ann. 331; Clinton, *Fasti romani*, t. II, p. 195; De Rossi, *Inscr. christ. urb. Rom.*, t. I, p. 38, n. 39; Marucchi, *I monumenti*, p. 49, pl. XLVII, n. 11.

62. Inscription sur une tablette cémétériale; on remarquera le mot CVBICVLVM, quoique cependant ce texte fût placé non à l'entrée d'un cubicule, mais sur un *loculus;* année 336 :

B M
CVBICVLVM · AVRELIAE · MARTINAE CASTISSIMAE ADQVE · PVDI
CISSIMAE FEMINAE QVE FECIT · INCOIVGIO ANN · XXIII Ð XIIII ſ
BENEMERENTI QVE VIXIT ANN XL · M · XI · Ð XIII ſ DEPOSITIO EIVS
DIE · III · NONAS · OCT. NEPOTIANO · ET FACVNDO CONSS · IN PACE

Bibl. — Fea, *Frammenti di fasti consolari*, in-8°, Roma, 1820, p. LXXXIX; Marchi, *I monumenti delle arti cristiane primitive*, 1844, p. 101; De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 41, n. 45; Marucchi, *I monumenti*, p. 49, pl. XLVII, n. 12.

63. Fragment d'inscription de l'année 337; son poids indique qu'elle recouvrait une tombe dans le sol, ou dans un *arcosolium;* trouvée vers 1844, dans la *vigna Vizia*. Fabius Titianus est parfois désigné ainsi, ou bien avec le *prenomen* Tiberius, dans les actes publics et dans les monuments; sur ce personnage voir B. Borghesi, *Dichiarazione di una lapide gruteriana*, p. 4 sq.

FA · TITIANO *cons.*
QVE BISIT A*nnos..... dep... kal* (?)*i*
VNIAS B*enemerenti in pace*

Bibl. — De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 41, n. 46; Marucchi, *I monumenti*, pl. XLVII, n. 13.

64. Tablette provenant d'un cimetière. La quatrième lettre est intéressante surtout au point de vue paléographique. Le texte entier donne : *Animæ innocenti Gaudantiæ que vixit an. v m. vij. d. xxij in pace.* — *Mercurius pater filiæ de(positæ)* ς (id est VI) *idus novemb. Urso et Polemio coss.* (année 338). Provient du cimetière de Cyriaque (fig. 6925).

Bibl. — Buonarotti, *Vetri*, p. XVI et Mabillon, *Addit. ad Suppl. De re diplomatica*, d'après un calque donné par Bianchini; Boldetti, *Osservazioni*, p. 85; d'après Mabillon, Muratori, *Nov. thes. vet. inscr.*, p. 376, n. 4; Relandus, *Fasti consulares*, p. 344; Georgi, *Ad Baron.* ann. 338; Kopp, *Palaeographia critica*, t. I, p. 114; Clinton, *Fasti romani*, t. II, p. 196; d'après Mabillon et d'après Buonarotti, Tassin, *Nouv. traité de diplom.*, t. II, p. 624, pl. XXIX; quoique Buonarotti et Mabillon dépendent d'un exemplaire unique donné par Bianchini, ils ont trouvé le moyen de donner des caractères différents; Massmann, *Libellus aurarius*, p. 45; Guasco, *Musei capitolini antiquæ inscriptiones*, t. III, p. 138, n. 1232; De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 43, n. 50, d'après l'original; Marucchi, *I monumenti*, pl. XLVII, n. 14.

65. Fragment d'une inscription très épaisse, paléographie médiocre, partiellement effacée; ligne 3, *aquindino* pour *acyndino*; année 340 :

conju GI DVLCISSIME EI FIDELI *ssime*
quae vixit ANNIS XXVIII MII QVE *decessit* (?)
n ONAS AVG AQVINDINO *et*
procu IO CONSS

Bibl. — Passionei, *Iscrizioni antiche*, p. 134, n. 52; Donati, *Ad Nov. thes. vet. inscr.*, p. 184, n. 1; De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 47, n. 59; Marucchi, *I monumenti*, pl. XLVII, n. 15.

66. Grande et belle inscription portant la date consulaire de Marcellinus et Probinus, en 341. C'est l'épitaphe de deux époux : Junianus dont il est dit qu'il vécut ami des pauvres : *bixit amator pauperorum*, et sa femme Victoria qui charitable et laborieuse : *amatrix pauperorum et operaria*. Provenance inconnue; cette pierre grande et pesante a dû fermer une tombe dans le sol ou bien un *arcosolium* (fig. 6926).

Bibl. — Fea, *Frammenti di fasti*, p. XC ; De Rossi, *Inscript. christ.*, t. I, p. 49, n. 62; Marucchi, *I monumenti*, p. 49, pl. XLVII, n. 16.

67. Fragment de tablette cémétériale provenant

de Sainte-Agnès, trouvée en 1851; datée de Placidus et Romulus, par conséquent année 343 :

BONEMEMORIAE P.....*in*
PACE QVI VIXIT A *nnos sep*
TE·M·SEPTEM·Þ·V
MARITVS HILARV *s fecit*
PIAC · ET ROM *conss*

Bibl. — De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 51, n. 72; Marucchi, *I monumenti*, pl. XLVII, n. 17.

68. Fragment d'un couvercle de sarcophage contenant le cartouche accosté de chaque côté par deux dauphins. Provient de l'*agro Verano;* année 345. Voici la transcription du texte (fig. 6927) :

Hic titulus pueri casos describit iniquos
Dalmatium querit pater quem sine matre nutriit
dulcis infans obiit modica q. vita peregit
novennem puerum eripuit cum mensib octo
et dies. xvi quib. superfuisse videtur
dep. xii kal. iul. Amantio.

Bibl. — De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 56, n. 82; Marucchi, *I monumenti*, pl. XLVII, n. 15.

Bibl. — De Rossi, *Inscr. christ*, t. I, p. 57, n. 85; Marucchi, *I monumenti*, p. 49, pl. XLVII, n. 19.

70. Inscription cémétériale, lettres assez effacées. Achille Stati (cod. Vallicel. *B. 104*, p. 93) la vit *nell' anticamera del papa nel Palazzo di S. Pietro;* année 346 :

B·M IN PCHERETIO QV ANN·V·M V Þ XV
CHERETIVS ET SEVERA PARENTIS
DP·VI·KAL · SEPTEMBRES
POS·CONSVLATVM AMANTI ET ALBINI Þ

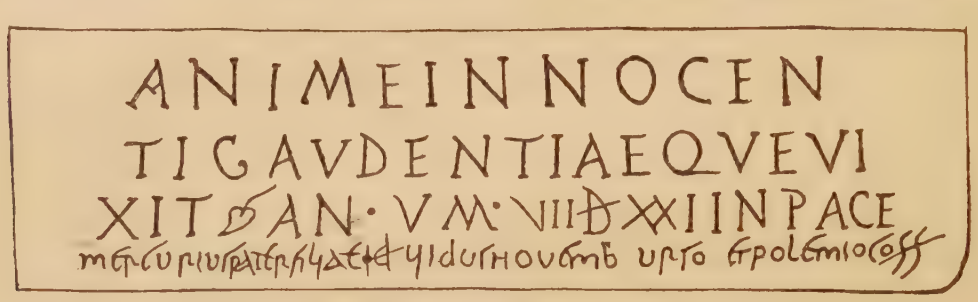

6925. — Inscription de Gaudentia.
D'après De Rossi, *op. cit.*, t. I, p. 43, n. 50.

71. Tablette cémétériale très mince et de petites dimensions, trouvée au mois de janvier 1845 au cimetière de Cyriaque sous la *vigna Caracciolo;* l'épitaphe est datée des consuls Rufinus et Eusebius. Ces noms se retrouvent en 311 et en 347; ici il ne peut être question que de l'année 347, car l'épitaphe est du mois d'août, or les consuls de 311 *Benemerenti in pace Cheretio qui vixit annos v menses v dies xv...*

Bibl. — De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 60, n. 91; O. Marucchi, *I monumenti*, pl. XLVII, n. 20.

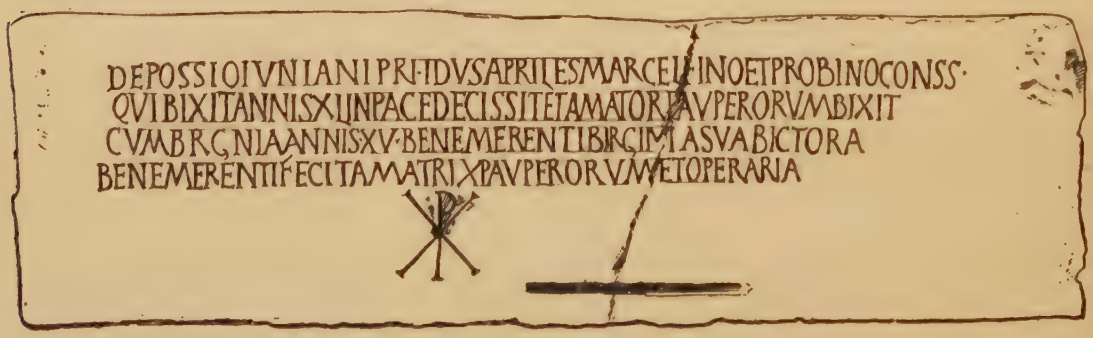

6926. — Inscription de Junianus et de Victoria.
D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. XLVII, n. 16.

69. Inscription cémétériale, vue en 1768, dans le cimetière de Cyriaque, sous la *vigna Viscardia;* ce n'est qu'un fragment et, à la 2e ligne, J.-B. De Rossi a suppléé le nom du consul Amantius, qui était accompagné du nom de son collègue Albinus. Le texte est grec, puis latin, mais en caractères grecs : Σωκράτης ἀείμνηστος φιλ(ο...) *deposeitous* θ' (= IX) *kalendas octobres Am*(antio et Albino conss. vixit) *anneus* (= annos) *triginta in pace*; année 345.

ϹΩΚΡΑΤΗϹ ΛΕΙΜΝΗϹΤΟϹ ΦΙΛ.....
ΔΗΠΟϹΕΙΤΟΥϹΘ'ΚΩΚΤΒΑΜ[αντιω.....
ΑΝΝΟΥϹ ΤΡΙΓΙΝΤΑ ΙΝ ΠΑΚΕ

n'entrèrent en charge qu'au mois de septembre. Voici le texte :

DEP EVSEBI
XI KAL. SEP ☧
RVFINO·ET·EV
SEVIO CONSS
QVI VIXIT ANPM
XXIII

Bibl. — De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 61, n. 95. Marucchi, *I monumenti*, pl. XLVII, n. 21.

72. Tablette de provenance cémétériale, de l'année 350 :

SVCCESSAE FILIAE DVL
CISSIMAE PARENTES·Q·V·AN
NOS DVOS M·XI·D·II·BM INPACE
DP XVIII KAL SEPT NIGRINIANO

Bibl. — De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 69, n. 110; Marucchi, *I monumenti*, pl. XLVII, n. 22.

73. Fragment d'inscription cémétériale, paléographie médiocre, portant le consulat de *Vannentio* (= Magnentio) et Decentio, année 351; c'est la seule inscription qui donne ces deux noms. En 351, l'almanach Philocalien donne pour Rome les consuls Magnence et Gaiso; dans la partie de l'empire soumise à Constance les fastes et les historiens ne font pas mention de consuls, le *chronicon syriacum athanasianum* dit ceci en 351 : *post consulatum Sergii et Nigriniani*. Dès lors, on ne voit pas facilement l'explication des consuls Magentius et Decentius. Si on fait de Decentius un consul suffect, il faudrait le rencontrer l'année suivante et c'est ce qui ne se voit nulle part, sans compter qu'à cette époque on ne peut citer aucun exemple d'un consul suffect mentionné sur une épitaphe. Mais ces temps furent si troublés à Rome et en Italie, qu'il faut laisser une part à l'inconnu, c'est-à-dire à l'ignorance. Voici le texte :

.....*benem*ERENTIQVE BIXET CVM CO*n*
juge sua annos XXI MES III DEPOSITVS
annorum....MES III D VIII DEPOSITVS I*n*
pace.....MVANNENTIO ET DECEN
*ti*O CC SS

Bibl. — Muratori, *Nov. thes. vet. inscr.*, p. 380, n. 4; Clinton, *Fasti romani*, t. II, p. 197; Guasco, *Inscr. mus. Capitol.*, t. III, p. 140, n. 1234; De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 69, n. 111; Marucchi, *I monumenti*, pl. XLVII, n. 23.

74. Inscription tracée sur une grande plaque de marbre, provenant d'un cimetière à ciel ouvert situé sur la colline du Vatican; année 352 :

PRIVATAQVE VIXIT ANNIS ⊱ LIII · MESIS
VIII DIES ⊱ II ⊱ DEPOSITA ⊱ EST ⊱ IIII NONAS
FEBR ⊱ BENEMERENTI · IN PACE ☧
DECENTIO ✝ ET PAVLO CONSS ⊱

Bibl. — De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 70, n. 112; Marucchi, *I monumenti*, pl. XLVII, n. 24.

75. Grande tablette trouvée au mois d'avril 1842, encore fixée au *loculus* dans le cimetière de Sainte-Agnès, année 352 :

⊱ AVR MERCVRIANETI BENEMERENTI ⊱
IN P·DP·V·KAL·APRILIS·DECENTIO·ET·
PAVLO·CONSS·MARITVS·FECIT ⊱

Bibl. — De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 71, n. 114; Marucchi, *I monumenti*, pl. XLVII, n. 25.

76. Cette inscription a servi longtemps dans un pavement, les lettres sont peu visibles. De Rossi l'a copié *in aedibus Volpatorum ad S. Pudentianæ in pavimento cujusdam officinæ*. Marini l'avait vue et copiée plus anciennement, et c'est par lui qu'on a pu compléter la partie manquante et qu'on a su que la pierre avait été trouvée à Saint-Sébastien, en 1785; mais vient-elle d'un cimetière souterrain ou d'un cimetière à ciel ouvert? A la deuxième ligne, Marini interprète : *Restitutæ, quæ (et) Sarama*; Sarama serait le prénom de Restituta; année 353 :

CAELESTINVS·ET·RESTVTA PARENTES·FI*liae*
☧ DVLCISSIMAE·RESTITVTE·QVI·SARAMA
FECERVNT·QVI·VIXIT·AN· III·M· V
D·XXIIII·PAVSABIT·PRIDIE·IDVS·M
CONSTANTIO · AVG·VI·ET CONSTANT*io II coss.*

Bibl. — De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 72, n. 117; Marucchi, *I monumenti*, pl. XLVII, n. 26.

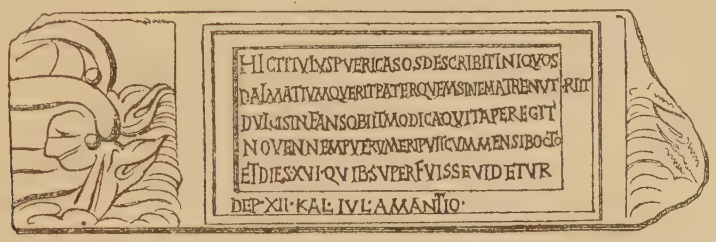

6927. — Cartouche d'un sarcophage.
D'après De Rossi, *Inscriptiones christianæ urbis Romæ*, t. I, p. 56, n. 82.

77. Couvercle d'un sarcophage exposé au pied de la paroi v°; vient du cimetière de Prétextat où il fut trouvé en 1852, le sarcophage est plus ancien que le couvercle sur lequel on lit la date de 353 :

DISPOSITLTAVSTINVS IIIIDVS AVG CONST
ANIIOAVGSCIC·NS TANIIOIICON
SS IN PACE

ce qu'il faut lire : *Deposi (tus) Fl. Faustinus IIII idus Aug. Constantio aug* S *et C(o)nstantio II conss. in pace.*

Bibl. — De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 72, n. 118; Marucchi, *I monumenti*, pl. XLVIII.

78. Fragment provenant de Sainte-Agnès trouvé en 1851; le nom d'*Aprillentius* est rare; année 354 :

locus Apr ILLENTI
vixit a n NOS DVOM . . . . *dep*
. . . *dd n* NCONSTANT *io VII*
et constant IO III CONS

Bibl. — De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 73, n. 120; Marucchi, *I monumenti*, pl. XLVII, n. 27.

79. Inscription gravée sur une tablette *e coem. Priscillæ sub vinea Amici*, trouvée le 23 janvier 1806, datée de l'année 355 :

☧
ERENES·QVAE VIXIT
ANN·N̄ XVIII·M·V·
Ƀ·XII·FECIT·CVM·MARIT·M̄·
VII·Ƀ·V·DP̄·X·KIVL ARBITIONI·CONSS.

Bibl. — De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 73, n. 121, Marucchi, *I monumenti*, pl. XLVII, n. 29.

80. Inscription cémétériale gravée sur une dalle ayant reçu une inscription grecque païenne. La dalle a été sciée dans le sens de l'épaisseur, le texte grec est demeuré à la bibliothèque vaticane, le texte latin chrétien a été transporté au musée du Latran, après qu'on en a abattu les deux côtés ne portant pas d'inscription; année 355 :

STATILIA TIGRIS FILIA DVL
CISSIMA QVE VIXIT ANNO
XXII · D · XVIIII ET CVMARITO
FECIT ANN · IIII · M · III · D · VII
KAL · IVLIAS · QVIESCET IN PACE
FLAVIIS ARBITIONE ET LOLLIANOCONS

Bibl. — Boldetti, *Osservazioni*, p. 488, *in cœm. Calepodii*; Muratori, *Nov. thes. vet. inscr.*, p. 380, n. 5; Hagembuch, *Epistolæ epigraphicæ*, pref., p. 32; Clinton, *Fasti romani*, t. II, p. 197; De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 74, n. 122; Marucchi, *I monumenti*, pl. XLVII, n. 28.

81. Grande tablette probablement de provenance cémétériale; consulat de Datianus et Cerealis, en 358. Le *Chronicon syriacum Athanasianum* nomme cette année *Titianus* comme le premier consul (Mai, *Nova Patr. biblioth.*, p. 12), même erreur chez l'historien Socrate (*Hist. eccl.*, l. II, c. XXXIX); sur cette question, voir Cardinali, dans *Atti della pontif. accad. d'archeol.*, t. II, p. 248 sq. :

☧ QVINTA Ð P .
NONIS IVNIIS DATIANO ET CERE
ALE

Bibl. — Marini, dans Mai, *Script. vet. nova coll.*, t. V, p. 445, n. 4; Fea, *Frammenti di fasti*, p. XCI; De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 78, n. 133; Marucchi, *I monumenti*, pl. XLVII, n. 30.

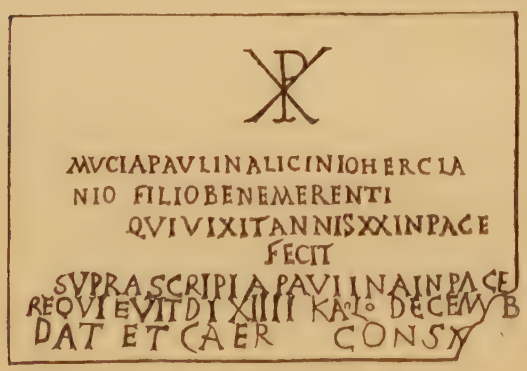

6928. — Inscription de Licinius Herclanius et de Marcia Paulina.
D'après De Rossi, *op. cit.*, t. I, p. 78, n. 135.

82. Inscription gravée sur une tablette de marbre fixée dans la paroi de l'escalier à Sainte-Agnès, sur la voie Nomentane; cette inscription ne paraît pas être d'origine cémétériale. C'est la mémoire d'un jeune homme de vingt ans, Licinius Herclanius, à qui sa nièce Mucia Paulina éleva un tombeau où elle vint le rejoindre le XIV des calendes de décembre de l'an 358. Ph. de Winghe (*cod. Brux.*, p. 32 *b*) vit cette inscription *in templo S. Agnetis*, (c'est d'après sa copie que Rossi a restitué un B à la fin de l'avant-dernière ligne); J. Sirmond. (*cod. Paris. Supp. Lat. 1420*, p. 11) Doni (*cod. Marucell. A. 293*, p. 22) et Suarès, *sch. Vatic.* (fig. 6928).

Bibl. — Bosio, *Roma sotterranea*, p. 433; Aringhi, *Roma subterranea*, t. II, p. 168; Reinesius, *Syntagma inscript. antiquar.*, cl. XX, n. 131; Relandus, *Fasti cons.*, p. 387; Georgi, *Ad Baron. Ann. eccles.*, ann. 358; Ritter, *Chron. cod. Theod.*; Marangoni, *Delle cose gentilesche*, p. 436; De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 78, n. 135; Marucchi, *I monumenti*, pl. XLVII, n. 31.

83. Deux fragments d'une inscription (peut-être cémétériale) trouvée en 1846; plus probablement provient d'un cimetière à ciel ouvert et a été jetée dans la catacombe de Calliste par un lucernaire :

/EONIANA
*i*N PACE · QVAE VIXIT*annos*
XVI QVIRIACVS · M*arilus* (?) */e*
*ci*T DEP XIII R AL · IAN*uarias*
*d*ATI*a*NO ET CEREA*le conss.*

Bibl. — Gudius, *Antiquæ inscriptiones*, in-fol., Leovardiæ, 1731, p. 366, n. 3; Relandus, *Fasti cons.*, p. 386; De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 79, n. 136; Marucchi, *I monumenti*, pl. XLVII, n. 32.

84. Inscription cémétériale de l'année 359 :

EVSEBIO · ET YPATIO CC
V · IDVS · IVNIAS · DECES
SET · PRIMA · QVAE
VIXIT · ANNVS . XXXV
M · II · DEPOSITA · IN PAC

Bibl. — Lupi, *Epitaph. S. Severæ*, p. 145; Marangoni, *Acta S. Victorini*, p. 125; Muratori, *Nov. thes. vet. inscr.*, p. 382, n. 1; Clinton, *Fasti romani*, t. II, p. 197; De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 80, n. 140; Marucchi, *I monumenti*, pl. XLVII, n. 33.

PAROI V.

85. Tablette de forme oblongue, de provenance cémétériale, datée du X[e] consulat de Constance et du III[e] consulat de Julien César (voir JULIEN), en 360.

DD NN CONSTIO AVG XII · IVLIANO CESAR III
CONSS VIIII KALMAS DECESSIT IANVARAS

Dominis nostris Const(ant)io Aug. X et Juliano C(a)esar(e) III conss VIIII kal Ma(ia)s decessit Januaras (pour *Januaria*).

D'après les notes manuscrites de Giovenazzi à la dissertation du P. Lupi sur Severa, p. 77, cette inscription a été trouvée *in vinea Casiniorum e coem. Callisti.*

Bibl. — Marini, *Atti d. frat. Arvali*, p. 370; De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 81, n. 142; Marucchi, *I monumenti*, pl. XLVIII, n. 1.

86. Inscription cémétériale d'un *loculus*. D'après Danzetta (*Inscr. cons.*, n. 102, *cod. Vatic. 8288*) qui s'appuie sur les notes de Marangoni, elle a été trouvée *in coemeterio Callisti, anno 1744, die 26 martii cum vase sanguineo;* datée du consulat de Mamertinus et Nevitta, en 362 :

A ☧ Ω
CL · MAMERTINO ET FL NEVITTA · CONSS ·
DVLCISSIMO FILIO PETRIO QVI VIXIT · ANN XII
M · I D · XV DEP PRID KAL · SEPT · IN PACE
EVTYCHES PATER · FECIT

Bibl. — Marangoni, *Mem. sacre dell'anf. Flavio*, p. 78; Gentili, *Diss. de antiq. Septempedanis*, p. 85; Adami, *Ricerche intorno al sito del carcere Tulliano*, p. 36; Marini, dans Mai, *Scriptor. veter. nova coll.*, t. V, p. 397, n. 3; De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p.86, n. 153; Marucchi, *I monumenti*, pl. XLVIII, n. 2.

87. Inscription cémétériale, provenant d'un cimetière inconnu, année 363 :

REFRIGERIO BENEMERETI IN
PACE QVI VIXIT ANN · PLVS MINV
N XL DEPOSSITVS III · IDVS MAIAS
DN IVLIANO AVG IIII ЄTALLVSTIOCO

Bibl. — Passionei, *Iscr. antiche*, p. 124, n. 80; Donati, *Ad. nov. thes.*, p. 185, n. 4; De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 88, n. 158; Marucchi, *I monumenti*, pl. XLVIII, n. 3.

88. Grande tablette de marbre dont la partie gauche a été sciée (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1443, fig. 3859). Elle a été lue et copiée avec quelques lettres en plus de ce qui reste aujourd'hui, dans le pavement de l'église de Saint-Sauveur, *in Curte*, par Alde le jeune (*cod. 5253*, p. 194), par Ph. de Winghe, (*cod. Brux.*, p. 19); par J. Sirmond (*cod. Paris. Supp. lat. 1420*, p. 12); par Ughelli (*sch. Vatic.*) et par Doni. (*cod. Barber. XXXIV, 73*, p. 542); quant à Celso Cittadini, *cod. Marcian. lat. XIV, 116*, p. 117) il a copié Alde. Année 363.

En se reportant, t. IV, fig. 3859, on verra le texte et les compléments proposés par J.-B. de Rossi, principalement d'après Ughelli; lign. 4 de la lettre M, et lign. 13, la lettre H d'après le P. Sirmond; quant à Ph. de Winghe, il semble avoir eu entre les mains la copie de Alde le jeune.

C'est une composition métrique, mais où la mesure est mal observée, ainsi qu'on s'en aperçoit dès la première ligne, ce qui ne facilite guère la restitution des vers suivants. J.-B. de Rossi a rétabli les cinq premières lignes dont le sens lui paraissait clair, il y a renoncé pour la suite. A la fin de chaque ligne se voit un sigle ou un symbole dont la signification serait intelligible peut-être si le texte était conservé en entier; ces sortes de signes se trouvaient probablement au commencement de chaque vers. Dans l'ensemble, la pièce demeure énigmatique.

Bibl. — Fabretti, *Inscript. antiq. quæ in ædib. paternis asservantur explicatio*, p. 113, n. 282; Georgi, *Ad Baron. Annal. eccles.*, ann. 363; Muratori, *Antiq. med. aevi.*, t. V, p. 52; De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 88, n. 160; Marucchi, *I monumenti*, pl. XLVIII, n. 4, p. 49, croit que le texte se rapporte à une veuve nommée Éleuthéria.

89. Inscription cémétériale de 364 décrite et figurée dans *Dictionn.*, t. II, col. 2110-2112, fig. 2070; moulage au Latran; original au musée du Capitole.

Bibl. — *Dictionn.*, t. II, col. 2110, note 10; ajouter Marucchi, *I monumenti*, pl. XLVIII, n. 6.

90. Inscription sur une tablette cémétériale que Settele a vue, déjà brisée chez le cardinal vicaire, provenant du cimetière Saint-Hippolyte, année 364. (Voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2479, fig. 5737.)

Bibl. — De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 96, n. 176; Marucchi, *I monumenti*, pl. XLVIII, n. 5.

91. Inscription cémétériale, de 366, provenance incertaine (voir *Dictionn.*, t. V, col. 1170, fig. 4305).

LIGITIMVS BENEMERENTE FILIO ASELLO
⁂ DVLCISSIMO · QVIVXITANNIS · VII ET · M XET · D · XXI
de POSITVS · D · VIIII K · OCT · GRATIANO ET DAGALAIFO CONSS

Bibl. — Maffei *Museum Veronense*, p. 281, n. 8; De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 99, n. 186; Marucchi, *I monumenti*, pl. XLVIII, n. 7.

92. Inscription cémétériale, trouvée dans le voisinage du cimetière de Cyriaque, paléographie grossière; année 367 :

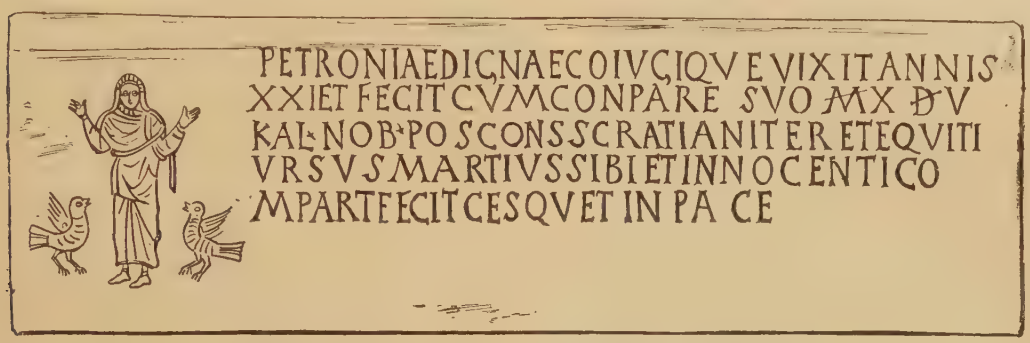

6929. — Inscription provenant du cimetière de Commodille.
D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. XLVIII, n. 17.

CESARIVS · QV
I · VIXIT · ANNI
S · LVI · M · V · D · XXIII
DEC · XVIII · KL · OCB
CON · LVPICINI

Bibl. — De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 103, n. 195; Marucchi, *I monumenti*, pl. XLVIII, n. 8.

93-94. Deux fragments de l'année 367; peut-être de provenance cémétériale.

Bibl. — De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 104, n. 197; p. 105, n. 201; Marucchi, *I monumenti*, pl. XLVIII, n. 9, 10.

95. Inscription sur une tablette probablement cémétériale, *e cœm. Callisti et Pretextati*, dit Boldetti; année 369 :

PVER RVFIN *us*
QVI VIXIT ANN
XVIIII · D LVIIII PRID
IDVS OCT DD NN VA
LENTINIANO ET VALENTE
AVG III CO●NSS ⁂

Bibl. — Fabretti, *Incr. antiq.*, p. 507, n. 130; Boldetti, *Osservazioni*, p. 81, Muratori, *Nov. thes. veter. inscr.*, p. 385, n. 1; Clinton, *Fasti romani*, t. II, p. 198; De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 110, n. 219; Marucchi, *I monumenti*, pl. XLVIII, n 11.

96. Fragment de tablette cémétériale; Fr. Can-

cellieri atteste qu'il vient d'un cimetière souterrain; année 371 :

IA
DVLCISIMA FILIE BENEME
RETIQVE VIXTſANſVI M VI
D VIII · DEPOSITA IN PA
CEſPRIE KAL MAIAS
DEPOS CONSO
LATVGRATIANI
ET PROBI

Bibl. — Fea, *Frammenti di fasti*, p. XCIV; De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 112, n. 223; Marucchi, *I monumenti*, pl. XLVIII, n. 12.

97. Inscription cémétériale, très grossière; ann. 371, trouvée en 1720 au cimetière de Commodille :

HIC · IACET · MVSCVLA · QVAE ET · GALATEA
QVAE VIX · ANN · DVOB · MENS · DVOB · ET · Ð XVII
DEP · XV · KAL · AVG · GRATIANO AVG · II IT ·
PROBO CONSS · IN PACE

Bibl. — Boldetti, *Osservazioni*, p. 808; Muratori, *Nov. thes. vet. inscr.*, p. 385, n. 3; Georgi, *Ad Baron. Annal. eccl.*, ann. 371; Clinton, *Fasti romani*, t. II, p. 198; De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 112, n. 224; Marucchi, *I monumenti*, pl. XLVIII, n. 13.

98. Inscription cémétériale; année 372 (voir *Diction.*, t. V, col. 1148, fig. 4294).

Bibl. — Marini, *Atti d. frat. Arvali*, p. 270; Fea, *Frammenti di fasti*, p. XCV; De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 113, n. 229; Marucchi, *I monumenti*, pl. XLVIII, n. 15.

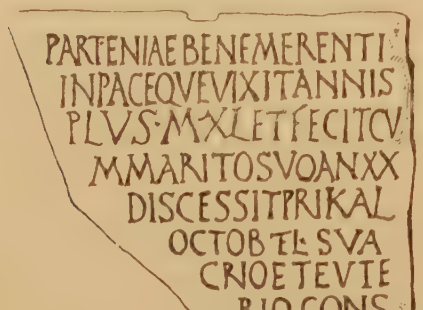

6931. — Inscription de Parthenia.
D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. XLVIII, n. 25.

99. Inscription cémétériale; année 372 (voir *Diction.*, t. V, col. 1149, fig. 4295).

Bibl. — Marini, *Atti d. frat. Arvali*, p. 300; De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 114, n. 230; Marucchi, *I monumenti*, pl. XLVIII, n. 14.

100. Fragment provenant d'un cartouche d'un couvercle de sarcophage en marbre, daté du post-consulat de Gratien, année 375.

Bibl. — De Rossi, *Inscr. christ*, t. I, p. 119, n. 247; Marucchi, *I monumenti*, pl. XLVIII, n. 16.

101. Inscription cémétériale sur une grande tablette de forme oblongue, trouvée au cimetière de Commodille, en 1720; elle s'appliquait à une tombe *bisome*; datée de l'année 375 (fig. 6929).

Bibl. — Boldetti, *Osservazioni*, p. 808; Georgi, *Ad Baron. Annal. eccl.*, ann. 375; Muratori, *Nov. thes. veter. inscr.*, p. 386, n. 6; Clinton, *Fasti romani*, t. II, p. 198; De Rossi, *Inscr. christ*, t. I, p. 120, n. 251; Marucchi, *I monumenti*, pl. XLVIII, n. 17.

102. Fragment d'inscription, datée de l'année 376, consulat de Gratien et Merobaude.

Bibl. — De Rossi, *Inscr. christ. urb. Rom.*, t. I, p. 125, n. 265; Marucchi, *I monumenti*, pl. XLVIII, n. 18.

103. Inscription sur une grande dalle qui devait fermer une tombe dans le sol d'une galerie, trouvée au mois de juin 1854, au cimetière de Calliste près du vestibule de la crypte de sainte Cécile; un deuxième fragment de la même inscription était entré en 1840

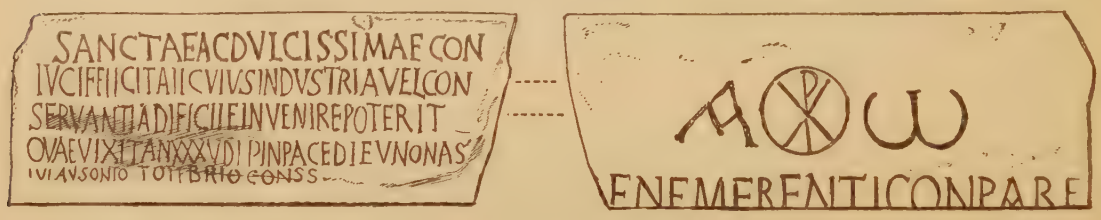

6930. — Inscription de Felicitas.
D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. XLVIII, n. 23.

dans les magasins du Vatican; d'où on doit conclure que vers cette date de 1840 des fossoyeurs se sont introduits dans la crypte de sainte Cécile et l'ont ravagée; datée de l'année 378 :

TITIANA · QVE VIXIT ANNOS
AGAPE · SE BIBA ſ FECIT
DD NN FL VALENTEMET VALENTINI ANOAS · I *terum*
DP · AGAPE IN PACE

Ligne 3, il faut probablement lire : *Valente (sextu)m.*

Bibl. — De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 129, n. 278; Marucchi, *I monumenti*, pl. XLVIII, n. 19.

104. Inscription cémétériale, provenant probablement d'une catacombe; le graveur a commis une faute en plaçant Valentinien avant Valens, ce qui est contraire au droit et à l'usage des fastes consulaires, d'ailleurs il ne s'en est pas tenu là, il a donné à Valentinien le IV^e^ consulat de Valens et à Valens le II^e^ consulat de Valentinien; enfin il a transporté de Valentinien à Valens l'épithète de *junior*; année 378; sans parler du symbole ce lapicide, on peut le dire, mettait tout à l'envers :

IVSTA QVE VIXƆI
ANNVS II MSIII DXIII DPR
NON AVG VALENTI
NIANO S. ET VALENTE
IVN · ITERVM CONSSNO

Bibl. — De Rossi, *Incr. christ.*, t. I, p. 128, n. 276; Marucchi, *I monumenti*, pl. XLVIII, n. 20.

105. Inscription opistographe chrétienne et de pro-

venance cémétériale. On a coupé une très grande dalle pour faire cette tablette sur laquelle on lit :

Sanctæ ac dulcissimæ coniugi Felicitati, cujus industria vel conservantia difficile invenire (pour *inveniri*) *poterit, quæ vixit an. xxxv, dep. in pace die v nonas Jul. Ausonio (et) Olibrio conss.* Année 379 (fig. 6930).

Bibl. — De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 130, n. 281. Marucchi, *I monumenti*, pl. XLVIII, n. 21, 23.

106. Fragment de provenance cémétériale, année 380 :

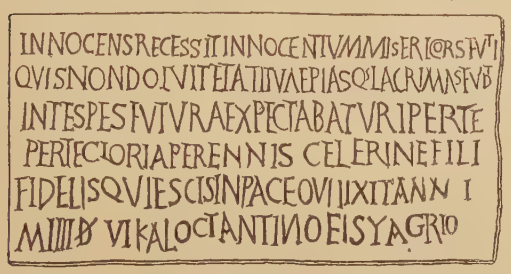

6932. — Inscription cémétériale.
D'après De Rossi, *Inscriptiones*, t. I, p. 140, n. 315.

Bibl. — De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 136, n. 300; Marucchi, *I monumenti*, pl. XLVIII, n. 22.

107. Fragment de provenance cémétériale, que Brunati a cru païen; année 380 :

i NNOCENTISSIMO QVI BIXIT ANNIS·
i DVS AVGVSTAS GRATIANO V·ET TAEO
DOSIO CONSVLIBVS

Bibl. — Maffei, *Museum Veronense*, p. 264, n. 14; Donati, *op. cit.*, p. 187, n. 3; Fea, *Frammenti di fasti*, p. XCVI; De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 132, n. 286; Marucchi, *I monumenti*, pl. XLVIII, n. 24.

108. Fragment de tablette, ou plutôt éclat de tablette en marbre numidique qu'on a utilisé malgré sa cassure oblique, probablement à cause de la dureté de ce marbre; la prévision s'est trouvée juste et l'épitaphe nous a été conservée intacte; trouvée le 22 février 1806, au cimetière de Commodille, dans la crypte des Saints-Félix-et-Adauctus; année 381, (fig. 6931) :

Parteniæ benemerenti in pace que vixit annis plus m. xl et fecit cum marito suo an xx discessit pri kal octob. Fl. Suagrio et Euterio cons.

Bibl. — Fea, *Frammenti di fasti*, p. XCVI; De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 138, n. 306; Marucchi, *I monumenti*, pl. XLVIII, n. 25.

109. Inscription cémétériale de provenance inconnue. J.-B. de Rossi estime que cette inscription doit avoir le même auteur que notre n. 105, non seulement pour le texte mais pour la gravure, ce qui est prendre parti un peu rapidement sur la question des lapicides (voir ce mot); enfin, Rossi pense que ces deux inscriptions proviennent d'un même cimetière. Lequel? Il n'en sait rien; l'inscription est de l'année 382 (fig. 6932) :

Voici la transcription du texte :

Innocens recessit, innocentium misericors fuit. Quis non doluit (a)etati tuæ piasque lacrimas fudit? in te spes futura, expectabatur per te, per te, gloria perennis, Celerine fili : fidelis quiescis in pace. Qui (v)ixit ann. I, m. III, d(epositus) VI kal. oct. Antino (lire Antonio) *et Syagrio.*

Bibl. — Sarti et Settele, *Ad Dionysi opus de Vaticanis cryptis appendix*, 1840, p. 71; De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I p. 140, n. 315; Marucchi, *I monumenti*, pl. XLVIII, n. 26.

110. Inscription cémétériale, vue en 1768, par Reggi au cimetière de Cyriaque sous la *vigna Viscardia*; année 382 :

☧ IANVARA IN PACE DEPOSITA X·V KAL SEPT ☧
CL·ANTONIO ET FL SYAGRIO CONSS

Bibl. — De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 139, n. 312; Marucchi, *I monumenti*, pl. XLVIII, n. 27.

111. Inscription damasienne originale, de l'année 338, placée au pied de la paroi VI, où elle a été apportée de la basilique de Saint-Martin-des-Monts. C'est l'épigramme consacrée par le pape Damase à la jeune matrone Projecta; nous l'avons déjà figurée dans *Dictionn.*, t. IV, col. 191, n. 53, fig. 3558. Nous aurons d'ailleurs l'occasion d'y revenir (voir PROJECTA.)

112. Inscription tracée dans un cadre mouluré et qui a sans doute été placée en tête d'un *arcosolium;* sur le listel supérieur le sigle,

on voit à peine la boucle du *rho*, mais elle existe. Cette inscription offre un grand intérêt à raison de ses indications chronologiques et géographiques.

En ce qui a trait à la chronologie, elle associe le jour de la lune avec le 6 des ides de mars du postconsulat de 384; c'est donc l'année 385. L'épitaphe marque la tombe d'un nommé Cyrille qualifié *civem Armeniacum Cappadocem*, mention nouvelle qui peut s'entendre ainsi. Nous savons par Spartien que Trajan soumit à l'empire l'Arménie majeure et Hadrien consentit à lui laisser ses rois, ainsi que l'a fait voir Borghesi, dans *Annali dell'Instituto di corrispondenza archeologica*, 1846, p. 327-333. Quant à l'Arménie Mineure elle continua à compter comme province associée à la Mélitène, par Trajan; l'Arménie Mineure fut divisée en Ire et IIe, avec Mélitène, ville de l'Arménie IIe comme métropole; c'est pourquoi Strabon (*Geogr. XI*), Pline (*Hist. nat.*, V, XXIV, 20) et Dion, qui raconte ce qui est antérieur à Trajan, ont placé Mélitène dans la Cappadoce; Étienne de Byzance, venu après eux, fait comme eux, et c'est ainsi que ce Cyrille est qualifié *armeniacus cappadox*. Voici la transcription du texte (fig. 6933) :

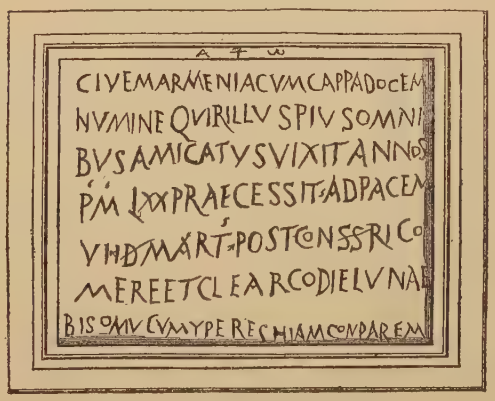

6933. — Inscription damasienne.
D'après De Rossi, *Inscriptiones*, t. I, p. 155, fig. 155.

Civem Armeniacum Cappadocem numine Quirillus pius omnibus amicatus vixit annos p. m. lxx præcessit ad pacem vi. id mart. post. conss. Ricomere et Clearco die lunæ; bisomu cum Yperechiem comparem.

Bibl. — De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 155, n. 355; Marucchi, *I monumenti*, pl. XLVIII, n. 28.

113. Inscription de l'année 386 :

FL·HONORIO *et*
EVBODIO·CO *nss.*
ADEODATO.....
ET CR.....

Bibl. — G. Schneider-Graziosi, *Incrementi nel museo cristiano lateranense*, dans *Nuovo bull. di arch. crist*, 1914, p. 56.

114. Inscription cémétériale de l'année 387, le nom de le défunte manque.

Bibl. — De Rossi, *Inscr. christ.*, t.I, p. 161, n. 367; Marucchi, *I monumenti*, pl. XLVIII, n. 29.

115. Inscription cémétériale provenant du cimetière de Cyriaque. (Voir *Dictionn.*, t. V, col. 1142, fig. 4290.)

Bibl. — De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 165, n. 375; Marucchi, *I monumenti*, pl. XLVIII, n. 30.

116. Inscription peut-être cémétériale, figurée et décrite dans *Dictionn.*, t. V, col. 1146-1147, fig. 4292.

Bibl. — *Dictionn.*, t. V, col. 1146, note 8; Marucchi, *I monumenti*, pl. XLVIII, n. 31.

117. Fragment d'une dalle opistographe, trouvée

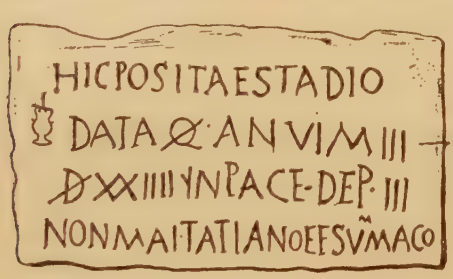

6934. — Épitaphe d'Adeodata.
D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. XLVIII, n. 37.

sur la voie Appia, au-dessus du cimetière de Calliste; datée de 389, sur une des faces on lit ces mots :

vixit ANNOS XXXIIII ET ME *nses.*
in PACE AMICVS AMIC *orum*

Bibl. — De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p.167, n. 380; Marucchi, *I monumenti*, pl. XLVIII, n. 32-33.

118. Inscription cémétériale provenant de la voie Appienne; année 389 :

TIMASIO ET PROMVTO
PRIE IDVS SEPTEMBRIS DEPOSITVS
ADEODATVS Q·N·M·VII . IN PACE

Ligne 3, il faut probablement corriger *Qui Vixit Annos Numero II.*

Bibl. — De Rossi, *Inscr. christ*, t. I, p. 167, n. 379; Marucchi, *I monumenti*, pl. XLVIII, n. 34.

119. Fragment d'une grande tablette cémétériale venant du cimetière de Saint-Hippolyte, où elle fut trouvée au mois de décembre 1838. Datée du IV^e^ consulat de Valentinien et Nestorius, année 390.

Bibl. — De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 169, n. 386; Marucchi, *I monumenti*, pl. XLVIII, n. 35.

120. Inscription qui paraît cémétériale, consulat des mêmes que le numéro précédent, année 390.

Bibl. — De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 169, n. 384; Marucchi, *I monumenti*, pl. XLVIII, n. 34.

121. Inscription peut-être cémétériale, opistographe. C'est l'épitaphe d'une fillette appelée Adeodata, morte en 391, à l'âge de 6 ans, 3 mois, 24 jours.

Il est intéressant de rapprocher ce monument daté de ce que nous avons dit dans le *Dictionnaire* sur le culte des morts, voir CANDÉLABRE, CHANDELIER, CIERGE, car le petit objet qui figure en marge de l'inscription semble bien être un chandelier sur lequel est emmanché un cierge (fig. 6934).

Bibl. — Muratori, *Nov. thes. veter. inscr.*, p. 393, n. 4; Georgi, *ad Baron. Annal. eccles.*, ann. 391; Clinton, *Fasti romani*, t. II, p. 199; De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 172, n. 391; Marucchi, *I monumenti*, pl. XLVIII, n. 37.

122. Fragment d'une grande inscription au bas de laquelle on voit un boisseau (voir *Dictionn.*, t. V, col. 1168, fig. 4304).

Bibl. — *Dictionn.*, t. V, col. 1168, note 4; Marucchi, *I monumenti*, pl. XLVIII, n. 38.

123. Au cours de ces dernières années, on a ajouté deux inscriptions sur cette V^e^ paroi, c'est notre n. 113, et une inscription opistographe qui porte sur une face le 6^e^ consulat de Valens et le 2^e^ de Valentinien, année 378 (voir ci-dessus notre n. 104).

PAROI VI.

124-125. Tablette opistographe peut-être d'origine cémétériale que Marini a vue au museo Rusconi. L'inscription qui fut tracée la première paraît être celle-ci :

TOTIVS PVDICITIAE
VERITAS IGNATIA GERONTIA
QVAE VIXIT ANNOS PM XLIII
FECIT CVM CONPARE SVO ANN
XXIIIIIVIT IN PACE X KAL APRIL
DN ARCADIO II ET RVFINO CONS

Ignatia Gerontia est morte en 392; son épitaphe aura été enlevée pour servir à Laurentia dont l'épitaphe très grossière semble de la fin du V^e^ siècle :

LAVRENTIA QVE VI
XIT ANNOS XϛZI
MISTS V XIII

Laurentia qu(a)e vixit annos Xϛ (*xvi*), *mises* (= *menses*)v *zi*(es) (= dies) XIII.

Bibl. — Muratori, *Nov. thes. vet. inscr.*, p. 393, n. 6; Clinton, *Fasti romani*, t. II, p. 199; Georgi, *Ad Baron. Annal. eccles.*, ann. 392; De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 174, n. 400; Marucchi, *I monumenti*, pl. XLIX, n. 12, p. 50.

126. Fragment trouvé en 1855 sur la *via Ardeatina*, provenance cémétériale, datée de 393.

Bibl. — De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 183, n. 418; Marucchi, *I monumenti*, pl. XLIX, n. 3.

127. Couvercle de cuve ou de sarcophage, provenant d'un cimetière suburbain; année 393 :

TIGRITI BENEMERITI IN PACE
QVE VICSIT ANNOS ⊄LXXX
MEN⊄II⊄DEPOSITA⊄VIII⊄KAI⊄
IAN⊄DD·NN⊄TEVDOSIO⊄III ET⊄
EVGENIO
EILIVS EECEI MATRI

Bibl. — De Rossi, dans *Annali dell'Ist. arch.*, 1849, p. 307; *Inscr. christ.*, t. I, p. 181, n. 414; Marucchi, *I monumenti*, pl. XLIX, n. 4.

128. Inscription gravée sur une tablette très épaisse de provenance cémétériale douteuse; année 393 :

CONSTANTIAE FILIAI
CARISSIMAE QVAI
VIXIT ANNIS R·M
XL DEPOSITA IN
PACE XVIII KAL M
IAS·THEODOSIO
AVG·III ET EVGENIO
AVG·CONSS

Bibl. — Passionei, *Iscrizioni antiche*, p. 116, n. 30;

Donati, *Ad. nov. thes.*, p. 189, n. 5; De Rossi, *Inscript. christ. urb. Rom.*, t. I, p. 179, n. 410; Marucchi, *I monumenti*, pl. XLIX, n. 6.

129. Inscription trouvée dans la *villa Maccarania*, près de la porte Saint-Paul en 1770, ayant appartenu à un sarcophage à strigilles (voir *Dictionn.*, t. V, fig. 4288).

Bibl. — *Dictionn.*, t. V, col. 1139, note 2; Marucchi, *I monumenti*, pl. XLIX, n. 6.

130. Dalle oblongue, très pesante, de provenance cémétériale incertaine; datée de l'année 395; provient d'un cimetière de la voie Appienne :

DEPOSITVS ADEODATVS IN PACE VIIII KALENDAS
SEPTEMBRES QVI VIXIT ANNVS XXSI·MENSIS TRES
DIES NOBE CONSVLATVS ANICIIS OLYBRIO ET
PROBINO VV CC HIC REQVIESCET FELICITAS SE VIVA
FECIT

Bibl. — Bottari, *Pitture e sculture*, t. III, p. 117, n. 21; Passionei, *Iscrizioni antiche*, p. 110, n. 2; Donati, *Ad Nov. thes. vet. inscr.*, p. 190, n. 2; De Rossi, *Inscr., christ.*, t. I, p. 186, n. 426; Marucchi, *I monumenti*, pl. XLIX, n. 7.

130 *bis*. Au mois d'avril 1894, des fouilles entreprises à l'église de *Santa Maria in Monterone*, on trouva cette inscription datée de l'année 395; elle concerne Anicia Faltonia Proba, matrone chrétienne que louèrent saint Augustin et saint Jérôme :

ANICIAE (*Faltoniae*)
PROBAE·FIDEI·NOBILITA
TIS·ANTIQVAE ORNA
MENTO·ANICIANAE
FAMILIAE·SERVANDAE·AC
DOCENDAE·CASTITATIS
EXEMPLO·CONSVLVM (*ma*)-
TRI·ANICIVS·HERMOGE
NIANVS·OLIBRIVS·V·C·
CONSVL·ORDINARIVS
ET·ANICIA·IVLIANA·C·F·
EIVS·DEVOTISSIMI·FILII
DEDICARVNT

Corp. inscr. lat., t. VI, n. 1755; O. Marucchi, *Dono di una iscrizione onoraria romana al museo cristiano Lateranense*, dans *Nuovo bullettino di archeologia cristiana*, 1921, t. XXVI, p. 117-118.

131. Grande dalle qui, d'après Vignoli, vient du cimetière de Cyriaque, mais Bottari, appuyé par Montfaucon et Ficoroni, affirme que cette dalle fut trouvée à Sainte-Marie du Transtévère; année 396.

HIC REQVIESCET QVODVVLDEVS HO
NESTE RECORDATIONES VIR OVI VIC
XIT ANNOS·L·SI DEPOSITVS IN PACE
DIE V IDVS OCTOBRES CONSS DD NN
ARCADIO AVG QVATER ET HONO
RIO AVG TER CONSVLIBVS

Bibl. — Vignoli, *Inscr. selectæ*, p. 332; Reland, *Fasti*, p. 523; Georgi, *Ad Baron. Ann. eccles.*, ann. 396, Montfaucon, *Diarium italicum*, p. 270; Ficoroni, *Osservazioni sopra il diario italico di Montfaucon*, p. 55; Muratori, *Nov. thes. vet. inscr.*, p. 395, n. 3; Clinton, *Fasti romani*, t. II, p. 299; Bottari, *Pitture e scult.*, t. III, pref. p. XIV; Osann, *Sylloge inscr.*, p. 488, n. 30; *omnes negligenter*, écrit J.-B. De Rossi, *sed eorum peccata recensere omitto*, *Inscr. christ.*, t. I, p. 189, n. 436; Marucchi, *I monumenti*, pl. XLIX, n. 8.

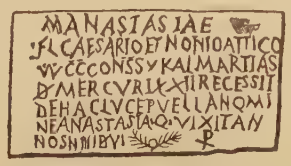

6935. — Inscription d'Anastasia.
D'après De Rossi, *op. cit.*, t. I, p. 193, n. 443.

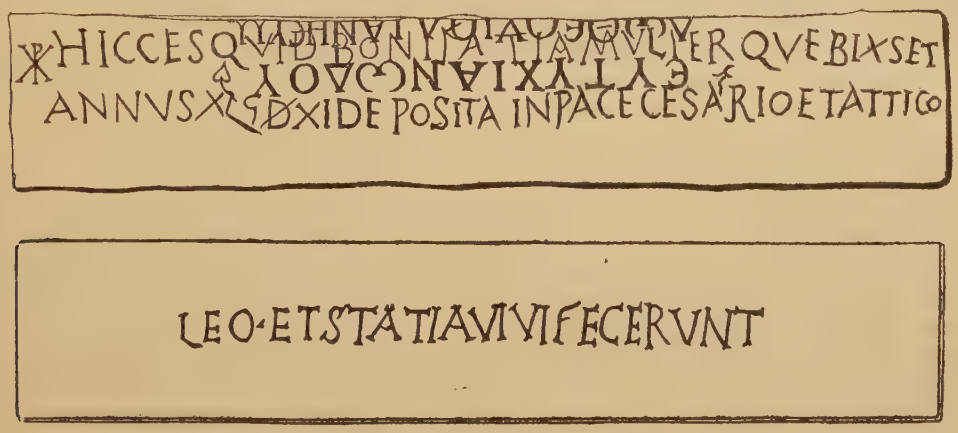

6936-6937. — Tablette portant trois inscriptions (recto et verso).
D'après De Rossi, *op. cit.*, t. I, p. 197, n. 452.

132. Inscription cémétériale, opistographe, provenant du cimetière d'Hippolyte (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 2481, fig. 5737); année 397.

Bibl. — De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 195, n. 445; Marucchi, *I monumenti*, pl. XLIX, n. 9-10.

133. Fragment d'inscription, peut-être cémétériale; date, 397, rapportée de Saint-Martin-des-Monts.

Bibl. — De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 199, n. 456; Marucchi, *I monumenti*, pl. XLIX, n. 11.

134. Tablette cémétériale rapportée du cimetière de Cyriaque au mois de janvier 1839; datée de l'année 397. Voici la transcription du texte (fig. 6935) :

Memoria Anastasiæ. Flavio Cæsario et Novio Attico viris clarissimis consulibus V kal. Martias die mer-

curii luna xij recessit de hac luce puella nomine Anastasia, quæ vixit annos numero iiij dies vj.

Bibl. — Sarti e Settele, *Append. ad crypt. Vatic.*, p. 43; De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 193, n. 443; Marucchi, *I monumenti*, pl. XLIX, n. 12.

135. Inscription cémétériale opistographe portant trois épitaphes. Reggi qui la vit en 1769 ne releva qu'une seule ligne de l'épitaphe grecque. Bottari parla des deux inscriptions latines et ne souffla mot du grec, et dit que cette tablette venait d'un cimetière de la voie Appienne; Marangoni se contenta d'un seul côté, le revers, et ajouta que l'inscription venait du cimetière de Prétextat, entre les voies Appienne et Ardéatine. L'inscription la plus ancienne est celle tracée en caractères grecs qui, d'après leur aspect, peuvent remonter au IIIe siècle; il faut lire :

ϟ ΕΥΤΥΧΙΑΝΩ ΔΟΥ
ΛΩΘΕΟΥ ΙΟΛΙΑΝΗCΥΜ

ce qu'il faut entendre ainsi : Εὐτυχιανῷ δούλῳ Θεοῦ Ἰο(υ)λιανὴ συμ(βίῳ ἀνέθηκεν). Un siècle plus tard environ, la tombe d'Eutychianus fut privée de son épitaphe qui fut retournée; on grava au revers:

LEO ET STATIA VIVI FECERVNT

Ceux-ci avaient préparé leur tombe de leur vivant; peut-être n'en jouirent-ils pas longtemps, car leur épitaphe, ou cette tablette qui en tenait lieu, fut enlevée, retournée une fois encore, en vue d'une destination nouvelle ainsi libellée en 397 (fig. 6936-6937) :

☧ HIC CESQVID BONIFATIA MVLIER QVE BIXSET
ANNVS XLS Ð XI DEPOSITA INPACE CESARIO ET ATTICO

Bibl. — Bottari, *op. cit.*, t. III, p. 117, n. 17; Marangoni, *Acta sancti Victorini*, p. 129; Muratori, *Nov. thes. veter. inscr.*, p. 1900, n. 2; De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 197, n. 452; Marucchi, *I monumenti*, pl. XLIX, n. 13, 14, p. 50.

136. Grande dalle jadis encastrée dans le pavement de Sainte-Sabine, où la vit Ph. de Winghe (*cod. Brux.*, p. 15) ainsi que Doni (*cod. Maruc. A 293*, p. 41) transportée au Vatican, et, de là, au Latran; on vit alors que ce marbre avait reçu une autre destination en 543 (voir cette date); le texte donné ici est daté de l'année 398 :

l o c u s t i TIANI ET EPINICENIS
honorio t III·ET FLEVTICIANO VVCC·COS
titianus? XVI KAL OCTOB DEPOSITVS EST
in somno IACIS QVI VIXIT ANN P M LXV

Bibl. — Montfaucon, *Diarium italicum*, p. 161; Reland, *Fasti*, p. 532; Ritter, *Chron. cod. Theod.*, à l'année 398; Muratori, *Nov. thes. vet. inscr.*, p. 396, n. 6; Georgi, *Ad Baron. Annal. eccles.*, ann. 398; Clinton, *Fasti romani*, t. II, p. 200; De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 202, n. 465; Marucchi, *I monumenti*, pl. XLIX, n. 15.

137. Fragment de tablette, peut-être cémétériale; année 398.

Bibl. — De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 202, n. 466; Marucchi, *I monumenti*, pl. XLIX, n. 16.

138. J.-B. De Rossi avait copié, à la *vigna Molinaria*, ces fragments d'une tablette de forme à peu près carrée qui avait pu être fixée sur un *arcosolium*. Le fragment contenant les lignes 1-3 a-t-il disparu? Nous ne savons, il n'est pas représenté aujourd'hui sur la paroi VI. A la ligne 4e on croirait pouvoir lire SATV *rni*, mais tout aussitôt on lit la mention du XVe jour de calendes..., et il est impossible de faire concorder ces deux indications : un samedi XV des calendes (d'octobre) avant l'année 399. Comme après le mot KAL on voit l'amorce de deux lettres, il faut lire IA*nuarii*, et il faut renoncer au *dies* SA *turni* (fig. 6938).

Bibl. — De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 206, n. 478; Marucchi, *I monumenti*, pl. XLIX, n. 17.

139. Dalle de grandes dimensions qui aura fermé une tombe prise dans le sol, trouvée en novembre 1838 au cimetière de Cyriaque, hors de place, datée de 399 :

IOVINIANVS ET PROBA SE BIBI FECERVNT
NONNOSA DEPOSITA Ð VII IÐ SEP CONS THEODOR
Q VIX ANNVS P M XIII

Bibl. — De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 205, n. 474; Marucchi, *I monumenti*, pl. XLIX, n. 18.

140. Inscription peut-être cémétériale, en 399 :

HIC IACET EXTINCTVS PRI *mo sub limine vitae*
ANGVSTO MVLTVM DILECT *us tempore* . . . .
NEC REOR HVNC LACRIMIS *fas sit deflere* . . . .
CORPORIS EXVTVS VINCLIS *qui gaudet in astris*
NEC MALA TERRENI SENSIT *contagia sensus*
MENSES NAMQVE NOVE*m uni vix super addidit anno*
CONPLEVITQVE DIES VITAE SE *x*
dep. f. L. MALLIO THEODORO VC. COS. PRI. NON
Q. VIXIT AN. V NVM M. VIIII

Bibl. — Gudius, *Antiq. inscr.*, p. 372, n. 10; Reland,

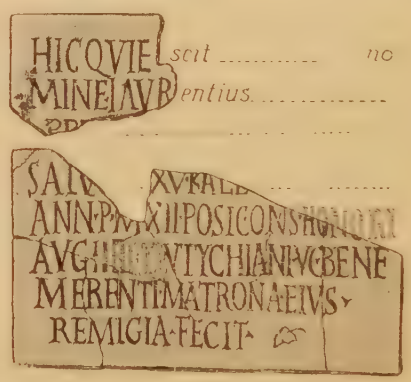

6938. — Fragment de tablette de la *vigna Molinaria*.
D'après De Rossi, *op. cit.*, p. 206, n. 478.

Fasti, p. 676; Gorgi, *Ad Baron.*, an. 505; De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 207, n. 479; Marucchi, *I monumenti*, pl. XLIX, n. 19.

141. Inscription peut-être cémétériale. (Voir *Dictionn.*, t. V, col. 1174, fig. 4307.) La signification du symbole que Osann prend pour une lance, me semble tout simplement une bêche (voir d'autres types, dans *Dictionn.*, t. II, col. 631, fig. 1463-1464). Datée de l'année 400.

Bibl. — *Dictionn.*, t. V, col. 1175, note 1; Marucchi, *I monumenti*, pl. XLIX, n. 20.

142. Inscription peut-être cémétériale, datée de l'année 400.

FL. CRESCENTINA. H. F. QVAE. VIXIT. ANN
PL. STILICHONE. V.C. CONSVLE . A . . . . *us maritus? fecit*
TV . MIHI . AETERNVM . RENOBAS . TV *mulata dolorem*
CRESCENTINA . MEVM . SI . FAS . SI *t*

Bibl. — Donati, *op. cit.*, p. 190, n. 4; C. Fea, *Frammenti di fasti*, p. XCIX; De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 211, n. 490; Marucchi, *I monumenti*, pl. XLIX, n. 21.

143. Inscription sur une petite tablette cémétériale; année 400 :

ROMVLE BENEMERENTI IN IA
DEPOSITA DIE VI IDVS IVN CONS
FL STILICONIS VC QVE VIXIT AN
NVS PL MIN XXX.

Bibl. — Lami, dans *Novelle letterarie di Firenze*, 1755, p. 594, n. 1; De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 209, n. 486; Marucchi, *I monumenti*, pl. XLIX, n. 22.

144. Inscription sur une tablette cémétériale; datée de 401.

DEP ℱ R VFINI ℱ III ℱ IDVS ℱ IAN ℱ
DEP CONS ℱ PL ℱ VINCENTI

Bibl. — Fea, *Frammenti di fasti*, p. XCIX; De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 212, n. 494; Marucchi, *I monumenti*, pl. XLIX, n. 23.

145. Deux fragments d'une tablette qui est peut-être d'origine cémétériale; datée de l'année 403 :

conjugi? VENERANDE BO *ne ?*
. . . . . 'E INNOCVOBO
. . . . . FLORENTIA DIGN *a*
QVID. . . . TENOBISES TVLI
DIGNA *pi* A AMABILIS PV *dica*
QVE VIXIT ANN PM
TEODOSIO AVG ET *Rumorido v. c. conss.*

Bibl. — De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 223, n. 525; Marucchi, *I monumenti*, pl. XLIX, n. 24.

146. Inscription sur tablette cémétériale provenant probablement du cimetière de Cyriaque, datée de l'année 403 :

DN TEIODOSIO AVG ET
ERVMORIDO VC IANVARINVS
ET IANTINA SVI VF CON
PARAVERVNT A CLAVDIO

Domino nostro Theodosio Aug. et Erumorido viro clarissimo Januarinus et jantina s(e) vivi(s) comparaverunt à Claudio (fossore).

Bibl. — De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 222, n. 522; Marucchi, *I monumenti*, pl. XLIX, n. 25.

147. Fragments rapprochés par J.-B. De Rossi; l'inscription avait été vue à Saint-Martin-des-Monts, plus complète, par Alde le Jeune (*cod. 5241*, p. 682) et par deux autres collecteurs d'inscriptions. Cette tablette porte deux épitaphes tracées en sens inverse l'une de l'autre; la plus ancienne, seule datée, est de l'année 403; Rossi a pu la compléter grâce à la copie de Alde.

L'autre épitaphe, postérieure et non datée : *Hic requiescent in pace sacra*(s virgines) *germanas unius utere natas Rufi*(na)... *Bonifatia dp. viiij kal. ian. cons.* S(everini?) v. c. (fig. 6939).

Bibl. — Muratori, *Nov. thes. vet. inscr.*, p. 398, n. 2; Clinton, *Fasti romani*, t. II, p. 200. De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 222, n. 524; Marucchi, *I monumenti*, pl. XLIX, n. 26.

148. Inscription qui ne paraît pas être de provenance cémétériale; datée de 404 (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 718, fig. 5877), trouvée en 1730.

Bibl. — Lupi, *Epitaph. S. Severæ*, p. 22; Georgi, *Ad Baron. Annal. eccles.*, ann. 404; Muratori, *Nov. thes. vet. inscr.*, p. 398, n. 3; Guasco, *Inscr. mus. Capitolini*, t. III, p. 153, n. 1245; De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 225, n. 529; Marucchi, *I monumenti*, pl. XLIX, n. 27.

149. Inscription sur une tablette cémétériale, datée de 404; provient d'un cimetière de la voie Appienne.

HIC IACIT EREDAM QVE
VIXII IN PACE FEDELIS
ANNIS PM XX CONSV
LATVM DN HONORI VI
DEPOSVIT NONIS OCTOBRIS

Bibl. — Bottari, *Pitture e sculture*, t. III, p. 118, n. 27; Passionei, *Iscrizioni antiche*, p. 117, n. 41; Donati, *Ad Nov. thes.*, p. 191, n. 2; De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 227, n. 533; Marucchi, *I monumenti*, pl. XLIX, n. 28.

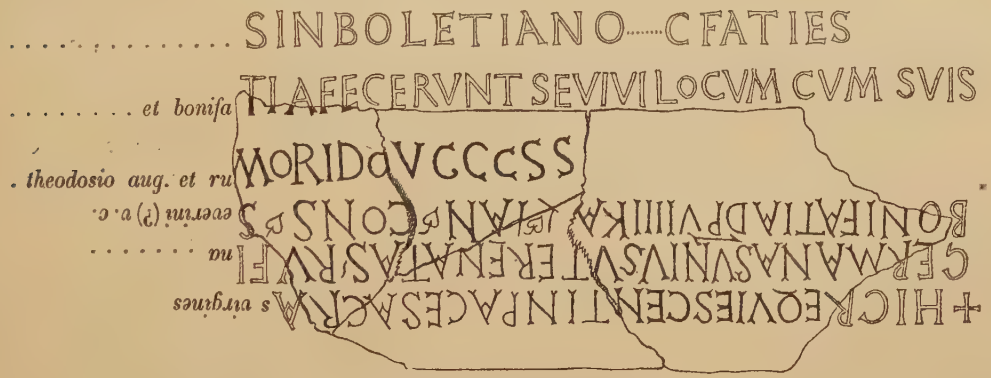

6939. — Épitaphes superposées.
D'après De Rossi, *op. cit.*, t. I, p. 222, n. 524.

150. Inscription sur tablette de provenance peut-être cémétériale, datée de l'année 405 :

DEPOSSIO CAMPANI · XV . . . . .
ELAVIO STELICONE VIRO INLV *stri*
ITERVM ET ANTEMIO VIRIS C *larissimis*
QVI VIXIT ANNOS PLVS MINVS. . . . .

Bibl. — Fea, *Frammenti di fasti*, p. C; De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 230, n. 541; Marucchi, *I monumenti*, pl. XLIX, n. 29.

151. Grande dalle aujourd'hui incomplète, mais qui a été vue entière à Saint-Martin-des-Monts par Alde le Jeune (*cod. 5241*, p. 674; *cod. 5253*, p. 276), par Phil. de Winghe (*cod. Brux.*, p. 12 *b*), par Sirmond (*cod. Paris. suppl. lat. 1420*, p. 6 *b*) et par un anonyme qui est peut-être Nicolas Alamanni (*cod. Barberin. XXIX. 148*). Celui-ci et Phil. de Winghe sont seuls à figurer l'agneau tenant une palme dans la bouche. Nous avons déjà donné ce texte et résumé la discussion

chronologique à laquelle il a donné lieu (voir *Dictionn.*, t. v, col. 1187-1188); daté de l'année 406.

Bibl. — *Dictionn.*, t. v, col. 1187, note 1; Marucchi, *I monumenti*, pl. XLIX, n. 30.

152. Quatre fragments provenant de la catacombe de Calliste; les fragments *a*, *b*, trouvés en 1852; les fragments *c*, *d*, achetés avant 1844 du propriétaire de

6940. — Inscription du cimetière de Commodille. D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. XLIX, n. 32.

la *vigna Vizia*, laquelle est au-dessus de la crypte où furent trouvés *a* et *b*. Date de l'année 406 :

DN *Arcadio au*GVSTO VI ET ANIC *io petronio* PROBO ☪
VC *Se vivis fec* ERVNT SIBI MAR *cellus et..*, INTA
CVM..... ET FILIAS PATRIC *in pa*CE ☪

Bibl. — De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 238, n. 559; O. Marucchi, *I monumenti*, pl. XLIX, n. 31.

153. Inscription du cimetière de Commodille, datée

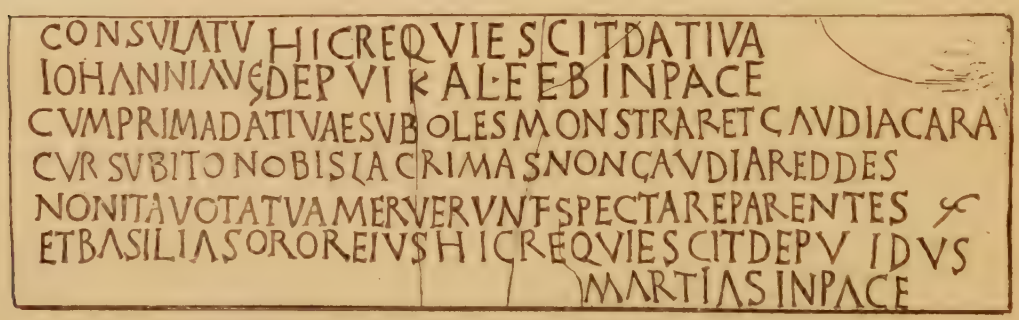

6941. — Dalle provenant de Saint-Paul-hors-les-Murs. D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. L, n. 1.

de l'année 408 : Le texte est très incorrect, quoique gravé avec netteté :

Innocus puer nomine Siddi hic bixit meses quator dies big inti quator petitus in pace iij id aprilis Anicio Auchenio Baso consule. Les consuls de cette année étaient Anicius Auchenius Bassus pour l'Occident et Philippe pour l'Orient, leurs deux noms étaient connus à Rome dès le commencement de l'année (fig. 6940).

Bibl. — Marucchi, *I monumenti*, pl. XLIX, n. 32; De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 288, n. 266, la met sous l'année 431.

154. Inscription d'origine peut-être cémétériale; Reggi la vit au cimetière de Cyriaque; datée de 409 :

III · NON · AVG DD NN · HONORIO VIII
EI TEODOSIO III AVGG CONSS
BENEMER ☪ IN PAC ☪ II A IICA ☪ O ☪ VIX ☪
AN ☪ III

Bibl. — De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 248, n. 592; Marucchi, *I monumenti*, pl. XLIX, n. 33.

PAROI VII.

155. Grande dalle qui a été retirée du pavement de la basilique de Saint-Paul-hors-les-Murs où l'avaient copiée Alde le Jeune (*cod. 5253*, p. 195); Ph. de Winghe (*cod. Brux.*, p. 40 *b*); Le P. Sirmond (*cod. Paris. suppl. lat. 1420*, p. 31).

Il est question ici d'un Joannes Augustus en qualité de consul. De qui s'agit-il? Sirmond, Muratori ont montré que c'est l'usurpateur Jean dont le consulat n'est mentionné que sur ce seul monument. Honorius mourut le 31 août 423 et peu après Jean de Ravenne se saisit du pouvoir impérial; fût-ce à la fin de 423 ou au début de 424, les auteurs anciens ne sont pas d'accord là-dessus, et ce n'est pas ce qu'ils disent qui peut permettre de tirer l'affaire au clair, mais les épitaphes sont plus utiles. En 424, l'Occident ne connaissait de consul que Castinus et la guerre était imminente entre Jean et Théodose II, aussi Victor, que tout l'Orient et les provinces soumises à Théodose regardaient comme consul, devait être regardé comme ennemi dans les pays de l'obédience de Jean. Et en effet, de même que les monuments d'Italie ne font mention que du seul Castinus, de même les lois de Théodose ne parlent que de Victor; Castinus s'était donc soumis à Jean ou avait fait semblant. D'où on croit pouvoir conclure qu'aux calendes de janvier de l'an 424, Jean ne s'était pas encore saisi du pouvoir, ou du moins, si c'était chose faite, il agissait encore avec circonspection et timidité. S'il avait pris le pouvoir dès 423, il se fût, suivant l'usage des nouveaux empereurs, nommé consul aux calendes de janvier 424, et les monuments d'Italie nous le montreraient collègue de Castinus; c'est en 425 qu'il se sera nommé consul, et c'est ainsi que nous lisons son nom sur cette pierre au v des ides de mars. A cette date, Rome lui était soumise et l'Italie septentrionale était disputée, ce qui explique pourquoi sur une inscription du XV des calendes d'avril on omet également Jean et Théodose pour s'en tenir au *post consulatum Castini viri clarissimi*. Le mois suivant, Ravenne fut prise et Jean fut tué, aussi Rome et l'Italie méridionale s'empressent d'acclamer Théodose II et le jeune Valentinien dès le mois d'août : *Theodosium Augustum XI et Valentinianum puerum florentissimum Cæsarem* (fig. 6941).

Bibl. — Bosio, *Roma sotterranea*, p. 154; Margarini, *Inscr. antiquæ basilicæ S. Pauli*, n. 365; Fabretti, *Inscr. antiq.*, p. 418, n. 375; Nicolai, *Della basilica di S. Paulo*, p. 141, n. 208; De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 278, n. 644; Marucchi, *I monumenti*, pl. L, n. 1.

156. Grande dalle retirée du pavement devant la porte de Saint-Martin-des-Monts; une partie des lettres est complètement effacée; les deux dernières lignes, les plus importantes, ont été restituées par J.-B. De Rossi; datée de 408 (fig. 6942).

Bibl. — Fabretti, *Inscr. antiq.*, p. 270, n. 150; Spon, *Miscell. eruditæ antiquitatis*, p. 296; Davanzati, *Storia S. Prassede*, p. 190; De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I,

p. 293, n. 677; Marucchi, *I monumenti*, pl. L, n. 2.

157. Inscription gravée sur une tablette oblongue qui peut être cémétériale; datée de l'année 450. Marini (*Iscr. Alb.*, p. 26) la rapporte au cimetière de Cyriaque, mais ne la décrit pas; et son texte peu correct concorde avec celui de Reggi qu'il a copié; toutefois dans sa collection d'inscriptions chrétiennes (ms. p. 812, 10) il s'est reporté à l'original qu'il a copié avec exactitude; depuis lors la dernière lettre de la 4e et de la 5e ligne a péri, mais la transcription de Reggi et de Marini nous la conserve.

FILICITAS IN PACE
\+ QVE BISIT ANNVS IIII ME
\+ SIS IIII DIIS II DEPOSITA
VII KAL SEP CON BALETIETAME
NI

Marini met en garde contre ces consuls Valens et Amenus ignorés par les fastes. Il est certain qu'on ne rencontre dans les fastes consulaires d'autre Valens que Valens Auguste qui eut toujours pour collègue un Valentinien, tantôt l'Ancien tantôt le Jeune. Qui est donc cet Amenus? J.-B. De Rossi fait observer que le lapicide est un maladroit et qu'on peut le tenir pour un ignorant sans l'offenser; de plus cet homme s'est trouvé embarrassé par le manque d'espace, comme c'est trop visible, sur l'original, il a donc jugé pouvoir écrire BALETI pour BALETINIANI. Ceci dit, on voit sans peine que les noms de *Valentiniani* et *Avieni* doivent se lire, car il a mis un M pour VI, ce qui est chose courante, enfin *Avieni* souffre tout ce qu'on veut jusque et y compris *Abinius* et *Abinus*, or Valentinien III et Abinius sont les consuls de l'année 450, qui serait la date de cette épitaphe.

Bibl. — Marini, *Iscr. Alb.*, p. 26; De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 328, n. 749; Marucchi, *I monumenti*, pl. L, n. 3.

158. Inscription fragmentaire de l'année 451; elle est remarquable en ce qu'elle nous montre à Rome, pour la première fois parmi les épitaphes chrétiennes une formule contre les violateurs de tombeaux :

. . . . . *a* DIV
ro VOS PER CRISTVM
NE MIHI AB ALIQVO VIO
LENTIAM FIAT ET NE SEPVL
CRVM MEVM VIOLETVR
DEP DIE VII ID AVGVSTAS
ADELFIO VC CONSS

Bibl. — De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 331, n. 752; O. Marucchi, *I monumenti*, pl. L, n. 4.

159. Dalle retirée du pavement de la basilique de Saint-Paul-hors-les-Murs. Ph. de Winghe (*cod. Brux.*, p. 41 *b*) avait copié le premier fragment; le P. Sirmond les deux (*cod. Paris., suppl. lat. 1420*, p. 33 et *cod. 1417*, p. 14); les lettres D. M. ne sont peut-être pas anciennes; datée de l'année 452.

HIC IACET NOMINE MATRONA CF IN PACE
VXOR CORNELI PRIMICERI CENARIORVM
FILIA·PORFORI PRIMICERI MONETARIO
RVM QVE VIXIT PL M·AN·XXIII QVE RECESSIT
DIE MERCVRIS ORA VIII ET DEPOSITA DIE
IOVIS IDVVM MAIARVM IN CONTRA
COLOMNA VII CONS FL·HERCVLANI VC.

Bibl. — Gruter, *Corp.*, p. 1054, n. 8; d'après lui Gutherus, *De officiis domus Augustæ*, III, 9, et Gesnerus, *Thes. lat.*, t. I, p. 836); Bosio, *Roma sotterranea*, p. 130; Aringhi, *Roma subter.*, t. I, p. 416; Reinesius, *Syntagma*, cl. VIII, n. 39; *Variar. Lect.*, III, 617; Mamachi, *Origines christianæ*, t. III, p. 320; Lami, *De erudit. apostolor.*, p. 244; Margarini, *Inscr. antiq. basil. s. Pauli*, n. 222; Georgi, *Ad Baron. Ann. eccl.*, ann. 452; Galletti, *Del primicerio*, p. 9; Nicolai, *op. cit.*, p. 149, n. 233; De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 332, n. 754; Marucchi, *I monumenti*, pl. L, n. 5.

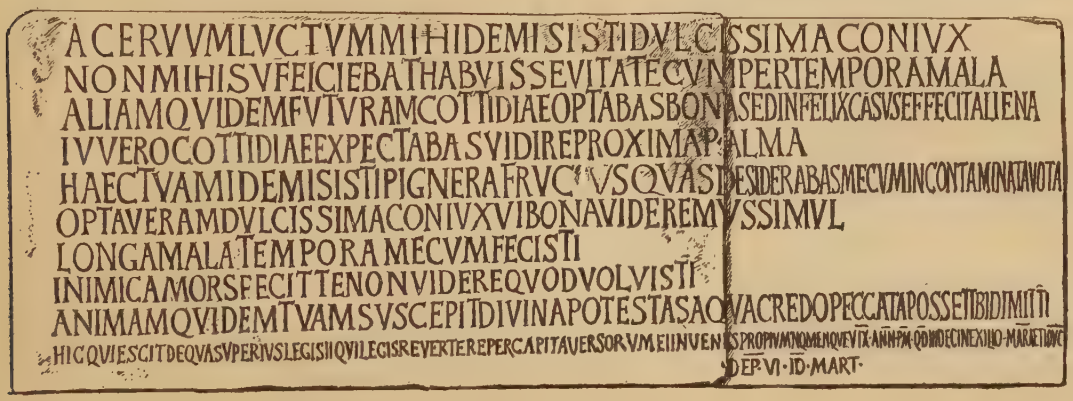

6942. — Dalle provenant de Saint-Martin-des-Monts.
D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. L, n. 2.

160. Inscription sur une tablette de provenance inconnue; datée de 455 :

DEPOSIT·IN PACE ANTINVS DIE III K·DEC·
DIVO VALENTINIANO VIII

Bibl. — De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 337, n. 767; Marucchi, *I monumenti*, pl. L, n. 6.

161. Fragment d'inscription daté de l'année 456, et que Marini dit avoir été retiré du cimetière de Priscille en 1807.

Bibl. — De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 346, n. 797; Marucchi, *I monumenti*, pl. L, n. 7.

162. Grande dalle qui fut encastrée dans le pavement de la basilique Sainte-Agnès où la copièrent Ph. de Winghe (*cod. Brux.*, p. 32 *b*). Alde le Jeune (*cod. 5241*, p. 183); Sirmond (*cod. Paris. suppl. lat. 1420*, p. 11), Doni (*cod. Maruc. A. 293*, p. 22), Suarès (*sch. Vatic.*); datée de l'année 456.

LOCVS GERONTI ⊏ PRESB ⊏
DEPOSITVS ⊏ XIIII ⊏ KAL ⊏ IVL ⊏
CONS ⊏ EPARCHIAVITH *i* *aug*

Bibl. — Baronius, *Annal. eccles.*, additam., t. VI, ann. 456 (très incorrect) (d'après lui, Muratori, *Nov.*

thes. veter. inscr., p. 408, n. 5); Bosio, *Roma sotterr.*, p. 434; Aringhi, *Roma subterr.*, t. II, p. 169; Reinesius, *Syntagma*, cl. XX, n. 90; Sirmond, *Ad. Sidon. Apoll., carm., VI, opera*, t. I, p. 1192; Georgi, *Ad Baron., Ann. eccl.*, ann. 456; Muratori, *Novus thesaurus veterum inscriptionum*, p. 408, n. 6; Gazzonii, *Ad Idatii chronicon*, édit. de Ram, p. 234; De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 345, n. 795; Marucchi, *I monumenti*, pl. L, n. 8.

163. Inscription qui, d'après Georgi, a été trouvée au cimetière de Calliste en 1732, d'après Marangoni au cimetière de Prétextat, près du *Domine quo vadis?* (ce qui revient au cimetière de Calliste). La tablette porte deux inscriptions, celle d'Augustus et celle de Surica, de deux époques distinctes :

LOCVS AVGVSTI
LECTORIS · DE BELA
BRV
DEP · SVRICA XS KAL · AVG
QVE VIXIT ANNOS
P M XII CONS
SEBERI NI

Marangoni et Muratori ont publié ces deux épitaphes comme s'il s'agissait de deux inscriptions

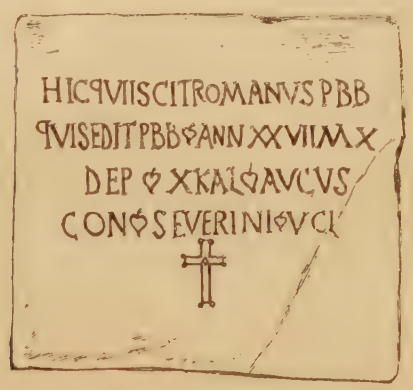

6943. Dalle provenant du cimetière de Sainte-Hélène. D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. L, n. 10.

différentes. La plupart des éditeurs avant J.-B. De Rossi ont reproduit les textes avec une fidélité relative. Vezzosi a donné une importance extrême à ce fait que la lettre *e* de la ligne 5e a la forme d'un *f* renversé, et il s'efforce de montrer qu'on ne peut y voir le pronom féminin *quæ*; aussi le nom de *Surica* l'embarrasse fort et il attribue l'épitaphe à un seul personnage : Augustus, lecteur du titre du Vélabre, mort à l'âge de 12 ans. Vettori reprend tout cela à son compte et Zaccaria n'en veut pas entendre parler; qu'il y ait deux épitaphes, celle d'*Augustus* et celle de *Surica*, c'est chose évidente. Quant à la date elle est douteuse. Sur la paroi VII on lit 461, mais Georgi préfère 482, Muratori, Donati et Fea, 461, et J.-B. de Rossi écrit, *sed neutra sententia potiori jure gaudet.*

Bibl. — Georgi, *Ad Baron. Annal. eccl.*, ann. 482; le même, *De liturgia romani Pontificis*, t. II, p. 89; Marangoni, *Acta sancti Victorini*, p. 130; Muratori, *Nov. thes. veter. inscr*, p. 1834, n. 3, p. 2001, n. 8; Donati, *Ad Nov. thes.*, p. 195, n. 3; Passionei, *Iscriz. antiche*, p. 112, n. 8 (et Donati, *op. cit.*, p. 434, n 5); Vezzosi, *Opera omnia* du card. Tomasi, t. VI, pref., p. XXIII; Zaccaria, *Storia letteraria*, t. I, p. 85; Vettori, *Dissert. apologet.*, p. 10; Fea, *Frammenti di fasti* p. c; Marchi, *Monum. delle arte primit.*, p. 26; De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 388, n. 878 ; Marucchi, *I monumenti*, pl. L, n. 9.

164. Grande dalle provenant du cimetière de Sainte-Hélène, transportée à Sainte-Marie-du-Transtévère, et de là au Latran : Datée de 482 ou 461 (fig. 6943).

Hic quiescit Romanus presbyter qui sedit presbyter annos 27, menses 10, depositus X kal. august., consul., Severini, v. cl.

Lami a proposé d'interpréter le sigle PBB, *presbyter benedictus*, Zaccaria a soutenu avec raison que c'est l'abréviation réguiière de *presbyter.*

Bibl. — Bottari, *Pitture e sculture*, t. III, p. 117, n. 19; Lami, dans *Novelle letterarie di Firenze*, 1749, p. 427, 1750, p. 567; Zaccaria, *Storia letteraria*, 3e édit., t. I, p. 303; Jacuzzio, *De Bonusæ et Mennæ titulo*, p. 57; Galletti, *Inscr. rom. inf. aevi*, t. I, p. 204, n. 213; Adami, *Del carcere Tulliano*, p. 118; De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 391, n. 879; Marucchi, *I monumenti*, pl. L, n. 10.

165. Fragment d'une dalle qui a été encastrée dans le pavement de Sainte-Sabine et copiée par le P. Sirmond (*cod. Paris. suppl. lat. 1420*, p. 4 *b*) et par Doni (*cod. Maruc. A. 293*, p. 41) ainsi que plusieurs autres, datée de 464 :

..... IN P CE PRAETESTATA VIRGO
i D ⊏ AVG ⊏ CONS ⊏ RVSTICI ET OLYBRI
in p ACE DEP ⊏ VID ⊏ MART ⊏
cons. ⊏ BASILISCI ET HERMINERICI

Bibl. — Fabretti, *Inscr. antiq.*, p. 567, n. 117; (Relandus, *Fasti*, p. 645; Georgi, *Ad Baron. Ann. eccl.*, ann. 464); Montfaucon, *Diar. ital.*, p. 161 (Relandus, *Fasti*, p. 644; Muratori, *Nov. thes.*, p. 409, n. 6; Clinton, *Fasti romani*, t. II, p. 203); Muratori, *op. cit.*, p. 2002, n. 1, 2, qui en fait deux inscriptions différentes ; De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 358, n. 813; Marucchi, *I monumenti*, pl. L, n. 11.

166. Inscription tracée sur un fragment de tablette; datée de 471.

CALVMNIOS
VS IN PACE VIXIT ANN · VI ·
M VIII D XXII DEP IIII N
SEP PROBIANO CONS

Bibl. — De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 368, n. 833; Marucchi, *I monumenti*, pl. L, n. 12.

167. Inscription de l'année 472 :

HIC IACET BENEMERITVS
IN PACE BONIFATIVS f
QVI VIXIT ANNIS · XXXV ·
DEPOSITVS · IN PC · IIII · N · IVL ·
RVFIO POSTVMIO FESTO · VC ·
CONSVLE

Bibl. — Bottari, *Pitture e sculture*, t. III, p. 118, n. 26, Passionei, *Iscr. antiche*, p. 115, n. 25; De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 374, n. 846; Marucchi, *I monumenti*, pl. L, n. 13.

168. Inscription de l'année 494; décrite et figurée dans *Dictionn.*, t. V, col. 1192, fig. 4313.

Bibl. — *Dictionn.*, t. V, col. 1192, note 8; Marucchi, *I monumenti*, pl. L, n. 14.

169. Inscription de l'année 502 :

HIC REQVIESCIT CATELLVS NO
QVI VIXIT ANN PLM DEP IN PA *ce*
AVIENO IVN VC CON *sule.*

Bibl. — Bosio, *Roma sotterranea*, p. 106; Aringhi, *Roma subterranea*, t. I, p. 338; Reinesius, *Syntagma*, cl. XX, n. 271; Relandus, *Fasti*, p. 674; Georgi, *Ad*

Baron. Annal. eccles., ann. 502; Torrigio, *Grotte Vaticane*, p. 329; Dionysio, *Crypt. Vatic.*, p. 37, pl. XVII; Sarti e Settele, *Appendix*, p. 42; De Rossi, *op. cit.*, t. I, p. 411, n. 927; Marucchi, *I monumenti*, pl. L, n. 15.

170. Tablette de forme oblongue, caractères de dimensions variées :

hic requiesc IT IN PACE TITIANVS VS QVI VIXIT ANNVS
plus minu S LX QVI EST DEPOSITVS III NONAS
AS CONS EL ꝑ PETRI VC

Bibl. — Cancellieri, *De secret. basil. Vatic.*, p. 1622; Sarti e Settele, *Append. ad. crypt. Vatic.*, p. 44, pl. IX, n. 1; De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 432, n. 961; Marucchi, *I monumenti*, pl. L, n. 16.

171. Inscription qui se trouvait dans la chapelle Sainte-Catherine de la basilique de Saint-Clément lorsqu'elle fut copiée par Cyriaque d'Ancône (*cod. Parm.*, fol. 97) : Pighi (*cod. Berol. A. 61*, p. 159), Alde le Jeune (*cod. 5253*, p. 192, p. 273) et Ughelli (*sch. Vatic.*); le second fragment a été copié seul par Ph. de Winghe. (*cod. Brux.*, p. 31 *b*); Sirmond (*cod. Paris., suppl. lat., 1420*, p. 11 *b*); Doni (*cod. Vatic. 7113*, p. 29 *b*). Le musée du Latran ne possède pas l'original, mais seulement un moulage, avec la date de 519 :

IVLIVS FELIX VALENTINIANVS · VC · ET *sp*
EX SILENTIARIO SACRI PALATII EXCOM
CONSISTOR II · COM·DOM·QVI VIX *it*
ANN·LXVII·MENS·IIII·D·XXV DEP·IN PAC E
FL·EVTHARICO CILLICA·VC · CONS

Bibl. — Panvinio, *Fasti*, p. 298; Smetius, *Inscr. antiq.*, p. 142, n. 2; Gruter, *Corp.*, p. 1053, n. 10; Fabretti, *Inscr. antiq.*, p. 207, n. 511; Relandus, *Fasti*, p. 435-688; Lambecius, *Ad Codini excerpta*, edit. Paris, p. 208; Lami, *De erudit. apost.*, p. 1066; Georgi, *Ad Baron.*, ann. 519; Guasco, *Mus. Capit., inscript.*, t. III, p. 159, n. 1250; De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 435, n. 968;Marucchi, *I monumenti*, pl. L, n. 17.

172. Fragment d'une grande inscription, de l'année 523. De Rossi propose un complément à la ligne 2e, lequel est vraisemblable à raison de la lettre *f* : dont Muratori a vu la trace :

hic requies CIT IN PA
ce eccles I AE FELICIA
nus qui vixit ANNVS PLVS
minus depo SITVS SVB DIAE
. . . . . MAXIMO VC CONS

Bibl. — Georgi, *Ad Baron. annal. eccl.*, ann. 523; Muratori, *Nov. thes. veter. inscr.*, p. 419, n. 3; Clinton, *Fasti romani*, t. II, p. 205; De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 449, n. 990; Marucchi, *I monumenti*, pl. L, n. 18.

173. Fragment d'une grande tablette qui a été vue et copiée encore entière par Ph. de Winghe (*cod. Brux.*, p. 12 *b*), Alde le Jeune (*cod. 5241*, p. 677, et *cod. 5253*, p. 189 *b*); Pompeo Ugonio (*cod. Vat. Reg. 2076*, p. 521); Celso Cittadini (*cod. Marc. XIV, 116*, p. 107); Sirmond (*cod. Paris., suppl. lat. 1420*, p. 7 *b*), anonymes (*cod. Vallic. G. 28*, p. 42; *cod. Barber. XXX, 135*, p. 71 *b*). De l'année 538; remarquer la mention que Jean est consul d'Orient; la croix en tête a été grattée :

+ HIC REQVIESCIT MA *ria. h. f.*
DP IN PACE XIII KAL ꝑ IANV *arii*
FL·IOHANNE ORIEN TA *le·vcl·cons·*

Bibl. — Gudius, *Antiquæ inscriptiones*, p. 369, n. 2; Relandus, *Fasti*, p. 715; Georgi, *Ad Baron. annal. eccles.*, ann. 538; Georgi, *Thesaurus diptychorum*, t. II, p. 257; Muratori, *Nov. thes, veter. inscr.*, p. 424, n. 4; Clinton, *Fasti romani*, t. II, p. 207; Muratori, *op. cit.*, p. 2003, n. 7; Fea, *Framm. di fasti*, p. CII; De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 485, n. 1064; Marucchi, *I monumenti*, pl. L, n. 19.

174. Fragment d'une grande dalle qui devait contenir l'éloge poétique d'un prêtre, désigné par le sigle, *Pb*; datée de 543 :

QVALIA DICTAT AMOR
NVS Pb ꝧID NOVEMB ·
IT PC BASILI

Bibl. — De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 495, n. 1080. Marucchi, *I monumenti*, pl. L, n. 20.

175. Grande tablette oblongue, datée de l'année 557; épitaphe d'un *Julianus argentarius* :

+ HIC REQVIESCIT IN PACE IVLIANVS ARGT QVI VISIT
ANNVS PLVS MINVS XLV DEPOSITVS EST SVB Đ XCI KAL
NOBEMBRIS PC BASIL VC ANNO XS ꝑ

Bibl. — Maffei, *Museum Veronense*, p. 278, n. 8; Marini, *I Papiri diplomatici*, p. 376; De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 500, n. 1094; Marucchi, *I monumenti*, pl. L, n. 21.

176. Grande dalle trouvée en 1757 à Saint-Césaire *in palatio*; datée de l'année 565; au point de vue paléographique cette inscription est intéressante en ce qu'elle nous montre un effort tenté dans la seconde moitié du VIe siècle pour imiter le type damasien (à rapprocher du n. 46 ci-dessus). Avant son transport au Musée du Latran, pendant qu'elle était au Vatican, cette inscription a été complétée par on ne sait qui; ses conjectures sont admises par J.-B. De Rossi, sauf au vers 7e, où il faut mettre MA*gistra* à la place de MA*gister*. La date donnée dans les deux dernières lignes appelle une rectification, comme Galletti l'a fait observer. L'année 564 qui est la XXIIIe du post-consulat de Basile, ne comporte pas *IX kal. Febr.* ni l'indiction XIIIe, ni le samedi. Il faut donc corriger *anno xxiiij*; Marini a également reçu cette correction ainsi que J.-B. De Rossi (fig. 6944).

Il est ici question du primicier des notaires de la sainte Église romaine; quant au défunt Gérontius et à son degré de parenté avec le pape Hormisdas (*junctus sanguine*), cette question a été traitée par Galletti qui ne l'a pas fait beaucoup avancer. Voici le texte de l'inscription :

In tumulo mors sæva jace cælestia regna
iste videt cuius membra sepulta premis
lux fugitiva suæ complevit tempora vitæ
redditur hec meritis quæ sine fine manet
profuit ergo tibi senium finisse Geronti
cum pro tot titulis vita perennis erit
blandus dulcis obans pollens gravitate magistra
ornasti pro avos mente pudore fide
pontifici fueras Hormisdæ sanguine junctus
moribus egisti pontificale decus
es felix parvo sociatus corpore nato
limine quem primo sustulit atra dies
hic quiescit in pace Gerontius primic. notariorum sce ecl Romane qui vixit an.
...depositus viiij. kal. februarias. pc Basili vc anno xxiij. ind. xiij diæ sabbato

Bibl. — Galletti, dans *Giornale de'letterati*, 1757, p. 116; Le même, *Del primicerio della santa Sede apostolica*, in-4°, Roma, 1776, p. 23; De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 501, n. 1098; Marucchi, *I monumenti*, pl. L.

PAROI VIII. Cette paroi présente vingt-neuf inscriptions dogmatiques.

177. Inscription cémétériale, provenance inconnue :

IN NOMEN DEI · GORGON .....
IN PACE·CVM PARENT.....
N IIII·ET MESIS·N VI ET D.....
QVIXIT ANIS DVO DIES XLIII QVI V.....

Perret, *Catacombes de Rome*, t. v, pl. xxi, n. 32; t. vi, p. 153 (la référence, t. vi, renvoie à l'interprétation des planches du t. v, par Léon Renier); Marucchi, pl. li, n. 1.

178. Inscription du cimetière de Cyriaque; nous avons expliqué et figuré la disposition à laquelle fait allusion la dernière ligne (voir *Dictionn.*, t. iii, col. 3235, fig. 3484).

] VIII·IN NOMINE·DEI·IN P
] VIII ☧ XXIII DECESIT ☧
] NO CON PARENTES
] TI·TRES·HIC CAPVT·AD CAPVT

Marucchi, pl. li, n. 2.

179. Inscription du cimetière de Cyriaque :

IN D·CRISTO
OMITIA OPE FILIE CARISSIME DO
ENI INNOCENTISSIME PVELLE QV
II DIES VIIII ORAS V IN PACE CVM

Marucchi, *I monumenti*, pl. li, n. 3; Marucchi, *Éléments*, t. i, p. 181.

180. Inscription du cimetière de Cyriaque, moulage au Latran :

AEQVITIO·IN ☧ DEO·INNOFITO
BENEMERENTI QVI·VIXIT
AN·XXVI·M·V·D·IIII·DEC·III·NON·AVG·

Oderico, *Sylloge*, p. 33; Perret, *Catacombes de Rome*, t. v, pl. xxviii, n. 66; t. vi, p. 157; Marucchi, pl. li, n. 4, *Éléments*, t. i, p. 183.

181. Inscription du cimetière de Calliste :

CAR KYRIACO
FIL DVLCISSIMO
VIBAS N SPIRITO SAN

Caro Kyriaco filio dulcissimo vibas in Spirito Sancto.

De Rossi, *Roma sotterranea*, t. ii, pl. xli-xlii, n. 20; S. Scaglia, *Notiones archeologiæ christianæ disciplinis theologicis et liturgicis coordinatæ*, t. ii, part. 1. *Epigraphia*, in-12, Romæ, 1909, p. 75 (manque un fragment avec des parties de lettres); Marucchi, *I monumenti*, pl. li, n. 5; Marucchi, *Éléments*, t. i, p. 184.

182. Inscription d'un cimetière souterrain :

ЄРМАЄІСКЄ · ΦΩCZ
НСЄN ΘЄΩ KYPЄI
ΩXPЄICTΩ·ANN
ΩPOYM·X·MHCΩ
POYM·SEPTE·

Ἑρμαεσκε φῶς, ζῆς ἐν Θεῷ Χρειστῷ αννορουμ X, μησορουμ *septe*(*m*).

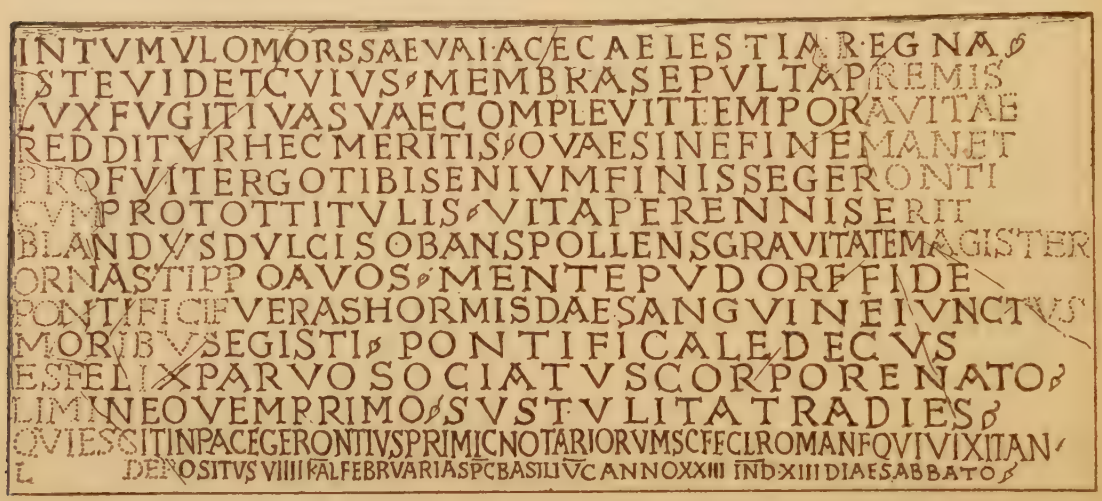

6944. — Dalle de Saint-Césaire *in Palatio*.
D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. l.

Mercuriola lux, vivis in Deo domino Christo, annorum x, mensorum septem.

Lupi, *Epitaph. s. Severæ*, p. 161; le même, *Dissertazioni, lettere ed altre operette*, in-4°, Faenza, 1785, *dissert. II*, p. 181; Giorgi, *De monogr.*, Mamachi, *Origines christianæ*, t. iii, p. 17; Muratori, *Nov. thes. veter. inscr.*, p. 1775, n. 2; Osann, *Sylloge*, p. 442, n. 128; Perret, *Catac.*, t. v, pl. xxxviii, n. 127; t. vi, p. 153; Marucchi, *Éléments d'archéologie chrétienne*, 1899, t. i, p. 182; Scaglia, *op. cit.*, p. 104; Marucchi, *I monumenti*, pl. li, n. 6.

183. Inscription du cimetière de Cyriaque :

D M ☧ S
VITALIS DEPOSITA DIAE SABATVKLAV CO
Q. VIXIT ANNIS XXSMES IIII FECIT CVM MARIT ANNIS X DIES XXX

Est-ce vraiment : *Deo Magno Christo sacrum* qu'il faut interpréter la première ligne? N'est-ce pas plutôt le *Diis Manibus sacrum* qu'on a en quelque façon neutralisé par l'addition d'un chrisme?

Marucchi, *I monumenti*, pl. li, n. 7.

184. Inscription rapportée du pavement de Sainte-Marie-Nouvelle :

☧
PVELLAE VRBICAE ☧ CONIVGI DVLCI
P QVAEIVS OBSEQVIO P
☧ SEMPER NOBIS CONVENIT ☧
IN MATRIMONIO QVAE VIXIT ANNOS
P·M·XXX·DECESSIT DIE·XIIII·KAL IVL·QVIESCIT
IN PACE ET IN NOMINE ☧ .....

Marucchi, pl. LI, n. 8.

185. Inscription du cimetière de Cyriaque :

DEP INN ☧
CACCABONIANI XV K AVG
QVI VIXIT ANNI·I·M·III
DIES XXI PALVMBVLVS
SINE FEL IN PACE

Dep(ositio) in n(omine) Christi... palumbulus sine fel(le) in pace, Perret, *Catac.*, t. V, pl. LXI, n. 2; t. VI, p. 176; Marucchi, *I monumenti*, pl. LI, n. 9.

186. Inscription d'un cimetière suburbain :

MARCO · VENEME
RENTI · PERSICOMENI
COMPAR·IN·PACE·INNO
MENE ☧ QVI FE
CITCVIL LAANN
VS QVINQVE

... in nomine Christi, qui fecit cu(m) illa ann(o)s quinque.

Marucchi, *I monumenti*, pl. LI, n. 10; Marucchi, *Éléments*, t. I, p. 181.

187. Inscription du cimetière de Cyriaque :

TOTIVS·BONITATIS
INNOCENTIAE·FEMINae
SELIAE VICTORINAE·VXORI KARIS
SIMAE QVAE VIXIT·ANNIS·P.M
XXXIII·IN MARITALI CONIVGIO
FECIT·ANN·XV·AVR·FELIX MARI
TVS·VXORI OPTIME QVIESCENTE
IN PACE·IN N ☧

... in pace, in n(omine) Christi.

Perret, *Catac.*, t. V, pl. LXI, n. 11; t. VI, p. 177; Marucchi, *I monumenti*, pl. LI, n. 11.

188. Inscription d'un cimetière souterrain :

I K Θ Y C
BONO EI INNOCENTI FILIO
PASTORI ꝺ Q·V·X AN·IIII
M ᵑ V·D·XX·V·I·VITALIO
ET MARCELLINA PARENT

Bono et innocenti filio Pastori qui vixit annos iij, menses v, dies xxvj; Vitalio et Marcellina parent(es fecerunt).

Ł. Renier, dans Perret, *Catac.*, t. VI, p. 196; Marucchi, *I monumenti*, pl. LI, n. 12; (voir *Dictionn.*, t. VII, au mot IXΘYC, col. 2024, fig. 6058).

189. Inscription du cimetière de Basilla, sur la voie Salaire ancienne. Nous avons décrit ce cimetière sous son nom plus répandu de cimetière d'Hermès (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2302; cf. col. 2344) :

CECILIVS · MARITVS · CECILIAE
PLACIDINAE·COIVGI OPTIME
MEMORIAE·CVM·QVA·VIXI·ANNIS X·
BENE·SE·NE·VLLA QVERELLA IXΘYC

Lupi, *Epitaph. s. Severæ*, p. 145; *Dissertazioni, lettere*, t. I, p. 178; Muratori, *Nov. thes. veter. inscr.*, p. 1850, n. 10; Marucchi, *I monumenti*, pl. LI, n. 13; Marucchi, *Éléments*, t. I, p. 184.

190. Inscription d'un cimetière souterrain :

PRECTECTVS ☧ CESQVET ☧
IN PACE ☧ VIXIT ANNIS VIIII

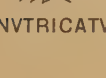

MENSES VIIII DIES III
NVTRICATVS DEO CRISTO MARTVRIBVS

Lami, *De eruditione apostolorum*, p. 109; Bottari, *Sculture e pitture*, t. III, p. 117, n. 18; Zaccaria, *Storia letteraria d'Italia*, t. I, p. 304; Perret, *Catac.*, t. V, pl. X, n. 25; Scaglia, *op. cit.*, p. 110; Marucchi, *Éléments*, t. I, p. 183; Marucchi, *Monumenti*, pl. LI, n. 14. Sur l'usage de consacrer des enfants aux martyrs, en particulier à saint Laurent, cf. Prudence, *Peristephanon*, hymn., II, *P. L.*, t. LX, col. 330; De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1869, p. 33 sq.

191. Inscription d'un cimetière souterrain sur la *voie Salaria nova* :

GENTIANVS FIDELIS IN PACE QVI VIX
IT ANNIS XXI MENSS VIII DIES
XVIETINO ☧ RATIONIS TVIS
ROGES PRO NOBIS QVIA SCIOVSTE IN ☧

Marini, *Iscrizioni antiche delle ville e de' palazzi Albani*, in-4°, Roma, 1785, p. 37; le même, *Atti e monumenti dei fratelli Arvali*, in-4°, Roma, 1795, p. 361; Perret, *Catac.*, t.V, pl. XX, n. 29; Scaglia, *op. cit.*, p. 119; Marucchi, *I monumenti*, pl. LI, n. 15; *Éléments*, t. I, p. 188.

192. Inscription du cimetière de Basilla ou d'Hermès (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2309, fig. 5678; les lettres c, au commencement des lignes 4 et 5 sont à peine visibles et ont été inaperçues du dessinateur) :

SOMNO HETERNALI
AVRELIVS·GEMELLVS·QVI BIXIT ꝺ AN
ET ꝺ MESES·VIII·DIES·XVIII·MATER FILIO
CARISSIMO·BENAE MERENTI·FECIT·IN PA
CONMANDO BASSILA·INNOCENTIA GEMELLI

Outre ce que nous avons dit de cette épitaphe, t. VI, col. 2310, ajoutons qu'on a cherché à expliquer les mots *somno heternali*, en leur donnant une signification chrétienne (cf. C. Cavedoni, *Cenni sopra alcune iscrizioni cristiane della regenza d'Algeri*, p. 17). C'est une idée qui ne paraît pas plus heureuse que celle qu'on a eue (n. 183, ci-dessus) d'interpréter D. M. par *Deo Magno*.

Boldetti, *Osservazioni*, p. 463; Muratori, *Nov. thes. veter. inscript.*, p. 1837, n. 11; Perret, *Catac.*, t. V, pl. XXIX, n. 71; t. VI, p. 157 sq.; Marucchi, p. LI, n. 16; Marucchi, *Éléments*, t. I, p. 186.

193. Inscription du cimetière de Basilla ou d'Hermès (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2311, fig. 5679) :

DOMINA BASSILLA COM
MANDAMVS TIBI CRES
CENTINVS ET MICINA
FILIA NOSTRA CRESCEN
QVE VIXIT MEN X·ET DES
ᵑ

Jacuzzio, *De epigrammate sanctar. Bonusæ et Mennæ*, p. 51; De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1875, p. 29; Martigny, *Dictionn.*, au mot *Saints* (culte des), 1877, p. 706; Northcote, *Epitaphs of the Catacombs*, p. 80, n. 4; Marucchi, *Monumenti*, pl. LI, n. 17; Marucchi, *Éléments*, t. I, p. 186.

194. Inscription d'un cimetière souterrain :

PETE PRO PARENTES TVOS
MATRONATA MATRONA
QVE VIXIT AN I DI·L II

Maffei, *Museum Veronense*, p. 264, n. 13; Muratori, *Nov. thes. veter. inscr.*, p. 1911, n. 6; Zaccaria, *Storia letter. d'Italia*, t. V, p. 488; Perret, *Catac.*, t. V, pl. XXXIII, n. 88; Marucchi, *Éléments*, t. I, p. 191; le même, *Monumenti*, pl. LI, n. 18.

195. Inscription d'un cimetière souterrain de la *via Salaria nova* :

ANATOLIVS FILIO BENĒMERENTI FECIT
QVI VIXIT ANNIS VII MENSIS VII DIE
BVS XX ISPIRITVS TVVS BENE REQVIES
CAT IN DEO PETAS PRO SORORE TVA

De Rossi, *Il museo epigrapfico Pio Lateranense*, pl. VIII, n. 19; Perret, *Catac.*, t. V, pl. LXX, n. 5; Kirsch, *Die Lehre von der Gemeinschaft der Heiligen in christl. Alterthum*, p. 56; J. Wilpert, *Pincipienfragen*, p. 83; Northcote, *Epitaphs of the catacombs*, p. 80, n. 6; Marucchi, *Éléments*, t. I, p. 190; Scaglia, *op. cit.*, p. 115, Marucchi, *I monumenti*, pl. LI, n. 19.

196. Inscription dont l'original est conservé à Saint-Paul-hors-les-Murs; année 483 (fig. 6945) :

Cette inscription a été vue et copiée à Saint-Paul par Ph. de Winghe (*cod. Brux.*, p. 41); le P. Sirmond, (*cod. Paris. suppl. lat. 1420*, p. 2 *b*); elle a été publiée par Smetius, *Inscriptiones antiquæ*, p. 412, n. 10 (Gruter, *Corp.*, p. 1055, n. 3; de Hauteserre de Salvaizon, *Notæ ad Fulgentium Ferrandum*, dans le *Thesaurus* de Meermann, t. I, p. 195; Cancellieri, *De secret. basil. Vatic.*, t. I, p. 467); A. Bosio, *Roma sotterranea*, p. 148; (Aringhi, *Roma subterranea*, t. I, p. 414; Boldetti, *Osservazioni*, p. 275); Margarini, *Inscriptiones antiquæ basilicæ S. Pauli*, 1654, n. 76; Fabretti, *Inscr. antiquar., quæ in ædibus paternis asservantur, explicatio*, 1699, p. 558, n. 67 (Georgi, *Ad Baron. Annal. eccles.*, ann. 483; Zaccaria, *Storia letter. d'Italia*, t. V, p. 522; Lami, *De eruditione apostolorum*, p. 1045); Nicolai, *Della basilica di S. Paolo*, 1815, p. 151, n. 239; De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 392, n. 882; Marucchi, *I monumenti*, pl. LI, n. 20.

197. Inscription d'un cimetière souterrain sur la *via Salaria nova* :

AVRELIVS AGAPETVS ET AVRELIA
FELICISSIMA ALVMNE FELICITATI
DIGNISSIMAE QVE VICSIT
ANIS XXX ET VI
ET PETE PRO CELSINIANV COIVGEM

Marangoni, *Acta S. Victorini*, p. 84; Muratori, *Nov. thes. veter. inscr.*, p. 1936, n. 8; Oderico, *Sylloge*, p. 263; Perret, *Catac.*, t. V, pl. XXVII, n. 60; t. VI, p. 156; Marucchi, *I monumenti*, pl. LI, n. 21.

198. Inscription d'un cimetière souterrain :

SIVIANI VRIS ISTV
BVS NOS D EPRECAI
EMORARIS EI DELEM
IS NOMINE O VISI

Marucchi, *op. cit.*, pl. LI, n. 22.

199. Inscription provenant de la basilique de Saint-Laurent *in agro Verano* :

HVIC·SANCTO·LOCO·SEPVLTVS·EGO SVA
TRIGINTA·ET DVOCIRCIFS·CELERI· CV
REDDERE·MECAITVN·FVIT·ITERVM·SPERA
TEQVE·OPTIMA·MATER·PETO·EREPTVM·TC
NON TIBI·NVNC PRIMVM LVX·M E A

Marucchi, *op. cit.*, pl. LI, n. 23.

200. Inscription cémétériale de provenance incertaine, entrée à la fin du XVIII^e^ au magasin lapidaire du Vatican, mais qui d'après le texte même doit venir du cimetière de Saint-Hippolyte (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2778, fig. 935; t. VI, col. 2476, fig. 5735).

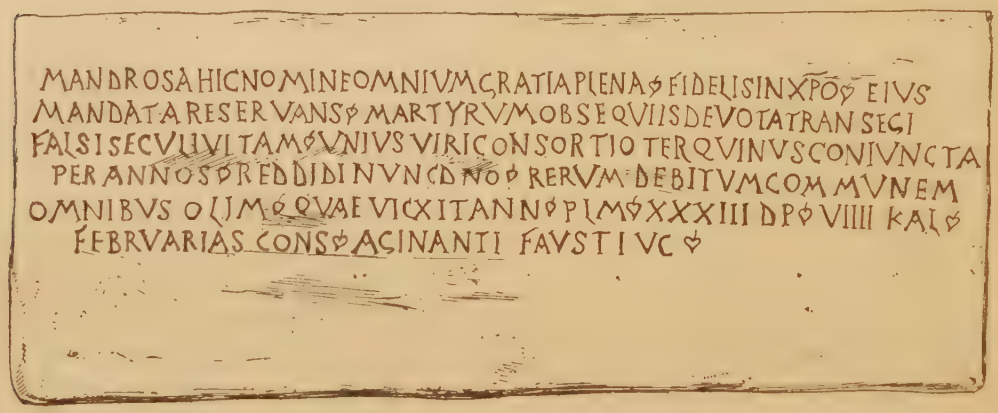

6945. — Inscription de Saint-Paul-hors-les-Murs.
D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. LI, n. 20.

DRACONTIVS·PELAGIVS·ET·IVLIA ETELIA
ANTONINA·PARAVERVNT·SIBI ·LOCV
ATIPPOLITV·SVPER ARCOSOLIV PROPTER VNA FILIA

Marchi, *I monumenti delle arti cristiane primitive nella metropoli del cristianesimo*, in -4°, Roma, 1844, p. 150; Perret, *Catac.*, t. V, pl. XXXVII, n. 118; De Rossi, *Roma sotterranea*, t. I, p. 61; t. III, p. 419; Marucchi, *I monumenti*, pl. LI, n. 24.

201. Inscription provenant du cimetière des Saints-Procès-et-Martinien, sur la voie Aurélienne :

PECORI DVLCIS ANIMA BENIT IN CIMITERO VII IDVS IVL. D.P
POSTERA. DIE MARTVRORV

Lupi, *Dissertazioni, lettere*, p. 181; Marangoni, *Acta sancti Victorini*, p. 101; Muratori, *Nov. thes. veter. inscr.*, p. 1922; Corsini, *Dissertat. post notas græc.*, p. 12; Bianchini, *Demonstr. histor. eccles.*, t. II, p. 214, pl. I, n. 58; Marini, dans Mai, *Scriptor. veter. nova coll.*, t. V, p. 396, n. 10; Zaccaria, *Storia letter. d'Italia*, t. I, p. 227; Vettori, *Dissert. philol.*, p. 40; Perret, *Catac.*, t. V, pl. LXXI, n. 6; t. VI, p. 182; Marucchi, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1897, p. 139, croit qu'il s'agit de l'octave des saints Procès et Martinien, qui tombe le sept des ides de juillet; Marucchi, *I monumenti*, pl. LI, n. 25.

202. Moulage d'après un original conservé à Sainte-Agnès sur la voie Nomentane :

.. SEVFROSINI ET DECENSIES QVE CESQVET
.. VS OCTOB QVE VIXIT·ANN·XXX ETSIII ET MENSE ꝺ
.. LIA PAPARENTIBVS SVIS TABVLAM POSVIT BE
.. BVS IN P AD SANCTA MARTVRA

Marucchi, pl. LI, n. 26; Marucchi, *Éléments.*, t. I, p. 185.

203. Inscription provenant d'un cimetière souterrain situé sur la voie Appienne (fig. 6946) :

1 Αὐρήλιος Εἰμέρις μετὰ τοῦ υἱοῦ μου Ζήθου
2 Ἐπειδὴ συνέζησεν μετ'ἐμοῦ τοῦ ἀνδρὸς
4 ἑαυτῆς καλῶς καὶ σωφρόνως ἔτη τριάκοντα
3 ἡ Στρατονείκη, νεόφυτα ἐξῆλθεν ἐκ τοῦ κόσμου.
6 Καὶ ἐμνημόνευσα αὐτῆς τῆς ἰς ἐμὲ σωφροσύνης καὶ
9 ἐποίησα καλῶς μετὰ τοῦ υἱοῦ μου. Καὶ ἐκυμήθη
8 ἐτῶν πεντήκοντα
7 πένται
5 καὶ κατεθαίμην ἰς τὸ ἄγειον μαρτύριν. Εὖ κεῖτε μετὰ εἰρήνης

Aurelius Eimeris cum filio meo Zeto. Postquam vixit mecum viro suo, bene et sapienter annos triginta Stratonica neophyta e mundo discessit. Et memoravi sapien-

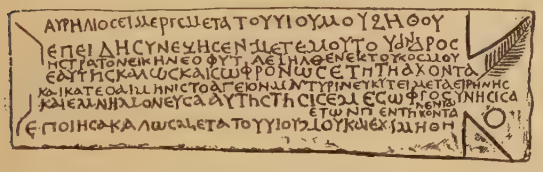

6946. — Inscription grecque.
D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. LI, n. 27.

tiam suam erga me et pulchre feci cum filio meo. Et... posui in sanctum martyrium. Bene jacete cum pace.

Voici le bref commentaire de Kirchhoff : *Versuum ordinem a quadratario turbatum esse recte intellixit, qui lapidem nostrum prolixo instructum commentario repetiit* Corsinius, Appendix ad librum de notis Græcorum, dissert. II, p. XX sq., *falsus tamen in vero ordine restituendo, præterquam quod recte vv. tertium et quartum sedes jussit mutare et septimum cum octavo subjunxit. nono. Oratio incondita et male Græca Syrorum prodere videtur ingenium. Ceterum quod v. 5 memoratuur ἅγιον μαρτύριον, cœmeterium ipsum indigitat martyrum vel potius martyris honori dicatum et circa ejus sepulcrum paullatim exstructum.*

Lupi, *Epitaph. s. Severæ*, p. 34; Marangoni, *Appendix ad Acta S. Victorini*, p. 78-79; Muratori, *Nov. thes. veter. inscr.*, p. 1838, n. 1; Osann, *Sylloge*, p. 487 sq., n. 27; Kirchhoff, *Corp. inscr. græc.*, t. I, n. 9704; Marucchi, *I monumenti*, pl. LI, n. 27.

204. Inscription du cimetière de Commodille :

PASCASVS VIXIT II
PLVS MINVS ANNVS XX
FECIT FATV IIII IDVS
OCTROBIS D ANTE
NATALE DOMNIAS
TERI DEPOSITV IN
PACE ☧ ꝺ

Pascasus vixit plus minus annus xxij, fecit fatum iiij idus octobris dies ante natale domni Asteri depositus in pace Christi.

Il semble qu'on ait complété l'âge du défunt en reportant deux unités à la fin de la première ligne; à la 3e ligne, *fecit fatum* est une réminiscence du paganisme; le défunt a été enterré la veille du jour anniversaire de saint Asterius.

Lupi, *Dissertazioni, lettere ed altre operette*, dissert. II, p. 130; Marucchi, pl. LI, n. 28.

205. Au bas de la paroi VIIIe on a inséré un fragment contenant la partie centrale d'un sarcophage; à gauche, un homme en tunique courte semble guider une course de chevaux; à droite, une femme vue de profil, au-dessous une scène de chasse. Dans le cartouche à queues d'arondes une inscription grecque, ou plutôt trois inscriptions (fig. 6947).

Voici la transcription des textes :

Ἀδδᾷ κ (ἐτῶν) Λαμπαδία συμβίῳ αὐτοῦ καὶ τέκνοις (au lieu de αὐτοῦ il faut αὐτῆς)

Εἰρηνέῳ συμβίῳ καὶ Ἡσυχίῳ καὶ Εἰρηνέῳ Μαριάμμη τέκνοις Μαρκιανῇ ἐν Θεῷ.

Osann, *Sylloge*, p. 422, n. 122; *Corp. inscr. græc.*, t. IV, n. 9826; De Rossi, *Museo epigrafico Pio Lateranense*, pl. VIII; Th. Roller, *Les catac. de Rome*, t. II, pl. LXXII, p. 188; J. Ficker, *Die altchristliche Bildwerke im christl. Mus. des Laterans*, 1890, p. 178, n. 229; Marucchi, pl. LI, *e suburbano loco incerto.*

PAROI IX.

Cette paroi présente quarante-deux inscriptions dogmatiques.

6947. — Partie de sarcophage contenant dans le cartouche une inscription grecque.
D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. LI.

206. Inscription du cimetière de Cyriaque :

VIdVA P FELICISSIMA
IN DEO VIVES ꝺ

Vidua p(ia) felicissima, in Deo vives.

Boldetti, *Osservazioni*, p. 419; Perret, *Catac.*, t. V, p. XXX, n. 74; t. VI, p. 158; Marucchi, pl. LI, n. 1.

207. Inscription d'un cimetière souterrain :

VRSINA
VIBES DEO

Marucchi, pl. LII, n. 2.

208. Inscription du cimetière d'Hermès; déjà figurée dans *Dictionn.*, t. VI, col. 2342, fig. 5699, n. 3. Voici la transcription :

Εὐτύχις Σωτηρίῃ, συμβίῳ καλῶς ἠξιωμένῃ, ἐποίησα. Ζῇ ἐν Θεῷ

Eutyches Soteriæ uxori bene meritæ, feci. Vita in Deo.

Oderici, *Dissertationes et adnotationes in aliquot in-*

editas veteres inscriptiones, in-4°, Romæ, 1765, p. 380, n. 14; Osann, *Sylloge inscript. antiquar.*, in-fol., Lipsiæ, 1834, p. 444, n. 143; *Corp. inscr. græc.*, t. IV, n. 9271; Marucchi, pl. LII, n. 3.

209. Inscription d'un cimetière souterrain :

FORTVNATA VIVES
IN DEO

Perret, *Catac.*, t. V, pl. XLI, n. 3; Marucchi, pl. LII, n. 4.

210. Inscription d'un cimetière souterrain :

M ☧ E M
VIVLIVS CALLIGONVS
SEMPER · IN/D · VIVAS
DVLCIS ANIMA

Marucchi, pl. LII, n. 5.

211. Inscription du cimetière de Sainte-Agnès :

FAVSTINA DVLCIS
BIBAS IN DEO

Marucchi, pl. LII, n. 6.

212. Inscription d'un cimetière souterrain sur la *via Salaria nova* :

VIBAS·IN D*eo*
FECI·QVI
XXIIII ET D
E CATOR

Marucchi, pl. LII, n. 7.

213. Inscription du cimetière de Calliste, sur la voie Appienne, déjà donnée dans *Dictionn.*, t. II, col. 631, fig. 1464.

Bono atq(ue) dulcissimo coiugi Castorino qui vixit annis lxi, mensibus v, d(iebus) x, benemerenti uxor fecit, vive in Deo.

Marangoni, *Acta S. Victorini*, p. 129; Muratori, *Novus thes. veter. inscr.*, p. 1850, n. 3; Marini, dans Mai, *Veter. script. nova coll.*, t. V, p. 368, n. 6; Perret, *Catac.*, t. V, pl. VIII, n. 15, t. VI, p. 147; Roller, *Catac.*, t. I, pl. IX, n. 18; Marucchi, pl. LII, n. 8.

214. Inscription d'un cimetière souterrain :

 LVCIDA IN☧DEV BIXIT ANNV XI

Marucchi, pl. LII, n. 9.

215. Inscription d'un cimetière souterrain (fig. 6948)

D. P. Lucifere coiugi dulcissime, omnem dulcitudinem cum luctu maxime marito reliquisset meruit titulum inscribi ut quisque de fratribus legerit roget Deu ut sancto et innocenti spirito ad Deum suscipiatur. que vixit annos xxij mes n iiij dies vj.

Fabretti, *Inscr. antiq. quæ in domib. patern. asserv. explicatio*, c. VIII, n. 110; Lupi, *Epitaph., s. Severæ*, p. 167; Marucchi, *Éléments*, p. 190; Scaglia, *Epigr.*, p. 113, fig. 149; Marucchi, pl. LII, n. 10.

216. Inscription d'un cimetière souterrain de la *via Salaria nova* :

PACIVM
ET FIDELISSIM
APVT DEVM·ET
PROSPIRIIO

Marucchi, pl. LII, n. 11.

217. Inscription d'un cimetière souterrain de la *via Salaria nova* :

BOLOSA DEVS TI
B REFRIGERET QVAEVI
XIT ANNOS XXXI RECESSIT
DIE XIII KAL OCT·B· ☧

Perret, *Catac.*, t. V, pl. LXI, n. 8; Marucchi, *Éléments*, t. I, p. 192; Marucchi, *I monumenti*, pl. LII, n. 12.

218. Inscription du cimetière de Calliste :

☧ AMERIMNVS
RVFINAE·COIV
GI·CARISSIME
BENEMEREN
TI·SPIRITVM
TVVM·DEVS·
REFRIGERET

Boldetti, *Osservazioni*, p. 148; Muratori, *Nov. thes. veter. inscr.*, p. 1825, n. 9; Mamachi, *Origines christianæ*, t. III, p. 25; Perret, *Catac.*, t. V, pl. XXXV, n. 103; Northcote, *Epitaphs of the catacombs*, p. 80, n. 9;

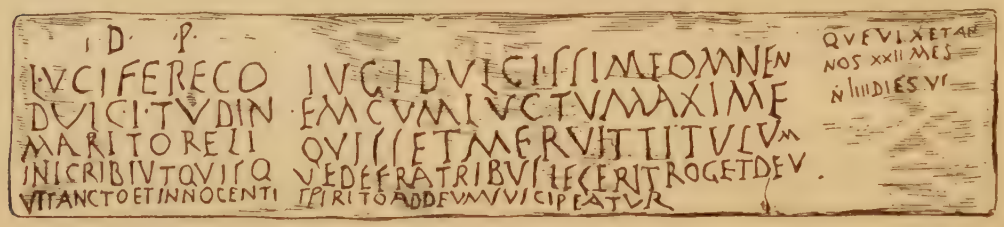

6948. — Inscription de Luciferus.
D'après Syxtus, *Notiones archeologiæ*, t. II, part 1. *Epigraphia*, p. 113, pl. 49.

219. Inscription du cimetière des Saints-Pierre-et-Marcellin :

REERIGERA DEVS ANIMA HOM.....

Vettori, *Dissertat. glyptograph.*, p. 114; Perret, *Catac.*, t. V, pl. XXXV, n. 115, t. VI, p. 162; Marucchi, pl. LII, n. 14.

220. Inscription d'un cimetière souterrain :

LAIS CVM PA
CE ☧ ISPIRITVS
IN BONV QVES
CAT

Perret, *Catac.*, t. V, pl. XXVI, n. 56; Marucchi, pl. LII, n. 15.

221. Inscription du cimetière de Sainte-Agnès :

.....CLIVS
.....VIIII
...*i*N BONO

Marucchi, pl. LII, n. 16.

222. Inscription d'un cimetière souterrain sur la *via Salaria nova* :

REC]INA VIBAS
I N] DOMINO
Z] E S V

Gruter, *Corp. inscript.*, p. 1058, n. 6; Bosio, *Roma sotterranea*, p. 483; Aringhi, *Roma subterranea*, t. II, p. 262 et 639; Boldetti, *Osservazioni*, p. 266; Fabretti, *Inscript. antiquar. quæ in ædib. paternis asservantur explicatio*, p. 573, n. 149; Reinesius, *Syntagma*, p. 935, n. 159; Fleetwood, *Sylloge inscr. antiquar.*, p. 473, n. 7; J. Spon, *Recherches d'antiquités*, dissert. X, p. 171; Mamachi, *Origines christianæ*, t. III, p. 17, 262; Settele, *Memorie sull'importanza dei monum. che si trovano nei cemetri degli cristiani*, p. 93; Zaccaria, *Dissert. de inscrip. usu*, c. IV; Perret, *Catac.*, t. VI, p. 149 sq.; Davin, *La Cappella greca*, p. 272; Northcote, *Epitaphs of the catacombs*, p. 80, n. 7, Marucchi, pl. LII, n. 17; Marucchi, *Éléments*, t. I, p. 132.

223. Inscription du cimetière de Sainte-Agnès, déjà figurée dans *Dictionn.*, t. V, col. 1615, fig. 4467.

C'est un *flabellum* sur le disque duquel on lit :

Bibas C(onstantia) in Cristo.

Sur la hampe on lit :

Constantia in pace qui vixit annos l. fecit bene.

Boldetti, *Osservazioni*, p. 344; Perret, *Catac.*, t. V, pl. LXIII, n 25; Marucchi, pl. LII, n. 18.

224. Inscription d'un cimetière souterrain de la *via Salaria nova* :

SVSCEPTA COLO
NICA IN ☩ QVAE RE
QVIEVIT VIXIT
AN·NXL·DPI IN NOVB

Marucchi, pl. LII, n. 19.

225. Inscription du cimetière de Cyriaque :

IN ☧ ASELVS Ð

Marucchi, pl. LII, n. 20.

226. Inscription d'un cimetière souterrain :

ERRE RECEPIT CORPVS LIVI
X DECEM ET QVATER QVE BINOS HIC
ES TERREOS TERRE SOLVTVS ANIMA CHRISTO
REDDITA EST.

Terra recepit corpus Livi... anima Christo reddita est.

Marucchi, pl. LII, n. 21.

227. Inscription d'un cimetière souterrain :

MIRE BONITATIS ADQVE
INEMITABILIS SANCTITATIS
TOTIVS CASTITATIS RARI EXEM
PLI FEMINE CASTE BONE BITE ET
TIFIOSE IN OMNIBVS GLORIO
SIBRATTIE DIGNITATIQVE
VIXIT ANNOS XXXIII QVES INP
PESIONE ANIMI MEI VIXIME
C VM ANNOS XV FILIOS AVIEM
PROCREAVI FVIT EX QVIBVS STCI
ART AD DOMINVM IIIII

Marucchi, pl. LII, n. 22.

228. Inscription du cimetière de Cyriaque; déjà figurée dans *Dictionn.*, t. II, col. 973, fig. 1574 :

BICTORI PACE (*boisseau*) NA IN ET IN ✻

Boldetti, *Osservazioni*, p. 318; Mamachi, *Origines christianæ*, t. III, p. 206; Marini, dans Mai, *Script. vet. nova coll.*, t. V, p. 422, n. 4°; Perret, *Catac.*, t. V, pl. XXII, n. 35, t. VI, p. 154; Marucchi, pl. LII, n. 23.

229. Inscription du cimetière de Cyriaque :

ANIMA DVLCIS IN
COMPARABILI FILIO QVIXIT
ANNIS XVII NON MER TVS VITA
REDDIT IN PACE DOMNI

Muratori, *Nov. thes. veter. inscr.*, p. 1965, n. 3; Marucchi, pl. LII, n. 24.

230. Inscription d'un cimetière souterrain de la *via Salaria nova* :

ME·RENTI TECV PC

Merenti te cum pace.

Marucchi, pl. LII, n. 25.

231. Inscription d'un cimetière souterrain de la *via Salaria nova* :

ZΩH IN PACAE
EX DIE·Y· IDVS·NOB

Marucchi, pl. LII, n. 26.

238. Inscription du cimetière de Sainte-Agnès :

EIPHNH
THΨYXHCOY
OZYXOΛEI

Marucchi, pl. LII, n. 27.

239. Inscription du cimetière de Sainte-Agnès :

ΦIΛOYMENH
EN EIPHNH COY
TO ΠNEYMA

Φιλουμένη, ἐν εἰρήνῃ σοῦ τὸ πνεῦμα.

Philumena, in pace spiritus tuus.

Perret, *Catac.*, t. V, pl. LIII, n. 1; *Corp. inscr. græc.*, t. IV, n. 9575; Marucchi, pl. LII, n. 28; Marucchi, *Éléments*, t. I, p. 159.

240. Inscription d'un cimetière souterrain :

ΘIPHNH
COYTHΨYXH
ZΩCIMH

Marucchi, pl. LII, n. 29.

241. Inscription d'un cimetière souterrain de la *via Salaria nova* :

Ꝑ AGAPE VIBES
IN ETERNVM

Perret, *Catac.*, t. V, pl. XXV, n. 47; Marucchi, pl. LII, n. 30; Marucchi, *Éléments*, t. I, p. 195.

242. Inscription d'un cimetière souterrain; déjà figurée et étudiée dans *Dictionn.*, t. IV, col. 2237, fig. 3981.

Magus, puer innocens,
esse jam inter innocentes coepisti.
Quam stabilis tibi hæc vita est !
Quam te lætum excipit mater Ecclesiæ de hoc mundo revertentem; Comprematur pectorum gemitus; statuatur fletus oculorum.

Dictionn., t. V, col. 2235, note 1; Marucchi, pl. LII, n. 31.

249. Original au musée du Capitole; moulage au Latran.

D M A SACRVM XL
LEOPARDVM IN PACEM
Ꝑ CVM SPIRITA SANCTA·A·CCEP T Ꝑ
TVM EVMTE ABEATIS INNOCINEM
POSVER·PAR·Q·AN·N·VII MEN VII

Diis Manibus sacrum XL. Leopardus in pace cum Spiritu Sancto. Acceptum eumdem a Beatis innocentem. Posuerunt parentes. Qui (vixit) annis vij, mensibus vij.

Fabretti, *Inscr. antiq.*, p. 574; Corsini, *Not. Græcor., Dissert.* II, p. xxxvi; Raoul-Rochette, dans *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. xiii; *Dictionn. d'épigr. chrét.*, t. ii, p. 758; Mac Caul, *Christian epitaphs*, p. 61; Marucchi, pl. lii, n. 32.

250. Inscription du cimetière de Prétextat :

s] PIRITA SANCTA
ꝏ

Marucchi, pl. lii, n. 33.

251. Fragment retiré du pavement de San Stefano sur le Celius :

DISTI OMNIBVS ATCERSIO
BONIFATI PERSANTVM NOA
XXXV D·P·SII IDVS AGVST

Marucchi, pl. lii, n. 34.

254. Inscription d'un cimetière surburbain; s'inspire du poème funéraire du pape Damase qui débute ainsi : *Vivere qui praestat morientia semina terræ...*

VIVERE QVI PRESTAT MORIENTI
ASEꝏMINATERRAE SOLVERE QVI POT
VITꝏLETALIA VINCVLA MORTI
DEPOSITVS TIBERIANVS IIIIDVS ACV
STAS IN PACEM

Marucchi, pl. lii, n. 37.

255. Inscription d'un cimetière suburbain (6949).

Hic mihi semper dolor erit in aevo
et tuum benerabilem vultum liceat videre sopore
coniunx Albana que mihi semper casta pudica
relictum me tuo gremio queror
quod mihi sanctum te dederat divinitus autor
relictis tuis jaces in pace sopore
merita resurgis temporalis tibi data requetio
que vixit annis xlv men x dies xiij
do Atiniace fecit Cyriacus maritus

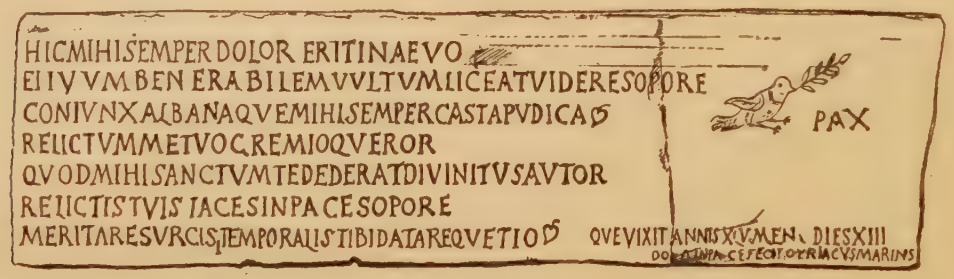

6949. — Inscription.
D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. lii, n. 38.

252. Inscription du cimetière de Calliste :

Maxi]MIANVS SATVRNINA DORMIT IN PACE

Marucchi, pl. lii, n. 35.

253. *E territorio Hortano;* reproduit le début de l'épitaphe de saint Grégoire le Grand conservé dans

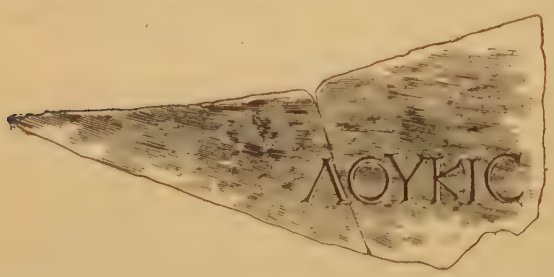

6950. — Moulage de l'épitaphe du cimetière de Calliste.
D'après Wilpert, *La cripta dei papi*, 1910, p. 19, fig. 13.

les grottes vaticanes et qui débute ainsi : *Suscipe terra tuo corpus de corpore sumptum : reddere quod valeas vivificante Deo.*

RPO
+SVSCIPETEI RATVᵒCᵉRPVS ΔEC RESVMTA
RETΔERCOTBALE AS BIBIFICANTE ΔSI CGR
EGORIVIVMTRV BIR IN PACE TVTATVR IN
PACEPA ITER CVM EIVS PIPERVS AIVGA
IEIVS

Marucchi, pl. lii, n. 36.

Marucchi, pl. lii, n. 38.

256. Inscription d'un cimetière souterrain sur la *via Salaria nova*, déjà figurée dans *Dictionn.*, t. v, col. 1587, fig. 4455.

D. M. S. Florentius filio suo Aproniano fecit titulum bene merenti q(ui) vixit annum et menses nove(m) dies quinque cum soldu (= solidum) a majore sua (= ab avia sua) amatus fuisset, et vidit hunc morti constitutum esse petivit de aeclesia ut fidelis de seculo recessisset.

Dictionn., t. v, col. 1587, note 3; Marucchi, pl. lii, n. 39.

257. Inscription du cimetière souterrain :

IMPBЬCIO BENEMERENTI QVI·VIXIT
NNIS·LI·ꝏET·POST·ADCEPTIONE SVA
IIS·XXVI·DEP·V·NONAS FEB IN PACE
ACRIVS QVI VIXIT ANN XII FILIO SVO FECIT N'I

Marucchi, pl. lii, n. 41.

258. Partie gauche d'un couvercle de sarcophage, *e suburbano loco incerto;* devant un voile tendu par deux amours (celui de gauche tout nu, celui de droite portant une chlamyde), deux bustes : un adolescent en orant, une femme tenant un *volumen*. Sur le cartouche :

μ NHCΘH O ΘEOC·EYΓENIHC
TEΛEYTA ETΩN·NZ ΔECIOY B
OIKHCACA META TOY CYNBIOY
AYTHC·ΠAPΘENEIKOY
ETH MA·KATAΛEIΠOYCA TEKNA Δ
ENΓON Λ Θ

Haut. 0 m. 28, long. 1, 06, épais. 0 m. 12.

De Rossi, *Museo epigr.*, pl. ix, p. 46; *Bull. di arch. crist.*, 1877, p. 32 sq.; Roller, *Catac. de Rome*, t. ii, pl. lxxi, p. 171 sq.; Garrucci, *Storia*, t. v, append.,

n. 44, p. 161; J. Ficker, *Museum des Laterans*, p. 178, n. 230; Marucchi, pl. LII, *ad calcem*.

PAROI X, consacrée à la hiérarchie ecclésiastique.

259. Moulage de l'épitaphe du pape Anteros, au cimetière de Calliste (voir *Dictionn.*, t. V, col. 942, fig. 4241) :

ΑΝΤЄΡΩϹ Ꝑ ЄΠΙ

Anteros fut pape en 235-236, martyrisé sous Maximin.

Marucchi, pl. LIII, n. 1.

260. Moulage de l'épitaphe du pape Pontien, trouvée en 1909, au cimetière de Calliste (voir *Dictionn.*, t. V, fig. 4240).

ΠΟΝΤΙΑΝΟϹ ЄΠΙϹΚ M̄P

Pontien fut pape du 21 juillet 230 au 28 septembre 235.

Marruchi, pl. LIII, n. 1*a* (ajouté depuis) voir p. 53, fig.

261. Moulage de l'épitaphe du pape Corneille, au cimetière de Calliste (voir *Dictionn.*, t. III, col. 2970, fig. 3315) :

CORNELIVS Ꝑ MARTYP
EP

Corneille fut pape en 251-253, martyr.

Marucchi, pl. LIII, n. 3.

262. Moulage de l'épitaphe du pape Fabien, au cimetière de Calliste (voir *Dictionn.*, t. V, col. 943, fig. 4242; col. 1058-1064) :

ΦΑΒΙΑΝΟϹ ЄΠΙ M̄P

Fabien fut pape de 236 à 250.

Marucchi, pl. LIII, n. 2.

263. Moulage de l'épitaphe du pape Lucius, au cimetière de Calliste (fig. 6950) :

Lucius fut pape du 25 juin 253 au 5 mars 254. Les dimensions de ce fragment sont 0 m. 30 de haut sur 0 m. 70 de long.

Marucchi, pl. LIII, n. 4.

264. Moulage de l'épitaphe du pape Eutychianus, au cimetière de Calliste (voir *Dictionn.*, t. V, col. 944, fig. 4243) :

ЄΥΤΥΧΙΑΝΟϹ Ꝑ ЄΠΙϹΚ

Eutychien fut pape du 4 janvier 275 au 7 décembre 283.

Marucchi, pl. LIII, n. 5.

265. Inscription trouvée au cimetière de Calliste et rappelant la mémoire d'une fillette nommée Euplia; ce marbre est daté du pontificat de Libère; il manquait un fragment et J.-B. de Rossi avait complété LIBE*rio ep.* ; ce fragment a été retrouvé au cimetière de Calliste et il porte LIBERIO PAPA (voir *Dictionn.*, t. V, col. 1135) :

DEFVNCTA EST EVPLIA QVAR
TO IDVS MAIAS QVE FVIT ANNORV
QVINQVE DEPOSITA IN PACE SVB LIBE
RIO PAPA.

De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, p. 361, 720; pl. XXXVIII-XXXIX, n. 48; *Inscript. christ.*, t. I, p. 79, n. 139; Marucchi, pl. LIII, n. 6; G. Schneider-Graziosi, *Incrementi nel museo cristiano Lateranense*, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1914, p. 57.

266. Inscription d'un cimetière suburbain, déjà figurée et étudiée dans *Dictionn.*, t. IV, col. 148-149, fig. 3548 :

ERENI QVE VIXIT ANN
PMXLV CVM CVPARE
SVO FECIT ANNVS VIII
QVE RECESSIT III NON IN
PACE SVB DAMASO EPISCO

Maffei, *Museum Veronense*, p. 306, n. 6; Mamachi, *Origines christianæ*, t. II, p. 237; Zaccaria, *Storia letter. d'Ital.*, t. IX, p. 176; t. X, p. 320; S. Morcelli, *De stilo inscript. latinar.*, l. II, part. I, cap. III, p. 339; De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 100, n. 190; Marucchi, pl. LIII, n. 7.

267. Inscription d'un cimetière de la *via Salaria nova* :

ΠΡΩΤΑ ЄΓ....
ΓΑΥΚΥΤΑΤΩΠ....
ΠΡЄϹΒΥΤ.....

Marucchi, pl. LIII, n. 8.

268. Inscription provenant de Saint-Laurent, à l'*agro Verano* :

+ LOCVS SEBASTIANI P̄B̄ Ꝑ A VIN
INO ORI QVIESCTI FILIA S̄S̄ NOMINE
QVAE VIXIT ANN XIII DEP III KAL NOVE

Marucchi, pl. LIII, n. 9.

269. Moulage d'une inscription demeurée en place au cimetière de Calliste :

ΔIONVXIO
IATPOY
II ЄϹΒΥΤЄ POY

Denis, médecin, prêtre.

De Rossi, *Roma sotterranea*, t. I, pl. XXI, n. 9; Marucchi, pl. LIII, n. 10; Scaglia, *op. cit.*, p. 186, fig. 78.

270. Moulage d'une inscription demeurée en place au cimetière de Sainte-Agnès :

LOCVS VALENTINI PRAESB Ꝑ

Marucchi, pl. LIII, n. 11; Scaglia, *op. cit.*, p. 187, fig. 80.

271. Moulage d'une inscription en place au cimetière de Sainte-Agnès :

LOCVS ϺΛXIϺI·
PRЄSBYTERI

Marucchi, pl. LIII, n. 12; Scaglia, *op. cit.*, p. 187, fig. 79.

272. Moulage d'une inscription conservée à Saint-Paul-hors-les-Murs :

LOCVS PRESBYTERI BASILI TITVLI SABINE Ꝑ

Marucchi, pl. LIII, n. 13; Scaglia, *op. cit.*, p. 187, fig. 81.

273. Fragment :

NASL
IESCIT
T S̄CIM
DEP

Marucchi, pl. LIII, n. 14.

274. Inscription de Porto, placée par le diacre Félix à sa femme Aurelia Geminia :

VERECVNDAE PVDICAE
TOTIVSQVE INTEGRITATIS FEMINAE
AVRELIAE GEMINIAE CONIVGI
DVLCISSIMAE FELIX DIAK

Marucchi, pl. LIII, n. 15.

275. Inscription d'Heraclius lecteur de la II[e] région; la II[e] région ecclésiastique correspondait aux II[e], VIII, X[e] et XI[e] régions civiles. Provient du cimetière de Calliste, proche de cette région, datée du consulat d'Ursus et Polemius, en 338 (voir *Dictionn.*, au mot LECTEUR) :

Boldetti, *Osservazioni*, p. 81; Muratori, *Nov. thes.*,

veter. inscr., p. 376, n. 3; le même, *Antiq. med. aevi*, t. v, p. 49; Georgi, *Ad Baron. Ann. eccles.*, ann. 338; Merenda, *Damasi opera*, p. 223, Pelliccia, *De christ. eccl. polit.*, t. III, p. 320; Clinton, *Fasti romani*, t. II, p. 196; Georgi, *De liturgia rom. pontif.*, t. II, pl. LXXXV; De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 42; n. 48; Marucchi, pl. LIII, n. 16.

276. Moulage d'après l'original conservé à Saint-Paul-hors-les-Murs; déjà figurée dans *Dictionn.*, t. v, col. 1130, fig. 4284 :

Cinnamius Opas...

Settele, *Illustrazioni di due iscrizioni trovate nella basilica di S. Paolo*, in-8°, Roma, 1831, p. 10; *Notizie, compendiose delle sacre stazionali di Roma*, in-8°, Roma, 1833, p. 91; De Rossi, *Inscript. christ.*, t. I, p. 124, n. 262; Marucchi, pl. LIII, n. 17.

277-278. Inscriptions opistographes provenant d'un cimetière souterrain de la *via Salaria nova* :

277. PRIMVS EXXORCIST[*a*
FECIT
278. HERCVLIVS DORM[*it*
IN PACE

Dictionn., t. v, col. 977; Marucchi, pl. LIII, n. 18-19.

279. Inscription du cimetière de Sainte-Agnès :

FL·SECVNDINO· BENEMERENTI
MINISTRATORI CHRESTIANO IN PACE
QVI VIXIT·ANN·XXXVI·DP·III NON MA

Boldetti, *Osservazioni*, p. 414; Maffei, *Museum Veronense*, p. 282, n. 1; Muratori, *Nov. thes. veter. inscr.* p. 1874, n. 5; Mazochi, *Spicil. bibl.*, t. III, p. 344; Marini, dans Mai, *Scriptor. veter. nova coll.*, t. v, p. 379, n. 2; Bianchini, *Demonstr. hist. eccles.*, tab. I, sect. I, n. 9; Marucchi, pl. LIII, n. 20.

280-293. Inscriptions de fossoyeurs déjà figurées dans *Dictionn.*, t. v, fig. 4614; voici le détail :

281) cimet. souterr., Félix....., fig. 4164, n. 1 = Marucchi, pl. LIII, n. 21.
282) cimet. souterr., Terentius, fig. 4614, n. 2 = Marucchi, pl. LIII, n. 22.
283) cimet. souterr., Hilarus, fig. 4614, n. 3 = Marucchi, pl. LIII, n. 23.
284) cimet. souterr., Servulus, fig. 4614, n. 4 = Marucchi, pl. LIII, n. 24.
285) cimet. souterr., ?.... , fig. 4614, n. 5 = Marucchi, pl. LIII, n. 25.
286) Commodille, Constantius, fig. 4614, n. 13 = Marucchi, pl. LIII, n. 26.
287) cimet. souterr., Januarius, fig. 4614, n. 16 = Marucchi, pl. LIII, n. 127.
288) cimet. souterr., Fel. Faust., fig. 4614, n. 6 = Marucchi, pl. LIII, n. 28.
289) cimet. souterr., Artemisius, fig. 4614, n. 11 = Marucchi, pl. LIII, n. 29.
290) Cyriaque, Aur. Exuper., fig. 4614, n. 10 = Marucchi, pl. LIII, n. 30.
291) Calépode, Jovinus, fig. 4614, n. 17 = Marucchi, pl. LIII, n. 31.
292) cimet. souterr., Aurentinus, fig. 4614, n. 12 = Marucchi, pl. LIII, n. 32.
293) cimet. souterr., Florentius, fig. 4614, n. 9 = Marucchi, pl. LIII, n. 33.

294. L'inscription du martyr saint Abundius a été transportée au *sanctuarium*, voir ci-dessus n. 4.

On a mis à la place deux fragments d'une inscription qui ont appartenu d'après J.-B. De Rossi à l'épitaphe du pape Zosime.

G. Schneider-Graziosi, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1914, p. 57; Marucchi, pl. LIII, n. 34.

295. Deux fragments appartenant à une même inscription métrique d'un évêque Léon, qui vécut au IVe siècle; cette inscription fut composée par le pape Damase, mais ne fut pas gravée en caractères philocaliens; déjà transcrits et commentés dans *Dictionn.*, t. IV, col. 183, n. 33.

Ajouter à la bibliographie Marucchi, pl. LIII, n. 35.

296. Deux fragments en caractères philocaliens d'une inscription métrique damasienne conservée dans les sylloges épigraphiques. Il s'agit du diacre Florent, fils de l'évêque Léon (n. 295); déjà transcrits et commentés dans *Dictionn.*, t. IV, col. 183, n. 34.

Ajouter à la bibliographie, Marucchi, pl. LIII, n. 36; *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1903, p. 59-108.

PAROI IX consacrée aux vierges, veuves, fidèles, néophytes, catéchumènes.

297. Inscription d'un cimetière souterrain :

NIGELLA VIRGO DEI QVE VI
XIT ANNOS PM XXXV DE
POSITA XV KAL MAIAS BENE
MERENTI IN PACE

Marucchi, pl. LIV, n. 1.

298. Inscription retirée du pavement de Sainte-Sabine sur l'Aventin :

OC·TA·VI·AE·MA·TRO·NAE·
VI·DV·AE·DEI·

Mazocchi, *Epigramm. antiq. Urbis.*, fol. 28 r°; Smetius, *Inscr. antiq.*, p. 142, n. 8; Gruter, *Corpus*, p. 1056, n. 6; Fleetwood, *Sylloge*, p. 451, n. 3; Montfaucon, *Diarium italicum*, p. 162; Muratori, *Thes. nov. veter. inscr.*, p. 1918, n. 3; Zaccaria, *Paralipomena*, dans Calogera, *Raccolta*, t. XXXIII, p. 383; Perret, *Catac.*, t. v, pl. XXXV, n. 100; t. VI, p. 161; Marucchi, pl. LIV, n. 2; Scaglia, *op. cit.*, p. 211, fig. 87.

299. Inscription d'un cimetière souterrain

DAFNEN VIDVA · Q . CVN VIX
ΛCLESIANIH·GRAVAVIT Λ

Dafnen vidua q(uæ) cum vix(erit annos...) a(e)clesia(m) nih(il) gravavit a...

Marchi, *Monum. delle arti crist. primit.*, t. I, p. 98; Perret, *Catac.*, t. v, pl. LXX, n. 2; t. VI, p. 181; Northcote, *Epitaphs of the catacombs*, p. 80, n. 19; Marucchi, pl. LIV, n. 3; Scaglia, *op. cit.*, p. 212, fig. 88.

On peut rapprocher de ce texte l'inscription suivante :

RIGINE VENEMERENTI FILIA SVA FECIT
VENERIGINE MATRI VIDVAE QVE SE
DIT VIDVA ANNOS LX ☧ ET ECLESA
NVMQVA GRAVAVIT VNIBYRA QVE
VIXIT ANNOS LXXX ♋ MESIS V ♋
DIES XXVI ☧

Reginæ, bene merenti, filia sua fecit.
Bene Reginæ matri, viduæ, quæ sedit vidua annos 60 et ecclesiam numquam gravavit, univira, quæ vixit annos 80, menses 5, dies 26.

Oderici, *Sylloge*, p. 259 c; Marini, *Iscriz. ant. delle ville e palazzi Albani*, p. 195, n. 172; Marini, dans Mai, *Script. veter. nova collectio*, t. v, p. 445, n. 9; Marchi, *Monum.*, t. I, p. 98; Perret, *Catac.*, t. v, pl. LXXII, n. 2; t. VI, p. 183.

300. Inscription du cimetière de Calliste :

FILICI
TAS VIRGO
III
ω A

Marucchi, pl. LIV, n 4.

301. Inscription du cimetière de Cyriaque :

HIC THEODVLE IACET ☧
VIRGO ANNORVM XSI
PVELLA DEPS IDVS IANVARIAS

Marucchi, pl. LIV, n. 5.

302. Inscription d'un cimetière souterrain :

BICTORIA FIDELIS BIRCO
QVE VIXIT ANNIS XVII
MENSIS VIII DIESV IN PACE
DEFVCTAV IDVS SEPTEMB

Marucchi, pl. LIV, n. 6; Scaglia, *op. cit.*, p. 214, fig. 90.

303. Inscription d'un cimetière souterrain :

B M
PARTHENIO FIDELI IN PACE QVI BIXIT ANNIS XXVIII
DEP XVIIII KAL FEB.

Marucchi, pl. LIII, n. 7.

304. Inscription probablement du cimetière de Cyriaque :

ΤΟΝΙΚΟΜΑΧΟCΓΡΑΙΚΟC
ΤΙCΤΟC ЄΤΩΝ ΓΚΖ
ΓЄΙΔΩΝΙΟΥΑΙΩΝ
ΚΑΤ·ЄΙΔ·ΙΟΤΑ

Il est question d'un Νικομαχος γραικος πιστος ετων κζ... γ ειδων ιουαιων... κατ(αθεσις) ειδ(ων) ιουλ(ιων). Nicomaque a vécu 26 ans; il est mort trois jours avant les ides de juillet et il a été enterré le jour des ides.

Marucchi, pl. LIV, n. 8.

305. Inscription probablement du cimetière de Cyriaque :

ΑΜΜΙΑ ЄΧ□Ι
ΜΗΒΗΠΙCΤΗ
ЄΙΤΩΝ ЄΓΠΡΟΑ
ΔΩΝ

Marucchi, pl. LIV, n. 9.

306. Inscription du cimetière de Cyriaque :

ΑΛΥΠΙΟC ΠΙCΤΟC ЄΝ ЄΙΡΗΝΗ

Perret, *Catac.*, t. V, pl. LXII, n. 21; t. VI, p. 178; *Corp. inscr. græc.*, t. IV, n. 9625; Marucchi, pl. LIV, n. 10.

307. Inscription d'un cimetière souterrain :

DEPOSITUS ZOSIMUS
FIDELES ANNOPUM
OCTOGINTA
X KALENDAS DECEMBRES
IN PACE

Marucchi, pl. LIV, n. 11.

308. Inscription d'un cimetière souterrain :

☧AESTONIA VIRGO PEREGRI
NAQVE VIXIT ANNIS XL·I·ET·DS
VIII·IIII KAL·MAR·DECESSIT
DE CORPORE

Perret, *Catac.*, t. V, pl. XXVIII, n. 63; t. VI, p. 157; Marucchi, pl. LIV, n. 12.

309. Inscription du cimetière de Cyriaque :

GERONTIO PEREGRINO
BENEMERITO DVLCISSIMO
NVTRITORI VALENS QVI VIXIT
IN PACE ANNOS XXVIII DECESSIT
III KAL DECEN · DIE BENERIS

Marucchi, pl. LIV, n. 13.

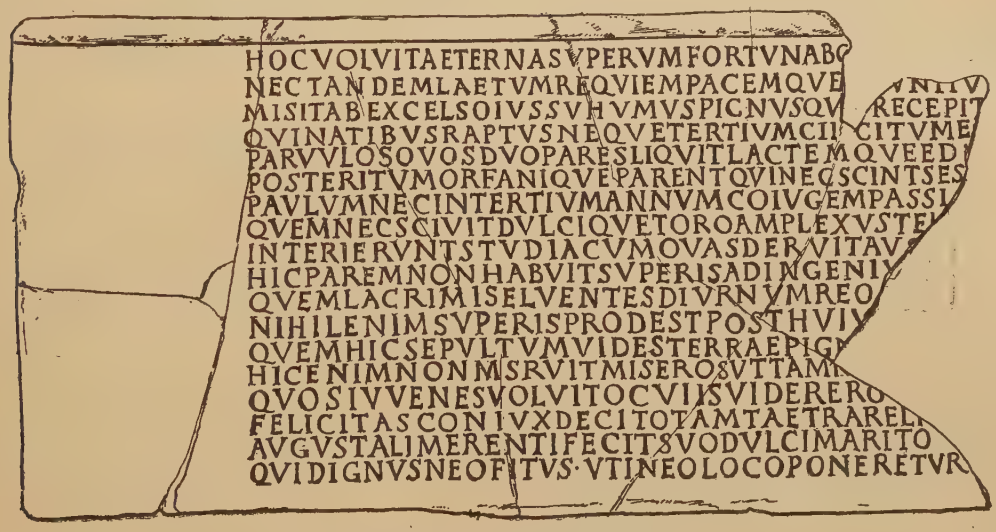

6951. — Inscription du cimetière de Cyriaque.
D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. LIV, n. 16.

310. Inscription d'un cimetière souterrain :

PRISCO COIVGI NEOFI
VII MECV FECIT·ANN·V
IM PACE·

Marucchi, pl. LIV, n. 14.

311. Inscription du cimetière de Calliste :

LEOPARDO·INOFITO
QVI VIX·AN·III·M·XI
DEP VIIII·KAL·APR·INP.

Marucchi, pl. LIV, n. 15.

312. Inscription du cimetière de Cyriaque (fig. 6951) :

Marucchi, pl. LIV, n. 16.

313. Inscription du cimetière de Cyriaque :

☧ PAVLINO NEOFITO
IN PACE QVI VIXI ANOS VIII

Marucchi, pl. LIV, n. 17.

314. Inscription d'un cimetière souterrain :

ΝΕΠΑΥΣΑΤΟΛΕΟΝΤΙ
ΝΕΟΦΩΤΙ ϹΟΤΟΣΠΙΕΙΔΟ

Marucchi, pl. LIV, n. 18.

315. Inscription d'un cimetière souterrain :

ΑΝΕΠΑΥϹΑΤΟ
ΠΕΔΙΝΗΕΟΦΩΤΙ
ϹΤΟΗ ΟΝΟΜΑΤΙΠΑΝ
ΧΑΡΙΑ ΔΕΙΔΩΗΜΑ

Marucchi, pl. LIV, n. 19.

316. Inscription d'un cimetière souterrain :

ZOSIMO · Q · VIXIT · ANN
V · M · VIII · D XIII · NEOF · IN · ☧
DONATVS · P · F · B · M
ET IVSTA · M ·

Marucchi, pl. LIV, n. 22.

317. Inscription trouvée dans une vigne sous laquelle est creusée la catacombe de Calliste :

TEG · CANDIDVS · NEOF
Q VXT · M XXI · DP NON ·
SEP

Marucchi, pl. LIV, n. 23.

318. Inscription du cimetière de Calliste déjà décrite et figurée dans *Dictionn.*, t. III, col. 2465, fig. 3201.

Dictionn., t. III, col. 2466, note 10; Marucchi, pl. LIV, n. 24; Scaglia, *op. cit.*, p. 220, fig. 91.

319. Inscription du cimetière *ad Catacumbas* sur la voie Appienne :

☧ DVLVENEMERTT VICTORI ☧
FILIO PARENFES QVIAMRIA
TRE IECITVIT Θ LXXX NEOFITVS
QVFVIF IN PACE X

Dul(cissimo) [*b*]*enemer* (*i*)*t* (*o*) *Victori, filio, paren*[*t*]*es, qui.....* [*f*]*ecit vit*(*æ*) *d*(*ies*) *lxxx, neofitus qu*[*i*] *fui*[*t*] *in pace Christi.*

Boldetti, *Osservazioni*, p. 807; Perret, *Catac.*, t. V, pl. XXIX, n. 69; t. VI, p. 157; Marucchi, pl. LIV, n. 25.

320. Inscription d'un cimetière souterrain :

VALERI DECENTIVS PATER FILIO SV]O NFITO BENE
]IT
MERENTI VALERIO VITALIANO QVI V]ICVM PARENTIBVS
SVO. ANOS. N. XII. ET. MENSE. N. X. ET. DIES.]N XV ITALIANE TE IN
PACE

Marangoni, *Acta s. Victorini*, p. 84; Marucchi, pl. LIV, n. 26.

321. Inscription du cimetière de Cyriaque :

DP. CYRIACETIS. III. IDVS. SEP. QVE. VIXIT. ANN. X. DIE. I.
QVE NOFITA MORTVA EST . VIRGO. IN. P.

Boldetti, *Osservazioni*, p. 419; Mamachi, *Orig. christ.*, t. III, p. 12; Muratori, *Nov. thes. veter. inscr.*, p. 1856, n. 1; Marucchi, pl. LIV, n. 27.

322. Inscription du cimetière de Cyriaque :

IN OFITA BIR
GO SVΓERES ☧
IN PACE QVIES
QVET ☧ PERBABIII

Marucchi, pl. LIV, n. 28.

323. Inscription d'un cimetière souterrain :

ΑΝΕΠΑΥϹΑΤΟ ΑΝΔΡΑ
ΓΑΘΟΕ ΓΡΕΚΟϹ ΚΑΤΗΧΟΥ
ΜΕΝΟϹ ϵΛϵΚΑΤΟΠΠϵ
ΚΑΙ Ο ΥΑΙΩΝΙ

Marucchi, pl. LIV, n. 29.

324. Inscription d'un cimetière souterrain :

LVCILIANVS BACIO VALERIO
QVI BISIT · AN VIIII ·
m]VIII · DIES · XXII CATECVM

Northcote, *Epitaphs of the catacombs*, p. 80, n. 22; Marucchi, pl. LIV, n. 30.

325. Monument en stuc du cimetière de Cyriaque, figuré et décrit dans *Dictionn.*, t. III, col. 3243, fig. 3495.

Dictionn., t. III, col. 3243, note 10; Marucchi, pl. LIV, n. 31, p. 55.

6952. — Épitaphe d'un légionnaire.
D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. LV, n. 3.

326. Inscription sans indication de provenance :

MARINE VIRGINI
QVE VIXIT ANN
M ET M X
ob]IIT · D IDV
DEPOSITA IN

Marucchi, pl. LIV, n. 32.

327. *E stato aggiunto il frammento n.* 33 *di una iscrizione in cui è nominato un* NEOPHYTYS.

G. Schneider-Graziosi, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1914, p. 58.

PAROI XII consacrée aux personnages de rang illustre, aux militaires et à différentes professions.

328. Inscription du pavement de Saint-Martin *in Esquiliis* :

LOCVS PRAETEXTA
TI V·C. QVI·VIXIT ANN
VS LXX

Locus Prætextati viri clarissimi, personnage de rang sénatorial appartenant probablement à la famille du célèbre Vettius Agorius Prætextatus, préfet de Rome et contemporain du pape Damase.

Marucchi, pl. LV, n. 1.

329. Inscription de provenance inconnue :

EGO MVNATIA IRENE OXOR FECI
FLABIONI COLEONTI VP QVI BIXIT
ANNOS·LIII·ET DIES X IN PACE

Ego Munatia Irene uxor feci Flabio Nicoleoni viro perfectissimo.

Marucchi, pl. LV, n. 2.

330. Inscription de provenance inconnue (fig. 6952).

Hic iacet Heraclius civis secundus Retus filius Lupicini ex presidibus qui fuit præpositus militum Fotensium et vixit annis xxxv depositus xii kalendas augustas. Au lieu de *Fotensium* il faut corriger *Fortensium*, qui est le nom d'une légion. C'est l'épitaphe d'un légionnaire dont on a sculpté le buste dans un médaillon surmonté du monogramme du Christ en relief.

Marucchi, pl. LV, n. 3.

331. Inscription sans indication de provenance :

VAL
SATVRNINVS VP
CONIVGI SV
AE VAL·ALE
TIO QVE VIX
IT ANNOS .

Marucchi, pl. LV, n. 4.

332. Moulage d'une inscription conservée au cimetière de Calliste, épitaphe consacrée par Aelius Saturninus à sa femme, ayant rang de clarissime, déjà figurée et commentée dans *Dictionn.*, t. I, col. 2879-2880, fig. 979.

De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1866, p. 25; *Roma sotterranea*, t. II, p. 300, pl. LV-LVI, n. 2; Marucchi, pl. LV, n. 5.

333. Inscription du cimetière de Cyriaque; épitaphe dédiée par Marcella à son mari Martinus, militaire, qui servit pendant cinq ans dans la légion Minerva, pendant quatre ans dans la XI^e^ légion, pendant cinq ans dans le corps des *lanciarii* et pendant un an avec les prétoriens. Le cimetière de Cyriaque était voisin de la caserne des prétoriens :

MARCELLA MARTINO COIVGI BENEMERENTI FECIT QVI VI
XIT ANN XXXVIII·IN PRIMAMINERBES MIL ANNV INVND
ANN IIII·INLANCIARIA ANN·V·IN PR·ANNV·FECIT CVM CO
IIIGE SVA ANIIII BENEMER IN PACE *fff*

Marucchi, pl. LV, n. 6, p. 55.

334. Inscription provenant d'un cimetière inconnu :

PAVLINA Q.V.ANXL DEP XI KAL OCT

BENEMERENT QVOIVGI
CENTIEQVE VIVIT AN· PO
NOΓ XXX ET REddEdIT XIII· ΓV
KAL·MAIAΓ·MARITVΓ AVRELI IT
ANVΓ QVI MILITAVIT CENTVRIO AN XXX

Il y a ici deux épitaphes, celle de Sentia qui vécut 30 ans et fut mariée au centurion Aureiianus, et celle de Paulina, ajoutée en marge.

Marucchi, pl. LV, n. 7, p. 55.

335. Inscription du cimetière de Cyriaque :

VAL ROGATIANVS
VET SE VIVO FECIT
BISOMVM SIBI ET CO
IVGIS SVAE IN PACE

Marucchi, pl. LV, n. 8.

336. Inscription d'un cimetière souterrain sur la *via Salaria nova* :

FL·CASTINO·SINGVLARI·OFF·P·P·Q·VIX·AN·PM·XXX
COLLEGAS·KAR·POSVERVNT

Épitaphe d'un nommé *Flavius Castinus singularis officii Præfectorum Prætorio*, titre qui nous apprend que Castinus était un *officialis* à la préfecture du prétoire, de ceux qu'on désignait par l'appellation de *singulares*. Ce sont ses collègues qui prirent soin de sa tombe.

Marucchi, pl. LV, n. 8, p. 55.

337. Inscription d'un cimetière souterrain :

FL·VRSICINVS CIVIS PANNONIVS MILITANS IN OFFICIO
MAGISTRI VIXIT AN XXII DECESSIT·III·KAL NOB

Marucchi, pl. LV, n. 10, p. 55.

338. Inscription rapportée de Sainte-Balbine sur l'Aventin :

D·P·FL·VALENTIS·PROTECTOR·PR·I·DVS
AVG·VIXIT·ANNOS·XLSII·CIVI·S CONCO
F··L·CON·STANTIVS·FILIVS·PATRI·FECIT·BEN

Épitaphe de *Flavius Valens protector*, citoyen de Julia Concordia (voir ce mot). Les *protectores* étaient de véritable gardes du corps (voir *Dictionn.*, t. VI, au mot GARDES).

Marucchi, pl. LV, n. 11, p. 55.

339. Inscription sans indication de provenance quelconque :

LOCER P//////////SVICXITA
XXII MEN//////////VII MILIT
SENVCARIS/////X DEPOSIT
LENDAS SEPTE MBRES

Marucchi, pl. LV, n. 12.

340. Inscription sans indication de provenance quelconque :

AVR·OCTA
VIANVS
PISTOCVM
MANVPLIO
B·M·FECIT

Marucchi, pl. LV, n. 13.

341. Inscription d'un cimetière suburbain :

BANTIO DRACONARIVS
HIC REQVIESCIT IN PACE
QVI VIXIT ANNOS TRICIN
TA QVINQVE CVM SVIS

Le *draconarius* était celui qui portait l'enseigne à tête de dragon.

Marucchi, pl. LV, n. 14, p. 55.

342. Inscription sans indication de provenance quelconque :

DEP IVLIES LEES VII KAL AVG ANTONINVS
BF MARITVS BENEMERENTI FECIT
IN PACE

Deposita Julia Lea vij kal. aug. Antoninus beneficiarius benemerenti fecit in pace.

Marucchi, pl. LV, n. 15, p. 55.

343. Inscription sans indication de provenance quelconque :

COMINIOMAXI
MO·EVOCATO COHO
RTIS·X·VRBANAE QVIDE
POSITVS EST DIE XVKALMART

Cominio Maximo evocato cohortis X urbanæ; soldat de la X^e^ cohorte urbaine rappelé au service après avoir fini son congé.

Marucchi, pl. LV, n. 16, p. 55.

344. Inscription trouvée dans les ruines d'Ostie (fig. 6953) :

Épitaphe de *Felica* (*deposita*) *in fide Dei*. La partie gauche manque sur laquelle on lisait le nom d'un *præpositus mediastinorum de moneta officina prima*. L'objet qui ressemble à un *dolium* (voir ce mot) doit représenter un ustensile servant à la fabrication monétaire.

Marucchi, pl. LV, n. 17, p. 55.

345. Inscription du cimetière de Sainte-Agnès :

RVFVS TABELLA
RVS DEPOSITVS III IDV
DEC

Marucchi, pl. LV, n. 18.

346. Inscription d'un cimetière suburbain non déterminé :

LEOPARDVS ↄ DE BEL
PVER QVI VIXIT AN
XXVIIII MENS VI
DEP PRIDIE KALC
CLAHARVS

Leopardus de Belabro, puer qui vixit annos xxviiij,

6953. — Inscription trouvée à Ostie.
D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. LV, n. 17.

menses vi, depositus pridie kal o(ct.?) speclararius; un fabricant de miroirs dont la boutique se trouvait au Vélabre.

Marucchi, pl. LV, n. 19, p. 55.

347. Inscription d'un cimetière suburbain (fig. 6954)

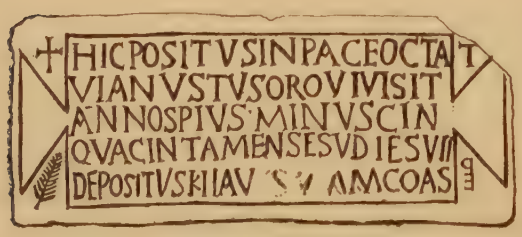

6954. — Épitaphe du barbier Octavianus.
D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. LV, n. 20.

Dans un cartouche a queues d'aronde, épitaphe d'*Octavianus tusor* (*tonsor*), c'est-à-dire barbier (voir *Dictionn.*, t. II, col. 484). Les croisillons indiquent le V^e^ siècle, à gauche une palme, à droite un monogramme.

Marucchi, pl. LV, n. 20, p. 55.

348. Inscription du cimetière de Cyriaque :

LOCVS FORTINATI
CONFECTORARI

Marucchi, pl. LV, n. 21, p. 55.

349. Inscription d'un cimetière suburbain :

PVL · DVL KAR·
HONERATIAE · SANCTIPE ·
AMAVIIII · QVI DECS·
ANNORVM· XVI.
FILIA·LEPORI·PISCATORIS·
SCRP·X·KAL·OCT·SATVR
NINVS·AMATOR·EE ↄ ↄ ↄ

Inscription offrant des abréviations peu communes : *Puellæ dulcissimæ karissimæ Honeratiæ Sanctipe... filia Lepori piscatoris, scripsit x kal. oct. Saturninus amator;* c'est le fiancé, Saturninus qui a composé ou gravé l'épitaphe (voir LAPICIDES).

Marucchi, pl. LV, n. 22, p. 55.

350. Inscription d'un cimetière souterrain :

IC POSITVS ESI SILBANVS MARMORARIVS
QVI AN XXX ET FECIT CVM VXXORE AN III
ET MENSIS III DEPOSITVS IIII KAL IVLIAS

Marucchi, pl. LV, n. 23, p. 55.

351. Inscription d'un cimetière souterrain :

AYPHAIOC
AΓAΘIAC ℞
CYPOC MAPMAPA
IOC

Marucchi, pl. LV, n. 24.

352. Inscription d'un cimetière souterrain; la langue et l'orthographe sont très correctes; il s'agit d'un nommé Salenius Parthenius Eurybatus qui était *arcarius*, c'est-à-dire fabricants de sarcophages :

D M S
SVLENIVS PARTHENIVS EVRY
BATVS ANIMA INNOCENS DVL
CIS OMNIBVS SVIS ET AMICIS
ACCEPTVS QVI VIXIT ANNIS XXXII
MENSVM VIII DIEBVS XCIII TITVL
VM POSVIMVS KARISSIMO NOS
TRO CAELESTINVS FRATRI ET PRISCACO
NIVGI FECERVNT DVLCISSIM
ACERBVS MISER DE SECV
SSIT ↄ ARCARIVS ↄ

Marucchi, pl. LV, n. 25, p. 55.

353. Fragment du couvercle d'un sarcophage; on voit encore les têtes de deux dauphins nageant de conserve, provenance inconnue :

BENEMERENTI BONIFATIO·SC
GRAMMATICO·AELIANA.C*on jux amantis*
SIMA POSVIT·QVI·VIXIT·ANN *mens. d,*
IN PACE·ET·FECIT·CVM·VXOR *e....ann*(?)
DEPOSITVS · KAL · IANVARIS
TRAI ANI · QVEREN . ATRIA . N
TOTA·ROMA·FLEBIT·ET·IPSE

Il semble que vers la fin de cette inscription il soit question du *Forum Trajani* fréquenté par les gens de lettres, or *Bonifatius* était *grammaticus* et on nous dit que sa mort a désolé toute la ville : *Tota Roma flevit.*

Marucchi, pl. LV, n. 26, p. 55.

354. Inscription du cimetière de Calliste :

VICCENTIA DVL
CISSIMA FILIA
AVRINETRIXQAE
VIXIT AI XVIIII MVIIII

Marucchi, pl. LV, n. 27.

355. Inscription du cimetière de Cyriaque :

l]OCVS DONATI QVI
m]\ANET IN SEBVRA
m]AIORE AD NIMFA
LINTEARIVS BISOMV

Il s'agit d'un tombeau à deux places (voir *Dictionn.*, t. II, col. 910-915) appartenant à *Donatus lintearius* qui habitait le quartier de la Grande Suburre, au lieu dit « ad nymphas » : *Qui manet in Sebura majore ad nimfas lintearius.*

Marucchi, pl. LV, n. 28, m. 55.

356. Moulage dont l'original est conservé dans les cryptes vaticanes.

+ HIC REQVIESCIT IN PACE IOHANNIS VH
OLOGRAFVS PROPINE ISIDORI QVI VIX *it*
ANN·PLVS M·XLV DEP ⊃ XKALEN·IVNIAS *post?*
CONSVLATV VILISARI VC

Hic requiescit in pace Johannis vir honestus, ologràphus propinæ Isidori, c'était le comptable du cabaretier Isidore. Migliore à imaginé corriger *propina* en *Probina;* Marini a proposé *logographus* à la place de *ologràphus*, et J.-B. de Rossi se range à cet avis. La date est 536 ou 537.

Cancellieri, *De secretariis basilicæ Vaticanæ*, p. 1622; Migliore, *Raccolta d'opuscoli scientifici*, Ferrara, 1779, t. I, p. 1; Sarti, *Append. ad cryptas Vatic.*, p. 72, pl. XXVI, 4; Marini, *Papiri diplomatici*, p. 251; De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 478, n. 1055; Marucchi, pl. LV, n. 29, p. 55.

357. Inscription d'un cimetière suburbain non déterminé :

ERCVRIANE FECIT PAREN
SSVBVS·AVL·MAXIMVS
con DITARIVS DE CASTRIS PRA
IBVS·AVL·HILARITAS CONDITA
RIA EOS IN PACE

Épitaphe de *Mercuriana*, placée par les soins d'*Aulus Maximus* attaché aux *Castra prætoriana* en qualité de *conditarius;* il est fait mention d'*Aula Hilaritas conditaria.*

Marucchi, pl. LV, n. 30, p. 56.

358. Inscription d'un cimetière suburbain :

ELIX VITA SVA QVONDAM DVM FORTEMA
II CRISTIANEQ LEGIS CVLTORMERIIQVE
BEATVS AMICVM MVIII SEI DES QVE MAXI
MA SEMPER FECERAT ET MODVS SAPIENTIA
Q·PAPATEM BRIXIAQ·DOMO ET FVIT CVI
CRISI IO NOMEN

Inscription métrique d'un certain Félix, natif de Brescia qui fut *christianæ legis cultor.*

Marucchi, pl. LV, n. 31, p. 56.

359. Inscription du cimetière de Calliste :

BENEMEREN
TI PRIMITIVO
QVI VIXIT ANN
XXX· LANIVS

Marucchi, pl. LV, n. 31.

360. Inscription d'un cimetière de la voie Appienne :

LEONTIA QVE DEFVNTA EST IDVS SEPT
BENEMERENTI IN PACE AD PORTATRICE
MINA LAQVNARA

Leontia quæ defuncta est idus septembris benemerenti in pace ad porta trigemina lagunara; la défunte *Leontia* vendait des fioles en terre cuite, *lagenæ*, sa boutique se trouvait près de la porte *Trigemina* dans l'enceinte de Servius, porte située à peu de distance de l'église actuelle de Sainte-Marie-in-Cosmedin.

Marucchi, pl. LV, n. 32, p. 56.

361. Fragment de sarcophage de *Restitutus vir perfectissimus*, le cartouche est soutenu par un amour nu; *e sepulcris supra cœmeterium Callisti* (vigna Molinari); hauteur 0 m. 32, marbre grec :

e T INNOCENTISSIMO
p ARENTI RESTITVTO VP
an NOS XXXIII M IIII D XX
sep TEMBRES
D
T DVL
IT

De Rossi, *Museo epigrafico*, pl. XII; Ficker, *op. cit.*, p. 179, n. 232; Marucchi, pl. LV, n. 33, p. 56.

362. Fragment de sarcophage *e suburbano loco incerto*, marbre italique :

DOMNINA
GREGORIO·CO
NIVGI COMITI QVI

De Rossi, *Mus. epigr.*, pl. XII; Ficker, *op. cit.*, p. 180, n. 223; Marucchi, pl. LV, n. 34, p. 57.

363. Inscription de l'année 404, retrouvée dans un dépôt de marbres :

.....*c* VBICVLARIO
qui vixit A· XXXV·DEP *ositus*
D·N· *Hono* RIO·AVG·VI·C*ons.*

Nuovo bulletino, 1911, p. 239; G. Schneider-Graziosi, dans *Nuovo bull.*, 1914, p. 58.

PAROI XIII consacrée aux inscriptions rappelant la famille et la patrie.

364. Inscription d'un cimetière souterrain :

EXVPERANTIO PAT
ER SVVS FILIO DVLCI
SSIMO QVI BIXIT ANN
IS·VI· ET DIES·XXX

Marucchi, pl. LVI, n. 1.

365. Inscription d'un cimetière souterrain :

STATILIAE ⊃ AGATEMERI
DI⊃EVFROSINE ⊃ MATER
EIIIE⊃E⊃C

Marucchi, pl. LVI, n. 2.

366. Inscription sans indication d'origine quelconque :

VRSAE FILIAE DVLCISSI
MAE QVE VIXII ANNIS V
MEN VI ⊃ XVIIII SIVERI ANVSI A
TER ET FORTVNVLA/// IER DIPOSIQINS
DIE XV KAL IVL

Marucchi, pl. LVI, n. 3.

367. Inscription d'un cimetière souterrain :

AVR·TZVCETZINVS QVI VIX
IT·ANNIS·DVOBVS·ET MENSES·
DVOS·DIE·VNO·ANIME DVLCIS
PARENTES IN PACE·FECERVN

Marucchi, pl. LVI, n. 4.

368. Inscription d'un cimetière souterrain :

HERMETI FILIO BENEMERENTI
QVI VIXIT·ANNIS· IIII
PARENTES FECERVNT IN PACE

Marucchi, pl. LVI, n. 5.

369. Inscription d'un cimetière suburbain non déterminé :

AVR CENSORINO VEI
BENIGNISSIME MEMORIE
VIRO QVI VIXIT AN LXXX PM
VALLE A VXOR EI VAL
PROBANTIVS ADOP FILIVS
BM DISPOSVERVNT

Noter la mention, très rare, d'un fils adoptif.
Marucchi, pl. LVI, n. 6.

370. Inscription sans indication quelconque d'origine :

LVCRETIO TIMOTHEO
QVI VIXIT ANN·LXXVI
BENEMERENTI IN PACE
VXOR·ET·FILII·

Marucchi, pl. LVI, n. 7.

371. Inscription d'un cimetière souterrain :

FLORENTIA·MERCVRIO COIVGI BENEMERENTI CVN QVEM
VIXIT·ANNOS L·MENSES X·SEMPER CONCORDES
DEPOSITVS VI·IDVS IVNIAS.

Marucchi, pl. LVI, n. 8.

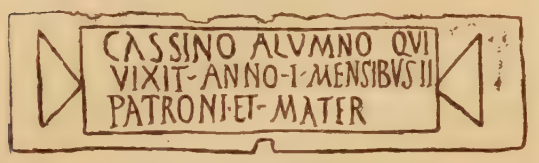

6955. — Inscription du cimetière de la *via Salaria*. D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. LVI, n. 20.

378. Inscription sans aucune indication de provenance :

SABINIA
BENEMER
SALVTIVS *vir*
CINIVS E
ET·SI·BI

Marucchi, pl. LVI, n. 9.

379. Inscription sans indication de provenance :

VRNIANVS
NCORDIAE CONIV
I·INCOMPARABILI
CVI·SEMPER·GRATIAS
EGI·VENE·MEREN
TI·FECI·QVAE
VIXIT AN·XX
ME
V

Marucchi, pl. LVI, n. 10.

380. Inscription sans aucune indication de provenance :

AV*re*LIVS AELIAS AVRELIA FM
NA E CONIVGI SVAE BENEMER
NTI·QVE BIXIT AN XI MENSIS V
IIII·DIES VI IN PACE

Marucchi, pl. LVI, n. 11.

381. Inscription d'un cimetière souterrain :

ADVENTVS·MODESTAE·VXOR
MERENTI·QVAE VIXIT·ANN XXXVIII
MENSIBVS VIIII·D II

Marucchi, pl. LVI, n. 12.

382. Inscription d'un cimetière souterrain :

FL.MAXIMA·DVLCIS·QVE BIXIT·ANNIS·XXVIIS
QVE VIXIT CVM PAREM SVO ANNIS X·ET MENSES·X.
IN PACE

Marucchi, pl. LVI, n. 13.

383. Inscription d'un cimetière souterrain :

DVLCISSIMO FRATRI
FORTVNATO IN PACE
DP V·NO·OCT

Marucchi, pl. LVI, n. 14.

384. Inscription d'un cimetière souterrain :

DVAS SORORES
ISTERCORA
VIXIT ANNOS XI
ET MESES III
MARCIANE VIXIT ANNOS XII
ET MESES QVATTOR ET DIES IIIIIIII

Marucchi, pl. LVI, n. 15.

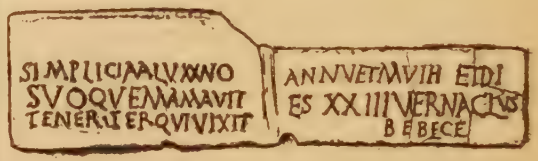

6956. — Inscription du cimetière de Sainte-Agnès. D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. LVI, n. 24.

385. Inscription d'un cimetière de la voie Appienne :

AVR·TIT·PRISCAE·SORORI·BENEMERENTI·QVAE BIXIT·
ANN·XXXSIII·M·I·D XI·DEP·XS·KAL.OCT·IN·PACE

Marucchi, pl. LVI, n. 16.

386. Inscription du cimetière de Saint-Hippolyte :

EGO COR
NELIVS FE
CI LAVRENTIO
FRATRE MEO

Marucchi, pl. LVI, n. 17.

387. Inscription du cimetière de Cyriaque :

RVFINIAN
IRENTIINP
IVI COGN

Marucchi, pl. LVI, n. 18.

388. Inscription du cimetière de Calliste :

AVRELIO·SCOLACIO·PATRONO
DIGNISSIMO QVI VIXIT ANNIS LXX
IN PACE LIBERTI FECERVNT

La tombe fut élevée par les affranchis.
Marucchi, pl. LVI, n. 19.

389. Inscription d'un cimetière souterrain de la *via Salaria nova* (fig. 6955) :

Épitaphe élevée à Cassinus, alumnus qui vécut quatorze mois, par ses maîtres et par sa mère (voir *Dictionn.*, t. I, au mot ALUMNUS).
Marucchi, pl. LVI, n. 20.

390. Inscription d'un cimetière souterrain :

OLONICAE ALVMNAE MER
ANNIS·P·M·XXX·OBIT·D
·I LAVRENTI OANNP·M·XVIII

Marucchi, pl. LVI, n. 21.

391. Inscription du cimetière de Sainte-Agnès :

PI....
AL V M/

Marucchi, pl. LVI, n. 22.

392. Inscription du cimetière de Cyriaque :

ALETIO BENEMEREN
TI IN PACE QVAE VIXIT
ANNO VNO MENSIS III
DIES XI ALOMNE DVL
CISSIME POSVIT

Marucchi, pl. LVI, n. 23.

393. Inscription du cimetière de Sainte-Agnès, déjà donnée dans *Dictionn.*, t. I, col. 1299; voici le monument de cet enfant qui commençait à épeler son alphabet; on a terminé l'inscription par ces mots *be be ce* (fig. 6956) :

A. de Waal, *Funde in den Katakumben in den Jahre 1830-1851*, dans *Römische Quartalschrift*, 1898, t. XII, p. 345, n. 47-48; Marucchi, pl. LVI, n. 24.

394. Inscription d'un cimetière non déterminé, déjà publiée dans *Dictionn.*, t. I, col. 1296 : MENANΔPOC.....

Osann, *Sylloge*, p. 438, n. 64; Marucchi, pl. LVI, n. 25.

395. Inscription du cimetière de Sainte-Agnès :

E ALVMNE·QVA VIXIT·ANNIS·XXX·
ΛERENTI·FECIT·QVA VIXIT·
MARITVM·SVM·VIXIT·DIES·XXXXII

Marucchi, pl. LVI, n. 26.

396. Inscription du cimetière d'Hermès :

VRBICO ALVM
NO DVLCISSI
MO VIXIT ANN
VII MENS III

Colombe picorant deux grappes de raisin.

Marucchi, pl. LVI, n. 27.

397. Inscription du cimetière d'Hermès :

AGAPE AVGVS
TALI ALVMNO
IN PACE

Marucchi, pl. LVI, n. 28.

398. Inscription d'un cimetière souterrain de la *via Salaria nova* :

ЄAЄCICT ΔIATPOΦW
BIKTWPIA ACYNKPITW
MNHMHC XAPIN
IV

Marucchi, pl. LVI, n. 29.

399. Inscription d'un cimetière suburbain non déterminé :

IAYPMAΛXOCAΠΠAKWABNWNOP
HQΦYNIKHCEZHCENKAAWC
ETEΛEYΓHCENMHΔYCΓPOYO

Marucchi, pl. LVI, n. 30.

400. Inscription d'un cimetière souterrain sur la voie *Salaria nova* :

DVLCISSIMAE FILIAE PVBLICI...
MAXIMINVS PATER ET SYLLECT...
EVNOEA NVTRITORES

Marucchi, pl. LVI, n. 31.

401. Inscription du cimetière de Saint-Hippolyte :

IVLIVS · CREDEN
TIVS · QVI NABIGA
VIT · EX · BAGENSE
REGIONE EST IN PACE

Marucchi, pl. LVI, n. 32.

402. Inscription d'un cimetière souterrain :

ANΘЄCTIC
ЄYKAPΠЄYC
AΠOΦPYΓI
ACHΨYXHAY
TOY ЄIC ЄIPHNH

Épitaphe d'Eucarpos, phrygien, à qui on souhaite : η ψυχη αυτου εις ειρηνη.

Marucchi, pl. LVI, n. 33.

403. Inscription d'un cimetière souterrain :

POYΦINOC ЄNΘA
ΔЄKЄITЄ ЄTWNΔYW
MHNWN ЄΠTA
ΓЄNЄIAYBЄIKON

Épitaphe du jeune Rufinus âgé de deux ans, huit mois, d'origine lybienne.

Marucchi, pl. LVI, n. 34.

404. Inscription d'un cimetière suburbain non déterminé :

☩ ЄNΘAKITЄZAWPAC
HPAKΛIOY KWM KAΠPO
KIMЄWNЄZHCЄNMH
KPOΠΛWCЄTN ·MZ

Marucchi, pl. LVI, n. 35.

405. Inscription du cimetière de Calliste :

HΛIOΔWPOC·HNAKONЄMЄCHNONЄNIPHNHANЄΘHKЄ
THΠΠ·KAΛIOYNIWN

Épitaphe d'Héliodore, natif d'Émèse en Syrie.

Marucchi, pl. LVI, n. 36.

406. Inscription d'un cimetière souterrain :

MЄTPIKIC ЄNΘAΔЄ
KЄITAI KYZIKHNOC
ЄN ЄIPHNH

Épitaphe de Métrikis, natif de Sizycène.

Marucchi, pl. LVI, n. 37.

407. Inscription du cimetière de Cyriaque :

VIA·ΠΛTA VERONA
CONIVGE VAL CONST
QVEM·V·AN·VIIII·E

Épitaphe d'une femme dont le nom est incomplet et qui était née à Vérone .

Marucchi, pl. LVI, n. 38.

408. Inscription sans indication de provenance quelconque (provient du cimetière des Saints-Pierre-et-Marcellin) :

☧ AVR·THEOFILVS·CI
VIS · CARRHENVS · VIR
p VRAE · MENTIS · ET · IN
no CENTIAE · SINGVLA
ris XIII . ANNO · DEO
anim AM . REDDIDIT
terrae CORPVS· +

Épitaphe d'*Aurelius Theophilus, civis Carrhenus*, Carrhes en Mésopotamie (voir *Dictionn.*, t. II, col. 2189, fig. 2108).

De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1873, pl. XI, n. 3-4; Marucchi, pl. LVI, n. 39, p. 56.

409. Partie centrale d'un couvercle de sarcophage; haut. 0 m. 26, long. 0 m. 82 et 0 m. 80, marbre italique; *e suburbano loco incerto*.

A gauche, Daniel nu, orant, entre deux lions; à droite, un génie ailé, nu, tenant l'extrémité d'un voile sur lequel se détachait le buste de la défunte; au

centre deux génies, nus, ailés, tenant un médaillon avec cette inscription :

AVRELIVS
FILTATVS·FE
CIT FILIAE·DVL
CISSIME·AC
ILIAE QVIRA
TI

Bonada, *Carmina ex antiquis lapidibus*, Romæ, 1753, t. II, p. 163; De Rossi, *Museo epigr.*, pl. XIII;

6957. Inscription du cimetière de Calliste. D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. LVII, n. 6.

Garrucci, *Storia*, t. V, append., n. 50, p. 161; Ficker, *op. cit.*, p. 180, n. 234; Marucchi, pl. LVI, n. 40, p. 56.

410. Sarcophage, haut, 0 m. 44, long, 2 m. 09, prof., 0 m. 56, marbre grec provient de Saint-Sébastien sur la voie Appienne, trouvé en 1830.

PRISCO PATRI BE
NE MERENTI QVI
VICXIT ANNIS
LXXXIII MENSIBVS III
DIEBVS XIIII
AVRELIA PRISCA
FILIA

De Rossi, *Mus. epigr.*, p. XIII; Marucchi, pl. LVI, n. 41.

PAROI XIV contenant des symboles relatifs à la foi chrétienne.

411. Inscription d'un cimetière de la *via Salaria nova* :

Épitaphe de SEVERA déjà figurée et décrite dans *Dictionn.*, t. I, col. 3006, fig. 1029.

Dictionn., t. I, col. 3006, note 13; Marucchi, pl. LVII, n. 1.

412. Inscription du cimetière d'Hermès, déjà figurée dans *Dictionn.*, t. VI, col. 2337, fig. 5698, n. 1.

Marucchi, pl. LVII, n. 2.

413. Inscription d'un cimetière souterrain : berger accoudé sur son bâton à côté d'un arbre.

Marucchi, pl. LVII, n. 3.

414. Inscription d'un cimetière souterrain :

FLORENTIVS
IN PACAE

Bon Pasteur

Marucchi, pl. LVII, n. 4.

415. Inscription du cimetière de Calliste, déjà figurée et décrite dans *Dictionn.*, t. I, col. 1492-1493; fig. 345.

Dictionn., t. I, col. 1493, note 1; Marucchi, pl. LVII, n. 5. (Épitaphe de Μουσης.)

416. Inscription du cimetière de Calliste (fig. 6957).

Marucchi, pl. LVII, n. 6.

417. Inscription d'un cimetière souterrain, remarquable par ses nombreux symboles; nous avons déjà figuré et décrit ce marbre dans *Dictionn.*, t. I, col. 1026, fig. 245; t. III, col. 873, fig. 2665; pour la bibliographie, voir *Dictionn.*, t. V, col. 932, n. 69 (épitaphe de Pontius); Marucchi, pl. LVII, n. 7.

418. Inscription d'un cimetière souterrain inconnu, déjà figurée et décrite dans *Dictionn.*, t. IV, col. 246 (épitaphe de Beratius Nicatoras), t. VI, col. 659, fig. 4873 (cf. fig. 4140), t. VI, col. 2935 et la bibliographie, col. 2935, note 1; Marucchi, pl. LVII, n. 8.

419. Inscription du cimetière de Sainte-Agnès déjà figurée et décrite dans *Dictionn.*, t. I, col. 2721, fig. 913 (épitaphe de Celerina).

Dictionn., t. I, col. 2721, note 2; Marucchi, pl. LVII, n. 9.

420. Inscription du cimetière de Sainte-Agnès (voir au mot LAZARE), à gauche, édicule contenant la momie de Lazare, et sur le fronton de l'édicule le monogramme du Christ; à droite, la colombe :

APTEMICIOC BINKENTIAI
CYNBIΩ ΕΝ ΕΙΡΗΝΗ

Marucchi, pl. LVII, n. 10.

421. Inscription sans indication de provenance quelconque.

Un poisson. (Voir *Dictionn.*, t. VII, au mot ΙΧΘΥC, fig. 6066.)

Marucchi, pl. LVII, n. 11.

422. Inscription d'un cimetière souterrain non déterminé :

...NTIANO
IVCI IN PACE

Berger assis et brebis.

Marucchi, pl. LVII, n. 12.

423. Inscription du cimetière de Sainte-Agnès :

SABINA
QVE VIXIT
ANNIS XX
VI·MV

Bon Pasteur avec la brebis sur les épaules, deux brebis et deux arbres.

Marucchi, pl. LVII, n. 13.

424. Inscription du cimetière de Cyriaque (voir *Dictionn.*, t. III, fig. 3492).

Moïse frappant le rocher — *Bon Pasteur* — *Christ et Lazare.*

Marucchi, pl. LVII, n. 14.

425. Fragment d'inscription d'un cimetière souterrain :

Le Christ ressuscite Lazare, les mains d'une femme agenouillée (voir *Dictionn.*, au mot LAZARE).

Marucchi, pl. LVII, n. 15.

426. Inscription d'un cimetière souterrain :

Un poisson.

Marucchi, pl. LVII, n. 16.

427. Inscription sans indication de provenance quelconque :

QVI VIXIT AN
NSIS Ꝺ VIIII
TI IN PACE

Marucchi, pl. LVII, n. 17.

428. Inscription d'un cimetière souterrain, déjà figurée et décrite dans *Dictionn.*, t. I, col. 1988, fig. 544 (épitaphe de Varronia Fotina).

Dictionn., t. I, col. 1987, note 3; Marucchi, pl. LVII, n. 18.

429. Inscription d'un cimetière souterrain déjà figurée et décrite dans *Dictionn.*, t. I, col. 2015, fig. 568 (épitaphe de Zosimos).

Dictionn., t. I, col. 2015, note 3; Marucchi, pl. LVII, n. 19.

430. Inscription d'un cimetière souterrain :
Poisson avec une sorte de bec.
Marucchi, pl. LVII, n. 20.
431. Inscription d'un cimetière souterrain :
Ancre.
Marucchi, pl. LVII, n. 21.
432. Inscription du cimetière d'Hermès déjà figurée

6958. — Inscription du cimetière de Cyriaque. D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. LVII, n. 30.

et décrite dans *Dictionn.*, t. VI, col. 2341, fig. 5699, n. 2 (épitaphe d'Ammianus).
Marucchi, pl. LVII, n. 22.
433. Inscription sans aucune indication de provenance :
Ancre.
Marucchi, pl. LVII, n. 23.
434. Inscription sans indication de provenance :

ΔO MNA

Marucchi, pl. LVII, n. 24.

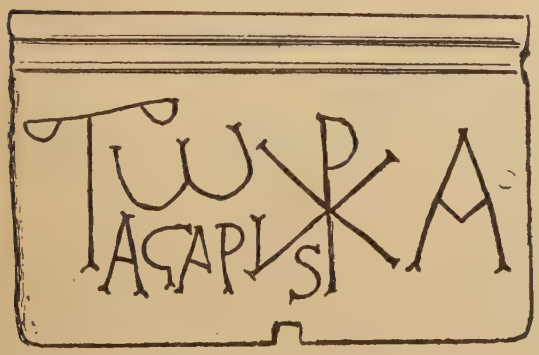

6959. — Inscription au cimetière de Calépode. D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. LVII, n. 32.

434 *bis*. Fragment sans indication de provenance :

VS

Marucchi, pl. LVII, n. 25.
435. Inscription du cimetière de Sainte-Agnès :

RV FINAE
IN PACE †

Marucchi, pl. LVII, n. 26.
435 *bis*. Inscription du cimetière d'Hermès déjà figurée et décrite dans *Dictionn.*, t. VI, fig. 5699, n. 1.
Marucchi, pl. LVII, n. 27.
436. Inscription du cimetière de Prétextat :
Ancre.
Marucchi, pl. LVII, n. 28.
437. Inscription du cimetière de Cyriaque :

...RVTT LVCIVS B·M·
(*Croix gammée.*)

Marucchi, pl. LVII, n. 29.
438. Inscription du cimetière de Cyriaque (fig. 6958) :
Marucchi, pl. LVII, n. 30.
439. Inscription du cimetière de Calliste :
(*Croix dans un cercle.*) (*Croix gommée.*)
Marucchi, pl. LVII, n. 31.
440. Inscription du cimetière de Calépode (voir t. I, col. 12) (fig. 6959) :
Marucchi, pl. LVII, n. 32.
441. Inscription du cimetière de Sainte-Agnès.
Chrisme.
Marucchi, pl. LVII, n. 33.
442. Inscription d'un cimetière souterrain (fig. 6960)
Marucchi, pl. LVII, n. 34.
443. Inscription d'un cimetière souterrain :

Marucchi, pl. LVII, n. 35.
444. Inscription du cimetière de Calliste :
Chrisme.
Marucchi, pl. LVII, n. 36.

6960. — Inscription d'un cimetière. D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. LVII, n. 34.

445. Inscription du cimetière de Calliste.

ROMAN SABINVS

Marucchi, pl. LVII, n. 37.
446. Inscription d'un cimetière souterrain :
Chrisme dans un cercle.
Marucchi, pl. LVII, n. 38.
447. Inscription d'un cimetière souterrain :
Chrisme dans un cercle.
Marucchi, pl. LVII, n. 39.
448. Inscription opistographe d'un cimetière inconnu (fig. 6961) :
Marucchi, pl. LVII, n. 40-41.
449. Inscription sans indication de provenance :

Saint Pierre. PETRVS *Saint Paul.* PAV LVS

ASELLV BENEMERE
NTI QVI VICXIT ANNV
SEX MESIS OCTOB DIES
XXSII

Boldetti, *Osservazioni*, p. 193; Muratori, *Nov. thes. veter. inscr.*, p. 1932, n. 1; Foggini, *De romano D. Petri itinere*, p. 480; Tassin, *Nouveau traité de diplomatique*, t. II, pl. 28, et 610; Fontanini, *Discus votivus illustratus*, p. 40; Mamachi, *Orig. christ.*, t. III, p. 84; Mai, *Script. veter. nova coll.*, t. V, frontispice; Perret, *Catac.*, t. V, pl. XI; t. VI, p. 149; Marucchi, pl. LVII, n. 42.

450. Inscription d'un cimetière souterrain (fig. 6962).

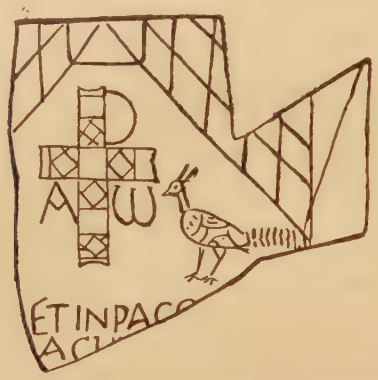

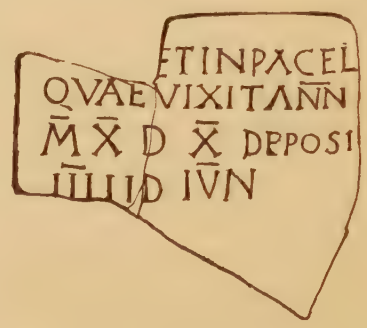

6961. — Inscription d'un cimetière inconnu.
D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. LVII, n. 40-41.

Marucchi, pl. LVII, n. 43.

451. Inscription provenant de l'*agro Verano* : déjà figurée et décrite dans *Dictionn.*, t. III, col. 1618, fig. 2936; Marucchi, pl. LVII, n. 44.

452. Inscription d'un cimetière souterrain, déjà figurée et décrite dans *Dictionn.*, t. III, col. 1516, fig. 361. Marucchi, pl. LVII, n. 45.

453. Inscription du cimetière de Calépode (fig. 6963) Marucchi, pl. LVII, n. 47.

454. Moulage d'une inscription du cimetière de Maxime, conservée au musée du Capitole (voir MAXIME).

Marucchi, pl. LVII, n. 48.

455. Inscription du cimetière de Cyriaque déjà figurée et décrite dans *Dictionn.*, t. III, fig. 3493 (épitaphe de Severa).

Marucchi, pl. LVII, n. 49.

456. Inscription du cimetière de Cyriaque déjà figurée et décrite dans *Dictionn.*, t. III, fig. 3494.

Deux brebis devant un vase de lait.

Marucchi, pl. LVII, n. 50.

457. Stèle d'un cimetière à ciel ouvert déjà figurée et décrite dans *Dictionn.*, t. VII, IXΘYC.

Marucchi, pl. LVII, n. 51.

458. Inscription d'un cimetière souterrain, déjà figurée et décrite dans *Dictionn.*, t. I, col. 1504, fig. 354 (épitaphe d'Anthusa).

Dictionn., t. I, col. 1505, note 2, Marucchi, pl. LVIII, n. 1.

459. Inscription d'un cimetière souterrain :

Victoire couronnant un cartouche (fig. 6964) :

Marucchi, pl. LVIII, n. 2.

460. Inscription d'un cimetière souterrain :

Un défunt en prières entre deux colombes et deux chrismes.

Marucchi, pl. LVIII, n. 3.

461. Inscription du cimetière de Cyriaque :

Chrisme.

CO
NVS *Orant.*

Colombe. *Colombe.*

Marucchi, pl. LVIII, n. 4.

462. Inscription d'un cimetière de la voie Appienne intéressante par la posture très naturelle de l'enfant de six ans et dix mois (fig. 6965) :

6962. — Inscription de Victoria.
D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. LVII, n. 43.

Marucchi, pl. LVIII, n. 5.

463. Inscription du cimetière de Gordien et Épimaque déjà figurée et décrite dans *Dictionn.*, t. VI, col. 1380, fig. 5330 (épitaphe de Léon).

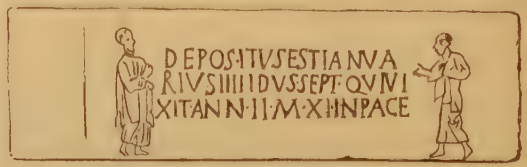

6963. — Inscription du cimetière de Calépode.
D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. LVII, n. 47.

Marucchi, pl. LVIII, n. 6.

464. Inscription du cimetière de Cyriaque :

Berger sous un arbre.

ΕΛΑΙΝΟΣΚΑΙCΩΤΗ
ΡΑ ⍝ ΕΥCΕΒΙΩΓΛΥ
ΚΥΤΑΤΩ ΤΕΛΕΥΤΑ ⍝
ΕΤΩΝ ΙΒ ΙΤ ΙΒ ⍝
ΤΗ ΠΡΟΓ ⍝ ΝΩΝΑΥΓ

Marucchi, pl. LVIII, n. 7.

465. Inscription du cimetière de Calliste :

DEP·EVTROPIES·XVII·KAL·OCT.

Marucchi, pl. LVIII, n. 8.

466. Inscription d'un cimetière souterrain :

AVRELIA·SIRICE·QVAE·VIXIT
ANN·XXXI·MENSIS·III·D·XVI·
FECIT·AVRELIVS·PRIMVS·CO
NIVGI SVAE DVLCISSIME BE
NEMERENTI·IN·PACE·

Marucchi, pl. LVIII, n. 9.

467. Inscription d'un cimetière suburbain non déterminé, déjà figurée et décrite dans *Dictionn.*, t. IV, col. 257, fig. 3594 (épitaphe de Ursus).

6964. Inscription d'un cimetière souterrain.
D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. LVIII, n. 2.

Marucchi, pl. LVIII, n. 10.

468. Inscription du cimetière de Calliste :

ALEXANDRA IN PACE

Colombe tenant une couronne l'offrant à une enfant en prière.

Marucchi, pl. LVIII, n. 11.

469. Inscription du cimetière de Cyriaque :

Marucchi, pl. LVIII, n. 12.

470. Inscription d'un cimetière souterrain :

SEVERE BENEMERENTI
FECERVNT PARENTES IN PA
QVE VIXIT ANNO MESXES DI XX

Marucchi, pl. LVIII, n. 14.

471. Inscription d'un cimetière souterrain déjà, figurée et décrite dans *Dictionn.*, t. I, col. 2721, fig. 914.

Dictionn., t. I, col. 2721, note 3; Marucchi, pl. LVIII, n. 15.

472. Inscription du cimetière de Sainte-Agnès, déjà figurée et décrite dans *Dictionn.*, t. I, col. 2722, fig. 917.

De Rossi, *Roma sott.*, pl. XV, 2; Marucchi, pl. LVIII, n. 16.

473. Inscription d'un cimetière souterrain déjà, figurée et décrite dans *Dictionn.*, t. I, col. 2722, fig. 916.

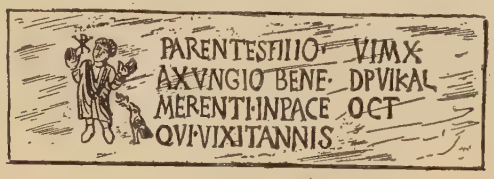

6965. Épitaphe du petit Axungius.
D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. LVIII, n. 5.

Dictionn., t. I, col. 2722, note 9; Marucchi, pl. LVIII, n. 17.

474. Inscription du cimetière de Sainte-Agnès déjà figurée et décrite dans *Dictionn.*, t. I, col. 2722, fig. 915.

De Rossi, *Roma sott.*, pl. XV, n. 18, Marucchi, pl. LVIII, n. 18.

475-481. Six tablettes avec chrisme entre deux colombes affrontées (**475-479**) grappe de raisin entre deux colombes affrontées (**480**); un vase entre deux colombes affrontées (**481**).

Marucchi, pl. LVIII, n. 19-25.

482. Inscription d'un cimetière souterrain :

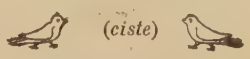

(*ciste*)

LVCIFER PA
TER FILIAE VRSE
BENEMERENT
Q·VIXIT·AN·III·D·XVI

Marucchi, pl. LVIII, n. 26.

483-486. Trois tablettes de cimetières souterrains : vase entre deux colombes affrontées (**483-485**); deux colombes soutenant une guirlande (**486**).

Marucchi, pl. LVIII, n. 27-30.

487. Inscription d'un cimetière de la *via Salaria nova* :

Deux colombes soutenant une guirlande, deux palmes.

BIBBEO VENE
MERENTI

Marucchi, pl. LVIII, n. 31.

488. Inscription d'un cimetière souterrain :

Deux colombes soutenant une guirlande.

FLAVIA
HIC POSITAH
ES

Marucchi, pl. LVIII, n. 32.

489. Inscription du cimetière de Cyriaque :
Deux colombes soutenant une guirlande.
Marucchi, pl. LVIII, n. 33.

490. Inscription sans indication de provenance :

Colombe. *Colombe.*
Couronne.

Marucchi, pl. LVIII, n. 34.

491. Inscription d'un cimetière souterrain :

FSEBERA IN PACE QVAE VIX
IT ANNOS LXXIII MCIIIXI BEN
EMERENTI MATRI FILIA DVLCIS
SIMA FECIT QVE DEPOSITA I
N PACE III KAL MAI

Marucchi, pl. LVIII, n. 35.

492-499. Huit inscriptions de cimetières souterrains; colombe vue de profil avec une couronne, un vase, une grappe de raisin, une palme, une fleur, une branche.
Marucchi, pl. LVIII, n. 36-43.

500. Inscription du cimetière de Calépode :

Marucchi, pl. LVIII, n. 44.

501. Inscription d'un cimetière souterrain :

Deux poissons. *Colombe.*

Marucchi, pl. LVIII, n. 45.

502. Inscription d'un cimetière souterrain :

Marucchi, pl. LVIII, n. 46.

503. Inscription du cimetière de Cyriaque :

Marucchi, pl. LVIII, n. 47.

504. Inscription d'un cimetière souterrain inconnu :

Marucchi, pl. LVIII, n. 48.

505. Inscription sans indication quelconque de provenance :

Colombe.

Marucchi, pl. LVIII, n. 49.

506. Inscription du cimetière de Calliste, déjà figurée et décrite dans *Dictionn.*, t. I, col. 891, fig. 205.
Marucchi, pl. LVIII, n. 50.

507. Inscription d'un cimetière de la *via Salaria nova* :
Cheval piaffant (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1295, fig. 2774).
Marucchi, pl. LVIII, n. 51.

508. Inscription de la *via Salaria nova*, déjà figurée et décrite dans *Dictionn.*, t. III, col. 1296, n. 2775.
Marucchi, pl. LVIII, n. 52.

509. Inscription du cimetière de Cyriaque :
Lièvre.
Marucchi, pl. LVIII, n. 53.

510-512. Trois tablettes portant une *palme* chacune.
Marucchi, pl. LVIII, n. 54-56.

513. Inscription retirée du pavement de Sainte-Sabine sous l'Aventin :

LEAE BENEMERENTI·FILIAE DVLCISSIM QVAE
VIXII ANN XXI MENSIS·XI·DIES XVIIII
DEPOSITA DIE IIII KALENDAS MAIAS
IN PACE
PARENT IS FECERVNT

Marucchi, pl. LVIII, n. 57.

6966. — Inscription du cimetière de Cyriaque.
D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. LVIII, n. 58.

514. Inscription du cimetière de Cyriaque (fig. 6966).
Marucchi, pl. LVIII, n. 58.

515. Inscription du cimetière de Cyriaque :

VIXIT·ANNIS
Vase. *Lièvre.*

Marucchi, pl. LVIII, n. 59.

516. Inscription d'un cimetière souterrain :

BES·SE BIBV
FECIT

Marucchi, pl. LVIII, n. 60.

517. Inscription sans indication de provenance :

MINIANA
PACE

Marucchi, pl. LVIII, n. 61.

518. Inscription du cimetière de Cyriaque :

Barque. *Phare.* DIOR

Marucchi, pl. LVIII, n. 62.

519. Inscription du cimetière de Gordien, déjà figurée et décrite dans *Dictionn.*, t. VI, col. 1379, fig. 5329.
Marucchi, pl. LVIII, n. 63.

520. Inscription d'un cimetière souterrain :

AVRELIO FELICI QVI BIXIT CVM COIVGE
ANNOS XVIII DVLCIS IN COIVGIO
BONE MEMORIE BIXIT ANNOS LV
RAPTVS ETERNE DOMVS XII KAL IENVARIAS

Marucchi, pl. LVIII, n. 64.

521. Inscription d'un cimetière souterrain :

ELEVTHERIO
IN PACE · D · P *Plante.*
III·KAL·IAN

Marucchi, pl. LVIII, n. 65.

522. Sarcophage *e suburbano loco incerto*, haut. 0 m. 44, larg. 1 m. 87, marbre italique.

A gauche le Bon Pasteur avec la brebis sur les épaules; à droite une défunte en orante surmontée de son nom

IVLIANE

La partie centrale du sarcophage comporte à gauche, entre le Bon Pasteur et le cartouche : Jonas jeté au monstre et, en haut de cette scène : Noé priant dans l'arche et la colombe rapportant une branche d'olivier; à droite un troupeau de brebis.

Dans le cartouche central :

IVN IVLIAE
IVLIANETI
CONIVGI
DVCISSIME
MELIBIVS
S
VIII IDVS MAI ☧

Piper, *Evangelischer Kalender*, dans *Jahrbuch für 1855*, pl. à la page 58; p. 58-65; Perret, *Catac.*, t. v, pl. XL; t. VI, p. 165; De Rossi, *Museo epigr.*, pl. XV; Garrucci, *Storia*, pl. 301, n. 2; Roller, *Catac. de Rome*, t. I, pl. XLIX, n. 3, p. 294; Marucchi, pl. LVIII; Parker, *Photogr.*, n. 2938; Ficker, *op. cit.*, n. 236.

Ce sarcophage a été récemment transporté dans la galerie des sarcophages, à gauche, n. 174 B. On a mis à la place une plaque sculptée, rapportée de la catacombe de Prétextat et qui se trouvait dans la galerie des sarcophages, c'est notre numéro (ci-dessus) 176, déjà figuré et décrit dans *Dictionn.*, t. I, fig. 567, provenant du célèbre cubicule d'*Urania*, décoré de peintures du IIe siècle (cf. *Nuovo bull.*, 1909, p. 163).

Marucchi, pl. XXIX, n. 3; G. Schneider-Graziosi, dans *Nuovo bull.*, 1914, p. 58.

PAROI XVI, consacrée aux emblèmes de profession et autres.

523. Inscription du cimetière de Cyriaque; déjà figurée et décrite dans *Dictionn.*, t. VIII, col. 1329, fig. 6774. (Épitaphe du lapicide *Megius Aprilis artifex signorius.*)

Marucchi, pl. LIX, n. 1.

524. Inscription d'un cimetière souterrain déjà figurée et décrite dans *Dictionn.*, t. VIII, col. 1329, fig. 6775. (Épitaphe du lapicide *Augendus.*)

Marucchi, pl. LIX, n. 2.

525. Inscription du cimetière de Cyriaque :

Ciseau, règle, charbon

Marucchi, pl. LIX, n. 3.

526. Inscription d'un cimetière souterrain :

ZOSIMVS · A
DOLIO·FILIO *Bon* *Masse, pointe, charbon.*
DVLCISSIMO *Pasteur.*
qVI VIXIT·
ANN· XX· M
D III

Marucchi, pl. LIX, n 4.

527. Inscription du cimetière de Cyriaque :

PAVLINVS · FILIO · PAV
LINIANO · BENE QVESC
ENTI·FECIT·IN·PACE·QVI
VIXIT·MENS·VIII *Masse.*
Pointe.

Marucchi, pl. LIX, n. 5.

528. Inscription du cimetière de Calliste :

SIRICA
Masse. Pointe.

Marucchi, pl. LIX, n. 6.

529. Inscription de la basilique de Sainte-Agnès sur la voie Nomentane, déjà figurée et décrite dans *Dictionn.*, t. V, col. 1157, fig. 4297.

Règle, ciseau et charbon.

De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 188, n. 433; Marucchi, pl. LIX, n. 7.

530. Inscription du cimetière de Sainte-Agnès :

AQVILEIEF
NNV *règle*
MII BENE Λ

Marucchi, pl. LIX, n. 8.

531. Inscription d'un cimetière souterrain :

Règle.

Marucchi, pl. LIX, n. 9.

532. Inscription d'un cimetière souterrain :

ASTVRO BENEMERENTI II
QVI VIXIT ANN·XXXII
Ciseau.

Marucchi, pl. LIX, n. 10.

533. Inscription du cimetière de Cyriaque :

GEMINA BENEVIVENTE EVTICIANVS
QVI VISIC ANNIS XXV MIIII QVI VISIC
CVM FATES AN XXV MIIII
Pinceau.

Marucchi, pl. LIX, n. 11.

534. Inscription du cimetière de Cyriaque, déjà figurée dans *Dictionn.*, t VIII, col. 1330, fig. 6779.

Artisan portant une règle et un ciseau.

Marucchi, pl. LIX, n. 12.

535. Fragment du cimetière de Sainte-Agnès.

ATT
MER
Règle.
ALV *mnus?*

Marucchi, pl. LIX, n. 13.

536. Inscription d'un cimetière souterrain, déjà figurée et décrite dans *Dictionn.*, t. I, col. 2965, fig.1015.

Marucchi, pl. LIX, n. 14.

537. Inscription d'un cimetière suburbain, déjà figurée et décrite dans *Dictionn.*, t. I, col. 2965, fig. 1016.

Marucchi, pl. LIX, n. 15.

538. Inscription d'un cimetière de Cyriaque, déjà figurée et décrite dans *Dictionn.*, t. I, col. 2965, fig. 1017.

Marucchi, pl. LIX, n. 16.

539. Inscription d'un cimetière non déterminé, déjà figurée et décrite dans *Dictionn.*, t. I, col. 2965, fig. 1018.

Marucchi, pl. LIX, n. 17.

540. Inscription du cimetière de Sainte-Agnès, déjà figurée et décrite dans *Dictionn.*, t. I, col. 2965, fig. 1019.

Marucchi, pl. LIX, n. 18.

541. Inscription d'un cimetière souterrain, déjà figurée et décrite dans *Dictionn.*, t. I, col. 2965, fig. 1020.

Marucchi, pl. LIX, n. 19.

542. Inscription du cimetière de Cyriaque :

Ascia?
qVI VIXIT A
ƀXX DEPOS
PACE

Marucchi, pl. LIX, n. 20.

543. Inscription d'un cimetière souterrain.

Fil à plomb.

Marucchi, pl. LIX, n. 21.

544. Inscription du cimetière de Prétextat, déjà

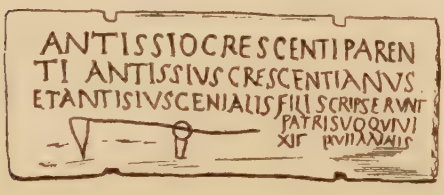

6967. — Inscription de Antissius Crescens.
D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. LIX, n. 25.

figurée et décrite dans *Dictionn.*, t. IV, col. 643, fig. 376.

Trousse de chirurgien.

Marucchi, pl. LIX, n. 22.

545. Inscription d'un cimetière de la *via Salaria nova*, déjà figurée et décrite, dans *Dictionn.*, t. II, col. 135, fig. 1218.

Marucchi, pl. LIX, n. 23.

546. Inscription d'un cimetière suburbain, déjà figurée et décrite dans *Dictionn.*, t. II, col. 135, fig. 1219,

Marucchi, pl. LIX, n. 24.

547. Inscription d'un cimetière de la *via Salaria nova* (fig. 6967) :

Marucchi, pl. LIX, n. 25.

548. Inscription du cimetière de Cyriaque :

Ciseaux ET INNOCENTIES

Marucchi, pl. LIX, n. 26.

549. Inscription d'un cimetière suburbain déjà figurée et décrite dans *Dictionn.*, t. II, col. 485; fig. 1388.

Barbier.

Marucchi, p. LIX, n. 27.

550. Inscription d'un cimetière suburbain, déjà figurée et décrite dans *Dictionn.*, t. II, col. 485, fig. 1389.

Barbier.

Marucchi, pl. LIX, n. 28.

551. Inscription du cimetière de Cyriaque, déjà figurée et décrite dans *Dictionn.*, t. IV, col. 1274, fig. 3814.

Marucchi, pl. LIX, n. 29.

552. Inscription du cimetière de Cyriaque :

√ PACE
VIXIT AN
√·X ET M

Dolium.

Marucchi, pl. LIX, n. 30.

553. Inscription d'un cimetière souterrain, déjà figurée et décrite dans *Dictionn.*, t. V, col. 1212 fig. 4315.

Marucchi, pl. LIX, n. 31.

554. Inscription du cimetière du Vatican, déjà figurée et décrite dans *Dictionn.*, t. II, col. fig. 1220.

Marucchi, pl. LIX, n. 32.

555. Inscription du cimetière de Domitille, déjà figurée et décrite dans *Dictionn.*, t. V, col. 1898, fig. 4559.

Marucchi, pl. LIX, n. 33.

556. Inscription d'un cimetière de la *via Salaria nova*, déjà figurée et décrite dans *Dictionn.*, t. III, col. 2959, fig. 3308.

Cordonnier.

Marucchi, pl. LIX, n. 34.

557. Inscription du cimetière de Cyriaque, déjà figurée et décrite dans *Dictionn.*, t. III, col. 2959, fig. 3309.

Cordonnier.

Marucchi, pl. LIX, n. 35.

558. Inscription d'un cimetière souterrain, déjà figurée et décrite dans *Dictionn.*, t. III, col. 2960, fig. 3310.

Cordonnier.

Marucchi, pl. LIX, n. 36.

559. Inscription d'un cimetière souterrain :

AELIAE · AVGVSTILLE
CELSVS BEAIE
MERENTI

Visage de profil.

Marucchi, pl. LIX, n. 37.

560. Inscription d'un cimetière souterrain :

IOYCTA ƀ ЄZH
CЄN ƀ ETH ƀ
I ƀ MIN I ƀ

Sablier renversé.

Marucchi, pl. LIX, n. 38.

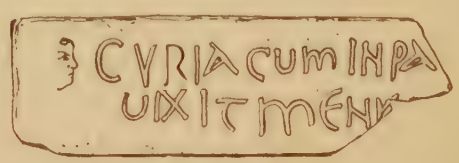

6968. — Inscription de provenance inconnue.
D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. LIX, n. 41.

561. Inscription d'un cimetière souterrain, déjà figurée et décrite dans *Dictionn.*, t. II, col. 972, fig. 1571.

Boisseau.

Marucchi, pl. LIX, n. 39.

562. Inscription du cimetière de Sainte-Agnès :

... LARO

Marucchi, pl. LIX, n. 40.

563. Inscription d'un cimetière souterrain (fig. 6968)

Remarquer le mélange de majuscule et de minuscule.

Marucchi, pl. LIX, n. 41.

564. Inscription d'un cimetière souterrain (fig. 6969)

Marucchi, pl. LIX, n. 42.

565. Inscription du cimetière de Sainte-Agnès,

dans un cartouche à queues d'aronde, à gauche un buste :

FECIT·ET·POSVIT VT
IO QVI VIXIT ANNIS II
ET MENSES VII
QVI PERIVIT IN DIE VI
FILIO MERENTI CIT

Marucchi, pl. LIX, n. 43.

566. Inscription d'un cimetière souterrain :

PONTIVS·LEO·SE BIVO·FECIT·SI
Lion. ET·PONTIA·MAZA·COZVS·VZVS
FECERVNT·FILIO·SVO·APOLLINARI·BENE
MERENTTI

Marucchi, pl. LIX, n. 44.

567. Inscription du cimetière de Sainte-Agnès :

ELPIS ET CYRIACE FECIT

Marucchi, pl. LIX, n. 45.

568. Inscription d'un cimetière souterrain :

ELPID

Marucchi, pl. LIX, n. 46.

569. Bas-reliefs, artisans fabricant des balances, déjà figurés et décrits dans *Dictionn.*, t. V, col. 1690, fig. 4500.

Trouvés dans la catacombe des Saints-Pierre-et-

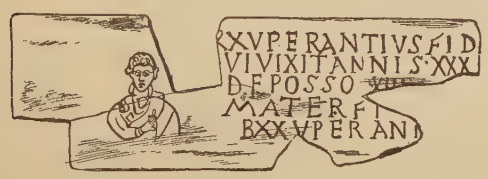

6969. — Inscription de provenance inconnue. D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. LIX, n. 42.

Marcellin; le 1er, haut. 0 m. 37., larg. 0 m. 48; le 2e, haut. 0 m. 16, larg. 0 m. 18.

Ficker, *Museum des Laterans*, p. 182, n. 237-238; Marucchi, pl. LIX.

PAROI XVII, consacrée à des phrases remarquables. Nous donnons cette paroi entière, afin qu'on puisse se rendre compte par cet exemple de la disposition des marbres (fi. 6970-6971); les numéros d'ordre de notre classement sont accompagnés du numéro de série sur la paroi.

570. (1) Inscription d'une paléographie soignée et assez ancienne, placée par *Salvius Ceppenius Vitalis* à la mémoire de sa femme *Publia Julia Veneranda*, à remarquer l'emploi des *tria nomina*, ainsi que la formule finale PAX OM (*n*) IBVS.

571. (2) Inscription de *Julia Nice... quæ vixit annis XL in pace mecum.*

572. (3) Début remarquable, *Ispirito san(c)to bono Florentio;* cette épitaphe a été consacrée à un enfant de 13 ans par *Coritus magi(s)ter qui plus amavit quam si filium suum.*

573. (4) Formule rare :... *nomen tuum in agape.*

574. (5) ... *anima dulcissima.*

575. (6) ... *(do)rmit in pace.*

576. (7) ... *posuerunt... eius et parentes.*

577. (8) ... *dulcis. Vale.*

578. (9) ... *melis dulcior* « plus douce que le miel ».

579. (10) Inscription de la jeune *Græcina Januaria... cujus dulcitudo blandor ac sapientia in eternu dolore parentibus dedit et sepius lacrimas pro dulcitudine obegit.*

580. (11) Épitaphe grecque de Sperantius, déjà figurée et décrite dans *Dictionn.*, t. II, col. 971, fig. 1570. Cf. *Nuovo bull. di arc. crist.*, 1911, p. 58.

581. (12) ... *anima bona in pa(c)e.*

582. (13) ... *in pace cum virginitate tua.*

583. (14) *Domine nequando adumbretur spiritus...*

584. (15) *Faustina... quæ filios suos acerbos remisit...*

585. (16) ....

586. (17) *vissit dece otto in dece nobem.*

587. (18) *Agapeni benemerenti Cigarnana* (?) *fecit.*

588. (19) inscription latine en caractères grecs.

589. (20) ... *in cymeterium Balbinæ in crypta nova.*

590. (21) tombeau bisome (voir ce mot).

591. (22) tombeau bisome.

592. (23) ...*emit se bivum.*

593. (24) tombeau bisome.

594. (25) ... *sibi locum...*

595. (26) ... *se bibas compararunt.*

596. (27) ... *se bibum locum sibi emit.*

597. (28) *vij kal aug. natus die iovis ora xij.*

598. (29) ... ημερα Διος.

599. (30) ... *fatum fecit...*

600. (31) ... *qui habet depossione brumis*, solstice d'hiver.

601. (32) ... *maligna Fortuna...*

602. (33) *D. M... in pace.*

603. (34) *D. M... in pace.*

604. (35) *D. M.*

605. (36) ...*cujus hæc domus aeterna videtur...*

606. (37) ...

607. (38) *D. M...*

608. (39) *D. M...*

609. (40) *Domu(s) eterna.*

610. (41) ... *Botum quod tristis promisit...*

611. (42) ...*iscientes.*

612. Du cimetière d'Hermès sur la *via Salaria vetus*, sarcophage formé de dalles qui revêtaient un *arcosolium*. L'inscription rappelle un défunt de 18 ans.

AELIO FABIO·RESTVTO
FILIO PIISSIMO . PAR IN
TES·FECERVNT·QVI VI
XIT·ANNI·S·XVIII MENS
VII · IN IRENE

Le P. Marchi, *Monumenti primitivi*, p. 123, nous apprend qu'on trouva dans ce sarcophage le cadavre bien conservé d'un jeune homme, avec une *ampolla di sangue* près de la tête, et un autre cadavre d'un garçon plus jeune.

Au-dessus de cette inscription, on a fixé au mur un moulage de l'inscription opistographe dont l'original est conservé à la bibliothèque Ambrosienne :

613 (43) EGO EVSEBIVS ANTIOCENO
S AN·PL·M·LXX· COMPARAVI E
GO SS·VIVVS IN CATAЄVMRAS AΔ
LVMENAREM A EOSSORE OC
APATOSTANEES AMICV
S D III IDVS SEPT ☧

Voir *Dictionn.*, t. II, au mot CATACOMBES, col. 2377 : *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1912, p. 182; G. Schneider-Graziosi, dans *Nuovo bull.*, 1914, p. 58.

614. (44) A droite on a placé l'inscription 71 de la paroi gauche du dernier étage de l'escalier (pl. XCV, n. 71) :

ΗΡΟΦΑΝCΟ ΦΟC
ЄΙ ΜΑΙΟΥΧΙΘΑΝΩ Ν
ΗΑЄΓЄΤΟΥCΑΓΑΘΟΥC

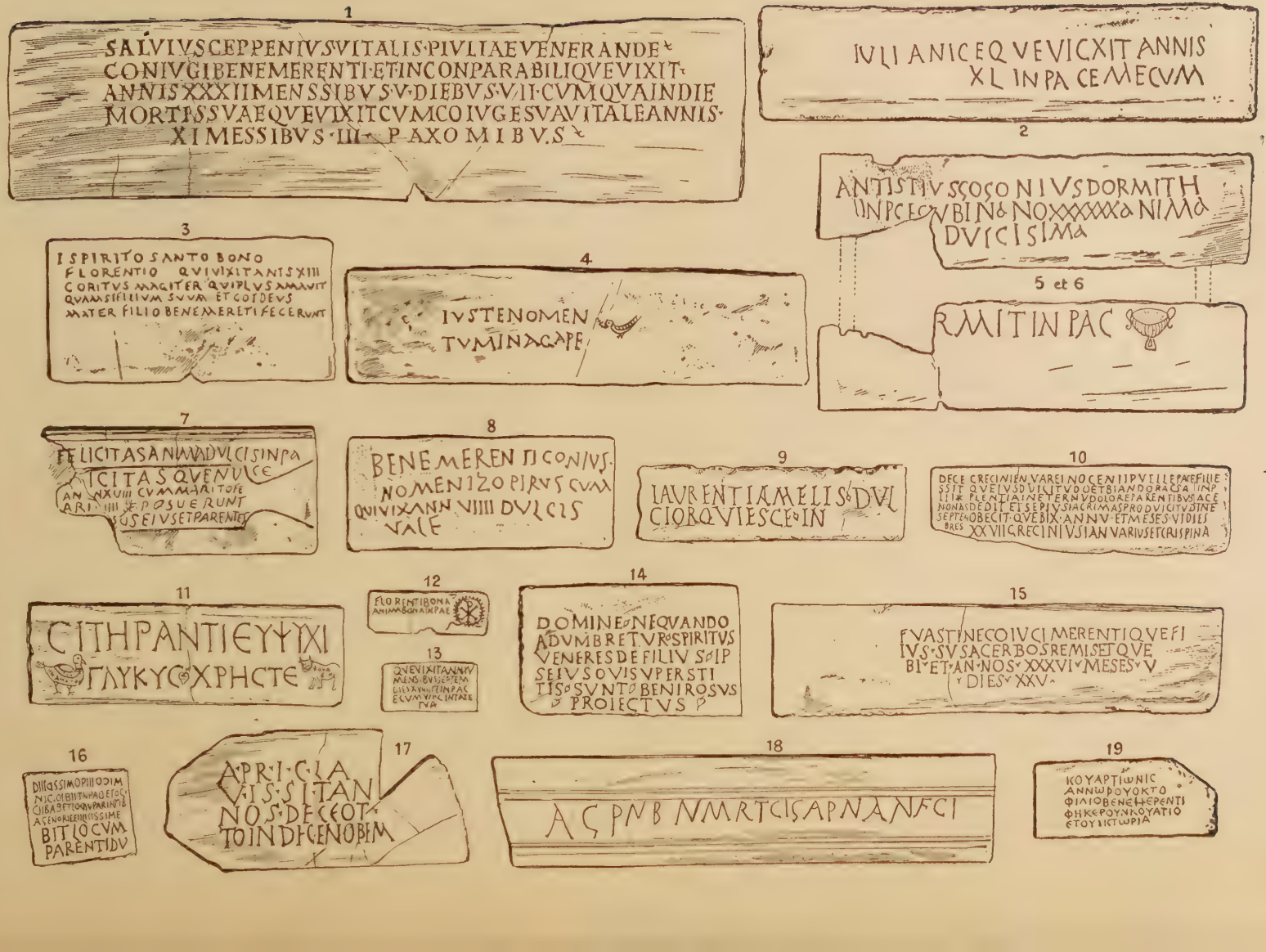
1
SALVIVSCEPPENIVSVITALIS·PIVLIAEVENERANDE
CONIVGIBENEMERENTI·ETINCONPARABILIQVEVIXIT·
ANNISXXXIIIMENSSIBVS·V·DIEBVS·VII·CVMQVAINDIE
MORTISSVAEQVEVIXITCVMCOIVGESVAVITALEANNIS·
XI MESSIBVS·III· PAXOMIBVS·
IVLIANICEQVEVICXITANNIS
XL INPACEMECVM
2
ANTISTIVSCOCONIVSDORMITH
INPCEVBINNONXXXXXXANIMA
DVLCISIMA
3
ISPIRITOSANTOBONO
FLORENTIO QVIVIXITANTSXIII
CORITVSMAGITER QVIPLVSAMAVIT
QVAMSIFILIVMSVVM ETCOIDEVS
MATER FILIOBENEMERETIFECERVNT
4
IVSTENOMEN
TVMINAGAPE
5 et 6
RMITINPAC
7
FELICITASANIMADVLCISINPA
ICITASQVENVLCE
ANNXVIII CVMMARITOE
ARI IIII POSVERVNT
SEIVSETPARENTE
8
BENEMERENTICONIVS
NOMENIZOPIRVSCVM
QVIVIXANNVIIII DVLCIS
VALE
9
IAVRENTIAMELISDVL
CIORQVIESCEIN
10
DECECRECINIENVAREINOCENTIPVELLEPAEFILIE
SSITQVELSIVIXITVOETBIANDORACEAINO
LITPLENTIAINETERNVDOLOREPARENTIBVSACE
NONASDEDITETSEPIVSIACRIMASPRODVCITVSTINE
SEPTEOBECITQVEBIXANNVETMESESVIDIES
BRES XXVIICRECINIVSIANVARIVSETCRISPINA
11
CITHPANTIEYYYXI
ΓAYKYCXPHCTE
12
FLORENTIBONA
ANIMBONAMPAE
13
QVEVIXITANNV
MENSIBVSSEPTEM
DIESXVIIIINPAC
ECVMVIRCINTATE
IVR
14
DOMINEENEQVANDO
ADVMBRETVRSPIRITVS
VENERESDEFILIVSIP
SEIVSOVISVPERSTI
TISSVNTBENIROSVS
PROIECTVS
15
FVASTINECOIVCIMERENTIQVEFI
IVSSVSACERBOSREMISETQVE
BIETANNOSXXXVIMESESV
DIESXXV
16
DIICASSIMOPIIIODIM
NICOIBIITNHAETOC
CIBABETTIOQVPARINTIB
ASENORIEEIIIMISSIME
BITIOCVM
PARENTIDV
17
APRICIA
VISITAN
NOSDECEOT
TOINDFCENOBIM
18
ACPNBNMRTCISAPNANFCI
19
KOYAPTIWNIC
ANNWPOYOKTO
ΦIIIOBENEHEPENTI
ΦHKEPOYNKOYATIO
ETOYΣICTWPIA

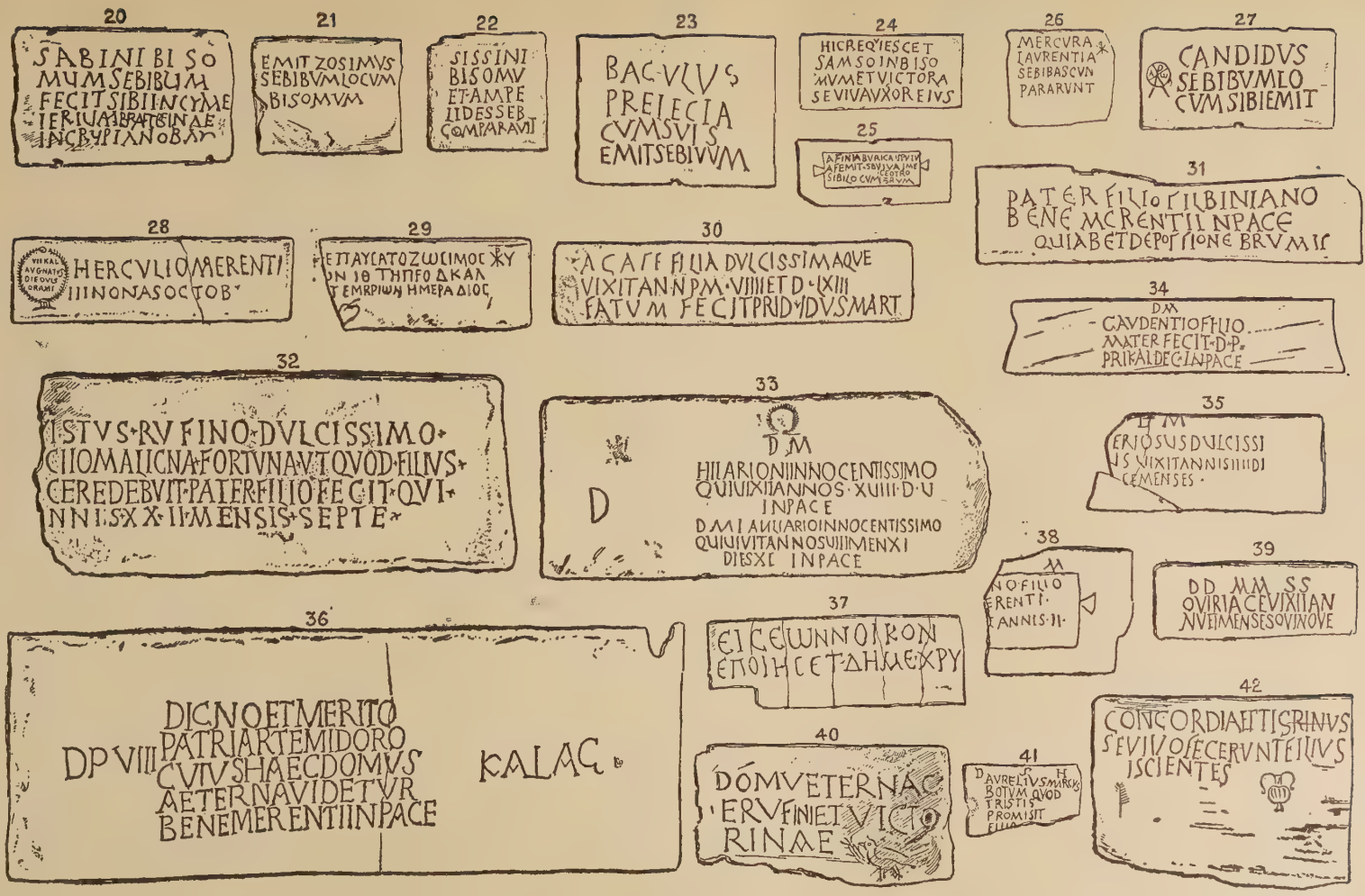

6970-6971. — Inscriptions diverses. — Reproduction de la planche LX entière de Marucchi, *I monumenti*. — (Pour la description se reporter aux nos 570 à 611 du texte.)

En la déplaçant on constata qu'elle était opistographe, ayant au revers une inscription païenne.

G. Schneider-Graziosi, dans *Nuovo bull.*, 1914, p. 58-59.

PAROI XVIII, consacrée à des inscriptions très antiques peintes sur des tuiles provenant du cimetière de Priscille sur la *via Salaria*.

615. ΟΥΡΒΑΝΟΥ
616. ΦΗΛΙΚΙΤΑϹ
617. FELICITAS
618. ΛΤΙLΙΛ
619. ΜΛϹΑΛΕΑ
620. PRIVΛTΛ
621. POMANOC
622. VICTORINA
623. ΦΟΡΤΟΥΝΑΤΑ
624. M
625. AMANDO
626. TVXIKOC
627. IANO
628. AGAPETE
629. ЄIPHNAI
630. VERONICE
631. ELPIZ
632. PAX TECVM VRANIA
633. Deux colombes affrontées à un vase.
634. LVMENA PAXTE CVM FI, déjà figurée et commentée dans *Dictionn.*, t. I, fig. 563; t. V, col. 1601, fig. 4460.
635. SPES PAX TIB.

PAROI XIX, consacrée à des inscriptions provenant du cimetière de Prétextat sur la voie *Appia*.

636. ΟΝΩΡΑΤΑ
637. ΛЄΟΝΤΙΔΟϹ
638. ΛΑΦΝΙΑΝΟϹ
639. ΤΙΓΡΙϹ
640. ΛΙΑΝΟϹ
641. ΠΡΟΒΑΤΙ
642. || TI TA
643. ΒΙΚΤΩΡΙΑ
644. ΘΑΛΛΙΛΙΡΗ
645. Ϯ ΑΡΜЄΝΙΑ Ϯ ΦΗΛΙΚΙΤΑϹ Ϯ
Ϯ ΑΙΛΙΑ Ϯ ΡΗΓΙΝΑ Ϯ
646. ΑΓΑΘΗ ☧ Η ΚΑΙ
ϹЄΙΡΙΚΑ ЄΝ ЄΙΡΗΝΗ
647. ΑΝΑΜΗ, *colombe.*
648. ЄΛЄΙЄΙΝΑ
ЄΚ ΙΜ ☧ Є ΚΑΛ ϹЄΠΤЄΜΒ
colombe.
649. ЄΥΜЄΡΙΤΩ Ϯ ΟΥΡΑΝΙΑ Ϯ
ΘΥΓΑΤΗΡ Ϯ ΗΡΩΛΗϹ Ϯ
650. ΝЄΙΚΗΦΟ ıı ΑΝ ıı
ΚΑΤ · ☧ · Γ · ΝΩΝ · ΙΟΝ ·
651. ΜΟΥϹΙΚΟΥЄΙЄΡΩΝ
ΙΔΙϹΥΒΙ Ω
652. ΑΝ || ☧
653. ЄVTBRPЄMAT · POLYCHRONIA
654. ΖΩΡΑϹ ΚΑΙ ΜΑΡΚЄΛΛΟϹ
ΔΥΟ ΑΔЄΛΦΟΙ
655. FAVSTV LVL
656. CERIALIS ☿ REDD
NONIS APRILIBVS
657. KARE ☧
658. ΥΓЄΙΑ ΖΗϹЄϹΜЄΤΑ
ΙϹΤЄΡΚΟΡΙΟΥ ΤΟΥΛЄ
ΓΟΜЄΝΟΥ ΥΓЄΙΝΟΥ
ЄΝΤЄΩ
659. Ϯ MAIKIA Ϯ
Ϯ FЄNTIANH Ϯ
MAIKIO
HΔYC
660. ЄYCЄIBI ZH || CHC
661. IVL·RVSTICVS || DVLCIS·
662. VALERIAE·NICE·FLAVIAE·FILIAE
VALERIVS·FVNDANVN·PATER
663. MOYCA
664. PANCRATI || BENEDICTE ||
665. IOVINE || DVLCIS BENE || DICTE EXV KAI NOV
666. Fragment d'un couvercle de sarcophage, haut. 0 m. 16, larg. 0 m. 56 à 0 m. 88; génies nus soutenant un cartouche avec :

ROGATI
ANA

De Rossi, *Mus. epigr.*, pl. XIX; Marucchi, pl. LXII; Parker, *Photogr.*, 2956.

667. Fragments d'un sarcophage, bœufs, chevaux, pasteur, brebis.

De Rossi, *Mus. epigr.*, pl. XIX; Marucchi, pl. LXII; Parker, *Photogr.*, 2956.

PAROI XX, consacrée aux inscriptions du cimetière de Sainte-Agnès.

668. C Ϯ MVNATIVS Ϯ OCTAVIANVS
669. M· AVR· ZENON
670. DOMITIVS IANVARIVS
671. AEMILIVS Ϯ EVNYMVS
672. BARONIA·CRYSIS
673. ACILIA PVBLIANAE
674. VLPIA Ϯ BEROAE Ϯ
675. AGAPETVS
676. FELICISSIMVS Ϯ ET Ϯ ENNYCHIANA Ϯ VICTORI Ϯ FILIO
677. C Ϯ PISONIVS Ϯ ET Ϯ ANNIA / ZOSIME Ϯ PARENTES Ϯ
IRENEO / FILIO Ϯ DVLCISSIMO
678. IVNIA CON(co)RDIA FVLVIO-EVGENETORI FILIO DVLCISSIMO
679. CLEMENTIANVS·ET DELIC
ATA·PARENT·PI·I· PHILVMENE
FILIAE·DVLCISSIMAE
680. SEBERINA AFRODISATI FILIAE DVLCISSIMAE
681. DIDYMVS·AVRELIAE·DIDYMETI
FILIAE·DVLCISSIMAE
682. IVLIAE Ϯ MARCELLINAE Ϯ E...
FILIAE Ϯ C Ϯ ISCANTIVS Ϯ F...
NVTRITOR Ϯ EIVS Ϯ DVLCI....

683. L'inscription suivante est remarquable par la mention de la mère, du père, de la sœur et du frère de la défunte. Les deux symboles de l'ancre et du poisson permettent, ainsi que la paléographie, de la reporter au IIe siècle (fig. 6972).

684. ALEXANDER DONATAE COIVGI
685. PALLADIVS·COIVGI·DVLC....|| POSVIT
686. ABENTVLO·THI
ORORA·COIVGI
DVLCISSIMO
687-693. Fragments.
694. FLORENTIVS·FELIX
AGNE GLVS · DE
Florentius, felix agnellus Dei.
Voir *Dictionn.*, t. I, col. 902.
695. PACVBIVS || SALONINVS || EVFRONTI
696. ....YPIANH || ....ΦΡΟΝΙ
697. SVSANNA Ϯ VIVAS Ϯ IN DEO Ϯ
698. MARCIANVS
pa NCARIO *Ancre, dolium.*
fil IO DORMIENTI
in PACE Ϯ B Ϯ E Ϯ RTI

A la 4e ligne, abréviation pour *bene merenti.*

699. PROCLA ‖ T·C·M P.

700. VICTOR.POSESSORI PATRI.V.N.M.QVIX.ANN.LV IN PACE

701. PETRONIVS·PROCLVS·ET PETRONIVS·PRO
CLANVS·TIII DIE FELICITATI.MATRI B·N.M
Q·VIX.ANN·PLM.LXX IN PACE

702. RESPECTVS ET IVLIA PARENTES·MARTINE
FILIAE·VN.M·Q·VIXIT·ANN·D·M·II·IN PACE

703. VRSVS ET SECVRITAS PARENTES FI
LIO ACHILEO·B·N·M· QVIX·ANN.XIII
IN PACE

704. FORTVNATVS
ER FRATRI ET FILIO B·VM QVIX
X IN PACE

705. SPESINA SATVRNINO FRATRI.VEN.MER QVX ANN.XXV.
IN PACE

706. PONT FELICISSIME LIBERE ANIME INNOC·INI
ƒ Q·V·C.M.S·ANN · XXXIIII ƒ
TVLL ƒ HERACLIVS ƒ C·B·M·

Lign. 2 : *quæ vixit cum marito suo.*
Lign. 3 : *Conjugi bene merenti.*

PAROI XXI, consacrée aux inscriptions d'Ostie (voir OSTIE.)

707-737.....

PAROI XXII, consacrée aux inscriptions trouvées à la basilique Vaticane (voir VATICAN).

738-748.....

822. *Ireneti inno* ‖ *centi in pace.*

823. *...o filio Gemellinu* ‖ *... iiii m. viiii d x.*

824. ☧ *Innocentiæ in pace que* ‖ *vixit ann. v. parentes* ‖ *merenti fecerunt.*

825. *Romano* ‖ *in pace.*

826. *Gaiane in pace.*

827. *Marcianæ* ‖ *coniugi dulcissi* ‖ *me in pace* ‖ *dep. pri. non. april.*

828. *Domitius Victorinus pl... tulae* ‖ *coniugi in pace.*

829. *Partenopeo* ‖ *benemerenti* ☧.

830. *Marcia Demetrio-coiug(i)* ‖ *benemereti in pace.*

831. *Severinus.*

832. *Euse(b)ius.* ‖ *im pace qui* ‖ *... xxxv.*

833. *Betorini* ‖ *anus be* ☧ ‖ *nemeris* ‖ *in pace.*

834. *Perpetua dulcis* ‖ *vixit ann. i.m.vi.d.vii.h.ii.*

835. *Cresces.*

836. *Gensanne Fortunule dulcissime* ‖ *filiæ que vixit annu et m.v.*

837. *Constantiæ* ‖ *benemeren* ‖ *in pace que vi*‖*xit annu et me* ‖ *sis vi.*

838. *Mater Alogio* ‖ *fil benemerenti.*

839. *Afrodisius* ☧ *et Dativa* ‖ *Asellico* ☧ *filio* ☧ ‖ ☧ *innocentissim q.v.a.vi.*

840. *Defuncta est puella nomi* ‖ *ne Aeromine d. x. kal feb* ‖ *q. vicit. ann. xviii.*

841. *Septimus Marciane* ‖ *in pace que bicsit mecu*= *nnos xvii dormi in pace.*

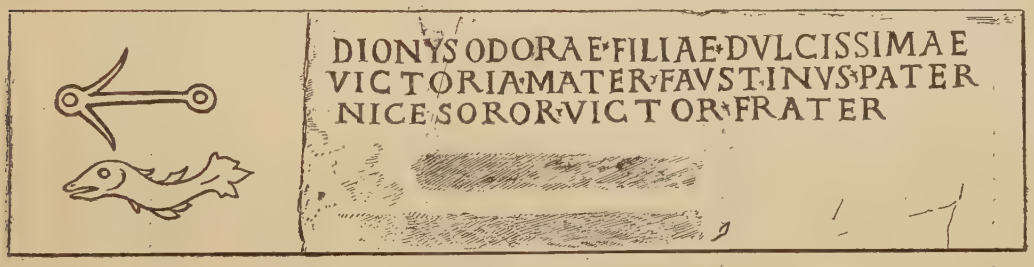

6972. — Inscription de Dionysodora.
D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. LXIII, n. 16.

PAROI XXIII, consacrée aux inscriptions trouvées dans le voisinage de la basilique Saint-Laurent sur la voie Tiburtine (voir LAURENT).

749-778.....

PAROI XXIV, consacrée aux inscription trouvées près de la basilique de Saint-Pancrace, sur la voie Aurélienne (voir PANCRACE).

779-794.....

PAROI XXV, consacrée aux inscriptions provenant de l'oratoire de *Santa Croce* sur le *Monte Mario.* (voir MONTE MARIO).

795-812.....

PALIER HORS DE LA LOGGIA.

PAROI I, consacrée aux inscriptions du cimetière de Sainte-Agnès.

813. *Leo Telesphoro patri bene merenti* ‖ *in pace* ‖ *decessit vi kalendas augustas.*

814. *Attica in pace.*

815. *Dulciss fil* ‖ *bernaclo* ‖ *in pace.*

816. *Istercorio benemeren* ‖ *ti in pace* (palme).

817. ЄΥCTOPΓIC ‖ ΦIΛΑΔЄΛΦIΩ ‖ CVNBЄIΩ

818. *Aurelius Gelasus* ‖ *in pace.*

819. *Capitolinus.*

820. *Sissinus Fortunule* ‖ *benemerenti in pace.*

821. *Soteriae* ‖ *coniugi* ‖ *Faustinus.*

842. AYZANΩN ЄYCTOXIΩ ΓAYKYTATΩ TЄKNΩ
ЄN ЄIPHNH

843. *Presidius filie...*

844. *Victorina Eutycheti filio* ‖ *q.v.x ann. tres. m. vi. d. vi.*

845. *Fortunato* ☧ ‖ *q. v. an. iii m. xi* ‖ *b. m. in pace* ☧.

846. *Sofronius* ‖ *et Lea parentibus* ‖ *benemerenti* ‖ *fecerunt in pa* ‖ *ce.*

847. *Afrodisa.*

848. KACTA MHNOΦIΛΩKONIOYΓIΔOYΛKICCI
IO [illegible] XKE

849. *Fortissimus dep in pace* ‖ *iiix. kal sep.*

850. *Destra in pace.*

851. *Ireneo in pace.*

852. *Cerba q vix. ann. v. d. x.*

853. *Mater Urbice q. vix. annu. d. xx* ‖ *in pace.*

854. *Maurici.*

855. *Vincentius.*

856. *Hilara* ☧ *vix. annis vixx.*

857. *Crescentianu(s)* ‖ *Victoriæ mat (ri).*

PAROI II, consacrée aux inscription du cimetière de Cyriaque (voir *Dictionn.*, t. III, au mot CYRIAQUE).

Comme nous avons déjà donné un assez grand nombre d'inscriptions de ce cimetière, il suffira ici de relever les noms propres :

858. *Antonio...*
859. *Ienuaria...*
860. *Iuniæ Marciane...*
861. *Saturnina...*
862. *Eubulus...*
863. .....
864. *Secoundeinos..* (gr)
865. *Locus Nigrini.*
866. *Constantiæ...*
867. .....
868. *Leoni.*
869. *Sapricius Bruttiæ.*
870. *Gaudentia.*
871. *Filumino.*
872. *Eusebia.*
873. *Rufinus.*
874. *Minerviæ...*
875. *Stercorio...*
876. .....
877. *Bellicie... Felix...*
878. *Marcianus Malco..*
879. *Tertiæ...*
880. *Qulidrus...*
881. *Felix Marcelline...*
882. .....
883. *Caroso...*
884. *Afrodise...*
885. *Felicitas...*
886. *Gaudentio...*
887. *Ebentie...*
888. *Perenniæ.*
889. *Aristobolus...*
890. *Paulos...* (gr).
891. *Phosporos...* (gr).
892. *Citrasius...*
893. *Crispina...*
894. *Soterion...* (gr).
895. *Leopardi et Sibe rines.*
896. *Dionysio...*
897. *Ianouaris.* (gr).
898. *Phaustis...* (gr).
899. *Euticio...*
900. *Venero...*
901. *Lampadiæ Lampa dius...*
902. *Exuperantis...*
903. *Lupatus et Apronia... Britidi...*
904. *Anatolius Tryceto.*
905. *Helpidis.*
906. *Pretextate.*

PAROI III, consacrée aux inscriptions du cimetière d'Hermès (voir *Dictionn.*, t. VI, au mot HERMÈS). Cette paroi a déjà été décrite, t. VI, col. 2346-2347.

907-928....

PAROI IV, consacrée aux inscriptions du cimetière de Cyriaque (voir *Dictionn.*, t. III, au mot CYRIAQUE). Suite de la *Paroi II* :

929. *Aimius.*
930. *Agape...*
931. ....
932. *Artemisus...*
933. ....
934. *Urania.*
935. *... trio Sexto Florentio...*
936. *Aurel...*
937. *Leo...*
938. *Senia...*
939. *Benerus...Justino..*
940. *Pontius et Urbico Domitiano...*
941. *Seberi.*
942. *Hilariini...*
943. *Domnio.*
944. *Preiecti...Hylarinu*
945. *Præiectus.*
946. *Græicus...*
947. *Ypolitus...*
948. *Diogeneti...*
949. ....
950. *Istronope...*
951. *Susanna Redempto*
952. *Biktωria.* (gr).
953. *Apuleia.*
954. *Singularini.*
955. *Elia...*
956. Θεοδοτη...
957. *Aprilla...*
958. *Maxima...*
959. *ia Rullentia... Valentin...*
960. .....
961. *Donatiano...*
962. *Laurentio...*
963. *Leopardus...*
964. ....
965. *Paulina...*
966. ...
967. Ρουφινου.
968. *Lautio...*
969. *Balentinæ...*
970. *Vitialis...Victoriae*
971. ...
972. ...
973. ...
974. *Ursus...*
975. *Quiriacus...*
976. *Puloni.*
977. *Sab. Urtilia...*

PAROI V, consacrée au cimetière de Sainte-Agnès. Suite de la paroi I :

978. Ιωμαιτα ειρηνης.
979. *Mercat...*
980. Κρατερος...
981. *Riiaie.*
982. *Gatianus Dulcitiæ.*
983. ... σφορια.
984. (Mar?)*cellæ.*
985.. ... *ario.*
986. *Amabil ...*
987. *Exsuperantiæ...*
988. *Murrasio...*
989. *Aemilia...*
990. *Aelenop...*
991. Αμμιανος.
992. .. *Leoni...*
993. Πιπε...
994. (*I*)*anuarius.*
995. *Victori...*
996. ....
997. *Aur. Petru(s)... Aeliane.*
998. *Saluta...*
999. ... *unata...*
1000. *Ianuaria...*
1001. *Quintius.*
1002. *Alexsa(nd...*
1003. ..*nius Bass...Eustathi.*
1004. ... *Demetro...*
1005. *Aprillæ?*
1006. (Δ)ομνιωνι.
1007. *At(e)nais Victorico.*
1008. *Restut...*
1009. *Aromatiæ Maximæ... Coddeus Venantius.*
1010. ... *latiæ.*
1011 *Ablabius et Paula*
1012. *Julia Martin(æ)*
1013. ....
1014. *Nero.*
1015. *Pontice.*
1016. ...
1017. (*Ju*)*liæ.*
1018. *Leaianu.*
1019. ...

PAROI VI, consacrée à des inscription de divers cimetières suburbains :

1020. *Urse...*
1021. *Dativus Felicitas.*
1022. *Eliodora...*
1023. .....
1024. .....
1025. *Ursilla.*
1026. *Aur-Urbicus...*
1027. *Octavio...*
1028. *Antini...*
1029. *Petrus...Bictorina*
1030. *Mercurius...*
1031. *Baumass?*
1032. *Preiectum...*
1033. *Marina.*
1034. *Cicercia.*
1035. *Laurenti - Piscarose.*
1036. (Une ascia).
1037. *Ausimus.*
1038. Μαξιμινα Μαξιμινου.
1039. *Martura...*
1040. ...
1041. *Katelius...*
1042. *Calipodia...*
1043. *Basilissa...*
1044. *Marcelus...*
1045. *In(no)centiu...*

PAROI VII, consacrée à des inscriptions de cimetières souterrains :

1046. *Rustico...*
1047. *Victor...*
1048....*niane...*
1049. Αστερια...
1050. *Petronius.*
1051. Ειρηνεος.
1052. *Apollinaris.*
1053. *Crescentionis, Marcies.*
1054. *Fortunius.*
1055. *Bassia.*
1056. *Pariamus.*
1057. Πολυτιμε.
1058. *Januario.*
1059. *Exxuperantius.*
1060. *Cosmus.*
1061. *Marturus.*
1062. *Claudi et Jufraneti.*
1063. *Calliope.*
1064. *Severo.*
1065. *Suris.*
1066. *Quinte.*
1067. *Florine...*
1068. *Leontia...*
1069. *Gaudenti...*
1070. *Istercori...*
1071. *Pascasio...*
1072. *Asclepi...*
1073. Βικ... Σεβη...
1074. *Inieoiti...*
1075. *Marciana...*
1076. *Crysos...*
1077. *Marturio...*
1078. *Sabius...*
1079. *Gaudentius...*
1080. *Marcianes...*
1081. *Coprie...*
1082. Αντιοχε...
1083. ...*bina...*
1084. *Quinte.*
1085. *Secundo.*
1086. *Aurelius Cerdulus...*

Nous arrivons maintenant aux inscriptions encastrées dans les murailles des deux escaliers. Les planches LXXV à LXXXI incluses de l'Album de O. Marucchi, sont consacrées aux inscriptions de la paroi de droite. Quelques-unes sont entières, la plupart ne sont que des fragments. Nous allons signaler très brièvement les plus intéressantes :

Pl. LXXV, 3, épitaphe double d'un tombeau à deux places.

12, épitaphe d'une femme par son mari ; ils vécurent *sine ulla quærella.*

14, fragment très ancien, une ancre.

18, un chrisme d'un type singulier.

Pl. LXXI, 59. *Scollacius et Europe*, colombe.

Pl. LXXVII, 72.

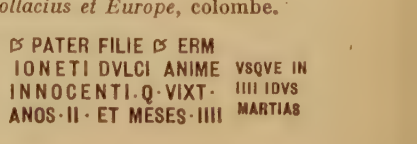

74. TAVRVS QVI NATVS
VI·KAL·MAR ♑
ET VIXIT ANIS II DIES VII

Remarquer la date de la naissance.

Pl. LXXVIII, 177. ΑΛΛΑΟΝΙΑ
ΜΑΡΚΛΑΦΗ
ΚΙΤ ΜΑΡΙΤΟCΟV
Ο ΒΕΝΕΜΕΡCΤΙΑ
ΛΟΝΙΟΖΩΤΙΚΟ
ΑΛΙΟCΒΙΖΙΤΜΙΚ
.. XXII

Texte latin en caractères grecs.

Pl. LXXXIII, consacrée, ainsi que la précédente, au cimetière Saint-Laurent (voir LAURENT).

Pl. LXXXIV, n. 40 : TZINITZINI QVI VIXIT...

n. 53 : FIDELIS ♁ IN CRI(*sto*.

Pl. LXXXVI, n. 120... OYΔIC AΘANATOC (voir ÉPICURÉISME).

n. 130....OMINE PATRVM
....NOCTE QVIETVS
....NERE SORTEM
....EARTE DECORA
....MVS CVPIDVS Q·MINIS
....S CVRSVQ ♁ VOIVIO
....Q ♁ RELIQVIT ♁

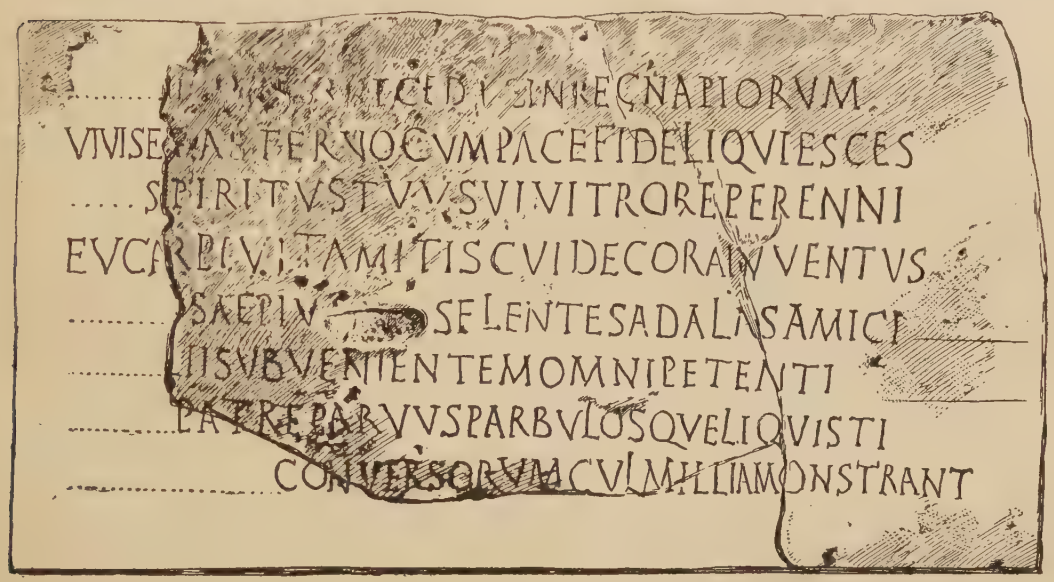

6973. — Inscription provenant de l'*Agro Verano*. D'après *Nuovo bullett. di arch. crist.*, 1914, pl. x.

Pl. LXXXI, n. 249. SATVRNALIS EX ESPANIS
EX CARTAGINESE]

Cette inscription paraît indiquer la patrie du défunt, *Carthago nova*, aujourd'hui Carthagène en Espagne : *ex Espanis ex Cartaginese*.

6974. — Fragment d'inscription judaïque.
D'après *Nuovo bullett. di arch. cristiana*, 1915, pl. II, n. 1.

Les planches LXXII-LXXXVIII sont consacrées à la paroi de gauche. Pl. LXXXII donne quelques inscriptions avec dates consulaires, la plupart fragmentaires : années 361, 377, 384, 396, 402, 385, 405, 405, 423, 425, 390, etc.

n. 15 : ... DE HAC LVCE SVBLATA...

Pl. XC, n. 5, inscription de Bonusa et Menna, déjà figurée et décrite dans *Dictionn.*, t. II, col. 1054-1057, fig. 1587.

Pl. XCIII, n. 91. Chien (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1327, fig. 2799).

Les planches XCI, XCII et XCVI offrent quelques inscriptions à date consulaire :

XCI, 13 (?); 15, ann. 400 ou 405; 17, ann. 452; 19, ann. 400 ou 405; 21, ann. 400 ou 405; 26, ann. 511.

XCII, 50, ann. 386-422; 49, ann. 519?; 53, ann. 380-444; 63, ann. 507-508; 70, ann. 403; 61, ann. 382; 66, ann. 403.

XCVI, 113, ann. 531?

On a ajouté quelques inscriptions sans grand intérêt, que donne G. Schneider-Graziosi, dans *Nuovo bull., di arch. crist.*, 1914, p. 60-64.

La pl. XCIII, n. 93, offre un fragment qui est complété par la pl. LXXXIV, n. 48, et qui donne un éloge métrique du IVe-Ve siècle provenant de l'*Agro Verano* (fig. 6973).

...I / / / / / / C / / / / / / / / N *re* GNA PIORVM
...TA *l*OCVM PACE FIDELI QVIESCES
...*s*PIRITVS TVVS VIVIT RO*re* PERENNI
*Euca*RPI VI*t*A MITIS CVI DECORA*i*VVENTVS
....SAEPIV S FLENTES AD AVLAS AMICI
....II SVBVENIENTEM OMNI PETENTI
....PATRE PARVVS PARBVLOSQVE LIQVISTI
co NVER SORVM CVI MI*llia m* ONSTRANT

Cf. *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1914, p. 61, pl. x.

6. *Inscriptions juives.* — Le cimetière juif de la *via Portuense* visité jadis par Ant. Bosio, perdu depuis, oublié et enfin retrouvé en 1904, a fourni un lot important d'inscriptions en 1904-1905; ces monuments furent généreusement offerts au musée du Latran qui, dans la suite des âges, n'avait pas été sans recueillir quelques épitaphes juives. Ce premier noyau, ainsi développé, permit la création d'une salle spéciale dont voici les principaux textes épigraphiques :

1) ЄNΘA · ΔЄ KЄIN · TЄ ΦOPTOY
NA·TOC·KAIЄY·TPO·ΠIC·NHΠIO I·ΦI·
·OYN·TЄC·AA·AH·AOYC·OC.Є·ZH·CЄN
ΦOP·TOY·NA·TOC·Є·TH·TPЄIC·KAI·MH·N
AC·TЄC·CA·PЄC·KAI·ЄYTPO·ΠIC·OC.Є·
ZH·CЄN·Є. TH·TPI·A·KAI MHNAC ЄΠ
TA·ЄN·ЄI·PH·NH·H·KOI·MH·CIC
AY·TωN

ЄIC MIAN *Vase.* *Chandelier à sept branches rectangulaire.* *Corne de l'onction.* HMЄ *Palmes.* PAN
AΠЄΘAN AN

Cette épitaphe conserve le souvenir de deux jeunes enfants, Fortunatus et Eutropius, qui vécurent l'un trois ans et quatre mois, l'autre trois ans et sept mois et qui moururent le même jour. Le graveur a eu l'intention de pointer les syllabes de mots, mais il a commis plusieurs erreurs.

Ce marbre est opistographe; il avait d'abord reçu une épigraphe païenne de SITTIA FORTVNA à qui son fils SITTIVS IANVARIVS avait élevé un tombeau.

2) ЄNΘAΔЄ KITE
IOYΔAC · IЄPЄ
OYC
Vase. *Chandelier.* *Cédrat.*

C'est l'épitaphe d'un prêtre nommé Judas.

3) *Armoire de la Thora.* *Chandelier à sept branches.* *Colombe tenant un rameau.* *Une chaire.* IOYΔAC MHNωN·Z ЄNΘAΔЄ KЄITE *Colombe avec rameau.* *Colombe.* *Vase.* *Chandelier à sept branches.*

Le texte dans un cartouche.

4) *Cédrat.* ACTHP *Cédrat.*

Chandelier avec l'étrog et le lulab entre deux colombes, tenant l'une une palme, l'autre une grappe de raisin.

Les cédrats sont presque invisibles sur la reproduction photographique. Le nom d'*Aster* était fréquent chez les Juifs de la dispersion. Outre *Claudia Aster* qui est bien connue, nous l'avons signalé à propos d'une bague en or trouvée à Bordeaux (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 211, fig. 6382) (fig. 6974) :

5) ЄNΘAΔЄ KЄI
TЄ ЄYΦPACIC
APXICYNAΓω
ΓHC OK.... *Chandelier à sept branches.*

Nous avons fait connaître le rang et les fonctions du dignitaire appelé « archisynagogue » (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 140). Le nom de celui-ci manque, la pierre est en deux morceaux.

6) Pierre brisée en quatre fragments, le texte est en hébreu araméen (fig. 6975) :

Le texte a été publié pour la première fois par Müller, *Die jüdische Katakombe am Monteverde zu Rom*, in-8°, Leipzig, 1912, p. 134-136, n. 8; ensuite par G. Schneider-Graziosi, *La nuova sala giudaica nel museo cristiano lateranense*, dans *Nuovo bullettino di archeologia cristiana*, 1915, p. 17, n. 6, pl. II, n. 2, traduit d'après Ign. Guidi : אסורדה ברת

εσ]ΙΔωΡΑ ΘΥΓΑ[θηρ...
ΑΡΧ·ЄΒΡЄωΝ

Les Juifs de Rome faisaient rarement usage de l'hébreu sur leurs épitaphes. Le nom du père de la

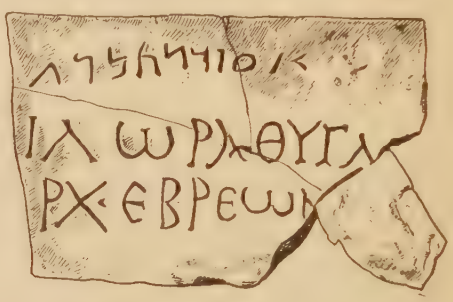

6975. — Inscription hébraïque.
D'après *Nuovo bullett. di archeol. cristiana*, 1915, pl. II, n. 2.

défunte manque; il était « archonte » (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 138).

7). Une autre inscription hébraïque a découragé l'éditeur qui écrit : *A giudizio di dotti orientalisti da me interpellati in proposito, e di lettura e di interpretazione talmente incerta, che io mi limito a darne la sola reproduzione fotografica* (fig. 6976).

Cette inscription a été l'objet d'une étude de U. Cassuto, *Un'iscrizione giudeo-aramaica conservata nel museo cristiano Lateranense*, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1916, p. 193-198; en voici le résumé, et d'abord la transcription :

אניח חחנח
דכר טלטלח

Le texte est plutôt araméen qu'hébraïque. Le premier mot est un nom propre : *Annia;* il est suivi des mots : *épouse de Barthélemy.* Cette traduction semble

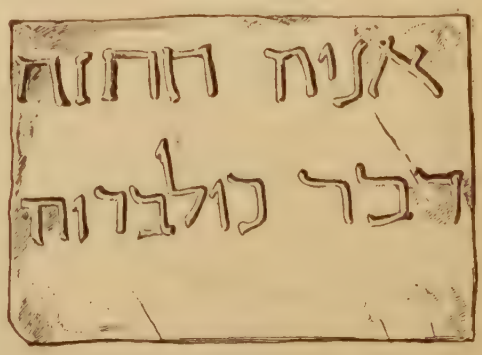

6976. — Inscription hébraïque.
D'après *Nuovo bullett. di archeolog. cristiana*, 1915, pl. II, n. 3

trop simple au R. P. Alb. Vaccari, qui au cours d'*Osservazioni sopre alcune iscrizioni giudaiche del museo cristiano Lateranense*, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1917, p. 36-42, propose une traduction nouvelle :

Annia suocera del capo della (sinagoga) Calabria. Tant de chose en deux mots, comme dit M. Jourdain.

8) Inscription tracée à la couleur rouge :

ƀ ΙΟ ΥΛΙΑΝΟC ƀ
ƀ ЄΒΡЄΟC ƀ

En l'absence de tout symbole, le nom *hebreos* suffit; il ne paraît pas qu'il y ait lieu de supposer que cette qualification signifie qu'il se rattachait à la synagogue dite des Hébreux.

9) ЄΝΘΑΔЄ ΚΙΤЄ ΑΝΝΙC
ΓЄΡΟΥCΑΡΧΗC·CΥΝΑΓΩ
ΓΗC ΑΓΟΥCΤЄCΙΩΝ · ЄΝ
ЄΙΡΗΝΗ·Η·ΚΟΙΜΙCΙC
ΑΥΤΟΥ

Annios, gérousiarque de la synagogue des Augustésiens. Nous retrouvons cette synagogue mentionnée dans *Corp. inscr. lat.*, t. VI, 4e part., n. 29757, inscription provenant du cimetière de Prétextat, où elle aura été apportée d'un des cimetières juifs de la voie Appia.

10) ενθ]ΑΔЄ ΚЄΙΤΑΙ
..ΑC ΓЄΡΟΥ
σιάρχ]ΗC CΥ
ναγωγ]ΗC ΑΓΡΙ
ππησίων ζης?]ΑC
ἔτη...

... as, gérousiarque de la synagogue des Agrippésiens.

11) ЄΝΘΑΔЄ ΚЄΙΤЄ CΙΚΟΥ
ΛΟC CΑΒЄΙΝΟC ΜЄΛ ƀ
ΛΑΡΧΩΝ ΒΟΛΟΥΜΝΗ
CΙΩΝ ЄΤΩΝ Β ΜΗΝΩΝ Ι

Siculus Sabinus, âgé de deux ans et dix mois, archonte désigné (μελλάρχων) de la synagogue des Volumnésiens. Cette synagogue était connue par d'autres inscriptions. Nous voyons ici que certaines dignités dans les synagogues étaient devenues héréditaires. On lit ce même titre de « mellarque » sur l'inscription déjà mentionnée du *Corp. inscr. lat.*, t. VI, 4e part., n. 29757.

12) ἐν] ΘΑΔЄ · ΚЄΙΤЄ · ΠΟΛΥ
μ]ΝΙC·ΑΡΧΙCΥΝΓΩΓΟC
συ]ΝΑΓΩΓΗC·ΒЄΡΝΑ
κλησί]ΩΝ ЄΤΩΝ·Ν·Γ· ƀ
ἐν]ЄΙΡΗΝΗ · Η ΚΟΙΜΗ
CΙC ΑΥΤΟΥ

Polymnis, archisynagogue de la synagogue des *Vernacli* que nous retrouvons dans le texte suivant :

13) *Candélabre à sept branches.* *Cédrat. Vase. Palme.* *Candélabre à sept branches.*
Δ Ω Ν Α Τ Ο C
ΓΡΑΜΜΑΤЄΥC
CΥΝΓΩΓΗ
ΒЄΡΝΑΚΛΩΡΩ

Donatus, grammateus ou scribe de la même synagogue.

14) ЄΝΘΑΔЄ ΚЄΙΤЄ ΑΠЄΡ ΑΡΧΩΝ ƀ
ΚΑΛΚΑΡ(ησ)ΙΩΝ (ἐ)ΝΙΡΗΝΗ ΗΚΥ
ΜΗCΙC...ΙΩ... ΗCЄ ΙΟΥΑЄΙΩ
ΟC *Chandelier à sept branches.*

15) ЄΝΘΑΔЄΚЄ[ῖται.....
ΙC ΓΡΑΜΑΤЄ[υς συνα-
ΓΩΓΗC ΚΑ[λκαρησιων καλῶς βιῶσὰς ἔτη...
Ν·Μ · Є · ЄΝ ΙΡ[ήνη ἡ κοίμη-
CΙC ΑΥΤ[οῦ

Cette inscription et la précédente se rapportent à deux dignitaires de la synagogue des *Calcarienses*, déjà connue par Garrucci, *Cimitero degli antichi Ebrei*, p. 39, et par l'inscription du *Corp. inscr. græc.*, t. IV, n. 9906.

16) ·Ι·ΟΥΛΙΑΝΟC
ΓЄΡΟΥCΙΑΡΧΗC
ЄΝΘΑΔЄ ΚЄΙΤΑΙ
ΚΑΛΩC ΒΙΩCΑC
ΜЄΤΑ ΠΑΝΤΩΝ

Le gérousiarque Julianus vécut en bons termes avec tout le monde.

17) ἐν εἰρήνη (τὴν κοίμησι)ΝΑΥ
ΤΟΥ
ΘΑΡCΙ ΟΥ
ΔЄΙC ΑΘΑ
ΝΑΤΟC

L'acclamation finale se lit sur des tombees païennes et même sur des tombes chrétiennes (voir *Dictionn.*, t. V, au mot Épicuréisme); on la trouve aussi sur un autre tombe juive, dans *Corp. inscr. græc.*, t. III, n. 6447, sur l'épitaphe d'un chef de la synanogue des *Siburenses*.

18) ЄΝΘΑΔЄ ΚΙ
ΤЄ ΙΑΚΩΒ
ΜЄΤΑ ΤΩΝ
ΟCΙΩΝ Η ΚΝ
ΜΗCΙC *chandelier à*
ΥΤΙΟΥ *sept branches.*

Jacob repose parmi les hommes saints.

19) ЄΝΘΑΔЄ ΚЄΙΤΑΙ
CΥΜΜΑΧΟC
ЄΙЄΡΟC ΑΡ ΧΗC *Chandelier*
ΤΡΙΠΟΛΙ ΤΗC *à sept*
ЄΤΩΝ·Π·ЄΝ Є *branches.*
ΡΗ ΝΗ Η ΚΟΙΜΗ
CΙ·ΑΥΤΟΥ

Symmaque, gérousiarque de Tripoli, mort à 70 ans Il y a plusieurs villes dans l'antiquité qui ont porté le nom de Tripoli :

20) ЄΝΘΑΔЄ ΚЄΙ
ΤЄ·ΟЄΥCЄΒΙ
C Ο ΔΙΔΑCΚΑ
ΛΟC ΝΟΜΟ
ΜΑΘΗC CΥΝ
ΤΗC CΥΜΒΙΟΥ ΑΥ
ΤΟΥ ЄΙΡΗΝΗ Η(κοίμησις αὐτῶν)

Eusèbe maître et étudiant de la loi, avec sa femme.

21) ЄΝΘΑΔЄ
ΚЄΙΝΤΑΙ ƀ
ΙΟΥΔΑC ΚΑΙ
ΙΩCΗC ΑΡ
ΧΟΝΤЄC ƀ
ΚΑΙ ΙЄΡЄΙC
ΚΑΙ ΑΔЄΛΦΟΙ

Judas et Joseph reçoivent tous les deux les mêmes titres : archontes, prêtres et frères.

22) ЄΝΘΑΔЄ ΚΙΤЄ
ΜΑΚЄΔΟΝΙC
Ο ΑΙΒΡЄΟC·ΚЄCΑΡЄΥC
ΤΗC·ΠΑΛЄCΤΙΝΗC
ΥΙΟC·ΑΛЄΞΑΝΔΡΟΥ
ΜΝΙΑ . ΔΙΚΑΙΟΥ · ЄΙC
ЄΥΛΟΓΙΑΝ · ЄΝ ΙΡΗ
ΝΗ · Η ΚΟΙΜΙCΙ CΟΥ

Macédonius, hébreu, originaire de Césarée de Palestine, fils d'Alexandre; on lit ensuite μνια pour μνεια, *Memoria justi (erit) in benedictione.* On retrouve cette citation de Prov., x, 7, sur une autre inscription juive du cimetière de la *vigna Randanini*, publiée par Garrucci, *Cimiteri antichi giudaici*, p. 55 : μνήμη δικαίο (υ) σ(υ) ν ενκωμιω. — Le texte de l'inscription de Macédonius de Césarée est pris dans la version d'Aquila, celui de la *vigna Randanini* dans la version des Septante. Enfin Garrucci a publié un troisième texte :

Nuove epigrafi giudaiche, dans *Civiltà cattolica*, série V, t. VI, p. 114, n. 25 : μνήμη δικαίου εἰς εὐλογίαν qui tient le milieu entre Aquila et les Septante, et nous offre peut-être une traduction directe de l'original hébreu. — Macédonius se dit ἑβραῖος, terme synonyme de Ἰουδαῖος et moins méprisé; cf. J. Juster, *Les Juifs dans l'empire romain*, in-8°, Paris, 1914, t. II, p. 233; c'est à peu près la même nuance que de nos jours entre « israélite » et « juif ».

23) ЄNΘΑΔЄ ΚЄΙΝΤЄ ΙCΤΑCΙΑ ΓΥΝΗ
ΑΜΑΒΙΛΙΟΥ ЄΤΩΝ·Ζ·ΚΑΙ ΠΡΙΜΑ
ΘΥΓΑΤΗΡ ΦΛΑΒΙΑC ЄΤΩΝ
Є·ЄΝ ΙΡ ΗΝΗ Η ΚΟΙΜΙCΙC
ΑΥΤΗC ΚΑΙ ΤΗC ΠΡΙΜΑC

Au-dessus, de gauche à droite, sept symboles : patère, volume de la Thora, chandelier à sept branches dont chacune se termine par une petite lampe mobile en métal, corne de l'onction, cédrat, vase, palmes.

24) *Cédrat.* ЄΝΘΑΔЄ. *Boisseau.*

ΚЄΙ·ΤЄ·Α ΝΙ·
ΝΙ·ΟC·CΑ·ΒΙ·ΝΙ
Α·ΝΟC·Є·ΠΟΙ·
Η·CЄΝ·ΦΛΑ·ΒΙΑ·
ΦΛΑΒΙ·ΑΝ·Η·ΤΩ
Ι·ΔΙ·Μ·CΥΜ·ΒΙ·Ω
ΟC(τ)ΙC·Є·ΖΗCЄΝ
ΜЄ·Є
ΜΟΥ·Є·ΤΗ·S·
ΜΗΝ·Ι·

Stèle en cinq morceaux. A remarquer ici les gentilices et *cognomina :* Sabinianus, Flavia, Sabinus.

25) ЄΝΘΑΔЄ ΚЄΙΤЄ
ΤΙΤΙΝΙΑ·ΑΝΝΑ
ΚΑΛΩC·ΒΙΩCΑ·
CΑ ΜЄΤΑ ΤΟΥ·ΑΝ
ΔΡΟC ЄΤΗ·Ι·Є·ΜΗΝ
Δ·ΠΡΙCΚΙΑΝΟC
ЄΠΟΙΗCЄΝ

26) (*Deux lampes affrontées*)
ЄΝ·ΘΑ·ΔЄ-Κ
ЄΙ·ΤЄ·ΑΝ·ΝΙ·
Α·Є·ΠΟΙ·ΗCЄ
Ν·CΥΜ·ΒΙΟC

27) Nous avons déjà rencontré la formule finale η κοιμησις αυτου, σου, αυτης qui se représente assez souvent toujours précédée du souhait :

ЄΝ ЄΙΡΗΝΗ Η ΚΟΙ
ΜΗCΙC ΑΥΤΟΥ

Une fois nous trouvons la mention d'une défunte qui n'a eu qu'un seul mari :

ЄΝΘΑΔЄ ΚΙΤΑ
ΡЄΒЄΚΚΑ ΜΟΝΑΝ
ΔΡΟC ΖΗCΑC ЄΤΗ
ΜΔ ЄΝ ЄΙΡΗ(νη)
Η ΚΟΙΜΗ(σις αὐ)ΤΗ(ς)

Monandros est l'équivalent de *univira* que nous lisons sur quelques épitaphes chrétiennes.

28) ЄΝΘΑΔЄ
ΚЄΙΤΑΙ ΠΡΟΚΛЄΙΝΑ
ЄΤΩΝ·ΙΗ̄·ΝΜЄΡΩΝ·Ν̄·
ЄΠΟΙΗCЄΝ ΜΗΤΗΡ
ΑΚΥΛЄΙΝΑ

Cette inscription est à peu près intelligible si on ne lui fait subir une petite opération préliminaire. Elle nous offre une sorte d'acrostiche non pas alphabétique, mais en quelque façon syllabique. A gauche il faut prendre à chaque ligne les quatre, cinq ou six première lettres, et les lire à la suite; à gauche, les trois ou quatre dernières lettres de chaque ligne. On obtient ainsi :

ΘЄΟΔΟ ... ...ΚΥC
ΤΟCΤΡΟ ... ...ΤΩΤ
ΦЄΥCΤЄ ... ...ΡΟΦЄ
ΚΝΩ/// ... ...ΩΝ
ΥΚΥΤ/// ...
Τ ...

On obtient alors le texte suivant :

Θεόδοτος τροφεὺς τέκνῳ γλυκυτ(ά)τ(ῳ)
Εἴτε σὲ Ἰοῦστε τέκνων ἐδυνάμην σο
ρῷ χρυσέῳ θεῖναι θεψάμενος (?) Νῦν, Δέσποτα, ἐν εἰρήνῃ κο(ί)μησιν αὐτοῦ, Ἰοῦστον νηπιον ἀσύ(γ)κριτον ἐν δικαιώματί σου.
[Ἔ]νθάδε κεῖμαι Ἰουστος ἐτῶν δ μηνῶν η γλυ
κὺς τῷ τροφε(ῖ) ὤν.

« Théodote, le précepteur, à son enfant bien-aimé!
« Puissé-je, ô mon enfant Justus, t'ensevelir dans une urne d'or. Accorde, maintenant, Seigneur le repos dans la paix à Justus, enfant incomparable selon ta loi.
« Ici repose Justus, âgé de quatre ans, huit mois, cher à son maître. »

30) Parmi les mentions dignes d'être relevées, il y a encore celle de Σαρα Ουρα ou Ουρσα, qui est qualifié πρεσβυτης, de même que nous lisons sur quelques épitaphes latines la mention *presbytera* appliquée à la femme d'un prêtre chrétien.

31) ЄΡΝΟΓЄΝΥC ΑΡΧΩΝ
ΠΑCΝC ΤΙΜΗC ЄΜ
ΘΑΔЄ ΚЄΙΤΑΙ

Remarquer l'expression : ἄρχων πᾶσης τιμῆς. Cette épitaphe est écrite en cursive.

32) On rencontre quelques fois le titre de vierge, mais conféré, ici, à une enfant de dix ans et neuf jours :

ЄΝΘΑΔЄ ΚЄΙΤΑΙ
ΠΡΟΚΑ ΠΑΡΘЄ
ΝΟC ЄΤΩΝ
ΔЄΚΑ ΚЄ Є[μηρῶν ἐν]
ΝЄΑ

Le nom est probablement *Procla* ou *Procula*.

33) ЄΝΘΑΔЄ ΚЄΙΤЄ
CΑΒЄΙΝΟC ΔΙΑ
ΒΙΟΥ ΒЄΡΝΑΚΛΗ
CΙΩΝ

Nous avons déjà rencontré la synagogue des *Vernacli* (n° 12). Pour l'expression διά βίου, voir *Dictionn.*, t. VIII, au mot : JUDAÏSME.

(34) Nous retrouvons de même encore un archon de la synagogue des Hébreux :

ЄΝΘΑΔЄ ΚЄΙΤЄ
ΓЄΛΛCΙC ЄΖ ΑΡΧΩΝ
ΤΩΝ Є·ΒΡЄΩΝ ЄΝ ЄΙ
ΡΗΝΗ Η ΚΟΙΜΗCΙC
ΑΥ *Chandelier.* ΤΟ *Vase.* Υ

29) ΘЄΟΔΟЄΙΤЄCЄ·ΙΟΥCΤЄ ΤЄΚΝΟΝ ЄΔΥΝΑΜΗΝ CΑ ΚΥC
ΤΟC ΤΡΟΡΩ ΧΡΥCЄΩ ΘЄΙΝΑΙ ΘЄΨΑΜЄΝ ΟC ΝΥΝ ΔЄCΤΩΤ
ΦЄΥCΤЄ ΠΟΤΑ ЄΝ ЄΙΡΗΝΗ ΚΟ(ι)ΜΗCΙΝ ΑΥΤΟΥ ΙΟΥCΤΟΝ ΡΟΦЄ
ΚΝΩΓ/////ΝΗΠΙΟΝ ΑCΥ(ν)ΚΡΙΤΟΝ ЄΝ ΔΙΚΑΙΩΜΑΤΙ CΟΥ · [chandelier] ΩΝ
ΥΚΥΤ(ξ)ΝΘΑΔЄ ΚЄΙΜЄ ΙΟΥCΤΟCЄ ΤΩΝ Δ ΜΗΝΩΝ Η ΓΛΥ
Τ

35) Monimos avait pris le sobriquet de Εὐσαββάτις et se qualifiait, lui aussi d'« hébreu ». L'inscription est opistographe et nous apprend qu'il était prêtre :

a) MONIMOC O KAI EY
CABBATIC EBPAIOC
KAI ΓAYKHC EZH ϐ
CEN ETH ΔC KA
ICA IZ

b) ENΘAΔE K(ε)ITE
MAPIA H TOY IE
PEωC

36) [ἐνθάδ)ε K]EITE EYΦPACEIC...
ET·ωN·Γ·MHNωN·I·
ΘAPEI EYΦPACEI
OYΔEIC AΘ(a)NATO
C

Chandelier à sept branches.

Nous passons aux inscriptions latines :

37) ·L·MAECIO·L·CONSTANTIO·ET·
MAECIAE·L·LVCIANIDI·ET·
L·MAECIO·VICTORINO·ET.
L·MAECIAE·SABBATIDI·FILIS·
ET·IVL·ALEXANDRIAE·CONIVGI
FECIT·B·M·L·MAECIVS·I·
ARCHON·S·ALTI·ORDINIS

C'est l'épitaphe d'une mère et de ses quatre fils élevés par le survivant, époux et père, L. Maecius (*primus*?) *archon s(ancti*?) *alti ordinis;* première mention que nous ayons d'une sorte de hiérarchie parmi les archontes.

38) NVNNO . VERNAE ·
QVI VIXIT · ANNIS ·
8
.VII.M·II.VERNACLVS
ET ARCHIGENIA·FILIO·
DESIDERANTISSIMO
FECC

Peut-être le nom de Vernaclus que porte le père indique-t-il son appartenance à la synagogue des *Vernacli* (nº 12 et 13).

39) ELIVS APRILICVS
GRAMMATEVS QV
BIXIT ANNOS XXXV
COIVX BENEMERENT
TI (*f*)E CIT

Nous avons déjà rencontré d'autres scribes (nº 13, 15), et nous retrouvons le mot grec *grammateus* transcrit en lettres latines, dans *Corp. inscr. lat.*, t. VI, 4e édit., n. 29757.

40) AMICI' EGO' VOS
HIC' EXSPECTO
LEO' NOMINE' ET
SIGNO' LEONTIVS

« Amis, je vous attends ici. » Ensuite une double identification par le nom et par le surnom (*signum*). Les sigles en forme d'accent paraissent tenir la place de points.

41)

Chandelier à sept branches.

INPENDI ANIMA IN
NOX QVI VIX SIT
ANNOS TRES DIES
VI CI INTI OCT

42) IVLVS SABINV
S FECIT COLVGISV
AEPTICIAE ΔS
TERI QVAE VϵXIT
ANNIS XXXXVIII

Julius Sabinus fecit conjugi suæ Titiæ Asteri quæ vixit annis 48.

43) BENEDICTE MARIAE
VERE BENEDICTE
MATRI ET NVTRICI
ϵN ϵIPHNH

Jeu de mots bien connu et qu'on retrouve dans l'épigraphie chrétienne.

44) SABBATI
VS IN PACE

N'était la provenance on croirait une épitaphe chrétienne.

45) C·FVRFANI
VS·IVLIANVS
EXARCHON
QVI VIXIT
ANNIS XXVIII.

Autre exarque (nº 34).

46) FELICITAS PROSELI
TA ANN VI NVENN·
PEREGRINA QVAE·
VIXIT ANN.XLVII
PATRONVS VENE
MERENTI

Félicité fut six ans prosélyte et porta le nom de Nueni (Noémi), comme Beturia Paulina portait le nom de Sara. Rien ne permet ici de décider si la défunte était prosélyte de la Justice ou prosélyte de la Porte.

47)
HIC · REGINA ·SITA · EST · TALI · CONTECTA · SEPVLCRO
QVOD CONIVNX·STATVIT·RESPONDENS·EIVS·AMORI
HAEC·POST·BIS·DENOS·SECVM·TRANS·SEGERAT·ANNVM.
ET·QVARTVM·MENSEM.RESTANT IBVS·OCTO·DIEBVS·
RVRSVM·VICTVRA·REDITVRA · AD LVMINA·RVRSVM
NAM·SPERARE·POTEST·IDEO·QVOD·SVRGAT·IN AEVOM·
PROMISSVM QVAE·VERA.FIDES.DIGNISQVE PIISQ E·
QVAE·MERVIT·SEDEM·VENERANDI·RVRIS·HABE R E·
HOC.TIBI·PRAESTITERIT·PIETAS·HOC·VITA·PVDICA·
HOC·ET·AMOR·GENERIS·HOC·OBSERVANTIA·LEGI S·
CONIVGII·MERITVM·CVIVS· TIBI·GLORIA·CVRA E·
HORVM·FACTORVM·TIBI·SVNT·SPERANDA·FVTVR A
ϐ DE QVIBVS·ET.CONIVNX·MAESTVS.SOLACIA QVAERIT

Éloge de Regina par son mari, qui ne se nomme pas, et vécut avec elle vingt ans et quatre mois moins huit jours. Ses vertus lui promettent la résurrection et la félicité céleste en récompense de sa piété, de sa pudeur et de sa fidélité à la Loi.

Bibliographie. — N. Muller, *Die jüdische Katakombe am Monteverde zu Rom*, in-8º, Leipzig, 1912; E. Bormann, *Zu den neuentdekten Grabschriften jüdischer Katakomben von Rom, Sonderabdruck aus dem « Wiener Studien »*, 1912, t. XXXIV, part. 1, p. 358-369; Brassloff, *Zu den Katakomben Inschriften von Monteverde*, dans *Mittheilungen kaiserlich deutschen archaeologischen Instituts. Römische Abteilung*, 1913, t. XXVIII; Max. Riba, *Neu aüfgefundene römische Inschriften aus einer jüdischen Katakombe an der Via Portuensis bei Rom. Sonderabdruck aus dem Jahresberichte des kais. kön. Staats-Obergymnasiums in Wiener Neustadt*, 1914; G. Schneider-Graziosi, *La nuova*

sala guidaica nel museo cristiano Lateranense, dans *Nuovo bullettino di archeologia cristiana*, 1915, t. XXI, p. 13-56, pl. II; Umb. Cassuto, *Un iscrizione giudeo-aramaica conservata nel museo cristiano Lateranense*, dans même revue, 1916, t. XXII, p. 193-198; Abb. Vaccari, *Osservazioni sopra alcune iscrizioni giudaiche del museo cristiano Lateranese*, dans même revue, 1917, t. XXIII, p. 31-45.

XV. FRESQUES. — Deux salles du Musée ont reçu trois fresques originales provenant des catacombes et des copies nombreuses. Les unes et les autres sont décrites par J. Ficker, *Die altchristlichen Bildwerke im christlichen Museum des Laterans*, in-8°, Leipzig, 1890, p. 189-196. Leur intérêt est insignifiant en elles-mêmes. Pour les trois fresques originales voici en quoi elles consistent :

1° Orante, haut 0 m. 39, long. 0 m. 26;

2° Orante, haut. 0 m. 53, larg. 0 m. 29;

3° Motif architectural, haut. 0 m. 22, larg. 0 m. 19.

Quant aux copies, elles n'offrent rien que nous n'ayons déjà fait connaître; la plupart sont figurées dans les publication de Rossi, *Roma sotterr.*, et Garrucci, *Storia dell'arte cristiana :* nous avons classé les originaux d'après leur provenance topographique, au mot FRESQUE, nous ne croyons pas nécessaire d'y revenir.

XVI. MOSAÏQUES. — La bibliothèque Chigi, à Rome, conservait depuis plus de deux siècles deux portraits en mosaïque, découverts au cimetière de Cyriaque sur la voie Tiburtine, en 1656, sous le pontificat d'Alexandre VII qui les donna à sa famille (voir *Dictionn.*, t. III, col. 3251, fig. 3498). Ces portraits en buste sont de grandeur naturelle et représentent un homme jeune encore, les cheveux courts, légèrement barbu et une femme voilée, les mains levées dans l'attitude d'une orante. Un dessin conservé à la bibliothèque Vaticane et qui a fait partie des notes de Gaetano Marini, nous fait connaître le texte de l'inscription funéraire qui accompagnait les deux portraits placés probablement sur un *arcosolium* ou sur la paroi de fond d'un cubicule. Cette inscription nous apprend qu'ils étaient mariés et avaient nom Flavius Julius Julianus et Maria Simplicia Rustica, celle-ci morte à l'âge de dix-huit ans et demi, après un peu plus de trois ans de mariage :

FL · IVL · IVLIANVS · MAR · SIMPLICIAE
RVSTICAE · CONIVGI · DVLCISSIME
Q · V · ANN · XVIII · M · V · D · XV · FECIT · MECVM
A · III · M · II · DORMET · IN · PACE · X · K · FEBR ·

Ces portraits furent publiés d'abord par Séroux d'Agincourt, *Histoire de la décadence de l'art. Peinture*, pl. XII, n. 25, et par J.-B. de Rossi, dans *I musaici*, pl. I (en couleurs).

En mai 1918, le palais Chigi fut vendu au gouvernement italien, et le prince Chigi se réserva la propriété des deux médaillons qui lui furent achetés par le pape Benoît XV qui en fit présent au musée du Latran. Ils ont pris place au fond de la grande galerie de sarcophages au-dessus de la statue de saint Hyppolyte.

Cf. O. Marucchi, *Importante dono del pontifice Benedetto XV al museo cristiano Lateranense*, dans *Nuovo bull. di archeol. crist.*, 1920, t. XXIV, XXV, p. 95-97, pl. III.

XVI. BIBLIOGRAPHIE. — Adinolfi (P.), *Laterano e Via Maggiore*, in-8° Roma, 1857; *Roma nell' eta di mezzo*, 2 vol. in-8°, Roma, 1881. — Albertinis (Fr. de), *Opusculum de mirabilibus novæ et veteris urbis Romæ*, in-4°; Romæ, 1510. — Alemanni (Nic.), *De Lateranensibus parietinis a... Franc. card. Barberino restitutis dissertatio historica*, in-4°, Romæ, 1625; pl. *edit. noviss.*, dans Grævius-Burmannus, *Thesaurus antiquit.-histor., Ital.*, 1723, t. VIII, part. 4, 3 f-72 c., 8 pl., *edit. alt., additis quæ ad idem argumentum spectantia scripserunt*, Cæs. Rasponus et Jos. Sim. Assemanus, in-4°, Romæ, 1756. — Alveri (Gasp.), *Roma in ogni stato*, 2 vol. in-fol, Roma, 1654-1664. — Anonyme [P. Vanutelli], *Brevi cenni sulla basilica di S. Prassede nell' occasione dell VII centenario*, in-12, Roma, 1898. — Armellini (Mariano), *Le chiese di Roma del secolo IV al XIX*, 2e édit., in-8°, Roma, 1891. — Azevedo (Em.), *Vetus missale romanum monasticum Lateranense cum præfationibus notis et appendice* (*Tomus primus Collectionis liturgicæ*, Emmanualis de Azevedo, S. J.) in-4°, Romæ, 1752. — Baldeschi (Al.) et Crescimbeni (G. M.), *Stato della SS. Chiesa papale Lateranense nell'anno 1723*, in-4°, Roma, 1723. — Bambi (Gasp.), *Memorie sacre della cappella di Sancta Sanctorum*, in-8°, Roma, 1775. — Barbet de Jouy (H.), *Les mosaïques chrétiennes des basiliques et des églises de Rome*, in-8°, Paris, 1857. — Barbier (X.), *Charlemagne sur la mosaïque du triclinium du Latran à Rome*, dans *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques*, 1884, p. 268, 316, 318-322; *La grande pancarte de la basilique du Latran*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1886-1887, IIIe série, t. IV, p. 468-482; t. V, p. 41-62; tir. à part, in-4°, Lille, 1887, 37 pages, à 100 exemplaires; *Les peintures murales de l'archi-hôpital du Saint-Sauveur à Rome*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1889, p. 90-92; *Les croix stationnales de la basilique du Latran à Rome*, dans même revue, 1889, IIIe série, t. VII, p. 15-41; *L'oratoire de la confrérie du Saint-Sacrement au Latran*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1889, IIIe série, t. VIII, p. 86-90; *Les trois oratoires du pape saint Hilaire au baptistère de Latran*, dans même revue, 1890, Ve série, t. I, p. 518-522; cf. *Œuvres complètes*, in-8°, Poitiers, 1889, t. I, p. 396-548, 550; t. III, p. 465-470 (compte rendu de l'article de Gerspach) dans *Revue de l'art chrétien*, 1884, IIIe série, t. II, p. 198-206. — Baronius, *Annales ecclesiastici*, 1599; Pagi, *Critica*, édit. Mansi, in-fol., Lucæ, 1738-1739. — Bartolini (Agost.), *La tomba del beato Innocenzo V in Laterano*, dans *Giornale arcadico*, 1899, p. 253-261, 399-401. — Bartolini (dom.), *Sopra l'antichissimo altare in legno rinchiuso nell'altare papale dell'arcibasilica Lateranense*, in-8°, Roma, 1852. — *Basilica of Saint John of Lateran*, dans *Amer. archaeol.*, 1880, t. VIII, p. 93.— Basnage, *Thesaurus monumentorum ecclesiasticorum et historicorum*, in-fol., Antwerpiæ, 1725. — Baumgarten (P. M.), *Untersuchungen und Urkunden ueber die* Camera Collegii Cardinalium *für die Zeit von 1295 bis 1497*, in-8°, Leipzig, 1898. — Beissel (Steph.), *Bilder aus der Geschichte der altchristlicher Kunst und Liturgie in Italien*, in-8°, Freiburg, 1899. — Bindi (J.-B.), *Monumenti storici ed artistici degli Abruzzi*, 2 vol. in-4°, Napoli, 1889. — Biondi (Luigi), *Intorno il restauramento del palazzo pontificio Lateranense*, in-4°, Roma, 1835. — Blondus (Fl.), *Roma instaurata et Roma triumphans*, in-fol., s. l. n. d. — Blume (Fr.), *Iter Italicum*, 4 vol. in-16, Halle, 1824-1836; *Bibliotheca librorum manuscriptorum italica*, in-8°, Goettingæ, 1834. — Borghesi (B.), *Œuvres complètes*, 10 vol. in-4°, Paris, 1862-1897. — Breslau (H.), *Handbuch der Urkunden lehre für Deutschland und Italien*, in-8°, Leipzig, 1889, t. I. — *Bullarium Lateranense sive collectio privilegiorum apostolicorum, a sancta Sede canonicis regularibus ordinis Sancti Augustini congregationis Salvatoris Lateranensis concessorum*, edit., noviss., in-4°, Romæ, 1727. — *Bullarium romanum* (*Magnum*), édit. Coquelines, 28 fol, in-fol., Romæ, 1738-1750; édit. Taurinensis, 19 vol. in-4°, Taurini-1857-1870. — *Bullettino di archeologia cristiana*, 1863-1893; *Bullettino della commissione archeologica communale di Roma*, 1872 sq.; *Bullettino dell'imperiale Istituto archeologico*; cf. *Mittheilungen; Bullettino*

dell'Istituto di corrispondenza archeologica, 1829 sq.; *Bullettino di archeologica e storia dalmata*, Spalato. — Bunsen (C. Chr. J.), *Die Basiliken des christlichen Roms, aufgenommen, von* Gustensohn *und* Knapp, in-fol., München, 1864. — Busiri (Andr.), *Il Laterano nel pontificato di Pio IX*, Roma, 1868-1878, plaquette gr. in-8°, p. 1-32, et 1-15 p., album., *Illustrazione del progetto e disegni sul trasferimento meccanico e totale conservazione dell' absida Lateranense*, in-8°, Roma, 1877; *Esposizione generale italiana in Torino*, 1884; *Cenni esplicativi sui disegni dell' espositiore Busiri*, in-4°, Roma, 1884. — Cagnat (R.), *Trésor du* Sancta Sanctorum *au Latran*, dans *Journal des Savants*, 1907, p. 233-240. — Calvi (Em.), *Bibliografia generale di Roma*, t. I, *Roma nel medio evo;* t. II, *Roma nel cinquecento*, in-8°, Roma, 1908-1909. — Cancellieri (Fr.), *Solenni possessi delle sommi pontifici della Basilica Vaticana alla Lateranense*, in-4°, Roma, 1802; *Memorie istoriche delle sacre teste dei santi apostoli Pietro e Paulo e della loro solenne ricognizione nella basilica Lateranense*, 2ª ediz., Roma, 1852, pl. et fig. — Canina (Luigi), *Ricerche sull' architettura più propria dei tempii cristiani basate sulle primitive istituzioni ecclesiastiche e dimostrate tanto con i più indigni vetusti edifizi sacri, quanto con alcuni esempi di applicazione*, 2e édit., in-fol., Roma, 1846; *Indicazione dei principali edifizii di Roma antica*, Roma, 1830, avec plan. — Cappelletti (Gius.) *Le Chiese d'Italia*, 24 vol. in-8°, Venezia, 1844-1871. — Carinci, *Documenti scelti dell' archivio della eccellentissima familia Caetani di Roma, publicati dall' archivista*, G. B. Carinci, in-8°, Roma, 1846. — Carini (P.), *Il Laterano e S. Francesco*, in-8°, Roma, 1893. — Cassini et Amaduzzi, *Pitture antiche ritrovate nello scavo operto di ordine di nostro signore Pio Sesto P. M. in una vigna accanto il v. ospedale di S. Giovanni in Laterano l'anno CCLXXX*, in-4°, Roma, 1783. — C. Cechelli, *Il tesoro del' Laterano, I. La orificerie, argenti, smalti; IV. Avori, legni scolpiti e dipinti*, dans *Dedalo*, 1926, t. VII, p. 139-166; 231-256; 295-319 ; 419-431 ; t. VIII, p. 469-492. — Cencius Camerariius, *Liber censuum sanctæ romanæ Ecclesiæ;* cf. Fabre (P.) ; *infra Ordo romanus de consuetudinibus et observantiis, presbyterio vel scholari, et aliis Ecclesiæ romanæ in præcipuis sollemnitatibus*, dans dom J. Mabillon, *Museum Italicum*, in-4°, Parisiis, 1689, t. II, p. 167-220; Horoy, *Medii ævi bibliotheca patristica seu patrologia*, in-8°, Paris, 1879, t. I, p. 35-94. — Cerroti (Fr), *Bibliografia di Roma medievale e moderna. Opera postuma di Fr. Cerroti accresciuta a cura di Enrico Celani*, in-4°, Roma, 1893, t. I, *Storia ecclesiastico-civile*. — Ciampini, *De sacris ædificiis a Constatino magno constructis*, in-fol., Roma, 1693 ; *Vetera monimenta in quibus præcipue musiva opera sacrarum profanarumque ædium structura ac nonnulli antiqui ritus, dissertationibus iconibusque illustrantur*, 2 vol., in-4°, Romæ, 1699. — Clausse, *Les basiliques et les mosaïques chrétiennes*, 2 vol., in-4°, Paris, 1893. — Clemen (P.), *Die Portraet darstellung Karls des Grossen*, in-8°, Aachen, 1890. — Colasanti (Ard)., *Per la ricerca di alcuni affreschi preziosi nella chiesa di S. Giovanni in Laterano*, 5 agosto 1906. — Collius (Fr.), *De sanguine Christi libri quinque in quibus de illius natura, effusionibus ac miraculis copiose disseritur*, in-4°, Mediolani, 1617. — Combefisius, *Auctarium novissimum*, t. II, col. 1461.— *Concilia lateranensia* : 2 oct. 313 Baronius, *Annales* (1689) ad ann. 313, n. 3-4; *Regest. pontif. roman.*, éd. Ph. Jaffé, t. I, n. 28; 5-31 oct. 649. *Conc. Reg.* (1644) t. XV, col. 66; Labbe, *Concilia* (1672) t. VI, col. 75-388; Hardouin, *Concil.* (1715); t. III, col. 687; Mansi, *Conc. ampliss. coll.* (1764), t. X, col. 863; Jaffé, *op. cit.*, t. I, p. 230. — 12-14 avril 769, Cæt. Cenni, *Concilium Lateranense Stephani III, an. DCCLXIX, nunc primum in lucem editum, ex antiquo cod. Veronensi ms. nonagentorum annorum*, in-4°, Romæ, 1735; Mansi, *Conc. Suppl.*, t. I, col. 642; *Conc. ampliss. coll.*, t. XII, col. 713; Jaffé, *op. cit.*, t. I, n. 285; juin 771; Mansi, *Suppl.*, t. I, col. 721 *Conc. ampliss. coll.*, t. VII, col. 883; A. G. Ernesti, *De concilii Lateranensis ann. Chr. DCCLXXIV veritate*, in-4°, Lipsiæ, 1761; Jaffé, *op. cit.*, t. I, n. 292. — *Constitutiones Capituli sacrosanctæ papalis ecclesiæ Lateranensis Romæ*, 1re édit, 1727; 2e édit., in-16, 1728; cf. Mabillon, *Museum italicum*, t. II, p. 576-592; *Constitutiones Lateranenses*, Mabillon, *op. cit.*, t. II, p. 576-584. — Corvisieri, *Dell'acqua Tocia in Roma nel medio evo investigazione storico-topografica*, dans *Il Buonarotti*, 1870, p. 42-52, 66-80, 177-196, 207-208. — Crescimbeni (Giov.-Mar.), *L'istoria della chiesa di S. Giovanni avanti porta Latina*, in-4°, Roma, 1716. — Cugnoni (G.), *Bibliographia di Roma mediœvale e moderna, con l'aggiunta di molte notizie intorno ad essa tratte dai codici Corsignani e Vaticani, per* Francesco Cerrotti, *bibliotecario della Corsiniana e della Romana-Sarti*, in-8°, Roma, 1886, p. 212-215. — Dobschutz (E. von), *Christusbilder*, dans *Texte und Untersuchungen*, t. XVIII, part. 1, p. 67-68; part. 2, p. 213. — Donati (Alex.), *Roma vetus ac recens, utriusque ædificiis illustrata*, in-4°, Amstelodami, 1695. — Doulcet (H.), *Note sur une fresque de Saint-Martin-des-Monts*, dans *Mél. d'archéol. et d'hist.*, 1885, t. V. — Duchesne (L.), *Le Liber pontificalis*, 2 vol. in-4°, Paris, 1884-1891; *Le nom d'Anaclet II au palais du Latran*, dans *Mélang. d'archéol. et d'hist.* 1889, t.IX, p. 355-362. — Dudik (Bède), *Iter romanum*, in-8°, Wien, 1855. — Du Molinet (Cl.), *Historia summorum pontificum a Martino V ad Innocentium XI usque, per eorum numismata ab anno 7141 ad. ann. 1678*, in-fol., Parisis, 1679. — Ebner (Adalb.), *Quellen und Forschungen zur Geschichte und Kunstgeschichte des Missale romanum in Mittelalter Iter italicum*, in-8°, Freiburg-im-Br., 1896. — Ehrle (Fr.), *Historia Bibliothecæ romanorum Pontificum tum Bonifatianæ tum Avenionensis*, 2 vol., in-4°, Romæ, 1890; *De historia palatii romanorum Pontificum Avenionensis*, in-4°, Romæ, 1890. — *Exempla quarumdam bullarum super indulgentias per diversos romanos pontifices concessas confraternitati Imaginis SS. Salvatoris ad Sancta Sanctorum in Laterano, nec non Charitatis et archihospitalis S. Jacobi in Augusta, etc.*, in-8°, Romæ, 1540. — Fabre (P.), *Le Liber censuum de l'Église romaine*, t. I, Paris, 1889-1910; *Le Polyptyque du chanoine Benoît*, dans *Travaux et mémoires des Facultés de Lille*, t. I, Lille, 1889. — Farcy (L. de), *La chape du chapitre de Saint-Jean du Latran*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1888, IIIe série, t. VI, p. 440-443; cf. p. 174, pl. XIV. — Ficker (Johs.), *Die altchristlichen Bildwerke im christlichen Museum des Laterans, untersucht und beschrieben*, in-8°, Leipzig, 1890. — Fontana (dom), *Alcune fabbriche fatte in Roma*, in-fol., Roma, 1604. — Forcella (V.), *Iscrizioni delle chiese e d'altri edificii di Roma dal secolo XI fino ai giorni nostri*, in-4°, Roma, 1876, t. VIII. — Frothingham (A. L.), *L'omelia di Giacomo di Sarug sul battesimo di Costantino imperatore*, in-4°, Roma, 1882; *Notes on christian mosaics.* II. *The portico of the Lateran basilica*, dans *The American journal of archaeology*, 1886, p. 414-423; pl. XIV; *Scoperta dell'epoca precisa della costruzione del chiostro presso la basilica Lateranense*, dans *Bull. di arch. crist.*, 1892, Ve série, t. III, p. 145-149; *Notes on roman artists of the middle ages.* IV. *The cloister of the Lateran basilica*, dans *The American journal of archaeology*, 1893, p. 436-447. — Galimberti, *L'abside Lateranense*, in-8°, s. l. n. d. — Galletti (P. L.), *Inscriptiones romanæ infimi ævi Roma exstantes*, 3 vol.,

in-4°, Roma, 1760. *Del primicero della Santa Sede apostolica e di altri uffiziali maggiori del palazzo Lateranense*, in-4°, Roma, 1776. *Del vestarario della Santa Sede*, in-4°, Roma, 1758. — Garampi, *Saggi di osservazioni sul valore delle antiche monete pontificie*, 2 vol., in-4°, s. l. n. d. — Garrucci (R.) *Storia dell'arte cristiana*, 6 vol. in-fol., Prato, 1873; *Monumenti dell'museo Lateranense*, 2 vol. in-fol., Roma, 1862, 50 pl. — Gattico (J.-B.), *De oratoriis domesticis et de usu altaris portatilis*, in-4°, Roma, 1770. — Georges Hamartolos, *Chronicon*, l. VI, c. CCXLVIII; *P. G.*, t. CX, col. 922. — Gerspach, *La mosaïque absidale de Saint-Jean-du-Latran à Rome* (XIII^e siècle), dans *Gazette des Beaux-Arts*, 1880, 2^e période, t. XXI, p. 130 sq., et tr. à part., in-8°, 22 pag., 9 gr.; voir *Revue de l'art chrétien*, 1884, III^e série, t. II, p. 198-206 (X. Barbier). — Giachetti (J.), *Iconologia Salvatoris et Karilogia precursoris*, in-4°, Romæ, 1628. — Giannini, *Notizie istoriche della venerabile antichissima immagine del SS. Salvatore che si conserva nell'insigne cappella ovvero basilica detta di Sancta Sanctorum*, in-8°, Roma, 1824. — Gilbert (Otto), *Geschichte und Topographie des Stadt Rom im Alterthum*, in-8°, Leipzig, 1883. — Graf (Arturo), *Roma nella memoria e nelle immaginazioni de Medio Evo*, 2 vol. in-8°. — Gregorovius, *Le tombe dei papi*, in-16, Roma, 1879; *Storia della città di Roma*, 9 vol., in-16; Venezia, 1871-1876; 4 vol. in-8°, édit. Bosari, 1900-1902. — Grimm et Schmeller, *Lateinische Gedichte des X und XI Jahrhunderts*, in-8°, Göttingen, 1838. — Grimoüard de Saint-Laurent, *Iconographie de la Croix et du Crucifix*, dans *Annales archéologiques*, 1870, t. XXVII, p. 214; cf. *ibid.*, t. XV, p. 232 et 436. — Grisar (Hartmann), *Roma alla fine del monde antico*, 3 vol., in-8°, Roma, 1899; édit., franc., Paris, 1906; *Analecta romana*, in-4°, Roma, 1899, t. I; *Notizie topografiche-storiche sulle più antica residenza dei Papi al Laterano*, dans *Civiltà cattolica*, 1901, XVIII^e série, t. IV, p. 474-486; *Il sancta Sanctorum e il suo tesoro sacro*, dans *Civiltà cattolica*, 1906, t. II, p. 533-544; 708-730; t. III, p. 161-176; t. VI, p. 51-73, 563-575, 673-687; 1907, t. I, p. 48-62, 434-450; *Il Sancta Sanctorum ed il suo tesoro sacro scoperte e studii dell'autore nella cappella Palatina Lateranense del medio evo con 62 illustrazioni*, in-8°, Roma, 1907; *Die römische Kappelle Sancta Sanctorum und ihr Schatz*, in-8°, Freiburg-im-Br., 1908, *Il musaico dell'oratorio Lateranense di san Venanzio e gli antichi abiti liturgici e profani ivi rappresentate*, dans *Analecta romana*, in-8°, Roma, 1899, p. 507-555. *Dionysius Areopagita in der alten päpstlichen Palastkapelle und die Regensburger Fälschungen des VI Jahrhunderts*, dans *Zeitschrift für Katholische Theologie*, 1907, t. XXXI, p. 1-22. — Guidi (J.), *La descrizione di Roma nei geografi orali*, in-8°, Roma, 1877. — Hefele-Leclercq, *Histoire des Conciles*, 16 vol. in-8°, Paris, 1907-1917. — Homo (L.), *Le Domaine impérial à Rome*, dans *Melang. d'archéol. et d'hist.*, 1899, t. XIX. — Hübsch, *Monuments de l'architecture chrétienne depuis Constantin jusqu'à Charlemagne*, trad. Guerber, in-fol., Paris, 1886. — Jaffé-Wattenbach, *Regesta pontificum romanorum ab condita ecclesia ad annum MCXCVIII*, 2 vol. in-4°, Berolini, 1850, édit., Lœwenfeld, Kaltenbrunner et Ewald, 2 vol., in-4°, Lipsiæ, 1885-1888. — Jordan (H.), *Topographie der Stadt Rom im Alterthum*, 3 vol. in-8°, Berlin, 1871-1885. — Jubaru (Fl.), *Le chef de sainte Agnès au trésor du Sancta Sanctorum*, dans *Études religieuses*, 1905 (20 septembre), t. CIV, p. 722-773; *Sainte Agnès, vierge et martyre de la voie Nomentane*, d'après *de nouvelles recherches*, Paris, 1907, p. 332-339. — Kehr (P. Fr.), *Papsturkunden in den Romagna*, dans *Nahrichten der k. Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen*, philol.-histor. Classe, 1898 disp. I, p. 13; *Regesta pontificum romanorum. Italia pontificia*, in-8°, Roma, 1906, t. I. — Keller, *Untersuchungen ueber die Judices Sacri Palatii Lateranensis*, dans *Deutsche Zeitschrift für Kirchenrecht*, 1899, t. IX, p. 4-44. — Kirsch (J.-P.), *Die Ruckkehr der Päpste von Avignon nach Rom*, in-8°, Paderborn, 1899. — Labanca (Baldassare), *Carlomagno nell'arte cristiana*, in-8°, Roma, 1891. — Labarte (J.), *Les Arts industriels au Moyen Age et à l'époque de la Renaissance*, 2^e édit., 3 vol., in-4°, Paris, 1872-1875. — Lanciani (Rod.), *Ancient Rom in the Light of recent discoveries*, in-8°, New-York, 1899; *L'Itinerario di Einsiedeln e l'ordine di Benedetto canonico*, dans *Reale Accademia dei Lincei. Monumenti antiche*, t. I, in-4°, Roma, 1891; *Pagan und christian, Rome*, in-8°, New-York, 1893; *Forma urbis Romæ*, dans *Accad. dei Lincei*, Milano, 1894-1899, atlas; *The ruins and excavations of ancient Rome*, in-8°, London, 1897; *Storia degli scavi di Roma e notizie intorno le collezioni romane di antichità*, 2 vol., in-4°, Roma, 1902-1908. — Lauer (Ph.), dans *Revue de l'art ancien et moderne*, juillet 1906, t. XX, p. 5-20; dans *Le Moyen Age*, juillet-août, 1906, II^e série, t. X, p. 312; *Le trésor du sancta Sanctorum*, dans *Monuments et Mémoires*, Fondation Piot, t. XV, in-4°, Paris, 1906. *Les fouilles du Sancta Sanctorum*, dans *Mélanges d'archéol. et d'hist.*, 1900, t. XX. p. 251-287; *Le palais du Latran, Étude historique et archéologique*. Ouvrage accompagné de 143 figures, de 34 planches hors textes et d'un plan, in-fol., Paris, 1911; *L'icône achiropoète du Latran*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1907, p. 200; *Note sur les fouilles du Sancta Sanctorum au Latran*, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1900, p. 107-111; *Date de la dédicace de la basilique de Latran*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1924, p. 261-265; *Un inventaire inédit des revenus fonciers de la basilique de Latran au XII^e siècle*, dans *Mélang. d'archéol. et d'Hist.*, 1925, t. XLII, p. 117-124. — Laurière (J. de), *L'abside de Saint-Jean du Latran*, dans *Bulletin monumental*, 1879, V^e série, t. VIII, p. 213-223. — Lefort (L.), *Études sur les monuments primitifs de la peinture chrétienne en Italie*, in-12, Paris, 1885, p. 237. — Letarouilly, *Les édifices de Rome moderne*, 3 vol., in-fol. — Mabillon, *Musaeum italicum*, 2 vol. in-4° Parisiis, 1687. — Maniacutius (Nic.), *De sacra imagine Sanctissimi Salvatoris in Palatio Lateranensi*, in-4°, Romæ, 1709. — Mansi (Dom.), *Sacrorum conciliorum nova collectio*, 31 vol., in-fol., Florentiæ et Venetiis, 1757-1798. — Marangoni (Giov.), *Istoria de l'oratorio appellato Sancta Sanctorum*, in-4°, Roma, 1747. — Marchetti, (Vinc.), *Leone XIII e l'abside di Sant' Giovanni Laterano*, in-8°, Roma, 1886. — Mariotti (Candido), *Il Laterano e l'Ordine francescano, Studio*, in-8°, Roma, 1893. — Marliani (Barth.), *Topographia urbis Romæ*, in-fol., Romæ, 1544, 2^e édit., in-8°, Venetiis, 1588, *Le antichita di Roma di Bartolomeo Marliani cavaliere di S. Pietro*, in-12, Roma, 1622. — Martens (Wilh.), *Neue Erörterungen ueber die römische Frage unter Pippin und Karl den Grossen*, in-8°, Stuttgart, 1882. — Martinelli, *Roma ricercata nel suo sito*, in-12, Roma, 1644; *Roma ex ethnica sacra sanctorum Petri et Pauli apostolica prædicatione profuso sanguine*, in-8°, Roma, 1653. — Marucchi (Or.), *Il Laterano ed i nuovi restauri*, dans *Nuova Antologia*, 1886; *Di alcuni monumenti antichi*, dans *Giornale arcadico*, 1900, p. 210-234; *Guida del Museo cristiano Lateranense*, in-12, Roma, 1899; *I monumenti del museo cristiano Pio Lateranense riprodotti in atlante di XCVI tavole con testo illustrativo*, in-fol., Milano, 1910; *Un frammento di sarcofago cristiano inedito del museo Lateranense*, dans *Nuovo bull. di archeol. crist.*, 1895, t. II, p. 180, pl. XI; 1897, p. 135; *Un nuovo frammento di sarcofago cristiano recentemente collocato nel museo Pio-Lateranense*, dans

même revue, 1898, t. III, p. 24-30, pl. I. *I musei e le gallerie pontificie nell'anno 1924-1925*, dans *Rendiconti dei Atti della Pontificia Accademia di archeologia*, 1924-1925, t. III, p. 451-497. — Mazochi (Jac.), *Epigrammata antiquæ urbis*, in-fol., Romæ, 1521. — Mély (F. de), *L'image du Christ du Sancta Sanctorum et les reliques chrétiennes apportées par les flots*, dans *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, t. XLIII, p. 113-144. — Mencacci (Paul), *Alcune memorie dell imagine acheropita del SS^mo Salvatore*, in-8°, Roma, 1871; *Riccardo ossia il miracolo del SS^mo Salvatore nella solenne traslazione nel* 1863, in-8°, Roma, 1887. — Menghi et Marini (Emm.), *Narazione storica dalle immagine miracolosa della beata Virgine dipinta da S. Luca, venerata nella basilica Lateranense*, in-8°, Roma, 1837. — Millino (Ben.) *Oratorio di S. Lorenzo ad Sancta Sanctorum*, in-16, Roma, 1616. — *Mirabilia urbis Romæ*, 1489. — *Miscellanea Cassinese*, 1897, p. 16-20 : *La basilica di Montecassino e la Lateranese nel secolo XI.* — *Mittheilungen des Kaiserlich-deutschen archaeologischen Instituts. Römische Abtheilung*, Rome, 1886, sq. — Monaci, (Ern.), *Per la storia della Schola cantorum Lateranense*, dans *Archivio della Soc. rom. di storia patria*, 1897, t. XX, p. 451-463. — Montfaucon (Bern. de), *Diarium italicum*, in-4°, Parisiis, 1702. — Moroni (Gaet.) *Dizionario di erudizione storico-ecclesiastica*, 103 vol. in-8°, Roma, 1840-1879. — A. Müller, *Der Schätz von Sancta Sanctorum*, dans *Römische Quartalschrift*, 1908, p. 176-191, pl. IV. — Müntz (Eug.), *Les antiquités de la ville de Rome aux XIV^e, XV^e, et XVI^e siècles*, in-8°, Paris, 1886; *Notes sur les mosaïques de l'Italie*, dans *Revue archéologique*, 1874-1884; *Les sources de l'archéologie chrétienne dans les bibliothèques de Rome, de Florence et de Milan*, dans *Mélang. d'arch. et d'hist.*, 1888, t. VIII, p. 81-146; *La mosaïque chrétienne pendant les premiers siècles*, dans *Mém. de la Soc. nat. des antiq. de France.*, 1891, t. LII, p. 238-322; *Plans et monuments de Rome antique*, dans *Mélang. d'archéol. et d'hist.*, 1892, t. XII, p. 137-158; *Les artistes byzantins dans l'Europe latine du V^e au XV^e siècle*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1893, IV^e série, t. IV, p. 181-190; *Études sur l'histoire de la peinture et de l'iconographie chrétiennes*, in-8°, Paris, 1882; *La légende de Charlemagne dans l'art du Moyen Age*, dans *Romania*, 1885, p. 321-342; *The lost mosaïcs of Rome, IV to IX century*, dans *The american journal of Archaeology*, 1886, p. 305. — Muratori (Ant.), *Rerum italicarum scriptores*, 27 vol. in-fol., Mediolani, 1723-1738; *Antiquitates italicæ medii ævi post declinationem romani imperii ad annum 1500; Narrazione critico storica della reliquia preziosissima del Santissimo Prepuzio di N. S. Gesu-Cristo, che si venera nella chiesa parochiale di Calcata, diocesi di Civita Castellana, Orte et Gallese e feudo dell'Eccma Casa Sinibaldi, ristampata ed accresciuta per ordine di S. E. il sign. Marchese Cesare Sinibaldi Gambalunga, barone e signore di detta terra*, in-8° Roma, 1812. — Nardini (F.), *Roma antica*, 4^e édit., publiée par Nibby, 4 vol., in-8°, Roma, 1818. — Nibby, *Roma nel MDCCCXXXVIII*, 2 vol. in-8°, Roma, 1838; *Le mura di Roma*, in-4°, Roma, 1820. — Nicola (Gius. de), *Il tesoro di S. Giovanni in Laterano*, dans *Bollettino d'arte del Ministero della Publica Istruzione*, 1909, p. 19-54. — Paciaudi, *De cultu S. Johannis Baptistæ antiquitates christianæ, acc. in veterem ejusdem ordinis liturgiam commentarius*, in-4°, Romæ, 1755. — Palica (Ant.), *Origine e successivo sviluppo dell'ospetale del santissimo Salvatore in Laterano*, in-8°, Roma, 1892. — Panciroli, *Tesori nascosti dell'alma città di Roma*, in-8°, Roma, 1625. — Panvinio (Onofrio), *De præcipuis urbis Romæ sanctioribusque basilicis*, Romæ, 1750; *Le sette chiese principali di Roma*, in-16; Roma, 1570; *De sacrosancta basilica, baptisterio et patriarchio Lateranense libri V*, dans Mai, *Spicil. romanum*, t. IX, (1843), p. 181-191. Cf. Dav. Aur. Perini, *Onofrio Panvinio e le suo opere*, in-8°, Roma, 1899. — Pichi (Girolamo), *Raccolta di sacre antiche memorie e pratiche di pietà spettanti alla sagrosanta basilica Lateranense*, in-18, Roma, 1788. — Platina, *Historia delle vite de Sommi Pontifici* continuée par Panvinio, Venezia, 1607-1608. — Ponti (Ant.), *Romitypon, ubi mirabilia urbis Romæ describuntur*, in-4°, Romæ, 1524. — Ranghiasci (L.), *Bibliografia storica della città e luoghi della Stato pontifico*, in-4°, Rome, 1792-1793. — Rasponi (C.), *De basilica et patriarchio Lateranensi libri IV*, in-fol., Roma, 1656. — Reber (Fr.), *Der Karolingische Palastbau. I Die Vorbilder*, dans *Abhandlungen der historichen Classe der königl. bayerischen Akad. d. Wissensch.*, 1889, t. XIX, p. 714-803. — Reinesius (Th.), *De palatio Lateranense*, in-4°, Ienæ, 1679. — Renazzi (F. M.), *Notizie storiche degli antichi vicedomini del patriarchio Lateranense e dei moderni prefetti del sacro palazzo apostolica, ovvero maggiordoni pontifici*, in-4°, Roma, 1784. — Reumont (A. von) *Geschichte des Stadt Rom*, 3 vol. in-8°, Berlin, 1867-1870. — Ricci (Mauro) *La nuova abside Lateranense*, dans *La Voce della verità*, 1876. — Richter (O.), *Topographie der Stadt Rom.*, in-8°, Nordlingen, 1889. — *Rito del possesso del Santo Padre alla basilica Lateranense*, in-8°, Roma, 1769. — Rohault de Fleury (G.), *Le Latran au Moyen Age*, in-8°, Paris, 1877 et atlas in-folio. — Rossi (G.-B. de), *Esame storico ed archeologico dell' imagine di Urbano II pape e delle altre antiche pitture nell'oratorio di N. Nicolao entro il palazzo Lateranense*, extr. de *Gli studi in Italia*, t. II, (1881), 61 p.; trad. franc., dans *Revue de l'art chrétien*, 1883, III^e série, t. I, p. 196 sq., pl. V; *La biblioteca della Sede apostolica ed i catalogi dei suoi manoscritti. I gabinetti di oggetti di scienze naturali, arti ed archeologia annessi alla bibliotheca Vaticana*, dans *Studi e documenti di storia e di diritto*, in-4°, Romæ, 1884; *De origine, historia, indicibus scrinii et bibliothecæ Sedis apostolicæ*, dans Pitra, Stevenson et De Rossi, *Codices Palatini lat. bibl. Vatic.*, in-8°, Roma, 1886; *Inscriptiones christianæ urbis Romæ septimo sæculo antiquiores*, 2 vol. in-fol., Romæ, 1861, 1888. *Piante iconografiche e prospettiche di Roma anteriori al secolo XVI*, in-4°, Roma, 1879, et un atlas in-folio, *Musaici delle chiese di Roma anteriori al secolo XV*, in fol., Roma, 1872-1900. — S. Scaglia, *Nova circa thesaurum sacelli Palatini Sancta Sanctorum investigatio*, dans *Ephemerides liturgicæ*, gennaio 1910. — G. Schneider-Graziosi, *Nuovi incrementi alle collezioni del museo cristiano Pio Lateranense*, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1914, t. XX, p. 51-64, pl. X. — Serranus (Att.), *De septem urbis ecclesiis una cum eorum reliquiis, stationibus et indulgentiis*, in-8°, Romæ, 1875. — Severano, *Memorie sacre delle sette chiese di Roma e di altri luoghi che si trovano per le strade di esse*, 2 vol. in-8°, Roma, 1630; *Sommario delle reliquie che si conservaro e indulgenze che sono inquesto Sancta Sanctorum*, in-4°, Roma, 1674. — Soresini (G. M.), *De capitibus sanctorum apostolorum Petri et Pauli in sacrosancta Lateranensi ecclesia asservatis*, in-8°, Roma, 1873; *De imagine SS. Salvatoris in basilica ad Sancta Sanctorum custodita*, in-8°, Roma, 1873; *Dell'immagine del SS. Salvatore ad Sancta Sanctorum*, in-8°, Roma, 1675 : *De Scala Sancta ante Sancta Sanctorum in Laterano culta*, in-8°, *Roma*, 1672; *Della Scala Sancta avanti et Santa Sanctorum nel Laterano venerata*, in-24, Roma, 1676; *Compendio istorico-chronologico delle cose piu cospicue concernenti la Scala Santa e le SS. Teste delli gloriosi apostoli Pietro e Paulo, tratto dall' opere latine del Sign. abb. G. M. Sorresini*, in-4°, Roma, 1674. — Springer (Jaro),

Zwei Zeichnungen des Marten van Heemskerck, dans *Gesammelte Studien zur Kunstgeschichte, eine Festgabe zum 4 mai 1885 für Anton Springer*, in-8°, Leipzig, 1885, p. 226-230. — Stevenson (Enrico), *Scoperte di antichi edifizi al Laterano*, dans *Annal. dell' Istit. di corrisp. archeol.*, 1877, t. XLIX, p. 332-384; *Bullettino archeologico*, 1881, p. 74-105. — Tizzani (Vinc.), *I concili Lateranensi*, in-8°, Roma, 1878 : *La statua equestre di Marco Aurelio e la Casa di Lamprefetto di Roma nel. 366*, in-8°, Roma, 1880. — Ugonio (Pompeo), *Historia delle stationi di Roma*, in-16, Roma, 1588. — Urlichs (C. L.), *Codex urbis Romæ topographicus*, in-8°, Wurzburg, 1871. — Valentini (Agost.), *La patriarchale basilica Lateranense descritta ed illustrata*, 2 vol. in-fol., Roma, 1836. — Vannutelli (Vinc.), *L'immagine dell. Salvatore di S. Prassede*, in-8°, s. l., 1897; *Memorie sacre Lateranensi*, in-16, Roma, 1900. — Venuti (Rid.), *Accurata e succinta descrizione topografica di Roma moderna*, 4 vol., in-8°, Roma, 1767. — Vettori (Fr.), *Nummus aereus veterum christianorum commentario explicatus*, in-4°, Romæ, 1737, ch. XV-XXIX. — Vico (Fr. de), *De nova Lateranensis ecclesiæ consecratione discursus*, in-4°, Roma, 1725. — Waal (A. de), *Die Häupter Petri und Pauli in Lateran*, dans *Römische Quartalschrift*. — Watterich (J. M.), *Pontificum romanorum qui fuerunt inde ab exeunte s. IX usque ad finem s. XIII vitæ*, 2 vol., in-8°, Lipsiæ, 1862. — Weil, *Saint-Jean de Latran, La chapelle de Sainte-Pétronille et les privilèges de la France*, dans *Revue historique*, 1921, t. CXXXVIII, p. 214-223; G. Wilpert, *Restauri di sculture cristiane antiche e antichità moderne*, dans *Rivista di archeologia cristiana*, 1927, t. IV, p. 59-93. — Wolff (Bonif.). *Die Papstbilder in der Laterankapelle Callistus II*, dans *Studien und Mittheilungen der Bened. Cisterc. Ordens*, 1885, t. VI, 1re édit., p. 376-385; VI, 2e édit., p. 159-166.

H. LECLERCQ.

LAUDES. — I. Origines. II. Témoignages.

I. ORIGINES. — Il faut chercher les origines et les premières traces de la prière publique dans les temps apostoliques. Le Sauveur fréquentait le temple lorsqu'il était à Jérusalem, et les synagogues quand il ne se trouvait pas dans la Ville sainte; nous l'entendons dire : *Qotidie apud vos sedebam docens in templo* [1], ou bien encore : *Semper docui in synagoga et in templo* [2]. Il se conformait aux prières rituelles, puisque nous le voyons le jour de la dernière Cène (alors qu'il vient d'instituer un rite tout nouveau) se conformer à l'usage liturgique : *hymno dicto* [3]. Nous savons de même que les apôtres et les premiers fidèles se rendaient au temple chaque jour à des heures déterminées [4]. Pendant les premières années qui suivirent la mort du Christ, lorsque ses adorateurs s'obstinaient à ne pas vouloir sortir du judaïsme et ne concevaient pas la possibilité d'en être exclus autrement que par l'excommunication, leur prière devait être conforme à celle des prêtres, mais avec des additions dans lesquelles il était fait mention de Jésus, Fils de Dieu. Dans l'ancienne alliance, Dieu n'avait pas abandonné le culte à l'improvisation du peuple ni à la science des lévites; il en avait dicté et réglé le détail par Moïse; dans la nouvelle alliance, le Sauveur n'avait pu s'abstenir de tracer à ses apôtres les traits principaux de la prière inséparable du sacrifice, expression authentique de la conscience et de la foi, moyen irrésistible d'obtenir les grâces divines lorsque plusieurs se réuniraient pour en faire la demande. Jésus avait donné une formule qui nous a été intégralement transmise : l'Oraison dominicale; mais ses apôtres qui l'avaient entendu prier avaient pu retenir d'autres formules, adopter une certaine ordonnance, conserver le dessin liturgique qu'ils tenaient de lui. Constitué à l'aide d'éléments empruntés au judaïsme, retouché, développé, progressivement détaché de ce type primitif, le culte chrétien tendait à s'individualiser d'abord chez les Gentils et même à Jérusalem.

Cette première génération chrétienne et celles qui la suivirent immédiatement s'adonnaient, semble-t-il, moins à l'action qu'à la prière. Le groupe sans cesse grossissant des fidèles prolongeait volontiers les réunions dans le temple, pour s'entretenir, prier, d'où il se fractionnait pour assister à la fraction du pain dans les maisons particulières. Les apôtres présidaient ces réunions, y récitaient les formules qu'on répétait sans doute après eux ou qu'on scandait d'un simple *Amen*. De très bonne heure, la mélopée se sera introduite dans ces réunions.

La première Église de Jérusalem demeura d'abord unie au judaïsme par les liens de la religion nationale. Les disciples de Jésus paraissaient au temple chaque jour, matin et soir, à l'heure du sacrifice; ils se réunissaient de préférence sous le portique de Salomon [5]; en dehors de Jérusalem, les synagogues ne remplaçaient pas le temple lointain car, dans la pensée juive, Dieu était présent parmi son peuple dans le temple où il recevait les sacrifices, et nulle part ailleurs. Il n'en sera pas de même chez les chrétiens, où Saint-Pierre de Rome et Notre-Dame de Paris, malgré leur magnificence, n'abritent rien de moins, rien de plus que la présence réelle du Verbe sous les espèces eucharistique, égales en dignité à la plus chétive église de village. Les chrétiens dispersés à travers la Judée et la Galilée, ceux de la *Diaspora* pouvaient bien se rassembler dans les synanogues pour y entendre des lectures, des prières et des chants, mais plus vite que leurs frères de Jérusalem ils devaient ressentir le vide de ce culte et chercher à l'échauffer d'accents nouveaux. Ils ne devaient pas songer à prier moins, mais à prier mieux, d'une façon qui satisfît leur foi et leur amour. Le grand audacieux que fut saint Paul, ne les affranchit pas des fêtes juives; il les maintint, mais les transfigura par le repas eucharistique qui tendait dès lors à devenir comme le centre et le noyau de tout le développement liturgique. La grande innovation de ces premiers temps, c'est non seulement l'introduction du rite eucharistique dans le festin pascal, mais sa répétition hebdomadaire. Il en résulte un accroissement de piété, une recrudescence de ce que nous appelons dévotion. Les groupes qui se rassemblaient dans des maisons particulières pour la fraction du pain, y trouvaient une joie, une félicité surnaturelles si profondes, une facilité et une sécurité nouvelles si parfaites pour exprimer leurs sentiments envers Jésus sans contrainte comme sans contradiction, qu'ils ne durent pas tarder à préférer les réunions privées à la réunion sous le portique de Salomon, parmi les regards hostiles, les oreilles soupçonneuses de ceux qui ne toléraient pas que le nom de Jésus fût mêlé aux prières officielles.

La prière du matin et du soir aura ainsi déserté les lieux où elle n'était ni libre ni sûre, pour rechercher les abris où il lui était permis de s'exprimer avec les effusions de la tendresse et les développements de l'imagination. Ce faisant, les chrétiens se distinguaient des juifs et, en s'en distinguant, il s'en séparaient; mais ils pouvaient le faire en semaine avec un moindre inconvénient, puisque déjà cette séparation était accomplie au jour solennel du sabbat. Le dimanche, de très bonne heure, remplaça le sabbat juif; on ne sait exactement ni quand ni comment cela se fit; il semble que ce fut par l'effet d'une sorte de glisse-

[1] Matth., XXVI, 55. — [2] Joh., XVIII, 20. — [3] Matth., XXVI, 30; Marc., XIV, 26. — [4] Luc., XXIV, 53; Act., II, 46. — [5] Act., III, 1-11; V, 12, 20, 42.

ment. Une tendance se faisait sentir à se détacher des pratiques du judaïsme afin de bien montrer que le christianisme était la Loi nouvelle, et non pas seulement un judaïsme modifié et élargi. Le dimanche était le jour de la résurrection du Christ; on se réunissait dès la veille *circa domos*, dans la soirée du jour du sabbat et on se préparait, par la prière, à la célébration de cet anniversaire hebdomadaire que consacrait l'offrande du sacrifice, suivi lui-même par d'autres prières prolongées jusqu'à l'aurore. On eut ainsi la synaxe eucharistique encadrée par la prière du soir et par la prière du matin. On pouvait exclure les fidèles de la prière rituelle prononcée dans le temple, ils savaient maintenant, où, quand et comment prier.

En matière de culte moins encore qu'en toute autre, les juifs répugnaient à l'improvisation; aussi la prière instituée et réglementée par les Apôtres se rattachait étroitement aux pratiques consacrées par l'Ancien Testament. Les juifs, comme les Grecs, partageaient le jour en douze heures comptées à partir du lever du soleil et, par conséquent plus courtes en hiver qu'en été. La troisième heure correspondait pour nous a neuf heures du matin et la sixième heure à midi, enfin la neuvième heure à trois heures de l'après-midi. La onzième heure marquait le moment où le jour commence à décliner, la douzième heure suivait le coucher du soleil et l'apparition des premières étoiles. Cette heure (ὀψέ, *vespere*, *sero*) était également la première de la nuit ou le commencement de la première veille, *prima vigilia*.

Dans le Tabernacle et, à Jérusalem, dans le Temple, la journée était sanctifiée par trois moments déterminés pour le sacrifice et la prière. Le premier de ces moments était celui du sacrifice quotidien du matin (*sacrificium juge*), entre le lever du soleil et la troisième heure. A la fin de cette dernière heure (*hora tertia*), on chantait des psaumes, on récitait des prières solennelles, et l'office se terminait par la bénédiction des prêtres. Les jours de fête, le sacrifice du matin durait depuis six heures jusqu'à midi; c'est pourquoi, d'une manière générale, le sacrifice de l'oblation était célébré un peu après midi. Enfin le *sacrificium vespertinum* commençait à la neuvième et se prolongeait jusqu'à la douzième heure, au coucher du soleil. On en vint même, dans la suite, à réunir le sacrifice de l'oblation et le sacrifice de soir. Les Israélites pieux avaient coutume de réciter leurs prières privées à ces heures consacrées.

Lorsque l'exil de Babylone eut modifié les conditions d'existence, on remplaça le sacrifice quotidien par une prière quotidienne répétée deux fois, et dans la composition de laquelle entrèrent des passages de l'Écriture et d'autres. Les juifs en font remonter l'ordonnance telle qu'elle se conserva jusqu'à la mort du Sauveur, à Esdras; celle qui était en usage au temps des Apôtres et après eux, a pu avoir pour auteur le célèbre Gamaliel, le maître de saint Paul. Hors du temple et de la Ville sainte, dans les synagogues, la prière entremêlée de lectures tenait la place du triple sacrifice, mais il semble qu'on conserva avant tout les prières en usage dans le temple, auxquelles on en ajouta quelques autres. On est donc en droit de croire lorsqu'on voit Pierre et Jean se rendre au temple aux heures de prière, que ces heures correspondent aux heures des sacrifices dans le temple et des prières dans les synagogues, de même que la prière récitée par les disciples à la troisième heure le jour de la Pentecôte, correspond à l'heure de la prière au temple.

Le texte de cette triple prière ne peut être connu que par approximation. Un verset du Deutéronome (VI, 4), dans lequel l'Israélite confesse sa foi en Dieu, et qui commence par le mot *Schema*, continua à être désigné par ce mot ainsi que toute la prière qui suit. On y ajoutait le chant de psaumes, au moins un, chaque jour de la semaine. C'étaient les psaumes XXIII (le dimanche), XLVII (lundi), LXXXI (mardi), XCIII (mercredi), LXXX (jeudi), XCII (vendredi), XCI (samedi). Le dernier tenait lieu de chant du sabbat; les autres devaient se rapporter à chacun des jours de la création du monde. Chaque jour, à la prière du matin, on ajoutait les psaumes V, XXI et LXII, et plus tard les psaumes CXLVIII, CXLXI, CL. Ces trois derniers se lisent déjà dans les livres de prières juifs dont le noyau paraît remonter aux premiers siècles de notre ère.

On sait peu de chose sur la composition de la prière du soir, sinon que, d'une façon générale, le rite et la série des prières, psaumes, lectures, bénédictions, prières finales étaient les mêmes pour les offices du matin et du soir.

Saint Paul écrivant à Timothée (I, II) s'occupe des temps convenables à la prière publique ou liturgique, et saint Clément de Rome, dans les dernières années du Ier siècle, rappelle aux Corinthiens que les Apôtres, sur l'ordre du Sauveur Jésus, avaient porté des ordonnances sur le temps (les heures) et la réglementation du culte. Τάς τε προσφορὰς καὶ λειτουργίας ἐπιτηλεῖσθαι... ὡρισμένοις καιροῖς καὶ ὥραις. Une distinction si claire du sacrifice et des autres offices ne permet guère de douter de l'existence, en dehors de la messe, d'un moment déterminé pour la prière. Quelques années à peine plus tard, la lettre de Pline le Jeune nous fait connaître la pratique des réunions matinales et vespérales parmi les chrétiens, *cœtus antelucani et vespertini*, pour y chanter des hymnes au Christ comme à Dieu. Enfin, le chapitre VIII de la *Didachè* nous parle d'une prière déterminée récitée trois fois par jour par tous les fidèles; cette réglementation parallèle aux trois heures juives est frappante, mais on remarquera que ce parallélisme a imposé des retouches aux formules. Il est bon, sans doute, de conserver les moments consacrés à la prière, mais il n'est plus possible de s'approprier ces prières elles-mêmes qui parlaient de l'attente du Messie et réclamaient sa venue en ce monde; à la place on récite l'Oraison dominicale.

Trois fois par jour, le matin, à midi et le soir, les fidèles devaient donc réciter en particulier la prière enseignée par Jésus-Christ. Pour la réunion du matin et pour celle du soir, on ajoutait d'autres prières, chants de psaumes et d'hymnes, mais il n'est pas possible d'entrer dans une précision plus grande avant le IVe siècle. Ces réunions donnaient l'occasion de prier pour les nécessités de l'Église, et l'on faisait couramment remonter cet usage à saint Paul, ou du moins c'est dans ce sens qu'on entendait ses avis à Timothée (I, II, 1 sq.). Ces prières sont recueillies dans les *Constitutions apostoliques* (l. II, c. LVII; l. VIII, c. IX, X, XL) et vers le même temps, dans la VIe homélie sur la Ire épître à Timothée, prononcée à Antioche en 397, saint Jean Chrysostome expose que tous les fidèles savent que les prières prescrites par l'Apôtre pour les besoins généraux de l'Église et du peuple sont récitées à l'office du matin et à vêpres : Πρῶτον πάντων τουτέστιν, ἐν τῇ λατρείᾳ τῇ καθημερινῇ. Καὶ τοῦτο ἴσασιν οἱ μύσται, πῶς καθ' ἑκαστην ἡμέραν γίνεται. καὶ ἐν ἑσπέρᾳ καὶ ἐν πρωΐᾳ [1].

II. Témoignages. — Le texte de la lettre de Pline à Trajan est infiniment précieux; la pièce est à la fois un rapport et une consultation, mais il est permis de se demander si Pline a bien compris les dispositions des fidèles et celles des apostats dont il fait un résumé

[1] S. Jean Chrysostome, *Homil. VI in I Tim.*, *II*, *P. G.*, t. LXII, col. 530.

à l'empereur. Il lui dit que les chrétiens se réunissaient *statuto die* et *ante lucem*, probablement la nuit du samedi au dimanche; tout cela ne semble pas très clair ni très précis pour le proconsul qui n'y voit que les manifestations d'une crédulité excessive. Ce serait lui faire dire plus qu'il ne sait que de soutenir qu'il nous apprend la place occupée dans la trame liturgique par l'*hymnum Christo quasi Deo*. Il s'agit d'une réunion sur laquelle le rapport d'un informateur de police nous renseignerait bien plus utilement que le haut magistrat, avec ses indications qui semblent précises et qui restent vagues. Cette réunion nocturne qui comporte une communion et des chants peut nous apparaître comme l'origine première des *Vigiliæ*, réservées aux dimanches et aux fêtes des martyrs, car les réunions ne sont pas quotidiennes, elles ont lieu à des jours déterminés, *statuto die*. La *Didachè* rend le même témoignage dans son chapitre XIV[e] : Κατὰ κυριακὴν δὲ κυρίου συναχθέντες κλάσατε ἄρτον καὶ εὐχαριστήσατε. « Quant au dimanche, réunissez-vous, rompez le pain et rendez grâces. » Les réunions ne sont donc plus quotidiennes comme au temps des Apôtres, à Jérusalem, elles sont hebdomadaires, à jour fixe : *die dominica, statuto die*.

Saint Ignace, saint Polycarpe, saint Justin ne nous apprennent rien qui puisse éclairer la genèse de l'office du matin. Clément d'Alexandrie, toujours surabondant, nous donne quelques indications vers la fin du II[e] siècle, mais si vagues qu'on ne sait trop l'usage qu'on en peut faire. Il parle de la prière du soir comme d'un pieux devoir, mais il est impossible de deviner s'il parle de la prière privée ou d'une réunion publique et quotidienne. Ce qu'il dit de la prière du matin prête de même à l'ambiguïté, l'ἑωθινόν peut être aussi bien la réunion pour le sacrifice de la messe que pour les Laudes. Tout ce qu'on peut soutenir c'est l'existence, matin et soir, de lectures accompagnées de psaumes, de cantiques, de prières [1].

Avec Tertullien, nous sortons des banalités. Lui, affirme l'existence d'une prière liturgique, le matin et le soir (*Laudes* ou *Matutinæ* et *Vesperæ*). Dans le *De oratione*, il nous dit qu'on récite les prières à genoux les jours de jeûne et de station, mais non pas les dimanches et durant la période qui s'étend de Pâques à la Pentecôte. Toutefois, en dehors des deux heures légales ou légalement établies que, sans autre admonition, l'on devait observer le matin et le soir, il n'existe aucune prescription précise sur le temps qui devait être consacré à la prière. Laudes et Vêpres sont donc, à ses yeux, des heures canoniquement établies. Pour ce qui regarde les heures du jour, Tierce, Sexte et None (il les désigne ainsi), il n'existe pas de règle qui impose leur observation. Il est pourtant recommandé de s'attacher à ces heures; elles servent dans la vie civile, à partager la journée; en outre, elles rappellent des mystères sublimes [2]. De tout cela, nous pouvons conclure avec assez de vraisemblance qu'au début du III[e] siècle, il existait dans l'Église d'Afrique et probablement à Rome, deux heures liturgiques officiellement reconnues et adoptées : Laudes et Vêpres; peut-être en était-il de même en Égypte. Le rapprochement de divers passages de Tertullien permet de croire que dans la composition de ces heures liturgiques entraient la lecture des Écritures, le chant des psaumes ou d'autres pièces (dont le caractère n'est pas marqué avec plus de précision), et la récitation de prières particulières : dans le chant en commun on répondait par *Alleluia* ou par d'autres acclamations.

Avec Origène nous retombons dans les généralités. Dans son *De oratione*, il écrit : « Quant à la recommandation de prier sans relâche, nous ne pouvons l'interpréter qu'en disant que la vie entière de l'homme vertueux est un acte de prière perpétuel : une partie de cet acte est ce que l'on a coutume d'appeler prière κατ'ἐξοχήν; on doit la réciter au moins trois fois par jour »; et il rappelle que David, Daniel et saint Pierre priaient trois fois par jour, le matin, à midi et le soir. On ne peut raisonnablement rien conclure de là en faveur de l'office liturgique.

Dans les canons d'Hippolyte (voir ce nom, *Dictionn.*, t. VI, col. 2409) on lit au canon 21 : « Que chaque jour, les prêtres, les sous-diacres et les lecteurs et tout le peuple se réunissent à l'heure du chant du coq (*gallicinium*) et qu'ils s'adonnent à la prière, au chant des psaumes et à la lecture des Écritures avec oraisons, selon le précepte de l'Apôtre : Lorsque je viens, appliquez-vous à la lecture, que le clergé qui, n'ayant pas le prétexte de la maladie ou d'un voyage, néglige de venir à la réunion, soit excommunié. Le *gallicinium* vient deux ou trois heures avant le lever du soleil, c'est-à-dire au printemps et en automne vers 3 ou 4 heures du matin, en hiver vers 5 ou 6 heures. Il y avait donc un office célébré dans un oratoire avant le lever du soleil, *Laudes matutinæ*. Quand cet office n'avait pas lieu, les fidèles récitaient privément une prière du matin copiée plus ou moins sur celle de l'office.

Saint Cyprien a composé, lui aussi, un *De dominica oratione* dans lequel il interprète la triple prière des Apôtres et de la synagogue, non au sens de prières faites le matin, à l'heure du sacrifice de l'oblation et le soir, mais au sens d'une prière distribuée d'après la division du jour chez les Romains. Elle devait se réciter trois fois durant le jour : à Tierce, Sexte et None; à cela devaient naturellement s'ajouter deux autres moments fixés pour la prière, le matin et le soir, à des moments choisis dans un rapport mystique avec le Sauveur. Ainsi donc, à Carthage, vers le milieu du III[e] siècle, il y a cinq moments fixés pour la prière diurne, et une prière nocturne. L'évêque ne nous dit pas si ces cinq heures, Laudes, Tierce, Sexte, None et Vêpres, étaient isolément ou dans leur totalité considérées par lui comme office public et célébrées en commun; mais il s'attarde volontiers aux heures de la prière du matin et du soir et il insiste à leur sujet.

Au début du IV[e] siècle, Méthode d'Olympie († 311) fait peut-être allusion aux Laudes lorsque, dans son *Banquet*, il parle de la veille nocturne qui se subdivise en trois parties ou veilles qui semblent correspondre à Vêpres, Matines et Laudes [3]. Cette supposition serait assez plausible, car à une époque un peu postérieure, dans Jean Cassien, on trouve le premier office ou *officium gallicinium*, uni aux Vêpres, désigne comme office de nuit [4].

Dans le *Canon Psalmorum* inséré parmi les œuvres d'Eusèbe de Césarée et qui, s'il n'est pas son propre ouvrage peut se rapporter à cette époque, on voit indiqués pour la dévotion privée du jour et de la nuit douze psaumes, un pour chaque heure, en tout vingt-quatre; en plus, comme *pensum servitutis* entièrement indépendant de cette dernière indication, et pour l'office du jour; *Laudes*, on voit trois psaumes mentionnés, les psaumes LXII, CXL et CXLI; pour l'office de nuit, *Vigiliæ*, trois autres psaumes : CXXIX, CXL et XII (ou CXII) [5].

Saint Hilaire témoigne qu'en Occident, vers l'an 365, c'est-à-dire lorsqu'il écrivait son commentaire sur les

[1] Clément d'Alexandrie, *Pædagogus*, l. II, c. IV. *P. G.*, t. VIII, col. 413, 444, 512. — [2] Tertullien, *De oratione*, c. XXIII-XXV, *P. L.*, t. I, col. 1191-1193. — [3] *Symposion decem Virginum*, l. V, c. II. *P. G.*, t. XVIII, col. 100. — [4] *De instit. cœnob.*, III, 8. — [5] Eusèbe, *Canones diurni*, *P. G.*, t. XXIII, col. 1395.

psaumes, toute l'Église latine célébrait chaque jour les Laudes et les Vêpres : *Progressus Ecclesiæ in matutinorum et vespertinorum hymnorum, delectationes maximum misericordiæ Dei signum est. Dies in orationibus Dei inchoatur, dies in hymnis Dei clauditur, secundum quod dictum est : Suavis ei sit laudatio in ea, et rursum : Elevatio manuum mearum sacrificium vespertinum* [1].

Dès la fin du IVe siècle, on peut admettre l'existence d'une uniformité remarquable au moins dans les parties les plus importantes de l'office des Laudes du dimanche, et, en ce point, l'accord entre les Églises même les plus éloignées d'Orient et d'Occident ne saurait manquer d'attirer l'attention et d'exciter l'intérêt [2].

Éthéria (voir ce nom) décrit assez longuement la façon dont se célébraient alors les Laudes du dimanche à Jérusalem (voir *Dictionn.*, t. VII, au mot JÉRUSALEM, *liturgie de*). L'église est restée fermée pendant les vigiles de la nuit, mais, dès le chant du coq, toutes les portes s'ouvrent; l'évêque et les fidèles envahissent l'église de l'*Anastasis* entièrement illuminée. Alors un prêtre chante un premier psaume auquel le peuple répond et que termine une oraison. Un diacre chante un deuxième psaume suivi également d'une oraison. C'est alors le tour d'un clerc de chanter un troisième psaume avec l'oraison correspondante. Après ces trois psaumes et ces trois oraisons, des clercs tenant en main des encensoirs fumants s'approchent de l'évêque qui se tient dans la grotte du Saint-Sépulcre, et celui-ci prenant le livre des Évangiles s'approche de la porte de la grotte et lit lui-même la « Résurrection ». Une procession à l'édicule de la Croix avec le chant d'une hymne et d'une oraison, et la bénédiction de l'évêque terminent cette fonction des Laudes du dimanche au IVe siècle dans l'Église de Jérusalem.

Trois siècles plus tard, au monastère de Bangor, en Irlande, nous trouvons en vigueur un rituel gallican, épave unique, en partie respectée par les siècles (voir *Dictionn.*, t. II, au mot BANGOR), et qui nous permet de nous rendre un compte assez exact de ce que devait être alors la fonction des Laudes du dimanche. Nous avons d'abord le texte du cantique de Moïse, *Cantemus Domino*, puis la *Benedictio trium puerorum*, c'est-à-dire le cantique *Benedicite omnia opera Domini Domino*, avec le *Te Deum* donné sous le titre de *Hymnus in die Dominico*, l'hymne du dimanche. Plus loin, nous avons jusqu'à huit séries différentes de formules déprécatoires ou collectes destinées à accompagner les morceaux chantés. La première de ces collectes est appelée *Collectio post canticum* ou *super Cantemus*, et fait toujours allusion aux mystères de l'ancienne Pâques et de la délivrance du peuple de Dieu. La seconde collecte est appelée *Post Benedicite* ou *super benedictionem trium puerorum*. La troisième, *Post tres psalmos* ou *Post Laudate Dominum de cœlis*. Des antiennes adaptées à ces trois cantiques se trouvent un peu plus loin dans l'antiphonaire. Après les trois collectes précédentes, il s'en trouve une quatrième, la *Collectio post Evangelium*, dans laquelle entre comme élément en quelque sorte sacramentel le mot de « Résurrection ». La dernière collecte est celle *Post Hymnum*, c'est-à-dire le *Te Deum* appelé précédemment l'« Hymne du dimanche ».

Nous retrouvons le mélange de psaumes, d'oraisons et de lectures qu'avait décrit Éthéria. D'abord les trois psaumes ou cantiques avec les antiennes reprises par tout le chœur et les oraisons récitées par celui qui préside à l'office. Puis, le chant de l'Évangile qui doit encore être un des récits relatifs à la Résurrection, et enfin l'hymne finale avec la dernière collecte précédent le renvoi.

Entre le IVe et le VIIe siècle, entre la Palestine et l'Irlande, il est possible de marquer de nombreux points de repère. Dans l'office ambrosien, à certaines époques de l'année, les Laudes comprennent les trois chants : *in Cant(emus)*, *in Be(nedicite)*, *in La(udate)*, les mêmes que l'antiphonaire de Bangor. Dans le bréviaire mozarabe, aux Laudes du dimanche de Pâque [3], on trouve notre cantique de l'Exode; un deuxième cantique *Benedictus es Domine Deus*, autre forme du cantique des trois enfants encore usitée au missel romain, et finalement les trois psaumes *Laudate Dominum de cœlis*, etc. Ce même bréviaire, comme l'antiphonaire de Bangor, désigne le *Te Deum* sous le nom de *Ymnus dominicalis ad Matutinum* [4].

La règle de saint Césaire d'Arles nous offre la même disposition, avec quelques particularités rappelant peut-être davantage les vieux usages de l'Église de Jérusalem. Les veilles du dimanche pouvaient se célébrer à l'intérieur du monastère; mais pour les Laudes, fonction publique et solennelle, il fallait aller à l'oratoire extérieur, *in exteriore oratorio procedendum est.* L'ordre de saint Césaire maintient aussi, pour chaque dimanche, le chant d'une Résurrection, qu'il met à l'office des Vigiles, place que saint Benoît assigne également au chant de l'évangile par l'abbé. Mais il laisse, comme à Bangor, le chant du *Te Deum*, à la fin des Laudes des jours solennels, et à cette époque le dimanche était toujours du nombre.

Nous pouvons poursuivre le recueil de témoignages. Un passage de Théodoret de Cyr († 458) parle de la prière du matin et de celle du soir : Laudes et Vêpres et de la division du jour en trois parties [5] : καὶ μέντοι καὶ τὰς θείας λειτουργίας ἐν ταῖς Ἐκκλησίαις ἐπιτελοῦντες, καὶ ἀρχούσης καὶ ληγούσες ἡμέρας, καὶ αὐτὴν δὲ τὴν κατὰ τριτημόριον διαιροῦντες δοξάζομεν τὸν Πατέρα καὶ τὸν υἱὸν καὶ τὸ ἅγιον Πνεῦμα; *quin et sacras liturgias in Ecclesiis abeuntes, tum ineunte die tum desinente, sed in diem ipsum in tertiam partem dividentes, glorificamus Patrem et Filium et Spiritum Sanctum.* Peut-être cela signifie-t-il : Outre l'office du matin et du soir (Laudes et Vêpres), que nous faisons solennellement dans l'église (*liturgias*), nous prions aussi aux moments du jour divisé en trois parties par trois heures canoniales (Tierce, Sexte et None), et nous louons Dieu le Père, et le Fils, et le Saint-Esprit.

Saint Basile tient une place importante dans l'organisation de l'office canonial. Il dit, dans ses règles pour les moines, qu'on doit en tout temps rendre grâces à Dieu et le louer, mais qu'il y a certains moments qu'on ne peut négliger, car ils sont institués en souvenir des bienfaits particuliers de Dieu. Nous devons prier le matin, afin que le premier acte de notre volonté et de notre intelligence soit consacré à Dieu. Dans cette prière matutinale entrent au moins deux psaumes, car nous ne devons rien entreprendre avant de nous être rappelé Dieu et réjouis en lui : *Memor fui Dei et delectatus sum*, psaume LXXVI, 4; nous ne devons nous livrer au travail avant d'avoir fait ce qui est dit dans le psaume : *Domine, mane exaudi vocem meam, mane astabo tibi et videbo*, psaume V, 4, 5.

Le *De Virginitate*, attribué à saint Athanase, retiré depuis, et qui appartient à la seconde moitié du IVe siècle, indique six heures comme canoniques. Les Vigiles du milieu de la nuit, suivies immédiatement,

[1] S. Hilaire, *In Psalm. LXIV*, *P. G.*, t. IX, col. 420. — [2] G. Morin. *L'uniformité dans les Laudes du dimanche du IVe au VIIe siècle*, dans *Message des fidèles*, 1889, t. VI, p. 301-304. — [3] *P. L.*, t. LXXXVI, col. 616. — [4] *P. L.*, t. LXXXVI, col. 935. — [5] *Epist.*, CXLV, *P. G.*, t. LXXXIII, col. 1377.

sans aucun intermède, par les Laudes, à peu près à l'heure du lever du soleil. La raison du choix de cette heure pour la prière (durant la troisième et la quatrième veille) est qu'à ce moment notre Seigneur et Sauveur est ressuscité et a glorifié son Père [1].

Dans les *Constitutions apostoliques* (voir *Dictionn.*, t. III, col. 2732) on trouve des prescriptions concernant la célébration des Laudes et des Vêpres : l'évêque doit persuader au peuple l'assistance quotidienne à l'église, le matin et le soir. On y récitera certains psaumes. L'assistance est plus instamment encore recommandée le samedi et le dimanche : *Episcope, jube et persuade populo, ut singulis diebus mane et vespere ecclesiam frequentet, nec ullatenus desistat, sed assidue conveniat... Igitur, vos ipsos, qui estis membra Christi, nolite spargere, fratrum cœtus non adeundo. Sed singulis diebus congregamini, mane et vespere, psallantes et orantes, in ædibus Dominicis; mane quidem dicentes psalmum sexagesimum secundum :* Deus deus meus, ad te de luce vigilo. *Vespere vero centesimum quadragesimum :* Domine, clamavi ad te, exaudi me, intende voci meæ, cum clamavero ad te. Dirigatur oratio mea sicut incensum in conspectu tuo; elevatio manuum mearum sacrificium vespertinum. *Præcipue autem die Sabbati, et die qua Dominus resurrexit, hoc est Dominica, studiosius ad ecclesiam occurrite, ut laudibus prosequamini Deum, qui condidit ex omnia per Jesum, eumque ad nos mandavit, pati permisit, ac ex mortuis suscitavit... In quo et tres precationes stando peragimus, ad memoriam illius, qui in triduo resurrexit : et in quo habentur lectio prophetarum, Evangelii prædicatio, sacrificii oblatio et sacri cibi donum* [2]. Au livre VIII[e], on lit à la fin du chapitre XXXII : Tout chrétien et toute chrétienne doit le matin après le lever, se laver et puis prier; mais s'il y a instruction (τὶς λόγου κατήχησις γένηται), ils doivent se rendre à l'église, ainsi que les jours où les esclaves n'ont pas à travailler. Au chapitre XXXIV, on lit : *Precationes facite mane, et tertia hora, ac sexta, et nona, et vespere atque in gallicinio.* Au chapitre XXXVII, il est question de l'office du matin au sujet duquel Pitra écrit : *Simili modo mane diaconus, post quam recitato psalmo matutino dimiserit catechumenos, energumenos et prope baptizando ac pœnitentes, facta, quæ fieri debet, invocatione, subjungat post hoc : Salva eos, Deus, et suscita in gratia tua. Petamus a Domino misericordiam et miserationes ejus* [3].

Saint Jean Chrysostome, dans les homélies prononcées à Antioche durant le temps pascal de l'année 387, sur Anne, mère de Samuel, commente et rehausse l'utilité de la prière. Il répond à l'objection qu'on lui a faite qu'un homme vivant dans le monde et mêlé aux affaires, ne pourra trouver le temps de prier aux trois heures du jour et se rendre à l'église [4]. « Si on ne peut, dit-il, se rendre à l'église, on peut du moins prier là où on se trouve, encore qu'on ne puisse pas prier à la maison avec la même ferveur et la même efficacité qu'à l'église, où la présence de nombreux fidèles, la communion d'idées avec les prêtres, la direction et la présence plus intimes de Dieu, la prière officielle de l'Église et du Christ fortifient et relèvent la dévotion [5]. » Il y avait donc à Antioche, comme ailleurs, trois moments marqués pour la prière officielle. Quelques liturgistes tiennent pour Laudes et Vêpres (prière du matin et du soir), et pour un autre moment vers le milieu du jour, à peu près à l'heure de None [6]; d'autres l'entendent de Tierce, Sexte et None, parce que le saint dans la suite parle d'un intervalle de deux à trois heures. Quoi qu'il en soit, l'explication du psaume CXL laisse clairement entendre la célébration des Laudes et des Vêpres dans l'Église d'Antioche; il y est dit : « Les fidèles pouvaient les connaître (psaume CXL et LXII) par cœur, puisqu'ils les récitaient ou les chantaient tous les jours l'un à Vêpres, l'autre à Matines, et les Pères avaient bien agi en les prescrivant pour l'office quotidien [7]. » Nous trouvons ainsi à Antioche, pour les Vêpres et les Laudes, les mêmes prières et les mêmes psaumes que prescrivent les *Constitutions apostoliques*. Lorsqu'il eut quitté Antioche pour Constantinople, saint Jean Chrysostome s'efforça et réussit à ramener le peuple de la capitale à fréquenter avec zèle les offices de la nuit et du matin. L'évêque en rendait grâce à Dieu, et il ressort des allusions qu'il fait l'existence de réunions de nuit à certains jours, peut être le dimanche, qui se terminaient par les Laudes récitées au lever du soleil.

Ce qui frappe aujourd'hui quand on relit ces textes, c'est l'inclination des fidèles et principalement des moines à la prière; ils en viennent à prier sans répit. Les moines égyptiens après la récitation des Vigiles en commun retournent dans leurs cellules et, là, se remettent aussitôt à dire les Laudes : *Unusquisque ad suam recurrens cellulam idem rursus orationum velut peculiare sacrificium studiosius celebrat.* Les moines palestiniens ne séparaient pas les Laudes des Vigiles, et cette longue séance se terminait par la récitation des psaumes, L, LXII, LXXXIX, CXLVIII, CXLIX CL; ce qui n'exclut pas d'autres chants, d'après les coutumes des Grecs, le cantique *Benedicite* par exemple. Mais ces interminables prières entraînaient des fléchissements. Dans les monastères de Palestine, il était d'usage que les moines regagnassent leurs cellules après la récitation des Laudes, afin de dormir ou de méditer en somnolant quelque peu, c'était une concession nécessaire que revendiquait la nature humaine, et on vit alors des moines prendre leur revanche du sommeil interrompu et écourté pendant la nuit; de retour chez eux ils dormaient d'un trait jusqu'à l'heure de Tierce. Ceux qui ne dormaient pas ou qui dormaient peu déclarèrent ce sommeil avilissant, et le dénoncèrent comme mettant en péril l'institution monastique. On les écouta, on leur donna raison et on décida que les frères pourraient dormir depuis la fin des Laudes jusqu'au lever du soleil. A ce moment tous les moines se lèveraient et réciteraient un nouvel office, qui sera dans la suite appelé *prime* et dans lequel on fit entrer des psaumes de Laudes. Cette modification fut inaugurée vers l'an 382, dans un des monastères de Bethléem, peut-être celui qui se trouvait au delà de la tour d'Ader.

En Occident, saint Ambroise parle des *Laudes matutinæ* et des Heures canoniales diurnes dans son ouvrage *De virginibus* adressé à sa sœur Marcelline. Pour les Laudes peut-être pourrait-on alléguer un discours attribué à tort à l'évêque de Milan, mais qui pourrait appartenir à la fin du IV[e] siècle ou au commencement du V[e] et à la province de Milan ou à la Gaule cisalpine : *Qui juxta Ecclesiam est et occurrere potest, quotidie audiat missam, et qui potest, omni nocte ad matutinum officium veniat. Qui vero longe ab Ecclesia manent, omni Dominica studeant ad matutinum venire* [8].

Saint Jérôme, dans les lettres à Eustochium, Rusticus et Demetrius, mentionne un *ordo psalmorum et orationum* auquel se conforment les fidèles : *Præter psalmorum et orationis ordinem, quod tibi hora Tertia,*

[1] *P. G.*, t. XXVIII, col. 265, 272, 276. — [2] *Const. apost.*, l. II, c. LIX, *P. G.*, t. I, col. 742-744. — [3] *Juris ecclesiastici Græcorum historia et monumenta*, t. I, p. 409. — [4] *De Anna. sermo* IV, 5, *P. G.*, t. LIV, col. 667-668. — [5] *Homil.*, III, *P. G.*, t. LXVIII, col. 725. — [6] *Homil.*, II, *in Act. princ.*, n. 4, *P. G.*, t. LI, col. 84. — [7] *Expos. in psalm.*, CXL, *P. G.*, t. LV, col. 426, 427. — [8] *Serm.* XXV, *De Quadragesima*, 9, *inter Ambrosianos*, *P. L.*, t. XVII, col. 656, n. 5.

Sexta, Nona, ad Vesperum, Media nocte et Mane semper est exercendum [1].

Saint Augustin raconte dans ses *Confessions* que sa mère, sainte Monique, se rendait deux fois le jour, matin et soir, à l'église pour y entendre la parole de Dieu et y réciter ses prières : il dit aussi que chaque jour elle apportait son offrande à l'autel [2]. Il suit de là que, en 383, en Afrique, on célébrait quotidiennement l'office du matin et l'office du soir, et qu'on y lisait la sainte Écriture, peut-être aussi qu'on l'y expliquait. Par cet office du matin faut-il entendre les Laudes ou la messe? On n'a aucune certitude à faire valoir en faveur de l'une et de l'autre interprétation.

En ce qui concerne l'office canonial à Rome au Ve et au VIe siècle, nous sommes réduits à des analogies, à quelques indications disséminées dans les Pères et dans les écrivains ecclésiastiques du temps, et aux décrets de quelques conciles (Agde 506; Vaison, 529; Tours, 567) qui s'en rapportent à la pratique romaine ou qui se sont efforcés d'introduire dans le territoire soumis à leur influence la discipline de Rome; mais tout cela ne nous apprend guère.

Chez Arnobe le Jeune (vers 470) on trouve dans l'explication du psaume CXLVIII une note concernant l'office et se rapportant apparemment à la place qu'occupe ce psaume dans l'office de Laudes : *QUOTIDIE hujus psalmi tuba per totum MUNDUM, mox ut cœperit aurora diei inchoare principium, universa quæ in cælo et in terra sunt, ad laudandum et benedicendum Deum provocamus* [3].

Cassien a beaucoup écrit et nous lui devons de savoir qu'en Italie, dans toute les églises à la fin des *hymni matutinales* (Laudes) on chantait le psaume L [4], ce qu'il regarde comme une imitation de la pratique orientale [5], et qu'on récitait les psaumes CXLVIII, CL, LXII et LXXXIX en Gaule ou en Occident, *in hac regione*, à Laudes.

En 465, le concile de Vannes déclare qu'un clerc qui aura, sans raison, manqué l'office de Laudes sera privé de la communion pendant sept jours [6]. Le concile d'Agde, en 506, prescrit l'exécution scrupuleuse d'un usage observé partout : le chant quotidien de Laudes et de Vêpres; après les antiennes, c'est-à-dire entre chaque psaume, l'évêque ou le prêtre récitera des collectes; à la fin de Laudes et des Vêpres, après la psalmodie ou après l'hymne, on dira des prières, *preces*, des invocations tirées des versets des psaumes. A la fin, l'évêque, après avoir récité la collecte, renverra le peuple avec sa bénédiction [7]. En 517, le concile de Girone ordonne que chaque jour après Laudes et après Vêpres le prêtre récitera le *Pater noster* à haute voix [8]. En effet Grégoire de Tours nous apprend qu'au VIe siècle, les jours où il n'y avait pas eu de vigiles pendant la nuit, le peuple se réunissait le matin pour les Laudes [9]; l'office semble n'avoir été célébré solennellement par le peuple que le dimanche [10]. Dans les *Vitæ Patrum* [11], le psaume L, *Miserere*, le Cantique *Benedicite* et les trois psaumes CXLVIII, CXLIX CI, avec les *Capitella* font partie essentielle des Laudes.

Dans la règle de saint Colomban, pas d'indication spéciale pour les Laudes; dans celle de saint Benoît les *Laudes matutinæ* ont chaque jour un *psalmus directaneus*, ps. LXVI, puis le ps. L et deux autres variant selon le jour de la semaine : CXVII et LXII; V et XXXV; XLII et LVI; LXIII et LXIV; LXXXVII et LXXXIX; LXXV et XCI; le samedi enfin, ps. CXLII et une partie du *Canticum Deuteronomii*. Puis vient un des sept cantiques de l'Ancien Testament attribués par l'Église romaine à chacun des jours de la semaine. Tous ces psaumes contiennent un ou plusieurs versets qui ont trait à la lumière du jour qui va paraître ou au soleil levant, etc. A la fin, reviennent chaque jour les ps. CXLVIII, CXLIX, CL que saint Benoît nomme *Laudes* et qui ont donné son nom actuel à tout l'office. Puis le dimanche suit un capitule tiré de l'Apocalypse, et les jours sur semaine tiré de l'Apôtre, un répons bref, hymne, verset, cantique *Benedictus*, *Kyrie eleison*, *Pater noster*, et la collecte.

En 530, Justinien porte une loi prescrivant à toutes les Églises de tout l'empire d'Orient et d'Occident, pourvues d'un clergé, la récitation quotidienne des Vêpres, des Vigiles et des Laudes [12].

H. LECLERCQ.

LAUDES GALLICANÆ. — I. Les *Acclamationes*. II. *Laudes gallicanæ*. III. Caractère de ces *laudes*. IV. Le *Christus vincit*. V. Origine des *laudes*.

I. LES *ACCLAMATIONES*.— La place des acclamations dans la liturgie a été l'objet d'une étude qui en fait comprendre le caractère (voir *Dictionn.*, t. I, col. 240). Il suffira de rappeler ici que les *acclamationes* dérivent des acclamations spontanées du peuple, qu'il a semblé nécessaire de canaliser afin d'éviter divers inconvénients. La spontanéité comme l'improvisation ont, sans doute, une valeur que rien n'égale, mais elles risquent de s'égarer dans leurs choix et de manquer de mesure dans leurs manifestations. En les soumettant à une règle, on enlève incontestablement quelque chose de sa saveur et de sa fraîcheur à l'expression de l'enthousiasme populaire; on le fait jaillir à heure fixe et on le calme à volonté, mais ces inconvénients sont du nombre de ceux dont on s'accommode. En soumettant les *acclamationes* à des formules régulières, on prit de bonne heure l'habitude de les désigner sous le nom de *laudes*, qui fut, dans la suite, réservé aux pièces liturgiques qui en sont le développement et qui ont gardé ce nom. Rappelons quelques exemples.

En l'an 603, on reçut à Rome les images de l'empereur Phocas et de l'impératrice dans la basilique Julienne, en présence du clergé et du sénat, on cria : *Exaudi Christe, Phocæ Augusto et Leontiæ Augustæ vita* [13].

En l'an 800, le pape Léon III couronna empereur Charlemagne dans la basilique de Saint-Pierre et l'assistance cria trois fois : *Carolo piissimo Augusto a Deo coronato, magno, pacifico imperatori, vita et victoria*, et accompagna ces paroles d'une invocation à plusieurs saints, ce qui est un trait caractéristique des *laudes* [14]. On lit dans les *Annales* de Lorsch ce mot même de *laudes* à propos de ces acclamations du couronnement impérial : *Et post laudes, ab apostolico, more antiquorum principum, adoratus est* [15].

En l'an 895, au concile de Tribur, près Mayence, les Pères et tout le clergé se lèvent et crient trois et quatre fois : *Exaudi, Christe, Arnulpho magno regi vita!* Et le texte ajoute : *Peractis divinæ majestati precibus, inclinantes se coram pii principis adstantibus missis, gratificantes et magno principi laudes persolventes, deinde recto ordine consederunt* [16].

[1] *Epist.*, CXXX (col. 8) *Ad Demetriadem*, n. 15, *P. L.*, t. XXII, col. 1119 (en 414); *Epist.*, XXII, *Ad Eustochium*, n. 35, 37, *P. L.*, t. XXII, col. 420-421 (en 384); *Epist.*, CVIII, *Ad Eustochium in epitaphium Paulæ*, c. XIX, *P. L.*, t. XXII, col. 896 (en 404); *epist.*, CXXV, *Ad Rusticum*, *P. L.*, t. XXII, col. 1109 (en 411). — [2] *Confessiones*, l. V, c. IX, *P. L.*, t. XXXII, col. 714. — [3] Arnobe le Jeune, *Comment. in psalm. CXLVIII*, *P. L.*, t. LIII, col. 566. — [4] *De instit. cœnob.*, l. III, c. VI, *P. L.*, t. XLIX, col. 135. — [5] S. Basile, *Epist.*, CCVII, *P. G.*, t. XXXII, col. 760. — [6] *Conc. Veneticum*, 465, can. 14. — [7] *Conc. Agathense*, 506, can. 30. — [8] *Cone Gerund.*, 517, can. 10. — [9] *P. L.*, t. LXXI, col. 218. — [10] *P. L.*, t. LXXI, col. 256. — [11] *P. L.*, t. LXXI, col. 1034, 1043, 1148. — [12] *Code Justinien*, l. I, tit. III, lign. 42 (col. 41) n. 10. — [13] S. Grégoire, *Registrum*, l. XIII, ep., I, édit. Ewald, t. II, p. 365. — [14] Baronius, *Annal. eccles.*, ad ann. 800, n. 6. — [15] *Annal. Laurissenses*, dans *Monumenta Germaniæ historica, Scriptores*, t. I, p. 188. — [16] Labbe, *Concilia*, t. IX, col. 442.

A Rome, le pape est également l'objet d'acclamations, mais elles se produisent originairement au dehors de l'église, dans les rues et sur les places publiques, et en des termes un peu différents de ceux employés pour les empereurs. Plus tard, la formule est modifiée et prononcée dans l'intérieur du temple. On peut suivre le développement de cet usage liturgique à l'aide des quinze *Ordines romani* que Mabillon a fait connaître, et qui se succèdent pendant une période de six siècles (du VIII^e^ au XIV^e^ siècle). La mention des *acclamationes* se rencontre dès la fin du VIII^e^ siècle et s'y retrouve encore au XIV^e^. Les Juifs de Rome eux-mêmes rendent au pape cet hommage en certaines occasions solennelles : *Et veniunt illuc Judæi cum lege, facientes ei laudem*, mais les exemples qui les concernent appartiennent à une date tardive (XIII^e^ et XIV^e^ siècles) [1].

Les acclamations que les fidèles adressent aux papes n'ont pas, à l'origine, un caractère liturgique, mais elles y tendent et y atteignent finalement. Dans un *Ordo romanus* contemporain du pontificat de Léon III (795-816) on lit ceci :

(Egrediente pontifice a basilica Sancti Petri) precedens et subsequens populus canit ei laudem; similiter etiam feminæ diaconissæ et presbyterissæ quæ eodem die benedicuntur... (In benedictione pontificis), schola cantorum canit ei laudem, et patroni regionum (urbis) similiter... Egrediens.., cum ad inferiores gradus Sci Petri descendit ibi stat equus... et accedunt patroni regionum, uno incipiente, ceteris respondentibus, in hunc modum canunt ei laudem : Dominus Leo papa quem sanctus Petrus elegit in sua sede, multis annis sedere. *Hoc usque ter dicto..accedit prior stabuli et imponit ei in capite regnum... et tunc... ascendit super equum et vallatur a judicibus, constipanturque plateæ immensis cuneis populuw.,. cantantium laudem*[2].

Les acclamations romaines vont se développant et tendent à prendre la disposition antiphonique. Dom Carpentier (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 1345) a fait connaître d'après un manuscrit de Cambrai les *laudes cornomanniæ* qui étaient proférées à Rome, au XII^e^ siècle, en l'honneur du pape, par le clergé et par le peuple devant le palais du Latran : *Ad Latranum... in campo... ante palatium Suffolloniam, ubi descendit papa de palatio.* Voici quelques fragments : *Eya preces de loco, Deus ad bonam horam, Deus in tuo nomine, sancta Maria Dei genitrix, columpna bona, sancti Apostoli corona Christi... (hoc modo cantantur hæ laudes usque « Octo octobrias »). Octobria dominus noster pape Innocentius sanctissimus* (Innocent II, 1130-1143) *cum gloria, magister victoria... (hoc tono cantantur istæ laudes usque « Yeo despota chere »). Yeo despota chere, Chere mezopanto, Deo ysoro, Orosisto mello, Ochera si filthe, Carpoforunta ke agalliunta, Tysa galliusi... (hoc tono cantantur usque ad « Aperite nobis portas »). Aperite nobis portas ad dominum papam Alexandrum* (Alexandre III, 1159-1181) *venimus; salutare illum volumus, salutare et honorare, et laudes illi levare quomodo qui ad Cæsares... (hoc tono cantantur usque ad « Euge benigne »). Euge benigne papa Alexander, qui vice Petri cuncta gubernas, orbita cæli clara refulget nubibus atris atque fugatis (et alii subsequentes versus in hoc tono). — Finitis laudibus, surgit quidam archipresbiter, retro se ascendit asinum præparatum a curia... Accepta benedictione omnes revertuntur. Cum que reversi fuerint, mansionarius... cum uno presbitero et duobus sociis portant aquam benedictam et nebulas et frondes lauri euntes per domos suæ parrochiæ... Presbiter salutat domum, spargit aquam, frondes lauri ponit in foco, et de nebulis dat pueris domus. Interim mansionarius barbarice cantat metros : « Jaritan, Jaritan, Jajariasti, Raphayn, Jercoyn, Jajariasti » et ceteri qui sequuntur. Tunc dominus domus dat eis munus, unum denarium vel plus*[3].

Vers le milieu du XII^e^ siècle, les acclamations pour les papes sont déjà de véritables *laudes*, mais encore proférées au dehors de l'église. Le pape arrive à la basilique de Saint-Zacharie; il est encore à cheval et les cardinaux se présentent :... *Descendunt cardinales faciendum laudes. Tunc prior cardinalis sancti Laurentii foris muros, deposita mitra, dicit : Jube domine benedicere. Pontifex benedicit eum. — Qui alta voce dicit :* Summo et egregio ac ter beatissimo Papae Innocentio [4] vita.— ℟. *Respondent cardinales omnes :* Deus conservet eum, *tribus vicibus (prior cardin.).* Salvator mundi. — ℟. *Cardinales respondent :* Tu illum adjuva, *et vicibus tribus — (prior cardin.) :* Sancta Maria. ℟. Tu illum adjuva, per omnem chorum sanctorum tres sanctos (sic). — *In fine :* Omnes sancti. ℟. Adjuvate illum, *tribus vicibus.* — Kyrie, *tribus vicibus. — Ei pro laude accipiunt tres solidos* [5].

Les magistrats de l'ordre civil se présentent à leur tour pour rendre un hommage semblable au pontife : *Judices vero se repræsentant et dicit primicerius (defensorum) :* Jube domine benedicere. *Pontifex benedicit eum* — Et *alta voce dicit (primicerius) :* Hunc diem. ℟. *Respondent judices* : multos annos, *tribus vicibus* — (*primicerius*) Tempora bona habeas. ℟. *Respondent judices :* Tempora bona habeamus omnes. Alors seulement le pape descend de son cheval : *Tunc dominus pontifex descendit de equo. Primicerius defensorum et secundicerius suscipiunt eum per manus et ducunt usque cameram. Ibi dat presbyterium (ibi est solidos quinque) omnibus ordinibus... Dato presbyterio intrant ad mensam præparatam.*

Vers la fin du XII^e^ siècle, les *laudes* en l'honneur du pape sont chantées dans l'église même, entre la collecte et l'épître. C'est la place assignée finalement aux pièces de ce genre dans toutes les liturgies. Voici le type de ces *laudes* à l'époque de leur première apparition [6] :

Exaudi Christe. ℟. *Domino nostro papæ vita.*
Salvator mundi. ℟. *Tu illum adjuva.*
Sancta Maria. ℟. *Tu illum adjuva.*
Sancta Michæl. ℟. *Tu illum adjuva.*
Kyrie eleison (ter)...

On remarquera l'insertion de *Exaudi Christe* et du souhait *vita* qui se trouvait dans les plus anciennes *laudes* impériales.

II. *LAUDES GALLICANAE.* — Ces textes sont intéressants mais tardifs puisqu'ils ne témoignent que pour la fin du XII^e^ siècle. Il est possible de trouver des pièces plus anciennes, non à Rome, mais dans la liturgie gallicane. Ces *laudes* offrent des traits de ressemblance avec les *laudes* romaines, mais elles en diffèrent assez pour présenter un intérêt plus grand, non seulement à raison de leur âge, elles remontent au VIII^e^ siècle, mais à raison de leur facture. On en possède un texte qui est au plus tard de l'an 800 et qui est peut-être antérieur à cette date, puisqu'on y trouve le nom du pape Léon III avec celui de Charlemagne avant son couronnement; par conséquent cette pièce prend date entre 795 et 801. Le texte se trouve dans un psautier manuscrit du VIII^e^ siècle conservé à la Bibl. Nat., fonds latin *13159*, fol. 163 r°. On en possède un autre, du

[1] Mabillon, *Musæum italicum*, t. II, p. 188, 200, 230, 231, 275. — [2] *Ordo romanus IX* dans Mabillon, *op. cit.*, t. II, p. 91, 93. — [3] Du Cange, *Glossarium med. et infim. lat.*, au mot *Cornomannia*. Pour cette fête de la Cornomanie, cf. P. Fabre et L. Duchesne, *Le Liber Censuum de l'Église romaine*, in-4°, Paris, 1910, t. I, p. 107-108. — [4] Innocent II (1130-1143). — [5] *Ordo romanus XI*, dans Mabillon, *op. cit.*, t. II, p. 128. — [6] *Ordines romani XII, XIII, XIV*, dans Mabillon, *Musæum italicum*, in- 4°, Lutetiæ Parisiorum, 1687, t. II, p. 168, 227, 266.

IXe siècle, provenant d'une église faisant partie des états de Louis le Germanique (840-876), troisième fils de Louis le Débonnaire [1]. On en connaît encore quelques-uns ayant également une date à peu près certaine et se rattachant aux vénérables liturgies de diverses Églises de France, savoir : du Xe siècle, dans celle de Limoges [2]; du commencement du XIe et du commencement du XIIe dans celle de Beauvais [3]; de la fin du XIIe dans celle de Soissons [4]; dans celle de Paris [5] et dans celle de Chartres [6]; du XIVe encore à Chartres [7]. On peut en outre signaler des textes du même genre, mais à des dates indéterminées dans les liturgies des églises à Elne [8], Arles [9], Vienne [10], Lyon [11], Orléans [12], Tours [13], Reims [14], Châlons-sur-Marne [15], Senlis [16], Laon [17], Rouen [18], Fécamp [19].

Si quelques-unes de ces Églises avaient laissé tomber en désuétude l'usage des *laudes*, il n'en était pas de même partout, principalement à Lyon et à Vienne particulièrement attachées aux rites anciens; à Reims et à Rouen où l'usage persistait encore dans la première moitié du XVIIIe siècle au dire de dom Martène de qui le témoignage est confirmé par Du Cange et par le P. Le Brun ; ce dernier trouva les *laudes* encore en usage à Vienne, à Orléans et à Laon [20].

Les *laudes* n'étaient chantées qu'à certaines fêtes, et dans quelques circonstances particulières, par des personnages ecclésiastiques ordinairement, auxquels répondait le chœur, plus rarement par des laïcs. On cite toutefois quelques exemples de cette dernière singularité. Ainsi dans l'Église de Vienne, la fonction revenait à deux chevaliers et, à leur défaut, à deux chapelains : *Post orationem (seu collectam) duo milites seu, in eorum absentia, duo de majoribus cappellanis laudes pronuncient.* Il en était à peu près de même à Lyon : *Post orationem (seu collectam), sex equites se advocati aut capitali consiliarii laudes pronuncient.* A Tours, ce soin était confié au cellérier : *Cellerarius cum juvenibus revestitis et clericulis qui ab eo vineas habent.* A Elne et à Châlons c'était le grand chantre; à Soissons, deux prêtres, à Reims, à Laon, à Rouen et, dans les derniers temps, à Vienne, deux chanoines; à Orléans, c'étaient le sous-doyen et le chefcier; à Paris, deux sous-diacres auxquels répondaient les enfants de chœur.

Ceux qui s'acquittaient de cet emploi recevaient un salaire particulier qui leur était payé sur l'heure. A Reims : *Finitis laudibus accedunt et osculantur manum (episcopi); ipse autem benedicit eis..., dat utrique duos solidos et continuo legitur epistola.* A Laon : *Finitis laudibus vadunt ad episcopum et ipse dat utrique duodecim nummos bonæ monetæ...; subdiaconus legit epistolam.*

Ces *laudes* sont nommées *laudes regiæ* dans un pontifical de Beauvais et dans deux missels de Chartres [21]; un pontifical de Paris, du XIIe siècle, leur donne le nom de *triumphus : Siquitur* triumphus *qui numquam nisi celebrante episcopo cantatur. A duobus vel tribus subdiaconis sericis induti cantatur, pueris post eos respondentibus : Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat* [22]. Le cérémonial de Nivelon, évêque de Soissons, à la fin du XIIe siècle, conserve la notation musicale des *laudes* [23].

L'antériorité des *laudes* gallicanes sur les *laudes* romaines et un point trop bien établi pour être mis en question. Il faut maintenant étudier le plus ancien de ces textes à date certaine, conservé dans un psautier du VIIIe siècle, Paris, fonds latin *13159*, fol. 163r°. Nous avons dit plus haut qu'il offre les noms du pape Léon III et de l'empereur Charlemagne, ce qui permet de le dater entre le 26 décembre 795 (avènement de Léon III) et le 25 décembre 800 (couronnement de Charlemagne) :

Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat (ter)
Exaudi, Christe.
℟. *Leoni summo pontifici et universali Pape vita.*
Salvator mundi.
℟. *Tu illum adjuva.*
Se Petre.
℟. *Tu illum adjuva.*
Se Paule.
℟. *Tu illum adjuva.*
Se Andrea.
℟. *Tu illum adjuva.*
Se Clemens.
℟. *Tu illum adjuva.*
Se Syste.
℟. *Tu illum adjuva.*
Exaudi Christe.
℟. *Carolo excellentissimo et a Deo coronato, magno et pacifico regi Francorum et Longobardorum ac patricio Romanorum vita et victoria.*
Redemptor mundi.
℟. *Tu illum adjuva.*
Sa Maria.
℟. *Tu illum adjuva.*
Se Michahel.
℟. *Tu illum adjuva.*
Se Gabrihel.
℟. *Tu illum adjuva.*
Se Raphahel.
℟. *Tu illum adjuva.*
Se Johannes.
℟. *Tu illum adjuva.*
Se Stephane.
℟. *Tu illum adjuva.*
Exaudi Christe.
℟. *Nobilissime proli regali vita.*
Sa Virgo Virginum.
℟. *Tu illam adjuva.*
Se Silvester.
℟. *Tu illam adjuva.*
Se Laurenti.
℟. *Tu illam adjuva.*
Se Pancrati.
℟. *Tu illam adjuva.*
Se Nazari.
℟. *Tu illam adjuva.*
Sa Anastasia.
℟. *Tu illam adjuva.*
Sa Genovefa.
℟. *Tu illam adjuva.*
Sa Columba.
℟. *Tu illam adjuva.*
Exaudi Christe.

[1] Goldast, *Alamannicarum rerum scriptores*, t. II, part. 2; p. 155, 175. — [2] E. Martène, *De antiquis ecclesiæ ritibus*, t. I, p. 365. — [3] E. Baluze, *Miscellanea*, l. II, p. 143; Voisin, *Collectio liturgica manuscripta*, à la Bibl. nat., lat. *9489-9508*, voir ms. *9497*, fol. 182, et *9508*, fol. 390. — [4] E. Martène, *op. cit.*, t. I, p. 363; cf. ms. Paris, lat. *8898*, fol. 30. — [5] Voisin, dans Paris. lat. *9505*, fol. 82. — [6] Du Cange, *Glossarium* (1844), t. IV, p. 49; Voisin, dans Paris. lat. *9497*, fol. 172; *9508*, fol. 93. — [7] Voisin, *ibid.*, *9499*, fol. 92. — [8] Du Cange, *op. cit.*, t. IV, p. 48. — [9] Id., *ibid.*, t. IV, p. 48. — [10] Martène, *op. cit.*, t. I, p. 363, 614. — [11] Id., *ibid.*, t. I, p. 363, 366. — [12] Pascal, *Dictionn. de liturgie catholique*, 1844, p. 743. — [13] Martène, *op. cit.*, t. I, p. 363, 568, 569. — [14] Id., *ibid.*, t. I, p. 363, 365, 366. — [15] Id., *ibid.*, t. I, p. 584. — [16] Id., *ibid.*, t. I, p. 363. — [17] Id., *ibid.*, t. I, p. 363, 365, 573. — [18] De Moléon (Lebrun-Desmarettes), *Voyages liturgiques en France*, 1718, p. 323; Pascal, *op. cit.*, p. 740. — [19] Martène, *op. cit.*, t. I, p. 365. — [20] Id., *ibid.*, t. I, p. 366; Du Cange, *op. cit.*, t. IV, p. 48, col. 2; De Moléon, *op. cit.*, p. 17, 205, 323, 429. — [21] Voisin, dans ms. lat. *9497*, fol. 172, 182; *9499*, fol. 92; *9508*, fol. 92. — [22] Id., *ibid.*, *9505*, fol. 82. — [23] Id., *ibid.*, *8898*, fol. 30-32.

℣. *Omnibus judicibus vel cuncto exercitui Francorum vita et victoria.*
Se Hilari.
℣. *Tu illos adjuva.*
Se Maurici.
℣. *Tu illos adjuva.*
Se Dionisi.
℣. *Tu illos adjuva.*
Se Crispine.
℣. *Tu illos adjuva.*
e Crispiniane.
℣. *Tu illos adjuva.*
Se Gereon.
℣. *Tu illos adjuva.*
Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat.
Rex regum.
℣. *Christus vincit.*
Rex noster.
℣. *Christus vincit.*
Spes nostra.
℣. *Christus vincit.*
Gloria nostra.
℣. *Christus vincit.*
Auxilium nostrum.
℣. *Christus vincit.*
Fortitudo nostra.
℣. *Christus vincit.*
Liberatio et redemptio nostra.
℣. *Christus vincit.*
Victoria nostra.
℣. *Christus vincit.*
Arma nostra invictissima.
℣. *Christus vincit.*
Murus noster inexpugnabilis.
℣. *Christus vincit.*
Defensio et exaltatio nostra.
℣. *Christus vincit.*
Lux, via et vita nostra.
℣. *Christus vincit.*
Ipsi soli imperium, gloria et potestas, per immortalia secula seculorum. Amen.
Ipsi soli virtus, fortitudo et victoria, per omnia secula seculorum. Amen.
Ipsi soli honor, laus et jubilatio, per infinita secula seculorum. Amen.
X (*Christe, audi nos*) (ter).
Kyrie eleison (ter).
Feliciter, Feliciter (*Feliciter*).
Tempora bona habeas (ter).
Multos annos.
Amen.

Le texte qui prend place chronologiquement à la suite de celui qu'on vient de lire appartient au IX^e^ siècle, et paraît devoir être rattaché à une Église de la Germanie carolingienne. Ce texte a été copié par Goldast dans un manuscrit de Saint-Gall [1]; sa date est déterminée par les noms qu'il contient du pape Nicolas, du roi Louis, de la reine Hemma; indications qui reportent au pape Nicolas I^er^ (858-867); Louis le Germanique († 876), Emma († 876), ce qui permet de dater la pièce entre 858 et 867. Voici ce texte :

Dicit sacerdos : *Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat,* tribus vicibus. Similiter et clerus. — *Exaudi Christe.* R. P. [2]. *Nicolao summo pontifici et universali Papæ vita. — Salvator mundi.* ℣. *Tu illum adjuva. — Se Petre.* ℣. *Tu illum adjuva. — Se Paule.* ℣. *Tu illum adjuva. — Se Andrea.* ℣. *Tu illum adjuva. — Se Clemens.* ℣. *Tu illum adjuva. — Se Xixte.* ℣. *Tu illum adjuva. — Se Cyriace.* ℣. *Tu illum adjuva. — Exaudi Christe.* ℣. *Hludouuico a Deo coronato, magno et pacifico regi vita et gloria. — Redemptor mundi.* ℣. *Tu illum adjuva. — Se Michael.* ℣. *Tu illum adjuva. — Se Gabriel.* ℣. *Tu illum adjuva. — Se Raphael.* ℣. *Tu illum adjuva. — Se Johannes.* ℣. *Tu illum adjuva. — Se Stephane.* ℣. *Tu illum adjuva. — Se Theodole.* ℣. *Tu illum adjuva. — Exaudi Christe.* ℣. *Hemmæ reginæ nostræ vita. — Sa Felicitas.* ℣. *Tu illam adjuva. — Sa Perpetua.* ℣. *Tu illam adjuva. — Sa Petronella.* ℣. *Tu illam adjuva. — Sa Lucia.* ℣. *Tu illam adjuva. — Sa Agnes.* ℣. *Tu illam adjuva. — Sa Cæcilia.* ℣. *Tu illam adjuva. — Exaudi Christe.* ℣. *Nobilissimæ proli regali vita. — Se Silvester.* ℣. *Tu illam adjuva. — Se Laurenti.* ℣. *Tu illam adjuva. — Se Nazari.* ℣, *Tu illam adjuva. — Se Pancrati.* ℣. *Tu illam adjuva.—Sa Anastasia.* ℣. *Tu illam adjuva. — Sa Genovefa.* ℣. *Tu illam adjuva. — Sa Columba.* ℣. *Tu illam adjuva. — Exaudi, Christe.* ℣. *Omnibus judicibus vel cuncto exercitui Francorum et Alamannorum, vita et victoria. — Se Hylari.* ℣. *Tu illos adjuva. — Se Martine.* ℣. *Tu illos adjuva. — Se Maurici.* ℣. *Tu illos adjuva.— Se Dionysi.* ℣. *Tu illos adjuva.— Se Albane.* ℣. *Tu illos adjuva. — Se Crispine.* ℣. *Tu illos adjuva.— Se Crispiniane.* ℣. *Tu illos adjuva. — Se Gereon.* ℣. *Tu illos adjuva.*

Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat. — Rex regum. ℣. *Christus vincit, Christus regnat. Christus imperat. — Rex noster.* ℣. *Christus vincit.—Spes nostra* ℣. *Christus vincit— Gloria nostra.* ℣. *Christus vincit.— Misericordia nostra.* ℣. *Christus vincit. — Auxilium nostrum.* ℣. *Christus vincit.— Fortitudo nostra.* ℣. *Christus vincit. — Liberatio et redemptio nostra.* ℣. *Christus vincit. — Victoria nostra.* ℣. *Christus vincit. — Arma nostra invictissima.* ℣. *Christus vincit.— Murus noster inexpugnabilis.* ℣. *Christus vincit. —Defensio et exaltatio nostra.* ℣. *Christus vincit. — Lux, via et vita nostra.* ℣. *Christus vincit. — Ipsi soli gloria et potestas per immortalia sæcula sæculorum. Amen. — Ipsi soli honor, laus et jubilatio, per infinita sæcula sæculorum. Amen. — Ipsi soli virtus, fortitudo et victoria, per omnia sæcula sæculorum. Amen.*

Christe audi nos(ter). — *Kyrie eleison* (ter). — *Feliciter* (ter). — *Tempora bona habeas* (ter). — *Multos annos* (ter).

Un troisième texte daté du X^e^ siècle, porte le synchronisme des noms du roi Raoul (923-936), de l'évêque Turpion (905-944), de l'abbé de Saint-Martial, Étienne (920-937), ce qui permet de fixer ces *laudes* entre 923 et 936. Martène mentionne ce document dans le *De antiquis Ecclesiæ ritibus,* t. I, p. 365; et Du Cange, qui l'a connu, le dit presque semblable aux *laudes* contenues dans un très ancien manuscrit de l'Église d'Arles, qui serait également du X^e^ siècle (*Glossarium,* 1844, t. IV, p. 48). La pièce de l'Église d'Arles diffère de celle de Limoges en quelques points, notamment par l'omission des noms du roi, de l'évêque et de l'abbé de Saint-Martial qu'elle ne contient naturellement pas, et par l'addition, à la fin, de huit lignes qu'elle a, dit Du Cange, en plus, à partir de *Christe, audi nos.* Elle est ainsi conçue :

Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat. — Exaudi Christe. ℣. *Summo pontifici et universali Papæ vita. — Salvator mundi.* ℣. *Tu illum adjuva. — Se Petre.* ℣. *Tu illum adjuva. — Se Paule.* ℣. *Tu illum adjuva. — Se Andrea.* ℣. *Tu illum adjuva. — Exaudi, Christe.* ℣. *N. pontifici, clero et populo sibi commisso salus et gloria.— Redemptor mundi.* ℣. *Tu illum adjuva. — Se Ferreole.* ℣. *Tu illum adjuva. — Se Antidi.* ℣. *Tu illum adjuva. — Se Desiderate.* ℣. *Tu illum adjuva, — Exaudi Christe.* ℣. *N. Regi excellentissimo magno et pacifico, a Deo coronato, vita et victoria. — Protector mundi.* ℣. *Tu illum adjuva.— Se Maurici.* ℣. *Tu illum adjuva. — Se Sigismunde.* ℣. *Tu illum adjuva. —Se Victor.* ℣. *Tu illum adjuva. — Exaudi, Christe.* ℣. *N. inclitæ reginæ lux et gratia.— Lux mundi.* ℣. *Tu illam*

[1] Goldast, *Alamannicarum rerum scriptores,* t. II, part. 2, p. 155, 175. — [2] *Respondet populus.*

adjuva. — Sa Perpetua. ℟. *Tu illam adjuva. — Sa Lucia.* ℟. *Tu illam adjuva. — Sa Walburgis.* ℟ *Tu illam adjuva. Exaudi, Christe.* ℟. *Omnibus judicibus, cuncto exercitui Christianorum, vita et victoria. — Salvatio nostra.* ℟. *Tu illos adjuva. — Se Georgi.* ℟. *Tu illos adjuva. — Se Theodore.* ℟. *Tu illos adjuva. — Se Mercuri.* ℟. *Tu illos adjuva.*

Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat. — Rex noster. ℟. *Christus vincit. — (Misericordia) nostra.* ℟. *Christus vincit. — Auxilium nostrum.* ℟. *Christus vincit. — Liberatio et redemptio nostra.* ℟. *Christus vincit. — Victoria nostra.* ℟. *Christus vincit. — Armanostra invictissima.* ℟. *Christus vincit — Murus noster inexpugnabilis.* ℟. *Christus vincit. — Defensio et exaltatio nostra.* — ℟. *Christus vincit. — Lux, via et vita nostra.* ℟. *Christus vincit. — Ipsi soli imperium, gloria et potestas, per immortalia sæcula sæculorum. Amen. — Ipsi soli honor et jubilatio, per infinita sæcula sæculorum. Amen. — Ipsi soli virtus, fortitudo et victoria, per omnia sæcula sæculorum. Amen.*

Christe, audi nos (ter). *— Kyrie eleison, Christe eleison, Kyrie eleison. — Te pastorem.* ℟. *Dominus elegit. — In ista sede.* ℟. *Dominus conservet. — Annos vitæ.* ℟. *Dominus multiplicet. — Feliciter* (ter). *— Tempora bona habeas* (ter). *— Multos annos* (ter).

L'Église de Beauvais nous offre une pièce analogue, que Baluze a fait connaître dans ses *Miscellanea*, l. II, p. 143. On y lit les noms du pape Jean XVIII (1003-1009), de l'évêque Roger (998-1022), du roi Robert (996-1031) et de la reine Constance d'Aquitaine, mariée vers l'an 1000, morte en 1002; ceci permet d'assigner à la rédaction des *laudes* la période 1000-1002. Voici le texte : *Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat* (ter). *— Exaudi, Christe.* ℟. *Johanni summo pontifici et universali Papæ vita* (ter). *— Salvator mundi.* ℟. *Tu illum adjuva. — Sa Maria.* ℟. *Tu illam adjuva. — Se Michæl.* ℟. *Tu illum adjuva. — Se Gabrihel.* ℟. *Tu illum adjuva. — Se Raphahel.* ℟. *Tu illum adjuva. — Exaudi, Christe.* ℟. *Rotgerio hujus ecclesiæ pontifici et anni gregi sibi commisso salus et vita. — Redemptor mundi.* ℟. *Tu illum adjuva. — Se Petre.* ℟. *Tu illum adjuva. — Se Paule.* ℟. *Tu illum adjuva. — Se Andrea.* ℟. *Tu illum adjuva. — Se Simon.* ℟. *Tu illum adjuva. — Exaudi, Christe.* ℟. *Rotberto serenissimo et a Deo coronato, magno et pacifico regi vita et victoria. — Salvator mundi.* ℟. *Tu illum adjuva. — Se Stephane.* ℟. *Tu illum adjuva. — Se Dionysi.* ℟. *Tu illum adjuva. — Se Luciane.* ℟. *Tu illum adjuva. — Se Juste.* ℟. *Tu illum adjuva. — Exaudi Christe.* ℟. *Constantiæ reginæ salus et vita. — Redemptor mundi.* ℟. *Tu illam adjuva. — Sa Felicitas.* ℟. *Tu illam adjuva. — Sa Perpetua.* ℟. *Tu illam adjuva. — Sa Agatha.* ℟. *Tu illam adjuva. — Sa Agnes.* ℟. *Tu illam adjuva. — Exaudi Christe.* ℟. *Omnibus judicibus et cuncto exercitui Christianorum vita et victoria. — Salvator mundi.* ℟. *Tu illos adjuva. — Se Silvester.* ℟. *Tu illos adjuva. — Se Gregori.* ℟. *Tu illos adjuva. — Se Leo.* ℟. *Tu illos adjuva. — Se Ambrosi.* ℟. *Tu illos adjuva.*

Christus vincit. Christus regnat, Christus imperat. — Rex regum. ℟. *Christus vincit. — Misericordia nostra.* ℟. *Christus vincit. — Liberatio et redemptio nostra.* ℟. *Christus vincit. — Arma nostra invictissima.* ℟. *Christus vincit. — Murus noster in expugnabilis.* ℟. *Christus vincit. — Defensio et exaltatio nostra.* ℟. *Christus vincit. — Protectio et victoria nostra.* ℟. *Christus vincit. — Ipsi soli imperium, gloria et potesta, per immortalia secula seculorum. Amen. — Ipsi honor, laus et jubilatio, per infinita secula seculorum. Amen. — Ipsi soli virtus, fortitudo et victoria per omnia secula seculorum. Amen.*

Christe audi nos. ℟. *Kyrie eleison, Christe eleison. Kyrie eleison.*

Un autre texte de *laudes* analogue à celui qu'on vient de lire vient de l'Église de Beauvais; on y lit la mention de l'évêque Pierre (1114-1132) et du roi Louis VI (1109-1137), ce qui permet de placer cette composition entre 1114 et 1132 [1].

Une pièce du même genre venant de l'Église de Soissons contient les noms de Philippe-Auguste (1179-1223), de la reine Helysbeth (Isabelle de Hainaut) sa femme, morte en 1190, et de l'évêque de Soissons, Nivelon de Chérisy (1175-1207); ce qui permet d'établir le synchronisme 1179-1190, pour la rédaction de cette pièce contenue dans le ms. lat. *8898* de la Bibl. nat., fol. 30 v°; cf. Martène, *De antiquis Ecclesiæ ritibus*, t. I, p. 363.

Un texte de *laudes* en usage dans l'Église de Paris et un autre texte en usage dans l'Église de Chartres, diffèrent légèrement du précédent par les mentions de quelques saints. On lit dans le texte de Paris : *N. summo pontifici et universali Papæ vita. — N. serenissimo a Deo coronato, magno et pacifico regi vita et victoria. — N. episcopo et congregationi Sæ Mariæ salus et vita. — N. Reginæ salus et vita. — Omnibus judicibus et cuncto exercitui Francorum vita et victoria* [2]. On lit dans le texte de Chartres : *Summo pontifici et universali papæ vita. — Excellentissimo et a Deo coronato, magno et pacifio regi vita et victoria. — Reginæ salus et vita. — Omnibus judicibus et cuncto exercitui Francorum vita et victoria* [3].

Ces *laudes* de Chartres semblent se rapprocher par un point de détail des *laudes* carolingiennes de la fin du VIII[e] siècle, et de celles de Saint-Gall du milieu du IX[e] où il n'est pas question de l'évêque. Elles se distinguent, en effet, de celles de Paris et de toutes celles que nous avons empruntées à d'autres Églises de France, par cette particularité qu'elles ne contiennent pas comme celles-ci dans les termes ordinaires, la mention de l'évêque. Cette mention se trouve, à Chartres, rejetée dans une partie complémentaire ajoutée à la suite des *laudes* proprement dites, après le *Kyrie eleison*, et ainsi conçue :

Hunc diem. ℟. *Multos annos* (ter) — *Dominum N. Episcopum.* ℟. *Deus conserva* (ter). — *Salvator mundi.* ℟. *Tu illum adjuva. — Se Leobine.* ℟. *Tu illum adjuva. — Se Caletrine.* ℟. *Tu illum adjuva. — Congregationem istam.* ℟. *Deus conserva* (ter). — *Redemptor mundi.* ℟. *Tu illam adjuva. — Sa Maria.* ℟. *Tu illam adjuva. — Sa Dei genitrix.* ℟. *Tu illam adjuva. — Se Private.* ℟. *Tu illam adjuva. — Feliciter. Feliciter. Feliciter. — Tempora bona habeant, tempora bona habeant, tempora bona habeant. — Multos annos. Amen.*

Quoique cette seconde partie des *laudes* de Chartres ne soit pas séparée de la première dans les copies que nous en avons, il y aurait peut-être lieu de l'en distinguer, à cause de l'analogie qu'elle présente avec d'autres pièces qui se chantaient à la fin de l'office, avant l'*Ite missa est;* tandis que les *laudes* se chantaient au commencement, entre la collecte et l'Épître.

A ce sujet, nous observons que les *laudes* du IX[e] siècle, transcrites par Goldast, d'après un manuscrit de Saint-Gall, sont accompagnées d'une seconde pièce du même genre [4], qui, au lieu de se dire, comme les *laudes*, au commencement de l'office, entre la collecte et l'épître, se chantait à la fin; elle est ainsi conçue :

Post missam dicat pontifex. — Conservet Dominum ecclesiam suam sanctam. Amen. — Fidem nostram inlaesam custodiat Dominus. Amen. — Remissionem peccatorum omnium et vitam æternam largiat Dominus. Amen. — Memor sit Dominus Domini nostri Hludeuuici et omnes fideles Dei Ecclesiæ salvet, protegat et benedicat. Amen. — Nos protegat atque defendat ab omnibus malis et perducat nos in regnum gloriæ suæ.

[1] Voisin, Paris, fonds latin *9497*, fol. 182; *9508*, fol. 390. — [2] Paris, lat. *9505*, fol. 82. — [3] Paris, lat. *9497*, fol. 172; *9508*, fol. 93. — [4] Goldast, *op. cit.*, t. II, part. 2, p. 176.

Amen. — Conservet Deus omnes fratres nostros. Amen. — Protegat, salvet et custodiat nos Dominus. Amen. — Sit nomen Domini benedictum ex hoc nunc et usque in sæculum.

Hunc diem. ℟ *Multos annos. — Dominum Hludouuicum regem.* ℟. *Deus conservet. — Salvator mundi.* ℟. *Tu illum adjuva. — Se Petre.* ℟. *Tu illum adjuva. — Se Paule.* ℟. *Tu illum adjuva. — Se Andrea.* ℟. *Tu illum adjuva. — Se Gereon.* ℟. *Tu illum adjuva. — Feliciter, Feliciter, Feliciter. — Tempora bona habeat, Tempora bona habeat, Tempora bona habeat. — Multos annos. Amen.*

Cette pièce est visiblement inspirée par les *laudes*, mais elle s'en distingue surtout par la brièveté. Elle n'est pas spéciale à la liturgie conservée dans le manuscrit de Saint-Gall; on en rencontre une du même genre dans la liturgie de Beauvais à la suite du texte des *laudes* qui a été signalé plus haut. Enfin, il y a lieu de penser que c'est à une pièce du même genre que fait allusion le P. Ch. Lebrun lorsqu'il parle d'une antienne commençant par *Hunc diem*, qu'on chantait immédiatement après la communion dans l'Église de Vienne. Cette pièce placée à la fin de la messe et distincte des *laudes*, avait sa place avant l'*ite missa est*, à peu près à l'endroit où on a inséré depuis le *Domine salvam fac Rempublicam*, invocation qui remonte à l'époque du Concordat de 1802. Peut-être y aurait-il dans la place qui lui fut donnée, à la fin de la messe, quelque souvenir de la place occupée jadis par ces fausses *laudes* dont nous venons de parler.

III. Caractère de ces *laudes*. — Les pièces que nous avons fait connaître s'échelonnent entre le VIII^e^ et le XIV^e^ siècle; elles se font remarquer par un caractère frappant d'uniformité qui témoignerait à lui seul de leur unité de composition. Ces pièces ont une allure antiphonique bien caractérisée; elles font mention des personnages en faveur de qui la pièce est écrite, à savoir du pape, de l'évêque, le plus souvent du souverain, de la souveraine et de leurs enfants, ainsi que des chefs militaires et de l'armée; indications accompagnées de l'expression de souhaits : *vita, salus, gloria, victoria*, précédées de l'invocation : *Exaudi, Christe*, et suivies de la supplication *Redemptor* ou *Salvator mundi tu illum* (ou *illam* ou *illos*) *adjuva*; après quoi vient l'énumération des saints et saintes invoqués dans les mêmes termes, puis celle des formules laudatives en l'honneur de la divinité et enfin le *Kyrie;* le tout commençant par la formule initiale qui ne manque jamais : *Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat*, renouvelée en tête de l'énumération des formules laudatives, en l'honneur de la divinité et servant de répons à chacun des versets de cette énumération.

Certains de ces traits sont communs aux *laudes* gallicanes et aux *laudes* romaines, mais plusieurs d'entre eux appartiennent exclusivement aux *laudes* gallicanes; ce sont notamment les mentions du souverain, de l'évêque et de quelques autres après celle du pape, laquelle figure toujours seule dans les *laudes romaines*. C'est enfin, et surtout, la formule initiale, *Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat*, ordinairement reproduite dans le corps de la pièce; formule absolument étrangère aux *laudes* romaines.

Cette formule est le trait caractéristique des *laudes* gallicanes. Une indication recueillie par M. de Voisin dans un *Missel* imprimé à Venise en 1520, doit trouver place ici. Ce missel contenait l'ordre de la messe pontificale selon l'usage romain. Après l'*introït* et le *kyrie* on y lisait ceci : *In quibusdam ecclesiis fiunt laudes sequentes et rogationes in præcipuis solemnitatibus, videlicet natalis domini, in missa majori paschæ et pentecostes, dedicationis ecclesiæ, aniversario ipsius Episcopi hoc modo : præcentor cum quatuor bonis cantoribus et totidem pueris bene cantantibus immediate post Kyrie eleyson incipit alta voce : Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat, et chorus respondet in eodem tono*, etc.[1]. Suivait le texte des *laudes regiæ;* ce qui montre que cette pièce chantée, était-il dit, dans quelques églises seulement, était étrangère à *l'usage romain*. Sur les *laudes* romaines, dans *l'Ordo coronationis* de Henri III, le 25 décembre 1046, cf. P. Fabre, *Le Liber censuum*, t. I, p. 5.

IV. Le *Christus vincit*. — La formule initiale et caractéristique des *laudes* gallicanes était désignée, dans certains cérémoniaux anciens des Églises de France, sous le nom de *Christus vincit*. Cette formule se rencontre toujours, à une exception près, en tête des *laudes* usitées en France à partir du VIII^e^ siècle. A une date postérieure on la retrouve comme légende sur les monnaies des rois, principalement sur les monnaies d'or, et cela depuis la fin du XII^e^ jusqu'au XVI^e^ siècle, depuis saint Louis jusqu'à Henri II. Sous Charles IX elle prend la forme contractée : *Christus regnat, vincit et imperat*, qu'elle conserve, sans pourtant faire disparaître immédiatement l'ancienne qui dura jusqu'à Louis XVI.

Le Blanc, dans son *Traité historique des monnaies de France*, 1690, p. 164, dit, d'après Foucher de Chartres, que ces paroles étaient « le mot de l'armée chrétienne » dans une bataille qu'elle donna contre les Sarrasins, sous le règne de Philippe I^er^. Le Blanc ajoute que « depuis ce temps-là, nous les avons toujours fait graver sur nos monnaies, particulièrement celles d'or. » Cette bataille fut livrée en 1105, au mois d'août, près de Ramula, par Baudouin, roi de Jérusalem. A cette date, la devise : *Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat*, n'était encore connue que par son inscription en tête des *laudes* liturgiques gallicanes; c'est de là qu'elle avait dû être tirée pour être donnée, en 1105, comme cri de ralliement. Le Blanc semble croire que cette circonstance valut à la formule de devenir légende monétaire. Ce n'est cependant que plus d'un siècle après la bataille de 1105 qu'on la lit pour la première fois. Il est vrai que A. de Saulcy fait remonter au règne de Philippe-Auguste (1180-1223) une monnaie d'or qui porte la devise en question; quoi qu'il en soit, au moment où elle fut donnée comme cri de guerre, il y avait trois siècles au moins qu'elle figurait en tête des *laudes* liturgiques gallicanes. Tout porte à croire que c'est là qu'on l'a prise pour l'adapter à un emploi occasionnel.

Les monnaies royales à partir du XIII^e^ siècle et les *laudes regiæ* à partir du VIII^e^, sont donc les seuls monuments qui offrent des exemples authentiques de cette formule remarquable. Auparavant, on ne la rencontre nulle part, pas plus en Gaule qu'à Rome et ailleurs, dans l'épigraphie et la liturgie. Les usages de l'Église grecque offriraient seuls peut-être quelques chose qu'on pût en rapprocher; c'est l'inscription qui se lit sur les hosties eucharistiques : IC. XC.N.N. ce qui signifie Ιησοῦς Χριστὸς νικᾷ. Ce rapprochement qui ne porte guère que sur la première partie de la devise latine permet d'aller un peu au delà; car cette formule grecque se lit également à l'état de légende sur les monnaies des empereurs byzantins, depuis le milieu du VIII^e^ siècle jusqu'à la deuxième moitié du XIV^e^ siècle; et, à son apparition au VIII^e^ siècle, elle semble succéder à celle plus ancienne de *Victoria Augusti* ou *Victoria Augustorum*, dont elle est un équivalent conçu dans l'esprit chrétien. La substitution de l'une des deux légendes à l'autre appartient à Constantin V et Léon IV occupant le trône conjointement de 750 à 775, dont les monnaies portent d'abord la devise païenne, en-

[1] Paris, lat. *9501*, fol. 29.

suite la légende chrétienne. Après eux on lit : IC. XC.NIKA.

C'est donc au VIII^e^ siècle, dans la légende Ἰησοῦς Χριστὸς νικᾷ des monnaies de Constantin V et de Léon IV, que l'on constate la première apparition d'un texte d'où à pu dériver la formule *Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat.* La notion exprimée ainsi se manifeste cependant sous d'autres formes avant cette date, dans les premières légendes chrétiennes des monnaies byzantines. Ainsi, au milieu du IV^e^ siècle, deux monnaies, l'une de Vetranio (350), l'autre de Constantius Gallus (351) portent avec l'image du *labarum* la légende : *Hoc signo victor eris* [1] ; au VII^e^ siècle, on trouve sur une monnaie d'Héraclius I^er^ (610-641), la légende équivalente ЄN TOYTO NIKA [2] et, au commencement du VII^e^ siècle, sur celles de Justinien II et Tibère IV (705-711), on lit : DN.IHS.CHS. REX REGNANTIVM. De ces trois légendes, les deux premières ne sont pas sans analogie avec le IC.XC. NIKA d'où peut provenir le *Christus vincit* de notre devise, et la troisième contient le germe de *Christus regnat.* Mais ce ne sont là que des vraisemblances, ou, si l'on y tient, des probabilités.

V. Origine des *laudes gallicanæ.* — Ce qui vient d'être dit pourrait induire à penser que les *laudes* gallicanes, indépendantes de la liturgie romaine, ne sont pas sans quelque rapport avec l'usage liturgique byzantin. On y verrait un nouvel indice dans le fait que les *laudes* se rapprochent des litanies par les invocations adressées aux saints, aussi bien que par les formules laudatives en l'honneur de la divinité. En outre, les liturgies grecques contiennent des prières pour la paix de l'Église, pour les pontifes, pour les souverains; ce sont les εἰρηνικά, où « prières pacifiques », qui ne sont pas sans analogies avec certains termes employés dans les *laudes.* Mais il est vrai que des prières semblables sont de toutes les époques, et se rattachent aux plus anciennes pratiques de l'Église. Dès l'époque apostolique saint Paul et Saint Clément recommandent de prier pour les princes temporels et pour la paix de tous. Ces prières sont en vigueur dans l'Église à l'époque de saint Justin et de Tertullien. Les liturgies grecques contiennent des spécimens nombreux de ces εἰρηνικά, dans lesquelles sont comprises des invocations à Dieu en faveur des souverains.

Des prières analogues pour les pontifes et pour les souverains se retrouvent dans les *laudes* et semblent en être l'objet principal. Mais ce n'est pas leur objet, c'est leur forme qui donne aux *laudes* leur caractère essentiel, et nous savons à quelle origine elles se rattachent par ce côté. Les *laudes* viennent des anciennes *acclamationes* dont elles conservent les formules principales. Les *laudes* ne sont, en un certain sens, que des *acclamationes* développées. Bien que, pour le fond, elles puissent offrir une analogie lointaine avec telle ou telle liturgie grecque, les *laudes* en sont indépendantes. On ne les rencontre, en réalité, que dans les liturgies latines et en Occident seulement. C'est là qu'elles se constituent, et puisqu'elles ne sont signalées à Rome que longtemps après leur apparition en Gaule, il paraît vraisemblable de rapporter leur origine à cette contrée et à quelque coutume locale dont elles fourniraient, au besoin, le témoignage. Leur première apparition à la fin du VIII^e^ siècle et au IX^e^ dans le pays soumis aux princes carolingiens, ne pourrait-elle pas se rattacher à quelque usage dont on retrouverait, ce semble, la trace dans les injonctions souvent réitérées par les capitulaires de prier pour le souverain et pour sa famille, jointes aux recommandations que font de tout temps les conciles des Gaules, de ne pas négliger la mention du pape dans les prières de l'Église? *Et hoc nobis justum visum est,* dit le III^e^ concile de Vaison, tenu en 529, *ut nomen domini papæ, quicumque Sedi apostolicæ præfuerit, in nostris ecclesiis recitetur* [3], et un capitulaire donné à Aix-la-Chapelle, en 801 : *Ut cuncti sacerdotes precibus assiduis pro vita et imperio domini imperatoris et filiorum ac filiarum salute oret.* L'institution des *laudes* dans les Églises de France aux VIII^e^ et IX^e^ siècles pourrait servir à démontrer que ces Églises avaient conservé encore à cette époque quelque indépendance, avec des usages particuliers et même une sorte d'initiative malgré la réforme qui, depuis le milieu du VIII^e^ siècle, leur avait imposé la liturgie de l'Église de Rome. Grancolas (voir ce nom) exprime une pensée analogue lorsqu'il écrit que le *Missale francorum* ressemblait, après cette réforme, au *Missale romanum,* mais qu'il contenait en plus des prières pour le roi, dans les collectes et dans le canon [4].

H. Leclercq.

LAUDES PUERILES. — Benoît, chanoine de Saint-Pierre de Rome, est l'auteur d'une compilation qui paraît avoir été écrite entre 1140 et 1143. L'auteur a donné à son ouvrage le nom de *liber politicus* (il voulait dire *polyptychus*), mais ce titre n'est pas justifié par le contenu de l'ouvrage où se trouve rassemblé *quod de dignitate Romani pontificis et presbiterorum cardinalium ac diaconorum ceterorumque ordinum curiæ, necnon et de ecclesiastico officio totius anni per multa temporum spatia vidi, et a sapientibus curiæ et quod alii doctores Ecclesiæ in suis scriptis reliquerunt.* Cet avertissement se lit au début de l'*Ordo* auquel il sert d'introduction. En somme, il s'agit ici non d'administration et de comptabilité comme l'annonce un polyptyque, mais de cérémonies liturgiques, telles qu'on peut s'attendre à les rencontrer dans un *Ordo.* C'est l'*Ordo* qui se trouve au début des deux manuscrits de Benoît conservés à Rome : le *Vallicellanus F. 73,* du XV^e^ siècle, et le *Vaticanus 5348,* également du XV^e^ siècle. *L'Ordo* est précédé de la dédicace à Guy de Castello et suivi de quatre appendices, entre lesquels s'intercale un catalogue pontifical terminé à Innocent II (1413). Viennent ensuite deux morceaux relatifs aux fêtes populaires et les *Mirabilia.*

Le chanoine Benoît s'intéresse par-dessus tout aux cérémonies où intervient le pape escorté des dignitaires de la cour pontificale. En plus des cérémonies religieuses, Benoît s'est arrêté à quelques réjouissances populaires; il leur a consacré un dernier appendice de son *Ordo.* Il s'occupe d'abord de la fête de la Cornomanie (voir *Dictionn.*, t. VIII, au mot Laudes gallicanæ, col. 1898) célébrée le samedi après Pâques devant le palais du Latran; à la description de la fête il joint un texte des chants que l'on y exécutait. Cette fête de la Cornomanie est très ancienne. (Voir ci-dessus, col. 1899.) Jean Diacre y fait allusion dans la *Cena Cypriani,* composée en 876 [5] :

> *Hac ludat papa Romanus in albis paschalibus*
> *quando venit coronatus scolæ prior cornibus*
> *ut Silenus cum asello derisus cantantibus*
> *quo sacerdotalis lusus designet mysterium.*

Ainsi, dès le troisième quart du IX^e^ siècle, la cérémonie burlesque existait à Rome; nous ne pouvons dire si elle remonte beaucoup plus haut et, dans le

[1] Cohen, *Médailles impériales romaines,* 1859, t. VI, p. 325, 353. — [2] Sabatier, *Description générale des monnaies byzantines,* 1862, pl. XXVIII, n. 26-29. Can. 4, dans Labbe, *Concilia,* t. IV, col. 1680. — [3] *Monumenta Germaniæ historica, Leges,* t. I, p. 87. — [4] Grancolas, *Les anciennes liturgies,* t. I, p. 353; cf. A. Prost, dans *Mém. de la Soc. nat. des antiq. de France,* 1876, t. XXXVII, p. 153-208. — [5] *Cena Cypriani,* édit. Lapôtre, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire,* 1901, t. XXI, p. 319.

doute, nous ne pensons pas devoir en parler comme existant avant le IXe siècle.

A la suite des chants de la Cornomanie, le chanoine Benoît a transcrit la séquence grecque que les chantres exécutaient après les vêpres pascales, pendant que l'on servait des rafraîchissements au pape et à sa cour, dans le portique du baptistère.

En troisième lieu viennent les visites que les enfants font de porte en porte le 31 décembre et le 1er janvier. Nous avons parlé déjà de cette solennité des calendes de janvier (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 623); le rite observé par ces enfants est certainement ancien, il peut se rattacher par certains détails à des coutumes antiques. Les enfants vont, la veille au soir, de porte en porte, avec un plateau; l'un d'eux est masqué et pousse des sifflements; d'autres battent le tambour et recueillent les offrandes, qui paraissent avoir consisté surtout en légumes secs. Le lendemain, avant le jour, ils reviennent deux par deux, se partageant les maisons. Ils portent du sel et des branches d'olivier... Aussitôt entrés, ils jettent dans le feu une poignée de sel et quelques feuilles, en articulant des vœux pour que l'on ait beaucoup d'enfants, de petits cochons, d'agneaux, etc. En retour de ces souhaits on leur donne un peu de miel.

Puis vient le tableau du Carnaval au Monte-Testaccio, enfin les cortèges de la mi-carême : les enfants vont encore de porte en porte chanter des *laudes* et quêter des œufs. Ici se trouve le texte des *laudes*. Ces chants remontent à une date certainement très ancienne. Le chanoine Benoît a pris sur lui d'y introduire le nom du pape Innocent II; cette interpolation ne doit pas plus donner le change que la mention, également interpolée, du nom de Benoît VIII ou Benoît IX dans les pièces grecques. Il faut remonter au moins jusqu'au Xe siècle, et comme on le verra plus loin, peut-être plus haut encore.

Le texte inséré par le chanoine Benoît est très corrompu, sans qu'il faille rendre le chanoine responsable de ces altérations. P. Fabre et L. Duchesne se sont appliqués à remettre sur pied ces morceaux de poésie populaire. Après eux, V. Tommasini est revenu sur ce sujet, et finalement L. Duchesne a repris l'ensemble des textes dans l'*introduction* à son édition du *Liber censuum;* il semble qu'il n'y ait rien de mieux à faire que de lui laisser la parole [1].

« Il y a lieu, dit-il, pour restituer ces textes de tenir compte de ce fait assez évident, que tout est rythmé. Si, en plusieurs endroits le rythme disparaît, c'est que le texte a été envahi, soit par la rubrique, soit par des noms propres rebelles au mètre ou par des qualificatifs honorifiques. D'autre part, il n'est pas moins clair que les chansons ne sont pas toujours données au complet. Ainsi la chanson grecque alphabétique devait aller jusqu'à l'Ω, tandis que dans notre texte elle s'arrête au Θ. »

D'abord se présente une formule de prière qui correspond peut-être aux *laudes ante ecclesiam :*

Eya preces de ioco!
Deus ad bonam horam,
Deus in tuo nomine;
Sancta [2] *Dei genitrix,*
columna bona;
Sancti Apostoli,
corona Christi.

C'est comme un début de litanie. Ensuite on lit la rubrique : *Exeant pueri de scola ad novum argenzolum.* Le mot *argenzolum* reste inexpliqué. Suit un cantique dont les deux premiers quatrains paraissent adressés aux enfants par un tiers, le maître peut-être; le deuxième est à peu près inintelligible :

Pueri mei,
Pueri boni,
Quam multi estis,
Multi et boni!

In campo Martis
erant.....
sunt centem dies
in Gabrieli [3].

Gaudeat [4] *papa,*
Gaudeat Roma,
Gaudeat magister,
Gaudeant discentes.

Gaudeant et nostri
[optimi [5] *] parentes,*
qui nos ad scolam dederunt
et bene nos nutrierunt.

Les deux premiers quatrains sont en « vers » de cinq syllabes; dans les derniers, on passe de cinq à six, puis à huit syllabes.

Dans la section suivante les mots *Octo, Octobria* semblent indiquer un chant de réjouissance à propos des fêtes de la vendange, des *ottobrate*. On pourrait rétablir ici un distique :

Octo, octobria
Papa cum gloria.

Puis vient un dialogue :

(Magister) : *Victoria !*
(Pueri) : *De ista patria!*
Arma Romanorum tu, Domine, adiuva!
Domnus meus es tu, domne apostolice!
Caballus tuus, semper portet coronam [6].

« De ce qui suit, dit Duchesne, je ne parviens à rien tirer. »

Le premier des deux textes grecs débute par trois strophes qui correspondraient assez aux vœux exprimés par les écoliers au premier jour de l'an. Elles sont en bien mauvais état :

Οἰκοδέσποτα χαῖρε !
χαῖρε μετ[ὰ σ]ῶν πάντων!
Νέο]ν ἔ]τος εἰσορῶ,
εἰσ]ορῶ εἰς τὸ μέλλον.

Ὁ καιρὸς εἰσῆλθε
καρποφορεῖτε
καὶ ἀγαλλίασθε
τῇ ἀγαλλιάσει.

Ὦ Σῶτερ ἀθάνατε,
ζωὴν αὐτοῖς παράσχου,
συγγένειαν καὶ τέκνα,
πρόβατα, πτηνά, ποῦλα [7].

Il manque un vers au quatrain suivant, qui semblerait se rattacher, non aux souhaits des calendes de janvier, mais à ce qui suit, au réveil de mars. Je supplée

[1] Le *Liber censuum de l'Église romaine*, 1910, t. I, p. 109-113. — [2] Les mss. donnent *Sca M. D. g.;* Duchesne élimine *Maria* à cause du rythme et parce que *S.D. g.* est plus conforme au style liturgique de Rome. — [3] A Rome il y avait un oratoire dédié à saint Gabriel et pas de fête célébrée en son honneur; le nom de Gabriel n'a pas dû désigner la fête du 25 mars. — [4] Les mss. ajoutent ici : *Domnus noster sanctissimus.* — [5] Ou quelque autre mot de même valeur métrique. — [6] On nommait *corona* la procession pontificale où se montrait le pape, portant la tiare *(corona)* et à cheval. — [7] Se rappeler le vœu : *Tot filii, tot porcelli, tot agni et de omnibus bonis optant.*

plée dit L. Duchesne, sans doute trop énergiquement :

Δάμαλιν τὴν ἄγριαν
[διώκουσιν οἱ μόσχοι]
κἠμεῖς ὄντες σχολεῖται
ὡς ἔχει νοῦς μανθάνομεν

Φύγε, φύγε Φεβροάρι,
ὁ Μάρτις σε διώκει.
Ὑπέρβα, ὑπέρβα, Φεβροάρι,
χαῖρε μετὰ πάντων, ὦ Μάρτι.

Le latin reparaît. Les enfants se présentent au Latran et demandent le pape pour lui chanter laudes :

Aperite nobis portas !
ad domnum papam venimus,
salutare illum volumus
et laudes illi levare.
Quomodo qui ad Cæsarem [1]...

La suite a dû se perdre. On entend aussitôt une série d'acclamations adressées au pape :

Domine aperi fenestram. (Vides qui venit [2]*) Sol veni ! Luna veni ! Nubes celestis cum manna veni* [3]*. Ad domnum nostrum papam sanctissimum cum palma veni*[*mus*]*. Deus, da illi vitam ! Christe dona ill*[*i vit*]*am !*

Dans le grec qui vient après ces acclamations il y a lieu de distinguer plusieurs parties. La première est une chanson au retour des hirondelles. Les enfants vont l'annoncer de maison en maison :

Ἄρξωμεν πρῶτον εἰπεῖν
χαίρετε πάντες ὧδε.
Χελιδόνα, χελιδό
βασιλίαν εἶσειδα
πάλιν ὧδε παρ' ἡμῖν.
Γεωργεῖτε, γεωργοί,
κατὰ πάντα ἐπι γῆ.
Διὰ ὕδωρ καὶ πηλὸν
πύργον μ' οἰκοδόμησα [4].
. . . . . .
Πέντε, πέντ' ἄλλα πέντε [5].
Ἐξῆλθες, ἀστρόφορε,
τῶν ἀγγέλων σύμβουλε,
σύμβουλε καὶ σύσκηνε.

Ἀναμένει σε ὁ κόσμος.
ἱλαρὸς καὶ ὡραῖος.

Suivent des chansons d'école. Après une description du maître, qui depuis l'aurore, ne fait que lire et écrire, vient une sorte d'exercice de chant et d'acclamation, puis un catéchisme en vers alphabétique :

Ἀγαλλίασθε παῖδες
ἐς τὸ σχολεῖον τρέχοντες
γράμματα μανθανοντες.

Ὁ μαγίστερ ἡμῶν
ὁ διδάσκαλος ἡμῶν
ἀπὸ τῆς ἀνατολῆς
γράφει καὶ ἀναγινώσκει
καὶ λαμβάνει τὸ βάκιν [6]
τὸ βακιν καὶ τὸν σταυρόν.

Ὁ Θεὸς ἐλεήσον ἡμᾶς [7]. — *Ter vices.*
Ἔξω Φεβροάρι.
Ἔξω ὦ Μάρτι. — *Ter vices.*
Ἀνέτειλεν τὸ ἔαρ. — *Bis.*

ποάζουσι τὰ πάντα. — *Bis.*
[Κύριε] διδάσκαλε
ὁ Θεός σε φυλάξῃ. — *Bis.*
φιλοπονοῦντα
τοὺς μαθητάς σου. — *Bis.*

τὴν τοῦ λόγου σου
τὴν ἅρπασιν. — *Bis.*
τὴν τοῦ λόγου σου
ἐπιτελοῦντας
Ῥωμανία νίκα!

Leçon de grammaire et de catéchisme :

Ἄλφα Ἀρχηγὸς τῶν ἁπάντων
Βῆτα Βασιλεύει Κύριος

Respondent Romani : Amen.

Γάμμα Γεννᾶται [μὲν] ὁ Χριστὸς
Δέλτα Διὰ λόγου θεϊκοῦ

Respondent Romani : Amen.

Ε Ἔρχεται [δ']ἐπὶ τῆς γῆς
Ζῆτα Ζωὴν φέρειν τῷ κόσμῳ.

Respondent Romani : Ἔρχεται.

Ἦτα Ἥλιος καὶ σελήνη
Θῆτα Θεὸν προσκυνουμενοι

Enfin les écoliers expriment leur joie d'avoir été mis en vacances pour chanter le printemps :

Ἐν γῇ καινὴ χαρμονὴ
τῶν παίδων ἀνέστησεν;
ὁ μαγίστερ γὰρ αὐτοὺς
ἀπέστειλεν χαίρεσθαι.

Χριστὲ ὁ Θεὸς ἡμῶν
φύλαξον τοὺς προύχοντας,
(βενεδίκτον [8] πατριάρχην
ἐν πολλοῖς τοῖς ἔτεσι)
τὸν διδάσκαλον ἡμῶν
Κύριε, φύλαξον.

Ὡς οἱ παῖδες τῷ Χριστῷ
Ἑβραίων κραυγάζομεν
Ὡσαννὰ τῷ ἥκοντι
Χριστῷ τῷ υἱῷ Δαβίδ!

Ἀπὸ τῆς ἀνατολῆς
τὸ ἔαρ ἀνέτειλε
καὶ φωτίσει ἀναστὰς
κοσμον πάντα ὁ Σωτήρ.

La dernière pièce est beaucoup mieux conservée que le reste. Elle a été rédigée pour être exécutée devant le pape :

Euge benigne
papa (Innocenti),
qui vice Petri
cuncta gubernas.
2. *Orbita celi*
clara refulget
nubibus atris
inde fugatis.
3. *Tempore veris*
cuncta nitescunt
arva per orbem
flore corusco.
4. *Floret ubique*
campus et omnis
terra resultat
germine pulcro.
5. *Mellea promit*
clericus ordo
cantica Christo
voce canora.

[1] L'un des copistes a corrigé *quomodo* FIT *ad Cæsarem*. Ce sens n'est pas naturel : dans les idées des Romains du XII[e] siècle, les *laudes* impériales sont une imitation des *laudes* pontificales et non le contraire, bien qu'au fond, pour nous, ce soit précisément le contraire. — [2] Ces mots sont sans doute prononcés par un des écoliers qui a le premier aperçu le pape. — [3] Le pape est comparé au soleil, à la lune, à la nuée céleste d'où pleuvait la manne. On attend largesse. — [4] C'est l'hirondelle qui parle de son nid : il doit y avoir ici une lacune, car on s'aperçoit que cela ne suit pas ce qui précède. — [5] Dans le texte on lit δεκά εντε, qui totalise ce que les enfants énumèrent. — [6] Τὸ ἄβακον, un tableau scolaire, ou des tablettes à écrire. — [7] Leçon de chant. — [8] Ces deux vers paraissent interpolés dans le texte primitif. Le pape est déjà compris dans le groupe des προύχοντες.

6. *Summe redemptor*
protege papam
Christe (Innocentium)
queso benignum.
7. *Tu pie presul*
inclite doctor
munera nobis
digna repende.
8. *Qui regis omnes*
ut pater almus
nutris alumpnos
ubere sancto.
9. *Dirigis uno*
semper amore
quas tibi Christus
contulit oves.
10. *Tempore longo*
quod, pie, vivas
papa precamur
vocibus omnes.
11. *Regna polorum*
optime, scandas;
junctus ubique
angelis extes.
12. *Conditor orbis*
protege papam,
Christe (Innocentium)
tempore longo.
13. *Aurea Roma*
presule tanto
digna resultans
cantica promit.
14. *Martius instat*
mensis ubique
quo Deus auctor
cuncta creavit.
15. *Quo nemus omne*
fundit odores
prebet et altis
montibus umbram.
16. *Flore coruscat*
terra respersa
gignit et arbor
dulcia poma.
17. *Clara recurrunt*
sidera celi,
alba nitescunt
prata primis.
18. *Germine pulcro*
leta resplendent
semina cuncta
sparsa per orbem.
19. *Gaudet arator*
carpere fructum
atque sopori
tradere membra.
20. *Audit ab omni*
sepe viator
cantica laudis
voce sonora.
21. *Euge, benigne,*
presul honeste,
inclite doctor,
pastor amande!
22. *Respice clerum*
atque Quirites
dulce canentes
carmen in aula.
23. *Munera cunctis*
grata repende
qui pius extas
semper egenis.

Il ne paraît pas que tous ces quatrains forment une seule et même chanson. Une coupure serait indiquée après la onzième strophe. Dans les deux parties ainsi obtenues on retrouve la prière pour le pape et la demande de gratification. Si tout se tenait cela ferait double emploi. Le printemps est célébré dans les deux parties. Cependant, il y a, dans la seconde, des couplets qui n'ont pu être chantés ensemble; ce sont des rechanges pour les diverses saisons de l'année. Ainsi ce n'est pas au mois de mars (14) que les arbres portent leurs fruits (16) et que le laboureur les recueille (19). Quand les prés sont couverts de givre (17), on n'entend pas chanter derrière les haies (20); les bois sont sans parfums et les montagne sans ombre (15).

Il y a donc de l'incohérence et de la confusion. On a juxtaposé des morceaux sans rapports les uns avec les autres, en oubliant d'indiquer par rubriques le passage d'une pièce à une autre. Il semble que l'on ait copié, et cela incomplètement, souvent par simples extraits, un cahier de chansons, dans lequel ceux qui s'en servaient habituellement pouvaient, à la rigueur, se retrouver mais qui, pour les autres, présentait beaucoup d'obscurités. A deux reprises on nous représente toute cette farrago comme ayant été exécutée ensemble, à la Cornomanie et à la mi-carême. Mais le chanoine Benoît, qui nous renseigne ainsi, ne pouvait avoir de souvenir bien précis sur de tels détails, car ces fêtes ne se célébraient plus de son temps.

« Je crois aussi, terminait Duchesne, que les écoles et les écoliers que l'on met ici en scène n'ont rien à voir avec la *schola cantorum*, et qu'il s'agit toujours des petites écoles de quartier. » Cette considération reporte la composition des pièces grecques au temps où la population de cette langue était encore assez importante à Rome, pour nécessiter l'entretien d'écoles élémentaires dans lesquelles l'enseignement était donné en grec. La période byzantine de l'histoire de Rome commence vers le milieu du VI^e^ siècle, mais c'est seulement au siècle suivant que l'on constate la présence d'une colonie grecque considérable. Elle se maintint jusqu'à la fin du X^e^ siècle et même au delà. Ce n'est pas à ses derniers moments que je serai tenté d'attribuer la composition de nos chants grecs, et je remonterai vers le VII^e^ siècle bien plutôt que je ne descendrai au XI^e^.

H. Leclercq.

LAUNEGILD. — Le *launegild* ou *launichild* est une formalité employée principalement dans les donations. Ce qu'on en sut longtemps se trouvait résumé dans cette proposition : le *launegild* est un objet quelconque, de peu de valeur, que, d'après le droit lombard, le donataire doit donner au donateur, pour que la donation soit valable. Or cette définition doit être beaucoup élargie. Elle répond à la théorie du *launegild* selon la législation des rois lombards; mais en contrôlant cette théorie par les documents de la pratique juridique, formules et diplômes, on trouve : 1° que le *launegild* peut être, au lieu d'un objet de peu de valeur, un objet de grand prix, ou au contraire une pure abstraction (c'est ainsi que dans les donations pieuses, le donataire reçoit souvent, pour tout *launegild*, la promesse de la vie éternelle ou celle d'une rémunération au centuple dans l'autre monde); 2° que le *launegild* n'a pas été employé seulement dans les donations, mais aussi dans un grand nombre d'autres actes; 3° que le *launegild* n'est pas toujours nécessaire à la validité des actes où il est employé. Ces trois points ressortent non seulement d'une consultation attentive de presque toutes les collections de diplômes imprimés, mais encore de nombreuses copies de documents inédits conservés aux archives de différentes villes d'Italie[1].

L'emploi du *launegild* dans d'autres actes que les fondations est le fait principal qui ressort de la consultation des diplômes et des formules, car les lois n'y font pas allusion et ne parlent de *launegild* que pour les donations. Cette différence entre la législation et la pratique demande à être expliquée. N'y voir qu'une tendance instinctive à accroître les garanties juridiques de la validité des actes ne suffit pas à satisfaire l'esprit sur ce point : car pourquoi ce besoin vague aurait-il porté les hommes à choisir particulièrement le *launegild*, plutôt que toute autre formalité? Il n'y a guère qu'une solution qui résolve complètement la question : c'est que si les actes où se rencontre l'emploi du *launegild* ne sont pas des donations, ils ont pu néanmoins être considérés comme tels par les parties ou les notaires qui les ont rédigés. Ces actes sont, pour ne parler que des principaux, la tradition de la femme nouvellement mariée à son mari, l'adoption d'un enfant, l'émancipation par le père de famille; le partage de succession, la constitution des droits de servitude et de gage, les obligations de tout genre, l'acquiescement à une demande en justice, la transaction, la délation du serment, etc., etc. Or, sans discuter en détail ce qui concerne chacun de ces actes, il est aisé de voir que tous contiennent de la part d'une des parties la cession d'un bien ou d'un droit, cession non compensée de l'autre côté par le paiement d'un équivalent en argent ou en nature. N'est-ce pas assez pour que des praticiens d'une époque d'ignorance, peu au fait des abstractions et des théories juridiques, aient cru y voir en quelque sorte des donations?

Quelle est l'origine du *launegild* prescrit par la loi lombarde comme une formalité indispensable de la donation? L'examen du texte des lois doit suggérer

[1] H. L. Bordier, *Jugement lombard rendu en l'an 762*, dans *Bibl. École des Chartes*, 1846, t. VIII, p. 43-54.

la réponse. Si l'on compare les lois de Rotharis (VII^e siècle) avec celles de Luitprand (VIII^e siècle), on remarque que le *launegild* tient beaucoup moins de place dans les premières que dans les secondes. Les lois de Rotharis reconnaissent presque exclusivement un autre mode de donation, le *thinx* ou *gairethinx* qui tomba de bonne heure en désuétude et dont les textes postérieurs ne parlent guère plus. Elles donnent *thinx* et *donatio* pour deux termes synonymes : *thinx quod est donatio. — donatori, ipsum thinx quod antea fecit... — per gairethinx, id est donationem;* le *launegild* est à peine l'objet d'une ou deux mentions. Dans les lois de Luitprand au contraire, le *launegild* est toujours mentionné; le texte, en outre, témoigne qu'il s'était introduit par la pratique et non par la loi : *quia et sic* (= *si*) *specialiter in edictum non fuit institutum, tamen usque modo sic est indicatum.* Mais on ne lui reconnaît pas encore bien franchement le caractère de la donation; on l'oppose encore au *thinx*, comme à la seule donation proprement dite : ainsi pour étendre à la donation par le *launegild* une disposition de Rotharis relative à la donation par le *thinx*. Luitprand écrit : *Ideo nos, dum is ipso edicto legitur de thinx quod est donatio, nobis conparit quod* PER NULLAM DONATIONEM NEC PER LAUNEGILD *possit...* Si l'on remarque en même temps que le *launegild* consiste dans un *contre-don*, ou, comme disent certains textes *widerdonum*, fait par le donataire au donateur, en échange du don principal fait par le donateur au donataire, n'est-on pas conduit à supposer que jusqu'à Luitprand, le *thinx* était le seul mode de donation reconnu par la loi lombarde, et que la cession avec *launegild* n'était qu'une opération fictive, dans laquelle la donation véritable se cachait sous l'apparence d'un acte onéreux vente ou échange? Ces actes fictifs sont fréquents dans l'histoire du droit, et surtout dans l'histoire du droit italien du Moyen Age; ils sont le produit d'une pratique notariale assez avancée; mais est-il téméraire de supposer que cette pratique ait pu en venir là dès le VIII^e siècle. Cette hypothèse explique d'ailleurs fort bien comment l'omission de la formalité du *launegild* entraînait la nullité de l'acte : si cet acte était censé une vente, et si on prouvait qu'aucun prix de vente n'avait été payé, la prétendue vente ne pouvait subsister. Le *launegild* dut garder ce caractère de prix de vente fictif jusqu'aux lois de Luitprand, qui le reconnurent le consacrèrent officiellement : alors seulement la donation *per launegild* fut légalement comptée comme une véritable donation.

H. LECLERCQ.

LAURENT (Saint). — I. Le martyre. II. Le supplice. III. Les monuments. IV. Le culte. V. Saint-Laurent-hors-les-Murs : 1. La basilique; 2. La mosaïque; 3. L'épigraphie. VI. Saint-Laurent *in Damaso*. VII. Saint-Laurent *in Panisperna*. VIII. Saint-Laurent *in Miranda*. IX. Saint-Laurent *in Lucina*. X. Oratoire. XI. Épigraphie.

I. LE MARTYRE. — En 258, l'empereur Valérien promulgua un édit de persécution qui complétait celui qu'il avait donné l'année précédente. L'édit ne nous a pas été conservé dans son texte original, mais voici ce qu'un contemporain en disait à un de ses amis après avoir pris des renseignements sûrs. « Ceux que j'avais envoyés à Rome afin de connaître l'édit rendu contre nous, écrivait Cyprien de Carthage à son collègue Successus, évêque d'Abbir Germaniciana, ceux-là sont maintenant revenus. Beaucoup de bruits divers et peu sûrs couraient à ce sujet. Voici la situation : Valérien a écrit au sénat que les évêques, les prêtres et les diacres seront exécutés sur-le-champ; les sénateurs, les nobles et les chevaliers romains perdront leur rang et leurs biens, et si, après la confiscation, ils persistent à être chrétiens, ils seront aussi décapités; les matrones devront être dépouillées de leur fortune et envoyées en exil; les Césariens (serviteurs de la maison impériale) qui ont confessé le christianisme avant l'édit ou le confesseront depuis, seront punis par la confiscation, enchaînés, et transportés dans les domaines du fisc pour être attachés à la glèbe. L'empereur Valérien a joint à son message un modèle des lettres qui vont être envoyées aux gouverneurs des provinces; nous espérons tous les jours les voir arriver, et nous restons debout dans une ferme foi, prêts à souffrir le martyre, attendant de la grâce et de la miséricorde du Seigneur la couronne éternelle. Mais apprenez que Sixte a été décapité dans le cimetière, le 8 des ides d'août, et que quatre diacres ont partagé son supplice [1]... »

Le 6 août, le pape Sixte II était venu offrir le saint sacrifice dans une crypte de la catacombe de Prétextat; il fut signalé et le nouvel édit ne connaissant rien qui pût lui faire obstacle, le cimetière fut cerné, envahi, fouillé. Peut-être quelque traître menait-il l'opération, car la surprise paraît avoir été complète. Sixte, assis dans sa chaire, adressait la parole à son auditoire dans une pleine sécurité. Saisi, emmené avec les ministres du culte, le pape comparut entouré de ses diacres devant le préfet du prétoire ou le préfet de la ville qui siégeait en permanence. L'évêque fut condamné à mort et ramené sur les lieux mêmes de l'arrestation pour y être décapité.

Pendant ce trajet, le premier diacre, Laurentius, averti de ce drame si rapide, accourait pour revoir une dernière fois « son pape »; il l'aborda et on leur prêtait ce bref dialogue : « Père, où vas-tu sans ton fils? prêtre, où vas-tu sans ton diacre? » Sixte répondit : « Mon fils, je ne t'abandonne pas. De plus grands combats t'attendent. Ne pleure pas; tu me suivras dans trois jours [2]. » Probablement les gens de l'*officium* ressemblaient alors aux commis et aux bureaucrates de tous les temps; ils se disaient : pas d'histoires, pas d'affaires, et ils se préoccupaient de terminer celle-ci avant de s'en mettre une autre sur les bras. D'ailleurs c'étaient des païens qui ne connaissaient pas cet homme qui avait échangé quelques mots avec le condamné sans retarder la marche du cortège; peut-être avant qu'il n'en dise plus l'avait-on écarté d'une bourrade; certainement Laurentius n'a pu pénétrer dans la catacombe dont l'entrée devait maintenant être gardée. Sixte et ses compagnons de supplice, Januarius, Magnus, Vincentius, Stephanus entrèrent seuls avec les bourreaux et quelques greffiers; ils périrent dans la crypte où ils avaient été arrêtés quelques heures auparavant. Felicissimus et Agapitus, autres diacres, furent mis à mort le même jour dans un autre lieu.

Ce drame si rapide n'était pas une vengeance, mais le coup de désespoir d'un gouvernement aux abois. Valérien avait été longtemps bienveillant et même favorable aux chrétiens; s'il devenait leur persécuteur, c'était pour s'emparer de leurs biens et parer aux difficultés financières de son gouvernement. Sixte et les diacres l'intéressaient très peu, beaucoup moins que la richesse de cette Église de Rome dont ils semblaient plus ou moins détenteurs. Leur mort ouvrait une succession qui était une liquidation importante. Comme il arrive presque toujours, l'État, maître et gardien des lois, les ignore parfaitement et va de déception en désillusion. Valérien et son gouvernement pensaient faire un coup de filet sans pareil; en s'emparant des propriétés de l'Église de Rome ils mettraient, croyaient-ils, la main sur le pécule de la communauté et ce pécule devait être un trésor. Or, si la communauté était frappée en tant que collège

[1] S. Cyprien, *Epist.*, LXXX. — [2] S. Ambroise, *De officiis*, I, XLI.

illicite, elle se trouvait dissoute, mais ses membres avaient la permission de se partager les biens acquis. *Collegia si qua fuerint illicita, dissolvantur*, dit Marcien [1]. *Sed permittitur eis, cum dissolvuntur, pecunias communes, si quas habent, dividere, pecuniamque inter se partiri.* Autrement dit, les propriétés susceptibles de partage en nature se diviseront entre les anciens associés; celles qui ne peuvent être partagées seront l'objet d'une licitation, dont le prix leur sera distribué; enfin celles que des lois spéciales mettent hors du commerce, comme les sépulcres communs, devront être respectées, bien que l'usage en puisse être interdit.

Un gouvernement qui « gouverne »avec la hache ne s'attarde pas volontiers à ces scrupules; ayant la force, il en abuse et après s'être emparé, en 257, du domaine ecclésiastique, il prétendait, en 258, s'emparer du patrimoine mobilier. Or il fallait pour cela la connivence ou du moins la complaisance — mettons si l'on veut, la couardise — du premier diacre.

L'évêque de Rome lui déléguait ordinairement la partie administrative de sa charge, c'était de tradition et cela se savait partout; aussi la situation du premier diacre était considérable à Rome à raison de l'importance des biens fonciers de cette Église. Tout le temporel dépendait de lui : il dirigeait les travaux des cimetières, gouvernait le nombreux personnel qui y était attaché; percevait les revenus ecclésiastiques, conservait les archives, dispensait les pensions et les aumônes. A lui fait probablement allusion une inscription parlant du MINISTRATOR CHRESTIANVS [2]. Le poète Prudence décrit ainsi sa situation prééminente [3] :

Hic primus e septem viris
Qui stant ad aram proximi,
Levita sublimis gradu
Et cæteris præstantior.

Claustris sacrorum præerat,
Cælestis arcanum domus
Fidis gubernans clavibus
Votasque dispensas opes.

Cet emploi mettait, dans une certaine mesure, sous sa dépendance le clergé, les confesseurs de la foi, les veuves, les orphelins, les pauvres, en un mot tous les pensionnaires de la communauté chrétienne, et jusqu'aux Églises lointaines auxquelles celle de Rome envoyait des secours. On lui donnait le titre de « diacre du pape [4] »; lui-même appelait le pontife « son pape [5] » ou « son père [6] ». Il succédait souvent au pontife qui l'avait promu à ce poste éminent et sous les yeux duquel il avait exercé sa charge. C'est ainsi que Calliste (voir ce nom) après avoir administré en qualité de premier diacre le cimetière qui a conservé son nom, succéda à Zéphyrin dans la chaire de saint Pierre; le pape saint Étienne eut de même pour successeur son diacre Sixte, celui que nous venons de voir succomber. Les exceptions à cette pratique étaient rares; on n'y dérogeait guère que si le premier diacre avait été écarté comme indigne (ce fut le cas de Nicostrate, lors de l'élection de Corneille) ou s'il était prédécédé. Parlant des usages de l'Église romaine au IIIe siècle, Euloge d'Alexandrie dit que l'archidiacre montait au trône pontifical en vertu d'une coutume invétérée, et que l'ordonner prêtre avant l'élection était lui ôter tout espoir du rang suprême [7]. Laurent aurait probablement, en des jours plus calmes, succédé à Sixte II s'il ne l'avait suivi à trois jours de distance [8] :

Fore hoc sacerdos dixerat
Jam Xystus adfixus cruci
Laurentium flentem videns
Crucis sub ipso stipite :

Desiste discessu meo
Fletum dolenter fundere;
Præcedo, frater, tu quoque
Post hoc sequeris triduum.

« Le prêtre Sixte déjà attaché à la croix, et voyant Laurent pleurer au pied de cette croix, le lui avait prédit : « Cesse de verser des larmes sur mon départ; je te précède, frère, et tu me suivras après trois jours. » Ces vers de Prudence ont suscité une controverse; on y a vu la preuve que saint Sixte avait été crucifié. « Les martyrologes, dit Tillemont, les actes de saint Laurent, qui n'ont point d'autorité, et le pontifical de Bollandus, qu'on croit être du VIe siècle, et qui est plein de fautes, disent que saint Sixte fut décapité, au lieu que Prudence dit qu'il fut attaché à la croix. Saint Cyprien se sert du mot *animadversus*, qui signifie assez souvent être décapité, d'autant que c'était le supplice ordinaire; mais cela n'empêche pas qu'il ne se puisse appliquer à toute sorte de dernier supplice, et qu'ainsi on ne le doive expliquer par ce que Prudence dit deux fois positivement que saint Sixte fut crucifié [9]. »

Tillemont est dans l'erreur, et, ici, comme en d'autres circonstances, les découvertes de l'archéologie moderne infirment l'opinion du savant critique. L'histoire du martyre de saint Sixte est aujourd'hui bien connue et le témoignage de saint Cyprien est formel : *Xistum in cimitirio animadversum sciatis octavo iduum augustarum.* Tillemont reconnaît que le mot *animadversus*, employé par l'évêque de Carthage, a, dans la langue du IIIe siècle, le sens habituel de *décapiter* [10] et saint Cyprien était certainement bien informé, car il entretenait d'étroites et fréquentes relations avec le clergé romain, et un messager fut envoyé de Rome exprès pour lui annoncer la mort de saint Sixte. La tradition monumentale confirme son témoignage. Une petite basilique avait été construite au-dessus du cimetière de Prétextat, à l'endroit *ubi decollatus est Xystus :* elle était encore visitée par les pèlerins des VIIe et VIIIe siècles [11]. Deux des membres du clergé qui furent immolés avec saint Sixte, Felicissimus et Agapitus (voir *Dictionn.*, t. v, col. 1249-1259) ont été enterrés dans le cimetière de Prétextat où J.-B. De Rossi lut leurs noms en 1857 et où leur tombeau a été depuis découvert. Le corps du pape martyr fut transporté dans le caveau pontifical, au cimetière de Calliste, et la chaire teinte de sang y fut apportée en même temps (voir *Dictionn.*, t. II, fig. 1937, où le dossier de cette chaire est visible). Là, saint Damase fit poser une inscription que nous a conservée le recueil de ses œuvres et dont quelques fragments ont été retrouvés par De Rossi (voir *Dictionn.*, t. II, fig. 1939); elle raconte que, pour sauver le peuple surpris avec lui dans le cimetière, le pontife, RECTOR, offrit le premier sa tête au bourreau : SEQVE SVVMQVE CAPVT PRIOR OBTVLIT IPSE; allusion évidente à la décapitation de saint Sixte. Loin de s'appuyer sur des documents peu dignes de foi, comme le pense Tillemont, l'opinion qui veut que le pape ait été décapité

[1] Au *Digeste*, l. XLVII, tit. XXII, l. 3. — [2] Boldetti, *Osservazioni sopra cimiteri cristiani*, 1720, p. 414; De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, p. 526. — [3] *Peri Stephanon* hymn., II, v. 37-44. — [4] De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1866, p. 8. — [5] De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, p. 46, pl. V, n. 3; *Inscript. christ. urb. Romæ*, 1861, t. I, p. 115. — [6] S. Ambroise, *De officiis*, I, LXI. — [7] Photius, *Bibliotheca*, cod. CLXXII, CCLXXX. — [8] *Peri Stephanon*, hymn., II, vs. 21-28. — [9] Tillemont, *Mémoires pour servir à l'hist. ecclés.*, t. IV, note 1 sur Sixte II. — [10] Cf. *Ictus solitær animadversionis*, dans Ponthius, *Vita Cypriani*, 12. — [11] De Rossi, *Roma sotterranea*, t. I, p. 181, 247; t. II, p. 89.

a pour elle l'appui des monuments; les actes suspects de saint Laurent, bien postérieurs à Damase, ne sont pas la source où elle est puisée, car précisément ils racontent que Sixte fut supplicié devant le temple de Mars, près de la porte Appia, ce que contredisent à la fois la lettre de saint Cyprien et la tradition monumentale. J.-B. De Rossi a donc raison d'écrire que « en présence de si graves autorités, celle de Prudence, unique, et affaiblie par d'autres erreurs manifestes qu, se rencontrent dans les hymnes du *Peri Stephanon*i perd le poids, dont, au siècle dernier, elle avait pesé dans la balance des critiques. »

Ici, le grand archéologue romain prend à la lettre, comme avait fait le grand critique, l'assertion de Prudence. « Même entendue ainsi, dit Paul Allard, elle pourrait peut-être se défendre : un monument découvert par J.-B. De Rossi lui-même, le bas-relief de la basilique souterraine de Pétronille, représentant le martyre d'ACILEVS (voir *Dictionn.*. t. I, fig. 68) montre une combinaison curieuse de la croix et de la *jugulatio :* le condamné à la décapitation est attaché à un poteau en forme de croix. Mais il semble qu'il faille plutôt voir dans l'expression employée par Prudence une métaphore poétique. La croix est ici le synonyme du supplice en général, non l'indication exacte d'un genre particulier de supplice. Dans l'éloge métrique composé par Damase en l'honneur des deux diacres de saint Sixte, Félicissime et Agapit, ne les voyons-nous pas appelés « les compagnons de sa croix invincible en même temps que ses diacres », HI CRVCIS INVICTAE COMITES PARITERQVE MINISTRI? Dans la pensée de Damase qui a raconté ailleurs la décollation de saint Sixte, cela ne veut pas dire que Félicissime et Agapit aient été crucifiés en même temps que ce pape, mais seulement qu'ils ont partagé son supplice, métaphoriquement désigné par le mot de croix. »

Nous avons dit que Laurent, accouru sur le chemin que Sixte avait à parcourir pour marcher au supplice, avait pu dire à « son pape » quelques mots et se perdre parmi la foule sans être arrêté. Cependant il était bien connu de la préfecture urbaine qui avait dû se trouver en rapports avec lui comme avec les syndics de tous les collèges régulièrement constitués; elle le savait chargé des recettes et des dépenses de la caisse ecclésiastique, dépositaire des clefs et des livres de compte.

Ici se place un épisode brièvement indiqué par saint Ambroise, et longuement développé par Prudence. Ce sont des témoins qui ne peuvent être négligés. « S'il y a jamais eu de véritables *Actes* de saint Laurent, écrit Tillemont, ils ont été perdus avant le IVe siècle, puisque saint Augustin et saint Maxime de Turin, au lieu de les citer, citent seulement ce qu'ils avaient appris du saint par la tradition. Mais cette tradition ne peut nullement être méprisée, puisqu'il n'y a pas un siècle entre son martyre et saint Ambroise. Elle paraît se fixer, pour la première fois, dans le *De officiis* de l'évêque de Milan qui y fait allusion en deux endroits (I, XLI, II, XXVIII). Après saint Ambroise, Prudence est le premier qui raconte le martyre de saint Laurent; l'hymne II du *Peri Stephanon*, écrite selon toute apparence avant que le poète ait quitté les affaires publiques, est antérieure de quelques années aux sermons de saint Augustin sur le même sujet (CCCIII à CCCVI) et précède d'un demi-siècle envîron ceux de saint Maxime (LIII, LV, LVI). Prudence a-t-il emprunté son récit au livre de saint Ambroise, ou puisé seulement à la même tradition? La seconde hypothèse paraît plus vraisemblable parce que la narration de Prudence n'est pas seulement plus riche et plus détaillée que celle d'Ambroise, ce qui s'expliquerait par la différence entre une composition poétique, où l'imagination se donne libre carrière, et un livre de morale, semée de traits historiques, comme le traité *De officiis*; mais encore la version du poète s'écarte sur divers points accessoires de celle de l'évêque : tous les deux paraissent avoir traduit librement une tradition déjà formée pour les grandes lignes, encore un peu flottante dans les détails. Quant à la passion proprement dite de saint Laurent, qui orne cette tradition de fictions romanesques, c'est une composition légendaire qu'on peut avec vraisemblance dater des environs de l'an 500.

Prenons donc le récit de Prudence; nous chercherons ensuite ce qu'il peut contenir de réalité historique.

Le jour même ou le lendemain du martyre de saint Sixte, le préfet de Rome — Cornelius Secularis — fit venir Laurent. Prudence met dans la bouche du magistrat un curieux discours, où les calomnies dirigées dès les premiers siècles contre les chrétiens, et répétées encore au IIIe, sont mêlées à des accusations d'un autre genre, auxquelles une société puissamment organisée, comme l'Église l'était alors, pouvait seule être en butte. Les païens savaient qu'à la faveur des lois sur les associations funéraires, elle était devenue propriétaire de vastes terrains, dus à la libéralité des fidèles; ils savaient aussi que, dans chaque ville, sa caisse était alimentée par des contributions volontaires, périodiquement versées, *stirps menstrua*, identiques à celles qui formaient le revenu fixe des sociétés de secours mutuel et des collèges funéraires. Mais l'Église répandue partout, embrassant dans ses vastes cadres les plus riches aristocrates en même temps que les derniers des esclaves, était plus puissante que toutes les corporations dont elle avait adopté la forme légale. L'État en était devenu jaloux, et, de bonne foi peut-être, la craignait. Il connaissait la générosité sans bornes des fidèles : il ignorait la vertu de la charité, et ne comprenait pas le devoir de l'aumône : voyant les chrétiens donner beaucoup à leur Église, ne sachant pas à quels usages servait cet argent, il était porté à reconnaître dans la corporation chrétienne une association créée pour accaparer le numéraire, le dépenser en infâmes débauches, et tarir ainsi la source de la fortune publique. Tels sont du moins les sentiments que Prudence prête au préfet de Rome parlant à saint Laurent. Il commence par faire allusion aux orgies tant reprochées aux chrétiens par la crédulité populaire, où les prêtres buvaient dans l'or, où l'on faisait fumer le sang dans des coupes d'argent, pendant que la salle du festin était éclairée par des flambeaux de cire fixés sur des candélabres de métal précieux [1] :

Hunc esse vestris orgiis
Moremque et artem proditum est,
Hanc disciplinam fœderis
Libent ut auro antistites :

Argenteis scyphis ferunt
Fumare sacrum sanguinem
Auroque nocturnis sacris
Adstare fixos cereos.

Puis il passe au second ordre de griefs : il montre « les frères » vendant leurs biens pour en verser le prix dans la caisse de l'Église, les patrimoines héréditaires honteusement mis à l'encan, pendant que les enfants pleurent deshérités, et que l'argent s'entasse dans les réduits secrets des sanctuaires, s'enfouit dans les noires cavernes. « Le public réclame cet argent, le fisc, le trésor en ont besoin, il faut les donner en tribut et en aider le souverain [2]. »

[1] *Peri Stephanon*, hymn. II, vs. 65-72. — [2] *Ibid.*, II, 72-93.

Tunc summa cura est fratribus,
Ut sermo testatur loquax,
Offere fundis venditis
Sestertiorum millia.

Addicta avorum prædia
Fœdis sub auctionibus
Successor exhæres gemit,
Sanctis egens parentibus,

Hæc occuluntur abditis
Ecclesiarum in angulis,
Et summa pietas creditur
Nudare dulces liberos.

Deprome thesauros, malis,
Suadendo quos præstigiis
Exaggeratos obtines,
Nigrante quos claudis specu.

Hoc poscit usus publicus,
Hoc fiscus, hoc aerarium,
Ut dedita stipendiis
Ducem juvet pecunia.

Certes ce discours n'a pas d'autorité historique, et est dû tout entier à l'imagination de Prudence; mais il est admirablement inventé, et dénote chez le poète, à la différence de tant d'autres auteurs de Passions, une connaissance exacte des préjugés à l'époque où se place son récit.

« L'Église, je le reconnais, est riche, répondit Laurent; elle est plus riche que qui que ce soit au monde, plus riche que l'empereur même. Je ne refuse pas de vous livrer son trésor : je demande seulement le temps de le réunir et de l'inventorier [1]. » Le préfet (nous suivons toujours le récit de Prudence) accorda un délai; Laurent passa trois jours à parcourir la ville pour y rassembler tous ceux qui demandent l'aumône [2] :

Omnesque, qui poscunt stipem,
Cogens in unum et congregans,

c'est-à-dire « tous ceux qui avaient coutume d'être nourris par la générosité de la mère Église, et que lui, gardien des registres (*promus*) connaissait [3]. »

Exquirit adsuetos ali
Ecclesiæ matris penu
Quos ipse promus noverat.

On sait qu'au milieu du IIIe siècle l'Église de Rome secourait quinze cents pauvres, infirmes, *thlibomeni* et des veuves [4]. Prudence montre Laurent réunissant les infirmes, aveugles, boiteux, mutilés [5], et avec eux « les vierges consacrées, les veuves chastes, privées d'un premier époux, et ignorantes d'un second amour [6] » :

Cernis sacratas virgines,
Minaris intactas anus,
Primique post damnum tori
Ignis secundi nescias.

Ce sont, dit-il, les perles pures et brillantes du trésor du Christ [7] :

Hoc est monile Ecclesiæ,
His illa gemmis cernitur :
Dotata sic Christo placet,
Sic ornat altum verticem.

Au jour indiqué, Laurent fait ranger toute cette foule devant le « temple » chrétien [8]. La stupéfaction du préfet fut grande quand, au lieu des « vases d'or », des « piles de monnaie » qu'il s'attendait à trouver dans le lieu saint, il aperçut un troupe d'indigents. « Voici les trésors de l'Église », lui dit Laurent. Par ce mot, le diacre révélait au païen surpris « l'éminente dignité des pauvres dans l'Église », et lui montrait en même temps à quels saints usages étaient employés l'or et l'argent qu'il convoitait. Prudence met ici dans la bouche de Laurent un long discours, dans lequel les maladies de l'âme, dont étaient rongés les païens, sont comparées aux maux du corps, supportés patiemment par ces mendiants chrétiens [9]. La tirade serait belle si elle était à sa place; mais elle n'est guère en situation, et l'on s'étonne que la colère du préfet attende les derniers mots du discours pour éclater. « On se moque de nous, s'écrie-t-il enfin; on nous joue de toutes les manières! » Il est indigné des « longues strophes », *tantas strophas*, dont on lui a fait « subir l'enchaînement »; il est furieux des rires étouffés qu'il a cru entendre, et de la mystification dont est victime un magistrat du peuple romain [10]. Aussi prépare-t-il une vengeance exemplaire.

Suspendons ici le récit de Prudence et cherchons ce qu'a de réel ce piquant épisode. Ambroise, qui l'a raconté le premier, est très sobre de détails. « On questionna Laurent au sujet des trésors de l'Église. Il promit de les faire connaître. Le lendemain il amena ces pauvres. Interrogé où étaient les trésors qu'il avait promis, il montra les pauvres en disant : « Voici les trésors de l'Église [11]. » Toute mise en scène a disparu : les trois jours passés à parcourir la ville pour rechercher les pauvres, ceux-ci rangés en files dans l'*atrium* du temple, le préfet accourant au rendez-vous et furieux d'être joué. La scène réelle est plus simple. Dans un premier interrogatoire, Laurent, administrateur de la caisse de l'Église, a été questionné sur le montant de la fortune corporative. Il a demandé un délai pour la faire connaître. Le préfet, croyant qu'il apporterait des comptes, des livres, l'ajourne au lendemain. Il revient entouré de pauvres, soit qu'il les ait amenés, soit que ceux-ci l'aient suivi, au tribunal comme leur bienfaiteur et leur ami. « Voici, dit-il, les trésors de l'Église», du même accent dont Cornélie montrait à une dame romaine les deux jeunes Gracques, en disant : « Voici mes joyaux. » Cela est grand, simple, vraisemblable : le reste a été ajouté, soit que la tradition dans le peu d'années qui sépare Ambroise de Prudence, ait été amplifiée par l'imagination populaire, soit que l'amplification soit toute entière le fait du poète.

Après nous avoir montré, en l'exagérant, la mystification du préfet, Prudence met dans sa bouche les paroles suivantes : « La mort, dites-vous, est l'objet des vœux du martyr : c'est là votre vanité. Je vous infligerai une mort lente, une mort inextricable, traînant après elle le cortège de longues douleurs [12]. » Le préfet donne l'ordre de préparer un lit de charbons à demi brûlants, sur lesquels le martyr sera rôti à petit feu [13] : « Monte sur ta couche, dit-il à Laurent, étends-toi sur ce lit mérité : alors, si tu le veux, argumente, et prouve que mon Vulcain n'existe pas [14]. » Prudence décrit en beaux vers le visage éclatant de Laurent, pareil à celui de Moïse descendant du Sinaï, à celui d'Étienne quand, à travers une grêle de pierres, il vit les cieux s'ouvrir. Les chrétiens admiraient sa splendeur, mais elle était voilée aux païens, pour lesquels, en même temps, les chairs brûlées du martyr exhalaient une odeur fétide, tandis qu'elles offraient aux chrétiens un parfum exquis.

[1] *Peri Stephanon*, II, 113-132. — [2] *Ibid.*, II, 143, 144. — [3] *Ibid.*, II, 158-160. — [4] Corneille, *Ad Fabian.*, 3. — [5] *Peri Stephanon*, II, 145-156. — [6] *Ibid.*, II, 301-304. — [7] *Ibid.*, II, 305-308. — [8] *Ibid.*, II, 172-175, 177. — [9] *Ibid.*, II, 185-196. — [10] *Ibid.*, II, 313-328. — [11] *De Officiis*, II, 28. — [12] *Peri Stephanon*, II, 329-340. — [13] *Ibid.*, II, 341-352. — [14] *Ibid.*, II, 353-356.

En infligeant ce supplice atroce, le magistrat se vengeait sans doute, mais aussi il s'efforçait d'arracher avant la mort le secret tant convoité du lieu de dépôt des richesses de l'Église; c'était en même temps la peine capitale et la torture. On racontait, et saint Ambroise a recueilli ce trait inoubliable, que Laurent eut la force de dire au juge : « C'est cuit; tourne et mange. *Assum est, versa et manduca* [1]. » Les yeux

6977. — Fond de coupe.
D'après Garrucci, *Vetri*, pl. xx, n. 7.

levés vers le ciel, priant pour Rome, le martyr rendit l'âme.

Avec lui furent mis à mort le prêtre Sévère, le sous-diacre Claude, le lecteur Crescent et le portier Romain. Ces noms ne sont donnés au complet que dans le *Liber pontificalis* [2] : *Et post passionem beati Xysti, post tertia die, passus est beatus Laurentius ejus diaconus III id. Aug. et subdiaconus Claudius et Severus presbyter et Crescentius lector, et Romanus ostiarius.* Les calendriers du IVe siècle et du Ve ne mentionnent point les compagnons du martyre de l'archidiacre. En revanche, les itinéraires du septième siècle indiquent près de saint Laurent, les tombes des martyrs Crescentius et Romanus [3]. Les deux autres, Claudius et Severus, ne sont connus que par le *Liber pontificalis*. Rien de plus vraisemblable, eu égard à ce qu'on sait de la persécution de Valérien, que cette exécution de plusieurs membres du clergé [4]. La Passion a pu recueillir quelque écho de ces noms, elle ignore Claudius et Severus, mais elle mentionne un Crescentio aveugle et un Romanus soldat, compagnon de martyre de Laurent.

II. Le supplice. — La réalité du supplice par le gril a été niée, nous avons traité cette question et l'avons résolue par l'affirmative dans *Dictionn.*, t. VI, col. 1827-1831.

III. Les monuments. — Il serait hasardeux de donner une date certaine aux plus anciens monuments qui offrent la représentation de saint Laurent. On peut les situer vers le IVe siècle et le VIe, ce sont :

1. Un fond de coupe doré ayant servi aux agapes sur lequel on lit cette devise : *Hilaris vivas cum tuis feliciter semper refrigeris im pace Dei*, et dans le champ : *Laurentius, Cripranus* (= Cyprianus). (Voir *Dictionn.*, t. I, col. 830. fig. 181, t. V, col. 1840, n. 248.)

2. Un fond de coupe doré : *Victor (viv)as in nomine Laure(n)ti(i).* (Voir *Dictionn.*, t. I, col. 830, fig. 180; t. V, col. 1840, n. 246)

3. Un fond de coupe doré : *Cristus, Agnes, Laurentius.* (Voir *Dictionn.*, t. V, col. 1834, n. 142.)

4. Un fond de coupe doré : *Pie zeses, Paulus, Sustus, Laurenteus, Ippolitus, Cristus, Timoteus.* (Voir *Dictionn.*, t. V, col. 1834, n. 143.)

5. Un fond de coupe doré : *Petrus, Paulus, Laurentius.* (Voir *Dictionn.*, t. V, col. 1838, n. 217.) (Fig. 6977.)

6. Un fond de coupe doré : *Laurentius... ane vivas in Cr(isto et in) Laurentis.* (Voir *Dictionn.*, t. V, col. 1839, n. 245.)

7. Un fond de coupe doré : *Laurentius.* (Voir *Dictionn.*, t. V, col, 1840, n° 247.)

Dans ces sept monuments il n'est fait aucune allusion au supplice de saint Laurent; au contraire dans

8. Médaille en plomb, détériorée par l'oxyde; elle représente saint Laurent étendu sur le ventre, le buste relevé comme pour prêter attention à celui qui figure l'empereur ayant sceptre et couronne. Le martyr est entièrement nu, posé sur un gril surmontant un brasier ardent; un bourreau le maintient par les pieds, tandis que l'âme du martyr, sous la forme d'une jeune orante sort du corps, et reçoit le couronne céleste que lui tend une main divine. L'empereur, ou le magistrat parle et gesticule; à côté de lui, un personnage de petite taille figure un assesseur ou un scribe. En légende : SVCESSA VIVAS, dans le champ un ω ☩ A (fig. 6978).

Le revers de ce petit monument représente la *confessio* élevée sur le tombeau de saint Laurent et un fidèle qui s'en approche avec un cierge allumé; il

6978. — Médaille de plomb représentant le martyre de saint Laurent.
D'après *Bull. di arch. crist.*, 1869, pl. III.

vient, selon toute vraisemblance, faire une offrande pour le repos de l'âme de Successa, car on lit encore : SVCESSA VIVAS. Suarez de Vaison, mentionne un exemplaire en bronze, *in aeneo nummo*, de cette médaille de dévotion dans le cabinet du pape Alexandre VII. Une lettre du même érudit nous apprend que cette médaille vint entre les mains du cardinal François Barberini, neveu du pape Urbain VIII [5] Une lettre de Peiresc, datée d'Arles, 4 mai 1636, et adressée à Cl. Ménestrier, réclame une meilleure empreinte de la « placq de Successa » et principalement le « costé du martyre soit de St Laurent ou d'Elle (Suc-

[1] *De officiis*, II, XLI. Cf. P. Franchi de Cavalieri, *Assum est, versa et manduca*, dans *Studi e testi*, t. XXVII, *Note agiographiche* (1915), p. 65-82. — [2] *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. 155. — [3] De Rossi, *Roma sotterranea*, in-fol., Roma, 1863, t. I, p. 168, 179. — [4] Duchesne, *Liber pontificalis*, t. I, p. 156, note 6. — [5] Montpellier, Bibl. de l'Académie de médecine, ms., *271*, p. 188.

cessa). » Une première avait donc été envoyée; voici le passage de la lettre de C. Ménétrier à Peiresc, datée de Rome, 8 mars 1636 [1], et mentionnant l'envoi et sa description : « Vous trouverez... un soulphre que j'ai jetté sur une petite lame de métal Corinthe de cuve laquelle j'achepta ces jours passés et donna à Monseigneur l'Ecc. Cardle Patne [2] lequel tesmoigna luy plaire grandement pour estre une pièce de la primitive Église. Il m'ordonna hier de vous en faire tenir un soulphre vous priant de luy en escrire vostre jugement. Aulcuns estiment que ce soit le martyr de sainte Successa y ayant d'un cas et d'aultre escrit : SVCESSA VIVAS. Aultres tiennent que ce soit saint Laurent

6979. — Médaille de bronze.
D'après *Römische Quartalschrift*, 1887, pl. x, 1.

sur la grille. La parole de VIVAS estoit fort usitée en la primitive Église, comme j'ai veü en des vers antiques là ou il y avoit : *Vivas in Deo, Vivas in Christo.* Le mal est que l'on ne trouve point le nom de Sucessa dans le martyrologe. » La consultation de Peiresc fut adressée au cardinal le 29 avril 1636, mais il remettait son jugement jusqu'à réception d'une empreinte plus soignée. La lettre de Cl. Ménestrier nous apprend que « dans le mesme lieu là ou fut trouvé laditte placque de bronze fut trouvé une patère de verre fort espois » portant l'image des saints apôtres et ce fonds de coupe achève le démonstration de l'authenticité de la médaille sortie du sol romain en 1636. L'exemplaire de Vettori n'était donc qu'une empreinte d'après l'original en bronze de Corinthe.

Bibliographie. — Vettori, *Dissertatio philologica qua nonnulla monimenta sacræ vetustatis ex museo Victorio deprompta illustrantur*, in-4°, Romæ, 1751, p. 86; A. Lupi, *Dissertazioni, lettere ed altre operette*, in-4°, Faenza, 1785, t. I, p. 197 sq.; V. Pozzi, *Memorie di S. Lorenzo*, in-4°, Roma, 1756, p. 1, 33-36; Arevalo dans ses notes à l'édition de Prudence, *P. L.*, t. LX, col. 331; Zannoni, *Epitaffo di S. Primitivo martire*, in-4°, Faenza, 1810, p. 46; R. Garrucci, *Vetri ornati di figure in oro trovati nei cimiteri dei cristiani primitivi di Roma*, in-fol., Roma, 1856, p. 44; De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1869, p. 33 sq.; E. Le Blant, *Les persécuteurs et les martyrs*, in-8°, Paris, 1893, p. 292; De Rossi, *Roma sotterranea*, in-fol., Roma, 1867, p. II, p. 220; *Bull. di arch. crist.*, 1884-1885, p. 96; O. Marucchi, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1899, p. 207.

9. Gemme; on y a représenté le martyr étendu sur e gril, deux bourreaux attisent le feu, un serviteur apporte une brassée de bois. (Voir *Dictionn.*, t. I, col. 430, fig. 77.) L'authenticité serait à discuter si on retrouvait l'original.

Bibl. — A. Lupi, *Dissertazioni, lettere ed altre operette*, in-4°, Faenza, 1785, p. 192-197. Cf. Fransciscus a Puteo, *Memorie della vita, del martirio, de 'miracoli, del culto di San Lorenzo*, in-4°, Roma, 1766.

[1] Bibl. nat. *Fonds du Puy*, ms. *688*, fol. 83. — [2] Cardinal Padrone François Barberini.

10. Verre; on y a représenté le saint couché sur le ventre sur un gril qui surmonte des charbons ardents (voir *Dictionn.*, t. I, col. 427, fig. 74). Authenticité contestable, ou du moins antiquité douteuse.

Bibl. — Prudence, *Opera*, edit. Arevalo, t. II, p. 936; *P. L.*, t. LX, col. 335.

11. Mosaïque du mausolée de Galla Placidia à Ravenne. Un personnage tenant d'une main un livre ouvert portant de l'autre une longue croix appuyée sur son épaule gauche, s'avance rapidement vers un gril sous lequel brûlent des tisons. A gauche de cet instrument de supplice, une armoire contenant des livres, parmi lesquels se trouvent désignés les quatre évangiles (voir *Dictionn.*, t. II, col. 895, fig. 1557). La première idée qui se présente à l'esprit (et la meilleure probablement) c'est que nous avons ici saint Laurent, mais cela a été contesté (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 273, et note 1). Sur la haste de la croix, on lit en caractères hébraïques *Adonaï*.

Bibl. — En outre de *Dictionn.*, t. II, col. 895; t. VI, col. 273, note 1; ajoutez : F. Filippini, *La vera interpretazione dei musaici del mausoleo di Galla Placidia in Ravenna*, dans *Atti e memorie della R. deputazione di storia patria delle Romagne*, 1924, IVe série, t. IV-VI, p. 187-212; A. Testi Rasponi, *Il monasterium sancti Laurentii formosi di Ravenna*, dans l'*Arte*, 1925, t. XXVIII, p. 71-76.

6980. — Miniature du Sacramentaire de Drogon.
D'après C. Cahier, *Nouveaux mélanges*, 1874, t. II, p. 137.

12. Mosaïque à Saint-Laurent *in agro Verano;* le diacre debout porte un livre ouvert avec ces mots : *Dispersit, dedit pauperibus.*

Bibl. — Ciampini, *Vetera monimenta*, pl. LXVI, 2; G. Biasotti, *I mosaici del portico di San Lorenzo fuari le mura*, dans *Atti della pontificia Accademia romana di archeologia*, 1920, IIe série, t. XIV, p. 243-246.

13. Médaille de bronze, mesurant 0 m. 04 de diamètre et portant deux sujets. Au droit, la croix gemmée contournée dans les angles supérieurs de deux étoiles, tandis que deux hommes nimbés, ayant le type iconographique des princes des Apôtres, Pierre et Paul, lui présentent des couronnes tenues par leurs mains voilées du pan de leur *pallium*. Le revers de la même médaille nous montre un saint nimbé portant sur l'épaule une croix hastée, ayant la même attitude que le saint Laurent de la mosaïque de Ravenne; il est placé sous un *ciborium* dont les côtés sont garnis de treillis et qui pourrait être considéré comme identique à celui qui se trouve représenté sur la médaille

de Successa, si les colonnes n'étaient d'un galbe différent IVe-Ve siècle (fig. 6979).

Bibl. — O. Marucchi, *Eine Medaille und eine Lampe aus der Sammlung Zurla*, dans *Römische Quartalschrift*, 1887, t. I, p. 316-325, pl. X, n. 1.

14. Miniature du sacramentaire de Drogon (voir ce nom). Elle appartient à l'office de saint Laurent et forme la première lettre de l'oraison : *Da nobis, quæsumus, omnipotens Deus, vitiorum nostrorum flammas extinguere, qui beato Laurentio tribuisti tormentorum suorum incendia superare*, etc. Le supplice du saint martyr se présente ici d'une façon beaucoup plus vraisemblable que n'est ce gril à manche qui lui sert presque toujours d'attribut, et semble faire de lui le patron des rôtisseurs, nonobstant la dalmatique dont il est revêtu. Ici nous voyons une grille de grandes dimensions aménagée sur un bûcher et entre deux solides montants qui la maintiennent d'équerre, ce qui semble un tour de force. Le martyr y est retenu par deux bourreaux qui à l'aide de longues chaînes peuvent agir sur les extrémités des membres sans s'approcher trop près du feu. Le juge assiste à l'exécution de la sentence et semble stimuler les gens chargés de la fournaise. La partie supérieure de la miniature représente le diacre distribuant des aumônes aux pauvres, (fig. 6980).

Bibl. — Ch. Cahier, *Nouveaux mélanges d'archéologie, d'histoire et de littérature sur le Moyen Age*, in-4°, Paris, 1874, t. II, p. 137.

IV. Le culte. — Saint Laurent semble avoir des titres sérieux a être invoqué comme patron spécial des bibliothèques. Le premier de ces titres se trouve dans l'érection à Rome, d'une église de Saint-Laurent près de l'endroit où le pape Damase établit les premières archives de la bibliothèque de l'Église romaine. Le second ressort de l'interprétation la plus naturelle de la scène figurée sur la mosaïque du mausolée de Galla Placidia (voir n. 11 ci-dessus). Saint Laurent y est représenté, en sa qualité de diacre, comme gardien des vases sacrés et des Livres saints [1].

A Rome, la vigile et l'office nocturne avaient un caractère strictement dominical et stational, ou bien si on les célébrait en l'honneur des martys, la cérémonie se réduisait à la seule célébration de la messe dans la catacombe ou dans l'église érigée au-dessus de ladite catacombe [2]. Prudence, qui décrit avec tant de vivacité l'empressement des Romains à se rendre aux basiliques pour les fêtes des martyrs, ne parle nulle part de la vigile nocturne. Lorsque, sous le pontificat d'Innocent Ier (401-407), on reprit aux hérétiques tertullianistes la basilique des saints Procès et Martinien, l'auteur du *De hæresi prædestinatorum* [3], qui écrit au Ve siècle, dit que *martyrum suorum Deus excubias catholicæ festivitati restituit*, et ici le mot *excubias* semble se rapporter à la vigile nocturne. Une lettre écrite, en 403, par saint Jérôme à Laeta, semble permettre de déduire l'usage des vigiles solennelles à Rome, au début du Ve siècle, dans les basiliques des martyrs le jour de leur *natalicium*. A propos de l'éducation qu'il faut donner à la jeune Paula, fille de Laeta, Jérôme recommande que *basilicas martyrum et ecclesias sine matre non adeat. Nullus ei juvenis, nullus cincinnatus arrideat. Vigiliarum dies et solemnes pernoctationes sic virguncula nostra celebret, ut ne transverso quidem ungue a matre discedat* [4]. La précision de ce mot *solemnes* ajouté à *pernoctationes* semble viser les vigiles nocturnes de la fête des martyrs. La biographie de sainte Mélanie enlève à ce sujet toute hésitation et confirme l'usage romain des vigiles solennelles des saints. Nous y voyons que Mélanie, dans sa vive piété, peu de temps avant d'accoucher de son deuxième enfant, réclama avec ardeur d'être conduite de son palais du Celius à l'*Agro Verano* afin d'assister à la vigile nocturne solennelle célébrée dans cette basilique pour la fête de saint Laurent : *beatissima vero fervens spiritu desiderabat ire et in sancti martyris basilica pervigilem celebrare noctem*. Empêchée par ses parents parce que, pensaient-ils, *hunc laborem vigiliarum ferre non posset*, elle veilla toute la nuit et pria dans son oratoire domestique, *permansit tota nocte vigilans in oratorio domus suæ* [5]. Ceci arriva avant la mort de Publicola, en 404, et pas après 402-403; on voit ainsi qu'à cette date de la limite du IVe et du Ve siècle, on célébrait solennellement à Rome la vigile nocturne des martyrs, et en particulier celle de saint Laurent.

Ce passage nous amène à relever le culte particulier des Romains pour le célèbre martyr et l'extrême confiance qu'ils avaient dans son intercession. Après cette nuit passée en prières dans son oratoire privé, Mélanie fut surprise le matin par les eunuques envoyés par son père pour savoir comment elle avait reposé pendant la nuit. *Qui venientes invenerunt eam in orationibus Dei fixis genibus positam et Dominum deprecantem. Quæ cum surrexisset, respiciens vidit eos et territa expavit et cœpit cum blandimentis rogare eos et pecuniam polliceri eis ne hoc quod viderant patri renuntiarent, sed magis dicerent quia in cubiculo eam dormientem invenissent. Et cum sæpius hoc faceret, semper tamen celare volebat. Exurgens autem mature, cum sancta matre sua perrexit ad martyrium beati Laurentii et ibi orationem cum multis lacrimis fudit ad Dominum, ubi sibi præstaretur in servitio Dei bona voluntas. Multum enim desiderabat solitariam in Domino vitam. Revertens igitur de martyrio, occupatur partu et multis prævenia doloribus periclitatur usque ad mortem. Nascitur autem puer immaturus et ipsa die baptizatur : altera die migravit ad Dominum. Videns autem beatissimus Pinianus, vir ejus, in mortis eam esse periculo et in multis doloribus, ipse factus est in angustia et tribulatione et cœpit periclitari : qui etiam festinus perrexit ad sanctum martyrem et prosternens se sub altare cœpit cum lacrimis et cum fletu ingenti Dominum pro ejus salute rogare, exorans ut magis ipse moreretur, quam eam mortuam videret* [6].

On peut rapprocher de ce témoignage divers indices de la piété des Romains. Une préface du *Sacramentaire Léonien* rend grâces à Dieu pour la gloire que Rome possède par-dessus toutes les autres villes grâce à son saint Laurent : *De beati tamen solemnitate peculiarius præ ceteris Roma lætatur* [7].

Le fond de coupe que nous avons publié (*Dictionn.*, t. V, col. 1838, n. 217) associe Laurent aux apôtres Pierre et Paul, assis entre eux. Ceci trouve son explication dans un passage de saint Augustin qui se rapporte à très peu de temps après la prise de Rome en 410. Les Romains terrifiés par cet événement plaçaient maintenant leur confiance dans Pierre, Paul et Laurent : *Iacet Petri corpus Romæ, dicunt homines, jacet Pauli corpus Romæ; Laurentii corpus Romæ, aliorum sanctorum martyrum jacent Romæ; et misera est Roma, et vastatur Roma, affligitur, conteritur, incenditur*, ainsi parlait-on alors sous le coup de la douleur, mais nous voyons qu'on plaçait saint Laurent à la tête de tous les martyrs romains [8]. Une inscription du cimetière de Cyriaque et conservée au *Museo nazionale* de Naples, offre ce témoignage de dévotion au saint martyr :

[1] H. Grisar, *Zum aeltesten Kultus des Martyrers Laurentius*, dans *Zeitschrift für katholische Theologie*, Inspruck, 1903, t. XXVII, p. 183-188. — [2] P. Batiffol, *Histoire du bréviaire*, p. 70-73. — [3] *P. L.*, t. LIII, col. 617. — [4] S. Jérôme, *Epist. ad Lætam*, n. 9. — [5] *Vita S. Melaniæ senatricis Romæ*, n. V, édit. Rampolla, p. 5-6. — [6] Id., *ibid.*, p. V-VI, p. 6. — [7] *P. L.*, t. LV, col. 97. — [8] S. Augustin, *Serm.*, CCXXVI. *In natali apostolorum Petri et Pauli*, c. V.

SANCTE LAVRENTI SVSCEPTAM HABETO ANIMAM. Pour l'inscription de Sétif, déposition de reliques de saint Laurent en 452, voir *Dictionn.*, t. v, col. 375-377. Pour l'inscription de Khermet el Ma el Abiod de l'année 435 (ère de Maurétanie), voir *Dictionn.*, t. v, col. 378; inscription de Ngaous, en 581 ou 582. (Voir *Dictionn.*, t. viii, col. 1070.)

L'hymne de Prudence sur saint Laurent, parue en 404 ou 405, confirme le fait de cette ferveur qui s'exprimait en hymnes dans la basilique du saint [1] qu'on tenait pour l'auteur de la victoire remportée sur le paganisme [2] :

Jam, Roma, Christo dedita
Laurentio victrix duce
Ritum triumphas barbarum.

Ce fut principalement dans la basilique de l'*Agro Verano* que ce culte se manifesta [3].

V. Saint-Laurent-hors-les-Murs. — 1. *La basilique.* — Il existe à Rome plusieurs églises dont saint Laurent est titulaire; celle de l'*Agro Verano* est la plus célèbre, mais son illustration ne doit pas faire oublier entièrement celles qui sont moins ses rivales que ses satellites.

Le lieu du martyre de saint Laurent n'est pas connu avec certitude. Ses actes sont d'époque tardive puisqu'ils ne sauraient prendre rang avant l'an 500; quoi qu'il en soit, ils placent son martyre proche des Thermes d'Olympiade. On a trouvé près de l'église Saint-Laurent *in Panisperna* des fragments de mosaïque sur lesquels sont représentés des poissons (conservés au musée du Capitole) et qui peuvent provenir de thermes ou de bains publics. Au viii[e] siècle, l'*Itinerarium Einsidlense* accueille ce détail topographique et le consigne sous la forme suivante : *S. Laurentii in Formoso ubi assatus est.* Le sobriquet *in Formoso* pourrait s'expliquer par le nom du fondateur, puisqu'on lit dans un manuscrit consulté et cité par Bianchini, à l'occasion de la vie de Léon III : *Ecclesiam ipsius martyris Laurentii quam Formosus fecit.* Toutefois, il faut se tenir en garde contre une erreur à laquelle n'a pas échappé Armellini, qui voyait dans Formose le pape de ce nom, sans s'apercevoir que le synchronisme de Formose est postérieur d'un siècle environ à la composition de l'*Itinerarium Einsiedlense.* L'église fut restaurée sous le pontificat d'Hadrien I[er], et le *Liber pontificalis* la distingue alors de ses homonymes par le vocable *ad Formosum.* Au xii[e] siècle, Jean, chanoine du Latran, consigne encore la tradition ancienne : *ubi posita est craticula;* c'est au xiii[e] siècle seulement qu'on vit paraître le vocable *in Panisperna,* et ce mot composé semble rappelé des distributions de pain (*panis*) et de jambon (*perna*) qui se seraient faites dans cette basilique; le choix qu'on aurait fait d'une église dédiée à saint Laurent pour ces distributions de vivres, pain et lard, s'inspirait peut-être du souvenir du dernier épisode du diacre martyr rassemblant tous les indigents secourus par l'Église romaine. De l'église primitive il reste des traces de l'ancien *atrium,* et de l'ancienne *confessio* qu'on appelle *cappella di furnace* et qui marquerait l'emplacement du supplice.

Quoi qu'il en soit de cette tradition, peut-être légendaire, le corps du martyr ne repose pas en ce lieu; il fut, dit-on, transporté par un prêtre du nom de Justin sur la voie Tiburtine dans la propriété de Cyriaque. L'édit de 257, complété et aggravé par celui de 258, confisquait les *prædia* funéraires chrétiens; ainsi le corps aura dû être déposé dans une propriété privée. Sous Dioclétien le cimetière de Cyriaque fut de même confisqué et restitué sous le règne de Maxence. La tombe de Laurent demeura toujours au même endroit; une inscription retrouvée depuis peu de temps fait mention expresse de l'autel de saint Laurent et de la crypte de la *confessio* [4] (fig. 4611) :

IL ſ EVRIALVS V H CONPA
RAVIIIO CVMSIVI SE
VIVO AD MESA BEATI
MARTVRIS LAVRENII DES
CINDENTIS ſ INCRIPTAPAR
IE DEXTRA DE FOSSORE
/////// V ////////// CIIPSIVS
DIE III ſ KAL MAIAS FLSIIIICO
NE SECVNDO CONSS·

Fl(avius) Eurialus v(ir) h(onestus) conparavit locum sibi se vivo ad me(n)sa(m) beati martyris Laurentii descendentib(us) in crypta parte dext(e)ra de fossore... v.... (lo)ci ipsius die III kal. maias Fl(avio) Stilicone secondo consule.

Cette inscription, datée de l'année 405, nous apprend que Fl. Eurialus, homme de condition, acheta de son vivant une tombe à droite en descendant dans la crypte, près de l'autel de saint Laurent. La phrase *ad mesa beati martyris Laurentii* équivaut à ces mots : *ad beatum Laurentium.*

La tombe de sainte Cyriaque était peut-être rapprochée de celle de saint Laurent, et tous les deux se seraient ainsi trouvés aux environs de la petite chapelle consacrée aujourd'hui aux âmes du purgatoire. En 1616, Antoine Bosio (voir ce nom) a cru visiter le cubicule et l'*arcosolium* de Cyriaque. Dans la chambre où il vit un autel et une chaire épiscopale, on lisait cette dédicace à saint Laurent [5] :

A ☧ ω
SANCTO MARTYRI LAVRENTIO
IVLIA EXIBIT III KAL OCT DEP KAL SS

La basilique de Saint-Laurent fut érigée par Constantin. Voici ce qu'on lit dans la notice du pape Silvestre au *Liber pontificalis* [6] :

Eodem tempore Constantinus Augustus fecit basilicam beato Laurentio martyri via Tiburtina in agrum Veranum supra arenario cryptæ, et usque ad corpus sancti Laurenti martyris fecit grados ascensionis et descensionis. In quo loco construxit absidam et exornavit marmoribus purphyreticis et desuper loci conclusit de argento et cancellis de argento purissimo ornavit, qui pens. lib. I; et ante ipsum locum in crypta posuit : lucernam ex auro purissimo nixorum X. pens. lib. XX; coronam ex argento purissimo cum delfinos L, pens. lib. XXX;

candelabra aerea II in pedibus denis, pens. sing. lib. CCC;

ante corpus beati Laurenti martyris argento clusas sigillis passionem ipsius cum lucernas VI nixis argenteas, pens. sing. lib. XV.

in eodem loco (les donations faites à la basilique) :

possessio cuiusdam Quiriacetis religiosæ feminæ, quod fiscus occupaverat tempore persecutionis. Veranum fundum, prest. sol. CLX;

possessio Aqua Tuscia ad latus, prest. col. CLIII;

[1] Prudence, *Peri Stephanon,* II, 513-514, 527-528. — [2] Id., *ibid.,* II, 2-4. — [3] *Sulla vigilia che procedeva in Roma il natalizio di S. Lorenzo, e sul culto speciale tribulatogli dai Romani al sorgere del secolo V,* dans M. Rampolla y Tindaro, *Sancta Melania giuniore senatrice romana, Documenti contemporaneie note,* in. fol., 1905, p. 266-268. — [4] Marucchi, *Di una iscrizione recentemente scoperta ove e ricordata la tomba del martire S. Lorenzo,* dans *Nuovo bull. di arch. crist.,* 1900, p. 127-141. — [5] Édit. Mommsen, p. 63-65. — [6] Bosio, *Roma sotterranea,* 1632, p. 209.

possessio Augusti territorio Sabinense, præst. nomini Christianorum. col. CXX;
possessio Sulfuratarum, præst. sol. LXII;
possessio Micinas Augusti, prest. sol. CX;
possessio Termulas, præst. sol. LXV;
possessio Aranas, prest. sol. LXX;
possessio Septimiti, præst. sol. CXXX.
Donum quod obtulit (le mobilier liturgique) :
patenam auream, pens. lib. XX;
patenas argenteas II, pens. sing. lib. XXX;

6931. — Saint-Laurent-hors-les-Murs. D'après Ch. Diehl, *Justinien*, fig. 194.

sciphum ex auro purissimo, pens. lib. XV;
sciphos argenteos II, pens. sing. lib. X;
calices argenteos ministeriales X, pens. sing. lib. II;
amas argenteas II, pens. sing. lib. X;
fara argentea XXX, pens. sing. lib. XX;
metreta ex argento, pens. lib. CL, portante medemnos II.

Cette énumération paraît provenir d'un document du temps de Constantin. Voici ce qui en résulte :

1° Constantin élève une basilique à saint Laurent, sur la voie Tiburtine, au-dessus du souterrain, *supra arenario cryptæ;*

2° Cette basilique ne contient pas la tombe du martyr; elle est en communication avec le souterrain par le moyen d'un escalier : *usque ad corpus S. Laurentii martyris fecit grados ascensionis et descensionis;*

3° Dans la crypte, Constantin construit une abside qu'il orne d'un placage de porphyre; cette abside s'ouvrait sans doute en face de la tombe sainte;

4° Le dessus de celle-ci (*desuper loci*) a une fermeture d'argent (*conclusit, de argento*), avec des grilles d'argent pesant mille livres. Ces détails, et principalement le mot *conclusit*, tendent à faire croire qu'il s'agit d'un sarcophage placé sous une niche ou un *arcosolium*. L. Duchesne conçoit les grilles comme formant balustrade un peu en avant de la tombe;

5° Une lampe d'or à dix becs et une couronne d'argent à cinquante dauphins pendent devant la tombe; en outre deux candélabres de bronze;

6° Devant le tombeau, des reliefs en argent figurant la scène du martyre et éclairés par une lampe à deux becs. La basilique constantinienne s'éleva donc à ciel ouvert et communiqua avec la crypte par un escalier. Dans cette crypte, aucun autel; ainsi tout le mobilier liturgique dont nous avons transcrit le détail se trouvait dans la basilique; d'ailleurs les trente lampadaires mentionnés dans l'énumération n'auraient pu trouver place dans la crypte.

Prudence a vu la basilique à loisir, il la mentionne : *Aedemque Laurenti* [1]... a propos de l'église Saint-Hippolyte qu'il décrit [2]. Le sanctuaire de ce dernier se trouvait également sur la voie Tiburtine et comportait une crypte pourvue d'un autel où on distribuait la communion. Cette crypte était trop exiguë pour contenir la foule aux jours de fête; on la dirigeait en conséquence vers une vaste et riche basilique voisine à trois nefs. Cette basilique servait à la célébration solennelle des vigiles, comme nous venons de le voir par le texte de la Vie de sainte Mélanie la Jeune.

Ce texte, on s'en souvient, mentionnait une *basilica* et un *martyrium*, ceci s'appliquant à la crypte, laquelle est également désignée, en 405, par l'inscription déjà transcrite de Flavius Eurialus, dont le texte est en conformité parfaite avec la description du *Liber pontificalis*.

A côté de cette inscription, prend place celle-ci qui n'est conservée que par un recueil épigraphique

[1] *Peri Stephanon*, II, 527-528; 534. — [2] *Ibid.*, XI, 215-230.

du IXe siècle [1]. Elle est indiquée : *in basilica S. Laurentii circa chorum :*

Succedunt meliora tibi miranda tuenti
quæ Leopardi labor cura et vigilantia fecit.
Sumptibus hæc propriis ornavit mœnia Christi.
Respice et ingressu placido nova quæque revisa;
cælestis manus ecce Dei quæ præmia reddit
quæ cumulata vides digna in æcclesia Christi.

Malgré l'obscurité de ce dernier vers, on peut entrevoir d'après l'ensemble du texte l'idée du renouvellement d'un édifice sacré. Parmi les *meliora miranda*, L. Duchesne imagine la décoration en mosaïque d'une conque absidale : la main de Dieu tenant une couronne est un motif assez fréquent de ces ornementations. Le Leopardus, qui en a eu l'idée et qui en a fait les frais, nous est bien connu. C'est un prêtre romain du temps de Sirice (384-399) qui l'envoya en mission à Milan en 390 [2]. Vers ce temps-là, il s'occupait de la restauration de la basilique Pudentienne; plus tard, sous le pape Innocent (402-417), il s'occupa de Saint-Vital (*titulus Vestinæ*) et de Sainte-Agnès, sur la voie Nomentane. C'était évidemment un homme riche et généreux.

Le fait que son inscription figure dans le recueil de Wurtzbourg, donne lieu de croire qu'une partie du monument primitif avait été conservée, dans les remaniements considérables opérés entre le Ve siècle et le Xe. *Circa chorum*, dit la rubrique. Cela paraît signifier « dans la courbe de l'abside [3] ».

La basilique primitive se trouvait au niveau de la crypte actuelle ainsi que permettent de le constater les galeries qui s'amorcent derrière le tombeau de Pie IX. L'entrée était plus élevée (elle se tronvait au-dessus de l'endroit où a été placé le sarcophage de Pie IX) et nécessita la construction d'un escalier; *et usque ad corpus S. Laurenti fecit gradus ascensionis et descensionis*, lit-on dans la notice du pape Silvestre. Quelques souvenirs de cette *basilica ad corpus* nous ont été conservés, ce sont : Les colonnes et la galerie supérieure reportées dans la basilique actuelle, au delà de la grande nef, sauf les deux dernières colonnes près du tombeau de saint Laurent. La *confessio* dont nous avons presque certainement une vue de face et une vue de côté dans les médailles figurées ci-dessus (fig. 6978, 6979), enfin l'inscription damasienne, entièrement détruite, mais dont le texte a été conservé par les auteurs de sylloges épigraphiques et qui est ainsi conçu [4] :

VERBERA CARNIFICIS FLAMMAS TORMENTA CATENAS
VINCERE LAVRENTI SOLA FIDES POTVIT
HAEC DAMASVS CVMVLAT SVPPLEX ALTARIA DONIS
MARTYRIS EGREGII SVSPICIENS MERITVM

La basilique constantinienne était peu étendue, mais assez pour revoir la foule des fidèles qui s'y pressait, de sorte qu'il devint nécessaire de construire une nouvelle église; mais on évita de détruire pour reconstruire sur un plan plus vaste; le pape Sixte III (432) préféra doubler l'édifice existant par l'addition d'une basilique nouvelle qui eut son entrée sur la voie Tiburtine, et fut orientée en sens inverse de la basilique primitive (voir *Dictionn.*, t. I, col. 188, fig. 45). Au VIIe siècle, nous voyons par les itinéraires des pèlerins l'existence sur ce point d'une *basilica major* et d'une *basilica speciosor* ou *nova*, cette dernière contenant la tombe du martyr retirée de la crypte souterraine. Cette basilique est l'ouvrage du pape Pélage II (579-590); aussi les itinéraires, composés un demi-siècle environ après cette date, l'appellent *nova*. A partir de Pélage II, il y a donc eu deux basiliques et elles ont duré jusqu'au IXe siècle.

Dès avant Pélage, la *basilica major* est attestée par deux inscriptions du Ve-VIe siècle, sur lesquelles on lit : *in b* ASSILICA MAXIO*re*, et IN BASILICA MAIORE AD DOMNVLAVRENTIVM. Or une *basilica major* suppose une *basilica minor*. La basilique bâtie par Pélage a donc remplacé une *basilica minor*.

Jusqu'en 468 au moins, le tombeau de saint Laurent est demeuré souterrain. Les papes Zosime (418) Xyste III (440), Hilaire (468) furent enterrés à Saint-Laurent, les deux derniers *in crypta*, c'est-à-dire sous terre.

Donc Pélage a remplacé une *basilica minor* par sa *basilica nova*. Était-ce encore la basilique de Constantin située au-dessus du sol, ou bien l'avait-on déjà reconstruite et déplacée en l'enfonçant pour ainsi dire jusqu'au niveau de la tombe sainte? Voyons ce que dit l'inscription qui décrit les travaux exécutés sous Pélage :

Demovit Dominus tenebras, ut luce creata
his quondam latebris nunc modo fulgor inest
Augustos aditus venerabile corpus habeat
huc ubi nunc populum largior aula capit
Eruta planities paluit sub monte reciso
estque remota gravi mole ruina minax

Ainsi, opposition de la nuit et du jour : le sanctuaire *ad corpus* était étroit, obscur, difficile d'accès; des éboulements étaient à craindre; tel était l'état antérieur. Maintenant, une large enceinte, obtenue en tranchant et en déblayant une partie de la colline de sorte que l'édifice est désormais en sûreté. Supposons que Pélage eût déja trouvé la basilique enfoncée dans le sol et qu'il se fût borné à l'exhausser en y établissant un étage de galeries, on voit bien qu'il y aurait donné plus de jour, mais on ne voit pas qu'il y eût rendu plus facile l'accès du saint tombeau, ni qu'il eût élargi l'enceinte; on ne comprend pas que pour ses travaux, il ait eu besoin de se procurer un emplacement en taillant dans la colline voisine.

Ainsi la disposition nouvelle, la basilique enfoncée jusqu'au niveau de la tombe sainte, est très vraisemblablement du temps de Pélage. Depuis l'année 468 où l'ancienne disposition durait encore, rien de ce côté n'avait été changé. Pélage lui-même ne paraît pas avoir tout supprimé. La tombe du martyr, bien entendu, ne put être changée de place. Cependant, comme on démolissait la catacombe autour d'elle, en vue de l'isoler complètement, elle perdit son aspect primitif. C'est pendant ces travaux que se produisit le fait rapporté par saint Grégoire [5]; un accident eut lieu : la tombe sainte fut ouverte; les ouvriers et autres personnes présentes aperçurent les ornements du martyr. Ils moururent tous dans les dix jours.

Les douze belles colonnes, dont les chapiteaux si élégants supportent l'incohérent entablement de Pélage II et sa galerie supérieure, doivent provenir de quelque édifice plus ancien. Ce n'est pas une conjecture trop hasardée que de supposer qu'elles ont été tout simplement déménagées de la basilique constantinienne. On peut aller plus loin.

La mosaïque de l'arc nous offre, sur sa surface plane, une décoration qui ne se rencontre guère que dans les conques absidales. Le Christ, assis sur le globe terrestre, entre les apôtres Pierre et Paul, accueille d'un côté le pape Pélage II présenté par saint Laurent, de l'autre saint Hippolyte, présenté

[1] De Rossi, *Inscript. christ. urb. Romæ*, 1888, t. II, p. 155. — [2] Jaffé, *Regesta pontific. romanor.*, n. 260. — [3] L. Duchesne, *Le sanctuaire de Saint-Laurent*, dans *Mél. d'arch. et d'hist.*, 1921-1922, t. XXXIX, p. 3-24. — [4] M. Ihm, *Damasi epigrammata*, in-12, Lipsiæ, 1895, p. 37, n. 32; De Rossi, *Inscript. christ. urb. Romæ*, t. II, part. 1, p. 82, 117.

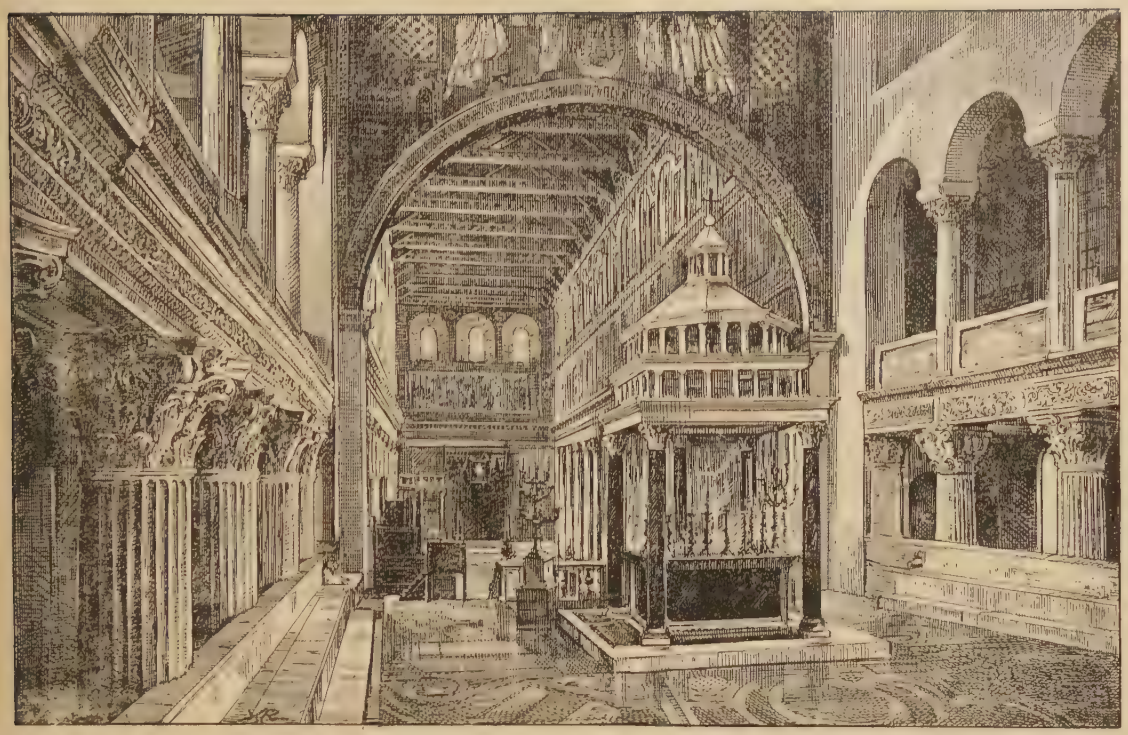

6982. — Intérieur de Saint-Laurent-hors-les-Murs; vue prise du sanctuaire.
D'après une photographie.

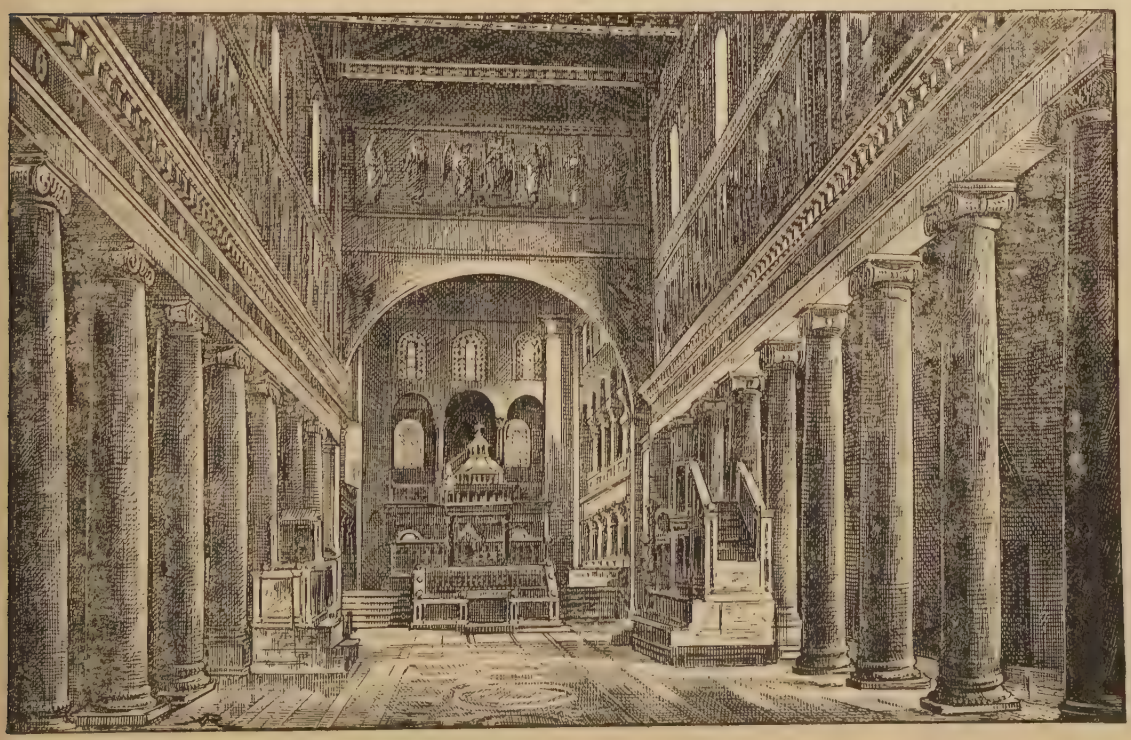

6982 *bis*. — Intérieur de Saint-Laurent-hors-les-Murs; vue prise de l'entrée.
D'après une photographie

par saint Étienne. Pour que ce sujet n'ait pas été réservé à l'abside, il fallait que celle-ci ne fût pas disponible. Or si cette abside avait été construite ou reconstruite par Pélage, c'est à lui qu'il eût incombé de la décorer. S'il ne l'a pas décorée, c'est qu'elle l'était déjà; ainsi elle lui était antérieure; c'était l'abside de la basilique constantinienne. Ici il faut en revenir à l'inscription de Leopardus, laquelle se présente comme la dédicace d'une mosaïque absidale, exécutée vers l'année 400, dans cette basilique et visible encore au IX^e^ siècle. Ces deux indications, celle que fournit la mosaïque de Pélage et celle qui se déduit de l'inscription de Leopardus, convergent merveilleusement; il est difficile de ne pas en tenir compte.

Une particularité de cette église c'est que la tombe sainte était au milieu de la nef et non pas sous l'arc principal en arrière de l'abside. Dans le dispositif moderne ceci a été corrigé. On a transporté l'autel pour le mettre à l'aplomb du tombeau de saint Laurent [1].

Ceux qui, sur les traces de Panvinio, de Severano, de Ciampini, ont parlé de cet ensemble monumental n'ont pu, faute de documents, en écrire l'histoire. Nibby [2] estime que l'édifice construit au plan inférieur est l'œuvre du pape Pélage II, de qui il est dit au *Liber pontificalis : fecit basilicam a fundamento constructam;* quant à l'édifice à trois nefs situé à un niveau supérieur, ce serait l'ouvrage d'Hadrien I^er^ dans la vie duquel cet édifice est désigné sous le nom de *basilica major*. Mais les topographes de la première moitié du VII^e^ siècle distinguent sans hésitation possible deux basiliques; la *major* est antérieure au pontificat d'Hadrien I^er^, ce qui nous amène à constater la fusion postérieure des deux basiliques en une seule. Cette explication n'est plus contestée de nos jours.

Un des topographes auxquels nous venons de faire allusion s'exprime en ces termes : *Juxta viam tiburtinam ecclesia est S. Agapiti multum honorabilis martyrum corporibus : et prope eamdem viam ecclesia est S. Laurentii major, in qua corpus ejus primum fuerat humatum; et ibi basilica nova miræ pulchritudinis ubi ipse modo requiescit; ibi quoque sub eodem altare Abundus est depositus, et foris in portico lapis est, qui aliquando in collo ejusdem Abundi pendebat missi, ibi Hereneus.* On ne saurait rien souhaiter de plus clair. Ainsi donc, dans la première moitié du VIII^e^ siècle, s'élevait près de la voie Tiburtine une église dédiée à saint Laurent et désignée sous le nom de *major*, où son corps était vénéré; là se trouvait aussi une basilique très luxueuse et de construction récente, voisine de la précédente, et sous le même autel reposait le martyr *Abindus* ou *Abundius*. En dehors de l'église, sous le portique, on conservait la pierre qui fut liée au cou d'Abundius lorsque les païens le jetèrent dans un puits [3]. Vient ensuite la mention d'*Ireneus* dont ces actes et les martyrologes font le compagnon de martyre d'Abundius, mais dont l'emplacement de la tombe n'est pas connu avec certitude, c'est pour cette raison que le topographe fait suivre le nom d'*Hireneus* d'autres noms de martyrs ensevelis soit à l'*agro Verano*, soit le long de la voie Tiburtine.

Un autre topographe, contemporain du précédent, écrit ce qui suit : *Postea pervenies ad ecclesiam S. Laurentii ibi sunt magnæ basilicæ duæ in quarum quis speciosiorem et pausat, et est parvum cubiculum extra ecclesiam, in hoc occidentur. Ibit pausat S. Habundius et Herenius martyr. Via tiburtina, et ibi est ille lapis quem tollent digito multi homines nescientes quid faciunt* [4]. Ce galimatias inintelligible s'éclaire si on rapproche le texte du topographe que nous avons transcrit d'abord. Ce rapprochement invite à rétablir le texte de la manière suivante : *Postea pervenies ad ecclesiam S. Laurentii via tiburtina; ibi sunt magnæ basilicæ duæ, in quarum speciosiore* (ou bien *in quarum[illa] quæ speciosior est*) *pausat; ibi et pausat S. Habundius : et est parvum cubiculum extra ecclesiam in* (*portico ad*) *occidentem; ubi pausat Herennius martyr, et ibi est ille lapis quem tollunt digito multi homines nescientes quid faciunt.* Ce qu'il y a de plus hardi dans cette restitution, c'est la séparation d'Abundius et d'Irénée pour rapprocher le premier de Saint Laurent et confiner le second dans le petit cubicule; mais cela semble permis puisque le premier topographe affirme qu'Abundius se trouvait sous l'autel de saint Laurent.

A Saint-Laurent il existait donc deux grandes basiliques; le martyr reposait dans la plus récente et la mieux décorée, dont le portique extérieur comportait un petit oratoire dédié aux martyr Abundius et Irénée, et où les fidèles avaient devant les yeux la pierre qui fut suspendue au cou d'Abundius lors de son martyre; beaucoup de pèlerins la touchaient ou bien faisaient effort pour la soulever.

On lit dans la notice d'Hadrien I^er^ au *Liber pontificalis* ce qu'il suit : *Fecit in ecclesia beati Laurentii martyris foris muros, scilicet ubi sanctum ejus corpus requiescit, vestem de stauracin et in ecclesia majore aliam similem fecit vestem.* Voici, de manière bien distincte deux églises dédiées à saint Laurent, celle où il repose et l'autre appelé *major*, recevant chacune les présents du pape. Dans la notice du même pape on lit encore ceci : *Basilicam S. Laurentii martyris ubi sanctum ejus corpus quiescit, adnexam basilicæ majori, quam dudum isdem præsul construxerat ultro citroque a novo restauravit.* La contiguïté des deux basiliques, la *major* et celle *ad corpus* est indiquée ici d'une manière conforme à ce que nous apprennent les topographes cités. Toutefois quelques mots soulèvent une difficulté : *Quam dudum isdem præsul construxerat.* C'est donc Hadrien I^er^ qui a construit l'*aula major*, mais alors comment peut-il en être ainsi, car le pape Hadrien a vécu au VIII^e^ siècle, et les topographes appartiennent à la première moitié du VII^e^ siècle? Il suffit de rappeler que dans le langage des rédacteurs du *Liber pontificalis* les termes *fecit, construxit, etc.*, sont également employés pour la fondation, la décoration et l'achèvement d'un édifice; cela est si vrai que cette même notice du pape Hadrien détermine la part qui lui revient dans la *basilica major;* il a simplement refait la toiture : *tectum beati Laurentii majoris basilicæ, quod jam distectum erat et trabes ejus confractæ, noviter fecit;* donc, au VIII^e^ siècle, la *basilica major* était bien loin d'être toute neuve. En fait, elle existait au V^e^ siècle déjà puisque le pape Hilaire (461-498) faisait des dons importants :

Ad beatum Laurentium martyrem : Scyphum aureum cum gemmis prasinis et yacintis, pens. lib. IIII; lucernam auream nixorum X, pens. lib. V; scyphum auro purissimo, pens. lib. V; lampadas aureas II, pens. sing. lib. I; farum cantarum aureum, pens. lib. II; turrem argenteum cum delfinos, pens. lib. XXV; scyphos argenteos III, pens. sing. lib. VIII; calices ministeriales XII, pens. sing. lib. II; altarem argenteum, pens. lib. XL; lampadas argenteas X, pens. lib. XX; amas argenteas II, pens. sing. lib. X.

In basilica beati Laurenti martyris : phara canthara argentea X, pens. lib. LX; pens. lib. LX; cantara

[1] L. Duchesne, *op. cit.*, p. 10-12. — [2] *Analisi della carta dei dintorni di Roma*, t. II, p. 248 sq.; *Roma nel 1838.* — [3] Les martyrologes disent dans un cloaque. — [4] Ms. Vienne *795*, cité par De Rossi, *Le due basiliche di S. Lorenzo nell'agro Verano*, dans *Bullettino di archeologia cristiana*, 1864, p. 42.

aerea XXVI; ministeria ad baptismum sive ad pœnitentem argentæ, pens. lib. X, fara aera L.

La liturgie confirme les preuves archéologiques. Le *capitulare evangeliorum de anni circulo*, dans les manuscrits les plus anciens, fait mention de deux évangiles pour saint Laurent : *Ad missam primam* ou *mane pri-*

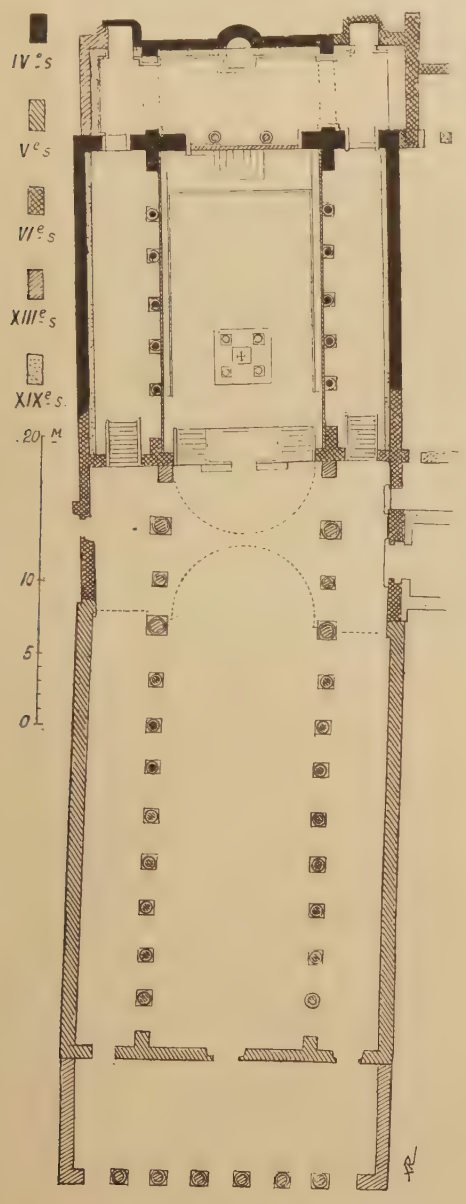

6983. — Plan de Saint-Laurent-hors-les-Murs. D'après R. Cattaneo, L'*architettura in Italia*, 1889, p. 36, fig. 9.

ma, et *ad missam publicam* ou *ad missam majorem*. Les autres livres liturgiques font de même les distinctions des deux messes pour saint Laurent; missels et antiphonaires disent : *IV idus Aug. natale S. Laurentii in mane prima*, et ensuite *in die* [1]. Ces deux messes correspondent à deux *stationes*. Fronto ne s'y est pas trompé, et nonobstant le nombre d'églises dédiées à Rome à saint Laurent, il explique ainsi cette rubrique : *Hinc plures missæ, non quidem tot, quot ecclesiæ : sed una ad corpus, altera in majori ecclesia* [2] : ainsi les deux *stationes* se faisaient à l'*agro Verano*, une *ad corpus*, c'est-à-dire dans la basilique où reposaient les reliques de saint Laurent, l'autre *in ecclesia majori*, dans la basilique annexe qu'on appelait couramment la *major*.

L'église dans laquelle les topographes du VII[e] siècle ont vu le corps du saint martyr est la même qui fut restaurée par le pape Pélage II, restauration qui lui valut les épithètes de *speciosor* et de *nova*. Les travaux entrepris par le pape Pélage sont énumérés dans une inscription qui se lisait sur la mosaïque de l'abside; elle a péri quand on a démoli celle-ci pour des deux basiliques n'en faire qu'une seule. Baronius et ceux qui l'ont suivi ne l'ont connue que par la copie publiée par Gruter d'après la sylloge Palatine [3]. Mais elle y est conservée dans un tel état que le poème n'y a plus de sens et, de plus, par des confusions répétées l'épigramme de Pélage est mélangée aux vers de Placidie qui se lisent sur l'arc triomphal de Saint-Paul-hors-les-Murs. Le résultat le plus certain, c'est que une bonne partie des travaux de Pélage sont mis au compte de Galla Placidia par les historiens et par les archéologues [4]. En outre, comme Placidie parle de restaurations à un édifice, élevé par son père, Tillemont, les Bollandistes et d'autres attribuent la construction de la basilique Saint-Laurent à Théodose, sans paraître se souvenir de Constantin. Les sylloges de Closterneubourg et de Göttwei rendent à Pélage ce qui lui revient. Il n'y est pas question de Placidie, mais de Pélage II qui a entamé la colline pour agrandir l'église primitive et lui a évité le péril d'être quelque jour menacée d'un éboulement :

DEMOVIT DOMINVS TENEBRAS VT LVCE CREATA
HIS QVONDAM LATEBRIS NVNC MODO FVLGOR INEST
ANGVSTOS ADITVS VENERABILE CORPVS HABEBAT
HIC VBI NVNC POPVLVM LARGIOR AVLA CAPIT
ERVTA PLANITIES PATVIT SVB MONTE RECISO
ESTQVE REMOTA GRAVI MOLE RVINA MINAX
PRAESVLE PELAGIO MARTYR LAVRENTIVS OLIM
TEMPLA SIBI STATVIT TAM PRETIOSA DARI
MIRA FIDES GLADIOS HOSTILES INTER ET IRAS
PONTIFICEM MERITIS HAEC·CELEBRASSE SVIS
TV MODO SANCTORVM CVI CRESCERE CONSTAT HONORES
FAC SVB PACE COLI TECTA DICATA TIBI

Comme si tout cela n'était pas suffisamment compliqué, nous voyons dans le *Liber pontificalis* qu'au VIII[e] siècle la *basilica major* fut dédiée à la vierge Marie; on lit dans la notice d'Hadrien I[er] : *In basilica majore, quæ appellatur S. Dei Genitricis, quæ adhaeret juxta basilicam beati Laurenti martyris atque levitæ ubi sanctum ejus corpus requiescit foris muros... obtulit.*, et dans le notice de Léon IV nous lisons six fois la mention de la *basilica sanctæ Dei Genitricis juxta basilicam S. Laurentii*. Ainsi, cette basilique de la très sainte Vierge près de Saint-Laurent n'est autre que la *basilica major*, et la *basilica major* était contiguë à la basilique de Pélage II ou *basilica ad corpus*.

Nous avons parlé d'un portique où se voyait la pierre avec laquelle saint Abundius fut précipité dans un puits; il existait une sorte de petit oratoire *extra ecclesiam in porticu ad Occidentem* consacré aux martyrs Abundius et Irénée. Ce portique ne peut être le portique latéral de la basilique de Pélage II, qui est au Midi, et pour être à l'Ouest il lui fallait occuper l'emplacement de la façade de la *basilica major;* une

[1] Tommasi, *Opera*, édit. Vezzosi, t. II, p. 508; t. V, p. 200 — [2] Id., *ibid.*, p. 220. — [3] Gruter, *Corp. inscr.*, p. 1173, n.1. — [4] Baronius, *Annales*, ad ann. 461, n. 12; édit. Lucques, t. VIII, p. 245.

fois de plus le *Liber pontificalis* éclaire ce que disent les topographes; on lit dans la notice de Léon IV : *Porticum, quæ ante basilicam S. Dei Genitricis consistit, quæ juxta basilicam S. Laurentii sita est foris muros, clarius ac firmius renovavit*; ce portique semble être celui que restaura Hadrien Ier, allant de la porte de Rome à Saint-Laurent.

Les deux basiliques restèrent adossées et séparées jusqu'au XIIIe siècle. Honorius III les réunit en 1218 en détruisant les absides et en faisant de la basilique constantinienne la confession de l'église de Sixte III,

2. *La mosaïque.* — Si on se rappelle ce que nous venons de dire sur les vicissitudes de l'église dédiée à Saint-Laurent, on ne s'étonnera pas que la mosaïque qui orne l'arc majeur ne se trouve pas du côté qui regarde la porte et la grande nef, mais occupe la face opposée, tournée vers le fond du *presbyterium* et de la basilique; c'est que cet arc majeur faisait partie de la nef primitive construite par Constantin, agrandie dans la suite par le pape Pélage II et tournée vers l'Orient, précisément dans le sens contraire de l'édifice actuel. Quand on considère les destructions qui

6934. Mosaïque de la basilique de Saint-Laurent-hors-les-Murs.
D'après De Rossi, *Musaici cristiani*, 1872-1899.

ce qui entraîna l'exhaussement du *presbyterium*. De cette époque datent le portique et la belle frise en mosaïque qui court au-dessus de ses colonnes. L'agneau divin est figuré deux fois dans les médaillons qui en occupent le centre; dans un troisième, à droite, l'artiste a représenté saint Laurent portant la croix, Honorius III et un autre personnage à genoux; dans un autre, à gauche, Notre-Seigneur entre deux saints, sans doute saint Laurent et saint Étienne. La décoration intérieure de la basilique ne fut achevée que sous Alexandre IV, en 1254, comme l'atteste une inscription datée tracée sur le banc du clergé. (fig. 6984).

ont eu lieu à Rome pour les motifs les plus futiles et qu'on revoit cette mosaïque épargnée, on est presque tenté de crier au miracle.

Cette composition fait partie des travaux exécutés par ordre du pape Pélage II (578-590); le fait est hors de contestation. On y voit un pape Pélage, PELAGIVS EPISC., présentant à saint Laurent le modèle de la basilique, attitude devenue pour ainsi dire « classique » quand il s'agit de représenter dans les arts les fondateurs et les restaurateurs des édifices sacrés. Le *Liber pontificalis*, dans la notice de Pélage, et d'autres documents historiques, témoignent qu'il ne peut être question ici du pape Pélage Ier. Le disti-

que qui se lit autour de l'arc, fait évidemment allusion aux travaux de ce dernier quoiqu'il ne le mentionne pas. En voici le texte (fig. 6984) :

MARTYRIVM FLAMMIS OLIM LEVITA SVBISTI
IVRE TVIS TEMPLIS LVX BENERANDA REDIT

L'antithèse de la lumière éclairant les temples dédiés au martyr saint Laurent, et des flammes qui le consumèrent n'est pas chose nouvelle. Venance Fortunat écrivit pour la basilique élevée par les *Briones* [1] :

Tu levita sacer pœna purgate fideli
Unde prius flammas hinc modo lumen habes.

Le poète fait allusion dans ces vers à un fait miraculeux; mais l'épigraphe, écrite en lettres d'or, dans la mosaïque romaine, a en vue les travaux exécutés par le pape Pélage. C'est ce que nous apprend l'inscription de l'arc majeur que nous répétons ici :

Demovit dominus tenebras ut luce creata,
His quondam latebris nunc modo fulgor inest.
Angustos aditus venerabile corpus habebat,
Huc ubi nunc populum largior aula cœpit.
Eruta planities patuit sub monte reciso,
Estque remota gravi mole ruina minax.
Præsule Pelagio martyr Laurentius olim,
Templa sibi statuit tam pretiosa dari.
Mira fides gladios hostiles inter et iras
Pontificem meritis hæc celebrasse suis.
Tu modo sanctorum cui crescere constat honores,
Fac sub pace coli tecta dicata tibi.

Ces vers rapportent que la basilique de Saint-Laurent était d'abord souterraine, aussi ténébreuse qu'une caverne, étroite et menacée de ruine par la grande masse de la colline qui la dominait; et que Pélage, au milieu des armes et des fureurs de la guerre, tailla le mont, agrandit le nef, l'inonda de lumière. Nous voyons donc ici clairement la signification historique qu'il faut donner au distique qui borde l'arc, ainsi que le rapport dans lequel il se trouve avec les œuvres dues au pape Pélage II, dont l'élection se fit pendant le siège de Rome par les Lombards, qui, à cette date et au cours des années suivantes, mirent l'Italie au pillage (voir ITALIE). Cette circonstance explique l'allusion aux armes et à la guerre, ainsi que les vœux pour la paix qui se lisent dans les deux derniers distiques. J.-B. De Rossi estime que les six distiques étaient écrits dans la bande inférieure de la courbe de l'abside, comme cela se voit si fréquemment à Rome, et non au sommet de l'arc, où ils ont été restitués à défaut d'un endroit plus adapté. Ces indications suffisent pour déterminer la date et l'authenticité de la mosaïque; il faut maintenant passer à l'examen du sujet.

Ciampini, dans ses *Vetera monimenta*, t. II, pl. XXVIII, a donné une représentation de la mosaïque dans l'état où elle se trouvait être à la fin du XVII[e] siècle. Nous voyons qu'il y manquait la ville tout entière, représentée à gauche, près de la figure du pape Pélage, qui avait disparu presque totalement, hormis la tête et les pieds, ainsi que les bords inférieurs des vêtements. Du côté opposé, il ne restait que la porte de la ville, désignée par l'inscription + BETHLEEM. Il ne manquait à la figure voisine, celle de saint Hippolyte, que les pans inférieurs du *pallium* et de la tunique. Sur l'arc on lisait encore ces mots :

....M LEVVITA SVBISTI·IVRE TVIS TEMPLIS LVX BEN.....

Tel était aussi précisément l'état de la mosaïque, fait observer J.-B. De Rossi, lorsque, en 1639, par ordre du cardinal François Barberini, le peintre Antoine Eclissi en fit le dessin colorié qui se trouve dans le manuscrit Barberini *XLIX, 12*, p. 48. On doit en conclure que la mosaïque est, dans sa donnée générale, substantiellement antique, et que les suppléments n'en ont fait que compléter les extrémités latérales. Les types consacrés qui se retrouvent sur tant de monuments antiques ont servi de guides sûrs aux restaurateurs.

Un point, cependant, exige quelque attention. Le modèle de la basilique, que la restauration actuelle place sur les mains du pape Pélage avait presque entièrement disparu en 1639, sauf le faîte du toit. Alors les lacunes de la mosaïque étaient remplies par la peinture, et l'artiste, qui n'avait aucune idée des types de l'antique art chrétien, au lieu de placer le modèle de la basilique sur les mains du pontife qui en fait l'offrande, l'avait mis sur la droite de saint Laurent. Le dessin de Ciampini le représente de même. Barbet de Jouy ne sait si l'on doit ajouter foi à la restauration récente ou à celle coloriée du XVII[e] siècle. Le choix cependant est facile. La comparaison avec les mosaïques analogues des basiliques romaines, prouve jusqu'à l'évidence que le modèle en question appartient à la figure du donateur et non à celle du martyr. De plus, les parties mêmes de la figure de Pélage, qui restent encore de l'œuvre primitive, indiquaient alors, comme actuellement, qu'elle était en rapport immédiat avec celle du martyr, et dans l'attitude d'une personne qui présente une offrande. Cette particularité n'avait pas échappé à Eclissi en 1639, Dans une note qui accompagne son dessin, il fait observer « que Pélage est mal représenté, avec la main droite dans l'inaction sous le *pallium*, vu que, selon toute vraisemblance, c'était à lui à offrir le temple restauré par ses soins, et que la droite de saint Laurent devait reposer sur son épaule, en signe de protection, comme cela se voit dans d'autres tribunes antiques. » Le dessinateur du manuscrit Barberini ne se contenta pas de cette remarque; il eut soin d'ajouter encore, au-dessus de celui qui contient la restauration fautive, un dessin colorié représentant la véritable manière de suppléer à cette partie de notre mosaïque. On a cité, à l'appui de la possibilité du doute, ces mots des vers de Pélage : *Præsule Pelagio martyr Laurentius olim, Templa sibi statuit*, comme s'ils faisaient du martyr lui-même le fondateur du temple. Mais pourquoi ne citer la phrase qu'à moitié? Le vers tout entier dit : *templa sibi statuit tam pretiosa dari*, et l'épigraphe célèbre ensuite le pontife comme *donateur* du temple. Ne jetons donc pas le doute sur ce qui est évident, à savoir que la restauration récente de la mosaïque n'en a aucunement altéré la composition véritable et primitive.

« Cette composition est, en elle-même, si simple et si claire, qu'il n'est pas besoin d'un effort pour la décrire. Le Sauveur est assis sur un globe, ayant à ses côtés les deux princes des apôtres, ainsi que les deux diacres martyrs, Étienne et Laurent; la scène est close, d'un côté, par saint Hippolyte, martyr enseveli près de l'*Ager Veranus*, qui, de ses mains voilées, offre une couronne gemmée; de l'autre par Pélage présentant de même à saint Laurent la basilique restaurée. Chacune des figures, à l'exception de celle du Christ, est accompagnée de son nom précédé du sigle SCS (*sanctus*). Comme Pélage était encore vivant, l'épigraphe lui assigne le simple titre de EPISC*opus*; il ne porte pas de nimbe, tandis que les saints l'ont et le Sauveur se distingue par un nimbe rehaussé d'un croix gemmée. Les deux diacres tiennent ouvert, conformément à leur office, le livre des saintes Écritures. Le volume de saint Laurent contient les paroles du psaume CXI, 9 : DISPERSIT, DEDIT PAVPERIBVS, allusion à la

[1] Fortunat, *Carmina*, l. IX, XIV, vs. 19, 20; sur ces *Briones*, cf. Grégoire de Tours, *De gloria martyrum*, I, 42, édit. Ruinart, et *Acta sanct.*, août, t. II, p. 487, 488.

charité du saint rapportée par Prudence et par les *Actes* du martyr. Pour le livre de saint Étienne on a choisi le verset du psaume LXII : ADESIT ANIMA MEA (*post te*), verset bien approprié au protomartyr qui s'écriait : *Ecce video cœlos apertos*. Le martyr Laurent se distingue par la richesse de son costume, tunique et *pallium* tissus d'or.

On remarquera que le Christ, saint Pierre et saint Laurent portent sur l'épaule droite une croix d'or fixée à une longue hampe; nous avons déjà vu cet insigne attribué à saint Laurent sur la mosaïque de Galla Placidia à Ravenne et sur la médaille de la collection Zurla. Une peinture de l'époque du pape Formose nous en fournit un nouvel exemple (voir

6985. — Fond de coupe.
D'aprés Garrucci, *Vetri*, pl. XX, n. 1.

Dictionn., t. II, col. 105, fig. 1204) et dans une autre du cimetière de Saint-Valentin, de basse époque, saint Laurent se distingue par une croix gemmée au bout d'une hampe. De même, au frontispice d'un manuscrit de la Vallicellane (VIII^e siècle) et sur la mosaïque de Sainte-Marie-du-Transtévère. L'ancienneté de cette représentation est confirmée par un fond de coupe doré trouvé dans les catacombes (IV^e-V^e siècle) (fig. 6985) où tout le monde (sauf Passeri) reconnaît l'image de saint Laurent. Buonarotti conjecture qu'en certaines solennités le diacre portait la croix, mais saint Étienne n'est jamais représenté ainsi, ni aucun diacre dans les monuments des huit premiers siècles.

3. *L'épigraphie.* — Lorsqu'au XIII^e siècle Honorius III et Alexandre IV entreprirent la restauration de la basilique Saint-Laurent-hors-les-Murs, on employa des marbres funéraires tirées du cimetière de Cyriaque (voir ce nom); une des pierres de l'ambon de l'évangile porte l'inscription d'un :

VICTOR PRAESB
TITVLI NICOME (*dis*).

Nous savons que les papes Zosime (418), Sixte III (440) et Hilaire (467) furent inhumés dans la basilique de Saint Laurent. On a retrouvé la place de leurs tombeaux dans les trois niches du fond, dont l'une a reçu depuis la tombe de Pie IX; elles étaient décorées de peintures; on croit que Sixte III occupait la niche du milieu. Un fragment du musée du Latran semble avoir fait partie de l'inscription de Zosime, qui mourut le jour de Noël. Cette épitaphe brisée et incomplète faisait partie de fragments que la cussodie des reliques avait fait transporter, en 1838, à la bibliothèque du Vatican, d'où on les envoya au Latran. Les débris en question provenaient d'une plaque de marbre blanc qui, contrairement à tant d'autres, n'avait pas été fixée à la bouche d'un *loculus* avec de la chaux, mais avait été clouée sur la paroi d'un monument, comme en témoignaient six trous régulièrement forés sur chaque fragment pour recevoir des clous de métal. Les lettres qu'on pouvait lire appartenaient à cinq quasi-hexamètres, paléographie du IV^e-V^e siècle [1] :

DISCERE SIME	RIS MERITVM C . . .
HVNC PETRVS	VERVM SECVM EI . . .
SOMNIO PRAE	IS VIX MENSIB·A . . .
NATALI VENER	TEQ ·SACRATO
LAETITIAE POPV	NCEDERE IVSSIT
VIXI	M ↄ XI·D· VI ↄ

Cet éloge ne concerne pas un personnage quelconque; le dernier vers ne peut s'appliquer qu'à un homme ayant qualité pour donner au peuple des fêtes, mais le vers précédent montre qu'il s'agit de fêtes religieuses, d'un *natale venerando* et *sacrato*. Le lieu de la trouvaille, à Rome même, invite à croire que le peuple en question est celui de l'Église de Rome. Les deux vers du début louent les mérites du défunt qui ont un rapport particulier avec saint Pierre : *Hunc Petrus... secum...* On se trouve donc amené à se demander si ce n'est pas ici l'éloge funèbre d'un pape; mais les vers sont incomplets et chacun d'eux offre une lacune importante. Cependant il semble possible d'appliquer cette épigramme au pape Zosime.

Ce pape n'a occupé le siège de Pierre qu'un an, neuf mois et quelques jours. A l'occasion de sa mort, le préfet de Rome, Symmaque (le Jeune), écrit à l'empereur Honorius : *Cum diu episcopus Zosimus gravi incommodo laboraret, usque adeo ut frequenter mortuus jactaretur, accidit ut secundo die post ingressum meum vita decederet.* Zosime avait vu approcher sa fin à mesure que les fêtes de Noël approchaient elles aussi; il fut enterré le 26 décembre. Dans les vers 3, 4, 5, il est question de *somnium* et d'un calcul de quelques mois à peine, enfin d'un *natale venerando* et *sacrato* que le défunt voulut voir célébrer avec allégresse par le peuple. Ce calcul de peu de mois n'est certainement pas celui de la vie du défunt qui n'a pu être un enfant. Dans les vers 4 et 5, nous pouvons raisonnablement interpréter du *natale* du défunt coïncidant avec la fête liturgique, et la joie populaire au *natale sacrato* du Christ. Voici les suppléments proposés par J.-B. De Rossi :

Discere si me(rens pat)ris meritum c(upis almi)
Hunc Petrus (fratrem?) verum secum ei (sociavit)
Somnio præ(cessis den)is vix mensibus a(nno)
Natali vener(ando advenien)teque sacrato
Lætitiæ populo (ferias co)ncedere jussit.
vixit..... m(ens) XI d(ies) VI

A la *basilica major* se rapporte un autre texte épigraphique presque entier; il ne s'en faut que de deux lettres [2] :

LVCILLVS PELIO EVVISV CONPARAB[*it*
LOCVM VESCANDENTE IN BASILICA
MAIORE AD DOMNV LAVRENTIVM
IN MESV ET SITV PRSBITERIV

Lucillus Pelio se vivu(m) co(m)parabit locum ves-

[1] De Rossi, *L'epitafio metrico del papa Zosimo sepolto in S. Lorenzo nell'agro Verano*, dans *Bull. di arch. crist.*, 1881, p. 93. — [2] De Rossi, *Bull. de arch. crist.*, 1876, p. 23.

candente(m) in basilica majore ad domnu(m) Laurentium in mesu et situ pr(e)sbiteri(i).

Nous avons déjà expliqué ce terme *biscandens* (voir *Dictionn.*, t. II, col. 910); les derniers mots, *in medio et situ presbyterii*, offrent une précision remarquable; le défunt voulait être inhumé près de la tombe de saint Laurent, non plus dans la basilique primitive *ad corpus*, mais dans la *basilica major* à laquelle la première servait désormais en quelque sorte de *confessio* ou de crypte. C'est en plein milieu du *presbyterium* de la basilique neuve que Lucillus Pelio avait sa tombe, ce qui n'a pas empêché son épitaphe d'être retrouvée parmi les ruines d'un édifice distinct et séparé de la basilique de Saint-Laurent. Ceci s'explique par le fait que, sous Honorius III, on détruisit les deux absides et les deux *presbyteria* pour n'en faire qu'une nef; les épitaphes furent dispersées de tous côtés, celle-ci fut du nombre; la suivante eut le même sort [1] :

B EPISCOPTV
co NSTAT ME EMI *sse locum a*
fos SORE SIBI ABENT
in b ASSILICA MAXIO *r*
ICIVS ET MVNTI *(testes?)*

Sur le soffite du vestibule de la crypte de la basilique se trouve une inscription métrique, placée de manière si ingénieuse que, parvenue jusqu'à nous intacte, toutes les lignes manquent du début et de la fin, grâce à deux architraves qui font de chaque vers une devinette. Or il se trouva que ce texte avait intrigué le P. Bonavenia dans les papiers duquel on retrouva le texte avec des suppléments dont on peut contester la justesse, mais qui ont de l'intérêt [2] :

Longe a Sa]TAN SIS- QVAM SIT BREVIVS A[*ccipe vita*
Sic urge qu]AVIS ITER AD LITVS PARAD[*isi*
Quo]DVVLTVM DNI FACIAS TIBI PO[*scere sanctos (?)*
Id pius exorat]QVISQVIS HAEC SACRA PERH[*aurit*
Ecce ego su]M DS LVMEN SAPIENTIA VIR[*tus*
Hoc super al]TARI CRVOR EST VINVQ[*videtur*
Ille cruor]LATERIS PER OPVS MIRAE[*pietatis*
Ad coenam in]TRA QVAM *t* RIBVIS BAPTI[*smate lotis*

Il n'est pas seulement question ici des rites du baptême, mais de l'usage de donner aux adultes l'eucharistie après le baptême et la confirmation, rite dont on ne possédait aucune attestation épigraphique à Rome pour la période des premiers siècles. La croyance à la transsubstantiation est bien marquée dans ces mots : *Cruor est vinumque videtur.* Cette inscription aura dû se trouver primitivement soit dans le baptistère de Saint-Laurent, soit, plus probablement, dans la *basilica major* près des fonts baptismaux.

Une autre inscription de la crypte de Saint-Laurent *in Agro Verano* a été coupée de façon malencontreuse, de sorte que chaque ligne a perdu ses deux extrémités. Cette circonstance lui enlevait à peu près tout intérêt pour des gens qui n'auraient pu suppléer aux lacunes; aussi en 1148, l'inscription fut reléguée au lieu où elle demeura près de huit siècles. Le P. Grossi-Gondi eut désiré l'en retirer, il dut se contenter d'une demi-mesure qui restitua quelques lettres perdues. Les compléments au début des lignes sont de lui, à la fin des lignes ils sont du P. Bonavenia, sauf au 3e vers. L'inscription se compose de six hexamètres ce qui permet de restituer le texte avec quelques chances de certitude. Au commencement des lignes il faut un demi-pied, à la ligne 4e, un pied et demi; à la fin des lignes, les lacunes sont plus importantes, il faut un pied et demi (lign. 1, 6, 7, 8) :

Adsp]ICE QVIT RANSIS-QVAM SIT BREAIS AC[*ipe, vita*
Atqu]E TVAE NAVIS ITER AD LITVS PARAD[*isi*
Rell]EGE-QVO VVLTVM DNI FACIAS TIBI PO[*rtum*
Percipias gra]TIAM QVIS QVIS HAEC SACRA PERH [*auris*
Glor]IA SVMMA DS LVMEN SAPIENTIA VIR[*tus*
Ver]VS IN ALTARI CRVOR EST VINVQ[*videtur*
Is]Q TVI LATERIS PER OPVS MIRAE[*pietatis*
Unde]POTENTER AQVAM TRIBVIS BAPTI[*smate lotis*

Ce texte peut être fixé vers le milieu du Ve siècle.

Entre deux colonnes du narthex on a lu l'inscription de l'archidiacre Sabinus qu'on croyait *in situ*, mais à tort, car la tombe ne fut pas trouvée au-dessous; on trouve dans ce texte (que la paléographie invite à reporter au Ve siècle) des avertissements adressés aux fidèles trop empressés à vouloir obtenir la *tumulatio ad sanctos* (voir *Dictionn.*, t. I, col. 479) [3] :

SEPVLCRVM SABINI ARCHIDIACONI
ALTARIS PRIMVS PER TEMPORA MVLTA MINISTER
ELEGI SANCTI ET IANITOR ESSE LOCI
NAM TERRAM REPETENS QVAE NOSTRA PROBATVR ORICO
HIC TVMVLOR MVTA ET MEMBRA SABINVS HVMO
n IL IVVAT IMMO GRAVAT TVMVLIS HAERERE PIORVM
SANCTORVM MERITIS ET OPTIMA VITA PROPE EST
co RPORE NON OPVS EST ANIMA TENDAMVS AD ILLOS
q VAE BENE SALVA POTEST ET CORPORIS ESSE SALVS
ast eg O QVI VOCE PSALMOS MODVLATVS ET ARTE
dive RSIS CECINI ET VERBA SACRATA SONIS
corporis HIC POSVI SEDES IN LIMINE PRIMO
surgendi TEMPVS ET CERTVS ADESSE CITO
jam tonat angelico re SONANS TVBA CAELITV *s ore*
et vocat ut scandant ET CASTRA SUPE *rna pi* OS
at tu Laurenti ma RTYR LEVVIT *a Sabinum*
levitam angelicis ET *n* VNC QVOQ *ue junge choris*

A droite sur la paroi de la basilique constantinienne l'épitaphe de Cyriaque [4] :

VI RIA · CE
MQVAM NVL VM AB HIS SORTE ET COND ONE ESSE IN MVNEM
IDO CONSTET VERVM ID NOBIS DOLORI EST QVOD RARI EXEMPLI
INA IN QVA IVSTITIA MIRABILIS INNOCENTIA SINGVLARIS CASTITAS
ONPARABILIS OBSEQVENTISSIMA IN OMNIBVS
TINENTISSIMA ORBATIS TRIBVS LIBINS QVI VNA MECV HVIC SEPVLCRO
CONIA LAVDIS EIVSDEM INDIDERVNT INMATVRIS
NIS SIT A NOBIS AD QVIETEM PACIS TRVNSLATA CVIQVE PRO VITAE SVAE
TIMONIVM SANCTI MARTYRES APVT DEVM ET ☧ ERVNT ADVOCATI
AE VIXIT MECVM INCVLPABILITER ET CVM OMNI SVAVITATE
LCISSIME ANNIS·IIII·MENSIBVS QVINQVE DIEBVS DVODECIM
IM · VIXIT

QUIRIACE. — *(Qu)amquam nul(l)um ab his sorte et cond(iti)one esse inmunem (liqu)ido constet, verum id nobis dolori est, quod rari exempli (fem)ina, in qua justitia mirabilis, innocentia singularis, castitas (inc)omparabilis, obsequentissima, in omnibus (abs)tinentissima, orbatis tribus lib(er)is, qui una mecu(m) huic sepulc(ro) (præ)conia laudis ejusdem indiderunt, inmaturis, (hym)nis sit a nobis ad quietem pacis tr(a)nslata. Cuique pro vitæ suæ (tes)timonium sancti martyres aput Deum et Christum erunt advocati. (Qu)æ vixit mecum inculpabiliter et cum omni suavitate (dul)cissime annis IIII, mensibus quinque, diebus duodecim;* on

[1] De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1876, p. 22. — [2] Grossi-Gondi, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1920, t. XXVI, p. 42-43. Le même, *L'iscrizione eucharistica del secolo V nella basilica di S. Lorenzo in Verano*, dans même revue 1921, t. XXVII, p. 106-111. — [3] De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1864, p. 33; cf. 1863, p. 88. — [4] Id., *ibid.*, 1864, p. 34.

devait graver à la suite le nombre des années de la vie et la date de la mort, mais le lapicide s'est arrêté après les mots *im vixit.* IVe siècle (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 245).

Nous avons dit que, au fond du narthex de la basilique inférieure de Saint-Laurent, on voit trois niches creusées dans un ancien mur très épais. La niche centrale est curviligne, les deux niches latérales sont carrées avec une voûte en arc. Lors des travaux exécutés, en 1853, par ordre de Pie IX, les trois niches depuis longtemps ensevelies furent trouvées vides. La niche centrale n'avait aucune décoration, les deux autres offraient des images peintes dans le style du XIe siècle. Ces trois niches parurent avoir dû recevoir les restes des papes Zosime, Sixte III et Hilaire. Une longue inscription en vers rimés et en caractères alternativement noirs et rouges (une ligne noire, une ligne rouge), d'une paléographie qui fait songer au XIIIe siècle, était peinte sur un pilastre entre deux des niches susdites, à droite de celui qui regarde le fond du narthex. C'est une sorte de calendrier en vers léonins mentionnant les reliques des martyrs conservées en cet endroit. Voici le texte [1] :

+ CONTINET HOC TEPLV SCOR
CORPORA PLVRA ·
A QB$_3$ AVXILIV SVPPLEX hC
POSCERE CVRA·
CV XISTO IACET HIC LAVRETIVS
IGNE CREMATVS·
ET PTOMARTYR STEPhANVS LEVI
TA BEATVS ·
POST HOS IPOLITVS COLLIS RE
LIGATVS EQVORVM·
CVM NVTRICE SVA CVM CVNC
TA PLEBE SVORVM·
ROMANVS MILEX TRIPhOMIA
VIRGO CIRILLA ·
ET QVADRAGINTA QVO PASSIO
CONTINET ILLA ·
IVSTINVSQ : SACER DEFVNCTOS
QVI TVMVLABAT ·
CIRIACE VIDVA QVE SCOS
CLAM RECREABAT·
CVIVS MATRONE FVIT hEC
POSSESSIO CARA ·
IPSIVS NOMEN SPECIALITER
OPTINET ARA ·
MARTIR IRENEVS QVI TECVM
MARTYR ABVNDI·
DECEDENS SPREVIT FALLACIS
GAVDIA MVNDI·
YLARVS ET ZOSIMVS PELAGIVS
hC RETINENTVR·
TERTIVS ET XISTVS CV MVLTI
QVI RETICENTVR

Cette épigramme fut lue et copiée par les compilateurs de livres d'indulgences et de reliques pour l'usage des pèlerins au XIVe et au XVe siècle. On conserve à la bibliothèque de Saint-Gall un manuscrit du XIVe siècle en forme de rouleau qui, à la suite des *Mirabilia urbis Romæ*, est suivi par les *Indulgentiæ ecclesiarum urbis Romæ*. Dans ce manuscrit, à l'article de la basilique de Saint-Laurent, on lit l'épigraphe susdite de la manière la plus incorrecte. Le ms. de la bibl. de Strasbourg *C. 193* fol. 13', détruit par les Allemands en 1871, contenait le texte d'après une leçon plus correcte. Au vers 13, au lieu de *Triphomia* on lit *Triphonia ;* au vers 29, au lieu de | *larus* il faut corriger *Hilarus*. Le narthex de la basilique inférieure ne fut donc pas enseveli sous les décombres lorsque, en 1254, on construisit l'église supérieure; cette crypte resta accessible à la dévotion des pèlerins, comme une sorte d'hypogée voisin de la tombe des saints. Le rouleau de Saint-Gall remplace les mots *continet hoc templum* par *continet hæc fossa.*

L'épigramme contient deux erreurs historiques relativement aux papes enterrés dans l'église. D'abord la mention de Sixte avec Laurent; ce Sixte fait allusion à Sixte II, de qui Laurent fut premier diacre, et Sixte fut enterré au cimetière de Calliste sur la voie Appienne; nous ne savons pas que ses restes aient jamais été transférés à l'*Agro Verano*. La deuxième erreur consiste dans la mention du pape Pélage II qui, pas plus que son homonyme Pélage Ier, n'a jamais reposé à Saint-Laurent; tous deux reposèrent *Ad S. Petrum apostolum* au Vatican.

Des trois tombes retrouvées vides une a été aménagée pour servir au pape Pie IX, conformément à ses dispositions testamentaires; c'est la niche centrale en forme d'*arcosolium*. En creusant on avait trouvé une voûte fort grossièrement construite. L'*arcosolium* pouvait facilement recevoir deux corps; il était fait de plaques de marbre blanc et d'une plaque admirable de vert antique; celle-ci avec une plaque de marbre blanc formant le fond du tombeau où n'avait reposé qu'un seul corps ayant laissé sur le marbre blanc l'empreinte d'un corps, de 1 m. 50 environ. Aucune trace de squelette; l'arc, à une date inconnue, avait été ouvert d'un côté. Les parois et le fond étaient revêtus de plaques de marbre, dont une, longue de 2 m., large de 0 m. 685, portait en caractères du IVe-Ve siècle ces mots [2] :

N
HIC POSITA MARCIANILLA NVC LOCVS LEAES

Cette formule *nunc locus Leaes* veut dire que Marcianilla repose, et qu'il reste une place vacante destinée à Lea; après la mort de celle-ci, on aura peut-être changé le marbre et inscrit dessus ces mots : *Hic positæ Marcianilla et Lea*. L'ancienne pierre jetée au rebut fut employée ailleurs.

Même chose pour une pierre qui garde la marque du cadavre, longue de 1 m. 734 sur 0 m. 85 de large ; elle a servi à une tombe achetée par un vivant [3] :

LOCVS LAVRENTI ////////////////// TINI ⊱
⊱ QVEM SE VIVVM EMIT ⊱

Les premières lettres *locu* ont été gravées deux fois et presque superposées; après *Laurenti* dix ou douze lettres effacées.

Dans le beau cloître du monastère, on a réuni divers débris de sculptures; il convient de signaler ceux qui portent les noms de Jean IX (898-900) et de Jean XVI (1003); enfin, parmi les inscriptions du IVe et du Ve siècle, celle-ci datée de l'année 341 [4] :

☧ HILARVS · ABVNDANTIAE
CONIVGI · BENE· MERENTI
MARCELLINO ET PROBINO VIII ID FEBA
IN PACE

Enfin celle-ci qui fait évidemment allusion à des bienfaits inspirés par la charité chrétienne envers les orphelins :

LAPPIE · PRISCI
QVAE DIVISIT CAR
ORFANIS PERPETVA
ANNIS XXX FL · LEO-V
DEPOSITA

[1] De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1881, p. 87. — [2] Id., *ibid.*, 1881, p. 89. — [3] Id., *ibid.*, 1881, p. 90. — [4] De Rossi, *Inscript. christ. urb. Romæ*, I, p. 48, n. 61.

VI. Saint-Laurent-*in-Damaso*. — Cette basilique est située au milieu d'un groupe monumental formé par le théâtre de Pompée, le temple de Vénus et le portique aux cent colonnes. Ce qu'on appelle théâtre de Pompée était une imposante construction en pierres et en marbres, à l'intérieur de la ville et mentionnée sur le plan de Septime-Sévère (*theatr*)VM POMPEI ; le portique s'étendait vers les thermes d'Agrippa; il fut restauré par Arcadius et Honorius ainsi que le rappelait une inscription copiée dans l'*Itinerarium Einsiedlense*.

La notice du pape Damase insérée au *Liber pontificalis* lui attribue la construction de trois basiliques respectivement situées : *Juxta theatrum, in catacumbis* et *via Ardeatina ubi requiescit*. La première des trois est certainement l'église Saint-Laurent-*in-Damaso* voisine du théâtre de Pompée. Au IVe siècle, les archives de l'Église romaine se trouvaient là avant d'être transportées au Latran. Nous ignorons le vrai motif qui fit choisir l'église Saint-Laurent, car la conjecture qui propose d'y voir la maison paternelle de Damase ne repose sur rien. Ce qui pourrait mettre sur la voie d'une explication, c'est le séjour prolongé que fit le père de saint Damase, attaché à Saint-Laurent en qualité d'*exceptor* (*notarius*), *lector, levita*, enfin *presbyter*. Damase lui-même avait commencé dans cette église sa carrière cléricale; il lui avait voué un intérêt très grand puisqu'il en renouvelait le *scrinium*, faisait refaire la toiture et procéder à différentes décorations à l'extérieur de l'édifice, notamment placer des colonnes à droite et à gauche. En réalité, l'église primitive de Saint-Laurent-*in-Damaso* était, par une rareté tout à fait digne d'attention, entourée de toutes parts par des portiques servant de bibliothèques. L'église primitive avait une orientation perpendiculaire à l'axe de l'église actuelle; l'entrée se trouvait sur la *Via del Pellegrino*. La forme générale de l'édifice rappelait celle des grandes bibliothèques publiques et des *horrea*.

En rebâtissant l'église, Damase conserva l'inscription de l'abside qui témoigne du culte ancien de saint Laurent en ce lieu, et nous autorise à supposer que cette inscription se lisait sur la partie antérieure du portique, sur les propylées de la façade de devant l'entrée. La *sylloge* de Verdun la mentionne ainsi : *Ad ecclesiam sancti Laurentii in Damaso, quæ alio nomine appellatur in prasino, isti versiculi sunt scripti in illo throno* [1] :

Hæc Damasus tibi, Xpe deus, nova tecta dicavi
Laurenti sæptus martyris auxilio.

En outre nous savons que *isti versiculi scripti sunt in introïtu ecclesiæ ipsius* (*scil.*) *in ecclesia beati Laurentii martiris in qua requiescit sanctus Damasus papa* [2]:

Hinc pater exceptor, lector, levita, sacerdos,
Creverat hinc meritis quoniam melioribus actis,
Hinc mihi provecto Christus, cui summa potestas,
Sedis apostolicæ voluit concedere honorem.
Archivis, fateor, volui nova condere tecta,
Addere præterea dextra laevaque columnas,
Quæ Damasi teneant proprium per sæcula nomen.

Dans cette même église, Damase avait rédigé encore une inscription *ad fontes* [3] :

Iste salutares fons continet inclitus undas
Et solet humanam purificare luem,
Mania sacrati quæ sint vis scire liquoris :
Dant regnatricem flumina sancta fidem.
Ablue fonte sacro veteris contagia vitæ,
O nimium felix, vive renatus aqua.
Hunc fontem quicumque petit, terrena relinquit,
Subicit et pedibus cæca ministeria.

Le témoignage de l'*Itinerarium Einsiedlense* montre que, dès le VIIIe siècle, l'église portait le nom de Saint-Laurent-*in-Damaso;* on lui donnait aussi, à cette époque, le sobriquet de *in prasino*, dont l'explication ne semble pas devoir être cherchée dans une déformation quelconque du vocable de « théâtre de Pompée » [4]. Ce mot évoque le surnom donné à une des quatre factions du Cirque désignée chacune par ses couleurs; or il y avait dans ces parages une importante écurie : *stabulum quatuor factionum;* en outre, on a trouvé dans la *Via del Pavone*, un tuyau de plomb portant cette inscription :

FACTIONIS PRASINAE

L'église fut encore restaurée par les papes Hadrien Ier et Léon III. Les corps de saint Damase et de saint Eutychius reposent sous le maître-autel. L'inscription damasienne d'Eutychius, gravée par Filocalus (voir ce nom) existe encore dans la basilique de Saint-Sébastien sur la voie Appienne. Ce tombeau est le point de repère indispensable pour retrouver l'emplacement et la direction de l'ancienne basilique, car, au XVe siècle, le cardinal Riaria, neveu de Sixte IV, détruisit le portique et l'église pour faire rebâtir celle-ci dans un autre sens (1495). L'église moderne ne présente aucun intérêt archéologique.

Bibliographie. — Fonseca, *De basilica S. Laurentii in Damaso*, in-8°, Fano, 1745; Bovio, *La pieta trionfante su le distrutte grandezze del gentilesimo nella magnifica fondazione dell'insigne basilica di S. Lorenzo in Damaso*, in-4°, Roma, 1729; O. Marrucchi, *Éléments d'archéologie chrétienne*, in-8°, Paris, 1902, t. II, p. 419-422.

VII. Saint-Laurent-*in-Panisperan*. — (Voir ci-dessus, n. V, col. 1931.)

VIII. Saint-Laurent-*in-Miranda*. — Cette église est un temple proprement dit transformé en église chrétienne. Dans l'intérieur du temple d'Antonin et de Faustine, cette église fut aménagée à une date inconnue. Le temple avait été dédié à la première Faustine : DIVAE FAVSTINAE EX SC, morte en 141; après la mort d'Antonin (en 160) on fit précéder la dédicace de ces mots : DIVO ANTONIO ET. Que fit-on de ce temple peu important à partir du IVe siècle? Nous ne savons, et ce n'est pas le sobriquet in *Miranda* qui peut rien nous apprendre d'utile. La réaffectation aura dû se faire pendant le haut Moyen Age, car cette église avec son vocable est mentionnée dans les *Mirabilia;* on ne court guère le risque de se tromper beaucoup en proposant cette transformation vers la fin du VIe siècle. On n'est pas mieux instruit du motif historique ou légendaire qui a attiré sur ce point le souvenir de saint Laurent.

Sur les colonnes de marbre cipolin qui formaient le portique du temple, on a découvert des graffites que nous avons décrits déjà (voir *Dictionn.*, t. I, col. 459-462, fig. 92).

IX. Saint-Laurent-*in-Lucina*. — Cette église a été bâtie au milieu de souvenirs classiques. Tout proche d'elle, sur le Corso, s'élevait l'arc de Marc-Aurèle, honorant sa victoire sur les Quades et les Marcomans, détruit au XVIIe siècle par les soins du pape Alexandre VII (1665). A côté s'élevait l'*Ara pacis Augustæ* commémorant les victoires d'Auguste sur les Cantabres. Près de là, le cadran solaire décrit par Pline et à la confection duquel on avait employé un obélisque d'Héliopolis. Entre l'*Ara pacis Augustæ* et le cadran solaire s'entassait au moins un ou deux pâtés

[1] M. Ihm, *Damasi epigrammata*, p. 57, n. 55. — [2] Id., *ibid.*, p. 58, n. 57. — [3] Id., *ibid.*, p. 101, n. 101. — [4] Armellini, *Chiesi di Roma*, 2e édit., p. 374.

de maisons, dont on a retrouvé des fragments de mosaïques.

L'église de Saint-Laurent dénommée *in Lucina* doit ce sobriquet à quelque matrone chrétienne portant ce nom, et qui avait consacré sa maison ou une partie de sa maison au culte; ceci peut nous ramener jusqu'à l'époque des persécutions. Située sur la voie Flaminienne, cette église vit l'élection du pape Damase en 366, pendant que le parti opposé élisait l'antipape Ursinus dans le *titulus Julii*. La plus ancienne mention du titre de Lucina semble être une inscription du cimetière de Saint-Valentin, laquelle peut remonter au IVe siècle :

pre S B·TITVL · LVCI *nae*
CONIVX · MIH *i*
sine ulla c VLPA CESQ *uet*

Le *titulus Lucinæ* est encore nommé dans le concile païens, nonobstant leur décoration, pouvaient être utilisés par des fidèles, qui n'y regardaient pas de très près. Les deux plaques gravées qui ont servi à former les parois d'une tombe avaient été retirées à des tombes déjà assez anciennes, pour pouvoir être délaissées et détournées de leur destination primitive pour recevoir une appropriation nouvelle. Ce sont bien certainement de grandes dalles employées dans le pavement de Saint-Laurent-*in-Lucina* qu'on en aura retirées. Un fragment de dalle de porphyre a été également retrouvé parmi les fouilles; il peut provenir lui aussi de ce pavement. La grande dalle brisée en morceaux et qui a pu néanmoins être presque entièrement reconstituée, doit provenir du pavement de l'église ou du portique; elle est datée du VIIIe siècle.

La note chronologique des ides de mars et la sixième indiction TEMP*ore Domini Nostri* HADRIANI PAPAE, sans l'épithète *junioris* ou *secundi*, oblige à

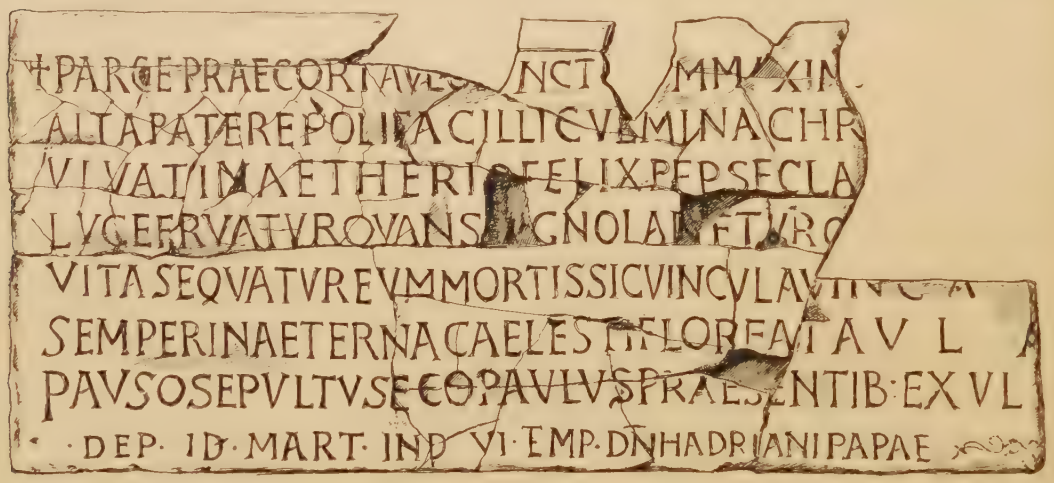

6986. — Inscription de Paulus Levita. D'après *Bull. della Commissione arch. municipale*, 1872, pl. II.

romain tenu par le pape Symmaque, en 499. On ignore l'époque à laquelle lui fut appliqué le vocable de Saint-Laurent, mais dès le VIe siècle il figure comme tel parmi les *stationes*.

Deux restaurations successives furent faites au VIIe siècle par Benoît II (685), au VIIIe par Hadrien Ier. L'église du IVe siècle dut conserver sa forme primitive jusqu'au XIIe. Les transformations successives qu'elle a eu à subir depuis cette époque jusqu'en 1860 lui enlèvent tout intérêt archéologique.

En 1872, des réparations entreprises aux fondations du palais Fiano, à gauche du portique de Saint-Laurent-*in-Lucina*, amenèrent la découverte d'une série de tombes à 3 mètres environ sous la surface du sol actuel; les unes étaient faites de plaques de terre cuite et de marbre, les autres de sarcophages romains de l'époque impériale.

On rencontra d'abord deux tombes d'origine païenne mesurant l'une : 2 m. 14 de long, sur 0 m. 62 de large et 0 m. 60 de haut; l'autre 3 m. 05 de long sur 0 m. 65 de large et 0 m. 64 de haut. Une troisième tombe, disposée parallèlement à ces deux sarcophages, était formée au moyen de plaques de marbre et de terre cuite. Les deux grandes parois de cette tombe avaient reçu des inscriptions tournées à l'intérieur de la tombe. Depuis lors de nouvelles fouilles donnèrent une grande plaque de marbre brisée en de nombreux morceaux, et divers fragments moins complets. Toutes ces tombes ont rapport aux portiques et à l'exèdre de la basilique de Saint-Laurent-*in-Lucina*. Les sarcophages

reporter le texte au pontificat d'Hadrien Ier, en 783, sous lequel il y eut en effet une sixième indiction; en outre la paléographie de la pierre est bien celle du VIIIe siècle. Il y est question d'un certain Paul, sur lequel il n'est pas donné beaucoup de détails précis. Toutefois on remarque que les premières lettres de chaque ligne, lues dans le sens vertical, forment l'acrostiche PAVLVS. L'extrémité de ces mêmes lignes est perdue, sauf pour les lignes 5e et 6e, et on remarque que la dernière lettre de la ligne est séparée de celles du mot dont elle fait partie, ce qui indique bien un autre acrostiche; comme la ligne 7e se termine non par une lettre, mais par une *hedera*, on peut en conclure que le mot acrostiche de la fin des lignes a six lettres et voici ce que nous en savons :

.... VINCA T
.... AVL A

Il s'agit donc d'un mot de six lettre qui se termine par la syllabe *ta*.

Dans l'histoire du pape Hadrien Ier, il est fait souvent mention d'un certain *Paulus* surnommé *Afiarta*, jouissant à la cour pontificale de la dignité de *superista*, grand partisan de Didier, roi des Lombards; il fut assassiné à Ravenne en 772. Ceci nous met loin de la date de l'inscription, 783, mais on pourrait soutenir qu'elle parlait de lui longtemps après sa disparition. Le pape avait voulu le sauver par un exil à Constantinople, ce qui permettrait de croire que les restes d'un personnage si bien en cour et à qui cette situation

devait valoir de nombreux amis, auraient été ramenés de Ravenne à Rome avec le consentement du pape. En ce même VIII^e^ siècle nous voyons bien le corps du primicier des notaires, Ambroise, ramené des bords du Rhône au Vatican, six ans après sa mort, et rendu à sa patrie par les soins de ses fils et de ses serviteurs. L'explication pourrait s'accommoder du texte de l'inscription qui, dans sept vers, épuise les formules de la prière et des vœux pour le défunt sans

Les deux plaques de marbre désaffectées en vue de servir à la confection d'une tombe nouvelle n'offrent pas le même intérêt. La première porte cette formule :

☩

HIC·IACET·RIGINA·OVE VIXIT·ANNVS·PL MXVII·D·P·
XVII KAL OCT

Hic jacet Regina quæ vixit annos plus minus XVII deposita XVII kalendas octobres.

6987. Fragment épigraphique. D'après *Bull. della Commissionne arch. municipale*, 1872, pl. IV, n. 2.

souffler mot de ce qu'il a fait. La dernière ligne favoriserait même cette explication avec son *pauso sepultus ego Paulus præsentibus exul.* Mais si on s'efforce de trouver les mots AFIARTA et SVPERSITA dans l'acrostiche de la fin des lignes, on est déçu, car il ne

La deuxième porte ces mots :

FL GAVDENTIVS·V·D·P·T·L·D·ET HONORATA CONIVX
D:P TN SEPT

Fl. Gaudentius vir dignus presbyter titulo Lucinæ

6988. Fragment épigraphique. D'après *Bull. della Commissionne arch. municipale*, pl. IV. n. 1.

faut que quatre lettres terminées par la syllabe TA, et il ne peut être question d'une erreur, d'un oubli du lapicide, ce qui serait en vérité trop facile à imaginer. Si on complète le deuxième hexamètre, on a ceci :

ALTA PATERE POLI FAC ILLI CVLMINA CHR*iste*

Ainsi l'on voit que l'acrostiche aura pour seconde lettre E, et nous trouvons ainsi l'acrostiche : *l* E *v i* TA. Il faut donc lire :

PAVLVS LEVITA

et ce diacre Paul inhumé à Rome en 783 peut facilement être le même qui souscrivit au concile romain de 743 (fig. 6986). Voici le texte du poème :

Parce præcor Paulo s [*a*]*nct* [*oru*]*m maxim* [*e præsu l*
Alta patere poli fac illi culmina Chr [*ist e*
Vivat in æterio felix per secla [*senat v*
Luce fruatur ovans [*re*]*gno laetetur* [*olymp i*
Vita sequatur eum mortis sic vincula vinca t
Semper in æterna cælesti floreat aul a
Pauso sepultus ego Paulus præsentib : exul
Dep. id. mart. ind. VI temp dn Hadriani papæ.

devotus, avait d'abord pensé J.-B. De Rossi, supposant que l'épitaphe se rapportait à une tombe du titre de Lucine où elle a été trouvée. Mais cette titulature n'offre aucune analogie avec ce qui se disait au V^e^ siècle, et les sigles V D à la suite d'un nom propre ne peuvent alors s'entendre autrement que *vir devotus* ou *devotissimus*. Cette dernière épithète s'appliquait aux *protectores* ou gardes du corps, comme nous le lisons dans une loi de 416 du *Code Théodosien*, intitulée : *De domesticis et protectoribus* [1], et sur une inscription de l'année 371 trouvée en Arabie [2]. Il faut donc interpréter ici : *Vir Devotissimus Pro Tector Lateris Dominici*, et *Honorata* CONIVX *DePosiTa Nonis* SEPT *embribus*.

Quelques fragments plus anciens ont été trouvés dans la même fouille. Un d'eux porte cette formule ancienne (fig. 6988) :

*vixit ann. plus mi*NVS XXII RECEPTVS IN PACE
S

[1] *Code Théodosien*, VI, XXIV, 9. — [2] *Corp. insc. lat.*, t. III n. 88.

L'autre est plus fragmentaire encore; on y lit ces lettres (fig. 6987) :

....LVS QVI VIXIT
consulatu d. n. l E O NIS *d* EP.

Ce nom au génitif donne une date consulaire; il s'agit d'un des cinq consulats de l'empereur Léon en 458, 462, 466, 471 ou 473, ou bien de Léon le Jeune consul en 474. Comme le mot DEP suit sans intervalle le nom du consul sans laisser de place pour un chiffre, on peut induire qu'il s'agit d'un premier consulat, par conséquent 458 ou bien 474. Toutefois Léon le Jeune serait désigné par *Junioris;* on en vient donc à préférer la date 458; cependant il faudrait alors pour être correct *Consulatu dd. nn. Leonis et Majoriani;* aucune trace de ces deux derniers mots. Il est vrai que dans notre article sur les fastes consulaires (voir FASTES) nous avons montré quelles licences prenaient avec les dates les graveurs d'inscriptions [1].

X. ORATOIRE. — En 1880, Mariano Armellini trouva au Celius, sous les substructions du temple de Claude, l'avancé d'une abside peinte, qui est certainement celle que Paciaudi a publiée, croyant que c'était un bain chrétien. C'était un oratoire de Saint-Laurent (voir *Dictionn.*, t. II, col. 105, fig. 1204).

XI. ÉPIGRAPHIE. — La paroi XXIII du *museo Pio Lateranense* (voir LATRAN, col. 1865) est consacrée à trente inscriptions ou fragments d'inscriptions, provenant des alentours de la basilique de Saint-Laurent à l'*Agro Verano*. Quelques-uns seulement de ces textes présentent de l'intérêt :

n° 2 RESPICE QVAM PARBVS CVBAT . HIC SINE
FELLE PALVMBVS MLVCE EST·ISTA
FRVNITVS·VRBICO·FLACISTIVS·
ET CAMPANA·FECERVNT·DP· IN PACE·
VI·NON·MAI

Inscription métrique dont le premier vers :

Respice quam parvus cubat hic sine felle palumbus,

rappelle une expression qui se lit sur une épitaphe datée de l'année 365 au cimetière de Calliste : *Palumbus sine felle.*

Inscriptions rappelant des achats de tombes :

n° 1 EMIT SIBI LOCVM CVM VXORE
n° 18 *c*OMPARAV.....H SEVER....FEC
n° 11 ...CENII·BISOMVM... SERIBO·A FOSS
n° 4 Locus REdemPTi ET·
GAudENTIAE SE uiui
CONPARAuERUNT
dEP GAudENTIA IN PA
CE·PRI·KAL IAS
FL·CAST*ino v. c. cons* uLE (en 424).

Une épitaphe fait mention de (n. 3) :

LEO INNOX IN PACE DP Ð XIII
K NOB

Elle est à ajouter avec ce que nous avons rassemblé de textes au mot *innocens;* voir *Dictionn.*, t. VII, col. 602-608.

On peut en rapprocher :

n° 19 ME INNOCISI... QVIXIT·M·...KAL·IVN·I
n° 22 INNOCINTE BONITA
TIS·BICTORA QVA-VIXIT
ANT·P·M·XV·D XII·KAL·APR

n° 21 *in*NOCENTISSIMA
*fel*ICITAS QVE VIX
Ð XIII·DEPOSITA
ÐB·VALENTINIA
ƒC C CONSS·BEN
N PACE (*date incertaine*)

Deux inscriptions mentionnent des vierges sacrées (n. 28) :

+

DEPOSITIO SANCTAE VIRGIN*is*
XI KAL APRIL·ASPARE ET ARIOBIN*do*

Ces consuls nous reportent à l'année 434.

L'autre inscription est partagée en deux fragments dont un est conservé au musée du Capitole; il y est question d'une *Prætextata, virgo sacra*, morte en 464 (n. 23).

n° 26 LOCVS PASCASI SVSTA
QVI EMET ADELEINO AV
RI SOLIDOS DVO DEFVNC
TVS EST PRIDIAE IDVS IVNI
AS RECESSIT DIAE IOBIS
BIS ET ANNOS BIGINTI
ET QVINQVAE +

Acquisition d'une tombe au prix de *auri solidos duo.* Paschase vécut 25 ans et mourut *die Jovis.* La croix indique le V^e^ siècle.

n° 25 LOCVS BASILEONIS
SE BIBO FECIT
XENE BENEMEREN
TI IN PACE·Ð PRI Ð
NONAS NOVEMB
CONSS·HO NORI
AVG·VII ET THO DO +
SI ITER·AVGG

Datée du 7^e^ consulat d'Honorius et du 2^e^ consulat de Théodose, en 407.

Parmi les inscriptions et fragments d'inscriptions provenant du cimetière de Saint-Laurent et encastrées sur les parois du musée du Latran, on a groupé un certain nombre de marbres qu'on trouve reproduits dans O. Marucchi, *Il museo Pio Lateranense*, in-fol., Milano, 191.

Pl. LXVI, trente inscriptions et fragments d'inscription, que nous avons résumés déjà (col. 1959-1960).

Pl. LXXXII, quinze inscriptions ou fragments portant des dates consulaires du IV^e^ et du V^e^ siècle.

N. 1. On a effacé le D. M., datée de 361. De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n. 150;

n. 2, datée de 377, De Rossi, t. I, n. 267;

n. 3 mentionne trois dépositions datées respectivement de 384, 396, 402; De Rossi, t. I, n. 336

n. 4, datée de 385. De Rossi, t. I, n. 354;

n. 5, datée de 405. De Rossi, t. I, n. 538;

n. 6, datée peut-être de 404;

n. 7, date incertaine;

n. 8, inscription métrique en trois distiques, datée de 423. De Rossi, t. I, n. 637;

n. 9, datée de 425. De Rossi, t. I, n. 647;

n. 10, datée de 390;

n. 11, datée de 440 ou 441. De Rossi, t. I, n. 704;

n. 12, datée de 444. De Rossi, t. I, n. 717;

n. 13, datée de 460. De Rossi, t. I, 86, et p. 583;

n. 14, datée de 388 ou 444. De Rossi, t. I, p. 720;

n. 15, du V^e^ ou VI^e^ siècle.

[1] De Rossi, *Sepolcri del secolo ottavo scoperti presso la chiesa di S. Lorenzo in Lucina,* dans *Bull. della Commiss. archeol. municipale*, 1872, t. I, p. 42-53, pl. II-IV; et *Bull. di arch. cristiana*, 1873.

Pl. LXXXIII ne contient que des fragments dont quelques-uns datés; le plus intéressant est le n. 17 de l'année 526. De Rossi, t. I, n. 1005;

CO ET VENERA ☧
X TRIB · VOLVPTA
EC VNDO · IN · QVO
SPECIOSA ADVLTA
AS CONCESSIT
XIT ANN XXV DEPOST
CONS · FL · OLYBRI VC · QVI
STAB STEFANO PRAEPST
AVRENTI MARTYRIS ☧

Pl. LXXXV ne contient que des fragments.

Pl. LXXXVI ne contient que des fragments, le seul ntéressant paraît être le n. 100 :

ISTA FEMINA NESCIO QVA TAS
I PVDICO LABORE SE SV N CVRATE GT
VIRVM INNOCENTI HONESTVM
REM NON HABVIT SVPER NGENIA QVANIA
VIR NTADAIASQVOS IBSARI
ECIT CA AN Q V E S S E A C T
DIOSA ECO
XXXIIII PXX FECIT CV
DEP VIIX IIP CONI

H. LECLERCQ.

LAURES PALESTINIENNES. — I. En Occident. II. En Orient. III. Pharan. IV. Douka. V. Vieille-Laure. VI. Saint-Euthyme. VII. Métopa. VIII Martyrius. IX. Saint Élie. X. Jean le Scholaire. XI. Heptastome. XII. Saint-Étienne. XIII. Saint-Passarion. XIV. Marcien. XV. Nouvelle-Laure. XVI. Saint-Gérasime. XVII. Calamon. XVIII. Théotiste.

I. EN OCCIDENT. — On donne le nom de λαύρα à un groupe de cellules dont les habitants vivent agglomérés, mais non en commun comme dans un κοινόβιον[1]. Ce nom, qui nous paraît rare et un peu prétentieux ne répond plus à aucune forme de vie religieuse en Occident. Les cellules des Chartreux, proprement disposées « à la rangette » sur les trois côtés d'un cloître-promenoir, n'offrent elles-mêmes plus rien de comparable aux logis improvisés sans aucune régularité sur un espace généralement très vaste. Ce qu'on continue par habitude à désigner chez les Carmes sous le nom de « désert » soutiendrait assez mal la comparaison. Ainsi, ce qu'on nomme *laure* en Orient ne ressemble en rien à ce que nous appelons, en Occident, couvent, abbaye, monastère. Les institutions ne sont pas moins différentes que les noms qui les désignent, et quoiqu'on impose à ceux qui s'y agrègent le nom de moines, il n'est que vrai de dire que leur vie diffère singulièrement suivant la longitude où on les observe. Lérins, Luxeuil, le Mont-Cassin nous offrent des applications variées d'une conception unique, parce que l'Occident reste particulariste même quand il s'efforce de bonne foi de ne l'être plus, ou de ne l'être que le moins possible. L'Orient, au contraire, demeure individualiste, et l'homme qui s'attaque de haute lutte à la sainteté apporte dans ses efforts généreux, parfois héroïques pour l'atteindre, une originalité, une outrance qui dérangeraient et bousculeraient l'exact alignement cher à l'Occident. Ici, d'altération en atténuation, on aboutit à un type assez différent du type élaboré dans la conception primitive; en réalité, on s'adapte à de nouveaux besoins et on y incline l'institution. Pour se donner l'illusion, pour la répandre ou la maintenir autour de soi, qu'on n'a en rien dégénéré de l'institution primitive et de la règle du fondateur, on s'attache passionément à quelques observances symboliques ou à quelques pratiques piquantes et tout extérieures, on s'y cramponne avec une inviolable fidélité. Le code liturgique est devenu peu à peu plus bénin, les jeûnes, les abstinences, les veilles nocturnes ont été atténués, la pauvreté a admis certaines interprétations, mais le cérémonial a persisté dans sa désuétude touchante : déposition annuelle des charges, remise des livres de carême, interrogatoire et vestition des postulants. A l'abri de ces formes soigneusement entretenues par les individus, l'institution se transforme, se rajeunit, s'adapte aux conditions d'une société à laquelle elle ne se résigne pas à demeurer étrangère, parce qu'elle sait trop ce qu'elle a à attendre d'elle et devine ce qu'elle a à en redouter. Par la prédication, par la conférence, par le livre et par le journal, ces hommes luttent et agissent, parfois efficacement, presque toujours généreusement contre le mal dont souffre le siècle et ils s'efforcent de l'en guérir.

L'adaptation à des époques aussi différentes que le VI^e^ et le XX^e^ siècle ne révèle pas seulement une vigueur persistante, mais encore une souplesse incontestable, à condition que cette souplesse ne soit pas obtenue aux dépens de l'identité. Il faut, sous les modifications d'opportunité, retrouver la conception primitive, le type original, l'organisation essentielle; à cette condition seulement, il y a évolution et progrès sans qu'il y ait déviation et amoindrissement. De siècle en siècle, par un double travail d'élimination et d'absorption, l'ordre monastique, en Occident, s'est unifié au bénéfice de la règle bénédictine dont la conception cénobitique a finalement prévalu, au point de n'avoir plus ni rivales ni concurrentes. Au XII^e^ siècle les ordres mendiants, au XVI^e^ siècle les clercs réguliers inaugurèrent des méthodes nouvelles. Jusqu'à la fin du XVIII^e^ siècle l'ordre bénédictin répondit à un besoin et exerça une influence; au cours du XIX^e^ siècle, des rejetons ont poussé et prospéré, et la condition même de cette renaissance et de cette prospérité a été la volonté généreuse de répondre aux besoins nouveaux et l'effort pour s'y adapter. En Orient, l'ordre monastique a persisté, mais il s'est obstinément attaché à réaliser le rêve et à reproduire l'image de ses premiers fondateurs, non seulement parce que cette image est sainte, mais surtout parce qu'elle est vieille. Cette vie est rigide comme une forme coulée dans un moule, elle s'est cristallisée autour de quelques types et de quelques exemples. La pénitence d'Élie, l'austérité de Jean-Baptiste, la retraite du Sauveur au désert ont exercé une telle fascination sur l'intelligence du moine oriental qu'il se refuse à concevoir un autre idéal.

En Occident le moine est un contemplatif, mais comme ont su l'être saint Martin et saint Bernard, Suger, et Mabillon; pour lui la contemplation est synonyme et germe d'action. En Égypte, en Palestine, en Syrie, la contemplation y est d'une autre qualité. Là, pour se livrer plus exclusivement à la recherche de Dieu et à sa sanctification individuelle, le moine doit consacrer la majeure partie de sa journée à la prière, mais il lui faut supprimer tout travail de nature à réclamer une part d'attention intelligente, ce qui serait une soustraction faite à Dieu. La culture des champs, le nettoyage d'instruments, le tri de graines et de semences lui sont interdits, c'est pourquoi nous

[1] *Apophtegmata Patrum*, dans *P. G.*, t. LXV, col. 401, 432; *Concilium Constantinopolitanum* (536), dans Coleti, *Concilia*, t. V, col. 969; Cyrille de Scythopolis, *Vita S. Sabae*, dans Cotelier, *Patres apostolici*, t. III, p. 282; Jean Mosch, *Patrum spirituale*, dans *P. G.*, t. LXXXVII, col. 2856, 1861, 2908, 2853; S. Jean Climaque, dans *P. G.*, t. LXXXVIII, col. 1200; Antiochus Monachus, *P. G.*, dans t. LXXXIX, col. 1421.

voyons les Pères du désert réduits, presque uniquement, au tressage des nattes et à la confection des corbeilles qu'on peut exécuter les yeux fermés. D'où ces oraisons interminables, ces existences soustraites presque complètement aux nécessités physiques du corps, ces vies écoulées dans une passivité qui semblerait confiner à la stupeur.

En Occident la contemplation, au sens bénédictin, ne présente point ces caractères [1]. Saint Benoît et, à sa suite, ceux qui ont exercé une influence durable sur son Ordre, insistent sur l'esprit de solitude et de prière, mais n'excluent pas une multitude d'interventions dans le ministère des âmes, la marche de l'Église ou les affaires de l'État. Saint Benoît ne s'en est pas expliqué positivement, car il ne se douta jamais que le groupement qu'il constituait fournirait en son temps à l'Église des missionnaires, des évêques et des papes. Si l'avenir s'était découvert à lui, il en eût sans doute accepté les promesses.

Au début il hésita, il chercha, mais sa précoce maturité d'esprit lui montra très vite ce qu'il fallait éliminer, et ce qu'il fallait garder du plan qu'il s'était tracé d'abord. A son arrivée à Subiaco, le jeune homme est visiblement influencé par les traditions du monachisme oriental. A une imagination juvénile, celui-ci offrait l'attrait d'une perfection presque surhumaine, faite de solitude farouche, d'austérités excessives, de prière à peu près ininterrompue et d'efforts ininterrompus dans un souci ardent de perfection individuelle. L'existence que mène saint Benoît à ces débuts ne diffère pas de celle d'un moine du désert de Scété ou de la laure de Pharan; c'est la vie exclusivement érémitique. Il réussit à l'organiser pendant quelque temps. On connaît l'histoire de son ravitaillement, du haut de la falaise, par le moine Romain, grâce à un panier attaché à une corde et muni d'une sonnette. On sait aussi comment l'anachorète prit tellement au sérieux sa réclusion, qu'une année il en oublia la fête de Pâques.

Si saint Benoît s'était attaché immuablement à son dessein premier, son influence se serait exercée sur une famille religieuse plus ou moins nombreuse, plus ou moins vite disparue; il ne semble pas contestable que son action sociale eût été des plus restreintes. Mais déjà, à Subiaco, le dessein de Benoît est modifié par les événements. Des pâtres qui l'ont pris, sans doute, au début, pour quelque être malfaisant, finissent par l'approcher, ils lui demandent de les initier au service de Dieu. Benoît, sans cesser d'être ermite, devient catéchiste. Nous ne lisons nulle part que cet apostolat inattendu ait troublé l'ordre de ses journées ou lui ait causé quelque peine. Bien plus, il se voit forcé de l'élargir, les circonstances font de lui un fondateur de monastères et un éducateur en même temps qu'un apôtre. Plus tard, du sommet du Mont-Cassin, il suivra l'exemple de saint Martin, cet autre moine et fondateur de monastère; il travaillera activement à la destruction du paganisme et à l'évangélisation des campagnes, ce qui était alors le besoin le plus pressant. Même en admettant dans les expressions dont se sert saint Grégoire le Grand une certaine exagération, il est impossible de n'en pas être frappé : « Par une prédication continuelle, il appelait à la foi la multitude qui demeurait alentour [2]. » En pareille circonstance un Égyptien ou un Palestinien eût décampé en pleine nuit, et gagné une autre solitude encore plus inaccessible que celle qu'il abandonnait.

Voici la différence entre l'Occidental et l'Oriental. Le premier se livre, le second se dérobe. Non seulement la passion un peu farouche de solitude de Benoît s'est adoucie et transformée en la pratique d'une retraite plus humaine et plus facilement abordable, mais le saint et ses disciples n'hésitent pas à sortir du monastère et à y laisser pénétrer les séculiers. La *Règle* et la *Vie* de Benoît en rendent témoignage.

Il y a plus. Son idéal de monachisme a complètement évolué. Lorsque, jeune homme encore, il embrasse la vie parfaite, il subit sans résistance, semble-t-il, l'idéal oriental. Il fuit au désert, habite dans une grotte, souffre de la faim et de la soif, du chaud et du froid, se livre aux austérités, entreprend la lutte individuelle contre le démon et contre la chair. Tel est le type classique auquel le néophyte se conforme strictement. Et plus tard, lorsque des disciples lui seront venus avec la notoriété, c'est encore le système pakhômien qui s'imposera à lui, et les douze monastères de douze moines chacun qu'il fonde autour de Subiaco et se groupent sous son autorité personnelle, présentent bien la physionomie d'une colonie de laures établie à la mode d'Égypte.

Dans la suite, Benoît s'écarte de plus en plus du type oriental qui, faute d'expérience et de comparaison, l'avait tout d'abord séduit, ou plutôt lui avait semblé la seule forme possible d'atteindre l'idéal souhaité. A la rigueur, il tolérera la vie érémitique chez quelques sujets d'élite, visiblement aptes à cette vie et préparés à la soutenir par une longue épreuve préparatoire dans le monastère; mais le cas est tellement exceptionnel qu'il n'a pas pris la peine de légiférer en détail en ce qui le concerne. Il ne semble pas que dans l'établissement du Mont-Cassin, saint Benoît ait renouvelé la création des douze laures de l'établissement de Subiaco; à partir de cette dernière période, il a complètement évolué vers l'organisation du monastère unique, sorte de centre administratif suffisant à tous les besoins de ceux qui l'habitent sous le régime cénobitique qui constitue, selon lui, « la plus forte espèce de moines ». C'est encore l'influence de l'Égypte, mais celle de Tabennisi a succédé à celle de Scété et prévalu définitivement sur elle. Quant aux prouesses ascétiques des Pères d'Orient, il les admire toujours, mais n'en veut pas. Dans la Règle qu'il écrit, il se propose de ne rien imposer d'austère, de lourd [3]. De fait, si la Règle bénédictine peut, à juste titre, être estimée dure de notre temps, elle paraît extrêmement mitigée, par comparaison avec ses devancières. Le moine oriental ne mange que pour ne pas mourir de faim, ne dort que pour ne pas trébucher de sommeil, n'accepte nul confortable, s'absorbe en d'interminables prières de jour et de nuit. A côté de lui, le moine de saint Benoît, tel que le décrit la Règle, convenablement vêtu, chaussé et nourri, reposant d'un sommeil réparateur sur un vrai lit, partageant ses journées entre un office volontairement diminué de longueur [4] et des travaux qu'on ne suppose pas excessifs, sauf dans de rares circonstances et sous l'empire de la nécessité [5], peut sembler presque relâché.

La méthode diffère, les résultats ne diffèrent pas moins. C'est devenu un lieu commun et presque une banalité d'évoquer le souvenir de ce que la civilisation moderne doit à l'œuvre patiente, intelligente et obstinée des moines qui ont défriché, asséché le sol, fertilisé les terres, organisé l'agriculture, fourni à la société ce qui lui était indispensable pour faire vivre les villes par les campagnes. En Orient, rien de semblable. La vie monastique s'écoule sans laisser derrière elle la production; sa consommation se réduit à si

[1] Je résume un excellent travail de dom P. Chauvin, *L'action bénédictine*, 1923. — [2] S. Grégoire, *Dialog.*, l. II, c. VIII : *Commorantem circumquaque multitudinem prædicatione continua ad fidem vocabat.* — [3] *Regula*, prol. : *In qua institutione nihil asperum, nihil grave nos constituros speramus.* — [4] *Regula* c. XXIII. — [5] *Ibid.*, ch. XLVIII.

peu de chose qu'elle se dispense d'ensemencer pour récolter, les produits naturels d'un climat favorisé suffisent amplement à ces intrépides jeûneurs à qui le temps manque pour les vastes entreprises, et probablement aussi les forces physiques. Ces ascètes exténués n'ont pas la vigueur nécessaire pour les rudes travaux auxquels s'adonnent chaque jour pendant de longues heures les cénobites robustes de l'Occident. Modération dans les austérités, réglementation dans la prière et le travail, organisation méthodique de la production, telles sont les caractères de la Règle élaborée au Mont-Cassin, si différente de la tentative de Subiaco. Les laures ont fait place au monastère, et celui-ci est le fruit d'une expérience acquise par un des tempéraments les plus mieux pondérés que nous offre l'histoire.

II. En Orient. — Se retirer dans un lieu ignoré, y passer des mois et des années ou même sa vie entière dans le jeûne, la contemplation et la prière, orienter sa pensée vers Dieu et ne plus l'en détourner, si c'est possible, un seul instant, tel est le but poursuivi et l'idéal entrevu. Même les couvents de cénobites en Orient ne poursuivent parfois pas d'autre but, ils sont comme les réservoirs de l'anachorétisme et semblent destinés à assurer le recrutement des habitants du désert. S'il arrive que l'hérésie trouble la paix et menace la foi et l'unité de l'Église, ces solitaires se jettent dans la mêlée avec une violence de langage et une véhémence d'action qui font trembler et réfléchir ceux qu'ils combattent; à l'occasion, ils versent leur sang pour la défense de la vérité, mais ce sont-là des épisodes exceptionnels. En définitive, la sanctification du prochain, surtout des gens du monde, leur est presque indifférente; on peut se demander s'ils croient cette sanctification possible à ceux qui ne disent pas à la société laïque un adieu éternel.

L'adieu que lui disent les Orientaux ne ressemble pas à ce que nous pouvons imaginer; il faut se souvenir de leur penchant naïf pour une existence solitaire, indépendante, d'un égoïsme supérieur si celui qui s'y livre n'est pas prévenu par des grâces surnaturelles extraordinaires. Dans sa forme rigoureuse, cette vie, où le moine ressemble de si près à un faquir, obtient peu de faveur en Palestine parmi les auteurs spirituels. Ceux-ci ont eu le bon sens de lui préférer l'existence des laures, qui adoucit les rigueurs de l'isolement, sans astreindre néanmoins l'individu au règlement précis, minutieux et parfois un peu tatillon des couvents. Cinq jours de suite, l'ascète est maître de sa vie et de son temps, il prie ou travaille à son gré. Le samedi soir, il quitte sa cellule, rejoint le centre, entre à l'église, mange au réfectoire, dort dans une salle commune, reprend langue avec son supérieur et ses confrères, renouvelle sa provison d'eau, de galette et de fibres de palmier qui lui servira à tresser des corbeilles; cela fait, le lundi matin, il regagne son ermitage. Un tel régime pratiqué par des cerveaux bien équilibrés, des estomacs bien suspendus et des consciences bien formées, peut donner d'admirables résultats; il y a des hommes qui, à ce régime prient, travaillent et se sanctifient. Mais il faut compter avec les songe-creux, les tempéraments maladifs, les caractères sans consistance et sans droiture; ceux-là remplacent les saintes lectures et les pieuses méditations par les rêves d'une folle imagination, ils s'ennuient, ils dorment ou bien ils somnolent et laissent couler le temps. Le prix de la vie leur échappe; ils sont persuadés que la suprême béatitude consiste dans le repos, et que tout exercice du corps ou de l'esprit tend à amoindrir cette fidélité. Ce sont moins des ascètes que des *lazaroni*. Ils se résignent à dormir sur la dure où, du moins, ils dorment; à manger peu, pourvu qu'ils mangent, et à manger mal puisque pour manger de bonnes choses il leur faudrait fournir un effort dont la pensée seule les fatigue.

Les Occidentaux ont réhabilité le travail et s'y livrent allègrement; les Orientaux s'osbtinent à voir en lui le déshonneur et le châtiment du péché. Si les caravanes nombreuses, qui s'abattaient chaque année sur la Palestine, n'avaient amené des couvents de la Cappadoce, de l'Arménie et de la Lycie, les plus fervents et les plus laborieux de leurs membres, jamais le fellah syrien n'aurait pu se plier à cette discipline austère, travailler autrement que sous la menace du bâton et prier des heures entières sans en faire part à ses voisins.

On sait peu de chose touchant l'histoire du développement de la vie chrétienne en Palestine pendant les trois premiers siècles. A partir de la paix de l'Église et des conditions nouvelles de sécurité qu'elle assure aux fidèles, la ferveur s'attiédit et cette situation provoque des groupements d'âmes plus zélées et plus ferventes. C'étaient des hommes et des femmes vivant au milieu du monde et sans se dégager des obligations et des relations de la vie ordinaire, mais s'engageant par une sorte de vœu ou par une profession publique, à s'abstenir du mariage, à jeûner la semaine entière et à prier jour et nuit. On les nommait, en Syrie, *monazontes* et *parthenæ;* vierges et ascètes, formant une sorte de tiers ordre, une confrérie sans hiérarchie, une petite société intermédiaire entre les clercs et les laïques : ne s'élevant pas jusqu'aux premiers, mais se tenant pour bien distincts des seconds. Cette improvisation de gens de bonne volonté qui ne savent pas encore exactement où ils tendent et où ils aboutiront, mais qui savent bien qu'ils souhaitent mener une existence austère afin d'assurer la grande affaire de leur salut, c'est la première esquisse de la vie religieuse qui sortira de cette institution séculière. Ces ascètes et ces vierges nous les rencontrerons dans toutes les grandes Églises orientales de la première moitié du IVe siècle, à Alexandrie, à Jérusalem, à Antioche, à Édesse

Deux hommes surtout ont contribué, à cette époque à entraîner vers le désert de Palestine ces bonnes volontés qui se cherchent, à grouper ces forces isolées, à réunir dans des monastères réguliers ces valeurs éparses, et à leur donner pour l'avenir un certain nombre de règles de conduite. C'est saint Chariton, aux environs de Jérusalem, et saint Hilarion, dans le voisinage de Gaza. L'un et l'autre implantèrent dans ce pays la méthode inaugurée en Égypte par saint Antoine. Bien que contemporains, et travaillant à une œuvre semblable à peu de distance l'un de l'autre, les deux saints ne semblent pas s'être connus. Tandis que le cénobitisme et l'anachorétisme en Égypte nous sont connus par des textes nombreux, développés et précis, l'histoire monastique de la Palestine ne nous est parvenue que dans des sources rares et peu abondantes : une vie légendaire de saint Chariton, dont la rédaction actuelle remonte au Métaphraste, mais qui a su tirer parti de documents originaux; la célèbre biographie de saint Hilarion par saint Jérôme, et quelques textes écourtés ou disséminés dans les auteurs contemporains. Au Ve et au VIe siècle, par contre l'information surabonde. Le nombre des couvents et des laures s'élevait à une centaine environ. Dans ce nombre; quelques-unes ont droit à une attention particulière.

III. La laure de Pharan. — C'est la première maison religieuse du désert de Juda (323-330) et cette ancienneté suffit à faire comprendre que les origines de la laure de Pharan soient passablement obscures. Le biographe anonyme de saint Chariton ne fait pas difficulté de reconnaître qu'il n'a devant les yeux aucun document écrit; il s'en excuse, mais il ne peut

suppléer à cette lacune. Celle-ci n'est que trop facilement explicable. La persécution avait été particulièrement cruelle en Palestine et, à l'arrivée de Chariton, les fidèles y étaient rares et les solitaires encore plus. Ces saintes gens avaient autre chose à faire qu'à consigner par écrit le récit des épreuves du saint; il leur fallait se mettre à couvert des dénonciations et des violences que païens, juifs et samaritains étaient toujours prêts à leur faire subir. Les luttes ariennes leur firent courir d'autres périls, et la seule ressource qui leur fut laissée fut de s'enfoncer dans des solitudes, afin d'y vivre isolés les uns des autres et sans communication. Lorsque la sécurité fut devenue suffisante pour qu'on put se hasarder à vivre ensemble, on interrogea les survivants du passé, on recueillit leurs récits où l'histoire se mêlaient à la légende et on raconta ceci :

Sous Constantin le Grand, un pèlerin se rendait d'Iconium (voir ce nom) à Jérusalem; il se nommait Chariton, encore tout meurtri des blessures qu'il avait reçues dans la confession de la foi au Christ. Arrivé au terme de son voyage, Chariton distribua une partie de l'argent qu'il possédait aux pauvres et aux quelques solitaires blottis dans les grottes de Calamon, sur les bords de la mer Morte. Le reste de cette somme fut employé à la construction d'un ermitage rustique dans une gorge voisine de la Ville sainte, et à la transformation d'une caverne en un petit oratoire. Bientôt des fidèles se joignirent à Chariton, désireux de partager sa vie. La configuration des rochers se prêtait à ce désir, la pierre offrait de larges découpures pareilles à des tranches avec, à des hauteurs inégales, de petites cavités qu'on pouvait agrandir et façonner aux dimensions d'une cellule; là vivaient ceux qui s'étaient unis à Chariton pour vaquer à la vie contemplative. Une échelle leur permettait de gagner leur asile et s'y rendre inaccessibles, employant la journée à tresser nattes et corbeilles, à chanter des psaumes et des cantiques; le samedi et le dimanche, ils descendaient de leur grotte pour assister à la messe célébrée dans la grotte et y recevoir la communion.

Lorsque, en 323, la Palestine jouit enfin de la paix religieuse, la grotte ne tarda pas à devenir insuffisante pour la foule qui s'y pressait, et Chariton construisit une église plus vaste dont saint Macaire de Jérusalem fit la dédicace, en l'an 330. Ainsi commença la laure de Pharan dans ces mêmes anfractuosités où, autrefois, Simon Gioras, chef des zélotes révoltés contre l'autorité romaine, avait trouvé des refuges qu'il avait agrandis, multipliés et d'où il terrorisait et rançonnait les habitants. Saint Chariton mourut à Pharan et l'Église grecque célèbre sa fête le 28 septembre.

Au commencement du v[e] siècle (405-411) la laure comptait parmi ses anachorètes deux Cappadociens appelés Euthyme et Théoctiste. Le célèbre auteur du *Pré spirituel*, Jean Mosch (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2190) nous raconte qu'à la laure de Pharan vivait un certain abbé Kosmas, vieillard dont l'orthodoxie vigilante apercevait volontiers des suspects chez ceux qui n'avaient pas le don de lui plaire. Tout près de sa cellule vivait, dans une autre grotte, un évêque qu'à tort ou à raison il tenait pour suspect et à qui il criait : « Ne me touche pas, hérétique! N'approche pas de moi, ennemi de la sainte Église! » L'abbé Paul jouissait du don des larmes et l'abbé Anaxanon tenait le record de l'abstinence; il lui suffisait d'un petit morceau de pain pour quatre jours et, quand il était bien lancé, il tenait bon une semaine entière[1]. On peut en croire le narrateur puisque Jean Mosch avait habité dix ans la laure de Pharan. Au VI[e] siècle, Pharan donna un patriarche au siège d'Antioche, Grégoire[2]. Celui-ci nous a laissé quelques homélies et une courte exhortation à l'armée romaine révoltée pour la ramener à l'obéissance[3].

« Le Ouady Farah, garde de nos jours le nom et le souvenir de l'antique laure. C'est une gorge étroite, resserrée entre deux bandes de rochers gris d'une hauteur variant entre 60 et 100 mètres, et qui courent parallèlement du Couchant au Levant. Une source limpide jaillit du roc et forme sur-le-champ un gros ruisseau qui roule ses eaux pures à travers les pierres polies, les roseaux et les tamaris. Une cinquantaine de cellules, percées dans le rocher, se voient encore avec leur ouverture donnant sur la vallée. La grotte primitive, transformée jadis en église, est à trois ou quatre mètres du sol. On ne peut s'y introduire qu'en se hissant péniblement sur des pierres amoncelées et roulantes pour grimper à travers un trou rond, espèce de col d'entonnoir taillé dans la masse énorme du rocher. Plusieurs belles citernes avoisinent l'église de la laure, située au cœur de la région des grottes. Les assises de l'abside sont encore visibles ainsi que les débris d'un pavage de marbre. Elle mesure 13 mètres de long sur 6 m. 50 de large[4]. »

Le livre de Josué mentionne (XVIII, 23) une ville de Farah, dans la tribu de Benjamin. Le *Khirbet Tell-el-Farah* indique la position de cette bourgade. Le sommet de la colline est coupé en deux par une légère dépression centrale; il est couvert de menus matériaux, vestiges derniers d'habitations disparues. Cyrille de Scythopolis indique la situation de ce misérable village[5]. C'est un bourg situé vers l'Orient, à dix stades de la laure de Pharan et nommé, lui aussi, Pharan. Ce nom ne lui vient pas de la laure, ajoute saint Cyrille, c'est plutôt lui qui l'a imposé à celle-ci. Le village est désert aujourd'hui; quelques familles de Bédouins sédentaires utilisent les grottes et les jardins des moines.

IV. La laure de Douka. — Celle-ci semble pouvoir remonter à l'année 340. Quand saint Chariton trouva que le nombre de ses disciples à Pharan était trop considérable et le distrayait de la contemplation, il gravit les pentes escarpées du *Djebel Quarantal* après avoir remis la direction de Pharan à un de ses fils spirituels. Après une journée de marche, il trouva, aux flancs de la montagne une série de grottes les unes naturelles, les autres artificielles, il entra dans l'une d'elles et s'y établit. Les racines et les herbes qui poussaient à l'entour suffiraient à ses besoins.

Le *Djebel Quarantal* prolonge ses contreforts jusqu'à Jéricho, et bientôt les pentes de la montagne virent des hommes à la recherche de l'ascète dont la retraite avait été signalée à leur pieuse curiosité. Ceux qui voulaient ainsi se mettre sous la direction de Chariton trouvèrent sans peine des abris, car les grottes étaient nombreuses et une laure se forma très vite. Mais le saint, qui avait été dépisté, abrégea son séjour et se mit à la recherche d'une solitude plus inaccessible. Il fut ainsi amené à la laure de Douka.

Vers la fin du IV[e] siècle, saint Elpide y gouverna une importante communauté. « Elpidi, nous apprend son biographe, aurait reçu le nom de Δουξ (*dux*) pour avoir pris le commandement de la laure en qualité de chef, afin de la défendre contre les attaques des Juifs d'une localité voisine appelée Νοερόν. » C'est là une histoire

[1] *Pratum spirituale*, c. XL-XCIV; *P. G.*, t. LXXXVII, col. 2892-2896. — [2] Id., c. CXXXIX, *Ibid.*, col. 3004. — [3] Evagre. *Historia eccles.*; *P. G.*, t. LXXXVIII, col. 1845-1886, — [4] Siméon Vailhé, *Les premiers monastères de la Palestine*, dans *Bessarione*, 1907-1908, t. III, p. 43-44. — [5] *Vita S. Euthymii*, c. 152; *P. G.*, t. CXIV, col. 725.

sans valeur; Palladius nous raconte dans l'*Histoire lausiaque* qu'il avait embrassé, vers l'an 386, la vie monastique dans une laure qu'il nomme Λουκᾶ et qu'il faut corriger en Δουκᾶ, située aux environs de Jéricho, ἐν τοῖς κατὰ Ἰεριχῶ σπηλαίοις. Il y avait connu un saint abbé nommé Elpide, originaire de la Cappadoce, célèbre entre tous les solitaires du lieu, par ses austérités. Il habitait une grotte perchée au sommet de la montagne, à deux pas d'un gouffre béant, ne mangeait que le samedi et le dimanche, et psalmodiait pendant la nuit entière. Un scorpion le mordit pendant qu'il se livrait à cet exercice, et sa voix ni sa figure ne laissèrent rien soupçonner de la douleur qu'il ressentait; Palladius en fut témoin. Un jour le saint planta sur le bord du précipice un sarment desséché qui prit racine, et devint une vigne capable de couvrir toute l'église de ses rameaux. D'après cela on peut inférer que l'église de la laure et le plus grand nombre des cellules s'élevaient sur le sommet du *Djebel Quarantal*, et non pas sur ses pentes comme aujourd'hui. Saint Elpide imagina une mortification d'un genre nouveau. Debout dans sa cellule et le visage tourné vers l'Orient, il ne tourna jamais les yeux vers l'Occident, et ne regarda jamais le soleil couchant, bien qu'à partir de midi celui-ci dardât d'aplomb ses rayons sur sa tête. Durant vingt-cinq ans il persévéra dans ce genre de vie et ne sortit pas de sa cellule. On peut être tenté de se demander à quoi bon? Ce sont là des excentricités auxquelles il ne nous paraît pas possible d'accorder le moindre tribut d'admiration. Peut-être ceux qui s'y livrèrent ne doivent pas être jugés si sévèrement; laissons-en à Dieu l'appréciation. Elpide n'en eut pas moins de nombreux disciples, il présidait à leurs exercices de dévotion « comme la reine des abeilles aux travaux de ses subordonnées. » Parmi ses disciples se distinguaient les deux frères Enèse et Eustathe et un esclave cappadocien nommé Sisinnius [1].

Le nom de saint Elpide devient inséparable de la laure de Douka; Jean Mosch nous parle d'un ermite nommé Nicolas qui avait sa cellule dans le torrent de Bethasimus entre Saint-Elpide et le monastère des Étrangers près de Jéricho [2]. Cependant après l'éclat que Chariton et Eutyme avaient jeté sur la laure de Douka, l'illustration faiblit tellement que, vers la fin du v[e] siècle, dès les premières années du règne d'Anastase (491), saint Sabas n'y rencontrait plus qu'un vieil anachorète, seul depuis trente-huit ans, au milieu des ruines [3]. Quand les Perses s'emparèrent de Jérusalem, en 614, les grottes de Douka étaient abandonnées; les ermites et les cénobites de Coziba s'y jetèrent afin de se dérober à la brutalité des soldats, mais les Perses, conduits par les Juifs, découvrirent les cachettes et emmenèrent les moines prisonniers [4]. Au viii[e] siècle, saint Étienne le Thaumaturge habita quelque temps les cavernes de Douka. Il y revint même accompagné cette fois de religieux des autres laures, parmi lesquels se trouvait son biographe Léonce, afin d'y jeûner quarante jours en l'honneur de saint Sabas. Le carême terminé, saint Étienne eut encore la vigueur nécessaire pour gravir la montagne jusqu'au sommet pour y jouir de la vue, et entretenir un anachorète fameux qui habitait sur la pointe du mont [5].

Nous n'avons pas à aborder ici la question de la prétendue tradition du jeûne de quarante jours de Notre-Seigneur sur le *Djebel Quarantal;* demeurée inconnue, et pour cause, à Palladius, à Cyrille de Scythopolis, à Jean Mosch, à Antoine, auteur de la *Vie de Georges le Cozibite* et à Léonce, l'auteur de la *Vie de saint Étienne le Sabaïte*, il suffira de dire que cette tradition n'est pas antérieure à l'époque des croisades.

Un autre tradition a plus de valeur. Le nom de *Douka* rappelle *Doch* (Δώκ) qui, dans le I[er] livre des Macchabées rappelle un petit fort, ὀχυρωμάτιον, bâti par Ptolémée, fils d'Abob et gendre de Simon Macchabée. « Cet homme était constitué, par son beau-père Simon, gouverneur du district de Jéricho. Son cœur s'enorgueillit et il voulut s'emparer du pays, et il méditait une trahison contre Simon et contre ses fils pour les perdre. » Or Simon se rendit à Jéricho avec ses deux fils Mathatias et Judas. Le fils d'Abob les accueillit avec perfidie dans un petit fort appelé *Doch*, qu'il avait fait bâtir; il leur prépara un grand festin et cacha des assassins dans la place. Et quand Simon eut le cœur joyeux ainsi que ses fils, Ptolémée se leva avec les siens, ils saisirent leurs armes, entrèrent dans la salle du festin et tuèrent Simon, ses deux fils et plusieurs de leurs serviteurs [6] (135 avant Jésus-Christ). Un troisième fils de Simon, Jean Hyrcan assiégea Ptolémée dans le fort de *Doch*, mais la mère d'Hyrcan était au pouvoir de Ptolémée qui la faisait fouetter sur la muraille au moment ou Hyrcan préparait l'assaut. Hyrcan leva le siège et sa mère fut massacrée [7].

« La source d'*Ain-ed-Douk* située à une heure environ du couvent actuel, au pied du *Djebel Quarantal*, conserve le nom primitif, mais les opinions diffèrent beaucoup sur la position du fort. Il est vraisemblable qu'il se dressait sur la cime de la montagne, qui s'élève à 500 mètres de la plaine, et que les ruines modernes de *Tahonnet-el-Hæna* (le Moulin à vent) en marquent l'emplacement. Les hagiographes palestiniens du iv[e] au viii[e] siècle, sont unanimes à désigner cette montagne sous le nom de Douka, et ce terme se trouve encore usité dans un manuscrit arabe publié par Ch. Clermont-Ganneau (*Djebel-ed-Douq*), ainsi que dans un document du Moyen Age qui mentionne les moulins de Doq [8]. »

V. La laure de Souka ou « Vieille Laure ». — Saint Chariton avait fui Pharan; il abandonna Douka et, vers l'an 345 environ, il s'avança dans le désert de Juda jusqu'à ce qu'il remarquât à l'est de Thécoa à 14 stades environ (soit 2 kilom. 500) une gorge désolée, entourée de montagnes abruptes où, croyait-il, personne ne viendrait le découvrir. Mais ce furent cette fois les habitants de Thécoa qui devinrent ses premiers disciples. Ainsi fut fondée une troisième laure qui prit le nom syriaque de Souka (*Chouka*, couvent). Ἑτέραν ἐκεῖσε κατασκευάζει λαύραν ὁ θαυμαστὸς οὗτος Χαρίτων, ἥνπερ ἔνιοι μὲν τῇ Σύρᾳ γλώττῃ Σουκὰν ὀνομάζουσιν [9]; et la traduction latine ajoute : *Alii autem voce græca Veteram Laurem appellant;* ce nom de « Vieille Laure » lui fut donné aussi fréquemment que Souka.

Saint Chariton sentant approcher la mort voulut accomplir cet acte solennel dans sa cellule de Pharan, qu'il regagna accompagné de disciples, en 350. Ce n'était pas son dernier voyage puisque, après sa mort, ses restes prirent le chemin de la « Vieille Laure » qu'il venait de quitter, et où ils se trouvaient encore au commencement du ix[e] siècle [10].

Au iv[e] siècle, la Vieille Laure aurait possédé saint Jean de Paléolaurite qui, au dire des Menées, aurait accompli un pèlerinage aux Lieux saints et, de là, serait venu se fixer à Souka.

[1] Palladius, *Histor. Lausiaca, P. G.*, t. xxxiv, col. 1211 sq. — [2] *P. G.*, t. lxxxvii, part. III, col. 3021. — [3] *Vita S. Sabæ*, par Cyrille de Scythopolis. — [4] *Vita S. Georgii Kozibitæ*, dans *Anal. boll.*, t. vii, p. 128. — [5] *Vita S. Stephani*, dans *Acta sanct.*, juillet, t. iii, p. 540, 559. — [6] I Macch., xvi, 11-18. — [7] Flav. Josèphe, *Antiquit. jud.*, XIII, viii, 1. — [8] S. Vaillé, *op. cit.*, p. 49. — [9] *Vita S. Charitonis*, *P. G.*, t. cxv, col. 913. — [10] *P. G.*, t. xcix, col. 1169.

Jean Cassien, dans la *VI^e Conférence*, ch. I, parle des martyrs de Thécoa : *In Palæstinæ partibus juxta Thecue vicum, qui Amos prophetam meruit procreare solitudo vastissima est usque ad Arabiam ac mare mortuum, quo ingress adeficiunt fluenta Jordanis et cineres Sodomorum amplissima extensione porrecti. In hac summæ vitæ ac sanctitatis monachi diutissime commorantes repente sunt a discurrentibus Saracenorum latrunculis interempti. Quorum corpora licet sciremus tam a* pontificibus *regionis illius quam ab universa plebe Arabum tanta veneratione prærepta et inter reliquias martyrum condita, ut innumeri populi* e duobus oppidis *concurrentes gravissimum sibi certamen indixerint...* Le lieu du martyre décrit par Cassien n'est pas identifié, mais la présence d'un évêque, d'une multitude d'Arabes chrétiens et l'existence de deux villes, tout cela ne désigne pas la région de Thécoa qui était déserte et sans pasteur. Il s'agit de la presqu'île sinaïtique et du désert au-dessous d'Hébron, qui renfermaient les sièges épiscopaux d'Elusa, d'Arad, de Bersabée de Mamsis et de Pharan dans la Palestine III^e. Ce martyre se rapporte à l'année 395, et le nom de Thécoa ne paraît dans le récit de Cassien que pour indiquer le point de départ du désert arabique.

Au V^e siècle, la laure de Souka passe assez inaperçue parmi d'autres plus célèbres. En 484, elle reçut un personnage digne de souvenir : Cyriaque, né à Corinthe en 448, venu à Jérusalem en 466, où il passa l'hiver au monastère de l'abbé Eustorge ; mais dès le printemps de 467, il se présenta à la laure de saint Euthyme qui le trouvant trop jeune pour la vie d'anachorète le remit entre les mains de saint Gérasime. Celui-ci le forma sous ses yeux pendant huit ans, l'emmenant avec lui dans le désert de Rouba ; après la mort de Gérasime (5 mars 475), Cyriaque revint près d'Euthyme, mais les disputes à main armée entre les moines de saint Euthyme et les moines de saint Théoctiste n'étaient pas du goût de Cyriaque qui chercha une vie plus calme à la laure de Souka, où il vécut quarante ans jusqu'à ce qu'il obtint la permission de s'enfoncer en plein désert avec un seul disciple (524). Pendant les années du séjour de Cyriaque, probablement vers l'an 507, la Vieille Laure vit un curieux spectacle. Saint Sabas avait contraint soixante moines révoltés à sortir, mais eux, armés de pioches et de pics, rasèrent la tour dans laquelle habitait le saint, brisèrent ses meubles et jetèrent tout dans le lit du Cédron. Alors s'emparant de la vaisselle et des ornements d'église, les soixante vinrent se présenter humblement à la laure de Souka ; mais l'abbé Aquilin leur refusa même un abri pour la nuit ; les rebelles vinrent à Thécoa relever les cellules de la « Nouvelle Laure ».

Entre 524 et 541, saint Cyriaque et son disciple habitèrent successivement le désert de Natoupha, le désert de Rouba et se fixèrent à Sousakim, au confluent des ouadys de Thécoa et de saint Chariton. Cette solitude passait pour une des plus pénibles ; le biographe de saint Cyriaque nous apprend qu'avant lui aucun anachorète n'avait eu l'audace de s'y établir [1]. Ses anciens compagnons cependant ne l'oubliaient pas. C'était le temps où, en Palestine, la querelle origéniste battait son plein ; on cherchait à conquérir une laure comme dans une guerre de positions on essaie de s'emparer d'une place forte. L'higoumène de Souka, Aquilin, étant mort, les origénistes ne négligèrent rien pour conquérir la Vieille Laure et l'attacher à leur parti. Les moines hostiles à l'origénisme ne virent de salut que dans le rappel de Cyriaque, alors âgé de quatre-vingt-treize ans. Il reparut, fut mis au courant et chassa les moines suspects de connivence avec les hérétiques. Cyriaque vécut encore quinze ans et mourut en 556, à l'âge de cent huit ans ; il ne paraît pas qu'il fût higoumène ; le moine Isidore avait succédé à Aquilin.

A partir de ce moment l'histoire de la Vieille Laure perd tout éclat. Les historiens disent qu'elle fut démolie par l'armée de Chosroès, en 614, ainsi que les autres monastères de Palestine, mais rebâtie peu de temps après, car ses religieux figuraient dans le cortège triomphal d'Héraclius vainqueur, faisant son entrée au Saint-Sépulcre. Les Bollandistes, la font démolir une deuxième fois, en 628. Tout cela est erroné. Georges le Syncelle, qui avait séjourné longtemps en Palestine avant de devenir le secrétaire de saint Tarasius, patriarche de Constantinople (784-803) et de composer sa *Chronographie*, nous dit qu'il avait souvent visité la Vieille Laure où on se rendait fréquemment en pèlerinage.

Dans le courant du VIII^e siècle, des moines de la Vieille Laure vont faire des carêmes dans les grottes de Douka, en l'honneur de saint Sabas. Vers la fin de ce siècle, en 796, Souka compta plusieurs martyrs qui furent enfumés dans leurs cellules ou bien brûlés à petit feu par les Arabes. Le récit de leurs souffrances a été écrit par saint Étienne le Sabaïte, un mélode qu'il ne faut pas confondre avec un autre Sabaïte, Étienne le Thaumaturge. A Saint-Sabas, vingt moines périrent ; à la Vieille Laure, le nombre des martyrs n'est pas connu. En 809, au témoignage de Théophane le chronographe, le monastère eut encore à souffrir de la part des musulmans [2]. Moins de quatre années plus tard, en 913, nouveaux massacres [3]. Cette fois, les violences furent telles que beaucoup de moines et de laïques prirent la fuite. L'higoumène russe, Daniel et le pèlerin grec, Jean Phocas, visitèrent la Vieille Laure au XII^e siècle ; elle ne disparut qu'au XIV^e siècle sous la tyrannie des Ayoubites [4].

« De nos jours, des ruines informes et de nombreuses grottes, naturelles ou percées dans les flancs de la montagne, attestent seules la présence de la laure. Si loin que porte le regard, il n'embrasse qu'un horizon rocheux imposant par sa sauvage grandeur, et des collines nues, calcinées, où les ravins profonds tracent des gerçures irrégulières. En bas, le Ouady sans eau, découvre les pierres polies, et les oiseaux de proie qui tourbillonnent dans l'air à la poursuite des chauves-souris jettent des notes stridentes aux échos de la vallée. Rarement, un pareil silence a favorisé davantage le recueillement [5]. » « En descendant le ravin, on arrive difficilement à l'entrée basse et étroite de la célèbre grotte de Khareitoun. Cette excavation est remarquable par son étendue, l'immensité de plusieurs de ses salles et la multiplicité des souterrains. La longueur de ce labyrinthe naturel est considérable ; de tous les côtés se trouvent des culs-de-sac et des cavités intérieures dans lesquelles les guides ordinaires n'osent pas s'aventurer, retenus par une terreur superstitieuse ou par la crainte de s'égarer... Ainsi qu'il est facile de s'en assurer, lorsqu'on relève le plan de la caverne à la boussole, cette succession de cavités et de couloirs a été primitivement formée par les cassures des couches rocheuses qui ont eu lieu dans le sens de la direction de la vallée, puis toutes ces anfractuosités ont été agrandies et sculptées lentement par des eaux courantes dont on retrouve partout les traces sur les parois. On peut donc affirmer que ce labyrinthe n'est autre chose que l'ancien lit d'une rivière souterraine qui, après avoir exécuté son travail d'érosion, venait tomber dans le Ouady, par l'ouverture actuelle de la grotte, en une magnifique cascade semblable à celle du Vaucluse. A l'intérieur, la chaleur est

[1] *P. G.*, t. CXV, col. 932. — [2] *P. G.*, t. CVIII, col. 973. — [3] *P. G.*, t. CVIII, col. 1001. — [4] *P. G.*, t. CXXXIII, col. 960, 984. — [5] S. Vailhé, *op. cit.*, p. 56.

insupportable, la température dépasse 24 degrés [1]. »

Saint Chariton habita cette grotte afin de se soustraire à l'empressement de ses disciples; on la surnommait *Crémaste*, à cause de sa position abrupte et de son ouverture très élevée. On n'y pouvait atteindre qu'à l'aide d'une échelle [2] et, de nos jours encore, l'ouverture se trouve à vingt mètres au-dessus du sentier. Après saint Chariton, saint Cyriaque en fit sa demeure habituelle [3].

VI. La laure et le couvent de saint Euthyme. — Saint Euthyme et son compagnon Domitien séjournèrent au début de leur vie anachorétique, pendant une durée de quelques mois, sur un pic isolé appelé *Mardes* [4]; ils y dressèrent un autel, puis un oratoire et y demeurèrent (420). Au vi^e^ siècle ce souvenir se conservait intact, et Jean Mosch trouvait en ce lieu des anachorètes gardiens du souvenir et des vestiges laissés par saint Euthyme; leur jardin se trouvait à six milles de leur ermitage, sur les rives de la mer Morte, à la charge d'un frère qu'on relayait à des intervalles peu éloignés. Ces saints possédaient un âne qu'ils avaient dressé à parcourir plusieurs fois la semaine, avec sa charge de provisions, le chemin allant de l'ermitage au potager [5]. Aujourd'hui le *Khirbet Mird*, au nord de Mar Saba, conserve le nom de cette fondation monastique depuis longtemps disparue.

Saint Euthyme ne s'attarda guère à *Mardes;* à peine établi, il partit et alla se retirer dans le désert de Ziph pour voir les cavernes où David, fugitif, s'était caché. Ziph lui plut, il y demeura, mais cet homme qui fuyait les autres hommes ne pouvait se retenir de temps à autre de faire un miracle; il délivra un possédé, fils d'un habitant d'Aristobulias et, du coup, devint célèbre, ce qui veut dire fut environné et assiégé par les foules. Son imprudente charité portait ses fruits, et, bientôt, il y eut là un monastère situé entre Aristobulias, le *Kherbet Istaboul* et Kaphar Barocha le *Bessi-Nénian* actuel. Ces parages étaient infectés de manichéisme. Euthyme en eut raison, puis, il reprit son bâton et revint au couvent de Saint-Theoctiste [6].

Non pas au couvent, mais a trois milles de là. Le cheikh des Bédouins chrétiens, Aspebet, y avait fait construire trois cellules; il en fallut construire beaucoup d'autres qu'occupèrent Euthyme, Domitien son inséparable ami, le futur évêque de Scythopolis, Olympius et son frère Chrysippe; leur autre frère Gabriel deviendra higoumène de Saint-Étienne; Dommus qui sera patriarche d'Antioche et y fera preuve de peu de caractère, Jean futur évêque de Paremboles et trois frères originaires de Mélitène; Étienne qui fut évêque de Jamnia, André qui fut higoumène et Gaïanus qui fut évêque de Madaba. Il y eut aussi Anatolius, Thalassius, Cyrion prêtre à Scythopolis de l'oratoire du martyr Basile et bien d'autres. Le nombre des cellules ne dépassa jamais cinquante.

L'église était la grotte primitive d'Euthyme, convenablement ornée par Pierre de Paremboles; l'évêque Juvénal la consacra en 429; il était escorté du chorévêque saint Passarion et du prêtre saint Hésychius, qui venaient tous les deux achever leur vie dans la laure. Passarion mourut en 430 et Hésychius en 434. Les dernières années de la vie de saint Euthyme furent troublées par les luttes dogmatiques. Il savait où se trouvait la vérité, mais le monophysisme avait conquis les évêques les plus puissants comme Juvénal de Jérusalem, et l'higoumène ne pouvait le combattre efficacement. Quand Juvénal fut devenu le soutien de l'orthodoxie, Euthyme et son disciple Sabas s'efforcèrent de ramener les moines que ces volte-face déconcertaient. Il mourut le 20 janvier 473.

Le patriarche de Jérusalem chargea un moine de la laure, Fidus, d'élever à Euthyme un tombeau remarquable. La grotte rustique devint une salle funéraire somptueuse divisée en trois compartiments. Sur les parois latérales étaient percés des *loculi* destinés à recevoir les higoumènes, les prêtres et les moines; au centre reposerait Euthyme; ce fut le patriarche Anastase qui le mit de ses propres mains, le 7 mai. La tombe fut recouverte d'un plaque de marbre; à hauteur de la poitrine se voyait une urne d'argent et le monument était entouré par un cancel en pierre.

Trois ans plus tard, la laure était déchirée de nouveau par les querelles religieuses. L'archimandrite Lazare, le seul dont l'autorité fut généralement respectée, s'était prononcé pour le monophysisme. Les eutychiens accoururent à Jérusalem, assiégèrent la maison du patriarche Anastase qu'ils voulurent contraindre à signer la circulaire de Basilisque. Le patriarche refusa, les eutychiens se promenèrent dans Jérusalem, et s'y livrèrent à toutes les violences et les incongruités qu'on peut attendre de moines révoltés. Sur ces entrefaites, Anastase meurt (477) et son successeur Martyrius envoie à Constantinople le diacre Fidus, l'architecte du tombeau de saint Euthyme, pour instruire la cour de ce qui se passe. Fidus fait naufrage et par la protection d'Euthyme est jeté vivant sur le rivage. Euthyme lui recommande de bâtir un monastère sur l'emplacement de la laure. Fidus quête et entreprend la construction en 481, qu'il termine en trois ans. A la cime du mamelon, Fidus élève le monastère; au centre, le tombeau d'Euthyme servant de crypte à la grande église, et, tout autour, les cellules des moines, les ateliers et l'ancien sanctuaire devenu prosaïquement un réfectoire. Le patriarche Martyrius vint dédier l'édifice et consacrer la nouvelle église le 7 mai 484, en plaçant sous l'autel des reliques des saints martyrs Tarachus, Probus et Androni. Quant à Fidus ses talents d'architecte lui valurent le siège épiscopal de Dora.

En 1177, le pèlerin Jean Phocas vit debout le monastère avec ses murailles crénelées, ses tours d'angles, son église surmontée d'une coupole blanche et les pèlerins agenouillés devant les tombes de saint Euthyme, de saint Passarion et de saint Hesychius. Pendant cette longue suite de siècles, les édifices avaient peu changé et la laure avait été gouvernée par Élie († 511) à qui succéda Siméon d'Apamée († 514). Après lui vinrent Étienne l'Arabe (†534) et Thomas d'Apamée (†542), puis Léonce (†557) qui eut l'honneur de donner l'habit monastique au grand hagiographe byzantin Cyrille de Scythopolis. A Léonce succéda Géronce de Madaba, et les documents suivis s'arrêtent à ce personnage.

Au vii^e^ siècle, la laure d'Euthyme compta parmi ses moines, un certain Anastase auteur d'un traité sur l'hymne de Trisagion, traité dont saint Jean Damascène n'était pas trop satisfait; d'ailleurs le manuscrit est perdu.

Au viii^e^ siècle, des pèlerins occidentaux s'arrêtent au monastère de saint Euthyme au cours d'une excursion au Jourdain et à la mer Morte. L'*Hodoeporicon* de saint Willibald (723-726), le mentionne en ces termes : *Inde* [*Jericho*] *perrexerunt ad monasterium S. Eustochii. Illud stat in medio campo inter Jericho et Jerusalem.* Cet *Eustochi*(*um*) est tout uniment saint Euthyme. De même, dans un autre récit anonyme :

[1] Lortet, *La Syrie d'aujourd'hui*, Paris, 1884, p. 338. — [2] *P. G.*, t. cxvi, col. 914. — [3] *P. G.*, t. cxvi, col. 942. — [4] *P. G.*, t. cxvi, col. 620. — [5] *P. G.*, t. lxxxvi[2], col. 3026. — [6] *P. G.*, t . cxiv, col. 920.

Inde [*Galgala*] *permeata Jericho, visitato etiam S. Eustachii monasterium medietate Jericho et Jerusalem sito, vix expectatam ingrediuntur Hierosolyma* [1]. Enfin, le *Commemoratorium de casis Dei vel monasteriis*, composé vers l'an 800, attribue trente religieux au monastère de saint Euthyme.

Au déclin du VIII[e] siècle, le monastère possédait encore des religieux comme nous l'apprend la *Vie de saint Étienne le Thaumaturge* [2]. Vers le même temps, saint Théodore Studite se réjouissait de trouver à Saint-Euthyme quelques fidèles partisans des images [3]. Avant l'an 820, le moine pèlerin Épiphane mentionne le monastère [4]. Au début du XII[e] siècle, en 1113-1115, l'higoumène Daniel trouva la communauté florissante : « A l'orient de la laure de saint Sabas, dit-il, derrière une montagne, se trouve à la distance de deux verstes le couvent de saint Euthyme. Il est situé dans un vallon entouré de montagnes de pierres; il était ceint de murailles à une certaine distance et l'église se trouvait sur une hauteur [5]. » Des voyageurs contemporains de Daniel comme Jean Phocas (1177) et un Anonyme (1253-1254) reproduisent le même renseignement [6].

« De nos jours, le silence plane sur le monastère presque entièrement détruit. Les ruines de *Khan-el-Ahmar* sont situées à trois heures de Jérusalem, à droite de la route qui mène de cette ville à Jéricho. Elles s'étendent sur un petit mamelon verdoyant; c'est un vaste quadrilatère de 55 mètres en longueur sur 45 mètres en largeur. La façade du Nord est assez bien conservée, elle présente un solide pan de mur fortement ébréché, qui la fait prendre de loin pour une forteresse. Du couvent proprement dit, il ne reste que des chambres souterraines creusées dans un tas de gourbis, sortes de mauvaises tanières où les nomades abritent leurs troupeaux. L'église occupe près de là une élévation qui forme l'angle sud-est du carré, elle mesure 28 mètres de long sur 16 de large. Elle est parfaitement reconnaissable avec ses trois absides, dont quelques rangées de pierres sont encore en place. Une épaisse couche de terre, mélangée à des blocs énormes, recouvre le sol et nécessiterait des fouilles pour atteindre la mosaïque dont on a retrouvé un vestige. La crypte est transformée en bergerie. En dehors du quadrilatère se voient des citernes aux vastes dimensions; une d'elles mesure 18 m. de long sur 12 m. 80 de large et 9 m. de haut [7]. »

VII. Les monastères de Métopa. — Dans celle de ses fondations qui devint le monastère de saint Theoctiste, dont les ruines sont encore visibles dans le *Quady-ed-Dabor*, à droite du chemin qui conduit de Jérusalem à Jéricho, non loin du sanctuaire musulman de *Néby-Moussa*, saint Euthyme eut pour premiers compagnons deux anachorètes sortis, comme lui, de la laure de Pharan, Marin et Luc. Ces deux moines fondèrent à leur tour des couvents près du bourg de Métopa et formèrent à l'ascétisme saint Théodose. L'époque est difficile à préciser. En groupant les rares détails disséminés dans les biographies de saint Euthyme, de saint Sabas et de saint Théodose par Cyrille de Scythopolis, on croit pouvoir assurer que Marin et Luc ne se séparèrent jamais, et que Luc fut toujours dans une situation d'inférieur à l'égard de Marin. Celui-ci construisit le monastère de *Photin* [8], et mena ensuite la vie d'anachorète [9]; celui-là dirigea le monastère de Métopa [10]. Les trois biographes s'accordent à nous les représenter tous les deux comme les maîtres spirituels de saint Théodose, ce qui suppose une distance relative entre leurs monastères. Vraisemblablement le nom de Photin que portait le couvent de Marin est celui du propriétaire ou du bienfaiteur, tandis que le nom de Métopa attribué au monastère de Luc est celui de la localité.

Une inscription trouvée à l'ouest de Jérusalem, aux ruines de *Khirbet-es-Saydeh*, en face de Bettir, et mentionnant le nom du diacre Marin, avait attiré l'attention sur cette localité et suggéré l'identification avec Métopa. On a préféré depuis retrouver les laures de Photin et de Métopa dans les grottes d'*Oum-Touba* situées à gauche de la route de Bethléem, dans une vallée profonde, sous les pentes qui descendent de Sour-Baher. On voit près de *Onm Touba* des tronçons de murs aux pierres blanches en bel appareil, et l'un d'eux porte le nom significatif de *Khirbet Biar-Louka*.

VIII. Le monastère de Martyrius. — En 457, deux moines de Nitrie, persécutés par Timothée Elure, patriarche d'Alexandrie, vinrent chercher refuge à la laure de saint Euthyme qui les admit et leur donna à chacun une cellule. En 473, le patriarche Anastase les ordonne prêtre, et les inscrit dans son diocèse, sans leur imposer une charge quelconque. Élie et Martyrius en profitent, l'un reste à Jéricho, l'autre dans une grotte peu éloignée de la laure.

Martyrius se laissa persuader par ceux qui l'entouraient de bâtir une laure dans le voisinage de sa grotte, et il en fut le premier supérieur, mais pour peu de temps. En janvier 478, il succède au patriarche Anastase et meurt le 13 avril 486. Martyrius avait été remplacé en qualité d'higoumène par Paul qui, en 492, succéda à Marcien comme second supérieur monastique de tous les moines, titre honorifique qui paraît avoir eu peu de réalité pratique.

Après Paul vient l'higoumène Sozomène, dont on ne sait que le nom, et il est remplacé par Domitien, le bras droit de Théodore Askidas, un des plus acharnés partisans de l'origénisme. Domitien et Théodore se rendirent, en 536, à Constantinople pour se plaindre au pape Agapet des partisans de Sévère. Ils prirent une part active au synode tenu cette année-là à Constantinople, et souscrivirent à la déposition d'Anthime. Tant de zèle obtint une récompense, et les deux amis furent élevés sur les sièges épiscopaux d'Ancyre et de Césarée de Cappadoce (537).

L'emplacement du monastère de Martyrius est sujet à discussion. Fürrer le place au *Cheikh-el-Khidr;* Van Kasteren au *Djebel Mourassas*. Riess et le P. S. Vailhé inclinent à croire que l'église Saint-Pierre élevée par Eudocie et la laure de l'Heptastome y seraient mieux placées. On lit dans la *Vie de saint Euthyme* qu'un moine de cette laure, le galate Théodote, déroba six cents pièces d'or au trésor de la sacristie, et gagna prestement Jérusalem par la route qui monte de Jéricho. Harassé de fatigue et arrivé en face du monastère de Martyrius il déposa ses trois sacs d'écus sous une grosse pierre qu'il marqua [11]. Le monastère se trouvait donc à proximité de la route. Cyrille Scythopolis nous apprend en outre qu'il se trouvait vers l'Occident, à quinze stades (environ trois kilomètres) de la laure de saint Euthyme [12]. *Djebel-Mourassas* est un peu plus éloigné et répond mieux aux données de Cyrille concernant la citerne de l'Heptastome. Il semble donc qu'on puisse proposer pour l'emplacement du monastère de Martyrius les ruines

[1] *Revue de l'Orient latin*, t. I, p. 291. — [2] *Act. sanct.*, juill., t. III, *Vita S. Stephani Sabæ et Thaumaturgi*, n. 14, 17, 176, col. 509, 510, 577. — [3] *P. G.*, t. XCIX, col 1186. — [4] Épiphane, *P. G.*, t. CXX, col. 270. — [5] *Voyage de l'higoumène Daniel*, trad. de Noroff, p. 61. — [6] *P. G.*, t. CXXXIII, col. 949, 988. — [7] S. Vailhé, *op. cit.*, t. III, p. 225. — [8] *Vita S. Sabæ*, c. 29, dans Cotelier, *Eccles. græc. monum.*, 1686, t. III. — [9] Usener, *Der heilige Theodosios*, in-8°, Leipzig, 1890, p. 107. — [10] Id., *ibid.* — [11] *Vita S. Euthymii*, n. 131, *P. G.*, t. CXIV. — [12] *Ibid.*, n. 95, *P. G.*, t. CXIV, col. 676.

de *Deir-es-Sidd*, situées dans le *Ouady-er-Ravvabi*, à l'est de l'embouchure du *Ouady Moukabba*. Nous sommes là à proximité de la voie romaine et de Béthanie, comme les textes le demandent et à la distance exigée. En cet endroit on trouve tous les éléments essentiels à une laure : grottes dans les rochers, source maçonnée, église ruinée. Mais tout cela n'est qu'hypothèse.

IX. Le monastère de Saint-Élie. — Élie, compagnon de Martyrius, était né vers 430; il s'enfuit de Nitrie avec son ami, en 457, et se réfugia à la laure de saint Euthyme qu'il habita jusqu'en 473. Ayant été ordonné prêtre, il se construisit l'année même devant la ville de Jéricho une petite cellule qui fut le point de départ de plusieurs monastères. Lorsque mourut, le 23 juillet 493, le patriarche Salluste, Élie prit sa succession, mais conserva le titre d'higoumène tout en se faisant suppléer par Euthale. Devenu patriarche, Élie rassembla dans un monastère situé près de l'Anastasis divers solitaires dispersés dans des cellules à la tour de David. Sabas acheta les cellules devenues libres et y fonda pour les étrangers et les moines un hospice qu'on visitait encore au Moyen Age.

Durant le premier séjour de saint Sabas à Constantinople (512) il résida au monastère du Chêne, au faubourg de Rufinianes. Parmi les personnages importants qui vinrent l'y visiter se trouvait Julienne, nièce de Valentinien; cette princesse mourut peu après l'avènement de Justinien (527); alors ses eunuques réalisèrent leur fortune et prièrent saint Sabas de les recevoir dans sa laure. Sabas ne voulaient introduire chez lui ni eunuques ni enfants, mais pour ne pas les désoler, il les adressa à son ami saint Théodose († 529). Repoussés, les eunuques prièrent le patriarche Pierre de leur acheter un terrain où ils élèveraient un monastère pour eux seuls. Pierre les renvoya à l'abbé Alexandre supérieur du monastère d'Élie. Alexandre reçut l'argent et abandonna aux eunuques le monastère d'Élie, qui fut désormais appelé monastère des eunuques [1]. Jean Mosch le visita, il en parle à plusieurs reprises dans son *Pré spirituel* [2].

Jean Mosch parle également de la laure des Éliotes, fondée par un certain Antoine, dans le courant du VI[e] siècle; elle se trouvait près du mont Sinaï. Jean Mosch l'habita dix ans.

X. Le monastère de Jean le Scholaire. — Quand l'impératrice Eudocie voulut se convertir, elle s'adressa à saint Siméon le Stylite qui la renvoya à saint Euthyme. Celui-ci n'était pas d'un abord facile et tenait les femmes à longue distance de sa laure. Eudocie fit plus de la moitié du chemin et même, elle fit bâtir une tour sur un promontoire à 30 stades (environ) 6 kilomètres) de la laure, afin d'y recevoir les visites et les instructions du saint. Vers 510, cette tour abritait encore deux moines nestoriens expulsés de la Nouvelle Laure; saint Sabas les convertit et les confia à saint Théodore le Cénobiarque. Au pied de la tour en ruines s'éleva un grand monastère qui fut gouverné par Jean de Byzance, ancien soldat du premier ordre des Scholaires. Jean gouverna de 510 à 545. Jean Mosch connut l'higoumène Grégoire [3].

Le monastère était situé à près de 6 kilomètres de Saint-Euthyme (*Khan-el-Ahmar*) sur une colline élevée. Avec *Spelunca* et *Castellium*, deux monastères de saint Sabas, il formait le troisième sommet d'un triangle.

XI. La laure de l'Heptastome. — Une fois convertie, Eudocie se fit grande bâtisseuse. Elle éleva, nous apprend Cyrille de Scythopolis, une église dédiée à saint Pierre vis-à-vis de la laure de saint Euthyme, à 20 stades vers l'Ouest. Près de là elle fit creuser une citerne de proportions colossales [4]. Au *Djebel-Mourassas* on voit plusieurs citernes, dont une de dimensions exceptionnelles; en outre au *Djebel-Mourassas*, on se trouve à 20 stades de *Khan-el-Amar*, et on y a rencontré les ruines d'une église à trois nefs avec absides, *atrium* et pavement de mosaïque. Mais de là il est impossible d'apercevoir la laure de saint Euthyme, car le *Khan-el-Amar* est invisible; après tout rien n'empêche de croire qu'Eudocie avait des serviteurs dévoués qui la persuadaient que de sa fenêtre elle voyait le monastère qu'elle aimait; elle le croyait et tout allait bien.

Dans les vies de saint Sabas et de saint Jean le Silentiaire, Cyrille de Scythopolis parle de la citerne de l'*Heptastome* ou citerne à sept bouches. Saint Sabas vint s'établir dans la gorge du Cédron, sur la rive gauche, en face du couvent actuel de Mar Saba, en 478, et ce ne fut que cinq ans plus tard qu'il réunit des disciples. Leur nombre passa assez vite de soixante-dix à cent cinquante. Or, en 481, à l'arrivée de saint Jean le Silentiaire, les religieux allaient encore chercher à la citerne de l'*Heptastome* l'eau nécessaire aux maçons qui construisaient l'hôtellerie. Les prières de saint Sabas n'obtinrent que vers cette époque la source d'eau vive qui coule toujours dans le Cédron.

Où se trouvait l'*Heptastome* par rapport à Mar Saba? Cyrille de Scythopolis parle de 15 stades (3 kilom.); le texte retouché par Métaphraste porte 50 stades, soit environ 10 kilomètres. Il va sans dire que la laure possédait de petits réservoirs d'eau pour les besoins journaliers. La citerne de l'*Heptastome* est désignée par les Arabes sous le nom d'*Abou-seba-abouah*, « père des sept bouches »; et le *Djebel Mourassas* est éloigné de Mar-Saba de 50 stades.

Au carême de 512, un religieux de la laure la quitta avec quelques compagnons pour aller fonder une nouvelle laure à l'*Heptastome*. Dénoncé, grondé, menacé, il renonça finalement à ce projet, mais le patriarche Élie fit abattre les cellules qu'on avait commencé de bâtir.

Saint Sabas acheta un vaste terrain, à 5 stades au nord de la citerne, y construisit une église, des cellules, y mit quelques moines et ce fut désormais, sur le terrain acheté à un nommé Zannagon, le monastère de l'Heptastome.

« Près de la route moderne qui descend de Jérusalem à Jéricho, par le *Ouady-el-Hôd*, dans le pâté de collines qui la séparent de la voie romaine, on aperçoit les débris de quelques tours portant le nom significatif de *Khirbet-zeunaki*. Inutile d'insister sur la ressemblance de ce nom avec celui de Zannagon »; mais c'est le seul indice favorable à une identification, car ce *Khirbet* ne satisfait pas aux questions de distance exigées par l'hagiographe.

XII. Le monastère de Saint-Étienne. — Au nord des remparts de Jérusalem, sur l'emplacement du martyre de saint Étienne l'impératrice Eudocie fit bâtir une basilique (voir *Dictionn.*, t. v, au mot Étienne). Commencée en 455, dédiée en 460, cette basilique fut appuyée d'un monastère dont les religieux venaient de la laure de Saint-Euthyme. L'higoumène s'appelait Gabriel, cappadocien d'origine, moine en 428, prêtre en 456. Nous le voyons en 480, après avoir été higoumène pendant vingt-quatre ans, se construire un petit monastère dans la vallée du temple de l'Ascension, à l'Orient, où, à l'imitation d'Euthyme, il se retirait après l'octave des saintes Théophanies pour y demeurer jusqu'à la fête des Palmes. Il mourut en 490, âgé de 80 ans, au monastère de Saint-Étienne.

[1] *Vita s. Sabæ*, n. 69. — [2] *P. G.*, t. LXXXVII, part. 3, *Pré spirituel*, c. XIX, CXXXV, CXXXVI, CXXXVII, CLXV. — [3] *Pré spirituel*, c. XXV, CLXXVIII, *P. G.*, t. LXXXVII, part. 3. — [4] *Vita S. Euthymii*, n. 98, 99.

Le P. Lagrange a proposé au sujet de l'oratoire de saint Gabriel dans la vallée de Gethsémani une hypothèse qui expliquerait le déplacement tardif de la tradition : « Si la tradition de la lapidation avait, dit-il, existé alors dans la vallée de Gethsémani, l'érection de la basilique d'Eudocie au Nord n'eût pas été possible comme basilique de la lapidation. L'oratoire de Gabriel est donc antérieur à cette tradition. D'autre part, n'est-il pas vraisemblable que ce petit monastère a été dédié au patron du couvent principal, qu'on y a transporté une parcelle de ses reliques? S'il en est ainsi, ce doit être lui qui a donné naissance à la tradition, il a été le premier acte de cette série de faits qui ont transporté dans la vallée du Cédron tout ce qui rappelait au Nord le souvenir de saint Étienne. »

XIII. Le monastère de Saint-Passarion. — Nous avons déjà parlé du chorévêque Passarion venu, à la suite de Juvénal, assister à la dédicace de la laure d'Euthyme, en 429. Passarion était lui-même fondateur d'une laure à Jérusalem, dont l'higoumène, était en même temps, archimandrite, ces deux termes n'étant pas synonymes comme on le croit trop généralement. Les ascètes des laures et les cénobites groupés en communauté avaient chacun un supérieur général; pour les premiers c'était l'higoumène de Saint-Passarion qui était archimandrite; pour les seconds l'abbé du monastère de sainte Mélanie.

A Passarion succéda Elpide dont l'orthodoxie fut assez flottante; après lui on voit Lazare, puis Élie, tous deux monophysites. Anastase, dernier higoumène-archimandrite de Saint-Passarion, ne voyait dans le monastère qu'une source de revenus à faire valoir. Le patriarche Salluste lui enleva le supériorat pour le confier à l'abbé Marcien, 191. A partir de cette époque la décadence de Saint-Passarion se précipite, mais l'histoire n'en sait plus rien.

XIV. Le monastère de Marcien. — Quand l'higoumène Elpide fut revenu au dyophysisme, deux moines de Passarion, Marcien et Romain, quittèrent le monastère et fondèrent chacun le leur, le premier près de Bethléem, le deuxième dans une vallée de Thécoa. De 454 à 484, Marcien fait partie de tous les mauvais coups dirigés par les eutychiens contre les patriarches et les moines chalcédoniens. Marcien était plutôt un chef de brigands, mais les mésaventures éclaircissaient peu à peu les rangs de sa troupe; finalement il fit sa soumission et amena avec lui un certain nombre de convertis. Afin de prouver son repentir, il se chargea de saccager et de démolir de fond en comble le monastère de son ancien camarade Romain, à Thécoa (484). Celui-ci trouva alors le moment venu de se convertir, il se retira près d'Éleuthéropolis dans un couvent d'Acéphales, dont il devint plus tard supérieur. Marcien mourut en 494.

Cette année-là, le patriarche de Jérusalem appela près de son lit de mort saint Sabas et saint Théodose, et leur remit la direction des moines palestiniens. Sabas devint archimandrite des anachorètes et des solitaires, Théodose des cénobites.

Le monastère de Marcien existait encore au vi[e] siècle. En effet, lors des troubles origénistes, les bandes soulevées par Nonnus s'égarèrent dans les sentiers des montagnes en marchant sur la Grande Laure, et se retrouvèrent aux portes du couvent de Marcien qui paraît avoir été situé sur la colline du Seiar-el-Ghânem, au nord-est de Bethléem.

XV. La Nouvelle-Laure. — En 454, Romain fondait un monastère dans une vallée de Thécoa; on vient de voir qu'il fut détruit en 484. Les soixante moines de la Grande-Laure révoltés contre saint Sabas vinrent relever les cellules, mais entre eux l'entente ne dura guère; ils mouraient de faim. Sabas en personne leur amena un convoi de vivres. Enfin, il réussit à les ramener dans la voie du devoir, leur construisit des cellules, une boulangerie et une église, que le patriarche vint consacrer (508). Jusque-là les offices étaient célébrés dans l'église de Thécoa, dédiée au prophète Amos originaire de ce lieu.

Sabas nomma comme higoumène l'anachorèteJ ean originaire de la Grèce (508-515). Son successeur Paul prit la fuite au bout de six mois et gagna le monastère de Sévérien à Caphar-Baricha, près d'Hébron. Les moines le remplacèrent par Agapet en 516, et leur choix obtint l'approbation de saint Sabas. Agapet ne tarda pas à s'apercevoir que l'origénisme avait envahi le monastère. En effet, sous l'abbé Paul, Nonnus et trois compagnons avaient été admis dans la communauté; Agapet les chassa et tint bon pour l'orthodoxie jusqu'à sa mort (521).

Mamas, son successeur, laissa rentrer les quatre origénistes renforcés par un homme très savant, Léonce de Byzance, avec qui une discussion était difficile. Le feu couva sous la cendre pendant dix ans; en 531, Sabas fit un voyage à Constantipnole avec Léonce dont l'origénisme se déclarait sans réserve, il raya l'hérétique du nombre de ses moines et le dispensa de revenir à la Nouvelle-Laure. Celle-ci avait pour exarque Théodore Askidas qui, d'accord avec Domitien, higoumène du monastère de Martyrius, travailla les esprits en faveur de l'origénisme. Théodore et Domitien se rendirent à Byzance en 536 d'où ils revinrent, on l'a vu, évêques d'Ancyre et de Césarée de Cappadoce.

L'abbé Gélase, deuxième successeur de saint Sabas, consulta Jean le Silentiaire sur la conduite à suivre et lut en public la réfutation de l'origénisme par Antipater de Bostra. Un tiers des moines était gagné à l'origénisme; ils se révoltent, réclament la liberté de penser, mais les chefs de la Grande-Laure, Gélase, Eusthate le Galate, Étienne l'Hagiopolite et Thimothée de Gabala, expulsent les hérétiques qui, au nombre de cinquante, se réfugient sur-le-champ auprès de Nonnus et de Léonce de Byzance rentré récemment à la Nouvelle-Laure. Celui-ci ne pardonnait pas à Sabas sa clairvoyance et souhaitait la destruction du couvent de Mâr-Saba.

Théodore, higoumène de la Nouvelle-Laure, était origéniste; il autorisa une expédition de moines, conduits par Nonnus et Léonce à aller enlever le couvent de saint Théodose, mais ils le trouvèrent barricadé et imprenable. Nonnus arme des moines et tente d'enlever Mâr-Saba, mais s'égare avec sa bande dans un épais brouillard et, après une journée de marche, se retrouve à son point de départ.

C'était l'époque du synode de Gaza où comparaissait Paul, patriarche d'Alexandrie, accusé de complicité dans l'assassinat de Psoïus, diacre et économe de l'Église d'Alexandrie. Paul fut convaincu, déposé et remplacé. Alors l'évêque de Cyzique revint avec le patriarche Pierre de Gaza à Jérusalem. Aussitôt Léonce de Byzance lui amène les cinquante origénistes chassés de Mâr-Saba par Gélase qui reçoit l'ordre de les réintégrer. Afin de rendre l'entente possible, les ascètes Étienne et Timothée avec quatre moines orthodoxes consentent à quitter la Vieille-Laure, et vont rendre compte de la situation à Éphrem, patriarche d'Antioche qui lance une lettre synodale anathématisant les principes d'Origène. Nonnus accourt au patriarchat et exige de Pierre qu'il supprime des diptyques le nom d'Éphrem. Pierre acquiesce, mais fait avertir les abbés de Saint-Théodose et de Saint-Sabas de faire des extraits d'Origène aux endroits les plus fâcheux, et de lui remettre une supplique contre les habitants de la Nouvelle-Laure. Il ajoute une lettre contenant le récit des violences des origénistes et envoie le tout à Justinien. Les délégués de Pierre rencontrèrent en

chemin le diacre Pélage qu'ils édifièrent sur le rôle et le personnage de Théodore Askidas. Arrivé à Constantinople, Pélage s'entendit avec le patriarche Ménas et tous deux réussirent à convaincre Justinien de l'hétérodoxie d'Origène, ce qui provoqua un édit impérial terminé par des anathèmes. Ménas lut cet acte dans un synode, ce qui donna à la pièce la valeur d'une sentence conciliaire qui fut envoyée aux patriarches d'Orient et au pape Vigile; tous signèrent.

Nonnus et ses partisans refusèrent leur signature, sortirent de la Nouvelle-Laure et campèrent en rase campagne. Théodore Askidas qui, de Constantinople, suivait les événements, fit dire au patriarche Pierre de recevoir Nonnus et ses amis dans la communion et de leur faire rouvrir la Nouvelle-Laure. Pierre céda. L'audace des moines origénistes fut tempérée par l'intervention des moines Thraces des bords du Jourdain qui leur livrèrent un combat sanglant dans les rues de Jérusalem. Cependant les Thraces furent refoulés et s'enfermèrent dans l'hôtellerie de Saint-Sabas, située près de la tour de David. Assaillis par les origénistes et déjà mal en point, les Thraces furent sauvés par un des leurs, personnage épique, une sorte de Goliath qui, armé d'un fléau, abattait les origénistes comme des insectes. La paix revenue, ou du moins la trêve, permit à l'higoumène de Saint-Sabas, Gélase, de se rendre à Constantinople, mais il trouva toutes les portes fermées, même celles du patriarcat et de l'hospice ouvert aux moines voyageurs. Il regagna à pied sa laure et mourut en chemin d'épuisement et de fatigue, à Amorium (octobre 546).

Les prêtres de la Grande-Laure vinrent demander qu'on leur donnât un supérieur, mais ils trouvèrent les portes du patriarcat de Jérusalem fermées et gardées par des estaffiers qui les rouèrent de coups. Déconcertés, ils regagnèrent leurs grottes et laissèrent rentrer les origénistes qui n'eurent rien de plus pressé que de chasser ceux qui leur résistaient, et de renommer un nouvel higoumène, origéniste celui-ci, le moine Georges. On vit alors Jean le Silentiaire quitter son abri et la Vieille-Laure pour s'établir au mont des Oliviers avec ses disciples.

Soudain Nonnus mourut subitement; l'higoumène Georges fut convaincu de mœurs infâmes et déposé sept mois après sa nomination (547). Il fut remplacé par Cassien de Scythopolis, higoumène depuis huit ans de la laure de Souka, la seule qui n'eût pas fléchi. Cassien mourut dix mois après (548) et fut remplacé par Conon qui prit le gouvernement de Mâr-Saba et du parti catholique.

Il se forma parmi les origénistes deux partis, les Protoctistes et les Isochristes. Les premiers soutenant la divinisation de l'âme préexistante du Christ, les seconds affirmant qu'après le jugement dernier les âmes deviendraient semblables au Christ. La laure de Firmin fut protoctiste, le Nouvelle-Laure fut isochriste; on se battit et Théodore Askidas, isochriste déclaré, fit nommer des isochristes comme higoumènes et évêques en Palestine. Cependant, l'higoumène de la laure de Firmin, Isidore, chef des protoctistes, s'allia aux anti-origénistes pour lutter plus efficacement contre Askidas et la Nouvelle-Laure. L'archimandrite de Mâr-Saba y consentit, et partit avec son confrère pour Constantinople. Il y trouva les mêmes obstacles qui avaient paralysé Gélase. Tout était fermé par les ordres d'Askidas. Conon attendit longtemps et saisit une chance qui s'offrait à lui pour aborder Justinien, et lui remettre une supplique peignant la tyrannie des origénistes avec la complicité d'Askidas. Le patriarche Pierre venait de mourir (548) et les moines de la Nouvelle-Laure lui avaient donné un successeur, leur exarque, Macaire. Justinien l'avait trouvé mauvais et ordonné d'exclure Macaire. Conon de Mâr-Saba sollicitait la nomination d'Eustochius, économe de l'Église d'Alexandrie; il fut nommé sur l'heure.

Eustochius, devenu patriarche, délégua Euloge, abbé de Saint-Théodore et Conon, abbé de Mâr-Saba, pour le représenter au concile œcuménique qui termina l'affaire des Trois-Chapitres (553). Le concile terminé, les évêques de Palestine réunis en synode provincial à Jérusalem, acceptèrent toutes ses décisions. La Nouvelle-Laure continuait à résister et n'acceptait pas la communion d'Eustochius. Celui-ci patienta huit mois sans succès; ensuite il recourut à la force, demanda de la troupe qui s'empara de la laure dont les moines furent déportés hors des frontières de la province (554). Une colonne de cent vingt moines orthodoxes, choisie dans les monastères les plus fervents vint s'établir à la Nouvelle-Laure. Soixante venaient de Mâr-Saba ainsi que l'higoumène, Jean le Scholaire.

Eustochius fut chassé en 563 et Macaire devint patriarche; il mourut en 574. Les documents nous manquent pour poursuivre l'histoire de la Nouvelle-Laure; au VI^e^ siècle, Jean Mosch mentionne l'higoumène Polychrone, ensuite c'est l'oubli.

XVI. La laure de Saint-Gérasime. — La vallée du Jourdain attira de bonne heure les ascètes; ses souvenirs chrétiens si nombreux, si variés, séduisaient solitaires et ermites. Les landes incultes de Ghôr et les environs de Jéricho, de même que les champs de palmiers de Scythopolis et les vergers d'Enthenaneth leur servaient de retraite. Certains, plus agrestes et plus agiles, escaladaient les escarpements du mont Douka et du *Djebel-Quarantal*, d'autres encore accrochaient leurs cabanes au pied du mont Nébo, près de *Ayoun-Mouça*, non loin de la tombe de Moïse.

Au IV^e^ siècle, époque d'improvisation, les ascètes préfèrent la solitude à la vie commune qui réglemente d'une façon trop rigide la destinée de chacun de ceux qui s'y soumettent. A partir du V^e^ siècle, il n'en est plus de même. La volonté énergique du cappadocien Euthyme a, bon gré mal gré, centralisé les forces éparses. Alors, des cabanes de terre apparaissent modestes avec leurs toits de branchage et s'alignent en files régulières pour composer une laure, tandis que dans le voisinage du fleuve on érige les constructions robustes de nouveaux monastères. On rencontre des couvents partout, non seulement sur les bords du Jourdain, mais même sur les rives insalubres de la mer Morte.

Il ne faudrait pas se figurer en Palestine, comme en Égypte, des centaines de moines dans chaque couvent. Une laure renferme généralement entre dix et cent religieux, ce dernier chiffre est un maximum qui n'est guère dépassé. Plus on se rapproche de la période des origines, plus les nombres sont faibles, parfois un seul individu fait la célébrité d'un lieu et son illustration y attire des éléments d'une communauté.

Dans la vallée du Jourdain se trouvaient la laure de saint Gérasime et celle de Calamon dont le souvenir est conservé de nos jours par le monastère de *Ksar-Hadjla*, habité par des Grecs orthodoxes. « En effet, d'un côté son patron est saint Gérasime, titre qui l'a fait confondre longtemps avec la laure de ce saint, et de l'autre, il est bâti sans doute possible sur l'emplacement de la laure de Calamon. Une inscription, datée du XIII^e^ siècle [1], tranche définitivement cette dernière question. *Kasr-Hadjla* représente l'ancienne laure de Calamon et, également, à partir d'une époque, la laure de saint Gérasime » parce que ces deux maisons furent distinctes à l'origine, et la seconde

[1] P. Germer-Durand, dans *Revue biblique*, 1892, t. I, p. 440.

ayant disparu à une époque impossible à préciser, son nom passe dès ce moment à la laure de Calamon, qui porte désormais le nom de Gérasime ou celui de Calamon [1].

C'est encore à Cyrille de Scythopolis que nous devons ce que nous savons de plus certain sur saint Gérasime dont il parle dans les biographies de saint Euthyme, de saint Cyriaque et de saint Sabas. En outre, Jean Mosch lui accorde un souvenir et un document édité par Papadopoulos-Kerameus reproduit presque textuellement ces quatre sources [2].

Gérasime est originaire de Lycie; il se fait moine dès l'enfance dans un couvent de sa province d'où il gagne les solitudes. Vers 451, il se rend à Jérusalem et se fixe dans le désert pierreux voisin de la mer Morte. Peu après il se laisse circonvenir et passe au schisme de l'eutychien Théodose, venu d'Alexandrie pour jeter le trouble et la violence dans l'Église de Palestine qu'il gouverne et tyrannise vingt mois durant (451-453) [3]. Gérasime s'entretient avec saint Euthyme dans le désert de Rouba, reconnaît son erreur et se sépare de la communion de Théodose. D'autres anachorètes placés, dès lors, sous son obéissance, imitent son exemple et rentrent dans l'Église, ce sont Pierre le Gyrmite, Marc, Julon et Silvain.

Gérasime demeure au désert et, vers 455, quatre ou cinq ans après son arrivée, il s'éloigne des bords de la mer Morte pour gagner les rives du Jourdain. C'est alors qu'il imagine et applique un genre de vie à la fois cénobitique et érémitique. Ce qu'il imagina ne fut ni une laure ni un couvent; il érigea sur les bords du Jourdain une laure de soixante-dix cellules. On connaît la disposition générale d'une laure. Chaque solitaire occupait une grotte ou une cabane espacée de celle du voisin par une distance réglementaire, afin qu'il pût prier à haute voix, chanter à tue-tête, sans troubler la sérénité de ses confrères. De tout temps, les rives du Jourdain étaient fertiles en bois de doums et de tamaris; les cabanes des ascètes étaient construites avec des branches, à l'instar de celles que façonnent de nos jours les moines grecs de *Kars-el-Jehoud*. Les cellules, habitées par des parfaits, τέλειοι, entourent et protègent un couvent où s'exercent les débutants, ἀρχάριοι. Les parfaits ne se montrent au monastère que le samedi et le dimanche, mangent quelques aliments cuits, goûtent un peu de vin et s'en retournent réconfortés. Il leur est interdit d'allumer du feu ou une lampe dans leurs cellules, sous peine de redevenir novices et d'être ramenés au monastère, perspective efficace pour ceux qui ont connu la gêne de la vie commune.

Lorsque les parfaits sortaient de leur cellule le samedi, il leur était prescrit d'en laisser la porte ouverte afin qu'on s'édifiât en y plongeant le regard, et que les confrères pussent y donner un coup de balai, lequel devait être parfois fort nécessaire.

Leurs conversations retombaient assez naturellement dans un cercle de récits peu variés; les phénomènes de télépathie y tenaient une place de choix et revêtaient une apparence invariablement surnaturelle. Saint Antoine avait vu l'âme de saint Ammon de Nitrie monter au ciel; saint Gerasime vit l'âme de saint Euthyme monter au ciel; saint Benoît verra l'âme de Germain de Capoue monter au ciel, etc.

Gérasime mourut le 5 mars 475 [4]; la direction de la laure passa à ses deux frères Basile et Étienne qui la conservèrent jusqu'au mois d'avril 481. Eugène leur succéda en qualité d'higoumène durant quarante-cinq ans et quatre mois (avril 841-août 526). Nous savons par Cyrille de Scythopolis dans sa vie de saint Théodore le Cenobiarque, que cet Eugène reçut, en 494, de concert avec saint Sabas la direction des laures de Palestine [5]. C'est tout ce que nous savons de son long gouvernement.

Au VI[e] siècle nous savons par les récits de Jean Mosch certains traits miraculeux qui ne relèvent pas de l'histoire. On retrouve la laure de Gérasime mentionnée dans les conférences spirituelles de l'abbé Zosime [6] et dans la biographie de saint Siméon Salus et de saint Jean, écrite par Léonce de Néopolis en Chypre, l'historien de saint Jean l'Aumônier. Siméon et Jean étaient originaires d'Édesse; ils firent un pèlerinage aux Lieux saints à la suite duquel ils entrèrent au monastère de Saint-Gérasime, mais quelques jours après avoir reçu l'habit religieux, des mains de l'higoumène Nicon, ils partirent pour le désert d'Arnon où ils demeurèrent vingt-neuf ans, après quoi Siméon se trouva tout à fait fou et alla donner à Émèse le spectacle des pires excentricités [7]. Jean demeura dans la solitude.

A partir des invasions perse et sarrasine on ne sait guère plus rien du monastère; les Perses auront probablement détruit les cellules, elles ne furent pas relevées. On ne trouve aucune mention de la laure dans la biographie de saint Georges le Kozibite ni dans celle de saint Étienne le Thaumaturge, écrites l'une vers 635, l'autre vers 807. Par contre son existence est attestée dans le *Commemoratorium de casis Dei et monasteriis*, écrit en 808 où on lit ceci : *In monasterio, ubi baptizabat Johannes, monachi X. Construxit id sanctus Gerasimus, ubi et ipse sanctus in corpore requiescit, ibi et ecclesiam ipsi construxit et erexit in titulum* [8]. Le texte du même Épiphane n'est pas moins explicite. Celui-ci visitait la Syrie avant 820, et il dit que la laure de Saint-Gérasime est située à l'orient de Jéricho, à trois milles, et présente l'aspect d'une forteresse [9]. Depuis le silence se fait sur cette laure, et, quand Phocas l'aperçoit en 1177, elle est détruite de fond en comble [10].

XVII. La laure de Calamon. — On ne sait rien de la période des origines. Le biographe anonyme de saint Chariton parle d'anachorètes vivant dans les grottes de Calamon, non loin de la mer Morte, à l'arrivée du saint en Palestine sous le patriarcat de saint Macaire et le règne de Constantin (325-332) [11]. Cette assertion d'un anonyme est sans valeur, et son ignorance des faits dont il parle est bien évidente, il se borne à conclure que ce qu'il voit de son temps a dû exister de tout temps. La tradition certaine relatée par Cyrille de Scythopolis, rattachait saint Chariton aux monastères d'Égypte. A la même époque, la vallée du Jourdain possédait un ancien moine de Sceté, Porphyre, qui fut, dans la suite, évêque de Gaza. Son confident et son ami qui fut aussi son biographe, le diacre Marc, nous apprend qu'il vint, en 375, à Jérusalem pour vénérer les sanctuaires. Peu de temps après, il se retirait dans la région du Jourdain et habitait une grotte depuis cinq ans, quand une maladie de foie le contraignit de remonter à Jérusalem. S'agit-il de Calamon ou de Douka? On ne sait, mais

[1] S. Vailhé, *Les laures de saint Gérasime et de Calamon*, dans *Échos d'Orient*, 1898-1899, t. II, p. 106-119; t. CXLVII, col. 31; *Vita S. Euthymii*, *P. G.*, t. CXIV, col. 657 sq. — [2] Ἀνάλεκτα ἱεροσολυμιτικῆς σταχυολογίας, in-8°, Saint-Pétersbourg, 1897, t. IV, p. 175, 184. — [3] Evagre, *Hist. eccles.*, l. II, c. V; *P. G.*, t. LXXXVI, col. 2514; Nicéphore Caliste, *Hist. eccl.*, l. XV, c. IX; *P. G.*, t. CXLVII, col. 31; *Vita S Euthymii*, *P. G.*, t. CXIV, col. 657 sq. — [4] *Vita S. Euthymii*, n. 93, *P. G.*, t. CXIV, col. 673; *Vita S. Cyriaci*, *P. G.*, t. CXV, col. 925. — [5] Usener, *Der heilige Theodosios*, in-8°, Leipzig, 1890, p. 110. — [6] *P. G.*, t. LXXVII, col. 1697. — [7] *P. G.*, t. XCIII; Evagre, *Hist. eccles.*, l. IV, c. XXXIV; *P. G.*, t. LXXXVI, col. 2764. — [8] Tobler, *Itineraria et descriptiones Terræ Sanctæ*, Genève, 1877, t. I[2], p. 303. — [9] *P. G.*, t. CXX, col. 269. — [10] *P. G.*, t. CXXXIII, col. 952. — [11] *P. G.*, t. CXV, col. 908.

il s'agit d'une communauté religieuse, puisque Porphyre, à la première atteinte de son mal, prie une de ses connaissances de le reconduire dans la Ville sainte [1]. La laure de Douka paraît mieux répondre à ces conditions.

Au v[e] siècle, la *Vie de saint Euthyme* signale un grand nombre de solitaires vivant dans les parages de la mer Morte sous la dépendance de saint Gérasime, qui partagèrent ses préventions contre les sentiments orthodoxes de Juvénal (452). Plusieurs d'entre eux suivirent saint Gérasime dans la laure qui porte son nom, d'autres se mirent sous l'obéissance de Pierre, un de ses compagnons, quelques-uns occupèrent les grottes schisteuses de Calamon [2]. Nous trouvons cette laure en pleine prospérité une vingtaine d'années plus tard. Saint Théognus s'y retira quelques mois et reçut une grotte de l'higoumène avant de construire lui-même aux environs de saint Théodose le monastère qui porte son nom [3]. C'est donc entre les années 452 et 470 qu'il faut, vraisemblablement, placer l'origine de la laure de Calamon.

Calamon est encore mentionné dans la *Vie de saint Sabas* (n. 49). Cyrille de Scythopolis y passa quelques mois en 544 avant de s'enfermer dans le monastère de saint Euthyme. A son tour, Jean Mosch nous a conservé sur cette laure quelques détails de la fin du vi[e] siècle; ils ne sont pas beaucoup plus acceptables que ceux de la laure de Gérasime; on voit reparaître certain lion végétarien, qui broute des salades et qui a fait la joie ou l'édification de la plupart des moines palestiniens.

A la fin du vi[e] et au début du vii[e] siècle, nous avons la *Vie de saint Georges de Kozibite* qui contient de précieux renseignements sur Calamon [4]. Le frère aîné de Georges, Héraclide, quitte l'île de Chypre pour s'enfermer à Calamon. Après la mort de ses parents, Georges vient rejoindre son frère, mais on le trouve si jeune qu'on l'envoie à la μονὴ de Koziba où la vie était moins austère. Il y séjourne peu de temps et revient à Calamon. Il occupait avec son frère le lieu dit la *vieille église*, τὴν λεγομένην παλαιὰν, c'est-à-dire probablement l'église décrite par le moine grec Jean Phocas, en 1177. Cette église, au dire de Phocas, renferme une image miraculeuse de la vierge Marie portant son divin fils dans ses bras, et ressemblant, à s'y méprendre, à la célèbre icône de la vierge Hodighitria de Constantinople. Que l'église remontât, comme le veut Phocas, au temps des apôtres, c'est un conte, mais cela pouvait expliquer pourquoi on la nommait la *vieille église*.

Georges et Héraclide aggravaient le régime établi par saint Gérasime. Non contents de s'abstenir de tout aliment cuit, ils réservaient les restes des autres religieux, les laissaient pourrir, et alors seulement les mangeaient. On ne voit pas trop dans quel but ils pouvaient se livrer à ces extravagances, car il ne semble pas possible d'admettre que Dieu soit honoré par de pareilles méthodes de sanctification. Georges ne se contentait pas de pourriture, il lui fallait mieux, il recherchait l'ordure; ce sont là des dépravations qui peuvent paraître anormales. Les *Ménées* brouillent quelque peu ce qui regarde chacun des deux frères, leur attribuent des miracles auxquels il n'y a pas lieu de s'arrêter. Héraclide mourut à soixante-dix ans et Georges s'ennuyait seul. A Calamon, la paix monastique subissait de légers accrocs; les frères se bourraient de coups de poing afin de trouver un moyen de s'entendre sur le choix d'un higoumène. Georges qui n'avait aucune préparation au pugilat, sortit de Calamon et regagna Koziba par la route de l'*Ouady-el-Kelt*.

En 614, pendant l'invasion des Perses, les religieux de Koziba se réfugièrent à Calamon, qui était pourvu de bonnes murailles [5]. Au siècle suivant, Calamon est mentionné plusieurs fois dans la *Vie de saint Étienne le Thaumaturge*. Ce saint homme éprouvait un attrait particulier pour le désert sauvage qui environne Calamon; il y passait le carême jusqu'au dimanche des Rameaux; ce jour-là il allait rendre visite à la μονὴ de Calamon. Désormais on ne lui donne plus le nom de laure, mais celui de μονὴ.

Depuis le viii[e] jusqu'au xii[e] siècle on sait fort peu de chose. A partir du ix[e] siècle, il n'est plus question de saints, et les biographies monastiques n'apprennent plus rien qui vaille. Les voyageurs sont rares et leurs récits n'ont pas été édités. Il faut attendre l'époque des croisades. Alors les pieuses caravanes abondent et les pèlerins écrivent volontiers leurs impressions. La plupart sont latins et ne comprennent pas ces grecs pour lesquels ils n'éprouvent aucune sympathie; d'ordinaire, ils les passent sous silence. Les orientaux, Grecs, Russes, Serbes, Géorgiens sont plus sympathiques et plus loquaces, mais on n'a encore publié que bien peu d'entre eux. D'ailleurs tout cela appartient à une période chronologique étrangère à nos études.

Depuis les croisades, Calamon s'identifie avec Saint-Gérasime au site connu aujourd'hui sous le nom de *Kasr-Hadjla*.

XVIII. Le monastère de Théoctiste. — Théoctiste était un cappadocien entré à la laure de Pharan où il s'était pris d'admiration pour Euthyme l'Arménien, qui lui conseillait de l'accompagner pendant le carême dans le désert de Cotyla sur les rives de la mer Morte. A l'octave de l'Épiphanie, 14 janvier (probablement 406), Euthyme et Théoctiste, avec la permission de l'higoumène, gagnèrent le désert d'où ils ne revinrent que le dimanche des Rameaux. Cinq années de suite, ils se livrèrent à cet exercice, n'appréhendant que le moment du retour en communauté, ce qui est aisé à comprendre. En 411, ce retour leur parut dépasser leur force d'endurance et les deux solitaires s'enfoncèrent plus avant jusqu'à une gorge inaccessible, située à droite de la voie qui conduisait de Jérusalem à Jéricho. Il y avait là tout ce qu'ils pouvaient souhaiter, des grottes naturelles ouvertes dans les parois verticales d'une double muraille de pierre entre laquelle coulait un torrent, que même les chaleurs de l'été ne desséchaient jamais complètement. Guidés par des pistes de bouquetins, Euthyme et Théoctiste réussirent à pénétrer dans une grotte et y demeurèrent longtemps seuls. Cependant des pâtres de Lazarié (Béthanie) les y aperçurent et prirent la fuite, puis revinrent sur leurs pas, s'enhardirent et grimpèrent jusqu'à la caverne. Ils virent que les deux ascètes vivaient d'herbes et de racines et leur mobilier se composait d'une cruche d'eau. Si pauvres que fussent les bergers ils ajoutèrent quelques douceurs à cet ordinaire.

De leur côté, les moines de Pharan cherchaient les confrères disparus, ils eurent vent de la découverte des petits bergers et députèrent quelques moines pour inviter Euthyme et Théoctiste à revenir. Au lieu de cela, deux des délégués, Marin et Luc, se détachèrent du groupe pour demeurer avec les deux anachorètes. Maintenant le mouvement était donné, d'autres recrues venaient, et bientôt leur nombre croissant exigea une prompte fondation, car on ne pouvait se contenter indéfiniment de quelques grottes creusées dans le rocher.

« Euthyme aurait bien désiré établir une laure sur

[1] *Vita Porphyrii episcopi Gazensis*, in-8°, Leipzig, 1895, p. 5. — [2] *P. G.*, t. cxiv, col. 557. — [3] *Acta s. Theognii episcopi Beteliæ*, dans *Anal. boll.*, t. x, p. 85, 86. — [4] *Anal. boll.*, t. vii, p. 97 sq. — [5] *Ibid.*, t. vii, p. 129.

le modèle de Pharan, et disposer les cellules par étages à droite et à gauche de la plus grande grotte. L'exiguïté du sol s'opposait à la construction en maçonnerie de cellules séparées les unes des autres, car la règle monastique prescrivait une certaine distance entre elles. Par ailleurs, la raideur des parois se refusait au percement de nouvelles grottes : bon gré mal gré, il fallait recourir à une autre combinaison. La plus vaste grotte, la demeure primitive d'Euthyme et de Théoctiste, surplombait le précipice; au-dessous d'elle pourtant s'étendait une petite surface plane qui pourrait se prêter à des constructions. A l'est de la grotte, on jeta sur la lisière de l'abîme un puissant mur de soutènement pour retenir les terres et servir de contrefort au monastère projeté. De la sorte les cellules s'élevèrent à l'intérieur d'un couvent, défendu par une grosse tour carrée avec une porte basse et une ouverture pratiquée dans la partie supérieure. Comme l'espace libre manquait, la grotte contiguë fut convertie en église et saint Euthyme y célébrait la messe. En recevant des religieux, Euthyme n'entendait nullement renoncer à sa vie de silence et de prière; il demeura toujours dans sa caverne. Son ami Théoctiste prit en mains la direction de la maison; mais aucune affaire ne se traitait, sans qu'on eût au préalable l'avis ou même l'ordre du reclus, qui restait, en somme, le véritable supérieur. »

Un matin, les moines furent distraits par un tintamarre effroyable. A mesure qu'il avançait, le chœur de voix se faisait plus confus et plus bruyant jusqu'à ce que débouchât, devant le monastère, une troupe d'Arabes. La réputation de ces gens-là était assez bien établie pour que leur apparition semât la terreur parmi la gent monastique. L'higoumène Théoctiste alla à la rencontre des visiteurs et apprit que « le phylarque des Sarrasins soumis à l'Empire romain, Aspebet en personne, conduisait au monastère son fils Térébon, souffrant d'un hémiplégie et demandait à voir Euthyme, afin que cet ami du Dieu des chrétiens mit le ciel dans ses intérêts et lui rendit son fils sain et sauf. La suite considérable qui marchait avec lui ne devait causer aucune frayeur, ce n'était que l'escorte d'honneur du cheikh valeureux. » Euthyme averti, descendit de son belvédère, pria, signa le malade qui fut guéri sur-le-champ, tandis que les témoins se convertissaient instantanément. Euthyme le comprit mieux qu'eux-mêmes, conduisit le cheikh Aspebet jusqu'à un petit bassin creusé dans le roc où il le baptisa, avec son beau-père, Maris, son fils Térébon et toute l'escorte.

Une fois baptisés, les Bédouins s'aperçurent qu'ils ignoraient tout de la religion chrétienne. Euthyme les retint quarante jours afin de les initier, après quoi, il les renvoya chez eux. Le beau-frère d'Aspebet, Maris, voulut se faire moine et se rangea parmi les frères. On ignore le site du campement des Bédouins catholiques; il paraît vraisemblable de le localiser dans la plaine du Jourdain.

Après ce coup d'éclat de la conversion d'Aspebet, Euthyme éprouva le besoin de changer de cellule; il s'éloigna de trois milles du monastère de Théoctiste. De son côté, Aspebet avait converti pas mal de ses compatriotes et les amenait au baptême; il trouva Euthyme parti, on le rappela pour baptiser les nouveaux convertis; cela fait Euthyme regagna sa solitude, les Bédouins l'y suivirent et constatèrent avec stupéfaction le dénuement de leur grand ami. Pour y porter remède, on creusa une citerne à deux bouches, on bâtit trois cellules et une chapelle; puis les Bédouins s'aperçurent que le pays leur plaisait, ils s'y établirent. Euthyme les trouva trop près de sa cellule et les entraîna un peu plus loin, leur assigna un terrain, y traça le plan de leur campement. Le cheikh et les principaux de son entourage renoncèrent aux tentes et se bâtirent des maisons en pierre. D'autres Bédouins venaient se joindre aux premiers, on en vint à fonder une église catholique et le cheikh Aspebet, devenu depuis son baptême, Pierre, reçut la consécration épiscopale des mains de Juvénal de Jérusalem (vers 425); ainsi fut fondé l'évêché de Paremboles.

Euthyme fonda une laure, transformée en monastère (481-484) et qui porte aujourd'hui le nom de *Khan-el-Ahmar*, situé à trois heures de Jérusalem, à droite de la route de Jérusalem à Jéricho. *Khan-el-Ahmar* était situé à trois milles à l'ouest du couvent inférieur de saint Théoctiste [1]. Or Cyrille de Scythopolis nous a dit qu'Euthyme et Théoctiste habitaient dès le début le désert qui s'étend au sud de la voie de Jéricho, dans une gorge, à dix milles de Jérusalem [2]. Précisément à une lieue à l'est de *Khan-el-Almar*, on découvre une gorge profonde, étroitement resserrée, entre deux hautes murailles de rochers abrupts, une des plus merveilleuses échancrures qui sillonnent le désert de Juda. Dans la paroi verticale du rocher, des grottes de diverses grandeurs et à des hauteurs différentes s'étagent ou se succèdent en lignes irrégulières. Aux passages difficiles se voient encore les escaliers taillés autrefois par les anachorètes, et des ruines considérables d'un grand bâtiment et d'une tour puissante attestent la présence d'un monastère édifié sur le bord de l'abîme. Ce torrent est désigné par les Arabes sous le nom d'*Ouady-el-Dabor;* il n'y a pas de doute que ce ne soit là le couvent de saint Théoctiste.

Saint Théoctiste mourut le 3 septembre 467; le patriarche Anastase confirma Euthyme dans la direction des deux monastères, mais Euthyme délégua le bédouin Maris, beau-frère d'Aspebet, moine depuis l'année 420 à la direction du monastère inférieur. Maris mourut en 469 et fut remplacé par Longin qui mourut en 485 et fut enterré avec ses deux prédécesseurs [3]. Paul fut higoumène après lui, et il eut pour successeur Térébon, arrière petit-fils d'Aspebet, au début du VI[e] siècle. On ne sait plus rien dès lors sur le monastère de saint Théoctiste; ni Cyrille de Scythopolis, ni Jean Mosch n'en disent rien. Le monastère avait probablement disparu vers la fin du VI[e] siècle [4].

Sur les monastères de Palestine, voir *Dictionn.*, t. II, col. 3165-3175.

H. LECLERCQ.

LAUSANNE. — I. *Aventicum*. II. Windisch. Avenches. Lausanne. III. La liste épiscopale. IV. Les églises. V. Archéologie. VI. Liturgie. VII. Bibliographie.

I. *AVENTICUM*. — Vers le début de notre ère, *Aventicum* servait de chef-lieu à un territoire désigné sous le nom de *Civitas Helvetiorum* par la « Notice des Gaules » et qui s'étendait entre l'Aubonne, le Jura, la Thur, la Linth, la Jungfrau, les Diablerets et le Léman. A l'époque d'Auguste, une inscription nous apprend la présence à *Aventicum* d'un percepteur du tribut; sous le règne de Vitellius la ville est, au témoignage de Tacite, *caput gentis* [5]. Très maltraitée vers la fin du règne de Néron, elle se releva rapidement grâce à une circonstance imprévue. Le père de Vespasien y avait eu une banque assez prospère, et on sait que les Flaviens ne rougissaient pas de leur origine de boutiquiers enrichis. Vespasien aura pu gran-

[1] *Vita s. Ethymii*, n. 34; *P. G.*, t. CXIV, col. 624. — [2] *Vita S. Euthymii*, n. 21; *P. G.*, t. CXIV, col. 616. — [3] *Vita S. Euthymii*, n. 100-103; *P. G.*, t. CXIV, col. 680-684. — [4] S. Vailhé, *Le monastère de saint Théoctiste et l'évêché de Paremboles*, dans *Revue de l'Orient chrétien*, 1298, t. III, p. 58-76. — [5] Tacite, *Hist.*, I, 68.

dir à Aventicum, c'est ce qui a fait croire qu'on avait lu sur un fragment d'inscription le nom de sa nourrice; ce sont-là des conjectures plus ingénieuses que vraisemblables. La ville prit alors le nom de *Colonia Pia Flavia Constans Emerita Helvetiorum Foederata;* elle se mit à ressembler à toutes les grandes villes avec un choix de monuments, de temples et de portiques qui persuada aux contemporains et à leurs descendants qu'*Aventicum* devait son existence même à Vespasien et à Titus. Elle leur dut certainement un renouveau de prospérité qui fit oublier celle des temps anciens, bien qu'elle ait possédé un temple considérable dédié, sans doute, à la déesse Aventia.

Toute localité qui n'était pas absolument sordide et misérable attirait alors sur elle ces ravageurs impitoyables qu'étaient les barbares de la Germanie. Pseudo-Frédégaire nous apprend qu'*Aventicum* ne leur échappa pas : Vers 265, *Alemani vastatum Aventicum et plurima parte Galliarum in Aetalia transierunt* [1]. M. M. Besson assure qu'il ne faut point songer à une « destruction complète », car « le même mot *vastare* est appliqué à Avenches et à une grande partie de la Gaule : les Alamans n'ont pourtant pas *détruit* la Gaule [2]. » Mettons que les Alamans l'ont traitée à la manière de Louvain, d'Ypres et de Reims en des temps plus rapprochés de nous, et nous pourrons demander le sens du mot *vastare*. Ammien Marcellin n'avait que faire de comparaisons, et il se contente de nous dire que ce qui avait été Avenches n'était plus qu'une cité abandonnée : *Lugdunensem primam Lugdunus ornat et Cabillonus et Senones et Biturrigæ et mœnium Augustudini magnitudo vetusta. Secundum enim Lugdunensem Rotomagi et Turini Mediolanum ostendunt et Tricasini. Alpes Graiæ et Pœninæ, exceptis obscurioribus, habent et Aventicum desertam quidem civitatem, sed non ignobilem quondam ut ædificia semiruta nunc quoque demonstrant* [3]. Petit à petit la ville se sera repeuplée, elle aura vu reconstruire ses édifices et ses maisons au point de connaître encore la prospérité jusqu'à la fin du VI[e] siècle. On la trouve mentionnée sous les noms de *Aventicus*, dans la *Notitia Galliarum*, de *Aventiculum Helvetiorum*, dans l'*Itinerarium Antonini*, de *Aventicum Helvetiorum*, dans la Table de Peutinger, de *Civitas Aventica* dans Grégoire de Tours [4], de *Pagus aventicensis* et de *Territorium aventicense* dans Frédégaire [5]; en outre, au Moyen Age, elle porte le nom d'*Aventica* ou *Adventica*. Enfin, les monnaies d'Avenches se continuent, avec des interruptions, jusqu'au règne de Justinien [6].

Aventicum devait bientôt être éclipsée par *Castrum Ebrodunense*, Yverdun, et par *Castrum Vindonissense*, Windisch; puis vint le tour de *Minnodunum*, Moudon; *Solodurum*, Soleure, *Vibiscus*, Vevey et surtout *Lousonna* ou *Lausanna*, s'accédant à *Lousonium* et appelée à devenir l'actuelle ville de Lausanne [7].

II. Windisch, Avenches, Lausanne. — La *Civitas Helvetiorum* subit de bonne heure un remaniement géographique notable. Toute la partie située à l'est de l'Aar fut séparée du territoire de la cité à une date très rapprochée de l'année 561, si ce n'est en cette année même; Windisch se trouva ramenée dans l'orbite de Constance. Il s'est produit là une perturbation dont il faut rechercher les traces. La victoire de Clovis sur les Alamans, en 496, avait ramené une sorte de sécurité parmi les fidèles; les communautés se reformèrent, les évêchés aussi peut-être, mais on n'en voit apparaître aucun au VI[e] siècle. En 614, au concile de Paris, on voit siéger les évêques de Worms, Spire et Strasbourg; vers le même temps l'évêque de Bâle.

En 517, s'était tenu le concile d'Epaone (voir ce nom) où furent représentées les églises de Besançon et de Windisch; mais le royaume burgonde disparut peu de temps après, en 534, et Besançon avec Windisch devinrent austrasiennes. Quant à l'évêché d'Avenches il avait duré sans interruption, semble-t-il. Dans le courant du VII[e] siècle, on constitua un nouveau diocèse dont le chef-lieu fut érigé à Constance et dont le ressort comprit, au nord du Rhin, la Souabe et, au sud, la partie germanisée de l'Helvétie. Il est possible que cela remonte au temps de Dagobert I[er] (623-639), mais il est certain qu'avant le VII[e] siècle plus ou moins avancé, on ne relève aucune mention d'évêché soit à Constance, soit dans une localité quelconque de la Rhétie. Le nouvel évêché érigé à Constance enferma dans son territoire certaines localités relevant jadis des évêques d'Augsbourg, Coire, Avenches, Bâle, et notamment Windisch ancienne résidence des évêques helvètes.

La liste épiscopale de cette dernière, *Castrum Vindonissense*, n'est représentée que par deux noms sûrs : Bubulcus, en 517; Grammatius en 541 et 549. On a peut-être cru, en tout cas on a répété longtemps que le siège épiscopal de Windisch avait été transféré à Constance. Depuis un demi-siècle environ on s'est montré d'abord circonspect [8], puis hésitant [9], puis affirmatif [10], mais dans un sens opposé à l'opinion d'autrefois.

En réalité, on ne peut fournir aucune preuve sûre du transfert du siège épiscopal de Windisch à Constance. Tout ce qu'on peut en dire se réduit à ceci. On conserve dans un manuscrit de Stuttgart, du XII[e] siècle, une liste épiscopale de Constance, dite *Series Zwifaltensis*, laquelle débute par le nom d'un certain Maxime. Qui est ce Maxime? A-t-il existé? Il n'importe. En sa qualité de tête de liste on suppose qu'il vient on ne sait d'où; il a donc déménagé, c'est lui qui a opéré le transfert du siège de Windisch à Constance. Voilà qui est assuré.

Peut-être eût-il fallu observer que Windisch et Constance ne faisaient partie ni de la même *civitas* ni de la même *provincia*, ce qui rend le transfert passablement improbable. De plus, Windisch et Avenches appartenant à la même *civitas*, il faudrait admettre la coexistence de deux sièges épiscopaux dans une même *civitas;* ce qui est au moins difficile. Avenches était le chef-lieu de la *civitas Helvetiorum* et la résidence toute désignée de l'évêque. Mais on ne rencontre d'évêque en territoire helvète pas avant le VI[e] siècle, et il habite à Windisch dont il porte le titre associé à celui d'Avenches. Vers la fin du VI[e] siècle, ils s'installèrent à Lausanne pour un millier d'années environ, Bulbucus, que nous avons vu siéger au concile d'Epaone, signe *episcopus civitatis Vindoninsis*, et Grammatius signe au concile d'Auvergne, *episcopus Ecclesiæ Aventicæ*. Peu d'années après, le même Grammatius signe encore *episcopus civitatis Vindonensium* et *Ecclesiæ Vindonensis*. En 585, Marius signe *episcopus Ecclesiæ Aventicæ*, bien qu'il ait résidé à Lausanne et y ait été enterré. En 650, l'évêque Arricus signe *episcopus Ecclesiæ Lausonicensis*.

[1] *Chron.*, édit. Krusch, II, 40. — [2] M. Besson, *Recherches sur les origines des évêchés de Genève, Lausanne, Sion et leurs premiers titulaires jusqu'au déclin du VI[e] siècle*, in-8°, Paris, 1906, p. 138. — [3] Ammien Marcellin, XV, 11. — [4] Grégoire de Tours, *Vitæ Patrum*, I, 1; édit. Krusch, p. 664. — [5] Frédégaire, *Chronicon*, IV, 37, édit. Krusch, p. 138. — [6] W. Cart, *Catalogue du médailler d'Avenches*, dans *Pro Aventico* (Lausanne), 1894, t. VI. — [7] S. Dumur, *Le vieux Lausanne*, dans *Revue historique vaudoise*, 1901, p. 193, 225, 257, 289. — [8] Lütolf, *Die Glaubensboten der Schweiz*, in-8°, Luzern, 1871, p. 289. — [9] Hauck, dans *Realencyklopädie für protest. Theologie*, 1902, t. XI, p. 28. — [10] M. Besson, *Recherches sur les origines des évêchés de Genève, Lausanne, Sion*, in-8°, Paris, 1906. p. 141 sq.

L'explication la plus naturelle est celle d'une double translation du siège épiscopal de Windisch à Avenches et d'Avenches à Lausanne. Le fait n'est pas sans analogues; ainsi dans la cité du Valais, le siège épiscopal est transféré d'Octodurum à Sion. Il y a autre chose qu'une analogie, laquelle a, d'ailleurs, son intérêt; il y a ce fait qu'on ne peut-être dans le même temps un évêque sur le siège de Windisch et un évêque différent sur le siège d'Avenches. Le personnage d'Ursinos ne soulève pas de difficultés. Il est connu par une inscription du IXe siècle (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 2193).

+ IN ONORE SCI
MARTINI EC P I
VRSINOS E B
ESCVBVSITðE
TIBALðVS + LIN
CVLF VS FICIT

Rien ne prouve que cet *episcopus* ait une attache locale avec Windisch, et même rien ne prouve que ce ne soit pas un évêque de Constance; il n'y a donc pas lieu de tenir compte d'un monument du IXe siècle pour éclaircir une situation du VIe siècle.

L'évêque Grammatius, dont nous avons parlé, a siégé au concile d'Auvergne, en 535 et, d'après le ms. Paris. *1564*, il a signé : *Gramatius in Christi nomine episcopus Ecclesiæ Aventicæ subscripsi.* Le Grammatius de Windisch est seul connu à cette époque; on le trouve orthographié indifféremment *Gramatius* et *Grammatius*. Il y a toute apparence que ce nom si rare ne se trouvait pas porté par deux évêques contemporains siégeant dans deux villes voisines. Le *Grammatius* du concile d'Auvergne reparaîtra en 541 (et 549) au concile d'Orléans, mais tandis qu'en 535 il se disait évêque de l'*Ecclesiæ Aventicæ*, en 541, il se dit évêque de la *civitatis Vindonensis*, d'où il faut conclure que Windisch et Avenchus sont identiques.

Comme on n'est pas en mesure de dire que la *civitas Helvetiorum* ait formé au Ve siècle un diocèse ecclésiastique pourvu de titulaires, on n'est pas non plus autorisé à fixer la résidence de ces titulaires à Windisch ou à Avenches, car, en définitive, on n'en sait absolument rien. Ce qu'on sait d'une façon certaine, c'est qu'en 517 l'évêque résidait à Windisch; en 535 il prenait le nom d'*episcopus Ecclesiæ Aventicæ*, et en 541 d'*episcopus civitatis Vindonensium*. Évidemment le transfert a eu lieu à cette époque, et on peut supposer que cela a exigé certains ménagements afin de ne pas blesser les fidèles du *Castrum Vindonisense*. En 585, Marius pouvait se dire sans hésitation *episcopus Ecclesiæ Aventicæ*, c'était chose faite. Depuis quand? La *Civitas Helvetiorum* fut démembrée à une date rapprochée de l'année 561, à partir de cette date Windisch appartient à l'Austrasie; peut-être est-ce alors que le transfert s'est fait. La nécessité de donner un évêque à la partie occidentale de la *Civitas Helvetiorum* amena à former l'évêché d'Avenches avec l'ancienne circonscription de Windisch, très réduite, et ce qui n'entra pas dans l'évêché d'Avenches fut attribué à l'évêché de Constance, avec d'autres territoires.

« En somme, écrit L. Duchesne [1], il semblerait qu'Avenches détruite en 265 par les Alamans, et déserte encore vers 380, n'ait jamais été la résidence de l'évêque helvète. Celui-ci ne se rencontre qu'à Windisch d'abord, et, plus tard à Lausanne. Cependant il faut tenir compte du terme *Ecclesia Aventica* qui figure dans la titulature avant et après cette translation. Les évêques de Windisch et de Lausanne ne se disent pas *episcopus Helvetiorum*, ce qui ne tirerait pas à conséquence, mais *episcopus Aventicæ*, ce qui suppose qu'originairement l'évêque helvète avait été ainsi désigné et que, par suite, l'évêché avait été fondé à Avenches. Il y a donc lieu d'admettre les résidences successives d'Avenches, de Windisch et de Lausanne. » Si on admet cette explication, il faut faire remonter la fondation de l'évêché d'Avenches avant 265, ce qui est peut-être un peu tôt; et il faut de plus admettre les résidences successives : Avenches, Windisch, Avenches, Lausanne.

Le transfert d'Avenches à Lausanne se fit entre 585 et 650. Marius d'Avenches aura pu l'accomplir avant sa mort survenue en 594, et il fut enterré dans la basilique de Saint-Thyrse. Si ce n'est Marius, c'est donc un de ses premiers successeurs; l'occasion s'offrit vers 610 lorsque, une fois encore, les Alamans vinrent ravager le pays d'Avenches. En 650, Arricus siège au concile de Chalon, en qualité d'évêque de Lausanne.

III. La liste épiscopale. — De Lausanne, avant l'année 593 ou 594, nous ne connaissons rien : aucune trace de communauté chrétienne, aucune trace d'importance stratégique ou commerciale. La liste épiscopale du siège Windisch-Avenches-Lausanne commence tard, car on ne saurait prêter attention aux noms d'évêques présentés par différents historiens comme les prédécesseurs de Marius. Il sont au nombre de sept dont six se sont de nos jours volatilisés. Ce sont :

Eric, vers 300, parfaitement inconnu et qui paraît de pure invention;

Salutaris, en 517. On le fait siéger au concile d'Epaone dont on lit les signatures dans treize manuscrits ; sur ce nombre, huit, y compris les plus anciens, ne font pas mention de Salutaris; trois donnent *Peladius presbyter jussu domini mei Salutaris episcopi*, sans indication de localité; un autre : *Salutaris episcopus subscripsi*, sans nom de siège; un autre, l'unique par conséquent (ms. Paris, *1564*, IXe siècle) : *Salutaris episcopus civitatis Avennicæ*. Or *Avennica* ne veut pas dire Avenches, mais Avignon; il n'y a pas à invoquer une distraction de copiste écrivant *Avennica* pour *Aventica*, puisque ce même manuscrit contient la forme *Aventica* à propos d'un autre évêque;

Protais, en 517, mentionné par le *Cartulaire de Lausanne;* c'est un personnage du siècle suivant;

Chilmegisile, en 532, comme pour le précédent;

Superius, en 535, qu'on fait assister au concile d'Auvergne où fut présent *Sperius*, évêque de Metz et, ce qui coupe court à tout, le *Grammatius* dont nous avons parlé;

Gundes, en 551, ou Guido, sans référence;

Martin, en 561, sans référence.

Nous arrivons à la liste historique :

1. *Bubulcus*, siégea, en 517, au concile d'Epaone, avec Constantin d'Octodurum et Maxime de Genève; il signe : *Bubulcus in Christi nomine episcopus civitatis Vindoninsis relegi et subscripsi;*

2. *Grammatius*, que nous voyons siéger dans trois conciles : Auvergne, 8 novembre 535 : *Gramatius in Christi nomine episcopus Ecclesiæ Aventicæ subscripsi;* Orléans, 14 mai 541 : *In Christi nomine Grammatius episcopus civitatis Vindonensium subscripsi;* — Orléans, 28 octobre 549 : *Grammatius episcopus Ecclesiæ Vindunnensis subscripsi.* Nous ne savons rien de plus sur le personnage et sur son épiscopat;

3. *Marius;* il est distingué parmi ses homonymes sous le nom de Marius d'Avenches, et c'est une des illustrations du siège de Lausanne [2]. On lit, à son sujet. dans le *Cartulaire de Lausanne : Episcopus beatus Marius de quo ita scriptum invenitur in veteri regula Lausannensi et nova : Anno Dni D° C° I° Marius aven-*

[1] *Fastes épiscopaux*, t. III, p. 22. — [2] J. Dey, *Saint Marius, évêque d'Avenches, puis de Lausanne*, dans *Mémorial de Fribourg*, 1854, t. I, p. 49-55.

ticensis seu lausacensis episcopus o[biit]. Suscepit autem episcopatum anno ab incarnatione Domini D° LXXXI et tenuit annis XX mensibus VIII et vixit annis LXIIII. Idem servus Christi Marius episcopus in honore sancte Marie genitricis Domini templum et villam Paterniacam in solo construxit proprio dedicavit que sub die VIII kal. iulii indictione V episcopatus vero sui anno XIII regnante donno Guntrando rege. Eodem anno quo o[biit] sanctus Marius, o[biit] et Guntrandus rex [1]. La date 601 a été ajoutée vers la fin du x° siècle, elle est inexacte; Gontran mourut le 28 mars 593 [2]. Sous son règne, il y eut deux fois une cinquième indiction : en 572 et en 587. La première date est à exclure puisque, en l'adoptant, il faudrait faire mourir en 578 ou 579 l'évêque Marius qui siégea au concile de Mâcon en 585. C'est donc l'année 587 qu'il faut prendre pour base.

Marius a dû naître vers 530; il a reçu la consécration épiscopale en mai 574, siégé à Mâcon en 585, fait la dédicace de N.-D. de Payerne le 24 juin 587; après avoir gouverné son Église pendant 20 ans 8 mois, il mourut le 31 décembre 594.

On lit dans le *Cartulaire : Idem sanctus Marius sicut ab antiquis audivi oriundus fuit de episcopatu Edunensi sive Augustudinensi, nobilis genere sed nobilior moribus, ubi adhuc ejus vita scripta esse dicitur, et dedit capitulo lausanensi terram de alodio suo in quadam villa prope Divionem que dicitur Marcennai* [3]. Il était donc originaire de l'Autunois et possédait en Bourgogne les domaines de Marsannay et de Payerne. On sait par son épitaphe qu'il fut tonsuré, enfin : *Clericus officio primævis tonsus ab annis*, et qu'il suivit les degrés de la hiérarchie ecclésiastique : *Militia exacta dux gregis egit oves*. On peut conjecturer qu'il fut élevé au monastère Saint-Symphorien d'Autun [4], mais on l'ignore tout à fait.

Marius est l'auteur d'une *Chronique* conservée dans un unique manuscrit [5] du IX°-X° siècle, conservé au Brit. Mus. *16974* (Plut. CXCIV H). On lit au fol. 111 : *Que secuntur Marius episcopus*, et au fol. 113 : *Usque hic Marius æpiscopus*. Le *Marii chronicon* est une pièce utile et qui comble diverses lacunes pour une époque sur laquelle nous ne savons que si peu de chose. L'auteur nous parle du royaume des Burgondes entre l'an 455 et l'an 581 [6]. Ce qu'il nous apprend est généralement exact [7]; en ce qui regarde l'Orient il est sujet à caution; c'est ainsi qu'il confond les années impériales des empereurs Justin et Tibère (505-580) avec leurs années consulaires, et sa chronologie est en retard d'une année. Pour l'Occident, il est digne de toute confiance.

La *Chronique* de Marius fut copiée par le P. Héribert Rosweyde dont la copie fut transcrite par le P. Chifflet, et publiée successivement par André du Chesne, *Historiæ Francorum scriptores*, 1636, t. I, p. 210; par P. Labbe, *Nova bibliotheca*, 1657, t. I, p. 55; par dom Martin Bouquet, *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. II, p. 12; ensuite par Gallandi, *Bibliotheca veterum Patrum*, t. XII, p. 313, par Roncalli, *Vetustiora latinorum scriptorum chronica*, t. II, p. 399, par Migne, *P. L.*, t. LXXII, col. 793. On la trouve encore dans les *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande*, t. XIII, p. 19; enfin la chronique a été éditée d'après le manuscrit par W. Arndt, *Bischof Marius*, 1875, p. 28-38; et *Marii episcopi Aventicensis chronicon*, 1878, et par Th. Mommsen, *Auct. antiq.*, t. XI (1894), p. 277.

Outre sa chronique, Marius a eu une part de collaboration dans la rédaction des canons du concile de Mâcon qu'il souscrivit par ces mots : *Marius episcopus Ecclesiæ Aventicæ subscripsi*. Le concile se tint en 585; l'année est sûre, le jour est inconnu. On s'appuie sur quelques mots de Grégoire de Tours pour dater cette assemblée du 23 octobre, mais le texte en question peut se rapporter à un autre synode.

L'évêque Marius, au témoignage du *Cartulaire*, avait bâti, dans un de ses domaines, l'église de Payerne, dédiée à la vierge Marie et consacrée le 24 juin 587. Cette église avait reçu en dotation divers biens sis à Payerne, à Corcelles et à Dampierre. Venu de l'Autunois, où les saints Thyrse et Symphorien étaient en vénération, Marius implanta leur culte dans le diocèse de Lausanne, peut-être imposa-t-il leurs noms à des églises bâties par ses soins. Il existe dans le canton de Lavaux, près du château de Glérolles, une église dite de Saint-Saphorin, *Symphorianus*, que la tradition impute à l'évêque Marius. A Avenches aussi il a existé un oratoire dédié à saint Symphorien; on ne peut l'attribuer à Marius que par conjecture. A Lausanne, il exista de bonne heure une église placée sous le vocable de saint Thyrse; elle prit dans la suite le nom de Saint-Maire, en souvenir de l'évêque Marius qui y était enterré. Cette église fut désaffectée au XVI° siècle, ensuite détruite, mais on en connaît la place exacte « près du château » et l'orientation : « elle devait avoir le chœur à l'Ouest et la façade à l'Est; le chemin de la porte Saint-Maire passait entre cette façade et la maison que possédait l'abbaye de Montheron. » A côté se trouvait la vieille porte Saint-Maire qui a été démolie.

Marius mourut le 31 décembre 593 et fut enterré dans l'église Saint-Thyrse. Sa tombe fut signalée par une épitaphe dont l'auteur pourrait être Venance Fortunat, simple possibilité. Le texte est conservé dans le *Cartulaire de Lausanne* et intitulé *Epythaphium beati Marii tale est* (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2189, n. 21).

Marius a eu un culte local. Le *Cartulaire* lui donne les titres de bienheureux et de saint, quoique son nom ne se lise pas dans les anciens martyrologes. On célébrait sa fête à Lausanne le 31 décembre, et aussi dans le diocèse de Bâle. De nos jours, le 9 février.

4. *Protasius.* — On lit, dans les *Annales et gestes episcopaux de Lausanne*, la note suivante relative à la fondation du monastère de Sainte-Marie de Baumes [8], près Yverdon : *Anno XIV Clodovei regis laudante Prothasio Aventicensi vel Lausannensi episcopo.* Ce Clovis ne peut être que Clovis II, et la quatorzième année de son règne reporte vers l'an 652 de notre ère.

5. *Arricus.* — On le voit siéger, en 650, au concile de Chalon-sur-Saône, et signer : *Episcopus Ecclesiæ Lausonicensis.*

6. *Chilmegisilus.* — Dans ces mêmes *Annales et*

[1] *Cartulaire de Lausanne*, dans *Mémoires et documents publiés par la Soc. d'histoire de la Suisse romande*, t. VI, p. 29. — [2] Br. Krusch, *Scriptores ævi merovingici*, t. II, p. 576, donne à tort la date du 28 mars 592; cf. Schnuerer, *Die Verfasser der sogenannte Fredegarchronik*, 1900, p. 26. — [3] *Cartulaire*, dans *Mém. et doc.*, t. VI, p. 32. — [4] M. Besson, *Recherches*, p 179-180. — [5] W. Arndt, *Bischof Marius von Aventicum, sein Leben und seine Chronik*, in-8°, Leipzig, 1875, p. 18-19; Le même, *Schrifttafeln zur Erklärung der latein. Paleographie*, 1887, fasc. 1, pl. XVI. — [6] Sur les sources qu'il a utilisées, cf. Holder-Egger, dans *Neues Archiv.*, 1876, t. I, p. 254-259; W. Arndt, *Bischof Marius*, p. 25-26; Mommsen, dans *Monumenta Germaniæ historica, Auctores antiquiss.*, 1894, t. XI, p. 227-231; G. Kurth, *Histoire poétique des Mérovingiens*, in-8°, Paris, 1893, p. 253-255. G. Waitz, *Die Ravennatischen Annalen*, dans *Nachrichten* de Göttingen, 1865, p. 81-114. — [7] G. Monod, *Études critiques sur les sources de l'histoire mérovingienne*, in-8°, Paris, 1872, p. 150; Arndt, *Bischof Marius von Aventicum*, in-8°, Leipzig, 1873, p. 41-96; A. Molinier, *Les sources de l'histoire de France*, 1902, t. I, p. 178. — [8] *Monum. Germ. hist., Scriptores*, t. III, p. 150; t. XXIV, p. 794.

Gestes episcopaux de Lausanne, on lit encore, à propos du même monastère la note suivante : *Anno XI Clotarii regis et tempore Chilmegisili Aventicensis vel Lausanensis episcopi.* L'an XI de Clotaire III correspond à peu près à l'année 668.

7. *Udalricus.* — Le prévôt Conon écrit, *Tempore Karoli fuit Udalricus episcopus.*

8. *Fredarius.* — On trouve son nom mentionné à l'occasion d'une donation de Louis le Débonnaire, à la date du 28 juillet 814. D'après les *Annales de Lausanne*, il mourut en 825 [1].

9. *David.* — Il aurait, d'après les *Annales de Lausanne* [2] occupé le siège de cette ville de 827 à 850. En 829, il siège au concile de Mayence [3]. Il fut tué dans une querelle armée contre un de ses vassaux; voici son épitaphe :

Hoc tumulo tegitur crudeli morte peremptus
antistes quondam Lausanne nomine David,
qui proprium perimens hominem jugulatur et ipse;
nam pacis studio dum neutri federa servant
occurrunt sibimet, stipantibus undique turmis;
impulsa rapido et nimio fervente tumultu,
confligunt gladiis pariterque in morte evertunt.
Tunc igitur stagno exanguis pigraque palude
effertur modico peregrina ad littora limbo.
Heu! laniata rigent gelida sub glarea membra,
nempe tua, tristis lapsus, miserande sacerdos,
improvidi exicii exemplo memorandus in evum.
Ultro precipitis properans ad pocula mortis,
infula commaculat cujus viol.ta decorem
Ecclesie sanctus jugulis dum carpitur ordo,
O domini, o fratres, pariter genus omne piorum,
etas, conditio, sexus, succurrite cuncti;
quippe ejus animam haut thartatus igneus urat;
quin pocius Dominus rutila pietate benignus
exceptum flammis celi regione receptet!

IV. Les églises. — Nous avons transcrit l'inscription d'Ursinos d'après laquelle il est permis d'inférer l'existence d'une église dédiée à saint Martin à W·ndisch. L'inscription est du IXe siècle, mais l'église peut être beaucoup plus ancienne, elle peut même être le titre primitif de l'église épiscopale de cette ville.

A Avenches, il existait un sanctuaire, église paroissiale, appelé Donatyre, et ce nom serait une altération ou une corruption de *Domnatecla*, nom qui évoque le souvenir de la jeune et célèbre sainte d'Iconium; étymologiquement l'opération semble peu explicable. Quoi qu'il en soit, au Moyen Age, Donatyre avait fait place à Étienne le protomartyr, église située sur l'ancien mur d'enceinte d'Aventicum, à l'extrémité sud-est, derrière un vaste espace de terrain où l'on n'a trouvé aucun vestige d'habitations romaines. Des recherches opérées sur l'emplacement de cette chapelle ont amené la découverte d'un petit temple. Les côtés nord et sud ont 8 mètres, les côtés est et ouest ont 9 mètres de longueur; ils sont en bonne maçonnerie romaine, remarquablement forte, épaisse d'environ 0 m. 90. Ce bâtiment était entouré d'une enceinte, mesurant 20 m. sur 21 m. On a trouvé de beaux fragments de sculptures provenant de l'ancien édifice gallo-romain. L'hypothèse qui identifie cette construction avec Saint-Symphorien a été confirmée par la découverte, en ce lieu, d'un grand nombre de tombes médiévales. Des restes de badigeon de couleur bleue apparaissent encore sur les débris romains sculptés qui viennent d'être mentionnés; ils offrent peut-être les traces d'un travail de restauration exécuté dans le haut Moyen Age, peut-être lorsque l'édifice changea de destination.

Avenches possédait aussi une église dédiée à saint Martin; elle était située au pied de la colline à peu de distance de la route de l'Etraz et du mur des Sarrasins, c'est-à-dire à la bordure de la ville telle qu'elle existait à l'époque romaine.

Quant à l'église Saint-Symphorien, c'était plutôt un oratoire; un texte du XVe siècle l'appelle : *Parva capella sancti Symphoriani;* elle est trop centrale pour être primitive.

En 1905, un grand nombre de sarcophages ont été trouvés alignés sous le pavé. Quoique l'église actuelle ne soit pas plus ancienne que le XIIe siècle, il se peut que quelques-uns des sarcophages remontent à l'époque du sanctuaire antérieur; une des tombes renfermait une plaque de ceinture d'époque carolingienne.

A Lausanne, les deux premières églises connues sont Saint-Thyrse et Notre-Dame, dont l'emplacement est celui de l'actuelle église Notre-Dame. Laquelle de ces deux églises est l'ancienne cathédrale? A l'arrivée de Marius à Lausanne, cette ville n'était pas dépourvue d'église, et comme nous savons que c'est Marius qui fit construire Saint-Thyrse, on peut croire que l'église déjà existante était celle de Notre-Dame. Ceci serait certain s'il était historiquement prouvé que c'est Marius qui a transféré le siège à Lausanne, et que c'est lui-même qui a fait bâtir Saint-Thyrse; mais cette preuve historique manque. D'autre part, l'existence de Saint-Thyrse est attestée plus de deux siècles avant l'existence de Notre-Dame, et les évêques Marius et Chilmégisile furent enterrés à Saint-Thyrse. Enfin, nous lisons dans une donation de Louis le Débonnaire, du 28 juillet 814 : *Placuit nobis ad matrem ecclesie sancte Marie Lausanne propter congregationem inde consistentium ad supplementum eorum aliquid de rebus proprietatis nostre concedere.* Un autre charte qui n'est sans doute qu'une recension plus développée de la précédente, s'explique ainsi : *Placuit nobis ad matrem ecclesie sancte Marie Lausonne ubi Fredarius episcopus autore Deo preest, propter congregationem inde consistentium ad supplementum eorum...* Les mots *matrem ecclesiæ*, bien laborieux à expliquer, paraissent avoir la signification d'église principale, ou cathédrale. D'ailleurs, l'église *ubi Fredarius episcopus preest* est, à n'en pas douter, la cathédrale. « Nous voici donc en présence d'un fait : Notre-Dame est cathédrale en 814. Or, à cette date, rien ne fait soupçonner que l'église ait été fraîchement construite ni qu'elle soit depuis peu l'*ecclesia ubi episcopus preest.* Il ne s'était guère alors passé que deux siècles depuis l'établissement du siège épiscopal à Lausanne. Durant cette période nous ignorons qu'il y ait eu une modification quelconque. Ni le prieuré, ni le chapitre n'en ont conservé le moindre souvenir; le *cartulaire* ne contient à ce sujet aucune référence, aucune allusion. Or un changement de cathédrale aurait apparemment laissé quelque part des traces, ne serait-ce que dans la mémoire des moines de Saint-Thyrse, dans l'église desquels deux sépultures épiscopales auraient chaque jour évoqué le souvenir d'une gloire passée. Dans ces conditions, il nous paraît que même pour toute la période antérieure à 814, les chances sont beaucoup plus fortes en faveur de Notre-Dame, et nous ne voyons rien qui nous oblige à contester son ancienne dignité. Quant à résoudre le problème d'une façon catégorique, l'insuffisance des documents ne le permet pas.

« La fête patronale du diocèse de Lausanne est la Nativité de la Vierge. Cette solennité ne fut sans doute pas connue à Lausanne avant le VIIe siècle; à Rome même, elle paraît ignorée encore au temps de Grégoire Ier; elle fut introduite d'Orient en Occident après son pontificat. Cela n'empêche sûrement point

[1] *Monum. Germ. hist., Scriptores*, t. XXIV, p. 779. — [2] Id., *ibid.*, t. XXIV, p. 796. — [3] *Monum. Germ. hist., Epist.*, t. V, p. 530.

que Notre-Dame ait existé avant cette époque [1]. »

Lausanne a eu aussi son église Saint-Étienne, aujourd'hui détruite, mais dont l'une des parois a encore été retrouvée du côté sud du temple allemand. Ces sépultures se divisent en trois classes : sarcophages de pierre; tombes avec un fond en tuiles romaines et des parois en dalles diverses; tombes entièrement construites en tuiles romaines. Une des tombes doit remonter au VII[e] ou au VIII[e] siècle au moins.

V. Archéologie. — Parmi les monuments les plus

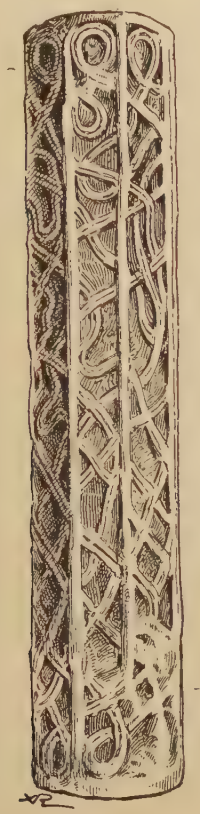

6989.— Colonne provenant de l'ancien évêché de Lausanne.
D'après M. Besson, *L'art barbare dans l'ancien diocèse de Lausanne*, Lausanne, 1909, p. 39.

anciens du christianisme à Lausanne, nous mentionnerons une colonne provenant de l'ancien évêché et conservée à l'Hôtel de Ville. Elle mesure 1 m. 73 de hauteur; son diamètre moyen est de 0 m. 36. (fig. 6989); on peut rapprocher le style de ce monument du pilier carolingien de Cravant [2].

Nous avons déjà décrit et figuré deux verres trouvés à Avenches (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2190, fig. 5636).

VI. Liturgie. — On conserve aux archives de Lausanne un feuillet manuscrit qui mesure 0 m. 420 × 0 m. 310, ayant fait partie d'un sacramentaire du X[e] siècle. Au verso, la partie supérieure de la colonne gauche comprend l'offertoire noté; les neumes appartiennent à l'école liturgique de l'Italie centrale ou méridionale, avant que se soit fait sentir l'influence de Guy d'Arezzo. Les neumes peuvent être comparés à ceux du manuscrit *Vatican. 10673*, graduel romain du XI[e] siècle [3].

Recto : fin de l'épître tirée de I Cor., I, 6-8 : *Christi confirmatum... [in die adventus] Domini [nostri Ihesu Christi]*. (On trouve la même épître au dimanche après les quatre-temps de septembre, dans le *Comes Alcuini*, et à un des dimanches du septième mois dans le *Comes Theotinchi;* cf. E. Ranke, *Das kirchliche Perikopenseystem, Append.*, p. XVI, p. XCI.)

A [lelu]ia. V[ersus]. *D[ominus regna]vit ex [sultet] terra, laetentur insulæ] multæ,* (voir la XVI[e] semaine après l'octave de la Pentecôte (*P. L.*, t. LXXVIII, col. 717).

Sequentia sancti evangelii secundum Mathaeum. *In illo tempore accesserunt ad Dominum sadducaei...* (Matth., XXII, 23-33). Dans les *Capitularia* de Gerbert, le même évangile est marqué pour l'*hebdom. II post Cypriani*, dimanche qui suit les quatre-temps de septembre (Ranke, *op. cit.*, p. XLV), et dans le *Comes Theotinchi*, au dimanche des quatre-temps de septembre. On retrouve ce même évangile le dimanche qui suit les quatre-temps de septembre dans l'homiliaire authentique de Paul Diacre (cf. Fr. Wiegand, *Das Homiliarium Karls des Grossen*, p. 55) et dans l'homiliaire carolingien ms. Paris. *lat. 14302*, fol. 123 v°; cf. S. Beissel, *Entstehung der Perikopen des römischen Messbuches*, p. 125).

Oratio post evang[elium]. *Præveniat nos, quæsumus, Domine, misericordia tua et voces nostras clementiæ tuæ propitiationis [= tione] anticipet. Per.*

Dans le texte actuel de la messe romaine, après l'évangile, ont dit *Oremus* et on passe sans transition à l'offertoire. Il semble clair qu'il y avait ici une invocation qui a disparu et dont l'appel seul est resté. Dom Hugues Ménard en a fait l'observation : *Hic invitat pontifex populum ad orationem, qui tamen non dicit orationem, quod notat Alcuinus, lib. De offic. eccl., capite de cælebratione missæ : Et invitat illum secum pariter ad orationem dicens oremus; sed licet apud nos tunc collecta inter offerendam et evangelium non dicatur, apud Græcos tamen dicitur.* L'oraison après l'évangile est rare en Occident; on en rencontre des exemples dans le Missel de Stowe où elle est appelée *Oratio Gregorii super evangelium*, et dans l'*Ordo missæ* du ms. de Florence Riccard. *299*, fol. 94° (cf. Muratori, *Liturg. rom. vet.*, 1748, col. 191.

Verso : Offertorium. *Sanctificavit Moyses altare Domino offerens super illud holocaustum; et immolans victimas, fecit sacrificium vespertinum in odorem suavitatis Domino in conspectu filiorum Israhel* (cf. *P. L.*, t. LXXVIII, col. 718-719).

Sec[reta]. *Huius vitæ, Domine, muneris oblatione placemus, et perpetuæ vitæ participes huius operatione reddamur. Per...* (cf. *P. L.*, t. LXXVIII, col. 185).

Pre[fatio]. VD [*Vere dignum et iustum est*]... *usque per Christum Dominum nostrum. Qui vicit diabolum [et] mundum, hominemque paradyso restituit et vitæ ianuam credentibus paradysum patefecit. Et ideo* (le mot *paradysum* manque dans le Sacram. grégorien).

Com[munio]. *Tollite hostias et introite in atria eius, adorate Dominum in aula sancta ejus* (*Antiph. grégor.*, XVIII[e] sem. après l'oct. de la Pentecôte, *P.L.*, t. LXXVIII, col. 719).

Postcom[munio]. *Cælesti mense, quæsumus, Domine sacrosancta libatio corda nostra purget semper et pascat. Per...* (cf. *P. L., loc. cit.*).

Ad populum. *Protegat, Domine, quæsumus, tua dextera populum supplicantem, ut præsentem vitam sub tua gubernatione transcurrens, mereatur invenire per-*

[1] M. Besson, *Recherches*, p. 175. — [2] M. Besson, *L'art barbare dans l'ancien diocèse de Lausanne*, in-4°, Lausanne, 1909, p. 39. — [3] *Catalogo sommario della esposizione gregoriana*, dans *Studi e testi*, 1904, t. XII, p. 57.

petuam. Per... (cf. *Sacr. grég.*, VII[e] sem. après la Pent. *P. L.*, t. LXXVIII, col. 178).

DOM[INICA] I POST SANCTI ANGELI (= dimanche qui suit la fête de saint Michel). INTRO[ITUS]. *Salus populi ego sum, dicit Dominus, de quacumque tribulatione clamaverint ad me, exaudiam eos, et ero illorum Dominus in perpetuum. Ps. populus meus* (cf. *Antiph. grég.*, XIX[e] sem. après l'oct. de la Pentec., *P. L.*, t. LXXVIII, col. 719).

ORATIO. *Fac nos, quæsumus, Domine, prompta voluntate subiectos, et ad supplicandum tibi nostras semper excita voluntates. Per...* (cf. *Sacr. grég.*, XX[e] dim. après la Pentec., *P. L.*, t. LXXVIII, col. 185).

ALIA OR[ATIO]. *Tua nos, Domine, quæsumus gratia semper et præveniat et subsequatur, ac bonis operibus jugiter esse intentos. Per...* (manque un verbe dans le second membre de phrase).

LEC[TIO] AMOS PROPHETAE. *Hæc dicit Dominus : resuscitabo tabernaculum David quod cecidit et resuscitabo deserta eius et diruta eius restituam : et reædificabo illud sicut.* « Cette leçon prophétique est, à plusieurs points de vue, intéressante. Comme péricope, elle correspond, à peu près, à celle du mercredi des quatre-temps de septembre,et nous ne connaissons pas d'autre cas où elle soit utilisée au premier dimanche du mois suivant; une leçon de ce genre devait exister au dimanche précédent, car les trois lignes de neumes que renferme notre manuscrit entre l'épître et l'évangile suffisaient à peine pour l'Alleluia et son verset. Le graduel et ses versets devaient être plus haut, entre la lecture de l'ancien testament et l'épître, probablement à l'exemple et sous l'influence de la liturgie milanaise qui conservait encore au XI[e] siècle les trois lectures. Quant au texte d'Amos (IX, 11), il est notablement différent de celui de notre Vulgate, où nous lisons : *In die illa, suscitabo tabernaculum David quod cecidit; et reædificabo aperturas murorum eius, et ea quæ corruerant instaurabo, et reædificabo illud sicut in diebus antiquis.* On peut rapprocher un passage des Actes, XVI, 15-16 : *Et huic concordant verba prophetarum, sicut scriptum est : Post hæc revertar, et reædificabo tabernaculum David quod decidit, et diruta eius reædificabo, et erigam illud* » (M. Besson, *L'art barbare*, p. 223).

VII. BIBLIOGRAPHIE. — W. Arndt, *Bischof Marius von Aventicum, sein Leben und seine Chronik*, in-8°, Leipzig, 1875; *Kleine Denkmaeler aus der Merovingerzeit*, in-8°, Hannover, 1874; *Marii episcopi Aventicensis chronicon*, in-8°, Leipzig, 1878; *Schrifttafeln zur Erklaerung der lat. Paleographie*, in-8°, Berlin, 1887. — Association pro Aventico, *Bulletin*, Lausanne, 1887, 1894. — M. Besson, *Recherches sur les origines des évêchés de Genève, Lausanne et Sion, et leurs premiers titulaires jusqu'au déclin du VI[e] siècle*, in-8°, Paris, 1906, p. 136-209; *Contribution à l'histoire du diocèse de Lausanne sous la domination franque* (534-888), in-8°, Fribourg, 1908; *L'art barbare dans l'ancien diocèse de Lausanne*, in-4°, Lausanne, 1909; *Les antiquités de Valais*, in-8°, Fribourg, 1910; *Episcopus Ecclesiæ Aventicæ*, dans *Archives de la Société d'Histoire* du canton de Fribourg, 1904, t. VIII, p. 139-154; *L'Epitaphium beati Marii Aventicensis, œuvre probable de Venance Fortunat*, dans *Actes de l'Académie des sciences*, de Turin, 1904; *Le siège épiscopal d'Avenches*, dans *Anzeiger für schweizerische Geschichte* (Berne), 1905, n. 1; *Un dernier mot sur la question du siège épiscopal d'Avenches*, dans *ibid.*, 1905, n. 3. *Contribution à l'histoire du diocèse de Lausanne sous la domination franque*, in-8°, Fribourg, 1908. — J. D. Blavignac, *Histoire de l'architecture sacrée du V[e] au IX[e] siècle dans les anciens évêchés de Genève, Lausanne et Sion*, in-8°, Genève, 1853. — C. Bursian, *Aventicum Helvetiorum*, dans *Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zurich*, 1867-1870, t. XVI, 1. — W. Cart, *Le temple gallo-romain de la grange du Dîme à Avenches*, dans *Indicateur d'antiquités suisses*, 1907, t. IX, p. 293 sq.; *Catalogue du médailler d'Avenches*, dans *Pro Aventico*, 1894, t. VI; *Les fouilles [d'Avenches]*, dans *Pro Aventico* (Lausanne), 1887, t. I. — *Cartulaire de Notre-Dame de Lausanne*, dans *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande*, t. VI, et dans *Monumenta Germaniæ historica, Scriptores*, t. XXIV — J. Dey, *Essai historique sur les commencements du christianisme et des sièges episcopaux dans la Suisse*, dans *Mémorial de Fribourg*, 1856, t. III; *Saint Marius, évêque d'Avenches, puis de Lausanne*, dans même recueil, 1854, t. I. — B. Dumur, *Le vieux Lausanne*, dans *Revue historique Vaudoise* (Lausanne), 1900; *La première cathédrale de Lausanne*, dans *Gazette de Lausanne*, 28 avril 1904. — E. Dunant, *Guide illustré du musée d'Avenches*, Genève, 1900. — E. Dupraz, *Mémoire* (sur les fondations de la cathédrale de Lausanne) 1904; *Mémoire sur les origines du diocèse de Lausanne*, lu le 15 juin 1904. — E. Egli, *Kirchengeschichte der Schweiz bis auf Karl den Grossen*, in-8°, Zürich, 1893; *Die christlichen Inschriften der Schweiz vom IV-IX Jahrhundert*, dans *Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zurich*, 1895, t. XXIV, 1. — Gingins la Sarraz et F. Forel, *Recueil de chartes... concernant l'ancien évêché de Lausanne*, 1846. — W. Gisi, *Pagus Aventicensis*, dans *Anzeiger für schweizerische Geschichte*, 1884. — J. Grémaud, *Descendance des évêques de Lausanne*, dans *Mémorial de Fribourg*, 1856, t. III; *Catalogue des évêques du Valais*, dans *Mém. et doc. publiés par la Soc. d'hist. de la Suisse romande*, 1863, t. XVIII; *Ancien nécrologe de N.-D. de Lausanne*, dans même recueil, 1863, t. XVIII. — K. Holder, *Die staatsrechtliche Stellung, die Verfassung und Verwaltung Aventicums unter den Römern*, dans *Freiburger Geschichtsblätter*, 1896, t. III, p. 1-32. — Jaccard, *Étymologie de Donatyre*, dans *Revue historique vaudoise*, 1904, p. 96. — P. Maillefer, *Histoire du canton de Vaud*, in-8°, Lausanne, 1903. — Ch. Morel, *Notes sur les Helvètes et Aventicum*, dans *Jahrbuch für schweizerische Geschichte*, 1883, t. VIII, p. 1-9. — M. Reymond, *La première cathédrale de Lausanne*, dans *Feuille d'Avis* de Lausanne, 30 avril 1904; *Une question d'histoire* (premiers évêques de Lausanne), dans *Liberté* de Fribourg, 10 décembre 1904; *Les fondations de saint Maire*, dans *Revue historique vaudoise*, 1904; *Les origines chrétiennes d'Avenches*, dans *Revue de Fribourg*, 1905; *Les anciennes églises d'Avenches*, dans *Pages d'histoire aventicienne*, in-8°, Lausanne, 1905, p. 29-75. — E. Secretan, *Aventicum, son passé et ses ruines*, in-8°, Lausanne, 1905. — M. Schmitt, *Mémoires historiques sur le diocèse de Lausanne*, édit. Grémaud, dans *Mémorial de Fribourg*, 1857, 1858, t. V, VI. — C. Vuillermet, *Le quartier de la cité à Lausanne reconstitué sur le plan de 1722 d'après les documents anciens.* — M. Wild, *Apologie pour la vieille ville d'Avenches*, in-8°, Berne 1711. — De Zur-Lauben, *La plus ancienne chronique de France*, dans *Histoire de l'Académie des Inscriptions*, 1770, t. XXXIV.

H. LECLERCQ.

LAVAGE LITURGIQUE. — On lit dans la notice insérée au *Liber pontificalis* sur le pape Pascal I[er] (817-824) qu'il fit ce don à la basilique de Saint-Pierre : *pariterque et concha ad spongia pro nocturnis diligentiis ibidem ex argento constituit, quæ pens. lib. VII, unc. VIIII.* Ainsi donc un bassin d'argent pesant sept livres neuf onces et une éponge *pro nocturnis diligentiis*. Le sens de cette destination paraît fixé par le texte d'un *Ordo* qui semble contemporain du pontificat de Pascal I[er]. Cet *Ordo* se trouve inséré dans le manuscrit de Munich, *Cod. lat. 14.150*,

fol. 41 r°-42 v° (*olim* Saint-Emmeran, *F. 13*); il a pu être exécuté dans le monastère célèbre placé sous ce vocable à Ratisbonne, entre 824 et 827.

Voici le texte de l'*Ordo* en question :

Ordo qualiter diligentia agitur Romæ ecclesiæ Sancti Petri.

Vespera finita veniens domnus papa in chorum mittit planetam suam et dicit : Accendite. *Et procedit ad orationem. Interea duo mansionarii accendunt lucernam. Accenso lumine in dextro ordine lucunariorum*[1] *dicit mansionarius :* Deo gratias. *Similiter et alter in sinistro ordine facit et sic vicissim peragunt usque ad VII staupos*[2] *accensos. Et tunc domnus papa exurgens ab oratione consedit in dextra parte chori prope sepulchrum. Congregatis omnibus mansionariis, dicit primicerius ipsorum alta voce :* Erige : *Respondit alius extra chorum, in sinistra parte stans et in manu tenens urciolum, dicens :* Bene. *Et iterum primicerius.* Leva concam. *Et extra chorum stans respondit :* Modo domne. *Et statim subiungit :* Sira (Sita?) est. *Et deinde procedunt omnes salutantes pedes domni papæ secundum ordinem et ingredientes stans (stant) in ordine suo. Et tunc primicerius accendens confessionem et tollit turibulum*[3] *datque iuniori suo et ipse iunior salutare eum prebet domno papæ et ceteris omnibus et deinde pergens accipit ignem. Interea illi, qui spongiam in conca paratam tenuit extra chorum ingreditur ad primicerium. At ille accipiens dextera manu spongiam et sinistram involutam habet. Deinde tergit cum spongia congessionem pleniter intus et deforis per circuitum. Et postea cum lineo panno similiter tergit unde involutas habet manus usque dum exsiccatus sit quod nudatum (mundatum?) fuerat de spongia. Interim vero sumto igne in turibulum, ipse mansionarius qui eum acceperat de primicerio progreditur ad domnum papam habens cantram*[4] *in manu, ubi timiama intus est, et domnus papa mittit in turibulum timiama. Statim ipse habens festinat in interiorem confessionem ad pedes sacri corporis et ibidem olito*[5] *timiama dicit ter :* Deo gratias, *alta voce. Et deinde egrediens ascendit ad maximam altare et primum in dextra parte nitorato*[6] *altare dicit semel alta voce :* Deo gratias. *Et deinde post altare similiter. Tunc demum descendens porrigit primicerio ipsum turibulum. At ille primicerius nitorans confessionem tunc dicit :* Deo gratias. *Et tunc domnus papa procedit ad orationem sicut et prius. Et tunc ceteri mansionarii respondentes dicunt :* Deo gratias *semel et deinde tribus vicibus :* Kyrie (e)leison, *et tribus vicibus :* Christe (e)leison, *et iterum tribus vicibus :* Kyrie (e)leison. *Hoc finito surgens domnus papa iterum resedet suo faldone. Postea ille mansionarius qui habet concam cum spongia, super quam cruces jacent duo, portant (portat) domno pape. Postquam salutaverit ipse, tolluntur cruces ab alio mansionario et separatim porriguntur populo presenti salutandum, scilicet et cruces et spongia. Finita prima diligentia.*

Il s'agit donc du lavage liturgique de la confession de l'apôtre Pierre qui s'accomplit après l'office du soir. Au commencement de la cérémonie, on retirait un encensoir sans feu, c'était certainement celui qui avait servi dans la cérémonie précédente et qu'on avait laissé s'éteindre sur place. L'on procédait de même à la basilique de Saint-Paul-hors-les-Murs, où un encensoir était placé dans la confession au-dessus du corps de l'Apôtre, c'est ce que nous apprend un passage du *Liber pontificalis*, dans la notice du pape Léon III (795-816)... *fecit in basilica beati Pauli apostoli turabula apostolata ex auro purissimo II, ex quibus unum misit intus super corpus eius, qui pens. lib. II.* Dans la même notice, il est question d'un *turibulum apostolatum... qui procedit per stationes*[7].

On retrouve la description détaillée de cet usage au XII^e^ siècle, dans l'*Ordo* du chanoine Benoît et dans celui de Cencius. Ils peuvent servir de commentaire au texte de l'*Ordo* du IX^e^ siècle que nous avons transcrit.

Le chanoine Benoît rapporte ce qui se passait à Saint-Paul, pendant l'office nocturne des vigiles qui précédait la fête de l'Apôtre; il en était de même pour la vigile de saint Pierre dans sa basilique :

In quarta lectione surgit domnus pontifex et intrat ad arcam altaris sancti Pauli, ubi est foramen in fundo arche super corpus apostoli. Discooperto eo mittit manum deorsum et apprehendit thuribulum pendens in unco, plenum carbonibus et incenso et attrahit foras incensum et carbones dat archidiacono. Archidiaconus autem dat per populum, hac ratione et quicumque febricitans devote in fide apostoli ex his biberit sanatur. Iterum replet thuribulum de carbonibus et ponit super eos candelam vitream plenam incenso, accendit carbones et candela incipit bullire; et reponit in thuribulum in prelibato unco et cooperit foramen arche, sicut antea fuerat.

Ita fit in vigilia sancti Petri per foramen arche a pontifice super corpus eius in quarta leccione annualiter, sicut in vigilia sancti Pauli[8].

Cencius dit seulement ceci :

Quid domnus papa facere debet in festo sci Petri.

...Hoc autem nullatenus est prætermittendum, quod domnus papa post quartam lectionem vigilie descendit ad arcam altaris, et inde extrahit turribulum cum candela, que alia festivitate ibi a domno papa fuit reposita cum carbonibus et incenso, et postmodum turribulum cum candela simili ibidem remittit[9].

Entre le IX^e^ et le XII^e^ siècle quelques modifications se sont introduites. Primitivement la cérémonie du lavage s'accomplissait à la fin des vêpres; on l'a retardée jusqu'au milieu de l'office nocturne. Le lavage de la confession est tombé en désuétude ainsi que la vénération des deux croix et de l'éponge; on remet l'encensoir dans la confession sans le porter autour de l'autel. La cérémonie au XII^e^ siècle n'est plus qu'annuelle; peut-être en célébrait-on plusieurs à une date plus ancienne[10].

H. Leclercq.

LAVEMENT (LAVAGE LITURGIQUE DE LA TÊTE, DES MAINS, DES PIEDS). — Nous avons déjà parlé de ces différents usages liturgiques et des rites qui les consacrent (voir *Dictionn.*, t. I, col. 103-104; lavement de la tête ou *capitilavium*, t. I, col. 104-106, lavement des mains; t. II, col. 72-117, lavement du corps entier; et les articles consacrés aux bénitiers, t. II, col. 758- 771, et aux canthares, t. II, col. 1955-1969).

L'usage de se laver les mains avant d'approcher de l'autel et de toucher les choses saintes fait partie de ces coutumes, dont il semble superflu de rechercher l'origine ailleurs que dans le sentiment des convenances les plus élémentaires. Ceux-là mêmes qui n'ont reçu qu'une ébauche d'éducation font instinctivement

[1] Charpentes qu'un plafond ne dérobait pas à la vue. — [2] Lampes affectant la forme d'un vase à mesurer les liquides. — [3] L'encensoir était dans la confession, mais ne contenait pas encore de feu. — [4] La navette contenant l'encens. Cf. *Lib. pont.*, t. II, p. 108 : *cantram cum timiamaterio*, t. II, p. 144 : *cantra in qua thus mittitur.* — [5] Du verbe *olere*. Cf. *adolere*. — [6] Pour *nidorare*, de *nidor*, fumée, odeur. — [7] *Lib. pont.*, édit. Duchesne, t. II, p. 13. — [8] *Liber Censuum*, édit. Paul Fabre, t. II, p. 158. — [9] *Ibid.*, t. I, p. 130. — [10] M. Andrieu, *La cérémonie appelée « diligentia » à Saint-Pierre de Rome au début du IX^e^ siècle*, dans *Rev. des sc. relig.*, 1921, t. I, p. 62-68.

le geste de purifier leur main en la frottant sur leur vêtement, avant de la placer dans celle qui leur est tendue; si, cependant, il faut recourir à des textes et à des autorités nous n'en manquons pas. Durand de Mende découvre la prescription divine de l'ablution des mains dans l'ordre donné à Moïse de placer un bassin de bronze entre le tabernacle et l'autel, afin qu'Aaron et ses fils s'y lavassent les mains et les pieds avant de pénétrer dans le tabernacle et de monter à l'autel [1]. Le roi David se conforme à un rite semblable lui qui dit : *Lavabo inter innocentes manus meas et circumdabo altare tuum, Domine* [2]. Saint Paul recommande aux fidèles de prier en élevant des mains pures [3], ce qui ne peut être rapporté à l'ablution que grâce à une extrême bonne volonté. Par contre, nous avons un texte bien clair dans Tertullien lorsqu'il écrit, s'adressant aux fidèles : *Quæ ratio est manibus quidem ablutis, spiritu vero sordente, orationem obire?* [4] Et dans l'*Apologeticum* il fait encore allusion au rite de l'ablution des mains : *Post aquam manualem et lumina, ut quisque de scripturis sanctis vel de proprio ingenio potest provocatur in medium Deo canere* [5].

Dès la paix de l'Église, en 314, on construisit à Tyr une basilique précédée d'un portique où se trouvait une fontaine dans laquelle on se lavait les mains : *Medium autem spatium apertum et patens reliquit, ut et cœli aspectum præberet, et ærem splendidum, solisque radiis collustratum præstaret. Hic sacrarum expiationum signa posuit, fontes scilicet ex adversæ Ecclesiae structos, qui interius sacrarium ingressuris, copiosos latices ad abluendum ministrarent* [6]. Saint Paulin de Nole, dans sa lettre à Sévère, parle du canthare placé au milieu de l'*atrium*, où on se lave les mains [7] :

Sancta nitens famulis interluit atria lymphis
Cantharus, intrantumque manus lavat amne ministro.

L'*atrium* de la basilique Vaticane était pourvu également d'un canthare en vue du même usage : *Quave prætento nitens atrio, fusa vestibulo est; ubi cantharum ministra manibus et oribus nostris fluenta ructantem, fastigiatus solido aere tholus ornat et inumbrat, non sine mystica specie quatuor columnis salientes aquas ambiens* [8].

Le rite du lavement des mains avant la vestition liturgique est mentionné dans la « Messe de Flaccus Illyricus » (voir *Dictionn.*, t. v, col. 1625) : *Tunc lavet manus, hunc versum dicendo : Lavabo inter innocentes...* avec cette oraison : *Largire sensibus nostris omnipotens Pater, ut sicut exterius abluuntur inquinamenta manuum, sic a te mundentur interius pollutiones mentium et crescat in nobis sanctarum augmentum virtutum* [9]. On retrouve la même oraison dans le missel mozarabe, pour la préparation de la messe. Dans le Pontifical de Prudence de Troyes, on lit, à la suite des prières préparatoires au saint sacrifice, que le célébrant *lavet manus suas dicens : Lavabo inter innocentes manus meas; Asperges me, Domine, hisopo et mundabor, lavabis me et super nivem dealbabor.* Mêmes formules dans un ancien missel de la bibliothèque Vallicellane, tandis qu'un missel plénier de la bibliothèque vaticane [10] entre dans plus de détails : *Quando missa canitur, in primis ad manus lavandas dicitur antiphona :* Asperges me Domine ysopo et mundabor, lavabis me et super nivem dealbabor. Miserere mei Deus, *totum. Oratio. Omnipotens sempiterne Deus ablue cor nostrum et manus a cunctis sordibus peccatorum, ut templum Spiritus Sancti effici mereamur* [11].

Le missel de Saint-Gatien de Tours et le sacramentaire de Moissac ont la même formule que le manuscrit de la Vallicellane. La messe éditée par dom Ménard d'après le *codex* de Ratold de Corbie nous montre l'évêque se lavant les mains *post sumptam tunicam* avec cette prière : *Omnipotens et misericors Deus precor clementiam tuam, ut me audaciter accedentem non sinas perire, sed dignare lavare, ornare et leniter suscipere, Per omnia...* Sicard de Crémone nous dit quelles doivent être les pensées du célébrant pendant le lavement des mains : *Exinde manus et faciem aqua lavabis ut scias carnales actus et mentis sordes abluere lacrymis pœnitentiæ, ut sis in numero innocentum, audacter dicentium : Judica me, Domine, quoniam ego in innocentia, etc., et infra : Lavabo inter innocentes manus meas etc., Altaria tua, Domine, virtutum, etc., Postea lota manutergio terge, intelligens, quod debeas post lacrymas contritionis et abolere peccata per opera satisfactionis.*

On pourrait continuer les citations en passant par Guillaume Durand et Innocent III sans apprendre rien de nouveau ni d'utile.

Le lavement des pieds a pris dans l'histoire chrétienne une signification inoubliable : « Jésus, sachant que le Père avait remis toutes choses entre ses mains et qu'il était sorti de Dieu, et qu'il retournait à Dieu, se leva de table et retira ses vêtements, et ayant pris un linge il s'en ceignit. Puis, il versa de l'eau dans un bassin, et commença à laver les pieds de ses disciples et à les essuyer avec le linge dont il était ceint. Il vint donc à Simon-Pierre, et Pierre lui dit : « Vous, Seigneur, vous me lavez les pieds? » Jésus lui répondit : « Ce que je fais, tu ne le sais pas maintenant, mais tu le sauras plus tard ». — Pierre lui dit : « Vous ne me laverez jamais les pieds. » — Jésus lui répondit : « Si je ne te lave, tu n'auras point de part avec moi. » — Simon-Pierre lui dit : « Seigneur, non seulement mes pieds, mais aussi les mains et la tête [12]. »

Lorsqu'on nous dit que le Maître retira ses vêtements, il faut l'entendre du vêtement de dessus, afin d'avoir les mouvements plus libres. Deux bas-reliefs antiques nous montrent des représentations de bain de pieds; dans un des deux le serviteur est entièrement nu, avec un linge passé au-dessus des épaules, dans l'autre ce sont deux femmes vêtues qui servent le baigneur, vêtu lui-même [13]. Les Juifs ne se mettaient pas nus aussi facilement que les Grecs et les Romains. Le linge dont Jésus se ceignit les reins se trouve mentionné ou représenté très anciennement : c'est l'ὀθόνη ou *orarium* qui a fait, dans la suite, partie du vêtement des diacres. L'ὀθόνη, qu'on traduit bien par *linteum*, correspond à une pièce d'étoffe qu'on s'attache à hauteur des reins. La scène du lavement des pieds des apôtres est représentée sur quelques bas-reliefs anciens; un d'eux est conservé au musée du Latran et semble avoir choisi l'instant où saint Pierre se refuse à recevoir des soins si humbles et s'écrie : *Non lavabis mihi pedes in æternum.* Jésus porte ici simplement la tunique et il a noué autour des reins le *linteum* dont il rejette l'extrémité sur son épaule gauche [14] (fig. 6990). IV^e^ ou V^e^ siècle. Nous retrouvons la scène du lavement des pieds de saint Pierre sur un sarcophage du musée du Latran (voir ce mot, au n° 145) et sur une miniature de l'Évangéliaire de Rossano.

De bonne heure la liturgie s'applique à reconstituer

[1] Exod., xxx, 18; xxxviii, 8; xl, 7; Durand, *Rationale divinor. offic.*, l. IV, c. iii, n. 4. — [2] Ps. xxvi, 6. — [3] I Tim., ii, 8. — [4] *De Oratione*, c. xiii — [5] *Apolog.*, xxxix, *P. L.*, t. i, col. 477. — [6] Eusèbe, *Hist. eccles.*, l. X, c. iv. — [7] Paulin de Nole, *Epist.*, xxxii, 15. — [8] *Epist.*, xiii, 13. — [9] Martène, *De ritib. antiq.*, l. I, c. iv, art. 12. — [10] *Cod. Vatic.*, *4770*, p. 114. — [11] D. Giorgi, *De liturgia romani pontificis*, t. i, p. 100. — [12] Joh., xiii, 3-9. — [13] C. Robert, *Die Fusswaschung des Odysseus auf zwei Reliefs des fünften Jahrhunderts*, dans *Mittheilungen des kaiserlich deutschen archaeologischen Instituts. Athenische Abtheilung*, 1900, t. xxv, p. 325-338, pl. xiv. — [14] J. Wilpert, *Un capitolo di storia del vestiario*, dans *L'Arte*, 1899, t. ii, p. 18, fig. 5*a*; Garrucci, *Storia dell' arte cristiana*, t. v, pl. 335.

les épisodes qui avaient signalé les derniers jours de la vie du Sauveur et à les renouveler chaque année. La liturgie de Jérusalem ne fait pas mention d'une cérémonie du lavement des pieds dans cette église vers le temps de saint Cyrille. Le voyage d'Éthéria ne contient pas le récit des cérémonies de la semaine sainte (voir *Dictionn.*, aux mots Éthéria et Jérusalem), c'est en Occident que nous rencontrons la plus ancienne mention dans le *Liber ordinum* de la liturgie mozarabe. Voici ce que nous y lisons le Jeudi saint. La rubrique est peu claire et son éditeur dom Férotin (voir ce nom) avoue ne pas en saisir le sens précis. « Il s'agit d'abord dit-il, d'un avertissement donné au peuple fidèle, très probablement par le son d'une cloche

6990. — Lavement des pieds.
Dans *L'Arte*, Rome, 1899, p. 6, fig. 5 *a*.

ou *signum*. La messe terminée, l'évêque, accompagné de douze diacres portant des flambeaux, dépouillait l'autel de ses ornements. On éteignait les luminaires fixés à la base de l'autel; puis tous se prosternaient, pendant que l'évêque priait à voix basse. Sa prière terminée, le prélat se rendait avec tout le clergé (les laïcs étaient exclus) au lieu où devait se faire le lavement des pieds. Il semble bien que c'est dans ce sens qu'il faut entendre les mots *ad viginti duos pedes* (on excluait le représentant du traître Judas); mais cette interprétation présente plus d'une difficulté et semble au premier abord un peu subtile. Après la cérémonie, c'est-à-dire vers le coucher du soleil, on pouvait enfin rompre le jeûne.

Eodem vero die ad missam omni tempore monendum erit signum ad sex semipedes. Et incipienda erit lectio legere ad sep[tim]um. — Et erit post totum officium expletum, sive altare expoliatum, exiendum ad viginti duos pedes; et accedendum est ad cenam post pedes lavatos, sole jam occidente [1]. »

Igitur in prima petitione misse respondendum est a clero :

Agie. Agie. Agie.

Ad Pacem vero, dicente diacono : Inter vos pacem tradite, *dicitur hec antiphona :*

Pacem relinquo vobis.

Inlatione quoque explicita respondendum est a clero :

Sanctus. Sanctus. Sanctus.

Ad Confractionem vero panis, dicitur hec antiphona tribus vicibus :

Memor esto nostri, Christe, in regno tuo, et dignos fac nos de Resurrectione tua [2].

Postea Simbolum.

Ad Accedentes enim dicitur hec antiphona cum prenotatis versibus de Evangelio :

Desiderio desideravi hoc Pascha.

Explicita missa, nicil de ornamento altaris ante tollitur; sed ornatum relinquentes altare, vadunt omnes in unum precedentes episcopum usque ad præparatorium [3]. *Et acceptis cereis duodecim diacones, moram quoque modicam facientes, progrediuntur omnes, precedentes episcopum usque ad altare.*

Dum vero circumdatum a clero fuerit altare ex omni parte, stat in medio episcopus et inponit hanc antiphonam :

Ant. : Ecce venit hora ut dispargamini et me solum relinquatis; sed non sum solus quia Pater mecum est. Confidite ego vici mundum. — *Vers. :* Deus laudem meam.

Hic psalmus in tribus clausulis recitatur, et capul antiphone supradicte, iisdem clausulis explicitis repetitur. Gloria *omnino in hac antiphona non dicitur.*

Hac explicita, item inponit episcopus hanc antiphonam :

Tristis est anima mea valde, tristis est usque ad mortem. Sustinete hic et vigilate mecum.

Et decantatur ab omnibus tribus vicibus, ita ut singulis quibusque vicibus cantatur, altare sanctum similiter singulis vestibus denudetur. Statimque tota luminaria ad radicem altaris fixa extinguuntur.

Deinde, prostrati omnes coram altare, colligit episcopus hanc orationem tacite :

Oratio : Occurentes eum cetu totius populi, ut sollemne Pasche celebremus initium, nos propitiatus Deus adtente, supplicantes humiliter et rogantes ut qui ab hujus operis fatigatione cordis amictu sordentes ac fermenti veteris accedimus, a te mulciscati [4], ad tuam ut reficiamus sacratissimam convenimus Cenam, et expurgatos nos ab omni malitia in novam converte prosapiem : ut excluso victu terreno in tuo mereamur saturari convibio.

Peracta hec omnia, vadit episcopus cum presbiteris ac diaconibus vel omni clero ad atrium, et sedilia juxta consuetudinem posita, clausis ostiis et laycis omnibus foras ejectis, succingit se episcopus linteo. Et inponit abba aut archipresbyter, quibus pedes lavantur, hanc antiphonam :

Ant. : Bone magister, lava me a facinore meo, et a peccato meo munda me.

Pro versibus autem dicuntur littere [5] *in ordine id est :* Beati immaculati : *Et locis conpetentibus antiphona replicatur.*

Ant. : Si ego Dominus et magister vester lavi pedes vestros, et vos debetis alter alterius lavare.

Ant. : Si hec scitis, beati eritis si feceritis ea.

In has antiphonas Gloria *non dicitur; sed subsalmatur :* Beati eritis.

Qui vero pedes laverit, episcopus aut alba, extergit

[1] *Le Liber ordinum, en usage dans l'Église wisigothique et mozarabe d'Espagne du V^e au XI^e siècle*, édit. Férotin, in-4°, Paris, 1904, p. 190-192. — [2] Cette antienne et les six suivantes sont notées en neumes. — [3] La sacristie. —

[4] « Attirés », « alléchés », de *mulcisco*, dérivé de *mulceo*, verbe à peu près inconnu, même des écrivains de la basse latinité. Cf. *P. L.*, t. LXXXV, col. 415. — [5] L'expression *littere* désigne le psaume alphabétique CXVIII.

eos atque deosculatur. Similiter et cui pedes lavantur caput lavatoris osculatur.

Ad ultimum vero qui post priorem fuerit, prioris ipsius, qui aliorum pedes lavit diligenter lavet. Et tunc omnes singillatim osculantur manus et pedes ejus, et ille omnium capita.

Hoc expletum, dicit episcopus hanc orationem :

ORATIO POST PEDES LAVATOS : Domine Ihesu Christe Filius Dei, qui in tempore nuntiatus et ante omnia tempora ex Patre es genitus; quique etiam post multa secula nasci dignatus es de virgine Matre Maria; qui formam servi adsumens in similitudine hominis, qui nunquam defuisti de sinu ingeniti Patris; quique non es dedignatus pedes lavare discipulorum, qui es etiam Deus angelorum : quæsumus igitur Omnipotentiam tuam, clementissime Deus, ut nostorum deleas facinora peccatorum : quatenus abluti delictis, mereamur eorum effici participes in regno celorum.

ALIA : Te deprecamur Domine sancte, Pater eterne, omnipotens Deus, ut hos famulos tuos, quos per passionem Filii tui redimere et vivificare dignatus es, intellectu instruas, opere confirmes. Sit animus eorum ad obedientiam promptus, ad humilitatem mansuetus, ad misericordiam largus. Sequantur Abrahe fidei gloriosa vestigia; immitentur Iob inexpugnabilem patientiam; discant Tobie imitabilem misericordiam. Sint in tentationibus fortes, in necessitate magnanimes, in tribulationibus patientes. Majoribus honorem prebeant, coequales diligant, minoribus tribuant exempla virtutum. A delictis mundialibus ad celum oculos tollant; festinent ad paradisum, properent ad regnum, et per te illic, Domine, mansiones obtineant angelorum.

Seconde moitié du VIII^e^ siècle.

Le *Missale Gothicum* (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1393). accorde dans la messe du Jeudi saint une attention particulière au lavement des pieds qui inspire toute l'*immolatio missæ* [1] :

Dignum et justum est per Jesum Christum Filium tuum Dominum nostrum, qui suorum pedes discipulorum lenteo præcinctus abluit, et humilitatis exemplum transiturus eisdem de mundo reliquid magister quippe verissimus factis informat, quos monitis salutaribus frequenter instruxerat. Sed quid nimirum si præcinxit se lenteo, qui formam servi accipiens habitu est inventus ut homo ? Aut quid nimirum si misit aquam in pelvem, ut lavaret pedes discipulorum; qui in terra sanguinem fudit, ut immunditiam delueret peccatorum? Illa itaque lenteo quo erat præcintus, pedes quos laverat, tersit; qui carnem qua erat indutus, evangelistarum vestigia confirmavit. Lavit ergo pedes discipulorum; dominus, quorum autem pedes extrinsecus abluebat, ipsorum animas indulgentiæ hysopo intrinsecus expiabat. O admirabile sacramentum, grande misterium! Turbatur Petrus cernens exemplum tantæ humilitatis in regem tantæ majestatis : tremiscit pavens humanitas, quia ad ejus vestigia sese inclinare dignatur divinitas. Sed nisi deus ad hominem humiliatus inclinaretur, ad Deum homo erectus numquam levaretur, ex tunc enim homo viventium terras cœpit adpetere; ex quo Deus in regione mortalium, humanitatis est dignatus ostendere, ante cuius.

Entre 690 et 715.

A partir du VIII^e^ siècle, les témoignages se multiplient et l'institution est devenue générale. Le moine Kilian écrit [2] :

Proxima Cœna fuit Domini, qua sancta solebat
Mandatum Christi calido complere lavacro,

et un concile d'Aix-la-Chapelle, dans son canon 20^e^ : *In Cœna Domini pedes fratrum post Mandatum abbas levet et osculetur* [3].

Les usages monastiques développèrent et multiplièrent le *mandatum*. A Saint-Victor de Paris, *mandatum trium pauperum, quod per singulos dies cum eleemosyna in quadragesima fit, in capite jejunii incipit et in Cœna Domini finitur;* même coutume à Fleury-sur-Loire, non seulement pendant le carême, mais pendant tout l'été : *per totam æstatem, quoties est dies jejunii, fit mandatum post prandium tribus pauperibus* et *quicumque mandatum trium pauperum perdiderit* (pour *omiserit*) *veniam in Capitulo petere debet;* à Cluny, c'est pendant toute l'année nous apprend Pierre le Vénérable : *et per totius anni spatium unaquaque die tribus peregrinis hospitibus manus et pedes abluimus panem cum vino offerimus.* A Saint-Denis, l'usage persistait au XVI^e^ siècle où chaque mercredi vendredi et samedi depuis le commencement du carême jusqu'aux calendes de novembre, on amenait trois pauvres au chapitre et on leur lavait non plus les pieds mais les mains.

Le renouvellement fréquent d'un usage entraîne toujours assez vite sa déformation. Le *mandatum* n'y échappa pas; il fut longtemps associé, dans la liturgie bénédictine au *sermo dominicus* qui a aujourd'hui si complètement disparu qu'il faut l'aller étudier dans le missel dominicain. Voici le résumé des rubriques assez détaillées qu'on y trouve pour cette cérémonie [4].

Pendant le lavement des pieds, le diacre, le sous-diacre, les céroféraires et le thuriféraire désignés, auxquels on a préalablement lavé les pieds, se rendent à la sacristie où ils revêtent les ornements de fête. Après le *Mandatum*, dès que le Prieur et les Frères se sont réunis au Chapitre, le diacre paraît avec son cortège, sans porte-croix. Le Prieur bénit l'encens que le thuriféraire lui-même répand sur les charbons ardents. Le diacre reçoit alors la bénédiction, se tourne vers le Nord, ou, si cela ne peut se faire convenablement, vers le crucifix, et chante, sur le ton solennel et avec les cérémonies ordinaires, l'Évangile du lavement des pieds. (Joh., XIII, 1-15.)

Jusqu'ici le rite n'a rien qui s'écarte de la messe romaine actuelle; mais la scène change. Le sous-diacre enlève du pupître le coussin précieux sur lequel reposait l'Évangéliaire en signe de grande solennité, et s'assied avec les acolytes et le thuriféraire qui viennent de déposer les chandeliers et l'encensoir, sur le siège qui a été préparé tout auprès. La communauté aussi prend place sur les bancs qui entourent le Chapitre, tandis que le diacre resté seul, debout et tourné vers la croix, chante « sur le ton des leçons » la fin du chap. XIII et tout le chap. XIV de saint Jean. Aux mots : *Surgite, eamus hinc,* tous se lèvent, le cortège du diacre se met en ordre et les Frères le suivent au chœur processionnellement.

Arrivés au chœur, tous s'assoient comme au Chapitre, à l'exception du diacre, qui continue la lecture des trois autres chapitres du « discours du Seigneur » (XV-XVII). Ce n'est qu'à la fin de cette lecture que le supérieur donne un signal et dit : *Adjutorium nostrum;* la communauté répond au verset, tandis que le diacre et ceux qui l'accompagnent reprennent l'Évangéliaire, les chandeliers et l'encensoir et retournent à la sacrisite.

Ce rite se retrouve dans le Missel des Chartreux, mais plus simple. Après le *Mandatum* et le lavement des pieds, le diacre paraît au Chapitre, revêtu de la coulle ecclésiastique, vêtement qu'il porte pour la messe chantée, et de l'étole; le sacristain le précède, tenant en main une lanterne allumée. Les moines se lèvent et abaissent le capuchon, tandis que le diacre, sans demander de bénédiction, commence la lecture évangélique : *Ante diem festum* sur le ton des leçons de matines. A ces mots : *Et cum recubuisset iterum*

[1] Édit. Bannister. — [2] *Vita S. Brigidæ*, c. II. — [3] Du Cange, *Glossarium*, au mot *Mandatum*. — [4] *Revue bénédictine*, 1895, p. 161-167.

(XIII, 12), les moines se rassoient, la tête couverte. Aux mots : *Surgite : eamus hinc*, toute la communauté se lève, et l'on se rend au réfectoire, le sacristain en tête, puis le diacre avec le livre, enfin le Prieur et la communauté, et tous s'y assoient. La lecture se termine avec la fin du chap. XVIII.

Les « *Us* des cisterciens réformés » prescrivent un rite plus simple encore.

A quelle époque remonte cette cérémonie? C'est ce qu'il nous est impossible de préciser; nous pouvons en suivre la trace au delà du X^e^ siècle, peut-être n'y est-il pas de beaucoup antérieur. Les plus anciens documents qui en témoignent sont la *Concordia regularis* de saint Dunstan [1], et les coutumes des anciens monastères d'Allemagne, dites de Saint-Emmeran ou d'Einsiedeln, coutumes qui contiennent la substance des usages suivis dans la plupart des monastères réformés d'Allemagne au X^e^ siècle. On retrouve cette cérémonie dans un coutumier à peine postérieur conservé dans un manuscrit de l'abbaye de Saint-Mathias de Trèves, coutumier qui semble appartenir à un ancien monastère de Lorraine. Plus tard, le rite du *Mandatum* avec le *Sermo dominicus* reparaît dans les *Us* de Cluny de Bernard [2] et d'Udalric [3]; il se trouve mentionné dans l'*Ordinarium Cassinense* et fut, sinon introduit en Italie par Guy de Farfa [4] et en Angleterre par le bienheureux Lanfranc [5], du moins codifié. On devait le trouver à Hirschau qui entretenait avec Cluny des relations si étroites et en France, au Bec, à Lyre, à Corbie, à Saint-Bénigne de Dijon, à Saint-Germain-des-Prés, à Ainay, à Saint-Denis.

Les plus anciens statuts de Cîteaux, contemporains de saint Étienne Harding, mentionnent ce rite, mais très simplifié et abrégé [6]. C'est sous cette forme écourtée que le cistercien Luc l'introduisit dans sa cathédrale de Cosenza [7]. Nous avons mentionné plus haut les chartreux et les dominicains; ces derniers empruntèrent sans doute leur usage aux cathédrales de France où on trouvait implantés bon nombre d'usages monastiques; ainsi qu'en Angleterre, où le rite dont nous parlons est décrit dans différents missels normands [8]. Il en fut de même en Allemagne, où on le retrouve dans les *Constitutions* de Murbach, au XII^e^ siècle [9].

L'ancien *cérémonial* de Bursfeld, imprimé en 1610, décrit la cérémonie d'une manière assez complète, tandis que l'édition de 1684 la réduit presque à rien, et dès lors elle tend à disparaître rapidement dans l'ordre bénédictin.

H. LECLERCQ.

LAZARE. — I. La résurrection de Lazare. II. Essai de classement. 1. Fresques. 2. Mosaïques. 3. Sarcophages. 4. Bas-relief. 5. Argent. 6. Or. 7. Plomb. 8. Verres. 9. Graffites. 10. Miniatures. 11. Bronze repoussé. 12. Ivoire. 13. Lampes. 14. Tissus. — III. Le tombeau de Lazare à Autun. IV. La légende de Lazare et des saints de Provence : 1. Le point de départ de la tradition. 2. Les points d'appui de la tradition. 3. Les réalités de la tradition. 4. Le cadre monumental de la tradition. 5. Le cadre littéraire de la tradition. 6. Le cadre historique de la tradition. 7. Le cadre légendaire de la tradition. 8. Le cadre liturgique et diplomatique de la tradition. V. Bibliographie.

I. LA RÉSURRECTION DE LAZARE. — « Il y avait un homme malade, Lazare de Béthanie, le bourg de Marie et de Marthe, sa sœur. Marie était celle qui oignit le Seigneur de parfum, et qui lui essuya les pieds avec ses cheveux; Lazare, qui était malade, était son frère. Ses sœurs envoyèrent donc dire à Jésus : « Seigneur, voici que celui que vous aimez est malade. » Entendant cela, Jésus leur dit : « Cette maladie n'est point à la mort, mais elle est pour la gloire de Dieu, afin que le Fils de Dieu soit glorifié par elle. » Or, Jésus aimait Marthe, et Marie sa sœur, et Lazare. Ayant donc appris qu'il était malade, il resta cependant deux jours encore dans le même lieu; il dit ensuite à ses disciples : « Retournons en Judée. » Ses disciples lui dirent : « Maître, les Juifs cherchaient récemment à vous lapider, et vous retournez-là? » — Jésus répondit : « Le jour n'a-t-il pas douze heures? Si quelqu'un marche pendant le jour, il ne se heurte point, parce qu'il voit la lumière de ce monde, mais s'il marche pendant la nuit, il se heurte, parce qu'il n'a pas de lumière en lui. » Après ces paroles, il leur dit : « Lazare, notre ami, dort : mais je vais le réveiller ». Les disciples lui dirent donc, « s'il dort, il sera sauvé. » Or Jésus avait parlé de sa mort, mais ils crurent qu'il parlait de l'assoupissement du sommeil. Jésus leur dit donc alors clairement : « Lazare est mort, et je me réjouis, à cause de vous, de ce que je n'étais pas là, afin que vous croyiez. Mais allons auprès de lui. » Thomas, appelé Didyme, dit alors aux autres disciples : « Allons-y, nous aussi, et mourons avec lui. » Jésus vint donc, et il trouva que Lazare était déjà depuis quatre jours dans le tombeau.

« Or Béthanie était près de Jérusalem, à environ quinze stades. Beaucoup de Juifs étaient venus auprès de Marthe et de Marie, pour les consoler au sujet de leur frère. Dès que Marthe eut appris que Jésus venait, elle alla au-devant de lui; mais Marie était assise dans la maison. Marthe dit donc à Jésus : « Seigneur, si vous aviez été ici, mon frère ne serait pas mort; mais je sais que maintenant encore tout ce que vous demanderez à Dieu, Dieu vous l'accordera. » — Jésus lui dit : « Ton frère ressuscitera. » — Marthe lui dit : « Je sais qu'il ressuscitera à la résurrection et aura la vie. » « Celui qui croit en moi, quand même il serait mort, vivra, et quiconque vit et croit ne mourra jamais. Crois-tu cela ? » — Elle lui dit : « Oui, Seigneur, je crois, que vous êtes le Christ, le Fils de Dieu vivant qui êtes venu dans ce monde. » — Lorsqu'elle eut dit ces choses, elle s'en alla, et appela Marie, sa sœur, à voix basse, en disant : « Le Maître est là et il te demande. » Dès que Marie eut entendu elle se leva aussitôt, et elle alla près de lui. Car Jésus n'était pas encore entré dans le bourg; mais il était encore dans le lieu où Marthe l'avait rencontré. Cependant, les Juifs qui étaient avec Marie dans la maison, et qui la consolaient, l'ayant vu se lever promptement et sortir la suivirent, en disant : « Elle va au sépulcre pour y pleurer. »

« Lorsque Marie fut venue là où était Jésus, le voyant elle tomba à ses pieds, et lui dit : « Seigneur, si vous aviez été ici, mon frère ne serait pas mort. » Jésus, lorsqu'il la vit pleurer, et les Juifs venus avec elle pleurer aussi, frémit en son esprit et se troubla lui-même. Et il dit : « Où l'avez-vous mis? » — Ils lui dirent : « Seigneur, venez et voyez. » Et Jésus pleura. Les Juifs dirent : « Voyez comme il l'aimait. » Mais quelques-uns d'entre eux dirent : « Lui qui a ouvert les yeux de l'aveugle-né, ne pouvait-il pas faire que celui-ci ne mourût point? » — Jésus frémissant donc

[1] *P.L.*, t. CXXXVII, col. 491-492. — [2] *Ordo Cluniae.*, II, 16, dans Herrgott, *Vetus discipl. monast.*, p. 314. — [3] *Consuetud. Cluniac.*, I, 12; *P. L.*, t. CXLIX, col. 660. — [4] *Discipl. Farfens.*, I, 2, dans Hergott, *op. cit.*, p. 43, *P. L.*, t. CL, col. 1200. — [5] *Decreta*, c. I, IV, *P. L.*, t. CL, col. 462. — [6] *Usus ord. cisterc.*, I, 21; *P. L.*, t. CLXVI, col. 1401. — [7] Cf. Catalani, *Cærem. episcop.*, t. II, p. 270 (II, c. XXIV, n. 6). — [8] *Missale ad usum eccl. Sarum*, ed. Dickinson, 1861, t. I, p. 312; *Missale ad usum Eccles. Eborac.*, édit. Henderson, 1874, t. I, p. 101; *Officium ecclesiasticum abbatum secundum usum Eveshamensis monasterii*, 1893, col. 86-87. — [9] E. Amort, *Vetus discipl. canon.*, t. I, p. 1420, n. 119.

de nouveau en lui-même, vint au sépulcre. C'était une grotte, et une pierre placée était par-dessus. Jésus dit : « Otez la pierre. » — Marthe, la sœur du mort, lui dit : « Seigneur, il sent déjà mauvais; car il y a quatre jours qu'il est là. » — Jésus lui dit : « Ne t'ai-je pas dit que, si tu crois, tu verras la gloire de Dieu? » — Ils enlevèrent donc la pierre. Et Jésus, levant les yeux en haut, dit : « Père, je vous rends grâce de ce que vous m'avez écouté. Pour moi, je savais que vous m'écoutez toujours; mais je parle ainsi à cause du peuple qui m'entoure, afin qu'ils croient que c'est vous qui m'avez envoyé. » Ayant dit cela, il cria d'une voix forte : « Lazare, viens dehors. » Et aussitôt le mort sortit, ayant les pieds et les mains liés de bandes, et le visage enveloppé d'un suaire. Jésus leur dit : « Déliez-le et laissez-le aller [1]. »

Ce récit, que tous les chrétiens dignes de ce nom connaissent, porte la marque du merveilleux écrivain qui nous l'a légué parmi les joyaux littéraires de son évangile. La simplicité du récit, la précision des détails, tel que nous le voyons sur une des plus anciennes représentations de la scène de la résurrection de Lazare, à la catacombe de Priscille [3].

Ce sont les fresques qui ont élaboré le type et c'est à elles qu'il faut revenir. — Lazare figure le fidèle défunt, qui, dans sa tombe, attend la résurrection à l'aide du Christ. Vers le début de notre ère l'inhumation variait beaucoup d'un pays à un autre, mais l'ensevelissement était presque partout, dans le monde gréco-romain, lorsqu'on ne recourait pas à l'incinération, une sorte d'enveloppement du cadavre soit dans des bandelettes, soit dans un suaire, modelant le corps. Même l'enterren ent debout, encore qu'exceptionnel, se rencontre parfois. Avant d'arriver au type devenu classique — classique pour les fidèles — nous voyons que les peintres des catacombes ont tâtonné. A la *Cappella greca*, l'épisode comporte deux scènes, c'est-à-dire deux moments ou deux actions. Dans la première, la momie est placée dans l'édicule; dans la deuxième, Lazare ressuscité rencontre sa sœur

6991. — La résurrection de Lazare. D'après Wilpert, *Fractio panis*, pl. XI.

l'intérêt du drame ont fait de la résurrection de Lazare une source de foi et d'émotion pour les premières générations de fidèles, comme l'événement lui-même décida beaucoup de témoins à croire en Jésus [2]. Cette résurection corporelle, symbole de la résurrection future, était interprétée dans ce sens par les liturgies funéraires et par les fresques catacombales. Mais c'est principalement le symbole qu'on exploite, s'il est permis de s'exprimer ainsi, et le symbole fait rejeter dans l'ombre le fait historique. Or, tout symbolisme est une simplification et toute simplification élimine les détails. Il en est dès lors de la résurrection de Lazare comme de la guérison de l'aveugle-né et de l'entretien avec la Samaritaine, ces bijoux littéraires et psychologiques si parfaits sont réduits à leurs éléments les plus simples : deux adultes et un geste. Pour signifier les miracles du Christ, l'iconographie chrétienne primitive s'avise de lui mettre en main une baguette (voir *Dictionn.*, t. II, col. 69), signe d'une puissance divine (selon les uns), magique (suivant les autres). Le Christ, pour ressusciter Lazare, prend sa baguette comme pour changer l'eau en vin; le geste n'a pu être cherché longtemps, il s'imposait parce qu'il était compris de tous, au premier coup d'œil. Le récit de saint Jean ne dit rien de semblable, et, en ce qui concerne Lazare, il nous apprend qu'il reposait dans une grotte fermée par une pierre. Ceci ne faisait plus du tout l'affaire des peintres des catacombes qui, peut-être, n'avaient vu une grotte naturelle de leur vie; pour eux une tombe c'est un mausolée pareil à tous les mausolées qui s'échelonnent le long des voies impériales, à l'approche des villes, c'est un *heroon* au portail majestueux et monumental (fig. 6991). Le Christ ne paraît pas, peut-être parce qu'on trouve le rapprochement du cadavre et du ressuscité assez démonstratif de ce qui a dû se passer. Dans une fresque de la crypte de la Passion, au cimetière de Prétextat, un peu postérieure à la précédente, la sœur de Lazare est représentée, ainsi que le Christ, mais les deux moments sont ramenés à un seul [4]; en outre, si on compare l'attitude du Christ dans cette scène à celle qui lui est donnée das le panneau immédiatement au-dessous, on peut croire que le geste qu'il devait faire est celui qui accompagne la parole, et non le geste du commandement avec la baguette magique, tel que nous le voyons plus tard. Ici encore nous observons un mouvement très lent vers le type définitif. Un demi-siècle environ après la fresque de Prétextat, nous retrouvons au cimetière de Callixte (fin du IIe siècle) la résurrection de Lazare; le Christ esquisse alors le geste de la parole, mais cette fois, il porte dans sa main gauche la baguette magique dont il ne fait pas usage [5]; quant à Lazare, il est ressuscité et dégagé des bandelettes (voir *Dictionn.*, t. III, col. 70, fig. 1203). C'est vers le même temps, au cimetière de Priscille, dans le cubicule de l'Annonciation, que se rencontre le modèle qui deviendra typique. Lazare enseveli, debout dans l'édicule et le Christ touchant la momie de l'extrémité de la baguette.

Une fois ce type adopté, on lui fera subir diverses modifications : tour à tour, on voit une niche surmontée d'un fronton et précédée de quelques degrés,

[1] Joa., XI, 1-44. — [2] Joa., XI, 45. — [3] Wilpert, *Le pitture delle catacombe romane*, 1903, pl. 39, n. 1. — [4] Wilpert, *Pitture*, pl. 19. — [5] Id., *ibid.*, pl. 46, n. 2.

ou bien une porte précédée de quelques marches, ou encore une petite basilique dont les colonnes de façade supportent un fronton triangulaire et dont la nef est percée de fenêtres. Néanmoins, il y a eu peu de variété et on semble avoir tendu à adopter un modèle uniforme. Même hésitation d'abord en ce qui concerne le personnage du ressuscité. La plus ancienne fresque le montre debout, immobile à quelque distance en avant du monument, dégagé des bandelettes et nu; une autre fresque, au cimetière de Calliste, nous fait voir Lazare s'avançant hors du tombeau; mais on renoncera fort vite à cette représentation qui demande du mouvement pour s'en tenir à une sorte de larve de taille enfantine, pareille à une momie égyptienne ou juive dressée tout debout au seuil du tombeau.

Cette composition reparaît trait pour trait sur les fonds de coupes dorés, sur les verres gravés, sur les

6992. — Résurrection de Lazare.
D'après *Revue biblique*, 1915, pl. III, n. 2.

gemmes, sur les inscriptions, sur les étoffes tissées ou brodées. Ces petits monuments en font moins souvent usage que les sculpteurs de sarcophages. On a pu confondre la résurrection de Lazare et la résurrection du fils de la veuve de Naïn, à l'occasion d'un bas-relief de Foix conservé au musée du Louvre; il eût suffi d'observer que tout est différent dans ces deux scènes : ici, un *heroon* et un cadavre debout, là un cadavre étendu sur le sol ou dans un sarcophage. Un fragment de sarcophage conservé au musée du Latran montre plus de hardiesse. Le Sauveur étend la baguette dans la direction de la momie, debout dans son tombeau, tandis qu'une des sœurs du défunt prie agenouillée; et aux pieds du Seigneur, Lazare ressuscité, dégagé de ses bandelettes funéraires, entièrement nu, et de la même taille que la momie, nous montre le deuxième moment de la scène. Dans les sarcophages, la résurrection de Lazare est fréquemment adoptée et placée de préférence à une des extrémités, parce que l'architecture monumentale du tombeau est d'un heureux effet et termine bien le bas-relief.

Les sculpteurs ne se contentent pas du thème que leur ont livré les peintres des catacombes, ils le développent et ils l'enjolivent de leur mieux. Sur un carcophage d'Arles, le fronton du mausolée est orné de masques de théâtre et l'on distingue, au soubassement, un petit bas-relief : Daniel empoisonnant le dragon des Babyloniens. Sur un très curieux sarcophage de Saragosse portant des graffites qui désignent les personnages, nous voyons une femme agenouillée aux pieds du Christ, la femme est appelée MARTA et le Christ ☧ (voir *Dictionn.*, t. I, fig. 1026). Parfois les deux sœurs sont représentées, mais le plus souvent il ne s'en trouve qu'une seule; cependant sur un sarcophage du Latran, le Sauveur a près de lui les deux sœurs, une agenouillée, une debout et deux disciples. Les disciples reparaissent sur un rebord de cuvette provenant de Laodicée du Lycus. Ici le tombeau est représenté par deux colonnettes corinthiennes qui supportent une archivolte. Lazare debout, enveloppé dans son linceul est entouré de bandelettes comme une momie, tourne la tête à droite vers le Christ, dont le sépare une plante feuillue. Le Christ reparaît deux fois identique sur ce petit monument, une première fois dans la scène de la malédiction du figuier, une deuxième fois dans la résurrection de Lazare (fig. 6992); il tend la main droite et, de sa main gauche, tient une baguette appuyée sur l'épaule. Deux disciples suivent le Maître; le premier vêtu comme lui, imberbe comme lui et dans la même attitude, mais sans baguette, tourne la tête vers son compagnon dont il ne reste que l'avant-bras droit et semble lui montrer le miracle. Sur le sarcophage de Lucq de Béarn (voir *Dictionn.*, au mot Lucq), la scène fait un progrès sensible vers l'expression dramatique : les deux disciples se couvrent le visage pour indiquer l'odeur fétide du cadavre. En outre l'édifice, à l'intérieur duquel se dresse la momie, est recouvert d'un toit plat, qui porte au lieu de fronton, la statue d'un personnage nu, couché, les jambes croisées et qui paraît être Jonas (voir ce nom).

Les ivoires qu'on croirait devoir n'être qu'un département du bas-relief et dans la tradition des sarcophages, font preuve d'indépendance; cependant pour la résurrection de Lazare ils ne nous offrent rien de bien nouveau. La cassette de Brescia (voir ce nom) reproduit sans aucune modification l'image habituelle des catacombes; la momie de Lazare a la tête entièrement découverte, le suaire est rejeté sur les épaules, ainsi qu'un manteau. Sur quelques diptyques et des reliures de livres liturgiques d'époque assez basse, le Christ a échangé la baguette magique contre un sceptre terminé par une croix, tel que nous l'avons vu entre les mains des anges de l'époque byzantine. Sur un ivoire de la collection Trivulce, à Milan, et sur un autre ivoire conservé au British Museum, les portes du Saint-Sépulcre près duquel dorment les gardes, sont ornées de petits reliefs où l'on distingue la résurrection de Lazare.

Dans l'essai de classement que nous donnerons plus loin on trouvera des lampes, une plaque de bronze et d'autres monuments qui ne font qu'ajouter des numéros sans apporter rien de nouveau au sujet.

C'est dans les miniatures qu'il faut chercher le type nouveau, la composition dramatique du miracle. R. Garrucci a montré comment le manuscrit des Évangiles conservé à *Corpus Christi College* de Cambridge, envoyé sans doute par saint Grégoire à saint Augustin de Cantorbéry, reproduisait dans ses miniatures celles d'un manuscrit plus ancien. Ces miniatures sont réunies douze par douze en deux cadres. La résurrection de Lazare y précède immédiatement les scènes de la Passion. La momie de Lazare, qu'un serviteur débarrasse de ses bandelettes, se dresse hors d'un petit édifice que couronne une coupole. Le Christ suivi d'un apôtre fait le geste dans la direction de Lazare dont les deux sœurs sont prosternées aux pieds du Maître, ce qu'explique la double inscription :

IHS LAZARVM SVSCITAVIT
MARIA ET MARTA ROGABANT DNM

La présence des deux sœurs, celle du serviteur qui soutient Lazare, la disposition de la scène dans un paysage accidenté témoignent d'une certaine entente du pittoresque et du dramatique, malgré la gaucherie et la froideur des attitudes.

A la même époque, VI^e^ siècle, l'Évangile de Rossano nous donne une miniature dans laquelle le drame est complet. Le Christ, très majestueux dans sa tunique pourpre et bleue que recouvre un manteau d'or, s'avance, suivi de ses apôtres, vers la tombe de Lazare.

Marthe et Marie se prosternent à ses pieds; il les regarde et les rassure du geste : devant le tombeau creusé dans une colline que surmonte un arbre, Lazare est déjà debout, amaigri, serré dans son suaire et soutenu par un serviteur qui se cache le visage. Deux des assistants se détournent avec des gestes d'épouvante; d'autres, en groupe, observent le Christ et le ressuscité [1] (fig. 6993).

« Le peintre du manuscrit de Cambridge continue la tradition latine, qui remplace par un mausolée le miniature de Cambridge, si l'on en juge par le dessin de Grimaldi [3]. Mais ce qui est plus singulier, c'est que le premier type de composition soit encore reproduit, au XII[e] siècle, par les sculpteurs des portes de bronze. Sur la porte de Bénévent, la momie de Lazare se dresse dans une caisse oblongue, qui semble appuyée à un mur crénelé; sur les portes de Pise et de Monreale, sculptées par Bonannus, le tombeau a deux étages (comme au manuscrit de Cambridge), et même — sur la porte de Pise — plusieurs personnes sont accoudées

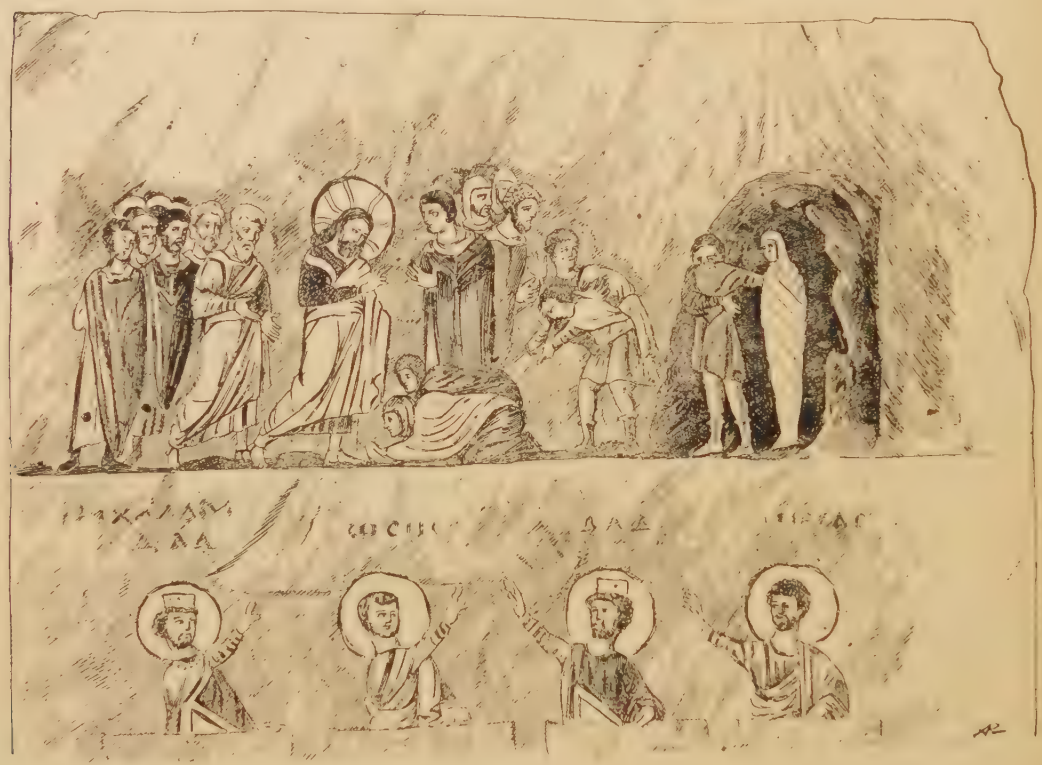

6993. — Jésus ressuscitant Lazare à la prière de Marthe et Marie.
D'après Haseloff, *Codex purpureus Rossanensis*, Leipzig, 1898, pl. 1.

sépulcre creusé dans le roc [2]. La tradition grecque, telle que nous la présente le manuscrit de Rossano, est plus conforme au texte de saint Jean. C'est cependant de la tradition latine que s'inspirent les mosaïques italiennes : à Saint-Apollinaire *Nuovo* de Ravenne, un des petits tableaux de la nef représente encore le miracle de la façon rudimentaire dont le représentaient les fresques; et cette sécheresse paraît bizarre dans la longue suite d'épisodes évangéliques, dont la plupart, notamment les scènes de la Passion, témoignent d'une originalité et d'une noblesse de conception remarquables. Au VIII[e] siècle, parmi les mosaïques de l'oratoire du pape Jean VII (voir ce nom), il y avait une résurrection de Lazare très conforme à la

à l'étage supérieur et se penchent pour assister au miracle. En bas, on voit un sarcophage dont le couvercle est écarté; au geste impérieux du Christ, le mort se soulève, un premier frisson l'agite. Voilà une inspiration que le sculpteur pisan ne doit pas aux miniatures; mais peut-être la doit-il aux sarcophages qui ont exprimé de la sorte, non point Lazare, mais le ressuscité de Naïn.

« La tradition grecque se transmet des manuscrits aux mosaïques et aux fresques du Moyen Age. L'évangile copte de la Bibliothèque nationale de Paris reproduit en l'abrégeant la composition de l'Évangile de Rossano; on la retrouve au XI[e] siècle dans les fines mosaïques byzantines conservées au musée de la cathé-

[1] A. E. G. Haseloff, *Codex purpureus Rossanensis. Die Miniaturen der griechischen Evangelien-Handschrift in Rossano. Nach photographischen Aufnahmen herausgegeb. von H.*, in-4°, Leipzig, 1898, pl. I; A. Venturi, *Storia dell' arte italiana*, in-8°, Milano, 1901, t. I, p. 145, fig. 134. — [2] Le diptyque d'ivoire peint de Brescia, dans Garrucci, t. III, pl. 156, n. 4, offre, au VIII[e] siècle, un curieux souvenir de la tradition primitive : la momie de Lazare se dresse sans appui hors de son sarcophage au seuil d'un mausolée pareil à ceux que représentent les fresques des catacombes; une seule des sœurs de Lazare est agenouillée aux pieds du Christ, derrière lequel se tient un seul disciple, qui se bouche les narines. A droite du tombeau se tient un serviteur, qui s'appuie au couvercle du sarcophage et se bouche également les narines. De l'autre côté paraissent deux pharisiens, dont le premier, vêtu d'une large *penula*, semble faire un geste de colère. — [3] R. Garrucci, *Storia dell' arte cristiana*, t. IV, pl. 280, n. 7.

drale de Florence [1]; à la même époque dans les curieuses fresques de Saint Angelo in Formis, près de Capoue; à la fin du XII^e siècle, dans les mosaïques du dôme de Monreale [2]. La fresque de Giotto, qui sera fidèlement reproduite pendant un siècle et demi, et servira de modèle à un des meilleurs tableaux de Fra Angelico [3], procède directement de la peinture de Sant'Angelo in Formis, c'est-à-dire de la miniature de Rossano [4]. »

II. Essai de classement. — 1. *Fresques.* — **1.** *Cappella greca* au cimetière de Priscille. Deux couches de stuc Début du II^e siècle. L'artiste a fait choix de l'emplacement qui, en forme d'arc, sépare la nef de la *Cappella* (voir ce mot) de l'espace réservé à l'autel. A droite l'édicule contenant la momie un peu inclinée, à gauche un rocher isolé, c'est un effort tenté pour composer la scène d'après les données du texte évangélique, mais cette préoccupation ne durera guère; on ne la retrouve plus désormais; au centre, Lazare

6994. — Jésus ressuscite Lazare. Cimetière de Priscille. D'après Wilpert, *Pitture*, pl. 45, n. 2.

ressuscité et une de ses sœurs qui manifeste sa surprise. Lazare a les bras croisés sur la poitrine et semble garder encore quelque chose de la rigidité et de la couleur cadavériques. Le Christ n'est pas représenté.

Wilpert, *Fractio panis*, 1896, pl. XI; H. Leclercq, *Manuel d'archéol. chrét.*, t. II, fig. 213; ci-dessus, fig. 6991.

2. Paroi gauche de la crypte de la passion dans la catacombe de Prétextat. Deux couches de stuc. Première moitié du II^e siècle. Il reste à peine la moitié inférieure et le type qui s'imposera au III^e siècle est déjà trouvé. L'édicule avec quelques marches d'accès, le Christ et une des sœurs de Lazare, debout.

Wilpert, *Le pitture delle catacombe*, pl. 19.

3. Paroi droite de la Chambre des Sacrements A2, au cimetière de Calliste. Deux couches de stuc. Seconde moitié du II^e siècle. L'original n'existe plus, il est représenté par la copie De Rossi de qui toutes les autres dépendent. Le miracle a eu lieu, Lazare est sorti de l'édicule, le Christ est vêtu du *pallium*. Le parallélisme des scènes figurées dans la chambre A2 et dans la Chambre A 3, permet de croire l'hypothèse de J.-B. De Rossi que la seconde chambre offrait une représentation analogue à celle que nous venons de décrire sur la paroi droite d'où le stuc est tombé.

De Rossi, *Roma sotterranea*, t. II, pl. XV; Garrucci, *Storia*, t. II, pl. 5, n. 5; Wilpert, *Pitture*, p. 286, n. 3.

4. Paroi d'entrée de la Chambre des Sacrements A6, au cimetière de Calliste. Deux couches de stuc. Fin du II^e siècle, Lazare nu, sorti de l'édicule et les jambes écartées. Le Christ en tunique et *pallium* tenant la baguette. L'édicule est bâti en grandes pierres dont on voit la liaison, fronton orné.

De Rossi, *Roma sotterranea*, t. II, pl. XIV; Garrucci, *Storia*, t. II, pl. 9, n. 1; *Dictionn.*, t. II, fig. 1203.

5. Centre de l'arc de la niche du cubicule II au cimetière de Priscille. Deux couches de stuc. Fin du II^e siècle. Le Christ appuyé sur la jambe droite, le visage vu de profil, regardant l'édicule qu'il touche presque avec la baguette; la momie se voit debout dans le cadre de l'édicule dont la paroi gauche présente cinq ou six fenêtres; quelques degrés conduisent à l'entrée. C'est la première fois que nous voyons le type définitif de la résurrection de Lazare (fig. 6994).

Bosio, *Roma sotterranea*, p. 543; Aringhi, *Roma subterranea*, t. II, p. 299; Bottari, *Pitture e sculture*, t. III, pl. CLXXVII; Garrucci, *Storia*, t. II, pl. 76, n. 1; Wilpert, *Pitture*, p. 287, n. 5, pl. 45, n. 2.

6. Voûte du cubicule II au cimetière de Domitille. Deux couches de stuc. Première moitié du III^e siècle. Le Christ appuyé sur la jambe gauche et tirant à lui la jambe droite, touche avec la baguette la momie de Lazare, avec sa main gauche il soulève son *pallium*. Édicule petit et sans escalier.

Bosio, *Roma sotterranea*, p. 239; Aringhi, *Roma subterranea*, p. 547; Bottari, *Scult. e pitt.*, t. II, pl. LXIII; Garrucci, *Storia*, t. II, pl. 25; Wilpert, *Pitture*, pl. 55.

7. Partie gauche de la voûte de l'*arcosolium* dans la crypte de la Madone de la catacombe des Saints-Pierre-et-Marcellin. Première moitié du III^e siècle, la partie supérieure de la fresque est remarquablement conservée, la partie inférieure a souffert. Le Christ porte une abondante chevelure et la tunique serrée à la taille.

Wilpert, *Pitture*, pl. 45, n. 1.

8. Lunette de l'arcosolium principal de la crypte double de la même catacombe. Deux couches de stuc. Première moitié du III^e siècle; paraît être du même artiste que le n. 7; la partie manquante est facile à restituer d'après le n. 7.

Wilpert, *Pitture*, pl. 65, n. 2.

9. Voûte du cubicule I de la même catacombe. Deux couches de stuc. Moitié du III^e siècle. Bosio a vu cette peinture intacte, depuis lors les deux tiers environ de l'enduit se sont détachés et brisés; on n'en a rien retrouvé en 1899 lors des travaux de restauration. La scène, si on en juge par le dessin d'Avanzini, le dessinateur de Bosio, offrait une grande ressemblance avec le n° 5; l'omission de l'escalier peut s'expliquer par l'état de détérioration au XVI^e siècle.

Bosio, *Roma sotterranea*, p. 331; Aringhi, *Roma subterranea*, t. II, p. 59; Bottari, *Sculture e pitture*, t. II, pl. XCVII; Garrucci, *Storia*, t. II, pl. 41, 2; Wilpert, *Pitture*, p. 287, pl. 71, n. 1.

10. Paroi d'entrée de la crypte de Saint-Pierre dans la même catacombe. Deux couches de stuc. Seconde moitié du III^e siècle. Ici l'édicule a disparu; on ne voit que la momie que le Christ touche de la baguette.

Wilpert, *Pitture*, pl. 93.

11. Paroi d'entrée du cubicule VIII de la même catacombe. Deux couches de stuc. Seconde moitié du III^e siècle. Analogue au n° 7 ci-dessus.

A. Bosio, *Roma sotterranea*, p. 359; Aringhi, *Roma*

[1] Mss. coptes, n. 13, fol. 253 v°. — [2] Gravina, *Il duomo di Moureale*, in-fol., 1859, pl. 18 *b*. — [3] Académie des beaux-arts de Florence. — [4] A. Pératé, *La résurrection de Lazare dans l'art chrétien primitif*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1892. *Supplément*, offert à J.-B. De Rossi, p. 271-279.

subterranea, t. II, p. 87; Bottari, *Pitture e sculture*, t. II, pl. III; Garrucci, *Storia*, t. II, pl. 47, n. 2; Wilpert, *Pitture*, pl. 108, n. 2.

12. Sépulture de Marciana dans la catacombe sous la vigne Massimo. Deux couches de stuc. Fin du IIIe siècle. Cette peinture est devenue inabordable par suite d'un éboulement; il existe heureusement une copie de De Rossi, mais la figure du Christ est peu exacte.

De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1873, pl. I-II; Wilpert, *Pitture*, p. 288, n. 12.

13. Paroi gauche du *cubiculum clarum* de la catacombe de Priscille. Deux couches de stuc. Début du IVe siècle. Cette fresque a été gravement détériorée par les graffites des visiteurs, en beaucoup d'endroits le stuc s'est détaché. Le Christ est conservé en partie seulement : les pieds, la main tenant la baguette; le haut de l'édicule et trois fragments de la momie; une sœur de Lazare agenouillée.

Wilpert, *Ein Cyklus christologischer Gemälde*, pl. VII, n. 4; De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1888-1889, pl. VIII; Wilpert, *Pitture*, pl. 123, n. 2.

14. Lunette de l'*arcosolium* gauche du cubicule double des six saints à la catacombe de Domitille. Une couche de stuc. Début du IVe siècle. Malencontreusement une sépulture fut creusée dans la lunette et détruisit la scène presque entière; on voit encore le haut de l'édicule et une petite partie de la chevelure du Christ.

Wilpert, *Pitture*, p. 288, n. 14.

15. Voûte de la crypte de Saint-Miltiade dans la catacombe de Calliste. Deux couches de stuc. Début du IVe siècle. La momie de Lazare a la tête couverte et se trouve dans un édicule que frappe le Christ de sa baguette, au lieu de toucher le cadavre.

De Rossi, *Roma sotterranea*, t. II, pl. XXIV; Garrucci, *Storia*, t. II, pl. 12, n. 2; Wilpert, *Pitture*, pl. 128, n. 1.

16. Partie droite de la voûte de l'*arcosolium* de « Margarità » au cimetière de Calliste. Deux couches de stuc. Première moitié du IVe siècle. La fresque est exécutée sur fond rouge et mal conservée. La figure du Christ est celle qui a le plus souffert; il tient la baguette en main et il est accompagné par deux hommes vêtus de la tunique et du *pallium*, probablement deux apôtres, l'un des deux a presque disparu. Le *pallium* du Christ est timbré de la lettre I.

De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, pl. XV (peu fidèle); Wilpert, *Pitture*, pl. 137, n. 2.

17. Catacombe de Prétextat. Deux couches de stuc. Première moitié du IVe siècle. Il ne reste que la partie inférieure du corps du Christ depuis la poitrine; et la momie pour la partie inférieure également.

Wilpert, *Pitture*, pl. 87, n. 2.

18. Paroi de face de l'*arcosolium* de la Madone à Saint-Calliste. Une couche du stuc. Première moitié du IVe siècle. Le Christ tient la baguette.

De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, pl. VII; Wilpert, *Pitture*, pl. 143, n. 1.

19. Sépulture près de la basilique des Saints-Pierre-et-Marcellin. Deux couches de stuc. Première moitié du IVe siècle. L'édicule est détruit à moitié; nous avons peut-être ici simplement une copie des n. 7 et 8.

Nuovo bull. di arch. crist., 1898, pl. VIII-IX, Wilpert, *Pitture*, pl. 147.

20. Fresque sur le soffite du cubicule XI de la même catacombe. Deux couches de stuc. Première moitié du IVe siècle. L'original a péri, sauf une petite partie; si on en juge par la copie d'Avanzini, cette peinture offrait une certaine ressemblance avec le numéro suivant.

A. Bosio, *Roma sotterranea*, p. 373; Aringhi, *Roma subterranea*, t. II, p. 101; Bottari, *Pitture e sculture*, t. II, pl. CXVIII; Garrucci, *Storia*, t. II, pl. 51, n. 1; Wilpert, *Pitture*, pl. 71, n. 2

21. Lunette de l'*arcosolium* de Balaam dans la même catacombe. Deux couches de stuc. Première moitié du IVe siècle. La scène occupe toute la lunette comme celle du *cubiculum duplex* dont elle semble une réplique, toutes deux dépendant peut-être d'un modèle commun.

A. Bosio, *Roma sotterranea*, p. 393; Aringhi, *Roma subterranea*, t. II, p. 121; Bottari, *Pitture e sculture*, t. II, pl. CXXVIII; Garrucci, *Storia*, t. II, pl. 57, n. 1; Wilpert, *Pitture*, pl. 159, n. 1.

22. Partie droite de la voûte de l'*arcosolium* d'une crypte de la région des agapes dans la même catacombe. Première moitié du IVe siècle.

De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1882, p. 114; Wilpert, *Pitture*, p. 290, n. 22.

23. Partie gauche de la voûte de l'*arcosolium* voisin du cubicule X de la catacombe des Saints-Pierre-et-

6995. — Résurrection de Lazare. Catacombe de Domitille. D'après Wilpert, *Pitture*, pl. 190.

Marcellin. Deux couches de stuc. Première moitié du IVe siècle. Entre le Christ et l'édicule en pierres de taille, on voit une sorte d'arbuste.

A. Bosio, *Roma sotterranea*, p. 395; Aringhi, *Roma subterranea*, t. II, p. 123; Bottari, *Pitture e sculture*, t. II, pl. CXXIX; Garrucci, *Storia*, t. II, pl. 57, n. 2; Wilpert, *Pitture*, pl. 166, n. 1.

24. Partie droite de la voûte d'un *arcosolium* de la catacombe de Thrason. Une couche de stuc. Première moitié du IVe siècle.

Séroux d'Agincourt, *Hist. de la décadence de l'art*, t. VI, pl. VII, 2; Wilpert, *Pitture*, pl. 164, n. 2.

25. Peinture du soffite du cubicule I au *cœmeterium majus*. Deux couches de stuc. Première moitié du IVe siècle.

A. Bosio, *Roma sotterranea*, p. 445; Aringhi, *Roma subterranea*, t. II, p. 183; Bottari, *Pitture e sculture*, t. III, pl. CXL; Garrucci, *Storia*, t. II, pl. 61; Wilpert, *Pitture*, pl. 168.

26. Partie droite de la voûte de l'*arcosolium* des deux petites orantes à la catacombe de Domitille. Une couche de stuc. Moitié du IVe siècle. Peinture exécutée sur fond jaune; le Christ offre une belle figure juvénile, il est vêtu de la tunique talaire et du pallium (fig. 6995).

Wilpert, *Pitture*, pl. 190.

27. Partie droite de la voûte de l'*arcosolium* de front des deux petites orantes. Une couche de stuc. Moitié du IVe siècle. L'auteur de cette peinture est

de la même école que celui qui a exécuté le précédent numéro.

Wilpert, *Pitture*, pl. 192.

28. Partie droite de la voûte de l'*arcosolium*, même catacombe. Une couche de stuc. Moitié du IVe siècle.

Wilpert, *Pitture*, pl. 198.

29. Voûte du cubicule IV au *cœmeterium majus*. Une couche de stuc. Moitié du IVe siècle. Édicule sans escalier.

A. Bosio, *Roma sotterranea*, p. 467; Aringhi, *Roma subterranea*, t. II, p. 205; Bottari, *Sculture e pitture*, t. III, pl. CLI; Garrucci, *Storia*, t. II, pl. 65; Wilpert, *Pitture*, p. 291, n. 29.

30. Paroi de face de l'*arcosolium* de la vendeuse d'herbes au cimetière de Calliste. Une couche de stuc. Moitié du IVe siècle; il ne reste que la paroi de l'édicule. De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, pl. XIII, p. 79; Wilpert, *Pitture*, pl. 143, n. 2.

31. Sépulture de GRATA dans la catacombe sous la vigne Massimo. Deux couches de stuc. Moitié du IVe siècle. L'édicule a ses deux portes ouvertes.

L. Perret, *Catacombes de Rome*, t. III, pl. VII; Garrucci, *Storia*, t. II, pl. 69, n. 2; Wilpert, *Pitture*, pl. 62, n. 1.

32. Paroi du fond du cubicule avec le médaillon nimbé du Christ dans la catacombe de Sainte-Sotère. Deux couches de stuc. Moitié du IVe siècle. L'édicule n'a pas de fronton, le Christ ne tient pas la baguette.

Wilpert, *Pitture*, p. 291, n. 32.

33. Partie droite de la niche du sarcophage de Diogène dans la catacombe de Domitille. Une couche de stuc. Date des environs de l'année 348.

Séroux d'Agincourt, *Histoire*, t. VI, pl. IX, 7; Wilpert, *Pitture*, p. 157, fig. 11; p. 292, n. 33.

34. Sépulture avec la scène de l'Épiphanie dans la catacombe sous la vigne Massimo. Une couche de stuc. Moitié du IVe siècle. Le sommet du fronton de l'édicule est orné d'un antefixe. La momie a la tête couverte.

Garrucci, *Storia*, t. II, pl. 73, n. 2; Wilpert, *Pitture*, pl. 212.

35. Sépulture de la scène d'introduction dans le paradis près de l'escalier principal au cimetière de Domitille. Une couche de stuc. Seconde moitié du IVe siècle. L'édicule est pourvu d'une fenêtre.

Wilpert, *Pitture*, pl. 219, n. 2.

36. Paroi gauche du cubicule des canards au *cœmeterium majus*. Une couche de stuc. Seconde moitié du IVe siècle.

Wilpert, *Pitture*, p. 292, n. 36.

37. Paroi droite du cubicule de Suzanne, au *cœmeterium majus*. Une couche de stuc. Seconde moitié du IVe siècle.

Wilpert, *Pitture*, p. 292, n. 37.

38. Paroi droite du cubicule IV au cimetière de Domitille. Une couche de stuc. Première moitié du IVe siècle.

Wilpert, *Pitture*, p. 292, n. 38.

39. Partie droite de la voûte de l'*arcosolium* 28 de la même catacombe. Une couche de stuc. Seconde moitié du IVe siècle.

A. Bosio, *Roma sotterranea*, p. 267; Aringhi, *Roma subterranea*, t. I, p. 575; Bottari, *Pitture e sculture*, t. II, pl. LXXVII; Garrucci, *Storia*, t. II, pl. 33, n. 2; Wilpert, *Pitture*, pl. 228, n. 4

40. Paroi de face de l'*arcosolium* de Noé, non loin de la crypte des Six-Saints dans la catacombe de Domitille. Seconde moitié du IVe siècle.

Wilpert, *Pitture*, pl. 227.

41. Paroi droite de la crypte des Mages dans la même catacombe. Une couche de stuc. Seconde moitié du IVe siècle.

De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1879, pl. I-II; Wilpert, *Pitture*, pl. 231, n. 2.

42. Lucernaire du cubicule XIII de la catacombe des Saint-Pierre-et-Marcellin. Deux couches de stuc. Seconde moitié du IVe siècle.

A. Bosio, *Roma sotterranea*, p. 383; Aringhi, *Roma subterranea*, t. II, p. 109; Bottari, *Pitture e sculture*, t. II, pl. CXXII; Garrucci, *Storia*, t. II, pl. 53, n. 1; Wilpert, *Pitture*, pl. 232, n. 2.

43. Lunette de l'*arcosolium* des Mages avec l'étoile, au *cœmeterium majus*. Une couche de stuc. Seconde moitié du IVe siècle.

Garrucci, *Storia*, t. II, pl. 67, n. 2; Wilpert, *Pitture*, pl. 222, n. 3.

44. Partie centrale de l'*arcosolium* avec la scène du jugement au cimetière de Saint-Hermès. Une couche de stuc. Seconde moitié du IVe siècle.

A. Bosio, *Roma sotterranea*, p. 565; Aringhi, *Roma subterranea*, t. II, p. 329; Bottari, *Pitture e sculture*, t. III, pl. CLXXXVI; Garrucci, *Storia*, t. II, pl. 82, n. 2; Wilpert, *Pitture*, pl. 240, n. 2.

45. Partie droite de la voûte de l'*arcosolium dell'ossesso*, dans la même catacombe. Une couche de stuc. Seconde moitié du IVe siècle.

A. Bosio, *Roma sotterranea*, p. 567; Aringhi, *Roma subterranea*, t. II, p. 331; Bottari, *Pitture e sculture*, t. III, pl. CLXXXVII; Garrucci, *Storia*, pl. 83, n. 2; Wilpert, *Pitture*, p. 291, n. 45.

46. Sépulture peinte en rouge dans la région de Gaïus au cimetière de Calliste. Une couche de stuc. Seconde moitié du IVe siècle. A côté du Christ on voit une sœur de Lazare.

Wilpert, *Pitture*, pl. 222, n. 2.

47. Voûte de l'*arcosolium* avec le sacrifice d'Isaac, même région. Une couche de stuc. Seconde moitié du IVe siècle.

De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, pl. VIII, n. 1, p. 78; Wilpert, *Pitture*, pl. 234, n. 1.

48. Paroi de face de l'*arcosolium* 15 au cimetière de Domitille. Une couche de stuc. Seconde moitié du IVe siècle.

Wilpert, *Madonnenbilder aus den Katakomben*, dans *Römische Quartalschrift*, 1889, pl. VI; *Pitture*, pl. 239.

49. Paroi de face de l'*arcosolium* rouge dans la même catacombe. Une couche de stuc. Seconde moitié du IVe siècle.

Wilpert, *Pitture*, pl. 248.

50. Paroi droite de l'entrée de la crypte avec la scène d'introduction de sainte Priscille. Deux couches de stuc. Seconde moitié du IVe siècle. C'est le seul exemple connu dans les catacombes du Christ nimbé faisant un miracle.

Wilpert, *Pitture*, pl. 250, n. 1.

51. Voûte d'un cubicule de l'hypogée dans le voisinage du tombeau des Scipions. IVe siècle. Perdue.

De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1886, pl. II, n. 7.

52. Voûte d'un cubicule d'hypogée détruit sur la voie Latine IVe siècle.

A. Bosio, *Roma sotterranea*, p. 307; Aringhi, *Roma subterranea*, t. II, p. 25; Bottari, *Pitture e sculture*, t. II, pl. XCIII; Garrucci, *Storia*, t. II, pl. 40, n. 1; Wilpert, *Pitture*, p. 295, n. 52.

53. *Arcosolium* du *sacellum primum* de la catacombe détruite des *Jordani*, IVe siècle.

Wilpert, *Alte Kopien*, pl. I, 1; A. Bosio, *Roma sotterranea*, p. 515; Aringhi, *Roma subterranea*, t. II, p. 269; Bottari, *Pitture e sculture*, t. III, pl. CLXIV; Garrucci, *Storia*, pl. 70, n. 1; Wilpert, *Pitture*, p. 295, n. 53; E. Josi, *Il cœmeterium Jordanorum sulla via Salaria nova*, dans *Studi romani*, 1922, t. III, p. 49-70.

2. *Mosaïques.* — **54.** Fragment de mosaïque décorant la voûte d'un *arcosolium* dans la catacombe de Saint-Hermès. IVe siècle. Ce monument a été figuré et décrit dans le *Dictionn.*, t. VI, col. 2332-2334, fig. 5696. Le Christ, jeune, imberbe, lève la main dans

la direction de Lazare; une femme agenouillée aux pieds du Sauveur.

P. Marchi, *Monumenti delle arti cristiane primitive*, 1844, pl. XLVII; L. Perret, *Les catacombes de Rome*, t. III, pl. XXXVI; Garrucci, *Storia*, t. IV, pl. 204, n. 1; E. Müntz, *La mosaïque chrétienne pendant les premiers siècles*, dans *Mémoires de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1891, p. 294, 309, 311, 313; Lefort, *Étude sur les monuments primitifs de la peinture chrétienne*, in-12, Paris, 1885, p. 91-92; De Rossi, *Arcosolium du cimetière de Saint-Hermès*, dans *Musaici cristiani*, in-fol., Roma, 1899 (non paginé), *Dictionn.*, t. IV, fig. 3584; t. VI, fig. 5696.

55. Ravenne, Saint-Apollinaire *Nuovo*. Le Christ ressuscitant Lazare.

3. *Sarcophages.* — **56.** Rome. Villa Doria Panfili, sous l'arc de l'entrée. Fragments de la partie antérieure d'un sarcophage. A droite, Jésus ressuscite Lazare qui était placé dans l'édicule habituel (Lazare a été brisé); on ne voit ni assistants ni la sœur de Lazare. Guérison d'aveugle. Partie inférieure de deux corps appartenant à une scène méconnaissable. Ensuite très mutilées, deux scènes où l'on peut reconnaître Moïse arrêté par deux Juifs et Moïse frappant le rocher. Travail grossier, fin du IV^e^ siècle.

R. Grousset, *Étude sur l'histoire des sarcophages chrétiens, Catalogue des sarcophages chrétiens de Rome qui ne se trouvent point au Musée du Latran*, in-8°, Paris, 1885, p. 74, n. 79.

57. Rome, anc. coll. A. de Waal. Partie antérieure d'un sarcophage. A droite, le sacrifice d'Abraham. Debout tourné vers la droite et retournant la tête vers la main divine. Isaac, très mutilé, à genoux devant son père; à un plan supérieur, le bélier. Jésus guérissant le paralytique (la main de Jésus et la tête du paralytique manquent), tête d'assistant au fond en relief plus faible. — Miracle de Cana (la main et la baguette du Christ sont brisées), un apôtre fait le geste d'acclamation. Reniement de saint Pierre. — Le Christ remettant à Adam une gerbe, à Ève un chevreau. Jésus multiplie les pains, six corbeilles à terre. Trois personnages appartenant à une scène incomplète, tournés vers la gauche. Le troisième semble être, à en juger par l'attitude, Jésus ressuscitant Lazare. Emploi du trépan. Les têtes sont grossièrement exécutées. IV^e^ siècle. Provient de la via Flaminia, à peu de distance de la porte du Peuple.

R. Grousset, *op. cit.*, p. 81-82, n. 96.

58. Rome, Musée du Capitole, *stanza del sarcofago*. Partie antérieure d'un sarcophage d'enfant, que nous décrivons en détail en parlant de Suzanne (voir ce nom). A gauche, personnage debout, imberbe, vêtu du *pallium*, tenant dans la main gauche le *volumen* et ramenant la main droite sur la poitrine. A terre, à sa gauche, un *scrinium*. Résurrection de Lazare. Le Christ, entouré de deux assistants, touche de sa baguette la momie de Lazare, debout dans l'édicule. *Imago clypeata* d'un enfant. Daniel lisant l'acte d'accusation contre Suzanne.

R. Grousset, *op. cit.*, p. 86-87, n. 112.

59. Rome, Musée du Latran. Sarcophage dit de *Juno pronuba* (voir ce nom); en haut à droite, Christ très mutilé, édicule dont il ne reste que le tympan, un chapiteau. Lazare a disparu, Marthe ou Marie agenouillées. IV^e^ siècle (voir *Dictionn.*, t. VIII, fig. 6419).

Garrucci, *Storia*, t. V, pl. 361, n. 1; Schreiber, *Die antike Bildwerke der villa Ludovisi*, n. 154; R. Grousset, *op. cit.*, n. 92; Marucchi, *I monumenti del museo Pio-Laterano*, pl. III, n. 3, p. 10.

60. Rome, Musée du Latran. Sarcophage, registre supérieur, à gauche, Jésus devant l'édicule vide, une femme lui baise la main, IV^e^ siècle; la momie de Lazare paraît n'avoir pas été figurée. IV^e^ siècle.

Bosio, *Roma sotterranea*, p. 155; Aringhi, *Roma subterranea*, t. I, p. 423; Garrucci, *Storia*, pl. 358, n. 3; Ficker, *Die altchristlichen Bildwerke im christlichen Museum des Laterans*, in-8°, Leipzig, 1890, n. 55; Marucchi, *I monumenti*, pl. VI, n. 4, p. 11.

61. Rome, Musée du Latran. Sarcophage offrant un cycle théologique (voir *Dictionn.*, t. III, au mot CRÉATION), registre supérieur, à droite, Jésus touchant de sa baguette la momie de Lazare, une femme agenouillée, édicule à fronton et antefixes.

Ficker, *op. cit.*, n. 104; Garrucci, *Storia*, pl. 365, n. 2; Marruchi, *I monumenti*, pl. XIV, n. 3, p. 13-14. *Dictionn.*, t. III, col. 3020, fig. 3342; t. VIII, fig. 6858.

62. Rome, Musée du Latran. Sarcophage. Jésus ressuscitant Lazare qu'il touche de la baguette, sa main gauche tient le *volumen;* femme agenouillée, IV^e^ siècle.

Bosio, *Roma sotterranea*, p. 91, n. 2; Aringhi, *Roma subterranea*, t. I, p. 322, 323, n. 2; Bottari, *Pitture e sculture*, t. I, pl. XXVI, n. 2, p. 146; Garrucci, *Storia*, pl. 359, n. 2; Ficker, *op. cit.*, n. 108; Marucchi, *I monumenti*, pl. XV, n. 2, p. 14.

63. Rome, Musée du Latran. Fragment de sarcophage. Le Christ étend la baguette vers Lazare qui reparaît tout nu, à côté du Sauveur, une femme agenouillée, IV^e^ siècle (voir ci-dessus, fig. 6805).

Garrucci, *Storia*, t. V, append., n. 29, p. 160; Ficker, *op. cit.*, n. 115; Marucchi, *I monumenti*, pl. XVII, n. 1; p. 15.

64. Rome, Musée du Latran. Sarcophage principalement consacré à Jonas (voir ce nom, n° 70, col. 2598). Registre supérieur, à gauche, le Christ accompagné de trois disciples ressuscite Lazare, une femme agenouillée, IV^e^-V^e^ siècle.

Bosio, *Roma sotterranea*, p. 103; Aringhi, *Roma subterranea*, t. I, p. 334, 335; Bottari, *Pitture e sculture*, t. I, pl. XLII, p. 186-193; Garrucci, *Storia*, pl. 307, n. 1; Ficker, *op. cit.*, n. 119; Marucchi, *I monumenti*, pl. XVIII, n. 1, p. 15; *Dictionn.*, t. I, fig. 908.

65. Rome, Musée du Latran. Sarcophage. Le Christ, sans apôtres avec lui, touche Lazare de la baguette. La momie est debout sous un édicule à quatre colonnes portant un fronton à antefixes; une femme agenouillée, IV^e^-V^e^ siècle (fig. 6872).

Garrucci, *Storia*, pl. 385, n. 2; Ficker, n. 126; Marucchi, *I monumenti*, pl. XIX, n. 4, p. 16.

66. Rome, Musée du Latran. Sarcophage. Le Christ touche de sa baguette la momie de Lazare debout sous l'édicule, deux apôtres et une femme agenouillée, IV^e^-V^e^ siècle.

Garrucci, *Storia*, pl. 313, n. 2; Ficker, *op. cit.*, n. 146; Marucchi, *I monumenti*, pl. XXII, n. 1; p. 17.

67. Rome, Musée du Latran. Sarcophage. Le Christ debout touche avec la baguette la momie de Lazare, édicule orné, pourvu d'escaliers, vu de côté, femme agenouillée, IV-V^e^ siècle.

Bosio, *Roma sotterranea*, p. 287; Aringhi, *Roma subterranea*, t. I, p. 615; Bottari, *Pitture e sculture*, t. II, pl. LXXXV; Garrucci, *Storia*, pl. 380, n. 4; Ficker, *op. cit.*, p. 148; Marucchi, *I monumenti*, pl. XXII, n. 3, p. 18.

68. Rome, Musée du Latran. Sarcophage. Jésus tient de la main gauche le *volumen* et touche de la baguette l'édicule où se trouve Lazare; une femme agenouillée.

Garrucci, *Mus. Later.*, pl. LI, n. 1-3; *Storia*, pl. 382, n. 2-4; Ficker, *op. cit.*, n. 161; Marucchi, *op. cit.*, pl. XXVI, n. 1; p. 20.

69. Rome, Musée du Latran. Sarcophage. Le Christ, un pied posé sur une des marches de l'édicule, touche Lazare de sa baguette (*Dictionn.*, t. II, fig. 1487).

Bosio, *Roma sotterranea*, p. 423, n. 1; Aringhi, *Roma subterranea*, t. II, p. 159, n. 1; Bottari, *Pitture e sculture*, t. III, pl. CXXXIII, 1, p. 21; Garrucci, *Storia*,

pl. 348, n. 1; Ficker, *op. cit.*, n. 162; Marucchi, *op. cit.*, pl. XXVI, n. 2, p. 20.

70. Rome, Musée du Latran. Le Sauveur touchant la momie debout dans l'édicule, un apôtre, Ve siècle (fig. 6996).

Garrucci, *Storia*, pl. 400, n. 7; Ficker, n. 166; Marucchi, *I monumenti*, pl. XXVII, n. 3, p. 21.

71. Rome, Musée du Latran. Le Christ touche de sa baguette l'édicule sous lequel se voit la momie de Lazare; femme agenouillée, IVe siècle.

6996. — Sarcophage du musée du Latran. D'après Marucchi, *I monumenti*, pl. XXVII, n. 3.

Bosio, *Roma sotterranea*, p. 411, n. 1; Aringhi, *Roma subterranea*, t. II, n. 143, n. 1; Bottari, *Pitture e sculture*, t. III, pl. CXXXI, 1; Garrucci, *Storia*, pl. 384, n. 6; Ficker, n. 176; Marucchi, *I monumenti*, pl. XXX, n. 1, p. 22-23.

72. Rome, Musée du Latran. Le Christ ressuscite Lazare placé sous l'édicule, le bras de Jésus est brisé, mais il est peu probable qu'il fit usage de la baguette. Lazare est drapé dans un suaire aux plis amples. Ve siècle.

6997. — Sarcophage du Vatican transporté au Latran. D'après Marucchi, *op. cit.*, p. 30.

Bosio, *Roma sotterranea*, p. 285; Aringhi, *Roma subterranea*, t. I, p. 619; Bottari, *Pitture e sculture*, t. II, pl. LXXXIV, p. 82-86; Garrucci, *Storia*, pl. 367, n. 3; Ficker, *op. cit.*, n. 178; Marucchi, *op. cit.*, pl. XXX, n. 4, p. 23.

73. Rome, Musée du Latran. Le Christ ressuscite Lazare, la momie est appuyée de travers dans l'édicule; aux pieds du Sauveur une femme agenouillée et nous retrouvons, comme au n° 63, Lazare ressuscité et tout nu. Ve siècle.

Bosio, *Roma sotterranea*, p. 293; Aringhi, *Roma subterranea*, t. I, p. 621; Bottari, *Pitture e sculture*, t. II, pl. LXXXVIII, p. 99, 100; Garrucci, *Storia*, pl. 313, n. 4; Ficker, n. 186; Marruchi, *I monumenti*, pl. XXXIII, n. 3, p. 25.

74. Rome. Musée du Latran. Le Christ jeune, imberbe, touche Lazare debout sous l'édicule, une femme agenouillée.

Bosio, *Roma sotterranea*, p. 159; Aringhi, *Roma subterranea*, t. I, p. 427; Bottari, *Pitture e sculture*, t. II, pl. LI, p. 9-11; Garrucci, *Storia*, p. 372, n. 3; Ficker, *op. cit.*, n. 193; Marucchi, *I monumenti*, pl. XXXV, n. 1, p. 25.

75. Rome, Musée du Latran. Sarcophage apporté des jardins du Vatican où il servit longtemps de fontaine. Long. 1 m. 88, larg. 0 m. 67, haut. 0 m. 71; au centre une orante entre deux saints introducteurs; à gauche résurrection de Lazare, à droite Moïse frappant le rocher (fig. 6997).

O. Marucchi, *Breve nota sopra un sarcofago cris-*

tiano teste riconosciuto nel giardino Vaticano, dans *Nuovo bull. di archeol. crist.*, 1910, p. 14; 5, pl. I; cf. *ibid.*, p. 263; ce serait le sarcophage cité par Cardinali, *Memorie romane di antichità*, Roma, 1825, t. II, p. 305; Garrucci, *Storia*, appendice, n. 59; E. Becker, n. 59; E. Becker, *Das Quellwunder des Moses*, Strasbourg, 1909, p. 46, n. 130; Marucchi, *I monumenti*, p. 30.

76. Rome. Église Saint-Pierre-ès-Liens. Sarcophage dit « des Macchabées » (voir *Dictionn.*, t. III, col. 12, fig. 2382).

77. Ravenne. Sarcophage au Musée national. Le

6998. — Sarcophage du musée national de Ravenne. D'après Venturi, *Storia dell'arte italiana*, t. I, p. 208.

Christ porte le nimbe orné du chrisme avec A et ω (fig. 6998).

Diehl, *Ravenne*, 1903, p. 39; Venturi, *Storia dell'arte italiana*, 1901, t. I, p. 208.

78. Arles. Sarcophage. Le Christ ressuscite Lazare, debout dans un édicule, sur le côté duquel se voit un petit bas-relief qui représente Daniel empoisonnant le dragon des Babyloniens. Par une exception à une règle presque générale, dont l'application se retrouve dans cette scène, même pour le défunt, et pour l'aveugle dans le tableau suivant, les sœurs de Lazare sont d'une taille égale à celle du Sauveur et du disciple qui l'accompagne.

Le P. Dumont, dans Lalauzière, *Abrégé chronologique de l'histoire d'Arles*, pl. XXIV; Millin de Grandmaison, *Voyage dans les départements du Midi de la France*, in-8°, Paris, 1811, t. III, p. 583, pl. LXVI, n. 8; Jacquemin, *Guide du voyageur dans Arles*, p. 289; Clair, *Antiquités d'Arles*, p. 250; Estrangin, *Description d'Arles*, p. 375; E. Le Blant, *Étude sur les sarcophages chrétiens antiques de la ville d'Arles*, in-fol., Paris, 1878, p. 13, n. 9, pl. VII; *Dictionn.*, t. V, col. 2452, fig. 4701.

79. Clermont-Ferrand. Sarcophage servant de maître-autel dans la chapelle des Carmes déchaux. Le Christ ressuscite Lazare, momie minuscule, en le touchant de la main; une sœur de Lazare est à côté du Sauveur (voir *Dictionn.*, t. III, fig. 3039, col. 1933 et note 1).

Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, pl. XVIII, n. 1, p. 67 (pour la bibliographie, cf. *Dictionn.*, t. III, col. 1933 note 1).

80. Cahors. Sarcophage qui aurait contenu jadis les restes de saint Didier de Cahors. La première scène à gauche nous montre la résurrection de Lazare debout dans un édicule dont le fronton se termine, comme tant de couvercles de sarcophages par deux masques de théâtre; sur la base du monument, un berger appuyé sur son bâton. Le Christ figuré sans baguette lève la main droite; une femme agenouillée.

Bulletin monumental, 1868, p. 140; De Laurière, dans *Bulletin monumental*, 1876, p. 59; De Fontenilles, *ibid.*, p. 562; Garrucci, *Storia*, t. V, pl. 380, n. 2, p. 118; Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 71, pl. XX, n. 1; *Dictionn.*, t. II, col. 1549, fig. 1832.

81. Auch. Sarcophage; à gauche, la résurrection de Lazare, une des sœurs se prosterne aux pieds de Jésus, un des assistants se bouche les narines.

Du Mège, *Description du musée des antiques de Toulouse*, n. 443; Roschach, *Musée de Toulouse*, n. 811; Garrucci, *Storia*, t. V, pl. 312, p. 25; Le Blant, *Sarcophages de la Gaule*, p. 96, n. 115, pl. XXV, n. 1; *Dictionn.*, t. V, col. 2481, fig. 4718.

82. Le Mas-d'Aire. Sarcophage, résurrection de Lazare (voir *Dictionn.*, au mot LE MAS-D'AIRE, t. II, col. 356, fig. 1292).

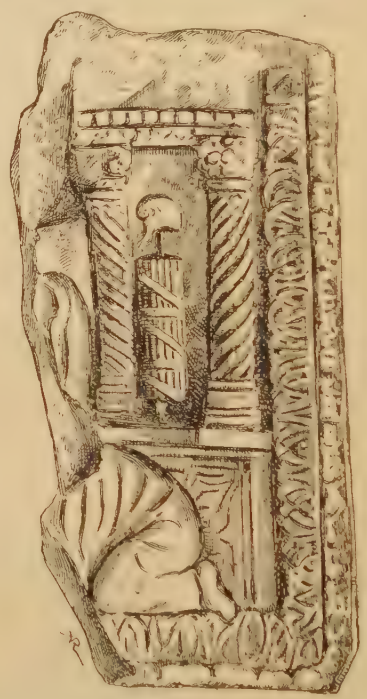

6999. — Fragment déformé de l'angle du sarcophage D'après *Rivista di archeologia*, 1927, fig. 24.

83. Lucq-de-Béarn. Sarcophage, résurrection de Lazare (voir *Dictionn.*, t. V, col. 2446, n. 7, fig. 4696).

84. Saragosse. Sarcophage de Santa Engracia (voir *Dictionn.*, t. I, fig. 1026).

85. Tarascon. Sarcophage, résurrection de Lazare (voir *Dictionn.*, t. II, col. 1807, fig. 1986).

86-87. On conserve à Rome, à l'*Accademia Americana*, encastré dans le mur de la cour, à gauche de l'entrée, un fragment de sarcophage qui a fait partie de l'angle droit d'une cuve de pierre, et où on voit encore les deux tiers d'une représentation de la résurrection de Lazare. Mais, ainsi qu'on pourra s'en assurer par les fig. 6999-7000, un sculpteur changea la signification du symbole et remplaça la momie de Lazare sous l'édicule par un faisceau surmonté du bonnet phrygien. La bordure reçut une riche décoration et Marie, prosternée aux pieds du Sauveur, fut épargnée. Cette transformation aura été faite probablement vers 1795 ou 1796.

G. Wilpert, *Restauro di sculture cristiane antiche e antichita moderne*, 4. *Frammento di sarcophago nell'Accademia Americana*, dans *Rivista di archeologia cirstiana*, 1927, t. IV, p. 88, fig. 24-26.

4. *Bas-relief.* — **88.** Au musée ottoman de Constantinople, un fragment qui semble appartenir à l'art d'Asie Mineure. A gauche, le Christ semble s'approcher de l'édicule vers lequel il étend la main comme pour toucher Lazare. De l'édicule on ne voit que deux

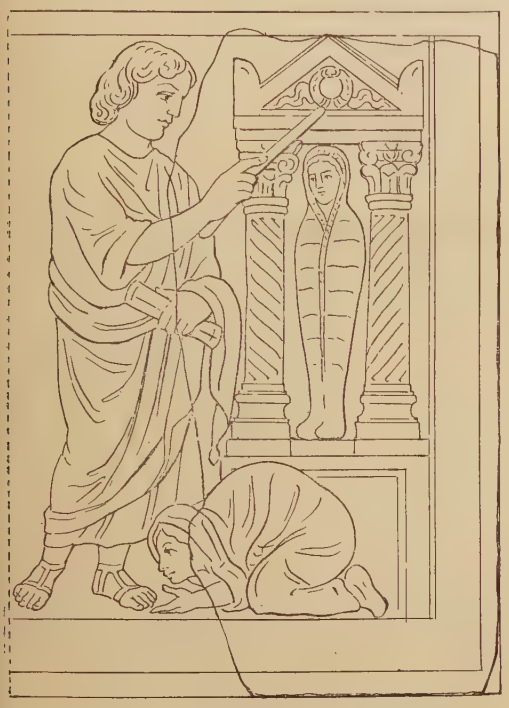

7000. — Fragment dans son état primitif.
Rivista di archeologia, 1927, fig. 23.

piliers surmontés de chapiteaux qui soutenaient certainement un fronton; entre les piliers la momie dont le visage est découvert (fig. 7001).

A. Muñoz, *Sculture bizantine*, dans *Nuovo bullett. di archeol. crist.*, 1903, p. 113, fig. 2.

89. Au musée de Constantinople, fragment de cuvette en marbre provenant de Laodicée de Lycus (voir ci-dessus, fig. 6952).

G. Mendel, *Catalogue du musée de Constantinople*, t. II, p. 433; E. Michon, dans *Revue biblique*, 1915, pl. III, n. 2, p. 537.

5. *Argent.* — **90.** A Trèves, plaque de serrure de cercueil (voir *Dictionn.*, t. II, col. 3294-3295, fig. 2371).

E. Le Blant, *Nouv. recueil des inscrip. chrét. de la Gaule*, p. 49.

91. Au Musée du Louvre, châsse de Brivio (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1116, fig. 2695).

Ph. Lauer, *La capsella de Brivio*, dans *Fondation Eugène Piot, Monuments et mémoires*, 1906, t. XIII, p. 229-240, pl. XIX.

6. *Or.* — **92.** A Iconium (voir ce mot), plaquette d'or estampée, aujourd'hui au musée ottoman de Tchinily-Kiosk, registre inférieur; résurrection de Lazare (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1818-1819, fig. 4851).

Sorlin Dorigny, dans le *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1883, t. XLIV, p. 128; J. Strzygowski, *Das Etschmiadzin Evangeliar*, dans *Byzantinische Denkmäler*, in-4°, Wien, 1891, pl. VII.

93. Anneau (d'or?) de l'ancien cabinet Fortnum (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2206, fig. 738).

De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1881, p. 113.

7. *Plomb.* — **94.** A Akhmîm (Égypte) une statuette en plomb représente la momie de Lazare. Le corps entier est saisi depuis les épaules jusqu'aux pieds, qu'on ne voit pas, dans une sorte de gaine sur laquelle des stries placées à égale distance ont la prétention de figurer les bandelettes; la tête est entièrement dégagée, ainsi que les bras, les mains semblent tenir une pyxide surmontée d'une croix. La momie repose sur un socle carré; à première vue on croirait un cachet (fig. 7002). Ce type est d'autant plus intéressant là où il a été rencontré, qu'on sait la quantité innombrable de statuettes retrouvées dans les tombes égyptiennes et qui portent le nom de « doubles ». Dans une tombe chrétienne on a remplacé cette espèce de figure de l'âme du défunt par le symbole historique de sa résurrection .

R. Förrer, *Die fruhchristlichen Alterthümer aus dem Gräberfelde von Achmîn-Panopolis*, in-4°, Strasbourg, 1893, pl. XIII, fig. 19; *Dictionn.*, t. I, col. 1051, fig. 260.

8. *Verres.* — **95.** Coupe de Sambuca Zabut (Sicile) (voir *Dictionn.*, t. III, col. 3008, fig. 3335).

E. Le Blant, *Note sur une coupe de verre grave découverte en Sicile*, dans *Mélang. d'archéol. et d'hist.*, 1888, t. VIII, p. 213-214, pl. IV.

96. Coupe de Podgoritza (Herzegovine). Le Christ ressuscite Lazare, légende : DOMNVS LAIARVM (*ressuscitat*) (voir *Dictionn.*, t. III, col. 3010, fig. 3336).

7001. — Fragment de sarcophage du musée de Constantinople.
D'après *Nuovo bullet.*, 1903, p. 113, fig. 2.

E. Le Blant, *Étude sur les sarcophages chrétiens de la ville d'Arles*, 1878, pl. XXXV.

97. Coupe de Vermand, au musée de Saint-Quentin (voir *Dictionn.*, t. III, col. 3007, fig. 3334).

Duchesne, *Plat en verre représentant la résurrection de Lazare*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1886, p. 283-285; J. Pilloy, *Études sur d'anciens lieux de sépulture de l'Aisne*, Saint-Quentin , 1891, t. II; Eck, *Le cimetière gallo-romain de Vermand*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1887, p. 194-195.

98-103. Fonds de coupes. Cinq numéros différents (voir *Dictionn.*, t. V, col. 1381, n. 96-100. Trois numéros différents, tombe et momie, *ibid.*, t. V, col. 1831, n. 101-103. Marie, sœur de Lazare, trois numéros différents, *ibid.*, t. V, col. 1382, n. 104-106.

Garucci, *Storia*, pl. CLXXVII, 6, 7, 8; pl. CLXXXVIII, 3, 4, 5; pl. CLXXVII, 9; CLXXVIII, 1, 2.

9. *Graffites.* — **109**. Au cimetière de Priscille sur la voie Salaire, dans une galerie latérale du plan inférieur, on a trouvé, en 1907, près du grand lucernaire qui traverse les deux niveaux de la catacombe un fragment portant une représentation de la résurrec-

7002. — Momie de Lazare.
D'après Förrer, *Die frühchristlichen Alterthümer*, 1893, pl. XIII.

tion de Lazare et une partie de l'épitaphe. La forme assez régulière des lettres, l'absence de haste horizontale dans la lettre A et le dessin assez bon permettent de faire remonter ce petit monument à la fin du IIIe ou au début du IVe siècle (fig. 7003). La momie de Lazare est placée à l'entrée de l'édicule, le Christ lève la qui paraît avoir été celle d'une des sœurs de Lazare (*ibid.*, pl. LVII, 15).

G. Schneider-Graziosi, *La ressurezione di Lazzaro in una iscrizione priscilliana*, dans *Nuovo bulletino di archeol. crist.*, 1913, p. 136-141, fig. 3.

110. Rome, Musée du Latran, épitaphe venue de la bibliothèque Vaticane. Dato et Bonosa, le père et la mère ont élevé cette tombe à leur fils Dato, mort à vingt ans (fig. 7004), haut. 0 m. 29, larg. 0 m. 85, marbre grec :

DATO · BONOSA · PARENTES
FILIO · DATO · BENEMERENTI
QVI · VIXIT ANNIS · XX IN
PACE ☧

Marini, *Ms. Vatic. 9072*, fol. 533, n. 11; Becker,

7003. — Résurrection de Lazare sur un fragment du cimetière de Priscille.
D'après *Nuovo bullet. di archeol. crist.*, 1913, p. 137, fig. 3.

Roms altchristliche Cœmeterien, p. 114; *Inschriften*, pl. II, n. 5, p. 10 sq.; Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 484, n. 8; Roller, *Catacombes de Rome*, t. II, pl. LXXXV, n. 2, p. 283; Rohault de Fleury, *L'évangile*, t. I, pl. LXVI, n. 6, p. 116; Ficker, *Museum des Laterans*, p. 155, n. 197; Marucchi, *I monumenti del museo Pio-Lateranense*, pl. XXXV, n. 5.

111. Rome, Musée du Latran, épitaphe d'Artemisius en mémoire de sa femme Vincentiæ qui repose

7004. — Épitaphe de Dato, musée du Latran. D'après Marucchi, *I monumenti*, pl. XXXV, n. 5.

baguette, une des sœurs de Lazare est prosternée aux pieds du Sauveur. La scène est gravée au trait, légèrement, avec facilité. La présence de Marie ou de Marthe se retrouve fréquemment sur les sarcophages romains du musée du Latran, et aussi sur une épitaphe du même musée venue des catacombes; on voit, près du vêtement du Sauveur qui opère le miracle, deux mains, tout ce qui reste d'une figure en paix (fig. 7005). La scène de la résurrection est ramenée à son expression la plus sommaire: on voit un rectangle surmonté d'un triangle, c'est l'édicule à fronton; dans le rectangle, une sorte de cigare qui figure la momie, et sur le fronton un chrisme.

Marucchi, *op. cit.*, pl. LVII, n. 10.

112. Rome, Musée du Latran, fragment où l'épi-

taphe manque (fig. 7006) remarquer les deux mains d'une femme agenouillée.

Marucchi, *op. cit.*, pl. LVII, n. 15.

112 *bis*. Rome, Musée du Latran, fragment d'épitaphe.

Marucchi, *op. cit.*, pl. LVII, n. 14.

10. *Miniatures*. — **113.** Au musée de Brescia, diptyque d'ivoire de Boèce; au verso, la résurrection de

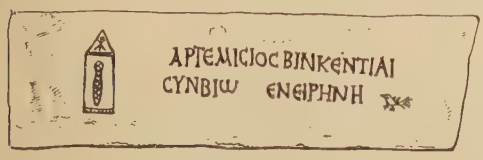

7005. — Épitaphe d'Artemisius.
D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. LVII, n. 10.

Lazare peinte en miniature (voir *Dictionn.*, t. II, col. 1149, fig. 1623).

A. Muñoz, *Le pitture del dittico di Boezio nel museo cristiano di Brescia*, dans *Nuovo bullettino di archeol. crist.*, 1907, t. XIII, p. 5-14, pl. I.

114. Evangéliaire de Rossano (voir ci-dessus, col. 2015, fig. 1993).

Haseloff, *Codex purpureus Rossanensis*, 1898, pl. I.

11. *Bronze repoussé*. — **115.** On a trouvé à Vermand, près de Saint-Quentin (*Augusta Veromanduorum*) les restes de plusieurs coffrets contenant encore des ustensiles de toilette. Un fragment est surtout curieux. C'est une feuille de bronze, mince,

7006. — Fragment d'épitaphe du musée du Latran.
D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. LVII, n. 15.

oxydée, d'aspect verdâtre, sur laquelle paraissent représentés au repoussé, dans le haut, ou médaillon, des personnages se faisant face, peut-être Constantin et Faustine tels que nous les voyons sur leurs monnaies; puis, au-dessous, en quatre panneaux formant deux registres superposés, nous voyons différents symboles chrétiens, étroitement inspirés par l'art des sarcophages. Le premier sujet est la résurrection de Lazare, représenté en momie dans l'édicule; le deuxième sujet figure Moïse frappant le rocher; au-dessous nous avons Daniel nu, en prières, entre deux lions et le Bon Pasteur flattant de la main une brebis (fig. 7007). Plus bas encore se voyaient deux autres sujets dont il ne subsiste rien de reconnaissable; les quelques débris qu'on a essayé de rapprocher montrent qu'une grande partie du coffret était ornementée de cette façon. Tout autour circulait une bordure double pointillée dans laquelle court un sarment de vigne orné de grappes de raisin.

Alf. Danicourt, *Étude sur quelques antiquités trouvées en Picardie*, dans *Revue archéologique*, 1886, t. I, p. 92-93, fig. 19.

12. *Ivoire*. — **116.** On conserve au *Museo civico* de Bologne une pyxide sur laquelle sont représentés : 1° une scène qui nous paraît être Marthe et Marie suivant le Maître qui se dirige vers le tombeau de Lazare. Celui-ci est vu, en momie, debout sous l'édicule, un

7007. — Bronze repoussé de Vermand.
D'après *Revue archéologique*, 1886, t. I, p. 91, fig. 19.

arc sculpté supporté par deux colonnes cannelées; 2° le paralytique emportant son grabat; 3° le sacrifice d'Abraham d'après le type figuré sur la pyxide de Berlin; 4° la guérison d'un aveugle (fig. 7008). Deuxième moitié du Ve siècle.

J. O. Westwood, *A descriptive catalogue of the fictile ivories in the South Kensington Museum. With an account of the continental collections of classical and medieval ivories*, in-8°, London, 1876; F. X. Kraus, *Realencyklopädie der christlichen Alterthümer*, Freiburg, 1880-1886, t. I, p. 405; G. Stuhlfauth, *Die altchristliche Elfenbeinplastik*, in-8°, Freiburg, 1896, p. 30, fig. 3.

117. Cassette du musée de Brescia (voir *Dictionn.*, t. II, fig. 1627). Deuxième moitié du IVe siècle.

118. Le musée Darmstadt conserve aussi une pyxide intéressante et qui représente un moment distinct de l'épisode que nous étudions. Après le miracle de la guérison du paralytique qui emporte son grabat, nous voyons une maison dont la porte est ouverte et, à l'intérieur, une femme agenouillée se lamente pen-

dant qu'au dehors une autre femme également éplorée s'adresse au Sauveur et l'invite à entrer dans la maison; c'est évidemment Béthanie, Marthe, Marie et Jésus. Une dernière scène figure la guérison d'un possédé (fig. 7009). Fin du VIIe siècle.

Rohault de Fleury, *La messe*, t. v, pl. CCCLXX; G. Stuhlfauth, *Die altchr. Elfenbeinplastik*, p. 118-119, fig. 7.

119. Une tablette d'ivoire, de l'ancienne collection Straub entrée au musée Hohenlohe à Strasbourg, nous

7008. — Pyxide de Bologne. D'après G. Stuhlfauth, *Die altchristliche Elfenbeinplastik*, 1896, p. 30, fig. 3.

offre la scène de la résurrection de Lazare traitée avec un sens excellent de la composition. On voit d'abord le Sauveur accosté sur la route par Marthe qui s'agenouille, et un peu en arrière une autre femme Marie vient d'adresser la parole à Jésus qui lui répond; en arrière la foule figurée par huit hommes qui regardent avec surprise le ressuscité. L'ivoirier a conservé l'*heroon* consacré par l'usage, avec son entrée à colonnes surmontée d'un fronton, mais la tombe qui en réalité est une sorte de cercueil briqueté a été tirée en avant; le couvercle est enlevé et le mort se

de ses côtés. Sur le quatrième côté, au lieu de compléter le carré, la moulure descend à droite et à gauche jusqu'au bec de la lampe et contourne le trou de la mèche. Les petites ouvertures destinées à recevoir l'huile, placées au milieu de la scène, et le gros trou réservé à la mèche se trouvent ainsi compris dans l'encadrement. L'interprétation diffère peu de celle qui avait prévalu dès le IIIe siècle; on voit Lazare, ayant l'aspect d'une momie, le corps étroitement serré par des bandelettes entre-croisées. Les pieds et les mains sont cachés, mais le visage est à découvert et le suaire ne recouvre que la chevelure. L'édicule a la forme d'une tonnelle à toit pointu. Le Sauveur est debout, drapé, vu de face, ayant de longs cheveux qui tombent sur les épaules, barbu. Il porte, non la baguette, mais une croix à longue hampe qu'il tient dans la saignée du bras droit et appuie sur l'épaule. Le bras gauche est d'une longueur démesurée et la main touche le toit de la tourelle (fig. 7011).

Cette lampe mesure 0 m. 15 de longueur; elle porte au revers la lettre A.

7009. — Pyxide de Darmstadt. D'après G. Stuhlfauth, *op. cit.*, p. 118, fig. 7.

lève, drapé amplement dans son suaire (fig. 7010). Première moitié du IXe siècle.

G. Stuhlfauth, *Die altchristliche Elfenbeinplastik*, in-8°, Freiburg, 1896, p. 165, pl. IV, n. 2.

120. Diptyque d'ivoire peint de Brescia, décrit plus haut (col. 2033, n. 113) VIIIe siècle.

R. Garrucci, *Storia*, t. III, pl. CLVI, n. 4.

121. Milan, Trésor de la cathédrale, couverture d'évangéliaire (voir *Dictionn.*, t. v, col. 840, fig. 4221).

Stuhlfauth, pl. IV, n. 2; J. Labarte, *Histoire des arts industriels*, 2e édit., t. I, p. 32, pl. v.

13. *Lampes.* — La résurrection de Lazare est exceptionnellement figurée sur les lampes chrétiennes. Depuis quelques années on a commencé à en signaler des exemplaires; en voici quelques-uns :

122. Lampe trouvée à Carthage. La scène a reçu un encadrement différent de celui qui prévaut sur l'immense majorité des lampes de ce type. Une double moulure en relief se développe carrément sur trois

A. Héron de Villefosse, *Lampe chrétienne figurant la résurrection de Lazare trouvée à Carthage*, dans *Bulletin de la Société nat. des antiq. de France*, 1917, p. 136-139.

123. Lampe conservée, en double exemplaire, au musée d'Alexandrie; un troisième exemplaire, mais fabriqué avec une terre de couleur différente, est conservé au musée central à Athènes. La forme de la lampe permet de la reporter au IIIe siècle. La représentation est, à certains égards, nouvelle. Le Sauveur, sur la tête duquel est placée une croix, marche vers Lazare, tenant la baguette levée. Lazare est là, enveloppé d'une suaire noué à la ceinture et aux pieds, la tête est dégagée, et la momie semble appuyée à un mur qu'on ne voit pas. Aucune trace de l'édicule. Derrière Jésus on voit un objet peu distinct et assez peu clair, pour que l'un ait proposé d'y voir un rouleau, un autre, un tombeau, un autre encore une stèle. Si on s'en rapporte au dessin, on voit quelque chose

qui semble une main; ne serait-ce pas tout simplement une des sœurs de Lazare? (Fig. 7012.)

R. Pagenstecher, *Die Auferweckung des Lazarus auf einer römischen Lampe*, dans *Bulletin de la Société archéologique d'Alexandrie*, 1909, nouv. série, t. II, p. 267-272.

14. *Tissus.* — Astère, évêque d'Amasée, dans le Pont (voir *Dictionn.*, t. I, au mot ASTÈRE) condamne les excès du luxe de son temps, le IVe siècle, notam-

7010.— Tablette d'ivoire du musée Hohenlohe à Strasbourg.
D'après G. Stuhlfauth, *op. cit.*, p. 165, pl. IV, n. 2.

ment les tissus sur lesquels sont représentés, dit-il, lions, panthères, ours, taureaux, chiens, forêts, rochers, chasseurs. On en fait des tentures pour les appartements et des vêtements pour les riches. Ceux-ci se parent de l'histoire évangélique : les miracles, le Christ avec les douze apôtres, les noces de Cana, la guérison du paralytique, celle de l'aveugle-né, de l'hémorrhoïsse, la pécheresse aux pieds de Jésus et la résurrection de Lazare.

Astère, *Homilia de Divite et Lazaro*, édit. Combefis, Paris, 1648.

III. LE TOMBEAU DE LAZARE A AUTUN. — On lit dans le *procès-verbal touchant le chef de saint Lazare*, en date du 24 juin 1482, la description suivante du tombeau [1].

Postmodum dicti venerabiles duxerunt nos ad quoddam tabernaculum retro magnum altare dicte ecclesie, collocatum in modum ecclesie ex marmoreis lapidibus tam nigris quam albis ac etiam porphyrinis constructum et sectum, in quoquidem tabernaculo interius apparet forma unius sepulcri, intus continens formam hominis in linteo sepulti et involuti, videlicet Lazari quem Christus sucitavit a mortuis, representantis, in quatuor angulis habentis formam quatuor hominum lapidem qui superponitur sepulcri sustinentium, in quoquidem lapide circa duo latera, scribuntur hec verba in littera grossa et antiqua in dicto lapide scripta :

LAZARE VENI FORAS

Ante quod sepulcrum, circa pedes, adstant tres magne ymagines lapidee, antiquo more incise, quarum una que stat in medio gestat circa pectus librum in quo describuntur due littere grece, videlicet A *et* Ω — *ha-*

7011. — Lampe de Carthage.
D'après *Bull. Société nat. antiq. de France*, 1917, p. 138.

bentes caput et brachium dextrum ex marmore albo — que videtur representare formam Christi resuscitantis Lazarum; alia vero ymago que stat a dextris, gerit in manu dextra formam duarum clavium et videtur representare sanctum Petrum apostolum; tertia vero ymago

7012. — Lampe du musée d'Alexandrie.
D'après *Bull. de la Soc. archéol. d'Alexandrie*, 1909, nouv. série, t. II, p. 267.

stans a sinistris, habet rotulum in manu sinistra, in quoquidem scribitur littera valde antiqua S. ANDREAS *per quod datur intelligi quod representat beatum Andream apostolum.*

Circa caput autem dicti sepulcri et in duobus angulis dicti tabernaculi sunt due alie ymagines lapidee, anti-

[1] Harold de Fontenay, dans *Mémoires de la Société éduenne*, 1878, nouv. série, t. VII, p. 207; Thiollier, *Les débris du tombeau de saint Lazare à Autun*, dans *Bulletin archéol. du Comité des trav. histor.*, 1894, p. 455-457.

quo more, ut premittitur, incise, manu sua cum pallio os et nasum obturantes, quarum una in fimbriis vestimenti sui gerit in scriptis S. MARTHA, alia vero in dicto fimbrio vestimenti sui S. MAG., que videntur secundum scripturas suas representare Mariam Magdalenam et Martham, sorores dicti Lazari.

A parte vero inferiori dicti sepulcri subtus representationem lapideam Lazari in dicto sepulcro existentis videntur esse, et de facto est, concavitas et locus in quo predicti venerabiles decanus et canonici dicte ecclesie asserunt esse repositum corpus ipsius beati Lazari, cujus rei argumentum nobis maximum extitit illud, scilicet quod in parte inferiori dicti sepulcri, sub pedibus Lazari in eo existentis, apparet quedam fenestrula quadrata, habens in latitudine et in longitudine mensuram unius pedis, quequidam fenestrula clauditur quodam perpulcro lapide porphirino rubeo sementato, et duobus pessulis ferreis in modum crucis dispositis ab utraque parte prelobatis obserata et firmata.

Insuper ipsum tabernaculum ab extra et ab omni parte ejus diligenter visitavimus et nonnulla metra et alia dicta in litteris antiquis et lapidibus marmoreis in circuitu sculpta legibus, quorum tenores inferius describuntur

Et primo circa medium dicti tabernaculi, et in circuitu ejus scribuntur hec metra [1] *:*

MARTHA MARIA GEMIT QVIA FRATREM FEBRIS ADEMIT
ET DOMINO QVERITVR TRISTIAQVE PATITVR
SI PREVENISSET TVA VIRTVS NON OBIISSET
SED SCIO QVE QVERES A PATRE CVNCTA FERES
MOX *MEDICUS* MORTIS LACRIMIS COMPASSVS OBORTIS
MIRANTI POPVLO REDDIDIT E TVMVLO
INTEGER ET SANVS DEFVNCTVS QVATRIDVANVS
LETIS SE PEDIBVS *CONTULIT IN* LARIBVS
*TESTATVS*QVE *FIDEM BENEFACTI* SOLVIT IBIDEM
GRATES VIVIFICO PROMERITAS MEDICO
SANCTUS SANCTORVM *SCANDIT* SVPER ALTA POLORVM

A parte autem anteriori dicti tabernaculi, que facit apparatum magni altaris dicte ecclesie, circa caput crucifixi, ex lapide de precioso incisi ibidem existentis, scribuntur hec metra que sequntur :

EST PRO DELICTIS NOMINVM DEVS HOSTIA FACTVS
QVATINVS IPSORVM PRAVOS OBLICTERET ACTVS

A parte vero sinistra dicti tabernaculi, circa summitatem illius, est ymago beate Marie Madgalene sub cujus pedibus versus qui sequitur describitur :

HEC VNQVENTA GERIT CHRISTVM QVIBVS VNGERE QVERIT

Et a parte dextra ipsius, circa summitatem ipsius tabernaculi est ymago beate Marthe sub cujus pedibus hec metra scribuntur :

MARTINVS MONACHVS LAPIDVM MIRABILIS ARTE
HOC OPVS EXSCVP*SIT STEPHANO SVB PRAESVLE*
MAGNO

Finaliter, circa medium dicti tabernaculi et in summitate ejusdem, est forma campanuli et in quatuor angulis ejusdem sunt quatuor figure animalium, quatuor evangelistas designantium. In cacumine vero ejusdem campanuli est figura agnus Dei.

Le tombeau dit de saint Lazare était élevé derrière le maître-autel de la cathédrale d'Autun, et représentait une sorte de chapelle. Construit en marbre blanc, noir et rouge, sa hauteur était de 18 à 20 pieds. Aux angles se voyaient les symboles des évangélistes et au sommet du clocheton un *agnus Dei*. Lazare était représenté couché dans son cercueil dont quatre personnages soulevaient le couvercle. Aux deux extrémités on voyait d'un côté, le Christ debout, accosté par saint Pierre et saint André; de l'autre Marie-Madeleine et Marthe qui se bouchait le nez avec un pan de sa robe. Un crucifix surmontait l'autel.

De cet ensemble, il subsiste une assez grande quantité de fragments.

Tout d'abord le crucifix dont les bras manquent, une seule main est demeurée en place; la tête est intacte; une ample draperie tombe de la taille jusqu'aux pieds. Croix plate, potencée, se détachant avec un faible relief sur une plaque rectangulaire de marbre blanc, qui mesure 0 m. 51 de hauteur sur 0 m. 39 de largeur.

La statue de sainte Marthe, presque intacte, est remarquable par sa sveltesse élégante, la draperie aux

7013. — Statues du musée lapidaire d'Autun.
D'après *Bull. arch. du Comité*, 1894, pl. XXII, p. 453.

longs plis ajustée avec simplicité et naturel, surtout par l'expression du visage. Celle de Marie-Madeleine ne lui est inférieure ni pour l'attitude, les draperies et l'expression qui est pleine de finesse; Madeleine lève les mains en signe d'étonnement. Saint André leur est peut-être supérieur; il tient dans la main droite un rouleau sur lequel son propre nom et écrit; la main gauche est ramenée sur la poitrine (fig. 7013). Ces trois statues mesurent 1 m. 30 de hauteur; elles sont conservées au musée lapidaire d'Autun.

De très nombreux fragments de chapiteaux sont conservés au musée lapidaire, au musée de la ville, dans la salle haute de la cathédrale. Presque tous ont 0 m. 10 de large et sont ornés de figures de feuillages délicatement sculptés ou de sujets tirés de la Bible; on remarque encore des débris de pilastres conservés dans la salle haute de la cathédrale, dont la plupart ont le fût ondulé ou disposé en zigzags; leur champ est rempli par des ornements géométriques, des rinceaux ou même des petites figures en bas-relief, tel David jouant de la harpe.

Des panneaux gravés, conservés au musée lapi-

[1] Les mots en italique sont ceux qui se retrouvent sur les fragments conservés aujourd'hui.

daire, ont les traits remplis d'un mastic noir; l'un d'eux mesure 0 m. 35 de hauteur sur 0 m. 14 de largeur et représente Aaron tenant de la main droite la verge fleurie; l'autre a la même largeur, et une mutilation de la partie supérieure empêche d'en connaître la hauteur, qui devait être aussi de 0 m. 35; il représente les trois saintes femmes portant les vases de parfums. Ces panneaux, et, sans doute, d'autres du même genre, pouvaient remplir l'intervalle des petits pilastres que nous supposons avoir fait partie d'un retable.

Enfin, des débris de l'entablement portent quelques lettres de l'inscription mentionnée dans le procès-verbal de 1482; ils sont conservés dans la salle haute de la cathédrale. Ce même procès-verbal nous a conservé le nom de l'artiste auquel était dû ce monument, le moine Martin, qui travaillait sous le pontificat d'Étienne II, évêque d'Autun (1170-1189).

Sous le mausolée se trouvait un petit caveau dont l'entrée était fermée par une dalle de porphyre rouge; c'est là que reposaient les restes dits de saint Lazare, dans un cercueil de plomb sur lequel était gravée l'inscription suivante :

HIC REQVIESCIT
CORPVS BEATI
LAZARI QVA
TRIDVANI MOR
TVI
REVELATV AB EPIS
HV·EDVENSI : C. NIVERN :
C : CABIL : P. MATISCON
R : HEBROICENSI : R : HA
BRINCENSI XIII KAL :
MOVEB
ANNO MC XL VII
REGNANTE LO
DOVICO REGE

Lign. 6, au lieu de *revelatum*, il faut lire probablement *relevatum*. Le texte a été publié par Gagnare, *Histoire de l'eglise d'Autun*, in-8°, Autun, 1774, p. 336; Devoucoux, *Description de l'église d'Autun*, in-8°, Autun, 1845; Faillon, *Monuments inédits sur l'apostolat de sainte Marie-Madeleine en Provence*, in-4°, Paris, 1848, t. I, col. 1197; H. de Fontenay, *Épigraphie autunoise, Moyen Age et temps modernes*, dans *Mémoires de la Société éduenne*, 1878, nouv. série, t. VII, p. 193-314; Thiollier, *Les débris du tombeau de saint Lazare à Autun*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1894, p. 453.

Cette inscription ne nous est plus connue que par une copie de l'abbé Germain; elle rappelle un fait important et qui rattache ce monument à nos études d'archéologie.

Humbert de Bagé, qui fut évêque d'Autun de 1140 à 1148, décida de faire une reconnaissance des reliques de saint Lazare et fixa cette cérémonie au 20 octobre de l'année 1147; elle s'accomplit en présence des évêques Gauthier de Chalon, Ponce de Mâcon, Goeffroy de Nevers, Rotrude d'Évreux et Richard d'Avranches. Nous avons un récit fort circonstancié de cette translation; c'est l'œuvre d'un témoin oculaire[1]. Il note, entre autres choses que, dans la châsse qui fut considérée comme celle de saint Lazare, on trouva des gants d'évêque et un bâton pastoral, ce qui donne lieu de craindre que l'on n'ait dérangé dans sa dernière demeure quelque évêque d'Autun des temps carolingiens.

Le sépulcre, qui avait été jusqu'alors dans l'église de Saint-Nazaire, fut ouvert; les ossements furent transportés en procession dans l'église de Saint-Lazare, encore inachevée, puis placés dans un cercueil neuf[2] sur lequel le moine Martin éleva plus tard le magnifique mausolée.

Depuis cette translation jusqu'au XVIIIe siècle, nous ne voyons pas qu'on ait jamais ouvert le cercueil qui renfermait les reliques présumées de Lazare. Mais, en 1727, on résolut, pour dissiper les doutes répandus dans les esprits par les écrits de Baillet et de Tillemont, de faire l'ouverture de ce tombeau; elle eut lieu le 20 juin de cette année, et on trouva dans le caveau le cercueil de plomb dont il vient d'être question[3]. Le clergé d'Autun, fort éclairé et peu enclin à faire accueil aux légendes, ne doutait guère, après comme avant la reconnaissance des restes, que Lazare n'avait jamais occupé le siège d'Autun; il était bien persuadé que le ressuscité de Béthanie n'était jamais venu en Gaule et que ses reliques se trouvaient encore en Orient. Aussi, sous prétexte de réparations, on fit disparaître toutes les statues où saint Lazare était représenté avec les vêtements et les insignes épiscopaux.

On ne s'en tint pas là. Le 24 janvier 1766, l'assemblée capitulaire décida « la démolition de l'autel et du mausolée y attenant, ensemble de l'escalier montant au reliquaire[4]. » Le 31 mai suivant, le chef-d'œuvre du moine Martin fut démoli, et l'on dut guère prendre de précautions pour ne pas le briser, car lorsque au mois d'octobre 1860 on enleva les marbres qui décoraient les piliers du chœur les plus rapprochés du carré du transept, on retira de la maçonnerie quantité de débris du mausolée qui avaient été employés comme blocage. Ce sont eux qui sont conservés dans le grenier de la cathédrale. D'autres fragments dispersés au moment de la démolition ont pu être recueillis au musée par les soins de la Société éduenne et réunis aux statues de saint André, de sainte Marthe et de sainte Madeleine qui, de la collection Jovet, ont passé dans celle de Bulliot et ont été donnés par ce dernier au musée lapidaire.

Quant au cercueil, on perd complètement sa trace depuis 1794; il est probable qu'il fut vendu au poids du plomb[5].

Un tombeau et des reliques n'allaient pas sans un culte local, mais ici nous n'avons que peu à dire, car ce qui a trait au culte et aux reliques ne peut apporter aucune clarté à l'objet de notre étude. Sur le culte, on consultera, sans beaucoup de profit, un travail de A. Devoucoux, *Du culte de saint Lazare à Autun*, dans *Annales de la Société éduenne*, 1853-1857, t. IV (de la série des *Mémoires*), p. 249-341, et tirage à part, in-8°, Autun, 1856; et M. Pellechet, *Livres liturgiques d'Autun*, 1883, p. 227-281, 514-515. Pour les reliques une complication surgit du fait qu'il existe deux chefs de Lazare. A moins d'admettre que le saint ami du Sauveur était un monstre à deux têtes, il faut se résigner à penser que l'un des deux chefs est le résultat d'une supercherie; peut-être doit-on en penser autant de l'autre, celui d'Avallon vaut celui d'Andlau; mais on peut se distraire quelques instants à la lecture des travaux consacrés à ces restes par Anat. de Charmasse, *Enquête faite, en 1482, sur le chef de saint Lazare,*

[1] Faillon, *Monuments*, t. II, p. 715-724. — [2] Cf. *Relation de la translation de 1147 par un témoin oculaire;* cette relation est connue par une copie du XVe siècle conservée dans les archives de l'évêché d'Autun, et publiée par Faillon, *op. cit.*, t. II, col. 710, pièce justificative, n. 50. — [3] *Lettre sur une découverte faite au mois de juin 1727 à Autun du corps de saint Lazare*, dans *Mercure de France*, décembre 1727, p. 2578. — [4] Bibliothèque de la Société éduenne, *Reg. capitul.*, de 1764-1771, p. 215. — [5] *Ibid.*, p. 269.

conservé à Avallon, dans *Bulletin de la Société d'études d'Avallon*, 1865, t. VII, p. 1-87; et par Jos. Rietsch, *Die nach evangelischen Geschichte der betanischen Geschwister und die Lazarus reliquien zu Andlau*, in-8°, Strasbourg, 1902. Le P. Van den Gheyn a résumé la question en ces termes :

« On conserve, dit-il, à Andlau, dans le diocèse de Strasbourg, le chef de saint Lazare, le ressuscité de Béthanie. Vers 1860, l'abbé Ch. Deharbe, qui avait retrouvé la relique égarée, entreprit d'en démontrer l'authenticité. L'examen consciencieux qu'il fit de la question, n'eut point de résultat favorable; aussi la relique fut-elle retirée de l'église, pour être gardée au presbytère, et l'on profita d'une nouvelle édition du *Propre* de Strasbourg pour supprimer à la date du 17 décembre, la *Commemoratio sancti Lazari*, qui s'y lisait autrefois. M. J. Rietsch entreprit la révision du procès et pensa avoir trouvé de bons arguments pour réhabiliter la relique d'Andlau, et du reste la découverte des restes de saint Lazare par l'évêque d'Autun, Humbert, en 1147, est plus que problématique; on a même pu dire avec raison que probablement Humbert n'avait fait que troubler, dans son dernier sommeil, la paix d'un de ses prédécesseurs du temps des Carolingiens. Le curé Deharbe a donc eu tort de se décourager pour n'avoir pas vu la tête que gardait son église d'Andlau s'adapter au corps conservé dans la cathédrale d'Autun, puisque ce dernier n'était point celui de saint Lazare. Le curé Rietsch a suivi un chemin très différent afin d'aboutir à un résultat moins décevant que son prédécesseur. Il rappelle d'abord l'inanité des traditions provençales relativement à la famille de Béthanie; il discute et met à néant l'insoutenable thèse du séjour de Marie-Magdeleine, de Marthe et de Lazare dans le sud de la France. Au contraire, il montre que l'Orient a des titres à revendiquer, toutefois ce n'est pas Béthanie, berceau de la famille, qui garde ses cendres, non plus qu'Éphèse, malgré une tradition, du reste peu sérieuse, d'après laquelle Lazare aurait occupé le siège de cette ville durant quarante ans. Il est vrai que dans le champ des traditions on n'a, ici comme ailleurs, que l'embarras du choix. Dans son traité sur le *Diatessaron*, conservé seulement dans le texte arménien, mais cité dans le commentaire araméen sur les quatre évangiles de Denis bar Salibi, écrivain syriaque du XII[e] siècle (ms. Vatic. syr. *155*, fol. 242 v°, *156*, fol. 298 v°) saint Éphrem fournit, au sujet de Lazare, quelques détails assez typiques. Le ressuscité de l'évangile aurait été associé à la prédication de saint André et, après avoir annoncé la foi à Alexandrie, aurait subi le martyre sous Tibère [1]. Mais à la date du 17 octobre, l'Église de Constantinople fête le souvenir de la translation des reliques de saint Lazare faite, sous l'empereur Léon VI, de Citium, île de Chypre, aujourd'hui Larnaca, dans la ville de Byzance [2]. D'autre part, d'après certains documents soigneusement rapprochés et certains indices patiemment relevés, on a cru pouvoir établir que saint Lazare est venu habiter l'île de Chypre et qu'il y est mort, peut-être évêque de Citium. Ses restes y demeurèrent jusqu'à l'époque de leur translation à Constantinople. Jusqu'ici la piste semble bonne et l'argumentation est rigoureusement conduite [3]. Quant au chef d'Andlau, il ne s'agit que de le faire voyager de Constantinople jusqu'en Alsace, et c'est une certaine abbesse Richarde qu'on charge du transport, quoique cette pieuse dame semble n'avoir jamais mis le pied en Orient. Si elle y alla, ce qui est plus que douteux, elle rapporta le chef en 899, bien qu'on ait de bonnes raisons pour croire qu'elle mourut en 894 ou peu après. »

On sait que cette question du séjour en Gaule de Lazare a soulevé plusieurs objections; avant d'en venir là, il peut être utile d'indiquer quelques travaux consacrés, les uns à élucider ce problème, les autres à l'embrouiller. Il suffira de mentionner les premiers, et de faire grâce aux seconds :

Joh. de Launoy, *De commentitio Lazari et Maximini, Magdalenæ et Marthæ in Provinciam appulsu, dissertatio*, in-8°, Lutetiæ Parisiorum, 1641; édit. alt. auct. et correctior intitulée : *Varia de commentitio... appulsu opuscula quibus tractatus accedit de cura Ecclesiæ pro sanctis et sanctorum reliquiis, ac sacris officiis ab omni falsitate vindicandis*, in-8°, Parisiis, 1660; et dans *Opera omnia*, 1731, t. II, part. 1, p. 202-237; J. Lebeuf, dans *Mercure de France*, déc. 1727, p. 1727-2593; L. Duchesne, *La légende de sainte Marie-Madeleine*, dans *Annales du Midi*, 1893, t. V, p. 1-33 (réimprimé dans *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. I, p. 321-359); G. Morin, *Saint Lazare et saint Maximin, données nouvelles sur plusieurs personnages de la tradition de Provence*, dans *Mémoires de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1895-1897, t. LVI, p. 27-51; le même, *Un martyrologe d'Arles*, dans *Revue d'hist. et de litt. relig.*, 1898, t. III, p. 10 sq.; *La formation des légendes provençales, faits et aperçus nouveaux*, dans *Revue bénédictine*, 1909, t. XXVI, p. 24-33; G. de Manteyer, *Les légendes saintes de Provence et le martyrologe d'Arles-Toulon*, dans *Mél. d'archéol. et d'hist.*, 1897, t. XVII, p. 467 sq.; le même, *La Provence du I[er] au XII[e] siècle*, in-8°, Paris, 1908, p. 37-70; E. Vacandard, *De la venue de Lazare et de Marie-Madeleine en Provence*, dans *Revue des questions historiques*, 1[er] avril 1924, t. C, p. 257-305; cf. *Revue historique*, 1923, t. CXLIII, p. 225. J. Escudier, *A propos de la venue de Lazare et de Marie-Madeleine en Provence*, dans *Revue des questions historiques*, 1925, t. CIII, p. 257-291; E. Vacandard, *Réponse à M. l'abbé Escudier*, dans *Revue des quest. historiques*, 1925, t, CIII, p. 291-296. Nous nous bornerons ici, au rôle de « rapporteur » et ferons de longs extraits de ces différents écrits.

IV. La légende de Lazare et des saints de Provence. — Un ensemble de récits légendaires qu'on désigne sous le nom de « traditions provençales » revendique la venue par mer à Marseille de Maximin, l'un des soixante-douze disciples du Sauveur, de Marie-Madeleine et de Lazare, escortés de leur sœur Marthe, de Marie de Jacobé, Marie Salomé, des servantes Marcelle et Sara, et de Sidoine, l'aveugle-né.

Le culte de ces divers personnages vénérés respectivement le 19 janvier, 9 avril, 8 juin, 22 et 29 juillet, 23 août, 17 et 22 octobre et 17 décembre, provient, ainsi établi, des diocèses d'Arles, de Marseille, d'Aix et d'Avignon. D'après cette croyance, Lazare est le premier évêque de Marseille. Maximin et Sidoine sont les deux premiers évêques d'Aix; de plus, les corps de Madeleine, de Maximin et de Sidoine se trouvent à Saint-Maximin, celui de Marthe à Tarascon, ceux de Marie Jacobé et de Marie Salomé aux Saintes-Maries de Camargue.

La question est de savoir si ces traditions sont conformes à la vérité historique, et comment elle a pu pendant mille ans environ observer un silence complet sur un groupe d'apôtres d'une notoriété si éclatante. Nous allons voir que les prétentions provençales ne peuvent se réclamer d'aucun témoignage antérieur

[1] A. Baumstarck, *Verschollene Lazarusakten?*, dans *Römische Quartalschrift*, 1900, t. XIV, p. 210-211. — [2] *Synaxarium Ecclesiae Constantinopolitanae*, col. 146-147. — [3] Van den Gheyn, dans *Analecta bollandiana*, 1903, t. XXII, p. 485-486. Cf. A. Houtin, *La controverse de l'apostolicité des Églises de France*, 3[e] édit., 1903, p. 267-269.

au XI^e siècle avancé; on serait en droit d'être sceptique en constatant que pas un seul témoignage, pas la plus fugitive allusion ne se découvre dans les livres historiques et liturgiques, propres à nous renseigner sur un événement de cette importance ; on devient non seulement sceptique, mais incrédule après avoir dû renoncer à découvrir la moindre trace de ces légendes dans les auteurs provençaux du V^e et du VI^e siècle.

1. *Le point de départ de la tradition.* — Indépendamment des sources historiques très rares ou inexistantes, l'attention des historiens aurait dû se porter sur les martyrologes régionaux; ils leur ont préféré les documents d'ordre diplomatique conservés dans les archives ecclésiastiques dont les plus anciennes ne remontent qu'exceptionnellement au delà du X^e siècle. Non contents de limiter ainsi leurs moyens d'information, ces historiens ont négligé la précaution essentielle qui s'imposait à eux d'exercer une rigoureuse critique sur les documents qu'ils projetaient d'utiliser, et de les classer en deux catégories suivant qu'il s'agissait d'originaux d'une authenticité reconnue et de copies plus ou moins travesties et assez peu dignes de foi. On n'est jamais dispensé de se soumettre à cette règle et, on peut gagner beaucoup à la pratiquer. Il faut que la série des originaux ne soit jamais contredite par la série des transcriptions, auquel cas celles-ci ont tort, et la vérité historique exige qu'elles soient traitées en suspectes et employées avec circonspection jusqu'au moment où il sera possible d'en démontrer exactement l'interpolation ou le caractère complètement apocryphe.

« Par exemple, en ce qui concerne Maximin, Marie-Madeleine et Lazare, la règle précédente devait être appliquée aux actes diplomatiques fournis pour appuyer la tradition. En effet, tout d'abord, en parcourant les cent vingt pièces justificatives fournies par le *Gallia christiana novissima* pour le diocèse d'Aix, la première impression est que cette tradition se trouve admise, entièrement, dès l'épiscopat de Rostaing de Fos, c'est-à-dire avant le XI^e siècle, puis, qu'elle est accueillie, d'une manière indiscutable, par Pascal II le 28 mars 1102 et qu'il en est encore fait une mention explicite, le 7 août 1103. Mais, par contre, il faut reconnaître que d'autres documents la passent absolument sous silence : notamment l'acte très authentique de l'archevêque Pierre Gaufridi, ancien moine de Saint-Victor, par lequel ce prélat, à la demande du prévôt Benoît, augmente considérablement les concessions de son prédécesseur Rostaing, et constitue définitivement la mense du chapitre de son église cathédrale dédiée à Notre-Dame, de l'oratoire Saint-Sauveur et du baptistère Saint-Jean. Cet acte important se place entre les années 1082 et 1101. Il en est de même du concile provincial à Aix en 1112 par l'archevêque et ses suffragants dans l'église Notre-Dame, des privilèges concédés à l'Église d'Aix par Alexandre III (24 juin 1775), Urbain III (28 octobre 1186), Célestin III (18 mai 1191) et enfin du précepte d'Ildefonse (mars 1185) : tous ces documents d'importance capitale sont muets. A la vérité, les privilèges apostoliques énumèrent parmi les biens de la mense canoniale et au troisième ou quatrième rang, une église de Saint-Maximin, mais comme ils énumèrent plus loin celle de Saint-Mitre, parmi près de cent autres, sans indiquer que la légende du I^er siècle fût reçue. Le contre-scel de l'archevêque Gui de Fos (1186-1212) est la preuve indiscutable que saint Maximin était considéré comme un ancien évêque d'Aix et qu'il était le patron de son église cathédrale; mais il ne peut faire connaître l'époque de sa vie et n'est pas une preuve que la légende du I^er siècle fût reçue. En résumé, trois documents de la fin du XI^e et du début du XII^e siècle expriment la légende; tous les autres, d'une importance au moins égale comme substance, la passent sous silence. L'attention se porte ainsi plus spécialement sur les trois premiers. Le document le plus ancien, d'ordre diplomatique, qui fixe expressément la légende de Maximin, Marie-Madeleine et Lazare, est donc le mandement de l'évêque d'Aix Rostaing de Fos et du prévôt de son église Benoît, sollicitant les aumônes des fidèles pour mener à bien la reconstruction, sur un plan beaucoup plus vaste, de l'église du Sauveur d'Aix dont l'étroitesse était telle que dix hommes à peine pouvaient y prier. Ce mandement sans date ni souscriptions devrait se placer entre les années 1056 et 1082. Mais il suffit de le lire pour remarquer combien sa rédaction est singulière : en admettre l'authenticité paraît difficile; les noms de l'évêque Rostaing et du prévôt Benoît qui y figurent se retrouvent dans l'acte postérieur très authentique par lequel l'archevêque Pierre Gaufridi constitue la mense canoniale. L'hypothèse la plus vraisemblable est que le mandement suspect de Rostaing est un acte apocryphe forgé en partie sur celui de Pierre Gaufridi, et lui empruntant les deux noms d'évêque et de prévôt qu'il emploie. C'est le moment de remarquer que, par un hasard bien singulier, tandis que les privilèges apostoliques de 1175, 1186, 1191 et le précepte comtal de 1185 — tandis, en un mot, que les actes sont muets sur la légende — sont encore conservés en originaux, par contre le mandement suspect de Rostaing de Fos, le privilège de Pascal II concédant le *pallium* à Pierre III, archevêque d'Aix le 22 mars 1102 et la consécration de l'église nouvelle de Saint-Sauveur, placée entre l'ancienne église Notre-Dame et le baptistère Saint-Jean à la date du 7 août 1103 — c'est-à-dire les trois actes qui seuls mentionnent la légende de saint Maximin et de sainte Marie-Madeleine — par une fatalité déplorable n'existent plus qu'à l'état de transcriptions postérieures. A la vérité, les textes du privilège de Pascal II et de la consécration de 1103, bien différents de celui du mandement de Rostaing, paraissent authentiques dans leur ensemble, qui est correct; mais rien n'empêche *a priori*, que les phrases ou membres de phrases relatives aux saints provençaux aient été interpolés dans les transcriptions actuellement connues de ces deux actes.

« La conclusion est donc que si on examine les dix-sept pièces antérieures au XIII^e siècle fournies par le *Gallia christiana novissima* pour l'église d'Aix, et que si on les divise en deux classes suivant que leurs originaux sont conservés ou non, il y a lieu de remarquer que tous les originaux sont muets, que, d'autre part, trois actes existant en copies mentionnent la légende. L'un d'eux, de la seconde moitié du XI^e siècle, paraît très probablement apocryphe et forgé, en partie, sur un acte authentique postérieur; les deux autres, qui datent des débuts du XII^e siècle, sont très probablement authentiques, mais il se peut que la légende y ait été interpolée après coup [1]. »

Nous avons dit qu'en regard des documents d'ordre diplomatique, il fallait donner une place aux martyrologes locaux. Ceux-ci subsistent en originaux : Avignon, XI^e siècle; Arles, XII^e siècle; Aix, XIII^e siècle; et d'autant plus dignes d'être interrogés que leur témoignage est officiel; en effet, ils ont été composés expressément pour les chapitres des cathédrales, et leur autorité n'est pas inférieure à celle des documents émanés des chancelleries épiscopales ou capitulaires. Par chance, un de ces martyrologes nous est parvenu à peu près contemporain du privilège de Pascal II et de la consécration de Saint-Sauveur d'Aix, c'est le

[1] G. de Manteyer, dans *Mél. d'archéol. et d'hist.*, 1897, t. XVII, p. 468-471.

martyrologe primatial d'Arles à l'usage de l'Église cathédrale suffragante de Toulon.

Ce martyrologe est celui d'Adon de Vienne et il est conservé dans le manuscrit *Vatic. Regin. 540;* il est connu depuis longtemps sous le nom de « martyrologe de Toulon ». Il se compose actuellement de 187 feuillets de parchemin assez fort, auxquels 4 autres ont été ajoutés au XV^e^ siècle, ce qui porte leur nombre à 191. Ces 191 feuillets forment 25 cahiers; il a appartenu à Petau, qui le vendit à la reine Christine de Suède et fut expédié à Rome en 1660. En 1690, il fut acquis par le pape Alexandre VIII et entra à la bibliothèque Vaticane. Le Préfet de la bibliothèque, Schelstrate, l'identifia avec le martyrologe de Toulon : *Martyrologium Ecclesiæ Tolensis in quo variæ res historiæ insertæ sunt.* Au point de vue du texte, ce manuscrit qui mesure, en moyenne, 255 mm. de large sur 375 mm. de haut, se compose, chronologiquement de quatre éléments.

a) les feuillets 1-187 sont d'une seule main qui, paléographiquement, paraît être de la fin du XI^e^ ou du début du XII^e^ siècle; *b*) plus tard sur le fol. 5 r°, qui primitivement était blanc, une nouvelle main traça un grand tableau pour le comput valable de 1140 à 1159, ce qui autorise à conjecturer qu'il fut transcrit en 1140; *c*) du XII^e^ au XVI^e^ siècle, on ajouta au martyrologe un nécrologe où se lisent quelques mentions purement historiques; de l'étude des unes et des autres il résulte que le martyrologe a été transcrit après 1110 et avant 1156, et on a pu réduire cet intervalle pour limiter la transcription entre 1120 et 1122. Non seulement du XII^e^ au XVI^e^ siècle (car le manuscrit était encore à Toulon le 19 novembre 1587), des mentions nécrologiques relatives à Toulon ont été transcrites sur les marges du martyrologe, mais certains articles de celui-ci, relatifs aux saints de Provence, ont été complétés du XIII^e^ au XVI^e^ siècle, notamment :

1° fol. 94 v°. Au 7 des calendes d'août se lit une addition qui paraît être du XV^e^ siècle : *Item, eodem die natale beate Anne avie Xpisti.*

2° fol. 95 v°. Au 4 des calendes d'août se lit une addition probablement du XV^e^ siècle : *Eodem die, in Galliis, in pago Tarasconi, Sancta Martha hospita xpisti, soror Marie Magdalene et Lazari episcopi Massiliensis quem Xpistus a mortuis suscitavit.*

3° fol. 113 v°. Au 14 des calendes de septembre, addition du XIII^e^ siècle : *Ipso eodem die, in territorio Tholonensi, in maris littore, natalis gloriosissimi martiris Mandrie et sociorum ejus.*

4° fol. 145 v°. Au 5 des nones d'otobre, addition du XII^e^ siècle : *Eodem die translatio sancti Cipriani Tolonensis episcopi.*

5° fol. 150 r°. Au 17 des calendes de novembre, une addition du XVI^e^ siècle : *Ipso die, apud Massiliam, natalis sancti Conrati fillii regis et regine Aquensis cujus* (sic) *Massiliensis episcopus fuit.*

d) fol. 188-191, addition du XV^e^ siècle.

« Le fonds primitif de ce martyrologe concerne surtout les Églises des Gaules, mais plus spécialement la province de Lyon; un détail caractéristique désigne même, dans la province de Lyon, le diocèse de Langres. A ce fonds se sont ajoutées des additions successives : les premières, de la seconde moitié du IX^e^ siècle, concernent la province de Milan et, en particulier, l'Église de Brescia. Les secondes, forcément postérieures, dénotent une influence romaine et sont marquées, soit par des emprunts au *Liber Pontificalis* au sujet de la biographie et de l'œuvre des papes, soit par l'observation de la liturgie contenue dans les sacramentaires gélasien et grégorien ou l'appendice du gélasien; en effet, le martyrologe n'omet jamais d'indiquer quels sont les saints dont les messes figurent soit dans les deux soit dans l'un d'eux seulement. Enfin les dernières sont certainement relatives à la province primatiale d'Arles et plus particulièrement à l'Église d'Apt [1] : elles descendent au moins jusqu'au milieu du XI^e^ siècle [2]. Il est évident, que si les additions précédentes dénotant une influence romaine ne sont pas indépendantes, elles se rattachent à ces dernières, et non pas aux additions premières de Brescia.

« En résumé, le martyrologe de Toulon, composé d'un premier fonds surtout lyonnais, et d'abord en usage dans le pays bourguignon, sinon dans le diocèse même de Langres, dut, de 840 à 886 [3], être transporté à Brescia peut-être par les fondateurs du monastère des Saints-Faustin et-Jovite; plus tard peut-être en même temps que le corps de saint Antide, ancien évêque de Besançon, par Aimon qui y devint abbé du monastère des Saints-Faustin-et-Jovite; ensuite il dut revenir en Provence, augmenté des additions de Brescia, soit dès la deuxième moitié du X^e^ siècle, soit plutôt au début du XI^e^ par les soins de saint Étienne, évêque d'Apt, que l'on sait avoir fait plusieurs voyages en Italie, notamment à Rome et à Volterra. Finalement vers 1120, sous le pontificat de son successeur Laugier d'Agout dont les relations de famille avec le littoral sont connues, il fut transcrit à l'usage de l'Église de Toulon, avec ses dernières additions aptésiennes.

« Or, quelles sont les mentions relatives aux légendes saintes de Provence renfermées dans son texte? Les voici :

« fol. 16 v°, au 14 des calendes de février : *Marie et Marthe sororun Lazari quarum Missa in libro Gelasii continentur;*

« fol. 42 r°, au 5 des ides d'avril, rien n'est relatif aux saintes Marie Jacobé et Marie Salomé;

« fol. 71 r°, au 6 des ides de juin, rien n'est relatif à saint Maximin;

« fol. 91 v°, au 11 des calendes d'août : *Natalis Sancte Marie Magdalene de qua, ut evangelium refert, septem demonia ejecit Dominus cujus precibus exoratus quatriduanum fratrem vivum ab inferis ressuscitavit. Que etiam inter alia dona insignia Xpistum a mortuis resurgentem prima videre meruit;*

« fol. 95 v°, au 4 des calendes d'août, rien n'est relatif à sainte Marthe;

« fol. 114 v°, au 10 des calendes de septembre, rien n'est relatif à saint Sidoine;

« fol. 150 r°, au 16 des calendes de novembre : *Marthe sororis Lazari et beati Aristionis qui unus fuit de LXX xpisti discipulis... In Galliis civitate Aurasica, sancti Florentii episcopi;*

« fol. 152 v°, au 11 des calendes de novembre : *Item beate Salome que in evangelio legitur cum reliquis sanctis feminis circa Domini sepulturam sollicita;*

« fol. 180 v°, au 16 des calendes de janvier : *Item, eodem die, beati Lazari quem Dominus quatriduanum suscitavit a mortuis. Item beate Marte sororis ejus ob quorum venerabilem memoriam extructa ecclesia non longe a Betania ubi e vicine domus eorum fuit consecrata.*

« Ces mentions sont remarquables à deux points de vue : d'abord, en raison de leur brièveté, puis en raison de leur caractère d'extranéité. Elles sont toutes

[1] Jusqu'au 6 novembre 1897, l'Église métropolitaine d'Aix dont Apt était un évêché suffragant dépendit du siège primatial d'Arles. *Gallia christiana novissima,* t. I, col. 53. — [2] Au moins jusqu'au 6 novembre 1046, date de l'obit de l'évêque d'Apt, Étienne. — [3] C'est l'évêque de Brescia, Rampert, qui, appelant de Gaule un abbé et un moine pour fonder un monastère, y transféra, le 9 mai 843, les corps des saints Faustin et Jovite.

tirées d'Adon ou de ses additions, sauf la première qui est évidemment suggérée par le sacramentaire gélasien; c'est dire qu'elles n'ont aucun caractère provençal. Or, il suffit de signaler ce que le martyrologe renferme d'original relativement aux saints Cassien (10 des cal. d'août), Eonius évêque d'Arles (16 des cal. de septembre), Donat prêtre au diocèse de Sisteron (15 des cal. de septembre), Marcien, prêtre et abbé à Apt (10 des cal. de septembre), Césaire,évêque d'Arles (6 des cal. de septembre), Castor, évêque d'Apt (11 des cal. d'octobre), Véran, évêque de Cavaillon (ides de novembre) et à sainte Martia, d'Arles (3 des ides d'août) pour prouver que le martyrologe d'Arles-Toulon manque de fixer par des textes qui lui sont propres les traditions particulières de Provence.

« Le silence du martyrologe, en ce qui concerne les légendes saintes de Maximin, Lazare, Marie Magdeleine, Marthe, Sidoine et des saintes Maries, telles qu'elles sont actuellement établies, amène forcément à une conclusion :

« 1 Vers 1120 ces légendes n'existaient pas encore en Provence, ou du moins n'étaient pas officiellement reçues dans les diocèses d'Arles, d'Apt et de Toulon. Elles furent accueillies par l'Église de Toulon tardivement, en ce qui concerne sainte Marthe;

« 2° Vraisemblablement, les documents d'Aix antérieurs et d'ordre diplomatique dont les originaux n'existent plus et qui, seuls, mentionnent ces légendes, sont, le premier apocryphe [1] et les deux autres interpolés [2];

« 3° Il existait alors dans le diocèse d'Aix une église Saint-Maximin et, à Tarascon, une église Sainte-Marthe, sans que les légendes de ces saints relatives au Ier siècle puissent s'en réclamer;

« 4° L'antique tradition officiellement admise par les diocèses d'Arles, d'Apt et de Toulon était encore, uniquement, que les Gaules et à plus forte raison la Provence avaient été évangélisées au Ier siècle par Trophime, disciple immédiat des apôtres Pierre et Paul : en vertu de cette tradition à peu près incompatible avec celle de la venue d'un des soixante-douze disciples du Christ, Trophime portait le titre d'Apôtre des Gaules [3] » ...*apostoli scilicet Galliarum. Sepultus a fidelibus extra civitatem in quodam oratorio sanctæ Marie semper virginis non longe a muro ipsius civitatis. Adest enim testimonium ipsum oratorium quod ipse construxerat, atque ad sepulcrum digno cultu venerandum, sed epitaphium elegiaco carmine editum, parieti innexum, ubi divina exorantibus deo favente, subveniunt beneficia. Inde post a patribus translatum est corpus ejus in basilica sancti Stephani intra civitatem ubi ipse cathedram locaverat honorabiliter venerandum.* Ces lignes portent l'empreinte d'une couleur locale que nul ne songera à leur dénier. L'épitaphe en vers élégiaques dont elles font mention nous a été conservée : elle commence par les mots *Trophimus hic colitur* et remonte, dit-on, au Xe siècle [4].

« Si on jette un coup d'œil d'ensemble sur les additions et retouches caractéristiques qui aident à établir l'origine provençale de cette compilation hagiographique, il semble évident que nous nous trouvons en présence d'un document rédigé pour quelque corporation importante du diocèse d'Arles par un témoin bien informé, par un conservateur jaloux des traditions de cette Église à la fin du XIe siècle [ou plutôt dans le premier quart du XIIe, vers 1120]. Et ce travail anonyme n'est pas restreint aux limites de la métropole arlésienne; il nous renseigne également, on l'a vu, sur les souvenirs hagiographiques des diocèses voisins. Ce n'est pas non plus un témoin isolé : il se rattache à toute une famille de martyrologes, employés à la même époque dans les différentes parties de la Provence. Arles, dès lors, n'était pas seule à avoir son Adon remanié, adapté à l'usage local. On constate l'existence d'un autre plus ancien à Avignon. Apt, aussi, a eu le sien, antérieur probablement à celui d'Avignon, et les auteurs du *Gallia christiana* ont pu encore l'utiliser [5]. A Aix, on possédait, au commencement du XIVe siècle, un *martyrologium vetus* qui servit de modèle à la copie exécutée à cette époque pour l'église métropolitaine de Saint-Sauveur [6].

« L'existence de cette tradition martyrologique en Provence dès le XIe siècle constitue un élément demeuré à peu près inaperçu [jusqu'à la fin du XIXe siècle] de tous ceux qui ont eu à s'occuper des fameux récits relatifs à Lazare, Marie-Madeleine et autres personnages des temps apostoliques. Quand on leur opposait le silence des martyrologes et d'Adon lui-même, les partisans de la légende répondaient invariablement : Ou ces martyrologes sont des catalogues généraux des saints de toute la chrétienté, et alors ils ont pu omettre, ils ont omis de fait, bien des souvenirs relatifs à des localités spéciales; ou bien, au contraire, ce sont ses recensions particulières à certaines Églises, et, en ce cas, il ne faut s'attendre à y trouver en fait de saints locaux que ceux qui étaient honorés dans l'endroit même. C'était supposer tacitement qu'aucune de ces recensions n'existait pour toute la région de la Provence : les terribles Sarrasins étaient censés avoir aboli toute tradition du culte, comme ils avaient détruit les chartes et les chroniques. Or, nous avons au moins deux martyrologes provençaux pour nous renseigner sur l'état de l'hagiographie locale, dans la région d'Arles et d'Avignon, juste au moment où les légendes commencent à se faire jour. Faisons donc l'inventaire des indications que nous fournit celui d'Arles au sujet des divers personnages qui jouent un rôle dans la merveilleuse histoire. Ce ne sera pas long :

« 19 janvier : *Mariæ et Marthæ sororum Lazari, quarum missa in libro Gelasii continetur.*

« On a suggéré qu'il y aurait peut-être là un premier indice d'un culte spécial rendu en Provence aux membres de la famille de Béthanie. Il n'en est rien. La même annonce, précédée du mot *Hierosolymis*, se lit dans d'autres exemplaires du martyrologe d'Adon. Bien plus, elle figure à la même place dans tous les manuscrits du Martyrologe hiéronymien, de même que dans les sacramentaires gélasiens de Rheinau et de Saint-Gall. Dans celui du Vatican (*Regin. 316*) on trouve au jour suivant : *In natali sanctorum martyrum Sebastiani, Mariæ, Martæ, Audifax et Abacuc.* C'est là, comme l'a très bien reconnu L. Duchesne, toute la raison d'être de Marie et de Marthe au 19 janvier : une confusion, née de la similitude des noms, avec les martyrs persans Marius, Marthe, Audifax et Abacum.

« 29 juillet : *Eodem die in Galliis in pago Tarascon.*

[1] *Gallia christiana novissima, Instrumenta Ecclesiæ Aquensis*, n° 1. Il est difficile de croire qu'un acte de la seconde moitié du XIe siècle pût porter, non seulement le sceau épiscopal, mais encore celui du chapitre et surtout celui du prévôt. — [2] 28 mars 1102. Les mots *Marie Magdelene, Maximini episcopi et confessoris* ont dû être interpolés, *Gall. christ. noviss., Instr. Eccl. Aquensis*, n. III. — 7 août 1103. La phrase : *Sed quoniam... dedicatum est* a dû être interpolée, *Gall christ. noviss., Instr. Eccl. Aquensis*, n. IV. — [3] Voir au 4 des calendes de janvier, la vie de saint Trophime, fol. 179 v°. Cette tradition a été acceptée, on le sait, dès le Ve siècle. L. Duchesne, *Fastes épiscopaux*, t. I, p. 247; G. de Manteyer, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1897, t. XVII, p. 485-489. — [4] *Mémoires de la Société archéologique du Midi*, t. II, p. 222. — [5] Il semble avoir été perdu depuis. — [6] Biblioth. de la ville d'Aix, ms. *14;* cf. *Catalogue général des mss. de France*, t. XVI, p. 17.

Sca Martha hospita χρι. *soror Marie Madgalene et Lazari epi Massilien. quem* χρς *a mortuis suscitavit.*

« Il va sans dire que cette annonce ne fait pas partie de la rédaction primitive; elle a été ajoutée au XIII^e^ siècle, à la marge inférieure du manuscrit. Mais voici qui est plus significatif encore. Dans le martyrologe de la cathédrale d'Avignon, la fête du 29 juillet n'a été insérée pareillement qu'au XIII^e^ siècle, et au termes fort modestes *Ipso die, transitus beate Marthe, sororis Lazari.* Or, on sait que Tarascon faisait autrefois partie du diocèse d'Avignon, et que la prétendue découverte du corps de l'*hospita Christi* date de 1187 [1]. »

2. *Les points d'appui de la tradition.* — Dans la langue ecclésiastique on s'est accoutumé à donner le nom de « traditions, tradition constante, vénérable tradition remontant à la plus haute antiquité », à toute affirmation gratuite, péremptoire et indémontrable. Plus la vérité y est méconnue, plus la critique y est malmenée, plus le simple bon sens y est étranger, plus l'auteur est proclamé pieux, intrépide, irréfutable; et pour que nul ne s'avise d'en douter, les honneurs, les titres, les dignités s'accumulent sur sa tête et sur ses épaules : calotte, aumusse, prébende, prélature, trop chétives récompenses et symboles imparfaits de la gloire future et de la couronne céleste promises à ces valeureux champions des causes désespérées. C'est bien le moins qu'ils méritent, il faut le leur laisser; mais pour la tradition ils n'y peuvent rien faire : ni retranchements — ils n'y songent pas — ni additions, ils n'osent plus, de sorte qu'elle demeure acéphale et branlante et voici pourquoi.

L'Évangile pénétra en Gaule à une date qu'on ne connaît pas et y fit des progrès dans une direction qu'on ne sait pas (voir GALLICANE, *Église et liturgie*). Qu'il y ait eu des établissements, des communautés, des Églises avec des diocèses dès le I^er^ siècle, on n'en apporte aucune preuve et on n'en fournit aucune vraisemblance. Au II^e^ siècle, on peut signaler quelques textes épigraphiques très précieux, mais encore plus énigmatiques qui peuvent témoigner à la rigueur de la présence de fidèles isolés à Marseille, à Aubagne, à Maguelone, à Autun, tandis que Lyon-Vienne possède deux Églises vivaces et glorieuses. Au III^e^ siècle, la foi se répand, des missions pénètrent, des Églises s'organisent; mais il n'en demeure pas moins évident pour ceux que ce sujet intéresse que le christianisme s'est introduit tardivement en Gaule. *Serius trans Alpes Dei religione suscepta*, écrit Sulpice-Sévère, qui n'a jamais entendu parler de Lazare et de ses compagnons, apôtres de la Provence au I^er^ siècle.

Pour Sulpice comme pour ses contemporains qui s'intéressaient à l'histoire du passé chrétien, qui recueillaient en Occident les récits venus d'Orient et s'en faisaient l'écho, le souvenir de Lazare et de ses deux sœurs était consacré par un édifice religieux situé a Béthanie et appelé le *Lazarium* [2]. Lorsque, en 333, le pèlerin de Bordeaux à Jérusalem passe en ces lieux, il n'y voit que la crypte où l'on croyait que Lazare avait été enterré avant sa résurrection. Vers la fin du IV^e^ siècle, la pèlerine Éthéria (voir ce nom) distingue deux églises, dont l'une, située à cinq cents pas avant l'entrée du village, marquait l'emplacement de la rencontre entre Jésus et Marie; quant à l'autre, c'est probablement là que l'on voyait, au dire de saint Jérôme : *Sepulchrum Lazari, Mariæ et Marthæ hospitium* [3]. Rien ne permet de supposer et, moins encore, de soutenir que ceux dont le souvenir y était honoré y eussent reçu la sépulture.

La fête de ce sanctuaire manque dans les calendriers grecs. Adon, qui l'avait trouvée dans le *Petit martyrologe romain* (du IX^e^ siècle), l'inscrit dans son propre martyrologe au 17 décembre, et Usuard s'inspire d'Adon lorsqu'il écrit : *Eodem die B. Lazari quem dominus Jesus in evangelio legitur resuscitasse a mortuis; item B. Marthæ sororis ejus. Quorum venerabilem memoriam exstructa ecclesia non longe a Bethania ubi e vicino domus eorum fuit conservat.* Le *Petit martyrologe romain* ne fait mention, lui aussi, que de Lazare et de Marthe; peut-être Marie n'avait-elle pas de sanctuaire spécial à Béthanie, ce qui expliquerait pourquoi elle a été négligée par les calendriers. Ceux-ci n'ont pas une bien grande valeur. Nous venons de dire que la formule du martyrologe hiéronymien, le 19 janvier, n'a aucune valeur historique et liturgique; quoique attestée par tous les manuscrits, il s'en faut qu'elle ait fait partie du texte original; cette mention : *Hierosolyma, Marthæ et Mariæ, sororum Lazari*, a été suggérée au compilateur ou au copiste par la présence, le 20 janvier, des martyrs persans Marius, Marthe, etc. Ce fait n'est pas exceptionnel, il est même fréquent dans le martyrologe hiéronymien, et la répétition de la fête du 19 janvier dans les martyrologes postérieurs au VI^e^ siècle procède de l'hiéronymien et n'ajoute rien à son autorité. La rubrique du *Petit martyrologe romain* et du martyrologe d'Adon, au 17 octobre, est dépourvue de toute attache topographique : *Marthæ, sororis Lazari*, et paraît sans valeur; par contre, celle du martyrologe d'Adon, au 17 décembre, citée plus haut, paraît provenir, directement ou indirectement, de quelque document relatif au culte palestinien de Lazare et de ses sœurs.

Marie de Béthanie a toujours fort peu intéressé les Grecs qui, au contraire, distinguaient Marie-Madeleine à laquelle ils rendaient un culte suivi. Grégoire de Tours, l'homme le plus renseigné de son temps en matière de pèlerinages, sait qu'au VI^e^ siècle, à Éphèse, *Maria Magdalene quiescit, nullum super se tegumen habens* [4]. Au temps de Charles-Martel, ce tombeau fut visité par le moine anglo-saxon Willibald [5]. Modeste, évêque de Jérusalem dans la première moitié du VII^e^ siècle, le mentionnait dans une de ses homélies [6].

Pour Lazare, l'Orient avait aussi ses prétentions à le garder. Comme sa sœur, certains le revendiquaient pour Éphèse. Le moine Bernard, pèlerin en Italie et en Orient vers 870, avance qu'après sa résurrection Lazare *dicitur perstitisse episcopus in Epheso XL annis.* Nous avons vu déjà que la ville de Citium (aujourd'hui Larnaca), dans l'île de Chypre, possédait son tombeau, et il existe encore une vieille église sous le vocable de Lazare à Larnaca.

Quoi qu'il en soit de l'authenticité des restes ensevelis dans ces deux tombes, on s'avisa de leur rendre un culte plus solennel et, à cet effet, en 899, l'empereur Léon VI fit transporter Lazare et Marthe de Citium et d'Éphèse à Constantinople. On les déposa dans une église nouvellement construite au Τόποι, près de la mer, au-dessous de l'ancien palais impérial, à l'endroit où le Bosphore débouche dans la Propontide. Cette double translation est attestée de manière à ne pouvoir être mise en doute; on la trouve mentionnée par Leo Grammaticus [7], par le continuateur de Théophane [8], par Siméon Magister [9], par Georges le Moine [10].

[1] G. Morin, dans *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, 1898, t. III, p. 21-24. — [2] L'endroit s'appelle aujourd'hui *El 'Aizirieh*. On y montre le tombeau de Lazare, au fond d'une église qui date des croisades. — [3] S. Jérôme, *Epitaph. Paulæ.* — [4] Grégoire de Tours, *De gloria martyrum*, 29. — [5] On doit cependant noter qu'il n'en est question que dans la deuxième rédaction de son *Odoeporicus*, Tobler, *Itinera hierosolymitana*, p. 288. — [6] Photius, *Bibliotheca*, cod. CCLXXV. — [7] *P. G.*, t. CVIII, col. 1108. — [8] *P. G.*, t. CIX, col. 381. — [9] *P. G.*, t. CIX, col. 765. — [10] *P. G.*, t. CIX, col. 921 ; cf. t. CX, col. 1105.

Éphèse ne conservait qu'un tombeau vide, mais non pas tout à fait, car, en 1106, l'higoumène Daniel y vénéra la tête de Marie-Madeleine [1].

« En ces temps-là, l'Occident n'avait encore aucune prétention sur les reliques de la Madeleine et de la sainte famille de Béthanie. On n'y connaissait aucune fête, aucun anniversaire de Lazare, sauf la commémoration du 17 décembre, dont nous avons indiqué l'origine probable. Cependant, depuis le IXe siècle, peut-être depuis le VIIIe, les martyrologes de Bède, Rhaban, Wandelbert, Petit Romain, Adon, Usuard, etc., s'accordaient à marquer la fête de sainte Madeleine au 22 juillet, sans aucune indication géographique, il est vrai, sans rattachement spécial à Éphèse. La même date se rencontre dans les calendriers grecs à partir du Xe siècle, et il est moralement sûr qu'ils ne l'ont point empruntée aux Latins. On peut donc la considérer comme remontant à une date antérieure à la translation d'Éphèse à Constantinople; c'est celle de la fête éphésienne.

« Les commémorations de ce genre, c'est-à-dire relatives à des personnages célèbres de l'Ancien et du Nouveau Testament, se rencontrent souvent dans les martyrologes latins, sans que l'on soit en droit d'en conclure à l'existence d'une fête réellement observée dans les Églises d'Occident. Aucun des anciens livres liturgiques latins, romains ou gallicans, ne contient une messe au nom de sainte Madeleine. Lazare, Madeleine et leur groupe ne sont connus alors en Occident que par l'Évangile et les martyrologes. Ils n'ont ni légende ni sanctuaire spécial [2]. Même en Orient, où l'on vénérait les reliques de Lazare et de Madeleine, où les sanctuaires de Béthanie, d'Éphèse, de Citium, de Constantinople, perpétuaient leur souvenir et leur culte, on n'en savait guère plus long sur leur compte qu'il n'y en a dans l'Évangile. Au VIe siècle, Théodose dit de Lazare : *Secundam mortem ejus nemo cognovit* [3].

« Cette situation se maintint pendant le Xe siècle tout entier. Nous avons déjà parlé des historiens byzantins, qui ne voient rien au delà de l'église ἐν Τόποις, si ce n'est les translations qui l'ont consacrée. En Occident, Flodoard parle [4] de nos saints uniquement d'après l'Évangile et d'après Adon, où il a pris ce qu'il dit du sanctuaire de Béthanie :

« *Hic domus ecclesia est tua sanctarumque sororum.*

« Odon de Cluny, son contemporain, nous a laissé une homélie [5] sur sainte Madeleine, où il ne trahit aucune notion plus précise. Qu'il y ait eu alors dans le monde latin, un lieu où Madeleine, Lazare et Marthe fussent honorés d'un culte spécial, un lieu saint de l'un quelconque d'entre eux, c'est ce dont il n'y a trace, ni dans les auteurs cités, ni dans aucun autre avant le milieu du XIe siècle [6]. »

C'est donc à cette limite du XIe siècle, où la tradition prend son point de départ, que nous sommes conduits également en recherchant ses points d'appui qui, tous, contredisent formellement les prétentions provençales.

Non seulement, jusqu'au XIe siècle, l'Orient établit et affirme ses droits sur les tombeaux et sur les restes des saints de Béthanie, mais encore l'Occident, jusque vers le même temps, ignore et désavoue ceux qu'il réclamera dans la suite.

Vers l'an 400, les évêques de Narbonne, d'Aix et de Marseille étaient engagés dans une âpre dispute contre leur confrère d'Arles qui revendiquait l'autorité métropolitaine. L'affaire fut soumise au concile de Turin qui adopta la maxime canonique : « Un métropolitain par province »; en conséquence Proculus de Marseille, dans la Viennoise, ne pouvait exercer aucun droit sur la deuxième Narbonnaise, sauf de légères compensations qui prendraient fin avec sa vie. Après lui le pouvoir métropolitain reviendrait intégralement, sur la deuxième Narbonnaise, à l'évêque d'Aix. La dispute avait été chaude, chacun avait eu recours à tous les arguments possibles; cependant ni Proculus de Marseille ni Lazarus d'Aix n'avaient songé à se prévaloir de la prétendue apostolicité de leurs sièges, pas plus Proculus que Lazarus ne se réclamèrent l'un du célèbre Lazare, l'autre de Maximin; ils ignoraient même qu'ils fussent leurs successeurs.

L'évêque d'Arles fit appel à Rome de la décision prise à Turin. A Rome, dès le début du IVe siècle, on affirmait très haut que l'Occident tout entier : Gaules, Espagne, Italie, Afrique, devait le bienfait de la foi chrétienne à l'initiative de saint Pierre ou de ses successeurs. Innocent Ier l'écrivait à Decentius de Gubbio le 19 mars 416 [7] et, un an plus tard, presque jour pour jour, le successeur d'Innocent, le pape Zosime, précisait, le 22 mars 417, que, de Rome, l'évêque Trophime avait été envoyé à Arles et que, de cette source arlésienne, toutes les Églises des Gaules avaient reçu la foi [8]. En 450, les Provençaux s'adressent à saint Léon le Grand et proclament comme un fait supérieur à toute contestation que « tout le monde sait que, la première dans les Gaules, la cité d'Arles a eu l'honneur de recevoir, des mains du bienheureux apôtre Pierre, saint Trophime pour évêque et que, de là, le bien de la foi et de la religion s'est répandu peu à peu dans les autres régions [9] » de la Gaule. On voit par là qu'au milieu du Ve siècle, le clergé provençal ignorait tout de Lazare et de Maximin, leur apostolat, leur épiscopat, leur sépulture en Provence et ne mettait pas en doute la mission de saint Trophime. Un siècle plus tard, saint Césaire d'Arles († 542) ne sait rien, lui non plus, des prétentions provençales. « Dans les Gaules, écrit-il [10], la cité (ou plutôt l'Église d'Arles, eut pour fondateur un disciple des apôtres, saint Trophime, la cité de Narbonne saint Paul, la cité de Toulouse saint Saturnin, la cité de Vaison saint Daphnus [11]. C'est par les disciples de ces quatre apôtres que les Églises ont été constituées dans toute la Gaule. » Grégoire de Tours, qui a su tout ce que pouvait savoir homme de son temps sur les traditions religieuses de la Gaule, n'est pas mieux instruit des traditions provençales dont il ignore tout.

On pense bien que si Césaire d'Arles et Grégoire de Tours n'ont rien su, le silence sera, après eux, plus profond encore si c'est possible; « dans une charte relative à la consécration de Saint-Victor [12], en 1040, il est fait mention des reliques possédées par l'abbaye, notamment de celles de Lazare le ressuscité : *seu et sancti Lazari a Christo Jhesu ressuscitati et sanctorum Innocentum.* La place que Lazare occupe dans cette énumération ne laisse pas supposer que le « ressus-

[1] Tobler, *Zur historischen Topographie von Klein Asien im Mittelalter*, dans *Sitzungsberichte*, Wien, t. CXXIX, p. 33. — [2] On a cru trouver, dans une lettre de saint Didier de Cahors (VIIe siècle), la trace d'une vie de sainte Madeleine. Il s'agit, en réalité, non d'une composition hagiographique, mais d'un passage de l'Évangile (Luc., 5) que saint Didier envoie à une religieuse déchue pour la consoler par l'exemple d'une autre pécheresse repentie. *Historiam de evangelio egregiæ illius mulieris*, *P. L.*, t. LXXXVII, col. 225. Il est à remarquer que saint Didier n'identifie pas Madeleine et la pécheresse de saint Luc; en parlant de celle-ci il lui conserve son anonymat. — [3] Théodose, *De Terra sancta*, 14. — [4] *P. L.*, t. CXXXV, col. 150. — [5] *P. L.*, t. CXXXIII, col. 713. — [6] L. Duchesne, *Fastes épiscopaux*, t. I, p. 326-328. — [7] *P. L.*, t. XX, col. 552. — [8] *P. L.*, t. XX, col. 644-645. — [9] *P. L.*, t. LIV, col. 879. — [10] *De mysterio sanctæ Trinitatis.* — [11] Daphnus de Vaison a siégé au concile d'Arles en 314. — [12] Albanès, *Gallia christiana novissima*, t. II, p. 55.

cité » ait été, aux yeux des rédacteurs de la bulle, le fondateur de l'Église de Marseille : *Necnon passionibus sanctorum martyrum Victoris et sociorum ejus, sed et aliorum specialiter duorum Hermetis et Adriani, seu et sancti Lazari a Christo Jhesu ressuscitati ac sanctorum Innocentium...* Lazare et les saints Innocents arrivent bons derniers. En tout cas, le titre d'évêque de Marseille ne figure pas dans la charte. Étrange oubli, qui ne s'explique bien que par le fait que la légende provençale n'était pas encore née [1]. Quant à « Honorius, écolâtre d'Autun, vers le commencement du XII^e^ siècle [2] », son silence n'est pas très impressionnant puisqu'on sait aujourd'hui qu'*Honorius Augustodunensis* était peut-être Scot d'origine et reclus par état; il a vécu aux environs de Ratisbonne pendant le dernier quart du XII^e^ siècle. Ses ouvrages ne peuvent être invoqués dans une question relative à la France à laquelle l'auteur était étranger [3].

Pour expliquer, vaille que vaille, le désaveu et l'ignorance des occidentaux et des provençaux eux-mêmes, le silence des martyrologes si mal défendus d'ordinaire contre les affirmations légendaires, peut infirmer cette preuve négative tirée de l'absence de toute trace documentaire de la venue en Provence des saints de Béthanie. « C'est en vain que l'on chercherait à expliquer cette pénurie par les ravages des Sarrasins ou par d'autres circonstances locales. Les Sarrasins ont ravagé bien d'autres contrées que la Provence (voir INVASIONS ARABES) : ils ont pu endommager les sanctuaires; ils n'ont point aboli les traditions de culte, surtout les traditions de premier ordre, comme auraient été celles-ci si elles avaient existé. En Provence même, ils n'ont fait disparaître ni saint Victor de Marseille, ni saint Genès d'Arles, ni saint Mitre d'Aix, ni saint Valérien de Cimiez, ni tant d'autres qu'il est inutile d'énumérer. Ils n'ont pas davantage supprimé les œuvres de Cassien, de Fauste, de Vincent de Lérins, de saint Césaire, de Pomère, de Gennade, ni les vies des saints martyrs ou confesseurs dues à la plume d'Honorat de Marseille, de Cyprien de Toulon, de Vérus d'Orange et de leurs émules. Aucune des régions de la Gaule ne nous offre une littérature ecclésiastique aussi riche, aussi variée. Si elle s'est conservée, pourquoi n'en aurait-il pas été ainsi de quelques-uns, au moins, des documents de saint Lazare et de sainte Madeleine? Et par quelle autre fatalité tant d'écrivains, tant d'hagiographes provençaux s'accordent-ils à ne pas souffler mot sur le culte le plus important de leur pays? Comment se fait-il qu'à leur silence se joigne celui des auteurs étrangers à la Provence, mais curieux des traditions sur les saints et leurs sanctuaires, de Grégoire de Tours, par exemple? Ces considérations sont de nature à frapper toute personne capable de comprendre qu'un fait passé ne s'établit que par témoignage, et qu'une tradition se manifeste trop tard quand elle n'apparaît qu'après un silence de mille ans [4]. »

Nous cherchions le point de départ de la tradition, nous l'avons rencontré au XI^e^ siècle; quant au point d'appui de cette tradition pendant dix siècles il se dérobe partout et toujours; bien plus, il se trouve nié, contredit par des affirmations contraires qui, si elles ne sont pas historiquement démontrées, sont, en tout cas, probables et vraisemblables.

3. *Les réalités de la tradition.* — Des noms, des reliques, un culte établi ne seraient-ils donc que supercherie? Ou bien sous la végétation luxuriante de la légende existe-t-il un peu de bonne terre historique dans laquelle s'enfonce une racine saine et robuste?

Un des manuscrits de Peiresc conservés à la Bibliothèque nationale, fonds latin, n. *8958*, fol. 302, contient le texte de l'épitaphe suivante :

HIC IACET BO
NE MM PP LA
ZAR /// QVE VIXIT
IN TIMORE DI
P·M· AN LXX ET
REQVIEVIT IN
PACE PI.... S
.... CV ....

Peiresc nous apprend dans une note que le chartreux Polycarpe de la Rivière (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2620), lisait les lignes 2 et 3 : *Lararia præposita* ou *proprioriissa;* Peiresc estimait qu'il était question d'un *papa Lazarus*, un évêque par conséquent; Edm. Le Blant inclinait plutôt à lire : *Lazara* parce qu'il ne se souvenait pas avoir rencontré sur les marbres *que* remplaçant le *qui* masculin; toutefois *Lazar* pour *Lazara* lui paraissait une forme exceptionnelle d'abréviation, et la présence avant le nom du sigle *pp*, s'il a le sens de *præposita* est une autre singularité, car ce titre devrait se lire à la suite du nom. Dom Morin faisait observer que le dernier jambage de la lettre R du mot LAZAR est coupé par une petite barre dans la copie de Peiresc, et que cet indice semble avoir échappé à l'attention d'Edm. Le Blant; pour lui, il admettait *papa Lazarus* comme « la seule lecture acceptable » et ne s'arrêtait pas à la substitution du *que* au *qui* dont on peut citer, à Rome et en Gaule, d'autres exemples [5].

Il est à remarquer que l'inscription a été relevée par Peiresc dans l'église souterraine de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, comme il nous l'apprend lui-même par deux notes de sa main : *1926, 4 sept. ad sci Victoris Massiliens*, et *Tabula marmorea in ecclesia subterranea sci Victoris, in sacello in quo sancti Andreæ crux adservatur in ipso muro cui dicta crux innixa est.* Or c'est à Saint-Victor de Marseille qu'apparaît pour la première fois le culte de Lazare de Béthanie. La bulle du pape Benoît IX, du 15 octobre 1040, relative à la consécration de l'église abbatiale s'exprime ainsi : *Quod* (*monasterium*] *multis dilatatum honoribus et præceptis decoratum imperialibus... necnon passionibus sanctorum martyrum Victoris et sociorum ejus.. seu et sancti Lazari a Christo Ihesu ressuscitati... plurimorum sacrorum voluminum testimonia produnt* [6]. Il y aurait peut-être lieu de faire quelques réserves touchant l'authenticité du texte complet de la bulle de Benoît IX [7], qui ne souffle mot de l'épiscopat de Lazare à Marseille et observe une réserve calculée sur la nature de ses reliques; c'est que, précisément, à cette date de 1040, les reliques avaient déjà quitté Marseille pour Autun, où l'évêque Humbert de Bogé en faisait la reconnaissance solennelle en 1147. Aux Marseillais il restait une consolation, encore qu'un peu incertaine; ils assuraient qu'un adroit subterfuge leur avait permis de se réserver le chef de Lazare, mais comme cette substitution était malgré tout de nature à rencontrer des sceptiques, on prévenait les doutes et les objections de leur part en

[1] Vacandard, dans *Revue des questions historiques*, 1924, t. C, p. 260-261. — [2] Duchesne, *op. cit.*, p. 339; Vacandard, *op. cit.*, p. 261. — [3] J. von Kelle, *Untersuchungen ueber den nicht nach weisbaren Honorius Augustodunensis Ecclesiæ presbiter et scholasticus, und die ihm zugeschriebenen Werke*, in-8°, Wien, 1906, p. 27 (extrait des *Sitzungsberichte*, t. CLII, n. 2); J. A. Endres, *Honorius Augustodunensis Beitrag zur Geschichte des gerstigen Lebens im XII Jahrhundert*, in-8°, Kempten, 1906. — [4] L. Duchesne, *op. cit.*, p. 322-323. — [5] De Rossi, *Inscr. christ. urb. Rom.*, n. 584; E. Le Blant, *Inscript. chrét.*, n. 373; *Nouveau recueil*, n. 388, 417. — [6] Albanès, *Gall. christ. noviss.*, t. II, p. 55. — [7] Escudier, *L'évangélisation primitive de la Provence*, Paris, 1913, p. 67.

déployant les manifestations d'une ferveur bruyante et d'un culte solennel envers le chef de Lazare dans les cryptes de Saint-Victor.

« C'est là, nous dit-on, que les reliques de Lazare furent conservées jusqu'à l'époque de leur translation à Autun. On y montre encore aujourd'hui, dans la partie la plus ancienne et la plus retirée du souterrain, un banc de pierre partagé en deux par une colonne taillée dans le rocher comme le banc lui-même : c'est ce que le peuple appelle le « confessionnal de saint Lazare ». Au-dessus du chapiteau à peine ébauché qui surmonte la colonne, on remarque une tête accostée d'un bâton d'évêque et d'une palme, le tout très grossièrement sculpté [1]. D'autre part, l'inscription relevée par Peiresc prouve, en effet, qu'un évêque du nom de Lazare fut très anciennement inhumé dans ces mêmes cryptes [2]. » Ce Lazare avait été indiqué du doigt par Edm. Le Blant lorsqu'il écrivait que « le nom de *Lazarus* était porté au début du v[e] siècle par un évêque contre lequel écrivit le pape Zosime [3]. » Albanès a proposé d'identifier le personnage désigné par l'épitaphe avec son homonyme, qui fut évêque d'Aix, au commencement du v[e] siècle, et « cette présomption » a paru à dom Morin « assez fondée ».

Ce Lazare avait eu une existence passablement agitée. Disciple de saint Martin, il avait d'abord été condamné au concile de Turin, vers 398, comme calomniateur de l'évêque de Tours, Brice [4]. Ce qui eût compromis tout autre ne retarda même pas la carrière de Lazare qui fut consacré évêque d'Aix, en 408, au détriment de Remy, par Proculus de Marseille. Après la chute de l'empereur Constantin, dont la faveur lui avait valu un siège épiscopal, Lazare fut contraint de se démettre de son évêché, en même temps que Héros d'Arles (412). Pour occuper leurs loisirs, ils se rendirent en Palestine et Lazare qui avait un passé de dénonciateur exerça de nouveau ses talents en dénonçant les doctrines pélagiennes aux Pères du concile de Diospolis. En 416, Lazare et Héros écrivent, dans le même but, une lettre commune à saint Augustin. « On sait comment ces deux malheureux évêques se virent récompensés de leurs services. Tout à la discrétion du trop fameux Patrocle, leur ennemi juré, le pape Zosime écrivit, en 417, cette lettre regrettable dans laquelle il les traite de gens brouillons, qui ne font que susciter des tempêtes dans l'Église en colportant des accusations calomnieuses à l'endroit de Pélage, et invite l'épiscopat tout entier à les repousser comme des scélérats [5]. On ignore ce qu'ils devinrent par la suite. Albanès suppose, avec beaucoup de vraisemblance, que Lazare vint passer la fin de sa vie à Marseille, près de l'évêque Proculus son consécrateur [6]. De cette identification du Lazare de l'épitaphe avec l'ancien évêque d'Aix, il résulte que l'inscription elle-même appartiendrait à la première moitié du v[e] siècle.

« Une conséquence d'un tout autre genre, mais qui pourtant s'impose d'elle-même à notre examen est celle-ci : ce Lazare d'Aix, ce pontife de bonne mémoire que nous voyons avoir été inhumé dans les cryptes de la célèbre abbaye marseillaise, ne serait-il pas le même que plusieurs siècles après on honorait au même endroit comme étant le Lazare de l'Évangile, l'ami du Christ, le ressuscité? Il semble qu'ayant enfin trouvé, à la place désignée par la tradition, un Lazare authentique, il serait peu raisonnable de ne point nous en contenter et d'en exiger un second, pour le seul motif que celui que nous tenons n'appartient pas à l'âge apostolique. On rappellera seulement que, dès le début du XVIII[e] siècle, le sieur abbé Chastelain, chanoine honoraire de l'Église de Paris et auteur du *Martyrologe universel*, avait déjà entrevu une connexion quelconque entre la présence de l'évêque d'Aix à Jérusalem en 415 et la légende du Lazare de l'Évangile, arrivant de Palestine en Provence [7].

« Avant d'en finir avec lui, il reste encore un détail à signaler. On aura remarqué que plusieurs mots font défaut à la fin de l'inscription de Saint-Victor. Peiresc a mis à côté des quelques lettres qu'il était parvenu à déchiffrer : *Forte consulum nomina vel depositionis dies*. Edm. Le Blant suggère : *Pridie kalendas?* Cette dernière conjecture, si elle venait à se vérifier, ne manquerait pas d'intérêt. C'est bien, en effet, un *pridie kalendas*, le dernier jour d'août, que se célèbre la fête principale, le *natalis* proprement dit de l'évêque honoré à Marseille. La seconde fête, celle du 17 décembre, n'a d'autre raison d'être que la mention de Lazare le ressuscité qui figure à ce jour dans le *Petit martyrologe romain* du IX[e] siècle et dans celui d'Adon [8]. »

Quand les bénédictins de Saint-Victor firent dédier leur église par Benoît IX, le 15 octobre 1040, ils déclarèrent que leur monastère, fondé à l'époque d'Antonin, illustré par saint Victor et ses compagnons, par Hermès et Hadrien, avait été particulièrement honoré par Lazare le ressuscité [9]. Cette identification leur avait été suggérée par la tombe du Lazare venu de Palestine à Marseille vers 416. L'épitaphe faisait de ce Lazare un évêque, les moines en firent le premier évêque de Marseille. C'était pure invention et peut-être furent-ils un peu surpris de voir qu'on les croyait sur parole, mais entre marseillais on se croit trop peu réciproquement pour qu'il soit nécessaire de se détromper. Cependant l'Église cathédrale poussa la crédulité au point de demander au monastère une parcelle du corps. Cette parcelle figura désormais au nombre des reliques que l'évêque Raymond renferma dans une châsse avec le corps de saint Cannat, le 15 août 1122 [10].

Ainsi la légende n'est pas fantaisie pure et la tradition n'est pas tout à fait supercherie. Nous avons rencontré un Lazare qui s'appelle Lazare, qui est évêque, qui eut son tombeau à Marseille; ce n'est sans doute pas tout ce qu'on promettait, mais c'est quelque chose à défaut d'autre chose.

Passons à saint Maximin et ses compagnons.

On conserve dans la petite ville de Saint-Maximin, dans la crypte de l'église, les tombeaux de sainte Madeleine, de saint Maximin premier évêque d'Aix, de saint Sidoine, l'aveugle-né de l'Évangile, successeur de Maximin sur le siège d'Aix, sainte Marcelle, servante de Marthe et de Maximin; enfin, deux saints Innocents

Le vocable de l'église remonte au moins au 15 décembre 1038, car il est attesté par une charte en date de ce jour [11]. Une autre charte, datée du 5 juillet 1093 nous apprend qu'un des autels de cette église était dédié à saint Sidonius [12]. Mais ce Sidonius apparaît en 1060 sur une charte de Saint-Victor à l'occasion d'une église qui lui était dédiée au diocèse de Toulon; de même, en 1068, lors de la consécration de l'église du Val, près de Brignoles [13]. En ce qui regarde Marcelle et les deux Innocents, il n'existe aucune attestation antérieure à la fixation des légendes et aux inven-

[1] *Notice sur les cryptes de l'abbaye de Saint-Victor*, Marseille, 1864, p. 26 sq. — [2] Morin, dans *Mém. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1895, p. 32-33. — [3] *Nouveau recueil*, 1892, p. 213, note 3. — [4] *P. L.*, t. XX, col. 654, 661. — [5] *P. L.*, t. XX, col. 656 sq. — [6] Albanès, *op. cit.*, t. I, col. 27-29. — [7] Cl. Chastelain, *Martyrologe universel*, Paris, 1709, p. 727 sq. — [8] Morin, dans *Mém. Soc. antiq., de France*, 1895, p. 34-36. — [9] Albanès, *Gallia christiana novissima*, t. II, col. 55, n. 104. — [10] Id., *ibid.*, t. II, col. 64-65, n. 130. — [11] Faillon, *op. cit.*, t. II, col. 665. — [12] Id., *ibid.*, t. II, col. 685 sq. — [13] Albanès, *Gallia christiana novissima*, t. I, col. 24.

tions de reliques auxquelles ces légendes donnèrent lieu.

Il reste à interroger les sarcophages. Au centre du tombeau de Sidonius se voit une *fenestella* quadrangulaire pratiquée dans le cartouche (voir *Dictionn.*, t. II, fig. 1618) ce qui marque que le marbre a recouvert une tombe sainte [1]. Ce serait là une preuve incontestable de culte dès une époque ancienne, mais il resterait à prouver que le tombeau dont il s'agit a servi dès l'origine à recevoir un corps saint.

« En somme, si peu que ce soit, nous pouvons considérer ces deux points comme suffisamment établis :

« 1° Il y a eu à Saint-Maximin, antérieurement à l'influence de la légende, au moins deux personnages honorés comme saints : celui dont l'église porte le nom, et un autre appelé Sidonius;

« 2° Bien que les sarcophages réunis dans la crypte aient pu d'abord être destinés à une sépulture de famille, l'un d'entre eux au moins doit avoir contenu, à une époque quelconque, les reliques d'un saint [2]. »

Resterait à savoir qui sont ce Sidonius et ce Maximin. « On n'en sait rien, absolument rien » disait L. Duchesne. Le cartulaire de Saint-Victor ne prenait même pas la précaution élémentaire de nous apprendre si Maximin était évêque, ou martyr, ou confesseur ou quoi que ce fût. C'est avec ce signalement très sommaire que dom Morin a entrepris de découvrir hors de la Provence, un Maximin qui ne fût pas provençal et qui fut l'objet d'un culte. Il a trouvé à Billom, dans l'arrondissement de Clermont, en Auvergne, une ancienne collégiale où on a honoré de temps immémorial plusieurs saints dont l'histoire est très incertaine, mais dont on croyait y posséder les reliques : saint Cerneuf ou Sirénat, qui a donné à l'église son vocable, saint Juvénal et, enfin, saint Maximin.

Voici ce qui a trait au culte rendu à ce dernier : « Une bulle de Léon X, de l'année 1514, mentionne ses reliques comme se trouvant avec celles des deux autres saints dans la collégiale de Billom. L'extrait de la bulle contenant cette particularité a été inséré dans le *Mémoire sommaire des reliques déposées dans l'église royale et collégiale de Billom.* Dans ce même mémoire, approuvé en 1772 par un grand vicaire, il est dit qu' « une partie des reliques de ces trois saints sont dans la grande châsse qui est placée au-dessus du maître-autel et au-devant de laquelle on voit les statues en argent de ces mêmes saints. »

« Au XVII^e siècle, André du Saussay mentionne le saint Maximin, évêque et confesseur » vénéré à Billom, dans le supplément de son *Martyrologium Gallicanum*, au 23 février. Le jésuite Jean Bollandus lui donne rang le même jour parmi les *prætermissi*, et promet de profiter de la première occasion pour lui consacrer une notice spéciale. Claude Chastelain l'insère en ces termes au second jour de janvier parmi les saints de France : « A Billom, en Auvergne, saint Maximin confesseur » et, à sa table des noms de lieux, p. 1015, il s'exprime ainsi au sujet de Billom : « Billom, en Auvergne, *Biliomum*, où mourut saint Maximin le Conf. » A la Révolution française, les reliques de la vieille collégiale disparurent à l'exception des ossements de saint Cerneuf. Le culte de saint Maximin en subit le contre-coup. Il est aujourd'hui réduit à si peu de chose que des ecclésiastiques des environs de Billom, interrogés sur ce qu'ils savaient du saint, ont paru tout étonnés d'une semblable question : ils n'ont jamais entendu parler de ce personnage [3]. Pour délaissé et oublié qu'il soit, Maximin a eu jadis un culte à Billom en qualité d'évêque et de confesseur.

A quelques lieues à l'ouest de Billom, se trouve le village d'Aydat, l'ancien *Avitacum* où s'élevait la villa de Sidoine-Apollinaire. Dans ce lieu où il vécut, s'illustra et se sanctifia, Sidoine fut l'objet d'un culte très vivace au Moyen Age, ses reliques y furent en une extrême vénération jusqu'à la Révolution, et on conserve de nos jours, dans la partie gauche du sanctuaire, à quatre mètres de hauteur, le reliquaire de pierre qui contenait jadis les ossements du saint évêque. Sur ce reliquaire on lit (fig. 7014) :

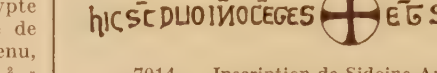

7014. — Inscription de Sidoine-Apollinaire.
D'après *Mém. de la Soc. des antiq. de France*, t. LVI, p. 44.

« On n'est pas encore parvenu à tomber d'accord sur l'âge de cette inscription. Les uns la mettent au VIII-IX^e siècle [4], d'autres au XI^e [5] ou au XII^e [6]. L'étrangeté de certains caractères peut être pour quelque chose dans cette indécision. Sans prétendre trancher la question, on fera observer que plusieurs de ces particularités caractéristiques apparaissent déjà sur des monuments de l'époque mérovingienne [7]. D'autre part, certains traits accusent une époque beaucoup plus récente. Dom Morin se rallierait volontiers au sentiment de M. M. Prou, qui incline à voir dans l'inscription d'Aydat la reproduction plus ou moins habile d'un prototype mérovingien par un sculpteur du XII^e siècle. Ce qu'on ne saurait contester, c'est que l'inscription d'Aydat offre pour nous un intérêt tout à fait exceptionnel, au point où nous en sommes de nos recherches. Voilà donc que, dans la même région où se sont offertes à nous les traces du culte d'un saint Maximin, nous voyons entouré d'honneurs un saint évêque du nom de Sidonius, qui a sa fête tout juste le même jour que celui de Provence, le 23 août. En outre, de même que nous avons vu dans la crypte de Saint-Maximin, près du tombeau de Sidonius, un autre tombeau attribué par la tradition locale à deux saints Innocents, ainsi trouvons-nous dans le sanctuaire d'Aydat, exposés ensemble depuis des siècles à la vénération publique, saint Sidonius et deux Innocents.

« Ce n'est pas tout. On se rappelle que, d'après une tradition que nous avions dû négliger d'abord, l'un des cinq sarcophages de Saint-Maximin aurait appartenu à une sainte vierge nommée Marcelle. Toujours dans l'arrondissement de Clermont, dans l'ancien archiprêtré de Billom et à six kilomètres seulement au nord-ouest de cette dernière ville, se trouve une localité qui porte le nom de Chauriat. Là fut fondé au X^e siècle un prieuré dont la direction fut confiée à saint Odilon, le futur abbé de Cluny. Parmi les trois églises données à cet effet dans l'acte de fondation, il en est une qui est ainsi désignée : *Et alia ecclesia que est in honore sancte Marcelle* [8]. »

Quelle était cette sainte Marcelle? — D'après la légende, une bergère née dans les environs de Chau-

[1] E. Le Blant, *Sarcoph. chrét. de la Gaule*, p. 154. — [2] Morin, *op. cit.*, p. 39. — [3] Morin, *op. cit.*, p. 41-42. — [4] G.-R. Crégut, *Avitacum, Essai de critique sur l'emplacement de la villa de Sidoine-Apollinaire*, in-8°, Clermont-Ferrand, 1890, cite comme ayant opté pour cette époque : Gonod, Bouillet et Chaix. Ajouter Alex. Germain, *Essai sur Apollinaris Sidonius*, in-8°, Montpellier, 1840, p. 5. — [5] Cortigier, chanoine de Clermont, au XVIII^e siècle. — [6] R. de Lasteyrie, qui a confirmé la manière de voir de M. l'abbé Crégut lui-même. *Ibid.*, p. 68, note 2. — [7] Voir E. Le Blant, *Nouveau recueil*, comparer les lettres H et U dans les inscriptions 52 (VI^e siècle), et 323; C, n. 52 et 271 (VII^e siècle); N, n. 309 (V^e-VI^e siècle). — [8] *Gallia christiana*, t. II, Instrum., col. 75 *b*.

riat à une époque incertaine. Elle possédait à un haut degré le don des miracles. Son fuseau, en tombant à terre, fendait les rochers; les sources jaillissaient sous ses pas. Elle mourut martyre, d'après des manuscrits, de sa belle mort, suivant d'autres. Bref, on n'en sait pas grand'chose; tout juste assez cependant pour nous permettre de constater que la sainte Marcelle de Chauriat, aussi bien que la sainte Marcelle de Provence, est donnée par la tradition locale comme une vierge, une personne de modeste condition. A la différence de saint Maximin et de saint Sidoine, son culte n'a jamais rien perdu en popularité à Chauriat et dans les environs. « Sa [1] chapelle, construite au sommet d'une colline, fut durant le Moyen Age, l'objet de vives contestations entre les paroisses voisines. On en vint aux mains, le sang coula. Il fallut l'intervention des évêques de Clermont, qui maintinrent les gens de Chauriat en possession de la chapelle, mais autorisèrent les paroisses voisines à prendre la sainte pour patronne. Cette chapelle restaurée et même reconstruite, existe encore. »

On ne peut se soustraire à une constatation : le groupe de Saint-Maximin se retrouve au complet — moins Marie-Madeleine — en Auvergne, dans le seul arrondissement de Clermont. Ceux qui composent ce groupe portent des noms dont la rencontre est assez rare, puisqu'on ne connaît que trois ou quatre Maximin, un seul Sidonius et deux Marcelle. Reste à savoir si nous sommes en présence d'une exportation de reliques et de culte d'Auvergne en Provence ou de Provence en Auvergne?

L'hésitation n'est pas possible, à raison de saint Sidoine. Il n'est pas possible d'assigner au culte qui lui était rendu à Aydat une origine exotique; Aydat, l'ancien *Avitacum* est le point de départ. Et ce qui vaut pour Sidonius, vaut également pour Maximin, Marcelle et les deux Innocents.

A quelle date et à la suite de quel concours de circonstances ces saints Auvergnats émigrèrent et s'implantèrent en Provence? On l'ignore et les conjectures qu'on peut faire n'apprennent rien; mais il faut retenir ce fait que le rôle principal, dans cette émigration, doit avoir appartenu à saint Maximin de Billom puisque son vocable a été affecté de préférence à l'église qui abritait le culte et les reliques du groupe entier.

4. *Le cadre monumental de la tradition.* — Le 9 décembre 1279, on procéda, dans la crypte de Saint-Maximin, à une reconnaissance des reliques et on constata dans la crypte la présence du corps de saint Sidoine. Celui-ci jouissait depuis un siècle environ, depuis 1190, d'un état civil parfaitement régulier; il était identifié avec l'aveugle-né de l'évangile devenu, à la fin de sa vie, deuxième évêque et successeur de saint Maximin sur le siège d'Aix.

« En réalité, saint Sidoine était titulaire de plusieurs églises en Provence dès le XI^e siècle tout au moins. La première est, au diocèse de Toulon, à peu de distance de celui d'Aix. Elle est placée dans la viguerie d'Hyères, mais dans une localité limitrophe de la viguerie aixoise de Brignoles, et elle paraît par un acte de donation daté de 1060 [3]. C'est l'église Saint-Sidoine du Puget dont une partie est alors donnée à Saint-Victor. La deuxième se trouvait sous le château de Barayol, dans le Val, à la limite du diocèse de Fréjus vers celui d'Aix, et à la limite de la viguerie de Brignoles, vers celle, bourguignonne, de Barjols. Elle était dédiée en l'honneur de Notre-Dame, de saint Jean-Baptiste et de l'Évangéliste, de saint Étienne premier martyr du Christ et de saint Sidoine. Rebâtie par Balde, elle fut consacrée le 10 janvier 1068-1069 par Guillaume, évêque de Carpentras, et Guillaume, évêque de Toulon, au nom de Rostang, archevêque d'Aix [3]. Enfin, l'église de Saint-Maximin possédant deux autels secondaires, le premier était consacré à saint Michel, le second, c'est-à-dire probablement celui qui se trouvait du côté de l'épître, à saint Sidoine [4]. Pierre, archevêque d'Aix, donna cette église à Saint-Victor, le 5 juillet 1093. Saint-Maximin se trouvait, on le sait, dans le diocèse d'Aix et dans la viguerie de ce nom, aux confins de la viguerie bourguignonne de Barjols. Cette dédicace d'un autel secondaire à Sidoine est vraisemblablement la raison pour laquelle, en 1279, on voulut reconnaître son corps dans un des sarcophages de la crypte; car, à celui de saint Michel il fallait bien renoncer. » L'identification du titulaire de l'autel à Saint-Maximin avec le titulaire de l'église du Val-du-Puget et l'évêque de Clermont s'impose absolument. « Le *Propre* du diocèse d'Aix et l'abbé Albanès sont témoins que la fête du Sidoine d'Aix se célèbre le 23 du mois d'août [5]. Or, Sidoine Apollinaire est mort le 21 août 479, date fournie par son épitaphe. Son anniversaire, qui correspond sans doute à la date de son inhumation, est fêté le 23 août dans le martyrologe hiéronymien [6].

« Tout cela se corrobore du fait important que, parmi les cinq églises élevées sur le plateau de Vernègues ou dans le terroir qui en dépendait, la plus ancienne ou la plus importante, après celle de Notre-Dame, était celle dont il reste encore un tas de pierres appelé la chapelle de Saint-Sens. Saens ou Sens est une forme dérivée de *Sidonius*. Au XI^e siècle, on avait déjà oublié quel était le patron réel de cette chapelle, puisque le rédacteur arlésien d'un acte du XI^e siècle est réduit à en calquer le nom latin sur la forme vulgaire courante et l'attribue à un pseudo-martyr, saint *Sinnius* [7], par analogie probablement avec les *Sisinnius* cités hors des Gaules par le martyrologe hiéronymien. Les tombes assez nombreuses creusées sur le plateau supérieur et recouvertes de dalles peuvent être de l'époque franque. La constatation qui s'impose est que le culte auvergnat de Sidoine fut transporté en Provence antérieurement au XI^e siècle [8]. »

Peut-être est-il possible de répondre maintenant à la question déjà posée sur la date et les circonstances de ce transfert. « Ce culte se rencontrant aux frontières sud-est du diocèse d'Aix et dans le poste auvergnat du Vernègues, poste placé entre les diocèses d'Avignon, d'Aix et d'Arles, il est tout indiqué que le transport de ce culte se soit fait dans la Provence austrasienne, pour protéger ses frontières, quand elle se trouvait sous l'influence de l'Auvergne. Certes, les patrices austrasiens ne provenaient pas tous d'Auvergne, et ces grands personnages ne devaient pas tous s'intéresser personnellement à la diffusion du culte des saints. Mais cette probabilité même sert à préciser les choses : parmi les patrices de la Provence austrasienne, il y en a eu au moins un d'origine auvergnate; incontestablement c'est le patrice Bonnet. Saint-Prix, évêque d'Auvergne, ayant été assassiné le 25 janvier 676, en représailles de la mort du patrice Hector, ce fut Avitus, deuxième du nom, frère de Bonnet, qui

[1] Lettre de G.-R. Crégut à dom Morin, *op. cit.*, p. 47. — [2] *Cartulaire de Saint-Victor*, t. I, p. 473, n. 470; cf. t. II, p. 923. — [3] Chantelon, *Histoire de Montmajour*. — *Rev. historique de Provence*, t. I, p. 187-188. — [4] *Cartulaire de Saint-Victor*, t. I, p. 247, n. 222. — [5] Albanès, *Gall. christ. noviss.*, 1895, t. I, col. 25. — [6] *Martyrologium hieronymianum*, édit. Rossi-Duchesne, p. 109. — [7] Reynaud, *Le Vernègues et la chapelle de Saint-Césaire*, dans *Congrès archéologique de France*, LXIII^e session; Arles, 1877, p. 657-671, notamment p. 658 et pièce III, aux p. 670-671. Il existe encore une chapelle Saint-Sidoine à l'extrémité du diocèse de Vaison dans la commune de Beaumont sur le Ventoux : on ignore à quelle date elle remonte. — [8] G. de Manteyer, *La Provence du I^er au XII^e siècle*, p. 45-46.

fut élu pour lui succéder sur le siège pontifical. De son côté, Bonnet, que le roi avait auprès de lui comme grand échanson, puis comme référendaire, ne tarda pas à être envoyé en Provence comme patrice. Ce Bonnet était lui-même un homme pieux. En effet, Avit étant mort en 691 après avoir fondé à Volvic un monastère sur le tombeau de saint Prix, ce fut lui qui, renonçant au monde, devint à son tour évêque d'Auvergne en remplacement de son frère. Ayant abandonné l'épiscopat vers 700 et quitté l'Auvergne, il mourut à Lyon, et il est vénéré le 15 janvier [1]. Que ce bienheureux se soit occupé, quand il était patrice de la Provence austrasienne, d'y introduire le culte de saint Sidoine-Apollinaire, le fameux évêque d'Auvergne, cela paraît bien probable [2]. »

Nous avons dit que le tombeau de Sidonius était muni d'une *fenestella* quadrangulaire (voir *Dictionn.*, t. II, fig. 1618), cette disposition avait pour objet (voir *Dictionn.*, aux mots : BRANDEUM; CATARACTA; FENESTELLA; GRÉGOIRE DE TOURS) de permettre, sans toucher au corps saint, d'approcher différentes eulogies (voir ce mot) le plus près possible de leur tombe. Qu'il s'agît d'un *corpus* ou seulement de quelques *ossa*, l'attention à les préserver était la même, et la *fenestella* devait suffire à la dévotion de s'exercer.

Replaçons maintenant le sarcophage dans son cadre : l'église monastique de Saint-Maximin. Elle existe encore et « pour toute personne impartiale, la crypte n'est autre chose que la sépulture d'une famille gallo-romaine du Ve ou du VIe siècle. Une sépulture du même genre se trouvait à la Gayole (voir ce mot) près de Brignoles, non loin de Saint-Maximin. D'autres pourraient être signalées soit à proximité de certaines villes gallo-romaines, soit dans la campagne. Les membres de l'aristocratie en nos contrées, aimaient à résider sur leurs terres, dans leurs immenses villas; ils y avaient des chapelles et s'y faisaient volontiers enterrer. Le monument de Saint-Maximin n'a rien d'extraordinaire, sinon sa fortune [3]. »

« Cela dit, on peut examiner ce qui subsiste à l'heure actuelle de l'église primitive de Saint-Maximin. L'église basse est maintenant surmontée d'un édifice rebâti à la fin du XIIIe siècle. On y a conservé quatre sarcophages qui paraissent remonter au IVe siècle et quatre dalles, de facture plus barbare, qui dénotent le VIe siècle environ par leur style [4]. L'inscription qui décore l'une d'elles (voir *Dictionn.*, t. I, fig. 831) est manifestement en latin de basse époque. On peut penser qu'une église a été bâtie vers le VIe siècle dans cette localité et qu'on y a utilisé, soit immédiatement, soit successivement, quatre sarcophages de l'époque arlésienne, déjà vieux de deux siècles [5].

« Deux de ces sarcophages mesurent, l'un, 2 m. 50 et l'autre, 2 m. de long. Celui-ci est coiffé d'un couvercle légèrement débordant, long de 2 m. 12, sur le milieu duquel est percée une *fenestella*. Avec ce couvercle, le sarcophage mesure 1 m. 28 de haut. Le plus grand, dont la longueur est de 2 m. 50, a perdu son couvercle; il est donc difficile de dire qu'il avait jadis une *fenestella*. Récemment, on a cru cependant retrouver, sur l'une de ses parois, une *fenestella* bouchée [6]. Quant aux deux derniers sarcophages, mesurant l'un 2 mètres, et l'autre 2 m. 20 de long, ils sont encore coiffés de leur couvercle et ils paraissent ne jamais avoir eu de *fenestella*. Restent les quatre dalles. La première, large de 0 m. 66, représente le sacrifice d'Abraham (voir *Dictionnn.*, t. VII, col. 1567, n. 38). Elle devait mesurer un mètre de haut ou un peu plus, mais le sommet en est cassé. La seconde représente Daniel dans la fosse aux lions, élevant ses mains vers Dieu : elle a 1 m. 05 de haut et 0 m. 85 de large. La troisième mesure 0 m. 80 de large et 1 m. 20 de haut, sans compter 0 m. 30 engagés à la base dans la maçonnerie où elle est fixée : elle représente une jeune fille, les cheveux dénoués sur les épaules, en posture d'orante [7]. Comme le type eût été insuffisant à indiquer la pensée du sculpteur, celui-ci l'a surmonté d'une légende. C'est le représentation de la vierge Marie servant dans le temple de Jérusalem. Enfin la quatrième dalle, dont le sommet manque, représentait une orante ordinaire. De ces quatre dalles, l'une éveille l'idée du sacrifice et trois celle de la prière [8]. » « Aucun de ces monuments n'offre la moindre relation avec les histoires évangéliques où soit Madeleine, soit Marie de Béthanie, soit la pécheresse de saint Luc, ont joué un rôle. On n'y trouve même pas la résurrection de Lazare, si fréquemment représentée sur les anciens sarcophages chrétiens [9] ». « Il est inconstetable qu'il faut reconnaître dans ces quatre dalles les quatre parois verticales de la chambre d'un autel, encastrées sans doute au début dans quatre colonnes d'angle. Cette chambre devait donc mesurer environ 1 mètre de long, 0 m. 80 de large et 1 m. 20 de haut, sans compter la table supérieure de l'autel qui débordait. Au-dessus de l'une de ces parois, probablement sur celle du sacrifice d'Abraham, devait être ménagée une *fenestella*.

« Comme les deux sarcophages à *fenestella* ont été certainement aussi des autels, on voit qu'il reste dans l'église actuelle de Saint-Maximin, trois autels mis en usage au VIe siècle. Les deux sarcophages sans *fenestella* ne peuvent être autre chose que des tombeaux d'évêques d'Aix, sinon de grands fonctionnaires et propriétaires laïques, qui ont voulu se faire enterrer dans cette église. Le sol de la crypte a certainement servi de cimetière à des morts moins importants de la même époque, puisque, en 1859, on en a trouvé trois sous le pavé, deux tombes en pierres et une en grandes briques [10].

« En somme, le 5 juillet 1093, l'église de Saint-Maximin contenait trois autels : c'est-à-dire ceux de saint Michel et de saint Sidoine avec celui du patron principal [11]. Par conséquent, il ne faut pas être trop surpris de retrouver encore maintenant trois autels du VIe siècle dans cette église. Les plaques doivent provenir de l'autel de Saint-Maximin, le sarcophage dont la *fenestella* a été bouchée doit représenter celui de saint Michel, et le sarcophage à *fenestella* ouverte doit représenter celui de saint Sidoine. Tous trois ont dû contenir les *reliquiæ* et les *beneficia* qu'il était d'usage de placer alors sous les autels [12]. »

5. *Le cadre littéraire de la tradition.* — A l'époque où les bénédictins de Saint-Victor faisaient consacrer solennellement leur église abbatiale par le pape Benoît IX (15 octobre 1040), leurs confrères de Vézelay, au diocèse d'Autun, restauraient leur abbaye sous la direction de Cluny. Vézelay avait été fondé

[1] *Acta sanct.*, janvier, t. II, p. 351-352. — [2] G. de Manteyer, *op. cit.*, p. 47-48. — [3] L. Duchesne, *Fastes épiscopaux*, t. I, p. 331. — [4] L. et Ph Rostan, *Monuments iconographiques de l'église de Saint-Maximin* (Var); *Monuments et sarcophages de la crypte*, in-8°, Chalon-sur-Saône, 1862 — [5] E. Le Blant, *Sarcophages chrétiens de la Gaule*, 1886, pl. LII-LVIII. — [6] J. Bérenger, *Les traditions provençales. Réponse aux arguments de M. l'abbé Duchesne, membre de l'Institut*, in-8°, Marseille, 1904, p. 141, 190. — [7] *Maria minester de tempulo Gerosale.* Ed. Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. II, p. 542 *a*, induit en erreur par J. Spon, la met à Berre; cf. *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 649; E. Le Blant, *Sarcophages chrét. de la Gaule*, p. 148, n. 4; Héron de Villefosse, dans *Bulletin du Comité*, 1916, p. LXIII. — [8] G. de Manteyer, *op. cit.*, p. 54-55. — [9] L. Duchesne, *op. cit.*, t. I, p. 331. — [10] L. et Ph. Rostan, *op. cit.*, p. 8, n. 2. — [11] *Cart. de Saint-Victor*, n. 222, — [12] G. de Manteyer, *La Provence du Ier au XIIe siècle*, p. 55-56.

vers 860, par le célèbre comte Girard de Roussillon et sa femme Berte, qui avaient placé cette maison sous la protection du Sauveur et de Notre-Dame. On possède une assez belle série de pièces très authentiques relatives au monastère depuis le temps de sa fondation jusqu'au XIVe siècle et au delà. Les plus anciens (IXe et Xe siècle) portent les noms des papes Nicolas Ier, Jean VIII, Étienne VI, Serge III, Jean XI, Marin II, Benoît VI, Benoît VII, Silvestre II [1], ce dernier nous amène en l'an 1001, et jusqu'à cette date on ne lit, nulle part dans la titulature du monastère, le vocable de sainte Madeleine; il n'y a pas non plus, jusque-là, aucune trace d'un culte spécial de cette sainte à Vézelay. Après Silvestre II, le monastère traversa, ainsi qu'il arrive périodiquement à tous les monastères bénédictins, une période d'extrême décadence suivie d'un relèvement dû, cette fois, aux moines de Cluny. L'abbé Geoffroy, installé en 1037, restaura la discipline. C'est sous son abbatiat que l'on voit, pour la première fois à Vézelay, le culte et le pèlerinage de sainte Marie-Madeleine. Le rêve de toute maison monastique qui voulait éclipser ses rivales était de posséder un corps saint d'une notoriété exceptionnelle. Fleury-sur-Loire (voir ce nom) devait sa réputation et sa prospérité séculaires à la possession des reliques de saint Benoît; toute la question revenait à trouver une illustration éclatante du calendrier et à se l'approprier. L'abbé Geoffroy et ses moines jetèrent leur dévolu sur sainte Marie-Madeleine; dès lors le nom de l'illustre sœur de Lazare entra dans la titulature officielle de l'abbaye; on l'y rencontre dans une lettre du pape Léon IX, datée du 27 avril 1050 [2]. Quelques années plus tard, le 6 mars 1058, un privilège du pape Étienne IX adressé à l'abbé de Cluny, parle sans la plus légère hésitation de l'abbaye de Vézelay *ubi sancta Maria Magdalene requiescit* [3].

Non seulement il n'était plus question d'hésiter, mais on affirmait, on proclamait, un courant de pèlerinage et de dévotion se formait. « La sainte était invoquée spécialement par les prisonniers, dont elle brisait les chaînes et les carcans. Une fois en liberté, ils s'acheminaient vers Vézelay et déposaient dans son sanctuaire les liens dont ils avaient été délivrés par son intercession. Ces ex-voto s'accumulèrent au point que l'abbé Geoffroy put en tirer le métal nécessaire pour entourer de grilles l'autel de son église.

« Ces hommages s'adressaient à un tombeau. Le corps de la sainte était censé reposer dans l'église du monastère. Comment y était-il venu? On l'ignora d'abord, et l'on ne savait trop que répondre à certains questionneurs importuns. Le plus ancien document du culte de Vézelay est très instructif sur ce point [4]. L'auteur commence par raconter la renaissance du monastère sous l'abbé Geoffroy, la prospérité du culte de sainte Madeleine et les miracles qui se produisaient, il attribue même à la sainte le succès de la Trêve de Dieu, qui faisait alors son apparition dans le pays. Puis il passe aux objections de ceux qui demandent « comment le corps de la bienheureuse Marie-Madeleine qui était en Judée, a pu être apporté de si loin dans les Gaules ». A cela il répond d'abord que rien n'est impossible à Dieu; ensuite, que la plupart de ceux qui ont douté ont été réduits par des châtiments divins à se repentir de leur incrédulité. Si le premier argument est irréfutable, le second était déjà propre à faire réfléchir les incrédules. Mais le narrateur en ajoute deux autres. Sainte Madeleine lui est apparue, à lui qui parle, debout auprès de sa châsse, et lui disant : « C'est moi celle que beaucoup de personnes croient être ici. » *Ego sum quæ hic a multis existimor esse.* Enfin, on ne saurait citer, en dehors de Vézelay, aucun lieu où l'on prétende avoir le corps de Madeleine, tandis que nombre de saints sont réclamés par diverses localités. De ce raisonnement peu convaincant il résulte pourtant que notre hagiographe n'avait pas le moindre vent d'une tradition concurrente, et que, selon lui, Madeleine était morte loin de la Gaule, ses ossements seuls y ayant été apportés à une date inconnue [5]. »

Ce récit ne suffisait peut-être pas à convaincre les uns et à fermer la bouche aux autres, car il semble bien qu'on l'améliora, on le renforça de quelques chapitres. Un manuscrit de la fin du XIIe siècle [6] ajoute donc que l'abbé Geoffroy ayant voulu tirer sainte Madeleine de la petite crypte où elle reposait, pour la mettre dans une châsse précieuse, l'église fut aussitôt plongée dans des ténèbres épaisses, les personnes qui assistaient à l'opération prirent la fuite épouvantées, toutes furent plus ou moins mises à mal; aussi renonça-t-on à toute tentative d'ouvrir le saint tombeau. D'où il est permis de conclure qu'on eût été fort embarrassé à Vézelay si quelque visiteur importun avait demandé à voir le corps saint que l'on prétendait posséder.

Si crédules que fussent les hommes du XIe siècle, ils étaient nos pères, c'est-à-dire français et raisonneurs, prêts à hocher la tête et à demander des faits et des preuves à la place de raisons. « A beau mentir qui vient de loin », les moines de Vézelay s'aperçevaient sans doute qu'on demeurait sceptique à leurs explications et qu'il fallait trouver autre chose pour accréditer leur possession. Étant gens de ressource, cela ne les embarrassait pas trop.

Il ne s'agissait, somme toute, que d'expliquer comment ils avaient pu entrer en possession de reliques tellement vénérables. « L'Orient, jusqu'alors revendiquait cette possessison : en effet, elles avaient été transférées, comme nous avons dit, d'Éphèse à Constantinople en 899 par l'empereur Léon VI en même temps que celles de son frère Lazare, amenées de Larnaca en Chypre. Les moines de Vézelay n'ignoraient pas cette double translation assez gênante, mais ils se prévalurent de l'ignorance du public de leur pays assez naturelle sur ce point. L'alternative extrême qui s'offrait à eux était de prétendre qu'ils étaient allés chercher le corps de la sainte en Orient, ou bien que Marie-Madeleine était venue tout exprès de Palestine en Gaule pour mourir à Vézelay. L'un et l'autre leur parut excessif. Réflexion faite, ils s'arrêtèrent à un moyen terme moins compromettant, en créant une tierce station sur la route intermédiaire ou en l'utilisant : ils se bornèrent à assurer que la sainte avait fait presque tout le chemin, jusqu'à Saint-Maximin en Provence où elle était morte, et qu'eux-mêmes avaient pu en faire opérer la translation de Provence à Vézelay, sous le roi Carloman et du temps de l'évêque d'Autun, Augier. Qu'on veuille bien se rappeler ici que Carloman a régné de 879 à 884, que le pontife en question, sacré en 875, est mort en 893; à quinze ans près cette prétendue translation coïncide avec la translation réelle d'Éphèse à Constantinople. Évidemment, elle était calquée sur elle de manière à paraître quelque peu antérieure et, par conséquent, préférable.

« Les chanoines d'Autun étaient sans doute heureux de voir Madeleine dans leur diocèse, mais ils eussent préféré la montrer chez eux plutôt que d'aller en pèlerinage à l'abbaye où on prétendait l'avoir. N'ayant

[1] Jaffé, *Regesta pontificum romanorum*, n. 2831, 3189, 3514, 3542, 3589, 3621, 3770, 3786, 3920. — [2] Jaffé, *Regesta*, n. 4213. — [3] Id., *ibid.*, n. 4385. — [4] Faillon, *op. cit.*, t. II, p. 735. — [5] Duchesne, *op., cit.*, t. I, p. 328-329. — [6] *Anal. boll.*, 1893, t. XII, p. 297. Manuscrit n. 13 de l'abbaye d'Heiligenberg, fol. 46.

pas Madeleine que l'on confondait avec Marie de Béthanie, l'église cathédrale ne pouvait moins faire que d'avoir le frère de celle-ci, c'est-à-dire Lazare. Par un heureux concours de circonstances, cette église était dédiée à saint Nazaire. C'était presque une homonymie : il était tout indiqué d'établir une confusion ou tout au moins un rapprochement entre les deux bienheureux. L'église, ayant été rebâtie, fut consacrée par Innocent II en 1131; finalement, en 1147, le 13 des calendes de novembre [1], le corps d'un évêque d'Autun fut découvert et il servit à faire l'invention des reliques de saint Lazare, le patron ambitionné. Les chanoines d'Autun ne se souciaient guère de corps de Lazare transférée de Larnaca à Constantinople en 899; pour finir, avant 1190, les gens d'Avallon produisirent le leur, soi-disant transféré de Marseille à Avallon par le duc de Lyonnais, Girard (853-873), et dont quelque chose subsistait à Marseille, en 1190, selon Richard Fitz-Nial [2]. Le ressuscité avait donc désormais quatre squelettes bien complets et bien distincts qui s'offraient à la vénération. En 1482, on dira à Autun que le corps de saint Lazare avait été apporté de Marseille par l'évêque Gérard (968-976) et que les Provençaux en avaient conservé seulement la mâchoire [3].

A Vézelay on ne négligeait rien pour affermir la légende mise en circulation; on tirait parti de tout. Quelque moine de l'endroit, ou un de leurs amis, aura sans doute poussé une reconnaissance jusqu'à Saint-Maximin afin de voir ce qu'on pouvait retirer des lieux mêmes; il aura remarqué les sarcophages, observé sur l'un d'entre eux la scène qui représente Pilate se lavant les mains, et il l'aura sur-le-champ transformé en une représentation de l'onction du Christ chez Simon le lépreux [4]. Je ne sais pas si « au XI^e^ siècle nous aurions tous raisonné de cette façon », c'est très possible et surtout « suivant un raisonnement familier aux gens d'alors, le visiteur se sera dit que puisque Madeleine était figurée sur ce sarcophage, c'est qu'elle y avait été ensevelie [5] ». Dès lors, la légende était virtuellement constituée. Au XI^e^ siècle on savait très bien que la Provence avait été longtems occupée ou ravagée par les Sarrasins. Il n'était pas difficile de se figurer que des fidèles zélés eussent trouvé le moyen de soustraire à leurs insultes les reliques de l'église Saint-Maximin et d'en enrichir le monastère de Vézelay.

« En effet, les moines de Vézelay, après l'échec de leurs premières explications, se mirent à raconter [6] que Marie-Madeleine avait pris pour tuteur l'un des soixante-douze disciples, appelé Maximin, à peu près comme la vierge Marie s'était attachée à saint Jean l'Évangéliste. Lors de la persécution qui suivit le martyre de saint Étienne, ils s'embarquèrent tous les deux pour Marseille, et vinrent s'installer dans le « comté » d'Aix où ils prêchèrent l'Évangile. Maximin fut le premier évêque d'Aix. Madeleine mourut avant lui; il lui donna la sépulture, et quand il eut lui-même terminé sa carrière, on l'enterra à côté de sa sainte amie dans les sarcophages de l'église qui porte son nom. Sous le roi Carloman, l'évêque d'Autun, Augier, étant venu à Vézelay, en compagnie du chevalier Adelelme, celui-ci qui était le frère de l'abbé en fonctions, Eudes, déclara qu'il savait où était le tombeau de la patronne du monastère. Naturellement on le pria de se mettre en route et de tâcher de rapporter des reliques aussi importantes. Adelelme partit pour la Provence avec une escorte; arrivé à Arles il apprit que le sanctuaire qu'il cherchait se trouvait dans une contrée au pouvoir des Sarrasins. Il se risqua cependant, se saisit des corps de saint Madeleine et de saint Maximin, et parvint à les transporter jusqu'à Vézelay.

« Dans ce récit, il y a juste ce qu'il faut pour authentiquer les reliques de Vézelay. De Lazare, de Marthe, des autres personnages évangéliques auxquels on donna plus tard un rôle en ces histoires, il n'y a pas la moindre trace. Cependant la mention de saint Maximin, utile pour la détermination du lieu de provenance, était de nature à éveiller certaines susceptibilités. Les moines du prieuré provençal n'ayant nullement conscience du séjour de Madeleine dans leur pays et de sa sépulture dans leur église, n'avaient pas de raison majeure pour réclamer contre le prétendu larcin d'Adelelme, en ce qui regarde cette sainte. Il n'en était pas tout a fait de même pour saint Maximin, dont leur église portait le nom. Qui sait si elle ne contenait pas son corps? En cent endroits divers, à Vézelay même, on concluait du vocable au tombeau.

« On ne sait si les religieux provençaux réclamèrent. Il est sûr, en tout cas, que ceux de Vézelay substituèrent bientôt une autre relation à celle dont leurs confrères auraient pu se plaindre, et que, cette fois saint Maximin fut laissé dans son prieuré, sainte Madeleine seule ayant été emportée en Bourgogne.

« Dans cette nouvelle rédaction [7], on ne voit plus intervenir ni l'évêque Augier, ni le chevalier Adelelme, mais le comte Girard et le moine Badilon. Le premier, c'est-à-dire le fondateur de Vézelay, s'entend avec l'abbé Eudes pour envoyer Badilon dans le territoire d'Aix, ou l'on savait par la rumeur publique que Marie-Madeleine avait été enterrée. Badilon se rend en effet à Aix et parvient, après quelques recherches, à trouver le précieux trésor et à s'en emparer. Ce système avait l'avantage de donner un rôle à Girard de Roussillon, personnage dont la légende populaire s'était déjà occupée et qui figurait comme principal héros dans plusieurs chansons de geste [8].

« Si bien combiné que fût leur récit, les moines de Vézelay n'en avaient pas moins commis une grave imprudence en indiquant avec tant de précision le lieu de provenance de leurs reliques. Il y avait là comme une attache toute préparée pour les revendications futures. Les Provençaux ne pouvaient laisser dire indéfiniment qu'on leur avait volé leur sainte. Cependant le conflit ne se produisit qu'au XIII^e^ siècle. Pour le moment, il ne vint de Provence aucune réclamation et l'opinion donna pleine créance aux explications des religieux bourguignons. Au XII^e^ siècle il n'y avait guère en France de pèlerinage plus célèbre que celui de Sainte-Madeleine de Vézelay. Dans leurs bulles les papes Lucius III, Urbain III, Clément III, constatent sans hésiter que l'abbaye de Vézelay possède le corps de l'amie du Christ. Les rois de France, les évêques, les écrivains, tout ce qui marque dans le monde et dans la littérature s'accorde à relever ce lieu saint [9]. »

6. *Le cadre historique de la tradition.* — En ce temps-là, le Midi était un pays silencieux. Jusque vers la fin du XII^e^ siècle, les Provençaux, les Marseillais, les Arlésiens et tous leurs compatriotes d'éclatante notoriété, de Barbentane à Tarascon, laissaient les « gensses du Nord » s'emparer de Lazare et de Maximin, de

[1] Albanès, *Gall. christ. noviss.*, t. II, col. 5-6, n. 4. — [2] Id., *ibid.*, t. II, col. 6, n. 5; *Mon. Germ. hist., Script.*, t. XXVII, p. 115. — [3] Faillon, *Monuments inédits sur l'apostolat de sainte Marie-Madeleine en Provence*, 1848, t. II, col. 1291-1292, n. 236; *Histoire de l'Église d'Autun*, Autun, 1774, p. 88-90; G. de Manteyer, *op. cit.*, p. 39. — [4] G. Doncieux, *Les sarcophages de Saint-Maximin et la légende de Marie-Madeleine*, dans *Annales du Midi*, 1894, t. VI, p. 351-360. — [5] Duchesne, *op. cit.*, t. I, p. 332. — [6] Faillon, *op. cit.*, t. II, p. 440 et 741. — [7] Id., *ibid.*, t. II, p. 745. — [8] P. Meyer, dans *Romania*, t. VII, p. 161 sq.; A. Longnon, dans *Revue historique*, t. VII, p. 241 sq. — [9] L. Duchesne, *Fastes épiscopaux*, t. II, p. 332-336. Cf. A. Pissier, *Le culte de sainte Marie Madeleine à Vézelay*, in-12, Saint-Père, 1923.

Madeleine et de Marthe, la « mère grand » sans s'émouvoir le moins du monde de ce larcin, peut-être même sans en rien savoir,en tout cas sans en rien dire. Mais cette ignorance ne dura pas toujours. Quand le Midi eut connaissance du sanctuaire de Vézelay et de sa gloire conquise aux dépens de la terre provençale, oh, alors il éclata; il lui fallut une compensation. « Puisqu'on affirmait que Madeleine était venue mourir chez les Provençaux et que son corps était resté parmi eux jusqu'à la fin du IXe siècle, ils devaient forcément regretter que des Bourguignons le leur eussent enlevé [1]. En 1190, ils croyaient encore à cet enlèvement. Guy de Bazoches, chantre de Châlons, passant à cette date à Marseille, déclare que les corps de Lazare et de Madeleine sa sœur avaient été transportés à Avallon par le duc Girard [2]. Peu à peu, les Provençaux furent d'accord pour dire qu'ils possédaient toujours la sainte [3]. » Ces dires contradictoires finirent par impressionner le public [4]. Les moines de Vézelay qui sentaient venir un orage crurent l'éloigner en faisant authentiquer leurs reliques (1265). Des squelettes on en trouve toujours, mais celui qu'on trouva en présence des évêques d'Auxerre et de Panéas, ne donnait pas toute satisfaction : heureusement on trouva un bras, une mâchoire, trois dents et des cheveux de femme. A ces restes était joint un pseudo-mandement d'un roi Charles qui n'était pas autrement désigné [5], mais ne pouvait être que Charles le Chauve, mandement du style le plus extraordinaire, attestant que dans ce *loculus* « était enseveli le corps de la bienheureuse Marie-Madeleine ». Ces prétendus restes furent l'objet d'une translation solennelle à laquelle assistèrent Louis IX, roi de France, plusieurs princes français, le cardinal-légat Simon et divers prélats (1267). Le procès-verbal de cette cérémonie n'existe plus, mais peu après des lettres du roi et du cardinal, adressées aux moines de Vézelay, énoncent sans ambiguïté leurs titres à la possession des restes de Marie-Madeleine [6]. Maintenant il n'était plus possible de calmer les Provençaux; eux aussi voulaient tirer l'affaire au clair; ils eurent donc leur reconnaissance solennelle à Saint-Maximin et Madeleine s'y trouva presque intacte; il ne lui manquait qu'une jambe.

A Vézelay on n'était pas tranquille; heureusement le monastère comptait de belles relations et de puissantes amitiés. Quand on apprit l'invention faite à Saint-Maximin, le 9 décembre 1279, on songea à tirer parti du témoignage du cardinal-légat; entre temps; celui-ci était devenu pape, sous le nom de Martin IV. Le pontife gardait le meilleur souvenir de ses hôtes de Vézelay et ne demandait qu'à leur être agréable; le 21 septembre 1281, il écrivit à l'archevêque et au chapitre de Sens pour leur raconter comment, quatorze ans auparavant, il avait présidé à la translation en présence du roi de France [7]. Non content d'écrire, il envoyait à l'archevêque un os — *costam unam* — que les moines lui avaient donné alors et il le laissait généreusement dans son riche reliquaire. Pour lui, il ne paraissait pas douter que le corps de sainte Marie-Madeleine se trouvât à Vézelay. Les Provençaux avaient perdu la partie!

Non pas ; Martin IV se prononçait pour Vézelay; son successeur, Boniface VIII, se déclara pour Saint-Maximin. « Pendant près de cent cinquante ans les papes avaient reconnu Madeleine à Vézelay; désormais ils la reconnaîtront à la Sainte-Baume. L'influence politique des Angevins explique ce changement favorable à la Provence, comme l'influence de Cluny, jadis plus puissante, avait favorisé Vézelay. Le 11 juin 1281, trois mois avant la décision favorable de Martin IV, le prince de Salerne, à Aix, montrait le crâne de Madeleine et sa mâchoire aux archevêques d'Arles, d'Aix et d'Embrun : *Noveritis quod... ipse princeps nobis ostendit... caput beatæ Mariæ Magdalenæ cum mento seu mandibula inferiori ab invicem separata* [8]... En avril 1295, après la mort de Martin IV il se contenta de porter le crâne à Boniface VIII pour gagner celui-ci à sa cause : le pape s'empressa de prévenir le prince qu'on gardait au Latran, non pas la jambe qui manquait, mais la mâchoire de Madeleine. Au témoignage de Philippe de Cabassole, il la lui offrit, et elle s'adapta fort bien [9]. A partir de ce moment personne ne parle plus de la mâchoire provençale trouvée en 1279 et montrée en 1281. Si cette mâchoire du Latran avait été apportée de Vézelay par Martin V, il faut avouer que l'aventure est singulière. Elle pourrait provenir d'ailleurs encore : c'est ainsi qu'on prétendait, dans un monastère de Châlons, garder la langue de Madeleine dans un excellent état de conservation [10]. Les Provençaux avançaient que le corps avait été transféré d'un sarcophage précieux dans un autre plus ordinaire de la même crypte par crainte des Sarrasins, sous le roi Eudes. Le procès-verbal, retrouvé le 9 décembre 1279, mal lu ou incorrect, notait l'année DCCX [11] et le 6 décembre, pour la date de cette translation primitive. Il serait exact de dire, peut-être, que les arrangements préparatoires et la rédaction de ce procès-verbal sur un parchemin tombant de vétusté, avaient été opérés trois jours et non pas cinq siècles avant l'invention ménagée au prince de Salerne, c'est-à-dire le 6 décembre 1279 et non pas le 6 décembre 710. EnProvence, l'évocation des Sarrasins s'imposait, mais celle du roi, Eudes révèle une main proprement angevine. Ce procès-verbal de 710 vaut le certificat de Charles le Chauve trouvé à Vézelay. Le 5 mai 1280, jour fixé pour l'élévation du corps, on mit au jour un second authentique moins compromettant, mais plus vague. Celui-ci peut se comparer, comme valeur, à l'épitaphe sculptée, disait-on de la main même de saint Pierre sur la tombe de sa fille Pétronille. On sait que le roi Eudes a régné, non pas en Provence, mais en France, de 888 à 898. Comment ne pas noter que cette pseudo-translation est ainsi reportée exactement à la même époque que la pseudo-translation de Marseille à Avallon, que la pseudo-translation de Saint-Maximin à Vézelay, et que la translation authentique d'Éphèse à Constantinople; le synchronisme de ces quatre translations est criant. Les gens de Vézelay au XIe siècle prétendaient déjà que la translation orientale n'était pas authentique, puisque la leur, qui naturellement était la bonne, avait eu lieu au même moment et même un peu plus tôt, sous l'évêque d'Autun, Augier. Au XIIe siècle, les gens d'Avallon confondent Vézelay par le même procédé en disant que la translation avait été faite de Marseille chez eux encore un peu plus tôt par le duc Girard. Au XIIIe siècle maintenant, ce sont les Provençaux qui rétorquent l'argument de Vézelay et d'Avallon en affirmant à leur tour que les translations à Vézelay et à Avallon sont un mythe pour la raison péremptoire que leurs ancêtres, au moment où elles auraient eu lieu, avaient soustrait la

[1] Dès la seconde moitié du XIe siècle, il existe en Avignon une église dédiée à sainte Marie-Madeleine : on ne peut dire si elle fut élevée avant ou après la propagation des légendes de Vézelay. — [2] *Neues Archiv*, 1890, t. XVI, p. 104. — [3] G. de Manteyer, *La Provence du Ier au XIIe siècle*, p. 40-41. — [4] Faillon, *op. cit.*, t. II, p. 754, n. 59. — [5] Id., *ibid.*, t. II, col. 755. — [6] Id., *ibid.*, t. II, col. 756-760, n. 60-61. — [7] Id., *ibid.*, t. II, col. 761-764, n. 63. — [8] Id., *ibid.*, t. II, col. 803-806, n. 85. — [9] Id., *ibid.*, col. 793-794. — [10] J. Ferrandi, *Disquisitio reliquiaria*, p. 148. — [11] Il faut d'après G. de Manteyer, restituer évidemment DCCCXC ou quelque chose d'approchant; les Sarrasins et Eudes réunis y obligent; nous reviendrons plus loin sur la question de cette date.

sainte aux Sarrasins. Sur Léon VI, s'étaient greffés l'un après l'autre, Carloman, Girard et Eudes. A malin, malin et demi.

« Ces déformations successives et semblables permettent à elles seules de rétablir la vérité. Quatre translations simultanées du même corps auraient donc eu lieu : d'Éphèse à Constantinople sous Léon VI, de Saint-Maximin à Vézelay sous Carloman, de Marseille à Avallon par Girard, à Saint-Maximin même d'un sarcophage dans l'autre sous Eudes. C'est trop de trois : une seule est possible. Or, celle d'Éphèse est mentionnée immédiatement, dès le x^e^ siècle; celle de Vézelay ne l'est pas avant la seconde moitié du xi^e^ siècle; celle d'Avallon ne l'est pas avant la fin du xi^e^ siècle, celle de Saint-Maximin ne l'est pas avant le 9 décembre 1279. La conclusion s'impose : seule, celle de Léon VI est acceptable. Quant aux gens de Vézelay, au xi^e^ siècle, ils connaissaient forcément cette translation authentique, puisqu'ils la visent sans la nommer. De même ceux d'Avallon, au xii^e^ siècle, et même ceux de Saint-Maximin en 1279 connaissaient la pseudo-translation de Vézelay. Donc, ni les uns ni les autres n'étaient sincères en calquant une nouvelle translation supposée sur la précédente [1]. »

7. *Le cadre légendaire de la tradition.* — Marie-Madeleine et Lazare avaient émigré jusqu'en Bourgogne : Maximin, Sidoine et Marcelle étaient demeurés fidèles à la Provence, mais la notoriété n'avait jamais eu pour eux un sourire; faudrait-il renoncer à jamais à l'illustration d'une tombe fameuse pour n'avoir pas songé à temps à la revendiquer et à l'exploiter? Le Midi n'y pouvait croire. Provoqué, défié par le Nord, on verrait de quoi il était capable.

Deux chartes de 967 et de 964 indiquaient à Tarascon une *terra sancte Marthe* ou *sancta Martha*. Ce fut un trait de lumière. Qui était cette Marthe, d'où venait-elle? Personne n'en savait absolument rien; c'était tout ce qu'on pouvait souhaiter de plus favorable. Qui donc nierait ou contredirait qu'elle vînt de Béthanie et fût sœur de Lazare? Au xii^e^ siècle, lorsqu'il s'agissait d'une église dont le vocable avait deux siècles au moins d'ancienneté, on eût été mal venu de mettre en doute que Marthe n'était pas sœur authentique de Marie-Madeleine et de Lazare. Ceux-ci étaient venus en Provence, Marthe les y avait accompagnés, et puisqu'une église de Tarascon portait son nom [2], il n'était pas douteux qu'elle y avait été enterrée. Il suffisait de l'y chercher, celle-là du moins, les Bourguignons auraient beau faire, ils ne réussiraient pas à s'en emparer.

« On chercha, on trouva. La découverte eut lieu en 1187. Ici, il est à noter que de tout le groupe de Béthanie et de ses annexes, sainte Marthe est la première qui ait été revendiquée par les Provençaux. Avant la fin du xii^e^ siècle, ce que l'on racontait des saints de Palestine émigrés en Provence, on le tenait des Bourguignons et spécialement des moines de Vézelay. Tarascon introduisit dans ce développement légendaire un élément nouveau et vraiment indigène. Là, au moins, on trouve une tradition populaire : celle de la célèbre Tarasque, vaincue par la sainte du pays. Il est possible que cet élément légendaire ait préexisté à la découverte de 1187.

« Celle-ci eut pour conséquence la construction d'une belle église en l'honneur de sainte Marthe; elle fut consacrée dix ans après en 1197, comme le dit une inscription encore visible à la porte de ce sanctuaire :

Vigenti novies septem cum mille relapsis
Anno postremo nobis patet ospita Christi.
Mille ducentis transactis minus at tribus annis,
Imbertus presul Rostagno presule secum
In prima junii consecrat ecclesiam.

« On ne pouvait laisser sans légende un lieu saint comme celui-là. Les écrivains du pays se mirent à l'œuvre [3]. L'Évangile leur fournissait déjà des données importantes, ils connaissaient la légende de Vézelay sur saint Maximin et sainte Madeleine. C'est celle-ci qui fournit le cadre pour la partie provençale. J'ai dit le cadre. Les moines de Vézelay, qui n'avaient fabriqué cette légende que pour authentiquer leurs reliques, ne s'étaient pas mis en peine de développements historiques. A Tarascon, on ne pouvait se contenter de si peu. Le légendaire ne manqua pas de faire arriver sainte Marthe en compagnie de sa sœur Madeleine, et, comme celle-ci avait eu en Maximin une sorte de tuteur, il adjoignit à sainte Marthe, en cette qualité, un des sept diacres de Jérusalem, Parménas. De plus, il fit embarquer avec eux tous un personnel d'archevêques et d'évêques pour les différentes villes de la Gaule, saint Trophime d'Arles, saint Paul de Narbonne, saint Saturnin de Toulouse, saint Martial de Limoges, saint Eutrope de Saintes, saint Julien du Mans, saint Austrégisile de Bourges, saint Gatien de Tours, saint Irénée de Lyon, saint Ferjeux de Besançon, saint Eutrope d'Orange, saint Front de Périgueux, saint Georges du Puy-en-Velay, saint Denys de Paris. Cette incursion dans l'histoire ecclésiastique n'était pas très heureuse, car elle réunissait dans la même mission des personnages qui ont vécu en divers siècles, depuis le ii^e^ jusqu'au vii^e^. Chose remarquable, Lazare n'est pas du voyage; il est même noté expressément qu'il était évêque en Chypre.

« Marthe s'établit à Tarascon où elle triomphe du monstre *Tharascurus*, venu aussi d'Orient et descendant en droite ligne du Léviathan dont parle le livre de Job. A Avignon, elle ressuscite un jeune homme qui s'était noyé dans le Rhône. Cet événement donne lieu à la construction d'une église, que dédient les évêques du voisinage : saint Maximin est du nombre. Madeleine, qui s'est retirée du monde, meurt (22 juillet) peu après : sept jours après sa mort, elle apparaît à sa sœur et l'invite à la suivre dans la béatitude céleste. Marthe obéit (29 juillet) : viennent ensuite des détails sur ses funérailles, qui sont présidées miraculeusement par saint Front de Périgueux, et sur les prodiges accomplis à son tombeau.

« Ce pieux roman est censé avoir été écrit en hébreu par une certaine Marcelle, suivante de sainte Marthe — nous la connaissons — et traduit en latin par Syntique, autre compagne de la sainte [4]. »

Cette rapsodie a été écartée par Faillon dont elle n'eût pas déparé le livre. Il a, par contre, fait bon accueil à une pièce qu'il intitule : *La vie de sainte Marie-Madeleine et de sainte Marthe, par Raban Maur.* Cette rédaction est tirée du ms. *Oxon. lat. 89.* du xv^e^ siècle [5], et M. d'Ozouville estime, avec grande vraisemblance, que cet ouvrage remonte à l'année 1456 [6] : le nom de Rhaban est à la disposition du premier faussaire venu [7].

Deux récits de voyage, contemporains de la reconstruction de Sainte-Marthe, nous renseignent un peu

[1] G. de Manteyer, *op. cit.*, p. 42-44. — [2] L'église actuelle de Sainte-Marthe a conservé des parties qui remontent fort haut. — [3] Cette légende ne se trouve ni dans Surius ni dans les Bollandistes; il faut la chercher doit dans le *Sanctuarium* de Mombritius (t. ii) soit dans les manuscrits. — [4] L. Duchesne, *Fastes épiscopaux*, t. i, p. 340-343. — [5] *Acta sanct.*, octobr., t. ix, p. 646 sq. — [6] *Lettres à dom Paul Piolin*, Paris, 1855, p. 44. — [7] E. Vacandard, *De la venue de Lazare et de Marie-Madeleine en Provence*, dans *Revue des questions historiques*, t. c, p. 287-288.

sur le développement de la tradition. En 1190, Guy de Bazoches consigne les récits entendus à Marseille : *Ad hanc urbem post ascensionem Domini sub persecutione judaica divina providentia transfretantes applicuisse leguntur beatus ex discipulorum numero Maximinus, sanctus quoque Lazarus post quatriduum a Domino suscitatus, sed et Maria Magdelena cum Martha venerande sorores ipsius, et quem Dominus illuminavit ex sputo Cidonius nomine, cecus natus* [1]. La même année Richard de Devizes, monté sur un bateau de la flotte de Richard Cœur de Lion, rapporte qu'à Marseille il y a, entre autres reliques, celles de Lazare, frère de Madeleine et de Marthe, qui fut sept ans évêque de cette ville [2]. Ces deux chroniqueurs sont l'écho de ce qui se racontait couramment à Marseille à la fin du XII^e siècle.

Ce n'est pas tout. « A l'est de la Camargue, sur le bord de la mer, vers l'embouchure actuelle du petit Rhône [3] et à l'ouest de l'étang Impérial, il existe un village dont l'église, comme tant d'autres, était dédiée à Notre-Dame [4]. Quand les légendes de Vézelay eurent reçu leur diffusion en Provence et qu'on y eut admis, par conséquent, la venue de Marie-Madeleine, on chercha à préciser l'endroit où elle avait pris pied. Tout d'abord, en raison de Lazare qu'on supposait évêque de Marseille, on pensa que Madeleine et ses compagnons avaient abordé à Marseille même. Nous avons vu, en 1190, Guy de Bazoches relever cette croyance. Puis les idées se modifièrent et, en 1212, Gervais de Tilbury s'en fait l'écho, dans les *Otia imperialia*, ouvrage dédié à l'empereur Othon IV. On pensa dorénavant qu'elle avait dû remonter le Rhône vers Arles et Avignon; aussi l'église de Notre-Dame, placée alors à l'entrée du Rhône de Saint-Ferréol [5], parut être le point où avait accosté la barque qui l'amenait d'Orient. Le bras du Rhône de Saint-Ferréol était navigable encore au XII^e siècle. A dater du moment où cette identification fut faite, le titre de l'église en question tendit à passer du singulier au pluriel : ce ne fut plus l'église de sainte Marie, mère du Christ, mais l'église des saintes Maries. Cette église est mentionnée dès le milieu du VI^e siècle sous le nom de *ecclesia S. Mariæ de Ratis*. Il faut remarquer que les étangs de Malagroy, de Mouro, du Fournelet, de la Dame, du Lion et Impérial, lesquels dépendent du grand étang à Valcorès, sont parsemés d'îles grandes ou petites. Quand l'île est grande, comme l'île de Mornès il n'y a rien à remarquer; quand l'île est petite, un peu à l'écart et isolée, bien en vue, elle reçoit le nom imagé de radeau. Or les « radeaux » sont surtout nombreux dans l'étang impérial qui avoisine Notre-Dame *de Ratis :* il est probable que le diminutif « radeau » a remplacé dans l'usage le terme de « rad », « rau », conservé dans la dénomination de l'église Notre-Dame des « Raus ». De tout temps, on a navigué par radeaux sur la Durance, et il en a été de même sur le Rhône, plus spécialement peut-être sur le Rhône-Saint-Ferréol : cela explique que le nom de radeau ait été donné aux petites îles de l'étang voisin, et que le voisinage aussi ait servi à dénommer l'église. Cette église avait été bâtie sur une dépendance du fisc royal, elle avait été donnée par saint Césaire à l'archevêché. Au X^e siècle encore elle faisait partie de la mense archiépiscopale d'Arles. En 1061, l'archevêque Raimbaud en fit don à la mense du chapitre; de son côté, le comte de Provence abandonna à cette mense ses droits sur l'église. Finalement, du temps de l'archevêque Aicard, le chapitre concéda Notre-Dame des Raus à Monmajour. Il n'est jamais question jusque-là que de Notre-Dame, et non pas des Saintes-Maries : les pancartes confirmatives d'Eugène III, d'Innocent III, d'Alexandre IV, ne parleront jamais jusqu'au milieu du XIII^e siècle, en se répétant, que de l'église Notre-Dame de la Mer.

« Mais, entre 1190 et 1212, c'est-à-dire entre l'époque de Guy de Bazoches et celle de Gervais de Tilbury, la tradition s'était établie aux dépens de Marseille, que Madeleine avec ses compagnons y avait débarqué, que six d'entre eux y avaient reçu leur sépulture, parmi lesquels deux Maries. Comme il ne peut être question ni de la Vierge ni de Madeleine, ces deux Maries sont Marie Jacobé et Marie Salomé. Ce nouvel itinéraire en remontant le Rhône conduit vers Arles et vers Avignon; il montre que la légende des saintes Maries dépend d'abord, comme celle de Saint-Maximin, des légendes de Vézelay relatives à Madeleine, et aussi de celle plus tardive de sainte Marthe. L'église actuelle doit dater du XII^e siècle, et elle fut bâtie en pierres de Beaucaire [6]. »

Revenons à Tarascon et à sainte Marthe. Les Provençaux s'étaient laissé distancer par les Bourguignons, mais ils regagnaient du terrain. D'abord, Tarascon était un choix excellent, le bourg étant situé sur la grand'route qui rejoint l'Italie à l'Espagne et sur la rive du Rhône; c'était un lieu de passage important. Ensuite les Tarasconais étaient d'esprit inventif et d'imagination fertile. Voyant Madeleine à Vézelay et Lazare à Autun, ils pensèrent que si la Bourgogne ne revendiquait pas Marthe avec son frère et sa sœur, c'est que le corps de celle-ci était demeuré en Provence. A l'invention de Lazare le 20 octobre 1147 à Autun répondit l'invention de Marthe, en 1187, à Tarascon et la reconstruction de son église qui fut dédiée le 1^er juin 1197. Du moment qu'il ne s'agissait plus que de composer une légende à la sainte, l'embarras était mince et on se surpassa. Nous avons vu cette production; il y avait là de quoi éclipser Saint-Maximin, Autun, Vézelay et Avallon. Non seulement tous les sièges épiscopaux de la Gaule avaient le devoir de s'intéresser à Tarascon en souvenir de leurs premiers évêques, mais encore ils avaient à y venir rendre hommages. En effet, « Tarascon dépendait du diocèse d'Avignon : on pourrait être un peu surpris de ne pas voir le premier évêque du diocèse figurer au nombre des compagnons de voyage de sainte Marthe. Voici pourquoi : c'est qu'elle-même se réserva de prêcher l'évangile dans Avignon où elle fit des miracles. On raconta plus tard qu'elle bâtit l'église cathédrale sous les auspices de la Vierge encore vivante : à cette chaire il ne manquait qu'un évêque, la main de Dieu lui-même vint la consacrer. A force de l'entendre dire les papes finirent par le croire : Sixte IV en est témoin : *Cum itaque, sicut accepimus, Ecclesia Avenionensis, ordinis sancti Augustini, quæ inter cæteras cathedrales ecclesias illarum partium claret, a beata Martha Jesu Christi hospita, ad laudem ejus et gloriosæ Virginis, manu Dei, ut fama est et antiquorum habet relatio et aliquorum romanorum pontificum litteræ attestantur, consecrata existit* [7]. Dans ces conditions l'absence du premier évêque à côté de

[1] *Neues Archiv*, 1890, t. XVI, p. 104. — [2] *Monum. Germ. histor., Scriptores*, t. XXVII, p. 115. — [3] Ce serait sous le règne de François I^er que le petit Rhône aurait pris son écoulement actuel aboutissant aux Saintes-Maries. Cf. Gautier-Descottes, *Étude sur la formation de la Camargue, à propos de l'inscription des Saintes-Maries*, dans *Congrès archéologique de France*, XLIII^e session, 1877, p. 331-360, et 2 pl. hors texte. — [4] Albanès, *Gallia christiana novissima*, Arles, col. 109-110, n. 261. — [5] Appelé aussi brassière de la Cape, il fut abandonné par le courant au milieu du XIII^e siècle et fermé en 1440. Il aboutissait à la mer tout près des Saintes-Maries à l'Est, au Guéce des Arts. — [6] G. de Manteyer, *op. cit.*, p. 59-60. — [7] F. Nouguier, *Hist. d'Avignon*, p. 7, 11.

Marthe s'explique bien clairement. C'est Marthe qui le remplace! Voilà qui va bien! Quand elle mourut, le Christ lui-même vint l'ensevelir.

« Grâce à ces prodiges le bourg de Tarascon pouvait traiter la cité d'Avignon comme une mère-église traite sa fille. Il n'en faut pas plus pour établir que l'auteur de la *Vie* était, avant tout, un Tarasconais de Tarascon. Le culte de sainte Marthe se développe ainsi à dater de 1187. Cependant, quoique son église ne soit citée qu'à partir du xe siècle, il est bien probable qu'elle existait sous ce titre dès le viie siècle. En effet, le nom de Marthe figure sur l'épitaphe, conservée à Arles, d'une femme morte à l'âge de trente-cinq ans, le 25 septembre d'une année qui n'est datée que par la VIe indiction. L'absence du consulat ou du post-consulat permet de penser que cette épitaphe ne peut guère être antérieure au viie siècle, d'autre part sa rédaction doit être antérieure au viiie siècle. Le nom de Marthe était porté au début du ixe dans le pays arlésien d'Argence, placé sur la rive droite du Rhône, en face de Tarascon. Il l'était aussi, d'ailleurs dans les dépendances de l'évêché de Marseille. On serait porté à en trouver l'origine, comme pour celui de saint Sidoine, dans l'influence du patrice auvergnat Bonnet, alors qu'il gouvernait la Provence austrasienne [1]. »

8. *Le cadre liturgique et diplomatique de la tradition.* — Nous ne revenons pas sur le culte de Lazare localisé à Autun et Avallon; la Provence ne renonçait cependant pas à revendiquer le ressuscité de Béthanie, mais c'était délicat et les Provençaux y attachaient moins d'intérêt qu'à Maximin, Marthe et Marie-Madeleine. Cependant une circonstance s'offrit, inespérée, qui fut, on peut le croire, hardiment saisie. Chanoines d'Autun et chanoines d'Avallon étaient souvent en procès à propos du chef de saint Lazare. Au xve siècle, il leur passa en tête de consulter sur leur litige le chapitre de Marseille qui les renvoya dos à dos, donna tort aux uns et aux autres, en revendiquant pour lui-même la possession du chef de son premier évêque. Toutefois, il ne contesta pas que le corps de Lazare eût été transporté de Marseille à Autun [2].

Le culte de sainte Marthe était localisé à Tarascon, et mal en eût pris à quiconque eût médité de disputer cette gloire locale dont l'éclat se reflétait jusqu'en Avignon.

Maximin et Sidoine semblaient définitivement attachés à Saint-Maximin où, en 1093, personne ne songeait encore à revendiquer le tombeau de Marie-Madeleine. Ce fut peu de temps après, dans le courant du xiie siècle qu'on vit s'élever une prétention nouvelle localisée à vingt kilomètres de Saint-Maximin, à la Sainte-Baume. Là se voyait une large excavation dans une montagne sauvage et un petit sanctuaire dédié à la sainte Vierge, qui appartenait aux moines de Saint-Victor de Marseille. On le trouve mentionné dans différentes chartes depuis 1113 jusqu'en 1171 [3] au moins sous le nom de *Sancta Maria de Balma*, c'est-à-dire de la Caverne. Une tradition locale qui n'a été consignée par écrit qu'à une époque assez tardive, au xve siècle, mais qui a persisté jusqu'à nos jours au sein des populations environnantes, rapporte que lors de la destruction d'un monastère voisin de religieuses par les Sarrasins, au viiie siècle, l'une de celles-ci ayant échappé au massacre de ses compagnes aurait terminé saintement ses jours dans une grotte nommée encore aujourd'hui dans le pays « la Baume de la Sœur [4]. »

Quoi qu'il en soit de ce racontar, l'idée finit par venir aux gens du pays que la grande caverne était le lieu où Madeleine avait fait pénitence. Ceci semble avoir été le résultat d'un rapprochement entre l'histoire légendaire de Marie de Béthanie, appuyée sur l'identification de cette sainte femme, avec la pécheresse de l'Évangile et l'histoire de la pécheresse Marie l'Égyptienne. L'amie du Sauveur se livrait à une longue et terrible pénitence dans une rude solitude de Provence, et s'abritait dans une caverne, la *Sainte-Baume :* ce fut, pour les gens du pays, le lieu saint de Madeleine.

« On s'était habitué en Provence, surtout depuis la fin du xiie siècle et la « découverte » de Tarascon, à croire que les saintes sœurs avaient réellement habité le pays. On y avait désormais les reliques de sainte Marthe. Celles de Madeleine ne pouvaient guère être contestées à Vézelay; mais les Bourguignons n'avaient point emporté les montagnes provençales et leurs déserts. La Sainte-Baume devint un lieu de pèlerinage. Fra Salimbene la visita en 1248 [5]. Saint Louis y vint aussi, en 1254, au retour de sa première croisade : « Li roys, dit Joinville [6] s'en vint par la contrée « de Provence jusques à une citei que on appèle Ays « en Provence, là où l'on disoit que li cors à Magde- « leinne gisoit; et fumes en une voute de roche mout « haute, la ou l'on disoit que la Magdeleinne avoit « esté en hermitaige dix-sept ans. Quant li roys vint « à Biaukaire, etc. » La Sainte-Baume est sûrement indiquée dans ce texte; il me semble aussi que c'est Saint-Maximin qui est visé à l'endroit où il est question du corps de Madeleine. Ce texte prouverait donc que déjà, vers l'année 1254, les Provençaux revendiquaient non seulement l'*hermitaige* de la sainte, mais ses reliques. Ce n'est pas impossible. Cependant, il convient d'observer ici que Joinville écrivit son histoire entre 1304 et 1309, en un temps où cette dernière revendication avait reçu les consécrations les plus solennelles, et se trouvait en quelque sorte sous le patronage de la maison royale de France.

« Dans la première moitié du xiiie siècle, les reliques provençales, en ce qui regarde la Madeleine, étaient tirées de la Sainte-Baume et non de Saint-Maximin. C'est ce qui résulte d'une curieuse inscription alléguée par Albanès [7], un catalogue de reliques conservé dans la petite église de la Nunziatella, près de Rome. Ce catalogue est gravé sur marbre; l'inscription originale de l'année 1220 a disparu; le marbre actuel est une copie datée de 1518. On y voit, entre autres reliques : *De lapide spelunce ubi Maria Magdelena fecit penitentiam; de brachio S. Maximini.*

« En somme le sanctuaire provençal de sainte Madeleine dans la première moitié du xiiie siècle, c'était la Sainte-Baume et la Sainte-Baume seule [8]. Aucun texte antérieur à 1279 ne nous montre les Provençaux revendiquant, contre Vézelay, la possession des reliques de Madeleine.

« Les bulles pontificales relatives à Vézelay continuent à viser la présence du corps saint dans ce monastère; les écrivains, comme Vincent de Beauvais et Jacques de Voragine, relatent sans hésitation le transfert à Vézelay. Il semble qu'il n'y ait rien de

[1] G. de Manteyer, *op. cit.*, p. 62-63. — [2] Faillon, *op. cit.*, t. I, col. 1172; t. II, col. 1337-1354. — [3] Albanès, *Le couvent royal de Saint-Maximin*, 1880, p. 22-23. — [4] Faillon, *op. cit.*, t., p. 501, note. — [5] Albanès, *op. cit.*, p. 16. M. Albanès reproduit ici le ms. original de Salimbene (Vat. *7260*, fol. 223). Cf. *Monumenta historica ad provincias Parmensem et Placentinam pertinentia*, Parma, 1857, p. 292. — [6] C. 134, édit. de Willy, p. 238. — [7] *Op. cit.*, p. 21. « Je suis obligé, écrivait L. Duchesne, en ce qui regarde cette inscription de m'en tenir à ce que dit M. Albanès. Il ne m'a pas été possible de pénétrer dans l'église de la Nunziatella. J'aurais aimé à voir par moi-même si, des deux dates de l'inscription, c'est bien la première (1220) qui concerne les reliques provençales. » — [8] Albanès, *op. cit.*, croit pouvoir alléguer ici une liste de pèlerinages qui figure dans une pièce relative aux Albigeois convertis, etc.

changé, et que la tradition bourguignonne soit encore aussi solide que cent ans auparavant. Cependant, soit que les esprits eussent travaillé en Provence pour causer quelque inquiétude, soit que des défiances fussent venues d'ailleurs [1], toujours est-il qu'en 1265 les moines de Vézelay jugèrent à propos de faire authentiquer leurs reliques. Deux évêques, celui d'Auxerre et celui de Panéas, furent priés par eux de faire les recherches nécessaires. Ces prélats s'associèrent l'abbé de Saint-Marien d'Auxerre et le préchantre de la métropole de Sens. Des fouilles furent pratiquées en leur présence; elles amenèrent [2] la découverte d'ossements et de cheveux de femme auxquels était joint un certificat signé du roi Charles [3]. » Tout cela a été dit déjà, ainsi que la découverte deux ans plus tôt, à Saint-Maximin, d'une autre sainte Madeleine dont l'authenticité était absolument incompatible avec celle des reliques de Vézelay.

« Le plus ancien récit de cette découverte est dû au célèbre historien franciscain frà Salimbene [4], qui l'inséra dans sa chronique, écrite à peu près au jour le jour. Salimbene rapporte donc qu'en l'année 1283 on découvrit à Saint-Maximin en Provence le corps de la bienheureuse Marie-Madeleine, au complet, sauf une jambe. Il était accompagné d'une épitaphe si ancienne qu'on eut de la peine à la déchiffrer, « même en s'aidant du cristal ». Le roi Charles d'Anjou, qui était alors en Provence et se rendait justement à Bordeaux pour son célèbre duel avec Pierre d'Aragon, donna des ordres pour que la découverte fut célébrée avec la plus grande pompe. Le chroniqueur franciscain s'applaudit fort de cet événement qui mettra, pense-t-il, un terme aux querelles que l'on se fait à propos des reliques de Madeleine. « Les gens de Sinigaglia prétendent l'avoir; ceux de Vézelay en Bourgogne la réclament aussi; ils ont même une légende à ce sujet. Et pourtant il est clair que le corps de la même femme ne saurait se trouver en trois endroits à la fois. » Salimbene parle ensuite de la Sainte-Baume, qu'il avait visitée jadis, puis il raconte un miracle. Un jeune boucher revenait de Saint-Maximin, où il avait baisé le « tibia » de sainte Madeleine. En chemin, il rencontre un de ses amis, fort incrédule, qui lui tient des propos irrespectueux. « Ce n'est pas sa jambe que tu as baisée, c'est celle d'une ânesse ou de quelque autre bête, que les clercs font voir aux imbéciles pour gagner de l'argent. » Ces sarcasmes excitaient la bile du pèlerin; on se bat : l'incrédule est tué par le croyant, qui s'échappe aussitôt le malheur arrivé. Rattrapé à Saint-Gilles, il est condamné à la potence. Il s'y balançait déjà quand la corde se rompit. Une blanche colombe était venue du ciel se poser sur le gibet; sainte Madeleine protégeait son champion.

« Les chroniqueurs dominicains du commencement du XIV^e^ siècle, Ptolémée de Lucques [5] et Bernard Gui reportent la découverte à quatre ans en arrière.

« Ptolémée de Lucques, le plus ancien des deux, se borne à noter, au pontificat de Nicolas III et à l'année 1280 [6], que le prince de Salerne, Charles, fils de Charles d'Anjou, releva et transféra le corps de sainte Madeleine, découvert à Saint-Maximin; les archevêques de Narbonne, d'Arles et d'Aix assistèrent à cette cérémonie avec beaucoup d'autres prélats et de seigneurs.

« Bernard Gui [7] est beaucoup plus complet. Il parle d'après ce que lui ont raconté des personnes présentes à la découverte et de ce qu'il a vu lui-même assez longtemps après, il est vrai, dans l'église et le couvent de Saint-Maximin. C'est peut-être d'après Ptolémée de Lucques, qu'il rapporte la translation solennelle de 1280; mais il en précise le jour : elle eut lieu le 5 mai. De plus, il distingue nettement de cette cérémonie l'événement capital de la découverte. Celle-ci du 9 décembre 1279. Le prince de Salerne y était.

« Les dates de ces chroniqueurs sont inconciliables avec celle de 1283 que marque Salimbene, auteur plus rapproché des événements. Il faut pourtant s'y tenir, car elles sont confirmées d'ailleurs [8], et Salimbene s'est sûrement embrouillé dans la chronologie. En 1283 le prince de Salerne était en Italie; il remplaçait son père absent; il fut même fait prisonnier au mois de juin, dans une bataille navale livrée devant Naples, et sa captivité dura de longues années. Il est donc impossible qu'il ait assisté alors en Provence à la découverte ou à la translation que rapportent les auteurs dominicains. Si frà Salimbene parle de sainte Madeleine à l'année 1283, ce retard tient sans doute à quelque raison spéciale. Charles d'Anjou était très intimement lié avec le pape Martin IV. Peut-être celui-ci, étroitement engagé avec Vézelay, aura-t-il eu quelque scrupule à laisser s'établir le nouveau culte provençal. Son avènement est du 22 février 1281. Je soupçonne qu'il n'aura pas donné tout de suite son approbation, et que ce fut seulement en 1283 qu'il l'accorda ou, du moins, qu'il laissa les mains libres au roi de Sicile.

« Quoi qu'il en soit de cette explication relative à la date de Salimbene, venons à l'histoire de la découverte, telle qu'on la racontait à Saint-Maximin du temps de Bernard Gui. Cette histoire, notre chroniqueur l'a reproduite deux fois, dans sa *Vie de Nicolas III* [9] et dans son *Sanctoral*. Plusieurs détails s'y présentent, il est vrai, avec une apparence merveilleuse, propre à exciter certains soupçons. Cependant on peut se dispenser et insister sur ce point. L'examen de l'un des objets trouvés avec les reliques suffira à montrer que la « découverte » avait été préparée.

« Parmi les sarcophages que contenait et que contient encore la crypte de Saint-Maximin, il y en a un d'un grain spécial, que l'on se figurait être en albâtre [10]. Était-ce celui-là que la légende désignait comme ayant contenu le corps de la sainte? Il est permis d'en douter. Je ne vois pas qu'il soit question d'albâtre dans les diverses vies ou translations rédigées du XI^e^ au XIII^e^ siècle; on y parle d'un sarcophage sculpté, sans le décrire assez pour qu'il soit possible de savoir duquel on a voulu parler. La détermination fut faite sur les lieux. On discerna le sarcophage que les Bourguignons étaient censés avoir ouvert; et, comme on n'était pas en mesure de contester l'aventure et le larcin, on s'arrangea de manière à prouver que les voleurs de reliques s'étaient mal adressés.

« Les recherches officielles furent faites, comme il a été dit plus haut, le 9 décembre 1279 en présence du prince de Salerne. La crypte fut déblayée et les tombeaux ouverts [11]. » « Le prince lui-même se fit manouvrier. Et bientôt d'un tombeau de marbre, placé à droite d'un tombeau d'« albâtre » sortit un parfum merveilleux qui révéla la présence d'un corps saint. Charles le fit ouvrir et on aperçut le corps de la bienheureuse Marie-Madeleine au complet, sauf une jambe; peut-être aussi manquait-il la mâchoire inférieure. La langue de la sainte se trouvait adhérente aux os du

[1] La chronique de Sigebert de Gembloux, ouvrage fort répandu, oppose à la légende de Vézelay le texte de Grégoire de Tours sur le tombeau d'Éphèse. — [2] Ceci est certifié par une pièce émanée des enquêteurs eux-mêmes. Faillon, t. II, p. 754. — [3] L. Duchesne, *op. cit.*, t. I, p. 3, 47-49. — [4] Faillon, *op. cit.*, t. II, p. 761. — [5] Faillon, *op. cit.*, t. II, p. 775 sq. — [6] XXIII, 35-36; Muratori, *Script.*, t. XI, p. 1184. — [7] Id., *ibid.*, t. III, part. 1, p. 607. — [8] Document cité plus loin. — [9] *Loc. cit.* — [10] Il est en réalité d'un marbre très ordinaire; cf. E. Le Blant, *Sarcoph. chrét. de la Gaule*, p. 152. — [11] Duchesne, *op. cit.*, t. I, p. 350-353.

gosier; il en sortait une racine se continuant en branche de fenouil et qui s'étendait au dehors. Comme on admirait ces merveilles, on aperçut un morceau d'écorce que les assistants se passèrent de main en main. Le prince de Salerne l'ayant palpé, il tomba en morceaux et laissa voir un vieux parchemin qu'il recélait. Bien que le manuscrit fût difficile à déchiffrer, on put lire ce qui suit :

« *Anno nativitatis Dominicæ DCCX, VI die mensis decembris, in nocte, secretissime, regnante Odoino piissimo rege Francorum, tempore infestationis gentis perfidæ Sarracenorum, translatum fuit corpus hoc sanctissimæ ac venerandæ beatæ Mariæ Magdalenæ de sepulcro suo alabaustri in hoc marmoreo, timore gentis dictæ perfidæ et quod secretius hic, amoto corpore Sedonii.*

« L'an 710 [1] de la Nativité du Seigneur, le 6 du mois de décembre, de nuit, très secrètement, sous le règne du très pieux Odoin (*var.* Clovis), roi des Francs, au temps des ravages de la nation perfide des Sarrasins, ce corps de la très sainte et vénérable bienheureuse Marie-Madeleine a été transporté de son sépulcre d'albâtre dans celui-ci qui est de marbre, par crainte de ladite nation perfide, et parce qu'il est mieux caché ici, le corps de Sidoine (*var.* Chélidoine) en ayant été enlevé. »

« Le tombeau fut refermé et scellé, jusqu'au jour où le prince Charles jugea bon de faire une reconnaissance officielle des saintes reliques, en présence des archevêques de Narbonne, d'Arles et d'Aix, d'un grand nombre d'évêques, d'abbés, etc. (5 mai 1280). Or, pendant que les pontifes « palpaient avec crainte et révérence le corps saint », ils mirent les mains sur une boule de cire qui contenait une seconde cédule, tombant de vétusté, où l'on pouvait lire : « Ici repose le corps de la bienheureuse Marie-Madeleine. » Dès lors, le doute n'était plus possible; deux inscriptions pour une authentiquaient à Saint-Maximin les reliques de l'amie du Sauveur. Les Bourguignons n'en avaient qu'une à montrer pour Vézelay : ils étaient vaincus.

« Mais cette double cédule rend un peu rêveurs et défiants les historiens, habitués aux pratiques frauduleuses du Moyen Age en matière de reliques. L. Duchesne dédaigne de s'occuper de la seconde; il est vrai que Bernard Gui et Philippe de Cabassole n'ont l'air d'y attacher que peu d'importance. Cabassole dit simplement qu'on trouva une cédule dans laquelle on lisait : *Ibi quiescere corpus beatissimæ Magdalenæ.* Bernard donne deux lectures différentes de l'inscription : *Hic requiescit corpus Mariæ Magdalenæ*, et *Hic requiescit corpus beatæ Mariæ Magdelenæ.* Sur trois leçons il n'y en a pas deux qui se ressemblent [2]. » Ce deuxième document, trouvé seulement lors de la seconde ouverture du sarcophage, est une supercherie si grossière qu'il n'y a vraiment pas lieu de s'y arrêter; et du premier on peut répéter après L. Duchesne : « Que cet authentique soit apocryphe, c'est ce qui crève tous les yeux non provençaux. Dans la discussion qui va suivre, j'accepte, dit-il, la leçon *Odoino... rege*, mise en circulation par Bernard Gui. Il est juste pourtant de reconnaître que cette leçon n'est peut-être qu'une correction de Bernard et que le texte a été lu d'abord *Clodoveo... rege* [3]. Avant d'entrer dans le détail, apprécions le dessein, et, pour ce faire, efforçons-nous d'entrer dans les préoccupations sous lesquelles la pièce est censée avoir été rédigée,

« Les Sarrasins sont proches; ils menaçent le pays de Saint-Maximin. Comment mettre le cher trésor à l'abri de la profanation? Le plus simple, semble-t-il, était d'emporter les reliques de sainte Madeleine en dehors de l'église, de les cacher dans la montagne ou chez un particulier. C'est ainsi que l'on procéda au temps de la Révolution. Ici, rien de semblable. On ne les tire pas de la crypte; on se borne à les changer de sarcophage. Contre quels Sarrasins prend-on cette précaution naïve? De ceux que nous connaissons et que les gens du VIII[e] siècle connaissaient encore mieux que nous, on devait attendre le pillage du sanctuaire et des objets de prix qu'il pouvait renfermer; subsidiairement, des dégâts matériels, des polissonneries, l'incendie enfin pour couronner la fête. Est-ce bien ces mécréants que l'on a eus en vue, et ne semble-t-on pas plutôt s'être défendu contre des Sarrasins en froc, capables de discerner entre sarcophage et sarcophage, et de forcer celui qu'ils croiraient abriter les meilleures reliques? Ainsi le dessein d'après lequel a été combiné le certificat trahit l'origine de celui-ci. Les Sarrasins qu'il vise sont ceux de Vézelay. Quant aux autres, il est clair que jamais contemporain n'aurait parlé d'eux en ces termes.

« D'abord, en 710, on ne datait pas encore en France, et surtout dans le Midi, par l'ère de l'Incarnation. Cette façon de dater nous est venue d'Angleterre, où on la voit employée par Bède, dont l'*Histoire ecclésiastique* est de l'année 735. Les plus anciens documents continentaux qui datent ainsi ont été rédigés par des Anglo-saxons. C'est le cas pour la note écrite par saint Willibrord, en 728, en marge de son calendrier [4], et pour le *Concilium germanicum* de 742, tenu sous la direction de Carloman et la présidence de saint Boniface, qui en libella le protocole. L'emploi de ce comput, au VIII[e] siècle, dans la France méridionale, l'Espagne et l'Italie, attend encore un document [5].

« De plus, la formule spéciale *anno Nativitatis Dominicæ* est postérieure de plusieurs siècles à l'introduction de l'ère chrétienne. Dans les recueils de documents relatifs à la Provence, comme le *Cartulaire de Saint-Victor* et les appendices des tomes I et XVI du *Gallia christiana*, il faut descendre jusqu'au XIV[e] siècle, ou, au plus tôt, jusqu'aux dernières années du XIII[e] pour trouver l'*annus Nativitatis* ou *a Nativitate.* Jusque-là c'est toujours l'*annus Incarnationis*, ou, dans les derniers temps, *l'annus Domini.* La formule de notre document correspond donc à l'usage non du VIII[e] siècle, mais du XIII[e] avancé.

« La date est bien 710 et non 716, comme le veut Albanès; pour s'en assurer, il n'y a qu'à comparer les divers passages où Bernard Gui reproduit l'inscription : *Anno nat. Dom. DCCX, VI die mensis decembris* (Flores chron.)., *Anno nat. Dom. DCCX, die VI mensis decembris* (Sanctoral). C'est à tort que l'on voudrait, contre la teneur naturelle du texte, ponctuer ainsi la première des deux rédactions : *Anno n. D. DCCX VI, die mensis decembris.* Que signifierait alors l'expression *die mensis decembris?* Si l'on avait voulu

[1] G. de Manteyer, *op. cit.*, p. 42, note 4, estime qu'il faut lire DCCCXC (voir plus haut col. 2070) à cause de la mention des Sarrasins et du roi Eudes. L. Duchesne renvoie à Muratori et cite le double texte de Bernard Gui. — [2] E. Vacandard, *op. cit.*, p. 295-297. — [3] Ceci résulte d'un procès-verbal rédigé entre 1280 et 1297, pour être envoyé au pape et le renseigner sur les circonstances de la découverte. Faillon, *op. cit.*, t. II, p. 801, a publié ce procès-verbal par fragments; il a eu tort, je crois (t. I, p. 874, n. *a*) d'en déprécier la valeur en ce qui regarde le nom contesté. Le plus probable, c'est que le faussaire avait d'abord marqué le nom de Clovis, et que quelqu'un, soit Bernard Gui, soit un autre, ayant remarqué que ce nom ne convenait pas à la date de 710 (Clovis III, dernier de ce nom, mourut en 695), on aura corrigé. La correction me paraît avoir été suggérée par le *Liber pontificalis.* Cf. d'Ozouville, *Lettre à dom Paul Piolin*, 1855, p. 165 sq. — [4] *Parisinus 10837.* fol. 39. Cf. *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. 382. — [5] Cf. Vacandard, *De la venue de Lazare et de Marie Madeleine en Provence*, p. 300-301.

se borner à indiquer le mois, sans distinction de jour, on eût écrit *mense decembri*.

« En 710, les Arabes musulmans étaient encore en Afrique; rien n'annonçait qu'il dussent de sitôt, je ne dis pas envahir la Gaule, mais même franchir le détroit de Gibraltar (voir *Dictionn.*, t. VII, au mot INVASIONS ARABES). Les clercs ou moines de Saint-Maximin eussent été bien prévoyants s'ils avaient eu peur, à ce moment, de recevoir leur visite, et s'ils avaient qualifié le temps où ils avaient vécu jusqu'alors de *tempus infestationis Sarracenorum* [1].

« Enfin, quel est cet Odoin que l'on qualifie de roi des Francs, *rex Francorum?* Un roi de ce nom ne se retrouve nulle part dans la longue série des rois de France. Il ne peut être question du roi Eudes (888-896), sous lequel, du reste, la Provence obéissait au roi d'Arles, Louis. Aussi s'est-on rejeté sur le duc d'Aquitaine Eudes (*Eudo*), qui n'a jamais porté le titre de *rex Francorum* et n'a jamais exercé une autorité quelconque au delà du Rhône, dont il était séparé par la province wisigothique de Septimanie. Ce système n'a donc pas plus de vraisemblance que l'autre. Du reste le nom *Eudo* n'est pas identique à *Odoinus;* jamais un contemporain n'eût fait pareille faute.

« Il est donc bien sûr que nous avons affaire ici à un faux, et à un faux perpétré en vue de ruiner le système sur lequel les moines de Vézelay fondaient l'authenticité de leurs reliques. Une main coupable a fabriqué ce prétendu certificat et l'a inséré dans le sarcophage avant son ouverture officielle. Cela suffit pour édifier la critique. Les autres signes, merveilleux ou non, sont par là même suspects d'avoir été préparés aux aussi. La fraude réussit auprès de ceux qu'elle était destinée à tromper, mais ce n'en est pas moins une fraude. Dès lors, il importe peu quelle ait été consacrée par un nombre plus ou moins grand de chartes royales, de bulles pontificales, d'attestations de miracles. L'architecture, les mosaïques, les vitraux les pèlerinages, les sanctions liturgiques rien ne peut prévaloir contre l'évidence absolue de ce mensonge originel. Pour l'histoire sincère, tout ce qui dérive de la découverte de 1279 est nul et non avenu, non pas en soi, car il y a ici un développement religieux intéressant à suivre, mais comme témoignage en faveur d'une tradition antérieure à cette date. Si l'on veut établir qu'une telle tradition a réellement existé, il faut produire des témoignages qui n'aient point été influencés par la célèbre découverte. »

« Patronée par les puissants comtes de Provence qui étaient aussi rois de Naples, reconnue par les papes, propagée activement par les dominicains, qui furent chargés, depuis 1295, de la desservance du sanctuaire, la dévotion aux reliques provençales de la Madeleine prit bientôt un grand essor. La tradition de Vézelay se vit battue en brèche et le pèlerinage bourguignon alla en déclinant de plus en plus [2]. »

V. BIBLIOGRAPHIE. — J. H. Albanès, *Armorial et sigillographie des évêques de Marseille avec des notices historiques sur chacun de ces prélats*, in-4°, Marseille, 1884, p. 1-4; *Gallia christiana novissima.* II. *Marseille* (*évêques, prévôts, statuts*), in-4°, Valence, 1899, p. 1-16; *Le couvent royal de Saint-Maximin en Provence, de l'ordre des frères Prêcheurs, ses prieurs, ses annales, ses écrivains, avec un Cartulaire de 85 documents inédits*, dans *Bull. soc. étud. Draguignan*, 1880, t. XII, in-8°, Marseille, 1880; cf. Siméon Luce, dans *Revue des sociétés savantes*, 1882, VII[e] série, t. VI, p. 115-122. — Nat. Alexander, *Dissertatio de beatæ Mariæ Magdalenæ, Lazari et Marthæ in Gallias appulsu, deque illorum reliquiis Provinciæ vindicatis*, dans son *Historia ecclesiastica*, 1778, t. III, p. 182-196; *Analecta bollandiana*, 1883, t. II, p. 321; 1885, t. IV, p. 201-202; 1887, t. VI, append., p. 88-92. — G. d'Audiffred, *Visite à la Sainte-Baume et à Saint-Maximin*, in-12, Paris, 1864; 1865, 1868; [Azaïs], *Sainte Madeleine et la Sainte-Baume*, in-12, Paris, 1866. — X. Barbier, *Le culte de sainte Marie Madeleine à Rome*, dans *Répert. trav. soc. stat. Marseille*, 1872, t. XXXIV, p. 323-345; *Sainte Madeleine d'après les monuments de Rome*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1880, II[e] série, t. XII, p. 116-126; *Œuvres complètes*, t. XI, p. 3-37; t. XII, p. 525-540. — Beaussire, *La légende de sainte Marie-Madeleine, avec l'histoire de son culte*, in-12, Paris, 1852. — J. Bérenger, *Les traditions provençales. Réponse aux arguments de M. l'abbé Duchesne, membre de l'Institut*, in-8°, Marseille, 1904. — Blondel, *De l'authenticité des reliques de sainte Marie-Madeleine à Saint-Maximin et à Vézelay*, dans *Science catholique*, 1896, t. X, p. 1123-1125, 1187-1189; cf. t. XI, p. 69-70, et *Anal. boll.*, t. XVI, p. 516-517. — C. Borghi, *Di un piede si S. Maria Maddalena*, dans *Opusc. relig. letter.-mor.*, 1862, Modena, t. XI, p. 454-457. — Hon. Bouche, *Vindiciæ fidei et pietatis Provinciæ pro cœlitibus illius tutelaribus restituendis*, in-8°, Aquis Sextiis, 1644; *La défense de la foi et de la piété de Provence pour ses saints tutélaires Lazare et Maximin, Marthe et Magdeleine*, in-4°, Aix, 1663. — Boudrot, *Translation des reliques de sainte Madeleine à Vézelay*, dans *Congrès archéol. de France*, 1876-1877, t. XLIII, p. 902-913. — *Bulles des souverains pontifes, accordées à la prière des rois de Sicile et de France... par lesquelles ledit couvent* [de Saint-Maximin] *la ville et le territoire dudit S. M. sont exemptez de la jurisdiction de l'archevesque d'Aix et de tous ordinaires*, in-4°, Paris, 1666. — F. Chailan, *La Sainte-Baume, description physique et historique*, in-8°, Marseille, 1839. — J. de Chanteloup, *L'apôtre de la Provence ou la vie du glorieux saint Lazare, premier évêque de Marseille, divisée en II parts*, in-8°, Marseille, 1684. — A. de Charmasse, *Enquête faite, en 1482, sur le chef de saint Lazare conservé à Avallon*, dans *Bulletin de la Soc. des études d'Avallon*, 1865, t. VII, p. 1-87. — A. Chérest, *Aperçus historiques sur la Madeleine de Vézelay*, dans *Bull. de la Soc. des sciences histor. de l'Yonne*, 1857, t. XI, p. 508-537; *Étude historique sur Vézelay*, dans recueil cité, 1862-1868, t. XVI, p. 209-525; II[e] série, t. II, p. 5-631; *Vézelay, étude historique*, 3 vol. in-8°, Auxerre, 1868. — *Chronicon Vezeliacense* (660-1316) dans Labbe, *Nova biblioth. manuscript.*, 1657, t. I, p. 394-398; fragments dans Bouquet, *Recueil des historiens de la France*, 1767, t. XI, p. 384-385; t. XII, p. 341-345, t. XVIII, p. 743-744. — Clarus, *Geschichte des Lebens, der Reliquien und des Cultus des heil. Geschwister Magdalena, Martha und Lazarus*, in-8°, Regensburg, 1852. — D. Columbi, *Histoire de sainte Madeleine, où est solidement établie la vérité qu'elle est venue et décédée en Provence, que son corps et sa precieuse relique reposent à Saint-Maximin, diocèse d'Aix*, in-12, Aix, 1685; 2[e] édit. corr. et augm., in-12, Marseille, 1688; 3[e] édit., 1688. — Cl. Cortez, *Histoire de l'invention du corps de la glorieuse sainte Magdeleine dans la ville de Saint-Maximin*, in-16, Aix, 1640. — F. Cortez, *Date de l'achèvement de l'église de Saint-Maximin* (*Var*), *d'après des documents inédits*, dans *Bulletin archéologique du Comité des trav. scient.*, 1885, p. 260-270; cf. p. 256. — G. Cotteau, *Note sur la provenance géologique des pierres qui ont servi à la construction primitive de l'église de la Madeleine à Vézelay*, dans *Bull. Soc. sc. hist. Yonne*, 1864, t. XVIII, p. 153-159. — G. Crégut, *Avitacum, Essai de critique sur l'emplacement de la villa de Sidoine-Apollinaire*, in-8°, Clermont-Ferrand, 1890. — Crosnier, *Iconographie de l'église de Vézelay*, dans *Congrès archéol. de France*, 1847-1848,

[1] Cf. Id., *ibid.*, p. 301-302. — [2] L. Duchesne, *op. cit.*, t. I, p. 354-356.

t. XIV, p. 219-230. — Croze-Magnan, *Notice historique sur les reliques de sainte Madeleine à Saint-Maximin*, in-8°, Aix, 1860. — Devoucoux, *Du culte de saint Lazare à Autun, mémoire* dans *Annales de la Soc. éduenne*, 1853, t. IV, p. 249-391, et tirage à part, in-8°, Autun, 1856. — G. Digard, *Deux documents sur l'église de Saint-Maximin en Provence*, dans *Mél. arch. hist.*, 1885, t. V, p. 313-317. — G. Doncieux, *Les sarcophages de Saint-Maximin et la légende de Marie-Madeleine*, dans *Annales du Midi*, 1894, t. VI, p. 551-360. — L. Duchesne, *Résurrection de Lazare*, dans *Bull. soc. antiq. de France*, 1886, p. 285-287; *La légende de sainte Marie-Madeleine*, dans *Annales du Midi*, 1893, t. V, p. 1-33; in-8°, Toulon, 1893 (cf. *Anal. boll.*, t. XII, p. 296-297); *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, in-8°, Paris, 2e édit., 1907, t. I, p. 321-359. — F. Dupanloup, dans *Revue d'économie chrétienne*, 1864, IIe série, t. VI, p. 915-934; *Paroles... pour la restauration de la Sainte-Baume et du sépulcre de sainte Madeleine dans la crypte de Saint-Maximin en Provence*, in-8°, Paris, 1864; *Allocution prononcée à Marseille... pour... Magd...*, in-8°, Marseille, 1866. — Escudier, *L'évangélisation primitive de la Provence*, in-8°, Paris, 1913. — *Essai sur l'apostolat de saint Lazare et des autres saints tutélaires de Provence*, in-8°, Paris, 1835. — E. Estingoy, dans *Bull. comité hist. archéol. du diocèse d'Auch*, 1862, t. III, p. 105-122, 301-327. — A. Fabricius, *Bibl. gr.*, 1719, t. IX, p. 106; 2e édit., t. X, p. 268, 287. — Faillon, *Monuments inédits sur l'apostolat de sainte Marie-Madeleine en Provence et sur les autres apôtres de cette contrée, saint Lazare, saint Maximin, sainte Marthe et les saintes Marie Jacobé et Salomé*, 2 vol. in-8°, Paris, 1848; *Feuilles mortes de la Sainte-Baume et poussière de la crypte de Sainte-Madeleine à Saint-Maximin*, in-8°, Marseille, 1877. — Flandin, *Notice sur l'abbaye de Vézelay*, dans *Annuaire statistique de l'Yonne*, 1841-1852; in-8°, Poitiers, 1841; *Notice sur Vézelay*, dans *Annuaire de l'Yonne*, 1843. — P. Forestier, *Les vies des saints patrons, martirs et evesques d'Autun, tirées des auteurs ecclésiastiques contemporains, martirologes et autres monumens anciens*, in-16, Dijon, 1713, p. 185 sq.; *Fundatio cœnobii Veseliacensis* (circa 821), dans Marrier, *Biblioth. cluniac.*, 1614, not. 55-56. — M. Gally, *Le pèlerinage de Sainte-Marie-Madeleine à Vézelay*, dans *Bull. Soc. étud. Avallon*, 1865, t. VII, p. 88-145; *Vézelay monastique : le monastère, l'église, le pèlerinage et les reliques de sainte Marie-Madeleine, l'église de Saint-Pierre*, in-18, Tonnerre, 1888. — Gautier-Descottes, *Étude sur la formation de la Camargue à propos de l'inscription des Saintes-Maries*, dans *Congrès archéol. de France*, XLIIIe session, Arles, 1877, p. 331-360. — Gavoty, *Histoire de sainte Marie-Madeleine, divisée en XV chapitres*, in-24, Marseille, 1701...; *suivie d'un aperçu historique*, par Bern. Maunier, in-12, Marseille, 1835; in-12, Brignoles, 1845, *revue, corrigée et augmentée et suivie d'un aperçu historique et topographique de la Sainte-Baume*, par Bern. Maunier, in-12, Brignoles, 1852. — Aug. Geoffroy, *La Sainte-Baume et l'eglise de Saint-Maximin*, in-8°, Bordeaux, 1855. — M. Guérin de Roberty, *La Sainte-Baume et sainte Magdeleine, notice*, in-8°, Paris, 1838. — J. -B. Guesnay, *Magdalena Massiliensis advena, seu de adventu Magdalenæ in Gallias et Massiliam appulsu, disquisitio theologico-historica*, in-4°, Lugduni, 1643; *Auctarium historicum de Magdalena Massiliensi advena, sive decretum supremi senatus Aquensis et universitatis censura... in libellum qui inscribitur « Disquisitio disquisitionis » adv. auctorem Joan. Launoyum*, in-4°, Lugduni, 1644 (et dans *Provinc. Massilien. ann. 1657*, append., 27-108). *Le triomphe de la Magdeleine en la créance et vénération de ses sainctes reliques en Provence, suivie et embrassée par toutes les nations du monde, response à une lettre intitulée : « Les sentimens de Jean Launoy »* etc., in-4°, s. l., 1647; 2e édit., (avec *Auctar.*), in-fol., Lyon, 1657 (et dans *Provinc. Massilien. ann.*, Lyon, 1657, append., p. 1-26. — Guyon, *Hommages à sainte Marie-Madeleine..., pouvant servir de précis historique sur sa vie et sa mort à la Sainte-Baume*, in-8°, Brignolles, 1853. — [Haitze (P. J. de)], *Apologétique de la religion des Provençaux au sujet de sainte Madeleine*, in-12, Aix, 1711. — J. Haupt, *Die Legende von der heil Maria Magdalena*, dans *Beiträge z. Kunde deutsch. Sprachdenkm. in Handschr.*, I., dans *Sitzungsberichte Akad. Wissensch.*, Wien, 1860. — M. Jordanus, *Ratio vindicatrix calumniæ contra negantem adventum Lazari, Magdalenæ et Marthæ in Provinciam*, in-4°, Aquis-Sextiis, 1644. — J. A. H. Jordany, *Lettre pastorale... à l'occasion de la translation du chef de sainte Madeleine dans une nouvelle châsse*, in-4°, Fréjus, 1860; *Discours prononcé.. à la cérémonie du chef de sainte Madeleine dans un nouveau reliquaire*, in-4°, Fréjus, 1860. — R. Jud, *Maria, Martha und Lazarus in Südfrankreich*, dans *Stud.-Mittheil. Bened.-Cisterc.*, 1895, t. XVI, p. 458-467. — De Lafons-Mélicoq, *Sainte Madeleine et ses reliques*, dans *Annales archéologiques*, 1861, t. XXI, p. 363-365. — J. G. Laforge, dans *Mémorial catholique*, 1861, IIe série, t. II, p. 261-267, 333-340. — P. de Lagarde, *Maria Magdalena*, dans *Nachr. Ges. wissensch.*, Göttingen 1889, p. 371-375. — B. Lamy, *Defense de l'ancien sentiment de l'Église latine, touchant l'office de sainte Magdelaine, ou suite de la dissertation latine... dans le commentaire sur l'Évangile*, in-12, Rouen, 1699; *Dissertation sur la Magdelaine*, in-12, Paris, 1699. — O. A. Patrice Laroche, *Sainte Marie-Madeleine et son sanctuaire de Nauzenac, au diocèse de Tulle*, in-18, Tulle, 1873. — R. de Lasteyrie, *L'architecture religieuse en France à l'époque romane. Ses origines, son développement*, in-8°, Paris, 1912, p. 294, fig. 300; p. 423, fig. 444; *Études sur la sculpture française au Moyen Âge*, dans *Fondation Piot, Monuments et mémoires*, 1902, t. VIII, p. 41, pl. X. — Jo. de Launoy, *De commentitio Lazari et Maximini, Magdalenæ et Marthæ in Provinciam appulsu, dissertatio*, in-8°, Lutetiæ Parisiorum, 1641; *Varia de commentitione Lazari et Mariæ Magdalenæ et Marthæ in Provincia, opuscula* (edit. alt. auct. et corr.) *quibus tractatus accedit de cura Ecclesiæ pro sanctis et sanctorum reliquiis, ac sacris officiis ab omni falsitate vindicandis*, in-8°, Parisiis, 1660 (dans ses *Opera omnia*, 1731), t. II, part. 1, p. 202-237; *Disquisitio disquisitionis de Magdelena Massiliensi advena, cum monumentis Magdalenæ Vezelianensis*, in-8°, Parisiis, 1643; 2e édit. dans ses *Varia opuscula*, 1660, p. 139; *Dispunctio Hon. Buchei*, 346; *Auctarium*, 376; *Les sentiments de M. de Launoy sur le livre que le P. Guesnay a fait imprimer sous le titre de Pierre Henry, intitulé : « Auctarium »* in-8° [Paris] 1646. — J. Lebeuf, *Lettre sur la découverte faite à Autun du corps de saint Lazare*, dans *Mercure de France*, déc. 1727, p. 2578-2593; *Examen de quelques manuscrits sur sainte Marie-Magdeleine, où sans déguiser qu'une partie des traditions des provençaux est plus ancienne que M. de Launoy ne l'a cru, on revient à son sentiment et l'on prouve que l'étendue du culte de cette sainte dans les Églises de France a dû venir, ou directement de l'Orient ou de Vézelay et non pas de la Provence*, dans *ibid.*, juin 1729, p. 1123-1139, 1268-1280. — E. Le Blant, *Tête de Vierge de Saint-Maximin* (*Var*), dans *Gazette archéologique*, 1877, t. III, p. 153-154; *Inscript. chrét. de la Gaule*, t. II, n. 542 *a* (mise par erreur à Berre); *Sarcophages chrétiens de la Gaule*, in-fol., Paris, 1886, p. 147-156; *Nouveau recueil des inscript. chrét. de la Gaule*, in-8°, Paris, 1892, n. *Lettre relative aux sarco-*

phages chrétiens et au sondage de la crypte de Saint-Maximin (Var), dans *Bull. du Comité*, 1882, p. 101-103. — Lelong, *Bibl. hist. de la France*, 1768, t. I, n. 3970-4002; t. IV, n. 4039, 8030-8031. — Maille, *La Sainte-Baume en Provence ou histoire de saint Marie-Madeleine*, in-18, Brignoles, 1860. — G. de Manteyer, *Les légendes saintes de Provence et le martyrologe de Toulon*, dans *Mél. d'archéol. et d'hist.*, 1897, t. XVII, p. 467 sq.; *La Provence du Ier au XIIe siècle*, in-8°, Paris, 1908, p. 37-70. — F. G. M. F. de Margueryе, *Mandement... à l'occasion de la translation du corps de saint Lazare et des reliques insignes de la cathédrale dans deux nouvelles châsses*, in-4°, Autun, 1856. — G. J. Eug. de Mazenod, *Preuves de la mission de saint Lazare à Marseille*, dans *Annales de philosophie chrétienne*, 1846, IIIe série, t. XIII, p. 338-350. — Bon. Mombritrius, *Sanctuarium* (circa 1479) t. I, p. LXXXVIII, CIII. — [Balt. Monier] *Dissertation sur la vérité de la tradition de Provence au sujet des saints Lazare, Marthe et Marie, ses sœurs, Maximin, Sidoine et les autres*, in-12, Avignon, 1734. — G. Morin, *Saint Lazare et saint Maximin; données nouvelles sur plusieurs personnages de la tradition de Provence*, dans *Mém. Soc. nat. antiq. France.*, 1895, VIe série, t. VI, p. 27-51; *Saint. Laz... tradition provençale*, in-8°, Nogent-le-Rotrou, 1897; *Un martyrologe d'Arles*, dans *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, 1898, t. III, p. 10 sq. *La formation des légendes provençales, faits et aperçus nouveaux*, dans *Revue bénédictine*, 1909, t. XXVI, p. 24-33. — Narbey, *Supplément aux Acta sanctorum*, 1899, t. I, p. 380-389. — *Notice historique sur les reliques de sainte Madeleine à Saint-Maximin*, in-8°, Aix, 1860. — D'Ozouville, *Lettres à dom Paul Piolin*, in-8°, Paris, 1856. — J. O., *Pèlerinage de deux Provençaux au couvent de la Trappe de la Sainte-Baume*, in-8°, Paris, 1830. — M. Pellechet, *Livres liturgiques d'Autun*, 1883, p. 227-281, 314-374, 514-515, 516-518. — Emm. Pachier, *La vie du noble et bienheureux Lazare, l'amy de Jésus-Christ, comp. et. recueil de diverses églises et bibliothèques de France*, in-8°, Aix, 1636. — F. E. Péquegnot, *Légendaire d'Autun ou Vies des saints et autres pieux personnages des diocèses d'Autun, Châlon et Mâcon, disposées selon l'ordre du calendrier*, in-12, Lyon, 1846, t. II, p. 220. — André Pératé, *La résurrection de Lazare dans l'art chrétien primitif*, dans *Mél. arch. hist., Supplém.*, 1892, *Mél. de Rossi*, p. 271-279. — A. Pissier, *Le culte de sainte Madeleine à Vézelay*, in-8°, Saint-Père, 1923. — Fr. Plaine, *Remarques critiques sur une étude de... Duchesne, intit. : La légende de sainte Marie-Madeleine*, dans *Revue du Monde catholique*, 1898, VIe série, t. VIII, p. 273-290, 436-447; cf. *Anal. boll.*, t. XV, p. 84-85; *Sainte Madeleine et l'authenticité de son apostolat en Provence*, dans *Correspond. cathol.*, 10, 17, 21 janvier 1895; dans *Science cathol.*, 1896, t. X, p. 761-796; cf. *Anal. boll.*, t. XVI, p. 516-517. — V. Reboul, *Histoire de la vie et de la mort de sainte Marie-Madeleine, avec les miracles, invention et translation des reliques*, in-12, Marseille, 1661; *Le pèlerinage de Saint-Maximin et de la Sainte-Baume en Provence avec l'histoire de la vie, mort, invention et translation des reliques de sainte Marie-Magdeleine*, in-16, Aix, 1662. — G. de Rey, *Saints de l'Église de Marseille*, 1885, p. 35-49, 91-102. — Reynaud, *Le Vernègues et la chapelle de Saint-Césaire*, dans *Congrès archéol. de France*, XLIIIe session, 1877, p. 657-671. — J. Rietsch, *Die nachevangelische Geschichte der betanischen Geschwister und die Lazarusrelequien zu Andlau*, in-12, Strasbourg, 1902. — L. et Ph. Rostan, *Notice sur l'église de Saint-Maximin (Var)*, in-8°, Marseille, 1841; 2e édit., in-8°, Brignoles, 1859; 3e édit., 1886, *Ancien reliquaire conservé à l'église de Saint-Maximin (Var)*, dans *Bull. com. hist. France*, 1854, t. I, p. 561; *Monuments iconographiques de l'église de Saint-Maximin (Var)*; *monuments et sarcophages de la crypte*, in-fol., Chalon-sur-Saône, 1862; *Sarcophage de Saint-Maximin*, dans *Congrès scientif. de France*, 1867, t. XXXXIII, 2, p. 294-303; *Monographie du couvent des dominicains de Saint-Maximin*, dans *Bull. Soc. étud. Draguignan*, 1873, t. IX, p. 195-103; *Lettre*, cf. dans *Revue des sociétés savantes*, 1869, IVe série, t. IX, p. 71-72. — J. Sagette, *Sainte Marie-Madeleine, sa vie, son histoire et son culte*, in-12, Périgueux, 1875. — M. Sicard, *Sainte Marie-Madeleine et la France, la Sainte-Baume, Saint-Maximin*, le *Saint-Pilon*, in-18, Lille, 1878. *Sainte Marie-Madeleine, la tradition et la critique (sa vie, histoire de son culte)* in-8°, Paris, 1910. — Du Sollier, *Comment. hist. criticus*, dans *Acta sanctorum*, 1727, juill., t. V, p. 188-218. — Terret, *Étude historique et archéologique sur la cathédrale Saint-Lazare d'Autun*, in-12, Autun, 1919. — Thiollier, *Les débris du tombeau de Lazare à Autun*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1894, p. 445-457. — Tillemont, *Mém. pour servir à l'hist. ecclés.*, 1694, t. II, p. 28-34, 471-481. — E. Vacandard, *De la venue de Lazare et de Marie-Madeleine en Provence*, dans *Revue des questions historiques*, 1924, t. C, p. 257-305. — J. de Verneilh, *Excursion à la Sainte-Baume et à Saint-Maximin*, dans *Bulletin monumental*, 1872, IVe série, t. VIII, p. 381-394. — De Virieu, *Les origines chrétiennes de la Gaule méridionale, légendes et traditions provençales : Marseille, la Sainte-Baume, Saint-Maximin, Tarascon, les Saintes-Maries, Vézelay, Avallon*, in-8°, Lyon-Paris, 1883. — P. Vitry, *Un fragment du tombeau de saint Lazare d'Autun au musée du Louvre*, dans *Fondation Piot, Monuments et mémoires*, 1923, t. XXVI, p. 165-180, pl. VII.

H. Leclercq.

LAZARE (Samedi et dimanche de). — On appelle de ce nom en liturgie le jour où l'on célébrait l'anniversaire de la résurrection de Lazare; c'était généralement le samedi avant les Rameaux, mais parfois on l'a renvoyé à d'autres jours, notamment au dimanche même des Rameaux.

Le plus ancien souvenir de cette fête qui nous soit connu jusqu'ici est la description qui nous en est donnée dans la *Peregrinatio Etheriæ*, que l'on date généralement du dernier quart du IVe siècle (voir Etheria). Voici comment on la célébrait d'après ce récit. A la fin de la messe du samedi de la semaine de la Passion qui se disait, comme tous les samedis de carême dans l'église de l'Anastasie à Jérusalem, l'archidiacre s'adressait aux fidèles en leur disant : « Que tous aujourd'hui soient prêts à se rendre au *Lazariou*, à la septième heure » (une heure après midi). Ce *Lazariou*, ou église de Lazare, s'élevait au milieu du bourg de Béthanie, sur le lieu où était situé le tombeau de Lazare. L'endroit du *Lazariou* s'appelle encore *aizirieh*, et l'on y montre le tombeau de Lazare au fond d'une église qui date des croisades.

A l'heure dite, on partait de Jérusalem dans la direction de Béthanie; sur la route on rencontrait d'abord une église, construite à l'endroit où Marie, sœur de Lazare, parla au Seigneur. Dès que l'évêque, qui faisait partie de la procession arrivait, les moines accouraient et le peuple pénétrait avec eux dans l'église. On lisait une hymne, une antienne, et le passage de l'évangile où est racontée la rencontre de Jésus et de la sœur de Lazare (Joan., XI). On disait ensuite une oraison; l'évêque donnait sa bénédiction et la procession continuait au chant des hymnes, jusqu'au *Lazariou*. (Voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2382.)

La foule est telle quand on arrive à cet endroit, qu'elle déborde en dehors de l'enceinte de l'édifice; les champs qui l'entourent sont envahis. On disait des hymnes et des antiennes spécialement composées pour la circonstance, on faisait des lectures. Vers la fin de

l'office, un prêtre montait sur un lieu élevé et lisait ce passage de l'évangile : *Cum venisset Jesus in Bethania ante sex dies paschæ* (Joan., XII), ensuite il annonçait la pâque [1].

Ces deux offices, on le voit, ne répondent à aucune des heures connues de notre office; ce sont des cérémonies particulières au pays et en dehors du cours ordinaire de la liturgie. Tout l'office y gravite autour de la lecture de l'évangile. A ce point de vue, on peut le rapprocher de certaines de nos cérémonies, le *mandatum* du Jeudi saint, ou la bénédiction des rameaux. Dans tous les cas, il n'y faut pas voir l'office du soir, car il avait lieu dans l'église de l'Anastasie, quand le peuple était rentré à Jérusalem [2].

D'après ce récit on voit que cette fête a un caractère out local. C'est vraisemblablement à Jérusalem, qu'elle a pris naissance, et c'est à cette Église que les autres l'auront empruntée, ainsi qu'il est arrivé pour d'autres fêtes. En tout cas, cette diffusion fut rapide et s'étendit à un grand nombre d'Églises.

Ce sont les lectionnaires qui nous en donnent les témoignages les plus anciens. Comme on l'a vu dans la note précédente, même à Jérusalem la cérémonie fut transférée au dimanche des Rameaux; ce fut aussi le cas dans d'autres Églises, soit parce que le samedi avant Pâque était occupé par d'autres cérémonies (quelquefois la tradition du symbole), ou parce qu'on voulait donner à ce souvenir plus de solennité ou pour tout autre raison. En Afrique, d'après saint Augustin, on lit la péricope de Lazare à l'office de nuit du samedi au dimanche des Rameaux, et à la messe du dimanche (voir *Dictionn.*, t. v, col. 859).

Chez les Gallicans on a mis aussi cette fête au dimanche des Rameaux. Ainsi au *Missale Gothicum*, à la *Missa in symboli traditione*, allusion à la résurrection de Lazare, *hodie... quo Lazarum reduxisti post Tartara* [3]; au *Gallicanum Vetus : die ...qua Lazarum reduxisti post tartara* [4]. Même indication dans le lectionnaire de Luxeuil.

La lecture *De Lazaro*, dans le *Liber comicus* de l'Église d'Espagne, est fixée comme dans celle de Milan, au dimanche de la Passion [5].

L'Église copte pour le samedi de Lazare (7e semaine de carême) donne comme lecture Luc, XVIII, 31-43, ou Marc, X, ou Jean, XI, 1-45. Cf. *Original documents of the coptic Church*, IV. *The holy Gospel and versicles... in the coptic Church* by Malan, London, 1874, p. 52. Pour l'Église syriaque, deux lectionnaires du VIe siècle nous donnent la péricope de la résurrection de Lazare au samedi avant les Rameaux [6].

A Milan le dimanche de la passion est appelé *Dominica de Lazaro;* on y lit la péricope Joan., XI, 1-45, sur la résurrection de Lazare (voir *Dictionn.*, t. v, col. 875).

Le *Codex Rehdigeranus* de la bibliothèque de la ville de Breslau, R. *169*, de la fin du VIIe siècle, qui représente la liturgie du nord de l'Italie, a été édité par H. F. Haase en 1865-1868 et plus soigneusement par H. J. Vogels. Il contient un *capitulare evangeliorum* qui suit le même système. Au dimanche de la Passion, lecture de la résurrection de Lazare [7].

Le lectionnaire de Wurzbourg qui représente le système romain vers le milieu du VIIe siècle, lit la péricope Joan., XI, 1-45. Le vendredi avant le dimanche de la Passion (voir *Dictionn.*, t. v, col. 503, n. 80); le manuscrit de Murbach qui représente le même usage est d'accord avec le lectionnaire de Wurzbourg pour cette lecture (*Dictionn.*, t. v, col. 909, n. 53). Or c'est le type, de ce lectionnaire franc de Murbach qui, adapté au sacramentaire romain du VIIIe-IXe siècle, a servi de base au système du missel romain actuel, où nous trouvons en effet la même péricope, et la même station au même vendredi avant la Passion (*Dictionn.*, t. v, col. 901).

Bibliographie. — Le samedi de Lazare n'a pas encore trouvé place dans les ouvrages sur les fêtes de l'Église. C'est dans les ouvrages de E. Ranke, *Das Kirchliche Perikopensystem*, Berlin, 1847, de S. Beissel, *Entstehung der Perikopen des römischen Messbuches*, Frib.-i-Br., 1907; *Geschichte der Ewangelierbücher in der ersten Hälfte des Mittelalters*, Fr.-i-Br., 1906; de Schu, *Die biblischen Lesungen*, Trèves, 1861, que l'on trouvera quelques renseignements épars. Cf. F. Cabrol, *Les églises de Jérusalem, la discipline et la liturgie au IVe siècle (étude sur la Peregrinatio Silviæ)*, Paris, 1895, p. 83-87, et *Dictionn.*, t. v, aux mots : Épitres, Évangiles.

F. Cabrol.

LEBEUF (Jean). — I. L'abbé Lebeuf à Auxerre. II. L'abbé Lebeuf à Paris. III. La correspondance de l'abbé Lebeuf. IV. Bibliographie.

I. L'abbé Lebeuf a Auxerre. — Le XVIIe et le XVIIIe siècles ont produit une multitude d'historiens parmi lesquels leurs contemporains ont à peine remarqué quelques noms et, parfois, pour des raisons étrangères à l'histoire; ils ont vu passer les autres sans les apprécier dignement, et presque sans les connaître. Ces grandes mémoires, qui éveillent pour nous l'idée d'un labeur acharné et d'une œuvre presque parfaite, ces hommes dont l'existence modeste et austère semble un reproche silencieux adressé à la plupart de ceux qui voudraient se donner pour leurs successeurs, ces érudits laïques, prêtres ou religieux, ont enfin reçu au XIXe siècle et de nos jours, de la part de gens qui ne les valaient pas et, même, qui ne les comprenaient pas toujours, l'éclatante justice et le discret hommage auxquels ils avaient droit et qu'ils eussent goûté. L'école historique moderne si mélangée, si inégale, si surfaite, honore du moins comme ils le méritent ses précurseurs et ses maîtres, sauf à ne les imiter que de loin. Parmi ces ancêtres, un des plus originaux fut celui qui s'avisa d'interroger et d'étudier non seulement les textes, mais les monuments, ce fut l'abbé Lebeuf. Sa vie est de celles qui s'écrivent en quelques pages. C'est l'histoire simple et touchante à la fois d'un savant laborieux, occupé sans relâche aux travaux de l'esprit, et que stimulent uniquement la recherche et l'exposition de la vérité. Esprit curieux, plus solide que brillant, plus étendu que profond, plus ingé-

[1] *Peregrinatio*, ed. Gamurrini, p. 90. — [2] Cf. notre *Étude sur la Peregrinatio Silviæ* (Etheriæ), Paris, 1895, p. 84 sq. Un autre pèlerin, Théodose, nous parle en ces termes de cette cérémonie : *De Hierusalem ad Bethaniam sunt millia duo, ubi resuscitavit dominus noster J. C. Lazarum, et in ressuscitatione sancti Lazari in ipso loco ante pascham, die dominico, omnis populus congregatur et misse celebrantur. Lazarum esse quem Dominus ressuscitavit scitur, quia ressuscitatus est : sed secundam mortem ejus nemo cognovit. De Terra sancta, Itin. lat.*, p. 67. — [3] Muratori, *Lit. rom. vetus*, Venetiis, 1748, t. II, p. 575. — [4] *Op. cit.*, p. 718. — [5] Dom G. Morin, *Liber comicus*, p. 117, et la note; cf. aussi le *Libellus orat.* de Bianchini, p. 90, et *Dictionn.*, t. v, col. 862. — [6] *Codex evangeliorum*, syriaque du VIe siècle, au *sabbato ressuscitationis Lazari*, *Bibliothecæ mediceo-Laurentianæ catalogus ab ant. Biscionio*, t. I, cod. orient., p. 47. L'évangéliaire syriaque de Rabulas de 586 donne au même samedi, *in matutinis septimanæ suscitatianis Lazari*, la lecture Jean, XI, 55-57; XII, 1-4, dans Walton, *Bibliorum sacrorum*, t. v. p. 466-468. — [7] H. J. Vogels, *Codex Rehdigeranus*, dans les *Collectanea biblica latina*, Rome, 1913, t. II. On le trouve résumé dans *Dictionn.*, t. v, col. 880 et 884, n. 31; sur ce *capitulare* cf. dom Morin, *Revue bénéd.*, t. XIX (1902) p. 2 sq., et t. XXX (1913), p. 208-218, et S. Beissel, *Entstehung der Perikopen*, Fr.-i.-Br., 107, p. 95-100.

nieux que critique, aimant le vrai, ne dédaignant pas le paradoxe (si toutefois il l'apercevait), Jean Lebeuf peut être considéré comme l'un des types les plus remarquables de l'érudit français. « Il fit des choses dont son siècle était incapable de comprendre toute la portée; ce n'est guère que cent ans après sa disparition qu'on s'est avisé de l'estimer à sa juste valeur. Il est, en France, le créateur de la science qui consiste à retrouver l'histoire par les vestiges que les événements ont laissés sur les lieux[1]. Cependant, dès le lendemain de sa mort, on disait déjà que « les voyages et les lectures de l'abbé Lebeuf l'avoient tellement familiarisé avec les monuments, qu'il apercevoit les différences les plus délicates de l'ancienne architecture; il demêloit du premier coup d'œil les caractères de chaque siècle; à l'inspection d'un bâtiment il pouvoit dire, quelque fois à vingt années près, dans quel temps il avoit été construit; les cintres, les chapiteaux, les moulures portoient à ses yeux la date de leur bâtisse. Beaucoup de grands édifices ont été l'ouvrage de plusieurs siècles, un plus grand nombre ont été réparés en des siècles différents; il décomposoit un même bâtiment avec une facilité singulière; il fixoit l'âge des diverses parties et ses décisions étoient toujours fondées sur des preuves indubitables; on en trouve une foule d'exemples dans son *Histoire du diocèse de Paris* [2] qu'on a pu « comparer au livre de Pausanias sur les antiquités de la Grèce, mais qui lui est supérieure par la sûreté du jugement [3]; » en sorte que ce n'est vraiment pas trop dire que d'appeler l'abbé Lebeuf, « père de l'archéologie monumentale [4] ».

Jean Lebeuf naquit à Auxerre, le 6 mars 1687, sur la paroisse de Saint-Regnobert [5]. Son père, Pierre Lebeuf, commis aux recettes et consignations, était originaire de Joigny, mais de souche auxerroise; sa mère Marie Marie tenait à une famille considérable à Auxerre; un oncle de l'enfant habitait Paris et avait une charge de secrétaire du roi; un autre oncle était religieux à l'abbaye de Chaalis. Les parents de Lebeuf n'avaient d'autre fortune que l'honneur et la probité, une maison où ils vivaient avec quatre enfants, trois garçons et une fille. Jean était l'aîné de la bande, et chez lui, la gravité devança le nombre des années, car à l'âge où les écoliers portent le sarreau on lui imposa l'habit ecclésiastique, et on le mit au collège des jésuites; l'enfant avait sept ans. On le voyait dès lors remplir quelques petites fonctions dans l'église de Saint-Regnobert. « C'est là, dira-t-il, plus tard, que j'ai été formé, dès l'âge de sept à huit ans, à l'état que j'ai embrassé. C'est le lieu où j'ai commencé à connaître les anciennes écritures, par la nécessité où l'on étoit de faire l'office dans des livres manuscrits gothiques de toutes sortes d'âges [6]. » Ce paléographe à la bavette épela et déchiffra en même temps les lettres et les neumes dans les lourds antiphonaires du XIII[e] et du XIV[e] siècle; à cette école il devint chartiste et musicographe, il avait vraiment la vocation.

D'ailleurs le petit clerc était un petit prodige : à huit ans, il commençait les humanités; à dix ans il expliquait en public les *Lettres* de saint Jérôme et résolvait les difficultés du texte avec une sorte d'érudition; à douze ans il reçut la tonsure des mains de l'évêque André Colbert qui, l'année suivante, lui fit obtenir un petit bénéfice à la nomination du Chapitre d'Auxerre, sous le titre de Chapelle de Saint-Louis *ad altare S. Alexandri*. A quatorze ans, Jean Lebeuf avait terminé le cours d'études des jésuites d'Auxerre et il souhaitait vivement suivre des cours à Paris, mais les ressources de son père eussent fait obstacle à ce désir si un oncle ne l'avait fait venir dans la capitale où il le retira d'abord chez lui, ensuite il le fit entrer à Sainte-Barbe où il demeura cinq ans. Il suivit pendant ce temps les cours de théologie en Sorbonne, étudia le grec et l'hébreu; il fut reçu maître ès arts en 1704; en 1706, il termina son *quinquennium*.

Pendant ces cinq années, le jeune Lebeuf s'était aperçu que tout ce qu'il est utile de savoir ne se trouve pas dans les livres et que rien ne vaut le commerce des hommes d'étude; il en profita donc pour se créer à Paris d'utiles relations. Mais Paris n'offrait pas, au début du XVIII[e] siècle, une organisation analogue à celle qui existe de nos jours. Bibliothèques, musées, archives existaient sans doute, mais dispersés, disséminés à l'excès; il y en avait dans les couvents, dans les collèges, dans les palais, chez les savants. Les chanoines de Saint-Victor, les bénédictins Blancs-Manteaux, ceux de Saint-Germain-des-Prés, les oratoriens, les feuillants, la Sorbonne possédaient de fort beaux fonds. Les cabinets de Colbert, de Mesmes, d'Hozier, Bouhier, Galland, Gaignières, Melchisédech Thévenot, Charles Bulteau, Émeric Bigot et de bien d'autres amateurs, renfermaient de véritables trésors; mais ces trésors étaient tous plus ou moins enfouis. La bibliothèque Mazarine était la seule qui fût ouverte, et encore ne l'était-elle que deux jours par semaine pendant quatre heures! La bibliothèque du roi, qui a toujours aimé à faire languir son public, était quasi-fermée; les religieux n'ouvraient leurs portes qu'à leurs amis, et les grands seigneurs exerçaient à peu près le même genre d'hospitalité. Cependant, malgré ces difficultés, les érudits n'étaient nullement découragés et la science de l'histoire progressait chaque jour.

Quand on a sous les yeux les collections immenses entreprises et menées à bien à cette époque en Europe, quand on explore ou qu'on feuillette les recueils massifs et moroses formés par Mabillon, Montfaucon, Rymer, Muratori, Martène et Durand, Luc d'Achery, Bernard Pez, Étienne Baluze, Basnage, Fabricius et Galland, Labbe et Mansi, on s'étonne non seulement à la vue de tant de laborieux érudits, mais de libraires audacieux, de souscripteurs intrépides et intelligents assez courageux pour entreprendre, exécuter et acheter ces formidables publications. Et cependant pour réussir il fallait triompher d'obstacles qui semblent n'avoir disparu de nos jours que pour être remplacés par d'autres plus infranchissables.

C'est cependant une question qu'on ne peut esquiver que celle que fait naître la comparaison entre l'ardeur d'autrefois et l'inertie d'aujourd'hui, l'une triomphant de tous les obstacles, l'autre indifférente à toutes les facilités. Les causes de ce changement proviennent, croyons-nous, des transformations que la Société a subies depuis la Révolution française. L'aristocratie de naissance aimait certains gestes qui lui apparaissaient comme une obligation de race et une rançon de son privilège; il lui appartenait d'encourager, d'applaudir et de faciliter les productions de

[1] J. Quicherat, *Histoire de Sainte-Barbe, collège, communauté, institution*, in-8°, Paris, 1862, t. II, p. 269. — [2] Charles Le Beau (aîné), *Éloge de M. l'abbé Lebeuf*, dans *Hist. de l'Acad. roy. des Inscript.*, 1764, t. XXIX, p. 372 sq. — [3] J. Quicherat, *op. cit.*, t. II, p. 269. — [4] Abbé Cochet, *L'abbé Lebeuf, père de l'archéologie monumentale. Lettre à M. A. de Caumont*, dans *Revue archéologique*, 1851-1862, t. VIII, p. 381-382. — [5] Suivant une tradition reçue à Auxerre, dans la maison qui porte le n° 14 de la rue Notre-Dame, tradition mal fondée. Lebeuf a, il est vrai, longtemps habité cette maison, qu'il tenait de la succession de son père et qu'il n'a vendue qu'en 1751. Mais son père lui-même ne l'avait achetée qu'en 1702 (le 30 décembre, devant Heuvrard notaire) quand déjà Jean Lebeuf avait quinze ans; l'acte notarié n'indique aucunement que l'acquéreur eût occupé précédemment la maison comme locataire. — [6] Lebeuf, *Recueil de divers écrits pour servir d'éclaircissements à l'histoire de France*, in-8°, Paris, 1738, t. I, p. 309.

la science et de l'art; elle s'en acquittait sans bonne grâce et avec une incompréhension presque complète, mais la tradition s'imposait, elle s'y soumettait. L'aristocratie de finance a rejeté loin d'elle le rôle qu'elle était appelée à remplir. Avide et jouisseuse, elle a répudié l'héritage que lui tendait une noblesse appauvrie dont elle a méconnu les privilèges d'ordre intellectuel; elle n'a point tenu à honneur d'en relever les obligations et d'y satisfaire. Cette abdication lui a semblé une économie, et il lui a paru avantageux d'abandonner à l'État le soin de découvrir le talent et d'encourager toutes ses manifestations. L'indifférence de la bourgeoisie pour les études spéculatives semble lui être congénitale; on ne peut lui demander de protéger ce qu'elle ignore.

Quant au savant, il a, lui aussi, subi le contre-coup de cette grande révolution sociale; lui aussi, altéré sinon perdu la tradition. Non qu'il soit moins érudit que ses devanciers; il a tout autant de savoir, d'intuition, de maturité d'esprit, mais il a d'autres préoccupations et d'autres méthodes. La science lui est un piédestal, quand elle ne lui est pas un tremplin; il l'acquiert pour l'exploiter, la monnayer en articles, en conférences, en réclames, il la plie à toutes les exigences mondaines et académiques. Au lieu de moines, de prêtres, de laïques sans ambition comme sans vanité, on voit des pères de famille, des fonctionnaires impatients de conquérir diplômes, titres et médailles, tout ce qui pose, tout ce qui reluit, tout ce qui paie. Non, sans doute, qu'il faille exclure ceux qui ont à satisfaire aux charges de la vie privée et aux devoirs de la vie publique, mais il faut s'attendre à ce que, de cette multiplicité d'obligations, il résulte un grave inconvénient : *le temps*, ce grand collaborateur anonyme devient insuffisant, et on ne peut plus entreprendre ces vastes constructions historiques que nos anciens abordaient sans hésitation et exécutaient sans lassitude.

Jean Lebeuf fréquentait assidûment les bibliothèques et les cabinets qui lui étaient ouverts; il se familiarisait dès lors avec les monuments de l'histoire de France. La paléographie, plus accessible, fut principalement l'objet de son attention et il y fit de tels progrès qu'à la première inspection, d'un manuscrit il pouvait en déterminer l'âge avec certitude. Ces habitudes studieuses, ce savoir si étendu et si précoce, lui avaient attiré quelques amitiés et des protections, quoique son caractère timide ne le portât pas à se produire. Il fut pris en grande affection par un chanoine de Notre-Dame, appelé Chastelain, l'un des plus savants hommes de ce temps pour la liturgie et le chant ecclésiastique. Lebeuf parle fréquemment, dans ses ouvrages, de ce docte chanoine, et toujours dans les termes de la plus haute vénération. A l'âge de dix-huit ans, il avait assez profité de ses leçons pour s'être fait déjà un nom comme compositeur. Il fut alors appelé, en 1707 et 1708, dans le diocèse de Lisieux, pour y introduire dans le chant ecclésiastique, des réformes analogues à celles que Chastelain avait fait adopter à Paris. Il y demeura un an entier, appliqué à la composition du nouvel antiphonaire, vaste travail qu'il n'acheva qu'après son retour à Auxerre, où il reçut le 16 mars 1709 les quatre ordres mineurs; il fut ordonné sous-diacre le 21 septembre suivant, diacre le 15 avril 1710 et prêtre le 21 mars 1711. Le 11 septembre de la même année, l'évêque de Lisieux approuva et prescrivit l'usage de l'antiphonaire dans son diocèse.

En sa qualité de gradué, l'abbé Lebeuf avait droit au premier canonicat vacant à Auxerre; ceci souleva une petite difficulté dont on trouve le récit dans le *Journal de Verdun* :

« L'abbé Lebeuf requit, le 28 juillet, 1711, en vertu de ses grades, les canonicat et prébende vacants, *per obitum*, de feu M. Laurent Seure, décédé le 27 juillet, mois affecté aux gradués. On lui opposa un *brevetaire*, nommé par l'évêque d'Auxerre, et le gradué fut obligé de se pourvoir devant l'archevêque de Sens, métropolitain, qui lui accorda ses provisions le 11 août. Les parties étaient prêtes d'entrer en instance au conseil, où l'abbé Lebeuf fut assigné. Mais heureusement pour lui, il se trouva un autre canonicat vacant; il le demanda, sa réquisition fut admise; et M. l'évêque d'Auxerre (l'illustre M. de Caylus), qui n'avoit agi que par des raisons particulières, fut charmé de trouver cette occasion de montrer à M. l'abbé Lebeuf, l'estime qu'il avait pour lui. Il lui donna ses provisions le 12 janvier 1712, et le 29 septembre de la même année il le nomma sous-chantre de Saint-Étienne d'Auxerre. Cette dignité lui donnait, sous l'autorité du chantre, la direction absolue du chœur de l'église. »

Cette position honorable et modeste suffisait aux goûts et aux habitudes de l'abbé qui se livra désormais avec une ardeur juvénile à ses études d'histoire ecclésiastique. Ses premières publications, sollicitées probablement par ses amis, concernaient l'Église d'Auxerre. Il débuta, en 1716, par une *Vie de saint Pèlerin*, que ce qu'on nomme la « tradition » désigne comme l'apôtre du *pagus Autissiodorensis*. Ce travail avait été composé à l'occasion de l'exhumation, par Mgr de Caylus, dans l'église de Bouhy, d'une relique attribuée à ce martyr; il a été refondu depuis dans les *Mémoires historiques sur les évêques d'Auxerre*. En 1722, parurent l'*Histoire de saint Vigile évêque d'Auxerre* et la *Relation de la conversion de saint Mamert*. L'année suivante, l'abbé Lebeuf publia l'*Histoire de la prise d'Auxerre par les huguenots et de la délivrance de la même ville, les années 1567 et 1568*. Cet ouvrage avait été composé à l'aide de mémoires contemporains et d'après les récits que l'auteur avait pu recueillir de la bouche des vieillards, qui tenaient de la bouche des acteurs même les faits qu'ils lui rapportaient. Lebeuf avait su composer un récit vif et chaleureux, où sans doute il montrait peu de sympathie aux protestants dont il relevait les violences et les dévastations profanatrices.

L'ouvrage s'ouvrait par une savante préface, dans laquelle l'auteur condensait en quatre-vingts pages une foule de choses intéressantes qu'il avait pu recueillir sur l'origine et les vicissitudes de la ville d'Auxerre.

Ce livre semblait devoir instruire, distraire ou même édifier ses lecteurs auxerrois; il les bouleversa et voici comment. On vivait les années les plus brûlantes de la querelle soulevée par la bulle *Unigenitus*. En 1718 Mgr de Caylus avait publié son appel contre la bulle, et il soutenait le parti « appelant » dans son diocèse. Ce parti était d'autant plus agressif qu'il se savait soutenu, et même poussé, par la propre fille du Régent, Louise-Adélaïde d'Orléans, abbesse de Chelles [1]. A Auxerre la querelle était chaude, jusque en plein Chapitre, où l'abbé Lebeuf tenait pour les appelants. Jeune et désireux de montrer qu'il ne craignait personne, l'abbé saisit une occasion pour exprimer publiquement son opinion. Son *Histoire de la prise d'Auxerre* était alors sous presse; la copie avait été lue et approuvée par le censeur, le livre s'imprimait et l'auteur corrigeait ses épreuves, lorsque à propos d'un passage sur les saints mystères il glissa une note parmi les corrections typographiques. Cette note concernait un moine jacobin qui joua un rôle de premier plan à Auxerre pendant les guerres de religion. En transcrivant une pièce de vers latins composée à la louange

[1] Sur cette princesse, voir H. Leclercq, *Histoire de la Régence pendant la minorité de Louis XV*, in-8°, Paris, 1922, t. II, p. 211-213.

de ce prédicateur, Lebeuf ajoutait : « Le Père Divolé est comparé ici, non seulement à Jérémie, en ce que comme lui il a prédit, vu et pleuré le pillage de la ville capitale de son lieu natal, mais encore à David, pour avoir déclaré, après lui, plusieurs fois en public, qu'aucun des hommes n'est infaillible ou exempt de mensonge. En quoi l'on voit que le poète a voulu faire allusion à un endroit du quatrième sermon de cet humble savant et intrépide jacobin, sur les saints mystères de la messe où on lit ces mots dans l'édition de Paris de l'an 1585 : *On prie pour le pape, à la messe, comme pour un homme qui peut errer et faillir comme les autres, afin qu'il plaise à Dieu, par sa divine miséricorde, le délivrer et préserver de toute erreur et de tous péchés, parce que les péchés et erreurs du chef seroient grandement nuisibles aux membres; afin aussi qu'il puisse saintement user de sa puissance jouxte l'ordonnance des saints et anciens pères, selon l'équité de la loi naturelle, pour l'édification de l'Église, et non pour sa destruction.* »

L'allusion était transparente et quand les placards revinrent à l'imprimerie, l'honnête typographe refusa net de composer. Lebeuf, que les difficultés n'arrêtaient point, voulut l'emporter à tout prix, chercha un protecteur assez puissant pour forcer l'imprimeur à insérer ce paragraphe. Dans ce but, il s'adressa à l'abbesse de Chelles qui accepta avec joie la dédicace de l'ouvrage et prit sous sa protection le livre et son auteur. Lebeuf ne pouvait faire un meilleur choix, car personne n'avait plus de droit que sa nouvelle protectrice à représenter le parti de la faillibilité.

L'opiniâtreté du jeune chanoine triompha des résistances du vieux libraire : le livre fut achevé et mis en en vente. Celle-ci marchait assez bien lorsqu'il prit fantaisie à un vieux subdélégué de l'Intendant, nommé Martineau de Soleinne, auteur de mauvais vers ridiculisés par Lebeuf, de lire l'ouvrage de son critique. Il le dénonça au gouvernement et aux chefs du parti de la bulle. Le duc d'Orléans qui croyait alors avoir grand intérêt à ménager Rome et les jésuites, envoya, sur-le-champ, l'ordre de saisie et demanda un rapport sur l'affaire. Le subdélégué fit du zèle, courut chez l'imprimeur, saisit texte et copie et envoya le tout au chancelier. Le manuscrit de Lebeuf, saisi chez l'imprimeur, est conservé à la Bibliothèque nationale (fonds français, n. *11522*) avec la lettre du subdélégué qui termine par ces mots : « Tout ce pays cy emû d'indignation contre le sr Lebeuf pour son audace à faire imprimer une telle addition contre les règlemens, sans approbation, se console de voir l'attention de la cour arrêter le cours d'une telle licence si téméraire [1]. » En marge de la lettre on lit, probablement de la main du chancelier : « Supprimer, tant à Paris qu'à Auxerre, dans tous les exemplaires saisis, tout ce qui est adjouté à ce livre depuis l'approbation du conseil. » Lebeuf riait sous cape et il écrivait au P. Prévost, bibliothécaire de Sainte-Geneviève : « Quoi qu'il en soit l'imprimeur n'a été condamné à aucune amende et son livre se débite à merveille : chacun voudroit avoir ce qui a été fatalement ôté. Il le vend 3 livres en blanc et 4 livres relié. Il m'a dit à son retour qu'il l'a fait afficher dans Paris [2]. » Ce cri de joie s'arrêta dans la gorge. A quelques jours de là, le Régent mourut et le duc de Bourbon, qui lui succéda en qualité de premier ministre fit brûler tous les exemplaires saisis, et ne recula pas d'ordonner le même sort à la note incriminée sur les exemplaires que livreraient les perquisitions faites chez les particuliers. A ce coup, Martineau de Soleinne pensa avoir sauvé l'État, sollicita une pension ou le cordon de Saint-Michel; le ministre ne lui répondit même pas.

La conduite de Lebeuf lui faisait peu d'honneur; à Auxerre, qui était presque tout janséniste, on lui en sut gré comme d'une action d'éclat et les exemplaires de l'ouvrage qui avaient conservé la fameuse note, y jouissaient jusqu'à la Révolution française d'une sorte de vénération. L'abbé garda peut-être ses opinions sur la grâce, la prédestination et l'infaillibilité, mais il prit soin de n'en plus parler. Cependant le bruit fait à l'occasion de son petit livre l'avait signalé; on loua généralement sa science et son style et quelques recueils périodiques sollicitèrent sa collaboration. Dès l'année suivante, il était entré en correspondance avec la plus répandue de ces gazettes littéraires, le *Mercure de France* dont il devint un des collaborateurs les plus assidus. Il y débuta par un éloge des vins d'Auxerre. Il y publia, de 1724 à 1742, plus de cent cinquante mémoires ou dissertations sur différents sujets d'histoire, de géographie, d'archéologie ou de liturgie. Au début de cette période, il donna aussi plusieurs morceaux remarquables aux *Nouveaux mémoires de littérature* du Père Desmoletz. On ne saurait sans les avoir lus, prendre une idée juste des trésors de science, de bons sens, de saine critique, qui sont déposés dans ces travaux.

Parmi les nombreux mémoires qui intéressent l'histoire de l'Auxerrois et des contrées avoisinantes, il faut citer ceux sur la bataille de Fontenoy, sur Vellaunodunum, sur Genabum, sur Chora, sur l'amphithéâtre de Montbony, sur Quarré-les-Tombes, sur l'évêché de Bethléem, sur les châsses d'Auxerre et sur les usages singuliers et curieux du chapitre de cette ville. Au reste, tout n'est pas également austère dans les sujets traités par l'abbé Lebeuf. Sa science se déride parfois, comme dans sa longue et vive polémique sur le mérite comparé des vins d'Auxerre et de Joigny, dans ses dissertations sur la Fête des Fous et quelques autres dans le même goût. Il ne faut pas croire que, dans les matières qui relèvent de l'histoire ecclésiastique, Lebeuf accueille sans examen les traditions et les légendes. Tout ce qui prête au doute est, au contraire, soumis à une sévère critique. Les récits apocryphes sont écartés, les récits hagiographiques sont critiqués, les récits liturgiques sont élagués. L'état des sciences en France, sous Charlemagne, et depuis la mort de cet empereur jusqu'à Philippe le Bel, a inspiré à l'auteur le sujet de trois grands mémoires qui se distinguent par leur finesse et par leur solidité. La plupart des travaux de l'abbé Lebeuf étaient la suite des observations et des découvertes qu'il faisait au cours de ses voyages annuels.

Dès 1707, Lebeuf avait été appelé à Lisieux et il en avait profité pour parcourir, en curieux, une partie de la Normandie. Rempli de dévotion pour le patron de sa paroisse, saint Regnobert (voir *Dictionn.*, au mot Loup *de Bayeux*) mais trop éclairé pour accueillir aveuglément les légendes qui faisaient de ce personnage un évêque de Bayeux au Ier siècle de notre ère, Lebeuf avait voulu interroger par lui-même les habitants de ce diocèse, recueillir les récits, parcourir les manuscrits et visiter les monuments, pour y trouver des preuves à l'appui du sentiment de Baillet qui retardait l'épiscopat de Regnobert jusqu'au VIIe siècle. Il parcourut ainsi, comme le raconte un de ses écrits, dans un intérêt de piété et de science, tout le païs [3]. C'est là, sans doute, qu'il prit ce goût vif

[1] *Martineau de Solleine au chancelier*, Auxerre, 23 novembre 1723, dans H. Cocheris, *Lebeuf*, 1863, p. 35-37, note 1. — [2] J. Lebeuf au R. P. Prévost, décembre 1723 et 31 janvier 1724, publiée par L. de Bastard, *Lettres de l'abbé Lebeuf*, dans *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 1859, t. XIII, p. 92, et dans Cocheris, *op. cit.*, p. 37-39, note 1. — [3] *Recueil de divers écrits*, t. I, p. 194; *Mercure de France*, mars 1737, p. 443.

pour les voyages qu'il a conservé toute sa vie. Il avait eu alors l'occasion d'observer combien l'histoire perd de son exactitude, quand on n'en aperçoit les objets que de loin, et qu'on s'en rapporte à des témoignages étrangers. Il voulut donc connaître par lui-même tous les lieux célèbres en France, par des batailles, des sièges ou autres grands événements, tous les monuments de l'art ancien, tous les débris d'antiques campements, toutes les voies romaines et tout ce qui pouvait, en parlant aux yeux, aider à l'intelligence des relations ou des descriptions écrites. Chaque année, il se mettait en route pour un ou deux mois. « Si les voyages, écrivait-il en 1732, ont leur utilité du côté du corps, on doit aussi avouer que ceux qui les entreprennent par esprit de curiosité, trouvent presque toujours de quoi profiter en les faisant, pourvu qu'ils ne s'asservissent point si fort aux voitures publiques, lesquelles ne donnent presque pas le temps de rien voir ni de rien examiner, parce qu'elles ne s'écartent jamais des grands chemins. Vous sçavez de quelle manière je fais une bonne partie de mes voyages, et que je quitte, quand bon me semble, ces sortes de voitures, pour user de la même commodité avec laquelle M. l'abbé Baudrand fit autrefois le voyage de Rome, et dont se servit le sçavant Père Mabillon, tant qu'il se porta bien. C'est ainsi que j'ai parcouru déjà une bonne partie du royaume, et par ce moyen je me suis trouvé à portée de faire plusieurs observations qui peuvent avoir leur place dans différents ouvrages de mes amis, ou dans ceux que j'ai entrepris de donner au public [1]. » « Les bornes de sa fortune, dit l'auteur d'un éloge anonyme, et son caractère de simplicité ne lui permettaient pas de voyager autrement qu'en Diogène. Son équipage consistait en un long bâton blanc qui lui tenait lieu de monture; en guise de valise ou de malle, il avait deux larges poches; dans l'une il mettait une chemise pour tout linge, et dans l'autre ses provisions qui consistaient en un morceau de pain, un encrier de corne et une plume qu'il n'a jamais taillée qu'une fois, faisant ainsi des quatre-vingts, cent et deux cents lieues. Arrivé dans une ruine et dans quelque lieu antique bien isolé, il tirait de sa poche son encrier desséché qu'il rafraîchissait de sa salive, redressait le bec émoussé de sa plume et jetait ses observations sur un chiffon de papier trouvé sur le chemin. » Dans les monastères et les presbytères où il recevait l'hospitalité, il proposait le lavage de sa chemise ou l'échange contre une autre s'il devait repartir de bon matin. Il suivait, de préférence, les anciens chemins et les voies romaines, si peu praticables qu'ils fussent, comptant les pas d'un point à un autre, pour vérifier les distances marquées sur les itinéraires et sur la carte de Peutinger. Trente ou quarante lieues n'étaient presque pas un détour quand il s'agissait pour l'abbé Lebeuf d'éclaircir un point d'histoire, de contrôler une description ou de mesurer un monument. Parfois lui arrivait-il de faire une trouvaille inespérée, comme un beau jour, à trente lieues d'Auxerre où il rencontra une statuette antique assez précieuse. L'abbé avait le choix entre l'achat de la statuette et le ressemelage de ses souliers dont la semelle tombait en morceaux; il acheta la statuette, mit les souliers dans ses poches et fit la route nu-pieds; en approchant des villages il se rechaussait jusqu'aux dernières maisons, et il rentra à Auxerre à la nuit tombée.

Malgré la simplicité de ses goûts et la modicité de son train, les voyages étaient encore une lourde dépense pour l'abbé Lebeuf qui se laissait tenter par quelque statuette ou bien s'attardait en chemin, et trouvait à son retour une décision du chapitre d'Auxerre, infligeant une amende au retardataire qui avait dépassé le mois de congé, auquel il avait droit et qu'on lui contestait parfois. Après avoir parcouru la Champagne et la Lorraine, la Picardie et l'Orléanais, la Bourgogne et la Normandie, Lebeuf revenait de préférence au Soissonnais et à l'Ile-de-France. Lorsqu'il venait à Paris copier ou collationner quelque manuscrit, ou feuilleter les grandes collections que, de nos jours encore, on ne peut trouver en province, l'abbé s'ingéniait à découvrir quelque collège où en échange de son assiduité au chœur et du secours de sa belle voix, il recevait asile et pitance; si ses recherches échouaient, il louait un galetas chez un perruquier dînait chez le traiteur et se chargeait de messes tardives dont l'honoraire allégeait sa dépense en lui permettant de prolonger son séjour. L'abbé n'a pas laissé son carnet de comptes, mais il nous reste une lettre qu'il adressait à son ami le chanoine Fenel, de Sens, et qui nous le montre vivant avec la plus grande parcimonie. Ce Fenel était un Crésus qui se logeait rue Saint-Honoré, à proximité de la Bibliothèque du Roy, dépensait « un louis par mois pour la chambre, vingt sous par repas, sans le pain, le vin, les fruits dont il mangeait abondamment, cela joint à la chandelle, blanchissage, ce qu'il faut donner aux domestiques, etc., allait loin. »

Lebeuf n'était pas loin de traiter son ami en sybarite : « Vous m'avez fort surpris, lui écrivait-il, en m'apprenant la dépense que vous faites à Paris. Quoi, vingt-quatre livres par mois pour votre chambre? Quoi, vingt sols par repas, non compris, pain, vin et fruits? Oh! c'est trop de moitié. Vous pouvez trouver chez un perruquier, chambre garnie à douze francs par mois, elle sera encore assez raisonnable. Vous aurez soupe et une petite entrée, avec le bouilli pour vos huit sols. Du vin, une bouteille à huit sols la pinte, ou cinq demi-setiers vous feront dix sous. Pour le pain c'est une bagatelle. Jamais votre canonicat, ni vos chapelles, ne suffiraient à vous alimenter, si vous étiez ici habituellement sur le pied précédent. »

La connaissance que Lebeuf avait du Soissonnais l'engagea à concourir pour le prix que l'Académie de Soissons décernait à l'auteur des meilleurs mémoires sur la question qu'elle proposait chaque année. Le premier mémoire qu'adressa l'abbé fut couronné en 1735, mais, l'année suivante, on lui préféra un concurrent et Lebeuf écrivait à ce propos au président Bouhier : « Les armes sont journalières; aujourd'hui on est victorieux et demain on est vaincu. Peut-être me releverai-je une autre année. Au moins n'aurai-je plus pour adversaire l'illustre abbé de Saint-Léger puisqu'outre le prix qu'il a reçu, il a été admis au nombre des académiciens. Je ne dissimulerai cependant pas que j'ai vu des connaisseurs qui ne sont d'aucune Académie, lesquels ne sont ni tout à fait contens de son style, ni charmez de la longueur de son écrit [2]. » Lebeuf eut satisfaction et ses travaux furent couronnés en 1737, 1738 et 1740; ces quelques louis étaient pour lui un pactole et les prix académiques, malgré leur chiffre — moins dérisoire alors que de nos jours — grossissaient utilement le chétif revenu du chanoine d'Auxerre, qui voulait ignorer les platitudes et les manigances qui sont la loi imposée aux candidats.

Dès 1734, l'abbé avait réussi à obtenir un des prix que distribuent au gré de leur intérêt ou de leur fantaisie les membres de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres; plusieurs, dès lors, songeaient à lui

[1] *Remarques curieuses sur le Beauvoisis, adressées à M. de la Roque*, dans le *Mercure de France*, janvier 1733, p. 36 sq.

[2] Biblioth. nationale, fonds français, n. *165. Correspondance du prés. Bouhier*, lettre du 7 septembre 1736.

pour une élection prochaine, et le président Bouhier lui en avait fait part. « Je ne différerai pas d'un ordinaire pour vous marquer, lui répondit Lebeuf, combien je suis sensible à l'honneur que vous me faites de me complimenter au sujet du prix fondé l'année dernière. Il est vrai que ces messieurs de l'Académie me l'ont adjugé : mais peut-être était-ce parce que nous n'étions pas un grand nombre de concurrens. Vous me faites, Monsieur, un souhait très gratieux en conséquence de cet événement. Je vous avouerai qu'un grand nombre de Messieurs de l'Académie des Belles-Lettres se trouvent dans les mêmes sentiments que vous. Je vous l'avoue, à ma confusion, parce que je n'ai pas le mérite d'être dans un tel corps; je ne reconnois en moy qu'une envie sérieuse de travailler, mais je n'ose répondre du succez de mes travaux. L'unique embarras est de trouver à Paris, un poste qui me tînt lieu de mon bénéfice, et c'est ce qu'un homme d'église ne rencontre pas aisément, portant surtout avec lui le nom d'un diocèse qui n'est pas bien venu chez tout le monde. De bons amis que j'ai s'employent pour me faire connoistre à ceux dont dépendent les grâces : mais qu'attendre encore à l'ouverture d'une guerre qui va causer des dépenses immenses [1]? »

Lebeuf n'avait rien à attendre des ministres; volontiers, ils auraient dit de lui comme en d'autres temps à d'autres savants : « Vous ne pouvez nous servir. » Un prêtre savant, honnête et pauvre n'était bon à rien; il ne pouvait se faire craindre et ne comptait pour rien; de plus, l'abbé appartenait à un diocèse janséniste, il devait en subir toutes les conséquences. Dans une lettre au président Bouhier, l'abbé lui exposait le peu de succès de ses démarches [2] : « Agréez s'il vous plaît, ce peu de mots, qui sont très sincères de ma part, en vous remerciant des souhaits que vous me faites d'une meilleure fortune. Mgr le chancelier et Mgr le procureur général ont pu parler ou écrire à Mgr l'archevêque, je n'en doute aucunement, mais il y a des Provenceaux et surtout un qui est le maistre de tout; et comme M. l'archevêque [Ch.-Gasp.-Guil. de Vintimille du Luc], attendu son grand âge, ne se ressouvient pas trop de la situation des choses, si la personne en question ne les lui remet, tout tombe en oubli. Or, c'est ce qu'elle ne fera pas tant que la Provence et la famille produira des sujets à placer. Je tente aussi une autre voye, mais qui est également lente. Mais, pour en revenir à celle de l'archevêché, comme il ne convient pas à des souverains magistrats du royaume et de Paris de parler à des officiers d'évêques, je voudrais m'ouvrir franchement là-dessus à monsieur de Mazaugues, qui est de leur pays; et, au cas que vous lui écriviez, si vous pouviez, Monsieur, lui insinuer qu'il vous est revenu qu'il y a grand obstacle à me trouver aucun poste convenable, en ce qu'il y a un jeune abbé secrétaire qui fait donner tous les postes à ses compatriotes; cela pourroit peut-être l'engager à lui dire quelque mot favorable à mon sujet. Au moins la disproportion ne seroit pas si grande, et l'avis d'un magistrat de leur pays pourroit faire plus d'impression que celui d'un autre. Je laisse le tout, Monsieur, à votre prudence. Le proverbe ne se vérifie que trop que *bon droit a besoin d'aide*. Je puis attester à la postérité, par ma propre expérience, combien par ceux qui sont en état de conférer des bénéfices ou des pensions aux gens qui cultivent les belles-lettres au dix-huitième siècle ont été portez à le faire, et combien ils y ont été indifférens, puisqu'il faut user de tant de ressorts pour obtenir quelque chose. Matière pour les écrivains des siècles futurs! »

Matière qui sera toujours d'actualité, et où le XVIII[e] et le XIX[e] siècle rendront des points au XX[e]. Le mérite de Lebeuf dépassait de loin sa réputation; on était très disposé à considérer l'aventureux promeneur par monts et par vaux, le griffonneur de notes et de croquis comme une manière d'original aussi inoffensif qu'inutile. Les plus indulgents le plaignaient; l'académicien Le Beau estimait que « les barbares du Nord changèrent la face de l'histoire, comme celle de l'Europe. Leurs ravages, aussi funestes aux esprits qu'aux empires, ne laissèrent que des ruines, ou des ouvrages plus grossiers que les ruines mêmes. L'histoire de ces temps est cachée sous les décombres, ensevelie dans les cryptes et les tombeaux. Quel courage ne faut-il pas pour s'engager dans les détours ténébreux de ce labyrinthe! C'est ce qu'entreprit M. l'abbé Lebeuf » et dont on lui savait assez peu de gré. A quoi pouvait servir d'appliquer son attention sur une époque où comme disait l'*Encyclopédie* « on avait perdu de vue presque toutes les règles du vrai beau, et on s'efforça d'y substituer le peiné, le maniéré, le singulier et en quelque façon le monstrueux. » Lebeuf laissait dire et allait son train. « Par la longue habitude d'examiner avec soin les anciens édifices et surtout les anciennes églises et les statues qui leur servent d'ornements intérieurs, M. l'abbé Lebeuf, nous dit Dreux du Radier, avait acquis une connaissance certaine des différents goûts d'architecture de tous les âges. Un coup d'œil lui suffisait pour distinguer, dans le même édifice, un portrait du IX[e] siècle, une statue du X[e], un pilier d'un siècle différent; et, à quelques années près, à l'aspect d'une ancienne église, il fixait la date de la bâtisse et en donnait les raisons. » Tout le monde n'était pas incapable de comprendre l'avènement de cette science nouvelle. « Feu M. Joly de Fleury, procureur-général, ce magistrat d'un génie si profond et d'un savoir si universel, connaissait, nous dit-on, le prix de cette découverte. Sur ses avis l'abbé Lebeuf avoit formé le projet de réduire en un corps de science les connaissances qu'il avoit acquises dans ce genre. » Mais l'abbé n'avait guère de dispositions pour la synthèse, et il remit indéfiniment l'heure de prendre conscience de tout ce qu'il savait et de prendre la peine de le dire. Il lui eût fallu trouver un Colbert, qui éveillât, qui stimulât, qui imposât; il ne trouva qu'un Fleury qui lésina, qui ajourna, qui dédaigna. En présence de cette aversion générale pour tout ce qui n'était pas grec ou romain, de cette impuissance congénitale à distinguer les temps et les styles depuis Constantin jusqu'à la Renaissance, on s'explique Lebeuf, réduit à son modeste bénéfice, sans Mécène ni protecteur influent, ne pouvant rien espérer et rien attendre de la sympathie ou du calcul des riches corporations religieuses, ait ajourné indéfiniment l'exécution d'un vaste projet qui, sans doute, l'effrayait un peu lui-même, et, qu'enfin de compte, il ait emporté le plan d'une science que la société de son temps eût repoussée comme un amas de rêveries et un écho de la barbarie. Il resta, par nécessité et par goût, l'homme des dissertations, des notices, des mémoires.

Cependant, malgré sa modestie, la réputation de Lebeuf grandissait parmi les savants; elle le précédait parmi les hommes les moins faits pour l'apprécier à sa valeur. On voyait, en effet, l'abbé Lebeuf accueilli dans les monastères, les couvents, les communautés, introduit dans la bibliothèque et le chartrier, interrogé par ses hôtes sur les grimoires qu'ils lui présentaient et les recueils de tout genre qu'ils étalaient devant lui. Lui compulsait, prenait des notes,

[1] Biblioth. nationale, fonds français, n. *165*, *Correspondance du prés. Bouhier*, lettre du 3 juin 1734. — [2] Biblioth. nationale, fonds français, n. *165*, *Correspondance du prés. Bouhier* lettre du 30 décembre 1738.

vérifiait, extrayait, expliquait, parfois il révélait la valeur d'une pièce méconnue et dénonçait une relique frelatée, et toujours souriant s'éloignait sans froisser ni mécontenter personne.

En 1734, Lebeuf s'éloigna de sa vieille maison de la rue Notre-Dame à Auxerre, où il ne revint plus qu'à de longs intervalles. L'archevêque de Paris désirant donner à son diocèse de nouveaux livres liturgiques, confia la rédaction du chant à l'ecclésiastique le plus réputé du royaume pour sa connaissance approfondie des antiquités et de la musique sacrée. La préparation de ce grand travail, qui comportait plusieurs volumes, imposa à Lebeuf le séjour de Paris.

Pour juger avec justesse du mérite de l'œuvre musicale de Lebeuf, il suffit de prendre le contre-pied de l'opinion de dom Guéranger qui ignorait tout de la technique du chant, ce qui lui a permis d'émettre une opinion bien risquée : « Si l'on était inexcusable de livrer à la merci de la multitude de la fabrication des nouveaux chants dans certains diocèses, il n'était pas moins déplorable d'imposer à un seul homme la mission colossale de couvrir de notes de plain-chant trois énormes volumes in-folio. C'est cependant ce qui eut lieu pour le nouveau Parisien. On chargea de ce travail herculéen l'abbé Lebeuf, chanoine et sous-chantre de la cathédrale d'Auxerre, homme érudit, laborieux, profond même sur les théories du chant ecclésiastique et versé dans la connaissance des antiquités en ce genre. C'était quelque chose; mais l'étincelle de génie qui étajt en lui, eût-elle été plus vive encore, devait être étouffée de bonne heure sous les milliers de pièces qu'il lui fallut mettre en état d'être chantées, en dépit de leur nombre et de leur étrange facture; au reste, il s'acquitta de sa tâche avec bonne foi, et comme il goûtait les anciens chants, il s'efforça d'en introduire les motifs sur plusieurs des nouvelles pièces.

« Ces intentions étaient louables et méritent qu'on leur rende justice; mais les résultats n'ont pas répondu aux intentions. A part un bien petit nombre de morceaux, dont une partie encore appartient à l'abbé Chastelain, il faut bien avouer que le *Graduel* et l'*Antiphonaire* parisiens sont complètement vides d'intérêt pour le peuple : que les morceaux qui les composent ne sont pas de nature à s'empreindre dans la mémoire, que l'on a grande peine à saisir une mélodie d'ensemble, dans les nouveaux Répons, Introïts, Offertoires, etc. Les imitations, les fit-on note; pour notes (ce qui ne saurait être), sont pour l'ordinaire impuissantes à reproduire l'effet des morceaux originaux qui, étant dépourvus de rythme, n'ont dû leur caractère qu'aux sentiments exprimés dans les paroles, aux paroles elles-mêmes, au son des voyelles qui s'y trouvent employées. Ajoutez encore que les syllabes n'étant pas mesurées, il est comme impossible de trouver deux pièces parfaitement semblables pour le nombre du style; il faut donc retrancher ou ajouter des notes, et par là même sacrifier l'expression entière de la pièce. Nous avons parlé ailleurs de l'Introït de la Toussaint : *Accessistis*, si heureusement imité par Chastelain du *Gaudeamus* romain : Lebeuf a bien rarement approché de ce modèle dans ses imitations, et quant aux morceaux de son invention, on le trouve presque partout pauvre, froid, dépourvu de mélodie. Les nombreux chants d'hymnes qu'il lui fallut composer sont aussi d'une tristesse et d'une monotonie qui montrent qu'il n'avait rien de cette puissance qui suggéra à Chastelain le chant du *Stupete gentes*. Enfin, Lebeuf, ne sut pas affranchir le chant parisien de ces horribles crochets appelés *périlèses*, qui achèvent de défigurer les rares beautés qui se montrent, parfois, dans sa composition. Peut-on se rappeler sans indignation (*sic*) que le verset alléluiatique *Veni, Sancte Spiritus*, cette tendre et douce mélodie grégorienne, qui a été sauvée comme par miracle dans le missel de Vintimille, est déchiré jusqu'à sept fois par ces crochets; on eût dit que Lebeuf craignait que cette pièce, si on la laissait à sa propore mélodie, ne fît un contraste par trop énergique avec cet amas de morceaux nouveaux et insignifiants, dont elle est encombrée [1]. »

Il serait sans doute facile de relever des assertions sans fondements et des affirmations inexactes dans cette page qu'on n'a transcrite ici que pour en dénoncer l'injustice. L'œuvre de Lebeuf est très heureusement inspirée de celle de Chastelain que lui-même reconnaît pour son maître. Dans le *Traité historique et pratique sur le chant ecclésiastique* publié en 1741, l'abbé a reproduit, dans la partie qui traite de la pratique, les règles de plain-chant posées par Chastelain en tête de l'édition de 1681, dite de Harlay : « Après avoir, dit-il, travaillé depuis l'an 1734, à la composition du nouvel antiphonier et du nouveau graduel de l'Église de Paris, il m'a paru qu'il était convenable que je ne finisse point cet ouvrage sans donner les préliminaires de l'Antiphonier, qui ont été autrefois composés par M. l'abbé Chastelain, sçavant chanoine de Notre-Dame, d'autant qu'ils contiennent les règles dont l'observation est nécessaire dans l'usage, et que ces règles pourroient se perdre et s'oublier par la suite, si on ne les remettoit pas sous les yeux. Mais comme cette matière est un peu sèche pour beaucoup d'ecclésiastiques, qui aiment mieux voir rapporter quelques traits historiques sur la matière du chant, j'ai cru, pour suppléer au peu que j'ai inséré d'érudition ancienne parmi les préceptes de l'art, devoir faire précéder cet ouvrage d'un petit *Traité sur le chant ecclésiastique en général.* »

Lebeuf nous explique donc lui-même comment il a procédé : l'histoire sert, chez lui, à rehausser ce que la pratique seule peut présenter d'aride et d'ingrat. Il faut avouer qu'il a merveilleusement réussi. Il nous dit un peu plus loin, dans le même « Avertissement », que le présent ouvrage n'est qu'un extrait d'un plus ample traité qu'il méditait depuis longtemps sur l'origine et les progrès du chant ecclésiastique, et pour la confection duquel il avait amassé beaucoup de matériaux. Il est infiniment regrettable que l'abbé Lebeuf ait, pour le chant comme pour l'antiquité monumentale, renoncé à son projet, car le *Traité historique* est, de tout point, recommandable.

Quelques points, seulement, y sont traités; mais on voit que l'auteur a recherché les causes de l'excellence du plain-chant et de sa décadence par l'étude des altérations qu'il a eu à subir. Il montre d'abord quels maîtres illustres consentirent à l'enseigner : princes, prélats, seigneurs dont quelques-uns tinrent à honneur d'ajouter des compositions nouvelles aux cantilènes grégoriennes.

Dans le chapitre III, Lebeuf traite des anciens auteurs du chant romain, et il se rallie à l'attribution traditionnelle des mélodies sacrées à saint Grégoire I^er^; il ne mentionne même pas la discussion qu'il ne pouvait ignorer sur la revendication faite pour Grégoire II ou pour Grégoire III par Pierre de Goussainville et par Georges d'Eckart. Évidemment cette opinion lui paraissait peu soutenable.

Lebeuf examine ensuite les altérations qui ont, sous l'influence du chant gallican, pénétré la mélodie primitive, et il nous apprend comment il s'est efforcé, dans la recension qu'il fit de l'*Antiphonaire* et du *Graduel* d'épurer ce texte sacré; il y a là une réfuta-

[1] P. Guéranger *Institutions liturgiques*, t. II, p. 434, (1844).

tion décisive des affirmations malheureuses de dom Guéranger : « Je n'ai pas toujours eu l'intention de donner du neuf, écrit l'abbé Lebeuf : *Je me suis proposé de centoniser, comme avait fait saint Grégoire.* J'ai déjà dit que centoniser étoit puiser de tous côtés, et faire un recueil choisi de tout ce qu'on a ramassé. Tout ceux qui avoient travaillé avant moi à de semblables ouvrages, s'ils n'avoient compilé, avoient du moins essayé de parodier. J'ai eu l'intention de faire tantôt l'un, tantôt l'autre. Le genre et le fonds de l'antiphonier de Paris est dans le goût de l'antiphonier précédent dont je m'étois rempli dès les années 1703-1704 et suivantes. Mais comme Paris est habité par des ecclésiastiques de tout le royaume, plusieurs s'apercevoient qu'il y avoit quelquefois trop de légèreté et de sécheresse dans l'antiphonier de M. de Harlay. J'ai donc rendu plus communes ou plus fréquentes les mélodies de nos symphoniastes français des IX, X^e^ et XI^e^ siècles, surtout dans les Répons. C'est ce qu'on voit observé déjà en quelques diocèses, en y renouvellant les livres, par continuation de l'ancien usage; et ceux qui voudront dire la vérité fondée sur l'expérience conviendront qu'il est plus facile de faire rouler la voix et de s'accorder à l'unisson dans les pièces un peu plus chargées de notes et de tirades à degrés conjoints, que dans les pièces notées presque syllabiquement d'un bout à l'autre. » On voit par cet aveu que, dans sa modestie, Lebeuf, se croyait obligé d'emprunter au génie des autres ce qu'il se tenait pour incapable de produire lui-même, se montre, dans ce passage, adversaire des suppressions de notes dans la cantilène sacrée et des éditions qui les favorisent.

Le chapitre IV est intitulé : Variété des psalmodies qui ont cours en France. Idées de ces variétés sur le premier mode; pour faire comprendre que par tout païs l'on convenoit de lier toujours tel commencement d'antienne à telle terminaison psalmodique.

Le chapitre V est plus directement historique et traite principalement du déchant; plein de détails curieux et d'un nombre considérable de références. L'auteur y fait visiblement le procès du déchant, mais avec une impartialité qu'on ne peut nulle part prendre en faute, il ne veut condamner ni absoudre sans avoir entendu les témoins faire leur déposition; il publie l'enquête, et à côté des auteurs qui se sont prononcés favorablement, nous pouvons lire les dépositions des autres, qui rejettent le déchant de l'enceinte de l'Église.

Le chapitre VI est curieux au moins par une idée. Il est question dans le sommaire des changements que l'organisation et le déchant ont introduits dans le chant grégorien; de l'influence de ces sciences dans la composition de ce chant; de l'altération de l'ancienne douceur du chant causé par les grosses voix et par le défaut de connaissance des langues orientales. Lebeuf a surtout en vue la prononciation des mots hébreux qui se trouvent fréquemment dans le texte liturgique.

Le dernier chapitre est un des plus intéressants par les textes qu'il nous a conservés, et si Lebeuf approuve les uns et rejette les autres, au point de vue scientifique, on trouve un égal intérêt entre les uns et les autres. Le titre porte : *De quelques anciennes pièces de plain-chant, qui ont été abolies autrefois avec raison à Paris et ailleurs, et de quelques autres modulations dans le genre du chant grégorien qui n'auroient jamais dû l'être et qui auroient dû être conservées.* Les pièces qui ont été abolies avec raison ce sont les épîtres farcies; les modulations qui auraient dû être conservées sont certains répons brefs qui avaient, pendant le carême, un chant particulier, et d'autres répons qui servaient anciennement pour les grandes fêtes dans la province de Sens [1].

Ces travaux avaient signalé Lebeuf, à qui, en 1738, le Chapitre de Bayeux demanda son concours. Il faisait alors imprimer les nouveaux livres liturgiques diocésains par Coignard « l'imprimeur à carrosse ». Celui-ci conseilla au Chapitre de ne pas envoyer de délégué à Paris pour surveiller la correction des épreuves et de confier ce soin à l'abbé Lebeuf, qui, écrivait-il, « a conduit tous nos livres de Paris ».

C'est ce qui fut fait, et, moyennant quelques louis, Lebeuf accepta la mission. Il ne se borna pas à corriger les épreuves, « il changea dans quelques feuilles presque en entier plusieurs antiennes et même quelques répons. » L'official de Bayeux, un certain chanoine Moussard, au nom symbolique, prit fort mal ces corrections et il écrivit à l'abbé : « A Bayeux, on a été mécontent... sur ce pied, on s'est déterminé à vous demander en grâce de vouloir bien laisser les antiennes et les répons tels qu'ils se trouvent dans le manuscrit, sans se départir néanmoins de la prière qu'on vous a faite d'abord, de rectifier les fautes que le copiste aurait pu faire en plaçant par exemple une brève pour un longue! » Là-dessus, ledit Moussard le prenait de haut, parlait de commission donnée et acceptée, ajoutant qu'il ne voyait pas « qu'il y ait le moindre coup de fleuret à donner et encore moins de se proposer de faire usage de ce qui nous a été confié pour déshonorer ceux de qui nous aurons accepté la commission [2]. »

Il ne fallait rien moins que l'impérieuse nécessité pour recevoir de semblables mercuriales, mais Lebeuf, comme bien d'autres érudits, était pauvre et obligé de compter au plus près. On le voit, agissant comme plusieurs de ses amis qui s'ingéniaient de cent façons pour s'instruire sans bourse délier ou aux moindres frais possibles : s'adressant des questions, y répondant, copiant les uns pour les autres les passages des livres qu'il est trop coûteux ou inutile d'acheter, recourant à tous les moyens en leur pouvoir pour éviter de faire payer à leurs correspondants les frais élevés des ports des lettres ou de l'envoi des paquets, et alors recherchant toutes les occasions qui se présentent, et font que leurs envois ne leur parviennent le plus souvent qu'au bout de quelques mois, quand ils leur parviennent. On assure que les Bollandistes renoncèrent à entretenir des relations avec l'abbé Lebeuf, parce que le port des communications qu'il leur envoyait était trop élevé de Paris en Belgique. Mauvaise raison; les révérends Pères entretenaient d'autres correspondants plus lointains et plus prolixes, dont les volumineux paquets n'étaient pas plus précieux que ceux de l'abbé dont le jansénisme et gallicanisme rendaient l'amitié compromettante.

A l'affût des ressources éventuelles pouvant suppléer à leur indigence, les contemporains de Lebeuf, comme lui-même, poursuivaient avec un zèle infatigable les récompenses données dans certaines Académies de province, mais qui, dues le plus souvent à la générosité de quelque protecteur, ici un évêque, là un intendant, n'avaient qu'un caractère aléatoire et passager.

Le concours de l'Académie de Soissons, dont le prix était de 300 à 400 livres, et emportait souvent en outre l'impression du mémoire couronné et quelquefois celle de plusieurs autres, était particulièrement l'objet des attentions de Lebeuf, de son ami le chanoine Fenel, de Sens, de l'abbé Mercier de Saint-Léger, de Ribaud (de Rochefort), et de plusieurs autres. Mais après trois couronnes, le lauréat était

[1] P. Aubry, *L'abbé Lebeuf*, dans *La musicologie médiévale*, 1900, p. 31-43. — [2] Biblioth. nationale, fonds français *15197*, fol. 125, lettre de Moussard, Bayeux, 16 avril 1728.

promu automatiquement académicien, ce qui n'importe guère, mais chose plus grave, déclaré hors concours, et alors adieu la manne académique! Il faut entendre Lebeuf devenu, à son corps défendant, académicien de Soissons, et même académicien à Paris, expliquer à Fenel de quelle manière il faut s'y prendre pour traiter une question dans une lecture d'une heure, l'engageant à glisser dans les notes quelque petit passage grec pour faire impression sur certains académiciens soissonnais, « qui jugeront par là qu'ils ont affaire à un homme qui sait plus que deux langues », lui indiquant les formalités à remplir pour conserver l'incognito et connaître le résultat dès le jour du jugement. Il est plaisant lorsqu'il raconte ses propres succès et ses déceptions, ses voyages à Soissons pour recevoir le montant du prix, ses visites et ses promenades qui le mettent nez à nez un matin, dans la rue, avec le jeune M. de Longuemare, en bel habit de velours rouge, colportant la lettre qui lui annonce son triomphe sur le pauvre Fenel.

La réputation de Lebeuf l'avait mis en rapport avec tout ce que la France comptait de savants. De tous côtés, on l'interrogeait, on le consultait, on lui soumettait des doutes sur la chronologie, la paléographie, la numismatique; il écoutait et répondait sans impatience, heureux de stimuler, d'encourager, de communiquer. Il écrivait un jour à dom Lemerault, bibliothécaire de Saint-Germain-des-Prés, cette lettre si honorable pour sa mémoire : « Comme tous les hommes n'ont pas les mêmes maximes, je vous avouerai que j'en ai une bien différente de celle dont vous me fîtes part dernièrement. Je suis tout à fait pour l'accélération de l'édition de tout ce qu'il y a de curieux dans les manuscrits des bibliothèques. Vous savez que ce fut moi qui, en 1725, publiai un écrit sur la nécessité et l'utilité du catalogue général des manuscrits du royaume. Dom Bernard [de Montfaucon] le concevant mieux que moi, en a donné ce qu'il a pu, et il a été suivi par Messieurs de la Bibliothèque du Roy. Peut-être y a-t-il encore des personnes qui pensent comme cet illustre savant. En conséquence de mon principe, j'exhorte tous ceux qui sont dépositaires de manuscrits, à donner, par eux-mêmes ou par leurs amis et confrères, tout ce qu'ils pourront, sans laisser cela aux siècles à venir. Et je ne puis que louer le zèle et la patience de ceux qui transcrivent les exemplaires pour les doubler, dans la crainte qu'on ne voie arriver ce qui est arrivé dans la Chambre des Comptes, et dans une de vos maisons, où les matériaux d'un *Glossaire* français ont été réduits en cendres, ainsi que vous le savez.

« Loin donc de mes maximes toutes celles qui vont au délai. J'ai toujours aidé et aiderai toujours les travailleurs et surtout les travailleurs prompts. Sur ce fondement, je vous ferai savoir que je suis en état de fournir à celui de vos Pères qui est chargé de l'évêché de Châlons-sur-Marne, pour le *Gallia christiana*, une espèce de cartulaire in-fol., où il pourra trouver quelques pièces qui lui feront plaisir, si tant est qu'il me fasse l'honneur de me le demander à emprunter. J'ai appris que c'est dom Duplessis, avec lequel je ne suis pas assez familier pour le lui aller jeter à la tête[1]. Vous êtes le maître de l'en avertir. J'ai mis plus d'une fois en chant ce beau passage : *Sapientiam...* et qui finit par ces mots : *et sine invidia communico*, et je tâche de le réduire en pratique[2]. »

Et, en effet, il n'est guère de grande entreprise historique que Lebeuf n'ait favorisée de ses communications : *Acta sanctorum* des Bollandistes, *Gallia christiana*, seconde édition du *Glossaire* de Du Cange par dom Carpentier, *Recueil des historiens de France* de dom Martin Bouquet, *Dictionnaire géographique* de la Martinière, le *Nouveau traité de diplomatique* de dom Tassin et dom Toustain, la *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne* de Papillon, etc., etc. On peut lire, généralement dans la préface de ces savantes collections, l'hommage rendu à l'abbé Lebeuf par les éditeurs qui ont eu recours à son obligeance et à son érudition toujours prêtes. Dom Carpentier le qualifie d'explorateur sagace des choses les plus ignorées : *Rerum minime tritarum indagator sagacissimus.* Sa réputation était si bien établie qu'en 1740, l'Assemblée du clergé de France ayant résolu de faire dresser un nouveau Pouillé général ou État et dénombrement de tous les établissements ecclésiastiques et de leurs possessions et revenus, avec des cartes géographiques de tous les diocèses du royaume, plus détaillées que celles du *Gallia christiana*, elle choisit, par délibération spéciale, l'abbé Lebeuf pour exécuter ce grand travail. Les agents généraux du clergé furent, en conséquence, chargés d'inviter, par une lettre circulaire, tous les évêques de France à lui transmettre les matériaux et renseignements nécessaires. Ce projet manqua, parce qu'au moment de l'exécuter, les évêques trouvèrent inopportun et même dangereux de livrer au public le trop séduisant inventaire de ses biens et de ses richesses de toute nature, ce qui pourrait induire à mettre un impôt sur les biens ecclésiastiques. Lebeuf donna à la bibliothèque des Doctrinaires les mémoires qu'il avait déjà rassemblés sur ce sujet; ces matériaux sont aujourd'hui perdus.

La réputation de l'abbé Lebeuf dépassait de haut sa fortune; celle-ci était si modique qu'il lui était impossible de songer à abandonner sa prébende d'Auxerre qui l'attachait à une ville où le travail était bien difficile. L'abbé sentait l'impérieuse nécessité pour lui de s'établir à Paris; mais il ne savait à qui s'adresser pour obtenir l'emploi le plus modeste. Enfin, en 1738, le cardinal de Fleury consentit à autoriser Lebeuf à toucher à Paris ses émoluments de chanoine, émoluments qui consistaient en 12 bichets d'avoine, 54 bichets de froment et 296 francs en argent.

II. L'abbé Lebeuf a Paris. — Arrivé à Paris, Lebeuf descendit chez un perruquier de la rue Saint-Jacques, nommé Bussières, où il demeura jusqu'à ce qu'il pût trouver l'hospitalité au collège de Cambrai. A peine était-il installé que Lancelot mourut et, le 6 décembre 1740, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres le remplaça par l'abbé Lebeuf dont la persistante candeur prit ce calcul pour un hommage. Encore ému des compliments qu'il venait de recevoir de plusieurs côtés, Lebeuf écrivait, de la meilleure foi du monde, au président Bouhier : « Il faudrait, Monsieur, que j'eusse une partie de vos lumières pour mériter d'être dans une société qui se distingue par une si profonde connaissance des antiquités grecques et romaines : mais me bornant à notre France et n'en connoissant toutefois l'histoire par lambeaux et selon les occasions qui se présentent, j'ai bien des raisons pour me regarder comme inférieur aux autres[3]. » Il espérait toutefois que ce titre d'académicien lui vaudrait quelques avantages d'un caractère positif : « Il me revient de plusieurs endroits, écrivait-il, que Son Eminence M. le card. de Fleury est assez bien disposé en ma faveur. Je suis témoin de la bonne réception qu'il a faite à mon dernier ouvrage, mais

[1] Il s'agit de dom Toussaint Duplessis « déchiffreur de vieux celtique », auteur d'une *Histoire de l'Église de Meaux* avec lequel Lebeuf eut une discussion sans aménité à propos du sens à donner au mot *dunum*. — [2] Biblioth. nationale, fonds français *2448*. — [3] Biblioth. nationale. Suppl. franç., n. *165*, *Corr. du présid. Bouhier*, 27 janvier 1741

il est accoutumé à donner le plus tard qu'il peut, et à ne donner guère, surtout aux gens d'Église. Ainsi, je ne m'attends pas à grand'chose [1] » Il avait bien raison.

Lancelot laissait dans sa succession une place de commissaire au Trésor des Chartes. Lebeuf espéra un moment occuper cette fonction comme il avait hérité du fauteuil académique et se glisser à la grande Chancellerie. Il écrivait à Bouhier : « Les souhaits que vous avez la bonté de me faire, Monsieur, pour quelque chose de plus fructueux, sont très flatteurs. Je ne m'éloigne pas d'en désirer l'accomplissement, car je voudrois bien me faire un peu secourir ici, étant déjà quinquagénaire, et ne pouvant tout écrire par moy-même. Si vous avez quelqu'un qui puisse agir ou parler pour moy à M. le comte de Maurepas et à M. le procureur général (Joly de Fleury], outre ceux que j'ai employez, cela ne sera pas hors de saison pour l'une des charges de garde du Trésor des Chartes qu'avoit M. Lancelot [2]. » Dès qu'il fut nanti d'une lettre de Bouhier pour Joly de Fleury, l'abbé pensa sa cause gagnée, présenta la lettre et n'obtint « qu'une réponse vague et générale, mais toujours remplie de bonté [3] » ; quant à la place, on la donna à un parent du procureur-général.

Dès l'année qui suivit son élection à l'Académie, Lebeuf acheva et fit paraître son *Traité du chant ecclésiastique*, dont nous avons parlé; cet ouvrage fut assez remarqué, même à Rome, pour que l'abbé fût assuré d'y être bien reçu et songeât à économiser pour se mettre en état d'entreprendre le voyage. En 1743, Lebeuf fit paraître ses *Mémoires sur l'histoire ecclésiastique et civile du diocèse d'Auxerre*, ouvrage qui avait été annoncé dès 1727, dans le *Dictionnaire universel de la France*, mais dont la publication avait été retardée d'année en année afin de la rendre plus complète.

L'Église d'Auxerre avait toujours tenu une place éminente parmi les Églises de France. Vers le temps où les barbares s'établirent en Gaule, elle était gouvernée par un homme illustre, l'évêque Germain, qui, après avoir occupé des charges importantes dans l'administration civile et militaire de l'empire, avait rempli un rôle de premier plan. Son voyage dans l'île de Bretagne, sa rencontre avec sainte Geneviève, la sainteté de sa vie firent de lui une des grandes figures historiques épiscopales de ce temps, comme celles de Remi de Reims, de Loup de Troyes, de Grégoire de Tours. Après Germain, le siège d'Auxerre fut occupé par des évêques pour la plupart intelligents et énergiques; aussi les annales de cette Église devaient offrir un grand intérêt à un historien. Dès la fin du v[e] siècle, un prêtre avait écrit la *Vie de saint Germain*. Deux siècles après, les actions des premiers évêques avaient été consignées par des auteurs sans notoriété, et à partir du IX[e] siècle, leur travail avait été constitué presque sans interruption, jusqu'au XVI[e] siècle, par des moines ou par des chanoines. Tout ceci avait formé un recueil connu sous le nom de *Gesta Pontificum autissiodorensium* et imprimé par le Père Labbe, en 1657. Mais tout ceci était loin d'être complet, plus encore tout ceci avait besoin d'être critiqué. Les auteurs des *Gesta* avaient commis des erreurs contre la chronologie, accueilli des légendes, donné cours à des historiettes; en outre, les *Gesta* présentaient deux lacunes importantes, la première de 1373 à 1513, et la seconde de 1554 à 1570. Un moine de Saint-Germain, dom Georges Viole, dont le manuscrit, qui contient, d'ailleurs, d'intéressantes annales sur cette abbaye et sur les autres communautés religieuses de la ville, est encore à la bibliothèque d'Auxerre, avait, au commencement du XVII[e] siècle, traduit ou paraphrasé cette histoire des évêques, mais sans critique et sans discernement, sans rien corriger ni retrancher des erreurs de cette compilation, sans rien ajouter à la sécheresse et à l'insuffisance qui y règnent. Une autre manuscrit, que conserve la bibliothèque d'Auxerre, et que plusieurs ont regardé comme un document précieux, l'*Histoire* et le *Martyrologe* de Bargedé, n'est qu'une copie littérale de dom Viole, sauf la partie des éphémérides qui se rapporte à l'histoire générale et qui n'offre pas le moindre intérêt.

De ces matériaux informes, Lebeuf a tiré les éléments d'une histoire complète, en comblant les lacunes, en complétant les récits, en rectifiant les erreurs, en redressant les transpositions, en rétablissant la chronologie, à l'aide des documents que, pendant près de quarante années d'une attention toujours en éveil, il avait pu recueillir, non pas seulement dans les histoires et les collections imprimées, mais dans les manuscrits du chapitre, des monastères et des couvents, des archives publiques et particulières, et principalement à la Bibliothèque du Roy. Ceux qui seraient tentés de prendre à la lettre l'affirmation de Lebeuf, dans une notice insérée au *Mercure*, que son ouvrage n'était presque qu'une édition nouvelle des *Gesta Pontificum*, n'ont qu'à comparer ces deux ouvrages, pour se convaincre que la vieille chronique des évêques, quelque précieuse qu'elle puisse être, n'est tout au plus, que le canevas de l'histoire ecclésiastique qui n'appartient qu'à Lebeuf.

Sans doute, à la critique d'érudition dont il a fait la base de son *Histoire*, l'auteur eût pu associer une opinion mieux informée de l'histoire de l'Église dans son ensemble, qui l'eût rendu plus vigilant — non à rejeter ou à tolérer — mais à utiliser certains récits d'apparence merveilleuse qu'il n'est pas possible de recevoir comme historiques, et qu'on ne saurait passer sous silence sans se priver d'un élément précieux d'information sur la mentalité de ces âges lointains. Il est permis de ne pas croire à des faits manifestement erronés ou légendaires, mais il ne l'est pas d'étouffer l'écho de croyances dont les hommes de ce lointain passé ont vécu; ce qui n'appartient pas à l'histoire positive rentre dans l'histoire psychologique.

Lebeuf avait, pour l'histoire civile du diocèse d'Auxerre beaucoup moins de ressources; tout était à faire. Sauf une brève nomenclature des comtes insérée par André du Chesne, dans son *Histoire des rois, ducs et comtes de Bourgogne*, rien n'avait été publié sur les annales d'Auxerre, à part la préface écrite par Lebeuf, en 1723, pour son *Histoire de la prise d'Auxerre*. Deux ou trois courtes chroniques, publiées par le P. Labbe, sur les comtes de Nevers et d'Auxerre au XI[e] et au XII[e] siècle, celle de Hugues de Poitiers, moine de Vézelay et celle de Robert Abolanz connu sous le nom de Robert de Saint-Marien, formaient tout le bagage historique qu'il n'était possible de grossir qu'à l'aide des *Gesta*, des chartes, des minutes notariées, des titres de famille. Ce fut à cette œuvre longue et ardue que Lebeuf s'appliqua et réussit au delà de tout espoir, car un siècle environ plus tard, l'*Histoire d'Auxerre* fut réimprimée par de consciencieux érudits à peu près sans changements, simplement avec quelques additions de pièces. La moisson de Lebeuf ne laissait presque rien à glaner après lui.

En 1751, Lebeuf fut nommé membre honoraire de l'Académie d'Auxerre et de l'Académie d'Amiens [4];

[1] Biblioth. nationale, Suppl. franc., n. *165*, *ibid.*, 24 janvier 1741. — [2] Biblioth. nationale, Suppl. franc., n. *165*, *ibid.*, 24 janvier 1741. — [3] Biblioth. nationale, Suppl. franç., n. *165*, *ibid.*, 20 janvier 1742. — [4] L'abbé Lebœuf, toujours ami des voyages, se rendit cette année-là à Genève, au mois d'octobre ; cf. *Journal helvétique*, avril 1752, et Baulacre, *Œuvres*, in-8°, Genève, 1757, t. I, p. 288.

et cette année même parut le martyrologe d'Auxerre sans nom d'auteur. L'évêque, M. de Caylus, avait chargé le chanoine de réviser le travail de deux érudits estimables, les chanoines Potel et Mignot; le livre parut avec cette simple mention de l'évêque : *Conficiendo huicce martyrologio studium et operam selecti Ecclesiæ nostræ canonici, sacræ antiquitatis studiosi.* Lebeuf fit de cette édition un chef-d'œuvre d'érudition par les notes et les deux *indices* qui ne laissent aucune particularité sans éclaircissement. Le pape Benoît XIV, très versé lui-même dans l'histoire, admira sans réserve le *Martyrologium Autissiodorense* et voulut connaître personnellement l'auteur qu'il fit inviter à Rome par le cardinal Passionei, un de ses correspondants. Lebeuf réunit quelque argent et se mit en route, décidé à s'arrêter quelque temps en Avignon afin d'éprouver si le climat du Midi ne lui serait pas contraire. Quoique, pour la première fois de sa vie, il eût pris ses aises dans ce voyage, il s'en trouva fort incommodé et ne crut pas pouvoir aller plus loin. Il revint à Paris, malade, sans vouloir, pour cela, interrompre son travail; à ce moment, il terminait un ouvrage qui devait mettre le sceau à sa réputation.

Depuis qu'il était entré à l'Académie des Inscriptions son activité avait été incessante; dans l'espace de quinze ans, il lui avait donné quarante et une dissertations. S'il avait renoncé à sa collaboration au *Mercure de France* depuis la disparition de la Roque, il l'avait reportée au *Journal de Verdun* fort estimé, grâce à l'excellente direction de Bonamy; et entre temps il avait poursuivi ses voyages, multiplié ses correspondances. Une lettre écrite, en 1745, nous le montre le bâton à la main, au sortir de Saint-Quentin : « Je vous dirai, mon cher cousin, que j'ai fait un heureux voyage, au sortir de votre ville. Je suivis la route romaine militaire que je trouvai telle à peu près que je me l'étois figurée entre Saint-Quentin et Condran. C'est véritablement celle dont il est parlé dans l'*Itinéraire d'Antonin*; elle passe à travers le village d'Essigny, et elle est cause que la rue de ce village est très large et comme tirée au cordeau. Elle cesse aux approches du village de Lyé, à cause d'une petite rivière qui se trouve là, mais on la retrouve lorsqu'on a passé cette petite rivière où est le canal et qu'on a remonté jusque dans un bois; car de là elle va droit à Condran, où il y a une lieue et demie. Je vis sur la paroisse de Voile une tombe ou tombel semblable à celuy de Pontru, proche Vermand. C'est une de ces éminences qui couvre la sépulture d'un chef gaulois ou de Francs. (Voir *Dictionn.*, au mot Longnon.) De là je passai par Chauny. En approchant de Noyon je vis trois ou quatre ecclésiastiques qui se promenaient sur le pavé. Je fus bien surpris lorsque je vis ces messieurs se ranger à cause de mon bidet, et d'appercevoir à la brune que c'étoit un évêque et un abbé crossé. Je me doutai que c'étoit M. l'évêque et je pris la liberté de lui dire qu'avant mon voyage de Saint-Quentin, j'avois été pour avoir l'honneur de le saluer en son palais. Le Père de Charlevoix étoit avec luy, lequel me reconnut. M. l'évêque ajouta que le jour que j'étois parti pour Saint-Quentin il avoit envoyé (mais trop tard) chez mon hôte et qu'il vouloit que je vinsse dîner chez luy. J'acceptai la partie et toute la journée se passa à voir les curiosités de Noyon avec luy. Nous fîmes tant que je découvris à Noyon ce que je n'avois pu trouver à Saint-Quentin. Je veux dire des murs romains qui sont au moins du IVe siècle. Ils passent dans l'évêché et dans plusieurs maisons canoniales, et sont de la même épaisseur et face que ceux que l'on voit à Auxerre chez plusieurs chanoines du côté qui regarde Saint-Germain. [L'évêque] voulut me retenir à sa table tant que je serois à Noyon, mais du relendemain, je me rapprochai pour le plus sûr [1]. »

C'est en 1754 que parut le premier volume de l'*Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*. La première pensée de ce grand travail parut dans une dissertation insérée au *Mercure de France*, du mois de mars 1738, sous le titre de *Lettre d'un voyageur littéraire, contenant quelques remarques sur les paroisses voisines de Paris*. En 1739, le projet avait pris tournure, et dans le premier volume des *Dissertations sur l'histoire*, l'auteur annonçait dans peu une *Notice sur le diocèse de Paris;* mais il arrivait à Paris ce qui était arrivé à Auxerre, l'œuvre s'élargissait et prenait des proportions monumentales. Ici encore, Lebeuf abordait une tâche immense, car Paris a eu bien des historiens, mais un trop petit nombre d'entre eux ont réussi dans leur entreprise. C'est que les aspects de cette histoire qui se confond souvent avec celle du royaume, offrent une si grande variété et chacun d'eux réclame des recherches si particulières, qu'il est non seulement fort difficile de les embrasser convenablement d'un même coup d'œil,mais que l'étude des plus petits détails soulève des problèmes dont la solution exige au moins autant d'efforts que celle d'événements célèbres et périodes importantes.

Le Moyen Age, si riche en poésies et en chroniques nationales, nous a laissé fort peu d'ouvrages sur Paris [2]. D'abord on ne rencontre guère que des éloges, mais qui, à travers leurs exagérations et leur partialité, ne laissent pas de contenir des descriptions topographiques utilisables. Au XIIe siècle, Jean de Hauteville glisse dans son poème intitulé *Architrenius* [3] des louanges à l'adresse de la capitale. Guillaume le Breton prend modèle sur lui dans sa *Philippide* dédiée au roi Philippe-Auguste [4], et Raoul de Presle insère dans les commentaires de sa célèbre traduction de la *Cité de Dieu* une description qui, depuis, fut copiée bien des fois [5]. On connaît encore l'éloge d'Astezan adressé au marquis de Montferrat [6], les poèmes de Stoa [7] et du prussien Eustache de Knobelsdorf [8].

Malheureusement, ces documents, si précieux qu'ils soient, sont d'une sobriété de détails désespérante et ne peuvent servir qu'à constater l'existence d'un monument, sans nous en faire connaître l'origine ou le caractère architectural. Ils rentrent ainsi dans la catégorie des pièces de vers composées à la même époque en l'honneur des rues de Paris, de ses églises, de ses monastères, de son commerce. Citons en première

[1] J. Lebeuf, à M. Ansel, 31 octobre 1745, dans H. Cocheris, *op. cit.*, p. 57-58. — [2] H. Cocheris, *Lebeuf*, 1863, p. 3-25. — [3] *Architrenius summa diligentia recognitus. In ædibus ascensianis (Parisiis) ad* XV cal. septemb., MDXVII, in-4°, de 5 et LXXXIX f. — [4] *Philippidos libri XII*, cum notis Gasp.-Barth. Cigneæ, in-4°, 1657. Ce poème célèbre a été aussi publié par Pithou, *Rerum francicarum scriptores veteres*, t. XI, p. 226; Du Chesne, *Historiæ Francorum scriptores coætanei*, t. V, p. 93; dom Brial, *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. XVII, p. 117. — [5] *La Cité de Dieu, traduite en français par Raoul de Praesles;* imprimé dans la ville d'Abeville par Jehan Dupré et Pierre Gérard... le VII jour d'avril l'an mil quatre cens quatre-vingts et six avant Pasques, 2 vol. gr. in-fol. Goth, à 2 col. Il existe une édition moins rare de cette traduction qui a paru à Paris chez Nic. Savetier, en 1531. C'est dans le commentaire du chapitre XXV, du livre V que le lecteur trouvera la description signalée ici. — [6] L'éloge d'Antoine d'Astezano a été analysé par Berryat-Saint-Prix dans son ouvrage intitulé : *Jeanne d'Arc ou coup d'œil sur les révolutions de France*, in-8°, Paris, 1817. — [7] *Jo. Fr. Quintiani Stoæ Brixiani, poetæ facundissimi de celeberrimæ Parrhisiorum urbis audibus sylva, cui titulus Cleopolis*, in-4°, 1514. — [8] *Lutetiæ Parisiorum descriptio, authore Eustathio a Knobelsdorf pruteno*, in-8°, Parisiis, apud Christianum Wechelum, 1543.

ligne le *Dit des rues de Paris*, par Guillot, que Lebeuf a publié pour la première fois en 1754, dans son *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, et que Méon a reproduit en 1808, dans la nouvelle édition du *Recueil de fabliaux* de Barbazan. Un autre *Dit des rues de Paris*, par un anonyme, a été donné en 1837, par H. Géraud, dans son ouvrage intitulé : *Paris sous Philippe le Bel. Les Ordres de Paris*, par Rutebeuf; les *Ditz de l'Université de Paris, des Jacobins, des Cordeliers, des Beguines*, par le même auteur, se trouvent réunis dans ses œuvres, publiées en 1839, par Achille Jubinal. Signalons encore *les Moustiers de Paris en 1270*, mis au jour par Méon, dans son *Recueil de fabliaux*, t. II, p. 287, et par H. Bordier, dans ses *Églises et monastères de Paris, pièces en prose et en vers des IX^e, XIII^e et XIV^e siècles, publiées d'après les manuscrits, avec notes et préfaces*, in-8°, Paris, 1856. Ce volume renferme aussi une autre pièce de vers intitulée : *Les églises et monastères de Paris en 1325*. L'éditeur Crapelet donna, en 1831, les *Proverbes et dictons populaires, avec les dits du mercier et des marchands et les Crieries de Paris, aux XIII^e et XIV^e siècles, publiés d'après les manuscrits de la Bibliothèque du Roi*, in-8°. *Les Cris de Paris* ont été imprimés plusieurs fois, et entre autres à Paris, en 1584, et à Troyes, sans date. On les retrouve avec des modifications plus ou moins importantes dans deux ouvrages de la plus grande rareté : *La despence qui se fait chascun iour en la ville de Paris, avec les cris que l'on crie iournellement dedans ladite ville. Plus y est adiousté la despence qu'une personne peult faire par an et par iour, et trouverez, selon le revenu que vous aurez, combien il uous fauldra despendre par chascun jour.* Paris, de l'imprimerie de Nicolas Chrestien, in-16, 1556; et *Les rues et églises de Paris avec la despence qui si fait chascun iour. Le tour et l'enclos de ladicte ville avec l'enclos du boys de Vincennes et les épytaphes de la grosse tour dudit bois, et avec ce la longueur, la largeur et la haulteur de la grant église de Paris avec le blason de ladicte ville et aussi les crys ioyeulx qui se cryent par chascun iour en icelle ville de Paris*, petit in-4°, s. l. n. d. Cet opuscule a été réimprimé par Bonnardot à la suite des *Études sur Gilles Corrozet* en 1848.

Le premier opuscule qui mérite de fixer l'attention est un *Éloge de Paris*, composé en 1323 par Jean de Jandun : *Éloge de Paris, composé en 1273, par un habitant de Senlis, Jean de Jandun*, publié pour la première fois par MM. Taranne et Leroux de Lincy, in-8°, Paris, 1856, 36 pages. Professeur de philosophie assez célèbre, excommunié en 1327, pour avoir soutenu Louis de Bavière contre le pape Jean XXII, Jean de Jandun raconte lui-même les motifs qui le déterminèrent à faire paraître cet opuscule. Il vivait retiré à Senlis plus attentif aux guelfes et aux gibelins qu'aux nouvelles de Paris, quand il reçut une lettre d'un confrère assurant qu'on ne peut vivre ailleurs qu'à Paris. Ce docteur lui disait : « Avouez-le, *être* à Paris, c'est *être* dans le sens *absolu; être* ailleurs, c'est être *accidentellement.* » Jean de Jandun répondit qu'on vivait fort agréablement partout, même à Senlis : bon pain, vins délicieux, climat aimable et chose rare à Paris, une chaussée pavée. Cette réponse provoqua une réfutation d'un admirateur passionné de Paris. Celui-ci retraça en un langage inspiré les avantages de Paris, la patrie des étrangers, combien préférable à Senlis célèbre par ses mouches et par ses grenouilles. Jean de Jandun répondit encore, montra que les charmes de Senlis n'enlevaient rien aux plaisirs de Paris, qu'on pouvait célébrer la capitale sans dénigrer les villes des provinces. Et il s'engage dans une longue description qui est, pour l'histoire de Paris, un document d'une importance exceptionnelle. C'est, peut-être, le seul écrit du Moyen Age, qui présente au lecteur des considérations générales sur Paris

Un siècle plus tard, un Messin, du nom de Guillebert, entreprit une *Description de Paris*, édit. Le Roux de Lincy, 1855 (cf. Le Roux de Lincy et L. M. Tisserand, *Paris et ses historiens aux XIV^e et XV^e siècles, documents et écrits originaux recueillis et commentés*, 1867, p. X-XI,; 117-130). Comme tous les auteurs de son temps, Guillebert de Metz est un esprit sans étendue. Son récit n'est composé que de petits faits, souvent insignifiants, ou d'observations puériles. Aucune idée générale, aucun but déterminé. Mais, dans cette mosaïque de légendes, d'anecdotes, de citations, on rencontre des détails piquants, des renseignements assez précis, assez caractéristiques pour permettre de rétablir l'aspect général de Paris et d'en crayonner l'esquisse. A côté de la nomenclature des rues, des portes et des ponts, l'auteur signale des faits dont il a été témoin, mentionne les noms des célébrités artistiques et littéraires.

Encore un siècle et nous voyons paraître la première *Histoire de Paris* par Gilles Corrozet, en 1532. C'est *La fleur des antiquitez singularitez et excellences de la plus que noble et triomphante ville et cité de Paris capitalle du royaulme de France, avec la genealogie du roy François I^er...* Ce petit volume de 8-LXIII feuillets fut réimprimé cinq fois, en 1532, in-16, 71 feuillets; en 1533, le 7 mars, petit in-8°, 47 feuillets; en 1534, petit in-8°; en 1535, in-16, 51 feuillets; en 1543, in-16. Le titre fut alors modifié : *Les antiquitez. histoire et singularitez de Paris*, petit in-8°, 1550, 218 feuillets; 1551; 1555, in-16; s. d. in-16, 127 feuillets; enfin en 1561, la dernière édition imprimée du vivant de l'auteur. *Les antiquitez chroniques et singularitez de Paris, ville capitale du royaume de France, avec les fondations et bastiment des lieux; les sépulchres et épitaphes des princes, princesses et autres personnes illustres, corrigées et augmentées pour la seconde édition*, par N[ic.] B[onfons], petit in-8°, 1561, 8-200 feuillers : *ibid.* [vers 1571] in-16; *Les antiquitez, histoires, chroniques et singularitez de la grande et excellente cité de Paris, ville capitale et chef du royaume de France : avec les fondations et bastimens des lieux : les sépulchres et épitaphes des princes, princesses et autres personnages illustres; auteur en partie Gilles Corrozet, Parisien, mais beaucoup plus augmentées par N[icolas] B[onfons]*, Parisien; à Paris, par Nicolas Bonfons, 1576, in-16; *ibid.*, 1577, in-16, 16-217 feuillets; *ibid.*, 1581, petit in-8°, 15-238 feuillets; *ibid.*, 1586-1588, 2 petit in-8°, 16-212 et 4-119 feuillets, 55 grav.; *ibid.*, 1605, 1606, 1607. Cf. A. Bonnardot, *Études sur Gilles Corrozet et sur deux anciens ouvrages relatifs à l'histoire de la ville de Paris*, dans *Bulletin de l'alliance des Arts*, Paris, 1848, et tiré à part in-8°, Paris, 1848, 56 pages; Brunet, *Manuel du libraire*, 1861, p. 304-307; Graesse, *Trésor*, 1861, t. II, p. 276; t. VII, p. 207-208; *Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, 1865, t. II, p. 12-13; J. Pichon, dans *Bulletin du bibiophile*, 1845, p. 481.

En 1608, un bénédictin de Saint-Germain-des-Prés, dom Jacques du Breul, corrigea le livre de Corrozet et en donna une édition revue et augmentée. Quatre ans plus tard, dom Du Breul publiait *Le théatre des antiquitez de Paris, ou est traicté de la fondation des églises et chapelles de la cité, université, ville et diocèse de Paris, comme aussi de l'institution du parlement, fondation de l'université et colleges, et autres choses remarquables, divisé en quatre livres*, in-4°, Paris, 1612; enrichi en 1614, l'année de sa mort, d'un *Supplementum antiquitatum urbis Parisiacæ, quo ad SS. Germani-a-Pratis et Mauri fossatensis cœnobia*, in-4°, Parisiis, 1614. « Cet ouvrage, a dit très équitablement H. Cocheris, composé par un vieillard octogénaire, se ressent de l'âge de l'auteur, mais, malgré les fautes qu'il renferme, il n'en est pas moins encore d'un très grand

secours. Ce serait, d'ailleurs, être trop difficile que de demander à une histoire de Paris, compos'e au XVII[e] siècle, l'érudition que l'on est en droit d'exiger aujourd'hui. En histoire, comme en beaucoup d'autres choses, on commence par où l'on devrait finir : on aborde les questions générales, avant d'avoir étudié les faits particuliers, on raconte l'ensemble des événements sans connaître les causes qui les ont produits ou les résultats qu'ils ont amenés. La science des détails est une science toute moderne, et il n'y a pas longtemps que l'on sait à quoi s'en tenir sur la valeur de ces grandes histoires d'autrefois, que l'on tue aujourd'hui à coups de monographies. »

Après Du Breul, Paris resta longtemps sans véritable historien. *Les antiquitez et recherches des villes chasteaux et places plus remarquables de toute la France, selon l'ordre et ressort des huict parlemens*, à Paris, 1610, ne méritent pas de retenir l'attention. Le nom d'André du Chesne ne se lit pas sur le titre, il se trouve seulement au bas de la dédicace faite au chancelier de France, Nicolas Bruslard de Sillery. Cet ouvrage a eu néanmoins plusieurs éditions, notamment en 1624, 1629, 1637, 1647 et 1668. Un anonyme (François des Rues) avait publié en 1608, à Constance, un ouvrage à peu près semblable à celui de Duchesne, intitulé : *Description contenant les antiquitez, fondations et singularitez des plus célèbres villes, chasteaux et places remarquables du royaume de France, avec les choses plus mémorables advenues en iceluy.* La partie consacrée à Paris est préférable à celle d'André du Chesne.

En 1616, parut un *Tratado de las cosas mas notables que se veen en la gran ciudad de Paris, y algunas del Reyno de Francia; compuesto por* Antonio de Salazar, *secretario interprete de Sa Magestad Christianissima a cerca de su real persona*, in-12. En Paris, 1616.

Claude Malingre donna en 1640 une nouvelle édition de l'ouvrage de Du Breul qu'il intitula : *Les antiquitez de la ville de Paris, contenans la recherche nouvelle des fondations et establissemens des églises, chapelles, monastères, hospitaux, hostels, maisons remarquables, fontaines, regards, quais, ponts et autres ouvrages curieux, la chronologie des premiers présidens du Parlement, des prevosts, gardes de la prevosté de la ville et vicomté de Paris, prévots des marchands et eschevins de ladite ville, avec l'ordre observé en leur élection, les privilèges des bourgeois et ordonnances d'icelle ville, juges et consuls des marchands... le tout estrait de plusieurs titres et archives*, in-fol., Paris, 1640. Le même auteur donna la même année : *Les Annales générales de la ville de Paris, représentant tout ce que l'histoire a peu remarquer de ce qui s'est passé de plus mémorable en icelle, depuis sa première fondation jusques à présent. Le tout par l'ordre des années et des règnes de nos Roys de France*, in-fol., Paris, P. Rocolet, 1640.

En 1684, Germain Brice donna une *Description nouvelle de ce qu'il y a de plus remarquable dans la ville de Paris*, 2 vol. in-12, Paris, 1684; autre titre : *Description nouvelle de Paris et recherche des singularités les plus remarquables qui s'y trouvent à présent*, 2 vol., in-12, Paris, 1684; La Haye, 1685; Paris, 1687, 2[e] édit. augmentée, 2 in-12, Paris, 1894; *Description nouvelle de la ville de Paris ou recherche curieuse des choses les plus singulières et les plus remarquables... avec les origines et les antiquitez les plus autorisées dans l'histoire...* 2 vol. in-12, Paris, 1698; 5[e] édit., *ibid.*, 1706; 6[e] édit., rev. et augm., 1713, 3 vol., in-12, plan, fig.; 7[e] édit., 1717, 3 vol. in-12; 8[e] édit. sous ce titre : *Nouvelle description de la ville de Paris et de tout ce qu'elle contient de plus remarquable,* par Germain Brice, *enrichie d'un nouveau plan et de nouvelles figures dessinées et gravées correctement, édition revue et augmentée de nouveau*, 4 vol., in-12, Paris, 1725. C'est la dernière édition à laquelle l'auteur ait pris part. En 1752, Mariette et l'abbé Pérau en donnèrent une nouvelle édition corrigée et augmentée en 4 vol. in-12. Le livre de Germain Brice a été longtemps utile par les renseignements qu'il donnait sur les collections d'objets d'art, les cabinets publics et privés de la capitale.

En 1685, Lemaire fit un bon extrait de Du Breul sous ce titre : *Paris ancien et nouveau. Ouvrage très curieux, où l'on voit la fondation et les accroissements, le nombre des habitans, et des maisons de cette grande ville, avec une description nouvelle de ce qu'il y a de plus remarquable dans toutes les églises, communautez et colléges, dans les palais, hôtels et maisons particulières ; dans les rues et dans les places publiques*, par M. Le Maire, à Paris, chez Michel Vaugon, 3 vol. in-12.

Cependant l'histoire de Paris restait à faire. Dès 1654, Henri Sauval avait obtenu un privilège pour l'impression de l'ouvrage qu'il intitulait alors : *Paris ancien et moderne, contenant une description exacte et particulière de la ville de Paris.* « Il y a ici, écrivait Guy Patin, à Spon, le 16 novembre 1655, une jeune homme, nommé M. Sauval, Parisien, qui travaille avec beaucoup de soin et de peine, à nous faire une pleine histoire de la ville de Paris. Vous sçavez que cet abrégé du monde est divisé en ville, cité et université. Il fait une recherche de toutes les fondations des églises, des monastères, des hôtels et maisons des princes et en a obtenu de très bons mémoires. Il espère de commencer à Pâques l'édition du premier tome, qui sera, bientôt après, suivi du second. Ces deux premiers contiendront toute l'histoire de la ville. Il viendra ensuite à l'université et à la cité lesquels auront chacun leur volume. Il y a là dedans quantité d'éloges de plusieurs savants hommes. Tous les collèges et communautez y seront décrits selon les registres de leur fondation. » Henri Sauval, grâce à ses connaissances historiques, avait rendu quelques services à l'État; il crut devoir être récompensé, sollicita une place honorifique à l'Hôtel de Ville et mille écus de pension. Colbert les lui refusa. Sauval en mourut de chagrin et légua ses papiers à son ami Claude-Bernard Rousseau, conseiller du roi et auditeur à la Cour des Comptes. Ces papiers furent utilisés par un bénédictin, dom Félibien qui, lui aussi, mourut, non de chagrin mais de fatigue.

Ces deux grands ouvrages manuscrits ne tardèrent pas à être donnés au public. Dom Lobineau se hâtait de mettre au point le manuscrit de Félibien et sollicitait le privilège, pendant que les héritiers de Sauval en obtenaient un et le devançaient. En 1724, parurent, en 3 vol. in-fol., l'*Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris*, par M. Sauval, avocat au Parlement. H. Cocheris disait en 1863 qu'un fragment très important de la partie restée inédite allait paraître, grâce à Leroux de Lincy qui s'en était rendu acquéreur à la vente de M. de Monmerqué. Cf. Leroux de Lincy, *Henri Sauval, historien de Paris. Recherches sur la vie et sur l'ouvrage imprimé qui porte son nom*, dans *Bulletin des bibliophiles*, juillet-août 1862, p. 1109 et 1173. Il ne semble pas qu'on ait donné suite à ce projet, mais on a publié à Bruxelles, en 1883, *La chronique scandaleuse de Paris ou Histoire des mauvais lieux*, d'après le manuscrit de Sauval.

Le tome I[er] de Félibien parut en 1725 sous le titre d'*Histoire de la ville de Paris*, composée par dom Michel Félibien, revue, augmentée et mise à jour par dom Guy-Alexis Lobineau, tous deux prêtres religieux bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur, justifiée par des preuves authentiques, et enrichie de plans, de figures et d'une carte topographique, divisée en cinq volumes in-folio. Cette volumineuse publication est indispensable à tous ceux qui veulent étudier les annales de Paris. (Voir *Dictionn.*, au mot LOBINEAU.)

Il restait après tant d'écrits un ouvrage meilleur à faire.

Le 29 août 1737, l'abbé Lebeuf écrivait au président Bouhier : « N'auriez-vous point, Monsieur, parmi vos manuscrits, de cartulaire ou nécrologe qui pût servir à donner une notice des villages du diocèse de Paris? J'ay entrepris de faire cette collection par manière d'amusement, hors le temps que je ne donne pas au chant [1]. » Ce fut donc par *amusement* et comme distraction que l'abbé entreprit une œuvre que non seulement on n'a pas refaite depuis, mais qu'on n'a pas même pu reprendre en sous-œuvre toute entière. Lebeuf méditait l'entreprise dont il venait de dire un mot à Bouhier, mais ne disait rien de son intention d'en être l'auteur quand il écrivit, en mars 1737, dans le *Mercure de France* [2] : « Raillerie à part, je ne puis m'empêcher de souhaiter qu'entre tous ceux qui ont du bien où quelque maison de campagne dans nos paroisses de village, il se trouvât quelqu'un capable d'en faire une description, ou que quelque personne portée à rendre service au public fît de son propre mouvement cette description locale; ce serait le vrai moyen d'avoir dans quelques années de quoi refondre le *Dictionnaire géographique universel de la France* qui est si sec et si stérile sur la plupart de nos villages. M. de Valois a commencé quelque chose sur ceux du diocèse de Paris, dans sa *Notice des Gaules*. Mais cela n'est pas assés étendu, ni dévelopé comme il faut. Ce n'est proprement qu'un canevas qu'il reste à orner de circonstances qui réjouissent l'esprit du lecteur. Le célèbre M. Huet a beaucoup mieux fait dans ses *Origines de Caen*, sa patrie. Je voudrais, par exemple, les circonstances semblables à celles qu'on lit dans les *Épîtres* de Morisot de Dijon, sur un certain village de Bourgogne appelé Vernot. J'aurois souhaité qu'on eût commencé à prendre tous les villages du diocèse de Paris, l'un après l'autre, et que dans chaque *Mercure*, par exemple, il y eût un mémoire semblable à celui qui vient de paraître sur Brétigny. Si on l'avoit entrepris il y a quinze ans, nous aurions à présent une pleine et parfaite description de tout le diocèse de Paris. Cet exemple auroit excité les curieux des autres diocèses à en faire autant, et par ce moyen, nous aurions une Géographie de France entière et complette. Cela aurait réveillé l'attention des seigneurs, des curés, de particuliers natifs de toutes sortes de villages, dont la ville de Paris est remplie, et mille circonsances dignes d'être transmises à la postérité, se trouveroient écrites, au lieu qu'elles restent dans l'oubli [3]. »

Deux ans plus tard, dans le *Mercure de France* de décembre 1739 [4], Lebeuf publia le *Projet d'une description des paroisses de la campagne, voisines de Paris, situées dans le diocèse de cette capitale*, dans lequel il racontait qu'« un voyageur exact et attentif a entrepris depuis quelques années de visiter le diocèse de Paris, la carte de De Fer à la main, pour y recueillir ce qu'il pourroit apprendre en chaque paroisse de particulier et de digne de remarque; se bornant cependant à ce qui est purement historique, sans s'informer en aucune façon, du revenu des bénéfices, ni du produit des domaines. Il s'est donc fixé : 1° A marquer la situation ou exposition de chaque paroisse, à quelle distance elle est de Paris, ce que la terre y produit plus communément, parce que c'est souvent de quelques-uns de ces articles que le dénomination du lieu a été formée;

« 2° A faire une petite description de l'église paroissiale, nommer le saint qui en est titulaire ou patron, indiquer la raison du choix lorsqu'on la sçait, marquer si l'on en conserve des reliques, ou si l'on y en a conservé, quels sont les autres saints dont on y en possède quelques-unes; les anciennes inscriptions sépulcrales qui s'y trouvent, et enfin le genre et l'antiquité du bâtiment de l'église;

« 3° A distinguer les anciennes églises paroissiales d'avec les nouvelles; marquer l'origine de ces dernières lorsqu'on le sçaura; indiquer le temps de la donation des églises à telle ou telle communauté; les prieurés ou autres bénéfices situés dans tel ou tel canton, et quels sont aujourd'hui les présentateurs de tous ces bénéfices;

« 4° A observer ce que la nature a produit de singulier, les eaux minérales, les gouffres, les carrières dans lesquelles il y a quelque chose d'extraordinaire, les souterrains;

« 5° A joindre à tout cela ce qui concerne les châteaux fameux, les événemens qui regardent chaque lieu, autant que l'histoire en donne connaissance, comme résidence de rois ou autres princes : éducation, guerres, batailles, camps, conciles, conférences, traités de paix, accidens extraordinaires, phénomènes; comme aussi les noms des anciens seigneurs qui ont été célèbres dans l'histoire, sans oublier de faire mention des descriptions poétiques ou autres, qui ont été faites de certains lieux.

« 6° A marquer la naissance, la demeure ou la mort des hommes illustres, ou de ceux qui se sont distingués considérablement en quelque état que ce soit, dans les sciences ou dans les arts, ou qui sont devenus recommandables par la sainteté de leur vie : la naissance, la demeure ou la mort de tel ou tel célèbre personnage en tel village ou bourg du diocèse de Paris sont, sans doute, des choses dont la connaissance fera plaisir aux curieux. »

Ce projet fut critiqué par une lettre anonyme du 5 février 1740 parue dans le *Mercure* de février. L'auteur réclamait :

1° Une carte particulière et bien détaillée des paroisses du diocèse et voisines de la ville de Paris;

2° la forme d'un dictionnaire alphabétique par le nom français de chaque paroisse et village, et ensuite par le nom latin;

3° la distance des lieux à Paris;

4° les lettres d'érection si la paroisse ou village est duché-pairie, marquisat, comté ou baronnie, etc.;

5° Le nom du Seigneur et ses qualités;

6° le ressort du bailliage, de la justice et sa mouvance;

7° une description sommaire de l'église paroissiale, du patron, des reliques reconnues, antiquités, etc., inscriptions, fondations;

8° le produit des terres, leur nature, les châteaux, parcs, jardins et bois;

9° Les curiosités de la nature, de l'art, les manufactures; en un mot tout ce qui peut intéresser l'histoire ancienne et moderne.

L'abbé Lebeuf répondit par la même voie, le 12 mai 1740, qu'il se ferait un plaisir d'accepter cet élargissement de son plan, mais que pour beaucoup de villages la matière fournirait peu. « Je ne pourroi en dire que ce que j'en aurai apris, et ce que j'en aurai trouvé dans les dépouillemens que je fais des livres soit imprimés soit manuscrits »; et il ajoutait non sans esprit : « Je pense que le plus expédient sera de traiter chaque article, comme on ferait dans un *Dictionnaire* historique, sans m'astreindre à une méthode uniforme, comme s'y astreignoient ces prédicateurs du XIV^e^ et du XV^e^ siècles, qui rangeoient toujours leurs preuves, et leurs divisions et soudivisions de trois en trois, ce qui a fait que quelques-uns ont comparé leurs ser-

[1] Biblioth. nationale, fonds français *165*, Correspondance du président Bouhier, 29 août 1737. — [2] *Mercure de France*, mars 1737, p. 474. — [3] *Centuria I^a^*, Epist. XXX. — [4] *Mercure de France*, 1739, p. 3106.

mons à un jeu de quilles. Ainsi éviterai-je de suivre chronologiquement les neuf articles qu'on me propose. Je dirai ce que je pourrai de chacun, tantôt dans un rang, tantôt dans un autre, et sans rien chiffrer ou numéroter. »

Comme on le voit, Lebeuf tenait à ne pas prendre des engagements trop précis et trop difficiles à remplir. Il se réservait le droit de modifier ses notices selon la matière qu'il rencontrerait pour les écrire [1]. « Sans négliger les choses présentes, dira-t-il dans sa Préface, une de mes attentions a été sur celles qui sont le plus éloignées de notre temps, parce qu'elles sont les plus négligées, et que plus elles vieillissent, plus elles risquent de tomber entièrement dans l'oubli. Si la totalité de ce que cette histoire contient ne se trouve pas également agréable aux lecteurs, je dirai comme Pline, que par de la variété qui y est, j'ai tâché que les uns soient contents d'une chose, les autres d'une autre, espérant qu'il y en aura qui pourront plaire à tout le monde. » Ensuite il rappelle le conseil donné au XIVe siècle à Charles V par un avocat qui n'était pas parisien, de fixer sa résidence à Paris ou aux environs « de faire en sorte que ses enfants y naissent et y soient nourris, parce que ces lieux, dit-il, sont sous une constellation plus heureuse que tous les autres; d'où il s'ensuit que ceux qui y sont engendrez et nez sont d'une meilleure complexion que les hommes des autres pays. »

L'*Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris* de l'abbé Lebeuf a pris et gardera sa place à côté des ouvrages de Sauval, de Félibien et de Jaillot. On l'a louée plus qu'on ne l'a lue, car faire l'éloge d'un livre savant est encore une façon de s'égaler à lui. Cependant si Lebeuf était en avance sur son temps, il ne l'était que sur certains points, et sur d'autres il partageait la manière de voir et de juger de ses contemporains. On relève chez lui des appréciations que ceux-ci eussent souscrit sans hésiter, à commencer par les bénédictins, lorsqu'il dénonce l' « afreux gothique » de certaines églises. On en a rappelé depuis, mais c'est affaire de goût et qui sait si on ne reviendra pas au style « jésuite » et au genre « rococo ». Mais où la doctrine de Lebeuf peut sembler plus discutable c'est dans telle définition de l'architecture gothique qui est, dit-il, « celle qui n'est pas romaine et dont les arcs et les cintres sont pointus par en haut »; il y tient d'ailleurs, car il nous dit encore qu' « en fait d'écriture on appelle gothique celle qui n'est pas romaine », et sans doute on appelle romaine celle qui n'est pas gothique!

Mais ces jugements ont une sorte de naïveté qui circule dans tout l'ouvrage et, malgré tout ce qu'on peut dire, le rend aimable. Il n'est pas jusqu'au format in-12 qui, divisant l'œuvre en volumes portatifs et commodes, semble une prévenance à l'égard du lecteur. Quant aux mérites solides et durables, il suffirait presque, pour les relever, de dire que l'ouvrage a été réimprimé et complété. En 1863, Hippolyte Cocheris s'engagea dans cette difficile entreprise et substitua le format in-8° à l'in-12, donna un fac-similé du faux-titre et du titre de l'édition originale, mais ne poussa pas plus loin la reproduction matérielle de l'œuvre primitive. Aussi bien celle-ci ayant été imprimée sans que l'auteur en ait pu corriger les épreuves, se trouve pour ce motif criblée de fautes que le nouvel éditeur ne pouvait répéter superstitieusement. H. Cocheris a donc réimprimé le livre en caractères modernes, faisant descendre les notes ou renvois, des *manchettes*, au bas des pages, sans addition ni changement autre que la correction typographique. Il a de plus rappelé, à l'aide d'un titre courant, la concordance de tome et de pagination entre l'édition de 1739 et celle de 1863. La seconde moitié du volume est spécialement composée de *notes et additions* qui sont l'œuvre de Cocheris. Ces notes suivent la même marche que les chapitres du texte et se réfèrent successivement à chacun de ces chapitres. Elles se divisent uniformément en deux parties : les unes sont *historiques* ou *critiques*. Elles servent à contrôler, quelquefois à rectifier, et toujours à éclairer le texte de l'auteur. Elles continuent aussi, en général, jusqu'à nos jours, l'historique des établissements, communautés ou édifices décrits par l'abbé Lebeuf et qui ont survécu plus ou moins longtemps à leur premier annaliste. Les autres notes ont le caractère *bibliographique*. Elles consistent d'abord et le plus souvent en indications ou renseignements très utiles, tirés des archives mêmes de ces institutions supprimées par la Révolution française; elles comprennent en outre la liste chronologique des ouvrages imprimés qui ont trait à ces diverses communautés. Plus d'une fois la réédition s'enrichit de pièces documentaires d'un intérêt exceptionnel, comme c'est le cas au tome II où, à propos d'annotations concernant le prieuré de Saint-Martin-des-Champs, le dépouillement intégral d'une espèce de pouillé ou mieux livre domestique au XIVe siècle en latin dans le monastère et, sous le nom de *Registre Bertrand*, initie le lecteur à toute l'économie intérieure de cet important prieuré.

Voici le détail des quatre volumes parus de la réédition de H. Cocheris, qui mourut pendant l'impression du tome IVe : *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, par l'abbé Lebeuf, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Nouvelle édition annotée et continuée jusqu'à nos jours par Hippolyte Cocheris, membre de la Société impériale des antiquaires de France, etc., etc., Paris, Aug. Durand, 1863, t. I, 467 pages.

P. 5-6 ; A Monsieur Silvestre de Sacy. — P. 7-9; Préface. — P. 11-20; Introduction. I. Les historiens de Paris. II. Lebeuf, sa vie et ses œuvres. III. Liste chronologique des œuvres de l'abbé Lebeuf. IV. De l'histoire du diocèse de Paris et de cette nouvelle édition.

Faux-titre et Titre de l'édition de 1754. *Préface.* Sur l'occasion et la nécessité de cette Histoire, avec une notice sur la disposition de cet ouvrage, p. V-XIV; *Avertissement.* Sur le tome préliminaire à la présente Histoire de tout le diocèse de Paris, p. XV-XXI; *Catalogue.* De la plupart des manuscrits qui ont servi à composer l'*Histoire de tout le diocèse de Paris*, et à former le supplément pour l'histoire de la ville qui se trouve à la tête de l'ouvrage, p. XXII-XXIV; *Catalogue.* Des principaux livres et recueils d'actes imprimez, qui ont servi à composer l'*Histoire de tout le diocèse de Paris*, et à former le supplément suivant pour l'histoire de la ville, p. XXV-XXVII.

Ire partie. Des églises de Paris qui ont été originairement séculières et de leurs dépendances.

Chap. Ier, De l'église Notre-Dame et de ses dépendances qui ont formé la seule basilique qui fut d'abord dans Paris ; sçavoir : l'église baptismale, dite de Saint-Jean et celles qui sont adjacentes, telles que Saint-Christophe et son Hôpital, Saint-Denis-du-Pas; des chapelles, du palais épiscopal et de celle de Saint-Agnan dans le cloître, p. 1-28; Notes et additions, p. 29-74.

Chap. II. De Saint-Germain-l'Auxerrois, église séculière et la plus ancienne du premier accroissement de Paris vers l'Occident, avec ses démembrements et ses dépendances, p. 75-145; Notes et additions, p. 147-314.

Chap. III. De l'église et paroisse de Saint-Gervais

[1] Le prospectus est reproduit dans *Bibliothèque de École des Chartes*, 1860, t. XXI, p. 478-479.

et de ce qui en a été démembré, p. 315-334; Notes et additions, p. 335-386.

Chap. IV. De l'église de Saint-Julien et de la chapelle Saint-Jean-Baptiste, devenue depuis église de Saint-Séverin, entre lesquelles deux églises il y a eu primitivement un rapport de liaison et de dépendance, p. 387-417; Notes et additions, p. 419-459.

La Table des matières, très ingénieusement disposée, donne la répartition des *notes et additions* de chaque chapitre, suivant la place qu'elles doivent occuper dans le texte de Lebeuf.

Tome II (1864), *chap. V.* De l'église collégiale du bourg de Saint-Marcel et des dépendances de cette église qui sont : Saint-Martin, Saint-Hippolyte et Saint-Hilaire, p. 1-15; Notes et additions, p. 17-43.

Chap. VI. De l'église de Saint-Benoist, c'est-à-dire de la Sainte-Trinité sous le patronage de saint Bache et de celles qui ont été bâties sur son territoire, sçavoir Saint-Etienne-des-Grez, Notre-Dame-des-Champs, Saint-Jean-de-Latran, et autres, tant chapelles que couvents et collèges, avec le démembrement fait de la paroisse par l'érection de celle de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, p. 45-78; Notes et additions, p. 79-192.

Chap. VII. De l'église de Saint-Merri, collégiale et paroisse et de celle du Sépulcre, autre collégiale bâtie sur son territoire, p. 193-209; Notes et additions, p. 211-256.

Chap. VIII. Des églises de Saint-Barthélemi, Saint-George et Saint-Magloire, et de celles qui ont été bâties sur l'ancien territoire de ces mêmes églises, p. 257-275; Notes et additions, p. 277-293.

Chap. IX. Sur les deux basiliques de Saint-Martin, bâties en différens siècles hors la cité de Paris vers le Septentrion; et principalement sur la dernière qui de séculière est devenue monastique; puis sur les églises construites dessus leur territoire, p. 295-321; Notes et additions, p. 323-497.

Chap. X. Des églises collégiales de Saint-Denis de la Chartre et de Saint-Symphorien, dont la première est devenue monastère; et qui toutes les deux ont été paroissiales, p. 499-505; Notes et additions, p. 570-515.

Chap. XI. De deux églises paroissiales de la Cité, qui n'ont jamais dépendu d'aucun corps séculier ni régulier; sçavoir Sainte-Magdelene et Sainte-Marine, p. 517-524; Notes et additions, p. 525-532.

Chap. XII. De la Sainte-Chapelle du Palais, p. 533-538; Notes et additions, p. 539-555.

Chap. XIII et dernier. Pour servir de supplément au premier chapitre de cette première partie, sur une nouvelle église paroissiale du territoire de Notre-Dame de Paris qui est Saint-Louis-en-l'Isle, p. 557-559; Notes et additions, p. 561-565.

[Ici commence le t. I, part. 2, de l'édition de 1754] :

Chap. Ier. Du monastère dit l'église de Saint-Pierre et Saint-Paul, et depuis de Sainte-Geneviève et de celles qui lui ont appartenu ou qui en dépendent encore ; sçavoir Sainte-Geneviève-la-Petite surnommée des Ardens; celles de Saint-Étienne-du-Mont et de Saint-Médard, p. 570-611; Notes et additions, p. 613-753.

Tome III (1867) *Chap. II.* Du monastère dit l'abbaye de Saint-Germain-des-Prez, et des églises qui ont été construites sur son ancien territoire ou qui en ont dépendu : sçavoir Saint-Germain-le-Vieux, Saint-Sulpice, Saint-André et Saint-Côme, p. 1-40; Notes et additions, p. 41-324.

Chap. III. Du monastère ou maison des moines du titre de Saint-Laurent-hors-Paris, depuis réduit en paroisse, et des démembrements qui en ont été faits p. 325-340; Notes et additions, p. 341-373.

Chap. IV. Du monastère de Saint-Martial dit depuis de Saint-Eloy, des églises qui en ont dépendu dans la cité, sçavoir Sainte-Croix, Saint-Pierre-des-Arcis, Saint-Pierre-aux-Bœufs; et hors la Cité, sçavoir Sainte-Colombe dite Saint-Bond et Saint-Paul, p. 375-409; Notes et additions, p. 411-569.

Chap. V et dernier. De l'église de Saint-Victor où il y a eu un monastère avant qu'on y bâtit une maison de chanoines réguliers, et de l'église de Saint-Nicolas construite sur son ancien territoire, p. 571-587; Notes et additions, p. 589-635.

Tome IV (1870). *Avis* de l'auteur sur les pièces suivantes, p. 5.

Les rues de Paris mises en vers anciens, extrait d'un volume in-folio écrit à la main en caractères du XIVe siècle, contenant les poésies de divers auteurs du même temps, entre autres de Guillot de Paris, qui a vécu sur la fin du XIIIe siècle. Ce manuscrit que j'ai découvert à Dijon en 1751 est à présent dans la bibliothèque de M. l'abbé de Fleury, chanoine de N.-D. de Paris, p. 7-38; Notes et additions, p. 39-60.

Ici le titre de l'édition de 1754 : *Histoire de la banlieue ecclésiastique de Paris, contenant douze paroisses, plusieurs abbayes et une succursale de Saint-Merry de Paris, suivie de l'histoire de plusieurs autres paroisses situées tant à Saint-Denis, qu'autour de la même ville et aux environs; lesquelles forment le commencement du Doyenné de Montmorenci, avec l'histoire des anciennes communautez, contenuës dans la même étendue, soit abbayes, collégiales ou prieurez, et en particulier l'histoire du Landit de la Plaine de Saint-Denis; le tout enrichi de diverses remarques sur le temporel desdits lieux*, par M. l'abbé Lebeuf, 1754.

Avertissement sur l'*Histoire de la Banlieue de Paris*, p. 63-66.

Auteuil avec ses deux démembremens Boulogne et Paci, p. 67-75. — Boulogne, p. 76-82. — Long-Champ, p. 82-87. — Pacy ou Passy, p. 88-94. — Chaillol ou Chaillot, p. 95-104. — Minimes, p. 105-106. — Autres couvens, p. 106-110. — Clichy-la-Garenne ou Clichy-sur-Seine, p. 111-124. — Villiers-la-Garenne, p. 125-133. — Le Roule, p. 134-137. — Montmartre, p. 138-159. — La Chapelle Saint-Denis ou la Chapelle près Paris, p. 160-166. — La Villette, p. 167-170. Belleville, anciennement Savie et Poitrouville, p. 171-175. — Charonne, p. 176-193. — Vaugirard, p. 194-200; Notes et additions, p. 201-336.

Une deuxième réédition de l'ouvrage de Lebeuf marque un recul sur la précédente. Elle a pour auteur responsable un magistrat, M. Adr. Augier, qui lui donne le titre allégé d'*Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, 5 vol. in-8°, Paris, 1883. Il a paru en 1890 un volume de *Rectifications et additions* par Fern. Bournon, in-8°, Paris, Champion.

On ne peut être surpris que cette édition loin de marquer un progrès nous ramène cent ans en arrière, lorsqu'on lit, dans l'*Avertissement*, qu' « en 1863 un savant des plus estimés, M. Hipp. Cocheris, entreprit de compléter et de continuer l'œuvre magistrale du célèbre chanoine. Le programme qu'il se proposait de suivre était sans doute parfaitement conçu, mais péchait, qu'il nous soit permis de le dire, par sa trop grande étendue. Aussi dans l'espace de huit années, trois volumes et demi furent-ils seulement publiés. M. Cocheris mettait la dernière main à la seconde partie de son tome IV, comprenant l'histoire de la banlieue de Paris (tome III de la 1re édition en 15 vol. in-12) quand la mort vint le frapper en 1871. Si l'auteur, persévérant dans son plan, avait donné à la suite de son travail les mêmes développements, trente volumes et trente années auraient été à peine suffisants pour mener à bien cette tâche laborieuse. » En conséquence, le nouvel éditeur s'est tenu en garde contre une si grave erreur, et son travail n'a d'autre utilité que de suppléer au nombre devenu rare de l'édi-

tion de 1754, par une réédition de prix abordable. Quant à l'*Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, elle n'existe vraiment que dans l'édition de Cocheris, dont on ne peut trop déplorer l'interruption.

Voici le détail des cinq volumes de la réédition de 1883.

Tome I. Préface. Avertissement. Catalogue (voir ci-dessus, col. 2116).

I^re^ Partie. Des églises de Paris qui ont été originairement séculières et de leurs dépendances.

Chap. I^er^. De l'église Notre-Dame et de ses dépendances, p. 1. — *Chap. II.* De Saint-Germain-l'Auxerrois avec ses démembrements et dépendances, p. 23. — *Chap. III.* De l'église et paroisse de Saint-Gervais et de ce qui en a été démembré, p. 79. — *Chap. IV.* De l'église de Saint-Julien et de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, devenue église de Saint-Séverin, p. 95. — *Chap. V.* De l'église collégiale du bourg de Saint-Marcel et de ses dépendances, p. 120. — *Chap. VI.* De l'église de Saint-Benoist, c'est-à-dire de la Sainte-Trinité, sous le patronage de Saint-Bâche, et de celles qui ont été bâties sur son territoire, p. 132. — *Chap. VII.* De l'église de Saint-Merry, collégiale et paroisse, p. 159. — *Chap. VIII.* Des églises de Saint-Barthélemi, Saint-Georges et Saint-Magloire et de celles qui ont été bâties sur l'ancien territoire de ces mêmes églises, p. 172. — *Chap. IX.* Des deux basiliques de Saint-Martin bâties en différents siècles hors la cité de Paris, et des églises construites sur leur territoire, p. 187. — *Chap. X.* Des églises collégiales de Saint-Denis de la Chartre et de Saint-Symphorien, dont la première est devenue monastère et qui, toutes les deux, ont été paroissiales, p. 208. — *Chap. XI.* De deux églises paroissiales de la Cité, Sainte-Marie-Madeleine et Sainte-Marine, qui n'ont jamais dépendu d'aucun corps séculier ni régulier, p. 213. — *Chap. XII.* De la Sainte-Chapelle du Palais, p. 220. — *Chap. XIII.* Saint-Louis-en-l'Isle, p. 224.

II^e^ Partie. Des églises de Paris dont le territoire a primitivement été occupé par une maison monastique, ou lui a appartenu au moins en partie.

Chap. I^er^. Du monastère dit l'église de Saint-Pierre et saint Paul, et depuis de Sainte-Geneviève et de celles qui lui ont appartenu ou qui en dépendent encore, p. 228.

Chap. II. Du monastère de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés et des églises qui ont été construites sur son territoire ou qui en ont dépendu, p. 261.

Chap. III. Du monastère de Saint-Laurent-hors-Paris, depuis réduit en paroisse, et de ses démembrements, p. 294.

Chap. IV. — Du monastère de Saint-Martial, dit depuis de Saint-Éloi et des églises qui en ont dépendu dans la Cité, p. 306.

Chap. V. De l'église de Saint-Victor et de son démembrement, p. 334.

Histoire de la banlieue ecclésiastique, p. 381.

Auteuil, Boulogne, Passy, Chaillot, Clichy, Villiers, Le Roule, Montmartre, La Chapelle Saint-Denis, La Villette, Belleville, Charonne, Vaugirard.

Avertissement sur l'ordre observé dans la suite de cet ouvrage, p. 488.

Archidiaconé de Paris ou Parisis. Doyenné de Montmorency, p. 491-652; tome II, p. 1-356; Doyenné de Chelle, p. 359-658.

Archidiaconé de Josas. Doyenné de Chateaufort, t. III, p. 3-591; Doyenné de Montlhéry, t. IV, p. 3-463.

Archidiaconé de Brie. Doyenné de Lagny, t. IV, p. 467-643; Doyenné du Vieux-Corbeil, t. V, p. 3-405; Doyenné de Champeaux, p. 407-448. Le tome VI est consacré à une *Table analytique.*

Les *Rectifications et additions* par Fern. Bournon, forment un volume de IX-618 p., dont la couverture porte le millésime 1901. Après avoir rendu justice à Lebeuf et à Cocheris, l'auteur dit avoir rédigé ses rectifications et additions avec l'aide de documents d'archives, mais sur un plan un peu différent. « Donnant beaucoup moins de place à l'analyse des fonds ou à la production de citations étendues, malgré leur intérêt, j'en ai réservé beaucoup plus pour un commentaire minutieux du texte de l'abbé Lebeuf. Je me suis en outre beaucoup préoccupé des travaux imprimés... Je me suis prescrit pour règle de dire tout ce que Lebeuf aurait dit s'il vivait maintenant, et tout ce qu'il a manqué à dire par simple omission. J'ai résolu aussi de parcourir, comme lui, toutes les paroisses du diocèse. Les conditions d'une telle visite sont bien changées et moins pénibles aujourd'hui, mais en cent quarante ans écoulés, combien de monuments ont disparu, combien ont été profondément modifiés, combien de nouveaux édifices se sont élevés! Il était indispensable de refaire le voyage. Il a paru que le meilleur ordre consistait à suivre les divisions ecclésiastiques que comportait l'ancien diocèse de Paris. La logique et l'histoire le réclament. De là, pour nous, résulte la publication de nos notes de la façon suivante : un volume pour Paris et sa banlieue, puis un volume pour chacun des doyennés de Montmorency, de Chelles (archidiaconé de Paris), de Châteaufort, de Montléry (archidiaconé de Josas), de Lagny, de Vieux-Corbeil (archidiaconé de Brie), de Champeaux, enfin qui demeura indépendant, bien que situé en Brie, de la juridiction de l'archidiacre. Au total, huit tomes de dimensions variables, mais dont chacun traitera d'une portion, nettement déterminée par la géographie historique de l'ancien diocèse de Paris. »

De ces huit tomes annoncés, un seul parut, le tome I^er^.

Pendant les années de pleine maturité qu'il consacrait *par amusement* à l'*Histoire du diocèse de Paris*, Lebeuf avait poursuivi son œuvre pour le chant. En 1749, il accepta l'offre de noter la nouvelle liturgie du diocèse du Mans et produisit, dans l'espace de trois ans, une œuvre musicale d'un mérite éminent et digne de ce qu'il avait fait de plus excellent jusque-là. Nous avons dit qu'en 1754 il commença à imprimer l'œuvre impérissable, mais il avait depuis longtemps abusé de ses forces. Âgé de soixante-cinq ans il continuait à veiller la nuit; comme il se trouvait, dans le courant du mois de mai, à la bibliothèque de Sainte-Geneviève, il fut frappé d'une attaque d'apoplexie. Ce grave avertissement fut incompris de celui à qui il était donné. A peine remis, il reprit la plume et le bâton de voyage. Il espérait contraindre ses forces défaillantes à obéir à son intelligence aussi vive que jamais, mais le moindre travail devint impossible, il fallut se résigner à l'inaction.

C'est à peine s'il pouvait remplir ses fonctions à l'église collégiale du Saint-Sépulcre à laquelle il avait été récemment attaché comme chapelain. La publication de l'*Histoire du diocèse de Paris* se poursuivait néanmoins, mais souffrait beaucoup de l'impuissance à laquelle l'auteur se trouvait réduit, la mémoire s'en allait; il fallut un effort presque surhumain pour répondre aux critiques que dom Toussaint Duplessis, toujours hargneux, adressait à son ancien adversaire. Ce fut une plume amie qui rédigea la réponse de Lebeuf qui termine le tome quinzième de son *Histoire*. Cependant il ne renonçait pas à l'espoir de la guérison, et annonçait son intention de publier un Supplément; dernière illusion. Si le vieux savant avait été moins candide, il eut compris que tout était bien fini, car la Cour commençait à se souvenir de lui. A une pension de 1.200 livres que le cardinal de Fleury lui avait accordée, pour lui permettre de renoncer à son cano-

nicat d'Auxerre en faveur de son frère, le cardinal de Larochefoucauld ajouta une nouvelle pension de 1000 livres. Le pauvre abbé fut si fort abasourdi par cette générosité, que, ne comprenant pas le mécontentement d'un de ses amis qui trouvait cette largesse dérisoire, il prit cette observation pour une critique, et répondit en rougissant : « Je m'en doutais bien et je n'en désirais pas tant; aussi je suis prêt à la rendre. »

Les médecins lui conseillaient l'air natal et sa famille lui offrit un asile affectueux où il se rendit. Il y arriva au mois d'août 1758 et n'y demeura que jusqu'au commencement de mai 1759. Le désœuvrement lui était insupportable, et il ne put résister au désir de revoir Paris et de reprendre ses occupations littéraires. Il avait trop présumé de ses forces. A peine arrivé, son état s'aggrava et, le 16 juillet 1759, il fit son testament par devant deux notaires : Savigny et Sylvestre [1]. Lebeuf donnait 450 livres à l'église Saint-Regnobert, où il avait reçu le baptême; 300 livres à l'hôpital général d'Auxerre; à l'Hôtel-Dieu 200 livres de rentes, sur les États de Bourgogne. Quelques années avant sa mort, Lebeuf avait fondé sur ses économies — au prix de quelles privations — un lit à l'hôpital d'Auxerre et un lit à l'Hospice des Incurables. Le reste de son modeste avoir passait à sa famille. Pour exécuteur testamentaire, il désignait un ami qu'il chargeait de donner une seconde édition de l'*Histoire du diocèse de Paris*, avec les suppléments, additions et changements rendus nécessaires. Cet ami, l'abbé Carlier, ne crut pas devoir réaliser ce désir. Maintenant sa petite chambre de la rue des Bourdonnais lui devenait pénible. Lebeuf attendait la mort comme une délivrance, il languit jusqu'au 10 avril 1760; ce jour-là une deuxième attaque d'apoplexie l'emporta à l'âge de 73 ans. Il fut inhumé dans l'église du Saint-Sépulcre, qui a été démolie pendant la Révolution.

Telle fut cette belle et noble vie d'un prêtre savant, charitable et pieux comme le clergé de l'ancienne Église de France nous offre tant d'illustres exemples, parmi lesquels l'abbé Lebeuf occupe un des premiers rangs. Fréron a dit qu'il lui manquait « une certaine élégance de style qu'il n'est plus permis aux savants mêmes de négliger »; on l'en excusait en disant « qu'un auteur qui a passé les trois quarts de sa vie à lire des ouvrages écrits ou dans une langue étrangère, ou d'un style barbare et hérissé de phrases et de mots hors d'usage, et le reste à les extraire et à en tirer le suc, n'est pas obligé d'écrire comme celui qui ne s'occupe que des mots ou de la délicatesse des tours de la langue, qui fait son premier objet [2]. » Ce sont là des circonstances atténuantes dont Lebeuf peut fort bien se passer. Sa phrase est longue et correcte, toujours claire, quelquefois malicieuse, et compte peu dans une œuvre dont l'étendue et la valeur restent un objet d'admiration pour tous ceux qui étudient l'histoire du passé. Un des biographes anonymes de l'abbé dit « qu'on n'avance rien de trop en disant que M. Lebeuf a été pendant plus de vingt-cinq ans, l'oracle de la France, pour l'explication des antiquités dans tous les genres. » « Il ne faut pas disputer avec lui, avouait un jésuite [3], ni sur l'époque d'une église, ni sur la première institution d'un chapitre, ni sur la dénomination primitive d'une paroisse, d'une chapelle, d'une rue, ni sur les mouvances d'un château, ni sur les usages anciens d'une communauté, ni sur l'auteur et les particularités d'une fondation, ni sur les peintures d'un vitrage, ni sur la figure d'une tombe, ni sur la teneur d'une épitaphe; tout cela lui est connu, parce qu'il a tout examiné, comparé, mesuré, dessiné, enregistré dans ses portefeuilles. » Son œuvre archéologique vivra autant que l'archéologie nationale et les études sur l'histoire de France; son œuvre musicale restera l'admiration et le régal des hommes de goût.

III. La correspondance de l'abbé Lebeuf. — En 1857, Jules Quicherat s'efforça de suggérer à quelque travailleur l'idée de donner une édition de la correspondance si étendue de l'abbé Lebeuf. « Il est, disait-il, du nombre de ces esprits dont les moindres productions méritent d'être conservées. Son érudition distinguée vaut, en son genre, l'imagination ou l'éloquence de nos littérateurs les plus éminents. Voltaire regrettait qu'un pareil homme n'eût pas eu un Colbert pour le protéger; il aurait fallu regretter plutôt qu'il fût venu en un siècle où ne pouvait pas être comprise la véritable portée de son talent. Son heure est venue. Une édition de ses œuvres serait assurée du succès [4]. » Et pour mettre en goût, Quicherat publiait deux lettres parmi les quarante-deux écrites, de 1720 à 1729, par l'abbé Lebeuf au père Prévost, bibliothécaire de l'ancienne abbaye de Sainte-Geneviève.

L'appel de Quicherat ne fut pas entendu, les deux spécimens étaient cependant bien choisis; en voici un passage : « J'ay trouvé avant -hier une plaisante histoire sur le sépulcre de saint Romble, autre saint du Berry. Je vous dirai en abrégé que l'an 1562 le 5 may, comme les habitants de Sancerre se dépêchoient de fermer une brèche faite à leurs murailles, ils prirent, pour avoir plutost fait, des pierres de l'église paroissiale, entre autres les tombes du pavé : alors donc fut ouvert un sépulcre de saint Rouillé, qui avoit le bruit de guérir les fols, et sur lequel il était écrit HIC IACET DOMINVS ROMVLVS; lequel sépulcre étant ouvert, on ne trouva rien dedans que deux grosses pierres blanches, enveloppés de vieux morceaux de soye comme de taffetas, avec force crottes de souris. » En 1863, H. Cocheris était, disait-il, « dans l'intention de publier un jour la correspondance de l'abbé Lebeuf [5] ».

Ce n'est que dix ans plus tard qu'on vit paraître, par les soins de M. Quantin et A. Chérest, les *Lettres de l'abbé Lebeuf*, 2 vol. in-8°, Auxerre, 1866-1867, LXXXII-439 et XXXVI-888-68 pages, pour la *Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*. Publication très estimable et d'un maniement aisé grâce à un fascicule de tables. Quelques fragments inédits de la correspondance ont été imprimés depuis lors dans les *Bulletins* de cette Société :

1869, t. XXIII, 3e partie, p. XXXVI, Benoist, *Lettre de l'abbé Lebeuf;* 1874, t. XXVIII, 3e partie, p. XXXIII, Quantin, *Lettre de l'abbé Lebeuf;* 1881, t. XXXV, 3e partie, p. XXXII, Courot, *Lettre de l'abbé Lebeuf*, 1882, t. XXXVI, 3e partie, p. XI, Chandenier, *Traité passé par l'abbé Lebeuf avec Coignard et Guérin, libraires parisiens* (1750); 1883, t. XXXVII, 3e partie, p. XXXIX, Chandenier, *Lettre de l'abbé Lebeuf;* 1885, t. XXXIX, p. 151-225, Ern. Petit, *Correspondance de l'abbé Lebeuf et du président Bouhier* (fig.); t. XXXIX, 3e partie, p. LII, M. Prou, *Lettre de l'abbé Lebeuf;* 1887, t. XLI, p. 15, Ern. Petit, *Voyage de l'abbé Lebeuf à Clairvaux en 1730* (fig.); 1896, t. L, p. 499; Ern. Petit, *Quatre lettres de l'abbé Lebeuf*. On peut joindre encore de l'abbé Lebeuf, *L'abbaye de Chaalis. Trois lettres du Mercure de France*, 1736-1740; *Avant-propos de L. Gillet*, in-16, Paris, 1923, 53 p.; R. Poupardin, *Une lettre de l'abbé Lebeuf conservée à la Biblioteca*

[1] Bon janséniste, il fut père de Sylvestre de Sacy. — [2] Dreux du Radier, dans *Journal de Verdun*, juillet 1760, p. 46. — [3] *Mémoires de Trevoux*, 1754, p. 1737. — [4] J. Quicherat, *Deux lettres de l'abbé Lebeuf*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1857, t. XVIII, p. 365-369. — [5] H. Cocheris, *Lebeuf*, 1863, p. 55, note 2; il donne une liste des principaux correspondants; on pourrait ajouter quelques noms, mais de moindre importance.

Quiriniana de Brescia, dans *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques*, 1917, p. 5-8; il existe, en outre, une lettre de l'abbé Lebeuf à M. de Vallory, prévost de l'église collégiale de Lisle en Flandre, 19 janvier 1752, lui proposant l'achat du manuscrit *12-14*; à Lille; ms. *12*, fol. 169-170.

IV. Bibliographie. — **1716**. — 1. *Vie de saint Pèlerin, premier évêque d'Auxerre*, in-12, Auxerre, J.-A. Troche.

1719. — 2. Quérard, *France littéraire*, t. v. p. 14, dit que l'abbé Lebeuf est auteur, en société avec l'abbé Mignot, de la *Tradition de l'Église d'Auxerre*, insérée dans le *Cri de la Foi*, en 1719.

1720. 3. — *Histoire de la ville de Touci, avec celle des barons et marquis de ladite ville*, présentée à M. le contrôleur général des finances [Law], marquis de Touci, en 1720, par M. l'abbé Lebeuf, chanoine et sous-chantre d'Auxerre. « Cette histoire, restée manuscrite, est perdue dans le pays où elle a été portée », dit Fevret de Fontette (voir *Dictionn.*, au mot Lelong) (dans sa *Bibliothèque*, t. iv, p. 484, col. 1; n. 35554) par M. Lefebvre, exempt de la maréchaussée, qui la tenait du célèbre chevalier d'Éon. Il en existait une copie à Auxerre, entre les mains de M. Frappier.

1722. — 4. *Histoire de saint Vigile, évêque d'Auxerre*, br. in-8° de 16 pages.

5. *Relation authentique de la conversion de saint Mamert, abbé à Auxerre, décrite par lui-même, ou fondement de l'Histoire ecclésiastique du diocèse d'Auxerre*, br. in-8°, de 17 pages, Dijon, Augé, 1712 (= 1722).

1723. — 6. *Histoire de la prise d'Auxerre, par les Huguenots et de la délivrance de la même ville, les années 1567 et 1568, avec un récit de ce qui a précédé et de ce qui a suivi ces deux fameux événements, et les ravages commis à la Charité, Gien, Douzi, Entrains, Crevans, Irancy, Coulanges-les-Vineuses et autres lieux du diocèse d'Auxerre; le tout précédé d'une ample préface sur les antiquités d'Auxerre, et enrichi de notes historiques sur les villes, bourgs et villages, et sur les personnes principales qui sont nommées dans cette histoire*, par un chanoine de la cathédrale d'Auxerre; in-8°, Auxerre, J.-B. Troche; 288 pages sans les preuves, les tables et un supplément de pièces justificatives. Sur quelques exemplaires on lit que cet ouvrage parut en 1724, mais l'année de l'édition est omise dans le plus grand nombre.

7. *Éloge des vins d'Auxerre et lettres sur leur bonté*, dans *Mercure de France*, nov. 1723, p. 872; cf. déc., p. 1096; *Lettre écrite par Monsieur..., à l'auteur de l'éloge des vins d'Auxerre insérée dans le dernier Mercure.*

1724. — 8. *Description des approches de la vendange avec un éloge du vin*, dans *Mercure de France*, septembre, p. 1934.

9. *Lettre sur la lumière septentrionale*, dans *Merc. de Fr.*, nov., p. 2345; cf. Maraldi, dans *Journal des sçavans*, 1725, p. 255.

1725. — 10. *Lettre à P. de la R[oque] sur les chasses d'Auxerre, et en particulier sur celle de saint Hubert, où il est parlé de l'antiquité de la chasse aux lièvres, et de l'origine de la dévotion des chasseurs envers saint Hubert*, dans *Merc. de Fr.*, janv., p. 67; cette lettre a été réimprimée par les soins de Claude Gauchet [le baron Jérôme Pichon], dans le *Recueil des dissertations* de l'abbé Lebeuf (t. i, p. 69) qu'il a publié en 1843.

11. *Lettre écrite aux auteurs du Mercure touchant l'évêché de Bethléem*, dans *Merc. de Fr.*, janv., p. 100.

12. *Lettre écrite d'Auxerre à M. de la R[oque], au sujet d'une nouvelle découverte de médailles romaines*, dans *ibid.*, janv., p. 184.

13. *Lettre sur l'annonce faite dans le Mercure du mois de décembre 1724, d'un projet de catalogue général des manuscrits de France*, dans *ibid.*, juin, p. 1148; réimprimée dans le *Recueil de dissertations* (1843), t. i, p. 151.

14. *Lettre écrite à M..., au sujet de l'explication donnée, depuis peu, d'un terme de la basse latinité* [abbas conardorum], *donnée dans le Mercure du mois d'avril dernier*, dans *ibid.*, juill., p. 1593.

15. *Lettre écrite de... en Brie, contenant quelques remarques sur le chant ecclésiastique*, dans *ibid.*, sept., p. 1987.

16. *Lettre écrite aux auteurs du Mercure de France, sur une question de diplomatique*, dans *ibid.*, oct., p. 2329.

17. *Lettre écrite par M. le B..., sous-chantre de l'église d'Auxerre à M. de la R[oque], sur l'origine du nom d'Armand*, dans *ibid.*, nov., p. 2590.

18. *Lettre écrite à M. de la R[oque], par M. Lebeuf, chanoine et sous-chantre de l'église cathédrale d'Auxerre, au sujet du tombeau trouvé à Barsac, en Gascogne, au mois de décembre de l'année 1724, dont il est parlé dans le Mercure du mois de mars dernier*, dans *ibid.*, déc., p. 2813, 2973.

19. *Lettre de M. l'abbé Le Beuf, chan. et s.-ch. de l'Égl. d'Aux., à M. de la R[oque], sur les médailles trouvées au mois de janvier dernier à Luci-sur-Cure, proche Auxerre, dont il a été parlé dans le Mercure du même mois*, dans *ibid.*, déc., p. 3049.

1726. — 20. *Lettre sur un calendrier ecclésiastique, pour un nouveau bréviaire, où l'on propose des règles sur cette matière*, dans *Continuation des mémoires de littérature*, par le p. Desmoletz, t. i, part. 1, p. 320.

21. *Cas de conscience proposé à MM. les docteurs de Sorbonne : sçavoir, s'il est permis à un chanoine, étant au chœur, de réciter en son particulier un autre office que celui que l'on chante publiquement*, dans *ibid.*, t. i, part. 1, p. 405.

22. *Lettre à l'abbé D..., écrite en faveur de M. Bocquillot, chanoine d'Avalon, sur les tombeaux du village de Quarrée, en Bourgogne, où l'on prouve que c'est un reste de magazin d'anciens tombeaux*, dans *ibid.*, t. i, part. 1, p. 216.

23. *Dissertation touchant le véritable auteur de la somme théologique appelée de Guillaume d'Auxerre, avec des remarques sur quelques endroits des ouvrages de l'écrivain connu sous ce nom*, dans *ibid.*, t. iii, part. 2, p. 317.

24. *Lettre sur le véritable auteur de la Chronique de saint Marien d'Auxerre*, dans *ibid.*, t. viii, part. 2, p. 412.

25. *Seconde lettre de M. l'abbé Le Beuf, chanoine et sous-chantre de l'ég. cath. d'Aux. écrite à M. de la R[oque], au sujet de quelques usages de l'Église d'Auxerre* : forme des bâtons des chantres et autres usages, qui paraissent empruntés au paganisme; diptyques des payens; offrande de vases ornés de figures du paganisme; trésoriers de l'argenterie des églises; usages des anciens trésoriers; *le tout vérifié par des médailles, dont il est parlé dans le 2e volume du Mercure du mois de décembre dernier*, dans *Mercure de France*, janv., p. 17.

26. *Remarques sur les anciennes réjouissances ecclésiastiques durant les fêtes de Noël, à l'occasion du mot :* defructus. *Lettre écrite d'Auxerre à ce sujet*, dans *ibid.*, févr., p. 218.

27. *Explication d'un terme de la basse latinité :* Pilota. *Lettre écrite d'Auxerre à M. D. L. R., touchant une ancienne danse ecclésiastique, usitée dans l'Église d'Auxerre le jour de Pâques, abolie par arrest du parlement*, dans *ibid.*, mai, p. 911; réimprimée dans la *Collection des meilleures dissertations* de J. M. Leber, 1826-1838, tom. ix, p. 391.

28. *Lettre écrite par M. Le Beuf s.-ch. et chan. de l'Ég. cath. d'Aux., à M. de la R., à l'occasion du nou-*

veau bréviaire publié par l'archevêque de Sens et M. l'évêque d'Auxerre, dans *ibid.*, mai, p. 1163.

29. *Dessein d'un recueil d'hymnes avec les plus beaux chants, selon la mesure des vers, où l'on prend la deffense de l'antiphonier de Paris*, dans *ibid.*, août, p. 1729.

30. *Lettre écrite de Bourgogne aux auteurs du Mercure, touchant le phénomène céleste* (aurore boréale) du *19 octobre 1726*, dans *ibid.*, nov., p. 2420.

31. *Particularités d'un manuscrit de Toul, et d'un de Sens, sur l'enterrement de l'*Alleluia *et autres usages de ce mot, sur la manière de célébrer anciennement à Sens la fête des Fous*, dans *ibid.*, déc., p. 2656.

1727. — 32. *Remarques sur quelques pièces curieuses des Mercures de 1720 :* les *missoria* des anciens et les anciens ouvrages de l'orfèvrerie à l'usage ecclésiastique; l'usage des mais, de la ramée et des jonchées pour orner les églises, les divertissements de Vienne et de Nevers aux fêtes des Plignes; usage du ballon connu chez les payens et chez les anciens Gaulois chrétiens, dans *Mercure de France*, mars, p. 483; réimprimées dans la *Collection* de Leber, t. xx, p. 310.

33. *Lettre écrite d'Auxerre aux auteurs du Mercure, le 3 mars 1727, sur les fêtages d'Angers, les* defructu *d'Auvergne et sur une particularité d'un tombeau de la ville d'Arles* [qui se remplit d'eau selon le cours de la lune], dans *ibid.*, mai, p. 921.

34. *Lettre écrite aux auteurs du Mercure, sur un amphithéâtre qui se voit dans le Gâtinais, accompagnée de quelques remarques géographiques, par M. Le Beuf*, dans *ibid.*, juill., p. 1500 (Montbouy en Gâtinais).

35. *Lettre sur la découverte, faite à Autun, du corps de saint Lazare, par M. Le Beuf*, dans *ibid.*, déc., p. 2578.

1728. — 36. *Lettre sur le système de chant inventé depuis peu par un prêtre de Saint-Sulpice* [M. de Moz], *et sur la coutume d'employer les sept lettres de l'alphabet pour désigner les sons*, dans *Mercure de France*, févr., p. 217. (Voir *Dictionn.*, t. I, col. 1268-1288.)

37. *Lettre sur les lunaisons; sçavoir, si elles doivent porter le nom des mois, sur l'embolisme, le saut de la lune, l'annonce de la fête de Pâques, les cycles, tables pascales, vers des anciens calendriers, avec des corrections au* Glossaire *de M. du Cange, et des remarques sur quelques auteurs ecclésiastiques*, dans *ibid.*, févr., p. 269.

38. *Remarques sur les géants et sur la chatte d'un solitaire*, dans *ibid.*, mars, p. 448.

39. *Observations sur la composition du chant ecclésiastique de plusieurs nouveaux bréviaires*, dans *ibid.*, juin, p. 1162, 1300.

40. *Réfutation d'un mémoire imprimé dans le Mercure de déc. 1727*, t. I, p. 2626, *sur la ville de Saint-Paulien-en-Vellai, adressée aux auteurs du Mercure de France*, dans *ibid.*, juill., p. 1519.

41. *Réflexions sur un livre imprimé intitulé* : Souscription des livres de plain-chant selon le nouveau système de chant inventé par M... prêtre du diocèse de Genève, *en continuation des remarques qui ont été publiées sur le même système, dans le Mercure du mois de février dernier*, p. 217, dans *ibid.*, nov., p. 2350; déc., p. 2571.

1729. — 42. *Extrait d'une lettre écrite d'Auxerre à M. de la R*[oque], *le 1er oct. 1728, sur une nouvelle découverte de médailles faite à cinq lieues de cette ville* [proche Brienon-l'Archevêque; notice de cette localité], dans *Merc. de Fr.*, janv., p. 52.

43. *Lettre sur une expression ancienne usitée en France* : « se marier en face d'Église », dans *ibid.*, févr., p. 226; réimprimée dans le *Recueil de dissertations* publié par J. Pichon, 1843.

44. *Observations sur l'inscription des reliques de saint Clément, dont il est parlé dans les Mémoires de Trévoux, du mois d'août 1728*, dans *ibid.*, mars, p. 483.

45. *Réponses aux questions proposées dans le Mercure du mois de novembre dernier, à l'occasion de quelques contestations musicales formées à Troyes en Champagne*, dans *ibid.*, mai, p. 844.

46. *Observations sur deux antiquitez : l'une de Normandie, l'autre de Lorraine*, dans *ibid.*, juin, p. 1112.

47. *Examen de quelques manuscrits sur sainte Marie-Magdeleine, où sans déguiser qu'une partie des traditions des provençaux est plus ancienne que M. de Launoy ne l'a cru, on revient à son sentiment et l'on prouve que l'étendue du culte de cette sainte dans les Églises de France a dû venir, ou directement de l'Orient ou de Vezelay et non pas de la Provence, par M. L. B. C. D.*, dans *ibid.*, juin, p. 1123, 1268.

48. *Lettre écrite d'Auxerre, le 12 juin 1729, sur la cérémonie du baptême solennel d'un sauvage de l'Amérique administré solennellement dans l'égl. cath. d'Aux., la veille de la Pentecôte 1729*, dans *ibid.*, juin p. 1305.

49. *Extrait d'un mémoire envoyé par M. Le B., ch. et s.-ch. d'A., à l'occasion de ce qui est dit de la messe grecque de Saint-Denis et d'un rit de Saint-Victor de Marseille, dans le second volume du Mercure de décembre dernier*, dans *ibid.*, juillet, p. 1533.

50. *Remarques envoyées d'Auxerre sur les spectacles que les ecclésiastiques ou les religieux donnoient anciennement au public, hors le temps de l'office, et en particulier sur une tragédie de saint Nicolas, telle qu'on la représentait au XIIIe siècle*, dans *ibid.*, déc., p. 2981.

1730. — 51. *Éclaircissemens sur le lieu où furent données deux batailles en France, les années 596 et 600 et sur un ancien palais de nos rois de la première race, duquel personne jusqu'ici n'a assigné la situation*, dans *Mercure de France*, févr., p. 205.

52. *Question proposée de Bourgogne à M. D. L. R. sur le rhume et sur certains régimes de santé recommandez par les anciens*, dans *ibid.*, févr., p. 285.

53. *Réponse d'un chanoine d'A*** à la question posée par un chanoine de Beauvais sur saint Oudard*, dans *ibid.*, mars, p. 439.

54. *Conjecture sur l'un des noms qui ont été donnés chez les anciens Romains aux pleureuses des funérailles. Extrait d'une lettre de province du 28 février 1730*, dans *ibid.*, avril, p. 709.

55. *Mémoire adressé aux auteurs du Mercure de France sur les antiquitez du Northumberland en Angleterre, et particulier sur les évêques d'Augulstad*, dans *ibid.*, juin, p. 1073.

56. *Procès ecclésiastique à juger entre les Normands et les Bourguignons, sur saint Flocelle, martyr*, dans *ibid.*, juin, p. 1122.

57. *Extrait d'une lettre d'un curieux de province à un ami de Paris sur quelques restes de la fête de Bacchus*, dans *ibid.*, p. 2185.

58. *Extrait d'une lettre de Bourgogne sur le journal de Paris sous les règnes de Charles VI et Charles VII, nouvellement imprimé*, dans *ibid.*, déc., p. 2616.

59. *Lettre écrite aux auteurs du Mercure, au sujet des anciens règlements sur les habits et sur la dépense de bouche dont il est fait mention dans le Mercure de septembre 1730*, dans *ibid.*, déc., p. 2624.

1731. — 60. *Réflexions sur la conjecture proposée, touchant la correction d'un endroit des traductions d'Horace*, dans *Mercure de France*, janv., p. 87.

61. *Extrait d'une lettre écrite de Bourgogne à M. D. L. B., le 4 février 1731, contenant quelques réflexions sur l'Akousmate d'Ansacq, dont il est parlé dans le second volume du Mercure de décembre dernier*, dans *ibid.*, févr., p. 333.

62. *Observations sur deux colonnes milliaires : l'une située entre Langres et Dijon, l'autre entre Dijon et Vienne; adressées à M. D. L. R. par M. Lebeuf, ch. d'A.*, dans *ibid.*, mars, p. 481.

63. *Lettre de M. le B. chan. et s.-ch. d'A. à M. de la Roque, au sujet d'une inscription romaine découverte le 10 mai 1731 proche de cette ville*, dans *ibid.*, may, p. 1045; cf. *Merc. de Fr.*, juillet, p. 1684, 1687 (réponse de M. Polluche, d'Orléans).

64. *Réponse aux remarques insérées dans le Mercure de juillet dernier, sur l'inscription trouvée à Auxerre, au mois de may, adressée à M. Bouhier, président au parlement de Dijon*, dans *ibid.*, octobr., p. 2334 (voir en outre une « Réplique » à la « Réponse ») de Lebeuf, dans *Mercure*, avril 1732, p. 674, et des réflexions dans le *Mercure* d'octobre 1731, p. 2362, par Capperon.

65. *Extrait d'une lettre écrite d'Auxerre à M. D. L. R. au mois d'avril 1731, par M. L. B. C. S., sur une urne et des médailles trouvées à une lieue d'Auxerre*, dans *ibid.*, juin, p. 1207.

66. *Apparition de l'ombre de M. Thiers à un chanoine régulier de la réforme de Saint-Quentin de Beauvais*, dans *ibid.*, juin, p. 1429. Ce titre est précédé de la remarque suivante : « L'écrit qui suit est un aveu qu'on fait faire à M. Thiers, autrefois curé de Champrond, diocèse de Chartres, et fort connu dans la république des lettres, de quelques fautes qu'il a reconnues dans ses propres ouvrages. L'auteur a cru pour la satisfaction des lecteurs, devoir réduire cet écrit en forme d'apparition, par allusion à l'écrit qui parut en 1712 sous le titre d'ombre de M. Thiers, pour réfuter une dissertation de M. de l'Estocq, chanoine d'Amiens touchant le corps de saint Firmin confesseur. »

67. *Extrait d'une lettre écrite aux auteurs du Mercure, le 28 du mois de juillet 1731, sur le coureur du village de Baron*, dans *ibid.*, août, p. 1912.

68. *Lettre écrite sur les villes d'Auxerre et de Joigny, aux auteurs du Mercure*, dans *ibid.*, août, p. 1930.

69. *Lettre écrite à M. Adam, médecin, sur la sécheresse de la présente année 1731, et sur la maladie des bestiaux en certains pays*, dans *ibid.*, sept., p. 2053.

70. *Voyage dans les états de Bacchus. Lettre écrite aux auteurs du Mercure*, dans *ibid.*, sept., p. 2106.

71. *Plaintes de la rivière d'Yonne. Extrait d'une lettre de Sens écrite au mois de novembre*, dans *ibid.*, déc., p. 2791.

72. *Lettre à M. de L. R., au sujet du provençal qui a combattu le livre du P. le Brun sur la comédie, avec quelques remarques sur un des discours de M. l'abbé Fleury, nouvellement imprimé, touchant l'antiquité des poésies pieuses en langue vulgaire*, dans *ibid.*, p. 2969.

1732. — 73. *Lettre de M*** à M. H*[erluison], *chanoine de l'église cathédrale de Troyes, sur le choix que les musiciens ont fait de sainte Cécile pour leur patronne*, dans *Merçure de France*, janv., p. 21. Cette lettre a été, si nous en croyons les *Mémoires de Trévoux*, avril 1752, p. 937, volée à son auteur et fait partie des *Variétés historiques physiques et littéraires, ou recherches d'un sçavant, contenant plusieurs pièces curieuses et intéressantes*, Paris, Nyon et Guillyn, 3 tomes, in-12, en 6 vol., 1752. Le compilateur anonyme de ce recueil, que Barbier ne dévoile pas, aurait, ajoute-t-on, fait encore d'autres emprunts à l'abbé Lebeuf sans le nommer.

74. *Lettre à M. Drouillère, chanoine de Notre-Dame de la Cité d'Auxerre, sur l'antiquité et la durée de l'usage d'employer le terme* d'adorer *envers d'autres qu'envers Dieu*, dans *ibid.*, févr., p. 251.

75. *Réponse à la lettre écrite de Soissons, sur saint Front, premier évêque de Périgueux, insérée dans le Mercure d'avril 1731, dans laquelle on réfute les fausses traditions des Périgourdins*, dans *ibid.*, mars, p. 466.

76. *Remarque sur un endroit de l'histoire de l'église de Meaux donnée par dom Du Plessis*, dans *ibid.*, avril, p. 687.

77. *Extrait d'une lettre écrite à M. D. L. R. au sujet des préservatifs contre le tonnerre et contre les maladies du corps humain*, dans *ibid.*, mai, p. 903.

78. *Lettre écrite aux auteurs du Mercure, en confirmation de la lettre au sujet du mauvais choix que les musiciens ont fait de sainte Cécile pour leur patronne, avec quelques remarques sur les abus qu'on peut faire de la musique*, dans *ibid.*, p. 1081.

79. *Récit de la cérémonie singulière de la réception de M. le comte de Chastellux, à une prébende de l'Église d'Auxerre, le 2 juin 1732*, dans *ibid.*, p. 1248; réimprimé dans la *Collection* de Leber, t. IX, p. 441.

80. *Lettre de M. le B. s.-ch. de la cath. d'Aux. au R. P. du Sollier, jésuite d'Anvers, continuateur des recueils de Bollandus touchant le B. Nicolas Appleini, chanoine de Prémery, au diocèse de Nevers, sous le règne de Louis XI*, dans *ibid.*, juill., p. 1471.

81. *Deffense d'un trait historique de Lampride sur Ovidius Camillus, adressée à M. Bouhier, président au parlement de Dijon*, dans *ibid.*, août, p. 1709.

82. *Lettre apologétique sur la réponse insérée dans le Mercure, le mois de mars dernier, en faveur de l'ordonnance de Bacchus, qui donne aux vins d'Auxerre la préférence sur ceux de Joigny*, dans *ibid.*, sept., p. 1912.

83. *Remarques sur la nouvelle publication de l'inscription qu'on voyoit cy-devant au portail de Sainte-Croix à Orléans, touchant un affranchissement*, dans *ibid.*, oct., p. 2105.

84. *Lettre de M... sur le siècle où a vécu Pierre de Natalibus, sur la situation de son évêché et sur la singularité de son ouvrage de la Vie des saints*, dans *ibid.*, nov., p. 2317.

1733. — 85. *Remarques curieuses sur le Beauvoisis, faites dans un voyage de l'an 1732*, dans *Mercure de France*, janv., p. 36.

86. *Remarques sur quelques endroits de la neuvième lettre du voyage de Normandie adressées à M. D. L. R. et particulièrement sur saint Renobert, évêque de Bayeux*, dans *ibid.*, mars, p. 442.

87. *Lettre écrite à M. D. L. R., par M. L. B., chan. et s.-ch. d'Aux., sur l'usage des habits canoniaux et militaires réunis dans la même personne, à l'occasion de la réception de M. de Chastellux à une prébende d'Auxerre*, dans *ibid.*, mars, p. 472.

88. *Addition à la lettre précédente*, dans *ibid.*, avril, p. 730; réimprimé (87 et 88) dans la *Collection* Leber, t. IX, p. 445.

89. *Réponse à M. D. L. R. sur un Mémoire venu d'Amiens touchant la cérémonie de la première entrée des évêques de cette ville*, dans *ibid.*, juillet, p. 1615; réimprimé dans le *Recueil* de J. Pichon, en 1843, t. I, p. 41.

90. *Lettre écrite d'Auxerre, à M..., sur cette expression :* faire le deposuit, *et sur les bâtons des confréries*, dans *ibid.*, août, p. 2764.

91. *Lettre écrite aux auteurs du Mercure sur une collection de qualifications données à plusieurs villes de France*, dans *ibid.*, sept., p. 1975.

92. *Examen des conjectures de M. Clérot, avocat au parlement de Rouen sur la situation de l'ancien palais royal de Vetera Domus*, dans *ibid.*, octobre, p. 2136. (Selon Clérot, ce palais était situé au *Vieux-Rouen*, à une lieue d'Aumale, cf. *Merc. de Fr.*, juill. 1733, p. 1472; selon Lebeuf, il devait être un *Vieux Manoir* ou à Cailly, diocèse de Rouen.)

93. *Lettre sur les bains de Toul et les Valentines de Metz*, dans *ibid.*, déc., p. 2835.

1734. — 94. *De l'état des sciences dans l'étendue de la monarchie française, sous Charlemagne.* Pièce qui a remporté le prix fondé dans l'Académie royale des inscr. et bell.-lettr., par M. le président Duret de Noinville et proposé par la même Académie, pour l'année 1734, in-12, Paris. (Lebeuf a donné un supplé-

ment à son mémoire dans le tome Ier de son *Recueil de dissertations sur l'histoire ecclésiastique de Paris.*) Des extraits de cette dissertation ont paru dans le *Journal des Sçavans de 1734*, p. 827 sq. La dissertation a été reproduite en entier dans le *Mercure de France*, juin et juillet 1734, et dans la *Collection* de Leber, t. IV, p. 301.

95. *Lettre de M. L. B., chan. et s.-ch. de l'Ég. d'Aux. à M. l'abbé Fenel, chanoine de l'Église métropolitaine de Sens, touchant l'origine du proverbe :* li chanteor *de Sens*, dans *ibid.*, févr., p. 210; réimprimé dans la *Collection* de Leber, t. VIII, p. 251.

96. *Lettre touchant les traditions populaires au sujet de l'occurence de la fête de Paques au 25 avril*, dans *ibid.*, mars, p. 485.

97. *Lettre de M***, au sujet de la nouvelle histoire de la ville et abbaye de Saint-Filibert de Tournus, avec quelques observations*, dans *ibid.*, avril, p. 670.

98. *Lettre de M. L*** aux auteurs du Mercure, touchant la sépulture de saint Aignan, évêque d'Orléans*, dans *ibid.*, mai, p. 838; (cette lettre a été insérée aussi dans les preuves de l'*Histoire de l'Orléanais*, 1766, p. 50-56).

99. *Lettre à M. Chéret, chanoine de Chartres, au sujet de la légende d'une sainte Élème, déclarée fausse par plusieurs docteurs de Sorbonne*, dans *ibid.*, juin, p. 1081.

100. *Remarques sur l'origine du jubilé de Lyon de la présente année 1734*, dans *ibid.*, juin, p. 1324.

101. *Lettre écrite à M. Juénin, chanoine de Tournus, auteur de la nouvelle histoire de l'abbaye de Tournus, au sujet de saint Valérien, martyr du même pays*, dans *ibid.*, juillet, p. 1533.

102. *Lettre écrite d'Auxerre à M. Maillart, avocat au Parlement, touchant les anciennes manumissions*, dans *ibid.*, sept., p. 1953.

103. *Lettre écrite d'Auxerre à M. Maillart, avocat au Parlement de Paris, pour soutenir la verité du fond de l'histoire du chien de Montargis*, dans *ibid.*, nov., p. 2343; réimprimée dans la *Collection* de Leber, t. XVIII, p. 189.

104. *Supplément à ce qui a été inséré dans le Mercure de nov. 1734, au sujet de l'histoire du chien de Montargis, où, par occasion il est parlé d'un chien renommé dans l'histoire orientale*, dans *ibid.*, déc., p. 2584.

1735. — 105. *Dissertation sur l'état des anciens habitants du pays Soissonnois, avant la conquête des Gaules par les François*, in-12, Paris, J.-B. Delespine, 706 p. L'auteur a donné un supplément à cette dissertation dans les *réflexions* qu'il a fait insérer dans le *Mercure de France* du mois de juin 1736 (ci-dessous, n° 120).

106. *Extrait d'une lettre écrite de Picardie au mois de janvier 1735 sur des dénominations populaires et sur la cause pour laquelle les noms de* le roi *et* le prince *sont si communs en France*, dans *Mercure de France*, févr., p. 260.

107. *Lettre... à M. Fenel, chanoine de Sens, touchant le lieu d'une bataille donnée en Bourgogne* (in monte *Callau*) dans *ibid.*, p. 268. Lebeuf conjecture que ce lieu est la montagne de Chalau, située au midi d'Avallon et du Vézelay. Cette lettre a été réimprimée dans le *Recueil de dissertations sur différents sujets*, de J. Pichon, 1843, t. I, p. 1.

108. *Lettre écrite de la ville d'Auxerre à un curieux de la ville de Bourges, sur les jeux et causes usités dans quelques villages et surtout le jeu de la sole usité dans le Berry, et la cause de la futaine*, dans *ibid.*, mars, p. 424.

109. *Lettre de M. L. ch. et s.-ch. d'A., à M. Dunod, ancien professeur à l'université de Besançon, sur sa nouvelle histoire des Séquanais et en particulier sur la ville autrefois dite* Portus Bucini, *dont il a fait la découverte*, dans *ibid.*, mars, p. 491.

110. *Lettre à M. l'abbé Poncy de Neuville sur sa pièce des Adieux et Testament d'un sanglier, occis sur la fin de l'année 1734, dans lequel on rapporte celui de Grunnius Porcellus*, dans *ibid.*, avril, p. 626.

111. *Lettre d'un solitaire à M. D. L. R. au sujet des nouveaux livres qui paraissent sur les anciennes représentations de théâtre, avec une suite de l'extrait du manuscrit de Saint-Benoît-sur-Loire, où sont les tragédies latines de S. Nicolas, du XIIIe siècle*, dans *ibid.*, avril, p. 698.

112. *Explication d'un terme singulier* (Prisio) *et de quelques usages burlesques du XIIIe siècle et depuis*, dans *ibid.*, mai, p. 890. (Ce mémoire a été réimprimé de la *Collection* de Leber, t. IX, p. 454.)

113. *Remarques envoyées à M. Fenel, chanoine de Sens, sur d'anciens manuscrits de Sens, d'Auxerre et des pays Boulenois, où il est traité de Guillaume de Champagne, archevêque de Sens*, dans *ibid.*, juin, p. 1124.

114. *Lettre d'un solitaire, écrite aux auteurs du Mercure de France sur un livre* (Vie des SS. Exupère et Loup), *nouvellement imprimé*, dans *ibid.*, déc., p. 2567.

115. *Lettre écrite aux auteurs du Mercure, le 24 octobre 1735, sur une inscription de la déesse Vesta, trouvée nouvellement à Sens*, dans *ibid.*, déc., p. 2572.

1736 — 116. *Dissertation où l'on fixe l'époque de l'établissement des Francs dans les Gaules; où l'on prouve la vérité de l'histoire de la déposition de Childéric et de l'élection d'Egydius à sa place; où l'on traite de la nature et de l'étendue de l'autorité d'Egydius et de Syagrius dans leurs états, et où l'on avoue ce qui paraît de plus vraisemblable sur le lieu de la bataille de Soissons*, in-12, Paris, J.-B. de l'Espine.

117. *Composition du chant de la nouvelle liturgie parisienne*, 3 vol. in-fol., Paris ; publié en 5 vol. in-8°, sous le titre d'*Antiphonier parisien*.

118. *Lettre de M. Le Beuf ch. et s.-ch. d'A. adressée aux auteurs du Mercure pour servir de réponse à celle du R. P. du Plessis bénédictin, insérée dans le Mercure du mois de décembre 1735, touchant la signification du mot,* dun *ou* doun, *chez les Celtes*, dans *Mercure de France*, janv., p. 18. (La réponse de dom Toussaint Duplessis se trouve insérée dans le *Mercure de France*, du mois de mars 1736, et est intitulée : Seconde lettre du R. P. dom Toussaint du Plessis, au sujet de la dissertation de M. Lebeuf, sur le Soissonnais.) Cette réponse donna lieu à la réplique suivante :

119. *Réplique de M. Lebeuf aux observations du R. P. dom Toussaint du Plessis, imprimées dans le Mercure du mois de mars, touchant le mot celtique* dunum *et le pays de Tellau, situé dans la Neustrie*, dans *ibid.*, avril, p. 619.

120. *Lettre de M. Lebeuf à M. Maillart, avocat au Parlement, contenant quelques notes à ajouter à sa dissertation sur le pays Soissonnais, avec quelques reflexions sur une nouvelle réponse de dom Toussaint Duplessis*, dans *ibid.*, juin, p. 1289. (Les trois lettres de dom Duplessis ont été réimprimées, et à la fin on trouve les réponses de Lebeuf, in-12, Paris, 1736.)

121. *Lettre écrite par M. L. L. B. à M. D. L. R. au sujet de deux inscriptions découvertes à Sens*, dans *ibid.*, février, p. 264.

122. *Lettre de M. à dom Sebastien Marie* [son oncle maternel], *religieux de l'abbaye de Chaalis au diocèse de Senlis, touchant quelques circonstances de la vie de saint Louis, qui ont rapport avec cette abbaye*, dans *ibid.*, septembre, p. 1953.

123. *Vie de Pierre Gassendi, prévôt de l'église de Digne et professeur de mathématiques au collège royal* [par le P. Bougerel]. Extrait sur ce livre par Lebeuf, dans *ibid.*, déc., p. 2913.

1737 — 124. *Dissertation sur l'époque de l'établissement de la religion chrétienne dans le Soissonnais,*

et ses progrès jusqu'à la fin du IV^e^ siècle ; les noms des premiers évêques de Soissons et la durée de leur épiscopat jusqu'à la fin du même siècle, in-12, Paris, J.-B. de l'Espine.

125. *Lettre de M. l'abbé le B. à M. Bailly, curé des Invalides, touchant quelques particularités d'un manuscrit de la vie de saint Louis, en lui envoyant le chant des premières vêpres de l'office de ce saint*, dans *Mercure de France*, févr., p. 238.

126. *Apologie du sentiment de ceux qui doutent que saint Louis soit né à Poissy et qui le croient né à la Neuville-en-Hez, au diocèse de Beauvais. Lettre écrite par M. l'abbé L. B. chan. d. l. c. d.*, dans *ibid.*, mars, p. 413. (Cet écrit dans lequel on soutenait l'opinion de deux savants fut attaqué par le P. Mathieu Texte, dominicain, dans plusieurs écrits insérés dans le *Mercure* de cette année, notamment juin, p. 1338. On trouve dans le *Mercure*, nov., p. 2320, une partie des réponses faites au P. Texte, sous le titre d'*Observations sur les ouvrages de Bernard Guidonis, ou Mémoires pour servir à l'Histoire littéraire de la France au XIV^e^ siècle.*) La réfutation de Lebeuf se trouve dans la *Collection* de Leber, t. XVIII, p. 343.

127. *Supplément au mémoire historique concernant le village de Bretigny sous-Montlhéry*, dans *ibid.*, janv., p. 472. (C'est un supplément au mémoire historique concernant Brétigny, publié par M. Boucher d'Argis, dans le *Mercure* de janvier précédent.)

128. *Lettre à dom Ant. Rivet. bénédictin, sur un manuscrit de saint Victrice, évêque de Rouen*, dans *ibid.*, mars, p. 548.

129. *Lettre de M. le Beuf chan. d'Aux., à M. Clérot, avocat au parlement de Rouen, sur le même ouvrage de saint Victrice et sur le mot celtique* dunum, dans *ibid.*, p. 917.

130. *Lettre touchant le doute proposé au sujet des auteurs des Annales, connues sous le nom de Saint-Bertin*, dans *ibid.*, mai, p. 837.

131. *Lettre sur les orgues, à l'occasion de ce qui est dit de celles de la cathédrale d'Alby dans le Mercure de juillet 1737*, dans *ibid.*, août, p. 1750.

132. *Lettre de M. l'abbé Le Beuf, ch. et s.-ch. d'Aux., à M. D. L. R., sur un manuscrit liturgique de la bibliothèque du Mont-Cassin, faussement attribué à saint Mamert, évêque de Vienne*, dans *ibid.*, déc., p. 2777.

133. *De liturgia romani pontificis in solemni celebratione missarum*, par Georgi, in-4°, Romæ, 1731. Extrait sur ce livre dans *ibid.*, déc., p. 2844.

134. *Seconde lettre de M...*, sur le livre de M. l'abbé Georgi, le bibliothécaire de M. le cardinal Imperiali, intitulé : *De liturgia romani pontificis*, dans *ibid.*, 1738, janv., p. 26.

135. *Le Réveil de Roger Bon-Temps, ou Lettre écrite au sujet de maître Roger de Collerye, poëte peu connu, qui vivait sous François premier et qui paroit avoir donné occasion au proverbe de Roger Bon-Temps*, dans *ibid.*, déc., p. 2815. Réimprimé, dans le *Recueil* de J. Pichon, t. I, p. 173, et dans la *Collection* de Leber, t. IX, p. 373.

1738 — 136. *Recueil de divers écrits, pour servir d'éclaircissements à l'histoire de France et de supplément à la Notice des Gaules*, 2 vol. in-12, Paris, Barrois. (Ce recueil est composé de dix-neuf pièces dont la plupart paraissaient pour la première fois ; nous leur donnons un numéro dans la série générale.)

137. *Dissertation sur le lieu de la bataille donnée dans le Berri, par les troupes du roi Chilpéric, l'an 583 où l'on prouve qu'elle fut donnée à Château-Meillan.*

138. *Dissertation sur le pays des Amognes en Nivernais, mentionnée par Fortunat dans la vie de Saint-Germain de Paris, et confondu avec un autre pays par M. de Valois.*

139. [Voir ci-dessus, n. 51.] *Éclaircissement sur le lieu où furent données deux batailles en France, les années 596 et 600, et sur un ancien palais de nos rois de la première race, appelé en latin* Masolacus, *duquel personne jusqu'ici n'a enseigné la situation, avec l'indication d'une autre maison royale inconnue.*

140. *Éclaircissement sur quelques lieux nommés dans l'ancienne vie de saint Loup, évêque de Troyes, pour servir à la topographie du diocèse de Troyes et de Langres, avec l'indication d'une ancienne ville entièrement inconnue.*

141. *Dissertation sur la véritable position de* Latiniacum, *terre royale autrefois donnée à l'abbaye de Saint-Denis et sur la vraie situation du palais de nos rois, appelé* Vern *ou* Vernum ; *comme aussi de* Litanobriga, *de l'Itinéraire d'Antonin.*

142. *Dissertation sur le lieu où fut donnée, l'an 841, la bataille* de Fontenoi, *dans laquelle on a détruit les divers sentimens qu'il y a eu sur la position de ce lieu, et l'on établit sa véritable situation, avec d'autres remarques nouvelles sur d'autres circonstances de cette bataille.*

143. *Apologie du sentiment de M. Baillet sur un point d'histoire qui concerne l'Église de Bayeux, marqué dans la Vie des saints au 16 mai, et en différens endroits du même ouvrage.*

144. *Dissertation où l'on combat le sentiment commun, qu'il a existé autrefois dans le diocèse d'Autun un prêtre nommé Honorius, auteur de différents ouvrages, et où l'on fait voir que l'écrivain connu sous le nom d'Honorius d'Autun, a écrit et fleuri en Allemagne et non en France* (voir *Dictionn.*, t. VIII, au mot LAZARE, col. 2055).

145. *Lettre au sujet de deux anciennes figures gauloises, avec des recherches sur le* Cervulus *et* Vetula, *défendu par les Pères de l'Église, et par quelques conciles de France.*

146. *Notice de deux lieux appelés anciennement* Chora *et* Contraginum, *sur le nom moderne desquels M. de Valois s'est trompé dans sa* « Notitia Galliarum ».

147-148. *Monuments historiques concernant nos rois des VIII^e^ et IX^e^ siècles ; les deux premiers sur Lothaire et Hugues, fils de Charlemagne, et l'autre, sur l'apport du corps de saint Corneille à Compiègne, par Charles le Chauve.*

149. *Histoire des origines du monastère de la Charité-sur-Loire, tirée d'un écrivain du XII^e^ siècle, qui n'a pas été encore imprimée.*

150. *Dissertation sur l'état des sciences dans les Gaules, depuis la mort de Charlemagne, jusqu'à celle du roi Robert.*

151. *Observations sur la position de* Metiosedum, *voisin de Paris, dont il est fait mention dans les Commentaires de César et contre le sentiment des modernes, qui ont cru que c'étoit* Meudon, *avec quelques remarques sur l'isle de Melun et sur celle de Paris.*

152. *Dissertation où l'on prouve que* Vellaunodunum, des *Commentaires de César, étoit aux environs d'Auxerre, et que* Genabum *étoit aux environs de Gien-sur-Loire.*

153. *Remarques sur les dons annuels faits anciennement aux rois de France de la seconde race, où, à l'occasion des livres offerts en forme de présens, on parle de ceux qui ont été donnés depuis à la bibliothèque de Charles V et de ceux que Jean, duc de Berry, son frère, reçut en étrennes au 1^er^ janvier* (réimprimées dans la *Collection* de Leber, t. VII, p. 392).

154. *Explication de quelques inscriptions marquées sur des médailles et sur des pierres dans le pays auxerrois, nivernois et langrois.*

155. *Dissertation sur l'*ascia *sépulcrale des anciens.* (Cette dissertation, affirme le P. C. Sommervogel, n'est pas de l'abbé Lebeuf, mais du P. Oudin, jésuite ; cf. *Dictionn.*, t. I, col. 2970, au mot ASCIA.)

156. *Victricii Rotomagensis episcopi tractatus de laude sanctorum.*

157. *Dissertation sur plusieurs circonstances du règne de Clovis, et en particulier sur l'antiquité des monnaies de nos rois et de celles qui portent le nom de Soissons,* qui a remporté le prix dans l'Académie française de Soissons, en 1738, in-12, Paris, 100 pages. (Cf. *Journal de Verdun,* févr. 1739; *Journal des Sçavans,* 1739, p. 322 sq.)

158. *Lettre écrite par M. le Beuf, ch. d'A. à M. Fenel, ch. de Sens, au sujet d'une antiquité reconnue depuis peu à Montmartin proche Paris,* dans *Mercure de France,* janv., p. 47.

159. *Lettre adressée aux auteurs du Mercure, par un voyageur littéraire, contenant quelques remarques sur le voisinage de Paris, entre autres sur l'église de Poissy,* dans *ibid.,* mars, p. 428.

160. *Lettre sur l'ordre religieux dont a été saint Edme de Cantorbéry,* dans *ibid.,* mars, p. 456.

161. *Lettre sur l'annonce de la mort de personnes centenaires,* dans *ibid.,* avril, p. 677.

162. *Lettre de M. L. B. aux auteurs du Mercure pour servir de réponse à celle d'un anonyme, écrite de Lyon, le 24 février 1738, touchant l'explication d'un nom* (Bue) *usité parmi le vulgaire de Montmartre, proche Paris,* dans *ibid.,* mai, p. 907.

163. *Suite de l'extrait des poésies de maître Roger de Collerye, dont on ne connaît plus qu'un exemplaire imprimé, qui est à la Bibliothèque du Roy,* dans *ibid.,* juin, p. 1043.

164. *Lettre aux auteurs du Mercure, touchant un endroit considérable de Grégoire de Tours, qui concerne la ville de Lyon, tiré d'un très ancien manuscrit du diocèse de Mâcon,* dans *ibid.,* juillet, p. 1557.

165. *Lettre de M. l'abbé Le Beuf, chan. d'A., au R. P. Texte, dominicain, au sujet de ses derniers écrits sur le lieu de la naissance de saint Louis, avec deux inscriptions remarquables en l'église de Garches, proche Paris,* dans *ibid.,* août, p. 1746.

166. *Extrait d'une lettre de M. l'abbé le... au sujet de pierres de foudre tombées en Artois,* dans *ibid.,* septembre, p. 1986.

167. *Lettre sur le titre de* Mercure de France, *et sur l'antiquité des fenêtres de verre dans le royaume,* dans *ibid.,* oct., p. 2014.

168. *Lettre écrite par M. l'abbe le Beuf à M. D. L. R., au sujet du doute proposé dans le* Journal de Verdun *du mois de septembre 1738, touchant la situation de Montmirail, où il est parlé de la réconciliation de saint Thomas de Cantorbéry avec Henri II, roi d'Angleterre,* dans *ibid.,* oct., p. 2120. (Voir *Dictionnaire* au mot Longnon.)

169. *Lettre de M. l'abbé le Beuf sur le lieu de l'entrevue de Louis VII et de Henri Ier,* dans *Journal de Verdun,* nov. 1738, p. 326.

170. *Lettre écrite par M. l'abbé le B. au R. P. N*[iceron], *au sujet d'un auteur de Bourgogne* (Annibal Gantez) *peu connu,* dans *Merc. de Fr.,* déc., p. 2549.

1739 — 171. *Dissertations sur l'histoire ecclésiastique et civile de Paris, suivies de plusieurs éclaircissemens sur l'histoire de France; ouvrage enrichi de figures en taille-douce,* 3 vol. in-12, Paris. (Le tome Ier a paru sans tomaison.)

Tome I (1739), 172. *Dissertation sur le* Vicus Catalocensis *des actes de sainte Geneviève, avec quelques remarques sur l'antiquité des enceintes de Paris, et sur la situation de ses premières portes,* p. 1-39.

173. *Nouvelles observations sur les anciens actes de saint Denis, premier evêque de Paris, où l'on fait voir leur origine et leur peu d'authenticité, aussi bien que le défaut des autres pièces, qui, comme ces actes, marquent la mission de saint Denis, par saint Clément, avec l'indication de ce que l'abbé Hilduin avoit tiré du trésor de l'Église de Paris, et des remarques sur la manière dont lui et ses disciples défendirent leur nouvelle opinion contre ceux qui lui préféraient Grégoire de Tours,* p. 40-74.

174. *Observations sur l'antiquité de l'édifice de Notre-Dame de Paris, avec une description de trois monumens très curieux et peu connus, qui sont conservés dans le trésor de cette église, et des remarques sur les anciennes manumissions, aussi bien que le catalogue des rois de France, tel qu'il étoit exposé à la grande porte de la même église, sous le règne de saint Louis,* p. 75-102.

175. *Dissertation sur le temps auquel le corps de saint Marcel, évêque de Paris, a été transféré de l'église de son nom dans celle de Notre-Dame, avec les preuves comme il y étoit longtemps avant le règne de Philippe-Auguste,* p. 103-169.

176. *Mémoire sur l'ancien édifice découvert à Montmartre à la fin de l'année 1737, où l'on peut voir que c'étoit des bains de la maison de campagne de quelque romain, avant que les Francs fussent maîtres des Gaules; avec quelques remarques sur l'usage du bain, même parmi les ecclésiastiques dans les pays chauds, et sur ceux qui cherchent des trésors,* p. 140-162.

177. *Observations historiques et géographiques sur le pays du Maine. Découverte d'un ancien peuple nommé chez les premiers historiens et géographes, et d'une de leurs cités. Histoire de saint Rigomer du Maine, qui donne connaissance d'un ancien temple d'idoles, et d'un ancien palais royal, avec la preuve de la distinction de ce saint avec saint Ricomir,* p. 163-219.

178. *Traité sur les anciennes sépultures à l'occasion des tombes de Civaux en Poitou* : 1. Recherches sur les tombes ou tombels des anciens chefs barbares, que l'on trouve dans les Gaules; 2. Nouvelle explication ou conjecture sur la formule *sub ascia*; 3. Tombeaux du paganisme découverts à Langres en 1672; 4. Remarques sur la nouvelle dissertation touchant les tombes de Civaux, et sur quelques usages des anciennes sépultures chrétiennes; 5. Antiquité des cercueils chez les païens; 6. Observation sur la matière des anciens cercueils et sur les carrières; 7. Remarque sur la situation des mains des morts et autres singularités trouvées dans des sépulcres; 8. Tombeaux trouvés à Paris sur la montagne Sainte-Geneviève et autres, p. 219-303.

179. *Essai de dissertation touchant la situation du* Campus vocladensis, *ou de la campagne appelée* Campania voclavensis, *dans laquelle fut donnée, en 507, la bataille entre Clovis, roi des Francs, et Alaric, roi des Goths,* p. 304. *Recherches sur la position de quelques lieux de la France, nommés dans Frédégaire et ses continuateurs, sur lesquels plusieurs modernes se sont trompés, comme* Arelaüs, Lauconia Silva, Novigentum, Latofao, Erchrecum, *avec la désignation de ces lieux dans les diocèses de Sens, de Rouen, de Beauvais, de Soissons et de Reims, et une observation critique sur le véritable nom de la rivière qui passe à Étampes,* p. 338.

180. *Supplément à la dissertation sur l'état des sciences en France sous Charlemagne, fondé sur des pièces manuscrites nouvellement découvertes, où sont renfermées plusieurs circonstances inconnues de la vie d'Alcuin, de Paul Warnefrid, Pierre de Pise, etc., avec le chant funèbre d'un des plus célèbres capitaines des états de Charlemagne, natif de Strasbourg,* p. 370.

181. *Examen critique des trois dernières parties des Annales de Saint-Bertin, avec les preuves démonstratives que Prudence de Troyes est auteur de la pénultième partie, et Hincmar, de Reims, auteur de la dernière,* p. 432. Tome II (1741), 182. *Dissertation sur l'origine de l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois à Paris, où l'on prouve que saint Germain, évêque d'Auxerre, est le seul ancien patron de cette église et que ce n'est pas saint Vincent,* p. 1. 183. *Dissertation contre MM. de Valois et Sauval, où l'on assure à l'Église*

de Paris un saint évêque du nom de Landry, en convenant que son culte a commencé assez tard. Examen de l'origine de ce culte et de la légende de ce saint pour suppléer au peu que les Bollandistes en ont dit. Preuves qu'il y a eu, au VII^e siècle, un autre saint Landry qui a exercé l'office de co-évêque dans les diocèses de Paris et de Meaux, et que c'est à lui plus vraisemblablement que Marculfe dédia son recueil de Formules, p. XXXIII (voir *Dictionn.*, au mot FORMULES).

184. *Pièces justificatives de cette seconde dissertation; légendes différentes de saint Landry de Paris*, p. LXXVII; *ancien vers français sur le même saint*, p. LXXVIII; *fragment d'un manuscrit du IX^e ou X^e siècle dans lequel sont nommées plusieurs églises de Paris avec quelques parties de leur territoire*, p. XC.

185. *Découverte d'un ancien château de nos rois de la première race sur la montagne proche de Paris, où est aujourd'hui Belleville*, p. C.

186. *Désignation de deux anciens chasteaux de nos rois de la première race, dont l'un étoit dans le diocèse de Soissons, et l'autre dans celui de Beauvais avec quelques circonstances qu'on doit attribuer à celui de Maslai, proche Sens, au lieu du chasteau incertain de Morlai en Barrois*, p. CXIII.

187. *Explication de quelques circonstances historiques d'un cantique latin fait en France sous le règne du roi Robert, avec la preuve que ce cantique a eu cours dans le public pendant deux siècles*, p. CXXXV.

188. *Chroniques de France en vers depuis l'an 1214 jusqu'à l'an 1296, tirées d'un portefeuille de la bibliothèque du Roy cotté 221*, p. CXLIII.

189. *L'état des sciences en France depuis la mort du roi Robert jusqu'à celle de Philippe le Bel*, p. 1.

190. *Supplément à la dissertation sur l'état des sciences en France depuis la mort du roy Robert jusqu'à celle de Philippe le Bel; où l'on traite plus amplement de quelques auteurs et de quelques ouvrages des XI^e, XII^e et XIII^e siècles*, p. 237.

191. *Notice du poëte Fulcoïus qui fleurit en France sous Henri I^er, tirée de tout ce qui est conservé de lui dans les manuscrits de diverses bibliothèques*, p. 237.

192. *Notice des différentes sectes de philosophes qui étoient à Paris, au XII^e siècle, tirée d'un ouvrage manuscrit de Godefroy de Saint-Victor, écrivain du même siècle, avec quelques fragments poétiques du même temps à l'occasion des épitaphes composées par Simon de Chèvre-d'Or, chanoine de la même abbaye qui vivoit alors*, p. 251.

193. *Observations sur Léonius, poëte de Paris, dans lesquelles on prouve par ses ouvrages que cet auteur a été chanoine de Notre-Dame; qu'il étoit différent de Léonius, chanoine régulier de Saint-Victor de la même ville, et qu'il n'y a point d'indices certains qu'il ait été chanoine de Saint-Benoît*, p. 267.

194. *Notice de quelques auteurs ecclésiastiques qui ont fleuri à Arras et dans l'Artois au XII^e siècle, et qui ne sont connus que par les manuscrits*, p. 284.

195. *Éclaircissemens sur les deux Alains, écrivains françois du XII^e siècle dont il est parlé dans la Dissertation sur l'état des sciences. Examen de ce qu'en a écrit Casimir Oudin*, p. 293.

196. *Extraits littéraires de la vie de Saint-Thomas de Cantorbery écrite par Jean de Sarisbery, son clerc, et qui n'a point encore été imprimée*, p. 313.

197. *Extrait du roman de Gautier de Metz, composé en l'an 1245, à l'article intitulé :* Comment Clergie vint en Franche, *et ensuite sur les sept arts*, p. 318.

198. *Fragmens de poésie en langue vulgaire, usitée il y a au moins sept cent ans dans les parties méridionales de la France, tirés d'un manuscrit de la bibliothèque de Saint-Benoit-sur-Loire, qui paroit être du XI^e siècle*, p. 326.

199. *Addition à la première pièce de ce volume sur l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois*, p. 330.

200. *Addition à ce qui a été écrit sur saint Landry et sur saint Germain*, p. 333.

Tome III^e (1743). 201. *Dissertation sur le Fontenay du diocèse de Paris, où plus probablement arriva, l'an 1109, la sainte croix envoyée de Jérusalem*, p. 1.

202. *Éclaircissemens sur quelques débordemens de la Seine et inondations arrivés à Paris sous le règne de saint Louis, révoqués en doute par Sauval*, p. XXVIII.

203. *Mémoire en forme de lettre adressée à M. Fenel, chanoine de l'Église de Sens, sur une église de la ville de Paris dont la situation est inconnue*, p. XLIV.

204. *Dissertation sur plusieurs points de l'histoire des enfants de Clovis I^er et sur quelques usages des Francs*, p. 1.

205. *Vie de Charles V dit le Sage, roi de France, écrite par Catherine de Pisan, dame qui vivait de son temps*, p. 81.

206. *Notes sur l'histoire de Charles V*, p. 390

207. *Lettre de M. Le Bœuf à M. l'abbé D. F* (Desfontaines). Cette lettre datée de *Paris, 27 février 1739* concerne le lieu de la bataille livrée par Clovis à Alaric en 507. Elle se retrouve dans les *Observations sur les Écrits modernes*, t. XVI, p. 342-344.

208. *Lettre sur un poëte françois* (Pierre Froguet) *du diocèse d'Auxerre qui fut célèbre sous François I^er, et qui est fort peu connu de nos jours, par M. le Bœuf ch. et s.-ch. d'A.*, dans *Mercure de France*, mars, p. 467. On peut joindre comme complément à cette lettre, un article inséré deux ans plus tard et intitulé :

209. *Lettre de MXXX écrite aux auteurs du Mercure en leur envoyant le fragment de la chronique rimée de Pierre Groguet*, dans *ibid.*, 1741, nov. p. 2411. Ces deux pièces ont été réunies dans le *Recueil* de Pichon, t. I, p. 189.

210. *Seconde lettre de M. l'abbé Lebeuf, ch. d'A., au sujet des poësies de Pierre Groguet, avec un catalogue de plusieurs anciens poëtes français, tiré de Pierre Groguet et d'un manuscrit*, dans *ibid.*, juin 1094; réimprimée dans le *Recueil* de Pichon, t. I, p. 209.

211. *Extrait d'une lettre adressée il y a quelques années à dom Nicolas Toustain, bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, tiré de l'original de M. touchant les lieux nommés mal à propos Villeneuve-aux-Aulnes, la Villette-aux-Aulnes*, dans *ibid.*, juin, p. 1141.

212. *Lettre à M. Fenel, chan. de l'Égl. métr. de Sens, au sujet de l'établissement de la Société littéraire d'Arras*, dans *ibid.*, juin, p. 1156.

213. *Réponse de M. le Bœuf, ch. et s.-ch. d'A., aux difficultés formées par M. Joly, chanoine de la Chapelle-aux-Riches à Dijon, touchant la patrie et le nom de Pierre Groguet*, dans *ibid.*, p. 1508 (réimprimés avec la lettre de Joly, dans le *Mercure*, juin, p. 1119), dans le *Recueil* de Pichon (1843), t. I, p. 233.

214. *Extrait* du VI^e tome des *Annales bénédictines*, dans *ibid.*, juin, p. 129

215. *Continuation de l'Extrait* du VI^e tome des *Annales bénédictines*, composé par dom Mabillon, et publié par dom Martène. *Lettre de M. Le Beuf sur ce sujet avec quelques remarques sur des articles notables*, dans *ibid.*, juin, p. 1290.

216. *Lettre à M. D. L. R. au sujet des observations de dom de Launes sur le* Salve Regina, *où l'on prouve l'antiquité de cette antienne*, dans *ibid.*, septembre, p. 1922.

217. *Lettre de M. Le Beuf, ch. d'A., aux auteurs du Mercure, sur une singularité concernant l'ancien office de Saint-Nicolas*, dans *ibid.*, nov., p. 2533.

218. *Lettre de M. l'abbé Lebeuf, au sujet de l'édition des* Mémoires historiques sur les évêques et les comtes

d'Auxerre *qu'il se dispose à donner au public*, dans *ibid.*, déc., p. 2828.

219. *Projet d'une description des paroisses de la campagne, voisines de Paris, situées dans le diocèse de cette capitale*, dans *ibid.*, p. 3106.

1740. — 220. *Dissertation, dans laquelle on recherche depuis quel temps le nom de France a été en usage pour désigner une partie des Gaules; l'étendue de cette portion ainsi dénommée, ses accroissemens et ses plus anciennes divisions depuis l'établissement de la monarchie françoise*, in-12, Paris, carte; réimprimée dans la *Collection* de Leber, t. II, p. 180.

221. *Observation adressée à M... sur l'origine qu'il a donnée, dans le Mercure de décembre 1739, 1er vol., au nom de l'empire de Galilée, usité à la chambre des Comptes de Paris, par M. l'abbé L...*, dans *Mercure de France*, mars, p. 477 (cf. la réponse de Boucher d'Argis, dans *ibid.*, mai 1741, p. 928).

222. *Lettre écrite au R. P. dom Jacques Duval, de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, au sujet de l'antiquité prétendue de la ville de Nevers*, dans *ibid.*, mai, p. 866.

223. *Lettre de M. l'abbé Lebeuf aux auteurs du Mercure pour déterminer l'anonyme qui leur a écrit à son sujet, à se faire connoitre, ou d'envoyer ses Mémoires sur le projet de la Description historique du diocèse de Paris*, dans *ibid.*, mai, p. 915.

224. *Observations sur la mort d'un frère et d'une sœur plus que centenaires*, dans *ibid.*, juin, p. 1356.

225. *Lettre de M. L. B. à M. D. L. R., en lui envoyant d'anciens vers qui contiennent la fondation de l'abbaye de Chaalis au diocèse de Senlis*, dans *ibid.*, juillet, p. 1502.

226. *Remarques de M. l'abbé Lebeuf sur une inscription nouvellement découverte à Lyon*, dans *ibid.*, juillet, p. 1516.

227. *Instruction de M. l'abbé L. B. au sujet d'une lettre qui regarde la situation d'*Épaone, *où se tint un concile des Gaules vers le commencement du VIe siècle*, dans *ibid.*, déc., p. 2840 (voir *Dictionn.*, t. V, au mot Épaone).

1741. — 228. *Traité historique et pratique sur le chant ecclésiastique, avec le Directoire qui en contient les principes et les règles, suivant l'usage présent du diocèse de Paris et autres, précédé d'une nouvelle méthode pour l'enseigner et l'apprendre facilement*, in-8°, Paris, J.-B. et J.-Th. Hérissant.

229. *Notice d'un manuscrit des Chroniques de Saint-Denys le plus ancien que l'on connaisse*, dans *Mém. Acad. Inscr.*, t. XVI, p. 175.

230. *Remarques critiques sur les actes de saint Louis, nouvellement publiés par les Bollandistes*, dans *ibid.*, t. XVI, p. 186.

231. *Notice des ouvrages de Philippe de Maizières, conseiller du roi Charles V et chancelier du royaume de Chypre*, dans *ibid.*, t. XVI, p. 219.

232. *Mémoire sur les usages observés par les François dans leurs repas sous la première race de nos rois*, dans *ibid.*, t. XVII, p. 191.

233. *Recherches sur les plus anciennes traductions en langue française*, dans *ibid.*, t. XVII, p. 709. (La première partie (t. XVII, p. 710) traite des traductions qui ont été faite depuis le IXe siècle jusqu'à la fin du XIIe; et la deuxième partie (t. XVII, p. 729) des traductions qui ont été faites depuis le commencement du XIIIe siècle jusqu'à l'invention de l'imprimerie.)

234. *Suite de l'extrait de la dissertation de M. l'abbé Lebeuf, sur l'état des sciences, depuis la mort du roy Robert jusqu'à celle de Philippe le Bel*, dans *Mercure de France*, déc., p. 2635 (voir ci-dessus, n° 209).

235. *Réponse à la critique de M. Pottier sur les Diablintes*, dans *Journal de Verdun*, févr., p. 109-112.

1742. — 236. *Recherches critiques sur le temps où vivait l'historien Roricon et sur l'autorité que doit avoir cet écrivain* dans *Mém. Acad. Inscr.*, t. XVII, p. 228.

237. *Lettre de M. l'abbé Lebeuf à M. Maillart, au sujet d'un lieu nommé anciennement* Chora, *du diocèse d'Auxerre où il critique à ce sujet l'auteur des Éclaircissemens géographiques*, dans *Mercure de France*, avril, p. 711, réimprimée avec la réponse de Danville dans le *Recueil* de Pichon (1843), t. I, p. 103.

238. *Réflexions sur les remarques de M. Danville insérées dans le Mercure d'août*, dans *ibid.*, septembre, p. 1915, réimprimées dans le *Recueil* de Pichon, t. I, p. 139.

1743. — 239. *Mémoires concernant l'histoire ecclésiastique et civile d'Auxerre*, 2 vol. in-4°, Paris. Le tome Ier contient l'histoire des évêques depuis saint Pèlerin jusqu'à Nicolas Colbert, 101e évêque. Le tome II contient l'histoire civile, la suite des comtes depuis Ermenold au VIIIe siècle jusque Jean de Chalon IV qui vendit le comté à Charles V en 1370. La 2e édition, en 1848, en 2 vol. in-8°, est intitulée : *Mémoires concernant l'histoire civile et ecclésiastique d'Auxerre et de son diocèse*, par l'abbé Lebeuf, *continués jusqu'à nos jours avec addition de nouvelles preuves et annotations*, par MM. Challe et Quentin.

240. *Mémoire sur la vie de Philippe de Maizières, conseiller du roi Charles V, et chancelier du royaume de Chypre*, dans *Mém. Acad. Inscr.*, t. XVII p. 491.

241. *Lettre de M. Le Bœuf, sous-chantre de l'Église d'Auxerre et de l'Académie des Belles-Lettres, à M. l'abbé D. F.* (Desfontaines). Elle est datée de *Paris, au collège des trois évêques, ce 8 juillet 1743, et se trouve dans les Observations sur les écrits modernes*, t. XXXIII, p. 211-213. Dans cet ouvrage périodique (p. 153-157) le président Bouhier avait reproché à l'abbé Lebeuf d'avoir nommé l'auteur d'une vie de Charles V, *Catherine de Pisan* (voir ci-dessus n. 205) (au lieu de *Catherine de Pise* lire *Christine* dans les deux cas); le chanoine se défendit.

1744. — 242. *Remarques sur quelques inscriptions ou épitaphes du temps des Romains, nouvellement découvertes à Lyon*, dans *Mém. Acad. Inscr.*, t. XVIII, p. 242.

243. *Supplément à la notice de la Table de Peutinger, imprimée dans le XIVe volume de nos Mémoires*, dans *ibid.*, t. XVIII, p. 249.

244. *Notice raisonnée d'un manuscrit des « Annales de Saint-Bertin » que du Chesne n' a pas connu*, dans *ibid.*, t. XVIII, p. 274.

245. *Sur un canton inconnu* [Queudes] *dont les habitants sont nommés* Capedenses, *dans les « Annales de Saint-Bertin »*, dans *ibid.*, t. XVIII, p. 282. C'est, selon Lebeuf, le canton de Sézanne-en-Brie, au diocèse de Sens.

246. *Sur l'époque de la bataille de Fontenai* [841], dans *ibid.*, t. XVIII, p. 303.

247. *Sur le temps où l'on a commencé dans l'Église à former un corps de canons et de lois civiles rangés par ordre de matières*, dans *ibid.*, t. XVIII, p. 346 (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 1113, ligne 7).

248. *Mémoire sur la situation de l'île d'Oscelle, connue sous le nom d'*Oscellus, *dans les monuments historiques du IXe siècle*, dans *ibid.*, t. XX, p. 91. (P. N. Bonamy contredit Lebeuf qui mettait cette île près de Marly. Bonamy la veut près Pont-de-l'Arche.)

249. *Supplément au mémoire sur la situation de l'île d'Oscelle, connue sous le nom d'*Oscellus, *dans les monuments historiques du IXe siècle*, dans *ibid.*, t. XX, p. 134.

1745. — 250. *Mémoire sur les « Chroniques martiniennes »*, dans *Mém. Acad. Inscr.*, t. XX, p. 224.

251. *Histoire ecclésiastique et civile de Verdun*, in-4°, Paris. (Cet ouvrage a paru sous le nom du chanoine Roussel, avec augmentations et notes de Lebeuf. Les manuscrits de Roussel avaient, en effet, été mis à la

disposition de Lebeuf, qui a refondu tout le travail et l'a si fort augmenté, enrichi et complété, qu'il peut lui être attribué.)

252. *Lettre de M. l'abbé Le Beuf au sujet d'une dissertation de M. de Longuemare, sur un lieu du Soissonnais où se livra la bataille entre Frédégonde et les généraux de Childebert;* cette lettre est de décembre 1745, et elle est insérée dans le *Mercure*. L'abbé Lebeuf y critiquait M. Gouye de Longuemare, qui avait vu dans *Truccia* le village de *Bruil*, au lieu de *Troissi* ou *Droissi*. A ce sujet les *Mémoires de Trevoux* insèrent dans leur num. de juin 1746, p. 1251-1263, la pièce suivante : *Extrait d'une lettre de M. Gouye de Longuemare aux auteurs des Mémoires de Trevoux, pour servir de réponse à une critique de M. l'abbé Lebeuf, insérée au second tome du Mercure de décembre 1745;* cette lettre de Longuemare fut réimprimée dans sa *Dissertation sur la chronologie des rois mérovingiens*, in-12, Paris, 1748.

1746. — 253. *Mémoire touchant l'usage d'écrire sur des tablettes de cire, dans lequel on examine s'il est vrai que cet usage a cessé avec le V^e^ siècle depuis Jésus-Christ, et où l'on prouve qu'il a été pratiqué dans tous les siècles suivants et même dans celui-ci, et pour confirmation du fait, on donne le détail de plusieurs voyages de nos rois du XIII^e^ et du XVI^e^ siècles, écrits sur la cire* [Philippe le Bel, 1301-1308], dans *Mém. Acad. Inscr.*, t. xx, p. 267.

254. *Notice sommaire de deux volumes de poésies françaises et latines, conservés dans la bibliothèque des Carmes-Déchaux de Paris, avec une indication du genre de musique qui s'y trouve*, dans *ibid.*, t. xx, p. 377. (Poésies de Guillaume de Machaut.) Cette notice a été réimprimée dans la *Collection* de Leber, t. xvi, p. 376.

1747. — 255. *Sur la position d'un ancien palais de nos rois de la première race*, dans *ibid.*, t. xxi, p. 100 (*Brennacum=Braine*, Mabillon; *Brégy*, Lebeuf).

256. *Examen critique de trois histoires fabuleuses dont Charlemagne est le sujet*, dans *ibid.*, t. xxv, p. 136 (voyage de Charlemagne en Terre sainte; expédition de Charlemagne en Espagne d'après Turpin; le roman de *Philomena* ou les sièges de Narbonne et de Carcassonne); des extraits ont été donnés dans la *Collection* de Leber, t. xviii, p. 86.

257. *Sur l'assemblée générale qui, sous le nom de l'indict, et depuis du* Landit, *s'est tenue pendant plusieurs siècles dans la plaine de Saint-Denys*, dans *ibid.*, t. xxi, p. 167.

258. *Sur une ancienne statue* [du Christ] *récemment ôtée du parvis de l'église cathédrale de Paris*, dans *ibid.*, t. xxi, p. 182.

259. *Conjectures sur un anneau d'or conservé à Bayeux*, dans *ibid.*, t. xxi, p. 185 (sceau de l'officialité de Bayeux au xvi^e^ siècle).

260. *Sur la situation d'un lieu désigné dans les Capitulaires de Charles le Chauve sous le nom de* Pagus Stadinisus, dans *ibid.*, t. xxi, p. 187 (il s'agirait de Stonne, au diocèse de Reims).

261. *Supplément au mémoire de feu M. Lancelot, sur les ouvrages de Raoul de Presles*, dans *ibid.*, t. xxi, p. 203.

262. *Mémoire sur quelques antiquités du diocèse de Bayeux*, dans *ibid.*, t. xxi, p. 489 (Vieux, capitale des Viducassiens, l'ancienne *Augustodurum*, p. 495; le marbre antique de Torigny, p. 507; partie du Bessin appelée *Otlingua Saxonia*, p. 511 : commerce de Caen).

263. *Observations critiques sur le calendrier historique et ecclésiastique de M. Lefèvre*, dans *Journal de Verdun*, avril, p. 255-260.

264. *Lettre de M. Lebeuf, ch. de l'Égl. d'Aux., à un chanoine régulier, à l'occasion d'un écrit où il est parlé de lui dans le Mercure de septembre*, p. 83.

265. *Réponse de M. l'abbé Lebeuf aux Remarques du Père Texte, dominicain, dans le Mercure de septembre dernier*, p. 37, *pour prouver qu'Amyot étoit à la cour du temps de la Saint-Barthélemi*, dans *Merc. de Fr.*, déc., p. 114.

266. *Lettre du même à un chanoine d'Auxerre touchant une date de l'histoire d'Auxerre, relativement à la prise que les Anglais firent de cette ville sous le règne du roi Jean*, dans *ibid.*, déc., p. 85.

1749. — 267. *Chant de la nouvelle liturgie du diocèse du Mans* (1749-1751), 3 vol. in-fol.

268. *Sur quelques antiquités de Périgueux*, dans *Mém. Acad. Inscr.*, t. xxiii, p. 201. (Table pascale, *pl.*, clocher de Saint-Front, *pl.*)

269. *Conjectures sur la reine Pédauque, où l'on recherche quelle pouvait être cette reine, et à cette occasion ce qu'on doit penser de plusieurs figures anciennes, prises jusqu'à présent pour des statues de princes ou de princesses de France*, dans *ibid.*, t. xxii, p. 227. (Lebeuf a inséré un extrait de ce mémoire dans le *Mercure* de décembre 1751.)

270. *Notice raisonnée sur les Annales Védastines* [continuation des « Annales de Saint-Bertin »], manuscrit du *X^e^ siècle où sont enfermés des détails curieux sur l'histoire de la France de la fin du IX^e^ siè le*, dans *ibid.*, t. xxiv, p. 687. (Le premier mémoire contient ce qui s'est passé depuis l'an 879 jusqu'au commencement du règne de Eudes, en 888; le second mémoire (p. 713) renferme le règne de Eudes.)

271. *Lettre sur le feu de la Saint-Jean*, dans *Journal de Verdun*, juin, p. 426 (réimprimée dans la *Collection* de Leber, t. viii, p. 472).

1750. — 272. *Mémoire adressé à un chanoine de l'Église de *** pour donner au clergé de Nevers un ancien écrivain ecclésiastique, que quelques modernes prétendent avoir été du clergé d'Auxerre*, dans *Mercure de France*, mars, p. 88 (réimprimé dans le *Recueil* de Pichon (1843), t. i, p. 15).

273. *Lettre de M. Le Beuf sur la situation de Bibrax*, dans *Journal de Verdun*, septembre, p. 175.

274. *Lettre de M. l'abbé Le Beuf sur le dimanche :* « Isti sunt dies », dans *ibid.*, oct., p. 274.

1751. — 275. *Martyrologium Autissiodorense*, 1 vol. in-4° (sans nom d'auteur, voir ci-dessus, col. 2107).

276. *Lettre sur le feu de la Saint-Jean*, dans *Mercure de France*, août, p. 126.

277. *Lettre de M. Le Beuf sur l'inscription de Poitiers*, dans *Journal de Verdun*, janv., p. 48.

278. *Lettres de M. l'abbé Lebeuf sur l'usage de dire :* « Attendez-moi sous l'orme » *et sur les jubés des églises*, dans *ibid.*, mars, p. 206. (La première lettre a été publiée dans la *Collection* de Leber, t. viii, p. 450.)

279. *Lettre de M. Le Beuf sur l'expression* « Augoule aoust », dans *ibid.*, avril, p. 278.

280. *Lettre sur la date du jeudi* Magnificat, *ou premier jeudi de carême*, dans *ibid.*, mai, p. 371 (réimprimée dans le *Recueil* de Pichon (1843) t. i, p. 65).

281. *Observations sur le gras des samedis d'après Noël, qui est permis à Paris et ailleurs*, dans *ibid.*, juillet, p. 34 (réimprimées dans le *Recueil* de Pichon (1843), t. i, p. 57).

282. *Lettre de M. Le Beuf sur le dernier volume des Bollandistes*, dans *ibid.*, septembre, p. 190.

283. *Lettre de M. l'abbé Le Beuf sur le roi des Ribauds*, dans *ibid.*, nov. p. 359.

284. *Sur la situation de deux anciens palais des rois de France.* Vetus Domus [Touville] *et* Bonogilum [Bonneuil-sur-Marne], dans *Mém. Acad. Inscr.*, t. xxv, p. 123.

285. *Réflexions sur les tombeaux de Civaux et sur un prétendu temple des Gaulois à Montmorillon*, dans *ibid.*, t. xxv, p. 129 (Ce temple, attribué aux Gaulois par Mabillon et dom Martin, serait, d'après Lebeuf, du xi^e^ siècle.)

1752. — 286. *Sur l'inscription de Viromarus*, dans *Mém. Acad. Inscr.*, t. xxv, p. 133.

287. *Antiquités d'Auvergne*, dans *ibid.*, t. xxv, p. 139. (Situation de Gergovie, épitaphe chrétienne de Coudes, vi[e] siècle.)

288. *Antiquités du Puy-en-Velay*, dans *ibid.*, t. xxv, p. 143 (inscriptions romaines).

289. *Remarques sur la pieuse Alpaïs de Cudot*, dans *Journal de Verdun*, mars, p. 191.

290. *Lettre sur les squelettes découverts à Asnières*, dans *ibid.*, avril, p. 274.

291. *Éclaircissement demandé sur un jour de l'année qui est inconnu* (Dies Virid.), dans *ibid.*, avril, p. 279.

292. *Lettre de M. l'abbé Lebeuf à l'auteur du Journal au sujet du jour verd*, dans *ibid.*, juin, p. 447.

293. *Lettre à l'auteur du Journal de Verdun touchant la vie de saint Aderald, chanoine de Troyes*, dans *ibid.*, juillet, p. 42.

294. *Conjectures de M. l'abbé Le Bœuf sur les anneaux et bandes de fer, trouvés en terre avec un squelette humain sur le grand chemin de Paris dans la paroisse d'Apoigni, proche Auxerre, où est situé le chasteau de Regennes*, dans *ibid.*, août, p. 129.

295. *Lettre de M. l'abbé Le Bœuf à l'auteur du Journal, sur une inscription romaine trouvée proche de Paris*, dans *ibid.*, septembre, p. 193.

296. *Remarque sur l'importance de bien lire les anciens titres, pour y apprendre quelques faits historiques*, dans *ibid.*, octobre, p. 281 (au sujet des reliques de sainte Honorine).

1753. — 297. *Lettre de M. l'abbé Le Beuf à l'auteur du Journal*, dans *ibid.*, févr., p. 122. (Sur le P. Provost, bibliothécaire de Sainte-Geneviève.)

298. *Lettre en réponse à la feuille manuscrite communiquée par l'auteur du Journal sur le* « lundi des trois semaines de la Saint-Jean », dans *ibid.*, mars, p. 206.

299. *Observations de M. l'abbé Lebeuf, sur le premier tome des* Acta sanctorum, *du mois de septembre, publié par les pères jésuites d'Anvers*, dans *ibid.*, avril, p. 291.

300. *Découverte d'une inscription ancienne*, dans *ibid.*, mai, p. 363 (trouvée au faubourg Saint-Marceau à Paris).

301. *Lettre au P. B. J. sur saint Amatus*, dans *Mémoires de Trevoux*, juin, p. 1338.

302. *Lettre sur une offrande singulière faite en forme de satisfaction*, dans *Journal de Verdun*, juillet, p. 48.

303. *Lettre sur une tombe qui se voit dans le chapitre des Chartreux de Paris*, dans *ibid.*, octobr., p. 272 (tombe de Marguerite de Challon).

304. *Remarques sur deux ouvrages importants qui demanderaient une nouvelle édition*, dans *ibid.*, nov., p. 362 (la *Vie des Saints* de Baillet et les *Acta sanctorum* des Bollandistes).

1754. — 305. *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris, avec un détail circonstancié de leur territoire, et le dénombrement de toutes les paroisses qui y sont comprises, ensemble diverses remarques sur le temporel des dits lieux*, 15 vol. in-12, Paris. (Sur les éditions successives, voir ci-dessus, col. 2113.)

306. *Lettre sur un saint prêtre de l'Église de Bayeux* (saint Révérend?) *et son article dans le Recueil des Bollandistes*, dans *Journal de Verdun*, févr., p. 122.

307. *Observation tirée de la vie de saint Gengoulf, contre une altération des anciens manuscrits, avec invitation d'examiner en quel lieu,* Varennes *de Langres ou de Reims, le corps de ce saint est conservé*, dans *ibid.*, mars, p. 189.

308. *Observations sur la cuve oblongue ou tombeau antique dont il est parlé dans le journal de mars dernier, par M. l'abbé Lebeuf*, dans *ibid.*, août, p. 128.

309. *Sur l'arc d'Orange*, dans *Mém. Acad. Inscr.*, t. xxv, p. 149.

310. *Sépultures anciennes découvertes à Paris en* 1573, dans *ibid.*, t. xxv, p. 151 (inscriptions romaines).

1755. — 311. *Sur l'ancienne situation de la ville de Bourdeaux et sur l'origine de son nom*, dans *ibid.*, t. xxvii, p. 145.

312. *Sur une maison de campagne d'Ausone*, dans *ibid.*, t. xvii, p. 152 (à Ruch, près de Sainte-Foy en Agenais).

313. *Mémoire sur une inscription* [romaine] *découverte l'an 1754 à Périgueux*, dans *ibid.*, t. xxvii, p. 171.

314. *Examen d'un passage de Grégoire de Tours, sur le temps où l'on a commencé d'enterrer les morts dans les cités*, dans *ibid.*, t. xvii, p. 176.

315. *Conjecture sur l'usage des souterrains qui se trouvent en grand nombre en Picardie*, dans *ibid.*, t. xxvii, p. 179. (Souterrain au Quesnel, en Santerre.)

316. *Éclaircissemens sur la chronologie des règnes de Louis le Gros et de Louis le Jeune*, dans *ibid.*, t. xxvii, p. 184.

317. *Nouvelle preuve de la bataille de Fontenoy, première du nom, donnée au commencement du règne de Charles le Chauve* (le 25 juin 841) *avec le récit de quelques événemens remarqués par des Italiens témoins, qui en informèrent un de leurs historiens*, dans *Journal de Verdun*, févr., p. 110.

318. *Remarques sur une nouvelle histoire de France; lettre à l'auteur du Journal*, dans *ibid.*, avril, p. 278 (l'histoire de Velly) .

319. *Remarques de M. l'abbé Lebeuf, à l'occasion de la dissertation d'un chanoine de Troyes sur les causes de ce qu'il appelle l'*« Exil de saint Loup », dans *ibid.*, mai, p. 368.

320. *Mémoire sur l'époque de la construction de l'église cathédrale de Verdun, brûlée en partie par le feu du ciel au mois d'avril dernier*, dans *ibid.*, juin, p. 449.

321. *Remarques sur les chiffres arabes, tels qu'on les figurait en France vers le règne du roi Jean*, dans *ibid.*, juillet, p. 38.

1756. — 322 *Remarque sur une des pièces du III[e] tome de la nouvelle histoire de Bourgogne, par M. l'abbé Le Beuf*, dans *ibid.*, février, p. 120.

323. *Lettre du même au sujet de quelques anciens évêques de Bourges*, dans *ibid.*, février, p. 122.

Pour la biographie de l'abbé Lebeuf. — Dreux du Radier, dans le *Journal de Verdun*, juillet 1760. — Lepère, *Éloge*, prononcé le 27 octobre 1760 devant la *Société des sciences et belles-lettres d'Auxerre*, imprimé en 1761, dans le *Censeur hebdomadaire;* le manuscrit est conservé à la bibliothèque d'Auxerre; Recueil de notes sur la vie de Lebeuf, formé par M. Benoît et composé principalement de documents communiqués par Nigon de Berty. Biblioth. nationale, Fonds français, nouv. acquisit. *1336.* — Ch. Le Beau, l'aîné, *Éloge de M. l'abbé Lebeuf, 1687-1760*, dans *Histoire de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres, avec les mémoires de littérature tirés des registres de cette académie depuis l'année 1758 jusque y compris l'année 1760*, t. xxix (1764), p. 372. — Claude Gauchet (= baron Jérôme Pichon) *Recueil de dissertations* de Lebeuf, in-8°, Paris, 1843, précédé d'une Notice biographique. — Challe et Quentin, *Notice biographique sur Jean Lebeuf*, en tête de la réédition des *Mémoires concernant l'histoire civile et ecclésiastique d'Auxerre*, in-8°, Paris, 1848, t. i, p. xiii-xlv. — Carré, *L'abbé Lebeuf*, dans *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 1860, t. xiv, p. 15-43. — Alfr. Maury, *Lebeuf*, dans *Biographie universelle* (Michaud), t. xxiii (1860), p. 456-457. — H. Cocheris, *Lebeuf, sa vie et ses œuvres* (tiré à part), en tête du tome i[er] de la nouvelle édition de l'*Histoire du diocèse de Paris*, in-8°, Paris, 1863; cette notice biographique est suivie d'une bibliographie qui a été complétée par C. Sommervogel, dans *Études religieuses*, 1864, III[e] sér.,

t. III, p. 267-268. — L. Quantin et A. Chérest, *Lettres de l'abbé Lebeuf*, 2 vol., in-8°, Auxerre, 1866-1867; en tête du tome Ier : Notice. — L. V. Pêcheur, dans *Annales du diocèse de Soissons*, 1888, t. VII, l. XVII, p. 145-151. — De Marsy, *L'abbé Lebeuf et la Normandie*, dans *Bulletin de la Société des antiq. de Normandie*, 1892, t. XVI, p. 102-129. — P. Aubry, *Mélanges de musicologie critique. La musicologie médiévale; histoire et méthodes. L'abbé Lebeuf*, in-4°, Paris, 1900, p. 31-43. — F. Bournon, *Lebeuf*, dans la *Grande Encyclopédie*, t. XXI, p. 1088.

On peut rappeler en outre : A. Challe, *Des œuvres musicales de l'abbé Lebeuf*, dans *Bulletin de la Soc. des sc. hist. et nat. de l'Yonne*, 1851, t. V, p. 57, et Bondel, *Examen critique du système de l'abbé Lebeuf sur la chronologie des premiers évêques d'Auxerre*, dans même recueil, 1896, t. L, p. 503-512.

H. Leclercq.

LE BLANT (Edmond). — I. De 1818 à 1847. II. Les *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*. III. Les communications académiques. IV. Les *Actes des martyrs*. V. Les *Sarcophages d'Arles* et *de la Gaule*. VI. La direction de l'École de Rome. VII. Les dernières années. VIII. L'héritage scientifique. IX. Bibliographie.

I. De 1818 a 1847. — Edmond Frédéric Le Blant est né à Paris le 12 août 1818. Son père était avoué et le fils semblait destiné à exercer la même profession; la route était tracée, il s'en écarta cependant. L'enfant fit ses études au collège royal Charlemagne dont les archives conservent le souvenir des succès obtenus par « Edouard Frédéric Le Blant, né à Paris, Institution de M. Petit. » On lit cette mention pour la première fois dans le palmarès de 1833, où l'adolescent termine sa quatrième par un bon accessit dans toutes les facultés littéraires; même succès en 1834, sauf une lacune en vers latins; en 1835, l'accessit en vers latins reparaît avec les autres; en 1836, l'année se termine par une nomination très honorable en discours français, sans préjudice d'autres mentions. Parmi les camarades du jeune Le Blant, on rencontre, dans la même « Institution Petit », Auguste Geffroy, que nous retrouverons, Paul Meurice et Auguste Vacquerie. Avec ces deux derniers, Edmond Le Blant faisait mieux que sympathiser, il partageait leur enthousiasme pour le romantisme, choses et gens. Il se hasardait, à l'âge de dix-sept ans, à adresser à Victor Hugo un envoi poétique qui obtint la réponse suivante :

« Monsieur, j'arrive de la campagne et je reçois votre charmant envoi. Je vous en remercie sans prendre le temps de débotter (*sic*). Il va sans dire que ma maison et ma main vous sont ouvertes. *Signé* : Victor Hugo », 2 septembre [1835].

S'il échappait à la poésie, c'était peut-être parce qu'il était promis à la musique. Le père de M. Le Blant appartenait à la meilleure bourgeoisie parisienne, avait sa loge à l'année aux Italiens, et récompensait les bonnes notes et les bonnes places au collège par une soirée musicale. Ce fut ainsi qu'en 1832, le collégien assista à un événement artistique, les débuts des deux cantatrices Judith et Julia Grisi; seize ans plus tard, devenu journaliste, Le Blant se souvenait avec délices de cette soirée passée au théâtre de la place Favart. Toute sa vie il fut un amateur distingué; il aimait à dire plaisamment qu'il devait à son hautbois son entrée à l'Institut; quoi qu'il en soit, il pouvait, avec ce hautbois, tenir sa place dans un orchestre.

Un autre péril le guettait : il dessinait, et on vivait alors divisés en deux camps passionnés pour Ingres ou pour Delacroix, Edmond Le Blant penchait vers Delacroix; il a laissé un essai de gravure sur bois représentant Esméralda et Quasimodo. Allait-il se jeter dans la bagarre? Il préféra faire sagement son droit et suivit les cours de l'École, sans s'interdire de fréquenter ceux de la Sorbonne et de la Bibliothèque nationale. En 1840, il fut reçu licencié en droit et, sans l'ombre d'une hésitation, se rasa la moutache pour obtenir le titre d'avocat. Ce titre, il le porta longtemps avec une sorte de complaisance, et, douze ou quinze ans plus tard, engagé dans une voie bien différente, il recevait encore avec plaisir de quelques-uns de ses correspondants, de M. Allmer entre autres, des lettres adressées à « M. Edmond Le Blant, avocat à la Cour d'Appel de Paris. » Cependant il ne paraît pas avoir été tenté par les émotions du barreau; son caractère

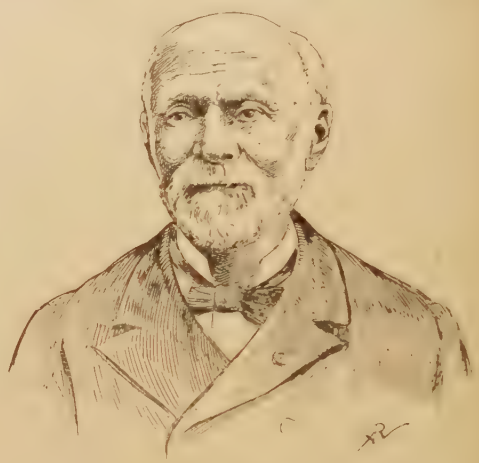

7015. — Edmond Le Blant, 1818-1897.

réservé et réfléchi le poussait vers des occupations plus calmes. Grâce à des relations de famille, après quelques hésitations, il entra, peut-être en soupirant un peu, en qualité de commis, au Ministère des Finances, dans le service des douanes, une de ces situations modestes, mais enviées, qui absorbent rarement tout entière l'activité d'un jeune homme de vingt-cinq ans.

Cette activité, Edmond Le Blant ne l'appliqua pas aux travaux qui auraient pu l'absorber dans sa carrière administrative sans le servir à s'y distinguer, au contraire; pas plus que Cujas, les en-têtes imprimées des paperasses officielles, les rapports et les bordereaux financiers ne devaient satisfaire ses goûts et son esprit. Dans ces fonctions reposantes, sous le patronage bienveillant du directeur général, M. Gréterin, son beau-frère, le commis Le Blant passait de sereines journées et ne renonçait à rien de ce qui avait pour lui tant de charmes. Nulle préoccupation ne l'empêchait de consacrer ses soirées au théâtre; il trouvait bien aussi quelquefois dans la journée le temps de visiter les exposition et les musées, mais si le temps était sombre et pluvieux, on se rendait visite d'un bureau à un autre et, en pantoufles, on causait. Le Ministère des Finances jouissait alors de la réputation méritée d'être un des salons de Paris où on causait avec le plus d'agrément. Parmi ses collègues, Edmond Le Blant avait rencontré et distingué Albert Jacquemart, tout préoccupé de savantes recherches sur la porcelaine. De leurs entretiens sous le paisible abri du Ministère des Finances, s'ébaucha une collaboration et plus tard un livre auquel les deux amis travaillaient dès 1846 et qui parut seulement en 1862. C'était une *Histoire artistique, industrielle et commerciale de la porcelaine*, accompagnée de vingt-six planches gravées à l'eau-forte par Jules Jacquemart.

Le livre parut à une époque où la mode était aux collections de céramique; il obtint un grand succès. Le goût, le désir de la possession précèdent souvent chez les collectionneurs la notion scientifique; on aime avant d'apprécier complètement, et cet amour se manifeste quelquefois par des actes qui sentent un peu la barbarie. Remettre à leur place des objets que le goût public adoptait de nouveau, en écrire l'histoire, en classer les types et les marques, en fixer la date, en établir la valeur, voilà ce que Le Blant et Jacquemart entreprirent et ce à quoi ils réussirent. Ce faisant, ils ne croyaient pas frauder la douane, même Le Blant lui dérobait quelques heures de plus pour écrire dans la presse. Ses premiers essais en littérature sont des feuilletons parus dans le journal *Le Bien public* sur la nouvelle organisation du Louvre : Musée de peinture, salles de l'école française; bijoux, vases et bronze; sur les *Procédés de sculpture mécanique de M. Collas*, sur les *Monnaies de la République;* et, en matière de théâtre, sur Julia Grisi aux « Italiens », sur le *Catilina* d'Alexandre Dumas au Théâtre-Historique, sur le *Macbeth* de Shakespeare et la reprise du *Prophète.* C'était la période de curiosité voyageuse, qui précède souvent le choix stable et définitif. La poésie, la musique, le dessin n'auront dans la suite qu'un rôle de délassement dans une vie très remplie, mais l'historien de la porcelaine resta toujours accessible à un goût très vif pour les collections. Il possédait personnellement des spécimens jolis et curieux de porcelaine chinoise et japonaise; dans la suite, il s'intéressa toujours à grouper divers objets, gemmes, lampes, inscriptions, ivoires rencontrés au cours de ses voyages et qui ont, après lui, enrichi les collections du Musée du Louvre et du Cabinet des médailles. Edmond Le Blant n'était pas le collectionneur qui achète, il était le collectionneur qui découvre, qui échange, qui classe, qui explique, en un mot, il était collectionneur parce qu'il était érudit.

En 1847, il se rendit à Rome pour sa santé; ce séjour le révéla à lui-même. Le Père Marchi et le Père Garrucci lui firent visiter le Musée Kircher. Edmond Le Blant n'a raconté nulle part cette visite, mais il en rappelait volontiers le souvenir dans sa vieillesse. La Providence qui voulait se servir de lui pour une œuvre grande et utile, se montra à lui, non plus sous les traits de deux jésuites, mais elle prit ceux d'un tout jeune homme; ce fut comme la rencontre de Tobie avec Raphaël. Le Blant avait vingt-neuf ans, De Rossi en avait vingt-cinq et il débordait de plans et de projets; dans cet ample et vigoureuse intelligence, une œuvre immense était prête à éclore. Le Romain se fit le guide du Français dans les basiliques, dans les catacombes, dans les musées; il lui parla avec émotion de son dessein de reprendre, avec un plan nouveau, l'œuvre de Bosio abandonnée depuis deux siècles, il lui montra, lui déchiffra ces inscriptions chrétiennes auxquelles il arrachait des secrets, enfin, s'interrompant, il lui dit : « Mais la France, elle aussi, est riche en monuments chrétiens, pourquoi ne feriez-vous pas là-bas ce que je veux faire à Rome? » Le Blant était conquis, rien ne put dès lors le détourner de cette étude dont on lui révélait la grandeur et l'utilité. Il avait trouvé sa voie, il ne s'en écarta plus et, aussitôt, il s'y engagea.

II. Les *inscriptions chrétiennes de la Gaule.* — De retour en France, Edmond Le Blant sollicita et obtint du ministre de l'Instruction publique, M. Freslon, l'autorisation d'entreprendre « un voyage destiné à réunir les inscriptions des premiers temps du christianisme dans les Gaules » (2 novembre 1848). La tâche était difficile. Les pierres antiques avaient été, depuis des siècles, brisées ou dispersées par les secousses qui avaient ébranlé le sol français; aucune main pieuse n'en avait, comme aujourd'hui, recueilli, dans de nombreux musées, les débris épars; le voyageur archéologue n'avait pas, pour se mettre à leur recherche, les données premières qui abondent aujourd'hui. Les pierres chrétiennes, surtout, étaient partout et elles n'étaient nulle part. Dès 1849, Le Blant donna dans la *Tribune des Artistes* un premier échantillon de ses recherches par un article sur une inscription chrétienne du musée de Vienne; un an après, le 25 octobre 1849, il adressait au ministre un rapport sur sa mission, et annonçait la copie de 228 textes épigraphiques dont 47 inédits. Il ne tarda pas à mettre lui-même ses matériaux en œuvre.

Car il avait rapporté de Rome, en même temps qu'un admirable sujet de travail, quelque chose de plus précieux encore, une méthode scientifique, qu'il allait appliquer durant toute sa vie : on n'en a pas meilleure preuve que son ancien cahier de notes, rédigé pendant le voyage de 1847, et conservé aujourd'hui à la bibliothèque de l'Institut. Les copies d'inscriptions et les dessins de monuments figurés n'y tiennent pas toute la place; l'auteur a pris la peine d'y transcrire — sans parler de plusieurs poésies de Dante et de Pétrarque — une série de textes tirés des premiers historiens de l'Église, et destinés à éclairer le sens d'une formule, d'un symbole, d'une figure représentée sur les monuments. Il avait vu J.-B. De Rossi à l'œuvre, suivant, les textes à la main, la marche des pèlerins de jadis ou les pérégrinations d'un marbre et les altérations d'un édifice; il s'était ainsi persuadé que le recours constant aux sources littéraires est la base fondamentale et seule solide de l'archéologie figurée.

La recherche des inscriptions chrétiennes de la Gaule fut poursuivie dès lors par Edmond Le Blant suivant deux voies distinctes : dans les livres réimprimés ou manuscrits, et dans les musées, les églises ou les cimetières gallo-romains. On peut ressaisir la trace de ses lectures et de ses voyages à l'aide de ses notes et de sa correspondance. A Paris, dans les bibliothèques, il dépouille les énormes recueils du XVII[e] et du XVIII[e] siècle; il contrôle et complète les ouvrages de ses devanciers; il recopie de sa main l'*Index* manuscrit des inscriptions chrétiennes de Séguier, et il met cet *index* au courant des découvertes ultérieures; puis, il entreprend de vastes lectures et range, par ordre alphabétique de matières, tous les textes relatifs aux antiquités chrétiennes; de préférence, il va aux sources, mais il connaît aussi les ouvrages de seconde main, il les analyse, chapitre par chapitre, avec une minutie incroyable. Même activité dans ses voyages : à Sens, Dijon, Autun, Lyon, Vienne, Arles, Nîmes, Marseille, il ne cesse de copier et de dessiner; il prend des croquis de tous les fragments qu'il découvre, et, pour vérifier ses lectures ou ses dessins, il entretient une correspondance suivie avec des savants locaux, devenus bientôt ses amis. Que d'émotions, que de joies dans cette espèce d'exploration de la Gaule! Que d'anecdotes aussi à raconter! Que d'aventures même! Un jour, dans une ville du Rhin, en pays allemand, il va frapper à la porte d'un collectionneur qu'on disait inhospitalier, maussade et jaloux de ses trésors. Naturellement un peu timide, et gêné d'avance à la pensée de l'accueil qu'il allait recevoir, il se présente en s'excusant, balbutie quelques mots, avec force gestes pour expliquer son indiscrétion. Quel n'est pas son étonnement de voir le visage de son interlocuteur s'éclaircir soudain d'un sourire d'intelligence et d'amitié! Offres de services, protestations de dévouement, invitations à dîner, rien ne manque à ces effusions inattendues! M. Le Blant, par un geste involontaire, avait été pris pour un franc-maçon!

Il n'était rien moins que cela, mais chrétien modeste et attaché à sa religion qu'il nourrissait de ses

études épigraphiques, si rébarbatives en apparence, tandis que, avouait-il, « étudiée isolément chacune de ces inscriptions apporte, certes, peu de faits, mais leur réunion parle d'une voix éloquente et, mieux peut-être que les anciens écrits, nous dit les croyances, les secrets instincts, les espérances de nos pères. Moins nombreux que les marbres de Rome, nos monuments chrétiens de la Gaule ne leur cèdent qu'en ce point. Aucun antiquaire n'a pu aborder sous son point de vue dogmatique, l'étude des inscriptions chrétiennes sans mettre, au premier rang des textes les plus riches en démonstrations, les marbres de notre patrie. La croyance au purgatoire, à la divinité du Christ, à sa présence dans l'eucharistie, la ferme attente de la résurrection confessée en même temps par la parole et les figures symboliques, la prière pour les morts avec ses formes diverses, l'invocation si rare du Saint-Esprit, celle des saints près du tombeau desquels venaient se grouper les sépultures, le baptême, la pénitence, l'extrême-onction, certaines formes de nos liturgies primitives dont les recueils ont disparu, la soumission de notre Église à celle de Rome, la haute antiquité de notre foi, sa diffusion parmi les vieux peuples barbares, l'origine orientale de nos chrétientés du Rhône, le culte de la Vierge, les institutions monacales, la lutte contre les hérésies, la hiérarchie de l'Église s'y montrent avec netteté. » Edmond Le Blant les y découvrait et les y montrait, il faisait plus encore; il faisait passer dans sa croyance cette moelle vivifiante que l'étude et l'interprétation des monuments par les textes lui apportait non pas méthodiquement, mais au hasard de ses trouvailles et des recherches dans lesquelles elles l'engageaient, à mesure qu'il mettait en œuvre les matérieux dont le nombre et l'importance croissaient de jour en jour.

Le résultat de ces études et de ces voyages fut un mémoire que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres distingua et auquel elle accorda la première médaille du concours des « Antiquités de la France », en 1852. Cet essai se produisait sous le titre, qui deviendrait définitif : *Les inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VIII^e^ siècle.* C'était plus et mieux qu'une promesse. A partir de ce premier succès, il rédigea encore bien des notes, articles et mémoires sur différents sujets d'art ancien ou moderne; mais son œuvre principale, ce fut de publier les inscriptions chrétiennes de la Gaule. Il ne cessait de recueillir les textes ou les monuments figurés qui pouvaient enrichir son érudition et donner clarté et solidité à ses explications; car il se proposait dès lors d'éclairer dans la mesure de ses forces, les origines et les premiers progrès du christianisme dans notre pays. Ce but qu'il s'était assigné dès son premier voyage à Rome, il ne cessa d'y tendre jusqu'au terme de sa longue vie. Le mémoire de 1852, repris et développé, devint, en 1856, le tome I^er^ du recueil intitulé : *Les inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VIII^e^ siècle, réunies et annotées*, t. I, *Provinces gallicanes.* En 1865, parut le tome II^e^ avec ce titre particulier : *Les sept provinces.* Ces volumes ne se présentaient pas comme un recueil de premier jet, où l'auteur se contente de donner les textes, se réservant de les commenter dans la suite, s'il n'en laisse le soin à d'autres. Les inscriptions y sont accompagnées de notes et suivies chacune d'un commentaire qui, parfois, ne comporte que peu de lignes, parfois s'étend sur de nombreuses pages, embryon de plusieurs des mémoires que nous aurons à signaler.

Le Blant avait devancé De Rossi dont les *Inscriptiones christianæ urbis Romæ* ne devaient commencer à paraître qu'en 1861. Tandis que l'archéologue romain concentrait son attention sur le commentaire chronologique de chaque texte, et citait ou rectifiait presque à propos de chaque texte ses grands devanciers : Petau, Norris, Pagi, Maffei, Marini ou Labus, l'archéologue français faisait accueil à l'histoire au sens le plus étendu du mot. On ne saurait trop louer la critique judicieuse et saine, la richesse d'aperçus nouveaux dont cet épigraphiste audacieux, qui ne devait rien qu'à lui-même, à son ardeur et à sa patience, appuyait, encadrait ses quelques centaines de marbres gravés. Au lieu des tâtonnements érudits du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècle et des essais non méprisables sans doute, mais bornés de savants locaux, il introduisait une méthode large et vraiment scientifique, basée sur la connaissance des formules lapidaires, des signes, des symboles, des chiffres et des lettres et de leurs déformations successives; il ne négligeait aucun texte historique, aucune description. Et, sa moisson faite, au lieu de l'étiqueter sèchement, il en savait tirer une substantielle nourriture. Au mérite de bien choisir son sujet et de le traiter d'une manière lucide et complète dans ses savants commentaires, Edmond Le Blant joignit celui de savoir le limiter. Il arrive un moment où l'antiquité finit et où les temps modernes commencent leur cours, sans qu'on puisse rigoureusement fixer la frontière de ces deux périodes. Cependant il est vrai de remarquer que le nouvel empire fut ce qui fit perdre davantage au monde occidental sa physionomie romaine. La décadence précédente avait été si profonde qu'on ne put travailler à rétablir sans être conduit, malgré soi, à bâtir sur de nouveaux frais. D'ailleurs il n'appartenait pas à Charlemagne d'empêcher que le monde ne devînt, sous sa vigoureuse impulsion, plus germanique que romain; et c'est pourquoi le domaine de l'épigraphie chrétienne, dans ses rapports avec l'antiquité classique, se clôt naturellement à l'avènement du nouvel empire.

Pour apprécier la valeur scientifique de ce recueil, il convient de se dégager d'une impression devenue aujourd'hui inséparable du titre de *Corpus*. Depuis la publication grandiose conduite par Théodose Mommsen et patronée par l'Académie de Berlin, nous en sommes venus à concevoir un recueil d'inscriptions sous un aspect très différent de celui des deux volumes d'Edm. Le Blant. On y cherche un texte épigraphique irréprochable, une transcription typographique suffisamment exacte, avec l'indication scrupuleuse des lettres restituées, suppléées ou corrigées; quelques notes succinctes, la date et c'est tout. Assez différente a été la conception d'Edmond Le Blant, moins méthodique ou, pour mieux dire, moins mécanique; la précision et l'exactitude n'y sont pas sacrifiées, et 552 *fac-similé* d'inscriptions, convenablement gravés, d'après les dessins de l'auteur, dans un appendice de 92 planches, d'aspect un peu monotone, permettent de vérifier la lecture du passage douteux; mais, dans le corps même du livre, trop souvent l'indication des lettres restituées fait défaut; presque partout la transcription manque, ou porte seulement sur quelques lignes; nulle part n'est clairement marquée la distinction des fautes qui viennent du lapicide et des formes qui tiennent à l'orthographe du temps. La partie technique du monument et du texte est plutôt entrevue et indiquée que traitée. En revanche, un commentaire abondant, une érudition inépuisable, forme une suite de mémoires dont l'ensemble remanié et fondu contient presque un traité des antiquités chrétiennes. Le commentaire de l'inscription n° 57 contient seize pages de format in-4°. Il en résulte un peu de confusion peut-être. Mais quelle richesse et que de richesses! quelle variété d'aperçus! A une discussion historique sur la propagation du christianisme en Gaule, succède un problème de critique littéraire, sur les épigrammes de Fortunat, ou de linguistique, sur la décomposition du latin populaire : paléographie, chronologie, archéo-

logie; l'érudition de Le Blant aborde les sujets les plus divers, et jamais elle ne s'arrête avec plus de complaisance que sur les détails familiers, en apparence insignifiants, qui révèlent un trait de mœurs : une épithète, un nom propre, une formule lui fournissent, par des rapprochements curieux, la matière d'une étude aussi agréable que savante. M. Le Blant a toujours aimé à écrire de ces articles qui offrent en quelques pages un sens complet : son premier ouvrage abonde en morceaux de ce genre, qu'on ne s'attend guère aujourd'hui à trouver dans un *Corpus*. Mais l'autorité scientifique du recueil demeure inattaquable; l'épigraphie chrétienne de la Gaule n'existait pas, c'est Edmond Le Blant qui l'a fondée.

Il était temps qu'un épigraphiste habile, possédant des connaissances bibliographiques fort étendues, eût le dévouement et sût trouver le loisir d'entreprendre de longs et dispendieux voyages pour voir, étudier, sauver les monuments, et pour recueillir les inscriptions; car, grâce à l'indifférence des gouvernements, à l'inertie des administrations et à l'ineptie des particuliers, malgré les louables efforts de quelques sociétés archéologiques souffrant toutes plus ou moins du mal d'impécuniosité, l'insouciance et une hostilité, qui ne prend même pas la peine de se cacher, mais qui s'affiche comme une réaction contre l' « obscurantisme du passé », semblent s'attacher à faire disparaître du sol de la France ce qui reste de ces antiques débris. Chaque année ajoute un progrès à leur destruction. Dans les *Schedæ epigraphicæ* de Scaliger, dans les manuscrits laissés par Suarez et par Marini, dans les correspondances du cardinal François Barberini, Edmond Le Blant a retrouvé des copies d'inscriptions existant jadis à Lyon, à Vaison, à Trèves, perdues aujourd'hui; d'autres, relevées par Millin pendant son voyage fait en 1805, ont également disparu. On doit regretter également l'hypogée découvert à Reims en 1738 et démoli vers 1802 par un maçon pour en débiter les pierres. Ailleurs un précieux sarcophage, qui, d'après la tradition, renfermait les restes de saint Andoche, fut enlevé de Saulieu pendant la Révolution et transporté à Dijon, où M. Le Blant l'a vu, en 1849, scié et débité en tranches chez un marbrier.

Le classement des monuments épigraphiques suit l'ordre géographique, en prenant pour guide la *Notitia provinciarum et civitatum Galliæ*, du IVe siècle. Le tome Ier est consacré aux quatre Lyonnaises, aux deux Belgiques et aux deux Germanies. La Ire Lyonnaise (p. 1-178) s'étendait des sources de la Meuse jusqu'aux environs de Saint-Étienne, et de l'Est à l'Ouest, depuis la Saône jusqu'au delà du bassin de la Haute-Loire. C'est dans cette province que sont situées Decise, Anse et Autun où furent retrouvées l'épitaphe de Pectorius et celle d'une jeune fille ou plutôt d'une enfant, nommée Quieta, une des plus anciennes de toutes les inscriptions de la Gaule à date certaine, portant les noms des empereurs Valens et Valentinien II, en l'an 378. Mais la ville qui, après Trèves, a fourni le plus de monuments, c'est Lyon où, sur la montagne de Saint-Irénée, on découvrit, vers 1730, la plus ancienne des inscriptions à date certaine relatives aux chrétiens de la ville. Elle est malheureusement aujourd'hui perdue. Lyon, illustre entre toutes les villes de l'Église des Gaules, renfermait une population considérable, non seulement animée d'une vive piété, mais conservant aussi, parmi d'autres usages romains, celui d'inscrire sur la pierre l'expression de ses affections, de ses espérances et de ses douleurs. On peut expliquer ainsi la quantité d'inscriptions chrétiennes provenant de la même ville et dont plusieurs avaient été déjà publiées par M. de Boissieu. Presque toutes sont tumulaires; incorrectes, souvent barbares, mais quelquefois empreintes d'une simplicité qui n'est pas sans charmes.

Autant le bassin du Rhône est riche en inscriptions chrétiennes antérieures au VIIIe siècle, autant elles sont rares en Normandie, province qui formait jadis la IIe Lyonnaise (p. 179-224). C'était sur les bords de l'Eure que les Druides tenaient annuellement leur grande assemblée. Dans les campagnes, l'ancienne religion indigène, jusqu'au temps des invasions, exerça un empire puissant et durable sur l'esprit superstitieux de cette partie des populations gauloises; pendant longtemps elle y combattit avec succès les progrès du christianisme, peut-être même la propagation de la langue latine, et elle finit par se cacher dans l'ensemble du culte nouveau. Quoi qu'il en soit, Edmond Le Blant n'a trouvé des épitaphes chrétiennes que près de Valognes, à Évreux, et dans quelques autres localités peu nombreuses.

La disette est encore plus grande dans la troisième Lyonnaise (p. 225-265), c'est-à-dire en Bretagne, dans le Maine, l'Anjou et la Touraine. Ces quatre provinces n'offrent pas une seule inscription chrétienne antérieure au VIIIe siècle. On comprend une telle absence de monuments quant à la Bretagne, où la civilisation romaine ne s'implanta jamais que dans quelques villes, et qui demeura une sorte de terre sauvage sur laquelle vivait une race ignorante. Mais, quand on se rappelle avec quelle dévotion les fidèles, sous les rois mérovingiens, visitaient les lieux sanctifiés par le souvenir de saint Martin de Tours, comment on venait y chercher la guérison de ses maux, combien la basilique qui portait le nom du saint était célèbre entre tous les édifices sacrés de la Gaule, on a peine à s'expliquer pourquoi, sur les bords de la Loire inférieure et de l'Indre, aucune pierre, aucune épitaphe ne nous révèle ces pèlerinages et les sentiments de piété qui, depuis le Ve siècle jusqu'au VIIIe, animaient une population nombreuse et latine. Dans cette partie de son travail, Edmond Le Blant n'a guère pu citer que les légendes murales composées par Fortunat (voir ce mot) et les vers composés jadis pour orner, suivant la coutume du temps, les églises et les oratoires de Tours et de Nantes.

Ses investigations ont eu plus de succès dans l'Ile-de-France, la Champagne et l'Orléanais, provinces qui constituaient, au déclin de l'Empire, la IVe Lyonnaise en Sénonie (p. 266-321). Déjà, sous les premiers Césars, un grand système de routes et de navigation fluviale liait la Méditerranée à l'Océan, par le Rhône, la Saône et la Seine, rivière sur laquelle, d'après la relation de Strabon, des bateaux descendaient jusqu'au pays de Caux, d'où les navires pouvaient atteindre, en moins d'un jour, les côtes de la Grande-Bretagne. Le hasard a conservé, comme on sait, l'autel votif que la corporation des mariniers de Paris consacra à Jupiter, sous les auspices de l'empereur Tibère, mais d'autres villes encore sur les bords de la Marne, de l'Eure et de la Loire, s'étaient, à ce qu'il paraît, promptement formées à la civilisation avancée de Rome; elles en avaient adopté la langue, laquelle devint plus tard, lors de la grande révolution religieuse qui devait transformer le monde, un moyen puissant et prompt pour propager les vérités de l'Évangile dans tout l'Occident. Aussi Edm. Le Blant a-t-il trouvé des inscriptions chrétiennes à Jouarre, à Chartres et surtout à Paris et dans ses environs. Parmi ces monuments on peut indiquer particulièrement la crypte découverte, le 13 juillet 1611, sur la colline de Montmartre, au-dessous d'une chapelle élevée à la mémoire de saint Denis. En 1753, soixante-quatre sarcophages en pierre furent trouvés dans le faubourg Saint-Marceau, derrière l'église paroissiale de Saint-Martin; ils provenaient d'un cimetière chrétien du Ve siècle occupant

tout le plateau de la montagne Sainte-Geneviève et ses versants de l'Est et du Midi. Un monument épigraphique qui serait d'un grand prix, le sarcophage qui renfermait les restes de saint Clodoald, mort vers 560, est perdu et sans doute détruit. Sa tombe exécutée en marbre noir et reposant sur quatre colonnettes de porphyre, se voyait encore au commencement du XVIIIe siècle, dans une crypte de l'ancienne église de Novigentum (Saint-Cloud).

Dans les deux Belgiques, les deux Germanies et la Grande Séquanie, les recherches d'Edmond Le Blant furent couronnées d'un véritable succès. La Ire Belgique (p. 322-423) comprenait non seulement la Lorraine, mais de plus, presque tout le bassin fertile et pittoresque de la Moselle; elle s'étendait depuis Thionville jusqu'à peu de distance du Rhin. M. Le Blant a pu y recueillir quelques monuments provenant de Metz, mais ce fut surtout Trèves qui lui a fourni un nombre considérable d'inscriptions chrétiennes, au nombre d'une centaine environ. Séjour des lieutenants impériaux, souvent visitée par Constantin le Grand et par Valentinien Ier, résidence habituelle de l'empereur Gratien, Trèves n'était pas entièrement déchue sous les rois de la première race; on y a trouvé la tombe de Hlodericus, *vicaire*, c'est-à-dire l'un de ces fonctionnaires qui au temps des Mérovingiens étaient chargés de l'administration de la justice et de la perception des impôts. Parmi les titres relevés on remarque un gardien de la pourpre impériale, un courrier du gouvernement, un comte. Trèves avait eu jadis beaucoup d'épitaphes grecques, malheureusement entre la fin du XVe et le milieu du XIXe siècle, elles ont presque toutes péri. Edm. Le Blant n'en a retrouvé qu'une seule fort curieuse et ingénieusement expliquée par Fr. Lenormant.

Si les marbres de Trèves sont les derniers témoins de la grandeur romaine et nous montrent le pouvoir des empereurs continuant à s'exercer à la fin du IVe siècle sur les parties les plus éloignées de l'empire, rien de pareil ne caractérise les épitaphes recueillies par Edm. Le Blant, dans la IIe Belgique (p. 424-452), c'est-à-dire dans la Champagne, en Picardie, dans l'Artois, la Flandre et dans la Belgique occidentale. Les inscriptions provenant d'Amiens, assez nombreuses d'ailleurs semblent, à peu d'exceptions près, appartenir à la période mérovingienne; sur plusieurs, des lettres runiques se mêlent à l'écriture latine, et les noms francs Egrebald, Leudelin, Adalbildis, y remplacent les noms romains. Reims ne possède pas une seule inscription chrétienne antérieure au VIIIe siècle; à Soissons, les seules antiquités chrétiennes mentionnées sont deux sarcophages richement sculptés, que la tradition attribuait à saint Voué et à saint Drausin.

On serait tenté de croire que l'Alsace, le Bas-Rhin et la partie nord-est de la Belgique, contrées qui autrefois composaient les deux Germanies (p. 453-492), doivent avoir fourni beaucoup de monuments épigraphiques au Recueil, et que parmi les inscriptions les épitaphes militaires doivent être en grand nombre. On pouvait s'attendre à trouver, sur beaucoup de leurs tombes, l'expression de leur piété et des indices nombreux de la religion qu'ils professaient. Il n'en est rien cependant. Après avoir visité Strasbourg, Heidelberg, Worms, Mayence, Cologne, après avoir parcouru les bords de la Meuse depuis Namur jusqu'à Nimègue, E. Le Blant, malgré d'actives recherches, n'a pu placer dans son Recueil que deux inscriptions militaires portant des marques certaines de christianisme et provenant des deux Germanies.

La Haute-Saône, le Doubs, le Jura et la partie occidentale de la Suisse paraissent avoir formé ce que, sous les derniers empereurs, on appelait la Grande Séquanie (*Maxima Sequanorum*, p. 493-498). Ces contrées n'ont également fourni que très peu de monuments. Le plus remarquable existe encore aujourd'hui à Sion, capitale du Valais; c'est une inscription en vers, datée du consulat de Mérobaude et de Gratien, par conséquent l'an 377.

Le tome IIe du Recueil nous transporte dans la partie méridionale de la France où les inscriptions sont plus nombreuses et plus également réparties entre la Gaule Narbonnaise, l'Aquitaine, la Novempopulanie, etc.

Tout autre principe de classement que l'ordre géographique aurait jeté l'auteur dans des difficultés inextricables; mais au premier abord un livre de cette nature semble un pur recueil de textes qu'on consulte, mais qu'on se garde bien de lire. Et cependant, à la seule condition de ne pas s'appesantir sur certaines inscriptions parfaitement insignifiantes ou faites tout au plus pour provoquer quelques observations de philologie, il faut lire ces deux volumes, les lire de suite et jusqu'au bout. Les données ont beau être éparses et décousues, la lecture une fois achevée, elles se groupent, elles forment un tout, et laissent dans l'esprit une notion générale d'autant mieux acceptée et d'autant plus solide, qu'elle semble s'être formée, pour ainsi dire, d'elle-même, sans intention ni parti pris.

Tel est, en effet, le caractère des travaux historiques qu'inspire l'épigraphie. Les matériaux qu'elle fournit sont d'une qualité toute particulière : ils sont sobres, concis, froids, sévères, impassibles. Ils expriment des faits notoires et les disent publiquement à la manière des actes authentiques. Ce ne sont pas des témoignages adressés directement à la postérité pour lui dicter ses jugements; ils sont rendus à autre fin et n'en valent que mieux. Quand on veut peindre à fond et sous toutes ses faces un événement ou une époque, mieux vaut sans doute n'en être pas réduit à commenter quelques malheureux mots gravés sur pierre ou sur airain; des récits, des confidences personnelles échappées aux témoins, parfois même aux acteurs des scènes qu'on veut reproduire, sont des sources tout autrement fécondes, et l'historien y puise avec plus d'abondance la vie et la couleur; mais les documents de ce genre ont un grave défaut, ils sont toujours plus ou moins passionnés : satires d'un côté, apologies de l'autre; l'historien qui cherche la vérité est souvent fort embarrassé entre ces deux extrêmes. Que l'épigraphie intervienne, qu'elle lui livre quelques inscriptions, le voilà hors de peine. Il se sent sur un terrain solide; il sait de quel côté doit pencher la balance; son impartialité trouve son point d'appui. Sans doute il faut s'attendre, s'il s'agit d'inscriptions funéraires, à quelques hyperboles : les vertus des défunts, la douleur, les regrets des vivants seront peut-être amplifiés tant soit peu; mais ces détails intimes n'ont que peu d'importance. Ce qui fait le prix d'une épitaphe, au bout de quelques siècles, ce n'est, en général, ni le nom ni la vie de celui dont elle parle, ce sont les faits contemporains, les traits de mœurs, les usages dont elle dépose sans le savoir, avec une véracité d'autant plus instructive qu'elle est fortuite et involontaire. Le seul danger des documents épigraphiques, c'est l'abus qu'on en fait quelquefois en voulant y voir trop de choses, ou en donnant aux vérités qu'on croit y découvrir une portée trop grande et trop générale.

Une préface générale publiée en 1865, mais destinée à prendre place en tête du premier volume et à servir de frontispice à l'ouvrage est aussi le fil conducteur qui permet de s'y diriger avec fruit. Cette préface méthodique introduit l'ordre et la clarté dans un chantier de matériaux; elle les classe, les coordonne, met en lumière les faits dont ils témoignent, et résume à grands traits l'ouvrage tout entier. Guidé par la pré-

face, on aborde le livre non plus comme à tâtons et au hasard, mais avec assurance. On sait ce qu'on peut y voir et ce qu'on doit y chercher, mais on ne sait pas toujours où le chercher, car la table analytique est insuffisamment détaillée. Par contre il faut rendre justice à la carte de la Gaule qui permet d'embrasser d'un seul coup d'œil le sujet traité. Sur cette carte on suit le cours des deux grands fleuves, le Rhône d'abord et ensuite le Rhin : on trouve marqués tous les lieux où l'on a découvert soit des inscriptions chrétiennes, soit des sarcophages des premiers siècles. C'est l'itinéraire des missions. Rome y revit et s'y répand avec sa physionomie nouvelle.

Quel est, en somme, le résultat de cette laborieuse et intelligente enquête? En quoi les notions généralement admises sur les premiers temps du christianisme dans notre patrie s'en trouvent-elles modifiées? Mais devons-nous les modifier sur la parole de Edmond Le Blant? Oui, sans aucun doute, car le mérite principal du Recueil c'est qu'il n'a pas été entrepris pour défendre un parti, qu'il n'y paraît aucune trace de polémiques, aucun intérêt proche ou lointain, l'auteur reste impartial et calme en un sujet qui pouvait être brûlant. Sans doute on s'aperçoit vite qu'il est un fils respectueux de cette Église dont il étudie les origines, mais le respect n'exclut pas chez lui la liberté. Quelles que soient ses convictions, la science n'a rien à craindre d'elles, elle est en sûreté dans ses mains et il ne la sacrifie jamais à ses croyances. Il suffit de lire les premières pages de la *Préface* pour reconnaître combien la méthode est loyale et la marche sûre. L'épigraphie telle qu'il l'interroge est bien celle que Borghesi a élevée à une dignité nouvelle. Elle aspire de plus en plus à sortir des conjectures et des témérités, elle ne veut plus devoir ses résultats à la divination et au hasard; pour les rendre plus certains et tout à fait stables, elle entend n'appliquer que des règles et des méthodes fixes. C'est ainsi qu'Edmond Le Blant, qui ne veut rien laisser de douteux dans les inscriptions qu'il interroge, a cherché d'abord les moyens de découvrir l'âge de celles qui ne sont pas datées. La plupart avaient une déposition à faire, mais qui ne pouvait être reçue et mise à profit que si on savait presque exactement sa date. La recherche était difficile, mais il se trouva que J.-B. De Rossi, travaillant de son côté sur des documents différents à résoudre le même problème, arrivait aux mêmes conclusions. La méthode était aussi simple que sûre : les inscriptions datées font connaître les formules usitées à chaque époque, et ces formules, nettement distinguées, servent à déterminer l'âge de celles qui n'ont pas de date. On a pu, à l'aide des inscriptions datées déterminer l'époque à laquelle il faut rapporter tels symboles, telles formules, telles mentions, et cela a donné une base solide de classification; dès lors, la plupart des monuments épigraphiques chrétiens ont pu être sans témérité rapportés à des dates certaines. Ce sont autant de documents indubitables, contemporains des faits qu'ils racontent, que la science est venue apporter à l'histoire obscure et controversée des premiers temps du christianisme.

Ce qu'il faut retenir et avoir toujours présent à l'esprit dans cette question de la chronologie des inscriptions, c'est la différence fondamentale qui existe entre Rome et la Gaule; Rome devance toujours la Gaule de cent ans environ : elle est le centre, le foyer d'où tout rayonne, c'est par elle que tout commence. Telle formule en faveur à Rome dès le IVe siècle, souvent n'apparaît en Gaule qu'au Ve. La règle est générale et avant tout il faut en tenir compte. Cette différence est même encore plus grande, et la Gaule devient encore plus en retard s'il s'agit d'inscriptions datées, de cette sorte de monuments qui servent de règle et de mesure chronologique à tous les autres. A partir du IIIe siècle les inscriptions chrétiennes deviennent assez nombreuses à Rome, la plus ancienne est datée de 217. En Gaule, au contraire, le plus ancien marbre daté est de l'année 334; deux autres seulement appartiennent aussi au IVe siècle, deux autres aux années 405 et 409; pour en compter un certain nombre, il faut descendre encore plus bas, presqu'à la seconde moitié du Ve siècle. Ajoutons que, parmi les inscriptions sans date, il en est à Rome un nombre considérable, qu'on peut faire hardiment remonter aux premiers âges tant elles sont simples et laconiques, tandis qu'on cherche en vain chez nous ces caractères essentiellement primitifs. L'inscription de *Vera in pace* à Maguelonne n'est peut-être pas d'origine locale. Nos plus anciennes inscriptions non datées portent toujours les signes d'un âge secondaire. C'est tout au plus s'il en existe quelques-unes qu'on puisse croire antérieures à la paix de l'Église, et plus ou moins voisines du temps des Antonins; encore ne les trouve-t-on que sur quelque point du littoral, à Aubagne, à Marseille, à Arles dans ces contrées qui les premières durent recevoir les germes de la foi.

Sauf ce long intervalle qui sépare les deux points de départ, l'épigraphie chrétienne de la Gaule est, en tous points, conforme à celle de la métropole. Les mêmes lois les régissent l'une et l'autre, elles suivent même route et marchent d'un pas égal. Aussi les règles qui, à Rome, permettent d'établir un ordre chronologique entre les monuments non datés, sont applicables dans nos provinces, à la seule condition d'ajouter à chaque date restituée un siècle de plus environ. Rien n'est plus naturel que cette concordance dont, au premier abord, on est tenté de s'étonner. C'est l'unité de la doctrine qui entraîne forcément la conformité des usages. Malgré toutes les différences qui ne manquent guère d'exister entre une métropole et ses provinces, le christianisme d'Occident, si près de sa naissance, était encore trop homogène et trop fortement uni pour qu'il ne suivît pas les mêmes phases, et ne passât pas par les mêmes degrés, aussi bien au fond de la Gaule qu'au centre même de l'Italie.

Aussi qu'est-ce que ces règles chronologiques constatées à la fois par J.-B. De Rossi et par Edm. Le Blant, sinon l'exacte et patiente observation des changements successifs qu'ont dû subir les sépultures chrétiennes, à mesure que certains restes du paganisme, certains vestiges des habitudes de l'ancien culte, allaient s'effaçant peu à peu? Si ardentes et si sincères que fussent les abjurations, et quelque résolution qu'il y eût chez les fidèles de rompre en toutes choses avec les anciens dieux et de ne rien faire comme les Gentils, l'habitude est une tyrannie si forte et si durable, qu'à leur insu et comme en dépit d'eux ils conservaient une foule de pratiques, et notamment certaines formes d'épitaphes, que leur croyance aurait dû leur défendre. Nous ne parlons même pas des inscriptions antérieures au commencement du IVe siècle, c'est-à-dire à l'émancipation de l'Église, d'abord parce qu'elles sont si rares sur notre sol, comme on vient de voir, qu'il n'y a guère lieu de s'en préoccuper, puis parce qu'il est tout simple qu'une croyance encore en butte aux interdictions et aux châtiments les plus terribles ne se produisît pas au grand jour, même sur des tombes, et qu'elle se résignât à conserver l'apparence païenne, sauf à glisser comme en cachette, dans les légendes funéraires, quelques signes de sa présence à peine reconnaissables. Mais, après Constantin, après l'heure de la délivrance, qui pouvait empêcher les tombes des chrétiens de devenir entièrement chrétiennes? Elles ne le sont pourtant tout d'abord qu'à moitié. Le style lapidaire se modifie sans doute, il ne se transforme pas complètement; les formules païenne

disparaissent en partie, il en subsiste quelque chose. Puis, le temps marche, et, de période en période, si vous suivez le témoignage des monuments datés, ces guides nécessaires qu'il faut avoir sans cesse devant les yeux, vous voyez sur les tombes le caractère chrétien toujours plus dominant, jusqu'à ce qu'enfin il reste seul, pur de tout alliage. Pour en arriver là, il ne faut pas moins que plusieurs siècles. L'extrême lenteur de cette transformation, la succession de ces monuments s'épurant par degrés, font sentir, ce nous semble, encore mieux que les récits de l'histoire, la marche du christianisme sur notre sol et les allures de sa conquête. Ainsi vous trouvez encore, même sur des marbres postérieurs à Constantin, mais de la première période seulement, l'indication de la famille terrestre du défunt, suivant l'usage antique, c'est-à-dire les *tria nomina*, le *prænomen*, le *nomen* et le *cognomen*, vous y lisez la mention de sa condition sociale, de sa profession, de sa patrie, et même aussi les noms de ceux qui ont élevé le tombeau; mais toute cette ostentation, tous ces souvenirs d'affection et de biens périssables sont destinés à disparaître l'un après l'autre, à mesure que l'esprit et le texte de l'Évangile seront, sinon plus connus et plus saintement pratiqués, du moins plus sévèrement compris. Ces omissions successives deviendront autant de jalons, autant d'indices chronologiques, qui nous diront l'âge relatif de chaque monument. Puis, d'un autre côté, certaines additions auront même vertu et rempliront même office. Ainsi le jour où les parents et les amis du mort se décident à écrire sur sa tombe la date de son trépas, ce moment du départ que le paganisme tenait pour néfaste, qu'il voulait oublier et qu'il se gardait bien d'inscrire, tandis que le fidèle y voit le commencement de la véritable vie et l'acheminement au bonheur, ce jour-là l'épigraphie chrétienne a complété son œuvre et dit son dernier mot : toute trace de paganisme a disparu des inscriptions.

A ces moyens de distinguer et de classer, selon l'ordre des temps, les monuments sans date, s'en ajoutent bien d'autres non moins sûrs et non moins pertinents. Et, par exemple, l'étude comparative des inscriptions datées apprend à quel moment précis et presque vers quelle année telle formule ou tel symbole commence à être en usage. Ainsi ces simples mots, début de tant d'épitaphes : *Hic jacet, hic quiescit, hic requiescit*, n'appartiennent qu'au style ancien et reçoivent successivement des additions et des développements qui sont autant de certificats d'une origine plus récente. C'est l'effet d'une sorte de loi, comme le fait observer Edm. Le Blant, que, dans les temps de décadence, les formules se compliquent et s'allongent. Cicéron, au début de ses lettres, se borne à dire : *Tullius Tironi salutem.* Pline encore se contente de ce peu de paroles : *C. Plinius Tacito suo salutem.* Au temps de saint Augustin, de saint Paulin de Nole, de Fortunat, les lettres commencent ainsi : *Domino merito venerabili et vere suscipiendo patri Augustino episcopo Macedonius*, ou bien : *Dilecto fratri merito prædicabili et venerandissimo Pammachio Paulinus.* Le style épigraphique pouvait-il manquer de subir la même influence et de suivre la loi commune? La formule *Hic requiescit*, à mesure que les temps s'avancent au v^e^ et au vi^e^ siècle, va s'allongeant ainsi : *Hic requiescit in pace, hic requiescit bonæ memoriæ, hic requiescit in pace bonæ memoriæ :* puis, à l'extrémité du vii^e^ siècle, au déclin de l'époque mérovingienne, une inscription datée de 695, la dernière inscription datée du Recueil ajoute encore à la formule cet accessoire de plus : *In hoc tumulo requiescit in pace bonæ memoriæ.* Un bon nombre d'autres formules deviennent l'occasion de développements semblables, et les règles qu'on peut tirer de leurs allongements successifs méritent d'autant plus de confiance, que des résultats parallèles sont fournis par les marbres romains.

Il en est de même des signes et symboles qui parfois accompagnent et décorent les inscriptions; non seulement ces signes sont les mêmes dans les deux pays, mais ils s'y succèdent par une sorte de hiérarchie dans le même rang d'ancienneté, et deviennent ainsi un des plus sûrs moyens de classer les monuments eux-mêmes par ordre chronologique. Ainsi, sans contredit les deux premiers symboles, en Gaule aussi bien qu'à Rome, sont l'*ancre* et le *poisson*. Ils s'associent en général aux épitaphes sobres et laconiques. Puis, avec Constantin, apparaît le *monogramme* auquel on a donné son nom, mais qui lui est bien antérieur, l'*alpha* et l'*oméga*, la *colombe*, le *monogramme* en croix latine, la *croix* au début des inscriptions monumentales, la *croix* dans le corps des épitaphes, le *vase sacré*, la *croix* au début des épitaphes. C'est dans cet ordre à peu près, que ces signes et symboles se présentent dans les deux pays et à des dates relativement les mêmes. Si les chiffres diffèrent, on en sait la raison, c'est uniquement parce que la cité mère a sur ses filles l'avance que nous avons signalée plus haut. C'est pourquoi Edmond Le Blant poursuit jusqu'au viii^e^ siècle les recherches qu'avec grande raison Jean-Baptiste de Rossi clôt à Rome, au vii^e^. Cette différence de limites n'empêche pas que les deux collections ne soient également complètes et vraiment parallèles. Elles ont beau commencer et finir l'une plus tôt, l'autre plus tard, elles n'en comprennent pas moins toutes deux une même série de documents et, si l'on peut ainsi parler, un même cycle épigraphique. La persistance de la province à ne suivre que de loin l'impulsion de la métropole produit seule ce contraste apparent.

Ce qui ressort de l'heureuse coïncidence de ces travaux simultanés et de l'accord encore plus heureux des résultats qui en découlent, c'est plus qu'un progrès notable, c'est un changement complet dans l'étude et dans la connaissance des premiers siècles de l'Église. On peut dire que cette grande époque était restée, jusque vers le milieu du xix^e^ siècle, presqu'à l'état légendaire, elle passe franchement dès lors dans le domaine de l'histoire. L'ère des récits traditionnels, des assertions sans preuve, des controverses dans le vide, a désormais pris fin : on s'avance enfin sur un terrain solide. La multitude de monuments que la terre nous avait rendus et que nous entassions dans les dépôts publics, mais plutôt comme de vénérables restes de temps obscurs et presque inconnus que comme de sûrs témoins qu'il importait d'interroger, se rangent chacun à sa date et nous apportent, sur les points en litige, d'incontestables preuves, des faits, des certitudes.

Si nous nous plaçons au point de vue de l'Église de France, le Recueil d'Edmond Le Blant représente un véritable trésor. On ne peut mieux le caractériser qu'en l'appelant le préambule et l'introduction nécessaires au *Gallia christiana*. Nous avons dit (voir *Dictionn.*, t. vi, col. 277-310) l'importance de ce grand ouvrage, ses imperfections et, néanmoins, les services qu'il ne cesse de rendre. Il a recueilli, réuni, classé les noms et les actes des hommes qui, non seulement au Moyen Age, mais à l'époque antérieure, ont gouverné ou servi, dans nos diverses provinces, l'Église gallicane. Ne s'appuyant que sur des textes et sur des documents écrits, il a dû s'abstenir d'agiter tout problème relatif aux premières origines du christianisme dans les Gaules, et, d'autre part, il prétend nous retracer moins l'histoire des fidèles que celle de leurs pasteurs. Le Recueil d'Edm. Le Blant avait donc à combler une double lacune : sur la question des origines, il nous fournit sinon des solutions complètes,

du moins de puissants secours; et, quant aux simples fidèles, quant à la foule anonyme, on peut dire qu'il en fait l'histoire et lui donne son état-civil, moins par quelques noms propres qu'il dispute à l'oubli, que par la manière exacte et saisissante dont il exhume et ressuscite la profession de foi de ces milliers d'inconnus.

Quel fut, en somme, le résultat de cette laborieuse et intelligente enquête? En quoi les notions généralement admises sur les premiers temps du christianisme dans notre patrie s'en trouvèrent-elles modifiées? Voilà ce qu'il importe de savoir. Rappelons-nous que l'œuvre scientifique impérissable des érudits du XVII[e] siècle était alors compromise et discréditée. Un prêtre de Saint-Sulpice avait entrepris la réhabilitation des légendes les plus décriées, un bénédictin s'était emparé de l'affaire et l'avait exploitée dans un but où l'intérêt de la science paraît ne tenir qu'une place secondaire. Nous racontons plus loin (voir LÉGENDES GALLICANES) l'entreprise de l'abbé Faillon et l'attitude de dom Guéranger aux yeux de qui l'apostolicité prétendue de l'Église des Gaules devenait une arme de combat, c'est-à-dire tout l'opposé d'un problème historique. De tout ceci, comme on le devine sans peine, Edmond Le Blant n'avait cure. Peut-être même ce « pieux laïque » était-il chrétien trop soumis et respectueux pour concevoir certaines manœuvres ecclésiastiques. Quoi qu'il en fût, il avait traité son sujet avec loyauté et candeur, et il avait rendu ce premier service de nous aider à savoir en quel temps le christianisme a pénétré dans la Gaule et comment il s'y est répandu. Cette question n'était pas aisé à résoudre.

Il est toujours très difficile de remonter aussi haut dans l'histoire d'une religion. Ceux qui l'apportent dans les lieux où règnent d'autres croyances se gardent bien d'attirer sur eux l'attention publique. Leurs premiers progrès sont lents et secrets; le temps s'écoule avant que la doctrine ait acquis le droit d'être ouvertement prêchée, et il arrive naturellement que dans cette longue obscurité le souvenir des premières années s'efface. Plus tard, quand on veut se rappeler les origines de la religion victorieuse et honorer ses premiers apôtres, il n'est pas toujours facile de dissiper les ombres dont ils se sont volontairement couverts. Ces systèmes, ces incertitudes, mettent à l'aise l'imagination des fidèles; en l'absence de faits bien connus, elle se sent plus libre d'inventer ce qui lui plaît, ce qui la flatte et c'est une satisfaction qu'en France elle ne s'est pas refusée.

Si on ne consulte que les traditions locales et certains historiens qui s'en sont fait les échos complaisants, l'introduction du christianisme aurait été en Gaule des plus précoces et des plus spontanées. Il n'est guère de diocèse qui n'ait la prétention d'avoir reçu la semence divine presque au premier moment de sa propagation, et de l'avoir reçue des mains, sinon de saint Pierre ou de saint Paul, du moins de leurs premiers disciples. D'où il suit que cet heureux sol gaulois serait devenu chrétien non seulement dès la première heure, mais à peu près partout en même temps. On reconnaît bien la vanité de notre nation, mais une vanité poussée jusqu'à la puérilité. Il y a eu alors, au XI[e] siècle, des Français qui se sentirent humiliés à la pensée que l'Italie avait reçu la foi la première, comme il y a eu depuis des Français qui ont cru faire acte de patriotisme en élevant Nicolas Poussin au-dessus de Raphaël, Denis Papin à côté de Robert Fulton et Victor Hugo sur le rang de Shakespeare. Du XI[e] au XVI[e] siècle, l'honneur national exigea qu'il fût bien entendu qu'aucun peuple ne nous avait précédés dans la foi, et que la France était bien historiquement la « Fille aînée de l'Église » et la première née du christianisme. Chaque ville importante se composa un passé glorieux. Elle eut, dès le I[er] siècle, des confesseurs, des évêques, des martyrs, qu'elle invoqua avec plus de confiance que ceux de la ville voisine; elle leur créa des légendes et leur bâtit des églises.

En regard de ces traditions, si on interroge l'histoire proprement dite et ses représentants les plus anciens, les plus voisins de l'époque en litige, Sulpice-Sévère, par exemple, ou bien encore Grégoire de Tours, ils vous répondent que la foi ne s'est introduite en Gaule que très tardivement, qu'elle a suivi d'abord le littoral de la Méditerranée, puis remonté la vallée du Rhône et pénétré enfin au Centre et vers le Nord, mais avec des fortunes très diverses et des progrès très inégaux. La *Vie de saint Martin* nous montre que vers la fin du IV[e] siècle, le paganisme était encore implanté au cœur du pays; il n'y est question que de prêtres confondus, d'idoles renversées et de temples détruits. Un sermon de saint Avit prononcé à Genève à la dédicace d'une église fondée en remplacement d'un temple païen, nous apprend qu'au VI[e] siècle il y avait donc encore des temples debout dans un des pays les moins sauvages de la Gaule. (Voir Dictionn., t. I, col. 862.)

Cette persistance du paganisme dans la Gaule ne doit pas surprendre. Tous les terrains n'étaient pas également préparés pour la nouvelle doctrine. Il était naturel qu'elle fît les progrès les plus rapides dans les pays où l'influence romaine avait le plus profondément pénétré, qu'elle avait le plus imprégné de ses qualités et de ses vices. Les gens simples et naïfs, les ignorants, les campagnards, tous ceux qui, réfléchissant peu, laissent plus de prise sur eux au passé et aux habitudes, se contentaient facilement des religions anciennes. C'étaient surtout les esprits cultivés, chez qui des connaissances étendues éveillaient, sans la satisfaire, une curiosité fébrile, c'étaient les âmes malades qu'exaltait et fatiguait une civilisation raffinée, qui éprouvaient le besoin de croyances nouvelles. Encore est-il possible que ce besoin se fût éteint de lui-même, s'il n'avait été alimenté et nourri par les cultes orientaux que tant de gens pratiquaient à Rome, et qui leur communiquaient cette avidité d'émotions religieuses, ce goût de l'inconnu et de l'indéterminé, ces élans mystiques, cette dévotion passionnée, que jusque-là les peuples de l'Occident avaient peu connus. C'est sur ce sol tourmenté que le christianisme prenait facilement racine. Or, ces conditions favorables à son établissement ne se rencontraient pas en Gaule. La conquête romaine y était récente, et il est probable que, dans les campagnes surtout, elle n'avait que recouvert, sans l'effacer, l'ancien esprit national. L'Orient avait moins de rapports avec la Gaule qu'avec l'Italie; le mysticisme n'a jamais été son génie naturel; elle était donc moins bien disposée pour le christianisme, et il n'est pas étonnant qu'il ne s'y soit établi qu'assez tard. Nous ne sommes pas surpris non plus qu'il ait suivi, pour y pénétrer, sa route ordinaire, qu'il se soit répandu d'abord dans les grands centres industriels, où s'échangent les idées aussi bien que les marchandises, dans les villes de passage situées au bord de la mer ou bien le long des fleuves, traversées par des gens de tous les pays, et que ce contact familiarisait d'avance avec toutes les nouveautés. Marseille et Arles, restées à moitié grecques et visitées sans cesse par les étrangers; Vienne placée sur le chemin de tous ceux qui allaient dans la Belgique, la Bretagne ou la Germanie; Lyon, dont le commerce s'étendait si loin qu'on a retrouvé dans cette ville les tombes d'un armateur de Pouzzoles, d'un marchand de Carthage et d'un négociant arabe, devaient être naturellement ses premières conquêtes.

C'est bien ainsi que les choses se sont passées, les inscriptions le prouvent. Et, d'abord, que l'épigra-

phie soit en droit d'intervenir, personne ne peut le contester. Évidemment le nombre, la distribution, l'âge comparatif des inscriptions chrétiennes trouvées dans notre sol, sont les meilleurs indices qu'on puisse consulter pour reconnaître à quelle époque et en quel lieu le christianisme s'est d'abord établi chez nous. Prétendra-t-on que les fouilles d'où sont sorties ces inscriptions n'ont pas dit encore partout leur dernier mot? que la terre peut cacher de nombreux monuments même dans les provinces qui n'en ont point encore, et en donner de très anciens à celles qui n'en possèdent que d'un âge récent? Assurément, nul ne peut affirmer que cela soit impossible; mais, qu'on fasse la part, si large qu'on voudra, à l'imprévu et au hasard; qu'on réserve à l'avenir les droits les plus illimités, l'expérience acquise n'en a pas moins les siens. Les monuments antiques trouvés jusqu'à ce jour, d'où nous sont-ils venus? De terrassements, d'excavations que l'exploitation de la propriété privée, les travaux d'utilité publique, les besoins de la vie sociale, en un mot, rendent sans cesse nécessaires, dans une mesure à peu près égale, sur tous les points du territoire. Si donc, de province à province, la différence est grande en ce genre de richesse, cette différence signifie quelque chose. Les découvertes ont dû se multiplier là surtout où la terre avait gardé des monuments en plus grand nombre, et les lieux qui n'en ont point fourni, assurément en avaient peu reçu. L'épigraphie, sur ces questions, est donc fondée à rendre des arrêts et des arrêts à peu près souverains. Or que dit-elle ici? Que, dans les Narbonnaises, dans la Viennoise, dans la Ire Lyonnaise, les monuments chrétiens sont infiniment plus nombreux et plus anciens que dans les provinces du Centre, du Nord et même du Sud-Ouest. Les données de l'épigraphie concordent donc exactement avec celles de l'histoire, et opposent un démenti formel aux prétentions des traditions locales. Ajoutons que ces chrétiens des trois premiers siècles si jaloux, partout où on peut saisir la trace de leur présence, de reposer ensemble dans l'attente de la résurrection, on n'a pu nulle part en Gaule rencontrer la trace d'un de leurs cimetières, mais à Marseille, à Autun, une épitaphe isolée, et cependant on nous rapporte l'existence dans une multitude de villes de communautés si florissantes qu'il semble que vers le début du IIe siècle, la Gaule soit devenue presque une nation chrétienne avec ses évêques, sa hiérarchie, etc.

Il est vrai qu'à l'appui de ces traditions persistantes, et pour contester tout rapport étroit et nécessaire entre le nombre des inscriptions chrétiennes et l'état plus ou moins prospère, l'extension plus ou moins rapide du christianisme, on veut trouver une autre cause aux inégalités de province à province que nous venons de signaler. Si les unes, dit-on, sont mieux pourvues en monuments funéraires chrétiens, ce n'est pas que le christianisme s'y soit établi plus tôt ni plus facilement, c'est qu'elles étaient plus riches, plus habituées à la vie romaine, au luxe des tombeaux, à l'emploi du style lapidaire, et que les usages païens n'ont fait que s'y continuer tout en se transformant. Les Narbonnaises, la Viennoise, la Ire Lyonnaise ne sont-elles pas de toutes nos provinces les plus riches en marbres païens? Il n'y a donc rien à conclure de l'abondance de leurs tombeaux chrétiens. Dans des régions plus éloignées de Rome, et restées plus fidèles aux traditions gauloises, l'Évangile n'avait-il pas pu faire d'aussi promptes conquêtes sans y laisser les mêmes traces, faute d'y avoir trouvé les mêmes habitudes?

Pour répondre à cette objection, qui peut sembler spécieuse, Edmond Le Blant s'appuie sur un fait remarquable, sur une anomalie que lui révèle une illustre cité, la métropole de la Ire Belgique, la Rome du nord, comme on l'appelait au temps de sa fortune, la ville de Trèves, seul nom qui lui reste aujourd'hui. Quand on suit la série des inscriptions chrétiennes trouvées sur son territoire, on est frappé d'une étrange lacune qui s'y révèle. Le IVe et le Ve siècle y sont largement représentés; le VIe et le VIIe y font absolument défaut. Pareil contraste n'apparaît dans aucune autre suite de monuments de ce genre. A Lyon, à Vienne, à Arles, à Vaison, à Marseille, après les marbres contemporains des empereurs chrétiens, viennent ceux de l'époque mérovingienne. La série n'est pas interrompue. Le développement régulier et persévérant de la foi nouvelle est attesté par des témoignages continus. Il en est autrement à Trèves. La lacune est complète; la chaîne semble brisée. Quelle peut en être la cause? La Rome des Gaules a-t-elle donc assisté vers la fin du Ve siècle, à quelque événement qui explique cette subite interruption de ses monuments chrétiens? Ouvrez l'histoire, vous la voyez d'abord prise quatre fois d'assaut, conquise et reconquise; puis, vers 464, les Romains succombant à une cinquième attaque, elle tombe aux mains des Ripuaires, horde farouche encore ardente dans son idolâtrie. Les maux qui accablèrent cette pauvre cité, les épreuve que souffrit son Église remplissent les annales de ce temps. Nous nous faisons aujourd'hui, depuis le mois d'août 1914, une image bien ressemblante des calamités qu'entraînait sur une terre chrétienne, une irruption germanique. Les églises étaient saccagées, le sang inondait le sol, le troupeau des fidèles fuyant épouvanté, les prêtres étaient massacrés en haine de leur caractère sacerdotal et du réconfort que leur parole pouvait apporter aux victimes. Namur, Dinant Aerschot, Louvain, Termonde, Gerbevilliers sont la réplique de ce qui se vit à Trèves. Est-il donc surprenant qu'au milieu de pareils désastres on oubliât de graver sur le marbre de funèbres légendes, et que la postérité ne puisse découvrir un débris d'épitaphe appartenant à ce temps-là? La même interruption subite de toute commémoration de sépulture chrétienne se fait sentir à Rome dans les années 410 et suivantes, c'est-à-dire immédiatement après le sac de la ville éternelle par les bandes d'Alaric. Évidemment toute perturbation dans la morale ou dans la condition du christianisme se traduit sur-le-champ, aussi bien en Italie qu'en Gaule, par une rareté plus grande ou même par une absence complète d'inscriptions tumulaires. Si vous n'en trouvez plus, à Trèves, non seulement pendant quelques années, mais durant plus d'un siècle, c'est que la servitude de cette métropole ne fut pas passagère, que ses nouveaux maîtres persistèrent dans leur paganisme, que la foi y fut proscrite et presque abandonnée, et qu'une partie de la population chrétienne, comme nous l'apprenons par de sûrs témoignages déserta ses foyers fuyant l'idolâtrie. Comment contester dès lors le rapport étroit et direct que voit ici Edm. Le Blant entre les données de l'épigraphie et les témoignages de l'histoire contrairement à ceux des traditions locales? Comment ne pas admettre que les lieux, où se rencontrent aujourd'hui le plus grand nombre d'épitaphes et de débris de sépultures chrétiennes, doivent être ceux où l'Évangile fut le mieux accueilli, rencontra les moins de résistance et recruta les plus nombreux adeptes?

Les pays que le Rhône traverse et qu'il relie à la Méditerrannée, la Ire Lyonnaise, la Viennoise, l'ancienne province romaine, sont ceux qui ont conservé les monuments chrétiens les plus antiques, par conséquent ceux qui furent conquis avant les autres par le christianisme. La plus ancienne inscription datée de la Gaule est de l'an 334, vingt ans après le triomphe de l'Église; quelques-unes de celles qui ne portent point de date remontent plus haut. Une d'entre elles, gravée sur

une tombe brisée de Marseille, rappelle par sa rédactions les *tituli* des catacombes. On y lit ces mots : « A Sentrius Volusianus, fils d'Eutychès, et à Sentrius Fortunatus ses enfants très pieux, qui ont souffert la violence du feu (*vim ignis passi sunt*) leur mère Eulogia a élevé cette tombe. Que celui qui peut tout, nous donne le rafraîchissement. » C'est là peut-être, et même certainement, le monument le plus ancien de la foi chrétienne dans la Gaule. Il rappelle un martyre dont les histoires religieuses n'ont pas gardé le souvenir. Edm. Le Blant le croit du temps de Marc-Aurèle. Quelques autres inscriptions, qui ne sont pas datées non plus, peuvent être rapportées au IIIe siècle, mais elles sont rares et l'on peut dire en somme qu'il en est très peu qui soient antérieures à Constantin. N'est-ce pas la preuve que la conversion de la Gaule était alors assez récente? Il n'est certainement pas vraisemblable qu'une religion établie depuis trois siècles aurait laissé d'elle aussi peu de souvenirs. Ainsi l'épigraphie donne raison à Sulpice-Sévère et donne le démenti à l'école légendaire.

Cette question n'est pas la seule dans l'histoire de l'établissement du christianisme en Gaule sur laquelle l'épigraphie puisse donner quelques lumières. Elle permet aussi d'intervenir dans un débat qui a fait autrefois beaucoup de bruit, et que le temps n'a pu qu'assoupir sans le vider. Il s'éleva au Ve siècle une querelle très vive entre Arles et Vienne au sujet de la primatie. Les conciles et les papes furent consultés et ne parvinrent pas à mettre les parties d'accord. Chacune des deux villes prétendait avoir précédé l'autre dans la foi, et quand les arguments sérieux manquaient, on ne se faisait pas faute de recourir aux fraudes pieuses. L'épigraphie, si on l'interroge, se décidera pour Arles sans hésiter. Arles possède des monuments chrétiens bien antérieurs à ceux de Vienne. Quelques-unes des inscriptions qu'on y trouve ont un grand air d'antiquité; la simplicité, le naturel, la correction du style rappellent les meilleures époques. Elles sont précédées de l'ancienne formule des catacombes : « La paix avec toi ». Mais ce qui indique encore mieux l'âge de ces monuments, ce sont les bas-reliefs qu'ils portent. On ne travaillait pas ainsi au temps de Constantin. Il y avait encore en ce moment quelques architectes : l'architecture est le dernier art que Rome ait désappris; il n'y avait plus de sculpteurs et pour orner un arc de triomphe on était obligé d'en détruire un autre. On peut affirmer, par exemple, que ce Christ qu'on voit sur une des tombes d'Arles, et auquel l'artiste a donné l'attitude et le geste d'un orateur de l'ancienne Rome, ne peut pas être du IVe siècle. On n'aurait pas su exécuter non plus à cette époque des *orantes* si chastes, si pieuses, si belles encore avec leurs longs voiles sous lesquels il semble qu'on devine le corps des statues de la Grèce. Les œuvres de ce temps n'ont pas un si beau caractère. La barbarie dans l'art a précédé les barbares.

Les inscriptions chrétiennes ont encore une utilité en ce qu'elle nous apprennent ce que les fidèles savent de leur religion. Sans doute leur témoignage est sobre, mais on ne peut pas récuser leur témoignage. Les livres sont sujets à s'altérer quand on les transcrit; on peut les changer pour les mettre en harmonie avec les opinions nouvelles, et on ne s'est pas toujours interdit le recours à ce procédé facile et regrettable de persuasion. Les mots gravés sur le marbre ou la pierre ne se corrigent pas; on ne peut les modifier sans que la trace du repentir ne soit visible.

Ils indiquent d'une manière irréfutable, tant qu'ils existent, les opinions du temps où ils furent écrits. Les inscriptions recueillies par Edm. Le Blant donnent lieu sous ce rapport à plus d'une observation importante, elles ressuscitent la profession de foi de centaines d'inconnus. Une telle série de témoignages se répétant, se contrôlant, se confirmant les uns les autres, met sous nos yeux, en termes explicites et hors de doute, l'état de la foi en France du IVe au VIIIe siècle. La croyance à la divinité du Christ et à sa présence dans l'eucharistie, au purgatoire, la ferme attente de la résurrection, la prière pour les morts, l'invocation du Saint-Esprit, l'invocation des saints, l'usage du baptême, de la pénitence, de l'extrême-onction, le culte de la très sainte Vierge; tout cela est écrit et ne peut être contesté. Nous y lisons aussi la mention touchante et souvent répétée de vertus charitables : hospitalité, rachat des captifs, pitié des esclaves.

Ces mots *servus* et *libertus*, si fréquemment inscrits sur les tombes païennes, disparaissent avec le christianisme. Nous ne les retrouvons sur aucune des épitaphes de la Gaule recueillies par Edm. Le Blant, et l'on peut affirmer, sur sa parole, que toute tombe d'apparence chrétienne sur laquelle ces mots sont inscrits doit passer pour suspecte et n'être admise qu'après mûr examen et sous grande réserve. Le christianisme, sans avoir tout d'abord entrepris de supprimer l'esclavage, voulait au moins ne pas en sanctionner la blessante expression; de là, sur les tombeaux, ces omissions, ces réticences, chaque fois que la condition sociale aurait été pénible à révéler. Mais pour bien apprécier l'état réel des esprits, et à quel point, même en ces temps d'enthousiasme et de foi, ils étaient encore loin de pratiquer les grands principes de l'égalité chrétienne, pour comprendre la sourde résistance que les mœurs opposaient au nivellement même seulement mystique de la société, il est un fait à remarquer. Le mot *frère*, ce mot chrétien par excellence, cette expression si tendre et qui traduit si bien la charité évangélique, ce mot qu'on croirait retrouver sur toutes les lèvres, sinon toujours dans tous les cœurs, ce mot ne se lit pas une seule fois sur nos marbres. Hors de la Gaule, si ce mot est quelquefois employé, c'est dans un nombre infime d'exemples où il est pris dans le sens mystique. Les monuments où il figure ainsi l'offrent toujours dans une acception générale et collective. Jamais le mot *frère* n'y est échangé d'homme à homme. Il ne semble pas que les patrons, même les plus chrétiens, l'eussent adopté à l'égard de leurs clients et de leurs affranchis, à plus forte raison de leurs esclaves. Et cependant nos épitaphes portent aux nues ceux qui ont fait, en mourant de nombreux affranchissements; elles célèbrent même ceux qui ont traité leurs esclaves avec douceur, mais on ne trouve nulle trace qu'ils ont vu en eux des frères dans le Christ. Voilà les nuances historiques que l'épigraphie excelle à révéler.

Une épitaphe de l'an 501 nous apprend qu'avant de mourir un chrétien « a affranchi l'un de ses serviteurs pour la rédemption de son âme. » C'est une réponse anticipée au protestant Jacques Spon, qui affirmait qu'on ne trouve dans aucun monument antérieur à la fin du VIe siècle la mention du secours que le mort reçoit de ses bonnes œuvres, ou, comme on disait alors du remède de l'âme. Mélanchthon prétendait que l'habitude d'invoquer les saints était fort récente dans l'Église. « Ils ne voient pas, ces ânes, disait dans le style de son temps le plus doux des réformateurs, que personne n'en a parlé avant Grégoire le Grand. » Or l'on a trouvé à Die l'épitaphe d'un pieux chrétien du Ve siècle qui nous apprend qu'il attend sans crainte le jour du dernier jugement, parce qu'il compte sur l'intervention des saints, *quiescit in pace et diem futuri judicii ntercedentibus sanctis spectit* (pour *exspectat*). A la mêmeé poque, dans toute la chrétienté, les morts assiègent la tombe des martyrs et des confesseurs. Dans les catacombes, on brisait les revêtements du marbre dont les parois étaient

couvertes, on détruisait les fresques antiques pour entailler de nouveaux *loculi*, on compromettait la solidité des voûtes pour trouver place dans le rayon où l'on supposait que s'étendait la protection du saint. Plus tard, quand les reliques sont déposées dans les églises, on se dispute le droit d'y être enterré. Les murailles et le pavé se remplissent de tombes. Une inscription de Vaison prouve qu'il fallait beaucoup prier pour jouir de cette faveur, et un sous-diacre de Trèves se félicite en vers barbares de l'avoir obtenue « parce que ni le Tartare ni les terribles châtiments ne pourront plus lui nuire. » Ainsi, quand même les textes des Pères ne contrediraient pas formellement Mélanchthon, les textes épigraphiques suffiraient à établir l'antique croyance populaire.

Il est naturel qu'il soit souvent question sur les tombes de la résurrection : c'est la consolation la plus efficace de ceux qui meurent comme de ceux qui survivent. Edmond Le Blant a consacré plusieurs dissertations à étudier la façon dont cette doctrine est exprimée dans les inscriptions chrétiennes, et les vicissitudes par lesquelles il semble qu'elle ait passé avant d'arriver à sa formule définitive. Il n'en est pas sans doute qui ait plus étonné la société païenne. Le jour où l'aréopage d'Athènes l'entendit pour la première fois de la bouche de saint Paul, les sages de ce pays, où l'on aimait tant la nouveauté, où les plus étranges opinions n'effarouchaient personne, ne purent cacher leur surprise. « Les uns se moquèrent ouvertement, les autres dirent : Vous reparlerez plus tard de ces choses. » Peut-être aussi n'en est-il point qui ait plus servi la religion nouvelle. Dans les épreuves des persécutions, elle empêchait les fidèles de faillir : par cette perspective immortelle, elle les raffermissait contre les souffrances du présent. Leurs ennemis sentaient bien la force que les chrétiens tiraient de cette espérance; pour la leur enlever, ils brûlaient les corps des martyrs, ils jetaient leurs cendres dans les fleuves, convaincus que ces membres dispersés ne pourraient jamais se réunir, et qu'ils privaient ainsi tout ensemble leurs victimes de la vie présente et de la vie future. Leurs calculs ne furent pas tout à fait trompés. A la vue de ces cadavres mutilés, des craintes, des doutes se glissaient dans l'esprit des survivants. Les évêques avaient beau leur dire « qu'il est écrit que pas un cheveu de notre tête ne périra, que l'homme, dévoré par les bêtes, dispersé par le courant des flots, détruit par la putréfaction dans le sein de la terre, n'en sera pas moins ressuscité un jour » : il restait toujours quelques inquiétudes dans les âmes les plus fermes. Ces craintes se traduisent par le soin extrême qu'on prend pour protéger les restes des morts, par les menaces terribles qu'on profère contre ceux qui oseraient violer leurs sépultures; c'est qu'elles réveillaient dans l'âme des superstitions païennes qui sans doute n'y étaient pas entièrement éteintes. Ce mélange des deux religions a dû s'accomplir plus d'une fois dans les premiers temps du christianisme. Il a dû souvent arriver que des croyances anciennes ont trouvé moyen de se rejoindre par des chemins inconnus à des croyances nouvelles, qu'elles en ont ou accru l'intensité ou altéré le caractère. Ici le rapprochement est visible. « Mortel, disent les épitaphes païennes, respecte les Mânes. — Qu'il ait les dieux du ciel et de l'enfer irrités contre lui celui qui troublera mon repos; — qu'il reçoive d'autrui le traitement qu'il m'aura fait subir; — qu'il périsse le dernier des siens! » Les chrétiens ne sont pas moins violents dans leurs imprécations : « Que celui qui touchera à mes os soit anathème; — qu'il meure de mort violente ; — qu'il soit privé de sépulture! — qu'il ne ressuscite pas, qu'il ait le partage de Judas celui qui outragera mes restes! » L'emportement est le même des deux côtés, mais le motif n'est pas semblable. Les païens qui croyaient vaguement à une sorte de persistance obscure de la vie dans le tombeau, craignaient qu'une main impie ne vînt interrompre ou troubler cette existence posthume. Les chrétiens avaient peur qu'en dispersant les membres on ne mit obstacle à la résurrection des corps. Cette crainte est très naïvement exprimée dans une inscription de Côme, aujourd'hui presque effacée et illisible, mais dont Edm. Le Blant a retrouvé une copie dans les papiers de Peiresc : « Au nom du Seigneur et du jour redoutable du jugement, respecte ce tombeau jusqu'à la fin des siècles, afin que je puisse sans empêchement jouir de la vie éternelle quand viendra Celui qui doit juger les vivants et les morts. »

Mais avant ce jour terrible, dont l'attente faisait frissonner les fidèles, que deviennent les âmes des justes? C'était alors une question très controversée et qui donna naissance aux discussions les plus vives. Les uns croyaient qu'elles étaient admises auprès de Dieu aussitôt après la mort, les autres qu'elles ne devaient se réunir à lui qu'au jour de la résurrection. Des deux côtés on affirmait sans hésiter. « Les cieux sont ouverts aux saints, disaient quelques Pères de l'Église. Le ciel n'est ouvert à personne tant que la terre existe, répondait Tertullien. — Félix, dit saint Paulin, a vu tous les hôtes illustres du ciel se lever pour le recevoir et pour le transporter en triomphe devant le trône de gloire. — Si quelqu'un, écrit saint Justin, ose affirmer que dès la mort les âmes s'enlèvent au ciel, ne le tenez pas pour chrétien. » Ces diverses opinions avaient naturellement pénétré dans le peuple, et nos inscriptions en conservent des traces nombreuses. Il y en a qui se gardent bien de rien affirmer et qui restent neutres. Dans des vers destinés à être placés au-dessus des reliques de saint Clarus, on lit ces mots prudents : « Soit que tu reposes dans le sein de nos pères ou sous l'autel du Seigneur, soit que tu vives dans une forêt sacrée, en quelque lieu que tu te trouves du ciel ou du paradis, Clarus, tu jouis d'une paix et d'un bonheur éternels. » L'auteur a craint de se compromettre, il a rapporté les principales opinions, sans vouloir s'exposer au danger de choisir. Cette réserve n'est cependant pas commune; les fidèles ont ordinairement leurs préférences et ne les cachent pas. Il semble qu'en Gaule on penchait plutôt pour l'opinion qui différait la récompense des justes jusqu'après la résurrection. C'était aussi la plus répandue dans l'Église primitive, celle qu'avaient soutenue les docteurs les plus renommés. On a vu dans l'épitaphe du chrétien de Die qu'il attend en repos le jour du jugement à venir. Il y a dans la Lyonnaise, aux environs de Vienne, un grand nombre de monuments funéraires qui portent tous une même formule : « dans l'espoir de la résurrection future ». Cette formule semble indiquer aussi que ceux qui les ont construits n'admettaient pas que la récompense fût donnée à personne avant la consommation des temps. Edm. Le Blant pour expliquer la rencontre de ces inscriptions semblables dans le même pays, s'est demandé s'il ne fallait pas y voir l'influence persistante de saint Irénée, qui fut un des défenseurs les plus ardents de cette doctrine. Il ne serait pas étonnant qu'elle se fût conservée dans les lieux où elle avait été prêchée avec tant d'autorité. Cependant elle finit par être vaincue, parce qu'elle se heurtait contre le sentiment populaire.

Aux deux volumes de 1856 et 1865 venait s'adjoindre un supplément, un volume en 1892; ainsi se complétait l'œuvre épigraphique d'Edmond Le Blant qui avait su, par cette multitude de marbres, évoquer la parole et la pensée de nos ancêtres, leur pensée réelle et vivante. « C'est là, disait-il, lui-même, le prix de ce vaste ensemble; représenter la foule,

révéler souvent ses instincts, ses persuasions, ses résistances, c'est nous apprendre quel fut le fond réel des sociétés qu'il importe de connaître, et tandis que le cycle des œuvres littéraires ne s'enrichira plus que de quelques rares débris, les marbres, qui ne peuvent s'épuiser, éclaireront incessamment l'histoire de ces masses dont les plus grands esprits ont toujours ressenti l'influence. »

La préface générale publiée avec le tome II, en 1856, fut réimprimée, quelque peu corrigée et augmentée, en 1869, sous le titre plus attrayant de *Manuel d'épigraphie chrétienne d'après les marbres de la Gaule*. Ce petit livre, trop peu connu, n'a pas l'allure didactique, mais il est plein de renseignements précieux et évocateurs sur les institutions et les mœurs de la Gaule chrétienne. Celui qui écrit ces lignes lui a dû d'avoir consacré sa vie à l'étude du passé qu'il lui révéla.

Vingt-cinq ans plus tard, en 1890, Le Blant eut une nouvelle occasion de rassembler ses documents et ses notes d'épigraphie pour un des recueils d' « Instructions adressées par le Comité des travaux historiques et scientifiques aux correspondants du Ministère de l'Instruction publique ». La brochure qu'il intitula : *L'épigraphie chrétienne en Gaule et dans l'Afrique romaine*, est un modèle de science claire et pratique; le classement des particularités épigraphiques et des ressources diverses qui doivent aider au déchiffrement des textes lapidaires semble aussi complet que possible, en ce qui concerne la Gaule; quant à l'Afrique, il eût été préférable de n'en pas faire mention sur le titre. Edmond Le Blant s'y sentait dépaysé et n'a fait qu'effleurer le sujet.

III. Les communications académiques. — En 1859, après la publication de son tome Ier, Edmond Le Blant avait été élu membre résidant de la Société impériale des Antiquaires de France; le 15 novembre 1867, après la publication du tome IIe, il devint membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Sa carrière scientifique s'affirmait sans nuire à sa carrière administrative. Entré dans l'administration des douanes en 1843, en qualité de commis, il se trouvait devenu sous-chef en 1857; ce fut le terme de son avancement, puisqu'il prit sa retraite en qualité de sous-chef, en 1872. La seule faveur qu'il obtint après trente ans de service presque atteints, fut d'obtenir sa pension de retraite pour raison de santé sans avoir atteint la limite de soixante ans d'âge.

Ceux qui ont connu Edmond Le Blant ont gardé vivant le souvenir de son affabilité et de son esprit. « Aussi aimable que spirituel » a-t-on dit de lui [1]. Dans la société érudite dont sa modestie avait obtenu les suffrages, son attention était toujours soutenue; il semblait, lorsque l'intérêt de la question grandissait, se pencher vers l'orateur, comme pour saisir plus vite ses idées, puis en quelques mots nets et précis, il résumait ou bien contestait la thèse. Il avait ce don funeste à tant d'autres de la « facilité »; tout l'intéressait, mais il ne s'y attardait pas et demeurait fidèle à sa spécialité. Une rapidité et une sûreté de jugement remarquables, une facilité très grande d'élocution, une clarté et une propriété de termes bien rares chez les érudits, formaient les qualités et les séductions maîtresses de son esprit. Ses qualités de cœur n'étaient ni moins élevées ni moins précieuses, car il aimait ceux qui travaillaient, il se plaisait à les aider et à les protéger dans la vie. Il était de caractère simple et modeste et n'aimait pas à se mettre en avant [2]. Sa grande réserve fut parfois prise pour de la froideur; au fond, il était très bon.

« Une fois, raconte l'abbé Thédenat, j'avais eu dans un compte rendu du *Bulletin critique* la griffe un peu acérée. Edmond Le Blant, qui connaissait l'auteur que j'avais cru devoir présenter vint me trouver. Avec une grande simplicité, il m'exprima son profond étonnement de voir un bon chrétien, un prêtre, constrister sciemment son prochain. Et moi, j'invoquais les franchises de la critique; j'essayais de démontrer qu'un prêtre qui travaille a, tout comme un autre, le droit d'en faire, et que, pour la faire bonne et juste, il ne doit pas mettre systématiquement de l'eau bénite dans son encrier. Je me défendais toutefois d'une voix légèrement étranglée, un peu confus d'entendre la charité chrétienne m'être si bien prêchée par un laïque. Mais après tout, c'était un si bon laïque! Et je dois avouer que si, ce jour-là, Edmond Le Blant ne m'a pas entièrement convaincu — j'allais dire converti — je l'aimais davantage pour le petit sermon qu'il m'avait fait. »

Avec ce tour d'esprit porté à l'indulgence on s'explique sans beaucoup de peine qu'Edmond Le Blant eût peu de goût pour la critique acide de l'abbé Duchesne, et ne souhaitât pas le voir entrer à l'Académie. Il ne faudrait pas croire cependant que sa liberté d'esprit fut atteinte par ces préoccupations charitables; à plusieurs reprises il aborda la « question du vase de sang » avec une impartialité absolue (voir *Dictionn.*, t. I, au mot Ampoule, et t. VIII au mot Kraus). On sait que certains tombeaux des catacombes portent scellé sur leurs parois extérieures un petit vase de verre ou de terre cuite qui renferme une matière colorée. Leibniz a cru reconnaître que cette matière était du sang. La cour romaine, s'autorisant de ce témoignage, regarda ces tombes comme des tombes de martyrs et livra les corps qu'elles contenaient à la vénération des fidèles. C'est ainsi qu'en 1853, elle accorda à la cathédrale d'Amiens les restes d'Aurelia Theudosia, que son mari qualifie dans son épitaphe de *benignissima et incomparabilis femina*. (Voir t. I, fig. 378.) Il a suffi qu'on trouvât le vase de sang près de son tombeau pour qu'elle devînt aussitôt sainte Theudosie. Cependant tout le monde ne partageait pas cette façon de voir. Déjà, au XVIIe siècle, Mabillon avait fait des réserves et soulevé quelques doutes. Il écrivit à un ami qu'il pourrait dire à ce propos bien des choses qui ne seraient peut-être pas inutiles, mais que son respect pour le Saint-Siège et la Congrégation des Rites l'empêchait de parler. François Lenormant, alors à ses débuts, étudiait le cas de Theudosie dans le *Correspondant* et J.-B. De Rossi écrivait à Edmond Le Blant : « M. Lenormant est le seul qui en France ait écrit quelque chose de judicieux et de vrai sur cette inscription. (Toutefois) il affirme que je connais l'âge du corridor dans lequel sainte Theudosie a été trouvée. Je ne sais pas comment il a eu cette indication; mais ce qui est sûr c'est que je ne sais pas dans quel corridor sainte Theudosie a été vraiment trouvée, et dans l'année 1842 je n'avais pas assez d'autorité sur les fossoyeurs pour obtenir d'eux de voir toujours de mes yeux les monuments sur place. Seulement j'ai écrit que l'ensemble de l'inscription, des autres épitaphes trouvées dans la même année et dans le même cimetière et quelques autres indices me faisaient croire que l'époque recherchée était celle à peu près de la seconde moitié du VIe siècle [3]. » Edm. Le Blant traita la question dans

[1] W. Helbig, dans *Revue archéologique*, 1915, p. 373. — [2] Élu membre de la Société des Antiquaires le 3 mars 1359, secrétaire pour 1860, premier vice-président en 1869 et 1870, mais, contrairement à l'usage de la Société, il ne se laissa pas élire président. Il fut promu à l'honorariat le 14 février 1883. — [3] *J.-B. de Rossi à Edm. Le Blant*, Rome, le 16 janvier 1855, dans *Journal des Savants*, 1914, p. 494.

un opuscule auquel il était impossible de répondre. Il fit voir que cette importance attribuée au prétendu vase de sang était très récente, et que les écrivains anciens n'en disaient rien, qu'on l'avait vainement cherché sur les tombes des martyrs reconnus et incontestés comme saint Corneille et saint Hyacinthe, où il devait être, et qu'en revanche plusieurs de celles où il se trouve ne peuvent pas avoir contenu des martyrs; que dans les inscriptions de ces tombes, composées par les parents et amis du mort, on lui souhaite la vie éternelle, comme s'il n'était pas sûr qu'il l'a obtenue par son sacrifice; qu'on ne retrouve jamais dans ces épitaphes les caractères ordinaires à ces époques de persécution où la contrainte redoublait la foi; que ce ne sont que des formules banales comme celles-ci : « C'était une merveille de jeunesse, un miracle de beauté et de bonne grâce — elle m'a donné trois enfants — elle était affable avec tous, etc. », qu'il arrive même qu'elles contiennent des sentiments et des souvenirs païens qui, placés sur la tombe d'un confesseur de la foi, auraient indigné un chrétien sincère. Après avoir montré ce que le vase de sang n'est pas, Edm. Le Blant cherche ce qu'il peut être; c'est la partie la plus originale de son mémoire. Tous les récits des persécutions nous montrent les chrétiens se pressant autour de leurs frères immolés, baisant les instruments du supplice, rassemblant les restes mutilés des victimes et recueillant dans des linges leur sang répandu sur le sol. Que voulaient-ils donc faire de ce sang? « Ils le conservaient chez eux, dit Prudence, pour être la sauvegarde de leur famille. » Edm. Le Blant suppose avec vraisemblance qu'ils se mettaient sous cette protection après leur mort comme pendant leur vie. Le même sentiment qui les faisait, aux catacombes, entasser leurs sépultures autour de celles des martyrs et des confesseurs, les poussait à y déposer aussi quelques reliques, surtout ce sang précieux recueilli pendant les persécutions, et dont « la puissance est telle, dit une de leurs épitaphes, qu'elle lave les fautes de tous ceux qui reposent auprès de lui ». S'il en est ainsi, le vase de sang indique non pas la tombe d'un martyr, mais celle d'un chrétien qu'effraie l'attente du jugement de Dieu.

D'autres dissertations, dont la substance entra dans le commentaire des Recueils d'inscriptions se succédèrent telles que : *Preuves archéologiques des dogmes catholiques de la prière pour les morts et du purgatoire, tirées des inscriptions* (1858); *L'autel de l'église de Minerve* (1858); *Une représentation inédite de Job sur un sarcophage d'Arles* (1860); *Recherches sur la parabole de la vigne aux premiers siècles chrétiens* (1865).

Peu de temps après son élection à l'Académie des Inscriptions, Edmond Le Blant souleva une discussion qui fit quelque bruit par son mémoire *Sur les bourreaux du Christ* (1868) (voir *Dictionn.*, t. II, au mot Bourreaux). E. Le Blant se refusait à voir en eux des soldats romains. C'étaient, à son avis, des gens de service ou des appariteurs, comme ceux que l'on trouvait communément, sous divers noms, dans l'*officium* des magistrats. Mais la lecture de ce mémoire en séance provoqua un contradicteur dans la personne de M. Naudet, doyen de la Compagnie. Les textes les plus décisifs se prêtaient peu au système de Le Blant. Ce système est vrai et il n'est pas contesté pour le début de la Passion. Les synoptiques ne parlent d'abord que d'une « troupe armée d'épées et de bâtons (ὄχλος μετὰ μαχαίρων καὶ ξύλων) [1]; ce sont des serviteurs des Juifs (ὑπηρέται τῶν Ἰουδαίων) » comme dit saint Jean [2] : ce sont eux qui arrêtent Jésus au Jardin des Oliviers, qui l'amenèrent chez Caïphe et de chez Caïphe dans le palais de Ponce-Pilate. Mais, dès ce moment, Jésus est bien entre les mains des soldats (στρατιῶται); c'est par eux qu'il est flagellé, conspué et conduit au supplice; ce sont eux qui le crucifient, se partagent ses vêtements, lui présentent du vinaigre sur la croix; c'est leur chef qui, au moment où il expire, s'écrie : « Vraiment, cet homme était juste! » Voilà le récit des synoptiques [3] : les serviteurs des Juifs au Jardin des Oliviers et chez Caïphe, les soldats chez Pilate et dans la suite de la Passion. Et saint Jean, qui a nommé prématurément la cohorte et son chef (ἡ σπεῖρα καὶ ὁ χιλίαρχος) [4] dès le Jardin des Oliviers, les retrouve, à plus forte raison, au prétoire et au calvaire [5]; après la mort du Christ, c'est encore un des soldats, envoyé pour donner le coup de grâce aux suppliciés, qui, voyant qu'il ne respirait plus, lui perce le côté de sa lance [6]. Sur ce chapitre (chose à remarquer), c'est M. Naudet qui soutient contre Edmond Le Blant le sens littéral du texte des évangélistes. La discussion se prolongea assez longtemps et s'apaisa sur cette conclusion que ce sont bien des soldats romains que l'on trouve au pied de la croix secondés par des appariteurs, des valets de bourreau.

D'autres communications d'Edmond Le Blant ne soulevèrent pas une aussi vive controverse. Loin de là! Il se complaisait de plus en plus dans l'étude de l'âge héroïque du christianisme et abordait tous les sujets s'y rattachant. Dès l'année 1866, on le voit indiquer la direction nouvelle de ses recherches par une note sur *Les bases juridiques des poursuites dirigées contre les martyrs* : crime de lèse-majesté, puisque les chrétiens refusaient de sacrifier au génie des empereurs; crime de sacrilège, puisqu'ils ne s'inclinaient pas davantage devant les dieux des Romains; réunions illicites et nocturnes. Ulpien, dans son traité : *De officio proconsulis*, définissait tous ces crimes avec les peines portées par les lois, et Tertullien n'y contredisait pas dans son *Apologeticum*. Le Blant cite copieusement les textes sur cette matière où l'intervention de Th. Mommsen allait retarder le progrès de la science pour un quart de siècle (voir *Dictionn.*, t. IV, au mot Droit persécuteur).

Edmond Le Blant étudiait encore *l'accusation de magie dirigée contre les chrétiens* (1869) et examinait un autre grief dressé contre eux à propos du *détachement de la Patrie* (1872), et peu de temps après donnait un précieux mémoire : *Sur la préparation au martyre dans les premiers siècles de l'Église* (1874). Le spectacle de ces hommes, de ces femmes qui acceptaient avec calme et avec joie les tortures et la mort pour ne pas faire cette chose si simple en apparence : jurer par le génie de César, brûler un peu d'encens devant une idole, ce spectacle si nouveau était bien de nature à frapper les esprits, sinon à émouvoir les cœurs et à entraîner les consciences. Cette chose si simple, c'était abjurer sa foi, c'était ne pas confesser le Christ devant les hommes; et il arrivait que les épouses, les enfants, les vieux parents convoqués par le juge pour ébranler la victime l'exhortaient à demeurer ferme, à mépriser la terre, à regarder seulement la récompense céleste. Il y eut des chrétiens qui faiblirent, mais ils succombaient alors sous le mépris des frères et vivaient marqués d'infamie. Il fallait les ressaisir, les réhabiliter, les rendre à la foi et à Jésus-Christ, et c'était là le programme de cette préparation au martyre.

Ce mémoire fut suivi par un autre travail sur *Les martyrs chrétiens et les supplices destructeurs du corps* (1876). Des auteurs de livres sur la magie et entre

[1] Matth., XXVI, 47; Marc., XIV, 43; Luc., XXII, 47. — [2] Joh., XVIII, 12. — [3] Matth., XXVII, 27-29, 35-54; Marc., XV, 11, 15-20, 24-39; Luc., XXIII, 24-33, 36-47. — [4] Joh., XVIII, 2. — [5] Joh., XIX, 2, 23-32. — [6] Joh., XIX, 34.

autres Del Rio s'étaient demandé comment des saints, jetés dans les flammes, dans les flots, livrés aux bêtes, avaient pu être, par une grâce divine, soustraits à ces terribles dangers, tandis que la protection divine paraissait s'évanouir dès que les bourreaux frappaient avec la hache? Edmond Le Blant commençait par grouper les textes devant servir à la discussion, non pour établir l'authenticité des faits qui peuvent être légendaires, mais pour apprécier l'état d'esprit dont témoigne la légende. « Aux yeux de la foule, dit-il, l'anéantissement des corps devait en même temps faire obstacle à la résurrection promise, à la future béatitude. En vain, le Seigneur avait dit : « Ceux qui peuvent tuer le corps ne sauraient tuer l'âme » l'étrange persuasion était entrée, et pour longtemps, dans l'esprit des fidèles. C'était un legs de l'antiquité païenne; à ceux qui n'avaient point obtenu la *justa sepultura*, le passage du Styx était fermé, et durant un siècle, leurs ombres erraient désolées sur ses rives. » L'impression que les sentiments des anciens avaient laissée sur ce point dans les esprits était combattue par l'enseignement chrétien, mais il en restait de l'inquiétude qui se traduisait quelquefois par les inscriptions funéraires. Pour les martyrs, la perspective de la destruction du corps était la plus rude épreuve quand ils se trouvaient en face du bûcher ou devant les bêtes dans l'arène. Il fallait la foi héroïque de saint Ignace d'Antioche pour dire : « J'exciterai les bêtes féroces pour que leurs entrailles me servent de tombeau et que rien de mon corps ne subsiste. Quand j'aurai disparu tout entier, c'est alors que je serai vraiment le disciple du Christ.

C'est, au sentiment de Le Blant, pour rassurer ceux dont la foi était moins solide, que les récits ou les images multipliaient les représentations de l'intervention divine en faveur du martyr dans ces sortes de supplices : « Légendaires sans doute, conclut-t-il, bien que consignés parfois dans des écrits de premier ordre, les nombreux récits qui relatent les faits d'intervention céleste contre les seuls supplices où disparaissent les corps, semblent autant de traits à joindre à l'histoire de la vieille erreur, à celle des efforts tentés pour affranchir les chrétiens des craintes étranges que leur avaient léguées les anciens âges. »

En cette même année 1876, Le Blant étudiait au point de vue de l'histoire le cas de Polyeucte. Le fait est mal établi; il en existe deux récits qui ne concordent pas entre eux; la version adoptée par le grand Corneille est héroïque, mais elle pouvait entraîner pour Polyeucte le refus par l'Église du titre de martyr, car la règle était qu'il fût bien constaté que la victime était morte sans défaillance, uniquement pour la foi et que, par quelque violence, elle n'avait pas défié ses persécuteurs. En ce qui concerne Polyeucte le fait reste indécis en raison du peu d'autorité de son histoire. Cette question de la valeur des sources était capitale et avait peu à peu conduit Edmond Le Blant à aborder, et à renouveler un domaine nouveau plus vaste et plus encombré que le domaine de l'épigraphie qu'il était venu à bout de défricher.

IV. Les *ACTES DES MARTYRS*. — Aux problèmes d'archéologie pure, Edm. Le Blant semblait préférer, depuis l'achèvement de son *Recueil des inscriptions*, des études historiques sur la société chrétienne des premiers siècles. Dès le début de sa carrière, les catacombes romaines lui avaient appris la place que tenait dans l'Église primitive le culte des martyrs, les inscriptions de la Gaule lui avaient révélé des coutumes semblables : les vieilles tombes lui montraient le fidèle associé au tombeau des saints : *qui meruit sanctorum sociari sepulcris!* passant de cette terre au séjour des martyrs : *a terra ad martyres!* Pour expliquer tant de pieuses formules, il lui avait fallu lire tous les récits de l'époque des persécutions, et il y avait appliqué d'abord (on vient de le dire) un esprit préoccupé de questions juridiques. La clarté qu'il apportait à des sujets nouveaux lui valut plusieurs fois d'en donner connaissance en séance publique des cinq académies. Cependant il se préoccupait de justifier scientifiquement les emprunts qu'il faisait dans ses lectures à des textes d'une authenticité contestable : aux données des *Acta sincera* de dom Ruinart, volontiers il en joignait d'autres, moins certaines, qu'il allait puiser dans la vaste collection des Bollandistes. Avait-il bien ce droit? Son nouveau mémoire répondait à l'objection d'une manière affirmative.

Il y a très longtemps qu'on a élevé des doutes sur l'authenticité d'un grand nombre d'*Actes des martyrs;* et parmi les gens qui les ont traités avec le plus de rigueur, on en compte qui ne peuvent être soupçonnés de mauvaise foi ou de parti pris : en 496, le pape Gélase disait dans son fameux décret (voir Gélasien, *Décret*) qu'on ne les lit pas dans les églises de Rome, parce qu'on n'en connaît pas les auteurs, et que des mains infidèles ou ignorantes les sont surchargés de détails inutiles ou suspects. Mabillon a trouvé, sur un manuscrit du XI^e^ siècle, les réflexions suivantes : *Sanctorum martyrum passiones idcirco minoris habentur auctoritatis, quia scilicet in quibusdam illarum falsa inveniantur mixta veris, et, quamquam in aliis parum sit falsitatis, in aliis tamen parum est veritatis; paucissimæ vero restant quæ totum quod verum est sonant* [1]. Au XVII^e^ siècle, Tillemont, dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique* (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2624) rejette impitoyablement beaucoup de ces *Actes*, au grand scandale d'une certaine école qui ne peut comprendre la probité d'esprit chez un savant chrétien, et à laquelle on devient suspect dès qu'on tente d'appliquer aux documents ecclésiatiques les règles ordinaires de la critique. Vers le même temps, dom Ruinart entreprit de trier cette masse énorme de récits légendaires que nous a conservés le Moyen Age, et de mettre à part ceux qui lui paraissaient entièrement irréprochables; il n'en trouva qu'à peu près cent vingt qu'il réunit sous ce titre : *Acta primorum martyrum sincera et selecta.*

Ce livre est-il le dernier mot de la critique au sujet des *Actes des martyrs*, et faut-il renoncer à tirer quelque profit de ceux qu'a négligés dom Ruinart? Edmond Le Blant ne l'a pas pensé; après deux siècles, il a repris le travail du savant bénédictin, mais il l'a repris avec une méthode différente. Il ne cherche pas, comme lui, a retrouver des Actes qu'on puisse reproduire en entier dans une collection sérieuse et dont toutes les parties soient à l'abri du doute. Loin de croire que dom Ruinart s'est montré trop sévère, il soupçonne qu'il se trouve quelques pièces des *Acta sincera* que nous ne possédons plus dans leur première intégrité. En somme, il partage tout à fait l'opinion du moine du XI^e^ siècle qu'on vient de lire, il pense qu'il y a peu de ces pièces où tout soit véritable, mais il croit aussi qu'il y en a fort peu où tout soit faux. Il arrive quelquefois à Tillemont que, pour un seul passage qui lui semble « sentir la fiction et le roman » ou qui n'a pas suffisamment « l'air de l'antiquité », il rejette le récit tout entier et refuse de s'en servir. E. Le Blant agit d'une façon contraire : dans les Actes remplis d'erreurs de dates ou de noms, pleins de mensonges ou d'inventions, il saisit souvent une particularité certaine et la met de côté; aussi le mémoire est intitulé : *Les Actes des martyrs. Supplément aux Acta sincera de dom Ruinart*, et c'est bien d'un supplément qu'il s'agit.

[1] Martène et Durand, *Veterum scriptorum amplissima collectio*, t. VI, p. 776.

Cependant il ne faut pas se méprendre sur la façon dont il a compris sa tâche. La manière la plus naturelle de donner un supplément à Ruinart ce serait, semble-t-il, de rechercher dans les manuscrits d'autres *Acta sincera* que ceux qui furent réunis en 1689, et de les publier avec une courte et substantielle préface. Mais les *Acta sincera* ne sont pas communs. Ruinart, qui a longtemps survécu à la première édition de son recueil et qui a toujours travaillé à la compléter, n'a pu, en vingt ans de recherches, y ajouter qu'un seul document nouveau. H. Usener, il est vrai, a trouvé depuis un texte grec inédit et bien daté de la *Passion* des martyrs Scillitains; B. Aubé, plus heureux encore, nous a donné le texte authentique et absolument nouveau des martyrs Karpos, Papylos et Agathonicé. Mais ces découvertes sont rares; aussi Edm. Le Blant a-t-il pensé devoir procéder d'autre façon.

Au lieu de courir les bibliothèques et de dépouiller les *Passionnaires* pour y chercher une perle dans beaucoup de fumier, il s'est simplement adressé aux nombreux actes « non sincères » qui sont depuis longtemps connus, et s'est efforcé d'en tirer le meilleur parti possible; ou plutôt il s'est efforcé d'indiquer le parti que l'on en pourrait tirer. Selon lui, ces documents fort discrédités, renferment beaucoup plus de détails antiques et sérieux qu'on ne serait porté à le croire; il s'agit de les dégager et de compléter Ruinart en ajoutant aux pièces authentiques les débris authentiques noyés parmi les légendes qu'il avait exclues.

E. Le Blant consacre d'abord une introduction à l'examen des questions suivantes : Comment étaient recueillis les procès-verbaux des audiences où l'on jugeait les martyrs? Quel était le formulaire suivi pour leur rédaction? Comment ont-ils passé de leur forme primitive à celle qu'ils ont maintenant? Doit-on considérer comme suspects d'interpolation, dans les textes actuels, les dialogues où les martyrs injurient les magistrats et repoussent leurs tentatives de séduction, les récits d'extases et autres prodiges surnaturels? Vient ensuite ce qui constitue le corps du mémoire, une étude spéciale de chacun des détails contenus dans les passions des martyrs qui ont paru à l'auteur ou mériter explication, ou déceler une provenance antique. Les traits relatifs à la procédure viennent en premier lieu et forment une catégorie à part.

Il y a en tout cent vingt-trois paragraphes; ceux qui rentrent dans la première catégorie sont rangés dans l'ordre des phases ordinaires d'un procès criminel; le groupement des autres est plus difficile à suivre. Dans chacun d'eux, Edm. Le Blant signale le trait à étudier, indique les pièces où il se rencontre, et par des citations de textes de lois, d'auteurs ou d'inscriptions, montre combien il est conforme à l'usage antique. Il y a là une quantité énorme de renseignements, de rapprochements, de citations, d'interprétations ingénieuses. La partie du recueil qui prêtait le plus à une synthèse, celle qui comprend les détails des procès criminels entre les chrétiens est, de l'aveu de Le Blant, tout à fait incomplète. Pour le reste, la seule conclusion proposée, c'est que les *Gesta martyrum* contiennent presque toujours quelque détail emprunté aux usages de l'antiquité; que ce sont des documents antiques, sinon dans leurs rédactions actuelles, au moins dans celles qu'ils supposent et dont ils dérivent.

Cette conclusion peut sembler aussi légitime que modeste : légitime, car tous les détails relevés dans ces cent vingt-trois paragraphes l'établissent aussi solidement que possible; modeste, car il n'en résulte pas que les *Gesta martyrum* doivent nous inspirer beaucoup plus d'estime que par le passé. On pourrait leur accorder plus encore que ne fait Edm. Le Blant sans cependant les élever à la hauteur de documents historiques. Ils sont antiques, on le voit bien; mais qu'est-ce que cela veut dire? Qu'ils sont du IIe, du IIIe siècle, contemporains des martyrs dont ils racontent les derniers moments? Ou bien qu'ils ont été composés après la paix de l'Église, longtemps après, depuis Théodose jusqu'à Justinien? Pour l'historien des persécutions, tout est là. Tel détail antique et signalé comme tel a pu être emprunté à l'usage courant du Ve siècle. Dès lors, il ne nous donne plus qu'une authenticité relative. Ce qu'il importerait de démontrer, c'est qu'il est contraire à l'usage suivi depuis Constantin, et qu'un écrivain postérieur à ce prince n'a pu l'imaginer. Alors, mais alors seulement, nous pourrons conclure, non pas à l'authenticité du document où il se trouve, car d'autres détails écartent en général cette conclusion, mais à l'existence d'un document plus ancien dont nous n'avons entre les mains qu'un remaniement.

Ce qui pourrait dépasser le but qu'a poursuivi E. Le Blant, ce serait l'illusion qu'on se ferait que les actes dans lequels il signale la présence de quelques éléments anciens, dérivent d'une source historique: cette réhabilitation injustifiée tendrait à incorporer à la littérature des *Acta sincera* un énorme fatras de *Passiones* qu'une phrase, un trait juridique introduit on ne sait quand et comment, ne peut transformer en pièces authentiques. E. Le Blant a eu le tort de ne pas assez mettre en garde contre l'abus qu'on pourrait être tenté de faire des découvertes procurées par son immense érudition; il est vrai que, ce faisant, il eut amoindri lui-même la portée historique de son long et pénible travail.

Il est aisé de comprendre d'où viennent les principales altérations que les *Actes des martyrs* ont subies. Les magistrats chargés d'appliquer les lois contre les chrétiens s'étaient facilement aperçus que la lecture des *Actes* augmentait leur nombre et soutenait leur courage dans les supplices. Cette sorte de passion qui pousse au martyre, se communique par l'exemple; c'est en voyant souffrir qu'on s'excite à souffrir. Aussi, plus les chrétiens conservaient ces récits avec soin et les lisaient avec ardeur, plus leurs ennemis devaient chercher à les détruire. Sans aucun doute, ils comptaient parmi ces livres de la doctrine proscrite que Dioclétien fit brûler sur les places publiques[1]. Comme alors la persécution dura dix ans et qu'elle fut très habilement conduite, il est probable que la plus grande partie de ces ouvrages fut découverte par les agents de l'empereur, sans compter ceux qui furent supprimés par les chrétiens timides qui craignaient de se compromettre en les gardant. Quand la paix fut rendue à l'Église, les livres perdus durent être reconstitués à l'aide des souvenirs, au moyen des traditions populaires. C'est déjà une première cause d'erreur. Il est dans la nature des traditions qu'elles s'exagèrent et s'amplifient en passant d'un narrateur à un autre. Mais il dut même arriver souvent que les souvenirs faisaient défaut. D'un saint ancien qui avait souffert le martyr dans les premières persécutions, on ne savait plus guère que son nom et quelques détails vagues sur son supplice. Pour lui faire une histoire, on emprunta sans scrupule à la légende d'un autre saint. Edm. Le Blant a donné des exemples très curieux de ces emprunts; il a fait voir que les *Actes* de saint Tarachus ont servi de modèle à ceux de saint Tatien, si bien que les mêmes événements et les mêmes noms sont répétés dans les deux relations, sans qu'on ait pris

[1] C'est ce que dit positivement Prudence, *Peristephanon*, I, 75; il constate que les mesures prises par Dioclétien avaient réussi et que beaucoup de ces *Actes* étaient détruits : *Invidentur ista nobis, fama et ipsa extinguitur.*

la peine d'y rien changer [1]. De là vient que dans ces récits, beaucoup de détails sont tout à fait semblables. Un même nom, nous dit E. Le Blant, celui d'Anulinus, y reparaît à chaque instant, que la scène se passe à Lucques, à Milan, à Ancône, sous Néron, sous Valérien, Gallien, Maximien, Dioclétien; et, si l'on ne veut admettre que, par une rencontre singulière, tant d'hommes ainsi nommés aient eu à poursuivre les fidèles, on reconnaîtra dans des pièces si diverses, le nom du terrible proconsul Anulinus, qui, sous Dioclétien, fut le bourreau des martyrs d'Afrique, et qui, pour les narrateurs de seconde main, devint le type même du magistrat persécuteur.

On comprend que, dans ces *Actes* restitués, les miracles soient devenus plus nombreux. Indépendamment du plaisir que l'imagination trouve au merveilleux, et qu'en l'absence de documents certains, il lui devenait aisé de satisfaire, il y avait une raison spéciale qui devait porter à les multiplier. On voit, par les hymnes de Prudence, combien chaque pays tenait à ses saints particuliers. La plupart des martyrs étaient honorés dans les villes où ils avaient vécu, auprès de l'église où l'on conservait leurs reliques; leur culte était surtout local. Pour beaucoup d'esprits mal dégagés encore du paganisme, ils remplaçaient les vieilles divinités topiques qui avaient reçu tant d'hommages. On les regardait comme les protecteurs de la contrée; on était fier d'eux; on voulait leur faire une histoire plus belle que celle de tous les saints voisins, et surtout pour montrer qu'ils étaient les plus puissants, y mettre un plus grand nombre de miracles. Rien n'était plus aisé. Edm. Le Blant fait ingénieusement remarquer que les magistrats païens eux-mêmes se faisaient involontairement les complices de ce désir des fidèles; eux aussi, sans y songer, ils introduisaient des miracles dans la légende. Comme ils avaient peine à comprendre qu'on pût supporter les supplices qu'ils infligeaient à leurs victimes, ils étaient portés à supposer qu'elles avaient recours à des maléfices pour y résister, qu'elles étaient protégées par quelque puissance supérieure. Lorsqu'ils entendaient le martyr s'écrier : « Seigneur, viens au secours de ton serviteur! » et qu'ils ne voyaient rien apparaître, ils disaient d'un air triomphant : « Où donc est celui que tu appelles? » Ces apparitions merveilleuses, que les magistrats redoutaient, naturellement les chrétiens les supposèrent réalisées; ils ne doutèrent pas de cette protection divine qui rendait leurs saints invulnérables, et furent amenés à admettre qu'elle se manifestait par des signes visibles. Ainsi, en ce temps où la croyance au surnaturel était générale, des deux côtés on s'attendait au miracle, et, quand le narrateur chrétien en introduisait un dans le récit qu'il composait pour l'édification des fidèles, il pouvait presque s'appuyer sur le témoignage de ses ennemis. Edm. Le Blant nous montre par un exemple curieux, avec quelle facilité on ajoute un miracle à une légende. Les *Actes* de sainte Marciana racontent qu'un lion, lancé contre la sainte, se dressa sur elle, et lui posa ses griffes sur la poitrine, puis que, l'ayant flairée (*odoratus*), il la laissa sans lui faire aucun mal. Le mot était probablement mal écrit sur le manuscrit dont se servait un moine du Moyen Age, il lut *adoraturus*, et, dans l'hymne qu'il composa sur sainte Marciana, il enrichit son histoire d'un miracle : *Adoraturus veniens, non comesturus virginem.*

Il faut pourtant faire des distinctions; tout ne se prêtait pas également, dans les *Actes des martyrs*, à des altérations de ce genre. Dom Ruinart fait remarquer qu'ils se composent de deux parties différentes : l'une reproduit l'interrogatoire de l'accusé et la sentence qui le condamne; ce sont les *Acta* proprement dits; l'autre, qu'on pourrait appeler plutôt *Passio*, contient le récit de son supplice. Ce récit était fait sur le témoignage des assistants, quand les scènes avaient été publiques, ou d'après ce qui transpirait au dehors des incidents de la prison. C'est là que les erreurs et les exagérations de tout genre pouvaient trouver place. L'autre partie, l'interrogatoire et la sentence, est d'ordinaire plus exacte; elle vient le plus souvent de sources officielles. Edm. Le Blant rappelle que, dans les tribunaux romains, les questions des juges, les réponses des accusés, les dépositions des témoins, étaient recueillies soigneusement par des sténographes (*notarii*). Un sermon de saint Astère (voir ce nom) nous montre les *notarii* à l'œuvre et les met devant nos yeux d'une manière saisissante (voir *Dictionn.*, t. v, au mot Euphémie, col. 745). Ces procès-verbaux étaient conservés dans les archives, et nous voyons qu'on allait souvent les consulter, quand il s'agissait d'établir, par des textes officiels, la décision d'un juge. Les chrétiens essayaient de s'en procurer des copies, et, au besoin, les payaient très cher. Dans la *Passion* de saint Tarachus on lit ces mots : « Comme il importait de recueillir les témoignages à la confession de nos frères, nous avons obtenu, pour deux cents deniers, d'un des *spiculatores* nommé Sébaste, la permission de transcrire les *Actes*. »

Cette partie se défendit mieux que le reste contre les interpolations. Elle offrait moins de prises à l'imagination du narrateur que le tableau des supplices et le récit des miracles. Elle contenait des détails techniques et arides qu'on n'avait aucun désir d'accroître et qu'il n'était pas facile de modifier. C'est à les retrouver que Le Blant a consacré la plus grande partie de son travail. Sa connaissance approfondie de la législation romaine lui permet à tout instant d'indiquer une allusion, une réminiscence où revit l'antiquité et qui ne paraît pas être une addition récente. Quand les informations et la procédure sont tout à fait conformes aux prescriptions du *Digeste;* quand, par exemple, les prévenus sont renvoyés devant le *præfectus Urbis*, auquel un rescrit de Sévère confie le soin de juger ceux qui ont violé les lois sur les réunions; quand ils sont mis en prison chez des particuliers *in custodia privata*, usage fort ancien qui nous est connu par Salluste et par Suétone; quand on allègue à leur sujet des procès-verbaux de torture, *tabellæ questionis*, dont un passage de Cicéron nous révèle seul l'existence, il est clair que tous ces détails de quelque façon qu'ils soient entourés, ont été empruntés à des *Actes* anciens.

Plusieurs de ces récits nous montrent les proconsuls romains parcourant successivement les diverses villes de leur province pour y tenir leurs assises; ils y viennent juger des prévenus qu'on garde en prison jusqu'à leur arrivée. Quelquefois ils traînent à leur suite des chrétiens accusés, qu'ils interrogent, qu'ils tourmentent chaque jour, pour triompher de leur résistance. Quand, irrités de ne pouvoir les vaincre, ils se sont décidés enfin à les frapper, ils vendent à leur famille ou à leurs amis la permission de les ensevelir; on lit dans les *Actes* de saint Grégoire de Spolète, que le corps du saint étant demeuré au milieu de l'amphithéâtre, une chrétienne, nommée Abun-

[1] Il est aisé de comprendre que ces détails empruntés à des *Actes* étrangers ne conviennent pas toujours à ceux dans lesquels on les transporte. Quant saint Tarachus a dit : *Christianus sum*, le juge lui répond : *Qui ante te fuerunt nihil lucrati sunt de hoc nomine.* Cette réponse est juste à une époque où, depuis près de deux siècles, on poursuivait les chrétiens. Mais elle est fort mal placée dans les *Actes* de saint Longin, où on l'a reproduite. Saint Longin était censé être le soldat qui perça de sa lance la poitrine du Christ; il ne pouvait guère y avoir eu de martyrs avant lui.

dantia, vint trouver Tircanus et lui demanda l'autorisation de l'enlever. Tircanus dit : « Donne-moi trente-cinq *aurei* et prends-le. » Abundantia dit : « Je te les donnerai volontiers, fais seulement que la remise s'accomplisse sans délai. » Tircanus dit : « Apporte-moi la somme et fais enlever le corps. » Elle lui compta trente-cinq *aurei* et reçut le cadavre. Tous ces incidents se retrouvent dans les Verrines. Verrès aussi, quand il voulait forcer les villes à payer l'impôt, enlevait les magistrats et les traînait à sa suite, dans tous les lieux où il tenait ses assises. Son bourreau, le licteur Sestius, après avoir exécuté les enfants, faisait payer aux pères le droit de les ensevelir; et, si l'on voulait pousser jusqu'au bout la comparaison, il serait aisé de montrer que le dialogue de Tircanus et d'Abundantia rappelle ces entretiens funèbres de Sestius avec ses victimes ou leurs parents pour débattre le prix dont il faisait payer ses cruelles faveurs [1]. Ce sont là des ressemblances qui ne peuvent pas être l'effet du hasard, et qui supposeraient chez un faussaire du VIII[e] ou du IX[e] siècle, une connaissance fort surprenante de l'antiquité. Edm. Le Blant en signale beaucoup d'autres qui ne sont pas moins curieuses; il fait remarquer, dans certains *Actes* fort mêlés, l'exacttude des termes de procédure, quand il s'agit depouirsuites contre les chrétiens, le récit des supplices parfaitement conforme aux exigences de la loi, surtout le rôle que joue *l'officium proconsulare* dans ces scènes lugubres, particularités qui lui semblent prouver que ces actes sont, dans ces parties, la reproduction de pièces plus anciennes.

Les mêmes concusions doivent être tirées d'autres incidents qui ne peuvent guère avoir été imaginés que dans les premiers siècles de l'Empire. Dans les *Actes* de saint Timothée, le supplice de la croix est décrit avec une exactitude, une fidélité de détails, qu'il serait bien difficile de comprendre, s'ils avaient été rédigés après que ce supplice a été aboli par Constantin. Ailleurs on dépeint la vie municipale tout à fait comme elle était sous les Antonins. Le défenseur du décurion Tertullus, accusé devant ses collègues, rappelle les services qu'il a rendus à la curie et à la cité : « Il a été prêtre des Augustes; il a offert des jeux à ses concitoyens; les nombreuses missions qu'il a remplies dans l'intérêt commun lui ont valu la gloire et la reconnaissance. Par sa libéralité, la république s'est enrichie de plusieurs édifices; il a pourvu de ses deniers au chauffage des bains publics. » Ne semble-t-il pas vraiment qu'on ait sous les yeux quelqu'une de ces inscriptions si nombreuses au II[e] siècle, ou une cité remercie de sa générosité un *duumvir quinquennalis* ou un *flamen Augusti?*

On lit dans la *Passion* de saint Varus qu'une veuve chrétienne, voulant enlever secrètement le corps du saint, s'adressa au gouverneur de l'Égypte : « Mon mari, lui dit-elle, officier de haut rang et distingué par sa valeur, est mort ici; mais les cérémonies funèbres n'ont pas été entièrement accomplies. Je sollicite donc de ta Grandeur la permission de faire transférer le défunt sans que nul m'inquiète, afin qu'il soit enseveli selon les rites. » Le gouverneur ayant reçu une grosse somme d'argent, y consentit, et, au lieu des restes de son mari, elle fit enlever ceux de saint Varus. Pour inventer un incident pareil, il aurait fallu savoir, ce qu'on ignorait au Moyen Age, que la translation des restes d'un mort ne pouvait d'abord s'accomplir qu'en vertu d'une permission spéciale des pontifes, et que Trajan, consulté par Pline le Jeune, avait décidé que, dans les provinces, au lieu d'attendre une réponse des pontifes, ce qui faisait perdre beaucoup de temps, on s'adresserait au gouverneur qu'il laissait libre d'accorder ou de refuser selon le cas [2].

Dans la *Passio quatuor Coronatorum*, on raconte que Dioclétien fit élever à Rome un temple à Esculape. Le temple bâti, il ordonna qu'on inscrirait sur des tables de bronze la mention des miracles que le dieu avait opérés. C'est ce qui se faisait partout; des tablettes de ce genre étaient placées dans tous les sanctuaires d'Esculape. Strabon et Pausanias disent qu'il y en avait à Épidaure, à Cos, à Tricea, à Délos, à Halica. On en a précisément retrouvé une à Rome qui contient le récit de quatre miracles fort surprenants. Voici l'un d'entre eux : « Julien avait un crachement de sang, et l'on désespérait de le sauver. Le dieu lui ordonna, par un oracle, de prendre sur l'autel des graines de pommes de pin et d'en manger pendant trois jours avec du miel; il fut guéri, et vint rendre grâce au dieu en présence du peuple. » Il est probable qu'en mentionnant cette particularité l'auteur de la *Passio quatuor Coronatorum* avait sous les yeux quelque inscription semblable et que, par conséquent, il écrivait à une époque où les temples d'Esculape étaient encore debout.

D'autres passages des *Actes* paraissent aussi offrir de grandes garanties de sincérité : ce sont ceux qui nous représentent d'une façon très exacte la situation des chrétiens du temps des persécutions, qui nous peignent au vif les dispositions des magistrats qui les poursuivent, les sentiments du peuple qui les voit juger et punir. Il y a là des particularités étranges, qu'on n'aurait pas inventées au fond d'un cloître, loin des événements, et quand le souvenir s'en était effacé. L'attitude de ces magistrats, dans ces procès, était fort surprenante. La loi, qu'ils représentaient, leur faisait un devoir d'être impartiaux, graves, maîtres d'eux-mêmes; et ce devoir, d'ordinaire, ils n'avaient pas de peine à le remplir. Les Romains étaient toujours portés à prendre, au moins extérieurement, le caractère des fonctions qu'ils remplissaient; rien ne leur était plus naturel que d'affecter le calme et la gravité, dès qu'ils revêtaient la robe prétexte. Nous voyons, au contraire, que, quand il s'agit de poursuivre les chrétiens, le magistrat s'emporte; il devient violent, passionné, il se met pour ainsi dire, de sa personne, dans la lutte. La résistance tranquille de ses victimes l'exaspère; il s'irrite du peu de succès de ces menaces, de l'inefficacité de ses tortures. C'est un combat où il est partie plus que juge. « J'ai vu en Bithynie, dit Lactance, un gouverneur transporté d'une joie aussi grande que s'il eût vaincu une nation barbare; il s'agissait d'un chrétien qui, après avoir opposé, pendant deux ans, une généreuse résistance, paraissait avoir enfin cédé. » Si le chrétien ne cède pas, qu'il tient bon, malgré la torture, le juge s'afflige et se regarde comme vaincu et humilié. De là ces prières qu'il adresse à ses victimes, ces conseils pleins d'une tendresse intéressée : « Pense à ta jeunesse », lui dit-il, et s'il est vieux : « Épargne ton grand âge; aie compassion de toi-même et des tiens. Songe qu'il est bon de vivre, etc. » Non seulement il a l'air d'être touché de leur sort et de les plaindre, mais il cherche à adoucir pour eux les rigueurs de la loi. S'il trouve quelque moyen ingénieux, qui ménage leurs scrupules, tout en paraissant satisfaire aux ordres de l'empereur, il le leur propose sans détour. Le martyr refuse de sacrifier à tous les dieux de l'Olympe, pourquoi ne sacrifierait-il pas au Dieu unique? Les païens croiront qu'il s'adresse à Jupiter, tandis qu'en réalité il ne songera qu'à son propre Dieu, et tout le monde sera content. Cette équivoque n'est-elle pas tout à fait romaine? On reconnaît le peuple qui avait imaginé toutes sortes de subterfuges pour tourner la loi quand elle était incommode, qui rusait volontiers avec ses dieux,

[1] Cicéron, *In Verrem*, Ac., II, v. 45. — [2] Pline, *Epist.*, X, ep. 73, 74.

quand il ne voulait pas ouvertement leur désobéir et qu'il trouvait trop coûteux de les satisfaire. Pendant la persécution dirigée contre les Juifs, du temps d'Hadrien, deux frères refusaient de boire le vin souillé par une consécration aux idoles. Pour mettre leur conscience en repos, tout en laissant croire à la foule qu'ils avaient faibli, on imagina de leur proposer de boire de l'eau pure dans un verre coloré.

Ces quelques exemples choisis parmi un grand nombre montrent la méthode et l'esprit dont s'est inspiré dans ce livre Edmond Le Blant, qui estimait n'avoir fait que d'indiquer des perspectives et tracé des directions. « Je m'arrête, écrivait-il en terminant. Il me serait facile de pousser cette recherche qui, sous d'autres mains, ouvrirait à coup sûr des vues nouvelles. La géographie, la topographie trouveraient dans les textes qui m'occupent, des éléments sans nombre dont j'ai à peine indiqué quelques-uns. Les hommes voués à l'étude spéciale de l'administration romaine rapprocheraient, sans doute avec fruit, les noms des magistrats mentionnés dans les *Actes* de ceux que fournissent les historiens et les marbres épigraphiques. Plus d'une particularité du culte païen, rappelée au cours des pièces interpolées, pourrait être relevée avec profit. »

V. Les *Sarcophages d'Arles et de la Gaule*. — En 1867, Vitet, appréciant avec éloge le Recueil épigraphique d'Edmond Le Blant, exprimait un regret et un vœu : il aurait souhaité que l'auteur donnât quelques fac-similé des morceaux de sculpture chrétienne que sa recherche des inscriptions ne pouvait manquer de lui avoir fait connaître; il souhaitait de le voir un jour étudier le style et le caractère des sarcophages chrétiens de la Gaule. Le Blant n'avait pas attendu ce conseil amical pour s'occuper des monuments qui tiennent une si grande place dans les musées et les villes du Midi; dès sa première mission officielle de 1849, il les avait relevés et dessinés avec soin; il en parlait dans son rapport au ministre, comme de précieux témoins « qui nous retracent d'une façon complète l'attitude des premiers chrétiens, leurs mœurs, leurs costumes. » Depuis cette époque, il avait dû revenir plus d'une fois à l'étude de ces sarcophages dans le commentaire des textes épigraphiques, mais il semblait observer à leur égard une réserve prudente dont on croit deviner la cause. Tout naturellement, il avait abordé l'examen de ces sculptures avec les idées qui avaient cours de son temps, il y avait cherché, comme tous les archéologues d'alors, un sens exclusivement symbolique, et il disait au ministre en 1849 : « Je suis en mesure de fournir une interprétation rigoureuse de tous ces monuments, qui s'enchaînent les uns aux autres par un lien bien saisissable, celui de la foi et du respect des types déterminés par l'Église. Là surtout se retrouvent vivants ces mots des Pères du second concile de Nicée : « L'artiste n'invente rien; c'est par les antiques traditions qu'on le dirige; sa main ne fait qu'exécuter. » Or, il arriva qu'une étude méthodique de ces représentations figurées ne parut pas à Edm. Le Blant justifier cette doctrine traditionnelle. A mesure qu'il acquerrait une connaissance plus exacte et plus complète du sujet, il rencontrait plus de difficultés : loin de suivre toujours les enseignements de l'Église, l'artiste chrétien des IV^e^, V^e^ et VI^e^ siècles disposait ses figures à son gré, selon sa fantaisie, ou plutôt selon les convenances ou les traditions d'un art qui dérivait de l'art païen; il mêlait aux personnages bibliques des génies ailés, des victoires, des Atlas ou des Télamons ; il remplissait les vides de son tableau par des objets ou des personnes qui n'avaient que faire dans une scène de l'Ancien ou du Nouveau Testament: par contre, il négligeait des détails que l'école symboliste devait considérer comme essentiels, par exemple, dans le sacrifice d'Abraham, les cornes du bélier retenues dans le buisson, image de la couronne d'épines; en un mot, le souci de l'ordonnance et de la symétrie guidait sa main autant, plus peut-être, que le respect des textes sacrés. E. Le Blant, avec sa loyauté ordinaire, voulut appuyer ces considérations nouvelles sur une révision complète des monuments eux-mêmes, et c'est seulement en 1878, qu'il fut prêt à exposer une théorie iconographique importante par deux grandes publications, dont la première n'est, en somme, qu'un chapitre de la seconde publié en 1886. L'*Étude sur les sarcophages chrétiens antiques de la ville d'Arles* annonce et promet les *Sarcophages chrétiens de la Gaule*. Il est fâcheux, et Edm. Le Blant tout le premier le déplorait, que l'admirable collection des sarcophages d'Arles n'ait pu être reproduite par des procédés directs. Les dessins de M. Pierre Fritel, malgré leurs qualités extraordinaires de minutie et d'intelligence, ne valent pas, évidemment, des photogravures même médiocres, telles que plusieurs de celles qui accompagnent le second volume.

A elle seule, la préface de l'*Étude sur les sarcophages d'Arles* suffirait à la gloire d'Edmond Le Blant. Elle a retiré l'archéologie chrétienne des excès du symbolisme où inclinait l'école catholique, trop attentive peut-être à découvrir des intentions dogmatiques dans les moindres images, pourvu qu'elles fussent des premiers siècles; et en même temps elle la mettait en garde contre les interprétations purement historiques ou décoratives de l'école protestante. Aux symbolistes à outrance nourris de l'exégèse mystique des Pères latins et grecs, Le Blant opposait les contradictions et les bizarreries d'un grand nombre de ses bas-reliefs; au lieu de s'acharner à reconnaître la main de l'Église où s'était posée la main d'un sculpteur ignorant, il montrait, à côté de l'influence du prêtre, l'influence de l'atelier, l'éducation païenne de l'artiste, les traditions qui persistent obscurément, les raisons de symétrie qui appellent en tel endroit un sujet plutôt qu'un autre, et il faisait lutter le bon sens populaire contre les subtilités des docteurs. Ensuite, ce déblaiement terminé à l'entrée de son étude, il construisait une théorie très simple et très forte. Ses travaux sur les inscriptions chrétiennes l'avaient conduit à dépouiller les textes des liturgies funéraires, dont les formules se retrouvent fréquemment sur les marbres gravés; parmi ces invocations, il voyait revenir aussi la mémoire des personnages bibliques dont les figures sont le principal décor des sarcophages. Dans l'antique prière des agonisants conservée au Bréviaire romain, l'Église invoque le Christ pour le fidèle au nom de Noé, d'Isaac, de Moïse, de Daniel, de Suzanne, de David, des saints Pierre et Paul, et les termes eux-mêmes de la liturgie sont un perpétuel commentaire des figures sculptées sur les sarcophages. Ainsi le décor de la tombe traduit aux yeux la prière dont les survivants accompagnent l'âme du défunt; c'est une supplication pressante, et c'est une consolation aussi, un rappel des miséricordes divines.

La logique de ce système devait frapper tous les esprits; elle répondait admirablement à la logique même du décor antique et de tout véritable décor, dont la première règle est l'adaptation au milieu, la convenance de la forme et du fond. Cette méthode neuve et féconde ne s'appliquait pas moins bien à l'étude des fresques des catacombes qu'à celle des bas-reliefs funéraires; elle devenait un point de départ pour l'histoire de l'art chrétien. L'érudition restreinte mais foncièrement logique de Le Blant faisait ici œuvre plus large que la science universelle où De Rossi, par conviction intime d'abord, peut-être aussi par sa situation même d'inventeur, mêlait un peu trop d'apologétique. L'illus-

tre romain, dans la suite, sembla tenir peu de compte des théories cependant solides de son émule français.

La préface des *Sarcophages de la Gaule* ne vaut point celle des *Sarcophages d'Arles*. E. Le Blant n'a fait qu'y entrevoir, sans la traiter, la question très délicate des origines de nos écoles régionales de sculpture. Aux monuments d'Arles et de Provence, directement inspirés par l'école des artistes romains, s'opposent, dans le sud-ouest de la France, des œuvres d'une forme et d'un style différents où dominent, ce semble, des influences locales. Étudier ces influences et suivre le développement de ces types provinciaux, jusque dans la sculpture de l'école romane, eût été une tâche bien digne d'un archéologue : mais pour s'y engager, E. Le Blant aurait dû sortir d'une époque où le retenaient encore d'autres recherches; il s'est contenté de laisser un recueil aussi complet que possible, avec d'excellentes héliogravures qui rendent les plus précieux services.

La ville d'Arles possède un grand nombre de sarcophages, ornés de bas-reliefs curieux qui ont, depuis longtemps, attiré l'attention des savants. Peiresc les a mentionnés et décrits avec soin dans ses papiers, ce qui nous est très utile, car il en a vu qui, depuis lors, ont été détruits et dont nous ignorerions sans lui l'existence. Maffei, dans son voyage en France, en fut très frappé et il écrivait à Mme de Caumont « qu'ils apprennent beaucoup de choses et qu'il seroit bien à souhaiter qu'on en eût un recueil gravé, comme Bosio et Aringhi ont fait de ceux de Rome. » Après un siècle et demi, Edmond Le Blant accomplit le vœu de l'archéologue italien.

Les sarcophages chrétiens ornés de figures sont la dernière manifestation de l'art symbolique, tel qu'il s'offre à nous dans les catacombes; aussi l'intérêt de ces monuments se trouve moins dans leur mérite réel que dans ce qu'ils nous apprennent sur la naissance et le développement de l'art chrétien. A la vérité, ils ne remontent pas aux premiers temps du christianisme; ils datent pour la plupart du IVe et du Ve siècle, les plus anciens d'entre eux remontent à peine à l'époque des peintures cémétériales les plus récentes, celles qui font partie du cycle primitif. Mais ce n'est pas une raison d'en négliger l'étude : rien n'est au contraire plus utile que de connaître ce qu'on savait faire et comment on travaillait à la veille des invasions. D'ailleurs, c'est assez l'usage que, dans les écoles et les ateliers, les habitudes prises ne se perdent pas tout d'un coup, et que la force des traditions y lutte quelque temps contre les variations de la mode. Aussi rencontre-t-on dans les monuments du IVe siècle, beaucoup de détails qui rappellent ceux de l'âge précédent; quoique l'art chrétien y soit tout a fait formé, et même un peu déformé, ils permettent de remonter quelquefois jusqu'à ses origines. On peut donc dire, en thèse générale, que les sarcophages à sujets ne commencent à faire leur apparition qu'après l'édit de Milan, alors que certaines fresques chrétiennes datent déjà du temps des Césars. Cette remarque s'applique d'ailleurs à toutes les autres productions de la sculpture. C'est à peine si l'on compte une demi-douzaine de statues en ronde-bosse antérieures à Constantin : le *saint Hippolyte*, les deux *Bon Pasteur* du musée du Latran, celui du musée de Sainte-Irène, etc. L'art byzantin a hérité de cette hostilité, qui tient évidemment à des scrupules religieux; aujourd'hui encore, au Mont-Athos, comme en Russie, la sculpture occupe une place absolument subalterne.

C'est le respect et le culte rendus aux morts qui ont inspiré l'art chrétien. On sait quelle importance avait ce culte dans l'antiquité, quand toute la famille se groupait autour du tombeau des ancêtres qu'elle regardait comme ses dieux protecteurs. Le respect des morts n'était pas moindre chez les chrétiens, rien ne leur semblait trop coûteux ou trop pénible quand il s'agissait d'honorer la sépulture de ceux qu'on venait de perdre.

Sans doute, la sculpture et la peinture devaient leur paraître profanées par l'usage qu'en faisaient tous les jours les païens; cependant ils n'hésitèrent pas à s'en servir, et il ne leur vint pas à l'esprit qu'il fût coupable d'embellir par tous les moyens la dernière demeure de leurs frères. Les peintres et les sculpteurs furent donc employés sans scrupule, et presque dès les premiers temps, à décorer les tombes des fidèles; mais quels sujets ces artistes allaient-ils y représenter? La question était grave pour un art qui débutait. Comme leur secte était proscrite et que leur doctrine devait rester secrète, il est naturel que les chrétiens aient usé d'abord, pour se reconnaître entre eux, de certains signes convenus, dont ils comprenaient seuls la signification véritable, et qui restaient une énigme pour les autres. C'est ainsi qu'on agissait dans les mystères païens : nous savons qu'on y distribuait aux initiés certains objets qui les faisaient souvenir, quand ils les regardaient, de ce qu'on leur avait montré pendant les cérémonies de l'initiation [1]. Il en fut de même pour les premiers chrétiens. Clément d'Alexandrie rapporte qu'ils faisaient graver sur leurs anneaux l'image de la colombe, du poisson, du navire avec ses voiles étendues, de la lyre, de l'ancre, etc [2]. Ces images sont bien celles qui se retrouvent ordinairement sur les plus anciens tombeaux des catacombes. Elles perdirent peu à peu leur importance, à mesure que la doctrine se répandait, et cessèrent même d'être employées quand le mystère devint inutile et qu'on put célébrer le culte au grand jour. Il est donc naturel qu'il n'y en ait plus trace sur les tombes du IVe et du Ve siècle. Cependant Edm. Le Blant, qui ne voulait pas que cette première période de l'art chrétien fût tout à fait absente de son recueil, a reproduit un monument plus ancien, que possède le musée du Louvre : c'est un sarcophage qui ne vient pas d'Arles, mais de Rome, d'où il nous est arrivé avec la collection Campana. Au-dessous de l'inscription qui nous apprend que cette tombe est celle de Livia Primitiva, et qu'elle lui a été élevée par sa sœur, on voit, avec le Bon Pasteur, la brebis, l'ancre et le poisson : c'est sans aucun doute un monument des premiers siècles de l'Église [3]. (Voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 2018, fig. 6051 et au mot Livia Primitivia.)

Ces signes obscurs et vagues ne pouvaient pas suffire aux fidèles; les sculpteurs et les peintres qu'ils employaient, et qui étaient ordinairement des transfuges du paganisme, devaient chercher à représenter leurs nouvelles croyances d'une façon plus directe, plus claire, et qui fût véritablement de l'art. Mais ici tout était à créer : les Juifs ne leur offrant en ce genre aucun modèle, ils furent bien forcés de s'adresser ailleurs et de prendre l'art où il se trouvait, c'est-à-dire dans les écoles grecques et romaines. Comme ils étaient-eux-mêmes élèves de ces écoles, avant de devenir chrétiens, ils les imitèrent volontiers. En même temps qu'ils se servaient des procédés de leurs anciens maîtres, auxquels ils étaient habitués, ils empruntaient aussi quelques-uns de leurs types les plus purs, quand ils les croyaient propres à exprimer leurs doctrines. Cette imitation se montre déjà dans la figure du Bon Pasteur, qui paraît avoir été inspirée, au moins pour l'idée première et la composition générale, par quelques peintures antiques. Elle est plus évidente encore dans ces belles fresques où le Sauveur

[1] Apulée, *De Magia*, 55. — [2] Clément d'Alexandrie, *Pædagog.*, III, XI. — [3] Le Blant cite aussi le sarcophage de la Gayole (voir ce nom).

est représenté sous les traits d'Orphée attirant à lui les animaux par le son de sa lyre. On en connaît plusieurs reproductions aux catacombes. Les sculpteurs n'ont pas été, sur ce point, plus réservés que les peintres; ils sont allés, au contraire, bien plus loin qu'eux. J.-B. de Rossi fait remarquer qu'il est naturel qu'on trouve sur les sarcophages, encore plus souvent que dans les fresques, des scènes empruntées aux légendes païennes : les fresques étaient exécutées dans les catacombes mêmes, loin des indiscrets et des infidèles, et les artistes pouvaient y exprimer librement leurs croyances; les sarcophages étant travaillés dans les ateliers, tout le monde pouvait les voir, ce qui forçait d'être prudent. Il est même probable que, la plupart du temps, quand les chrétiens avaient besoin d'un tombeau de pierre ou de marbre, ils le prenaient tout fait chez le marchand, et qu'ils choisissaient celui dont les figures choquaient le moins leurs opinions. C'est ainsi qu'il y en a un certain nombre parmi les plus anciens où l'on trouve des chasses, des vendanges, des génies qui tiennent des flambeaux renversés, sujets qui reviennent si souvent sur les tombes païennes; on en a même découvert dans le cimetière de Calliste, qui représentent l'Aventure d'Ulysse et des sirènes et l'histoire de Psyché et de l'Amour [1]. Ceux d'Arles sont d'un temps où l'on évitait toutes ces scènes mythologiques. Il y en a pourtant où sont représentés les Dioscures (voir ce mot) qui, comme on sait, faisaient partie des divinités du monde infernal, et, à ce titre, figurent souvent sur les monuments funéraires des païens.

Mais ce n'est là qu'une exception; dans tous les autres les artistes n'ont traité que des sujets chrétiens. Les sources où ils pouvaient puiser étaient de trois sortes : ils s'inspiraient de l'Ancien Testament, du Nouveau ou de l'histoire même de l'Église. Ces derniers sujets ne paraissent avoir été traités qu'assez tard et après les autres. On commence, au IVe siècle, à peindre pour les fidèles la mort courageuse des martyrs. Prudence raconte qu'à Forum Cornelii (Imola), il visita la tombe de saint Cassien, ce maître d'école qui fut tué par ses élèves, et qu'il y vit un tableau qui représentait son supplice [2]. On a trouvé dans le cimetière de Calliste, une fresque qui représente un chrétien confessant sa foi devant un magistrat romain (à moins que ce ne soit Daniel [3]). Mais les sarcophages ne contiennent pas, en général, des scènes de ce genre, et ceux d'Arles ne font pas exception à la règle ordinaire. Cependant J.-B. de Rossi a remarqué sur quelques-uns d'entre eux la présence de têtes juvéniles et d'un caractère tout spécial, remplaçant, aux extrémités des couvercles, ces grands masques qu'y mettaient les païens, et il suppose que ces têtes nous offrent l'image du patron de la ville, le jeune martyr saint Genès (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2909, fig. 983; t. IV, col. 903 sq.). Si cette ingénieuse hypothèse est fondée, c'est le seul souvenir que gardent nos sarcophages de cet âge héroïque de l'Église.

Restent les sujets tirés de l'Ancien et du Nouveau Testament : ce sont à peu près les seuls qu'on retrouve sur les tombes d'Arles. Ils y sont traités de la même façon qu'ailleurs, et l'on peut dire que les ouvrages de tous les artistes chrétiens de cette époque, en quelque endroit du monde romain qu'ils travaillent, se ressemblent beaucoup entre eux. Parmi les sarcophages qu'il étudie, Edm. Le Blant n'en a guère rencontré qu'un qui présente une disposition particulière. Les principales scènes de la vie du Christ s'y succèdent d'une manière assez suivie, ce qui n'est pas ordinaire, et il y en a même une qui paraît nouvelle, c'est celle du Jardin des Oliviers, où Jésus est placé entre ses disciples endormis qui appuient leur tête sur leurs mains. Le dernier tableau qui représente l'Ascension, n'a rien de la grandeur idéale que lui donnèrent plus tard les artistes chrétiens; on y voit le Fils de Dieu qui gravit une pente, tandis que des nuages sort une main qui lui saisit le bras (voir *Dictionn.*, t. V, col. 2469, n. 51, fig. 4714). Ici, comme dans toutes les œuvres de cette époque, l'artiste, en nous mettant sous les yeux la vie du Christ, a évité de reproduire les scènes douloureuses de la Passion. Craignait-il de scandaliser les faibles, de prêter à rire aux incrédules ou de manquer de respect au Sauveur? On ne le sait pas; mais Edm. Le Blant fait remarquer que partout, en retraçant les derniers moments de la vie mortelle de Jésus, les peintres et les sculpteurs des premiers siècles s'arrêtent au jugement de Pilate, et passent brusquement de là à la Résurrection. « Je ne sais, ajoute-t-il, qu'une seule exception à cette règle iconographique et cette exception même la confirme et l'explique à la fois. Sur un sarcophage romain conservé au musée du Latran, le sculpteur a représenté le couronnement d'épines et la croix portée au calvaire; mais c'est une couronne de fleurs qu'un soldat pose sur la tête de Jésus, et c'est Simon le Cyrénéen qui porte l'instrument du supplice » (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 958, fig. 6546). Il n'est pas sans intérêt de faire observer qu'au contraire les artistes du Moyen Age aimaient à traiter ces sujets, dont leurs prédécesseurs s'étaient abstenus avec tant de soin, qu'ils prodiguaient les images de la flagellation et de la mise en croix, et que ces spectacles, en touchant les fidèles jusqu'au cœur, ont servi à donner un élan merveilleux à la dévotion populaire.

Les autres sarcophages ne ressemblent pas tout à fait à celui dont nous venons de parler, et les sujets n'y sont pas disposés d'ordinaire dans un ordre aussi régulier. On y voit des scènes fort différentes, placées à la suite l'une de l'autre, sans qu'on puisse saisir les liens qui les unissent, et l'Ancien Testament y est parfois très étrangement mêlé avec le Nouveau. Comme il y a des critiques qui veulent rendre raison de ces compositions bizarres en voyant partout des figures et des allégories, Edmond Le Blant a été amené à exposer son opinion personnelle sur le symbolisme chrétien. C'est la partie la plus originale de son œuvre archéologique; elle a fait époque, elle continuera à marquer une date, il convient d'y insister.

On sait que les docteurs de l'Église, surtout en Orient tout en ne mettant pas en doute la réalité des récits de la Bible, les ont entendus très souvent dans un sens figuré, et qu'ils y voient des allégories morales ou des images anticipées de ce qui devait se passer dans la nouvelle loi. En le faisant, ils suivaient l'exemple de Philon, qui se plaisait à donner à l'Ancien Testament une signification philosophique et qui voulait y trouver toute la doctrine de Platon. Philon lui-même ne faisait qu'imiter les théologiens païens, qui, souvent embarrassés par les légendes peu morales de la vieille mythologie, trouvaient commode de les regarder comme des symboles ou des figures qui cachaient sous une enveloppe grossière des vérités utiles et profondes. Le christianisme hérita de tout ce travail d'exégèse, et l'on peut dire que cet héritage lui fut souvent assez lourd. Une des causes de la fatigue que nous éprouvons parfois à la lecture des Pères de l'Église, c'est la nécessité de les suivre dans cet effort qu'ils font sans cesse pour trouver à tout des sens figurés,

[1] A la vérité, dans le sarcophage du cimetière de Calliste, les figures de Psyché et de l'Amour avaient été recouvertes de chaux. Pour d'autres, on n'a pas eu les mêmes scrupules. Cf. M. Collignon, *Essai sur les monuments relatifs au mythe de Psyché*, p. 436 sq. — [2] Prudence, *Peristephanon*, IX. — [3] De Rossi, *Roma sotterranea*, t. II, p. 4-219.

c'est ce mélange d'interprétations subtiles et d'élans sincères, de naïveté et de recherche, de jeunesse et de sénilité, qui nous fait souvenir à tout moment que le christianisme était une religion nouvelle, née dans une époque vieillie, et qu'il a souvent, dans les meilleurs livres de ses plus grands docteurs, deux âges à la fois. Que le même caractère, les mêmes contrastes se retrouvent dans son art comme dans sa littérature, nous n'en devons pas être surpris. Les artistes dont ils se servaient suivaient le goût de leur temps. Il est naturel qu'ils aient souvent donné une signification symbolique aux scènes des Livres saints qu'ils plaçaient dans leurs fresques ou sur les tombeaux. Nous en avons, dans leurs ouvrages, les preuves les plus manifestes. Noé tendant les bras vers la colombe qui lui apporte le rameau désiré, c'était la figure du chrétien, arrivé au terme de sa navigation, sauvé des périls du monde et près d'atteindre le ciel: ce qui le prouve, c'est que, sur les sarcophages il est quelquefois remplacé par l'image du défunt, quel que soit son âge ou son sexe, et qu'on est fort surpris de voir sortir de l'arbre, à la place du vieux Noé, un tout jeune homme ou même une femme. Dans la scène où Moïse fait jaillir l'eau du rocher, les chrétiens voyaient une allégorie de leur doctrine qui se répandait à flots dans le monde à à la voix des apôtres, aussi mettaient-ils sans hésitation saint Pierre à la place de Moïse, et, pour qu'on ne l'ignorât pas, ils inscrivaient son nom au-dessus. Une fresque des catacombes représente une brebis entre deux loups : au-dessous de ce tableau, on lit l'inscription suivante : *Suzanna, Seniores*, ce qui montre avec quelle facilité les artistes passaient du sens propre au sens figuré, et que le public les suivait sans peine dans toutes les transformations de leur pensée. Ces faits, qui sont incontestables, ont amené quelques critiques à voir des allégories partout; ils veulent tout comprendre, ils essayent de tout expliquer. Avec un peu de complaisance et beaucoup de perspicacité, ils finissent par regarder le symbolisme comme une sorte de langue qui, lorsqu'on en a trouvé la clef, devient aussi simple et aussi claire que toutes les autres. Sur cette voie, ils ne s'arrêtent plus qu'après être arrivés aux dernières exagérations. « Un système d'explication, dit E. Le Blant, inauguré au début [du XIX^e^] siècle, par un antiquaire romain, est venu agrandir le champ déjà si largement ouvert aux interprétations tirées du symbolisme. La distribution des sujets a été soigneusement étudiée, et l'on s'est appliqué à chercher la raison de leur juxtaposition. Il a paru que, dans un muet langage, le pinceau, le ciseau exprimaient parfois des phrases entières, et que des sentences évangéliques, rappelées par une savante combinaison de scènes, revivaient dès lors comme inscrites sur les monuments de l'art chrétien. C'est ainsi que la réunion des Mages, de l'Arche, de Jonas, dont les types, pris au sens mystique, représentent la vocation des gentils, le Baptême, le Salut et la Résurrection, semble à un savant allemand la claire traduction des mots du Christ : *Qui crediderit et baptizatus fuerit, hic salvus erit.* Je n'ose suivre une telle voie; le système, peut-être excellent, dans lequel on s'engage de la sorte, ne me paraît point suffisamment étudié; la carrière qu'il ouvre aux conjectures est, selon moi, trop large et trop facile, partout pleine de périls, pour ceux surtout auxquels l'expérience fait défaut, et je crains qu'une trop grande importance ne soit ainsi donnée sans que d'ailleurs les textes anciens nous y autorisent, à la juxtaposition des sujets. » La sage réserve d'Edm. Le Blant mérite d'être approuvée, et il est facile de l'appuyer par des raisons convaincantes.

Ce qui donne tant d'assurance à ceux qui prétendent expliquer, ou plutôt lire couramment les allégories renfermées dans les œuvres des artistes chrétiens, et qui, après avoir rendu compte de chaque sujet pris en lui-même, veulent trouver pour quels motif divers sujets sont rapprochés, c'est qu'ils invoquent à chaque instant l'autorité des Pères de l'Église. Les Pères, on vient de le voir, donnent un sens figuré à presque tous les événements que racontent les Livres saints; on croit et l'on soutient qu'on ne peut pas s'égarer en les suivant, et que toute interprétation qui reproduit celle qu'ils ont eux-mêmes imaginée est certaine. Mais Edm. Le Blant diminue beaucoup cette confiance : il montre que, quand il s'agit d'interpréter les récits des Livres saints, les Pères diffèrent souvent les uns des autres, et que quelquefois ils ne s'accordent pas eux-mêmes, qu'ils changent fréquemment d'explication, que, par exemple, Daniel exposé aux lions et nourri par la main d'Habacuc leur paraît représenter tantôt la résurrection, tantôt l'eucharistie, tantôt le secours que les prières apportent aux âmes du purgatoire, tantôt la Passion du Christ, tantôt la constance dans le martyre; que le miracle du paralytique guéri leur semble une figure de la résurrection ou de la pénitence, ou de la rémission des péchés; que dans la vigne, si souvent reproduite aux catacombes ou sur les sarcophages, ils voient un symbole du Christ, ou de l'Église, ou des fidèles, ou de la Résurrection ou de l'Eucharistie. Voilà beaucoup d'interprétations différentes; quelle est celle qu'il faut choisir? Comment se décider entre elles et laquelle appliquer aux ouvrages des sculpteurs ou des peintres? Disons, à ce propos, que ces diversités qu'on remarque chez les Pères de l'Église, quand ils expliquent les faits de la Bible d'une façon allégorique, nous donnent un moyen de répondre à l'une des objections les plus graves que saint Augustin fait à Varron dans sa *Cité de Dieu*. Varron était de ces sages qui, voulant être à la fois philosophes et dévots, et conserver le respect des anciennes croyances sans trop humilier leur raison, cherchaient volontiers un sens philosophique même dans les légendes les plus absurdes de la mythologie. Saint Augustin, au contraire, n'entendait pas qu'on diminuât de quelque manière le ridicule de ces légendes, et il attaque avec beaucoup de vigueur ces prétendues explications qui essayent de jeter un voile décent sur elles. Il reproche à Varron de se contredire, il montre qu'il n'est jamais d'accord avec lui-même, que, par exemple, après avoir assigné la terre aux déesses et le ciel aux dieux, il place un assez grand nombre de dieux sur la terre et de déesses dans le ciel, qu'à propos de chaque divinité, il émet une foule d'hypothèses différentes et quelquefois opposées; qu'il nous dit d'abord que Janus est la représentation du monde, et qu'ensuite il affirme que Jupiter c'est le monde encore; que Junon pour lui est tantôt l'air, tantôt la terre, et Minerve tantôt la lune, tantôt l'air. « N'est-il pas étrange, ajoute-t-il, de voir qu'un dieu est à la fois plusieurs choses, ou qu'une chose est à la fois plusieurs dieux [1]? » Cela est étrange sans doute, mais, une fois qu'on renonce au sens propre des légendes pour en chercher le sens figuré, il est naturel que chacun les explique à son gré, parfois même avec la préoccupation d'avancer une explication nouvelle et différente de celle qui a cours; c'est l'erreur même de ces interprétations symboliques, quand elles ne sont pas définitivement fixées et arrêtées par une autorité reconnue, d'être tout à fait variables, chacun voyant dans les faits qu'il veut expliquer tout ce que son imagination lui suggère, et l'imagination étant la faculté par laquelle les hommes diffèrent le plus entre eux. Si Varron avait pu connaître que de sens divers les Pères de l'Église donnent aux faits qu'ils interprètent et comment, chez eux, « chaque événement est

[1] Saint Augustin, *De civitate Dei*, l. VII.

à la fois plusieurs choses », il aurait pu renvoyer à saint Augustin une grande partie de ses reproches.

En supposant même que les évêques et les docteurs s'étaient mis d'accord entre eux, ce qui, nous venons de le dire, n'est pas exact, et que l'Église possédait un symbolisme parfaitement défini et arrêté, elle n'aurait pu l'imposer aux artistes qu'à la condition d'avoir tout à fait la main sur eux. Mais est-il sûr qu'ils subissaient entièrement son influence et qu'ils ne travaillaient que sous sa direction? On est d'abord tenté de le croire quand on voit à quel point leurs œuvres se ressemblent d'un bout de l'Empire à l'autre. Ce sont partout les mêmes sujets qu'on traite et de la même façon. Non seulement les personnages importants, le Christ, les apôtres, sont représentés avec les mêmes attitudes et presque sous les mêmes traits, mais, jusque dans les plus petites choses, les ressemblances sont frappantes : Les Mages arrivent toujours affublés du bonnet phrygien, les Juifs se reconnaissent à leur petite toque, la femme de Job tend à son mari un pain au bout d'un bâton en ayant soin de se boucher le nez avec le pan de sa robe, etc. Quand on voit des ouvrages si semblables entre eux, on se dit qu'il devait y avoir un mot d'ordre donné, un enseignement commun, une direction unique et docilement acceptée par tous les artistes. Edm. Le Blant n'est pourtant pas de cette opinion; il montre que, sous cette uniformité apparente, qui frappe d'abord tous les yeux, se cachent d'assez nombreuses différences de détail, que découvre une étude plus attentive. Même lorsqu'elles ne sont pas très importantes, elles suffisent pour montrer que les artistes pouvaient bien se copier l'un l'autre par stérilité d'imagination, mais qu'ils ne travaillaient pas sur un modèle unique et imposé. Ce qu'il a mis surtout en évidence, ce qu'il importait principalement d'établir, c'est qu'ils ont pris des libertés singulières avec le texte des Livres saints. Quand on les voit par exemple remplacer le fumier sur lequel Job est assis par un siège élégant, représenter David et Goliath de même taille, donner à Ève dans le paradis des bracelets et un collier à médaillon, placer à côté d'Abraham, lorsqu'il va sacrifier son fils, un gracieux autel de pierre taillée, portant même parfois sur ses faces la patère et le *simpulum* païens, alors que la Genèse nous dit que le patriarche l'a construit de ses mains au haut de la montagne, et nécessairement de pierre brutes, on est convaincu que l'initiative individuelle, avec ses fautes et ses fantaisies, a eu beaucoup plus de part qu'on ne croit dans l'exécution des bas-reliefs. Assurément ces erreurs n'existeraient pas si l'Église, comme on l'a dit, avait tenu la main des artistes. Dès lors, il devient difficile de supposer qu'ils se soient astreints à se mettre toujours à la suite des Pères, et à reproduire, sans y rien changer, leurs interprétations mystiques. « Si une intention de symbolisme, dit Edm. Le Blant, les a parfois guidés, comme nous n'en pouvons pas douter, à coup sûr une pareille pensée ne fut point constante en leur esprit. Les marbres sortis de leurs mains paraissent le démontrer. Un célèbre passage des Livres saints nous fait voir Abraham apercevant, lorsqu'il levait le couteau sur son fils, un bélier dont les cornes s'étaient embarrassées dans les ronces, et les Pères qui écrivirent au v^e^ siècle, saint Augustin, saint Ambroise, saint Prosper d'Aquitaine, montrent avec insistance, en cet endroit, une figure mystérieuse de la passion et du couronnement d'épines. Alors que cette explication, évidemment courante chez les fidèles, pouvait inspirer les sculpteurs contemporains, nous les voyons le plus souvent figurer auprès d'Abraham une victime sans cornes, et, à de très rares exceptions près, ne pas indiquer que le bélier est arrêté dans les ronces. » Que conclure de toute cette discussion? Qu'il ne faut pas nier sans doute l'introduction du symbolisme dans les œuvres antiques de l'art chrétien, mais qu'il ne faut non plus la voir partout, et que, dans l'explication d'une œuvre d'art, on ne doit avoir recours aux allégories et aux figures « que quand les faits s'imposeront par leur précision, leur concordance, et que la preuve d'une intention mystique se sera faite, pour ainsi dire, d'elle-même.

Après avoir discuté le système des autres, Edmond Le Blant nous donne le sien. Les artistes chrétiens n'ont pas indistinctement représenté toutes les scènes des deux Testaments; ils n'en ont pris qu'un petit nombre, sur lesquelles ils sont revenus sans cesse. Pourquoi ont-ils préféré celles-là aux autres, et quels sont les motifs qui ont dû dicter leurs choix? Beaucoup prétendent, nous venons de le dire, que c'est uniquement la signification symbolique du sujet qui les a décidés. Rappeler les noms de ces fossiles serait une besogne si inutile qu'on y renonce; d'ailleurs Edmond Le Blant s'il ne feint pas de les ignorer a grand soin de les passer sous silence; il a autre chose et mieux à dire.

Dans ses études sur les inscriptions chrétiennes, il avait été très frappé de voir qu'elles contiennent beaucoup de passages empruntés aux prières de l'Église. Les fidèles, dans cet âge de foi, ne répétaient pas ces prières machinalement, ainsi que des formules vides; ils en comprenaient le sens, ils en pesaient chaque expression, et elles pénétraient mot à mot dans leur cœur, comme une consolation ou une espérance. Aussi aimaient-il à les faire inscrire sur la tombe des personnes chéries qu'ils avaient perdues. Edm. Le Blant a montré que ces phrases qu'on lit dans plusieurs inscriptions tumulaires : *Deus animam tuam defendat*, ou *Requiescit in spe ressurrectionis vitæ æternæ*, ou *Spiritus tuus in bono quiescat*, etc., sont la répétition exacte des formules liturgiques qu'on prononçait pendant les funérailles. Une longue inscription découverte à Colasucia, en Nubie, et qui doit être du vi^e^ ou du vii^e^ siècle, contient les termes mêmes d'une prière qui est encore en usage de nos jours dans les églises grecques (voir *Dictionn.*, t. I, au mot Ame, col. 1531). Dès lors n'est-il pas naturel de penser que les mêmes textes dont s'inspiraient les rédacteurs des épitaphes ont aussi guidé les artistes qui sculptaient les sarcophages. Pour toute un catégorie des motifs qui y sont représentés, E. Le Blant a réussi à en déterminer l'origine avec une certitude absolue. En examinant les litanies de la *Commendatio animæ quando infirmus est in extremis*, il y a trouvé une multitude de traits convenables aux sculptures des sarcophages. Quelques citations mettront le fait en pleine évidence. On y lit, entre autres, les formules suivantes :

Libera, Domine, animam ejus, sicut liberasti Henoch et Eliam de communi morte mundi;

Libera, Domine, animam ejus, sicut liberasti Noe de diluvio;

Libera, Domine, animam ejus, sicut liberasti Abraham de Ur Chaldeorum;

Libera, Domine, animam ejus, sicut liberasti Job de passionibus suis;

Libera, Domine, animam ejus, sicut liberasti Isaac de hostia et de manu patris sui Abrahæ;

Libera, Domine, animam ejus, sicut liberasti Lot de Sodomis et de flamma ignis;

Libera, Domine, animam ejus, sicut liberasti Moysen de manu Pharaonis;

Libera, Domine, animam ejus, sicut liberasti Danielem de lacu leonum;

Libera, Domine, animam ejus, sicut liberasti tres pueros de camino ignis ardentis;

Libera, Domine, animam ejus, sicut liberasti Susannam de falso crimine;

Libera, Domine, animam ejus, sicut liberasti David de manu regis Saul et de manu Goliath;

Libera, Domine, animam ejus, sicut liberasti Petrum et Paulum de carceribus;

Libera, Domine, animam ejus, sicut liberasti Theclam de atrocissimis tormentis.

Le plus ancien manuscrit de la *Commendatio animæ* remonte seulement, il est vrai, au IXe siècle. On pouvait donc être tenté d'admettre que ces formules avaient été inspirées par la vue des sujets figurés sur les sarcophages, qu'elles en étaient le produit, et non le point de départ. Mais divers indices permirent à E. Le Blant de croire que le texte de la *Commendatio* était, en réalité, plus ancien, et qu'il datait des premiers siècles. La découverte de la célèbre coupe de Podgoritza, en Herzegovine, lui a fourni un argument absolument décisif en faveur de son hypothèse (voir *Dictionn.*, t. III, col. 3008, fig. 3336). Dans cet objet, qui date du Ve siècle, on trouve déjà des inscriptions de tout point semblables à celles des liturgies funéraires. A côté de Daniel dans la fosse aux lions, on lit : DANIEL DE LACO LEONIS; à côté des trois Hébreux dans la fournaise : TRIS PVERI DE EGNE CAMI (*ni*); à côté de Suzanne : SVZANNA DE FALSO CRIMINE; enfin à côté de Jonas : DIVNAN DE VENTRE QVETI LIBERATVS EST. La haute antiquité de la *Commendatio animæ* se trouvant ainsi mise hors de doute, il est évident que les sculpteurs de sarcophages n'ont fait bien souvent que traduire les formules des prières récitées par l'Église au chevet des agonisants. Nous n'avons, en effet, pas besoin de rappeler que bon nombre des sujets, choisis par eux se rapportent aux exemples invoqués dans la liturgie ci-dessus reproduite : l'enlèvement d'Élie, Noé dans l'arche, Job sur le fumier, le sacrifice d'Isaac, le passage de la mer Rouge, Daniel dans la fosse aux lions, les trois Hébreux dans la fournaise, le jugement de Suzanne, etc. Quant aux autres sujets, ils procèdent d'un ordre d'idées différent, qui n'a pu jusqu'ici être déterminé.

La découverte d'Edm. Le Blant a une portée fort grande. S'il nous était permis d'adresser une critique au maître disparu, ce serait de n'avoir pas indiqué toutes les conséquences qui en découlent. C'est ainsi que nous devons nous demander si son système ne peut pas s'appliquer aux peintures des catacombes, prototypes des sarcophages. Là aussi, en effet, abondent les scènes visées par la *Commendatio*. Il aurait été, en outre, intéressant de rechercher dans quelle mesure le caractère funéraire domine dans l'art des catacombes. Ce serait peu connaître les habitudes, les aspirations des peintres des catacombes que de leur prêter des idées trop subtiles. Edm. Le Blant a raison de dire que, parmi les explications dues aux docteurs, les moins cherchées sont, à coup sûr, celles qui ont pénétré le plus facilement dans l'esprit des masses. Celles dont la foule comprenait sans peine la signification ont seules pu inspirer les œuvres d'art, ces livres des simples, des illettrés. L'idée de salut, de résurrection, qui s'imposait à tous devant les tombes, et dont les Pères nous montrent tant de figures dans les Écritures, voilà celle que les peintres, les sculpteurs représentent de préférence. Qu'on dresse la statistique des sujets, on verra quelle infime minorité forment les sujets empreints du mysticisme raffiné qu'on a imaginé d'attribuer aux artistes de ces temps révolus. La représentation même dans laquelle ces tendances se manifestent le plus clairement, l'ΙΧΘΥC, est plutôt un signe graphique qu'une œuvre d'art; elle tient de l'écriture presque autant que du dessin.

Nous avons déjà fait remarquer que dans les peintures et les sculptures vraiment dignes de ce nom, c'est-à-dire dans celles où intervient la figure humaine, on remarque une indépendance extrême non seulement vis-à-vis des Pères, mais même vis-à-vis des Écritures. Ces exemples suffisent à montrer combien il est aventureux d'établir une relation entre les textes et les monuments sous la surveillance de l'Église. Les urnes de Cana sont tantôt en nombre supérieur, tantôt en nombre inférieur à celui qui est indiqué par saint Jean; le nombre des mages n'est pas indiqué dans l'évangile de saint Matthieu, mais de très bonne heure il a été fixé à trois; or on rencontre deux mages dans une fresque du cimetière des Saints-Pierre et-Marcellin, quatre dans une fresque du cimetière de Domitille, six sur le vase du musée Kircher. Le texte de la vision d'Hermas n'est pas moins librement traité, au lieu des sept femmes, occupées à la construction de la tour symbolique figurant l'Église, et des six hommes, il n'y a, en tout, que trois femmes sur la fresque de la catacombe de Saint-Janvier à Naples.

Les traditions d'ateliers, les convenances décoratives, telles ont été pendant longtemps les causes déterminantes de ces libertés artistiques. E. Le Blant qui avait déjà constaté chez les graveurs d'inscriptions la persistance de certaines formules d'origine païenne, a retrouvé des tendances analogues chez leurs confrères, les sculpteurs d'ornements ou de figures. De là vient notamment que le monstre qui avale Jonas ressemble de tout point au monstre qui menaçait Andromède, que le tombeau de Lazare est un *heroum* païen, que des têtes de Méduse ornent les extrémités d'un des sarcophages d'Arles; de là vient que l'arche de Noé offre la similitude la plus complète avec le coffre dans lequel Danaé et Persée furent exposés sur la mer. La présence, dans les monuments chrétiens, d'innombrables symboles familiers aux Gentils n'a pas d'autre cause. On prodiguait les tritons, les hippocampes, les atlas, les télamons, les personnifications des vents, du ciel, des fleuves, de la mer, des saisons, sans y attacher le sens symbolique, et uniquement par suite d'habitudes invétérées.

On s'écarterait donc singulièrement de la vérité en prêtant un sens religieux à toutes les productions de l'art chrétien primitif. Deux exemples vont nous prouver à quel point ont fait fausse route ceux qui voient partout des intentions mystiques. Lors des travaux exécutés dans la cathédrale de Pesaro, on mit à jour un fragment de mosaïque représentant un poisson. Nombre d'archéologues s'écrièrent, tout d'une voix, que c'était l'ΙΧΘΥC; à quelque temps on découvrit le reste de la mosaïque et il s'y trouvait des crustacées, des oiseaux, des fauves, des plantes. A d'Jemilah, même erreur à l'occasion d'une colombe tenant un rameau. Dans les deux cas on avait découvert une mosaïque zoologique, telle que l'antiquité les aimait et nous en a laissé en si grand nombre.

Que l'on attribue cet attachement pour les motifs légués par le paganisme à des traditions d'atelier, ou a une réaction du bon sens populaire contre les subtilités des docteurs, peu importe au fond. Ce qui est intéressant à constater, c'est que l'Église n'a exercé qu'une surveillance très peu despotique sur les travaux d'artistes. La concordance des motifs représentés en Orient et en Occident ne prouve nullement l'existence d'un canon universellement reconnu, mais bien la communauté d'inspiration d'artistes tous nourris à la forte école de l'art classique.

Voilà donc une façon nouvelle d'expliquer pourquoi les artistes chrétiens ont préféré certains sujets à d'autres : ils choisissaient surtout ceux qui étaient mentionnés dans la *Commendatio animæ* et dans les prières des funérailles. Il est un peu plus difficile de comprendre la raison qui leur faisait réunir ensemble et placer à la suite l'un de l'autre des sujets qui ne se suivent pas, et ne paraissent avoir aucune liaison entre

eux. Au lieu d'imputer gratuitement aux artistes une préoccupation symbolique qui leur était étrangère, mieux vaut reconnaître à des indices très sûrs que ces artistes soignaient beaucoup la composition et l'aspect général de leur œuvre; ils plaçaient certains sujets en certains endroits parce qu'ils formaient un spectacle agréable; ils n'hésitaient pas à mettre en regard l'un de l'autre des scènes qui, peut-être, par leur sens ou leur date, n'auraient pas dû être rapprochées, mais qui, par leur arrangement matériel, se correspondaient bien entre elles et se faisaient pendant. C'est ainsi que, lorsque les bustes des fidèles défunts se détachent, au milieu du sarcophage dans un cadre arrondi, pour remplir le vide qui est au-dessus, les artistes ont, en général, imaginé de représenter la main de Dieu qui sort des nuages, tantôt pour empêcher Abraham de sacrifier son fils, tantôt pour donner à Moïse les tables de la Loi. Il n'y a là, comme on voit, aucune intention symbolique, mais une simple arrangement destiné à plaire à l'œil. Pour le reste, les mêmes dispositions symétriques se retrouvent. Aux deux extrémités du bas-relief, on aimait à placer des objets de forme massive ou élevée, qui le terminaient bien pour le regard, un rocher par exemple, un édifice : Moïse frappant la pierre d'Horeb répondait à Lazare dans son *heroum*. Souvent aussi deux personnages assis sur un siège élevé et tournés l'un vers l'autre, occupent les angles opposés du sarcophage; c'est Pilate lorsqu'il prononce la sentence contre le Christ, Daniel jugeant dans le procès de Suzanne, ou Hérode ordonnant le massacre des Innocents. « Les païens, dit Edm. Le Blant, s'appliquaient de même à terminer leurs bas-reliefs funéraires par des groupes, des personnages qui se fissent pendant les uns aux autres. C'est ainsi qu'ils répétaient aux deux extrémités des images des Dioscures tenant leurs chevaux en mains, des nymphes, des chars, des néréides assises sur des tritons, des lions dévorant des gazelles, des génies portant des corbeilles de fruits ou des torches renversées, des Victoires ailées, des caryatides, ou les figures des deux époux assis et tournés l'un vers l'autre. »

De toutes ces observations on peut conclure que les artistes chrétiens sont restés plus fidèles qu'on ne le croit aux traditions de l'art antique. C'est en l'étudiant qu'ils s'étaient formés, et il est probable que, dans ces ateliers où ils passaient leur vie, ils en avaient sans cesse les modèles sous les yeux. L'admiration qu'ils éprouvaient pour eux et l'habitude qu'ils avaient acquise de les représenter, les amenait inévitablement à les imiter. Quelques-uns, convertis, travaillaient pour les deux religions à la fois, mais ils n'avaient qu'une seule manière. Il leur était difficile, dans l'exécution de sujets chrétiens, de ne pas conserver parfois le souvenir des sujets antiques; nous avons montré qu'ils ne se les interdisaient pas. Ainsi, aussi haut qu'on remonte dans l'histoire de l'art chrétien, il n'y a jamais eu d'époque où il ait marché seul et où il ait tout tiré de lui; même, à ses origines, il s'inspirait de l'antiquité. On voit par là combien sont excessifs ceux qui reprochent si durement à la Renaissance le mélange, où elle s'est complu, de l'art antique et de l'esprit chrétien : ce mélange commence aux premiers temps du christianisme.

VI. La direction de l'École de Rome. — Vers la fin de l'année 1882, Auguste Geffroy souhaita rentrer en France et remettre pour un temps la direction de l'École française de Rome. Edmond Le Blant fut pressenti, on pourrait dire sollicité par le ministre d'accepter cette succession; il hésita beaucoup. Depuis dix ans il avait quitté le bureau de la douane, et il n'éprouvait aucun désir de renouer des rapports avec une administration quelconque. Il vivait heureux parmi les siens, jouissait en connaisseur des succès réitérés de son fils Julien Le Blant, peintre et vignettiste éminent, conservait à Paris des relations et des habitudes de travail qu'il lui coûtait de changer. Mais il était l'homme le mieux qualifié en France pour représenter à Rome la science des antiquités chrétiennes; il accepta (1er janvier 1883).

Il vécut au palais Farnèse en érudit quelque peu solitaire; à Rome comme à Paris, il fut, avant tout, homme d'étude. Bien résolu à suivre la voie tracée par son éminent prédécesseur, il ne voulut rien innover ni dans les publications de l'École, ni dans l'ordre imposé aux études de ses membres, et son action personnelle, comme directeur, ne consista guère qu'à exiger de tous le travail dont il donnait lui-même l'exemple. Les amitiés qu'il avait formées à Rome dans ses précédents voyages, en 1847 et 1848, 1854, 1856, 1880 et 1882, lui restaient fidèles; il était respecté et aimé par Rossi et par le cardinal Pitra qui contribuèrent au succès de bien des recherches, et aplanirent pour les élèves de l'École plus d'une difficulté. Pendant les six années de son « principat », Edm. Le Blant voulut demeurer en communication constante avec l'Académie des Inscriptions. Presque chaque semaine à certaines époques, il lui transmettait le récit des trouvailles archéologiques et des découvertes les plus intéressantes parvenues à sa connaissance. Les *Mélanges d'archéologie et d'histoire* témoignent durant cette période de son zèle infatigable et de son activité. Il se multipliait pour entraîner et pour encourager les jeunes gens placés sous sa direction. En même temps, il recherchait, il notait, et achetait, à l'occasion, chez les marchands d'antiquités tout ce qu'il y rencontrait d'intéressant et d'inédit. C'est ainsi qu'il put enrichir la salle des antiquités chrétiennes du Louvre d'un insigne monument, relatif aux fils de sainte Félicité (voir *Dictionn.*, t. v, col. 1273, fig. 4325), monument qui avait échappé à la clairvoyance ordinaire des archéologues romains et dont il fut le premier à reconnaître la haute importance. Il n'est que juste d'ajouter que, quelques années plus tard, l'administration du musée du Louvre se débarrassa de ce précieux souvenir sous prétexte d'échange et le renvoya en Italie (voir *Dictionn.*, t. v, col. 1274). Le Louvre contracta envers Edmond Le Blant une autre dette de reconnaissance, le jour où il voulut bien se dessaisir en sa faveur d'une série d'inscriptions chrétiennes qui peuvent compter parmi les plus précieuses de la Gaule, auxquelles viendraient s'ajouter dans la suite d'intéressantes collections de pierres gravées, de tessères, de lampes et de figurines.

VII. Les dernières années. — Tout le monde savait que M. Le Blant ne prolongerait pas sa direction au delà du terme des six années; d'ailleurs Aug. Geffroy désirait reprendre le gouvernement de l'École. Vers la fin de l'année 1888, Edmond Le Blant revint habiter sa maison de Passy et retrouva avec joie sa famille, ses livres, ses habitudes. Celles-ci ne pouvaient plus changer, le pli était pris. Les notes, les dissertations continuèrent à se succéder principalement à l'Académie des Inscriptions. Sous une apparence très calme, il était un des esprits les plus éveillés de cette compagnie dont la torpeur n'arrivait pas à l'envahir. Il lui réservait la primeur de toutes les découvertes dont il était instruit; c'est peut-être lui qui a fait le plus grand nombre de lectures aux séances publiques annuelles; il était toujours prêt quand on faisait appel à son obligeance, et sa diction claire et rapide agréait plus à l'assistance que le bafouillement sénile de la plupart de ses collègues. Sa curiosité se portait sur des sujets étrangers, en apparence, à ses études, les sujets profanes le distrayaient, il s'occupa d'une déclinaison latine oubliée, de noms propres, de

colliers de faïence, d'une tête en marbre de Richelieu, etc., Simples passe-temps. En 1892, il donnait un supplément au Recueil des inscriptions chrétiennes, et en 1893, il réunissait en un volume sur les persécuteurs et les martyrs la plupart de ses dissertations les plus importantes. La bibliographie que nous donnons permet de suivre son infatigable activité. Ce simple catalogue donne une idée de cette vie d'un labeur ininterrompu. On peut y suivre la continuité dans la pensée et dans l'effort, la variété des recherches et des points de vue d'une érudition toujours en éveil; il faudrait encore y ajouter la sagacité ingénieuse des recherches, la perspicacité des aperçus, la finesse de la critique, la sincérité et la chaleur des convictions.

Edmond Le Blant, malgré son âge avancé, restait très alerte. Au printemps de l'année 1897, personne n'aurait pu le croire marqué pour une mort prochaine; il n'avait pas renoncé à ces voyages d'études qu'il savait rendre toujours si profitables à la science. Les villes qu'il avait visitées dans sa jeunesse l'attiraient surtout. En 1894, il revit Sens et poussa jusqu'à Autun. Au mois de juin 1897, il ne craignit pas d'entreprendre un plus long voyage, et il quitta sa belle propriété de Luzarches (Seine-et-Oise) pour aller à Nîmes représenter un ministre quelconque dans un congrès. Il tomba malade dans cette ville et dut être ramené à Paris en proie à de cruelles souffrances. Il retrouva dans sa maison les soins de sa famille empressée, mais impuissante à soulager des douleurs atroces et ne pouvant que retarder un peu l'issue fatale. Enfin, vaincu par le mal, il retrouva le calme et la sérénité. Les pensées chrétiennes le soutenaient; son vieil ami Henri Wallon le revit dans ces dernières journées, « calme, résigné, tout pénétré des sentiments dont il avait recueilli l'expression dans les inscriptions des chrétiens du premier âge, tout plein des espérances dont il avait retrouvé les symboles sur leurs tombeaux». Il s'éteignit doucement, le 5 juillet, dans les bras de sa femme et de ses enfants. Quelques jours après son corps fut transporté dans une tombe de famille au cimetière de Luzarches, et c'est là que repose, au chevet même de la vieille église, comme les premiers chrétiens près du tombeau des martyrs, ce chrétien modèle qui aurait eu le droit de se dire, en mourant, qu'il avait créé l'archéologie chrétienne en France.

VIII. L'HÉRITAGE SCIENTIFIQUE. — De cet infatigable amasseur de notes on pouvait attendre, après tant de dissertations, une œuvre plus générale. « Un jour, raconte M. André Pératé, que nous causions, dans sa jolie maison de Passy, de la *Real-Encyklopädie der christlichen Alterthümer*, dont le professeur Kraus (voir ce nom) inaugurait alors la publication à Fribourg, comme je lui disais qu'il était temps peut-être de posséder en France autre chose que le « Martigny » suranné, il ouvrit un grand placard débordant de ses boîtes de fiches, et me répliqua fièrement : « Il y a là presque entier, un nouveau Dictionnaire. » Que deviendra-t-il ce Dictionnaire? Est-il vraiment préparé, et se publiera-t-il un jour? (1897).

Cinq ans après qu'avait été donnée cette indication, M. Seymour de Ricci offrait le dépouillement des susdites fiches, et il ajoutait que « sans le secours de cette série de documents il sera dorénavant impossible décrire le moindre article sur l'archéologie chrétienne » (1902). Lorsque parut cet avertissement je venais de terminer l'article AΩ du *Dictionnaire* (tome I, col. 1-24) et, sans mettre en doute l'affirmation péremptoire qu'on vient de lire, je pris le parti de continuer ma tâche » sans le secours » des fiches d'Edmond Le Blant dont je n'ai jamais eu connaissance. Du reste, ceux qui pourraient avoir la tentation d'y jeter les yeux sont avertis que « cette série de manuscrits étant plus récente que 1830, ne peut être consultée à la bibliothèque de l'Institut que moyennant une autorisation préalable. » On sait que cette ingénieuse disposition n'a pas d'autre but que de réserver la communication desdits manuscrits à quelques privilégiés, et d'évincer tous ceux qui seraient assez indiscrets pour en tirer un parti utile.

Les papiers d'Edmond Le Blant contiennent des renseignements :

1° Sur l'histoire des premiers siècles de l'Église chrétienne, sur l'art chrétien, l'épigraphie chrétienne, les mœurs et les institutions chrétiennes, et même le dogme; 2° Sur de nombreuses questions relatives à l'antiquité païenne; 3° Sur l'épigraphie païenne surtout en ce qui concerne Rome et la Gaule.

I. (N. S.; Entrée 12269). *Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VIII^e siècle*, par Edmond Le Blant, 2 vol., in-4°, Paris, 1856-1865. Exemplaire formé par la réunion des bonnes feuilles de l'ouvrage, y compris les planches. Très nombreuses annotations de l'auteur.

II. (N. S. 210; Entrée 12271). *Indicem inscriptionum Christianorum veterum omnium a Jo. Fr. Seguierio inchoatum, recognovit ac pro viribus auxit* Edm. Le Blant : *Inscriptiones latinæ* (1853), *Inscriptiones græcæ* (1855). Deux volumes manuscrits in-4° d'une petite écriture extrêmement lisible. Les emprunts faits à Séguier sont à l'encre rouge, les corrections et additions de Le Blant à l'encre noire.

III. (N. S. 211; Entrée 12266). *Table* des inscriptions chrétiennes de la Gaule; *Carte* manuscrite de la Gaule, rédigées en 1852

IV-VI. (N. S. 212-214; Entrée 12269, 12273, 12272). *Nouveau recueil d'inscriptions chrétiennes de la Gaule*, in-4°, Paris, 1892; *750 inscriptions de pierres gravées inédites ou peu connues*, in-4°, Paris, 1896; *Les persécuteurs et les martyrs aux premiers siècles de notre ère*, in-8°, Paris, 1893. Exemplaires de l'auteur, avec des annotations manuscrites très peu nombreuses.

VII. (N. S. 215; Entrée 12264). Notes E. L. B. Cahier relié in-4°, commencé en septembre 1850 et contenant des notes de toute nature classées par ordre alphabétique.

VIII. (N. S. 216; Entrée 12265). Cahier relié in-4°, contenant : 1° Tous les dessins des inscriptions publiées dans le *Nouveau recueil;* ces dessins sont souvent accompagnés de photographies ou d'estampages; 2° Les dessins des *Tablai égyptiennes* (voir bibliographie, n. 102).

IX. (N. S. 217; Entrée 12415). Cahier petit in-folio. Notes et extraits : 1° Extraits de Peiresc (Paris ms. lat. n. *6012*); 2° Notes sur l'archéologie et l'épigraphie chrétiennes en Gaule (notes et dessins de sarcophages; sculptures et inscriptions : Agen et ses environs, Aniane, Aix-en-Provence, Apt, Arles).

X. (N. S. 218; Entrée 12415). Cahier petit in-folio : suite de la même série : Clermont-Ferrand.

XI. (N. S. 219; Entrée 12267). Correspondance, t. I. Très nombreux dessins d'inscriptions de toute nature et de toute provenance. Ce recueil contient cent quatre-vingt lettres entre 1851 et 1858 qui ont pour auteurs : MM. L. Delisle, Desnoyers, Jomard, Ch. Lenormant, Fr. Lenormant, Adrien de Longpérier, Léon Renier, Vincent (c'est « une petite étude » sur les « Quarts de ton ») tous membres de l'Académie des inscriptions; MM. Allmer, l'abbé Cochet, l'abbé Greppo, correspondants de l'Institut; MM. Victor Hugo, Xavier Marmier et Désiré Nisard, de l'Académie francaise; M. A. Daubrée, les cardinaux de Bonald et Pitra; parmi les savants français et étrangers : MM. Conarmond, Ch. Daremberg, Germer-Durand, Revillout; Jean de Witte, De Rossi, Borghesi, Cavedoni, Odorici, Ch. Holzer, Th. Mommsen.

(Cf. H. Dehérain. *Lettres archéologiques de J.-B. De Rossi et du comte Borghesi à Edmond Le Blant*, dans *Journal des Savants*, 1914, p. 492-498.)

XII. (N. S. 220; Entrées 12252 à 12263.) Treize cahiers in-12, contenant des notes et des dessins exécutés par Edm. Le Blant, au cours de ses voyages en Italie. En voici le contenu, cahier par cahier : 1. (Entrée 12252). Notes de Rome, 1847-1848; notes, dessins et surtout copies d'inscriptions chrétiennes. — 2. (Entrée 12253) Index d'abréviations épigraphiques. Copies d'inscriptions. — 3. (Entrée 12254). Rome, 1854 Copies d'inscriptions et notes. — 4. (Entrée 12254). Rome 1854. Notes d'épigraphie chrétienne. — 5. (Entrée 12255). Voyage de 1856-1857. Copie d'inscriptions et notes prises à Marseille, Rome, Milan, Turin, Venise, Brescia, Arles. — 6. (Entrée 12256). Voyage de 1880. Copies d'inscriptions et notes prises à Marseille, Aix, Cività-Vecchia, Rome, Bastia, Marseille, Nîmes. — 7. (Entrée 12257). Voyage de 1882. Copies d'inscriptions et notes prises en Provence, à Marseille, Bologne, Ravenne, Chiusi, Rome, Naples, Pompéi. — 8. (Entrée 12260) Rome 1883-1884. Tables du musée de Turin; pierres gravées du Vatican; notes d'épigraphie et de numismatique. — 9. (Entrée 12258). Rome, 1883-1885. Notes et copies, pierres gravées et inscriptions. — 10. (Entrée 12259) Rome, 1885-1888. Inscriptions, notes et copies. — 11. (Entrée 12261) Rome, 1888. Inscriptions, notes et copies. — 12. (Entrée 12262) Dessins d'inscriptions : Bordeaux et Marseille. — 13. (Entrée 12263) Dessins des inscriptions fausses de la Chapelle-Saint-Éloi par Fontaine-la-Sorel (voir *Dictionn.*, t. III, col. 428-488).

XIII. Dix boîtes de fiches in-4° sur papier fort. Ces fiches sont réunies en petits cahiers d'épaisseurs variables; chaque cahier contient un sujet différent et porte sur la première feuille un *index* des notes qui y sont contenues. Les cahiers sont classés par ordre alphabétique.

Αω; acclamations; affranchis et esclaves; agapes et repas; âge, âme; Ancien Testament; anges; Angleterre; anneaux; antagonisme; apparitions; arbre et arbres; arche; architecture; arianisme; armée romaine, armes mérovingiennes; artistes et artisans; *ascia.*

Baptême; barbares; bénédictions et consécrations; bijoux mérovingiens; *blandimenti;* budget de l'Église.

Calendrier; calvinistes (dévastations des); cérémonies de l'Église; chants de l'Église; charité; aumônes; chrétiens (?); respect des chrétiens pour l'ordre établi; chiffres; le Christ; christianisme; christianisme en Gaule; cierges; chandeliers *luminaria* de l'Église; *civitas;* clous; *concetti; cœmeteria;* conciles, consulats, conversion, cosmopolitisme et détachement de la patrie; couronne, critique littéraire, croix.

Damase; dates; degrés de parenté, d'affection; délicatesse des païens; dépendances des sépultures; *depositio;* dévotion; le diable; dialectes de l'Italie inférieure; Dieu le Père; diminutifs; diplomatique; diptyques; *disciplina arcani;* discipline de l'Église; divinités païennes; divinités topiques; divisions du temps.

Eau bénite; éditions épigraphiques; églises domestiques ou primitives; églises de la Gaule; empereurs romains; encens; épigraphistes; épîtres et lettres; *errata* lapidaires; Espagne et Portugal; étoiles; exil; exorcismes.

Famille chrétienne; faussaires; fécondité; femmes; Feretti *musæ lapidariæ* (?); fêtes des saints et de l'Église; figulins; Fleetwood; fleurs; foi exprimée; fonctions de l'Église; fonctions, métiers, etc., exercés par des chrétiens; *fondi di tasse;* formes latines anciennes; formules locales ou spéciales; formules; formules d'humilité; formules épigraphiques communes; formules épigraphiques disparues; formules épigraphiques nouvelles; formules de regret; formules sépulcrales; Fortunat.

Gaule (sa géographie); Gaule (monuments chrétiens divers); genres de mort (détails sur la mort); Gaule celtique; inscriptions chrétiennes; *gentes;* géographie, Germanie; glossaires; gnostiques; Grævius et Gronovius; graines.

Hérésies; histoire littéraire; saintes huiles.

Iconoclastes; images; imposition des mains; imposteurs, imprécations; indictions; influence chrétienne; influence juive; initiation; inscriptions chrétiennes grecques; inscriptions grecques; gemmes inscrites; inscriptions diverses; inscriptions, inscriptions juives; inscriptions anonymes; inscriptions carolingiennes; inscriptions métriques; invention des corps saints; invocation de Dieu, des saints et des martyrs; invocation des morts; formation de l'italien.

Journaux chrétiens, Juifs.

Lampes, langage vulgaire et orthographe; langue latine; langues parlées en Gaule; langues néo-latines; légendes; lettres euphoniques; *lexicon epigraphicum christianum,* liturgie, livres apocryphes, livres musulmans.

Magie; mariage et union; mariage des prêtres; signes de martyre; martyrs (?); Mérovingiens; mesures; miracles; Mithra, moines et anachorètes; monnaies et médailles; monogamie; monogrammes; monuments païens; mort au point de vue chrétien; mort au point de vue païen; mots, formules; *mundus;* étoffes, bijoux.

Noms d'animaux, noms de divinités; noms des empereurs; noms d'humilité; noms des jours; noms marins; noms d'origine biblique; noms païens conservés; noms de pays, fleuves, etc...; noms des Romains; *tria nomina,* noms, noms chrétiens.

Objets trouvés dans les sépultures; oblats; Orelli; organisation carlovingienne; organisation ecclésiastique; organisation mérovingienne; organisation romaine; ornements des sépultures chrétiennes.

Paléographie grecque; paléographie lapidaire latine; paléographie lapidaire grecque; paléographie; papes; parabole de la vigne; paradis; parfums et embaumements; inscriptions de peintures; pèlerinage; pénitence; pénitentiels; Pères de l'Église; philosophes; poids; polémique juive; ponctuation et signes graphiques; *de pretiis rerum;* prière; prière pour les morts; procès criminels divers; prononciation; prophètes et patriarches; prosodie.

Quadratarius; qualifications.

Rachat des captifs; récits chrétiens; recueils locaux d'inscriptions; religieuses; *reliquiæ;* renaissance carlovingienne, résurrection, rudesse chrétienne.

Sacrements, Saint-Esprit et Esprit-Saint; sarcophages; Serapis, *servitores;* sibylles; sigles et abréviations; sigles et abréviations des inscriptions chrétiennes et des chartes; signes extérieurs et de reconnaissance; sépultures; songes; Spon; suicide et mutilation; symboles.

Tessères; testaments; tolérance des chrétiens; tonsure, Trinité.

Vase de sang; vases sacrés; vêtements; vêtement mortuaire; veuvage; Virgile; virginité; vœux et offrandes.

La série qui précède est contenue dans les quatre premières boîtes; voici le contenu des six autres :

Cinquième boîte : Recueil général des inscriptions chrétiennes datées, classées par ordre alphabétique de consulats ou de postconsulats.

Sixième boîte : Notes et extraits sur les monuments figurés relatifs à l'antiquité chrétienne, classés par cahiers, sous les rubriques suivantes :

Abraham (sacrifice d'); Adam et Ève; agneau; brebis; ancre; trident; âne; apôtres et évangélistes; ascension; auréole.

Baguette; balance; bergers; boisseau; bouc et béliers; bulles.

Candélabre; corne; arche; cerf; chaises; trônes; sièges; sceptres; la Chananéenne; cheval; ciel; cœurs; colombe; colonne; compas; coin; coq; couleurs; croix; crucifix.

Daniel; David; disciples.

Eau; édicule funèbre; Élie; emblèmes; enfer, Cerbère, Tartare, etc.; épée; équerre; Esdras (?); Ézéchiel.

Flamme; fleuves; montagnes; fontaines, villes, provinces; fourmis.

Génies; gloire; grenade.

Hébreux (les trois jeunes); l'hémorrhoïsse; homme vainqueur à la course (?)

Idoles; *imagines clypeatæ;* images archeiropoiètes; instruments aratoires; instruments divers.

Jean-Baptiste (saint); Jérusalem, Bethléem, Béthanie; Job; Jonas; Joseph (saint).

Lazare, lièvre, lit.

Madone de saint Luc; Mages; maison; Marie-Magdelaine; marteau; Marthe et Marie; métier à tisser; monnaies françaises; Moïse; mosaïques; multiplication des pains et des poissons; musée chrétien.

Nativité; navire; port, barque; nombre; niveau.

Œufs; oiseau; Orphée.

Pains; palme; paon; le paralytique; passage de la mer Rouge; le Bon Pasteur; peignes; phares; phénix; saint Pierre et saint Paul; Pilate; plante de pieds; poisson; représentation de martyrs; résurrection représentées.

Samaritaine; scènes de l'Ancien Testament; scènes de la Passion; scènes pastorales; serpent; soleil et lune ou nuit; style byzantin; Suzanne.

Taureau, veau, génisse; Tobie; tonneau.

Vase, vases; la Vierge; vignes et grappes; *volumen* et livres.

Zachée; signes du Zodiaque.

Septième boîte : Contient une série de dessins, calques, gravures et photographies pouvant servir d'atlas à la boîte précédente; ces documents sont classés de la même manière et sous les mêmes rubriques.

Abraham (sacrifice d'); Adam et Ève; agneau et brebis; aigle; Ananias et Saphira; ancre; anges; apôtres et disciples; arbres; aveugles.

Baptême, baptême du Christ; barques, navires, phares; Bon Pasteur.

Cailles du désert; Caïn et Abel sacrifiant; Caïphe; candélabre, le centurion; cerf; chaires, sièges, trônes; Chananéenne; charité, cheval, Christ; ciel; cierges; colombe; coq; couronne; couronnement d'épines; création; croix; crucifix.

Daniel entre les lions; Daniel et le serpent, David; défunts représentés; Dieu le Père.

Eau changée en vin; l'Église : églises; Élie; entrée à Jérusalem; époux; Esdras (?); étoiles; évangélistes et évangiles; exorcisme; Ézéchiel.

Festin céleste; Figuier maudit; figures centrales et autres non orantes; la fille de Jayre; le fils de la veuve; les quatre fleuves; *fossor.*

Génies; grappe de la Terre promise.

Hébreux (les trois jeunes); l'hémorrhoïsse; Hérode. *Imago clypeata* et tessère.

Jérusalem; Job; Jonas; saint Joseph; Judas; jugement dernier.

Lazare; le lépreux; lièvre, lion et dragon; loi donnée.

Mages (les); mains; la manne; massacre des Innocents; *modius;* monogramme; Moïse; Moïse délie sa chaussure; Moïse frappe le rocher; Moïse reçoit les Tables de la loi; multiplication des pains.

Nativité; Noé.

Orphée.

Palme, couronne, guirlande; palmier; paon; paradis; le paralytique et Lazare; passage de la mer Rouge; saint Paul; phénix; saint Pierre; saint Pierre arrêté; saint Pierre reçoit les clefs; jugement de Pilate; poisson; pêcheur; portements de croix, prière, prophètes ou patriarches.

Raisins, vignes, pampres, vendanges; renonciation annoncée; repos; représentation de martyrs; résurrection; résurrection de Jésus-Christ.

Saint-Sépulcre; saints; saisons; la Samaritaine; scènes de chasse; scènes pastorales; serpent; sortie d'Égypte; sujets divers; Suzanne.

Tabithe; têtes terminales des sarcophages; Tobie; types antiques reproduits.

Vase; la Vierge; vierge sages et vierges folles.

Zachée.

La huitième boîte contient une série de cahiers remplis de notes et classés sous les rubriques suivantes :

1° Correspondance littéraire (liste des correspondants de Le Blant et des personnes ayant reçu des tirages à part);

2° Sa bibliographie;

3°-4° Table générale de son dictionnaire en quatre volumes;

5° *Adversaria* (notes et remarques);

6° Relevés statistiques divers;

7°-8° Inscriptions chrétiennes datées de l'Espagne et du Portugal;

9° Plan du *Manuel d'épigraphie chrétienne;*

10° Chronologie lapidaire de la Gaule;

11° Inscriptions chrétiennes datées de l'Afrique;

12° *Emendationes lapidariæ;*

13° « à traiter »;

14° Bibliothèque; classement;

15° Tablai grecques d'Égypte;

16° Additions;

17° Documents épigraphiques manuscrits;

18° Inscriptions antiques de la Gaule; marbre datés;

19° Inscriptions chrétiennes datées de l'Italie du Nord;

20° Inscriptions chrétiennes datées du royaume de Naples;

21° Leçons corrigées ou proposées;

22° État du travail;

23° Nouveau Testament.

La neuvième boîte contient, en fiches in-8°, un lexique général des inscriptions chrétiennes.

Enfin la dixième boîte renferme une série de gros cahiers dont voici les titres : accusations contre les chrétiens; révolution chrétienne; polémique payenne; indiscipline et ignorance; influence païenne et coutumes analogues; plans et projets; influence grecque; persécuteurs; polémiques chrétiennes; notes diverses; propagande et propagation; tolérance des payens; *dignitates, officia et artes;* droit romain; le christianisme aux yeux des païens; apostasie; actes des martyrs; instructions contre les chrétiens, persécutions, procédure criminelle; notes pour le livre d'Ulpien; le martyre; actes de martyrs divers; *apparitio.*

E. Le Blant a légué au Cabinet des médailles : 102 pierres gravées intailles ou camées et pâtes antiques; 13 tessères; bagues, cachets et autres monuments en plomb, cuivre ou ivoire; 45 lampes en terre cuite païennes ou chrétiennes; 20 statuettes ou fragments de figurines et de vases; 2 inscriptions funéraires romaines.

IX. Bibliographie. — [1848]. **1.** *Feuilleton du Bien public. Nouvelle organisation du Louvre.* Le Musée de peinture (1er article). — (2e article). I. Les salles de l'École française. — (3e article). Bijoux, vases, bronzes, etc., dans *Le Bien public,* 12 oct., 30 nov., 11 déc.

2. *Giulia Grisi*, dans *Le Bien public*, 16 octobre.

3. *Feuilleton du Bien public. Théâtre historique.* Catilina, drame en cinq actes et en sept tableaux, de MM. Alex. Dumas et Aug. Maquet, dans *Le Bien public*, 23 octobre.

4. *Feuilleton du Bien public. Beaux-Arts.* Concours et envois de Rome, dans *Le Bien public*, 24 octobre.

5. *Feuilleton du Bien public. Théâtres.* Odéon, Macbeth de Shakespeare, traduit en vers par M. Em. Deschamps, dans *Le Bien public*, 31 octobre.

6. *Feuilleton du Bien public. Théâtres lyriques.* Ambigu-Comique. Les sept péchés capitaux, drame en sept actes par MM. Dennery et Lockroy, dans *Le Bien public*, 6 novembre.

7. *Feuilleton du Bien public. Beaux-Arts.* Procédé de sculpture mécanique de M. Collas, dans *Le Bien public*, 15 novembre.

8. *Feuilleton du Bien public. Beaux-Arts.* Les monnaies de la République. Exposition du concours, dans *Le Bien public*, 21 novembre.

[1849] **9.** *Inscription chrétienne du musée de Vienne (Isère)*, dans *La Tribune des artistes, journal publié sous les auspices et avec la collaboration de la Société libre des Beaux-Arts*, par A. Jacquemart, t. I, p. 49-55, vignette.

10. *Concours du Conservatoire*, dans *La Tribune des artistes*, t. I, p. 60-70.

11. *Musique, La Fée aux roses. La distribution des prix de l'Institut. La filleule des Fées*, dans *La Tribune des artistes*, t. I, p. 117-121.

12. *La Vénus d'Arles*, dans *La Tribune des artistes*, t. I, p. 129-120.

13. *Musique. La reprise du Prophète*, dans *La Tribune des artistes*, t. I, p. 149-152.

[1850] **14.** *Rapport à M. le ministre de l'Instruction publique et des Cultes sur les inscriptions des premiers temps du christianisme dans les Gaules*, dans *Le Moniteur universel*, 26 janvier, p. 285.

[1856] **15.** *Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VIII^e siècle, réunies et annotées* par Edmond Le Blant. *Développement d'un mémoire couronné par l'Institut.* (*Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.*) Tome I, *Provinces gallicanes.* Paris, imprimé par ordre de l'Empereur à l'Imprimerie impériale, in-4°, CLVI-498 p.; pl. 1 à 42. Cf. L. Delisle, dans *Bibl. École Chartes*, 1857, t. XVIII, p. 273-278.

16. *Monuments chrétiens inédits*, dans *Bulletin archéologique de l'Athenaeum français*, 1856, t. II, p. 9-11, pl. I.

17. *Note sur l'antique chapelle de Montmartre, dite chapelle du Saint-Martyre*, dans *Bulletin archéologique de l'Athenaeum français*, 16 février., p. 136-138.

[1858] **18.** *La question du vase de sang*, in-8°, Paris, 38 p.

19. *Preuves archéologiques tirées des inscriptions des dogmes catholiques de la prière pour les morts et du purgatoire*, dans *Annales de philosophie chrétienne*, IV^e série, t. XVIII, p. 359-375.

20. *Lettre à M. Bonnetty sur quelques observations de M. le chevalier De Rossi*, dans *Annales de phil. chrét.*, IV^e série, t. XVIII, p. 440-455; tiré à part, in-8°, Versailles, 1859, 16 p. (De la rareté de la mention sur les épitaphes chrétiennes de la patrie, du père, de la profession et de la condition du mort, et de ses causes.)

21. *Réponse à une lettre du 13 janvier 1680*, dans *Le Correspondant*, 25 juin, t. XLIV, p. 287-306; tiré à part, in-8°, Paris, 1858, 22 pages; cf. *Rev. archéol.*, 1859, p. 44-45.

[1859] **22.** *Explication d'une pierre gravée*, dans *Bulletin de la Société impériale des Antiquaires de France*, p. 191-195, vignette; (intailles-amulettes avec inscriptions grecques).

23. *Sur les graveurs des inscriptions antiques*, dans *Revue de l'art chrétien*, t. III, p. [367-379, vignette, tiré à part, in-8°, Paris, 15 p.

[1860]. **24.** *Pierre gravée portant les attributs de Neptune*, dans *Bull. de la Soc. imp. des Antiq. de Fr.*, p. 32-35, vignette.

25. *Restitution d'une inscription métrique*, dans *Bull. de la Soc. imp. des Antiq. de Fr.*, p. 47-49.

26. [*Épitaphe antique et antiquités trouvées dans l'église Saint-Pierre de Vienne (Isère)*], dans *Bull. de la Soc. imp. des Antiq. de France*, p. 145-151, pl.

27. *Mémoire sur l'autel de l'église de Minerve (département de l'Hérault)*, dans *Mémoires de la Société impériale des Antiquaires de France*, t. XXV, p. 1-40, pl. I et II, tiré à part, in-4°, Paris, 40 p., 2 pl.

28. *D'une représentation inédite de Job sur un sarcophage d'Arles*, dans *Revue archéologique*, nouv. série, t. II, p. 36-44, pl. XVII, tiré à part, in-8°, Paris, 11 p., 1 pl.

29. *Sur une inscription trilingue découverte à Tortose* (en collaboration, pour la partie hébraïque, avec Ern. Renan), dans *Revue archéologique*, nouv. sér., t. II, p. 345-350, pl. XXIII; tiré à part, in-8°, Paris, 8 p., 1 pl.

[1862] **30.** *Histoire artistique, industrielle et commerciale de la porcelaine, accompagnée de recherches sur les sujets et emblèmes qui la décorent, les marques et inscriptions qui font reconnaître les fabriques d'où elle sort, les variations de prix qu'ont obtenus les principaux objets connus, et les collections où ils sont conservés aujourd'hui*, par Albert Jacquemart et Edm. Le Blant, *enrichie de vingt-six planches gravées à l'eau-forte* par Jules Jacquemart, in-4°, Paris, Techner, 690 p. et 28 pl. (les 26 premières planches accompagnées chacune d'un feuillet de texte). Cf. *Gazette des Beaux-Arts*, 1859, t. I, p. 65-75; p. 207-220; 1863, t. XIV, p. 87-96.

31. [*Note sur l'émaillerie dans l'antiquité et chez les Chinois*], dans *Bull. de la Soc. imp. des Antiq. de Fr.*, p. 64-65.

32. [*Explication de l'étoile à six rayons sculptée au-dessus de la Vierge sur plusieurs sarcophages*], dans *Bull. de la Soc. imp. des Antiq. de France*, p. 119.

33. [*Note sur l'oubli de la déclinaison latine au VI^e siècle*], dans *Bull. de la Soc. imp. des Antiq. de Fr.*, p. 141.

34. *D'un argument des premiers siècles de notre ère contre le dogme de la Résurrection*, dans *Revue de l'art chrétien*, t. VI, p. 118-126; tiré à part, in-8°, Paris, 11 p.

[1863] **35.** [*Note sur les découvertes récentes d'inscriptions chrétiennes à Rome. Inscription du cimetière de Prétextat*], dans *Bull. de la Soc. imp. des Antiq. de Fr.*, p. 102-106.

36. Compte rendu sur le *Bulletino d'archeologia cristiana* de J.-B. De Rossi, dans *Revue archéologique*, p. 436-437.

37. [*Explication d'une inscription antique découverte à Boulogne-sur-Mer*], dans *Bull. de la Soc. imp. des Anti. de Fr.*, p. 169-173, vignette.

38. [*Observations sur l'absence de monuments épigraphiques du VI^e siècle, à Trèves*] dans *Bull. de la Soc. imp. des Antiq. de Fr.*, p. 174-176.

39. *Les épitaphes datées des premiers chrétiens de Rome*, dans *Le Correspondant*, 25 janvier, nouv. série, t. XXII, p. 140-154.

40. *Note épigraphique sur l'état de l'Église de Trèves après l'invasion des Ripuaires*, dans *Revue archéologique*, nouv. série, t. VIII, p. 531-536; tiré à part, in-8°, Paris, 1864, 8 p.

[1864] **41.** *Note sur une inscription chrétienne du musée de Vienne (Isère)*, dans *Annales de philos. chrét.*, V^e série, t. X, p. 7-17; tiré à part, in-8°, Versailles, 13 p.

42. *De l'interprétation du monogramme gravé sur la bague de sainte Radegonde*, dans *Bull. de la Soc. imp. des Antiq. de Fr.*, p. 64-69.

43. [*Note sur les inscriptions chrétiennes accompagnant le vase de sang*], dans *Bull. de la Soc. imp. des Antiq. de Fr.*, p. 109.

44. *Recherches sur quelques noms bizarres adoptés par les premiers chrétiens*, dans *Revue archéologique*, nouv. série, t. x, p. 4-11.

45. *Note sur le rachat des captifs au temps des invasions barbares*, dans *Revue archéologique*, nouv. série, t. x, p. 435-448.

46. *Observations sur la bague attribuée à sainte Radegonde*, dans *Revue de l'art chrétien*, t. viii, p. 252-257, vignette.

47. *Essai de lecture d'une inscription antique trouvée à Boulogne-sur-Mer*, dans *Revue de l'art chrétien*, t. viii, p. 380-383, vignette.

48. *Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VIII^e siècle...*, t. ii, *Les sept Provinces*, in-4°, Paris, 1865, 644 p., pl. 43-93 (cf., n. 15).

49. *Inscriptions chrétiennes de la Gaule. Préface*, in-4°, Paris, clvi p. et une carte.

50. [*Note sur des inscriptions chrétiennes trouvées à Briord*], dans *Bull. de la Soc. imp. des Antiq. de Fr.*, p. 49-52.

51. [*Rapport sur une inscription chrétienne de Lyon communiquée par M. Allmer*] dans *Bull. de la Soc. imp. des Antiq. de Fr.*, p. 105-106.

52. [*Notice sur un marbre chrétien du musée de Carpentras, provenant du prieuré de Saint-Maurice près Venasque*], dans *Bull. de la Soc. imp. des Antiq. de Fr.*, p. 125-127.

53. *Les dernières découvertes aux catacombes de Rome*, dans *Le Correspondant*, 25 août, nouv., série, t. xxix, p. 848-877.

54. *Note sur le rapport de la forme des noms propres avec la nationalité à l'époque mérovingienne*, dans *Mém. de la Soc. imp. des Antiq. de Fr.*, t. xxviii, p. 69-82; tiré à part, in-8°, Paris, 14 p.

55. *Supplément à la note sur le rapport de la forme des noms propres avec la nationalité, à l'époque mérovingienne*, dans *Mém. de la Soc. imp. des Antiq. de Fr.*, t. xxviii, p. 83-89; tiré à part, in-8°, Paris, 7 p.

56. *Recherches sur l'histoire de la Parabole de la vigne aux premiers siècles chrétiens*, dans *Revue archéologique*, nouv. série, t. xi, p. 461-473, tiré à part, in-8°, Paris 15 p.

[1866] **57.** *Note sur les bases juridiques des poursuites dirigées contre les martyrs*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscript.*, nouv. série, t. i, p. 358-373, tiré à part, in-8°, Paris, 16 p.

58. [*Du mot « recessit » dans les inscriptions chrétiennes*], dans *Bull. de la Soc. imp. des Antiq. de Fr.*, p. 66.

59. [*Inscriptions chrétiennes de Gléon (Aude)*], dans *Bull. de la Soc. imp. des Antiq. de France*, p. 124-129.

60. [*Agrafe mérovingienne portant une inscription* (Ratoals)], dans *Bull. de la Soc. imp. des Antiq. de Fr.*, p. 149.

[1867] **61.** [*Inscription de Saint-Maximin de Metz*], dans *Bull. de la Soc. imp. des Antiq. de Fr.*, p. 47-50, 52.

62. [*Pierre basilidienne offrant la plus ancienne représentation de la crucifixion*], dans *Bull. de la Soc. imp. des Antiq. de Fr.*, p. 111-113.

63. [*Urne baptismale en plomb trouvée à Carthage*], dans *Bull. de la Soc. imp. des Antiq. de Fr.*, p. 142-143.

64. [*Inscription chrétienne de la cathédrale d'Évreux provenant des catacombes de Rome*], dans *Bull. de la Soc. imp. des Antiq. de Fr.*, p. 187-188.

65. [*Lettre de M. E. Le Blant à l'abbé Cochet* (Paris, le 19 octobre 1867) relative à une épitaphe chrétienne d'Ursinus et Leontia provenant des catacombes, autrefois conservée à Saint-Martin de Pontoise, aujourd'hui à l'évêché d'Évreux, insérée dans une note de l'abbé Corblet, « une inscription chrétienne des catacombes retrouvée à Évreux »], dans *Revue de la Normandie*, t. vii (6^e année) Rouen, p. 844-846.

[1868] **66.** [*Discussion avec M. Naudet à propos du mémoire intitulé : Recherches sur la cohorte mentionnée par les évangélistes dans la Passion de J.-C*], dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, nouv. série, t. iv, p. 86-88, 91, 92, 117, 118, 127, 205.

67. — [Hommage à l'Académie d'un ouvrage de Mgr Pierre La Croix], dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, p. 208.

68. — *Archéologie chrétienne*, dans *Revue archéologique*, nouv. série, t. xvii, p. 460-462 (verre chrétien; épitaphes chrétiennes de la catacombe de Saint-Calliste; épitaphe d'Ursinus à la cathédrale d'Évreux).

69. — *Archéologie chrétienne*, dans *Revue archéologique*, nouv. série, t. xviii, p. 228-230 (note sur les chrétiens condamnés aux mines).

70. — *Manuel d'épigraphie chrétienne d'après les marbres de la Gaule, accompagné d'une bibliographie spéciale*, in-16, Paris, 267 p.

71. — [*Observation sur la doctrine secrète des Templiers*, à propos d'un mémoire de M. Loiseleur], dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscript.*, nouv. série, t. v, p. 256.

72. — *Recherches sur l'accusation de magie dirigée contre les premiers chrétiens*, dans *Mém. de la Soc. imp. des Antiq. de Fr.*, t. xxxi, p. 1-36; tiré à part, in-8°, Nogent-le-Rotrou, 36 p.

73. — *Archéologie chrétienne*, dans *Revue archéologique*, nouv. série, t. xix, p. 23-26 (à propos de l'inscript. de Nila Florentina, à Catane).

74. — *D'une publication nouvelle sur le vase de sang des catacombes romaines*, dans *Revue archéologique*, nouv. série, t. xix, p. 429-446; tiré à part, in-8°, Paris, 20 p.

[1870] **75.** — [*Observation sur une coupe en bronze*], dans *Bull. de la Soc. imp. des Antiq. de Fr.*, p. 100.

76. — *Les femmes blondes selon les peintres de l'École de Venise*, dans *Le Correspondant*, 25 mars, nouv. série, t. xlv, p. 1164-1168.

77. *Recherches sur les bourreaux du Christ et sur les agents chargés des exécutions capitales chez les Romains* (1^re lecture, 24 janvier 1868; 2^e lecture, 6, 13, 20 mars), dans *Mém. de l'Instit. imp. de Fr., Acad. des Inscr.*, t. xxvi, 2^e partie, p. 127-159; tiré à part, in-4°, Paris, 24 p. Autre édition augmentée, sous le titre : *Recherches sur les bourreaux du Christ*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1873, p. 409-433, et tiré à part. 2^e édit., Arras, 1873, 27 p.

[1872] **78.** *Le détachement de la patrie*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, III^e série, t. i, p. 374-395; autre édition : *Institut de France. Le détachement de la patrie.* Lu dans la séance publique annuelle des cinq académies, le vendredi 25 octobre, in-4°, Paris, 26 p.; autre édition dans *Le Correspondant*, nouv. série, t. liii, 25 octobre, p. 310-325.

79. [Hommage à l'Acad. des Inscr. d'un ouvrage intitulé : *Rome souterraine*], dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, III^e série, t. i, p. 407.

80. *Rome souterraine.* Résumé des découvertes de M. De Rossi dans les catacombes romaines... par M. J. Spencer Northcote et W. R. Brownlow, traduit de l'anglais par M. Paul Allard [compte rendu] dans *Le Correspondant*, 10 déc., nouv. série, t. liii, p. 971-976.

81. *Archéologie chrétienne*, dans *Revue archéologique*, nouv. série, t. xxii, p. 126-131 (inscriptions chrétiennes sur des tuiles, à propos d'un article de J.-B. De Rossi.)

[1873] **82.** [Hommage à l'Acad. des Inscr. et B.-L. de la livraison spécimen de la *Storia dell'arte cristiana* de Garrucci, dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, IVe série, t. I, p. 96-97.

83. *Inscription chrétienne d'un sarcophage mérovingien*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, p. 169-170 (de la formule *Christus hic est*). Cf. G. Mercati, *Sulle formule epigrafiche « Christus hic est » e* Χριστος ενθαδε κατοκει, dans *Rendiconti della pontificia Accademia d'archeologia*, 1923, t. I, p. 175-183.

84. [Hommage à l'Acad. des Inscr. d'un mémoire de M. Alb. Dumont : *Sur un sarcophage chrétien trouvé à Salone*], dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, IVe série, t. I, p. 190-191,

85. [*Inscription chrétienne provenant du cimetière de Saint-Laurent à Clermont*], dans *Bull. de la Soc. nat. des Antiq. de Fr.*, p. 117.

86. [*Inscription chrétienne provenant de Bourgogne*], dans *Bull. de la Soc. nat. des Antiq. de Fr.*, p. 141.

87. *Inscriptiones Hispaniæ christianæ edidit* Aemilius Huebner. [Compte rendu] dans *Journal des savants* (1er article), p. 312-324; (2e article), p. 255-364; tiré à part, in-4°, Paris, 23 p.

88. *La préparation au martyre dans les premiers siècles de l'Église*, dans *Le Correspondant*, 25 novembre, nouv. série, t. LVII, p. 752-765; autre édition : *Mémoire sur la préparation au martyre dans les premiers siècles de l'Église* (1re lecture), 18 févr. 1870; (2e lecture), 23 févr. et 4 mars 1870, dans *Mém. de l'Instit. de Fr., Acad. des Inscr. et B.-L.* (1874), t. XXVIII, 1re partie, p. 53-78; tiré à part, in-4°, Paris, 30 p.

89. *Storia dell'arte cristiana* de R. Garrucci [Compte rendu] dans *Revue archéologique*, 1873, nouv. série, t. XXV, p. 285-286.

[1874] **90.** *Les martyrs de l'Extrême-Orient et les persécutions antiques*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, IVe série, t. II, p. 115-117; autre édition, dans le *Correspondant*, 25 mars 1876, nouv. série, t. LXVI, p. 1018-1037; autre édition, dans *Revue de l'art chrétien*, 1876, IIe série, t. IV, p. 296-323; tiré à part, in-8°, Arras, 1877, 31 p.

91. [*Observations à propos du Bulletin d'archéologie chrétienne*] dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, IVe série, t. II, p. 183.

92. [*Note sur un buste antique à Nyon (Suisse)*], dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, IVe série, t. II, p. 220.

93. *Le catalogue du Musée Fol*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, IVe série, t. II, p. 286-290 (la marque *Anniser* sur les lampes antiques).

94. [*Observations sur un cachet avec nom propre grec*], dans *Bull. de la Soc. nat. des Antiq. de France*, p. 97.

95. [*Cercueil antique en plomb trouvé à Amiens*] dans *Bull. de la Soc. nat. des Antiq. de Fr.*, p. 135.

96. *Épigraphie gallo-romaine de la Moselle*, par Charles Robert [Compte rendu] dans *Le Correspondant*, 10 févr., nouv-sér., t. LVIII, p. 640-641.

97. *Le Peletier de Saint-Fargeau et son meurtrier. Documents inédits*, dans *Le Correspondant*, 10 juin, nouv. série, t. LIX, p. 1009-1033; tiré à part, in-8°, Paris, 29 p.

98. *Revue. Description et souvenirs*, par M. Francis Wey. [Compte rendu], dans *Le Correspondant*, 25 déc., nouv. série, t. LXI, p. 1389-1391.

99. *Note sur quelques représentations antiques de Daniel dans la fosse aux lions*, dans *Mém. de la Soc. nat. des Antiq. de Fr.*, t. XXXV, p. 68-78, pl. III et IV, vign., tiré à part, in-8°, Paris, 11 p., 2 pl.; autre édition dans *Revue de l'art chrétien*, 1875, IIe série, t. II, p. 89-95, vign., pl.

100. *Sur une pierre tumulaire portant les mots* : Christus hic est, dans *Mém. de la Soc. des Ant. de Fr.*, t. XXXV, p. 79-91, vignette, tiré à part, in-8°, Paris, 15 p.; autre édition, dans *Revue de l'art chrétien*, 1875, IIe série, t. II, p. 26-31, pl. tiré à part (avec le n° 99) in-8°, Arras, 1877, 17 p., vign., reproduit d'après la *Revue de l'art chrétien*, dans *Bulletin d'hist. et d'arch. religieuse du diocèse de Dijon*, 1884, t. II, p. 41-49, pl.

101. *Les martyrs chrétiens et les supplices destructeurs du corps*, dans *Revue archéologique*, nouv. série, t. XXVIII, p. 178-193; autre édition : *Mémoire sur les martyrs chrétiens et les supplices destructeurs du corps* (1re lecture) 13 févr., (2e lecture) 2 mars; dans *Mém. de l'Instit. nat. de France. Acad. des Inscr. et B.-L.*, 1876, IIe partie, p. 75-95; tiré à part in-4°, Paris, 1875, 23 p.

102. *Tablai égyptiennes à inscriptions grecques*, dans *Revue archéologique*, nouv. série, t. XXVIII, p. 244-252, 307-314, 390-392; pl. XIX-XXIV, XXV *bis*, XXVI *bis*, XVII *bis*, XXVIII; nouv. série (1875), t. XXIX, p. 179-182, 231-243, 304-312, pl. V, V *bis*, VI-VIII, XI-XIII; tiré à part in-8°, Paris, 1875, 48 p., 18, pl.

103. *Lettre à M. l'abbé Corblet sur quelques observations de M. Naudet*, dans *Revue de l'art chrétien*, t. XVII, p. 159-163; tiré à part, in-8°, Arras, 7 p. (sur les bourreaux du Christ).

[1875] **104.** [*Découverte par M. De Rossi de la catacombe de Domitilla*] dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, IVe série, t. III, p. 12-13.

105. *Les larmes de la prière*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, p. 49-51; autre édition augmentée, dans *Gazette archéologique*, t. I, p. 73-83, pl. 19; tiré à part, in-4°, Paris, 11 p., 1 pl.

106. *Sur une légende peinte dans un hypogée de Rome*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, IVe série, t. III, p. 114-118.

107. *Sur l'authenticité du martyre de sainte Félicité et de ses sept fils*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, IVe série, t. III, p. 138-141.

108. *Sur des fragments de marbre ayant fait partie du tombeau de saint Martin de Tours*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, p. 345-347.

109. *D'une pierre antique portant le nom de Saffarius, evêque de Périgueux*, dans *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. II, p. 370-374, pl.

110. [*Note sur les instruments en silex trouvés dans des sépultures de l'époque romaine et l'usage prolongé de ces objets*] dans *Bull. de la Soc. nat. des Antiq. de Fr.*, p. 80-83.

111. [*Épitaphes chrétiennes de Flavius Sabinus, de sainte Petronille et de saint Achillée trouvées récemment à Rome par M. De Rossi*], dans *Bull. de la Soc. nat. des Antiq. de France*, p. 85-86.

112. *Inscription relevée sur un tableau du XVIIe siècle relative à saint Charles*, dans *Bull. de la Soc. nat. des Antiq. de France*, p. 112.

113. [*Note sur une inscription de Fleix (Dordogne), mentionnant Saffarius, évêque de Périgueux*], dans *Bull. de la Soc. des Antiq. de Fr.*, p. 125-129, vign.

114. *Une chanson hollandaise sur le meurtre du maréchal d'Ancre*, dans *Mém. de la Soc. nat. des Antiq. de Fr.*, t. XXXVI, p. 259-268, pl. III; tiré à part, in-8°. Paris, 10 p., 1 pl.

115. *D'une lampe païenne portant la marque « Anniser »*, dans *Revue archéologique*, nouv. série, t. XXIX, p. 1-5; tiré à part in-8°, Paris, 7 p., 1 pl.

116. [*Note sur l'épitaphe grecque de Flavius Sabinus et Titiana sa sœur découverte par J.-B. De Rossi dans la catacombe de Domitille*], dans *Revue archéologique*, nouv. série, t. XXIX, p. 198-199.

117. *L'Évangile, études iconographiques et historiques*, par G. Rohault de Fleury [Compte rendu], dans *Revue archéologique*, nouv. série, t. XXIX, p. 205-207.

118. *D'une acception épicurienne du verbe « Bene-*

facere », dans *Revue archéologique*, nouv. série, t. XXIX, p. 358-361.

119. *Nouveaux mélanges d'archéologie, d'histoire et de littérature sur le Moyen Age*, par Ch. Cahier et feu Arth. Martin [Compte rendu] dans *Revue archéologique*, nouv. série, t. XXX, p. 65-68,

120. *Observations sur une lettre signée Lucius Simplex* (M. Naudet], dans *Revue de législation ancienne et moderne, française et étrangère*, p. 694-703; tiré à part, in-8°, Paris, 1876, 12 p.

121. [*Rapport sur le « Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers »*, II[e] série, t. VIII, 2[e] livraison 1874, dans *Revue des Sociétés savantes des départements*, VI[e] série, t. II, p. 119-121 (inscription du prêtre Othia, à Euserune).

122. [*Rapport sur le « Bulletin de la Société des études littér. scient. et archéol. du Lot »*], t. I, dans *Revue des Sociétés savantes*, p. 132-134.

123. [*Rapport sur le « Bulletin de la Société hist. et archéol. du Périgord »*], t. I, dans *Revue des Sociétés savantes*, p. 351-352.

124. *Note sur le rapport adressé au Ministre de l'Instruction publique par M. Martin-Daussigny sur des inscriptions romaines trouvées à Lyon en 1875*, dans *Revue des Sociétés savantes*, p. 478-479.

125. *Inscription latine trouvée dans le voisinage de Puy-de-Gandy*, dans *Revue des Sociétés savantes*, p. 480.

126. [*Hommage à l'Académie du CATALOGUE DESCRIPTIF DU MUSÉE FOL*], dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, IV[e] série, t. V, p. 110.

127. *La richesse et le christianisme à l'âge des persécutions*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, IV[e] série, t. IV, p. 145-146; autre édition. *La richesse et le christianisme à l'âge des persécutions. Lu dans la séance publique annuelle des cinq académies*, le 25 octobre 1877; in-4°, Paris, 1877, 16 p.; autre édition dans *Le Correspondant*, 25 octobre 1877, nouv. série, t. LXXIII, p. 276-283; autre édition, dans *Revue archéologique*, 1880, nouv. série, t. XXXIX, p. 220-230, paginées par erreur 320-330; tiré à part, in-8°, Paris, 11 p.

128. [*Plombs de filets de pêcheurs trouvés à Marseille*] dans *Bull. de la Soc. nat. des Antiq. de France*, p. 142-143, vignette.

129. [*Têtes romaines trouvées au Puy-de-Dôme*], dans *Bull. de la Soc. nat. des Antiq. de Fr.*, p. 144.

[1876] **130.** *Fragment d'un sarcophage chrétien de Nîmes*, dans *Gazette archéologique*, t. II, p. 93-95, vignette.

131. *Polyeucte et le zèle téméraire* (1re lecture) 8 oct. 1875 (2[e] lecture) 22 octobre; *Mém. de l'Instit. nat. de France, Acad. des Inscr.*, t. XXVIII, II[e] série, p. 335-352; tiré à part, in-4°, Paris, 20 p.; autre édition sous le titre : *Polyeucte et les conditions du martyre*, dans *Le Correspondant*, 10 nov., nouv. série, t. LXIX, p. 456-466.

132. *Le tombeau de saint Martin* (*Note lue à l'Acad. des Inscr.*), dans *Revue archéologique*, nouv. série, t. XXXI, p. 111-113, vignette.

133. [*Lettre à M. Perrot sur une inscription du cimetière chrétien de Julia Concordia*], dans *Rev. archéol.*, n. s., t. XXXII, p. 65-66.

134. *Storia dell'arte cristiana*, de Garrucci [Compte rendu], dans *Revue archéologique*, nouv. série, t. XXXII, p. 350-351.

135. *Une nouvelle histoire des persécutions* [à propos du livre de B. Aubé], dans *Revue des Questions historiques*, t. XIX, p. 235-241.

136. [*Rapport sur la SOCIÉTÉ DU MUSÉE DE RIOM*], dans *Revue des Sociétés savantes*, VI[e] série, t. III, p. 113-119. (Inscription en vers au porche de l'église de Mozat; épitaphe en vers.)

137. [*Rapport sur le BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE DE BÉZIERS*, 1re livraison, 1875], dans *Revue des Sociétés savantes*, p. 119-120. (Inscriptions sur une table d'autel du IX[e] siècle à Capestang.)

138. *Note sur le début de l'inscription de Casaria* (à Avignon), dans *Revue des Sociétés savantes*, p. 153-157, vignette.

139. *Note sur un sarcophage chrétien du Musée du Louvre*, dans *Revue des Sociétés savantes*, VI[e] série, t. IV, p. 282-284, vignette.

140. *Rapport sur un sarcophage, deux lampes antiques et une inscription trouvée à Rouffach* (*Afrique*), dans *Revue des Sociétés savantes*, p. 480-482, 2 vignettes.

[1877] **141.** [*Estampes d'inscriptions phéniciennes offertes à l'Acad. des Inscr. au nom de M. Ed. Le Blant, et provenant de la Goulette*], dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, IV[e] série, t. V, p. 248.

142. *Le symbolisme dans les représentations de l'antiquité chrétienne*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, p. 262-264, autre édition dans *Revue archéologique*, 1878, p. 139-154.

143. *Observations sur un sarcophage chrétien d'Arles*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, p. 320.

144. *D'une épitaphe métrique du cloître de Saint-Sauveur à Aix*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, p. 338-342; autre édition dans *Revue archéologique*, 1878, nouv. série, t. XXXV, p. 37-40; tiré à part in-8°, Paris, 4 p.

145. *Étude archéologique sur le texte des actes de sainte Thècle*, dans *Annuaire de l'Association pour l'encouragement des études grecques en France*, t. XI, p. 260-272; tiré à part, in-8°, Paris, 15 p.

146. [*Boucle en ivoire trouvée à Issoudun*], dans *Bull. de la Soc. nat. des Antiq. de Fr.*, p. 182, 196-198, vignette.

147. [*Antiquités trouvées à Boulogne-la-Grasse* (*Oise*)], dans *Bull. de la Soc. nat. des Antiq. de Fr.*, p. 152.

148. *La Vierge au ciel représentée sur un sarcophage antique*, dans *Revue archéologique*, nouv. série, t. XXXIV, p. 353-359, pl. XXIII et XXIV; nouv. série, t. XXXVI (1878), p. 111; tiré à part, in-8°, Paris, 7 p., 2 pl.

149. *Monuments lapidaires du I[er] au XIV[e] siècle de notre ère.* Communications de M. l'abbé Canéto, de M. Grellet-Balguerie et de la Société dunoise, dans *Revue des Sociétés savantes*, VI[e] série, t. V, p. 245-248. La partie de ce mémoire relative à une inscription chrétienne trouvée aux environs d'Hippone a été reproduite sous ce titre : *Une antique épitaphe chrétienne*, dans *Bulletin de la Société dunoise*, t. III, p. 143-144. (Sarcophage du VI[e] siècle trouvé à Lavaur; épitaphe chrétienne trouvée aux environs d'Hippone.)

150. *Sarcophage chrétien du III[e] siècle*, dans *Revue des Sociétés savantes*, VI[e] série, t. VI, p. 106-109, pl. (sarcophage de la Gayole; épitaphe du VI[e] ou VII[e] siècle trouvée à Brignoles).

[1878] **151.** *Étude sur les sarcophages chrétiens antiques de la ville d'Arles.* Dessins de M. Pierre Fritel, gr. in-4°, Paris, XXXIX-84 p., 36 pl.

152. [*Bas-relief représentant des mineurs trouvé dans les mines d'argent de Linarès*], dans *Bull. de la Soc. nat. des Antiq. de Fr.*, p. 130-131.

153. [*Dé antique trouvé à Autun*], dans *Bull. de la Soc. nat. des Antiq. de Fr.*, p. 184.

154. *Lettre à M. le baron de Witte sur un sarcophage chrétien portant l'image des Dioscures*, dans *Gazette archéologique*, t. IV, p. 1-6, pl. 1; tiré à part, sans titre, in-4°, Paris, 1878, 8 p.

155. *Fragment de sarcophage chrétien* [au musée d'Avignon], dans *Gazette archéologique*, t. IV, p. 73-75; vignette, pl. XV.

156. *Note sur une coupe de bronze*, dans *Gazette archéologique*, t. IV, p. 93-96, vignette.

157. *Note sur une fiole à inscriptions portant l'image de saint Ménas*, dans *Revue archéologique*, n. s., t. XXXV, p. 299-306, vign., pl. X; tiré à part, 8 p. 1 pl.

158. *Un encolpium de Monza, lu par le R. P. Garrucci*, dans *Revue archéologique*, nouv. série, t. XXXVI, p. 108-111.

159. *Du symbolisme dans les représentations des premiers chrétiens*, dans *Revue archéologique*, nouv. série, t. XXXVI, p. 139-154; tiré à part, in-8°, Paris, 16 p.

160. [*Note sur la nomination de M. J.-B. De Rossi comme préfet du Musée chrétien du Vatican*] dans *Revue archéologique*, n. s., t. XXXVI, p. 268.

161. *Boucle d'ivoire trouvée à Issoudun*, dans *Revue des Sociétés savantes*, VI^e^ série, t. VII, p. 81-84, vignette.

162. *Communications de MM. Vallentin et Cherbonneau*, dans *Revue des Sociétés savantes*, VI^e^ série, t. VIII, p. 112. (Épitaphe du VI^e^ siècle; monogramme chrétien trouvé à l'Oued Cham.)

[1879] **163.** *Note sur quelques lampes égyptiennes en forme de grenouille*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, IV^e^ série, t. VII, p. 27-29; autre édition dans *Mém. de la Soc. nat. des Antiq. de Fr.*, t. XXXIX, p. 99-104, vignette, tiré à part, in-8°, Paris, 6 p.

164. *Les ACTA MARTYRUM et leurs sources*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, IV série, t. VII, p. 210-217; autre édition, dans *Nouvelle revue historique de droit français et étranger*, t. III, p. 463-469; tiré à part, in-8°, Paris, 11 p.

165. *Sur l'origine antique d'un récit inséré dans l'histoire de Cogia-Hassan*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, IV^e^ série, t. VII, p. 235-240; autre édition *Sur l'origine antique d'un récit inséré dans le conte arabe de Cogia Hassan Alhabbal*. Lu dans la séance publique des cinq académies, 25 octobre, tiré à part, in-4°, Paris, 7 p.

166. *La sainte Vierge. Études archéologiques et iconographiques*, par G. Rohault de Fleury. [Compte rendu] dans *Le Correspondant*, 25 oct., nouv. série, t. LXXXI, p. 369-371.

167. *Les bas-reliefs des sarcophages chrétiens et les liturgies funéraires*, dans *Revue archéologique*, nouv. série, t. XXXVIII, p. 223-241, 276-292, 25 vignettes, pl. XXIV; tiré à part, in-8°, Paris, 36 p., 1 pl.

168. *De quelques principes sociaux rappelés dans les conciles du IV^e^ siècle*, dans *Séances et travaux de l'Acad. des sciences morales et politiques*, t. XXXIX, 1^er^ semestre, p. 378-392, tiré à part, in-8°, Orléans, 15 p.

[1880] **169.** *Institut de France. Acad. des Inscr. et B.-L. Funérailles de M. de Saulcy, membre de l'Académie, le samedi 6 novembre 1880. Discours de M. Edmond Le Blant, président*, in-4°, Paris, 4 p.; autre édition, dans *Revue archéologique*, nouv. série, t. XL, p. 307-308.

170. *Acad. des Inscr. et B.-L.* Séance publique annuelle du vendredi, 12 nov. 1880, présidée par M. Edmond Le Blant, *Discours du président*, in-4°, Paris, 24 p.; autre édition dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, IV^e^ série, t. VIII, p. 363-381.

171. [*Note sur des peintures et des stucs antiques découverts dans les jardins de la Farnésine, à Rome*] dans *Comptes rendus de l'Acad. des Insc.*, IV^e^ série, t. VIII, p. 127-128.

172. *Real Encyklopaedie der christlichen Alterthuemer*, de F. X. Kraus [Compte rendu], dans *Revue archéologique*, nouv. série, t. XXXIX, p. 267-268, paginées par erreur, p. 367-368.

173. *Le sarcophage chrétien de Luc de Béarn*, dans *Revue archéologique*, nouv. série, t. XL, p. 129-134, pl. XVI-XVII, tiré à part, in-8°, Paris, 8 p., 2 pl.

[1881] **174.** [*Note sur l'exposition de Tunisie, au Palais du Louvre, et spécialement sur l'épitaphe chrétienne de « Candida » exécutée en mosaïque*] dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, IV^e^ série, t. IX, p. 225-226.

175. *Note sur une inscription chrétienne comprise dans l'exposition des fouilles d'Utique*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscript.*, IV^e^ série, t. IX, p. 244-247, vignette.

176. *Histoire d'un soldat goth et d'une jeune fille d'Édesse*. Lu dans la séance publique annuelle du 18 novembre, dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, IV^e^ série, t. IV, p. 370-377; autre édition : *Acad. des Inscr. et B.-L. Séance publique annuelle du vendredi*, 18 nov. 1881, in-4°, Paris, p. 93-101; tiré à part, in-4°, Paris, 11 p. Cf. *Analecta bollandiana*, 1914, p. 69.

177. [*Sarcophage chrétien à la cathédrale de Tarragone*], dans *Bull. de la Soc. nat. des Antiq. de Fr.*, p. 156.

178. [*Observation sur une croix funéraire conservée au Vatican et portant l'inscription* φῶς Χριστοῦ φαίνει πάσιν, dans *Bull. de la Soc. nat. des Antiq. de Fr.*, p. 193. (Voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 1108.)

179. [*Observations sur les objets antiques rapportés d'Utique*], dans *Bull. de la Soc. nat. des Antiq. de Fr.*, p. 247, 248, 257. (Voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 1350, fig. 6784.)

180. *Note sur un fragment d'inscription récemment découvert près de Clermont-Ferrand*, dans *Bulletin épigraphique de la Gaule*, t. I, p. 7-10; tiré à part, Vienne, 4 p.

181. *Storia dell'arte cristiana nei primi secoli della Chiesa scritta dal* P. Raffaele Garrucci. [Compte rendu], dans *Journal des Savants*, p. 430-438.

182. *L'exposition de la cour Caulaincourt au Louvre. Fouilles d'Utique II. Inscriptions latines*, dans *Revue archéologique*, nouv. série, t. XLII, p. 238-240, 5 vignettes; tiré à part : *L'exposition de la cour Caulaincourt au Louvre*, par MM. Ph. Berger, E. Le Blant, R. Mowat et R. Cagnat, in-8°, Paris, 24 p.

183. *Les catacombes de Rome* par Th. Roller [Compte rendu], dans *Revue archéologique*, nouv. série, t. XLII, p. 315-319.

[1882] **184.** [*Sarcophages chrétiens de Mende et de Goudargues*], dans *Bull. de la Soc. nat. des Ant. de Fr.*, p. 147-150, vignette.

185. [*Découvertes de cadavres dans les fouilles de Pompéi*], dans *Bull. de la Soc. nat. des Antiq. de Fr.*, p. 301.

186. [*Lettre relative aux sarcophages chrétiens et au sondage de la crypte historique de Saint-Maximin (Var)*], dans *Bulletin du Comité des travaux histor. et scientif., sect. d'hist., d'archéol. et de philol.*, p. 101-103.

187. *Inscriptions chrétiennes des Aliscamps*, dans *Bull. du Comité*, p. 291-292.

188. *Sarcophage de Charenton (Cher)*, dans *Bull. du Comité*, p. 292-297, vignette.

189. *Graffites trouvés à Pompéi*, dans *Bull. du Comité*, p. 325-326.

190. *Institut de France. Les chrétiens dans la Société païenne aux premiers âges de l'Église*. Lu dans la séance publique annuelle des cinq Académies du 25 oct., in-4°, Paris, 8 p.; autre édition dans *Mél. d'arch. et d'hist.*, t. VIII (1888) p. 46-53, tiré à part, in-8°, Rome, 8 p.

191. *Corpus inscriptionum latinarum*, t. VIII, *Inscriptiones Africæ latinæ... collegit* Gustavus Wilmanns. [Compte rendu] dans *Journal des savants*, p. 295-309.

192. *Nîmes et ses tombeaux chrétiens*, par Albin Michel. [Compte rendu] dans *Répertoire des travaux historiques*, t. I, p. 570-571.

193. *La Terre sainte*, par Victor Guérin [Compte rendu] dans *Revue archéologique*, nouv. série, t. XLIII, p. 125-128.

194. [*Lettre de M. E. Le Blant relative au sarcophage antique de Saint-Clamens, près Mirande*], à la suite d'un article de M. Adrien Lavergne : *Travaux épigraphiques de M. l'abbé Cazauran*, dans *Revue de Gascogne*, t. XXIII, p. 223-233.

195. *Fouilles aux Aliscamps*, dans *Revue des Soc. sav.*, VII[e] série, t. V, p. 424-426. (Épitaphe chrétienne antique; inscriptions grecques antiques et chrétiennes relevées sur des objets provenant d'Égypte de la collection de M. de Lhôtellerie.)

196. *Inscription chrétienne trouvée à Sétif*, dans *Rev. des Soc. sav.*, VII[e] série, t. VI, p. 452-453.

[1883] **197.** [*Lettre sur plusieurs inscriptions trouvées à Rome et notamment sur la découverte de la catacombe de Saint-Hippolyte*], Rome le 15 mars, dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, IV[e] série, t. XI, p. 17-19.

198. [*Lettre relative à la découverte à Tivoli d'une tablette de marbre portant une inscription*, Rome le 22 mars], dans *ibid.*, p. 23-24.

199. [*Lettre relatant la découverte à Rome : d'une colonne cannelée en marbre près de Saint-Louis-des-Français; de l'entrée de la catacombe de Saint-Hippolyte; d'un verre chrétien doré représentant le temple de Jérusalem; de l'enceinte de la cité d'Antemnæ*, Rome, le 6 avril], dans *ibid.*, p. 145-146.

200. [*Lettre relative : à la découverte de l'ancienne cité d'Antemnæ; à un ancien plan de Rome dans un manuscrit de Milan; à des inscriptions sur les parois d'un canal antique à Pouzzoles; à des statues de Pluton et d'Isis trouvées sur l'Esquilin*, Rome, le 4 mai. Vignette du plan de Rome], dans *ibid.*, p. 158-161.

201. [*Lettre relative : à la découverte de la statue de Claude sacrifiant; à une inscription provenant du cimetière chrétien de Sutri; à une particularité signalée dans le Liber pontificalis; à une fresque représentant le jugement de Salomon*, Rome, le 22 mai], dans *ibid.*, p. 169-171.

202. [*Sur de récentes découvertes d'antiquités égyptiennes faites à Rome*], dans *ibid.*, p. 282-283.

203. [*Lettre relative aux fastes de Capène*], dans *ibid.*, p. 407-408.

204. [*Rapport sur une inscription chrétienne trouvée à Saint-Victor près Montluçon*], dans *Bull. du Comité*, p. 142-143.

205. *Une collection de pierres gravées à la bibliothèque de Ravenne*, dans *Mél. d'arch. et d'hist.*, t. III, p. 34-46, pl. I; tiré à part, in-8°, Rome, 15 p.; autre édition dans *Revue archéologique*, III[e] série, t. I, p. 299-308, pl. XII; tiré à part, in-8°, Paris, 10 p., 1 pl.

206. *Les ateliers de sculpture chez les premiers chrétiens*, dans *Mél. d'arch. et d'hist.*, t. III, p. 439-446, pl. V-X; tiré à part, in-8°, Rome, 8 p., 5 pl.

207. *Les Actes des Martyrs. Supplément aux ACTA SINCERA de dom Ruinart* (1[re] lecture, les 2, 9, 23 juill., 17 sept., 8 oct., 3, 17, 29 déc. 1880, etc.), dans *Mém. de l'Acad. des Inscr.*, t. XXX, 2[e] partie, p. 57-347; tiré à part, Paris, 1882, 292 p.

208. [*Lettre sur de nouveaux fragments des Actes des Arvales publiés par M. Henzen*, Rome, le 25 mai], dans *Revue archéologique*, III[e] série, t. I, p. 352-353.

[1884] **209.** *Discours de M. Ed. Le Blant* [aux funérailles de M. Alb. Dumont], dans *Instit de Fr., Acad. des Inscr. et B.-L.; Funérailles de M. Alb. Dumont... le jeudi 14 août 1884*, in-4°, Paris, p. 15-16.

210. *Première lettre de M. Edm. Le Blant, directeur de l'École française de Rome*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, IV[e] série, t. XII, p. 22-25 (Rome, le 5 janvier. Fouilles dans l'*atrium* des Vestales).

211. *Deuxième lettre de M. Edm. Le Blant, directeur...*, dans *ibid.*, p. 48-51 (Rome, le 17 janvier. Inscription de l'*atrium* des Vestales, de l'an 214. Balance étrusque et ses poids trouvés à Chiusi. Itinéraire en Palestine, du IV[e] siècle, dans un manuscrit d'Arezzo). (Voir *Dictionn.*, t. V, au mot ÉTHÉRIA.)

212. *Troisième lettre de M. Edm. Le Blant, directeur...*, dans *ibid.*, p. 51-55. (Rome, le 4 février. Cippes de l'*atrium* des Vestales. Inscription grecque et représentation d'un génie ailé au cimetière de Domitille. Prétendu homme fossile trouvé à Valpolicella.)

213. *Lettre de M. Edm. Le Blant, directeur...*, dans *ibid.*, p. 106-109 (Rome, le 17 mars. Mosaïque romaine au palais Farnèse. Inscription de la basilique de Saint-Clément. Chronique de l'Ancien et du Nouveau Testament dans un manuscrit d'Arezzo. Vases en terre cuite trouvés à Arezzo).

214. *Lettre de M. Edm. Le Blant relative aux fouilles exécutées actuellement à Rome*, dans *ibid.*, p. 208-211 (Rome, le 31 mars. Catacombe juive sur la voie Labicane. Statue d'Apollon trouvée près du fort Tiburtin. Mention des vases antiques d'Arezzo dans un ouvrage du XIII[e] siècle. Le palais de Venise à Rome. Catalogue des manuscrits du Vatican).

215. *Lettre de M. Edm. Le Blant relative...*, dans *ibid.*, p. 234-336 (Rome, le 27 avril. Statues trouvées à Subiaco. Médaillons de Commode et de Dioclétien, camée, épitaphe au cimetière de Domitille. Inscription métrique au cimetière de Priscille).

216. *Lettre de M. Edm. Le Blant relative...*, dans *ibid.*, p. 236-238 (Rome, le 29 avril. Statues et bas-reliefs trouvés près de Marino. Fresque du IX[e] siècle au clocher de Sainte-Praxède).

217. *Lettre de M. Edm. Le Blant relative... et concernant des fresques nouvellement découvertes à Pompéi*, dans *ibid.*, p. 249-252 (Rome, le 18 mai. Voie antique parallèle à la *via Appia*. Statuette de Vénus et peintures découvertes à Pompéi. Hypogée à peintures du IV[e] siècle près des catacombes de Saint-Calliste. Sarcophage représentant le thiase de Bacchus et sarcophage chrétien doré, chez un antiquaire romain Intaille avec inscription galante).

218. *Les sarcophages chrétiens de la Gaule. Introduction*, dans *ibid.*, p. 434-437.

219. *Des voies d'exceptions employées contre les martyrs*, dans *Atti della reale Accademia dei Lincei. Seria terza, Memorie della classe di scienze morali* (1884), t. XIII, p. 143-150; tiré à part, in-4°, Roma, 1884, 10 p.; autre édition, dans *Nouvelle revue hist. de droit fr. et étr.*, 1885, t. IX, p. 17-117; tiré à part, in-8°, Paris, 11 p.

220. [*Rapport sur une demande de subvention formée par la Société de statistique des Deux-Sèvres, à l'effet de continuer les fouilles entreprises à Rome*], dans *Bull. du Comité*, p. 4.

221. [*Rapport sur une communication relative aux reliques conservées au XVII[e] siècle à Saint-Cyprien de Poitiers*], dans *Bull. du Comité*, p. 15.

222. [*Rapport sur les fouilles opérées au Mont de Hermes par l'abbé Hamard*], dans *Bull. du Comité*, p. 15-16.

223. [*Tête en marbre du cardinal de Richelieu retrouvée à Rome*], dans *Bull. de la Soc. nat. des Antiq. de Fr.*, p. 138-139.

224. [*Collier en faïence avec inscription galante*], dans *Bull. de la Soc. nat. des Antiq. de Fr.*, p. 139.

225. *De quelques types des temps païens reproduits par les premiers fidèles*, dans *Mél. d'arch. et d'hist.*, t. IV, p. 378-382, pl. XIII et XIV, t. V, p. 109; tiré à part, in-8°, Rome, 1885, 7 p., 2 pl.

226. *Nouvelles de Rome*, dans *Revue archéologique*, III[e] série, t. III, p. 42-44; 112-114; le second article tiré à part, sous le titre : *Nouvelles de Rome. Lettre adressée à l'Académie des Inscriptions*, in-8°, Paris, 1884, 3 p. (Deux lettres à M. le Secrétaire perpétuel de l'Acad. des Inscr. et B.-L. sur les fouilles de la

maison des Vestales; la seconde datée de Rome, le 17 janvier 1884.)

[1885] **227.** *Discours de M. Edmond Le Blant*, membre de l'Académie au nom du Comité des Travaux historiques [aux funérailles de M. Léon Renier], dans *Inst. de Fr., Acad. des Inscr. et B.-L.; Funérailles de M. Léon Renier*, le samedi 13 juin, in-4°, Paris, p. 21-22.

228. *Lettre de M. Edm. Le Blant, direct...*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, IVe série, t. XIII, p. 25-27 (Rome, le 12 janvier. Fouilles au Forum. Marbre avec figure d'orante à l'église de Sainte-Agnès. Ciborium de marbre du VIIIe siècle à Venise).

229. *Lettre de M. Edm. Le Blant, direct...*, dans *ibid.*, p. 36-39 (Rome, le 5 février. Inscription du XIIIe siècle sur une cloche de Sainte-Marie-Majeure. Graffite dans la catacombe de Domitille. Horloge solaire à Palestrina).

230. *Lettre de M. Edm. Le Blant, direct...*, dans *ibid.*, p. 39-40 (Rome, le 16 février. Statue de bronze représentant un personnage du type héroïque trouvée près du palais Colona).

231. *Lettre de M. Edm. Le Blant, direct...*, dans *ibid.*, p. 41-43 (Rome, le 1er mars. Cylindre pour imprimer des figures en relief sur des vases. Pierre gravée de la collection Tyszkiewicz. Camées découverts dans les catacombes. Inscription dans une chambre funéraire à Cumes. Silex taillé de la *grotta dell'Orso* à Breonio).

232. *Lettre de M. Edm. Le Blant, direct...*, dans *ibid.*, p. 43-45 (Rome, le 10 mars. Statue de femme en marbre trouvée près de la *Scala santa*, et sur le socle de laquelle est gravé un hexamètre grec. Cippes des *Licinii;* sarcophages de la villa Bonaparte).

233. *Lettre de M. Edm. Le Blant, direct...*, dans *ibid.*, p. 108-112 (Rome, le 26 mars. Sarcophages de la villa Bonaparte. Tuile avec invocation pieuse. Briques du Panthéon. Figurines en terre cuite de la région de Tarente. Fouilles et antiquités diverses. Inscription grecque sous le nom d'un citoyen de Tyane, trouvée près de Sainte-Agnès. Ouverture du cours de paléographie au Vatican).

234. *Lettre de M. Edm. Le Blant, direct...*, dans *ibid.*, p. 135-136 (Rome, le 6 avril. Découverte de tombeaux archaïques sur le Viminal).

235. *Lettre de M. Edm. Le Blant, direct...*, dans *ibid.*, p. 143-147, vignette (Rome, le 13 avril. Habitation romaine du IVe siècle *via dello Statuto;* chambre consacrée au culte de Mithra. Fouilles dans la catacombe de Sainte-Priscille. Graffite de Pompéi avec les noms de Sodome et Gomorrhe. (Voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1484.)

236. *Lettre de M. Edm. Le Blant, direct...*, dans *ibid.*, p. 156-158 (Rome, le 24 avril. Sarcophages de la villa Bonaparte. Sarcophage chrétien du IVe siècle).

237. *Lettre de M. Edm. Le Blant, direct...*, dans *ibid.*, p. 161-162 (Rome, le 9 mai, manuscrit d'Arezzo contenant le récit d'un voyage en Orient accompli par une femme au IVe siècle. Fouilles dans l'*atrium* des Vestales).

238. *Lettre de M. Edm. Le Blant, direct...*, dans *ibid.*, p. 175-177 (Rome, le 24 mai. Tombe circulaire sur la *via Salaria.* Inscriptions du cabinet de M. Cesare Bertone).

239. *Le christianisme aux yeux des païens*, dans *ibid.*, p. 248-252; autre rédaction lue à la séance du 13 nov. 1885, dans *ibid.*, p. 458-466; autre édition dans *Acad. des Inscr. et B.-L., séance publique annuelle du vendredi 13 novembre 1885*, in-4°, Paris, p. 127-137; autre édition dans *Mél. d'arch. et d'hist.*, 1887, t. VII, p. 196-211; tiré à part, in-8°, Rome, 16 p.

240. *Lettre de M. Edm. Le Blant, direct...*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, IVe série, t. XIII, p. 353-355 (Rome, le 23 nov. Découverte épigraphique faite près de Lucques par M. de Laigue, et empreinte du chaton d'un anneau d'or trouvé dans un sarcophage païen).

241. *Lettre de M. Edm. Le Blant, direct...*, dans *ibid.*, p. 357-360 (Rome, le 5 décembre. Inscription grecque découverte dans la *villa Jacobini.* Épitaphes latines de soldats prétoriens).

242. *Lettre de M. Edm. Le Blant, direct..., sur la découverte, à Rome, du tombeau de sainte Félicité et de ses sept enfants*, dans *ibid.*, p. 367-370.

243. [*Rapports sur les demandes de subvention formées par la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes, à l'effet de poursuivre les fouilles entreprises à Saint-Douat, commune de Montfort*], dans *Bull. du Comité*, p. 478; 1886, p. 377.

244. [*Éloge de M. Léon Renier*], dans *Bull. du Comité*, p. 460.

245. *Notes sur quelques actes des martyrs*, dans *Mél. d'arch. et d'hist.*, t. V, p. 96-109; tiré à part, in-8°, Rome, 16 p.

246. *Note sur un sarcophage chrétien récemment découvert à Rome*, dans *Mél. d'arch. et d'hist.*, t. V, p. 243-247, pl. V; tiré à part, in-8°, Rome, 7 p., 1 pl.

247. *Les sarcophages de la via Salaria*, dans *Mél. d'arch. et d'hist.*, t. V, p. 318-319, pl. VIII-XIII; tiré à part, in-8°, s. l. n. d., 2 p., 6 pl.

248. *Introduction à l'étude des sarcophages chrétiens de la Gaule*, dans *Gazette archéologique*, t. X, p. 357-376, pl. XXXVIII-XLI; tiré à part, in-4°, Paris, 22 p., 4 pl.

[1886] **249.** *Les sarcophages chrétiens de la Gaule*, in-4°, Paris, XX-171, p. 59, pl. en héliogravure.

—**250.** *Lettre de M. Edm. Le Blant relative à la découverte d'un fragment de marbre, sur lequel on lit une inscription incomplète concernant les Horrea Cæsaris*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, IVe série, t. XIV, p. 29-31.

251. *Lettre de M. Edm. Le Blant relative aux fouilles qui sont pratiquées actuellement à Rome*, dans *ibid.*, p. 31-37 (Rome, le 15 janvier. Inscriptions relatives aux *equites singulares.* Temple de Diane à Nemi. Tombe d'un consul en l'an 646 ou 610 de Rome).

252. *Lettre de M. Edm. Le Blant au sujet des découvertes nouvellement faites à Rome*, dans *ibid.*, p. 38-41 (Rome, le 27 janvier. Inscriptions relatives aux *equites singulares*, avec noms de divinités barbares. Épitaphes de la catacombe de Sainte-Félicité. Fouilles des *Horrea* de Testaccio. Sarcophage avec représentations du triomphe de Bacchus).

253. *Lettre de M. Edm. Le Blant relative aux fouilles qui sont pratiquées actuellement à Rome*, dans *ibid.*, p. 42-48 (Rome, le 9 février. Inscriptions et fragments de sarcophage à Sainte-Agnès. Fouilles dans la catacombe de Sainte-Félicité. Épitaphe d'un donatiste dans un manuscrit du VIIe siècle. Stèles avec dédicaces trouvées sur l'emplacement de la caserne des *equites singulares*).

254. *Lettre de M. Edm. Le Blant au sujet des fouilles qui sont actuellement pratiquées à Rome*, dans *ibid.*, p. 50-54 (Rome, le 27 février. Fouilles du Palatin. Mosaïque de la *villa Casali* représentant des athlètes. Stèles des *equites singulares.* Statue de Bacchus jeune. Monnaie de Calès).

255. *Lettre de M. Edm. Le Blant, direct...*, dans *ibid.*, p. 63-66 (Rome, le 11 mars. Fouilles dans la catacombe de Sainte-Félicité et celle de Saint-Sébastien. Hypogée chrétien près de la tombe de Scipion. Miroir avec Ajax et Achille jouant aux dés. Vase contenant des monnaies françaises, anglaises et italiennes des IXe et Xe siècles trouvé à Ariccia).

256. *Lettre de M. Edm. Le Blant, direct...*, dans *ibid.*, p. 182-187 (Rome, le 23 mars. Pierres gravées du musée de la Propagande. Domaine appelé *Pausylipon*

près de Bracciano. Inscriptions latines trouvées à Rome, et relevées chez des marchands d'antiquités).

257. *Lettre de M. Edm. Le Blant, direct...*, dans *ibid.*, p. 193-197 (Rome, le 6 avril. Inscriptions latines chez des marchands d'antiquités. Inscriptions juives à l'évêché de Porto. Mosaïque découverte à Rome près de la *Porta Portese*, avec divinités sur des quadriges. Fouilles de la catacombe de Saint-Sébastien).

258. *Lettre de M. Edm. Le Blant, direct...*, dans *ibid.*, p. 242-247, pl. (Rome, le 24 avril. Inscriptions trouvées dans la villa Patrizi. Mosaïque du palais Farnèse).

259. *Lettre de M. Edm. Le Blant, direct...*, dans *ibid.*, p. 255-260 (Rome, le 8 mai. Collection d'objets antiques de M. le chevalier Rossi, provenant de la tombe d'un évêque lombard. Conférence de M. L. Duchesne sur l'origine des diaconies cardinalices. Inscriptions trouvées à Rome *via dei Chiavari* et *via Salaria*.

260. *Le vol des reliques*, dans *ibid.*, p. 462-463; autre édition : *Le vol des reliques*, dans *Revue archéologique*, III[e] série, t. IX (1887), p. 317-328; tiré à part, in-8°, Paris, 12 p.

261. *Lettre de M. Edm. Le Blant, direct...*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, IV[e] série, t. XIV, p. 482-486 (Rome, le 7 décembre. Monument circulaire de la *via Salaria*).

262. *Découverte d'une inscription chrétienne à Philippeville (Algérie)*, dans *Bull. du Comité*, p. 370-372.

263. *De quelques sujets représentés sur des lampes en terre cuite de l'époque chrétienne*, dans *Mél. d'arch. et d'hist.*, t. VI, p. 229-238, vignette et pl. II-IV; tiré à part, in-8°, Rome, 14 p., 3 pl.

264. *Note sur une mosaïque découverte au Palais Farnèse*, dans *Mél. d'arch. et d'hist.*, t. VI, p. 327-328, pl. IX; tiré à part, in-8°, Rome, 4 p., 1 pl.

265. *Les actes des martyrs de l'Égypte tirés des manuscrits coptes...* Texte copte et traduction française avec introduction et commentaires par Henri Hyvernat [Compte rendu], dans *Mél. d'arch. et d'hist.*, t. VI, p. 329-332.

[1887] **266.** *Lettre de M. Edm. Le Blant, direct... sur diverses communications faites à l'acad. d'arch. chrét. et à l'Acad. des Lincei*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, IV[e] série, t. XV, p. 38-40.

267. *Lettre de M. Edm. Le Blant, direct..., sur une fibule d'or de Palestrina qui porte une très ancienne inscription latine*, dans *ibid.*, p. 41-42.

268. *Lettre de M. Edm. Le Blant direct..., sur diverses inscriptions romaines trouvées en Italie*, dans *ibid.*, p. 60-62.

269. *Lettre de M. Edm. Le Blant, direct..., relative à diverses nouvelles archéologiques*, dans *ibid.*, p. 86-90.

270. *Lettre de M. Edm. Le Blant, direct...*, dans *ibid.*, p. 112-116 (Rome, le 20 mars. Lampe avec squelette. Objets avec représentations d'ouvrages. Vase avec personnage déclamant. Fouilles à Némi. Coupes peintes de Cività Castellana avec inscriptions. Tombeau étrusque d'une femme de la famille des Séjan).

271. [*Note sur la découverte par M. l'abbé Batiffol, dans le manuscrit palimpseste, VATICANUS GRÆCUS 206, de plusieurs fragments du Nouveau Testament*], dans *ibid.*, p. 171.

272. *Lettre de M. Edm. Le Blant, direct...*, dans *ibid.*, p. 201-203 (Rome, le 2 avril. Sarcophage chrétien à Rome : le Bon Pasteur; la multiplication des pains).

273. *Lettre de M. Edm. Le Blant, direct...*, dans *ibid.*, p. 210-214 (Rome, le 8 avril. Lampe en bronze avec les symboles eucharistiques. Lame de bronze avec représentation de la Fuite en Égypte. Verres dorés avec Adam et Ève. Cabane de paille abritant une brebis. Chrétien enterré dans une sépulture païenne).

274. *Lettre de M. Edm. Le Blant, direct...*, dans *ibid.*, p. 220-221 (Rome, le 26 avril. Collier d'esclave fugitif. Vase peint à figures rouges avec inscription latine).

275. *Note sur une pierre gravée publiée par Gruter*, dans *ibid.*, p. 346-350 (Porte de la ville du Mans accostée des saints Gervais et Protais).

276. *Lettre de M. Edm. Le Blant, direct...*, dans *ibid.*, p. 466-471 (Rome, le 26 novembre. Restes de la maison des martyrs Jean et Paul sous l'église dédiée à ces saints).

277. *Lettre de M. Edm. Le Blant, direct...*, dans *ibid.*, p. 490-491 (Rome le 5 décembre. Inscription latine de l'époque des Antonins relatant une donation de sépulture).

278. [*Éloge de M. l'abbé Cérès*], dans *Bull. du Comité*, 1887, p. 355.

279. *De quelques objets antiques représentant des squelettes*, dans *Mél. d'arch. et d'hist.*, t. VII, p. 251-257, pl. VII-VIII; tiré à part, in-8°, Rome, 7 p., 2 pl.

280. *Madame de Maintenon* par A. Geffroy [Compte rendu], dans *Mél. d'arch. et d'hist.*, t. VII, p. 383-384.

[1888] **281.** *Lettre de M. Edm. Le Blant, direct...*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, IV[e] série, t. XVI, p. 25-27 (Rome, le 1[er] janvier. Sur trois monuments de l'antiquité chrétienne offerts à Léon XIII; deux sarcophages sculptés provenant de la *villa Ludovisi;* une *capsa* d'argent trouvée près de Tébessa).

282. *Lettre de M. Edm. Le Blant, direct...*, dans *ibid.*, p. 27-32 (Rome, le 9 janvier. Sur les fouilles dans les catacombes et sur diverses inscriptions latines de Rome et du Grand Saint-Bernard.)

283. *Lettre de M. Edm. Le Blant, direct.*, dans *ibid.*, p. 32-35 (Rome, le 15 janvier. Sur un sarcophage chrétien du IV[e] siècle trouvé à Thésan, près de Béziers).

284. *Lettre de M. Edm. Le Blant, direct...*, dans *ibid.*, p. 45-48 (Rome, le 2 février. Sur des terres cuites et une statue colossale d'Apollon citharède trouvées à Rome; des fragments de bas-reliefs et d'inscriptions provenant de tombes chrétiennes à Carthage).

285. *Lettre de M. Edm. Le Blant, direct...*, dans *ibid.*, p. 48-51 (Rome, le 9 février. Sur les dernières découvertes dans les catacombes de Rome).

286. *Lettre de M. Edm. Le Blant, direct...*, dans *ibid.*, p. 100-103, pl. en phototypie (Rome, le 16 février. Sur un fragment d'inscription portant les noms de quatre des fils de sainte Félicité).

287. *Lettre de M. Edm. Le Blant, direct...*, dans *ibid.*, p. 103-107 (Rome, le 24 février. Sur diverses inscriptions latines conservées à Rome et une inscription découverte à Subiaco).

288. *Lettre de M. Edm. Le Blant, direct...*, dans *ibid.*, p. 111-113 (Rome, le 1[er] mars. Sur quelques inscriptions latines païennes et chrétiennes nouvellement découvertes à Rome).

289. *Lettre de M. Edm. Le Blant, direct...*, dans *ibid.*, p. 113-116 (Rome, le 8 mars. Sur les fouilles de J.-B. De Rossi dans la catacombe de Priscille et sur une inscription en caractères damasiens, trouvée dans la démolition d'une maison sur la promenade Flaminia).

290. *Lettre de M. Edm. Le Blant, direct...*, dans *ibid.*, p. 116-118 (Rome, le 15 mars. Coupe de verre doré provenant de Sicile et figurant Lazare).

291. *Lettre de M. Edm. Le Blant, direct...*, dans *ibid.*, p. 118-120 (Rome, le 20 mars, Inscriptions latines et lampes en terre cuite).

292. *Lettre de M. Edm. Le Blant, direct...*, dans *ibid.*, p. 129-132 (Rome le 29 mars. Sur des inscriptions latines de la collection Dutuit, à Rome).

293. *Lettre de M. Edm. Le Blant, direct...*, dans *ibid.*, p. 139-141 (Rome, le 10 avril. Sur deux épitaphes chrétiennes, à la basilique de Sainte-Agnès; sur deux autres épitaphes chrétiennes de la catacombe de Sainte-Félicité).

294. *Lettre de M. Edm. Le Blant, direct...*, dans *ibid.*, p. 141-144 (Rome, le 20 avril. Sur un bas-relief représentant le sacrifice d'Abraham).

295. *Lettre de M. Edm. Le Blant, direct...*, dans *ibid.*, p. 202-204 (Rome le 4 mai. Sur les fouilles du R. P. Germano dans l'église des saints martyrs Jean-et-Paul, au Cœlius).

296. *Lettre de M. Edm. Le Blant, direct...*, dans *ibid.*, p. 225-228 (Rome, le 22 mai; sur les fouilles de M. De Rossi dans la catacombe de Priscille).

297. [*Urne de marbre avec inscription grecque trouvée près de Sinigaglia*], dans *ibid.*, p. 401.

298. *Quelques notes d'archéologie sur la chevelure féminine*, dans *ibid.*, p. 419-425; tiré à part, in-8°, Paris, 8 p.; autre édition dans *Revue archéologique*, III[e] série, t. XII, p. 90-94; tiré à part, in-8°, Paris, 5 p.

299. *De quelques lampes chrétiennes découvertes à Carthage*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, IV[e] série, t. XVI, p. 445-446.

300. *Talmud de Jérusalem*, trad. de M. Schwab, présentation par E. Le Blant, dans *ibid.*, p. 602-604.

301. *Histoire religieuse. Sur quelques inscriptions de vases sacrés offerts par saint Didier, évêque de Cahors. Nota del socio E. Le Blant*, dans *Atti della r. Accademia dei Lincei, serie quarta, Rendiconti*, t. IV, p. 413-416; tiré à part, s. l. n. d., in-8°, 4 p.

302. *Note sur quelques fragments de sarcophages chrétiens nouvellement signalés*, dans *Bull. du Comité*, p. 271-274, pl. XI, XII.

303. *Note sur un sarcophage chrétien conservé à Espagnet (Gers)*, dans *Bull. du Comité*, p. 368.

304. *Note sur une coupe de verre gravé découverte en Sicile*, dans *Mél. d'arch. et d'hist.*, t. VIII, p. 213-214, pl. IV, tiré à part, in-8°, Rome, 3 p., 1 pl.

305. *Nécrologie. Hippolyte Noiret*, dans *ibid.*, t. VIII, p. 215-217.

306. *D'un nouveau monument relatif aux fils de sainte Félicité*, dans *ibid.*, t. VIII, p. 292-296, pl. VII; tiré à part, in-8°, Rome, 7 p., 1 pl.

307. *Érasme en Italie*, par M. de Nolhac [Compte rendu], dans *ibid.*, t. VIII, p. 437-438.

308. *D'un sarcophage découvert près de la via Salaria*, dans *ibid.*, t. VIII, p. 502-505, pl. XIII; tiré à part, in-8°, Rome, 4 p., 1 pl.

309. *Les premiers chrétiens et le démon*, dans *Memorie della r. Accademia dei Lincei, Classe di scienze morali storiche e filologiche*, t. III, part. 1, p. 161-168; tiré à part, in-4°, Roma, 10 p.

[1889] **310.** *Note sur les fouilles de l'église des Saints-Jean-et-Paul, au Mont Celius, à Rome*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, IV[e] série, t. XVII, p. 24-25.

311. [Hommage à l'Acad. des Inscr. de deux ouvrages de M. Diehl intitulés : *Études sur l'administration byzantine dans l'exarchat de Ravenne*, et *L'Église et les mosaïques du couvent de Saint-Luc en Phocide*], dans *ibid.*, p. 83-84.

312. [*Note sur les travaux de l'Académie d'archéologie chrétienne à Rome; manuscrit grec du Vatican contenant la vie de saint Macaire le Romain; sarcophages chrétiens de l'Espagne; fouilles de la catacombe de Priscille*] dans *ibid.*, p. 98-99.

313. [Hommage à l'Acad. des Inscr. d'un ouvrage de M. P. Batiffol, *Studia patristica*], dans *ibid.*, p. 398-399.

314. *Note sur une inscription juive d'Auch*, dans *ibid.*, p. 432-437, vignette.

315. *Communications faites à l'Acad. d'arch. chrét. Note de M. Edm. Le Blant*, dans *ibid.*, p. 437-439 (Fragment d'inscription damasienne du cimetière de Saint-Laurent-hors-les-Murs; épitaphe d'Irène sœur de saint Damase; tombeau chrétien découvert à Capharnaüm).

316. [Hommage à l'Acad. des Inscr. d'un ouvrage de M. J. A. Blanchet, *Tessères antiques*], dans *ibid.*, p. 524.

317. *Note sur une inscription chrétienne découverte à Fontaines (Haute-Marne)*], dans *Bull. du Comité*, p. 7.

318. *Note sur un sarcophage chrétien jadis conservé à Auch*, dans *Bull. du Comité*, p. 33-34, vignette.

319. [*Éloge funèbre de M. Hucher*], dans *Bull. du Comité*, p. 145-146.

320. [*Rapport sur les inscriptions du Musée d'Avignon*], dans *Bull. du Comité*, p. 150-151.

321. [*Inscription chrétienne trouvée à Malaga*], dans *Bull. de la Soc. nat. des Antiq. de Fr.*, p. 239-240.

322. *Inscriptiones christianæ urbis Romæ edid. J.-B. De Rossi*, t. II, pars 1[a] [Compte rendu] dans *Mél. d'arch. et d'hist.*, t. IX, p. 430-437.

323. *De quelques monuments antiques relatifs à la suite des affaires criminelles*, dans *Revue archéologique*, III[e] série, t. XIII, p. 23-30, 145-162, 18 vignettes, pl. III, tiré à part, in-8°, Paris, 25 p., 1 pl.

[1890] **324.** *L'épigraphie chrétienne en Gaule et dans l'Afrique romaine*, in-8°, Paris, 140 p., 5 pl., en phototypie.

325. *Note sur deux monuments de l'antiquité chrétienne*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, IV[e] série, t. XVIII, p. 54-55 (Fresque des catacombes de Rome : parabole des dix Vierges; épitaphe d'un Juif converti, à Rome).

326. [Hommage à l'Acad. des Inscr. d'un ouvrage de M. Espérandieu intitulé : *Le baptistère Saint-Jean à Poitiers*], dans *ibid.*, p. 85-86.

327. *Note sur l'épitaphe du diacre Emilius*, dans *ibid.*, p. 324-329, vignette.

328. [Hommage à l'Acad. des Inscr. du mémoire intitulé : *Les coupes magiques*, par Schwab], dans *ibid.*, p. 363-364.

329. *Quelques statues cachées* par *les anciens*, dans *ibid.*, p. 541-545; autre édition : *De quelques statues cachées par les païens*, dans *Acad. des Inscr. Séance publique annuelle du vendredi 14 nov.*, in-4°, Paris, p. 87-91; tiré à part, in-4°, Paris, 5 p.; autre édition, dans *Mél. d'arch. et d'hist.*, t. X, p. 389-396; tiré à part, in-8°, Rome, 7 p.

330. *Die christlichen Inschriften des Rheinlande*, par F. X. Kraus, présentation à l'Acad., dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, IV[e] série, t. XVIII, p. 546-547.

331. *Note sur une perle de collier en majolique*, dans *Bull. du Comité*, p. XIX, vignette.

332. [*Éloge funèbre du D[r] Barthélemy de Marseille*], dans *Bull. du Comité*, p. XX-XXI.

333. [*Éloge funèbre de M. Deschamps de Pas*], dans *Bull. du Comité*, p. XXV-XXVI.

334. *Coupe chrétienne en verre gravé*, dans *Bull. du Comité*, p. 78-80.

335. *Monument des saintes Maxima, Donatilla et Secunda, provenant de Tichilla (Testour)*, dans *Collections du musée Alaoui*, I[re] série, p. 97-100, vignette.

336. *Le Talmud de Jérusalem*, trad. par M. Moïse Schwab, t. XI, *Le traité Abcda Zara*, dans *Journal des Savants*, p. 309-320, tiré à part, in-4°, Paris, 12 p.

[1891] **337.** [*Plaque de collier d'esclave trouvée à Velletri*], dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, IV[e] série, t. XIX, p. 2.

338. [Hommage à l'Acad. des Inscr. de l'ouvrage intitulé : *Die Katakombengemälde und ihre alten Copien*, par J. Wilpert], dans *ibid.*, p. 86-87.

339. [Hommage à l'Acad. des Inscr. de l'ouvrage intitulé : *Miscellanea archeologica* de Mme Lovatelli], dans *ibid.*, p. 335-336.

340. [Hommage à l'Acad. des Inscr. du mémoire intitulé : *La station quaternaire de Raymonden à Chancelade (Dordogne)*, par M. M. Hardy], dans *ibid.*, p. 338-339.

341. [*Note sur une inscription latine de Celeyran, près de Narbonne*], dans *ibid.*, p. 345.

342. *De l'ancienne croyance à des moyens secrets de défier la torture*, dans *ibid.*, p. 519-527; autre édition, *Acad. des Inscr. et B.-L. Séance publique annuelle du vendredi 6 novembre*, in-4°, Paris, p. 81-91; tiré à part, in-4°, Paris, 12 p.; autre édition, dans *Mém. de l'Acad. des Inscr.*, t. XXXIV, 1re partie, p. 289-300; tiré à part, in-4°, Paris, 16 p.

343. [Hommage à l'Acad. des Inscr. de l'ouvrage intitulé : *Ein Cyclus christologischer Gemälde aus der Katakombe der heiligen Petrus und Marcellus*, par J. Wilpert], dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, IVe série, t. XIX, p. 534.

344. [*Éloge funèbre de M. Albert Lenoir*], dans *Bull. du Comité*, p. XVII-XVIII.

345. [*Note sur une inscription chrétienne découverte par M. Gsell à M'daourouch*], dans *ibid.*, p. LXXI.

346. *Découverte d'antiquités à Vienne (Isère)*, dans *ibid.*, p. 317-318.

347. *A propos d'une gravure sur bois du Térence de 1493*, dans *Revue archéologique*, IIIe série, t. XVII, p. 7-9, pl. III; tiré à part, in-8°, Paris, 3 p. (Voir *Dictionn.*, t. V, col. 1948, fig. 4560.)

348. *Sur une médaille d'argent de la Bibliothèque nationale*, dans *Revue numismatique*, p. 249-257, vignette; tiré à part, in-8°, Paris, 9 p.

[1892] **349.** *Nouveau recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VIIIe siècle*, in-4°, Paris, XXIII-483 p., vignettes.

350. *Inscription latine copiée par M. Helbig et communiquée par M. Edm. Le Blant*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, IVe série, t. XX, p. 45-46. (Tablette de bronze.)

351. [Hommage à l'Acad. des Inscr. de l'ouvrage intitulé : *Die gottgeweihten Jungfrauen in den ersten Jahrhunderten der Kirche*, par J. Wilpert], dans *ibid.*, p. 134.

352. [*Bracelet amulette de bronze, avec inscription grecque, trouvé près de Jérusalem*], dans *ibid.*, p. 155-156.

353. [*Projet de mémoire sur quelques anciens talismans de bataille*], dans *ibid.*, p. 156.

354. [*Observation sur un passage d'une vie grecque de saint Hilarion relatif à l'enchantement d'un char*], dans *ibid.*, p. 226-227.

355. [Hommage à l'Acad. des Inscr. du recueil des *Lampes chrétiennes de Carthage*, par le R. P. L. Delattre], dans *ibid.*, p. 371.

356. [*Rapport sur un recueil d'inscriptions de la bibliothèque Mazarine signalé par M. Espérandieu*], dans *Bull. du Comité*, p. LXIX-LXX.

357. [*Rapport sur une inscription découverte à Vienne (Isère)*], dans *Bull. du Comité*, p. LXX.

358. *Les sentences rendues contre les martyrs*, dans *Mélanges G.-B. De Rossi*, p. 29-40; tiré à part, in-8°, Paris, 14 p.

359. *Les songes et les visions des martyrs*, dans *Rendiconti della r. Accademia dei Lincei. Classe di scienze morali, storiche e filologiche*, série Ve, t. I, p. 19-26; tiré à part, in-8°, Roma, 10 p.

360. *Notes sur quelques formules cabalistiques*, dans *Revue archéologique*, IIIe série, t. XIX, p. 55-64, 2 fig., tiré à part, in-8°, Paris, 10 p.

361. *Simple conjecture au sujet d'un passage de saint Augustin*, dans *ibid.*, IIIe série, t. XX, p. 18-21; 5 vign., pl. XIV; tiré à part, in-8°, Paris, 4 p., 1 pl.

[1893] **362.** *Les persécuteurs et les martyrs aux premiers siècles de notre ère*, in-8°, Paris, IV-373 p., 20 vign., 1 pl. : (Avant-propos, p. 1; chap. I. Les *Acta martyrum* et leurs sources, p. 9; II. Les Actes de sainte Thècle, p. 19; III. Les chrétiens dans la société païenne aux premiers âges de l'Église, p. 21; IV. La richesse et le christianisme à l'âge des persécutions, p. 31; V. Le culte de la beauté au temps des persécutions, p. 45; VI, Bases juridiques des poursuites dirigées contre les martyrs, p. 51; VII. L'accusation de magie, p. 73; VIII. Les songes et les visions des martyrs, p. 89; IX. La préparation au martyre, p. 99; X. Polyeucte et le zèle téméraire, p. 123; XI. L'édit de persécution, p. 139; XII. L'apostasie, p. 143; XIII. La fuite devant la persécution, p. 151; XIV. Les martyrs en prison, p. 159; XV. Des variations survenues dans le système des poursuites dirigées contre les chrétiens, p. 165; XVI. L'audience, p. 179; XVII. L'interrogatoire des martyrs, p. 183; XVIII. Des voies d'exception employées contre les martyrs, p. 201; XIX. La torture, p. 213; XX. Les sentences rendues contre les martyrs, p. 219; XXI. La confiscation, p. 229; XXII. Les grands supplices, p. 235; XXIII. Les martyrs chrétiens et les supplices destructeurs du corps, p. 251; XXIV. De quelques monuments antiques relatifs à la suite des affaires criminelles, p. 271; XXV. *L'apparitio* et les martyrs, p. 297; XXVI. Recherches sur les bourreaux du Christ, p. 321; XXVII. Les martyrs de l'Extrême-Orient et les persécutions antiques, p. 343).

363. [*Inscription latine en lettres incrustées d'argent sur une plaque de bronze*], dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, IVe série, t. XXI, p. 211-212.

364. [*Carreaux de terre cuite décorés de sujets chrétiens et d'inscriptions trouvés à Hadjeb-el-Aïoun (Tunisie)*], dans *ibid.*, p. 219-221.

365. *Les premiers chrétiens et les dieux*, dans *ibid.*, p. 470-478; autre édition : *Instit. de Fr.; Les premiers chrétiens et les dieux. Lu dans la séance publique annuelle du 24 novembre*, in-4°, Paris, 12 p.; autre édition dans *Mél. d'archéol. et d'hist.*, t. XIV, (1894), p. 3-16; tiré à part, in-8°, Rome, 16 p.

366. [*Discours à l'ouverture du congrès de la Sorbonne, le 4 avril 1893*], dans *Bull. du Comité*, p. XXVI-XXVIII.

367. [*Observations sur une communication de M. Le Braz relative aux superstitions bretonnes*] dans *ibid.*, p. XXX.

368. [*Éloge funèbre de M. Alfred Darcel*], dans *ibid.*, p. LXXII.

369. [*Éloge funèbre de M. Michel Hardy*], dans *ibid.*, p. LXXVII.

370. [*Rapport sur deux inscriptions chrétiennes conservées à Narbonne*], dans *ibid.*, p. LXXIX-LXXXI.

371. [*Éloge funèbre de M. Boucher de Molandon*], dans *ibid.*, p. LXXXIII.

372. [*Compte rendu d'une communication de M. Cazalis de Fondouce relative à une inscription de l'époque mérovingienne découverte au Mas-des-Ports (Hérault)*], dans *ibid.*, p. XCI.

373. *Sur quelques carreaux de terre cuite nouvellement découverts en Tunisie*, dans *Revue archéologique*, IIIe série, t. XXII, p. 273-280, 6 vign., tiré à part, in-8°, Paris, 8 p.

[1894] **374.** *Catalogue des monuments chrétiens du musée de Marseille. Inscriptions, sarcophages, marbres divers, terres cuites, bijoux*, in-8°, Paris, 113 p., un feuillet non paginé en tête.

375. [*Inscriptions chrétiennes trouvées autour de l'ancienne abbaye de Saint-Pierre, à Vienne (Isère)*], dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, IVe série, t. XXII, p. 6-10.

376. [*Inscription chrétienne trouvée à Carthage et communiquée par le P. Delattre*], dans *ibid.*, p. 100-101.

377. [*Bas-relief représentant Orphée trouvé à Cacarens (Gers) et provenant d'un sarcophage chrétien*], dans *ibid.*, p. 118-119, pl. I.

378. [Hommage à l'Acad. des Inscr. d'un fascicule

du *Bulletin d'archéologie chrétienne*], dans *ibid.*, p. 165-166.

379. [Hommage à l'Acad. des Inscr. du 3e vol. des *Miscellanea archeologica* de Mme Lovatelli], dans *ibid.*, p. 248.

780. [*Note sur une acception du mot* PRINCIPIUM], dans *ibid.*, p. 333-335.

381. [*Carrières de marbre d'Aïn-Smara exploitées dans l'antiquité*], dans *ibid.*, p. 345-346.

382. [*Inscription latine gravée sur une urne de marbre trouvée près de la villa Albani*], dans *ibid.*, p. 417.

383. [*Éloges funèbres de M. Aurès et de Mgr. Chevalier*], dans *Bull. du Comité*, p. XXIV.

384. [*Rapport sur une inscription chrétienne découverte à Cadix*], dans *ibid.*, p. LXXXVII-LXXXIX.

385. *Inscriptions chrétiennes trouvées à Vienne (Isère)*, dans *ibid.*, p. 62-65.

386. [*Antiquité de l'usage encore subsistant de ne pas se marier en mai*], dans *Bull. de la Soc. nat. des Antiq. de Fr.*, p. 143-144.

387. *D'un verset de saint Luc inscrit sur quelques anciennes cloches d'églises*, dans *Bulletin monumental*, VIe série, t. IX, p. 244-251; tiré à part, in-8°, Caen, 8 p.

388. *Le premier chapitre de saint Jean et la croyance à ses vertus secrètes*, dans *Revue archéologique*, IIIe série, t. XXV, p. 8-13, 2 vign.; tiré à part, in-8°, Paris, 8 p.

389. *Jean-Baptiste De Rossi*, dans *ibid.*, p. 145-151; tiré à part, in-8°, Paris, 8 p.

390. *Sur un passage des actes de saint Patrocle*, dans *Revue de l'art chrétien*, p. 376-378; tiré à part, in-4°, s. l. n. d., 4 p.

391. *Les inscriptions du Camée dit* LE JUPITER DU TRÉSOR DE CHARTRES, dans *Revue numismatique*, p. 183-193; tiré à part, in-8°, Paris, 11 p.; autre édition dans *Bulletins de la Société archéologique de Sens*, t. XVII. Mémoires lus dans la séance du mercredi 20 juin 1894, p. 3-14; tiré à part, in-8°, s. l. n. d., 14 p.

[1895] **392.** [*Note sur un marbre découvert dans les ruines de Césarée de Palestine par le R. P. Germer-Durand*], dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, IVe série, t. XXIII, p. 12-13.

393. [Hommage à l'Acad. des Inscr. du volume intitulé : *Egitto dei Greci e dei Romani*, par Lumbroso, et du recueil intitulé : *Die christlichen Inschriften des Schweiz*, par Em. Egli], dans *ibid.*, p. 47-48.

394. [*Pointe de lance de silex enveloppée d'un morceau de boyau trouvée à Hvidegärd, près de Copenhague*], dans *ibid.*, p. 124; autre édition : *D'une pointe de lance en silex trouvée dans une tombe du Danemark*, dans *Revue archéologique*, IIIe série, t. XXVI, p. 292-294; tiré à part, in-8°, Paris, 3 p.

395. [Hommage à l'Acad. des Inscr. d'un ouvrage intitulé : *Les sarcophages chrétiens et antiques du Quercy*, par J. Momméja], dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, IVe série, t. XXIII, p. 218-219.

396. [Hommage à l'Acad. des Inscr. d'un ouvrage intitulé : *Pierres gravées des collections Marlborough et d'Orléans*, par S. Reinach], dans *ibid.*, p. 342.

397. *Note sur quelques anciens talismans de bataille*, dans *Mém. de l'Acad. des Inscr.*, t. XXXIV, 2e partie, p. 113-123; tiré à part, in-4°, Paris, 15 p.

398. *Sur deux déclamations attribuées à Quintilien*, dans *ibid.*, p. 353-369; tiré à part, in-4°, Paris, 21 p.

[1906] **399.** *Des sentiments d'affection exprimés dans quelques inscriptions antiques*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, IVe série, t. XXIV, p. 179-180.

400. [Hommage à l'Acad. des Inscr. du volume intitulé : *Fractio panis*, par J. Wilpert], dans *ibid.*, p. 230.

401. *Antiquités chrétiennes trouvées à Sofia*, dans *ibid.*, p. 289-291, pl.; tiré à part, in-8°, Paris, 3 p., 1 pl. (inscriptions chrétiennes et coffret en argent trouvés à Sofia).

402. [*Note sur un vase antique trouvé à Vermand*], dans *Bull. du Comité*, p. LXXXI-LXXXII.

403. *Fragments de vases avec représentation des combats du cirque*, dans *ibid.*, p. 45-47, vignette.

404. *750 inscriptions de pierres gravées inédites ou peu connues publiées par M. Edmond Le Blant*, dans *Mém. de l'Acad. des Inscr.*, t. XXXVI, 1re partie, p. 1-210, pl. I et II; tiré à part, in-4°, Paris, 210 p., 2 pl.

405. *Note sur les actes de saint Philéas*, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, t. II, p. 27-33; tiré à part, in-8°, Rome, 7 p.

406. *De quelques représentations du sacrifice d'Abraham*, dans *Revue archéologique*, IIIe série, t. XXVIII, p. 151-159, vign., 1 pl.; tiré à part, in-8°, Paris, 8 p., 1 pl.

407. *Paléographie des inscriptions latines du IIIe siècle à la fin du VIIe*, dans *Revue archéologique*, IIIe série, t. XXIX (1896), p. 177-197, 345-355; t. XXX (1897), p. 30-40, 171-184; t. XXXI (1897), p. 172-184, vignettes; tiré à part (1898), in-8°, Paris, 68 p.

408. *La controverse des chrétiens et des juifs aux premiers siècles de l'Église*, dans *Mém. de la Soc. nat. des Antiq. de Fr.*, VIe série, t. VII, p. 229-250, vign.; tiré à part, in-8°, Paris, 1898, 22 p.

409. *Les commentaires des Livres saints et les artistes chrétiens des premiers siècles*, dans *Mém. de l'Acad. des Inscr.*, t. XXXVI, 2e partie, p. 1-16; tiré à part, in-4°, Paris, 1899, 20 p.

410. *Artémidore. De quoi on rêvait dans le monde romain au temps de Marc-Aurèle*, dans *Mém. de l'Acad. des Inscr.*, t. XXVI, 2e partie, p. 17-29; tiré à part, in-4°, Paris, 1899, 15 p.

NOTICE BIOGRAPHIQUE. — G. Bapst, Allocution prononcée sur la tombe de M. Le Blant, le 7 juillet 1897, au nom de la Soc. nat. des Antiq. de Fr., dans *Bull. de la Soc. nat. des Antiq. de Fr.*, 1897, p. 298-300. — A. Héron de Villefosse, Discours prononcé sur la tombe... au nom de l'Acad. des Inscr., dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1897, IVe série, t. XXV, p. 455; dans *Revue internationale de l'enseignement*, 1897, t. XXXIV, p. 141; dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1897, t. XVII, p. 492-502. — L. D[uchesne], dans *Mél. d'arch. et d'hist.*, 1897, t. XVII, p. 491. — A. Pératé, *Edmond Le Blant*, dans *Revue archéologique*, IIIe série, t. XXXI, p. 1-7. — H. Thédenat, Allocution prononcée en qualité de président sortant de la Soc. nat. des Antiq. de Fr., le 5 janv. 1898, dans *Bull. de la Soc. nat. des Antiq. de France*, 1898, p. 77-83. — Am. Hauvette, *Notice nécrologique sur Edmond Le Blant*, dans *Bull. de la Soc. nat. des Antiq. de France*, 1899, p. 59-77 (lecture faite à la séance du 28 décembre 1898). — M. Prou, *Bibliographie des œuvres d'Edmond Le Blant*, dans *Bull. de la Soc. nat. des Antiq. de France*, 1899, p. 79-123. — H. Wallon, *Notice sur la vie et les travaux de Edmond-Frédéric Le Blant*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1900, p. 609-644. — H. Leclercq, *Edmond Le Blant*, dans *Les Martyrs*, t. III, in-12, Paris, 1904, p. XXXI-XXXVII. — Seymour de Ricci, *Inventaire sommaire des manuscrits légués à la bibliothèque de l'Institut par feu Edmond-Frédéric Le Blant*, dans *Revue archéologique*, 1900, IIIe série, t. XXXVI, p. 274-280.

H. LECLERCQ.

1. LEBRUN (Pierre) — I. Biographie. II. Bibliographie.

I. BIOGRAPHIE. — Pierre Lebrun naquit à Brignolles (Var), le 11 juin 1661, entra dans la Congrégation de l'Oratoire de France, vers 1682, alla étudier la théologie à Marseille et à Toulon, professa la philosophie à Toulouse, puis la théologie à Grenoble;

en 1687 et 1688, il fut appelé au séminaire de Saint-Magloire à Paris, où il donna des conférences de liturgie qui furent très appréciées. Bien que d'une santé délicate et empêché par une vue si faible qu'il dût parfois modérer son ardeur au travail pendant plusieurs années de suite, il ne laissa cependant de s'y appliquer avec tant de fruit qu'il composa un grand nombre d'ouvrages. L'estime qu'il portait à sa Congrégation lui fit entreprendre un ouvrage consacré à sa gloire, ouvrage que renseigne le P. Lelong, au tome IV, p. 330, n. 10859; c'était une bibliographie oratorienne : *Litteratorum congregationis Oratorii in regno Franciæ Commentarius, ab anno 1611 ad annum 1696, una cum censura editionum operum, cum brevi historia critica, et criticorum notis in qualibet edita opera.* Le P. Lelong ajoute en note que « ce manuscrit doit être à Paris, dans la maison de l'Oratoire de la rue Saint-Honoré »; mais le P. Ingold ajoute, en 1880 : « Nous n'en avons pas trouvé trace. » Le P. Lebrun mourut à Saint-Magloire, le 6 janvier 1729.

II. Bibliographie. — 1. *Lettres qui découvrent l'illusion des philosophes sur la baguette, et qui détruisent leurs systèmes*, in-16, à Paris, chez Jean Boudot, 1693, XXXIV-309 pages (l'ouvrage est précédé de deux lettres à Malebranche et des réponses de celui-ci); deuxième édition, in-12 à Paris, chez Jean Boudot, Amsterdam (*sic*), 1596.

2. *Discours sur la comédie où l'on voit la réponse au théologien qui la défend avec l'histoire du theâtre et les sentimens des docteurs de l'Église depuis le premier siècle jusqu'à présent*, in-12, Paris, L. Guérin et J. Roux, 1694, 163 p. C'est une réponse à la *Lettre d'un théologien* (le P. Caffaro, théatin) en faveur de la comédie, mise au théâtre du *Théâtre de Boursault.* Caffaro, réfuté par Bossuet et par le P. Lebrun, se rétracta. Le succès de l'ouvrage de Lebrun l'engagea à le revoir; et, après sa mort, ce travail fut publié par l'abbé Granet sous un nouveau titre; c'est, à la vérité, pour plus de la moitié, un nouvel ouvrage : *Discours sur la comédie ou traité historique et dogmatique des jeux de théâtre et des autres divertissemens comiques soufferts ou condamnés depuis le premier siècle de l'Église jusqu'à présent. Avec un discours sur les pièces de théâtre tirées de l'Écriture sainte.* Seconde édition augmentée de plus de moitié, in-16, Paris, Vve Delaulne, 1731, XLVIII-360-XXII pages. Cf. *Mémoires de Trévoux*, mars 1732; *Nouvelles ecclésiastiques*, 1732.

3. *Essai de la concordance des temps avec des tables pour la concordance des ères et des époques*, in-4°, 1700 (inachevé).

4. *Histoire critique des pratiques superstitieuses, qui ont séduit les peuples et embarrassé les sçavants. Avec la méthode et les principes pour discerner les effets naturels d'avec ceux qui ne le sont pas*, in-12, à Rouen, chez Behourt et se vend à Paris, chez J. Boudot, 1701, LIV-637-XLI pages. L'auteur ne se proposait que de redonner ses *Lettres sur la baguette;* mais le nouvel ordre et des augmentations considérables en font un ouvrage nouveau. Il parut un nouveau tirage à Rouen et à Paris, chez J. de Nully, 1702 ; cf. *Mémoires de Trévoux*, janvier 1702, p. 3. Le P. Lebrun avait préparé une nouvelle édition qui, après sa mort, fut publiée par l'abbé Bellon, 3 vol. in-12, Paris, Vve Delaulne (XCVIII-433-XXII; 568-XX; 505-VIII p.). Cette édition est précédée d'un éloge du P. Lebrun; cf. *Mém. de Trévoux*, 1732, p. 1661, 1825, 2013. A la fin du tome III on réimprima le n° 1 ci-dessus. Un libraire de Hollande, Bernard à Amsterdam, réimprima ces trois volumes la même année 1732, dans le format in-8° (LXIV-250, 326 et 283 pages); il y ajouta, en 1736, un quatrième volume, de 430 pages, composé de différentes pièces, ce qui décida l'éditeur de Paris à donner aussi un *Recueil de pièces pour servir à l'histoire des pratiques superstitieuses du P. Lebrun*, in-12, Paris, Vve Delaulne, 1737, LXVI-530 pages. Trois pièces seulement dans ce volume sont du P. Lebrun : *Dissertation sur l'apparition du prophète Samuel à Saül* (p. 1-18); *Sur les moyens par lesquels on consultait Dieu dans l'ancienne loi* (p. 18-35); *Sur le purgatoire de saint Patrice* (p. 35-54); cf. *Mém. de Trévoux*, septembre 1738, p. 1885. Le traité du P. Lebrun fut encore imprimé dans les *Superstitions anciennes et modernes, préjugés vulgaires qui ont induit les peuples à des usages et à des pratiques contraires à la religion*, in-fol., Amsterdam, Fr. Bernard, XVI-(IV)-264-72 pages (le traité du P. Lebrun ne commence qu'à la page 114). Nouvelle édition augmentée, 4 vol. in-12, Paris, Poirion (XCVI-433-XXII; 568-XXIV; 567; 530 pages); ces quatre volumes parurent en 1750-1751.

5. L'œuvre capitale du Père Lebrun est son *Explication de la messe* qui parut entre 1716 et 1726. Après deux siècles écoulés il faut reconnaître qu'aucun ouvrage ne l'a remplacée, malgré d'estimables essais. Il en est de Lebrun comme de Jacques Goar ou de Martin Gerbert; leurs travaux restent à la base de tout ce qui a été fait de sérieux depuis eux sur la question qu'ils ont traitée; il serait toutefois à souhaiter qu'on entreprit la réimpression de Lebrun en tenant compte des théories ingénieuses et vraisemblables plus récentes, de textes nouveaux ou plus corrects, de points de détail éclaircis et définitivement fixés. Mais un travail de cette nature exige autant d'érudition que de modestie, ce qui explique peut-être pourquoi il ne tente personne.

Explication littérale, historique et dogmatique des prières et des cérémonies de la Messe suivant les anciens auteurs, et les monumens de la plupart des Églises : avec des Dissertations et des Notes sur les endroits difficiles et sur l'origine des Rits, par le Père Pierre Le Brun, prêtre de l'Oratoire. A Paris, chez Florentin Delaulne, libraire-imprimeur de S.A.R. Monseigneur le duc d'Orléans, Régent de Royaume, rue St-Jacques, à l'Empereur, 1716.

Tome I^er^. Épître *A Son Éminence Monseigneur le Cardinal de Noailles, archevêque de Paris* (aij-aiij).

I-LIII. Préface où l'on expose l'excellence du sacrifice de la messe, l'origine des prières et des cérémonies qui l'accompagnent : comment ces prières sont venues entre les mains du peuple : la nécessité de les expliquer : la difficulté de découvrir le sens et les raisons des cérémonies augmentée par les prétendus mystiques et par les prétendus littéraux : ce qu'il faut observer pour éviter les extremitez vicieuses : et enfin le dessein de cet ouvrage.

oiij-oiiij. Explication de quelques mots qui se trouvent dans ce volume, et qui pourroient n'être pas entendus de tout le monde : Liturgie, Rit, Rit mozarabe, Sacramentaire, Missel, Antiphonaire, Ordre romain, Ordinaire, Ordinaire de la messe, Amalaire, Micrologue.

13 pages sans pagination aucune remplies d'approbations épiscopales et autres; permission d'imprimer du card. de Noailles.

Page 1. Des noms et des parties de la messe, et la division de cet ouvrage.

P. 8. Traité préliminaire. Du sacrifice et des préparations prescrites pour l'offrir. — *Art. I :* La nécessité du Sacrifice dans tous les tems.

P. 25. *Art. II.* Comment les fidèles doivent se préparer pour assister à la messe avec fruit. — P. 28. *Art. III.* De la préparation particulière des prêtres marqués dans les rubriques. Explication du mot « rubrique ». — P. 37. *Art. IV.* De la préparation extérieure par les ornemens particuliers; p. 42, l'amict; p. 45, l'aube; la ceinture; p. 46, le manipule; p.^t^ 50, l'étole; p. 52, la chasuble; p. 54, des habits particu-

liers des diacres, l'étole et la dalmatique; p. 59, des habits particuliers des sous-diacres, la tunique et le manipule; p. 61, des couleurs différentes dont l'Église se sert en diverses fêtes. — P. 66. *Art. V.* Des cierges qu'on allume pour la messe. — P. 73. *Art. VI.* De l'eau bénite dont on fait l'aspersion le dimanche avant la messe. — P. 35. *Art. VII.* De la procession qui se fait le dimanche avant la messe. — P. 93. *Art. VIII.* De la sortie de la sacristie pour aller à l'autel .

P. 99. Première partie de la messe. La préparation publique au bas de l'autel. — *Art. I.* Ce que contient cette préparation; son origine et son antiquité. — P. 102. *Art. II.* Commencement de la messe par le signe de la croix. — P. 107. *Art. III.* De l'antienne *Introï bo* et du psaume *Judica me, Deus.* — P. 126. *Art. IV.* Le *confiteor.* — *Art. V.* Le *confiteor* du peuple et le *misereatur* que le prêtre et le peuple se disent mutuellement. — P. 135. *Art. VI.* Prières du prêtre pour obtenir la rémission des péchez. — P. 138. *Art. VII.* De la prière *Aufer a nobis* en montant à l'autel. — P. 142. *Art. VIII.* De la prière *Oramus te, Domine* et du baiser de l'autel. — P. 146. *Art. IX.* De l'encensement de l'autel aux messes solennelles.

P. 156. Seconde partie de la messe contenant les prières et les instructions depuis l'entrée du prêtre à l'autel jusqu'à l'oblation. — P. 157. *Art. I.* De l'introït de la messe. — P. 163. *Art. II.* Le *Kyrie eleison.* — P. 167. *Art. III.* Le *Gloria in excelsis.* — P. 188. *Art. IV.* Le *Dominus vobiscum* et la collecte. — P. 197. *Art. V.* Épître. — P. 205. *Art. VI.* L'origine et l'explication du graduel, du trait, de l'alleluia, des neumes et des proses. — P. 214. *Art. VII.* L'Évangile. — P. 241. *Art. VIII.* Le *Credo*, p. 278, remarques sur le signe de la croix que le prêtre fait à la fin du *Credo.*

P. 280. Troisième partie de la messe. Le commencement du sacrifice ou l'oblation. — *Art. I.* Commencement de l'oblation. Distinction entre la messe des catéchumènes et celle des fidèles. — P. 283. *Art. II.* L'offertoire. — P. 285. *Art. III.* De l'offrande du peuple, et de l'endroit de la messe où elle a été placée. — P. 291. *Art. IV.* Du pain béni appelé eulogie. — P. 295. *Art. V.* De la matière du sacrifice. Quel doit être le pain que le prêtre offre à l'autel, et depuis quand on se sert du pain azyme. — P. 299, *Art. VI.* Des cérémonies et des prières qui accompagnent l'oblation du pain et du vin à l'autel. Origine des prières qui précèdent la secrète, p. 300, rubrique et remarques sur le corporal, la palle, la patène et l'hostie; p. 309, mélange de l'eau et du vin dans le calice. Remarques sur l'origine et les raisons du mélange de l'eau et du vin; sur la bénédiction de l'eau et sur la quantité qu'il en faut mettre; p. 316, l'oblation du calice, p. 319 : de la prière *offerimus* en offrant le calice; p. 321, rubrique touchant la patène aux grandes messes, p. 325, l'oblation des fidèles, p. 328, invocation du Saint-Esprit. — P. 333. *Art. VII.* De l'encensement qu'on fait pendant l'oblation aux grandes messes. — P. 347. *Art. VIII.* Lavement des doigts. — P. 358. *Art. IX.* De la prière *Suscipe, sancta Trinitas.* — P. 373. *Art. X.* L'*Orate fratres.* — P. 380. *Art. XI.* La secrète.

P. 383. Quatrième partie de la messe; le canon, ou la règle de la consécration précédée de la préface. *Art. I.* De la préface; du nom, de l'antiquité et du nombre des préfaces; p. 398. *Le Sanctus*; p. 402. *Le Benedictus.* — P. 406. *Art. II.* De la prière *Te igitur* qui est le commencement du canon. — P. 422. *Art. III.* Premier *Memento* pour les vivants et les présents. — P. 433. *Art. IV.* La communion et la mémoire des saints. — P. 445. *Art. V.* De la prière *Hanc Igitur.* — P. 453. *Art. VI.* De la prière *Quam oblationem.* — P. 463. *Art. VII.* De la consécration de l'hostie. — P. 471. *Art. VIII.* De l'adoration et de l'élévation de l'hostie. — P. 481. *Art. IX.* De la consécration du calice. — P. 491. *Art. X.* De l'adoration et de l'élévation du calice. — P. 497. *Art. XI.* De la prière *Unde et memores.* — P. 506. *Art. XII.* De la prière *Supra quæ.* — P. 513. *Art. XII.* De la prière *Supplices te rogamus.* — P. 522. *Art. XIV.* Commémoration pour les morts. — P. 532. *Art. XV.* La dernière oraison du canon, *Nobis quoque peccatoribus.* — P. 537. *Art. XVI.* Conclusion du canon par ces mots : *Per quem hæc omnia.*

P. 546. Cinquième partie de la messe. La préparation à la communion. — *Art. I.* De l'oraison dominicale, p. 547. Préface du *Pater*, p. 549, explication du *Pater;* p. 568, rubrique et remarques sur ce que le peuple dit *Sed libera nos a malo,* et le prêtre répond *Amen.* — P. 570. De la prière *Libera nos quæsumus.* — P. 576. *Art. III.* La fraction de l'hostie. — P. 578. *Art. IV.* Du souhait que le prêtre fait en disant : *Pax Domini.* — P. 580. *Art. V.* De la prière *Hæc commixtio.* — P. 591. *Art. VI. L'Agnus Dei.* — P. 598. *Art. VII.* De la Paix. De la prière *Domine Jesu Christe.* — P. 613. *Art. VIII.* Des oraisons pour la communion. — P. 624. *Art. IX.* De la communion du prêtre. — P. 640. *Art. X.* De la communion du peuple.

P. 653. Sixième partie de la messe : L'action de grâces. — *Art. I.* De l'antienne appelée communion. P. 652. *Art. II.* De l'*Ite missa est.* — P. 619. Additions à la messe introduites par la dévotion et premièrement du *Placeat.* — P. 672. *Art. IV.* De la dernière bénédiction. — P. 685. *Art. V.* L'évangile de saint Jean.

Tome IIe contenant les dissertations historiques et dogmatiques sur les liturgies de toutes les Églises du monde chrétien; où l'on voit ces liturgies, le tems auquel elles ont été écrites, comment elles se sont répandues et conservées dans tous les patriarchats, leur uniformité dans tout ce qu'il y a d'essentiel au sacrifice, et cette uniformité abandonnée par les sectaires du XVIe siècle.

Page 1. *Première dissertation sur les Liturgies des quatre premiers siècles.* 1° On montre qu'on n'a pas mis par écrit le canon de la liturgie avant le Ve siècle; 2° On examine quel jugement on doit porter des liturgies attribuées aux apôtres ou à d'autres saints, de celles des Constitutions apostoliques et des six Livres des sacrements que renferme le canon et qu'on attribue à saint Ambroise; 3° comment la seule tradition a conservé tout l'ordre de la liturgie, les prières et la règle de la consécration jusqu'au Ve siècle.

P. 4. *Art. I.* Preuves qu'il n'y a point eu de liturgies écrites dans aucune Église pendant les quatre premiers siècles.

P. 14. *Art. II.* Que les liturgies attribuées à saint Jâque et aux autres apôtres, à saint Basile et à saint Chrysostome n'ont pas été écrites par ces saints. — P. 16. Réponse à l'autorité de Proclus.

P. 19. *Art. III.* On marque le temps auquel les Liturgies des Constitutions apostoliques attribuées au pape saint Clément ont été écrites, et quelle peut être leur autorité.

P. 25. *Art. IV.* On montre que les six livres attribués à Saint Ambroise sont d'un auteur du VIe siècle.

P. 29. *Art. V.* Comment le canon de la liturgie s'est conservé jusqu'au Ve siècle par la seule tradition non écrite. On expose l'ordre de toute la liturgie qu'on trouve dans les auteurs ecclésiastiques jusqu'au commencement du Ve siècle.

P. 52. *Art. VI.* Ordre de la liturgie exposée par saint Cyrille de Jérusalem, dans ses catéchèses l'an 347. Examen de ces catéchèses.

P. 60. *Art. VII.* Réflexions sur l'exposition de la

liturgie de saint Cyrille de Jérusalem, et sur plusieurs autres témoignages qui montrent que l'on conservoit avec soin le canon, mais sans l'écrire.

P. 68. *Art. VIII.* Ordre des liturgies des Constitutions apostoliques, avec des remarques sur la description de l'Église qui y est désignée, comparée à ce que d'autres auteursont dit des Églises du IVe siècle.

P. 69. Petite liturgie tirée du IIe livre des Constitutions apostoliques.

P. 76. Liturgie entière tirée du VIIIe livre des Constitutions apostoliques.

P. 76. Monitions et prières pour les catéchumènes.

P. 78. Monitions, prières et bénédictions pour les énergumènes.

P. 80. Monitions, prières et bénédictions pour les compétens qui sont admis à recevoir le baptême.

P. 80. Monitions, prières, impositions des mains et bénédiction pour les pénitens.

P. 82. Monitions et Prières pour les fidèles.

P. 85. Le baiser de paix et l'oblation.

P. 87. La prière secrète et la préface.

P. 89. Le sanctus et le canon.

P. 93. Prière et bénédiction de l'évêque après la divine oblation avant la communion. La communion. 93. Action de grâces après la communion. 96. Dernière bénédiction de l'évêque.

P. 99. Remarques sur les deux liturgies des Constitutions apostoliques comparées entre elles, et avec la liturgie de saint Cyrille de Jérusalem. On marque en quoi elles diffèrent.

P. 101. Description des anciennes églises selon les Constitutions apostoliques et les auteurs qui ont parlé des églises du IVe siècle.

P. 119. *Art. IX.* Des jours et de l'heure de la messe durant les quatre premiers siècles avant que les liturgies fussent écrites.

P. 125. Heure de la messe.

P. 131. II. *Dissertation sur l'origine des liturgies écrites dans tous les patriarchats de l'Église; et premièrement des liturgies du patriarchat de Rome et des Églises d'Occident.* — *Art. Ier.* Que les liturgies des Églises d'Orient et d'Occident ont été mises par écrit au Ve siècle. Raisons qu'on a eu de ne pas différer davantage. Application de plusieurs saints et sçavans auteurs d'Italie, d'Afrique et des Gaules pour écrire toutes les prières de la messe et des autres sacremens.

P. 137. *Art. II.* Liturgie de l'Église de Rome durant les quatre premiers siècles. Du canon et des sacramentaires des papes saint Gélase et saint Grégoire le Grand.

P. 151. Sacramentaire de saint Gélase.

P. 154. Du sacramentaire de saint Grégoire.

P. 160. Messes ajoutées au sacramentaire de saint Grégoire jusqu'au tems de Charlemagne.

P. 165. Mélange du Gélasien et du Grégorien dans les sacramentaires écrits en France, en Angleterre, en Allemagne au VIIIe et au IXe siècle où l'on recueillit ce qu'on trouvoit d'ancien.

P. 170. Différences entre le sacramentaire Gélasien et le sacramentaire Grégorien.

P. 173. Ordre de la liturgie romaine selon les sacramentaires Grégoriens écrits depuis le IXe siècle.

P. 175. III. *Dissertation. Liturgie ambrosienne ou de l'Église de Milan.*

P. 175. *Art. I.* Histoire de cette liturgie, p. 192. Extrait d'une lettre écrite en italien de la propre main de saint Charle à M. Cesar Speciano, protonotaire apostolique à Rome pour la conservation du rit ambrosien.

P. 199. *Art. II.* Ordre de la messe ambrosienne : p. 206, l'oblation; p. 208, le canon; p. 212, la fraction, le *Pater*, la paix et la communion; p. 216, l'action de grâces.

P. 217. Appendice touchant les liturgies d'Italie : I. Fragment d'une ancienne liturgie d'Italie écrite vers l'an 500; p. 220. Ancien rit d'Aquilée.

P. 228. IV. *Dissertation. Ancienne liturgie des Gaules.*

P. 228. *Art. I.* Origine et durée de cette liturgie.

P. 234. *Art. II.* Des livres de la liturgie gallicane qui sont venus jusqu'à nous.

P. 240. Exposition de la messe gallicane par saint Germain, évêque de Paris.

P. 248. *Art. III.* Ordre de la messe gallicane.

P. 265. De quelques usages de l'ancienne liturgie gallicane qui subsistent encore à présent.

P. 272. V. *Dissertation. Ancienne et nouvelle liturgie des Églises d'Espagne.*

P. 272. *Art. I.* De l'origine et des auteurs de la liturgie d'Espagne. D'où vient qu'on l'a nommée Gothique ou Mozarabe.

P. 287. *Art. II.* Erreurs attribuées au missel mozarabe, corrigées. Histoire de l'introduction du missel romain gallican en Espagne. Rétablissement du missel mozarabe par le cardinal Ximénès, p. 301. Remarques sur le missel mozarabe du cardinal Ximénès. Mélange du Mozarabe et du missel de Tolède qui étoit romain-gallican, p. 305. Différences des missels des Églises d'Espagne depuis l'onzième siècle d'avec le pur romain et leur conformité avec les missels de France de l'onzième siècle.

P. 307. *Art. III.* Ordre de la messe du missel mozarabe avec des remarques pour distinguer ce qui y étoit anciennement d'avec ce qui y a été ajouté sur la fin du quinzième siècle, p. 332, réflexions sur le missel mozarabe du cardinal Ximénès.

P. 334. *Art. IV.* Conformité de la liturgie mozarabe avec l'ancienne liturgie gallicane, p. 340, appendice touchant la messe donnée par Illyricus.

P. 347. VI. *Dissertation. Liturgies du patriarchat de Constantinople.*

P. 347. *Art. I.* De la liturgie grèque de saint Jâque; p. 354, ordre et précis de la liturgie grèque de saint Jâque; p. 370, différences entre la liturgie de saint Jâque et celle de saint Cyrille de Jérusalem. Changemens et additions faites à la liturgie de saint Jâque et à presque toutes les Églises orientales aux Ve et VIe siècles.

P. 372. *Art. II.* Antiquités des deux liturgies, de saint Basile et de saint Chrysostome qui sont en usage en divers jours, ausquelles on joint la messe des Presanctifiez pour les jours de jeûne du Carême.

P. 384. *Art. IV.* Ordre tiré de la liturgie des grecs de Constantinople et de tout le patriarchat tiré des liturgies de saint Chrysostome et de saint Basile, et de divers auteurs qui les ont expliquées.

P. 419. *Art. V.* Liturgie de Constantinople suivie dans toutes les Églises du patriarchat, et dans les païs qui ont été convertis par les Grecs, tels que les Russiens ou Moscovites.

P. 448. *Art. VI.* Liturgie de Constantinople suivie par les patriarches melchites d'Alexandrie d'Antioche et de Jérusalem. Disputes sur les autres liturgies qu'ils vouloient suivre. Cérémonies du Jeudi saint au grand Caire, et des autres jours de la semaine sainte et de Pâque au célèbre monastère du mont Sinaï.

P. 469. VII. *Dissertation. Liturgies du patriarchat d'Alexandrie conservées principalement par les cophtes-jacobites.*

P. 469. *Art. I.* Histoire des cophtes-jacobites.

P. 479. *Art. II.* Ordre et précis de la liturgie des cophtes-jacobites tiré principalement de leur liturgie commune et des traitez de quelques anciens auteurs égyptiens, de l'Histoire d'Alexandrie du P. Vansleb et de quelques autres relations; p. 507. Réflexions sur cette liturgie qu'on donne en latin.

P. 519. VIII. *Dissertation sur le christianisme et les liturgies des Éthiopiens.*

P. 519. *Art. I.* Diverses nations d'Éthiopiens. Conversion des Éthiopiens nommés Abissins et Axumites, et leur dépendance du patriarche d'Alexandrie.

P. 530. *Art. II.* Des coutumes des Abissins et de leurs liturgies.

P. 561. Liturgies éthiopiennes.

P. 564. Liturgie de Dioscore, patriarche d'Alexandrie trouvée dans un ancien ms. éthiopien d'Edw. Pocok et mise en latin par J. M. Vansleb d'Erfurt. *Consecratio oblationis sancti Dioscori*, p. 568. Remarques : p. 570. *Oratio sanctificatoria i. e. Eucharistica Domini et Salvatoris nostri Jesu Christi*; p. 575. Remarques; p. 577. Termes de la consécration; p. 578. Confession de foi avant la communion.

P. 580. IX. *Dissertation. Liturgies des chrétiens répandus dans l'étendue du patriarchat d'Antioche et de tout l'Orient, premièrement des Syriens, et ensuite des Maronites.*

P. 582. *Art. I.* Liturgies des Syriens catholiques et jacobites; p. 585. Ordre et précis de la liturgie des Syriens orthodoxes et jacobites, tiré du missel syriaque imprimé à Rome en 1594, du Livre du Ministère (du diacre et du clerc) en 1596, et des mss. que M. Renaudot a traduits en latin; p. 585. Ordre de la préparation; p. 592. *Anaphora;* l'oblation ou le canon; p. 596. Remarques sur la mémoire des morts; p. 597. Fraction de l'hostie; p. 601. *Sancta sanctis.* Élévation du sacrement; p. 605. Explication de la liturgie des Syriens; p. 605. Lettre de Jâque, évêque d'Édesse touchant l'ancienne liturgie des Syriens; p. 611. Suite de la lettre. Varietez des liturgies; p. 614. Liturgies en plus grand nombre parmi les Syriens que parmi les autres chrétiens.

P. 625. *Art. II.* Des Maronites et de leurs liturgies, p. 626. Origines du christianisme et du nom des Maronites, des erreurs dont on les a accusez et de leur croïance; p. 637. Du missel et des liturgies des maronites.

P. 667. Addition touchant l'ancien rit d'Aquilée.

P. 668. Addition touchant la Russie ou Moscovie.

Tome III. P. x-xiv. Observations sur ce qu'on lit au troisième tome touchant la consécration de l'eucharistie.

P. 1. X. *Dissertation. Liturgie des Arméniens.*

P. 2. *Art. I.* Origine de l'Église arménienne, de sa division d'avec l'Église catholique et de ses patriarches.

P. 12. *Art. II.* Des arméniens réunis à l'Église, et des dispositions que toute la nation a souvent fait paraître pour cette union.

P. 26. *Art. III.* De la croïance des Arméniens schismatiques, touchant la vérité de l'eucharistie et du sacrifice de la messe.

P. 42. *Art. IV.* Origine de la liturgie arménienne. De la langue en laquelle elle a été écrite et de la différence qu'il y a entre la liturgie des schismatiques et celle de ceux qui sont réunis à l'Église.

P. 50. *Art. V.* Liturgie arménienne à l'usage du grand patriarche d'Etzmiazim, et de toutes les Églises qui lui sont soumises, traduite en latin : *Liturgia armena cum ritu et cantu ministerii, ex originali ormeno manuscripto.*

P. 56. *Art. VI.* De la forme des églises arméniennes, et de la manière dont le clergé et les laïques s'y tiennent et y sont rangez.

P. 61. *Art. VII.* Des ornements des églises, des peintures, tapisseries, rideaux, lumières, croix, calices, cloches, etc.

P. 65. *Art. VIII.* Des jours auxquels on célèbre la liturgie. Du nombre des prêtres destinés à célébrer. De la manière dont ils se préparent. Des autres offices divins, et de l'heure à laquelle on s'assemble.

P. 68. *Art. IX.* Commencement de la liturgie. Des ornements sacerdotaux et des prières qu'on fait en les prenant; p. 78. Remarques sur les habits communs du clergé et sur les ornements de l'autel.

P. 82. *Art. X.* De l'entrée du prêtre dans le chœur : du lavement des mains, des prières qui l'accompagnent et de la confession qui se fait au bas de l'autel; p. 94. Remarques sur le lavement des mains et le *Confiteor.*

P. 96. *Art. XI.* De ce que le chœur chante, le prêtre étant monté à l'autel, et des prières de l'encensement; p. 97. Liturgie arménienne.

P. 106. *Art. XII.* Préparation des dons sur l'autel; encensement et prières; p. 114. Remarques sur le tems et la manière de préparer le pain et le vin; p. 116. Remarques sur l'origine du pain azyme; p. 123. Remarques sur l'usage de ne point mettre d'eau sur le calice. Témoignages de toutes les Églises depuis les temps apostoliques pour l'oblation mêlée d'eau.

P. 139. *Art. XIII.* Le *Trisagion* et les prières générales, p. 145. Remarques sur les divers sens qu'on a donnez au *Trisagion*, et sur les additions qu'on y a faites et qu'on y peut faire.

P. 154. *Art. XIV.* Les lectures et le symbole, p. 159. Remarques sur les lectures et sur ce qu'il y a de particulier dans le symbole de la liturgie des arméniens, p. 161. Sur le symbole.

P. 169. *Art. XV.* Commencement des prières de l'oblation ; le renvoi des catéchumènes et des indignes de la procession des dons, p. 184. Remarques sur la cérémonie de la procession des dons, que les Arméniens et les Grecs font avec une vénération qui paroît excessive.

P. 191. *Art. XVI.* Lavement des mains. Baiser de paix; la monition pour fermer les portes et la préface, p. 200. Remarques sur le baiser de paix.

P. 202. *Art. XVII.* Le canon ou la règle de la consécration. (Ce long article traite principalement de l'épiclèse, voir ce mot.)

P. 286. *Art. XVIII.* Prières pour les vivans, pour les morts et mémoires des saints.

P. 309. *Art. XIX.* L'oraison dominicale et la bénédiction sur le peuple.

P. 313. *Art. XX.* L'élévation, l'adoration et le mélange du corps et du sang de J.-C. La fraction et les actes de foi qui précèdent la communion.

P. 328. *Art. XXI.* Communion du prêtre et du peuple; p. 348. Profession de foi avant la communion.

P. 349. *Art. XXII.* Postcommunion. Action de grâces et bénédiction du peuple, p. 356. Fin de la liturgie arménienne. Éloge qu'on en a fait depuis longtemps, p. 358. Offices particuliers des Arméniens aux fêtes solennelles; p. 358. Fêtes renvoiées au dimanche; p. 359. Fête de Noël jointe à l'Épiphanie, p. 360. Messe, bénédiction des eaux et procession le 6 janvier; p. 364. Bénédiction et procession du dimanche des Rameaux, p. 366. Cérémonies des trois derniers jours de la Semaine sainte. Comme la liturgie arménienne se trouve interrompue par des remarques qui sont quelquefois assez longues, on marque ici les pages dans lesquelles elle se trouve sans remarques, afin qu'en recourant à ces pages, on puisse, quand on voudra, la lire tout de suite sans interruption, p. 70, 28, 97, 106, 139, 154, 169, 191, 201, 286, 309, 213-328, 394.

P. 369. XI. *Dissertation. Liturgie des nestoriens.*

P. 369. *Art. I.* Origine de la secte des nestoriens et de son progrès en Syrie et en Mésopotamie.

P. 372. *Art. II.* Liturgies des Églises de Syrie et de Mésopotamie, prises et portées par les nestoriens dans la Tartarie, aux Indes et à la Chine. Découverte et précis d'une ancienne inscription chinoise touchant les chrétiens nestoriens (voir *Dictionn.*, t. III, au mot *Chine*, col. 1353).

P. 382. *Art. III.* Hiérarchie des nestoriens. Remarque sur leurs catholicos ou patriarches, et sur l'établissement de leurs métropoles.

P. 389. *Art. IV.* Décadence et fin des nestoriens à la Chine et dans la Tartarie. Ils subsistent en grand nombre dans le roïaume de Malabar sous le nom de chrétiens de Saint-Thomas. D'où leur vient ce nom.

P. 399. *Art. V.* Conversion des chrétiens de Saint-Thomas, reconnus nestoriens. Mœurs de ces peuples. Motifs de les réunir à l'Église. Commencement de la mission. Dernier évêque nestorien.

P. 404. *Art. VI.* Suite de la conversion des chrétiens nestoriens de Saint-Thomas, par le célèbre mission d'Alexis de Menezez et l'installation d'un évêque latin.

P. 412. *Art. VII.* État, conversion et décadence des nestoriens en Perse et en Mésopotamie.

P. 417. *Art. VIII.* De la principale erreur des nestoriens : comment elle influe sur le dogme de l'eucharistie.

P. 433. *Art. IX.* Que les chrétiens nestoriens du Malabar croient aussi à la présence réelle et transsubstantiation; p. 438. Éclaircissements sur les erreurs.

P. 447. *Art. X.* De l'origine et du nombre des liturgies des nestoriens.

P. 451. *Art. XI.* Corrections des missels des églises des chrétiens de Saint-Thomas ordonnées dans le synode de Diamper. Introduction du missel romain.

P. 467. *Art. XII.* Liturgie des anciens chrétiens nestoriens du Malabar, rétablie en y joignant les endroits que le synode de Diamper a rapporté pour les charger ou les suprimer. Comparaison de cette liturgie avec celle que M. Renaudot a tiré des Chaldéens ou Syriens nestoriens de Babylone; p. 513. Remarques sur la forme de la consécration qui a été changée dans un exemplaire et qui manque dans l'autre.

P. 538. *Art. XIII.* Liturgies de Théodose et de Nestorius.

P. 553. *Art. XIV.* Supplément aux liturgies nestoriennes.

P. 562. *Art. XV.* Remarques sur quelques usages ecclésiastiques des Nestoriens.

P. 572. XII. *Dissertation. Uniformité de toutes les liturgies du monde chrétien dans ce qu'il y a d'essentiel au sacrifice.*

Tome IV. Contenant les liturgies des sectaires qui ont abandonné l'uniformité. Avec deux autres dissertations, l'une sur l'usage universel de célébrer la liturgie en langue non vulgaire; l'autre, de prononcer une partie de la messe secrètement.

P. 1-276, consacrées aux luthériens, zwingliens, calvinistes, en Angleterre, en Suède.

A la suite vient, avec une pagination distincte une *Suite des dissertations historiques et dogmatiques sur les liturgies de tout le monde chrétien.* Quinzième dissertation sur l'usage de réciter en silence une partie des prières de la messe dans toutes les Églises et dans tous les siècles, où l'on voit le tems auquel les Églises d'Orient et d'Occident ont inséré des *Amen* dans le canon; par qui ils ont dû être dits; comment on a donné la communion en divers tems, et ce que les fidèles ont dû répondre, etc., précédé d'un *Avertissement* où après avoir exposé le sujet de cette dissertation et l'étroite obligation de se conformer aux rits prescrits, on montre le discernement qu'on peut faire des usages qui peuvent être changez d'avec ceux qui ne doivent point l'être.

Cet ouvrage a été souvent réimprimé : 4 vol. in-8°, Paris et Liége, 1726. — 4 vol. in-8°, Paris, 1741. — 4 vol in-8°, Liége et Paris, 1767. — 5 vol. in-8° en huit tomes, Liége, chez Tutot, 1777-1778, LXVII-697-VI; XVII-675-III; XI-726-VII; V-287; 12-XXVI-351. — même édition à Liége chez Tutot et à Paris chez Duprez; même, chez Valade. — même, Liége, 1781. — même 8 vol. in-8°, Paris, 1787. — 4 vol. in-8°, Avignon et Paris, Seguin, 1843, XXXVIII-616; XVI-566; XVI-600; IX-531; 4 vol. in-8°, Lyon, Périsse, 1850. — traduction italienne in-4°, Vérone, 1752; traduction latine par J.-A. Dalmaso, 4 vol. in-4°, Venetiis, 1770. Le tome Ier a été publié à part dans les éditions suivantes :

Explication des prières et des cérémonies de la messe suivant les anciens auteurs et les monuments de toutes les Églises du monde chrétien, 2 vol. in-12, Paris, Méquignon junior, 1826, LXVI-300 et 456 pages; — in-8°, Paris et Besançon, Gauthier frères, 1828, XL-556 p.; — même édition avec les dates 1829, 1834; — même édition avec la date 1844, à Besançon, chez Outhenin-Chalandre et Paris, chez Méquignon junior; — même édition, avec la date 1844, chez Gaume; — in-8°, Clermont-Ferrand, 1832.

On publia les abrégés suivants :

Explication abrégée des prières et cérémonies de la messe tirée de l'ouvrage du P. Lebrun, in-8°, Metz, Devilly, an XIII (1804), XII-262 p.; cet abrégé fut fait par J.-N. Pierron, prêtre. — *Explication des cérémonies de la messe avec les prières du matin et du soir, et les offices principaux*, in-16, Paris, Têtu, 1847, 352 p.; in-32, Paris, Sagnier et Bray, 1852, 243 p. et 36 fig.

L'ouvrage du Père Lebrun était d'un mérite si aveuglant que dom Guéranger lui-même a dû en faire l'éloge sans réserve; cependant sa perfection n'avait pu lui épargner les critiques dénigrantes des jésuites. Cf. *Mémoires de Trévoux*, juin 1717, p. 872; juillet 1727, p. 1181, mars 1728, p. 564. Le P. Bougeant, jésuite, lança une *Réfutation de la dissertation du P. Lebrun sur la forme de la consécration de l'Eucharistie*, in-12, Paris, 1727. Le P. Lebrun répondit par une *Défense de l'ancien sentiment sur la forme de la consécration de l'eucharistie; ou réponse à la réfutation publiée par le R. P. Bougeant, jésuite, contre un article des dissertations sur les liturgies*, in-8°, Paris, Vve Delaulne, 1727, XVI-145 p., et un tirage de format in-12. Peu satisfaits, les journalistes de Trévoux montrèrent de l'humeur (1728, mars, p. 564) et le P. Lebrun leur infligea une *Lettre à M. de Torpanne, chancelier des Dombes*, dans *Mém. de Trévoux*, juillet 1728, p. 1306-1325; puis une deuxième *Lettre qui découvre l'illusion des journalistes de Trévoux dans le jugement qu'ils ont porté de la Défense de l'ancien sentiment qui joint la prière de l'invocation aux paroles de Jésus-Christ pour la consécration de l'Eucharistie, ou Défense du Père Le Brun, de l'Oratoire et des docteurs qui ont approuvé son ouvrage*, in8°, Paris, Vve Delaulne, 1728, 27 p.

Les jésuites revinrent à la charge avec une *Lettre d'un curé du diocèse de Paris à l'auteur du Journal de Trévoux touchant le sacrifice de la messe*, in-12, Paris, 1727, et une *Apologie des anciens docteurs de la faculté de Paris, Claude de Saintes et Nicolas Isambert contre une lettre du R. P. Lebrun... insérée dans les Mémoires de Trévoux*, par M. P. T. H. Ch. R. Pr. D. D. (le jésuite Hognant), in-12, Paris, Chaubert. 1728; *Traité théologique sur la forme de la consécration de l'Eucharistie*, du P. Bougeant, 2 vol. in-12, Lyon, 1729; enfin un docteur de Sorbonne se mit de la partie avec une *Nouvelle dissertation sur les paroles de la sainte Eucharistie où l'on montre que les liturgies orientales sont conformes à la romaine*, par Remi Breyer, in-8°, Paris, 1738.

6. *Lettre touchant la part qu'ont les fidèles à la célébration de la messe*, in-8°, Paris, Flor. Delaulne, 1718, 15 p.; on la trouve réunie au premier volume de quelques-unes des éditions de l'*Explication*.

7. *Heures ou manuel pour assister à la messe et autres offices de l'Église, et pour passer chrétiennement la*

journée, in-16, Paris, 1716 (tiré en grande partie de l'*Explication*); in-16, Paris, 1718; — in-16, Paris, 1727; in-18, Paris, 1728. Cf. *Mém. de Trévoux*, février 1728, p. 375.

On trouve encore du P. Lebrun un *Éloge du P. Thomassin*, dans *Journal des sçavans*, 1694, et *ibid.*, 1707 (janvier, p. 1-13); *Deux lettres touchant les jumeaux monstrueux nez le mois de septembre dernier à Vitry*. Du même, *Lettre à un évêque de Provence sur la* (sic) *traité de M. Hacquet touchant les dispenses du carême dans dissertations mêlées*, Amsterdam, 1740, t. II, p. 149-184; du même, *Lettre du P. Lebrun à Mgr l'archevêque à Vienne, abbé général de Cluny* (au sujet du missel de Cluny), 3 pages, in-4°, A Paris, 2 octobre 1728.

En plus de la notice biographique par l'abbé Bellon, on en trouve une dans J. Bougerel, *Mémoires pour servir à l'histoire de plusieurs hommes illustres de Provence*, in-12, Paris, 1752, p. 406. Cf. Moréri, *Bibliothèque historique de la France*, t. XIII; P. Ingold, *Essai de bibliographie oratorienne*, in-8°, Paris, 1881; on conserve à la Bibliothèque nationale, fonds latin n. *16802* les *Papiers liturgiques* du P. Lebrun; ce sont des notes et mémoires, quelquefois volumineux, envoyés au P. Lebrun en réponse à un questionnaire imprimé qu'il avait adressé à un grand nombre d'ecclésiastiques pour connaître les rites particuliers à chaque diocèse.

H. Leclercq.

2. LEBRUN-DESMARETTES (Jean-Baptiste). — Né à Rouen en 1651. Son père, Bonaventure Lebrun, libraire à Rouen, ayant imprimé quelques livres en faveur de Port-Royal, fut condamné aux galères. Ce supplice recommandait son jeune fils à la bienveillance de cette illustre maison qui pourvut aux frais d'éducation de Jean-Baptiste. Celui-ci garda à ses anciens maîtres, demeurés ses bienfaiteurs, une reconnaissance avide de se traduire en menus services; il alla même jusqu'à se compromettre assez pour être emprisonné à la Bastille en 1707 et traité très rudement. Il n'en sortit, en 1712, qu'après avoir consenti à signer le formulaire; mais les circonstances ayant changé à la mort de Louis XIV, Lebrun-Desmarettes se rétracta le 19 janvier 1717. Il avait tenu une sorte de pensionnat où il ne recevait que douze ou quinze enfants. Retiré à Orléans, il y tomba malade et, craignant un refus de sacrements, il se rendit à l'église le dimanche des Rameaux et, épuisé par cet effort, mourut le lendemain, 19 mars 1731, à l'âge de 80 ans.

Très studieux, très instruit, il prit une part importante à la rédaction des nouveaux bréviaires d'Orléans et de Nevers. Lors de son emprisonnement à la Bastille, Lebrun-Desmarettes travaillait à une édition de Lactance et à une édition du *Martyrologium Usuardi*. Lenglet-Dufresnoy pilla les notes sur Lactance, le bollandiste du Sollier profita de celles sur Usuard dont il donna une édition en 1714; l'un et l'autre turent le nom de Lebrun-Desmarettes, assez savant pour se tourner vers d'autres études et assez charitable pour garder le silence. Il avait donné au public en 1679 une édition du *De officiis ecclesiasticis* de Jean d'Avranches, en 1682, une *Concordantia librorum Regum et Paralipomenon;* en 1685 les *Opera* de saint Paulin de Nole et, en 1686, la *Vie de saint Paulin, évêque de Nole;* en 1711, pendant son emprisonnement, une édition des *Opera* de saint Prosper. Mais ces ouvrages estimables et, depuis longtemps dépassés et oubliés, ont moins d'importance que ses *Voyages liturgiques de France ou Recherches faites en diverses villes du royaume*, par le Sieur de Moleon, *contenant plusieurs particularitez touchant les rits et les usages des Églises; avec des découvertes sur l'Antiquité ecclésiastique et payenne*, in-12, Paris, 1718, XII-580 p.

« Le goût que j'ai toujours eu, dit l'auteur dans sa *Préface*, pour les rits et les anciens usages des Églises de France, m'a engagé à faire plusieurs voyages dans les provinces de France; j'ai visité la plus grande partie des Églises et des cathédrales les plus célèbres, et j'ai cru y avoir fait des découvertes sur l'antiquité ecclésiastique et payenne, qui pouvoient être de quelque utilité au public et surtout à l'Église. Je me suis attaché principalement à marquer les différens rits et les pratiques particulières des Églises que j'ai vûes; et j'ai tout lieu de croire qu'on les lira avec quelque sorte de satisfaction, et que ceux qui voyageant dans les mêmes lieux que je cite, voudront bien s'arrêter à entendre la Grand'Messe ou les Vêpres dans les églises cathédrales seront édifiez des cérémonies qui s'y font, parce qu'ils seront instruits et prévenus, et qu'ils auront appris les raisons littérales des pratiques et des cérémonies de l'Église, et son esprit dans ses prières.

« Au reste on trouvera dans les voyages la forme des cryptes souterraines qui étoient les premières églises du christianisme; celle des anciens autels, des rideaux et des paremens qui les environnoient; l'origine et l'usage de ces paremens, des lampes, des cierges, des chandeliers. On y verra des chanoines-prêtres, des archidiacres et d'autres dignitaires, qui chantent encore aujourd'hui la messe à l'autel conjointement avec l'évêque, et qui y communient avec lui sous les deux espèces; douze curés cardinaux en plusieurs Églises de France, et d'où vient ce mot de *cardinaux;* les différens habits des chanoines, des chapelains ou chantres, des clercs et des enfans de chœur; leurs aumusses sur la tête, sur les épaules, sur les bras; leurs aumussons, mitres, mitelles, calottes, bonnets ronds, bonnets quarrez; les quatre différentes sortes de surpelis, les aubes, tuniques, chasubles; des mouchoirs et manipules attachez au bras gauche des religieuses consacrées et des enfans de chœur, et passez entre leurs doigts et pourquoi : l'origine de l'habit et du capuchon des moines, du voile des religieuses, des religieuses consacrées encore aujourd'hui par l'évêque; la participation de la sainte hostie, dont elles se communioient elles-mêmes durant l'octave de leur consécration, de celle dont se communioient les nouveaux prêtres pendant les quarante premiers jours après leur ordination; l'origine des nappes de la table de communion, le baiser de paix et la communion sous les deux espèces qu'on trouve encore en usage dans différentes églises; la confirmation donnée par l'évêque aux petits enfans nouveaux baptisez, la sainte communion du calice donnée aux mêmes enfans le jour de leur baptême, et à ceux qui étoient portés par leurs mères et par leurs nourrices : le scrutin ou examen des catéchumènes, et quatre sortes d'inclinations, quatre sortes de prosternemens ou prostrations encore aussi en usage parmi les ecclésiastiques et les religieux et religieuses : la rigueur exercée à Lyon et à Rouen contre les chanoines et les chantres qui manquent en tour d'office à faire leurs fonctions, ou qui pêchent contre les mœurs : les différentes formes d'inclinations, de révérences et de génuflexions, la révérence à la mode des dames, faite par les cardinaux saluans le pape lorsqu'il tient chapelle, par les ambassadeurs étrangers saluans le roi, par les chanoines et autres ecclésiastiques de plusieurs Églises, et par tous les enfans de chœur de toutes les églises cathédrale de France : l'usage de la pénitence publique dans les principales Églises; des cendres, des verges et le cilice exposez dans les Églises au mercredi des cendres; la couche de cendre sur laquelle expiroient les mourans, tant ecclésiastiques et moines que laïques; des lavatoires pour laver les morts avant que de les ensevelir, etc., avec les anciens usages, rits, pra-

tiques, et les cérémonies les plus considérables de l'Église gallicane, que j'ai retrouvées par parties à l'origine de la collation aux jours de jeûne; des messes sèches, des messes des présanctifiez; des agapes encore aujourd'hui en usage dans les Églises : des fondez pour les pauvres, distribuez aux pauvres dans les obits et enterrements; des maisons, terre, et vignes données à l'Église pour fournir le pain et le vin nécessaires aux sacrifices des autels; pain et vin offerts aux messes pour les morts, et portez sur l'autel; anciennes fondations pour avoir part aux prières de l'Église : chartres (*sic*) de donations faites aux Églises et aux monastères, mises sur l'autel, serfs ou esclaves de l'un ou de l'autre sexe donnez aux églises; manumission ou affranchissement de ces serfs : prisonniers délivrés par les évêques : serment de fidélité et d'obéissance rendu par les évêques suffragans aux métropolitains, et par les Abbez et Abbesses à l'évêque diocésain : religieux et religieuses qui sont encore aujourd'hui sous la dépendance de l'évêque diocésain, et qui font l'office du diocèse : processions publiques auxquelles les religieuses assistoient autrefois avec le clergé et les moines, où l'on porte des baguettes, des cannes, des bâtons, et où plusieurs chanoines et autres ecclésiastiques vont encore nuds pieds : les processions des grandes fêtes avant la messe et vêpres pour conduire l'évêque de son hôtel épiscopal à l'église : celle des démarches avant la grand'messe faite pour asperser les autels, l'église, le clergé et le peuple, le dortoir, l'infirmerie, le cimetière, le cloître, le puits, le refectoir, et en bénir la table : l'annonce de la Pâque au jour de l'Épiphanie : la description des Églises et des monastères les plus considérables, avec leurs pratiques singulières : les plus beaux mausolées du royaume, d'anciens cercueils, tombeaux et sépulcres des chrétiens et des payens : des urnes dans lesquelles, on mettait les cendres des corps des payens qu'on avoit brûlez : des amphithéâtres, des arènes, des grottes, des aqueducs, des bains publics, des pyramides, des azyles, d'anciennes inscriptions tant payennes que chrétiennes; et les quartiers et les endroits des villes, églises et places où tout cela se trouve, et dont on verra plusieurs figures gravées dans cet ouvrage. »

Vienne en Dauphiné, p. 1. Église Saint-Sévère, p. 2; Saint-André-le-Bas, p. 3; La Table-ronde, p. 3; Notre-Dame de la Vie, p. 4; Cloîtres de saint-Maurice, p. 4; La salle des Clémentines, p. 37; Église Saint-Pierre, p. 37; Pyramide à la porte d'Avignon, p. 39.

Lyon, p. 40; Église Saint-Jean, p. 41; Église Saint-Just, p. 70; Église Saint-Irénée, p. 71; Aqueduc, Amphithéâtre et Arène, p. 81; Abbaye de Saint-Pierre, p. 72; Église collégiale de Saint-Paul, p. 72; S. Laurent, Asyle de Lyon, p. 75.

Clermont, p. 75; *Bourdeaux*, p. 77; *Poitiers*, p. 78; *Nantes*, p. 79; *Angers*, p. 79; Église Saint-Maurice, p. 79; L'office des jours solennels, p. 84; Le Jeudi saint, p. 93; Vendredi saint, p. 95; Samedi saint, p. 96; Pasques, p. 97; Jour de saint Marc, p. 99; procession des Rogations, p. 99; Abbaye de Saint-Nicolas, p. 102; Abbaye du Ronceray, p. 102; Église Saint-Julien, p. 103; Église Saint-Maurile, p. 104; Église saint-Pierre, p. 104.

Doué, p. 106; Amphithéâtre, p. 106; Les arènes, p. 107; *Fontevrauld*, p. 108; *Marmoutier*, p. 113.

Tours, p. 114; Église Saint-Gatien, p. 115; Église Saint-Martin, p. 120.

Saint-Siron, p. 135; *Bourges*, Église Saint-Étienne, p. 139; *Nevers*, p. 145; Église Saint-Cyr, p. 145; *Limoges*, p. 146; *Mascon*, p. 146; Église Saint-Vincent, p. 146; *Cluny*, p. 148; Chapelle Saint-Pierre-le-Vieux, p. 150; Lavatoire de Cluny, p. 151; *Chalon-sur-Saône*, cathédrale, p. 153; *Besançon*, p. 154; *Dijon*, p. 155; Église Saint-Étienne, p. 155; Église Saint-Michel, p. 156; Les Chartreux, p. 156; Saint-Seine, p. 157; *Auxerre*, p. 157; Église Saint-Étienne, p. 157.

Sens, p. 161; Église Saint-Étienne, p. 161; *Reims*, Église Notre-Dame, p. 176; *Meaux*, p. 178; *Orléans*, p. 179; Église Sainte-Croix, p. 180; Extrait des principales choses contenues dans le rituel d'Orléans de l'an 1581, p. 198; Église Saint-Aignan, p. 201; Saint-Euverte, p. 211; S.-Pierre en pont; S.-Pierre puellier, S.-Pierre Lentin et S.-Pierre en sentelée, p. 213; *Jargeau*, p. 216, Abbaye de S.-Mêmin, p. 219; *Cléry*, p. 219; *Blois*, p. 220; *Huisseau*, p. 220.

Le Mans, p. 220; Église Saint-Julien, p. 220; *La Trappe*, p. 225; *Chartres*, p. 225; Notre-Dame, p. 225; *Galardon*, p. 232; *Vaux de Cernay*, p. 233; *Port-Royal*, p. 234.

Paris, p. 243; Notre-Dame, p. 243; aux grandes fêtes, p. 244; Saint-Germain-des-Prez, p. 255; Abbaye de Saint-Victor, p. 257; Les Carmes de la place Maubert, p. 258; Saint-Étienne-du-Mont, p. 258; Sainte-Geneviève, p. 258; Le Val-de-Grâce, p. 259; La Sorbonne, p. 259; Le collège de Cluny, p. 259; Hôtel de Cluny, p. 260; L'église du Sépulcre, p. 260; L'Hôpital de la Salpêtrière, p. 260; Le Palais et la Sainte-Chapelle, p. 261; L'abbaye de Saint-Denys, p. 262; Abbaye de Maubuisson, p. 263; L'église des Deux-Amans, p. 264.

Rouen, p. 264; clameur de Haro, p. 265; Église Notre-Dame, p. 266; Cérémonie du jour des Cendres, p. 331; Cérémonie du Jeudi absolu, p. 334; *Processions de Rouen*, p. 336; Procession pour la délivrance d'un criminel (privilège dit de saint Romain), p. 348; Procession du jour de la Fête-Dieu, p. 348; Exposition du Saint-Sacrement pour le roy, p. 349; Procession générale le 15 août, p. 351; Des sermons de l'église cathédrale, p. 353; Sermons archiépiscopaux, p. 354; Réception de l'archevêque de Rouen à sa première entrée, p. 354; Dignitez de la cathédrale, p. 355; Cérémonies observées dans les offices, p. 358; A la grand'messe, p. 360; Chapitre général de la cathédrale, p. 371; Enterrements, obits et les trente chanoinesses, p. 373; archevêques et personnes illustres, p. 375; Sacristie, fontaine, chambre du semainier, p. 378; Sonnerie, portail, tours, parvis, fontaine, p. 380; Hôtel-Dieu, p. 385.

Saint-Ouen, p. 386; Saint-Amand, p. 388; Saint-Lô, p. 389; Notre-Dame de la Ronde, p. 406; Saint-Georges, p. 408; Les Filles-Dieu, p. 408; Saint-Vincent, p. 409; Saint-André, p. 409; Saint-Étienne-des-Tonneliers, p. 410; Saint-Cande-le-Vieil, p. 412; La Vieille-Tour, p. 413; Saint-Maclou, p. 414; Saint-Godard, p. 415; Saint-Laurent, p. 416; Saint-Gervais, p. 417; Saint-Sauveur, p. 417; Saint-Herbland, p. 418; Prône, baptême, p. 418; Mariage, agapes, p. 419; Extrême-Onction, pain et argent distribuez aux enterrements, p. 423.

Cf. J. Nouaillac, *Lettres inédites de Lebrun-Desmaretz à Baluze*, 1713-1718, dans *Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze*, Tulle, 1905, p. 290-316.

H. Leclercq.

LEÇONS. — Les mots ἀνάγνωσις et *lectio* peuvent s'appliquer à toutes les lectures liturgiques, qu'il s'agisse de la prophétie, des épîtres ou du récit évangélique. Ici nous entendons ce mot dans le sens plus restreint des passages choisis pour l'office quotidien. Ces sortes de lectures sont des emprunts faits à la sainte Écriture, ou bien aux écrits des Pères, ou enfin aux Actes et Passions des martyrs, et à la vie ou à la légende des saints.

Saint-Justin parle des lectures de l'Écriture qui se font lors du service eucharistique, et qu'on peut regarder pour cette raison comme correspondant à la

lecture de la prophétie, de l'épître, et de l'évangile lorsque le cadre de la messe fut complètement dessiné. Dans l'office quotidien suivant la liturgie grecque, il n'y a pas de place pour les lectures scripturaires. Le *schéma* présenté dans les *Constitutions apostoliques* (l. II, c. LVII-LXII) n'en offre pas une seule mention, et aujourd'hui encore on n'en rencontre pas trace dans l'office grec. Les dimanches et fêtes à l'office du matin on lit l'évangile. Le canon 17 du concile de Laodicée (en 380) nous apprend que dans la province dont les évêques assistaient à ce concile, on lisait des leçons tirées de l'Écriture, mais on dut y renoncer dans la suite. Peut-être cette absence de leçons dans la liturgie grecque est-elle dans un certain rapport avec ce qui se faisait dans la liturgie juive où les livres de Moïse n'étaient lus que chaque sabbat.

Le canon 17 du concile de Laodicée prescrit d'intercaler une leçon entre la récitation de chaque psaume, et de choisir cette leçon dans les Écritures canoniques. A une date un peu postérieure, nous apprenons de Jean Cassien que l'usage existait dans toute l'Égypte de diviser les psaumes par groupes de douze, et après chaque groupe on récitait deux leçons tirées l'une de l'Ancien, l'autre du Nouveau Testament [1]. « Cet ancien usage est observé, dit-il, d'une manière très exacte dans tous les monastères d'Égypte qui sont persuadés que cette règle n'a pas un homme pour auteur, mais qu'elle a été apportée du ciel par un ange [2]. » Le III[e] concile de Carthage écarte toute autre lecture que celle de l'Écriture, et saint Augustin insiste sur le danger des lectures autres que celles tirées des Livres saints. C'est qu'en effet, nous savons par le pseudo-décret de Gélase (voir ce nom) à quel point les écrits apocryphes s'étaient répandus, et la nécessité où se trouvaient les évêques de veiller à les refouler. La Règle de saint Isidore de Séville nous apprend que les leçons de l'office étaient choisies généralement dans l'Ancien et le Nouveau Testament, mais le samedi et le dimanche dans le Nouveau seulement [3].

La Règle de saint Césaire *Ad monachos*, chap. XX, prescrit pour les vigiles, depuis le mois d'octobre, jusqu'à Pâques, deux nocturnes et trois *missæ* ou *lectiones* tirées de l'Écriture ou des passions des martyrs. Le chap. XXV, prescrit chaque samedi, chaque dimanche et chaque jour de fête, un office de douze psaumes, trois antiennes et trois leçons : une tirée d'un prophète, une des épîtres et la troisième de l'Évangile. La Règle de saint Aurélien ordonne pour les nocturnes des féries ordinaires deux leçons de l'Apôtre ou des prophètes, et le capitule dans les trois nocturnes du temps pascal tiré des Actes, de l'Apocalypse et des Évangiles. Lorsque survient une fête, on interrompt la série régulière et on y substitue une leçon appropriée au jour de la fête (chap. XIV).

Dans le chapitre IX[e] de sa Règle, saint Benoît prescrit, pour les longues nuits d'hiver qui permettent d'étendre un peu les nocturnes, la récitation de six psaumes suivie de la bénédiction de l'abbé; quant tous les moines sont assis, on peut lire trois leçons terminées chacune par un répons, et le troisième répons s'achève par un *Gloria Patri*. Ces leçons ne sont pas seulement tirées de l'Ancien et du Nouveau Testament, mais encore du commentaire des Écritures par les Pères les plus réputés. Après ces trois leçons on reprend six nouveaux psaumes, avec *Alleluia*, alors la leçon de l'Apôtre, c'est-à-dire le Capitule, récité de mémoire, le verset et le *Kyrie eleison*. Quels sont les Pères que saint Benoît entend désigner sous ce nom de *nominatissimi doctores?* Comme il n'a donné aucun nom, les commentateurs ont eu beau jeu pour proposer tels noms et récuser tels autres noms, ce qui n'importe guère, en tous cas beaucoup moins que le fait qu'on recourt à des auteurs renommés, mais qui ne sont pas des écrivains canoniques.

Nous voyons dans les *Miracula sancti Stephani* (II, 2) qu'on lisait une lettre de l'évêque Sévère après les lectures canoniques, et dans la correspondance de saint Grégoire le Grand nous relevons ce passage, à propos de la lecture que l'évêque de Ravenne faisait faire du commentaire sur Job. *Illud autem quod ad me quorumdam relatione perlatum est, quia reverentissimus frater et coepiscopus meus Marinianus legi commenta beati Job publice ad vigilias faciat, non grate suscepi, quia non est illud opus populare et ruditus auditoribus impedimentum magis quorum provectum generat : Sed dic ei, ut commenta psalmorum legi ad vigilias faciat, quæ mentes sæcularium ad bonos mores præcipue informent. Neque enim volo, dum in hac carne sum, si qua dixisse me contigit, ea facile hominibus innotesci* (ep. XII, 6).

Dans la vie de saint Étienne le Jeune († 767) nous lisons que, dans son enfance, au lieu de rester assis pendant la lecture comme c'était l'usage, il se rapprochait du cancel et écoutait de plus près la lecture, afin de n'en rien perdre et de la graver dans sa mémoire, que ce fût une passion de martyr, une vie de saint ou un sermon de saint Jean Chrysostome [4].

En 747, le concile de Cloveshoe défend au clergé de chanter ou de lire pendant les offices rien qui ne soit consacré par l'usage, c'est-à-dire l'Écriture, et *tantum quod ex S. Scripturarum auctoritate descendit et quod Romanæ Ecclesiæ usus permisit* [5] (can. 15), par conséquent on pouvait lire les livres approuvés par l'usage qui en était fait dans l'Église romaine.

Les leçons employées pour l'usage quotidien et qui n'étaient pas empruntées à l'Écriture s'étaient gravement corrompues avant la fin du VIII[e] siècle, de sorte que Charlemagne dans une *Constitutio de emendatione librorum et officiorum ecclesiasticorum* de l'année 788, ordonnait leur révision et leur correction : *Denique quia ad nocturnale officium compilatas quorumdam casso labore, licet recto intuitu, minus tamen idoneo, reperimus lectiones, quippe quæ et sine auctorum suorum vocabulis essent positae, et infinitis vitiorum anfractibus scaterent, non sumus passi nostris in diebus in divinis lectionibus inter sacra officia inconsonantes perstrepere soloecismos, atque eorumdem lectionum in melius reformare tramitem mentem intendimus. Idque opus Paulo Diacono, familiari clientulo nostro, elimandum injunximus, scilicet ut studiose catholicorum Patrum dicta percurrens, veluti e lectissimis eorum pratis certos quosque flosculos legeret, et in unum quæque essent utilia quasi sertum aptaret. Qui nostræ celsitudini devote parere desiderans, tractatus atque sermones diversorum catholicorum Patrum perlegens, et optima quæque decerpens, in duobus voluminibus per totius anni circulum congruentes cuique festivitati distincte et absque vitiis nobis obtulit lectiones. Quarum omnium textum nostra sagacitate perpendentes, nostra eadem volumina auctoritate constabilimus, vestræque religioni in Christi Ecclesiis tradimus ad legendum.*

Outre les textes de l'Écriture et les écrits des Pères, on empruntait les leçons aux actes et aux passions des martyrs, principalement le jour de leur anniversaire. Le récit du martyr de saint Polycarpe [6], la lettre de l'Église de Lyon-Vienne aux communautés de Phrygie ont servi de lectures liturgiques; l'Église de Milan conserve, de nos jours encore, un vestige de cet

[1] *De cœnob., Instit.*, l. II, c. IV.— [2] Epist., LIV, n. 3. — [3] *Regula*, c. VII. — [4] *P. G.*, t. C, col. 410. — [5] Haddan et Stubbs, *Concils and ecclesiastical documents*, t. III, p. 367. — [6] Grégoire de Tours, *De gloria martyrum*, l. I, c. LXXXVI.

usage, dans la lecture de la passion de sainte Thècle [1]; il en était de même en Afrique, et les citations de saint Augustin en témoignent pour l'Église d'Hippone (voir ce mot). « Vous avez entendu, dit-il, les questions des persécuteurs et les réponses des confesseurs dans la lecture qui vient d'être faite [2]. » Bien d'autres témoignages confirment ces faits; pour nous en tenir au rite gallican, nous pouvons citer la Règle de saint Aurélien [3]; le lectionnaire de Luxeuil contient la passion des saintes Julienne et Basilica [4]; saint Avit, de Vienne, dans un fragment d'homélie, nous dit qu'on lisait la passion des martyrs d'Agaune *secundum consuetudinem* [5], et saint Césaire d'Arles parle des *passiones prolixæ* lues à l'église [6].

Les actes et passions des martyrs versèrent bien vite dans la légende et l'apocryphe. Le décret pseudo-gélasien (voir ce mot), nous a montré les précautions qu'il avait paru nécessaire de prendre pour combattre cet envahissement.

Les leçons avaient une tendance à être plus prolixes alors qu'elles ne le sont de nos jours, la longueur n'en était pas déterminée d'avance, et la durée de la lecture dépendait du vouloir de celui qui présidait la réunion. Dans les églises monastiques, le signal d'arrêt était donné en frappant dans les mains; à Saint-Martin de Tours, le président disait à haute voix : *Fac finem*. Lorsque Charlemagne assistait aux offices, c'était lui qui donnait le signal par une sorte de bruit de gosier (*sono gutturis*). Dans l'Église romaine une coutume ancienne voulait que les diacres marquassent la fin des leçons en chantant ces mots : *Tu autem Domine, miserere nobis*. Lorsqu'on voulait que les leçons eussent une certaine longueur qui ne fût pas dépassée, on laissait tomber une goutte de cire sur le manuscrit, ainsi que dom Martène l'a constaté sur de nombreux exemplaires. On voit que la préoccupation vint vite de fixer la longueur des leçons; la Règle de saint Aurélien prescrit qu'elle ait trois ou quatre pages, suivant que le texte était plus ou moins compact.

Du moment que les leçons prenaient une place de plus en plus considérable et avaient, pour ainsi dire, un rang officiel dans la liturgie, il était naturel qu'on formât des recueils qui ont gardé le nom de « lectionnaires » (voir ce mot). On les voit paraître de bonne heure. Sidoine-Apollinaire [7] les signale au nombre des legs faits par Claudien († 470) frère de saint Mamert, de Vienne :

Hic solemnibus annuis paravit,
Quæ quo tempore lecta convenirent.

Gennade nous dit que Musæus, contemporain de Claudien, tira des Écritures les leçons des fêtes de toute l'année, avec les répons et les capitules adaptés aux leçons suivant la saison [8]. La notice du pape Zacharie († 752) au *Liber pontificalis* nous apprend qu'il confia à l'*armarius*, ou gardien des livres de l'église Saint-Pierre, tous les manuscrits qui sont lus à matines (*qui in circulo anni leguntur ad matutinum*); on ne voit pas clairement dans ce texte s'il s'agit de lectionnaires ou bien de textes dans lequels on choisissait telle ou telle leçon.

Le lecteur ne commençait qu'après avoir reçu la permission, plus tard la bénédiction de l'évêque, et les fidèles écoutaient les leçons assis; de même les moines à qui saint Benoît permet de s'asseoir : *...dicto versu, benedicat abbas. Et sedentibus omnibus, legantur vicissim, a fratribus in codice super analogium tres lectiones* [9]...

H. LECLERCQ.

[1] P. Cagin, *Avant-propos* à l'*Antiphonaire ambrosien*, dans *Paléographie musicale*, t. V. — [2] S. Augustin, *Sermo*, CCLXXII, 2. — [3] *De ordine psallendi*, *P. L.*, t. LXVIII, col. 396. — [4] Voir plus loin ce qui est dit du lectionnaire de Luxeuil. — [5] *Fragm. VI*, *P. L.*, t. LIX, col. 297. — [6] *Sermo*, CCC, dans l'appendice de saint Augustin. — [7] *Epist.*, IV, 2. — [8] *De scriptor. eccles.*, c. LXXIX. — [9] *Regula*, c. IX. — [10] Milhavet, *Note sur les ruines du village de Lecourbe (Ouled-Aglatt)*, dans *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1898, p. 356-362.

LECOURBE. — La ville romaine. II. Identification. III. Épigraphie. IV. Liste épiscopale. V. Basilique chrétienne. VI. Bibliographie.

I. LA VILLE ROMAINE. — A deux kilomètres à l'Est de la route de grande communication qui relie Tazmalt à Bou-Sâada, à trois lieues environ au sud de Bordj-bou-Arreridj, on retrouve les ruines d'une ville romaine de quelque importance qui couvrait une superficie de 30 hectares environ, et encore marquée par des fûts de colonnes, des murs qui affleurent la surface du sol actuel où s'élève le village de Lecourbe (Ouled-Aglatt). Ces ruines ont servi de carrière d'où les habitants de Bordj-bou-Arréridj ont tiré les matériaux de leurs maisons. L'emplacement de la ville romaine est raviné de tranchées profondes produites par l'extraction des pierres; celles qui portaient des inscriptions ont fait l'objet d'une attention particulière, on les a brisées et brûlées pour faire de la chaux.

On voit encore de nombreuses pierres, portant des caractères épigraphiques, abandonnées aux alentours des maisons; on remarque dans le nombre des fûts de colonne hexagonaux avec des cannelures, des stèles brisées où se voient des traces de draperies finement ciselées et aussi des pierres taillées de forme cubique; cinq ouvertures les traversent de part en part.

La ville antique a pu se trouver à la rencontre de deux voies romaines; l'une de ces voies aurait quitté la route de Sétif à Msila, probablement vers *Lacus Regius*, et se serait dirigée par la vallée de l'Oucedjit vers Lemellef; l'autre se serait séparée de la route de Sétif à Tamanuma, à l'est d'El-Anasser (Galbois) pour rejoindre la première à *Oculus Marinus*. Cette deuxième voie, aujourd'hui piste chamelière, est appelée par les Arabes le « chemin romain ». Sur un point de cette piste, il existe un dallage reposant sur un lit de béton très dur, ce qui ferait croire que ce chemin est bien sur l'emplacement de la voie antique.

Les vestiges d'un pont romain (piles et culées) se voient encore sur l'oued Ksob.

Ce point devait être un centre agricole, car un grand nombre de moulins gisent épars à la surface du sol ; quelques-uns sont en bon état de conservation, la plupart sont brisés. Ces moulins sont de grès brun très dur à grain fin; certains d'entre eux sont encore dans leur position primitive. On y trouve aussi de grandes jarres en terre cuite [10].

De nombreux mortiers et des auges ont été rencontrés parmi les ruines.

Vers le milieu du village moderne, au sud de la place publique, émergent du sol de grosses pierres taillées anépigraphes. Elles faisaient partie d'un mur de 0 m. 60 d'épaisseur, auquel elles étaient solidement liées. Pour se rendre compte de la façon dont ce mur était construit, il fut creusé une tranchée à sa base. Un crépissage très adhérent, fait de chaux et de brique pilée, le recouvre d'un côté; ce crépissage lui-même est revêtu d'une couche de stuc. Le mortier qui lie les cailloux est extrêmement solide et tenace.

Pendant la fouille on trouva dans cette tranchée des débris de poterie, des jarres brisées, plusieurs fragments de plats faits de terre rouge, portant des chrismes. Puis on découvrit des dalles de grès; mais elles étaient trop irrégulières, trop mal disposées pour être le pavement d'un édifice aussi bien bâti. On vit bientôt, sous ces dalles, les petits cubes de marbre d'une mosaïque sur laquelle la maison d'un habitant du village est bâtie; elle se trouve dans une salle

carrée, les restes des chambres qui entourent cette pièce affleurent à la surface du sol.

Les murs de cette construction sont bâtis avec soin et régularité, en moyen appareil et blocage mélangé. Les mortiers sont faits d'excellente chaux, mêlée de sable dans une faible proportion, d'une grande dureté; ils adhèrent bien aux matériaux. Les substructions sont particulièrement intéressantes. Sur le sol naturel est placée une couche de béton de 0 m. 10 d'épaisseur. Sur cette couche horizontale et régulièrement damée, viennent reposer et se lier des colonnes de briques; ces briques sont cuites jusqu'à la vitrification, très dures et de forme triangulaire; quatre d'entre elles réunies forment un carré. Cette disposition donne aux mortiers une plus grande surface de contact avec les matériaux. Chacun des piliers, haut de 0 m. 30, est distant de ses voisins de 0 m. 40 dans la plus grande dimension et de 20 dans l'autre. Chaque couche de brique (réunion de quatre triangles) a 0,20 de côté. Sur ces piliers reposent des dalles de brique rouge très dure, qui mesurent 0,60 de longueur sur 0,40 de largeur; elles ont une épaisseur de 0,08. Sur cette nouvelle surface cannelée (les doigts ayant été promenés sur la terre molle avant la cuisson) est étendue une couche de mortier de 0,10 de hauteur, faite de chaux, et de débris de poterie, puis au-dessus une couche de stuc; parfois c'est un mortier presque entièrement fait en chaux qui supporte les cubes de marbre des mosaïques. C'est là une disposition très connue et qui permet d'affirmer que nous sommes en présence d'un établissement thermal.

La ville romaine, étant bâtie sur les points les plus élevés du terrain, devait être très salubre, car les eaux s'écoulaient naturellement; tandis que le village actuel, bâti dans les parties basses, est fiévreux.

II. Identification. — Cette ville, dont nous ne connaissons que les ruines, avait rang de municipe à l'époque de Sévère-Alexandre; une inscription mentionne la RES P*(ublica* MVNICIPI *(i)*... et les duumvirs [1].

« Il y avait dans cette région, écrit M. S. Gsell, une ville qui s'appelait *Equizeto* et qui avait rang de municipe sous le règne de Dioclétien. La Table de Peutinger l'indique sur une route venant de *Sitifis* et se dirigeant vers l'Ouest : *Sitifi col(onia)* — la distance manque — *Tamannuna municipium et castellum* — x — *Tamescani municipium* — x — *Equizito* — la distance manque — *Galaxia* — xx — *Castra* (la carte est détruite à gauche de ce mot). A *Equizeto* s'embranche, à gauche, une route se dirigeant aussi vers l'Ouest; elle n'est accompagnée d'aucune indication de distance ni de lieu jusqu'au point où la carte est détruite. *Tamannuna* a été retrouvée à Aïn Toumella, ou Ras el Oued, près de Tocqueville. On a signalé une borne milliaire [2] trouvée à El Guerria indiquant une distance de 15 milles *a municip(io) Equiz(eto)*. La même ville est mentionnée dans une inscription d'Aumale [3] qui date de l'an 255 de notre ère : ce texte se rapporte à un personnage qualifié de *dec(urio) III colll. Auz(iensis) et Rusg(uniensis) et Equiz(tensis)*. Il y a lieu de croire qu'*Equizeto* est ici appelée à tort *colonia*, puisque, plus tard, à l'époque de Dioclétien, cette cité n'était que municipe [4]. Nous signalerons plus loin, dans la liste épiscopale, un évêque *Equizetensis* en 411, et un évêque *Equotensis* en 48e. Notons enfin l'hypothèse très fragile de Muller [5] qui se demande si l' « Ἵππον de Ptolémée (IV, 2, 7, en Maurétanie Césarienne) n'était pas *Equizeto*. Ce dernier nom pourrait être la traduction latine de quelque nom indigène : *equisetum* signifie en latin « prêle » (plante appelée aussi « queue de rat »).

« On a proposé diverses identifications pour *Equizeto* : Mansourah [6], Bordj Medjana [7], El Guerria [8]. Ces hypothèses manquent de tout fondement. Celle qui place *Equizeto* à Lecourbe est plus solide [9]. La ville située à Lecourbe eut rang de municipe, comme *Equizeto*. Entre Ras el Oued (*Tamannuna*) et Lecourbe on compte environ 28 kilomètres par une route passant à Kherbet Zembia, emplacement d'un municipe qui a pu être *Tamascani municipium* (à 15-16 kilomètres de Ras el Oued, à 12-13 de Lecourbe); la distance marquée serait exacte entre *Tamannuna* et *Tamascani*, et un peu trop forte entre *Tamascani* et *Equizeto*. D'autre part, les 15 milles indiqués à partir d'*Equizeto*, sur la borne d'El Guerria, ne correspondent pas à la distance qui sépare ce lieu de Lecourbe (19 kilomètres et demi ou 13 milles) mais les constructions arabes d'El Guerria ont pu être faites avec des matériaux apportés des environs. Il est vraisemblable que cette borne était placée primitivement sur la même voie que les bornes trouvées à peu de distance d'El Guerria, à la Medjana et à Aïn Zourham; or, à Aïn Zourham, un milliaire, qui ne paraît pas avoir été déplacé, marque un chiffre XII, qui nous rapporte exactement à Lecourbe : la route partant de cette ville romaine et dont le quinzième mille tombait sans doute à 3 kilomètres au Nord-Ouest de la Medjana (et à 4 kil. au N.-N.-E. d'El Guerria) devait se diriger vers Kherbet el Achir et le massif des Beni Abbès. Si l'on admet l'identification d'*Equizeto* avec Lecourbe, les deux voies que la carte de Peutinger fait partir de ce lieu dans la direction de l'Ouest ont pu être, soit celle que nous venons d'indiquer, et une route allant vers Auzia, peut-être par Souk el Kremis, soit cette seconde route et une autre, se dirigeant au Sud-Ouest, vers Zabi, par la vallée de l'oued Ksob [10]. »

III. Épigraphie. — Nous avons mentionné les milliaires dont le texte se trouve dans le *Corpus*, t. VIII, n. 10427, 10428=22545; 10429=22546; 10430; 20606-20617, 22658 [5].

Un autre milliaire porte le chrisme; il est encastré dans le mur de la ferme Fulgoux à environ 2 kilomètres plus à l'Est [11] :

D D D ☧ N N N
FL · CONSTANT
NI MAXIMI SEM
PER AVG· ET FL
CLAV · CONSTANTI
▨▨▨▨ IVN ET
FL · CONSTANTIO NO
BB · CESS · BONO · REIF
NATO

Gravé après la mort de Crispus (326) et avant l'élévation de Constant au rang de César (333) [12].

On a trouvé à Lecourbe une inscription en mosaïque dans un *frigidarium* portant des mots :

BENE LAVARE SALVVM LAVISSE

Nous reviendrons sur ce sujet et plusieurs textes analogues à l'occasion d'une mosaïque de Timgad figurant les sandales de baigneurs.

[1] *Bull. archéol. du Comité*, 1897, p. 567, n. 29. — [2] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 10430. — [3] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 9045. — [4] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 10430. — [5] Édit. de Ptolémée, p. 611. — [6] Muller, édit. de Ptolémée, p. 612. [7] Leclerc, dans *Rec. de Const.*, 1864, t. VIII, p. 100. — [8] Mercier, dans *Bull. du Comité*, 1886, p. 479. — [9] Gsell, *Bull. du Comité*, 1897, p. 568 ; Robert, dans *Rec. de Constantine*, 1903, t. XXXVII, p. 65. — [10] S. Gsell, *Atlas archéologique*, feuille 15, p. 6, n. 91. — [11] Poulle, dans *Rec. de Constantine*, t. XXV, p. 432; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 20607. — [12] R. Cagnat, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1925, p. CLXXXI.

IV. Liste épiscopale. — Deux noms seulement. *Victor Equizetensis* (donatiste) assista à la conférence de Carthage en 411.

Pacatus Equotensis (en Maurétanie Sitifienne) en 484 (n° 11).

V. Basilique chrétienne. — Une basilique ruinée

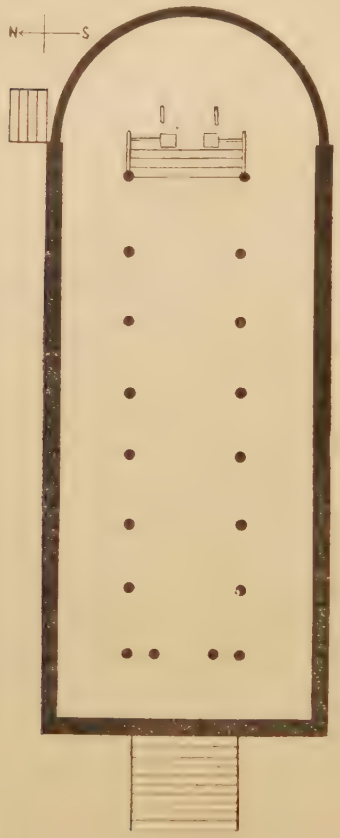

7016. — Plan de la basilique de Lecourbe

est contiguë aux bains. Elle est orientée de l'Est à l'Ouest. Le mur d'enceinte étant orné de colonnettes posées sur des piédestaux en pierre taillée enchâssés à distances régulières. A l'intérieur, deux rangs de colonnes partagent la nef et la séparent des bas côtés (fig. 7016). Les dimensions de l'abside sont 0 m. 06 de flèche pour 1 m. 70 de corde; leur courbure appartient donc à une demi-circonférence tracée avec un rayon de 6 m. 05. Cette abside est séparée de la nef par des dalles de grès jaune de 0,80 de hauteur sur 2 m. 70 de longueur. Elles sont posées de champ et leurs extrémités s'encastrent dans des rainures pratiquées, l'une dans un bloc cubique, l'autre dans des dalles de grès qui prolongent la rangée intérieure des colonnes, dispositif qui se remarque symétriquement

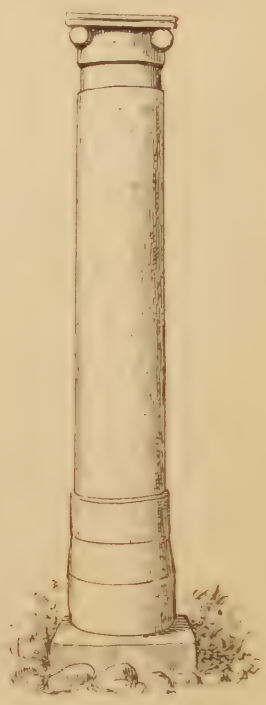

7017. — Colonne.
D'après *Bull. arch. du Comité*, 1898, p. 360-361.

à droite et à gauche. Cette séparation surmonte un escalier de quelques marches.

Après les deux blocs cubiques, on voit deux autres dalles, perpendiculaires au sol, qui supportaient une autre dalle de grès jaune, la table d'autel.

Au point de jonction de l'abside avec la nef on voit un escalier qui descendait vers les bains. On accédait au péristyle (façade Ouest) par un escalier d'environ dix marches, dont il ne reste que des ves-

7018. — Bas d'un pilastre.

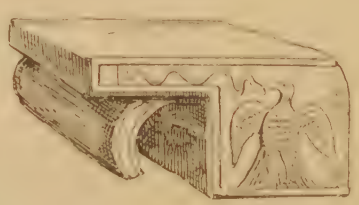

7019. — Chapiteau de pilastre.

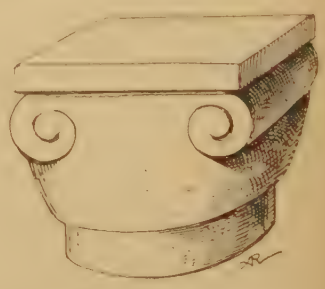

7020. — Chapiteau de la nef.

D'après S. Gsell, *Recherches archéologiques en Algérie*, 1893, pl. 278, 279.

tiges. Les murs affleurent partout le sol et les piédestaux des colonnes également.

Parmi les pierres taillées, qui abondent aux environs immédiats de la basilique, on voit des tronçons de fûts de colonnes de grès brun, au grain fin. Une

console dont le tailloir est brisé; elle porte sur l'une de ses faces une colombe les ailes ouvertes luttant contre un serpent. Les premières colonnes sont taillées ainsi que leurs chapiteaux dans le grès jaune quartzeux, tandis que les derniers le sont dans le grès brun. Une corniche courbe et des colonnes monolithes, hautes seulement de 1 m. 85, et consistant en un fût cylindrique que terminent en haut et en bas des dés quadrangulaires (fig. 7017) faisaient partie de la décoration de l'abside.

Dans la nef et dans les bas côtés, sous le sol de l'église, on a trouvé des tombes consistant en six dalles qui forment une boîte en pierre; une au fond, à plat, sur laquelle le mort était déposé, quatre de champ sur les côtés, une sixième à plat servant de couvercle.

On voit aux Ouled-Aglatt, sur la place et dans le bordj, ainsi qu'à Bordj-bou-Aréridj, des morceaux d'architecture ayant appartenu à cette basilique.

1° Chapiteaux des colonnes qui séparaient la nef des bas côtés (fig. 7020).

2° Bases de colonnes à socle élevé, encore en place. Elles présentent une doucine renversée limitée par deux tores; au-dessous un bandeau.

3° Fûts de colonnes en pierre : le diamètre est de 0,46 en moyenne, la hauteur dépasse 2 m. 25.

4° Chapiteau d'une demi-colonne, de même style et de mêmes proportions que le chapiteau figuré ci-dessus, mais le tailloir est plus mince.

5° Deux chapiteaux de demi-colonnes, de mêmes proportions que la précédente, mais d'un style différent; ils ne présentent qu'un mince tailloir et, au-dessus, trois bandes circulaires s'étageant (dans les ruines de la basilique).

6° Chapiteau de pilastre (fig. 7019). Sur une des faces sont représentés une colombe et un serpent. La face opposée est lisse. La grosse volute placée sous le tailloir de ce chapiteau est brisée.

7° Bas d'un pilastre (fig. 7018) provenant de la basilique.

8° Cinq petites colonnes en pierre d'une seule pièce, du type mentionné et figuré plus haut, mesurant en moyenne 1 m. 85.

Bibliographie. — Audollent, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1890, t. x, p. 552; S. Gsell, *Recherches archéologiques en Algérie*, in-8°, Paris, 1893, p. 278-279, fig. 96-98; le même, *Les monuments antiques de l'Algérie*, in-8°, Paris, 1901, t. II, p. 244, n. 97 *bis*; le même, *Atlas archéologique de l'Algérie*, 1911, feuille 15, p. 6, n. 91; Milhavet, dans *Bull. archéol. du Comité des trav. hist.*, 1898, p. 356-362; Robert, dans *Recueil de la Société archéologique de la province de Constantine*, 1903, t. XXXVII, p. 64-68.

H. Leclercq.

LECTARIUS. — A Sainte-Marie sur l'Aventin, *supra operculum seu tabernaculum marmoreum, quod quattuor marmoreis columnis fulcitur*, peut signifier un *ciborium;* il eût été, en ce cas, plus clair de l'appeler par son nom; mais généralement un *ciborium* n'est pas un tombeau, comme celui-ci sur lequel on lit [1] :

+ LOCVS ROMANI LECTARI //////////

Il s'agit d'un fabricant de litières ou de lits, quelque tapissier dirions-nous aujourd'hui.

H. Leclercq.

LECTEUR. — I. Les trois premiers siècles. II. L'ordination. III. Après la paix de l'Église. IV. Épigraphie. V. Fond de coupe. VI. Terre cuite. VII. Diptyque d'ivoire.

I. Les trois premiers siècles. — L'ordre de lecteur, le second des ordres mineurs, nous est connu par un assez grand nombre de textes et de monuments qui permettent de faire remonter son existence au IIe siècle. On pourrait, sans s'aventurer beaucoup, admettre que les lecteurs remontent plus haut encore et jusqu'aux origines du christianisme. En effet, les apôtres envoyaient des lettres aux Églises; on possédait des petits livres nommés Évangiles, dont il était nécessaire de donner connaissance aux fidèles, et nous savons que les évêques célébraient le sacrifice, les prêtres instruisaient les fidèles, les diacres administraient les communautés. Sans rien préjuger, il est cependant probable que les lectures étaient faites par des fidèles doués d'un organe sonore et jouissant d'une excellente réputation; mais ils faisaient peut-être l'objet d'une désignation temporaire, et n'appartenaient pas encore à la hiérarchie qui ne semble pas avoir admis de distinction entre lecteurs.

Saint Justin est le plus ancien auteur qui parle de lectures faisant partie de la liturgie. « Le jour du Soleil, il se fait une réunion de tous ceux qui habitent la ville et la campagne, et on lit les écrits des apôtres et des prophètes selon qu'on a le temps de le faire. Ensuite, lorsque le lecteur a terminé, le président de l'assemblée commente et conseille de conformer sa vie à ces enseignements [2]. » Dans son traité intitulé *De Præscriptionibus*, qui fut écrit vers l'année 203, Tertullien reproche aux hérétiques les bouleversements qu'ils apportent aux usages consacrés par le temps : *Nihil enim interest illis, licet diversa tractantibus, dum ad unius veritatis expugnationem conspiret...quæ (scil. mulieres hæreticæ) audeant docere, contendere, exorcismos agere, curationes repromittere, forsitan et tingere... alius hodie episcopus, cras alius; hodie diaconus, qui cras lector; hodie presbyter, qui cras laicus* [3]. A cette date, il existe donc une tradition établie relativement aux lecteurs, tellement que c'est une chose scandaleuse de voir passer du jour au lendemain du lectorat au diaconat.

Un demi-siècle plus tard, à Carthage, saint Cyprien nous apprend de quel respect on entoure les lecteurs : *Fecisse me autem sciatis lectorem Saturum et hypodiaconum Optatum confessorem, quos jam pridem communi consilio clero proximos feceramus, quando aut Saturo die Paschæ semel atque iterum lectionem dedimus, aut modo cum presbyteris doctoribus lectores diligenter probaremus* [4]. Quelque temps après, le grand évêque estime ne pouvoir donner une plus belle récompense à un jeune garçon qui a confessé sa foi en deux occasions, que de l'élever au rang de lecteur : *Aurelius, frater noster, illustris adolescens, a Domino jam probatus, et Deo carus, in annis adhuc novellus, sed in virtutis ac fidei laude provectus, minor in aetatis suæ indole, sed major in honore, gemino hic agone certavit, bis confessus, bis confessionis suæ victoria gloriosus, et quando vixit in cursu factus extorris, et cum denuo certamine fortiore pugnavit triumphator et victor in præelio passionis;* et, inspiré par la circonstance, il trace ce qu'on pourrait nommer la charte du lectorat : *Merebatur talis clericæ ordinationis ultiores gradus et incrementa majora, non de annis suis sed de meritis aestimandus. Sed interim placuit ut ab officio lectionis incipiat, quia et nihil magis congruit voci quæ Deum gloriosa prædicatione confessa est, quam celebrandis divinis lectionibus personare; post verba sublimia quæ Christi martyrium prolocuta sunt, Evangelium Christi legere, unde martyres fiant; ad pulpitum post catastam venire, illic fuisse conspicuum gentilium multitudini; hic a fra-*

[1] *Corpus inscriptionum latinarum*, t. VII, n. 9503. — [2] S. Justin, *I Apol.*, c. LXVII. J'ai rassemblé, dans *Monum. Ecclesiae liturgica*, t. I, les principaux textes relatifs aux lecteurs; cf. part. II, p. 258, au mot *Lector*. — [3] Tertullien, *De præscriptionibus*, c. XLI. — [4] Cyprien, *Epist.*, XXIV.

tribus conspici, illic auditum esse cum miraculo circumstantis populi, hic cum gaudio fraternitatis audiri. Hunc igitur, fratres dilectissimi, a me et a collegis qui præsentes aderant ordinatum sciatis [1]. Ce sujet inspire saint Cyprien, qui y revient dans la lettre suivante : *...qui aliud quam super pulpitum, id est, super tribunal Ecclesiæ, oportebat imponi* [scil. : *confessor Christi*] *ut loci altioris celsitate subnixus et plebi universæ pro honoris sui claritate conspicuus, legat præcepta et Evangelium Domini, quæ fortiter ac fideliter sequitur? Vox Dominum confessa in his cottidie quæ Dominus locutus est audiatur. Viderit an sit ulterior gradus ad quem profici in Ecclesia possit. Nihil est in quo magis confessor fratribus prosit quam ut, dum evangelica lectio de ore auditur, lectoris fidem quisque audierit imitatur* [2]... Enfin, nous apprenons que les lecteurs montaient à l'ambon et participaient aux distributions faites au clergé sous le nom de sportule : *Hos tamen lectores interim constitutos sciatis, quia oportebat lucernam super candelabrum poni, unde omnibus luceat et gloriosos vultus in loco altiore constitui, ubi, ab omni circunstante conspecti, incitamentum gloriæ videntibus præbeant. Cæterum presbyterii honorem designasse nos illis jam sciatis, ut et sportulis idem cum presbyteris honorentur, et divisiones mensurnas æquatis quantitatibus partiantur, sessuri nobiscum provectis et corroboratis annis suis, quamvis in nullo minor possit videri aetatis indole qui consummavit ætatem gloriæ dignitate* [3]. On lit, dans les *Constitutions apostoliques* une recommandation analogue touchant le lecteur : Εἰ δὲ καὶ ἀναγνώστης ἐστὶ λαμβανέτω καὶ αὐτὸς μοῖραν μίαν εἰς τιμὴν τῶν προφητῶν· ὡσαύτως κρὶ ψαλμῳδὸς καὶ πυλωρός [4].

S'il y a un lecteur, il recevra une part de sportule, en l'honneur des prophètes, de même le chantre et le portier.

Peut-être y avait-il là pour des jeunes gens une tentation de vaine gloire, contre laquelle Commodien les mettait en garde [5] :

Lectores moneo quosdam cognoscere tantum,
Et dare materiam ceteris exemplo vivendi,
Certamen fugire lites totidemque vitare,
Tumorum premere, nec unquam esse superbos.
Obsequia justa majorum cuique deferte;
Reddite vos Christo similes, filioli, magistro;
Inter agrestiva benefactis lilia sitis.
Beati facti estis, cum feceritis edicta
Vos flores in plebe, vos estis Christi lucernæ
Servate quid estis et memorare potestis.

Vers le milieu du IIIe siècle, les lecteurs étaient nombreux dans une Église importante comme l'Église de Rome. La lettre écrite entre 251-253 à Fabius d'Antioche par le pape Corneille nous apprend que Novatien οὐκ ἠπίστατο ἕνα ἐπίσκοπον δεῖν εἶναι ἐν καθολικῇ Ἐκκλησίᾳ· ἐν ᾗ οὐκ ἠγνόει, πῶς γάρ; πρεσβυτέρους εἶναι τεσσαράκοντα ἕξ, διανόνους ἑπτά, ὑποδιακόνους ἑπτά, ἀκολούθους δύο καὶ τεσσαράκοντα, ἐξορκιστὰς δὲ καὶ ἀναγνώστας ἅμα πυλωροῖς δύο καὶ πεντήκοντα, χήρας σὺν θλιβομένοις ὑπὲρ τὰς χιλίας πεντακοσίας; ainsi, à cette date, l'Église de Rome comptait, autour d'un évêque unique, quarante-six prêtres, sept diacres, sept sous-diacres, quarante-deux acolytes, quarante-deux exorcistes, lecteurs et portiers; enfin quinze cents veuves et assistés. On s'est demandé si ce chiffre de quarante-deux affectait chacune des catégories ou bien les trois réunies; la construction de la phrase invite à croire qu'il y avait autant d'acolytes que d'exorcistes, que de lecteurs et que de portiers. Tous ceux-ci appartiennent sans doute à la hiérarchie, mais à un rang inférieur, et les *Constitutions apostoliques* [6] prennent soin de le leur inculquer : « Les simples clercs, disent-elles, ne doivent pas conférer le baptême, lecteurs, psalmistes, portiers et ministres quelconques; la collation de ce sacrement est réservée à l'évêque et aux prêtres assistés par les diacres. Tout ce petit clergé peut contracter mariage, mais une fois seulement : Ὑπηρετὰς δὲ, καὶ ψαλμῳδους, καὶ ἀναγνωστας, καὶ πυλωρούς. καὶ αὐτοὺς μονογάμους εἶναι κελεύομεν [7]. »

Les *Canons d'Hippolyte* recommandent aux lecteurs d'avoir des vêtements de fête : *Habeant festiva indumenta et stent in loco lectionis, et alter alterum excipiat, donec totus populus congregetur* (n. 203); ils nous les montrent obligés à une assiduité quotidienne : *Congregentur cottidie in ecclesia presbyter et* ὑποδιάκονοι *et* ἀναγνῶσται *omnisque populus tempore gallicinii, vocentque orationis, psalmis et lectioni scripturarum cum orationibus secundum mandatum apostolorum : Dum venio attende lectioni* (n. 217).

Dans cette première période nous connaissons quelques lecteurs : le martyr Pollio, de Cibales, en Pannonie, que ses actes authentiques nous présentent ainsi, en nous faisant connaître le thème des lectures

Probus præses dixit : Quid officium geris?
Pollio respondit : Primicerius lectorum.
Præses Probus dixit : Quorum lectorum ?
Pollio respondit : Qui eloquentiam divinam populis legere consueverunt.
Probus præses dixit : Quæ mandata legendi vel cujus Regis ?
Pollio respondit : Christi Regis pia et sancta mandata.
Probus præses dixit : Quæ?
Pollio respondit : Quæ unum Deum in cælis indicant intonantem : quæ non posse dici deum ex ligno et lapide salutifera admonitione testantur : quæ corrigunt noxas, et emendant : quæ innocentes in propositi sui perseverantia et observatione corroborant; quæ virgines integritatis suæ edocent obtinere fastigia; conjugem pudicam in creandis filiis continentiam custodire : quæ dominos servis plus pietate quam furore persuadent; unius conditionis contemplatione dominari ; quæ, servos plus amore quam timore persolvere ; quæ docent regibus justa præcipientibus obedire; sublimioribus potestatibus, cum bona jusserint, obtemperare : quæ præcipiunt parentibus honorem, amicis vicem, inimicis veniam, affectum civibus, hospitibus humanitatem, pauperibus misericordiam, charitatem cunctis, malum nemini facere : accipere patienter illatas injurias, facere omnino nullas; suis bonis cedere, aliena ne oculorum quidem delectatione concupiscere : in perpetuum esse victurum, qui pro fide momentaneam mortem, quam vos potestis inferre, contemserit.

Deux des compagnons du martyre des saints africains Saturnin, Dativus, etc., sont les fils mêmes de Saturnin : *Apprehenduntur Saturninus presbyter cum filiis quattuor, id est Saturnino juniore et Felice lectoribus.* Dans cette même pièce, il est question du lecteur Emeritus qui *ad certamen exiliens, congregente presbytero : Ego sum auctor, inquit, in cujus domo Collectæ factæ sunt.*

Dans les actes de Félix de Tibiuca, en 303, nous voyons les lecteurs *Cyrillus* et *Vitalis*.

Dans les actes de saint Fructueux : *Cumque ad amphitheatrum pervenisset, statim ad eum accessit Augustalis nomine, lector ejusdem, cum fletibus deprecans, ut eum excalcearet.*

Eusèbe, dans son *De martyribus Palæstinæ* (c. XIII) parle d'un certain Jean qui savait de mémoire toutes les Écritures, *adeo ut quoties vellet interdum legis Mosaicæ, interdum prophetarum libros, nonnunquam sacræ Historiæ locos, alias evangelica et apostolorum scripta*

[1] Tertullien, *De Præscr.*, *ibid.*, XXXIII, 2. — [2] Id., *ibid.*, XXXIV, 4. — [3] Id., *ibid.*, XXXIV, n. 5 — [4] *Instruct.*, l. II, c. XXVI. — [5] Corneille, *Ad Fabium*, c. 3. — [6] *Constit. apost.*, l. III, c XI. — [7] Id., *ibid.*, l. VI, c. XVII.

memoriter velut ex litterario quodam penu proferret. Fateor certe obstupuisse me, cum illum frequentissimo Ecclesiæ cœtu medium stantem, et quosdam divinæ Scripturæ locos recitantem primitus vidi. Etenim quamdiu vocem duntaxat hominis audire mihi dabatur, quædam illum, ut in ecclesiastico cœtu moris est, legere existimabam. Verum illi proxime accedens, id quod reserat deprehendi, cæteros quidem qui in circuitu astabant integra oculorum acie pollere...

Le procès-verbal de tradition des Livres saints rédigé à Cirta, le 19 mai 303 (voir *Dictionn.*, t. VII, au mot INVENTAIRES, col. 1399) nous montre l'évêque Paul répondant au magistrat : « Les Écritures! ce sont les lecteurs qui les détiennent. » Le curateur dit tout de suite : « Montre ces lecteurs ou bien fais-les chercher. » L'évêque répond : « Tu les connais tous. — Non pas. — Mais si, reprend l'évêque, tes greffiers Edusius et Junius les connaissent bien. »

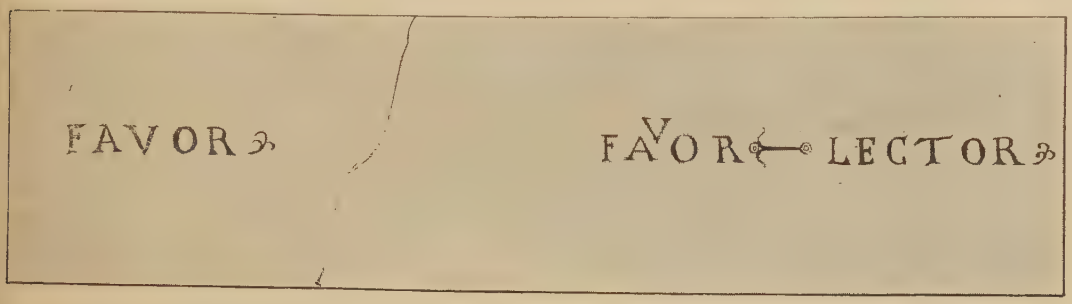

7021. — Épitaphe du cimetière de Sainte-Agnès. D'après Armellini, *Il cimitero di S. Agnese*, pl. XI.

Les sous-diacres Catullinus et Marcuclius disent de même en livrant un volume : « Nous n'en avons pas plus parce que nous sommes sous-diacres, mais les lecteurs ont les livres. — Eh bien, amenez les lecteurs », répète le magistrat; mais les deux sous-diacres disent : « Nous ne savons pas où ils habitent. — Alors, dites leurs noms ». A ce coup ils se révoltent : « Nous ne sommes pas des traîtres. Nous voici, fais-nous tuer. » Il faut en revenir aux deux greffiers qui se chargent de trouver tous les lecteurs. « Nous les montrerons, seigneur », et on va à la maison de Félix le mosaïste, qui livre cinq volumes; puis chez Victorin qui en livre huit; puis chez Projectus qui en donne cinq gros et deux petits, enfin chez le grammairien Victor qui n'a que deux volumes et quatre cahiers; de là on va chez Euticius qui n'a rien et chez Coddeo dont la femme livre six volumes. Ainsi nous savons que l'Église de Cirta avait en pleine persécution six lecteurs dont un grammairien et un mosaïste.

Rappelons encore ce jeune lecteur bithynien qui vécut dix-huit ans, et fut à la fois lecteur et chantre de l'Église d'Hadriani ad Olympum (voir *Dictionn.*, t. II, col. 919; t. III, col. 344-345).

La fonction de lecteur est certainement très ancienne et remonte au moins au IIe siècle, suivant une excellente observation de J.-B. De Rossi. « Tertullien, dit-il, écrivit le *De præscriptionibus* dès les premières années du IIIe siècle; et il y reproche aux hérétiques la perturbation jetée par eux dans la hiérarchie sacrée : *Apud vos hodie diaconus qui cras lector.* Or Tertullien voulant opposer aux sectaires qui s'étaient séparés de l'Église au IIe siècle ce désordre hiérarchique, n'aurait pas choisi, pour exemple le grade des lecteurs, si, à l'époque où il écrivait, il eût été dans l'Église catholique d'institution récente, et par conséquent nouveau et presque inconnu des hérétiques. » L'inscription suivante (fig. 7021) trouvée au cimetière de Sainte-Agnès appartient certainement au IIe siècle.

1. Cette inscription est gravée sur une plaque mesurant $1^{m}81$ en longueur et $0^{m}50$ en hauteur; le marbre présente encore la trace des agrafes de fer qui la maintenaient en place; il fermait un grand *loculus* à deux places taillé dans la paroi à peu de distance de la tombe de sainte Agnès et qui fut trouvé intact. La répétition du nom *Favor* doit s'expliquer par la présence dans le *loculus* de deux personnes unies par un lien de parenté, portant donc le même nom; leurs squelettes ont été trouvés dans le *loculus* en parfait état de conservation; c'étaient deux adultes. Ce nom de *Favor* a été en faveur à Rome pendant la première moitié du IIe siècle; on connaît un Calpetanus Favor, propriétaire d'une officine doliaire nommée d'après lui *Faoriane* ou *Faurianæ;* il est probablement contemporain de notre inscription ; celle-ci nous apprend qu'on prononçait *Faor* et c'est ce qui a induit en erreur la lapicide [1].

M. Armellini : *Il cimitero di S. Agnese sulla via Nomentana*, in-8°, Roma, 1880, p. 104-107, pl. XI, n. 1; De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1871, p. 32-34.

2. Une inscription presque aussi ancienne vient du cimetière Ostrien; le texte est gravé dans un cartel à queues d'arondes; l'original se conserve au palais ducal d'Urbino :

CLAVDIVS·ATTICIA
NVS·LECTOR
ET CLAVDIA
FELICISSIMA
COIVX

Celles-ci remontent certainement au IIIe siècle :

3. FL.LATINO.EPISCOPO
AN.III.M.VII.PRAESB
AN.XV.EXORC.AN XII
ET.LATINILLAE.ET.FLA
MACRINO.LECTORI
FLAVIA.PAVLINA.NEPTIS
BM IN P

et

4. VLPIVS LECTOR QVIESC
PACE QVI VIXIT ANN XX
D XXIII DEFVNCTV
D XVIK AL APRIL DEP XIIII K

Muratori, *Nov. thes. inscr.*, p. 1873, n. 3; *Corp. inscr. lat.*, t. V, n. 4846.

De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1876, p. 104.

Muratori : *Nov. thes. veter. inscr.*, p. 1959, n. 9; Margarini, *Inscript. basilic. S. Pauli*, p. XIV-195; Nicolaï, *Basilica di S. Paolo*, p. 142, n. 210 : Georgi, *De liturgia romani pontificis*, t. II, p. XVII; Perret, *Catac. de Rome*, t. V, pl. LIX, n. 9.

II. L'ORDINATION. — Pour être élevé au rang de lecteur, il ne suffisait pas d'une simple nomination; les documents du IIIe siècle nous apprennent qu'on procède à une véritable ordination.

Le « Règlement ecclésiastique égyptien » nous dit simplement que *lector constituatur episcopo librum apostoli ei dante, et oret super eum, manum autem ei non imponat* (V, 35).

[1] Fabretti, *Inscriptionum antiquarum, quæ in ædibus paternis asservantur, explicatio*, in fol., Roma, 1699, p. 557, n. XXVII.

Les « Canons d'Hippolyte » disent de même : *Qui constituitur ἀναγνώστης, ornatus sit virtutibus diaconi; neque manus ei imponatur primo, sed evangelium ab episcopo ipsi porrigatur* (VIII, 48).

[Les « Constitutions apostoliques » nous donnent l'oraison de l'ordination du lecteur : *De lectoribus vero ego Matthaeus, qui et Levi, olim publicanus constituo. Lectorem crea imponens ei manum et Deum orans dicito* (VIII, 22) :

Ὁ θεὸς ὁ αἰώνιος, ὁ πολὺς ἐν ἐλέει καὶ οἰκτιρμοῖς, ὁ τὴν τοῦ κόσμου σύστασιν διὰ τῶν ἐνεργουμένων φανεροποιήσας καὶ τὸν ἀριθμὸν τῶν ἐκλεκτῶν σου διαφυλάττων· αὐτὸς καὶ νῦν ἔπιδε ἐπὶ τὸν δοῦλόν σου τνὸ ἐγχειριζόμενον τὰς ἁγίας σου γραφὰς ἀναγινώσκειν τῷ λαῷ, καὶ δὸς οὐτῷ πνεῦμα ἅγιον, πνεῦμα προφητικόν· ὁ σοφίσας Ἔσδραν τὸν θεράποντά σου ἐπὶ τὸ ἀναγινώσκειν τοὺς νόμους σου τῷ λαῷ σου, καὶ νῦν παρακαλούκενος ὑφ' ἡμῶν σόφισον τὸν δοῦλόν σου καὶ δὸς αὐτῷ, ἀκατάγνωστον διανύσαντα τὸ ἐγχειρισθὲν αὐτῷ ἔργον, ἄξιον ἀναδειχθῆναι μείζονος βαθμοῦ διὰ Χριστοῦ, μεθ' οὗ σοὶ ἡ δόξα καὶ τὸ σέβας καὶ τῷ ἁγίῳ πνεύματι εἰς τοὺς αἰῶνας. ἀμήν.

Deus æterne, multus in misericordia et miserationibus, qui mundi structuram per ea, quæ facta sunt, patefecisti quique numerum electorum tuorum conservas; ipse et nunc respice super famulum tuum cui committitur, ut sanctas tuas scripturas legat populo tuo, et da ei spiritum propheticum; qui Esdram famulum tuum instruxisti ad legendas populo tuo leges tuas, nunc quoque à nobis rogatus instrue famulum tuum, et da ei, ut opus sibi traditum sine reprehensione perficiens pignus maiore gradu declaretur; per Christum, cum quo tibi gloria et cultus ac Spiritui Sancto in saecula. Amen.

III. Après la paix de l'Église. — Le nombre des lecteurs variait assez d'une Église à une autre Église, mais il semble qu'on avait eu de bonne heure une tendance à les multiplier; étant obligés, comme nous l'avons vu dans les *Canons* d'Hippolyte de faire acte de présence et d'exercer leurs fonctions chaque jour, il fallait évidemment compter avec les empêchements et y faire face en s'assurant des lecteurs de rechange. Nous n'avons même pas mentionné jusqu'ici, parce qu'on est dispensé d'en tenir compte, une opinion ridicule d'après laquelle le lectorat et les autres ordres mineurs seraient nés en dehors de toute hiérarchie, et ne lui auraient été asservis qu'à l'époque où les lecteurs devinrent impuissants à se soustraire à la mainmise épiscopale. Celle-ci, renforcée par le concours des prêtres, triompha de ses adversaires, les incorpora et les absorba. Tout ceci n'est que fantaisie et ne vaut même pas la peine d'être discuté; ce serait vouloir étreindre le vide.

Une autre tendance fut d'admettre de jeunes enfants dans les rangs des lecteurs. Épiphane, qui devint évêque de Pavie, avait été lecteur dès l'âge de huit ans, mais on peut soutenir qu'on était lecteur à tout âge. Dans le petit recueil d'inscriptions qui illustre le présent travail voici les divers âges des lecteurs défunts : 5 ans (deux fois); 13 ans (deux fois) ; 14 ans, 15 ans, 16 ans (quatre fois); 18 ans (deux fois); 19 ans ; 20 ans; 21 ans; 24 ans; 26 ans; 30 ans (deux fois); 35 ans, 38 ans, 48 ans; 56 ans; 66 ans; 73 ans.

Les papes Libère, Damase, Sirice avaient été lecteurs dès l'enfance; à Rome, l'école des lecteurs devint une sorte de séminaire où il était prévoyant d'entrer lorsqu'on souhaitait remplir une brillante carrière. La lecture et le chant conduisaient ceux qui s'y adonnaient mieux et plus loin que n'eussent fait des capacités moins superficielles. Être lecteur distinguait de la foule. Gallus César et son frère Julien, le futur apostat, pendant les années de leur séjour au château de Macellum, recevaient, d'après saint Grégoire de Nazianze et d'après Sozomène, des leçons « de maîtres des lettres humaines et de docteurs des Écritures sacrées [1] », aussi devinrent-ils, au dire de saint Grégoire, « assez instruits pour être inscrits dans le clergé et lire au peuple les livres ecclésiastiques » : τῷ μέν γε κλήρῳ φέροντες ἑαυτοὺς ἐγκατέλεξον, ὥστε καὶ τὰς θείας ὑπαναγινώσκειν τῷ λαῷ βιβλους [2]. Probablement Dianée, évêque de Césarée, la ville la plus proche de Macellum, remit à Julien le livre des Évangiles et celui-ci monta à l'ambon [3]. Sidoine-Apollinaire dit à propos de Jean, qui devint évêque de Chalon : *Lector hic primum, sic minister altaris, idque ab infantia; post, laborum temporumque processu archidiaconus* [4]. La *Novelle* CXXIII de Justinien interdit l'ordination de lecteur avant l'âge de vingt-deux ans; il semble qu'on en ait très peu tenu compte.

L'usage de recourir aux enfants paraît s'être répandu partout. Outre les exemples que nous avons cités d'après les textes et les inscriptions, on peut rappeler encore un lecteur adolescent, mentionné par Saint Augustin [5], et un groupe auquel rend hommage Victor de Vite: *Inter quos quam plurimi erant lectores infantuli, qui gaudentes in Domino procul exsilio crudeli traduntur* [6].

Quelques indications que fournit l'antiquité ecclésiastique pourraient faire soupçonner que la préséance relative des ordres mineurs entre eux, telle qu'elle est admise aujourd'hui dans l'Église, ne fut pas toujours établie d'une manière uniforme. Mais il est certain, que du moins le lectorat ne fut jamais au premier rang. On peut dire cependant, qu'il avait alors une importance particulière qui le distinguait entre les autres. En effet, cette distinction tenait à ce que les fonctions attribuées à cet ordre, exigeaient de toute nécessité un degré d'instruction littéraire, dont le besoin ne se faisait pas également sentir pour les fonctions autres des degrés de la cléricature. Cette nécessité était si évidente que dans le document désigné sous le nom de IV[e] concile de Carthage [7] relatif à l'ordination des lecteurs, on lit ces mots : *Lector cum ordinatur, faciat de illo verbum episcopus ad plebem, indicans ejus fidem ac vitam, atque ingenium. Post hæc, spectante plebe, tradat ei codicem de quo lecturus est, dicens ad eum : Accipe, et lector esto verbi Dei, habiturus, si fideliter et utiliter adimpleveris officium, partem cum eis qui verbum Dei administraverint* [8]

Nonobstant leur jeune âge, les lecteurs étaient pourvus généralement de l'instruction littéraire et religieuse. Saint Augustin écrit à l'occasion de ceux qui répandaient des écrits apocryphes mis sous le nom des apôtres : *In qua fallacissima audacia sic excæcati sunt, ut etiam a pueris qui adhuc pueriliter in gradu lectorum christianas litteras norunt, merito rideantur* [9].

Pour donner à ces jeunes clercs l'instruction nécessaire, il a dû exister une organisation destinée à régler leurs études. L'Église de Cibales en Pannomie avait dans la personne du diacre Pollion un *primicerius lectorum*, chargé de gouverner sans doute ce petit monde; une inscription de Lyon, que nous étudions plus loin, mentionne Stephane, *primicerius scholæ lectorum*. Elle a eu plusieurs siècles d'existence puisque l'évêque Leidrade dit au IX[e] siècle : *Habeo scholam cantorum, ex quibus plerique ita sunt eruditi, ut alios erudire possint. Præter hæc vero habeo scholam lectorum non solum qui officiorum lectionibus exercentur, sed etiam in divinorum librorum meditatione spiritalis intelligentiæ fructus consequantur : ex quibus nonnulli de*

[1] Grégoire de Nazianze, *Oratio*, IV, 23; Sozomène, *Hist. eccles.*, V, 2. — [2] Grégoire de Nazianze, *Oratio*, IV, 23 ; Sozomène, *Hist. eccles.*, III, 1. — [3] Tillemont, *Mémoires*, t. IX, p. 58; P. Allard, *Julien l'Apostat*, 1906, t. I, p. 288. — [4] Sidoine, *Epist.*, l. IV, ep., XXV. — [5] *Epist.*, CCIC, *Ad Cælestinum papam*, 3. — [6] *De persecut. vandalica*, IV, 9. — [7] Hefelé-Leclercq, *Hist. des conciles*, t. II. — [8] Labbe, *Concilia*, t. II, col. 1200. — [9] *De consensu Evangelistarum*, l. I, c. XV.

libro Evangeliorum sensum spiritalem jam ex parte adipisci possunt. Plerique vero librum prophetarum secundum spiritalem intelligentiam adepti sunt, similiter libros Salomonis, vel libros Psalmorum, atque etiam Job. Saint Remi de Reims, dans une lettre à Falcon de Tongres, qui gouvernait l'école des lecteurs de cette ville parle du *primicerius scholæ clarissimæ militiæque lectorum*, et dans les actes du concile de Chalcédoine le canon 14e emploie le mot Ἀρχιαναγνώστης que l'ancienne version latine traduit : *Primicerius lectorum.* Mais ce canon 14e nous apprend que les lecteurs n'étaient pas toujours ni tous des enfants, puisqu'il prévoit leur mariage et en règle les conditions : « Comme dans quelques provinces on a permis aux lecteurs et aux chantres de se marier, le saint concile a décidé qu'aucun d'eux ne devait épouser une femme hérétique; ceux qui ont eu des enfants après avoir contracté de pareils mariages, s'ils ont fait déjà baptiser ces enfants par les hérétiques, doivent les faire admettre à la communion de l'Église catholique; si ces enfants ne sont pas encore baptisés, ils ne doivent pas les faire baptiser chez les hérétiques, qu'ils ne les donnent en mariage ni à un hérétique ni à des juifs, ou à des païens, à moins que la personne qui doit se marier à la partie orthodoxe ne promette d'embrasser la foi orthodoxe. Si quelqu'un va contre cette ordonnance du saint concile, il sera frappé des peines canoniques. »

Dans plusieurs provinces, on accordait aux lecteurs et aux chantres de contracter mariage après leur ordination. Le 27e canon apostolique le leur accorde; le canon 10e du concile d'Ancyre étend cette concession aux diacres sous la réserve qu'ils l'aient revendiquée avant leur ordination. On voit par le 14e canon du concile de Chalcédoine que cette faculté n'allait pas sans restrictions; néanmoins elle fut maintenue par le 6e canon du concile *in Trullo.*

IV. Épigraphie. — Les inscriptions nous ont gardé un assez grand nombre de textes relatifs à des lecteurs, outre ceux que nous avons déjà rappelés et qui sont au nombre des plus anciens; nous avons un certain nombre d'autres parmi lesquels nous transcrivons quelques-uns des plus intéressantes, à la suite du souvenir de Saint Paulin qui nous apprend de saint Félix de Nole :

primis lector servivit in annis
Inde gradum cepit, cui munus voce fideli
Adjurare Malos, et sacris psallere verbis
De sancto Felice nat., IV, vs. 108.

5. Au IVe siècle nous lisons dans l'éloge métrique d'un pape (Libère) :

Parvulus utque loqui coepisti dulcia verba
Mox scripturarum lector pius indole factus...

6. Sur l'éloge de saint Damase dans l'église de Saint-Laurent (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 146, 150, 191, n. 57) :

Hinc pater exceptor, lector, levita, sacerdos...

7. Sur celui du pape Sirice, au cimetière de Priscille :

Liberium lector mox et levita secutus...

8. C'est aussi au IVe siècle qu'appartient l'éloge funèbre de Messius Romulus :

Qui Christi cum primis jussa servaret ab annis
Tum lector Domini annis quindecim justus
Continuis probatusque fuit meritoque juvatus
Aeclesiæ sanctæ diaconi est ordinatus honore
(la suite est illisible).

De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1883, p. 17.

9. Dans la sylloge de Tours :

+Hic sanctum corpus lectoris Pauli quiescit
celo tamen anima cum justis credo recepta
Integer ut infans major sic creverat etas
mundus ab omni labe fide purior esset
nobilis a proavis procerum de stirpe creatus
Ducere qui nihilum voluit mundi hujus honores.

De Rossi, *Inscriptiones christianæ urbis Romæ*, t. II, part. 1, p. 64, n. 11.

10. Deux fragments d'une tablette trouvée au cimetière de Domitille (voir ce nom), sur la voie Ardeatine et encastrés, en 1899, sur les murs de la basilique des Saints-Nérée-et-Achillée. Ces deux fragments ne se rejoignent pas, mais ils appartiennent certainement à la même pierre [1] (fig. 7022). La formule *Lector Ecclesiæ catholicæ* est remarquable à Rome, à cette date, 362, sous le règne de l'empereur Julien; elle ressemble assez à une confession de foi. En tout cas, il est intéressant de la rapprocher d'une autre inscription, tracée à la pointe sur la chaux d'un *loculus* au cimetière des Jordani (voir ce nom). Cette inscription comprend un premier texte dont nous n'avons pas à nous occuper, et qui n'a jamais pu être

7022. — Inscription du cimetière de Domitille.

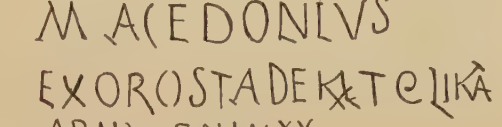

7023. — Inscription du cimetière des Jordani.

déchiffré d'une façon satisfaisante. Celui que nous retenons a été fort maltraité par Marangoni [2] qui a lu *de. kal. febras.* au lieu de *de katholika.* Voici ce texte que nous avions déjà mentionné brièvement (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2639) : (fig. 7023). Les mots *exorcista* ne veulent dire autre chose que ce que nous avons lu sur l'épitaphe précédente : *exorcista de catholica Ecclesia ;* nous avons exposé suffisamment la valeur du mot « catholique » (voir ce mot) dans l'antiquité. Mais pourquoi cette désignation donnée à deux clercs défunts : un lecteur et un exorciste? J.-B. De Rossi croit que, pour ce dernier, on a voulu indiquer l'orthodoxie du défunt à un moment où l'Église de Rome était divisée par un schisme; on a vu d'autres exemples sous les pontificats de Libère et de Damase dont on a transcrit les noms par manière de protestation contre Félix et Ursicin [3]. On peut user du même rai-

[1] *Notizie degli scavi*, 1898-1899, p. 6, n. 11; Marucchi, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1899, p. 28, n. 6; 1908, p. 144; J. Gatti, *Inscript. christ. urb. Romæ, Supplementum*, 1915, t. I, fasc., 1, p. 44, n. 1504; Marucchi, *Roma sotterranea cristiana*, nouv. série, in-fol., Roma, 1909, p. 198, fig. 63; *Römische Quartalschrift*, 1909, p. 265. — [2] Marangoni, *Acta s. Victorini*, p. 81; Muratori, *Nov. thes. veter. inscr.*, p. 1916, n. 1; Mai, *Script. vet. nova. coll.*, t. V, p. 443, n. 2. — [3] De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n. 139, 190; *Supplem.*, n. 1429, 1479, 1480; *Bull. di arch. crist.*, 1876, p. 18 sq.; De Feis, *Storia di Liberio papa*, dans *Studi et docum. di stor. e diritto*, 1894, t. XV, p. 393.

sonnement pour l'épitaphe de notre lecteur *Juli(us... tius)* qualifié *lector Ecclesiæ catholicæ*, et avec bien plus de vraisemblance, puisque celle-ci est datée du règne de Julien, consulat de Mamertin et Nevitta. En 362, l'empereur rendait la liberté aux évêques exilés par Constance, et on eut un instant l'illusion du triomphe de la liberté de la foi de Nicée, *integra, catholica, immaculata.*

11. A Rome, autrefois conservée au portique de Sainte-Marie du Transtévère, aujourd'hui au musée chrétien du Latran, plaque de marbre qui formait la face antérieure d'un sarcophage dont on a martelé et repoli la surface, laissant trace du cartouche (voir *Dictionn.*, t. VIII, au mot LATRAN, col. 1826, n. 275) : *e cœm. Callisti et Prætextati, via Appia et Ardeatina* (Boldetti) :

EQ ⁋ HERACLIVS
QVI FVIT IN SAECVLVM
AN · XVIIII · M ⁋ VII · ⁋ · XX ♋
LECTOR R · SEC FECERVN · SIBI
ET · FILIO · SVO · BENEMERENTI · IN P
DECESIT · VII · IRVS FEB
VRSOEPOLEMIO
CON · SS ·

Equitius Heraclius qui fuit in sæculum annos 19, menses 7, dies 20; lector regionis secundæ, fecerunt sibi (les noms des parents manquent) *et filio suo benemerenti; in pace decessit 7 idus februarii; Urso et Polemio conss.*, par conséquent en 338, le 7 février. Ce titre de lecteur, avec la désignation d'une région, a paru assez anormal à J.-B. De Rossi pour lui faire écrire : *Nihilo minus occurrit Heraclius lector regionis secundæ defunctus anno 338, qui nempe videtur fuisse ex ordine lectorum notarius regionis secundæ.*

Boldetti, *Osservazioni sopra i cimiteri cristiani*, 1720, p. 81; Muratori, *Novus thesaur. veterum inscriptionum*, p. 376, n. 3; Muratori, *Antiquit. med. ævi*, t. V, p. 19; Georgi, *Ad Baronium*, ann. 338, t. IV, p. 322; Damasi *Opera*, édit. Merenda, p. 223; Pellicia, *De christ. eccles. politia*, t. III, p. 320; Clinton, *Fasti romani*, t. II, p. 196; Georgi, *De liturgia romani pontificis*, t. II, p. LXXXV; De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. I, p. 42, n. 48; De Rossi, *De origine, historia, indicibus scrinii et bibliothecæ Sedis apostolicæ commentatio*, 1886, p. XXX; Marucchi, *I monumenti del museo Pio Lateranense*, in-fol., Milano, 1911, pl. LIII, n. 16.

12. A Rome, dans la vigne du collège des Hibernois, sur la voie Salaire nouvelle, fragment d'une inscription tracée en deux corps de caractères différents et qui a été vue entière et copiée au XVI^e^ siècle :

hic DEPOSITVS EST PETR VS VIII · IDVS
mar TIAS QVI VIXIT AN NIS XVIIII
mens... DEP IN PA CE PHILIP PO ET SALIA
COSS · DVO FRATRES
hic depositus est ANTIVS LECTOR DE PALLAC INE QVI VIXIT
annis *d* EP XII. HAL. SEPT.

Les copies anciennes concordent entre elles suffisamment pour permettre la restitution. Reinesius a pensé qu'il fallait lire *consulibus duo fratres*, c'est-à-dire *duobus fratribus*, et faire de Philippe et Salia deux frères. Non, les deux frères sont les défunts *Petrus* et *(Ven)antius* dont l'épitaphe fut tracée à deux dates différentes. Venantius était *lector de Pallacine.* A propos de ce nom de *Palacinæ*, Gaetano Marini renvoie à Cicéron (*Orat. pro Sexto Roscio Amerino*), qui fut tué *ad balneas Palacinas;* en outre Garampi fait mention d'un monastère *S. Laurentii, qui appellatur Palacina*, mentionné dans une bulle d'Agapit II pour le monastère de Saint-Sylvestre *in capite*, au 25 avril 955, etc. Le *titulus Pallacinæ* est celui qui porte aujourd'hui le vocable de Saint-Marc. Comme le défunt *Petrus* mourut en 348; il est probable que son frère, qui lui survécut, était déjà *lector*, ce qui permet de faire remonter le *titulus Pallacinæ* au pontificat du pape Marc.

Phil. de Winghe, ms. Bruxell., p. 33; Pompeo Ugonio, ms. Ferrare, *I. 439*, p. 1103; ms. Vatic., *5409*, p. 17 *b*; Bosio, *Roma sotterr.*, p. 534; Aringhi, *Roma subterranea*, t. II, p. 288; Reinesius, *Syntagma*

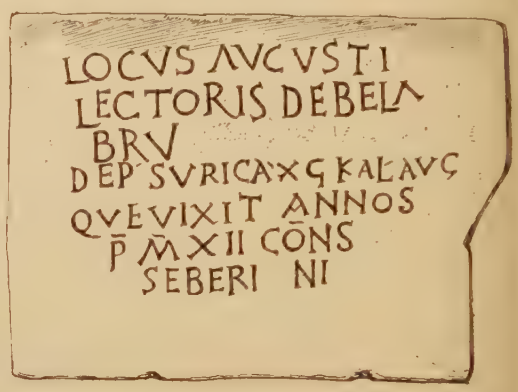

7024. — Inscription d'Augustus, lecteur du Vélabre. D'après O. Marucchi, *I monumenti del museo Pio-Lateranense*, pl. L, n. 9.

inscriptionum, cl. XX, n. 146; Relandus, *Fasti*, p. 362; Georgi, *Ad Baronium*, ann. 348, t. IV, p. 459; Ritter, *Chron. cod. Theodos.*, à cette année; Bartolini, *La sotterranea confessione della chiesa di San Marco*, p. 15; Marchi, *Monumenti primitivi*, p. 27; De Rossi, *Inscript. christ. urb. Romæ*, t. I, p. 62, n. 97.

13. A Rome, inscription trouvée en 1831 à Saint-Paul-hors-les-Murs, sous le pavement de la basilique; rappelle le lecteur Opas, attaché au *titulus fascio læ* (voir *Dictionn.*, t. V, col. 1130, fig. 4284) conservée au Latran, datée de 348.

Settele, *Illustrazioni di due iscrizioni trovate nella basilica di S. Paolo*, in-8°, Roma, 1831, p. 10; *Notizie compendiose delle sacre stazioni e chiese stazionali di Roma*, in-8°, Roma, 1833, p. 91; De Rossi, *Inscript. christ.*, t. I, p. 124, n. 262; O. Marucchi, *I monumenti del museo Pio-Lateranense*, pl. LIII, n. 17.

14. A Rome, sans autre indication de provenance; datée de 384 :

MIRAE INNOCENTIAE · ADQ · EXIMIAE ·
BONITATIS · HIC · REQVIESCIT · LEOPARDVS
LECTOR · DE · PVDENTIANA · QVI · VIXIT
ANN · XXIIII · DEF · VIII · KAL · DEC ·
RICOMEDE · ET · CLEARCO · CON ·

Marini, *I papiri diplomatici*, p. 295; De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. I, p. 153, n. 347.

15. A Rome, inscription trouvée au cimetière de Domitille, datée du 4^e^ ou du 6^e^ consulat d'Honorius, 398 ou 404 (voir fig. 4282) :

*hic requies*CIT PASCENTIVS LECTOR DE FASC*iola qui vixit annos plus mi*NVS ⁋ XXI ♋ DEPOSITVS IN PAC*e*
. . . . . CONS ⁋ DN ♋ HONORIO ♋ . . . . . .

De Rossi, *Bull. di archeol. cristiana*, 1875, p. 52; 1879, p. 92; Marucchi, *Roma sotterranea cristiana, nuova serie*, t. I, p. 210, fig. 86.

16. La date de fondation de l'église de Saint-Georges au Vélabre ne saurait être déterminée avec certitude; elle est située au *Forum Boarium*, presque en face du carreau dit *Janus quadrifrons*, et passe à tort pour l'ancienne basilique *Sempronia* qui aurait été consacrée au culte chrétien vers la fin du IVe siècle (voir VÉLABRE). Nous n'avons à parler ici que d'une inscription qui mentionne un titre du Vélabre, sans plus d'explication. Ce marbre est maintenant conservé au musée du Latran (fig. 7024); il porte deux épitaphes distinctes, mais qu'on a longtemps confondues en une seule, ce qui n'en rendait pas l'explication plus facile, jusqu'à ce que Marangoni se fût avisé de distinguer deux défunts. Les divers éditeurs en prirent à l'aise avec la figuration du texte. Vezzosi s'extasia sur la lettre *a* de la cinquième ligne qui ressemble à un F retourné comme ceci ⅎ et se refusa à lire le pronom *quæ;* finalement, après avoir escamoté Surica, il déclara que le lecteur *Augustus* était mort à douze ans. Vettori et Zaccaria rendirent à Surica ses droits à l'état-civil. Et J.-B. De Rossi, qui résume brièvement cette discussion, ne manque pas (pour la cinq centième fois au moins) de promettre un beau commentaire qu'il n'écrivit jamais : *De appellatione, LECTOR DE VELABR), alius erit disserendi locus;* mais il consacre une dissertation de deux pages in-folio à la discussion chronologique. Le consulat de Severinus peut s'entendre des deux années 461 et 482; l'épitaphe du lecteur Augustus est antérieure à celle de Surica, mais la formule *locus* ne paraît pas convenir à un temps beaucoup plus ancien que le Ve siècle. Voici la transcription du texte :

LOCVS AVGVSTI
LECTORIS DE BELA
BRV
DEP·SVRICA·XSKAL·AVG·
QVE·VIXIT_ANNOS
P M XII CONS
SEBERI NI

Quant à l'indication de *Belabru*, dit L. Duchesne, on peut se demander si elle se rapporte au domicile privé du lecteur, ou bien à l'église où il exerçait son office. Parmi les inscriptions des lecteurs romains, on en connaît onze qui présentent de ces indications topographiques. La plus ancienne est de l'année 338 [1]. C'est celle d'un EQ·HERACLIVS LECTOR R(*egionis* SEC (*undæ*) (voir *Dictionn.*, t. VIII, au mot LATRAN, col. 1826.) Ici c'est la région ecclésiastique qui est désignée. Sur les autres nous trouvons la mention des églises presbytérales, ce sont :

Olympius, lector de d(ominico) Eusebi,
Cinnamius Opas, lector tituli Fasciole [367],
Leopardus, lector de Pudentiana [384],
Pascentius, lector de Fasciola [398 ou 404]
Hilarius, lector t(ituli) Pudentis [528].
...iulus, lector t(ituli) sancte martyris Cæciliæ [VIe ou VIIe siècle]
Alexius, lector de Fullonices
...lector de Savi(na)

Il faut y joindre Boniface, *lector tituli sanctæ Mariæ*, qui figure comme témoin dans une donation de l'année 587 [2]. Deux enfin, la nôtre et celle d'un *lector de Pallacine*, nous donnent des noms de quartiers. Dans le dernier cas cependant, il est possible que le mot *Pallacine* désigne le *titulus Marci* (S. Marco), situé, nous dit le *Liber pontificalis, juxta Pallacinis*. L'inscription est peu postérieure à l'année 348; elle remonte à un temps très voisin de la fondation de la basilique (336) [3]. Il est possible que, à côté de l'appellation *basilica* ou *titulus Marci*, qui a prévalu, on ait employé aussi celle de *basilica* ou *titulus Pallacinæ*, du nom du portique voisin [4].

Rien n'est plus naturel, observe encore L. Duchesne, que de joindre le nom d'un lecteur à celui d'un *titulus*. Cette catégorie de clercs n'avait pas de fonctions à remplir en dehors des assemblées de culte, où ils étaient chargés de lire la Bible. Les diacres, les sous-diacres, les exorcistes même n'avaient rien à voir avec le service religieux dans les *tituli*. Quand les diacres et les sous-diacres exerçaient des fonctions liturgiques, c'était auprès du pape ou de son suppléant, dans les assemblées stationales. Ils n'étaient, en aucune façon, subordonnés aux prêtres titulaires. Quant aux exorcistes, ils n'officiaient en public que dans les cérémonies de la préparation au baptême. Tous ces clercs, au moins ceux des deux premières catégories, étaient groupés par régions et non par *tituli*. Au contraire, les lecteurs et les acolytes étaient les assistants ordinaires des prêtres [5]. Dès qu'il y eut des *tituli*, il y eut des lecteurs et des acolytes de *tituli*. Sans doute, comme clercs inférieurs, les lecteurs et les acolytes continuaient de rester subordonnés aux diacres, et d'être compris dans l'organisation régionale du clergé romain. Cette situation, qui remonte au milieu du IIIe siècle, se combina plus tard avec le rattachement aux *tituli*, mais celui-ci prévalut, au moins dans la titulature officielle. L'épitaphe de 338, la plus ancienne de la série, marque la région et non pas le *titulus*. En ceci, elle s'inspire probablement d'un usage antérieur à la distribution des lecteurs entre les *tituli*, peut-être même à l'institution de ceux-ci, car il ne faut pas oublier que leur première apparition dans l'histoire remonte à l'année 341.

Une fois expliquée l'apparente anomalie de cette ancienne inscription, nous voyons que les autres, du IVe au VIe siècle, joignent au nom du lecteur celui de son église titulaire. Cela est clair pour six d'entre elles, très vraisemblable pour celle du *lector de Pallacine* et celle du lector de *Fullonices*. Reste le lector *de Belabru*. Le Vélabre était précisément le quartier de Sainte-Anastasie. Cette paroisse, en effet, ne paraît guère s'être étendue derrière la basilique, tout l'espace étant occupé par les constructions du Palatin et par le Grand Cirque. La partie un peu habitée était celle qui regardait l'église; c'est-à-dire la vallée entre le Palatin et le Capitole. De cette vallée, la partie située juste en face Sainte-Anastasie portait le nom de Vélabre. Prolongez, en effet, l'axe de cette église, vous toucherez le gros arc dit de *Janus Quadrifons*, appelé *Arcus Constantini* dans les régionnaires. Le *Velabrum* était tout à côté et son nom se conserve encore dans celui de l'église Saint-Georges *ad Velum aurum*. Si cette église avait existé au Ve siècle et si elle avait été titulaire, on pourrait y rapporter notre *lector de Belabru;* mais son existence n'est point attestée avant le milieu du VIIe siècle, et il est impossible de la faire remonter au delà de la guerre gothique. Sa situation s'y oppose; ses constructions sont trop enchevêtrées dans les édifices publics; elles empiètent trop sur le domaine de la voie publique. Au Ve siècle on ne pouvait encore procéder avec ce sans gêne; Saint-Georges écarté, on ne peut penser qu'à Sainte-Anastasie (voir ce mot). Auguste, lecteur de

[1] De Rossi, *Inscriptiones christianæ urbis Rom.*, t. I, n. 48. — [2] Marini, *I papiri diplomatici*, p. 138. — [3] De Rossi, *Inscriptiones christianae urbis Romae*, t. I, n. 97. — [4] *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. 203, note 6. — [5] Plus tard les ordres de lecteur et d'exorciste furent confinés dans la *schola cantorum*, sorte de séminaire ecclésiastique, et leurs fonctions passèrent aux acolytes ou aux sous-diacres.

Belabru, est donc, un des clercs de ce *titulus*, au 17 juillet 482 (ou 461).

Georgi, *Ad Baronium, Annal. eccles.*, ann. 482, t. VIII, p. 396; Georgi, *De liturgia romani pontificis*, t. II, p. 89; Marangoni, *Acta sancti Victorini*, p. 130; Muratori, *Novus thes. veter. inscr.*, p. 1834, n. 3 (Augustus), p. 2001, 8 (Surica); Donati, p. 195, n. 3; Passionei, *Inscr. antiq.*, p. 112, n. 8; Donati (de nouveau), p. 434, n. 5; Vezzosi, *Opera Thomasii*, t. IV, p. XXIII; Zaccaria, *Storia letteraria d'Italia*, t. I, p. 85; Vettori, *Dissertat. apologet.*, p. 10; V. Fea, *Frammenti di fasti*, p. c; Marchi, *Monumenti primitivi dell'arte cristiana*, p. 26; De Rossi, *Inscript. christianae urbis Romæ*, t. I, p. 388, n. 878; L. Duchesne, *Notes sur la topographie de Rome au Moyen Age*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1887, t. VII, p. 397-400; G. Cozza-Luzi, *Velabrensia. Studio storico-critico sulla chiesa di san Giorgio in Velabro sue memorie ed epigrafi*, dans *Bessarione*, 1899, tome VI, p. 64-65; De Rossi, *Il museo epigrafico cristiano Pio Lateranense*, in-4°, Roma, 1877, p. 77, pl. VII; Marucchi, *I monumenti del museo Pio Lateranense*, 1911, pl. L, n. 9. Cf. Federico di San Pietro, *Memorie istoriche del sacro tempio o sia diaconia di San Giorgio in Velabro*, Rome, 1791; P. Batiffol, *Inscriptions byzantines de Saint-Georges au Vélabre*, dans *Mélang. d'arch. et d'hist.*, 1887, t. VII, p. 419; C. M. Kaufmann, *Handbuch des altchristl. Epigraphik*, in-8°, Freiburg, 1917, p. 207, fig. 181.

17. A Rome, inscription de l'année 528, qui confirme les relations existantes entre le cimetière d'Hippolyte (voir ce nom) et le *titulus Pudentis* :

+ HIC·REQVIESCIT·IN·PACE·HILARVS
LICTOR TT PVDENTIS
QVI·VIXIT·ANN PL· M· XXX
DEP SI IDVS IVL PC /// MABORTI·V·C

De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1883, p. 107.

18. Le manuscrit Vatic. lat. *600*, écrit au début du XIV^e^ siècle, donne au fol. 56 le texte suivant :

Lapis qui post prædictum altare beati andree apostoli positus est tali titulo decoratur, hic re quiescit in pace. gemulus lictor. Titu lus sce martyris cecilie qui vicxit anos plus minus sedeci, mses sex, depositus est in pace pridie kal. octobris p. indictione prima feli citer et si quis cum presumpserit inde de loco isto et ossa ipsorum inde iactaverint habeant partem cum iuda sub millo. CVIII. *indictione prima*

L'année 1108 concorde avec l'indiction I^re^ et le pontificat de Pascal II. On peut comparer cette transcription fantaisiste, manipulée en vue de faire croire que le corps de sainte Cécile fut transféré en 1108 par Pascal II des catacombes à l'église de Saint-André. Voici le texte épigraphique du *lector Sanctæ Cæciliæ*, copié par Doni dans le ms. Marucelliani *A 293*, p. 13, avec cette note : *effossa anno 1633 in vestibulo templi Gregoriani ad Clivum Scauri* :

+ *l*(OCVM QVEM EMIT REDEMPTA HF ꝺ
cum b (ONIFATIA ᵹ HIC REQVIESCIT IN PACE ᵹ
GEMM(VLVS LICTOR T·T· SCE MARTVRIS CAECI
L I A E(QVI VIXIT ANNOS PLVS MINVS XVI M·VI DE
P O S I (TVS EST IN PACE PRIDIE KL OCTOBRIS ᵹ
P E R I (NDICTIONE PRIMA·FELICITER ᵹ
E T S I(QVIS CVM PRAESVMPSERIT INDE
D E L (OCVM ISTVM ET OSSA IPSORVM INDE
I A C T (AVERINT HABEANT PARTE CVM IVDA

De Rossi, *Inscriptiones christianæ urbis Romæ*, t. II, p. 308-309; Doni, *Inscript.*, cl. XX, n. 27.

19. A Rome, lecteur sans indication du titre :

bene me RENTI IN P *ace*
lect ORI TITVL *i* . . . . ?
deposi T VI ID

Notizie degli scavi, 1894, p. 145.

20. A Rome, fragment provenant de la catacombe des Saints-Pierre-et-Marcellin, pourrait se rapporter au *titulus Eusebi* :

. . . O LECTORI
an N XXS M
id VS AVG

Nuovo bullett. di archeol. crist., 1895, p. 175, n. 8.

21. A Rome, dans l'église de Saint-Paul-hors-les-Murs :

VLPIVS LECTOR QVIESC...
PACE QVI VIXIT ANN·XXV
D·XXIII DE F V N C T V S
D·XVI·KAL·APRIL·DEP·XIII·KAL

Inscr. antiq. basil. S. Pauli, p. XIV, n. 195; Greppo, dans *Revue du Lyonnais*, 1841, t. XIII, p. 195.

22. Un graffite au cimetière des Saints-Pierre-et-Marcellin, à peu de distance de la crypte historique; il y est question d'un lecteur nommé Olympius, attaché au *titulus Eusebii* (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1458, fig. 5348) sur l'Esquilin :

OLYMPI ⊕
LECTORIS DE
ꝺ EVSEBI
LOCVS EST

M. Armellini, *Gli antichi cimiteri cristiani d'Italia*, in-8°, Roma, 1893, p. 339; De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1882, p. 112; *Roma sotterranea*, t. III, p. 516; O. Marucchi, dans *Nuovo bull. di archeol. crist.*, 1898, p. 173; J. Wilpert, *Beiträge zur christlichen Archaeologie*, dans *Römische Quartalschrift*, 1908, t. XXII, p. 81, fig. 4, *Dictionn.*, t. VI, col. 1458, fig. 5348.

23. Inscription sur une plaque de marbre fendue en deux dans le sens de la hauteur, et mesurant 1 m. 95 de long sur 0 m. 95 de haut. Il y est question d'un *lector* attaché au *titulus de Fullonices*, qui se trouvait probablement près de la *via Merulana*, où les documents du Moyen Age font mention d'un moulin à foulon (*fullonica*) pour préparer les draps, le *titulus* en question doit être identifié avec l'église des Saints Pierre-et-Marcellin (fig. 7025). Le texte est généralement correct : *Dilectissimo marito anime dulcissime Alexio lectori de Fullonices, qui vixit mecum ann. xv, junctus mihi ann. xvi, virgo ad virgine cuius numquam amaritudinem h(a)bui cesque (= quiesce) in pace cum sanctis cum quos mereris, dep. viij x kal. janu.*

J. Wilpert, *Beiträge zur christlichen Archaeologie der Katakombe des heill. Markus-Marzellianus mit der Gruft des Damasus*, dans *Römische Quartalschrift*, 1908, t. XXII, p. 162-163, pl. II; *Nuovo bullettino di archeol. crist.*, 1905, p. 273.

24. Un graffite avec ces seuls mots :

. . . . LECTOR·CE·SAVI(*na*)
. . . . . IO · QVI · VIXIT
. . . NIS · XVI

Il s'agit probablement du *titulus Sabinæ;* cette inscription se trouve au cimetière de Balbine sur la voie Appienne.

Nuovo bull. di arch. crist., 1905, p. 273; O. Marucchi, *Epigrafia cristiana*, 1910, p. 207, n. 231.

25. A Nole, Cimitile, une inscription datée de 556 :

. . . . \NPENI LECTORIS IN P *ace*
. . . *vi* XIT ANNOS PL·MS·XXX·DPS·III. . . .
augu STAS·XV·P· *c* · BASILI. . .
. . . IDI. . . DECF. . . . .

Corp. inscr. lat., t. x, n. 1359.

26. A Marsala :

*le*CTOr HV
IVS ECC QVi
VIXIT ANNOS XX
DEPOSITVS Ot I
DVS FEBRVAR
i AS Ind XI

Corp. inscr. lat., t. x, n. 7252.

27. A Abellinum (*Atripalda* près *Avellino*), au tral, cinq autres médaillons avec les noms de ceux qui payèrent l'*ex-voto* :

LAVTVS	LAVREN	PETRVS	DOMI	IVSTINVS
LECTOR	TIVS DIACS	NOTARIVS	NICVS NO	NOTARIVS
VOTVM	VOTVM	VOTVM	TAR·VOT	VOTVM
SOLVIT	SOLVIT	SOLVIT	SOLVIT	SOLVIT

Au-dessous deux autres médaillons :

//// RINIA //// NVS
////VS NOTA ///L AFRI
rius VO ///*cum* SVIS
tum SOLVIT VOTVM
SOLVIT

Notizie degli scavi di antichità, 1920, p. 10; R. Cagnat et M. Besnier, *Bulletin épigraphique*, dans *Revue archéologique*, 1921, p. 470, n. 67-68.

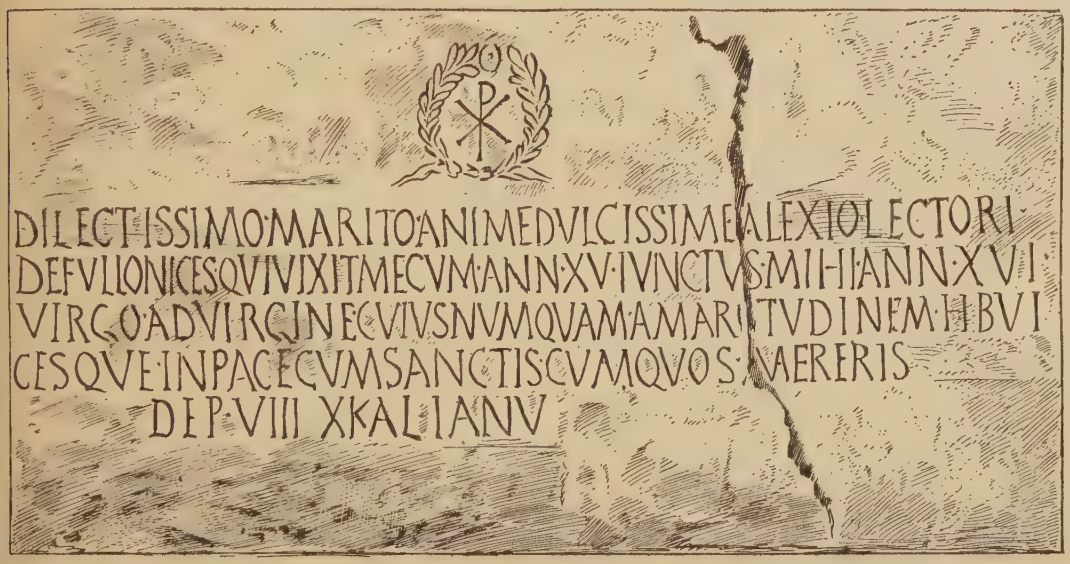

7025. — Inscription du lecteur Alexius. D'après *Römische Quartalschrift*, 1908, pl. II.

monastère de *San Pietro* près Magnano; datée de 558 :

QXIESCIT IN PACE
NXS LICTOR QVI XIXIT
an NOS PL MS XIII DPS III KLS SEP
le ABRIS XVII P Cs BASILI
〈DIOVM VOS CONIVR VT NI QVI SEPOLTVRA MEA VIOLET

Corp. inscr. lat., t. x, n. 1193.

28. A Crémone :

HIC REQVIESCIT IN PACE BM
STEPHANVS VR LICTVR QVI VI
XIT IN HOC SECVL · ANN PLM
XXXV DEPOSITVS SVB DIE
PRIDIE IDVS DECEMBRIS ET
ITERVM PC PAVLINI IVN
VC INDICT·PRIMA

Datée du 12 décembre 537.

Corp. inscr. lat., t. v, n. 4118-4119.

29. A Aquilée-Grado, dans un édifice chrétien, pavement de mosaïques, au centre, médaillon circulaire représentant une *cathedra*, avec, autour, cette inscription : SERVVS IHV XRI HELIAS EPS SCAE AQVIL. ECCL. TIBI. SERVIENS FEC, *Servus Jesu Chr(isti) Helias ep(iscopus)s(an)c(t)æ Aqui(leiensis) Eccl(esiæ) serviens fecit.* Autour du médaillon cen-

30. A Brescia, dans la muraille du vestibule de l'église Sainte-Julie :

ATTIO-PROCVLO
LECTORI·FILIO·DVLCIS
SIMO·QVI·VIXIT·AN·XVIII
M·VIII·D·VII·FABIA·SECVN
DA · CONTRA . VOTVM · ME
NSA POSVIT
B M

Corp. inscr. lat., t. v, n. 4847; Greppo, dans *Revue du Lyonnais*, 1841, t. XIII, p. 195.

31. A Florence :

B M
HIC REQVIESCIT
POMPEIVS LVPICI
NVS LECTOR QVI
VIXIT ANNOS
VD NV

Pompeius Lupicinus a vécu cinq ans et cinq jours; voici un lecteur qui n'a pas dû exercer souvent sa fonction liturgique; nous trouvons en Afrique, le petit Vitalis, lecteur, du même âge.

Ephem. Florent., 1767, p. 578, n. 2; *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 1709.

32. A Florence :

B M
hic ACET FVNDANIVS
*J*OVIANVS LEC
*t*OR QVI VIXIT AN
NIS XVI MENS VIII D·XX
DEP IN PACE PRID NONA
S IANVARI ⁂

Manni, *Principi della religione cristiana in Firenze*, p. 108; Foggini, *De romano divi Petri itinere*, p. 297; Greppo, dans *Revue du Lyonnais*, 1841, t. XIII, p. 194.

33. A Rimini, fragment de marbre trouvé dans le pays :

h IC REQVIE *scit in*
p ACE CONST *antius?*
l ECTOR QVI *vixit in*
sae CVLO ANN *is*
ᵒᵒ ETDI

Corp. inscr. lat., t. XI, n. 550.

34. A Éclane (aujourd'hui *Le Grotte*, près Mirabella), trouvée dans les cryptes, conservée au musée Cassittiano :

+ ☩ +
HIC REQVIESCIT IN SOMNO
PACIS CAELIVS LAVRENTIVS
LECTOR SANCTAE AECLESIAE
AECLANENSIS QVI VIXIT
ANNOS PL M· XLVIII DEPOSITIO
EIVS DIE VIII IDVS MAIAS FIAVIIS
ASTERIO ET PRAESIDIO VVCC CONSS

Datée de l'année 494; ce n'est pas la seule Église qui se qualifie de *sancta*,

Guarini, *Alcuni nuovi monumenti ecclesiastici*, 1817, p. 11; Henzen, n. 6146; *Corp. inscr. lat.*, t. IX, n. 1377.

35. A Mertola (Portugal) une inscription entrée au *museo etnografico* de Lisbonne, haut. 0 m. 63, larg. 0 m. 445, haut. des lettres, 0 m. 03.

+
TYBERIVƧ IICTO
R FƧMVLVƧDEI VI
TANNOƧ PLVƧ MIN
VƧXIIII MENƧ QV NO
VEM REQVIEVIT IN PACE
DOMINI DIE XIII KALENDA
ƧIVNIAƧ ER DCIIII

Tyberius [*l*]*(e)ctor famulus Dei vi(xi)t annos plus minus xiiij mens(es)qu*[*e*] *novem, requievit in pace Domini, die xiij kalendas junias era DCIII* (= 566 de l'ère chrétienne).

Tyberius avec l'*y*, comme *fyrmus* ou *Sylla*, s'explique par la prononciation. Le mot suivant a été lu *Ector*, *Hector*, *lictor*, *fictor*, *Victor*, après quoi on en est venu à *lector*. Un lecteur de quatorze ans et neuf, mois ne nous offre rien d'extraordinaire. Sans doute il existe une *Novelle* de Justinien qui prescrit que οὐκ ἐπιτρέπομεν ἀναγνώστην ἐλάττονα τῶν ὀκτὼ και δέκα ἐνιαντῶν [1], mais ce texte ne prouve guère qu'une chose, c'est qu'on prenait des lecteurs bien avant cet âge puisqu'il fallait l'interdire. Reste à savoir si l'interdiction fut observée. On possède d'autres témoignages qui montrent que les lecteurs étaient choisis parmi les jeunes garçons. Victor de Vite, dans son *De persecutione Vandalorum*, l. III, c. XXXIV, écrit : *Tunc... universus clerus Ecclesiæ Carthaginiensis cæde inediaque maceratus, fere quingenti vel amplius, inter quos quam plurimi erant lectores infantuli.* Ennodius, évêque de Pavie, nous apprend que son prédécesseur Épiphane devint lecteur à l'âge de huit ans [2] et saint Césaire d'Arles l'avait été à l'âge de sept ans [3]. Enfin Sidoine-Apollinaire, *Epistolar.*, l. IV, epist., XXV, dit de l'évêque Jean de Chalon : *Lector hic primum, sic minister altaris idque ab infantia*, et saint Paulin parlant de Félix de Nole (*Carm.*, IV, vs. 108) : *Primis lector servivit in annis.*

J. Leite de Vasconcellos, dans *O archeologo português*, 1897, t. III, p. 291; E. Huebner, *Inscriptionum Hispaniæ christianarum supplementum*, 1900, p. 13, n. 314; p. 133.

36. A Viviers, dans la Viennoise, une autre inscription mentionne un petit lecteur âgé de treize ans; marbre blanc haut. 0 m. 23, long. 0 m. 28 :

IN HOC TOMOLO
REQVIESCET BON
E MORIAE SEVERVS
LECTVR INNOCENS
QVI VIXIT IN PACE AN
NIS TREDECE OBIIT D
ECIMO KAL DECEMB
RES

Ligne 3 : *memoriæ.*

Millin, *Voyage dans les départements du midi de la France*, in-8°, Paris, 1811, t. II, p. 106; *Annuaire de l'Ardèche*, 1839; Greppo, *Eaux thermales de la Gaule*, p. 146; et *Revue du Lyonnais*, 1841, t. XIII, p. 194; *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XIII, p. 187; Paradis, *Inscriptions chrétiennes du Vivarais*, p. 2; E. Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. II, p. 210, n. 484, pl. 65, fig. 394.

37. Environs de Coblentz (Première Germanie), tablette de pierre jurassique blanche, haut. 0 m. 196, larg. 0 m. 588; conservée au Gymnase de Coblentz (voir *Dictionn.*, t. V, fig. 4514).

HIC REQ . . . SCET·LP\PA
DVS·LECTOR AMATVS
GRATVS IN FEDE PROVA
TVS QVI VIXIT ANNVS
XVIII CVI PATER LEVNINVS
titulum posuit

On trouve, même dans les épitaphes en prose, ces accumulations d'épithètes; ici, on loue la pureté de la foi du défunt.

Freudenberg, dans *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, t. XXXIX, p. 339-340; Becker, dans *Annalen des Vereins für Nassauische Alterthumskunde*, t. IX, p. 135; F. X. Kraus, *Die altchristlichen Inschriften der Rheinlande*, 1890, t. I, p. 130, n. 265, pl. XIX, n. 2; E. Le Blant, *Nouveau recueil des inscript. chrét. de la Gaule*, p. 87, n. 63.

38. A Autun (Première Lyonnaise) une inscription aujourd'hui perdue, et qui ne nous est connue que par un dessin de l'acteur Beauméni, habile dessinateur, chargé en 1780 de relever les monuments antiques qu'il pourrait rencontrer en France. On lit dans un de ses manuscrits : « Inscription sur pierre blanche, dite pierre de Tonnerre haute de 2 pieds sur 21 pouces de large, dans le jardin du presbytère. » Voici ce qu'il donne en imitant la forme des lettres :

. . . ACEI TIGRIDIVS CAS
TVS PVER ET IECTOR IEIIX
IMPIR QVI BEATVS QVI

Ce fragment doit venir du polyandre de Saint-Pierre l'Estrier (voir AUTUN). Voici ce que E. Le Blant croit pouvoir en tirer :

*Hic j*ACET TIGRIDIVS CAS
TVS PVER ET? LECTOR? FELIX?
*s*EMPER QVE BEATVS QVI

[1] *Novelle*, CXXIII, 13. — [2] Ennodius, *Opera*, édit., Sirmond, p. 360. — [3] *Vita S. Cæsarii*, c. I.

Antiquités et monuments anciens du Bourbonnais (ms. Beauméni); E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 25, n. 9, pl. 2, fig. 7.

39. Jacques Spon publia le premier, dans ses *Miscellanea eruditæ antiquitatis*, une inscription transcrite par lui dans le quartier de Saint-Irénée, à Lyon, en 1678; l'abbé Greppo y revint et le commenta en proposant des corrections ainsi que Boissieu, Montfalcon et E. Le Blant, lorsque l'original fut retrouvé et étudié par Aug. Allmer. C'est l'épitaphe d'un *Stefanus*, mort vers le milieu du VI^e^ siècle : *Duodecies post consulatum Justini, indictione quinta decima;* en 536, d'après M. de Boissieu, douze ans après le consulat de Justin l'Ancien, consul pour la seconde fois en 524; en 551 d'après Marini et Edm. Le Blant, douze ans comptés selon le *modus Victorianus*, c'est-à-dire à partir de l'entrée en charge, après le consulat de Justin le Jeune, en 540;

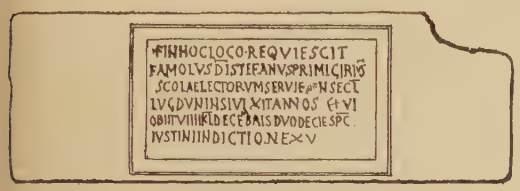

7026. — Inscription du lecteur Stefanus.
D'après E. Le Blant, *Inscriptions chrét. de la Gaule*, t. II, pl. 90, n. 533.

c'est le mode de calculer adopté par O. Hirschfeld qui attribue l'inscription à l'année *551 aut 552*.

Stefanus est qualifié *primicirius scolæ lectorum*, mots à la suite desquels Spon a lu ceux-ci : SERVIET IN SECL LVGDVNINSI, qu'il explique : *Serviit in sæculo seu inter sæculares*. Cette interprétation était des moins heureuses; mais ceux qui, après Spon, ont traduit avec plus de vraisemblance les sigles SECL par *sancta Ecclesia*, sans supposer fautive la leçon des *Miscellanea*, ont eux-mêmes péché contre la règle. C'est, en effet, une des premières règles d'épigraphie et en même temps de sens et de logique, qu'il n'est pas permis de distraire à volonté une lettre d'une syllabe pour en faire l'initiale d'un mot arbitraire. Il fallait donc avertir que, pour la justification de la lecture *sancta Ecclesia*, il devenait nécessaire d'admettre que la lettre S avait été, par la faute de la gravure ou de la transcription, jointe à tort aux lettres ECL, et qu'elle devait en être séparée. C'est là ce que Spon a fait lui-même. Il avait sans doute reconnu le peu de valeur de sa première interprétation, et dans les notes manuscrites déposées par lui sur un exemplaire de son livre, intitulé : *Recherche sur les antiquités et curiosités de la ville de Lyon*, aujourd'hui à la Bibl. nationale, ainsi que dans une lettre de sa correspondance avec l'abbé Nicaise, il a reproduit l'inscription de Saint-Irénée, en ayant soin d'isoler la lettre S. Or il arriva, en 1858, que le hasard ayant fait déplacer un des sarcophages rassemblés dans la cour de Calvaire, contigu à l'église de Saint-Irénée, on s'aperçut qu'une longue pierre qu'il masquait était ornée d'un cartouche contenant une inscription : c'était l'épitaphe de Stefanus. Et comme elle est aussi bien conservée que remarquablement bien gravée pour l'époque, la lecture est sans difficulté ni incertitude (voir fig. 7026, d'après le dessin de A. Allmer); longueur 1 m. 35, hauteur 0 m. 50. Pierre dite Choin de Fay.

Il n'y a pas SERVIET IN SECL (*serviit in sæculo*) ni SERVIET IN S ECL (*serviit in sancta Ecclesia*), il y a SERVIENS ECCI, c'est-à-dire *serviens Ecclesiæ*. Souvent et surtout à Lyon où la pierre est défectueuse le texte des inscriptions est interrompu par des trous qui ont forcé le graveur à diviser les mots [1]. C'est ce qui est arrivé ici pour SERVIE NS dont les deux dernières lettres ont dû être séparées de la sixième [2]. Spon, croyant à une mutilation, a rempli sur ce point par deux lettres l'espace vide, et il a introduit les lettres T et I qui n'ont jamais existé dans le texte.

Il y a erreur également pour l'ortographe du nom qui n'est pas STEPANVS, ainsi qu'il est écrit dans les *Miscellanea*, pour l'indication de l'âge, qui n'est pas. LXIV, pour le nombre de lignes qui n'est pas de sept. La transcription de Spon n'étant pas un fac-similé, il était au moins inutile d'y représenter sous la figure d'un *gamma* majuscule, la lettre numérale L, puisque la forme qui tend à cette ressemblance est presque aussi ordinaire que cette lettre, dans les inscriptions chrétiennes, que la forme normale. Voici le texte de l'inscription :

☩ IN HOC LOCO REQVIESCIT
FAMOLVS DI STEFANVS PRIMICIRIVS
SCOLAE LECTORVM SERVIE NS ECL
LVGDVNINSI VIXIT ANNOS LXVI
OBIIT VIIII KL DECEMBRIS DVODECIES PC
IVSTINI INDICTIONE XV

J. Spon, *Lettre à l'abbé Nicaise*, 9 septembre 1678, dans la *Correspondance de Nicaise*, conservée à la Bibl. nat., fonds français *9360*, n. 114; *Recherches sur les antiquités et curiosités de la ville de Lyon*, note ms. à la page 66; 2^e^ édit., p. 73; *Miscellanea eruditæ antiquitatis*, p. 314; Donati, *Ad Nov. thes.*, p. 203, n. 2; Greppo, *Observations sur une antique inscription chrétienne qui mentionne une école pour les lecteurs de l'Église de Lyon*, dans *Revue du Lyonnais*, 1841, t. XIII, p. 186-204; A. de Boissieu, *Inscriptions antiques de Lyon reproduites d'après les monuments ou recueillies dans les auteurs*, in-4°, Lyon, 1846, 1854, p. 582, n. 40; J.-B. Monfalcon, *Historica monumenta Lugduni*, in-fol., Lugduni, 1855, p. 108; *Recherche des antiquités et curiosités de la ville de Lyon*, édit. Monfalcon et Léon Renier, in-8°, Lyon, 1858, p. 374; E. Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VIII^e^ siècle*, in-4°, Paris, 1856, t. I, n. 65 (d'après la copie de Spon); t. II, n. 667 *a*, pl. 90, n. 533 (d'après le dessin de Allmer); A. Allmer, *Sur une inscription chrétienne de Lyon regardée comme perdue...*, dans *Revue du Lyonnais*, II^e^ série, t. XIII, 1858, p. 337-341; A. Allmer et Dissard, *Musée de Lyon, inscriptions antiques*, in-8°, Lyon, 1898-1893, t. IV, p. 457; O. Hirschfeld, dans *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, p. 368, n. 2385. Cf. Martin-Daussigny, dans *Congrès archéologique de France*, 1862, t. XXIX, p. 477.

40. A Colonia Thysdrus (= *el D'Jem*), dans la Byzacène :

☩
IVLIVS
SABINVS
LECTORVI
5 XIT IN PACE
ANN · LVI
P·M · ME
H · S · E

[1] Exemples dans E. Le Blant, *op. cit.*, t. I, p. 195; t. II, p. 269. — [2] *Serviens* suivi d'un génitif se rencontre dans une lettre de Fortunat, lib. X, épist., III; l'exemple donné par notre inscription est peut-être plus ancien. *Servire* avait alors une signification presque exclusivement religieuse. Marini a réuni de nombreux exemples où *servire* indique le service de Dieu. Ce sens s'est d'ailleurs conservé jusqu'à nos jours.

La formule finale *hic situs est* est assez peu employée sur les inscriptions chrétiennes.

Corp. inscr. lat., t. VIII, n. 55.

41. A Ammædera (= *Haïdra*, voir ce nom), épitaphe d'un lecteur âgé de cinq ans; haut. 1 m. 86, larg. 0 m. 65, haut. des lettres 0 m. 08 :

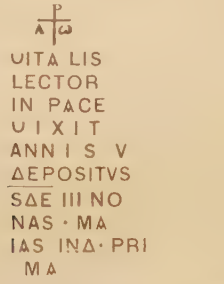

Vitalis lector in pace, vixit annis V depositus s(ub) d(i)e iij nonas maias ind(ictione) prima.

Corp. inscr. lat., t. VIII, n. 453.

42. A Carthage, tablette brisée, larg. 0 m. 90, haut. des lettres 0 m. 08, du IVe siècle environ, trouvée à *Damous el-Karita* (voir ce nom).

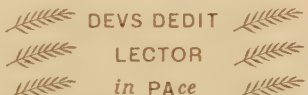

A. L. Delattre, dans *Missions catholiques*, 1886, p. 79; p. 102; p. 137; *Bull. archéologique du Comité*, 1886, p. 233; *Recueil de Constantine*, t. XXIV, p. 45, n. 22; De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1884-1885, p. 46; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 13422.

43. A Carthage, fragment de tablette de marbre blanc, épaiss. 0 m. 035, haut. des lettres, 0 m. 06 :

FID *elis*
VS · LEC *tor*

A. L. Delattre, dans *Recueil de Constantine*, t. XXV, p. 285, n. 158; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 13424.

44. A Carthage, sur une tablette de *saouân*, haut. des lettres, 0 m. 09 :

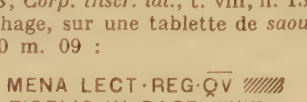

Lector reg(ione) qu[inta] ou *qu[arta]*.

A. L. Delattre, dans *Recueil de Constantine*, t. XXIV, p. 46, n. 24; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 13423.

45. A Olympie (voir ce nom), dans le Péloponèse, à quelques pas du grand temple dédié à Jupiter, se voit un édificule dont la destination demeure douteuse, et que les guides indiquent comme l' « atelier de Phidias »; c'est là qu'il aurait travaillé à la fameuse statue chryséléphantine de Jupiter olympien. Cet édifice fut, dans la suite, transformé en église chrétienne ayant la forme d'une petite basilique byzantine du VIe siècle; outre les colonnes, on voit l'abside, le sanctuaire et le cancel. Deux inscriptions qui semblent également du VIe siècle, nous intéressent particulièrement :

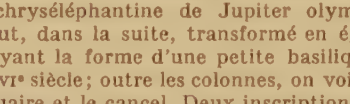

Domine Jesu Christe adjuva servum tuum Andream lectorem et marmorarium.

46. Et celle-ci qui mentionne la location du terrain (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 2766) :

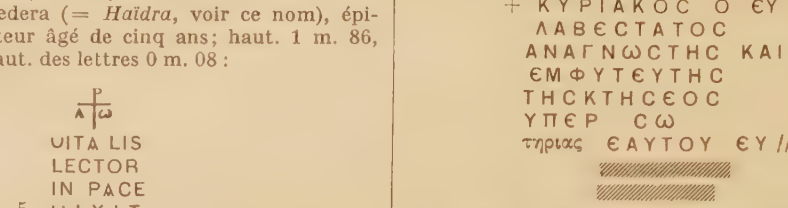

Cyriacus religiosissimus lector emphiteuta (hujus) fundi. Pro salute ejus...

O. Marucchi, *Notizie*, dans *Nuovo bull. di archeol. crist.*, 1905, p. 314.

47. A Thèbes de Thessalie, stèle funéraire de pierre blanche, haut. 0 m. 50, larg. 0 m. 50, épaiss. 0 m. 05; haut. des lettres, 0 m. 03.

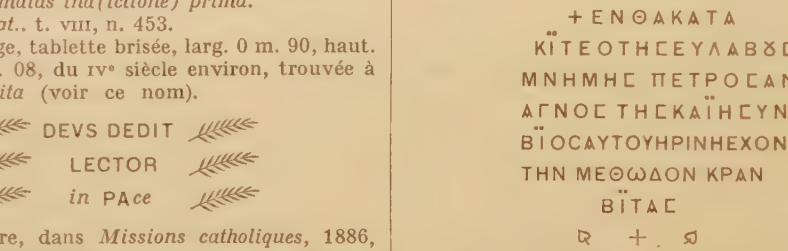

+ Ἔνθα κατάκϊτε ὁ τῆς εὐλαβοῦς μνήμης Πέτρος ἀναγνόστης καὶ ἡ σύνβιος αὐτοῦ Ἠρΐνη, ἔχον τὴν μέθωδον Κρανβῖτας.

On a retrouvé à Thèbes des inscriptions mentionnant un ἐπισκόπος καὶ προέδφος, un πρεσβυτέρος, un διακόνος et une διακονίσσα; voici un lecteur, qui était marié : Κρανβῖτας = λαχανοπώλης et μέθωδον (pour μέθοδον) = ἐπάγγελμα.

M. J. Giannopoulos, Ἐπιγραφαὶ ἐκ Φθιωτίδων Θηβῶν Θεσσαλίας τῶν πρωτῶν χριστιανικων αιωνῶν, dans *Byzantinisch neugriechische Jahrbücher internationales Wissenschaftlichen Organ*, 1920, t. I, p. 392, n. 11.

48. A Lindos, dans l'île de Rhodes :

+ Ὑπὲρ εὐχῆς
Χρυσανθίου
ἀναγνόστου

Hiller von Gaertringen, dans *Inscript. græcæ*, t. XII, 1, n. 674; H. Achelis, *Spuren des Urchristentums auf den griechischen Inseln*, dans *Zeitschrift für die neutestamentliche Wissenschaft*, 1900, t. I, p. 88; H. Grégoire, *Recueil des inscriptions grecques chrétiennes d'Asie-Mineure*, 1922, t. I, p. 50, n. 131.

49. Au Fayoum, une stèle entrée (vers 1903) au musée de Turin, calcaire, haut. 0 m. 35, larg. 0 m. 33 :

+ κυριε αναπα[υσον την]
ψηχην του τουλου χρ[αν]
αγνωστου του αγιου [..].ω[
εκυμηθη εν κυριω μενει
φαρμουθι κϑ ινδ. ιε + ετ[ου]σ
διοκλεδιανου. [
αμη [ν]

Ligne 2, lire δούλου.

G. Lefebvre, *Recueil des inscriptions grecques chrétiennes d'Égypte*, 1907, n. 112.

50. A Akhmîn; stèle au British Museum, πληΐνως αναγνωστη... G. Lefebvre, *op. cit.*, n. 350.

51. A ouadi Bir el' Ain; graffite sur un rocher : ιανουαριος αναγνωστης. Id., *ibid.*, n. 352.

52. A Herment, stèle au musée du Caire : μαρθα θανακνοστου (θυγατηρ του αναγνωστου). Id., *ibid.*, n. 386.

53. A Herment, stèle au musée du Caire : ευλογιος αναγνωστης... Id., *ibid.*, n. 432.

54. A Herment; stèle au British Museum : σαβινος αναγ[νωσ]της. Id., *ibid.*, n. 505.

55. A Assouan; stèle au musée d'Alexandrie : ωρεκωτ αναγνωστου... Id., *ibid.*, n. 581.

56. Le culte juif comportait, comme le culte chrétien, des lectures liturgiques et devait avoir ses lecteurs. Une inscription de Nicomédie porte la formule et les symboles que voici :

ΑΥΡ·ΕΘΕ///Α
CIOCYIOCMA
ΚΕΔΟΝΙΟΥ ΤΟΥ
ΑΝΑΓΝΩCΤΟΥ
ΚΑΙΑΥΡΘΑΜΑΡ
ΖΩΝΤΕC ΕΓΚΑΤΕ
ΘΟΜΕΘΑ ΤΗΝΘΗ
ΚΗΝ·ΕΥΛΟΓΙΑ
ΠΑCΙΝ

Αὐρ(ήλιος) Ἐθε[λ]άσιος υἱὸς Μακεδονίου τοῦ ἀναγνώστου καὶ Αὐρ(ηλία) Θαμὰρ ζῶντες ἐγκατεθ[έ]μεθα τὴν θήκην·εὐλογία πᾶσιν.

S. Pétridès, *Notes d'épigraphie.* II. *Inscription juive de Nicomédie*, dans *Échos d'Orient*, 1900-1901, t. IV, p. 356-357.

57. A Derekieui (Isaurie) :

+ Εὐχὴ Θεοδούλου
Κόνωνος ἀνα-
γνώστου
[καὶ] παντὸς του
[οἴ]κου αὐτ (οῦ)

J. R. Sitlington Sterrett, *The Wolfe expedition to Asia Minor*, dans *Papers of the american School of classical studies at Athens*, Boston, 1888, p. 173, n. 283.

58. A. D'Jemila, une inscription déjà donnée dans *Dictionn.*, t. VII, col. 2228.

59. A. Laodicée, une inscription mentionnant un lecteur. (*Voir Dictionn.*, t. VIII, col. 1321; et au mot LYCAONIE.)

7027. — Fond de coupe.
D'après Garrucci, *Vetri ornati*, pl. XXIII, n. 4.

60. Au Fayoum, un papyrus; c'est une lettre envoyée de Rome entre 264 et 282; il y est fait mention d'un lecteur dont le nom est perdu :

. . . . . .
τον ἀναγν [ὡσ]την.

G. Ghedini, *Lettere cristiane*, in-12, Milano, 1923, p. 67.

V. FOND DE COUPE. — Nous avons étudié déjà la nombreuse série de ces petits monuments (voir *Dictionn.*, t. V, col. 1819-1859). Parmi eux, il s'en trouve un qui fut publié pour la première fois par Buonarotti. Au centre sur une sorte de petit tabouret, Jésus-Christ nimbé, étendant les mains sur deux enfants qui tiennent chacun, semble-t-il, un *volumen*, Buonarotti avait lu : ZESVS et pour les deux enfants IVLIVS et ELECTVS; à la place de ce dernier nom, le P. Arthur Martin, auteur du dessin que nous reproduisons (fig. 7027) a lu CASTVS. Buonarotti voit dans cette représentation un symbole de l'ordination au rang de lecteur, et il conjecture qu'un père de famille aura fait exécuter cette image en souvenir de l'admission de ses deux fils dans la hiérarchie.

Boldetti, *Osservazioni*, p. 205, n. 33; Garrucci, *Vetri ornati di figure in oro*, pl. XXIII, n. 4; *Storia dell'arte cristiana*, t. III, pl. CXCII, n. 4; Vopel, *Die altchristlichen Goldgläser, Ein Beitrag zur altchristlichen Kunst und Kulturgeschichte*, in-8°, Freiburg, 1899, n. 307; *Dictionn.*, t. V, col. 1834, n. 146.

VI. TERRE CUITE. — Parmi les lampes chrétiennes de Carthage, il en est une qui semble offrir la représentation d'un lecteur. Le personnage est vu de profil, largement vêtu; il semble enveloppé dans une espèce de dalmatique, et assis sur une chaise élevée *cathedra gradata*, formant comme une petite tribune. Ce meuble liturgique très intéressant à reconstituer avait peut-être été adopté pour suppléer à la petite taille de la plupart des lecteurs encore enfants ou adolescents, et afin qu'on put les apercevoir aussi facilement qu'on les entendait. Outre la chaise, on remarquera que le lecteur est assis et semble avoir sur ses genoux une sorte de légile (voir ce mot) sur lequel est appuyé le volume dans lequel il fait la lecture (fig. 7028). On peut rapprocher le siège du lecteur de celui de la vierge Marie dans le bas-relief trouvé à Carthage (V^e siècle) et déjà figuré dans *Dictionn.*, t. VI, fig. 4778.

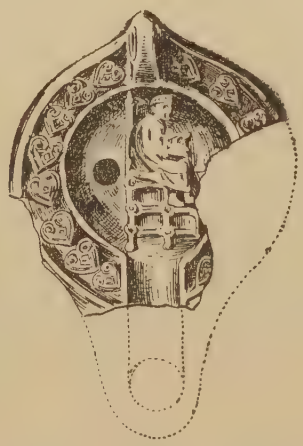

7028. — Lampe de Carthage.
Revue de l'art chrét., 1892, p. 137, fig. 700.

A. L. Delattre, *Lampes chrétiennes de Carthage*,

dans *Revue de l'art chrétien*, 1902, IV[e] série, t. III, p. 137, fig. 700

VII. Diptyque d'ivoire. — Deux plaques d'ivoire conservées au musée du Louvre [1] parmi les collections du Moyen Age ont appartenu, ainsi que l'indiquent les feuillures en haut et en bas, à une reliure. Leurs dimensions sont les mêmes : haut. 0 m. 168, larg. 0 m. 081. Chaque plaque est divisée en deux compartiments superposés de forme rectangulaire. Sur la première plaque, les scènes représentées n'offrent aucune difficulté d'interprétation. Dans le compartiment supérieur un personnage debout bat la mesure avec le

7029. — Ivoire provenant d'une reliure.
D'après *Gazette archéologique*, 1884, t. IX, pl. 6.

pied; devant lui une sorte de guéridon à trois pieds supportant un encrier (?); à droite, deux personnages, des tablettes dans une main, un style dans l'autre, s'apprêtent à écrire. Au second plan quatre figures (dont une armée d'un bouclier rond et d'une lance) sur un fond d'architecture. Dans le compartiment inférieur, un personnage assis sur un trône et jouant de la cithare; à gauche et à droite, deux hommes font de la musique; au second plan, deux gardes armés et deux personnages dont on ne voit que les têtes; au fond une colonnade. Nous avons dans ces deux scènes, David dictant les psaumes et David exécutant la mélodie. Ces ivoires sont encore intéressants au point de vue du costume qui est encore romain et de la forme des instruments de musique.

Les sujets représentés sur la deuxième tablette sont moins faciles à expliquer. On y a deux scènes qui se font suite et dans lesquelles tous les personnages portent des vêtements ecclésiastiques. L'explication proposée par Em. Molinier est assez séduisante; il s'agirait de l'ordination d'un lecteur en bas, d'un exorciste en haut. Dans le Sacramentaire grégorien on lit ceci (fig. 7029) :

Ordinatio lectoris. Lector cum ordinatur, faciat de illo verbum episcopus ad plebem, indicans ejus fidem ac vitam atque ingenium; post haec, spectante plebe, tradat ei codicem de quo lecturus sit, dicens : Accipe et esto verbi Dei relator, etc. Dans l'ordination de l'exorciste : *Exorcista cum ordinatur accipiat de manu episcopi libellum in quo scripti sunt exorcismi.*

Rien, dans le costume ne s'oppose à ce que l'on voie un évêque dans le personnage assis, barbu et chauve, tenant un livre, que l'on voit dans le compar-

7030. — Miniature du pontifical de la Minerve.
D'après *Gazette archéologique*, 1884, p. 39.

timent inférieur, et dans le personnage remettant un rouleau à un ecclésiastique que l'on voit dans le compartiment supérieur. Ce personnage est vêtu d'une tunique longue et de la chasuble, du type dit « planète ». De plus, il faut remarquer que dans le compartiment inférieur, si l'évêque est assis sur le même siège (une espèce de banc) qu'un autre ecclésiastique, sous ses pieds est placé un tabouret, ce qui n'a pas lieu pour l'autre personnage; il faut apparemment y voir un signe de supériorité hiérarchique. Les miniatures qui accompagnent certains manuscrits offrent un moyen de contrôle facile. Le Pontifical de la Bibliothèque de la Minerve à Rome, qui date du IX[e] siècle, nous offre deux scènes analogues à celles qui sont figurées sur l'ivoire; nous avons déjà donné celle qui a rapport à l'exorcisme (voir *Dictionn.*, t. V, fig. 4248); voici celle relative au lectorat (fig. 7030) avec la légende : *Tradidit eis episcopus codicem.*

L'ivoire offre une particularité qui manque sur les miniatures; il nous montre un clerc écrivant sur des tablettes. Peut-être le sculpteur a-t-il voulu exprimer par là que quelquefois on recueillait le sermon fait par l'évêque à l'ordination du lecteur, sermon dont parle saint Grégoire.

Il est difficile d'assigner un âge certain à ces tablettes d'ivoire. Dans la première, certains détails, notamment les chaussures et le guéridon, dénotent la persistance de l'art et des usages de l'antiquité. L'encadrement des tablettes, bien que dérivant directement de l'acanthe antique, ne peut fournir d'indica-

[1] E. Molinier, *Musée national du Louvre, Catalogue des ivoires*, in-12, Paris, 1896, p. 24-25, n. 10.

tion certaine. L'examen du costume ecclésiastique ne peut pas non plus nous fournir de très précises indications; la forme des souliers n'a rien de démonstratif. Le soulier à tripointe en forme de fer de lance, qu'Amalaire appelle *lingua sandaliorum*, est bien la chaussure ecclésiastique des temps mérovingiens et carolingiens, mais on la retrouve en Gaule, en Italie, en Orient, pendant une période de temps très large. Il ne paraît pas possible de retenir l'époque de la renaissance de l'art byzantin au x^e^ siècle; les ivoires attribués à cette époque sont d'un travail bien supérieur à celui de nos tablettes, mais les attitudes des personnages sont plus raides, et on y retrouve moins le souvenir de l'antiquité classique. Cette époque une fois écartée, il faut remonter très haut dans l'histoire de l'art byzantin pour trouver des analogues, probablement jusqu'au VI^e^ siècle qui a vu des ouvrages excellents, tels que la chaire d'ivoire de l'évêque Maximien de Ravenne. C'est vers cette date qu'on pourrait proposer de placer la plaque dont nous parlons. Quant à parler d'un atelier, c'est chose par trop arbitraire; nous avons dit combien peu, sur ce point, la science est avancée et une conjecture sans preuves ni vraisemblance ne peut la servir [1].

VIII. Bibliographie. — A Allmer, *Sur une inscription chrétienne de Lyon regardée comme perdue...*, dans *Revue du Lyonnais*, II^e^ série, t. XIII, 1858, p. 337-341. — J. Bilberg, *De anagnostis veteris Ecclesiæ*, in-8°, Upsalæ, 1639. — J. Bingham, *Origines*, 1725, t. II, p. 29; t. V, p. 107. — W. Bright, *The canons of the first four general councils of Nicæa, Constantinople, Ephesus and Chalcedon, with notes*, in-12, Oxford, 1892, p. 191-194 : *Regulations as to the marriage of readers and singers.* — Ph. Buonarotti, *Osservazioni sopra alcuni frammenti di vasi antichi di vetro*, in-fol., Firenze, 1716, p. 151, 116. — Celsius, *De anagnostis veteris Ecclesiæ*, in-8°, Upsalæ, 1718. — Du Cange, *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*, au mot *lector.* — Frommann, *De hermeneuta veteris Ecclesiæ*, in-8°, Altorfii, 1747. — D. Georgi, *De liturgia romani pontificis*, in-8°, Romæ, 1743, t. II, p. LXXXIII-CV. — A. Gori, *Inscriptiones antiquæ in Etruriæ urbibus exstantes*, in-4°, Florentiæ, 1726-1743, t. III, p. 332. — Greppo, *Observations sur une antique inscription chrétienne qui mentionne une école pour les lecteurs de l'Église de Lyon*, dans *Revue du Lyonnais*, 1841, t. XIII, p. 185-204. — A. Harnack, *Ueber den Ursprung des Lectorats und den anderen niederen Weihen*, dans *Texte und Untersuchungen*, Leipzig, 1886, t. II, part. 5, p. 57-105 — Peter, dans *Real Encyklopaedie d. christl. Alterth.*, 1886, t. II, p. 289-291, au mot *Lector.* — F. Probst, *Kirchliche Disziplin in den drei ersten christliche Jahrhunderten*, in-8°, Tubingen, 1873, p. 60, 118-119. — J. A. Schmid, *De primitivæ Ecclesiæ lectoribus illustribus*, in-4°, Helmstadii, 1696.

H. Leclercq.

LECTICARIUS. — Au cimetière de Saint-Étienne, à Jérusalem, l'épitaphe d'un porte-litière [2] :

+ ΜΝΗΜΑΔΙΑ
ΦΕΡΩΝCΙΛΑ
ΛΕΚΤΙΚΑΡΙΔ
ΣΤΥCΔΙΑΦΕΡΔ
CINAYTON

Μνῆμα διάφερων Σιλᾶ λεκτικάριου (καὶ) τοῖς διαφέρουσιν αὐτόν

Monument particulier de Silas, porte-litière, et à ses proches.

H. Leclercq.

LECTIONNAIRE. — I. Le mot et l'objet. II. Les lectionnaires latins. III. Les lectionnaires dans le système romain. IV. Les lectionnaires grecs. V. Les lectionnaires orientaux.

I. Le mot et l'objet. — Tout l'essentiel a été exposé dans le *Dictionnaire*, t. V, col. 245-261, 852-856.

II. Les lectionnaires latins. — *a*) Les lectionnaires gallicans sont principalement représentés par :

1. Le *lectionnaire de Luxeuil*, écrit entre 650 et 700 environ, qui sera décrit au mot Luxeuil et dont on a parlé dans le *Dictionn.*, t. V, col. 272-273 et 274-277, 863-866; t. VI, col. 510-513.

2. Le *lectionnaire de Luxeuil*, n. 2, écrit vers la fin du VI^e^ siècle, décrit dans *Dictionn.*, t. VI, col. 513-514.

3. Le *lectionnaire de Schlettstadt*, qui peut dater des environs de l'an 700, décrit dans *Dictionn.*, t. V, col. 273, 277-279; t. VI, col. 514-516. Cf. dom G. Morin, dans *Revue bénédictine*, 1908, t. XXV, p. 161; 1910, t. XXVII, p. 41 70.

4. Le *lectionnaire de Vienne*, connu par un distique de Sidoine Apollinaire, mentionné dans *Dictionn.*, t. VI, col. 516-517.

5. Le *missel de Bobbio*, dont on a parlé à différentes reprises dans *Dictionn.*, t. II, col. 949-951; t. V, col. 273, 279-281, 867-869; t. VI, col. 523-524.

6. Le *lectionnaire de Würzbourg* contenant quelques annotations reproduites dans *Dictionn.*, t. VI, col. 517-518.

7. L'*évangéliaire de Trèves*, conservé au Chapitre, décrit dans *Dictionn.*, t. V, col. 863, 869-872.

b) Les lectionnaires wisigothiques sont d'une moins haute antiquité et principalement représentés par :

8. Le *Liber comicus*, écrit avant l'année 1067, décrit dans *Dictionn.*, t. V, col. 261-271; 857-863. Cf. M. Ferotin, dans *Le mois bibliographique*, 1893, t. I, p. 11-14.

9. Le *comes* (incomplet) *de Tolède 35-8*, décrit dans *Dictionn.*, t. V, col. 271, *a*.

10. Le *Liber comicus*, écrit en 1073, à San-Millan, conservé à Madrid décrit par dom M. Férotin, *Liber mozarabicus sacramentorum*, 1912, can. 906-910; voir *Dictionn.*, t. V, col. 271 *b*.

11. Le *Liber comicus*, offert en 1071 à la cathédrale de Léon où il est encore, décrit par dom Ferotin, *op. cit.*, col. 922-924; *Dictionn.*, t. V, col. 271, *c*.

12. Lectionnaire, *Silos 5*, conservé au British Museum, décrit par Férotin, *op. cit.*, col. 804-820; *Dictionn.*, t. V, col. 271, *a*.

13. Lectionnaire, *Silos 6*, conservé au British Museum, décrit par Férotin, *op. cit.*, col. 820-842; *Dictionn.*, t. V, col. 271, *b*.

14. Lectionnaire, *Silos 7*, conservé au British Museum, décrit par Férotin, *op. cit.*, col. 842-870; *Dictionn.*, t. V, col. 272, *c*.

15. Lectionnaire, *Tolède 53,4*, décrit par Férotin, *op. cit.*, col. 691-722; *Dictionn.*, t. V, col. 272, *d*.

16. Lectionnaire, *Tolède 35,5*, décrit par Férotin, *op. cit.*, col. 722-738; *Dictionn.*, t. V, col. 272, *e*.

17. Lectionnaire, *Tolède 35,6*, décrit par Férotin, *op. cit.*, col. 738-754; *Dictionn.*, t. V, col. 272, *f*.

18. Lectionnaire, *Tolède 35,7*, décrit par Férotin, *op. cit.*, col. 754-766; *Dictionn.*, t. V, col. 272, *g*.

19. Le *codex de Cardeña*, conservé au British Museum, daté de 919, mentionné par Ferotin, *op. cit.*, col. 937; *Dictionn.*, t. V, col. 272, *i*.

20. Le *Missale mixtum* du cardinal Ximénès (voir ci-dessus le n. 15), dans *P. L.*, t. LXXXV, col. 291-497.

21. Un *Missale mixtum*, écrit en 1180, mentionné

[1] Em. Molinier, *Deux plaques d'ivoire au musée du Louvre*, dans *Gazette archéologique*, 1884, p. 33-42, pl. 6. — [2] Germer-Durand, *Épigraphie chrétienne de Jérusalem*, dans *Revue biblique*, 1892, t. I, p. 579, n. 34. Sur les *lecticarii*, cf. H. Grégoire, *Recueil des inscriptions grecques chrétiennes d'Asie Mineure*, 1922, fascicule 1, p. 36, col. 2.

par Chr. Wordsworth, *Extracts from a gospel lectionary (old latin) of the spanish Church*, dans *The Journal of theological studies*, 1917, t. XVIII, p. 169-176 (donne en exemple trois lectures).

22. Une bible d'Alcala conservée à la bibl. de l'Univ. de Madrid, *31*, texte biblique du IX^e^ siècle, auquel une main contemporaine a ajouté de nombreuses notes liturgiques, au nombre de deux cent seize, qui nous font connaître une partie des lectures de l'année. Cette utile contribution à l'histoire des lectionnaires a été donnée par dom D. de Bruyne, *Un système de lectures de la liturgie mozarabe*, dans *Revue bénédictine*, 1922, t. XXXIV, p. 147-155. L'éditeur fait observer que les annotations pour les Évangiles manquent, les lectures évangéliques devaient se trouver dans un manuscrit séparé. Les lectures tirées d'Isaïe sont nombreuses, celles de Jérémie sont rares, les autres manquent tout à fait. Les livres sapientiaux ne sont pas représentés, pas plus que les livres historiques ni l'Apocalypse. On peut estimer que nous n'avons qu'un tiers ou un quart des annotations que nous aurions le droit d'attendre dans une Bible complète.

c) Les lectionnaires ambrosiens sont principalement représentés par :

23. Le *capitulare epistolarum S. Pauli*, conservé au Vatican, décrit dans *Dictionn.*, t. V, col. 281-284.

24. Le *sacramentaire de Bergame*, du X^e^-XI^e^ siècle, conservé à Bergame, décrit dans *Dictionn.*, t. V, col. 281, 284-290, 872-880.

25. Le *lectionnaire de Milan*, ms. non coté, du XII^e^ siècle, au Dôme, décrit dans *Dictionn.*, t. V, col. 281, 290-297.

26. En 1893, dans la *præfatio* au *Liber comicus*, dom G. Morin annonçait la prochaine publication d'un lectionnaire ambrosien *quem doctissimus vir Ceriani, Bibliothecæ Ambrosianæ præfectus, ex vetustissimis codicibus proxime editurus est.* Peu de temps après, cet érudit annonçait, dans la *Revue bénédictine*, que son confrère dom S. Baeumer (voir ce nom) avait eu communication des bonnes feuilles du lectionnaire qui paraîtrait dans le tome VIII des *Monumenta sacra et profana.* On sait que don Ceriani se plaisait si fort à laisser mûrir ses travaux qu'il lui arrivait de les abandonner. Dans une brochure intitulée : *In memoria di monsignore Antonio Ceriani, prefetto della biblioteca ambrosiana nel primo anniversario della sua morte*, in-8°, Milano, 2 marzo 1908, on lit, p. 92, dans la bibliographie : *Opere lasciate in istato di preparazione, più o meno avanzata, a compimento della collezione dei Monumenta*, Tomus VIII : *Missale ambrosianum, Antiphonarium et Lectionarium Ambrosianum*, sæc. IX.

d) L'index épistolaire du manuscrit de Victor de Capoue est probablement le plus ancien monument occidental de la série liturgique que nous étudions: à ce titre il a droit à une attention particulière.

Rappelons que l'importance du *Comes* est capitale pour l'histoire des origines de la liturgie. Saint-Grégoire a établi sur lui toute sa réforme : *Inter sacra missarum solemnia, ex his quæ diebus certis in hac Ecclesia legi ex more solent, sancti evangelii quadraginta lectiones exposui* [1]. Jean Diacre nous dit pour sa part : *Sed et Gelasianum codicem de missarum solemniis... pro exponendis evangelicis lectionibus in unius libri volumine coartavit* [2]; enfin on lit dans le *Micrologue : Nam et S. Hieronymus in libro Comitis ita ordinavit, cuius libri ordinem et S. Gregorius diligentissime observavit, sive dum Lectionibus et Evangeliis Missales orationes in Sacramentario adaptaret, sive dum antiphonas ex eisden Evangeliis quam plurimis diebus in Antiphonario articularet* [3]. Les différentes versions du *Comes* contribueront peut-être à mettre sur la voie des plus lointaines origines de la liturgie primitive de l'Église latine.

On trouve dans un certain nombre d'exemplaires du *Comes* un document qui lui sert de préface; c'est une lettre attribuée à saint Jérôme, adressée à un certain Constantius, et qui débute par les mots : *Quamquam licenter adsumatur...* Cette lettre-préface fut publiée au XVI^e^ siècle par Flacius Illyricus [4], ensuite par dom Luc d'Achery dans son *Spicilegium* [5], d'après un texte communiqué par le jésuite Chifflet. On la retrouve dans les œuvres de Tomasi [6] et dans l'appendice à l'édition de saint Jérôme par Vallarsi [7]. Dès le XI^e^ siècle cette lettre est connue et citée par Bernon de Reichenau sous le nom de saint Jérôme : *Sicut S. Gregorium... libri Sacramentorum et Antiphonarum, ita et B. Hieronymum credimus ordinatorem Lectionarii, ut ipsius testatur prologus appositus in capite Comitis (sic eum appellavit)* [8], c'est également sous le nom de saint Jérôme que Sigebert de Gembloux et Raoul de Tongres mettent cette préface [9].

Cette attribution n'est pas soutenable, en tant qu'ouvrage de saint Jérôme, mais rien ne prouve que la lettre ait été fabriquée par un imposteur qui l'aurait voulu accréditer sous le nom de saint Jérôme. Ernest Ranke pensait qu'elle avait été écrite par quelque savant homme de l'Église latine, à une époque antérieure au pontificat de saint Léon le Grand. Son nom, vite oublié, fit place, au IX^e^ siècle, à celui de saint Jérôme qui, d'après une tradition ancienne et vraisemblable, n'aurait pas été étranger à la rédaction du *Comes* primitif. Mais lorsqu'il s'agit de déterminer quel peut être ce « savant homme » la difficulté devient grande, puisque les témoignages extrinsèques font totalement défaut; il ne reste donc qu'à s'adresser à la pièce elle-même.

On peut croire que si on s'avisa au IX^e^ siècle d'attribuer la lettre à saint Jérôme, c'est qu'à cette date on ne lui connaissait plus d'auteur responsable. Alain de Farfa († 770), auteur d'un des plus anciens homéliaires liturgiques qui aient été rédigés en Occident, a fait entrer dans sa préface à peu près toute l'*Epistola ad Constantium*, sans citer toutefois ni auteur ni ouvrage quelconque; évidemment pour être ainsi traitée, c'est que la pièce était peu connue et point réclamée. L'auteur de la lettre reconnaît que le *Comes* reçu parmi les clercs s'entend de deux genres de recueils. « Les uns sont destinés à l'usage liturgique et varient suivant la pratique de chaque Église; les autres sont destinés à l'instruction ou à l'édification des particuliers. A la prière de Constantius, qu'il appelle à deux reprises son « vénérable frère », l'auteur a consenti à en rédiger un du premier genre. Les péricopes étaient adaptées aux différentes fêtes du cycle, à partir de la messe de la vigile de Noël à l'heure de none : le texte en était emprunté à l'édition de saint Jérôme. Au reste, le collecteur n'en était pas à son premier essai. Déjà, dans le courant de la même

[1] S. Grégoire, *Epistola ad Secundinum*, *P. L.*, t. LXXVI, col. 1075. — [2] Jean Diacre, *Vita S. Gregorii*, l. II, c. XVII; *P. L.*, t. LXXV, col. 94. — [3] *Micrologus*, c. XXXI; *P. L.*, t. CLI, col. 1003. — [4] E. Ranke, *Das Kirchliche Pericopensystem*, in-8°, Berlin, 1847, p. 260. — [5] *Spicilegium*, nova édit., t. III, p. 301. — [6] Tomasi, *Opera*, édit. Vezzosi, t. V, p. 319. — [7] *P. L.*, t. XXX, col. 501. — [8] Berno, *De officio missæ*, c. I; *P. L.*, t. CXLII, col. 1037. — [9] Sigebert, *Chronic.*, ad ann. 688 : *Epistolas quippe et Evangelia recitabat ecclesia ex antiquorum traditione quæ digesta sunt in libro, qui appellatur comes, quem ad Constantinum* (sic) *Hieronimus scripsisse dicitur;* Raoul de Tongres, *De can. observ.*, cap. ult. : B. *Hieronymus presbyter cardinalis Epistolas et Evangelia... collegit et ordinavit, ut in libro qui Comes dicitur, habetur, et ipse ait scribens ad Constantium episcopum.*

année, il avait institué à sa façon un ordre de lectures prophétiques, apostoliques et évangéliques, pour toute la suite du cycle liturgique. Dans le recueil entrepris à la prière de Constantius, il avait fait entrer en outre divers passages moraux de l'Écriture destinés à l'édification spécialement, à l'occasion de la période quadragésimale. Le ton général de la pièce est sobre, sincère, digne d'un écrivain instruit et consciencieux. De cette simple analyse, il est aisé de voir d'abord que l'auteur est un évêque s'adressant à un autre évêque. La liberté avec laquelle il avait réglé lui-même les lectures de la messe ne peut guère convenir, en effet, qu'à un personnage tout à fait maître dans son Église, et par conséquent revêtu de la dignité épiscopale. L'abbé, il est vrai, d'après la règle de saint Benoît, pouvait désigner les cantiques et les leçons à chanter à l'office des heures; mais tout ce qui touche à la célébration des mystères échappait évidemment à sa compétence, et plus encore à celle des autres membres du clergé inférieur. Le Constantius à la prière duquel le *Comes* fut rédigé, doit par suite avoir été aussi évêque, comme, d'ailleurs, Raoul de Tongres l'affirmait déjà dans le texte cité plus haut [1]. »

L'auteur s'est conformé à l'usage en vigueur dans l'Église romaine; il a donc commencé son recueil liturgique à la vigile de Noël : *In vigiliis ad nonam per ordinem, quem assidue in Ecclesia didiceram.* L'ancienneté de la coutume romaine de commencer l'année liturgique à Noël est incontestable; on en retrouve une preuve jusque dans l'arrangement de la table des anniversaires des papes, antérieure au 7 octobre 336; ainsi la disposition du recueil est-elle parallèle à celle des deux sacramentaires gélasien et grégorien; par a même vigile s'ouvre le *Comes* révisé par Alcuin et, en général, les plus anciens lectionnaires postérieurs à la réforme grégorienne. Le *Comes* rédigé pour Constantius s'est donc trouvé dans une certaine connexion avec l'ordre liturgique romain, ce qui explique comment la lettre de l'anonyme a été accolée au *Comes* romain.

Toutefois sa destination primitive était autre et le *Comes* romain, auquel elle sert de préface, ne répond pas entièrement à ce qu'elle annonce. On voit en particulier que la leçon prophétique a disparu, sauf dans les trois ou quatre premières messes et aux quatre-temps; comme la suppression de la leçon prophétique à Rome paraît remonter au VI^e^ siècle, on peut conclure que le *Comes* de l'anonyme correspondait à un état liturgique antérieur au *Comes* grégorien. Le *Comes* adressé à Constantius est donc différent du *Comes* romain; pour celui-ci il reste à savoir s'il présentait toutes les mêmes péricopes que le lectionnaire du temps de saint Léon, et c'est ce qu'on n'est en mesure d'établir que pour des exemples peu probants. Peut-on, en effet, s'étonner qu'on ait fait choix, dès le V^e^ siècle, du chapitre II du livre des Actes pour le jour de la Pentecôte, et de l'évangile de l'Adoration des Mages pour le jour de l'Épiphanie? C'est le contraire qui donnerait lieu de s'étonner, de sorte que la rencontre bornée à ces points et quelques autres analogues entre le *Comes* romain et l'ordre des lectures dutemps de saint Léon, n'autorise pas à faire remonter le *Comes* romain jusqu'au V^e^ siècle.

Le *Comes* auquel la lettre à Constantius servait d'envoi a été écrit à une époque où le *Comes* était déjà d'un usage commun. L'auteur de cette lettre d'envoi écrivait à une époque où le lectionnaire variait encore d'une Église à une autre Église; il fut fixé à Rome par saint Grégoire à la fin du VI^e^ siècle; ce qui ne veut pas dire que Grégoire ait rédigé par écrit un *Comes* conforme à son ordonnance liturgique [2]. On ne connaît qu'un seul document ancien qui puisse soutenir la thèse d'un lectionnaire d'origine grégorienne. C'est un *Comes* dont les feuillets ont servi à relier plusieurs manuscrits du Mont-Cassin. Le commencement se trouve joint au *cod. XIII*, sous ce titre : *In Christi nomine incipit liber Comite composito a beato papa Gregorio. Et papa Damasus. Et Jeronimo presbitero. In primis Dominica de Adventum Domini.* Les éditeurs de la *Bibliotheca Casinensis*, t. I, p. 181, font à ce sujet la remarque suivante : *Ex fragmenti titulo eruitur Gregorium M. huiusmodi missæ lectionaria curavisse.* Il est du moins curieux de noter que ce *Comes* cassinien commence non plus à la vigile de Noël, comme tous les anciens, mais au premier dimanche de l'Avent, comme l'*Antiphonale missarum* de saint Grégoire.

Quoi qu'il en soit, la préférence donnée à la Vulgate dans une œuvre liturgique conçue à Rome ou dans le rayon de Rome, ne s'explique pas avant le milieu du VI^e^ siècle. C'est donc entre la plus ancienne mention d'un *Comes* — *Charta Cornutiana*, de 471 — et l'année 550 environ que prendrait place la rédaction du *Comes* adressé à Constantius.

Il reste à découvrir l'auteur et à identifier le destinataire.

Pour l'auteur, un nom a été prononcé, celui de Victor, évêque de Capoue entre 541 et 544. En dehors de quelques écrits sur le Cycle pascal et des Scholies, il a laissé une Harmonie évangélique d'après Tatien, qui nous est conservée dans un manuscrit contemporain de Victor, et connu sous le nom de *Codex Fuldensis* (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 756-758; t. V, col. 2691-2692). Ce manuscrit « contient outre la Concordance de Tatien, tout le Nouveau Testament d'après la version de saint Jérôme, avec diverses pièces intercalées, entre autres une liste des lectures liturgiques empruntées aux Épîtres de saint Paul pour les différentes fêtes de l'année. A la fin des Actes des Apôtres et de l'Apocalypse, des annotations en écriture cursive et de la main même de Victor, nous apprennent qu'il avait suivi avec un intérêt particulier la transcription de ce manuscrit : il l'avait lu une première fois, dans la basilique Constantinienne, le 19 avril 546; il en avait achevé une seconde lecture le 12 avril 547. Ce zèle pour le texte biblique, cet emploi de la version de saint Jérôme, ce fragment de lectionnaire liturgique, tout cela s'accorde fort bien avec l'idée que Victor serait l'auteur de la lettre à Constantius. L'époque et le lieu concordent également [3]. Reste à découvrir le destinataire. Mais avant cela il est utile de signaler l'intérêt d'une comparaison à établir au point de vue philologique entre la préface, écrite par Victor de Capoue, pour la Concordance de Tatien [4], et la préface du *Comes* destiné à Constantius. Le résultat de cette comparaison n'infirmera en rien la forte probabilité, d'après laquelle la pièce servant de préface au Lectionnaire romain, est une lettre adressée par saint Victor de Capoue à un évêque Constantius, vers le milieu du VI^e^ siècle.

Qui est-ce ce Constantius? Une première identification a été proposée; ce serait un évêque d'Aquinum qui occupa ce siège entre 523 et 573. Mais on n'est pas réduit à cette seule conjecture. On rencontre

[1] G. Morin, *L'auteur de la « lettre à Constantius », Étude sur les origines du* Comes *ou lectionnaire romain*, dans *Revue bénédictine*, 1890, t. VII, p. 418. — [2] En France, au IX^e^ siècle, on ne connaissait pas de lectionnaire grégorien officiel. Lorsque Alcuin rédigea le sien, il s'inspira du Sacramentaire de saint Grégoire : *Imitando ac sequendo libellum papæ Gregorii sacramentorum.* Amalaire atteste que le lectionnaire communément suivi de son temps était en désaccord avec l'ordre de l'antiphonaire grégorien : *De eccles. off.*, l. III c. XL; *P. L.*, t. CV, col. 1158. — [3] G. Morin, *op. cit.*, p. 420-421. — [4] *P. L.*, t. LXVIII, col. 251-255.

sur quelques manuscrits le nom de Constantius accompagné d'un nom de lieu; ces manuscrits sont :

a) Paris, Bibl. nat., *lat. 9451;* magnifique lectionnaire or et argent sur pourpre, provenance inconnue, VIII^e^ siècle : *In nomine summi Dei incipit prologus libri comitum beati Hieronimi presbyteri ad Constantium Constantinopolitanum episcopum lege feliciter — Quamquam licenter adsumatur...*

b) Chartres, ms. *24* (olim *Saint-Père*), IX^e^ siècle : *Incipit prologus libri Comitis sancti Hieronimi presbiteri missum ad Constantium Constantinopolitanum episcopum. — Quamquam l. a...* Cf. A. Wilmart. *Remarques sur un lectionnaire de Chartres,* dans *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions,* 1925, p. 290-298 ; A. Wilmart, *Le lectionnaire de Saint-Père,* dans *Speculum. A Journal of medieval studies* (Boston), 1926, t. I, p. 269 sq. Ce manuscrit a été copié à Tours au IX^e^ siècle, et depuis Mabillon a été considéré à tort comme un exemplaire du lectionnaire d'Alcuin. L'écriture présente tous les caractères de l'école calligraphique de Tours, peut-être est-il l'ouvrage d'Andradus dont le nom se lit dans un encadrement géométrique au début du manuscrit.

c) Vatican, ms. Ottoboni lat. *478,* copie exécutée au XVI^e^ siècle d'après un manuscrit plus ancien, contenant des commentaires sur le psautier et les cantiques de l'office. Au fol. 349, la lettre adressée *ad Constantium Constantinopolitanum episcopum.* Q. l. a...

d) Vatican ms. lat. *317,* recueil du même genre et de la même époque que le précédent; fol. 1, lettre préface *ad Constantinum Constantinopolitanum episcopum,* mais la dernière partie de l'adresse a été grattée et remplacée par *Constantiæ episcopum.*

La liste épiscopale de Constantinople ne contient pas un seul Constantius, par contre, elle compte trois Constantinus antérieurs au XII^e^ siècle, mais le plus ancien des trois est mort en 676, de sorte qu'on ne peut l'identifier avec le Constantius de la préface du *Comes.* Il semble donc que toute recherche soit condamnée à un échec, mais il se trouve que l'Italie méridionale a possédé un saint Constantius honoré comme évêque de Constantinople. Son culte est attesté par des monuments et une tradition. Il possédait une église paroissiale sous son vocable à Bénévent, et on célébrait sa fête au rite double. La cathédrale de Capri était dédiée à ce saint Constantius. A Massa Lubrense, près de Sorrente, il se faisait chaque année un pèlerinage le jour de la fête du saint patron Constantius. Embarras de richesses : Capri et Massa revendiquaient chacune la possession du corps de Constantius. La tradition le présente comme un patriarche de Constantinople qui convertit un grand nombre d'hérétiques en Occident; et comme la chose paraît à peine vraisemblable, le P. G. Henschen suggère une explication d'après laquelle Constantius serait évêque d'une ville appelée Constantia laquelle reste à identifier, et dom G. Morin rencontre, dans la *Novelle* de Léon V l'Arménien (813-820) relative à l'organisation des provinces soumises à l'empire byzantin, le neuvième suffragant de la métropole de Reggio en Calabre est ainsi désigné : *VIIII Constantiensis* et dans la *Notice,* n° X, du recueil de Parthey : Ὁ Κωνσταντείας [1]. Cette *Constantia* n'est autre que Cosenza, l'antique *Consentia,* ville célèbre du Bruttium, aujourd'hui archevêché et chef-lieu de province. On ne trouve aucun Constantius parmi les titulaires connus de ce siège épiscopal, mais cette Église ne possède pas de catalogue traditionnel; le premier de ses quatre évêques connus avant le VI^e^ siècle est Palumbus, honoré d'une lettre de saint Grégoire en avril 599 [2].

Parmi tant de noms qui manquent il n'est pas impossible de supposer un Constantius, bien qu'il fût préférable de n'avoir pas à le supposer; il serait de même plus sûr de ne pas avoir à ramener de Constantinople, où il ne siégea jamais, à Constantia où il siégea peut-être, ce Constantius qui exista dit-on.

Reste-t-il quelque chose de ce lectionnaire différent du *Comes* romain? Est-il possible de déterminer jusqu'à un certain point ses rapports avec le lectionnaire romain postérieur? Le *codex Fuldensis* de 546 a été écrit sous la direction de saint Victor de Capoue, qui a été certainement pour quelque chose dans la rédaction de la liste des lectures liturgiques qui y est contenue. Cette liste n'est-elle pas un fragment du *Comes* envoyé à Constantius avec la lettre-préface dont nous venons de parler? Nous n'en avons ni preuve ni indice, mais « Victor dans la Lettre nous prévient qu'il avait dans le courant de la même année réglé à sa façon les lectures liturgiques à l'usage de sa propre Église. Il est difficile de contester que les lectures liturgiques marquées dans le *Codex Fuldensis* ne représentent du moins un tiers de ce lectionnaire introduit à Capoue par Victor, c'est-à-dire le recueil des Épîtres, qui chez les Latins, comme maintenant encore chez les Grecs, forma souvent un livre à part, sous le nom d'*Apostolus.* D'un autre côté, il n'y a pas lieu de croire que Victor, dans le *Comes* rédigé pour Constantius, se soit éloigné d'une façon notable du type adopté par lui-même quelques mois auparavant. Nous pouvons donc à l'aide des indications liturgiques du Codex de Fulda, nous figurer ce que dut être, du moins pour l'ordonnance générale du cycle et des lectures tirées de l'Apôtre, le lectionnaire qui accompagna primitivement la préface accolée depuis au lectionnaire grégorien [3]. » Le *Codex Fuldensis* de 546, trop négligé par les liturgistes, a réellement une valeur considérable.

Le lectionnaire de l'Église de Capoue a été édité pour la première fois par Martin Gerbert (voir ce nom) dans ses *Monumenta veteris liturgiæ alemannicæ,* t. I, p. 409-416, et une deuxième fois par E. Ranke, *Codes Fuldensis,* Marburgi et Lipsiæ, 1868, p. 165-168, avec plus de soin. Le manuscrit de Fulda nous donne un *index* des solennités avec la mention des péricopes tirées de l'Apôtre qui doivent se lire en ces jours. Dans le texte des épîtres le commencement des lectures est indiqué en marge, et la fin l'est souvent par des croisillons. Ern. Ranke écrit à ce sujet : *Neque omnes quos protulit numeri recti sunt, neque omnibus quos index continet titulis adnotationes marginales respondent, neque cruciculas ubique appositas vides.* Dom Morin a établi ce lectionnaire sur deux colonnes, la première contient les titres, la deuxième l'étendue des péricopes d'après les indications des marges du manuscrit : *Lectiones ex epistolis Paulinio excerptæ quæ in Ecclesia Capuana sæc VI legebantur,* dans *Anecdota Maredsolana,* 1893, t. I, p. 436-444; enfin dom Chapman, *Notes on the early history of the Vulgate Gospels,* Oxford, 1908, p. 130-133, et S. Beissel, *Entstehung der Pericopen des römischen Messbuches,* in-8°, Freiburg-in-Br., 1907, p. 57-59, en ont donné un tableau abrégé; voir *Dictionn.,* t. V, col. 297-300.

27. Voici, d'après l'interprétation de dom Morin le lectionnaire apostolique de Capoue :

[1] Cf. G. Fabre, *Le Liber Censuum de Église romaine,* t. I, p. 21. — [2] Regist., l. IX, ep. CXXXIV. — [3] G. Morin, dans *Revue bénédictine,* 1890, t. VII, p. 422. Cf. G. Morin, *Origines du Comes romain,* dans *Revue bénédictine,* 1890, t. VI, p. 416-423; *Constantius de Constantinople et le Comes romain,* dans même revue, 1898, t. XV, p. 241-246; *Le plus ancien comes,* dans même revue, 1910, t. XXVII, p. 41-74.

DE ADUENTU *ad romanos sub titulo XVIII* — *De aduentu Domini.* Nam quod impossible erat legis i. q. i. p. c. deus filium suum mittens... ut et simul glorificemur (VIII, 3-17).

ad romanos sub titulo XXXVIII — *De aduentu Domini.* Nolo enim uos ignorare f. m. h. quia cæcitas ex parte contigit... ipsi gloria in sæcula sæculorum amen (Rom., XI, 25-36).

ad Galatas sub titulo XIII — *De aduentu domini lectio cotidiana.* Fratres secundum hominem dico. Tamen hominis confirmatum testamentum.. per fidem in christo ihesu (Gal., III, 15-26).

ad thessall. I sub titulo XXI — *De aduentu domini.* Rogamus autem vos fratres corripite inquietos... in adventum domini ihesu christi seruetur (I Thess., V, 14-23).

PRIDIE NATALE DOMINI *ad philipp. sub titulo XIII* — *Pridie natale domini et in noctu sancta.* Gaudite in domino semper... pacis erit uobiscum (Phil., IV, 4-9).

IN NATALE DOMINI *ad hebreos principium epistolæ* — *In natale domini.* Multifariam... (Hebr., I, 1-?).

IN NATALE SANCTI IOHANNIS *ad timotheum II sub titulo XVII* — *In natale sancti Iohannis.* Omnis scriptura divinitus... qui diligunt adventum eius (II Tim., III, 16-IV, 8).

IN NATALE INNOCENTUM *ad romanos sub titulo XI* — *In natale innocentum.* Iustificati igitur ex fide... qui datus est nobis (Rom., V, 1-5).

DE CIRCUMCISIONE DOMINI *ad romanos sub titulo LI* — *De circumcisione in octabas domini.* Dico enim christum ihesum ministrum fuisse... alterutrum monere (Rom., XV, 4-14).

DE EODEM DIE CONTRA IDOLA *ad corintheos I sub titulo XXXVIII* — (En marge du tit. XXVIII) *Lectio in octabas domini contra idola.* De his autem idolis immolantur... ut omnes facerem saluos (I Cor., VIII, 1-IX, 22).

DE EODEM DIE *ad corinthos I sub titulo XLVII* — (Au tit. XLVIII) *Item de circumcisione.* Karissimi mihi, fugite ab idolorum cultura... quod multis ut salvi fiant (I Cor., X, 14-33).

IN IEIUNIO EPIFANIORUM *ad colossenses sub titulo II* — *In ieiunio epifaniorum.* Ideo et nos ex qua die audiuimus... plenitudinem divinitatis inhabitare (Coloss., I, 9-19).

IN EPIFANIA MANE *ad corintheos II sub titulo X* — *In epifania mane.* Quoniam deus qui dixit de tenebris lumen splendescere... æterna sunt (II Cor., IV, 6-18).

IN EODEM DIE EPIFANIORUM *ad titum sub titulo IIII* — *Lectio in Epifania.* Apparuit enim gratia salvatoris... per ihesum christum saluatorem nostrum (Tit., II, 11-III, 6).

IN EODEM DIE EPIFANIORUM *ad galatas sub titulo X* — (Au tit. XVI), *Lectio in epifania.* Quicumque enim in christo baptizati estis... quod si filius et heres per deum (Gal., III, 27-IV, 7).

COTTIDIANA POST EPIFANIA *ad romanos sub titulo XLII* — *Lectio cotidiana.* Habentes autem donationes... sed humilibus consentientes (Rom., XII, 6-16).

COTTIDIANA *ad hebreos sub titulo XII* — (Au tit. CIX). *Lectio cotidiana.* Uidete ne recusetis loquentem... seruiamus placentes deo (Hebr., XII, 25-28).

COTTIDIANA *ad hebreos sub titulo VIII* — (Au tit. XL). *Lectio cotidiana.* Confidimus autem de nobis dilectissimi meliora... adeptus est repromissionem (Hebr., VI, 9-15).

COTTIDIANA *ad galatas sub titulo XIII* — *Lectio cotidiana.* Fratres secundum hominem dico. Tamen hominis confirmatum testamentum... per fidem in christo ihesu (Gal., III, 15-26).

COTTIDIANA *ad hebreos titulo XII* — (Au tit. CXII). *Lectio cotidiana.* Deus noster ignis consumens est... ipse et in sæcula (Hebr., XII, 29-XIII, 8).

COTTIDIANA *ad timotheum I sub titulo XXVII* — *Lectio cotidiana.* Nihil enim intulimus in hunc mundum... imperium sempiternum. Amen (I Tim., VI, 7-16).

COTTIDIANA *ad romanos sub titulo XLII* — *Lectio cotidiana.* Nolite esse prudentes aput... sed uince in bono malum (Rom., XII, 16-21).

COTTIDIANA *ad romanos sub titulo XVIII* — *Lectio cotidiana.* Scimus enim quod lex spiritalis est... gratia per ihesum c. d. nostrum (Rom., VII, 14-24).

COTTIDIANA *ad romanos sub initium epistulæ* — *Lectio cotidiana.* Nolo enim nos ignorare fratres quia sæpe... qui est benedictus in sæcula. Amen (Rom., I, 13-25).

COTTIDIANA *ad romanos sub titulo XLIII* — (La note marginale manque. Le tit. XLIII = Rom., XIII, 1-6) : Omnibus potestatibus sublimioribus... in hoc ipsum seruientes.

COTTIDIANA *ad romanos sub titulo I* — (La note marginale manque. Le tit. I = Rom., I, 16) : Paulus servus christi ihesu... et domino ihesu christo.

IN SEXAGESIMA *ad timotheum I sub titulo VIIII* — *Lectio in Sexagesima.* Et manifeste magnum est pietatis sacramentum... quæ nunc est et futura (I Tim., III, 16-IV, 8).

COTTIDIANA *ad corintheos I sub titulo XLII* — *Lectio post Sexagesima.* Nescitis quod hii qui in stadio currunt ...ipse reprobus efficiar (I Cor., IX, 24-27).

IN QUINQUAGESIMA *ad romanos sub titulo XLVIII* — *Lectio in Quinquagesima.* Omnes enim stabimus ante tribunal ...pacis sunt sectemur (Rom., XIV, 10-19).

IN QUADRAGESIMA ad *corintheos sub titulo XLII* — (Il faut lire : *ad Cor. II sub tit. XVII*, à cet endroit on lit en marge : *Lectio in caput quadragesime.* Ecce nunc tempus acceptabile... et omnia possidentes (II Cor., VI, 2-10).

IN IEIUNIO I IN QUADRAGESIMA *ad romanos sub titulo XVI* — *Lectio in Quadragesima ieiunio primo.* Non ergo regnet peccatum... ihesu domino nostro (Rom., VI. 12-23).

IEIUNIO II IN QUADRAGESIMA *ad romanos initium sub titulo XL*

IN QUADRAGESIMA DOMINICA *II ad romanos sub titulo XLIIII*

IN QUADRAGESIMA IEIUNIO *III ad galatas sub titulo XXVIII*

IN QUADRAGESIMA IEIUNIO *IIII ad ephesios sub titulo XVI*

IN QUADRAGESIMA DOMINICA *III ad ephesios sub titulo XVII*

IN QUADRAGESIMA IEIUNIO *V ad ephesios sub titulo XX*

IN QUADRAGESIMA IEIUNIO *VI ad ephesios sub titulo XXX*

IN QUADRAGESIMA DOMINICA *IIII ad galatas sub titulo IIII*

IN QUADRAGESIMA IEIUNIO *VII ad thessall. I sub titulo XIII*

IN QUADRAGESIMA IEIUNIO *VIII ad thessall. II sub titulo VI*

IN QUADRAGESIMA DOMINICA *V ad colossenses sub titulo V*

IN QUADRAGESIMA IEIUNIO *VIIII ad romanos sub titulo L*

IN QUADRAGESIMA IEIUNIO *X ad corintheos II sub titulo VII*

DOMINICA ANTE OCTO DIES PASCHÆ *ad corintheos II sub titulo V*

IN EBDOMADA MAIORE *ad corintheos II sub titulo XXV*

IN SECUNDA FERIA ANTE PASCHA EBDOMADA MAIORE *ad galatas sub titulo VII*

IN TERTIA FERIA ANTE PASCHA *ad galatas sub titulo VIIII*

IN QUARTA FERIA ANTE PASCHA *ad ephesios sub titulo VII*

IN QUINTA FERIA ANTE PASCHA *ad corintheos I sub titulo XXIII.*

IN QUINTA FERIA AD VESPERAM CENAM DOMINI *ad corintheos I sub titulo LVI*

IN SEXTA FERIA ANTE NOCTU MAGNA *ad philippenses sub titulo V*

IN NOCTU SANCTA. MANE *ad philippenses sub titulo XIII*

IN NOCTU SANCTA-NOCTU *ad corintheos I sub titulo XLIIII*

IN SANCTUM PASCHA *ad colossenses sub titulo XI*

IN SECUNDA FERIA PASCHÆ *ad romanos sub titulo XV*

IN TER FERIA PASCHÆ *ad romanos sub titulo XII*

IN QUARTA FERIA PASCHÆ *ad ephesios sub titulo IIII*

IN PACHA ANNOTINA *ad ephesios sub titulo XIII*

IN NATALE SANCTORUM PETRI ET PAULI *ad romanos sub titulo XXXII*

IN IEIUNIUM SANCTI LAURENTI *ad timotheum II sub titulo XXIII*

IN NATALE EODEM *ad corintheos II sub titulo XXII*

IN IEIUNIO SANCTI ANDREÆ *ad timotheum II sub titulo V*

IN NATALE SANCTI ANDREÆ *ad corintheos I sub titulo VII*

DE MARTYRIBUS *ad hebreos sub titulo XII*

Lectio in Quadragesima secundo ieiunio. Obsecro i. u. f. p. m. d. ut exhibeatis corpora... alter alterius membra (Rom., XII, 1-5).

Lectio in Quadragesima secunda dominica. Qui enim diligit proximum ...deus iterum statuere illum (Rom., XIII, 8-XIV, 4).

Lectio in Quadragesima ieiunio tertio. Omnis enim lex in uno sermone... adimplebitis legem christi (Gal., V, 14-VI, 2).

Lectio in Quadragesima ieiunio III. Hoc igitur dico et testificor... secundum desideria erroris (Ephes., IV, 17-22).

Lectio in Quadragesima dominica III. Renouamini a. spiritum mentis uæstræ... in christo donauit nobis (Ephes., IV, 23-32).

Lectio in Quadragesima ieiunio V. Estote e. imitatores dei... in regno christi et dei (Ephes., V, 1-5).

Lectio in Quadragesima ieiunium VI. De cetero fr. confortamini ...quod est verbum dei (Ephes., VI, 10-17).

Lectio in Quadragesima dominica IIII. Notum autem nobis facio fratres... et in me clarificabat deum (Gal., I, 13-24).

Lectio in Quadragesima ieiunio VII. De cetero e. fr. rogamus uos et obsecramus... ut diligatis in inuicem (I Thess., IV, 1-9).

Lectio in Quadragesima ieiunio VIII. Confidimus a. de nobis in domino... dominus cum omnibus uobis (II Thess., III, 4-16).

Lectio in Quadragesima dominica V. Hoc autem dico ut nemo uos decipiat... principatus et potestatis (Coloss., II, 4-10).

Lectio in Quadragesima ieiunio VIIII. Et quae ædificationis sunt in inuicem custodiamus... et patrem domini nostri ihesu christi (Rom., XIV, 19-XV, 6).

Lectio in quadragesima ieiunio X. Epistula nostra estis... spiritus domini ibi libertas (II Cor., III, 2-17).

Tit. V-II Cor., II, 1-11. *Neque uero dies ad marginem notatus est neque pericopa ei bene respondet* (E. Ranke); G. Morin croit que ce tit. doit être réuni à celui de la 2ᵉ férie.

(Lire tit. XXVI); on lit en marge : *Lect. de Indulgentia.* Libenter e. suffertis inspientes ...quia non mentior (II Cor., XI, 19-31).

(Au tit. VIII) : *Lectio post Indulgentia feria II.* Ego enim per legem legi mortuus sum... ei ad iustitiam (Gal., II, 10-III, 6).

Lect. post indulgentia feria III. Cognoscite ergo quia qui ex fide... accipiamus per fidem (Gal., III, 7-14).

Lectio post indulgentiam feria IIII. Nunc autem in christo ihesu uos qui aliquando... per fidem eius (Ephes., II, 13-III, 12).

Lec. in cena domini mane. Nescitis quia modicum fermentum... et in spiritu dei nostri (I Cor., V, 6-VI, 11).

Lect. in cena domini ad sero. Conuenientibus e uobis in unum... cum hoc mundo damnemur II Cor., XI, 20-32).

Lect. in sexta feria ante noctu sancta. Hoc enim sentite in uobis... in gloria est deo patris (Phil., II, 5-11).

Pridie natale domini, et in noctu sancta. Gaudite in domino semper... pacis erit uobiscum (Phil., IV, 4-9).

Lect. in nocte sancta ad sero. Nolo e. u. ignorare fr. quoniam patres nostri... petra autem erat Christus (I Cor., X, 1-4).

Lect. in sanctum Pascho dominico. Si consurrexistis cum christo ...omnia et in omnibus christus (Col., III, 1-11).

Lect. in secunda feria Paschæ. An ignoratis quia quicumque baptizati... uiuentes autem deo in christo ihesu (Rom., VI, 3-11).

Lect. in tertia feria Paschæ. Si enim Christus cum adhuc infirmi essemus... gloriamur in deo per dominum nostrum ihesum christum (Rom., V, 6-11).

Lect. in quarta feria Pasche. Deus autem qui diues est... ut in illis ambulemus (Ephes., II, 4-10).

Lect. in Pascha annotinum. Obsecro i. uos ego uinctus... ætatis plenitudinis christi (Ephes., IV, 1-3).

Lect. in natale sancti Petri et Pauli. Omnis qui credit in illum non confundetur... (Rom., X, 11-?).

Lectio in ieiunio sancti Laurenti. In prima mea defensione.. cui gloria in sæcula sæculorum (II Tim., IV, 16-18).

In natale sancti Laurenti. Qui parce seminat... manet in æternum (II Cor., IX, 6-9).

Lect. in ieiunio sancti Andreæ. Nemo militans deo... quæ est in chr. ihesu (II Tim., II, 4-10).

(Tit. VII-I Cor., I, 1. La péricope convient à ce jour, quoiqu'elle ne soit pas notée en marge).

(Rien en marge au tit. XII = Hebr., II, 61-18, il faut lire peut être tit. LXXVIII où on lit *Lectio de martyribus.* Rememoramini a. pristinos dies... in adquisitionem animæ (Hebr., X, 32-39).

DE MARTYRIBUS *ad hebreos sub titulo XII*	(Le titre précédent semble répété par mégarde.)
DE MARTYRIS GENERALIS FEMININI *ad corintheos II sub titulo XXIII.*	*Lect. in natale martyris.* Qui a. gloriatur in domino glorietur... exhibere christo (II Cor., x, 17-xi, 2).
DE MARTYRIBUS *ad hebreos sub titulo XII*	(Rien au tit. xii : mais en marge du tit. xcviii : Lect. de Martyribus + et profetis qui per fidem deuicerunt regna... ne sine nobis consummarentur) (Hebr., xi, 32-40).
DE MARTYRIBUS *ad timotheum II sub titulo II*	(Au tit. ii, on ne lit aucune mention. La péricope II Tim., i, 8-12 conviendrait aux martyrs.)
DE MARTYRIBUS *ad romanos sub titulo XXI*	*Lect. in natale martyrum.* Scimus a. quoniam diligentibus... q. est in chro ihesu d. n. (Rom., viii, 28-39).
IN DEDICATIONE *ad corintheos sub titulo XI*	*Lect. in dedicatiome.* Qui plantat a. et qui rigat... sanctum est quod estis uos (I Cor., vii, 8-17).
IN DEDICATIONE *ad hebreos sub titulo II*	(Lire tit. xiii) : *Lectio indedicatione.* Unde fratres sancti.. firmam retineamus (Hebr., iii, 1-6).
IN DEDICATIONE *ad ephesios sub titulo VI*	(Tit. vi-Eph., ii, 11-12, pas de fête en marge, mais Eph., ii, 11-21 convient à cette solemnité.)
DE NATALE EPISCOPI *ad hebreos*	(Les notes marginales de l'*Ep. ad Hebr.* ne se rapportent pas à cette circonstance, peut-être toutefois Hebr., v, 1 sq.)
DE ORDINATIONIBUS *ad timotheum I sub titulo VIII*	*Lect. de ordinationib.* Diaconos similiter... et firmamentum ueritatis (I Tim., iii, 8-15).
DE ORDINATIONIBUS DIACONORUM *ad timotheum I sub titulo XII*	*Lect. de ordinationib.* Fidelis s. e. o. a. d. inhoc enim... et qui te audiunt (I Rim., iv, 9-16).
DE AGENDIS *ad thessall. I sub titulo XVII*	*Lect. de agendis.* Nolumus autem ignorare nos fratres de dormientibus... semper cum domino erimus (I Thess., iv, 13-17.

A la suite de ce tableau, il pourra être utile pour d'autres comparaisons d'avoir sous les yeux la série des péricopes apostoliques dans l'ordre des épîtres de saint Paul, telles qu'on les trouve transcrites dans le *Codex Fuldensis :*

ad Romanos, i, 13. Lect. cotidiana : *Nolo enim vos ignorare fratres quia...* (i, 13-25).

ad Romanos, v, 1. In natale Innocentum : *Justificati igitur ex fide pacem...* (i, 1-5).

ad Romanos, v, 6. Lect. in tertia feria Paschæ : *Si enim Christus cum adhuc infirmi...* (v. 6-11).

ad Romanos, vi, 3. Lect. in secunda feria Paschæ : *An ignoratis quia quicumque baptizati sumus...* (vi, (iv, 3-11).

ad Romanos, vi, 12. Lect. in quadragesima ieiunio primo : *Non ergo regnet peccatum...* (vi, 12-23).

ad Romanos, vii, 15. Lect. cotidiana : *Quod enim operor nescio. Non enim...* (vii, 15-24).

ad Romanos, viii, 3 : De adventu Domini : *Quod impossibile erat legis in quo infirmabatur...* (viii, 3-17).

ad Romanos, viii, 28. Lect. in natale martyrum : *Scimus autem quoniam diligentibus...* (viii, 28-39).

ad Romanos, x. 11 : Lect. in natale sancti Petri et Pauli : *Omnis qui credit in illum non confundetur...* (x, 11-?).

ad Romanos, xi, 25 : De adventu Domini : *Nolo enim vos ignorare fratres...* (xi, 25-36).

ad Romanos, xii, 1 : Lect. in quadragesima secundo ieiunio : *Obsecro itaque vos fratres...* (xii, 1-5).

ad Romanos, xii, 6. Lectio cotidiana : *Habentes autem donationes...* (xii, 6-16).

ad Romanos, xii, 16. Lectio cotidiana : *Nolite esse prudentes aput vosmetipsos...* (xii, 16-21).

ad Romanos, xiii, 8. Lect. in quadragesima secunda dominica : *Qui enim diligit proximum...* (xiii, 8-xiv, 4).

ad Romanos, xiv, 10. Lectio in quinquagesima : *Omnes enim stabimus ante tribunal dei...* (xiv, 10-19).

ad Romanos, xiv, 19. Lect. in quadragesima ieiunio viiij : *Et quæ ædificationis sunt in invicem...* (xiv, 19-xv, 6).

ad Romanos, xv, 4 : De circumcisione in octabas Domini : *Dico enim christum ihesum ministrum...* (xv, 4-14).

ad Corinthios I, iii, 8 : Lect. in dedicatione : *Qui plantat autem et qui rigat...* (I, iii, 8-17).

ad Corinth. I, v, 6 : Lect. in cena domini mane : *Nescitis quia modicum fermentum...* (I, v, 6-vi, 11).

ad Corinth. I, viii, 1 : Lectio in octabas domini contra idola : *De his autem quæ idolis inmolantur...* (I, viii, 1-ix, 22).

ad Corinth. I, ix, 24 : Lect. post. sexagesima : *Nescitis quod hii qui in stadio currunt...* (I, ix, 24-27).

ad Corinth. I, x, 1. Lect. in nocte sancta ad sero : *Nolo enim vos ignorare fratres...* (I, x, 1-4).

ad Corinth. I, x, 15 : Item de circumcisione : *Ut prodentibus loquor, vos judicate...* (I, x, 15-33).

ad Corinth. I, xi, 20 : Lect. in cena domini ad sero : *Convenientibus ergo vobis in unum jam non est...* (I, xi, 20-32).

ad Corinth. II, iii, 2 : Lect. in quadragesima ieiunio x : *Epistula nostra vos estis in christo scripta in...* (II, iii, 2-17).

ad Corinth. II, iv, 6 : In epiphania mane : *Quoniam deus qui dixit de tenebris...* (II, iv, 6-18).

ad Corinth. II, vi, 2. Lect. in caput quadragesime : *Ecce nunc tempus acceptabile...* (II, vi, 2-10).

ad Corinth. II, ix, 6 : In natale sancti Laurenti : *Hoc autem dico qui parce seminat parce et metit...* (II, ix, 6-9).

ad Corinth. II, x, 17 : Lect. in natale martyris : *Qui autem gloriatur in domino glorietur...* (II, x, 17-xi, 2).

ad Corinth. II, xi, 19 : Lect. de indulgentia : *Libenter enim suffertis insipientes eum...* (II, xi, 19-31).

ad Galatas, i, 11. Lect. in quadragesima dominica iiij : *Notum autem vobis facio fratres...* (i, 13-24).

ad Galatas, ii, 19 : Lect. post indulgentia feria ij : *Ego enim per legem legi mortuus sum...* (ii, 19-iii, 16).

ad Galatas, iii, 7 : Lect. post indulgentia feria iij : *Cognoscite ergo qui ex fide sunt...* (iii, 7-14).

ad Galatas, iii, 15 : De adventu domini Lectio cotidiana : *Fratres secundum hominem dico. Tamen...* (iii, 15-26).

ad Galatas, iii, 27. Lectio in epifania : *Quicumque enim in christo baptizati estis...* (iii, 27-iv, 7).

ad Galatas, v, 14 : Lectio in quadragesima ieiunio tertio : *Omnis enim lex in uno sermone inpletur...* (v, 14-vi, 2).

ad Ephesios, ii, 4 : Lectio in quarta pasche : *Deus autem qui dives est in misericordia...* (ii, 4-10).

ad Ephesios, ii, 13 : Lectio post indulgentiam feria iiij : *Nunc autem in christo ihesu vos...* (ii, 13-iii, 12).

ad Ephesios, iv, 1. Lectio in pascha annotinum : *Obsecro itaque vos ego vinctus in domino...*(iv, 1-13).

ad Ephesios, IV, 17 : Lect. in quadragesima ieiunio iiij : *Hoc igitur dico et testificor in Domino...* (IV, 17-22).

ad Ephesios, IV, 23, Lect. in qnadragesima, dominica iij : *Renovamini autem spiritum mentis vestrae...* (IV, 23-32).

ad Ephesios, V, 1. Lect. in quadragesima ieiunio v : *Estote ergo imitatores dei secut filiii* (V, 1-5).

ad Ephesios, VI, 10. Lect. in quadragesima. ieiunium vi : *De cetero fratres confortamini in Domino...* (VI, 10-17).

ad Philippens., II, 5. Lect. in sexta feria ante noctu sancta : *Hoc enim sentite in vobis quod et in christo...* (II, 5-11).

ad Philippens., III, 1 : Lect. in noctu sancta mane et pridie natale domini : *De cetero fratres mei gaudite in...*

ad Philippens., IV, 4. Pridie natale domini et in noctu sancta : *Gaudite in domino semper, iterum dico...* (IV, 4-9).

ad Thessal. IV, 1. Lect. in quadragesimo ieiunio vij : *De cetero ergo fratres rogamus vos...* (I, IV, 1-9).

ad Thessal., IV, 13 : Lect. de agendis : *Nolumus autem ignorare vos fratres de dormientibus...* (I, IV, 13-17).

ad Thessal. V, 14. De adventu Domini : *Rogamus autem vos fratres corripite inquietos...* (I, V, 14-23).

ad Thessal. II, III, 3 : Lect. in quadragesima ieiunio viij : *Fidelis autem deus qui confirmavit...* (I, III, 3-16).

ad Colossens., I, 9 : In ieiunio epifaniorum : *Ideo et nos ex qua die audivimus...* (I, 9-19).

ad Colossens., II, 4 : Lectio in quadragesima dominica v : *Hoc autem dico ut nemo vos decipiat...* (II, 4-10).

ad Colossens., III, 1 : Lect. in sanctum pascha dominico : *Igitur si consurrexistis cum christo...* (III, 1-11).

ad Timoth. I, III, 8 : Lect. de ordinationib. : *Diacones similites pudicos. Non bilingues...* (I, III, 8-15).

ad Timoth. I, III, 16 : Lectio in sexagesima : *Et manifeste magnum est pietatis sacramentum...* (I, III, 16-IV, 8).

ad Timoth. I, IV, 9 : Lect. de ordinationib. : *Fidelis sermo et omni acceptione dignus...* (I, IV, 9-16).

ad Timoth. I, VI, 7. Lectio cotidiana : *Nihil enim intulimus in hunc mundum...* (I, VI, 7-16).

ad Timoth. II, II, 4 : Lectio in ieiunio sancti Andreæ : *Nemo militans deo inplicat se...* (II, II, 4-10).

ad Timoth. II, III, 16 : In natale sancti Iohannis : *Omnis scriptura divinitus instituta...* (II, III, 6-IV, 8).

ad Timoth. II, IV, 16 : Lect. in ieiunio sancti Laurenti : *In prima mea defensione nemo...* (II, IV, 16-18).

ad Titum, II, 11. Lectio in Epifania : *Apparuit enim gratia dei salvatoris nostri...* (II, 11-III, 6).

ad Hebræos, I, 1. In natale domini : *Multifariam et multis modis olim Deus...* (I, 1-?).

ad Hebræos, III, 1 : Lect. in dedicatione : *Unde fratres sancti vocationis cælestis...* (III, 1-6).

ad Hebræos, VI, 9 : Lect. cotidiana : *Confidimus autem de vobis dilectissimi...* (VI, 9-15).

ad Hebræos, X, 32 : Lect. de martyrib. : *Rememoramini autem pristinos dies...* (X, 32-39).

ad Hebræos, XI, 32. : Lect. de martyrib. : *Et profetis qui per fidem devicerunt...* (XI, 32-40).

ad Hebræos, XII, 25 : Lectio cotidiana : *Videte ne recusetis loquentem...* (XII, 25-28).

ad Hebræos, XII, 28 : Lect. cotidiana : *Cum metu et reverentia, etenim deus...* (XII, 28-XIII, 8).

e) Les églises du sud de l'Italie sont représentées par les témoins suivants du lectionnaire napolitain :

28. L'*évangile de saint Cuthbert*, conservé au British Museum, écrit vers l'an 700, mentionné dans *Dictionn.*, t. V, col. 895-896, sera décrit au mot NAPLES (et non au mot LINDISFARNE).

29. Évangéliaire peut-être un peu plus ancien que le précédent, conservé également au British Museum, mentionné dans *Dictionn.*, t. V, col. 895-896, sera également décrit au mot NAPLES.

30. *L'évangéliaire de Burchard*, conservé à la Bibliothèque de l'université de Wurzbourg, du VII^e^ siècle environ, mentionné dans Dictionn., t. V, col. 896, 899, sera décrit avec les précédents.

f. Les Églises du nord de l'Italie sont représentées par les témoins suivants qui malgré leurs divergences nombreuses offrent un fonds commun.

31. Le *codex Rhedigeranus*, appartenant à la ville de Breslau, évangéliaire de la fin du VII^e^ siècle, mentionné et décrit dans le *Dictionn.*, t. V, col. 880-881.

32. Le *codex Forojuliensis*, appartient à la bibliothèque de Cividale de Frioul (voir ce nom), date des VI^e^ ou du début du VII^e^ siècle, mentionné et décrit dans *Dictionn.*, t. V, col. 881-882.

33. Le *codex C. 39 Inf.* de la bibl. Ambrosienne de Milan, du VI^e^ siècle, décrit dans *Dictionn.*, t. V, col. 882.

34. Le *codex Clm. 624* de la bibl. de Munich représente une liturgie d'une Église du sud-est de l'Europe, plus précisément, de la région danubienne, décrit dans *Dictionn.*, t. V, col. 882. Cf. *Revue bénédictine* 1893, p. 246-256.

g. Les lectionnaires romains sont les plus nombreux; le type le plus pur est connu sous le nom de :

35. *Comes* d'Alcuin ou plutôt *comes ab Albino* [*Alcuino*] *emendatus;* il a été publié par Tomasi, *Opera*, edit. Vezzosi, t. V, p. 297-318, et ensuite par E. Ranke, *Das kirchliche Perikopensystem*, 1847, append. II, p. IV-XXVI, enfin il a été apprécié et décrit dans *Dictionn.*, t. V, col. 300-311; sur la préface anonyme qui le précède, *ibid.*, col. 311. Cf. F. Cabrol, *Le comes d'Alcuin*, dans *Revue d'hist. ecclés.*, 1923, p. 508-510.

36. Le *missel du Mont-Cassin*, écrit vers l'an 700, contient quelques lectures mentionnées dans *Dictionn.*, t. V, col. 311-312, 897-899.

37. Le *comes* de la bibliothèque de l'Université de Wurzbourg, *Mp. th. f. 62*, a été signalé, dès 1893, comme un « des plus intéressants pour l'histoire du *comes* romain ». C'est un in-folio assez mince en caractères irlandais du VII^e^-VIII^e^ siècle, qui a reçu, à une époque relativement récente le titre de *Registrum stationum rom.* Il se compose de seize feuillets seulement de gros parchemin, mesurant 0 m. 292 sur 0 m. 225; il a été écrit dans un *scriptorium* irlandais, ou du moins dans un *scriptorium* où on se conformait aux habitudes de ces insulaires. La table du commencement est disposée d'abord sur deux colonnes, puis sur trois, le reste est écrit à longues lignes, généralement vingt-huit à trente lignes par page; le texte est assez serré; on utilise les intervalles libres d'une ligne non terminée pour la ligne précédente ou pour la ligne suivante.

Le titre manque.

Fol. 1 r°-2 v° : liste des jours et offices liturgiques, avec indications des stations respectives; c'est-à-dire la table de l'épistolier qui suit, mais incomplète, n'offrant que CCXIII titres, alors que le lectionnaire présente CCLV lectures; on s'explique toutefois que le scribe ait négligé les quarante et une dernière lectures parce que, à partir de la CCXIV^e^, elles ne portent en tête aucune assignation spéciale.

Fol. 2 v°, lign., 5-fol. 10 v°, epistolier ou lectionnaire.

Fol. 10 v°-16 v°, liste des évangiles.

Sur ce texte, cf. G. Morin, dans *Revue bénédictine*, 1893, t. X, p. 116, note 1; S. Beissel, *Entstehung der Perikopen des römischen Messbuches*, 1907, p. 145;

J. Chapman, *Early history of the Vulgate Gospels*, in-8°, Oxford, 1908, p. 129; G. Morin, *Le plus ancien comes ou lectionnaire de l'Église romaine*, dans *Revue bénédictine*, 1910, t. XXVIII, p. 41-74; le même, *Liturgie et basiliques de Rome au milieu du VII^e siècle d'après les listes d'évangiles de Würzbourg*, dans *Revue bénédictine*, 1911, t. XXVIII, p. 296-330; *Dictionn.*, t. V, col. 312-316, 901-908.

On a eu tort de croire et, par conséquent, de dire que l'évangéliaire et le lectionnaire étaient inséparables et n'avaient jamais été séparés. Même on a soutenu que le manuscrit de Wurzbourg contenait le *comes* romain-carolingien ordinaire. Il n'est pas contestable qu'il est apparenté aux autres représentants du type Spire-Rheinau-Aix-la-Chapelle, et néanmoins l'évangéliaire, l'emporte sur eux tous pour la simplicité et l'antiquité; mais surtout il est indépendant de l'épistolier, lequel, par son ordonnance et ses particularités « constitue un document unique, tout à fait de premier ordre pour nous renseigner sur l'état le plus lointain du lectionnaire romain ».

INCIPIUNT CAPITULA LECTIONUM DE CIRCULO ANNI:

I. IN NATALE DNI AD SCA MARIA lec epistolae beati pauli apostoli ad romanos, FF paulus seruus xpi ihu uocatus apos, *usq.* et uos uocati ihu xpi dni nri.

II. AD SCA MARIA lec epist beati pauli apost ad titum. Carissimi apparuit gratia di saluatoris ni, *usq.* hæc loquere et exortare in xpo ihu dno no.

III. AD SCA ANASTASSIA lec epist beati pau apo ad titum. Carissimi apparuit benignitas et humanitas *usq.* spem uitae aeternae in xpo ihu dno no.

IIII. AD SCM PETRUM lec epist beati pauli apost ad ebreos. FF multifariae multisq. modis *usq.* et anni tui non deficient.

V. AD SCA MARIA lec libri essaiae profetae. Haec dicit dns. populus gentium qui ambulat in tenebris *usq.* in iustitua amodo et usq. in sempiternum.

VI. AD SCA ANASTASSIA lec libri essaiae profetae. Haec dicit dns sps dni eo quod unxit me dns *usq.* redempti a dno nostro.

VII AD SCM PETRUM lec lib essaiae profetae. Haec dicit dns. propter quod populus meus nomen meum in die illa *usq.* uidebunt omnes fines terrae salutare di ni.

VIII. IN NAT. SCI STEPHANI lec lib actum aposto. In diebus illis stephanus plenus gratia faciebat prodigia *usq.* et cum hoc dixisset obdormivit in dno.

VIIII. IN NAT. SCI IOHANNIS EUANG lec lib sapientiae salomonis. Qui timet dm faciet bona et qui contentus est iustitiæ adpraehendit illam *usq.* et nomine aeterno hereditaûit illam.

X. IN NAT. SCI IOHANNIS EUANG lec lib sapientiae salomonis. Iustum deducit per uias rectas *usq.* et dedit illi claritatem æternam dns ds nr.

XI. IN NAT SCI IOHANN EUANG lec epist beati pauli apost ad ephess. FF benedictus ds et pater dni ni ihu xpi *usq.* habundauit in nobis per ihm xpm dnm nm.

XII. UNDE SUPRA lec epist beati pauli apost ad ephessios. FF iam non estis hospites et aduenae *usq.* habitaculum di in spu sco.

XIII. IN NAT. INNOCENTUM lec lib apocalipsis iohan. In diebus illis uidi super montem sion agnum stantem *usq.* sine macula sunt ante thronum di.

XIIII. IN NAT. SCI SILUESTRI lec epist beati pauli apost ad ebre. FF plures facti sunt sacerdotes secundum legem *usq.* hoc enim fecit semel offerendo se dns nor ihr xps.

XV. IN NAT. UBI SUPRA [1] lec epist beati pauli apost ad ebre. FF doctrinis uaris et peregrinis nolite obduci *usq.* talibus enim hostis promeretur [2] ds.

XVI. IN NAT. SACERDOTUM QUORUM SUPRA [3] lec lib. sapientiae salo [4]. Ecce sacerdos magnus qui in diebus suis placuit do *usq.* incensum dignum in odorem suauitatis .

XVII. IN NAT. QUORUM SUPRA lec lib sapi salo. Beatus uir qui inuentus est sine macula *usq.* enarrat omnis aeclesia scorum.

XVIII. IN THEOPHANIA [5] lec epist beati pauli apostoli ad titum. Carissimi apparuit benignitas et humanitas *usq.* spem uitae æternae in xpo ihu dno no.

XVIII. IN THEOPHANIA lec lib essaiæ profetæ. Surge in luminare hierusalem quia uenit lumen tuum *usq.* et laudem dni adnuntiantes.

XX. POST THEOPHANIA [6] lec epistolae beati pauli apost ad romanos. FF obsecro nos per misericordiam di *usq.* membra in xpo ihu dno nostro.

XXI. ALIA POST THEOPHANIA lec epist beati pau apos ad rom. FF habentes donationes secundum gratiam *usq.* sed humilibus consentientes.

XXII. ALIA POST THEOPHANIA lec epist beati pauli apo ad rom. FF nolite fieri prudentes apud nos metipsos *usq.* sed uince in bono malum.

XXIII. ALIA POST THEOPHANIA lec epist beati pauli aposto ad roma. FF nemini quicquam debeatis nisi ut inuicem dilegatis *usq.* plenitudo ergo legis est dilectio.

XXIIII. IN NAT. SCI SEBASTIANI [7] lec epis beati pauli apos ad ebreos. FF sci per fidem uicerunt regna *usq.* testimonium fidei probati inuenti sunt in xpo ihu dno no.

XXV. IN NAT. UBI SUPRA [8]. lec lib sapi salo. Reddidit ds mercidem laboris scorum *usq.* manuum tuam laudauerunt pariter dne ds noster.

XXVI. POST NAT. DNI DOMINICA I lec epi beati pauli apos ad galatas FF quanto tempore heres paruulus est *usq.* coheredes di in xpo ihu dno nostro.

XXVII. POST NAT. DNI DOMINICA II lec epi beati pauli apo ad colosenses. FF audistis dispensationem di quae data est mihi *usq.* hominem perfectum in xpo ihu dno no.

XXVIII. POST NAT. DNI DOMINICA IIII lec epi beati pauli apo ad timo. I Carissimi fidelis serm et omni acceptione dignus quia xps ihs uenit in hunc mundum *usq.* in saec. saeculrm. am.

XXVIIII. POST NAT. DNI DOMINICA III lec epi beati pauli apo ad eb FF considerate apos et pontificem confessionis nae ihm *usq.* ad finem firmum retineamus.

XXX. IN NAT. SCARUM AGNÆ ET AGATHÆ lec epi beati pauli apost ad corinteos. II. FF qui gloriatur in dno gloriatur non enim qui seipsum commendat *usq.* uirginem castam exibere xpo.

XXXI. IN NAT. SCARUM SUPRASCRIPTARUM [9] lec lib sapi salo. In omnibus requiem quæsiui et in ereditate dni morabor [10] *usq.* quasi murra electa dedi odorem suauitatis.

XXXII. IN NAT. UBI SUPRA lec lib sapi salom.

[1] Les deux lectures pour saint Silvestre se trouvent dans le *Comes* d'Alcuin, soit parce qu'on célébrait la fête dans deux sanctuaires différents, soit parce qu'on voulait avoir des leçons de rechange. — [2] *Prometur*! a été changé en *promeremur*. — [3] Ici se révèle le système très primitif du lectionnaire, consistant à ajouter à la suite des fêtes de saints les plus anciennes un certain nombre de leçons, pouvant s'adapter aux personnages de la même catégorie; c'est comme un premier état du « commun des saints ». — [4] Le rédacteur désigne les livres sapientiaux, quels qu'ils soient, sous le titre uniforme de *sapientia Salomonis*. — [5] Aucune mention du 1^er janvier. — [6] Ce n'est pas encore une octave, mais une sorte de prolongation de la fête de l'Épiphanie. — [7] Saint Félix (14 janv.) et S. Marcel (16 janv.) avaient leurs lectures parmi les péricopes groupées à la suite de la Saint-Silvestre. — [8] Leçon de rechange ou bien reste de la lecture prophétique. — [9] Cette lecture est réservée à présent à la fête de l'Assomption; elle servait alors à la célébration de la fête de toutes les vierges martyres. — [10] Corrigé en *memorabor*.

Confitebor tibi dne rex *usq.* et liberasti eos de manu gentium.

XXXIII. IN NAT. SCARUM UNDE SUPRA lec lib sapi salom. Dne ds meus exaltasti super terram habitationem meam *usq.* laudem dicam nomine tuo dne ds noster.

XXXIIII. IN SEPTUAGISSIMA AD SCM LAURENTIUM lec epi beati pauli apo ad corint. I, FF nescitis quia hii qui in stadio currunt *usq.* petra autem erat xps.

XXXV. IN SEXAGISSIMA AD SCM PAULUM lec epi beati pauli apo ad corin. FF libenter suffertis insipientes cum sitis ipsi sapientes *usq.* ut inhabitet in me uirtus xpi.

XXXVI. IN QUINQUAGISSIMA lec epis beati pauli apo ad corin. FF si linguis hominum loquar et angelorum *usq.* maior autem est his caritas.

XXXVII. FERIA IIII AD SCA SABINA lec lib ioel pro. Hæc dicit dns conuertimini ad me intoto corde uestro *usq.*, et non dabo uos ultra obprobrium in gentibus dicit dns ompo.

XXXVIII FERIA VI AD SCOS IOHANNEM ET PAULUM lec lib essaiae profete. Haec dicit dns clama ne cesses quasi tuba exalta uocem tuam *usq.* clamauit et dicet adsum quia misericors sum dominus deus tuus.

XXXVIIII. QUADRAGESSIMA AD LATERANIS lec epi beati pauli apo ad corin. FF hortamur uos ne gratiam dei in uacuum recipiatis *usq.* tamquam nihil habentes et omnia possidentes.

XL. FERIA II[1] AD UINCULA lec lib ezechiel profetae Haec dicit dns ecce ego requiram oues meas *usq.* et pascam illos in iudicio et iustitia dicit dns ompo.

XLI. FERIA III AD SCA ANASTASSIA lec lib essaiae profetae, Querite dnm dum inuenire potest inuocate eum dum prope est *usq.* et prosperabuntur in his quae misi illud ait dns ompo.

XLII. FERIA III AD SCA MARIA MENSI PRIMI lec lib exodi. In diebus illis dixit dns ad moysen ascende in montem et esto ibi daboque tibi duas tabulas lapideas *usq.* ascendit in montem et fuit ibi XL. diebus et XL. noctibus.

XLIII. FERIA V AD SCA MARIA lec lib regum. In diebus illis uenit elias in bersabae et iuda et dimisit ibi puerum suum et perrexit in desertum uiam unius diei *usq.* XL. diebus et XL. noctibus usq. ad montem dei oreb.

XLIIII. FERIA VI AD APOSTOLOS lec lib ezechiel profetae. Haec dicit dns anima quae peccauerit ipsa morietur *usq.* uita uiuet et non morietur dicit dominus omnipotens.

XLV. SABBATO AD SCM PETRUM IN. XII. LECTIONES MENSE PRIMO lec lib deuternomi. In diebus illis locutus est moyses ad dnm dicens respice dne de sanctuario tuo *usq.* ut sis populus sanctus dni tui, sicut locutus est tibi.

XLVI. LECTIO II UBI SUPRA lec lib deuternomi. In diebus illis moyses filis israhel si custodieritis mandata quae ego praecipio nobis et feceritis ea *usq.* terrorem uestrum et formidinem dabit dns deus uester super omnem terram quam calcaturi estis sicut locutus est dns deus uester.

XLVII. LECTIO III UBI SUPRA lec lib machabeorum. In diebus illis orationem faciebant sacerdotes dum offerent sacrificium pro populo israhel ionatha incohante *usq.* nec nos disserat in tempore dns deus uester.

XLVIII. LEC. III UBI SUPRA lec lib sapi salom. Misere nostri omnium deus et respice in nos *usq.* ut enarrent mirabilia tua dne ds nr.

XLVIIII. IN LEC. XII MENS PRIMO lec epi beati pauli apo ad tesalo. I. FF rogamus uos et obsecramus corripite inquietos consulamini pussillanimes *usq.* in aduentum domini nostri ihu xpi seruetur.

L. ITEM ALIA UNDE SUPRA lec epi beati pauli apo ad tesalo. I. FF rogamus nos et obsecramus in dno ihu ut quem ad modum accepistis a nobis *usq.* sed in sanctificationem in xpo ihu dno nro.

LI. FERIA II AD SCM CLEMENTEM lec lib danielis profetae. In diebus illis orauit daniel dicens dne deus noster qui eduxisti populum tuum de terra ægipti *usq.* super ciuitatem et populum tuum dne deus noster.

LII. FERIA III AD SCA BALBINA lec lib regum. In diebus illis factus est sermo dni ad eliam tespiten dicens surge et uade in sarepta sidoniorum *usq.* et lichitus olei non est inminutus iuxta uerbum dni quod locutus fuerat in manu eliae.

LIII. FERIA III AD SCA CECILIA lec lib ester. In diebus illis orauit ester dnm dicens dne deus rex omnipotens *usq.* et ne perdas ora canentium te dne deus noster.

LIIII. FERIA VI AD SCM UITALEM lec lib genesi. In diebus illis dixit Ioseph fratribus suis audite somnium meum quod uidi putabam ligari nos manipulos *usq.* haec autem dixit uolebat eum eripere de manibus eorum et reddere patri suo.

LV. SABBATO AD SCOS MARCELLINUM ET PETRUM lec lib genesi. In diebus illis dixit rebecca filio suo iacob audiui patrem tuum loquentem cum fratre tuo essau et dicentem ei adfer mihi de uenatione *usq.* motus issac dixit ad eum in pinguidine terrae et in rore cæli desuper erit benedictio tua.

LVI. AD SCM LAURENTIUM IN TRICISSIMA lec epi bea pauli apo ad ephes. FF estote emitatores dei sicut fili carissimi et ambulate in dilectione *usq.* fructus enim lucis est in omni bonitate et iustitia et ueritate.

LVII. FERIA II AD SCM MARCUM lec lib regum. In diebus illis naaman princeps militiae regis siriae erat magnus uir *usq.* uere scio quia non sit deus alius in uniuersa terra nisi tantum dns deus israhel.

LVIII. FERIA III AD SCA POTENTIANA lec lib regum. In diebus illis mulier quaedam clamauit ad eleseum profetam dicens seruus tuus uir meus mortuus est *usq.* tu autem et filii tui uiuite de reliquo.

LVIIII. FERIA IIII AD SCM[r] SYXTUM lec lib exodi. Haec dicit dns honora patrem tuum et matrem ut sis longius super terram *usq.* in omni loco in quo memoria fuerit nominis mei.

LX. FERIA VI IN SCM LAURENTIUM IN LUCINE lec lib numeri. In diebus illis conuerterunt fili israhel adversus moysen et aaron et uersi in seditionem dixerunt. da nobis aquam ut bibamus *usq.* haec est aqua contradictionis ubi jurgati sunt fili israhel contra dnm et sanctificatus est dominus in eis.

LXI. SABBATO AD SCA SUSANNA lec lib[r] danielis profetæ. In diebus illis erat uir in babylone et nomen eius ioachim et accipit uxorem nomine susanna *usq.* et saluatus est sanguis innoxius in die illa.

LXII. DOMINICA ANTE XXMA AD HIERUSALEM lec epi beati pauli apo ad gala. FF scriptum est quo abraham duos filios habuit *usq.* non sumus ancellae fili sed liberae qua libertate nos liberauit xps.

LXIII. FERIA II AD. IIII. CORONATOS lec lib regum. In diebus illis uenerunt duae mulieres meretrices[s] ad regem salomonem *usq.* videntes sapientiam dei esse ad faciendum iudicium.

LXIIII. FERIA III AD SCM LAURENTIUM IN DAMASI lec lib exodi. In diebus illis locutus est dns ad moysen dicens discende peccauit populus tuus *usq.* et misertus est populo suo dns deus noster.

[1] Faute évidente pour *feria III;* le mercredi des quatre-temps comportait alors comme aujourd'hui ces deux leçons tirées de l'Exode et des Rois,

LXV. FERIA IIII AD SCM PAULUM IN MEDIANA [1] lec lib ezech profetæ. Hæc dicit dns sanctificabo nomen meum quod pollutum est inter gentes *usq.* et ego ero uobis in deum dicit dns omnipotens.

LXVI. SECUNDA UBI SUPRA lec lib essaiae profetae. Haec dicit dns deus lauamini mundi estote *usq.* bona terræ commeditis dicit dns omnipotens.

LXVII. FERIA VI AD SCM EUSEBIUM lec lib regum. In diebus illis egrotauit filius mulieris matrifamiliae *usq.* et uerbum dni ueru est in ore tuo.

LXVIII. DIE SABBATORUM AD SCM LAURENTIUM [2] IN MEDIANA lec lib essaiae profetae. Haec dicit dns in tempore placito exaudiui te in et die salutis auxiliatus sum tui *usq.* ego tamen non obliuiscar ea dicit dns omnipotens.

LXVIIII. AD SCM LAURENTIUM UBI SUPRA lec lib essaiæ profetæ. Hæc dicit dns omnes sitientes uenite ad aquas *usq.* sic erit uerbum meum quod egredietur de ore meo dicit dns omnipotens.

LXX. DOMINICA AD SCM PETRUM IN MEDIANA lec epi beati pauli apostoli ad ebr. FF xps adsistens pontifex futurorum bonorum *usq.* qui uocati sunt æternae ereditatis in xpo ihu dno nostr

LXXI. AD SCM CRISOGONUM lec lib ionae profetae. In diebus illis factum est uerbum dni ad ionam profetam secundo dicens surge uade in niniuen *usq.* conuersi sunt de uia sua mala et misertus est populo suo dominus deus noster.

LXXII. FERIA III AD SCM CYRIACUM lec lib danielis profetae. In diebus illis congregati sunt babyloni ad regem et dixerunt ei trade nobis danielem qui bel distruxit et draconem interficit *usq.* qui liberabit danielem de lacu leonum.

LXXIII. FERIA III AD SCM MARCELLUM lec lib. leuitici. In diebus illis locutus est dns ad moysen dicens ego dns deus uester non facietis furtum non mentiemini *usq.* leges meas custodite ego dns deus uester.

LXXIIII. FERIA VI AD SCM STEPHANUM lec lib hieremiae profetae. In diebus illis dixit hieremias dne omnes qui te derelinqunt confundentur recedentes a te in terra scribentur *usq.* et duplici contritione conteres eos dne deus noster.

LXXV. DOMINICA INDULGENTIA AD LATERANIS lec epi be pauli apo ad pilipenses. Hoc enim sentite in uobis quod et in xpo ihu *usq.* quia xps ihs est in gloria dei patris.

LXXVI. AD SCOS NEREUM ET ACHILEUM lec lib essaiae profetae. In diebus illis dixit essaias dne ds aparuit mihi aurem ego autem non contradico retrorsum non habii *usq.* speret in nomine dni et innitatur super dnm dm suum.

LXXVII. SECUNDA UBI SUPRA lec lib zachariae profe. Haec dicit dns si bonum est in oculis uestris adferte mercidem meam et abnegate et appenderunt mercidem meam. XXX argenteis *usq.* dicam populus meus et ipse dixit dns ds noster.

LXXVIII. FERIA III AD SCA PRISCA lec lib hieremiae profe. Tu dne demonstrati mihi et cognoui tunc ostendisti mihi studia eorum *usq.* tibi revelaui causam meam dne ds meus.

LXXVIIII. SECUNDA UBI SUPRA lec lib sapi salo. In diebus illis dixerunt impii iudei apud semetipsos uenite circumuenianus iustum quŏ inutiles est nobis *usq.* nec indicauerunt honorem animarum suarum dicit dns omnipotens.

LXXX. FERIA III AD SCA MARIA lec lib essaiae profe. Haec dicit dns dicite filiae sion ecce saluator tuus et mercis eius cum eo quis est iste qui uenit de edom *usq.* laudem dni super omnia quæ reddit nobis dns ds noster.

LXXXI. In [3] diebus illis dixit essaias dne quis credidit auditui nostro et brachium dni cui reuelatum est *usq.* et ipse pecatu multorum tullit et pro transgressoribus rogauit.

LXXXII. FERIA V AD LATERANS QUANDO CRISMA CONFICITUR lec epi be pauli ap ad corin. I. FF conuenientibus ergo uobis in unum iam non est dominicam cenam manducare *usq.* ut non cum hoc mundo damnemur.

LXXXIII. FERIA VI AD HIERUSALEM lec lib osse profe. Haec dicit dns in tribulatione sua mane consurgunt ad me uenire et reuertamur ad dnm *usq.* misericordiam uolo et non sacrificium dei plus quam olocaustamata.

LXXXIIII. FERIA VI UBI SUPRA lec lib exodi. In diebus illis dixit dns ad moysen et aaron in terra aegipti mensis iste principium mensium primus erit in mensibus anni *usq.* est enim phase id est transitus dni.

LXXXV. SABBATO SCO AD LATERANIS lec epi be pauli ap ad co. FF si consurrexistis cum xpo quae sursum sunt quaerite *usq.* tunc et nos apparebitis cum illo in gloria.

LXXXVI. IN DOMINICO SCO AD SCA MARIA lec epi be pauli ap ad corin I. FF expurgate uetus fermentum ut sitis noua consparsio *usq.* sed in azemis sinceritatis et ueritatis.

LXXXVII. FERIA II AD SCM PETRUM lec lib actum apolor. In diebus illis stans petrus in medio plebis dixit uiri ff uos scitis verbum quod factum est per totam iudeam *usq.* per nomen eius omnes qui credunt in eum.

LXXXVIII. FERIA III, AD SCM PAULUM lec lib actum apos. In diebus illis surgens et manu silentium indicens ait *usq.* quoniam hanc deus adinpleuit filis nostris resuscitans ihm xpm dnm nm.

LXXXVIIII. FERIA III AD SCM LAURENTIUM lec lib actum apos. In diebus illis aperiens petrus os suum dix uiri israhelitae et qui timetis dm audite deus abraham deus isaac deus iacob *usq.* penitemini igitur et convertemini ut deleantur uestra peccata.

XC. FERIA V IN BASILICA APOSTOLORUM lec lib actum apos. In diebus illis angelus dni locutus est ad philipun dicens surge et uade contra meridianum *usq.* philipus autem inuentus est in azoto et pertransiens euangelizabat ciuitatibus nomen dni ni ihu xpi.

XCI. FERIA VI AD SCA MARIA MARTYRA lec episto beati petri apostoli. I. Karissimi xps semel pro peccatis mortuus est iustus pro iniustis ut nos offerret deo *usq.* per resurrectionem dni ni ihu xpi qui est in dextera dei.

XCII. DIE SABBATI IN LATERANIS lec epi be petri ap. I. Karissimi deponentes omnem malitiam et omnem dolum et simulationes et inuidias *usq.* qui non secuti misericordiam nunc autem misericordiam consecuti.

XCIII. DOMINICA AD LATERANIS lec epi bea iohannis apo. Karissimi omne quod natum est ex deo uincit mundum *usq.* qui credit in filium dei habet testimonium dei in se.

[1] Les mots *in mediana* se retrouvent chez Alcuin le mercredi et le samedi. Mabillon se fonde sur le langage des papes Gélase et Pélage Ier, et des *Ordines romani* pour entendre par là la première semaine de la seconde moitié du carême, y compris le dimanche suivant aujourd'hui appelé « de la Passion ». On voit par le *Comes* que Mabillon a eu raison, puisque les féries du mercredi, du samedi et le dimanche faisaient partie de la *mediana*. — [2] La station à Saint-Laurent pour ce samedi de la *mediana*, jour d'ordinations, a été remplacée beaucoup plus tard par une autre à Saint-Nicolas *in carcere*, dit G. Morin. De même la seconde lecture a été supprimée au cours des temps, mais elles sont encore marquées toutes les deux au *Comes* d'Alcuin. La seconde correspondait, comme on voit, à l'introït de la messe *Sitientes*. — [3] Le titre manque, mais on lit à la table : UBI SUPRA.

XCIIII. DOMINICA I POST OCTABAS PASCHÆ lec epi bea petri apo. I. Karissimi xps passus est pro nobis relinquens nobis exemplum ut sequamur uestigia eius *usq.* conuersi estis nunc ad pastorem et episcopum animarum uestrarum.

XCV. DOMINICA II POST OCTABAS PASCHÆ lec epi bea petri apo. I. FF obsecro tanquam aduenas et peregrinos abstinere uos a carnalibus desideris *usq.* haec est enim gratia in xpo ihu dno no.

XCVI. DOMINICA III POST OCTABAS PASCHÆ lec epi bea iacobi apo. Karissimi omne datum optimum et omne donum perfectum desursum est discendens a patre luminum *usq.* quod potest saluare animas uestras.

XCVII. DOMINI. IIII POST OCTABAS PAS. lec epi b iacobi apo. Kari. estote factores uerbi et non auditores tantum *usq.* et inmaculatum se custodire ab hoc saeculo.

XCVIII. DOMI. V POST OCTABAS PASCHÆ lec epi bea petri apo. I. Karissimi estote prudentes et vigilantes in orationibus *usq.* ut in omnibus honorificetur deus per ihm xpm dnm nm.

XCVIIII. DOMI. V POST OCTABAS PAS. lec epi b iohannis apo. Karissimi deus caritas est et qui manet in caritate in deo manet et deus in eo *usq.* hoc mandatum habemus ab eo qui diligat et fratrem suum.

C. DOMI. VII POST OCTABAS PAS. lec epi be iohannis apo. I. Karissimi nolite mirari quia odit uos mundus *usq.* filioli mei non diligamus verbo et lingua sed opere et ueritate.

CI. DOMI. VIII POST OCTABAS PAS. lec epi be petri apo. I. Karissimi humiliamini sub potenti manu dei ut nos exaltet in tempore uissitationis *usq.* ipsi imperium in sæcula sempiterna.

CII. DOMI. VIIII POST OCTABAS PAS. lec epi be petri apo. I. Karissimi omnes unianimes in oratione estote conpatientes fraternitate *usq.* dnm autem xpm sanctificate in cordibus uestris.

CIII. IN LAETANIA MAIORE lec epi be iacobi apo. Karissimi confitemini alterutrum peccata uestra et orate pro inuicem ut saluemini *usq.* saluabit animam suam a morte et operit multitudinem peccatorum.

CIIII. IN ASCENSA DNI lec lib actum apost. Primum quidem sermonem feci de omnibus o theophile *usq.* sic ueniet quem ad modum uidistis eum euntem in caelum.

CV. IN SABBATO PENTICOSTEN lec lib actum apo. In diebus illis cum appollo esset chorinti paulus peragratis superioribus partibus ueniret ephesum *usq.* cum fiducia loquebatur per menses tres disputans et suadens de regno dei.

CVI. IN DOMINICO PENTICOSTEN lec lib actum apo. In diebus illis cum conplerentur dies penticosten erant omnes pariter *usq.* audiuimus loquentes eos linguis nostris magnalia dei.

CVII. FERIA II AD UINCULA lec lib actum apos. In diebus illis aperiens petrus os suum dixit nobis praecipit deus praedicare et testificare *usq.* et iusit eos babtizari in nomine dni ni ihu xpi.

CVIII. FERIA III AD SCA ANASTASSIA lec lib actum apos. In diebus illis cum audissent apostoli qui erant hierosolominis quia samaria recipit uerbum dei *usq.* tunc inponebant manus super illos et recipiebant spm scm.

CVIIII. FERIA III AD SCA MARIA lec lib actum apos. In diebus illis stans petrus cum undecim eleuabit uocem suam et locutus est eis *usq.* et erit omnes qui inuocauerit domen dni saluus erit.

CX. UBI SUPRA lec lib actum apos. In diebus illis per manus apostolorum fiebant signa et prodigia multa in plebe *usq.* et uexatos ab spiritibus inmundis qui curabantur omnes.

CXI. FERIA V AD APOSTOLOSl ec lib actum apos. In diebus illis philippus discendens in ciuitatem samariæ praedicabat illis xpm *usq.* et factum est gaudium magnum in illa ciuitate.

CXII. FERIA VI AD SCOS IOHANNEM ET PAULUM lec lib actum apos. In diebus illis aperiens petrus os suum dixit uiri israhelite audite uerba haec ihm nazarenum uirum adprobatum a deo *usq.* replebis iucunditate cum facie tua.

CXIII. AD SCM STEPHANUM lec lib actum apos. In diebus illis conuenit universa civitas audire uerbum dei videntes autem turbas iudei repleti sunt zelo *usq.* discipuli autem replebantur gaudio et spu sco.

CXIIII. DOMI. IN NAT. SCORUM lec lib apocalipsis iohan apo. In diebus illis uidi ostium apertum in caelo et ecce turba magna quam denumerare nemo poterat *usq.* deo nostro in secula seculorum amen.

XCV. ITEM UNDE SUPRA lec lib apocalipsis iohannis apo. In diebus illis respondit unus de senioribus dicens mihi hii qui amicti stolis albis qui sunt *usq.* omnem lacrimam ab oculis eorum.

CXVI. FERIA IIII AD SCA MARIA lec lib sap salo. In diebus illis dixit salomon filis israhel diligite iustitiam qui iudicatis terram seruite dno *usq.* et hoc quod continet omnia scientiam habet uocis.

CXVII. UBI SUPRA lec lib essaiae profe. Haec dicit dns audi iacob serue meus et israhel quem elegi faciens et formans te ab utero *usq.* et benedictionem meam super generationem tuam dicit dns omnipotens.

CXVIII. FERIA VI AD APOS lec lib ioel profe. Haec dicit dns exultate fili sion et laetamini in dno deo uestro qui dedit uobis doctorem iustitiæ *usq.* et non confundit populus meus in aeternum dicit dns omnipo.

CXVIIII. SABBATO AD SCM PETRUM lec lib ioel profe. Haec dicit dns effundam de spu meo super omnem carnem *usq.* ommis qui inuocauerit nomen dni saluus erit.

CXX. UBI SUPRA lec lib leuitici. In diebus illis locutus est dns ad moysen dicens loquere filis israhel et dices ad eos cum ingressi fueritis terram quam ego dabo uobis et mensueritis segitem *usq.* legitimum sempiternum erit uobis in cunctis habitaculis et generationibus uestris ait dns omnipotens.

CXXI. UBI SUPRA lec lib deuternomi. In diebus illis [dixit] moyses audi israhel quae ego præcipio tibi odie cum intraueris terram quam dns deus tuus daturus est tibi possedendam et obtienueris eam atq. habitaueris in illa tollis de cunctis frugibus primitias et ponis in cartalo *usq.* epularis in omnibus bonis quae dns deus tuus dedit tibi.

CXXII. UBI SUPRA lec lib leuitici. In diebus illis dixit dns ad moysen si in praeceptis meis ambulaueritis et mandata mea custodieritis et feceritis dabo uobis pluias *usq.* et ero uester deus uosque eritis populus, meus dicit dns omnipotens.

CXXIII. UBI SUPRA lec epi bea pauli apo ad roma. FF iustificati igitur ex fide pacem ad deum per dnm non *usq.* per spm scm qui datus est nobis.

CXXIIII. UBI SUPRA [1] lec epi bea pauli apo ad corin. FF existimo quia non sunt condignae passionis huius temporis ad futuram gloriam *usq.* expectantes redemptionem corporis nostri in xpo ihu dno nostro.

CXXV. IN NAT. SCORUM [2] lec lib sapi salo. Beatus homo qui inuenit sapientiam et qui affluit prudentia

[1] La leçon de Daniel est omise et remplacée par deux leçons tirées des épîtres de saint Paul. Alcuin assigne la seconde de ces épîtres au dimanche qui suit les quatre-temps, mais ce n'est pas sa destination primitive puisqu'il n'y avait pas de liturgie ce jour-là; elle se trouve aujourd'hui au IVe dim. après la Pentecôte. — [2] Pour la fête de saint Pancrace dans le *Comes* d'Alcuin; le présent *Comes* permet de l'affecter à toute fête de saint tombant en juin.

usq. sapientia illius erumperunt abyssi et nubes rore concrescunt.

CXXVI. IN NAT. SCORUM IOHAN ET PAULI [1] lec epi beati pauli apo ad roma. FF scimus quõ diligentibus deum omnia concurrunt in bonum *usq.* a caritate dei quæ est in xpo ihu dno no.

CXXVII. UNDE SUPRA lec lib sapi salo. Hii sunt uiri sapientiae quorum iustitiæ obliuiouem non acciperunt *usq.* et laudem eorum pronuntiat omnis aeclesia scorum.

CXXVIII. IN UIG SCI IOHAN BAB lec lib hieremiae profe. In diebus illis factum est verbum dni ad me dicens prius quam te formarem in utero noui te *usq.* et ædifices et plantes ait dns ompo.

CXXVIIII. IN NAT. UBI SUPRA lec lib essaiae profe. Audite insule et adtendite populi de longe dns ab utero uocauit me *usq.* propter dnm dm tuum et scm israhel qui elegit te.

CXXX. IN UIGILIAS SCI PETRI lec lib actum apos. In diebus illis petrus et iohan ascendebant in templum ad oram orationis nonam *usq.* adinpleti sunt stupore et extassi in eo quod acciderat illi.

CXXXI. IN NAT. SCI PETRI lec lib actum apos. In diebus illis misit erodes rex manus ut adfligeret quosdam de aecclesia *usq.* de manu erodis et de omni expectatione plebis judeorum.

CXXXII. IN UIGILIAS SCI PAULI lec epi bea pauli apo ad gala. FF notum autem facio euang quod euang est a me quod non est secundum hominem *usq.* quæ autem scribo uobis coram deo non mentior.

CXXXIII. IN NAT. SCI PAULI lec lib actum apo. In diebus illis saul autem adhuc spirans minas et cedes in discipulos dni accessit ad principem sacerdotum *usq.* et confundebat iudeos qui habitabant damasci adfirmans quod hic est xps.

CXXXIIII. IN NAT. APOS PHILIPPI ET IACOBI [2] lec epi be pauli apo ad epheseos. FF unicuiq. nostrum data est gratia secundum mensuram donationes xpi *usq.* in mensura aetatis plenitudinis xpi dni ni.

CXXXV. IN NAT. UBI SUPRA lec lib sapientiae salomonis. Stabunt iusti in magna constantia aduersus eos qui se angustiauerunt *usq.* et inter scos sors illorum est.

CXXXVI. IN NAT. SCI SYXTI lec epi be pauli apo ad corin II. FF benedictus deus et pater dni ihn xpi pater misericordiarum et deus totius consulationis *usq.* scientes quõ sicut soci passionis estis sic et consolationis eritis.

CXXXVII. IN NAT. UBI SUPRA lec lib sapi salom. Iustus cor suum tradet ad uigilandum deluculo ad dnm, qui fecit illum et in conspectu altissimi deprecabitur *usq.* et nomen eius requiretur a generatione in generationem.

CXXXVIII. IN UIGILIAS SCI LAURENTI lec epi be pauli apo ad timothe. II. Karissimi testificor coram deo in xpo ihu qui iudicaturus est uiuos et mortuos et aduentum ipsius et regnum eius praedica verbum *usq.* non solum mihi sed et his qui diligunt aduentum eius.

CXXXVIIII. IN UIGILIAS UBI SUPRA lec lib sapi salom. Confitebor tibi dne rex et conlaudabo te deum saluatorem meum *usq.* et liberas eos de manu angustiae dne deus noster.

CXL. IN NAT. SCI LAURENTI lec epi bea pauli apo ad corin. II. FF qui parce seminat parce et metet *usq.* et augebit incrementum fructum iustitiæ uestræ.

CXLI. IN NAT. UBI SUPRA lec lib sapi salom. Sapientia iustum deduxit per uias iustas et ostendit ei regnum dei *usq.* et dedit ei caritatem aeternam dns deus noster.

CXLII. FERIA III AD SCA MARIA lec lib amos profe. Haec dicit dns ecce dies uenient et conprehendit arator messorem *usq.* et non euellam eos ultra de terra sua quam dedi eis dicit dns ompo.

CXLIII. UBI SUPRA lec lib hestræ profe. In diebus illis congregatus est omnes populus quasi uir unus ad plagam quae est ante portam *usq.* quia sanctus dies dni et est nolite contristari gaudium etenim dni fortitudo nostra.

CXLIIII. FERIA VI AD APOSTOLOS lec lib osse prof. Haec dicit dns conuertere israhel ad dnm deum tuum quõ corruisti in iniquitate tua *usq.* quia rectae uiae dni et iusti ambulabunt in eis.

CXLV. SABBATO AD SCM PETRUM lec lib leuitici. In diebus illis locutus est dns ad moysen dicens decimo die mensis huius septimi dies expiationis erit *usq.* die nona mensis a vespera usq. ad vesperam concelebrabitis sabbata uestra dicit dns ompo.

CXLVI. UBI SUPRA lec lib hieremiæ prof. Haec dicit dns conteram iugum babylonis de collo tuo et uincula illius disrumpam *usq.* ut saluem te dicit dns ompo.

CXLVII. UBI SUPRA lec lib leuitici. In diebus illis locutus est dns ad moysen dicens quinto decimo die mensi septimi quando congregaberitis omnes fructus terrae celebrabitis ferias VII diebus *usq.* cum educerem eos de terra ægipti ego dns deus vester.

CXLVIII. UBI SUPRA lec lib mihiæ prof. Dne deus noster pasce populum tuum in uirga tua gregem ereditatis tuae *usq.* quae iurasti patribus nostris a diebus antiquis dne deus noster.

CXLVIIII. UBI SUPRA lec lib zachariae prof. In diebus illis factum est verbum dni ad me dicens haec dicit dns. Sicut cogitaui ut adfligerem uos *usq.* veritatem tm et pacem diligite dicit dns exercitum.

CL. UBI SUPRA lec lib exodi. In diebus illis orauit moyses dnm deum suum dicens cur dne irascetur furor tuus contra populum tuum *usq.* placatus est dns ne faceret malum quod locutus fuerat adversus populum suum.

CLI. UBI SUPRA lec epi be pauli apo ad ebr. FF tabernaculum factum est primum in quo inerat candelabrum et mensa *usq.* introivit semel in sancta aeterna redemptione inuenta.

CLII. IN NAT. ANGELI lec lib apocal. iohan. In diebus illis significauit deus quae oportet fieri cito loquens per angelum suum *usq.* et lauit nos a peccatis nostris in sanguine suo.

CLIII. CUIUS SUPRA lec epi be pauli apo ad corin I. FF gratias ago deo meo semper pro nobis in gratia dei *usq.* sine cremine in die aduentus dni ni ihu xpi.

CLIIII. IN DEDICATIONE AECCLESIAE lec epi be pauli apo ad corin. FF unusquisque probriam mercidem accipiet per suum laborem *usq.* ipse autem saluus erit sic tamen quasi per ignem.

CLV. INDEDICATIONE AECCLESIAE lec lib apocali ioha. In diebus illis uidi civitatem scam hierusalem nouam discendentem de caelo a deo *usq.* dixit qui sedebat in trono ecce facio omnia noua.

CLVI. IN DEDICATIONE ORATORI lec lib apocal iohan. In diebus illis venit angelus et locutus est mecum dicens ueni ostendam tibi uxorem agni *usq.* nisi qui scripti sunt in libro vitæ et agni.

CLVII. IN VIGILIAS SCI ANDREÆ lec epi be pauli apo ad ephes. FF benedictus deus et pater dni nostri ihu xpi qui benedixit nos in omni benedictione

[1] Ici et le suivant, deux épîtres pour la fête des saints Jean et Paul, peut-être un souvenir du temps où cette fête était précédée d'une vigile; ou bien reste de la leçon prophétique. La fête des saints Jean et Paul tombe le 26 juin seulement, mais ici elle se trouve anticipée avant la Saint-Jean-Baptiste, laquelle tombe le 24 juin, poue faire groupe avec l'article qui précède. Il en était de même dans le *Comes* dont s'est servi Alcuin. — [2] Cette fête du 1er mai a subi l'attraction de la fête des saints Pierre et Paul, 29 juin.

spiritali *usq.* secundum diuitias gratiae ejus quæ superhabundabit in nobis.

CLVIII. IN VIGILIAS SUPRASCRIPTA lec lib sapi salom. Beatus uir qui inuentus est sine macula *usq.* et elimoysina eius enarrauit omnes aecclesiae scorum.

CLVIIII. IN NAT. SCI ANDREAE lec epi be pauli apo ad romanos. FF. corde enim creditur ad iustitiam ore autem confessio fit ad salutem *usq.* et in fines orbis terra uerba eorum.

CLX. IN NAT. SCI ANDREAE lec lib sapi salom Benedictio dni super caput iusti ideo dedit illi hereditatem *usq.* circuncinxit eum zona iustitiae et induit eum dns corona gloriae.

CLXI. FERIA IIII AD SCA MARIA lec lib essaiae prof. In diebus illis dixit esaias prof erit in nouissimis diebus præparatus mons domus dni *usq.* uenite ambulemus in lumine dni dei nostri.

CLXII. UBI SUPRA lec lib essaiae. prof. In diebus illis locutus est dns ad achaz dicens pete tibi signum a dno deo tuo *usq.* ut sciat reprobare malum et elegere bonum.

CLXIII. FERIA VI AD APOS lec lib essaiae profe. Hæc dicit dns egredietur uirga de radice iesse et flos de radice eius ascendit *usq* et fides cinctorium renium eius.

CLXIIII. SABBATO AD SCM PETRUM lec lib esaiae prof. In diebus illis clamabant ad dnm a faciae tribulationis et mitit eis saluatorem et propugnatorem qui liberaret eos *usq.* et placabitur ei et sanauit eos.

CLXV. UBI SUPRA lec lib esaiae prof. Haec dicit laetabitur deserta et inuia exultauit solitudo *usq.* et sitiens in fontes aquarum dicit dns omnipotens.

CLXVI. UBI SUPRA lec lib esaiae prof. Haec dicit dns supra montem excelsum ascende tu qui evangelizas sion *usq.* congregavit agnos et in sinu suo leuat eos dns deus noster.

CXLVII. UBI SUPRA lec lib esaiae prof. Haec dicit dns ecce seruus meus suscipiam eum electus meus *usq.* noua quoque ego annuntio dicit dns omnipotens.

CXLVIII. UBI SUPRA lec lib esaiae prof. Hæc dicit dns cyro xpo meo cuius adpræhendi dexteram ut subiciam ante faciem eius gentes *usq.* et iustitia oriatur simul et ego dns creaui eum.

CXLVIIII. AD SCM PETRUM lec epi be pauli apo ad tesaloni. FF rogamus uos per aduentum dni nostri ihu xpi et nostrae congregationis *usq.* et destruet inlustratione aduentus sui.

CLXX. DE ADUENTU DNI[1] lec epi bea pauli apo ad roman. FF scientes quia hora est iam nos de somno surgere *usq.* sed induite dum nostrum ihm xpm.

CLXXI. DE ADUENTU DNI lec lib hieremi prof. Ecce dies uenient dicit dns et suscitabo dauid germen iustum *usq.* et habitabunt in terra sua dicit dns.

CLXXII. DE ADUENTU DNI lec epi be pauli apo ad roman. FF quæcumque scripta sunt ad nostram doctrinam scripta sunt *usq.* ut ambuletis in spe et uirtute sps sci.

CLXXIII. DE ADUENTU DNI lec epi be pauli apo ad corin FF sic nos existimet homo ut ministros xpi et dispensatores misteriorum dei *usq.* et manifestauit consilia cordium et tunc unicuique erit laus a deo.

CLXXIIII. DE ADUENTU DNI lec epi be pauli apo ad philipenses. FF gaudite in dno semper et iterum gaudite *usq.* intellegentias uestras in xpo ihu dno nostro.

CLXXV. IN UIGILIAS DNI [2] lec lib esaiae prof. Haec dicit dns deus propter sion non tacebo et propter hierusalem non quescam *usq.* et terra tua inhabitabitur quia conplacuit deo in te.

CLXXVI. IN ORDINATIONE DIACONORUM lec epi be pauli apo ad timothe. Karissime diaconos constitue pudicos non bilingues *usq.* multam fiduciam fidei quae est in xpo ihu dno nostro.

CLXXVII. IN ORDINA. PRESBYTERORUM lec epi be pauli apo ad titum. Paulus seruus dei apustulus autem xpi ihu *usq.* ut possit exortari in doctrina sana per ihm xpm dnm nostrum.

CLXXVIII. IN ORDINA. EPISCO lec epi be pauli apo ad titum. Karissime oportet episco inrepraehensibilem esse sicut dei dispensatorem *usq.* et acceptum coram deo saluatore nostro.

CLXXVIIII. ITEM UT SUPRA lec epi be pauli apo ad timoth. Karissime fidelis sermo si quis episcopatum desiderat bonum opus desiderat *usq.* ut doctrinam dei nostri ornet in omnibus.

CLXXX. IN IEIUNIO DE NAT. PAPAE lec lib esdrae prof. In diebus illis ieiunauit esdras sacerdos et prostrauit se ante faciem dei caeli *usq.* et dirige eum odie et da misericordiam populo tuo dne deus noster.

CLXXXI. IN NAT. PAPAE lec epi be pauli apo ad eb. FF omnis pontifex ex hominibus assumptus pro hominibus constituitur in hiis quae sunt ad deum *usq.* secundum ordinem Melchisedech.

CLXXXII. IN NAT. PAPAE lec lib sapi salom. Haec dicit dns deus ecce sacerdos magnus qui in diebus suis placuit deo *usq.* offerre odorem suauitatis.

CLXXXIII. IN NAT. PAPAE lec lib tobi. In diebus illis benedicens tobia filio suo ait reaedificet dns deus temporibus tuis tabernaculum suum *usq.* a cunctis tribulationibus eius dns deus noster.

CLXXXIIII. ITEM IN NAT. PAPAE lec lib deuternomi. In diebus illis pronuntiabunt leuitae ad uirum israhel excelsa uoce dicentes faciat te dns deus tuus excelsiorem cunctis gentibus *usq.* quia nomen dni inuocatum sit super te.

CLXXXV. IN NAT. PAPAE lec lib leuitici. In diebus illis pronuntiabunt leuitae ad uirum israhel excelsa uoce dicentes suscitauit te dns sibi sacerdotem in populo suo *usq.* et benedicet te in cuncti soperibus manuum tuarum dns deus noster.

CLXXXVI. IN NAT. PAPAE lec lib regul. Haec dicit dns ego tulli te ut esses dux super populum meum isrl *usq.* et thronus tuus erit firmus iugiter dicit dns omnipotens.

CLXXXVII. AD SPONSAS UELANDAS lec epi bea pauli apo ad corin FF nescitis quŏ corpora uestra membra sunt xpi *usq.* glorificate et portate dnm in corpore uestro.

CLXXXVIII. ITEM UT SUPRA lec epi be pauli apo ad corin. FF uolo uos sine solicitudine esse qui sine uxore est sollicitus est quae sunt dei *usq.* sine inpedimento dnm obsecrandi.

CLXXXVIIII. IN NAT. SCORUM lec lib sapi salom. Beatus uir qui in sapientia sua morabitur et in sensu cogitabit circumspectionem dei *usq.* hereditauit illum dns deus noster.

CXC. UNDE SUPRA lec lib sapi salom. Iustorum autem animæ in manu dei sunt *usq.* quoniam donum et pax est electis dei.

CXCI. ITEM UT SUPRA lec lib sapi salo. Iusti in perpetuum uiuent et apud dnm est mercis eorum *usq.* et ad certum locum insilient.

CXCII. ITEM UNDE SUPRA lec lib sapi salo. Expectatio iustorum laetitia spes autem impiorum peribit *usq.* in benedictione iustorum exaltabitur civitas.

CXCIII. ITEM UT SUPRA IN NAT. SCORUM lec lib

[1] Cette lecture et les quatre suivantes semblent supposer qu'il y avait encore à l'époque où fut rédigé ce système de leçons, cinq semaines de l'Avent. — [2] L'année liturgique avait commencé par l'épître de la vigile de Noël, elle se clôt par la leçon prophétique qui se lisait autrefois à cette même vigile.

sapi salom. Lingua sapientium ordinat sapientiam os fatuorum ebulit stultitiam *usq.* qui sequitur iustitiam diligitur a deo.

CXCIIII. IN NAT SCAE SABINAE lec lib sapi salom. Mulierem fortem quis inueniet *usq.* et laudent eam in portis opera eius.

CXCV. IN LAETANIA TEMPORE BELLI lec lib essaiae prof. In diebus illis cum audisset rex ezechias uerba rapsaces quem misit rex assiriorum ad blasfemandum deum uiuentem *usq.* gladio in terra sua quia ego sum dns deus faciens mirabilia.

CXCVI. ITEM UT SUPRA lec lib esaiae prof. In diebus illis orauit ezechias ad dnm dicens dne exercituum deux israhel qui super chirubin *usq.* propter me et propter seruum meum ait dns omnipotens.

CXCVII. UNDE SUPRA lec lib esaiae profetae. In diebus illis egrotauit ezechias usque ad mortem *usq.* et ciuitatem istam protegam eam ait dns omnipotens.

CXCVIII. UNDE SUPRA lec lib hieremiae proph. In diebus illis factum est verbum dni ad hieremiam prophe dicens sta in porta domus dni et praedica ibi uerbum *usq.* a saeculo et usque in saeculum ait dns omnipo.

CXCVIIII. ITEM UNDE SUPRA lec lib hieremiae proph. Haec dicit dns numquid qui cadet non resurgat aut qui auersus est non reuertitur *usq.* quia uerbum dni manet in aeternum et in saeculum saeculi.

CC. ITEM UNDE SUPRA lec lib hieremiae prof. Haec dicit dns deus unusquisque se a proximo suo custodiat et in omni fratri suo non habeat fiduciam *usq.* ñ ulciscitur anima mea ait dns omnipotens.

CCI. IN STERELITATE PLUIAE lec lib hieremiae proph. Haec dicit dns maledictus homo qui confidit in hominem et ponet carnem *usq.* juxta fructum adinuentionum suarum dicit dns omnipotens.

CCII. ITEM UT SUPRA lec lib hieremiae proph. In diebus illis factum est uerbum dni ad me dicens surge et discende in domum figli et ibi audies uerba *usq.* et miserebor uestri ait dns omnipotens.

CCIII. ITEM UT SUPRA lec lib hieremiae proph. Haec dicit dns numquid proieciens abiecisti iudam aut sion abhominata est anima tua *usq.* tu enim fecisti omnia haec dne deus noster.

CCIIII. IN DIE BELLI lec lib hieremiae proph. Haec dicit dns facite iudicium et iustitiam et liberate oppressum de manu calumniatoris *usq.* et seruiet populus eorum ait dns omnipotens.

CCV. ITEM UT SUPRA lec lib here proph. In diebus illis factum est uerbum dni ad here uocauitque iohannan filium careae *usq.* et habitare nos faciam in terra uestra ait dns omnipotens.

CCVI. ITEM UT SUPRA lec lib hiere proph. In diebus illis locutus est dns heremias dicens misericordiae dni multae quia non sumus consumpti *usq.* dixisti ne timeas quia ego sum dns deus tuus.

[CCVII-CCVIIII] (Le copiste a omis ces trois articles, sans doute par inadvertance, le fol. 9e finissant avec le n. CCVI, tandis que le verso commence au n. CCX. Ils figurent à la table, en tête du manuscrit sous le titre *Item ut supra*, c'est-à-dire *In die belli*.)

CCX. ITEM UT SUPRA lec lib danieli proph. In diebus illis principes et satrapae reges medorum locuti sunt aduersus danihel et miserunt eum in lacu leonum *usq.*, tunc rex liberauit danielem de lacu leonum et ait magnus es dne deus danielis...

CCXI. IN AGENDIS lec lib machabeorum. In diebus illis uir fortissimus Juda conlatione facta XII milia dragmam *usq.* pro defunetis ut a peccato soluerentur.

CCXII. ITEM UT SUPRA lec lib ezechielis proph. In diebus illis facta est super me manus dni et eduxit me in spudus et misit me in medio campi *usq.* spiritum meum in uos et uixeritis et requiescere uos faciam ait dns omnipotens.

CCXIII. IN DEDICATIONE AECCLESIAE lec lib regum. In diebus illis conuertit rex salomon faciem suam et benedixit omni aeclesiae israhel *usq.* quam dedisti patribus eorum dns deus noster.

CCXIIII [1]. Lectio epistolae beati pauli apostoli ad romanos. FF cum adhuc essemus infirmi secundum tempus xps pro nobis mortuus est *usq.* sed et gloriemur per dnm nostrum ihm xpm (Rom., V, 6-11. A 234).

CCXV. lec epi b pauli apo ad rom. FF sicut per unius dilectum in omnes homines in condenmationem *usq.* in uitam aeternam per ihm xpm dnm nm (Rom., V, 18-21. A., 148).

CCXVI. lec epi b pauli apo ad rom. FF quicumque babtizati sumus in xpo ihu in morte ipsius *usq.* uiuentes autem deo in xpo ihu dno nostro (Rom., VI, 3-11. A 149).

CCXVII. lec epi b pauli apo FF humanum dico propter infirmitatem carnis uestræ *usq.* gratia autem dei uita aeterna in xpo ihu dno nostro (Rom., VI, 19-23. A. 150).

CCXVIII. lec epi b pauli Apo ad rom. FF nihil damnationis est his qui in xpo ihu sunt qui non per carnem ambulant *usq.* uita et pax in xpo ihu dno nostro (Rom., VIII, 1-6. A., 151).

CCXVIIII. lec epi b pauli apo ad rom. FF debetores sumus non carne ut secundum carnem uiuabus *usq.* heredes quidem dei coheredes autem xpi (Rom., VIII, 12-17. A., 152).

CCXX. lec epi b pauli apo ad roma. FF non sumus concupiscentes malorum sicut et quidam concupierunt *usq.* prouentum cum temptatione ut possitis sustinere (I Cor., X, 6-13, S. 22).

CCXXI. lec epi b pauli apo ad corint. FF scitis quo cum gentes essetis ad simulacra muta *usq.* atque idem sps diuidens singulis pro ut uult (I Cor., XII, 2-11, A. 126).

CCXXII. lec epi b pauli apo ad corin. FF non omnis caro *usq.* sed non prius quod spiritale est sed quod animale deinde quod spiritale (I Cor., XV, 39-46. A., 162).

CCXXIII. lec epi b pauli apo ad corin. FF fiduciam talem habeamus ad deum per xpm non quod sufficientes simus cogitare aliquid a nobis quasi ex nobis *usq.* multo magis manet in gloria (II Cor., III, 4-11. A., 235).

CCXXIIII. lec epi b pauli apo ad corin. FF non praedicamus nos metipsos sed dnm nm ihm xpm *usq.* et uita nostra manifestetur in nobis (II Cor., IV, 5-10. S. 24).

CCXXV. lec epi b pauli apo ad corinteos FF scimus quoniam si terrestris domus nostra huius habitationis desoluatur *usq.* nos manifestos esse per ihm xpm dnm nm (II Cor., V, 1-11. A., 163).

CCXXVI. lec epi b pauli apo ad corin. FF nolite iugum ducere cum infidelibus *usq.* perficientes sanctificationem in timore dei (II Cor., VI, 14-VI, 1. A., 164).

[1] Nous trouvons ici 42 péricopes sans titre (sauf le n. CCXLVI) destinées, sans nul doute, d'après G. Morin, aux dimanches ou jours ordinaires appelés *cotidiani* ; on les retrouve toutes (sauf les n. CCXLV, CCXLIX, CCLI, CCLIV, CLV) assignées à quelque dimanche ou férie de l'année dans le *Comes* d'Alcuin ou dans les lectionnaires de Tomasi. Tandis que dans tous les autres exemplaires, elle sont distribuées au hasard; ici elles sont dans un ordre parfait, rappelant le vieux système des péricopes napolitaines, en tête du texte des évangiles. Une seule n'est pas à sa place, la CCLIe (Hebr., X, 32-38) devrait venir après la CCLIIe (Hebr., IV, 11-16); c'est probablement une de ces interversions qu'on rencontre déjà aux n. CLIV-CLV et CLXV-CL XVI. A la suite de chaque péricope on trouvera la référence à la Vulgate; de plus, A = *comes* d'Alcuin; S = son supplément; T = Tomasi, *Opera*, t. V, p. 311-423.

CCXXVII. lec epi b pauli apo ad galat. FF abrahae dictae sunt promissiones et semini eius *usq.* ut promisio ex fide ihu xpi daretur credentibus (Gal. III, 16-22. A., 165).

CCXXVIII. lec epi b pauli apo ad gala. FF spū ambulate et desideria carnis non perficietis *usq.* carnem suam crucifixerunt cum uitis et concupiscentis (Gal., V, 16-24. A., 166).

CCXXVIIII. lec epi b pauli apo ad gala. FF si uiuimus spū spū et ambulemus non efficiamur inanis gloriae *usq.* maximae autem ad domesticos fidei (Gal., V, 25-VI, 10. A., 236).

CCXXX. lec epi b pauli apo a defhes. FF rogamus ne deficiatis in tribulationibus meis quae est gloria uestra *usq.* in aecclesia et in xpo ihu in sæcula saeculorum amen (Ephes., III, 13-21. S. 26).

CCXXXI. lec epi b pauli apo ad efes. FF obsecro uos ego uinctus in dno *usq.* per omnia et in omnibus nobis (Ephes., IV, 1-6. A., 167).

CCXXXII. lec epi b pauli apo ad ephes. FF renouamini spu mentis uestræ *usq.* ut habeat unde commonicet necesitatem patienti (Ephes., IV, 23-28. A., 183, 237).

CCXXXIII lec epi b pauli apo ad efes. FF uidet quomodo caute ambuletis *usq.* subiecti invicem in timore xpi (Eph., V, 15-21. A., 184).

CCXXXIIII. lec epi b pauli apo ad efes. FF confortamini in dno et in potentia uirtutis eius *usq.* et gladium sps quod est uerbum dei (Eph., VI, 10-17. A., 185).

CCXXXV. lec epi b pauli apo ad pilip. FF confidimus in dno ihu quia qui caepit in nobis bonum opus perficiet *usq.* per ihm xpm in gloriam et laudem dei (Phil., I, 6-11. A., 238).

CCXXXVI. lec epi b pauli apo ad pilip. FF imitatores mei estote et observate eos qui ita ambulant *usq.* secundum operationem qua possit etiam subiecere sibi omnia per ihm xpm dnm nm (Phil., III, 17-21. A., 187).

CCXXXVII. lec epi b pauli apo ad colosensesF. F non cessamus pro uobis orantes et postulantes ut inpleamini agnitione voluntatis dei *usq.* per sanguinem ipsius in remisionem peccatorum per ihm xpm dnm nm (Col., I, 9-14. A., 188).

CCXXXVIII. lec epi b pauli apo ad colo. FF gratias agimus deo qui dignos uos fecit in partem sortis sanctorum *usq.* ut sit in omnibus ipse primatum tenens ihs xps dns nr (Col., I, 12-18. S., 25).

CCXXXVIIII. lec epi b pauli apo ad colo FF uidete ne quis uos decipiat per philosophiam et inanem fallaciam *usq.* conuiuificavit cum illo donans nobis omnia dilicta (Col. II, 8-13. A., 239).

CCXL. lec epi b pauli apo ad colo. FF mortificate membra quae sunt super terram *usq.* barbarus et scitha seruus et liber sed omnia et in omnibus xps (Col., III, 5-11. S., 17).

CCXLI. lec epi b pauli apo ad colo. FF induite uos sicut electi sancti et dilecti uiscera misericordiae *usq.* et gratias agentes deo et patri per ihm xpm dnm nm (Col. III, 12-17. T. 156, 267).

CCXLII. lec epi b pauli apo ad tesolocenses. FF memores enim estis laborem nostrum et fatigationem *usq.* uerbum dei qui operatur in nobis qui credidistis in ipsum (I Thess., II, 9-13. T. 248).

CCXLIII. lec epi b pauli apo ad tesolo. FF state et tenete traditiones quas dedicistis siue per sermonem siue per epistolam nostram *usq.* in caritate dei et patientia xpi (II Thess., II, 14-III, 5. A., 240).

CCXLIIII. lec epi b pauli apo ad tesolo. FF denuntiamus nobis in nomine dni ni ihu xpi ut subtrahatis uos ab omni fratre *usq.* uos autem ff. nolite deficere benefacientes in xpo ihu dno nostro (II Thess., III, 6-13. S., 27).

CCXLV. lec epi b pauli apo ad timotheum. Karissime sicut rogaui te ut remaneres ephessi cum irem in macidoniam *usq.* cum fide et dilectione quae est in xpo ihu (I Tim., I, 3-14).

CCXLVI. IN ADUENTU IUDICUM [1] lec epi b pauli apo ad timot. Karissime primum omnium fieri obsecrationes *usq.* doctor gentium in fide et ueritate (I Tim., II, 1-7. A., 225. Cf. T. 498).

CCXLVII. lec b pauli apo ad timot. Karissime nihil intullimus in hunc mundum haut dubium quin nec auferre quid possumus *usq.* inrep. (I Tim., VI, 7-14. T., 201, 219).

CCXLVIII. lec epi b pauli apo ad timot. Karissime testimonium dni neque me vinctum eius *usq.* in fide et dilectione in xpo ihu dno nostro (II Tim., I, 8-13. A., 20).

CCXLVIIII. lec epi b. pauli apo ad timot. Karissime iuuenilia desideria sectare vero fidem iustitiam *usq.* fidem quae est in xpo ihu dno nostro (II Tim., II, 22-III, 15).

CCL. lec epi pauli apo ad ebreos. FF ad quem angelorum dixit sede a dextris meis *usq.* per deum ab eis qui audierunt in nobis confirmata est (Hebr., I, 13-II, 3. T., 498).

CCLI. lec epi b pauli apo ad eb. FF rememoramini pristinos dies in quibus inluminati magnum certamen sustenuistis *usq.* iustus autem meus ex fide uiuit (Hebr., X, 32-38).

CCLII. lec epi b pauli apo ad eb. FF festinamus ingredi in illam requiem dei ut ne ipsum quis incedat incredulitatis exemplum *usq.* et gratiam inueniamus per dnm nm ihm xpm (Hebr., IV, 11-16. T. 498).

CCLIII. lec epi b pauli apo ad eb. FF recogitate dnm ihm xpm qui talem sustenuit a peccatoribus adversus semetipsum *usq.* non multo magis obtemperamus patri spm et uiuemus (Hebr., XII, 3-9. T., 498).

CCLIIII. lec epi b pauli apo ad eb. FF remisas manus et desoluta genua eregite et gresos rectos facite. *usq.* et eccl. primitiuorum qui conscripti sunt in caelis (Hebr., XII, 12-23).

CCLV. lec epi b pauli apo ad eb. FF obocdite praepositis uestris et subiecite eis *usq.* quod placeat coram se per ihm xpm dnm nm cui gloria in saecula saeculorum (Hebr., XIII, 17-21).

« Ce qui fait l'intérêt principal de notre liste d'épîtres et lui assure un rang exceptionnel parmi tous les documents de ce genre connus jusqu'à présent, c'est d'abord son caractère nettement romain : six lectures pour le *Natale papæ*, et, chose inouïe, celui-ci précédé d'un jeûne. D'ailleurs, aucune fête étrangère à l'ordonnance romaine primitive.

« Au contraire, absence des fêtes et offices introduits au cours du VII[e] siècle : l'octave de Noël, les quatre fêtes de la Vierge, celle de la Croix; omission, pareillement, des jeudis de carême et autres jours anciennement aliturgiques. Pas un mot encore, aux samedis des quatre-temps, de la leçon gallicane : *Daniel cum benedictione;* d'un usage général et fort ancien partout ailleurs, peut-être ne fut-elle à Rome, à la messe du moins, qu'adventice.

« Autre marque d'ancienneté : la survivance de la leçon prophétique — supprimée, en principe, bien avant saint Grégoire — à certaines messes particulièrement traditionnelles (Noël, Jean l'évangéliste, semaine sainte, saints Philippe et Jacques, Sixte, Laurent, André). Puis, le caractère primitif du Propre et du Commun des saints : au lieu de suivre strictement l'ordre du calendrier, on groupe de préférence les

[1] Même titre pour la même péricope dans le lectionnaire d'Alcuin; le ms. utilisé par Tomasi met cette période *in cotidianis diebus.*

saints de même ordre, quitte à mettre les saints Jean et Paul avant saint Jean-Baptiste, les saints Philippe et Jacques après Pierre et Paul, et sainte Sabine tout à la fin du cycle comme représentant le commun des saintes femmes. Beaucoup de saints paraissent omis, pour lesquels sans doute on utilisait les leçons de rechange assignées à l'occasion des fêtes de personnages plus connus appartenant à la même catégorie.

« Que dire de la simplicité unique qui caractérise l'ordonnance des lectures destinées aux dimanches ordinaires de l'année? Dans tous les autres documents, nous avons, soit plusieurs séries de dimanches après la Pentecôte, après les saints Apôtres, après saint Laurent, saint Michel (ou saint Cyprien), soit une succession ininterrompue de dimanches après la Pentecôte; et chaque dimanche a ses lectures déterminées, comme il a ses chants, ses formules de prières. Ici, rien de semblable : simplement une quarantaine de péricopes tirées de l'Apôtre, et se suivant dans l'ordre même des Épîtres. Depuis celle aux Romains jusqu'à celle aux Hébreux. Dispositions analogues pour les semaines qui suivent la fête de Pâques : contrairement, à ce qu'on voit partout ailleurs, pas moins de dix dimanches après Pâques, avec leçons toutes empruntées aux Épîtres catholiques.

« Outre ces omissions significatives et cette ordonnance jusqu'ici sans exemple, il faut signaler la présence d'une solennité tout à fait propre à notre *Comes*, au n° CXIIII, *Domi. in nat. scorum.* Titre d'un intérêt exceptionnel. Nulle part ailleurs, il n'existe d'attestation romaine de cette « fête des Saints » au dimanche qui suit la Pentecôte. Mais on constate que les Églises d'Orient ont célébré très anciennement à l'issue du temps pascal, une commémoraison de tous les martyrs, de tous les saints, ou même des défunts en général. Actuellement encore, dans l'Église grecque, le premier dimanche après la Pentecôte est connu sous le nom de αγιων παντων. Aurait-on à Rome, imité quelque temps en cela, comme en d'autres détails, l'usage de Constantinople, et aurions-nous ici le vestige le plus lointain d'une fête de la Toussaint dans l'Église d'Occident? Ce qui pourrait le faire croire, c'est encore le choix de cette péricope de l'Apocalypse, la même qui se lit maintenant au 1er novembre; dans le lectionnaire d'Alcuin, elle est rejetée au mois d'août, parmi les fêtes des saints entre saint Laurent et les saints Corneille et Cyprien. Une fois les quatre-temps d'été fixés en principe à la semaine de la Pentecôte, la fête des Saints au dimanche suivant devait fatalement disparaître, ce dimanche étant, d'après la tradition constante de Rome, un *dominica vacat.* Pareille suppression pourrait fort bien avoir été le fait de saint Grégoire, lequel se faisait un mérite d'avoir aboli un certain nombre de coutumes introduites à l'imitation des Grecs : *Consuetudinem amputavimus, quæ hic a Græcis fuerat tradita* [1].

« Quant à la physionomie générale de notre document, elle est telle, qu'à s'en tenir aux indices purement intrinsèques, on pourrait, sans trop de présomption, y reconnaître un témoin de la liturgie romaine comme elle devait être au déclin du VIe siècle, à l'époque où saint Grégoire porta vers elle son génie organisateur. Aucun des traits qui semblent avoir caractérisé sa réforme n'y paraît encore, et une seule particularité lui est sûrement postérieure : la mention d'une station *ad sancta Maria martyra*, le vendredi de Pâques. Voici une mention qui semble nous obliger à abaisser la rédaction définitive de notre document jusqu'après le pontificat de Boniface IV (608-615), sous lequel eut lieu la dédicace du Panthéon. Il est bon toutefois de remarquer qu'il y a ici dans la table, seulement *ad sancta Maria*, comme au dimanche de Pâques. De plus, cet étrange vocable *S. Maria martyra* revient dans la liste d'Évangiles qui fait suite à l'Épistolier, au 1er janvier : *In octabas dni ad sca maria martyra;* il est possible que le copiste l'ait ajouté de son propre chef en tête de l'épître du vendredi de Pâques, suivant en cela l'usage de son temps et de son pays. Et quand bien même l'original représenté par la première portion du manuscrit de Würzbourg ne remonterait qu'au pontificat de Boniface IV (608-615), il constituerait encore un des principaux monuments de l'antique liturgie romaine, peu après l'époque attesté par le sacramentaire léonien. C'est sûrement d'après un formulaire de ce type qu'Alcuin a rédigé son *Comes emendatum.* [2] »

38. Le *comes* de Murbach, à la bibliothèque de Besançon, décrit dans *Dictionn.*, t. v, col. 316-321, 908-914.

39. Le *comes* de Pamelius, étudié dans *Dictionn.*, t. v, col. 321-322.

40. Le *comes* de Theotinchus, étudié dans *Dictionn.*, t. v, col. 322-323.

41. Le *comes* de Saint-Pétersbourg, appartient au groupe du **38**, étudié dans *Dictionn.*, t. v, col. 323.

42. L'*homéliaire* du pseudo-Bède, étudié dans *Dictionn.*, t. v, col. 323.

43. L'*homéliaire* de Smaragde, étudié dans *Dictionn.*, t. v, col. 324.

44. L'*homéliaire* de saint Grégoire, étudié et décrit dans *Dictionn.*, t. v, col. 896-897.

45. L'*homéliaire* de Paul Diacre, étudié dans *Dictionn.*, t. v, col. 899.

46. Le *capitulaire* du Mont-Cassin, étudié dans *Dictionn.*, t. v, col. 899.

47. L'*homéliaire* de Bède sur l'Évangile, étudié dans *Dictionn.*, t. v, col. 900.

48. Notes liturgiques d'un ms. de Durham, cité dans *Dictionn.*, t. v, col. 900.

49. Notes liturgiques d'un ms. de Durham, cité dans *Dictionn.*, t. v, col. 900.

50. Le *Comes* du ms. Ada de Trèves (cf. *Dictionn.*, t. v, col. 832-834, n. 153), mentionné dans *Dictionn.*, t. v, col. 900.

51. C. Tischendorf a publié dans ses *Anecdota sacra et profana ex Oriente et Occidente allata, sive Notitia codicum græcorum, arabicorum, syriacorum, copticorum, hebraicorum, æthiopicorum, latinorum cum excerptis multis maximam partem græcis et triginta quinque scripturarum antiquissimarum exemplis*, in-4°, Lipsiæ, 1861, p. 164-169, une notice sur quelques feuillets palimpsestes d'un manuscrit de Wolfenbüttel : *De lectionario latino omnium facile antiquissimo in codice Guelpherbytano palimpsesto Prosperi Aquitani invento.* Le traité de Prosper d'Aquitaine est du VIIe siècle; il aurait remplacé un lectionnaire que l'éditeur, *op. cit.*, p. 242, fait remonter au Ve siècle, et dont il donne un spécimen, pl. III, n. 2. Ces fragments de lectionnaire portent sur l'Ancien et sur le Nouveau Testament. Entre les leçons se trouvent parfois des notes qui semblent se rapporter au chant des leçons, par exemple, fol. 712, entre Hebr., XIII, 21 : *Ds autem pacis qui eduxit de mortuis pastorem magnum ovium in sanguine testamenti æterni dum nostrum ihm aptet vos in omni bono ut faciatis voluntatem eius, faciens in vobis quod placeat coram se per ihm xpum cui gloria in saecula saeculorum*, et Joh., x, 9 : *In tempore illo ait dns ihs discipulis suis : Ego sum ostium, per me si quis introierit salvabitur*, on lit ces mots : *exaltavi electum de populo meo.* Au fol. 74 v° après les mots : *sed haec loquutus sum vobis ut cum venerit hora eorum reminiscamini quae ego dixi vobis*, Joh., XVI, 2, avant ce qui suit : *Lectio isaiae prophetæ :*

[1] S. Grégoire, *Registrum*, lib. IX, ep. 26. — [2] G. Morin, dans *Revue bénédictine*, 1910, t. XXVII, p. 55-56, 58, 72-74.

hæc dicit dominus, on lit cette note : *iustus maiore*. D'autres notes ont une saveur plus liturgique, par exemple au fol. v° 71 entre les mots : *Et nemo potest rapere de manu patris mei, ego et pater unum sumus*, Joh., x, 30, et ce qui suit : *Lectio esaiae profetae haec dicit dns, levate in excelsum oculos vestros*, on lit ceci : *inponit sacerdos memoriale*. Voici le fol. 77 :

non derelinques animam meam
In tempore illo cum adpraehendissent principes sacer dotum scribae et farisaei dum ihm ut eum morti tra derent· expuerunt in faciem eius et colaphis eu ceciderunt· alii autem palmas in faciem ei dede runt dicentes prophetiza nobis xpe quis est qui te percussit, petrus vero sedebat foris in atrio. et accessit ad eum una ex ancillis et dixit· et tu cum ihu galilaeo eras· ad ille negavit coram omnibus dicens nescio quid dicis neque intellego· exeunte autem illo ianuam vidit eum unus ex servis prin cipis sacerdotum cognatus eius cuius abscidet petrus auriculam· nonne ego te vidi in horto cu illo· et iterum negavit cum iuramento non novi hominem et post pusillum accesserunt qui ibi stabant et dixerunt petro vere ex illis es tu nam et loquella tua similis est· tunc cœpit de votare et iurare quod non novisset hominem. Et continuo gallus cantavit. et respexit eum dns ihs et memoratus est petrus verbum ihu quod dixe rat. prius quam gallus cantet ter me negabis. Et egressus foras amarissime ploravit· mane au tem facto consilium inierunt omnes principes sa cerdotum et seniores populi adversus dnm ihm ut eum morti traderent· et adduxerunt eum ad caipha in prætorium erat autem mane.

Matth., XXVI, 67-70, 71; Ioh., XVIII, 26, 73; Marc, XXVII, 2; Joh., XX, 28.

III. Le lectionnaire dans le système romain. — Ce sujet a été traité dans le *Dictionn.*, t. V, col. 324-344, 914, 923; il n'y a pas lieu d'y revenir maintenant.

IV. Les lectionnaires grecs. — Le catalogue de ces livres liturgiques a été dressé par C. R. Gregory, *Textkritik des Neuen Testaments*, in-8°, Leipzig, 1900. Il y a lieu d'attacher à cette catégorie une grande importance, à cause du caractère « conservateur » propre à la liturgie. Gregory a donné une description sommaire des lectionnaires et une sorte de reconstitution du tableau des lectures, tant pour le propre du temps que pour le sanctoral. C'est l'esquisse du travail à faire sur les lectionnaires grecs plutôt que ce travail même qui est à peine ébauché.

L'Église grecque commence son année ecclésiastique à la fête de Pâques, ἡ ἁγία καὶ μεγάλη κυριακὴ τοῦ Πάσχα; elle compte ensuite sept semaines depuis la semaine de Pâques, ἡ δαικινήσιμος, jusqu'au jour de la Pentecôte, ἡ κυριακὴ τῆς πεντηκοστῆς. Pendant cette période, on lit principalement l'évangile de saint Jean et les Actes dans l'ordre de ces livres, sauf quelques rares leçons propres à certains jours. Après la Pentecôte, pendant le reste de l'année, les leçons du samedi et du dimanche forment un système distinct de celui des cinq jours de la semaine, lequel semble avoir été réglé à une époque postérieure. Le lundi de la Pentecôte, ἡ ἐπαύριον τῆς πεντηκοστῆς, l'évangile de saint Jean étant terminé, on commence l'évangile de saint Mathieu, qu'on lit pendant onze semaines sans interruption, le premier dimanche après la Pentecôte n'étant pas, comme en Occident, depuis le XII[e] siècle, réservé à la fête de la Trinité, mais à la fête de tous les Saints. Les Grecs commémorent le concile de Nicée, le samedi avant la Pentecôte. Le deuxième jour de la onzième semaine après la Pentecôte, on commence la lecture de l'Évangile de saint Marc, et on continue cette lecture, du lundi au vendredi inclusivement, pendant sept ou, au moins, pendant cinq semaines, les lectures du samedi et du dimanche étant réservées à saint Matthieu. Ici se présente une difficulté soulevée par la date mobile de Pâques; l'Église d'Occident la résout en variant chaque année le nombre des dimanches après la Pentecôte. Vers le temps du quinzième dimanche après la Pentecôte, commence l'année civile des Grecs, le 1[er] septembre, et alors s'ouvre la lecture de l'évangile de saint Luc : ἀρχὴ τῆς ἰνδικτοῦ τοῦ νεοῦ ἔτους, ἤγουν τοῦ εὐαγγελιστοῦ Λουκᾶ. Les lectures tirées de saint Matthieu et de saint Marc semblent depuis le VII[e] siècle, avoir commencé après le jour de l'Exaltation de la Sainte-Croix, en manière d'honneur pour cette fête. Une fois commencée la lecture de saint Luc, elle se poursuit sans interruption pendant onze semaines, et alterne avec les leçons tirées de saint Marc pour les cinq jours du milieu de la semaine. Après qu'on a lu autant de leçons de saint Luc qu'il était nécessaire, celle du XVII[e] dimanche tirée de saint Matthieu, XV, 21-28, et nommée, d'après son sujet, la *Cananaïte*, était toujours reprise au dimanche précédant le Carnaval, πρὸ τῆς ἀποκρέω, notre Septuagésime, appelé par les Grecs, le Dimanche-prodigue, d'après le sujet de l'évangile du jour (Luc., XV, 11-32). Alors le dimanche du carnaval (τῆς ἀποκρέω), notre Sexagésime, et le dimanche du fromage (τῆς τυροφάγου), correspondant à notre Quinquagésime. Suit la vigile du jeûne de l'Avent, ses six dimanches dont le VI[e] est le dimanche τῶν βαΐων (des Rameaux) et la Semaine sainte. On arrive (même en doublant le dimanche de la Cananaïte), à un total de 53 dimanches, qui est insuffisant pour remplir l'espace entre deux fêtes de Pâques, mais le ménologe supplée des leçons pour les dimanches avant et après Noël, et le 14 septembre, et pour un dimanche après l'Épiphanie. Le système de lecture des Actes et des Épîtres est plus simple encore que celui des Évangiles.

IV. Lectionnaires orientaux. — Si les lectionnaires occidentaux peuvent commencer à recevoir un commencement de classement, il n'en est pas de même pour les lectionnaires syriaques, coptes, etc.; nous donnons ici quelques notes bibliographiques, rien de plus :

S. T. Marshall, *Remarkable readings in the palestinian syriac lectionary*, dans *The Journal of theological studies*, 1904, t. V, p. 437-445; F. C. Burkitt, *The palestinian syriac lectionary*, dans *ibid.*, 1905, t. VI, p. 91-98; P. H. Droosten, *Proems of liturgical lections and gospels*, dans *ibid.*, t. VI, p. 99-107; *Studia sinaïtica*, t. VI : *A palestinian syriac lectionary containing lessons from the Pentateuch, Job, Proverbs, Prophets, Acts and Epistles, edited by* Agnes Smith Lewis, *with critical notes by professor* Eberhard Nestle, *and a Glossary by* Margaret D. Gibson, in-8°, Cambridge, 1897. Ce lectionnaire ne vient pas du couvent de Sainte-Catherine au Mont-Sinaï; il est même impossible d'en désigner le lieu d'origine ou la date : les dix derniers feuillets ont disparu et, avec eux, le *colophon*. Toutefois comme les rubriques sont écrites en syriaque et non en *karshuni* (à la réserve de quelques mots au début de la leçon XXXIV), on est autorisé à regarder ce texte comme relativement ancien : il est antérieur aux Évangiles syro-palestiniens aujourd'hui connus. L'Église qui s'est servie de ce lectionnaire devait être assez isolée du reste de la chrétienté : certaines erreurs grossières qui figurent dans les rubriques ne peuvent avoir été commises ou copiées que dans un milieu où l'on avait peu de notions sur le canon du Nouveau Testament. Agnes Smith Lewis *and* Margaret Dunlop Gibson, *Palestinian syriac texts from palimpsest fragments in the Taylor-Schechter collection*, in-4°, London, 1900; débris probables d'un

lectionnaire. — A. Baumstark, *Nichtevangelische syrische Perikopenordnungen des ersten Jahrtausends*, dans *Liturgiegesch. Forschungen*, part. III, in-8°, Munster, 1921. « Dans cette publication, l'auteur étudie l'ordre des lectures non évangéliques dans les liturgies syriennes. Les usages nestoriens se présentent sous deux formes distinctes : l'une était suivie au XII^e-XIII^e siècle au « Couvent supérieur » près de Mossoul; l'autre à la cathédrale de Beth-Kôché (Séleucie-Ctésiphon) au XII^e siècle. Bien que relativement récents, les documents qui nous les transmettent représentent un usage beaucoup plus ancien. Somme toute, ils nous reportent à la liturgie d'Antioche, telle que nous la décrivent les *Constitutions apostoliques* et saint Jean Chrysostome. Ils nous offrent une quadruple *lectio continua :* Loi, Prophètes, Épîtres, Évangiles, qui se poursuit pendant tout le cours de l'année ecclésiastique, avec interruptions pour faire place à des « lectures épisodiques » se rapportant aux mystères et aux fêtes que l'on célèbre. Certains livres, comme la Sagesse, les Proverbes et les Épîtres catholiques ne trouvent pas place dans ce canon : influence manifeste de Théodore de Mopsueste que les Nestoriens réclamaient pour premier docteur. — Pour la liturgie jacobite les sources sont de trois sortes : d'abord les notes insérées dans le texte ou dans la marge des livres bibliques au VII^e et VIII^e siècle; ensuite, un monument unique en son genre : espèce de *Comes* du VI^e siècle, enfin un certain nombre de lectionnaires des VI^e-VIII^e siècles. L'auteur se borne aux indications des manuscrits contenant la recension syro-hexaplaire de l'Ancien Testament et à un lectionnaire du patriarche Athanase V (21 oct. 986-1002 ou 1003). Cet ouvrage est composite, mais permet de soupçonner l'état des lectures non évangéliques tout au début des Églises jacobites de Syrie : triple ou double *lectio continua* de l'Ancien Testament, lectures épisodiques du Nouveau Testament, à l'exception des Actes qui ne sont mentionnés nulle part. La liturgie melchite est représentée par les usages syro-palestiniens. Ils sont attestés par la *Peregrinatio Etheriæ*, un lectionnaire arabe du VIII^e-IX^e siècle, un lectionnaire arménien du V^e, et un *Canonarion* georgien du VII^e. A Jérusalem il n'y a plus de *lectio continua;* de plus les lectures de l'Ancien Testament ne trouvent pas place dans la liturgie eucharistique : on ne les rencontre qu'aux vigiles solennelles, à certains offices quadragésimaux (petites heures et vêpres) et à ceux de la Semaine sainte.

« De cette étude, se dégagent des conclusions fort intéressantes pour l'histoire générale de la liturgie. En premier lieu elles révèlent une parenté manifeste entre les rites de la Syrie septentrionale (jacobite et nestorien) et celui de Byzance, qui plus que tout autre a gardé intact jusqu'à nos jours l'antique *lectio continua*, du moins pour le Nouveau Testament. A côté d'eux se place le rite palestinien avec sa physionomie bien particulière. Cependant à Byzance même, les deux leçons de la Loi et des Prophètes ont été dès les IV^e et V^e siècles, remplacées par une unique leçon prophétique. C'est le début d'une évolution qui amena l'abandon de la ancienne coutume reçue de la synagogue, des *figuræ* et des *signa*, comme moins en rapport avec la vérité qui se renouvelle dans le sacrifice eucharistique[1]. » A. Merck, *Das aelteste Perikopensystem des Rabbulakodex*, dans *Zeitschrift für katholische Theologie*, 1912, t. XXXVII, p. 202-216 ; Burkitt, *The old lectionary of Jerusalem*, dans *The Journal of theological studies*, 1923, t. XXIV, p. 415-424.

En Égypte, une série d'*ostraca* reproduit de longs extraits évangéliques; on a cru y voir les restes du lectionnaire d'un chrétien pauvre. Perdrizet et Lefebvre, dans *Bulletin de l'Institut français d'archéologie orientale*, 1904, t. IV, p. 2, n. 2. — Papyrus Erzherzog Rainer, *Fuhrer durch die Austellung*, in-4°, Wien, 1894, p. 45, n. 119; *Liturgische Handschrift welche das Verzeichniss der Lectionen für die Soun- und Festtage des Jahres enthielt.* — Gilmore, *Manuscript portions of three coptic lectionaries*, dans *Proceedings of the Society of biblical archeology*, t. XXIV, p. 186-191. — J. M. Heer, *Neue griechisch-saidische Evangelien fragmente*, dans *Oriens christianus*, 1912, II^e série, t. II, p. 1-47. — W. E. Crum, *Theological texts from coptic papyri*, dans *Anecdota Oxonensia*, 1913, t. XII.

H. LECLERCQ.

LECTORIALE, LECTORILE, LECTORIUM. — Le mot *ambon* (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1330) est réservé à un petit édicule dont les dimensions peuvent même devenir assez considérables; l'*analogium* est un pupitre mobile dont nous trouvons la mention en Afrique, à l'époque de la persécution vandale (un lecteur y eut la gorge percée d'une flèche), en Gaule dans le *De gloria martyrum*, c. XCIII; en Italie, dans la *Règle* de saint Benoît, chap. IX; en Espagne, dans les *Etymologiæ* de saint Isidore, XV, IV, 17. Le *lectorium*, *lectoriolum* semble n'être employé que plus tard, au IX^e siècle; dans la *Vie de saint Éloi*, attribuée à saint Ouen, mais qui lui est très postérieure, on lit : *Lectorium quoque et ostia diligenter auro vestivit;* dans un concile de 876, tenu à Ponthion[2] : *Lectorio superpositis sacrosanctis evangeliis.* (Voir LÉGILE.)

H. LECLERCQ.

LECTOURE. — 1° Fragment de bas-relief fixé au-dessus de la porte d'un caveau funéraire situé derrière l'autel de l'église de Saint-Geny, aujourd'hui propriété privée, sous les murs mêmes de Lectoure. Il a été trouvé dans le terrain qui avoisine l'église et qui, à en juger par les débris de sarcophages qu'on y a recueilli, pourrait avoir eu jadis la destination de cimetière. Le fragment figuré ici (fig. 7031) a appar-

7031. — Fragment de bas-relief de l'église de Saint-Geny. D'après *Bullet. monumental*, 1882, p. 270.

tenu certainement à un sarcophage qui, à en juger par la technique, peut appartenir au IV^e-V^e siècle. Nous voyons un groupe composé d'un homme et d'une femme encore jeunes et debout; la femme pose sa main gauche sur l'épaule de l'homme pendant que leurs mains droites se serrent, et que leurs regards

[1] *Revue bénédictine*, 1922, t. XXXIV, p. 166-167. — [2] Arrondissement de Vitry (Marne).

semblent se chercher. C'est une scène de séparation entre deux époux. On conserve au musée d'Arles un sarcophage offrant une scène analogue et, à ses extrémités, les images des Dioscures; autres exemples au Campo-Santo de Pise et à Tipasa en Afrique. Toutefois, ici, nous avons un fragment isolé et aucun indice de la présence des Dioscures (voir *Dictionn.*, t. I, au mot Apothéose privée, fig. 852); ce fragment a-t-il appartenu à un sarcophage chrétien, nous n'en avons pas la preuve, pas même un indice, mais il ne peut cependant être négligé.

2° Sur le même emplacement on a trouvé quelques autres fragments qui se rattachent à l'art décoratif en honneur dans le sud-ouest; plusieurs sont conservés dans le jardin attenant à l'église; dans la cour qui précède l'église on voit un beau couvercle de sarcophage à quatre pans couverts d'imbrications; il provient du même terrain environnant. Au musée de Lectoure, quatre fragments : pampres, raisins, cannelures, génie funèbre.

3° Un dernier fragment, provenant également de Saint-Geny remplissait (en 1881) dans une maison de Pradoulins, près de Lectoure, les fonctions de plaque de cheminée, fortement endommagé par le feu. Ce fragment (fig. 7032) offre un type essentiellement aquitain. Ce sont, on le voit, des zones de cannelures ou stries, droites et obliques, en forme de chevrons ou d'ailes de fougère. Tandis que les stries ondulées ou strigilles sont fréquentes dans la vallée du Rhône et en Italie, celles de notre fragment ne se rencontrent, croyons-nous, qu'en Aquitaine. On en trouve d'intéressants exemples à Agen, à Bordeaux, à Cahors, à Toulouse, dans le Périgord, sur des tombeaux, soit que cette décoration occupe la face entière des monuments, soit qu'elle laisse au milieu un compartiment réservé au monogramme du Christ.

H. Leclercq.

7032. — Fragment de bas-relief de l'église de Saint-Geny. D'après *Bull. monumental*, 1882, p. 273.

LÉDA. — Monuments. — Le mythe de Léda, comme celui de Ganymède (voir ce mot, t. VI), était trop indécent pour que les chrétiens pussent l'adopter même en le transformant; il est demeuré purement païen et, néanmoins, nous le voyons représenté sur quelques monuments à l'usage des fidèles. Il serait plus exact, peut-être, de dire à l'usage d'ignorants qui n'y entendaient plus rien et n'y voyaient pas grand'chose.

Tout d'abord on peut écarter une lampe portant dans son médaillon Léda et le cygne, avec, au revers le nom de l'officine bien connue ANNI-SER[1] (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 1126, fig. 6617). Ce fabricant identifié aujourd'hui, Annius Serapiodorus, fournissait sa clientèle selon ce qu'elle achetait; il lui donnait Léda ou le Bon Pasteur, ou tout autre sujet décoratif ou licencieux.

7033. — Éros, l'aigle et Léda. D'après J. Strzygowski, *Koptische Kunst*, 1904, p. 21, fig. 26.

Chez les Coptes, Léda a été représentée assez souvent, car il nous reste plusieurs exemplaires; on en a signalé quatre, ce ne sont sans doute pas les seuls[2]. Le plus remarquable, fort intéressant pour l'art copte, est un bloc qui a pu faire office de chapiteau; longueur 0 m. 885, hauteur 0 m. 34 et 0 m. 3455; épaisseur 0 m. 230. La scène entre Jupiter figuré sous la forme d'un aigle et Léda qui le saisit par le cou, est clairement représentée; cependant le sculpteur a ajouté un jeune Éros aux ailes déployées qui suit

[1] De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1882, p. 173. — [2] J. Strzygowski, *Koptische Kunst*, Wien, 1904, p. 21, n. 7279, fig. 26; cf. A. Gayet, *L'art copte*, p. 107, fig.

l'aigle (fig. 7033). Ce spécimen de l'art copte, comme celui des Néréïdes (voir ce mot), montre que contrairement à l'affirmation de J. Maspéro (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 2529, fig. 4011) l'art copte ne s'est pas cristallisé dans la représentation de face ou de profil; il a fait usage du trois-quarts et à figuré des scènes de la vie réelle, car c'en est bien une que nous avons ici, malgré le prétexte mythologique. Ce monument est conservé au musée du Caire.

Le musée d'Alexandrie conserve deux autres bas-reliefs offrant le même sujet, mais figuré d'une manière encore plus réaliste [1]. Le Kaiser Friedrich Museum de Berlin conserve également un bas-relief dont l'indécence ne saurait trouver place ici [2].

On conserve à la cathédrale de Tortone un sarcophage dont le couvercle en forme de toit, et les diverses faces de l'urne offrent des sculptures intéressantes; on en a une première mention dès l'année 1599, et ce monument a, depuis, attiré plusieurs fois l'attention; il présente un singulier mélange de sujets païens et de sujets chrétiens.

Sur la face principale, le couvercle présente aux deux extrémités un buste de femme et un buste d'homme, au centre un vase d'où s'échappent des pampres parmi lesquels courent des génies nus; au-dessous, l'épitaphe [3] :

P. AELIO · SABINO · Q VIXIT · ANNOS · XXIIII · DIES · XLV
ANTONIA · THI SIPHO · MATER · FILIO · PIENTISSIMO

Sur la cuve, face principale, divisée en trois arceaux, à gauche et à droite, les Dioscures nus; au centre la chute de Phaéton en présence d'un berger. Avec chaque Dioscure les légendes OVΔE!C AΘAN ATOC et ΘARCEι EVΓENEι.

Face latérale gauche, deux génies ailés assistant à un combat de coqs, face latérale droite, deux génies dont un seul ailé jouant aux dés, un des génies pleure; dans le fronton au-dessus de chacune de ces faces, une tête de Méduse.

Face postérieure, sur les extrémités du couvercle : à gauche, un chien sous un arbre, à droite Léda et le cygne; sur la cuve, un berger jouant de la flûte, et un berger portant la brebis sur les épaules, jouant de la flûte de Pan, à ses pieds deux chiens.

Le monument est-il chrétien? Bottazi en a fait la démonstration en 324 pages in-8°; à part le symbole de Léda, on n'y trouve rien qui surprenne. L'épitaphe n'offre rien qui ne puisse être chrétien; mais ce Publius Ælius Sabinus, mort à 24 ans et 45 jours, est-il le même que celui que nous voyons mentionné à Aquilée, où il élève un tombeau à son fils âgé de 5 ans et 13 jours? Ici la pierre porte le D. M. [4].

Enfin, nous rappellerons seulement un monument déjà figuré et décrit dans *Dictionn.*, t. VII, col. 1202, fig. 5944, n° 1; sceau représentant Léda folâtrant avec Jupiter [5].

H. LECLERCQ.

LÉGENDES APOSTOLIQUES. — I. Le culte des apôtres. II. La tradition ecclésiastique sur les apôtres. III. Le recueil de Leucius Charinus. IV. Le recueil d'Abdias. V. Le martyrologe hiéronymien. VI. Les catalogues grecs.

I. LE CULTE DES APÔTRES. — Dans un passage souvent cité de son épître aux Éphésiens, saint Paul leur dit que l'Église, la cité des saints, repose sur le fondement des apôtres et des prophètes, lequel a pour pierre angulaire le Christ Jésus. Il n'est pas question ici des prophètes de l'ancienne Loi, mais bien des contemporains des apôtres qui se firent presque leurs égaux et, jusqu'à un certain point, leurs rivaux. Ces prophètes de la première génération chrétienne sont aujourd'hui si parfaitement oubliés que, non seulement, le nom de pas un seul d'entre eux ne s'est conservé, mais leur souvenir même s'est évanoui, tellement que le nom de leur fonction, au lieu de faire penser à eux, remet en mémoire Isaïe ou Jérémie, Ézéchiel ou Daniel. Les paroles et les actes de ces prophètes chrétiens eurent une si grande importance à l'origine que saint Paul leur fait une place égale à celle des apôtres, mais peut-être pour ce motif des conflits s'élevèrent entre les uns et les autres qui conduisirent à une brouille, et même à une rupture ouverte. Vaincus, les prophètes disparurent, mais ne s'y résignèrent pas; ils prolongèrent la lutte et furent définitivement, au IIe siècle, écrasés et éliminés. Dès lors, on ne se contenta pas de les oublier, on jeta sur leur mémoire le soupçon mystérieux, plus redoutable que l'accusation formelle; on parla d'eux comme d'individus bizarres, dévoyés, sur le compte desquels il était préférable de garder le silence, ce qu'on fit; ainsi on s'accoutuma à reporter sur leurs prédécesseurs fameux, la célébrité et la reconnaissance que les livres du Nouveau Testament auraient dû leur valoir. Ils disparurent de la tradition et furent ignorés ou dédaignés par la légende; cette littérature douteuse qui pullula et assit sa vogue sur des noms célèbres et des réputations établies, n'entreprit pas de faire revivre et de rendre populaires ces personnages que nul ne connaissait plus; les romanciers et leurs éditeurs estimèrent plus fructueux d'exploiter les noms des apôtres, en leur prêtant des aventures qui peuvent bien aujourd'hui nous paraître fastidieuses, mais qui ont passionné les chrétiens dans l'antiquité. Exclus du souvenir, ils subirent une plus grave disgrâce : ils n'eurent point de culte, pas de sanctuaires. Qui sait si ceci n'eût pas restauré leur influence et comment croire que cet ostracisme n'ait pas été concerté, et appliqué avec une rigueur contre laquelle rien ne put prévaloir? Quoi qu'il en soit, dans la littérature, leur souvenir n'a été recueilli que tardivement par Eusèbe, qui a su tant de choses; après lui, personne ne s'est avisé de parler d'eux, que dans les livres d'exégèse et les commentaires des textes sacrés qui les mentionnent

Les apôtres furent autrement traités; vers eux monta le culte, mais sur eux s'attacha la légende, si insinuante et si tenace, qu'elle fut plus dommageable à l'histoire que n'eût été le silence. Cependant, cela ne se fit pas partout en même temps. Parmi les apôtres, il s'en trouva qui échappèrent plus ou moins à cet enlacement, et conservèrent une allure de personnages historiques. Les Évangiles, d'abord, nous ont laissé plusieurs listes des Douze, et on peut bien dire qu'elles sont d'un prix inestimable en songeant à ce que nous ignorerions si nous ne les avions pas. En outre, la plupart sont l'objet d'un trait, d'une anecdote qui dans les Évangiles ou dans les Actes aide à fixer leur personnalité; tout d'abord, il y a les

[1] Id., *ibid.*, p. 22, 23, J. Strzygowski, *Hellenistische und koptische Kunst in Alexandria*, dans *Bull. de la Soc. archéol. d'Alexandrie*, 1902, t. V, p. 45, fig. 29, 31. — [2] O. Wulff, *Altchristliche und Mittelalterliche byzantinische und italienische Bildwerke*, in-4°, Berlin, 1909, p. 30, n. 64, fig. 64. — [3] Luc Holsten, *Expositio inscriptionum et figurarum sarcophagi marmorei Dertonensis*, éditée par C. Fea, *Miscellanea*, Romæ, 1790, t. I, p. 17, et p. CCLXXXIV sq.; Mabillon, *Iter italicum*, 1687, p. 223; Maffei, *Museum Veronense*, p. 192; Bottazi (G. A.), *Degli emblemi o simboli dell' antichissimo sarcophago esistente nella chiesa cathedrale di Tortona*, in-8°, Tortona, 1824; *Corpus inscriptionum latinarum*, t. V, n. 7380. — [4] *Corpus inscriptionum latinarum*, t. V, n. 1056. — [5] S. Reinach, dans *Revue archéologique*, 1918, Ve série, t. VIII, p. 219; cf. L. Séchan, *Léda et le cygne. Étude sur un vase plastique inédit du musée du Louvre*, dans *Revue archéologique*, 1912, IVe série, t. XX, p. 106-126.

colonnes : Pierre, Paul, Jean, Jacques son frère, André et Jacques frère du Seigneur, puis viennent ceux qui sont moins distincts, mais encore reconnaissables : Philippe, Thomas, Mathieu; enfin ceux qu'on ne fait qu'entrevoir comme Barthélemy, Simon, Jude. Quelques témoignages non canoniques, mais recevables néanmoins au point de vue historique, nous sont restés sur Jacques frère du Seigneur et sur les apôtres Pierre, Paul, Jean et Philippe. Lorsque tous ces renseignements et tous ces détails sont rassemblés, rapprochés, on doit reconnaître qu'ils laissent place à beaucoup d'inconnu et beaucoup d'incertain. Peut-être sera-t-il permis de s'étonner que ceux qui vécurent dans l'entourage des apôtres n'aient pas apporté plus de vigilance à recueillir et à transmettre ce qui les concernait, car il n'est guère probable que si chacun d'entre eux avait eu un compagnon ou un confident tel que nous l'imaginons, rien ne fût resté de leurs récits que les quelques chapitres insérés par saint Luc dans les Actes. L'intérêt qui s'attacha, dès la première heure, aux faits et gestes de Pierre, de Jacques, de Jean, aurait dû provoquer des récits que nous pouvons regretter, mais que nous posséderons jamais. Si passionnément dévoués qu'aient été Marc pour l'apôtre Pierre et Luc pour l'apôtre Paul, il faut renoncer à les imaginer dans le rôle d'Eckermann auprès de Goethe et de Boswell à l'égard du Dr Johnson. C'est pour cette raison peut-être que tout en émondant la légende, on se surprend parfois à lui demander ce qu'elle ne peut pas nous apprendre.

Ce besoin de suppléer à ce qui nous manque, de remplir les lacunes auxquelles nous ne pouvons nous résigner, a, de très bonne heure, inspiré la littérature apocryphe qui s'est emparée d'une autre période déplorablement muette : l'enfance de Jésus, et qui l'a remplie de récits et de contes. Il en fut de même pour l'histoire des apôtres, sur laquelle on imagina tant d'histoires vraies ou fausses, mais où nous sommes à peu près incapables de retrouver les parcelles de vérité historique concernant chacun d'eux. Mais ces inventions étaient si gratuites et souvent si plates, qu'elles n'étaient peut-être pas prises fort au sérieux; ce ne serait qu'à la longue, à force d'entendre répéter ces historiettes qu'on leur aura laissé envahir l'histoire chrétienne. Il semble que dans la société chrétienne des trois premiers siècles ont ait peu raffiné sur les apôtres ; on les considérait dans leur rôle tous ensemble, avec, à Rome principalement, une prééminence pour Pierre et pour Paul. Dès le IVe siècle, il devient facile de réunir par séries les monuments sur lesquels les apôtres sont groupés autour du Christ. Quelques fresques nous les montrent assis chacun dans une chaise et tournés vers le Christ placé au centre de la composition; même disposition dans les mosaïques, les sarcophages, les fonds de coupes. La paix de l'Église entraînait, parmi tant d'autres innovations, l'abandon d'un art qui avait donné tout ce qu'on pouvait attendre de lui et l'adoption d'un art nouveau. Ce n'était plus dans des cryptes sombres et exiguës, ou dans des oratoires modestes et privés, mais dans des basiliques éclatantes de luxe et de couleur que les artistes s'évertuaient à évoquer pour les fidèles l'idée du Christ fondant l'Église, instruisant les Apôtres, les rapprochant de sa personne pour montrer leur rang et leur rôle dans la hiérarchie. A droite et à gauche de Jésus, les apôtres Pierre et Paul sont, de bonne heure, reconnaissables; l'iconographie leur a imposé un type physique qui n'a plus jamais été altéré; ils sont seuls dans ce cas; leurs dix compagnons n'ont rien de traditionnel, ils sont interchangeables à volonté. Même saint Jean, qu'on avait vu à Rome, n'y avait laissé aucun souvenir iconographique déterminé; à plus forte raison les autres apôtres qui, peut-être, n'y vinrent jamais.

Aux Douze viennent s'ajouter Mathias et Paul, même quelquefois et pour certains, Barnabé; cela fait quinze. Il va sans dire que Judas Iscariote est exclu, mais le collège apostolique reste composé de quatorze personnages parmi lesquels il semble que Mathias fut toujours traité en retardataire (même au Canon de la messe où on le relégua dans la liste du *Nobis quoque*, au lieu de figurer avec ses collègues au *Communicantes*); on arrive ainsi au nombre treize sans pouvoir dire, par le témoignage des portraits, quel est celui des membres du collège primitif, qui en a été évincé pour faire place à saint Paul. Et cette indécision des portraits correspondait à l'obscurité de l'histoire.

La liturgie est plus précise que l'archéologie, mais en apparence seulement. Dans le courant d'une année, le Douze viennent recevoir à jours fixes leur tribut d'hommages liturgiques; chacun d'eux a sa fête, isolé ou groupé avec un collègue, comme Pierre et Paul, Jacques et Philippe, Simon et Jude, chacun a sa légende où l'histoire ne nous instruit guère sur celui qu'elle honore. Dans le missel, tous ont leur messe où ils sont nommés personnellement; les livres grecs et les livres romains se gardent d'y rien introduire qu'une mention onomastique, et une allusion à des travaux apostoliques sans détermination aucune; les livres gallicans offrent une exception notable; comme ils admettaient la lecture publique de la vie ou passion du saint dont on célébrait la fête, cette lecture a pris place parfois avant l'épître, comme c'est le cas pour la légende de saint Pierre dans le lectionnaire de Luxeuil. Mais entre missels, sacramentaires, lectionnaires des sept ou huit premiers siècles et les livres d'office canonial tels que lectionnaires, antiphonaires, bréviaires, menées, la distance est grande. Ceux-ci accueillent des détails dépourvus de valeur historique, ou plutôt, il faudrait dire qu'ils les recueillent; ils les abritent et les protègent contre toute curiosité, toute influence. Le second nocturne de matines n'a probablement jamais rien appris à ceux qui pouvaient le lire.

Il paraît donc que, exception faite pour quelques noms du collège apostolique, l'Église, dans son ensemble, n'a retenu et honoré des apôtres qu'un souvenir collectif, sans précision individuelle. Toutefois des traditions d'évangilisation locale, la conservation de reliques réelles ou supposées ont donné lieu à des particularisations; c'est ainsi qu'avant le IVe siècle, les apôtres Pierre et Paul ont leurs sanctuaires à Rome, saint Jean possède le sien à Éphèse, saint Philippe à Hiéropolis; au IVe siècle, saint André est honoré spécialement à Patras, saint Thomas à Édesse; plus tard, saint Barthélemy à Lipari puis à Bénévent, saint Mathieu à Salerne, saint Jacques en Galice.

La popularité des apôtres a subi dans son ensemble, depuis l'antiquité, une courbe descendante. Sauf pour saint Pierre, saint Paul et saint Jean, qui doivent probablement l'attention qu'ils provoquent à des situations exceptionnelles : saint Pierre est le premier pape, saint Paul est le plus extraordinaire missionnaire que le monde ait connu, saint Jean est l'auteur de cette merveille incomparable qu'est son évangile, sauf pour ces trois apôtres, les autres n'apparaissent pas très distinctement les uns des autres partout où ils ne sont pas l'objet d'un culte particulier. Il arriva aux apôtres cette infortune de devenir la proie de romanciers habiles qui surent emporter le succès. En ces âges lointains, il n'existait pas, semble-t-il, dans chaque diocèse, un *censor deputatus* chargé de défendre la foi menacée par les écrivains, et ceux-ci

connaissant le goût populaire lui donnaient satisfaction, et le public dévorait les romans apostoliques. Il eût été sage, toutefois, d'y veiller, car ces productions laissaient à désirer au point de vue de la doctrine; si, tardivement, l'attention d'un évêque s'éveillait, ses prohibitions étaient peu ou mal observées et il se trouvait des curieux, des tièdes — ou des bibliophiles — pour dissimuler quelques exemplaires, ou encore des commerçants pour les faire copier et les vendre. Au besoin on sacrifiait quelque passage signalé comme dangereux, principalement un de ces discours où l'orateur vantait un ascétisme exagéré et blâmait l'usage du vin, de la viande ou du mariage; le livre s'en trouvait allégé, et comme on laissait toutes les aventures, tous les miracles, il n'en était que plus anodin et plus intéressant et continuait à faire son chemin. A la longue ces romans devinrent de l'histoire sans cesser d'être fantaisistes. « Quand on constitua les livres de chœur, vers le VII^e^ et le VIII^e^ siècle, il n'y avait plus de critique, plus de discernement littéraire, plus d'éducation. Les cardinaux d'Étienne II ou d'Hadrien, pour ne rien dire de ces papes eux-mêmes, étaient au niveau intellectuel des bas clercs du temps de Léon et de Gélase. Il eût fallu une intervention spéciale du ciel pour les mettre à même d'opérer un triage entre les livres édifiants. Ils les acceptèrent pêle-mêle. Des livres d'office, toute cette littérature tomba plus tard dans la poésie populaire; je ne sais si elle y vit encore [1]. »

II. La tradition ecclésiastique sur les apotres. — Les légendes sur les apôtres ne sont pas toutes du même temps; les plus anciennes peuvent remonter au déclin du II^e^ siècle; vers cette époque, les localisations suivantes étaient déjà traditionnelles : A Rome, saint Pierre et saint Paul; à Jérusalem, les deux saints Jacques; à Éphèse, saint Jean; à Hiérapolis, saint Philippe.

La distinction entre saint Jacques, fils d'Alphée, et saint Jacques, frère du Seigneur (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2089-2116) est demeurée une question inconnue aux auteurs des anciens légendaires, gnostiques, ou autres [2]. Le Philippe localisé à Hiéropolis est-il l'apôtre ou bien son homonyme qui fut évangéliste et exerça son ministère à Samarie, c'est probablement du second qu'il s'agit; mais avant la fin du II^e^ siècle, la confusion était chose faite, et on admettait communément qu'il s'agissait de l'apôtre [3].

Origène envoie l'apôtre saint Thomas évangéliser la Parthie et confie la Scythie à saint André [4]. Eusèbe ne nous a pas dit d'après qu'elle autorité [5] il avance que Pantène ayant fait le voyage de l'Inde (voir ce mot), y trouva l'évangile de saint Mathieu qu'y avait apporté saint Barthélemy. Enfin, lorsqu'il traduisit le passage d'Eusèbe relatif à l'assertion d'Origène sur les missions des apôtres, Rufin attribua l'Inde intérieure à saint Barthélemy, ceci d'après l'autre texte d'Eusèbe, et l'Éthiopie à saint Mathieu, ceci d'après son propre fonds ou sur d'autres renseignements [6]. Ces quatre missions ont pour théâtre des pays voisins de l'empire romain sur les frontières orientales. Le royaume de Bosphore et certaines localités au sud du Caucase (voir ce nom) furent évangélisés de bonne heure; parmi les Pères du concile de Nicée, on voit un évêque de Bosphore, un évêque des Goths, voisins de ce petit État, enfin un évêque de Pityonte, localité située beaucoup plus à l'Est sur la côte de la mer Noire. Dès avant la paix de l'Église, il y avait des communautés chrétiennes en Perse. De côté de la mer Rouge, le royaume himyarite et l'Abyssinie ne paraissent pas avoir reçu le christianisme avant le milieu du IV^e^ siècle. Quant à l'Arménie, elle a joué de malheur. N'ayant revendiqué aucun nom éclatant, personne ne lui a fait sa part, les légendaires gnostiques l'ont passée sous silence. Plus tard, les Arméniens se sont avisés de réparer cet oubli; mais c'était trop tard, les rôles étaient donnés, il ne restait de disponibles que des personnages dédaignés : force leur fut de s'en contenter.

III. Le recueil de Leucius Charinus. — Il a existé en Occident un recueil d'*Actes des apôtres* qu'exploitaient les priscillianistes, et que les manichéens utilisaient presque partout où ils étaient répandus. Nous avons sur ce point le témoignage de saint Augustin, d'Évodius d'Uzala, de Turribius d'Astorga, de saint Léon de Rome; enfin Photius accorde à ce livre une notice (cod. CXVI) et nous apprend qu'il contenait les Actes (πράξεις) de cinq apôtres : Pierre, Paul, Jean, André, Thomas. Les auteurs latins qui nous parlent de l'auteur de ce livre lui donnent le nom de Leucius, et Photius précise en l'appelant Leucius Charinus; toutefois ce nom ne peut être attribué de façon certaine au collecteur, il pourrait s'appliquer au rédacteur de l'une ou l'autre des pièces qui le composent, et celles-ci n'ont pas eu un auteur unique, car il semble établi que les Actes de saint Thomas ont été écrits d'abord en syriaque, les autres en grec. Tout porte à admettre que la collection n'existe pas d'abord telle que nous la possédons; elle était moins complète et aura reçu des accroissements. Ni chez les auteurs latins de la première moitié du V^e^ siècle, ni dans la description de Photius, il n'est encore question d'Actes de Philippe; mais dans le décret pseudo-gélasien (voir ce nom) les Actes de Philippe sont marqués avec ceux d'André, Thomas et Pierre, au premier rang des écrits apocryphes.

Le recueil de Leucius Charinus était trop visiblement pénétré par la doctrine manichéenne, pour obtenir la faveur ni même la tolérance des évêques qui le traquèrent et ne l'épargnèrent pas; néanmoins des exemplaires avaient échappé et Photius en a eu un entre les mains au IX^e^ siècle; en Occident, on perd sa trace à partir du VI^e^ siècle chez Grégoire de Tours qui semble l'avoir lu; mais, après lui, il disparaît. Aucun exemplaire ne nous en est parvenu, mais il est possible d'en classer les vestiges subsistants dans trois catégories :

1° Les citations expresses des auteurs ecclésiatiques, citations faites sur les livres hérétiques eux-mêmes en grec ou en latin. Dans ces extraits, il n'y a aucune atténuation du caractère hérétique de la doctrine enseignée ou insinuée; malheureusement, ils sont peu étendus;

2° De longs fragments, plus ou moins retouchés au point de vue orthodoxe, mais encore très voisins de la teneur originale;

3° Des remaniements catholiques où l'hérésie n'a plus laissé que des traces fugitives, mais où l'on a conservé le cadre du récit et surtout les miracles.

IV. Le recueil d'Abdias. — Le recueil d'Abdias, exclusivement latin, importe fort à l'étude du recueil de Leucius Charinus; mais tandis que celui-ci ne porte son attention que sur cinq apôtres, Abdias tourne la sienne sur tous les membres du collège apos-

[1] L. Duchesne, *Les anciens recueils de légendes apostoliques*, dans *Compte rendu du III^e^ congrès scientif. intern. des catholiques*, II^e^ section, 1895, p. 70. — [2] Ch. de Smedt, *L'organisation des Églises chrétiennes jusqu'au milieu du III^e^ siècle*, dans *Revue des questions historiques*, 1888, t. XLIV, p. 342 : Jacques frère du Seigneur, évêque de Jérusalem « probablement différent des deux apôtres du même nom »; A. Malvy, *Saint Jacques de Jérusalem était-il un des Douze?* dans *Recherches de science religieuse*, 1918, p. 122-131. — [3] Ceci résulte de la lettre de Polycrate d'Éphèse au pape Victor, dans Eusèbe, *Hist. eccles.*, l. V, c. XXIV. — [4] Eusèbe, *op. cit.*, l. III, c. 1 — [5] Id., *ibid.*, l. V, c. X. — [6] S. Ambroise, attribue la Perse à saint Mathieu et S. Paulin, *Carm.*, XXVI, lui donne la Parthie. Rufin a fixé la tradition.

tolique. Le recueil est anonyme dans les manuscrits, et même dans la première édition donnée à Cologne, en 1531, par Nausea, sous ce titre singulier : *Anonymi Philalethi Eusebiani in vitas, miracula, passionesque apostolorum rhapsodiae.* La seconde édition fut procurée par Lazius, à Bâle, en 1551 qui introduisit le nom d'Abdias dans le titre : *Abdiae episcopi Babyloniae historia certaminis apostolorum.* Ce nom est tiré de la passion des saints Simon et Jude, qui se donne comme l'ouvrage d'Abdias, évêque de Babylone; une erreur d'interprétation a étendu sa paternité littéraire à toutes les pièces de la collection.

« Celle-ci, dit L. Duchesne [1], n'est pas sans lien avec l'œuvre littéraire de Grégoire de Tours. Disons d'abord qu'elle se compose d'une partie fixe, toujours la même dans les manuscrits et d'une partie variable. La partie fixe ne comprend que des pièces appelées *passiones*, c'est-à-dire relatives surtout à la mort de l'apôtre; ces passions sont celles des deux saints Jacques, de saint Philippe, de saint Mathieu, de saint Barthélemy; des saints Simon et Jude. On peut noter déjà que ce sont précisément ceux qui n'avaient pas de chapitre spécial dans le recueil de Leucius. La partie variable est celle des cinq apôtres de Leucius : Pierre, Paul, Jean, André, Thomas. Pour ceux-ci, les manuscrits présentent diverses pièces, plus ou moins dérivées de Leucius, mais à des degrés différents et en des rédactions souvent fort disparates. On voit, à divers indices, qu'il y a lieu de distinguer deux stades dans la formation du recueil; on a d'abord groupé ensemble des passions des douze apôtres, dérivées, pour les cinq premiers, du livre de Leucius, pour les autres, de documents indépendants. Ce recueil de passions a été connu de Grégoire de Tours, qui le vise dans le prologue de ses *Virtutes B. Andreæ*, et de Fortunat, qui s'en inspire dans son poème sur la virginité [2]. La série commençait aux apôtres romains et se terminait aux saints Simon et Jude. »

Le second stade est caractérisé par des emprunts beaucoup plus larges aux sources dérivées de Leucius; ici il n'y a plus seulement des *Passiones*, mais des *Virtutes* ou *Miracula*, c'est-à-dire des récits de miracles et d'aventures. Le compilateur s'est servi notamment des *Virtutes* de saint André et de saint Thomas, rédigées par Grégoire de Tours. Il a de plus, mis en tête de la nouvelle collection un prologue qui commence par les mots *Licet plurima*, lequel est imité de celui des *Virtutes* de saint André, dans la rédaction de Grégoire.

L'idée de grouper les souvenirs relatifs aux douze apôtres était fort naturelle. Elle se rencontre dans le prologue du Martyrologe hiéronymien. L'auteur de cette pièce annonce qu'il va énumérer, en tête de son texte, les fêtes des apôtres : *Sane in prima parte libelli omnium apostolorum festa conscripsimus ut dies varii non videantur dividere, quos una dignitas apostolica in caelesti gloria fecit esse sublimes.* Il est à noter que le martyrologe hiéronymien, non dans son texte original, qui est italien et du v^e^ siècle, mais dans sa recension auxerroise de la fin du vi^e^ siècle, suppose l'existence de plusieurs pièces caractéristiques du recueil des *passiones*, de la passion de saint Barthélemy et de celle de saints Simon et Jude.

Grégoire, Fortunat, la recension auxerroise du martyrologe hiéronymien, tout cela représente un même milieu littéraire, le monde ecclésiastique franc de la fin du vi^e^ siècle contemporain des rois Gontran et Childebert II. Tel est le pays d'origine et la date de la collection dite d'Abdias, quel que soit d'ailleurs l'âge, quelle que soit la patrie de chacune des pièces qui y sont entrées.

[1] *Op. cit.*, p. 73-74. — [2] *De virgin.*, viii, 3, v. 137 sq.

V. Le martyrologe hiéronymien. — Voici les mentions qu'il accorde aux apôtres dans le manuscrit d'Epternach :

III kl. jul.	*Nat. apostolorum S. Petri et Pauli Rome.*
II kl. decemb.	*Nat. S. Andreae apostoli in civitate provinciae Achiae.*
VI kl. jan.	*Nat. apos(tolorum) S. Jacobi fratris Domini et Johannis evangelistae.*
VIII kl. jul.	*Nat. Dormitionis S. Johannis apostoli et evangelistae in Epheso.*
XII kl. jan.	*Nat. S. Tome apostoli in India et translatio corporis ejus in Edesa* (*V k. jul.*, 2^e^ main).
VIII kl. agus.	*Nat. Jacobi apostoli fratris Johannis evangelistae in Hieros(olimis).*
kl. mai.	*Nat. S. Philippi apostoli in civitate Hierapoli provinciae Assiae.*
VIII kl. sept.	*Nat. S. Bartholomei apostoli qui decolatus est in India jusu regis Astiagis* (corr. *Astragis*, 2^e^ main).
XI kl. oct.	*Nat. S. Mathei apostoli qui passus est in Persida.*
V kl. novemb.	*Nat. apos(tolorum) Simonis Cannanei et Simonis Zelotis qui a templorum pontificibus occisi sunt in Suanis civitate Persarum.*

Dans les manuscrits de Berne et de Corbie l'ordre des fêtes est changé, notamment le vi des cal. de janvier et aux cal. de mai; en outre, la fête de la dormition de saint Jean, le viii des cal. de juillet a disparu. Au vi des cal. de janvier on lit, au lieu du texte ci-dessus, le texte même du martyrologe : *Ordinatio episcopatus S. Jacobi apostoli fratris Domini qui ab apostolis primus ex Judaeis Hierosolimis est episcopus ordinatus, et adsumptio S. Johannis evangelistae apud Efesum civitatem, cujus corpus translatum est apud Efesum civitatem*, au lieu de ces derniers mots, on lit dans le manuscrit de Corbie : *cujus sepulcrum manna scaturit.*

Le xii des cal. de janvier, les mêmes manuscrits de Berne et de Corbie ont seulement ceci : *qui passus est in India;* le viii du cal. d'août, ils suppriment les mots *in Hierosolymis;* le viii des cal. de septembre, au lieu de *jussu Astiagis*, on lit : *interiore pro Christo.* Les deux dernières fêtes manquent dans le ms. de Berne et, dans celui de Corbie, on lit pour saint Mathieu : *Nat. d. Matthei ap. et evangelistae qui pro Christi nomine passus est in Ethiopia civitate Tharium;* pour la dernière mention on a corrigé *Simonis Zelotis* en *Judae Zelotis* et pour finir... : *civitate Persarum, civitate magna apud Persida.*

Le manuscrit de Lucques suit presque partout l'ordre du manuscrit d'Epternach, mais la fête du viii des cal. de juillet est supprimée, et celle de saint Jacques, le viii des cal. d'août, prend place à la suite de saint André.

Voici les fêtes identiques dans tous les manuscrits, probablement telles qu'on les lisait dans la première recension d'Auxerre :

1. *VI k. ian. Adsumptio S. Johannis evangelistae apud Ephesum et ordinatio episcopatus S. Jacobi fratris Domini qui ab apostolis primus ex Judeis Hierosolimis est episcopus et in medio Paschæ martyrio coronatus* (ms. Ept. ajoute : *Hierosolimis, cujus passio VIII k. apr.*).

2. *V k. ian. In Edessa translatio corporis S. Thomae apostoli.*

3. *VIII k. feb. Romae translatio Pauli apostoli.*

4. *Non. febr. In Patras civitate ordinatio episcopatus S. Andreae apostoli.*

5. *Id mart. Hierosolima Jacobi apostoli. Lucae evangelistae.*
6. *VIII k. apr. Hierosolima passio Jacobi justi, fratris Domini.*
7. *X k. mai. In Frigia civitate Hierapoli, Philippi apostoli.*
8. *K. mai. In Frigia Hierapoli provincia Asiæ nat. SS. apostolorum Philippi et Jacobi.*
9. *Nat. Mathei et Jacobi apostolorum.*
10. *II non. mai. In Persida nat. Mathei apostoli et evangelistae.*
11. *XII k. jun. Nat. Mathei apostoli.*
12. *VIII. k. jun. Epheso Johannis apostoli.*
13. *III non. jun. Nat. S. Thomæ apostoli.*
14. *Id. jun. In Persida nat. S. Bartholomei apostoli.*
15. *X k. jul. In Persida nat. S. Jacobi Alfei apostoli.*
16. *VIII k. jul. In Epheso receptio (adsumptio,* ms. Bern.) *S. Johannis Evangelistae.*
17. *III k. jul. Romae, nat. apostolorum Petri et Pauli, Petri in Vaticano, Pauli vero in via Ostiensi, utriusque in Catacumbas, passi sub Nerone, Basso et Tusco consulibus* [258].
18. *In Persida Simonis et Judae apostolorum.*
19. *K. jul. In Persida ss. apostolorum Symonis cananei et Judae fratris Jacobi.*
20. *V non. jul. Translatio Thomae apostoli in Edessa.*
21. *VIII k. aug. Hierosolima passio Jacobi apostoli fratris Johannis evangelistae.*
22. *VIII k. sept. Natale Bartholomei apostoli in India.*
23. *XI k. oct. In Persida civitate Tarrium nat. S. Mathei apostoli et evangelistae.*
24. [*In Pirali civi(tate)*] *S. Lucae evangelistae.*
25. *VIIII k. oct. In Alexandria Marci evangelistae.*
26. *XV k. nov. Nat. Lucae evangelistae.*
27. *V k. nov. In Suanis civitate Persarum Simonis et Judae apostolorum.*
28. *II k. dec. In Achaia civitate Patras nat. s. Andreae apostoli.*
29. *XII k. jan. Passio Thomae apostoli in India*

On a éliminé de cette série des saints qu'on introduit parfois au nombre des apôtres, tels que Timothée, Thècle, Barnabé, de même on a omis les dédicaces d'églises de Milan, d'Aquilée, de Rome; enfin on a omis également les deux fêtes de la Chaire de saint Pierre, mais on a inséré celles des évangélistes Luc et Marc.

Les fêtes 3 et 17 sont romaines, et 3 remonte à la plus haute antiquité; il n'en est pas tout à fait de même pour 17, bien qu'elle soit très ancienne; en effet, il ne peut s'agir que d'une translation romaine, et il n'y en a pas d'autre que celle qui rappelle que les restes de saint Paul furent retirés de leur cachette *ad Catacumbas* (voir ce mot) et ramenés sur la voie d'Ostie, sous le règne de Constantin.

Dans la fête 8 nous relevons aussi un vestige romain. Saint Jacques, associé ici à saint Philippe sous la rubrique de Hiérapolis, n'eut jamais rien à voir avec la Phrygie, et n'eut pas non plus la moindre association avec saint Philippe pour expliquer leur association dans une même fête. Vers l'année 561 les papes Pélage Ier et Jean III construisirent à Rome une basilique aux deux apôtres [1]; ainsi débuta la fête commune et pour ce motif le nom de Jacques prit place à la suite du nom de Philippe dans les calendriers. Le martyrologe hiéronymien fit ainsi, mais tous ne l'imitèrent pas; par exemple dans l'*Index apostolorum*, Jacques n'est pas rapproché de Philippe, ni au x des calendes de mai.

La fête 1, au VI des calendes de janvier, commune à Jacques et Jean, fils de Zébédée, se rencontre au nombre des fêtes les plus anciennes de l'Église d'Orient [2]; elle se trouvait dans le martyrologe grec ainsi que nous l'apprend le martyrologe syriaque. Mais dans l'hiéronymien, on a substitué Jacques, frère du Seigneur à Jacques fils de Zébédée, afin de commémorer son élévation sur le siège épiscopal de Jérusalem en même temps que la mort de saint Jean à Éphèse. Cette dernière commémoraison est erronée ici aussi bien qu'au VIII des calendes de juin (n° 13). En outre, il place le supplice de Jacques le VIII des calendes d'avril (n° 6), date qu'on peut facilement entendre *medio Paschae*.

Saint Jean est marqué au VIII des calendes de juin (n° 12) et au VIII des calendes de juillet (n° 16) avec, chaque fois, le rappel topographique d'Éphèse. Dès le IIe siècle la légende s'était emparée de l'épisode final de la vie de saint Jean, qu'elle dit s'être lui-même enterré vivant. L'Église grecque célèbre la fête du saint le 8 du mois de mai; en Égypte c'est le 8 du mois de Pachon (3 mai). Il semble qu'il y ait eu une confusion entre *iun.* et *iul.*, et qu'il faille ramener ces deux fêtes au VIII des ides de mai.

Saint André a eu un temple célèbre à Patras, lequel garda sa célébrité nonobstant la translation des reliques à Constantinople en 357. Saint André a eu deux fêtes à Patras, la plus célèbre est celle du II des calendes de décembre qui est mentionnée dans le *Kalendarium Carthaginense*, et dans les sacramentaires romains depuis le VIe siècle. L'autre ne se trouve que dans les manuscrits de l'hiéronymien; la fête de l'ordination est aux nones de février.

Saint Thomas, célébré à Édesse, reparaît quatre fois : 2 juin, 2 juillet, 21 et 28 décembre. Toutes ces fêtes sont localisées à Édesse qui commémorait le martyre dans l'Inde et la translation à Édesse. Il n'est pas douteux que les mentions du 2 juin et du 2 juillet ne soient une répétition fautive. Grégoire de Tours nous apprend que la fête de saint Thomas se célébrait à Édesse au mois de juillet [3]; il en est encore de même aujourd'hui dans l'Église syrienne où la fête de saint Thomas se fait le 3 juillet; donc le V des nones de juillet doit être retenu et le III des nones de juin écarté. Quant aux deux fêtes de décembre elles marquent probablement le début et la fin d'une octave.

Saint Philippe enterré et honoré à Hiérapolis de Phrygie a sa fête le jour des calendes de mai, et c'est probablement le résultat d'une erreur si nous la voyons déjà le 10 des calendes de mai. Dans les deux mentions il est parlé de Hiérapolis de Phrygie, mais dans la deuxième on parle en outre de la province d'Asie, ce qui semble indiquer une plus haute antiquité; après la fin du IIIe siècle on ne se fut plus avisé de mettre Hiérapolis en Asie.

Ainsi donc aux Ve et VIe siècles, Jean, André, Thomas et Philippe avaient un lieu d'attache bien déterminé, et il n'était pas difficile de savoir vers quelle époque remontait leur culte. Tel n'était pas le cas des autres apôtres.

Nous avons parlé de Jacques frère du Seigneur. En ce qui concerne Jacques, fils de Zébédée, sa fête était fort ancienne : celle du VIII des calendes d'août (n° 21) commémore son supplice à Jérusalem; nous le retrouvons aux ides de mars, à Jérusalem avec saint Luc, en outre aux calendes de mai, avec saint Mathieu sans indication topographique. Le dernier jour du mois d'avril, en Égypte et à Constantinople, on fête Jacques fils de Zébédée, mais celui qui est associé à Mathieu le jour des calendes de mai, paraît être le fils d'Alphée et non le fils de Zébédée. Il ne semble pas qu'il y ait d'autre motif d'associer Jacques à Mathieu.

[1] *Liber pontificalis*, t. I, p. 306, n. 2. — [2] Duchesne, *Origines du culte chrétien*, p. 254. — [3] *De gloria martyrum*, c. XXXII.

que Math., x, 3; Marc., II, 14; III, 18; Luc., VI, 15; Act., I, 13.

Les autres apôtres, c'est-à-dire Jacques fils d'Alphée, Mathieu, Barthélemy, Simon et Jude sont tous présentés comme ayant reçu un culte en Perse, mais Barthélemy est en outre réclamé pour les Indes. Ainsi donc, à l'exception de ceux dont les tombeaux jouissaient d'une grande célébrité, comme c'était le cas pour Pierre, Paul, André, Jean, Philippe et Thomas, ou dont le lieu du martyre était bien connu comme c'est le cas des deux Jacques, tous les autres sont revendiqués pour des régions lointaines et passablement fabuleuses.

Le *Codex Fuldensis* écrit sous la direction de Victor de Capoue, en 546, et conservé à Fulda (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 756-758; t. V, col. 2691-2692) a été édité par E. Ranke, *Novum Testamentum latine interprete Hieronymus ex manuscripto Victoris Capuani*, in-8°, Marburgi et Lipsiæ, 1868; à la suite de l'épître aux Hébreux on trouve cette notice transcrite tout entière en lettres capitales :

Quibus locis singuli apostoli jaceant, id est
Petrus et Paulus. Romae
Johannes evangelista. Epheso
Andreas. Patras
Philippus in Asia civitate Hierapoli
Mattheus in Pontum
Jacobus Hierosolyma
Bartholomeus, in Phrygia civitate Dolici
Thomas in India, civitate Jothabis
Jacobus Alphei, in civitate Joppe.
Simon Zelotes in Cappadocia civitate Cæsarea
Judas Jacobi in provincia Phenice civitate Byreto
Marcus evangelista. Alexandria
Lucas evangelista. Antiochia
Timotheus. Epheso
Philippus unus de septem Caesarea. Palestinae
Stephanus protomartyr. Hierosolyma.
Johannes Baptista in Samaria civitate Sebaste
Caput Johannis Baptistæ in provincia Pheniciae civitate Emetza
Barnabas et Silas. Cypro civitate Constantia

VI. Les catalogues grecs. — Le recueil d'Abdias n'a pas eu son équivalent en Orient. Après Jean Malala, on rencontre parfois chez des auteurs la mention de πράξεις τῶν ἁγίων ἀποστόλων, lesquels ne concernent jamais que saint Pierre et saint Paul. Mais il a existé en Orient, et même d'assez bonne heure, un triple catalogue des prophètes, des apôtres et des soixante-dix disciples, avec quelques détails sur chacun de ces personnages. Ce catalogue a dû jouir d'une grande notoriété, car on le retrouve dans les manuscrits, en différentes recensions dont quelques-unes anonymes, d'autres plus nombreuses, sous les noms imaginaires de Dorothée, Hippolyte, Sophrone et Épiphane. Quelques-unes de ces listes ont été imprimées, mais il s'en faut que tout soit dit sur leur compte.

Considérés en eux-mêmes, ces catalogues n'offrent qu'un intérêt minime; mais ils ont joué un tel rôle dans le développement de certaines traditions locales que l'on ne saurait mettre trop de soin à tirer au clair leur origine, leurs sources et leur autorité.

D'après R. A. Lipsius leur plus ancienne référence se trouverait dans le fait que le livre de Dorothée fut mis à contribution, en 525, pour prouver au pape Jean Ier que l'Église de Constantinople était plus ancienne que celle de Rome. Le pape se trouvait alors à Constantinople et prétendait, non sans raison, prendre le pas sur le patriarche. Cette assertion est tirée du Σύγγραμμα ἐκκλησιαστικόν de Du Cange [1]. L'auteur de cette pièce met au compte de Dorothée les trois catalogues des prophètes, des apôtres et des disciples, même il y ajoute libéralement une histoire de l'Église de Constantinople fondée par l'apôtre saint André et son disciple Stachys. Il s'en faut qu'on puisse accorder créance à cette pièce. Elle nous parle d'un évêque de Tyr, du nom de Dorothée, qui occupa ce siège depuis le temps de Dioclétien jusqu'au règne de Julien, ce personnge est imaginaire. On en doit dire autant de ce qu'elle rapporte des origines de Constantinople, et il faut regarder de près en ce qui concerne le séjour du pape Jean à Constantinople : ainsi c'est une erreur de prétendre que la question de préséance fut soulevée à l'occasion des fêtes de Noël, car c'est à Pâques que ce pape vint à Constantinople [2]. D'ailleurs, il est inadmissible que le clergé byzantin, dans ses rangs élevés, ait un seul instant songé à soutenir une discussion d'ancienneté avec l'Église de Rome qui avait un avantage écrasant. Le raisonnement des Byzantins n'avait aucune base historique, il soutenait simplement que Constantinople étant la nouvelle Rome devait jouir des privilèges de l'ancienne. Avec le temps amenant le progrès de l'oubli et de l'ignorance, le clergé de Byzance s'accommoda du patronage de saint André, mais le Σύγγραμμα paraît bien être le seul dans ce cas.

L'assertion du Σύγγραμμα sur l'usage fait, en 525, du prétendu Dorothée n'est pas défendable. Cette date écartée, pseudo-Dorothée et ses confrères pseudo-Épiphane, pseudo-Hippolyte n'y gagnent pas en réalité et en précision; il semble impossible de leur assigner une place quelconque dans la littérature byzantine avant le IXe siècle. A cette époque, le patriarche Nicéphore fait usage de la liste épiscopale constantinopolitaine remontant à Stachys, telle qu'on la trouve dans pseudo-Dorothée; d'autres chronologistes ne se montrent pas plus exigeants, encore que Théophane, contemporain de Nicéphore, s'abstienne de donner dans ces fables. Quoi qu'il en soit, ceci prouve au moins que nos catalogues existaient au commencement du IXe siècle.

Les références latines permettent de remonter beaucoup plus haut.

En tête du martyrologe hieronymien, deux manuscrits du VIIIe siècle donnent un *Breviarium apostolorum ex nomine vel locis ubi prædicaverunt, orti vel obiti sunt.* Cette pièce dont nous avons parlé, dérive certainement des catalogues grecs; comme l'un des manuscrits est de 772, les catalogues doivent remonter assez haut dans le VIIIe siècle.

Ce *Breviarium* est mieux qu'une traduction des catalogues grecs; il a été compilé à l'aide d'un texte qui circulait sous le nom de saint Isidore de Séville avec ce titre : *De vita et obitu utriusque testamenti sanctorum.* Ce texte n'est qu'une version retouchée, çà et là, de l'un des catalogues grecs; mais saint Isidore lui est absolument étranger, et Friculphe de Lisieux l'a mis à contribution pour sa *Chronique*, rédigée entre 824 et 830.

Aldhelm de Malmesbury († 709) qui écrivait aux environs de l'an 709, a composé quelques poésies, attribuées à tort à Walafrid Strabon, et concernant les autels d'une basilique où chaque apôtre avait le sien [3]. Il est facile de voir qu'il s'est inspiré ici de nos catalogues, dont il avait probablement sous les yeux une version latine [4]. C'est d'eux qu'il dérive quand il n'est pas renseigné par la tradition générale.

[1] A la fin du *Chronicon pascale;* cf. Le Quien, *Oriens christianus*, t. I, p. 203. — [2] *Chronique* du comte Marcellin, ad ann. 525; cf. *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. 277. — [3] *P. L.*, t. LXXXIX, col. 291. — [4] Le vers *Primitus Hispanas convertit dogmate gentes* paraît supposer la connaissance d'un texte, où la mission de saint Jacques en Espagne était mentionnée. Cette mission ne se rencontre dans aucun des catalogues grecs, mais seulement dans les rédactions latines.

Cependant le début de la pièce sur saint Barthélemy [3] :

Ultima terrarum præpollens India constat
Quam tres in partes librorum scripta sequestrant

provient du début de la passion de saint Barthélemy dans le recueil Abdias : *Indiae tres esse ab historiographis asseruntur.* Grâce à Aldhelm on peut reporter au VII[e] siècle, et peut-être même plus haut, la composition de nos catalogues.

Quelle que soit leur date, ces catalogues sortent sûrement d'un milieu littéraire de qualité inférieure. C'est ce que permettent d'affirmer des bévues qui dépassent la permission. Ainsi Simon le Chananéen est identifié avec l'apôtre Jude et avec Siméon fils de Clopas, l'évêque de Jérusalem qui souffrit le martyre sous Trajan. On confond Jacques, fils de Zébédée, avec Jacques qui écrivit une épître canonique, et le tétrarque Hérode Antipas avec Hérode Agrippa, etc.

La rédaction s'inspire, en général, des traditions répandues en Orient en ce qui concerne Pierre, Paul, Jean, André, Thomas, Philippe; par conséquent Abdias est si fort négligé qu'on peut le croire inconnu aux auteurs des catalogues grecs, comme il l'a toujours été au monde byzantin et oriental.

La notice de saint Jacques le Mineur est traitée d'après Hégésippe et Eusèbe; celle de saint Jacques le Majeur se borne à rappeler qu'il prêcha aux douze tribus, et eut la tête tranchée par ordre d'Hérode; les meilleurs textes placent son tombeau à Césarée de Palestine, les autres dans une ville de Marmarique.

Quant aux apôtres par lesquels se termine le recueil d'Abdias, Mathieu ne reçoit dans les catalogues aucune destination particulière; on le fait mourir soit à Hiérapolis de Parthie, soit à Hiérapolis de Syrie (Maboug). Saint Barthélemy est envoyé, d'après Eusèbe, aux « Indiens appelés heureux » Ἰνδοῖς τοῖς καλουμένοις εὐδαιμόσι, mais on le fait mourir à Albanie ou Albanopolis, « ville de la Grande-Arménie ». Simon est dédoublé en deux personnes. Simon le Zélote qui évangélise la Maurétanie, l'Afrique, la Bretagne, et y meurt; et Simon-Jude, évêque de Jérusalem, inhumé à Ostraciné, sur la route de Péluse à Gaza [1]. Enfin Jude devient l'apôtre d'Édesse, ce qui n'empêche pas de l'enterrer à Béryte en Phénicie. Dans toutes ces attributions, il n'y a d'intéressant que la destination donnée à Simon : la Maurétanie, l'Afrique et la Bretagne.

En ce qui concerne les lieux de martyre et de sépulture on relève les particularités suivantes :

Ostraciné, Jude ou Simon-Jude [2];
Marmarique, Jacques fils de Zébédée ;
Hiérapolis de Parthie (ou de Syrie), Mathieu;
Albanopolis en Grande-Arménien, Barthélemy;
Béryte, Jude;
Césarée de Palestine, Jacques fils de Zébédée;
La Bretagne, Simon.

« Aucune de ces localités n'est connue comme ayant possédé un sanctuaire apostolique; aucune légende locale ne se rattache à ces noms, sauf la seule exception d'Albanopolis. Ici nous avons tout un développement légendaire dont le thème est la mission de saint Barthélemy en Arménie et sa sépulture à Arenban (Erivan?). Moïse de Khorène est le premier auteur qui en ait parlé. Si cet auteur avait réellement vécu au V[e] siècle, comme on l'a cru si longtemps, il y aurait lieu de penser que l'Albanopolis des catalogues dérive d'une tradition locale. Mais la littérature de Moïse est postérieure au V[e] siècle et même au VII[e]; rien ne prouve qu'elle ne dérive pas, en ce qui regarde saint Barthélemy, de l'indication fournie dans les catalogues.

« Ainsi isolés, ceux-ci se trouvent dans une situation propre à inspirer confiance. On a déjà signalé quelques-unes des énormités qui les caractérisent. Il faut maintenant tenir compte de ce fait qu'ils se présentent à nous en fâcheuse compagnie. A côté de la série des douze apôtres se présente celle des soixante-dix disciples. Elles sont de la même main. Or on sait comment a été constituée cette liste des disciples. On s'est borné à relever dans les livres du Nouveau Testament les noms des personnes du sexe masculin, qui figurent dans l'entourage des apôtres et dans les saluts par lesquels leurs lettres se terminent; ils sont énumérés dans l'ordre même où les textes les présentent. A chacun d'eux il est attribué un siège épiscopal, déterminé, le plus souvent, en dehors de toute tradition. L'arbitraire est ici la règle, le procédé courant. Comment croire que ceux qui ont eu la hardiesse d'opérer ainsi pour les disciples en aient agi autrement pour les apôtres? En ce qui regarde plus particulièrement le pseudo-Dorothée, l'inquiétude redouble, car ici les apôtres se trouvent dans le voisinage, plus fâcheux encore, de la liste épiscopale de Constantinople, laquelle avec les attaches chronologiques dont elle est ornée, ne représente autre chose qu'un faux des plus grossiers.

« Une critique sage et prudente a ainsi pour premier devoir de ne tenir aucun compte de ces catalogues et de leurs diverses recensions. Tout ce qu'ils représentent de tradition est connu par les documents antérieurs, de valeur inégale, mais plus autorisés par leur âge; tout ce qu'ils ont de particulier peut et doit même être considéré comme le produit de l'imagination de personnes inconnues, incapables de témoigner, même en fait de tradition populaire. Ils sont à l'histoire apostolique, ce que sont les *Fausses Décrétales* à l'histoire des papes, c'est-à-dire l'équivalent de rien. »

Vers le déclin du VII[e] siècle, on peut classer ainsi la littérature historique sur les apôtres :

« 1. La tradition ecclésiastique qui va du Nouveau Testament jusqu'à Rufin et nous fournit, à des degrés divers d'attestation, les données suivantes sur les pays de mission et les lieux de sépulture des douze apôtres :

Saint Pierre et saint Paul, à Rome;
Saint Jean, à Éphèse;
Les deux saints Jacques, à Jérusalem;
Saint Philippe, à Hiérapolis en Phrygie;
Saint André, en Scythie, tombeau à Patras;
Saint Thomas en Parthie; tombeau à Édesse;
Saint Barthélemy, dans l'Inde (Himyar);
Saint Mathieu en Éthiopie (Abyssinie).

« 2. Le recueil de Leucius Charinus, gnostique d'origine, en usage dans les diverses sectes dualistes, notamment chez les manichéens et les priscillianistes du IV[e] et du V[e] siècle. Ici, il n'est point question des deux saints Jacques; saint Thomas est envoyé dans l'Inde, saint Mathieu est adjoint à saint André, saint Barthélemy à saint Philippe.

« 3. Le recueil latin (gallo-franc) dit d'Abdias, de la fin du VI[e] siècle, où les pays de mission et les sépultures sont assignés conformément à la tradition ecclésiastique et non suivant le recueil de Leucius, encore que, pour les apôtres Pierre, Paul, Jean, André, Thomas, on se soit largement inspiré de ce recueil.

« 4. Les catalogues grecs, qui relèvent, eux aussi, de Leucius et de la tradition, mais n'ont rien de commun avec les spécialités d'Abdias.

« Ceci est l'essentiel. En dehors de ce développement gréco-latin, il existe beaucoup de récits coptes

[1] *P. L.*, t. LXXXIX, col. 295. — [2] Dans certains textes, c'est Judas-Thaddée et même Jacques, fils d'Alphée, qui est enterré à Ostraciné.

arméniens, syriaques, en général dépourvus d'originalité, où les données de Leucius se trouvent combinées avec les produits de l'imagination indigène, mais qui ne correspondent nullement à d'anciennes traditions locales [1]. »

H. LECLERCQ.

LÉGENDES ÉPIQUES. — I. Le vieux français. II. Origine de la forme épique. III. L'action de Charlemagne. IV. Les moines et les jongleurs. V. Autres exemples. VI. Les théories sur les origines de l'épopée. VII. Les jongleurs.

I. LE VIEUX FRANÇAIS. — Cette excursion n'est pas la première que nous nous accordons dans le *Dictionnaire* où nous avons déjà abordé ce sujet sous plusieurs aspects en étudiant la cantilène de sainte Eulalie (voir t. II, col. 1969-1975), la légende de Charlemagne (voir t. III, col. 758-769) la chanson de geste de Dagobert II (voir t. IV, col. 15), et le chant de saint Faron (voir t. V, col. 1114-1124). A la suite du grec et du latin, de l'hébreu et du sanscrit, le vieux français a fini par s'insinuer parmi les invités du banquet universitaire, et la *Chanson de Roland* a justifié des mêmes titres que l'*Iliade* et l'*Odyssée* pardevant les d'Hozier de la littérature ancienne. Du rang très humble de parent pauvre, le vieux français s'est haussé au rang très enviable qu'il occupe aujourd'hui. Tenons-nous-en à l'époque où on étudiait cette science, non pour ce qu'elle rapportait, mais pour ce qu'elle apprenait.

Quelque idée qu'on se fasse des invasions barbares du Ve siècle, de ce qu'elles détruisirent et de ce qu'elles produisirent, on ne peut guère nier qu'elles mirent fin à l'Empire romain officiel et laissèrent l'Europe divisée en deux sociétés distinctes, l'une cléricale ou monastique, l'autre laïque. La première, par goût au moins autant que par habitude et même un peu par nécessité, conservait et continuait, tant bien que mal, la tradition latine ou romaine, écrivait un latin qui tournait de plus en plus au jargon, qui se gâtait au point de devenir à peu près méconnaissable; la deuxième n'écrivait plus, ne lisait plus, elle parlait toutefois et on se demande parfois si elle se comprenait elle-même. Elle n'écrivait plus, heureusement pour nous, car elle nous épargnait un fatras qu'on élèverait probablement de nos jours à la dignité de chef-d'œuvre: surtout, elle ruminait et mûrissait une littérature destinée à devenir sous forme épique, lyrique, didactique et satirique, la première poésie du monde roman moderne. Ceux qui la créèrent et, pendant longtemps la développèrent, ne la destinaient pas à être lue par le public pour qui elle était faite, mais chantée ou récitée devant lui. « La France, observe à ce propos Gaston Paris, se trouvait ainsi ramenée, après des siècles de culture scripturaire, à l'état de l'Inde ancienne ou de la Grèce des temps héroïques, quand la mémoire seule servait à la conservation des œuvres de l'esprit. » Lorsqu'on prit garde peut-être que certaines choses tombaient dans l'oubli, que d'autres subissaient des déformations, on se décida à écrire quelques-unes de ces productions du temps passé. Peut-être s'y prit-on un peu tard, beaucoup de productions jadis populaires avaient déjà péri, ainsi nous ne pouvons juger cette littérature dans son ensemble, ce qui est d'ailleurs le cas de toutes les littératures anciennes.

Si, en France, on répétait et on conservait tant bien que mal ces récits épiques interminables, il n'en était pas de même en Angleterre, où la conquête normande avait bien pu introduire le goût de cette littérature, mais sans inculquer à des mémoires rebelles le don de la retenir. La culture française y eut toujours un caractère artificiel, et sentit la nécesité de suppléer à l'absence de mémoire par le recours à l'écriture; c'est ce qui explique pourquoi les plus anciennes rédactions de nos poèmes nationaux nous ont été conservées par des manuscrits anglo-normands. En France un long exercice de la mémoire permit d'attendre encore avant de recourir à cette précaution, aussi n'avons-nous pas, de nos plus anciennes chansons de geste, de manuscrits antérieurs au XIIIe siècle. Mais il n'en est pas moins possible qu'il ait existé des manuscrits épiques plus anciens; car des poèmes du XIIe siècle, qui certainement ont été écrits par leurs auteurs mêmes, ne sont représentés, eux aussi, que par des manuscrits du XIIIe siècle. Il n'y a pas lieu d'en être fort surpris.

Nous possédons encore des manuscrits précieux très anciens, mais en petit nombre, véritables épaves que le hasard, au moins autant que le calcul, a contribué à sauver. Nos ancêtres avaient sur ce sujet une conception très différente de la nôtre; on peut s'en convaincre en voyant le sort des manuscrits palimpsestes. Pour eux un manuscrit n'offrait pas d'intérêt à raison de sa date ou de son état de conservation, ni peut-être non plus de l'état de correction de son texte, on ne considérait son utilité que par rapport à la transmission de ce texte ; du moment où il était copié, le manuscrit original ne valait pas plus que la copie; on sacrifiait l'un comme on eut sacrifié l'autre; il est assez probable qu'on sacrifiait de préférence le plus ancien des deux parce que moins net et moins propre. La nature du texte n'était pas toujours une garantie de respect pour le manuscrit; un livre liturgique gallican avait à redouter les pires mésaventures à partir du moment où le triomphe de la liturgie romaine sous Charlemagne rendait son texte désuet, partant inutile. On explique de même pourquoi les textes épiques ne nous ont pas été conservés dans leur rédaction la plus ancienne, contemporaine de la composition. Celle-ci offrait moins d'intérêt alors qu'une copie bien adroitement modernisée. Nous ne pensons plus ainsi, surtout parce que nous savons qu'on ne s'est pas fait faute de moderniser et de rajeunir la langue pour en faciliter l'intelligence; parfois et souvent même, le texte a été remanié profondément. Ainsi, de la production épique antérieure à la fin du XIIe siècle, nous n'avons, à quelques exceptions près, que des renouvellements plus ou moins libres. Et, même sous cette forme incertaine et inexacte, nous n'en avons qu'une partie insignifiante, au regard de ce qui a dû exister.

Le XIIe et plus encore le XIIIe siècle sont témoins d'un changement qui résulte d'un contact plus intime, d'un commerce plus étroit entre la société latine et la société purement française. Le clergé attentif à maintenir son prestige et son autorité avait compris, sans trop tarder, que l'avènement d'une langue nouvelle comportait pour lui une grave menace. La langue latine n'était pas seulement déchue et gâtée, elle était progressivement oubliée et remplacée par l'idiome vulgaire. Dès l'époque carolingienne, les clercs avaient eu recours à cet idiome vulgaire pour des compositions destinées à l'enseignement du peuple. A mesure que l'écart entre le latin et le vulgaire allait grandissant, l'Église sentit la nécessité de mettre à la portée des fidèles qui ne comprenaient plus le latin, les doctrines et les récits qui composaient son dépôt sacré. Tout ceci n'était encore qu'une sorte de patois bien grossier et dont il ne nous reste que bien peu de chose; mais la société féodale ne contenait pas que des rustres, il s'y trouvait une aristocratie avide de s'instruire, saturée et dégoûtée de ces vieux récits qu'elle savait par cœur et dont l'héroïsme ne l'échauffait pas plus que la drôlerie ne l'amusait. Chants guerriers et contes plaisants étaient passés de mode; on ne réclamait pas mieux,

[1] L. Duchesne, *op. cit.*, p. 77-79.

mais autre chose. Les clercs détenaient le secret d'une foule de belles choses racontées dans ces vieux livres qu'eux seuls savaient lire; on les leur demanda, ils obéirent non sans répugnance peut-être ou sans prévention. Qui nous dira s'il ne se rencontra pas parmi eux des Cassandre pour proclamer que tout allait mal et que, sous peu, tout serait perdu? C'est l'immuable rengaine; et, sans nul doute, ces poèmes de chevalerie qu'on oppose à notre littérature profane comme des modèles de piété et presque des livres de méditation, auront commencé par provoquer les anathèmes et soulever l'indignation.

Les clercs ont eu alors, il faut le reconnaître, un penchant pour cette littérature d'imagination. Faut-il en chercher l'explication dans le fait de cette naïveté candide, allant parfois jusqu'à la niaiserie, qu'entretient parmi eux une existence à peu près vide de grands besoins et de graves événements? Ils se complaisent dans l'histoire sans s'élever au-dessus du niveau de l'historiette, utilisent leurs lectures passées, les arrangent, les embellissent et s'y amusent eux-mêmes. Au XII^e^ et au XIII^e^ siècle, ils s'y complurent si bien qu'ils en vinrent à prendre part de plus en plus activement — sinon toujours heureusement — à la production en langue vulgaire. Dès lors on peut dire que la littérature française est commencée. Peu à peu à travers d'opiniâtres résistances, le français, comme les autres langues de l'Europe, se substitue au latin dans tous les domaines de la pensée, de la science et de la poésie.

Ce qui donne son caractère original à la société du Moyen Age, c'est précisément ce qu'elle a d'artificiel. Elle se compose de deux sociétés étroitement mélangées, mais jamais confondues, une société cléricale et une société laïque. La première est issue de la seconde, mais elle fait plus que de s'en distinguer, elle s'en sépare par l'état et par l'instruction. Tout ce qui se rattache de plus ou moins près au sacerdoce, y compris ceux qui n'y atteindront jamais, participe néanmoins à une sorte de suréminence qui l'établit à un rang supérieur, l'investit d'une sorte de gravité hiératique représentée par l'acquisition et l'emploi d'un langage de jour en jour plus délaissé de la foule; ainsi l'instruction complète et achève la séparation créée par la cléricature ou par l'état religieux, non sans jalousie probablement de la part de ceux qui assistent à l'établissement de cette barrière sans pouvoir s'y opposer. Mais il s'en faut que la masse de la nation approuve tout ce qu'elle tolère. Elle a besoin des clercs pour sauver les âmes, mais elle n'attend pas d'eux seuls la prospérité, la félicité et le gai savoir. La société laïque possède son instruction qu'elle n'a pas puisée dans les livres, elle conserve sa poésie, transmise oralement, renouvelée et raffinée sans cesse avec les changements de la langue, elle interroge et elle utilise les clercs, mais elle ne se fait pas faute de les tourner un peu en ridicule. Ces clercs le lui rendent généreusement en laissant tomber sur la société laïque une sorte de dédain doucereux et indulgent qui leur paraît convenable chez ceux qui savent beaucoup à l'égard de ceux qui ignorent beaucoup. Il est bien vrai qu'ils détiennent tout : histoire, théologie, philosophie, et ce que faute d'un autre mot il faut appeler science; les laïques n'ont rien ou peu de chose, ils n'entreprennent pas de rivaliser sur tant de connaissances mystérieuses où ils pourraient se trouver fort mal de leur curiosité. Ainsi par l'effet d'une situation acceptée, chaque société demeure étanche et sans communications; puis, quand les laïcs font appel aux clercs et que ceux-ci répondent à cet appel, un malentendu se produit. La foule livre ses récits, ses fables, toutes les productions de son génie poétique inculte, et les clercs s'en emparent, les transforment, et en les transformant, les déforment au nom d'une esthétique périmée; ils y adaptent des conventions, une science, des idées qui ne sont pas sorties spontanément de la nation, mais qui sont empruntées à une tradition éloignée, mécaniquement transmise et comprise très imparfaitement. C'est ainsi que l'évolution du génie poétique français fut constamment entravée, puis déviée, qu'elle ne se déroula pas avec la même liberté, la même originalité que celle d'autres poésies, et que finalement elle avorta, pour faire place à la littérature dite classique, laquelle est nationale par la forme, mais dépend, pour le fond, de l'antiquité, d'ailleurs pénétrée d'une façon plus intime et utilisée d'une manière plus féconde.

En définitive la tradition latine a opprimé le génie français, mais n'a pu l'empêcher de se déployer assez pour donner sa mesure, produire des œuvres dignes d'étude et rayonner autour de la France en une influence prodigieuse. C'est ce génie qu'il faut ici chercher à dégager de l'immense production littéraire où il se manifeste.

La société nouvelle qui succéda au monde gallo-romain a voulu et osé s'exprimer dans une poésie indépendante de celle de l'antiquité. Poésie vulgaire déterminée au moins, en partie, par l'influence de la poésie germanique antérieure, mais plus riche et plus féconde que chez tout autre nation romane. Si la poésie française a dû son éveil épique à l'épopée des Francs ou des Burgondions, elle s'est, une fois éveillée, complètement émancipée de son initiatrice, et ne s'est plus appuyée que sur le sol même de la patrie. En France, pour la première fois dans le monde roman, le thème des chansons a été pris dans les événements et les personnages nationaux, depuis les temps mérovingiens jusqu'à la fin du X^e^ siècle.

La poésie lyrique n'a pas eu un moindre développement, la chanson populaire s'y est élevée au rang d'un art nouveau. La composition satirique, genre absolument indigène, y a connu un grand développement et s'est continuée sous forme d'épigrammes et de chansons, au delà même du Moyen Age. Enfin, il s'est produit un genre plus fugitif encore, le répertoire des « jongleurs » héritiers directs du métier des histrions antiques. Il ne reste de tout cela que peu de chose, tandis qu'en regard se place l'immense production qui dépend de la tradition latine. Elle a opprimé l'autre et l'a supplantée en grande partie; surtout elle l'a influencée sensiblement et l'a pénétrée de son esprit.

La littérature des clercs s'impose d'autant plus à l'attention qu'elle a influencé la littérature nationale. Si on essaie d'en dresser l'inventaire, on rassemble d'abord un groupe de traductions et d'adaptations du latin où il peut être profitable de relever certains contresens involontaires et souvent instructifs, des éléments adventices qui n'ont peut-être pas été introduits sans réflexion par les traducteurs ou arrangeurs. Le deuxième groupe offre un intérêt bien différent. Les ouvrages qui le composent sont dus à des clercs nourris d'une tradition ancienne, et qui ont consenti, néanmoins, à tirer leurs sujets, leurs formules de composition et leurs procédés de l'art national.

Au premier groupe appartient presque entièrement la littérature religieuse. Soit incapacité, soit timidité, on se confine au début dans de simples traductions en prose ou en vers, d'écrits bibliques, de vies de saints, de légendes miraculeuses. Mais on s'enhardit; l'hagiographie stimule les imaginations, et on ne s'interdit pas le plaisir d'y faire entrer des allusions de plus en plus claires à la société contemporaine. Bientôt apparaissent les « contes dévots » qui procèdent presque tous de sources orientales transmises par des intermédiaires latins. Le Moyen Age occidental n'a presque rien inventé dans ce domaine, et ce qu'il a produit est

également dénué de valeur historique et de mérite artistique. De ces contes amplifiés et dialogués sont sortis les « miracles » qui mirent en scène un épisode assez imprévu pour offrir ample matière à un développement merveilleux. Du « miracle » va sortir le « mystère » qu'on a peine à en distinguer et qui nous amène au seuil des temps modernes.

II. Origine de la forme épique. — En Gaule, on parlait latin, mais un certain latin qui ne ressemblait pas trop à celui de la grammaire. Les rhéteurs d'Autun et Sulpice-Sévère parlent et écrivent un latin correct et même élégant, qui doit être réservé à quelques représentants de l'aristocratie et à quelques professeurs, sans doute. Dès qu'on arrive à l'épiscopat avec Sidoine-Apollinaire et Venance Fortunat, mieux encore avec Grégoire de Tours, on descend la pente rapide qui mène à la langue populaire. Celle-ci a perdu la déclinaison (sauf deux cas), les verbes déponents, le passif, remplacé le futur par une périphrase, soumis les mots à un ordre plus simple et plus régulier que celui de la langue littéraire. Elle en est là au début du v^e^ siècle, au moment de l'invasion germanique, et on devine si celle-ci va précipiter le mouvement qui tend à faire de la langue populaire une langue distincte de l'idiome littéraire. Dès qu'ils eurent un peu jargonné avec les envahisseurs, les Gallo-romains comprirent une vérité, à savoir que la langue dont ils faisaient usage ne pouvait plus s'appeler du latin, *lingua latina*, ils se flattèrent cependant d'être encore bien éloignés de l'abominable parler des barbares, et ils imaginèrent d'appeler leur langage à eux : *lingua romana*, nom auquel les clercs ajoutèrent le qualificatif de *rustica*. Entre Francs, Burgondes, Wisigoths et Gallo-romains, on fit usage de cette langue qui devint bientôt générale, on parla *romane* ou plutôt *romanice*.

Il y avait donc en Gaule, à l'époque mérovingienne — sans parler des pays où on parlait le basque et le breton — trois idiomes inégalement employés : le latin d'Église, encore assez correct pour être reconnaissable, mais que les clercs eux-mêmes n'employaient probablement que pour les circonstances officielles; le latin vulgaire ou roman, parlé par toute la population indigène et par les clercs quand ils sortaient de leur milieu propre; le germain représenté par des parlers qui s'en écartaient plus ou moins tels que le franc, le burgondion et le goth.

L'avenir appartenait au roman qui se différencia de plus en plus du latin et se substitua au germain, non sans subir de la part des Francs une empreinte encore reconnaissable, principalement dans le nord de la France où le contingent d'origine barbare était plus dense, et périodiquement renforcé par d'autres contingents venus de Germanie. Cette empreinte alla jusqu'à faire sentir aux oreilles et aux bouches romaines l'aspiration initiale (*h*), qui depuis des siècles leur était étrangère; dans le Midi, on la laissa tout simplement tomber des mots allemands qu'on adopta. Ces mots furent d'ailleurs nombreux dans le Nord, moins nombreux dans le Midi. Toutefois, au point de vue historique, il y a dans ce fait quelque chose de plus significatif qu'une observation de pure linguistique. La quantité et la nature de ces emprunts montrent que la pénétration de l'élément germanique a été intense et s'est étendue à toutes les formes de la vie. Si les emprunts de substantifs ne prouvent que des relations extérieures et superficielles, les emprunts d'adjectifs et de verbes, exprimant des sensations et des sentiments, attestent un intime échange d'idées et, de la part des emprunteurs, une certaine admiration pour ceux dont ils adoptent les expressions. Les Gallo-romains firent beaucoup d'emprunts qui enrichirent leur langue de nuances inconnues au latin ou abandonnées par l'usage vulgaire. A force de dire qu'on avait vu se renouveler en Gaule ce qui s'était vu jadis en Grèce, où la civilisation du peuple vaincu et envahi avait pris sa revanche en s'imposant victorieusement aux envahisseurs victorieux, on a fini par s'imaginer les barbares entrés en Gaule dans une attitude modeste d'écoliers, ayant tout à apprendre et presque autant à oublier; ce n'est pas tout à fait ce qui se produisit, du moins au point de vue de la langue. Les barbares initièrent les Gallo-romains à des notions et à des nuances que pouvaient seuls exprimer des mots d'origine germanique; on vit alors des mots latins remplacés par des mots d'origine germanique qui semblaient plus expressifs ou qui faisaient mieux l'affaire, ou bien encore on vit les deux termes, le latin et le germanique vivre côte à côte. Une autre preuve de la puissante action morale exercée par les barbares sur les Gallo-romains, se trouve dans le fait que ces derniers abandonnèrent complètement leurs noms romains et ce qu'ils avaient conservé de noms gaulois, pour adopter des noms germaniques. Cet abandon paraît avoir été le fait d'abord des hautes classes, mais s'étendit à la nation tout entière, en sorte que, vers la fin de la période mérovingienne, sauf quelques noms d'origine biblique, on ne trouve en France que des noms allemands, revêtus d'une forme romane, masculins ou féminins.

De leur côté, les Germains établis en Gaule se romanisèrent promptement au contact de l'ancienne aristocratie gallo-romaine. Il se produisit une sorte d'échange qui acheva de niveler cette société au sein de laquelle les Germains avaient oublié leur langue et les Romains avaient échangé leurs anciens noms; tous maintenant parlaient le même idiome, le roman, portaient le même costume, croyaient au même Dieu et obéissaient au même roi. La fusion ne s'accomplit pas de même entre la société cléricale et la société laïque. Le clergé fit bon accueil aux barbares, mais il les pétrit à sa façon, et leur imposa la tradition du latin d'Église, ou plutôt de ce qu'on continuait à appeler de ce nom.

En réalité ce latin était un vestige de la langue d'autrefois, et un vestige de plus en plus misérable. Nous avons dit ce qu'on doit penser de la langue qu'écrit Grégoire de Tours (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1171-1173) au VI^e^ siècle; deux siècles plus tard, les chroniqueurs seraient incapables de l'égaler, à peine pourraient-ils s'essayer à l'imiter, et encore! Le latin des chancelleries ne réussit pas à se tenir à l'abri de l'influence de la langue vulgaire; le latin des Formules (voir ce mot) laisse, presque à chaque ligne, transparaître le roman sous la forme grammaticale. L'hagiographie (une partie du moins) reste à peu près la seule production littéraire correcte.

Déjà, cependant, la poésie s'insinue dans la langue romane, qui s'éloigne alors de plus en plus du latin littéraire. Les monuments de cette poésie ne nous ont pas été conservés, mais il ne paraît pas soutenable que, pendant trois siècles, une nation puissante et, à certains égards, prospère, ait été absolument dénuée de tout plaisir de l'esprit. La versification propre au roman qui s'établit en Gaule au X^e^ siècle se rattache à la versification rythmique qui s'était formée, en latin même, à côté de la versification métrique. Cette versification repose sur un triple principe : 1° le vers se compose d'un nombre fixe de temps égaux; 2° ces temps forment des couples dans lesquels l'un est plus fort que l'autre; 3° le vers qui a plus de sept temps se partage en deux membres séparés par une pause. Ces principes du rythme s'appliquent à la langue de telle sorte que : 1° les temps correspondent aux syllabes; 2° les temps forts sont des syllabes toniques, et 3° chaque membre de vers finit par un mot, nettement séparé du mot suivant par le sens. Ces règles si différentes de celles de la versification métrique, nous les

trouvons déjà dans les chants, conservés par les historiens, des légionnaires de l'époque impériale. Mais cette versification d'origine toute populaire fut bientôt cultivée par les lettrés; alors elle se fixa, ne suivant pas les transformations incessantes de la langue : elle continua à compter les syllabes d'après la tradition grammaticale et non d'après la prononciation, qui allait sans cesse raccourcissant les mots; sous cette forme hybride, et en s'adjoignant la rime, elle est devenue la poésie latine rythmique du Moyen Age.

L'évolution de la langue vulgaire se poursuivait à l'époque mérovingienne dans le cadre de la versification populaire. Le gallo-roman perdit alors la plupart des pénultièmes des mots accentués sur l'antépénultième, ensuite il vit disparaître toutes les ultièmes autres que *a* (sauf les syllabes d'appui exigées par la prononciation après certains groupes de consonnes). Ces disparitions de syllabes apportèrent une grave perturbation à une versification appuyée sur l'alternance des temps forts et des temps faibles, et qui considérait comme tonique la voyelle finale des proparoxytons. Les cadres mêmes du vers durent être refaits, et ce sont les nouvelles formes que nous trouvons établies déjà quand les premiers vers romans se présentent à nous.

Un autre principe des plus importants doit être relevé, à savoir que tous les vers doivent avoir en commun avec un ou plusieurs autres le son de leur dernière voyelle tonique, et la voyelle atone qui suit celle-ci dans les chutes féminines : c'est ce qu'on appelle l'*assonance*, devenue plus tard la *rime*, très différente de l'*homéoteleutie* de la poésie rythmique latine, laquelle porte sur les finales qu'elles soient toniques ou atones. Avec ces innovations, toute la versification moderne est créée. Cela a demandé beaucoup de temps et ce temps coïncide tout entier avec l'époque mérovingienne; à lui seul ce fait témoigne alors d'une activité poétique dont les rares documents conservés ne nous permettraient guère de nous faire une idée.

Nous ne sommes pas réduits sur cette activité poétique à de simples conjectures, nous savons par différents témoignages que nos aïeux avaient un goût bien marqué pour la chanson; il n'était pas, pour eux, de vraie fête sans chansons. Au printemps, la jeunesse dansait au son des chansons d'amour; aux repas on buvait beaucoup et on chantait de même, mais les chansons à boire ne plaisaient pas plus à l'Église que les autres; enfin, il existait une catégorie encore plus mal notée, les chansons satiriques qui, vraisemblablement exploitaient la vieille veine gauloise et n'épargnait pas clercs et moines. Encore n'est-ce pas tout, car il faut faire une place aux chants des pèlerins, cantiques dont rien ne s'est conservé et qu'il serait curieux de comparer à la production des Lambillotte de nos jours.

Aucun nom et aucun fragment ne nous apprennent rien de cette poésie populaire qui a dû avoir ses poètes attitrés. Ceux-ci naissaient facilement dans le terroir et se retrouvent à toutes les époques; Nadaud, Desrousseau, Reboul, Jasmin, Pierre Leroux ou Botrel ont été de nos jours les héritiers sinon directs, du moins authentiques des histrions qui amusaient les gallo-romains en leur récitant des vers, des contes, des scènes qu'ils accompagnaient d'instruments. Au Moyen Age, les histrions deviennent les jongleurs, ils se livrent aux mêmes exercices et s'attirent le blâme de l'Église, sans paraître en tenir aucun compte; aussi contribuèrent-ils beaucoup à la formation définitive de la versification vulgaire. Toutefois diverses circonstances leur ménagèrent un rôle tout particulièrement important dans l'histoire de la poésie française.

Les Germains apportaient en Gaule une langue et les monuments de cette langue, monuments lyriques et épiques. Comme ils se romanisèrent et abandonnèrent leur idiome germain, les monuments furent délaissés, oubliés, perdus, mais non pas tous. Des chansons d'amour, de table et de guerre il ne s'est rien conservé; des chants épiques tout n'a pas péri, quelques éléments se retrouvent dans l'épopée française.

Tacite nous a appris que les anciens Germains célébraient leurs héros et les prouesses passées dans des chants épiques; cet usage se perpétuait à l'époque des invasions dont le souvenir se reconnaît parmi d'autres dans l'épopée allemande du Moyen Age. Les Francs de l'époque mérovingienne les conservaient avec soin et se les transmettaient oralement, car Charlemagne entreprit de les faire recueillir afin qu'ils ne périssent pas; mais c'est le recueil même qui s'est perdu. Cependant on croit en retrouver sinon des fragments du moins un écho dans certains récits que les historiens du VI^e^ au VIII^e^ siècle ont conservé sur Mérovée, Childéric et Clovis; il est permis de croire que ces récits proviennent de chants de guerre. Il n'y a rien d'invraisemblable à ce que ces poèmes aient été imités en roman.

Il se pourrait qu'un de ces poèmes ait fourni le thème d'une chanson de geste fort postérieure. On retrouve, en effet, quelque chose du poème allemand *Ortnit* dans la chanson de geste française de *Huon de Bordeaux*. Les Francs romanisés ne se contentèrent pas de traductions qui leur rappelaient leurs anciens poèmes, ils se plurent à chanter dans leur langue nouvelle les personnages et les événements glorieux pour leur race. C'est parmi les Francs qu'ont dû apparaître des poèmes dont nous pouvons recueillir quelques vestiges; certains ont été résumés dans les chroniques, d'autres ont laissé des traces dans l'épopée française postérieure, plusieurs se retrouvent plus ou moins modifiés dans cette épopée.

Le plus ancien de ces sujets épiques est le poème de *Floovent*, du XII^e^ siècle. Il s'agit d'un prince de ce nom, sous lequel on peut lire *Flodoving* ou *Chlodoving*, le « fils de Chlodovech »; à la suite d'une injure faite à un grand seigneur, il est chassé de la cour du roi son père et se rend chez les Saxons qu'il bat, dont il prend une partie des terres et où il trouve une femme qui sera la sienne. Le thème de la guerre contre les Saxons était d'autant plus apprécié que les Saxons étaient l'ennemi national, et on retrouve quelques-uns de ces traits dans des chansons plus récentes où sont racontées les expéditions saxonnes de Charlemagne. Un passage d'un de ces poèmes s'est conservé dans un hagiographe (voir FARON, *Chant de saint*, dans *Dictionn.*, t. V, col. 1114).

Il est possible qu'en dehors de l'influence directe des chants épiques germains, un genre d'épopée nationale se soit produit chez les Gallo-romains. Le règne de Clovis y prêtait à merveille. Ce grand roi avait rendu à la Gaule un peu d'ordre et de paix, repoussé les Alamans, embrassé le catholicisme, refoulé l'arianisme; il était vraiment un héros national au moins autant pour les Gallo-romains que pour les Francs. On peut difficilement faire le départ entre l'histoire et la légende dans la carrière de Clovis; son mariage, sa conversion, son baptême, son rôle de législateur catholique en 511 semblent marquer une progression où la légende a sa part, mais où le fond demeure historique, et c'est sur ce fond que travaille l'esprit poétique qui, pour le fond pas plus que pour l'esprit, semble n'emprunter rien à l'épopée germanique. Mais ces poèmes sont-ils en latin vulgaire? Il semble assuré qu'il y en avait au moins un en latin grammatical et en hexamètres.

Gaston Paris écrit avec beaucoup de justesse, semble-t-il, que les *Romani* catholiques, d'un bout de la Gaule à l'autre, virent dans la conversion de Clovis au catholicisme un événement capital et providentiel, non seulement au point de vue religieux, mais encore au point de vue national. L'esprit national, qui n'avait apparu en Gaule qu'un instant et pour être aussitôt écrasé par César, s'éveillait à la fois pour l'action et la poésie : il embrassait les Francs, dans lesquels il saluait la force mise au service de ses aspirations, et qui avaient reçu de Dieu la mission de combattre l'hérésie intérieure et l'idolâtrie barbare. C'est par la fusion de cet esprit national avec l'inspiration plus individualiste de l'épopée germanique que se forme l'épopée nationale ou royale : la nation française, dans laquelle on ne distingue pas les Francs des Romains, y est toujours présentée comme soutenant la cause de Dieu. Ce caractère discernable dès l'origine, s'accusa plus nettement encore quand commença la lutte séculaire entre chrétiens et musulmans.

On peut assigner à l'épopée française une aire qui va de la Meuse à la Loire, par conséquent la Neustrie et l'Austrasie romane. Cette épopée devait tendre déjà à se cristalliser, lorsque survint la famille austrasienne des Pépin, illustrée d'abord par le personnage de Charles-Martel. Celui-ci était à la mesure des Clovis et des Dagobert; il s'égalait à eux par son rôle national, refaisant l'unité, repoussant l'envahisseur, réunissant les pays détachés de Bourgogne et de Provence. Certains poèmes qui le mettaient nominalement en scène célébraient sa campagne contre les Aquitains; il n'en reste que des remaniements. On retrouve Charles-Martel dans la chanson de *Girard de Roussillon*, mais ce dernier y tient plus de place que son célèbre adversaire. Charles-Martel fut victime d'une confusion onomastique faite entre son illustre petit-fils et lui; Charlemagne éclipsa Charles-Martel. C'est ainsi que l'histoire de la naissance mystérieuse de Charlemagne, de ses luttes, à la mort de son père Pépin contre ses deux frères Heldri et Rainfrei, de son exil et de son retour triomphant (sujet de la chanson de *Mainet*), concernent réellement Charles-Martel et sa guerre contre le roi neustrien Helpri et son maire Rainfrei. Une bonne partie des récits épiques sur les guerres de Charlemagne dans le Midi revient originairement à son grand-père. Enfin le poème célèbre de *Renaud de Montauban*, prélude comme *Girard de Roussillon*, de l'épopée « féodale », se rattache également à Charles-Martel et à ses démêlés avec Eudes duc d'Aquitaine. Ces faits sont, au jugement de Gaston Paris, parmi les plus probants de ceux qui démontrent l'existence de l'épopée française antérieurement à Charlemagne.

Entre les deux Charles, on ne peut s'étonner que Pépin, malgré l'importance réaliste de son rôle, ait été un peu amoindri au point de vue épique; c'est le règne de Charlemagne qui entame la grande épopée carolingienne. Cependant Pépin ne laissa pas d'être le héros de chants nombreux dont il ne nous est parvenu que des vestiges. Ses guerres contre les Saxons et les Gascons ont été certainement célébrées dans des poèmes auxquels il est fait plusieurs fois allusion; son rôle dans le changement de dynastie avait certainement frappé les contemporains; une légende le représente comme voulu par Dieu même, et y fait intervenir un ange qui occupe le trône entre le dernier mérovingien et le premier carolingien.

La forme propre de la versification épique française fut créée pour ces poèmes. Elle se compose de vers de huit, dix et douze syllabes, séparés en deux membres et formant des « laisses » ou séries reliées par l'assonance. Le fragment de traduction d'un poème sur une guerre saxonne nous fait voir la laisse décasyllabique constituée au VII[e] siècle. On ne peut dire si à l'époque primitive les vers de chaque laisse étaient en nombre fixe ou, comme plus tard, variable. Ils se chantaient sur une mélopée qui, dans chaque poème, était la même pour toutes les laisses, et qui, dans chaque laisse, était la même pour tous les vers, sauf le premier et le dernier, à moins que le dernier ne fût suivi d'un refrain (comme c'était probablement le cas le plus ordinaire). Ils étaient accompagnés au son d'un instrument, qui était peut-être encore la lyre romaine, mais plutôt la harpe germanique ou la rote empruntée aux Bretons (voir INSTRUMENTS *de musique*).

On ignore beaucoup de choses touchant ces poèmes : leurs dimensions, leur genre, leur allure; mais on serait déjà tenté de croire que le peu que nous en savons est chose précieuse et qui comble une lacune. Certains chants, surtout ceux de caractère lyrico-épique, ont été vraisemblablement composés et chantés par les guerriers eux-mêmes; d'autres chants, plus longs, demandaient des spécialistes. On donnait à ceux-ci, chez les anglo-saxons le nom de *scôp;* en Gaule, c'étaient les *joculatores* qui se chargeaient de débiter les épopées qu'on désigna vers la période ancienne où nous sommes, sous le nom de « chansons de geste » qui signifie « chanson d'histoire », ou chanson de choses arrivées, destinées à instruire les hommes et à les récréer.

Les femmes n'avaient pas de si hautes prétentions et ne se haussaient pas jusqu'à l'histoire; aussi, pour elles, les chansons de danse et d'amour, les « chansons de toile » suffisaient et distrayaient les loisirs des gynécées (voir ce mot); c'étaient de brèves aventures racontées en quelques strophes, analogues de structure à celles des chansons de geste, mais d'où était absente toute prétention historique.

Toutes ces productions poétiques étaient composées dans la langue romane devenue, vers le milieu du VIII[e] siècle, nettement distincte du latin, enrichie de beaucoup de mots d'origine germanique et d'autres mots repris au latin classique; ce qui lui permettait d'exprimer plus d'idées que ne l'eût permis le vocabulaire héréditaire si indigent au début de l'époque mérovingienne. Il y a eu là un travail dont nous connaissons le point de départ et le point d'arrivée, mais dont la progression nous échappe. Les clercs, parlant sans cesse, sous peine de ne parler qu'entre eux, ce qui ne les eût pas charmé longtemps, parlaient le latin vulgaire devenu peu à peu le roman; ils y avaient introduit un grand nombre de termes dont ils ne pouvaient se passer, tandis qu'ils laissaient pénétrer dans ce qu'ils écrivaient en un latin qu'ils croyaient classique, un grand nombre de mots de la langue vulgaire, notamment des mots d'origine germanique. Comme ils perdaient de plus en plus la véritable tradition du latin classique, leur langue se rapprochait insensiblement du latin vulgaire. Peut-être même, malgré la présence des livres latins sacrés et profanes qu'ils conservaient et copiaient, le vulgaire et le latin eussent-ils fini par se confondre, si Charlemagne n'avait restauré la grammaire latine.

III. L'ACTION DE CHARLEMAGNE. — Charlemagne au lieu de s'établir en vainqueur paisible et magnifique dans la France neustrienne, se souvint qu'il était conquérant laborieux et contesté, et résida dans l'Austrasie germanique, le regard dirigé vers ces terres sauvages et hostiles d'où étaient incessamment sorties les foules qui avaient assailli et renversé l'Empire à l'image duquel il avait créé le sien. De son poste avancé de vedette vigilante, il demeurait l'héritier des rois mérovingiens, et la France romane le reconnaissait tel. La légende qui l'a magnifié s'est formée de chansons contemporaines des événements de son règne; mais sa gloire fut si éclatante qu'elle absorba tout,

attira tout à elle, même ce qui semblait devoir exister en dehors d'elle.

On peut suivre cette fois le parallélisme qui existe entre le Charlemagne de l'histoire et celui de l'imagination. Le premier événement qui frappe celle-ci est la guerre d'Italie (773-774). Ensuite des chansons furent consacrées à l'expédition d'Espagne (778), mais il ne s'est conservé — et fort remaniée — que celle qui racontait le désastre de Roland au pas de Roncevaux. Roland était comte de la marche de Bretagne, et sa tragique déroute a pris une importance extraordinaire qui montre que la chanson a une origine régionale. L'activité épique s'en empara, ainsi que des guerres si prolongées contre les Saxons et les Frisons, mais les chansons postérieures n'ont conservé d'historique que le nom de Guitequin et quelques épisodes, dont plus d'un semble remonter à l'épopée mérovingienne. Des poèmes qui racontaient les combats livrés aux Slaves, aux Danois et aux Avares, il ne subsiste à peu près rien, en tout cas, rien de reconnaissable. La fin du règne de Charlemagne fut signalée par le rétablissement de l'empire, la construction d'Aix-la-Chapelle, l'élévation de Louis le Débonnaire à l'empire, en 814, la mort et la sépulture de Charles, matière d'épopée qui fut recueillie dans les traditions plutôt que dans les chants contemporains. Les invasions arabes dans le midi de la Gaule repoussées par Louis, créé roi d'Aquitaine, mirent principalement en vue Guillaume, comte de Toulouse, que l'épopée profane et la tradition ecclésiastique célébrèrent à l'envi. Ses exploits fournirent la matière de chansons qui durent être composées dans le sud de la France et en Catalogne; mais il est difficile de reconnaître le noyau primitif parmi les poèmes français très postérieurs où se retrouvent pêle-mêle des emprunts à des chants consacrés à Charles-Martel et à Pépin en Provence et en Narbonnaise.

Ainsi se créa un type de Charlemagne assez différent de celui qu'on croit entrevoir à la lumière des textes et des monuments historiques (voir *Dictionn.*, t. III, au mot CHARLEMAGNE). Au lieu de l'homme de guerre alerte et agile, endurci aux rigueurs de la vie militaire, très épris du sexe féminin, très intelligent, mais peu instruit, on a composé un personnage majestueux, solennel, chargé d'ans, grave, prudent et vaillant, juste, pacifique et miséricordieux, au demeurant une sorte de mannequin à la barbe fleurie aussi irréel que le Père Céleste, barbu et chenu d'un tableau de style académique. C'est moins un homme qu'une entité qui préside aux destinées de la nation des Francs, et dirige leur courage pour procurer le triomphe du droit et de la religion. En cela, il est l'héritier de la tradition de l'épopée mérovingienne.

La personnalité et l'histoire de Charlemagne donnèrent à l'épopée un centre nouveau et un redoublement d'activité, mais en poétisant l'homme on oublia un peu trop le grand service d'ordre pratique que rendit à la langue latine l'impulsion donnée par lui à la restauration des lettres. Dans le courant du VIII^e^ siècle, la destinée du latin paraissait irrévocable; il allait disparaître absorbé par le roman, et ceci eût probablement amené la ruine de toute instruction. Le latin eût passé à l'état de langue momifiée, desséchée, dont la connaissance fut devenue l'apanage — comme la langue osque ou la langue berbère — d'une demi-douzaine d'érudits. Charlemagne fit venir d'Italie, d'Irlande et d'Angleterre des lettrés qui, par la coordination de leur effort et la mise en commun de leur science, rétablirent l'enseignement de la grammaire et de l'orthographe latines. Par leurs soins, le latin reprit un air de langue vivante, un peu vieillotte sans doute, mais néanmoins utilisable et qui dura pendant tout le Moyen Age. La conséquence de cette restauration fut importante, elle entraîna une séparation bien nette entre l'usage vulgaire et l'usage grammatical. Les laïques avaient encore pu entendre à peu près le latin des clercs du temps de Pépin, que la prononciation et beaucoup d'autres traits rapprochaient du vulgaire; ils n'entendaient plus rien au latin que parlaient les clercs sortis des écoles nouvelles.

Charlemagne admit que cet état de choses existât pour la liturgie; il comprit quels graves inconvénients il entraînerait pour la prédication et, en 813, le concile de Tours imposa aux prêtres l'obligation de traduire, *in linguam romanam rusticam*, les homélies qu'ils adressaient chaque dimanche aux fidèles [1]. Le roman devenait une langue distincte, il fallait compter avec elle, il fallait la parler; dès lors on dut commencer à l'écrire, et la littérature française des clercs prit naissance. Il nous en est parvenu un échantillon unique : la fin d'une homélie sur le texte Jonas; notes jetées à la hâte par quelque prédicateur avant de monter en chaire, moitié en latin, moitié en français, moitié en caractères courants, moitié en notes tironiennes; ce fragment est de la fin du IX^e^ siècle et appartient à la région wallonne. (Voir *Dictionn.*, au mot JONAS.)

On pense bien qu'on n'avait pas attendu jusqu'alors pour écrire le roman en Gaule, sinon sous forme de livres et d'actes authentiques, du moins sous forme de notes, de comptes; mais tandis que l'Égypte a conservé d'infimes débris d'écrits sans importance, nos climats n'ont, semble-t-il, rien épargné de tout ce qui fut jeté sur le papier au VII^e^ et au VIII^e^ siècle. Cependant nous savons que le roman s'obstinait à vivre et obligeait à compter avec lui en face du latin. En 659, saint Mommolin succède à saint Éloi sur le siège de Noyon, et le choix qu'on fait de lui se justifie par sa facilité à parler allemand et roman [2]. Les livres, les formulaires, les diplômes de cette époque laissent les mots de la langue parlée s'infiltrer, sauf à subir une tournure latine. Au VIII^e^ siècle, les gens d'Église deviennent de plus en plus familiers avec le roman. Ursmar, abbé de Lobbes [3], sur la Sambre, le parle facilement, et saint Adalhard, de Corbie, le possède « au point qu'on eût dit qu'il ne parlait que cette langue [4]. » A partir de cette époque on rencontre des Glossaires latins-romans ou romans-germaniques, dans lesquels les mots romans, trop souvent latinisés, sont placés en face des mots de la langue qu'ils traduisent. Le Glossaire de Reichenau [5] paraît avoir été rédigé en France; sa première partie explique des termes de la Vulgate, sa seconde partie se compose d'une liste alphabétique de termes de toute sorte où le français se laisse déjà entrevoir :

Sculpare = *intaliare* (entailler); *Mutuare* = *impruntare* (emprunter); *in foro* = *in mercato* (en marché).

Sarcina = *bisatia* (besace); *Jecore* = *ficatus* (foie); *da* = *dona* (donne).

Gratia = *merces* (merci); *Singulariter* = *solamente* (seulement); *oves* = *berbices* (brebis).

Sindone = *linciolo* (linceul); *Meridiem* = *diem medium* (midi); *Caseum* = *formaticum* (fromage).

Le Glossaire de Cassel [6] donne une liste de mots

[1] *Visum est unanimitati nostræ... ut easdem homilias quisque aperte transferre studeat in rusticam romanam linguam, aut in theotiscam, quo facilius cuncti possint intelligere quæ dicuntur.* — [2] *Acta sanct. Belgii select.*, t. IV, p. 403 : *Quia prævalebat non tantum in teutonica sed etiam in romana lingua.* — [3] Folcuin, *Gesta abbatum Lobiensium*, I, XXIV, dans *Monumenta Germaniae historica, Scriptores*, t. XXI p. 827. — [4] Mabillon, *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti*, t. IV, p. 335 : *Qui si vulgari, id est romana lingua loqueretur, omnium aliarum putaretur inscius : si vero theutonica, enitebat perfectius : si latina nulla omnino absolutius.* — [5] Aujourd'hui à la bibliothèque de Karlsruhe, n. *115*. — [6] Aujourd'hui à la bibliothèque de Cassel, *Cod. theol. 24.*

latins classés par catégories d'objets; plusieurs ont une forme toute romane.

La situation s'offrait en Gaule telle qu'en Orient à une date très antérieure; sous peine de n'être pas entendu des fidèles, il fallait recourir à des interprètes, scythe, syriaque, etc. (voir *Dictionn.*, au mot INTERPRÈTE) et c'est ce que prescrivait le concile de Tours et les capitulaires de Charlemagne, en ordonnant la traduction romane dont l'homélie sur Jonas nous donnera une idée (voir JONAS):

Per Judæos, porquant il en cele duretie e en cele encredulitet permes*sient : et etiam* plorat, *si cum* dist e le *evangelio*, lieu de avant dist.

Les clercs ne s'en tinrent pas à la prose; ils composèrent des poèmes édifiants, destinés à être chantés dans les églises. Vers la fin du IX^e^ siècle, un moine de Saint-Amand (*Elnon*) près de Valenciennes, composa une prose ou séquence de vingt-cinq vers en l'honneur de sainte Eulalie, dont les reliques venaient d'être découvertes à Barcelone. Cette séquence française, célèbre sous le nom de « cantilène de sainte Eulalie » (voir au mot CANTILÈNE) calque le rythme d'une séquence latine. Ce court poème demeure comme un essai curieux, mais isolé; il aurait pu servir de point de départ à toute une versification romane, si le roman n'avait pas eu déjà sa versification spontanément développée.

IV. LES MOINES ET LES JONGLEURS. — Tout cet exposé est-il encore bien solide, et, même, est-il encore debout? Il sembla longtemps que tout cela était aussi certain que clair; désormais, tout était dit sur la formation de ces légendes et leur mystère était éclairci. On ne pouvait douter et on ne doutait pas que le principal héros du cycle, Guillaume d'Orange, étant un personnage historique du temps de Charlemagne, avait d'abord été transfiguré par la légende au temps même de Charlemagne. Ces premières formations légendaires, de quelque nom qu'on les appelât : cantilènes, épopées, chansons de geste; de quelque longueur qu'on les supposât, n'étaient, sous leur forme actuelle remontant au XII^e^ ou au XIII^e^ siècle, que l'aboutissement d'un travail poétique commencé plusieurs siècles plus tôt; en sorte « que l'épopée française, spontanée et populaire à l'origine, serait née des événements exprimant les sentiments de ceux qui y prenaient part »; que la légende de Charlemagne et de ses compagnons est essentiellement l'œuvre de leurs contemporains; que Guillaume d'Orange et Roland et Ogier et les autres furent d'abord célébrés de leur vivant ou dès une époque voisine de leur mort, en ces jours où « les guerriers se sentaient eux-mêmes personnages épiques et d'avance entendaient dans la mêlée la chanson insultante ou glorieuse que l'on ferait sur eux [1]. »

Cette doctrine a paru, depuis, moins solide et fondée sur des hypothèses sans résistance, sans pouvoir s'appuyer sur un seul fait certain. Cependant l'affirmation avait été exposée avec tant de force et de séduction, que toute découverte contredisant la doctrine semblait n'être qu'une exception venant la vérifier. Si, par aventure, de Guillaume d'Orange à Girard de Roussillon, d'Ogier le Danois à Raoul de Cambrai, ces exceptions se multipliaient de façon inquiétante, on se rassurait en disant ou en songeant que « le propre des théories régnantes sur l'épopée française, c'en est l'ampleur; elles expliquent aussi bien les chansons de geste et les poèmes homériques, et les poèmes germaniques, et tant d'autres épopées primitives ». Une exception de plus ou de moins importe assez peu jusqu'au moment où l'exception devient la règle et emporte la doctrine, remplaçant la théorie ancienne par une nouvelle théorie. Après tout, en matière littéraire, remplacer une doctrine par une théorie, c'est faire le geste d'ouvrir une fenêtre pour aérer la maison.

D'abord, entamant le sujet par le vaste cycle de Guillaume d'Orange, on se demande si les fictions poétiques dont il se compose ont pour base des faits réels antérieurs de trois ou quatre siècles. Est-il possible de suivre la trace de la production épique jusqu'au IX^e^ siècle, et de reconstituer ses états successifs? Le cycle se compose de vingt-quatre chansons ainsi groupées, de temps immémorial : la Geste de Garin de Montglane, l'ancêtre lointain de Guillaume (3 chansons), la Geste d'Aymeri, son père, et l'épopée de Girard de Viane (8 chansons), la Geste de Guillaume (13 chansons), depuis ses *Enfances* jusqu'à son *Mariage;* la chevalerie de Vivien, les Aliscans et cette chanson de Guillaume récemment retrouvée, la plus ancienne, la plus fruste et la plus puissante du cycle. Dans cet ensemble « ce ne sont pas des traits individuels qui font la grandeur de ces caractères, ce sont des traits héréditaires et collectifs. Pas un qui se croie meilleur que ses frères; ils ne tirent pas vanité de leur propre prouesse, mais de leur *lignage*, et chacun d'eux s'enorgueillit à contempler dans tous les autres, comme en des miroirs, sa propre image multipliée. » L'histoire des lignages résume l'histoire politique du X^e^ au XII^e^ siècle [2]; l'individu s'absorbe et disparaît dans le lignage seul évoqué, figuré et représenté. L'observation s'applique au personnage central du cycle, à Guillaume d'Orange dont la personnalité historique s'efface en partie et s'affaiblit au point où se pose la question de l'historicité du cycle lui-même. L'observation s'applique au personnage central du cycle, à Guillaume d'Orange dont la personnalité historique s'efface en partie et s'affaiblit au point où se pose la question de l'historicité du cycle lui-même.

On consentait bien à faire entrer dans ce Guillaume épique un certain nombre de héros qui, après inventaire, se trouvent au nombre de seize, tous Guillaume, mais venus tant du Nord que du Midi, normands, provençaux et auvergnats, comtes, ducs ou vicomtes, et qui ont fourni chacun un ou plusieurs traits de la figure légendaire. Cette figure, les jongleurs la font vivre à l'époque de Charlemagne, remplir une glorieuse carrière militaire avant de mourir moine et d'obtenir ainsi les honneurs de la canonisation.

D'autre part, les chroniques monastiques nous apprennent que saint Guillaume, après une vaillante carrière, se retira à Aniane et mourut, en 806, à Gellone (voir ce nom), appelé depuis Saint-Guilhem-du-Désert.

Le biographe de saint Benoît d'Aniane, Ardon, qui écrivait en 823, a consacré un chapitre entier à saint Guillaume [3], chapitre qui paraît avoir été fortement interpolé dans l'intérêt d'Aniane, qui, en lutte avec Gellone, soutenait que l'abbaye voisine n'avait été à l'origine qu'une modeste *cella* dépendant d'Aniane. Ce conflit, en se prolongeant, aurait donné naissance à la *Vita sancti Wilhelmi*, rédigée en 1122 pour le compte de Gellone, et dont le rédacteur aurait travesti et détourné au profit de ce monastère toutes les interpolations de la *Vita sancti Benedicti* qu'Aniane s'était permise en faveur de sa cause. Mieux encore, la *Vita* composée à Aniane ne disait rien de la carrière militaire de Guillaume, tandis que la *Vita* rédigée à Gellone en retrace un épisode qu'elle déclare faire

[1] J. Bédier, *Les légendes épiques. Recherches sur la formation des chansons de geste*, in-8°, Paris, 1908, t. I, p. 8-9. — [2] J. Flach, *Les origines de l'ancienne France*, t. III, p. 135. — [3] Mabillon, *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti*, t. IV, part. 1, p. 192 : *Vita Benedicti auctore Ardone*, c. XLII.

partie des exploits du héros qui sont chantés partout.

L'épisode est fabuleux et forme le sujet de la *Prise d'Orange;* à qui appartient-il? A des jongleurs ou à des moines? On l'ignore; mais ce qui n'est pas contestable, c'est que saint Guillaume jouissait alors d'une immense célébrité dont les chants religieux et profanes se faisaient si copieusement les interprètes, qu'il eût fallu un gros volume pour relater les exploits qu'ils publient. Ainsi donc, dès 1122, et d'après toute vraisemblance, dès le XI^e^ siècle, il existait un cycle ou une geste de Guillaume, ce que la découverte de l'archaïque chanson de Guillaume est venue confirmer.

Le thème de Guillaume a été connu et célébré à l'envi par les moines qui glorifiaient un confrère, et par les jongleurs qui divertissaient un auditoire. Comment les moines ont-ils eu connaissance des chansons de geste et comment les jongleurs ont-ils eu connaissance des récits hagiographiques? Pourquoi se sont-ils trouvés d'accord pour tailler une gloire immense au même personnage? Par quelle loi mystérieuse se fait-il qu'un monastère isolé du Midi s'est approprié les chants populaires du Nord? Voilà bien des points d'interrogation. Ils vont s'évanouir tous si on veut bien remarquer que Gellone se trouve sur la route du pèlerinage Saint-Jacques de Compostelle. Les jongleurs y viennent et s'y attardent volontiers, récitent quelques-unes de leurs pièces, atténuées, *ad usum delphini*, aux moines de l'hôtellerie, se laissent raconter les histoires de la maison dont ils feront leur profit et le profit du monastère, en les *trouvant* à l'intention des pèlerins.

C'est possible, c'est ingénieux, mais c'est imaginaire. Que les choses aient dû se passer ainsi, il se peut; qu'elles se soient passées ainsi, on n'en sait rien. L'explication est acceptable, sans doute; est-elle nécessaire, assurément non. Et d'abord, a-t-on dit avec bien du bon sens, les vrais auteurs et inventeurs de chansons de geste n'ont pu être que des hommes instruits, des clercs, car il est par trop impossible de faire croire que la chanson de Guillaume, la chanson de Roland ou le charroi de Nîmes soient l'œuvre d'un ignorant, d'un homme du peuple. Clerc, il connaît le latin, il a pu lire des Vies de saints, non seulement des Vies très répandues, mais d'autres qui ont circulé sans que nous puissions en relever la trace. Il faut, en outre, tenir compte dans la vie des clercs de ce temps d'un élément trop négligé : les voyages. On a raison de parler de pèlerinages, mais cette forme primitive du tourisme n'est qu'un aspect restreint du problème de la circulation. Les pèlerinages sont un prétexte et une occasion, ils nous aident à apercevoir des foules en mouvement; mais il faut compter avec les particuliers qui déambulent par curiosité, par désœuvrement, par raison de santé, par intérêt, pour affaires, et ceux-là ne forment plus une foule compacte dont on suit l'itinéraire, mais ils n'en sont pas moins une multitude dont on relève les traces sur tous les points. Ils vont et viennent le nez au vent, l'oreille tendue, l'œil ouvert, écoutant, recueillant, transportant les mille bruits et les mille aspects que leurs sens perçoivent; c'est mal comprendre et plus mal connaître le passé que d'ignorer l'action infatigable de ces voyageurs isolés qui vont partout, ne s'arrêtent que le temps de se reposer, repartent et ne rentrent au logis que pour préparer et entreprendre un nouveau voyage. Plus encore que le laïque retenu par ses affaires, par son ménage au logis, le clerc et le moine du Moyen Age sont d'intrépides voyageurs. Habitués à vivre de peu, assurés de rencontrer généralement la pitance et le couvert, ils vont à la découverte d'on ne sait quoi. Le savent-ils eux-mêmes? Humbles de condition, modestes par état, on les accueille presque sans bourse délier et à cause de cela avec bienveillance, on les interroge avec curiosité, on les écoute avec plaisir; eux vont leur chemin causant partout, se remplissant de la tradition populaire, laquelle est tout autre chose que la cantilène. Il est, croyons-nous, excessif de soutenir qu'il faille se rallier à la théorie des cantilènes si l'on ne veut admettre que les jongleurs n'ont pu connaître le nom de Guibourc, la femme de Guillaume, que par les moines de Gellone. Mais Guillaume, le père de Bernard, le beau-père de Wala et de Dhuoda, était certainement un personnage historique, propre par ses exploits et le rôle considérable joué par les siens, à survivre dans l'imagination populaire. Pourquoi le nom de sa femme ne se serait-il pas transmis avec le sien? Et si Guillaume a été pris un jour, par des raisons diverses, comme héros d'épopée, sa femme ne devait-elle pas participer à sa gloire épique, l'imagination poétique ne devait-elle pas s'emparer de son nom?

En ce qui concerne les moines ils pratiquaient la poésie profane; nous savons du reste que, par des poèmes latins [1] et par le merveilleux des légendes hagiographiques, ils anticipent sur l'œuvre des jongleurs. L'action des moines, à ce point de vue, est bien résumée par Laveleye : « La tradition héroïque, dit-il, entre dans les monastères... elle s'y fixe sous forme de prose latine ou de vers latins; elle en sort sous forme de roman en langue vulgaire [2]. »

La théorie des cantilènes peut se résumer ainsi : La source première des chansons de geste du XII^e^ et du XIII^e^ siècle est dans les chants populaires mérovingiens et carolingiens. Elles ne sont que l'écho affaibli d'une production épique, spontanée et populaire, qui s'est poursuivie sans interruption pendant trois ou quatre siècles, pour s'arrêter brusquement à l'avènement des Capétiens (987). A partir de cette date, il n'y a plus eu que des remanieurs, les poètes ont disparu. La chanson de Roland est postérieure d'un siècle à la disparition de l'épopée. Roland, Guillaume sont des contemporains de Charlemagne chantés par des contemporains, comme il est lui-même le centre et l'âme de l'épopée, qu'il a, de son vivant, inspirée. Leurs figures épiques ou légendaires ont été ainsi transmises d'âge en âge. Ce sont les récits populaires du VIII^e^ siècle et du IX^e^ qui forment le tréfonds des romans du XII^e^.

Cette théorie est logique. Si les héros des chansons de geste sont des personnages historiques de l'époque franque, comment aurait-on pu attendre jusqu'au XII^e^ siècle pour chanter leurs exploits, et où donc en aurait-on pris la connaissance, puisque les plus célèbres d'entre eux, un Roland, un Ogier, sont à peine cités dans quelque bref passage d'un chroniqueur? Ils n'ont donc survécu que grâce à une production épique née de leur temps et recueillie, toute formée, en héritage par la société capétienne.

La concession n'est pas sans repentirs; elle peut, nous dit-on, être acceptable dans l'ensemble, à condition d'être rejetée dans les détails; vraie pour tout le monde, elle ne l'est pas pour Guillaume. Il n'est pas, quant à lui, indispensable de supposer une chaîne poétique ininterrompue, reliant ses exploits imaginaires à la vie réelle, ni davantage de chercher le mobile premier de sa glorification dans l'enthousiasme de ses contemporains. Les moines d'Aniane et de Gellone, qui en avaient fait leur saint et chevaleresque patron, trouvaient grand intérêt à exalter ses hauts faits comme la vertu miraculeuse de ses reliques, et ils étaient en mesure de fournir aux jongleurs du XI^e^ siècle toute la matière de leurs œuvres, ce qu'on entreprend de prouver en mettant en regard, par une

[1] Le *Waltharius* est le décalque d'une chanson de geste tudesque. — [2] *Étude sur la formation des épopées nationales*, in-8°, Paris, 1866, p. 73-74.

analyse ingénieuse, les éléments essentiels du cycle de Guillaume et les données des chroniques, ou des annales dont disposaient les moines de Gellone.

La preuve est d'ordre subjectif et reste à faire, mais le point capital n'est pas de savoir si une tradition quelconque a pu survivre pendant des siècles, et être utilisée par les poètes du XI^e^, mais si elle a revêtu, dès l'origine, la forme de chants populaires ou spontanés, qui, par une évolution lente, instinctive, se seraient, avant la fin du X^e^ siècle, cristallisés en chansons de geste. L'impossibilité historique de cette seconde hypothèse est démontrée par des faits d'où il résulte que la chanson de geste ne peut être qu'une œuvre personnelle, conçue et exécutée par un poète. Dans le cas contraire on se trouverait amené à supposer que tout comte carolingien était flanqué d'un poète épique qui, non seulement ne le quittait pas d'une semelle, mais à chacun de ses faits et gestes — et Dieu sait s'ils étaient nombreux — composait incontinent un chant héroïque. Quatre comtes, à la tête d'un détachement, font-ils une incursion en pays ennemi? Vite un chant retrace cette prouesse. En Corse, un comte tombe-t-il dans une bataille contre les Maures? Vite un chant de deuil. Et ces chants se conservent, se rejoignent s'enchaînent pour former une épopée... Le croit qui veut! le croie qui peut!

Quant à la combinaison qui consiste à faire de Guillaume d'Orange le résumé et comme le résidu d'une escouade de seize Guillaume, dont les vagues légendes soigneusement infusées ensemble ont donné un récit unique et vigoureux, et dont les visages indistincts se résument dans la fière image d'un héros, il semble permis de ne pas lui faire accueil, sans aller cependant jusqu'à croire et jusqu'à dire que les poètes épiques du XI^e^ siècle n'ont cédé qu'à la suggestion des moines et chanté seulement à leur profit.

Après la chanson de Guillaume on passe au *Couronnement de Louis* qui a reçu sa forme actuelle dans l'Ile-de-France, au début du XII^e^ siècle (au plus tard en 1130). La pièce est célèbre en ce qu'elle sert de fondement et de preuve à la théorie des cantilènes. Lorsqu'on demande où les légendes poétiques du Nord et du Midi ont pu se rencontrer et fusionner, la réponse est celle-ci : dans le *Couronnement de Louis*. Sous sa forme primitive, il a été le principal pôle d'attraction du Nord, puis, quand la communication entre le cycle septentrional et le cycle du Midi fut établie par le fameux « pont » du *Charroi de Nimes*, c'est autour du *Couronnement*, en sa forme renouvelée, que la combinaison essentielle s'opéra. Le produit du mélange, nous l'aurions devant nous : la figure composite de Guillaume d'Orange, formée de six Guillaume, historiques ou pseudo-historiques, dont deux du Nord, deux du Midi, deux d'origine incertaine. Naissance laborieuse, car, pour mettre au monde ce héros à six têtes, à *court* ou *courbe nez* et à *fière brace*, il n'aurait fallu rien de moins que l'amalgame de cinq petits groupes d'au moins dix chants (de 268 vers en moyenne), tous historiques, mais espacés, par les événements contemporains qu'ils relatent, sur plus d'un siècle et demi, allant du couronnement de Louis d'Aquitaine (813) aux faits et gestes de Louis d'Outremer. Pour atteindre ce résultat, il a fallu identifier les hommes et les faits, en fixer la date, relever les disparates, les contradictions, les incohérences et on y a, naturellement, réussi. Quand cette opération fut terminée, on vint dire que toute cette érudition avait été dépensée en pure perte, et que le *Couronnement de Louis* n'était autre chose qu'une fiction romanesque sans fondement historique; quant aux prétendus Guillaume du Nord, ils n'ont jamais existé.

Le poème qui a été déchiqueté pour servir une théorie, se trouve merveilleusement restauré, rétabli dans une unité de structure éblouissante, pour appuyer une autre théorie.

Si nos chansons de geste ne sont pas un agglutinat ou un amalgame de chants populaires, elles ne sont pas davantage, en leur forme actuelle, des œuvres originales, elles sont des remaniements. Qu'était-elle donc, l'œuvre originale? Quelle idée s'en faire? Elle était, dès le principe, une chanson de geste, plus grossière, plus farouche, moins élégante et moins bien ordonnée que les versions qui nous sont parvenues. Elle ne célébrait pas des personnages contemporains, mais des héros d'un passé légendaire. Elle est donc postérieure d'un ou de plusieurs siècles à l'époque où vivaient les hommes dont elle a emprunté les noms. Elle se place en règle au XI^e^ et, exceptionnellement, au X^e^ siècle.

Reste à déterminer la part qui revient aux remanieurs. Elle a consisté surtout dans l'effort réfléchi d'un artiste qui essaie d'organiser une matière trop riche et trop grossière, d'élaguer, d'alléger, de « composer ». Elle s'est exercée à la surface, et elle a pu respecter d'autant plus complètement le fond du poème ancien et jusqu'aux incohérences qui y faisaient tache, et qui contrastent avec la logique et la belle ordonnance des écrits du XII^e^ siècle, qu'il s'agissait de héros légendaires et non de personnages réels ou contemporains, et que le jongleur s'adressait à un auditoire sans cesse renouvelé.

Cela étant, les *chorizontes* ont fait entièrement fausse route en prenant de telles incohérences pour des déformations éprouvées au cours des siècles, et en s'escrimant à reconstituer l'œuvre primitive, prétendue franque, dans son unité et sa perfection hypothétiques. Ils ont mis la charrue devant les bœufs, et la découverte de la *Chanson de Guillaume* « qui est de trente ou cinquante ans plus ancienne que la plus ancienne des autres chansons du cycle », a pu leur désiller les yeux. N'est-il pas surprenant, en effet, de constater que les discordances et les disparates, loin d'y manquer ou d'y être moindres, y sont plus nombreuses et plus graves que dans les chansons bien postérieures, dérivées de la même source, la *Chevalerie Vivien* par exemple et *Aliscans*? D'autre part l'unité, la cohésion, la complexité du cycle, au lieu de décroître, paraît augmenter à proportion de l'antiquité de la chanson. La vaste parenté du Guillaume épique n'a pas été imaginée après coup sous l'influence de la « tendance cyclique »; elle est aussi vieille que lui.

Dès le principe, l'*unité d'action* se laisse saisir : un thème fondamental très simple, la fidélité quand même d'un vassal payé d'ingratitude par un roi, est exploité par les diverses chansons et les divers poètes, encore bien — aveu précieux à recueillir — que la *Chanson de Guillaume* fasse « des allusions obscures pour nous, à maints récits légendaires qui ont péri. » Un seul personnage vraiment historique, Guillaume de Toulouse, moine à Gellone, est mis en scène par les jongleurs de la geste. Dans les vingt-quatre poèmes, qui forment environ le cinquième du legs épique du Moyen Age, à la base de ces récits sans nombre, il n'y a nul élément historique, hormis les quelques traits de la vie de Guillaume de Toulouse que les moines d'Aniane et de Gellone ont fait connaître aux jongleurs de la geste.

C'est là, nous assure-t-on, tout ce qui subsiste d'historicité du cycle de Guillaume; c'est peu assurément, trop peu pour imposer la conviction quand celle-ci met son adhésion pour prix d'une démonstration qui reste à faire, parce qu'on ne « démontre » pas un paradoxe.

V. Autres exemples. — Prenons d'autres exemples : Girard de Roussillon, la *Chanson d'Aiquin*,

Ogier le Danois et Raoul de Cambrai; nous continuons notre rôle de rapporteur.

Sous sa forme actuelle, la *Chanson de Girard de Roussillon* ne se place qu'entre 1150 et 1180, et la vie latine même du comte Girard, *Vita nobilissimi comitis Girardi de Rossellon*, par un moine de Pothières, en remonterait plus à la fin du XI^e^ siècle, mais à la première moitié du siècle suivant. Mais toutes deux, chanson et vie, dérivent directement et isolément d'un poème plus ancien perdu pour nous. Il faisait partie de toute une série de légendes poétiques qui a dû éclore au milieu du XI^e^ siècle, pour la plus grande gloire d'abord de sainte Marie-Madeleine de Béthanie, patronne des prisonniers, dont à cette époque le culte et le florissant pèlerinage s'introduisirent à l'abbaye de Vézelay (Voir *Dictionn.*, t. VIII, au mot LAZARE), pour la gloire ensuite de Girard, régent de Provence sous Charles le Chauve, inventeur émérite de reliques, fondateur de Vézelay et de Pothières, dont cette dernière abbaye montrait le tombeau familial (le sien, ceux de sa femme Berthe et de leur enfant Thierry) et dont elle voulait, enviant le succès du pèlerinage de Vézelay, exploiter le renom héroïque et sacré.

Si bien que c'est sainte Madeleine qui est le véritable *auteur* de la légende de Girard de Roussillon, et c'est au culte de cette sainte qu'un comte d'origine alsacienne est redevable de la gloire d'être devenu dans le Midi un héros d'épopée; il l'est devenu à l'aide d'une station de pèlerinage, grâce à la collaboration de moines et de jongleurs. La théorie le veut comme cela, même et surtout quand l'histoire n'en dit rien.

Avec la *Chanson d'Aiquin* le pèlerinage rentre momentanément dans l'ombre. Mais toujours la même fin intéressée est donnée pour mobile à l'œuvre du poète, toujours on dénie à la chanson toute base historique. Le jongleur a chanté aux gages de l'archevêque de Dol; il a imaginé sur le tard, un tissu de fictions pour défendre les prétentions de cet archevêque à la primatie de Bretagne.

De cette région écartée nous retournons au cœur des pèlerinages, sur les routes qui conduisent les pèlerins jusqu'à Rome, en passant par les stations célèbres de la Novalèse et de Mortara. Ici, un double courant sollicite l'esprit de l'observateur, un flux et un reflux, un flux de chansons de geste que les jongleurs de France introduisent en Italie, un reflux de légendes, de croyances, de faits recueillis sur place qu'ils rapportent chez nous, et qui deviennent entre leurs mains la matière de chansons nouvelles. La Novalèse avait dans sa dépendance l'hospice du Mont-Cenis, que traversait la principale route de pèlerins. Ne soyons donc pas surpris que la chronique de ce monastère ait été, au XI^e^ siècle, un abondant réceptacle de traditions épiques venues du Nord. Entre Verceil et Pavie, la *via francesca* passe à Mortara, grand rendez-vous des pèlerins, lieu doublement célèbre dans la matière épique de France. C'est là que furent vaincus par Charlemagne, Didier, roi des Lombards, et Ogier, le vassal rebelle réfugié près de ce roi. C'est là que, dans l'abbaye fondée par saint Albin, évêque d'Angers, était conservée la double et miraculeuse tombe des deux compagnons parfaits Ami et Amile. Deux chansons de geste françaises, de grande beauté, *Ogier le Danois* et *Ami et Amile*, ont-elles donc à Mortara leur patrie d'origine ou tout au moins leur localisation essentielle? Dès le XI^e^ siècle, dans une épître en vers, un moine de Saint-Benoît-sur-Loire, Raoul Tortaire, rapporte la légende d'Ami et Amile, et sait déjà que leurs deux sarcophages miraculeux se trouvent à Mortara près de Verceil. Or il n'est pas douteux que cette épître, aussi bien qu'une *Vita sanctorum Amici et Amelii carissimorum*, presque aussi ancienne et rédigée dans la région de Mortara, procède d'une chanson de geste française. Voici donc un fait étrange, énigmatique : deux héros fabuleux de l'épopée française ont leur tombe fictive dans une abbaye italienne, qui en tire gloire et fortune. On propose deux solutions : ou bien les moines de Saint-Albin, possédant dans leur église deux sarcophages antiques accouplés, ont forgé la légende, que des jongleurs français de passage ont développée ensuite sous leur inspiration; ou bien ce sont des jongleurs français qui ont apporté la légende, que les moines ont fait leur et localisée chez eux. On n'a pas de meilleures raisons pour adopter une solution plutôt que l'autre.

Autre problème soulevé par la *Chanson d'Ogier le Danois*. Toute l'historicité du personnage réside dans la rébellion d'un vassal de Carloman. Autcharius, qui chercha, en l'an 772, asile auprès du roi des Lombards et, l'année suivante, combattit à ses côtés contre Charlemagne. Comment ce personnage a-t-il pu être connu des jongleurs français? Par les moines de Mortara qui ont beaucoup pratiqué et exploité la *Vita Hadriani* (du *Liber pontificalis*), où se lit la description du conflit entre Charlemagne et Didier, et où est retracé le rôle historique d'Ogier. Mais ce ne fut là que le point de départ de la légende épique. De cette légende, formée en Italie par l'effort combiné de clercs lombards et de jongleurs français qui exploitaient les pèlerins sur leur route vers Rome, d'autres clercs, ceux de Saint-Faron de Meaux, vont s'en emparer, l'enrichir, et d'autres jongleurs de geste, épousant leur dessein, chanteront désormais saint Ogier de Meaux.

Les moines de Saint-Faron se sont-ils, dès le XI^e^ siècle, approprié la légende italienne dans le petit écrit hagiographique, la *Conversio Ogerii*, qu'ils ont composé à cette époque? Celle-ci procéderait en ce cas, d'une *Chevalerie Ogier* rapportée d'Italie, de même qu'une *Vita Ogerii*, écrite à Saint-Faron, et dont les rapports avec l'épopée sont évidents, peut dériver d'un *Moniage Ogier* perdu. Mais il est également possible que *conversio* et *vita* ne reposent que sur une tradition locale, ou sur une tradition monastique relative à un Ogier quelconque qu'on aura, grâce aux jongleurs revenant d'Italie, identifié avec l'Ogier transfuge, hôte du roi des Lombards. On ne retire de tout ceci qu'une conviction bien arrêtée, c'est que si la théorie des cantilènes est insoutenable, la théorie qu'on lui oppose est arbitraire. Rigide comme une armature, elle prétend servir pour tous les cas et apporter une solution unique, dont les deux derniers termes sont la collaboration des moines et des jongleurs, des jongleurs et des moines. C'est ainsi qu'on en vient à assurer que les jongleurs français n'ont pu connaître Ogier que par la *Vita Hadriani*, et celle-ci que par les moines de Mortara. On croit rêver en vérité. Cette *Vita Hadriani* faisait partie du *Liber pontificalis* dont les exemplaires complets ou fragmentaires se trouvaient dans des centaines de bibliothèques monastiques, et on vient nous dire, c'est à Mortara, c'est l'exemplaire de Mortara qui a été utilisé pour les jongleurs; encore un peu on reconstituera l'exemplaire de Mortara, on précisera les variantes du texte!!! Mais qu'est-ce donc qui empêchait les jongleurs de connaître la chronique du moine de Saint-Gall où se trouve en son plein le seul élément historique retenu de la *Vita Hadriani* : la rébellion d'Ogier et sa retraite auprès de Didier? Et alors pourquoi la légende poétique d'Ogier, comme celle d'Ami et Amile, n'aurait-elle pas pu naître en France et être localisée plus tard en Italie? Et n'est-il pas frappant qu'Ogier et Benoît paraissent à ce point les prototypes d'Ami et Amile, que Foucoie de Beauvais puisse dire d'eux au XI^e^ siècle en résumant la *Conversio :*

... O quam pulchrum ! parvivere, parque sepulchrum ! Par fuit et tumulus, par erit et titulus ?

On dira : Vous admettez donc la théorie des cantilènes? Pourquoi pas; dans les sciences d'érudition la vérité du jour est parfois l'erreur du lendemain, et inversement.

Passons à Raoul de Cambrai. — « L'épopée féodale, a dit Gaston Paris, s'est dégagée spontanément aux IXe et Xe siècles, dans l'immense et tumultueux chaos où s'est constitué le vrai Moyen Age. Elle ne demande ses sujets ni à la tradition ni à l'invention; elle n'en a pas d'autres que les faits contemporains qui s'y reflètent sous le jour où les voient les auteurs eux-mêmes. » La chanson de *Raoul de Cambrai* serait un des plus beaux reflets de cette épopée, un des témoignages les plus sûrs de son historicité et de son mode de formation. Ici, l'opposition des théories est bien tranchée. Les uns disent : la chanson primitive est née au milieu du Xe siècle, en pleins événements contemporains, elle a pour auteur un jongleur à la fois poète et soldat. Les autres rétorquent : la chanson que nous avons date du XIIe siècle, elle a été imaginée et composée, à l'aide de quelques données historiques travesties, pour le plus grand profit d'une Église. Enfin, on renvoie les uns et les autres dos à dos en disant que la chanson est du XIe siècle.

Pourquoi et pour qui le jongleur a-t-il chanté? Relisez le poème et vous le saurez. Le nom d'un saint, inconnu partout ailleurs, dont il n'est trace qu'une seule fois dans tout le surplus de notre épopée, saint Géri de Cambrai, rayonne à travers toute la chanson. C'est par son nom que les serments solennels sont jurés, c'est dans son sanctuaire que sont ensevelis et Raoul et son fils Gauthier, c'est là que sans cesse nous rencontrons dame Alais, la mère de Raoul. Or ce saint avait fondé au VIIe siècle, sur une colline proche de Cambrai, exorcisée par lui, une abbaye qui devint plus tard église collégiale. Au XIe siècle, elle comptait cinquante chanoines et, comme l'atteste une Vie du saint rédigée à cette époque, elle attirait deux fois l'an sur la colline de Saint-Géri une grande affluence de pèlerins et de marchands. Le voilà, le corps religieux qui avait intérêt à faire naître et à publier *urbi et orbi* la légende poétique de Raoul de Cambrai, et n'est-il pas remarquable que la dame Alais, dont la dévotion à saint Géri se manifeste tout le long du poème, se trouve être précisément une des premières bienfaitrices de son église? Elle figure en tête des donateurs dont les libéralités sont confirmées par une charte de l'évêque Liébert († en 1070).

On objectera facilement à cela que si le théâtre de l'action est à Cambrai, le saint du lieu y doit très naturellement jouer un rôle considérable, et que les seigneurs de la région n'ont pu manquer de lui faire de copieuses largesses. Les coïncidences relevées gardent leur intérêt, et il est évident que la chanson de geste exerçait un certain attrait sur les pèlerins et sur les trafiquants. Quant à la date, suivant qu'on la place au XIIe ou au XIe siècle, on se met dans le cas de soutenir ou de nier l'archaïsme des institutions sur lesquelles roule le poème. Ces archaïsmes sont, en premier lieu, le caractère personnel de la relation féodale, lequel n'aurait pas survécu au delà du Xe siècle; en second lieu, le conflit entre le principe de l'hérédité des fiefs et le droit de libre disposition du suzerain, conflit dont toute raison d'être, dit-on, avait disparu après le Xe siècle, puisque nul ne contestait plus la transmission légale du fief aux héritiers.

Ainsi à la théorie d'abord exposée ici, on en oppose une autre qui peut être ramenée aux propositions suivantes :

1° Les chansons de geste ne sont pas la fusion, l'amalgame ou l'aboutissant de cantilènes qui, depuis l'époque mérovingienne, auraient célébré les événements contemporains et évolué sans discontinuer jusqu'à l'avènement des Capétiens;

2° Ce sont des inventions de jongleurs, travaillant surtout à la suggestion des corps religieux et en vue, soit des pèlerins qui visitaient les sanctuaires les plus renommés, soit des marchands qui se rendaient aux foires franches, pour attirer les uns et les autres et pour provoquer leurs largesses;

3° Les éléments historiques qui sont entrés dans la composition des poèmes sont extrêmement vagues et chétifs. Ils ont dû être fournis aux jongleurs par des informateurs religieux et par des monuments locaux;

4° Il n'est pas démontré que la chanson de geste remonte au Xe siècle. Elle n'apparaît vraiment qu'au XIe siècle. Du XIIe siècle, d'autre part, nous ne possédons que des remaniements. Ceux-ci n'ont pas renouvelé la matière épique, ils n'ont rajeuni que la forme.

VI. Les théories sur l'épopée. — Les poètes épiques ont été, de tous, les moins favorisés parmi les écrivains du Moyen Age. Leurs thèmes, le ton et le tour de leur langage, le son même de celui-ci qui a si complètement cessé de nous être intelligible, tout semble les condamner à rester pour nous comme des ombres insaisissables. Non seulement, leur personnalité n'intéresse plus personne, mais cette personnalité même est méconnue et niée. Pour qu'il n'en subsiste rien, on a imaginé de les faire anonymes et, mieux que cela, interchangeables, c'est ainsi qu'on a varié les attributions des œuvres en tenant plus de compte du caprice que de la vraisemblance; enfin, allant à fond, on a nié absolument leur existence, sauf à reporter la responsabilité de la création littéraire sur une collectivité; tout au plus acceptait-on qu'un scribe eût pris la plume et écrit sous la dictée des foules. Ces opinions furent courantes pendant deux générations de critiques en France, en Allemagne et en Italie; elles ne sont pas abandonnées partout, et plus d'un reste fidèle à l'usage consacré qui veut qu'on refuse aux auteurs des chansons de geste leur bien véritable pour décréter celui-ci propriété commune.

C'est la science allemande — ou ce qu'on désigne sous ce nom — qui imagina, affirma et vulgarisa l'opinion d'après laquelle l'épopée est le produit de la fermentation poétique de la nation entière. Jacob Grimm prononça que « c'est le peuple entier qui crée l'épopée. Il serait absurde à un individu de vouloir en inventer une, car il est nécessaire que toute épopée se compose elle-même et ne soit écrite par aucun poète [1]. » Manifestée à la race aryenne, l'épopée fut spécialement « révélée » à la race germanique à raison de la pureté de ses mœurs et de sa supériorité générale sur tous les autres peuples. Cette révélation fut d'ailleurs une opération mystérieuse accomplie suivant des formes qui échappent à l'observation. « Ces étranges conceptions devaient plaire à nos romantiques, qui, en les filtrant à peine, les reproduisent ingénument dans leurs écrits. Fauriel, J.-J. Ampère, plus tard Renan devaient les adopter, et ce dernier surtout leur conférer l'autorité qui les imposa à la génération de 1870. Lorsque Gaston Paris revint de Bonn et de Goettingue, il en était imbu et il ne tarda pas à mettre à leur service son immense talent et son incomparable prestige [2]. »

En 1812, Uhland soutient que, du vivant de Charlemagne, naquirent des chants, des romances qui « allèrent se propageant au cours des siècles pour former des poèmes de plus en plus étendus » et que « les poèmes groupés et amplifiés, surtout, semble-t-il, au

[1] J. Grimm, *Kleine Schriften*, t. IV, p. 10. — [2] M. Wilmotte, *Une nouvelle théorie sur l'origine des chansons de geste*, dans *Revue historique*, 1915, t. CXX, p. 243.

XII^e siècle, et par des clercs, finirent par aboutir aux compositions épiques, qui sont venues jusqu'à nous [1]. »

En 1813, Marchangy écrit que « la langue française voit les romanciers couvrir de fleurs son berceau. » Fauriel s'empare de cette opinion et lui donne crédit. Dans son cours de 1830-1831, il s'en prend au *Discours* de Daunou *sur l'état des lettres en France au XIII^e siècle*, et déclare que « si l'on a voulu dire que ce fut uniquement et expressément dans l'intention de favoriser les croisades que furent inventés et composés les romans, où l'on chantait les anciennes guerres des chrétiens de la Gaule avec les musulmans d'outre les Pyrénées, on a dit une chose qui est également contre la vraisemblance et la vérité. Il est impossible de concevoir l'existence de ces romans, si on les suppose brusquement inventés et, pour ainsi dire, de toutes pièces, trois ou quatre siècles après les événements auxquels ils se rapportent. On ne peut les concevoir que comme l'expression d'une tradition vivante et continue de ces mêmes événements; si, au XII^e siècle, le fil de ces traditions avait été rompu, il aurait été impossible de le renouer et d'y attacher la foi et l'intérêt populaires. Ce fil n'a pas été rompu, et les romans du XII^e siècle où il s'agit des guerres antérieures des chrétiens avec les Arabes d'Espagne, se rattachent à d'autres productions poétiques sur le même sujet, dont quelques-unes remontent au commencement du IX^e siècle [2]. En résumé, pour Fauriel, les chants populaires des différents peuples, complaintes, romances ou ballades, sont des Iliades en puissance ou qui ont avorté; et réciproquement les Iliades sont des agrégats tardifs de chants populaires, ballades, complaintes ou romances. Toute épopée ancienne peut se définir « la réunion, la fusion en un seul tout régulier et complet de chants populaires ou nationaux plus anciens, composés isolément, en divers temps et par divers auteurs [3]. Ce n'est pas impunément que Fauriel avait fréquenté Mme de Staël, les deux Humboldt et les deux Schlegel; il leur devait l'idée du système que par son rare talent il allait réussir à implanter en France. Jean-Jacques Ampère lui faisait écho et, dès 1832 [4], déclamait sans admettre de contradiction possible que « dans les âges primitifs, l'individualité est presque nulle. Tous les membres du corps social sont au même degré de culture, ont les mêmes opinions, les mêmes sentiments, vivant de la même vie morale. L'imagination est un don à peu près universel; la poésie est partout : le poète est semblable aux autres hommes, seulement le don du chant est chez lui plus développé, et il chante ce qui est dans toutes les âmes, dans tous les esprits, ce qui erre sur toutes les lèvres. En exprimant sa pensée, il exprime la pensée générale. C'est le temps où le véritable individu est la race, la tribu. Le poète est la voix de cet individu collectif, rien de plus. »

Dès lors la conviction est faite. Ces littérateurs, ces philologues, ces critiques qui, à les entendre, revendiquent si bruyamment le droit de penser à leur guise et le privilège de s'en ouvrir au public, ces romantiques, ces indépendants suivent comme de vrais moutons le premier qui a bêlé. En 1832, H. Monin, dans sa *Dissertation sur le roman de Roncevaux;* en 1835, Amaury Duval, dans l'*Histoire littéraire de la France*, écrivent que tous les grands romans qui ont pour héros ou Charlemagne ou Arthur, tirent leur origine de ces chansons vulgaires que des jongleurs ambulants allaient chanter dans tous les pays, sur des rotes ou sur des violes. Les poètes n'ont eu qu'à les étendre, à les embellir par des épisodes, des descriptions, des détails de toute espèce. Comme les Anglais avaient leurs *ballades* et les Espagnols leurs *romances*, les Francs eurent leurs *cantilènes*. Le mot était mal choisi, car, dans le latin classique comme dans le latin médiéval, *cantilena* a le sens très général de chant. Peut-être ne savait-on pas très exactement ce que c'était; en 1835, Leroux de Lincy parlait de *vieux* cantilènes, de *courts* cantilènes [5], et il se trouva que, en cette même année, une cantilène apparut : *Le chant des Escualdunacs* (c'est-à-dire des Basques) ou le *Chant d'Altabiscar* (nom d'une des montagnes qui dominent Roncevaux). Elle parut en basque et en français avec un petit avant-propos tout à fait dans le goût de l'époque. L'apparition du chant d'Altabiscar marque une date. Fauriel crut à son authenticité, ainsi que Wilhelm Grimm, et Laveleye et Steinthal et bien d'autres. En 1837, Francisque Michel, publiant pour la première fois la *Chanson de Roland*, lui faisait une place d'honneur en tête des appendices, comme étant le plus ancien des documents légendaires relatifs à Roland. Cette vogue dura une trentaine d'années, et la fameuse cantilène devint comme le canon destiné à en identifier d'autres, tels le *Chant de saint Faron*, celui de saint Doctrovée, le *Ludwigslied*. En 1850, Edélestand du Méril [6], pour établir que la France avait possédé à de hautes époques des poèmes de ce genre, pouvait grouper jusqu'à seize témoignages, dont personne aujourd'hui ne voudrait invoquer un seul aux mêmes fins [7]. Cependant il y eut des résistances, et chose remarquable, parmi de purs littérateurs comme Villemain et Sainte-Beuve [8], ou chez un historien comme Littré [9].

Leur protestation se perd, car on n'a d'oreilles que pour ceux qui enseignent l'opinion à la mode : Jean-Jacques Ampère, Gérusez, Frédéric Ozanam. Ce que cette théorie offre de nuageux, de vague, d'excessif et, en un mot, de faux, lui conquiert naturellement l'adhésion d'Ernest Renan. Dans ses Cahiers de notes écrits à la sortie des cours, il écrit ces choses qui font sourire si elles ne font pas hausser les épaules : « C'est l'esprit de la nation, son génie si l'on veut, qui est le véritable auteur de la *Chanson de Roland*. Le poète n'est que l'écho harmonieux, je dirais presque le scribe qui écrit sous la dictée du peuple, qui lui raconte de toutes parts ses beaux rêves. Et comme toutes ces poésies primitives se ressemblent! Comparez, par exemple, le chant des Escualdunacs sur leur victoire à Roncevaux : c'est absolument le cantique de Débora, pour le dramatique, l'enthousiasme, etc. »

Et encore : « M. Ozanam a parfaitement développé dans sa leçon d'aujourd'hui ce que je disais sur la création des poèmes nationaux. Arthur et Merlin sont des exemples absolument analogues à Roland. Il a aussi parfaitement mis au jour le caractère fondamental de ce genre de littérature, c'est d'être tout national; une nation qui s'y peint, qui fait elle-même spontanément son portrait [10]. »

Des facultés le boniment passe dans les collèges et s'infiltre dans les livres de classe, et, en 1864, la théorie s'énonce ainsi sous sa forme la plus péremptoire : « La première impression produite sur les esprits par le

[1] Uhland, *Ueber das altfranzösische Epos*, dans *Musen*, 1812, et dans *Uhlands Schriften zur Geschichte des Dichtung und Sage*, 1869, t. IV. — [2] Fauriel, dans *Revue des Deux Mondes*, 1832, t. VII, p. 540; et dans *Histoire de la poésie provençale*, 1846, t. II, p. 262. — [3] *Histoire de la poésie provençale*, t. I, p. 283. — [4] *Sur l'ancienne poésie scandinave*, dans *Revue des Deux Mondes*, 15 mai 1832. — [5] *Analyse critique et littéraire du roman de Garin le Loherain, précédée ae quelques observations sur l'origine des romans de chevalerie*, Paris, 1835, p. 5-6, p. 14. — [6] *Mélanges archéologiques et littéraires*, p. 291 sq. — [7] J. Bédier, *Les légendes épiques*, t. III, p. 237. — [8] *La poésie épique dans la société féodale*, dans *Revue des Deux Mondes*, 1^er juillet 1854. — [9] *Portraits contemporains*, t. III (1843). Deux articles sur Homère. — [10] *Cahiers de Jeunesse*, 1845-1846, Paris, 1906, p. 123-133.

désastre de Roncevaux n'a pu inspirer que des espèces de lais, de romances ou de complaintes, dans lesquelles il y avait plus de sentiment et d'exaltation que d'action et de mouvement. Mais bientôt le sujet s'élargit, les incidents se multiplièrent : les héros, qu'on s'était contenté de nommer jusque-là, reçurent un caractère mieux dessiné et une physionomie plus distincte. Dès ce moment, il dut devenir difficile aux improvisateurs de renfermer leur sujet dans l'espace étroit d'un récit unique et simple. — Olivier, Turpin, Gautier, Oël, et d'autres probablement, mais Roland avant tous, furent célébrés dans des chansons particulières. Olivier engage Roland à sonner du cor; — Derniers moments de Turpin; — Adieux de Roland à Durendal; — Mort de Roland, etc., tels durent être les titres de ces compositions. Chaque acte du grand drame, chacun des épisodes de nos épopées postérieures fournit alors la matière d'autant de poèmes séparés [1]. »

En 1864, dans l'*Histoire poétique de Charlemagne*, Gaston Paris écrivait : « Les primitives cantilènes sur Charlemagne ont été créées de son vivant par l'enthousiasme des Français [2] »; il distinguait deux périodes, celle des cantilènes ou âge de la « poésie nationale », et celle des chansons de geste ou âge de l'épopée. Il ouvrait ainsi le chemin, écrira-t-on, non seulement à des doctrines qui empreintes d'un fâcheux mysticisme, devaient détourner pendant quarante ans la science française de ses directions naturelles, mais encore il inaugurait tout un mouvement de recherches aussi ardentes que chimériques, dont le seul objet sera, en scrutant les documents d'histoire, d'y retrouver la trace d'un passé littéraire aboli, comme aussi par des identifications et des localisations conjecturales, d'asseoir nos poèmes des XII^e^ et XIII^e^ siècles sur des fondements qui prouvent leur antiquité. Nous ne le croyons pas.

Ce que G. Paris a proposé, c'est l'hypothèse générale admise par Grimm et Fauriel, mais rajeunie et, en un sens, renouvelée; il a dégagé la théorie des cantilènes de cette espèce de mysticisme où elle baignait naguère; il ne lui a plus suffi d'attribuer les poèmes à « l'instinct créateur des foules », à « l'effusion spontanée du génie populaire », il a cherché des auteurs, individus ou groupes d'individus; les guerriers, les jongleurs, il a fait plus, il a cherché des dates, il a parlé avec une sorte de précision et assigné les cantilènes à la période VII^e^-X^e^ siècle, l'épopée à la période X^e^-XII^e^ siècle. En somme il a fait rentrer l'histoire dans la littérature et la littérature dans l'histoire. Ce fut peut-être le plus réel service qu'il ait rendu. Les théories des frères Grimm reprises par Steinthal et par Hugo Meyer aboutissaient précisément alors (en 1868 et 1870) à démontrer que Roland n'était autre que le dieu Wodan qui sonnera du cor au dernier jour du monde. Si personne n'avait parlé, il est possible que pour un temps très long les chansons de geste eussent alors été submergées par le folk-lore; il en eût été ainsi sans doute si la lucide et saine intuition d'un cerveau bien fait n'avait substitué aux rêveries la réalité.

Autre service rendu par l'*Histoire poétique*. Désormais il ne sera plus question, à propos des chansons de geste, de l'Iliade, de Déborah et du Ramayana. G. Paris y fait allusion comme par manière d'adieu, au seuil de son livre; il n'y reviendra plus.

Mais il reste que G. Paris a adopté la théorie des origines anciennes et populaires des chansons de geste, sous la forme de la théorie des cantilènes. Il l'a adoptée d'enthousiasme, comme une vérité démontrée et acquise; il l'a maintenue dans tous ses travaux ultérieurs; c'est par elle qu'il a expliqué la formation de la *Chanson de Roland*.

Tout ce qui s'était fait jusque-là ne s'était pas fait pour le profit de la littérature et pour la gloire de la France; chez les initiateurs de ces études il y avait eu une préoccupation d'un ordre très différent. « Je sens passer dans ces épopées, écrivait un des Grimm, le souffle des forêts germaniques [3]. » En 1799, Frédéric Schlégel faisait dériver la poésie de l'Europe de deux sources, l'épopée germanique et le conte arabe. En 1812, Uhland abandonnait libéralement aux Français les grivoiseries, les gaillardises, voilà leur fonds; mais la « gravité », la « rude ingénuité » des poèmes héroïques c'est affaire aux Allemands. En 1831, il résumait sa pensée sous cette forme : « L'épopée française, c'est l'esprit germanique dans une forme romane [4], » et Edgard Quinet prononçait que les poèmes français qui se groupent autour de Charlemagne sont « tudesques » [5]. Du moment où il ne s'agissait que d'en faire la preuve. on se tourna vers Grégoire de Tours et Frédégaire, et on eut la satisfaction triomphale d'y découvrir ce qu'on cherchait, des « chants nationaux, » les germes des romans de chevalerie. Fauriel, qui avait son opinion faite, ne paraît pas y avoir accordé grande attention [6]; Aug.-Guill. Schlegel insista [7] en 1833, Leroux de Lincy [8] en 1835, et Ampère [9] en 1839. Vinrent encore, en 1848, J. de Rathaïl (pseudonyme de de Douhet) [10] et, en 1859, l'*Essai sur l'origine de l'épopée française*, par Ch. d'Héricault. Désormais pour dessaisir la France sans réclamation possible de sa part, il fut décidé que les « cantilènes romanes » avaient été précédées par des « cantilènes tudesques ».

Paul Meyer s'insurgea dans un vigoureux article. « Il faut, dit-il, détruire cette idée, si essentiellement fausse, de l'origine germanique de notre épopée... Romane dès son apparition au XI^e^ siècle, fondée sur des traditions romanes, célébrant des héros romans, notre épopée appartient tout entière à notre littérature, et, loin de la confondre à l'origine avec l'épopée germanique, nous devrons la lui opposer comme son digne pendant [11]. » Gaston Paris repousse de même comme « inadmissible » l'opinion d'après laquelle « des chants tudesques seraient devenus des chants romans [12]. » Sans doute ils avaient raison, car plus personne ne recherche aujourd'hui chez Grégoire de Tours et chez Frédégaire ces vestiges de chants tudesques, ni même d'aucun chant épique. Les seuls textes qui, aujourd'hui, ne soient pas encore abandonnés de tous sont, pour le VIII^e^ et le IX^e^ siècle : 1° le passage d'Einhard sur les *barbara et antiquissima carmina* que fit recueillir Charlemagne; 2° le texte de l'Astronome limousin et la glose de ce passage par le poète saxon sur les « cantilènes rolandiennes »; 3° le texte d'Ermold le Noir sur Guillaume; 4° la cantilène de saint Faron (voir ce nom).

Toutefois, G. Paris avait trop la superstition de la supériorité de l'Allemagne (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 1187) pour ne pas se rallier à l'idée de faire dériver les romans français des poèmes germaniques; il s'y trouvait amené en outre par sa théorie sur les

[1] Bormans, *La chanson de Roncevaux*, Bruxelles, 1864, p. 16. — [2] G. Paris, *Histoire poétique de Charlemagne*, in-8°, Paris, 1864, p. 45. — [3] Cf. G. Paris, dans *Romania*, t. XIII, p. 599. — [4] *Uhland's Schriften*, t. VII (1868), p. 654. — [5] *Rapport à M. le ministre des Travaux publics sur les épopées françaises du XII^e^ siècle*, Paris, 1831, p. 26. — [6] Voir *Histoire de la poésie provençale*, t. I, p. 139. — [7] *Œuvres de M. A.-G. Schlegel écrites en français*, Leipzig, 1846, t. II, p. 251, — [8] Leroux de Lincy, *Analyse critique et littéraire de Garin le Loherain*, p. 5 sq. — [9] J. J. Ampère, *Histoire littéraire de la France avant le XII^e^ siècle*, t. II, p. 306 sq. — [10] *De l'existence d'une épopée franque, à propos de la découverte d'un chant populaire mérovingien*, in-8°, Paris, 1848, 168 pages. — [11] G. Meyer, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1861, V^e^ série, t. II, p. 84-89. — [12] G. Paris, *Histoire poétique de Charlemagne*, in-8°, Paris, 1864, p. 46.

cantilènes qui, pour étudier ces romans du XII^e siècle l'avait placé au IX^e, en plein règne de Charlemagne pour remonter de là jusqu'aux Mérovingiens; il n'avait qu'à franchir quelques générations. Il enseignait que des guerriers de Charlemagne ou des poètes de leur entourage avaient les premiers célébré Roland : en des chants romans, mais aussi en des chants allemands, puisque Charlemagne et la plupart de ses guerriers ne parlaient que l'allemand, et puisque la « poésie nationale s'était développée d'abord dans la classe guerrière », c'est-à-dire dans une aristocratie plus qu'à moitié germanique, ne fallait-il pas, comme G. Paris, l'écrivait en effet, en 1868, que « prise en gros, et au moins sous un des aspects les plus importants », l'épopée française fût définie « l'esprit germanique dans une forme romane? » En 1864, dans l'*Histoire poétique*, il admettait l'existence d'un cycle de poèmes sur Charles-Martel ayant précédé le cycle de Charlemagne. En 1877, il en venait à croire que le roman *Floovant*, écrit à la fin du XII^e siècle, descendait en droite ligne d'un poème contemporain des fils de Clovis : c'était le plus antique débris d'un vaste cycle mérovingien.

En 1884 — vingt ans après l'*Histoire poétique* — M. Pio Rajna publia les *Origini dell' epopea francese* pour soutenir l'idée des origines germaniques des chansons de geste. Il expliqua comment des poèmes en langue germanique s'étaient métamorphosés en des poèmes en langue française; il soutint que les Français ayant désappris leur langue pour parler roman, il dut y avoir une période de bilinguisme, pendant laquelle les poètes de cour, pour satisfaire leur auditoire aristocratique qui était déplorablement « unilingue », furent obligés de faire usage tour à tour des deux idiomes, et tantôt traduire en roman des chants germaniques composés par eux ou reçus par tradition, tantôt en composer en roman. Il ne s'agissait plus que de relier ces poèmes imaginaires du VII^e et du VIII^e siècle, aux romans réels du XII^e siècle. Rien de plus facile. L'auteur releva dans les narrations fabuleuses des Grégoire de Tours et des Frédégaire des thèmes qui se retrouvent aussi dans les chansons de geste (murs qui s'écroulent d'eux-mêmes, ambassades insolentes, épopées nuptiales, etc.). Puis, et inversement, il retrouva en diverses chansons de geste (*Mainet*, *Floovant*, *Gisbert au fier visage*, les *Quatre fils Aymon*, la *Reine Sibille*, etc.) des personnages et des récits mérovingiens. Enfin, il mit en parallèle les chansons de geste et les poèmes héroïques de l'Allemagne, et reconnaissant ici et là des motifs, des types, des moules communs (animaux féroces ravisseurs d'enfants, *gabs*, songes prophétiques où figurent des animaux, sorciers-voleurs, tels que Maugis, géants, tels que Rainoart et nains tels que Picolet, fées, enchanteurs, etc.), il expliqua ces ressemblances non par des emprunts récents de peuple à peuple, mais plutôt par la communauté d'origine des poésies française et allemande, qui seraient nées l'une et l'autre dans la plus antique Germanie. Des Germains de Tacite au poète de la *Chanson de Roland*, nulle interruption : le cycle de Charlemagne continue le cycle de Charles-Martel, qui continue le cycle de Clotaire, et ainsi en remontant jusqu'à Clovis et par delà Clovis. Les chansons de geste du XII^e siècle seraient l'aboutissement de l'épopée mérovingienne, héritière elle-même de l'épopée franque [1].

En même temps, M. Pio Rajna repoussait la théorie des cantilènes dans lesquelles on ne pouvait introduire de longs récits, tels que l'histoire des amours de Chilpéric et de Basine, celle des noces de Clovis, celle de Charles-Martel persécuté par Chilpéric et Raginfred. Puisque Grégoire de Tours et Frédégaire avaient tiré parti de ces longues histoires, c'est qu'ils avaient eu recours non à des cantilènes, mais à de longs poèmes. Si, d'une part, au VII^e siècle, Grégoire de Tours avait résumé des épopées et si, d'autre part, au X^e siècle finissant, des cantilènes s'étaient fondues ensemble pour donner naissance à l'épopée, il en résultait que celle-ci était née deux fois [2]; ce qui est au moins une fois de trop, mais, chose plus grave, l'idée de l'origine mérovingienne des chansons de geste et l'idée de l'assemblage de chants lyrico-épiques devenaient contradictoires. Résolument, M. Rajna niait l'existence des cantilènes, de leur nom et de la théorie qui, ayant fait leur fortune, ne pouvait pas invoquer en sa faveur une seule preuve de fait, car le Fragment de La Haye et le *Chant de saint Faron* représentent des chansons de geste et non des cantilènes; celles-ci n'existaient pas et il n'en fallait plus parler.

G. Paris se rebiffa, déclara « impossible de concevoir une chanson de geste, semblable au *Roland*, sauf la longueur, naissant dans l'armée de Charlemagne au lendemain du désastre de Roncevaux [3]. » Cette *impossibilité* tenait à ce que des chants « composés non seulement sous l'impression immédiate des faits, mais par ceux et pour ceux qui y avaient pris part » ne sont concevables que sous la condition d'une complète sincérité qu'on peut bien attendre de l'ode, du thème ou de la complainte, mais non du roman. Sans doute, accordait M. Rajna, le désastre de Roncevaux survenu en août 778 n'a pas été coulé, le lendemain, dans un poème, on y a mis le temps. Combien de temps? insiste G. Paris. Quinze ans, trente ans, c'est trop peu; un siècle, deux siècles, c'est beaucoup trop et ce délai ne laisse place qu'à une explication, celle qu'avait insinuée Paul Meyer, en 1867, et qui se résume ainsi : les guerriers de Charlemagne à leur retour des Pyrénées ont dû raconter l'aventure de Roncevaux à leurs amis, à leurs fils; ceux-ci ont fait le même récit autour d'eux, et ainsi de suite, jusqu'au jour où ces récits, progressivement amplifiés, auront fini par former « une tradition très altérée ou même entièrement fabuleuse »; alors un poète de métier les recueillit et les mit en vers [4]. Mais de cette explication non plus, G. Paris ne voulait pas, car, selon lui, « l'étude attentive de la transmission des faits historiques nous apprend que, sauf des exceptions très rares et toujours parfaitement motivées, il n'y a pas de tradition orale qui ait quelque durée et quelque fidélité; les noms les plus illustres, les événements les plus frappants s'oublient en deux ou trois générations; l'histoire n'existe que par l'écriture [5]. »

Il arriva alors une chose digne de mémoire : Gaston Paris avait un système à soutenir, Paul Meyer avait une opinion à défendre; Pio Rajna avait une théorie à imposer, chacun garda le silence et parla d'autre chose. Dès lors, « plus de discussions d'ensemble, rien que des monographies de légendes, comme s'il avait été entendu, par un accord tacite, que l'on n'agiterait plus, sinon en des leçons d'ouverture ou en des livres de vulgarisation, le problème général de l'origine des chansons de geste. Au temps de Chilpéric ou de Charlemagne, devait-on se représenter, avec Gaston Paris, des chants lyrico-épiques? ou, avec Pio Rajna, déjà de longs poèmes épiques? ou avec Paul Meyer, simplement des récits oraux? Il sembla admis que chacun

[1] Cf. Darmesteter, *Reliques scientifiques*, t. II, p. 40; G. Paris, dans *Romania*, t. XIII, p. 598; J. Bédier, *Les Légendes épiques*, t. III, p. 257-258. — [2] P. Rajna, *Le origini dell' epopea francese*, p. 480. — [3] G. Paris, dans *Romania*, 1884, t. XIII, p. 617. — [4] P. Meyer, *Recherches sur l'épopée française*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1867, p. 32. — [5] *Vie de saint Gilles*, préf. par G. Paris, 1881, p. XLVIII.

pourrait choisir à son gré, l'essentiel étant que tous fussent d'accord sur une idée, la seule qui fût commune aux diverses théories : l'idée qu'en tous cas les romans du XII[e] siècle représentaient l'aboutissement d'un travail poétique commencé des siècles plus tôt. Désormais, les érudits, évitant les discussions doctrinales, s'en tiendront autant que possible à rassembler des faits propres à prouver l'ancienneté de telle ou telle légende [1]. »

Sur ces entrefaites, entre 1908 et 1913, parurent les quatre volumes de M. Jos. Bédier, intitulés *Les légendes épiques* qui mirent un terme à cette espèce de « trêve de Dieu » entre romanistes. D'abord l'auteur accuse les philologues de la dernière génération d'avoir vieilli exagérément les textes. Le fragment de La Haye a été « faussement daté du X[e] siècle » et la *Chançun de Guilelme* a été vieillie d'un siècle. Chose plus grave, les philologues ont voulu faire preuve d'érudition et découvrir des faits réels là où il n'y a qu'imagination poétique; ils se sont trompés et nous avec eux. Par réaction, M. Bédier exagère sa défiance. Quoi qu'il en dise, les résidus de la tradition historique surnagent dans l'épopée, et il est plus divertissant que démonstratif de se livrer au jeu de massacre sur les personnages de chansons de geste qui sont personnages historiques, pour réduire leur nombre imposant de cinquante-cinq au nombre infime de cinq. Mais peu importe si le livre apporte la démonstration qu'on attendait de lui.

A l'hypothèse historique succède l'hypothèse géographique; la première est aussi décriée que la deuxième est exaltée, et on serait tenté de croire que celle-ci offre et permet des vérifications dont la base même manque à la première. Dès lors tout ce qui est suspect et déconsidéré dans le domaine de l'histoire, devient probant et réhabilité dans le domaine de la géographie. Qu'il s'agisse de Stavelot, de Saint-Riquier, de Gellone, tout mérite d'entrer en ligne de compte et d'être estimé à haut prix : description des lieux, onomastique, etc. La tradition orale fondée sur des souvenirs d'histoire ne doit pas être prise au sérieux, la tradition orale étayée par des indications géographiques ne peut pas être récusée. Cependant ces indications avaient déjà été relevées, mais elles ont été rassemblées, groupées et systématisées. Systématisation aussi que la collaboration entre moines et jongleurs; à qui a lu quelques centaines de vies de saints et de *miracula*, on fera difficilement admettre que le rapport indiqué avec tant de précision ait existé tel qu'on le représente pour les besoins d'une théorie qui, peut-être, ne méprise si fort les textes que pour s'en épargner la discussion. La collaboration des moines et des jongleurs devient le secret de la production épique. En quoi a pu consister exactement cette collaboration, on l'ignore et à quoi bon le savoir, puisque l'affirmation intransigeante supplée à la preuve impossible. Les sources sont muettes sur l'œuvre commune des moines et des jongleurs, ou plutôt les aveux qu'elles contiennent sont si rares et si vagues [2] qu'on peut — si tant est qu'on ne doive — les compter pour rien; au reste, ce ne sont jamais des témoignages formels, et cela manque un peu. Dans ces entassements d'hypothèses on se sent dérouté et on craint, avec raison, de faire fausse route.

Ce contact entre jongleurs et moines est insinué dans un passage de *Girart de Viane*, où l'auteur dit tenir d'un pèlerin

Les aventures que à repaire oï
Et les grans poines que dans Girars sofri.

On sait la distinction, établie par plusieurs sermonnaires et casuistes, entre bateleurs, sauteurs, mimes, etc., et les jongleurs qui *cantant cum instrumentis et de gestis ad recreationem et forte ad informationem* [3]. On rappelle qu'un jongleur se fit moine à quarante ans et qu'un moine se fit jongleur; on cite un passage relatif à des jongleurs qui *cantant gesta principum et vitas sanctorum*, mais tout cela n'empêche que les jongleurs étaient mal notés.

Étaient-ils mal vus? C'est une autre affaire [4]. A toutes les époques et dans tous les pays les hommes rassemblés se tournent comme d'instinct vers celui, quel qu'il soit, qui leur promet de l'amusement. Kermesse, ducasse, foire, assemblée, pardon, de quelque nom qu'on désigne la fête locale d'une bourgade, elle nous offre le même spectacle : le désœuvrement et l'ennui, jusqu'au moment où un homme pose deux tréteaux, s'y installe et raconte ce qui lui passe par l'esprit. Il peut raconter tout ce qu'il voudra, on l'écoutera; mais si, au boniment, il ajoute les culbutes et les tours d'adresse son succès sera si grand qu'il fera recette. Ce qui se voit de nos jours, s'est vu depuis longtemps; et non seulement dans les foires et marchés, mais le long des routes que suivaient les pèlerins, les jongleurs posaient leurs tréteaux et vidaient leur sac d'histoires et de malices. Les posaient-ils de préférence ces tréteaux dans le voisinage et à l'ombre d'une abbaye, s'accordaient-ils avec les moines pour dévider l'histoire des illustrations et des prodiges du lieu, on l'a soupçonné non sans raison, on n'en a pas apporté la preuve historique. Croit-on que les moines n'avaient pas des moyens plus sûrs et plus efficaces de provoquer la générosité des pèlerins que les pitreries de charlatans. En réalité, les moines d'Aniane « intéressés à une production littéraire qui secondait leur mercantilisme » n'étaient-ils pas plutôt desservis par les jongleurs qu'ils n'étaient servis par eux? A l'arrivée et pendant le séjour des pèlerins (ces choses sont de tous les temps) la faim, la lassitude, la dévotion conduisaient ceux-ci à l'hôtellerie et dans les dépendances du monastère où des religieux et des serviteurs, si les moines étaient insuffisants, pratiquaient les devoirs de l'hospitalité. Si fourbus que fussent les pèlerins, ils n'auraient pas voulu prendre du repos avant d'avoir vénéré les reliques. On pense bien que la cupidité des moines trouvait alors à se satisfaire, sans attendre que les pèlerins délassés, repus, leur dévotion satisfaite, se fussent répandus dans les abords de l'hôtellerie et hors de l'enceinte du monastère où, seulement, pouvaient se risquer les jongleurs. Ceux-ci eussent-ils mis en réserve les contes les plus merveilleux, ce n'est pas leur récit qui eût ajouté une obole à la recette des moines, recette déjà faite, en sorte que si les pèlerins donnaient quelque monnaie au jongleur, loin de favoriser ainsi la cupidité des religieux, ils la décevaient plutôt; et voilà pourquoi nous aurions peine à croire que les moines prissent tant de soin à se procurer des jongleurs, à leur faire la leçon, à leur fournir un thème. Celui-ci allait de soi. A Aniane ou à Gellone, un jongleur qui savait son métier ne se fut pas avisé de célébrer saint Hilaire ou saint Martin, ni la vraie Croix, ni la sainte Vierge. Il savait bien qu'il lui fallait parler de l'illustration locale et, celle-ci, ce n'était pas par les jongleurs que les pèlerins la connaissaient, c'était par le récit des moines, la *Vita* dont ils leur lisaient quelque chapitre, les *Miracula* dont ils leur vendaient quelques feuillets. Bien loin d'imaginer une association entre moines et jongleurs, nous verrions volontiers en eux des rivaux et presque des ennemis.

[1] J. Bédier. *Les légendes épiques*, in-8°, Paris, t. III (1912), p. 274-275. — [2] Les vers 46 et suiv. de l'*Entrée de Spagne*, un vers de *Girard de Viane* que nous citons dans le texte. — [3] L. Gautier, *Les épopées françaises*, t. II, p. 24. — [4] Edm. Faral, *Les jongleurs en France au Moyen Age*, in-8°, Paris, 1910.

Cela ne les empêche pas de collaborer. Peut-être? Mais toute cette explication n'en témoigne pas moins d'une curieuse ignorance des pèlerinages et des pèlerins. On n'a jamais écrit le petit livre curieux et piquant qui serait intitulé : *Psychologie des pèlerins;* et, pour l'écrire, il faudrait sans doute relire et annoter tous les textes latins hagiographiques, y faire moisson de faits, de racontars; mais il faudrait éclairer le passé par le présent et illustrer les stations fameuses d'autrefois par d'autres plus célèbres encore d'aujourd'hui. Si énorme que fut le concours de pèlerins à Fleury, à Tours, à Compostelle, à Rome, il ne peut certainement pas être égalé à celui qui, depuis plus d'un demi-siècle se dirige vers Lourdes, y stationne et... y retourne. Nous ne sommes plus au XI^e^ siècle, voilà qui est certain; nous ne sommes même plus au XII^e^ ni au XIII^e^; ce qui est non moins certain; mais ce qui l'est tout autant, c'est qu'au XX^e^ comme au XI^e^, au XII^e^ et au XIII^e^, Lourdes, comme Fleury, Tours ou Compostelle, est encombré de gens dont le mercantilisme s'étale au grand jour. Avant d'atteindre le sanctuaire il faut franchir une zone commerciale où la très sainte Vierge, sa protection, ses miracles, s'offrent sous la forme d'images, de médailles, de souvenirs, de bibelots, de livres, etc., etc. Personne n'aura jamais l'idée de soutenir que cette population de trafiquants ait partie liée et contrat passé avec la communauté de prêtres qui administre le sanctuaire afin d'exalter la grandeur et d'ajouter à la célébrité de Marie. Mais qu'on se mêle donc à un pèlerinage, qu'on observe l'allure et les préoccupations de ceux qui le composent, que voit-on? Dès l'arrivée, tandis que le grand nombre flotte, se groupe, suit la direction qu'on lui imprime vers l'abri, le petit nombre, familier avec les lieux, se dirige vers le sanctuaire pour y porter son hommage et sa prière. Les autres les y rejoignent bien vite, poussés et comme portés par la foi et la dévotion; *pas un seul* à ce moment ne s'attarde à regarder images, bibelots ou livres; ce faisant, beaucoup croiraient manquer de respect à la Vierge qu'ils sont venus prier. Le lendemain, plus généralement le surlendemain, quand la perspective du départ se rapproche, alors, et alors seulement, les pèlerins se détournent du sanctuaire pour faire leurs emplettes d'objets de piété, pour entreprendre une excursion ; comme au XI^e^ siècle, ils consentent alors, et alors seulement, à écouter les récits et à se distraire aux culbutes des jongleurs.

Ces pèlerinages du XI^e^ siècle devaient ressembler à d'autres pèlerinages du XX^e^ siècle et, par conséquent, différer beaucoup de l'idée qu'on nous en donne lorsqu'on écrit que « c'est la circulation incessante des pèlerins, priant, chantant, échangeant leurs souvenirs et leurs rêves; c'est le long du chemin, dans la verve créatrice des conversations sans fin, que le peuple refait l'histoire de son pays, qu'il essaie de retrouver le souvenir de ses héros et de ses saints. [1] » Oh la *verve créatrice* des conversations d'un train de pèlerinage! Il y a dans ces deux mots de quoi juger la valeur — le creux — d'une théorie; quiconque a fréquenté à Lourdes ou ailleurs des pèlerins priant et chantant, sait à quoi s'en tenir sur leur verve créatrice, et les échanges qu'ils font de « leurs souvenirs et de leurs rêves ». Les pèlerins « vrais rhapsodes des épopées », « artisans principaux des légendes », cela est très joli, très gratuit, très récréatif. Que ces billevesées aient pris naissance en Allemagne, qu'elles y aient prospéré, on n'a pas le droit d'en être surpris, c'est le produit naturel du terroir intellectuel; qu'on les ait transplantées et acclimatées en France, c'est l'usage; elles ne doivent pas pour cela être prises au sérieux.

On s'est attardé un peu à montrer quel abus c'est de vouloir nous convaincre que les épopées sont le produit d'un accord intéressé entre moines et jongleurs, et de vouloir nous apprendre comment elles sont nées de la verve créatrice des pèlerins. C'en est un autre de prétendre reconstituer les voies de pèlerinage à l'aide des itinéraires combinés avec la toponymie des chansons appuyée sur celle des vies de saints. Quand on a étudié les *itineraria* véritables, qu'on a patiemment relevé tous les indices que contiennent les Vies des saints évêques et quelques trop rares inscriptions sur les déplacements et les voyages depuis le IV^e^ siècle, on croit avoir le droit de demeurer sceptique sur cette prétendue *via francigena* que parcouraient pèlerins et jongleurs; quand on a le souci de l'histoire, on l'interroge non en vue d'appuyer une thèse fragile et brillante, mais d'éclairer une vérité solide et durable.

Lorsqu'on voit le sort des théories successives, on se demande à quoi bon en imaginer de nouvelles. Après Fauriel, après Gaston Paris, après Paul Meyer et Auguste Longnon, la nécropole des hypothèses conquérantes et des explications triomphantes conserve des places vacantes où d'autres théories démodées viendront se coucher à leur tour. Alors il arrivera que la question sera assez assoupie pour que le bon sens se fasse entendre tout seul et n'intéresse presque personne. On se demandera si ces jongleurs et ces pèlerins ressemblaient à l'image qu'on nous en fait. Nous avons dit quelque chose des pèlerins, et nous y reviendrons (voir ce mot), donnons un moment aux jongleurs.

VII. Les jongleurs. — Le nom même n'est pas clairement défini; son sens varie selon les temps, et il va depuis le poète jusqu'au saltimbanque, tous les deux inclusivement; la définition la plus exacte doit, pour être telle, rester un peu vague, et on peut s'en tenir à celle qui appelle jongleur quiconque fait profession d'amuser les hommes. Nous ne trouvons pas les jongleurs expressément mentionnés avant le IX^e^ siècle, et c'est vers la même date que les mots *joculares* et *joculatores* apparaissent dans le latin des clercs. Il faut s'entendre cependant. Dans Cicéron on lit ces mots, à propos de Scævola : *Huic joculatorem senem illum, ut noras, interesse sane nolui* [2]; et dans Firmicus Maternus : *Decima nona pars cancris si in horosc. fuerit inventa, histriones faciet, pantomimos ac scænicos joculatores* [3]; et on trouve *jocularis* dans le canon 60 d'un concile de Carthage en 398 : *Clericum scurrilem, et verbis turpibus jocularem, ab officio retrahendum.* Dans ce passage, les deux mots sont pris ou avec un sens très vague ou avec une valeur adjective. Ils ne désignent pas un état, une profession. La chronique de Novalèse [4], il est vrai, raconte que lorsqu'il passa le mont Cenis, en 773, Charlemagne était guidé par un chanteur, auquel le texte donne le titre de *joculator.* Mais l'auteur peut avoir commis un anachronisme et employé prématurément un nom qui n'existait pas encore à l'époque dont il parlait. Le moine de Saint-Gall [5] applique l'adjectif *jocularis* à l'art des chanteurs profanes du temps de Charlemagne. Il parle d'un clerc de l'empereur qui excellait dans la composition religieuse et laïque, *cantilenæque ecclesiasticæ vel laicæ jocularis.* Mais on peut faire ici la même observation qu'à propos de la chronique de Novalèse; si bien que, ni d'un texte ni de l'autre, on ne saurait conclure à une mention certaine des jongleurs au VIII^e^ siècle [6].

[1] C. Jullian, dans *Romania*, 1896. — [2] Cicéron, *Ad Atticum*, IV, XVI, 3. — [3] Firmicus Maternus, *Mathesis*, VIII-22. — [4] *Chron. Novalit.*, III, 10. — [5] I, 33, dans *Monumenta Germaniae historica. Scriptores*, in fol. Hannoverae, t. II, p. 746. — [6] E. Faral, *Les jongleurs en France au Moyen Age*, 1910, p. 2-3.

Le *c* des formes latines *joculator* et *jocularis* est passé à *ǧ* et ne s'est pas résolu en *yod;* au moment où la langue populaire s'empara du terme, l'évolution du *c* devant une consonne était un phénomène déjà accompli. Ceci permet d'affirmer que les mots *jogler* et *jogleor* n'ont pu entrer dans l'usage vulgaire qu'au début, au plus tôt du VIIIe siècle, c'est-à-dire à l'extrême fin de la période mérovingienne. Il ne s'ensuit pas que les « jongleurs » n'aient pas existé avant le VIIIe siècle; ce qui est certain, c'est qu'ils n'ont pas apparu un jour à l'improviste. L'abbé de la Rue leur a donné pour ancêtres les bardes gaulois; ce n'est pas à dire qu'il n'y ait aucune analogie entre l'état de barde et celui du jongleur, mais il n'y a pas entre eux de rapport historique, et la conjecture reste donc gratuite. D'autres théories mettent les jongleurs en rapport tantôt avec les anciens chanteurs germaniques, tantôt avec les anciens mimes latins. Il peut y avoir dans cette explication une part de vérité. Pour les premiers, il semble qu'il faille y renoncer. « Si le jongleur n'est pas sans ancêtres, s'il a un passé, ce n'est pas en regardant vers la Germanie qu'on le découvrira, c'est en regardant vers Rome, vers les pays de mœurs latines [1]. »

Mimes et histrions étaient un héritage de l'antiquité, dont l'origine était bien oubliée au Moyen Age, mais à qui la langue savante continuait à imposer les noms de *mimus* et *histrio* quand elle voulait tout simplement désigner des jongleurs. En 836, Agobard, de Lyon, blâme les prêtres et gens pieux qui, au détriment des pauvres, entretiennent des amuseurs : et il cite les mimes à côté des jongleurs, comme leurs congénères : *Satiat præterea et inebriat histriones, mimos turpissimosque et vanissimos joculatores, cum pauperes Ecclesiæ fame discruciati intereant* [2]. Ce texte bien clair est comme l'aboutissement de plusieurs autres qui nous font voir quelle large place tenait la *joculatio* pour la société du temps. Alcuin dit, comme Agobard, et au moins un quart de siècle plus tôt : *Melius est pauperes edere de mensa tua, quam istriones vel luxuriosos quoslibet* [3]. Les conciles de Tours, de Mayence, de Reims, d'Aix-la-Chapelle, en 813-816, interdisent aux clercs de s'attarder à ces divertissements : *Ab omnibus quæcumque ad aurium et ad oculorum pertinet illecebras, unde vigor animi emolliri posse credatur, quod de aliquibus generibus musicorum... sentiri potest... sacerdotes abstinere debent... Histrionum quoque turpium et obscœnorum insolentias jocorum et ipsi animo effugere cœterisque sacerdotibus effugienda prædicare debent* [4]; ou bien : *Quod non oporteat sacerdotes aut clericos quibuscumque spectaculis, in scenis aut in nuptiis, interesse; sed, ante quam thymelici ingrediantur, exsurgere eos convenit atque inde discedere* [5]. « Les jongleurs étaient bel et bien des mimes qui, jusqu'au IXe siècle, ne furent désignés que sous ce dernier nom, et qui continuèrent à le porter longtemps après dans la langue savante, plus conservatrice que la langue vulgaire. Le peuple avait naturellement créé une appellation nouvelle pour ces mimes : comme ils avaient infiniment élargi le répertoire de leurs exercices primitifs, qu'ils l'avaient varié et compliqué, on se mit à voir en eux moins « des gens qui imitaient » que « des gens qui jouaient pour amuser. » Anciennement déjà, on employait à propos de leur art les termes de *ludus* et de *jocus* [6] : on les appela eux-mêmes *joculares* ou *joculatores*, les joueurs, les amuseurs; et ces noms nouveaux supplantèrent celui de mime [7].

De très bonne heure, les mimes s'étaient glissés dans les provinces conquises par Rome; dès le Ve siècle ils se rencontraient partout, mais on n'a pas attendu ce moment pour les entendre dénoncer par les Pères et les docteurs de l'Église qui mènent contre eux une guerre infatigable. Les conciles renforcent par l'anathème la voix des prédicateurs; on les pourchasse, on les traque à Agde, à Tours, à Arles, à Mayence, à Reims, à Châlons, à Aix-la-Chapelle, à Rouen [8]; mais sans grand résultat, car les défenses se renouvellent sans cesse, ce qui montre qu'on en tient peu de compte.

Qui sont-ils et que font-ils, c'est ce que leurs contemporains ne prennent pas la peine de nous apprendre avec précision, mais du moins, à lire ce qu'ils en disent, on peut se persuader que ce ne sont plus des acteurs gourmés, vaniteux, réservant leur art au théâtre; ils sont à plusieurs degrés au-dessous de ce niveau; acteurs sans doute, mais aussi charlatans, saltimbanques, pitres, qu'on rencontre au coin des rues et des carrefours où ils se multiplient, gambadent, chantent ou déclament pour retenir la foule et provoquer les chétives largesses du badeau.

Rien ne s'est conservé de leur œuvre drue et gaillarde, et ce n'est pas faute d'avoir fouillé parmi les débris. Tous les efforts tentés en vue d'une reconstitution de ce qui fut quelque chose comme le primitif « théâtre de la foire » ont échoué, et des mimes épiques mérovingiens, s'il y en a parmi eux quelques-uns, ou même un seul, qui se soient mêlés d'épopée, nous n'avons pas un seul vers. On n'a même pas pu se mettre d'accord sur le point de savoir si l'épopée mérovingienne aurait été romane ou germanique.

On ne sait rien d'eux, sinon qu'ils existèrent et maintinrent vivante la tradition romaine. Au seuil du IXe siècle, nous retrouvons encore des mimes sous leur nom nouveau de jongleurs, et nous les retrouvons partout. Grâce à Charlemagne, le goût des choses de l'esprit renaît, et tandis que clercs et moines transcrivent et enluminent des manuscrits dans les *scriptoria*, des hommes d'un tour d'esprit plus alerte cultivent la poésie et la musique. Leurs contemporains les écoutaient assez volontiers pour que les évêques s'en alarmassent, sans réussir d'ailleurs à les faire taire. On les rencontre en France, en Italie, en Espagne, dans tous les pays romans et jusqu'en Germanie, car ils se sont imposés à tout le monde, même aux barbares venus du Nord. Dans ce triomphe de l'esprit latin, il y a toute apparence que la France prit une large part au mouvement, et exerça à l'égard des nations avoisinantes un rôle d'initiation et de direction. Il est, en effet, remarquable qu'en Espagne la situation des jongleurs est des plus modestes; Grégoire de Tours rapporte une anecdote relative à un mime et bouffon du roi Miron de Galicie [9], après quoi il n'est plus question d'eux jusqu'au moment où arrivent les premiers chanteurs de geste. Au VIIe siècle, Isidore de Séville donne une définition de l'histrion et du mime [10], mais il s'agit des mimes de l'antiquité. En Italie, les traces des mimes ne sont pas moins rares. En 543, Théophane fait venir d'Italie un mime habile à dresser les chiens [11]; plus tard, on conte que Charlemagne, en guerre avec Didier, franchit les Alpes grâce à la traîtrise d'un jongleur en l'année 773;

[1] E. Faral, *Les jongleurs en France au Moyen Age*, in-8°, Paris, 1910, p. 9-10. — [2] *Liber de dispensatione rerum ecclesiasticarum*, c. XXX, *P. L.*, t. CIV, col. 249. — [3] Alcuin, *Epist.*, CXXIV, dans *Mon. Germ. hist., Epist.*, t. IV, p. 133. — [4] *Concil. Turonense*, can. 7, dans Mansi, *Conc. ampliss, coll.*, t. XIV, col. 84. — [5] *Concil. Aquisgr.*, can. LXXXIII, dans Mansi, *op. cit*, t. XIV, col. 202. — [6] S. Pirmin, *De singulis libris canonicis scarapsus*, *P. L.*, t. LXXXIX, col. 1041. — [7] E. Faral, *op. cit.*, p. 11-12. — [8] L. Gautier, *Les épopées françaises*, t. II, p. 6 sq.; H. Reich, *Der Mimus, Ein Litterar-entwickelungsgeschichtlichte Versuch.*, in-8°, Berlin, 1903, t. II, p. 744 sq. — [9] Grégoire de Tours, *De virtutibus S. Martinii*, l. IV, c. VII, dans édit. Arndt et Krusch, t. I, p. 651. — [10] Isidore de Séville, *Etymologiæ*, l. XVII, c. XLIX; *P. L.*, t. LXXXII, col. 650. — [11] *Miscella historia.*, XVI, dans Muratori, *Rerum italicarum scriptores*, t. I, p. 108.

mais l'anecdote est suspecte. Il est certain, toutefois, qu'Alcuin connaissait bien les jongleurs d'outre-monts, puisque en écrivant à l'un de ses disciples parti pour Rome, il ne manque pas de le mettre en garde contre la séduction des banquets, où fréquentaient les mimes : *Melius est Deo placere quam istrionibus, pauperum habere curam quam mimorum* [1].

En France, les jongleurs sont dans toute leur gloire, nonobstant évêques et conciles. On prend parti pour eux ou contre eux dans l'entourage de Charlemagne, en particulier Angilbert et Alcuin. Celui-ci se préoccupe avant tout des mœurs et met la morale au-dessus de l'art. Il avait de la vie une conception sérieuse qui ne lui permettait d'estimer que les plaisirs graves ou, du moins, honnêtes, et lui faisait abhorrer la frivolité des mimes. Angilbert était aussi un saint homme, mais d'une vertu plus riante et plus aimable. Il était gendre de Charlemagne, se plaisait dans les réceptions, les fêtes et faisait bon visage aux mimes. Alcuin, soutenu et renforcé par Leidrade, archevêque de Lyon [2] réussit à obtenir de Charlemagne un décret qui proscrivait les spectacles; et il écrivit à Adalhard de Corbie : « J'ai bien peur que notre Homère (c'était le surnom d'Angilbert) ne prenne mal le décret. » Le décret alla rejoindre tant d'autres interdictions; les jongleurs continuèrent à vivre, à travailler et à pulluler en France.

En Angleterre, dès le VIII^e^ siècle, commencent à paraître des amuseurs, qui offrent tous les caractères des mimes. Évêques et conciles leur donnent la chasse en 679 [3]; en 747, à Cloveshoe il est recommandé *ut monasteriq... non sint ludicrarum artium receptacula, hoc est poetarum, citharistarum, musicorum, scurrarum* [4]. Est-ce là un canon préventif ou un canon réformateur? Il semble probable que c'est plutôt le second cas, car dès 734, le vénérable Bède écrit à Egbert et déplore l'usage répandu parmi certains évêques de s'entourer de gens qui ont pour office de les égayer et de les faire rire : *De quibusdam episcopis fama vulgatum est... quod ipsi... secum habeant.... illos qui risui, jocis, fabulis... subigantur* [5]. Les représentations figurées du VIII^e^ et du IX^e^ siècles montrent le *gleeman* dans les mêmes exercices que le mime latin [6].

En Germanie, les jongleurs s'aventurèrent et furent suivis de plus en plus nombreux. Au IX^e^ siècle, ils pénètrent en Thuringe, déridents ces pesants barbares et réussissent à faire reculer les vieux rhapsodes indigènes qui disparaissent et s'éteignent peu à peu.

H. LECLERCQ.

LÉGENDES GALLICANES. — I. La légende. II. La légende traditionnelle. III. Les vicissitudes de la légende. IV. La qualité de la « tradition ». V. La qualité des témoignages. VI. Listes épiscopales. VII. Le texte de Grégoire de Tours. VIII. Une des plus anciennes légendes et la plus importante : 1. La légende arlésienne des quatre évêques. 2. Première forme de la légende de saint Trophime. A. Les prétentions d'Arles au concile de Turin et jusqu'en 417. B. Les décisions de Zosime en faveur d'Arles. C. Les décisions de Zosime cassées par ses successeurs. D. Une pétition arlésienne des plus inexactes. 3. Seconde forme de la légende arlésienne : l'apostolicité de saint Trophime. 4. Formation de la légende des quatre évêques et apostolicité de saint Saturnin. IX. Autres légendes apostolicistes. X. Du XI^e^ au XIX^e^ siècle. XI. La réaction anticritique. XII. G. F. d'Ozouville. XIII. Exemple d'une liste épiscopale. XIV. Triomphe de la légende. XV. Contestations et contradictions. XVI. Nouvelle discussion. XVII. Le « Bulletin critique ». XVIII. Les « Fastes épiscopaux ». XIX. L'épisode du *Cursus*. XX. Conclusion. XXI. Bibliographie.

I. LA LÉGENDE. — *Legenda, legendum*, « ce qu'il faut lire »; la partie d'un récit, d'un livre dont on doit faire la lecture en telle ou telle circonstance déterminée, à tel jour désigné. Cette lecture, primitivement liturgique, a pris un sens moins restreint, elle s'est appliquée, avec le temps, à un genre de récits reposant sur un fond historique ou censé historique, d'où l'histoire a disparu pour faire place au merveilleux, en sorte que la légende n'est plus, en réalité, qu'un conte fondé sur une donnée imaginaire. De là un certain discrédit attaché au mot *légende*, principalement aux légendes ayant une origine et un caractère ecclésiastiques; discrédit assez impressionnant pour que des personnes instruites répugnent à faire usage de ces légendes dans la crainte d'amoindrir la valeur des traditions religieuses auxquelles elles s'appliqueraient. Par contre, on n'hésite pas à qualifier de légendes ce qui s'oppose à la vérité historique, au bon renom des personnes ou des institutions ecclésiastiques.

La légende vise à récréer plus qu'à instruire ceux qui consentent à lui prêter une oreille complaisante; tout lui est bon, parce qu'elle se charge d'éliminer, d'altérer, de modifier le thème dont elle s'empare et qu'au besoin elle rendra méconnaissable. Ainsi elle se saisit d'un fait récent ou ancien, d'un personnage ou d'un événement, elle exploite une sympathie ou une répugnance, elle s'insinue lentement ou s'impose brusquement.

Dès qu'elle s'empare d'une matière légendaire, elle brave la logique et le bon sens, introduit des précisions chronologiques ou topographiques qui peuvent être de purs anachronismes ou de flagrantes contradictions à la réalité, elle crée des qualités, invente des titres, découvre les mobiles des actions, donne des noms d'individus et de localités justifiés sur les plus déconcertantes étymologies. La légende improvise ou recompose à son gré des histoires ou biographies incomplètes, de préférence pour la période des origines où elle se sent plus à l'aise, aborde sans hésitation les choses de l'autre monde, invoque et déforme selon ses besoins les prophéties qu'elle invente à l'occasion. Toutefois, dans toutes les littératures et dans toutes les histoires, se rencontrent des récits offrant entre eux des points de ressemblance; mais toutes les compositions fantaisistes ne dépendent pas de récits antérieurs et toutes les traditions historiques ne dérivent pas d'autres traditions plus anciennes. A mesure qu'un fait recule dans le passé, chacun y ajoute des détails d'une précision plus émouvante dont, jusqu'alors, personne n'avait entendu parler.

Nous possédons quatre récits de la reddition de Vercingétorix à César, voilà le fait historique rapporté par César lui-même, dont, après lui, s'emparent Florus, Plutarque et Dion Cassius qui ajoutent sans cesse, et déforment de plus en plus la donnée historique primitive en l'acheminant vers la légende.

César nous dit en quatre mots que Vercingétorix fut livré; on jetait les armes en tas. Florus ajoute que Vercingétorix se présenta en suppliant et lui fait dire quelques paroles. Plutarque représente le chef gaulois monté sur son plus beau cheval, couvert de ses plus belles armes, caracolant devant son vainqueur, enfin lui remettant ses armes et se tenant en silence à ses pieds; enfin Dion Cassius montre Vercingétorix se jetant aux genoux de César et lui pressant les mains sans une parole, tous les assistants émus

[1] Alcuin, *Epist.*, CCLXXXI, dans *Mon. Germ. hist., Epist.* t. IV, p. 439. — [2] Leidrade, dans *Monum. Germ. hist., Epist.* t. IV, p. 541. — [3] Haddan et Stubbs, *Councils and ecclesiastical documents*, t. III, p. 133.— [4] Id., *ibid.*, t. III, p. 369. — [5] Id., *ibid.*, t. III, p. 315. — [6] Strutt, *Sports and Pastimes*, pl. XVII.

de pitié; mais César reproche au vaincu la chose même sur laquelle il avait compté pour son salut, c'est-à-dire l'ancienne amitié qui les avait unis; il lui fait sentir combien, après cette amitié, sa défection avait été coupable, et le garde prisonnier:

César, *Bell. gall.*, VII, 89.	Florus, *Epitome*, I. 45.	Plutarque, *Vit. Caes.*, 27.	Dion, *Hist.*, XL, 41.
Jubet [César] *arma tradi, principes produci. Ipse in munitione pro castris consedit; eo duces producuntur. Vercingetorix deditur, arma proiciuntur.*	*Ipse ille rex, maximum victoriae decus, supplex cum in castra venisset, equum et phaleras et sua arma ante Caesaris genua proiecit: Habe, inquit, fortem virum, vir fortissime, vicisti.*	Ὁ δὲ τοῦ σύμπαντος ἡγεμὼν πολέμου Οὐεργεντόριξ ἀναλαβὼν τῶν ὅπλων τὰ κάλλιστα καὶ κοσμήσας τὸν ἵππον ἐξιππάσατο διὰ τῶν πυλῶν· καὶ κύκλῳ περὶ τὸν Καίσαρα καθεζόμενον ἐλάσας, εἶτα ἀφαλόμενος τοῦ ἵππου τὴν μὲν πανοπλίαν ἀπέρριψεν, αὐτὸς δὲ καθίσας ὑπὸ πόδας τοῦ Καίσαρος ἡσυχίαν ἦγεν, ἄχρι οὗ παρεδόθη φρουρησόμενος ἐπὶ τὸν θρίαμβον.	ἡσυχίας δ'οὖν γενομένης εἶπε μὲν οὐδὲν, πεσὼν δὲ ἐς γόνυ τῷ τεχεῖρε πιέσας ἔκειτο, ταῦτα τοῖς μὲν ἄλλοις οἰκτον τῇ τε της προτέρας αὐτοῦ τύχης ἀναμνήσει καὶ τῷ τῆς παρούσης ὕψεως περιπαθεῖ ἐνέβαλεν· ὁ δὲ δὴ Καῖσαρ αὐτό τε αὐτῷ τοῦτο, δι'ὃ μάλιστα σωθήσεσθαι προσεδόκησεν, ἐπεκάλεσε (τῆς γὰρ φιλίας τὴν ἀντίταξιν ἀντιθεὶς χαλεπωτέραν τὴν ἀδικίαν αὐτου ἀπέφηνε) καὶ διὰ τοῦτο οὔτε ἐν τῷ παρα χρῆμα αὐτὸν ἠλέησεν ἀλλ'εὐθὺς ἐν δεσμοῖς ἔδησε καὶ ἐς τὰ ἐπινίκια μετὰ τοῦτο πέμψας ἀπέκτεινε.

Cet exemple nous montre comment procède la légende pour construire son récit : un résidu historique lui sert de prétexte à éliminer, ajouter, changer; ce qui n'est qu'un trait chez César est devenu un tableau chez Dion; il s'agit de frapper les imaginations, d'évoquer une scène, de prodiguer les détails. Si, après Dion Cassius, Rome avait encore possédé une longue suite d'historiens, Vercingétorix fut sorti de leur plume pareil à un traître de mélodrame, suppliant, accablé, honteux. Car la légende est artificieuse, elle veut, elle sait flatter une faiblesse, c'est pour elle la condition du succès.

II. La légende traditionnelle. — Pour se faire accepter, la légende flatte de préférence une vanité subtile qui se dissimule sous le nom de tradition. Rien de plus séduisant qu'une tradition. Elle se flatte d'échapper à la critique parce qu'elle se dérobe à la preuve. L'accueillir c'est la rendre vraie d'une vérité incontestable, puisque nul n'est reçu à la démontrer inexistante, et le soupçon à son égard est aux yeux de ses défenseurs un crime de lèse-respect. Le mot « tradition » est la compensation et la réhabilitation de ce mot malsonnant de « légende » en faveur duquel on ne peut rien tenter. Tradition évoque un passé, des générations, des récits tout remplis de la majesté solennelle des vieillards. Ceux qui s'enquièrent de l'origine de ces radotages sont honnis comme des impies et des malfaiteurs — sort ordinaire des critiques. On tolère qu'ils exercent leur néfaste talent aux dépens de l'antiquité profane, on leur livre en masse mythes et dynasties, mais on prétend qu'ils épargnent l'antiquité chrétienne [1], on leur interdit un regard ou un geste sur les contes réputés édifiants et qui n'ont jamais peut-être édifié que l'opulence de ceux qui ont su les exploiter.

C'est une faiblesse commune aux hommes de croyances très différentes et de générations très espacées que de chercher à jeter sur leur cité natale leur créance. Et cependant, on ne voudrait pas soupçonner leur sincérité et il serait injuste de le faire; c'est que le nom et le prestige de la tradition suffisent à éblouir et à aveugler des esprits passionnés pour une réputation imaginaire. D'une cité à la cité voisine, c'est à qui s'évertuera à renchérir sur le caractère des fondateurs. Les païens, qui disposaient d'un personnel à peu près inépuisable de divinités, faisaient choix parmi elles de ce qui pouvait flatter le plus adroitement leurs concitoyens, piquer le plus sensiblement leurs voisins, achalander le plus efficacement leurs artisans. Quand le christianisme eut triomphé, dieux et demi-dieux mis à la retraite après de longs et parfois illustres services, ne se résignèrent pas à disparaître; il fallut les expulser et, mieux encore, il fallut les remplacer. On vit alors un phénomène qu'on a dépeint et résumé en trois mots : « Les saints successeurs des dieux. » Mais comme la plupart des formules, trop concises afin d'être plus frappantes, celle-ci n'est que partiellement exacte. On vit, sans doute, des saints prendre la place de dieux et substituer un personnage historique à une entité douteuse, purifier le culte rendu à un objet presque toujours indigne, épurer la crédulité et l'élever jusqu'à la croyance ; les exemples qu'on a pu en donner n'excluent pas toujours la pensée d'une habileté qui ressemble un peu trop parfois à une petite supercherie.

Pour implanter de manière durable le culte chrétien en des lieux où le culte païen avait conquis une large popularité, une substitution fut tentée dans le but de mettre les convertis peu éclairés ou peu sincères dans l'impossibilité de retourner au paganisme. On les amena à déférer à des personnages nouveaux l'hommage qu'ils avaient pris l'habitude d'offrir à leurs vieilles divinités caduques. A l'aide d'une assimilation qui n'est guère qu'un jeu de mots, on utilisa le sentiment traditionnel, toujours vivace parmi la foule, et on le dirigea de manière à donner l'illusion aux esprits

[1] Voici un exemple à retenir. Hercule Géraud, chrétien fervent, ami d'un des fondateurs de l'*Univers*, inséra dans ce journal un article (13 décembre 1840) dans lequel il entreprit de réfuter, comme autant d'erreurs populaires, les attributions données par l'usage à différents saints, et qui font par exemple de saint Luc un peintre, de sainte Cécile une organiste, de sainte Geneviève une bergère, etc. Il démontrait comme quoi le désir d'expliquer des symboles devenus inintelligibles avait conduit plus d'une fois à forger des légendes, et il citait à l'appui les onze mille vierges de Cologne, issues de la mauvaise interprétation d'un nom propre : sainte Wilgeforde, imaginée à l'occasion d'un de ces crucifix en robe que sculptaient les Grecs du Moyen Age. Cet article fit jeter les hauts cris à certains abonnés de l'*Univers*. Un des plus exaltés, qu'on reconnaîtra sans peine aux phrases que nous citons, accusa Géraud, de « jouer un rôle peu généreux, peu poétique, peu digne d'un chrétien » et de manquer essentiellement du sens critique parce que « on pourrait démontrer mathématiquement par les faits et logiquement par des raisons, que la légende est toujours *vraie*, et que l'histoire est très souvent *menteuse*. » *Notice sur Hercule Géraud*, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, 1843, t. v, p. 497. Rappelons aussi la mésaventure de L. Aubineau à l'occasion de Daniel de Cosnac.

simples et ignorants de ne pas rompre tout à fait avec un passé, des croyances, des habitudes qui leur tenaient à cœur. Ce fut ainsi que saint Démétrius (prononcer *Dimitri*) se substitua au lieu et place de la déesse Demeter (prononcer *Dimitir*), mais cette substitution provoquée par une similitude purement phonétique est restée tout à fait exceptionnelle; elle fut l'œuvre spontanée, inconsciente, impersonnelle d'une population sur laquelle le christianisme hâtivement greffé n'avait jamais produit de fruits savoureux et s'était promptement desséché. Au contraire, il y eut des assimilations symboliques, préparées et voulues, par exemple les saints guérisseurs (Anargyres) succédant au dieu guérisseur (Asclépios), ou bien on vit saint Héraclès et saint Mercourios succéder à Hercule et à Mercure dans leurs temples désaffectés [1]. Le remplacement des cultes païens par des dévotions chrétiennes analogues, les dieux remplacés par des saints ayant un nom à peu près semblable, offrent un sujet piquant, mais périlleux pour celui qui s'y aventure. Le fait est hors de doute, mais il ne faut pas l'exploiter plus que de raison et échafauder sur quelques syllabes tout un système, transformer une manifestation locale en une méthode générale. Il suffit de dire que ces jeux de mots, n'étaient pas en opposition avec les habitudes des chrétiens des premiers siècles (voir JEUX *de mots*); mais le véritable intérêt de cette question réside dans le fait de la preuve d'un lien de continuité entre le culte du dieu et le culte du saint.

Il ne faudrait pas cependant étendre ces observations en toute circonstance sans y regarder de très près comme dans le cas suivant :

Un autel gallo-romain consacré à la déesse Victoire, *Deæ Victoriæ*, ayant été découvert au village de Volx (Basses-Alpes), Ant. Héron de Villefosse observa que « de temps immémorial, la petite ville de Volx honore sainte Victoire comme sa patronne. On peut se demander, ajoutait-il, si cet autel érigé à la déesse Victoire, n'est pas le motif qui a déterminé la paroisse à choisir pour patrone la vierge martyre. Le culte de sainte Victoire est, du reste, répandu dans toute la Provence, et une montagne bien connue des environs d'Aix porte le nom de cette sainte [2]. » La conjecture demande à être vérifiée. Or, la Gaule méridionale n'a fourni que treize inscriptions consacrées à la Victoire; elles ont été trouvées non dans d'importantes et riches colonies comme Arles ou Narbonne, où les citoyens romains étaient fort nombreux, mais dans les colonies de Nîmes [3] et d'Aix [4] qui retenaient une forte proportion d'élément indigène et dans le pays franchement gaulois, deux à Vaison [5], les autres dans des bourgades secondaires [6], ou même dans des sanctuaires ruraux, isolés dans la montagne [7]. On peut donc supposer que la Victoire ainsi commémorée est une divinité indigène plutôt que la déesse romaine.

Un seul autel de la Victoire a été découvert à l'ouest du Rhône, à Nîmes, les douze autres ont été trouvés entre le fleuve et les Alpes, et dans ce nombre, six appartiennent au pays des Voconces [8], ce qui porterait à croire que la Victoire indigène dont nous parlons faisait partie du panthéon d'une nation gauloise domiciliée entre les Alpes, le Rhône et la Durance et, de préférence, chez les Voconces. Or nous rencontrons précisément chez eux *dea Andarta*, dont le principal sanctuaire se trouve à Die, *Dea Augusta*. Pour identifier *dea Andarta* avec la *Victoria* romaine nous avons un texte de Dion Cassius qui raconte, à la date de 61, la compagne des Romains contre Boudicea et les Bretons. Dion mentionne par deux fois une divinité celtique dont le nom rappelle *Andarta*, c'est Ἀνδράστη ou Ἀνδάτη [9] « car c'est ainsi que les Bretons appelaient la Victoire, dit-il, et ils l'honoraient fort. » Andati, Adrasté, ou Andrasté est donc la Victoire des Celtes de Bretagne et Andarta celle des Celtes Voconces. Nous voyons ici l'Andarta celtique se transformant en Victoire romaine, et celle-ci se dissimulant à son tour sous une sainte chrétienne [10].

Il n'en est plus ainsi pour le mont Sainte-Victoire près d'Aix-en-Provence. Une tradition locale veut que ce nom se rattache à la victoire remportée par Marius sur les Teutons, l'an 102 avant notre ère. « Un temple, nous dit-on, fut construit et dédié à la Victoire, sur le sommet d'une petite montagne qui bornait les plaines vers le Levant, et où, selon toute apparence, Marius avait offert son sacrifice d'actions de grâces. Ce sacrifice même fut perpétué... Le christianisme n'abolit pas cette fête, mais il en changea le caractère; une patronne du nouveau culte fut installée dans le vieux temple, qui devint l'église de Sainte-Victoire. » Tout cela est pure hypothèse, empruntée aux conteurs provençaux et surtout à Fauris de Saint-Vincens. Or, il paraît bien que le mont Sainte-Victoire n'a rien de commun avec l'*Andarta* celtique, pas plus qu'avec la *Victoria* païenne et la sainte Victoire chrétienne. A Volx et à Aix il faut suivre des traitements différents. Le nom primitif de la montagne n'a jamais été *Victoria*, et cette forme latine ne lui est jamais appliquée dans une charte ou une inscription antérieure à la fin du XV^e^ siècle. Du XVI^e^ au XVII^e^ siècle, la forme locale et provençale du nom de la montagne est *Ventùri* ou *Santo Ventùri* et jamais autrement. Or, en provençal, victoire se dit : *vitóri*, ce qui est tout autre chose. On commença par franciser le mot dont on fit Sainte-Venture et Saincte-Aventure, on se fut peut-être arrêté à Sainte-Bonaventure, si la naissance et le progrès de la légende de Marius, au XVII^e^ siècle, n'avaient fait le succès de Sainte-Victoire.

Cette transformation de *Ventùri* ou Venture en Victoire appartient à un cycle de légendes si tardives qu'on pourrait les dire nos contemporaines, car à peine ébauchées au XVI^e^ siècle elles ont pris tout leur développement au XIX^e^. Or si on cherche les témoins archéologiques et philologiques de la victoire de Marius, on n'en trouve aucun qui soit authentique. Le voisinage du mont Sainte-Victoire et du prétendu arc de Pourrières a lié arbitrairement le sort de ces localités qui n'ont qu'un point de commun, à savoir que la transformation de *Ventùri* en Victoire offre les mêmes garanties que l'étymologie de Pourrières en *Putridi*.

En réalité, le nom de *Ventùri*, du latin *Ventur* ou Venturius, est donc le nom primitif et le véritable nom du mont Sainte-Victoire. D'ailleurs la montagne aixoise n'est pas seule à le porter, c'est aussi le nom donné au mont Ventoux. En provençal, les noms *Ventùri* et *Ventour* sonnent à peu près de même, et dans les anciennes chartes le Ventoux s'appelle *Ventarius* et à l'époque romaine *Vintur*. On a découvert, dans la région du Ventoux et du Lubéron, des ins-

[1] *Dictionn.*, t. I, col. 3072-3074. — [2] *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, 1897, p. 199. — [3] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 3134. — [4] *Ibid.*, t. XII, n. 5773. — [5] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 1339, 1340. — [6] Volx; Embrun, *Ibid.*, t. XII, n. 77; Gap, n. 1549; Le Pègue, n. 1707; Aoste des Allobroges, dans *Revue épigraphique*, n. 876; La Bâtie-Mont-Saléon, *Corp.*, t. XII, n. 1537. — [7] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 76 (Chatellard, dans la vallée de Barcelonnette) *ibid.*, n. 162 (Villeneuve, sur le lac Léman); *ibid.*, n. 2389 (Saint-Genix). — [8] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 76, 77, 162, 2389, 5773; *Revue épigraphique*, n. 876; les six du pays des Voconces, dans *Corp.*, t. XII, n. 1339, 1340, 1549, 1707, 1537, et celle de Volx. — [9] Dion Cassius, *Hist. rom.*, l. LXII; c. VII. — [10] C. Jullian, *Notes gallo-romaines, Sainte Victoire*, dans *Revue des études anciennes*, 1899, t. I, p. 47-50.

criptions consacrées au dieu de la montagne : DEO VINTURI. Sainte-Victoire et le mont Ventoux ont donc porté à l'origine le même nom celtique ou ligure; ce nom est demeuré immuable en provençal et a subi en français deux graves altérations. Sur un point le dieu *Ventur* s'est déformé à peine, tandis que sur l'autre point, il est devenu méconnaissable et non content de se faire baptiser à eu l'ambition de se faire canoniser [1].

III. Les vicissitudes de la légende. — L'estime que le Français porte généralement à sa patrie et à tout ce qui s'y rapporte, le rend « glorieux »; il se résigne difficilement à souffrir chez autrui une supériorité quelconque ou ce qu'il croit être une supériorité. La seule pensée qu'une nation, qui n'est pas la sienne, jouit d'avantages, est en possession de gloires qu'il ne peut réclamer raisonnablement pour la France, lui est insupportable; il se juge lésé et victime d'une injustifiable préférence. Pendant de longs siècles, cette vanité sommeilla; les Gallo-romains et les Francs, nos ancêtres, ayant assez à faire pour s'imposer à leurs adversaires, batailler et s'implanter, ne parurent pas songer à certaines prétentions. Heureux et fiers de posséder la foi chrétienne, ils n'imaginaient pas que la date plus ou moins reculée de ce bienfait dût devenir matière à contestation, et qu'il fût possible d'engager le point d'honneur du fait d'avoir reçu l'évangile des apôtres ou de leurs envoyés. Les siècles s'écoulèrent et cette susceptibilité s'éveilla. Des récits, dont l'origine était insaisissable, mais qui se recommandaient des noms les plus révérés, mettaient à la portée de la foule des historiettes montrant les apôtres, fondateurs d'Églises, envoyant partout des disciples chargés de les imiter et de les suppléer là où eux-mêmes ne pouvaient atteindre. Depuis les sobres récits contenus dans les *Actes des Apôtres* et les enseignements insérés dans les *Épîtres pastorales*, les prédicateurs de l'Évangile ne s'étaient guère préoccupés de conserver le récit de leurs courses apostoliques, pas plus que de dresser la statistique des Églises fondées par leurs soins, au prix de leurs fatigues et souvent de leur sang. Hégésippe avait bien tenté quelque chose en ce sens, mais rien n'avait subsisté de son journal de voyage et des récits qu'il y avait consignés. Plusieurs siècles s'étaient écoulés avant que des Byzantins s'avisassent de combler cette lacune et d'attribuer aux Églises des fondateurs apostoliques. L'exemple donné par eux fut imité en Occident; il parut ingénieux de revendiquer tel ou tel personnage mentionné par les récits évangéliques ou par les lettres apostoliques, pour en faire le fondateur et le patron d'une Église. La France ne fut pas la dernière, ni la seule non plus, à réclamer ces illustres personnages. Comment et à quel moment s'engagea-t-elle dans cette voie? On ne peut sur ces deux points offrir des précisions d'une absolue rigueur, mais on doit tenir pour certain que l'imposture fut tardive et patente. Celui qui, le premier, mit en circulation des récits sans fondement ne nous a pas raconté comment il s'y prit, et ce serait imiter sa désinvolture, sous prétexte de la démasquer, d'entreprendre suppléer à son silence. Toutefois, à défaut de preuves ou même d'indices, il est permis, en utilisant les données de l'histoire générale, d'imputer à un moine ou à un clerc, assez instruit, quelque peu frotté de grec, le premier essai tenté en vue d'acclimater en Occident certains personnages évangéliques, dont la trace perdue depuis des siècles permettait de placer sous leur nom les aventures itinérantes qu'eux ni personne ne pourraient démentir. (Voir Légendes apostoliques.)

Résolument, le conteur montra tel apôtre, tel disciple du Sauveur Jésus prêchant l'Évangile dans les parages où on se fut le moins attendu à les rencontrer. Il affirmait, on le crut. Et ne nous hâtons pas trop de mettre cette crédulité au compte de l'ignorance d'une époque barbare en nous rappelant que de nos jours, en 1925, on trouve encore en Angleterre des auteurs pour raconter que Joseph d'Arimathie apporta l'évangile à Glastonbury, et on en trouve d'autres en Amérique pour faire introduire le christianisme dans ce pays par l'apôtre saint Thomas en personne. C'est qu'une affirmation tranchante rencontre toujours des esprits débiles pour l'accueillir, et des imaginations complaisantes pour la répandre et la développer. Ce fut ce qui arriva avec d'autant plus de succès que les récits avaient pour eux tout ce qui frappe et tout ce qui flatte la foule : la nouveauté, le mystère, le succès. Il n'était question que d'épisodes merveilleux dont personne n'avait entendu parler, contre lesquels par conséquent nul ne se tenait en garde; amis, disciples, représentants du Christ et des apôtres apparaissaient, prodiguaient les miracles, convertissaient des provinces entières, bravaient les supplices et la mort jusqu'au moment où il leur convenait de s'y soumettre, laissant après eux leurs ossements investis de merveilleux pouvoirs. Les hommes à qui on faisait accepter ces récits nous paraissent avoir été dupes des plus grossiers imposteurs, et peut-être nous trompons-nous à leur sujet. Crédules, ils l'étaient assurément, mais l'étaient-ils plus que nous-mêmes et nos contemporains sur lesquels on déverse, chaque mois ou chaque semaine, des récits merveilleux, qu'on accepte sans l'ombre de résistance, pas même l'ombre d'une hésitation. L'idée de critique est devenue si étrangère que si, d'aventure, on la leur suggère, peu s'en faut qu'on ne soit suspect d'attenter à l'intégrité de la foi. Les générations du haut Moyen Age n'avaient pas un critère plus rigoureux que celles de nos jours. Pour accorder leur adhésion à un récit, elles ne réclamaient ni sa vraisemblance, ni la sincérité connue de l'auteur, ni l'affirmation concordante de témoins honorables, elles réclamaient pour unique apaisement que « ce fut écrit » de même qu'on entend dire aujourd'hui, pour justifier une adhésion accordée aux pires racontars, que « c'est imprimé ». Puisque l'acquiescement était à ce prix, il devenait facile de lui donner satisfaction; du moment qu'il suffisait d'exhiber de l'écriture, on écrivit. Même on écrivit beaucoup et beaucoup trop. Mais un thème connut, plus que tous les autres, le succès : Une localité, église ou monastère, possède des ossements en réputation de vertu surnaturelle, on ignore le nom du saint personnage qui prodigue les bienfaits jusqu'au jour où il révèle son nom à l'évêque endormi. Il ne s'agit que de corser la révélation; et voici qu'un moine ou un clerc parti en lointain voyage s'y édifie à la lecture d'un certain récit qui explique tout ce qu'on désirait savoir, le nom, l'époque, les vertus, les miracles du saint personnage, et pourquoi ses ossements se trouvent au lieu où on les conserve! Rien n'y manque et tout cela est bel et bien *écrit*.

S'il y avait là quelque chose de miraculeux, c'était l'impudence des clercs et l'ineptie de la foule. Avec un semblable auditoire, les plus graves impostures semblaient permises à ceux qui y recouraient. Quand on aborde tel ou tel épisode en particulier, dans cette vaste entreprise de falsification, il semble difficile de ne pas qualifier sévèrement ceux qui s'y employèrent infatigablement et qui, pour réussir, eurent recours à des méthodes et des procédés inexcusables. Qu'il s'agisse de sainte Madeleine, de saint Denis, de saint Martial ou de tant d'autres, ce qui frappe tout d'abord dans l'histoire de l'église ou du monastère qui exploite

[1] C. Jullian, *op. cit.*, p. 51-57.

la légende, c'est la longue série de fraudes, d'impostures préméditées et coordonnées sur laquelle s'édifie la prospérité du lieu. Au spectacle de ces pratiques on pourrait être tenté parfois de se demander pour qui ces gens travaillent et si, moines ou clercs, ont encore droit de se dire chrétiens. S'agit-il d'imposer la croyance à un corps saint, de répandre le récit d'un apostolat merveilleux, d'éclipser la notoriété d'un rival, d'accaparer la considération publique et de stimuler la générosité des pèlerins, on voit, avec plus de regret que de surprise, moines et chanoines, s'affranchir de tous scrupules, forger de toutes pièces des documents imaginaires, fausse Vie, fausse Translation, faux Miracles, qui serviront de base à la popularité du personnage et de prétexte à son culte. A Vézelay, à Limoges, à Rocamadour, et ailleurs, les fidèles sont bernés par des récits dont ils ne sont pas en mesure d'apercevoir l'erreur et de contrôler le mensonge. Mais ce peuple, par cela seul qu'il est français, flaire le calcul et réserve son entier acquiescement; c'est le peuple fin et matois qui circule dans les fabliaux, qui prend — en paroles gaillardes — sa revanche des moines qui l'apitoient sur leur pauvreté simulée, et à qui il faut persuader que les contes qu'on lui débite sont de la meilleure histoire. Il faut, pour y réussir, convaincre d'abord ceux qui sont ses véritables guides : évêques, curés, chapelains, tous ceux qui vivent hors des cloîtres et que, pour cette raison, il aborde et fréquente quotidiennement, parce que ceux-là vivent près de lui, de la même vie, et que ceux-là l'instruisent et le mettent en garde à l'occasion. C'est donc la hiérarchie qu'il faut persuader du bien-fondé des légendes, et les moines s'y emploient par des chroniques, des chartes, des diplômes, tout ce qui peut affermir et étendre les prétentions insinuées dans l'œuvre du premier hagiographe. Dès lors, rien ne les arrête; ils laissent disparaître le nom de l'audacieux légendaire, ils s'y emploient au besoin en mettant le récit développé et embelli sous le nom d'un personnage respecté, de préférence un évêque, et soumettent l'œuvre nouvelle à l'approbation de deux ou trois conciles savamment circonvenus. C'est ainsi qu'on procède à Limoges. Mais le faux provoque le faux et ne se soutient que par lui, alors on fabrique de prétendues lettres de l'évêque Martial aux Églises de Toulouse et de Bordeaux, et une prétendue donation du château de Limoges par Louis le Débonnaire. On rencontre des gens à la conscience indulgente pour passer condamnation sur ces indélicatesses. Si une longue prospérité a paru effacer les responsabilités encourues, un châtiment tardif, mais impitoyable et général, a montré la reprise finale de la justice bafouée.

Nous essaierons plus tard de retrouver les noms de ces écrivains, mais ces noms apprennent peu de chose sur eux, sur les circonstances qui les jetèrent dans le métier qu'ils exercèrent. Leur psychologie nous échappera probablement toujours; nous pouvons rechercher néanmoins le mobile de leur entreprise. On a suggéré — sans trop y croire peut-être — que ces légendaires, que nous appelons un peu sévèrement des menteurs, avaient été, tout au plus, des romanciers. Écrivains d'imagination, ils étaient les premiers à ne pas croire un seul mot de ce qu'ils racontaient. Cela va sans dire. Mais ont-ils espéré et voulu être crus? Ou bien ont-ils souhaité seulement établir leur réputation, et distraire leurs lecteurs par des contes dont ils n'attendaient aucun profit? C'est celle qui paraît la moins vraisemblable des suppositions. Ils savaient de reste que si leurs lecteurs n'ajoutaient pas foi à leurs récits, la tombe ou le pèlerinage ne verrait pas accroître sa clientèle, ce qui était précisément le but poursuivi. Gardons-nous d'imaginer Warnahaire et consorts sous l'aspect de joyeux compères à la façon d'Alexandre Dumas. Les fictions qu'ils ont répandues étaient composées pour plaire au goût d'une société, passionnément avide de manifestations surnaturelles et disposée à les admettre toutes sans examen. Ceux donc qui rédigeaient ces fictions poursuivaient un but très étranger à l'édification de leurs lecteurs; ils ne tendaient qu'à provoquer leur générosité. Ce qu'ils ont pu ne pas prévoir, mais ils n'y auront même pas pensé, c'est que leur imposture fonderait pour des siècles une prétendue vérité; et s'ils y ont pensé, s'ils ont prévu ce succès séculaire, ils étaient gens à s'en réjouir de bonne foi, car il semble que les notions de justice et de sincérité leur fussent devenues étrangères. Une ignorance profonde du passé dont leurs récits portent la preuve ne les disposait guère à en respecter les événements, une méconnaissance complète de la psychologie leur dérobait le pernicieux effet des récits qu'ils jetaient en pâture à la crédulité, substituant par calcul et avidité de trompeuses dévotions à la foi chrétienne et à ses mystères. Enfin, on peut dire, à leur décharge, qu'ils ne soupçonnaient pas tout le succès réservé à leur mystification et l'inconvénient qui en résulterait pour la foi.

Lorsqu'on observe les phases de cet épisode légendaire, on ne peut être surpris de son succès, le paganisme avait offert des exemples analogues de triomphante imposture; mais on s'attriste et on déplore de voir dans l'Église du Christ des pratiques tellement répréhensibles. Le serpent d'Asklépieos, le laurier de Daphné, le culte de Diane avaient provoqué une littérature et des monuments qui pouvaient trouver leur place dans le paganisme; on ne laisse pas d'être embarrassé d'avouer que les légendes ont trouvé l'occasion d'un essor semblable dans le christianisme. La littérature qui a pullulé sur ce sol malsain de la légende est toujours demeurée chétive et médiocre, mais il n'en a pas été de même au point de vue monumental, et on est presque porté à l'indulgence quand on se rappelle la splendeur des édifices qui durent l'existence à l'illustration qu'une prétendue apostolicité conférait à leurs titulaires; Madeleine à Vézelay, Trophime à Arles, Saturnin à Toulouse.

Le succès éclatant sur un point entraîna le renouvellement de la tentative couronnée d'un succès pareil sur d'autres points. La rivalité des intérêts, leur âpreté à se défendre et à se combattre eut le même résultat qu'une coalition. Toute église, tout monastère, en possession d'une légende et d'un tombeau, n'eut plus d'autre préoccupation que d'en exalter la renommée aux dépens des émules. Les plus hardis et les plus ingénieux se hâtèrent de faire leur choix parmi les illustrations évangéliques. Ce fut à qui se réclamerait du nom le plus éclatant, des circonstances les plus merveilleuses, des prodiges les plus gros de promesses. Malheureusement, l'Occident s'y était pris un peu tard, l'Orient avait eu tout le loisir de faire ses choix, en sorte que l'histoire était déjà, sur certains points, trop « faite », trop « fixée » pour qu'il fût possible d'y apporter de trop graves retouches. La mère de Jésus, ses apôtres, ses évangélistes n'étaient plus disponibles, et leur grandeur les attachait aux provinces lointaines où il avait plu aux byzantins de les faire voyager et mourir.

Heureusement, la foule des disciples offrait des personnages assez illustres et assez nombreux pour satisfaire toutes les vanités. Il n'y eut pas que les disciples du Christ, ses amis furent l'objet d'ambitions encore plus ardentes, on se les arracha. Autun, bien avisée, attira le domestique de Notre-Seigneur qui devint saint Amator; Tours eut l'homme porteur d'une cruche qui conduisit les apôtres au cénacle, un nommé Gatien; Limoges réclama le petit garçon présenté par le Sauveur comme un modèle d'humilité

et qui se trouva être saint Martial; ailleurs on eut saint Ursin qui faisait la lecture pendant la dernière Cène; saint Restitut, l'aveugle-né; saint Aphrodise, qui avaient logé la sainte famille en Égypte; saint Amadour, jadis publicain connu sous le nom de Zachée. Les Manceaux s'attachèrent Simon le Lépreux qui, ayant fait peau neuve, s'appela désormais saint Julien, enfin Joseph d'Arimathie, qui aimait les voyages, traversa toute la France et s'en alla porter le calice de la Cène en Angleterre.

Les disciples qui avaient compté au nombre des soixante-douze, et les disciples de saint Pierre ou de saint Clément suivirent cet exemple des illustres et vinrent évangéliser la Gaule : saint Front, à Périgueux; saint Georges, au Puy; saint Altin, à Orléans; les saints Savinien et Potentien, à Sens; saint Aventin, à Chartres; saint Memmie, à Châlons; saint Mansuy, à Toul; saint Sixte, à Reims; saint Valère, à Trèves; saint Restitut, à Saint-Paul-Trois-Châteaux; saint Rieul, à Senlis; saint Siniée, à Soissons; saint Flour, à Lodève; saint Génule, à Cahors; saint Clair, à Albi; son homonyme à Nantes; saint Ursin, à Bourges; saint Eutrope, à Saintes; saint Paul, à Narbonne; saint Austremoine, à Clermont; saint Crescent, à Vienne; saint Saintin, à Meaux; saint Taurin, à Évreux, saint Nicaise, à Rouen; saint Exupère, à Bayeux; saint Saturnin, à Toulouse; saint Eutrope, à Orange; saint Pérégrin, à Auxerre; saint Lucien, à Beauvais; saint Géry, à Cambrai.

D'autres Églises moins prévoyantes ou moins empressées se laissèrent prévenir, et n'eurent rien de mieux à faire que de se résigner à des personnages de troisième plan. Ce ne fut pas le cas de Marseille qui accapara saint Lazare, le ressuscité de Béthanie, inséparable de ses sœurs Marthe et Marie, dont l'apostolat par les controverses qu'il a soulevées, par le retentissement qu'elles ont eues, a fini par conquérir une sorte d'importance.

A défaut de monuments contemporains qu'il était impossible de présenter, et dont on ne voit pas pour quelle raison la Gaule eût été démunie, on pouvait espérer les témoignages concordants des inscriptions et des cimetières. Mais l'inscription de Volusianus à Marseille, le sarcophage de la Gayole et l'inscription de Pectorius à Autun sont des témoins isolés et indépendants des pseudo-traditions apostoliques; quant aux cimetières chrétiens, dans un sol où on ne compte plus les cimetières gallo-romains et barbares, pas un seul n'a été trouvé. Le fait de la présence de chrétiens en Gaule dès une époque rapprochée de l'âge apostolique, ne peut se réclamer d'aucune attestation certaine, historiquement datée; mais il n'en est pas moins probable que des chrétiens auront abordé, dès le I^er^ siècle, sur le rivage de Provence et remonté le Rhône. Ils n'ont laissé ni trace de leur passage ni vestige de leur séjour. En dehors de tout témoignage positif, les relations commerciales de Marseille, très étendues, très prospères, ont dû attirer des bateaux d'où débarquèrent des évangélistes. Il est possible que, dès le temps des apôtres, lorsque tant de Grecs et de Syriens apportaient leur pacotille à Marseille, il s'en soit trouvé dans le nombre quelques-uns, qui parcoururent le port, la ville et remontèrent le long des côtes et à l'intérieur. Cela dit, on ne réussit pas à découvrir à quelle allure se fit cette évangélisation dans le bassin du Rhône, et nous réussissons encore bien moins, pour notre part, à découvrir l'utilité de prononcer à cette occasion les noms de Lazare et de ses sœurs. Si le voyage de saint Paul en Espagne comportait une escale à Marseille, ce qui n'est ni certain ni prouvé, il est possible que l'apôtre ait débarqué et prêché à ses compatriotes de la *Diaspora*, mais, en définitive, personne ne nous l'a dit, et entre ce sermon douteux et l'installation d'une communauté chrétienne avec un évêque à sa tête, il y a une marge qu'un historien, digne de ce nom, ne se reconnaît pas le droit de franchir.

Ainsi, nous nous trouvons en présence de deux systèmes : l'un, légendaire qui reporte les origines de nombre d'Églises de la Gaule à l'âge apostolique; l'autre, historique qui s'autorise des paroles de Grégoire de Tours pour retarder ces origines de deux siècles environ. A un ensemble imposant par le nombre, les détails et une apparente concordance, on oppose des textes peu nombreux et peu précis : Grégoire de Tours, Sulpice-Sévère, la passion de saint Saturnin, ainsi la partie semble inégale, le système historique fort mal en point contre un adversaire si bien muni.

Mais il se trouve que la situation vraie est bien différente. Tout ce développement légendaire a traversé sans encombre le Moyen Age. Sans encombre est trop dire car, de loin en loin, des voix s'élevaient pour protester contre ce qui leur paraissait un abus répréhensible. Hériger, abbé de Lobbes, condamnait une pratique pour laquelle on s'est, depuis et surtout de nos jours, montré d'une indulgence qui confine à la complicité. Héribert ne veut pas qu'il soit permis *pro pietate mentiri*, et ce sont là ces « pieux mensonges » qui gonflent toute une littérature soi-disant édifiante. Guibert de Nogent ne se faisait pas une idée moins relevée de la sincérité de l'histoire : « L'Église entière disait-il, connaît un Martin, un Remi et d'autres grands saints. Mais que dire de ces saints inconnus que les peuples, par une sorte d'émulation contre ces illustres confesseurs, créent chaque jour dans les villes et dans les campagnes? En voyant certains lieux s'honorer de glorieux patrons, ils ont voulu en avoir de pareils. Enhardis par le silence du clergé, ils chantent constamment les histoires mensongères de leurs patrons. Malheur à celui qui ose en douter! Il doit s'attendre aux injures et aux coups... Il y a des écrits sur certains saints qui sont pires que des niaiseries, et qui ne devraient même pas être offerts aux oreilles des porchers... Beaucoup de gens, tout en attribuant à leurs saints une antiquité très reculée, veulent en faire écrire la vie par nos contemporains. On me l'a souvent demandé. Mais moi, qui me trompe dans les choses mêmes qui me tombent sous les yeux, comment pourrai-je dire la vérité sur les choses que personne n'a jamais vues? Si j'avais consenti à écrire ou à prêcher au peuple les fables qu'on me suggérait, j'aurais mérité ainsi que mes conseillers d'être marqué d'un fer rouge en public [1]. » — Mais ces protestations furent semblables aux voix criant dans le désert, la liturgie, en accueillant les légendes, recouvrit tout, parut justifier tout.

Les choses demeurèrent en l'état pendant plusieurs siècles. La Renaissance, séduite par la beauté classique et profane, n'accorda pas un instant d'attention aux antiquités religieuses nationales qui lui paraissaient barbares et désuètes. Au sortir des guerres de religion, il y avait tant de plaies à guérir, tant de ruines à relever, tant de choses à créer qu'on se tourna vers tout ce qui était en péril; les légendes eurent moins à souffrir que les sanctuaires où elles s'abritaient. Cette espèce de tolérance dura peu de temps.

Au XVII^e^ siècle une légion d'hommes savants, respectueux du passé, aborda l'examen des récits légendaires par l'analyse des titres sur lesquels ils prétendaient s'appuyer. Tout était à faire dans une voie si nouvelle, mais ceux qui s'y aventuraient étaient des chrétiens instruits, des caractères loyaux, des critiques impitoyables et qui eurent nom Papebroeck, Baluze, Du Cange, Mabillon, Hughes Ménard,

[1] *P. L.*, t. CLVI, col. 122-124.

Luc d'Achéry, Thierry Ruinart, Lenain de Tillemont, originales figures d'érudits cherchant la vérité avec une passionnée indépendance sans cesser d'être humbles et pieux. Dans une langue ennemie des réticences, ils savaient exprimer des jugements justes et rigoureux. « Quand, disaient-ils, les anciennes légendes étant perdues ou ayant péri dans la destruction ou l'incendie des monastères, on se trouva dans l'obligation de les renouveler, car on ne pouvait s'accoutumer à honorer les saints et à conserver leurs reliques sans avoir quelque chose de leur histoire ou qui passât pour leur histoire. Il est à remarquer qu'il s'agissait le plus souvent de saints morts depuis plusieurs siècles, et de reliques venues de fort loin, sur quoi l'on n'avait presque que des traditions orales. De là on préjuge sans peine que ceux qui travaillèrent à ces légendes, se trouvant privés de tous les secours nécessaires, n'ont pu réussir à nous donner des histoires exactes et certaines. De sorte qu'au défaut du mauvais goût de leur siècle, ils y ont le plus souvent réuni les vices de l'incertitude, de la confusion et quelquefois de la fausseté. Ils y ont aussi donné dans les visions, et laissé le simple et le naturel pour s'arrêter au merveilleux et à l'extraordinaire. Il est même trop souvent arrivé qu'ils se sont cru permis d'y mêler des mensonges [1]. »

Le degré de culture du clergé de France au XVII[e] et au XVIII[e] siècle aide à comprendre comment le témoignage des savants fut accueilli. On rencontrait dans ses rangs des hommes qui possédaient une variété de connaissances et une largeur de vues dont nous trouvons, en effet, de frappantes manifestations. Il est permis de contester l'opportunité et la gravité de certains changements introduits alors par l'épiscopat dans les formulaires officiels de la liturgie; il n'est pas possible de mettre en doute la bonne foi de ceux qui en agissant ainsi eurent en vue le progrès de la vérité. Si des évêques touchèrent d'une main respectueuse mais ferme les légendes parasites qui dénaturaient l'histoire, si, à raison de leur fragilité ils n'hésitèrent pas à les traiter comme l'ivraie qu'on sépare du bon grain, il faut, avant de les condamner avec intransigeance, les interroger avec respect. Un Noailles, un Vintimille et beaucoup de leurs imitateurs pouvaient invoquer[2] l'opinion générale parmi les dignitaires et les membres les plus humbles du clergé, tous ou presque tous favorables à la réforme des livres liturgiques conformément aux données certaines de l'histoire, mais ces mêmes prélats pourraient justifier leur initiative par ces paroles que leur chef, le pape Benoît XIV, écrivait au cardinal de Tencin : « Il est vrai que le retranchement des légendes fera crier ceux qui tiennent les faits qui y sont contenus pour si certains, qu'ils seraient disposés à se faire martyriser pour en soutenir la vérité. Mais cette critique nous paraît bien moins importante que celle par laquelle on nous reprocherait de faire lire au nom de l'Église des faits apocryphes et douteux [2]. »

Le solide système chronologique, élaboré par des érudits inaccessibles aux concessions et aux compromis, fut substitué sans fracas au système ruineux légué par le Moyen Age; on vit les diocèses éliminer silencieusement et restituer à l'oubli les héros imaginaires, et les illustrations indéfendables. Un siècle plus tard, au cours d'une controverse dont nous retracerons plus loin les alternatives, il se trouvera des gens pour censurer évêques et érudits, leur infliger de malsonnantes épithètes et dénoncer leur temps et leur conduite comme « la plus déplorable époque de notre histoire religieuse [3] ». Ceux qui, après des recherches longues et ardues, avaient pu conclure et prouver l'inexistence de personnages indûment gratifiés d'un culte public, furent dénoncés comme des « dénicheurs de saints », eux qui avaient voulu uniquement voir les niches occupées par de vrais saints.

IV. La qualité de la « tradition ». — Des écrivains, préoccupés par-dessus tout du triomphe de leur opinion, n'ont pas hésité à recourir à un procédé regrettable. Invoquant à tout propos le souvenir du jansénisme, ils ont essayé de jeter un soupçon d'hérésie ou, à tout le moins, de sympathie pour l'hérésie, sur les contradicteurs de cette opinion. Les noms de Jean de Launoy et d'Adrien Baillet sont devenus une tare pour ceux qui, sans partager toutes les manières de voir de ces érudits, adoptaient leurs méthodes critiques. Le pieux et respectable Tillemont lui-même n'échappe pas à cette réprobation qui vint atteindre jusqu'à dom Thierry Ruinart. C'est ainsi que, par un étrange excès de zèle, on a voulu confondre ce qui devait être distingué, on a essayé d'intéresser la religion et jusqu'au dogme chrétien [4] dans les débats d'un caractère purement chronologique, de sorte que, pour certains esprits, la thèse légendaire de l'apostolicité des Églises est devenue comme une vérité de foi, contre laquelle on ne saurait s'inscrire sans être suspect d'hérésie. Il fut un temps où ceux qui s'aventuraient dans la discussion devaient s'attendre à y récolter plus d'injures que de raisons. « Nous ne voyons pas, disait à ce propos le P. Charles de Smedt, à quel titre certains écrivains modernes se croient permis d'ériger l'objet d'une pareille tradition en *vérité catholique*, et de ranger parmi les rationalistes tous ceux qui ne partagent pas leur intrépide assurance à affirmer cette vérité [5]. » De tels excès de langage sont regrettables à tous égards, et c'est compromettre une thèse, fût-elle excellente d'ailleurs, que de vouloir la défendre avec des armes de cette trempe. Du reste, la vraie science ne se laisse pas effrayer par les gros mots; elle demande des preuves concluantes. Jusque-là elle se garde bien d'affirmer ou de nier; elle suspend son jugement ou elle continue ses recherches. S'il est un ordre de faits où cette réserve est particulièrement de rigueur, ce sont assurément ceux qui nous sont transmis par la tradition, surtout lorsque la tradition se manifeste chez un peuple et dans un siècle naturellement disposé à lui faire bon accueil, sans se préoccuper d'examiner de trop près la valeur des titres qui la recommandent à leur attention [6]. »

Ce mot très significatif et infiniment respectable de *tradition* sortit de la controverse fort amoindri, ayant échangé sa signification positive contre un sens vague susceptible de toutes les exagérations. A force d'invoquer les traditions locales, les traditions particulières, les traditions séculaires, on se

[1] Dom Rivet, dans *Hist. littér. de la France*, t. VI, p. 60-61. — [2] U. Chevalier, dans *Bibliothèque liturgique*, t. XVI; *Poésie liturgique des Églises de France aux XVII[e] et XVIII[e] siècles*, p. LXXXVII sq. — [3] P. Piolin, *Histoire de l'Église du Mans*, t. III, préface (1856). — [4] Mgr Cotton, évêque de Valence, adressa à Ch. Fel. Bellet, qui l'inséra en tête de la 1re édition de ses *Origines des Églises de France et les Fastes épiscopaux*, 1896, une lettre dans laquelle faisant le procès de l' « école critique », l'évêque déclarait qu'à l'écouter « on aurait bien vite supprimé les trois quarts de l'histoire et même du dogme catholique. » Cette lettre où on méconnaissait le caractère propre de la tradition dogmatique disparut de la 2[e] édition. Cf. *Anal. bol.*, 1896, t. XV, p. 82; *Polybiblion*, 1899, t. LXXXVI, p. 254; A. Houtin, *La controverse de l'apostolicité*, 1903, p. 179. — [5] Darras, *Histoire générale de l'Église*, Paris, 1867, t. X, p. 344 : « Les rationalistes que nous avons jusqu'ici rencontrés sur notre chemin ne manquent pas d'opposer à la vérité catholique sur l'apostolicité de nos Églises... » — [6] Ch. de Smedt, *Études sur la critique historique*, dans *Études religieuses*, avril 1870, p. 532.

jugea dispensé d'apporter les preuves écrites des affirmations gratuites et des imaginations mensongères. De plus, par l'effet d'une illusion déconcertante, il arriva qu'on usa de deux mesures en matière de certitude historique. Une assertion dépourvue de preuves pendant une période de huit, neuf et dix siècles ou plus, surgissant tout à coup, était en droit d'exiger une adhésion sans réserve, à condition qu'il s'agit d'un très lointain passé. Quand il s'agissait des dix premiers siècles du christianisme, on trouvait tout à fait naturel qu'un fait du IIe siècle ne reçut d'attestation qu'au Xe siècle. Qu'importe une lacune de huit ou neuf cents ans? Mais cet espace c'est exactement celui qui nous sépare de Hugues Capet, et si on essayait de soutenir aujourd'hui même une revendication portant sur un droit quelconque remontant à Hugues Capet, et dépourvue dans l'intervalle de toute attestation écrite, on peut se figurer sans trop de peine l'accueil qui serait fait à cette revendication.

En ce qui concerne les « traditions » particulières, locales ou sous quelque nom qu'on les désigne, il doit être bien entendu que la charge de la preuve incombe à ceux qui les soutiennent. Avant tout c'est une question de méthode générale qu'il faut trancher. A partir du XIe siècle au plus tard, à partir même de l'époque carolingienne, tout au moins, pour certains récits, on a généralement admis en France l'opinion qui attribuait à plusieurs de nos Églises des origines apostoliques; reste à savoir si cette croyance était fondée. Au cours de cette enquête, c'est aux savants qui affirment la vérité ou la vraisemblance des récits traditionnels, qu'il incombe de fournir la preuve de leur système. En matière scientifique, il n'y a pas de possession qui tienne, et si on a pu écrire qu'en vertu de l'axiome *melior est conditio possidentis*, ce n'est pas à celui qui possède à justifier la légitimité de sa possession, c'est à celui qui conteste à en démontrer la caducité [1]; il n'est pas difficile de voir le vice de ce raisonnement. Sans doute, dans la vie pratique, une fiction juridique fort sage nous oblige à traiter comme possesseur légitime, jusqu'à preuve du contraire, tout propriétaire de fait, alors même qu'il sera dépourvu de titre positif; la tranquillité de la société et l'assiette économique de la propriété exigent qu'on s'en tienne à cet expédient. Mais, dans l'ordre spéculatif, dans l'ordre de la vérité pure, ou de la vraisemblance rationnelle, toute affirmation doit être accompagnée d'une preuve positive, et une possession même plusieurs fois séculaire ne suffit pas à rendre certain ou simplement probable un système quelconque : *Quod gratis asseritur, gratis negatur.*

Ce principe admis, aucune des « traditions » ne peut être soustraite à la critique. On ne peut les discuter ici une à une, mais elles rentrent toutes sous certaines observations générales :

1° Les traditions se contredisent les unes les autres, sur certains points, ou (circonstance aussi suspecte) offrent sur d'autres points des ressemblances si singulières qu'il n'est pas possible de ne pas admettre des confusions ou des emprunts; 2° Elles contredisent, de même, ou reproduisent des traditions d'autres pays; 3° Elles n'apparaissent presque jamais qu'à une époque assez tardive. Sans doute, les défenseurs de l'apostolicité ont pu signaler quelques documents nouveaux, mettre en évidence quelques indices permettant de reculer dans le passé la date d'une pièce connue, l'origine d'un culte. Ils ont dépensé là un travail d'autant plus méritoire qu'il était assez ingrat et, comme beaucoup de théories erronées, la leur a été, par certains côtés, de quelque utilité à la science. L'exploitation du *cursus* a plutôt déçu que satisfait ceux qui avaient fondé tant d'espoirs sur cet élément de critique. Malgré tout, personne n'a jamais produit et, sans doute, ne produira de sitôt, à l'appui d'une quelconque des prétendues traditions apostoliques, le témoignage décisif, contemporain ou quasi contemporain. Dans ces conditions, l'argument négatif a beaucoup de force, surtout corroboré par les quelques textes qui donnent l'impression que l'évangélisation de la Gaule n'était pas très ancienne (comme ceux de Sulpice-Sévère, de Grégoire de Tours et la passion de saint Saturnin). Sans doute, il est souvent légitime d'accepter les assertions d'un écrivain même très éloigné des événements, s'il y a lieu de présumer qu'il a travaillé, avec impartialité et critique, sur des documents antérieurs. Peut-on sérieusement soutenir que tel ait été le cas des hagiographes du haut Moyen Age? Combien parmi eux étaient en état d'avoir une opinion raisonnable et scientifique sur l'histoire de la propagation du christianisme? Il est plusieurs points qu'il ne faut pas oublier.

Ils sont, d'ordinaire, des témoins intéressés qui prêchent pour leur saint, écrivent pour défendre les prétentions, grandir la renommée de leur église, de leur monastère. Quand ils se réfèrent à des documents anciens, c'est souvent en termes tellement vagues, que toute appréciation de leur valeur est impossible et une certaine défiance justifiée. Parfois (comme pour la première rédaction de la légende de Vézelay, par exemple), la puérilité des raisons alléguées montre bien qu'on n'avait aucun témoignage sérieux à invoquer. Ils sont, en tout cas, mal renseignés et crédules. Généralement, sous sa forme la plus ancienne et dès le premier document qui la constate, la tradition est déjà mélangée d'éléments fabuleux, et associée à des assertions manifestement inexactes (ce dernier cas, par exemple, est celui de la légende de saint Trophime, la seule au profit de laquelle on puisse produire un témoignage imposant, au premier abord, par son antiquité relative).

Enfin les traditions ne sont pas des récits fixes, que l'on verrait se transmettre fidèlement à partir du moment où on les saisit. Le plus souvent, il y a eu diverses rédactions, plus ou moins enchevêtrées; et de l'une à l'autre on trouve des amplifications considérables, et parfois extravagantes. Quelquefois, sinon à l'origine même de la tradition (ce qui trancherait tout), du moins à l'une des phases de son développement, on saisit avec certitude l'emploi de procédés frauduleux destinés à l'accréditer : écrits pseudépigraphes (tels que le faux Aurélien), altération de manuscrits (comme les grattages pratiqués sur les livres de l'abbaye de Saint-Martial), pièces fabriquées (comme le faux authentique des reliques de sainte Marie-Madeleine). Pour conclure, disons que tous ces récits étaient présentés à un public si préparé à les accueillir et si incapable de les contrôler, que la créance qu'ils ont obtenue n'est pas une présomption en faveur de leur vérité. Au fond, la liberté extraordinaire que prenaient les auteurs du Moyen Age et la crédulité également extraordinaire des lecteurs, voilà toujours le fond d'explications qu'on est en droit de présenter; c'est ce qu'il n'est pas superflu de rappeler de temps à autre à la candeur ecclésiastique.

Quand on a présent à l'esprit le succès éclatant et durable de certaines légendes nées de l'imagination populaire (comme l'histoire de la papesse Jeanne) ou de certaines fraudes savantes fabriquées un beau jour de toutes pièces par un imposteur (comme les *Fausses Décrétales*), on admet volontiers qu'une tradition historique, relative au Ier ou au IIe siècle, et dont

[1] Ch. F. Bellet, *Les origines des Églises de France et les fastes épiscopaux*, in-8°, Paris, 1898, p. 245 sq.

l'attestation ne remonte pas au delà du Moyen Age, n'est même pas un commencement de preuve; on ne peut invoquer ici l'axiome : *Melior est conditio possidentis*, pas plus que le dicton populaire : « Il n'y a pas de fumée sans feu » et que toute légende doit bien avoir son noyau historique.

Sans doute beaucoup d'honnêtes gens répugnent instinctivement à admettre qu'il ait pu y avoir au Moyen Age, qu'on leur dépeint comme l'âge à la foi la plus épurée, tant de pieux faussaires travaillant dans un but intéressé avec l'approbation des supérieurs et des dignitaires ecclésiastiques, et tant de dupes disposées à accueillir des contes dont il leur a été alors si facile de découvrir l'imposture. Il faut cependant se résoudre à admettre qu'il en fut ainsi et même il ne faut pas s'en montrer très surpris. On rencontre en tous temps d'excellents chrétiens, suffisamment éclairés, qui possèdent un fond inépuisable d'indulgence — ou même une discrète faveur — pour des légendes ou des pratiques superstitieuses en réputation de servir d' « aliment à la piété »; en revanche, ces fervents chrétiens ne ressentent qu'une vague indifférence à l'endroit de la vérité scientifique, une certaine paresse à s'en enquérir, et quelque peu de mauvaise humeur à l'égard des critiques qui s'enhardissent à « troubler la foi des simples » et à influer sur les recettes des sanctuaires. Notre époque n'est pas à l'abri des entreprises des faussaires et de l'engouement des dupes, et c'est justement leur succès relatif qui aide à comprendre la vogue de leurs prédécesseurs au Moyen Age.

Ceux-ci étaient d'ailleurs incomparablement plus nombreux, et il était beaucoup plus difficile de les prendre en flagrant délit. D'ailleurs la confection des faux était le plus souvent le produit d'une collaboration entre plusieurs générations, surtout s'il s'agissait de récits transmis de vive voix. Par suite, la responsabilité morale se trouvait atténuée pour chacun dans une certaine mesure; pour plusieurs la bonne foi a pu être complète. Copier un livre, pour eux, c'était le mettre au point, suivant les idées personnelles du copiste. Rien n'empêche que des saints, comme Adon de Vienne, aient professé, en matière littéraire, des opinions très différentes des nôtres, et pratiqué des méthodes que nos scrupules réprouvent justement. Pour ces diverses raisons, le fait seul de la possession crée une présomption très légère et ne dispense pas, « celui qui possède » du devoir de faire la preuve.

V. La qualité des témoignages. — Après les affirmations intransigeantes et absolues, c'est déjà un progrès et, mieux encore, un symptôme, de ne rencontrer plus qu'un plaidoyer en faveur de la *vraisemblance* des prétendues origines apostoliques. Cette position de repli est la conséquence de la constatation d'un fait évident, à savoir que les documents des quatre premiers siècles de l'Église ne renferment aucun témoignage formel utilisable. A défaut de témoignage y trouve-t-on des indices favorables aux prétentions du Moyen Age? Il semble permis d'en douter. Eût-on réussi à prouver qu'au temps de saint Irénée il existait en Gaule, en dehors même de la Provence, quelques évêchés suffragants de Lyon et s'étendant dans les deux provinces romaines de Germanie, nous demeurerions dans la même incertitude sur leur nombre et sur la date de leur fondation. Et cependant on imagine de remonter plus haut encore. Ainsi, saint Pothin et saint Irénée ont dû arriver en Gaule, nous dit-on, imbus de préjugés quartodécimans. Or, ils ont adopté, dans la question de la Pâque, la pratique romaine et cela parce qu'ils ont été dans l'obligation morale de se conformer aux usages d'une chrétienté déjà fortement organisée, ce qui oblige de supposer une évangélisation de la Gaule bien antérieure au milieu du IIe siècle, date approximative de la fondation de l'Église de Lyon. Pure hypothèse. D'abord le quartodécimanisme de Pothin et d'Irénée est imaginé pour le besoin de la cause; ensuite, les relations assidues entretenues entre les Églises de Rome et de Lyon expliquent suffisamment l'uniformité de doctrine entre elles [1]. De même l'existence, dans la province de Lyon, et peut-être dans d'autres provinces gauloises, en dehors de la Narbonnaise, d'un certain nombre de sièges épiscopaux, à l'époque de saint Cyprien, ne fournit pas plus d'indices favorables aux origines apostoliques.

C'est entre le Ve et le VIIIe siècle que s'échelonnent les textes, en petit nombre d'ailleurs, sur lesquels roule toute la discussion. On rencontre d'abord la lettre des évêques de la province d'Arles, qui, en 450, écrivent au pape saint Léon que « c'est un fait de notoriété publique dans toutes les parties de la Gaule, et qui n'est pas ignoré de la sainte Église romaine, que, la première dans les Gaules, la cité d'Arles a mérité d'avoir un évêque dans la personne de saint Trophime envoyé par le bienheureux apôtre Pierre, et que, de là, le bienfait de la foi s'est répandu peu à peu dans les autres contrées de la Gaule [2]. »

Ce document est un plaidoyer *pro domo* destiné à soutenir contre les évêques de Vienne les prétentions des évêques d'Arles aux droits de métropolitains et de primats; c'est un texte intéressé au premier chef et qui ne peut être accueilli que sous les plus expresses réserves. La prétendue tradition arlésienne qu'il exprime est d'autant plus suspecte qu'elle fait sa première apparition sous le patronage de l'évêque Patrocle, parvenu à l'épiscopat, au témoignage de saint Prosper, par l'expulsion violente de l'évêque légitime et sous l'inculpation de simonie [3]. La confiance du pape Zosime, à l'élection duquel il assista, et qui, on le sait d'ailleurs, n'avait pas le jugement très sûr, ne suffit pas pour relever l'autorité des assertions de l'évêque Patrocle dans l'estime des historiens impartiaux. En outre, le plaidoyer arlésien est infirmé par les prétentions des évêques de Vienne qui récusaient celles de leurs collègues d'Arles, sans que nous puissions dire quelles étaient celles qu'ils leur opposaient, car les documents sont perdus.

Mais il existe un ensemble de récits qui attribuent une origine apostolique à diverses Églises : Marseille, Narbonne, Limoges, Bourges, par exemple. Or ces récits, si on les accepte, contredisent les prétentions et, par conséquent la tradition d'Arles, d'après laquelle cette ville serait la source de tout le christianisme gaulois. Et voici qui est plus imprévu. Parmi ces documents favorables aux prétentions de diverses Églises, il s'en trouve un qui est attribué à saint Césaire d'Arles [4]; ainsi la tradition arlésienne serait ici en contradiction avec elle-même sur un point essentiel, ce qui n'est pas fait pour en relever la valeur.

Mais voici chose plus grave : la lettre à saint Léon

[1] Autre chose étaient des Églises qui pouvaient se réclamer de traditions particulières très vénérables, autre chose des missionnaires peut-être envoyés par Rome, travaillant sur un terrain encore neuf, en tout cas, dans le cercle de l'influence directe du Saint-Siège. Il en résulte que le pape Victor, en faisant appel aux traditions de l'Église de Lyon, lui demandait simplement de reconnaître comme sienne la tradition romaine, source unique des usages occidentaux. Il s'agissait pour lui de grouper autour de Rome l'ensemble des évêques, d'obtenir ainsi le consentement de l'Église dispersée. — [2] *P. L.*, t. LIV, col. 879. — [3] Duchesne, *Fastes épiscopaux*, p. 93 sq.; *Chronicon* ad ann. 412; *P. L.*, t. LI, col. 590; *Monum. Germ. hist., Auct. antiq.*, t. IX, p. 466, 654. — [4] *Collectio de mysterio sanctæ Trinitatis*, dans Reifferscheid, *Bibl. patrum latinor., italica*, in-8°, Wien, 1865, t. I, p. 174-175.

renferme deux assertions d'une fausseté évidente. Ce qui y est dit de la haute antiquité des privilèges exceptionnels de la ville d'Arles dans l'ordre civil vise des privilèges ne remontant qu'à un demi-siècle environ, ainsi que le pape saint Léon ne manque pas de le faire observer dans sa réponse. Ce qui regarde le prétendu droit de primatie de l'Église d'Arles sur l'ensemble des Églises des Gaules dès la plus haute antiquité, est une assertion contredite formellement par saint Léon dans une lettre précédente écrite à l'occasion des empiétements de l'évêque Hilaire [1]. Dans sa sentence définitive, Léon garde le silence sur les origines soi-disant apostoliques de l'Église d'Arles et ne lui accorde que des droits égaux à ceux de l'Église de Vienne. Étant donné que les origines apostoliques avaient été présentées par les évêques d'Arles comme la base de leurs prétentions à la primatie, étant donné que le Saint-Siège admettait volontiers des raisonnements de cet ordre, pourvu qu'ils fussent fondés, le silence et la conduite de saint Léon font croire qu'il tenait pour le moins en suspicion les faits allégués par les évêques d'Arles.

Au siècle suivant, saint Césaire, auteur de la *Collectio mysterii sanctæ Trinitatis*, renouvelle naturellement les prétentions de ses prédécesseurs. Mais outre que son témoignage n'a pas de valeur indépendante des textes déjà cités, il renferme des erreurs de fait que nous signalerons, et qui mettent en défiance au sujet des connaissances historiques de l'auteur, spécialement en ce qui concerne l'histoire de l'Église d'Arles. Il range le siège d'Arles parmi les sièges apostoliques qui n'ont jamais été occupés par les hérétiques, surtout par les ariens. Ce disant, il oublie, ou il ignore, ou il dissimule que l'évêque Marcien avait, au dire de saint Cyprien [2], adhéré au schisme de Novatien; il omet surtout de dire que Saturninus avait été le chef du parti arien dans les Gaules sous l'empereur Constance, et, à ce titre, déposé de l'épiscopat.

On voit par ces exemples la qualité des témoignages décorés trop souvent du nom vénérable de « traditions ». Il est d'ailleurs certain qu'au VI^e^ siècle, on constate sur divers points de la Gaule des revendications analogues à celles d'Arles. On sait que Grégoire de Tours s'en est fait l'écho, dans ses livres *In gloria confessorum* et *In gloria martyrum*, en faveur de Toulouse, Bourges et Saintes. A la vérité, il est difficile de concilier ces textes avec ceux de l'*Historia Francorum*, où il attribue expressément au III^e^ siècle la fondation des Églises de Toulouse et de Bourges [3]; l'accord pourrait se faire en admettant que dans l'*Historia*, dernier en date des écrits de Grégoire, l'opinion de celui-ci était mûrie et définitive. Quant à la fondation de l'Église de Saintes par un disciple de saint Clément, on sait qu'elle est rapportée par Grégoire sous cette réserve, *ut fertur*.

Quant aux témoignages proprement légendaires relatifs à différents personnages tels que saint Lazare, saint Martial, ils sont d'une qualité encore inférieure aux précédents.

Le document qui attribue à saint Pierre l'envoi de saint Martial à Limoges, existait, de l'aveu de tous, au commencement du IX^e^ siècle. On invoque le silence de l'auteur sur deux miracles de saint Martial, censés survenus en 614 et 670, pour argumenter que cet auteur écrivait avant 614; resterait à démontrer que l'auteur de la *Vita Martialis*, ayant vécu après 670, a prêté assez de véracité à ces deux miracles pour croire qu'il devait les insérer ou y faire allusion dans son récit; et cette démonstration reste à faire.

Pour les emprunts que Grégoire de Tours aurait faits à la *Vita Martialis* — ce qui reporte celle-ci en plein VI^e^ siècle — ils entraînent par voie de conséquence cette affirmation que le document le moins complet doit être le plus récent, alors que dans le cas précédent le texte le moins complet devait être nécessairement le plus ancien. Le présence du *cursus* dans l'ancienne Vie de saint Martial est si loin d'être, dans un document hagiographique, un signe certain ou du moins très vraisemblable d'une antiquité remontant au VI^e^ siècle, qu'on a pu opposer à cette affirmation la présence du *cursus* dans tel document hagiographique du IX^e^ siècle [4]; il devient ainsi impossible, jusqu'à nouvel ordre, de reporter la composition de la *Vita Martialis* au delà de l'époque carolingienne [5].

Sainte Madeleine ne se trouve pas, tant s'en faut, en meilleure posture. Toutes les affirmations qui la concernent, antérieures au XI^e^ siècle, se réduisent à quelques mots d'un évêque de Cahors, Didier, qui vivait au VII^e^ siècle. Cet évêque écrit à une abbesse qu'il lui adresse une histoire tirée de l'Évangile, *historiam de Evangelio*, où l'on voit la grande pénitence d'une femme illustre et la joie que sa conversion a procuré à Dieu et aux anges [6]. Bien loin de trouver dans ces paroles une allusion à un document hagiographique, d'ailleurs inexistant, l'interprétation la plus naturelle consiste à voir ici le récit évangélique lui-même, tel qu'on le trouve au chapitre V de saint Luc, augmenté des passages où il est question de la joie causée dans le ciel par la conversion d'un pécheur. Tous les directeurs de conscience usent de ce procédé qui consiste à encadrer un récit évangélique dans des réflexions morales.

En ce qui concerne le caractère chrétien des tombes du V^e^ siècle que renferme l'église de Saint-Maximin [7] et le voisinage du sarcophage de la Gayole (voir ce nom), il n'y a rien dans tout cela qui fournisse la moindre présomption en faveur des légendes provençales d'ailleurs contredites par la tradition plus ancienne des Églises d'Orient, qui plaçait à Éphèse le tombeau de Madeleine et dans l'île de Chypre celui de Lazare [8].

Pour sainte Marthe, on a pu arriver à présenter des documents du X^e^ siècle, portant qu'il y avait à Tarascon un fonds de terre appelé *terra sanctæ Marthæ*. Il paraît aussi qu'en Provence, antérieurement au VIII^e^ siècle, on donnait volontiers aux femmes le nom de Marthe. Enfin certaines parties de l'église de Tarascon sont attribuées par des archéologues compétents à l'époque carolingienne, sans qu'on sache d'ailleurs si sainte Marthe y était alors particulièrement honorée.

Des constatations de cette nature sont si futiles, qu'on ne les rapporte ici que pour renseigner sur leur valeur; on peut dire qu'elles ne comptent pour rien quand on leur objecte des faits d'une gravité sans compensation, comme c'est le cas pour le silence d'un martyrologue d'Arles-Toulon du XII^e^ siècle, et d'un autre martyrologe du XI^e^ siècle à l'usage du diocèse d'Avignon auquel appartenait Tarascon.

[1] *P. L.*, t. LIV, col. 632. — [2] S. Cyprien, *Epist.*, t. LXVIII. — [3] Sulpice-Sévère, *Chron.*, l. II, c. XL, XLV; *P. L.*, t. XX, col. 152, 155. — [4] *Analecta bollandiana*, 1898, t. XVII, p. 387; cf. *ibid.*, 1899, t. XVIII, p. 501. — [5] Ant. Thomas, *Le plus ancien manuscrit de la Vie le saint Martial*, dans *Annales du Midi*, 1894, t. VI, p. 349-351 (X^e^ siècle). — [6] *P. L.*, t. LXXXVII, col. 255-256. — [7] G. Doncieux, *Les sarcophages de Saint-Maximin et la légende de sainte Madeleine*, dans *Annales du Midi*, 1894, t. VI, p. 351-360. L'origine de la légende qui fait mourir Marie-Madeleine à Saint-Maximin, est une fausse interprétation d'une des sculptures qui ornent les sarcophages de la crypte. Dans Pilate se lavant les mains, on a vu l'onction de Béthanie, et on en a conclu que le corps de Marie-Madeleine se trouvait dans le sarcophage. Nous avons traité cette question avec détail dans *Dictionn.*, t. VIII, au mot LAZARE. — [8] Grégoire de Tours, *In gloria martyrum*, c. XXX; *P. L.*, t. LXXI, col. 731.

Ici, l'argument négatif prend une force particulière [1]. Il est hors de question, quoi qu'on puisse dire, qu'on est en droit de chercher dans un martyrologe ayant un caractère diocésain, la liste complète de tous les saints jouissant d'un culte suffisamment accrédité dans le diocèse. Il est vrai que quelques chartes du XI^e siècle mentionnent saint Maximin [2], et même se réfèrent positivement à la légende de sainte Madeleine. Mais quoi qu'on pense de ces documents, aucun d'eux ne suppose un culte éclatant, ni surtout ancien rendu aux saints de Provence, et le silence des deux martyrologes démontre péremptoirement le contraire. On a pu écrire que le voyage de Lazare et de ses sœurs mérite tout juste la même créance que la légende du saint Graal. Contentons-nous de dire que les légendes de Provence sont, suivant toute vraisemblance, un hommage symbolique rendu par l'imagination populaire aux évangélistes inconnus qui apportèrent la foi dans ce pays.

Si l'on veut préciser davantage et se rendre compte de l'origine du culte de saint Lazare à Saint-Victor de Marseille, des saints Innocents, de saint Sidoine, de saint Maximin et de sainte Marcelle à Saint-Maximin, le mieux est de recourir à l'explication suivante : Une inscription atteste en effet l'inhumation dans les cryptes de Saint-Victor de Marseille, d'un saint évêque nommé Lazare, qui est très probablement identique à l'évêque d'Aix, du V^e siècle, qui portait ce même nom et était en relations étroites avec l'évêque de Marseille Proculus. Quant aux autres saints provençaux, sauf Marthe et Madeleine, l'origine de leur culte s'explique d'une manière presque aussi satisfaisante. On a trouvé réunis dans une région de l'Auvergne, où ils jouissaient d'un culte local, un groupe de saints originaires du pays et portant les noms de Sidoine, Maximin et Marcelle auxquels, comme en Provence, on associe des saints Innocents. Il est probable que l'importation de leurs reliques ou simplement de leur culte en Provence aura été le point de départ de la légende. Au Moyen Age, les cas de ce genre ne sont pas rares. Ainsi les âmes peuvent se tenir en paix, et les pèlerins accourir à la Sainte-Baume et à Saint-Maximin où il leur est loisible de vénérer des saints très authentiques... mais auvergnats.

En face des textes si peu sûrs qui attribuent des origines apostoliques à plusieurs de nos Églises, nous en avons d'autres remontant au IV^e, au V^e et au VI^e siècle qui nous donnent une impression toute différente. C'est d'abord l'historien Sulpice-Sévère qui formule en ces termes un jugement d'ensemble : *Sub Aurelio Antonini filio persecutio quinta agitata; ac tum primum intra Gallias martyria visa, serius trans Alpes religione suscepta.* Contemporain de Sulpice-Sévère, Théodore de Mopsueste s'exprime en des termes qui mènent à des conclusions analogues. Pour le déprécier, on a essayé de le prendre en défaut, sous prétexte qu'il aurait attribué à la Gaule, pour le temps où il vivait, un nombre de sièges épiscopaux très inférieur à la réalité, telle qu'elle s'affirme dans les textes du IV^e siècle. En réalité, Théodore indique, pour le milieu du IV^e siècle, deux ou trois sièges par province, soit une quarantaine environ, ce qui s'accorde très bien avec le résultat des études de L. Duchesne, résultat obtenu par le recours à des textes indépendants de Théodore de Mopsueste.

Viennent ensuite les actes de saint Saturnin, que nous allons étudier dans un instant, et qui ne sont pas postérieurs au commencement du V^e siècle, à supposer qu'ils ne soient pas beaucoup plus anciens. Puis c'est le texte de l'*Historia Francorum* de Grégoire de Tours au VI^e siècle, et c'est également au VI^e siècle qu'on commença à dresser des listes épiscopales dont il va être question.

VI. Listes épiscopales. — Les pièces fausses une fois écartées du dossier traditionnel et réduites à leur valeur historique, est-il possible de les remplacer par des témoignages sincères demeurés inconnus ou inutilisés jusqu'à nos jours? C'est ce qui a semblé possible et a été tenté avec succès. Beaucoup d'Églises en France avaient conservé d'anciennes listes de leurs évêques. « Plus modestes que des légendes de fondation, ces documents sont aussi beaucoup plus sûrs, beaucoup mieux fondés en tradition. Le plus souvent on n'y trouve autre chose que des noms et la suite des évêques, dans l'ordre de succession. (Voir *Dictionn.*, au mot Listes épiscopales.) C'est peu de chose sans doute, mais c'est quelque chose, surtout dans la question chronologique. On peut mesurer ces séries, voir à quelle date (approximative, bien entendue) elles reportent leurs origines respectives, comparer enfin les résultats partiels obtenus pour chacune d'elles, et en tirer des conclusions plus générales sur le temps de la fondation des Églises dans l'ensemble de notre pays [3]. » C'est au VI^e siècle qu'on commença, dans quelques diocèses, à dresser des listes épiscopales. Il était trop facile, pour amoindrir la valeur de ces monuments d'en abaisser la date; mais il resterait à expliquer comment, sans consulter une liste de ce genre, Fortunat aurait pu dire que l'évêque de Bordeaux, Léonce, était le treizième parmi ceux qui occupèrent le siège de cette ville. On nous dit bien qu'aujourd'hui la liste de Bordeaux est mal représentée; mais il pouvait en être autrement à l'époque où vivait Fortunat.

Quant à la valeur des listes, le contrôle n'est guère possible dans l'état actuel des textes, qu'à partir du IV^e siècle; mais si l'on a constaté qu'elles sont exactes et complètes à partir de ce point, leurs données constituent, pour la période primitive, une présomption dont il y a lieu de tenir compte. On sait comment on a procédé à l'égard de ces listes. L. Duchesne les a contrôlées à l'aide des autres documents que nous possédons. Un bon nombre d'entre elles se sont trouvées exactes partout où on a pu les contrôler, et on en a conclu qu'elles méritent confiance, même là où le contrôle est impossible. Les autres listes, au contraire, offrent de nombreuses fautes certaines et, pour cette raison, on récuse leur témoignage. Or, sur les vingt-quatre listes de bonne note, aucune, à moins de supposer aux épiscopats une durée invraisemblable, n'oblige à remonter au delà du milieu du III^e siècle, environ. Ce qui est décisif, c'est l'ensemble des catalogues. Un seul, assurément, ne prouverait pas grand'chose, car on pourrait penser qu'il y a eu des noms sautés, ou admettre soit un ou deux épiscopats exceptionnellement longs, soit une vacance prolongée du siège. Cela posé, on est venu objecter que [4] « s'il

[1] G. de Manteyer, *Les légendes saintes de Provence et le martyrologe d'Arles-Toulon*, dans *Mélanges d'archéol. et d'hist.*, 1897, t. XVII, p. 467; G. Morin, *Un martyrologe d'Arles antérieur à la tradition de Provence*, dans *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, t. III, p. 10-24. — [2] Guérard, *Cartulaire de Saint-Victor*, t. I, p. 313, n. 293. En 1037, une église dédiée à saint Maximin est mentionnée avant trois autres églises dédiées à la Vierge, à saint Jean et à saint Mitre. Ce rejet ne prouve pas que dans la pensée de l'auteur saint Maximin l'emportât sur la mère de Dieu, mais il n'attachait sans doute aucune idée de hiérarchie dans une énumération d'églises. Plus loin, dans une formule comminatoire, on lit : *Sanctæ Mariæ et sancti Maximini et omnium sanctorum accipiat maledictionem.* [3] H. Thurston, *St. Mary Magdelene and the early saints of Provence*, dans *The Month*, 1899, t. XCIII, p. 75-81. — [4] L. Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, 2^e édit., in-8°, Paris, 1907, t. I, p. 2-3.

n'y avait qu'une seule liste, nous serions autorisés à la supposer incomplète; donc, sur vingt-quatre listes, nous aurons grande chance d'en trouver quelques-unes fautives... Rien n'est brutal comme les chiffres, et ils nous disent que si nous pouvons avoir une liste fautive sur *une* (c'est l'aveu de L. Duchesne), nous avons vingt-quatre probabilités d'en trouver une sur vingt-quatre, tout comme nous avons deux probabilités d'en trouver douze mauvaises sur vingt-quatre. »

Mais qui ne voit le vice de cette logique? Elle confond le possible et le probable. Assurément, l'embarras serait grand pour établir de façon péremptoire, pour chaque liste en particulier, qu'elle ne peut pas ne pas être intacte, sans interruption ni lacune. Mais c'est intervertir abusivement les rôles que de réclamer une semblable démonstration. En thèse générale, c'est à celui qui récuse un texte de donner ses raisons, et dans l'espèce, il s'agit de catalogues de bonne note, vérifiés dans la mesure du possible, et qui ont, plus que des documents quelconques, le droit d'être présumés exacts jusqu'à preuve du contraire. Il ne suffit pas de dire qu'ils peuvent être inexacts.

D'autant qu'à la présomption favorable fondée sur l'examen isolé de chacune des listes, s'en ajoute une autre, fondée sur leur accord. D'ordinaire, en effet, on admet que des faits concordants se confirment les uns les autres. Un savant fait une observation, il peut s'être trompé. Il la recommence vingt-trois fois, en constatant la même chose; l'identité de tous ces résultats prouve l'exactitude de chacun d'eux. Un témoin raconte un fait; il peut mentir. Vingt-trois autres, indépendants de lui, appuient ses dires; leur accord est un certificat de véracité pour chacun d'eux. Sans doute, dans le cas qui nous occupe, ce n'est pas exactement sur le même point que porte l'affirmation des vingt-quatre témoins. Une liste dépose pour Langres, une autre pour Rouen, et ainsi de suite. En ce sens cependant, il est bien vrai de dire que leurs indications se garantissent mutuellement. Si, sans raison plausible, elles nous donnaient, touchant l'antiquité de nos Églises, des impressions très différentes; si les unes contenaient largement assez de noms pour rejoindre les temps apostoliques; si les autres supposaient un point de départ assez récent, il y aurait là une singularité de nature à nous faire hésiter. Au contraire, le tableau qu'elles permettent de tracer des origines chrétiennes de la Gaule est très bien ordonné et très vraisemblable en lui-même. Il est, de plus, tout à fait conforme à ce qu'on sait, par Théodore de Mopsueste, s'être passé dans la plus grande partie de l'Occident. Les sièges épiscopaux, très rares d'abord et placés dans les très grands centres, se sont multipliés par le morcellement des grandes circonscriptions en diocèses plus petits, au fur et à mesure que progressait l'œuvre de la conversion. Précisément le III^e^ siècle, époque à laquelle apparaissent simultanément plusieurs de nos Églises, paraît avoir marqué un grand essor dans l'évangélisation de la Gaule. On est donc amené à penser, que les erreurs, si, malgré tout, les listes en contiennent, sont de peu de conséquence, et que leur correction, si elle était possible, ne modifierait pas les conclusions d'ensemble.

VII. Le texte de Grégoire de Tours. — Grégoire de Tours a écrit dans l'*Historia Francorum*, l. I, c. XXX, ce passage célèbre : *Sub Decio vero imperatore multa bella adversum nomen christianum exoriuntur, et tanta stragis de credentibus fuit, ut nec numerari quaeant. Babillas episcopus Anthyocinus cum tribus parvolis, id est Urbani, Prilidani et Epolon, et Xyxtus, Romanæ Ecclesiæ episcopus, et Laurentius archidiaconus et Hyppolitus ob dominici nominis confessionem per martyrium consummati sunt. Valentinianus et Novatianus maxime, tunc hereticorum principes, contra fidem nostram inimico impellente, crassantur. Hujus tempore septem viri episcopi ordinati ad prædicandum in Galliis missi sunt, sicut historia passiones sancti martyres Saturnini denarrat. Ait enim : Sub Decio et Grato consolibus, sicut fideli recordationem retenitur, primum ac summum Tholosana civitas sanctum Saturninum habere cœperat sacerdotem. Hii ergo missi sunt : Turonicis Catianus episcopus, Arelatensibus Trophimus episcopus, Narbonæ Paulus episcopus, Tolosæ Saturninus episcopus; Parisiacis Dionisius episcopus, Arvernis Stremonius episcopus, Lemovicinis Martialis est distinatus episcopus.*

Ce texte a longtemps et pour de bons esprits joui d'une autorité indiscutable; un jour, le vent tourna et il fut entendu qu'on ne devait, à raison des erreurs qu'il renferme, lui accorder pas la moindre créance sur le fait de la mission des sept évêques [1]. « Pour tout lecteur non prévenu, écrivait Godefroi Kurth (voir ce nom), ce passage signifie que, d'après la Vie de saint Saturnin de Toulouse, les sept furent envoyés en Gaule du temps de l'empereur Dèce. Eh bien, cela n'est pas vrai, car la Vie de saint Saturnin que nous possédons encore, ne prononce même pas le nom des six autres missionnaires [2]. » Grégoire nous apprend que l'*Historia passionis* de saint Saturnin *denarrat* la mission des sept évêques; on s'attendrait, par suite de la présence des mots : *Ait enim*, à lire à la suite le récit de la mission des sept, or il n'en est rien, mais c'est parce que Grégoire a pris *denarro* dans le sens de *narro* en y ajoutant une idée de précision [3]. Il suffit de cette simple remarque, et on découvre instantanément le sens que Grégoire avait dans l'esprit : « Sept évêques furent envoyés en Gaule pour y prêcher la foi; c'était à l'époque de Novatius (ou de Decius), comme la Passion de saint Saturnin le fait savoir. » Elle dit, en effet : « Sous le consulat de Decius et de Gratus... » Ce consulat répond à l'année 250, ce qui coïncide avec l'élection de l'anti-pape Novatien, en juillet 251, à la place de saint Fabien (voir ce nom) martyrisé le 20 janvier 250. Cette interprétation dispense de chercher dans la Passion de saint Saturnin le récit de la mission des sept envoyés de Rome, lequel ne s'y trouve pas.

Autre chose. On lit dans ladite Passion : *Tempore illo, quo, post corporeum Salvatoris Domini nostri Jesu Christi adventum, exortus in tenebris sol justitiæ splendore fidei illuminare occidentalem plagam cœperat, postquam sensim et gradatim in omnem terram Evangeliorum sonus exivit, parique progressu in regionibus nostris Apostolorum praedicatio coruscavit, cum raræ in aliquibus civitatibus Ecclesiæ paucorum christianorum devocione consurgerent, sed nihilominus crebra, miserabili errore gentium nidoribus fœtidis in omnibus locis templa fumarent* ante annos L, sicut actis publicis, id est Decio et Grato consulibus [sic et] fideli recordatione retinetur, primum et summum Christi Tolosa civitas sanctum Saturninum habere cœperat sacerdotem, *cujus fide atque virtute eorum, qui in urbe eadem colebantur, dæmonum cœperunt cessare vaticinia,*

[1] L. Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, 2^e^ édition, in-8°, Paris, 1907, t. I, p. 47. — [2] G. Kurth, *Les traditions du VI^e^ siècle sur l'apostolicité de saint Denis de Paris*, dans *Études franques*, in-8°, Paris, 1919, t. II, p. 301. — [3] L. Levillain, *Saint Trophime, confesseur et métropolitain d'Arles et la mission des Sept en Gaule*, dans *Revue d'histoire de l'Église de France*, 1927, t. XIII, p. 160.

commenta nudari, artes detegi, mnisque illorum apud gentiles potentia omnisque fallatia, christianorum fide crescente, decrescere [1]. Les Actes publics rappelaient et les fidèles conservaient le souvenir des sacrifices malodorants; les *Acta publica* dont il est question, c'est le décret impérial de 249 ou 250 enjoignant aux chrétiens de sacrifier aux dieux, ce n'est pas le procès-verbal du martyre, procès-verbal qui n'a pas dû être rédigé, si la mort de saint Saturnin fut amenée par un accès de fureur populaire.

La mention *ante annos L* a été tiraillée. Dom Ruinart, qui a tenu les Actes de Saturnin pour « sincera » et les a admis dans son recueil, écrit : ... *ante annos L, sicut actis publicis* [*continentur*] [2]; selon lui, ce dernier mot a été omis et il le rétablit. Depuis lors on a lu le texte comme s'il portait : *ante hos annos L*, par conséquent « il y a cinquante ans » et on en a conclu que l'auteur de la Passion écrivait en l'an 300 [3]. Mais le dernier chapitre de l'*Historia Passionis* rapporte des faits qu'on ne peut faire remonter plus haut que le début du v[e] siècle, d'où il résulte que, si les actes sont contemporains du martyre, ils ont reçu un tardif complément [4]. Mais il n'existe, paraît-il, aucune différence de style entre les premiers et les derniers chapitres; en outre, sous Dioclétien et Maximien « les autels fumaient encore journellement » à telle enseigne que personne ne se fut avisé de rappeler qu'il en était de même sous Dèce. Or, en 300, les autels ne fumaient ni journellement ni d'autre façon, puisque la persécution n'a recommencé qu'en 303, et quant aux sacrifices offerts aux divinités officielles, ils comportaient plutôt l'usage de l'encens et du vin que les sacrifices d'animaux; ceux-ci n'étaient sans doute pas abolis, mais assez désuets pour qu'il n'y eût rien de surprenant à ce qu'on rappelât le temps de la persécution de Dèce. Quoi qu'il en soit de ce mince détail, *l'ante annos L* souffre des interprétations assez diverses; tandis que la date 250 agrée à l'un, elle ne convient pas à un autre. L. Duchesne estime peu probable que l'on ait conservé un souvenir aussi exact de l'année où saint Saturnin commença ses travaux apostoliques — et pourquoi pas? — de sorte qu'il est porté à croire que cette date doit plutôt se rapporter au martyre de Saturnin, et que la fondation de l'Église de Toulouse est antérieure de quelques années à l'an 250 [5]. M. L. Levillain n'en veut rien croire et découvre dans la Passion de saint Saturnin une attestation qu'au début du v[e] siècle, on croyait à Toulouse que la fondation de l'Église locale remontait à l'an 300 environ, et que Saturnin avait été martyrisé à l'époque de Maximien [6]. Il en résulte pour la Passion une « grave atteinte » ainsi que pour Grégoire de Tours dont le témoignage est jugé « trop faible et sa provenance trop obscure pour que le fait puisse entrer dans la trame de l'histoire ». Enfin, G. Kurth prononce que Grégoire de Tours n'a pas utilisé une source écrite, ni une source orale, et qu'il l'a tout simplement « élaboré lui-même au cours de ses lectures et recherches [7]. » Ainsi, voici un évêque dont la curiosité toujours en éveil, la sincérité jamais prise en défaut, n'offrent pas même une garantie que ses lectures et ses recherches ont pu l'amener à conclure de la réalité historique d'un fait qu'il était en mesure de connaître, et il faut bien l'avouer de connaître mieux que nous-même. Il y a d'autant plus de raison de penser que Grégoire parle sur des renseignements sérieux que, dans le chapitre suivant, il écrit : *De horum vero discipulis quidam Bituricas civitatem adgressus, salutare omnium, Christum dominum populis annuntiavit* [8]. Comment se nommait ce *quidam*, il ne le dit pas, et s'il tient ce renseignement de ses souvenirs de famille, ces souvenirs rattachent le premier évêque de Bourges à la mission des sept évêques venus de Rome. Il semble donc qu'il faut reconnaître une fois de plus la probité de Grégoire de Tours, son éloignement de toute imagination; là où il ignore, il se tait; là où il n'ignore pas, il parle.

Grégoire, nous dit-on, sur une tradition orale imprécise qui lui parlait de sept évêques, a composé sa liste épiscopale en recueillant de-ci de-là, des noms d'évêques venus de Rome. Cette explication appartient à l'histoire de la divination. Pourquoi est-ce une tradition orale? Pourquoi est-elle imprécise? Pourquoi ces noms ont-ils été recueillis de-ci de-là? Comment le savez-vous et comment le prouvez-vous? Si Grégoire a connu les noms des sept évêques par un document écrit, il a utilisé ce renseignement quand il rédigeait le livre I[er] de son *Historia Francorum;* les chapitres xxx et xxxi de ce livre I[er] ont fait partie de la rédaction primitive, laquelle fut achevée vers 576. Vers 587, Grégoire écrivit son *Liber in gloria confessorum*, dans lequel il dit que l'évêque de Bourges fut ordonné évêque *a discipulis apostolorum.* « Quel que soit le sens qu'on attache à cette expression *a discipulis apostolorum*, ici comme dans le passage du *Liber in gloria martyrum* qui parle de saint Saturnin, il y a une modification importante à ce qui avait été dit touchant le *quidam* de Bourges. Et cependant Grégoire n'a pas changé en 591 (date de la dernière révision de l'*Hist. Franc.*) ce qu'il avait écrit en 576. Peut-on croire que sur une question aussi importante à ses yeux comme aux nôtres, l'historien ne se serait point corrigé, s'il avait été l'auteur de la liste des sept évêques, et s'il avait constaté qu'il avait omis un nom [9]? »

S'il ne l'a pas fait c'est que le respect éprouvé par l'historien pour le document écrit l'en détournait. Quel pouvait être ce document? On a proposé les précisions suivantes [10]: « La légende des sept évêques envoyés de Rome pour évangéliser les Gaules *sub Decio et Grato consulibus*, se présente comme un texte gallo-romain qui est encore d'esprit purement romain. Il favorise uniquement les métropoles d'Arles, de Narbonne, de Bourges, de Sens et de Tours; celles de Narbonne et de [Bourges] le sont même davantage que les trois autres : car, pour chacune d'elles, deux Églises sont désignées. C'est Toulouse avec Narbonne pour la I[re] Narbonnaise; ce sont Clermont et Limoges pour la I[re] Aquitaine. Un détail à noter est que, si la I[re] Aquitaine se trouve ainsi favorisée, sa métropole proprement dite, qui est Bourges, ne se trouve pas nommée : ce sont Limoges et Clermont qui sont nommées à son détriment. Il en est de même de la IV[e] Lyonnaise où Paris figure au détriment de Sens. En somme, c'est la I[re] Narbonnaise qui, dans ce texte, figure au premier rang avec saint Paul pour sa métropole de Narbonne, et le pseudo-Saturnin pour son siège suffragant de Toulouse. Vient ensuite la I[re] Aquitaine, du fait que Limoges et Clermont y sont nommées avec saint Martial et le pseudo-Austremoine, puis la Viennoise avec Arles et le pseudo-Trophime, puis la III[e] Lyonnaise avec Tours et le pseudo-Gatien,

[1] *Passio S. Saturnini*, c. II, dans Vaissète, *Histoire de Languedoc*, édit. Privat, t. II, preuves, col. 30. — [2] *Acta primorum martyrum sincera et selecta*, in-4°, Parisiis, 1689, p. 109-113. — [3] C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. IV, p. 561, note 3. — [4] A. Molinier, *Les sources de l'histoire de France*, t. I, p. 20, n. 49. — [5] L. Duchesne, *op. cit.*, t. I, p. 25, note 1. — [6] L. Levillain, *op. cit.*, p. 163. — [7] G. Kurth, *op. cit.*, t. II, p. 301-302. — [8] *Hist. Francor.*, l. I, c. xxxi. — [9] L. Levillain, *op. cit.*, p. 165. — [10] G. de Manteyer, *Les origines chrétiennes de la II[e] Narbonnaise, des Alpes Maritimes et de la Viennoise (364-483)*, dans *Bulletin de la Société d'Études des Hautes-Alpes*, 1923-1924, p. 137-183

puis la IVe Lyonnaise avec Paris et le pseudo-Denys. Le texte de la légende dont il s'agit doit émaner de Narbonne. »

Exposition ingénieuse et conclusion aventureuse. Dans la liste de Grégoire le classement des noms n'a pas été fait au hasard. Qu'y voit-on? « En tête, les trois sièges métropolitains : Tours, Arles, Narbonne, bien que leurs premiers évêques ne soient que des confesseurs; puis, les deux sièges épiscopaux : Toulouse et Paris, dont les saints Saturnin et Denis sont des martyrs; enfin, Clermont et Limoges avec Austremoine et Martial, simples confesseurs. Si le document était d'origine narbonnaise, ne s'étonnerait-on pas que Narbonne n'eût pas été citée la première? Et, si l'on suppose que Grégoire de Tours, pour honorer son Église, ait fait passer sa métropole avant les deux autres, cela ne justifie pas que Narbonne soit la dernière des trois. C'est Tours qui ouvre la marche, et l'importance ainsi donnée à saint Gatien autorise à supposer que le document pouvait être d'origine tourangelle [1]. » Va pour l'origine tourangelle. Ce qui paraît plus certain, c'est que le document en question a un caractère exclusivement ecclésiastique.

C'est, semble-t-il, un document de basse époque. La préoccupation de rattacher quelques-unes des Églises les plus florissantes de la Gaule à l'Église de Rome, s'explique par la situation considérable que la papauté avait déjà conquise en Occident, et le souci de se montrer d'une orthodoxie insoupçonnable. Y voir une pensée déterminée de protestation contre tout soupçon d'arianisme, est une de ces finesses qu'on peut bien imaginer après coup et sans trop de crainte d'être contredit, quand une quinzaine de siècles pour le moins nous séparent du temps et des idées dont nous parlons. Si on admet l'origine tourangelle du document utilisé, ou peut-être transcrit par Grégoire de Tours, on ne voit aucune date certaine à lui assigner, tout au plus peut-on supposer que l'auteur a été mis au courant du grand essor que venait de prendre le culte de saint Denis vers le dernier quart du Ve siècle. Le texte se placerait vers les environs de l'an 500 [2].

VIII. Une des plus anciennes légendes et la plus importante. — Aujourd'hui, il est manifeste que la valeur traditionnelle des légendes est entièrement nulle, et que toutes les compositions groupées sous ce nom sont postérieures, et quelques-unes de beaucoup, à l'avènement de Charlemagne, qu'elles s'inspirent, non de souvenirs antérieurs, mais de prétentions présentes et d'intérêts de clocher. Elles n'ont même pas ce degré inférieur d'autorité qui s'attache aux traditions populaires à quelques siècles des événements. Ce ne sont que des conjectures artificielles, des fictions de lettrés. En tenir compte, dans quelque mesure que ce soit, c'est aller contre les règles les plus essentielles de la méthode scientifique. Jamais, disait L. Duchesne, je ne m'arrêterai à démontrer leur fausseté. La chose est faite depuis trop longtemps [3].

C'est vrai, mais nous croyons que si cette démonstration est faite et parfaite depuis longtemps, on est en droit d'en attendre une brève exposition dans un *Dictionnaire*. Nous sommes particulièrement favorisés pour offrir ce résumé, puisque M. le chanoine Saltet [4] nous a autorisé à mettre à profit une dissertation dont il est l'auteur, et à laquelle on n'a pas prêté toute l'attention dont elle était digne.

« La *Passio sancti Saturnini* est, après la lettre de l'Église de Lyon (voir *Dictionn.*, au mot Lyon) sur les martyrs de l'année 177, le texte le plus précieux sur les origines du christianisme en Gaule. Ce morceau écrit en prose rythmée, est d'une seule trame. Et comme il mentionne avec une admiration émue l'épiscopat de saint Exupère, il est de peu postérieur à la mort de cet évêque et aura été écrit entre 430 et 450 au plus tard. La *Passio* fait venir saint Saturnin à Toulouse sous le consulat de Dèce et de Gratus, c'est-à-dire en l'an 250. Elle nous dit qu'à cette date, dans quelques cités de la Gaule, il y avait de rares communautés composées de peu de chrétiens, et que devant les temples païens s'élevait épaisse et grasse la fumée des sacrifices. Ce tableau où tous les traits sont significatifs (voir ci-dessus, col. 2381) est complètement vérifié par tous les autres témoignages sur les origines de la Gaule chrétienne.

« L'histoire de saint Saturnin était donc fixée dans un texte parfaitement clair, autorisé et présentant des précisions chronologiques et géographiques qui étaient autant de garanties très fortes contre une déformation légendaire. A en juger d'après nos idées et nos procédés d'aujourd'hui, l'histoire de saint Saturnin devait donc se conserver et se transmettre avec une entière fidélité. Or il est loin d'en avoir été ainsi.

« Quatre-vingts ans environ après la *Passio*, dans un texte originaire d'Arles et écrit par saint Césaire, saint Saturnin devenait disciple des apôtres. Et sous l'influence de ce texte la tradition commença à se troubler. Un demi-siècle environ après saint Césaire, dans l'*Historia Francorum*, Grégoire de Tours, place saint Saturnin au milieu du IIIe siècle (voir ci-dessus, col. 2381), et dans l'*In gloria confessorum*, il le fait envoyer en Gaule par les disciples des apôtres. Puis la légende se saisit du texte primitif de la *Passio* et le farcit d'épisodes où une fantaisie débridée se donne libre carrière. Il semble que le choix n'était pas difficile à faire entre le texte primitif de la *Passio* et le courant plus que trouble de la légende. Et cependant, on a vu des auteurs opposer un manuscrit interpolé, du XIe siècle, aux nombreux manuscrits de la *Passio* primitive et à la citation qui en est faite dès le VIe siècle par Grégoire de Tours. On a vu un érudit s'escrimer à montrer que le texte cité déjà au VIe siècle constitue une composition artificielle, et que le texte véritable de la *Passio* nous a été conservé... dans la Légende dorée...

« Pour expliquer le commencement de la légende de saint Saturnin, il faut aller étudier les origines de cette déformation historique assez loin de Toulouse, à Arles. Nous avons à voir la légende arlésienne des quatre évêques; la première forme de la légende de saint Trophime; l'apostolicité de saint Trophime et enfin l'apostolicité de saint Saturnin. »

« 1. *La légende arlésienne des quatre évêques.* — « L'apostolicité de saint Saturnin apparaît d'abord dans le traité *De mysterio sanctæ Trinitatis*, écrit par saint Césaire d'Arles au cours de son long épiscopat (502-542). C'est un ouvrage de controverse contre les Ariens. L'auteur expose l'argument de tradition, et après avoir transcrit le témoignage des grandes Églises du monde chrétien, il en vient à la Gaule. Il écrit : *In Galliis etiam civitas Arelatensis discipulum Apostolorum sanctum Trophimum habuit fundatorem, Narbonensis sanctum Paulum,* Tolosana sanctum Saturninum, *Vasensis sanctum Daphnum.* Per istos enim quatuor apostolorum discipulos, *in universa Gallia ita sunt ecclesiæ constitutæ, ut eas per tot annorum spatia nunquam permiserit Christus ab adversariis occupari, implens promissionem suam quam dixerat :*

[1] L. Levillain, dans *Revue d'histoire de l'Église de France*, 1927, p. 168. — [2] Id., *ibid.*, p. 173. — [3] L. Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, 2e édit., in-8°, Paris, 1907, t. I, p. 2. — [4] L. Saltet, *Le commencement de la légende de saint Saturnin*, dans *Bulletin de littérature ecclésiastique*, Toulouse, 1922, p. 30-55.

super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam, et portæ inferi, id est hereticorum sectæ, non prævalebunt adversus eam.

« Saint Césaire considère donc comme des disciples des apôtres les fondateurs des Églises d'Arles, Narbonne, Toulouse et Vaison. Et ces fondateurs s'appellent Trophime, Paul, Saturnin et Daphnus. C'est par ces quatre évêques que la foi s'est d'abord répandue en Gaule, et la pureté de la foi des Églises gallo-romaines vient de ce que ces évêques fondateurs, étant disciples des apôtres, reposent sur la *petra* dont la solidité a été garantie par Jésus-Christ. D'où il résulte que, d'après ce texte, saint Saturnin ne serait pas venu en Gaule au milieu de IIIe siècle, comme l'affirme la *Passio*, mais à la fin du Ier siècle.

« Telle est la première affirmation de l'apostolicité de saint Saturnin. On conviendra qu'il est surprenant qu'elle se produise à Arles et quatre-vingt ans après la rédaction de la *Passio sancti Saturnini*, où le saint est placé au milieu du IIIe siècle. Comment les Arlésiens auraient-ils été mieux renseignés que les Toulousains? Puisque d'un côté ou de l'autre il y a eu déformation d'une donnée primitive, le sens de la déformation ne saurait être douteux. En ces matières, les déformations historiques se font par voie de majoration ou de surenchère. Or si l'on comprend très bien que la donnée toulousaine embellie ait fourni la donnée arlésienne, c'est-à-dire l'apostolicité de saint Saturnin, on ne réussit pas à comprendre comment la donnée arlésienne, supposée primitive, aurait pu être découronnée et devenir ainsi la donnée toulousaine. »

Si on examine le texte cité de saint Césaire, on y rencontre un Daphnus de Vaison qui ne peut être que le Daphnus siégeant au concile d'Arles en 314. Il ne peut donc s'agir d'un disciple de saint Pierre, et semblable erreur doit mettre en défiance sur les trois autres personnages présentés comme les colonnes de l'Église gallo-romaine. Une inexactitude de cette taille pose un problème. « Comment de telles erreurs étaient-elles possibles? Les personnes peu au courant de ces études pourraient supposer que saint Césaire était mieux renseigné que nous sur les origines des diocèses provençaux. On voit qu'il n'en est rien. De telles erreurs supposent ou bien qu'à cette époque la documentation était matériellement très difficile à atteindre, ou qu'on ne se mettait pas en peine de la chercher. » Après avoir montré une information fautive à ce point relativement à Daphnus et à Saturnin, on est en droit de se tenir en garde au sujet de l'apostolicité de saint Trophime d'Arles et de saint Paul de Narbonne, et avec d'autant plus de raison que « la première affirmation de l'apostolicité de saint Saturnin constitue une combinaison artificielle de données autour de la figure légendaire de saint Trophime d'Arles ». C'est l'étude de celle-ci qu'il faut aborder.

2. *Première forme de la légende de saint Trophime.* — La plus ancienne tradition relative à saint Trophime fait de lui le premier évêque d'Arles ayant été envoyé de Rome. Ce point semble appartenir à l'histoire. Voici la part de la légende : Arles est le plus ancien évêché de la Gaule, originairement métropole ecclésiastique de la Ire et IIe Narbonnaise et de la Viennoise, enfin Église mère des Gaules. On rencontre cette forme primitive de la légende dès le pontificat du pape Zosime (417-418). Une forme postérieure ajoute à ces données l'apostolicité de Trophime envoyé à Arles par saint Pierre. Cette forme apparaît dans une lettre des évêques provençaux, en 450 [1].

Nous connaissons d'une manière précise et certaine la cause d'où sortit cette légende dans sa forme simple et aggravée. (Voir *Dictionn.*, t. VI, col. 395-403.) Au début du Ve siècle, un évêque d'Arles, Patrocle, personnage peu recommandable, prétendit au titre de métropolitain des diocèses du voisinage. Dans ce but, il fit valoir que ces Églises suffragantes avaient été fondées par Arles. Malgré ces prétentions la cause fut combattue et il arriva, en 450, qu'elle parut désespérée; ce fut alors que pour la sauver on imagina l'apostolicité de saint Trophime.

« Essayons donc de voir comment on est arrivé à la première forme de la légende de saint Trophime, telle qu'elle a été indiquée plus haut. Nous avons à voir successivement les points suivants : 1° Les prétentions métropolitaines d'Arles sont rejetées au concile de Turin vers 400; 2° elles sont reconnues et déclarées légitimes par le pape Zosime; 3° elles sont rejetées et condamnées comme des usurpations par les papes Boniface II, Célestin Ier et Léon Ier, successeurs de Zosime. »

« A. *Les prétentions d'Arles au concile de Turin et jusqu'en 417.* — « Un évêque métropolitain au chef-lieu de chaque province : telle est la loi de l'Église grecque au IVe siècle, et, au début du Ve, elle y avait été mise en vigueur à peu près partout. En Occident, l'organisation ecclésiastique était, à la même époque, bien moins avancée. A la loi précédente on ajoutait le principe : respects des droits acquis des Églises. Pour ce motif, ni à Rome, ni à Milan, les ressorts ecclésiastiques ne correspondaient aux provinces civiles. En Gaule, la question des cadres métropolitains ne s'est posée qu'à la fin du IVe siècle, et d'abord dans les pays où les diocèses étaient plus anciens et plus christianisés, c'est-à-dire en Provence.

« Les divisions civiles de la Gaule qui intéressent cette étude sont les suivantes : La Gaule était divisée en deux grandes régions administratives : le diocèse des Gaules, chef-lieu Trèves, et le diocèse des Sept Provinces, chef-lieu Vienne. Ces deux régions étaient séparées par une limite qu'on peut indiquer approximativement de la manière suivante : deux lignes partant de Lyon et allant, l'une à l'embouchure de la Loire et l'autre à la sortie du lac de Genève. Le diocèse des Sept Provinces comprenait la Viennoise (chef-lieu Vienne), la Narbonnaise Ire (Narbonne), la Narbonnaise IIe (Aix), les Alpes-Maritimes (Embrun), les deux Aquitaines (Bourges et Bordeaux), la Novempopulanie (Auch). Les Alpes Graies et Pennines (Tarentaise) appartenaient au diocèse des Gaules; les Alpes Cottiennes (Maurienne), au diocèse d'Italie. De ces provinces, seules la Viennoise, les deux Narbonnaises et les Alpes Maritimes figurent dans ce paragraphe. D'après le droit, chacune de ces provinces aurait dû avoir pour métropole ecclésiastique son chef-lieu civil. Mais cette solution théorique rencontrait des difficultés créées par des situations de fait.

« Dans la Viennoise, la reconnaissance de Vienne, métropole de la province et chef-lieu de diocèse des Sept Provinces, semblait ne devoir pas faire difficulté et cependant lorsque les ambitions métropolitaines s'éveillèrent en Provence à la fin du IVe siècle, Vienne ne parvint pas à faire reconnaître ses droits. La cause en était et à sa position défavorable à l'extrémité nord de la province, et surtout à la concurrence redoutable de la ville d'Arles, simple cité placée à l'autre extrémité de la province et rendue exigeante par la faveur que lui avaient accordée les empereurs Constantin et Constance. Dans la Viennoise, il y avait donc deux centres de groupement ecclésiastique. D'autre part, dans la Narbonnaise IIe, Aix n'avait pas réussi à devenir un centre d'attraction pour les diocèses de cette province. Bon nombre d'entre eux

[1] *P. L.*, t. LIV, col. 879.

gravitaient autour de Marseille. Et cependant cette ville, simple cité, n'appartenait pas à la Narbonnaise II^e^; il y avait donc, pour des motifs différents, dérogation au principe *un métropolitain par province.* Telles étaient les situations de fait qui allaient rendre difficile l'organisation ecclésiastique de la Provence.

« Les premières difficultés vinrent de la Narbonnaise II^e^. L'évêque Proculus de Marseille était un prélat très lettré, mais non moins autoritaire. Il en vint à mécontenter quelques-uns de ses suffragants bénévoles de la province voisine. Pour obtenir du secours, ceux-ci se tournèrent non pas du côté de leur métropole civile, Aix, mais vers Arles, cette autre cité de la Viennoise dont l'autorité rayonnait jusqu'à eux. Ce premier groupement en provoqua un autre d'intérêt opposé : Proculus fit appel à Simplicius, évêque de Vienne, qui avait à se plaindre des prétentions métropolitaines d'Arles dans la Viennoise. On eut donc deux groupes de plaideurs.

« Le différend fut porté à un concile siégeant à Turin, vers 400. Le concile adopta comme principe de solution la règle canonique : *un métropolitain dans chaque province.* Il passa ensuite à l'application. Le cas de l'évêque de Marseille était clair. En conséquence Proculus, évêque de Marseille dans la Viennoise, s'entendit refuser tout droit strict dans la Narbonnaise II^e^. Mais par un égard très compréhensible, il fut décidé que, sa vie durant, il continuerait à exercer les droits qu'il avait eus jusqu'alors. Après sa mort, dans la pensée du concile, le pouvoir métropolitain devait passer à l'évêque d'Aix. Ainsi les prétentions à peine esquissées d'Arles sur la Narbonnaise II^e^ étaient écartées aussi bien que celles de Marseille. Il est probable que, les principes du concile une fois connus, Arles a renoncé à pousser plus loin une tentative vouée à l'insuccès.

« Ce cas une fois réglé, on passe au différend entre Arles et Vienne. Là était la difficulté. Les plaidoyers des deux partis en présence ne réussirent pas à éclairer le concile, qui laissa la question entière. Il suggéra une transaction, et invita les prétendants à se partager à l'amiable les diocèses de la Viennoise.

« Le concile de Turin met donc en parfaite lumière les faits suivants. Au début du v^e^ siècle, les prétentions métropolitaines d'Arles sur la Viennoise étaient tenues en échec par Vienne. Les prétentions d'Arles sur la Narbonnaise II^e^ à peine esquissées immédiatement avant le concile, n'avaient pas osé se produire. Quant à des prétentions d'Arles sur la Narbonnaise I^re^, il n'y en a pas trace. D'ailleurs le concile avait proclamé pour la Provence le principe : *un métropolitain dans chaque province,* sans voir aucune raison valable d'y déroger, et par conséquent sans que l'Église d'Arles ait présenté au concile, contre ce principe, aucune objection digne d'être retenue. On voit d'ailleurs que dans les revendications d'Arles au concile de Turin rien ne dépassait les limites d'une honnête compétition.

« Les ambitions d'Arles semblaient bien compromises; mais bientôt deux circonstances leur donnèrent un nouvel élan. Arles devint le chef-lieu du prétoire de la préfecture des Gaules, et elle reçut pour évêque Patrocle dont l'ambition n'était pas gênée par des scrupules exagérés.

« Depuis 406, l'invasion germanique désorganisa complètement les provinces du nord de la Gaule. Or c'est dans ces régions, à Trèves, que se trouvait la préfecture du prétoire des Gaules, c'est-à-dire la grande administration qui présidait au gouvernement de la moitié extrême de l'Empire d'Occident, depuis le nord du Maroc actuel jusqu'au nord de l'Écosse, en englobant l'Espagne et la Gaule. Devant l'invasion germanique, le préfet du prétoire replia peu à peu ses bureaux de Trèves vers le Sud, et se fixa à Arles, qui, de simple cité, devint ainsi la capitale de l'Extrême-Occident romain. Bien plus, Vienne cessa d'être le chef-lieu du diocèse des Sept Provinces et c'est Arles qui hérita de ce titre. Il serait difficile d'imaginer pour une ville une fortune politique plus grandiose et plus rapide. Cette situation nouvelle fut complètement acquise pour Arles depuis 411, date où l'usurpateur Constantin, qui avait tenu la ville depuis 407, fut vaincu par Constance, général de l'empereur Honorius. Arles devint la résidence définitive de Constance.

« Or c'était le temps où, d'après une idée alors impossible à déraciner, le rang d'une ville dans l'ordre civil et son rang ecclésiastique devaient aller de pair. Au nom de cette idée à ce moment même, l'évêque de Constantinople, la nouvelle Rome, se créait un ressort patriarcal en Asie Mineure, aux dépens de Néocésarée et d'Éphèse, et se préparait à revendiquer la seconde place dans l'Église et la première en Orient.

« Aussi comme la ville d'Arles étendait son rayonnement administratif à tout l'Extrême-Occident romain, le rôle restreint de son évêque paraissait-il une inconvenance imméritée. Ce sentiment était particulièrement vif chez Patrocle, qui était évêque d'Arles, depuis l'expulsion de l'usurpateur Constantin (411). A ce moment, peut-être pour se faire pardonner par le vainqueur, le peuple d'Arles chassa son évêque Héros et lui donna pour successeur Patrocle, ami et familier de Constance. C'est ce personnage qui, en raison de son caractère et par suite des circonstances, allait devenir le promoteur des ambitions d'Arles, en leur donnant une ampleur qu'elles n'avaient encore jamais eue. Patrocle avait de l'ambition, et il avait bien fallu qu'il en eût pour prendre sans scrupule la place d'un évêque qui n'était pas canoniquement déposé. La suite de son épiscopat ne fut que trop digne d'un tel début. D'après les chroniqueurs contemporains, Patrocle devint pour les évêques de la région l'intermédiaire des faveurs de Constance, et ses intrigues furent parmi eux une grande cause de discordes. L'évêque d'Arles allait jusqu'à faire commerce des évêchés, ce qui était le crime de simonie.

« Il va sans dire que ce n'étaient pas les décisions du concile de Turin qui pouvaient arrêter un tel homme. Avec lui les interventions d'Arles dans la Narbonnaise II^e^ (Aix) reprirent avec l'assentiment des évêques de cette province. Le principe : *un métropolitain par province* était ainsi ouvertement violé. Il s'y ajouta au moins une intervention dans la Narbonnaise I^re^ (Narbonne), mais sans succès, car l'évêque Hilaire adressa à ce sujet à Rome une plainte qui fut entendue. Une lettre pontificale, aujourd'hui perdue, reconnaît les droits métropolitains de Narbonne, c'est-à-dire le droit d'intervention de l'évêque de cette ville dans toutes les élections épiscopales de la province [1]. C'était un échec à dévorer, mais la faveur croissante de Patrocle pouvait faire espérer toutes les revanches, grâce à la faveur du patrice Constance.

« C'était le temps où les envahisseurs germaniques s'établissaient de divers côtés en Gaule, les Francs dans le Nord, les Burgondes dans l'Est, les Wisigoths dans le Midi. L'administration impériale fléchissait et disparaissait peu à peu de ces pays. Pour maintenir la Gaule dans la dépendance romaine, Constance n'avait pas d'autre ressource que de s'appuyer sur l'organisation ecclésiastique qui, elle, restait très ferme. Il fallait donc se servir des évêques. C'était une ambition, mais qui était d'autant plus permise à Constance que sa situation déjà très forte devint une véritable souveraineté lorsque, peu après 415,

[1] *Lettre* de Zosime, dans *P. L.*, t. xx, col. 667.

il épousa Placidie sœur de l'empereur Honorius. Il reçut le titre d'Auguste. Mais Constance ne pouvait pas exercer directement cette influence, il lui fallait un intermédiaire ecclésiastique, qui ne pouvait être que l'évêque d'Arles. De là une communauté d'intérêts entre les deux premiers personnages de la nouvelle capitale des Gaules.

« Il ne restait qu'à agir à Rome. Or, convenablement présentées, les préoccupations de l'Auguste d'Arles avaient des chances d'être écoutées et secondées à Rome. Depuis une trentaine d'années, on remarquait à Rome une tendance des évêques des Gaules à porter leurs demandes d'informations et leurs affaires devant le concile des évêques de la haute Italie siégeant d'ordinaire à Milan. On négligeait d'aller jusqu'à Rome. Ces pratiques pouvaient s'expliquer. Elles avaient pour raisons la proximité de Milan et l'éloignement de Rome; la présence fréquente de l'empereur à Milan et l'autorité et l'influence que donnait au siège de Milan l'évêque Ambroise. Mais ces raisons ne paraissaient pas convaincantes à Rome et pour cause. Dans ces conditions, une entente avec Constance Auguste pouvait amener de sa part une salutaire influence sur les évêques gallo-romains pour resserrer entre les Gaules et la ville de saint Pierre le lien qui semblait se détendre. Constance et Patrocle en vinrent à cette conclusion qu'une entente était possible entre Rome et Arles. Il restait à la négocier.

« B. *Les décisions de Zosime en faveur d'Arles.* — « De cette négociation nous ne connaissons que le résultat : le privilège concédé à Patrocle, évêque d'Arles, par le pape Zosime, le 22 mars 417. Tout est remarquable dans ce privilège [1] : les circonstances dans lesquelles il fut concédé; son contenu; l'assurance avec laquelle il fut soutenu par Zosime, et l'assurance non moins grande avec laquelle il fut cassé par les successeurs de Zosime : Boniface II, Célestin Ier et Léon Ier. Et d'abord c'était une coïncidence curieuse que Patrocle se soit trouvé présent à Rome et non pas seul, mais avec une délégation d'évêques provençaux [2], au moment de l'élection du successeur d'Innocent Ier, mort le 12 mars 417. L'élu fut Zosime, consacré pape le 18 mars. Évidemment les Arlésiens étaient allés à Rome pour présenter une pétition instante. On ne peut qu'admirer la rapidité et l'étendue de leur succès. Dès le 22 mars, Patrocle obtenait un privilège qui dut combler, si même il ne les dépassa pas, toutes ses espérances.

« Un premier décret faisait de Patrocle, à titre personnel, le vicaire du Saint-Siège dans les Gaules. Patrocle était seul chargé de donner des lettres d'introduction ou *litteræ formatæ* (voir ce mot) aux évêques et clercs de la Gaule qui désiraient se rendre à Rome. Sans de telles *formatæ* aucun évêque ni aucun clerc ne seraient reçus désormais à Rome. Enfin, réserve faite pour des affaires plus importantes, qui seraient réservées à l'examen du Saint-Siège, l'évêque d'Arles avait à connaître des procès qui se produiraient en Gaule. Somme toute, Patrocle obtenait au delà des Alpes une situation analogue à celle que l'évêque de Thessalonique avait dans l'Illyricum. Ces deux évêques étaient des délégués du Saint-Siège, qui, dans des provinces éloignées rendaient présente l'autorité de Rome. Ce premier décret de Zosime n'intéresse pas directement la présente étude. Le pape était évidemment libre d'instituer un vicaire pontifical dans les Gaules et de donner ce titre à qui lui plaisait. Mais un des considérants sur lesquels le décret est fondé doit être retenu. Zosime écrit : « Ce privilège des *formatæ*, nous l'avons accordé à notre frère et coévêque Patrocle en considération spéciale de ses mérites [3]. » Ce certificat contraste vraiment trop avec le témoignage des contemporains sur Patrocle et avec les actes mêmes de cet évêque. Par cet écart entre les faits et l'idée que s'en faisait Zosime, on peut mesurer l'illusion du pape sur Patrocle, et le crédit que celui-ci s'était assuré, probablement par l'appui du patrice Constance. Nous voilà ainsi préparés à entendre sans trop de surprise les assertions un peu fortes qui vont suivre.

« Un second décret était rendu en faveur de Patrocle, non plus à titre purement personnel comme le premier, mais en sa qualité d'évêque d'Arles; il s'appliquait donc à tous ses successeurs. Il reconnaissait au siège d'Arles l'autorité métropolitaine sur les trois provinces de Viennoise, Narbonnaise Ire et Narbonnaise IIe, prérogative qui s'exprime surtout par le droit de présider à l'élection des évêques. Zosime prétendait d'ailleurs ne faire que confirmer un droit immémorial de l'évêque d'Arles : *Sicuti semper habuit.* Il ajoutait en parlant d'Arles : « Cette ville à laquelle saint Trophime fut envoyé d'abord par le Saint-Siège et de laquelle, comme d'une source, toutes les Gaules ont reçu l'irrigation de la foi [4]. » Il va sans dire d'ailleurs que sur ces points le privilège de Zosime ne fait que suivre la supplique remise par Patrocle. En résumé, Arles était reconnue comme l'Église mère des Gaules, et comme ayant toujours eu l'autorité métropolitaine sur les trois provinces; prérogatives glorieuses, si elles sont véritables. Par leur nature, de tels titres doivent laisser des traces dans les textes et dans les faits. Voyons ce qui en est.

« Et en premier lieu l'autorité métropolitaine immémoriale sur les trois provinces. Contre cette assertion, il y a une première difficulté : l'organisation métropolitaine s'est introduite assez tard dans l'Église, après le concile de Nicée (325). Et même en Occident et en Gaule, elle est d'une introduction bien plus récente : à la fin du IVe ou au début du Ve. Dans ces conditions, comment Zosime peut-il parler en faveur d'Arles d'une possession immémoriale, *sicuti semper habuit?* Une exagération aussi flagrante ne peut qu'inspirer les plus vives inquiétudes sur le bien-fondé de cette assertion. En second lieu, il y a un contradicteur, qui est le concile de Turin ou a été portée la contestation entre Arles et Vienne au sujet du pouvoir métropolitain. Or le principe du concile de Turin a été : *un métropolitain dans chaque province.* Et ce principe excluait toute prétention d'Arles sur la Ire et la IIe Narbonnaise. De fait, à Turin, il n'y eut aucune réclamation d'Arles sur ces deux provinces. C'est donc que des prétentions de ce genre étaient encore à naître. Cela étant, l'assertion *sicuti semper habuit* de Zosime au sujet des deux Narbonnaises se trouve démentie par la situation reconnue dans un concile quinze ans plus tôt. Passons à l'autorité métropolitaine d'Arles sur la Viennoise. Il est parfaitement établi aussi que ce concile n'a pas trouvé les titres d'Arles suffisamment démonstratifs. Il a laissé la cause indécise jusqu'à plus ample information.

« Donc pas plus pour la Viennoise que pour les deux Narbonnaises, le concile de Turin n'a admis le considérant *sicuti semper habuit*, présenté avec tant d'assurance par Zosime, à la suite de Patrocle. Or à Turin les deux parties intéressées étaient présentes et ont plaidé. On ne peut pas demander de meilleures garanties d'information et d'impartialité. Après cela, force est bien de conclure que le considérant *sicuti semper habuit* a la même valeur qu'un autre rencontré précédemment, celui qui est tiré de la contemplation spéciale des mérites de Patrocle. Le privilège de Zosime a, d'un bout à l'autre, à l'égard de la réalité, l'air de bravade qui lui a donné l'audace de Patrocle.

[1] *P. L.*, t. xx, col. 642. — [2] *P. L.*, t. xx, col. 667. — [3] *P. L.*, t. xx, col. 643. — [4] *P. L.*, t. xx, col. 645.

« Le *sicuti semper habuit* des prétendus droits métropolitains est donc une invention motivée par le progrès et pour le service des ambitions d'Arles depuis 411. On aurait pu évidemment songer à se faire adjuger directement et d'un seul coup l'autorité métropolitaine sur les trois provinces par le Saint-Siège. Mais il fallait compter avec le principe : *un métropolitain dans chaque province*. Contre ce principe, il fallait invoquer la coutume et la possession. On posa donc en thèse qu'on avait toujours possédé ce qu'on désirait. Or, on désirait beaucoup. Passe encore de demander des droits sur la Viennoise et la seconde Narbonnaise, où certains évêques gravitaient déjà spontanément autour d'Arles. Mais comment osa-t-on réclamer la Ire Narbonnaise? Les droits du métropolitain de Narbonne venaient d'être reconnus par le Saint-Siège. Sans doute que Patrocle avait beaucoup de goût pour la symétrie. Il voulut que sa ville d'Arles fut au milieu du ressort métropolitain. Dès lors la Narbonnaise Ire était un complément nécessaire. Pour Patrocle, une province de plus à s'annexer n'était pas une affaire.

« A ce moment, de nouvelles perspectives s'ouvraient. A l'origine de la liste épiscopale d'Arles, saint Trophime apparaissait avec la nouvelle dignité de métropolitain des trois provinces. Dès lors, à l'appui de chères ambitions, on pouvait invoquer les droits de saint Trophime, fondateur et patron de l'Église d'Arles : thème impressionnant et facile à faire valoir. C'était le moment où le culte des saints grandissait pour ainsi dire d'un jour à l'autre, et prenait très vite le développement particulier qui s'est maintenu pendant le haut Moyen Age. D'après les idées de l'époque, conformes essentiellement à la doctrine catholique, mais appliquées dans la pratique avec des exigences peut-être un peu indiscrètes, le patron d'une Église en devenait le protecteur en un sens très strict. Car cette protection n'était pas un titre honorifique, mais une véritable charge que les invocations des protégés pouvaient rendre singulièrement active et même onéreuse pour le protecteur. C'était à lui de faire respecter cette Église, ses droits et ses biens par toutes les interventions qui pouvaient être nécessaires, le miracle même et l'on devrait dire, le miracle surtout y compris. Il y a plus : le patron devenait le véritable propriétaire des biens dont il assurait la protection. A plus forte raison ces biens étaient-ils renforcés, lorsque le patron était en même temps le fondateur. Ce n'était donc pas un fait indifférent que le culte des saints en général, et celui de saint Trophime en particulier, se trouvât grandi en même temps que les ambitions d'Arles, car qui aurait osé faire tort à saint Trophime et mépriser ses droits?

« Passons à la seconde affirmation de Zosime : *Arles est, par saint Trophime, l'Église mère des Gaules*. Encore une promotion tardive de saint Trophime, car avant ce privilège de 417, il n'y aucune trace d'un pareil titre en faveur d'Arles. La chose est trop claire. C'est un bien mauvais point pour cette revendication d'apparaître comme couronnement de la précédente, qui a été et qui va être encore un peu plus loin reconnue si audacieusement inventée. Serions-nous en présence d'une création de plus pour magnifier le siège d'Arles et pour appuyer ses prétentions? Sans aucun doute.

« Inutile de souligner l'invraisemblance d'une origine unique pour les Églises de la Gaule. Tout fait croire plutôt à des centres d'évangélisation indépendants entre eux, à une époque où les relations commerciales étaient faciles et actives, et créaient un courant d'affaires depuis les ports de la côte méditerranéenne jusqu'en Germanie, le long des vallées du Rhône et de la Saône. Mais pour écarter cette nouvelle prétention d'Arles, on n'en est pas réduit à des inductions si motivées qu'elles soient. On a beau chercher avant le Ve siècle, on ne constate dans l'Église des Gaules aucune influence d'Arles qui puisse se rattacher à son titre d'Église mère, et cependant cette influence aurait dû être notable, et devrait se constater si le titre était réel. Au IIe et au IIIe siècles, quand il s'agit de grouper les évêques de la Gaule, c'est l'Église de Lyon qui a l'initiative. Et saint Irénée, quand il insiste sur l'unité de la tradition gallo-romaine, n'a pas un mot pour la rattacher à un centre unique de diffusion de ce côté des Alpes.

« Passons à la tradition depuis le Ve siècle. Le titre d'Église mère décernée par Zosime à Arles n'a pas pu se faire reconnaître à Rome par les papes, comme on le verra un peu plus loin. Il n'a pas pu se faire reconnaître en Gaule, ni, ce qui est un comble, à Arles même. La preuve en est le texte cité plus haut du traité *De mysterio sanctæ Trinitatis* de saint Césaire d'Arles. D'après saint Césaire, écrivant vers 530, saint Trophime d'Arles, saint Paul de Narbonne, saint Saturnin de Toulouse, saint Daphnus de Vaison sont au même titre des *discipuli apostolorum*, et c'est à eux quatre et non pas au seul évêque d'Arles que remonte l'évangélisation de notre pays. Ainsi donc, à cette date, les Arlésiens eux-mêmes ne soutenaient plus les assertions de Zosime en l'honneur de saint Trophime. Comme on ne saurait les accuser de tiédeur ou d'ignorance, leur témoignage est on ne peut plus autorisé.

« Le titre d'Église mère des Gaules donné par Zosime à Arles est donc tout à fait imaginaire. C'est un digne pendant du titre de métropole des trois provinces. Peut-être n'est-il pas difficile de retrouver le lien qui rattache ces deux inventions. La seconde aura été destinée à soutenir la première. Patrocle prévoyait et résolvait d'avance les objections. Trouverait-on que l'autorité métropolitaine exercée sur trois provinces était un fait inouï? Patrocle en fournissait sans retard l'explication. Il justifiait une prétention par une autre plus grande. Qu'était un ressort de trois provinces pour l'Église mère des Gaules?

« Concluons. Les prétentions d'Arles aux titres de métropole des trois provinces, et d'Église mère des Gaules, n'ont aucune justification traditionnelle. Elles ont pris naissance entre le concile de Turin (400-405) et l'avènement de Zosime (417). Qu'il suffise à Arles d'avoir été une des premières en date parmi les Églises des Gaules.

« Si à ces deux résultats de l'élaboration légendaire on ajoute une donnée qui a chance d'être de date ancienne, saint Trophime envoyé à Arles par le Saint-Siège, on obtient le premier état de la légende tel qu'il est présenté par le privilège du pape Zosime du 22 mars 417 : saint Trophime envoyé à Arles par le Saint-Siège comme métropolitain des trois provinces et devenu le père de toutes les Églises des Gaules. Nous sommes donc en présence d'une légende, et celle-ci, destinée à soutenir des ambitions hiérarchiques, n'a pas un caractère populaire. Elle est d'origine ecclésiastique, et l'auteur responsable en est l'évêque d'Arles qui l'a présentée et fait accepter à Zosime. Comment Patrocle a-t-il pu obtenir un pareil succès, grand par le résultat et rendu plus remarquable encore par la rapidité avec laquelle il fut obtenu, du 18 au 22 mars 417?

« Comment s'expliquer l'illusion du pape? Quelques mois après avoir concédé ce privilège, en septembre 417, Zosime affirmait que les droits métropolitains d'Arles sur les trois provinces lui avaient été attestés par des évêques, et que mention était faite de ces

attestations dans des *gesta* [1]. Ceux-ci ne pouvaient être que les actes d'un concile romain de mars 417. Il s'est donc rencontré des évêques provençaux pour certifier solennellement au Saint-Siège comme justifiées des prétentions dont l'inanité, manifeste pour nous, ne pouvait pas être douteuse pour eux. Certains d'entre eux ont été présents à Rome et auront témoigné oralement. D'autres auront pu être représentés par une signature dans le dossier apporté à Rome par Patrocle.

« On voit le problème délicat soulevé par ces témoignages épiscopaux. Pour tenir tout le développement de la négociation et en juger, il faudrait connaître les conciliabules d'Arles, les machinations de Patrocle, compter de sa part avec l'adjonction possible de fausses signatures au dossier, apprécier la complicité des évêques provençaux terrorisés ou séduits par l'ami du patrice Constance, tenir compte du coup de pouce inévitable donné à la conclusion d'ensemble par Patrocle. Ici, comme toujours en pareils cas, les responsabilités auront été, chez le sauteurs secondaires, très partagées et nuancées. L'immoralité du témoignage d'ensemble : l'*Église d'Arles a toujours eu l'autorité métropolitaine sur les trois provinces*, ne doit pas rejaillir sans atténuation sur tous les comparses.

« Le grand coupable, c'est l'acteur principal Patrocle. Il n'en reste pas moins que le faux témoignage de si grande ampleur, présenté par Patrocle au Saint-Siège, au nom d'un groupe d'évêques provençaux, constitue un document psychologique impossible à négliger. Cet incident peut et doit servir de dynamomètre pour nous montrer ce qui était possible, à cette époque, en fait de témoignage de complaisance. Il prouve que la formation des légendes n'a pas toujours été spontanée et anonyme. Certaines d'entre elles ont été préparées avec soin et ne révèlent que trop leurs auteurs. On se tromperait donc à juger de la psychologie de ces temps par la nôtre. Et maintenant que nous allons constater l'assurance cassante de Zosime à soutenir des assertions matériellement erronées, il ne faudra pas s'arrêter à la personne du pape, mais mesurer, par l'énergie de son intervention, toute l'étendue de l'imposture qu'il subissait. Pour ces choses, Zosime voyait par les yeux de Patrocle et celui-ci croyait facilement ce qu'il désirait.

« Les décisions de Zosime atteignaient trois évêques : ceux de Vienne, de Narbonne et de Marseille. Quelle allait être leur attitude? Elle fut assez variée. Simplicius de Vienne, un des évêques les plus vénérés de la Gaule et dont on comparait les mérites à ceux de saint Exupère de Toulouse, ne fit rien pour résister et se résigna.

« Hilaire de Narbonne, assuré de la justice de sa cause, essaya de défendre ses droits de métropolitain. Il envoya à Zosime, sur ce sujet, un mémoire qui est perdu, mais dont on peut reconstituer le contenu par la réponse du pape [2]. Hilaire disait qu' « un évêque ne devait pas procéder à des consécrations d'évêques en dehors de sa province », ce qui était se référer à un principe canonique implicitement contenu dans les canons de Nicée. De plus, il se réclamait d'une décision récente de Rome en faveur des droits métropolitains de Narbonne. Il pouvait donc sans témérité se tenir pour assuré de son bon droit. Aussi dut-il être très surpris de s'entendre répondre, d'abord sur le premier point : « Tandis que tu songes à favoriser tes conclusions et tes désirs laissant de côté la vérité, tu as donné une apparence d'honnêteté à la relation, tu aurais dû présenter non ce qui te paraissait bon, mais ce qui était réclamé par la coutume ancienne. » Quant à la sentence précédemment obtenue du Saint-Siège, elle était cassée purement et simplement, comme obtenue subrepticement. En même temps, signification lui était faite d'avoir à en finir avec la présomption qui l'avait fait s'élever contre une ancienne coutume.

« A la lecture de cette lettre de Zosime, on a de la peine à croire à un tel renversement des faits, à une pareille transformation de la réalité en son contraire. Certainement il y a un évêque à qui ces cruelles vérités s'appliquent à la lettre, mais le coupable, ce n'est pas Hilaire de Narbonne, c'est Patrocle d'Arles, le protégé de Zosime. La lettre pontificale se trompe donc simplement d'adresse, et elle a dû faire à Hilaire l'impression d'une amère ironie. Pareille aberration plus encore que les peines dont on le menaçait décida le métropolitain de Narbonne à se taire et à se confiner dans son diocèse.

« C'eût été trop beau qu'un conflit aussi malheureusement engagé n'amenât pas de complications. La résistance vint de Proculus de Marseille, celui à qui le concile de Turin avait maintenu l'autorité métropolitaine sur une partie de la IIe Narbonnaise, à titre viager, à cause de l'usage consacré. Certains conseils à lui donnés par le concile de Turin montrent que Proculus était autoritaire et même un peu dur de main. On devine ce qu'un tel homme devait penser des décisions de Zosime. Il n'en tint malheureusement aucun compte. Et même certaines consécrations d'évêques faites par lui dans la IIe Narbonnaise réunissaient, comme à dessein, toutes les conditions nécessaires pour être désagréables à Zosime. Aussi le pape intervint-il avec la dernière énergie. Proculus fut cité à Rome, mais ne s'y rendit pas. Aussitôt il fut interdit, puis déposé : toutes décisions qui furent communiquées aux évêques de l'Afrique romaine, de la Gaule et de l'Espagne, avec une copie du privilège du 22 mars précédent en faveur d'Arles.

« Zosime, qui avait une très haute idée de l'autorité du Saint-Siège, comptait bien d'abord se faire obéir. Mais il lui fallut rabattre de sa confiance. Ses lettres font apparaître de plus en plus grande son impuissance contre Proculus. Il écrit aux évêques de la Viennoise et des deux Narbonnaises pour leur prescrire de reconnaître l'évêque d'Arles comme métropolitain. Il écrit à Patrocle, d'abord pour l'exhorter à être un métropolitain énergique, ensuite pour l'accuser de faiblesse. Le même jour, 4 mars 418, il écrit au clergé et aux fidèles de Marseille de se tenir prêts à recevoir de la main de Patrocle leur métropolitain, un évêque en remplacement de Proculus. Mais celui-ci resta sur son siège et vécut encore plusieurs années.

« Par son erreur initiale en cette affaire et par ses défauts de caractère, Zosime en était donc venu à user de son influence au service des prétentions injustifiées de Patrocle. Pour des raisons analogues, il provoqua vers le même temps un conflit beaucoup plus grave entre le Saint-Siège et l'Église d'Afrique. Quand il mourut, quelques mois plus tard, vers la fin de cette année 418, l'Église romaine n'était pas en tout repos. La lutte d'influence qui suivait parfois la mort des papes, prit après lui un caractère aigu et amena une double élection. Son archidiacre Eulalius, compétiteur du nouvel élu, Boniface II, occasionna un schisme de plusieurs mois.

C. *Les décisions de Zosime cassées par ses successeurs.* — « Lorsque l'union fut rétablie, Boniface II eut à régler la succession un peu chargée laissée par Zosime. C'est ainsi qu'il eut à revenir sur les décisions relatives à Arles. En 421, le patrice Constance mourut, événement qui priva Patrocle de son tout-puissant protecteur. Puis, en 422, le siège de Lodève étant devenu vacant dans la Narbonnaise Ire, Patrocle

[1] *P. L.*, t. xx, col. 667. — [2] *P. L.*, t. xx, col. 666.

d'Arles voulu le pourvoir d'un titulaire, suivant la teneur du privilège de Zosime. L'évêque Hilaire à Narbonne vivait toujours, mais après les dures paroles qu'il avait entendues, il s'était confiné dans son diocèse et comptait bien n'en plus sortir. Le clergé et les fidèles de Lodève furent plus hardis. Ils envoyèrent à Rome une plainte formelle et émue qui produisit un grand effet. Cette lettre est perdue, mais la réponse de Boniface II s'est conservée. Elle est adressée à l'évêque Hilaire de Narbonne et marque un revirement complet dans l'attitude du Saint-Siège [1].

« Le pape déclare qu'il accorde difficilement foi aux plaintes formulées contre les évêques, surtout lorsqu'on allègue contre eux des manquements aux *statuta patrum*. Mais il arrive, comme dans le cas présent, que ces plaintes soient formulées par un grand nombre d'intéressés. Et le pape exprime son étonnement que Patrocle ait installé « contre les règles des Pères, dans une province étrangère, en ignorant le métropolitain de la province », un prétendu évêque. Car « il est clair » qu'Hilaire de Narbonne est le métropolitain, chaque province, d'après le droit, devant avoir son métropolitain. Ensuite, sous une forme générale, l'intervention de Patrocle à Lodève est sévèrement caractérisée. « Que personne ne dépasse témérairement les bornes posées par nos pères, et qu'il ne réclame pas pour lui, au mépris de nos pères, ce qui ne lui appartient pas. Que cesse devant notre condamnation la prétention de ceux qui étendent leur autorité au delà de la limite qui est fixée.

« Évidemment la chancellerie pontificale et Boniface II connaissaient le privilège concédé à Arles par Zosime. S'ils le passent sous silence, c'est par respect pour une décision du Saint-Siège, qu'ils ne veulent pas casser suivant les formes. D'après Boniface II, Hilaire n'a eu qu'un tort, celui de ne pas intervenir spontanément en qualité de métropolitain : blâme qui revient à lui reprocher de n'avoir pas désobéi à une décrétale. Y a-t-il beaucoup de décisions pareilles dans la longue correspondance des papes? Ce n'est pas probable. On n'imagine pas de condamnation plus formelle des décisions de Zosime.

« Cet acte pontifical eut son plein effet. Depuis cette époque, la province de Narbonnaise Ire a été indépendante d'Arles et a eu pour métropole Narbonne. Mais le principal dans la lettre de Boniface II « était l'affirmation inconditionnée du principe : *un métropolitain dans chaque province*. Ce principe excluait l'autorité d'Arles aussi bien sur la IIe Narbonnaise (Aix) que sur la première. Arles était réduite — jusqu'à plus ample révision — à son autorité sur la Viennoise. Que devenaient les prétendus droits de saint Trophime sur les trois provinces? Patrocle eut certainement communication de la lettre de Boniface II. Il vécut ensuite assez longtemps pour méditer sur la fragillité des succès obtenus par la fraude. Quelques années plus tard, il termina par un destin tragique sa carrière mouvementée et mourut assassiné en 426.

« Dans la Narbonnaise IIe le conflit avait continué entre Patrocle d'Arles et Proculus de Marseille. Au point de vue canonique, cette situation était paradoxale, ces deux villes qui se disputaient l'autorité métropolitaine n'appartenant pas à cette province, mais à la Viennoise. Par suite de ce conflit, la situation de la Provence était douloureuse. Une haine qui devenait un scandale existait entre Patrocle et Proculus. Après l'assassinat du premier, le second fut accusé devant le Saint-Siège et de s'être réjoui et d'avoir donné asile au meurtrier.

« Ce pénible détail sur l'inimitié de deux évêques nous est donné dans une lettre de Célestin Ier aux évêques de Viennoise et de Narbonnaise IIe, en 428. Patrocle venait d'être remplacé sur le siège d'Arles par saint Honorat, le fondateur de Lérins. Certains abus qui se produisaient en Provence ayant amené le pape à rappeler certains principes, il mit en tête le suivant : *Unaquæque provincia suo metropolitano contenta sit... nec usurpationi locus alicui sacerdoti in alterius concedatur injuriam. Sit concessis sibi contentus unusquisque limitibus* [1].

« Par cet acte Célestin Ier va plus loin que Boniface II... Celui-ci n'avait pas notifié aux évêques de la Narbonnaise IIe le principe *un métropolitain dans chaque province*. Avec Célestin Ier cette notification est faite, mais l'application à faire n'est pas indiquée. On savait trop à Rome que bien des évêques de la Narbonnaise IIe se groupaient volontiers autour d'Arles, et que le chef-lieu Aix n'exerçait sur eux aucune attraction. Y avait-il intérêt à prescrire sur ce point une obéissance qu'on était sûr de ne pas obtenir? De là le rappel pur et simple de principe aux intéressés.

« Le pape auquel il était réservé de dire le mot décisif sur ce long procès était saint Léon. L'occasion fut un conflit très vif entre l'évêque d'Arles saint Hilaire et le Saint-Siège.

« Le rappel des principes canoniques par Célestin Ier n'avait produit aucun effet. Les évêques de la Viennoise et de la Narbonnaise IIe (à l'exception d'Aix et de Marseille), ceux des Alpes-Maritimes (chef-lieu Embrun) et l'évêque d'Uzès (qui appartenait à la Narbonnaise Ire) reconnaissaient l'évêque d'Arles pour leur métropolitain. Le successeur de saint Honorat sur le siège d'Arles fut un autre moine de Lérins : Hilaire (429-449). Celui-ci était très zélé et déploya une féconde activité. Il utilisa le groupement des évêques autour d'Arles pour la tenue de conciles qui furent d'une grande activité législative. Réunies, ces décisions des conciles arlésiens constituaient comme un *Corpus* de droit canonique. Il est probable qu'à elle seule cette organisation provinciale spontanée n'aurait pas amené de conflit avec l'Église romaine. Mais d'autres initiatives d'Hilaire furent moins bien acceptées, provoquèrent des plaintes à Rome, puis un conflit avec le Saint-Siège et finalement une sentence qui ramena Arles à la condition de simple évêché. Ce sont les considérants de cette sentence qui intéressent la légende de saint Trophime.

« Ces plaintes portées contre saint Hilaire furent motivées par deux interventions assez peu réussies dans des élections épiscopales, l'une à Besançon, à propos de Chelidonius, et l'autre en dehors de la Viennoise, dans une localité inconnue, à propos de Projectus. Celui-ci gravement malade, avait été considéré comme perdu par saint Hilaire, qui lui avait donné un successeur. Or Projectus se rétablit, prétendit rester évêque et fit appel à Rome. L'élection de Chelidonius avait été cassée comme irrégulière par Hilaire, mais l'évêque déposé n'accepta pas sa condamnation et fit aussi appel à Rome.

« L'évêque d'Arles se rendit auprès de saint Léon, mais ces deux saints personnages ne purent pas s'entendre sur les affaires en litige. Et même les choses en vinrent au point qu'Hilaire quitta Rome sans prendre congé, ce qui lui valut une lettre contenant un réquisitoire et une sentence terribles du pape [2].

« Celui-ci disait d'abord son intention de ne rien innover, mais de rétablir la coutume ancienne « et cet accord des évêques qu'Hilaire ose troubler par des prétentions nouvelles... réclamant le droit d'établir des évêques dans toutes les provinces de la Gaule et s'attribuant des prérogatives qui appartiennent aux métropolitains. » Puis venait la sentence : « Que

[1] *P. L.*, t. xx, col. 772. — [2] *P. L.*, t. liv, col. 628.

chaque province s'en tienne à son concile et que désormais Hilaire ne prétende plus convoquer des réunions épiscopales, et par son intervention troubler les jugements rendus par les évêques. Qu'il sache qu'il n'est pas seulement expulsé du domaine qui appartient à ses collègues, mais même qu'il est privé de toute autorité sur *la Viennoise, qu'il avait usurpée.* Il est convenable, en effet, que les décrets de l'antiquité soient rétablis, puisque celui qui réclamait l'autorité sur une province qui ne lui appartient pas, s'étant par des paroles téméraires et insolentes prononcées à plusieurs reprises, révélé tel qu'il a attiré sur sa tête une sentence de condamnation; il est convenable, disons-nous, que l'autorité du Saint-Siège lui conserve l'autorité uniquement dans les limites de son diocèse. » Le pape prenait ensuite toutes les dispositions requises pour assurer, dans la mesure du possible, le groupement des évêques provençaux par provinces séparées, en excluant les unions de provinces. Les choses restèrent ainsi réglées jusqu'à la mort de saint Hilaire, le 5 mai 449.

« On aura remarqué le mot de saint Léon qualifiant d'usurpation l'autorité métropolitaine d'Arles sur la Viennoise. Boniface II, avait dénié à Arles la Narbonnaise Ire, Célestin Ire la Narbonnaise IIe. Léon Ier lui déniait maintenant la Viennoise. Que restait-il des prétendus droits de saint Trophime sur les trois provinces? Absolument rien. Le *sicuti semper habuit* de Zosime répétant Patrocle est réfuté par les décisions des trois papes. Il est donc reconnu comme tout à fait faux. Faux également se révèle le prétendu titre d'Église mère des Gaules reconnu à Arles par Zosime. Comment en effet, saint Léon aurait-il pu qualifier d'usurpation l'autorité d'Arles sur les diocèses de son voisinage immédiat dans la Viennoise, s'il avait considéré Arles comme la source de la foi dans les Gaules?

« Un quart de siècle avait donc suffi pour convaincre de fausseté les inventions de Patrocle et la première forme de la légende de saint Trophime. La défaite d'Arles paraissait complète. Mais les forces qui avaient provoqué cette formation légendaire n'étaient que comprimées. Elles manifestèrent bientôt de nouveau leur existence. »

D. *Une pétition arlésienne des plus inexactes.* — « Après la sentence de saint Léon, Hilaire d'Arles s'était renfermé dans son diocèse. Mais dès l'avènement de son successeur Ravennius, les Arlésiens reprirent toutes leurs prétentions. En 450, l'évêque de Vaison, ville de la Viennoise, étant mort, l'évêque d'Arles lui donna un successeur. De là plainte adressée à Rome par l'évêque de Vienne pour violation de ses droits. Les deux parties comparurent à Rome.

« De ce procès nous connaissons deux pièces : une pétition en faveur d'Arles signée par des évêques provençaux et la sentence de saint Léon. La pétition est signée par dix-neuf évêques appartenant aux trois provinces de la Viennoise, de la Narbonnaise IIe et des Alpes-Maritimes. C'est un document des plus instructifs. Il montre ce qu'on pouvait oser alors ouvertement et même devant le tribunal du Saint-Siège, pour soutenir des prétentions condamnées à plusieurs reprises solennellement. On est stupéfait de voir que, depuis le temps de Patrocle, ces évêques n'ont rien oublié ni rien appris.

« Et d'abord les droits métropolitains d'Arles sur les trois provinces. Ils sont réclamés avec la plus grande énergie comme étant les droits de saint Trophime, et comme ayant été toujours exercés par les évêques d'Arles.

« Mais, penserez-vous, les décisions de Boniface II, de Célestin Ier, de saint Léon qui dénoncent autant d'usurpations dans ces prétendus droits, qu'en disent les évêques? Ils n'en disent absolument rien; ils les regardent comme inexistantes. L'oubli est un peu fort, mais il y a plus. Il y a une tentative pour faire oublier ces décisions en les transformant en leur contraire. Ces évêques osent faire appel aux archives du Saint-Siège pour appuyer leur pétition. Ils ont le courage d'écrire : « Cette antiquité, *les prédécesseurs* de Votre Sainteté l'ont suivie, en confirmant les privilèges antiques de l'Église d'Arles par des décrets que contiennent certainement les archives du Saint-Siège. » Plusieurs papes auraient donc donné des décisions en faveur d'Arles. Quels sont-ils? Il y a en tout et pour tout Zosime. Dans un tel contexte le pluriel « les prédécesseurs de Votre Sainteté » ne saurait être une exagération oratoire. Tout se passe comme si l'on voulait donner pour favorables toutes les décisions de Rome intervenues dans la question. Or, à propos d'une discussion si récente, on ne pouvait pas ignorer que cette présentation des faits était contraire à la réalité. Il va sans dire qu'aujourd'hui en pareil procès, une telle déformation des faits serait impossible. On estimerait manquer de respect au Saint-Siège en exposant d'une manière fausse l'état de la question. C'est donc qu'en ces temps-là on ne se faisait pas la même idée qu'aujourd'hui de la sincérité et du sérieux de ces discussions.

« Saint Léon ne pouvait pas être influencé par un plaidoyer où la vérité était si librement traitée. Il maintint sans y faire allusion et en les supposant acquises les décisions de Boniface II et de Célestin Ier, et ne tenant pas rigueur au siège d'Arles des torts de saint Hilaire, il revint à la solution qui avait été proposée par le concile de Turin : dans la Viennoise, partage des diocèses entre les deux métropoles de Vienne et d'Arles. Par la sentence de saint Léon, Vienne eut dans son ressort métropolitain les diocèses du nord de la Viennoise : Genève, Grenoble, Valence et Tarentaise, chef-lieu des Alpes Graies et Pennines. Tous les autres diocèses de la Viennoise étaient attribués à Arles [1].

« Ainsi, finissait, en droit, cette longue controverse. La dernière sentence confirmait la première. Pour des motifs différents, le concile de Turin et saint Léon s'accordaient à ne tenir aucun compte de la première forme de la légende de saint Trophime : le concile de Turin, parce que la légende n'existait pas encore, saint Léon parce que la fausseté en avait été reconnue par Boniface II, par Célestin Ier et par la dernière enquête de 450.

« La première forme de la légende de saint Trophime est donc jugée par les papes du Ve siècle et sans appel possible. Saint Trophime et ses successeurs jusqu'à Patrocle n'ont pas été métropolitains des trois provinces; l'Église d'Arles n'est pas la mère des Églises des Gaules. Ajoutons un mot pour finir à propos de la seconde forme de la légende qui ajoute aux données précédentes l'envoi de saint Trophime à Arles par saint Pierre. »

3. *Seconde forme de la légende arlésienne : l'apostolicité de saint Trophime.* — « C'est évidemment une bien mauvaise recommandation pour l'apostolicité de saint Trophime, d'apparaître d'abord dans la pétition qui a été reconnue pour tout le reste si tendancieuse et si foncièrement inexacte. Il serait bien étonnant que le parti pris si énergique des pétitionnaires n'ait pas déformé cette donnée comme les autres. Vérification faite, il n'est pas possible de maintenir l'apostolicité de saint Trophime devant le silence de saint Léon et surtout de Zosime, reproduisant la supplique de Patrocle. Les dix-neuf évêques provençaux disaient à saint Léon : « Toutes les régions de la Gaule savent et l'Église romaine n'ignore pas : 1° que

[1] *P. L.*, t. LIV, col. 884.

la première dans les Gaules l'Église d'Arles mérita d'avoir comme évêque saint Trophime, envoyé par saint Pierre, et 2° que de là peu à peu le bienfait de la foi et de la religion s'est répandu dans l'étendue des Gaules.

« Nous avons vu déjà que l'affirmation du 2° est inexacte, puisqu'il n'y en a aucune trace dans la tradition, et que saint Césaire lui-même n'a pas cru devoir maintenir cette prétention arlésienne. Par où on voit la valeur du soi-disant accord de toutes les régions des Gaules invoqué à Arles. L'assertion du 1° est-elle mieux garantie? Est-il vrai que toutes les Gaules connaissaient l'envoi de saint Trophime par saint Pierre? En fait, avant cette lettre de 450, pareille donnée n'apparaît nulle part. Et cependant il est des documents antérieurs où elle aurait dû être enregistrée, et où son absence prouve qu'elle n'était pas encore inventée, lorsqu'ils furent rédigés. On veut parler des lettres de Zosime en faveur d'Arles. Celles-ci présentent la thèse arlésienne avec une complaisance manifeste. Elles ne laissent rien perdre des assertions de Patrocle. Or, à trois reprises, Zosime s'exprime sur l'envoi de saint Trophime et d'une telle manière, que l'ensemble de ces témoignages est inconciliable avec l'apostolicité de cet évêque. Dans ces lettres, Zosime mentionne à trois reprises l'envoi de saint Trophime en Gaule par le Saint-Siège : *ex hac Sede... ab apostolica Sede*, et jamais *a sancto Petro*. Or on ne saurait supposer qu'il ait, de parti pris, substitué dans ces divers cas, une expression vague à l'expression précise, s'il avait reçu celle-ci de Patrocle, surtout dans le passage : *Trophimus sacerdos* QUONDAM *ad Arelatensem urbem* AB APOSTOLICA *Sede transmissum*. On ne saurait admettre que le pape ait substitué *quondam... ab apostolica Sede* à l'expression *a sancto Petro*, si cette dernière idée avait été dans son esprit [1].

« Donc les textes de Zosime excluent l'apostolicité de saint Trophime. Or, d'après tout ce que nous savons de sa documentation par Patrocle, et de son dévouement à la cause d'Arles, Zosime ne pouvait ni ignorer, ni passer sous silence un fait aussi essentiel, si celui-ci avait été connu de son temps. Comme il l'ignore, c'est que la thèse de l'apostolicité de saint Trophime n'était pas encore inventée. Elle s'est formée, entre 417 et 449, comme un dernier argument d'une cause désespérée. Dans ces conditions, comme on comprend bien l'attitude de saint Léon en 450! Il donne les considérants de sa sentence, mais ni la première ni la seconde forme de la légende n'y sont mentionnées. Saint Trophime, qui tenait tant de place dans la pétition des dix-neuf évêques provençaux, n'y est pas même nommé.

« Les deux formes de la légende arlésienne avaient donc reçu de Rome des démentis répétés et énergiques. Mais la légende s'obstina à durer. Elle ne céda que sur un point : elle renonça à faire d'Arles l'Église mère des Gaules. De là une nouvelle présentation des faits, qui nous a valu l'apostolicité de quatre évêques parmi lesquels se trouve saint Saturnin. C'est la légende enregistrée dans le *De mysterio sanctæ Trinitatis* de saint Césaire. Voyons comment elle s'est formée.

4. *Formation de la légende des quatre évêques et apostolicité de saint Saturnin.* — « On peut voir maintenant sous quelles influences s'est produite la première forme de la légende de saint Saturnin.

« Entre 430 et 450, la *Passio sancti Saturnini* venait d'être écrite à Toulouse d'après la tradition ancienne. L'auteur avait représenté en quelques traits rapides et d'une exactitude parfaite la marche de l'évangélisation des Gaules; il avait signalé comme une des dates principales de la vie du martyr l'année 250, celle du consulat de Dèce et de Gratus, et son texte fixant la tradition locale faisait autorité dans la ville de saint Saturnin.

« Mais déjà avant 430, à Arles, une formation légendaire était commencée dans laquelle la mémoire de saint Saturnin allait être entraînée et défigurée. Vers 417, Patrocle, évêque d'Arles, pour appuyer ses prétentions au titre de métropolitain, fit accepter par le pape Zosime la légende que saint Trophime, premier évêque d'Arles, avait été métropolitain de la Viennoise et des deux Narbonnaises, et qu'Arles était l'Église mère des Gaules. Ces affirmations n'eurent, après Zosime, aucun crédit à Rome. Boniface II, Célestin I^er^ et Léon I^er^ n'en tinrent aucun compte dans leurs décisions contraires aux prétentions de Patrocle. Mais les Arlésiens tinrent bon. Loin de rien retrancher des prétendus titres de saint Trophime, ils y ajoutèrent. On affirma que le premier évêque d'Arles avait été envoyé par saint Pierre : invention tardive, condamnée par le silence de Patrocle et de Zosime en 417, et par le parti pris de saint Léon de l'ignorer.

« Cependant la légende de saint Trophime ainsi formée eut la vie tenace. Malgré ces démentis elle survécut. Quatre-vingts ans environ après la pétition des évêques provençaux de 450, saint Césaire d'Arles inséra dans son *De Trinitatis mysterio*, la forme nouvelle que la légende de saint Trophime venait de prendre. On maintenait l'envoi en Gaule de saint Trophime par saint Pierre, mais on renonçait à faire d'Arles l'Église mère des Gaules. Comme d'autre part la légende ne se résigne pas à ignorer, elle voulut des précisions. Au lieu d'un fondateur de l'Église gallo-romaine, on en admit quatre. Naturellement on les choisit sur l'horizon arlésien, dans les limites de l'ancienne province romaine. Saint Trophime devenu envoyé de saint Pierre, ne dut pas rester isolé. Sa promotion à l'apostolicité entraîna la même ascension pour d'autres. On eut ainsi comme apôtres-colonnes de la Gaule, Trophime d'Arles, Paul de Narbonne, Daphnus de Vaison et Saturnin de Toulouse.

« Force est bien de dire que la légende aurait pu et aurait dû être moins malheureuse dans ces rapprochements de noms et dans ces synchronismes. Pour saint Paul de Narbonne la légende bénéficiait de notre privation de tout moyen de contrôle. Mais pour les deux autres quels démentis! Comme on l'a vu, le Daphnus de Vaison, prétendu envoyé de saint Pierre, est en réalité un contemporain de Constantin. L'erreur était moindre pour saint Saturnin, puisqu'il était plus ancien que Daphnus et contemporain de Dèce. Pourtant l'anachronisme était encore de grandeur raisonnable.

« Toutes ces constatations s'imposent, mais elles n'empêchent pas que le traité de saint Césaire une fois rédigé, circula avec le crédit que lui donnaient son titre et sa valeur apologétique contre les Ariens. A partir de ce moment, la *Passio sancti Saturnini*, qui place le martyre au milieu du III^e^ siècle, eut à lutter avec une influence rivale et contraire. Un texte exista, le *De mysterio sanctæ Trinitatis*, où saint Saturnin était devenu le contemporain et le disciple des apôtres. »

IX. AUTRES LÉGENDES APOSTOLICISTES. — Une critique rigoureuse réduit à néant une affirmation légendaire, mais elle fait plus que d'en montrer l'imposture et l'invraisemblance, elle révèle son origine et son progrès. Après avoir exposé le cas de saint Trophime d'Arles et celui de saint Saturnin de Toulouse, nous n'allons pas reprendre ici des démonstrations analogues qui ont déjà trouvé leur place ou qui viendront la prendre au moment voulu dans le *Dictionnaire*.

[1] *P. L.*, t. XX, col. 667, 666 et 645.

Nous aurons ainsi fait voir la valeur vraie de ces légendes gallicanes, dont nous avons déjà parlé dans leur rapport avec l'évangélisation historique (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 327-353); le sujet est traité en détail sous divers titres : ARLES, t. I, col. 2899-2900; BORDEAUX, t. II, col. 1060-1061; CLERMONT, t. III, col. 1905-1914; DENIS, t. IV, col. 588-582; LANGRES, t. VIII, col. 1268-1284; LAZARE, t. VIII, col. 2009-2086; LIMOGES, MANS (LE), MARSEILLE, METZ. NARBONNE, ORLÉANS, PARIS, ROCAMADOUR, SENS, TOULOUSE, TOURS, etc.

X. DU XI^e^ AU XIX^e^ SIÈCLE. — Au commencement du XI^e^ siècle, les moines de Saint-Martial de Limoges (voir *Dictionn.*, au mot LIMOGES), s'agitèrent beaucoup afin de faire décerner à leur patron le titre d'apôtre, au sens le plus strict du mot. Ce fut un curieux débat, que nous racontons en son lieu. Jourdain, évêque de Limoges, voulant couper court à cette nouveauté qui ne tendait à rien moins qu'à rabaisser l'honneur de son Église cathédrale, placée sous le vocable de saint Étienne, un simple martyr, écrivit en 1024 au pape Benoît VIII pour le prier de ne pas donner suite à cette affaire. Afin de donner plus de poids à sa démarche, Jourdain s'entendit avec quelques-uns des principaux parmi ses collègues, parla en leur nom, mentionnant spécialement les archevêques de Bourges, de Bordeaux de Tours et tous leurs suffragants. La lettre de Jourdain ne faisait pas difficulté d'accueillir les données fabuleuses relatives à Martial, mises en circulation par le pseudo-Aurélien, au dire duquel le saint personnage avait été du nombre des soixante-douze disciples, choisi spécialement par saint Pierre pour être témoin des grands mystères de la vie de Jésus-Christ, mais lui seul — *unum* — aurait joui de ce privilège. Une discussion postérieure du concile de Limoges expliquait le sens de cet *unum*, c'est-à-dire « seul » à l'exclusion de tous les autres missionnaires envoyés en Gaule. Cette déclaration, émanant d'un nombre considérable d'évêques, nous donne l'opinion d'une portion notable de l'Église gallicane au XI^e^ siècle.

Cette même déclaration fut renouvelée avec plus de solennité, en 1031, au second concile de Limoges, convoqué spécialement pour décerner le titre d'apôtre à saint Martial. Aymon, archevêque de Bourges, prenant la parole à cette occasion, dit : « Les saints docteurs et les Pères assurent que tous ceux qui ont vu le Seigneur dans sa chair et l'ont ensuite prêché, doivent être appelés « apôtres ». Qui niera que notre bienheureux patron (saint Martial) a vu le Seigneur dans sa chair, et l'a ensuite prêché?... On m'oppose le bienheureux Denis et les anciens prédicateurs des Gaules. Est-ce que Denis et Saturnin, Gentils par leur origine, ont reçu de Jésus-Christ en personne le pouvoir de lier et de délier, avec ceux qui avaient vu le Seigneur dans sa chair et l'avait suivi?... Ce que je viens de dire de Denis et de Saturnin, je puis le dire de même d'Ursin, d'Austremoine, de Front, né dans le Périgord, de Julien du Mans, d'origine romaine, et de tous les autres qui ont vu ou pu voir les apôtres dans leur chair, et qui ont été envoyés prêcher dans les Gaules après saint Martial, tant par saint Pierre que par saint Clément ou par ses successeurs. Ceux-là n'ont pas reçu spécialement du Christ le pouvoir de lier et de délier, mais de ceux qui les ont ordonnés évêques [1]. »

Ainsi, non contents d'avoir un apôtre, les limousins voulaient être seuls à posséder cette rareté. Pierre le Scholastique, moine de Saint-Martial de Limoges, vers la limite du XI^e^-XII^e^ siècle [2], invectivait Grégoire de Tours d'avoir osé retarder la mission de Martial d'environ deux siècles. « Et toi, ô Grégoire, pourquoi racontes-tu que Martial a été envoyé dans cette ville par les pontifes romains? Dis, quels sont les pontifes qui nous ont envoyé ce glorieux patron? Aucun livre, aucune page ne te l'a appris. — En joignant son nom à d'autres missionnaires qui sont venus bien plus tard, tu entraînes dans l'erreur plusieurs ignorants qui te suivent [3]. »

Tu quoque, Gregori, Romanis ut quid in urbem
Missum præsulibus Martialem perhibebas?
Qui sunt pontifices huc qui misere patronum?
Pagina nulla tibi, nullus pandit liber ipsi,
Dum tamen huic jungis longo post tempore missos.
Involvis plures erroribus ista sequentes.

« Les bréviaires manuscrits du diocèse de Clermont, dit Dufraisse [4], des XII^e^, XIII^e^ et XIV^e^ siècles, que j'ai veus et leus, tant dans nos archives que dans diverses bibliothèques, mettent la venue des sept évêques au temps de Dèce dans les leçons de saint Cassy et de saint Austremoine... Il est dit dans la Vie de saint Priest, évêque de Clermont, qui versa son sang dans le VII^e^ siècle pour la conservation du temporel de son Église, qu'il avait composé un livre de la légende des saints de son diocèse; c'est ce qu'asseurent nos bréviaires anciens et nouveaux dans les leçons de son office. Par conséquent, il est probable que c'est de lui que les écrivains de ces légendes, dans les siècles qui suivirent celui de ce saint martyr, ont appris que ces sept évêques vinrent du temps de Dèce, quoique depuis elles aient été dépravées, par quelques petits disciples de Hilduin, puisqu'ils mesloient les événements du III^e^ siècle dans le I^er^, et ceux du I^er^ dans le III^e^. »

Dufraisse nous fait connaître en quoi consistait la *dépravation* des bréviaires de Clermont et de Saint-Flour. Il y est bien dit, dans les leçons de l'office de Saint-Austremoine (8 novembre), que les sept évêques furent envoyés en Gaule par saint Pierre, mais le texte ajoute que ce fut au temps de Dèce (259), et qu'ils partirent de Rome lors de l'hérésie de Novatien. De même dans les leçons de saint Cassy (15 mai) si on lit que saint Austremoine reçut sa mission de saint Pierre, la légende porte aussi que Cassius, converti par Austremoine, et Victorin, prêtre des idoles, converti par Cassius, souffrirent le martyre sous Valérien et Gallien (253-260). On voit comment la légende primitive, dont l'âge était parfaitement déterminé par l'indication de trois empereurs et de l'hérétique Novatien, fut altérée par l'introduction du nom de Pierre, quand la fantaisie piqua toutes les Églises de France de remonter aux temps apostoliques; car il est bien évident que le rédacteur était trop ignorant en chronologie, pour avoir associé de lui-même les quatre noms synchroniques qui déterminent le milieu du III^e^ siècle. Ce n'est pas le seul exemple de ces falsifications où se trahit involontairement la vérité première.

Au XVI^e^ siècle, le cardinal Baronius imagina une combinaison dont il ne nous a pas donné le motif qu'elle eut pour lui plaire. Parmi les sept évêques, il mit Trophime d'Arles, Paul de Narbonne et Denis de Paris au I^er^ siècle; Austremoine et Martial ne reçurent pas d'époque fixe; Saturnin et Gatien furent retardés jusqu'en 250 [5].

[1] *Acta concilii Lemovicensis II*, sessio II, *P. L.*, t. CXLII, col. 1382. — [2] Rivet, *Histoire littéraire de la France*, t. VIII, p. 504. — [3] Petrus Scolasticus, *Poemat.*, lib. VI, cap. VI, dans Bonaventure de Saint-Amable, t. I, p. 136, 256. — [4] Dufraisse, *L'origine des Églises de France, prouvée par la succession de ses évêques, avec la Vie de saint Austremoine, premier apôtre et primat des Aquitaines*, in-4°, Paris, 1688, p. 354, 356, 367 sq. — [5] Baronius, *Martyrologium romanum*, 29 déc., 22 mars, 9 octobre, 1^er^ nov., 30 juin, 29 nov., 18 déc.

Le P. Labbe adopta la chronologie de Grégoire de Tours [1]; Laurent Surius fit de même pour saint Gatien [2] et le cardinal Bellarmin se prononçait pour la mission de saint Martial au IIIe siècle [3] : *Martialis autem, episcopus primus Lemovicensium, missus fuit ad eam urbem Decio Aug. et Grato coss. anno Domini CCLIV, ut Gregorius Turonicus testatur.* Il n'est pas superflu de noter ces témoignages dont les auteurs ne peuvent être accusés d'affiliation janséniste, ce qui ne les a pas empêchés de rejeter les légendes apostolicistes. C'est d'ailleurs le bon sens qui s'exprime par leur plume. A la fin du XVIe siècle, Étienne Pasquier passe en revue les doctrines légendaires relatives aux origines du christianisme en Gaule, et conclut que « notre religion ne fut jetée en moule et tout d'un coup en ce pays-cy, ainsi à diverses fois, selon que les occasions s'en présentèrent [4]. »

Dans le même chapitre, Pasquier dit encore : « S'il m'estoit permis d'adjouster quelque chose du mien contre cette vénérable ancienneté, je dirois que s'il ne faut rapporter l'advènement de nostre foy à S. Denis l'Aréopagite, nous ne devons non plus faire estat de S. Denis le Corinthien, qui florirent diversement sous les douze premiers empereurs, et peut-estre quelques années après; mais qu'il nous faudroit rechercher ceste histoire sous l'empire de Dèce, qui fit une persécution générale des chrestiens dans son empire. Et de fait, nostre Grégoire, archevesque de Tours, le plus ancien qu'ayons de nos historiographes françois, dit au Ier livre de son Histoire, que sous Dèce furent envoyés de Rome ès Gaules sept grands personnages pour y prescher et annoncer nostre Évangile, Gratian à Tours, Trophime à Arles, Paul à Narbonne, Denis à Paris, Saturnin à Toulouse, Martial à Limoges, Stremonius en Auvergne, esquels endroits ces prud'hommes nous enseignèrent les rudiments de nostre foy chrestienne, chacun d'eux portant en son endroit le tiltre d'evesque ès villes cy-dessus mentionnées... Se peut-il faire que ce grand et sainct prélat qui ne douta de dire que saint Irénée par ses saintes exhortations, avoit converty toute la ville de Lyon à nostre foy chrestienne, eust oublié d'en dire autant de Saint Denis l'Aréopagite, tant recommandé par nostre ancienneté, si tant est qu'il fust venu à Paris sous l'empereur Dioclétien, pour y venir planter la parole de Dieu, luy, dis-je, qui avoit esté disciple de saint Paul, et par luy converty dedans Athènes? chose qui m'appreste aucunement à penser en ceste histoire et induit presque de croire qu'il ne faut rapporter nostre foy parisienne à sainct Denis l'Aréopagite, ains au sainct Denis, évesque de Paris, dont parle Grégoire, qu'il dit estre mort martyr par le glaive. »

Au XVIIe siècle, la critique historique prend un développement tel qu'il devient malaisé de citer parmi tant d'écrivains ceux qui se rangent à l'opinion de l'évangélisation tardive de la Gaule, conformément aux textes de Grégoire de Tours et de Sulpice-Sévère. Lorsque les défenseurs infatigables des légendes pendant la deuxième moitié du XIXe siècle auront toujours sur les lèvres et au bout de la plume les noms de Baillet et de Launoy, qu'ils manœuvrent comme des catapultes pour accabler leurs contradicteurs, ils paraissent ignorer que c'est le texte fameux de saint Grégoire de Tours qui est la base de toute la controverse, et que les épithètes de « gallicans » et de « jansénistes » appartiennent seulement à l'ordre des procédés déloyaux dont on a fait, à défaut d'armes plus efficaces, un usage constant.

XI. La réaction anticritique. — Si on fait un jour l'histoire de ce que la Révolution française a coûté au progrès intellectuel de notre pays, il faudra dire le déchet qui résulta d'une génération privée de formation pédagogique. Après le bouleversement, lorsque tout était détruit, les évêques et les prêtres absorbés par le ministère, l'administration et le rétablissement des institutions ecclésiastiques ne possédèrent ni les loisirs ni les ressources qui leur eussent permis de s'appliquer fructueusement à l'étude. Ce fut l'heure — une heure qui dura trente ans — des improvisations, des essais, des adaptations. Les uns s'appliquent au ministère pastoral, les autres s'évertuent à la formation des séminaires. Frottés de latin et de théologie, ils jugent l'histoire comme un luxe. Ils revivent les souvenirs des événements extraordinaires de l'Empire, ils regardent la lutte des progressistes et des réactionnaires sous la Restauration comme sous la monarchie de Juillet, s'efforçant d'être utiles à leurs amis dans la mêlée. Les siècles anciens leur apparaissent vaguement écoulés selon l'ordre providentiel. Pour les questions subsidiaires comme pour les capitales, ils se laissent trop influencer par un point de vue malaisé à définir et qu'ils nomment « le sens catholique. » Bien plus, comme à tous ceux qui ont souffert, il leur est difficile d'être toujours justes et impartiaux. Ils suspectent nombre des idées qui ont eu cours avant la Révolution. Ne l'auraient-elles point préparée d'un certaine manière? Même les décisions critiques comme les opinions philosophiques semblent à quelques-uns devoir être révisées [5].

Il parut à quelques esprits que l'histoire des origines du christianisme en Gaule se trouvait gravement compromise par les résultats acquis par l'histoire et enregistrés par la liturgie gallicane. Un sulpicien, M. Faillon [6], originaire de Tarascon, s'imposa la tâche de substituer à l'histoire la légende de sainte Marie-Madeleine insérée au bréviaire romain, à la date du 29 juillet. On y lit que les Juifs embarquèrent Marthe, Madeleine, Lazare et beaucoup de chrétiens sur un bateau sans voiles, ni rames, ni provisions, que Dieu fit aborder à Marseille, où ils débarquèrent et prêchèrent l'Évangile dans la région, après quoi ils y finirent leurs jours : Madeleine à la Sainte-Baume, Marthe à Tarascon, Lazare à Marseille. Afin d'imposer ce récit avec plus de chances de succès, l'auteur fit paraître simultanément — en 1835 — trois éditions destinées à des publics différents.

A trois années de là, M. Faillon eut un émule, peut-être un élève, en tout cas un voisin, car de Tarascon à Avignon si on peut se tendre la main, on a surtout le devoir de s'épauler. En 1838, M. de Fortia d'Urban (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1881) expliqua comment la Gaule avait été évangélisée vers l'an 250 par une mission de sept évêques au nombre desquels se trouvait Trophime d'Arles. « Il y a donc eu, observait M. de Fortia, un Trophime, évêque d'Arles, l'an 250, mais rien n'empêche, si l'on veut, d'admettre la tradition, reçue dans cette ville, que dès l'an 58 de notre ère, un autre Trophime, disciple de saint Paul,

[1] Labbe renvoie à Grégoire de Tours, l. I, c. XXVIII; l. X, c. XXXI; *Bibliotheca nova manuscriptorum*, t. II, p. 6. — [2] Surius, *De probatis sanctorum historiis*, t. VI, p. 1031. — [3] Bellarmin, *De scriptoribus ecclesiasticis*, dans *Acta sanct.*, juin, t. VII, col. 493. — [4] *Recherches de la France*, l. III, c. VI : Vers quel temps la Religion chrétienne se vint habituer chez nous. — [5] A. Houtin, *La controverse de l'apostolicité des Églises de France au XIXe siècle*, in-12, Paris, 1903, 3e édit. Je suivrai et citerai souvent ce travail dont un historien circonspect entre tous, Paul Allard, a pu dire qu'il enfonçait une porte qu'on ne refermerait plus après lui. — [6] [Gamon] *Vie de M. Faillon, prêtre de Saint-Sulpice*, in-12, Paris, 1877.

ait le premier prêché la foi dans ce diocèse [1]. » On ne peut se montrer plus condescendant. C'est qu'il est plus facile et moins périlleux de mettre un nouveau saint au calendrier qu'il n'est prudent de lui en interdire l'entrée. Le clergé du temps se montrait très accueillant non plus à l'histoire austère et raisonnable, mais à l'historiette poétique et sentimentale. Le romantisme soufflait, avec un peu de retard, parmi la société ecclésiastique qui se mettait à rêver, elle aussi, de légendes médiévales et de cathédrales gothiques, s'éprenait de dévotions attendries et de visions émouvantes. Une école, qui n'est encore à dire vrai qu'une escouade, se montre « dans l'histoire crédule comme les légendaires, emportée comme les ligueurs. Ce qu'elle sait de positif, de vrai, de précis, elle l'a appris de ceux même qu'elle combat [2]. »

Cette tendance déplaît aux évêques. En 1846, Mgr Fayet, évêque d'Orléans, met l'apostolat de Madeleine et ses compagnons au nombre des « fables contenues dans le bréviaire romain ». La même année, Mgr de Mazenod, évêque de Marseille, s'empresse de protester et ne trouve pas un seul de ses collègues pour appuyer sa réclamation [3]. Heureusement pour lui, M. Faillon a revu, complété, rembourré sa thèse qui remplit deux énormes volumes [4]. On y trouve l'affirmation — à défaut de preuve — de l'identité des trois Maries de l'évangélisation et de l'apostolat de la Provence par la famille de Béthanie. Ceux qui pensent autrement sont des protestants ou des catholiques suspects, car dès lors on jette l'accusation d'hérésie à la tête de ceux qui ne parlent pas comme vous [5]. Il eut fallu ajouter que cette identité des trois Maries n'a été reçue dans l'Église d'Occident que depuis le VII[e] siècle, et qu'une mention insérée au bréviaire ne constitue pas une décision de l'Église, laquelle « a ses opinions comme les particuliers, en sorte que tout ce qu'elle croit, elle ne le croit pas toujours comme étant de foi [6]. »

La presse catholique porta aux nues le livre de M. Faillon, les hommes instruits se réservèrent.

Laissé à lui-même, M. Faillon eut, sans doute, paisiblement vieilli accoudé sur ses in-quarto. Destinée enviable! La Providence ne l'a lui accorda pas. Vers le temps où les livres parurent, un jeune prêtre avait réuni quelques confrères et leur communiquait la brûlante ardeur dont il était saisi pour la défense et illustration de la liturgie romaine. Il la dégustait, la savourait, il l'admirait sans réserve, rien ne le choquait chez elle, ni les pauvretés du mètre ni les défaillances de la grammaire. Une aptitude littéraire peu exercée et une formation critique à peine ébauchée rendaient dom Guéranger indulgent, et comme insensible à tout ce qu'on pouvait reprocher à la liturgie du Moyen Age. A ses yeux, elle était intangible et ceux qui en avaient critiqué les légendes, corrigé la syntaxe, et amélioré la métrique lui apparaissaient comme des sacrilèges et des profanateurs. Pour les confondre, il ne suffisait pas de les accuser, mais l'affaiblissement général des études parmi le clergé n'exigeait plus la même rigueur démonstrative qu'on eût réclamée autrefois. Sur le terrain de l'histoire, en s'attaquant aux maîtres de l'érudition française du XVII[e] et du XVIII[e] siècle, dom Guéranger risquait de n'être pas vainqueur; avec une véritable adresse, il attira les historiens sur le domaine de la théologie, et chercha à les convaincre d'erreur historique à propos de liturgie et de jansénisme. A l'entendre, dès 1834, « le génie des Baillet et de Launoy domine encore, nous ne dirons pas la science, mais les habitudes religieuses. Le premier sentiment que fait naître chez un grand nombre le récit du miracle est la défiance; le vrai catholique, au contraire, se sent tout d'abord incliné à croire. Pour lui, la critique, toute nécessaire qu'elle est, est *la loi odieuse;* pour les autres, *la loi odieuse*, c'est l'obligation d'admettre le prodige. Nous le disons donc franchement nous nous rangeons ouvertement du côté des premiers [7]. »

On entrevoyait, dès lors, le procédé, dont on ferait usage jusqu'à l'abus, pour discréditer ceux qu'on contredisait. Au nom de quelle autorité définissait-on l'attitude de celui qu'on déclarait seul *vrai catholique?* Au nom de l'autorité individuelle d'un écrivain qui décernait un brevet d'orthodoxie à ceux-là seuls qui pensaient comme lui. La tactique à suivre se révélait dès lors : jeter le soupçon, lorsqu'on ne peut arguer d'erreur. Cette tactique reparaissait dans une espèce de manifeste du même auteur paru en 1837 : « Nous dirons en toute simplicité que lorsque, par le passé, certains écrivains catholiques paraissaient si fort préoccupés de la crainte de croire trop, ils s'exposaient au danger bien autrement sérieux de ne pas croire assez. Le juste vit de la foi [8]. »

Cette sentence, tirée de l'Écriture sainte, dispensera donc celui qui règle sa conduite d'après elle de tout examen. Du moment qu'un écrivain sans mandat officiel aura affirmé que la foi est intéressée dans une question historique, le juste, le croyant, l'historien n'aura plus le choix, il lui faudra se ranger à la solution que cet écrivain déclare orthodoxe et seule orthodoxe. Mais à celui qui réclamera la preuve et la définition de cette orthodoxie, l'écrivain en question ne sera pas en mesure de donner satisfaction; alors le juste ne pourra plus savoir comment faire pour vivre de la foi.

Hors d'état d'apporter une preuve irrécusable en faveur de son opinion qui n'était orthodoxe et « selon la foi » que parce qu'il lui avait donné la préférence, dom Guéranger montrait unefois de plus la tactique à suivre : Affirmer imperturbablement et condamner de même. En 1841, il publiait le premier volume de son *Année liturgique* qu'il dédiait à l'archevêque de Paris, Mgr Affre, dont il faisait le successeur de saint Denis « l'Aréopagite », comme si c'eût été une vérité évidente. La même année il exposait à sa façon comment par la publication du bréviaire parisien de Mgr de Harlay « les traditions catholiques les plus vénérables furent insultées. Pour commencer par l'Église même de Paris, les correctenrs du bréviaire la déshéritèrent de sa vieille gloire d'être fille de saint Denis l'Aréopagite; ils portèrent leur main audacieuse sur le fameux prodige qui suivit la décollation du saint fondateur de leur propre église. Ils distinguèrent sainte Marie-Madeleine de Marie sœur de Marthe; ils ôtèrent à cette dernière la qualité de vierge et à saint Lazare celle d'évêque [9]. »

C'était ainsi, comme on l'a très bien dit, qu'il fallait parler alors pour conquérir le succès. Prendre l'offensive, dénigrer, faire planer le soupçon sur des hommes dont on niait d'un mot les travaux prolongés, les conclusions établies, les doutes respectueux, les traiter en insulteurs, en démolisseurs, dont l'Église devait condamner les erreurs à supposer qu'elle

[1] *Annales de philosophie chrétienne*, juillet-août 1838, t. XVII, p. 9. — [2] Ch. Louandre, dans *Revue des Deux Mondes*, 1[er] janvier 1844, p. 115-118. — [3] *Annales de philosophie chrétienne*, mai 1846, t. XXXII; cf. Faillon, *Monuments inédits*, t. II, col. 1063-1068. — [4] Ils parurent en 1848. — [5] Voir col. 2359, note 1, ce que nous disons des attaques dirigées contre H. Géraud. — [6] R. Simon, *Lettres choisies*, t. I, p. 274; t. IV, p. 51. — [7] *Œuvres complètes du bienheureux A. M. de Liguori*, p. XXXVIII; cette publication fut prudemment interrompue, c'est-à-dire abandonnée après le premier volume. — [8] *Les origines de l'Église romaine*, par la communauté de Solesme, Introd. — [9] *Institutions liturgiques*, in-8°, Paris, 1841. t. II, p. 42.

épargnât, par charité, leur personne. Ceux qui ressentaient quelque ambition, qui voulaient se signaler sans trop attendre, mettre leur science en lumière et leur personne en vedette, faisaient écho. Un jeune prêtre, alors inconnu, l'abbé Darboy, s'était attaché à démontrer l'authenticité des traités mis sous le nom de Denis l'Aréopagite. Faire remonter six siècles de courant historique à un ouvrage littéraire est une besogne ardue, dans laquelle pas un philologue ne s'embarquerait aujourd'hui. A défaut d'arguments et de démonstrations tirés de la philologie, l'abbé Darboy s'attachait à exposer une espèce de conspiration dont son auteur de prédilection aurait été la lamentable victime, avec beaucoup d'autres. « Les protestants, disait-il, ont débuté; c'est avec le levier du mensonge qu'ils ont ébranlé la moitié de l'Europe et, aujourd'hui même, ils ne sont pas encore à bout d'impostures. Les jansénistes sont venus ensuite; secte chère à ceux qui aiment l'ostentation de la vertu; elle naquit de la fourberie et, pour vivre, elle n'eut pas assez du génie de Pascal, il lui fallut un calomnieux pamphlet. Les magistrats de Louis XIV et de Louis XV continuant les conseillers de Philippe le Bel, et les philosophes du XVIII[e] siècle continuant tout ce qui avait été mauvais avant eux, luttèrent contre les droits de la hiérarchie, contre les dogmes de la foi par la duplicité : mentir, c'était leur devise. Enfin certains gallicans, ce n'est pas moi qui leur choisis cette compagnie, certains gallicans rédigèrent l'histoire et firent des recherches critiques d'après un système préconçu, et avec le parti pris que leurs adversaires auraient tort, et l'on sait qu'elles énormes et immenses faussetés ces préoccupations accumulèrent sous la plume d'écrivains ecclésiastiques... Tout n'est pas dit sur les assertions passionnées et gravement partiales des Fleury, des Baillet, des Tillemont et des Launoy; on serait étonné de la longue liste des causes indignement jugées et des procès à réviser, que la justice de l'avenir appréciera mieux sans doute [1]. » Ainsi l'admirable Tillemont lui-même était sacrifié et honni; ne montrait-il pas « un mépris superbe et systématique pour les monuments les plus chers à la piété catholique [2] ? » (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2624-2638). Du moment que Tillemont était ainsi traité, M. Faillon pouvait ne recueillir que des éloges et son « bel ouvrage sur sainte Marie-Madeleine » était présenté comme « un grand exemple et un puissant encouragement pour les amis de la gloire des saints », aussi y avait-il « urgence pour la science catholique de diriger de plus en plus ses efforts de ce côté [3]. »

L'autorité attachée à l'opinion de dom Guéranger procura à la thèse soutenue par M. Faillon l'adhésion de ses amis. La presse quotidienne et hebdomadaire prit parti, l'*Univers* en tête. Rohrbacher suivit. La première édition de son *Histoire de l'Église* ne soufflait mot de l'apostolat de sainte Madeleine et des missions d'évêques envoyés en Gaule par saint Pierre et par saint Clément; on y voyait que saint Denis et saint Saturnin avaient été martyrisés sous Valérien [4]. Entre 1843 et 1850, date de la deuxième édition, Rohrbacher changea d'opinion et adopta celles qu'il écartait autrefois, la conviction pouvait y être pour quelque chose, toutefois un souci de librairie n'y était pas étranger, car on courait déjà le risque de mévente si on ne se rangeait pas aux manières de voir du parti qui distribuait l'éloge ou le blâme avec des brevets d'orthodoxie. Un certain baron Henrion, auteur, lui aussi, d'une *Histoire générale de l'Église*, imita Rohrbacher. Tout cela pouvait faire sourire, mais quand Mgr Mislin emboîta le pas, on ne pouvait plus que hausser les épaules. Au cours d'un voyage aux Lieux saints, il s'était aperçu que « les traditions et les monuments qu'on trouve en Palestine sont tous favorables » à la tradition du voyage de sainte Madeleine en Provence « que de téméraires écrivains s'étaient efforcés de détruire... Il *est certain*, écrivait-il, que Lazare, Marthe et Madeleine, Marcelle, les saintes femmes Salomé et Marie, Maximin, Parmenas et plusieurs autres furent jetés dans une barque sans gouvernail, etc. [5] »

En 1851, dom Paul Piolin fit paraître le premier volume d'une *Histoire de l'Église du Mans* dont l'Introduction était consacrée à affirmer le système chronologique de l'origine apostolique des Églises de France. Déjà M. Faillon faisait figure d'ancêtre et cette fervente jeunesse proclamait son livre, « un des plus beaux ouvrages de critique qui existent dans notre littérature [6]. » Pour dom Piolin, la mission reçue par saint Julien de saint Pierre ou de saint Clément s'imposait sans contestation possible étant fondée sur deux témoignages [7] : 1° la vie de Marie-Madeleine du pseudo-Rhaban-Maur, écrivain du XII[e] siècle, et 2° les discussions qui occupèrent le concile de Limoges, en 1031 [8]. Nous aborderons bientôt (voir *Dictionn.*, au mot MANS) l'étude des origines de l'Église du Mans et des embarras dans lesquels la liste épiscopale jetait dom Piolin. Voulait-il en faire remonter le premier titulaire, *Julianus*, aux temps apostoliques, il lui devenait impossible avec les quelques noms dont il disposait de gagner l'époque de la chronologie certaine. Alors il s'avisait de dédoubler un évêque, et d'un *Turibius* il en faisait deux. Même procédé avec *Victurius*, le premier du nom eut un épiscopat de soixante-huit ans, le deuxième gouverna vingt-neuf ans, et pour remplir les trous béants de la chronologie, il se rencontra à propos un certain Victor, dont l' « épiscopat fut de beaucoup d'années [9] ». Nonobstant ces procédés héroïques, il reste des lacunes que l'historiographe met au compte des clercs qui n'ont pas su rédiger la liste épiscopale, à moins qu'on ne préfère supposer une interruption provoquée par les persécutions qui, d'ailleurs, n'ont pas laissé de martyrs [10].

Ailleurs qu'au Mans on se piqua d'honneur de réhabiliter un passé contesté. A Limoges, dès 1854, l'abbé Arbellot publia une défense de l'apostolat de saint Martial. (Voir *Dictionn.*, au mot LIMOGES.) C'était l'instant où le diocèse reprenait les livres liturgiques romains où serait inséré un « propre » conférant à saint Martial le titre d'apôtre. Le projet du « propre » fut soumis à la Sacrée Congrégation des Rites qui refusa le titre d'apôtre, et substitua au culte demandé en cette qualité le culte moindre rendu aux confesseurs-pontifes. L'évêque de Limoges, Mgr Buissas, protesta, supplia. La Congrégation des Rites fut saisie et décida « que l'Église de Limoges devait être maintenue dans le privilège qu'elle possède, de temps immémorial et en vertu de constitutions apostoliques, de donner le titre d'apôtre, et d'en rendre le culte à saint Martial, son premier évêque [11]. »

Cette décision remplit de joie l'abbé Arbellot dont la dissertation avait décidé ce revirement; il voulut

[1] G. Darboy, *Œuvres de saint Denys l'Aéropagite*, 1845, Introd., art. I. — [2] P. Guéranger, *Histoire de sainte Cécile*, 1849, p. 375. — [3] Id., *ibid.*, p. XXIII; cf. J.-B. Pitra, dans *Le Correspondant*, 1849, t. XXV, p. 60-64. — [4] *Histoire de l'Église*, in-8°, Paris, 1843, t. V, l. XXIX, p. 490. — [5] *Les Saints Lieux*, 1[re] édit., t. II, p. 177-179; 3[e] édit., t. II, p. 681. — [6] P. Piolin, *Histoire de l'Église du Mans*, t. I, p. LIV. — [7] P. Meyer, dans *Hist. littér. de la France*, t. XXXII, p. 96, note 1. — [8] C. Chevalier, *Les légendes au concile de Limoges*. — [9] P. Piolin, *Histoire de l'Église du Mans*, t. I, p. 81. — [10] A. Ledru, *Les premiers temps de l'Église du Mans. Légende et histoire*, in-8°, Le Mans, 1913. — [11] F. Arbellot, *Dissertation sur l'apostolat de saint Martial et sur l'antiquité des Églises de France*, in-8°, Paris, 1855.

recueillir d'autres applaudissements, et présenta son travail au Concours des antiquités nationales qui l'écarta dédaigneusement. En ces temps déjà éloignés de nous l'Académie ne jouissait encore que d'un prestige mitigé : elle grondait, on la bouda. La question des origines chrétiennes de la Gaule prenait de plus en plus d'importance. En plus des compagnons de Marie-Madeleine et de Lazare, les évêques étaient venus de Rome au Ier siècle, avaient ordonné, disséminé leurs catéchistes en tous lieux, de sorte qu'à y regarder de près, il se trouvait à peine quelques diocèses qui ne pussent faire remonter les origines imaginaires au IIe siècle. Mieux avisée que l'Académie, la Société française d'archéologie, jeune et active, témoigna un vif intérêt à ces prétentions locales qui occupèrent les séances des congrès archéologiques. En même temps, le mouvement de retour à la liturgie romaine provoqua les diocèses à solliciter, à l'exemple de ce qui s'était fait à Limoges, un « propre » diocésain, et les chanoines du Mans récoltèrent, en 1855, une louangeuse approbation romaine, qui célébrait un travail *tanta artis criticæ et rerum liturgicarum peritia concinnatum*.

L'activité du groupe que dom Guéranger conduisait à l'assaut de l'œuvre scientifique du passé était infatigable. Son chef lui donnait l'exemple, et, comme si rien ne devait échapper à ses coups, il s'en prenait à la littérature chrétienne la plus vénérable, aux *Actes des martyrs*. Ceux qui savent avec quelle désinvolture fut entreprise cette publication, avec quel mépris affiché de la sincérité fut distribué le travail de traduction à des jeunes gens qui savaient à peine quelques phrases de latin, ceux-là seuls pourraient dire à quelles préoccupations répondait cette entreprise : s'agissait-il de répandre la vérité, ou bien de supplanter les œuvres de l'école historique, ou enfin d'inaugurer en histoire comme en d'autres branches de la science ecclésiastique une exploitation fructueuse et commerciale?

XII. G. F. D'OZOUVILLE. — Ce fut un chrétien, laïque pieux et instruit, qui éleva la première protestation. C'était aussi un gentilhomme d'éducation parfaite, M. d'Ozouville, que des relations de voisinage et des préoccupations analogues avaient mis en rapport avec dom Guéranger. Studieux, il avait étudié de préférence l'histoire des premiers temps de la foi dans la contrée qu'il habitait, ce qui l'amena à différer d'opinion avec dom Piolin dont le second volume de l'*Histoire de l'Église du Mans*, paru en 1853, lui sembla réclamer un éclaircissement. Mieux encore, il pria l'auteur de lui donner son sentiment sur le livre de M. Faillon; il lui objecta qu'on ne pouvait admettre que celui-ci eût, à lui seul, découvert « quinze monuments publics, authentiques, tous antérieurs à l'an mil, tous donnant tort à Sulpice-Sévère, à Grégoire de Tours et à l'Église de France qui suit leur doctrine historique, tous demeurés ignorés des bollandistes, des Pagi, des Mabillon, des Longueval, des jésuites, des bénédictins, tous enfin ignorés de tous, et cependant tous découverts subitement par un seul et révélés au public en 1848! Permettez-moi de vous dire ma pensée; ni vous, ni moi, ni personne, nous ne pourrons accorder cette proposition; et si, dans sa bonne foi, le défenseur de la Provence nous dit que telle est son opinion personnelle, peut-être à la vue d'une semblable illusion, aurons-nous à nous défendre d'un sourire [1]. » M. d'Ozouville avait espéré que dom Piolin ou ses confrères soumettraient les *Monuments inédits* à une loyale critique; il avait trop présumé de leur pénétration et de leur sincérité; voyant cela, il publia lui-même ses lettres à dom Piolin. Cette correspondance se poursuivait entre le religieux et le gentilhomme et, par une évolution naturelle, M. d'Ozouville se trouvait amené à répondre aux objections contre l'introduction du christianisme dans les Gaules aux IIe et IIIe siècles. L'érudition l'avait conduit à la critique, celle-ci l'amenait à l'histoire.

Incapable de soutenir une discussion qui dépassait de haut son insignifiance, dom Piolin se dérobait à son contradicteur en lui promettant un appendice dans le tome IIIe de l'*Histoire de l'Église du Mans*. Quand le tome IIIe parut, l'appendice ne s'y trouvait pas, mais on lisait ces lignes dans la préface : « Si l'on considère la cause principale des méprises, dans lesquelles est tombé M. d'Ozouville, on la trouvera dans l'inconvénient auquel il s'est soumis d'accepter de seconde et de troisième main les textes dont il avait à faire usage. Lui-même l'avoue, il ne s'est presque jamais imposé la tâche de remonter aux sources. S'il a quelquefois consulté les originaux, il ne s'est pas donné la peine de lire l'ouvrage entier; et cependant quiconque s'est fait de la critique autre chose qu'un amusement, sait que, sans cette précaution, on ne peut être sûr de saisir toute la valeur d'un témoignage. Auprès des lecteurs sérieux, cette observation suffira [2]. »

Elle suffit, en effet, à classer celui qui s'exprimait de la sorte. Dom Piolin ne se fut peut-être pas hasardé à risquer ces gentillesses avec tout autre que M. d'Ozouville, à qui il reprochait de donner la main aux hérétiques et de faire sans cesse l'apologie de la plus déplorable époque de notre histoire religieuse. « Cette époque, répondait son contradicteur, est celle de Bossuet, de Fénelon, de Mabillon, de Montfaucon, des frères Sainte-Marthe, des bollandistes, des jésuites, des oratoriens, des bénédictins et de mille noms tous en honneur; et commence avec saint François de Sales et saint Vincent de Paul, pour finir entre les souvenirs des carmes ou de l'exil et celui de l'adhésion franche et sans détour au Concordat de 1801 [3]. »

M. d'Ozouville n'était pas isolé. Parmi les esprits ornés et curieux qui avaient pris l'habitude de se réunir chaque année en Congrès archéologique autour de M. de Caumont, on rencontrait des hommes passionnément chrétiens et désireux de placer les droits de la vérité par-dessus les convenances locales et les préoccupations personnelles. On les entendit aborder la question de l'apostolicité sur laquelle A. de Caumont avait attiré leur attention au Congrès de Châlons, en 1855, et discuter un peu timidement il est vrai à Nantes, puis attirer l'attention sur elle à la Rochelle, en 1856, et encore à Mende, en 1857 [4]. Ensuite ce fut le tour de l'Institut des Provinces où l'on entendit faire l'éloge du livre de M. Faillon, ce qui amena une protestation de M. d'Ozouville contre cet ouvrage qui ne contenait qu'une « immense illusion [5]. » C'était en vain, car les défenseurs des légendes se montraient de plus en plus agressifs, se faisaient un jeu d'insinuer des doutes sur la foi de leurs contradicteurs. « Après dix-huit siècles de christianisme, écrivait dom Piolin, on rencontre des hommes élevés dans le sein de l'Église catholique, qui même ne sont point éloignés des pratiques de la religion, et pour qui cependant les mots de miracle et de grâces extérieures surnaturelles sont un épouvantail [6]. » Il s'attaquait alors à un historien éminent, le duc de Broglie, sur qui il fallait

[1] G. F. d'Ozouville, *Origines chrétiennes de la Gaule*, 1855, p. 15. — [2] P. Piolin, *op. cit.*, t. III, (1856) préface. — [3] *Supplément aux lettres*, p. 266. — [4] *Congrès archéol. de France*, 1855, XXIIe session, p. 41-51; 1856, XXIIIe session, p. 42-50; 1857, XXIVe session, p. 73-78; IIe partie, p. 277-281. — [5] *Annuaire de l'Institut des provinces*, 1858, t. X, p. 187-199. — [6] P. Piolin, dans *Revue de l'Anjou*, oct. 1857, p. 63.

faire rejaillir les mêmes soupçons sous lesquels on discréditait tous les historiens sincères.

Dans son admirable *Histoire de l'Église et de l'empire romain au IV^e siècle* (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2644-2648) le duc de Broglie exposait comment l'évangélisation de l'empire romain s'était accomplie de proche en proche et non, ainsi qu'on essayait de le faire croire, à la faveur de textes découpés, sollicités et artificieusement rapprochés, comme une sorte d'immense et soudaine transformation (voir *Dictionn.*, t.v, au mot EXPANSION DU CHRISTIANISME). M. de Broglie répliqua à ses contradicteurs, montra la probité douteuse des procédés de dom Guéranger dans une réfutation qu'il est impossible de ne pas juger victorieuse [1]. M. d'Ozouville, également malmené et dénoncé par dom Piolin comme un de ceux en qui « le rationalisme et le naturalisme, la crainte et la haine de l'ordre surnaturel... sont parvenus à éteindre le sens chrétien [2], se rebiffa, demanda des explications qu'il n'obtint pas et mourut finalement en fervent chrétien à la fin de janvier 1859, pardonnant de tout cœur à ceux qui, dans sa polémique, lui avaient manqué d'égards. A quelque temps de là, M. Faillon s'enquit de M. d'Ozouville auprès de dom Guéranger qui lui répondit : « C'était un homme sincèrement pieux, mais l'un des esprits les plus faux qu'il fût possible de rencontrer [3]. »

XIII. EXEMPLE D'UNE LISTE ÉPISCOPALE. — Suivant la juste remarque de M. d'Ozouville, si l'on admettait les prétentions des partisans des légendes, il ne s'agirait pas seulement d'une mission de sept évêques et de la fondation d'une dizaine d'Églises à la fin du I^er siècle, mais bien de l'établissement d'à peu près trente-neuf évêchés par cinquante et un missionnaires. Il n'est pas superflu, peut-être, d'en dresser ici la liste :

NARBONNAISE

Marseille. — Saint Lazare, l'hôte et l'ami de Jésus-Christ qui le ressuscita.

Arles. — Saint Trophime, un des soixante-douze disciples, envoyé dans cette ville par saint Paul.

Aix. — Saint Maximin, un des soixante-douze disciples.

Tarascon. — Saint Maximin, aidé par Marthe et Marie-Madeleine.

Fréjus. — Saint Maximin.

Gap. — Saint Maximin.

Vienne. — Saint Crescent, disciple de saint Paul, accompagné de Zacharie et de Martin ses successeurs.

Narbonne. — Sergius Paulus, proconsul, converti par l'apôtre saint Paul.

Avignon. — Saint Rufus, fils de Simon le Cyrénéen.

Orange. — Saint Eutrope, d'origine égyptienne, un des soixante-douze disciples.

Saint-Paul-Trois-Châteaux. — Saint Restitut, l'aveugle-né.

Toulouse. — Saint Saturnin, un des soixante-douze disciples, envoyé par saint Pierre.

Béziers. — Saint Aphrodise, qui fut le propriétaire de la sainte Famille durant le séjour en Égypte, envoyé par saint Pierre.

Apt. — Saint Auspicius, disciple de saint Pierre.

Lodève. — Saint Flour, un des soixante-douze disciples.

Saint-Papoul. — Saint Papoul, disciple de saint Pierre.

Perpignan et le Roussillon. - Saint Paul lorsqu'il se rendait en Espagne.

LYONNAISE

Besançon. — Saint Linus, qui regagna Rome dans la suite et fut le successeur de saint Pierre.

Annecy. — Saint Nazaire, disciple de saint Pierre

Sens. — Saint Savinien et saint Potentien, des soixante-douze disciples, envoyés par saint Pierre.

Paris. — Saint Denis de l'Aréopage, envoyé par saint Clément,

Meaux. — Saint Denis de l'Aréopage et saint Sainctin, son disciple.

Orléans. — Saint Altin, compagnon de Savinien et comme lui envoyé par saint Pierre.

Troyes. — Saint Sérotin, disciple de Savinien.

Rouen. — Saint Nigaise, disciple de saint Paul et de saint Denis de l'Aréopage.

Bayeux. — Saint Exupère ou Spire, envoyé par saint Clément.

Évreux. — Saint Taurin, disciple de saint Denis, envoyé par saint Clément.

Séez. — Saint Latuin, envoyé par saint Clément.

Auxerre. — Saint Pérégrin, envoyé par saint Pierre.

Nevers. — Saint Austremoine, disciple de saint Pierre.

Tours. — Saint Gatien, un des soixante-douze disciples, qui conduisit les apôtres au cénacle.

Le Mans. — Saint Julien, qui serait l'ancien Simon le lépreux.

Angers. — Saint Defensor, disciple de saint Julien.

Rennes. — Saint Luc, l'évangéliste, puis saint Modéran, disciple de saint Julien.

Nantes. — Saint Clair, envoyé par saint Luc.

AQUITAINE

Limoges. — Saint Martial, un des soixante-douze disciples, qui portait deux poissons et cinq pains au désert.

Bordeaux. — Saint Martial et ses disciples.

Agen. — Saint Martial et ses disciples.

Poitiers. — Saint Martial.

Angoulême. — Saint Ausone, disciple de saint Martial.

Mende. — Saint Sévérien, disciple de saint Martial.

Rodez. — Saint Amant, disciple de saint Martial.

Cahors. — Zachée, le publicain, devenu saint Amadour.

Saintes. — Saint Eutrope, disciple de saint Pierre.

Périgueux. — Saint Front, un des soixante-douze disciples.

Auch. — Saint Sévérien, disciple de saint Martial.

Bourges. — Saint Ursin, un des soixante-douze disciples; c'était Nathanaël, qui avait fait la lecture à la dernière cène.

Clermont-Ferrand. — Saint Austremoine, disciple de saint Pierre.

Le Puy. — Saint Georges, un des soixante-douze disciples.

La Limagne. — Saint Nectaire, disciple de saint Pierre.

Autun. — Saint Amateur, domestique de la vierge Marie et disciple de saint Denis de l'Aréopage.

GAULE-BELGIQUE

Trèves. — Saint Materne, saint Euchaire et saint Valère, celui-ci un des soixante-douze disciples, envoyés par saint Pierre.

Strasbourg. — Les mêmes.

Metz. — Saint Clément, disciple de saint Pierre et son troisième successeur.

Toul. — Saint Mansuy, disciple de saint Pierre.

[1] Duc de Broglie, *Réponse aux attaques du R. P. Guéranger sur l'histoire de l'Église et de l'empire au IV^e siècle*, dans *Questions de religion et d'histoire*, in-8°, Paris, 1860, t. II, p. 217-252. — [2] P. Piolin, dans *Revue de l'Anjou*, janv. 1858, p. 251. — [3] L. Bertrand, *Bibliothèque sulpicienne*, t. II, p. 324.

Verdun. — Saint Sainctin, disciple de saint Denis de l'Aréopage.

Cambrai. — Saint Géry, frère de saint Taurin d'Évreux, et comme lui, disciple de saint Denis de l'Aréopage.

Tournai. — Saint Piat, disciple de saint Denis de l'Aréopage.

Arras. — Saint Géry.

Reims. — Saint Sixte et saint Sinice, disciples de saint Pierre.

Soissons. — Les mêmes, et après eux les saints Crépin et Crépinien, disciples de saint Denis de l'Aréopage.

Châlons. — Saint Memmie, envoyé par saint Pierre.

Beauvais. — Saint Lucien, disciple de saint Denis de l'Aréopage.

Senlis. — Saint Rieul, disciple de saint Jean l'Évangéliste et de saint Denis de l'Aréopage.

Amiens. — Saint Firmin, disciple de saint Martial.

Ainsi la plus grande partie de la France aurait des prétentions justifiées à posséder la foi chrétienne depuis les temps apostoliques. Un peu d'habileté pourrait même faire participer à cet honneur ceux qui s'en trouvent exclus. Nous allons voir par quel artifice on peut tenter de dénaturer un document authentique, afin de lui faire témoigner en faveur d'une légende qui aidera à reculer un évêché de date récente jusqu'à la plus lointaine ancienneté.

Il existe neuf catalogues épiscopaux du siège d'Angers, parmi lesquels sept s'ouvrent avec le nom de *Defensor primus episcopus*, les deux autres mentionnent simplement *Defensor*. Le seul catalogue qui provient de l'abbaye de la Trinité de Vendôme porte cette indication chronologique en interligne, tracée par une main postérieure : *Hic est qui S. Martin* ////. On ne sait rien de plus permettant de fixer la date où vient ce premier évêque, mais son quatrième successeur, Thalasius, fut élu le dimanche 4 octobre 453; en admettant une durée moyenne d'épiscopat à chaque titulaire on voit que le premier de la liste peut appartenir au dernier quart du IVe siècle. Or, nous rencontrons, en 372, un évêque nommé *Defensor* qui se signale de manière fâcheuse à l'occasion de l'élection épiscopale de saint Martin. Il ne s'est conservé pas un seul document de l'épiscopat de *Defensor*.

Le premier évêque a pu n'être pas le premier missionnaire de l'Église d'Angers. On a imaginé de faire venir à Angers saint Firmin d'Amiens, et celui-ci y aurait rencontré un autre évêque nommé Auxilius; mais ce dernier semble ne devoir l'existence qu'à un calembour. On lit, il est vrai, ceci : *Postmodum ergo Ligerem transiens fluvium ab Auxilio Andegavinæ urbis præsule, anno et tribus mensibus in verbo prædicationis detentus est, ubi maximam partem illius provinciæ ad cognitionem veritatis perduxit* [1]; mais on lit également ceci : *Post modum ergo Ligeris transiens flumen ad auxilium Andegavinæ urbis, anno et tribus mensibus*... Quoi qu'il en soit, cette conversion, au Ier siècle, de la plus grande partie de l'Anjou, conversion opérée en quinze mois, est beaucoup moins surprenante encore que la disparition complète de cette « immense multitude de toutes les classes [2], » dont il ne reste pas trace entre le Ier et le IVe siècle. A y regarder de plus près, on voit que Firmin doit quitter le Ier siècle, car ses *Actes* nous le présentent comme un disciple d'Honestus, de Pampelune, disciple lui-même de Saturnin de Toulouse, mort en 250. Honestus atteignit l'âge de quatre-vingt-dix ans, et Firmin lui fut confié ayant à peine l'âge de raison, ce qui invite à croire qu'il vint au pays des Andecaves non au Ier mais au IVe siècle. Si, à cette date, Firmin accomplit de nombreuses conversions, ce fut peut-être ce qui motiva l'envoi de Defensor et l'érection en diocèse. Toutefois ce n'est pas très probable, car Defensor faisait opposition à l'élection épiscopale de Martin de Tours, et Sulpice-Sévère nous dit formellement qu'avant Martin ce pays ne comptait presque pas de chrétiens : *Vere ante Martinum pauci admodum, imo pæne nulli in illis regionibus Christi nomen receperant.*

Mais ces solutions historiques ne conviennent guère à un collègue de dom Piolin, qui ne possède pas sa cauteleuse prudence et sa connaissance telle quelle du latin. Dom Chamard (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2643) entreprend de donner à l'Église d'Angers des attaches apostoliques. Il a appris — par révélation peut-être — que l'évêque *Epodemius* est mort « le 20 novembre de l'an 389 environ. » Cette simple donnée (qu'il conjecture) lui suffit. Les catalogues donnent au prédécesseur d'*Epodemius* le nom et le titre de : *Primus Defensor episcopus*, et au lieu de cela dom Chamard décide qu'il sera *Defensor IIe* du nom, celui-ci vivant en 372 et son homonyme reporté au second siècle; voici comment :

Ici apparaît saint Firmin, élevé par Honestus, évêque de Pampelune, qui pensait voir en lui son successeur, mais « Dieu, au dire de dom Chamard, en avait disposé autrement. Firmin reçut du ciel l'ordre d'aller porter la lumière et la foi dans les vastes contrées des Gaules. Il part, évangélise Agen et Clermont; puis apprenant que la persécution sévit à Beauvais, il vole au milieu du combat. Mais la charité qui le pressait l'arrête sur sa route. Après avoir traversé la Loire, il arrive à Angers et y trouve Auxilius, évêque de cette ville qui le retient quinze mois. La moisson semble mûrir sous la main de Firmin; il convertit par sa prédication une partie de la province à la foi de Jésus-Christ. »

Mais quand ces belles choses se sont-elles passées? « De doctes et récents travaux, poursuit dom Chamard, ont mis la solution de cette question à l'abri de toute atteinte sérieuse de la critique. On a prouvé (*sic*) que sept principaux missionnaires, accompagnés de plusieurs disciples, ont été, à cet effet, envoyés par saint Pierre ou par saint Clément, ensemble ou à différentes reprises, à savoir : saint Trophime à Arles, saint Paul à Narbonne, saint Martial à Limoges, saint Austremoine à Clermont, saint Gatien à Tours, saint Saturnin à Toulouse et saint Valère à Trèves (selon d'autres, saint Denys à Paris). Il est donc incontestable que la mission de saint Saturnin de Toulouse se reporte au Ier siècle... Ce saint martyr a donc vécu avant saint Irénée, avant le IIe siècle : il fut disciple et contemporain des apôtres : nier cette conclusion, n'est-ce pas fermer les yeux à l'évidence de la vérité? Dès lors, l'époque de l'origine de l'Église d'Angers est fixée, puisqu'elle peut joindre son berceau au berceau même d'un contemporain de saint Saturnin. Saint Firmin fut élevé par saint Honestus, disciple de saint Saturnin, du vivant même de ce grand apôtre de Toulouse et du nord de l'Espagne; et lorsque, devenu grand, il fut revêtu du suprême sacerdoce, il vint à Angers... C'est ainsi que nous pouvons nous glorifier de toucher par nos origines chrétiennes aux origines apostoliques [3]. »

Quant à *Auxilius* il se trouve que c'est le même personnage que *Defensor Ier* dont tous les successeurs sont inconnus jusqu'à *Defensor II*.

Il faut, pour se livrer à de semblables manipula-

[1] *Acta sanctorum*, septembris, t. VII, p. 49. — [2] F. Chamard, *Vie des saints personnages de l'Anjou*, Angers, 1863, t. I, p. 4. — [3] F. Chamard, *Les origines de l'Église d'Angers*, dans *Revue de l'Anjou*, mai 1859, p. 340-342; le même, *Vie des saints personnages de l'Anjou*, Angers, 1862-1863, t. I, p. 14.

tions, avoir bien peu le respect du passé, et moins encore cette élémentaire loyauté qu'on exige de celui qui, au nom de son sacerdoce, prétend instruire les fidèles. Dom Chamard écrit que « sauf ceux de l'Église romaine et de quelques autres [les catalogues épiscopaux] (voir *Dictionn.*, au mot LISTES ÉPISCOPALES) sont à peu près de nulle valeur, surtout comme preuve négative. Quelle force peuvent avoir [ceux] de l'Église d'Angers, dont les plus anciens sont du XI^e^ au XII^e^ siècle, et dont les diverses copies sont toutes en désaccord? [1] »

A ces affirmations péremptoires il suffira d'opposer des faits qui n'en laissent rien subsister.

Le catalogue épiscopal d'Angers, sous sa forme la plus ancienne, est du IX^e^ siècle, conservé dans le ms. *Paris, 3837*. Le voici :

Breve de illis[2] *episcopis Andegavinis.*

Defensor episcopus.
Epodemius episcopus.
Prosperius episcopus.
Maurilio episcopus[3].
Thalasius episcopus.
Eumerius episcopus.
Eustochius episcopus.
Adelfius episcopus.
Albinus episcopus.
Domicianus episcopus.
Baudigyselus episcopus
Audoinus episcopus.
Licinius episcopus.
Chaidulfus episcopus.
Magnobodus episcopus.
Niulfus episcopus.
Lupus episcopus.
Acglibertus episcopus.
Godobertus episcopus.
Gariharius episcopus.
Boso episcopus.
Colathobus episcopus.
Benignus episcopus.
Bertus episcopus.
Sadrius episcopus.
Mauriolus episcopus.
Gentianus episcopus.
Benedictus episcopus.

Sous une forme plus récente (X^e^ siècle) le catalogue d'Angers est conservé dans plusieurs manuscrits et recueils dont voici le détail :

1° *Rothomagensis 1387* (olim Jumièges) XII^e^ siècle ; la liste est recopiée dans le ms. *Paris 13069*.

2° *Parisinus 5359* (olim Fécamp) XI^e^ siècle, où on trouve une vie de saint Maurille remaniée par Archanald.

3° *Parisinus 13758* (olim Vendôme), XI^e^ siècle, qui contient une vie de saint Maurille.

4° *Vatic. Regin. 465* (olim S. Aubin d'Angers) XI^e^ siècle qui contient les vies de Maurille, Licinius, Magnobodus et Albinus d'Angers.

5° Les trois manuscrits *Parisinus 4955*, *Vatic. Regin. 711*, et *Vatic. Regin. 450* (XI^e^ siècle) du second recueil de Saint-Aubin.

6° Le recueil de la *Grande Chronique de Tours*, dans les mss. *Cheltenhamensis 1852* et *Parisinus 4991*.

Les quatre premiers manuscrits font précéder le catalogue de ce titre : *Nomina præsulum qui ex initio christianitatis per successiones Andegavensem rexerunt Ecclesiam*. Dans le second recueil de Saint-Aubin on lit : *Nomina præsulum Andegavensium;* il a disparu dans la « Grande Chronique de Tours ».

Tous ces textes commencent avec *Defensor*, tous introduisent *Renatus*, entre Maurille et Thalasius de la liste du IX^e^ siècle. En outre, on rencontre un *Eutropius* qui occupe tantôt le huitième, tantôt le onzième, tantôt le quatorzième rang. Enfin ces catalogues s'arrêtent à différentes dates depuis Rainaldus (1010) jusqu'à Guillaume de Beaumont (1240). Il est évident que cet erratique *Eutropius* offre une interpolation postérieure à l'établissement de la liste du X^e^ siècle, et pour avoir le catalogue de l'Église d'Angers, tel qu'il était reçu au commencement du XI^e^ siècle, il faut s'en tenir à la liste des trois premiers manuscrits : 1°, 2° et 3°. Voici leur texte :

[1] F. Chamard, dans *Revue de l'Anjou*, mars 1859, p. 322. — [2] Le mot *illis* a été gratté. — [3] En interligne, au-dessous de Maurilio, une main du XVI^e^ ou du XVII^e^ siècle a écrit : *Hic veteres cartæ Andecavensis Ecclesiæ Renatum.* — [4] Église rasée en 1791 et sur l'emplacement de laquelle se trouve la place du Ralliement.

Nomina præsulum qui ex initio christianitatis per successiones Andecavensem rexerunt Ecclesiam

Primus Defensor episcopus.
Apotemius episcopus.
Prosperius episcopus.
Maurilius episcopus.
Renatus episcopus.
Thalasius episcopus.
Eumerius episcopus.
Eustochius episcopus.
Adelfius episcopus.
Albinus episcopus.
Domitianus episcopus.
Baudigisilus episcopus
Audoinus episcopus.
Licinius episcopus.
Chaidulfus episcopus.
Magnobodus episcopus.
Niulfus episcopus.
Lupus episcopus.
Aglibertus episcopus.
Godobertus episcopus.
Cariharius episcopus.
Boso episcopus.
Colathobus episcopus.
Benignus episcopus.
Bertus episcopus.
Satrius episcopus.
Mauriolus episcopus.
Gentianus episcopus.
Benedictus episcopus.
Flodegarius episcopus.
Aigleharius episcopus.
Dodo episcopus.
Raino episcopus.
Rothardus episcopus.
Rainaldus episcopus.
Herveus episcopus.
Aimo episcopus.
Nefingus episcopus.
Rainaldus episcopus.
Hucbertus episcopus.
Eusebius episcopus.

Ce texte nous est attesté par des manuscrits du XI^e^ siècle ; mais on peut démontrer qu'il remonte beaucoup plus haut et qu'il a été constitué aux environs de l'an 900.

1. *Defensor* n'a pas laissé de souvenir. L'auteur d'une *Histoire d'Anjou*, dom Barthélemy Roger, qui vécut au XVII^e^ siècle, dit que « nous ne savons pas en quelle année mourut *Defensor*, ni combien dura son pontificat. Il n'est point employé aux calendriers d'Anjou, ni aux diptyques des litanies, quoique quelques-uns l'aient appelé saint ». Grandet, dans son *Hist. eccléd'Anjou* ajoute que « la tradition est que son corps fut inhumé hors ville, dans le cimetière qu'il avait fait bastir dans le lieu où est présentement l'église collégiale de Saint-Maurille [4]. »

2. A *Defensor* succéda saint Apothème dont le nom se lit dans les catalogues *Epodemius* (IX^e^ siècle) et *Aporenius* (X^e^ siècle), enfin *Ypotensius*. Comme on ne savait que dire sur son compte, on s'avisa de faire de lui un grec, on ne sait trop pourquoi. C'était un peu mince, il parut qu'il y avait mieux à faire ; on alla chercher dans une lettre de saint Jérôme un certain Apothème qui venait de l'*Oceani littore ut que ultimis Galliarum finibus*, et que deux dames de qualité, Hedibia et Algaisa, envoyaient porter un questionnaire à saint Jérôme que cet Apothème ne rencontra pas à Rome et qu'il relança jusqu'à Bethléem. La conjecture faisait, petit à petit, son chemin; Ménard et Arnauld l'accueillaient comme probable, Grandet n'en savait que dire, et Rangeard s'en édifiait, en pure perte d'ailleurs, car l'épiscopat d'Apothème est de l'époque probable où il se fut chargé de la commission des deux dames, et saint Jérôme n'eût pas omis de mentionner dans sa correspondance la qualité de ce visiteur marquant qu'il appelle « son fils ». L. Duchesne a proposé de reconnaître Apothème dans « l'évêque *Epetemius* [qui] figura en 396 au concile de Nîmes, auquel nous savons que saint Martin avait été convoqué. Il est fort possible que ce soit le même, malgré la différence d'orthographe. » Grandet fait rapprocher la tombe d'Apothème de celle de Defensor; il y reposa jusqu'au IX^e^ siècle, époque où ses restes furent volés par des moines bretons, amateurs de reliques.

3. *Prosperius*, fut le troisième évêque ; on sait son

nom et rien de plus. Comme à bien d'autres on lui a fait l'honneur d'avoir été disciple de saint Martin sans en apporter le plus léger indice.

4. Prosper eut pour successeur Maurille, un Milanais, qui serait venu se faire ordonner par saint Martin de Tours. Ce Maurille avait prêché à Chalonnes et bâti un monastère qu'on voyait encore au VII[e] siècle. Il dut être élu assez jeune évêque d'Angers puisqu'il l'occupa une trentaine d'années sous le nom de *Maurilio* [1]. Son tombeau se trouvait dans un caveau creusé par ses ordres, au-dessus duquel plus tard on éleva une église qui lui fut dédiée. Cette crypte se serait trouvée dans le cimetière où reposaient Defensor et Apothème. Sa vie a été rédigée par un de ses successeurs, *Magnobodus*, d'après un écrit antérieur : *secundum titulos Justi presbyteri*, dans *Acta sanct.*, sept., t. IV, p. 72 ; une rédaction postérieure circula sous le nom de Fortunat, dans *Monum. Germ. hist., Script., antiq.*, t. IV, p. 84.

5. Son successeur fut *Thalasius*, élu le dimanche 4 octobre 453 ; cet épiscopat marqua une tendance à l'organisation. On sait que Thalasius consulta saint Loup de Troyes et saint Euphrone d'Autun sur des questions de discipline, mais on ne possède pas le questionnaire qu'il leur envoya, la réponse seule nous a été conservée. Quelques années plus tard, le 18 novembre 461, un concile de quelques évêques réuni à Tours régla divers points de discipline, et communiqua ses décisions à *Thalasius* qui y souscrivit en ces termes : « *Thalasius*, pécheur, j'ai lu, souscrit et approuvé dans ma petite ville, ces décisions de mes seigneurs les évêques qui me les ont envoyées. »

En 463, Childéric, roi des Francs, s'empara d'Angers et, le jour même, l'évêché fut consumé par un grand incendie : *Magno ea die incendio domus ecclesiæ concremata est*, nous apprend Grégoire de Tours. On ignore la date exacte de la mort de Thalasius.

6. *Eumerius* lui succéda et on ne sait rien de certain sur lui.

7. *Eustochius* fut présent au concile d'Orléans en 511 ; en outre, il a souscrit à la lettre adressée aux deux prêtres bretons Lovocat et Catihern par le métropolitain de Tours Licinius et l'évêque de Rennes, Melanius.(Voir *Dictionn.*, au mot LOVOCAT et CATIHERN.) Comme Licinius siégea de 509 à 521, il est possible que cette pièce date des derniers temps de son épiscopat, et que celui d'*Eustochius* doive être prolongé jusqu'à cette dernière date.

8. *Adelfius*.

9. *Albinus* fut moine et venait du pays de Vannes, ensuite on le trouve abbé du *monasterium Tincillacense* dont on ignore la situation. Il n'est pas possible de préciser la date de son élévation à l'épiscopat, mais on sait qu'il siégea au concile d'Orléans (entre 538 et 541) et se fit représenter à celui du 28 octobre 549 par l'abbé Sapaudus. Sa mort est fixée au 1[er] mars dans le martyrologe hiéronymien, l'année ne peut être antérieure à 550. Fortunat a écrit sa vie, il lui assigne vingt ans et six mois d'épiscopat [2], Grégoire de Tours mentionne son culte [3].

10. *Domitianus* fut le destinataire de la *Vita Albin* composée par Fortunat. Il assista aux conciles du royaume de Caribert, à Paris et à Tours en 567. Vers le même temps, il signa la lettre pastorale des évêques de la province de Tours [4] et aussi celle des sept évêques à sainte Radegonde [5]. Fortunat le nomma deux fois dans ses vers comme ayant pris part à la dédicace de la cathédrale de Nantes, et comme ayant invité le poète à la fête de saint Aubin [6].

11. *Baudigyselus*.

12. *Audoveus*, appelé aussi *Audoinus*, dans un catalogue et *Audioveus* dans Grégoire de Tours. On le voit assister au Mans à la fête de saint Victor le 4 septembre 581 [7]; en 590, il était, à Angers, victime d'un accident [8].

13. *Licinius*, reçut en 601, une lettre de saint Grégoire le Grand [9]; on lit son nom dans le testament de saint Bertram du Mans [10]. Il mourut un 1[er] novembre, mais la chronologie de sa Vie est trop sujette à caution pour fournir une date. Depuis Usuard, sa fête est marquée dans les martyrologes au 13 février. L'étude attentive de la Vie de saint Lezin [11] a fourni des parallèles nombreux et décisifs d'où il résulte que la *Vita S. Licinii* est, dans l'ensemble, un démarquage de la Vie de saint Arnould de Metz et de celle de saint Lambert de Liége [12]. Elle n'est donc certainement pas antérieure au VIII[e] siècle. Daterait-elle même du VIII[e] siècle? J. Demarteau semble le croire; selon lui les plus anciens manuscrits qui nous ont été conservés des Vies de saint Arnould et de saint Lambert sont postérieurs à ceux que l'auteur de la *Vita S. Licinii* a eus entre les mains ; même il conjecture que le biographe de saint Lezin serait identique au premier biographe de saint Hubert. Cette opinion paraît aventureuse. L'auteur de la *Vita S. Licinii* se donne comme à peu près contemporain de son héros : n. 2 : *Qualiter autem idem sanctus antistes... conversatus sit, a Daniele quodam ejus discipulo narrante cognovi. Nonnulla vero et in ejus suorumque discipulorum epistolis et opusculis scripta reperi... ;* n. 4 : *Hujus itaque sancti viri laudabilia facta quæ gessit, nonnulla ego a familiaribus ejus narrantibus, qui ejus discipulos viderunt* [13], *a quibus et haec quæ mihi tradiderunt perceperunt; pleraque per memetipsum... cognovi.* Or, il est certain qu'entre la mort de saint Lezin et la rédaction de sa Vie il s'est écoulé au moins un siècle entier [14]. Que faut-il penser dès lors de ce que le biographe nous dit de ses sources, d'autant plus que les plus importants parmi les faits qu'il relate, il les a tout simplement copiés ailleurs et que, parmi ce qu'il n'a pas copié, on trouve des détails bien suspects (données chronologiques, origine princière, voire royale du saint, etc.)? Et le passage où Lezin se voit décerner le titre de « comte et duc d'Anjou » (n. 9) n'accuse-t-il pas à lui seul une date de loin postérieure au VIII[e] siècle?

14. *Chaidulfus*.

15. *Magnobodus*, qui écrit une Vie de saint Mau-

[1] Même forme dans le *Martyrologe hiéronymien*. Sa vie a été rédigée par un de ses successeurs, *Magnobodus*, d'après un écrit antérieur : *secundum titulos Justi presbyteri*, dans *Acta sanct.*, sept., t. IV, p. 72; une rédaction postérieure circule sous le nom de Fortunat, dans *Monum. Germ. hist., Script. antiq.*, t. IV, p. 84. — [2] *Monum. Germ. hist., Script. antiq.*, t. IV, p. 27. — [3] *Hist. Francor.*, l. VI, c. XVI : *De gloria confessorum*, 94. — [4] Imprimée dans les recueils de conciles après celui de 567. — [5] *Histor. Francor.*, l. IX, c. XXXIX. — [6] Fortunat, *Carmen*, III, 6; XI, 25. — [7] *Gesta Aldrici*, p. 26; cf. J. Havet, *Œuvres*, t. I, p. 421. — [8] Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. X, c. IV. — [9] Jaffé, *Regesta pontif. roman.*, n. 1831. — [10] Pardessus, *Diplomata Chartæ*, t. I, p. 205. — [11] J. Demarteau, *La Vie la plus ancienne de saint Lezin, évêque d'Angers*, dans *Mélanges Godefroid Kurth, Recueil de mémoires relatifs à l'histoire, à la philologie et à l'archéologie*, in-8°, Liége, 1908, t. I, p. 25-39. — [12] *Biblioth. hagiogr. latin.*, n. 4917, 689, 4677. — [13] Que faut-il entendre par ces « familiers » de saint Lezin qui ont vu ses disciples? Ces expressions peu claires le deviennent tout à fait, quand on a constaté que l'auteur en a copié la moitié au moins dans la Vie de saint Arnould : *Hujus itaque laudabilia facta quæ gessit nonnulla a familiaribus illius narrantibus, pleraque per memetipsum... cognovi.* — [14] Sa vie le fait élever d'abord à de grandes charges de cour, puis à l'épiscopat, par un roi Clotaire, qui ne peut être ni Clotaire I[er], ni Clotaire II. Celui-ci fut il est vrai, contemporain de saint Lezin; mais ce n'est qu'après la mort de celui-ci qu'il eut autorité sur la ville d'Angers.

rille [1]. L'auteur écrit dans le prologue qu'il a composé cette pièce l'an 36 de Clotaire II, étant lui-même dans sa dixième année d'épiscopat. Il avait donc été ordonné en 610. On le voit siéger aux conciles de Paris, en 614, et de Clichy en 627. On célèbre sa fête le 16 octobre. Marbode écrivit sa vie à la fin du XI[e] siècle; une autre rédaction plus ancienne [2] n'est pas moins fautive au point de vue chronologique que celle de l'évêque de Rennes.

16. *Niulfus*. 17. *Lupus*.

18. *Aiglibertus*. Un évêque de ce nom signe, en 683, une charte du Mans [3].

19. *Godobertus*. 20. *Gariharius*. 21. *Boso*. 22. *Colathobus*. 23. *Benignus*. 24. *Bertus*.

25. *Sadrius*, signe, en 757, le privilège pour Gorze.

26. *Mauriolus*. Siège au concile d'Attigny en 765; reçoit un diplôme d'immunité de Charlemagne en 770 [4].

27. *Gentianus*.

28. *Benedictus*. Mentionné dans un diplôme de Louis le Pieux, du 23 octobre 816 [5].

XIV. Triomphe de la légende. — Nous ne disons rien ici des légendes mises en circulation pour faire admettre les noms de René et d'Eutrope dans un catalogue primitif et sincère; appliqué au récit relatif à René, le mot « légende » est impropre, on oserait à peine lui appliquer le titre de « conte de nourrice ». Il est peu d'« Églises qui puissent offrir un semblable ramas d'inepties, dont on a, enfin, fait bonne justice. »

La méthode pseudo-historique mise à la mode par dom Piolin et par dom Chamard trouvait des imitateurs. Mende revendiquait comme son premier évêque, saint Sévérien, disciple de saint Martial de Limoges, Périgueux n'avait rien à envier à personne grâce à saint Front (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 623-624); Beaucaire possédait saint Sixte et Amiens saint Firmin. Tout cela était raconté en prose ou en vers pour l'édification des lecteurs et à grand renfort de miracles. On ne sait trop, en lisant aujourd'hui cette littérature, à quel sentiment il faut s'abandonner à l'égard de ceux qui, dans un pitoyable intérêt, flattaient les dispensateurs de la réputation afin d'obtenir par ce moyen et aux dépens de la vérité, éloges et récompenses. C'était à qui se signalerait et se proposerait aux couronnes que distribuaient les *Études religieuses* des Pères jésuites, la *Revue des Sciences ecclésiastiques* et la *Revue du Monde catholique*. Des hommes à qui on ne pouvait supposer un calcul mesquin, comme l'abbé Hamon, curé de Saint-Sulpice, favorisaient la thèse en faveur [6]; c'est que, non sans habileté, on avait réussi à laisser planer un soupçon d'hérésie sur le fait historique. En 1860, une *Défense du christianisme au point de vue de l'origine apostolique des principales Églises de France* paraissait avec cette épigraphe : « Attaquer le caractère apostolique de la mission du christianisme dans les Gaules est plus qu'une *prétention* historique, c'est une témérité religieuse. » L'auteur de cette belle maxime était un sieur Lepelletier de la Sarthe, membre de l'Académie de médecine!

A cette galerie il manquait son couronnement; il ne tarda que peu de temps. La corporation des Bollandistes fut de la fête. Le tome VIII du mois d'octobre des *Acta sanctorum* [7], paru en 1853, louait comme il convenait les *Monuments inédits* de M. Faillon et plaçait la fondation de l'évêché de Trèves au I[er] siècle [8]. Le tome suivant, paru en 1858, devait traiter de l'apostolat de Salomé en différents pays, et le P. Bossue s'interdit toute négation, en quoi son confrère Van Hecke ne l'imita pas et, rencontrant sur son chemin saint Front, le faux Rhaban et M. Faillon, il admit tout, approuva tout : l'apostolicité du premier, l'authenticité du deuxième et la critique du troisième [9].

Cette question de l'apostolicité, qui en était venue à passionner le clergé et un certain nombre de laïques, trouvait encore peu d'écho chez des érudits formés aux méthodes critiques. Jules Quicherat [10] et l'honnête Tailliar [11] furent inébranlables : A. de La Borderie, entraîné un instant, se ravisa et donna un démenti formel à ceux qui exploitaient son adhésion irréfléchie et vite rétractée [12]. Paulin Paris exposait avec tout le dédain du langage académique que les procédés d'argumentation en usage parmi les partisans de l'école légendaire n'étaient pas à son usage [13], et Alfred Maury y dénonçait des préoccupations étrangères à la science [14]. Les partisans des légendes désignaient dans leurs contradicteurs les suppôts de l'erreur, les dignes fils du père du mensonge, car la polémique s'était haussée à ce ton. Ces gens s'imaginaient défendre l'Église chaque matin et la sauver tous les soirs. Les moindres incidents prenaient à leurs yeux, sur leurs lèvres et sous leur plume, une signification capitale. Un jour, ils triomphèrent. Augustin Thierry, devenu aveugle, diminué, donna son approbation aux légendes et fut proclamé génial. A quelque temps de là, Paulin Paris se convertit à l'apostolicité, puis hésita et, finalement, renonça à la légende pour l'histoire. Enfin, autre sujet digne de mémoire, on voyait le Père, Lacordaire, le comte de Montalembert et Mgr Dupanloup se ranger à la suite de dom Guéranger; mais on a finement dit comment « en libéraux » ils firent surtout honneur de la révolution qui venait de s'accomplir dans la critique ecclésiastique au « vénérable sulpicien » M. Faillon. Les ultramontains l'attribuaient de préférence aux « savants bénédictins ». A cette heureuse époque tous les sulpiciens étaient « vénérables » et tous les bénédictins étaient « savants [15]. »

XV. Contestations et contradiction. — Un chrétien sincère et éclairé, Edmont Le Blant (voir ce nom), ayant entrepris l'étude des monuments chrétiens de la Gaule, avait abouti, en 1865, à ce résultat fondé sur l'épigraphie et sur l'archéologie, que le christianisme avait abordé en Gaule sur le rivage de la Méditerranée, y avait pris pied ainsi qu'en témoignaient de rares inscriptions trouvées à Aubagne, à Marseille, peut-être celle de Maguelonne et le sarcophage de la Gayole, puis remontant le cours du Rhône jusqu'à Lyon, on relevait ses traces jusqu'à Autun. Ces constatations amenaient Le Blant à se ranger aux conclusions qui ressortent des textes de Sulpice-Sévère et de Grégoire de Tours sur l'évangélisa-

[1] *Acta sanct.*, sept., t. IV, p. 72. — [2] *Acta sanct.*, oct., t. VII, p. 940. — [3] J. Havet, *Œuvres*, t. I, p. 398, 435. — [4] Böhmer-Mühlbacher, n. 134; *Gallia christiana*, t. XIV, p. 144, *instrum.* — [5] Böhmer-Mühlbacher, n. 614. — [6] *Histoire de Notre-Dame de France*, 1861-1864. — [7] *Acta sanctorum*, octob., t. VIII. — [8] *Ibid.*, t. IX, p. 445-456. — [9] *Ibid.*, t. XI, p. 394-399. — [10] Voir ce nom. — [11] Ancien conseiller à la cour de Douai, membre de la Société française d'archéologie. — [12] A propos du diocèse de Nantes qui revendiquait saint Clair son premier évêque comme compagnon des apôtres. La Borderie acquiesça en 1856 au *Congrès archéologique*, et en 1861, dans l'*Annuaire historique de Bretagne;* il croyait tout cela oublié quand l'abbé Cahour exploita l'opinion de La Borderie qui répliqua par des *Études historiques bretonnes. Saint Clair et les origines de l'Église de Nantes suivant la véritable tradition nantaise*, dans *Revue de Bretagne*, déc. 1883, janv. 1884; il revint une deuxième fois à la charge; *Curiosités historiques*, dans même revue, août 1884. — [13] A propos de Ravenez, *Origines des Églises de Reims, de Soissons et de Châlons*, 1858. — [14] *Rapport* (sur le livre de Salmon, *Recherches sur l'époque de la prédication... de saint Firmin)*, 1862, p. 126-127. — [15] A. Houtin, *La controverse de l'apostolicité des Églises de France au XIX[e] siècle*, 3[e] édition, in-12, Paris, 1903, p. 93.

tion tardive de la Gaule, et il confirmait ses paroles près de trente ans plus tard en écrivant que « comme le Bétis en Espagne, le Rhône devient pour notre pays la voie naturelle qui aide à la propagation de la foi nouvelle. Ainsi que le montre la carte épigraphique, c'est sur le bord de ce dernier fleuve que les marbres des fidèles se trouvent le plus nombreux. Plus on s'éloigne de la mer, moins ces monuments sont anciens, et la série de nos sarcophages chrétiens nous apporte sur ce point des données identiques à celles que nous fournissent les inscriptions. L'antiquité, comme le nombre, s'abaisse à mesure que l'on monte vers le Nord ou que l'on s'écarte vers l'Ouest. Dans cette distribution matérielle de nos plus vieux monuments chrétiens, j'ai dû conclure que les textes historiques, les écrits de Sulpice-Sévère, ceux de Grégoire de Tours, les actes célèbres de saint Saturnin disent vrai, alors qu'ils nous montrent, contrairement à ce que quelques-uns vont répétant, la foi se répandant peu à peu et tardivement dans la Gaule [1]. »

Ces conclusions si claires et cette preuve monumentale si évidente furent torturées, accommodées de manière à leur faire déposer le contraire de ce qu'elles disaient, ensuite il n'en fut plus question. L'argument était d'ailleurs malaisé à contredire. Alors que dans le monde romain les communautés chrétiennes, les plus célèbres comme les plus ignorées, laissèrent après elles des cimetières, des épitaphes, des traces monumentales, comment expliquer que celles de la Gaule n'aient pas laissé trace de leur existence? « S'il y a eu des églises avant le IIIe siècle, demandait-on, où sont les cimetières [2] ? » Personne ne répondit.

Les partisans des légendes avaient, en toute occasion, revendiqué l'historicité intégrale des légendes à raison de leur admission dans le bréviaire romain ; c'était ce qu'ils appelaient : l'argument liturgique, qu'on résumait dans une formule axiomatique et impérieuse : *Lex orandi, lex credendi.* (Voir *Dictionn.*, t. II, col. 2795-2799.) Il en fallut rabattre. Après avoir prouvé l'historicité des légendes par l'autorité du bréviaire, on se trouvait réduit à défendre le bréviaire par la prétendue réhabilitation des légendes. Dom Guéranger céda du terrain : « Benoît XIV, avouait-il, nous apprend que Rome n'a jamais prétendu imposer la créance des faits historiques rapportés au bréviaire, ni les soustraire aux investigations de la science [3]. » Il aurait pu se souvenir que M. d'Ozouville, « l'un des esprits les plus faux qu'il fût possible de rencontrer » n'avait jamais soutenu autre chose.

D'ailleurs, la controverse avait été trop vive pour qu'elle se prolongeât très longtemps; on était lassé et les bruits annonciateurs du futur concile éveillaient de nouvelles ardeurs. L'apostolicité ne trouvait guère qu'un auditoire de plus en plus restreint. A Paris, l'abbé Eugène Bernard lui consacrait un livre prudent où il niait la légende de l'Aréopagétisme; à Tours, se livrait un assaut courtois qui semblait devoir marquer la fin du combat. La *Société archéologique de Touraine* voulait consacrer un volume entier, le XXIe de ses *Mémoires*, à l'exposition des thèses contradictoires. L'opinion historique fut exposée et défendue par M. Casimir Chevalier, flanqué des abbés Verger et Bourrassé, et il en résulta un livre estimable sur *Les origines de l'Église de Tours* par l'abbé C. Chevalier. L'auteur prenait plusieurs fois à partie dom Piolin, et celui-ci quelque peu dérouté de se voir sur la sellette et d'avoir à présenter sa défense, faisait appel à une largeur d'esprit que M. d'Ozouville avait vainement réclamée de lui au début des polémiques. Mais le bon d'Ozouville était négligeable et l'abbé C. Chevalier savait faire compter avec lui, c'est ce qui rendait dom Piolin si conciliant : « Avant tout, disait-il en commençant sa réponse, il est expédient de faire une remarque à laquelle nous attachons une singulière importance : l'orthodoxie est entièrement en dehors de la question qui va nous occuper, et c'est le cas d'appliquer l'axiome de saint Augustin si souvent invoqué avec peu d'à-propos : *In dubiis libertas* [4]. » De l'argument liturgique il n'était plus question et même dom Piolin faisait le sacrifice du pseudo-Rhaban-Maur, auteur d'une vie de sainte Marie-Madeleine qui, quelques années plus tôt, était présentée comme une pièce maîtresse de l'argumentation légendaire. Cette prudence inattendue pouvait s'expliquer par une algarade récente. Un certain abbé Pergot, curé de Terrasson, avait pris la défense de la légende saint Front et s'était emporté en de telles extravagances que dom Piolin qui avait refusé de le suivre, dom Piolin en personne, s'était vu incontinent rabroué et accusé de connivence avec Launoy Baillet, les protestants et les gallicans [5]; car on est toujours, dit-on, l'hérétique de quelqu'un.

XVI. Nouvelle discussion. — A l'heure où dom Piolin semblait mollir, dom Chamard, armé de pied en cap, rouvrait la discussion assoupie. Son premier soin était de déplacer la question historique et de la transporter sur le terrain théologique. Il s'agissait d'établir que la mission formulée par Jésus-Christ en ces termes : « Allez, enseignez toutes les nations »... avait été accomplie par les apôtres eux-mêmes et les disciples directement envoyés par les apôtres. L'empire romain étant trop étroit pour leur zèle, ils l'avaient débordé sur toutes ses frontières, créant partout des évêchés, des Églises, une hiérarchie complète. Naturellement la Gaule avait eu sa part et, dès le Ier siècle, elle était chrétienne. Tout cela fut exposé longuement, dès 1873, dans la *Revue des questions historiques;* et plus longuement, en 1877, dans un livre intitulé : *Les Églises du Monde romain et notamment celles des Gaules pendant les trois premiers siècles.* Dans l'article de 1873, dom Chamard avait consenti quelques coupes sombres dans la futaie légendaire. « Incontestablement déclarait-il, la légende de sainte Madeleine, publiée par l'abbé Faillon sous le nom de Rhaban-Maur est un tissu de fables... Quant à saint Front de Périgueux, saint Georges de Velay, etc. [notons cet *etc.*], leurs légendes, sont, sans doute, insuffisantes pour asseoir un jugement définitif sur l'époque de leur existence [6]. » En 1877, dans le gros livre, l'aréopagitisme de saint Denis était sacrifié. Cependant, malgré ces douloureux sacrifices, la thèse restait caduque, l'affirmation tenait lieu de preuve. B. Aubé (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2667-2670) signala la faiblesse du livre [7], qui d'ailleurs tomba à plat.

En ce moment même, 1877, M. l'abbé de Meissas, du diocèse de Paris, lut au *Congrès archéologique* tenu cette année à Senlis un mémoire sur la prédication du christianisme dans le *Pagus Sylvanectensis* (Compiègne) dans lequel il maintenait les preuves de l'école historique. En 1878, M. de Meissas aborda au Congrès tenu au Mans la question de l'apostolicité de l'Église du Mans et principalement la mission de saint Julien. On s'émut, mais on garda le silence. Trois jours s'écoulèrent et un contradicteur se présenta, M. l'abbé Pottier, dont on ne put retenir que la bonne

[1] E. Le Blant, *Nouveau recueil des inscr. chrét.*, 1892, p. III-IV. — [2] L. Maître, *Les sépultures antiques du pays nantais*, 1901, p. 27. — [3] *Défense de l'Église romaine contre les accusations du R. P. Gratry*, dans *Revue du Monde catholique*, 10 févr. 1870, p. 357. — [4] *Revue du Monde catholique*, mars-juin 1873. — [5] *Semaine religieuse* de Laval, 6 avril 1872, p. 414. — [6] *Revue des questions historiques*, 1873, t. XIV, p. 434 sq. — [7] *Revue historique*, 1877, t. VII, p. 152-164; réponse de dom Chamard, *op. cit.*, t. VIII, p. 156-161; réplique de B. Aubé, *op. cit.*, p. 161-165.

volonté. L'improvisation le gênait visiblement, deux années de recueillement n'ajoutèrent rien à la démonstration qu'il présenta en 1880 et dont l'abbé de Meissas ne fit qu'une bouchée [1]. Quant à dom Piolin et à dom Chamard leurs réponses ne parurent pas convaincantes, et leur contradicteur n'en laissa rien subsister. Dom Piolin, que l'âge commençait à gagner ne trouvait plus d'autre réponse que dans un appel à la charité fraternelle : *In omnibus caritas!*

XVII. Le « Bulletin critique ». — M. de Meissas ne tenait pas la cause historique pour définitivement compromise. « A ne regarder que dans nos rangs, écrivait-il, l'école légendaire paraît aujourd'hui plus forte que jamais ; elle a pour elle le nombre, la faveur; les succès de librairie lui sont assurés. Mais survienne demain quelque événement comme la restauration du droit canonique, le rétablissement des concours, la reprise des grandes et fortes études qui faisaient autrefois la gloire du clergé français, c'en sera fait du règne des arguments vides ; les procédés de mauvais aloi cesseront d'être praticables et l'école légendaire aura vécu. Dussé-je mourir sans voir cela, je n'en garderai pas moins l'assurance que d'autres le verront [2]. » Ce pressentiment ne devait pas tarder à être rempli par la fondation des Facultés catholiques établies à Angers, à Lille, à Lyon, à Paris et à Toulouse. La Faculté de Paris instituée la première s'affirma aussitôt comme un foyer scientifique étranger aux coteries. Nous n'avons à envisager ici qu'un aspect de cet enseignement, celui de l'histoire ecclésiastique, et nous n'avons pas à revenir sur la personnalité de celui qui l'incarna pendant quelques années, parmi des tiraillements et des contradictions dont nous avons déjà fait le récit. (Voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2693-2696.)

En 1880, l'abbé Duchesne commença, à la tête d'un groupe de professeurs, la publication du *Bulletin critique*, « revue absolument orthodoxe et inexorablement scientifique ». La débutante reçut un accueil peu encourageant ; on laissa planer sur elle une vague accusation d' « hypercritique » qui ne disait rien et laissait tout supposer. Certains essayèrent de l'attirer sur le terrain de la théologie dans l'espoir de l'y compromettre, ce fut sans succès. L. Duchesne s'en tenait à l'histoire et le travail ne lui manquait certes pas. Par une heureuse chance les contes les plus ineptes, délayés en d'énormes volumes, lui offraient une occasion presque hebdomadaire de joyeuses exécutions. Joyeuses pour les lecteurs, non pour les victimes qui parfois se fâchaient pour le grand divertissement de l'auditoire. Pendant une période de cinq années environ, le *Bulletin* et L. Duchesne ne quittèrent pas la brèche, mettant à mal dom Aurélien, l'abbé Arbellot, le P. Guilloud, l'abbé Hénault et quelques autres, avec une science toujours solide et une verve toujours prête. Ce n'étaient pas les seuls qui s'aventurassent dans le champ de l'apostolicité, mais plusieurs de ceux qui s'y montraient infatigables autant qu'affirmatifs, prévoyant le sort qui les attendait, prenaient leurs dispositions pour échapper à l'« hypercritique » qui avait l'art de mettre les rieurs de son côté. En 1891, les *Analecta bollandiana*, dans leur bulletin bibliographique, vinrent, sur un mode plus grave et tout aussi décisif, prendre leur place à côté du *Bulletin critique*, signalant les derniers efforts tentés par les partisans des légendes.

XVIII. Les « Fastes épiscopaux ». — Au plus fort de cette petite guerre, lorsque les articles du *Bulletin* allaient se planter comme des flèches sur le titre des gros volumes, un érudit dont la modération et la probité intellectuelle ont fait grand honneur à la science française, Léopold Delisle (voir *Dictionn.*, t. IV, au mot Delisle) publia en 1884, dans l'*Histoire littéraire de la France*, où il continuait ainsi dignement l'œuvre des mauristes, un inventaire des anciens catalogues épiscopaux des Églises de France. « Toutes ces pièces, disait-il, n'offrent pas les mêmes caractères d'authenticité : il en est qui ont été dressées pour ainsi dire au jour le jour, et qui méritent la plus entière confiance. D'autres, au contraire, ont été refaites ou complétées après coup, à l'aide de textes suspects ou mal interprétés. Chacune des listes doit donc être contrôlée et critiquée isolément : mais l'ensemble peut être l'objet d'une reconnaissance générale qui jettera quelque lumière sur un groupe de documents jusqu'à présent trop négligé [3]. »

L'importance des listes épiscopales avait été entrevue antérieurement, mais non utilisée. En 1851, l'abbé Clouet, en 1857, l'abbé Pascal avaient appelé sur elles l'attention [4], mais en 1859 dom Chamard avait mis le holà : « Les catalogues... sont à peu près de nulle valeur, surtout comme preuve négative [5]; » et tout fut dit. L'appel de L. Delisle fut entendu par L. Duchesne qui, en 1890, leur consacra deux mémoires. Le premier traitait de l'*Origine des diocèses épiscopaux dans l'ancienne Gaule*. L'auteur établissait l'existence de vingt-quatre catalogues authentiques et conformes à la chronologie depuis le Ve siècle. (Voir *Dictionn.*, au mot Listes épiscopales.) « On ne peut croire, disait-il, que, pour la période antérieure, tous ces catalogues aient été tous négligés et qu'ils présentent tous d'énormes lacunes. Peut-on supposer que tous aient oublié le nom des évêques de la période la plus intéressante et la plus méritoire : celle de la fondation de l'Église et des persécutions? » La conclusion à tirer de cette source venait confirmer celle que Edm. Le Blant avait tirée de l'épigraphie : le pays voisin du Rhône avait été évangélisé de bonne heure. Dans la Gaule celtique, on rencontre, au IIe siècle, des groupes de chrétiens disséminés. On peut les désigner, si l'on veut, du nom d'Églises [6]. Ils s'organisent peu à peu séparément, se fractionnent, évangélisent, enfin augmentent de telle sorte qu'ils finissent par constituer au IVe siècle, à peu près autant d'évêchés que de cités. Dans un second mémoire, consacré à l'Église de Tours, Duchesne ajoutait : « Si je commence par la province de Tours, c'est d'abord à cause de l'importance du siège de saint Martin aux temps anciens de notre histoire religieuse, ensuite parce que cette province est la mienne. Il faut être de sa paroisse. »

On pense bien que les partisans des légendes jetèrent les hauts cris, mais c'était toujours la même rengaine. C'est la faute à Baillet, c'est la faute à Launoy! Et comme aux meilleurs jours on demandait à l'Église de prêter main-forte, afin de ne pas laisser le protestantisme, le rationalisme et d'autres abominations envahir le jeune clergé [7]; l'autre, celui qui était moins jeune ou qui ne l'était même plus du tout, s'estimait prémuni contre toutes séductions. M. Duchesne, ne paraissait pas ému par les menaces et, en 1893, abordait la question de l'apostolat provençal de sainte

[1] C. Pottier, *La mission apostolique de saint Julien du Mans avant 1645*, dans *Revue historique et archéologique du Maine*, 1880, t. VII, p. 164-189; réponse de Meissas, dans *Bulletin monumental*, 1880, t. XLVI, p. 592-594. — [2] *Congrès archéologique de France*, 1878, t. XLV, p. 463-464. — [3] *Anciens catalogues des évêques des Églises de France*, in-4°, Paris, 1884, tiré à part de *l'Histoire littéraire de la France*. — [4] *Congrès archéologique*, 1857, p. 74-75. — [5] *Revue de l'Anjou*, mars 1859, p. 322, 349. — [6] Duchesne, dans *Bulletin critique*, 1896, t. XVII, p. 127. *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. I, p. 73; t. II, p. 153; — [7] Chanoine Blondel, *Tradition historique et fausse science*, p. 25; dom Levêque, Lettre du 8 février 1892, dans *Revue du Monde catholique*, 1894, sept., p. 447.

Marie-Madeleine (voir *Dictionn.*, t VIII, col. 2045 sq., dont il ne laissait rien subsister. Ce fut une consternation. Peu après, en 1894, parut le premier volume des *Fastes episcopaux de l'ancienne Gaule*, dont on a fait connaître déjà (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 309-310) le contenu et la distribution. « Le premier volume est consacré au sud-est de la France. Avec ses préliminaires sur l'origine des diocèses et son appendice sur les traditions de Provence, il forme véritablement un ouvrage complet. Les mémoires dispersés de M. l'abbé Duchesne n'avaient guère été jusque-là abordables au grand public. Aussi le volume parut-il comme une étrange nouveauté; la réaction commencée contre la critique cinquante ans auparavant était encore si puissante qu'on pourrait même dire que l'ouvrage fit scandale [1]. » On entendit protester quelques voix chevrotantes, auxquelles on ne prêta qu'une attention distraite. En ce moment même, le recteur de l'Institut catholique de Paris, Mgr d'Hulst, prenait parti vigoureusement pour l'école historique, et dans un discours mûri et impressionnant conseillait aux légendaires de ne pas « s'attarder inutilement dans la défense de quelques bicoques inutiles [2] ». Ainsi qu'il arrive souvent, le mot choqua plus que l'idée, nous en avons vu d'autres exemples. « Défendre avec acharnement une bicoque sans valeur est un défaut de tactique, mais ce serait un défaut plus grave encore de l'abandonner, après l'avoir demantelée soi-même, parce qu'il aurait plu à l'ennemi de la traiter de bicoque, telle position demeurée solide, et en réalité, très défendable [3] »; et le digne Marius Sepet poursuivait, tandis que dom Plaine levant les bras, les yeux et la plume au ciel protestait que la « bicoque » était, en réalité « une forteresse de valeur [4] » et s'embarquait dans des explications embrouillées. Dans les deux camps l'ardeur restait égale, mais la lassitude se faisait sentir. D'une part, on mettait une sourdine dans les accusations et les malédictions, d'autre part on procédait moins vigoureusement aux exécutions nécessaires, sous prétexte d'abandon à leur destin inférieur des livres ne relevant plus que de l'édification.

XIX. L'ÉPISODE DU *CURSUS*. — Nous pourrions conclure ici, car les *Fastes épiscopaux* furent pour la la question d'apostolicité la pierre du tombeau. Tout ce qui s'entendit depuis ne fut que l'écho attardé d'un passé définitivement mort et enterré. Les uns après les autres, les défenseurs des légendes avaient disparu sans qu'on y prit garde : dom Piolin, dom Chamard, dom Plaine, dom Levêque et divers chanoines; on ne s'apercevait que d'un silence inaccoutumé. Il fut rompu par Monsignor Charles-Félix Bellet qui entreprit la réfutation des *Fastes*. Par mesure de précaution, l'auteur se pourvut d'approbations épiscopales dont l'une disait peu de bien de la critique et des critiques : « Les exigences de cette école, déclarait Mgr Cotton, évêque de Valence, sont vraiment bien extraordinaires. Il lui faut des documents et des témoignages remontant aux premiers siècles, et tout ce qui n'a pas été inspiré par des écrits datant de cette période primitive est pour elle de nulle valeur. On irait loin avec ce raisonnement et on aurait bien vite supprimé les trois quarts de l'histoire et même du dogme catholique. » Cette lettre parut dans la 1re édition des *Origines des Églises de France* et dans le journal *L'Univers* du 24 décembre 1895. Les bollandistes se rebiffèrent : « En tête du volume, disaient-ils, figure une dédicace de l'auteur à Mgr l'évêque de Valence et une réponse de ce dernier. Dans cette réponse, parmi bien d'autres choses étonnantes, nous nous bornons à signaler un passage que nous croyons devoir relever. Faisant le procès de « l'école critique », à laquelle appartiennent tant de catholiques et des meilleurs, Mgr de Valence affirme que si l'on écoutait les exigences de cette école « on aurait bien vite supprimé les trois quarts de l'histoire et même du *dogme catholique*. Il est souverainement regrettable de voir un des défenseurs attitrés de notre foi confondre si étrangement la tradition historique et la tradition dogmatique ; c'est méconnaître le caractère propre de cette dernière et risquer d'ébranler souvent son autorité ». Cette petite ligne, abritée dans une note logée au bas d'une page eut un effet imprévu. La lettre épiscopale fut retirée et la seconde édition des *Origines* l'ignora complètement.

Cette seconde édition s'annonçait « entièrement refondue » et « suivie d'une étude sur le *cursus* et la critique ». Le *cursus* (voir *Dictionn.*, t. III, col. 3193-3205) est un terme servant à désigner un certain agencement euphonique des fins de phrase dans la littérature latine ecclésiastique. Une thèse remarquée, et digne de l'être, de Noël Valois sur le rythme des bulles pontificales avait montré comment le *cursus* avait été observé avant le VIIe siècle et, depuis lors, ignoré ou entièrement méconnu jusqu'au XIIe siècle où on y était revenu. Plus tard l'abbé Léonce Couture fit observer que le *cursus* avait « fait loi au moins depuis saint Léon le Grand jusqu'à la fin du Moyen Age pour la rédaction des oraisons »; et qu'il était devenu « la loi de la prose épistolaire et parénétique, quelquefois même de la prose didactique, dans la littérature ecclésiastique latine du Ve et du VIe siècle, puis de nouveau, après une sorte d'éclipse, au XIe et aux suivants jusqu'à la fin du Moyen Age. » On pouvait cependant rencontrer trace du *cursus* « dans tel ou tel auteur du VIIIe ou du IXe siècle [5] ». De ce moment il ne fut question que du *cursus* qui réhabilitait les textes déconsidérés et replaçait en bon rang les saints fondateurs des Églises au Ier et au IIe siècle. Ce ne fut qu'un feu de paille. Saint Amadour, saint Martial, saint Julien s'étaient vus à l'instant du triomphe, grâce à une découverte qui vieillissait instantanément leurs légendes de plusieurs siècles. Il ne s'agissait de rien moins pour eux que d'invoquer une attestation remontant au VIe siècle pour le moins ou même plus tôt, et ceux qui s'évertuaient à soutenir cette opinion en concluaient hardiment que si, au VIe siècle, les gens croyaient que ces saints remontaient au Ier siècle, la probabilité était grande, pour ne pas parler de certitude.

Tout cela était si tendancieux que L. Duchesne en avait raison avec quelques lignes : « C'est en vain, disait-il, qu'on a prétendu la reporter [la Vie de saint Martial] au VIe siècle, sous prétexte qu'elle présente un grand nombre de ces cadences rythmées qu'on appelle *cursus*. Un grand nombre de pièces hagiographiques du IXe et du Xe siècle sont dans le même cas. Outre la vie de saint Otmar, je puis citer la *Translatio sancti Liborii*, les passions des saints Firmus et Rusticus, et même la vie de sainte Valérie, écrite dans le diocèse de Limoges dans les environs de l'an 1000 [6]. »

XX. CONCLUSION. — Ceci était écrit en 1899 dans le tome second des *Fastes pontificaux*, et on peut dire que la question de l'apostolicité avait alors, pour tout esprit éclairé, reçu sa solution. La controverse a, depuis lors, tenté à quelques reprises de renaître, l'attention s'en était détournée, les conclusions étaient acquises, et on pouvait en écrire l'Histoire, ce que tenta un érudit dans un récit « à la fois amusant et

[1] A. Houtin, *op. cit.*, p. 166. — [2] *Compte rendu du IIIe Congrès intern. scientif. des cathol.*, Introd., p. 34. — [3] *Revue des Questions historiques*, 1er janv. 1895, p. 270. — [4] *La science catholique*, avril 1895, p. 421. — [5] *Anal. boll.*, t. XV, 1896, p. 82. — [6] *Fastes pontificaux de l'ancienne Gaule*, t. II, p. 108.

navrant ». C'est un chapitre curieux d'histoire contemporaine, très instructif par ce qu'il nous apprend des passions et de l'esprit de parti favorables à des légendes indéfendables. Nous ne rappellerons pas les infimes détails dont la patience de A. Houtin a recueilli le témoignage, et nous ne conduirons pas jusqu'à l'heure présente l'étude d'une question inexistante. On peut dire que depuis la fin du XIX^e^ siècle cette controverse est terminée. Elle l'était depuis longtemps pour les historiens que cette attaque a obligés de renouveler leurs arguments et à changer de tactique, en sorte que la science n'y a rien perdu. Il restera sans doute toujours des réfractaires. Ils auront la place que fait la société moderne aux adversaires du système de Copernic.

XXI. Bibliographie. — La controverse dont nous venons d'exposer les principales péripéties s'espace sur une période de plus d'un demi-siècle, encadrée, pour ainsi dire, par deux ouvrages auxquels la postérité ne réservera pas le même destin : les *Monuments inédits* de Faillon, et les *Fastes épiscopaux* de Duchesne. Quelques échos de la discussion ont encore retenti au XX^e^ siècle, mais si amortis qu'ils sont à peine entendus. Parmi les travaux suscités par cette lutte ardente plusieurs sont si absolument oubliés et si complètement disparus aujourd'hui, qu'il est possible qu'ils nous aient échappé.

Généralités. — [Abbadie] *Nouvelle dissertation touchant le temps auquel la religion chrétienne a été établie, et où l'on fait voir ce qu'a été non dans le I^er^ mais dans le II^e^ siècle qu'elle y a été établie, et qu'y étant depuis déchue, elle y a été rétablie vers le milieu du III^e^*, in-12, Toulouse, 1703. — N. Alexandre, *Historia ecclesiastica*, 1778, t. III, p. 165-182. — *Antiquité (Sur l') des Églises des Gaules*, dans *Annuaire de l'Institut des Provinces*, 1858, t. X, p. 187-199. — Arbellot, *Origines chrétiennes de la Gaule*, dans *Le Monde*, 4 août 1865. — B. Aubé, dans *Revue historique*, 1877, t. VII, p. 152-164; t. VIII, p. 161-165. — Azaïs, *Étude sur les origines du christianisme dans le midi de la France*, dans *Revue catholique du Languedoc*, 1859-1860, t. I, p. 84-92. — J. Bach, *Établissement du christianisme dans les Gaules...* dans *Bull. Soc. archeol.-histor. de la Moselle*, 1860, t. III, p. 47, 66. — C. Baronius, *Annales ecclesiastici*, 1589, ad ann. 238; cf. Pagi, *Critica*, 1689, ad ann. 238, n. 5-8. — De Bausset-Roquefort, *Étude historique sur la première prédication de l'Évangile en France*, dans *Mém. Soc. hist.-litt.-arch. de Lyon*, 1860-1862, t. II, p. 151-249; in-8°, Lyon, 1862. — Ed. de Bazelaire, *Prédication du christianisme dans les Gaules*, dans *Univers. cath.*, 1840-1841, t. IX, p. 193-204; t. X, p. 359-379; t. XI, p. 41-56; t. XII, p. 36-56. — Ch.-F. Bellet, *Les origines des églises de France et les fastes épiscopaux*, in-8°, Paris, 1896; cf. L. Duchesne, dans *Bulletin critique*, 1896, 5 et 25 mars, t. XVII, p. 122-131, 178-179; A. Poncelet, dans *Analecta bollandiana*, 1896, t. V, p. 82-84; R. Maere, *Les récentes controverses sur l'apostolicité*, dans *Muséon* (Louvain) 1897, août; Bellet, *Les origines des Églises de France et les fastes épiscopaux, édition entièrement refondue, suivie d'une Étude sur le « Cursus » et la critique*, in-8°, Paris, 1898; cf. R. Mære, dans *Bull. crit.* 1899, 5 avril, p. 182-188; A. Poncelet, dans *Anal. boll.*, 1898, t. VII, p. 457-460; L. Guérard, dans *Revue du clergé français*, 1899, 1^er^ mai, t. XVIII, p. 425-440; E. Jordan, dans *Polybiblion*, 1899, septembre, p. 253-260; Bellet, *La prose rythmée et la critique hagiographique. Nouvelle réponse aux Bollandistes, suivie du texte de l'ancienne vie de saint Martial*, in-8°, Paris, 1899; cf. Ch. de Lasteyrie, dans *Biblioth. de l'École des Chartres*, 1899, t. LX, p. 644; *Rev. histor.*, 1900, janv., p. 228. — P.-S. Blanc, *Cours d'histoire ecclésiastique à l'usage des séminaires*, 4 vol. in-12, Paris 1890, t. I, p. 75. — Blondel, *Tradition historique et fausse science, Réfutation d'un « Mémoire » de M. l'abbé Duchesne* [il s'agit du *Mémoire sur l'origine des diocèses épiscopaux dans l'ancienne Gaule*], in-8°, Sens, 1892 (extrait de la *Semaine religieuse*); *Comment on jugera dans cent ans les ouvrages de M. l'abbé Duchesne*, in-8°, Sens, 1895. — Bois (Ger. du) *De primis Ecclesiis Galliæ*, dans son *Hist. Eccl. Paris.*, in-fol., Parisiis, 1690, t. I, p. II-V. — Boitel, *Recherches sur les origines chrétiennes de la Gaule*, dans *Mémorial catholique*, 1860-1862, II^e^ série, t. I, p. 323-325, 417-420; t. II, p. 59-62, 418-421; t. III, p. 104-108, 326-331. — J. Boudonnet, *Histoire des évêques du Mans*, 1651 (commencement); *Réfutation des trois Dissertations de Jean de Launoy contre les missions apostoliques dans les Gaules au I^er^ siècle*, in-4°, Paris, 1653. — J.-B. Bossuet, *Sermon sur l'Unité de l'Église*, II^e^ partie (prêché le 9 nov. 1681); *Discours sur l'Histoire universelle* (achevé en 1679), II^e^ partie, ch. XX. — Bourdin, *Des liturgies en général et de la liturgie normande en particulier*, in-4°, Paris, 1856, p. 148. — Bousquet, *Histoire du clergé de France depuis l'introduction du christianisme dans les Gaules*, 4 vol. in-8°, Paris, 1847-1851, *Suppl.*, 1852. — Brémenson, *Essai sur les origines des Églises des Gaules*, in-12, Paris, 1879; cf. J. Roman, dans *Rev. quest. hist.*, 1880, t. XXVIII, p. 344-349. — D. Brun [pseudonyme de P. Dion] *Études sur l'introduction de la foi catholique dans les Gaules*, dans *Revue des sciences ecclésiastiques*, 1861, t. IV, p. 162-178. — J.-B. Bullet, *De apostolica Ecclesiæ Gallicanæ origine dissertatio, in qua probatur apostolos et nominatim scm. Philippum Evangelium in Galliis prædicasse*, in-12, Vesuntione, 1752. — A. de Caumont, *Sur les patrons des Églises de France pendant les premiers siècles*, dans *Congr. scient. de France*, 1859-1860, t. I, p. 260. — Fr. Chamard, *L'établissement du christianisme et les origines des Églises de France*, dans *Revue des questions historiques*, 1873, t. XIV, p. 129-204; 349-436; tiré à part, in-8°, Paris, 1874; *Les Églises du monde romain, notamment celles des Gaules pendant les trois premiers siècles*, in-8°, Paris, 1877; *Revue historique*, t. III, p. 156-161; *Les origines chrétiennes de la Gaule*, dans *Le Contemporain*, in-8°, Paris, 1881, 64 p. — G. de Chaulnes, dans *Annales de philos. chrét.*, 1869, V^e^ série, t. XX, p. 443-447. — J. Chenu, *Archiepiscoporum et episcoporum Galliæ chronologica historia, qua ordo eorumdem a temporibus apostolorum incœptus...*, in-4°, Parisiis, 1624 (voir *Dictionn.*, t. VI, au mot Gallia christiana). — C. Chevalier, *De l'apostolicité des Églises de France*, dans *Annuaire de la Soc. d'agric. d'Indre-et-Loire*, 1870, II^e^ série, t. XLIX, p. 45. — C. U. Chevalier, *Des règles de la critique historique*, in-8°, Lyon, 1888 (extrait de *La Controverse et le Contemporain*). — P. Chevallars, *De la critique actuelle par rapport aux origines du christianisme en France*, in-8°, Paris, 1871. — P. Chiniac de la Bastide, *Dissertation sur l'établissement de la religion dans les Gaules*, in-12, 1770, et dans Pelloutier, *Histoire des Celtes*, 1770. — P. Christian [pseudonyme de Pithois], *Histoire du clergé de France, civilisateur, missionnaire et martyr, depuis la prédication de l'Évangile dans les Gaules*, 2 vol. in-8°, Paris, 1840. — Cirot de la Ville, *L'empire romain et le christianisme dans les Gaules*, in-8°, Poitiers, 1888; cf. P. M., dans *Revue de Saintonge*, 1889, t. IX, p. 50-52. — H. M. Colombier, *Époque de l'érection des évêchés en France*, dans *Études relig. hist. litt.*, 1877, II^e^ série, t. XII, p. 5-25 ; 216-228; 386-395; 485-499. — *Congrès archéologique de France*, XXII^e^ session, tenue à Châlons, en 1855, p. 41-51; XXIII^e^ session, tenue à Nantes, en 1856, p. 42-50 ; XXIV^e^ session, tenue à Mende, en 1857, p. 73-78, p. 277-281. — Constant, *L'École historique et l'École traditionnelle ou du rôle de l'Écriture*

et de la Tradition dans l'Histoire. Lettre à un professeur d'histoire, in-8°, Paris, 1895; en appendice, p. 105-127: *L'Aréopagitisme de saint Denys ou les origines apostoliques de l'Église de Paris*, sermon prêché à Saint-Augustin le 14 octobre 1894. — J. Corblet, *Origines de la foi chrétienne dans les Gaules et spécialement dans le diocèse d'Amiens*, dans *Revue de l'Art chrétien*, 1869, t. XIII, p. 530-562, 593-617; 1870, t. XIV, p. 4-45; in-8°, Amiens, 1870, réimprimé dans *Hagiographie du diocèse d'Amiens*, in-8°, Amiens, 1870; t. II, p. 54-162. — Cousseau, *Lettre à M. Arbellot*, du 21 février 1855, dans Arbellot, *Observations critiques à M. l'abbé Duchesne*, p. 20. — J.-E. Darras, *Saint Denis l'Aréopagite, premier évêque de Paris; études sur les origines chrétiennes des Gaules*, in-8°, Paris, 1863. — L. Delisle, *Anciens catalogues des Églises de France*, dans *Histoire littéraire de la France*, 1885, t. XXIX, p. 388-454. — Doublet, *Leçons d'histoire ecclésiastique*. 3 vol. in-12, Paris, 1887. — L. Duchesne, *Les origines du christianisme en Gaule*, dans *Annales de philosophie chrétienne*, 1883, t. VIII, p. 1-15; *Mémoire sur l'origine des diocèses épiscopaux dans l'ancienne Gaule*, dans *Mém Soc. nat. antiq. France*, 1889-1890, V^e^ série, t. X, p. 337-416; in-8°, Paris, 80 p.; cf. Arbellot, dans *L'Univers*, 1^er^ févr. 1892; J. Berthelé, dans *Revue poitevine*, 1891, t. VIII, p. 145-149; cf. Blondel (ci-dessus); V. Durand, dans *Bulletin de la Diana*, 1891, t. VI, p. 47-51; J. Havet, dans *Bibl. École. Chart.*, 1890, t. LI, p. 675-676; Ch. Lécrivain, dans *Annal. du Midi*, 1892, t. IV, p. 105-107; A. Poncelet, dans *Science catholique*, 1891, t. V, p. 669-672; *Revue de Saintonge*, 1891; t. XI, p. 215-217; L. Trouet, dans *L'Univers*, 17 avril 1892; L. Duchesne, *Les origines chrétiennes. Leçons d'histoire ecclésiastique professées à l'École supérieure de Théologie*, en 1878-1879 et en 1880-1881; 2 éditions lithographiées; *Histoire ancienne de l'Église*, in-8°, Paris, t. I, 1906; *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, 3 vol., in-8°, Paris, t. I (1894) : Provinces du Sud-Est, t. II (1900); L'Aquitaine et les Lyonnaises, t. III (1904); Les Provinces du Nord et de l'Est. — J. Dufraisse, *L'origine des Églises de France prouvée par la succession de ses évêques, avec la vie de saint Austremoine, premier apôtre et primat des Aquitaines*, in-8°, Paris, 1688. — Dupanloup, *Lettre*, dans Cochard, *Saint Altin, premier évêque d'Orléans*, 1872. — H. Du Tems, *Le clergé de France ou tableau historique et chronologique des archevêques, évêques, abbes, abbesses, et chefs des chapitres principaux du royaume depuis la fondation des Églises*, 4 vol. in-8°, Paris, 1774-1775. — Ch. Flament et P. Hague, *Le culte des saints de France*, 2 vol., in-8°, Poitiers, 1895. — De Fortia d'Urban, *Mémoire pour servir à l'histoire de l'introduction du christianisme dans les Gaules*, dans *Annales de philosophie chrétienne*, 1838, II^e^ série, t. XVII, p. 7-17, 119-131; in-8°, Paris, 1838, 46 p. — Frugère, *Apostolicité de l'Église du Velay, dissertation sur la date de l'Évangélisation du Velay, précédée d'une introduction sur les origines du christianisme dans les Gaules en général*, in-8°, Le Puy, 1869; *Apostolicité des Églises de France. Étude bibliographique*, dans *Annales de la Soc. acad. du Puy-en-Velay*, part. II, t. XXXI, p. 1-40, 1871; *Appendice à l'étude bibliographique sur la question de l'Apostolicité des Églises de France*, in-8°, Le Puy, 1871. — *Gallia christiana* (voir *Dictionn.*, t. VI, à ce nom). — Gatien-Arnoult, *Sur l'état politique des chrétiens de Gaule à la fin du II^e^ siècle*, dans *Mém. acad. scienc. Toulouse*, 1860, V^e^ série, t. IV, p. 177-212; in-8°, Toulouse, 1854. — F. Gaydou, *Rome et les premières Églises des Gaules considérées dans leur origine*, dans *Le Monde*, 16-18-24 avril 1862; in-8°, Paris, 1862, 38 p. — E. Georges, *Les premiers apôtres des Gaules, ou histoire de l'introduction du christianisme dans notre pays*, in-8°, Tours, 1874. —Gordière, *Recherches sur la prédication de l'Évangile dans les Gaules au I^er^ siècle*, dans *Comptes rendus trav. comm. archéol. Noyon*, 1868, t. III, p. 205; in-8°, Noyon, 1867; cf. Chaulnes, dans *Ann. philos. chrét.*, 1868, V^e^ série, t. XVII, p. 77-80. — L. F. Guérin, *Origines apostoliques des Églises de France*, dans *Mémorial catholique*, 1863-1868, II^e^ série, t. IV, p. 204-210; t. IX, p. 113-115, 147-150. — Guettée, *Histoire de l'Église de France, composée sur les documents originaux et authentiques*, 12 vol., in-8°, Paris, 1847-1854; *Histoire de l'Église de France ou histoire du christianisme en France depuis son origine*, in-8°, Paris, 1853. — J. Hartzheim, *Dissertatio critica qua comparantur inter se testes affirmantes et negantes catholicam fidem I° et II° sæc. æræ christ. Galliis et Germaniis prædicatam fuisse...* in-4°, Coloniæ, 1755; *Examen examinis a Geo. Christl... Neller... instituti... in Dissertationem criticam...*, in-4°, Coloniæ, 1756. — Ad. Hénault, *Le pour et le contre dans la question des origines chrétiennes de l'Occident*, dans *Rev. des sciences ecclésiastiques*, 1883, V^e^ série, t. VIII, p. 5-31. — Henrion, *Histoire générale de l'Église*, c'est le texte de l'ouvrage de Bérault-Bercastel arrangé, à partir de sa 6^e^ édition (1851) suivant les idées apostolicistes. — *Héros (Les) chrétiens ou les premiers martyrs de la foi dans les Gaules*, in-18°, Bourg, 1927. — T. Sc. Holmes, *The origin and development of the christian Church in Gaul during the first six centuries of the christian Era being, the Birkbeek Lectures for 1907 and 1908 in Trinity College Cambridge*, in-8°, London, 1911. — A. Houtin, *La controverse de l'apostolicité des Églises de France au XIX^e^ siècle*, in-12, Paris, 1903, 7^e^ édit. — Huillard-Bréholles, *Les origines du christianisme en Gaule*, dans *Revue contemporaine*, 1866, II^e^ série, p. 99-126. — Jager, *Histoire de l'Église catholique en France, d'après les documents les plus authentiques depuis nos origines*, 20 vol. in-8°, Paris, 1862-1867. — L.-F. Jehan, *Dictionnaire des origines du christianisme ou Histoire des trois premiers siècles de l'Église chrétienne. Établissement du christianisme en Orient et en Occident. Les catacombes, description et origine, destination... De l'art chrétien... Liturgie... Philosophie païenne, etc., etc.*; c'est le tome XV^e^ de la *Troisième et dernière Encyclopédie théologique* de Migne, voir *Gaules*, col. 479-527; 1197-1206; *Les légendes vengées ou saint Grégoire de Tours historien des traditions apostoliques de nos Églises*, in-12, Tours, 1870; *Le christianisme dans les Gaules, examen critique des nouvelles publications contre l'apostolicité des Églises de France*, in-8°, Paris, 1869. — C. Jullian, *Gallia*, 1892, p. 224-237. — F.-X. Kraus, *Premier ou troisième siècle? Études sur les origines chrétiennes de la Gaule*, in-8°, Paris, 1898. — B. Labenazie, *Dissertatio de tempore quo primo Evangelium est prædicatum in Galliis*, in-12, Tolosae, 1691; *Défense de l'antiquité des Églises de France contre le livre* [de J. Du Fraisse] *et contre les faux principes de Launoi*, in-12, Agen, 1696. — J. Launoius, *Dispunctio Epistolæ de tempore quo primum in Galliis suscepta est Christi fides*, in-8°, Parisiis, 1659; *Dissertationes tres : 1° De septem episcoporum missione in Gallias; 2° De prima Galliæ martyrum epocha; 3° De primi Cenomanorum præsulis epocha*, in-8°, Parisiis, 1670. — E. Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VIII^e^ siècle*, in-4°, Paris, 1856, t. I, p. XXXIX-LX; cf. G. Boissier, *Le christianisme et la vie chrétienne dans les Gaules*, dans *Revue des Deux Mondes*, 1866, t. LXIII, p. 984-1005; Huillard-Bréholles (ci-dessus); *Réponse à une lettre du 13 janvier 1680*, in-8°, Paris, 1858; *Manuel d'épigraphie chrétienne d'après les marbres de la Gaule, accompagnée d'une bibliographie spéciale*, in-12, Paris, 1869, p. 96-118; *Nouveau recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VIII^e^ siècle*, in-4°, Paris, 1892. — J. Le Long, *Bibliothèque historique de la France*, édit. Févret de Fontett, 5 vol.,

in-fol., Paris, 1768, t. I, p. 251-260-539-687. — A. Lepelletier [de la Sarthe], *Défense du christianisme au point de vue de l'origine apostolique des principales Églises de France*, in-8°, Paris, 1860. — H. Lesêtre, *La sainte Église au siècle des Apôtres*, in-8°, Paris, 1896, p. 558-564. — Liron, *Dissertation sur l'établissement de la religion chrétienne dans les Gaules*, dans *Singul. historiq.*, 1870, t. IV, p. 48-453. — Longueval, *Dissertation sur le temps de l'établissement de la religion chrétienne dans les Gaules*, dans *Hist. égl. Gallic.*, 1730, t. I, Trad. ital., dans A. Zaccaria, *Raccolta di dissertazioni*, 1793, t. V, p. 234-253. — Maistre, *La grande christologie prophétique et historique, philosophique et théologique, archéologique, traditionnelle, etc.*, ou *Jésus-Christ avec ses preuves et ses témoins*, in-8°, Paris, 1869, tomes XVII à XIX. — P. de Marca, *Epistola... de tempore quo primum in Galliis suscepta est Christi fides*, in-8°, Paris, 1658. — A. Marignan, *Le triomphe de l'Église au IV^e^ siècle; mémoire pour servir à l'histoire de la civilisation en France*, Paris, 1887. — J. Marion, *Liste* [chronologique] *des archevêques et évêques de France, distribués par provinces ecclésiastiques*, dans *Annuaire historique de la Société de l'histoire de France*, 1844-1851, t. IX, p. 93-126; t. X, p. 55-108; t. XI, p. 109-199; t. XII, p. 27-144; t. XIII, p. 27-152; t. XV, p. 27-158. — Martin, *Des origines du christianisme dans les Gaules*, dans *Mémoires de l'Acad. de Besançon*, 1864, p. 116-165. — A. Maury, *Rapport fait à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres au nom de la Commission des antiquités de la France*, lu dans la séance publique annuelle du 1^er^ août 1862, dans *Moniteur*, 2 août 1862. — De Meissas, *Évangélisation des Gaules. observations sur un récent mémoire de... Arbellot*, in-8°, Paris, 1882. — H. Montrouzier, *L'apostolicité des Églises de France*, dans *Revue des sciences ecclésiastiques*, 1850, III^e^ série, t. I, p. 45; *Les légendes du bréviaire romain*, dans *Revue du monde catholique*, 25 avril 1870. — S. Mosnier, *Les saints d'Auvergne, Histoire de tous les personnages de cette province honorés par l'Église d'un culte public*, 2 vol., in-8°, Paris, 1900. — C. Narbey, *Supplément aux « Acta sanctorum » pour les Vies de saints de l'époque mérovingienne*, tome I^er^ *contenant des documents nouveaux ou peu connus sur toutes les Églises des Gaules* (50) *qui se glorifient de remonter aux temps apostoliques ou quasi-apostoliques*, in-4°, Paris, 1899; t. II *contenant des documents sur les origines du christianisme en Espagne, en Angleterre, sur les martyrs de la Gaule et des bords du Rhin*, in-4°, Paris, 1900. — A. Nicolle, *Geneviève et le roi payen, ou essai sur l'établissement du christianisme dans les Gaules*, in-8°, Paris, 1841. — [Nonnotte], *Principes de critique sur l'époque de l'établissement de la religion chrétienne dans les Gaules*, in-12, Avignon, 1789. — [René] O[uvrard], *Défense de l'ancienne tradition des Églises de France sur la mission des premiers prédicateurs évangéliques dans les Gaules du temps des apôtres ou de leurs disciples immédiats, et de l'usage des écrits des saints Sulpice Sévère et Grégoire de Tours, et de l'abus qu'on en a fait en cette matière et en d'autres pareilles*, in-12, Paris, 1678. — Will. d'Ozouville, *Origines chrétiennes de la Gaule. Lettres... en réponse aux objections contre l'introduction du christianisme dans les Gaules aux II^e^ et III^e^ siècles, précédées de lettres sur la nécessité d'un examen de l'ouvrage intitulé : « Monuments inédits sur l'apostolat de sainte Marie-Madeleine en Provence »*, in-8°, novembre 1855. *Supplément aux Lettres...* continue la pagination du précédent. — P. Paris, *Lettre* à l'abbé Frugère, 22 déc. 1868, dans Virieu, *Les origines*, p. 286-288; dans *Rev. des sc. eccl.*, 1870, t. XXI, p. 56-57; *Lettre* à l'abbé Frugère, 2 oct. 1869, dans *Étude bibliographique* [de Frugère], p. 38; *Lettre* à l'abbé Verger de Tours, oct. [3 ou 26] 1869, dans *Ann. de la Soc. agric. d'Indre-et-Loire*, 1870, t. XLIX, p. 73. — J.-B.-E. Pascal, *Discussion historique et impartiale sur l'époque de l'établissement de la foi chrétienne dans les Gaules et principalement sur l'origine des Églises de Limoges et de Mende*, in-8°, Paris, 1857. — Et. Pasquier, *Rech. de la France*, 1611, chap. VI. — Petit de Julleville, *Histoire de la langue et de la littérature françaises*, in-8°, Paris, 1896, t. I, p. 18-20. — E. Pie, *Lettre* à M. Arbellot ,15 mai (?) dans Arbellot, *Observations critiques*, p. 18-19. — P. Piolin, *Note sur les origines historiques des Églises de la Gaule et spécialement sur la mission de saint Julien*, par Lemoine, in-8°, Le Mans, 1872, dans la *Revue du monde catholique*, mars-juin 1873; *Histoire de l'Église du Mans*, 1851, t. I. — *Polybiblion*, 1875, II^e^ série, t. I, p. 285-286; 378-381; 553-555. — Prix littéraire donné par l'Académie royale des Inscr. et Belles-Lettres. [En quel temps et par quels moyens le paganisme a été entièrement éteint dans les Gaules], in-4°, Paris, 1755. — E. Renan, *Les premiers martyrs de la Gaule, 177 ans après Jésus-Christ*, dans *Revue historique*, 1881, t. XVII, p. 302-326. — Robitaille, *Coup d'œil sur l'époque de la prédication de l'Évangile, dans la Gaule-Belgique et la Grande-Bretagne, suivi d'une Réponse aux objections des adversaires*, in-16, Lille, 1862. — Tailliar, *Essai sur les origines et les développements du christianisme dans les Gaules*, dans *Bulletin monumental*, 1866, IV^e^ série, t. II, p. 40-287; 492-556; 1867, t. III, p. 653-705; 1868, t. IV, p. 477523; in-8°. Caen, 1868. — L. W. Taylor, *The coming of the Saints. Imaginations and studies in early Church history and traditions*, in-8°, London, 1906 — A. Thierry, *Lettre* à M. Arbellot, 17 mai [1855], dans *Annales de philos. chrét.*, 1861, V^e^ série, t. III, p. 182, et dans Arbellot, *Documents inédits*, p. 95-96. — Trouet, *Les Catalogues épiscopaux de l'ancienne Gaule. Réponse au Mémoire sur l'origine des diocèses de l'abbé Duchesne*, dans *Revue du monde catholique*, avril-sept. 1894. — On ne se flatte pas, encore une fois, d'avoir groupé tous les titres de cette littérature, mais on trouvera tout ce qui justifie les appréciations qui ont été présentées au cours du travail précédent.

Nous donnerons maintenant, dans l'ordre alphabétique des provinces ecclésiastiques de France, la bibliographie relative aux prétentions locales. Sur la plupart des points où la controverse fut si ardente, le calme a suivi, ainsi qu'on s'en rend compte presque partout, sauf en Provence où quelques attardés continuent à argumenter à l'usage d'un auditoire inattentif.

PROVINCE D'AIX. — J. H. Albanès, *Gallia christiana novissima*, in-4°, Montbéliard, 1899, t. I. (Voir *Dictionn.*, t. VI, col. 302.) — Béguin, *Réponse à l'écrit de M. Duchesne intitulé : « La légende de sainte Marie-Magdeleine »*, dans *L'Univers*, 28 oct., 4 et 11 nov.[1895 : 12 et 20 janv., 10 et 21 févr. 1896. — J. Bérenger, *Les traditions provençales. Réponse aux arguments de M. l'abbé Duchesne, de l'Institut*, in-8°, Marseille, 1904. — Bernadou, *Lettre pastorale de Mgr l'archevêque de Sens à l'occasion du rétablissement du pèlerinage de Sainte-Marie-Madeleine à Vézelay*, in-8°, Sens, 1876. — F. Cortez, *Nos traditions. A propos de « La Provence du I^er^ au XII^e^ s. » de M. de Manteyer, avec une lettre de Fr. Mistral*, in-8°, Bergerac, 1910. — J.-V. Donat, *Documents historiques. Tradition locale sur le séjour de saint Sixte à Beaucaire*, in-8°, Tarascon, 1869. — G. Doncieux, *Les sarcophages de saint Maximin et la légende de Marie-Madeleine*, dans *Annales du Midi*, 1894, t. VI, p. 351-360. — J. Escudier, *L'évangélisation primitive de la Provence*, in-16, Paris, 1913; *A propos de la venue de Lazare et de Marie-Madeleine en Provence*, dans *Revue des questions historiques*, 1925, t. CIII, p. 257-291. — Faillon, *Monuments*

de l'église de Sainte-Marthe à Tarascon (département des Bouches-du-Rhône) avec un Essai sur l'apostolat de sainte Marthe et des autres saints tutélaires de Provence, in-8°, Tarascon, 1835. *L'Essai* va de la p. 125 à la p. 196. La Ire partie de cet ouvrage eut une édition à part, *ibid.*, 48 p.; les dix-sept premières pages y correspondent seules exactement à l'édition complète. La IIe partie fut tirée à part sous le titre de : *Essai sur l'apostolat de saint Lazare et des autres saints tutélaires de Provence*, in-8°, Paris, 1835. Faillon, *Monuments inédits sur l'apostolat de sainte Marie-Madeleine en Provence et sur les autres apôtres de cette contrée, saint Lazare, saint Maximin, sainte Marthe et les saintes Marie Jacobé et Salomé*, par l'auteur de la dernière Vie de M. Olier, 2 vol. in-4°, Paris, 1848, XLVI, 1558 et 1668 p. Sur l'auteur, il existe une *Vie de M. Faillon, prêtre de Saint-Sulpice*, par l'auteur de la « Vie de M. Mollevault » [Gamon] in-12, Paris, 1877. Sur son principal ouvrage (car il a laissé plusieurs autres rapsodies); cf. L. Bertrand, *Bibliothèque Sulpicienne*, au mot *Faillon*. Sur la science liturgique de l'abbé Faillon on sera suffisamment instruit par M. Pellechet, *Notes sur les livres liturgiques d'Autun*, in-8°, Paris, 1883, p. 263; quant à sa science archéologique, il suffirait de dire qu'il transforma un coq de basse-cour en « tarasque » authentique ornant le tombeau de sainte Marthe (cf. *Monum. de l'égl. de Sainte-Marthe*, p. 32); il s'en dédit plus tard (*Mon. inédit.*, t. I, col. 579-580), mais ce fut pour découvrir le confessionnal de Lazare dans la crypte de Marseille (*ibid.*, t. I, col. 546-547). — Le Blant, *Étude sur les sarcophages chrétiens de la ville d'Arles*, in-4°, Paris, 1878. — L. Lévêque, *Un essai d'explication des traditions provençales*, in-8°, 1898; *Lettre* à M. Blondel, 8 février 1892, dans *Rev. du monde catholique*. — C. Liégeois, *La légende de S. Badilon*, dans *Mélanges Godefroid Kurth. Recueil de mémoires relatifs à l'histoire, de la philologie et à l'archéologie*, in-8°, Liége, 1908, t. I, p. 41-52. — G. de Manteyer, *Les légendes saintes de Provence et le martyrologe d'Arles-Toulon (vers 1120)*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1897, t. XVII, p. 467-489; *La Provence du Ier au XIIe siècle, Études d'histoire et de géographie politique*, in-8°, Paris, 1908, p. 37-70 : Les saints auvergnats des frontières et les légendes provençales. — Marbot, *Nos origines apostoliques et M. Duchesne*, in-8°, Aix, 1902. — C.-J.-E. de Mazenod, *Lettre* à M. Faillon, 28 février 1846, dans *Annales de philosophie chrétienne*, 1846, t. XXXII. — A.-L. Millin de Grandmaison, *Voyage dans les départements du midi de la France*, 5 vol. in-8°, Paris, 1807-1811. — Mislin, *Les saints Lieux*, 3e édit., 1851, t. II, p. 681. — G. Morin, *Saint Lazare et saint Maximin. Recherches nouvelles sur plusieurs personnages de la « tradition provençale »* dans *Mémoires de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1897, t. LVI; in-8°, Nogent-le-Rotrou, 1897; *Un martyrologe d'Arles antérieur à la « tradition de Provence »*, dans *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, 1898, t. III, p. 10-24; *Un écrit de saint Césaire d'Arles renfermant un témoignage sur les fondateurs des Églises des Gaules*, dans *Mélanges de littérature et d'histoire religieuse publiés à l'occasion du jubilé épiscopal de Mgr. de Cabrières*, in-8°, Paris, 1899, t. I, p. 109-124; *La formation des légendes provençales. Faits et aperçus nouveaux*, dans *Revue bénédictine*, 1909, t. XXVI, p. 24-33. — A. Pissier, *Le culte de sainte Marie-Madeleine à Vézelay*, in-8°, Saint-Père, 1923. — Plaine, *Sainte-Marie-Madeleine et l'authenticité de son apostolat en Provence*, dans *la Science catholique*, 1896, t. X, p. 761-796; *Remarques critiques sur une étude de M. l'abbé Duchesne intitulée la légende de sainte Marie-Madeleine*, dans *Revue du monde catholique*, 1895, série VIe, t. VII, p. 273-290, 436-447. — M. M. Sicard, *Sainte Marie-Madeleine*, 3 vol., in-8°, Paris, 1904-1910, t. I, La tradition et la critique; t. II, Sa vie; t. III, Son culte. — A. Thomas, *La légende de Marie-Madeleine*, dans *Girart de Roussillon*, dans *Annales du Midi*, 1894, t. IV, p. 360-363. — H. Thurston, *S. Mary Magdeleine and the early saints of Provence*, dans *The Month*, 1899, t. XCIII, p. 75-81. — Vacandard, *La venue de Lazare et de Marie-Madeleine en Provence*, dans *Rev. des quest. hist.*, 1924, t. C, p. 257-305, 1925, t. CIII, p. 291-296. — J. van Hecke, dans *Acta sanct.*, oct, t. VIII; t. IX, p. 445-456; t. XI, p. 394-399. — U. Villevieille, *La sainte Église d'Aix. Nos saints. La vie et le culte des saints du diocèse d'Aix*, in-12, Aix, 1901. — De Virieu, *Les origines chrétiennes de la Gaule méridionale. Légendes et traditions provençales, Marseille*, etc., in-12, Lyon, 1883.

PROVINCE D'ALBI. — Baldit, *Recherches sur l'épiscopat des saints Martial et Privat*, in-8°, Mende, 1854 — Bourret, *Discours de S. E. le cardinal Bourret, évêqu de Rodez et de Vabre , au couronnement de N.-D. de Mende, le 15 août 1894*, in-8°, Rodez, 1894; extrait dans A. Houtin, *La controverse de l'apostolicité*, 3e édit., p. 213-214. — Bourrières, *Saint Amadour et sainte Véronique, disciples de Notre-Seigneur et apôtres des Gaules*, in-8°, Paris, 1895. — A.-B. Caillau, *Histoire critique et religieuse de Notre-Dame de Roc-Amadour, suivie d'une neuvaine d'instructions et de prières. Ouvrage dédié à Mgr. d'Hautpoul, évêque de Cahors*, in-8°, Paris, 1834. — P. J. Charbonnel, *Origine de l'Église de Mende*, in-8°, Mende, 1858. — L. Clugnet, *Bibliographie du culte local de la vierge Marie, France, 2e fascicule. Province eccléS. d'Albi*, Paris, 1900. — Gaydou, *Étude critique sur l'origine de Mende et ses premiers évêques*, in-8°, 1856. — E. C. Énard, *Lettre pastorale de Mgr l'évêque de Cahors sur l'histoire de Roc-Amadour et l'indulgence plénière en souvenir des grands pardons accordés par le Souverain Pontife au pèlerinage*, in-4°, Cahors, 1899. — C. La Carrière, *Histoire des évêques de Cahors, des saints, des monastères et des principaux événements du Quercy*, in-12, Martel, 1876. — J. Th. Layral (Jean de Laumière) *Notre-Dame de Roc-Amadour, Mois de Marie historique, avec la notice sur l'apostolicité du pèlerinage, par M. Bourrières*, in-8°, Paris, 1908; le même, *Défense de la tradition de Saint-Amadour*, in-8°, Paris, 1912. — J.-B.-E. Pascal, *Gabalum christianum ou Recherches historico-critiques sur l'Église de Mende* (ancien Gévaudan, aujourd'hui département de la Lozère) in-8°, Paris, 1853. — E. Rupin, *Roc-Amadour, Étude historique et archéologique*, in-4°, Paris, 1904. Le même, *La légende de saint Amadour. A propos d'un mois de Marie historique sur saint Amadour*, in-8°, Paris, 1909.

PROVINCE D'AUCH. — G. Balencie, *Chronologie des évêques de Tarbes (506-1226)*, dans *Mélanges Léonce Couture*, in-8°, Toulouse, 1902, p. 97-113. — V. Dubarat, *Le bréviaire de Lescar de 1541, réédité avec une introduction et des notes sur nos anciennes liturgies locales*, in-4°, Paris, 1891. Le même, *Le missel de Bayonne de 1543, précédé d'une introduction sur les antiquités historiques et religieuses de l'ancien diocèse de Bayonne*, in-4°, Paris, 1901.

PROVINCE D'AVIGNON. — E. Allain, *Promotus, Episcopus Vivarien. Histoire d'une polémique*, dans *Revue catholique de Bordeaux*, 1894, t. XVI, p. 353-378. — M. Constant, *L'apostolicité de l'Église de Viviers et nouveaux éclaircissements sur les origines du christianisme dans les Gaules*, in-8°, Nice, 1897. — J. Cazay, *Sur l'origine des traditions hagiographiques des Saintes-Maries de la mer*, dans *Annales du Midi*, 1910, t. XXII, p. 293-298. — Griffon, *Catalogue analytique des évêques de Nîmes*, dans le *Bulletin de la comm. de l'art. chrét.*, 1879-1880, t. I, p. 304-373. — **Lamoureux,**

Les saintes Maries de Provence. Leur vie et leur culte, in-16, Nîmes, 1895.

Province de Besançon. — Debombourg, *Les Allobroges d'outre-Rhône et l'évêché de Belley*, in-8°, Lyon, 1867. — J.-B. L. Hôte, *Vie des saints, bienheureux, vénérables et autres personnages pieux du diocèse de Saint-Dié*, 2 vol., in-8°, Saint-Dié, 1897. — Richard, *Histoire du diocèse de Besançon et de Saint-Claude*, 2 vol. in-8°, Besançon, 1847-1851.

Province de Bordeaux. — Abbal, *Vie des saints à l'usage du diocèse de Rodez*, in-12, Rodez, 1852. — Barrère, *Histoire religieuse et monumentale du diocèse d'Agen depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, 2 vol. in-4°, Agen, 1855. — A. Bouillet et L. Servières, *Sainte Foy, vierge et martyre*, in-4°, Rodez, 1900. — Cirot de la Ville, *Origines chrétiennes de Bordeaux ou Histoire et description de l'Église de Saint-Seurin*, in-4°, Bordeaux, 1867. — F. Dion, *De romani pontificis infaillibilitate commentarii*, in-8°, Périgueux, 1858. — Pergot, *Vie de saint Front, premier évêque de Périgueux*, in-8°, Périgueux, 1861. — L. W. Ravenez, *Essai sur les origines religieuses de Bordeaux et sur saint Seurin d'Aquitaine. Lettre adressée à S. E. le cardinal Donnet*, in-8°, Bordeaux, 1861; cf. L. Couture, dans *Revue de Gascogne*, 1865, t. VI p. 147-149. — A. de Roumejoux, Ph. de Bosredon, F. Villepelet, *Bibliographie générale du Périgord*, 5 vol. in-8°, Périgueux, 1897-1902, t. III, p. 253-254, aux mots *Hagiographie* et *Histoire des diocèses de Périgueux et de Sarlat*. — *** *Sainte Véronique, apôtre de l'Aquitaine, son tombeau et son culte à Soulac, ou Notre-Dame de Fin-des-Terres*, 2e édit., 1877. — E. Roux, *L'apostolicité de saint Front*, in-12, Périgueux, 1921.

Province de Bourges. — F. Arbellot, *Dissertation sur l'apostolat de saint Martial et sur l'antiquité des Églises de France*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Limousin*, 1854, t. IV, p. 209; 1855, t. V, p. 5, 73, 137, 222; in-8°, Limoges, 1855, *Documents inédits sur l'apostolat de saint Martial et sur l'antiquité des Églises de France*, dans *Congrès scientifique*, 1859, t. II, p. 136-213, in-8°, Paris, 1860; cf. Bonnetty, dans *Annales de philosophie chrétienne*, 1861, Ve série, t. III, p. 165-182; *Étude historique sur l'ancienne vie de saint Martial et les origines chrétiennes de la Gaule*, dans *Bulletin de la Soc. arch. du Limousin*, 1892, t. XLIII, p. 125-173, in-8°, Paris, 1892; *Miracula sancti Martialis anno 1388 patrata, ab auctore coevo conscripta*, dans *Analecta bollandiana*, 1892, t. I, p. 411 sq.; *Observations critiques à MM. Bourassé et Chevalier sur la légende de saint Austremoine et les Origines chrétiennes de la Gaule*, in-8°, Paris, 1870; *Observations critiques à M. l'abbé Duchesne sur les Origines chrétiennes de la Gaule et sur l'apostolat de saint Martial*, in-8°, Paris, 1895 (extraits du journal *La Vérité* et de la *Semaine religieuse de Limoges*, mai 1891); *Les Sources de l'histoire des origines chrétiennes de la Gaule dans Grégoire de Tours*, Mémoire lu au Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, le 13 juin 1889, publié dans *Bull. de la Soc. archéol. du Limousin*, t. XXXVIII, in-8°, Paris, 1890; *Temple de Jupiter à Ausiac, suivi d'une observation sur la légende de saint Martial*, in-8°, Limoges, 1897; *Saint Martial, apôtre de Limoges*, in-12, Limoges, 1898; *Vie de saint Martial apôtre de l'Aquitaine*, in-12, Limoges, 1899. — M. Ardant, *Des ostensions. Origine de ces solennités religieuses, dates des principales, détails sur leurs cérémonies, les reliques et les reliquaires*, in-16, Limoges 1848. — Aurélien (dom) des célestins de l'Ordre de Saint-Benoît, *L'Apôtre saint Martial et les fondateurs apostoliques des Églises des Gaules. Baptista Salvatoris, ou le sang de saint Jean à Bazas peu d'années après l'Ascension de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, in-8°, Toulouse, 1880. — C. F. Bellet, *L'âge de la Vie de saint Martial*, dans *Revue des questions historiques*, 1900, juillet, p. 1-40; in-8°, Paris, 1900; *L'ancienne Vie de saint Martial et la prose rythmée*, dans l'*Université catholique*, 1897, nouv. sér., t. XXIV, p. 321-352; *Saint Martial, apôtre de Limoges, suivi d'une nouvelle étude sur le Cursus et la critique*, in-8°, Paris, 1898; *La prose rythmée et la critique hagiographique. Nouvelle réponse aux bollandistes suivie du texte de l'ancienne Vie de saint Martial*, in-8°, 1899. — Bourret, *Saint Martial, premier apôtre et fondateur de l'Église du Rouergue*, in-4°, Rodez, s. d. [1895]. — C. Chevalier, *Les légendes au concile de Limoges*, dans *Annales de la Société d'agriculture d'Indre-et-Loire*, 1870, t. XLIX, p. 41-75. — J. Chevalier, *Apostolicité des principales Églises de France et en particulier de celle de Bourges*, in-8°, Issoudun, 1895. — A. Deschamps, *L'apôtre saint Martial*, in-8°, Limoges, 1893. — L. Duchesne, *Saint Martial de Limoges*, dans *Annales du Midi*, 1892, t. IV, p. 289-330, in-8°, Toulouse, 1892; *Fastes épiscopaux*, t. II, p. 184. — F.-P. Frugère, *Apostolicité de l'Église du Velay. Dissertation sur la date de l'évangélisation du Velay*, in-8°, Paris, 1869; cf. C. Chevalier, dans *Annal. de la Soc. d'agric.*, ci-dessus. — C. de Lasteyrie, *L'abbaye de Saint-Martial de Limoges. Étude historique, économique et archéologique, précédée de recherches nouvelles sur la vie du saint*, in-4°, Paris, 1901. — A. Leroux, *L'abbaye de Saint-Martial; à propos d'un livre récent*, in-8°, Toulouse, 1901, extrait des *Annales du Midi*, t. XIII. — H. Montrouzier, *Apostolicité des Églises de France et de l'Église du Velay en particulier*, dans *Revue des sciences ecclés.*, 1870, IIIe série, t. I. — Mosnier, *Les saints d'Auvergne. Histoire de tous les personnages de cette province honorés d'un culte public*, 2 vol. in-8°, Paris, 1899. — G. Pariset, *De primordiis Bituricensis primatiæ*, in-8°, Nanceii, 1896. — E. Peyron, *Mois de Marie historique de Notre-Dame du Puy, précédé d'une étude sur l'apostolicité des Églises de France*, in-16, Le Puy, 1884. — L. Saltet, *Une discussion sur saint Martial entre un Lombard et un Limousin, en 1209*, dans *Bulletin de littérature ecclésiastique*, Toulouse, mai-juin et juill.-oct., 1925; *Les faux d'Adémar de Chabannes relatifs à saint Martial*, dans même revue, 1926, p. 117-139, 145-160. — A. Thomas, *Le plus ancien manuscrit de la Vie de saint Martial*, dans *Annales du Midi*, 1894, t. VI, p. 349-351.

Province de Cambrai. — J. C. Destombes, *Histoire de l'Église de Cambrai*, 3 vol., in-8°, Lille, 1890. — M. Hélin, *Les saints du diocèse de Cambrai. Traduction du propre de Cambrai avec courtes réflexions, exemples, prières*, in-8°, Lille, 1897. — Pergot, *Saint Vaast, catéchiste du roi Clovis et premier évêque d'Arras, originaire du Périgord*, dans la *Semaine religieuse de Périgueux*, 1881-1886.

Province de Lyon. — (Voir *Dictionn.*, au mot Lyon.) — C. F. Bellet, *Dissertation historique sur la mission de saint Crescent, disciple de saint Paul, évêque de l'Église de Vienne dans les Gaules au Ier siècle de l'ère chrétienne*, in-8°, Lyon, 1879; au sujet de cette publication, cf. A. Houtin, *La controverse de l'apostolicité*, 3e édit. p. 176. — Bougaud, *Étude historique et critique sur la mission, les actes et le culte de saint Bénigne, apôtre de la Bourgogne et sur l'origine des Églises de Dijon, d'Autun et de Langres*, in-8°, Autun, 1859. — S. Charléty, *Bibliographie critique de l'histoire de Lyon depuis les origines jusqu'à 1789*, in-8°, Lyon, 1902. — U. Chevalier, *Étude sur les catalogues des anciens évêques de la province de Vienne*, dans *Université catholique*, 1890, nouv. série, t. V, p. 494-594; *Étude historique sur la constitution de l'Église métropolitaine et primatiale de Vienne en Dauphiné (origines 1500)*, in-8°, Vienne 1922. — Devoucoux, *Du culte de saint Lazare à Autun. Mémoire communiqué à la*

Société Éduenne, in-8°, Autun, 1856. — J.-B. Lucotte, *Établissement du christianisme dans les Gaules. Origines du diocèse de Langres et de Dijon ainsi que de celui d'Autun. Saint Hyrène ou Hyro, saint Bénigne et leurs successeurs immédiats sur le siège épiscopal de Dijon et de Langres*, in-8°, Dijon, 1888; *Établissement du christianisme dans les Gaules. Origines des diocèses de Langres, de Dijon et d'Autun. Les approbations et la critique*, in-8°, Dijon, 1889. — J. Marion, *Les actes de saint Bénigne, dans Bibl. Éc. Chart.*, 1860, t. XXI, p. 228-240. — Roger de Belloguet, *Origines dijonnaises dégagées de fables et des erreurs qui les ont enveloppées jusqu'à ce jour, suivies d'une dissertation particulière sur les actes et la mission de saint Bénigne, l'apôtre de Dijon, avec une triple carte et un tableau généalogique*, in-8°, Dijon, 1851. — Roussel, *Comment Warnahaire, à l'aide de la légende grecque des saints Jumeaux, a composé sur ces saints la légende langroise*, in-8°, Langres, 1897; *Étude historique sur les premiers évêques de Langres*, in-8°, Langres, 1886. — A. Toussaint, *Les saints Jumeaux sont Langrois. Nouvelle étude*, in-8°, Langres, 1889.

Province de Paris. — F. Arbellot, *Études sur les origines chrétiennes de la Gaule, Ire partie : Saint Denys de Paris*, in-8°, Paris, 1880. — E. Bernard, *Les origines de l'Église de Paris. Établissement du christianisme dans les Gaules, Saint Denys de Paris*, in-8°, Paris, 1870; cf. Salmon, *Les apôtres de la Gaule-Belgique au IIIe siècle sont-ils des compagnons de saint Denys de Paris?* dans *Revue des sciences ecclésiastiques*, 1870, t. XXI, p. 480-508; t. XXII, p. 42-83; 295-211. — Cochard, *Saint Altin, premier évêque d'Orléans*, in-8°, Orléans, 1872. — C. Cuissard, *Les premiers évêques d'Orléans. Examen des difficultés que présentent leurs actes*, in-8°, Orléans, 1886. — G. Darboy, *Œuvres de saint Denys l'Aréopagite*, in-8°, Paris, 1845. — Darras, *Saint Denys l'Aréopagite, premier évêque de Paris*, in-8°, Paris, 1863. — V. Davin, *Les Actes de saint Denys de Paris, étude historique et critique*, in-8°, Paris, 1897. — L. Duchesne, *La passion de saint Denis*, dans *Mélanges Julien Havet*, 189, p. 31-38. — E. M. Gaucher, *Saint Denis, martyr, sa sainte vie, ses reliques, avec invocations. Historique et courte description de la basilique. Tombes célèbres. Les funérailles royales*, in-16, Saint-Just-en-Chaussée, 1900. — H. Grisar, *Dionysius Areopagita in der alten päpstlichen Palastkapelle und die Regensburger Falschungen des 11 Jahrhunderts*, dans *Zeitschrift für katholische Theologie*, 1906, t. XXXI, p. 1-22. — A.-C. Hénault, *Origines chrétiennes de la Gaule celtique. Recherches historiques sur la fondation de l'Église de Chartres et des Églises de Sens, de Troyes et d'Orléans, suivies d'un appendice sur la Vierge druidique*, in-8°, Paris, 1884; cf. L. Duchesne, dans *Bulletin critique*, 1885, t. VI, p. 106-111; P. Allard, dans *La Controverse et le Contemporain*, 15 sept. 1885, p. 146-150; F. Vernet, dans *Revue des Questions historiques*, 1887, t. XLI, p. 633-636; *Origines chrétiennes de la Gaule celtique. Supplément aux recherches historiques sur la fondation de l'Église de Chartres et des Églises de Sens, de Troyes et d'Orléans. Réponse aux objections des contradicteurs*, in-8°, Paris, 1885. — A. C. Hénault et P. Piolin, *Origine apostolique des Églises des Gaules. Deux répliques à l'auteur du mémoire : Les premiers évêques d'Orléans* [M. Cuissard] in-8°, Orléans, 1887. — Jarossay, *Couronnement de N.-D. de Bethléem. Le sanctuaire. La Vierge miraculeuse. L'abbaye de Ferrières*, in-8°, Orléans, 1898. — A.-S. Morin, *Dissertation sur la légende* Virgini parituræ, *d'après laquelle les druides, plus de cent ans avant la naissance de Jésus-Christ, auraient rendu un culte à la vierge Marie et lui auraient élevé une statue, et consacré un sanctuaire sur l'emplacement actuel de la cathédrale de Chartres*, in-8°, Paris, 1863. — J. Tailliar, *Apost. de S. Denys dans les Gaules*, in-8°, Amiens, 1868.

Province de Reims. — Blond, *Origine des Églises de France, Apostolat de saint Rieul*, dans *Revue des sciences ecclésiastiques*, 1864, t. IX. — Cerf, *Vie des saints du diocèse de Reims*, 2 vol. in-8°, Reims, 1898. — Chaussier, *De l'origine apostolique de l'Église de Metz*, in-12, Paris, 1847. — L. de Chérancé, *Le premier apôtre de Châlons*, in-8°, Reims, 1898; *Saint Quentin, apôtre du Vermandois et martyr*, in-8°, Reims, 1898. — Clouet, *Histoire ecclésiastique de la province de Trèves et des pays limitrophes, comprenant les diocèses de Trèves, Metz, Toul, Verdun, Reims et Châlons*, 2 vol., in-8°, Verdun, 1844-1851. — J. Corblet, *Hagiographie du diocèse d'Amiens*, 5 vol. in-8°, Amiens, 1868-1875, t. II, p. 54-162. — Dufour, *L'apostolat de saint Firmin, premier évêque d'Amiens, rétabli au IIIe siècle*, dans *Mém. de la Soc. des antiq. de Picardie*, 1863, IIe série, t. IX, p. 493-518. — J. Garinet, *Mémoire sur l'établissement du christianisme à Châlons et sur les institutions qui s'y rattachent*, in-8°, Châlons, 1837. — Ch. Salmon, *Histoire de saint Firmin, martyr, premier évêque d'Amiens et de Pampelune*, in-4°, Arras, 1861.

Province de Rouen. — Do, *Saint Taurin, premier évêque d'Évreux au premier siècle. Nouvelles recherches critiques et historiques*, in-8°, Caen, 1887. — Du Motey, *Saint Latuin, premier évêque de Séez et son temps*, in-8°, Alençon, 1921. — L. Hommey, *Histoire ecclésiastique et civile du diocèse de Séez, ancien et nouveau, et du territoire qui forme aujourd'hui le département de l'Orne*, in-8°, Alençon, 1899. — J. Laffetay, *Essai historique sur l'antiquité de la foi dans le diocèse de Bayeux, et le culte de quelques saints récemment introduits dans le calendrier liturgique de ce diocèse*, in-12, Bayeux, 1861. — J. Lair, *Études sur les origines de l'évêché de Bayeux*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1862, Ve série, t. III, p. 89-124; 1863, t. IV, p. 281-323; 1868, VIe série, t. IV, p. 33-55, 545-572. — E. Pie, *Discours prononcé à la cérémonie de la translation des reliques de saint Latuin à Séez*, le 22 juin 1858.

Province de Sens. — Blondel, *L'apostolicité de l'Église de Sens. Réfutation des erreurs de M. l'abbé Duchesne, membre de l'Institut*, in-8°, Sens, 1902; *Apostolicité de l'Église de Sens, lettre ouverte à M. l'abbé Houtin*, dans la *Science catholique*, 1903; *Révision critique du catalogue des archevêques de Sens, et liste chronologique des pontifes de cette Église*, in-8°, Sens, 1894, extrait du *Bulletin de la Société archéologique*, t. XVII; *La vérité sur les chartes de fondation de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif*, dans *Bulletin* cité, t. XVIII, in-8°, Sens, 1896; *Vie des saints du diocèse de Sens et Auxerre*, in-12, Sens, 1885, p. 356-365. — H. Bouvier, *Réponse à M. l'abbé Duchesne à propos de la composition des actes de saint Savinien*, dans *Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne*, 1893, t. XLVII, p. 271-287; *Histoire de l'Église et de l'ancien archidiocèse de Sens*, in-8°, Paris, 1906; t. I : Des origines à l'an 1212; cf. *Anal. boll.*, 1895, p. 441; 1907, p. 115-118. — Crosnier, *Hagiologie nivernaise et Vies des saints et autres pieux personnages qui ont édifié le diocèse de Nevers par leurs vertus*, in-8°, Nevers, 1858. *Monographie de la cathédrale de Nevers, suivie de l'histoire des évêques de Nevers*, in-8°, Nevers, 1854. — L. Duchesne, dans *Bulletin critique*, 1892, t. XIII, p. 121-127. — A. Fliche, *Les vies de saint Savinien, premier évêque de Sens, Étude critique suivie d'une édition de la plus ancienne Vita*, in-8°, Paris, 1912. — Mémain, *Les origines des Églises de la province de Sens ou l'apostolat de saint Savinien*, dans *Bull. de la Soc. archéol. de Sens*, 1888, t. XIV, p. 257, in-8°, Paris, 1888. — J. Perrin, *Le martyrium de saint Savinien, premier évêque de Sens*, in-8°, Sens, 1921.

Province de Toulouse. — Anonyme, *Mémoire sur l'époque de l'apostolat de saint Saturnin, premier évêque de Toulouse*, in-8°, Toulouse, 1881 [l'auteur est le P. Chastain]. — Fulgence, *Un éclaircissement important touchant les origines chrétiennes. Mémoire sur les deux Saturnins de Toulouse*, in-12, Perpignan, 1882. — M. Latou, *Vie de saint Saturnin, disciple de saint Pierre, premier évêque de Toulouse et martyr, précédée d'une dissertation sur son apostolat au Ier siècle*, in-8°, Toulouse, 1864. — L. Saltet, *Le commencement de la légende de saint Saturnin*, dans *Bulletin de littérature ecclésiastique de l'Institut catholique de Toulouse*, 1922, p. 30-60. — Salvan, *Histoire de saint Saturnin*, in-8°, Toulouse, 1840.

Province de Tours. — Bourassé, *Les origines de l'Église de Tours, courtes réflexions*, in-8°, Tours, 1869; *Lettre à M. l'abbé Rolland sur quelques principes de critique*, in-8°, Tours, 1870 [c'est en réalité l'ouvrage de C. Chevalier]. — M. de Boylesve, *Note à propos d'un mémoire sur l'évangélisation des Gaules, et spécialement sur la mission de saint Julien*, dans la *Semaine du Fidèle*, Le Mans, 1878. — G. Busson, *Les sources de la Vie de saint Julien par Lethalde*, dans *La province du Maine*, 1900, t. VIII, p. 145-165, 177-184, 209-218, 241-252, 273-386, 305-316, 337-357; cf. p. 390-394; in-8°, Laval, 1900. — C. Chevalier, *Défense de saint Grégoire de Tours, au sujet des origines de sa propre Église. Réponse à M. Jéhan de Saint-Clavien*, par un membre de la Société archéologique de Touraine, brochure signée « Le Chevalier noir, sans couleurs ni blason », in-8°, Tours, 1869; *Études sur les critiques antigrégoriens et sur l'apostolat de saint Gatien. I. Les treize cas de M. Jéhan de Saint-Clavien*, in-8°, Tours, 1870; II. *Lettre à M. l'abbé Rolland sur quelques principes de critique* (voir ci-dessus : Bourassé), in-8°, Tours, 1844; III. *Les légendes au concile de Limoges en 1031*, dans *Annales de la Soc. d'agric.*, 1870, t. XLIX, p. 41-75; *Les origines de l'Église de Tours, d'après l'histoire, avec une étude générale sur l'évangélisation des Gaules et de nombreuses pièces justificatives*, dans *Mémoires de la Soc. arch. de Touraine*, 1871, t. XXI. — L. Duchesne, *Les anciens catalogues épiscopaux de la province de Tours*, in-8°, Paris, 1890. — G. d'Espinay, *La controverse sur l'époque de la mission de saint Gatien dans les Gaules*, dans *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, 1873, IIIe série, t. XVI, p. 377-444; in-8°, Angers, 1874. — Guibert, *Lettre circulaire de Mgr Guibert, archevêque de Tours, à son clergé au sujet de la controverse sur les origines de cette Église*, dans *Semaine religieuse du diocèse*, 4 novembre 1871. — A. Houtin, *Les origines de l'Église d'Angers. La légende de saint René*, dans *La Province du Maine*, mars-novembre 1901, in-8°, Laval, 1901; cf. F. Uzureau, dans l'*Anjou historique*, mars 1902, p. 557; Ch. Urseau, dans *Revue de l'Anjou*, nov.-déc., 1901, p. 502; *Lettre sur les origines de l'Église du Mans*, dans *La Province du Maine*, 1900, t. VIII, déc., p. 390-393. — L.-F. Jéhan, dit de Saint-Clavien, *Saint Gatien, ou les origines de l'Église de Tours*, in-8°, Tours, 1868. — A. Ledru, A. Le Moyne de La Borderie, *Études historiques bretonnes, Saint Clair et les origines de l'Église de Nantes, suivant la véritable tradition nantaise. Réponse à M. l'abbé Cahour*, dans *Revue de Bretagne*, déc. 1883, janv. 1884; *Curiosités historiques*, dans *Revue de Bretagne*, août 1884. — L. Maître, *Les sépultures antiques du pays nantais*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1900, p. 406-428. — W. d'Ozouville, *Saint Julien du Mans et le martyrologe romain*, dans *Revue du Maine et de l'Anjou*, 1858, t. III, p. 187. — Persigan, *Recherches sur l'apostolat de saint Julien, premier évêque du Mans*, in-8°, Le Mans, 1887. — L. Picard, *Les premiers missionnaires du christianisme en Anjou. S. Hilaire, S. Martin, S. Florent, S. Maurille. Leurs légendes*, in-8°, Saumur, 1926. — P. Piolin, *Histoire de l'Église du Mans*, in-8°, Paris, t. I (1851); t. II (1853); *Histoire populaire de saint Julien, premier évêque du Mans*, in-16, Paris, 1888. — Pottier, *La mission apostolique de saint Julien du Mans avant 1645*, dans *Revue historique et archéologique du Maine*, 1888, t. VII, p. 164-189. — Richard, *Étude sur la légende liturgique de saint Clair, premier évêque de Nantes*, in-8°, Nantes, 1885; *Les saints de l'Église de Nantes. Lectures méditations et prières pour leurs fêtes*, in-16, Nantes, 1872. — Rolland, *Dissertation sur l'époque de l'apostolat de saint Gatien premier évêque de Tours et sur les origines des Églises de France*, in-8°, Tours, 1869; *Saint-Grégoire et les origines de l'Église de Tours*, in-8°, Tours. 1870. — Ch. Salmon, *Origines de l'Église de Tours*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1869, in-8°, Arras, 1869. — Ch. Urseau, *La Vye de Monsieur Sainct René*, dans *Revue des facultés catholiques de l'Ouest*, 1897, t. VI, p. 692-708. — P. Verger, *Mgr Casimir Chevalier, camerier secret de Sa Sainteté... Notice biographique et littéraire*, in-8°, Tours, 1894.

H. Leclercq.

LÉGENDES LITURGIQUES. — Sulpice-Sévère raconte que, dans les environs de la ville de Tours, se trouvait un lieu révéré par le peuple comme étant la sépulture de quelque martyr; on y voyait même un autel érigé par un des anciens évêques de Tours. Or saint Martin, qui, observe son biographe, ne croyait pas à la légère, *non temere adhibens incertis fidem*, demanda aux anciens du clergé le nom du martyr et le temps de sa mort, disant qu'il avait besoin d'une tradition certaine pour honorer ce mort. N'obtenant pas de réponse satisfaisante, l'évêque recourut à la prière et Dieu lui fit connaître que le prétendu martyr était un voleur mis à mort pour ses crimes que le peuple honorait en ce lieu par erreur, *latronem... fuisse, ob scelera percussum, vulgi errore celebratum*. Saint Martin fit détruire l'autel et délivra le peuple de sa superstition [1].

Dès les premiers temps de l'Église on croit ressaisir quelque trace d'une discipline instituée en vue d'éviter des erreurs de ce genre. Le pape saint Fabien fut martyrisé le 20 janvier de l'année 250 et son corps fut transporté le lendemain dans le cimetière de Calliste, dans la chambre où reposaient déjà plusieurs de ses prédécesseurs. La dalle qui fermait le *loculus* du pape a été retrouvée, brisée en quatre fragments (voir *Dictionn.*, t. V, col. 941, fig. 4242); on y lisait ces mots :

Φαβιανος επι [σκοπος]μ [αρ] τ [υρ].

Comme l'inscription était gravée à deux reprises et que le mot « martyr » avait été tracé légèrement, on supposa qu'il avait été ajouté quand la dalle était en place, et afin d'éviter de la faire éclater on avait employé un trait moins profond. J.-B. De Rossi expliqua ingénieusement les raisons historiques de ce fait. Selon lui, le martyre de Fabien était avéré, public, et n'avait pu être contesté, le titre appartenait au pontife décapité dès l'instant du supplice; or s'il n'avait pas été gravé, c'est qu'on avait attendu, pour ce faire la *vindicatio* officielle à la suite d'une enquête et d'une décision analogue au procès de canonisation. Cette explication paraît aujourd'hui devoir être abandonnée (voir *Dictionn.*, t. III, col. 2975 et note 1).

Il peut sembler prématuré, comme nous l'avons cru autrefois, de faire remonter la *vindicatio* au IIe siècle, sinon plus tôt, et d'en faire une espèce de procès canonique plaidé, jugé et proclamé selon les règles administratives en honneur de nos jours. Cependant le

[1] A. Ledru, *Un dénicheur de saints au IVe siècle*, dans *La Province du Maine*, 1901, t. IX, p. 157-158.

nombre toujours accru des martyrs, les abus auxquels donnèrent lieu les martyrs appartenant à des sectes hérétiques auxquels leurs coreligionnaires rendaient un culte bruyant, le souci de tenir en garde les fidèles contre ces excès, auront pu donner de bonne heure la pensée de désigner officiellement sinon tous ceux qui avaient des droits à un culte liturgique, mais ceux dont le titre de martyr soulevait des contestations. Saint Optat de Milève rapporte qu'une matrone chrétienne de Carthage, nommée Lucilla, fut publiquement censurée par l'Église pour avoir baisé en communiant les reliques d'un pseudo-martyr, dont le titre n'avait pas été l'objet d'une reconnaissance juridique : *Quæ* (Lucilla) *ante spiritualem cibum et potum, os nescio cujus martyris, si tamen martyris libare dicebatur; et quum præponeret calici salutari os nescio cujus hominis mortui, et si martyris,* SED NECDUM VINDICATI, *correpta, cum confusione irata discessit* [1].

Un grand nombre de personnes « partent de cette supposition erronée que l'existence ou le culte d'un martyr dépend nécessairement de l'authenticité de ses *Actes*. C'est une idée fausse, et dont il faut se défaire, que la question de l'authenticité d'un texte hagiographique peut avoir une portée dogmatique; le fait historique lui-même de l'existence du martyr n'est pas lié à l'authenticité de ses *Actes*. Le décret, dit de Gélase, promulgué par un pape, prouve que, dans l'antiquité, on traitait à Rome les *Actes des martyrs* avec beaucoup de liberté et de critique [2]. Le texte de ce décret était fort oublié jusqu'au jour où J.-B. De Rossi, entravé dans ses recherches et suspecté dans son orthodoxie à raison du dédain qu'il témoignait aux *Actes des martyrs romains*, s'avisa de venir en donner lecture au pape Pie IX [3]. Voici le passage sur lequel il attira son attention : « Quoique personne ne puisse établir un autre fondement que celui qui existe, qui est Jésus-Christ, cependant *ad ædificationem*, la sainte Église romaine n'interdit pas de recevoir les écrits qui suivent après ceux de l'Ancien et du Nouveau Testament que nous venons d'énumérer, *Suivent les titres de dix-huit ouvrages, après lesquels : Item,* les gestes des saints martyrs qui éblouissent par les nombreuses souffrances des tortures et les merveilleux triomphes des confessions. Qui peut douter parmi les catholiques qu'ils aient grandement souffert dans les combats et qu'ils n'aient tout enduré non par leurs propres forces, mais à l'aide de la grâce divine? Cependant, et pour se conformer sur ce point à la coutume ancienne et à la rare prudence, on ne les lit pas dans la sainte Église romaine, parce qu'on ignore les noms de ceux qui les ont rédigés, et parce qu'on y lit des choses étrangères ou peu convenables à ce genre d'écrits, que les infidèles ou les particuliers y ont introduites. Par exemple, les passions de Cyricus et de Julitte, celle de Georges, d'autres encore de même genre composées par des hérétiques. Pour cette raison, et afin de ne fournir aucun prétexte au sarcasme, on ne lit pas [*les Actes*] dans l'Église romaine. Quant à nous, nous vénérons en toute dévotion, en union avec la susdite Église, tous les martyrs et leurs glorieux combats qui sont mieux connus de Dieu que des hommes [4]. »

Un autre document peut être rapproché de celui dont on vient de lire un passage; c'est une lettre du pape saint Grégoire Ier, adressée au patriarche d'Alexandrie Eulogius, au mois de juillet de l'année 598; on y voit que non seulement la lecture mais encore l'existence des passions était ignorée, ou peu s'en faut, à Rome, à la fin du VIe siècle : « Si j'excepte, écrit le pape, ce que les livres d'Eusèbe contiennent au sujet des gestes des saints martyrs, il n'y a rien d'autre, à ma connaissance, sur cette histoire, dans les archives ni dans les bibliothèques de la ville de Rome, qu'un seul volume qui contient peu de chose [5]. » Ce n'est qu'à une époque déjà un peu tardive, lors de la constitution de l'office de matines, qu'on donna, à Rome, aux passions des martyrs une place parmi les lectures. Il est possible de voir une allusion à cet usage dans une phrase du pape Hadrien : « Les saints canons, dit-il, ont fait assez d'estime de passions des martyrs pour en permettre la lecture à l'Église au jour de la célébration des anniversaires [6]. » Les saints canons mentionnés ici sont ceux de l'Église d'Afrique introduits au VIe siècle par Denis le Petit dans son *Codex canonum*, dont on faisait encore usage à Rome au temps du pape Hadrien.

Les plus anciens témoignages que nous possédions du culte des martyrs se bornent à en rappeler la célébration : le premier détail liturgique nettement circonstancié que nous rencontrions nous est fourni par la passion de saint Pionius, martyr à Smyrne, en l'année 250. Nous y lisons que le vieux prêtre fut arrêté le jour même où il célébrait l'anniversaire du martyr saint Polycarpe; or la veille de cette fête avait été célébrée par un jeûne, mais rien encore n'indique l'existence d'une vigile avec l'office et les lectures propres à la fête du martyr [7]. A Rome, on célébrait avec solennité, au IVe siècle, la fête de saint Hippolyte et Prudence, qui l'a longuement décrite, ne parle en aucune manière de la vigile [8]. On pourrait donc être tenté de croire que la proscription des *Actes des martyrs* parmi les lectures liturgiques, à Rome, ne visait que la solennité de la messe, si un écrivain du Ve siècle, l'auteur du *De hæresi prædestinatorum*, ne nous parlait de la célébration des vigiles des martyrs; il rapporte, en effet, que la basilique des saints Processus-et-Martinien, située au 2e mille de la voie Aurélienne, fut retirée à la secte des Tertullianistes qui y avaient installé leur culte (392-394) et désormais, ajoute l'anonyme, la célébration des vigiles des martyrs put y être reprise : *Martyrum suorum Deus excubias catholicæ festivitati restituit* [9]. Cette installation date, au plus tard, du pontificat d'Innocent Ier.

Un autre texte, tout romain, ne laisse plus aucun doute sur la célébration de la vigile des fêtes des martyrs. On lit dans la Vie latine de sainte Mélanie que ses parents s'opposèrent à ce qu'elle allât assister à la vigile en l'honneur de saint Laurent dans la basilique située à l'*agro Verano*; voici le texte : *Occasio evenit ut et dies solemnis et commemoratio beati martyris Laurentii ageretur. Beatissima... desiderabat ire in sancti martyris basilicam et pervigilem celebrare noctem; sed non permittitur a parentibus eo quod nimis tenera et delicati corporis hunc laborem vigiliarum ferre non posset* [10]. Nous avons une preuve directe de l'introduc-

[1] S. Optat, *De schismate donatistarum*, l. I, c. XVI. — [2] A. Ehrard, *Die altchristliche Literatur und ihre Ersforschung von 1884-1900*. I. *Die vorcaenische Literatur*, 1900, p. 539-592. — [3] E. Desjardins, *Second rapport de M. Desjardins à S. É. le ministre de l'Instruction publique et des Cultes* sur *une mission scientifique en Italie*. II. *Les catacombes*, dans *Revue des Sociétés savantes*, 1858, t. IV, p. 212. — [4] Voir *Dictionn.*, t. VI, au mot GÉLASIEN (*décret*). — [5] S. Grégoire Ier, *Epist.*, l. II, *ep.*, I; Jaffé-Lœwenfeld, *Regesta pontif. roman.*, 1885, n. 1517; A. Dufourcq, *Étude sur les Gesta martyrum romains*, in-8°, Paris, 1900, p. 78 sq. — [6] *Epist. ad Carolum magnum*, *P. L.*, t. XCVIII, col. 1284. — [7] *Passio S. Pionii*, 2, dans Ruinart, *Acta martyrum sincera*, in-4°, Parisiis, 1689, p. 124; cf. L. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, in-8°, Paris, 1898, p. 272 sq. — [8] Prudence, *Peristephanon*, hymn., XI, vers 153 sq. — [9] *De hæresi prædestinatorum*, dans *P. L.*, t. LIII, col. 617. — [10] *Vita sanctæ Melaniæ junioris*, dans *Analecta bollandiana*, in-8°, Bruxelles, 1889, p. 23 (voir *Dictionn.*, au mot LAURENT).

tion des *passiones martyrum* dans les lectures de l'office de nuit, mais ce n'est guère avant le VIII[e] siècle, ce qui s'accorde assez avec les paroles du pape Hadrien que nous avons citées. « A la fin du manuscrit Paris. *3836*, du VIII[e] siècle, en écriture minuscule, on trouve un *Ordo canonis decantandi in ecclesia sancti Petri*, où, après avoir indiqué la distribution de l'Écriture sainte entre les diverses parties de l'année liturgique, on ajoute [qu'on lit les homélies dans l'ordre prescrit, les passions des martyrs et les vies des Pères catholiques] : *tractatus prout ordo poscit, passiones martyrum et vitæ Patrum catholicorum leguntur*. Cet *ordo* est d'une autre écriture que celle de la collection canonique qui remplit tout le manuscrit, mais il a été écrit comme le reste au VIII[e] siècle [1]. » Il n'est pas superflu de faire remarquer que le document liturgique le plus voisin de l'usage romain au VI[e] siècle, l'*ordo psallendi*, réglé par saint Benoît pour ses monastères, est fréquemment coupé de lectures dont quelques-unes peuvent, selon la saison de l'année, être assez prolongées; nulle part on ne voit apparaître la lecture des *Actes des martyrs*. « Aux vigiles de la nuit, on lira les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, les commentaires qu'en ont donnés les Pères les plus célèbres et d'une orthodoxie assurée [2]. » Saint Benoît ne se montre pas beaucoup plus disposé à recommander les *passiones* pour les lectures privées. Au chapitre LXXIII de sa Règle, il suggère à ceux qui se hâtent d'atteindre la perfection la lecture des livres de l'Écriture, des écrits des Pères, les *Conférences* de Cassien, ses *Institutions*, les *Vies des Pères*, *les Règles* de saint Basile; aucune mention des *Actes* ni des *Passions*.

La lecture des *Actes* ne rencontrait pas dans les divers usages liturgiques un pareil traitement. En Afrique [3], en Gaule [4], à Milan [5], elle avait sa place marquée à la messe et cette circonstance nous a valu la conservation de quelques pièces avec un minimum d'altération [6]. Tous les monuments techniques de la liturgie d'Afrique ont disparu, mais un canon de concile tenu à Hippone (voir ce nom) ajoute à la liste des livres de l'Écriture sainte pouvant être lus dans l'église, à titre d'écriture canonique, les *Actes des martyrs : Liceat etiam legi passiones martyrum cum anniversarii dies eorum celebrantur* [7]. Ajoutons encore un texte que nous citerons au mot LÉGENDIER. Dans le *Liber ad Gregoriam in palatio Constitutam* que dom G. Morin attribue à Arnobe le Jeune, on lit ceci : *Quotidie legitur in ecclesia in conspectu Dei quanta mala fecerunt Christo, apostolis et in martyribus* [8].

Quoique la réforme liturgique introduite en Gaule par Charlemagne ait entraîné la ruine de l'antique et vénérable liturgie gallicane [9], nous savons que les passions n'en étaient pas exclues grâce à un monument précieux entre tous, le manuscrit Paris. *9427*, lectionnaire mérovingien du VII[e] siècle [10] trouvé à Luxeuil, livre purement gallican sans aucun mélange d'éléments romains, et qui semble avoir été à l'usage de l'Église de Paris [11]. On y lit, a partir du fol. 32 v° jusqu'au fol. 72 r°, un récit martyrologique que précède la rubrique suivante :

LEG IN VIGILIIS
EPIPHANIAE
VITA ET PASSIO
SCI AC BEATISSIMI
IVLIANI MARTVRIS

Le même manuscrit nous offre, du fol. 198 v° au fol. 211 r°, une autre pièce martyrologique :

LEG IN FEST SCORVM PETRI ET PAVLI
PASSIO SCORVM APOSTVLORVM
PETRI ET PAVLI

Celle-ci devait être lue très probablement à la messe, car elle remplace la lecture prophétique, et l'épître aux Romains la suit immédiatement. Une lettre de Sidoine-Apollinaire nous fait connaître la célébration de vigiles au tombeau de saint Just, à Lyon. « Nous nous étions, dit-il, rendus au tombeau de saint Just, avant l'aurore, pour l'anniversaire. La foule était considérable, à tel point qu'elle ne pouvait trouver place tout entière dans la basilique, la crypte et les portiques. On célébra d'abord les vigiles : les chœurs de moines et de clercs alternaient le chant des psaumes. Les vigiles terminées, chacun alla se promener, à son gré, sans trop s'éloigner toutefois, car il fallait être de retour à tierce pour la messe solennelle. C'était un moment délicieux; on sortait haletant de cette basilique étouffante de foule, flamboyante de lumières, et l'on se trouvait dans la campagne, dans la tiédeur d'une nuit voisine encore de l'été, mais que rafraîchissaient les frissons légers d'une aurore d'automne [12]. »

A ces témoignages nous pouvons en ajouter un, moins connu, concernant le royaume des Burgondes. Une homélie de saint Avit, de Vienne, transcrite sur papyrus, nous a conservé ses paroles, prononcées le 22 septembre 522, dans la basilique d'Agaune (voir ce nom) jour où fut inaugurée dans ce monastère la *laus perennis*. Le saint débute ainsi : « On vient, en vous relisant suivant une sainte coutume le récit de leur martyre, de vous faire entendre le panégyrique de ces bienheureux guerriers dans les rangs fortunés desquels nul n'a été perdu, bien qu'aucun n'ait échappé [13]. »

L'Église de Milan a conservé jusqu'à nos jours quelques vestiges de cet usage, et on y peut entendre le lecteur entonner à la messe, du haut de l'ambon auquel monteront successivement le chantre, le sous-diacre, le diacre enfin, une leçon qui n'est pas la leçon scripturaire attendue, mais la passion de quelque ancien martyr [14].

La liturgie mozarabe se rattachait particulièrement sur ce point à l'usage romain en excluant, quoique d'une manière moins absolue peut-être, les *Actes des martyrs* des lectures de la messe. Il ne serait pas impossible que sur ce point et sur plusieurs autres les Églises d'Espagne aient suivi plusieurs usages enchevêtrés tant bien que mal les uns dans les autres, comme une phrase de saint Braulion de Saragosse nous invite

[1] *Liber Pontificalis*, édit., L. Duchesne, in-4°, Paris, 1884. Introd., p. CI, note 2. — [2] *Regula S. Benedicti*, c. IX. — [3] Hardouin, *Concilia*, 1715, p. 886; Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. III, col. 924, can. 36. — [4] Mabillon, *De liturgia gallicana libri tres*, in-4°, Lutetiæ, 1685, l. I, c. V, 7, p. 39, 159; Martène, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. V, p. 92; *P. L.*, t. LXXII, col. 89; Grégoire de Tours, *Liber de gloria martyrum*, édit. Br. Krusch, t. I, p. 545, n. 34; *De virtutibus Martini*, édit. Br. Krusch, p. 626. n. 49. — [5] P. Cagin, dans *Paléographie musicale*, in-4°, Solesmes, 1897, t. V, p. 188. — [6] L. Duchesne, *Sainte Salsa, vierge et martyre à Tipasa, en Algérie*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, séance du 14 mars 1890, p. 116, et lecture faite le 2 avril 1890 à la réunion trimestrielle des cinq Académies. Cf. *Le Monde*, 4 avril 1890; *Bulletin critique*, 1890, p. 125. — [7] S. Augustin, *Serm.*, CCLXXIII, *P. L.*, t. XXXIII, col. 1248 sq., 1252; Mansi, *op. cit.*, t. III, col. 924; can. 36. — [8] O. Morin, *Études, textes et découvertes*, 1913, t. I, p. 494. — [9] Hilduin, *Ad Ludovicum Pium epistola*, n. 6; *P. L.*, t. CVI, col. 17. — [10] L. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, p. 147, n. 10. — [11] G. Morin, dans *Revue bénédictine*, 1893, p. 438. — [12] Sidoine-Apollinaire, *Epist.*, CV sq. — [13] *Œuvres complètes de saint Avit*, édit. Ul. Chevalier, in-8°, Lyon, 1900, p. 337. — [14] Voir une description en style romantique de cet usage, par P. Cagin, *Paléographie musicale*, in-4°, Paris, 1897, t. V, p. 188.

à le penser; cependant, en règle générale, les *Actes* des saints n'étaient pas lus de l'autel [1]. C'est donc dans l'office canonial qu'il faut chercher les diverses fortunes que coururent les *Actes des martyrs*.

Vers le milieu du VIII[e] siècle, en 741, les anniversaires des martyrs étaient encore localisés à l'endroit où étaient déposées leurs reliques, *locus depositionis*, ou bien, à mesure que l'insécurité des cimetières suburbains provoqua la réintégration de leurs corps dans l'intérieur de la ville [2], on célébra ces anniversaires dans les églises titulaires de ces martyrs, *locus tituli*. Nous ne savons en quoi consistaient les anniversaires des martyrs pendant la période qui précéda immédiatement le siège de 756 et la translation des corps des plus illustres d'entre eux dans l'intérieur de Rome. Le *Liber Pontificalis* nous apprend que, sous Grégoire III (731-741), ces anniversaires se célébraient encore par des vigiles dans les catacombes : *Disposuit ut in cimiteriis circumquaque positis Romæ in die nataliciorum eorum luminaria ad vigilias faciendum... deportentur* [3]. S'il faut juger de la composition de ces vigiles par celle d'un office en l'honneur des saints dont on célébrait l'anniversaire chaque jour dans un oratoire de la basilique de Saint-Pierre, après le chant de vêpres, devant l'autel de la confession, il faudra réduire ces vigiles à assez peu de chose, puisque l'office en question, réglé par le même pape Grégoire III, dont nous venons de parler, consistait dans le chant de trois psaumes suivis d'une leçon, tirée de l'Évangile et d'une collecte en l'honneur des saints dont on célèbre en ce jour l'anniversaire [4]. On n'aperçoit dans tout cela aucune mention des *Actes* sur lesquels semble peser le discrédit qui les avait frappés à Rome depuis des siècles. L. Duchesne pense que l'institution de Grégoire III a peu duré. M. P. Batiffol suppose qu'elle s'est étendue promptement à toutes les basiliques urbaines. Il y a ici un document qui nous manque et qu'il semble aventureux de reconstruire ou plutôt d'inventer de toutes pièces en l'absence de données historiques. L'office composé par Grégoire III pour l'oratoire de Saint-Pierre offre-t-il quelque ressemblance avec ce qui se faisait aux vigiles des catacombes? marque-t-il un acheminement vers un type plus compliqué que nous allons voir en usage dans le dernier quart du VIII[e] siècle? aucun texte ne nous permet de le dire. Ce qui est incontestable, c'est que l'ostracisme qui écartait les lectures liturgiques à Rome des *Actes des martyrs* avait pris fin à une époque difficile à préciser ; toutefois ces lectures étaient, semble-t-il, plutôt tolérées que permises.

L'*ordo* de la Vallicellane nous apprend que sous le pontificat du pape Hadrien (772-795) les *Actes des martyrs* passèrent de l'église où se célébrait le culte du martyr dans l'office que l'on faisait à Saint-Pierre en l'honneur de ce même martyr : *Passiones sanctorum vel gesta ipsorum usque Adriani tempora tantummodo ibi legebantur ubi ecclesia ipsius sancti vel titulus erat : ipse vero a tempore suo rennuere jussit et in ecclesia sancti Petri legendas esse constituit* [5]. Cette innovation marquait l'introduction définitive et envahissante du sanctoral comme partie intégrante de l'office canonial romain, à l'époque où l'engouement des évêques francs et l'immixtion de Pépin et de Charlemagne substituaient aux vénérables rites des Églises gallicanes les rites romains, non moins respectables assurément, mais auxquels on n'avait peut-être pas de bien solides raisons de sacrifier des usages éprouvés depuis quatre ou cinq siècles, agréés par les papes, aimés par les fidèles et qui méritaient plus d'égards, ne fut-ce que pour avoir suffi à la conversion des barbares, à la sanctification des générations chrétiennes, et à l'élévation de la Gaule au premier rang parmi les peuples chrétiens. La place faite à l'office sanctoral fut d'abord assez écourtée; loin de se substituer à l'office dominical ou férial, il s'y ajoutait, c'est-à-dire qu'on exécutait l'office du temps et ensuite l'office du saint, de même qu'aujourd'hui nous ajouterions l'office des morts à l'office du jour [6]. Ce régime dura peu de temps; l'office des saints se fondit vite dans le grand office liturgique quotidien; à l'époque d'Amalaire (voir ce nom) l'opération était achevée. L'*ordo* de la Vallicellane distingue dès lors deux degrés dans les fêtes des saints; les fêtes *mineures* et les fêtes *majeures*. Celles-ci étaient conçues sur le plan des offices de Noël, de l'Épiphanie, de l'Ascension, avec leurs neuf psaumes, leurs neuf leçons et autant de répons [7]. Ces neuf leçons étaient empruntées aux *Actes* du saint; mais une critique arbitraire avait présidé à leur choix. « L'office des saints Pierre et Paul appartenait à la basilique de Saint-Pierre. Ici point de traces de textes légendaires : les leçons étaient empruntées aux Actes des apôtres et aux Pères les plus classiques, saint Augustin, saint Léon, saint Jérôme [8]. Les antiennes et les répons étaient des centons scripturaires ou bien s'inspiraient de très près de l'Écriture. Au choix sévère du texte de cette littérature liturgique, on reconnaît l'école à qui nous devons le texte du responsorial du temps. Il n'y avait qu'un répons de l'office du 29 juin qui ne fût point biblique, et il est comme la marque même de la basilique Vaticane, pour laquelle il avait été composé : c'est le répons *Qui regni claves*, qui reproduisait le texte de l'inscription métrique gravée par le pape Simplicius (468-483) au-dessus de l'entrée de la basilique [9]. Ce même répons avait pour verset un beau distique qui se lisait au VII[e] siècle dans la basilique de saint Pierre, *in icona sancti Petri* [10].

« L'office des saints apôtres Pierre et Paul était, avec l'office de saint Jean-Baptiste, un des rares offices sanctoraux qui fussent fidèles à l'austère tradition de l'office du temps. Les autres offices propres avaient sacrifié au goût de la légende et de la littérature légendaire. Les antiennes et les répons de l'office de saint André étaient empruntés à ces *Acta Andreæ* que pourtant le catalogue gélasien des livres apocryphes avait rigoureusement condamnés; et l'on chantait, dès le VIII[e] siècle, le répons *O bona crux*, qui est, au demeurant, une admirable chose, sans plus

[1] *Missale mixtum*, édit. F.-A. Lorenzana, Romæ 1745, p. 374, note; cf. Braulio Cæsarangustanus, *Vita S. Æmiliani*, dans Mabillon, *Acta sanctor. O. S. B.*, sæc. I, t. I, p. 205; *P. L.*, t. LXXX, col. 701, n. 2. — [2] En 648, les corps des saints Pierre et Félicien sont ramenés de Nomento, en 682 ceux de Simplicius et Faustinus sont ramenés de Porto; en 756, exode plus nombreux; le 20 juillet 817, on ramène plus de 2 300 corps (tous martyrs?), De Rossi, *Roma sotterr.*, t. I, p. 721. — [3] *Liber pontificalis*, édit. L. Duchesne, 1884, t. I, p. 421. — [4] *Ibid.*, t. I, p. 422. — [5] *Cod. Vallicell. D. S.* (X[e]-XI[e] siècle). Ce manuscrit, publié par Tomasi, *Opera*, édit. Vezzosi, t. IV, p. 321-327, peut représenter une rédaction des dernières années du VIII[e] siècle d'un *ordo* romain adapté aux coutumes d'une église cathédrale non encore identifiée. L'*ordo* anonyme publié par Gerbert, *Mon. vet. lit. alem.* in-4°, Saint-Blasien, 1779, t. II, p. 181, et par Batiffol, *Hist. du brév. rom.*, 1893, p. 339, devait être à l'usage des monastères basilicaux du VIII[e] siècle; on n'y parle que de *sancti principales*, ce qui implique au moins une autre catégorie, et revient à la rubrique de l'*ordo* de la Vallicellane, qui distingue les fêtes *majeures* des fêtes *mineures*. — [6] P. Batiffol, *Histoire du bréviaire romain*, Paris, 1893, p. 121. — [7] Id., *ibid.*, p. 137 sq. — [8] *Ordo Vaticanus*, dans Tomasi, *Opera*, t. IV, p. 319-320. — [9] De Rossi, *Inscriptiones christianæ urbis Romæ*, 1888, t. II, p. 55. — [10] J.-B. De Rossi, *Inscriptiones christianae urbis Romae*, in-folio, Romae, 1888, t. II, part. 1, p. 254.

reconnaître le gnosticisme que les théologiens y ont signalé de nos jours.

« Les *Actes* de saint Laurent avaient fourni le texte des antiennes et des répons de son office. De même pour sainte Cécile, pour saint Sébastien, pour sainte Agnès, pour saints Jean et Paul, et bien d'autres, sans oublier saint Martin. Plus heureuse la vierge Marie avait trouvé à Sainte-Marie-Majeure une presque aussi sévère école que les Apôtres à Saint-Pierre. Les mauvais textes n'eussent pas manqué à des fêtes comme celles de la Vierge; les cantilénistes romains voulurent ne demander qu'à la sainte Écriture le thème des louanges de Marie.

« On ne s'étendra pas davantage sur le sanctoral romain de la fin du VIII^e^ siècle. Mais ce qui vient d'en être dit suffit à montrer comment, non seulement l'office sanctoral, accession tardive à l'office canonique des basiliques, n'avait pu s'y faire sa place qu'en restreignant et en mutilant ce vieil office, mais encore comment il avait consacré l'introduction dans le style liturgique d'éléments littéraires sensiblement moins purs. »

L'office romain ne subit pas de modifications sensibles jusqu'à la fin du XII^e^ siècle [1]. Vers cette époque (1161-1165) un écrivain, nommé Jean Beleth, écrivit un traité liturgique qu'il intitula le *Rationale*, et qu'il data de Paris : *apud nostram Lutetiam*. Il nous y apprend que les clercs de son temps étaient fort paresseux : « Hélas, dit-il, la raison d'être du culte divin est à ce point perdue de vue, que les écoliers se lèvent aujourd'hui de meilleure heure que les ministres de l'Église, et que les passereaux chantent plus tôt que les prêtres, tant la charité s'est refroidie dans le cœur des hommes. » La conséquence de ce relâchement fut qu'on abrégea l'office; diverses parties étaient déjà tombées petit à petit; la réforme proposée au XI^e^ siècle, que l'opposition de Grégoire VII avait rendue impossible, s'était soldée par de nouvelles coupures faites dans le lectionnaire dans lequel on pouvait tailler à discrétion. « Que l'on compare les homiliaires du IX^e^ siècle, par exemple l'homiliaire de Paul Diacre, aux homiliaires du XI^e^ et du XII^e^ siècle, et l'on verra la différence de longueur des leçons indiquées à deux siècles de distance pour une même fête. Dom S. Bæumer (voir ce nom) a étudié une riche série de manuscrits des IX^e^, X^e^, XI^e^, XII^e^ siècles, manuscrits provenant d'Allemagne, de Suisse, de Belgique, de France, lectionnaires, homiliaires, passionnaires; et il a relevé partout les renvois, œuvre de mains tardives et pour la plupart du XII^e^ siècle, qui ont pour but de déplacer l'*explicit* de la leçon et de la rendre plus courte [2]. Ce fut un des points de la réforme de Cluny, au XI^e^ siècle, d'essayer de rétablir les longues leçons tombées désormais en désuétude : de faire, par exemple, de l'épître aux Romains la matière de six leçons, ou de lire toute la Genèse au chœur en une semaine. Il fallait que la leçon fût assez longue pour permettre au frère, qui, une lanterne à la main, allait s'assurer si personne ne dormait dans l'église, de faire tout le tour du chœur et des bas côtés. Mais cette coutume de Cluny était tenue pour singulière et exagérée. La coutume contraire était générale, et Jean Beleth lui donne l'autorité d'une règle quand il dit qu'il faut abréger même les passions de martyrs [3]. »

Une autre évolution liturgique était proche alors qui devait donner naissance au bréviaire de la Cour romaine. Le plus ancien témoin que nous ayons de cette réforme est un manuscrit du Mont-Cassin de l'année 1099 [4], copié pour l'usage des monastères, ainsi qu'en témoigne le calendrier. Ce beau volume ne contient pas le texte de l'office propre du temps et de l'office propre des saints, mais nous trouverons précisément ces lacunes comblées dans un manuscrit contemporain de celui-ci, également copié au Mont-Cassin [5], à la fin du XI^e^ siècle, et qui renferme les leçons scripturaires, les leçons patristiques et les leçons hagiologiques de l'office du temps et de l'office des saints. Il n'est pas facile d'établir les points capitaux de l'histoire de ce bréviaire qui reste inconnu pendant le XII^e^ siècle à Abailard, à Jean Beleth, à Sicard de Crémone, et qui apparaît à Rome sous le pontificat du pape Innocent III, au début du XIII^e^ siècle (25 mai 1205) avec ce titre : ...Breviaria *cæterosque libros in quibus officium ecclesiasticum* secundum instituta sanctæ romanæ Ecclesiæ *continentur* [6]. C'est à peu près le titre que vont porter les bréviaires depuis le XIII^e^ jusqu'au XVI^e^ siècle : *Breviarium de camera* ou *Breviarium secundum usum romanæ curiæ*. Ce furent ces livres, si bien appropriés à leur existence ambulante, qu'adoptèrent les Frères Mineurs [7], en les corrigeant néanmoins à leur usage, et l'immense développement que prit l'ordre franciscain popularisa cette seconde édition du bréviaire d'Innocent III, tellement que Nicolas III (1277-1280) « fit supprimer dans les Églises de Rome tous les antiphonaires et autres livres de l'ancien office, et ordonna que désormais les églises de Rome se servissent des livres et bréviaires des Frères Mineurs [8]. »

Ce qui nous intéresse surtout ici dans la composition de ce nouveau livre d'office, c'est le traitement fait au lectionnaire. C'est une des parties qui se sont le plus ressenties de la réforme. Les leçons de l'Écriture sainte ont été réduites à quelques lignes dont la brièveté excessive laisse parfois à peine saisir le sens; les sermons et homélies ont été traités de la même manière, mais on introduit de nouveaux auteurs, particulièrement Origène et le vénérable Bède; quant aux légendes sanctorales elles ne sont plus que des résumés, « sur le modèle des notices du martyrologe d'Adon ».

« Raoul de Tongres, bien justement, ne voit pas un progrès dans cette transformation du lectionnaire; il regrette les *sermones et homilias integras, passionesque sanctorum*... dont se servaient autrefois les Églises de Rome. Il regrette la liberté de choisir le texte des leçons... *et hujusmodi in copiosa multitudine*, que l'ancien usage laissait à chaque chœur. Raoul de Tongres voudrait que l'Écriture sainte constituât la lecture principale aux nocturnes de l'office canonique; que pour les livres des Pères on en revînt au décret dit de Gélase, et que le vénérable Bède lui-même fût, en vertu de ce canon exclu du lectionnaire. Il consent à y voir les légendes de saint André, de saint Laurent, de saint Clément, de saint Sébastien, des saints Jean et Paul, de sainte Cécile, de sainte Agathe, de sainte Agnès..., parce qu'elles appartiennent, comme leurs répons, à l'ancien usage romain; mais les évangiles et actes apocryphes des apôtres, condamnés par le décret pseudo-gélasien, mais les actes de saint Georges, de sainte Marguerite, de sainte Catherine « œuvres apocryphes, méprisables et remplies de récits incroyables » et tant de passions d'autres saints que des prêtres recueillent çà et là

[1] Batiffol, *op. cit.*, p. 142; cf. S. Baeumer, *Geschichte des Breviers*, in-8°, Freiburg, 1895, p. 305 sq. — [2] S. Baeumer, *Beitraege zur Geschichte des Breviers*, dans *Der Katholik*, Mainz, 1890, t. II, p. 406-408. — [3] Batiffol, *op. cit.*, p. 161. — [4] *Cod. Mazarinus 364*; cf. A. Molinier, *Catalogue des manuscrits de la bibl. Mazarine*, t. I, p. 132-133, Batiffol., *op. cit.*, p. 195 sq. — [5] *Cod. Cassinensis, 110* ; cf. *Bibliotheca Cassinensis*, t. III, p. 1-22. — [6] Potthast, n. 2512. — [7] *De canonum observantia*, propositio 22, dans la *Maxima bibliotheca Patrum*, Lyon, 1877, t. XXVI. — [8] Id., *ibid.*

avec une dévotion sans discernement, ne sauraient être lus à l'office sans danger [1]. »

Au XVI[e] siècle, une nouvelle réforme du bréviaire fut entreprise, sur l'initiative du pape Léon X, par l'évêque de Guarda Alfiera. Le nouveau bréviaire s'annonçait comme devant être plus abrégé que le précédent, commode et purgé de toute erreur : *breviarium ecclesiasticum longe brevius et facilius redditum et ab omni errore purgatum prope diem exibit.* Cette tentative sombra, avec tant d'autres desseins, dans la catastrophe de 1527. Peu d'années plus tard paraissait le bréviaire du cardinal Quignonez, qui signalait dans son épître dédicatoire les défauts de l'ancien bréviaire auxquels il prétendait porter remède; il disait entre autres choses : « Les histoires des saints placées dans les leçons, sont écrites d'une manière si inculte et si négligée, qu'elles semblent n'avoir ni autorité ni gravité [2]. » Plus loin, Quignonez observait que les anciennes légendes étaient en grand nombre rédigées en style barbare et dépourvues de grâce et de noblesse, au point de provoquer le mépris et la raillerie de ceux qui les lisaient; aussi de ce côté il n'avait rien pardonné, et désormais tout était poli, grave, fondé sur l'histoire ecclésiastique, et les auteurs sûrs et sévères : *omnia sunt cultiora, graviora et ex historia ecclesiastica, et auctoribus probatis gravibusque decerpta.*

Il s'en faut néanmoins que la critique du cardinal Quignonez fut irréprochable; on voudrait que ses sources fussent moins abondantes, sauf à être moins littéraires; c'est ainsi que Platina et Mombrizo auraient pu être écartés avec avantage en ce qui touche la Vie des papes et la Vie des saints. Quinze années après, les Pères du concile de Trente étaient saisis d'un projet de suppression du bréviaire de Quignonez. L'auteur, Jean d'Arz, théologien espagnol, reconnaissait que « plusieurs légendes des vieux bréviaires demandaient à être réformées », mais il déplorait qu'on en eût tant rejeté sur des prétextes insuffisants, qu'on en eût conservé d'autres qui n'étaient pas mieux établies [3]. Le mémoire de Jean d'Arz était daté du 1[er] août 1551, et, le 8 août 1558, un rescrit du pape Paul IV décidait que le permis de réimpression du bréviaire de Quignonez était périmé. Tandis qu'il n'était encore que Pierre Carafa, évêque de Chieti, le futur Paul IV avait manifesté vivement son mécontentement de l'ouvrage de Quignonez qu'il déclarait « inconvenant et contraire à la forme antique [4] », et son *dégoût* pour le vieux bréviaire romain dans lequel il déplorait l'inélégance du style, l'intrusion d'auteurs suspects comme Origène, et « tant de légendes indignes de foi » [5]. Le travail de critique qu'il entrevoyait avait été entrepris, et le pape Clément VII, averti de ce projet, écrivait par bref à Carafa pour le féliciter d'avoir, « pour l'honneur du culte divin et de la religion, conçu le dessein de ramener l'office divin en usage dans la sainte Église romaine à une forme, lui semblait-il, plus décente et mieux appropriée au progrès et à la dévotion des auditeurs et des célébrants [6]. » Lorsque Paul IV monta sur le trône pontifical en 1555, il voulut, avant de donner l'approbation à ce bréviaire rédigé depuis vingt-cinq ans, le reviser une dernière fois.

Depuis qu'il s'était mis à l'œuvre, bien des vœux avaient été exprimés dont il pouvait recueillir à Rome l'expression très vive et toute récente. En 1522, le synode de Sens enjoignait aux Ordinaires de retrancher des légendes des saints au bréviaire tout ce qui s'y trouvait de « superflu » ou de peu séant à la dignité de l'Église. Mêmes prescriptions du synode de Cologne en 1536 [7]. Le « formulaire de la réforme ecclésiastique » adopté à Augsbourg en 1548 reconnaît que, « par la faute du temps, il s'est glissé des choses ineptes, apocryphes ou peu convenables au culte sincère », et il est à souhaiter que l'on ne donnât « à réciter rien que de saint, d'authentique et de digne de l'office divin. Aux évêques, il appartient de voir s'il y aurait lieu de publier quelque chose concernant les histoires des saints, dont les Églises d'Allemagne se serviraient aux leçons des nocturnes provisoirement et jusqu'à ce qu'un concile général eût prononcé sur la question [8]. » On s'explique, devant ces réclamations générales, le soin que mit Paul IV à reviser son travail. Nous savons peu de chose de son projet. Une lettre du camérier Isachino résume ainsi les points principaux [9] : suppression des homélies d'Origène et d'autres encore d'une rigueur théologique contestable; correction des textes des saints Pères au point de vue de la doctrine et du style; remplacement des bénédictions « ineptes et absurdes » en usage aux nocturnes, disparition des récits de martyres qui manquaient d'autorité pour n'en recevoir que de certains et d'indiscutables, etc. C'était vraiment le retour à la disposition traditionnelle de l'office romain avec les améliorations de détail que le renouveau de la critique permettait d'introduire [10].

Ce fut en 1562 que le concile aborda la question du bréviaire, mais il se sépara, le 4 décembre 1563 en remettant la réforme à la diligence du pape Pie IV, dont on connaissait les idées conformes en cette matière à celles de Paul IV. Une congrégation fut aussitôt réunie, et son travail achevé et promulgué sous le pontificat de Paul V. Une lettre italienne d'un des membres de la congrégation, Leonardo Marini, donne quelques précieux détails sur la préoccupation critique des délégués du concile à l'égard des légendes des martyrs. « On a reproché au vieux bréviaire, écrit Marini, que de ses légendes de saints il en est qui sont apocryphes, ou scandalisantes ou mal écrites. La congrégation est d'avis de retenir les faits les plus authentiques, en les mettant en un meilleur style, pour l'édification et le contentement des lecteurs. Elle pense aussi que bien des Vies de saints qui sont au vieux bréviaire sont excellentes, empruntées qu'elles sont à des auteurs anciens ou aux *Actes* sincères des martyrs, et que l'on doit leur donner la préférence, tout en les revisant au double point de vue de la vérité historique et de la correction littéraire. Ce soin a été confié d'abord à Foscarari, puis à Pogiano, qui ensemble ont à revoir toutes les légendes du sanctoral[11]. »

Les correcteurs introduisirent dans le lectionnaire de nombreux changements : ils supprimèrent entre autres choses les leçons de sainte Marguerite, de sainte Thècle, de saint Eustache et de sainte Ursule; c'était quelque chose, mais c'était trop peu; la critique allait bientôt signaler par l'organe des cardinaux Baronius et Bellarmin et du pape Benoît XIV, de nouvelles suppressions à opérer.

[1] Raoul de Tongres, *loc. cit.*; cf. P. Batiffol, *op. cit.*, p. 209 sq. — [2] *Breviarium Romanum a Paulo tertio recens promulgatum*, Paris, 1538, chez Yolande Bonhomme. — — [3] *De novo breviario tollendo consultatio... D. J. Joannes de Arze presbyter pallantinus professione theologus*, en manuscrit *Cod. Vatic. 4878*, et dans Roskovany, *Cœlibatus et breviarium*, t. v, p. 635-720. — [4] Roskovany, *op. cit.*, t. xi, p. 26. — [5] Lettre à Giberto (1523), dans Silos, *Historia clericorum regularium*, Romæ, 1650, p. 95. — [6] Lettre à Carafa (21 janvier 1529), dans Silos, *op. cit.*, p. 95; cf. Tufo, *Historia della religione de Padri Clerici regolari*, Roma, 1609, 1616, t. ii, c. xcvi, p. 2-13. — [7] Roskovany, *op. cit.*, t. v, p. 211, 212. — [8] Id., *ibid.*, t. v, p. 224. — [9] Lettre de Isachino (1561), dans Silos, *op. cit.*, p. 98. — [10] Pie V, bulle *Quod a nobis : Totam rationem dicendi ac psallendi horas canonicas ad pristinum morem et institutum redigendum suscepit.* — [11] Roskovany, *loc. cit.*, t. v, p. 582; cf. Batiffol, *op. cit.*, p. 243, et *Juli Fogiani epistulæ et orationes*, Romæ, 1756, t. ii, p. xl-li.

Une autre revision eut lieu sous Clément VIII, qui prit le nom de *révision clémentine*.

L'initiative était venue du Saint-Siège qui paraissait adopter résolument la voie de la critique scientifique. « De Rome, on avait sollicité l'avis, non point des Ordinaires, mais des principaux savants d'Europe. Les *Adnotationes criticæ* adressées ainsi par les théologiens de Pologne, de Savoie, d'Espagne, d'Allemagne, de Naples, de Venise, par la Sorbonne, par le doyen de la faculté de théologie de Salamanque, par d'autres encore, sans omettre Ciacconio et Bellarmin, ces *Adnotationes* nous ont été conservées à la bibliothèque Vallicellane, à Rome, parmi les papiers de Baronius [1]. » Le célèbre cardinal les compulsa et en fit son rapport au pape; en voici un passage : « Pour ce qui est de l'exécution [du texte corrigé], on avait pensé à publier un petit livre qui contiendrait les offices nouveaux approuvés par Sixte-Quint.., et le *correctorium* de tout le bréviaire.

« Pour les offices nouveaux dont quelques-uns n'ont pas encore été imprimés (la Conception, la Visitation, la Présentation...), ce projet aurait du bon : pour le *correctorium* il ne plaît pas du tout. En effet, à publier un *correctorium*, on découvre à toute la terre et aux ennemis de l'Église les nombreuses et graves erreurs que nous avons tolérées jusqu'ici dans le bréviaire : ce serait un scandale, et de plus le désaveu des auteurs du bréviaire, sans compter qu'il serait désagréable à beaucoup de faire tant de corrections à leurs bréviaires... Si l'on se décide à imprimer un bréviaire corrigé, ce que tous les hommes instruits désirent vivement et attendent impatiemment, Sa Sainteté pourrait expliquer dans une belle préface les raisons de cette nouvelle édition..., notamment qu'elle a eu pour but de couper court à la témérité de quelques-uns qui, de leur autorité privée, ont inséré ainsi que cela est évident en ce qui concerne les leçons de saint Alexis et autres, et qu'à cette occasion on a corrigé quelques autres fautes dues à la négligence des typographes ou autres [2]. »

Cet avis si raisonnable ne fut pas suivi d'une œuvre critique telle qu'on la pouvait espérer. La congrégation, qui comptait des savants tels que Gavanto, Bellarmin et Baronius, aborda la réforme du bréviaire avec une sorte de timidité; en ce qui touchait au lectionnaire, elle s'imposa la règle de « ne changer que ce qui ne pouvait être maintenu sans scandale », *ea sola mutaremus quæ sine offensione tolerari non poterant.* » On supprima quelques homélies ou sermons du lectionnaire pour les remplacer par d'autres; ainsi, au 15 août, on fit disparaître un sermon apocryphe de saint Athanase, pour le remplacer par un sermon de saint Jean Damascène; ainsi, au 1er novembre, on restitua à Bède le sermon du second nocturne, que le bréviaire de Pie V attribuait à saint Augustin. On supprima des légendes sanctorales un petit nombre d'assertions que l'on jugea insoutenables, comme, dans la légende de saint Martin, le récit de la vision de saint Ambroise, assistant en songe à la mort de saint Martin, récit emprunté à Grégoire de Tours; ou ailleurs, l'assertion que les saints Gordien et Épimaque avaient été condamnés à Rome par l'empereur de Rome, Julien, etc. Mais, pour la plupart, les erreurs que l'on corrigea étaient des erreurs de simple chronologie, comme la date de la mort de saint Ambroise ou de saint Hilaire, ou du martyre des saints Gervais et Protais, Faustin et Jovite, etc.

« Quelques corrections proposées par Baronius ne furent point adoptées, quelle qu'en fût l'opportunité. Il trouvait discutable le fait mentionné par la légende de la dédicace de Saint-Jean-de-Latran : *Et imago Salvatoris in pariete depicta populo romano apparuit.* On n'y toucha point. Il demandait que, dans la légende de l'apparition de saint Michel sur le mont Gargan, la mention de la consécration à Rome d'un oratoire *in summo circo* fût modifiée, de manière à désigner l'oratoire de Saint-Michel *in summo circulo molis Hadrianæ*, c'est-à-dire sur la terrasse du château Saint-Ange; la leçon ancienne a été maintenue, si obscure soit-elle. Les erreurs graves que Baronius signalait dans certaines légendes, nommément dans celle de saint Alexis, ne furent même pas soumises à l'examen de la congrégation et la légende si controversée de ce saint est demeurée intacte. D'autres corrections, qui furent adoptées, étaient discutables. Exemples : Baronius fit dire à la légende de saint André que les ossements de l'apôtre ont été transportés à Constantinople sous le règne de Constance; le bréviaire de Pie V disait Constantin, et Urbain VIII a fait judicieusement rétablir cette leçon. Dans le bréviaire de Pie V, saint Hippolyte était donné comme prêtre, Baronius le fait qualifier d'évêque de Porto (voir Hippolyte). La légende de saint Jacques le Majeur (voir ce nom) dans le bréviaire de Pie V, disait sans insister que l'apôtre avait « parcouru l'Espagne et y avait prêché l'Évangile, puis était revenu à Jérusalem »; Bellarmin demandait que cette assertion fût effacée du bréviaire, comme ne reposant sur aucun témoignage digne de foi. Baronius passe outre aux représentations de Bellarmin, et fait insérer la phrase suivante : « C'est la tradition des Églises de cette province, qu'il [Jacques] se rendit en Espagne, où il en convertit plusieurs à la foi; sept d'entre ceux-ci furent ensuite ordonnés évêques par le bienheureux Pierre et envoyés en Espagne, » phrase dont Urbain VIII devait supprimer le membre : « C'est la tradition des Églises de cette province », cédant en cela aux instantes réclamations du clergé espagnol [3]. Dans le bréviaire de Pie V on admettait l'identité du Denis évêque d'Athènes et du Denis évêque de Paris; Bellarmin voulait que l'on distinguât les deux personnages, faisant du second un évêque du temps de Dèce, ainsi que l'entendent Grégoire de Tours et Sulpice-Sévère; Baronius fait maintenir les termes adoptés sous Pie V. Baronius corrige les légendes des anciens papes, mais ce n'est que pour préciser la chronologie de leurs pontificats, si incertaine cependant.

« Combien de détails qui « ne pouvaient être supportés sans offense » sont maintenus! Bellarmin n'admettait pas l'authenticité des fausses Décrétales (voir ce mot), et l'on sait que les fausses Décrétales sont entrées dans la rédaction des légendes des anciens papes au bréviaire [4] : Baronius repousse toute correction sur ce chapitre. Baronius lui-même reconnaissait le caractère apocryphe d'Actes des apôtres, tels que ceux de saint Thomas (voir t. II, col. 494, note 10); il invoque cependant leur autorité : *licet adnumerentur inter apocrypha*, dit-il. Baronius reconnaissait le caractère corrompu de certains Actes de martyrs : *Acta sancti Donati depravata esse nulla dubitatio est ;* et ailleurs, parlant de sainte Catherine : *Multa ejus historia habet quæ veritati repugnant.* Il ne croit pourtant point qu'il faille faire autre chose que les amender. »

[1] Batiffol, *op. cit.*, p. 252. Cf. l'inventaire de ces *Adnotationes* dans A. Bergel, *Die Emendation des römischen Breviers unter Papst Clemens VIII*, dans *Zeitschrift für katholische Theologie*, Innsbruck, 1884, p. 293-294; Cf. Baeumer, *op. cit*, p. 488 sq., *Acta Congregationis pro purgando breviario sub Gregorio XIV*, d'après le *Cod. Vatic. 6097*, fol. 127-147. — [2] Bergel, *Die Emendation des römischen Breviers unter Papst Clemens VIII*, dans *Zeitschrift für katholische Theologie*, 1884, p. 295-297. — [3] *Cod. Vallicell. G. 90*, n. 38; cf. Bergel, *op. cit.* 1er avril 1884, p. 324; Chiapelli, *Studi di antica letteratura cristiana*, in-8°, Torino, 1887, p. 170. — [4] P. Batiffol, dans *Bulletin critique*, 1892, p. 15 sq.

On voit par ce qui précède que le *correctorium*, établi par Baronius et adopté par la congrégation clémentine, se réduisait à de minimes modifications qui ne rappelaient que de fort loin les prémisses énoncées par Baronius lui-même. Tel qu'il était, il fixait un point de droit de grande importance que Clément VIII a consacré implicitement en ne reproduisant point dans sa belle préface les termes si strictement prohibitifs de la bulle *Quod a nobis* de saint Pie V : c'est à savoir que le texte du bréviaire est un texte perfectible.

Pour répondre à de nouvelles doléances des « hommes doctes et pieux », le pape Urbain VIII institua une nouvelle congrégation pour la réforme du bréviaire, mais son attention se porta principalement sur l'hymnaire; le lectionnaire fut à peine remanié Le savant Gavanto, qui faisait partie de cette congrégation, dit qu'on se résolut à maintenir même les faits controversés, pour peu qu'appuyés du témoignage de quelque auteur grave, ils aient quelque probabilité d'être vrais [1].

On le voit, un travail persévérant de critique s'opérait presque sans interruption, timide parfois, comme celui de Sirleto, ou bien impétueux, comme celui de Paul IV et de Baronius, mais traversé par une sorte de lassitude pendant l'exécution du travail. Ce qui ne doit pas être omis, en regard des actes parfois moins radicaux qu'on attendait, c'est les principes critiques sains et rigoureux qu'on énonçait. Baronius écrivait : « L'on rend un service beaucoup plus considérable à la vérité et à l'Église, en ensevelissant dans le silence des choses qui ne sont pas tout à fait certaines, que lorsqu'on en avance de fausses, même parmi d'autres qui sont vraies : car il arrive que la moindre fausseté qu'un lecteur trouve dans une pièce le fait douter des choses les plus vraies, et il ne veut plus s'assurer de rien dès qu'il s'est vu une fois trompé par quelque mensonge [2]. »

Vers le milieu du XVIII[e] siècle, une nouvelle révision faillit aboutir à une édition très profondément remaniée du bréviaire romain. L'impossibilité constatée d'obtenir le retrait du bréviaire promulgué en 1736 par l'archevêque de Paris, Charles de Vintimille, avait amené l'illustre pape Benoît XIV à combattre cette compilation janséniste sur son propre terrain, c'est-à-dire par une édition réformée du bréviaire. Le cardinal de Fleury y applaudissait (14 février 1741). Le cardinal de Tencin s'employait de son mieux à faire réussir l'entreprise; il écrivait à Fleury, le 21 juillet 1741 : « Le pape a nommé une congrégation de prélats et de religieux pour travailler à la réformation du bréviaire romain [3]. » Et le 25 août suivant : « Le pape est actuellement dans de très bons principes pour la réformation du bréviaire romain, par exemple de n'admettre aucune légende douteuse [4]. »

La congrégation s'était réunie pour la première fois le 14 juillet 1741. Un an plus tard, le 15 juillet 1742, on tomba d'accord de principes parmi lesquels on lit celui-ci : « 3° Ne pas éliminer des saints dont on a des *Acta sincera* [5]. » Avant de poursuivre son travail, la congrégation soumit à Benoît XIV les résultats acquis et sollicita son opinion. Voici ce que le pape écrivait à ce sujet au cardinal de Tencin : « ... Voici, en général, le plan que nous nous sommes proposé de suivre dans la composition de ce bréviaire. La critique étant devenue si pointilleuse, et les faits que nos bons ancêtres regardoient comme indubitables étant aujourd'hui révoqués en doute, nous ne voyons d'autre moyen de nous mettre à l'abri de cette critique que celui de composer un bréviaire dans lequel tout soit tiré de l'Écriture sainte, laquelle comme sait Votre Eminence, contient beaucoup de choses sur les mystères dont l'Église célèbre la fête, sur les saints apôtres et sur la sainte Vierge. On suppléera par les écrits non contestés des premiers Pères à ce que l'Écriture ne fourniroit pas. Quant aux saints qui ont place aujourd'hui dans le bréviaire, on se contentera d'en faire une simple commémoraison. Tout ce qu'on pourra dire, c'est que c'est là une nouveauté qui va à diminuer le culte rendu jusqu'à présent à ces saints; et il est vrai que le retranchement des légendes fera crier ceux qui tiennent les faits qui y sont contenus pour si certains qu'ils seraient prêts à se faire martyriser pour en soutenir la vérité. Mais cette critique nous paraît bien moins importante que celle par laquelle on nous reprocheroit de faire lire au nom de l'Église des faits ou apocrifes ou douteux [6]. »

Le volumineux dossier contenant les actes de la congrégation a été retrouvé en 1856, à la bibliothèque Corsini, mss. *361-363* [7]. Quelques observations des consulteurs romains concernent le lectionnaire. La pièce désignée sous le nom de lettre des prêtres d'Achaïe sur la mort de saint André est remplacée par un sermon de saint Pierre Chrysologue, cette lettre « étant tenue pour fausse et supposée par les critiques modernes, ainsi que Tillemont l'a montré jusqu'à l'évidence; et, ne fût-elle que douteuse et controversée, il y aurait sagesse à l'éliminer et à mettre à sa place ce qui est inattaquable [8]. La légende de l'apôtre saint Thomas est supprimée comme n'étant « ni sûre en soi, ni confirmée d'ailleurs, et contestée par les critiques [9]; on la remplace par un sermon de saint Jean Chrysostome. La légende de saint Joachim comportant sa généalogie par saint Jean Damascène est également supprimée car ce que raconte là le Damascène est tiré des apocryphes, selon le sentiment commun des érudits. La légende de saint Barthélemy n'est pas conservée, parce que rien de certain ne peut être affirmé de cet apôtre que ce qui est dit de lui dans l'Évangile. »

La congrégation avait, en outre, supprimé et remplacé par les leçons du commun les leçons historiques auxquelles elle donnait les notes suivantes :

Sainte Lucie : *certæ et exploratæ fidei non sunt.*

Saints Marius, Marthe, Audifax : *plura illis obicit Tillemontius quæ difficillimum est complanare.*

Sainte Agathe : *acta a recentioribus inter apocrypha accensentur.*

Saint Blaise : *quæ in eius vita narrantur inepta sunt et male consuta.*

Saints Tiburce, Valérien, Maxime : *desumpt. ex act. Scæ Cæciliæ, expungend.*

Saint Gaius, pape : *nullius vel dubiæ fidei*

Saint Clet, pape : *incerta.*

[1] Gavanto, *Thesaurus sacrorum rituum*, t. II, p. 75. — [2] Baronius, *Annales ecclesiastici*, t. III, p. 444. Il n'est pas sans intérêt ni profit d'avoir l'opinion de Tillemont, *Mém. pour servir à l'hist. eccl.*, t. V, p. 188, sur la même question : « On doit bannir de l'office divin tout ce qui n'a pas une autorité ou certaine ou au moins assez bien appuyée pour estre lu avec un respect et une piété raisonnable, et ne pas donner sujet aux hérétiques de se railler de notre dévotion. » — [3] *Tencin à Fleury*, 21 juillet, *Archiv. du ministère des affaires étrangères, Correspondance de Rome*, t. 785, fol. 229. — [4] *Le même au même*, 25 août, *ibid.*, t. 785, fol. 331. — [5] Roskovany, *op. cit.*, t. V, p. 586. — [6] *Benoît XIV à Tencin*, 7 juin 1743, dans *Arch. du min. des aff. étr.*, Corr. de Rome, t. 792, fol. 21. — [7] *Acta et scripta autographa in sacra congregatione particularia Benedicto XIV deputata pro reformatione breviarii romani a. 1741 in tres tomos distributa et appendicem;* cf. Roskovany, *op. cit.*, t. V; Chaillot, *Analecta juris pontificii*, 1885, t. XXIV, p. 506 sq. — [8] *Analecta*, p. 643. — [9] *Ibid.*, p. 647.

Saints Alexandre, Eventius, Théodule : *nihil certo... mendosa.*

Saint Juvénal : *acta erroribus plena.*

Saints Gordien et Épimaque : *incerta, multis difficultatibus sive controversiis subiecta.*

Saint Urbain : *falsa vel fidei admodum dubiæ.*

Saints Basilide, Cyrinus et Nabor : *apocrypha.*

Saints Vit et Modeste : *spuria et falsa in pluribus.*

Saints Processus et Martinien : *acta non esse authentica.*

Sainte Praxède : *parum sincera... nulla fide digna.*

Saints Abdon et Sennen : *fabulosa.*

Saints Cyriaque, Large, Smaragde : *depravata*, et d'autres encore. On remplaçait, en outre, les leçons de plusieurs martyrs et on supprimait les homélies ou sermons apocryphes du propre des saints [1].

On voit que la congrégation ne mâchait pas les mots et avait son opinion faite sur les textes qui lui étaient soumis. Il est juste de lui tenir compte de ses bonnes intentions, car tout ce travail n'aboutit pas. Le pape fut mécontent des conclusions de la commission. Le 7 août 1748, il écrivait au cardinal de Tencin : « Nous nous sommes embarqué à nommer une congrégation qui, finalement, nous a communiqué ses sentiments si confus, si embrouillés, si contradictoires, qu'il y a plus de travail à la corriger qu'à corriger le bréviaire. Si Dieu pourtant, nous donne vie et santé, nous ne manquerons pas de faire encore la nouvelle édition du bréviaire corrigé [2] »; et un mois plus tard : « Quant au bréviaire romain, écrit le pape, nous avons repris la matière. Mais pour en venir à bout, il faudrait avoir plus de temps à y consacrer que nous n'en avons, étant au vrai non pas assiégé mais accablé de besogne [3]. » Cette pensée ne devait plus quitter le grand pape. « Il nous reste, écrivait-il en 1755, deux tâches à accomplir : l'une relative aux sacrements, dont l'administration réclame, dans l'Église orientale, de nouvelles règles ou de nouveaux éclaircissements; l'autre est une honnête correction du bréviaire. Nous ne récusons pas le travail, ayant déjà notre magasin rempli de matériaux [4]. » Il y pensa jusqu'à ses derniers jours, préoccupé de l'accueil que les critiques feraient à son ouvrage, « car, disait-il, le siècle est difficile à contenter [5]. » Cette dernière lettre est du 16 avril 1758, et le pape mourut le 4 mai suivant. La partie historique du bréviaire ne devait plus désormais, jusqu'à nos jours, provoquer aucun essai de révision.

Cependant, de temps en temps, une retouche de détail est venue témoigner d'un louable souci d'amélioration. Par exemple, en 1883, le pape Léon XIII corrigeait la légende saint Silvestre (31 décembre) d'où il retranchait le récit de l'apparition des apôtres Pierre et Paul, et transformait la lèpre dont cette légende gratifiait Constantin en lèpre *spirituelle* [6].

En 1902, un décret pontifical instituait une commission historico-liturgique, ayant pour mission d'étudier les questions se rattachant à la liturgie et à l'hagiographie. *Sacra rituum Congregatio, probante SSmo Dno nostro Leone papa XIII, peculiarem commissionem historico-liturgicam constituit quam constare voluit ex sex eximiis sacerdotibus RR. DD. Aloisio Duchesne, Josepho Wilpert, Francisco Ehrle, Josepho Roberti, Humberto Benigni et Joanne Mercati. Atque insuper, annuente eodem SSmo Dno nostro, Sacra eadem Congregatio sibi facultatem reservavit seligendi in posterum non nullos socios consulentes qui ad opus apti videantur. Contrariis non obstantibus quibuscumque. Die 28 novembris 1902* [7].

Le travail de cette commission n'a pas été encore publié.

H. Leclercq.

LÉGENDIERS. — I. Les légendiers. II. Leur origine. III. Les attestations. IV. Classification.

I. Les légendiers. — On désigne sous le nom de légendiers (ou passionnaires) des recueils d'opuscules consacrés au récit de la vie, du supplice, des translations et des miracles des saints. Les différentes pièces qui entrent dans la composition de ces recueils sont annoncées par un titre qui varie suivant le cas : *Vita sancti N...* ou bien : *Passio beatorum N. et N...* Parfois le document est présenté par un prologue; il n'existe pas sur ce point de règle constante, pas plus d'ailleurs que pour la phrase de début dans le prologue ou dans le document. Le rangement des pièces ou opuscules dont se compose le recueil est souvent disposé suivant l'ordre du calendrier, toutefois cette disposition n'a rien d'obligatoire et c'est pourquoi les légendiers offrent, entre eux, une grande variété : tel adopte l'ordre du calendrier, mais tel autre lui préfère un choix inspiré par une circonstance accidentelle, comme le titre d'apôtre porté par tous ceux dont on groupe les passions, ou encore les conditions extérieures : saintes femmes, martyrs; enfin, il existe tels légendiers où le choix ne semble s'inspirer que d'une règle, qui est l'absence même de toute règle.

Il n'en va pas ainsi dans les martyrologes. Ici, les notices semblent taillées sur un patron unique et leur rangement adopte l'ordre de l'année liturgique. A chaque jour est affectée une liste de saints personnages honorés ou commémorés en ce jour par une Église particulière ou par l'Église universelle. La notice est condensée en quelques mots, quelques lignes au plus, qui ne renferment que l'indispensable : une mention topographique, le nom du saint et sa qualité avec, parfois, une indication sommaire de son martyre.

Légendier et martyrologe visaient des buts différents. Le légendier devait fournir des lectures à l'office de matines, et en dehors des offices liturgiques, procurer aux clercs et aux moines désireux de s'instruire ou de s'édifier, un ensemble assez étendu pour y puiser des exemples à suivre et y satisfaire à la fois la curiosité et la dévotion. Le martyrologe avait une autre destination; il lui suffisait de présenter une énumération sommaire des saints afin d'être débitée à l'office de prime, au début de la journée et de rappeler par ce moyen, aux fidèles de qui ces noms et les vertus de ces saints étaient connus depuis longtemps, qu'on célébrait leur fête en ce jour, et que le meilleur moyen de les honorer était de s'appliquer à l'imitation de leurs vertus.

Dans la pratique, les différences tranchées entre le légendier et le martyrologe s'atténuèrent; les martyrologes prirent un développement imprévu, et les légendiers tendirent à se restreindre sensiblement. On vit dans les martyrologes la brève indication d'autrefois prendre des dimensions inusitées : on emprunta aux Vies et aux Passions, on développa et on ajouta à l'étendue plus qu'à l'intérêt, en sorte que chez Bède, chez Adon et chez leurs imitateurs,

[1] Cf. dom G. Morin, *Les leçons apocryphes du bréviaire romain*, dans *Revue bénédictine*, 1891, p. 270. — [2] *Benoît XIV à Tencin*, 7 août 1748, *Corresp. de Rome*, t. 796, fol. 254. — [3] *Le même au même*, 25 sept. 1748, *ibid.*, t. 796, fol. 274. — [4] *Benoît XIV à Peggi*, 13 août 1755; F.X. Kraus, *Briefe Benedicts XIV an den Canon Fr. Peggi in Bologna*, in-8°, Freiburg, 1884, p. 115. — [5] *Benoît XIV à Peggi*, 16 avril 1758, *ibid.*, p. 134. — [6] *Anal. boll.*, 1895, t. XIV, p. 351; cf. A. Houtin, *La controverse de l'apostolicité des Églises de France au XIXe siècle*, in-8°, Paris, 1901; 2e édit., p. 31 sq. — [7] *Ephemerides liturgicæ*, 1903, t. XVII, p. 18.

ce ne fut plus une ligne, mais une notice qui fut chargée de rappeler le souvenir du saint personnage. A la place d'un nom de ville ou de pays, d'un nom de saint ou de martyr, et parfois d'un nom d'empereur, on se trouva en présence d'une notice ayant l'allure d'un début de légende; c'est le cas pour le martyrologe d'Adon; au 9 septembre, on lit : *Passio beatorum martyrum Dorothei et Gorgonii apud Nicomediam sub Diocletiano imperatore. Horum prior Dorotheus...*, ou bien le 11 juillet : *Translatio sancti Benedicti abbatis. Postquam enim...* Ces cas sont rares d'ailleurs. Un peu plus souvent on trouve, en tête de la notice, le mot *Passio* ou *Inventio*, mais précédé d'un nom de lieu (par exemple, au 31 juillet : *Cæsareæ passio sancti Fabii martyris. Qui cum ferre vexilla...*), ce qui rappelle déjà beaucoup plus le style employé dans l'ensemble du martyrologe.

Les légendiers suivirent la règle contraire; ils s'allégèrent de plus en plus par voie d'abréviation et de condensation. On trouvait alors, comme en des temps moins éloignés de nous, que les lectures liturgiques étaient d'une longueur démesurée, et on leur faisait subir des coupures qui emportaient parfois des passages qu'il eût été utile de conserver, tandis qu'on épargnait des banalités et de prétendus miracles. Le légendier y perdit en partie son caractère et, pour nous, compromit son utilité. Il arriva qu'en remaniant les Vies et les Passions pour les accommoder au goût de l'époque, on imagina d'y intercaler des notices, tantôt longues, tantôt brèves, entre les Vies et Passions qui formaient ainsi une série chronologiquement ininterrompue; on obtint ainsi un composé hybride dont le type nous a été conservé par le « grand légendier autrichien ». Et il est à noter que les extraits d'Adon, de Notker et du martyrologe hiéronymien, y sont entrés par l'intermédiaire du martyrologe de Wolfhard d'Herrieden.

II. Leur origine. — La bibliothèque de Munich conserve un manuscrit latin, n. *3514*, désigné sous le nom de *codex Velseri*, et qui est le plus ancien légendier connu, puisqu'il remonte jusqu'au VII^e^ siècle. On ne trouve plus dans ce manuscrit qu'une bonne vingtaine de Vies et Passions transcrites de première main [1]; mais primitivement il en contenait bien davantage. Il ne paraît pas qu'il existe actuellement, dans les manuscrits latins, aucun autre légendier aussi ancien; nous disons bien « légendier », car en ce qui concerne telle ou telle Vie prise isolément, il existe encore quelques rares copies exécutées au VII^e^, voire au VI^e^ siècle. Par contre, à partir du VIII^e^ siècle, on peut citer plusieurs légendiers, notamment les manuscrits de Munich, lat. *4554* (une quarantaine de pièces), de Paris, Bibl. nat. lat. *10681* (dix-neuf pièces) et *12598* (vingt et une pièces), de Turin, Bibl. nat. *D. V. 3* (quarante pièces), de Montpellier, *55* (plus de soixante pièces). A partir du IX^e^ siècle, les légendiers ne se comptent plus.

III. Les attestations. — Ces quelques manuscrits ne forment, sans doute, que de rares spécimens parmi un grand nombre d'autres dont certains devaient être plus anciens que ceux qui nous ont été conservés. Ceci n'est pas une simple conjecture; on peut en donner des preuves suffisantes. C'est ainsi qu'au début du VII^e^ siècle, le prêtre Warnecarius loue l'évêque de Paris Ceraunus de son zèle à rassembler les Actes des martyrs : *nunc sanctorum martyrum gesta... congregare in urbe Parisiaca devotus intendis* [2]. Peu auparavant, en 598, saint Grégoire le Grand avait été prié par Euloge d'Alexandrie de lui envoyer *cunctorum martyrum gesta, quæ piæ memoriæ Constantini temporibus ab Eusebio Cæsariense collecta sunt* [3]; le pape répondit qu'il ignorait l'existence de cette collection, et que, en dehors des écrits contenus dans les livres d'Eusèbe (ce qui vise très probablement l'« Histoire ecclésiastique » et le traité « des martyrs de Palestine »), *nulla (gesta) in archivo hujus nostræ vel in Romanæ urbis bibliothecis esse cognovi, nisi pauca quædam in unius codicis volumine collecta.* On peut voir, non sans vraisemblance, dans ces derniers mots, l'indice d'un légendier [4], mais il semble que ce soit faire dire au texte plus qu'il ne veut et ne peut dire en y découvrant un recueil de « gestes des martyrs romains [5]. » A défaut d'une attestation bien claire on voudrait pouvoir se rejeter sur des monuments certains, mais une fois de plus la déception semble certaine quand on s'avise de présenter tels ou tels manuscrits encore subsistants pour des copies ou des dérivés du « passionnaire grégorien [6] » et du « passionnaire occidental du VII^e^ siècle [7]. »

Un demi-siècle environ avant saint Grégoire le Grand, Cassiodore s'exprime de façon à ce qu'on puisse conclure qu'il possédait, dans un volume de sa bibliothèque, une collection d'actes des martyrs [8]; toutefois le sens du passage en question peut être contesté [9].

Nous aurions un témoignage bien plus ancien encore, s'il fallait entendre dom Pitra, d'après lequel saint Augustin... nous montre pour ainsi dire du doigt, du haut de sa chaire, le recueil qui contenait ces Passions (celles qu'il était permis de lire au jour anniversaire des martyrs). Dans son homélie seconde sur saint Étienne : « Si nous avons peine, dit-il, à trouver les actes des autres martyrs, celui-ci a sa passion au livre canonique : *Hujus passio in canonico libro est* [10]. » Cette exégèse est inadmissible, et *canonicus liber* désigne non pas un passionnaire approuvé, mais tout simplement l'Écriture sainte, c'est-à-dire, dans l'espèce, le livre canonique des Actes des apôtres, où se trouve racontée l'histoire de saint Étienne. « Aussi bien saint Augustin continue : *in canonico libro est. Actus apostolorum liber est de canone scripturarum... In hoc ergo libro* [11]... Soit dit en passant, voilà un échantillon des déductions hâtives qui ont permis à dom Pitra de signaler, dans sa *Dissertation préliminaire sur les anciennes collections hagiographiques* [12], une longue série de passionnaires ou légendiers anciens chez les Latins, chez les Grecs et chez les Orientaux. En y regardant de près, il faut bien en rabattre, et cette histoire littéraire des recueils hagiographiques est à refaire en très grande partie [13]. » Il existe toutefois un texte sur lequel il est nécessaire d'attirer l'attention. Dans le *Liber ad Gregoriam in palatio constitutam*, attribué à Arnobe le Jeune, on lit ces mots : *Quotidie legitur in ecclesia in conspectu Dei quanta mala fecerunt Christo, apostolis et martiribus;* mais rien n'indique ici un légendier [14]. Après avoir écarté les affirmations péremptoires autant qu'imaginaires, il faudrait commencer par le commencement, c'est-à-dire inventorier les légen-

[1] Cf. *Catalogus codicum latinorum bibliothecæ regiæ Monacensis*, édit. alt., t. I, pars 2 (1894), p. 99. — [2] *Monum. Germ. hist., Epist.*, t. III, p. 457. — [3] Id., *ibid.*, t. II, p. 29. — [4] A. Dufourcq, *Études sur les Gesta martyrum romains*, in-8°, Paris, 1890, t. I, p. 80. — [5] *Ibid.* — [6] *Ibid.*, p. 81-92. — [7] A. Dufourcq, *Le Passionnaire occidental au VII^e^ siècle*, dans *Mélanges d'archéol. et d'hist.*, 1906, t. XXVI, p. 27-65. — [8] Cf. L. Duchesne, dans *Acta sanct.*, nov. t. II, p. [XLVII]. — [9] Cf. J.-B. De Rossi, dans *ibid.*, p. [XI]. — [10] *Études sur la collection des Actes des saints par le RR. PP. jésuites Bollandistes*, in-8°, Paris, 1856, p. LXVIII. — [11] *P. L.*, t. XXXIX, col. 1426, *Sermo* CCCXV, n. 1. — [12] *Op. cit.*, p. I-CVIII. — [13] A. Poncelet, *Le légendier de Pierre Calo*, dans *Anal. boll.*, 1910, t. XIX, p. 8-9. — [14] G. Morin, *Études, textes, découvertes*, in-8°, Paris, 1913, t. I, p. 494; cf. *Anal. boll.*, 1914, p. 241.

diers manuscrits qui nous ont été conservés, ensuite établir leur filiation et leur dépendance mutuelle. En attendant ce travail, qu'on ne peut s'attendre à à trouver ici, il sera utile de rappeler quelques divisions générales, dans lesquelles on peut répartir l'ensemble des légendiers. Un double principe de classification apparaît dès l'abord, selon que l'on considère soit les saints dont les Actes sont rassemblés dans les légendiers, soit la nature des ouvrages dans lesquels ces Actes sont relatés.

IV. Classification. — « Si l'on examine les saints, il est tout indiqué de distinguer les légendiers locaux et les légendiers universels. Par légendiers locaux on entend évidemment ceux qui comprennent un groupe de saints personnages appartenant à tel pays, à telle province, à tel diocèse. Ainsi, les vieilles *Vitæ patrum* pour l'Égypte [1], les *Vitæ Patrum* de Grégoire de Tours pour la Touraine, l'Auvergne et la France en général [2], les *Dialogues* de Grégoire le Grand pour l'Italie [3], le *Memoriale sanctorum* d'Euloge de Cordoue pour l'Espagne [4], le *Codex Salmanticensis* pour l'Irlande [5], le *Sanctilogium Angliæ* de Jean de Tynemouth pour l'Angleterre [6], l'*Hagiologium Brabantinorum* de Jean Gielemans pour le Brabant [7]. — Par légendiers universels, nous désignerons ici tous ceux qui ne sont pas strictement locaux. Il en est parmi eux qui ne contiennent les Actes que d'un petit nombre de saints et ne représentent en aucune façon les saints de l'Église universelle. D'autres sont consacrés à telle catégorie de saints : les apôtres, les saintes femmes, voire les saints d'époque récente, comme on le voit dans ce *Novale sanctorum* où Jean Gielemans à réuni, vers 1485, des textes relatifs à des saints ayant vécu après l'an 1300 [8].

« Enfin, et cela va sans dire, dans beaucoup de légendiers composés pour l'usage de telle église ou de telle abbaye, on a donné une place, à côté des saints de l'Église universelle, à un certain nombre de saints locaux ou régionaux. Mais malgré tout et bien qu'il n'y ait, qu'il ne puisse y avoir de cloison étanche entre les deux sortes de recueils, les légendiers spécifiquement locaux forment incontestablement une classe à part et nettement caractérisée [9].

« A considérer maintenant la nature et la provenance des pièces dont se composent les légendiers, une autre division s'impose, selon qu'ils ont été formés par voie de rédaction ou par voie de compilation. Dans le premier cas, celui qui a constitué le recueil a aussi lui-même rédigé les divers documents ou récits qui y ont trouvé place, soit que ces documents constituent autant de rédactions originales — c'est le cas pour les *Vitæ Patrum* de Grégoire de Tours, pour le *Memoriale* d'Euloge — soit que le rédacteur se soit borné à récrire, à remanier, le plus souvent en les abrégeant, des textes préexistants; ainsi a fait Jean de Tynemouth; ainsi, les hagiographes du XIII^e^, XIV^e^ et XV^e^ siècles.

« A côté de ceux que nous appellerons les rédacteurs, il y a les compilateurs, ceux-ci de beaucoup les plus nombreux et qui, le plus souvent sont anonymes. Leur rôle a été surtout de rassembler des Vies, Passions et autres textes hagiographiques, et de les copier ou de les faire copier dans un ou plusieurs volumes. Certains personnages se trouvent avoir été, selon les occasions, tantôt rédacteurs, tantôt compilateurs. Jean Gielemans, par exemple, a compilé le *Novale sanctorum* et l'*Hagiologium Brabantinorum*, et, d'autre part, il a jusqu'à un certain point rédigé le *Sanctilogium*. Et s'il est permis de prendre, dans l'hagiographie grecque, un exemple bien autrement illustre, Eusèbe de Césarée a rédigé son recueil *De martyribus Palæstinæ*, tandis que sa collection des anciens récits des martyres, τῶν ἀρχαίων μαρτυρίων συναγωγή [10], n'était qu'une compilation, qui malheureusement n'est point parvenue jusqu'à nous [11]. »

Nous n'avons pas à poursuivre ces indications sur un sujet qui se trouve dès lors au delà de la limite chronologique de nos études.

H. Leclercq.

LÉGER, D'AUTUN (Saint). — I. Vies latines de saint Léger. II. La Vie romane de saint Léger. III. Jusqu'à l'épiscopat. IV. Débuts de l'épiscopat. V. Concile d'Autun. VI. La rivalité avec Ebroïn. VII. Disgrâce et fuite. VIII. Séjour à Luxeuil. IX. Siège d'Autun (676). X. Passion et supplice. XI. Le testament et l'aumône de saint Léger. XII. Translation. XIII. Le culte. XIV. Reliquaire.

I. Vies latines de saint Léger. — On a longtemps cru posséder deux Vies de saint Léger, contemporaines du saint. La première contenant la vie et le martyre a pour auteur un anonyme, moine de Saint-Symphorien, à Autun, écrivant par ordre de l'évêque Hermenaire, premier successeur de Léger sur le siège d'Autun, d'abord pendant l'exil du saint et ensuite, de façon plus régulière, après le martyre de Léger. La deuxième Vie a pour auteur un nommé Ursin qui écrivit pour déférer à la demande d'Ansoald, évêque de Poitiers et d'Audulfe, abbé de Saint-Maixent. Les deux écrits rapportent les faits dans le même ordre; ils offrent certaines parties communes et, sur différents points, des discordances notables. Reste à savoir lequel des deux biographes a le plus droit à la confiance. Chose surprenante, les historiens et les critiques tombent d'accord pour sacrifier Ursin. Le malheureux a contre lui Hadrien de Valois, Pagi, Mabillon, Lecointe, Gomicourt et jusqu'à un sieur Friedrich qui signifie à Ursin d'avoir à descendre quelques siècles dans l'histoire. Cette mésaventure est du nombre de celles qu'un auteur du passé ne doit pas prendre au tragique. Chassé et vilipendé par les uns, il est rappelé et réhabilité par les autres, ce fut le cas d'Ursin. On se disait bien, sans doute, entre critiques que cette expulsion souffrait difficulté, et qu'Ursin n'était pas condamné sans appel. En effet, il était visible que les parties communes aux deux compositions s'encadraient à merveille dans celle d'Ursin, tandis que, tout au moins par le style, elles se présentaient dans celle de l'anonyme comme des pièces de rapport et, même, assez maladroitement rajustées. A ce coup, Ursin rentrait en grâce, retrouvait la faveur, redevenait la source de l'anonyme et le véritable biographe de saint Léger. Dès lors, l'anonyme tombait au rang de simple commentateur [12], et Ursin devenait la source principale pour toutes les

[1] *Bibliotheca hagiographica latina*, n. 6524-6540. — [2] *Ibid.*, n. 6541. — [3] *Ibid.*, n. 6542. — [4] *P. L.*, t. CXV, col. 731-818. — [5] *Catal. lat. Brux.*, t. II, p. 126-127; *Bibl. hag. lat.*, p. XVI. — [6] Cf. M. Ziegelbauer-O. Legipontius, *Historia rei litterariæ ordinis S. Benedicti*, t. IV, (1754), p. 417-419; C. Horstmann, *Nova legenda Angliæ*, t. I (Oxford, 1901), p. IX-XV. — [7] Cf. *Anal. boll.*, 1895, t. XIV, p. 11-12, 41-61. — [8] Cf. *ibid.*, p. 12-13, 61-80. — [9] Ce n'est que par hasard qu'on y trouve insérée telle ou telle pièce qui n'a rien à voir avec l'ensemble du recueil. Ainsi, la Passion de sainte Catherine d'Alexandrie, qui est allée se fourvoyer, on ne sait vraiment trop comment, parmi les quarante-sept vies de saints irlandais réunies dans le *Codex Salmanticensis*. — [10] Cf. A. Harnack, *Geschichte der altchristlichen Literatur*, in-8°, Leipzig, 1893, t. I, p. 556, t. II (1904), p. 110-111; « La collection était, dit-il, d'une ampleur considérable; » E. Preuschen, dans A. Harnack, *op. cit.*, t. I, p. 808-809, et dans *Realencyclopädie für protestantische Theologie*, t. V, p. 612, croit au contraire que son étendue était médiocre; ni l'un ni l'autre n'en savent rien. — [11] A. Poncelet, *Le légendier de Pierre Calo*, dans *Analecta bollandiana*, 1910, t. XXIX, p. 9-11. — [12] H. Bonnelle, *Anfange karolingische Hauses*, 1866, p. 154-156.

parties communes aux deux Vies. Pour trancher la difficulté, à défaut d'un texte, il fallait recourir à l'hypothèse d'une source commune à laquelle Ursin et l'anonyme eussent puisé chacun de son côté [1].

Le jésuite de Bye, bollandiste, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, émit une hypothèse et l'appuya de cette considération que l'anonyme dit s'être servi, pour la translation du corps de saint Léger d'Arras à Poitiers, du récit d'Audulfe, abbé de Saint-Maixent, qui présida à cette translation. L'explication ne satisfit pas, et on continua à admettre la parenté des deux sources. On ne s'expliquait pas comment des auteurs contemporains de l'événement s'étaient trouvés dans le cas de recourir à un secours de ce genre, on s'étonnait qu'ils n'en eussent rien dit dans leurs prologues où ils se réclamaient uniquement de témoignages oraux dignes de foi.

Mabillon avait eu sous les yeux et feuilleté le manuscrit qui contenait la solution de ce petit problème critique; c'était un manuscrit de l'abbaye de Moissac, du Xe siècle, entré depuis à la Bibliothèque nationale, ms. lat. *17002*. M. Br. Krusch y a trouvé un texte qui résout la question des sources de l'histoire de saint Léger, texte peu différent de celui de la Vie anonyme, mais contenant, pour les passages communs à cette Vie et à celle d'Ursin, des récits plus concis et qui se trouvent en parfaite harmonie de ton et de style avec le reste de la Vie anonyme [2]. L'étude de ce récit a conduit aux conclusions suivantes :

A la demande de l'évêque Hermenaire, un moine de l'abbaye de Saint-Symphorien d'Autun entreprit d'écrire la Vie de saint Léger, quelques années seulement après la mort du saint. L'occasion était toute trouvée d'y introduire une apologie du successeur de Léger, laquelle pouvait n'être pas superflue. Tous les détails de cette Vie, et le style même, manifestent un auteur contemporain, véridique suffisamment — sauf en ce qui regarde Hermenaire — et bornant son information aux amis de son héros. Cette Vie anonyme est aujourd'hui désignée comme document A.

Dans une période variant entre un demi-siècle et un siècle après, la Vie anonyme tomba aux mains d'un écrivain qui dit s'appeler Ursin, moine de l'abbaye de Saint-Maixent au diocèse de Poitiers. Celui-ci retoucha le récit, lui donna un tour littéraire dont l'idée seule et l'exécution moins encore ne pouvaient venir à l'époque mérovingienne. Ces améliorations sont obtenues aux dépens de l'exactitude, et c'est la vérité qui fait les frais du beau langage. Ursin a plus fait qu'embellir, il a ajouté, par exemple, quand il fait de saint Léger un maire du palais de Neustrie sous Childéric III, de 673 à 675, ou bien encore quand il lui confère le titre d'abbé de Saint-Maixent avant l'épiscopat d'Autun [3]. C'est ici le document B.

Un troisième biographe ne visa à rien de plus que de réunir dans un récit unique les faits particuliers contenus dans la Vie anonyme et dans l'œuvre d'Ursin; il y réussit sans trop de peine, probablement, car il se contenta de transcrire à peu près littéralement les extraits de ses deux modèles, sans rien ajouter du sien. C'est le document C.

Ces trois pièces ont été rédigées : A, dix ans à peine après la mort de Léger; B, dans la seconde moitié du VIIIe siècle; C, à la fin du VIIIe siècle ou au commencement du IXe [4]. En outre, A est la source principale de B, et ces deux textes ont permis la composition de C. Il ne s'ensuit pas que B et C aient perdu toute valeur. « D'abord, le document A est malheureusement incomplet dans le seul exemplaire manuscrit que nous en ayons jusqu'ici. Il commence au récit du siège d'Autun, en 674, et s'arrête dans celui du meurtre d'Ebroïn, qui paraît avoir suivi de trois ans la mort de saint Léger, c'est-à-dire qu'il ne comprend guère que l'histoire du martyre du saint. M. Br. Krusch croit pouvoir suppléer à la double lacune au moyen de B. Celui-ci sauf pour les parties qu'il emprunte à C, se borne à transcrire A à peu près mot à mot. L'éditeur ne doute pas qu'il n'ait suivi le même système pour le commencement et la fin, qui manquent dans notre manuscrit au texte A. Donc, en élaguant de C ce qui est raconté dans les mêmes termes dans B, nous aurons ce texte primitif [5]. » Dans l'édition des *Passiones Leodegarii episcopi et martyris Augustodunensis* qui fait partie des *Passiones Vitæque sanctorum ævi merovingici*, t. V, M. Br. Krusch a reconstitué en se servant des nombreux exemplaires de C le texte complet de A.

Cette combinaison est acceptable pour les commencements de la Vie où B et C diffèrent entre eux de façon notable; il n'en est plus de même pour la fin du récit, quand il s'agit de la translation du corps de saint Léger à Poitiers. Toute cette partie est, sauf deux phrases, commune à B et à C, de sorte qu'on n'en peut rien tirer pour la restitution de A. On peut même se demander si le récit de la translation a fait partie de la première rédaction (A) et si ce n'est pas B qui nous en apporte le texte original. M. Br. Krusch ne le croit pas, à cause du passage suivant qui se trouve dans C et qui manque dans B. Le voici : *In pago enim Caturnino* (C ; Carnotino, recte B) *quibusdam enim fidelibus poscentibus fratribus, et præcipue petitionibus Herminane abbatisse, qui hoc opusculum inpatienter inter ceteros nobis conpulit scribendum, de sanctis quæ comitabantur virtutibus relationem veram misit memoratus Audulfus... Nos vero, quod per eandem relationem cognovimus, audire desiderantibus breviter intimamus* [6].

M. Br. Krusch attribue sans hésiter ce récit à la source principale (A) et met en doute que la relation d'Audulfe ait passé sous les yeux d'Ursin. On lui objecte que, si le passage se trouvait dans A, Ursin l'y aurait pris. « Ce ne serait pas un scrupule de véracité et de probité qui l'aurait arrêté, puisqu'il aurait écrit après l'an 751, et que néanmoins il n'a pas laissé de mettre en tête de son opuscule une lettre dédicatoire à l'évêque de Poitiers Ansoald, dans laquelle il dit que c'est sur son ordre et sur les instances d'Audulfe qu'il a entrepris d'écrire la Vie de saint Léger. Or, c'est en 681 qu'Audulfe reçut d'Ansoald la charge de faire la translation du corps du saint évêque d'Autun. Comment un imposteur aussi audacieux, trouvant citée dans A, comme rédigée par ce même Audulfe, une relation des miracles qui signalèrent la translation, eût-il résisté à la tentation de faire valoir son propre écrit en l'appuyant d'une autorité aussi respectable? Encore une fois, cela ne peut s'expliquer. Mais si ce passage n'est pas emprunté au texte original A, et s'il ne se trouve dans les manuscrits de B, il ne reste à l'attribuer qu'à l'auteur de C lui-même. Qu'après cela, celui-ci trouvant la rédaction de la relation toute faite dans B, se soit contenté de la transcrire de ce dernier, il n'y a là qu'une naïveté tout à fait conforme à son procédé de composition [7]. »

Entre l'anonyme de Saint-Symphorien (A) et Ursin de Saint-Maixent (B) l'accord n'est pas toujours parfait, pas plus qu'il n'existe entre M. Br. Krusch et le

[1] R. Du Moulin-Eckart, *Leudegar. Bischof von Autun. Ein Beitrag zür fränkischen Geschichte dès 7 Jahrhunderts*, in-8°, Breslau, 1890. — [2] Br. Krusch, *Die älteste Vita Leudegarii*, dans *Neues Archiv. des Gesellschaft für ältere deutsche Geschitskunde*, 1890, t. XVI, p. 565-596. — [3] Voir plus loin. — [4] *Bibl. hagiogr. lat.* p. 4850, 4851, 4853. — [5] *Anal. boll.*, 1892, t. XI, p. 106. — [6] *Passiones vitæque*, t. V, p. 321. — [7] *Anal. boll.*, 1892, t. XI, p. 107.

P. A. Poncelet ou ses confrères. Ceux-ci estiment tantôt que « la vérité d'Ursin ne peut être révoquée en doute à cause du silence du moine de Saint-Symphorien [1] », tantôt qu'on « ne doit faire usage de l'œuvre d'Ursin qu'avec une extrême réserve [2] » à cause des « erreurs et de la tendance au panégyrique qui déparent cette œuvre [3] ». Il semble que le jugement motivé porté en 1892 subsiste comme l'expression de l'exacte mesure, et nous croyons pouvoir nous y tenir[4].

Parmi les divergences relevées entre A et B, quelques-unes ne consistent qu'en des traits ajoutés dans B, et se rapportant particulièrement aux premières années du saint et aux incidents de son séjour à Poitiers; l'écrivain poitevin se trouvant mieux en mesure d'être exactement renseigné à cet égard, sa véracité ne peut, évidemment, être révoquée en doute, ici à cause du silence de A. D'autres divergences vont jusqu'à la contradiction entre les deux récits, et en pareil cas on constate une altération manifeste de A par B, soit d'une manière inconsciente, parce qu'il a mal compris le texte qui lui servait de guide, soit avec intention, afin de présenter les faits sous des couleurs plus favorables à son héros.

Les deux auteurs ne s'entendent pas sur l'origine de la première disgrâce de saint Léger. D'après A, le roi, Childéric étant venu à Autun pour la fête de Pâques, un sycophante lui persuada que l'évêque conspirait avec le patrice Hector de Marseille pour se défaire de lui. Suivant B, c'est, au contraire, Léger qui est secrètement prévenu que le roi en veut à sa vie. Il semble bien en cela que le biographe Ursin a voulu écarter du saint jusqu'à l'ombre d'un soupçon défavorable, mais est-il bien sûr qu'il ne l'ait pas fait de bonne foi, en se rapportant à la version des partisans et admirateurs de l'évêque d'Autun? Un même fait peut être présenté par des témoins oculaires de bonne foi avec des circonstances très contradictoires, suivant que l'auteur du récit est partisan ou adversaire d'un des personnages principaux qui y figurent.

Une divergence plus remarquable se trouve dans les récits de ce qui se passa au concile convoqué par Thierry III dans une de ses résidences royales pour juger saint Léger, deux ans après la seconde déposition de celui-ci. Au témoignage de A, l'évêque y fut accusé du meurtre de Childéric II et dégradé publiquement avec les cérémonies humiliantes usitées en pareil cas. Ursin raconte les choses tout autrement. A l'en croire, ce sont les adversaires de Léger qui furent l'objet des sévérités du concile. Léger y est amené sans doute; mais il ne comparaît pas même devant les évêques réunis : tout se borne pour lui à un entretien particulier avec le roi et avec Ébroïn. Assurément, le récit de B fourmille d'invraisemblances, d'incohérences et d'incertitudes; mais encore une fois, tout cela ne s'explique pas facilement chez un écrivain qui n'a pas été mêlé aux événements et qui rédige sa narration loin du théâtre où ils se sont passés, d'après des témoignages intéressés à lui cacher la vérité, sous des préoccupations de panégyristes et pour des lecteurs prévenus dans le même sens.

Enfin nous voyons B rapporter gravement que lorsque Childéric II, déjà roi d'Austrasie, fut proclamé roi de Neustrie, saint Léger, en grande faveur auprès de lui, fut élevé à la dignité de maire du palais et qu'il garda cette dignité pendant près de trois ans. Or ni le texte A ni aucun autre document contemporain ne dit un mot d'un fait si considérable; de plus, l'auteur de B aurait dû savoir que les fonctions de maire du palais étaient incompatibles avec celles de l'épiscopat, que Childéric II amena avec lui en Neustrie le maire du palais d'Austrasie Vulfoald, et que celui-ci ne retourna en Austrasie qu'après la mort violente de son maître. Ursin aurait dû savoir tout cela; tout Franc à l'époque mérovingienne le savait. Peut-être? Un Franc mêlé aux affaires, c'est probable; mais un moine claquemuré dans un monastère où il passait son temps à écrire des livres, est-ce chose aussi sûre?

Ce moine ne s'employait pas seulement à écrire des livres; il s'appliquait à les écrire en un style élégant, à construire des phrases qui pussent être comprises sans cesser d'être correctes; il préférait des termes classiques ou réputés tels au pur jargon mérovingien dont faisait usage le moine de Saint-Symphorien. Tout en se servant de ce dernier, il risquait d'améliorer certaines expressions et de remplacer certains mots; c'est ainsi qu'il sacrifiait *internitio* pour mettre *cædes* à la place, il laissait tomber *exercitus* pour employer *hostis*, sacrifiait *Aedua urbs* à *Augustidunum* et renonçait à *psallentium* pour donner la préférence à *psalmodia*. Mais est-ce vraiment chose impossible qu'au milieu de la corruption de langage régnant au VII^e^ et pendant la première moitié du VIII^e^ siècle, il se soit trouvé par-ci, par-là, dans certaines écoles épiscopales ou monastiques, quelques restes de traditions littéraires plus pures, et des écrivains encore capables de manier la langue latine avec assez d'aisance pour tenir à l'écart les termes barbares qui avaient envahi le langage courant? Ursin n'est peut-être pas l'imposteur qu'on a imaginé. Qu'on se défie de la valeur de son témoignage lorsqu'il n'est pas d'accord avec celui d'autres documents respectables, à la bonne heure; mais il ne faut pourtant pas rejeter absolument son autorité, là surtout où il s'agit de choses qu'il était en situation de bien savoir. Lui seul nous dit que saint Léger fut avant son épiscopat, pendant six ans ou plus, abbé de Saint-Maixent et qu'il fut appelé de là à la cour par la reine régente Berthilde. Ces détails ne se lisent pas dans C, et ne doivent donc pas se trouver dans A; mais un moine de Saint-Maixent était particulièrement bien placé pour les connaître et surtout s'il était contemporain, il n'y a pas lieu de récuser son témoignage.

II. La Vie romane de saint Léger. — Le manuscrit *189* de la bibliothèque de la ville de Clermont-Ferrand est, paraît-il, un objet de pèlerinage (ou d'excursion) pour les « romanistes ». Il contient, entre autres pièces, un poème en langue romane qui n'est qu'une interprétation d'après Ursin de la vie de saint Léger. Cette partie du manuscrit appartient au commencement du XI^e^ siècle.

Le manuscrit a fait l'objet d'une minutieuse description de Aimé Champollion-Figeac, dans le tome IV des *Mélanges* de la collection des *Documents historiques*, en 1848; l'édition a paru, comme tirage à part avec la date de 1849. D'après l'édition de Champollion, le *Saint Léger* fut réédité par Diez en 1852 dans ses *Zwei altromanische Gedichte berichtigt und erklart*, à Bonn. La même année Edélestan Du Méril, dans l'appendice de son *Essai philosophique sur la formation de la langue française*, réimprimait les dix-huit premières strophes du poème; grâce à la complaisance du bibliothécaire de Clermont, Desbouis, il avait pu donner un texte très différent de celui de Champollion-Figeac et très amélioré. En 1855, Conrad donna dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie de Munich des corrections en général très bonnes et confirmées en plus d'un cas par le manuscrit. En 1866, Bartsch donna dans sa *Chrestomathie* les vingt-cinq premières strophes du poème. En 1872, G. Paris publia dans *Romania*, t. I, p. 273-317, l'édition du poème entier précédé d'une introduction philologique. Le poème a été publié encore par P. Meyer,

[1] *Anal. boll.*, 1892, t. XI, p. 108. — [2] *Ibid.*, 1910, t. XXIX, p. 488. — [3] *Ibid.*, p. 488. — [4] *Ibid.*, 1892, t. XI, p. 108-110.

Recueil d'anciens textes bas-latins, provençaux et français, in-8°, Paris, 1874, part. I, p. 194-198, n. 2. En 1876, A. Boucherie critiquait l'édition de G. Paris et proposait de l'améliorer dans : *Dialectes anciens. Une nouvelle révision des poèmes de Clermont*, dans *Revue des langues romanes*, 1876, t. IX (II[e] série, t. I), p. 5-23 (pour le Saint-Léger, p. 17-23).

Champollion-Figeac regardait le manuscrit comme ayant été écrit, et l'un des poèmes au moins qui s'y trouvent comme ayant été sûrement composé en Auvergne; selon lui la Vie de saint Léger « ne conserve point de trait caractéristique du dialecte arvernien »; cette légende en vers peut donc avoir été composée dans le Limousin, le Poitou; le culte de Saint-Léger y fut très répandu. Diez juge que « le dialecte incline évidemment vers la forme française... Champollion, dit-il, suppose que cette légende a été composée en Limousin ou en Poitou, mais il ne tire pour appuyer cette conjecture aucun argument de la langue ». Du Méril dit que le *Saint Léger* a été imprimé « comme un texte roman-provençal, par suite, sans doute, de ces préoccupations patriotiques qui ont joué un si grand rôle dans les travaux sur les origines de la langue. Car la forme générale de la pièce est évidemment normande, et elle est datée dans les termes les plus positifs de l'abbaye de Fécamp :

Et en Fescant, in ciel monstier,
Illo rescludrent sanct Lethgier. »

Que la forme de la pièce soit « évidemment » normande, c'est ce que Du Méril a été seul au monde à apercevoir; quant à la date positive elle n'y est pas; *ciel* est un simple démonstratif employé au sens de l'article, comme il arrive si souvent dans l'ancienne poésie française. On aurait aussi bien le droit de dire que le poème est daté d'Autun parce qu'on y lit :

A Ostcedun a cilla ciu.

Pour Paul Meyer, tout ce qui dans la *Vie de saint Léger* « a l'apparence provençale est bien certainement le fait du copiste »; c'est également la pensée de Gaston Paris, tandis que A. Boucherie tient fidèlement au dialecte poitevin.

La *Vie de saint Léger* est écrite en assonances, à la fois très libres (quant aux consonnes qui suivent la voyelle accentuée) et très rigoureuses (quant à cette voyelle elle-même), comme toutes celles de notre poésie la plus ancienne. Elle nous offre le plus ancien exemple du vers octosyllabique français.

La pièce est écrite en strophes de six vers rimant deux par deux; les strophes, malgré la simplicité de leur structure, ont une véritable unité de forme et de sens, qui les détache naturellement l'une de l'autre. La strophe de trois paires de vers plats se trouve, quoique rarement, dans la poésie antérieure à notre poème ou contemporaine. En se développant en français, ce vers s'est modifié conformément aux lois et aux harmonies de la langue elle-même. Au XII[e] siècle, dans Wace et ses successeurs, il a déjà la forme qu'il a toujours gardée depuis, c'est-à-dire qu'il est à volonté masculin ou féminin, qu'il n'a pas d'hémistiche, et qu'il n'a de constamment accentuée que la huitième syllabe. Mais divers monuments, dont la *Vie de saint Léger* est le plus ancien, nous le montrent en pleine transition entre la rigoureuse construction latine et la libre forme moderne.

L'assonance, qui dans notre poème remplace la rime, est une première déviation du latin : elle s'est produite de fort bonne heure, car nous la voyons déjà employée dans la correspondance aigre-douce échangée par deux évêques : Frodebert et Importunus (voir *Dictionn.*, t. V, col. 2640) laquelle, sous une forme bien altérée, nous offre à coup sûr la plus ancienne poésie vulgaire qui soit arrivée jusqu'à nous. Cette assonance est, plus tard, revenue à la rime pure. Dans la *Vie de saint Léger* les assonances sont toutes masculines.

Ce qui caractérise le plus particulièrement les vers de notre poème, c'est qu'ils ont gardé quelque chose de la construction intérieure employée dans les octosyllabes latins; seulement ils l'ont modifiée dans le sens où toute la versification rythmique latine, qui est essentiellement barytonique, a été modifiée en français, où elle devenue oxytonique. La division habituelle en hémistiches s'est maintenue, mais tandis que dans les vers latins le premier hémistiche est d'ordinaire baryton (ˈυ ˈυ), ici il est d'ordinaire oxyton, et la forme υ′ υ′, assez rare dans la versification latine (*De mé vindictam faciat, Si jusjurándum feceris*), est devenue la normale; seulement tandis que dans les vers latins cette coupe du vers supprime habituellement l'hémistiche, elle le favorise en français, où tous les mots masculins sont accentués sur la dernière. Ainsi, sur 240 vers de notre poème, 222 ont un accent sur la quatrième [1], et sur ces 222, 189 ont un hémistiche marqué par cet accent, tandis que 33 seulement sont faits comme les vers latins que nous venons de citer :

De mé vindictam fáciát,
Si jusjurándum fécerís,

c'est-à-dire n'ont pas d'hémistiche :

Ne vólt recelvre Chélperin,
Mais ló son frédre Théodrí.

Les dix-huit vers qui n'ont pas d'accent sur la quatrième en ont un sur la troisième et reproduisent dès lors la forme normale des vers latins (*Póst transítum ‖ sanctíssimí Nícolái pontificís*). On voit que cette coupe, peu commode en français, tendait à disparaître; elle n'apparaît ici qu'exceptionnellement.

Ce que le vers du *Saint Léger* a encore conservé assez fidèlement de la rhytmique latine, c'est l'incapacité pour la cinquième syllabe, d'être accentuée. En somme, les vers du *Saint Léger* sont des octosyllabes oxytons, assonants deux par deux, groupés en strophes de trois paires, séparés d'ordinaire en deux hémistiches, ayant un accent presque toujours sur la quatrième syllabe, exceptionnellement sur la troisième, jamais sur la cinquième syllabe.

Champollion-Figeac raconte que l'auteur de la *Vie de saint Léger* a suivi « presque pas à pas, moins les développements poétiques ou pieux, un poème latin contenant la Vie et les miracles du saint, remontant au IX[e] siècle, conservé dans un manuscrit de Saint-Gall [2]. Champollion n'a tiré aucun secours de ce texte, qui ne pouvait lui en fournir. Dans ce même poème latin, Edélestan du Méril a découvert de son côté, la confirmation d'une trouvaille faite dans le *Saint Léger*. Ici il lisait que le poème avait été composé à l'abbaye de Fécamp :

Et en Fescant, in ciel monstier,
Illo reclusdrent sanct Lethgier.

« Cette mention historique, dit-il, se retrouve [3] dans le poème encore plus ancien publié par dom Pitra, et ces deux témoignages sont d'autant plus importants qu'ils donnent une fois de plus raison aux traditions contre le silence des textes. » « Ces deux témoignages, qui n'en sont pas, n'ont absolument aucune valeur, attendu que tous les deux remontent à une

[1] Quelques-uns de ces vers ont dû, il est vrai, être corrigés, mais leur nombre est infiniment restreint. — [2] Pitra, *op. cit.*, p. 464-503. — [3] Vers 563 : *Olim Fiscamnum constat quod nomine dictum.*

source antérieure et commune, la *Vita Leodegarii* d'Ursin où se trouve une mention plus précise et plus détaillée de *Fiscamnus*, en ces termes : *Tunc acceptum ad suum perduxit cœnubium quod vocatur Fiscamno, ubi erat congregatio sanctæmonialium* [1]... Il n'y a donc pas à chercher là de tradition. »

Diez avance que l'auteur roman a sûrement connu la Vie du moine de Saint-Symphorien, celle d'Ursin de Ligugé et le poème publié, en 1846, par dom Pitra; en outre, l'auteur a eu recours à la tradition. Ce jugement est peu vraisemblable, voici pourquoi. En 681, on transporta à Saint-Maixent le corps de saint Léger, qui en avait été abbé; à cette date, Ebroïn venait de mourir et les honneurs rendus à sa victime pouvaient satisfaire la piété sans compromettre la sécurité de ceux qui se livraient à cette manifestation. Audulf, abbé de Saint-Maixent, écrivit le récit de cette translation, et en même temps celui de la *passion* du saint. Nous n'avons plus ce récit lui-même, mais il nous est conservé avec d'assez légères modifications dans les deux Vies de saint Léger, celle du moine de Saint-Symphorien et celle du prieur de Ligugé. Arrivés au récit du long martyre de l'évêque d'Autun, les deux écrivains sont tributaires de la narration d'Audulf.

L'ouvrage du moine de Saint-Symphorien n'a pas eu le succès de celui d'Ursin, qui a servi de base aux deux biographies qui restent à mentionner. L'une est celle que Fruland, moine de Murbach en Alsace, écrivit au XI[e] siècle; elle a été publiée par dom Pitra, *op. cit.*, 1846, p. 525-568; elle n'a aucune espèce de valeur, n'étant qu'une amplification, souvent infidèle, du texte d'Ursin. La *Vita* en hexamètres, du IX[e] siècle, publiée également par dom Pitra, *op. cit.*, p. 464-503, n'a pas plus d'autorité historique; c'est une simple mise en vers du récit d'Ursin, avec les enlaidissements indispensables à une manipulation de ce genre [2].

Si maintenant nous comparons notre poème français à ces divers textes latins, nous arrivons sans difficulté à conclure que l'auteur a eu aussi sous les yeux la biographie d'Ursin, et qu'il n'a connu ni celle du moine de Saint-Symphorien, ni la Vie en vers. Il a suivi sa source avec fidélité, si ce n'est qu'il l'a très fortement abrégée, qu'il y a fait quelques additions, et qu'en deux ou trois passages il ne l'a pas comprise. C'est ce que va permettre de montrer une comparaison rapide.

La strophe 3, où commence la coïncidence du poème avec Ursin, est de nature à montrer le rapport des deux textes :

A primæ ætatis infantia a parentibus in palatio
Lotharii Francorum regi est traditus,
Quand enfes fu, donc a cels temps
Al rei lo duistrent sui parent
Qui donc regnevet a cel di :
Co fut Lodiers, fils Baldequi.

Champollion a déjà relevé l'erreur contenue dans le dernier vers cité : le roi auquel Léger fut présenté enfant est Clotaire II, et non Clotaire III, fils de Baldechild. La bévue de notre poète ne provient pas d'une confusion dans sa mémoire ou dans ses connaissances historiques, qui étaient nulles, mais simplement de ce qu'il a cru que le Lotharius qui figure au paragraphe 4 de la *Vita* : *Erat eodem tempore minor Lotharius cum Baltilde* [3] *matre rex.*

La strophe 3 et la plus grande partie de la strophe 4 suivent très fidèlement le latin, mais le poète se borne à dire que Léger devint abbé de Saint-Maixent sans parler, comme Ursin, des degrés inférieurs de sa vie cléricale. L'éloge qui remplit la strophe 6 répond au paragraphe 3 du latin. Dans la strophe 7, où le poète amplifie le latin, il a continué l'erreur commise strophe 3 (le dernier vers de la strophe 7 indique bien que le roi qui se réjouit d'entendre dire du bien de Léger est le même qui l'avait pris tout enfant en affection). La strophe 9 abrège d'abord le paragraphe 5, puis le paragraphe 6, où le versificateur commet une nouvelle méprise : au lieu de Childéric (III) il met Chilpéric. Il est fort probable que cette faute se trouvait déjà dans le manuscrit qu'il a suivi; elle n'est pas rare dans les textes de cette époque.

La strophe 15 nous offre un détail qui manque dans le texte latin publié dans les *Acta sanctorum : Reis Chelperis, com il l'odit, Prisdret ses mes, a lui's tramist; Co li mandat que revenîst. Et sa gracie partot ovist.* Mais les sentiments que le poème français prête au roi sont indiqués d'une variante tirée d'un manuscrit qui est peut-être moins interpolé qu'on ne veut le faire croire. Notons en outre que cette partie du récit est entièrement différente dans le moine de Saint-Symphorien.

La strophe 16 transforme en un discours direct, avec des détails nouveaux, ces paroles du paragraphe 9 latin : *Luxovio cœnobio ut ei liceret, relicto seculo, vacare Deo humili poposcit prece.*

Dans les strophes 18-19, une simple indication d'Ursin, *dicensque se in eum aliquid peccasse, veniam sibi invicem petentes steterunt concordes*, est longuement développée, tandis que l'intervention de l'abbé de Luxeuil, mentionnée par le latin, est supprimée. Notre poète, comme tous ceux qui se sont mêlés de renouveler Ursin, a trouvé qu'il n'insistait pas assez sur la férocité d'Ebroïn; cette partie de la *Vita* a surtout choqué : Fruland l'a complètement modifiée, et s'exprime à ce sujet, dans son prologue, de la façon la plus curieuse : *Maxime te* (il s'adresse à son abbé) *offendebat quod ille ejusdem passionis scriptor, injuste et sine discretionis temperamento, beatum Leodegarium nefariumque illius persecutorem Hebroinum pluribus in locis æquales facere non dubitaverit. Dicebas enim fraudulentiam nequissimi carnificis justi hominis sanctitati nullo modo potuisse coæquari. Virtutem namque cum vitio amentis est credere uti unquam amicabili consortio.*

Le reproche fait à Ebroïn, strophe 21, d'avoir laissé repousser ses cheveux, n'est pas dans Ursin, et semble se retrouver au contraire dans les mots *clericatum abjicit* du moine de Saint-Symphorien. Mais le texte d'Ursin paraît tronqué en plusieurs endroits : l'original a dû contenir une phrase sur ce fait, car on lit dans Fruland, qui n'a connu qu'Ursin : *Deposito quem timendo sumpserat religionis habitu et turpis apostata factus.*

Les deux derniers vers de la strophe 25 contiennent une erreur assez grave du poète. Ebroïn n'était pas en personne au siège d'Autun, et ce n'est pas à lui que Léger se rendit. Cette confusion a singulièrement modifié le récit : elle paraît plus grande encore par suite de la perte d'au moins une strophe, et sans doute de deux, entre 26 et 27. Il est clair que ces deux strophes ne se suivent pas : « Il le mit dans une prison; personne ne sut ce qu'il était devenu... Il lui fit couper les deux lèvres, etc. » Dans les strophes omises, correspondant au paragraphe 14 et à la moitié du paragraphe 16 latin, on racontait comment, après deux

[1] Edit. Krusch, p. 337. — [2] Pitra, *op. cit.*, donne de bonnes raisons pour faire croire que la *Vita* a été écrite en Poitou; pourtant il y a sur Luxeuil (vers 215 sq.) des détails étymologiques et descriptifs qui ne se trouvent pas ailleurs et qui sembleraient indiquer un moine de ce monastère. — [3] Le manuscrit suivi par l'auteur du poème roman donnait sûrement *Baldechilde*, forme plus ancienne.

ans, on avait tiré Léger de sa retraite, comment on l'avait amené à la Cour, jugé et condamné, et comment, avant l'évulsion de la langue et des lèvres, on lui avait fait subir un premier supplice : *Tunc jussit eum nudis gressibus per quamdam piscinam transduci in qua erant petræ sicut clavi incidentes acutæ.* Sans ce récit on ne peut comprendre ce qui est dit, str. 28 :

Sovre les piez ne pud ester,
Que toz les at il condemnez.

Les souvenirs laissés par saint Léger furent surtout vivaces en Poitou et en Bourgogne; la translation à Saint-Maixent en 681 et l'épiscopat d Autun furent les deux points autour desquels se développa le culte du saint. Le poème roman a certainement été composé vers le milieu du xe siècle, dans une ville où on célébrait la fête de saint Léger et probablement à Autun plutôt qu'à Poitiers. D'une part, il n'y a pas trace de dialecte poitevin dans le poème, il y a même des formes qui paraissent toutes bourguignonnes et en tout cas étrangères à tous les dialectes occidentaux du français; d'autre part, il n'est pas dit un mot des reliques du saint, et cette omission serait peu naturelle en Poitou, où on possédait son corps; au contraire, à Autun, on n'avait pas de reliques : celles qu'on montrait au xviie siècle étaient évidemment sans aucune authenticité. Les Bollandistes pensent que c'est à Autun qu'on a le plus anciennement célébré la fête de saint Léger; et c'est là aussi, suivant les plus grandes probabilités qu'un clerc — peu savant d'ailleurs — a dû composer, sous les derniers Carolingiens, son récit strophique en roman, destiné à être chanté au peuple. Cette destination est évidente par les notes de musique qui accompagnent les premiers vers du manuscrit : toutes les strophes se chantaient sur le même air, ce qui n'est sans doute pas étranger au soin qu'a pris le poète de n'employer que des assonances masculines : les vers féminins qui se trouvent irrégulièrement mêlés aux masculins dans la *Passion du Christ*, par exemple, devaient embarrasser les chanteurs.

La valeur poétique de la *Vie de saint Léger* est nulle; elle a une certaine importance pour l'histoire littéraire en ce qu'elle nous montre la versification française constituée au xe siècle, et atteste l'usage de chanter en français devant le peuple; mais le grand intérêt de ce texte est philologique. Tant pour le vocabulaire que pour les formes de la syntaxe, il apporte à l'histoire de la langue les faits les plus précieux

III. Jusqu'a l'épiscopat. — La plus ancienne orthographe et celle même qu'adoptait celui qui portait ce nom, celle aussi du manuscrit contenant le récit contemporain des dernières épreuves du saint, est *Leudegarius* dont on fit, par la suite, *Leodegarius*. Celui qui illustra ce nom est communément désigné aujourd'hui sous celui de saint Léger. Le P. Cahier le donne pour patron aux boulangers et aux meuniers de la Brie; il semble cependant que ce soit une clientèle très différente qui doive invoquer le célèbre évêque d'Autun que sa carrière et ses épreuves désignent. pour être le recours et l'exemple de la pétulante confrérie des ecclésiastiques qui versent dans la politique. Il en fut une intrépide et touchante victime; on a pu discuter le rôle qu'il y a joué et dire de lui qu'il eût connu une vie plus heureuse s'il l'avait consacrée exclusivement aux soins de son Église [1]; nous n'avons pas à le critiquer mais seulement à résumer sa vie.

Saint Léger était né vers l'année 616 de race noble; on ne sait rien touchant son père; sa mère avait nom Sigrade bien apparentée puisqu'elle eut pour sœur Béreswinde mariée à Athabric, duc d'Alsace, et pour frère Didon, évêque de Poitiers. Ce fut Didon qui veilla sur la formation intellectuelle de son neveu en le confiant à un prêtre chargé de son éducation. Les biographes n'ayant rien à dire se répandent en éloges d'une banalité parfaite; on croit volontiers que la jeunesse et l'adolescence d'un caractère trempé comme l'était celui de saint Léger, n'ont rien eu de la mollesse et de la dissipation qui sont l'écueil d'un grand nombre. Didon ordonna son neveu et lui confia la charge d'archidiacre, ce qui lui conférait une part dans l'administration du diocèse, à laquelle il se trouvait préparé par l'étude du droit civil.

La chronologie de cette période peut s'établir ainsi. L'évêque Didon de Poitiers succédait à Jean qui avait siégé au concile de Reims en 625, et lui-même souscrivait aux canons de Clichy, en 626 ou 627. Or le roi Clotaire II, qui mourut en 629, confia Léger, que ses parents faisaient élever au palais, à l'évêque Didon; c'est donc entre 626 et 629, probablement en 627 ou 628, que l'enfant, âgé d'une dizaine d'années, vint à Poitiers. Il y reçut le diaconat à l'âge de vingt ans, peu de temps après le titre et la charge d'archidiacre [2].

Le biographe Ursin prodigue les descriptions et les particularités; nous avons dit que cet auteur est loin de mériter une complète créance; toutefois, il est possible qu'il soit véridique quand il assure que l'archidiacre de Poitiers devint abbé du monastère de Saint-Maixent, vers 653; en tout cas on n'a pas d'impossibilité à lui objecter. L'abbatiat de saint Léger aurait eu une durée de six années environ, ce qui nous achemine vers l'année 659 ou 660. Que si on ne veut à aucun prix admettre l'abbatiat de Saint-Maixent, il faut laisser Léger, archidiacre à Poitiers.

La reine Bathilde, régente du royaume d'Austrasie pendant la minorité de son fils Clotaire III, entendit faire l'éloge des qualités de l'archidiacre de Poitiers ou de l'abbé de Saint-Maixent, et l'appela à faire partie du conseil de régence, où il se rencontra avec Ouen, évêque de Rouen et Chrodobert, évêque de Paris. On ne peut faire la part personnelle de saint Léger dans les mesures de gouvernement auxquelles il prit part pendant plusieurs années, jusqu'en 663, date à laquelle il fut élevé sur le siège épiscopal d'Autun. Il succédait à Ragnobert, dont le nom se lit encore en 660 sur deux privilèges concédés à Sainte-Colombe et à Saint-Pierre de Sens [3]; mais depuis lors et pendant deux années environ l'Église d'Autun voyait deux compétiteurs aux prises, et ne reculant pas devant les pires violences, à ce point qu'un des deux fut tué et l'autre prit la fuite ou fut exilé. C'était à cette succession difficile que la reine Bathilde appelait saint Léger.

IV. Débuts de l'épiscopat. — L'évêque s'affirma dès son arrivée comme un chef énergique et volontaire; les fauteurs de désordre, ceux qui, à la faveur d'une situation violente, espéraient continuer à s'enrichir furent terrifiés. Tous comprirent qu'ils avaient un maître, et ceux que la prédication n'aurait pu persuader se rendirent à la peur et à la force. Les droits du *defensor civitatis* mettaient aux mains de l'évêque des armes dont Léger était disposé à se servir : le silence et la soumission ou bien l'exil. En même temps, les pauvres étaient l'objet de ses soins et leur reconnaissance affermissait son autorité.

Dans sa cité épiscopale, jadis éclatante comme Trèves et comme Arles, Léger ne voyait guère que des ruines à relever, des réparations urgentes à entreprendre. Le moine de Saint-Symphorien était du nombre de ceux qui avaient vu et loué les travaux

[1] H. de Valois, *Res Francicæ*, t. III, p. 317. — [2] *Concilia ævi merovingici*, édit. F. Maassen, t. I, p. 201, 203. — [3] Pardessus, *Diplomata, chartæ*, t. II, p. 111, 114.

entrepris par l'évêque : la basilique Saint-Nazaire avait reçu un nouvel *atrium*, son pavement avait été refait, son mobilier liturgique complété, vases sacrés, tentures tissées d'or, son baptistère remis en état et décoré. Le corps de saint Symphorien avait été transporté dans une tombe nouvelle; enfin les murailles de la ville avaient été réparées, les maisons relevées, les édifices restaurés.

Ces murailles de la ville n'étaient pas l'enceinte romaine, car une pareille entreprise eût englouti à peu près sans résultat les chétives ressources d'un évêque franc du VII[e] siècle. L'enceinte d'Autun, au temps de l'empire dans sa prospérité, avait été une épaisse muraille de 2 m. 50 environ, haute de 13 m., flanquée de 62 tours, percée de 4 portiques monumentaux et s'étendant sur une longueur de 6 kilomètres. Ce magnifique ouvrage avait été assailli par les Bagaudes en 270 et, depuis lors n'avait pas été réparé, de sorte qu'il eût été impuissant à soutenir le choc des barbares. C'était désormais à Autun, comme dans des centaines d'autres villes, une carrière de matériaux taillés ouverte à tous ceux qui avaient le désir d'y puiser.

Les villes se rétrécirent, se ramassèrent dans une enceinte plus étroite et, à Autun comme presque partout ailleurs, l'instinct de la conservation conseilla le choix du point désigné par la science militaire des ingénieurs romains d'autrefois, comme le plus avantageux à une défense assez prolongée pour espérer d'être victorieuse. Ce réduit, cette citadelle, donna naissance à ce qu'on appela le *castrum*, le « château » (voir ce mot). Le *castrum* d'Autun situé au point culminant de la ville romaine, occupait à l'angle méridional de l'ancienne enceinte un espace de plus de dix hectares de superficie. Protégé de deux côtés par les anciens murs flanqués de tours plus rapprochées entre elles que sur aucun autre point de l'enceinte, il ne restait ouvert que d'un côté, celui de la ville. On le ferma d'une muraille dont il a été possible de nos jours, dans une ville où l'archéologie locale a inspiré tant de belles carrières scientifiques, de retracer le parcours. Partant de la tour enclavée dans la maison dite des missionnaires appartenant à l'évêché, cette muraille suivait les bâtiments du palais épiscopal, passait sous le palais de justice, la prison, l'hôtel Rolin, l'ancienne Porte des Blancs, la cour de M[e] Cogné, avoué, puis remontant brusquement vers le Sud, longeait l'arrière des maisons Simon, Bazerolle, Gaudry, de Fontenay, Alexandre, servait de soutènement à la terrasse de M. Changarnier et se raccordait avec la muraille romaine immédiatement au-dessous de la tour Bretagne.

C'est dans l'enceinte du *castrum* que tenait désormais Autun, avec sa cathédrale dédiée à Saint-Nazaire, et l'*episcopium* ou maison de l'évêque, joignant d'un côté le rempart du V[e] siècle et, de l'autre côté, la cathédrale. Il s'en faut de peu que ce soit encore l'emplacement de l'évêché. A l'est du palais épiscopal, il existe une tour carrée appelée indûment « tour de Saint-Léger ». On a reconnu que c'était la tour de Rivaux restaurée, laquelle remplaça la tour qui flanquait la poterne mise en communication avec l'*episcopium* par un escalier secret dont les vestiges ont été relevés, sous la tour Saint-Léger, en 1883.

V. Concile d'Autun. — L'évêque d'Autun réunit un concile destiné dans sa pensée à aider au rétablissement de la discipline. Malheureusement aucun manuscrit ne nous en a conservé le texte intégral; les quelques canons que nous en connaissons nous ont été transmis par la collection du manuscrit d'Angers représentée aujourd'hui par : 1° le manuscrit Philipps, de Middle Hill, *1765*, aujourd'hui Berlin *1763*; 2° le ms. de Vienne *2171*, et 3° le ms. de Saint-Gall *675*. Dans ces manuscrits celui de Berlin (fol. 3) et celui de Vienne (fol. 1) placent en tête un canon qu'ils semblent détacher des autres pour le mieux signaler avec cette rubrique : *Cañ. Agūst hīr I*, et *Cañ. Agustūdunensis hr I*[2]; les autres canons se lisent dans le ms. 1 (fol. 38), ms. 1 (fol. 38), ms. 2 (fol. 18), ms. 3 (fol. 106) avec cette mention : *Cañ. Agustudunš, Cañ. Augustud, Cañ. Augustuduninens.*

Le concile semble s'être préoccupé de la foi et avoir rendu un canon unique ainsi conçu : 1. *Si quis presbyter aut diaconus aut clericus symbolum, quod sancto inspirante Spiritu apostoli tradiderunt et fidem sancti Athanasii presulis inreprehensibiliter non recensuerit, ab episcopo condempnetur.*

A la suite viennent des canons disciplinaires très incomplets puisque le ms. 1, qui est seul à numéroter les canons, en donne cinq sur quinze, et peut-être plus. Il semble qu'on ait procédé à une date inconnue à un classement de ces canons en deux séries distinctes suivant leur destination; les uns concernaient les séculiers ou les clercs, les autres visaient les moines; cette deuxième série était sinon la plus nombreuse, du moins la mieux conservée. En tout cas, il semble superflu de tenter de rétablir l'ordre primitif. Après le canon déjà transcrit et désigné comme 1, nous avons les canons 5, 6, 8, 10, puis le canon 14 tiré de la collection du manuscrit de Thou, par Lalande, et après cela deux canons 15, un dans la série monastique, l'autre conservé par Mabillon d'après un manuscrit d'Einsiedeln. Voici la série des canons relatifs aux moines :

Primus titulus hic est monasticæ disciplinæ : ut abbates vel monachi peculiare non habeant et monachi ab abbate victum et vestitum consuetum accipiant; condamne la pratique du pécule.

5. *Ut conpatres nullus eorum audeat habere;* les moines ne pouvaient être affiliés à des confréries, académies, sociétés, etc.

6. *Ut in civitatibus errare non inveniantur. Quod si causa utilitatis monasterii cum litteris abbatis sui ad archidiaconum civitatis scriptis dirigantur.* Déjà au VII[e] siècle, on connaissait la plaie des moines itinérants, qui sous un prétexte quelconque, étude, prédication, peu importe, visitaient les villes et s'y attardaient. Saint Léger qui s'était fait la main à Poitiers avec de semblables traînards, recommandait qu'on les adressât à l'archidiacre; il se chargeait d'apprendre à l'archidiacre d'Autun comment les recevoir.

8. *Ut abbati suo aut preposito sint oboedientes.*

10. *Ut nullus familiaritatem extranearum mulierum præsumat habere et, qui inventus fuerit, severius corrigatur. Ut mulieres in monasterio monachorum nullatenus ingrediantur.*

Statuimus adque decernimus, ut nullus monachum alterius absque permissu sui abbatis præsumat retinere; sed cum inventus fuerit vagans, ad cellam propriam revocetur; ibi juxta culpæ meritum coercendus est.

15. *De abbatibus vero vel monachis ita observare convenit, ut, quicquid canonum ordo vel regula sancti Benedicti edocet, et implere et custodire in omnibus debeant. Si enim hæc fuerint legitimæ apud abbates vel monasteria conservata et numerus monachorum Deo propitio augebitur, et mundus omnis per eorum orationis assiduas omnibus malis carebit contagiis. Sint monachi omnes omnino obœdientes, sint frugilitates decore pollentes, in opere Dei ferventes, oratione instantes, in caritate perseverantes, ne propter negligentiam aut inobœdientiam hosti circumeunti ac rugienti et quærenti, quem devoret, cibus efficiantur. Sit eis cor unum et anima sint receptores.* Vers le troisième quart du VIII[e] siècle, en Bourgogne surtout, la Règle de saint Benoît était encore loin d'avoir prévalu sur la Règle

de saint Columban implantée à Luxeuil; aussi ce canon doit-il être considéré comme très important pour l'histoire de l'expansion de la règle bénédictine, et son triomphe sur l'observance columbanienne qui n'est pas même mentionnée. A partir des mots : *Sint monachi omnes...* nous avons presque un centon de sentences tirées de la règle de saint Benoît de façon à peu près littérale.

Quisquis autem hæc a nobis Deo precipiente dictata in confirmationem regularem monachorum temptaverit aliqua transgressione cassare, si abba est, anno uno ei communionis potestas suspendatur; si præpositus, annis duabus; si monachus, ant fustibus verberetur aut a communione et mensa et caritate annis tribus suspendatur. Justum enim est, ut subripientia vitiorum semina falsæ justitiæ resecentur, ne, dum simulatione continentiæ nutriuntur, ita silvescant, ut nec securibus excidantur.

Les deux canons conservés en dehors de la collection du manuscrit d'Angers sont les suivants :

14. *Sæculares vero, qui Natale Domini, Pascha, Pentecosten non communicaverint, inter catholicos non habitent. Nullus presbyter confertus cibo, aut crapulatus vino, sacrificia contrectare, aut missas facere præsumat : quod si quis præssumpserit, amittat honorem. Mulieres ad altare ingredi non oportet.*

Can. 3 : *Si qui altario Domini deserviunt, si subito flenda carnis fragilitate corruerint et Domino respiciente digne pœnituerint, ita ut mortificato corpore cordis contriti sacrificium Domino offerant; maneat in potestate pontificis vel veraciter afflictos non diu suspendere; vel desidiosos prolixiore tempore ab Ecclesiæ corpore segregare. Ita tamen ut sic officiorum suorum loca recipient, nec possint ad altiora officia ulterius promoveri. Quod si iterato, velut canes ad vomitum, reversi fuerint, et velut sues in volutabris emersi jacuerint, non solum dignitate officii careant, sed etiam sanctam communionem nonnisi in exitu percipiant.*

Dans la collection du manuscrit d'Angers, on lit à propos *De episcopis qui suprascriptos canones consenserunt et firmaverunt*, au ch. XXVI : Consensum domni Leudegari episcopi Augustuninsis : *Ego Leudegarius acsi peccator. Edue civitatis episcopus, cum consensu fratrum meorum polliciti sumus et perpetualiter placuit conservandum.* Dans la collection dite d'Herouval, au n. XIX on lit : *Consensio et confirmatio Leodegarii episcopi Augustodunensis.*

La date du concile n'est pas déterminée d'une façon certaine. Maassen le place avec raison *prioribus annis episcopatus Leodegarii;* le R. P. Camerlinck donne l'année 670 comme certaine; on peut se contenter de situer le concile dans la première moitié de l'épiscopart de saint Léger.

BIBLIOGRAPHIE. — Sirmond, *Concilia Galliæ*, 1629, t. I, p. 506 ; *Conc. coll. regia*, 1644, t. XI, col. 497; Lalande, *Conc. Gall.*, 1671, t. VI, col. 535-536, 1887; Hardouin, *Concilia*, t. III, col. 1013; Coleti, *Conc.*. 1729, t. VII, col. 549; Mansi, *Conc.*, Suppl., t. I, col. 497; *Conc. ampliss. coll.*, t. XI, col. 123-128; F. Maassen, *Conc. ævi merovingici*, 1893, p. 220-221; Hefele-Leclercq, *Hist. des conciles*, t. III, 1re part. (1909), p. 397-309; A. Villien, *Histoire des commandements de l'Église*, 1908, p. 181 sq.

VI. LA RIVALITÉ AVEC ÉBROÏN. — Le conseil de régence qui entourait la reine Bathilde fut mal inspiré et fit un choix malheureux. Le maire du palais Erkinoald étant mort en 660, peu de temps après Clotaire II, il fallut lui donner un successeur. Le choix du candidat à cette charge qui conférait à son titulaire un pouvoir désordonné souleva de longues hésitations; il s'agissait de se donner un maître qui pouvait devenir un tyran; on hésiterait à moins. Il semble que l'influence de saint Ouen, de Rouen, fut prépondérante et décisive; l'évêque connaissait et avait confiance dans le savoir-faire d'un certain Ébroïn, originaire du Soissonnais. Ébroïn fut choisi. Ce n'était encore qu'un habile ambitieux qui réussit, à peine arrivé au pouvoir, à s'y créer un puissant parti; il envoya partout ses créatures qui, aussi avides qu'impatientes de s'enrichir, soulevèrent le mécontentement général. Des évêques pensèrent devoir se faire les interprètes du peuple. Celui de Lyon, Annémond, fut assassiné aux environs de Chalon-sur-Saône; Sigobrand, évêque de Paris, périt de la même manière; la reine Bathilde reçut un ordre d'exil déguisé sous la forme de permission de se retirer au monastère de Chelles; quant au jeune roi Clotaire III, âgé de quinze ans et perverti, il n'était qu'un instrument entre les mains d'Ébroïn.

Celui-ci pouvait être un monstre de férocité, il n'était pas du tout un incapable ni un imbécile. C'était un chef énergique à qui les écrivains ecclésiastiques ne se sont pas préoccupés de reconnaître quelques qualités véritables; ils avaient eu si fort à se plaindre du tyran que ce serait leur demander une grande impartialité. L'auteur de la *passio* de saint Prix, évêque de Clermont, est peut-être le seul qui consente à qualifier Ebroïn *strenuus vir*, mais il se reprend aussitôt : *in nece sacerdotum nimis ferocem* [1]. Ce n'était pas un impie et il avait montré de la bienveillance pour la religion. Il construisit à Soissons un monastère de femmes, d'accord avec sa femme Leutrude et son fils Bovon; mais était-ce bien alors un acte de religieux? On en douterait parfois quand on se rappelle tous les avantages qu'un monastère pouvait valoir à son fondateur. Quoi qu'il en soit, cette maison fut confiée au gouvernement de l'abbesse Aetheria, et obtint un privilège de l'évêque Drauscius, en 667, pour qu'on y menât la vie régulière sous la règle de saint Columban avec l'office bénédictin [2]. A cette date Ebroïn et Léger d'Autun vivaient encore en bons termes, et parmi les évêques signataires du privilège on lit : *In Christi nomine Leudgtarius acsi peccator episcopus hunc privilegium consensi et subscripsi.* Il habitait la villa Latiniacum (aujourd'hui Lagny-le-Sec, Oise), qui semble avoir été le domaine attribué aux maires du palais de Neustrie. Les Bourguignons qu'il haïssait y eussent été mal accueillis; il leur interdit même l'accès du palais royal, sauf le cas où ils y seraient mandés. L'évêque d'Autun partageait cette répulsion du tout-puissant fonctionnaire avec ses compatriotes. Cette animosité tenait à l'attitude des Austrasiens beaucoup moins souples que les Neustriens, et toujours frémissants devant les abus et excès de pouvoir d'Ébroïn.

Moins, peut-être, par esprit de solidarité que par sentiment d'une âme fière, éprise de la justice et du droit, l'évêque d'Autun partageait la manière de voir de ses compatriotes, s'associait à leur opposition. Sa naissance, ses biens, son épiscopat lui imposaient des devoirs auxquels il n'était pas homme à se soustraire; sa situation pouvait d'ailleurs sembler le soustraire à certains périls d'une opposition déclarée. Il ne manquait pas de gens qui, moins résolus, moins indépendants, moins déterminés que Léger, jalousaient sa personne et sa conduite, bien qu'ils ne trouvassent à lui reprocher autre chose, nous dit le moine de Saint-Symphorien, que « de se tenir inébranlable sur les sommets de la justice ». Ces envieux, ne pouvant ou n'osant l'attaquer de face, le dénoncèrent à Ébroïn comme un perpétuel mécontent, un rival toujours prêt à se déclarer. Rien n'était plus facile à soutenir, car l'évêque qui éclipsait le ministre par le talent,

[1] *Passio Præjecti*, c. 26, dans *Passiones vitæque sanctor. ævi merov.*, t. III, p. 241. — [2] Pardessus, *Diplomata, chartæ*, t. II, p. 139.

se refusait à le flatter comme faisaient beaucoup d'autres et bravait ses menaces avec une tranquille confiance [1].

Sur ce sujet, cf. M. Chaume, *Les origines du duché de Bourgogne*, I. *Histoire politique*, in-8°, Dijon, 1925; quoique le point de départ de l'ouvrage soit l'année 681, date de la mort d'Ebroïn, voir l'Introduction sur le *regnium Burgundiæ* (561-681).

La mort du jeune Clotaire III, épuisé par les excès et vieillard avant d'avoir atteint l'âge de vingt ans, fut le signal d'une grave révolution (673). A la nouvelle de cette mort, les grands de Neustrie et de Bourgogne prirent le chemin de la résidence royale pour y procéder à la désignation du nouveau roi et lui prêter hommage. Ébroïn craignit l'effervescence toujours possible d'une assemblée, prévint cette réunion en la rendant sans objet. De sa propre autorité il proclama roi le jeune Thierry III, troisième fils de Clovis II, et envoya des courriers sur toutes les routes pour signifier sa volonté aux leudes et l'ordre de rentrer chez eux. Mais l'affront était trop cuisant, les leudes passèrent outre aux injonctions et aux défenses d'Ebroïn, se réunirent, détrônèrent Thierry, qu'ils jugeaient par trop médiocre, et offrirent la couronne à son jeune frère Childéric, roi d'Austrasie, qui paraissait mieux doué. Childéric accepta, accourut avec son maire du palais Vufoald et fut investi du pouvoir royal en Neustrie et en Bourgogne. Le roi détrôné, Thierry III, fut envoyé au monastère de Saint-Denis; son maire du palais terrifié, invoqua le droit d'asile d'une église pendant qu'on pillait ses maisons et ses coffres. Il ne demandait rien au monde que la vie, sachant bien qu'elle lui apporterait la revanche; on l'épargna donc par une pitié imprévoyante et à laquelle les évêques et Léger d'Autun se crurent peut-être obligés. Ébroïn fut tondu et envoyé à Luxeuil. Simple villégiature.

S'il n'avait pas conduit toute l'affaire, l'évêque d'Autun l'avait certainement approuvée. La rapidité avec laquelle la situation s'était dénouée, la déposition du roi et de son maire du palais sans coup férir, dans l'espace de trois jours, avait réduit une révolution aux proportions d'un coup d'état. Les leudes, toutefois dans la satisfaction de la victoire, n'oubliaient pas leurs griefs anciens et récents; ils se souvenaient qu'Ébroïn avait aboli le décret de l'assemblée de Paris de 614, ils le rétablirent; ils savaient ce que leur avait valu la mairie du palais viagère, ils l'abolirent. Le rôle prépondérant qu'avait rempli Léger pendant les trois journées décisives lui attira, pour un temps, jusqu'à ce qu'ils n'eussent plus besoin de lui, la confiance des leudes et la reconnaissance du roi. L'évêque en était peut-être surpris autant qu'embarrassé, car sa conduite ne devait pas lui paraître à lui-même différente de la règle du devoir. Il avait protesté contre une mesure arbitraire qui livrait le trône au mépris du droit de libre désignation par les seigneurs du royaume; le coup d'état était une illégalité, mais qui faisait rentrer dans le droit.

Devenu le conseiller le plus écouté du jeune Childéric, l'évêque d'Autun devait lui inculquer, très inutilement, l'horreur de l'arbitraire et s'attirer l'animosité de ce maître qu'il eût voulu guider vers la justice, en même temps que l'aversion des grands et du peuple qui imputaient à tort et à travers à l'évêque les décisions du roi.

VII. Disgrace et fuite. — Léger revint à la politique prudente et décentralisatrice de la charte de 614. Il fit rendre à Childéric II, une série de trois décrets aux termes desquels le droit et l'administration de la justice seraient maintenus dans chaque province, conformément aux anciennes coutumes, et les juges choisis dans la province d'où ils étaient issus. Chaque province devait avoir son administration particulière et les gouverneurs ne seraient pas transférés d'une province dans une autre. Après ce qu'on avait vu et souffert récemment, il ne fallait pas être surpris de voir la charge de maire du palais réduite à des conditions presque humiliantes en comparaison de l'absolutisme dont elle avait joui. Désormais, le maire du palais était responsable devant les leudes qui jugeraient son administration et condamneraient, au besoin, son gouvernement et sa personne. On n'accusera jamais saint Léger d'avoir été un rêveur politique, mais peut-être n'apportait-il pas dans cette rude carrière l'inexorable froideur d'un Richelieu pour qui la tête d'un adversaire était une cible à atteindre et un obstacle à renverser. Quand on prend la succession d'un rival tel qu'Ébroïn et qu'on se flatte de faire mieux que lui en faisant autrement, il y a telle précaution élémentaire à prendre que la raison d'État commande et à laquelle un véritable homme d'État se soumet. Ébroïn, vaincu, cloîtré, demeurait le centre et l'espoir d'un parti qui escomptait les fautes de Léger et les passions de Childéric pour remonter au pouvoir.

La situation de conseiller d'un roi qui possède un maire du palais insignifiant, comme était Vulfoald, était si instable qu'elle ne pouvait se prolonger longtemps. Vulfoald jalousait l'évêque, entravait dans la mesure du possible l'application d'une politique sur laquelle on ne le consultait pas; les leudes devaient assez de reconnaissance pour ne mettre désormais aucune limite à leurs revendications que Léger ne pouvait satisfaire; Childéric lui-même se lassait d'un mentor toujours grondeur, et qui blâmait son maître d'avoir transgressé le statut personnel qu'il avait rétabli dans ses royaume de Neustrie, de Bourgogne et d'Austrasie.

Il est probable que les reproches adressés à l'occasion du mariage de Childéric avec Belichilde, fille du roi Sigebert et sa parente, furent plus sensibles à un jeune homme doué de ce caractère fougueux et brutal qui était la tare dynastique des mérovingiens. Des reproches discrets n'ayant pas été écoutés, l'évêque adressa des remontrances publiques, dit très haut que « l'Église ne peut prier pour un prince qui viole ses lois ». La reine Belichilde était dès lors acquise au parti hostile à Léger qui ne se sentant plus nécessaire, plus consulté, mais à peine toléré, voyant qu'il ne pouvait plus se faire ni écouter, ni obéir, crut sage et, peut-être, habile de s'éloigner. Il regagna son évêché d'Autun vers l'époque du carême 675.

Peut-être pour dissimuler sa disgrâce ou pour ressaisir son influence sur Childéric, Léger l'invita à venir célébrer la fête de Pâques à Autun. Le jeune roi y trouva un certain Hector, patrice de Marseille, venu solliciter de la justice royale la solution d'un litige. Sa belle-mère Claudia avait légué toute sa fortune à l'Église de Clermont dont l'évêque Prætextus (saint Prix), invoquant les canons, soutenait les droits au détriment de la fille déshéritée de Claudia. L'évêque d'Autun ne partageait pas le point de vue de son collègue de Clermont, et soutenait le bon droit d'Hector, agissant au nom de sa femme; c'en fut assez pour greffer une intrigue politique sur cette affaire, et on fit courir le bruit qu'il y avait partie liée entre Léger et Hector pour ce que nous nommons aujourd'hui un

[1] *Passio Leodegarii*, I, n. 4; *Sanctum itaque Leodegarium episcopum ideo habebat suspectum, quia eum superare non valebat in verbo, nec adulationis ut ceteri ei inpendebat obsequium, et contra omnes minas suas semper eum cognoverat permanere intrepidum*, édit. Krusch, dans *Passiones vitæque sanctorum ævi merovingici*, t. V, p. 287.

« coup d'État » afin de se saisir du pouvoir. Même à Saint-Symphorien, l'évêque ne comptait pas que des amis; il se trouvait là un reclus nommé Marcolin qui réussit à inspirer à Childéric la curiosité de l'entendre. Marcolin l'entretint d'un complot et laissa entendre que l'évêque espérait en recueillir le fruit. Celui-ci, averti du péril qu'il courait, célébra la vigile et la messe du jeudi saint. Le lendemain il ne craignit pas d'aborder Childéric et de s'offrir à la mort s'il devait unir sa passion à la passion du Christ. Des personnages s'entremirent et évitèrent un crime sacrilège.

La vigile pascale avec ses solennités touchantes et prolongées parut propice à l'assassinat projeté. Childéric passa une partie de la nuit au monastère de Saint-Symphorien et s'y enivra, pendant que dans la cathédrale Saint-Nazaire l'évêque célébrait les chants liturgiques et se rendait au baptistère où l'attendaient les catéchumènes. A ce moment Childéric, ivre, l'épée nue pénètre dans l'atrium, se présente à la porte du baptistère, titubant et hoquetant : *Leudt-ga-rius! Leudt-ga-rius!* Et soudain, dégrisé, terrifié, s'arrête, regarde sans voir, de ce regard des ivrognes pour qui tout se confond, il s'éloigne et va se jeter dans la chambre qui lui était préparée à l'*episcopium*. Quelque temps après l'évêque y rentra à son tour et vint trouver le roi, lui demandant pourquoi il n'avait pas assisté à la vigile. Childéric ne se souvenait de rien, bafouilla quelques mots et dit à Léger qu'il se défiait de lui.

Les fêtes étaient achevées, rien ne retenait plus l'évêque que la perspective de répandre son sang; l'attentat attirerait sur Autun d'effroyables vengeances. Léger fit avertir Hector et ils prirent la fuite par des chemins différents. Une poursuite s'organisa presque aussitôt. Hector fut rejoint et fut massacré après s'être vaillamment défendu. Léger fut ramené à Autun et exilé au monastère de Luxeuil en attendant qu'une assemblée statuât sur son sort.

VIII. Séjour a Luxeuil. — Childéric, après une consultation pour la forme, prononça l'exil perpétuel à Luxeuil. L'abbé de Saint-Symphorien, Ermenaire, semble avoir plaidé en faveur de l'exil et fait écarter une sentence de mort; il n'avait aucun ressentiment personnel contre l'évêque et ne lui enviait que son siège épiscopal qu'il occupa. Pendant ce temps, à Luxeuil, Ébroïn et Léger philosophèrent quelque temps sur les jeux de la politique. Ebroïn interrompit le dialogue le jour où la porte du monastère s'ouvrit devant lui; quant à Léger il continua à édifier la gent monastique. L'auteur de la *Chronique de Saint* Vaast dit que *eo tempore Leodegarius Augustidunensis episcopus devenit Luxovium ibique sanctæ conversationis suscepit habitum; ubi non tam corpore quam mente veterem hominem exutus, cum actibus suis studebat cotidie piis operibus novo homini conformari* [1]. Assurément c'eût été le sort le plus doux que de demeurer et de vieillir parmi ces bons moines, un peu frustes sans doute, mais moins redoutables à tout prendre que les bêtes féroces qui couraient le monde. Le sort de Léger n'était pas de finir ses jours dans la paix de Luxeuil; on peut même dire qu'il ne fit que traverser cette maison.

Au cours de cette même année 675, qui l'y avait amené, il en sortit dans les circonstances suivantes. Childéric II continuait sa vie d'excès brutaux et de violences; il s'avisait un jour de faire battre de verges un leude nommé Bodilon. Ceci sembla inquiétant aux autres leudes qui profitant d'une chasse royale dans la forêt de Livry, trouvèrent l'occasion de cerner le roi et la reine et leur enfant Dagobert; on les assomma comme des chiens (septembre 675).

[1] *Mon. Germ. hist. Script.*, t. XIII, p. 695.

« A la nouvelle de l'assassinat du roi, nous dit le moine de Saint-Symphorien, les exilés accoururent de toutes parts. Ils ressemblaient aux serpents qui, après l'hiver, sortent de leurs repaires tout gonflés de venin. Ils étaient pleins de haine et de ressentiment, prêts à se venger pour leur ambition déçue ou leurs biens confisqués. Chacun ne connaissait ou ne voulait connaître d'autre règle que sa volonté. On ne craignait plus le châtiment. Les troubles furent si profonds qu'on en vint à croire à l'avènement de l'antéchrist. Une comète apparut annonçant la famine, la chute des rois, les révolutions et l'extermination des peuples. Mais il est écrit que les insensés ne se corrigent ni par les paroles ni par les signes. » Leur ressentiment, ne pouvant s'exercer sur le roi défunt, se tournait sur l'évêque d'Autun dont la disgrâce avait peu duré et qui avait été autorisé par Childéric, peut-être avec le dessein de lui nuire plus impunément et plus facilement que dans un monastère, à sortir de Luxeuil. L'évêque ne s'y était pas attardé, mais n'avait pas reparu encore dans son diocèse quand la fin tragique du roi rendit Ébroïn à ses intrigues. A l'instant même il ne songea qu'à ses vengeances, et Léger en eût été la première victime, avant même d'avoir regagné Autun, si la prudence n'avait conseillé la temporisation. L'évêque d'Autun voyageant à petites journées avait été rejoint en route par son collègue, Genès, évêque de Lyon, se rendant à la cour avec une escorte nombreuse et bien armée dont la vue suffit à déconseiller pour le moment à Ébroïn toute violence. Leur réconciliation ébauchée à Luxeuil devint publique à Autun où Léger reçut un accueil triomphal, pendant qu'Ermenaire disparaissait sans bruit.

IX. Le siège d'Autun (676). — Le lendemain, les évêques de Lyon et d'Autun partirent dès le matin pour Paris. Ébroïn les accompagnait, écoutant leurs devis afin de régler sa conduite d'après leurs projets. Le soir même il était instruit, son parti était pris; il les entendait discuter les conditions du retour du roi Thierry qu'ils tireraient de Saint-Denis et replaceraient sur le trône. Ébroïn n'avait personnellement, rien à attendre de ce prince sur qui il avait attiré par sa politique les pires infortunes : la déposition et l'exil; d'autre part, les leudes ne se montraient pas disposés à restaurer le pouvoir du maire du palais qui les avait tellement maltraités. En poursuivant sa route avec Genès et Léger, Ebroïn courait le risque des plus graves mésaventures et peut-être pis encore; à la couchée il se sépara des deux évêques et, accompagné de ceux qui demeuraient fidèles à sa fortune, prit la route du Soissonnais, retira sa femme Leutrude du monastère où on lui avait imposé le voile et s'apprêta à tenter de nouveau sa chance.

Léger, qui savait à quel homme il avait affaire et que cette disparition inquiétait, força de vitesse et arriva à Paris au moment où les leudes de Neustrie venaient de rendre la couronne à Thierry avec Leudère, fils d'Erkinvald, comme maire du palais. Cette décision rapide déconcerta un instant Ébroïn qui consulta son ami l'archevêque de Rouen. Saint Ouen commençait peut-être à trouver son protégé d'autrefois fort émancipé et très compromettant; il le redoutait probablement un peu et lui fit une réponse à toutes fins : « Souviens-toi de Frédégonde. » Ébroïn comprit ou devina que cela voulait dire que Frédégonde se trouvant elle aussi assez mal en point, avait surpris et battu tous ses ennemis à force de rapidité et de vigueur. Une partie des leudes d'Austrasie avait proclamé roi et ramené d'Irlande Dagobert fils de Sigebert; les partisans d'Ébroïn inventèrent un prétendant, fils prétendu du roi Clotaire, un enfant à qui on donna le nom de Clovis. Dès le début de

l'année 676, Ébroïn envahit la Neustrie, força le passage de l'Oise à Pont-Saint-Maxence, surprit le roi Thierry III à Nogent-sous-Coucy, s'empara, à Baisieux, en Artois, du trésor royal, se saisit du prince à Crécy en Ponthieu, l'enferma et fit courir le bruit de sa mort. La Neustrie soumise, restait la Bourgogne. Ébroïn rencontra deux hommes tels qu'ils les comprenait et les recherchait, Didier dit Dido, évêque déposé de Chalon et Bovo, autre évêque déposé de Valence. D'accord avec Waimer ou Ugimer, duc de Champagne, ils proposèrent le siège d'Autun pour le compte et avec l'armée du roi Clovis.

Léger avait regagné Autun et entendait bien conserver la ville au roi Thierry III, seul légitime à ses yeux; la perspective d'un siège ne l'effrayait peut-être que pour les souffrances qu'il attirerait sur les habitants, il en prendrait bravement sa part. « Tout ce que j'ai eu mes frères, dit-il à ceux qui lui conseillaient la fuite, tant qu'il plut à Dieu de me conserver la faveur des hommes, je l'ai employé fidèlement, autant que possible, au bien général et à l'honneur de tous. Aujourd'hui cependant, si les hommes de la terre l'emportent contre moi, c'est que le Seigneur nous convie à la grâce. Ces biens ne peuvent me suivre au ciel. Voici mon dessein. Je donnerai ces biens aux pauvres plutôt que de m'en faire un vil fardeau. Imitons le bienheureux Laurent qui a répandu ses trésors dans le sein des pauvres; c'est pourquoi sa justice demeure dans les siècles des siècles. Dieu l'a exalté dans la gloire. » On brisa la vaisselle plate dont on distribua les morceaux aux pauvres; les monastères et la diacomie de Saint-Nazaire reçurent leur part de bienfaits.

L'évêque ordonna trois jours de jeûne et des processions autour du *castrum* avec la croix et les reliques au chant des litanies. Devant chaque porte de l'enceinte, l'évêque se prosternait et priait; de retour dans sa cathédrale il demanda pardon aux fidèles de la peine qu'il avait pu leur causer dans les réprimandes : « S'il en est parmi vous que j'ai offensés, disait-il, par trop de zèle dans mes réprimandes; si j'en ai blessé par mes paroles, que ceux-là me le pardonnent. Je ne puis ignorer, au moment de marcher à la passion du Christ, qu'en vain souffrirait-on le martyre si le cœur n'est pas purifié et illuminé du flambeau de la charité. »

Le *castrum* avait été investi, le siège commença, l'assaut était imminent. L'évêque monta sur le rempart et comprit que le sort de la ville ne pouvait plus être évité ni retardé. Il dit à ceux qui l'entouraient : « Cessez de combattre contre ceux-là. S'ils sont venus à cause de moi, je suis prêt à les satisfaire, à apaiser leur fureur quoi qu'il pût m'arriver. Mais ne sortons pas d'ici sans avoir été entendus. Que l'un d'entre nous aille leur demander le motif du siège. » L'abbé Méroald sortit du *castrum* par la poterne du Breuil et vint trouver l'ancien évêque Didier, proposant une rançon. On exigea que Léger fut livré à discrétion et promit fidélité au roi Clovis. Ces conditions ne laissaient aucun doute sur la machination d'Ébroïn. Léger répondit : « « Que tout le monde sache, amis et frères, comme ennemis et persécuteurs, que je garderai, aussi longtemps que Dieu me laissera la vie, la foi que j'ai promise à Thierry devant Dieu. Que mon corps soit livré à la mort plutôt que de souiller mon âme par un parjure. » Ce message provoqua un redoublement de fureur dans l'attaque, les projectiles, les flèches en flammes menaçaient la destruction de la ville; alors l'évêque se rendit à la cathédrale communia au corps et au sang du Sauveur, se rendit de là à la poterne du Breuil, la franchit et se livra. On se saisit de lui avec la fureur brutale de loups emportant une proie et on lui arracha les yeux. Des témoins de cette scène hideuse assurèrent qu'on n'avait pas eu besoin de lier les mains de la victime qui ne poussa pas un cri, et récita sans cesse les versets d'un psaume.

Autun fut prise, et en plus de ce qu'on enleva aux habitants, la ville dut payer cinq mille sous d'or qui furent fournis par le trésor de l'église.

X. Passion et supplice. — Waimer, duc de Champagne accepta le rôle de geôlier et de bourreau. L'ordre d'Ébroïn portait de conduire Léger dans une épaisse forêt et de l'y laisser mourir de faim; on répandrait alors le bruit qu'il s'était noyé. Waimer s'y conforma et quand il revint s'assurer de la mort de Léger, il trouva sa victime priant pour ses ennemis. Ce spectacle le toucha au point qu'il méprisa les ordres, emmena le martyr dans sa propre maison où lui et sa femme le traitèrent avec les égards dus à son infortune. Waimer fit plus, il restitua à l'évêque la part de butin qu'il avait eue dans le pillage de l'église d'Autun. Léger chargea le moine Berton qui avait réussi à le rejoindre de porter cet argent à Autun et de le distribuer aux victimes du siège.

Pendant ce temps, Ébroïn se débarrassait du jeune Clovis qui ne lui était plus nécessaire, faisait périr Leudèse et redevenait maire du palais de Thierry III, hors d'état de refuser rien à son terrible protecteur. On le retrouve mentionné en notes tironiennes sur les chartes du roi Thierry, à partir du mois de septembre 677 [1]. Ce fut alors l'heure de la violence sans frein. Un diplôme royal interdit toute réclamation contre les crimes et rapines accomplis pendant les troubles récents; les nobles furent exilés, les monastères saccagés, les églises détruites et leurs trésors saisis. Quant à Ermenaire, il reparut sur le siège d'Autun.

La pitié du duc Waimer avait rendu à Léger une existence honorée, et la pensée du supplice infligé à l'évêque scandalisait l'opinion qui accusait Ébroïn. Celui-ci imagina de s'établir le vengeur de Childéric III, et d'imputer une part de responsabilité dans son assassinat à l'évêque d'Autun disgracié et de connivence avec les régicides. Léger et son frère, le comte Guérin, furent appelés à comparaître devant le roi Thierry en présence de leudes, d'évêques et d'abbés. Ébroïn se fit accusateur, et Léger lui répondit avec vigueur, lui reprochant ses crimes et lui promettant l'enfer. On emmena les deux frères, et Guérin fut lapidé (25 août 676).

L'épreuve de Léger devait être plus longue et plus atroce. Ébroïn ordonna de le faire marcher dans une piscine dont le fond était semé de pierres tranchantes; lorsque ce supplice eut laissé le malheureux aveugle incapable de se soutenir, on lui coupa les lèvres, on lui taillada les joues, enfin on lui coupa la langue. Quant cette ruine humaine hors d'état de voir, de marcher, de parler, sembla assez avilie, on lui enleva tous ses vêtements, et en ce pitoyable état on le promena en public. Ensuite on le donna à garder à Waninge. Celui-ci avait paru à la cour de Clotaire et compté parmi les amis de saint Ouen et de saint Wandrille; il n'en acceptait pas moins le rôle que le duc Waimer n'avait pas eu le courage de remplir. Waninge fit charger le martyr sur un cheval et l'emmena chez lui. Il fallut s'arrêter bientôt, l'état d'épuisement du saint était tel qu'on le crut prêt à rendre l'âme. Waninge le fit transporter dans une hôtellerie. L'abbé Winobert, l'évêque Ermenaire demandèrent la permission de l'assister, et ils trouvèrent Léger gisant sur la paille, couvert d'un débris de toile de tente, vomissant le sang, réussissant néanmoins à émettre des sons distincts de sa gorge vide. Ermenaire pansa les blessures, quitta ses propres vêtements pour en

[1] J. Havet, *Œuvres*, t. II, p. 458.

revêtir son évêque et lui donna quelques aliments. Ce fut au tour de Waninge de sentir le remords; il confia son prisonnier aux nonnes à qui il avait autrefois construit un monastère à Fécamp; lui-même, sa femme et tous les siens l'entourèrent de soins et de respects. Le moine de Saint-Symphorien nous apprend que Léger recouvra peu à peu l'usage de la parole malgré sa langue mutilée. « Il assistait régulièrement aux offices et ne sortait de l'église qu'à grand'peine pour prendre quelque nourriture et un peu de sommeil. Malgré sa cécité, il célébrait chaque jour le sacrifice de la messe. Il annonçait aussi la parole de Dieu aux religieuses qui l'avaient accueilli et aux fidèles des environs. »

Léger avait pu entendre les dernières paroles de son frère Guérin, mais il savait sa mère ruinée et enfermée par ordre d'Ébroïn dans le monastère de Notre-Dame de Soissons [1]. Il lui adressa de Fécamp une longue lettre dont l'authenticité ne saurait pas même être mise en question. Cette lettre est pénétrée des sentiments qu'on doit s'attendre à trouver chez un martyr s'adressant à celle qui lui avait donné la vie. Elle a été donnée par Labbe, *Nova bibliotheca manuscriptorum*, t. I, p. 777; Mabillon, *Acta sanctorum Ord. S. Ben.*, t. II, p. 707; *Acta sanct.*, t. I, octobr., p. 408; Pitra, *Histoire de S. Léger*, 1846, p. 449-452; *P. L.*, t. XCVI, col. 373; Gundlach, *Epistolarum*, t. III, p. 464-466, et une traduction française dans Camerlinck, *Saint Léger*, p. 142-149.

Thierry et Ébroïn étaient moins heureux à la guerre que quand il s'agissait de faire souffrir un évêque. Vaincu par Dagobert, privé de l'Austrasie, Thierry convoqua une assemblée à Marly pour y traiter des affaires du royaume. On sacrifia quelques gens tarés comme Chramlin d'Embrun simoniaque, Waimer devenu depuis peu évêque de Troyes et Dido, de Chalon; pour en finir, on leur coupa la tête. On pouvait croire que Léger était oublié, on venait de frapper plusieurs de ses ennemis, mais Ébroïn voulait avoir sa vengeance complète. Il savait que Léger célébrait à Fécamp la messe et réussissait à se faire comprendre; c'en était trop et peu de temps avant l'année 679 a dû se réunir un concile au palais de Thierry pour reprendre l'accusation de régicide. Léger comparut, n'avoua rien, on lui déchira sa tunique depuis le col jusqu'aux pieds, ce qui était une sorte de dégradation canonique, et le comte du palais Chrodobert l'emmena : *Tunc a palatio sententia mandatur decreti, Leudegarium diutius vivere non debere* [1].

Chrodobert paraît avoir emmené chez lui le prisonnier en attendant qu'on lui signifiât de le mettre à mort. Le geôlier semble avoir habité un domaine situé vers la Morinie ou l'Artois, probablement une *villa* dite de Sarcing, située dans le diocèse d'Arras et qu'on identifie avec Saint-Léger, commune de Sus-Saint-Léger, canton d'Avesnes-le-Comte, arrondissement de Saint-Pol, Pas-de-Calais. Léger demeura quelque temps dans la maison de Chrodobert jusqu'à ce qu'arrivât l'ordre d'exécuter la sentence de mort. Ébroïn ordonna que le martyr fût emmené dans la forêt au point où se trouvait une citerne dans laquelle on jetterait le corps qu'on recouvrirait de terre et de pierres. Chrodobert remit le condamné à quatre subordonnés qui marchèrent longtemps sans trouver cette citerne, jusqu'à ce que, exténué de fatigue, le martyr leur dit : « Mes enfants, faites ici ce que l'on vous a commandé. Trois hommes refusèrent et demandèrent pardon, le quatrième, impatienté, leva son arme, ne laissant que le temps d'une courte prière, et trancha la tête d'un seul coup (3 octobre 679).

Ursin de Ligugé ajoute à ce récit, que la femme de Chrodobert fit déposer le corps du martyr dans sa villa de Sarcing où fut élevé un oratoire. D'après cela l'emplacement du supplice serait distinct du lieu d'inhumation. Au XI^e^ siècle, Baldéric, écrit que : *In territorio Atrebatensi transductum, decollari fecit in loco qui dicitur* Sylva S. Leodegarii, *sepultusque est in villa quæ dicitur* Sercin, *quæ est confinio Cameracensis episcopii et Morinensis* [2]. Comme d'après le récit du martyre, Léger s'est rendu à pied de l'habitation de Chrodobert dans la forêt voisine, qu'il avait alors plus de soixante ans, on peut admettre que le lieu du supplice était éloigné, tout au plus de quelques kilomètres et se trouvait dans le domaine de Sarcing. On a discuté la question de savoir où se trouvait la *Sylva S. Leodegarï* que mentionne encore une bulle d'Eugène III, en 1149, qui énumère l'*Ecclesia de Lucheolo*, l'*Ecclesia de Sarcingo* et l'*Ecclesia de Sylva S. Leodegarii* [3]. On n'a pu jusqu'ici, croyons-nous, l'identifier avec certitude [4]. C'est d'ailleurs un problème d'archéologie locale sur lequel il est difficile de se prononcer.

XI. Le testament et l'aumône de saint Léger. — L'ancien cartulaire d'Autun nous a, seul, conservé un acte désigné sous le nom de testament de saint Léger. Le voici :

Ego Leodegarius, etsi indignus episcopus Eduorum, septimo [5] *episcopatus mei anno, considerans varias rerum immutationes, sed et inevitabilem mortis terminum, ac formidabilem judicii et cunctis tremendam districtionem judicis horam, simul pro his hujuscemodi ad illam disciplinam recurrens quæ præcipit : « Date et dabitur vobis, et facite vobis amicos de mammona iniquitatis, qui vos recipiant in cœlis* [6] *» et illud recordans Sapientiæ monentis : « Redemptio animæ viri divitiæ ejus et sicut aqua ignem extinguit, ita eleemosyna extinguit peccatum* [7] *: pro amore Divinitatis, pro remissione peccatorum, pro pia quoque recordatione domini Clotharii et Valdechildis reginæ, pro statu necne regis Theoderici et regni ac cunctorum procerum ejus, precipue pro his, qui in dicendis rebus conquirendis adjutores et collaboratores nobis extiterunt, dono, trado, transfundo et hæredem statuo ecclesiam beati Nazarii, titulum mei præsulatus de rebus meis.*

Hoc est Mariniaco [8] *villa, quæ jacet super Stantiam fluvium* [9], *quam michi jam dicta regina de proprio suo in proprium meum delegavit et per regale instrumentum chartæ habere concessit : nec minus de Tiliniaco* [10] *villa, quæ de jure materno ab avis et proavis michi competit, et est super fluvium Sagonan* [11] *nec non et de Olgea* [12] *at de Cananis* [13] *villa, quam de Bodilone et Sigrada, Deo devota conquisivi, cujus terra sita est tam infra Divio-*

[1] Dans le *Nécrologe* de Longpont (olim Sainte-Marie de Soissons), écrit vers 1200, on lit le jour des nones d'août, *Sigradæ*, et le 16 des cal. d'avril, *Sigradæ commemoratio*. Cf. Mabillon, *Annal. ordinis sancti Benedicti*, t. I, p. 532. — [2] *Passio*, n. XXXIV. — [3] Baldéric, *Chronique d'Arras et de Cambrai*, édit. Leglay, l. I, c. XX. — [4] Bibliothèque nationale, fonds de Bourgogne, *15*. Abbaye de Molesmes. Recueils de chartres, p. 29. — [5] Mabillon, *Annales ordinis sancti Benedicti*, t. I, p. 541; Lecointe, *Annal. eccles. Francor. ad ann. 678*, n. 3. *Acta sanct.*, octobr., t. I, 3 octobre, *comment. prævius*, n. 16; *Acta sanctor. Belgii*, t. IV, *comm. præv.*, n. 3; Corblet, *Hagiographie du diocèse d'Amiens*, 1871, t. IV, art. *S. Léger*; Th. Lefevre, *Saint Léger, évêque d'Autun. Son martyre, sa première sépulture à Lucheux. Traditions locales et souvenirs historiques qui s'y rattachent*, dans *Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras*, 1884, II^e^ série, t. XV, p. 147 157; Lematte, *Notice sur la chapelle de saint Léger, martyrisé dans le bois de Sarcing, près de l'antique forêt de Lucheux*, in-12, Amiens, 1867. — [6] Mabillon a ajouté *decimo*. — [7] Luc., XVI, 9. — [8] Marigny-sur-Yonne. — [9] La Canche. — [10] Tillenay-sur-Saône. — [11] La Saône. — [12] Ouges arr. et cant. ouest de Dijon (Côte-d'Or). — [13] Chenoves, arr. et cant. ouest de Dijon (Côte-d'Or).

nem castrum quam circa. Quas villas cum catallis suis [1], *servis utriusque sexus, vineis, pratis, aquis, stagnis, cursibus, recursibus, sylvis, pascuis majoris peculii vel minoris, de statu nostro proprio in statum matriculæ nostræ, quam* [*ad*] *ostium ecclesiæ sancti Nazarii fabricavimus, cum omnibus suis appendiciis delegamus, secernimus, transfundimus, ea ratione ut tam a præposito, ejusdem matriculæ rectario, quam a successoribus ejus, quos nostri successores pontifices ordinaverint, quadraginta fratres cotidiana diaria et stipendia omni tempore accipiant, ut liberius pro salute regni et principum ac totius orbis dominici* [*Deum*] *deprecari possint.*

Si vero ullus majorum heredum vel alicujus personæ homo hanc nostram et communem eleemosynam, et hujus instrumenti cartam violare præsumpserit ut reus majestatis noverit se coram majore palatii vel capite vel centum libris auri mulctandum. Episcopis autem successoribus nostris hæc ita observare volumus sicut et plura in partem illorum contulimus et sicut hæc coram Deo digno consideraverint. Si vero deinceps alicujus obstinatio contra hæc se erexerit, noverit se etiam quinquaginta quatuor coepiscoporum, qui a principibus nostris Christiaco congregati sunt, quibus præsentibus, vel quorum consilio hanc donationem ecclesiæ matriculæ, quam nostræ celebravimus et nostra, quamvis ad extrema, auctoritate excommunicatum et invocatione sanctæ Trinitatis, potestate beati Petri apostolorum principis, cum Juda traditore Domini, qui loculos habebat, et qui res Domini furabatur et pauperum, æternaliter damnandum cum Dathan et Abiron, quos vivos terra absorbuit inconsueta et desperabili morte, in omnium viventium terrore, nisi digna satisfactione resipuerit, profligatum, in perpetuum puniendum. Amen. Amen.

Acta Christiaco, publice, tertio anno regni Theodorici regis.

Ego episcopus Leodegarius huic donationi factæ sub anathemate subscribo et manu propria firmo.

L'authenticité du testament de saint Léger a été discutée. Il n'existe que dans la copie du cartulaire d'Autun où le copiste a pris sur lui de lui donner une rubrique, à laquelle Mabillon a fait le trop grand honneur de prêter attention. Cette rubrique est l'ouvrage d'un homme qui brouillait bien des choses, peut-être sans y mettre malice, et qui aboutissait au résultat que voici : *Anno incarnationis Dominicæ Dei et Salvatoris Domini nostri Jesu Christi d. c. quinquagesimo tertio, indictione decima, regnante Theodorico filio Clotharii gloriosi regis, majore vero domus Leodegiso, filio Herchinoaldi.* Cette série d'anachronismes et d'erreurs ne compte pas, pour l'unique raison qu'elle est étrangère au testament qui subsiste intact, complet et daté depuis *Ego Leodegarius* jusque *manu propria firmo.* La date est la troisième année du règne de Thierry III (mars-mai 675 à mars-mai 676). Cependant il est question de cinquante-quatre évêques qui approuvent cette pièce, ce seraient les Pères du concile d'Autun, qu'il semble tout à fait impossible de retarder jusqu'en 675-676. On nous apprend que ces évêques sont réunis à *Christiaco* qui ramené à *Cressiaco* plus acceptable, demeure énigmatique. Ce qui paraît acceptable et même probable, c'est que le texte fut rédigé et soumis substantiellement au concile d'Autun, puis il fut écrit et signé définitivement; enfin il fut copié au cartulaire de l'Église d'Autun. Après cette lecture et approbation donnée vers 670 : *septimo episcopatus mei anno*, l'acte avait encore besoin d'être libellé et daté, ce qui fut fait conformément aux prescriptions du droit : *actum publice tertii anno regni Theodorici regis.*

L'évêque inscrivait les pauvres d'Autun au nombre de ses héritiers, en assurant à son Église cathédrale Saint-Nazaire la possession de la *villa* de Marigny-sur-Yonne, présent de la reine Bathilde, de la terre de Tillenay-sur-Saône, qui lui venait de ses aïeux maternels, et des domaines d'Ouges et de Chenôves, près de Dijon, qu'il avait recueillis dans la succession de ses père et mère, Bodilon et Sigrade. En léguant ses propriétés héréditaires à la basilique d'Autun et en commettant le soin de les administrer à la *matricula* établie dans les dépendances de cet édifice, l'évêque stipulait que quarante pauvres, qu'il nomme « ses frères », recevraient, chaque jour, la nourriture nécessaire à leur existence.

Quelques doutes ont été émis contre le sens charitable de cette fondation. Le nom de « frères » donné aux destinataires et l'obligation qui leur est imposée, de prier pour le salut du prince et la paix du royaume, ont fait croire qu'il s'agissait moins ici de l'établissement d'une aumône publique que de la fondation d'un collège canonial. Mais ce nom de « frères » a toujours reçu dans l'église le sens le plus large, et ne saurait soulever l'ombre d'une objection quand un évêque l'applique à des indigents. D'ailleurs les témoignages postérieurs ne laissent subsister aucun doute, sur le sens charitable de cette fondation. Le premier, qui est décisif, se lit dans la Vie du saint écrite une dizaine d'années après sa mort par le moine de Saint-Symphorien : *Jam enim in episcopato, despensante Domino, quantum in alimonia pauperum ejus extetit præcipua cura, longum est enarrare. Sed nobis ista tacentibus eius testantur opera vel matricola, quæ ab eodem instituta residet ad ecclesiæ januam* [2]; ainsi la « matricule » était établie à la porte de l'église pour la distribution des aumônes destinées aux pauvres.

Au IX^e^ siècle, cette dotation fut détournée de son but, et la *villa* de Tillenay-sur-Saône soustraite à sa destination. L'évêque d'Autun, Adalgaire (875-893) sollicita l'intervention du pape Jean VIII qui confirma les dispositions testamentaires de saint Léger (879). « Il est certain, disait-il, que la *villa* de Tillenay, propriété de saint Léger, autrefois évêque d'Autun, a été léguée à Saint-Nazaire, qui fut le titre de son épiscopat. Mais cette *villa* ayant été prise et longtemps retenue contre toute justice par des hommes pervers qui voulaient en faire leur propriété, notre cher fils, le roi Charles, après une minutieuse enquête qui aboutit à la reconnaissance des droits de l'Église d'Autun sur cette villa, la rendit de sa propre autorité à l'évêque de cette ville et replaça dans ses droits l'Église de Saint-Nazaire. »

A ce témoignage vient s'ajouter un acte de 1277, par lequel Gérard de Beauvoir, évêque d'Autun, lègue à son Église 1000 livres pour l'acquisition d'une rente destinée à subvenir à une distribution de pain qui devait être faite, pendant trois jours de l'octave de Pâques, à tous les pauvres de la ville, *secundum quod fit in elemosina a beato martire Leodegario in Eduensi Ecclesia constituta* [3].

Au XIII^e^ siècle, l'aumône publique, instituée par saint Léger, avait subi une altération profonde. Au lieu d'une distribution faite *omni tempore* à quarante pauvres, le Chapitre avait substitué une aumône, faite trois fois par semaine, à tous les pauvres pendant les quarante jours du carême seulement. En limitant ainsi l'aumône, il avait rendu illimité le nombre de ceux qui pouvaient y prétendre. Ceci entraîna un grave désordre en ouvrant les portes de la ville à des multitudes de mendiants accourus de toute la province et au delà, installés dans Autun

[1] *Catallis* vient de *catallum* qui a le même sens que *capitale*, sur lequel a été formé *captale*, en français « cheptel ».

— [2] *Vita*, I, c. II, édit. Krusch, p. 285. — [3] A. de Charmasse, *Cartulaire de l'Église d'Autun*, c. CXXXVII.

avec l'assurance d'y recevoir du pain trois fois par semaine. Le premier résultat fut de mettre le Chapitre hors d'état de tenir ses engagements. Cette aumône, offerte *omnibus Christi pauperibus ibidem confluentibus*, attira un tel concours pendant les années de disette qui se succédèrent, que le Chapitre se vit contraint de diminuer le nombre de ses prébendes ou de renoncer à la distribution de l'aumône. Pour porter remède à cette situation, Barthélemy, évêque d'Autun, consentit à céder au Chapitre le revenu des Églises de Sanvignes, de la Tagnière, d'Étang et de Laizy, le 25 juin 1306. Cette donation ne suffit pas à mettre le Chapitre en mesure de faire face à ses charges. Un acte du 26 décembre 1311 nous apprend que par suite de la cherté du blé et de l'accroissement du nombre des pauvres, *a paucis citra temporibus annona solito carior esse cœpit et numerus pauperum nimis excrevit*, les revenus affectés à la distribution de l'aumône étaient devenus insuffisants : *redditus ad dictam elemosinam assignati non sufficiebant*. Par cet acte, qui reproduit les termes mêmes du testament de saint Léger, Hélie, évêque d'Autun, consentit à céder au Chapitre les revenus des Églises de Monthelie et de Saint-Gervais-sur-Conches, pour accroître le fond destiné à l'aumône du carême et assurer la continuation du ministère de charité que saint Léger avait institué : *Olim sancte memorie beatus Leodegarius, Eduensis episcopus, inter alia caritatis opera quibus refulsit, pie et laudabiliter Ecclesiam beati Nazarii, titulum sui presulatus, heredem instituit et ea ratione successores dicti sancti ac predecessores modernorum decani et capituli Ecclesie memorate ordinare curaverunt ut quadraginta fratres cothidiana, diaria et stipendia omni tempore reciperent de bonis que addictam Ecclesiam obvenerant ob institutionem predictam ut liberius pro salute omnium Christi fidelium et benefactorum dicte Ecclesie Deum deprecari valerent.* L'institution de l'aumône de saint Léger est suffisamment justifiée par ces textes.

Bibliographie. — Pérard, *Monumenta historica Burgundiæ*, in-4°, p. 3; A. Miræus, *Opera diplomatica*; *Gallia christiana*, 2e édit., t. IV, p. 350; Le Cointe, *Annales ecclesiastici Francorum*, ad ann. DCLXVI, t. III, p. 581; Mabillon, *Annal. Ord. S. Benedicti*, ad ann. DCLXXIV, t. I, p. 48; *Sæc. II Bened.*, p. 707; *Sæc. III*, p. 1, pref., n. 33; *Opera posthuma*, t. I, p. 530; *Acta sanct.*, 11 octobr.; Brequigny, *Chartæ et diplomata ad res francicas pertinentia*, t. I, p. 1; J.-B. Pitra, *Histoire de saint Léger*, 1846, p. 182-185, 453-457; A. de Charmasse, *Cartulaire de l'Église d'Autun*, Ire et IIe partie, 677-1299, in-8°, Paris, 1865; A. de Charmasse, *L'institution charitable de l'aumône de saint Léger à Autun*, 677-1668, dans *Mémoires de la Société Éduenne*, 1889, nouv. série, t. XVII, p. 347-413.

XII. Translation. — Les martyrologes d'Adon et de Notker admettent le fait de la sépulture de saint Léger à Sarcing. Nous avons dit plus haut que c'est sur le territoire de la *villa* de Sarcing qu'il faut vraisemblablement situer le meurtre. Pour la sépulture il faut observer que Baldéric, chantre de Térouanne au XIe siècle, écrivait à une époque où les diocèses d'Arras et de Cambrai étaient réunis sous un même évêque, en sorte que l'auteur a pu désigner comme faisant partie de la circonscription de Cambrai, les paroisses de l'ancien diocèse d'Arras qui se trouvaient alors, par le fait de cette union, sous la juridiction de l'évêque de Cambrai. Les recherches pour être couronnées de succès, doivent se porter de préférence vers les paroisses de l'ancien diocèse d'Arras, voisines de celui de Boulogne, diocèse qui a succédé, avec Ypres et Saint-Omer, à l'ancien évêché des Morins.

Voici le texte du moine de Saint-Symphorien : *Tunc jussu conjugis hujus Roberti* (Chrodoberti), *in quamdam villam Sarcinio, cum magno fletu plantgentium a suis deportatus* (voici le transport depuis le lieu du supplice jusqu'à la *villa*) et *hujus feminæ decreto, cum vestibus in quibus trucidatus fuerat, in parvulo oratorio B. martyr est sepultus* (voici la translation); *in quo sepulchro, annis duobus et dimidio humatum fuisse dicitur.*

Il ne paraît pas qu'il y ait lieu de retenir le nom de Saint-Léger-les-Authie, que Mabillon désigne [1] sans se rendre bien compte de l'éloignement de cette localité par rapport à la Morinie. Pour la même raison nous écartons Saint-Léger, canton de Croisilles qu'adoptait le président Hénault. Il reste à choisir entre Sus-Saint-Léger et Lucheux (canton et arrondissement de Doullens, Somme).

A l'époque où vivait Baldéric, Lucheux faisait partie du diocèse d'Arras uni à celui de Cambrai. Or la partie du territoire de Lucheux située au delà du beffroi, en venant de Doullens, est désignée, aujourd'hui encore, sur la matrice cadastrale par les noms de *Serchin* ou *Cherchin*. Les comptes de l'Hôtel-Dieu de Lucheux font aussi mention de *Sarcin*, à propos des redevances qu'y percevait cet établissement hospitalier. La carte de l'Artois, publiée en 1704, par Guillaume de l'Isle, place *Sercin* à côté de Lucheux [2].

Des documents plus anciens ne nous font pas défaut. Au XIe siècle (1095) Hugues de Campdavène donne à l'abbaye de Molesmes les dîmes de Lucheux et de *Sarcing*, et fait de cette libéralité importante comme la dotation primitive du prieuré de Lucheux. Au XIIe siècle, Alvisius, évêque d'Arras (1142) confirme à Molesmes la possession de l'autel de Lucheux et de ses appendices *Sarcing* et Humbercourt [3]. Ces faits semblent suffire à établir l'identité du Sarcing des temps anciens avec le *Serchin* ou le *Cherchin* des temps modernes.

Où faut-il donc chercher sur le territoire de Lucheux le sanctuaire du VIIe siècle qui porta le nom de *Sarcing*, peut-être par suite de la présence du corps saint apporté là de la villa de *Sarcing*, et qui y séjourna deux ans et demi? On serait assez tenté de le découvrir dans la chapelle de Saint-Léger, placée sur le versant d'une colline, à proximité de la route d'Avesnes-le-Comte et à quelques centaines de mètres des dernières maisons de Lucheux. Ce sanctuaire, desservi au XVIIe siècle par les carmes, passait pour avoir possédé les reliques de saint Léger. Le 27 octobre 1697, les vicaires capitulaires d'Arras, *sede vacante*, disaient que *nobis exposuerunt quod etiam nunc habent capellam S. Leodegarii, martyris nomine, Dedicatam, in Sylva de Lucheux, in loco ejusdem martyris sanguine consecrato* [4]. On y venait de toutes parts en pèlerinage au sanctuaire qui était en grande réputation de miracles. Ce culte immémorial favorise l'hypothèse présentée.

Un dimanche matin, comme il se rendait à l'église, Ébroïn fut assassiné par Ermanfred. Le roi Thierry III apprit alors que l'évêque Léger, qu'il avait chargé du meurtre de son frère Childéric faisait des miracles. En pareille circonstance, un mérovingien, fût-il ahuri par la débauche et perverti par l'impiété, n'entrait pas en discussion et rendait honneur au thaumaturge. Le corps de saint Léger fut levé de l'oratoire qui le

[1] *Acta sanct. O. S. B.*, II sæc., p. 705, note. — [2] Archives de la fabrique de Lucheux. Comptes de l'Hôtel-Dieu pour les années 1652 à 1659 : section J du cadastre : rue du Bas-Cherchin, rue du Haut-Cherchin, grande rue du Cherchin. — [3] *Arch. de la Côte-d'Or*, Ier Cartul. de Molesmes, fol. 50; IIe Cartul., fol. 127 v°. — [4] *Archives municipales de Lucheux.*

conservait et transporté dans sa patrie d'origine en Poitou. Audulf, abbé de Saint-Maixent fit la translation. Ansoald, évêque de Poitiers, chargea Audulf d'ériger une belle basilique pour abriter le tombeau. Le dédicace de cette basilique se fit le 3 octobre 684, un dimanche. Quant à la translation, elle avait eu lieu au mois de mars.

Saint Léger ne reposa qu'un temps auprès des restes de saint Maixent; lorsque les Normands envahirent cette partie de la France, les moines emportèrent le corps au monastère du Breuil entre l'Auvergne et le Bourbonnais. Ces translations lointaines et précipitées auront pu être l'occasion de la perte ou de la distribution de quelques ossements, et donner ainsi naissance à une regrettable multiplication de reliques insignes. Dom Pitra, qui ne badinait pas sur ce sujet, avoue que six monastères bénédictins se partageaient l'honneur de posséder le crâne mutilé du pontife martyr, comme autrefois six villes disputaient à Smyrne le berceau d'Homère.

XIII. Le culte. — *VI Non. Octobris : In territorio Atrebalensi, passio beati Leodegarii Augustudunensis episcopi, quem variis injuriis et diversis supplicliis pro veritate afflictum, Ebroinus maiordomus regie interfecit.* Martyrologe Éduen ms. XIIIe siècle, fol. 49.

VI Non. Octobris : In Atratis villa Syritinio : passio beati Leodegarii Augustidunensis episcopi, quem... (comme ci-dessus) Martyrologe d'Avallon, ms. XIVe s., fol. 106.

A peine saint Léger était-il mort, qu'on lui dédia, en 696, un oratoire près de l'emplacement où il subit le supplice de l'*excæcatio*. Dès le XIe siècle, il était le patron du monastère d'Ébreuil, en Auvergne et l'abbé Duchêne, curé de l'Hôpital-le-Mercier, écrivait en 1771 qu'« on ne peut nombrer la multitude des églises qui furent érigées en son honneur en France et dans les Pays-Bas ». Dans le diocèse de Nevers, l'une des principales et l'ancienne collégiale de Tannay, possédait, au XIVe siècle, un des chefs du martyr. En France, on trouve cinquante-cinq communes qui portent le vocable de Saint-Léger, suivies dans la plupart d'un déterminatif, et dans ce nombre nous ne comptons pas certains noms où le vocable du saint entre en composition, comme Boissy-Saint-Léger, etc. Voir, pour les nombreuses paroisses qui portent son nom dans l'ancienne province de Bourgogne, les pouillés des différents diocèses à la Bibliothèque nationale et dans les archives de Mâcon, Dijon, Auxerre et Nevers.

A la cathédrale d'Autun, se trouvait une chapelle de Saint-Léger, dont le cardinal Rolin fit rétablir la toiture et les verrières; elle fut démolie en 1784. Il y en avait d'autres à Saint-Nazaire et à Saint-Symphorien d'Autun.

A Notre-Dame de Beaune, une chapelle, sous le vocable de saint Léger existait encore en 1774 [1], ainsi qu'à Saint-Pierre de Beaune [2]. Pour Saint-Vincent de Chalon, on possède encore la lettre de fondation de l'autel de Saint-Léger, par *Odo de Monte Moreto, canonicus Cabilonensis*, en 1287 [3]. Dans la cathédrale de Nevers, la chapelle de Saint-Léger fondée par Jean de Bourbon, chanoine de Nevers, était située à gauche de l'ancienne entrée de la « Grotte » (la cathédrale) près de la tour; elle n'a été supprimée qu'en 1790 [4].

Il y avait un prieuré de Saint-Léger-lès-Pontailler, dont l'inventaire de la chapelle, fait en 1718, se trouve à Dijon [5].

Le culte de saint Léger s'étendit rapidement en Alsace, grâce sans doute à l'influence de sainte Odile sa parente; on l'y trouve comme patron des monastères de Massevaux ou Massmunster, et de Murbach. Dès le VIIIe siècle, d'anciennes chroniques montrent l'abbé de Murbach en qualité de protecteur du monastère bénédictin de Saint-Léger, l'une des premières fondations chrétiennes faites dans la Suisse centrale, dans un lieu appelé *Luciaria*, aujourd'hui Lucerne. Après de longues négociations, l'union des deux monastères fut rompue, en 1456, par le pape Calixte III, et le monastère de Saint-Léger devint un Chapitre indépendant qui existe encore aujourd'hui. L'église actuelle fut construite après l'incendie qui détruisit, en 1633, l'édifice qui avait remplacé la fondation primitive.

La fête de saint Léger est mentionnée dans les livres suivants :

2 octobre : *Breviarium Aquense*, ms. XVe s.; *Brev. Arelatense*, ms. XVe s. (la fête de saint Léger y a été ajoutée au XVIe siècle; on la trouve du reste, rarement dans les anciens calendriers des diocèses du midi de la France), *Br. Argentinense*, ms. XVe s.; *Br. de Parme*, n. 855; *Miss. Belgicum*, ms. XIIIe s.; *Brev. Bisuntinum*, 1493; *Brev. Capuanense*, 1489; *Br. Carnotense*, ms. XVe s.; *Diurnale Catalaunense*, 1493; *M. Constantiense*, ms. XVe s.; *Bibl. Cantonale* à Zurich, n. 10; *M. Cordubense*, 1525; *Brev. Ebroicense*, ms. XVe s.; *Brev.* et *Miss. Eduense*, depuis le VIIIe siècle, *M. Sci Ernulfi*, ms. Xe s., *Bibl. de Rouen*, A 287 (messe propre) *Brev. Gemmeticum* [Jumièges] ms. XIIe s.; *Ibid.*, A 145; *Missale Gothicum*, impr. XVIe s.; *Brev. S. Joannis Hyerosolimitani*, 1551; *Br. Lausannense*, 1490; *Brev. Lugdunense*, ms. XVe s.; *Brev. Barberinii* à Rome, n. XI, 51; *Br. Moguntinum*, 1495; *Miss. Murbacense*, ms. XIIIe s., *Bibl. de Colmar; Miss. Nivernense* (?) ms. XIe s., *Bibl. Harleiana*, à Londres, n. 2991 (ces deux dernières citations sont empruntées à dom Pitra): *Brev. Pictaviense*, ms. XVIe s., *Miss. Rhenoviense*, ms XIIIe s.; *Bibl. cantonale* à Zurich, n. 14; *Br. Ratisbonense*, 1515; *Br. Salisburgiense*, 1497; *Diurnale Spirense*, ms. XVe s.; *Miss. de Tarentaise*, ms. Xe s.; *Bibl. de Genève*, n. 28; *Brev. du Temple*, ms. XVe s.; *Brev. Upsalense. M. Eccl. Venetensis*, ms. XVe s.; *Bibl. de Rouen*, A. 434 (messe propre); *Miss. Vivariense*, 1527; *Brev. Zagrabiense*, Miss., VIIIe siècle; *Bibl. Cantonale à Zurich*, n. 30; *Festa propria SS. Lucernæ*, 1879 (*sanctus Leodegarius, episcopus, martyr. Patronus primarius ecclesiæ collegialis et civitatis, dupl. 1 cl. cum octava*); *Sermones pro festis*, ms. XIIIe s.; *Bibl. de Rouen*, A 307 (sermon spécial pour saint Léger).

La fête du 2 octobre devint obligatoire à Autun en 1458, sous l'épiscopat du cardinal Rolin, et le demeura jusqu'au XVIIIe siècle.

25 août : *Excæcatio : Miss. Murbacense*, ms. XIIIe s., B. de Colmar, *Breviarium*, script. 1847; Bibl. Einseideln, *n. 759 : Festa propria SS. Lucernæ*, 1879 (dupl. 2 cl. Fest. Colleg.) Heures, ms. XIVe s., Bibl. de la ville à Zurich. M. C. *168 54.*

3 octobre : *Martyrologium Gellonis*, ms. VIIIe s. Bibl. nat., n. *12048.* « Sa fête (de saint Léger) ne se célébrait que le 30 octobre, jusqu'au règne de Louis le Débonnaire. » Ms. de l'abbé Duchêne, p. 44.

21 juin : *Apparitio sancti Leodegarii*, fête quadruple instituée par Pierre Saunier, évêque d'Autun, pour rappeler la délivrance de la ville assiégé en 1591, par l'armée calviniste, sous le maréchal Daumon. Cf. dom Pitra, *op. cit.*, p. 443.

8 octobre : A Tannay (Nièvre); mais au XVIIIe s., les prévôts, chanoines et curé de Tannay demandèrent à l'évêque de Nevers, Charles Fontaines du

[1] *Archives de la Côte-d'Or*, G. 673. — [2] *Ibid.*, G. 384 *ter.* — [3] *Archives de Saône-et-Loire*, G. 146. — [4] Bibliothèque de l'évêché de Nevers, *Livre noir du Chapitre*, ms. XIVe siècle — [5] *Archives de la Côte-d'Or*, H. 744.

Montcas, de fixer la fête au 10 novembre « parce que les vendanges empêchaient de la solenniser convenablement ». Une ordonnance favorable fut rendue le 23 novembre 1728. Cf. Crosnier, *Hagiographie nivernaise*, Nevers, 1868. M. Pellechet, *Notes sur les livres liturgiques dans les diocèses d'Autun, Chalon et Mâcon, avec un choix de leçons, d'hymnes et de proses composées en l'honneur de quelques saints spécialement honorés dans ces diocèses*, in-8°, Paris, 1883.

Parmi ces pièces tirées de livres anciens (p. 285-309, cf. p. 515-516) il n'en est aucune qui égale en importance les deux messes composées au VIII[e] siècle dont nous allons donner le texte.

La première est tirée du *Missale gothicum* (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1393-1425 et sur cette *missa*, col. 1418). *MISSA SANCTI LEUDEGARII MARTYRIS.*

Summe omnipotens æterne deus, qui vitam beati antestites tui laudegarium martyris, per istius sæculi ærumnas transire iussisti, cuius annua festa devota mente celebramus, quæsumus ut per eius intercessionem plebi tuæ clementiæ famulantem ita in præsenti foveas, ut ad cælestia regna perducas p[er] d[omi]n[u]m...

Collectio sequitur.

Deus qui beatum martyrem tuum laudegarium in agone probasti et probatum in dolores sustentasti, quem hodierna die in cælestibus gaudiis recipere dignatus es, præsta nobis famulis tuis ut qui gloriam non meremur, indulgentiam peccatorum, ipso interveniente, adepisci mereamur p[er]...

Coll[ectio] post nomina

Auditis nominibus offerentium fr[atres] k[arissi]m[i. d[omi]ni maiestatem deprecemur, ut qui vitam summi antestites sui laudegarii martyris transtulit ad coronam per interventus sanctorum patriarcharum, prophetarum, apostolorum et martyrum, anachoretarum et virginum omniumque sanctorum concidere dignetur, ut sacræ præsentis oblatio quæ offertur viventibus emendationem et defunctis remissionem obtineant peccatorum, et quorum nomina hic recitatione patefacta sunt in cælestibus paginis conscribantur, quod ipse præst[are].

Coll[ectio] ad pacem.

Pacem tuam d[omi]ne, nostris inlabere pectoribus qui beatum martyrem tuum leudegarium in hoc sæculo commorantem, per pacis studium hodie cælestis aula suscepit, nobis quoque peccatoribus pacis vinculum et caritatis eius meretis suffragantibus largire iubeas in evum p[er] d[omi]n[u]m.

Immolatio missæ.

Dignum et iustum est, vere æquum et pulchrum est, nos tibi hic et ubique semper laudes et gratias agere laudesque adtollere, d[omi]ne s[an]c[t]e, pater omnipotens, æterne deus. per ih[esu]m chr[istu]m, filium tuum, d[omi]n[u]m n[ostru]m, ab initio sæculi procreatum, verbum editum patris, principia sæculi istius conlocatum per totum orbem terrarum contulisti, ubi beatus martyr tuus laeudegarius ep[iscopu]s de altitudinem sæculi huius per alternas musitationis [1] discerptis pompas sæ[cu]li fragilitatisque calcavit, cuius [2] tu d[omi]ne auxilium ferre dignatus es, ut præsentis sae[cu]li amorem dispicerit et cælestia adepiscere promererit, verum tamen crucem suam tollens, te pastorem sequens, ut paradysi dilicias possideret, præsentia omnia dereliquit. O beatum virum leudegarium antestitem, qui per nefandorum consilia corpus nexibus absolutum, ora labiis minuatum, oculisque orbatum, exilium perpetratum, lubricitatis sæculi postpositum, diversis tormentis passum, exemplum reliquit episcoporum per suam passionem vel patientiam et ad extremum vitæ perpetuæ restitutus, cælestia regna penetravit, angelorum choros sociatur, coronam immarciscibilibus floribus remuneratur, unde post multæ reliquiæ floruerunt in galleis [3]; præcamur ergo te d[omi]ne, ut nos famulos tuos omnemque plebem reminiscentes talem pastorem, eius meretis suffragantibus veniam mereamur obtinere peccaminum, per chr[istu]m d[omi]n[u]m n[ostru]m cui omnes ang[eli].

Post s[an]c[tu]s.

Osanna excelsis, benedictus qui venit in nomine d[omi]ni. O vere beata vox quem angelorum et archangelorum concinunt virtutis, quæ nos hodie in passione beati martyris tui leudegarii vox una prorumpit in laude, ut tu deus, pater omnium, qui nobis veniam tribuas de peccatis, quæsumus, da oblivione præteritorum facinorum qui dedisti martyribus post triumpho corona, p[er]d[omi]n[u]m n[ostrum] q[ui]p[ri]d[ie].

Post secreta.

Hec facimus d[omi]ne passionem tuam commorans [4], hæc facimus pater ih[es]u chr[ist]e qui nobis de lege veteris novam tradedisti, concide nobis intercidente beato antestite tuo leudegario martyre, cuius hodie annuæ [5] commemoratione [6] celebramus, ut discendat hic benedictio tua super hunc panem et calicem, in transformatione sp[iritu]s tui s[an]c[t]i uti hæc benedicendo benedicas, sanctificando sanctifices, ut quicumque ex utraque benedictione sumpserimus æternitatis præmium et vitam conse qui mereamur æternam p[er].

On conserve à la bibliothèque cantonale de Zurich, sous le num. XXX, un *Missale antiquissinum* dont les fol. 205-206 contiennent une messe à saint Léger. D'après une note en écriture cursive à l'intérieur du volume, celui-ci aurait été écrit dans un monastère du nord de la France et aurait appartenu, dès le IX[e] siècle, au monastère de Rheinau, en Suisse. Cette messe a été donnée par Gerbert, *Monumenta veteris liturgiæ alemannicæ*, in-4°, typis San Blasianis, 1777, part. I, p. 184, note 2, et par M. Pellechet, *op. cit.*, 312-313, plus correctement. Les deux premières oraisons sont à peu près semblables dans les deux manuscrits.

VI NO. OCT. NATLE SCI LEUDEGARII

Om[ni]p[oten]s sempit[er]næ d[eu]s, qui uita[m] beati leudeigarii martyris tui, adq[ue] pontifices p[er] istius sæculi erumnas transire iussisti, cuius annua deuotione festa cælebramus, q[uæsumu]s ut p[er] eius intercessione[m] plebi tuæ clem[en]tiam famulantem ita in presentem foueas ut ad celestiam regna p[er]ducas p[er] d[omi]n[u]m n[ost]r[u]m.

D[eu]s qui beatum leudegarium martyrem tuum in agone probasti, et probatu[m] in dolore sustentesti, quem odiernæ diæ in cælestib[us] gaudiis recipere dignatus es, presta nobis famulis tuis ut qui gloriam non meremur indulgentia[m] peccatorum ipso int[er]uenientem adipisci mereamur p[er].

S[ecr]et[a]

Sacrificia tibi d[omi]ne ueneranda probati [7] martyres tui leudegarii passione[m] supplicit[er] immolamus, ut eius orationib[us] placeant, pro cuius meritis offerentur; presta q(uæsumu)s, ut sicut eius tibi grata merita sic nostra seruitutis haccepta reddantur officia p[er] d[omi]n[u]m.

P[ost] Com[unio]

Cælestæ munere satiati, q[uæsumu]s d[omine] d[eu]s n[oster], ut hæc nos dona s[an]c[t]i martyri[s] leudegarii dep[re]cationem s[an]c[t]ificent p[er] d[omi]n[u]m.

Prosit nobis q[uæsumu]s s[an]c[t]i leudegarii martyres tui adq[ue] pontificis multiplicata devotio, ut sum[en]tes diuina mysteria pro ei[u]s commemorationem cælebrata capiamus æternæ simul incrementa læticia, p[er] d[omi]n[u]m ih[esu]m.

Dom Pitra, *op. cit.*, p. 510-511, reproduit d'après un missel de Murbach, du XIV[e] siècle, une messe de saint Léger dans laquelle la Collecte ressemble, sauf quelques variantes, à la première oraison de la messe que nous venons de transcrire; la Secrète et la Postcommunion sont identiques dans les deux manuscrits; cette dernière toutefois est allégée de la première moitié, elle ne commence qu'aux mots *prosit nobis*.

Dans le missel anglo-saxon du X[e] siècle, de la bibliothèque de Rouen, *Y6*, on trouve une messe de saint Léger dont les deux oraisons sont semblables, sauf

[1] *Mutilationes.* — [2] *Cui.* — [3] *Galliis.* — [4] *Commendantes.* — [5] *Annuam.* — [6] *Commemorationem.* [7] *Probesti* (Gerbert).

quelques légères variantes, à celles du missel de Rheinau, tandis que la Secrète et l'oraison *Ad compl.* suivent le texte de la *Collectio post nomina*, et de la *Collectio ad pacem du Missale Gothicum.*

Il existe un office de l'*Excæcatio sancti Leodegarii*, au 25 août dans un bréviaire de Murbach, écrit en 1487 et conservé à la bibliothèque d'Einsiedeln, n. *759*; il a été publiée par M. Pellechet, *op. cit.*, p. 295-296. Les cinq premières leçons de l'office de l'*Excæcatio*, citées par Pitra, et qui sont tirées de la *Vie de saint Léger* par Fruland, moine à Murbach au XI^e^ s., offrent a peu près le même texte, mais elles sont plus longues, de sorte que la fin de la leçon VIII, du manuscrit d'Einsiedeln, correspond à la fin de la leçon V du manuscrit de Colmar; la IX^e^ leçon du manuscrit d'Einsiedeln est tirée de l'Évangile, tandis que la IX^e^ leçon du manuscrit de Colmar est la suite du récit de Fruland.

XIV, Reliquaire. — Plusieurs monastères ont prétendu posséder tout ou partie du chef de saint Léger, évêque d'Autun. Pour ne parler que de ceux dont les prétentions ont été le moins discutées, nous mentionnerons Saint-Vaast d'Arras, Murbach, Jumièges, Maymac et Saint-Pierre de Préaux près Lisieux. L'église de Saint-Léodégar, à Lucerne, aurait, elle aussi, depuis le commencement du XIX^e^ siècle, le crâne et deux dents du saint, qui étaient autrefois conservés à Massmunster, en Alsace. Enfin, d'après une communication d'un archiviste du Doubs, M. Gauthier, l'abbaye de Baume-les-Dames, où était honorée sainte Odile, cousine de saint Léger, aurait possédé le chef de celui-ci dans un reliquaire en argent, en forme de buste. Si l'on peut vraisemblablement admettre l'existence simultanée dans plusieurs églises de divers fragments du chef de l'évêque d'Autun, il est difficile de concilier les prétentions de celles de ces églises qui pensaient avoir le chef tout entier. Il n'est pas jusqu'à la nature de ces reliques qui ne donne lieu à de singulières contradictions. Une lettre, non datée, de dom Antoine Pavy à dom Mabillon lui apprend « pour response à celle que votre révérence a eu la bonté de m'escrire... qu'une partie des reliques de saint Léger (repose) en l'abbaye de Maymac en Limousin. » Dom Pavy appartenait à l'abbaye de Saint-Maixent où, disait-il, « depuis quelques années nous avons reçu des reliques notables de ces lieux-là (Brueilles en Auvergne et Maymac en Limousin); tout l'occiput de saint Léger dont on nous fit présent en 1660, par M. Hilerais, religieux ancien de Malzays (Maillezais, Vendée), qui les prit au prieuré de Mortagne dépendant du d. Malzays avec les formalités requises, le 5 octobre 1660 : une partie d'une vertèbre de saint Léger que M. Belin, religieux ancien de Maymat, donna; il n'est pas à propos de faire mention de celle-là, parce que, si les habitants du dit Maymat savaient cela, ils lapideraient le susdit sieur Belin. Il l'a pourtant tirée de la châsse de saint Léger avec les formes requises [1]. » Un autre document venu aussi de Saint-Germain-des-Prés nous apprend que « saint Léger est très particulièrement honoré dans l'abbaye de Maymac; ses précieuses reliques y sont religieusement conservées dans une belle châsse d'argent doré où l'on peut voir à découvert son visage et ses mains étendues en croix sur la poitrine; ce qui paraît au dehors est encore couvert de la peau qui est fort blanche; quelques poils de barbe assez épais paraissent au menton, et des cheveux sur le haut de la tête [2]. » De ces prétentions, quelles sont les plus fondées ? Il serait, semble-t-il, superflu de le rechercher; mais il est certain qu'à Maymac on possédait la face entière, puisque le document cité dit que « son visage est si doux et si vénérable qu'on ne le peut regarder sans une dévotion et un respect tout extraordinaire », ce qui ne serait sans doute pas le cas si on avait exposé une partie seulement du visage.

Or voici un autre chef de saint Léger. Il est conservé dans l'église de Chaux-les-Châtillon, canton de Saint-Hippolyte-sur-le-Doubs. Il se compose de la calotte supérieure de la tête, avec os frontal et pariétaux, sans occipital. Il est très noir et d'une section extrêmement nette. Selon une ancienne tradition locale, qui ne repose d'ailleurs sur aucun fondement, puisque la forêt de Sarcing a été le théâtre de la mort de saint Léger, il aurait été décapité non loin de Chaux. Son culte est assez répandu dans la région; l'église de ce village est placée sous son patronage et, dès 1632, on y établissait en son honneur une confrérie dont le registre existe encore, et aux membres de laquelle le pape Urbain VIII accordait des indulgences le 26 novembre suivant.

Quand et comment cette relique, sur l'authenticité de laquelle il est permis d'entretenir des doutes, est-

7034. — Buste de Chaux-les-Châtillon.
D'après *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1887, p. 282.

elle arrivée à Chaux? Les auteurs des *Vies des saints de Franche-Comté* ainsi que le P. Giry (au 2 octobre) émettent l'opinion qu'elle y aurait été apportée par les religieux de l'abbaye de Murbach, qui auraient voulu ainsi la soustraire aux ravages de la guerre.

Comme celui de Baume-les-Dames, le reliquaire de Chaux est en forme de buste et en argent. Il pèse 3 kilogs 200 grammes et mesure 0 m. 38 centimètres de hauteur, 0 m. 35 de longueur à la base et 0 m. 20 de largeur. La chevelure est dorée. Au milieu du front est une goupille qui sert à soulever la calotte du buste, par lequel on introduit et on sort le chef (fig. 7034).

Ce reliquaire est d'une extrême simplicité; il ne présente aucun ornement, si ce n'est les motifs qui décorent la partie inférieure. Sur une banderolle dorée, autour du cou, sont gravés ces mots :

SANCTE LEODEGARI

en caractères gothiques. On remarquera qu'au premier abord il semble qu'on doive lire *Sante*, mais il y a bien *Sancte* et, en y regardant d'un peu près, on voit que le *c* et le *t* sont conjoints. La forme des caractères dénote le XVI^e^ siècle. Il ne porte aucune indication d'origine. M. Gauthier qui eut le loisir de l'examiner, croit qu'il est de style allemand. L'orfèvre n'a pas signé; sa marque gravée sur la calotte de la tête, sur le cou et entre les épaules, représente

[1] *Dom A. Pavy à dom Mabillon*, Bibl. nat., fonds Saint-Germ. *579*, dans Pitra, *Histoire de saint Léger*, p. 437. — [2] Bibl. nat., fonds Saint-Germ. *579*, dans Pitra, *op. cit.*, p. 138.

l'intérieur d'une main levée dont l'annulaire et l'auriculaire sont fermés. Cette main, ayant 7 millimètres de hauteur sur 4 millimètres de largeur, peut très bien être considérée comme un poinçon [1].

H. Leclercq.

LÉGILE. — I. Le légile. II. Le légile de Poitiers. III. Le légile de Cambridge. IV. Bibliographie.

I. Le légile. — C'est le nom d'un petit meuble liturgique qui n'est ni ambon, ni lutrin, ni pupitre, ni tribune, mais qui est un légile bien que Darmesteter, Godefroy, Littré et, à plus forte raison, l'Académie, en leurs dictionnaires, l'ignorent. La forme et les dimensions du légile ont dû varier beaucoup, et il est du nombre de ces choses usuelles si communes qu'on ne songe pas à les décrire, on ne songe même pas à en parler. On pourrait croire que pas un seul de ces monuments ne s'est conservé, et c'est le contraire qui est vrai.

7035. — Légile de sainte Radegonde. — D'après *Bulletin monumental*, 1878, t. xliv, p. 264.

II. Le légile de Poitiers. — On conserve dans le trésor du monastère de Sainte-Croix, à Poitiers, un petit meuble en bois dont la forme serait assez semblable à celle de nos modernes tabourets si la tablette supérieure, au lieu d'être horizontale, ne s'inclinait sensiblement de l'arrière à l'avant; la différence est de 0 m. 07 centimètres (fig. 7035). Voici les dimensions du meuble : longueur 0 m. 265; largeur 0 m. 215; hauteur postérieure 0 m. 17, hauteur antérieure 0 m. 10. Non seulement il est porté sur quatre montants un peu lourds, reliés presque à leurs deux extrémités par des traverses, mais une série de balustres remplit encore sur chaque face les espaces vides, et donne à tout l'ensemble un grand caractère de solidité. Du reste, l'attention, dans toute cette partie secondaire, n'est éveillée que par l'ornementation des traverses. Tandis que des rainures peu profondes, dirigées en sens inverse sur trois rangs consécutifs, présentent à la base une sorte d'*opus spicatum*, des cordons de perles, ou plutôt de cercles de différentes grandeurs disposés sur plusieurs zones, couvrent la tranche de la tablette et son support immédiat. Il n'est pas difficile de reconnaître ici, au premier coup d'œil, les marques d'une haute antiquité, car nous nous trouvons en présence d'un genre de décoration particulièrement usité à la fin de l'époque gallo-romaine et dans les premiers temps mérovingiens. C'est bien de style mérovingien qu'il doit être question. La décoration en forme d'épis ou de chevrons que nous avons signalée sur le bâtis rectangulaire est fréquente à cette époque. Les tranches de la tablette, avec leurs disques, sont bien du même temps; nous ne disons rien des deux têtes de lion qui se voient à l'arrière du légile; elles sont simplement décoratives.

La symbolique et la technique du plat de la tablette sont absolument ce qu'on peut s'attendre à rencontrer au vi^e^ siècle. La sculpture rappelle même beaucoup la décoration de certains sarcophages chrétiens de la Gaule, ce qui n'est pas pour surprendre, car le travail du bois sculpté n'offre aucune originalité et progresse, avec un imperceptible retard, du même pas que la sculpture monumentale. La sculpture sur bois n'en est en effet que le reflet, soit qu'elle s'applique à des décorations ou à des ensembles très intimement liés à l'architecture, soit qu'elle s'applique à des pièces de mobilier facilement transportables, et qui constituent des additions temporaires, pour ainsi dire, à la conception originale de l'architecte. Ici il ne s'agit que d'un petit meuble sans importance, mais non pas sans signification.

On sait qu'en 1851 Paul Durand, archéologue estimable, eut la bonne fortune de retrouver et d'identifier ce légile dont l'antique possession, par le monastère de Sainte-Croix, confirme la tradition de son appartenance primitive à sainte Radegonde qui vécut dans ce monastère et y mourut en 587.

C'est maintenant au symbolisme de la tablette que nous allons nous attacher. L'identification entre le Sauveur Jésus et l'agneau ne remonte pas, ainsi qu'on l'a soutenu, pour mieux échafauder une thèse, à l'origine du christianisme; on n'en pourrait pas apporter un texte ni un monument certain, mais au iii^e^ siècle, c'est chose admise sans contestation possible (voir *Dictionn.*, t. i, col. 877). Avant le milieu du v^e^ siècle, la tête de l'agneau divin ne se voit jamais entourée du nimbe, mais dans l'importante mosaïque absidale de la basilique des Saints-Côme-et-Damien, qui est de l'an 530, si l'agneau n'a pas encore le nimbe, il le recevra bientôt dans la mosaïque de l'arc triomphal où il est représenté couché sur le livre aux sept sceaux. Quant aux symboles des évangélistes, ils ne nous apprennent rien sinon qu'ils étaient fréquemment figurés au vi^e^ siècle. Tout ce que P. Du-

[1] U. Robert, *Reliquaire de Saint-Léger dans l'église de Chaux-les-Châtillon*, dans *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, 1887, p. 280-283.

rend, le P. Cahier et L. Palustre ont imaginé touchant la chrisme et les deux croix dont le sommet est bouclé à la manière du R latin, mérite à peine une mention; nous avons abordé cette question de la forme de la croix surmonté du *rho* grec ou de r latin, et c'est toujours au VI[e] siècle que ce type nous ramène.

Léon Palustre a trouvé une satisfaction sans mélange à faire voyager sainte Radegonde de Poitiers à Arles, d'où eller apporte le légile ayant appartenu à saint Césaire, et il rapproche la forme du chrisme sur le légile de celle du même symbole sur la ceinture de saint Césaire (voir *Dictionn.*, t. I, fig. 982). Tout cela est gratuit et ne peut être ni appuyé ni contredit par des preuves certaines.

Un meuble de cette nature se mettait soit sur l'autel soit sur une table comme celui qui est décrit dans la Vie de saint Basle († 620) publiée par Mabillon : *Lectoriolum quoque quoddam ligneum sculptoriæ artis pulcherrima specie compositum secum Dei famulus ferre consueverat, altitudine palmo a terra præeminenti; cui sive sedens, sive etiam in terra jacens, psalmorum vel sacrarum scripturarum supposita volumina sæpe recitabat. De qua videlicet mensula excisas ad fidem divinæ virtutis sparsim particulas morbisque et maxime dentium æstibus interpositas, multas novimus effecisse virtutes, sicut loco suo poterit cognoscere lector.*

III. Légile de Cambridge. — Un diptyque d'ivoire du IX[e] siècle, dont les deux plaques ont été depuis longtemps séparées, nous offre un type de légile monté sur une sorte de petite armoire et pouvant être employé par un évêque ou un prêtre debout. La plaque dont nous parlons a fait partie de la collection Spitzer d'où elle a passé au Fitzwilliam Museum, à Cambridge. Contrairement à ce qu'on a écrit (*Dictionn.*, t. III, col. 2476) l'archevêque ne tient pas le livre ouvert, il pose les doigts repliés sur le livre qui se trouve sur une tablette bien visible ornée de ce qu'on appelle des « pirouettes ». Sur le livre, on lit en caractères cursifs, l'introït du I[er] dimanche de l'Avent:

Ad te le	*deant*
vavi ani	*me inim*
mam meam	*ici mei*
Deus meus	*et enim*
in te con	*universi*
fido non	*qui te ex*
erubes	*pectant*
cam ne	*non con*
que irri	*fundentur*

Le légile figuré sur l'ivoire de Cambridge (voir *Dictionn.*, t. III, fig. 3203) et fort beau. Au-dessus d'un soubassement plein, il est porté par deux étages d'arcatures jumelées; les tympans, les frises, le triangle, sur lequel pose la plate-forme inclinée du légile, sont agrémentés de feuillages délicats et vigoureusement refouillés. C'est un meuble élégant et robuste.

IV. Bibliographie. — X. Barbier, *Le trésor de l'abbaye de Sainte-Croix de Poitiers avant la Révolution*, 1882, p. 262. — A. Darcel, *La collection Spitzer*, in-fol., Paris, 1890, t. I, p. 22 (inexactitude). — P. Durand, *Le pupitre de sainte Radegonde*, dans C. Cahier et A. Martin, *Mélanges d'archéologie*, t. III, p. 78. — M. Langlois, *Scribes de Chartres*, dans *Revue Mabillon*, 1905, t. I, p. 172. — J. Mabillon, *Acta sanctor. Ord. S. Benedicti*, 1669-1680, t. II, p. 64-65. — E. Molinier, *Histoire générale des arts appliqués à l'industrie du V[e] à la fin du XVIII[e] siècle*, in-fol., Paris, s. d., t. III, p. 2-3. — L. Palustre, *Le pupitre de sainte Radegonde*, dans *Bulletin monumental*, 1878, V[e] série, t. VI, p. 258-265, 2 pl. — J. de Valois, *Le pupitre de sainte Radegonde à Poitiers*, dans *Congrès archéologique de France*, 1912, t. XLIX, p. 115-118. — H. Weizsäcker, *Die mittelalterlichen Elfenbeinskulpturen in der Stadtbibliothek in Frankfort* dans *Die Stadtbibliothek in Frankfort am Mein* von D[r] Fr. Ebrard, in-4°, Frankfort, 1896, p. 174 sq.

H. Leclercq.

LE GROTTE. — Voir *Diction.*, t. VII, col. 1672 à 1673.

LE HUËROU (Julien-Marie). — I. Enfance et jeunesse. — Julien-Marie Le Huërou naquit au village de Kernigoual, paroisse de Prat (Côtes-du-Nord) le 23 février 1807, dans une famille de propriétaires, cultivateurs riches et considérés. Orphelin de père et de mère dès l'âge de neuf ans, il fut recueilli et élevé chez sa sœur à Keramborgne, en Plouaret. Tout enfant, il préférait la lecture solitaire à la bruyante et grossière société des petits paysans bretons; grand liseur dès l'âge de dix ans, il apprit de mémoire à l'époque de sa première communion les trois volumes du catéchisme de Montpellier. Ses études se firent au collège de Tréguier, puis à Saint-Brieuc et, en 1825, au collège de Rennes. C'est de là, à l'âge de dix-huit ans, qu'il pousse le premier cri de ce qui deviendra avec les années une vive souffrance. En 1826, il écrit à sa sœur Anne Marie : « Je serai seul ici pendant le congé de Pâques... il me vient quelquefois ici des idées singulières. J'ai été de tout temps si attaché à ma famille et au pays où j'ai passé les beaux jours de mon enfance que je me trouve malheureux d'en être séparé longtemps. » Ayant terminé ses classes d'humanités, Julien-Marie Le Huërou choisit la carrière de l'enseignement et entra à l'École Normale alors nommée École Préparatoire. Ces choses sont vieilles d'un siècle et il est utile de rappeler que, dans une lettre du 23 avril 1827, Le Huërou prend soin de tranquilliser sa sœur : « Anne-Marie me demandait si j'avais fait mon jubilé. Depuis longtemps il n'est plus question de jubilé ici; mais j'ai fait mes pâques et j'ai gagné une indulgence aussi étendue que celle qu'on donne pour le jubilé. »

Ce « bon jeune homme » de vingt ans nous apparaît alors comme déjà accessible à une sensibilité excessive. Sa famille ayant tardé à lui écrire, son imagination s'exalte. « Je suis, dit-il à sa confidente Anne-Marie, dans un état qu'on ne peut concevoir; il m'est impossible de distraire mon esprit de cette idée, que j'ai peut-être eu le malheur irréparable de me rendre odieux pour jamais à ceux qui m'ont tant aimé et que j'aime tant encore » (23 juin). Une lettre arrive de Keramborgne, et l'étudiant passe d'un extrême à l'autre. « Je suis, écrit-il, au comble de la joie » (4 juillet). A la fin de cette année 1827, il confie encore à sa sœur ses accès de découragement : « Quand j'ai une bonne santé, j'ai tout ce qu'il faut pour être passablement gai et chasser un peu la tristesse noire qui m'assiège quelquefois » (7 novembre). Le dur régime de l'École Normale ne lui convient guère. « J'aurai passé à Paris deux rudes années, avoue-t-il. Si le reste des années que Dieu me destine doit leur ressembler, je le prie d'en abréger le nombre. Il me semble que je n'aurais jamais dû quitter ma famille : j'aurai vécu tranquille au milieu de vous, comme vous : cela m'aurait suffi. Ces idées me viennent plus fréquemment depuis les dernières vacances : peu s'en est fallu que je ne laissasse là le grec et le latin » (18 décembre).

La pensée toujours tournée vers ses frères et sœurs de Bretagne, Le Huërou les entend parler de lui pendant la veillée de Noël (25 décembre), les suit en imagination à la chasse (5 février 1828), ne trouve que près d'eux la consolation aux épreuves de l'École où « ce ne sont toujours que tracas et embarras » (14 février). L'avenir lui sourit peu : « Telle est ma

destinée ici-bas, que, malgré l'attrait invincible qui m'entraîne toujours vers les champs et les lieux qui m'ont vu naître, je me vois condamné à habiter toujours au milieu des villes, à cent lieues de mon pays... Dieu a mis dans mon cœur un fond naturel de mélancolie et de tristesse; mais la contrainte où j'ai toujours vécu depuis le moment où je me suis connu n'a pas peu contribué à le développer en moi; mon séjour à Paris l'a encore augmenté, et je crois qu'il serait devenu tout à fait incurable si je n'avais modéré mon travail et si je ne m'étais donné un peu plus de liberté et de mouvement. Mon grand malheur est d'avoir été toujours éloigné de ma famille et de ne pouvoir vivre sans elle. Si j'avais pu, comme tant d'autres, en bannir l'idée ou me consoler des ennuis de l'absence, j'aurais été plus heureux, sans doute; mais, à tout prendre, j'aime mieux encore cet état de peine et de tourment que de perdre tout droit à votre amitié en ne pensant jamais à vous... je crois que ma vie se serait prolongée de plus de moitié, si j'avais eu auprès de moi un frère, auquel j'aurais pu confier les peines de mon âme » (22 mai), et au moment de quitter l'École Normale, il dit encore : « Voilà déjà un an qu'aucune main amie n'a serrée la mienne. Il me tarde de trouver quelqu'un avec qui je puisse être à l'aise et montrer mon cœur à découvert » (15 juillet).

Le Huërou sortit de l'École avec le titre d'agrégé des classes supérieures des lettres. Il préféra à la classe de rhétorique à Angers le cours de septième au collège Bourbon à Paris, aux appointements annuels de 1 600 francs, et pendant quelque temps, il fut ou se crut heureux : « Je pèse 125 livres, mon teint est frais et assez fleuri, mon visage assez rempli. Je suis tellement content de mon état que parfois il me prend envie d'aller faire une tournée à la maison pour vous surprendre; vous en tomberiez des nues!... Je suis très aimé de mes élèves; l'autre jour, ils me demandèrent si je ne passerai pas avec eux en sixième » (11 janvier 1829). A Paris, il vit solitaire, étudie l'allemand, le breton, songe au prochain voyage en Bretagne à l'époque des vacances, et assigne enfin un but à sa vie. « Oui, voici quel est mon but : Dès l'année prochaine je vais commencer mon droit; cela ne me coûtera que le prix de mes inscriptions et de mes examens, c'est-à-dire sept à huit cents francs en tout. Au bout de trois ans, je serai avocat, et je viendrai alors, selon les circonstances, me fixer au milieu de vous. Je n'aurai encore que vingt-cinq ans. Qu'en dites-vous?... S'il plaît à Dieu nous vivrons et mourrons ensemble » (17 avril).

Quelques mois s'écoulent et le but est changé; il n'est plus question du barreau mais du doctorat; la classe de septième lui pèse car il a l'onglée et point de feu dans sa chambre. « Fiez-vous après cela aux belles promesses des hommes. » Heureusement, il n'a que vingt-deux ans, un beau manteau neuf qui l'aidera à passer l'hiver, « quand je l'ai sur le dos je me regarde comme un grand seigneur. Heureusement, ces moments-là se présentent encore assez souvent et je ne suis pas toujours si triste que je vous le parais dans cette lettre. Ce qui fait que je suis aujourd'hui d'aussi mauvaise humeur, c'est que je suis enrhumé ce qui ne m'était pas encore arrivé cette année. Je jouis par ailleurs d'une santé merveilleuse, quoique je n'aie à manger tous les matins que du pain sec et du vin, mais je mange une livre de pain à mon déjeûner » (1er décembre). Et à la fin du mois le ton s'adoucit : « J'ai acheté du bois et maintenant je suis heureux comme un roi » (28 décembre).

Dans le courant de l'année 1830, la perspective du doctorat va se confondre avec celle du barreau (15 juillet 1830) et un compliment de M. Villemain lui rend espoir et courage (18 octobre). Vers la fin de novembre il est chargé d'un cours d'histoire au collège Saint-Louis. Sa nomination ne parut pas au *Moniteur;* M. Guizot ministre, démissionnaire le jour même, oublia la formalité.

II. Professorat. — Le 1er décembre 1831, Le Huërou était nommé professeur d'histoire à Nantes, aux appointements de 3 000 francs. « Je n'éprouve qu'une crainte, disait-il, c'est de ne pas me montrer assez sévère avec mes élèves; on m'a fait là-dessus de sérieux reproches » (1er décembre). Il se met au travail avec ferveur. « Je suis tellement pressé d'ouvrage et le serai pendant toute l'année, que je trouve à peine le temps d'écrire deux mots. Ceci est à la lettre. Je ne travaille pas moins de onze heures par jour » (1er janvier 1832). Le Huërou préparait dès lors l'agrégation concurremment avec un travail personnel. « Je mets en ce moment la dernière main au premier volume de mon *Histoire de France.* C'est à cela que je travaille depuis si longtemps. Voilà sept mois que je travaille régulièrement depuis huit heures du matin jusqu'à minuit, sans prendre sur tout ce temps que trois heures pour mes repas et mes promenades. Cela n'empêche pas que je me porte bien. Le livre paraîtra avant les vacances prochaines; le manuscrit est déjà à Paris » (2 mai1833).

Dans la même lettre, Le Huërou avoue que le but de son ambition est de se faire 2 000 francs de rente. Il travaillerait jusqu'au moment où il aurait atteint cette fortune, il se reposerait ensuite et aiderait ses neveux dans leur carrière. Mais dans cette âme inquiète, chaque jour apporte son angoisse nouvelle et son apaisement passager. Il suffira, pour le replonger dans le découragement, de la nouvelle que « les libraires de Paris ne veulent pas se charger de son livre, à moins qu'il ne fasse imprimer les deux volumes à la fois. Or le second ne sera prêt que dans un an. »

Entre temps (vacances de 1833) Le Huërou passait à Paris les épreuves de l'agrégation d'histoire, et jetait son dévolu sur la chaire d'histoire de Rennes (22 octobre). En attendant ce poste, il se préoccupait et s'affligeait du projet de sa sœur Anne-Marie d'entrer en religion. « Réfléchis, lui écrivait-il, réfléchis à toutes ces choses. C'était un devoir pour moi d'éclairer ton inexpérience. Je l'ai fait selon mes forces et avec la mesure qui convient dans tout ce qui touche aux déterminations de la conscience. En faire davantage, ce serait tyranniser ta volonté, et j'aime mieux être malheureux que de te forcer à l'être » (31 mars 1834).

Au mois d'octobre 1834, Le Huërou fut nommé à la chaire d'histoire de Rennes et « très content » de cette nomination (2 janvier 1835). Mais ce nouveau séjour ne suffit pas à ramener et à fixer l'équilibre dans cette âme inquiète. La veille de la Pentecôte, il écrivait à ses frères : « Quoique je n'aie rien à vous dire, je sens le besoin de m'entretenir un moment avec vous après les travaux de la journée. Je pense à vous régulièrement une fois par jour, lorsque j'ai éteint ma chandelle et que j'ai dit adieu aux devoirs de ma charge et aux embarras qu'elle me donne jusqu'au lendemain matin. A mesure que je vieillis, je sens de plus en plus le besoin de vivre au milieu de ma famille. Je vois bien aujourd'hui qu'il y a certains penchants, que le temps ne peut détruire ni modifier. Après quinze années d'étude et d'isolement, je me trouve encore au même point que lorsque je quittais, tout en larmes, le maison de mon père. Depuis ce temps, je n'ai pas été sans me dire souvent que j'aurais dû n'en jamais sortir, que vous avez tous vécu plus heureux que moi, et que vous mourrez plus contents. Aussi je ne sais si je ne dois pas mettre

au nombre des malheurs de ma vie ce fatal penchant, qui m'entraîna si jeune vers la science, et qui, comme tous les vains désirs de ce monde, ne m'a donné encore que de courtes illusions. Dans l'intervalle ma raison s'est troublée, mes sens se sont affaiblis, et je m'avance sous mon triste fardeau avec la triste idée que je marche plus rapidement qu'aucun autre vers la mort, quoique par des chemins plus rudes et plus laborieux. Mon imagination qui me peignait autrefois sous des couleurs si riantes l'avenir sans bornes qui s'ouvrait devant moi, semble n'avoir plus aujourd'hui conservé quelque chose de sa puissance que pour me montrer dans le lointain tous les malheurs qui m'attendent. Chaque jour désormais apportera son affliction. Il faut dire un éternel adieu à tout ce que j'ai laissé derrière moi et qui n'a plus de réalité que dans mes souvenirs et mes regrets. Vous occupez tous une place dans ces regrets. Les plus purs et les seuls plaisirs de ma vie, c'est au milieu de vous que je les ai trouvés et lorsque je suis trop accablé de mes chagrins présents, c'est dans ces souvenirs que je cherche un refuge. Les prochaines vacances vont me ramener au milieu de vous, mais attristé par ces idées et pour voir se briser les derniers liens qui tenaient encore notre famille unie; mais je me suis résigné à ce sacrifice et je ne veux plus y revenir aujourd'hui » (8 juin 1835).

Cette sombre page permet d'entrevoir le drame où s'achèvera l'existence de Le Huërou qui se sent entraîné et attiré par un chemin plus ardu et plus rapide vers une fin tragique. C'est désormais une âme dolente qui semble vouloir se persuader à elle-même l'impossibilité de la joie et du bonheur. Son imagination anticipe sur les maux futurs et inconnus. « Je sens, dit-il, qu'il ne me reste plus à espérer sur la terre que de courtes joies et de longs chagrins » (31 décembre 1836). Le sentiment de la famille ainsi ressenti ne va pas sans une maladive exagération il ne laisse plus dans le cœur de celui qui en est possédé aucune place, pas plus celle de l'amour que celle des amitiés qui ornent et adoucissent la vie.

III. Le doctorat et l'agrégation. — En 1838, Le Huërou subit avec honneur sa thèse de doctorat ès lettres sur ce sujet : *Établissement des Francs dans les Gaules et le gouvernement des premiers Mérovingiens*. En 1838-1839, pendant le deuxième semestre de l'année scolaire, Le Huërou suppléa Xavier Marmier dans la chaire de littérature de Rennes. L'année suivante, 1839-1840, également pendant le deuxième semestre, suppléance de Varin, et avec un succès si marqué que Victor Cousin, alors ministre, s'autorisant d'une disposition de l'ordonnance de 1840, conféra directement à Le Huërou le titre d'*agrégé*, en récompense de services rendus.

En 1840, parurent les *Recherches sur les origines celtiques*, en tête de la nouvelle édition du *Dictionnaire historique de Bretagne*. — En novembre 1841 fut publiée l'*Histoire des institutions mérovingiennes* et, en 1843, à l'automne, l'*Histoire des institutions carolingiennes et du gouvernement des Carolingiens*. Ces œuvres durables ne doivent pas laisser oublier les cours donnés à la Faculté de Rennes et au collège royal. Son enseignement se distinguait par l'animation, la variété et l'étendue qu'il savait introduire dans l'exposé des époques et des événements. Il groupait les faits, marquait l'enchaînement, présentait l'ensemble sans s'interdire toujours le pittoresque du détail. Cet enseignement avait un mérite dont l'Université de France s'est affranchie depuis, il était résolument chrétien et patriotique, ce qui n'enlevait rien à sa pénétration et à sa véracité.

Un aspect particulier de ce sobre talent était l'extrême lucidité avec laquelle il exposait l'histoire des institutions. Il s'y appliqua non seulement pour la France, mais encore pour l'Angleterre, et cette dernière étude a laissé sa trace dans un volume intitulé : *Histoire de la Constitution anglaise depuis l'avènement de Henri VIII jusqu'à la mort de Charles Ier*, in-8°, Nantes, 1863.

Le succès et même un certain éclat avaient couronné le cours de 1839 ; la vanité morbide provinciale exaltait le jeune professeur comme une gloire bretonne sans rivale, et réclamait pour lui une chaire dans la Faculté créée de la veille. Le ministre se refusa à cette intrigue pour en favoriser une autre. Le Huërou perdit sa suppléance; il en fut atterré : « Me voilà brisé au milieu de ma carrière... Il y a de quoi en perdre la raison, et la mienne a été plus d'une fois sur le point de fléchir » (septembre 1839), et il songeait à envoyer sa démission. Cependant Le Huërou obtint la suppléance de la chaire d'histoire de Varin, la compensation était digne de satisfaire le plus exigeant. Il reprit le cours de 1839 sur la Constitution de l'Angleterre. L'année suivante, autre déboire, dont Le Huërou fait ce récit :

« Varin, professeur d'histoire à la Faculté de Rennes que j'ai suppléé l'an dernier, est venu comme moi à Paris demander au ministre une place qui lui était presque formellement promise, et qui lui convenait mieux que celle qu'il occupe à Rennes. C'est un homme très adroit et très habile, et je pensais qu'il ne manquerait pas de faire usage de toute son habileté auprès du ministre. Nous sommes donc allés tous deux ensemble au ministère. Mais, à ma grande surprise, le ministre [Victor Cousin], qui est un original, au lieu d'accueillir Varin avec des compliments, comme je m'y attendais et comme il s'y attendait lui-même, ne lui adressa que des reproches, lui disant qu'il est un paresseux, qu'il n'a rien fait, qu'il ne veut rien faire, etc. Varin s'emporte, se fâche, sort brusquement, et écrit le lendemain au ministre qu'il retourne à Rennes et ne lui demande rien. Ce coup retombe sur moi, car la place de Varin m'était promise » (18 septembre 1840).

Les années 1840 et 1842 furent consacrées tout entières à la composition des ouvrages sur les Mérovingiens et sur les Carolingiens; à la rentrée de 1842, Le Huërou fut chargé derechef de la suppléance du cours de littérature étrangère et il étudia le génie littéraire de Shakespeare. Le cours s'acheva avec un succès complet.

IV. Le suicide. — Le 20 juillet 1843, Le Huërou mettait ses frères et sœurs au courant d'un projet de mariage en vue duquel il avait fait « quelques démarches ». Le 12 août il ajoutait : « Je n'ai pas renoncé à cette idée, et je m'en occupe, au contraire, activement. Il est temps de terminer, je vais avoir trente-sept ans. » En même temps, on proposait au professeur de se lancer dans la politique et de prendre la succession du député de Lannion, disposé à se retirer à cause de son grand âge; il n'avait pas repoussé ces avances. Peu de jours après, le 25 août, il était à Paris espérant obtenir du ministre d'être relevé de son cours du collège, et se flattant de présenter au personnage officiel le premier exemplaire de son nouveau volume. L'éditeur le mettait hors de lui par ses retards; déjà il voyait les vacances avancer et, lui, ne rien obtenir. Il s'irritait, sa tête travaillait, il se créait des fantômes. Enfin dans la seconde moitié de septembre, il put présenter au ministère quelques exemplaires de son *Histoire des Institutions carolingiennes;* en même temps, il formula ses demandes relativement à la chaire de Faculté et au collège, mais il fut fort mal reçu par la haute bureaucratie universitaire. On ne lui refusa pas absolument de l'exempter de son cours du collège, mais on lui dit que la rentrée

des classes était proche (au début d'octobre); il devait retourner à Rennes, reprendre son cours et adresser de là à Paris une demande d'exemption qui serait examinée. Le Huërou était trop bien instruit des procédés ministériels pour ne pas comprendre qu'il serait refusé; il le pressentait avec cette fébrile anxiété qui accompagnait pour lui toutes ses démarches.

Le 27 septembre il arriva à Angoulême, chez son ami A. La Ferrière et le quitta le 6 octobre au soir pour se rendre dans sa famille en Basse-Bretagne, passant par Nantes et par Rennes, promettant d'écrire sous peu. Le 8 octobre, Le Huërou arrivait à Nantes, se rendit chez d'anciens amis et n'en rencontra aucun. Il sortit de la ville, par un temps sombre, brumeux, erra le long de la Loire, dans la prairie de Mauves. La nuit l'y surprit. Le lendemain matin, 9 octobre, à six heures, on le trouva pendu à un saule, au bord du fleuve. Sur un carnet trouvé dans sa poche on lut ces mots, tracés d'une main mal assurée : « Je demande pardon à Dieu et à ma famille. » et au verso : « Je demande que tout ceci soit annoncé à ma famille avec les plus grandes précautions. »

Le mystère de cette mort désespérée a semblé s'expliquer par le trouble de l'intelligence, trouble dont on peut saisir la prédisposition dans les aveux de sa correspondance depuis une vingtaine d'années. Croyant, il avait gardé la foi de son enfance et, depuis moins d'un an, s'était approché deux fois des sacrements. Laissons à Dieu le jugement, réservons-nous la pitié pour cette âme endolorie qu'une nuit de délire jeta dans l'éternité.

V. Les ouvrages. — Le Huërou publia l'*Histoire des Institutions mérovingiennes et du gouvernement des Mérovingiens jusqu'à l'édit de 615*, in-8°, Paris, 1841; quelques exemplaires portent la date de 1842. La question ici traitée a divisé les esprits d'autant plus sûrement qu'elle retentissait dans le domaine politique. Les défenseurs de la noblesse et ceux du tiers état transportaient dans le passé le théâtre de leurs querelles, ce qui n'était pas le meilleur moyen d'arriver à s'entendre. Venu après Guizot et Augustin Thierry, Le Huërou s'est attaché à démontrer la filiation des institutions d'origine barbare, et les diverses tentatives d'organisation sociale essayées par les rois. La thèse qu'il adopte et met en valeur est, en partie, celle de l'abbé du Bos (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 1280), mais ce n'est plus une simple accumulation de faits; c'est l'exposé de leur génération lente et successive. Refaire ainsi, avec plus de science et de talent, c'est renouveler. Le Huërou n'a pas eu la prétention de remplacer des œuvres excellentes mais anciennes; il a voulu en rajeunir le tour et faire entrer dans la discussion les éléments acquis par une érudition vigilante et ingénieuse. Le livre Ier est consacré à la recherche des causes et du caractère véritable de la chute de l'empire romain. Le livre IIe s'occupe de l'histoire du gouvernement des Mérovingiens depuis l'établissement de Clovis dans les Gaules jusqu'en 615. Cette histoire n'est que le développement d'une lutte incessante et acharnée entre la royauté mérovingienne et l'aristocratie franque. Le Huërou expose avec sagacité les causes de cette lutte. Entre autres sujets, il étudie l'impôt public en Gaule sous la première race. Il distingue la situation des Gallo-Romains et celle des Francs : par des textes, tirés en grande partie de Grégoire de Tours, il montre les Mérovingiens continuant à lever sur les premiers les mêmes impôts que sous les empereurs; mais il prouve aussi que les Francs en étaient exempts dans l'origine par le droit de leur race, et qu'en entreprenant de les y soumettre, leurs rois soulevèrent en eux une colère, une résistance, qui devint un des mobiles les plus actifs du conflit entre la royauté et l'aristocratie. Ce n'est pas le seul grief des guerriers contre les fils de Clovis qui paraissent prendre à tâche de détruire toutes les libres institutions d'outre-Rhin, en s'efforçant de donner à leur puissance un caractère de plus en plus absolu.

Enfin la lutte devint implacable, et les deux conceptions se personnifièrent en deux princesses : Frédégonde et Brunehaut. Le fils de la première triompha, mais son triomphe, dû au secours intéressé de l'aristocratie, fut la défaite décisive de la royauté mérovingienne. Le lendemain même, ses alliés de la veille le forcèrent à promulguer l'édit de 615, désaveu formel et éclatant de la politique suivie depuis Clovis par tous les princes de sa race. « C'est, dit Le Huërou, après avoir rapporté le texte de cet édit, c'est le renversement du système que les Mérovingiens avaient voulu rétablir, et qu'ils avaient si énergiquement soutenu. Tous les nerfs de la puissance royale sont coupés un à un; rétablissement des élections canoniques, et par conséquent annulation de l'influence royale dans le choix des évêques, défense au fisc de mettre la main sur les successions *ab intestat*, d'augmenter les impôts, les péages, d'employer les Juifs pour les percevoir; responsabilité des juges et des autres officiers du roi; restitution des bénéfices enlevés aux leudes; défense au roi d'accorder à l'avenir des *præcepta* pour enlever les riches veuves, les religieuses, les vierges : peine de mort contre celui qui oserait enfreindre un seul de ces articles. — Ainsi tous les abus de l'autorité royale vont disparaître, et ceux du gouvernement des seigneurs vont commencer. Toute la période qui s'ouvre avec le traité de 615 pour ne finir qu'avec la dynastie, appartient presque exclusivement à cette dernière influence. En effet, les Mérovingiens, malgré de courageuses tentatives, ne purent s'affranchir du joug que ce fatal traité venait de leur imposer. Ils étaient condamnés à périr dans une lutte désormais trop inégale, et leur chute ne fut que la conséquence de cette première défaite; car le reste de leur histoire n'est plus un combat, mais une longue et douloureuse agonie.

« Je ne saurais déplorer ce résultat. Leur gouvernement avait toutes les allures du despotisme impérial, et n'en avait ni la grandeur ni la force. Ils ne surent ni comprimer la liberté des Francs ni en régler l'exercice. Cette société turbulente et désordonnée, qu'ils prétendaient discipliner et raffermir avec les hommes et les traditions de l'empire, continuait de se dissoudre sous leurs yeux et leur échappait de toutes parts. »

La publication de l'*Histoire des Institutions carolingiennes et du gouvernement des Carolingiens*, in-8°, Paris, 1843, coïncide, à quelques jours près, avec la fin tragique de l'auteur. L'ouvrage forme la continuation du précédent volume; il offrait alors un sujet plus neuf et fut traité de façon remarquable. Le Huërou avait montré d'abord les Germains, étouffés en quelque sorte par l'influence romaine, au moment de la conquête; il les montrait maintenant dépouillant peu à peu cette allure latine qui gênait leur essor, pour marcher vers l'organisation féodale par le développement simple et naturel de leur caractère national et de leurs coutumes indigènes. Ce livre est donc, à vrai dire, l'histoire de la formation de la société féodale. Suivant la trace brillante du génie de Montesquieu, l'auteur a pu écrire qu'il terminait l'histoire de la féodalité là où d'autres l'avaient commencée. Ainsi, pour Le Huërou, l'esprit germanique avait été vainement comprimé par les institutions romaines, sous les Mérovingiens, et tout aussi vainement attaqué par les institutions impériales de Charlemagne; il devait se dégager de ces entraves hétérogènes, et son expression la plus libre et la plus simple devait être la féodalité, lorsqu'au pacage germanique aurait

succédé la propriété territoriale des Romains. La féodalité nous est présentée comme une continuation naïve des mœurs germaniques.

C'est dans les institutions domestiques de la tribu germaine que Le Huërou recherche et découvre le germe de toutes les institutions civiles et politiques de la France du Moyen Age. A ses yeux, le gouvernement féodal ne fut autre chose que le gouvernement de la famille germanique, et les institutions féodales ne sont, au fond, que des institutions de famille. Ce que la féodalité a le mieux développé en Europe, c'est la famille. Dans le régime féodal, l'État et la famille se confondent perpétuellement, mais avec des caractères bien différents de l'organisation romaine : celle-ci est agricole, et l'organisation germanique est militaire. Les Romains appliquèrent à la famille le droit qui régissait la terre; le droit de propriété territoriale explique tout chez les Romains. Les Germains, au contraire, appliquèrent à la terre le droit qui régissait la famille. Le Germain n'est pas agriculteur, il est guerrier, il combat ou il protège; le combat ou la protection constituent la vie féodale, et le monarque féodal lui-même n'est que le grand protecteur, le chef suprême d'une grande famille ou plutôt d'un groupe de familles féodales. Ce caractère spécial de la royauté germanique est la clé de l'histoire moderne de l'Europe.

C'est donc par l'exposition du droit de la famille que Le Huërou commence son investigation ; il compare le caractère des *gentes* germaniques et des clans celtiques, mais les différences qu'il y trouve ne sont peut-être pas aussi profondes qu'on pourrait le croire. Le caractère des Celtes et le caractère des Germains se confondent plutôt qu'ils ne diffèrent, dans les points principaux, soit qu'on l'attribue à une identité de race, soit qu'on l'attribue à une similitude de civilisation; cela dit sans prétendre effacer les traits caractéristiques de ces deux grandes familles humaines.

Le *Mundium* germanique est la base de la famille; il est aussi la base de la société féodale. De là dérivent la responsabilité du chef de race, son autorité sur les personnes et son droit sur les biens; mais, et ceci est important, la famille germanique a une extension plus grande que la famille naturelle, elle comprend, outre la descendance légitime, la domesticité libre ou le cortège des vassaux, et la domesticité servile. La femme est dans un état d'infériorité civile, parce qu'elle ne protège personne et qu'elle ne prend aucune part aux combats. Aussi passe-t-elle du *mundium* de son père au *mundium* de son mari. Elle est sous un *mundium* perpétuel.

De l'organisation de la famille dérive la propriété germanique. Ce point de vue est très heureusement observé, mais Le Huërou donne à la propriété germanique un caractère qu'il est difficile de reconnaître, quand il dit que la propriété immobilière a flotté longtemps entre le principe de la communauté et celui de l'appropriation. La propriété germanique a été mobile comme la famille et la tribu; mais elle n'en avait pas moins son caractère principal, le droit d'exclusion. Le territoire envahi était la propriété de la tribu, avant l'assignation des parts de chacun; mais cette propriété nationale ne constitue pas la communauté. Au-dessus de la propriété privée domine, chez les Romains, comme chez nous, une propriété nationale, et il semble que Le Huërou a confondu les traces qu'il croit avoir trouvées d'une ancienne communauté germanique, dans nos vieilles coutumes, avec les traditions des *compascua* ou des *subsiciva* de l'époque romaine. Mais, au demeurant, il a exactement retracé l'histoire de la transmission de la propriété chez les Germains, l'origine et la raison du retrait lignager, la solidarité de la famille dans tous les actes de la vie civile, et les revolutions successives du droit de succession, tant des mâles que des femmes. Sa discussion sur l'interprétation à donner du fameux titre 62 de la loi Salique est pleine d'intérêt et de sagacité; il démontre que l'égalité de partage était originairement de droit commun chez les Germains. C'est dans l'institution politique de l'unité impériale que l'aut ur trouve l'origine du droit d'aînesse qui subordonna les puînés, dans l'ordre politique comme dans l'ordre domestique, à l'autorité des aînés de famille. Ainsi l'organisation naturelle de la famille reçut sa première atteinte d'une nécessité politique qui se reproduisit bientôt dans tous le rangs de la hiérarchie féodale, lorsque le bénéfice ou le fief fut devenu héréditaire, et qui, substituant partout la subordination politique à l'égalité barbare, posa une limite au fractionnement indéfini de la propriété territoriale.

Le Huërou a recherché ensuite les principes des lois barbares sur les mariages et sur les mésalliances; il a déterminé le véritable caractère de l'illégitimité germanique et la raison civile de l'infériorité domestique des enfants illégitimes. Il a suivi avec soin les variations de la capacité des bâtards au partage des successions, soit dans l'ordre politique, soit dans l'ordre purement civil. Il montre dans toutes ses digressions à ce sujet, une intelligence vive et sûre du droit du Moyen Age.

Passant de l'organisation de la famille naturelle à l'organisation de la famille civile, l'auteur démontre comment celle-ci était exactement calquée sur le modèle de l'autre, que les vassaux étaient dans le *mundium* des seigneurs comme les enfants sous le *mundium* du père; que le seigneur prenait part à la composition des premiers comme à celle de ses proches, et que l'état de vasselage et l'état de domesticité se confondaient dans les mœurs primitives; et en effet la domesticité ne parut jamais humiliante à l'ancienne noblesse féodale, parce qu'elle s'identifiait avec l'état de famille. Ces relations de vasselage que le Moyen Age nous montre dans toute leur activité pratique, nous les retrouvons dans la famille des Germains. Le vasselage était une institution domestique avant d'exister dans l'État, car l'État n'a été en tout temps qu'une représentation de la famille. Enfin Le Huërou retrouve le même principe dans la domesticité servile; c'est dans le troisième et dernier ordre de la famille, les censitaires, les *coloni*, les *liti*. Mais ici la « servilité » de la personne exclut l'individu des droits attribués à l'ingénuité, et la destination du colon au travail agricole, établit une séparation profonde entre lui et le guerrier.

Sur cette base première de la famille germanique s'élève donc l'édifice de la société féodale, et d'abord l'institution des juridictions. Le Huërou a analysé le caractère primitif et domestique de la justice germanique, source véritable des justices seigneuriales du Moyen Age. Il établit une distinction fondamentale entre la juridiction publique et la juridiction privée. Les justices privées sont inhérentes à la nature même des institutions germaniques. Elles sont une conséquence forcée de la constitution de la famille et du principe de la responsabilité qui rattache la famille à la tribu. En d'autres termes, la justice privée est une annexe naturelle et nécessaire du *mundium* : c'est un élément indigène, primitif, de la société barbare. Elle s'étend non seulement sur les serfs, sur les « agriculteurs » dans le sens germanique du mot, mais encore sur les vassaux qui forment une division spéciale de la famille.

Les justices seigneuriales du Moyen Age n'avaient pas d'autre origine que le droit de propriété lui-même, et le droit de justice sur la propriété n'avait pas

d'autre origine que le droit constitutif de la famille germanique. La personnalité des lois barbares n'est point un obstacle à l'application territoriale de ce droit de justice réelle et locale, car la terre et la famille se confondent en ce point, et le droit de famille est toujours la véritable raison de la justice qui s'exerce sur la terre, ce qui n'empêche pas que le droit de justice ne soit nécessairement transféré avec la terre elle-même à tout individu qui deviendra possesseur de la terre. Mais ici encore, cette translation de droit de justice, conséquence du droit de propriété, est une manifestation du droit de famille; et d'autre part Montesquieu a très bien expliqué le sens et la portée de la fameuse maxime des feudistes modernes : « Autre chose est le fief, autre chose est la justice. »

Le Huërou appelle « justice domestique » cette justice territoriale dérivant du *mundium;* la qualification est exacte et ingénieuse. Il en détermine avec sagacité les caractères et la compétence, ainsi que les rapports qu'elle présente avec une autre juridiction également germanique : l'arbitrage des voisins, et la juridiction du comte émanée du souverain. Cette dernière juridiction est la juridiction publique, juridiction nouvelle dans l'histoire des tribus germaniques et dont il recherche avec soin les attributions et la nature.

Il y avait dans la tribu germanique plus d'actes d'inimitié entre les familles que de crimes envers l'État. Les crimes envers l'État n'étaient autres que la félonie ou la lâcheté, crimes rares chez des peuples dont le courage et la fidélité étaient le caractère distinctif. Ce que nous appelons crimes contre les personnes ou contre les propriétés, était chez les Germains un simple fait de guerre individuelle, qui se terminait par un traité, par une composition pécuniaire entre les deux parentés intéressées. Il n'y avait dans ce fait que des droits ou des sentiments de famille blessés par l'aggresseur, mais non des devoirs légaux ou moraux méconnus ou violés. Le sentiment du devoir ou de la moralité est une glorieuse importation du christianisme dans les mœurs germaniques. Dès que la parenté attaquée était satisfaite ou vengée, la paix était rétablie et la trace du crime était effacée. Le Huërou expose avec une exactitude judicieuse et savante les efforts de la royauté germanique pour ériger les crimes en crimes publics, et pour protéger graduellement l'individu contre les violences des barbares. Nous assistons au travail de formation d'une société naissante, nous pouvons suivre la marche de la pensée sociale dans ces actes curieux, où la justice de l'État intervient entre les familles et les individus pour les contenir, les modérer, les pacifier, et au besoin pour protéger le faible contre la fougue des passions individuelles du barbare.

L'histoire des juridictions publiques sous les descendants de Charlemagne est l'objet d'une investigation approfondie et d'une exposition lucide. Il est intéressant de suivre les progrès de la paix publique au milieu d'une société dont le droit était la guerre privée, c'est-à-dire la violence perpétuelle du plus fort. On a commencé par sauvegarder la maison, et puis la protection s'est étendue jusqu'à l'individu, par les asiles, par les quarantaines, enfin par l'organisation du combat judiciaire et des plaids. Quant à la contrainte, elle ne s'exerçait jamais que sur les biens, en matière civile, et très rarement sur la personne, en matière criminelle. La détention préventive était remplacée par les cautions, et l'emprisonnement, comme punition, se présente avec le caractère d'une usurpation de pouvoir.

L'histoire du gouvernement offre une égale profondeur de vues et de recherches. Les luttes entre l'Austrasie et la Neustrie, leurs caractères, leurs causes, leurs résultats, l'établissement de la souveraine mainbournie de la maison de Herstall, sont admirablement décrits et racontés. Tout ce qui a trait à l'exposition du système des plaids et de la hiérarchie aristocratique est présenté avec une lumineuse clarté, ainsi que les vices des institutions carolingiennes. Enfin Le Huërou fait ressortir comment il se fit que les nationalités, confondues par l'autorité impériale dans une unité factice qui ne fut jamais au fond des choses, reprirent, chacune de leur côté, après la chute des Carolingiens, le développement de leur civilisation individuelle, et jetèrent les premiers éléments des États et des institutions modernes de l'Europe.

Bibliographie. — A. La Ferrière, *Notice sur J.-M. Le Huërou,* in-8°, Paris, 1844; A. de La Borderie, *Julien-Marie Le Huërou, sa vie, ses œuvres, sa correspondance,* in-8°, Nantes, 1863.

H. Leclercq.

LEIPZIG (MANUSCRIT LITURGIQUE GREC-DE). — *Katalog der Handschriften der Universitats-Bibliothek zu Leipzig.* III. *Die griechischen Handschriften von* V. Gardthausen, in-8°, Leipzig, 1898.

n. 3. Psalterium graece (cod. Tischendorf. v), XII^e siècle.

n. 18. Fragment d'un lectionnaire (12 feuillets), XI-XII^e siècle :

fol. 1. Καὶ Ἰάκωβον καὶ τὸν πατέρα τῆς παιδὸς (épisode de la fille de Jaïre);

fol. 2. Τῇ γ̄ τῆς ἡ ἑβδ(ομάδος) : Ἐκ τοῦ κατὰ Λουκᾶν (ὁ πιστὸς οἰκονόμος);

fol. 6. Τῇ παρασκευῇ τῆς θ ἑβδ. Ἐκτοῦ κατὰ Λουκᾶν;

fol. 11. Τῇ ε̄ τῆς ιᾶ ἑβδομάδος. Ἐκ τῶ κατὰ Λουκᾶν.

n. 19. *Sticherarium* (olim *770*), XIV^e siècle.

H. Leclercq.

LELONG (Le Père J.). — I. Biographie. II. Bibliographie.

I. Biographie. — Jacques Lelong naquit à Paris le 19 avril 1665. Il perdit sa mère dès ses premières années et fut confié par son père, resté veuf et bientôt remarié, aux soins d'un parent, directeur des religieuses de Sainte-Marie d'Étampes; il y demeura deux ou trois années et y apprit les premiers éléments de la religion et de la langue latine. Chargé d'une nombreuse famille, M. Lelong s'avisa, pour procurer un établissement à son fils, de le faire recevoir parmi les clercs de l'ordre de Malte, et le jeune garçon n'avait guère que dix ou onze ans quand il passa dans cette île. Peu de temps après son arrivée, la peste s'y déclara et il commit l'imprudence de suivre le convoi funèbre d'un homme mort de la contagion. A peine fut-il de retour dans sa maison qu'on en mura la porte, de peur qu'il ne communiquât au dehors la maladie dont on le supposait attaqué. Cet emprisonnement le préserva mieux que tous les remèdes; il ne fréquenta personne et il évita ainsi les pestiférés.

Quand le jeune garçon eut échappé au péril de mort, ce fut pour retomber sous l'autorité du supérieur des clercs, homme dur et brutal, qui ne laissait pas passer un seul jour sans fouetter les jeunes enfants. Révolté par ce traitement, Jacques Lelong prit en dégoût la carrière, les hommes et les lieux, mais sachant que des colères ou des mensonges ne lui serviraient de rien, il conçut l'habile projet de se dire malade et de le persuader autour de lui; finalement le Grand-Maître de l'Ordre, Nicolas Cotoner, lui permit de rentrer en France.

Il s'embarqua aussitôt et de bons vents l'amenèrent en trois jours à Marseille. Arrivé à Paris, il fit son cours d'humanités, de philosophie et de théologie, et reçut le degré de Maître ès Arts. Un sermon d'un père de l'Oratoire le toucha et lui suggéra la pensée

d'entrer dans cette congrégation, où il fut reçu en 1686 à l'âge de vingt et un ans. Après une année de probation, il fut envoyé au collège de Juilly pour y enseigner les mathématiques; c'est là qu'il reçut les ordres et celui de la prêtrise, le samedi de la Pentecôte 1689. Peu après il revint à Paris, passa quelque temps dans sa famille et fut assez gravement malade; quand sa santé fut rétablie, il se retira au séminaire de Notre-Dame des Vertus, à Aubervilliers, et s'y appliqua aux mathématiques et à la philosophie. On lui confia le soin de la bibliothèque de cette maison, et son goût pour cet emploi parut si vif que les supérieurs eurent l'idée de lui confier le soin de la bibliothèque de la maison de Paris.

Le P. Lelong apportait pour remplir utilement cette charge une supériorité que bien peu de savants eussent pu lui disputer; il savait parfaitement l'hébreu et le chaldéen, en plus du grec et du latin, et pouvait comprendre l'italien, l'espagnol, le portugais et l'anglais. Pendant vingt-deux ans il fut chargé de la bibliothèque de l'Oratoire; il l'augmenta au moins d'un tiers quoique avec des fonds très modiques, et il en dressa trois catalogues différents. Ses devoirs d'état et sa vaste correspondance avec des savants dispersés dans toute l'Europe était le seul temps qu'il dérobât à l'étude. Pendant quatre mois de l'année environ, il dormait à peine, et bien loin de combattre ces insomnies il s'en applaudissait, comme d'un moyen de pouvoir s'appliquer à l'étude le jour et la nuit. Ses repas duraient un quart d'heure à peine, et il ne les faisait pas suivre d'un temps de repos pour la digestion; il ne prenait point de vacances, car on ne pouvait donner ce nom à quelques journées d'interruption de labeur passées à la campagne. Ce régime fut venu à bout de détruire rapidement une santé plus robuste que la sienne qui était délicate; son estomac réclamait de grands ménagements, et bientôt la toux et la fièvre lente le consumèrent sans réussir à l'arracher au travail; aussi les remèdes furent sans effet lorsqu'on y eut recours enfin pour un tempérament affaibli. On parvint bien à décider le Père Lelong à s'établir chez son neveu, M. Ogier, receveur général du clergé, à la campagne, on lui fit prendre du lait d'ânesse et cesser tout travail, mais c'était pour lui presque cesser de vivre déjà. Ramené à Paris, il y mourut le 13 août 1721 à l'âge de cinquante-six ans et trois mois; il fut inhumé dans l'église de l'Oratoire de Saint-Honoré.

Le Père Lelong fut un homme d'une piété sincère et éclairée, généreux, aimant à faire part de son superflu pour se contenter du simple nécessaire; il se félicitait d'avoir trouvé dans un riche héritage les moyens de secourir les pauvres. Il avait un esprit vif, pénétrant et méthodique, mais point de génie. Ses manières étaient douces, engageantes, ses discours modestes et polis, sa charité véritable, car il semble bien que ce ne fut pas seulement en paroles qu'il fit peu de cas de lui-même. Il n'avait que de vastes projets et n'aimait que les ouvrages de longue haleine. Une amitié très étroite le liait à son confrère le P. Malebranche, qui lui reprochait parfois en badinant de prendre tant d'intérêt à une date, à une anecdote que ce grand philosophe, comme ses congénères, traitait de bagatelles; à cela le Père Lelong répondait que « la vérité est si aimable qu'on ne doit rien négliger pour la découvrir, même dans les plus petites choses. » On dira toujours à son éloge que nous lui devons « la seule bibliographie complète de l'histoire de notre pays [1]. » Au XIX[e] siècle, un érudit que sa modestie confina toujours à l'arrière-plan, bien qu'il ait rendu des services de premier ordre. Jules Desnoyers († 1887) s'attacha à l'idée de compléter et de refondre la *Bibliothèque historique* du Père Lelong, idée qui demeura à l'état de projet après d'immenses recherches patiemment poursuivies en vue de cette utile entreprise [2].

II. Bibliographie. — 1. *Supplément à l'Histoire des dictionnaires hébreux* de Wolfius, dans le *Journal des Sçavans*, 17 janvier, 1807, p. 45-47.

2. *Nouvelle méthode des langues hébraïque et chaldaïque, avec un dictionnaire*, par Jean Renou, in-8°, Paris, Jacques Collombat, 1708; cette méthode, suivie d'un dictionnaire hébraïque en vers français fait sur le modèle des *Racines grecques* de Port-Royal, est du P. Renou, de l'Oratoire; le P. Lelong n'en a été que l'éditeur.

3. *Bibliotheca sacra seu syllabus omnium ferme sacræ Scripturæ editionum ac revisionum secundum seriem linguarum quibus vulgatæ sunt, notis historicis et criticis illustratus adjunctis præstantissimis codd. mss...*, 2 vol. in-8°, Parisiis, apud Andr. Pralard, 1709, XXXVI-699-VI et 654-VI pages; — *Bibliotheca sacra... totum opus cum additamentis suo loco in nova hac editione collocatis recensuit et castigavit novis præterea editionibus, versionibus codd. mss. notisque auxit Christianus Freder. Boernerus...*, 2 vol., in-8°, Antverpiæ, sumptibus Joh. Lud. Gleditschii et Maur. Georg. Weidmanni, 1709; L-762 et 688-IV pages. Le second volume de même date et chez les mêmes éditeurs est imprimé à Leipzig. — 1 vol. in-fol., Paris, 1719. — *Bibliotheca sacra... in binos syllabos distincta... Huic coronidis loco subjiciuntur grammaticæ et lexica linguarum præsertim orientalium quæ ad illustrandas sacras paginas aliquid adjumenti conferre possunt*, 2 vol., in-fol., Parisiis, Montalant, 1723, XXV-1222 p. Même édition, chez Coustellier; cette édition a été donnée par le P. Desmolets qui l'a fait précéder d'une vie de l'auteur (6 pages); *Bibliotheca sacra... ordine disposita, emendata, suppleta, continuata ab Ant. Gottlieb Masch...*, 6 vol. in-4°, Halæ, sumptibus Joa.-Jac. Gebaveri, 1778-1790; CXXXII-465; XVI-226: 352: XX, 352; VI-402; 82-192.

4. *Discours historique sur les principales éditions des Bibles polyglottes*, in-8°, Paris, A. Pralard, 1713, XVI-554-VI pages.

5. *Histoire des démeslés du pape Boniface VIII avec Philippe le Bel*, in-12, Paris, Barois, 1718; c'est un ouvrage posthume d'Adrien Baillet, le P. Lelong l'augmenta de vingt-deux pièces justificatives; l'ouvrage eut deux éditions en moins de trois mois.

6. *Lettre à M. Martin, ministre d'Utrecht, de Paris, le 12 avril 1720*, dans le *Journal des Sçavans*, 6 mai 1720, p. 298-304; à propos du verset des trois témoins célestes : *Tres sunt qui testimonium dant in cælo.* Joh., *Epist.*, I, p. 7.

7. *Bibliothèque historique de la France contenant le catalogue de tous les ouvrages tant imprimés que manuscrits, qui traitent de l'histoire de ce royaume ou qui y ont rapport; avec des notes critiques et historiques*, in-folio, Paris, chez G. Martin, XXII-1100 pages. Le P. Lelong avait consacré trois années à la préparation de cet ouvrage où il s'était glissé bien des fautes; il se proposait de le reprendre, commença des recherches et, voyant approcher la mort, pria le P. Desmolets de procurer une nouvelle édition; ces deux projets demeurèrent sans effet jusqu'à la deuxième édition de la *Bibliothèque historique de la France contenant le catalogue des ouvrages imprimés et manuscrits, qui traitent de l'histoire de ce royaume ou qui y ont rapport; avec des notes critiques et historiques : par feu Jacques Lelong, prêtre de l'Oratoire, bibliothécaire de la maison de Paris. Nouvelle édition revue, corrigée et considéra-*

[1] Ch. V. Langlois, *Manuel de bibliographie historique*, in-8°, Paris, 1901, p. 146. — [2] L. Delisle, *Discours* dans *Bibl. de l'École des Chartes*, 1887, t. XLVIII, p. 613.

blement augmentée par M. Fevret de Fontette, conseiller au Parlement de Dijon; 5 vol. in-fol., Paris, J. T. Herissant, 1768-1778; XXXIV-II-926; VI-VI-892; VII-850-CVII; XVI-536-285; VIII-771 pages. Charles-Marie Fevret de Fontette (14 avril 1710-16 février 1772), petit-fils du célèbre auteur du *Traité de l'abus* aurait autant de droits à une notice que le Père Lelong. Conseiller au Parlement de Bourgogne, il avait amassé une précieuse bibliothèque et une collection d'estampes qui le mirent en mesure d'entreprendre une nouvelle édition du P. Lelong; mais cette édition est presque un ouvrage nouveau; il mourut avant d'avoir eu la satisfaction de voir terminer cette œuvre. Les quatorze pages de format in-folio que Fevret de Fontette a écrites pour servir de *Préface de cette nouvelle édition*, sont remplies de faits nécessaires à connaître et rien ne dispense de cette lecture lorsqu'on veut tirer parti de ce vaste ouvrage qu'on ne refera plus, mais qu'on devrait reprendre chapitre par chapitre, développer, compléter, critiquer dans une série de bibliographies particulières méthodiquement conduites, dans un format maniable et avec des références conçues d'après un système plus bref.

TOME Ier. LIVRE PREMIER. *Préliminaires généraux de l'Histoire de France* (les chiffres donnés sont ceux de la pagination).

CHAP. Ier. *Géographie des Gaules et du royaume de France.* — *Art. I.* Géographie des différents âges, 3. *Art. II.* Géographie ancienne des Gaules, 5; cartes, traités; *Art. III.* Géographie du Moyen Age de la France, 34; cartes, traités; *Art. IV.* Géographie moderne de la France, 45 : *Sect. I*, Géographie générale, 45-71; *Sect. II*, Géographie ecclésiastique de la France, 71-84; *Sect. III*, Géographie des provinces de France, 84-127. — CHAP. II. *Histoire naturelle du royaume de France.* — *Art. I.* Traités généraux sur l'histoire naturelle de la France, et de ses diverses parties, 127; *Art. II.* Traités particuliers sur l'histoire naturelle de la France et de ses diverses parties, 139. *Sect. I*, Traité du climat, 139; *Sect.* II. Hist. nat. des montagnes, 148; *Sect. III*, Minéralogie, 149; *Sect. IV*, Hydrologie, 162; *Sect. V*, Végétaux, 187; *Sect. VI*, Animaux, 204; *Sect. VII*, Prodiges, tremblements de terre, 215. — CHAP. III, *Histoire des anciens Gaulois*, 219. — *Art. I.* Antiquité, langue, religion, mœurs, 219; *Art. II*, Histoires suivies et traités particuliers.

LIVRE SECOND. *Histoire ecclésiastique de la France.* CHAP. II. *Histoire des origines des Églises de France*, 251. — CHAP. II. *Vies des saints de France*, 261; *Art. 1.* Histoire des lieux consacrés sous l'invocation de la sainte Vierge, 261; *Art. 2.* Recueils des vies des saints de France, 268; *Art. 3.* Vies particulières des saints de France, rangées selon l'ordre alphabétique de leur nom, 272; *Art. 4.* Vies des personnes séculières qui ont vécu dans une haute piété, 315; *Art. 5.* Histoire de la vie des personnes se disant inspirées, de possédées, de visionnaires, etc. Ouvrages et pièces historiques à ce sujet, 321. — CHAP. III. *Histoire ecclésiastique des provinces et des villes de France*, 327 : Anjou et Maine, 330; Artois, 331; Aunis, 332; Auvergne, 332; Beauce, 332; Berri, 333; Bourgogne et Bresse, 333; Brabant, 336; Bretagne, 336; Champagne et Brie, 336; Dauphiné, 338; Flandres et Hainaut, 339; Forez, 340; Franche-Comté, 340; Guienne, 341; Isle-de-France, 342; Languedoc, 352; Lorraine et Trois-Évêchés, 353; Lyonnois, 353; Nivernois, 354; Normandie, 355; Orléanois, 356; Picardie, 357; Poitou, 360; Provence, 360; Touraine, 361. — CHAP. IV. *Histoire des contestations qui se sont élevées entre les théologiens de France*, 363 : Gothescalc, Investitures, Grâce, 363; Jansénisme, 365, Quiétisme, 386; Constitution *Unigenitus*, 369. — CHAP. VI. *Histoire des hérésies nées en France*, 373; Béranger, 373; Vaudois, 373; Albigeois, 376; Calvinistes, 378. — CHAP. VI. *Actes et traités concernant l'histoire générale des Églises de France*, 410. *Art. 1.* Conciles et synodes, 410; *Art. 2*, Assemblées du clergé dans l'ordre des temps. — CHAP. VII. *Des droits et des bénéfices de l'Église de France*, 466. *Art. 1.* Droit canonique de France, 466; *Art. 2.* Traités des droits et libertés de l'Église gallicane, 468. — CHAP. VIII. *Histoire du gouvernement ecclésiastique ou des métropoles et de leurs suffragants, avec les histoires du second ordre du clergé de France*, 531. *Art. 1*, Histoire des papes et des cardinaux français, 531. *Art. 2.* Histoire des Églises métropolitaines de France, avec celle de leurs suffragants, 539. (Dans l'ordre alphabétique des métropoles) : Aix, 542; Alby, 545; Arles, 548; Auch, 553; Avignon, 555; Besançon, 556; Bordeaux, 560; Bourges 565; Cambray, 572; Cologne, 581; Embrun, 591; Lyon, 593; Malines, 602; Mayence, 602; Narbonne, 606; Paris, 611; Reims, 623; Rouen, 637; Sens, 649; Tarentaise, 658; Toulouse, 658; Tours, 662; Trèves, 673; Vienne, 682; Québec indépendant (aujourd'hui aux Anglais avec le Canada) 687 : *Art. 3.* Histoire des évêques français (et gaulois) qui ont possédé des prélatures hors du royaume, 687 : *Art. 4.* Histoire du second ordre du clergé séculier de France, 690. — CHAP. IX. *Histoire du clergé régulier ou des ordres monastiques et autres communautés religieuses*, 723. *Art. 1.* Histoire générale des réguliers de France, 723 ; *Art. 2.* Histoire des moines et des solitaires, 724 : 1° dont l'ordre n'est pas connu, 724; 2° de l'Ordre de Saint-Benoît, 725 (par abbayes rangées selon l'ordre alphabétique), 728; 3° de l'Ordre de Cîteaux (rangées selon l'ordre alphabétique), 805; 4° des autres Ordres religieux qui portent le nom de moines, 815 : *a.* Ordre de Grandmont, 816; *b.* Congrégation des Célestins, 817; *c.* Ordre des Chartreux, 817; *d.* Camaldules, 820. 5° Histoire des solitaires de France rangés selon l'ordre alphabétique, 820. *Art. 3.* Histoire des chanoines réguliers de France, 826 : 1° Histoire des anciens chanoines réguliers, 826; 2° Histoire de l'Ordre de Prémontré, 832; 3° Histoire des chanoines réguliers de la Congrégation de France, 835; *Art. 4.* Histoire des religieux mendiants de France, 840; 1° Augustins, 840; 2° Carmes, 841; 3° Dominicains, 844; Franciscains, 849 : Cordeliers, Récollets, Capucins, Tiers Ordre, 849-853. *Art. 5.* Histoire des autres religieux de France, 853 : Fontevrauld, 853; Brigittains, 855; Trinitaires, 855; Pères de la Mercy, 856; Servites, 857; Minimes, 857; Barnabites, 860; Théatins, 860; Frères de la Charité, 861; Frères de la Mort, 861. *Art. 6.* Histoire des Jésuites en France, 862. *Art. 7.* Histoire des religieuses de France, rangées selon la lettre alphabétique du nom de leur Ordre ou Congrégation, 891 : 1° Annonciade, 891; 2° Augustines, 892; Béguines, 891; Bénédictines, 892; Brigittines, 903, Filles du Calvaire, 903; Carmélites, 903; Chanoinesses, 906; Filles de la Charité, 907; Cîteaux, 907; Dominicaines, 914; Filles de l'Enfance de Jésus, 915; religieuses de Fontevrault, 916; Franciscaines, 917; Hospitalières, 919; Minimes, 920; Notre-Dame, 920; Congrégation de Notre-Dame, 920; Notre-Dame, de la Miséricorde, 921; Notre-Dame du Refuge et du Bon Pasteur, 921; Visitation de Sainte-Marie, 921; Ursulines, 923; diverses religieuses, 925.

TOME II. Suite chronologique des rois de France depuis le commencement de la monarchie jusqu'à présent.

LIVRE TROISIÈME. *Histoire politique de la France*, CHAP. II. *Préliminaires de l'histoire des rois de France*, 3; *Art. 1.* Traités de l'origine des Français, 3; *Art. 2.* Mœurs, usages, coutumes, langue, antiquités, 20; *Art. 3.* Mélanges, 28; *Art. 4.* Histoires générales,

Plans, Sommaires, Abrégés, 39 ; *Art. 5.* Chronologie, 63; *Art. 6.* Historiens français, 70 ; *Art. 7.* Historiens contemporains, Chroniques, 75. — Chap. II. *Histoire des rois de France*, 79. *Art. 1.* Première race, 79 ; *Art. 2.* Deuxième race, 97 ; *Art. 3.* Troisième race, 125 (depuis Hugues Capet jusqu'à Louis XV). — Chap. III. *Histoire de la famille royale de France*, 627. *Art. 1.* Histoire généalogiques des rois de France. 627 ; *Art. 2.* Histoire des reines, 644; *Art. 3.* Histoire des Seigneurs princes et princesses issus de la famille royale de France, 657; *Art. 4.* Généalogies des princes étrangers prétendus issus du sang de France, 701. — Chap. IV. *Cérémonial de France*, 702; *Art. 1.* Cérémoniaux, 702; *Art. 2.* Sacres et couronnements, 703; *Art. 3.* Entrées solennelles, 712 ; *Art. 4.* Mariages, baptêmes, lits de justice, etc., 732; *Art. 5.* Pompes funèbres, 737. — Chap. V. *Traités politiques concernant les rois et le royaume de France*, 742; *Art. 1.* Titres, Palais. Armoiries, 742; *Art. 2.* Gouvernement de l'État, 758; *Art. 3.* Lois de royaume, 795; *Art. 4.* Traités et titres des domaines du roi, 803; *Art. 5.* Finances, 819 ; *Art. 6.* Commerce et Marine, 829; *Art. 7.* Mariage et Testamens, 837; *Art. 8.* Droit de succession à la couronne, 844; *Art. 9.* Alliances politiques, 856; *Art.* 8. Droits de la couronne de France sur plusieurs états voisins, 866-890.

Tome III. Suite du livre troisième *et de l'Histoire politique de la France.*

Chap. VI. *Recueil des actes publics, chartes, traités et autres pièces politiques qui concernent l'Histoire de France*, 1. — Chap. VII. *Traités et Histoire des offices de France*, 127. *Art. 1.* Pairie, 127 ; *Art. 2.* Grands Officiers de la couronne, 136 ; *Art. 3.* Grands Officiers de la Maison du Roi, 191; *Art. 4.* Conseils du Roi, ministres, 202 ; Art. *5.* Grandes magistratures, 229.

Livre quatrième. *Histoire civile de France.*

Chapitre I. *Histoires civiles des provinces de France*, 319. *Sect. II.* Histoire des douze anciens gouvernemens, 319; Picardie, 319; Champagne, 326; Isle-de-France, 333; Normandie, 367; Bretagne, 398; Orléanois, 411; Bourgogne, 437; Lyonnois, 493; Guyenne et Gascogne, 504; Languedoc, 518; Dauphiné, 538: Provence (Avignon, Comtat, Orange), 545. *Sect. II.* Histoire des provinces réunies à la couronne par les derniers rois, 570 : Roussillon, Franche-Comté, Alsace Trois-Évêchés, Lorraine, Barrois, Pays-Bas François. — Chap. II. *Histoire des pays qui appartenaient à l'ancienne Gaule et qui ne sont plus du royaume de France*, 614. — Chap. II. *Histoire des colonies françaises* (formées en Amérique, en Afrique et en Asie, avec ce qui regarde la nouvelle possession de l'isle de Corse), 654. — Chap. IV. *Histoire de la Noblesse de France et de ses familles illustres*, 672.

Mémoires historiques *sur plusieurs historiens modernes de France*, I-CVII.

Tome IV s'ouvre par un *Éloge de M. Févret de Fontette*, par M. Perret, p. III-XIV.

Livre cinquième. *Histoire littéraire de la France.*

Chap. I. *Histoires générales de la littérature de France et Histoires des Universités et Académies*, 3. — Chap. II. *Recueils généraux et particuliers* d'histoires, vies et éloges des Français qui se sont distingués, soit dans les sciences et arts libéraux, soit dans les Beaux-Arts, 75. — Chap. III. *Histoires particulières* des Français célèbres dans les sciences, 86. — Chap. IV. *Histoires et Vies* des Français qui se sont distingués dans les arts libéraux. 156. — Chap. V. *Histoires* des Français célèbres dans les Beaux-arts, 196.— Chap. VI. *Vies et Éloges* des dames illustres, scavantes et autres de France, 206.

Supplément pour le tome I (221); pour le tome II (378); pour le tome III (435); pour le tome IV (518).

Appendice de la *Bibliothèque historique France*, contenant diverses tables et listes de mémoires et d'estampes, qui ont rapport à l'histoire de ce royaume (nouvelle pagination), 1.

I. *Table générale* du Recueil de Titres de M. de Fontanieu, 3. II. *Détail* d'un Recueil d'estampes, dessins, formé par M. Fevret de Fontette, 11. III *Table générale* du Recueil des portraits des rois et reines de France, princes, princesses, etc., formé par les soins de M. de Gaignières, 110. IV. *Liste alphabétique* de portraits gravés des Français et Françaises illustres, 134-285.

Tome V. Additions, corrections. tables générales.

Additions et corrections du tome I[er] (1): du tome II (12); du tome III (21); du tome IV (29); du Suppl. au tome IV (32) du tome V (36).

I. Table générale des matières, selon l'ordre qu'elles ont dans les quatre premiers tomes, page 1.

II. Table géographique des provinces, villes, abbayes (ou monastères) et autres lieux sur lesquels il y a quelques histoires ou traités, p. 11.

III. Table chronologique qui indique : 1° les Chroniques dispersées dans les différentes classes qui concernent l'histoire ecclésiastique et monastique, politique ou civile; 2° les histoires générales qui embrassent plusieurs règnes des rois de France; 3° les ouvrages qui traitent de chacune de leurs races ou de chacun de leurs règnes; 4° les histoires particulières des provinces et des principales villes; 5° les vies des personnages les plus distingués dans l'Église ou dans l'État et autres pièces qui les regardent; 6° les notes des conciles généraux, nationaux et provinciaux et autres pièces qui ont pour objet les assemblées du clergé de France, les synodes diocésains, et les États généraux du royaume, p. 79. Articles omis dans cette table, p. 197.

IV. Table alphabétique des Chroniques et Histoires générales, d'après la seule date des années où elles finissent, p. 199.

V. Table alphabétique des personnes dont il est traité dans la *Bibliothèque historique*, p. 209.

VI. Table alphabétique des matières qui sont l'objet des ouvrages contenus dans la Bibliothèque, p. 285.

VII. Table des manuscrits rangés selon l'ordre des matières suivies dans la I[re] table, p. 297.

VIII. Table alphabétique des auteurs avec l'indication des ouvrages et des numéros sous lesquels on les trouve, y compris le Supplément et les Additions, p. 373.

IX. Table alphabétique des Anonymes, p. 759-771.

H. Leclercq.

LE MAS-D'AGENAIS.— A l'époque romaine il existait une petite ville dont le nom n'est pas bien fixé et qu'on cherche communément à un kilomètre et demi du Mas-d'Agenais, sur le plateau de Saint-Martin, dans la section de Ravenac, commune de Caumont. Aucun des archéologues qui ont abordé cette question, soit à la recherche de l'antique *Ussabio* des Tables d'Antonin et de Peutinger, soit pour fixer le théâtre du martyre de saint Vincent du Mas, n'avait cependant pas fouillé le plateau de Saint-Martin. On ne s'est pas suffisamment avisé que le Mas-d'Agenais, ville, avait livré des traces d'une occupation ancienne; comme il a été difficile de les enregistrer, elles sont restées inaperçues ou incomprises.

Par sa situation topographique et géographique, le Mas-d'Agenais, proche de la frontière de la *civitas Aginnensium*, se place en première ligne dans le périmètre où doivent se circonscrire les recherches tendant à déterminer l'emplacement de l'antique *Velanun*. Son occupation depuis la conquête romaine, bien avant le I[er] siècle de notre ère, est certaine. Il y eut là un saint Vincent dont les actes de basse époque

alimentent de belles discussions entre érudits girondins; il y eut même un sarcophage orné que A. de Caumont et Edm. Le Blant ont mentionné [1]. « Il a été exhumé au centre de la ville de Mas, et, comme il a été seul trouvé de ce genre, on peut bien sérieusement se demander, après les profanations et les pillages dont nous savons historiquement que l'église de *Velanum* a souffert, si ce tombeau n'est pas celui de saint Vincent [2]. » C'était inévitable! Passons.

Il existe au Mas-d'Agenais une église romane du XII[e] siècle, placée sous le vocable de saint Vincent [3]; cette église a pu remplacer une église plus ancienne dont les substructions semblent avoir été rencontrées. Il est possible que ce soit l'église élevée à saint Vincent par Léonce, évêque de Bordeaux et dont Venance Fortunat atteste l'existence. On a même essayé d'identifier certains débris de cette basilique primitive remployés dans l'église du XII[e] siècle; c'est très séduisant et très arbitraire. Si cette basilique de Léonce fut incendiée et pillée au VI[e] siècle par les soldats de Gontran, il est difficile d'admettre que les débris épargnés aient été conservés de manière à servir six siècles plus tard; on croirait plutôt qu'ils entrèrent dans la basilique restaurée après le passage des soldats de Gontran.

On n'a trouvé aucune trace de christianisme sur le plateau de Saint-Martin; ce qu'on dit d'un cimetière chrétien ne relève que de la conjecture. Aux portes de la ville du Mas, des débris de poteries grises sans un symbole, un signe, une inscription, ne suffisent pas à localiser des tombes chrétiennes.

H. Leclercq.

LE MAS-D'AIRE. — I. La crypte. II. Le sarcophage. III. Bibliographie.

I. La crypte. — Ce qu'on nomme Le Mas-d'Aire (Landes), est un gros bourg attenant à la petite ville épiscopale dont il porte le nom. Dans son état actuel l'église du Mas-d'Aire se compose de deux parties bien distinctes. La nef, tout entière rebâtie en briques vers la fin du XIII[e] siècle, ou même un peu plus tard, appartient à l'architecture ogivale, tandis que les trois absides semi-circulaires, à l'Orient, soigneusement appareillées, appartiennent au style roman le plus pur. Ces dernières, pareilles à un faisceau de tours, se dressent au-dessus de la vallée et rachètent par leur élévation la déclivité du sol. Elles donnent asile à une crypte élégante, directement éclairée du dehors, qui s'inspire sans doute et reproduit peut-être un édifice plus ancien dont il ne subsiste, malheureusement, aucun vestige. Cette opinion peut trouver un appui dans la présence, au milieu de la crypte, d'une sorte de bassin rectangulaire qui marquerait l'emplacement de la cuve d'un baptistère. Dans la suite, on boucha à dessein le caniveau par lequel l'eau se déversait sur la pente de la colline; il ne fut plus question de baptistère, mais de fontaine à laquelle on attribua toutes les vertus.

II. Le sarcophage. — Avec d'autres tombeaux antiques [4], la crypte renferme un sarcophage chrétien remarquable par son style très particulier et par le symbolisme de ses figures, dont plusieurs s'écartent du type ordinaire. Il est logé, comme cela se voit ailleurs, sous une arcature pratiquée dans l'épaisseur de la muraille. Une ancienne tradition l'attribue à sainte Quitterie, martyre vénérée, par le chef de laquelle juraient nos pères. Rambaut de Vacqueiras dit à une amie [5] :

Ma dauma fe que dey bos
Ne pe l cap Sanhta Quitera
Mon corasso m'avetz trayto
E mout gan faulan furtado.

On amenait à ce tombeau les malheureux privés de raison, et les fers qui les enchaînaient sont encore scellés dans les parois d'une chapelle voisine Comme cette vénération se passait dans le Midi, elle n'excluait pas un certain sans-gêne.

Le sarcophage se trouvait bien logé dans une sorte d'arcature creusée dans le mur opposé à l'abside du souterrain, mais il gisait en ce lieu enfoui dans la terre par sa partie postérieure à une profondeur de plusieurs centimètres, et, malheureusement, deux grandes ouvertures dans le mur, ouvraient, aux jours de pluie, un libre passage à un double courant d'eau; le monument plongeait dans la boue, aussi a-t-il beaucoup souffert; si le couvercle est encore en assez bon état, les sculptures de l'auge sont, par endroits, comme rongées et perforées de petits trous.

Ce fut un jésuite, le P. Minasi, qui entreprit le sauvetage du monument compromis; il commença par faire obstruer les deux malencontreuses ouvertures pour arrêter l'invasion des eaux, puis, à l'aide d'un plan incliné et à force de leviers, il fit descendre le couvercle pesant trente quintaux; on vit que l'auge était partagée transversalement, car la cuve coupée depuis très longtemps posait sur une grosse pierre placée au-dessous. Les parois épaisses de 0 m. 14 cent., avaient dû exiger pour rompre le marbre un effort gigantesque et avait abouti, entre autres résultats, à mutiler les pieds des sculptures du milieu. L'intérieur ne contenait autre chose que de la terre, des pierres et de gros blocs de chaux formant un lit d'une dizaine de centimètres environ.

Les deux pièces de marbre furent placées sur un socle de pierre de Geaune, village voisin d'Aire, et finalement on put extraire le sarcophage de sa niche, de manière à pouvoir observer les faces latérales, tout à fait invisibles auparavant. Il est évident, puisque les faces latérales étaient ornées, que le sarcophage n'était pas destiné à l'arceau resserré où on l'a relégué, mais le P. Minasi ne put obtenir de le transporter hors de la crypte. Voici les dimensions de ce monument (fig. 7036) :

Couvercle : Longueur 2 m. 12; hauteur de face 0 m 30, derrière 0 m. 10; largeur 0 m. 76;

Cuve : Longueur 2 m. 08; hauteur de face 0 m. 60; derrière 0 m. 54; largeur 0 m. 72.

Comme on le voit, le couvercle est en plan incliné; sa hauteur va diminuant de 0 m. 30 jusqu'à 0 m. 10. Les dimensions géométriques de la cuve ne sont pas exactement observées, les deux côtés latéraux n'ont pas la même largeur. Elle a été creusée à grands coups de ciseaux dans un énorme bloc un peu irrégulier tiré des carrières de Saint-Béat (Haute-Garonne).

Le couvercle, terminé suivant la mode antique par deux grands masques de Méduse, est occupé, à sa

[1] A. de Caumont, *Abécédaire d'archéologie*, Caen, 1886, p. 49-50; Braquehaye, dans *Société archéologique de Bordeaux*, t. I, p. 41, pl. I; F. Boudon de Saint-Amans, *Essai sur les antiquités du département de Lot-et-Garonne*, Agen, 1859, 8[e] notice, pl. XVII, n. 1; p. 191; E. Le Blant, *Les sarcophages chrétiens de la Gaule*, p. 90, n. 107. — [2] Al. Nicolaï, *Le Mas-d'Agenais à l'époque de la domination romaine et le cimetière gallo-romain du plateau de Saint-Martin*, dans *Société archéologique de Bordeaux*, 1895, p. 127, p. 131 et fig. III; conservé à Bouglon. — [3] Tholin, *Études sur architecture religieuse de l'Agenais du X[e] au XVI[e] siècle*, Agen, 1874, p. 23; Al. Nicolaï, *op. cit.*, p. 129-131. — [4] Il s'en trouve plusieurs en marbre de Saint-Béat ou en pierre. La caisse est carrée, le couvercle prismatique sans décoration ni inscription; ils sont disposés çà et là, quelques-uns enfoncés jusqu'à la hauteur du couvercle. — [5] Lacurne de Sainte-Palaye, dans *Mémoires de l'Acad. des Inscript.*, t. XXIV, p. 677; Voir également *Recueil des travaux de la Soc. d'agriculture, sciences et arts d'Agen*, t. VIII, p. 113.

partie centrale, par un cartouche anépigraphe. On voit d'abord le sacrifice d'Abraham suivi du paralytique emportant son grabat sur ses épaules; de l'autre côté : Jonas rendu par le monstre et le jeune Tobie plongeant son bras dans la gueule d'un poisson. Le P. Minasi a réussi à consacrer douze pages in-8° de commentaires à ces sujets sans apprendre rien qu'on ne sache depuis longtemps.

L'épisode de Jonas, rappelé sur le couvercle, est complété sur les faces latérales de la cuve. D'un côté nous voyons le prophète jeté à la mer par deux matelots, et de l'autre nous l'apercevons étendu et endormi sous le cucurbite. L'exécution de ces bas-reliefs est très inférieure à celle du couvercle et de la cuve (fig. 7037).

7036. — Sarcophage de sainte Quitterie. — D'après une photographie.

7037. — Côtés du sarcophage. — D'après Le Blant, *Sarcophages de la Gaule*, pl. XXVI, n. 2, 3.

Dès qu'on aborde l'interprétation des sculptures de la cuve, on embouche la trompette; il n'est plus question que de « poème sacré », d' « admirable et profonde composition » où se développe « la sanctification originelle de la race humaine, sa chute, sa rédemption, sa renaissance dans l'Église, ses luttes, son triomphe sur la mort et sur la corruption » et « tout cela forme un ensemble de doctrine singulièrement remarquable ». Sans aucun doute, mais tout cela est pure réclame d'un jésuite fourvoyé sur le terrain de l'archéologie qui lui est étranger; il y consacre dix-neuf pages, et débute par une découverte « d'un incomparable intérêt parce qu'elle est unique parmi tous les monuments connus jusqu'à présent. » On voit le ton et on juge de ce qu'on peut retirer de ce *pathos*. Or cette scène unique, c'est le baptême de Jésus (voir *Dictionn.*, t. II, col. 346) dont nous avons mentionné et décrit les représentations; le reste est à l'avenant de ce début; ce qui n'empêchait pas un confrère de présenter l'article en question comme un traité sur la matière.

Allons donc au plus court et disons les choses avec exactitude et simplicité. Sur la cuve sont figurés la résurrection de Lazare, Daniel vêtu, ce qui est une singularité sur les sarcophages, et priant entre les lions; une jeune fille présentée, par son père, au Bon Pasteur; à la gauche de ce dernier, une femme debout et drapée de qui on ignore le nom et l'emploi; ensuite Adam et Ève succombant à la tentation et le baptême du Christ.

III. Bibliographie.— Cazauran, *Basilique de sainte Quitterie au Mas-d'Aire*, dans *Bulletin de la Société du Borda*, 1887, t. XI, p. 83-98, 211-263, pl. — Cénac-Moncaut, *Histoire des peuples pyrénéens*, 2e édit., t. V, p. 353, *Voyage dans l'ancien comté de Béarn*, p. 19. — L. Couture, dans *Revue de Gascogne*, 1885, t. XXVI, p. 383-387. — J. Dudon, *Sainte-Quitterie du Mas et sa crypte*, in-8°, Aire-sur-l'Adour, 1883; *Sainte-Quitte-*

rie gasconne, in-8°, Aire-sur-l'Adour, 1885. — E. Le Blant, *Les sarcophages chrétiens de la Gaule*, in-4°, Paris, 1886, p. 98-99, n. 120, pl. XXVI, fig. 1, 2, 3. — Marquessac, *Les Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem en Guyenne*, p. 145, pl. XXVII. — P. Minasi, dans *Études religieuses*, 1872 ; *Le sarcophage de sainte Quitterie*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1875, II° série, t. II, p. 123-157, pl.; *Revue catholique d'Aire et de Dax*, 1874, p. 119, 193. — L. Palustre, *La crypte de sainte Quitterie au Mas-d'Aire (Landes) et son antique sarcophage chrétien*, dans *Bulletin monumental*, 1873 ; V° sér., t. I, p. 287-299. — Pedegert, *Le tombeau de sainte Quitterie*, dans *Bulletin du comité d'histoire et d'archéologie de la province ecclésiastique d'Auch*, t. II, p. 62, pl. I. — Saint-Laurent (Grimouard de), *Le Bon Pasteur et l'orante, nouvelle étude sur un sarcophage d'Arles*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1875, II° série, t. I, p. 72-73. — A. Thomas, *Le tombeau de sainte Quitterie*, dans *Bulletin du Comité d'histoire et d'archéologie de la province ecclésiastique d'Auch*, 1861, t. II, p. 62, 74 pl.

H. Leclercq.

LE MAS-DES-PORTS. — Voir *Dictionn.*, t. V, col. 1113, fig. 4277.

LEMELLEF. — En Algérie, sur la rive gauche de l'oued Rhedir, principal affluent de gauche de l'oued Ksob, se trouve le village français de Bordj Rhedir, sur l'emplacement d'une ville romaine. On a trouvé en ce lieu, devant la maison forestière, un fragment épigraphique contenant une dédicace à un gouverneur de la Maurétanie Césarienne par l'ORDO MVNICIP (*i*) LEMELLEF(*ensis*) [1]. A un kilomètre au sud de Bordj-Rhedir, on a rencontré une autre inscription qui parle d'un VERNA LEMELEFENSIS [2]. Enfin on retrouve le même lieu indiqué dans la Table de Peutinger, mais sous une forme un peu différente : *Lemelli presidium*, à 6 milles de *Tamannuna municipium et castellum* (Ras el Oued). Entre Ras el Oued et le centre romain situé à Bordj Rhedir même, la distance devait être d'environ 9 milles.

En conséquence de la découverte de l'inscription mentionnant l'*ordo municipii Lemellefensis*, la situation de cette ville ne peut plus être contestée, et il faut abandonner une identification ancienne qui mettait Lemellef à Kherbet Zembia [3] par suite de la découverte en ce lieu d'une dédicace à des empereurs par des *coloni Lemellefens(es)* [4].

On lit encore la mention de Lemellef dans le Géographe de Ravenne : *Lecmelli* [5], dans saint Optat de Milève : *castellum Lemellense* [6]; dans la *Notitia episcoporum* de 484, on voit la mention en Maurétanie Sitifienne de *Lemelefensis* (n. 16). De plus, saint Optat, dans le passage auquel il vient d'être fait allusion parle de la basilique catholique du lieu (il n'en reste aucune trace), et des diacres martyrs : Donatus et Primus, dont les noms se lisent au Martyrologe le 5 février.

On a trouvé à Bordj Rhedir un fragment d'une table en calcaire gris, dans un jardin, près des thermes du douar Zmala. Long. 0 m. 70; larg. 0 m. 45; haut. 0 m. 40, inscription complète en trois lignes, gravée en caractères superficiels et irréguliers, d'environ 0 m. 05. C'est une *mensa martyrum*, mais la formule est ici anormale, car au lieu de lire *mensa marturum*, on lit [7] :

MESA CASTI
ET FLORI
MARTVRES

Des martyrs *Castus et Florus* figurent le 3 mars dans une liste africaine du Martyrologe hiéronymien. Un *Castus*, exécuté à Carthage le 22 mai 203, est mentionné par saint Cyprien, par saint Augustin et par le Calendrier de Carthage [8].

La liste épiscopale de Lemellef se réduit à deux noms: Primosus, vers 362, Jacobus, en 484.

Les ruines de la ville romaine ont servi de carrière; elles s'étendaient surtout sur un plateau, au sud du village français actuel; la maison forestière a été construite sur les restes d'une forteresse de 100 mètres sur 75, en grosses pierres, sommairement taillées, colonnes, chapiteaux. A l'Est, la vallée, sur une longueur de 4 kilomètres, était jonchée de ruines; moulins à olives [9].

En fait de souvenirs chrétiens autres que la *mensa* déjà citée, nous rappellerons le bénitier figuré et décrit 9[a] dans *Dictionn.*, t. VIII, col. 770, fig. 6503; et une inscription signalée vers la fin du XIX° siècle, mais brisée depuis et mise en pièces; elle était certainement chrétienne [10] :

MARIA FILIA PETRI
VIXIT ANNIS

Lemellef était reliée à Thamallula par une voie dont on distingue les vestiges [11].

H. Leclercq.

LÉMENC. — Dans l'étude consacrée aux baptistères (voir *Dictionn.*, t. II, col. 464), nous avons mentionné celui de Lémenc; il y a lieu d'en parler avec plus de détail et de lui maintenir son caractère de crypte (voir *Dictionn.*, t. V, col. 2331). Ce petit édifice est le plus ancien, l'un des plus curieux que possède la ville de Chambéry, mais sa destination primitive a été fort discutée. A-t-on eu l'idée d'installer un baptistère dans une crypte, sous le chœur d'une église? Si on l'a eu, on a fait une chose presque unique au monde et dont on ne peut citer pas un autre exemple, ce qui soulève une difficulté dont on se débarrasse en soutenant que la crypte n'est devenue telle que longtemps après. Ce qui est crypte aujourd'hui était jadis une construction à fleur de terre, peu à peu enfouie, de siècle en siècle, par le relèvement du sol.

Cependant rien n'accuse autour de la crypte de Lémenc depuis le VIII° siècle, un exhaussement suffisant pour expliquer cet enfouissement. En effet, tout autour, dans le jardin de la Visitation, on a découvert des tombes romaines, beaucoup plus anciennes par conséquent. Elles se trouvent, aujourd'hui encore, à leur profondeur normale, 1 m. ou 1 m. 50 environ. Si l'on admettait l'ensevelissement du baptistère transformé en crypte, ces tombes devraient se trouver à une profondeur de 6 à 8 mètres environ.

Quand le baptistère devint crypte, ce ne fut pas sans peine, car primitivement il devait se composer d'une rotonde à six absides, abritant une piscine, au centre. On le remania, on le transforma, on le déforma,

[1] Robert, dans *Recueil de notices et mémoires de la Société archéologique du département de Constantine*, 1904, t. XXXVIII, p. 172. — [2] *Recueil de notices*, 1903, t. XXXVII, p. 86; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 20603. — [3] Payen, dans *Annuaire de Constantine*, 1860,1861, p. 225. — [4] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 8808, p. 751; S. Gsell, *Recherches archéologiques en Algérie*, in-8°, Paris, 1893, p. 273. — [5] III, 8, édit. Pinder et Parthey, p. 157. — [6] *De schismate donatistarum*, l. II, c. XVIII. — [7] Robert et Farges, dans *Recueil de Constantine*, 1901, t. XXXV, p. 309. n. 22; P. Monceaux, *Enquête sur l'épigr. chrét. d'Afrique*, 1907, p. 143, n. 318. — [8] S. Cyprien, *De lapsis*, c. XIII; S. Augustin, *Sermo CCCXXXV*; *Kalendar. Carthaginense*, XI kal. jan. P. Monceaux, *Hist. litt. de l'Afrique chrét.*, t. I, p. 45. — [9] Gsell, *Recherches archéologiques*, p. 274. Cf. A. Héron de Villefosse, *Bassin chrétien de bronze trouvé à Kherbet-Zembia*, dans *Bull. archéol. de Comité*, 1917, p. 62-66; A. Robert, *Le bénitier de l'église à Lemellef près Cerez* (commune mixte des Maadid). — [10] Id., *ibid.*, p. 275, note 1. — [11] Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*, feuille, 26, n. 3.

on lui donna trois nefs; Mais cette rotonde à six absides s'appelle hexagone, et c'est un singulier hexagone que celui-ci dont quatre pans mesurent 1 m. 90 de côté, un cinquième pan 2 m. 40, et un sixième pan 6 mètres. Voici qui n'est pas banal. Là où s'ouvrent les trois nefs on dit qu'elles ont remplacé des absides; or, on a fouillé à l'entrée de ces trois nefs et on n'a pas rencontré des fondations d'absides. Voici ce qu'on a rencontré : A l'entrée des nefs latérales, le sol est vierge, intact au-dessous du briquetage actuel; il n'y a jamais eu là ni mur, ni abside d'aucune sorte. A l'entrée de la nef centrale, la démonstration est plus péremptoire encore. La nef est, dans toute sa largeur, traversée par un monolithe de 2 m. de long sur 0 m. 60 de large, formant escalier pour descendre de la rotonde à la nef. Ce monolithe, en marbre de Vimines, n'est autre chose qu'un sarcophage gallo-romain, couché sur le flanc, de manière à utiliser comme marches les surfaces extérieures soigneusement taillées. La cavité demeurée vide est simplement appliquée contre le sol plus élevé de la rotonde. On ne peut supposer l'existence d'un mur sur ce fondement sans résistance. Pourquoi un escalier descendant vers une abside dont le mur semi-circulaire aurait si totalement disparu?

C'est une imagination gratuite qui ne repose sur rien et que les réalités visibles contredisent de supposer l'existence d'une porte d'entrée primitive, au fond de la rotonde derrière le groupe du Christ au tombeau. En cet endroit, les murs ne conservent pas la moindre trace d'une porte; on n'y voit qu'une petite niche, de 1 m. de haut sur 0 m. 80 de large, et placée à une grande hauteur au-dessus du niveau du sol. Enfin la perméabilité du sol du baptistère, composé de quartiers de roche dure faisant fonction de drains et permettant l'écoulement des eaux dans le sol, est une affirmation contraire à ce que le sondage du prétendu baptistère a fait voir. Le sol est composé d'un béton imperméable, fait de mortier et de cailloux, et qui n'eût pas laissé filtrer une seule goutte d'eau; il est intact, sauf la brèche faite en vue de la vérification.

La margelle de ce qu'on appelle la piscine supporte six colonnes entre lesquelles on a laissé un espace vide de 0 m. 95 à 1 m.; c'est-à-dire assez peu pour empêcher un adulte, à plus forte raison un prêtre, un diacre portant des vêtements amples, de procéder à la cérémonie du baptême. Ces colonnes massives ne paraissent pas plus faites pour enclore une piscine que pour supporter un *ciborium*. Il est impossible d'imaginer sous ce ciborium un autel pour la célébration du saint sacrifice, car on se heurterait à la même difficulté de franchir cet intervalle si étroit et, cette opération une fois réussie, le célébrant n'aurait pas la place de se retourner et se trouverait dans un trou pour célébrer, alors que la tradition est de toujours placer le prêtre en évidence.

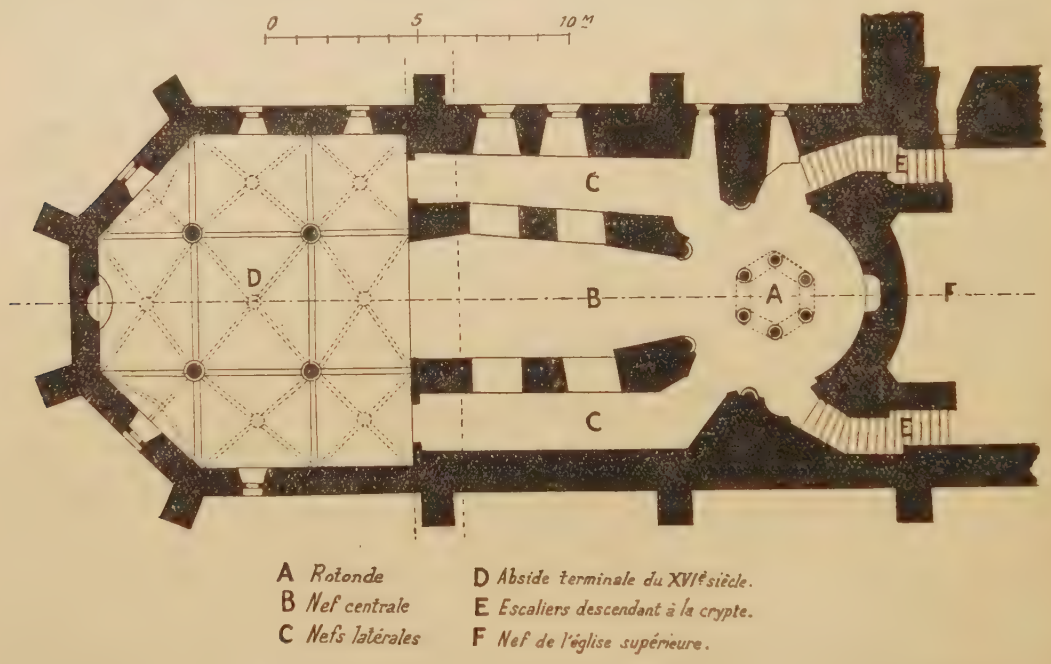

7038. — Plan de la crypte de Lémenc. — D'après *Mémoires de l'Académie impériale de Savoie*, 1868, IIe série, t. IX.

L'opinion qui voit dans la construction de Lémenc une crypte sous le chœur d'une église présente plus de vraisemblance. Au fond de la crypte, à l'Est, se serait trouvé l'autel dédié *Beatæ Mariæ subtus terram;* c'est ce que les fouilles pratiquées dans le sous-sol ont permis de constater, puisqu'on y a retrouvé encore intactes les fondations de cet autel qui mesurait 2 m. de longueur sur 1 m. 30 de largeur, fondations composées de quatre murs de 0 m. 30 d'épaisseur, situés à 0 m. 66 du fond, à 1 m. du mur de gauche et à 0 m. 80 de celui de droite.

A l'entrée de la crypte, sous le maître-autel de l'église supérieure, se trouvait suivant l'usage, le *martyrium* contenant les reliques du saint. Ce groupe de colonnes, servant à consolider la voûte supérieure, suivant une ingénieuse combinaison architecturale, aurait abrité la lampe principale ou le polycandilon qui brûlait devant les reliques du saint : on voit sous la clé de voûte le trou dans lequel la chaîne était fichée.

Tout cela est très raisonnable, très vraisemblable. On s'explique pourquoi l'hexagone n'est pas régulier, plaqué qu'il est entre les deux escaliers et les trois nefs. Au lieu de chercher à expliquer la plus grande

dimension de l'arcade de l'Est par la présence d'un autel qui, matériellement, ne peut y trouver place, on se borne à dire que chacune de ses arcades était large tout juste comme la nef à laquelle elle conduisait, celle du milieu donnant accès à la grande nef, les deux autres aux nefs collatérales. Quant à la porte s'ouvrant dans le pan d'*Ouest*, ou bien elle avait les dimensions indiquées dans la petite ouverture qui s'y trouve encore, ce qui est difficilement admissible, ou bien elle s'ouvrait dans le fond de l'abside circulaire, et pouvait offrir ainsi une plus grande largeur, mais alors il faut supposer que, plus tard, porte, arcade et abside, tout a été comblé.

En faisant creuser autour du massif de colonnettes, on a reconnu qu'elles reposent sur un mur hexagonal,

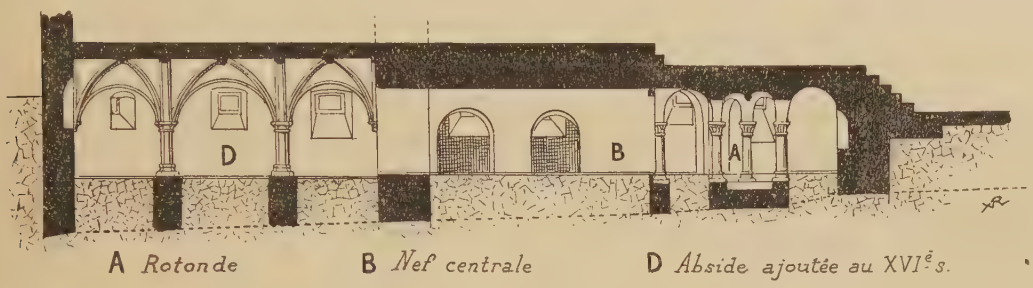

7039. — Coupe de la crypte de Lémenc. *Ibidem.*

recouvert de pierres taillées en forme de margelle de puits. En établissant le niveau du sol, donné par la face supérieure du sarcophage de marbre, il a paru que cette margelle dépassait le sol d'une hauteur de 0 m.10, celle d'un petit boudin plus soigneusement taillé sur son pourtour. Quel serait le but de ce rebord saillant de 0 m. 10 au-dessus du sol et reliant entre elles les bases des colonnettes? Ce n'est pas tout : dans l'intérieur du petit édicule, la hauteur du mur n'est plus de 0 m. 10, mais de 0 m. 30 à partir du béton du fond. Il y avait là une dépression, une espèce de puits dont le problème n'est pas résolu et dont la solution dépendra d'études faites sur place (fig. 7038-7039).

H. Leclercq.

LEMSA. — On a identifié longtemps Henchir Boudja avec la ville de Furni qui paraît être Aïn Fournou, dans l'Afrique proconsulaire : il faut donc situer Henchir Boudja à Aïn Lemsa ou Limisa. Cette région est peu visitée des voyageurs par suite de sa situation éloignée des routes principales qui sillonnent le pays; il est fort possible qu'il en ait été de même dans l'antiquité. Comme le nom l'indique, il existe à cet endroit une source abondante. Près de cette source se trouvent des ruines importantes où la découverte de deux inscriptions qui identifient ce lieu avec deux villes anciennes indiquées par les auteurs chrétiens, a soulevé bien des discussions [1].

Nous connaissons un *Donatus, episcopus Ecclesiæ Limmicensis*, en 641; c'est à ce seul personnage que se réduit la liste épiscopale [2]. Une inscription relative à une tour, a présenté une grande difficulté de lecture par suite du mauvais état des caractères; le déchiffrement en fut fait par L. Duchesne. Cette inscription est gravée sur un bloc de pierre long de 1 m. 45 sur

+ in nomine ani eaifikbimvs tvrr temporis dnim
avricii iprs svb patrigo gennazio et ioanni prefecto
eaifikbervnt iii ff maximianvs vgistvanvs et mellosvs

0 m. 30 de hauteur; hauteur des lettres 0 m. 05 [3] :

[† *In no*] *mine D(omi)ni edific(a)vimus turr(em) temporib(us) D(om)ni M(a)uricii i(m)p(erato)r(i)s sub patric(i)o Gennadio et Joanni prefecto. Edific(a)verunt tres f(ratres), Maximianus Ugistuanus et Mellosus.*

Ce texte donne plusieurs renseignements sur l'histoire africaine de la fin du VI^e siècle; car parmi les noms cités dans l'inscription on relève en premier lieu celui de l'empereur Maurice qui régna de l'année 582 à 602. Un fragment d'inscription trouvé aux environs de Lambèse a été attribué à cet empereur [4]; J.-B. De Rossi propose de lire *Imperator Mauricius;* de son côté, Mommsen fait observer qu'à cette époque on n'a jamais écrit le mot *imperator*, en toutes lettres, et suppose qu'il y avait sur la pierre *temporibus*. J. Letaille fait remarquer pour sa part que sur une inscription découverte à Thamugadi [5] et élevée en l'honneur de Constantin II, et par conséquent postérieure de près d'un demi-siècle à celle de Lemsa, on retrouve le mot *imperator* en toutes lettres. Quoi qu'il en soit, le texte de Lemsa donne entièrement le nom de l'empereur Maurice, et peut être classé parmi les inscriptions appartenant à la fin du VI^e siècle. Le nom du patrice Gennadius qui suit celui de l'empereur Maurice offre également un intérêt historique. Sa présence en Afrique est déjà révélée par une inscription découverte à Mascula par Héron de Villefosse [6], inscription qui remonte à l'empereur Tibère Constantin (578-582) et qui est, par conséquent, antérieure à l'empereur Maurice. De plus, Jean de Biclar, dans sa *Chronique*, dit que Gennadius vint en Afrique soumettre les Maures. Le texte de Lemsa, précisant de nouveau son séjour en Afrique, est confirmé par saint Grégoire dans les lettres duquel on rencontre souvent le nom de Gennadius à partir de 591, ce qui prouve qu'il était déjà en fonctions à cette époque. Mais à partir de 596, saint Grégoire ne fait plus aucune mention de l'exarque Gennadius. Le préfet Jean était inconnu, et on n'a sur ce personnage aucun renseignement; cependant on peut croire qu'à partir de l'année 600 il n'était plus en fonctions, car dans une lettre de saint Grégoire datée de juillet 600, un personnage nommé Innocentius est félicité d'être *præfectus*.

En rapprochant l'inscription de Lemsa des textes

[1] *Ephemeris epigraphica*, t. v, p. 288; Mommsen, dans *Hermès*, 1885, p. 146; R. Cagnat, *Nouvelle exploration*, 1886, p. 16-22. — [2] Hardouin, *Coll. concil.*, t. III, col. 739; cf. J. Schmidt, dans *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, p. 1211. — [3] J. Letaille, *Épigraphie africaine, I. Inscription chrétienne de Lemsa* (Tunisie), dans *Bulletin archéologique du comité des travaux historiques*, 1888, p. 344-346. — [4] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 2525. — [5] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 2389. — [6] Héron de Villefosse, *Mission archéologique en Algérie*, dans *Archives des missions scientifiques*, III^e série, t. II (1875), n. 128; cf. *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 2245.

de saint Grégoire, on peut penser que l'organisation africaine de la fin du VIe siècle se composait d'abord d'un gouverneur général qui était désigné par les titres d'*exarque* et de *patrice* (en effet, en 591, saint Grégoire écrit à Gennadius en le désignant sous le nom de *patricius et exarchus Africæ);* ce gouverneur général avait sous son autorité deux fonctionnaires dont l'un est appelé *magister militum*, et l'autre *præfectus pretoris*.

Deux particularités d'un autre genre sont à remarquer aussi dans ce texte : d'abord la lettre K a une valeur syllabique, ensuite la lettre B est employée pour le V.

Quoique l'inscription soit située à peu de distance du Ksar Boudja, on ne peut affirmer qu'elle ait appartenu à ce monument byzantin aux quatre angles duquel se trouvent des tours carrées.

H. Leclercq.

LENORMANT (Charles et François). — I. Charles Lenormant. — On ne saurait séparer ces deux noms, celui du père de celui du fils, également célèbres, respectables et que rencontre quelquefois l'archéologie chrétienne, mais pour ainsi dire « accidentellement ». Ni Charles Lenormant ni son fils François n'ont accordé une attention pénétrante et prolongée aux monuments et aux textes chrétiens; ils s'y sont parfois fourvoyés assez malheureusement, et il n'est pas superflu de le rappeler.

Charles Lenormant, né à Paris, le 1er juin 1802, éprouva presque dès l'enfance un penchant très vif pour les beaux-arts, qui le menèrent à l'étude de l'archéologie. Le 1er février 1826, il épousa la nièce de Mme Récamier et se trouva chez lui dans un salon où se réunissaient tous les débris académiques du temps; afin de briguer plus sûrement leurs suffrages, Lenormant voulut étendre ses connaissances, voyager, et sa correspondance est bien curieuse. Il consent à s'arrêter à Malines et à Anvers, pour les cathédrales, mais il dédaigne Louvain et son hôtel de ville qu'il refuse d'aller voir « craignant de perdre une journée ». L'école flamande lui est révélée en une journée mieux qu'il n'aurait pu l'entendre à Paris en « cinq ans d'études ». A Leyde, *Lugduni Batavorum* (naturellement) il s'émoustille : « Avec quel recueillement n'ai-je pas touché cette terre classique des bouquins, cette terre où « l'*Imitation* sans date », le « *Virgile* de 1636 » et le « *Pâtissier français* » ont pris naissance; cette terre enfin qui, pour le plaisir de tant d'honnêtes gens, a enfanté tant de petits *Elzévirs* et de gros *Variorum*. Concevez-vous comme mon cœur se dilate à ces glorieux souvenirs, et quels fantômes habillés de maroquin s'agitent autour de moi en répandant dans ma chambre une odeur de cuir de Russie! » Après la Belgique, la Hollande, l'Italie, Lenormant aborde l'Égypte, étudie les hiéroglyphes, range « les Pyramides parmi ces grandes badauderies dévolues à l'amusement et à l'occupation éternels des sots qui composent la majorité du genre humain. » Après l'Égypte — où il laissa Champollion — la Grèce. Enfin, à son retour en France, il commence à publier sur une multitude de sujets de l'antiquité où nous n'avons pas à le suivre, de petits mémoires où sa science d'antiquaire s'échauffe des souvenirs du voyageur et s'embellit des impressions de l'artiste. En 1834, il commençait la publication du *Trésor de numismatique et de glyptique*, qui s'arrêta au vingtième volume, et en 1837, il aborda une publication parallèle intitulée : *Élite des monuments céramographiques*, en 4 volumes.

Les voyages reprenaient de plus belle, ce qui laissait néanmoins du temps à l'auteur pour occuper une chaire en Sorbonne où il embrassait toute l'antiquité Grèce, Inde, Phénicie, Égypte; et il faisait comparaître le temps, les hommes, les idées, les systèmes, les arts et le reste, depuis la Genèse jusqu'à la Renaissance dans son cabinet de conservateur des imprimés de la Bibliothèque nationale. Se trouvant néanmoins quelques loisirs, il prépara la licence qu'il passa, et ensuite le doctorat qu'il enleva avec une thèse latine sur Platon, et une thèse française sur les hiéroglyphes, sujet où le candidat était en mesure d'en remontrer à ses examinateurs. Cela fait, il entra à l'Institut de France et continua à prodiguer sa science très réelle de l'antiquité, avec, pour se délasser, des études sur les peintres contemporains. Les Revues, les Annales, les Annuaires, les Mémoires, recouraient à Charles Lenormant comme à un bienfaiteur, la presse quotidienne ne lui échappait pas plus que la presse dite scientifique : beaux-arts, voyages, impressions, émotions, conversations, il était intarissable, mais c'était moins une source qui bouillonne qu'un robinet qui coule. Dans tout cela il y a beaucoup de science, beaucoup de phrase et beaucoup de cliquetis.

Parmi tant d'occupations dont aucune ne l'absorbait, Ch. Lenormant avait trouvé le temps nécessaire pour se convertir et c'est assurément l'action la plus noble de sa vie. En 1838, son cours en Sorbonne l'avait amené à retracer l'histoire de la nationalité française depuis les origines jusqu'à Louis XIV. Entre 1838 et 1842, ce cours obtint un grand succès et amena l'auteur à rechercher ce qu'on trouve aux origines de la civilisation moderne. Il y trouva le christianisme et il l'étudia. « Jusque-là, a-t-il raconté, je n'avais jeté sur les faits du christianisme que le regard paresseux et distrait de l'homme du monde : désormais, il me fallait remonter aux sources et discuter les preuves avec l'attention, la gravité que m'imposait un devoir public. L'effet de ce travail fut progressif, mais sûr. A mesure que j'avançais dans ma tâche, je sentais s'affaiblir, s'effacer les préventions irréligieuses que je devais à mon éducation, à mon siècle. De la froideur je passais bientôt au respect : le respect me conduisit à la foi. J'étais chrétien et je voulais contribuer à faire des chrétiens. » Dès ce moment, en effet, son cours fut comme une prédication laïque du christianisme. Il expose d'abord l'Évangile dans ses rapports avec l'histoire générale; c'est le cours publié en 1869, par son fils sous ce titre : *De la divinité du christianisme dans ses rapports avec l'histoire*, puis il passe à la lutte du christianisme contre le paganisme qui voulait l'étouffer par la persécution. Ensuite surviennent les barbares, dont Lenormant va chercher les origines jusqu'en Orient, et il expose l'histoire de l'Occident jusqu'à Charlemagne. Tout cela est de son époque, c'est de l'histoire à la mode de mil huit cent quarante. Il n'y a plus rien à y prendre; textes connus depuis longtemps, citations, prosopopées, péroraisons... Mais ce cours souleva des haines et servit de prétexte à des vengeances. Charles Lenormant était devenu catholique fervent et ne s'interdisait pas l'apostolat. Or le gouvernement venait de fermer au Collège de France le cours d'Edgar Quinet; les admirateurs évincés de celui-ci imaginèrent d'organiser une cabale pour faire descendre Lenormand de sa chaire. Celui-ci tint tête au charivari, occupa sa chaire une heure durant sans pouvoir ouvrir la bouche et revint la semaine suivante; accueilli de la même façon, il démissionna. (Voir Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, t. XI, p. 414-415.)

Les excursions de Ch. Lenormant sur le terrain de l'archéologie chrétienne montrèrent qu'il n'était pas préparé à aborder ces sujets avec la compétence nécessaire.

La *Restitution d'un poème barbare relatif à des événements du règne de Dagobert Ier*, parue dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (1840), est un travail ingénieux et méritoire; quelques écrits relatifs à des

tissus anciens appellent des réserves, les étoffes sasanides du Mans et de Chinon sont antérieures à la connaissance de l'écriture cunéiforme qui eût donné à ces études une base solide, la *Notice sur le fauteuil de Dagobert*, vieillit indûment de plusieurs siècles un monument du Moyen Age, la dissertation sur *Des signes de christianisme sur quelques monuments numismatiques du troisième siècle* ne compte plus, et les conjectures *sur le tombeau de Vibia* sont allées vers l'éternel oubli. La *Note sur une pierre gravée représentant Marcia* contient quelques recherches sur Marcia et laisse de l'incertitude sur la pierre gravée. La lettre *sur l'usage médical des abraxas* généralise un peu trop une remarque exacte, à savoir que les abraxas sont des talismans curatifs. Deux mémoires sur des fragments coptes relatifs aux conciles de Nicée et d'Éphèse sont des témoignages de bonne volonté. Par suite du goût ou du besoin qu'il éprouvait à se mêler de questions auxquelles il ne s'entendait guère, Lenormant prit feu et flamme pour l'authenticité d'un prétendu cœur de saint Louis, trouvé en 1843 (voir Letronne) et il se fourvoya en bonne et nombreuse compagnie. Quant à l'affaire de la Chapelle-Saint-Éloi et son cimetière mérovingien, elle touchait de trop près Charles Lenormant pour qu'il lui fût possible d'y reconnaître une imposture (voir *Dictionn.*, t. III, au mot Chapelle-Saint-Éloi). Il mourut au cours d'un voyage en Grèce, à Athènes, le 24 novembre 1859.

Bibliographie. — Nous ne mentionnons que les ouvrages qui ont rapport à nos études : *Questions historiques du V^e^ au IX^e^ siècle. Cours d'histoire moderne*, in-8°, Paris, 1845; 2 vol. in-8°, Paris, 1854; *Découverte d'un cimetière mérovingien à la Chapelle-Saint-Éloi*, in-8°, Paris, 1854; *De la divinité du christianisme dans ses rapports avec l'histoire*, in-8°, Paris, 1869; 2^e^ édit., 1870; *Médailles de sainte Hélène, mère de Constantin le Grand, et de Fausta, fille de cet empereur*, dans *Revue numismatique*, 1843, article reproduit dans les *Lettres sur la numismatique et l'histoire* du baron Marchant, in-8°, Paris 1851; *Lettres* (I-IV) *à M. de Saulcy sur les anciens monuments numismatiques de la série mérovingienne*, dans *Revue numismatique*, 1848; *Lettre* (V) *sur la même question*, dans *ibid.*, 1849; *Lettres* (VI-IX) *sur la même question*, dans *Revue numismatique*, 1859 : ces lettres forment un volume in-8°, Paris, 1854; 16 planches; *Note sur une pierre gravée représentant Marcia, concubine de Commode*, dans *Revue numismatique*, 1857; *Restitution d'un poème barbare relatif à des événements du règne de Childebert I^er^*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1840; *Mémoire sur les fragments du premier concile de Nicée conservés dans la version copte; Note relative aux fragments du concile œcuménique d'Éphèse conservés dans la version copte*, dans *Mémoires de l'Académie des Inscriptions; Notice sur le monument connu sous le nom de Fauteuil de Dagobert*, dans *Mélanges d'archéologie* de Cahier et Martin, t. I; *Sur les médailles des trois premiers siècles de l'ère chrétienne qui présentent des traces de christianisme*, dans *ibid.*, t. III; *Note sur l'inscription et les peintures d'un tombeau de la catacombe de Saint-Pancrace à Rome*, dans *ibid.*, t. IV; *Observations sur le véritable auteur des « Philosophumena »* (Origène), dans *Correspondant*, 1853, t. XXXI; *Les catacombes de Rome* en 1858, dans *Correspondant*, 1859, t. XLIV; *Lettre à M. de Longpérier sur une pierre du cabinet d'histoire naturelle et sur l'usage médical des abraxas*, dans *Revue archéologique*, 1846, t. III.

II. François Lenormant. — Né à Paris le 17 janvier 1837. Il commença l'étude du grec à l'âge de six ans; ensuite on lui montra les monuments, et à quatorze ans, le petit prodige, au lieu de jouer à la balle ou de courir tout son saoûl, publiait une *Lettre M. Hase sur des tablettes grecques trouvées à Memphis*. Ce début, où la main paternelle se laissait reconnaître, obtint une réponse. Trois ans après venait une lettre au P. Garrucci, *sur les inscriptions à la pointe des maisons de Pompéi*, dans le *Correspondant* et un *mémoire sur l'inscription grecque d'Autun*, dans les *Mélanges d'archéologie* de Martin et Cahier, t. IV (1856), p. 110. Le même recueil reçut un article sur *Une amulette chrétienne*. En 1859, un mémoire *sur l'origine chrétienne des inscriptions sinaïtiques* fut publié dans le *Journal asiatique*. *La catacombe juive de Venosa*, dans *Revue des études juives*, 1883, p. 200-207. Les autres ouvrages de François Lenormant sont si nombreux et si variés qu'il serait sans utilité d'en faire mention ici, puisque l'histoire du christianisme n'a rien à en retirer d'utile. Nous avons raconté son rôle dans la découverte du soi-disant cimetière mérovingien de la Chapelle-Saint-Éloi (voir *Dictionn.*, t. III, col. 428-438). Il mourut le 9 décembre 1883.

Bibliographie. — H. Delaborde, *M. Charles Lenormant*, dans *Gazette des Beaux-Arts*, 1859, t. IV, p. 321-326; H. Wallon, *Éloges académiques*, 1882, t. II; J. de Witte, *Notice sur Ch. Lenormant*, in-12, Bruxelles 1861; E. Babelon, *A. de Longpérier, F. Lenormant, E. Muret, trois nécrologies*, in-8°, Paris, 1885; J. N. de Wailly, *Discours prononcés sur la tombe de Fr. Lenormant*, 1883; J.-J. de Witte et R. de Lasteyrie, *François Lenormant*, dans *Gazette archéologique*, 1883.

H. Leclercq.

LEO DE TRIBU JUDA. — Une amulette trouvée à Carthage en 1914 consiste en un disque de bronze offrant sur une face un hibou (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2372) accompagné de six étoiles et d'une

7040. — Disque de bronze trouvé à Carthage.
D'après *Bull. archéol. du Comité*, 1916, p. 136.

inscription tirée d'un vers et de l'Apocalypse (fig. 7040)

BICIT TE LEO DE TRIBVS IVDA Q·VIC

Le revers offrait, au milieu d'une couronne, huit lignes de caractères nettement formés, mais dont le sens paraissait inintelligible; voici ce texte :

+INBIZ
SAINARIOS
AINBICTADAS
ATVRABISQ
ISNENONTV////
MGELLVM FE
CERITIOT
ONFIAN

« Ce texte cabalistique, dit le P. Delattre, était vraiment une énigme et serait peut-être demeuré tel si, en 1916, un jeune écolier n'avait trouvé près des

anciens cimetières des *officiales* de Carthage, sur le chemin qui va du consulat d'Angleterre à l'amphithéâtre, un objet de même genre » qui fut remis également entre les mains du P. Delattre dont voici la description (fig. 7041) :

Disque de cuivre rouge, de 0 m. 043 de diamètre. Une bélière dont cet objet était muni a été brisée; on n'en reconnaît plus que l'amorce. Le poids est de

7041. — Disque de cuivre. *Ibidem*, 1916, p. 138.

9 grammes. Sur la face on voit un hibou les ailes éployées. L'oiseau est figuré de trois quarts. Au-dessus apparaissent cinq étoiles à peu près disposées sur une même ligne horizontale. Le tout est entouré d'un trait formant cercle. Dans la zone comprise entre ce cercle et le bord du disque, on lit, à partir de la bélière, l'inscription suivante :

VINCIT LEO DE TRI BVS IVDA RADIS DAVID

C'est la même citation du texte de l'Apocalypse, v, 5. Au revers une inscription, formée de sept lignes, occupe tout le champ elle n'est entourée ni d'une couronne ni d'un simple filet :

INBIDIAIN
BIZIOSANICIL
TIDIATANIMAP
VRAET//// VNDA*n*I
CAEL RAFAEL VR
IELGBRIEL
+ VICTORIA +

Hauteur des lettres 0 m. 0025; au centre du disque, une érosion du métal a fait disparaître deux lettres; celles qui suivent doivent peut-être se lire VNDARI ou VNDANT. Le sens est moins obscur, et à la première lecture on voit qu'il est question de l'*invidia indidiosa*, les noms des anges Raphaël, Uriel et Gabriel sont fréquemment employés sur les amulettes.

Ces deux petites amulettes dont il faut rapprocher celle que nous avons publiée au mot Kef (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 70, fig. 6460) eurent la bonne fortune, pour eux et pour nous, d'attirer l'attention d'A. Héron de Villefosse qui leur consacra une note que nous allons transcrire :

« L'abbé Martigny, dit-il, ayant à parler des abraxas à figure de lion ou à corps humain avec tête de lion, ou encore à tête de lion et de serpent, écrivait, il y a environ quarante ans : Sans trop d'invraisemblance on pourrait voir ici une allusion à ces mots de l'Apocalypse : *Vicit leo de tribu Juda*, le lion de la tribu de Juda est resté vainqueur [1]. »

Évidemment il se souvenait d'une certaine amulette, publiée quelques années auparavant par J.-B. de Rossi, qui, vers 1869, avait reçu la copie de petites inscriptions gravées sur une lame de cuivre destinée à être suspendue au cou. Ce monument présente une parenté frappante avec les deux disques de Carthage. Probablement c'était un disque comme ceux de Carthage. Venait-il des fouilles de Rome? Nous l'ignorons. Il ne serait pas surprenant qu'il eût été apporté de Tunisie à Rome par un italien, car il offre une grande analogie avec les disques de Carthage. Un monument d'une dimension si minime se déplace d'ailleurs très facilement.

Au droit, au milieu du champ, apparaît une chouette; tout autour de l'oiseau, on voit les lettres du mot DOMINVS et sept étoiles puis, en légende, contre l'ourlet :

BICIT TE LEO DE TRIBV IVDA RADIS DAVIT •

Les sept étoiles indiquent la nuit, le ciel étoilé. Sur un disque d'argent, provenant d'Herculanum, elles entourent le char de la Lune [2]. Sur nos disques elles sont disposées autour de la chouette qui est l'oiseau de nuit par excellence.

Au revers, on lit :

IESVS ☧ STVS
LIGABIT TE BRA
TIVS DEI ET SIGIL
LVS SALOMONIX
ABIS NOTTVR N A
NON BALEAS AD
ANIM A PVRA ET
SVPRA QVIS
VIS SIS

Le trou de suspension tombe exactement sur le monogramme dont, pour ce motif, il ne reste que les extrémités. On lit : *Vicit te leo de tribu Juda radix David Dominus Jesus Christus! Ligavit te brachius Dei et sigillus Salomonis! Avis nocturna, non valeas (accedere) ad animam puram et supra (eam potestatem habere), quisvis sis!*

Sur le monument de Rome, dont on ignore le sort actuel, on trouve la chouette avec les sept étoiles, le verset de l'Apocalypse, la mention de l'oiseau nocturne dont l'amulette doit conjurer le pouvoir fatal; l'âme pure y est également mentionnée. Les trois amulettes offrent une bélière ou un trou de suspension, parce qu'elles étaient destinées à être portées au cou afin de donner une protection plus efficace.

Si on rapproche les inscriptions des trois disques, on constate que le deuxième n'offre plus de difficulté et doit pouvoir se lire : *Invidia! Invidiosa!*

Nihil taedeat animam puram et [*m*]*undam!* ou bien : *Nihil timeat anima pura et munda!*

[*M*]*icael, Rafael, Uriel, Gabriel.*

Victoria!

Il est clair que ce petit texte se rattache à la série des inscriptions contre le mauvais œil, contre les envieux. La chouette est complice du mauvais œil, elle représente l'envie et l'envieux par excellence; c'est Satan qui prend la forme d'une chouette pour opérer ses fascinations. L'âme pure et chaste ne doit pas se décourager; munie de cette amulette, elle n'a rien à redouter. Les anges, Michel, Raphaël, Uriel et Gabriel viendront à son secours; ainsi elle est assurée de la victoire. Tout cela se déduit de façon à peu près certaine. Nous avons déjà longuement parlé de ces quatre anges (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2086), parmi lesquels Uriel est des plus douteux et passe autant pour démon que pour ange; il était particu-

[1] *Dictionn. des antiq. chrét.*, 1877, p. 8. — [2] *Museo borbonico*, t. VII, pl. XLVIII.

lièrement honoré dans l'Église grecque et en Abyssinie.

L'énigme du premier disque de Carthage se trouve maintenant éclaircie; la première moitié de l'inscription du revers peut se comprendre ainsi :

+ *Invidia! Invidiosa!*
Invicta adstat, ur(get) avis...

La seconde moitié reste obscure. A la ligne 6 cependant, dans le groupe MGELLVM, se cache peut-être le mot *[an] gelum*. Sur le premier disque, l'inscription du droit est terminée par un groupe de quatre lettres GVIC, dont l'interprétation paraissait difficile; elle s'éclaircit également par suite de la découverte du deuxième disque. Ces quatre lettres sont indépendantes du verset de l'Apocalypse; elles doivent correspondre aux deux derniers mots de l'inscription tracée au revers du second disque; elles pourraient bien signifier : G*(abriel)* VIC*(toria)*.

La chouette apparaît sur les trois disques dont il vient d'être question. Outre les mots *invidia*, *invidiosa* qui la désignent sur les deux disques de Carthage, les expressions *avis nocturna*, sur le disque de Rome et *avis invicta* sur le premier disque, s'appliquent également à elle. On a rapproché [1] le rôle que joue cette bête malfaisante sur les phylactères de celui que lui prête une représentation en mosaïque découverte sur le Celius, en 1889, à l'entrée d'une basilique. L'inscription, *intrantibus hic Deo propitios et basilice hilarianae*, placée dans le pavage, à la porte de l'édifice, avait pour but d'écarter toute mauvaise influence de la salle où se réunissait la confrérie des dendrophores [2]. Le souhait adressé aux arrivants est appuyé par une scène curieuse, figurée en mosaïque [3]. On y voit une chouette, posée de face, debout sur un œil qu'un javelot a transpercé; dans une attitude tranquille, elle semble narguer les attaques furieuses de plusieurs animaux qui forment autour d'elle un groupe circulaire fort agité. Ces animaux sont au nombre de neuf : un taureau, un scorpion, un lion, une panthère (?) un bouquetin, une chèvre, un serpent, un corbeau et une corneille; dans toute autre circonstance ils se dévoreraient entre eux, mais ils ont réalisé l'union sacrée contre la chouette. Tous s'élancent vers l'oiseau nocturne comme pour l'attaquer; celui-ci ne paraît pas ému par cet encerclement d'ennemis; il demeure immobile et semble revendiquer dans sa posture la qualification d'*avis invicta* que lui octroie un des disques de Carthage. La conclusion semble être que la chouette du phylactère romain représente, comme celle de la mosaïque du Celius, à la fois Satan, les démons de la pompe de Satan, les sorciers et sorcières dévouées à Satan, *avis nocturna*, *quisvis sis*.

7042. — Vase et bassin de bronze de l'époque wisigothique.
D'après Dalton, *Catalogue of early christian antiquities*, 1901, p. 108, n. 541.

Le nombre des astres varie d'une amulette à l'autre : cinq, six et sept étoiles.

Un clou magique acheté à Rome, dans le courant de l'année 1868, appartient au même groupe de monuments. Sur trois de ses faces, il présente la copie du même verset de l'Apocalypse, légèrement modifié (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1837) :

VINCIT LEO DE TRIBV
+ RADIX DAVIT SOLOMONI +
DAVIT FILIVS IESSE

Ces quatre incantations superstitieuses de la forme judaïco-chrétienne débutent toutes par le même verset de l'Apocalypse; une seule, celle de la lame de cuivre de Rome, est renforcée d'une adjuration par le bras de Dieu, par le sceau de Salomon et par le nom de Jésus-Christ; le clou, de même provenance, porte aussi le nom de Salomon, auquel les Juifs attribuaient une puissance magique particulière (voir au mot SALOMON). Quant aux deux disques de Carthage, sur le second sont inscrits les noms de quatre anges, Michaël, Raphaël, Uriel et Gabriel;

[1] P. Perdrizet, dans *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, 1903, p. 165. — [2] Dans la *Basilica hilariana*, construite aux frais d'un riche négociant en perles, Manius-Poblicius Hilarus. — [3] *Bullettino della commissione archeologica comunale di Roma*, 1890, pl. I-II.

le premier, ne porterait peut-être que le nom de l'ange Gabriel.

Ces quatre monuments ouvrent une série bien caractérisée par l'emploi du verset de l'Apocalypse. Tout porte à croire que cette série s'augmentera par la découverte d'autres amulettes de la même famille.

Si, de l'Afrique, nous passons à l'Espagne, nous y rencontrons un monument en bronze, d'époque wisigothique (VIe-VIIe siècle). C'est un vase accompagné d'un bassin; le vase est supporté par un pied bas et orné, à sa partie supérieure, au-dessus de la panse, d'un bandeau portant un ornement de convention. Le bassin est plus digne d'attention. Il est supporté par un pied bas et présente un renflement central orné d'une étoile, et entouré d'un bandeau tracé par deux filets à arêtes. A l'intérieur on lit [1] :

+ IN NOMINE D(*omi*)NI DEO CIC! MANEFICIV(*m*) ADMIRARE

La lèvre extérieure du bassin est bordée de même d'un filet à arêtes et porte cette inscription gravée (Apoc. v, 5) :

÷ VICIT LEO DE TRIBVS IV-DA RA-DIS DAVID ALLELVIA

Le nom propre *Deocicius* n'est pas connu par ailleurs.

Dans le *Liber sacramentorum* de la liturgie mozarabe nous lisons dans l'*Illatio* de la messe du quatrième dimanche après l'octave de Pâques : *Hic* [le Fils de Dieu] *namque est leo de tribu Juda fortis in prelio* [2].

H. Leclercq.

LEOFRIC. — Le nom qu'on vient de lire est inséparable d'une attribution liturgique, car l'évêque Léofric est l'auteur d'un *collectarium* qui lui a valu sinon la célébrité, du moins une modeste notoriété.

Au Moyen Age, on donnait le nom de *Collectarium, Collectaneum, Capitularium* a un recueil employé pour le service divin. Il renfermait les lectures de peu d'étendue (*capitula;* voir ce mot) et les prières (*collectæ*). Ce recueil n'est pas d'origine romaine; vers le xe siècle, il s'est répandu dans le pays rhénan, en Belgique et en Angleterre, mais ce ne fut que pour un temps assez court puisqu'à partir du xve siècle on ne le rencontre plus nulle part.

Dom. C. Mohlberg a relevé la première trace du *Collectarium* et fait connaître ses plus lointains vestiges [3]. Presque au même moment M. E. S. Dewick faisait connaître *The Leofric collectar* (Harl. ms. *2961*) *with an appendix containing a litany and prayers from Harl. ms. 863*, vol. I. Texte avec dix-huit planches, in-4°, London, 1914 (formant le volume xlve de la *Henry Bradshaw society*), x-454 p. Quelques années plus tard, M. W. H. Frère donnait le *The Leofric collectar compared with the collectar of St. Wulfstan together with kindred documents of Exeter and Worcester.* Vol. II. Edited and completed from the papers of E. S. Dewick, in-4°, London, 1921 (formant le volume lvie de la *Henry Bradshaw society*), lvii 670 p.

A propos de ces publications, dom Mohlberg notait pour la tradition des collectaires les manuscrits suivants en partie connus et en partie inconnus des éditeurs du *Leofric collectar :* Le Durham ms. publié dans la collection de la *Surtee society*, t. x (1840); le *Hereford collectar*, détaillé dans le IIIe volume du *Hereford Breviary* (formant le volume xlvie de la *Henry Bradshaw society*); un collectaire provenant de l'Est de l'Angleterre à la Bodléienne d'Oxford (ms. Laud. lat. *95*); le *Sarum collectar* de Londres (Brit. Mus., ms. 2*A*, t. xiii); un fragment de Cambridge (*Univers. library Add. ms. 3846*); un collectaire d'Utrecht, conservé à la bibliothèque de l'Université de ladite ville (ms. *424*). On parle aussi d'un collectaire de l'abbaye de Saint-Pantaléon à Cologne [4]; d'un collectaire de Saint-Martin à Cologne (?) [5]; d'un collectaire de l'abbaye de Maria-Laach [6]. Mais s'est surtout le collectaire de l'évêque Étienne, cité dans le catalogue de la bibliothèque de Stavelot de l'année 1105 [7] qui doit retenir l'attention, parce qu'il se rapproche sans doute le plus du prototype de toute la famille des collectaires dont le prologue et la table des matières, c'est-à-dire les titres des offices, ont été retrouvés par dom Mohlberg dans un manuscrit des archives de la ville de Cologne (GB. 4°, 174 fol., 166 f.) [8]. Le livre lui-même a disparu.

On entrevoit ainsi l'importance de ces textes pour l'histoire de la liturgie en Angleterre, en Belgique et en Rhénanie. Ils nous fournissent deux autres collectaires : l'un attribué à l'évêque Léofric (Brit. Mus., Harl. ms. *2961*), l'autre attribué à saint Wulfstan (Cambridge, Corp. Chr. coll., ms. *391*). Le collectaire de Léofric a été écrit en Angleterre; il a appartenu à Léofric et représente une tradition liturgique non-romaine. Les études de M. W. H. Frère sur les relations qui existent entre le collectaire de Léofric et celui de Wulfstan sont importantes pour l'histoire des collectaires [9].

H. Leclercq.

LÉON Ier. — I. Le personnage. II. L'œuvre monumentale. III. Le tombeau.

I. Le personnage. — Au temps où l'histoire se paraît de littérature il était d'usage de s'exercer à des parallèles. Cette méthode a perdu la faveur, en attendant qu'elle la retrouve. Alors, comme autrefois, on rapprochera les noms et les pontificats de saint Léon et de saint Grégoire qui, pour être distingués de leurs homonymes, ont reçu et ont gardé le nom de *Grand*. Cependant l'un et l'autre apportaient à la liste épiscopale de Rome un nom nouveau qu'ils rehaussèrent d'un tel éclat que les homonymes, leurs successeurs, en furent un peu éclipsés. Ce n'est pas le trait unique de ressemblance qui les rapproche. Les siècles, en se déroulant, révélèrent de grands pontifes comme Léon III ou Grégoire VII, des papes remarquables comme Léon IX, Léon X et Léon XIII; n'importe, le titre de Grand demeure la légitime et inamissible propriété de Léon Ier. Les contemporains et la postérité immédiate surent voir et comprendre le rôle tenu par un homme d'un mérite supérieur, parmi des circonstances graves qui lui permirent d'exercer une action décisive et une influence durable sur la destinée de l'Église.

Saint Léon le Grand fut un personnage historique parce que, exerçant un rôle de premier plan à une époque troublée, il imposa à l'Occident en pleine

[1] O. M. Dalton, *Catalogue of early christian antiquities*, in 8° London, 1901, p. 108, n. 541; cf. *Proc. Soc. Antiq.*, 1900-1901, t. xviii, p. 363-364. Ce monument a été acquis en 1900, en Espagne, par le British Museum. — [2] M. Férotin, *Liber sacramentorum*, dans *Monum. Eccl. liturg.*, t. vi, (1912), col. 312. — [3] C. Mohlberg, *Spuren eines verlorenen Liturgiebuches, des « Liber capitularis » Stephans von Tongern* († 920), dans *Mélanges Charles Moeller*, in-8°, Louvain, 1914, t. I, p. 350 sq. — [4] C. Schulting, *Bibliotheca ecclesiastica*, t. III (1599), p. 227. — [5] F. A. Zaccaria, *Bibliotheca ritualis*, t. I (1776), p. 103. — [6] M. Ziegelbauer, *Historia rei litterariæ*, t. I (1754), p. 505. — [7] Th. Gottlieb, *Ueber mittelalterliche Bibliotheken*, 1890, p. 284. — [8] C. Mohlberg, *Radulph de Rivo*, t. I (1911), p. 114; t. II, (1915), p. 23 sq. — [9] C. Mohlberg, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, Louvain, 1922, t. xviii, p. 530-531.

dissolution politique et sociale, à l'Orient, en plein déchirement théologique, une règle qui rendit au monde, pour un temps, la conscience et la volonté de la stabilité, le sentiment et le désir de l'unité ecclésiastique. En Occident, cette unité qui rassemble les peuples déjà chrétiens et ceux qui le deviendront dans la suite, centralise sous un même chef et dans une même croyance tous ceux qui, jusqu'au XVIe siècle, reconnaîtront le vicaire du Christ dans les successeurs de Pierre et de Léon. En Orient, cette unité triomphera pendant plusieurs siècles des tendances schismatiques. Par saint Léon, l'Empire spirituel triomphe à Rome et c'est lui-même qui en rend témoignage; désormais « Rome étend plus loin sa domination par la religion divine que par la puissance terrestre [1]. »

Avec une capacité d'homme de gouvernement, il a le courage et l'instinct des gestes héroïques. Sa démarche hardie auprès de Genséric, son entrevue avec Attila sur le Mincio lui donnent une place dans l'histoire universelle, et font de lui un des premiers et des plus grands ouvriers de la mission de la papauté. Cependant, ce qui l'honore peut-être plus que tout le reste, c'est que l'évêque suprême se souvient à tout moment qu'il est l'évêque des âmes. Sa sollicitude se répand dans une vaste correspondance qui reflète les qualités du pasteur que les plus graves événements ne détournent pas un seul jour du soin des fidèles, de la surveillance des évêchés, des problèmes de l'administration, du devoir de ne pas laisser amoindrir entre ses mains la dignité de l'héritage dont il a la garde [2].

II. L'ŒUVRE MONUMENTALE. — Léon n'avait pu, malgré son intervention hardie auprès de Genséric, épargner le pillage des palais et des rues de Rome par les Vandales; il sauva du moins les Romains de la mort et la cité de la destruction. Les églises ne furent pas épargnées. En général, on ne les respecta guère plus qu'au temps d'Alaric. Seules les deux basiliques consacrées aux princes des apôtres furent épargnées comme à l'époque des Goths. Cependant la basilique du Latran (voir ce mot), cathédrale de l'évêque de Rome, fut peut-être également préservée du pillage. Après ces jours de terreur, trois églises possédaient encore un grand nombre de beaux vases d'un métal précieux, témoins de leur opulence passée. Lorsque la tempête eut pris fin, Léon Ier put prendre dans les basiliques de Saint-Pierre du Vatican et de Saint-Paul-hors-les-Murs et de Saint-Jean de Latran, les vases d'argent destinés au vin du sacrifice, qui étaient alors d'une grande capacité, pour les faire fondre et transformer en vases plus petits afin de les partager entre les autres églises de Rome, pour indemniser celles-ci de la perte des leurs. Il y avait six *metretæ* ou *hydriæ* provenant du Latran et deux des autres basiliques. Ces vases faisaient partie de la donation de Constantin, et ceux des basiliques apostoliques pesaient cent livres d'argent chacun [3].

Dans la basilique de Saint-Pierre une grande pièce d'orfèvrerie en or que Valentinien III avait fait placer sur la confession de l'apôtre, survécut au pillage; c'était une représentation du Christ et des douze apôtres dans une série d'arcades enrichies de pierres précieuses [4]. Quelques œuvres assurent au nom célèbre de Léon le Grand une place honorable dans l'histoire de l'architecture et de l'art. Ce sont surtout les deux grandes basiliques de Saint-Pierre et de Saint-Paul qui ont attiré sa sollicitude. A Saint-Pierre, c'est une restauration générale qu'il entreprit. La grandiose mosaïque qui, jusqu'aux temps de Grégoire IX, ornait le haut fronton de l'église au-dessus des cinq entrées, fut son œuvre. Les frais en furent couverts, au témoignage de l'inscription, par l'ex-préfet et consul ordinaire Marinien et par sa femme Anastasie. Ce n'est que tout récemment qu'un manuscrit de Farfa, du XIe siècle, aujourd'hui en Angleterre, nous a révélé le sujet de la représentation. On y trouve un dessin du frontispice, encore à cette époque dans son état ancien et les détails de la mosaïque. Les vingt-quatre vieillards de l'Apocalypse, par groupes de quatre, offrent leurs présents au Christ représenté dans la hauteur. Au-dessus d'eux apparaissent, avec leurs symboles habituels, les quatre évangélistes, témoins et hérauts de la divinité du Christ [5]. Le manuscrit de Farfa (Eton College, n. *124*) offre, dans la miniature du tombeau de saint Grégoire le Grand, une fidèle reproduction de la façade de l'ancien Saint-Pierre et de la décoration de saint Léon le Grand.

On peut croire avec vraisemblance que la tribune ou abside de la basilique ne fut pas revêtue de mosaïque avant le pontificat de saint Léon le Grand, et que ce fut lui qui remplaça une décoration probablement moins riche et peut-être mal conservée par un revêtement magnifique. Il adossa un cloître à la basilique; la présence des moines devenait une nécessité, du moment qu'on voulait assurer le service liturgique. A ceux-ci on pouvait demander une régularité à laquelle il était difficile d'astreindre rigoureusement les prêtres séculiers, régularité un peu machinale sans doute, mais qui satisfaisait du moins à la décence extérieure. Puis les moines entretenaient, surveillaient, gardaient les lieux que leur situation en dehors des murailles de la ville exposaient à la malveillance et à la cupidité. Ce fut encore le pape Léon Ier qui établit autour du tombeau de saint Pierre les *cubicularii;* il en établit d'autres à la basilique de Saint-Paul sur la voie d'Ostie, où leur présence est signalée par les inscriptions.

A Saint-Paul des inscriptions rappellent le souvenir des travaux exécutés par le pape Léon. Si on se reporte à la représentation donnée de l'arc de Placidie (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 261, fig. 4852), on lit au bord inférieur de l'arc, en lettres mosaïques :

PLACIDIAE PIA MENS OPERIS DECVS HOMNE PATERNI
GAVDET PONTIFICIS STVDIO SPLENDERE LEONIS

« La piété de Placidie félicite le zèle du pontife Léon d'avoir fait resplendir l'éclat de l'œuvre paternelle. » Cette « œuvre paternelle » est la reconstruction de la basilique commencée par Théodose, père de Placidie, de concert avec Valentinien.

Le sujet de cette dernière mosaïque (fig. 4852) est analogue à celui de la mosaïque dont Léon Ier orna le fronton de la basilique Vaticane. La composition est grandiose et d'un puissant effet. Au centre, le buste du Christ bénissant entouré d'un nimbe à neuf rayons; à droite, et à gauche, en témoignage de sa divinité, les symboles des quatre évangélistes; plus bas, s'approchant du Christ en deux groupes de douze placés sur deux rangs, les vieillards de l'Apocalypse qui offrent au Sauveur leurs couronnes, inclinés dans l'attitude de la supplication; un ange conduit chaque groupe et adore avec eux. Au niveau de la base de l'arc deux figures adultes debout : saint Pierre à droite de l'arc. Les deux apôtres tiennent chacun

[1] *Serm.*, LXXXII, 1; *Ut per sacram beati Petri sedem caput orbis effecta, latius præsideres religione divina quam dominatione terrena.* — [2] *Serm.*, III, 3; *Petri dignitas in indigno hærede non deficit.* — [3] *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. 239, *Leo I*, n. 66. — [4] *Ibid.*, t. I, p. 235. — [5] H. Grisar, *Die alte Peterskirche von Rom und ihre frühesten Ansichten*, dans *Römische Quartalschrift*, 1895, t. IX, p. 257 sq., 2 pl.; en italien, dans *Analecta romana*, 1899, t. I, p. 479-482, pl. X.

un *volumen* à la main. Au sujet des deux inscriptions placées au-dessus des apôtres, voir *Dictionn.*, t. VI, col. 262.

Malheureusement ce précieux monument a beaucoup souffert. Une maladroite restauration a placé entre les mains des anges de hautes cannes; celui qui charge les épaules du Christ aura porté primitivement une croix ou un monogramme; l'épée aux mains de saint Paul, les clefs aux mains de saint Pierre sont de même des retouches.

Dans la mosaïque qui décore la conque de l'abside, le pape Léon Ier est représenté, mais le visage est trop sombre et n'est pas primitif : on ne peut guère lui donner une valeur iconique.

Une inscription de Léon le Grand, composée d'un plus grand nombre de vers et qu'on voit actuellement dans le cloître de Saint-Paul, conserve le souvenir d'un autre grand travail exécuté par ordre du pape dans la basilique. L'inscription parle de la restauration du toit de l'édifice; le toit primitif, d'après le *Liber pontificalis* avait été détruit par la foudre. Dans le poème, les constructeurs du monument adressent leurs louanges à Dieu tout d'abord qui, dans la ruine de la toiture, a épargné un plus grand malheur; puis au pape, auteur de la reconstruction. Dans une seconde partie de l'inscription, qui diffère de la première, même par la forme, Léon lui-même s'adresse avec reconnaissance aux architectes et leur retourne la louange : « C'est à toi, prêtre Félix, et à toi, lévite Adéodat, que revient la reconnaissance... » Il est très vraisemblable que ce Félix est le père du futur pape Félix III, à la famille duquel appartenait Grégoire le Grand qui se rattacherait ainsi, par ses ancêtres, à Léon le Grand.

Le texte de cette inscription a été publié souvent : O. Panvinio, *De septem ecclesiis*, p. 72; Severano, *Sette chiese*, p. 394; Margarini, *Inscript. basil. S. Pauli*, n. 19; Galletti, *Inscript. roman.*, p. XVIII, n. 21; Marini, dans A. Mai, *Scriptor. veter. nova collectio*, t. V, p. 111, n. 4; Nicolai, *Basilica di S. Paolo*, p. 186, n. 347; L. Duchesne, *Liber pontificalis*, t. I, p. 240; De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. II, part. 1, p. 423, n. 39; H. Grisar, *Anal. romana*, t. I, p. 148, pl. I, n. 6; De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1877, p. 9, pl. III, n. 1. *Dictionn.*, t. VIII, au mot LATRAN, col. 1770, n. 9.

Panvinio, Severano et Galletti attribuaient cette inscription à Léon III; Papebroch, à Léon VIII, en 979; Pierre Sabinus a bien vu qu'il s'agissait de Léon Ier et il écrivait dans sa sylloge : *Supra januam templi a parte interiori in marmorea tabula tempore Leonis primi.* Voici le *monument* (fig. 7043) haut. 1 m. 23, largeur 2 m. 52, et la transcription :

Exsultate pii lacrimis in gaudia versis
Et protectori reddite vota Deo
Cuius sic tenuit resolutum dextera tectum
In vacuum ut caderet tanta ruina solum
Solus et invidiæ princeps tormenta subiret
Qui nullum ex ampla strage tulit spolium
Nam potiora nitent reparati culmina templi
Et sumpsit vires firmior aula novas
Dum Christi antistes cunctis Leo partibus ædes
Consulit et celeri tecta reformatore
Doctorem et mundi Paulum plebs sancta beatum
Intrepide solitis excolat officiis
Laus ista Felix respicit te praesbiter
Nec te levites Adeodate præterit
Quorum fidelis atque pervigil labor
Decus omne tectis ut rediret institit

En 1858, on exhuma aux environs de Rome une

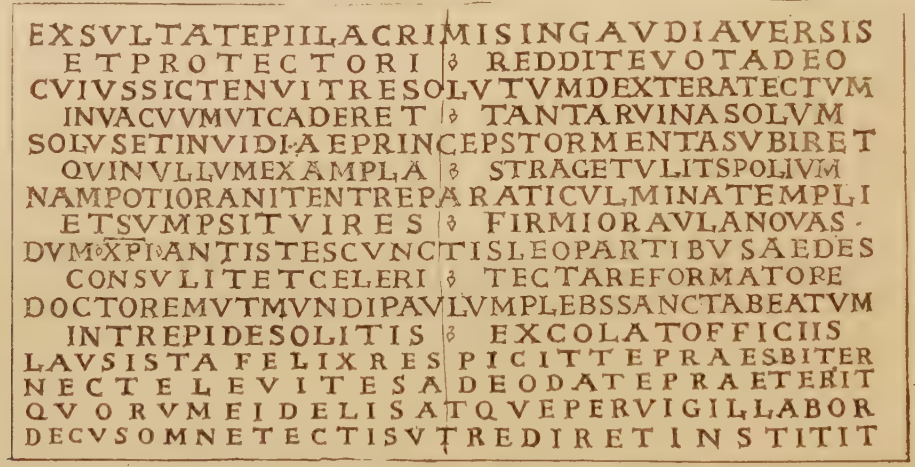

7043. — Inscription Saint-Paul-hors-les-Murs. — D'après *Bull. di arch. crist.*, 1877, pl. III, n. 1.

Le pape Léon le Grand, on lit dans le *Liber Pontificalis* [1], que sous ce pape la vierge consacrée Démétriade avait fait élever sur ses biens à trois milles de Rome, sur la voie Latine, une basilique en l'honneur de saint Étienne. C'est ce monument, disparu sans laisser de traces, qu'on retrouva sous les monceaux de terre qui se dressent dans un site pittoresque, non loin des tombeaux païens si souvent visités le long de cette voie [2]. On le retrouva avec toutes ses murailles bien reconnaissables, son plan, son ordonnance et maints débris de sa décoration primitive : colonnes, chapiteaux, balustrades de marbre. Du narthex on distingue trois vastes nefs séparées par des colonnades et la nef centrale terminée par une abside. Des fragments irréguliers de murailles classiques témoignent que l'on a bien affaire à une basilique construite sur l'emplacement d'un domaine rural de l'époque païenne. Devant la place où se trouvait le maître-autel, s'ouvre une espèce de confession, plus ancienne peut-être que la basilique elle-même. Les fragments qui gisent épars, de précieux sarcophages de marbre montrent que, suivant l'usage, l'*atrium* de cette église rurale et l'emplacement autour

[1] *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. 531. — [2] L. Fortunati, *Relazione generale degli scavi e scoperte fatte lungo la via Latina*, in-8°, Roma, 1859.

des murailles servaient de sépultures. Cette remarquable découverte fut confirmée par celle de l'inscription dédicatoire en vers. Elle contient le nom de Démétriade Amnia appartenant à la *gens Anicia* et celui du pape Léon [1].

CVM·MVNDVM·LI*nqu*ENS·DEM*etrius*·ANNIA *virgo*
CLA*ud*ERET·E*xt*REMVM·NON·MORI*tura*·*diem*
H*ae*C·TIBI·PAP*a*·LEO·VOTORVM·EXTREMA·*suorum*
T*radi*DIT·*uT*·*sac*·AE·SVRGERET·AV*la domus*
M*a*ND*a*TI·COMPLE*la*·FIDES·SED·GLO*ria*·*major*
I*n*TERIVS·VOTVM·SOLVERE·QVAM·PROPA*lam*
IN*did*ERAT·*c*VLMEN·STEP*han*VS·QVI·PRIMVS·IN·OR*be*
RAPTVS·MORT*e*·*tr*VCI:REGN*at*·IN·ARCE·*poli*
P*r*AESVLIS·HA*nc*·*jus*sV·TIGRINVS·P*resbyter*·*aulam*
EX*c*OLIT·INS*ig*NIS·MENTE·LABO*re*·*vigens*.

Une troisième inscription enfin qui portait le nom de Léon, se trouvait jadis au canthare de *l'atrium* de Saint-Paul. Elle disait, en beaux hexamètres bien coulants, que « Léon, le diligent pasteur » avait ramené à la fontaine l'eau que l'incurie en avait laissé perdre. Elle invitait les visiteurs du sanctuaire à se laver les mains dans la fontaine jaillissante, suivant la coutume religieuse.

Dans la sylloge de Saint-Riquier, on lit : ISTE UERSICULI IN ATRIO SCI PAULI SCRIPTI SUNT [2] :

Perdiderat laticu longaeva incuria cursus
Quos tibi nunc pleno cantarus ore vomit
Provida pastoris p. totum cura leonis
Hæc tibi ovibus Xpi larga fluenta dedit
Unda lavat carnis maculas sed crimina purgat
Purificatque animas mundior amne fides
Quisquis suum meritis veneranda sacraria pauli.
Ingressus supplex ablue fonte manus.

Muratori et d'autres érudits se sont demandé qui était ce pape Léon [3] et certains ont opiné pour Léon III (795-816); mais on sait que Léon Ier et Léon III ont, tous les deux, fait exécuter d'importants travaux dans la basilique de la voie d'Ostie. Sirmond juge que le style de la pièce appartient à Léon le Grand [4]. L'usage de graver des distiques sur le canthare, comme cela se fit à Saint-Paul, était chose habituelle au Ve siècle; il en était de même à la basilique Vaticane. Si l'hésitation entre Léon Ier et Léon III était possible, il suffirait pour la dissiper d'observer que la sylloge de Saint-Riquier n'a pas copié un seul monument de Rome du VIIIe ou du IXe siècle.

Au XIVe siècle, Nicolas Laurentius qui entreprit de copier les inscriptions romaines, décrit celle-ci comme se trouvant, *in loco canthari aquarum in planitie ante introitum maioris portæ beati Pauli;* au siècle suivant Jocondo ne lit plus qu'un seul distique vv. 1, 2, *in marmore proiecto inter urticas et spineta*. La sylloge de Saint-Riquier nous a conservé le texte dans un ordre différent de celui qui fut copié au XIVe siècle et qui se répandit depuis lors d'après cette copie [5].

III. LE TOMBEAU. — Après un long pontificat de vingt et une années, 440-461, saint Léon le Grand fut enterré sous le portique de Saint-Pierre. Il fut le premier pape qui vint reposer au seuil du sanctuaire du prince des apôtres, placé pour ainsi dire en sentinelle devant la tombe de Pierre. Sa mort se place au 10 novembre 461, et on trouve sa mémoire à cette date dans le martyrologe hiéronymien. En 688, le pape Sergius Ier trouva que la tombe de Léon le Grand n'était pas suffisamment signalée près de la sacristie; il la fit transférer devant la façade de la basilique. Le pape Léon IV imposa une deuxième translation, près de l'abside, à gauche de la confession; vint le pape Paul II (1099-1118) qui réunit les quatre Léon : Léon Ier (461), Léon II (683), Léon III (816), Léon IV (855). Un autel surmontait le tombeau. Après la construction de la basilique actuelle, Paul V fit transporter les corps (1607) dans le bras gauche du transept, sous un des autels dédiés à la sainte Vierge, celui de *Sancta Maria de Columna*, où ils reposent encore. Tous ces faits sont rappelés dans les deux inscriptions des cryptes vaticanes; la plus ancienne est celle qui marque sur le sol la place de l'ancien tombeau.

Voici le texte de l'inscription placée par Sergius Ier sur le tombeau en 688 [6] :

Huius apostolici primum est hic corpus humatū
quodeoret et tumulo dignus in arce petri.
Hinc natum procerumque cohors quos cernis adēe;
membra sub egregia sunt adoperta domo.
Sed dudum ut pastor magnus leo septa gregemque
christicolam seruans ianitor arcis erat.
Commonete tumulo quod gesserat ipse superstes,
insidians ne lupus uastet ouile dei.
Testantur missi pro recto dogmate libri
quos pia corda colunt quos praua turba timet.
Rugiit de pauida stupuerunt corda ferarum
pastorisque sui iussa sequuntur oues.
Hic tamen extremo iacuit sub marmore templi
quem iam pontificum plura sepulchra celant.
Sergius antistes diuino inpulsus amore,
Nunc in fronte sacræ transtulit inde domus.
Exornans rutilum pretioso marmore tumbum
in quo poscentes mira superna uident.
Et quia præmicuit miris uirtutibus olim
ultima pontificis gloria maior erit.

H. LECLERCQ.

LÉON III. — I. LA MOSAÏQUE DU *TRICLINIUM* DU LATRAN. — Nous avons étudié déjà ce monument célèbre dans le *Dictionn.*, t. III, col. 661-671. Depuis cette époque un dessin a été publié qui doit être ajouté au dossier relatif à cette mosaïque si souvent et si inexactement publiée, et qui intéresse autant le personnage de Léon III que celui de Charlemagne.

Montfaucon écrit ceci : « C'est à M. de Mazaugues, président du Parlement d'Aix, que je suis redevable de toutes les figures de Charlemagne qui se trouvent à Aix-la-Chapelle, et de plusieurs autres pièces tirées des manuscrits de l'illustre M. de Peiresc. M. Fournier, religieux de Saint-Victor de Marseille, s'est donné tous les soins imaginables pour chercher dans ces manuscrits tout ce qui pouvait entrer dans cet ouvrage et me l'envoyer [7]. » Au tome XVI des manuscrits de Peiresc [8], fol. 115 vo, se trouve un dessin colorié de la mosaïque du Latran (fig. 7044) qu'on peut comparer à notre figure 2615, exécutée d'après Alemanni. Nous n'avons pas à en rappeler l'histoire déjà donnée, mais nous savons que Ciacconio en fit un dessin, conservé aujourd'hui à la Vaticane, fonds lat. n. *5407*, pl. 186. Un autre dessin faisait partie de la collection de Peiresc ; on ignore ce qu'il est devenu (lettre de

[1] *Liber pontificalis*, t. I, p. 531; les compléments sont du P. Garrucci; O. Marucchi, *Epigrafia cristiana. Trattato elementare*, in-16, Milano, 1910, p. 415, n. 450. — [2] De Rossi, *Inscript. christ. urb. Rom.*, t. II, part. 1, p. 80, n. 13. — [3] Muratori, *Novus thesaurus veterum inscriptionum*, p. 1969, n. 1. — [4] Sirmond, *Ad Ennodium*, II, 149, dans *Opera*, t. I, p. 1909. — [5] De Rossi, *op. cit.*, t. II, part. 1, p. 81. — [6] De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. II, part. 1, p. 98, n. 1. — [7] *Les monuments de la monarchie française*, préface, p. VII. — [8] J. Schopfer, *L'art du Moyen Age, la renaissance néo-classique et les travaux de Peiresc*, dans *Bull. archéol. du comité*, 1899, p. 384-388.

Peiresc, 5 février 1625, à la Bibl. Barberine). Entre 1617 et 1621, Jacques Grimaldi en fit une description conservée à la Bibl. Ambroisienne *A. 168*, in fol., de Milan, dont Eug. Müntz reproduit les passages essentiels (voir *Dictionn.*, t. III, col. 664-666).

Nous avons déjà dit que le cardinal Barberini fit

qui Turpini mentitus est nomen, plenum esse fabularum. res nota jamdudum est, atque apud omnes pervulgata, Sed quid ille de Caroli specie et habitu? « Longitudo ejus, inquit, octo pedum, suorum scilicet, qui erant longissimi; facies ejus palmum; barba unum palmum; etc... » et plus loin : *Barbam denique Turpinus;*

7044. — Mosaïque au Latran d'après Peiresc. - D'après *Bull. arch. du Comité*, 1899, pl. XIX, p. 384.

restaurer la mosaïque en 1625, et Nicolas Alemanni en prit occasion d'écrire sa dissertation *De Lateranensibus parietinis* qui ne parut qu'en 1756.

Le monument fut détruit sous le pontificat de Clément XII et reconstitué depuis sans aucune préoccupation d'archéologie; on s'en est donc toujours rapporté à la description d'Alemanni; or le dessin de Peiresc apporte un élément nouveau de discussion et permet de corriger Alemanni. Le dessin de Peiresc représente Charlemagne barbu, détail omis par le dessin d'Alemanni qui écrivait d'après le pseudo-Turpin : *Scio dissimilem plane istius esse Caroli vultum quem Turpinus describit : sed auctorem illum, est ne autem quod de Caroli barba recta referre possit, qui omnia perperam de facie narravit? Marcus Velserus, vir clarissimus, Carolum promisisse barbam negavit, protulitque hoc Leonis emblema, et monetam, in qua Caroli effigies puro est mento, Proferimus nos idem illud ecclesiæ sanctæ Susannæ musivum* (voir *Dictionn.*, t. III, fig. 2618); *proferimus Ingoberti Caroli imperatoris scribæ tabulam, in qua herum ille suum mento raso Romanorum imperatorum ritu, vel detonso, nobis exhibuit in fronte Bibliorum...*

Nous avons soutenu déjà que Charlemagne portait la moustache et la barbiche (voir *Dictionn.*, t. III, col. 677-683) nonobstant les monuments qui le repré-

sentent imberbe. Il existe, en effet, une tradition écrite, à la fois conforme à l'histoire et à la légende qui représente Charlemagne barbu. On lit dans la *Chanson de Roland* :

Li Emperere en tint sun chief enbrunc
Si duist sa barbe, afaitat sun gerunn (XV, 215).

et ailleurs :

Par ceste barbe que véiez blanchéier (XVIII, 260).

et plus loin :

Desur sa brunie fors a mise sa barbe (CCLVII, 3122).

Mais la *Chanson* avait tort devant la mosaïque telle qu'Alemanni nous l'avait conservée. Il est vrai qu'un dessin conservé à la bibliothèque Barberine représentait, d'après la mosaïque de Sainte-Suzanne, Charlemagne avec une barbiche. De plus, il y avait le texte de Jacques Grimaldi, antérieur à la restauration (1617-1621) sur lequel on lisait : *Mentum non est totaliter rasum, sed habet brevem quandam barbam acutam, more Gallorum.*

Le dessin Peiresc confirme la description de Grimaldi, Charlemagne portait la barbe. Nous savons en outre que Peiresc apportait de véritables scrupules, bien rares à son époque, sur l'exactitude et la fidélité des dessins. Enfin, la biographie de Peiresc n'a plus guère de secrets aujourd'hui, et nous savons qu'il séjourna à Rome pendant presque toute l'année 1600. A cette occasion, Gassendi nous apprend qu'il fit copier un grand nombre de monuments anciens et d'antiquités chrétiennes : *Romæ... pictores deducens... qui non modo statuas intemerataque alia opera*, et plus loin : *Sic cæmiteria cryptasque illas subterraneas* [1]. Il est certain que le dessin qu'il nous a conservé fut exécuté avant la restauration.. Il suffit de le regarder et de comparer les inscriptions rognées à celles que donne Ciacconio. En outre, sa lettre du 25 février 1525 nous apprend qu'à cette date il est en possession d'un dessin de la mosaïque, d'où l'on peut induire avec une extrême vraisemblance que le dessin reproduit ici fut exécuté au cours de l'année 1600.

Entre la date de 1600, à laquelle fut exécuté le dessin et la date de 1617-1621 à laquelle écrivait Grimaldi, la mosaïque se détériora de plus en plus, notamment les figures des personnages, puisque Grimaldi ne distinguait plus qu'une barbiche pointue, à la mode française ; et en 1625, lors de la restauration, les mosaïstes prirent leur parti de représenter Charlemagne imberbe.

Le dessin de Peiresc donne sûrement l'état primitif ; et son importance est grande pour l'iconographie de Charlemagne 1ª. Ce dessin est colorié. La tunique de Charlemagne est bleue ; le manteau est jaune avec bordure bleue ; les jambes sont couvertes de drap bleu ; l'oriflamme est bleue avec rosaces rouges ; la tunique de Léon III est jaune avec le pallium blanc aux croix rouges.

Sur le *triclinium*, voir *Dictionn.*, t. VIII au mot LATRAN, col. 1567 [2].

II. FRAGMENT DE CIBORIUM. — Au cours de travaux exécutés dans le cloître du Latran, en 1890, on trouva un fragment ayant fait partie du couronnement d'un *ciborium* (voir ce mot), sur lequel on voit un reste d'inscription avec le monogramme de *Leo*, suivi des lettres *scis* et du mot *qui præsul fulget* (*in orbe*). D'après la paléographie, le P. Hartmann Grisar croit devoir attribuer ce monument à Léon III qui fit au Latran de grands travaux. On pourrait restituer le texte de cette façon [3] :

*(Hanc magna cura)*MIRIFICE CONDIDIT AVLAM
LEO SCIS QVI PRAESVL FVLGET *(in orbe)*

ligne 2, *s(anc)c(t)is(simus)*

III. LA NOTICE DU *LIBER PONTIFICALIS*. — La biographie du pape Léon III insérée au *Liber pontificalis* est la plus longue de toutes ; elle contient des faits politiques, mais elle prodigue, par contre, les indications relatives aux dons faits par le pape aux églises de Rome pendant la durée de son long pontificat. A ce point de vue administratif, la notice présente une importance réelle pour l'étude des basiliques et chapelles romaines au début du IXe siècle. Les renseignements ainsi donnés sont disposés de telle façon que ceux qui concernent une même église se trouvent disséminés et répartis en quatre endroits différents. Au milieu du désordre qui résulte de là, les anciens éditeurs n'ont pas su se retrouver, peut-être ne l'ont-ils pas tenté. Duchesne, cependant, avait noté « qu'en général dans les emprunts aux livres de compte, qui tiennent encore ici la place de l'histoire, l'ordre chronologique paraît avoir été observé. « On distingue même, dit-il, avec un peu d'attention, les relevés de chaque année. » Cependant Duchesne n'avait pas appliqué cette observation à la biographie de Léon III. Chr. Huelsen a fait observer que les notices relatives à ce pontificat, en apparence désordonnées, sont disposées par ordre chronologique année par année. Dans une étude consacrée plus particulièrement à la grande donation faite par Léon III en 806 à toutes les églises de Rome, on voit qu'une liste presque complète fut adressée en cette occasion. Cette liste comprend cent dix-sept institutions, disposées par ordre, c'est-à-dire les basiliques du Sauveur, les églises dédiées à la Vierge, aux apôtres, les titres presbytéraux et diaconaux distribués par régions, les monastères et enfin trois oratoires, trois hôtelleries et un hôpital. C'est l'ordre observé dans le livre des comptes de la curie. Chr. Huelsen donne en outre une autre liste ; les travaux de restauration entrepris par le pape classés par année de pontificat [4].

H. LECLERCQ.

LÉON (MANUSCRITS LITURGIQUES DE). — Les manuscrits mozarabes de la bibliothèque capitulaire de Léon ne sont pas nombreux, deux seulement ; mais ils sont de première valeur. Les autres ont disparu. En 874, l'évêque Fruminius laissait à cette Église les livres liturgiques suivants : *Comicum, Manuale, Orationum, Liber officiorum.* En 1073, l'évêque Pélage lui léguait à son tour, outre la Bible, les manuscrits que voici : *Librum in Ecclesia necessarium de prophetiis, epistolis et evangeliis*, qui Comicus *dicitur, duos libros Orationum et alium librum Missarum, duos Ordinum, textum Evangeliorum et unum Psalterium*, et il ajoute : *Et reparavi quoscumque [libros] inveni disruptos et dispersos, quorum infinitus est numerus.*

Sur cette bibliothèque on peut consulter : Risco, *España sagrada*, t. XXXVI ; R. Beer et Diaz Jimenez, *Noticias bibliograficas y catàlogo de los Codices de la santa iglesa catedral de Leon*, 1884 ; J. E. Riano, *Critical and bibliographical notes on early Spanish music*, 1887, pl. 6, ; M. Férotin, *Le Liber mozarabicus sacramentorum et les manuscrits mozarabes*, in-4°, Paris, 1912, col. 913-922 ; Z. Garcia Villada, *Catalogo de los codices y docu-*

[1] P. Gassendi, *Viri illustris Nicolai Claudii Fabricii de Peiresc... vita*, in-8°, Paris, 1641, p. 19, 20 ; 1ª Seymour de Ricci, *La barbe de Charlemagne*, dans *Revue archéologique*, 1901, p. 245. — [2] Cf. Emm. David, *Ueberreste des vatikanischen Trikliniums Leos III in Campo Santo*, dans *Römische Quartalschrift*, 1924, t. XXXI, p. 139-150. — [3] *Bull. di arch., crist*, 1890, p. 25. — [4] Chr. Huelsen, *Osservazioni sulla biografia di Leone III nel Liber pontificalis*, dans *Rendiconti della pontificia accademia di archeologia*, 1923, t. I, p. 107-119.

mentos de la catedral de Leon, in-8°, Madrid, 1919, p. 38-40, pl. n. v.; W. Meyer, dans *Nachrichten der K. Ges. de Wiss. zu Gottingen, Phil. hist. Kl.*, 1913, p. 104 sq.

Dom Férotin (voir ce nom) avait réussi à prendre une connaissance personnelle de ces deux manuscrits, et il dit combien il est difficile aujourd'hui d'aborder la salle modeste et poussiéreuse, qui abrite, à l'ombre de la magnifique cathédrale gothique, les quelques rares débris de la collection de manuscrits, autrefois si florissante. Il est bon que les érudits, tentés de pénétrer dans cette petite forteresse, sachent d'avance l'accueil qui les attend. S'ils en veulent forcer les portes, ils pourront s'armer en conséquence et affronter ses terribles gardiens. Quelques-uns, moins courageux peut-être ou plus prudents, aimeront mieux s'épargner un long et inutile voyage.

I. *Antiphonarium.* L'antiphonaire est le livre du *Cantor.* Il renferme les pièces notées, destinées à être chantées aux offices et à la messe. Le *Liber antiphonarius* de Léon est, pour la liturgie mozarabe, le seul manuscrit complet de ce genre qui soit arrivé jusqu'à nous. Celui de Madrid est lamentablement mutilé.

Le plus grand nombre des antiennes et autres morceaux neumés que renferme ce beau volume, se rencontrent, il est vrai, épars çà et là dans plusieurs manuscrits wisigothiques; mais aucun de ceux-ci n'a la même richesse de documents, aucun n'a été exécuté avec autant de soin et ne nous est parvenu dans un état de conservation aussi parfait. Au point de vue musical (notation à points superposés), il est très précieux. « Après cela, on trouvera sans doute bien maigre l'analyse que je donne de ce manuscrit, écrit dom M. Férotin. Je considère, comme excuse, que ce n'est pas ma faute, mais c'est bien un peu celle de messieurs les chanoines de Léon. Un mot d'explication et ici nécessaire.

« Accueilli avec une bonne volonté déjà très insuffisante en 1897, je pus cependant prendre à la hâte quelques notes pour l'édition du *Liber Ordinum* mozarabe, alors en cours de préparation. Ce fut bien autre chose en 1904, lorsque je me présentai pour étudier plus à fond le texte de l'Antiphonaire et en prendre une copie, en vue d'une future publication. Je dis « le texte » de l'Antiphonaire, car je n'en voulais à la musique en aucune façon. Ce fut d'abord un refus voilé par les prétextes ordinaires en pareille occurrence; puis le lendemain, sur ma demande d'une réponse plus nette, un refus catégorique et sans voile. Les chanoines s'opposaient à la publication de l'Antiphonaire : et voici pourquoi. L'opinion du Chapitre était que ce trésor perdrait toute sa valeur, si le texte venait à être imprimé et mis à la portée du public. Autant vaudrait dire que la lumière, pour valoir quelque chose, doit rester sous le boisseau. Un second motif fut mis en avant. Si les chanoines se décident quelque jour à changer d'avis, ce qui est peu probable, ils se réservent le droit de publier eux-mêmes leurs manuscrits. L'argument serait parfait s'ils avaient habitué le public lettré à des travaux de ce genre. Ce n'est pas le cas. Ajoutons que l'étude à peu près exclusive de la théologie scolastique et du droit canon, est une préparation très insuffisante à la publication critique des anciens documents liturgiques. Il est aisé de prévoir ce qui arrivera. Le doyen recevra quelque jour *una Real Orden* de Madrid, et les manuscrits que les chanoines ont refusés à un « homme d'Église », iront dans le cabinet de travail d'un profane, d'un mécréant peut-être, qui les éditera sans aucun doute avec plus de science, mais qui ne saurait les entourer des mêmes attentions et du même respect. »

L'Antiphonaire de Léon fut transcrit en 1066, sur un texte remontant, d'après toute apparence, à la seconde moitié du VII[e] siècle. Un comput placé en tête du manuscrit porte la mention suivante : *Ab incarnatione Domini usque ad praesentem et primum gloriosissimi Wambanis principis annum. qui est era VCCX, sunt anni VCLXXII.* Le manuscrit compte 306 feuillets (numérotation moderne au crayon) de 330 millimètres de long sur 240 de large. Parchemin, écriture à pleine page de dix-sept lignes, sauf les feuillets 20-27 qui ont deux colonnes de vingt-sept lignes chacune.

Au verso du folio 1, on lit l'inscription suivante d'une facture nettement barbare, mais qui a le mérite de nous dire le nom du personnage auquel nous devons ce magnifique volume : *O meritum magnum quidem donum sumsisti, abbate* TOTMUNDE. *Et hic habitas cum omnibus bonis et in futuro leteris cum Angelis, agustior promicans mente* IKILANI *abba tue.* — *Jam nunc notum ut ceperas tuum cerne perfectum utiliter librum deauratum conspice pinctum. Sic merear precibusue tuis esse suffultum. Me scriptori in mente abete, qui hoc pati pro uestro honore.* (Au-dessous) : ILLE, avec le portrait du copiste; à côté : ABBA, avec le portrait de l'abbé Totmundus ou Ikilanus. fol. 2. *INCIPIT PROLOGUS IN LIBRO ANTIPHONARIUM OFFI IORUM.*

Ex uatum prisca oracula et rudi apostolorum sectus doctrina, quod prouida sanctorum patrum industria, prout diversa fruere per tempora, licet diversa suauitatum modulatione id proflugarat [1] *: nihil tamen deuium a catholica fide in eodem suo studio quicquam peregit, sed cuncta nihilhominus diuersorum librorum sale percondita et celestiun gratiarum carismatibus picmentata Ibi enim tristia corda dulci solatione fobentur; ibi copia peccaminum desperate menter soliciantur* [2] *: ibi carnales et saxibus duriores animos reuoluuntur, adque etiam militum Christi trophea celebria miris laudibus adtolluntur. Quod opus quisquis cum affectu actionis sedula meditatione censerit, profecto illius prophete testimonio condignus erit, qui dixit :* BENEDICAM DOMINUM IN OMNI TEMPORE SEMPER LAUS EIUS IN ORE MEO.

Principium autem huius libri ab Aduentu Domini nostri Ihesu Christi, a sanctorum uidelicet Aciscli et Victorie natalicia gloriosa, que per totius anni abeuntis et redeuntis disponuntur orbita, unicuique tempora congruentia adsignans misterio, secundum quod uiridica et sancta, et tam synodali robore firmata nobis auctoritas tradidit Toletana.

At nunc quod imperitia nostra facultas habuit de sanctorum meritis de multis paucis (pauca) in hanc prefatio[ne] *dictandi, iam impendamus fastigium in eorum honore quod dictum est scribendi.*

ITEM ALIUS PROLOGUS EIUSDEM.

Traditio Toletana institutioque sancta melodie cantus mirifice promserunt oracula : concentos dulces sonoras conpares resonant in choro diuersorum modulis [per] *cameras fulgentes ninguide splendentes auribus demulcent pro suauitate sonum, splendida doctrina et pulcra canora, dulcifluas uoces rutilant in choro. In summis adtollunt precinendo laudes, iubilum carmen mirifice promentes : ad instar celestium militie angelorum, ordines parant in conspectu seniorum. Bini aut terni Responsuria canunt, Vespertinos et Laudes similiter et psalmos : ad dextera leuaque coros consistunt : antiphone modos reciprocatos canunt : uni incipientes et alii subpsalmantes, tertio post Gloriam pariter cananles. Ordinem angelicum tenent institutum, nitentes consistunt pariter in coro. Benignos componunt melodie cantos in laude, diuinaque promulgantes. Ilares propeerant in sancta sanctorum, officium diuinum sumunt gaudentes. Nulla uentilantes otiosa uerba; sed saltim diuina eloquia canentes, lectiones sanctas pariter*

[1] *Præfulgurat.* — [2] *Solatiantur?*

aubsculantes. Strepitum uulgi nullo modo ibi sonat.

A cette étrange prose succède une poésie plus étrange encore. Elle se compose de distiques dans le genre de ceux d'Ovide; la première strophe est un hexamètre (vers héroïque) et la seconde un pentamètre (vers élégiaque). Mais ces vers n'ont de commun avec les vers classiques du même genre que le nombre de syllabes et la cesure, qui suit presque toujours la première syllabe du troisième pied. Le poète trois fois barbare qui trace ces vers bizarres, ne tient aucun compte de la quantité et ignore en général les règles de l'élision. Sous cette rude écorce littéraire se trouvent cependant des enseignements d'un grand intérêt pour la liturgie mozarabe et qu'il est bon de ne point négliger.

INCIPIT PREFATIO LIBRI ANTIPHONARII, SUB METRO EROICUM ELEGIACUM DICTATUS

Iste prologus in principio libri sepe ponendus est, qui ideo proprietatem uersuum ueraciter denuntiat.

O quam dulciter promes, armonia suaui panges
Tu, codex, magne ANTIPHONARI sacre.

Omnia conpones, hominis sensus tu foues :
Dura precordia tu leni fluxu mollis.

In sublime arcem in cunctis abbicem tenes [1]
Codicibus sacris tu carmen sacrum promes :

Principumque corda tu flectis audire diuina,
Precepta seruare sollerter in mentibus.

Pontificalis ordine abbicem per te resplendet,
Sublime caput cunctorum ordinibus :

Clerumque toga per te coruscat in aula :
Leuiticus ordo pollet immensum cetu.

Canora concrepat per te pusilla et magna,
Ad instar angelicis dulcifluis uocibus.

Tu sacraque templa consonibus uocibus ornas,
Celestium coros ad instar pangis melos.

fol. 3 *Compares producunt canendo dulcia uerba*
Murmureque suo duria corda mulcet :

Victimasque sacras per te offerunt ad aram,
Laudesque Deo te iubilando reddunt.

Matutinis oris, sacrificiis Vespertinis,
Iugiter in templo per te persoluunt laudes :

Ecclesiaque cuncta per te sollerter resultat.
Te quoque pariter discere querunt omnes.

Omnia que pangis, musica, artis est dulcis
A pluribus compta te fatet Ecclesia.

Non unus est auctor qui te sub uno dictauit :
A plurimis sacris uirorum inuentus es.

Tempore illo hanc artem communem habentes.
In laudem Dei dictarunt te plurimi.

Tempore te prisco per coros canebant antiqui :
Conexi nunc psallant exules a docmatu [2]

Figuram gerentes ueteribus Testamenti,
Quando archam Domini portabant cum canticis

Stipati canebant in coris diuersis psallentes,
Vicissim reddentes carmina in iubilo.

Imago ed isti ad instar terrentesque normam
Canebant in templo triplici coris sacris.

Unusque canebat, alter uero subpsalmabat,
Tertiusque Gloria trinum Deum laudabat.

Pariter post Gloria antiphone subpsalmantes,
Sic templa sanctorum fulgebat carminibus :

Corus ad aram, corus in pulpitum stabat,
Corus que in templo resonabat suabiter.

Fulgebat per singulis sollennitatibus Christi,
Sicque et incertis sanctorumque festibus.

Tunc omnesque ordines Ecclesia recte tenebat :
Nunc procul|que distant adhuic uiuentibus.

[1] Lire : *cunctis apicem tenes.* — [2] Lire : *exules a dogmate.*

Disparesque modos nunc te Ecclesia canet,
Finitam habentes hanc artem prefulgidam :

Plerasque sedes inlustras dogma antiqua,
Mullique uiri te uiciatum tenent.

Non eis ad culpam tantum pertinere uatet,
Doctrinam seruantes pedagogorum suis :

Si qui te puro corde canere decreuit.
Parem cum sanctis mercedem accipiet.

Non tumidus mente non iactans canere te debet :
Sed simplex et rectus, modestus et humilis.

Plurimos perducis humiles ad regna celorum :
Milia elatos in stagnum igni demergis.

Sinceris et mitibus tesauros pandes celestes :
Superbis et turgidis condemnas crudeliter.

Coris angelicis conjungis humiles corde,
Qui te in Deum iubilant concorditer :

Qui te simpliciter psallant spiritu et ore
Fulgidas a Domino choronas accipiunt.

ITEM ADMONITIO CANTORIS

Sub metro eroico elegiacum. Qualiter letiferam pestem uane glorie refugiat et cor mundum labiaque in Deum canendo exibeat.

Quisquis doctor ille es, qui hunc codicem perlustras,
Disce benigne humilitatis dona.

Humilis esto in hac doctrina preclara :
Non te extollant laudes humanas uanas.

Benignus hac pius, pacificus adque, moderatus,
Simplex et carus in omnibus appare.

Musicam hanc artem [corde] contriloque pange,
Consona uoce dulciter prome tua.

Non adpetas laudem humanamque nocituram,
Qui animam trait in ignis atrocibus.

Apparet in oculis ut uter tensus a uento,
Vacuus et inanis conplectitur manibus.

Non eleues tua carmina quoram adstantes,
Ut laudem adpetas quoram audientium.

Spernitur Deus talique carmine uocem,
Qui quoram hominibus eminus emittitur,

Congruum non erit nec acceptabilis Deo,
Qui quoram adstantium affectat sonum uocis :

Placereque stude aures diuinas canendo,
Ut possis ab ipso mercedem recipere.

Quid tibi proderunt adolantiumque linguarum,
Si pauper effectus es bonorum uirtutibus?

Quod ore depromes, pariter corde coniunge :
Meditetur mente quod lingua sonat uoca.

Concessumque tibi talentum stude largire,
Dum in hac luce perfruis uitam bonam.

Ecce festinus ueniet Rex sempiternus,
Qui tibi talenti usuram exquiritur.

Lucrare non pigeas in hac uita peritura,
Et permansura in patriam teneas.

Gratiam a Domino tibi concessa custodi,
Subtractam ne tibi impudentibus socies.

Sententia Pauli adtente tibi dicenti :
Quis in qua uocatus est, in ipso permaneat.

Plurimos exemplo tuo edifica bono :
Ut omnes qui uiderint glorificent Dominum.

Tene rectitudinem in omnibus disciplinis ;
Numquam te non deserat discretio inclita.

Modumque serua in omni uitaque tua.
Equum adque iustum temperamentum tene.

Sic place hominibus, ut Deo nunquam displiceas;
Diligeque proximum; magis plus Deo semper.

Inpende honorem ut merita singulorum,
Infimum te deputa omnibus hominibus.

In hac disciplina quotidiaque resplende,
Plurimosque instrue discipulos inclitos.

Socios inquire qui donum vocis habentur,
Ut dum canueris edifices alios.

Conpari sonora in aula templi concrepet,
Redundet carminibus dulcifluis uocibus.

Doce quamplurimos in hoc dono tibi datum,
Et quod docueris opere non dextruas.

Remoue a corum raucedini deditos noce,
Nec adplicare ibidem precipias.

Rumpunt pulmonum fibras : discerpitur guttur :
Miserum postremo anelum pectus perdet.

Dissonum rugitum signat, ut aselli grunnitum,
Gannit ut uulpis, orrida noce promet.

Desine iam talis, desine emittere uocem,
Quod homo aborret hoc Deus non recipit.

Inquireque tibi artem, ut placeas Christo,
Et quoram hominibus modum placendi serua.

fol. 3 v°. Viennent ensuite les *Adnuntiationes festiuitatum.* On trouve ceci dans le *Liber Ordinum*, col. 518 sq.

fol. 5 r°. *Sacrum in diem Sancti Jacobi apostoli VIII kalendas Augusti;* messe notée.

fol. 5 v°. Belle ✠ dite *croix d'Oviedo* avec cette inscription :

Hoc signo tuetur pius
In hoc signo vincitur inimicus

fol. 6. Inscription IKILANI ABBATI LIBRVM. Après ce feuillet viennent vingt-deux folios de calendrier et de comput. On peut lire ceci dans le *Liber Ordinum*, p. 450-495, calendrier intitulé D.

fol. 26. *Quando autem hoc scriptum est sic fuerunt anni Incarnationis Domini TLXVI, in era TCIIII.*

fol. 28. *In nomine Domini nostri Ihesu Christi.*

INCIPIT LIBER ANTIPHONARIUM DE TOTO ANNI CIRCULO *a festivitate sancti Aciscli usque in finem.*

ORDO PSALLENDI IN DIEM SANCTI, ACISCLI.

Ad Vesperum. *XV° kalendas Decembres :* Lux orta est iusto...

.... *Sancti Romani :* Exortum est...

.... *Sancte Cecilie :* Exortum est. *Sono* : Alleluia. Vox letitie... *Allel.* Gaudium. *Al.* Veni et Dominus... — *Ad Matutinum :* Veniet dies. *Resp.* Iherusalem. — *Ad missam, Psallendum :* Quanta mala fecit. *Laudes :* Alleluia. Pretiosa. *Sacrificium :* Omnes viri....

.... *Sancti Clementis....*

.... *Officium in I° dominico de Aduentu Domini :* Erit lux magna.

.... *Sancti Saturnini...*

Suit tout le chant des offices, propre du temps et propre des saints.

fol. 270. *In ordinatione Episcopi. Sono:* Exaudiat te...

....*Ordo in ordinatione siue in natilicio Regis. Sono :* Domine Deus....

.... *Ordo de Nubentium. Sono :* Domine Deus patrum.

II. *Liber Comitis*, écrit au XI^e^ siècle par ordre de Pélage, évêque de Léon et offert par lui, en 1071, à son Église cathédrale. Recueil de lectures pour les messes communes, les messes votives, et les vingt-quatre dimanches *De cotidiano.* Un autre volume donnait sans doute les lectures du *Proprium de tempore* et *De sanctis.*

Manuscrit de 92 feuillets à deux colonnes, de 26 lignes chacune, mesurant 0 m. 40 de longueur, 0 m. 29 de large. Au folio 29 on lit : *Pelagius episcopus sum liber. Memorare.*

Sur un feuillet détaché, de la même époque, on lit la charte de donation :

Seruus Domini seruorum seruus, licet indignus, Pelagius episcopus hunc libellum Comicum de toto anni circulo ad perfectum facere decreui et Deo iuuante compleui. Quod tamen sic eum in presenti sede offero, ut ibi sit perpetualiter mansurum. Et dum can..... [1] habundauerit in presenti eclesia a tesaurario legendi deportetur. Si, quod absit, potestas hostis uel fures eum ceperint, et in cuius eundem ma[nus] peruenerit, et hanc series testamenti uerba legerit uel legendi audierit, et statim hunc librum in predicta sede non reportauerit, sit anathema in perpetuum, cum Dathan et Abiron lugeat penas, et cum Iuda Scariot possideat piceas in tenebras et careat amborum luminum lucernas. Quod si adduxerit uel dis.... in premio ecclesie reducat eum Deus de tartaro gaudentem cum Angelis : et ibi s[it] in perpetum. Amen.

Factum testamentum sub die XVI^e^ kalendas Ianuarii, era TCVIIII.

LEGENDUM IN PRIMO DOMINICO DE ADVENTV

Lectio libri Esaye prophete : In diebus illis uerbum quod uidit Esayas...

.... *Lectiones unius Iusti.* Fili, in omni opere... — Epistola... — Evangelium sec. Math : In illo tempore, Dominus noster Ihesus Christus loquebatur discipulis suis, dicens : Quis putas...

... *Lectiones de uno confessore.* Lectio libri Ihesu : In diebus illis surrexit Nathan propheta... — Epistola Pauli apostoli ad Romanos : Fratres hoc est uerbum fidei. — Euangelium secundum Matheum : In diebus illis, orauit Ihesus dicens : Confiteor...

Lectiones de Letanias canonicas. Osee : Locutus est Osee dicens : Audite. — Ioel : Canite tuba. — Sophonie : Verbum quod factum est. — Zaccarie. Iudicium uerum iudicate. — Libri Ihesu : Miserere nostri, Deus omnium. — Esaie : Lauamini. — Epistola ad Efesios : Fratres omnis sermo malus. — Euangelium : In illo tempore. Dominus noster Ihesus Christus conuocatis discipulis dixit : Misereor.

Item in Letanias pro pluuia postulanda. Regum : Orauit Salomon, etc... (cinq leçons de l'Ancien Testament).

Incipiunt Letanias pro diuersitate flagellorum (sept leçons, de l'Ancien Testament).

In sacratione Baselice die sabbato quando sal adspargitur (Leçon, épître et évangile).

In sacratione Baselice ad Missa die Dominico (leçon, épître et évangile).

Lectio de restauratione Baselice.

Lectio de ordinatione Regis. Sapientie : Deus parentum.

Lectio de Nubentibus.

Lectio de Infirmis.

Lectio de Sacerdotibus defunctis.

Lectiones per dies dominicos de Cotidiano... XIII^e^ dominico. Iheremie prophete : Hec dicit Dominus : Conuertimini, quia ego uir uester et animam. — Epistola ad Corinthios I^a^ Fratres uos estis corpus Christi. — Euangelium secundum Matheum : Simile.

Legendum in XXIIII° dominico. Iheremie prophete : Hec dicit Dominus exercituum : Nolite audire uerba.

V. Fragment liturgique, fin du XI^e^ siècle :

fol. 5. *Ordo commendandum paruulum defunctum.* antienne notée : *In hoc cognoui quoniam nolui,* etc, Et, à la suite, une oraison : *Rogamus sanctam Clementiam tuam omnipotens et misericors Deus pro animam famuli tui quem post baptismi gratiam et regenerationis vite arcesire dignatus es : ut eum in sinu beatis senis Abrahe suscipere et conlocare digneris; eunque bethlem miti a pueris in illa primitivorum ecclesia simplicitatis et innocentie meriti jungas. Ut cum in antiqui parentis devitum in baptismo relaxasti regni tui consortium propicias.*

VI. Fragment liturgique de l'année 920 :

fol. 91v°. *Obsecro vos qui haec legeritis mei Joannis peccatoris memineritis, qualenus per misericordiam Domini Jesu Christi ex vestris orationibus mereor a propriis expiari facinoribus atque in libro vitæ adnotari confesionibus. Amen.*

fol. 202 r°. *Joannes diaconus fecit et pinxit; qui legerit soret pro peccatore si Christo habeat protectore et in omnibus adiutore.*

fol. 211 r°. *Olec tor dum legis ora pro scriptore si Christum abeas protectore quando Dominum noster (sic) rogaveritis. Joannes diaconus fecit.*

[1] Can(onica regula)?

fol. 216 ro. *Joannes diaconus scripsit, qui legerit oret pro eo ad Dominum.*

fol. 217. *Obsecro vos qui in hunc librum legeritis, ut me indignum et peccatorem in vestris sacris precibus commendabilem habeatis ut eruar a nexu peccaminum et sim vobiscum et cum omnibus sanctis quo eres (sic) in celum ut quando caruero hac vita perducere me Dominus meus Jesus Christis dignetur ad celestia regna. Amen. Johannes Diaconus scripsit quisquis qui legerit oret pro peccatorem (sic) si Dominum habeat protectorem.*

fol. 233 ro. *Obsecro qui hac legeritis Vimarani peccatoris memineritis quando do minum nostrum Jesu Christum rogaueritis.*

XXXVIII. Martyrologe avec des passions de martyrs; et au fol. 37; hymnes notées.

H. Leclercq.

LÉONIEN (SACRAMENTAIRE). — I. Le manuscrit du *Sacramentarium Leonianum*. II. Les éditions. III. La patrie du sacramentaire. IV. L'auteur et la date. V. Le contenu liturgique, analyse. VI. Le calendrier. — VII. Les sigles. — VIII. Les cadences métriques et toniques. IX. Les relations avec les autres sacramentaires. X. Les fragments de Mercati. XI. La composition du Léonien. Conclusions. XII. Bibliographie.

I. Le manuscrit du sacramentaire Léonien. — Le manuscrit du sacramentaire dit *Sacramentaire Léonien* est conservé dans la bibliothèque du chapitre de Vérone, n° *LXXXV*. Il est écrit en lettres onciales et se compose de 138 feuillets, de 235 millim. de hauteur sur 172 mill. de largeur. Les premiers feuillets qui contenaient les mois de janvier, février, mars et le commencement d'avril, ont disparu. C'est donc presque un quart du manuscrit qui nous manque, autant que l'on peut le conjecturer sur l'ensemble. Delisle pense que l'écriture peut être du VIIe siècle [1]. En tout cas il n'est pas douteux que par son antiquité et son contenu, ce sacramentaire est l'un des manuscrits liturgiques les plus précieux et les plus curieux qui nous ait été conservés.

Quant à l'origine du manuscrit lui-même, il est peu probable qu'il ait été écrit à Vérone. Le Dr Rudolf Beer, qui a fait une étude spéciale des manuscrits de Vérone, nous dit qu'il ne croit pas qu'il y ait eu au VIIe siècle une école de calligraphie à Vérone. Tous les manuscrits de Vérone de ce siècle, à l'exception du Sulpice-Sévère de 517, (Verona, mss. *XXXVIII* (*36*), viennent d'ailleurs. Quelques-uns viennent de Bobbio. Il se demande si les anciens manuscrits espagnols conservés à Vérone, ne seraient pas venus aussi de Bobbio; il a démontré d'autre part qu'une notable portion des manuscrits de la bibliothèque de Cassiodore à Vivarium, fut transportée à Bobbio [2]. De son côté, Traube remarque qu'un autre manuscrit de Vérone, le mss. *XL* (*38*) trahit par son écriture l'origine de Luxeuil. Il dit aussi que certaines portions au moins des manuscrits de Bobbio furent écrites en Espagne et en Afrique [3]. Ed. Bishop se rallie à ces conclusions et apporte de nouveaux exemples à l'appui [4]. On peut donc encore se demander si le *Sacramentarium Leonianum* ne viendrait pas de Bobbio. En tout cas, il paraît au moins certain qu'il ne fut pas écrit à Vérone.

Dans une note qui ne doit pas passer inaperçue, l'éditeur du Léonien, C. L. Feltoe, rappelle que Scipio Maffei, qui a tant fait pour la bibliothèque du chapitre de Vérone, y découvrit le *Sacramentaire Léonien*, en 1714. Il dit que le manuscrit y était resté caché pendant cent ans et plus. Comment le savait-il? Il n'en dit rien, mais ceci nous reporte au commencement du XVIIe siècle, à l'époque même où les deux cardinaux Borromée revisèrent les manuscrits de l'*Ambrosienne;* le cardinal Charles Borromée semble avoir publié sa révision en 1574, et le cardinal Frederic s'en occupa surtout entre 1626 et 1629. Feltoe pense vraisemblable que l'un ou l'autre a dû avoir en mains le manuscrit avant qu'il ne fût porté à Vérone. Les signes en marge que l'on n'a pas su encore expliquer (cf. Feltoe, *Sacr. Leon.*, p. x) peuvent remonter à cette date. En tout cas Feltoe ajoute qu'il a été frappé par le nombre des trois oraisons léoniennes qui sont dans les livres ambrosiens, notamment dans le bréviaire. Il ouvre ainsi la voie à de nouvelles recherches sur l'histoire de ce manuscrit fameux, tout en se déclarant incapable de les poursuivre lui-même. Feltoe est mort quelques années après la publication de cet article [5].

Quant aux sigles que l'on rencontre dans le *Léonien* nous en parlerons au § VIIe.

Mais tandis que Feltoe, comme nous le dirons tout à l'heure § XIe, croit que le manuscrit de Vérone est un sacramentaire unique en son genre, et qu'il ne fut pas recopié, Bishop nous dit au contraire qu'il ne doit pas être considéré comme un exemplaire unique, et l'usage qu'on en a fait dans d'autres livres liturgiques hors d'Italie, en Gaule, en Espagne, chez les Celtes prouve qu'il était largement répandu [6]. C'était aussi l'idée de dom Cagin, et la découverte de fragments léoniens par Mgr Mercati dont nous parlons plus loin, met cette opinion hors de doute [7].

II. Les éditions. — Le manuscrit a été découvert par Joseph Bianchini, et publié par son neveu Francesco Bianchini dans le t. IV de l'ouvrage *Vitæ romanorum pontificum*, Romæ, 1718-1735. Cet éditeur l'attribue à saint Léon, d'où le nom de *Leonianum*, à cause des rapprochements frappants entre certains de ces morceaux liturgiques et les œuvres de ce pape [8].

Cette édition fut reproduite sans grands changements ni améliorations par Muratori, *Liturgia romana vetus*, t. I, p. 293-484, qui y voit une compilation du temps de Félix III (483-492). Assémani a réimprimé le texte de Muratori dans le t. VI de son *Codex liturgicus Ecclesiæ universæ*, Rome, 1754, avec une préface.

La troisième édition fut donnée par les frères Ballerini qui ont revu le texte sur le manuscrit et apporté quelques corrections. Mais le dernier éditeur doute que cette revision ait été sérieuse, et préfère le texte de Bianchini. Cette édition a trouvé place dans le IIe volume des œuvres de saint Léon, non que ces éditeurs y voient un ouvrage du pape, mais parce que quelques morceaux du sacramentaire peuvent être de lui. Ils ne reconnaissent aucun caractère officiel à ce livre qui serait la compilation d'un simple particulier. C'est cette édition qui a été reproduite dans Migne, *P. L.*, t. LV, col. 1-156.

[1] *Mémoire sur d'anciens sacramentaires*, Paris, 1886, p. 65; cette opinion est adoptée par Thomson et par Duchesne, *Origines du culte*, 4e édit., p. 137. — [2] R. Beer, *Sitzunberichte of the Vienna Akad. philos. hist. Classe*, 1911, n. 11, p. 89, 90. — [3] Traube, *Einleitung in die Lateinische Philologie des Mittelalters*, t. II, des *Vorlesungen u. Abhandl...*, 1911, p. 28; cf. t. I, 1909, p. 162. — [4] Ed. Bishop, *Liturgica historica*, Oxford, 1918, p. 198, *Spanish symptoms*. On verra dans un autre § que le *Sacramentarium Leonianum* a été bien connu au delà des Alpes, et que notamment les moines celtes lui ont fait de nombreux emprunts. — [5] *Was the sacramentarium Leonianum ever at Milan?* dans *Journal of theolog. studies*, 1922, t. XXIII, p. 291-292. Sur Scipion Maffei et le *Léonien*, voir la dissertation de Spagnolo citée à la bibliographie. — [6] Ed. Bishop, *Book of Cerne*, p. 235 sq. — [7] Dom Cagin, *Paléographie musicale*, p. 180, 181. — [8] La même opinion sur l'auteur a été soutenue par Jacques Acami, *Dell'antichita autore e pregi del sacramentario Veronese... dissertazione apologetica tripartita*, Roma. 1748.

La dernière édition plus complète et plus commode a été publiée par M. Feltoe, *Sacramentarium Leonianum*, University Press, Cambridge, 1896. L'éditeur nous dit dans son introduction que l'édition de Bianchini est de beaucoup la meilleure; il doute que Muratori et les Ballerini aient consulté le manuscrit, et reproche surtout à Muratori ses corrections fantaisistes. Pour lui il a collationné soigneusement le manuscrit, signalé les variantes des éditeurs précédents et donné des notes et des tables qui facilitent les recherches. S'il est permis, tout en le remerciant et le félicitant de la peine prise pour nous donner de ce document précieux une meilleure édition, de se montrer exigeant pour un éditeur moderne, nous dirons que nous aurions désiré une table des matières très complète, et un vocabulaire des textes liturgiques. Les relations du *Léonien* avec les sacramentaires gélasien, grégorien et les gallicans, sont indiquées dans les notes, mais nous aurions voulu ces rapprochements plus complets, et d'après un système qui aurait permis de se rendre compte d'un seul coup d'œil de ces analogies si instructives. Il est aussi à regretter que chaque prière ne soit pas numérotée, ce qui rendrait les citations plus faciles. On nous pardonnera ces critiques sur un travail si méritoire; elles prouvent simplement que tout n'est pas dit sur ce fameux document, et qu'il reste encore beaucup à faire.

III. La patrie du sacramentaire. — Le *Léonien* est un livre romain. Il ne peut guère y avoir de doute sur ce point. A l'examen le plus superficiel on s'aperçoit que toutes les fêtes sans exception sont des fêtes de saints célébrées à Rome; l'indication même des cimetières romains est donnée dans certaines notices; la célébration des quatre-temps et l'annonce des églises où se tiendra la station est exclusivement romaine; la fête de saint Pierre et saint Paul contient aussi des allusions qui ne peuvent être le fait que d'un écrivain écrivant à Rome et pour des Romains; la même remarque peut être faite sur toutes les allusions historiques, chronologiques ou topographiques qui se trouvent dans ces prières. Le style des oraisons est romain; l'emploi même des cadences, comme on le verra dans le paragrapne consacré à cette question, et peut-être même les sigles, sont autant de signes qui trahissent une origine romaine. Nous pensons inutile d'insister sur ce point, car il est reconnu par tous les critiques. Buchwald lui-même qui, par une hypothèse assez inattendue, et du reste bien peu vraisemblable, cherche à en attribuer la compilation à un gallican, et plus spécialement Grégoire de Tours, doit reconnaître que les matériaux sont romains. Ceux qui désireraient une démonstration plus en règle, en trouveront les éléments dans Bianchini, Muratori, Duchesne, et notamment dans Probst.

Mais si ce point est hors de conteste, il semble que l'on ait exagéré un peu ce caractère purement romain. Il paraît prouvé en effet qu'après que le recueil eut quitté Rome, certains matériaux ont pu y être ajoutés qui ne sont pas d'origine romaine.

C'est la démonstration que s'est efforcé de faire Ed. Bishop dans sa note liturgique sur le *Book of Cerne*, où il relève soigneusement dans le *Léonien* des termes qui ne semblent pas d'origine romaine, *The book of Cerne*, Cambridge 1902, p. 235. Selon lui le manuscrit de Vérone contient les matériaux ajoutés même après qu'il eut quitté Rome où il a été composé. On ne se tromperait guère, semble-t-il, en soupçonnant une main celtique, et la présence du manuscrit à Milan suggère une autre hypothèse, celle de Bobbio. Il est revenu à plusieurs reprises sur cette question dans ses *Liturgica istorica*, et l'on trouvera ses renvois dans notre § X°.

IV. L'auteur et la date. — Il est moins facile de lui assigner une date et un auteur. Voici les différentes hypothèses qui ont été présentées :

a) Saint Léon (440-461). Le nom de *Leonianum* indique bien que les premiers éditeurs l'attribuèrent à ce pape. Cette opinion a été adoptée après eux par quelques critiques, Quesnel, Tommasi, même Probst dans une certaine mesure, frappés par les analogies assez curieuses entre les formules du *Léonien* et les ouvrages de saint Léon. Nous n'en donnerons que quelques exemples, qui prouvent au moins que si ce n'est pas ce pape qui est l'auteur du sacramentaire, ce dernier a fait des emprunts à ses sermons.

Codex Veronensis. édit. Feltoe.	S. Leonis Sermones.
p. 25. Concede nobis Dñe praesidia militiae Christianæ scīs incoare jejuniis ut contra spiritales nequitias pugnaturi continentiae muniamur auxiliis, per.	Serm. LXXVIII, 2 : hi itaque doctores qui exemplis et traditionibus suis omnes ecclesiae filios imbuerunt tirocinium militiae christianae sanctis inchoavere jejuniis ut contra spiritales nequitias pugnaturi abstinentiae arma caperent.
p. 27. Adesto Dne supplicibus tuis ut hoc sol emne jejunium quod animis corporibusque curandis salubriter institutum est devoto servitio celebremus, per.	Serm. LXXVIII, 1, 3 : sollemne jejunium quod animis corporibusque curandis salubriter institutum devota nobis est observantia celebrandum.
p. 28. Vere dign post illos enim laetitiae dies quos in honorem Dni a mortuis resurgentis et in cœlos ascendentis exigimus postque perceptum sci Spus donum necessarie nobis haec jejunia sca provisa sunt ut pura conversatione viventibus quae divinitus ecclesiae sunt collata permaneant, per.	Sermo LXXVIII, 3 : post scae laetitiae dies quos in honorem Dni a mortuis resurgentis ac deinde in caelos ascendentis exegimus postque perceptum sci sps donum salubriter et necessarie consuetudo est ordinata jejunii... ut illa in nobis quae hac die ecclesiae divinitus sunt collata permaneant.

b) Après Simplicius † 483 et avant Gélase 492-496. Plusieurs auteurs qui reconnaissent les emprunts du *Gélasien* au *Léonien*, et admettent que le premier a pour auteur Gélase, placent la composition du *Léonien* avant Gélase. Muratori donne spécialement les dates 482-492 sous Félix III, et expose longuement ses raisons.

c) Entre 537 et 590, Mgr Duchesne en placerait volontiers la composition entre les dates 538 *terminus a quo*, et 590 *terminus ad quem*, avènement de saint Grégoire. « On ne risque pas grand'chose, dit-il, en attribuant le vieux sacramentaire véronais au milieu ou au déclin du VI^e^ siècle[1]. » Et voici sur quelles données il s'appuie. A la fin du mois d'octobre se trouve une oraison composée pour l'enterrement et l'anniversaire du pape Simplicius, qui mourut en 483. On ne peut donc pas remonter avant cette date. Mais il semble qu'il faille descendre beaucoup plus bas. Plusieurs prières en effet font allusion à des temps où les Romains étaient assiégés, entourés d'ennemis, exposés au massacre et au pillage. D'autres sont des actions de grâces à Dieu à la suite d'une victoire ou d'une délivrance, par exemple la *secrète* d'une messe du mois de juillet, n° 28, qui devrait être rapportée au temps de Pâques, car elle contient cette allusion : *Munera nomini tuo, domine, cum gratiarum actione deferimus, qui nos ab infestis hostibus liberatos paschale sacramentum secura tribuis mente suscipere.* Cette transposition n'a rien de bien étonnant, ce n'est, dit l'auteur, « qu'un des innombrables exemples du désordre qui règne dans tout le recueil. » Or les sièges ou pillages de Rome par Alaric, Gensériс, Ricimer, se placent tous dans les mois d'été; il ne peut donc y

[1] *Origines du culte chrétien*, 4^e^ edit., 1908, p. 140.

avoir été fait allusion dans la prière que nous avons citée. Au contraire, le long siège de Vitigès, qui dura une année entière, fut levé au mois de mars. Cette année-là, 538, le dimanche de Pâques tombait le 4 avril; la coïncidence est donc remarquable [1].

Le même critique trouve dans le sacramentaire Véronais d'autres traits qui s'expliquent beaucoup mieux par les préoccupations du siège de 537-538 que par des allusions à d'autres événements. Ainsi la préface d'une messe du mois de juillet (XVIII, 6) : *Agnocimus, Domine... ad peccantium merita pertinere ut servorum tuorum labore quaesita sub conspectu nostro manibus diripiantur alienis, et quæ desudantibus famulis nasci tribuis, ab hostibus patiari absumi.* Ce serait une allusion à ce fait qu'en 537, ce furent les Goths qui moissonnèrent dans la campagne de Rome, et, du haut de leurs murailles, les Romains durent assister avec douleur à cette opération qui faisait passer entre les mains des assiégeants le fruit de leurs propres travaux. Il est d'ailleurs impossible de rapporter cette prière aux temps d'Alaric et de Genséric. Les Visigoths et les Vandales pillèrent la ville plus que la campagne. Or, fait encore remarquer notre critique, nulle allusion dans cette longue suite de messes *tempore belli* au pillage des bâtiments publics, des églises, des maisons particulières. Du reste à l'époque où ils se présentèrent devant Rome, la saison était trop avancée pour que les récoltes fussent encore sur pied. Tout s'explique au contraire dans l'hypothèse du siège de Rome par les Ostrogoths en 537-538. L'auteur ajoute, il est vrai, que comme Rome fut souvent assiégée pendant la guerre gothique et l'invasion lombarde, ces allusions pourraient s'appliquer à un autre siège; tout ce qu'il a voulu prouver, c'est qu'il ne peut s'agir d'une date antérieure à Vitigès.

Quant à la limite inférieure, il lui semble qu'on ne peut descendre à une date postérieure à saint Grégoire, élu pape en 590. Il est vrai qu'il est question dans le *Léonien* en deux endroits de Grégoire, mais ou bien il faut lire *Georgius* au lieu de *Gregorius*, confusion assez fréquente dans les manuscrits, ou bien il faut y voir un autre Grégoire que notre pape. En effet, comme on le sait, ce dernier ajouta à l'*Hanc igitur* ces mots *diesque nostros in tua pace disponas, atque ab æterna damnatione nos eripi et in electorum tuorum jubeas grege numerari.* Or ces mots ne se trouvent pas dans la formule *Hanc igitur* qui est répétée plusieurs fois dans le *Léonien*. Il n'y a d'ailleurs dans le manuscrit pas d'autre indice des temps postérieurs à saint Grégoire [2].

d) *Hypothèse de Probst.* Cette argumentation pour habile qu'elle soit, n'a pas convaincu tout le monde. Plusieurs liturgistes dont l'opinion compte. restent partisans d'un système qui se rapproche de celui des premiers éditeurs. Nous en dirons un mot dans le paragraphe suivant. Nous devons d'abord exposer en résumé la thèse de Probst. Quoique ses travaux soient considérés avec un certain dédain par quelques critiques qui n'ont du reste pas pris la peine de les lire, nous croyons, qu'une fois la part faite de certains défauts d'exposition et de méthode, ses recherches patientes et souvent sagaces peuvent rendre les plus grands services à nos études. C'est le cas pour la question que nous traitons en ce moment. Son étude sur le *Léonien*, si on laisse de côté quelques rapprochements trop subtils, quelques redites et des hypothèses plus ingénieuses que solides, est pleine de remarques utiles et pertinentes.

Pour lui, comme pour la plupart des critiques, le *Léonien* porte des traces de désordre et d'incohérence qui prouvent que l'auteur, qu'il faut appeler ici un compilateur, n'est pas un clerc, moins encore un évêque. Il a réuni dans son recueil des pièces qui sont d'âges et d'auteurs bien différents. La plupart de ces formules seraient postérieures au pape Simplicius († 483), mais antérieures à Gélase (492-496). Il rejette donc le système de Mgr Duchesne qui fixe la composition du *Léonien* vers la fin du VI[e] siècle, et sa démonstration ne manque pas de force.

Il y aurait même dans la collection certains groupes de messes qu'il faut attribuer à saint Léon († 461) et d'autres qui seraient l'œuvre de saint Damase lui-même († 384).

Outre ces groupes de messes, on peut en distinguer quelques autres qui devaient former des *Libelli*, comme ceux dont parle Grégoire de Tours et auxquels il est fait allusion dans les auteurs du V[e] siècle. Ainsi les messes des quatre-temps, les quarante trois offices communs d'avril, à l'exception de deux ou trois messses propres, les messes *in natale episcopi*, les 44 *orationes et preces diurnæ* de juillet qui forment un des groupes les plus anciens, devaient appartenir à des *Libelli* séparés.

Ces *Libelli* que le compilateur du *Leonianum* aura réunis, forment comme une étape intermédiaire entre l'époque où la messe était toujours célébrée sur le même thème, comme nous le voyons dans les premiers siècles, et l'âge des sacramentaires. La compilation du *Léonien* est le premier essai en ce genre. Les matériaux y sont classés non pas selon une distribution savante et suivant le cours de l'année liturgique, comme nous le voyons dans le *Gélasien*, le *Grégorien* et les autres sacramentaires, mais sous la rubrique des mois de l'année civile, ce qui décèle une époque où le cycle du temps était à peine constitué. Les grandes fêtes de Pâque, de l'Ascension, de la Pentecôte, de Noël, le carême et les quatre-temps avec quelques fêtes locales de martyrs, et les saints Jean et Paul, Janvier, Felicissime et Agapit, Laurent, Hippolyte et Pontien, Adaucte et Félix, Corneille et Cyprien, les quatre couronnés, saint Clément, les saintes Euphémie, Cécile, Eugénie, Anastasie; puis les fêtes déjà si répandues de saint Jean-Baptiste, de saint André, de saint Jean l'évangéliste, des saints Innocents, quelques dédicaces, comme celle de saint Michel, sur la voie Salaria, tel était bien à peu près l'état du calendrier ecclésiastique à Rome au cours du V[e] siècle.

Le système on le voit, ne se tient pas trop mal Ses allusions au schisme des ursiniens et des lucifériens, les rapprochements avec le concile d'Aquilée en 380, avec le *Libellus precum* de Faustin et Marcellin, et avec d'autres événements du pontificat de Damase, de saint Léon ou de Félix III, sont assez frappants.

e) *Hypothèse du Dr Buchwald.* — Dans son étude sur le *Sacramentaire Léonien*, Buchwald arrive à cette conclusion assez inattendue que l'auteur serait Grégoire de Tours. Ranke avait déjà émis cette hypothèse, mais sans y attacher, semble-t-il, beaucoup d'importance. Buchwald pense en outre que le *Sacramentaire Léonien* serait un travail préparatoire qui aurait servi de base à l'auteur du *Gélasien*. Il va sans dire que cette hypothèse a été contestée, et il faut ajouter qu'elle ne repose en effet sur aucun argument sérieux [3]. Sur quelques autres points, il faut dire que l'auteur est arrivé à des résultats plus satisfaisants, par exemple, sur l'explication des sigles, la préface *De fatsis fratribus*, etc. [4],

[1] *Origines du Culte chrétien*, p. 134. — [2] *Op. cit.*, p. 134, 140. — [3] Buchwald, *Das sogenannte Sacramentarium Leonianum u. seine Verhältnis zu den beiden anderen römischen Sacramentarien*, Wien, 1908, 67 p. — [4] Cf. *Revue bénédictine*, 1908, t. XXVI, p. 121. On peut voir encore sur cette thèse le jugement de dom P. de Puniet, dans *Revue d'histoire ecclés.*, 1909, t. X, p. 416-417; et celui de M. Rule, dans *Journal of theological studies*, 1909, p. 467-468.

f) *Hypothèse Martin Rule.* — M.-M. Rule s'est livré à un long et minutieux travail d'analyse sur ce document [1]. Nous ne dirons rien du système de mensuration stichométrique qu'il a appliqué au *Léonien* comme il l'avait fait au missel de saint Augustin de Cantorbéry et à d'autres livres liturgiques, sinon que si ingénieux que soit le système, il nous paraît reposer sur des hypothèses invérifiables. Ainsi M. Rule sait que le manuscrit primitif se composait de pages de 25 lignes à 18 lettres la ligne; cette première rédaction fut faite pour ou par saint Léon (440-461). Sous son successeur Hilaire (461-468), seconde rédaction sur des pages de 25 lignes à 30 1/4 lettres la ligne. Une troisième édition très augmentée fut faite par ou pour le pape Simplicius (468-483) sur les pages de 25 lignes à 32 lettres la ligne. Chacun de ces trois systèmes stichométriques est représenté dans ses tableaux par des lettres θ, α, β. Il n'est pas très facile de se reconnaître dans cet algèbre et surtout de vérifier les preuves du système.

Mais on aurait tort, tout en élevant des objections sur cette méthode, de rejeter le travail d'ensemble dont certaines parties ne manquent pas de solidité. La réfutation du système de Mgr Duchesne, p. 515, est appuyée sur de bonnes preuves. Les corrections qu'il suggère dans le texte méritent souvent d'être retenues, voir par exemple, p. 530, 531; parfois elles sont fantaisistes quand elles ne s'appuient que sur le système stichométrique de l'auteur, v. g., p. 536, 537; les rapprochements entre les événements de l'histoire de Rome et le texte du *Léonien* sont aussi à noter, ainsi que les allusions aux sermons de saint Léon (p. 524, 525, 528). Il rappelle que la fête de la Pentecôte, le 12 juin 455, fut une date mémorable dans l'histoire de Rome, c'est celle du sac de la ville par Genséric et ses Vandales (p. 526). Certaines oraisons semblent y faire allusion. Les allusions à saint Léon et à la fixation des quatre-temps, à l'usurpation de Maxime et à sa mort, aux constructions du pape Hilaire, au siège de Rome par Ricimer, à l'histoire du pape Simplicius, au concile de Chalcédoine, et à quelques autres faits de l'histoire romaine peuvent aussi éclairer certains points obscurs du texte. Certaines remarques sont donc à retenir comme dans le système de Probst.

g) *Feltoe et Lejay.* — Feltoe après avoir indiqué les lacunes du recueil, son désordre et le caractère des pièces de la section XVIII (*Orationes et preces diurnæ*), conclut que cette collection a paru trop imparfaite pour être recopiée; il y a donc des chances que le manuscrit du chapitre de Vérone soit l'original, et qu'il soit unique. La collection serait du VII^e siècle, date même du manuscrit. Mais il faut bien admettre que certaines parties sont plus anciennes. Il est bon de remarquer ici que Feltoe admet que ses préfaces si connues, peuvent remonter à saint Damase, ce que P. Lejay admet aussi sans hésitation. Mais ce dernier fait alors remarquer avec beaucoup d'à-propos, que s'il en est ainsi, que si ces pièces ont un caractère polémique qui exclut l'idée d'un document officiel, comment expliquer qu'au VII^e siècle, un clerc romain ait pu s'intéresser aux querelles du temps de Damase au point d'avoir recopié ces documents? Lejay cherche la solution dans les querelles entre clergé et moines qui survivaient encore au VII^e siècle. L'essentiel pour nous est que le caractère ancien de ces préfaces soient reconnu [2].

h) *Hypothèse Dufourcq.* — A. Dufourcq dans sa dissertation sur le manichéisme chez les Latins, a eu à s'occuper incidemment du *Léonien*, mais il s'est contenté d'en fixer la date, d'après les travaux de ses prédécesseurs, à une époque à peu près contemporaine du *Liber pontificalis*, sous les Goths, plus précisément au temps de Gélase (492-496) ou de Symmaque (498-514). Mais il est aussi d'avis que le sacramentaire est d'origine romaine [3].

Autres hypothèses. — Nous n'insisterons pas sur les hypothèses des autres liturgistes qui n'ont traité la question qu'en passant. On verra par le résumé que nous en donnerons, que l'opinion la plus générale reconnaît dans le *Léonien* le plus ancien sacramentaire romain, qui a été largement utilisé par le *Gélasien*, et que si l'on ne peut prouver que son auteur est saint Léon, sa date remonterait, au moins pour ses éléments essentiels, à une époque assez voisine, vers le milieu du V^e siècle, et qu'il est situé au premier stade d'une évolution liturgique romaine, où le *Gélasien* tient le second rang, au VI^e siècle, et le *Grégorien* le troisième au commencement du VII^e. Ed. Bishop dont l'opinion a toujours tant de poids, sans donner de date précise, considère le *Léonien* comme le plus ancien des trois types, *Léonien*, *Gélasien*, *Grégorien*, et comme il place le *Gélasien* primitif au VI^e siècle, on peut dire que pour lui le *Léonien* est antérieur à cette date [4].

IV. Contenu liturgique, analyse. — Le manuscrit de Vérone répond à l'ancienne conception des sacramentaires; il contient les parties de la messe qui doivent être récitées par le prêtre, collectes, préfaces, secrètes et postcommunions; en outre quelques autres prières pour les ordinations, la *velatio virginum*, et formules pour les circonstances particulières que nous indiquerons. Par son contenu il appartient donc à la catégorie des sacramentaires, mais on peut dire qu'il diffère de tous ceux que nous connaissons par ses caractères spéciaux. Au lieu de suivre l'*Ordinem anni circuli*, il est sans relation avec le cours de l'année liturgique, au moins tel que nous le concevons aujourd'hui. Ses divisions sont du reste assez irrégulières; la principale correspond aux mois de l'année, ce qui est déjà un cas unique parmi les sacramentaires; il y a en outre une sous-division en sections qui ne correspond pas aux mois de l'année; les sections elles-mêmes sont divisées en messes qui ont un titre et un numéro d'ordre. Enfin certains titres indiquent parfois des groupes spéciaux de prières. Voici du reste le schéma de ces divisions qui permettra de se rendre compte de la nature du manuscrit :

Janvier	sections I, II, III.
Février	sections IV, V, VI.
Mars	sections VII, VIII.
Avril	sections VIII, I, II, III, IV, V.

C'est la partie qui manque dans le manuscrit :

[Mense] *aprili.* [Section] VIII [suite]. VI, VII, VIII, VIIII, X, XI, XII, XIII, XIIII, XV, XVI, XVII, XVIII, XVIIII, XX, XXI, XXII, XXIII, XXIIII, XXV, XXVI*, XXVII, XXVIII, XXVIIII, XXX, XXXI, XXXII, XXXIII, XXXIIII*, XXXV, XXXVI, XXXVII, XXXVIII, XXXIX, XL, XLI, XLII, XLIII. Dans la section XXVI que nous avons marquée d'un astérisque, après la première oraison, on lit ce titre : *Pascali SC F SP* (p. 11 [5]). La section XXXIII est précédée du titre *in dedicatione* (p. 15). La plupart des

[1] *The Leonian sacramentary : an analytical study*, dans *Journal of theol. studies*, t. IX, 1908, p. 515-556; et t. X, 1909, p. 54-99. Cf. du même, *The so-called missale Francorum*, même revue, 1911, t. XII, p. 214-250, et 535-572, où il revient sur quelques-unes de ces questions. — [2] Feltoe, *Sacramentarium Leonianum*, Cambridge, 1896; P. Lejay, *Le sacramentaire Véronais*, dans *Revue d'hist. et de littérat. relig.*, t. II, 1897, p. 190, 192. — [3] *De manichæismo apud Latinos quinto sexto que sæculo atque de latinis apocryphis libris*, Paris, 1900, p. 14-15. — [4] Cf. en particulier, *Liturgica historica*, p. 40. Pour la date du *Gélasien*, cf. p. 59 et *alibi passim*. — [5] Toutes les indications de pagination, sauf avis contraire, sont d'après l'édition de Feltoe. Nous expliquons ces sigles dans un paragraphe suivant.

autres subdivisions dans cette section et dans les autres n'ont d'autres titres que celui-ci : *Item alia;* quelques fois elles n'ont que le numéro d'ordre sans aucun titre.

MENSE MAIO [Section] VIII. *Preces in Ascensa domini* (p. 20), I, II, III, IIII, V, VI.

[Section] X, *Orationes pridie Pentecosten* (p. 23), [contient deux sous-sections, la première avec quatre oraisons, la seconde *Item alia*, avec les oraisons et une préface comme pour les messes ordinaires.]

In Pentecosten ascendentibus a fonte (p. 24), I, II.

In jejunio quarti mensis (p. 25) [contient deux oraisons].

Præsumptio et reparatio primi hominis (p. 25) [contient deux préfaces et quatre oraisons].

[Section] XI, *In dominicam Pentecosten* (p. 26), [deux oraisons et une préface].

II, *contra inimicos catholicæ professionis* (p. 27), [une seule oraison].

Contra impetitores (p. 27) [deux oraisons et une préface].

III, *Item alia* [et après une oraison les sigles] *Prece SF* (p. 27).

[Section] XII, *In jejunio mensis quarti* (p. 27).

MENSE JUNIO [Section] XIII, VIII, KAL IUL N SCI. IOHANNIS BAPTISTAE (p. 28).

[I] II, III, IIII, V.

La sous-section IIII, *Item alia* est suivie du titre AD FONTEM.

[Section] XIIII, IN N SCORVM IOHANNIS ET PAULI (p. 32), I, II, III, IIII, V, VI, VII, VIII.

[Section] XV, IN N APOSTOLORUM PETRI ET PAVLI (p. 36), [contient une seule messe].

[Section] XVI, CONIUNCTIO OBLATIONIS VIRGINUM SACRATARUM (p. 36). [La première sous-section ne contient qu'une variante de l'*Hanc etiam oblationem.*]

II, III, IIII, V, VI, VII, VIII, VIIII*, X, XI*, XII*, XIII* XIIII, XV, XVI, XVII*, XVIII*, XVIIII, XX, XXI*, XXII XXIII*, XXIIII, XXV*, XXVI*, XXVII, XXVIII.

La VIII section sous *Item alia* contient le sigle FE; la XI^e^ sous *Item alia* contient le titre *Post infirmitatem;* avant la XII^e^ on lit FE SP; après la première oraison de la XIII, le titre *Post infirmitatem*, suivi de la préface; la XVII est précédée du sigle F E S P, et après deux oraisons le titre *Post infirmitatem*, puis la préface et deux oraisons.

La XVIII est précédée du sigle F. E. S P; la XXI après deux oraisons contient le titre IN IEIUNIO (p. 46); la XXIII est précédée des sigles P. SP. F. E. (p. 47); la XXV après une oraison contient ceux-ci : P. F. E. SP; la XXVI porte ce titre : *Item ad scm Paulum* (p. 49).

MENSE IULIO VI IDVVM IULIARIUM. *Natale scorum Martyrum Felicis Philippi in cymeterio Pricillæ Vitalis et Martialis, et Alexandri in cymeterio iordanorum et Silani in cymeterio Maximi via Salaria et ianuarii in cymeterio Praetextatæ via appia* (p. 50).

[Section] XVII (p. 50).

Puis viennent deux oraisons et deux sous-divisions avec *Item alia*, sans chiffre; puis I *in jejunio*, puis la numérotation ordinaire II, III, IIII, V, VI, VII.

[Section] XVIII. *Inc orationes et preces diurnæ*, (p. 54).

[I], II, III, IIII, V, VI, VII, VIII, VIIII, X, XI, XII, XIII, XIIII, XV, XVI, XVII, XVIII, XVIIII, XX, XXI, XXII, XXIII, XXIIII, XXV, XXVI, XXVII, XXVIII, XXVIIII*, XXX, XXXI*, XXXII*, XXXIII*, XXXIIII, XXXV*, XXXVI, XXXVII, XXXVIII, XXXVIIII, XL, XLI, XLII, XLIII, XLIIII, XLV.

La XXVIII sous-section est suivie des sigles P. F. E. SP.; la XXXI après les oraisons d'une première messe est suivie du titre : *Orationes matutinæ vel ad vesperum* (p. 75) avec quatre oraisons, puis nouveau titre *Item ad vesperum;* la XXXII après deux oraisons a les sigles P. F. E; la XXXIII^e^ est suivie des sigles P. F. E., vient immédiatement au-dessous

Le titre XXXIII, *Inc preces diurnæ cum sensibus necessariis* [1] p. 77.

MENSE AUGUSTO [Section] XVIII. IIII Non. Aug. N SCI STEFANI IN CYMETERIO CALLISTI VIA APPIA (p. 85) [2].

I, II, III, IIII, V, VI, VII, VIII, VIIII.

Le *Preces diurnæ* est la désignation courante dans le *Léonien* des prières de la messe; le *cum sensibus necessariis* nous semble simplement indiquer que chaque messe a un sens particulier et répond à des circonstances spéciales. Le titre commande toute la section XXXIII; et il semble que le sens des prières répond assez bien au titre.

[Section] XX [3]. VIII IDUS AUGUST).

Natale sci Xysti in cymeterio Callisti et Felicissimi et Agapiti in cymeterio Prætextatæ via Appia (p. 90).

[I], II, III, IIII, V, VI, VII*. Cette sous-division après une messe pour saint Xyste est suivie du titre IN NATALE SANCTORUM FELICISSIMI ET AGAPITI(p. 93).

[Section] XXI. III ID AVG. N. SCI LAVRENTI (p. 94).

I, II, III, IIII, V, VI, VII, VIII, VIIII*, X, XI, XII, XIII, XIIII.

A la messe VIIII l'*Item alia* est omis.

[Section] XXII. IDUS AUG N SCORUM YPOLYTI ET PONTIANI (p. 100). [I], II.

[Section] XXIII. III KAL SEPT N SCORUM ADAUTI ET FELICIS (p. 101).

[I], II, III, IIII, V, VI, VII.

MENSE SEPTEMB [Section] XXIIII. XVIII KAL. OCTOB. N SCORUM CORNELI ET CYPRIANI (p. 103).

Après deux oraisons qui devraient être classées sous le n° 1 absent, on lit : PCES H IN SCE EUFYMIA [4], suivent la préface et deux oraisons; une seconde messe est marquée *Item alia*, sans numéro d'ordre, et ainsi se termine la section. Suit le titre :

XVI KAL OCT. IN NATALE SCE EVFIMIAE

[Section] XXV, p. 105. La section contient trois messes pour sainte Euphémie.

[Section] XXVI. PRID KAL OCT. N BASILICAE ANGELI IN SALARIA (p. 106).

[I], II, III, IIII, V.

[Section] XXVII. ADMONITIO IEIUNII MENSIS SEPTIMI ET ORATIONES ET P. (p. 108).

L'annonce du jeûne, puis I, II, III, IIII, V, VI, VII, VIII, VIIII, X, XI, XII, XIII, XIIII.

La sous-division VI après une oraison est suivie du titre *in jejunio*, puis une messe; même disposition dans la messe suivante; dans la VIII, *in jejunio* suit immédiatement l'*Item alia.*

Après cette messe on lit le titre : *Invitatio plebis in jejunio mensis decimi*, en termes différents de l'*admonitio* de la page 108; la messe VIIII porte le titre *Item preces* et non l'*Item alia* comme l'imprime Muratori (Feltoe, p. 115).

[Section] XXVIII. CONSECRATIO EPISCOPO-

[1] A propos de ce titre Probst avoue qu'il reste pour lui *völlig unverständlich, Die altesten römischen sacramentarien*, p. 109, n. 2. — [2] Cet Étienne, d'après Mgr Duchesne, ne serait pas le diacre, mais saint Étienne pape. *Origines du culte*, 4^e^ édit., p. 273. — [3] Le manuscrit porte XXIIII, mais le III est à demi effacé, et Feltoe pense que l'erreur est manifeste, p. 90. — [4] Les éditeurs corrigent *scae Eufymiæ* (p. 104).

RUM (p. 119), avec des prières spéciales, puis BENEDICTIO SUPER DIACONOS (p. 120), puis CONSECRATIO PRESBYTERI (p. 123).

[Section] XXVIII. IN NATALE EPISCOPORUM (p. 123).

[1], II, III, IIII*, V*, VI, VII, VIII*, VIIII, X, XI, XII, XIII*, XIIII, XV*, XVI*, XVII, XVIII, XVIIII*, XX*, XXI, XXII, XXIII*.

Il faut remarquer que, malgré le titre, la plupart de ces messes sont au singulier et écrites pour l'anniversaire d'un évêque et plus particulièrement d'un évêque de Rome. C'est ce qui donne aux formules de cette section une valeur historique particulière. La section IIII après une oraison porte le titre *in jejunio* (p. 126), puis les prières d'une messe; dans la sous-division VIII, après la préface, on lit le titre PRO EPIS̄C OFFERENDUM, avec une *Hanc itaque oblationem* (Muratori et Ballerini corrigent à tort *itaque* en *igitur*) spéciale, p. 130, 131, au n. XIII et au n. XV au lieu d'*item alia* ordinaire on lit seulement *item*, au n. XVIII et XX l'*item alia* manque. Après la messe XXIII le titre *in jejunio* suivi d'une oraison paraît appartenir à la section suivante.

[Section] XXX. AD VIRGINES SACRAS (p. 139).

La section contient seulement une oraison et la fameuse préface des vierges, *Deus castorum corporum*, mais sans le *Vere dign.* qui indique en général les préfaces; elle se termine aux mots *in te habeant omnia quem elegere super omnia per.* Toute la suite qui est au pontifical romain actuel, manque donc, et le texte du *Léonien* présente quelques autres variantes.

[Section] XXXI. IN̄C VELATIO NUPTIALIS (p. 140).

Avec une *Hanc igitur oblationem* particulière, et une prière, *Pater mundi conditor*, dont le missel romain actuel conserve quelques parties dans l'oraison qui suit le *Pater* de la messe *pro sponso et sponsa.*

MENSE OCTOBRI [1] [Section] XXXII. DE SICCITATE TEMPOR·S (p. 142)

[1], II, III*, IIII, V, VI*.

Après l'*Item alia* du III, on lit : PROPE PASCA; au VI l'*alia* manque.

[Section] XXXIII. SUPER DEFUNCTOS (p. 145).

[1], II, III, IIII, V.

La première, la quatrième et la cinquième messe contiennent une *Hanc igitur oblationem* particulière; la cinquième possède en outre un memento; enfin les formules de cette section qui méritent une attention toute particulière sont au singulier, malgré le titre de la section, et la plupart conviennent à un évêque, plus spécialement à l'évêque de Rome et, malgré les termes généraux *illius, illum*, etc., elles semblent écrites originairement pour un personnage désigné; elles auront été destinées ensuite à l'usage commun. La mention de saint Laurent dans les nos IIII et V nous rappelle en outre le cimetière de ce martyr *extra muros*, où la sépulture aura eu lieu.

[Section] XXXIIII. SC̄I SILVESTRI (p. 148).

Cette section qui ne contient qu'une oraison, une *Hanc igitur oblationem* spéciale, et une oraison finale, a été d'autant plus remarquée qu'elle apporte avec elle des indications chronologiques; la première oraison et l'*Hanc igitur* font allusion à la déposition probablement récente du pape Silvestre (314-335); et la dernière à celle du pape Simplicius (468-483).

MENSE NOVEMBR [Section] XXXV. IN NATALE SCORUM QUATTUOR CORONATORUM (p. 148).

[1], II.

[Section] XXXVI [2]. IN NATALE S̄CAE (mss. SCE) CAECILIAE (p. 148).

[1], II, III, IIII, V.

L'*Item alia* manque aux nos II et III.

[Section] XXXVII. VIII KAL̄. DEC̄. N̄. SC̄ORUM CLEMENTIS ET FELICITATIS (p. 152).

[1], II, III, IIII*.

[1], II, III.

Les nos I, II, III et IIII sont consacrés à saint Clément. Après le n° IIII on lit le titre: IN NATALE S̄CAE FELICITATIS avec le n° [1] et II qui lui sont exclusivement consacrés, le n° III fait allusion à saint Clément et à sainte Félicité en même temps. Quoique la numération recommence après IIII, aucune section n'est indiquée.

[Section] XXXVIII, VIII KAL̄ DEC̄. N̄ SC̄ORUM CHRYSOGONI ET GREGORI (p. 156).

Une seule messe; il y est fait mention des martyrs en général, aucune allusion aux saints nommés dans le titre. On a proposé GEORGI au lieu de GREGORI.

[Section] XXXVIII. PRID̄. KAL̄. DEC̄. N̄ SC̄I ANDREAE APOSTOLI (p. 156).

[1], II, III, IIII.

Toutes ces messes en l'honneur de saint André.

MENSE DECEMB [3]. [Section] XL, VIII KAL̄. IAN N̄. DNI ET MARTYRUM PASTORIS BASILEI ET IOUIANI ET VICTORINI ET EUGENIAE ET FELICITATIS ET ANASTASIAE (p. 159).

[1], II, III, IIII*, V*, VI, VII, VIII, VIIII.

Toutes ces messes sont des messes pour la veille et le jour de Noël; il n'est pas question des martyrs mentionnés dans le titre; aux nos IIII et V *Item alia*, manque.

[Section] XLI. IN NATALE SC̄I IOHANNIS EVANGELISTAE (p. 164).

[1], II, en l'honneur de saint Jean.

[Section] XLII. IN NATALE INNOCENTUM (p. 266).

[1], II, en l'honneur des saints Innocents.

[Section] XLIII. IN JEJUNIO MENSIS DECIMI (p. 168).

[1], II, III*, IIII, V.

Item alia manque au III et au V. La plupart de ces formules ont pour objet le jeûne et la pénitence. Après la messe du n° V, trois croix semblent indiquer la fin du manuscrit. La page suivante qui est la dernière est presque indéchiffrable. Elle contient le début d'une préface, une oraison, pour les martyrs; puis ce titre : *incp benedictio fontis. Precem tibi fundimur*, etc., p. 172.

On trouvera dans nos conclusions générales quelques remarques sur l'ordre adopté par le compilateur et la marche suivie par lui.

VI. Le calendrier du Léonien comparé au calendrier du P. Gilles Boucher.

KALENDARIUM BUCHERIANUM	KALENDARIUM LEONIANUM
VIII kl. Janu. natus Christus in Betleem Judeae.	[Januarius].
Januarius.	[Februarius].
XIII kald. Feb. Fabiani in Calisti et Sebastiani in catacumbas.	[Martius].
XII. kl. Feb. Agnetis in Nomentana.	
Februarius.	
VIII kl. Mart. Natale Petri in cathedra.	
Martius.	
Non. Mart. Perpetuæ et Felicitatis Africae.	

[1] Ms. *octobrio*. — [2] Le mss. porte XXXV. — [3] Six lignes ont été laissées en blanc à la fin du recto de la page précédente pour que le titre *décembre* commence au verso.

Aprilis.

Majus.
XIV kal. Jun. Partheni et Caloceri in Calisto, Diocletiano IX et Maximiano VIII. cons. (304).

Junius.
III kal. Jul. Petri in catacumbas et Pauli ostense. Tusco et Basso cons. (258).

Julius.
VI idus (Jul.) Felicis et Filippi in Priscillae — et in Jordanorum Martialis, Vitalis, Alexandri — et in Maximi Silani. Hunc Silanum Mart. Novati furati sunt — et in Praetextati Januarii.

Augustus.
VIII id. Aug. Xisti in Calisti et in Praetextati, Agapiti et Felicissimi.
VI id. Secundi. Carpoferi, Victorini et Severiani Albano et Ostense.
VII. Callistaria (milliaria) Cyriaci Largi Crescentiani Memiae Julianae et emaragdi.
IV. id. Aug. Laurenti in Tiburtina. ibid. Hippolyti in Tiburt. et Pontiani in Calisti.
IX kal. Septb. Timotei, Ostense. kl. sept. Hermetis in Basillae Salaria vetere.

Septembris.
Non. Sept. Aconti in Porto et Noni et Herculani et Taurini.
V. id. Sept. Gorgoni in Lavicana.
III. id. Sept. Proti et Jacincti in Basillae.

Octobris.
XVIII kal. Octb. Cypriani Africae-Romae celebratur in Calisti.
X kal. Octb. Basillae, Salaria vetere, Diocletiano IX et Maximiano VIII. cons. (304).

Octobris.
Pridie id. Octb. Calisti in via Aurelia, miliario III.

Novembris.
V id. Nov. Clementis, Semproniani, Claudi, Nicostrati in comitatum.
III kal. Dec. Saturnini in Trasonis.

Decembris.
idus Decb. Ariston in

Aprilis.
XVIII kal. Maji. S. Tiburcii.
IX kal. Maji. Georgii.
Dedicatio basilicae Petri apost.

Majus.
Ascensa Domini. Pridie Pentecosten. In Pentecosten ascendentibus de fonte. Dominica Pentecosten. Jejunium IV mensis.

Junius.
VIII kal. Jul. Natale S. Joannis Bapt.
VI kal. Jul. Nat. SS. Joannis et Pauli.
III kal. Jul. Nat. apostolorum Petri et Pauli.

Julius.
VI id. (Jul) Natale SS. Marty, Felicis, Filippi in cemeterio Priscillae. Vitalis et Martialis et Alexandri in cœmet. Jordanorum. Et Silani in cœm. Maximi via Salaria. Et Januarii in coem. Praetextati, via Appia.

Augustus.
III Non. Aug. Nat. S. Stephani in cœm. Calisti via Appia,
VIII id. Aug. Xisti in cœm. Calisti. Et Felicissimi et Agapiti in Praetextati via Appia.

IV id. Aug. Natal. S. Laurenti ibid. Nat. ss. Hippolyti et Pontiani.
III kal. Sept. Nat. SS. Adacti et Felicis.

Septembris.

XVIII kal. Octb. nat. SS. Corneli et Cypriani.
XVI Octb. nat. S. Euphemiae. Jejunium Mensis VII.
Pridie kal. Octb. nat. Basilicae Angeli in Salaria.

Novembris.
V id. Nat. SS. Quatuor Coronatorum.
X kal. Dec. Nat. S. Caeciliae.
IX kal. Dec. Nat. SS. Clementis et Felicitatis.
VIII kal. Dec. Nat. SS. Chrysogoni et Gregorii.
Pridie kal. Dec. Nat. S. Andreae apostoli.

Decembris.
VIII kal. Jan. Natale portum (la date du VIII kal. Jan. dans le Bucherianum est au début du calendrier avec la mention Natus Christus in Betleem Judeae). Domini. Et martyrum Pastoris, Basilei et Joviani et et Victorini et Eugeniae et Felicitatis et Anastasiae.
VI kal. Jan. Nat. S. Johannis Evangelistae.
V kal. Jan. Nat. SS. Innocentum.

On pourra comparer le calendrier du *Léonien* avec ceux du *Gélasien* et du *Grégorien* que nous avons donnés art. FÊTES, t. V, col. 1433 sq.

VII. LES SIGLES. — Nous avons au § précédent cité au fur et à mesure un certain nombre de sigles qui, naturellement, ont intrigué archéologues et liturgistes et qu'ils ont essayé d'interpréter. Voici d'abord ces abréviations réunies ; nous citerons ensuite les principales traductions qui en ont été données :

1 $\overline{\text{F}}\,\text{E}\,\overline{\text{SP}}$ [1], trois fois, à la fin de trois messes.
2 $\text{P}.\overline{\text{SP}}.\,\text{F}.\,\text{E}.$ [2], une fois, fin de messe.
3 $\text{P}.\,\text{F}.\,\text{E}.\,\text{SP}.$ [3], une fois, après la 1re collecte.
4 $\text{P}.\,\text{S}.\,\text{F}.\,\text{E}.$ [4], une fois, après la 2e collecte.
5 $\overline{\text{P}}.\,\overline{\text{F}}.\,\overline{\text{E}}.\,\overline{\text{SP}}.$ [5], une fois, après la 3e collecte.
6 $\overline{\text{P}}.\,\overline{\text{F}}.\,\overline{\text{E}}.\,\text{SP}$ [6], une fois, fin de messe.
7a $\overline{\text{P}}.\,\overline{\text{F}}.\,\overline{\text{E}}.$ [7], une fois, après la 2e collecte.
7b $\overline{\text{P}}\,\overline{\text{F}}\,\overline{\text{E}}$, une fois, à la fin de la messe.
8 $\overline{\text{F}}.\,\text{E}.$ [8], commencement d'une messe.
9 $\overline{\text{PRECE}}.\,\overline{\text{SF}}$ [9], avant la 2e collecte d'une messe sans préface.
10 $\overline{\text{SC}}\,\overline{\text{F}}\,\overline{\text{SP}}$ [10], à la fin d'une prière : *Sacrificium.*
11 $\overline{\text{PRECE}}\cdot\overline{\text{SF}}$ [11], avant la seconde collecte.
12 $\overline{\text{PRECES}}\,\overline{\text{H}}\,\overline{\text{IN}}$ SCAE EVFYMIAE [12].

Vers le milieu du manuscrit on rencontre quelques autres indications plus énigmatiques encore; ce sont celles-ci : ÷, ou bien ℱ, ou encore ⁘, ou ϒ tracées à l'encre noire. M. Feltoe conjecture que ces signes pouvaient correspondre à un index dans lequel étaient indiquées les *preces* à réciter suivant les circonstances,

On remarquera 1° : que dans cette liste FE ne sont jamais séparés; de plus, au n° 8, ils sont liés par le trait d'abréviation; 2° PFE sont rapprochés cinq fois, nos 3, 5, 6, 7*a*, 7*b*, et séparés deux fois, nos 2, 4. par SP et par S; 3° ces lettres reviennent six fois sur dix à la fin des messes; 4° elles sont toujours écrites à l'encre noire; 5° dans le n° 10, les lettres sont précédées du mot *Pascali*, elles doivent être rapportées très probablement à la préface qui suit et qui a un caractère pascal. Enfin au 18 des calendes d'octobre nous lisons : $\overline{\text{PCES}}\,\overline{\text{H}}\,\overline{\text{IN}}$ SCAE EVFYMIAE, qui, bien que placées à la fin d'une collecte, paraissent se rapporter à la préface qui suit immédiatement la rubrique.

Voici les interprétations de Feltoe :

1 $\overline{\text{F}\,\text{E}\,\text{SP}}$ = *facta eucharistia super populum* [13].
2 $\text{P}\cdot\overline{\text{SP}}\cdot\text{F}\cdot\text{E}\cdot$ = *preces super populum facta eucharistia.*
3, 5, 6 $\overline{\text{P}\cdot\text{F}\cdot\text{E}\cdot\text{SP}}\cdot$ = *preces facta eucharistia super populum* ou *post factam eucharistia.*
4 $\text{P}\cdot\text{S}\cdot\text{FE}.$ = *post sumptionem factam eucharistiam.*
7 $\overline{\text{P}\cdot\text{F}\cdot\text{E}}.$ = *preces facta eucharistia.*
8 $\overline{\text{FE}}\cdot$ = *facienda eucharistia.*
9 $\overline{\text{PRECE}}.\,\overline{\text{SF}}.$ = *preces super fratres* ou *preces spiritui facienda.*
10 $\overline{\text{SC}}\,\overline{\text{F}}\,\overline{\text{SP}}$ = *sacrificium faciendum super populum.*
11 PRECES SF. = *preces sunt faciendæ.*

[1] Feltoe, *loc. cit.*, p. 41[7], 44[8], 44[33]. — [2] Id., *ibid.*, p. 47[21]. — [3] Id., *ibid.*, p. 48[32]. — [4] Id., *ibid.*, p. 71[19]. — [5] Id., *ibid.*, p. 71[33]. — [6] Id., *ibid.*, p. 74[6]. — [7] Id., *ibid.*, p. 76[1], 77[4]. — [8] Id., *ibid.*, p. 40[1]. — [9] Id., *ibid.*, p. 27[22]. — [10] Id., *ibid.*, p. 11[11]. — [11] *Ibid*, p. 27[23]. — [12] *Ibid.* — [13] Bianchini suggère ici *preces feriales* (*super populum*). Cf. Feltoe, *loc. cit.*, p. X.

12 PRECES $\overline{H}$ IN SCAE EUFYMIAE = *preces habendæ*, etc.

Probst, s'appuyant sur les considérations purement liturgiques donne une autre interprétation :

PRECES F = *Preces feriales.*

P. E = *id.*

$\overline{E}$. = *et* ou *ejusmodi.*

$\overline{P. SP. F. E}$ = *Preces super populum feriæ ejusdem.*

P. F. $\overline{C}$. = *Preces feriales; communio* (pour *postcommunio*);

$\overline{P F C SP}$ = *Preces feriales, communio, super populum.*

Paschali $\overline{SC F}$ SP = *Sursum corda, ferialis, super populum* [1].

Rule, dans les articles cités, donne ces interprétations :

$\overline{P S F E}$ *Pugillaris secundi finis est.*

$\overline{P F E}$ *Paginæ finis est* (p. 549 et 553 des articles cités), mais elles n'ont guère de chance d'être adoptées.

Enfin récemment dom H. Connolly a présenté un système d'interprétation tout différent. Partant de ce fait que le *Léonien*, à la différence des sacramentaires gélasien, grégorien et autres, n'a pas de rubriques, il en conclut qu'il ne faudrait pas chercher dans ces sigles des titres de prières. Il pense comme Ed. Bishop que le *Léonien* n'est pas un sacramentaire proprement dit, mais plutôt un recueil de matériaux pour servir à la rédaction d'un sacramentaire. Ces matériaux étaient écrits sur feuillets détachés. Supposons qu'un pape, saint Léon, si l'on veut, les ait réunis au fur et à mesure. Les sigles seraient des lettres mises par le pape sur certains feuillets pour lui rappeler une indication à donner aux fidèles, un rendez-vous dans telle église le dimanche suivant; ce seraient des indications locales, comme celles du reste que l'on trouve dans quelques-uns de ses sermons, *monemus ut IV et VI feria jejunemus, sabbato vero apud B. Petrum pariter vigilemus*, ou encore : *ventura dominica prima est futura collectio.* Ces indications se trouvent reprises en toutes lettres dans le *Léonien*, comme elles seront dans le *Gélasien*. Les sigles indiqueraient donc des réunions dans les églises et seraient un simple rappel pour le pape.

Le P qui revient plusieurs fois égalerait *processio* au sens ancien du mot, c'est-à-dire réunion.

$\overline{F E}$ = *futura est.*

SP = *ad* ou *apud sanctum Petrum.*

C'est une nouvelle voie ouverte, et l'hypothèse est intéressante. L'auteur ne la présente du reste que timidement, et il faut bien dire qu'elle ne rend pas compte de tous les sigles, et que, dans certains cas, il faut supposer que telle lettre P est mise pour une autre ou est sous-entendue.

VIII. Les cadences métriques et toniques. — Dom Pothier avait dans ses *Mélodies grégoriennes*, c. XV, p. 237, reconnu l'existence d'un *cursus* métrique dans les cadences des oraisons, des préfaces ou autres pièces liturgiques de la bonne époque. Les bénédictins de Solesmes, dans la *Paléographie*, ont voulu donner les preuves de cette assertion en présentant en un tableau le dépouillement des oraisons, préfaces et bénédictions du *Sacramentaire Léonien* et du *Gélasien* [2]. Le résultat de cette étude est que dans le *Léonien*, l'immense majorité des cadences relève du mètre. Sur 1030 finales relevées, on compte 590 cadences molossiques, 242 choraïques, 95 dactyliques, au total 927 cadences métriques, et environ 100 exceptions.

Le nombre de ces cadences est plus grand dans le *Léonien* que dans le *Gélasien*, ce qui est une nouvelle preuve que le *Léonien* est plus ancien. Mais déjà on sent la lutte de l'accent contre le mètre, de la cadence rythmique contre la cadence métrique. « Et plus l'on s'éloigne de cette époque des Léon et des Gélase, plus la cadence métrique est négligée; peu à peu elle cède sa place à la cadence rythmique, et bientôt vers le milieu du VII[e] siècle, l'une et l'autre sont généralement oubliées [3]. »

H. A. Wilson, le savant éditeur du *Gélasien* et d'autres ouvrages liturgiques, a cru devoir reprendre cette étude, et d'un examen plus détaillé de toute la question du *cursus* dans le *Léonien*, il conclut, comme dom Mocquereau, que la plupart des finales du *Léonien* sont soumises aux règles métriques formulées par les anciens [4]. Comme dans les lettres de Symmaque, l'influence de l'accent tonique, qui deviendra si prépondérante dans les documents liturgiques, commence à se faire sentir et à produire la fusion des différents types métriques. Il donne un bon classement de ces cadences pour les finales des oraisons et même pour les phrases incidentes. La conclusion, c'est qu'à peu près tous les groupes du *Léonien* sont soumis à un même système, qui est mieux observé dans quelques sections que dans d'autres, le groupe d'avril étant le moins régulier pour les cadences, comme du reste pour l'ordre des oraisons.

Sa conclusion est que le *Léonien* ne donne pas l'impression d'une collection de matériaux de divers âges et d'origine différente, mais plutôt celle d'une collection uniforme composée peut-être par des écrivains qui suivraient les mêmes usages littéraires, ou d'une collection composée de matériaux d'âge et de provenance différents, mais revisés et soumis par une même main à un même système. Il avoue même que sous cette apparente uniformité se trahit une certaine variété parmi les groupes de prières ou même parmi les prières d'un même groupe. Ces restrictions nécessaires laissent le champ libre à toutes les hypothèses pour l'origine ou la formation du *Léonien*.

Sous ce titre, *Le cursus métrique dans le sacramentaire Léonien*, L. Laurand, qui ne semble pas connaître les articles de Wilson, remarque que le *Sacramentaire Léonien* est un des textes du VII[e] siècle qui permet le mieux de constater la régularité du *cursus* antique à son point d'aboutissement. Toutes les oraisons, à l'exception de deux, se terminent par l'une des quatre formes du *cursus*, le *planus*, le *tardus*, le *velox*, le *dispondaïque*. Ces cadences se trouvent même en dehors des finales, dans certains membres de phrases. Il montre par quelques exemples que les corrections des éditeurs ont parfois détruit le *cursus*, v.g., *patrocinio supplicantium*, au lieu de *supplicantum*, *suffragantium* au lieu de *suffragantum* etc. Le *mereatur et pacem*, corrigé en *mereatur pacem*, détruit le *cursus*. Sa conclusion est que l'étude du *cursus* est nécessaire pour l'établissement du texte. Le *Léonien* fournit une preuve de l'existence du *cursus* à cette époque et de sa régularité [5].

En somme, il nous semble que ces recherches sur le *cursus* métrique tout en étant très méritoires, ne permettront des résultats un peu sérieux, que lorsqu'elles auront été appliquées méthodiquement à tous les documents liturgiques anciens. Peut-être alors, de la comparaison des documents entre eux, quelque lumière pourra jaillir. Mais comme les mêmes règles du *cursus* ont été appliquées par la plupart des

[1] *Die ältesten Römischen Sacramentarien*, p. 109 sq. — [2] *Paléographie musicale*, t. IV, p. 36 sq. — [3] *The metrical endings of the Leonian sacramentary*, dans *Journal of theological studies*, 1904, t. V, p. 386-395; et t. VI, 1905, p. 381-391. — [4] Dom A. Mocquereau, *Musica sacra de Milan*, mars, 1893, et *Paléographie musicale*, in-4°, Paris, 1896, t. IV, p. 40. — [5] *Revue d'histoire ecclésiastique*, 1903, t. XIV, p. 702-704.

auteurs latins du IVe au VIIe siècle, il sera toujours délicat de s'en servir pour reconnaître l'âge ou la provenance d'un document. Ce qui complique toujours la question pour les documents liturgiques, c'est que la plupart de ces livres se font de nombreux emprunts; telle oraison ou préface se rencontre sous différentes formes dans les sacramentaires romains ou gallicans ou mozarabes, et pour retrouver la source il faut remonter parfois jusqu'aux liturgies grecques ou orientales. Les travaux de comparaison qui ont été poursuivis dans ces dernières années ont eu, entre autres avantages, celui de démontrer cette vérité, que les relations entre les familles liturgiques ont été des plus fréquentes, et qu'il faut s'attacher de plus en plus à les mettre en relief.

IX. Comparaison entre le sacramentaire Léonien et les autres sacramentaires. — Nous avons dit un mot au § VIII des relations entre le sacramentaire et les livres ambroisiens ; le *Gélasien* lui fait de nombreux emprunts. On s'en rendra compte dans l'édition du *Sacramentaire Gélasien* (éd. H. A. Wilson, *The Gelasian sacramentary*, 1894) et dans celle de Feltoe où les passages parallèles sont relevés en marge. Probst fait ce relevé frappant : sur 952 oraisons dans les deux sacramentaires, 183 oraisons, soit un cinquième, sont communes à l'un et à l'autre [1].

Le *Grégorien* qui n'est guère qu'une édition abrégée et adaptée du *Gélasien*, conserve aussi un bon nombre de formules Léoniennes. C'est par ces deux sacramentaires qu'elles sont venues jusqu'à nous, et que nous les lisons encore au Missel romain et au Pontifical. Mais d'autres livres liturgiques sont aussi tributaires du *Léonien*. En voici quelques exemples que l'on pourrait multiplier et qui montrent en même temps comment se faisaient ces emprunts :

Missel de Bobbio	*Léonien*	*Pamelius*
Vere dignum et j. est omnipotens Deus in die festivitatis hodiernae quo in honore beati arch. Michælis dedicata nomini tuo loca sacris sunt instituta mysteriis :	Vere dignum teque profusis gaudiis prædicare in die festivitatis hodierna qui in honorem beati arch. Mich. sacrata nomini tuo loca divinis sunt instituta mysteriis.	V. D. oeterne Deus...
	Quamvis enim illius sublimis gloriosæ substantiæ sit salutatio semper in cœlis tuorum tamen fidelium sumit affectus pro tuæ reverentia potestatis.	Quamvis enim illius sublimius angelicæ substantia sit salutatio semper in cœlis tuorum tamen fidelium præsumit affectus pro tuæ reverentia potestatis.
	per hæc piae devotionis officia quoddam retinere pignus in terris adstantium in conspectu tuo jugiter ministrorum	per hæc piæ devotionis officio quoddam retinere pignus in terris adstantium in conspectu tuo jugiter ministrorum [2].

Voici maintenant une comparaison entre le *Léonien*, l'*Ambrosien* et le *Gélasien :*

Léonien Collecte.	*Ambrosien* Préface.	*Gélasien* Préface.
Omn. semp. D.	V. D. æterne Deus Te laudabilem... quod templo hoc in sanctis usibus proeparatum in beati archangeli tui Michaelis commemoratione lætatur.	*V. D. æterne Deus.* sanctis Michaelis merita prædicantes. quamvis enim nobis sit omnis...
qui tuæ majestatis arcanis... semper excubiis est propinquus	qui tuae majestatis semper excubiis est propinquus qui inter cœlestis militiæ secretum summus obtinet principatum	quæ in ejus ordinis dignitate cœlestis militiæ meruit principatum [3].

Dom Cagin signale encore la *Missa in natale sancti Petri* dans le *Bobiensis* et le *Léonien*. La première formule de Bobbio se trouve être la première formule de la première messe des apôtres dans le *Léonien* (Muratori, 330); la seconde est dans la XXIIIe messe du *Léonien* (Muratori, 342); la troisième est la treizième du *Léonien* (Muratori 336) [4].

Dom Cagin a montré aussi les coïncidences entre le *Léonien* et le *Missale Francorum*, et la question a été traitée par Rule, toujours par le système de la stychométrie, dans le *Journal of theolog. studies*, 1911, t. XII, p. 214-250 et 535-572. Mais c'est Buchwald surtout dans la thèse citée qui montre que le *Missale Francorum* est plus voisin du *Léonien* que du *Gélasien*; la remarque a son importance.

Voici un autre exemple des relations entre le *Léonien* et le *Gélasien*, qui est assez caractéristique. La préface du *Léonien* est devenue une oraison qui suit la IIe leçon du samedi saint :

Léonien	*Gélasien*
Vere dign. quia cum totus mundus experiatur et cernat generis humani principia deiecta erigi inveterata renovari et ad culmen subacta reduci sicut veteres sancti quod credidere faciendum cognoscit impleri sic fiducialiter quæ nunc promittuntur expectat per. Feltoe, p. 11 (XXVe messe d'avril). A noter que la messe suivante contient les sigles *Pascali* $\overline{SC}$ $\overline{F}$ $\overline{SP}$.	*Deus, incommutabilis, virtus, lumen æternum, respice propitius ad totius ecclesiae tuae mirabile sacramentum, et opus salutis humanae perpetuae dispositionis affectu tranquillus operare, totusque mundus experiatur et videat deiecta erigi, inveterata novari, et per ipsum redire omnia in integrum, a quo sumpsere principium. Per. Gelasien*, éd., Wilson, p. 82, 2e oraison après la IIe leçon du samedi saint.

Le tableau suivant montre les relations entre le *Léonien* et un manuscrit ambrosien :

Codex Bergomensis [5].	*Codex Veronensis* [8].
Quos donis caelestibus saciasti, sanctorum martyrum tuorum Protasii et Gervasii Domine defende praesidiis. Ut a noxiis omnibus expediti, post salutaria tua toto corde curramus, per.	Quos donis caelestibus satias..... . . . . Dñe, defende praesidiis ut... noxiis omnibus expediti post saluta... tua toto corde curramus per.
Codex Bergomensis [6].	*Codex Veronensis* [9].
Exultationem [7] conditionis humanae substantiae	Exultatione nostrae condicionis humanae substantiae

[1] *Die ältesten römischen Sacramentarien*, p. 52. — [2] *Paléographie musicale*, t. V, p. 179, 180 sq. — [3] *Op cit.*, p. 180, 181. — [4] *Op. cit.*, p. 181. Cf. aussi d'autres parallèles entre le *Léonien* et le *Bobiensis*, p. 123 sq. — [5] *Liber sacramentorum.* (E. Codice Bergomensi, S. Alexandri in Columna), 13a soit 14 feuilles in-4°, sans titre, milieu, ni date, ni nom d'auteur. — [6] Cf. *Auctarium Solesmense*, fas. I (seul paru), Solesmis, 1900, p. 113, n. 953. Ed. Feltoe, p. 1.— [7] *Auct. Solesm.*, p. 81, n. 681.— [8] Ed. Feltoe, p.22. — [9] Pamelius, *Liturg. latino.*, t. I, p. 374, imprimé *exaltationem*, et M. Feltoe a adopté cette lecture, rejetant celle du ms. *exultatione* que nous rétablissons.

conditor respice Deus-Ut tua digatione mundati, sacramentis magnae pietatis aptemur, per.

Codex Bergomensis [1].

Vere Dignum. Æterne Deus. poscentes ut sensibus nostris clementer infundas, ne terrenis affectionibus in herendo. oculos ad caelestia non levemus. Ne in infimis voluptatibus occupati mentes non valeamus attollere. quo noster Salvator ascendit. Ne diabolica sectando vestigia a Christi consortio recedamus. Quia nemo potest summi verique Regis celsitudine delectari, nisi qui pestifera destructa subversaque tyranni jura calcaverit per eumdem Christum Dominum.

respice Dⁿ ut tua dignatione mundati sacramentis magnae pietatis aptemur, per.

Codex Veronensis [2].

Vere dign. . . . . ut sensibus nostris dignanter infundas ne terrenis affectionibus inhaerendo oculis ad caelestia non levemus ne infimi[s] voluptatibus occupati mentes non valeamus attollere quo Salvator noster ascendit, ne diabolica sectando vestigia a Christi consortio recedamus quia nemo potest summi verique Regis celsitudine delectari nisi qui pestifera destructa subversa... tyranni jura calcarit, per [3].

Il ne faut pas non plus négliger les relations entre les livres de liturgie mozarabe et le *Léonien*. Ed. Bishop et Mgr Mercati se sont attachés à les relever, et ces analogies sont curieuses [4]. Nous avons rappelé que pour Bishop ces hispanismes seraient d'une main celtique.

La table suivante donnera un nouvel exemple de ces relations entre le *Léonien* et d'autres livres liturgiques. Les quatre premières colonnes nous révèlent une autre particularité du *Léonien :* la même prière sert à plusieurs reprises et parfois même une collecte change de destination; elle devient préface ou postcommunion. Nous en donnerons les exemples au § X.

Cod. Veronens. édit. Feltoe p. 1, lign. 4 1	*Cod. Veronens.* édit. Feltoe p. 17, lign. 15 2	*Cod. Veronens.* édit. Feltoe p. 100, lig. 7 3	*Cod. Veronens.* édit. Feltoe p. 92, lign. 25 4	*Sacr. gregor.* Murator., *Lit. rom. vet.*, t. II, col. 273 5	*Missale goth.* Murat., *Lit. rom. vet.*, t. II, pl. 551 6	*Miss. goth.* Murat., *Lit. rom. vet.*, t. II, col. 638 7	*Miss. Bobiens.* Murat., *Lit. rom. vet.*, t. II, col. 885 8
Vere dign. tibi enim festa sollemnitas agitur, tibi dies sacrata celebratur, quam beati sci Tiburti martyris tui sanguis in veritatis tuae testificatione profusus magnifico nominis tui honore signavit et ideo cum angelis, et c.	Vere dign. tibi et enim Dn sacra festivitas agitur tibi dies sacrata celebratur quam beatorum martyrum tuorum sanguis in veritatis tuae testificatione profusus magnifico nominis tui honore signav per.	Vere dign. tibi enim Dne festa sollemnitas agitur tibi dies sacrata celebratur quam sci Ypolyti martyris tui sanguis in veritatis tuae testificatione profusus magnifico nominis tui honore signavit, per.	Vere dign. tibi enim festa sollemnitas ragitu tibi dies sacrata celebratur qua sci Xysti praesulis apostolici natalicia praelibantes quibus in confessionem tui nominis venerabilis eius sanguis effusus est anima majestati tuae vota persolvimus, per.	V. d , etc... tibi enim festa solemnitas agitur, tibi dies sacrata celebratur, quam beati Stephani martyris tui sanguis, in veritatis tuae testificatione profusus, magnifico nominis tui honore signavit.	V. d., etc... tibi enim, Domine, festa solemnitas agitur; tibi dies sacrata celebratur, quam beatae Agnes virginis sanguis in veritatis tuae testificatione profusus magnifico nominis tui honore signavit.	Dign,,etc... tibi enim festa solemnitas agitur; tibi dies sacrata celebratur : quam beatissimi martyris tui *Ill.* sanguis in veritatis tuae testificatione profusus, magnifico nominis tui honore signavit, per.	V. d., etc... tibi enim, Domine, festa sollemnitas agitur, tibi dies sacrata celebratur, quam beatorum tuorum Patriarch. Apost. Mart. et Confess.. virg. et sacerdotum, in veritatis tuae testificatione fusis, magnifico nominis tui honore signavit...

On a cité d'autres cas analogues mais il est à souhaiter que la comparaison entre le *Léonien* et les autres sacramentaires latins soit établie d'une façon complète et méthodique, qui pourrait nous renseigner sur les procédés de composition du *Léonien* et des autres recueils liturgiques.

X. Les fragments de Mercati. — En juin 1898, Mgr Mercati communiquait à l'Institut lombard une note sur des fragments liturgiques écrits en partie en notes tironiennes dans le Cod. *Ambros. O 210 sup.* (sæc. VI-VII) fol. 46 v° [5]. Nous ne parlerons pas ici de l'intérêt paléographique de ce fragment, renvoyant à l'étude de Mgr Mercati, pour ne traiter que la question liturgique [6]. Le fragment contient 17 pièces liturgiques, dont les dix premières sont des post-communions, les 7 dernières des secrètes. Ce qui fait leur valeur, c'est leur évidente parenté avec le *Léonien*. En effet sur ces 17 oraisons, neuf sont dans le *Léonien* et sont reproduites dans le *Gélasien* et le *Grégorien*, deux ne sont que dans le *Léonien*, et les unes et les autres se suivent selon le même ordre que dans le *Léonien*. Quant aux autres, il en est au moins une qui n'est certainement pas dans le *Léonien*, et du reste les variantes qu'elles présentent suffiraient à prouver que le codex ambroisien est indépendant du codex de Vérone. Le fait que ces prières sont partiellement en notes tironiennes prouve que cette page appartenait à un codex qui n'était pas d'usage liturgique [7].

Cette découverte est d'autant plus intéressante qu'elle prouve l'existence à une époque aussi reculée (le manuscrit est du VI^e^-VII^e^ siècle, les notes tironiennes seraient du VII^e^-VIII^e^ siècle) d'un manuscrit liturgique qui présente tant d'analogies avec le *Léonien*. Il ne craignait pas de parler d'un prototype antérieur au *Léonien*, et dom Cagin de son côté appuyait cette hypothèse dans la *Paléographie musicale*, t. V, p. 182.

Il faut encore remarquer que les dix postcommunions sont fériales sans relation à une époque liturgique ni à un saint. Elles tomberaient dans la catégorie désignée dans le *Léonien* sous le titre *missæ quotidianæ* (juillet et août). Les secrètes, au contraire, semblent toutes pour des fêtes de saints,

[1] *Auct. Jolesm.*, p. 32, n. 684. — [2] Ed. Feltoe, p. 22. — [3] Voir un autre exemple dans *Auctar. Solem.*, p. 86, n. 750, et Feltoe, p. 25, ligne 15; *Lib. sacram.*, p. 114, n. 959, et Feltoe, p. 28, ligne 20, etc. — [4] *Book of Cerne*, p. 198, 242 sq., 261, etc.; du même *Liturgica historica*, p. 23, 40, 56, etc. C'est après avoir relevé, dans sa note sur le *Book of Cerne* des emprunts au *Léonien* dans les manuscrits gallicans (*sacramentarium Gothicum, Gallicanum vetus, missale Francorum*), aussi bien que dans le *Gélasien*, le missel de Bobbio, celui de Stove, que Bishop conclut à la grande diffusion du *Léonien* au VI^e^ et VII^e^ siècle. — [5] Le codex est décrit dans Reifferscheid, *Bibliotheca Patrum italica*, t. II, p. 94 sq. qui n'a pas relevé ces fragments. — [6] *Frammenti liturgici apparentati col sacramentario Leoniano*, dans *Studi e Testi, Antiche reliquie liturgiche ambrosiane e Romanie*, in-8°, Roma, 1902. — [7] La première communication de Mgr Mercati a paru sous ce titre : *Alcune note di letteratura patristica*, t. VI, *Rendiconti dell' Istituto Lombardo*, a. 1888, ser. II, t. XXXI, p. 1211-1213, estr. p. 41-43.

de saints martyrs. En voici du reste le détail. Trois (les nos 11, 12, 14) sont pour un seul saint; les nos 13, 15, 16 (?) pour plusieurs saints, la 17e pour les anges. La 15e dans le *Léonien* est pour plusieurs martyrs, dans le *Gélasien* une fois pour la fête des saints apôtres Philippe et Jacques, une fois pour la fête d'un martyr, saint Tiburce. Mais dans le code ambrosien ce sont des messes du commun, sans désignation de nom de saints, et dans les nos 11 et 14 se rencontrent les termes *illius*, *illorum*, qui montrent que nous avons à faire à des oraisons du commun. Cette remarque a aussi sa valeur.

Le style de ces oraisons est celui du *Léonien* et trahit sans conteste possible son origine romaine; la présence de l'une ou de l'autre de ces oraisons dans l'ambrosien ou les gallicans, ne prouve rien sinon, ce qui est bien connu, que les diverses familles liturgiques latines se faisaient de nombreux emprunts.

Les variantes de nos oraisons avec celles du *Léonien* et du *Gélasien* sont aussi à noter. On remarquera encore par la comparaison avec ces derniers sacramentaires qu'une oraison change parfois de destination, une collecte devient une secrète; il suffit du changement d'un mot pour rendre l'adaptation plus aisée. Nous croyons devoir donner ici le texte de ces oraisons autrement difficiles à trouver.

« Orationes post communionem »

1. *Redemptionis* nostræ *munere vegetati* quæsumus ut hoc nobis *perpetuae salutis* auxilium *fides* semper *uera perficiat*[1]. *Per.*

2. *Da nobis* quaesumus *ambire quae recta* sunt et *uitare quae noxia*, ut sancta quae *capemus* non ad iudicium nobis sed *proficiant potius ad medellam*[2]. *Per*†.

3. *Viuificet* nos quaesumus Domine *participatio tui* sancta *misterii* ⟨ *et* ⟩ *pareter* nobis *expiationem tribuat et munimen*[3]. *Per.*

4. Quaesumus Domine Deus noster, quos *sacramentis refecis sustenta praesidiis* et quos.... *beneficiis temporalebus refoves pasce diuinis*[4]. *Per.*

5. *Tribuat nobis* Domine quaesumus *sanetate⟨m⟩ mentis et corporis sacramenti* tui *medecina caelestis, ut huius operation⟨e⟩ uegetati* tam praesentia quam aeternta subsidia *capiamus*[5]. *Per.*

6. Quaesumus Domine Deus noster ut quos *diuina tribues participatione gaudere humanis* non *sinas subiacere periculis*[6]. *Per.*

7. *Quod ore sumpsemus Domine quaesumus mente capiamus et de munere temporali fiat nobis remedium sempeternum*[7]. *Per.*

8. *Tribue* nobis Domine *celestis mensae* virtute *sa⟨tia⟩tis* et desiderare quae recta sunt et desiderata *percepere*[8]. *Per.*

9. *Celestia dona capientebus* quaesumus Domine non ad iudicium pro*uenire patiaris* quod *fedelebus* tuis ad *remedium prouidesti*[9]. *Per.*

10. *Sancta* tua [Domine sanc'e] quae [sumus] *sumpsemus* Domine et dilectionis (?) tuae nobis incrementum (?) et *fidei conferant firmeta* ⟨*tem.*[10] *Per.*⟩

⟨ Orationes secretae. ⟩

11. *Intercessio* quaesumus Domine sancti illius *munera nostra commendet*, nosque in *sui veneratione* tuae *maiestati reddat acceptos*[11]. *Per.*

12. *Praesta* Domine *munerebus* nostris cum *exultatione prouentum ut cuius diem passionis annua devotione recolemus fide⟨i⟩ constantiam subsequamur*[12]. *Pe.*

13. *Fac* Domine quaesumus *fedelium* tibi *grata munera popolorum* ut quo suae *conscientiae rea⟨tus⟩ accusat intercessio* sanctorum tuorum illorum (?) semper absoluat[13]. *Per.*

Munera *nostra quaesumus Domine sancti illius et* confessio ueneranda et beata commendet oratio[14]. *Per*

14. *Suspice* Domine munera quae in sanctorum tuorum *commemorati⟨o⟩ ne deferemus* ut in quorum *h*onore sunt grata eorum nobis *fiantintercessione perpetua*[15]. *Per.*

15. *Munera* nostra Domine sancte quaesumus *dignanter adsume* quae cum illorum sanctorum tuorum *commemoratione sin⟨t⟩ grata* (*Per*).

16. ... *mag.. angelorum* tuorum (?) *ueneratione credemus grat* (?)...

ec.... o. ma et... mus (?)...

XI. La composition du Léonien. Conclusions. — La composition du *Léonien* ne ressemble en rien à celle des sacramentaires d'âge postérieur que nous connaissons. Mgr Duchesne écrivait : « Il faut bien se garder d'y voir un livre officiel[16].» Évidemment. Il est d'une époque où les livres officiels liturgiques proprement dits n'existaient pas encore. Selon la juste remarque de Probst, il tient le milieu entre les *Libelli* auxquels font allusion des écrivains du IVe et du Ve siècle et les sacramentaires proprement dits[17]. Mgr Duchesne dit encore : « C'est une compilation privée, dans laquelle on a entassé sans beaucoup d'ordre des pièces très diverses d'âge et de facture[18]. » C'est encore très juste, seulement il ne faut pas craindre de dire que quelques-unes de ces formules peuvent remonter au commencement du Ve siècle et peut-être au delà. Les recherches futures devront s'efforcer surtout de distinguer ces différents groupes, d'assigner, si possible, la date précise et l'origine. Les travaux que nous avons cités ont déjà déblayé le terrain, et quelques-uns des résultats auxquels ont est arrivé sont importants.

En dehors des allusions à des événements historiques que l'on peut arriver à fixer avec quelque précision, la composition du recueil révélerait à elle seule une époque de l'évolution liturgique qui doit être située entre la fin du IVe siècle et le commencement du VIe. On ne se contente plus désormais en Occident d'une même formule liturgique pour la messe de tous les jours de l'année. Pour les grandes fêtes de Pâque, de l'Ascension, de la Pentecôte, de Noël, même pour les fêtes des martyrs et des confesseurs, on compose des prières en rapport avec la circonstance. L'année liturgique encore réduite à sa plus simple expression, commence cependant déjà à exercer son influence sur la liturgie quotidienne. Probst qui a recherché avec patience les traces de cette révolution liturgique, la place à la fin du IVe siècle; il l'attribue plus spécialement à saint Damase. Le *Léonien* peut être considéré comme l'un des témoins de ce mouvement.

Si l'on a pu relever dans le *Léonien* des traces de désordre, et la plupart des critiques s'y sont exercés à l'envi, cependant il ne faut pas trop se hâter d'accabler le compilateur. Si sa collection n'est pas dans un ordre parfait, cela tient peut-être à ce qu'il n'a pas su prendre carrément son parti entre la division par

[1] Leo. 55... *quaesumus Domine.* — [2] Leo. 56. — [3] Leo. 60... *sci et pariter⟨* — [4] Leo. 62. — [5] Leo. 65. — [6] Leo. 66, cod. : *tribues.* — [7] Leo. 69. — [8] Leo. 70. — [9] Leo. 73. — [10] Cf. Leo. 70, q. : *credendi contuleris firmitatem.* — [11] Cf. Gel. 195, *in nat. S. Ruffi... sancti tui Ruffi..., et iterum 164 in natali S. Fabiani : Interc. q. D., pontificis et martyris tui Fabiani m. n. c. nosque eius veneratio tuae maiestati reddat acceptos.* — [12] Cf. *Missale Francorum, orationes et preces unius martyris, ed. Muratori II*, 683 : *mentibus... profectum... etiam fidei*; *Gelas. 164 in nata. S. Agnetis : P. quaesumus D. mentibus n. c. e. profectum ut beatae Agnes martyris tuae, cuius*, etc. — [13] Cf. *devotionis... incrementis, incrementis prosperitatis* etc. *in Gelas, 202, 203;* [14] Cf. Leo. 8 : *Hostiam nostram...S. Laurentii martyris tui 203. Missale Francorum l. c. Hostiam n. ...sancti martyris tui*, etc. *exaudibilis c. o.* — [15] Cf. Leo. 6 : *Respice — ut quorum...* Cf. *Gel. 171, 192.* — [16] *Origines du culte*, p. 142. — [17] *Op. cit.* — [18] *Op. cit.*

mois qu'il avait adoptée et une division plus conforme au cours de l'année liturgique, celle par sections à laquelle il revient par moments.

Il faut dire aussi à sa décharge que son recueil représente probablement deux états; une première collection de *Libelli* et d'autres pièces séparées, et la copie de ces documents. Est-ce le même auteur qui a réuni ces pièces et qui les a ensuite copiées pour en faire un tout complet? L'hypothèse qu'on a présentée d'un pape réunissant au fur et à mesure sur feuillets séparés les messes qu'il pourrait rencontrer, composant lui-même à l'occasion d'une fête des formules qu'il tirait au moment voulu, et peut-être chargeant un scribe d'en faire la copie, expliquerait assez bien les fautes, les lacunes, les répétitions et les autres défauts que l'on relève. Encore faut-il dire que quelques-unes de ces prétendues erreurs s'expliquent par des circonstances spéciales, ou par l'ignorance même de certains critiques, comme on l'a démontré pour quelques cas.

Il est possible aussi que la compilation elle-même ait été recopiée ou remaniée plus d'une fois. N'y-a-t-on pas reconnu la trace de mains diverses, notamment celle d'un moine celte? En tout cas comparé aux documents liturgiques de cette époque ou de l'époque suivante, surtout aux documents gallicans, le *Léonien* ne fait pas trop mauvaise figure. On y trouve des pièces d'une éloquence, d'une élévation, d'une profondeur de sentiment et de doctrine qui ne seront pas dépassées.

Quant au plan il est suivi d'ordinaire assez fidèlement. Les pièces sont distribuées d'après les mois; les diverses sections présentent des groupes liturgiques assez homogènes. Chaque messe est composée en principe de la collecte, de la préface et de la postcommunion. C'est ici que se présente la plus grande variété dans le nombre des collectes, des préfaces, des postcommunions à chaque messe, sans que l'on puisse se rendre compte de la raison de ce changement. Tantôt on trouve une seule collecte et une préface; tantôt une collecte, une préface et deux postcommunions; puis trois collectes et sept préfaces; ou deux collectes et une préface; ou deux collectes, une préface, deux postcommunions; souvent deux collectes, une préface, une postcommunion; parfois une préface seule; ou deux collectes seules; ailleurs six, sept ou neuf collectes; le cas le plus fréquent est celui d'une collecte, d'une préface et deux postcommunions. Cette variété ne s'explique guère que par l'hypothèse d'un recueil où l'auteur avait réuni des pièces de rechange selon les circonstances.

Une autre conséquence qui ressort des faits que nous avons signalés et des nombreuses traces du *Léonien* dans les livres romains, ambroisiens, gallicans, celtiques, mozarabes, c'est que le *Léonien*, soit le manuscrit même de Vérone, soit des exemplaires qui procédaient du même type, ont eu une diffusion assez étendue au VII[e] siècle.

Les différents travaux que nous avons utilisés dans notre article prouvent qu'il règne une grande divergence d'opinion sur ce livre parmi les critiques, et que bien des points restent encore à élucider. Quels que soient les services rendus par l'édition de Feltoe, il nous semble qu'après trente ans révolus, une réédition pourrait tenter un philologue [1]. Une sérieuse étude comparée du *Léonien* avec les documents romains, gallicans, ambrosiens, gallicans ou mozarabes, ne serait pas moins utile. Bien d'autres questions philologiques et historiques sur ce document restent à traiter. L'étude de la doctrine contenue dans ces formules a été, il faut le dire, jusqu'ici assez négligée par les théologiens et mériterait cependant d'attirer leur attention.

XII. Bibliographie. — J. Acami, *Dell' antichità, autore et pregi del sacramentario Veronese...dissertazione apologetica tripartita*, Roma, 1748. — J.-A. Assémani, *Cod. lit. eccl. univ.*, t. VI, p. 1-180. — P. et H. Ballerini, *Opera sancti Leonis*, in-fol., 1757, t. II, p. 1-160, reproduit dans *P. L.*, t. IV, col. 21-156. — J. Blanchini, *Codex sacramentorum vetus aomanæ Ecclesiæ, a. S. Leone papa confectus primum prodit ex ms. libro ante mille annos conscripto, qui exstat in bibliotheca amplissimi capituli Veronensis*, dans F. Blanchini, *Vitæ romanorum pontificum*, in-fol., Romæ, 1718-1735, t. IV. — C. Cenni, *De romana cathedra*, dans Fr. Blanchini, *loc. supr. cit.*, t. IV, § 11-12, p. 152. — L. Delisle, *Mémoire sur d'anciens sacramentaires*, dans les *Mém. de l'Acad. des Inscr. et Belles-Lettres*, t. XXXII, 1[re] partie, 1886, p. 65, n. 1. — L. Duchesne, *Orig. du culte chr.*, 4[e] édit., in-8°, Paris, 1908, p. 140 sq. — Ed. Bishop, *The Book of Cerne, liturgical note*, p. 234 sq., 4°, Cambridge University press, 1902, et du même, *Liturgica historica*, p. 40, 56, et *alibi passim*. — D[r] Buchwald, *Das sogenannte sacramentarium Leonianum und seine verhältnis zu den beiden anderen römischen Sacramentarien*, Wien, Opitz, 1908, in-8°, de 67 pages. Sur cette thèse, cf. l'article dans *Revue bénédictine*, 1909, t. XXVI, p. 121. — P. Batiffol, *Christum in cubile*, dans *Revue biblique*, 1894, t. III, p. 437-438, et Van Kasteren, *Christum in cubile*, *ibid.*, 1895, t. IV, p. 65-66. Il s'agit du texte cité dans une des préfaces du *Léonien* (*P. L.*, t. LV, c. LXV). Mgr Batiffol discute la traduction donnée par Duchesne, *Origines du culte*, p. 135. et se demande s'il ne faudrait pas voir ici un *agraphon*. Le P. Van Kasteren l'applique au texte de saint Mathieu, XXIV, 26, *Si ergo dixerint... ecce in penetralibus* (dans la version latine ancienne, *ecce in cubiculis* ou *cubiculo*). Cf. Agrapha, où nous avions donné à ce passage le même sens que le P. Van Kasteren, col. 983. — Dom Cagin, *Paléographie musicale*, t. V, p. 180, 181, et *alibi passim*. — H. Connolly, *On some of the notæ in the Leonian sacramentary*, dans *Revue bénédictine*, 1926, t. XXXVIII, p. 196-204. — A. Dufourcq, *De manichaeismo apud Latinos quinto sextoque saeculo, atque de latinis apocryphis libris*, Parisiis, 1900, p. 14, 15. — A. Ebner, *Quellen und Forsch. zur Missale romanum*, in-8°, Freiburg-in-Br., 1896, p. 286. — Ch. Lett Feltoe, *Sacramentarium Leonianum edited with introduction, notes and three photographs*, in-8°, Cambridge, 1896, p. XX-244. — Dom A. Grospellier, sur *Le cursus dans le Sacramentaire Léonien*, dans *Revue du chant grégorien*, 1897. — H. Lietzmann, *Zur Datierung des sacramentarium Leonianum*, dans *Iahrbuch für Liturgie, wiss.*, Münster, i-West., 1922, t. II, p. 101-102. Dans cet article, comme dans son *Petrus u. Paulus in Rom.*, p. 23, Lietzmann, d'après la messe 4, du c. XXVIII, s'efforce de montrer qu'une oraison de cette messe convient à l'année 538 ou 549, ou 558. — L. Laurand, *Le cursus métrique dans le Sacramentaire Léonien*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. XIV, p. 702-704. — Paul Lejay, *Le sacramentaire Véronais, chronique de littérature chrétienne*, dans la *Revue d'histoire et de littérature religieuse*, t. II, 1897, p. 190-192. — Mgr Mercati, *Frammenti liturgici apparentati col sacramentario Leoniano*, dans *Studi e testi*, in-8°, Roma, 1902. — Dom Mocquereau, *Paléographie musicale*, t. IV, p. 36 sq. — Muratori, *Liturgia romana vetus*, fol. Venetiis, 1748, t. I, p. 288-483. — F. Probst, *Die altest. röm. Sacramentarien u. Ordines*, in-8°, Munster, i. W., 1892, p. 46-143. — Martin Rule, *The Leonian Sacramentary : an analytical study*, dans *Journal of theological studies*, t. IX,

[1] Cf. sur ce point V. de Zancke, *De sacramentario Leoniano denuo edendo*, dans *Bulletin du Cange*, 1924, t. I, p. 245-249.

1908, p. 515-556, et x, 1909, p. 54-99; du même, *The so-called missale Francorum, ibid.*, t. xii, p. 214-250; 535-572. — H. A. Wilson, *A classified index to the Leonine, Gelasian and Gregorian sacramentaries, according to the text of Muratori's Lit. Rom. vet.*, in-8°, Cambridge, 1892, p. vii-102. *The metrical endings of the Leonine sacramentary*, dans *Journal of theolog. studies*, 1904, p. 386-395, et 1905, p. 381-391. — A. Spagnolo, *Il sacramentario Veronese e Scipione Maffei*, dans *Atti della reale accademia delle scienze di Torino*, 1898, t. xxxiii; à part, Torino, 1898, 21 p. — V. de Zancke, *De sacramentario Leoniano denuo edendo*, dans *Bulletin du Cange*, 1924, t. i, p. 245-249. — A. Zaccaria, *Storia lett. d'Italia*, t. ix, c. cclxviii.

F. Cabrol.

LÉOPARD. — La symbolique chrétienne a fait de nombreux emprunts à la faune pour désigner tantôt le Christ, tantôt les fidèles ou pour évoquer des idées. Saint Damase a fait entrer dans une de ses compositions poétiques tous les noms donnés au Christ, et nous avons montré, au cours du *Dictionnaire*, les significations que les fidèles attachaient au cheval, au chien, à la colombe, au cerf, etc., etc. Parmi les animaux cités quelques-uns symbolisent un trait de caractère sur lequel l'accord semble être fait depuis longtemps. Le lion marque la force et le courage, l'aigle conserve quelque reflet de la divinité, la colombe évoque la pureté, la simplicité, ainsi des autres, car les fidèles n'ont pas beaucoup innové dans cette direction. Pour certains animaux, ils se sont contentés de leur attribuer un rôle passif, par exemple,

7045. — Fragment de sculpture copte.
D'après O. Dalton, *Catalogue of early christian antiquities*, p. 166, n. 944.

le chameau; parmi les bêtes féroces nous trouvons une très ancienne allusion au léopard dans un texte du commencement du IIe siècle, la lettre de saint Ignace d'Antioche aux Romains, à qui il écrit (v, 1) : « Depuis la Syrie jusqu'à Rome, sur terre et sur mer, de nuit et de jour, je combats déjà contre les bêtes, enchaîné que je suis à dix léopards, c'est-à-dire une escouade militaire; ils sont plus méchants à mesure qu'on est meilleur pour eux. Leur méchanceté est pour moi une école... » θηριομαχῶ δεδεμένος δέκα λεοπάρδοις, ὅ ἐστιν στρατιωτικὸν τάγμα.

La férocité bien connue du léopard a-t-elle seule inspiré ce rapprochement institué par le futur martyr entre ce fauve et les gardiens qui se révèlent déjà à lui presque comme des bourreaux? Destiné à

7046. — Lampe romaine provenant de l'amphithéâtre de Carthage.
D'après A. Delattre, *L'omphithéâtre de Carthage*, 1913, p. 16.

combattre les bêtes dans l'amphithéâtre, il est déjà la proie des bêtes féroces qui le conduisent d'Antioche à Rome. Cela peut être le sens de la phrase citée, mais ce sens ne s'impose pas. Nous savons que le léopard était au nombre des animaux exibés dans les répugnantes tueries du crique. Notamment dans la *Passio sanctæ Perpetuæ*, il est question de deux chrétiens exposés à un léopard et à un ours (n. 19) et le futur martyr Saturus annonce à ses compagnons qu'il sera la victime d'un léopard : *Ab uno morsu leopardi consumor* (n. 21), et même il préférait ce genre de mort à la pesante attaque d'un ours.

Une autre explication plus ingénieuse a été proposée. Il est permis de supposer que, dans l'armée romaine, certaines unités aient reçu un sobriquet dû à une circonstance qui ne nous est pas toujours connue, par exemple, aux animaux qui figuraient sur les enseignes de plusieurs corps de troupe. Nous avons bien, dans l'armée française, des marsouins et des chacals! D'où on peut induire que saint Ignace donnait à ses gardiens le nom bien mérité, il en convient lui-même, de léopards, non seulement à cause de leur férocité, mais parce qu'ils appartenaient à un corps de troupe que l'on désignait couramment sous ce nom, comme d'autres sous les noms de lions et d'ours.

En effet, la *Notitia dignitatum* énumère deux corps de *Leones* cités également par Claudien [1]; les *Leones seniores* et les *Leones juniores*. Ils étaient, l'un et l'autre, des *Aurilia Palatina* [2]. A l'époque où fut rédigée la *Notitia*, les *Leones seniores* se trouvaient en garnison dans les Gaules, les *Leones juniores* habitaient l'Italie. Leur nom remontait à Caracalla [3]. Ils ne portaient pas un lion sur leurs enseignes, leur sobriquet était dû à leur seul courage [4]. Une raison analogue avait introduit le nom des *Ursi* [5] appliqué à un *Auxilium Palatinum* servant en Orient [6]. La *legio comitatensis*, cantonnée en Espagne [7], portait le nom de *vesontes* qui venait de *bisontes*, les « bisons ». Si on ne trouve aucune mention de *leopardi* dans la

[1] B. *Gild.*, vs. 434. — [2] *Notit. Dignit. Occid.*, v, c. d.; v, 1, b, n. 13, 14; vii, 1, c. 2; vii, 1, A. 17. — [3] Dion Cassius, *Hist. rom.*, l. LXXVIII, 6. — [4] *Ann. ad notit. dignit. Occid.*, p 228, 241; *Ad not. Or.*, p. 196, édit. Böcking. — [5] *Ann. ad not. Or.*, p. 196. — [6] *Notit. Or.*, iv, *b*; iv, 1, D 13. — [7] *Notit. Occid.*, v, 1, C. 8; vii, 1, D, 15.

Notitia, c'est que le corps qui avait porté ce sobriquet n'existait plus à l'époque où elle fut rédigée [1].

Saint Ignace emploie λεόπαρδος, formé sur *leopardus*, et on ne connaît pas d'emploi plus ancien de ce mot qui ne devait pas être courant au début du IIe siècle, raison de plus pour voir dans ce mot, latin comme la plupart des termes militaires, un terme que saint Ignace devait aux soldats mêmes dont il était le sobriquet militaire [2].

Les monuments chrétiens figurant un léopard sont très rares. Au British Museum un fragment sculpté (fig. 7045) d'époque copte figure un léopard ou une panthère assaillant un homme [3], est-ce un martyr? Vient de Medinet-el-Fayoum.

La lampe (fig. 7046) vient de Carthage; rien n'indique qu'elle soit d'origine chrétienne [4].

Quelques épitaphes romaines font connaître des chrétiennes nommées *Leoparda* : Plaque de marbre encore en place sur une tombe d'enfant, au cimetière de Commodille, près de la Voie d'Ostie; trouvée en mars 1905 [5] :

A ω
XV ☧ KAL·OCT
DIES VENERIS
LVNA·XV
VIX·LEOPARDA
ANN·DYO·M·XI

Au cours des IVe et Ve siècles le 17 septembre tomba un vendredi, jour de pleine lune, en 392 seulement (voir *Dictionn.*, aux mots Jours et Lune).

Suarès nous a conservé une copie de l'inscription suivante trouvée à Sainte-Prudentienne [6] :

...SANCTE VIRGIN(*i*) LEOPARDE [*que vixit*]
an]NIS XX·NENSIS IIII·ET EXIVITA [*seculo*]
XII KALENDAS MAIAS (*un léopard*)

H. Leclercq.

LÉOTHADE (TOMBEAU DE SAINT). — En 1856, M. l'abbé F. Canéto — qui s'avisait parfois de reprendre Letronne — composa une vie de saint Léothade, évêque d'Auch, de 691 à 718. Nonobstant son aveu que tous les documents relatifs au saint avaient disparu et sa résolution de ne pas donner « même une idée sommaire » de la vie et de l'épiscopat, l'auteur réussissait à présenter, dans le style dit édifiant, un personnage tel que le représente, l'exige la littérature hagiographique en faveur. « Jeune et pieux cénobite » ne s'occupant « dans le cloître que de sa propre sanctification » et néanmoins élu abbé de Moissac, charge qu'il n'accepte qu'après une résistance convenable. En 691, l'abbé devient évêque par la grâce d'Eudes, duc d'Aquitaine et de Gascogne; nouvelle résistance suivie d'une nouvelle soumission, car « le Ciel sait faire plier les saints à sa volonté. » Une fois évêque, il faut convenir qu'on ne sait plus rien du tout sur le compte de Léothade. Le martyrologe d'Usuard fixe sa fête au 23 octobre, de même l'ancien bréviaire de Cluny, et le martyrologe dit de Saint-Mont place le jour de la fête au jour anniversaire de la mort. Les livres liturgiques d'Auch et de Lectoure l'envoient mourir en Bourgogne. Pour quelle raison? Tous les faits qui apporteraient une réponse péremptoire nous manquent, et on ne peut les remplacer que par des conjectures. Celle qu'on met en avant appartient à l'histoire générale : Léothade aurait fait partie d'une ambassade envoyée par Eudes d'Aquitaine à Charles Martel. C'est possible et c'est tout. L'histoire, digne de ce nom, ne saurait admettre les explications appuyées sur des assertions de ce genre : « Le Ciel avait résolu de renouveler la race de nos anciens monarques. » Il existe ainsi des gens qui savent toujours ce que pense « le Ciel » et ce qu'il veut; nous, devons nous contenter de dire qu'entre Mérovingiens et Carolingiens, la partie n'était plus égale, et qu'une dynastie ambitieuse s'apprêtait à supplanter une race dégénérée.

Si l'évêque d'Auch mourut en Bourgogne en 718, on n'est pas mieux instruit de l'époque à laquelle ses restes furent ramenés en Gascogne. Quoi qu'il en soit, le corps de saint Léothade fut déposé dans l'ancienne église de Saint-Jean-Baptiste, avec ceux de saint Taurin et de saint Orens qui étaient un but de pèlerinage. Vers la fin du XVe siècle, on comprit, dans le plan de reconstruction de la cathédrale d'Auch, une crypte à cinq chapelles absidales. La première chapelle au Nord, correspondant à celle de sainte Anne, fut dédiée à saint Léothade; elle reçut ses reliques, un autel fut dressé à 0 m. 45 du mur, et le tombeau fut établi entre mur et autel, sur l'espace étroit qui les sépare. Si on fit, à cette époque, une reconnaissance des reliques, nous n'en savons rien, il n'en reste aucun témoignage; on sait qu'à une date ancienne (?) on détacha du corps la moitié d'un bras et la main encore pourvue des ongles et de la peau.

Les restes de saint Taurin et de saint Austinde sont conservés dans des tombeaux façonnés au XVe siècle; ceux de saint Léothade se trouvent dans leur sarcophage primitif. En 1610, Léonard de Trapes, archevêque d'Auch, fit la visite des trois tombes conservées dans les cryptes, mais nous dit le P. Mongaillard, témoin oculaire, « soit incurie dans les époques antérieures, soit trop grande ancienneté de date, on ne savait plus quel pouvait être exactement le tombeau de chaque saint ». On croyait savoir que le tombeau de la deuxième chapelle renfermait le corps de saint Taurin. L'ouverture des tombeaux donna deux corps entiers dans les deux premiers, et, dans le troisième, un corps privé d'un bras et d'une main. On constata que le bras conservé dans un reliquaire s'adaptait exactement; on mesura ce bras et celui qui était en place, on compara la nuance des os et on conclut que le corps de saint Léothade se trouvait dans la première chapelle.

Après avoir vénéré les restes des trois saints, on scella les sarcophages dans chacun desquels fut introduit un procès-verbal sur parchemin; quant aux trois chefs de Léothade, Taurin et Austinde, ils furent retirés et conservés au trésor de la cathédrale. Dans les tombes avaient été trouvés les palliums et les crosses de bois des trois évêques; mais presque réduits à néant par la vétusté et pesant à peine le poids d'une baguette de sureau.

Vingt-cinq ans plus tard environ, l'archevêque d'Auch, Dominique de Vic, fit décorer la chapelle de saint Léothade suivant le goût du temps. Le 15 mai 1856, le sarcophage mérovingien, en marbre

[1] Fr. Martroye, *Corps de l'armée romaine portant des noms d'animaux*, dans *Bull. de la Soc. des antiq. de France*, 1915, p. 211. — [2] P. Batiffol, *Les « leopardi » mentionnés par une épître de saint Ignace*, dans *ibid.*, 1915, p. 210. — [3] Naville, *Ahnas el Medineh*, pl. XV, XVI; Gayet, *Les monuments coptes du musée de Boulaq*, 1899, pl. VI; Riegl, *Spätrömische Kunstindustrie*, p. 147, fig. 54; O. M. Dalton, *Catalogue of early christian antiquities*, 1901, p. 166, n. 944. — [4] A. L. Delattre, *L'amphithéâtre de Carthage et le pèlerinage de sainte Perpétue*, 1913, p. 16. — [5] *Giornale degli scavi*, 1904-1906, p. 80, n. 218; Marruchi, dans *Nuovo bull. di arch. crit.*, 1905, p. 54, n. 16; *Notizie degli scavi*, 1905, p. 108; Bonavenia, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1905, p. 293 (lecture erronée dans les deux publications); De Rossi, *Inscr. christ., urb. Romæ*, Volum. I, Supplem. edid. J. Gatti, 1915, p. 138, n. 1842. — [6] Silvagni, *Inscriptiones christianae urbis Romae*, in-folio, Romae, 1922, t. I, n. 974.

blanc des Pyrénées, fut débarrassé de ces boiseries qui le dérobaient aux regards. C'est une tombe à couvercle prismatique à quatre pans inclinés, provenant de la carrière de Saint-Béat (Haute-Garonne); elle mesure : long. 1 m. 90, larg. 0 m. 55, haut. 0 m. 73, dont 0 m. 30 pour le couvercle (fig. 7047). Nous avons déjà mentionné et décrit ce sarcophage (voir *Dictionn.*, t. v, col. 2182, n° 101). Lors de l'ouverture faite en présence de Mgr. de Salinis, on retrouva sous une nappe de lin, un voile de soie rose et, dans une bouteille, le procès-verbal de 1610. En fait de vêtements, des débris d'une ample tunique de soie rose ou violette dont les manches devaient à peine recouvrir les deux tiers de la longueur du bras. Les parements et le bas de la tunique portent des traces de broderies. En outre des fragments isolés de cordons en soie, de galons et de drap d'or sont tout ce qui reste des ornements épiscopaux. Deux bandelettes bordées d'un tissu de soie très étroit, et terminées en franges à fil d'or, peuvent provenir de la mitre.

Primitivement, le corps avait été revêtu et déposé sous un suaire de lin, à fond blanc, traversé, perpendiculairement à sa longueur, de bandes bleues de différente largeurs. Ces bandes sont ornées de dessins de même couleur, dessins géométriques des plus simples, ce suaire n'est représenté que par des lambeaux sur lesquels les ossements reposent. A droite du saint, un débris de bâton de la crosse de 0 m. 40 environ.

Bibliographie. — F. Canéto, *Sainte-Marie d'Auch. Atlas monographique de cette cathédrale*, in-fol., Paris, 1857, p. 141, pl. xxxv-xxxvii; Le même, *Tombeau romain de saint Léothade, évêque d'Auch de 691 à 718. Notice historique et descriptive*, in-8°, Paris, 1856, 4 planches; le même, *Ouverture du sarcophage de saint Léothade, à Auch*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1857, t. i, p. 85-87. — Cochet, *Le tombeau de sainte Honorine*, p. 21. — De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1880, p. 155, note 4. — R. Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. v, p. 130, pl. 387, n. 5. — E. Le Blant, *Les sarcophages chrétiens de la Gaule*, in-4°, Paris, 1886, p. 98, n. 118. *Dictionn.*, t. v, col. 2182, n. 101.

H. Leclercq.

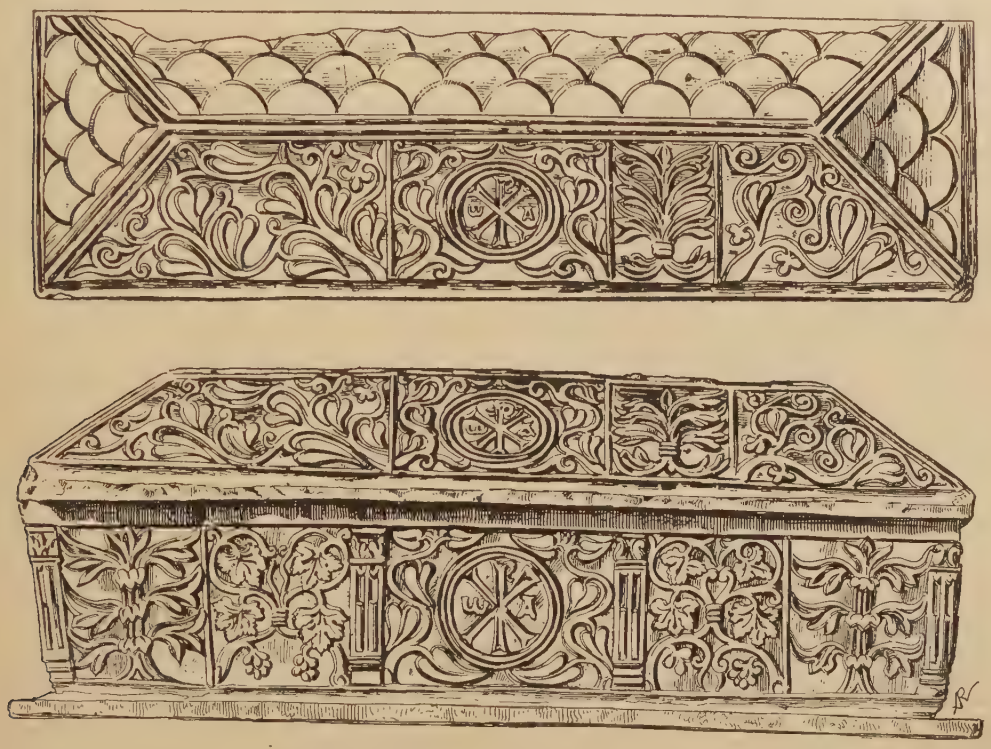

7047. — Sarcophage de saint Léothade. D'après Caneto, *Tombeau romain de saint Léothade*, 1856, n. 8.

LÈPRE. — I. Expansion géographique. II. Quelques léproseries. III. Quelques monuments.

I. Expansion géographique. — La lèpre est une maladie parasitaire hideuse et douloureuse dont l'origine se perd dans la nuit des temps. Les livres de Moïse la mentionnent et, dès lors, peuples et législateurs la tiennent pour contagieuse; aussi les lépreux sont-ils soumis à l'isolement le plus complet. Il serait arbitraire de tracer l'itinéraire suivi par cette maladie; on l'a fait venir d'Égypte, infectée elle-même par les nègres du Soudan et du Darfour; mais à peu près vers la même époque on signale dans l'Inde un foyer qui semble indépendant. Quoi qu'il en soit, la Grèce semble être le premier pays de l'Europe où la lèpre s'introduisit, vers 350 avant notre ère. L'Italie l'aurait reçue par les troupes de Pompée; dès lors elle avait pris pied en Occident à une date beaucoup plus ancienne que celle qui est généralement reçue.

C'est, en effet, une vérité, à l'usage des manuels d'histoire, que la lèpre ne pénétra en Occident qu'au xi[e] siècle. Il en est de cela comme des bains (voir ce mot), de l'âme des femmes (voir ce mot): il faut y voir tout autre chose qu'une opinion erronée, mais un argument volontairement faussé et tourné en grief contre le christianisme. Le même Michelet qui disait : « mille ans sans un bain », découvrait dans la lèpre « le sale résidu des croisades [1] »; d'autres opinaient gravement d'après lui et prononçaient que « la lèpre

[1] J. Michelet, *Histoire de France*, t. iii, p. 256.

commença avec les premières croisades [1] ». Le premier qui mit en circulation cette opinion est un médecin du XVIII[e] siècle, nommé Astruc [2], de qui l'assertion fut reprise par l'*Encyclopédie* pour en faire un grief à la religion : « Les chrétiens, dit-elle, après avoir élevé de nouveaux royaumes de courte durée, dépeuplé le monde, ravagé la terre, commis tant de crimes, de grandes et d'infâmes actions, ne rapportèrent enfin que la lèpre pour fruit de leurs entreprises. » Ce n'est que timidement et avec une sorte d'hésitation que les historiens et les médecins qui se sont intéressés à cette question ont affirmé et soutenu, textes en main, l'existence de la lèpre en Occident longtemps avant le début du XI[e] siècle. Godefroid Kurth a eu le mérite de réunir et de compléter ces textes en vue d'une démonstration définitive.

Plusieurs de ceux qui l'avaient précédé, convaincus par l'évidence des textes, n'en ont pas moins sacrifié à l'opinion établie en admettant que les croisades avaient coïncidé avec une recrudescence singulière de la maladie [3]; d'autres, moins disposés aux concessions, ont soutenu que la lèpre a pu se multiplier en Occident à partir d'un moment donné qui coïnciderait avec les croisades, mais que celles-ci ne sont pas responsables de sa propagation [4]. G. Kurth a montré que les croisés n'ont pu rapporter en Occident un mal qui y régnait de temps immémorial, et y faisait l'objet de fondations charitables et de prescriptions législatives [5].

L'idée de faire rapporter la lèpre par les croisés n'a pu venir qu'à ceux qui n'avaient aucune connaissance des rapports existant depuis longtemps entre l'Occident et l'Orient (voir *Dictionn.*, t. III, au mot COLONIES D'ORIENTAUX, t. VI, au mot INFLUENCE BYZANTINE). Égyptiens, Syriens, Byzantins n'ont pas cessé de s'introduire dans nos pays et d'y apporter des produits variés, parmi lesquels on peut bien faire une place à des affections morbides. A défaut des Byzantins et de leurs congénères, les Mahométans qui avaient envahi et occupé l'Espagne et la Gaule, avaient les meilleures raisons et les plus grandes facilités d'inoculer aux Occidentaux un mal répandu dans leurs pays d'origine [6]. En outre, à partir du IV[e] siècle, un courant de pèlerinages (voir ce mot) était établi entre l'Occident et la Terre sainte. Des milliers de fidèles soit par l'Égypte, soit par Byzance, soit des vaisseaux gagnant les ports syriens, se rendaient aux Lieux saints et y séjournaient assez longtemps pour gagner une maladie contagieuse. On avait donc les meilleurs motifs de croire que la lèpre avait pénétré en Occident avant le XI[e] siècle, mais on avait beaucoup mieux que des motifs, on avait des textes formels et ce sont leurs témoignages que nous allons citer.

Dès le I[er] siècle de notre ère, Lucrèce nous apprend que la lèpre était confinée en Égypte, sa patrie [7] :

Est elephas morbus qui propter flumina Nili
Gignitur Aegypto in medio, nec praeterea unquam.

Cependant, on signalait dès lors en Italie quelques cas isolés, puisque, sous le règne de Néron, le médecin Celse écrivait que *ignotus pæne in Italia frequentissimus in quibusdam regionibus is morbus est quem* ἐλεφαντίασιν *Græci vocant* [8]. On a conjecturé, non sans vraisemblance, que soldats et marchands avaient aidé à l'introduction du mal exotique; quand on sait ce qu'une armée traînait autrefois à sa suite, on est disposé à croire que les légions de Pompée, au retour de leur campagne d'Orient, contribuèrent à la propagation de la lèpre [9]. Dans la II[e] moitié du second siècle, Galien nous dit que l'Égypte demeure un des foyers les plus actifs de la lèpre, qui est peu répandue en Germanie et totalement inconnue en Scythie [10]. On peut admettre, d'une manière générale, l'exactitude du renseignement, mais il resterait pour nous à savoir comment Galien procédait à une enquête de ce genre. Ces rares témoignages ne doivent pas induire à croire que la lèpre fût rare; nous savons que les anciens éprouvaient peu de goût pour les statistiques qu'ils remplaçaient bravement par des approximations, et que les littérateurs païens ne cherchaient ni à décrire les souffrances humaines, ni à attendrir sur elles leurs lecteurs qui souhaitaient bien autre chose.

Il n'en est plus de même à partir du IV[e] siècle. La littérature chrétienne se fait un devoir d'attirer l'attention sur les misères à soulager; elle ne dédaigne pas de les décrire afin d'apitoyer et de provoquer les actes de charité.

En 352, saint Maximien, évêque de Trèves, mourut en Aquitaine et ses restes furent ramenés dans sa ville épiscopale; or, en passant à Arlon, ils guérirent deux lépreux : *Pergentes venerunt ad oppidum cujus nomen Arlonis dicitur : illucque duo venientes leprosi vocem subito dederunt dicentes : Miserere nobis, beate Maximine. Qui mox incolumes effecti sunt* [11]. Quelques années plus tard, en 375, saint Martin de Tours rencontre à Paris un lépreux et il baise sa figure hideuse à la grande horreur de tous. Le misérable est guéri : *Apud Parisios... leprosum miserabili facie horrentibus cunctis osculatus est... statimque omni malo emundatus... nitenti cute, gratias agebat* [12]. En souvenir de cet acte d'héroïsme une chapelle fut dédiée au saint auprès de la porte de la ville qui en avait été témoin [13].

C'est encore Sulpice Sévère qui nous raconte que *in vico cui Leprosum nomen est, cum itidem templum opulentissimum superstitione religionis voluisset evertere, restitit ei multitudo gentilium adeo ut non absque injuria sit repulsus* [14]. G. Kurth induit de ce nom « qu'il y avait, en Picardie, une bourgade qui s'appe-

[1] A. Rambaud, *Histoire de la civilisation française*, in-8°, Paris, 1885, t. I, p. 376. — [2] Astruc, *De morbis veneriis*, 1740, p. 7; cf. Simpson, dans *The Edinburgh medical and surgical journal*, 1851, t. LVI, p. 324. — [3] Lecouvet, *Essai sur la condition sociale des lépreux au Moyen Age*, dans *Messager des sciences historiques* de Gand, 1861-1865; Israël, *Nederlandsche Tydschrift voor Geneeskunde*, 1857; H. Leloir, *Traité pratique et théorique de la lèpre*, in-4°, Paris, 1886; Hardy et Labarraque, *Dictionnaire de médecine et de chirurgie pratiques*, in-8°, Paris, 1870, t. XX, au mot *lèpre*; Kaposi, *Leçons sur les maladies de la peau*, t. II; Ratzinger, *Geschichte der kirchlichen Armenpflege*, 2[e] édit. Freiburgt, im Br., p. 338. — [4] Hirsch, *Handbuch der historich geographischen Pathologie*, 2[e] édit., Stuttgart, 1883, t. I; Wirchow, *Zur Geschichte der Aussatzes besonders in Deutschland*, dans *Archiv für pathologische Anatomie*, Berlin, 1860-1861, t. XVIII-XX; Alberdingk Thijm, *De Gestichten van Liefdadigheid in Belgie van Karel den Grootte aan de XVI[e] euw*, dans *Mémoires couronnés de l'Académie de Belgique*, Bruxelles 1883, t. XLV, col.. in-4°, trad. allem., *Geschichte der Wohlthätigkeitsanstalten in Belgien von Karl dem Grossen bis zum XVI[e] Jahrhundert*, in-8°, Freiburg-im-Br., 1887. — [5] G. Kurth. *La lèpre en Occident avant les croisades*, dans *II[e] congrès scientifique international des catholiques*, 1819, V[e] session, p. 125-147; réimprimé sous le même titre, in-16, Paris, 1907. — [6] J. Boullé, *Recherches historiques sur la maison de Saint-Lazare de Paris*, dans *Mémoires de la Société d'histoire de Paris et de l'Ile de France*, 1878, t. III, p. 127, fait pénétrer la lèpre en Occident en 720. — [7] Lucrèce, *De natura rerum*, l. VI, vs. 1112. — [8] Celse, *Medicinæ libri VIII*, III, Leyde, 1875. — [9] Morejon, *Historia bibliografica de la medicina española*, Madrid, 1842. — [10] *Œuvres de Galien*, trad. Daremberg, Paris, 1856, t. II, p. 782. — [11] *Vita Maximini*, dans *Acta sanct.*, 29 mai, t. VII, p. 22. — [12] Sulpice Sévère, *Vita S. Martini*, c. XVIII. — [13] Grégoire de Tours, *De virtutib. S. Martini*, I, XIX, *Hist. Francor.*, l. VIII, p. 33. — [14] Sulpice Sévère, *Vita S. Martini*, c. XIV, *P. L.*, t. XX, col. 168.

lait le *Vicus leprosus*, sans doute à cause de la quantité extraordinaire de lépreux qui l'habitaient ». Mais d'abord *Leprosum* n'est pas situé en Picardie, c'est aujourd'hui la petite ville de Levroux, arrondissement de Châteauroux (Indre); son ancien nom est probablement *Gabbatum* qui, d'après une tradition impossible à vérifier, aurait été changé à la suite de la guérison de son gouverneur atteint de la lèpre, grâce à l'intervention de saint Martin [1].

Voilà trois points au IVe siècle sur lesquels on signale la présence de lépreux : Arlon, Paris et Levroux; les auteurs à qui nous devons ce renseignement, parlent de cette maladie sans surprise, comme d'une chose parfaitement connue et au sujet de laquelle il serait superflu d'entrer en explications.

Au Ve siècle nous relevons encore quelques témoignages. Saint Séverin, l'apôtre du Norique, guérit un lépreux du pays de Milan, qui était venu l'implorer : *Post hæc leprosus quidam Mediolanensis territorii ad sanctum Severinum fama ejus invitante perrexerat. Hunc sanitatum remedia suppliciter implorantem monachis suis indicto jejunio commendavit, qui continuo Dei gratia operante mundatus est* [2]. On lit dans la vie de saint Romain, abbé de Condat, dans le Jura, qu'au cours d'un voyage en Souabe ou en Suisse, il arriva à la chute du jour dans un hospice de lépreux où il trouva neuf malades qu'il se mit à soigner sans craindre les taches de la hideuse maladie : *Factum est autem quodam tempore, dum iter ageret ad visitandos fratres, ut occupante crepusculo ad hospitiolum diverteret leprosorum. Erant autem novem viri*, etc. [3]. La présence d'un hospice de lépreux, dans ces pays peu habités et peu fréquentés, semble bien indiquer que, d'ancienne date, on procédait à l'isolement des léproseries; mais cela prouve aussi une organisation et un système de soins sinon pour combattre, du moins pour circonscrire la maladie répandue dans les plus lointaines provinces de l'Empire.

Au VIe siècle, les témoignages sont plus nombreux. Nous voyons des lépreux guéris au tombeau de saint Martin [4], et saint Nicet de Trèves, écrivant à Clotsinde, femme d'Alboïn, invoque ces guérisons miraculeuses à titre d'argument contre les ariens : *Nam quid dicam de leprosis, aut de aliis quamplurimis, qui quantacumque debilitate percussi sunt, ibidem per singulos annos alii et alii sanantur* [5]. Parmi les saints en réputation de guérir les lépreux, on s'adresse alors à saint Maixent, autour du tombeau duquel s'est formée la ville qui porte ce nom [6], et à saint Hilaire, l'illustre évêque et docteur de Poitiers [7]. Cette dernière ville devait compter un certain nombre de lépreux, car on voit sainte Radegonde donner ses soins aux lépreuses et baiser leurs chairs tuméfiées et sanguinolentes. Les nonnains de Sainte-Croix trouvaient que cela dépassait la mesure et s'en montraient dégoûtées ou inquiètes pour elles-mêmes. « Madame, lui disait-on, qui consentira encore à vous embrasser, si vous continuez d'embrasser ainsi les lépreuses? — Eh mon Dieu, si on refuse de m'embrasser, je m'en passerai » répondit Radegonde [8]. La lèpre devait être assez répandue dans la région du centre de la Gaule, car l'imagination populaire s'en était préoccupée et avait, naturellement, découvert une raison à cette maladie qui frappait les enfants conçus un dimanche. Grégoire de Tours partageait cette opinion et mettait en garde ses lecteurs contre ce péril : *Cavete, o viri quibus sunt conjuncta conjugia! Sat est aliis diebus voluptati opera dare; hunc autem diem in laudibus Dei impolluti deducite. Quia cum evenerit, exinde aut contracti aut ephilentici aut leprosi nascuntur* [9].

Il faut croire que les thaumaturges d'Occident n'exauçaient pas toujours les supplications de leurs malheureux clients, car on voit certains d'entre eux entreprendre le pèlerinage de Terre sainte pour obtenir la guérison; il fallait à ces malheureux une foi et un courage qu'on peut bien qualifier d'héroïques pour s'imposer les fatigues d'un pareil voyage, fatigues aggravées par le traitement qu'ils devaient s'attendre à rencontrer tout le long de la route. Cependant, l'évêque de Tours a connu un Gaulois, nommé Jean, qui retrouva la santé en se lavant à plusieurs reprises dans le Jourdain, au lieu même consacré par la tradition du baptême de Jésus. « J'en ai vu beaucoup d'autres, ajoute Grégoire, qui ont été guéris de ce mal après s'être lavés dans le Jourdain ou dans les eaux de la ville de Levida. » *Nam vidi ante hoc tempus hominem Joannem nomine, qui a Galliis leprosus abierat et in ipso loco quo Dominum diximus baptizatum, aiebat se per annum integrum fuisse. Qui assiduæ abluebatur in amne sed redditus pristinæ incolomitati, reformata in melius cute sanatus est:.. Multos enim vidimus, qui vel in Jordane vel in aquis Levidæ urbis tincti ab hoc fuerant morbo mundati* [10].

La Gaule n'était pas seule infectée, puisque la lèpre faisait assez de victimes en Galice pour qu'on y fît venir une relique de saint Martin de Tours; en même temps saint Martin de Braga contribuait à l'assainissement du pays où la lèpre ne reparut plus [11] : *Sed et regio illa plus solito, quam aliæ provinciæ a lepra sordebat... Squalor lepræ a populo pellitur, et omnes informi salvantur, nec unquam ibi usque nunc super aliquem lepræ morbus apparuit.* La Grande-Bretagne n'était pas épargnée, puisqu'on lit dans la biographie de saint Kentigern, premier évêque de Glascow, qu'il soigna des multitudes de lépreux et en guérit plusieurs : *In cœna tamen Domini multitudinis pauperum et leprosorum pedes cum lacrymis lavans et tergens, ac crebris osculis demulcens, eis postmodum in mensa diligenter ministrabat* [12].

Il n'est pas douteux qu'il s'agisse de la lèpre, car, dans les passages cités, on voit qu'elle était caractérisée par des bouffissures ou crevasses de la peau; lorsque celle-ci reprenait son aspect normal, c'était signe de guérison (*squalor lepræ, luridæ macula lepræ miserabili facie horrens, cutis nitens*). Saint Grégoire rapporte le cas d'un homme qui avait pris du poison et contracta une maladie qui lui fit perdre la couleur de la peau, en sorte que les taches qui la couvraient faisaient ressembler son corps à celui d'un lépreux : *Cutis colorem mutavit ita ut diffusa in corpore ejus varietas lepræ morem imitari videretur* [13]; parlant ailleurs d'un enfant attaqué de l'éléphantiasis, une variété de la lèpre [14], le même biographe de saint Benoît ajoute que dans cette maladie « les poils tombent, la peau gonfle, la sanie s'accumule et devient visible sous l'épiderme [15] : *Puerum morbo elephantino correptum, ita ut jam pilis cadentibus cutis intumesceret, atque increscentem saniem occultare non posset.*

C'est encore au cours du VIe siècle que nous voyons,

[1] Cf. L. A. Labourt, *Recherches sur l'origine des ladreries, maladreries et léproseries*, in-8°, Paris, 1854, p. 39. sq. — [2] Eugippi, *Vita Severini*, c. XXVI. — [3] Grégoire de Tours, *Vitæ Patrum*, l. I, c. IV. — [4] Grégoire de Tours, *De virtutibus S. Martini*, l. I, c. VIII. — [5] Bouquet, *Recueil des histor. de la France*, t. IV, p. 77. — [6] *Acta sanct.*, 26 juin; *Vita Maxentii*, t. III, p. 29. — [7] Fortunat, *Vita S. Hilarii*, t. II, p. 4. — [8] Fortunat, *Vita S. Radegundis*, t. II, p. 15. — [9] Grégoire de Tours, *De virtutibus S. Martini*, t. II, p. 24. — [10] Grégoire de Tours, *De gloria martyrum*, c. XVIII. — [11] Grégoire de Tours, *De virtutib., S. Martini*, t. I, p. 11. — [12] *Viia Kentigerni*, dans *Acta sanct.* janv., t. I, p. 818. — [13] S. Grégoire, *Dialogi*, l. II, c. XXXVII. — [14] Larrey, *Sur le mal de saint Lazare ou éléphantiasis des Grecs*, in-8°, Paris, s. d. — [15] S. Grégoire, *Dialogi*, l. II, c. XXXVII.

en 549, le concile d'Orléans prendre d'humaines dispositions en faveur des lépreux : « Bien que ce soit, dit-il, la tâche de tous les prêtres du Seigneur et de tous les fidèles de fournir les secours nécessaires aux indigents, cependant il y a des devoirs spéciaux à remplir envers les lépreux. Tout évêque est tenu de procurer, sur les ressources de sa maison, les vivres et les habillements à ceux de ses diocésains qui souffrent de la lèpre, tant à la campagne qu'à la ville, pour que les soins de la charité ne manquent pas à ceux qu'une cruelle maladie réduit à la détresse : *De sustentandis leprosis. Et licet propitio Deo omnium Domini sacerdotum vel quorumcunque hæc cura possit esse fidelium, ut egentibus necessaria debeant ministrare, specialiter tamen de leprosis id pietatis causa convenit, ut unusquisque episcoporum, quos incolas hanc infirmitatem incurrisse tam territorii sui quam civitatis agnoverit de domo Ecclesiæ juxta possibilitatem victui et vestitui necessaria subministret: ut non desit misericordiæ cura, quos per duram infirmitatem intolerabis constringit inopia* [1].

Cette prévoyance n'est pas purement théorique, puisque nous voyons saint Agricole, évêque de Chalon-sur-Saône (535-580) bâtir une léproserie aux portes de sa ville épiscopale : *ædificato exsinodochio leprosorum suburbano* [2]. Il est probable que, dès lors, on se préoccupait non seulement de rassembler les lépreux, mais qu'on les tenait à quelque distance des villes; en outre, on leur défendait les voyages dont le résultat le plus certain était de transporter de ville en ville le mal dont ils étaient atteints; c'est ce que leur interdit, en 583, le troisième concile rassemblé à Lyon, dans son canon 6e : *Ut illis per alias civitates vagandi licentia denegetur* [3]. Pour qu'un concile prît la peine de leur interdire les voyages, c'est que, comme le Gaulois Jean, les lépreux ne se privaient pas d'aller partout solliciter la pitié et la charité des chrétiens.

Au VIIe siècle, les témoignages sont nombreux et importants. En 636, le testament du diacre Adalgisil ou Grimo dispose en faveur de diverses institutions de charité, parmi lesquelles il est fait mention de trois léproseries, l'une à Verdun, l'autre à Metz, la troisième à Maestricht : *Villa vero Adlantinna... basilica sancti domni Petri et domni Vitoni, oppidi Virdunensis, ubi leprosi resident, perpetuo jure percipiat possidendum. — Quarta vero portio de villa Fatiliago... leprosi Metenses in eorum recipiant potestatem — Villam in Tongrinse territori sita nomine Hedismamalacha... leprosi Trajectenses ad suam recipiant potestatem* [4]. La léproserie de Metz nous est également connue par la vie de saint Arnulf qui, antérieurement à l'année 625, et par conséquent étant encore maire du palais de Dagobert Ier, y conduisit un lépreux qui avait imploré son aide. Ce lépreux était un barbare qui, à raison de son infirmité, avait été repoussé par le peuple et n'avait pu recevoir le baptême. *Temporibus denique Dagoberti regis cum in palacio esset eidem quidam leprosus clamare cœpit, victum seu etiam vestimentum deposcens. At ille statim jussit eum in ospicium duci. Cumque ergo illum secundum mos suum solitam impenderet pietatem, sciscitare voluit, quia barbarus erat, si sacra unda babtismatis ablutus fuisset. Repente ille : Nequaquam, ait, domine mi, nam infelix ego abjectus a populo, et quis mihi babtismi tribuit* [5]? Saint Arnulf ayant quitté la cour pour choisir une retraite dans les Vosges, n'emmena avec lui que des moines et quelques lépreux. Ces derniers étaient l'objet de toute sa sollicitude. De ses propres mains, il les déchaussait, leur lavait la tête et les pieds, refaisait leurs lits, préparait leur dîner [6]. Parmi les moines, il se trouvait des lépreux et dans le monastère de nonnains dépendant de Remiremont, il se trouvait des sœurs lépreuses à qui saint Romaric assigna des cellules particulières en leur défendant de communiquer avec leurs sœurs bien portantes : *Denique adunatis quibusdam puellis leprosis infra monasterium seorsum non alia ex causa, nisi propter eorum refocillandam infirmitatem cellulam fecit. Nam frequentare eas vel habitare in medio congregationis prohibuit* [7]. L'accueil fait aux lépreux dans les monastères permet de croire qu'un certain nombre de ceux-ci possédaient, en plus de leur hôtellerie, un refuge séparé où on pouvait abriter quelques lépreux sans infliger leur compagnie aux autres voyageurs; à Rebaix, saint Agile reçoit un lépreux; s'ensuit-il qu'il existait là une léproserie desservie par les moines? C'est aller un peu vite dans la voie de l'affirmation et faire sortir de terre les léproseries à la manière des champignons. Chose singulière, on conçoit toujours le passé sous un aspect administratif; de ce qu'on accueille un lépreux il doit s'en suivre qu'on possède une léproserie. Eh bien, il n'en va pas ainsi dans la vie. Au VIIIe siècle comme au XXe siècle, une cathédrale et un monastère ont autour d'eux des terrains, des bâtiments, des masures, des appentis, des échoppes, en un mot tout ce que la vie quotidienne avec ses exigences fait naître, entretient, développe, transforme et détruit. Il ne faut pas tirer le plan du monastère Saint-Gall à des milliers ni même à des centaines d'exemplaires; d'ailleurs, ce plan est-il un projet ou une réalité? Qui le dira? La réalité, d'une manière générale, a été assez différente de ce plan magnifique dans lequel tout est prévu — mais non toutefois une léproserie —; la réalité a été plus modeste et, alors comme de nos jours, on a bientôt fait d'installer un abri contre une muraille avec quelques planches, des morceaux de bâche, une botte de paille et un escabeau.

Ce qui semble hors de doute, c'est le nombre assez élevé des lépreux qu'on voit aller de pèlerinage en pèlerinage implorer leur guérison. Parmi les lieux qui sont le plus fréquemment mentionnés pour cette époque, il faut citer Saint-Sulpice à Bourges [8], Saint-Maixent [9], Saint-Audoën à Rouen [10], Saint-Éloi à Noyon [11], Saint-Lambert à Liége [12], Saint-Léonard à Vendœuvre [13]. Plusieurs saints furent en réputation d'avoir guéri des lépreux; les biographies de saint Éleuthère, de Tournai [14], et de sainte Gudule en Brabant [15] sont tardives (Xe et XIe siècles), mais les miracles qu'elles rapportent sont sujets à caution, leur témoignage demeure valable pour établir la diffusion de la lèpre en Europe avant les croisades. La *Chronique* de Saint-Riquier, en Picardie, nous offre ce passage à propos du saint patron [16] : *Nec leprosos vel elephanticos exhorruit, sed quasi fratres amplexabatur, balneisque eorum membra saucia fovebat, eademque post ipsos ingrediebatur:.. Cum tantum se humiliaret et*

[1] *Conc. Aureliam.*, can. 21, dans Sirmond, *Concil. Gall.* t. I, p. 283 Mabillon, *Réflexions sur l'Ordre de Saint-Lazare*, dans *Revue Mabillon*, 1909-1910 t. V, p. 273. — [2] S. Grégoire de Tours, *De gloria confessorum*, c. LXXXV. Cf. A. Longnon, *Géographie de la Gaule au VIe siècle*, in-8°, Paris, 1878, p. 218. — [3] *Conc. Lugdun. III*, can. 6. — [4] Beyer, *Urkundenbuch*, in-8°, Coblentz, 1860, t. I. p. 6-7; cf. Lecouvet, *op. cit.*, p. 118. — [5] *Vita S. Arnulfi*, c. XI, dans *Script. rer. meroving.*, t. II, p. 436. — [6] Id., *ibid.*, c. XXI. [7] — *Vita Romarici*, c. IX, dans Mabillon, *Acta sanct. O. S. B.*, t. II, p. 401. — [8] *Vita Sulpicii*, c. VIII, c. XIII, dans *loc. cit.*, t. II, p. 172-173. — [9] *Acta sanctor.*, 26 juin, t. V, p. 175, *Vita S. Maxentii*. — [10] *Vita S. Audoeni*, c. LXIX, dans *Anal. boll.*, t. V, p. 142. — [11] *Vita Eligii*, t. II, c. IX, n. 62, dans Ghesquière *Act. sanct. Belgii*, t. III, p. 301. — [12] *Vita S. Landeberti*, dans Mabillon, *op. cit.*, t. III, part. 1, p. 71. — [13] *Acta sanct.*, 15 octobr., t. VIII, p. 48. — [14] *Vita S. Eleutherii*, n. 14, dans Ghesquière, *op. cit.*, t. I, p. 483. — [15] *Vita S. Gudilæ*, dans id., *ibid.*, t. V, p. 699. — [16] *Chron. Centul.*, l. I, c. IX.

aquis veneni tabe infectis propium corpus dilueret, non solum ipse malum in se non trahebat, sed et ipsi leprosi qui dudum loti fuerant divina manu medente, et sancti merito exigente, omni malo statim emundabantur. Dans la Vie de saint Didier de Vienne, il est question d'un lépreux que l'évêque enduisit d'huile et qui recouvra la santé [1], dans la Vie de saint Bertulf, abbé de Bobbio, en Lombardie, on lit un fait semblable [2], auquel il n'est pas certain qu'il faille ajouter foi, car ce sont des thèmes en faveur parmi les hagiographes, pas plus que la lèpre qui survient par la prière et se développe à vue d'œil : *Deinde orante sponsa ut speciositas illius in deformitatem verteretur, illico exaudiente eam Domino, facies illius ita exulcerata ac immundissima lepra cooperta apparuit ut* [3]...

En Irlande, saint Finnan était appelé *Lobhar*, c'est-à-dire le « lépreux » parce qu'il avait souffert de cette maladie pendant trente ans. Il a existé une léproserie à Innisfallen, dans une île du lac de Killarney, au sud-ouest de l'Irlande.

Au VIII[e] et au IX[e] siècle nous recueillons d'autres témoignages. Une biographie de saint Athanase de Naples nous dit que ses concitoyens déployaient beaucoup de charité envers les lépreux et les secouraient de préférence à tous autres : *Et juxta preceptum dominicum prædictæ urbis accolæ potius Lazaros quæsitant, et exhibent largius quibus indigent, quam inopes affluentum inquirant opes* [4]. Le nord de l'Italie était également contaminé, et la correspondance du pape Étienne en garde un curieux témoignage. Il croit que le fléau a pris son origine chez les Lombards, et il en tire argument pour détourner Charlemagne et Carloman d'un mariage avec une princesse lombarde : *de cujus natione et leprosorum genus oriri certum est*, leur dit-il [5]. La Germanie n'avait rien à envier à la Lombardie. Saint Boniface fut consulté plusieurs fois sur la conduite à tenir à l'endroit des lépreux qui voulaient participer au culte divin. Lui-même en référait au pape Grégoire II qui l'autorisait à leur donner la communion s'ils étaient bons chrétiens, mais interdisait toute assistance aux repas profanes : *Leprosis autem, si fideles christiani fuerint dominici corporis et sanguinis participatio tribuatur, cum sanis autem convivia celebrare prohibeantur* [6]. Le pape Étienne II déclara à deux reprises qu'il était permis de séparer deux époux dont l'un était lépreux, de peur qu'il ne naisse de leur union des enfants, atteints de ce mal [7].

Les codes barbares sont généralement peu pitoyables. L'édit de Rotharic, roi des Lombards entre 636 et 652, s'exprime ainsi : *De lebroso. Si quis lebrosus effectus fuerit, et cognitum fuerit judici vel populo certa rei veritas, et expulsus foris a civitate aut casam suam, ita ut solus inhabitet, non sit ei licentia res suas alienare aut thingare cuilibet personæ. Quia in eadem diæ, quando a domo expulsus est, tanquam mortuus habetur. Tamen dum advixerit, de rebus quas reliquerit, pro mercedis intuitu nutriatur* [8]. « Dès que le peuple ou l'autorité publique a eu connaissance qu'un individu est atteint de la lèpre, il sera expulsé de sa maison et de la ville, et obligé de demeurer dans la solitude; à partir de ce jour, il sera tenu pour mort, et on ne lui laissera pas même la liberté d'aliéner ses biens, qui, toutefois, tant qu'il vivra, pourront servir à son entretien. »

Le législateur carolingien songe surtout à se conformer aux prescriptions de la loi ecclésiastique. En 757, un parlement tenu à Compiègne décide que, si de deux époux, l'un est lépreux et donne congé à l'autre en lui permettant de se remarier, celui-ci peut le faire en sûreté de conscience : *Si quis leprosus mulierem habeat sanam, si vult ei donare comiatum ut accipiat virum, ipsa femina, si vult, accipiat. Similiter et vir* [9]. En 789, un capitulaire de Charlemagne, dont le texte est perdu, mais dont nous avons conservé les en-têtes de chapitres, renouvelle les dispositions canoniques relatives à la séquestration des lépreux en leur interdisant de se mêler au peuple : cap. XXIX : *De manu leprosi* (interdiction probable de rien toucher que la main gantée), cap. XXXVI : *De leprosis, ut se non intermisceant alio populo.*

Au VIII[e] siècle, on trouve encore mention de léproseries. Vers 720, l'abbé Othmar fonde une léproserie à peu de distance de son monastère; lui-même y donnait ses soins aux malades, leur lavait la tête et les pieds, et nettoyait leurs plaies purulentes. *Nam ad suscipiendos leprosos, qui ceteris hominibus sejuncti manere semotim consuerunt hospitiolum haud longe a monasterio sæpe digressus, curam infirmitati eorum miro devotionis adhiberet obsequio. Capita siquidem eorum et pedes abluens, purulenta suis manibus vulnera detergebat, et victui necessaria ministrabat* [10]. Enfin, on a observé que les léproseries sont situées d'ordinaire le long d'anciennes chaussées romaines, celles-ci ayant été abandonnées à une date très ancienne par suite du déplacement des itinéraires provoqué par la création de localités nouvelles; il est permis de voir dans ce fait l'indice que ces léproseries furent bâties à une époque où ces chaussées servaient encore, c'est-à-dire avant la fin de l'époque carolingienne.

II. Quelques léproseries. — Nous avons consacré déjà une étude aux hôpitaux (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2748-2770); outre les *nosocomia* il y eut des *lobotrophia* consacrés spécialement aux lépreux. Saint Grégoire de Nazianze décrit, en 381, les malheureux hospitalisés dans une léproserie fondée par saint Basile : « Nos yeux ne voient plus ce déchirant spectacle de misérables êtres, qui vivants n'ont déjà plus l'usage de la vie et dont plusieurs membres sont comme morts. Infortunés chassés des villes, des maisons, des marchés, des fontaines, si difformes que leurs amis ne peuvent les reconnaître aux traits du visage. Pauvres créatures inspirant, en raison de l'horreur du mal qui les ronge, plus de dégoût que de pitié. N'osant point paraître aux repas publics, aux assemblées, se lamentant avec un accent lugubre lorsqu'il leur reste encore le moyen d'émettre quelques sons humains [11]. » Saint Jean Chrysostome nous montre aux portes d'Antioche le refuge des hommes couverts d'une lèpre hideuse et des femmes dévorées par le cancer. « Ces deux affections, dit-il, sont à la fois longues et incurables; dès que quelqu'un en est atteint, ses concitoyens l'éloignent et lui défendent de fréquenter les bains, le forum et tout lieu public dans l'intérieur de la cité. Cette séquestration devient d'autant plus affreuse que cet indigent ne peut s'assurer que le pain ne lui manquera pas [12]. » Grégoire de Nysse trace une peinture semblable [13]; d'ailleurs la lèpre est de tout temps, endémique en Orient.

Dans les *Annales* byzantines, la presqu'île fameuse de Hiéria (voir *Dictionn.*, t. III, col. 103-109) est ainsi mentionnée dans une phrase de Codinus : « L'empe-

[1] *Acta sanct.*, 23 mai, t. V, p. 533, *Vita Desiderii.* — [2] *Acta sanct. O. S. B.*, t. II, p. 152 : *Vita Bertulfi*, c. XI. — [3] *Anal. boll.*, t. I, p. 180. — [4] Muratori, *Rer. italicarum.* t. II, part. 2, col. 1054. — [5] Jaffé, *Biblioth. rer. german.*, t. IV, p. 159. — [6] Sirmond, *Concilia Galliæ*, t. I, p. 520. — [7] Id., *ibid.*, t. II, p. 14, 16.— [8] *Mon. Germ. hist., Leges*, t. IV, p. 41. — [9] *Capitul. reg. francor.*, édit. Boretius, p. 39. — [10] *Monum. Germ. hist., Script.*, t. II, p. 43 : *Vita S. Othmari.* —[11] S. Grégoire de Nazianze, *Oration.*, XLIII, n. 63; *P. G.*, t. XXXVI. —[12] *Consolatio ad Stagyram*, l. III, c. XIII, *P. G.*, t. XLVII, col. 490-491. — [13] *Oratio II in pauperum amore. P. G.*, t. XLVI, col. 479.

reur Maurice, dit-il, construisit τὸ λωβῶν γηροκομεῖον εἰς τὰ 'Ηρίου, τὸ λεγόμενον ξωτικοῦ ἐγχόρηγον [1]. » Hiéria posséda-t-il cet hospice? Mais d'abord de quels vieillards s'agit-il ici? Est-ce de lépreux, est-ce d'estropiés? Il ne semble pas possible d'hésiter, parce que les auteurs byzantins entendent toujours par λωβοί des lépreux et non des estropiés. Tel le *Synaxaire* de saint Zotique : la maladie dont il y est question s'appelle la ἱερὰ νόσος, la νόσος τῆς λελωβημένης λέπρας, et les victimes de cette maladie y sont désignées quatre fois sous le nom de λωβοί [2]. Un autre exemple non moins frappant nous est fourni par l'histoire de Romain Argyre; tel établissement restauré par ce prince nous apparaît dans Cédrénus comme un λωβοτροφεῖον [3], tandis que Zonaras le nomme ἀνδρῶνες... διαιτητήριον... τοῖς τὰ σώματα λελωβημένοις ἐκ τῆς ἱερᾶς καὶ λελεπρωμένοις [4]. D'après cela, il semble difficile de ne plus prendre le λωβῶν γηροκομεῖον de l'empereur Maurice pour une léproserie [5].

Reste à fixer le sens des quatre mots λεγόμενον τοῦ ζωτικοῦ ἐγχόρηγον. Les annotateurs ont traduit différemment par *vivarium sumptuosum* (Xyander) et *sumptuum ad vitam necessariorum penum* (Goar). Du Cange a transformé le texte en λεγόμενον τοῦ Ζωτικοῦ, ἐγχώρηγον, et il a traduit ce dernier mot par *ex materia ibi sumpta;* mais ἐγχόρηγος signifie purement et simplement « voûté », « construit avec des voûtes. » Les quatre mots de Cédrénus désignent, à n'en pas douter, la léproserie de Saint-Zotique.

Cette maison remonte, pour le moins au règne de Justin II, et elle fut reconstruite par Romain III. Mais la nature de cette maladie, contagieuse et repoussante, rend assez peu probable qu'il faille la chercher dans le lieu de plaisance de la cour byzantine, dans la presqu'île chérie, au seuil même de la villa impériale. D'ailleurs Constantinople n'avait qu'une léproserie, Saint-Zotique, souvent détruite et souvent relevée dans les mêmes parages. L'Anonyme et Codinus la nomment parmi les constructions de Justin II, mais ne nous disent pas où elle se trouvait. Zonaras la signale sans nommer son patron et la fixe au bord de l'eau en face de Byzance : οἱ ἀντίπορθμοι τῆς Βυζαντίδος ἀνδρῶνες. Les *Menées* donnent une indication précise; ils nous montrent le saint ἐν τῷ 'Ελαιῶνι ou, pour parler plus explicitement, πέραν τοῦ Βυζαντίου ἐν τῷ ὄρει, κατὰ τὸν τότε καιρὸν, 'Ελαιῶν λεγομένῳ. Ce lieu semble correspondre à la partie haute de Galata. Il ne correspond certainement pas au promontoire de Hiéra, puisque 'Ελαίων était une hauteur, un ὄρος, et que le cap de Planaraki ne l'est pas. C'est donc plutôt près de la Corne d'Or qu'il faut placer la maison restaurée par Maurice.

Une autre raison de l'y placer est fournie par Cédrénus. L'hospice, nous dit ce dernier, était auparavant couvert en bois et les Slaves l'avaient brûlé; pour le mettre à l'abri de l'incendie le restaurateur fit une construction voûtée, une construction en pierres. A quelle invasion faut-il rapporter ce désastre? L'intervalle n'est pas assez grand entre Justin II, qui bâtit Saint-Zotique, et Maurice, qui le rebâtit, pour que l'on puisse égarer ses recherches. Le seul règne intermédiaire est celui de Tibère, et c'est précisément durant ce règne qu'une tradition recueillie par l'Anonyme et répétée par Codinus fait élever du côté de Galata une construction nécessitée par les incursions des Barbares. Les Barbares étaient venus, nous dit l'Anonyme, ἐμπρῆσαι, καὶ κατακαῦσαι, καὶ κατασφάξαι ἅπαντα τὰ Θρακῶα μέρη μέχρι πορτῶν. L'histoire signale de fréquentes irruptions de Slaves sous Justin II et sous Maurice; ils ont fort bien pu incendier un hospice dans les Θρακῶα μέρη μέχρι πορτῶν, beaucoup mieux qu'à Hiéria, située de l'autre côté de la mer. On peut donc appliquer le passage de Cédrénus, avec son τὰ 'Ηρίου au προάστειον voisin de Galata.

III. Quelques monuments. — L'horreur que les anciens ressentaient pour la lèpre lui avait valu une certaine célébrité. Nous lisons dans le testament de saint Éphrem, en 373, les adjurations suivantes [6] :

« Si quelqu'un me portait à bras (pour l'enterrer) que ses mains soient couvertes de la lèpre de Giézi...

« Que celui qui doute de l'Église soit couvert de la lèpre de Giézi. »

L'infortuné Giézi (voir ce nom dans *Dictionn.*, t. v, col. 1244-1245) reparaît dans de rares monuments, comme une inscription de Mérida en Espagne (voir *Dictionn.*, t. i, col. 1935, fig. 517), associé à Juda, en sorte qu'on semble comparer la lèpre à une sorte de damnation, au moins sur terre [7] :

+ QVISQVIS CONSPICIS HOC SEPVL
TVRE OPVS EOLALII CLERICI CONFESSORI
ABTVS EST LOCVS ☞ SED SI QVIS
VERO HOC MONVMENTVM MEVM
INQVIETARE VOLVERIT SIT ANATHE
MA PERCVSSVS LEBRA GEZIE
PERFRVATVR ET CVM IVDA
TRADITORE ABEAT PORTIO
NEM ET ALEMINIBVS ECCLESIE
SEPARETVR ET A COMMMVNI
ONEM SCM SEC}{IIS

+ *Quisquis conspicis hoc sepulture opus, Eolalii clerici confessori abtus est locus, sed si quis vero hoc monumentum meum inquietare voluerit, sit anathema, percussus lebra Gezie perfruatur et cum Juda traditore abeat portionem et a leminibus eclesie separetur et a communionem (san)c (ta)m sec* [*lusus eter*]*nis* [*suppliciis condemnetur cum diabolo et angelis suis*].

Un autre lépreux, d'une qualité bien différente, est l'empereur Constantin [8]. Une tradition veut que cet empereur, après la victoire remportée sur Licinius, à Ciballes, en Pannonie, ait fait passer son cheval sur le corps d'un des généraux vaincus. Il semble qu'il y ait eu là un événement mémorable qui frappa les imaginations et inspira des monuments.

On a, en effet, retrouvé à Luxeuil et à Limoges des statues équestres représentant un cavalier romain foulant aux pieds de son cheval un ennemi terrassé. Il ne semble pas trop aventureux de conjecturer que ce type aura existé ailleurs et notamment à Riez. Nous en avons le témoignage de Peiresc, qui dans une lettre à Jérôme Aléandre, fournit la description d'un monu-

[1] *Hist. compend.*, édit. Bonn, t. i, p. 698. — [2] *Menées*, 31 décembre, édit de Venise, 1880, p. 242. — [3] Cédrénus, édit. Bonn, t. ii, p. 504. — [4] *Epist. hist.*, t. xvii, t. 12, édit. L. Dindorf, t. iv, p. 133. — [5] J. Pargoire, *Hieria*, dans *Izvestia* de Constantinople, 1899, t. iv, p. 49-51. — [6] R. Duval, *Le testament de saint Éphrem*, dans *Revue asiatique*, 1901, IX[e] série, t. xviii, p. 288, 299. — [7] E. Huebner, *Inscriptionum Hispaniæ christianarum, Supplementum*, in-4°, Berolini, 1900, p. 25, n. 336. — [8] R. Mowat, *Sur les statues équestres d'un empereur terrassant un rebelle, conservées jadis à Luxeuil et à Limoges*, dans *Bulletin de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1882, p. 348; R. Mowat, *Mosaïque de Riez offrant l'image de Constantin*, dans *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, in-8°, Paris, 1885, p. 68, 70; Bibliothèque nationale, fonds latin, ms. *8957*, fol. 86 r°, 88 r° (de Peiresc); E. Müntz, *Études iconographiques et archéologiques sur le Moyen Age*, in-12, Paris, 1887, p. 52-54; Millin, dans *Annales encyclopédiques*, 1817, t. iii, p. 197; E Müntz, dans *Revue archéologique*, 1877, t. xxxiii, p. 41.

ment curieux : l'ancienne mosaïque de Riez, dans les Basses-Alpes : *C'è una chiesa antiqua nella città di* REIIS APOLLINARIBVS, *in Provenza, nella quale si vedeva un mosaïco che mostrava alla maniera di essere un Imperatore a cavallo, con inscrittioni attorno* CONSTANTINVS LEPROSVS. *Hora non c'era dubbio che... volessero haver dinotato il magno, et pure l'habito, et la maniera non c'erà convenevole, come fatto lungo tempo doppo.* On observera que le copiste ou le traducteur, ayant vu dans l'original (écrit en italien, et conservé à la Barberine) l'inscription : CONSTANTINUS LEPROSUS, qu'il ne comprenait pas, a changé ces mots en : CONSTANTINUS IMP. AUG. Dans un autre passage, Peiresc écrit : « Quand à l'image du grand Constantin qui paraissait à la mosaïque dans la vieille église de Riez sur un cheval foulant des pieds la figure d'un home, elle est toute brisée depuis que vous ne l'avez veüe. Pas moins je me suis peiné d'en ramasser fidèlement les deux vers qui estoient autour de cette image que j'ay descrits au bas de ces inscriptions :

Rex Constantinus, leprosus, virque benignus,
Est factus sanus, sacro baptismate tactus.

L'auteur de la mosaïque de Riez s'est proposé de commémorer les victoires de Constantin sur Maxence et sur Licinius, ainsi que le baptême qu'il reçut au cours de sa dernière maladie. La légende de la lèpre de Constantin était bien connue, non seulement à Riez, mais à Rome où tous ceux qui ont visité l'église des *SS. Quattro Coronati* se rappellent les vieilles peintures qui la représentent.

Cette légende de la lèpre de Constantin est une misérable historiette qui a joui d'une longévité que les récits les plus authentiques pourraient envier. Constantin, conseillé par sa femme Maximiana, fille de Dioclétien, persécute les chrétiens et il est frappé de la lèpre, mais il ne peut se résoudre à se guérir au moyen d'un bain de sang d'enfants; alors saint Pierre et saint Paul lui apparaissent et lui apprennent que le pape Silvestre fugitif le guérira dans le bain du baptême (voir *Dictionn.*, t. III, col. 2684). Cette ineptie écartée par l'Église de Rome, par saint Grégoire le Grand, par saint Jérôme, saint Isidore et Cassiodore, s'imposa finalement, grâce à Grégoire de Tours, au vénérable Bède et au *Liber pontificalis*.

Saint Marc (I, 40 sq.), rapporte qu'un lépreux s'approcha de Jésus, s'agenouilla et dit : « Si tu veux, tu peux me guérir. » Jésus, ému de pitié, le toucha et dit : « Je le veux, sois guéri. » Cette scène a été représentée deux fois dans les catacombes; une première fois vers le milieu du IIIe siècle dans la catacombe des saints Pierre-et-Marcellin [1] (fig. 7048). Le Christ pose la main sur la tête du lépreux qui semble prêt à s'agenouiller. La deuxième fresque se trouve sur la paroi droite du cubicule de l'hypogée de la Nunziatella, et fut en grande partie détruite à coups de pioche par des ouvriers [2]. Le cubicule III de la catacombe de Domitille a eu une fresque représentant le même sujet, mais il n'en reste rien ou presque rien; on a interprété les dessins du copiste de Bosio, ce qui laisse toujours place au doute [3].

BIBLIOGRAPHIE. — Alberdingk Thijm, *De Gestichten van Liefdadigheid in Belgie van Karel den Groottot aan de XVIe eeuvo*, dans *Mémoires couronnés de l'Académie royale de Belgique*, coll. in-4°, Bruxelles, 1883, t. XLV. — J. A. U. Chevalier, *Notice historique sur la maladrerie de Voley, près Romans, précédée de recherches sur la lèpre, les lépreux et les léproseries et suivie de 72 pièces justificatives inédites*, in-8°, Romans, 1870. — Hirsch, *Handbuch der historisch geographischen Pathologie*, 2e édit., Stuttgard, 1883, t. I. — G. Kurth, *La lèpre en Occident avant les Croisades*, dans *IIe Congrès scientif. intern. des cathol.*, 1899, section V, p. 125-147. — L. A. Labourt, *Recherches sur l'origine des ladreries, maladreries et léproseries*, in-8°, Paris, 1854.

7048. — Le Christ guérissant un lépreux.
D'après Wilpert, *Le pitture delle catacombe*, pl. 68, n. 3.

— F. F. J. Lecouvet, *Essai sur la condition sociale des lépreux au Moyen Age*, dans *Messager des sciences historiques*, Gand, 1861-1865; in-8°, Gand, 1865. — Virchow, *Zur Geschichte der Aussatzes besonders in Deutschland*, dans *Archiv für pathologische Anatomie*, Berlin, 1860-1861, t. XVIII-XX.

H. LECLERCQ.

LE PUY. — SARCOPHAGES. — Ou, plus simplement, fragments de sarcophages; mais l'un des deux nous offre une représentation qu'on ne rencontre nulle part ailleurs dans les monuments de l'art chrétien occidental; nous l'avons déjà fait connaître (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2662, fig. 6324) aussi n'en dirons-nous que quelques mots.

1° L'évangile de saint Matthieu, I, 18-24, nous apprend que Marie ayant été unie à Joseph se trouva être enceinte avant qu'ils eussent vécu ensemble, car elle avait conçu du Saint-Esprit. Joseph, son mari, qui

[1] Wilpert, *Le pitture delle catacombe romane*, pl. 68, n. 3, p. 205. — [2] Id. *ibid.*, pl. 74, n. 2, p. 206; *Ein Cyklus christologischer, Gemälde*, pl. VII, n. 2. — [3] Bosio, *Roma sotterranea*, p. 206; Aringhi, *Roma subterranea*, t. I, p. 557; Bottari, *Pitture e sculture*, t. II, pl. LXVIII; Garrucci, *Storia*, t. II, pl. 29, n. 1, p. 34; Wilpert, *Pitture*, p. 205.

était juste, ne voulant pas rendre le fait public, prit la résolution de la quitter secrètement. Mais, comme il était dans cette pensée, un ange du Seigneur lui apparut en songe et lui dit : « Joseph, fils de David, ne crains pas de garder ta femme Marie, car ce qui est né en elle est l'œuvre du Saint-Esprit. Joseph, s'étant réveillé, obéit à l'ange du Seigneur et prit sa femme avec lui. » Ce trait historique a été interprété dans deux scènes sur un sarcophage dont un fragment est conservé au Puy. L'ange apparaît à saint Joseph endormi; dans la scène suivante, l'ange entre Joseph et Marie qui se donnent la main; on remarquera que dans ces deux scènes l'ange est nimbé, mais non ailé, et ceci nous reporte à un type déjà ancien (voir *Dictionn.*, t. au mot Anges). Une troisième scène est figurée dont le sens demeure énigmatique : un personnage nimbé se retourne en s'adressant à deux

7049. — Fragment de sarcophage.
D'après Le Blant, *Sarcophages de la Gaule*, pl. xxxv, n. 5.

hommes qui le suivent. Deux arbres occupent le fond; il est superflu d'émettre une conjecture, puisque l'explication serait invérifiable. La partie inférieure du bas-relief a été restituée. Il était autrefois encastré à vingt pieds environ de hauteur dans la partie méridionale de l'église de Saint-Jean-des-Fonts-Baptismaux; on l'en a retiré en 1825 pour le porter au musée. Près de ce marbre ont été placés quelques débris sculptés qui paraissent, d'après leur style, provenir d'un sarcophage chrétien.

2° Fragment mutilé provenant de la partie antérieure d'une tombe antique, trouvé dans la ville haute en 1872. C'est le reste d'une *imago clypeata* (fig. 7049) (voir ce mot) sculpté vers la fin du IV^e^ siècle; elle est bordée d'un cercle perlé et contient les bustes de deux époux. Le mari porte sur la poitrine la *lena* et tient un *volumen;* la femme avance le bras vers lui, ses cheveux nattés sur le front, tombant en bourse par derrière. Elle porte un double collier de perles.

Bibliographie. — Mangon de la Lande, *Essais historiques sur les antiquités du département de la Haute-Loire*, p. 111, 112; Aymard, dans les *Congrès scientifiques de France*, XXII^e^ session, t. II, p. 483; *Annales de la Société académique du Puy*, t. XXVIII, p. 627; t. XXIX, p. 553; De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1865, p. 31; Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. V, p. 143, pl. 398; Grimoüard de Saint-Laurent, dans *Revue de l'art chrétien*, 1883, p. 369; E. Le Blant, *Sarcophages chrétiens de la Gaule*, 1886, p. 75, n. 91, pl. XVII, n. 4; p. 76, n. 92, pl. XXXV, fig. 5.

H. Leclercq.

LE QUIEN (Le P. Michel). — I. Biographie. II. Bibliographie. III. *L'Oriens christianus.*

I. Biographie. — Michel Le Quien naquit à Boulogne-sur-Mer le 25 octobre 1661, fit ses études à Paris et entra à l'âge de vingt ans dans l'ordre de Saint-Dominique, dans lequel il émit ses vœux en 1682. Le P. Marsolier lui enseigna les premiers éléments de la langue hébraïque, dans laquelle il fit de rapides progrès et qu'il arriva à savoir parfaitement; il connaissait également de façon approfondie l'arabe, le grec et l'antiquité ecclésiastique. Il fut lié avec dom de Montfaucon, l'abbé de Longuerue et les érudits les plus distingués de cette époque; un confrère malicieux qui écrivit son éloge nous apprend qu'il fuyait *morosas in fratres querelas.* Cela lui donnait des loisirs qu'il sut employer utilement dans cette maison de la rue Saint-Honoré qu'il habita pendant la plus grande partie de sa vie et où il mourut le 12 mars 1733; c'est là qu'il fut enterré [1].

II. Bibliographie. — L'œuvre du P. Le Quien est théologique et historique; elle se compose des ouvrages suivants :

1. *Défense du texte hébreu et de la version vulgate, servant de réponse au livre intitulé : L'Antiquité des temps rétablie*, in-12, Paris, 1690,

2. *L'Antiquité des temps détruite*, in-12, Paris, 1693. Ces deux ouvrages réfutaient un premier écrit de dom Pezron. *Antiquité des temps rétablie*, et une *Défense de l'antiquité des temps* que le même auteur avait publiée en 1691. Les deux ouvrages du P. Le Quien commencèrent sa réputation; on trouva généralement que son contradicteur était réduit au silence.

3. *Remarques* sur l'Essai de commentaire sur les prophètes [de dom Pezron], dans *Mémoires de Trévoux*, mars 1711.

4. *Nullité des ordinations anglicanes, ou Réfutation du livre* [du P. le Courayer] *intitulé :* Dissertation sur la validité des ordinations des Anglais, 2 vol. in-12, Paris, 1725.

5. *Nullité des ordinations anglicanes, démontrée de nouveau, tant par les faits que par le droit, contre la Défense du R. P. le Courayer*, 2 vol. in-12, Paris, 1730. « Sans tomber d'accord, dit Labouderie, sur l'infidélité dans les citations, ni sur l'ignorance ou la prévention que le P. le Courayer reprochait au P. Le Quien, on pensa généralement que ce dernier sortait trop souvent des bornes de la modération envers son adversaire, et s'opiniâtrait à vouloir lui faire confesser comme article de foi ce qui ne l'était pas. » On attribue à Pierre Badoire une grande part dans la composition de ces deux volumes du P. Le Quien.

6. *Lettre sur les ordinations anglicanes*, dans le *Mercure* du mois d'avril 1731.

7. *Dissertation sur saint Nicolas, évêque de Myre*, dans les *Mémoires de littérature et d'histoire*, du P. Desmolets, t. VII, 1^re^ partie.

8. *Dissertation sur le port Icius*, dans *Ibid.*, t. VII, 2^e^ partie; il soutient l'identification de Portus-Icius et Boulogne.

9. *Histoire abrégée de la ville de Boulogne-sur-Mer et de ses comtes*, dans *ibid.*, t. X, 1^re^ partie.

10. *Dissertation sur Annius de Viterbe*, dans les *Voyages d'Espagne et d'Italie*, par le P. Labat, et dans le *Berose* et l'*Annius de Viterbe* de Fortia d'Urban, dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire du globe*, in-12, Paris, 1808, t. VII, p. 246.

[1] J. Quétif et J. Echard, *Scriptores ordinis Prædicatorum recensiti*, in-fol., Parisiis, 1721, t. II, p. 808-810.

11. *Observations sur le livre intitulé : Petra Fidei*, d'Étienne Javorski, patriarche moscovite, sur une réponse qui fut faite à ce livre par François Buddæus, et sur une réplique à ce dernier, par le P. Ribéra, insérées dans le *Mercure* de mars 1733.

12. *Stephani de Altamura Ponticensis contra schisma Græcorum Panoplia qua Romana et occidentalis ecclesia defenditur adversus criminationes Nectarii nuperi patriarchae hierosolymitani quas congessit in libro* De principatu papæ, in-4°, Paris, 1718; ouvrage solide et estimé. Les dangereuses subtilités du patriarche Nectaire y sont victorieusement réfutées.

13. *Sancti Joannis Damasceni, opera omnia gr.-lat.*, 2 vol. in-fol., Paris, 1712. Cette édition est enrichie de plusieurs dissertations érudites. Le P. Le Quien avait préparé un troisième volume qui contiendrait les *Spuria;* il n'a pas été publié.

III. L'*ORIENS CHRISTIANUS*. — L'œuvre capitale du Père Le Quien est cet *Oriens christianus* dont le nom est inséparable du sien. Simple « appendice » à l'*Histoire byzantine*, il se compose de trois volumes in-fol. que l'auteur n'eut pas la satisfaction de terminer, mais qui furent donnés au public par ses confrères. En 1722, Le Quien publia *le prospectus* de l'ouvrage projeté sous le titre d'Oriens christianus et Africa, *studio et opera R. P. F. Michaelis Le Quien, Morino-Boloniensis, Ordinis FF. Prædicatorum;* cette pièce, devenue introuvable a été réimprimée dans la *Præfatio* (p. II-IV) du tome I^er^. Cette année même, le P. Le Quien signait un traité avec le libraire parisien Nicolas Simart; le texte s'en est conservé dans le manuscrit *9457*, fol. 251, de la Bibliothèque nationale. Le voici :

« Nous soussignez sommes convenus de ce qui suit, sçavoir :

« 1° Que moi F. Michel Le Quien, religieux de l'ordre des Frères Prêcheurs, promets et m'oblige de fournir au S^r^ Nicolas Simart, libraire à Paris, la copie de l'ouvrage intitulé *Oriens christianus*, avec tous les desseins des cartes géographiques qui doivent y entrer;

« 2° Que moi Nicolas Simart promets et m'oblige d'imprimer par souscriptions ledit ouvrage in-folio, de caractère de saint Augustin, et de faire graver les cartes nécessaires pour l'intelligence dudit livre;

« 3° Que, par forme de présent, je fournirai audit R. Père quatre vingts exemplaires en blanc dudit ouvrage, aussitôt que l'impression en sera finie, avant d'en exposer aucun en vente;

« 4° Que moi Nicolas Simart commencerai ladite impression sitôt que j'aurai trois cents souscriptions remplies, et ne discontinuerai point que l'ouvrage ne soit achevé d'imprimer, et ferai la diligence nécessaire pour en donner un volume en un an;

« 5° Que ledit Révérend Père étant obligé de faire des frais pour les éclaircissements qu'il demande aux savants des différentes nations, et de se faire aider pour la révision des épreuves, moi Simart m'oblige de payer la somme de trois cents livres de pension par an, exigible depuis que ledit ouvrage sera sous presse jusqu'à son entière exécution;

« 6° Que moi Simart, m'engage de donner par présent pour la valeur de cent écus de livres à la bibliothèque du couvent de Saint-Honoré, où loge ledit Révérend Père, et ce lorsque l'ouvrage sera entièrement achevé;

« 7° Que ledit Révérend Père dédiera ledit ouvrage à qui il voudra, et que, si ledit Révérend Père fait graver à ses frais le portrait de la personne à qui l'ouvrage sera dédié, ledit S^r^ Simart payera le tirage et le papier;

« 8° Que ledit S^r^ Simart donnera audit Révérend Père dans le nombre de quatre-vingts exemplaires cidessus mentionnez, douze exemplaires reliez, dont un en maroquin avec les armes de la personne à qui l'ouvrage sera dédié;

« Fait double entre nous à Paris, ce vingt-sept février mil sept cent vingt-deux.

« Fr. Michel Le Quien N. Simart [1] ».

Ce traité resta lettre morte, mais il n'en conserve pas moins de l'intérêt. L'*Oriens christianus* fut imprimé par l'Imprimerie royale et l'auteur mourut avant qu'on fût arrivé à moitié; ceux qui dirigèrent alors la publication eurent quelques déconvenues : *In promptu fuit intelligere simul ac demirari*, avouent-ils, *quot et quanta superessent perficienda, sive in recognoscendis auctoribus laudatis, et in ipso rerum contextu retractando, sive in lacunis explendis, quæ non paucæ occurrebant. Quod nullo fere negotio exsequutus fuisset ille, id nostras statim vires longe superare nobis visum est.* Quelques dissertations furent ajoutées qui paraissaient indispensables à l'explication du texte; quant à celle sur la *papesse Jeanne*, elle ajoute une unité à toutes celles qui se rapportent à ce sujet. L'ouvrage commence par le patriarcat de Constantinople, non qu'il soit le plus ancien, puisque le premier évêque connu de Byzance ne remonte pas au delà du milieu du III^e^ siècle, mais parce que, à partir du IV^e^ siècle, Constantinople, ville impériale, fit rejaillir sur le siège de cette ville un éclat extraordinaire, et soutint des prétentions de juridiction exorbitantes ; viennent ensuite les patriarcats d'Alexandrie, d'Antioche.

Voici le titre et le contenu de l'ouvrage :

Oriens christianus in quatuor patriarchatus digestus; quo exhibentur Ecclesiæ, patriarchæ, cæterique præsules totius Orientis, studio et opera R. P. F. Michaelis Le Quien, Morino-Boloniensis, Ordinis Fratrum Prædicatorum. Opus posthumum, in-fol., Parisiis. Ex typographia regia, 1740.

Tomus primus, *tres magnas complectens diœceses Ponti, Asiæ et Thraciæ, patriarchatui Constantinopolitano subjectas.*

Index generalis nomina urbium episcopalium, patriarcharum, cæterorumque præsulum patriarchatus Constantinopolitani in hoc volumine primo Orientis christiani contenta exhibens (p. I-XLVIII) suivi d'un *Index alphabeticus ecclesiarum patriarchatus Constantinopolitani in hocce primo volumine comprehensarum, quarum præsules, latentibus eorum nominibus sub astericis *** laudati sunt suis locis* (p. XLIX-L).

Præfatio (p. I-VI); *Analysis tomi primi*, contenant le patriarcat de Constantinople sous lequel se trouvent la *Diœcesis Pontica* qui comprend les provinces de Cappadoce, I^re^, II^e^ et III^e^; d'Arménie, I^re^ et II^e^; de Galatie, I^re^ et II^e^; de Pont Polémiaque, d'Hélénopont, de Paphlagonie, d'Honoriade, de Bithynie, I^re^ et II^e^.

Diœcesis Asiana qui comprend les provinces d'Asie, d'Hellespont, de Phrygie Pacatienne, de Phrygie Salutaire, de Lydie, de Carie, des Cyclades, de Lycie, de Pamphylie, I^re^ et II^e^; de Pisidie, de Lycaonie.

Diœcesis Thracica qui comprend les provinces d'Europe, de Thrace, d'Hemimont, de Rhodope, de Scythie, de Mésie Inférieure, de Valachie, de Moldovalachie, de Russie (et diocèse de Moscovie), de Zichie (et diocèse d'Ibérie), d'Alanie (et diocèse d'Arménie Majeure).

Tomus secundus, *in quo Illyricum orientale ad patriarchatum Constantinopolitanum pertinens, patriarchatus Alexandrinus et Antiochenus, magnæque Chaldeorum et Jacobitarum dioceses exponuntur.*

Diœcesis Illyrica qui comprend les provinces de Macédoine, de Thessalie, d'ancienne Épire, d'Hellade, d'Épire nouvelle, de Crète, de Prévalitaine, de

[1] H. O[mont], *Traité pour l'édition de l'*Oriens christianus *du P. Le Quien*, dans *Revue de l'Orient latin*, 1894, t. II, n. 2.

Dacie méditerranéenne, de Dardanie et diocèse de Serbie.

Le patriarchat d'Alexandrie qui comprend les provinces d'Égypte, Ire; d'Augustamnique, Ire et IIe; d'Égypte, IIe; d'Arcadie ou Heptanome, de Thebaïde Ire et IIe; de Lybie Pentapole, de Lybie Inférieure ou Marmarique, quelques villes du diocèse d'Égypte qui semblent avoir eu des évêques; l'Église d'Éthiopie ou d'Abyssinie, celle de Nubie, celle des Homérites, celle d'Adula.

Le patriarcat d'Antioche qui comprend les provinces de Syrie, Ire et IIe; d'Arabie, de Cilicie Ire et IIe; de Syrie, IIe; d'Euphratésie, d'Osrhoène, de Mésopotamie, d'Isaurie, de Chypre.

Diocesis Chaldæorum qui comprend les provinces patriarchales de Gondisapor, de Nisibe, de Bassora, de Mossoul, d'Abiabène, de Beth-Garma, d'Hovan, de Perse, de Maru, de Hara, de Katrava, de Chine, d'Inde, d'Adorbigana, de Bacq, de Damas, de Raïa et Tabrestania, de Dilemita, de Samarcande, de Turkestan, de Segestanie, de Jérusalem, de Chan-Balek et Phalek, de Tanguth.

Diœcesis Jacobitica qui comprend les Églises jacobites de la métropole d'Antioche : Alep, Amida, Anazarbe, Apamée, Césarée de Cappadoce, Chypre, Damas, Dara, Édesse, Émèse, Euphémie, Jérusalem, Maboug ou Hiérapolis, Mahpleskat, Malatia, Marda, Samosate, Synnade, Tarse, les primats ou maphriens de l'Église jacobite.

Le volume se termine par un *Index. Nomina urbium episcopalium, patriarcharum alexandrinorum, antiochiensium, Chaldæorum et Jacobitarum, cæterorumque præsulum in hoc volumine secundo Orientis christiani contentorum complectens.*

Tomus tertius. *Ecclesiam Maronitarum, patriarchatum Hierosolymitanum et quotquot fuerunt ritus latini tam patriarchæ quam inferiores præsules in quatuor patriarchatibus, et in Oriente universo complectens.*

Église maronite du Mont Liban, comprenant les Églises maronites de Tyr, Damas, Tripoli, Alep, Chypre.

Patriarcat de Jérusalem comprenant les provinces de Palestine, Ire, IIe et IIIe.

Quelques autres Églises moins connues ou de fondation plus récente.

Appendix. Dissertation préliminaire sur les évêques de rite latin des patriarcats orientaux.

Patriarches de Constantinople du rite latin, comprenant les provinces d'Athènes, de Césarée de Cappadoce, de Corcyre, de Corinthe, de Crète, de Cyzique, de Dyrrachium, d'Éphèse, d'Hadrianopolis, d'Héraclée, d'Hiérapolis, de Larisse, de Macra, de Mitylène, de Naupacte, de Naxos, de Neopace, de Neopatrie, de Nicomédie, de Patras, de Philippe, de Rhodes, de Sardes, de Sébaste, de Serra, de Smyrne, de Thèbes, de Thessalonique, de Trajanopolis, de Trapezunte, de Verisiensis, de Zichie en Scythie.

Sièges non mentionnés du patriarcat de Constantinople et des autres patriarcats de rite latin.

Appendix : Ecclesiæ orientalis tractatus a latinis conditæ vel administratæ.

Index. Nomina urbium episcopalium patriarcharum, præsulum, abbatum et presbyterorum delegatorum, tam græci quam latini ritus in hocce volumine tertio recensitorum, conplectens qui alicujus Ecclesiæ regimini, quoquomodo præfuerunt.

On a dit avec raison de l'*Oriens christianus* qu' « il n'est pas sans lacunes et sans défaut, mais c'est encore aujourd'hui le meilleur guide que l'on possède pour l'histoire des patriarcats catholiques orientaux ». Il ne faut pas se dissimuler que l'ouvrage du Père Le Quien, tout en gardant sa valeur aussi longtemps qu'il n'aura pas été remplacé, n'en appelle pas moins un travail de refonte complète.

Cette entreprise ne semble pouvoir être réalisée que par une série d'études de détail qui reprendront chaque patriarcat et chaque Église, et dans chaque Église la plupart des titulaires, leur faisant subir une vérification rigoureuse. Il en résultera bien des rectifications. En 1896, M. de Mas-Latrie donnait un exemple de ces révisions partielles sous le titre d'*Un chapitre à supprimer dans l'*Oriens christianus, dans *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, p. 251-261, et il concluait son étude par ces mots : « Ainsi, une suite ininterrompue de faits et documents irrécusables établit que la ville de Cérines n'a jamais été le siège d'un évêché du rit latin, et que, par une conséquence naturelle, aucun des neuf prélats, inscrits dans les tables chypriotes sous cette rubrique erronée, n'a pu en porter réellement le titre. Le futur éditeur du nouvel *Oriens christianus* aura donc à supprimer entièrement ce chapitre, dans la réimpression si justement désirée du beau travail du P. Le Quien. »

Jusqu'à ce jour des promesses ont été faites, de quasi-engagements ont été pris non suivis d'effet; à peine rencontre-t-on disséminées dans des revues bien intentionnées, une notice biographique, une révision portant sur des noms, des dates, quelquefois un essai de liste épiscopale, l'œuvre reste à faire, redoutable et, cependant, séduisante.

H. Leclercq.

LÉRINS. — I. Situation. II. Description. III. Historique. IV. Du xe siècle à nos jours. V. La règle à Lérins. VI. L'hagiographie à Lérins. VII. L'école de Lérins. VIII. Édifices. IX. Bas-relief. X. Bibliographie.

I. Situation. — A 4 kilomètres de Cannes et à 1400 mètres seulement du cap Croisette, existe un petit archipel connu sous le nom d'îles Lérins, rattaché administrativement à la commune de Cannes, arrondissement de Grasse (Alpes-Maritimes). Cet archipel sépare le golfe de Napoule à l'Ouest du golfe Jouan à l'Est; il se compose de deux îles importantes, Sainte-Marguerite et Saint-Honorat, distantes l'une de l'autre d'environ 1 kilomètre et entre lesquelles se trouve le mouillage du Frioul, où peuvent pénétrer les navires qui calent 5 mètres; en plus de ces deux îles on voit émerger quelques îlots crayeux et stériles dont un porte le vocable de Tradelière, l'autre celui de Saint-Ferréol. L'île Sainte-Marguerite, la plus rapprochée du continent, est aussi la plus grande. Orientée de l'Est à l'Ouest, elle mesure 3 kilomètres de long sur une largeur variable entre 100 à 900 m.; elle a 7 kilomètres de circuit. Elle renferme un étang, des pâturages, des côteaux couverts d'admirables bois de pins, et une colline rocheuse sur laquelle a été construit, à 26 mètres d'altitude, un fort assez important. A l'est-nord-ouest de l'île une source abondante jaillit du fond de la mer qui atteint ici une profondeur de 160 mètres. L'île Saint-Honorat dont la direction est parallèle à l'île Sainte-Marguerite, mesure environ 1500 mètres en longueur et 3 kilomètres de circuit, sur 700 mètres de largeur.

II. Description. — C'est à l'institution monastique qui s'y est implantée que des îles telles qu'Iona et Lérins doivent leur illustration. Nous avons montré Iona sous un climat rigoureux, nous allons décrire Lérins « verte aigrette de la mer, sortant de l'onde azurée [1] :

.....verd plumet de la mar
Sourtien de l'oundo acoulourido

Pline, Ptolémée, Strabon ont mentionné les îles

[1] Mistral, *Calendau*, ch. xii.

Lérins sous leurs noms antiques de *Lero* ou *Leronа* (Sainte-Marguerite), *Lerino, Lerina* (Saint-Honorat). Strabon donne aussi à la seconde le nom de *Planc:ia*, à cause du relief à peine accentué du sol, et dit « ue toutes les deux étaient peuplées de villages. *Lero* garda jusqu'au XVII[e] siècle environ quelques traces d'ouvrage de défense élevés par les Romains; *Lerino* conserve des tessons de tuiles, des fragments d'inscriptions et de colonnes antiques. Ces noms sont à peine altérés dans les noms actuels; ceux de Saint-Honorat et de Sainte-Marguerite sont d'époque plus récente. On s'explique sans peine que le nom d'Honorat se soit attaché à l'île où il vécut; quant à celui de Marguerite il ne date que de l'époque où le culte de sainte Marguerite d'Antioche se répandit en Occident.

Lérins a été célébrée complaisamment par ceux qui y ont vécu. Saint Eucher dit en parlant d'elle que « tapissée de verdure, étincelante de fleurs, riche en sites délicieux et exhalant des senteurs embaumées, elle offre à ceux qui la possèdent l'image du ciel qu'ils posséderont un jour », *herbis virens, floribus renitens, visibus odoribusque iucunda, paradisum possidentibus se exhibet quam possidebunt* [1]. « Ile délicieuse et fortunée, dit à son tour saint Césaire, île bénie, quoique petite, elle a élevé vers le ciel des montagnes sans nombre », *beata et felix insula quæ cum parvula et plana esse videatur in terra, innumerabiles tamen montes ad cœlum misisse cognoscitur* [2], et Sidoine Apollinaire dit de même [3]:

.....quantos insula plana
miserit in cœlum montes!...

Vincent Barralis a recueilli d'autres louanges dont le plus grand mérite n'est pas l'originalité ni la brièveté; on les trouvera dans son gros vieux livre [4]. L'aspect qu'il donne de l'île Saint-Honorat au XVI[e] s. est plus utile à conserver; il vaut pour une date beaucoup plus ancienne.

Au centre de l'île s'élevait une basilique dédiée à la très sainte Vierge et, près d'elle, la grande église dédiée à saint Honorat, le cloître et le réfectoire. Autour de l'île et reliés par un sentier tracé le long du rivage, l'oratoire de la Trinité, à l'Est; celui de Saint-Cyprien et Sainte-Justine et celui de Saint-Michel, au Nord; la chapelle de la Transfiguration (aujourd'hui Saint-Sauveur) et la chapelle de Saint-Caprais, à l'Ouest, enfin, au Sud, les oratoires de Saint-Pierre et de Saint-Porcaire.

Au Midi, face à la haute mer, une tour couronne un rocher; elle est accompagnée d'une chapelle, deux cloîtres, des cellules, réfectoire, bibliothèque, en sorte que c'est moins une tour qu'un vaste théâtre [5].

III. Historique. — Il semble que ce soit vers le premier quart du V[e] siècle qu'on doive fixer la date de la fondation d'un monastère à Lérins. Nous ne connaissons le fondateur que par ce que nous apprend sur son compte saint Hilaire, son successeur sur le siège d'Arles, dans une *Vita sancti Honorati*, sorte de *laudatio funebris* prononcée au jour anniversaire de la mort d'Honorat, probablement en 430 [6]. Hilaire nous dit qu'il était uni à Honorat par un lien de parenté, ce qui invite à chercher sa famille dans la direction de la Lorraine ou de la Bourgogne; en effet, c'est, dit-il, par amour pour lui, Hilaire, qu'Honorat revient dans son pays natal qu'il avait abandonné : *mei enim gratia, patriam quam fastidierat non dedignatur accedere;* or Hilaire était originaire de la Gaule septentrionale, et sa sœur avait épousé Loup, évêque de Troyes, originaire lui-même de Toul.

En plus de la *laudatio* d'Hilaire d'Arles, il existe une *Vita S. Honorati* et une *Vita de saint Honorat* de Raymon Féraut. La seconde fut publiée en 1875 [7]; c'est un roman en vers provençaux, écrit vers la fin du XIII[e] ou le début du XIV[e] siècle. L'auteur fait vivre le fondateur de Lérins sous le règne de Charlemagne, et réserve l'exactitude dont il est capable pour les quelques données géographiques qu'il utilise. La légende latine, éditée depuis peu d'années, semble avoir pour auteur un moine de Lérins, qui n'est pas Raymon Féraut, et qui a puisé la matière de son récit dans la *Laudatio* d'Hilaire. Cet anonyme a composé également la Passion de saint Porcaire et des cinq cents moines martyrs à Lérins; il a écrit, non à Lérins même, à la fin du XII[e] ou au début du XIII[e] siècle, comme on l'avait avancé [8], mais au dehors du monastère, vers le milieu du XIII[e] siècle [9]; ce qui est peut-être beaucoup préciser. Quoi qu'il en soit, la légende latine a inspiré la vie provençale de Raymon Féraut et les deux documents ne sont pas beaucoup plus historiques l'un que l'autre.

Honorat, converti au christianisme, malgré l'opposition de ses parents, vendit son patrimoine et quitta la Gaule avec son frère Venance, sous la conduite d'un homme d'âge nommé Caprais, à qui les deux jeunes gens donnèrent le nom de père. Venance succomba à la fatigue ou à la maladie et Honorat revint en Gaule avec son maître; ils choisirent leur retraite dans les montagnes de l'Estérel [10], et s'établirent dans une de ces grottes qu'on nomme en Provence des *baumes;* celle-ci a gardé le nom de Baume de Saint-Honorat, sur le flanc nord-ouest de la pyramide du Cap Roux [11]. Cette grotte, de la grandeur d'une cellule, est située à 270 mètres d'altitude, dans les rochers de porphyre et n'est accessible, actuellement encore, que par des sentiers côtoyant l'abîme.

Les deux anachorètes furent découverts et, pour échapper à l'importunité des pèlerins, ils quittèrent leur retraite pour gagner, sur le conseil de Léonce, évêque de Fréjus, la plus petite des deux îles qu'ils voyaient non loin du rivage. Florissante à l'époque romaine, cette île avait dû être abandonnée de ses habitants, car elle était déserte, couverte de ronces, infestée de vipères et privée d'eau potable. En quelques années, Honorat et Caprais qu'étaient venus rejoindre d'autres solitaires avaient rendu de nouveau ces lieux habitables, ce qui n'a rien de surprenant; quant à l'eau potable, il avait suffi sans doute de retrouver la source qui avait servi anciennement à la population.

En 426, la mort de ce singulier prélat que fut Patrocle d'Arles, laissa vacant un siège qui n'avait rien de séduisant. Honorat céda aux supplications des Arlésiens et occupa le siège pendant trois ans (426-429), relevant une Église qui paraissait ruinée. Les éloges lui ont été prodigués; outre saint Hilaire, Salvien, Cassien, Eucher, on peut dire que le plus brillant éloge fut cette fondation de Lérins qu'il sut implanter si bien dans ce coin de terre, qu'après quinze siècles écoulés on y retrouve, aujourd'hui encore, des moines appliqués à l'œuvre instituée par saint Honorat sur le coin de terre où son nom et son souvenir demeurent vénérés.

Maxime qui succéda à Honorat, comme chef de la

[1] *De laude eremi.* — [2] *Sermo ad monachos*, IX. — [3] *Carmen XVI ad Faustum.* — [4] *Chronologia*, 1613 : *Descriptio situs.* — [5] Barralis, *op. cit.*, prologue : *Ut non jam turrim, sed amplum theatrum putes.* — [6] *P. L.*, t. L, col. 1249-1272; *Bibl. hagiogr. lat.*, n. 3975. — [7] A. L. Sardou, dans *Annal. de la Société des lettres-sciences et arts des Alpes-Maritimes*, 1875, t. III. — [8] Paul Meyer, dans *Romania*, 1879, t. VIII, p. 508. — [9] B. Munke, W. Schaefer, A. Krettek, *De vita sancti Honorati*, 1911. — [10] Grand massif qui sépare le département du Var de celu des Alpes-Maritimes. — [11] Barralis, *Chronologia*, t. I, p. 37.

communauté de Lérins, fut élevé en 433 sur le siège épiscopal de Fréjus, mais il prit la fuite, et se cacha si bien qu'il fut impossible de le découvrir; force fut aux Forojuliens de faire un autre choix en la personne de Théodore (433-455?) qui entretint de bons rapports avec le monastère de Lérins et assista, en 434, à la mort de saint Caprais. A ce moment, l'abbé Maxime était devenu évêque de Riez. C'est qu'en effet la gloire de Lérins était grande et les Églises du voisinage tournaient leurs regards assez naturellement vers une communauté en grande réputation de sainteté. Maxime, nous apprend son successeur Fauste, étant élu évêque de Riez, ne put se dérober cette fois et dut quitter Lérins en 434. Il y reparut peu de temps après pour assister aux derniers moments de saint Caprais.

Fauste avait succédé à Maxime comme abbé de Lérins. Il était né dans l'île de Bretagne et possédait une grande réputation; on le disait philosophe, orateur, théologien. Sidoine Apollinaire et Ruricius, évêque de Limoges, lui prodiguent les louanges [1]. A ses débuts comme abbé, lors de la mort du vieux saint Caprais, l'évêque Théodore de Fréjus obligea Fauste à s'asseoir à côté de lui, entre Maxime et Théodore. Mais cette bonne entente ne dura qu'un temps. Fauste eut avec Théodore de graves difficultés pour le maintien des privilèges monastiques, et il fallut recourir au synode provincial pour terminer leur différend. Deux illustres Lérinois, Maxime de Riez et Valérien de Cimiez, désolés de voir troubler les accords intervenus entre saint Honorat et saint Léonce de Fréjus, avaient pris fait et cause pour leurs frères. La mésintelligence était devenue publique et causait un grand scandale. Pour y remédier, le métropolitain d'Arles, Ravennius, convoqua dans sa ville archiépiscopale douze évêques, et donna rendez-vous aux parties après les fêtes de Noël de l'année 450, selon l'opinion d'Antelmi, tandis que le Père Sirmond voudrait remettre la réunion à 455; les actes du concile ne portent point de date. La décision des Pères fut que Théodore serait prié de recevoir les excuses de l'abbé de Lérins, de lui pardonner les torts qu'il pouvait avoir eu à son égard, et de lui rendre son ancienne amitié. Quant à ses droits épiscopaux sur le monastère, il devrait se contenter de ce que son saint prédécesseur Léonce s'était réservé. Lui seul pourrait ordonner les clercs et les prêtres, et confirmer les néophytes; on ne recevrait le saint chrême que de sa main; les clercs étrangers ne seraient pas admis à la communion sans son agrément; mais l'universalité des laïques de l'île serait placée sous l'autorité de l'abbé, et l'évêque n'en élèverait aucun à la cléricature sans son consentement. Fauste gouverna le monastère avec prudence pendant un quart de siècle et, en 461, ou au plus tard en 462, il fut appelé sur le siège de Riez.

Autour de ces trois grands abbés, et à leur exemple, une communauté de moines s'était formée et sa réputation de science et de sainteté s'étendait rapidement. Honorat, élevé sur le siège d'Arles, avait appelé près de lui le moine Jacques qu'il ne conserva que peu de temps; les gens du pays de Tarentaise étant venus lui demander un missionnaire, Honorat investit Jacques de l'épiscopat et lui assigna son siège à Moutiers. Peu de temps après un autre moine de Lérins fut, coup sur coup, élu abbé par une communauté voisine, et évêque par les habitants de Cimiez; à Marseille nous voyons également un moine de Lérins, Salvien, conquérir une situation personnelle. En même temps la réputation du monastère y attirait Patrice, le futur apôtre de l'Irlande. Une autre illustration était venue à Lérins s'y inspirer des exemples qu'on y donnait. Eucher avait habité à Saint-Honorat, puis à Sainte-Marguerite, quand il fut élu évêque de Lyon vers 424.

Après Fauste vient un abbé Anselme dont le *Gallia christiana* se borne à dire *incerta vixit ætate*, ce qui est peu rassurant.

Porcaire I[er] reçut parmi sa communauté, probablement en 489, un tout jeune homme de dix-huit ou dix-neuf ans destiné à devenir l'illustre saint Césaire. Il était venu de Chalon-sur-Saône, cédant à la célébrité que Lérins avait alors et qui rayonnait sur toute la Gaule. Il la devait au souvenir de ses grands hommes disparus, au renom de ses études, à la régularité de son observance et à l'isolement complet qu'offrait aux âmes éprises de solitude, sa situation en pleine mer. Le bon abbé Porcaire paraît avoir été un de ces hommes qu'on proclame modestes pour ne pas convenir qu'ils furent médiocres [2]. Après le triptyque de saints : Honorat, Maxime et Fauste, on se détendait un peu, on dégustait la gloire acquise sans se préoccuper de l'accroître, ce n'était pas encore le relâchement et la décadence, mais c'était l'affaiblissement et l'heure des horizons réduits, des ambitions moins hautes, et de cette espèce de lassitude qui, dans la vie spirituelle comme dans la vie physique, semble la rançon inévitable des ardeurs trop vives et trop prolongées.

L'arrivée d'un caractère trempé comme l'était celui de Césaire eût semblé une menace à plusieurs, s'ils avaient pu prévoir l'effort qu'il tenterait pour renouveler l'esprit des premiers jours de Lérins. Ce jeune homme était pénétré du souvenir des anciens qui avaient peuplé ces lieux, et qu'il se représentait si grands qu'ils en devenaient pareils à des montagnes. Il s'excitait non à les égaler, mais à les imiter et à leur ressembler. Avide de s'instruire, il consacrait à la lecture tout le temps que la règle du monastère permettait de lui accorder. Ce n'est pas toujours chose indifférente à la pleine compréhension d'un texte que sa lecture dans les lieux mêmes où il a été inspiré à l'auteur. En présence de cette vaste étendue d'eau étincelante de clarté, Césaire entendait mieux le conseil de l'abbé Fauste l'invitant à mettre son âme en harmonie avec ce qu'il voyait. « Car à quoi lui servait-il d'habiter en ce lieu silencieux, s'il souffrait au dedans de lui-même la tourmente des passions? La tranquillité serait-elle au dehors et la tempête au dedans? Serait-ce la peine d'avoir quitté le monde qui était là-bas au loin, pour en tenir les affections renfermées en soi-même ? » D'autres fois, il opposait le contraste résultant de la paix du monastère en face de la tempête des vagues. « Cette mer, lui disait le Maître, c'était le monde; le monastère c'était le port. Que devait se proposer le vrai moine? de fixer son ancre à jamais dans le port. Retournerait-il dans le monde? ces rochers contre lesquelles la mer se brisait là-bas étaient l'image des écueils contre lesquels le moine inconstant dans sa voie était assuré de se briser. »

Les *Instructions* écrites pour les moines de Lérins par l'abbé Fauste y jouissaient, depuis son départ et son élévation sur le siège de Riez, d'une grande autorité. Volontiers on y renvoyait les novices et les jeunes religieux comme à l'esprit même de la maison, en sorte que l'enseignement de Fauste prenait aux yeux de tous l'autorité, si l'on peut s'exprimer ainsi, d'une tradition écrite. Porté par les instincts les plus impérieux de sa nature vers la recherche et la pratique de la

[1] *P. L.*, t. LVIII, col. 617, 622; t. LVIII, col. 67. — [2] Le digne homme laissa quelques conseils : A, Wilmart, *Les monita de l'abbé Porcaire*, dans *Revue bénédictine*, 1909, t. XXVI, p. 475-480.

vie spirituelle, Césaire fit de ces morceaux sa lecture de prédilection et s'en pénétra profondément. Sans s'effrayer du ton un peu trop sentencieux de Fauste, il l'aimait à cause de la sagesse de ses vues morales, à cause aussi de cette pondération, qui lui faisait balancer le bon et le mauvais côté, les avantages et les inconvénients, parfois les périls de la vie monastique. Césaire faisait dans Fauste ample provision de maximes, d'observations qu'il devait mettre à profit dans la suite pour ses propres instructions épiscopales et dans ses règles monastiques, car on les reconnaît sans peine dans ses homélies, ses discours, ses épîtres aux nonnes et aux moines, plus ou moins transformées ou retouchées, suivant que son tour d'esprit personnel s'en est emparé, qu'il y a appliqué sa vivacité et cette familiarité naturelle qui sont comme l'estampille de son originalité individuelle. Quant à ses règles, elles ne sont autre chose, sauf ce qui est entré de saint Augustin dans la règle des religieuses, que le fond des *Instructions* de Fauste, distribué en articles distincts revêtu d'une sanction plus stricte.

Le Maître amenait d'abord son disciple à se bien pénétrer de la vie monastique, à laquelle il s'était senti appelé. Le monastère, était, à l'en croire, le lieu le plus propice pour s'avancer dans la perfection; mais c'était le premier endroit pour se damner, si l'on n'y entrait pour y vivre de la vie parfaite. Mieux valait un chrétien d'une vertu ordinaire dans le siècle, qu'un moine vicieux ou d'une conduite relâchée dans le cloître. Fauste enseignait ensuite au moine le moyen d'acquérir cette perfection si essentielle au moine; c'était de se combattre sans cesse. « Le monastère, disait-il, ne devait pas être considéré comme un lieu de repos, où l'on pût s'endormir dans la paix, mais comme un camp, où l'on devait s'exercer sans relâche aux combats spirituels. Car on avait affaire à un ennemi d'autant plus à craindre qu'on l'avait au dedans de soi; on pouvait le vaincre, jamais l'amener à composition. » Tout ceci, à sa date, est intéressant; ces lieux communs d'une justesse évidente et d'une banalité un peu monotone sont dès lors clichés et feront bon service jusqu'à nos jours où ils ne sont pas encore usés; peut être parce qu'ils sont inusables. On s'étonne de la longue et constante fortune de ces pieuses maximes qui semblent dispenser ceux qui les déroulent d'une observation plus fine, d'une psychologie plus déliée et plus pénétrante. Par une espèce de convention tacite on passe sous silence la physionomie vraie du monastère, les jalousies, les rivalités, les petitesses, les platitudes, les privilèges, les passe-droits, tout ce pullulement pernicieux et quotidien qui amène les relâchements, les crises et les réformes.

Le résultat de la méthode présentée par les *Instructions* de Fauste était précieux, il provoquait chez les âmes loyales et généreuses un effort de perfection aboutissant parfois à la sainteté; mais ce n'était que la sainteté individuelle, comme cela c'est vu ailleurs, chacun vivant isolé et, tout au plus, juxtaposé à d'autres moines que par un usage touchant il appelle ses frères et qui lui sont, la plupart du temps, complètement étrangers. Tout pénétré de la discipline spirituelle élaborée par l'abbé Fauste, Césaire gardait sans cesse l'œil ouvert sur les mouvements de son cœur; chaque soir il pratiquait la méthode de l'examen de conscience qu'il trouvait enseignée dans les *Instructions*, et que lui-même recommandera plus tard aux religieux. « Voyons, se demandait-il, si j'ai passé cette journée sans péché, sans céder à l'envie, sans médisance et sans colère. Voyons si j'ai fait aujourd'hui quelque chose pour mon avancement spirituel ou pour l'édification de mes frères. Je crois avoir aujourd'hui scandalisé tel de mes frères, par mon étourderie, avoir désobéi à mon ancien, avoir menti, m'être parjuré, avoir succombé à la colère ou à la gourmandise. J'ai ri, j'ai mangé et bu, j'ai dormi et je me suis écouté plus qu'il ne convenait. Qui me rendra cette journée que j'ai consommée en vains propos? »

Non moins attentif envers la conscience de ses frères qu'envers la sienne propre, et convaincu par l'heureux sens de son esprit comme par les leçons de Fauste que la bonne harmonie entre frères et la modestie de la conversation sont le meilleur soutien de la vie en commun, jamais il n'eut à se reprocher d'avoir été pour autrui un sujet de malédification. Rien ne tempérait à ses yeux la rigueur de la règle monastique comme la charité entre frères; la joie d'édifier les autres était pour lui un encouragement à pratiquer la vertu. Son naturel ne l'y eût pas porté, car il se laissait aller à des mouvements trop prompts qu'il était le premier à regretter et à désavouer. Plus tard il se montrera indulgent à ces impulsions échappées à la vivacité du caractère, et réservera ses sanctions à ceux qui se refusent à accorder le pardon sincèrement sollicité.

Fauste avait inculqué à Césaire une rigueur extrême à l'égard des esprits rebelles, uniquement satisfaits d'eux-mêmes, toujours mécontents des autres et invariablement disposés à la critique, contre leurs supérieurs et contre leurs frères qui donnent l'exemple de la régularité. Ils étaient, aux yeux de Césaire, le dissolvant le plus actif des communautés; il ne pouvait mieux les comparer qu'à ces mers agitées et troublées qu'il avait vues parfois balancer les navires sur leurs ancres; « ainsi, pensait-il, ces mauvais frères ébranlent la tranquillité des autres, et en soufflant un vent d'orgueil, les poussent hors du port et cherchent à les entraîner dans leur naufrage. »

Fauste inculquait encore l'attachement au monastère de profession « comme l'oiseau aime son nid, et comme la bête sauvage aime le lieu où elle gîte ». Il mettait en garde contre les petites négligences répétées, et contre ces impatiences, ces résistances à l'autorité et à la règle, qui, bien que vénielles, s'aggravent par la fréquence, et finissent par laisser au fond du cœur, avec le dégoût du monastère, un vague désir de briser ses liens et de retourner dans le monde. « On prenait d'abord pour prétexte l'espoir de se sanctifier plus aisément ailleurs, en se promettant de rester fidèle à son vœu monastique. Mais c'était courir à sa perte aussi infailliblement que si un nautonnier quittait le port où il se trouve en sûreté pour aller se jeter au milieu de la bourrasque. » Ces affirmations paraissaient à Césaire avoir la rigueur de l'évidence, et il se montrait surpris que les maîtres de la vie monastique n'eussent pas encore prévenu ce mal en imposant la stabilité dans les monastères. Il s'efforcera lui-même plus tard d'établir sur ce point une obligation plus stricte.

De toutes ces impressions puisées dans la lecture et développées par la réflexion, Césaire s'était formé une conception de la vie monastique où la gravité, la circonspection, la fidélité scrupuleuse au devoir n'entraient pas seules. Il s'y joignait un contentement très vif et une véritable gaieté intérieure produits par la pensée du bonheur éternel promis aux élus. Volontiers il interrompait la gravité des maximes qui lui étaient familières pour laisser entendre une invitation à la paix et à la joie. L'absence de ce sentiment lui semblait même offensante pour Dieu; Césaire comparaît volontiers celui qui servait Dieu sans joie à un serviteur qui prendrait à l'égard de son maître l'attitude d'un mécontent. Mais cette joie n'allait pas jusqu'au rire qui lui paraissait incompatible avec l'empire que le moine doit toujours conserver sur lui-même.

Ressentant pour la liturgie pratiquée à Lérins une estime particulière, Césaire n'était cependant pas homme à se bercer comme Eucher « dans la mélodie des voix s'élevant en chœur au-dessus du silence de la mer ». Il voulait plus et mieux que l'harmonie des sons, ainsi qu'il s'efforcera dans la suite de l'inculquer aux Arlésiens : « Lorsque vous psalmodiez, dit-il, ne soyez pas occupés seulement de la douceur des voix, mais aussi du sens de ce qui est chanté, et de même que le son harmonieux des chants chatouille vos oreilles, ainsi il est nécessaire que la signification des paroles soit douces à vos cœurs. »

Devenu profès, Césaire ne tarda pas à se montrer aussi grave et plus capable que les anciens du monastère; l'abbé Porcaire lui confia la charge de cellérier à qui revenait le soin de pourvoir aux nécessités matérielles des religieux, au traitement des malades, à la réception des hôtes. Malgré la distance et l'obligation de se procurer un bateau, les hôtes étaient sans doute assez fréquents pour qu'il fût nécessaire de pourvoir à leur service; le soin des malades fut une préoccupation principale du cellérier, mais les égards pour les personnes ne portèrent pas préjudice à la fermeté qui appartenait à l'exercice général de sa charge, et les moines qui pensèrent obtenir de lui des passe-droits contre le règlement le trouvèrent « inébranlable ». Ceux qui avaient quelque besoin, il les contraignait de force d'accepter lors même que, par esprit de mortification, ils s'abstenaient de demander; ceux qu'il savait n'avoir besoin de rien avaient beau demander, il ne voulait rien leur donner.

Dans ce mélange de bonté et de fermeté, ce fut la dernière qui fit seule impression alors sur les moines. Ils ne tardèrent pas à murmurer, puis à réclamer ouvertement contre un régime de sévérité auquel ils n'étaient plus habitués. Mais ce fut en vain. Aux moines de Lérins qui se plaignaient que les soins matériels leur fussent mesurés avec trop de parcimonie, il pouvait opposer ce passage d'une instruction de Fauste : « Un moine doit fixer pour limite de ses désirs le nécessaire, et ne pas vouloir ce qui flatte la convoitise. On ne vient pas au monastère pour désirer tout avoir à sa discrétion, et il ne sert de rien d'avoir renoncé à ses biens propres, si on ne se détache aussi de la convoitise de tous les autres biens. » Mais l'abbé Porcaire, assiégé par les réclamations des moines finit par changer son cellérier trop exact. Peut-être en cela n'eut-il pas tout à fait tort. Peut-être le jeune cellérier avait-il méconnu trop absolument l'art. qui s'acquiert surtout par l'expérience, de procéder avec ménagement à la réforme des habitudes contractées, de graduer la sévérité selon les cas et les personnes, d'atténuer les refus par la douceur des paroles et des manières, et ne se défiait-il pas assez de la propension des natures énergiques à se prendre elles-mêmes pour mesure de ce qu'elles veulent exiger des autres. Quoi qu'il en soit, le fait seul qu'il ait pu se produire à Lérins, contre un préposé un peu trop zélé, une opposition assez forte pour obtenir sa révocation, est un indice non douteux que ce monastère avait déjà beaucoup dégénéré de son ancienne discipline et de sa première ferveur [1].

Les rares détails que nous connaissons sur l'existence de Césaire permettent de conclure que l'abbé Honorat avait établi le monastère de Lérins à la façon des laures palestiniennes qu'il avait sans doute visitées (voir *Dictionn.*, t. VIII, au mot LAURE).

Déchargé de son emploi, Césaire se remit avec une assiduité nouvelle aux occupations qu'il préférait, notamment la lecture et la prière, et sa vie s'écoula dans une petite cellule qui lui fut attribuée à l'écart de la communauté. Car dans cette solitude si bien délimitée par la mer, chaque frère qui en manifestait le désir et qui était jugé assez avancé dans la perfection pour supporter ce nouveau genre de vie, pouvait vivre dans un petit ermitage, séparé du groupe des religieux, auxquels il ne se trouvait plus mêlé que pour la récitation en commun de l'office. Césaire abusa de cette facilité qui lui était donnée en s'imposant un régime alimentaire auquel le simple bon sens eût suffi à lui apprendre qu'il ne le soutiendrait pas; sa pitance se composait de quelques poignées d'herbes bouillies qui lui duraient une semaine entière. Sa santé ne résista pas longtemps à ce régime qui n'eût sans doute pas obtenu l'approbation de l'abbé Fauste. Celui-ci, dans ses *Instructions*, attachait peu d'importance aux mortifications corporelles qu'il n'envisageait pas comme une des conditions essentielles de la perfection monastique, et qu'il plaçait bien au-dessous des mortifications spirituelles de l'amour-propre. Les excès auxquels Césaire se laissa entraîner avaient pu lui être inspirés par les récits de quelques hôtes, ou par la lecture de livres ascétiques, tels que ceux de Cassien, Sulpice Sévère, Palladius, exaltant les exploits des héros du monachisme. Écrits en partie pour Lérins, ceux de Cassien devaient y avoir une place d'honneur dans la bibliothèque. L'état de santé de Césaire devint assez alarmant pour que l'abbé Porcaire prît le parti de lui imposer un changement de résidence; il l'envoya à Arles où nous n'avons pas à le suivre (voir *Dictionn.*, t. I, au mot ARLES).

Après l'abbé Porcaire nous lisons sur la liste abbatiale les noms suivants :

Honoré II, qui, vers l'an 507, aurait reçu à Lérins, sans le connaître, saint Jean, abbé de Réomé.

Abbon, abbé en 530, mentionné sur un ancien catalogue des abbés que Mabillon mentionne en 588, n. 46.

Marin, mentionné dans les actes de saint Eugende (voir *Dictionn.*, t. VII, au mot JURA).

Florian, abbé en 550, mentionné sur le catalogue susdit.

Le bienheureux Virgile que Grégoire de Tours dit avoir été simple moine à Lérins et abbé de Saint-Martin d'Autun, tandis qu'une vie du VIII[e] siècle fait de Virgile un abbé de Lérins qui devint évêque d'Arles; en réalité l'évêque Virgile d'Arles avait été abbé à Autun.

Étienne, abbé en 596, à qui saint Grégoire le Grand, *Epist.*, l. VI, ep., LVI, écrit pour faire l'éloge de son monastère.

Saint Conon, abbé en 600, qui obtint également les éloges de saint Grégoire, *loc. cit.*; sa fête le 4 des calendes de juillet.

Nazaire, fêté le XIV des calendes de décembre au martyrologe gallican.

Maxime II, abbé en 641.

Eucher et Vincent, tous deux bienheureux.

La liste abbatiale offre ici un titulaire nommé Aigulfe à qui on a composé toute une édifiante histoire, plus édifiante que certaine. Nous avons raconté déjà l'aventure du moine Aigulfe de Fleury-sur-Loire, que son abbé Mummole envoie dérober, au Mont-Cassin abandonné, les reliques de saint Benoît. Cette translation se fit en l'année 703; le rôle qu'y tint Aigulfe est sujet à discussion, mais ce qui est sujet au doute, c'est l'identification de Aigulfe de Fleury avec Aigulfe de Lérins. Le moine Adrevald qui composa le récit légendaire de la translation de saint Benoît, a bien raconté que l'abbé Mummole avait envoyé Aigulfe au Cassin. Celui-ci ayant rempli sa mission, il parut à Adrevald qu'on pouvait broder quelque peu sur ce thème qui lui était familier. Or, il se trouva que la bibliothèque de Fleury possédait la

[1] A. Malnory, *Saint Césaire d'Arles*, p. 10.

passion d'un abbé de Lérins nommé Aigulfe qui avait terminé sa vie par le martyre. Adrevald s'avisa que ce martyr Aigulfe, homonyme du moine de Fleury, avait reçu l'habit monastique, et comme la passion n'en disait rien, il mit cela au compte de Mummole, puis, sa verve l'aidant, il ajouta que l'abbé de Lérins était ce même Aigulfe qui avait fait le voyage du Cassin et dérobé les reliques de saint Benoît. Le fait était certain, à preuve qu'on le lisait dans une *Historia translationis* qui, Adrevald se gardait bien de le dire, était de sa fabrication.

Il reste donc un abbé Aigulfe sur la liste de Lérins. Vincent Barralis n'a pas voulu demeurer en reste avec Adrevald dont il acceptait l'historiette, et a fait de cet Aigulfe un abbé de Saint-Aignan, à Orléans; quant à la passion d'Aigulfe elle nous apprend qu'il entreprit la réforme de Lérins, ce qui lui valut la haine des moines Arcadius et Columbus qui appelèrent à leur aide un comte d'Uzès, nommé Mammole (voici Mummole et Aigulfe) lequel ravagea, pilla le monastère et fit décapiter Aigulfe avec quelques moines dans l'île d'Amatuna entre la Sardaigne et la Corse, le III[e] des nones de septembre de l'année 677, c'est-à-dire presque un quart de siècle avant la translation des reliques de saint Benoît à Fleury.

Rigomir succéda à Aigulfe, et instruit du lieu où son prédécesseur avait souffert le martyre, il s'y rendit, releva les précieux restes et les rapporta à Lérins.

Saint Amand, abbé en 690, avait su rendre la prospérité à Lérins, puisqu'il gouvernait, nous dit-on, 3 700 moines; évidemment dans les îles et sur le littoral.

Le bienheureux Silvain.

Saint Porcaire, II[e] du nom, martyrisé avec 500 moines vers 732 par des pirates sarrasins. Il existe une passion légendaire dans laquelle il semble possible de retenir quelques traits historiques. Les ravages et les violences des Sarrasins en Provence (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 1969-1970), avaient donné l'éveil à l'abbé Porcaire qui prit des précautions, cacha les reliques et fit évacuer seize enfants et trente-six jeunes garçons qu'on embarqua pour l'Italie, afin de leur épargner les supplices ou l'apostasie; la communauté attendit les événements. Ils ne tardèrent pas; l'île fut envahie, saccagée; sur 505 religieux les envahisseurs n'épargnèrent que quatre jeunes religieux de belle figure qu'on embarqua pour l'usage du chef. Quand les églises et les bâtiments furent brûlés, démolis, la bande regagna le littoral et aborda la rade d'Agay, en vue du Cap Roux. Les quatre jeunes religieux réussirent à s'échapper, gagnèrent un bois et après avoir marché toute la nuit arrivèrent à Arluc. Ils regagnèrent Lérins où ils retrouvèrent l'unique survivant de la communauté, le moine Éleuthère, qui avait réussi à se glisser dans une grotte appelée *Baoumo de l'abbat* (la baume de l'abbé) située sur la côte orientale de l'île. A eux cinq, ils rendirent les devoirs aux martyrs, purifièrent ce charnier et gagnèrent l'Italie.

Éleuthère ramena à Lérins ses compagnons et les jeunes garçons évacués en Italie par Porcaire; le cartulaire de Lérins contient un acte de donation au monastère par Pépin le Bref; mais le IX[e] siècle ramena les Sarrasins sur le littoral de Provence d'où ils ne furent chassés définitivement qu'en 975.

IV. Du X[e] siècle a nos jours. — Au point de vue monastique, Lérins et Ligugé offrent en Occident les deux points les plus remarquables puisque, seuls, ils présentent aujourd'hui une communauté dans les lieux mêmes où des générations de moines se sont succédé presque sans interruption pendant quinze siècles. A partir du XI[e] siècle, la prospérité territoriale de Lérins va sans cesse en grandissant, ses possessions commencent sur le littoral de la Méditerranée et remontent, au Nord, jusqu'à la Loire. Ces biens immenses entraînent des privilèges tels que droits de pêche, droit d'épave, droit de franc-salé et le plus exorbitant de tous, le droit de battre monnaie. En 1073, l'abbé Adelbert II fait édifier, face à la haute mer, un château-fort dont les ruines imposantes existent encore; il ne paraît pas qu'il ait bien efficacement protégé les moines qui furent massacrés en 1107, en 1197, en 1400, jusqu'à ce que, au XV[e] siècle, les rois de France, malgré les protestations des abbés, mirent garnison dans l'île.

En 1464, les abbés réguliers furent remplacés par les abbés commendataires. Cette lamentable institution mise en honneur par un pape, Eneas Sylvius Piccolomini, donna le coup de grâce à la grandeur morale de Lérins et prépara sa ruine matérielle. Au début du XVI[e] siècle, un autre pape, Léon X, pouvait constater que rien ne rappelait plus à Lérins, les vertus du passé : *...illius monasterii monachi ad tantam perniciem (proh pudor)! devenerunt, quod nulla religionis signa in eodem monasterio apparebant* [1]. L'abbé commendataire, Augustin Grimaldi, demanda le rattachement à Cluny qui tenta une réforme et réussit à rétablir l'observance; cela fait, Lérins se détacha de Cluny et s'affilia à la congrégation de Sainte-Justine de Padoue ou du Mont-Cassin.

A la mort d'Augustin Grimaldi (1532) le roi donna la commende de Lérins à Jean du Bellay, évêque de Bayonne; les moines résistèrent, et finalement, cédèrent. Le résultat de leur incartade fut la cassation par François I[er] des lettres patentes consacrant l'union de Lérins au Mont-Cassin. Les Italiens durent quitter l'île où Henri II les laissa rentrer. En 1548, le cardinal du Bellay troqua Lérins contre Échailly, au diocèse de Sens, et l'île Saint-Honorat passa entre les mains de Guillaume Pélicier, évêque de Montpellier. Celui-ci fut appointé, en 1552, d'une somme de 1200 livres pour l'entretien de la communauté; alors il imagina, pour la mieux brimer, d'y introduire la réforme (1556). Le prieur claustral, Denis Faucher, religieux instruit et observant, ne put rien obtenir de Pélicier à qui il remontra le préjudice que cette prétendue réforme entraînerait pour Lérins. Les taquineries et les vexations continuèrent (1557) jusqu'à ce que, le 1[er] février 1558, le vicaire-général de l'évêque changeât tous les officiers du monastère. Le 27, il exigea un serment des religieux; quelques-uns refusèrent et demandèrent leur congé. Pélicier fit rendre une ordonnance expulsant les moines de Sainte-Justine et les remplaçant par des moines de Cluny; mais, sur les réclamations des premiers, un arrêt du Parlement, en date du 16 juin 1558, évoqua l'affaire au Conseil du roi, et les moines de Sainte-Justine furent rétablis dans leurs droits, jouissances et revenus (28 juillet) Pélicier ne fut pas rebuté; en 1564, il sollicita de Charles IX l'expulsion des moines de Sainte-Justine et n'obtint que la confirmation de leur droit (11 septembre).

Cette union de Lérins au Mont-Cassin fut la source de difficultés sans cesse renaissantes et l'occasion de marchandages sans dignité. En 1594, Henri IV nomma abbé commendataire un clerc tonsuré, J.-B. de Romans d'Agoult; aussitôt réclamation des moines devant le Conseil d'État; mais sur ces entrefaites on s'avise d'une *combinazione*, et le Saint-Siège propose au roi de France de le dispenser, s'il rétablit l'union de Lérins à Sainte-Justine, de la construction d'un des quatre monastères qu'il s'est engagé à édifier pour obtenir l'absolution.

[1] Bulle d'union du pape Léon X, aux archives du département des Alpes-Maritimes, H. 62.

Le 14 septembre 1635, les galères d'Espagne s'emparèrent des îles Lérins et en expulsèrent les moines et la garnison française. Les religieux se retirèrent à Vallauris et y demeurèrent jusqu'en 1637, époque où les îles furent reprises. On accusa les religieux étrangers d'avoir favorisé le débarquement de l'ennemi, et le cardinal de La Valette devenu commendataire, en 1638, fit maison nette. Le 17 mars 1638, des lettres du roi Louis XIII adressées à Godeau, évêque de Grasse, et à l'intendant de Provence leur donnèrent commission de faire sortir du monastère de Lérins les religieux du Mont-Cassin, qui, en qualité d'étrangers, peuvent avoir « une liaison et communication perpétuelle avec lesdits estrangers (et) estre divertis des sentimens que des vrais et naturels subjects doivent avoir pour leur prince [1]. » Louis XIII défendit aux fermiers d'acquitter à ces italiens aucune redevance et, par arrêt du 22 mars 1639, ordonna que « les patentes du 17 mars 1638 sortiroient leur plein effect... et que l'abbaye de Sainct-Honoré demeureroit incorporée à la congrégation de Sainct-Benoist de France ou de Sainct-Maur, pour estre régie et administrée, tant au spirituel qu'au temporel, par les supérieurs et selon les statuts de ladicte congrégation... » Un arrêt du 22 mars 1639, la réunit à la congrégation de Saint-Maur.

Les Italiens, qui trouvaient la proie bonne, intentèrent un procès aux mauristes et furent déboutés; le pape Urbain VIII protesta contre ce jugement, mais le 5 novembre 1643, Louis XIV (âgé de cinq ans) écrivait au comte d'Alais, gouverneur de Provence, de « tenir la main à ce que les dicts religieux réformés (de Saint-Maur) nonobstant ledict bref du pape (Urbain VIII), fussent maintenus et conservés dans ladicte isle, et jouissent de ladicte abbaye et des revenus d'icelle... »

Au cardinal de La Valette succéda comme abbé, le prince de Conti, à qui le pape Urbain VIII refusa les bulles qui ne furent accordées que par Innocent X, en 1645 (17 février). Le roi de France défendait au prince de céder sa communauté et s'interdisait, d'autre part, de lui donner, en cas de mort, un successeur; il déclarait nulle, la nomination qui pourrait être obtenue par surprise, l'élection de l'abbé devant revenir au chapitre, à condition toutefois que les officiers spirituels et temporels fussent français. Quelques mois plus tard, des lettres patentes renvoyaient les religieux de Saint-Maur et réintégraient dans l'île les moines de Sainte-Justine de Padoue, comme « estant bien informez de la régularité et piété exemplaire desdicts religieux et de leur fidélité à nostre service... » Une transaction fut passée entre bénédictins de Saint-Maur et bénédictins de Sainte-Justine.

Conti céda la commende de Lérins au cardinal Mazarin qui commença par faire payer 9.000 livres et s'attribua les revenus de la mense abbatiale; le cardinal de Vendôme et son frère le Grand-Prieur de Vendôme tondirent le plus près possible ce riche bénéfice, tellement qu'à la mort de ce dernier (1727) les moines de Lérins résolurent de tenter un suprême effort pour échapper à la commende. Dans ce but, ils s'adressèrent à l'évêque de Grasse, d'Anthelmi, qu'on savait très bien en cour auprès de son ancien voisin de Fréjus devenu cardinal de Fleury et premier ministre. D'Anthelmi se fit remettre tous les titres de l'abbaye et promettre, en cas de réussite, une pension de 4 000 livres; or il arriva que ce fut à lui-même, évêque de Grasse, que le roi attribua la commende qu'il ne refusa pas. Les moines n'avaient qu'à se soumettre, ce qu'ils ne firent pas et ils protestèrent, faisant opposition à l'expédition des bulles; ils eurent gain de cause. D'Anthelmi riposta par un appel comme d'abus de la bulle de Léon X unissant Lérins au Mont-Cassin, et obtint, le 3 octobre 1732, un arrêt du Conseil ordonnant « aux Lérinois de raporter les bulles, lettres patentes et autres titres en vertu desquels ils prétendent que l'abbaye a esté unie et agrégée à la congrégation du Mont-Cassin et devoir estre exceptée de la nomination royale. » Un arrêt du 5 septembre 1739 enjoignit aux moines de s'unir à une congrégation française de l'ordre de saint Benoît, sans qu'aucune leur soit spécifiée, faute de quoi ils seront soumis à la juridiction de l'Ordinaire.

Les Lérinois se résignèrent et sollicitèrent leur union à l'abbaye de Cluny, ancienne observance. Le cardinal d'Auvergne, abbé général de Cluny, rendit le décret d'agrégation, mais l'évêque de Grasse intervint et réclama que Lérins fût placé sous la juridiction de l'Ordinaire. Deux arrêts, du 27 mai 1741 et du 30 septembre 1742, cassèrent le décret d'union du cardinal d'Auvergne. Après la mort de Mgr d'Anthelmi (1752) son successeur abandonna les oppositions faites par l'évêque de Grasse et, le 9 juillet 1756, le Conseil d'État confirma le décret du cardinal d'Auvergne unissant Lérins à la congrégation de Cluny ancienne observance.

Comme on peut le croire Lérins n'était plus que l'ombre de son glorieux et lointain passé. En 1743, le prieur dom Benoît avait été obligé de recourir au commandant du fort de Sainte-Marguerite pour faire arrêter et tenir sous la garde d'un sergent et six hommes trois moines « si fort mutinés contre leurs supérieurs et si disposés à en venir à de fâcheuses extrémités » qu'on fut réduit à les enfermer dans une chambre. Pour comble de malheur, Lérins était tombée aux mains de l'évêque d'Orléans, de Jarente, si tristement célèbre, aussi ne restait-il qu'un parti à prendre le jour où cet indigne personnage démissionna (24 septembre 1786); ce fut d'en venir à la suppression du titre de Lérins et à l'union de tous ses biens, droits et revenus à la mense épiscopale de Grasse. L'évêque de Grasse, Mgr Saint-Jean de Premières, sollicita de Pie VI la suppression canonique du monastère. Les bulles furent accordées le 10 août 1787; un arrêt au Parlement d'Aix, du 20 novembre suivant, en ordonna l'enregistrement. Le 10 juin 1788, quand le commissaire royal se présenta il ne restait dans l'île que quatre moines et le revenu s'élevait à 19 896 livres. Les ornements sacerdotaux furent distribués entre plusieurs églises, de même que les vases sacrés; on envoya à la monnaie quelques objets pesant cinquante livres d'argent. La bibliothèque était, pour ainsi dire, inexistante et les archives fort riches ont trouvé, depuis lors, asile à Nice. Les quatre moines quittèrent définitivement l'île avec une pension convenable.

Le 9 mars 1791, Saint-Honorat fut mise aux enchères et vendue 37 000 francs; pendant la Terreur, l'île perdit son nom et prit celui d'île Le Pelletier, sa voisine Sainte-Marguerite devint l'île Marat. Après avoir passé entre les mains de plusieurs acquéreurs, l'île Saint-Honorat devint, en 1859, la propriété de Mgr Jordany, évêque de Fréjus, qui s'empressa de la rendre au culte. En 1869, les Cisterciens de Sénanque acceptèrent la mission de restaurer la vie religieuse à Lérins; en 1871 ils furent constitués en communauté. Tout était à reprendre; une nouvelle église remplaça les ruines de l'ancienne qui ne pouvaient, assure-t-on, être restaurées. Un monastère, un cloître, un orphelinat ont renouvelé en quelque façon l'antique Lérins où trente religieux mènent la vie conventuelle. Le château-fort a été classé comme monument historique [2].

[1] *Arch. des Alpes-Maritimes*, H. 71. — [2] H. Moris, *L'abbaye de Lérins, histoire et monuments*, 1909 p. 9-67.

V. La règle de Lérins. — S'il fallait désigner sous ce nom un texte ancien et authentique tel que la règle de saint Pakhôme ou celle de saint Benoît, il serait sage d'y renoncer, car ce texte n'existe pas et on ne peut pas assurer qu'il ait jamais existé sous une forme didactique et complète. Lorsque la vie monastique se répandit en Occident, et principalement en Gaule, elle conserva longtemps quelque chose d'improvisé; il faut s'en bien convaincre pour comprendre comment les monastères de ces temps lointains offrirent entre eux de si grandes ressemblances, nonobstant des observances très diverses. L'esprit des hommes de ce temps n'était pas tourné à admirer la régularité et l'uniformité. D'une Église à une autre, d'Antioche à Constantinople, d'Hippone à Carthage, de Vienne à Arles, de Milan à Rome, on croyait aux mêmes vérités, mais on ne s'astreignait pas à une discipline uniforme; à plus forte raison dans les monastères. Si nous pouvions ressusciter les groupements de Verceil, de Marmoutiers, de Lérins, nous verrions que de saintes âmes y travaillaient à servir Dieu et à gagner le ciel, mais chacune à sa façon. Cela valait-il mieux? En tout cas, cela ne pouvait se prolonger longtemps sans abus; une institution ne peut produire des effets utiles que si elle reçoit une organisation qui limite la part de l'individualisme au profit de la collectivité.

Saint Athanase, qui fut le révélateur de la vie anachorétique en Occident, avait laissé un petit livre qui pouvait provoquer toutes les générosités et entraîner à toutes les excentricités, le *Bios Antoniou;* après lui, saint Martin fut l'initiateur de la vie cénobitique et, cependant, il ne dicta aucune règle; il ne paraît pas même avoir manifesté une préférence pour l'une ou l'autre de celles qui existaient de son temps. Cette absence de règle entraînait une conséquence presque inévitable; une fois disparu celui dont la vertu groupait les disciples autour de lui, rien ne les retenait plus; ils se dispersaient pour de nouvelles réunions et des groupements inspirés par d'autres affinités, tels s'attachaient à un nouveau maître, tels autres se tournaient vers le ministère pastoral et s'agrégeaient au clergé séculier. L'habit n'était pas connu, la stabilité était chose rare, un monastère était une école d ascèse d'où sortaient librement et sans scrupule ceux qui désiraient faire ailleurs l'expérience des vertus auxquelles ils se croyaient rompus. La règle n'existait pas; on prenait conseil d'un saint personnage ou réputé tel, on se conformait à ses maximes ou à ses exemples, jusqu'au moment où on s'en éloignait pour se mettre à la recherche d'une autre célébrité. De là de graves inconvénients. L'indécision des coutumes, l'imprécision de l'autorité abbatiale, le particularisme des monastères, paralysaient en grande partie l'institution et la rendaient impropre aux œuvres fondées sur le groupement des efforts et des volontés. Il fallut attendre saint Césaire pour voir en Gaule un premier essai de règle monastique.

Cet essai ne date que du temps où il occupait le siège d'Arles; c'est dire que jusqu'alors Lérins, pas plus que les autres monastères de la Gaule, n'a connu de règle; et cependant, une vingtaine d'années après la mort de saint Martin, Lérins avait eu le mérite d'un effort remarquable dans le sens de la régularité conventuelle. Le peu que nous avons pu recueillir dans les documents sur l'organisation du monastère de saint Honorat nous a laissé entrevoir un réel progrès sur les monastères de saint Martin. « Si la grande valeur morale des abbés qui s'y transmirent le gouvernement fut un facteur important dans la fortune du nouvel institut, on reconnaît aussi que le trait principal de leur caractère fut précisément l'amour de la règle et de la discipline. Non qu'Honorat ait laissé à son monastère une règle de sa main. Lorsque quelques documents font mention des *Statuts* ou des *Institutions* de Lérins, ces termes désignent probablement les dispositions empruntées par les fondateurs aux règles orientales, telles que celles des saints Basile, Pakhôme, Macaire, et non une forme nouvelle, qui, en tout cas, n'a laissé aucune trace. C'est surtout par l'enseignement oral, comme il est aisé de le conclure du panégyrique de saint Honorat, et des sermons prononcés par l'abbé Fauste, que la règle s'est implantée doucement dans les mœurs de Lérins. En voici les grandes lignes. On voit tout d'abord un mélange de la vie cénobitique avec la vie érémitique, mais un mélange où la première domine et fait disparaître les inconvénients de la seconde, pour n'en laisser subsister que les avantages. Les cellules séparées sont réservées aux anciens, à ceux que Sidoine appelle le « sénat de ceux qui habitent dans des cellules [1] ». Libres de s'enfoncer dans les solitudes de l'île, mais circonscrits par le cercle que la mer forme autour d'eux, ils restent ainsi sous l'œil de l'abbé et des préposés, et on les retrouve mêlés de nouveau à la communauté pour célébrer l'office ou entendre les instructions de l'abbé. Pour ces solitaires sont les veilles et les jeûnes prolongés, les macérations exceptionnelles, les extases de la dévotion, ou les études approfondies. Pour ceux qui n'ont pas encore atteint ou n'ambitionnent pas une si haute perfection, l'emploi du temps et la série des devoirs sont tracés par une règle mesurée et clairvoyante, sous la sauvegarde d'une hiérarchie fortement constituée. La perfection du novice consiste à se tenir à l'entière discrétion de l'ancien que l'abbé lui a donné comme directeur spirituel dès son entrée dans le monastère; celle du profès à révérer l'abbé et le préposé comme Dieu lui-même, qu'ils représentent. Tout tend, dans la règle de Lérins, à resserrer les liens de solidarité chrétienne entre membres d'une même communauté. Existait-il un engagement formel de demeurer dans le monastère jusqu'à la mort? Fauste, sur ce point, n'ose pas encore aller plus loin que le conseil. Mais il y avait un resserrement du lien professionnel consistant dans le changement d'habit et de nom [2], et dans une promesse formelle de religion après un temps d'épreuve qui ne nous est pas spécifié. Lérins se distinguait aussi des établissements voisins par une observation plus stricte de la pauvreté.

« Nous ne savons pas comment était réglé le détail de l'emploi du temps; mais les œuvres littéraires sorties de l'île et ce que rapporte Eucher de la variété des productions qu'on y trouvait, disent assez quelle part honorable était faite au travail, soit des mains, soit de l'esprit.

« Entre les peines destinées à prévenir la violation de la règle, peut-être le fouet faisait-il quelque usage. Mais la prédominance était donnée à celles qui devaient agir sur le cœur, telles que la coulpe ou confession de la faute, l'amende honorable faite au confrère qu'on avait offensé, la suspense de la prière commune, l'excommunication. L'importance attribuée à l'examen de conscience restreignait le champ des fautes et des peines. Nul doute que l'habitude de cet exercice n'ait donné à l'institut un grand nombre d'hommes intérieurs et n'ait grandement contribué à son influence.

« Un dernier caractère à signaler, c'est le désir de progrès et l'empressement à l'accueillir de quelque lieu qu'il vînt. Ni Honorat ni ses successeurs n'eurent la présomption de croire qu'ils avaient atteint du

[1] Sidoine-Apollinaire, *Epist.*, l. IX, ep. III; Eucher, *De laude eremi*, n. XLII. — [2] Il dit plusieurs fois : *habitum et nomen mutavimus.*

premier coup la perfection, Lorsque le grand Cassien eut adressé les douze livres de ses *Institutions* à Castor, évêque d'Apt, pour le guider dans la fondation d'un établissement monastique, saint Honorat sollicita aussitôt un exemplaire de l'ouvrage, et s'abonna d'avance aux *Conférences* qui étaient alors en cours de publication. Sept de ces dernières (XI-XVII) lui furent dédiées de compagnie avec Eucher, son voisin de *Lero*, et on peut croire qu'il fit largement profit des observations du savant abbé de Saint-Victor, spécialement en ce qui concernait la stabilité, la pauvreté, le séniorat et la vie cénobitique.

« Lérins réalisait donc, par ses conditions matérielles et spirituelles, un ensemble harmonieux. Par là s'expliquent la fascination qu'il exerçait au dehors, et le charme qui retenait à ses rives quiconque y avait une fois pris terre. Le ravissement d'Eucher, le retour d'Hilaire, que l'amitié d'Honorat lui-même ne put retenir à Arles, l'empressement montré par les moines du lieu devenus évêques à revoir cet ancien séjour, sont les preuves de ce charme.

« On ne saurait délimiter avec précision l'expansion prise sur le continent par la règle, ou pour parler plus exactement, par la coutume de Lérins. Il est vraisemblable que ses membres devenus évêques s'efforcèrent de fonder autour de leurs églises des monastères constitués sur le même modèle, ou de faire prévaloir dans les monastères qu'ils trouvèrent établis les coutumes de la sainte île. C'est ainsi qu'un commencement de régularité a dû gagner par Honorat, Hilaire, Maxime, Fauste, Valérien, etc., les monastères de l'ancienne Provence, et qu'elle a pu s'étendre, par Eucher et Loup, jusqu'à Lyon et Troyes. Les lettres et les poèmes nous montrent la renommée ou l'influence de Lérins parvenues par delà les Cévennes. Déjà, dans sa dédicace à l'évêque Castor, Cassien avait opposé au caractère vague de la vie monastique dans ces provinces occidentales de la Gaule, qui n'avaient vu que saint Martin, la sagesse et la maturité des règles orientales. L'exemple vivant donné par Lérins fit pénétrer cette observation avec plus de force dans ces régions, si bien que les esprits éclairés, comme Sidoine, ne tardèrent pas à faire la différence entre les établissements transcévénols, aux institutions réfléchies, calculées et durables, et ceux d'en deçà où tout flottait à l'abandon. Aussi, cet homme prudent n'eut pas plutôt vu le monastère de saint Cirgues, après la mort du saint abbé Abraham « tombé en décadence sous un préposé sans prestige », qu'il s'empressa d'appeler un disciple de Lérins, Volusien, avec charge de gouverner l'établissement, d'après les institutions de Lérins, ou de Grigny, monastère proche de Vienne, qui avait probablement reçu la méthode de Lérins. C'est aussi, à n'en pas douter, l'exemple de Lérins qui a dicté aux pères du concile de Vannes, vers le même temps, certain canon (c. 7e) contre les moines errants : on défend aux moines de quitter le monastère sans permission de leur chef, on oblige ceux qui veulent s'établir solitairement à le faire avec l'autorisation de l'abbé et à portée de sa surveillance [1]. »

Élevé sur le siège d'Arles, Césaire écrivit deux règles monastiques. Une pour les hommes, très courte, dans laquelle il a pris pour base la règle de Lérins et qu'il accentue avec plus de précision et de rigueur. A Lérins, les abbés n'avaient pas osé prendre sur eux de supprimer radicalement la liberté de se retirer du monastère après la profession; Césaire impose l'engagement de persévérer jusqu'à la mort, et de renoncer à ces déambulations scandaleuses qui conduisaient un moine sur tous les grands chemins. Fauste avait essayé d'inculquer la stabilité et l'appartenance irrévocable. Césaire on peut le croire, avait cherché à faire prévaloir ce point de vue pendant ses années de séjour à Lérins; une fois sorti, il usait de son pouvoir canonique pour l'imposer. La fréquence des départs était, si l'on en juge par les plaintes de Fauste, la plaie de Lérins, ce modèle des monastères. Que devait-il en être ailleurs! Ce dont l'institution monastique est, sur ce point, redevable à Césaire, est d'avoir condensé en un commandement rigoureux l'expérience de ces maîtres de Lérins. Si Lérins a eu la pensée, Césaire a eu la volonté.

Un deuxième point important, fixé par la règle de Césaire, est la pauvreté. En quelle observation l'avait-il trouvée à Lérins? Nous savons que lui-même s'y était présenté après avoir renoncé à toute sa part de patrimoine. Son prédécesseur Hilaire, ancien moine de Lérins, avait agi de même, avant son entrée en religion; il avait fait estimer ses biens par son frère, et en avait réparti la valeur entre les pauvres et le monastère lui-même. Ce ne sont là que des exemples particuliers, des cas individuels; mais les expressions dont se sert Fauste pour qualifier en plusieurs endroits le régime de son monastère font supposer que ces exemples étaient de règle. Il dit entre autres choses que ses moines ont « déraciné » en eux la possession des richesses, ce qui ne saurait guère s'entendre que d'un renoncement au sens strict. Peut-être l'acte légal exigé en garantie de la renonciation est-il la principale innovation apportée par Césaire à l'usage de Lérins. Majeurs, il n'admet les postulants que sur la production d'un acte d'aliénation de leurs biens en forme légale. Mineurs, il les oblige, à l'âge de majorité, à confirmer par un acte de même valeur la renonciation qu'ils ont faite verbalement.

Outre ce qui a trait à la règle à l'âge d'or de Lérins, il faudrait rappeler en quel oubli elle tomba plus tard. L'évêque Godeau, de Vence, avait été chargé en 1638, alors qu'il était évêque de Grasse, de mettre en possession les bénédictins de Saint-Maur, et il écrivait en 1645 : « Je vous dis, comme parlant devant Dieu, que je crois que la mauvaise vie des religieux anciens a attiré la colère de Dieu sur l'île de Sainct-Honorat. Il n'y avoit aucune régularité que l'habit, nulle charité, nulle intelligence, nulle pratique de la vertu. Les supérieurs ne songeaient qu'à remplir leur bourse, et la preuve de leur mauvais mesnage n'est que trop claire par les dettes qu'ils ont contractées. » On a vu que les moines du Mont-Cassin eurent assez de crédit pour faire chasser les mauristes qui apportaient la réforme à Lérins et Godeau écrivait : « Je puis vous donner parole que... il faudra dans peu de temps les chasser de nouveau. J'appréhende, avec tous les gens de bien, de voir revenir des personnes qui ont causé tant de scandales [2]. » Quand, acculés à la nécessité de s'affilier à Cluny (ancienne observance) les moines cassiniens se résignèrent à l'inévitable, une visite eut lieu à Lérins par l'évêque de Grasse qui trouva sept religieux; voici un extrait de son rapport : « Durant les huit jours de séjour que nous avons fait dans le monastère, nous avons appris avec douleur que le vœu de pauvreté n'y est guère connu; que les religieux pensoient qu'avec la permission de leur prétendu abbé, ils pouvoient avoir un pécule, vendre et acheter, les uns des autres, certains jardins qui sont dans l'isle, manger dans le réfectoire des viandes particulières, comme volailles et gibiers. Les livres les plus essentiels n'y sont pas connus, tels que sont les « Constitutions du Mont-Cassin » sous lesquelles ils avoient vécu jusqu'icy. Il n'y a dans ce monastère ni doctrine, ni piété. A l'exception de D. Benoît, qui

[1] A. Malnory, *op. cit.*, p. 249-252. — [2] *Arch. des Alpes-Maritimes*, H. 70, Godeau au comte de Brienne, Vence, 19 février 1645.

a célébré trois à quatre fois la messe pendant que nous y étions, il n'y a d'autre messe que la conventuelle, quoi qu'ils soient tous constitués dans l'ordre de prêtrise, ce qui ne doit pas beaucoup surprendre, les religieux s'étant occupés pendant l'année de leur noviciat, et sous D. Verrayon vivant encore maître des novices. à la chasse et au jeu. Il en est plusieurs cependant qui s'occupent à des travaux manuels, en quoy ils sont fort louables. D. Moricaud, l'un d'eux, donna d'un bâton dans la nuict à D. Benoît; il fut procédé contre luy, mis dans un cachot, et l'on ne scait pas le temps qu'il y demeura; il est aujourd'hui prêtre [1]. »

VI. L'HAGIOGRAPHIE A LÉRINS. — « La légende de saint Maurice est l'œuvre d'Eucher de Lyon. Le parent d'Eucher, Valérien, évêque de Cimiez, a rédigé ou fait rédiger les gestes de Pontius de Cimiez. C'est à Salvien qu'Eucher a confié ses enfants. Mais la passion de saint Sébastien paraît avoir Salvien pour auteur. Celle des saints Nazaire et Celse peut être attribuée à un évêque de Milan, Eusèbe, qui est lié avec l'évêque gaulois Ceretius, lequel est l'intime ami de Salonius et Veranus, les fils d'Eucher. Or Eucher et Valérien ont été moines à Lérins; Salvien s'y est établi; Salonius et Veranus y ont été élevés. Nous voilà conduits par divers chemins au même point. Lérins a été la source de toute une littérature hagiographique pseudépigraphe. Une fois ce point trouvé, il n'est pas difficile de grouper d'autres passions apparentées aux premières et entre elles. La doctrine que reflète ces documents est conforme à ce que nous savons de Lérins, d'abord foyer de semi-pélagianisme — avec Cassien, Fauste et Vincent — puis centre de progagande augustinienne : Césaire d'Arles est un moine de Lérins. Le but édifiant de ces romans est conforme aux tendances moralisatrices de cette école. L'exploitation des légendes grecques qui ont servi de modèles, comme celle de Maurice d'Apamée et celle de Maurice d'Agaune, ou qui ont fourni des détails s'explique par les goûts et les connaissances des moines de Lérins. Le style, fortement imprégné de rhétorique, et l'érudition sont conformes à leur culture. Enfin, et c'est une vraie trouvaille, on tire du maître lérinien par excellence, de Cassien, la doctrine de la licéité des « mensonges salutaires ». Les anciens n'y ont jamais regardé de bien près. La théorie de Cassien n'en est pas moins bien venue pour expliquer l'assurance des conteurs de Lérins. La démonstration me paraît certaine [2]. »

Eh bien, elle ne l'est pas du tout et « la thèse est absolument caduque [3]. » Présentée d'abord sous ce titre prudent : *Lérins et la tegenae chrétienne*, l'auteur en donna l'étrenne à un aréopage académique résigné à tout entendre et bien décidé à ne rien retenir [4]; un peu plus tard le titre prit de l'ampleur, il ne fut question de rien moins que du *Mouvement légendaire lerinien* [5], et il parut alors, malgré « un déploiement presque formidable de textes et de notes », mais sans une preuve nouvelle ni un argument de plus « qu'il n'y a jamais eu à Lérins une école d'hagiographes, et que nulle impulsion n'est partie de là qui ait eu sa répercussion sur l'hagiographie. Avant [cette tentative] l'existence de cette école lérinienne était parfaitement insoupçonnée, malgré l'obstination mise à la découvrir, on en est toujours à des rapprochements sans portée, à des affirmations sans preuves [6]. »

C'est, nous dit-on, la légende de saint Maurice d'Agaune qui est la clef de tout. Ceux qui l'ont étudiée lui ont été indulgents ou impitoyables; cela s'explique sans peine, car ils n'y ont rien entendu et on ne comprend pas quand on ne compare pas. La principale difficulté soulevée par cette pièce tient à ce qu'elle semble isolée dans l'œuvre d'Eucher et des évêques ses amis. Or, elle ne l'est pas! Les confrères et amis d'Eucher ont écrit des gestes de martyrs tout à fait analogues à la passion de saint Maurice. Il y a d'abord une Passion de saint Nazaire qui *pourrait bien être* l'œuvre d'Eusèbe de Milan, qui *paraît* lié avec l'évêque Ceretius, lequel est ami de Salonius et Veranus, les fils d'Eucher. Vient ensuite un *soupçon*, un simple soupçon, qui permet cependant de mettre à l'actif de Valérien, évêque de Cimiez, les Gestes de saint Pontius, et Valérien *devait être* un ami de Veranus, fils d'Eucher. « Qu'on l'admette et tout s'explique! » Enfin, Salvien, prêtre de Marseille, précepteur des fils d'Eucher, a *probablement* écrit les Gestes de saint Sébastien, lesquels présentent avec la Passion de Pontius et les Gestes de Nazaire « des analogies notables ». Ces prétendues analogies, il faut bien le reconnaître sont du même ordre que tout ce qui précède : soupçon, apparence, possibilité et, pour tout dire d'un mot, tendance.

Il serait intéressant de montrer que la Passion de saint Maurice appartient à un groupe, mais il faudrait montrer comment et de quel groupe il s'agit. Est-ce celui dont font partie les Passions de Nazaire, de Pontius et de Sébastien? On l'insinue, mais on ne le démontre pas. Une série de rapprochements, dont quelques-uns ingénieux, ne saurait suffire à établir une thèse qui, au point de vue de l'histoire littéraire, aurait quelque importance. Les traits communs qu'on relève entre les trois passions sont des banalités qui ne sauraient être une marque d'étroite parenté. Et si les Actes de Pontius ne procèdent pas de l'entourage d'Eucher, il faut renoncer à chercher dans le même milieu l'auteur des Actes de Nazaire, car nous dit-on : Pontius est parent de Nazaire! or Pontius vient de Lérins, donc aussi Nazaire. Reste à savoir si Pontius vient de Lérins.

« La légende de saint Pontius qui nous est parvenue [7] est une pièce absolument dépourvue de valeur historique, qui ne paraît guère remonter au delà du VI^e siècle, mais qui se présente comme l'œuvre d'une certain Valérius, lequel prétend avoir été compagnon du saint et témoin oculaire de ses actions. Il est bon de ne pas l'oublier. Or c'est cette Passion qu'on *soupçonne* être l'œuvre de Valérien, évêque de Cimiez au V^e siècle. Voici les raisons de ces « soupçons ». Valérien aimait à proposer à ses ouailles l'exemple des martyrs; l'auteur des Gestes s'appelait Valerius, déguisement transparent de Valerianus; dans la Passion, on note une comparaison tirée de la brume de mer, montrant que l'auteur vivait en pays maritime, comme Valérien; les Gestes de saint Pontius ont une certaine couleur romaine, et cela n'est pas étonnant, car l'évêque de Cimiez était bien vu à Rome, en avait reçu des bienfaits et devait se montrer reconnaissant.

« Je me permets, dit un hagiographe, de trouver que les « soupçons » à l'égard de Valerianus sont assez légers et surtout quelque peu injurieux pour la mémoire du saint évêque. On a beau dire que l'usage des pseudonymes est répandu dans le milieu de Lérins. Valerius pour Valérien, c'est un minimum en

[1] *Arch. des Alpes-Maritimes*, H. 111, Procès-verbal de Mgr d'Anthelmy, 1743; G. Doublet, *Le théâtre du monastère de Lérins, sous Louis XIV*, dans *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques*, 1904, p. 525-537. — [2] P. Lejay, dans *Bulletin critique*, 1907, p. 483. — [3] H. Delehaye, dans *Analecta bollandiana*, 1908, p. 216. — [4] *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1905, p. 415-423. — [5] A. Dufourcq, *Études sur les Gesta martyrum romains*, t. II. *Le mouvement légendaire lérinien*, in-8°, Paris, 1907. — [6] *Analecta bollandiana*, 1908, p. 216. — [7] *Bibliotheca hagiographica latina*, n. 6896.

matière de synonymie, et lorsque les hommes de Lérins voulaient cacher leurs noms, ils prenaient mieux leurs mesures nous le savons. Mais ce qu'il ne faut pas oublier, c'est qu'en tout cas, le Valérius des Gestes ne mérite d'autre nom que celui de faussaire, comme tous ceux qui se vantent d'avoir assisté à des événements qui se sont passés plusieurs siècles auparavant. Il nous reste quelques homélies de saint Valérien. Dans l'une d'elles il est question du martyr et l'évêque venait de faire lire ses Gestes (*sicut lectio docet*) avant de prendre la parole. Imagine-t-on l'audace de cet évêque du v[e] siècle qui fait lire dans sa cathédrale l'histoire, écrite par lui-même, d'un martyr du III[e] siècle dont il prétend avoir été le compagnon d'enfance, et qui la commente sans broncher? L'attribution des Actes de Pontius à saint Valérien manque de toute vraisemblance. On n'a donc aucune raison de les rattacher à l'officine de Lérins. Ceux de saint Nazaire s'en détachent par le fait même, et le groupe de Lérins se trouve réduit aux Actes de Sébastien. On n'a pas été mieux inspiré ni plus heureux en essayant d'identifier avec Salvien le faux Ambroise qui a écrit l'histoire du célèbre martyr romain [1]. »

VII. L'ÉCOLE DE LÉRINS. — « Il y aurait un beau livre à écrire sur Lérins. » Sans doute; mais il ne faudrait pas y lire que « l'école de Lérins a été pendant un long siècle (de Cassien, † vers 430, à Césaire, † 543) l'âme de la vie chrétienne dans les Gaules [2]. » « Lérins n'a été, dès l'origine qu'un monastère, c'est-à-dire une communauté d'hommes que le besoin de la perfection et l'attrait de la solitude ont réunis dans un site merveilleusement adapté à leur but, sans mélange d'aucune vue scientifique. Tant qu'il a été donné à cet institut de faire des prosélytes parmi les hommes qui avaient reçu dans le monde une éducation complète, il s'y est rédigé des écrits remarquables, par la forme comme par le ton, dont la gloire a rejailli sur l'institution tout entière. Malheureusement, les auteurs de ces écrits n'ont pas songé à léguer à ceux qui devaient vivre après eux dans leur monastère, avec les monuments de leur science, les méthodes d'éducation capables de faire honneur aux lettres chrétiennes. Ils se réunissaient pour les exercices communs de la prière, puis chacun d'eux regagnait sa cellule, pour y vaquer avec une liberté sagement prévue par la règle, à des lectures et à des travaux isolés. Aussi, eux disparus, la génération qui les remplaça se trouva-t-elle livrée sans contrepoids à la néfaste influence que les malheurs des temps actuels exercèrent sur les études classiques, et au préjugé qui ne tarda pas à se former contre ces études parmi les hommes voués à la religion [3]. »

On a imaginé Lérins comme une innovation presque g niale et un essai hardi de fusion du monastère avec l'école. Si, par ce dernier mot, on entend une sorte de cours supérieur avec son programme d'études classiques, on s'abuse volontairement; rien de pareil n'a existé à Lérins, et on ne peut pas citer un texte qui en donne la preuve. L'école, si on tient décidément à ce mot, fu une é ole monastique où l'on apprenait les rudiments aux petits garçons confiés au monastère, et qu'on mettait en état de lire et d'écrire afin que, parvenus à l'âge adulte, ils ne fussent pas de vulgaires illettrés. Il n'y a rien à induire de l'instruction plus relative qu'ont pu recevoir Salonius et Veranus, les fils d'Eucher, qui habitait l'île Sainte-Marguerite. D'abord ces enfants n'étaient pas destinés à la vie monastique, ensuite la situation sociale de leur père les mettait dans le cas de recevoir une éducation plus poussée et le voisinage des deux îles, la présence de Salvien à Saint-Honorat étaient d'excellentes raisons pour lui confier l'éducation de ces enfants. On pourrait encore se demander, après avoir lu son traité *De providentia Dei*, si Salvien était un pédagogue bien exercé, mais nous l'ignorerons toujours; quant aux textes qu'on cite pour soutenir qu'il y eut à Lérins une sorte d'école supérieure, une école des hautes études théologiques, il est impossible d'y rien découvrir de pareil. Eucher dédie un livre à son fils Salonius et lui dit : *Dignum namque est quacumque cura ingenium tuum reparari, qui vix dum decem annos natus, eremum ingressus, inter illas sanctorum manus non solum imbutus, verum etiam enutritus sis ab Honorato patre, illo, inquam, primo insularum, postea ecclesiarum magistro, cum illic beatissimi Hilarii, tum insulani tironis, sed jam nunc summi pontificis, doctrina formaret per omnes spiritualium rerum disciplinas; ad hoc etiam te postea consummantibus sanctis viris, Salviano et Vicentio, eloquentia pariter et sapientia præeminentibus viris* [4], etc. Salvien gardait, aux yeux d'Eucher, le prestige d'un bon pédagogue, aussi lui adressait-il un nouvel élève en lui disant : *Suscipite ergo, quæso, hunc et mea viscera, et quantum in vobis est vestra facite, inlicite et adhortamini, docete, instruite, formate, gignite* [5].

Aucun de ceux qui ont, par leurs écrits, illustré Lérins n'y est entré enfant et y a été formé aux belles-lettres; tous étaient parvenus à l'âge d'homme et avaient terminé leur éducation. D'ailleurs quand on substitue les noms et les faits aux phrases et aux lieux communs, on constate que saint Honorat avait vécu, voyagé et n'a rien laissé qui compte au point de vue littéraire. Jean Cassien a entretenu de bonnes relations avec Lérins où il ne semble jamais avoir mis le pied; saint Maxime et saint Loup ne sont pas réclamés à titre littéraire; Salonius et Veranus ont un bagage assez mince, et, s'ils furent formés à Saint-Honorat, ils le furent dans des conditions particulières, comme les enfants du riche voisin à qui, pour lui complaire, on accorde, en guise de répétiteur, un moine de la communauté; ces choses-là se sont vues en tous temps. Sans rien contester au mérite de Salonius et Veranus, il est permis de ne pas se trouver ébloui par leur science ni par leur talent.

Ces réserves faites, l'école de Lérins, entendue dans le sens d'une rencontre ou d'une succession en ce lieux de belles et profondes intelligences, subsiste et garde tous les droits à une respectueuse sympathie.

Hilaire, compatriote et, peut-être, parent d'Honorat, vivait dans le monde et même d'une façon assez dissipée, quand, non content d'écrire et d'insister, le fondateur de Lérins retourna au pays natal pour décider de vive voix cette conversion qui lui tenait à cœur. Il ne vécut que peu d'années à Lérins, puisqu'en 429, âgé de vingt-huit ou vingt-neuf ans, il succéda à Honorat sur le siège d'Arles. Nous avons raconté ses démêlés avec le pape saint Léon le Grand (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 400-402) et nous avons dit qu'il avait prononcé la *laudatio funebris* d'Honorat, probablement au jour anniversaire de son décès (430). Honoré de Marseille attribue à saint Hilaire des homélies pour toutes les fêtes de l'année, des explications sur le Symbole et des Lettres.

Vers le temps où saint Honorat fondait le monastère de Lérins, Jean Cassien vint fixer son séjour en Gaule, à Marseille, où il fonda un monastère de filles et un monastère d'hommes. Sa réputation grandit et son autorité s'imposa bientôt; l'évêque d'Apt,

[1] H. Delehaye, dans *Anal. boll.*, 1906, t. XXV, p. 201-203. — [2] A. Dufourcq, *Le mouvement légendaire lérinien*, 1907, p. 88. — [3] A. Malnory, *Saint Césaire d'Arles*, p. 19-20. — [4] S. Eucher, *Instruct. lib., præfat. ad Salonium, P. L.*, t. L, col. 773. — [5] *Salviani opera*, édit. Baluze, 1684, *Epist.*, I.

Castor le consulta sur les règlements à donner au monstère qu'il venait de fonder près de sa ville épiscopale, et cette demande détermina Cassien à entreprendre la rédaction de ses *Institutiones*, dans lesquelles il retraçait les observations et consignait les souvenirs rapportés de Palestine et d'Égypte. Quelques passages de cet écrit montraient peu de faveur pour la doctrine de la grâce soutenue par saint Augustin. Il écrivait que pour connaître la nature et les effets de la protection divine, mieux valait s'en rapporter aux opinions et à la foi des anciens Pères qu'au sentiment des nouveaux docteurs, dont la science toute mondaine s'appuyait uniquement sur des raisonnements subtils et une éloquence cicéronienne [1]. Les *Institutiones* obtinrent une large diffusion et, à la prière de Léonce, Cassien entreprit la rédaction des *Collationes* ou conférences qu'il avait entendu faire par les solitaires de Scété. Les *Collationes* furent lues avec avidité et notamment à Lérins. Eucher, qui vivait à *Lero*, sollicita et pressa si bien l'auteur qu'il le décida à publier sept nouvelles conférences ou entretiens avec le vieillard Panéphyse; elles furent dédiées à Honorat et à Eucher et parurent probablement en 426.

Dans la troisième conférence de cette seconde série, Cassien exposa, sur l'efficacité du pouvoir de l'homme afin d'obtenir la grâce, cette doctrine qui devait rencontrer autour de lui de nombreux adhérents et soulever dans les Gaules de graves et longs débats. Ainsi fut ouvertement professée pour la première fois, dans un écrit destiné au chef du monastère de Lérins, l'opinion erronée qui reçut dans la suite, le nom de semi-pélagianisme, parce qu'elle semble reproduire, en les mitigeant, quelques-unes des erreurs répandues par Pélage et solennellement condamnées en 418.

Pélage soutenait que l'homme n'est pas déchu, qu'il peut vivre sans pécher et sans recourir à un secours intérieur de la divinité. Obligé de se démentir devant le concile de Diospolis, il soutint que la grâce n'est autre chose que l'existence, le libre arbitre, la connaissance de l'Évangile et les bons exemples des saints. Pareille doctrine tendait à nier la rédemption et la nécessité du baptême; aussi Cassien et ses adhérents repoussaient énergiquement toute solidarité avec les pélagiens. Mais sans aller aussi loin, ils étaient disposés à attribuer quelque vertu à la libre spontanéité de l'homme. Cassien devait à ses vertus, à sa doctrine, à son expérience et à son talent un grand crédit dans tout le sud de la Gaule, et il pouvait appuyer son enseignement sur celui des saints solitaires. Ceux-ci suivaient le courant qui, en Orient, luttait contre le manichéisme; les Pères, pour contredire ce fatalisme, exaltaient la liberté et le pouvoir efficace de l'homme pour faire le bien. Sur ce terrain où les définitions sont malaisées et où la limite entre la vérité et l'erreur est parfois difficile à saisir, on avait dû, de bonne foi, ne pas peser suffisamment le sens des termes, d'autant qu'on ne songeait pas à éviter une hérésie non encore formulée. C'est ce que faisait observer saint Augustin. « Il n'y a pas, disait-il, à se mettre en peine d'ouvrages composés avant la naissance de la présente hérésie, parce que leurs auteurs n'ont pas eu à s'occuper de résoudre les difficiles questions qu'elle a soulevées; ce qu'ils feraient sans nul doute s'ils avaient à la réfuter [2]. »

Le fond de la doctrine développé dans la XII[e] conférence de Cassien était qu'il peut y avoir en nous, sans aucun secours de la grâce, un commencement de bien surnaturel, en vue duquel Dieu nous prête son assistance pour achever ce que nous avions commencé avec les seules forces de notre libre arbitre. Rien ne nous a été conservé touchant l'impression que cette doctrine produisit parmi les religieux de Lérins; le prestige de Cassien aura pu, au moins autant que celui des solitaires dont il rapportait les enseignements, suffire à convaincre de saintes gens qui n'étaient pas des théologiens fort avisés. La doctrine de l'abbé Chérémon transmise par l'abbé Cassien fut généralement adoptée en Gaule. L'année suivante on y eut connaissance d'un nouveau traité de saint Augustin : *De correptione et gratia*, dans lequel, à l'occasion de troubles suscités dans un monastère d'Hadrumète, le grand docteur réfutait, avant même de les connaître, les nouvelles opinions qui se répandaient en Gaule. Sur ces entrefaites, deux laïques gaulois, Hilaire et Prosper, écrivirent à l'évêque d'Hippone pour lui signaler le danger de la doctrine enseignée par Cassien et solliciter son intervention. Augustin écrivit coup sur coup le *De prædestinatione sanctorum* et le *De dono perseverantiæ*, dans lesquels il montrait l'erreur des opinions répandues en Gaule et, sans méconnaître l'impossiblité où se trouve l'esprit humain de concilier le dogme du libre arbitre avec celui de la prédestination, il signalait dans cette incompatibilité apparente la présence d'un mystère, qui devait être accepté, sur la garantie des Écritures, au même titre que les autres vérités incompréhensibles proposées également à notre foi.

Les deux traités de saint Augustin ne convainquirent pas les tenants de l'opinion opposée qui soutinrent que personne n'avait jamais interprété saint Paul comme avait fait l'évêque d'Hippone, et que leur interprétation à eux restait préférable aussi longtemps que l'Église n'aurait pas prononcé. Saint Augustin mourut sur ces entrefaites (28 août 430) et Prosper d'Aquitaine publia en 432 son *Liber contra collatorem*, réfutation véhémente de Cassien qu'il ne nommait nulle part, mais désignait suffisamment par le titre du livre et par de claires allusions. Prosper malmenait fort les semi-pélagiens qu'il qualifiait d'hypocrites, calomniateurs, hérétiques. Ce fut la note nouvelle; il n'est que juste de la déplorer, puisque, à toutes les époques, on a vu dans l'Église catholique des personnages sans mandat, s'ériger en censeurs impitoyables de ce qu'ils ne connaissent parfois qu'imparfaitement. Toujours prompts à dénoncer leurs contradicteurs, ils affectent un zèle impétueux pour l'orthodoxie romaine qui ne peut moins faire que de les traiter avec ménagement, ce qui leur donne figure de défenseurs de la foi contre d'abominables hérétiques. Ces intempérances de langage jettent sur ceux qui en sont victimes un discrédit dont Lérins en son temps fit la pénible expérience.

La modération avec laquelle le pape Célestin, dans sa lettre aux évêques de la Gaule [3], parlait des adversaires de la doctrine augustinienne, était très éloignée d'une condamnation, et le surnom d'hérétique ne fut jamais donné à Cassien et à ses adhérents par leurs contemporains. Le nom même de semi-pélagiens, exact mais désobligeant, ne fut pas en usage, au dire du cardinal Noris, avant le XVI[e] siècle [4]. La doctrine de Cassien et de ses adhérents était au V[e] siècle, une opinion libre qui pouvait être téméraire, mais qu'il était encore permis de soutenir. Les condamnations qui ont frappé le semi-pélagianisme sont très postérieures aux débats dont nous parlons. Ce ne fut pas avant le pontificat de Gélase (494) et d'Hormisdas (519), surtout avant les canons du concile

[1] J. Cassien, *De cœnob. instit.*, l. XII, c. XIII-XIX; *tulliana facundia*, ce trait sembla viser S. Augustin; cf. Noris, *Historia pelagianorum*, l. II, c. I, p. 105. — [2] Jean Cassien, *Collatio XIII*, c. 8, 9, 12, 14. — [3] *Epist.*, XXI, *P. L.*, t. L, col. 528. — [4] Noris *Historia pelagianorum*, l. II, c. X, p. 153.

d'Orange (529) que la foi fut lésée par la doctrine semi-pélagienne.

Quelle fut dans cette dispute l'attitude des moines de Lérins? Noris [1] et Tillemont [2] pensent qu'ils se déclarèrent parmi les partisans de Cassien; cependant saint Prosper d'Aquitaine ne les mentionne jamais nommément parmi les adversaires qu'il combat. Il est hors de doute que la doctrine de Cassien était reçue parmi eux avec faveur, puisque les *Collationes* étaient dédiées à l'abbé de Lérins; mais ce fut surtout l'abbé Fauste qui manifesta son opposition à la doctrine de saint Augustin et contribua, par la position tranchée qu'il prit, à jeter sur Lérins une injuste suspicion.

Un an environ avant que Fauste prît le gouvernement de Lérins, un moine composa un ouvrage demeuré célèbre, le *Commonitorium* dont l'auteur, nous apprend Gennade, était gaulois de naissance, vécut dans le monde et finalement se retira à Lérins, dont le nom s'est associé inséparablement à celui du personnage nommé Vincent.

Le peu que nous savons de l'énigmatique Vincent de Lérins, c'est au *De viris illustribus* de Gennadius que nous le devons. Voici ce qu'il nous en dit : « Vincent, gaulois de nationalité, prêtre au monastère de l'île de Lérins, très versé dans les saintes Écritures, et amplement instruit des dogmes de l'Église, composa, pour conseiller de fuir les sectes hérétiques, une vigoureuse discussion écrite dans un style très brillant et limpide. Dissimulant son nom, il l'intitula : *Ouvrage du* Peregrinus *contre les hérétiques*. Il perdit la plus grande partie du second livre de cet ouvrage, rédigé sur des feuillets, qui lui fut dérobée. Il résuma donc en peu de mots les idées qui y étaient incluses et en fit un tout qu'il publia en un seul livre. Il mourut sous le règne de Théodose (II, 408-450) et de Valentinien » (III, 425-455).

Vincent est la grande illustration littéraire et théologique de Lérins, car Eucher appartient plutôt à Lyon, Césaire à Arles, Fauste à Riez et Salvien à Marseille; leurs divers écrits ne sont pas attachés, comme le *Commonitorium*, à l'île de Lérins, et c'est la raison qui nous porte à entrer à son sujet dans quelques détails. Le mystère qui entoure la personne de Vincent a enhardi la critique à lui créer un état civil et, à l'occasion, une généalogie. On a pensé à faire de lui le frère de saint Loup, évêque de Troyes, qui, nous le savons, suivit celui-ci à Lerina; ou bien on l'a identifié au Vincent qui acheva d'instruire dans le monastère même, Salonius fils d'Eucher. Ces conjectures sont peu vraisemblables. Tillemont repousse la première, ne voit pas de difficultés absolues à la seconde, mais il évite de se prononcer formellement [3]. Après lui avoir composé un état civil, on le lui a retiré et, même, on lui a contesté l'existence. C'est ainsi, qu'on a soutenu que le *Commonitorium* était l'ouvrage de Marius Mercator [4], ce qui enlevait toute réalité historique à Vincent, mais il a fallu la lui restituer [5]. Dans les manuscrits actuellement subsistants, le titre de l'opuscule se présente sous cette forme : *Incipit tractatus Peregrini pro catholicæ fidei antiquitate et universitate adversus profanas omnium hæreticorum novitates*. Cependant l'auteur emploie à différentes reprises le mot de *commonitorium* pour désigner son travail. Ce terme comporte, en latin, des sens divers, spécialement celui d'instructions adressées à des représentants du pouvoir. Ici, il ne signifie pas autre chose que « notes consignées par écrit pour aider la mémoire » (Baluze). L'auteur n'a voulu, par humilité, présenter son travail, que comme un simple *memento* rédigé pour son usage personnel. La date du *Commonitorium* est postérieure de trois ans au concile d'Éphèse, soit 434.

« Peu d'ouvrages de l'antiquité chrétienne ont eu une fortune aussi brillante que le *Commonitorium* [6], je dis dans le monde moderne. Non que Vincent fasse preuve pour le fond même de sa doctrine d'une originalité très personnelle. On perçoit dans le *Commonitorium* maint écho du *De prescriptione* de Tertullien, et il est également certain que Vincent, en dépit de certaines arrière-pensées hostiles, a beaucoup profité de ses lectures de saint Augustin. Mais le mérite lui revient d'avoir médité sur les idées de ses prédécesseurs, et de les avoir enserrées en des formules nettes, frappantes, décisives, qui ont paru quelquefois s'imposer à la postérité. On connaît son fameux *critère*, si souvent invoqué, si rarement applicable et que l'Église se s'est jamais approprié sans réserve. « Dans l'Église catholique elle-même, il faut veiller soigneusement à s'en tenir à ce qui a été cru partout, toujours et par tous (*quod ubique, quod semper, quod ab omnibus creditum est*). Car c'est cela qui est véritablement et proprement « catholique », comme le montrent la force et l'étymologie du mot lui-même, qui enveloppe l'universalité des choses. »

« En revanche, sa théorie du progrès doctrinal, qui s'opérerait par croissance organique, non par addition d'éléments primitivement étrangers, et qui consisterait à dégager, à mettre en leur jour les vérités impliquées dans le *depositum fidei* et non encore aperçues — est devenue la doctrine quasi-officielle de l'Église. »

Vossius [7], le premier, a soupçonné que l'opuscule de Vincent de Lérins pourrait bien être une pièce du dossier de l'affaire semi-pélagienne. Ce que dit Vincent, au chap. XXVI, 8, de cette secte qui promet à ses adhérents « une grâce spéciale et strictement personnelle » que l'on reçoit « sans travail, sans effort, sans se donner aucun mal, sans même qu'on demande ni qu'on cherche ni qu'on frappe » convient bien, selon l'aveu de Tillemont lui-même « au tour odieux que les semi-pélagiens donnaient à la doctrine de la grâce pour la décrier dans l'esprit des peuples. » D'autres indices suggèrent la même conclusion. Sans doute serait-il tout à fait exagéré de soutenir (comme on l'a fait) que le *Commonitorium* tout entier n'est au fond qu'un traité polémique contre saint Augustin. Vincent de Lérins a eu des intentions beaucoup plus générales : il a voulu mettre entre les mains de l'Église une arme qui pût lui servir à jamais contre les hérétiques. Mais il est aussi fort probable qu'il a visé l'illustre docteur d'Hippone en plus d'une page, et qu'il s'est ingénié à faire comprendre à ses contemporains que le point de vue personnel d'Augustin demeurait en somme, *privata opiniuncula* (XXVIII, 8) incapable de prévaloir contre l'antiquité, l'unanimité de l'Église.

Vincent reste le personnage le plus représentatif de ce qu'on nomme, au sens large, nous l'avons dit, l' « école de Lérins ». De cette école nous savons peu de chose, mais du moins faut-il recueillir un simple trait. Quand les mortifications eurent rendu le moine

[1] *Hist. Pelag.*, l. II, c. I, p. 107. — [2] *Mém. pour servir à l'hist. eccl.*, t. XV, p. 866. — [3] Tillemont, *Mém. pour servir à l'hist. eccl.*, t. XV, p. 144-859, 860. — [4] Poirel, *De utroque commonitorio Lerinensi dissertatio inauguralis*, in-8°, Nanceii, 1896; *Vincentii Peregrini seu alio nomine Marii Mercatoris Lerinensia commonitoria*, Nanceii, 1898. — [5] H. Koch, dans *Theologische Quartalschrift*, 1899, t. LXXXI, p. 396-434. — [6] Edit. Baluze, reproduite dans *P. L.*, t. I., col. 637-686; édit. Jülicher, dans *Sammlung ausgewählter Kirchen-und dogmengeschliche Quellenschriften*, 1895 ; édit. Rauschen, dans *Florilegium patristicum*, 1906, trad. fr., P. de Labriolle, dans *saint Vincent de Lérins*, in-12, Paris, 1906. — [7] *Historia de controversiis quas Pelagius ejusque reliquiæ moverunt*, Leyde 1618.

Césaire impropre à continuer la vie monastique à Lérins, son abbé, Porcaire, l'envoya à Arles où il fut reçu chez deux fidèles de race et de fortune sénatoriales, Firminus et la veuve Grégorie, sa proche parente. Les moines de Lérins étaient à Arles comme chez eux; ils y venaient au moindre prétexte soit pour leur santé, soit même sans autre but que d'y rencontrer des parents qui désiraient les revoir. Tout cela se passait avec l'approbation de l'abbé.

Firminus et Grégorie avaient le goût de la belle littérature; croyant trouver chez leur nouvel hôte un terrain propice à la culture de ce goût, et désirant sans doute le rendre aussi digne des anciens de Lérins

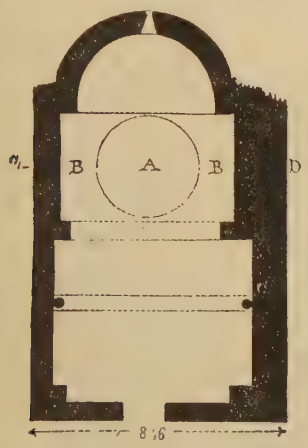

7050. — Plan de la chapelle de Saint-Ferréol.
D'après Viollet-le-Duc, *Dict. d'archit.*, t. IV, p. 348, fig. 3.

par les dons de l'esprit qu'il semblait l'être par sa piété, ils le mirent à l'école d'un maître dont le nom est le dernier cité d'entre les rhéteurs qui s'efforçaient de défendre un reste de culture classique. Celui-ci s'appelait Pomère. Le moine Césaire s'était prêté d'abord d'assez bonne grâce aux vues de ses hôtes, si nouvelles pour l'âme d'un plébéien comme lui. Il écoutait les leçons de Pomère, et il s'efforçait de les féconder en lisant des auteurs anciens et modernes. Mais une nuit qu'il s'était endormi sur un livre que son maître lui avait prêté, il crut voir en songe un dragon qui lui mordait le bras avec fureur. Depuis ce moment il n'ouvrit plus un seul livre de littérature profane.

C'est certainement à Lérins qu'il faut chercher l'origine des scrupules qui se firent jour dans la conscience du disciple de Pomère à l'occasion de ses lectures. On ne saurait bien expliquer la terreur religieuse que la vue d'un livre profane fut capable d'éveiller en lui, qu'en admettant l'exclusion absolue des œuvres des anciens dans le programme d'études de Lérins, et cela seul montre à quoi il faut restreindre ledit programme. Les scrupules de Césaire sont un indice d'une époque et d'un milieu où l'éducation monastique se spécialise et se confine dans une conception de plus en plus unilatérale d'où est exclu tout ce qui n'est pas inspiré par la théologie chrétienne. Ce n'est pas seulement l'élément séducteur de l'antiquité païenne qui est abominé à Lérins, toute étude où l'on se propose seulement de s'initier aux beautés de l'art, est mise en contradiction avec la simplicité exigée du moine et du clerc, et tenue pour un vain amusement qu'il faut laisser aux séculiers. On n'attache plus aucun prix au nom de *lettré*, si cher encore aux écrivains ecclésiastiques de la génération précédente, non seulement à un bel esprit comme Sidoine Apollinaire, mais à un Vincent de Lérins, à un Salvien, à un Eucher, à un Hilaire qui avaient continué de parler et d'écrire, sous la bure des moines, un langage digne de la toge romaine.

VIII. Édifices de Lérins. — Du monastère primitif il ne subsiste rien; en 1876, l'ancienne église Saint-Honorat, la *Majeure* ainsi qu'on la désignait, était encore debout quoique fort ébranlée; les moines cisterciens la démolirent jusqu'aux fondations, et élevèrent à la place une église nouvelle qui s'efforce de rappeler le style de celle qu'elle a remplacée. Les descriptions que Millin de Grandmaison, Prosper Mérimée, l'abbé Alliez et G. Rohault de Fleury en ont laissé, sont bien loin d'avoir la précision souhaitée; aussi est-il impossible de lui assigner une date, et les indices relevés tels que l'emploi de pierres tumulaires dans la construction n'offrent rien d'assez précis pour permettre de conjecturer une date avec quelque vraisemblance.

Le monastère nouveau s'est développé autour de l'ancien cloître dont la construction est des plus barbares et du bas Moyen Age.

Le château-fort est un ouvrage magnifique, dû à l'abbé Adelbert, en 1073. Il contenait, au temps où écrivait Vincent Barralis, deux cloîtres, quatre-vingt-dix chambres, trente-six cellules pour les religieux, cinq pour les domestiques, quatre chapelles, deux grands et plusieurs petits escaliers, quatre-vingt-huit portes, plus de cent fenêtres sans compter celles de la vigie, des salles, des cuisines, des fours. Le

7051. — Vue intérieure de la chapelle de Saint-Ferréol
D'après Viollet-le-Duc, *op. cit.*, t. IV, fig. 4.

29 avril 1687, M. de Thaumassin-Mazaugues, conseiller au Parlement d'Aix, écrit ses impressions à l'issue d'une visite : « ... Soyez seur que si ce pays (l'Italie), tout merveilleux qu'il est, avoit un bastiment de cette façon, les Italiens l'auroient mis au nombre de leurs plus belles curiositez; mais il est ordinaire aux François de négliger ce qu'ils ont chez eux. M. de Vauban, cependant, à qui, en fait de fortification et d'architecture, rien ne peut paroistre grand ni surprenant, lui qui raffine sur toutes choses et qui redresse si bien les desfauts des anciens, avoua, en voyant ceste tour, qu'elle estoit un vray chef-d'œuvre, et qu'on ne pouvoit rien ajouter à l'ordre et à l'industrie de celuy qui en avoit donné le dessin [1]. »

[1] G. Pélissier, *Un voyage en jelouque de Saint-Tropez à Gênes* (1887), dans *Revue des études historiques*, mai-juin, 1907.

Le long du rivage de l'île étaient disséminées sept chapelles : la Trinité, à l'Est; Saint-Cyprien et Sainte-Justine, Saint-Michel au Nord; la Transfiguration, aujourd'hui Saint-Sauveur, et Saint-Caprais à l'Ouest; Saint-Pierre, Saint-Porcaire au Sud. Quelques-uns de ces sanctuaires semblent très anciens; d'autres sont ruinés ou ont été transformés.

La chapelle de la Trinité, que Mérimée et Viollet-le-Duc nomment par erreur « Chapelle de Saint-Ferréol », est certainement très ancienne, et il n'est pas incroyable qu'on puisse la faire remonter au VII[e] ou au VIII[e] siècle [1]. « Il est difficile d'imaginer une construction plus barbare. En examinant le plan, on voit, en A, la projection horizontale d'une petite voûter la travée principale de cette chapelle, sans qu'il y eût nécessité de recourir à ce moyen. Il y avait là évidemment l'idée d'imiter ces constructions byzantines qui alors passaient pour les chefs-d'œuvre de l'art de l'architecture [2] » (fig. 7051).

Pendant l'occupation de l'île par les Espagnols, diverses parties, qu'il est facile de distinguer des constructions primitives, furent ajoutées aux gros murs de ce petit sanctuaire.

L'autel primitif, large pierre soutenue par un pilier massif qui fait maintenant partie du musée, recouvrait un petit caveau où l'on trouva des ossements humains et une tête remplie d'algues marines. Deux croix, formées par des briques incrustées dans la

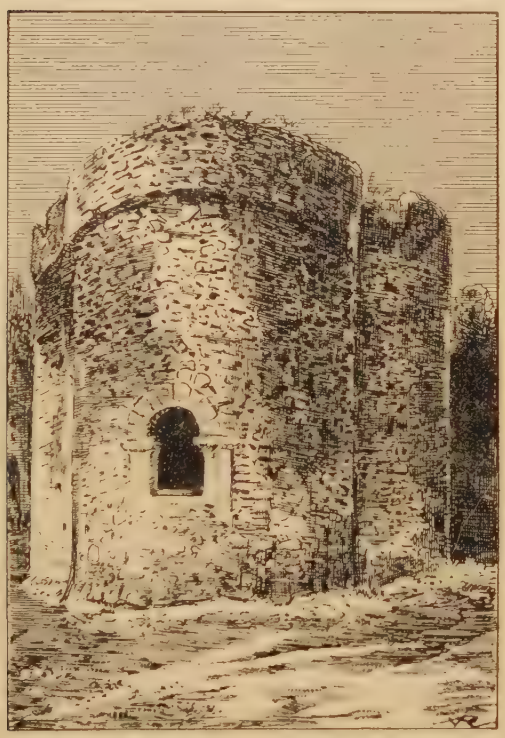

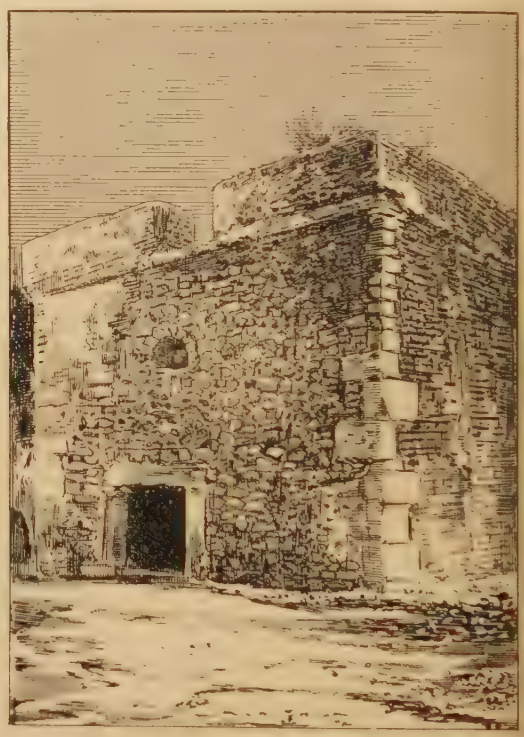

7052,7053. — Chapelle de la Trinité, côté est et côté ouest,
D'après H. Moris, *L'abbaye de Lérins. Histoire et monuments*, 1909, p. 380.

coupole à base circulaire, or les espaces B ne forment point un berceau, comme on pourrait le croire, mais des pendentifs gauches, de manière à trouver une section horizontale pour la coupole A. Le constructeur a simplement fait gauchir les rangs d'un berceau pour arriver à ce résultat, ce qui lui a donné un appareil tout à fait étrange (fig. 7050). La vue intérieure de la chapelle fait connaître la disposition des rangs de moellons qui forment les pendentifs et la petite coupole presque conique qui les surmonte. Si nous faisons une coupe sur la ligne CD du plan, nous voyons en effet que la coupole n'est pas une calotte hémisphérique ou elliptique, mais un cône curviligne. Nous ne croyons pas qu'il existe en Occident une coupole plus ancienne que celle de l'église de Saint-Ferréol. Et cet exemple, qui probablement n'était pas le seul, indiquerait que les architectes des premiers temps de l'art roman étaient fort préoccupés de l'idée d'élever des coupoles sur pendentifs; car, à coup sûr, il était vingt procédés plus simples pour maçonnerie, sont la seule décoration de la façade principale (fig. 7052, 7053). Des fouilles pratiquées autour de l'édifice ont amené la découverte de deux absides de plusieurs caveaux et d'un petit cloître, qui devaient y être attachés; ils ont été enfouis.

IX. Bas-relief. — Sarcophage sans couvercle encastré dans le mur extérieur de l'église Saint-Honorat, aujourd'hui conservé dans la sacristie de la nouvelle église. Ce marbre est divisé en sept compartiments encadrés par des colonnes torses. Au centre est le Christ, debout sur la montagne et barbu. Il lève la main droite et tient de la gauche, c'est-à-dire du côté où les sculpteurs avaient coutume de placer saint Pierre, le *volumen* de la Loi déroulé. Les apôtres sont groupés deux par deux à ses côtés. Tous sont tournés vers lui, et quatre d'entre eux portent des

[1] Pr. Mérimée; Revoil la croit beaucoup antérieure au XI[e] siècle. — [2] Viollet-le-Duc, *Dictionn. raisonné de l'architecture française*, 1861, t. IV, p. 348-350.

couronnes qu'ils lui offrent. Les autres tiennent le livre ou le *volumen*. Hauteur totale 0 m. 84; long. 2 m. 19 (fig. 7054).

Millin, *Voyage dans les départements du Midi de la France*, t. II, p. 505; Mérimée, *Notes d'un voyage dans le midi de la France*, p. 265-266; Alliez, *Cannes et les îles de Lérins*, 1851, p. 35-36; Th. Bérengier, dans *Revue de l'art chrétien*, 1870, p. 192; Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. V, p. 53, pl. CCCXXIX.; E. Le Blant, *Les sarcophages chrétiens de la Gaule*, p. 160, pl. 59, n. 2; H. Moris, *L'abbaye de Lérins. Histoire et monuments*, 1909, p. 393, et pl. de la page 398; G. Wilpert, *Restauro di sculture cristiane antiche e antichità moderne*, dans *Rivista di archeologia cristiana*, 1927, t. IV, p. 100, fig. 35.

X. Bibliographie. — L. Alliez, *Visite aux îles de Lérins*, in-8°, Brignoles, 1840; *Les îles de Lérins, Cannes et les rivages environnants*, in-8°, Draguignan, 1860; *Histoire du monastère de Lérins*, 2 vol., Paris, 1862. — J. Antelmius, *De initiis Ecclesiæ Forojuliensis dissertatio historica, chronologica, critica, profano-sacra, accedunt appendices tres; I. Præsulum Forojuliensium nomenclatura chronologica; II. Diatriba de ecclesia Reiensi et monasterio Lirinensi;* III. *Notæ uberiores in concilium Arelatense in causa Theodori, episcopi Forojuliensis, et Fausti, abbatis Lirinensis*, in-4°, Aquis-Sextiis, 1680; le même, *Histoire de l'abbaye de Lérins*, ms.; cf. Lelong, *Bibl. Fr.*, t. I, n. 12069. — Arnaud d'Agnel, *Notice sur une châsse de bois peint de l'abbaye de Lérins* [XIV^e *siècle*] dans *Bull. archéol. du Comité*, 1906, p. 162-167, pl. LIII-LV. — G. Augery, *Le trésor de Lyrins ou abrégé de la chronologie de l'abbaïe et vénérable monastère de Saint-Honorat*, in-8°, Aix, 1644. — Azaïs, *Les îles de Lérins*, dans *Mémoires de l'Académie du Gard*, 1861, p. 201-243, tirage à part, in-8°, Nîmes, 1861. — C. Baronius, *Annal. eccles.*, (1597) ad ann. 441, n. 15-16, ad ann. 453, n. 44-47. — V. Barralis, *Chronologia sanctorum et aliorum virorum illustrium ac abbatum sacræ insulæ Lerinensis, in unum compilata, cum annotationibus*, in-4°, Lugduni, 1613; cf. Ittigius, *Bibliotheca Patrum*, 1707, p. 561-563. — Th. Bérengier, *Les îles de Lérins*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1870-1871, t. XIV, p. 176-208. — F. Bourquelot, *Les îles de Lérins*, dans l'*Art en province*, in-8°, Moulins, s. d. — Carlone, dans *Congrès scientifiques de France*, 1867, t. XXXIII, part. 2, p. 312-314. — G. Cortese, *De situ et laudibus sacræ insulæ Lirinæ*, in-8°, Parisiis, 1597. — G. Doublet, *Le théâtre du monastère de Lérins sous Louis XIV*, dans *Bull. hist. philol. du Comité des trav. hist.*, 1904, p. 525-537. — A. Dufourcq, *Étude sur des Gesta Martyrum romains*, t. II. *Le mouvement légendaire lérinien*, in-8°, Paris, 1907, p. 87-210; *Lérins et la légende chrétienne*, dans *Comptes rendus de l'Académie des Inscript.*, 1905, p. 415-423; cf. H. D., dans *Anal. boll.*, 1906, t. XXV, p. 201-203; P. Lejay, dans *Revue critique*, 1907, p. 482-486; H. Quentin, dans *Revue bénédictine*, 1906, t. XXIV, p. 536-546. — Du Tems, *Clergé de France*, 1775, t. IV, p. 299-307. — D. Faucherius, *Ecloga de laudibus insulæ Lirinensis*, dans Cortese, *loc. supr. cit.* — De Flamare, *Cartulaire de l'abbaye de Lérins*, dans *Soc. niçoise des scienc. natur.-hist.*, in-8°, Nice, 1885. — Ch. Florisone, *La légende dorée des Gaules. Saint Honorat et l'abbaye de Lérins*, dans *La Quinzaine*, mars, 1905, p. 73-100. — H. P. Gallagher, *Lerins and Saint Patrick*, dans *Catholic word*, 1882, t. XXXV, p. 45. — *Gallia christiana* (1656), t. VI, p. 559-564; 1725, t. III, col. 1188-1209; *Gallia christiana novissima* (1901), Arles, p. 25-29. — Gallois-Montbrun, *Bibliothèque Provençale, un épisode de l'histoire du monastère Saint-Honorat (abbaye de Lérins)*, in-8°, Marseille, 1867. — P. Goux, *Lérins au V^e siècle*, thèse, in-8°, Paris, 1856. — L. F. Guérin, dans *Mémorial catholique*, 1860, II^e série, t. I, p. 61-65. — *Guide topographique, archéologique et historique du visiteur à Lérins, monographie de l'île Saint-Honorat*, in-16, Lérins, 1880. — P. Guillaume, *Note sur les dépendances de l'abbaye de Lérins au diocèse de Gap*, dans *Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes*, 1883, t. II, p. 401-418, tirage à part, in-8°, Gap, 1883. — Hélyot, *Dictionnaire des ordres religieux*, 1849, t. II, p. 769-776. — L.-H. Labande, *Bullaire de l'abbaye de Lérins, Essai de reconstitution, VI^e-XIII^e siècle*, in-8°, Paris, 1921; cf. *Moyen Age*, 1926, t. XXVII, p. 107-109. — P. de Labriolle, *Saint Vincent de Lérins, Commonitorium*, Préface de F. Brunetière, Introduction de P. de Labriolle, in-12, Paris, 1906; *Histoire de la littérature chrétienne*, 1924, p. 568-570. — P. Lahargou, *De schola Lerinensi, ætate merovingiaca, thesim*, in-8°, Paris, 1892; cf. Léonce Couture, dans *Bulletin de l'Institut catholique de Toulouse*, 1892, II^e série, t. IV, p. 157-158, 212-217, 242-247. — De Laroche-Héron, *Notice sur les îles de Lérins*, in-8°, Draguignan, 1859. — J. Laugier, *Saint Jean Cassien et sa doctrine de la grâce*, in-8°, Lyon, 1908. — L'Huillier, *Mémoire statistique et historique sur les îles de Lérins*, dans *Rec. mém. médec. chirurg. milit.*, 1824, t. XVII. — A. Malnory, *Saint Césaire, évêque d'Arles*, 503-543, in-8°, Paris, 1894. — B. de Montfaucon, *Bibliotheca bibliothecarum manuscript.*, 1739, t. II, col. 1334. — H. Moris, *L'abbaye de Lérins, son histoire, ses possessions, ses monuments anciens*, dans *Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes*, 1905, t. XIX, p. 301-399; t. XX, p. 225-373; réimprimé dans le même, *L'abbaye de Lérins, Histoire et monu-*

7054. — Sarcophage de Lérins. D'après *Rivista di archeologia cristiana*, 1927, t. IV, p. 100, fig. 35.

ments, in-8°, Paris, 1909; H. Moris et Edm. Blanc *Cartulaire de l'abbaye de Lérins*, dans *Annales de la Soc. des lettres, sc. et arts des Alpes-Maritimes*, in-4°, Paris, 1883 (Ire partie); 1905 (IIe partie); cf. Al. Bruel, dans *Bibl. de l'École des Chartres*, 1884, t. XLV, p. 203-209; C. Cipolla, dans *Rivista storica italiana*, 1885, t. II, p. 380-393. — A. Pascal, *Notice historique sur le monastère et l'abbaye de Lérins*, ms. vers 1840. — P. Pierrugues, *La fin de Lérins, ou le martyre de cinq cents moines et de leur abbé*, in-8°, Avignon, 1883. — R. M. J. Poirel, *De utroque commonitorio Lerinensi, dissert. inaug.*, in-8°, Nanceii, 1895; cf. M. Schanz, dans *Theol. Quartals.*, 1897, t. IXXIX, p. 160-162; *Les commonitoires de Lérins*, dans la *Science catholique*, 1896, t. X, p. 1160-1173. — J. Puverel, *Les îles de Lérins et le monastère Saint-Honorat*, in-16, Antibes, 1869. — G. Rohault de Fleury, *Une visite archéologique à l'île Saint-Honorat*, dans *Mémoires de la Société des sciences naturelles, des lettres et des beaux-arts de Cannes*, 1868, t. I, p. 38. — A. L. Sardou, *Notice historique sur Cannes et les îles Lérins*, in-8°, Cannes, 1867; *Deux documents relatifs à l'abbaye de Lérins*, dans *Ann. de la Soc. lettr. Alpes-Maritimes*, 1881, t. IX, p. 266-282; *Cannes, vassale de Lérins, condition des anciens Cannois sous l'autorité féodale du monastère de Saint-Honorat* (990-1289) dans même recueil, 1885, t. X, p. 335-372. — A. F. Silfverberg, *Historia monasterii Lerinensis usque ad annum 731 enarrata commentatio*, in-8°, Havniæ, 1834. — E. Tisserand, *Chronologie des abbés de Lérins*, dans *Mém. Soc. scien. Cannes Grasse*, 1873-1875, t. III, p. 19-38, 135-152; t. IV, p. 61; t. V, p. 17. — H. Tournaire, *Notice sur l'abbaye de Lérins* (île Saint-Honorat), in-8°, Marseille, 1850. — De Vic-Vaissete, *Histoire générale de Languedoc*, 1875, t. V, p. 37 (Nécrologe).

H. LECLERCQ.

LESBOS. — Lesbos porte aujourd'hui le nom de Mytilène (*Midillu*, en turc). C'est une île de la mer Égée qui fait face au golfe d'Adramyti et à la côte méridionale de la Troade, dont elle est séparée par le canal de Mousselim. Sa plus grande dimension est de 74 kilom. de l'O.-N.-O., à l'E.-S.-E. et sa plus grande largeur de 45 kilomètres; sa superficie est de 1749 kilomètres carrés.

Mytilène a la forme d'un triangle dont les trois angles se terminent par des caps; au Nord, le cap *Matina;* à l'Ouest, le cap *Sigri;* à l'Est le cap *Malea*. Le golfe spacieux de *Kaloni*, sur la côte méridionale, s'ouvre par un étroit chenal et s'enfonce profondément dans les terres en partageant l'île en deux parties presque égales; au S.-E. près de la ville de Mytilène, le golfe de *Hiero*, orienté au N.-O., forme une sorte de bassin intérieur en communication avec la mer par un canal étroit. L'île, hérissée de montagnes, appartient évidemment a deux systèmes orographiques; la côte nord-occidentale continue celle de la Troade, tandis que celle de l'Est court parallèlement aux rivages de la Mysie; c'est à cette configuration que Mytilène doit sa forme bizarre. Dans la région méridionale, l'Olympe s'élève à 938 mètres; au Nord, le Lepetymnos atteint 838 mètres; à l'Ouest, l'Orthymnos a 542 mètres.

L'île a trois bons mouillages, le port Sigri, couvert par une île, le port Longone au Sud, et le port Olivier au Sud-Est. L'île n'a pas de rivières, la saison des pluies y forme quelques torrents, mais elle possède un grand nombre de sources abondantes qui facilitent l'irrigation et rendent service à la culture des légumes et des fruits. Le climat est doux, tempéré; en été, le thermomètre ne dépasse presque jamais 35 degrés. Lesbos est bien boisée : pins, chênes, lentisques, arbousiers, térébinthes, myrtes; l'olivier, la vigne et le mûrier sont la principale culture. Élevage de moutons et de mulets, commerce assez florissant.

On mouille généralement à Sigri qui offre un abri sûr et des profondeurs de 5 à 31 mètres; en outre, Sigri commande l'entrée des Dardanelles et la route du grand marché de Smyrne. De Sigri, on fait l'excursion à l'Orthymnos et au monastère Saint-Jean L'ascension est difficile, même un peu dangereuse, mais au sommet « c'est tout un demi-cercle d'horizon que l'on domine, un demi-cercle de mer semé d'îles : Psara, Tenedos, Lemnos, Samothrace, Thasos et le Mont Athos même à peine perceptible dans le fond; la mer est d'un bleu pâle, un bleu d'une clarté, d'une finesse de ton inexprimables; les îles sont d'un gris bleu; le ciel d'un rose doux qui, en montant, devient jaune et se perd dans le bleu [1]. » A perte de vue, on voit les ondulations des laves vomies par l'Orthymnos pendant la période tertiaire, ce sont aujourd'hui des massifs et des conglomérats trachytiques; sur cette croûte, s'épanouissent les villages de Sigri, Telonia, Erissos, Trédra, Paleochorion, Paleocastron. Le couvent est peu curieux. On y pénètre par une poterne basse et un passage voûté comme dans une citadelle.

Du cap Sigri on remonte vers le Nord et on passe devant la pointe où s'élevait Antissa qui, au temps de Strabon, possédait un port. Antissa se vantait de posséder le chef d'Orphée. Après que les Bacchantes l'eurent mis en pièces, sa tête et sa lyre, jetées dans l'Hèbre de Thrace, furent portées par le courant jusqu'à Antissa où la tête fut pieusement ensevelie, et la lyre fut conservée dans le temple d'Apollon. Terpandre vit le jour à Antissa.

En suivant les côtes de l'île et s'élevant vers le Nord, on arrive à l'îlot de Petras, au sud-ouest de Molivo. En face de l'îlot se trouve le village du même nom, et près de ce village gît un monolithe haut de 30 mètres. Les anciens avaient taillé dans cette roche un escalier de 114 marches, et au sommet ils avaient élevé un petit temple que les chrétiens ont converti en chapelle.

Molivo est un des trois grands ports de Lesbos; c'est une ville de 37 000 habitants où l'on compte de nos jours 75 écoles et 87 édifices religieux : églises, monastères, mosquées, mesdjids, tekké. Dans la petite et fertile plaine, on voit les traces d'un mur antique, des vestiges de thermes et d'une grosse tour; c'est tout ce qui reste de Méthymné qui vit naître Arion.

Après avoir doublé le cap Skomnia, on se dirige vers Mytilène, considérée comme la « perle de Lesbos » ce qui lui valut de nombreux pillages. Soumise au joug athénien, la ville tenta de s'en affranchir, prit mal ses mesures, et, assiégée, dut se rendre à discrétion. Conquise par Darius, puis par Alexandre par suite de la défaite de Darius, Mytilène tomba au pouvoir des Romains. Après avoir pris parti pour Mithridate, elle retomba sous l'autorité de Rome, et fut traitée avec indulgence par Pompée qui sollicita pour elle, et obtint un sénatus-consulte, en l'an 62, consacrant son indépendance. Le traitement de faveur fait à Mytilène était dû à l'intervention de Théophane qui fut fait citoyen romain; son fils, Pompeius Macer devint procurateur d'Asie sous Auguste et, plus tard ami de Tibère.

Les Romains élevèrent à Lesbos de grandes constructions; on leur attribue, sans beaucoup de vraisemblance, l'aqueduc de Moria; un cirque, un temple à Pluton. De nombreux sarcophages d'assez grandes dimensions, que l'on découvre dans les sculptures et dans les jardins leur sont attribués, mais sont d'ori-

[1] L. de Launay, *Autour de la mer Égée*, in-12, Paris, 1889, p. 15-16.

gine incertaine. Les voyageurs connaissent bien le fameux siège en marbre blanc d'un seul bloc, finement sculpté, portant en caractères grecs : *Chaire de Potamon, fils de Lesbonax*, qui est abandonné dans le jardin de l'évêché de Mytilène.

Au IVe ou Ve siècle de notre ère, Mytilène fait l'admiration de Longus. « Mytilène, dit-il, est ville de Lesbos, belle et grande, coupée de canaux par l'eau de la mer qui flue dedans et tout à l'entour, ornée de ponts de pierre blanche et polie; à voir, vous diriez non une ville, mais un amas de petites îles. » Les environs ne lui semblent pas moins charmants : « Bois remplis de gibier, coteaux revêtus de vignes, champs à porter froments, pâturages pour le bétail, et le tout au bord de la marine, où le flot lavait une plage de sable fin. »

Lesbos évoque le souvenir de Sapho, la lesbienne, et de ses compatriotes dont la réputation est si solidement établie que ce nom seul de lesbiens et de lesbiennes dispense d'une plus longue explication; les Grecs avaient créé le mot λεσβιάζειν et les Romains *lesbiasantes* qui disent bien des choses.

Quelle place le christianisme a-t-il tenu à Lesbos dans l'antiquité? Nous ne sommes guère instruits là-dessus. On lit la mention dans les *Acta sanctorum* de cinq jeunes filles martyres de Lesbos [1].

Le Quien [2] lui donne une liste épiscopale qui débute avec Évagrius qui fit partie du groupe arien qu'on voit se former autour d'Acace de Césarée et de Georges d'Alexandrie au concile de Séleucie; le concile le déclara déchu de l'épiscopat. Cf. Socrate, *Hist. eccl.*, l. II, c. XLI, Philostorge, *Hist.*, l. IX, n. 1.

Après la mort d'Évagrius, le siège vacant reçut un titulaire de la main d'Aétius et Eunomius, mais Philostorge, à qui nous devons ce renseignement ne donne pas son nom. Philostorge, *Hist.*, l. VIII, n. 2.

Jean (Ἰωάννης ἐπίσοπκος Λέσβου), siégea au concile d'Éphèse.

Florentius Mytilenensis siégea au concile de Chalcédoine.

Eunoius, Zacharias, Gregorius, Sisinnius, Danianus, Georgius, Leo (intrus), Georgius, Michael, Basilius, etc.

L'épigraphie grecque chrétienne à Lesbos n'est représentée, à notre connaissance, que par un seul texte conservé parmi une description de Lesbos dans un ms. Barberini. Elle se lisait, en 1634, sur un sarcophage de marbre du monastère de Saint-Alexandre, ayant contenu les reliques du prédécesseur immédiat de saint Athanase sur le siège d'Alexandrie. Cette inscription est postérieure à la translation des reliques du saint à Lesbos; elle semble être d'époque byzantine et appartenir au VIe-IXe siècle. Le texte en a été donné sans indiquer la coupure des lignes :

Ο ΤΗϹ ΤΡΙΑΔΟϹ ΚΗΡΥΞ ΚΑΙ ΤΗϹ ΠΑΡΘΕΝΙΑϹ
ΦΥΛΑΞ ΚΑΙ ΤΟΥ ΧΡΙϹΤΟΥ ΦΙΛΟϹ ΕΝΘΑΔΕ ΚΑΤΑ-
ΚΕΙΤΑΙ ΥΠΕΡ ΗΜΩΝ ΕΥΧΟΜΕΝΟϹ

Trinitatis præco et virginatis custos et Christi amicus hic jacet pro nobis orans.

H. Leclercq.

LESCAR. — I. Les origines, — L'ancienne capitale du Béarn est aujourd'hui une petite ville de 1800 habitants, située à 7 kil. à l'ouest de Pau. La ville est bâtie sur une hauteur. C'est la *civitas Benearnensium* mentionnée dans la *Notitia Provinciarum* et l'*Itinerarium Antonini*, dans les conciles d'Agde (506) et de Mâcon (585), enfin par Grégoire de Tours, dans l'*Historia Francorum*, l. IX, c. VII. Cette ville était située en Novempopulanie ou IIIe Aquitaine. En 841, la ville fut complètement détruite par les Normands.

Au Xe siècle, sous Guillaume Sanche, duc de Gascogne, la ville se rebâtit sur l'emplacement actuel, et prit le nom quelle porte encore et dont l'origine historique est mal connue. En 1643, le chanoine Jean de Bordenave, dans l'*Estat des Églises cathédrales et collégiales...*, accueillit les fables ridicules qui circulaient alors sur l'étymologie du mot et auxquelles il n'y a pas lieu de s'arrêter.

Cette ville ne contient pas de monuments qui, par leur âge, appartiennent à nos études; la cathédrale remonte peut-être au Xe siècle, une mosaïque au XIIe siècle.

II. Liste épiscopale. — Le texte plus ancien qui fasse mention du christianisme à Beneharnum est la signature d'un certain saint Julien, évêque de cette ville, qui siégea au concile d'Orange, en 441 : *Sanctus Julianus cujus subscriptio inter patres Arausicani concilii conspicua est.* Cet extrait du « Martyrologe gallican » semble décisif, et on en conclut que « cette présence d'un évêque de Béarn dans une assemblée de prélats qui se tient loin de son pays, prouve et l'organisation définitive du diocèse et la tranquillité relative dont jouissait à ce moment la religion. » Dès l'instant qu'on a cet évêque, il faut lui trouver une origine, et c'est la chose du monde, on le sait, la plus facile. Il suffit de copier, quelque légende, et c'est ce qu'on a fait à Lescar. Le *Gallia christiana* avait donné l'exemple, et admis saint Julien dont la légende copiée sur celle de saint Martial, ne peut avoir aucune autorité. Ce Julien n'a d'autre répondant que le bréviaire de 1541, et il faut l'y laisser, car de l'identifier avec l'évêque *Julius*, et non *Julianus*, qui siégea en 441 au concile d'Orange, c'est chose impossible, puisque ce *Julius* était évêque d'Apt.

1. *Galactorius*. — En 506, au concile d'Agde, on trouve cette signature, *Galactorius, episcopus de Benanos*. C'est tout ce qu'on sait de lui. Avant le XVIIe siècle il était le patron de Lescar; on le fête le 27 juillet.

2. *Savinus*. — Celui-ci signe au concile de Mâcon, en 585.

3. *Salvius*. — Signe au concile de Bordeaux en 673-675.

Le *Julianus*, présenté par le *Gallia christiana* comme contemporain d'Ebroïn et de l'invasion Sarrasine, n'a aucune attestation.

III. Bibliographie. — H. Barthety, *Étude historique sur saint Galactoire, évêque de Lescar*, in-12, Pau, 1878; le même, *Saint Galactoire au Panthéon*, dans *Bulletin de la société des sciences, lettres et arts de Pau*, 24 mars 1890, à propos de la représentation faite dans une frise de M. Joseph Blanc au Panthéon du « Triomphe de Clovis » où saint Galactoire emprunte le masque de M. Georges Clemenceau (voir *Le Monde illustré*, nov. 1881); Le même, *L'ancien évêché de Lescar, renseignements historiques et descriptifs à propos d'un plan en relief du palais épiscopal*, dans *Bull. soc. sc. Pau*, 1877-1879, IIe série, t. VII, p. 78-96, plan; *Les recherches archéologiques à Lescar*, dans *ibid.*, 1886-1887, IIe série, t. XVI, p. 15-31; *La mosaïque de la cathédrale de Lescar*, dans *ibid.*, 1886-1887, IIe série, t. XVI, p. 32-52, fig.; *Étude supplémentaire sur la mosaïque*, dans *ibid.*, 1887-1888, IIe série, t. XVIII, p. 21-36, fig.; cf. Lafollye, p. 5-20. — J. de Bordenave, *L'Estat des Églises cathédrales et collégiales*, in-fol., Paris, 1643, p. 66. — V. Dubarat, *Le Bréviaire de Lescar de 1541, réédité avec une introduction et des notes sur nos anciennes liturgies locales*, in-4°, Paris, 1891; cf. U. Chevalier, *IIe mémoire sur la renaissance des études liturgiques*, 1898, p. 13-21; 1899, p. 16-23; L. Couture, *La réédition du Bréviaire de Lescar de 1541 et l'histoire de la liturgie dans la province d'Auch*, dans *Revue de Gascogne*, 1891, t. XXXII, p. 469-475,

[1] *Acta sanctor*, avril, t. I, p. 398. — [2] *Oriens christianus*, t. I, col. 954-962; t. III, col. 991-994.

513-529. — L. Duchesne, *Les fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, in-8°, Paris, 1900, t. II, p. 100; *Gallia christiana*, 1715, t. I, col. 1283-1302, instr. 198-200. — J. Lartigau, *Étude sur Beneharnum, l'ancienne capitale de Béarn*, in-8°, Auch, 1869. — A. Longnon, *Géographie de la Gaule au VI^e siècle*, p. 594-595. — P. de Marca, *Histoire de Béarn*, in-fol., 1640.

H. Leclercq.

LESLEY (**Le P. Alexandre**). — I. Biographie. II. Bibliographie.

I. Biographie. — Alexandre Lesley, ou Leslie, né en Écosse, dans le comté d'Aberdeen, le 7 novembre 1694, fit ses humanités au collège de Douai et alla terminer ses études à Rome. Il entra au noviciat de la Compagnie de Jésus le 12 novembre 1713, enseigna les belles-lettres à Sora et à Ancône, fit sa théologie au Collège romain où il donna des leçons de grec, puis professa la philosophie au collège illyrien de Lorette pendant une année seulement (1728) et fut envoyé en Écosse pour y prêcher des missions. En 1734, on le retrouve en Italie, professeur dans les collèges d'Ancône et de Tivoli. En 1738, ses supérieurs l'accordèrent aux instances de lord Petre qui souhaitait jouir de la société d'un homme instruit sur l'antiquité; après quelques années, le P. Lesley reparut à Rome, en 1744, en qualité de préfet des études au Collège des Écossais, et remplit cette charge jusqu'en 1746. De 1746 à 1749, il professa la théologie morale au Collège des Anglais.

En 1749, le P. Lesley fut associé à son confrère Emmanuel de Azevedo, pour la traduction du *Trésor liturgique* dont il avait imprimé un magnifique prospectus. En 1755, Lesley donna le *Missale mixtum secundum Regulam beati Isidori dictum Mozarabes Præfatione, notis et appendice ab Alexandro Lesleo S. J. sacerdote ornatum*, Romæ, MDCCLV, sumptibus Venantii Monaldini bibliopolæ in Via Cursus. Typis Joannis Generosi Salomoni. Superiorum permissu, in-4°, 2 parties, p. XCVI-640. Cet ouvrage devait, semble-t-il, faire partie de la collection décrite dans la *Synopsis thesauri liturgici* qui comprenait douze tomes de plusieurs volumes chacun. Ce vaste programme n'aboutit point, mais, du moins, le *Missale mixtum* nous est resté. L'ouvrage de P. Lesley est une réimpression du *Missale mozarabicum*, imprimé à Tolède, en 1500, par les ordres du cardinal Ximénès. On y a conservé la dédicace à ce célèbre cardinal comme pièce historique. La préface du P. Lesley est fort importante pour l'étude des origines du rite mozarabe et ses transformations successives. Les notes qui vont de la page 475 à la page 620 sont des modèles du genre. Nonobstant la part considérable qui revenait au P. Lesley, on s'habitua, de son temps, à faire honneur de l'entreprise à son confrère Azevedo qui eut pu remettre le vrai mérite à la place qui lui appartenait, en renonçant à s'empanacher d'une œuvre à laquelle il n'avait pas travaillé. Les confrères du P. Lesley savaient à quoi s'en tenir là-dessus, et le P. Thorpe écrivait : *I observed... that he had a* principal hand *in compiling those workes which made our Father Azevedo's name famous throughout Italy.* Se faire une réputation dans le public en mettant son nom sur le travail d'autrui, cela se voit encore de nos jours!

L'ouvrage du P. Lesley, qui mourut à Rome le 27 mars 1758, reparut par les soins du P. Arevalo, en 1804 : *Missale gothicum secundum regulam beati Isidori Hispalensis episcopi jussu card. Francisci Ximenès de Cisneros in usum Mozarabum prius editum; denuo opera Card. Lorenzanæ recognitum e recusum*, in-fol., Romæ apud Antonium Fulgori. — Divers passages de la préface du P. Lesley furent insérés par le P. Arevalo dans le t. II des *S. Isidori opera*, p. 143-145 et 146-150.

Le P. Lesley s'était proposé de faire pour le « Bréviaire » le travail dont il était venu à bout pour le « Missel »; il n'en eut pas le loisir. En 1850, parut cependant une *Liturgia mozarabica secundum regulam beati Isidori, in duos tomos divisa, quorum prior continet Missale mixtum præfatione notis et appendicibus ab Alexandro Lesles S. J. sacerdote ornatam; posterior : Breviarium Gothicum opera Fr. Ant. Lorenzana, Toletanæ Ecclesiæ archiepiscopi recognitum. Nova nunc et accuratiori editione utrumque monumentum, revivisicit accurante J. P. Migne, bibliothecæ cleri universæ sive cursuum completorum in singulos scientiæ ecclesiasticæ ramos, editore*, Parisiis, in-8°, col. 1064-1352.

Le P. Zaccaria, nous fait connaître les manuscrits du P. Lesley :

a. Notes sur le bréviaire mozarabe, sur une médaille grecque frappée par les habitants de Smyrne, sur les *lapides tiburtini* et *britannici;*

b. Réfutation de l'ouvrage du D^r Middleton : *Pagan and modern Rome compared* (ouvrage à peine commencé);

c. Lettres du P. Tempest sur la Palestine, annotées par le P. Lesley;

d. *De præstantia veterum lapidum;*

e. *De præstantia numismatum;*

f. *De legionibus* (détail de tous les grades militaires romains par l'épigraphie).

II. Bibliographie. — *Annali litterari d'Italia*, t. III, part. 2, p. 494; Zaccaria, *Storia letteraria*, t. XII, p. 442-552; Labouderie, dans *Biographie universelle*, t. XXIV, p. 305; Hurter, *Nomenclator literarius*, t. IV, col. 1657.

H. Leclercq.

LÈTES. — I. Les demi-libres. II. Origine des lètes. III. Chez les Germains. IV. Les lètes sont des vaincus. V. Les lètes sont d'anciens esclaves. VI. Répartition géographique des lètes francs. VII. Condition juridique des lètes francs. 1. Le lète jouit de la personnalité juridique. 2. Le lète dépend d'un maître. 3. Le lète a un « wergeld » spécial. 4. Le lète peut être affranchi. VIII. Lètes privilégiés. IX. Disparition de l'institution. X. Bibliographie.

I. Les demi-libres. — La société gallo-romaine au temps du Bas-Empire se compose de deux catégories bien distinctes : libres et esclaves. Mais entre ces conditions extrêmes, il y a place pour desn uances plus ou moins subtiles où la liberté va s'atténuant de plus en plus. Les clarissimes, les *honestiores* forment l'étage supérieur de la société, et à côté de la noblesse du sang, une noblesse administrative aussi improvisée et gourmée que ce qu'on a appelé dans notre société contemporaine, la « noblesse républicaine ». Nous en avons énuméré les degrés (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 1329-1336); nous n'avons pas à y revenir. A un niveau inférieur, libres encore, mais tendant à l'être de moins en moins, les *humiliores* se rapprochent de la condition servile, principalement ceux qui composent la masse de la population agricole et qu'on désigne sous le nom de colons (voir *Dictionn.*, t. III, au mot Colonat). La condition des colons, par rapport à celle des esclaves, semble enviable; ils possèdent la personnalité juridique, une famille, un patrimoine, mais ils sont prisonniers du sol et esclaves de leur condition, ne pouvant plus changer de résidence ni de profession. Le colon n'est pas l'esclave d'un autre homme, mais il ne peut être séparé de la terre qu'il cultive; elle le tient comme il tient à elle, le maître lui-même ne peut ni les séparer ni les désunir, il lui est impossible d'aliéner la terre sans le colon et le colon sans la terre. En un certain sens cet homme libre est plus esclave que ne l'est un esclave, car celui-ci peut espérer et obtenir l'affranchissement, le colon n'a pas cette ressource; la terre muette le tient et le garde. Cette combinaison avait semblé ingénieuse, et la législation

impériale avait retouché et remanié le colonat de façon à faire de lui une demi-servitude [1].

Inversement, on voyait certains esclaves, attachés par leurs maîtres à la culture de la terre, se dégager presque de l'esclavage et atteindre à une condition de demi-servitude sinon en droit, du moins en fait. Tout esclaves qu'ils étaient, la terre s'emparait d'eux et les disputait à leur maître qui ne pouvait plus les vendre sans vendre la terre elle-même, à laquelle ils étaient attachés [2]. On vit donc coexister, parfois sur un même domaine, des colons libres et des colons esclaves; si peu différents les uns des autres par leurs occupations que, nécessairement, leurs préoccupations se ressemblaient au point qu'on les eût distingués difficilement les uns des autres. Ainsi prit naissance une classe intermédiaire entre la pleine liberté et la servitude complète, classe essentiellement agricole et que la population urbaine ignore.

Quand les invasions eurent jeté parmi la population gallo-romaine l'engeance germanique, on vit se former une nouvelle catégorie d'individus désignés sous le nom de lètes (*leti, liti, lidi*), vivant comme les colons et les esclaves et parmi eux d'une existence agricole, jouissant comme eux d'une demi-liberté. Il y a lieu de rechercher ici l'origine de cette classe de demi-libres, les régions où on les rencontre, la condition juridique qui leur est faite en Gaule franque, les circonstance et la date de leur disparition.

II. Origine des lètes. — L'institution des lètes est une importation germanique, transplantée artificiellement en pays gallo-romain; en outre, c'est une institution particulière à quelques-uns seulement des peuples germains qui s'établirent en Gaule.

Les lètes ne sont nommés nulle part dans la *Germanie* de Tacite, c'est donc qu'ils n'existaient pas alors. Peut-être existaient-ils toutefois, mais sous un nom différent. Lorsque Tacite parle des *liberti*, c'est, paraît-il, des lètes qu'il veut parler : *Liberti non multum supra servos sunt, raro aliquod momentum in domo, nunquam in civitate, exceptis duntaxat iis gentibus quæ regnantur. Ibi enim et super ingenuos et super nobiles ascendunt : apud ceteros impares libertini libertatis argumentum sunt* [3]. Les écrivains latins avaient généralement peu de goût pour les néologismes; ils pensaient avec raison que leur riche idiome était assez riche et assez souple pour exprimer les nuances des langues étrangères, et au lieu de jargonner en employant des termes germaniques connus, *let* ou *lat*, ils disaient tout simplement *libertus*. La traduction se trouvait d'autant plus exacte qu'elle exprimait la nuance, puisque de nombreux lètes étaient des affranchis, mais d'un affranchissement d'ordre inférieur qui rendait l'affranchi demi-libre et non pleinement libre comme eût fait l'affranchissement latin. A l'époque franque, *libertus* est employé couramment pour *let* ou *lad*. La *Translatio S. Alexandri* nous apprend que le peuple saxon comptait des nobles, des hommes libres, des *liberti* et des esclaves : *Quatuor igitur differentiis gens illa Saxonum consistit, nobilium scilicet et liberorum, libertorum atque servorum* [4]. Entre les hommes libres et les esclaves, il y a place pour une catégorie de demi-libres, en sorte que *libertus* a la valeur de *letus* [5] qu'on remplace parfois par *lazzus : Quæ gens [Saxonum] omnis in tribus ordinibus divisa consistit. Sunt enim inter illos qui edhilingi, sunt qui frilinghi, sunt qui lazzi, illorum lingua dicuntur.*

On retrouve les lètes très florissants chez les Frisons et les Saxons qui règlent minutieusement leur condition par des lois [6], et s'occupent d'eux jusqu'au milieu du Moyen Age, par conséquent bien au delà de l'époque où s'arrêtent nos études [7]. Mais il est à remarquer que Frisons et Saxons sont les peuples qui ont conservé intactes, le plus longtemps, les institutions primitives sans mélange d'influence étrangère. Les premiers n'ont été soumis que par Charles Martel, les seconds que par Charlemagne. Nous retrouvons les lètes dans la loi Salique, qui s'occupe d'eux assez fréquemment; or la loi Salique a subi très peu l'influence étrangère et envisage les lètes comme d'une institution préexistante, comme de la coutume franque primitive. En somme, c'est une institution germanique que les Romains du Bas-Empire ont trouvée de bonne prise et ont copiée, en la retouchant.

Dès le IIIe siècle, l'armée romaine comprend des corps de troupe spéciaux appelés *laeti* dont il y a lieu de parler en détail. L'institution du colonat avait abouti à un échec; on s'était flatté de voir surgir des cultivateurs, des soldats et des revenus, et l'armée n'y gagnait rien [8], la terre restait inculte et le trésor vide. Les familles de colons indigènes s'appauvrissaient et s'éteignaient, et quant aux colons barbares, ceux qui n'avaient pas été emmenés dans les provinces de l'intérieur, profitèrent plus d'une fois des irruptions de leurs compatriotes pour recouvrer leur liberté ou pour retourner dans leur pays. On imagina donc, afin de remplir les cadres des armées et de peupler les déserts des provinces, surtout dans la Gaule, d'attirer de nouveaux barbares dans l'Empire et de les y fixer par de meilleures conditions, et par des avantages plus certains que ceux du colonat ou de l'état de simple mercenaire. De même que jadis l'ambition des Italiens avait été d'obtenir la participation aux privilèges du droit romain, et de même que ce désir avait passé de l'Italie aux provinces, de même, au déclin de l'empire, les barbares, dont la position vis-à-vis de Rome était complètement changée, aspiraient ardemment à devenir les égaux des Romains. On essaya de tourner cette ambition au profit d'un gouvernement chancelant et épuisé; on offrit aux barbares cette égalité tant désirée, mais à des conditions où on croyait trouver le salut de l'État, et les barbares s'élancèrent avec joie pour jouir des agréments de la civilisation romaine. Ces barbares émigrés volontaires dans l'Empire reçurent le nom de *laeti*.

Les *laeti* de l'empire n'étaient autre chose que les *let* des Germains, mais avec cette différence capitale que les premiers furent ainsi nommés parce qu'ils étaient les vasseaux ou les sujets de l'empire, tandis que les seconds étaient les vassaux ou sujets des Germains eux-mêmes. Les premiers étaient composés

[1] P. Fr. Girard, *Manuel de droit romain*, 5e édit., Paris, 1911, p. 132. — [2] *Code Justinien*, XI, XLVIII (47), 7, *De agricolis et censitis et colonis*. On s'était d'abord contenté d'en interdire la vente en dehors de la province. *Code Théodosien*, XI, III, 2, *Sine censu vel reliquis*. — [3] *De situ et moribus Germanorum*, édit. Teubner, c. XXV. — [4] *Monum. Germ. hist., Scriptores*, t. II, p. 675, *Translatio S. Alexandri*, c. I. — [5] Nithard, *Historia*, l. IV, c. II, dans *Mon. Germ. hist., Script.*, t. II, p. 668. — [6] *Lex Saxonum*, c. 8, 16, 17, 18, 36, 50, 65; *Lex Frisonum*, tit. I, n. 4, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 18, 19; t. II, n. 5, 8, 9, 10; tit. III, n. 4; tit. VI, n. 1, 2; tit. VII, n. 2; tit. IX, n. 2, 10, 13, 16; tit. XI, n. 1, 2; tit. XV, n. 1, 2, 3, 4; tit XX, n. 3; tit. XXII, n. 90; add. III, 71, 72, 73. — [7] Cf. M. Kroell, *Étude sur l'institution des lites en droit franc*, dans *Études d'histoire juridique offertes à P. Fr. Girard*, in-8°, Paris, 1913, t. II, p. 129, note 5. — [8] Végèce ne se contente pas de dénoncer, il se plaint des abus nombreux auquel donnait lieu le recrutement des militaires parmi les colons : *Possessoribus indicti tyrones per gratiam aut dissimulationem probantur, talesque associantur armis, quales domini habere fastidiunt. De re militari*, l. I, c. VII; cf. Mommsen, *Roemische Militärwersen seit Diocletian*, dans *Hermès*, t. XXIV, p. 251 sq.; Bethmann-Hollweg, *Civi prozess*, t. I, p. 113.

de populations entières, y compris les nobles et les ingénus, et ils n'étaient *laeti* que vis-à-vis de l'empire; les seconds n'étaient composés que de la classe subordonnée et inférieure, et ils étaient *lètes* vis-à-vis de tout le monde, y compris leurs compatriotes. De là vient que les *laeti* étaient d'une condition supérieure à celle des colons, puisqu'ils étaient libres et soumis seulement au service militaire, tandis que les lètes du Moyen Age étaient d'une condition inférieure au colonat, quoique meilleure que la servitude.

La condition juridique des *laeti* était très particulière. Ils étaient d'origine germaine, mais si l'on juge d'après les noms des corps de troupes lètes qui sont conservés [1], la plupart des *laeti* appartenaient à la nation franque. Le gouvernement impérial les avait établis sur des domaines publics, qui prirent le nom de « terres létiques », *terræ læticæ;* ces domaines étaient désignés par l'empereur dans une *annotatio* spéciale : *Quoniam ex multis gentibus sequentes romanam felicitatem se ad nostrum imperium contulerunt, quibus terræ læticae administrandae sunt, nullus ex his agris aliquid nisi ex nostra annotatione mereatur* [2]. Vers la fin du IVe siècle, on vit des *læti* occuper ou acquérir des terres sans *annotatio* impériale, par la faiblesse des autorités municipales : *Et quoniam aliquanti vel amplius quam meruerant occuparunt, aut... majorem quam ratio poscebat terrarum modum sunt consecuti, inspector idoneus dirigatur qui ea revocet quæ aut male sunt tradita, aut improbe ab aliquibus occupata.*

On a cherché la première mention des *læti* dans le panégyrique de Constance-Chlore par Eumène : *Itaque, sicuti pridem tuo, Diocletiane Auguste, jussu supplevit deserta Thraciæ translatis incolis Asia; sicut postea tuo, Maximiane Auguste, nutu Nerviorum et Trevirorum arva jacentia lætus, postliminio restitutus et receptus in leges, Francus excoluit : ita nunc per victorias tuas, Constanti Cæsar invicte, quidquid infrequens Ambiano et Bellovaco et Tricassino solo, Lingonicoque restabat, barbaro cultore revirescit. Quin etiam illa cujus nomine mihi peculiariter gratulandum, devotissimi vobis civitas Æduorum ex hac britannicæ facultate victoriæ, plurimos quibus illæ provinciæ redundabant...* Il semble toutefois que, dans ce texte, le mot *lætus* a la valeur d'un simple adjectif.

La première indication positive des *læti* se lit dans Zosime qui dit de Magnence, le compétiteur de Constance, qu'il descendait d'une race barbare, mais qu'il avait passé ensuite parmi les *læti*, peuple établi en Gaule : μετοικήσας δὲ εἰς Λετους, ἔθνος Γαλατικον [3]. Aurelius Victor, parlant du même Magnence, dit qu'il était *gentis barbaræ* [4], et dans l'*Epitome de Cæsaribus*, il ajoute ce détail qui précise un point utile à connaître : *Ortus parentibus barbaris qui Galliam inhabitant* [5]. Julien, dans son éloge de Constance, est plus explicite encore sur l'origine de Magnence [6]; Ammien Marcellin parle des *læti* dans plusieurs passages [7]. Quand Julien entra en campagne contre les Alamans, les troupes qu'il commandait occupaient deux camps voisins, mais séparés. Des *læti barbari, ad tempestiva furta solertes*, se glissèrent entre les deux camps et marchèrent sur Lyon dont ils brûlèrent les faubourgs; mais ne purent forcer l'enceinte. Il leur fallut, au retour, repasser à portée de la main de Julien qui les tailla en pièces. Trois ans après cet exploit, en 360, lorsque Julien posait ses conditions à Constance, il lui promettait l'envoi annuel *miscendos gentilibus atque scutariis adolescentes lætos quosdam, eis Rhenum editam barbarorum progeniem, vel certe ex dediticiis, qui ad nostra descendunt* [8]; et, en 361, nous voyons parmi les troupes conduites par Constance contre Julien, des *læti* commandés par *Gomoarius magister armorum* [9].

Enfin les *læti* sont mentionnés dans une constitution de Valentinien Ier en 369 [10]; dans la constitution *De censitoribus* [11], en 399, et dans la constitution *De veteranis* de l'an 400.

Nous avons dit que la condition juridique des lètes était très particulière; en voici la preuve. Tout d'abord cette condition était préférable à celle des simples colons, car nous venons de voir Ammien opposer *læti* à *dedititii;* mais s'il faut préciser, on dira que cette condition imposée aux lètes ne diffère guère de celle des *fœderati*, car s'ils avaient eu complètement la qualité de citoyens, on n'eût pas persévéré à les considérer comme des étrangers (*barbari*). Or voici une indication apportée par une loi d'Honorius, de 406; pour tenir tête aux bandes de Radagaise, l'empereur appelle les esclaves eux-mêmes sous les drapeaux. Il dit : *Præcipue sane eorum servos quos militia armata detentat, fœderatorum nihilominus et dediticiorum, quoniam ipsos quoque una cum dominis constat bella tractare* [12]. Les soldats *dediticii* ne peuvent être que les *coloni*, et les *fœderati* sont nécessairement les *læti*. Une autre circonstance amène également à reconnaître cette condition des *læti*. Ils reçurent dans l'empire des terres à cultiver. *Quoniam*, dit encore Honorius, *ex multis gentibus sequentes romanam felicitatem se ad nostrum imperium contulerunt, quibus terræ læticæ administrandæ sunt, nullus ex his agris aliquid nisi ex nostra annotatione mereatur* [13]. On voit par là que l'établissement de ces barbares dans l'empire était volontaire; ils n'étaient donc pas des *dediticii*, et leur condition devait être meilleure que celle des *coloni*, qui se composaient de vaincus. D'autre part, l'empereur ne dit pas que le but de leur établissement fût la culture des terres; il semble plutôt résulter de ses expressions que l'assignation des terres était pour eux une récompense. Nécessairement donc, ils ne furent pas attachés, comme les colons, au sol qu'ils cultivaient. Une seule restriction à la libre possession de ces terres était possible et naturelle, à savoir : qu'ils ne la conservassent qu'autant qu'ils remplissaient exactement leur service. Sous ce rapport, on pourrait comparer les lètes aux colons de la république, qui ne recevaient pas leur lot en pleine et libre propriété, mais qui ne l'obtenaient qu'à la condition du service militaire.

Cependant, l'empereur, pour s'assurer de l'accomplissement des deux conditions essentielles : culture des terres et service militaire, en vint à prendre ses précautions contre l'inconstance des *læti;* il leur interdit, à eux et à leurs enfants, d'aliéner tout ou partie des terres létiques; il leur interdit même, ainsi qu'à leurs enfants, de changer de domicile. En compensation, les lètes jouirent dans l'empire d'une sorte d'autonomie administrative; ils formèrent des groupes distincts, assez indépendants, dont l'organisation était calquée sur celle des *corpora publicis obsequiis deputata* [14]. Ces communautés particulières suivaient bien certainement leurs coutumes nationales; c'est pour cela qu'il en est si peu question dans nos livres de droit. Ces groupements avaient à leur tête un

[1] *Notitia dignitatum*, édit. Seeck, p. 216-217; Brunner, *Deutsche Reschtsgeschichte*, 2e édit., t. I, p. 55. — [2] *Code Théodosien*, XIII, XI, 10, *De censitoribus*. — [3] Zosime, l. II, c. II, n. 54. — [4] *De Cæsaribus*, c. XLI. — [5] *Ibid.*, c. XLII. — [6] *Orat.* I. — [7] *Hist.*, l. XVI, c. XI, n. 4. — [8] Id., *ibid.*, l. XX, c. VIII, n. 13. — [9] Id., *ibid.*, l. XXI, c. XIII, n. 16. — [10] *Code Théodosien*, VII, XX, 10. — [11] *Code Théodosien*, XIII, XI, 10. — [12] *Code Théodosien*, VII, XIII, 16 : *De tyronibus*. — [13] *Code Théodosien*, XIII, XI, 10 : *De censitoribus*. — [14] *Novelle* de Sévère, en 465, édit. Paul M. Meyer, p. 201 : *Eo quod leti aliaque corpora publicis obsequiis deputata homines quorumdam se colonis vel famulis ignorantibus dominis sociassent, et nunc speciæ publicæ corporationis procreatos liberos conantur jugo servitutis absolvere.*

præpositus ou *præfectus lætorum* [1]. Il en est parlé dans une loi du *Code Théodosien* où Valentinien Ier énumère les dignités semi-militaires dont les officiers ne jouissaient pas comme privilège des gens de guerre : *Si quis præpositus fuerit aut fabricæ aut classi, aut lætis, itidem si præpositus rom. largitionum, vel cohortis gesserit tribunatum, aut quicumque his administrationibus, ad quos nonnisi cum certis fidejussoribus singuli quique veniunt, fortasse præfuerit... his privilegiis careat quæ militaribus palatinisque tribuuntur* [2].

Si ces *læti* formaient des communautés particulières non soumises aux lois romaines, leur condition était supérieure à celle des *coloni*, puisque, au Ve siècle, le mariage entre lètes et colons est considéré comme inégal, et les enfants appartiennent au maître du colon [3]. D'autre part, restant barbares, ils tombaient sous l'application d'une constitution de Valentinien défendant, sous peine de mort, aux Romains de toute condition, le mariage avec des barbares [4]. Une sanction tellement sévère n'était guère applicable; aussi voyons-nous l'empereur accorder des dispenses [5] et nous savons, par le témoignage de Prudence que, sous Honorius, le *connubium* était admis entre Romains et Barbares [6].

On connaît maintenant les obligations des lètes. Ils formaient des colonies purement militaires, et ils étaient tenus au service militaire. Ceci ressort d'une loi d'Honorius, relative aux congés de vétérans que beaucoup d'hommes, tenus au service, parvenaient à se procurer par faveur et corruption, sans avoir accompli la durée légale de service : *Quisquis igitur lætus, Alamannus vel Sarmata, vagus et filius veterani aut cujuslibet corporis, dilectibus obnoxius et florentissimis legionibus inserendus, testimonialem obtinuit, tirociniis castrensibus imbuatur* [7]. Ce texte commence par indiquer cinq classes de personnes tenues au service militaire : les *læti*, les *Alamanni*, les *Sarmatæ*, les *vagi*, c'est-à-dire ceux qui se sont soustraits par la fuite aux obligations du service; enfin les fils de vétérans; et ensuite tous ceux qui d'une manière générale doivent ce service. Les *læti* se trouvent donc complètement assimilés sous ce rapport aux fils des vétérans, et, ceux-ci étant sans exception obligés au service des armes, il en était nécessairement de même des *læti*. Les *læti* formaient cependant un corps particulier, comme on le voit par la *Notitia dignitatum;* ce n'est que par exception qu'ils ont pu être mêlés à d'autres troupes [8].

Voici donc une institution romaine visiblement inspirée par le droit germanique. Ce qui l'indique, c'est la répartition géographique des *læti* et le nom qu'ils portent [9].

Dans le principe, les Romains ont pu recevoir une tribu unique portant le nom de lètes; mais ensuite plusieurs autres s'y adjoignirent; la loi d'Honorius nous apprend que des bandes *ex multis gentibus* venaient dans l'empire et recevaient des *terræ læticæ*. Dans la *Notitia dignitatum*, qui remonte au début du Ve siècle, nous lisons l'énumération de douze préfectures des lètes, toutes placées sous l'autorité du *magister militum præsentalis a parte peditum;* toutes se trouvent en Gaule, et principalement, dans la Gaule septentrionale :

Item præposituræ magistri militum præsentalis a parte peditum : Quatre dans la région de l'Ouest. — 33. *Præfectus lætorum Teutonicianorum Carnunta Senoniæ Lugdunensis*, une dans le pays de Chartres dans la Sénonaise ou IVe Lyonnaise. — 34. *Præfectus lætorum Batavorum et gentilium Suevorum, Bajocas et Constantiæ Lugdunensis secundæ*, une à Bayeux et Coutances dans la IIe Lyonnaise. — 35. *Præfectus lætorum gentilium Suevorum... et Cenomannos Lugdunensis tertiæ*, une au Mans dans la IIIe Lyonnaise. — 36. *Præfectus lætorum Francorum Redonas Lugdunensis tertiæ*, une à Rennes, dans la IIIe Lyonnaise. Sept dans les régions de l'Est et du Nord. — 37. *Præfectus lætorum Lingonensium per diversa dispersorum Belgicæ primæ*, les lètes langrois en divers lieux de la Ire Belgique. — 38. *Præfectus lætorum Actorum, Epuso, Belgicæ primæ*, une à Ivoy en Ire Belgique. — 39. *Præfectus lætorum Nerviorum, Fanomartis* (Fanum Martii), *Belgicæ secundæ*, une à Famars, dans l'Artois, en IIe Belgique. — 40. *Præfectus lætorum Barbarum Nemetacensium, Atrabatis, Belgicæ secundæ*, une à Arras, en IIe Belgique. — 41. *Præfectus lætorum Batavorum Contraginnensium, Noviomago, Belgicæ secundæ*, une à Noyon, en IIe Belgique. — 42. *Præfectus lætorum gentilium, Remo et Silvanectas, Belgicæ secundæ*, une à Reims et à Senlis, en IIe Belgique. — 43. *Præfectus lætorum Lagensium, prope Tungros, Germaniæ secundæ*, une à Tongres, IIe Germanie. — Une dans la région centrale. — 44. *Præfectus lætorum gentilium Suevorum Arumbernos, Aquitanicæ primæ*, une chez les Arvennes, dans la Ire Aquitaine. Aucune préfecture dans la région méridionale. Les noms distinctifs sont tirés soit des pays où les colonies, étaient fixées, soit de la peuplade d'où les *læti* descendaient, par exemple : Teutoni, Batavi, Suevi, Francis, Lingones, Acti, Nervii... Jordanès, parlant des troupes auxiliaires de l'empire, dans la campagne d'Ætius contre Attila, fait mention des lètes qu'il distingue par leurs surnoms de *Franci, Sarmatæ, Armoritiani, Litiani, Burgundiones, Saxones, Riparioli, Ibriones.*

On voit que les préfectures des lètes sont, en un certain sens, groupées dans les deux Belgiques et la Ire Germanie. Il y a là, sans nul doute, une préoccupation défensive; en outre il y a l'indice que cette institution est en rapport avec la région où on la voit exister et prospérer. Pour faire face plus efficacement aux barbares d'outre-Rhin, les Romains ont adopté une de leurs institutions.

Quant au nom de *læti*, il confirme l'indice fourni par la répartition géographique et nous ramène vers ces mêmes régions. Les Germains, Francs, Frisons, Saxons donnaient ces noms de *let* ou *lat* à des hommes qui n'étaient ni esclaves ni libres, mais que la coutume germanique maintenait assujettis à certaines obligations. De *let* ou *lat* à *lætus* l'espace était vite franchi.

Tout cela a paru longtemps chose très obscure, presque mystérieuse [10]; aujourd'hui on a la preuve que *læti* et *leti* ne font qu'un [11] depuis qu'on a relevé dans une Novelle de l'empereur Sévère [12], en 465, le texte suivant que nous voyons transformé dans la loi des Burgondes [13].

Novelle de Sévère :	Loi des Burgondes :
Quoniam... cunctorum ad nos provincialium querela pervenit, eo quod LETI alia-	*Id observandum, secundum constitutionem novellam Leonis et Severi, ut si ex Marcia-*

[1] *Notitia dignitatum*, n. 33-44, édit. Seeck, p. 216-217. — [2] *Code Théodosien*, VII, xx, 10 : *De veteranis.* — [3] *Novelle* de Sévère, en 465, édit. Paul M. Meyer, p. 201. — [4] *Code Théodosien*, III, xiv, *De nuptiis gentilium.* — [5] Eunape, *Fragmenta legationum*, (1829), p. 54. — [6] *Contra Symmachum*, II, vs. 612. — [7] *Code Théodosien*, VII, xx, 12, *De veteranis.* — [8] Ammien Marcellin, XX, VIII, 13. — [9] Mannert, *Germanica*, p. 297, veut que *læti* soit venu de ce que les *let* marchaient avec joie au combat; si le calembour a été fait, il aura été fait *après*. — [10] B. Guérard, *Polyptyque de l'abbé Irminon*, Prolégomènes, t. I, p. 250. — [11] Brunner, *Les baux héréditaires des formules d'Angers et de Tours*, dans *Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte. Germ. Abth.*, t. V, p. 82. — [12] *Novellæ ad Theodosianum*, édit. Paul M. Meyer, 1905, p. 201. — [13] *Lex Romana Burgundionum*, tit. XLVI, *De conditione vero vel cognatione corporum publicorum*, édit. Bluhme, dans *Mon. Germ. hist., Leges*, t. III, p. 623.

que corpora publicis obsequiis deputata homines quorumdam se colonis vel famulis ignorantibus dominis sociassent... nopolitan) LITO Anderonico vel quocumque alio corpore publico, et colono aut servo possessoris.... filii nati inveniuntur...

Les rédacteurs de la loi ont remanié le texte de la Novelle et remplacé *leti* par *liti*, ce qui prouve la parfaite synonymie des deux termes. Ce n'est pas d'ailleurs la seule preuve qu'on puisse apporter de cette synonymie. Ainsi la loi salique donne aux lètes francs le nom romain de *læti;* 35, 5 : *Si servus alienus aut lætus hominem ingenuum occiderit...*; elle les appelle également *leti* (26, 1; 35, 4; 42, 4; 50, 1) tout comme la constitution de Sévère : les textes romains emploient les deux formes *læti* et *leti;* cette dernière forme est de préférence employée par la loi Salique.

C'est donc un fait qui paraît désormais acquis à l'histoire sans aucun doute possible : le récit de Tacite, les lois des Francs, des Saxons, des Frisons, l'existence des *læti* dans l'empire romain, démontrent que l'institution des lètes remonte à l'ancienne coutume germanique antérieure aux invasions du v^e^ siècle. La synonymie entre *læti* et *leti* est également un fait acquis à l'histoire.

III. Chez les Germains. — Les *læti* organisés en Gaule appartenaient à des peuples Francs ou Germains du Rhin et de l'Elbe. Une organisation assez analogue existait en Italie et se composait de Germains du Danube, de Sarmates, de Taïfales et de Suèves, mais ils portaient le nom de *gentiles*. Ces noms différents, conservés par les Romains, étaient ceux qui dans les pays d'où ils tiraient leurs auxiliaires désignaient les demi-libres; d'où on doit conclure que les lètes étaient une institution connue et pratiquée chez les Francs; inconnue, du moins sous ce nom, chez les peuples germains du Danube, les Sarmates, les Taïfales et les Suèves.

Particulière à certains peuples germains, l'institution des lètes paraît localisée chez ceux d'entre eux qui habitaient les régions de l'Elbe et du Rhin moyen et inférieur. Elle existe chez les Saliens [1], les Ripuaires [2], les Chamaves [3], qui nous parlent de gens qui vivent dans une condition intermédiaire entre la liberté et l'esclavage. Le *let* ou *lat* ou *leti* que nous avons vu donner naissance à *lætus*, chez les romains, devient, chez les mérovingiens, *letus*, *litus*, *lito* et au pluriel *litones* [4], et à l'époque carolingienne *lidus*, *ledus*, *liddones* [5]. Une ancienne glose de la loi des Ripuaires donne *laz*, en haut-allemand, comme synonyme de *litus* [6], et on rencontre *lazzi* ou *lassi* chez certains auteurs [7].

Les Frisons, établis le long de la côte de la mer du Nord, de Bruges au Weser, sur l'emplacement de la Hollande actuelle, ont eu, eux aussi, des lètes, désignés par les mots *let* ou *lit*. La loi des Frisons s'occupe d'eux à maintes reprises [8]. De même chez les Saxons où on retrouve une hiérarchie sociale analogue à celle qui existe chez les Frisons, et que les Francs ne connaissent pas. Nithard nous apprend que *gens* [*Saxonum*] *omnis in tribus ordinibus divisa consistit. Sunt enim inter illos qui edhilingi, sunt qui frilingi, sunt qui lazzi illorum lingua dicuntur. Latina vero lingua hoc sunt : nobiles, ingenuiles atque serviles* [9]. Le rang et la place, que tiennent les lètes parmi les Saxons apparaît clairement par plusieurs faits; ainsi Charlemagne, vainqueur se fait livrer des otages, et parmi eux se trouvent des lètes qui, s'ils ne comptaient pour lui, ne lui offriraient aucune garantie. Lors de la création et de l'organisation des églises chrétiennes en Saxe, les lètes participent à leur dotation comme les nobles et les hommes libres [10]. Ceci ne les dispose pas plus favorablement pour la domination franque et, après la mort de Louis le Débonnaire, ils se révoltent contre Louis le Germanique, s'unissent aux hommes libres saxons afin de chasser les nobles qui ont pactisé avec les vainqueurs et de rétablir l'ancien état de choses. Cette révolte fut écrasée par Louis le Germanique [11]. La *Lex Saxonum* et plusieurs capitulaires carolingiens déterminent la condition des lètes qui paraissent avoir été nombreux et établis sur les domaines des nobles [12]. Les lètes ont été connus aussi chez les Thuringiens dont le droit populaire, codifié sous le nom de *lex Anglium et Werinorum* [13], ne parle pas et qui, néanmoins, sont attestés par des documents de l'époque postérieure. Enfin, il a existé des lètes chez les Anglo Saxons; on les retrouve sous le nom de *læt* dans les lois d'Æthelberht, roi de Kent [14].

Parmi les Germains, d'autres peuples ont connu les demi-libres sous un autre nom; certains enfin ont ignoré totalement cette institution.

Au nombre de ceux qui ont connu quelque chose qui rappelle les lètes, il faut nommer les Alamans, les Lombards, les Bavarois. Chez les premiers, le *Pactus Alamannorum* parle d'hommes et de femmes lètes [15], et cependant la présence des mots *litus* et *lisa* doit s'expliquer par une influence étrangère qui s'est exercée lors de la rédaction de la loi, laquelle a été écrite à une époque où l'Alemannie faisait partie du royaume mérovingien à l'apogée de sa puissance; les rédacteurs ont subi l'influence des vainqueurs et employé des termes techniques d'origine franque, sans se préoccuper si ces termes s'appliquaient aux institutions. Quand les Alamans redevinrent indépendants, leur *Pactus* fut remplacé par la *Lex Alamannorum* dans laquelle il n'est plus question de lètes. Il ne s'ensuit pas que les Alamans n'aient pas connu les demi-libres; au contraire, ils les ont connus, mais ils leur ont donné le vocable de *parones*, ainsi qu'on peut le déduire d'un texte du *Pactus : Si quis femina ingenua colpo* [var. *colapho*] *percusserit, sic ut sanguis non exiat, solvat solidos 2. Si lisa* [var. *lida*] *fuerit, solido uno et tremisse. Si ancilla fuerit, solvat solido uno. Si baro fuerit, similiter. Si servus fuerit, medio solido* [16]. Dans la hiérarchie sociale, *baro* pour l'homme correspond à *lisa* pour la femme, ce qui permet de dire que *baro* est synonyme de *litus*.

Chez les Bavarois, il existe des demi-libres qui ne portent pas le nom de lètes, qu'on ne lit nulle part dans

[1] *Lex Salica*, 13, 7, 8, 9*i*; 26, 1; 35, 4-5; 42, 4; 56, 1. — [2] *Lex Ripuariorum*, 36, 5*b*; 62, 1. — [3] *Lex Chamavorum*, 5, 22, 44, 45. — [4] *Lex Salica*, 13, 7, 8, 9*i*; 26, 1; 35, 4; 42, 4; 50, 1; *Monum. Germ. hist., Diplom. Karol.*, I, p. 119, n. 83, p. 113, n. 19; *Diplom. Merov.*, p. 98, n. 11; p. 93, n. 4; *Cartæ Senonicæ*, édit. Zeumer, p. 204; *Lex Ripuarior.*, 36, 5*b*; 62, 1; *Capitulare italicum*, ann 801, c. 6. — [5] *Lex Chamavorum*, 5, 22, 44, 45; *Diplom. Karol.*, I, p. 176, n. 127; *Polyptyque d'Irminon*, I, 13, 14, 22, 23, 37; III, 10, 21, 35, 44, 45, 53; VI, 36; VIII, 4, 33 (toujours *lidi*). — [6] *Ad leg. Rip.*, 62, 1, dans *Mon. Germ. hist., Leges*, t. V, p. 277. — [7] Nithard, *Histor.*, IV, 2, dans *Mon. Germ. hist., Script.*, t. II, p. 668, 671; Hucbald, *Vita Lebuini*, dans *ibid.*, t. II, p. 361. — [8] *Lex Frisonum*, I, 4, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 18, 19; II, 5, 8, 9, 10; III, 4; VI, 1, 2; VII, 2; IX, 2, 10, 13, 16; XI, 1, 2; XV, 1-4; XX, 3; XXII, 90; Add., III, 71-73. — [9] Nithar, *Histor.*, IV, 2, dans *Script.*, t. II, p. 668. — [10] *Capitulatio de partibus Saxoniæ*, c. 15, dans *Capitul.*, édit. Zeumer, t. I, p. 68, n. 26. — [11] Nithard, *Histor.*, IV, 2, 4, dans *Scriptores*, t. II, p. 668, 671. — [12] *Lex Saxonum*, 8, 16, 17, 18, 36, 50, 65; *Capitulatio de partibus Saxoniæ*, c. 15, 17, 19, 20, 21; *Mon. Germ. hist., Capitularia*, t. I, p. 68, n. 26; *Capitulare Saxonicum*, c. 3, 5, dans *Capitularia*, t. I, p. 71, n. 27. — [13] *Monumenta Germaniae historica, Leges*, t. V, p. 119, sq. — [14] *Leges regis Æthelberti*, c. 26, édit. Schmid, *Gesetze der Angelsachsen*, p. 4. — [15] *Pactus Alamannorum*, II, 27, 45, 48, 51, 53; V, 1. — [16] *Pactus Alamannorum*; V, 1.

la *lex Bajuvariorum*. Quelques documents bavarois ayant à désigner les demi-libres ont recours à l'expression lombarde *aldio* ou *aldius;* cependant le terme national parmi les bavarois pour désigner les demi-libres est *barocalk* ou *parscalk* [1]. Chez les Lombards, nous venons de le dire, les demi-libres portent le nom d'*aldi* ou *aldiones*, dont le sens premier est « homme [2] ». La condition juridique des demi-libres lombards diffère de celle des lètes, en ce sens qu'elle lui est inférieure, l'aldion dépend de son maître d'une façon si rigoureuse qu'il s'en faut de peu qu'on ne doive lui donner le nom d'esclave [3].

Il existe enfin des peuples germains qui ignorent l'institution des demi-libres sous quelque nom que ce soit; par exemple chez les Burgondes qui ignorent lètes et aldions. Il est bien question d'un *litus* dans leur loi, mais c'est un *lætus* romain [4]. Même ignorance des demi-libres chez les Wisigoths, chez les Ostrogoths, chez les peuples du Danube, Sarmates, Taïfales, Suèves, enfin chez les Scandinaves.

Reste à expliquer l'origine de l'institution des lètes que certains peuples connaissent, que d'autres ne connaissent pas.

IV. Les lètes sont des vaincus. — Cette origine semble devoir se trouver dans une situation fréquente dans le passé où les guerres sont, à peu près, incessantes. Les lètes seraient des vaincus asservis par leurs vainqueurs qui consentent à ne pas les réduire en esclavage, sous certaines conditions qui sont : la soumission à un maître, l'obligation de lui rendre des prestations en nature ou en argent, l'engagement de cultiver une parcelle du sol héréditairement. Cette explication peut s'autoriser d'un certain nombre de témoignages. Ainsi, nous voyons par un texte, peu ancien il est vrai, que les lètes saxons furent à l'origine des Thuringiens vaincus et asservis [5]. En ce qui concerne les lètes francs et frisons, leur nombre considérable pourrait s'expliquer par la défaite et l'assujettissement des Ubiens par les Francs Ripuaires [6]. Cette hypothèse est fortifiée par ce que nous savons de l'origine des *læti* romains, qui sont en immense majorité des prisonniers de guerre d'origine franque.

Les Romains, au lieu de les massacrer ou de les vendre, ont cherché à les utiliser en les faisant entrer dans le cadre d'une institution franque, et en les maintenant dans un état de demi-servitude. Ce qui a pu se faire chez les Francs à l'égard des Ubiens, s'est fait chez les Anglo-Saxons, à l'égard des Gallois vaincus qui furent, en partie, réduits à la condition de lètes [7].

Du moment qu'on admet cette origine, il faut croire que les demi-libres, étant des vaincus, sont la propriété de l'État vainqueur; ils appartiennent à la totalité du peuple, ou bien au roi, quand le gouvernement des tribus germaniques fut devenu monarchique. Or, on constate qu'il n'en est rien, qu'une foule de lètes dépendent de particuliers : noble, homme libre, lète, église ou monastère. Mais si on admet que les lètes sont devenus comme butin, propriété de l'État ou du roi, peut-on refuser au roi le droit de donner les lètes comme présent à ses favoris? On donnait des esclaves; on a donné des lètes à condition toutefois de donner avec eux la terre qui les portait. En outre, rien n'indique que les lètes du roi fussent les seuls lètes. Au moment de la répartition du butin, qui peut nier qu'on fît la part des particuliers comme la part du roi? C'est ce qui se fait pour les terres. Widukind nous dit que les Saxons distribuent une partie des terres des Thuringiens vaincus à leurs amis, à leurs auxiliaires, à leurs affranchis [8]. Point de raison d'agir envers les individus autrement qu'on agit envers la terre. En Saxe, notamment, la plupart des lètes paraissent avoir eu des maîtres nobles; il est naturel d'admettre qu'ils leur avaient été attribués dès leur asservissement [9].

V. Les lètes sont d'anciens esclaves. — Chez les Germains la condition des affranchis a progressé, Au Ier siècle de notre ère et à l'époque où écrit Tacite, l'affranchissement est essentiellement précaire et, surtout, il est révocable [10]; quelle différence existe-t-il entre lui et l'esclave, on l'aperçoit difficilement : *Liberti non multum supra servos sunt* [11] Entre l'esclave et le lète, comme entre l'affranchi et le lète, la différence est fondamentale; le lète est un demi-libre et sa condition peut lui être disputée. Entre le début de notre ère et le temps des invasions, un changement se produit, l'affranchissement conduit à la liberté, l'affranchi n'est plus assujetti à aucun *mundium*, à condition qu'il l'ait été suivant un des modes solennels, sinon il n'est pas pleinement libre; toutefois sa condition est sérieusement améliorée, en ce qu'elle n'est plus révocable [12]; ensuite, en ce qu'elle assimile les affranchis aux demi-libres [13]. Ils sont attachés au sol, leur *wergeld* appartient à leur maître, leurs services et leurs redevances sont fixés et limités par l'usage, ils peuvent épargner et devenir propriétaires. La classe des lètes fut considérablement accrue par tous ces affranchis.

Les lètes ne sont pas seulement d'anciens esclaves élevés jusqu'à une demi-liberté, ils sont encore d'anciens hommes libres déchus jusqu'à une demi-servitude. D'après la coutume germanique, la liberté est négociable et peut être aliénée. On voit, en conséquence, des hommes libres de naissance se vendre en qualité d'esclaves, c'est ce qu'on appelle *obnoxiatio;* certains se contentent de descendre au rang de demi-libres et s'engagent *in personam et servitium liti*. On lit, à ce propos, dans la loi des Frisons : *Si liber homo, spontanea voluntate vel forte necessitate coactus, nobili seu libero seu etiam lito in personam et in servitium liti se subdiderit.* Ce qui entraîne à prendre une telle détermination, c'est, généralement, la misère et la faim. C'est aussi, dans bien des cas, l'impossibilité d'acquitter une dette et surtout une amende ou une composition. Toutefois cette solution n'apparaît qu'une seule fois, dans le texte de la loi des Frisons.

VI. Répartition géographique des lètes francs. — En Germanie, nous l'avons vu, les lètes ne furent pas connus partout, notamment chez les germains de l'Est; c'est ainsi que Burgondes et Wisigoths les ignorent, tandis que les Francs les connaissent. Les lètes germaniques n'ont donc pas été implantés en Gaule sur tous les points du territoire gallo-romain : de vastes régions ne les ont pas connus, notamment celles que possédèrent les deux nations susdites, ce qui comprend toute la Gaule centrale et méridionale, de la Loire aux Pyrénées et de l'Océan au Jura et aux Alpes. Il ne faut donc chercher la présence de lètes que dans

[1] *Lex Bajuvariorum*, add. 16, dans *Mon. Germ. hist. Leges*, t. III, p. 486. — [2] Bruckner, *Aldius*, dans *Beitraege zur Geschichte der deutschen Sprachen*, XVII, p. 573. — [3] *Edictus Rothari*, 28, 76-102, 126-127, 129, 205, 208-210, 216-219, 224, 234-235, 244, 258, 376-377, 383; *Leges a Grimoaldo additæ*, 1. *Luitprandi leges*, 10, 23, 53, 58-60, 66, 78, 87, 97, 106, 111, 120, 121, 124-125, 126, 132, 140, 142-143, 147; *Ratchis leges*, 7 : *Radelgisi et Sigemulfi divisio ducatus Beneventani*, 14, 15, 18. — [4] *Lex romana Burgundionum*, tit. LXVI, *De conditione vero vel cognatione corporum publicorum*. — [5] *Widukindi res gestæ Saxonicæ*, I, c. XIV, dans *Mon. Germ. hist., Scriptores*, t. III, p. 421. — [6] Schroeder, *Lehrbuch der deutschen Rechtsgeschichte*, 5e édit., p. 49. — [7] Schmid, *Gesetze der Angelsachsen*, p. 673. — [8] *Mon. Germ. hist., Script.*, t. III, p. 421. — [9] Brunner, *Deutsche Rechtsgeschichte*, 2e édit., t. I, p. 347. — [10] Schroeder, *Lehrbuch*, p. 47. — [11] Tacite, *Germania*, n. 25. — [12] Schroeder, *op. cit.*, p. 47. — [13] La loi des Ripuaires reconnaît formellement cet affranchissement d'ordre inférieur qui fait de l'affranchi un lète ou un colon. *Lex Ripuar.*, 62, 1.

les régions du Nord, dans les bassins de la Seine, de la Meuse et du Rhin. Ces pays furent conquis et occupés par les Francs, mais la densité de la population nouvelle ne fut pas la même partout. Sur un territoire qui va du Rhin jusqu'à une limite qu'on pourrait fixer approximativement vers la frontière franco-belge, les Francs s'implantèrent et s'établirent d'une manière compacte, éliminant en grande partie la population occupante; au contraire, dans la région des bassins de la Seine et de la Loire, les gallo-romains restèrent beaucoup plus nombreux. De cette répartie indiquée brièvement, il suit que les lètes durent être beaucoup plus nombreux dans la première région que dans la deuxième.

La conquête des royaumes wisigoth et burgonde par les Francs donnerait lieu de penser que l'institution des lètes s'y est répandue, il n'en est rien; le dépouillement des textes mérovingiens et carolingiens permet d'avancer qu'il n'y a jamais eu en Gaule qu'un très petit nombre de lètes qu'on rencontre exclusivement dans les régions du Nord, et particulièrement dans les pays rhénans.

Les textes s'occupent d'eux très peu. La loi salique en parle, mais rarement [1] et brièvement, surtout en comparaison de ce qu'en disent la loi des Frisons, la loi des Saxons et celle des Lombards qui songent presque toujours au cas particulier d'un lète dans l'hypothèse d'un délit; au contraire, la loi salique, quand elle établit une amende ou une composition, ne vise que rarement le cas du lète, comme s'il fallait un effort pour que son souvenir se présentât à la pensée du législateur. La loi des Ripuaires ne contient que deux dispositions regardant les lètes [2]; la loi des Chamaves (voir ce mot) leur accorde plus d'attention [3]; enfin, la législation carolingienne les traite également avec une sorte de dédain. Lorsque les capitulaires traitent de lètes, c'est de lètes saxons, et les dispositions introduites dans la *Capitulatio de partibus Saxoniæ* ou le *Capitulare Saxonicum*, ne sont guère autre chose que des annexes de la loi des Saxons [4]; ce qui concerne les lètes se réduit presque à rien [5].

Les textes juridiques ne nous renseignent pas mieux touchant les lètes. Les canons des conciles mérovingiens et carolingiens gardent un silence complet à leur endroit; les diplômes, les chartes, les formules ne les ignorent pas tout à fait, mais parlent d'eux le moins possible. Les diplômes mérovingiens les passent complètement sous silence; les diplômes carolingiens les mentionnent à deux reprises qui sont : dans un diplôme de Pépin de Héristal et de sa femme Plectrude, en date du 13 mai 706, et dans un diplôme de Charles Martel pour un monastère situé à Maestricht, en date du 1er janvier 722 [6]... *nostra videtur esse possessio vel dominatio cum terris, domibus, ædificiis, accolabus, mancipiis,* LITIS, *silvis, campis,* etc., etc. Dans les diplômes de Pépin, de Charlemagne et de Louis le Débonnaire, il faut écarter ceux qui mentionnent les lètes germains d'outre-Rhin, ou des aldions lombards; cela fait, il reste deux textes parlant de lètes habitant des domaines situés dans la Gaule franque, ce sont : un diplôme de Charlemagne, confirmant un contrat d'échange intervenu entre l'évêque Merolus du Mans et l'abbé Rabigaud de Saint-Calais; un diplôme de Charlemagne donnant au monastère de Fulda des biens situés dans les *pagi* de Worms et de Mayence, avec les lètes qui y habitent [7].

Les formules et les chartes privées ne nous apprennent rien de plus à l'endroit des lètes; on ne rencontre les lètes qu'une seule fois dans les formules et d'une manière accessoire, dans les *Cartæ Senonicæ :* un père, voulant désigner l'ensemble de ses biens sans aucune exception, dit que sa fille devra obtenir sa part successorale dans ses terres, ses manses, ses maisons, ses esclaves, ses lètes, ses affranchis... *quicquid dici aut nominare potest* [8].

Le silence que gardent les formules sur les lètes, montre à quel point l'institution était en dehors de la vie juridique du pays. Les chartes sont presque aussi silencieuses. L'examen des cartulaires de Saint-Bertin, de Saint-Père de Chartres, de Notre-Dame de Paris, de Saint-Victor de Marseille, de Brioude, de Saint-Vincent de Mâcon, de Cluny, ne nous fait rencontrer les lètes qu'une seule fois, dans une donation de l'année 811 faite par le comte Étienne à Inchad, évêque de Paris, de biens situés à Boissy-Saint-Léger, dans le Parisis et transmis à l'évêque *cum mancipiis, terris, litis, libertis* [9]... Deux chartes d'Angelram, évêque de Metz, donnent des biens à l'abbaye de Gorze, *cum mancipiis, litis, libertis* [10]. Une femme lète isolée est signalée dans le testament de Widrad, abbé de Flavigny [11] : *Et illa colonica in Ariaco, quæ fuit Anseberto, cum ipso homine qui supra commanet, nomine Sigberto, et uxore sua leda nostra, vel infantes eorum...* Seul, le polyptyque d'Irminon (voir ce nom) dressé vers l'an 800, peut donner l'impression que les lètes étaient en nombre dans les grands domaines. Voici l'indication des textes du polyptyque concernant les lètes. I. Fisc de Jouy-en-Josas, n. 13, 14, 22, 23, 27. III. Fisc de la Celle-les-Bordes : n. 10, 21, 35, 44, 45, 53. VI. Fisc d'Épinay-sur-Orge, n. 36. VIII. Fisc de Nogent-l'Artaud, n. 4, 33. IX. Fisc de Villemeux, n. 16, 17, 25, 42, 73, 78, 80, 81, 87, 97, 104, 137, 155, 213, 221, 266, 279, 282, 285, 288-290, 292, 296, 297. XI. Fisc de Neuillay (Indre), n. 2, 9, 12, 14. XII. Fisc de la centaine de Corbon, n. 31. XIII. Fisc de Boissy-Maugis, n. 6, 7, 11, 24, 25, 26, 42, 44, 47, 49, 50, 54, 58, 62, 63, 69, 70, 73, 76, 78, 80, 82, 85-87, 110. XIV. Fisc de Thiais, n. 72, 73. XVI. Fisc de Combs-la-Ville, n. 72. XVIII. Fisc de Coudray-sur-Seine, n. 9. XX. Fisc de *Villa supra Mare*, n. 13. XXI. Fisc de Maule, n. 18, 39, 62, 68, 91, 92. XXII. Fisc de Saint-Germain-de-Secqueval, n. 48, 85-87. XXIII. Fisc de Chavannes, n. 8, 27. XXIV. Fisc de Béconcelle, n. 8. XXV. Fisc de Maisons-sur-Seine, n. 7, 18, 19. Dans les fiscs de Palaiseau, Gagny, Verrières, la Celle-Saint-Cloud, Bitry (Nièvre), Villeneuve-Saint-Georges, Morsang, Esmans, il n'existe aucun lite. D'après ce dépouillement, on constate qu'il existait sur les terres de Saint-Germain-des-Prés un certain nombre de lètes, les uns mariés entre eux [12], d'autres mariés à des colons [13], ou à des *servi casati* [14], d'autres enfin vivant isolément [15]. Voilà, semble-t-il,

[1] *Lex salica*, 13, 7, 8, 9*i*; 26, 1; 35, 4, 5; 42, 4; 50, 1; *Capit. III ad leg. Sal.*, 3, c. 9 : *Cap. VI ad leg. Sal.*, 2. — [2] *Lex Ripuariorum*, 36, 5*b*; 62, 1. — [3] *Lex Chamavorum*, 5, 22, 44, 45. — [4] *Capitulatio de partibus Saxoniæ*, ann. 775, 790, c. 15, 17, 19, 20, dans *Capitularia*, édit. Boretius, t. I, p. 68, n. 26; *Capitulare Saxonicum*, 28 octob. 797, c. 3 et 5. — [5] *Capitulare italicum*, ann. 801, c. 6, dans *Capitularia*, édit. Zeumer, t. I, p. 205, n. 98. *Capitularia missorum specialia*, ann. 802, c. 13*b* dans *ibid.*, t. I, p. 101, n. 34; *Capitulare legi Ripuariæ additum*, ann. 803, dans *ibid.*, t. I, p. 117, n. 41; ajouter un disposition de Childebert et Clotaire, ann. 511-558, dans *ibid.*, t. I, p. 5, n. 3. — [6] *Monum. Germ. hist., Diplomata Majorum domus*, p. 93, n. 4; p. 98, n. 11. — [7] J. Havet, *Questions mérovingiennes*, t. I, p. 169, n. 10; *Mon. Germ. hist., Dipl. Karolinorum*, t. I, p. 176, n. 127. — [8] Formulæ, édit. Zeumer, p. 204 : *Cartæ Senonicæ*, n. 42. — [9] *Cartulaire de Notre-Dame de Paris*, édit. Guérard, t. I, p. 290, n. 3. — [10] Meurisse, *Histoire des évêques de Metz*, p. 175, 177. — [11] Pardessus, *Diplomata chartæ*, t. II, p. 325. — [12] B. Guérard, *Polyptyque de l'abbé d'Irminon*, in-4°, Paris, 1840, VI, 36; IX, 35. — [13] *Ibid.*, III, 10, 21, 35, 44; VIII, 4, 33; IX, 16, 17, 81. — [14] *Ibid.*, IX, 80; XI, 2, 3, 5-8. — [15] *Ibid.*, I, 23, 37; IX, 42, 73, 78, 97, 282.

toute une population de lètes, et telle est l'impression qu'a laissé le *Polyptyque* aux historiens du droit français qui l'ont lu. Peut-être se sont-ils laissé impressionner plus que de raison.

Mais on a fait observer que « la terminologie du polyptyque n'est pas très rigoureuse. Il appartient à une époque déjà tardive (IXe siècle) qui est une époque de décadence pour l'institution des lètes. Toutes les classes demi-serviles se mêlent et se pénètrent les unes les autres; toutes les appellations se confondent. Nous en avons la preuve positive. Trois enfants, du fisc de Boissy-Maugis, nés d'un père serf et d'une mère colone, sont lètes parce qu'ils sont nés d'une mère colone et qu'à Saint-Germain les enfants suivent la condition de leur mère : *sunt lidi quoniam de colonia nati sunt.* Il est impossible d'expliquer que les enfants de deux personnes de condition différente naissent eux-mêmes dans une troisième condition, si l'on ne suppose pas qu'au IXe siècle, quatre cents ans et plus après l'invasion franque, la distinction entre colon et lète s'est effacée. On ne saurait mieux indiquer que les deux termes *colons* et *lètes* sont synonymes pour les hommes de l'époque et pour les rédacteurs du registre. La terminologie du registre n'est donc pas rigoureuse, et il n'est pas très sûr de s'y fier. Il a très bien pu appeler *lidi* des hommes qui étaient des colons, puisque, pour lui, ces termes se valent, et il est impossible d'en tirer un argument certain en faveur du nombre de la population lidile habitant les domaines de Saint-Germain-des-Prés.

« Un second argument vient fortifier ce premier indice négatif : c'est la proportion qui existe dans le polyptyque entre les manses lidiles et les autres manses. Le manse lidile est celui qui a été primitivement concédé à un lète. Or, sur les 1 646 manses qu'énumère le polyptyque, il n'y a que 25 manses lidiles, et de plus on peut remarquer, chose singulière, que ces 25 manses lidiles, loin d'être dispersés dans tous les domaines de l'abbaye, sont groupés et font partie du fisc de Boissy-Maugis. Cette faible proportion est la preuve qu'il y avait très peu de lètes sur les terres de Saint-Germain-des-Prés, quand se sont formés les immenses domaines de cette abbaye. Il semble y avoir eu là, établie sur le fisc de Boissy-Maugis, une petite colonie de lètes francs. Ces lètes se sont multipliés au cours du temps en essaimant sur les fiscs voisins, jusqu'au moment où les classes rurales demi-serviles se sont confondues, et où le nom de lète, devenu synonyme de celui de colon, a perdu toute signification technique [1]. »

On pourrait dire néanmoins que Saint-Germain-des-Prés est privilégié, car d'autres polyptyques, notamment celui de Saint-Remi de Reims, dressé au IXe siècle sous l'administration d'Hincmar, ne fait pas mention d'un seul lète.

Ces lètes si peu nombreux semblent avoir été, au point de vue géographique, très inégalement répartis. On n'en rencontre aucun dans le midi de la France, pas plus que dans les bassins du Rhône et de la Saône. Le recueil des chartes de Cluny qui contient des documents relatifs à la région de la Saône tout entière, ne fait pas mention de lètes. Dans un diplôme mérovingien du roi Clotaire III, daté du mois d'août 664, concernant le monastère de Bèze, dans le département actuel de la Côte-d'Or, il est, à plusieurs reprises, question d'esclaves casés, de colons, de colonges, il n'est pas fait mention de lètes [2]. De même dans une donation très détaillée faite par un mari à sa femme, au mois d'octobre 904, d'un *mansus indominicatus* situé dans le *pagus* de Chalon-sur-Saône [3], aucune mention de lètes. Ce ne sont pas les seuls exemples qu'on pourrait citer.

On rencontre les lètes principalement dans les régions situées au nord de la Loire. Nous avons déjà signalé la présence de quelques lètes dans le fisc de Neuillay (Indre) [4], et une femme lète isolée dans une *villa* du *pagus* de Nevers [5]; sauf ces indications exceptionnelles, on ne rencontre de lètes qu'au nord du fleuve, qui forme la limite méridionale des pays romains directement conquis par les Francs. On signale la présence de lètes dans le *pagus* du Mans [6] sur un diplôme de Charlemagne du 11 février 774, dans les fiscs de *Villa supra Mare* (Quillebeuf), de Villemeux (Eure-et-Loir), de Corbon, de Boissy-Maugis (Orne). De plus, nous lisons, dans le ch. XIIIb des *Capitularia missorum specialia* de l'année 802, la mention d'hommes libres et de lètes qui habitent les régions maritimes [7]; or ce ch. XIIIb fait partie des instructions remises par Charlemagne aux *missi* chargés d'inspecter les *pagi* de Paris, de Meaux, de Provins, d'Étampes, de Chartres, de Poissy, du Mans, d'Exmes, de Lisieux, de Bayeux, de Coutances, d'Avranches, d'Évreux, de Rouen, et enfin le *pagus Madricensis* situé entre l'Avre et l'Iton. Puisque les instructions prévoient ce qui concerne la population lidile, c'est qu'elle y était assez nombreuse, alors que dans les instructions analogues données à d'autres *missi*, l'omission de tout ce qui a trait aux lètes prouve leur inexistence.

On trouve encore les lètes dans la région parisienne. Le cartulaire de Notre-Dame de Paris et le polyptyque d'Irminon indiquent leur présence à Jouy-en-Josas, à la Celle-les-Bordes, à Épinay-sur-Orge, à Nogent l'Artaud, à Thiais, à Combs-la-Ville, à Coudray, à Maule, à Saint-Germain-de-Secqueval, à Chavannes, à Béconcelle, à Maisons-sur-Seine, à Boissy-saint-Léger. Le n° 42 des *Cartæ Senonicæ* [8] révèle leur présence dans le pays de Sens. Nous avons déjà dit qu'on n'en trouve aucune trace dans le cartulaire de Saint-Remi de Reims au IXe siècle, et qu'on en rencontre deux seulement en Lorraine [9]. Les actes décrivant les domaines d'une façon très détaillée ne parlent pas de lètes; c'est le cas du diplôme de Pépin de Héristal, du 20 février 691, qui cède à Saint-Arnoul de Metz la villa de Norroy en Woëvre [10]. Dans toutes ces régions demeurées latines et où les Francs sont restés fort clairsemés, les lètes ont laissé peu de traces. C'est plus au Nord que nous les rencontrons dans les bassins inférieurs de la Meuse, de la Moselle et du Rhin, où les Francs se sont établis en grand nombre, à Vecht, par exemple, dans la province actuelle de Maestricht en Hollande [11], à Echternach, aujourd'hui dans le grand-duché de Luxembourg [12], et dans le *pagus* de Worms où Charlemagne donne au monastère de Fulda 25 manses situés à Mayence avec 66 esclaves et 16 lètes [13]. Plus on avance vers le Nord, plus on se rapproche des Frisons et des Saxons chez lesquels l'institution est très répandue,

[1] M. Kroell, *op. cit.*, p. 158-159. — [2] *Monum. Germ. hist., Diplomata meroving.*, p. 39, n. 42. — [3] Bruel, *Chartes de Cluny*, t. I, p. 96, n. 86. — [4] *Polyptyque d'Irminon*, édit. Longnon, t. II, p. 158. — [5] Pardessus, *Diplomata, chartæ*, t. II, p. 325, n. 514. — [6] *Monum. Germ. hist., Diplom. Karolin.*, t. I, p. 113, n. 79. — [7] *Mon. Germ. hist., Capitularia*, t. I, p. 101, n. 34. — [8] Edit. Zeumer, p. 204. — [9] Meurisse, *Hist. des évêques de Metz*, p. 175, 177. — [10] *Mon. Germ. hist., Diplom. merov.*, p. 91, n. 2. — [11] *Monum. Germ. hist., Diplom. Majorum domus*, p. 98, n. 11, diplôme de Charles Martel, 1er janvier 722. — [12] *Ibid.*, p. 93, n. 4, diplôme de Pépin d'Héristal et de Plectrude, 13 mars 706. Les premiers Carolingiens, originaires de ces pays de la Meuse et du Rhin, faisant donation à des monastères du pays de domaines situés dans la région, se trouvent amenés à mentionner les lètes dans leurs diplômes. — [13] *Monum. Germ. hist., Diplomata Karolinorum*, t. I, p. 176, n. 127.

plus les lètes se multiplient [1]. La loi des Francs Chamaves montre, par l'attention qu'elle leur porte, que les lètes devaient être nombreux dans la région actuelle d'Utrecht, au sud de la Frise, à l'ouest de la Saxe [2].

Si les lètes ne se sont pas implantés et répandus dans la région du sud de la Loire, c'est que l'institution s'est heurtée à l'ancien colonat gallo-romain; elle devenait inutile et, en fait, entre le colon et le lète, il n'y avait qu'une différence de nom et de nationalité [3].

VII. Condition juridique des lètes francs. — Nous n'avons, pour établir ce point, qu'un petit nombre de textes. Pour y remédier, les auteurs [4] ne se sont pas fait faute d'étudier la condition des lètes francs en recourant à des textes qui concernent les lètes frisons, les lètes saxons, alamans, bavarois et jusqu'aux aldions lombards. Dès lors, la documentation ne pèche plus par son indigence, mais elle n'y gagne rien en exactitude. Pour justifier cet amalgame, on invoque deux textes : le premier est un capitulaire de Charlemagne de l'année 801, qui décide que les aldions royaux en Italie doivent vivre et servir comme les lètes francs, leur condition étant identique [5]; le second est une charte lombarde, rédigée à Pavie, en 934, et conservée parmi les *Chartes de Cluny* [6] qui désigne les lètes francs sous le nom d'aldions; mais ce second texte est contestable et semble n'être rien de plus que la reproduction machinale d'un modèle italien. Quant au premier texte, il n'a pas le sens qu'on lui prête; il appartient à une période de décadence où toutes les classes de demi-libres sont confondues au point de perdre leur nationalité, du moins quant à l'emploi du nom qui les désigne. Un capitulaire de 801 peut bien assimiler les lètes aux aldions, des documents des VI^e^, VII^e^ et VIII^e^ siècles ne tombent pas dans cette confusion, et s'occupent de manière bien distincte de lètes francs sans mélange d'aldions. Une autre raison pour étudier les lètes francs isolément des lètes frisons ou saxons, c'est que l'état social en Frise ou en Saxe est très différent de ce qu'il est chez les Francs; ceux-ci ne connaissent pas autre chose que des hommes libres et des esclaves avec, dans l'intervalle, des lètes peu nombreux.

A l'époque mérovingienne et au début de l'époque carolingienne, c'est-à-dire au moment où nous disposons de textes et où l'institution n'est pas encore altérée, la condition juridique du lète peut être ramassée tout entière dans cette définition : le lète est un demi-libre, à égale distance entre l'homme libre et l'esclave.

1. *Le lète jouit de la personnalité juridique.* — Tandis que l'esclave est une chose, le lète est une personne, ce qui se manifeste par la capacité d'accomplir seul des actes juridiques. Le lète a des droits et des liens de famille, il contracte validement mariage; la loi Salique le dit en quelques mots : *litam ad conjugium sociare;* il a une femme et il a des enfants au sens juridique du mot. En outre, le lète a un patrimoine et il a la capacité de faire tous les actes juridiques relatifs à ce patrimoine. En effet, il détient et cultive des biens, des fonds de terre qui lui viennent de son maître, et pour lesquels il doit des redevances en argent ou des services déterminés. Toutefois, ce ne sont pas ces tenures, manses lidiles ou autres, qui composent, à proprement parler, le patrimoine du lète. Celui-ci possède, à côté de ces tenures restant la propriété du maître, des ressources personnelles, des biens qui sont à lui et à lui seul, entièrement séparés de la fortune du maître et hors de l'atteinte de celui-ci. Non seulement le lète peut être propriétaire, mais il peut être créancier ou débiteur; le n. 1 du titre 50 de la loi salique lui reconnaît la capacité nécessaire pour s'engager et accomplir tous actes juridiques de caractère pécuniaire intéressant son patrimoine. Ce n'est pas tout : le droit franc reconnaît au lète le droit de poursuivre personnellement suivant les formes diverses en usage; il a celui de comparaître en justice et de figurer dans un procès. Dès lors, il usera à son gré des modes de preuve qu'on emploie au cours d'un procès franc; il pourra recourir à une ordalie, prêter serment, produire des cojureurs. Les textes ne nous apprennent pas que le lète franc puisse prendre sa part dans un débat politique, cependant il doit le service militaire. Mais s'ensuit-il qu'on lui reconnaît le droit de porter les armes? C'est douteux. Chez les Francs, seul l'homme libre faisait partie de l'armée combattante. Le lète, d'après la loi salique, 26, 1, semble n'être qu'un valet d'armée qui suit son maître en campagne. Sa place n'est pas celle d'un guerrier, mais qu'on le laisse faire, la voie lui est ouverte et il y fera son chemin.

2. *Le lète dépend d'un maître.* — Le lète est une personne, mais cette personne a un maître de qui elle dépend. La loi salique, 26, 1, et 35, 5, parle en termes formels du *dominus liti* et des *domini litorum;* aussi le *Capitulare italicum* de 801, c. 6, dit que les lètes sont *in servitute dominorum suorum.* Il s'agit bien d'un maître — comme l'esclave en a un — et non d'un supérieur ou d'un seigneur. A l'égard de ce maître, la condition du lète est complexe, car ce maître peut être le roi, ou bien un monastère, ou bien un autre lète; la dépendance du lète présente un caractère personnel très marqué. Le lète est attaché héréditairement à la terre que son maître lui a concédée; il n'a ni la liberté, ni le droit de changer de domicile; il est déjà, lui et ses descendants, attaché à la glèbe, comme le serf du Moyen Age. La terre et l'individu sont inséparables, et ce lien apparaît net et très fort dans les diplômes et dans les polyptyques. Dans les diplômes, comme celui de Pépin de Héristal et de Plectrude, le lète est cédé comme un accessoire du fonds; dans les polyptyques, les lètes sont considérés comme une dépendance de la terre concédée, *mansus lidilis*, du moins à l'origine. Le manse lidile de la Gaule franque nous est connu surtout par le polyptyque d'Irminon, mais il n'est pas facile d'en saisir les caractères distinctifs. Il ne paraît pas être essentiellement différent des autres manses appelés ingénuile et servile. Sa consistance et son étendue sont très variables : dans le fisc de Boissy-Maugis, le seul qui possède des manses lidiles, il s'en trouve de 16 bonniers de terre labourable avec 6 à 9 arpents de pré, tandis que d'autres n'ont que 5 bonniers ou 5 bonniers et demi de terre labourable avec 2 arpents de pré. Il semble qu'il existe une progression décroissante de l'étendue des terres en passant du manse ingénuile au lidile, et de celui-ci au manse servile; on observe la même proportion dans les charges qui frappent le tenancier à raison du manse; l'ingénuile paie plus que le lidile, et le lidile plus que le servile. Mais on serait très embarrassé, à la seule inspection de l'étendue et des charges

[1] Lacomblet, *Urkundenbuch zur Geschichte des Niederrheins*, p. 3, 6, 31. — [2] *Lex Chamavorum*, c. 5, 22, 44, 45. — [3] Guérard, *Prolégomènes au Polyptyque d'Irminon*, n. 129 sq., soutient l'opinion contraire; il est contredit par Garsonnet, *Histoire des locations perpétuelles*, p. 290; H. See, *Les classes rurales*, p. 66, a repris l'opinion de Guérard et cité à l'appui de son opinion un capitulaire de 797, pour soutenir l'infériorité des lètes par rapport aux colons; mais ce capitulaire concerne exclusivement les lètes saxons (Boretius, t. I, p. 72) et les *ingenui* dont il parle sont des hommes libres saxons, non des colons gallo-francs. — [4] M. Deloche, *La trustis*, p. 175-332, sq.; Boos, *Liten und Aldionen in den Volksrechten*, 874; Garsonnet, *op. cit.*, p. 287 sq.; Thonissen, *La procédure de la loi salique*, p. 140 sq. — [5] *Capitularia*, édit. Boretius, t. I, p. 205, n. 98. — [6] Édit. Bruel, t. I, p. 403, n. 417.

d'un manse, de dire auquel des trois ordres il appartient, si les rédacteurs du polyptyque n'avaient pris soin de nous apprendre que tel ou tel manse est ingénuile, tel autre lidile et tel autre servile. Le nom de *mansus lidilis* vient de ce qu'à l'origine le manse a été concédé par un maître à son lète.

La dépendance du lète à l'égard du maître se manifeste encore par les redevances en argent ou les prestations en nature, dues soit à raison de la terre concédée, soit en preuve de dépendance personnelle. Les dernières n'ont rien de spécial et ressemblent à celles qui atteignent les colons et les *servi casati :* journées de travail, charrois, œufs, poulets, etc.; les premières sont le symbole de ce qu'on appelle chez les Francs *litimonium* [1]. C'est un sens personnel, analogue à la capitation, variant de 4 à 8 deniers. Cette redevance devrait frapper également les hommes et les femmes lètes; cependant, sur les terres de Saint-Germain-des-Prés, les femmes seules y sont soumises sans qu'on puisse en voir la raison. Dans le fisc de Neuillay-les-Bois on trouve sept femmes lètes qui paient chacune 4 deniers de *de litimonio*, les cinq hommes lètes ne sont astreints à aucune redevance. Dans le fisc de Boissy-Mangis, les noms des hommes lètes, qui y sont nombreux, ne sont rassemblés nulle part, ceux des femmes lètes au nombre de dix-neuf sont rappelés dans un article particulier où il est dit qu'elles sont obligées de confectionner des pièces de toiles de lin (*camsili*) de 8 aunes, ou de payer 4 deniers. C'est qu'en effet le *litimonium* de la femme lète était souvent converti en une pièce de toile de lin appelée *camsilis* qui variait, suivant les cas, de longueur et de largeur. A Chavannes, deux femmes lètes devront, à elles deux, fournir quatre *camsili* ou payer 16 deniers. A la Celle-les-Bordes et à Épinay-sur-Orge, deux femmes lètes paieront chacune huit deniers pour une cause qui ne peut être que le *litimonium.*

Ainsi, les seules femmes paient le *litimonium* de 4 ou de 8 deniers; le seul exemple d'un lète qui s'en acquitte n'est pas fondé; voici le texte : *Radoardus lidus et uxor ejus lida nomine Sicletrudis, solvit denarios VIII;* le mari ne paie rien. Comment expliquer cette exemption des hommes? Guérard propose l'explication suivante : « Tous payaient le *litimonium*, mais pour les hommes on n'en faisait pas mention, parce que cela allait de soi, tandis que les femmes s'acquittaient tantôt en argent tantôt en pièce de toile de lin, alors on mentionnait le mode de paiement choisi. » Cette explication est contredite par les textes. Au n° 36 du fisc d'Épinay-sur-Orge, nous venons de lire cette mention : *Radoardus lidus et uxor ejus lida nomine Sicletrudis,* SOLVIT *denarios octo, homines sancti Germani.* Il semble bien ici que le *litimonium* ne pèse que sur la femme. Le mari et la femme sont distingués l'un de l'autre, quoiqu'ils soient tous les deux lètes; si le *litimonium* était dû par le ménage, on aurait écrit *solvant* et non *solvit* qui ne concerne que Sicletrudis.

Le maître exerce un contrôle sur toute la vie juridique du lète, qu'il entrave et qu'il stimule, qu'il affaiblit et qu'il fortifie tout ensemble. L'intervention du maître restreint l'activité du lète, mais parfois elle l'aide et renforce son efficacité. Ce contrôle du maître est moins développé et moins étendu chez les Francs que chez les autres peuples germains, le droit franc tend à réduire la distance entre le lète et l'homme libre, alors que les autres coutumes germaniques tendent à rapprocher le lète de l'esclave. En ce qui regarde son foyer et son patrimoine, le lète paraît indépendant de son maître, dont l'autorité ne se fait sentir qu'en ce qui touche à la vie publique. Son intervention se manifeste dans la question du service militaire que le lète doit au roi; c'est avec son maître que le lète se rend à l'armée, et c'est sous ses ordres qu'il fait campagne. Si le lète comparaît en justice, le maître intervient encore et d'une double manière. Laissé à lui-même, le lète ne pourrait arriver à se faire rendre justice; le maître intervient, fait rentrer les wergelds qui peuvent être dus, va comparaître en justice et prêter serment pour le lète. D'autre part, il veille à ce que le lète ne puisse se soustraire à ses obligations; il le fait comparaître en justice quand il y est appelé et nous voyons, dans la loi des Chamaves, le maître du lète obligé par la loi de faire comparaître, sous certains délais, son lète devant le *placitum.* La coutume générale veut même que les tiers s'adressent au maître d'abord pour obtenir justice.

Le maître était-il personnellement responsable du délit commis par le lète? A l'origine, le maître est pleinement responsable : tout se passe comme s'il avait lui-même commis le crime ou le délit; mais cette rigueur s'atténue, et à l'époque où est rédigé le paragraphe 5 du titre de la loi salique, le maître n'est plus responsable qu'en partie. Le texte fourni par la première famille de manuscrits dit formellement que le maître, même s'il a livré le lète aux parents du mort, doit payer en plus la moitié du wergeld; la livraison du lète coupable ne compte que pour l'autre moitié : *Si servus alienus aut lætus hominem ingenuum occiderit, ipse homicida pro medietatem compositionis illius hominis occisi parentibus tradatur, et dominus servi aliam medietatem compositionis se noverit solviturum.* Cette responsabilité partielle fut jugée encore trop lourde, et la responsabilité du maître du lète fut restreinte au seul cas de complicité; si le maître se lavait par serment du soupçon de complicité, les conséquences de l'acte délictueux retombaient exclusivement sur le lète. Cette atténuation finale de la responsabilité du maître eut lieu à une époque que l'on ne peut préciser.

3. *Le lète a un « wergeld » spécial.* — Le wergeld est la composition payée, en cas de meurtre, par le criminel ou par ses ayant-droit, à la victime, à sa famille ou à ses ayants-droit pour renoncer au droit de vengeance. Le wergeld varie suivant les circonstances du meurtre, la nationalité de la victime et surtout sa condition sociale; celui du lète est tout à fait significatif.

La loi salique fixe le wergeld du lète franc à 100 *solidi* [2], et ses dispositions sont confirmées par la loi des Chamaves [3] et par un capitulaire de Charlemagne [4], en 803. Les wergelds des demi-libres varient chez les différents peuples qui les connaissent selon l'idée, plus ou moins haute, qu'ils se font de ces demi-libres et suivant aussi leur système monétaire. Le wergeld du lète saxon est de 120 *solidi* [5]; celui du lète frison varie selon les diverses parties de la Frise [6]; celui de l'aldion lombard est de 60 *solidi.* Un texte de loi des Ripuaires porte le wergeld du lète à 36 *solidi* seulement, ce qui est le prix qu'on paie pour un esclave [7]. La contradiction semble flagrante entre 100 et 36 *solidi;* le texte est formel et authentique, il faut donc recourir à une explication. Voici le texte : *Si quis servum suum tributorium aut litum fecerat, si quis eum interfecerit, 36 solidos culpabilis judicetur.* Ce wergeld de *36 solidi* nous apparaît donc établi pour une hypothèse tout à fait spéciale : celle du meurtre d'un esclave

[1] Pardessus, *Diplomata, chartæ,* t. II, p. 325; *Cartæ Senonicæ,* 1, 6, 43; édit. Zeumer, p. 185 188, 204; *Formulæ Arvernenses,* 3, 4, *ibid.,* p. 30, 30; *Formulæ Bituricenses,* 9, *ibid.,* p. 172; *Formulæ salicæ Merkelianæ,* 28, *ibid.,* p. 252; *collectio Flaviniacensis,* 8, *ibid.,* p. 476. — [2] *Lex salica,* 42, 4. — [3] *Lex Chamavorum,* 5. — [4] *Capitularia,* t. I, p. 117, n. 41. — [5] *Lex Saxonum,* 16. — [6] *Lex Frisonum,* I, 10; XV, 3. — [7] *Lex Ripuariorum,* 8.

affranchi et devenu lète; il est probable qu'il faut en limiter l'application à ce cas particulier; en tout cas, ce wergeld spécial n'a jamais dû s'appliquer au meurtre du lète de naissance, lequel est puni par une composition de 100 *solidi*. D'ailleurs cet état de choses prit fin, pour les lètes ripuaires au début du IXe siècle, puisque le *Capitulare legi Ribuariæ additum*, de l'année 803, introduisit chez les Ripuaires le droit salique. Désormais, tous les lètes, sans distinction, ont un wergeld de 100 *solidi*. C'est par ce chiffre que le droit franc énonce la valeur qu'il attribue au lète.

Si on compare ce chiffre à celui des diverses personnes qui composent la société franque, nous constatons que le wergeld du lète est exactement la moitié de celui de l'homme libre franc, soit de 200 *solidi*, et près du triple de celui de l'esclave, soit 35 *solidi*. Cette progression indique bien le rang intermédiaire du lète. La loi des Chamaves adopte une progression différente : 50 *solidi* pour l'esclave, 100 pour le lète, 200 pour l'homme libre.

4. *Le lète peut être affranchi.* — Le lète n'est qu'un demi-libre à qui reste ouverte la perspective d'une complète liberté. L'affranchissement du lète montre une nouvelle différence essentielle entre le colon et lui. Le droit romain tenait le colon pour libre et, en conséquence, lui interdisait l'affranchissement; le droit franc tenait le lète pour demi-libre et lui permettait d'atteindre à la liberté complète. Le maître peut renoncer à sa puissance, et le lète se trouve désormais libre, soit par la bienveillance spontanée du maître soit par l'achat du lète. L'affranchissement du lète se réalisait chez les Francs, au moyen d'un rituel formaliste et symbolique, connu sous le nom de *manumissio per denarium*, ou *denariatio*. C'était, à l'origine, un mode d'affranchissement exclusivement réservé aux lètes. Il avait même été créé pour cela. Ce n'est que plus tard, et par extension, qu'il fut également appliqué aux esclaves (voir *Dictionn.*, t. I, au mot Affranchissement). Les effets de l'affranchissement sont complets. Le lète devient un franc pleinement libre, en sorte que, s'il lui arrive malheur, il aura un wergeld de 200 *solidi;* en outre, il conserve la fortune qu'il possédait comme lète. Toutefois, une différence subsiste entre l'homme libre de naissance et le lète devenu libre; si celui-ci meurt sans enfants, sa succession ira au roi. Ce n'est pas une infériorité, mais seulement la conséquence de la rupture produite par l'affranchissement dans ses liens de parenté antérieurs.

La *denariatio* avait, en vertu de l'intervention royale, un effet si absolu, qu'elle opérait indépendamment des causes de nullité. Par exemple, un tiers affranchit *per denarium* le lète d'autrui sans l'assentiment de son maître, l'affranchissement est illégal, mais le lète reste affranchi, parce que tout acte de la puissance royale est inattaquable du moment qu'il est correct dans la forme. Le tiers, qui a affranchi sans droit, se contentera de payer 100 *solidi*, le wergeld du lète. La *denariatio* ainsi comprise a eu une singulière fortune. Elle se répandit chez les peuplades germaines qui connaissaient l'institution des demi-libres, et fit concurrence aux modes d'affranchissement qui, d'après les droits nationaux de ces peuples, procuraient aux demi-libres la pleine liberté. On trouve, en effet, chez chaque peuple à peu près, un affranchissement des demi-libres. La loi des Frisons en mentionne un, sans plus de détails. Les Alamans ont l'affranchissement des *parones* qui se faisait en présence de l'armée rangée par familles; les Chamaves ont l'affranchissement *per hantradam* (voir Affranchissement). Avec des formes diverses, le même affranchissement procurant la pleine liberté et supposant la présence ou la participation du roi ou de l'assemblée du peuple, se retrouve chez les Bavarois, par la main du duc, et chez les Lombards, *per gairthinx*, devant l'assemblée du peuple. Toutes ces formes, qui chez ces peuples servaient à affranchir les demi-libres, lètes, parones, aldions ou parscalks, reculèrent devant la *denariatio* ou furent absorbées par elle.

VIII. Lètes privilégiés. — Ce qui précède établit la condition des lètes d'après le droit commun. Mais il existe, aux VIIe et VIIIe siècles, des lètes en quelque sorte privilégiés, ce sont les *homines ecclesiastici* et les *homines regii*. Les premiers sont des demi-libres appartenant à l'Église, mais ce nom s'applique encore à certains affranchis qui l'ont été dans l'église, en présence de l'évêque ou par l'évêque qui leur a remis un acte écrit rédigé par lui, *tabula*, d'où ils gardent le sobriquet de *tabularii;* ces affranchis, à partir de la fin du VIIe siècle, sont considérés comme ayant l'Église pour patronne et pour protectrice, à moins que leur maître, en les affranchissant, ne leur donne expressément un autre protecteur. Enfin, le titre d'*homines ecclesiastici* s'applique aux esclaves affranchis d'une manière non solennelle, par une simple lettre de liberté de leur maître, *carta*, d'où leur nom de *cartularii*, à la condition que le maître dans cette *carta* cède à une Église quelconque son *mundium* sur eux.

Les *homines regii* sont, tout d'abord, les demi-libres du roi, puis les esclaves du roi qui n'ont pas été affranchis *per denarium*, mais par une simple lettre de liberté, *epistola libertatis*, rédigée par l'agent du fisc autorisé par le roi [1], enfin les esclaves privés affranchis par leur maître au moyen d'une simple lettre de liberté, à la condition que le maître dans la *carta* eût cédé au roi son *mundium* sur eux.

Les *homines regii et ecclesiastici* constituent en quelque sorte une classe privilégiée de lètes. Leur situation correspond, en substance, à celle des lètes. Comme eux ils sont donc installés sur une terre, comme eux ils n'ont pas la liberté de changer de domicile, mais comme ils sont soumis au *mundium* du roi ou de l'Église, ils sont considérés comme occupant un rang plus élevé, et ils sont soumis à la juridiction de leurs protecteurs. Les redevances et les prestations qu'ils doivent, comme les lètes, sont parfois très faibles, surtout pour les *homines ecclesiastici*, qui sont souvent tenus de payer une simple redevance en cire, d'où leur nom de *cerarii*, *cerocensuales*.

IX. Disparition de l'institution. — Les lètes, dans la Gaule franque, ne furent jamais qu'une importation qui ne réussit pas à s'acclimater. Ils disparurent de bonne heure, lors du grand mouvement qui rapprocha et confondit toutes les classes agricoles et demi-serviles d'origine diverse. Dès les commencements de l'empire carolingien, on signale les symptômes d'une confusion générale. Le *Capitulare italicum* de 801 prononce l'assimilation entre les aldions du fisc en Italie, les *fiscalini* et les lètes francs : *Aldiones vel aldianæ ad jus publicum pertinentes ex lege vivant en Italia in servitute dominorum suorum qua fiscalini vel lites vivant in Francia* [2]; cependant il existe une différence profonde entre l'aldion lombard et le lète franc, celui-ci bien supérieur à celui-là, en sorte que l'assimilation qu'en fait le capitulaire de 801 est un signe certain qu'à cette époque les différences qui séparent les diverses classes de demi-libres s'effacent de plus en plus. La confusion générale commence.

Nous en trouvons la preuve dans les renseignements consignés par le polyptyque d'Irminon qui nous montrent, pour la Gaule franque du IXe siècle, l'institution des lètes en pleine décadence et à la veille de se con-

[1] Marculfe, *Formulæ*, I, 39; II, 52. — [2] *Mon. Germ. hist.*, *Capitularia*, t. I, p. 205, n. 98.

fondre avec le colonat. Le mot même de lète semble n'être plus bien exactement compris et être appliqué un peu à l'aventure, comme quand nous voyons les enfants d'un serf et du colon qualifiés lètes, ce qui est chose impossible. La disparition du *litimonium* pour les hommes peut être considérée comme un symptôme de la décadence de l'institution, la redevance caractéristique du lète étant elle-même en voie de disparaître. La situation des tenanciers par rapport aux diverses tenures est également symptomatique. A l'origine, le maître concédait au lète un *mansus lidilis* à charge de redevance. Au IX^e^-siècle il n'en est plus ainsi. On voit disparaître la concordance entre la condition du tenancier et celle de la tenure; il y a des manses lidiles tenus par des colons, des manses ingénuiles et serviles tenus par des lètes. L'expression *manse lidile* n'a plus aucune signification, c'est une dénomination attachée à la terre par l'effet de l'habitude, absolument indépendante de la condition du tenancier.

Au milieu du IX^e^ siècle, l'institution létique a disparu; de lète à colon toute différence s'efface, le nom disparaît et les lètes, confondus avec les *coloni* et les *servi casati*, deviennent des serfs ou mainmortables.

X. Bibliographie. — La question des lètes a retenu l'attention des érudits depuis le XVII^e^ siècle. Jacques Godefroi, dans son commentaire sur la constitution 10 du *Code Théodosien*, *De Veteranis*, l. VII, tit. XX, a réuni les principaux documents disséminés chez les anciens. Les recherches ultérieures y ont ajouté peu de chose. Valois, dans son commentaire sur Ammien Marcellin, dans son édition de la *Notitia Galliarum*, p. 259, et dans son livre *De rebus Franc.*, a montré aussi une grande sagacité. Pottgiesser, *De statu servorum veteri perinde atque novo lib. V*, in-4°, Lemgo, 1736, p. 253 sq., a fait faire un grand pas à la question. Muratori, *Antiquit. Italicæ medii ævi*, t. I, diss. XV, a montré moins de connaissance de l'organisation germanique, quoiqu'il ait réuni des documents importants relatifs aux *aldiones* lombards. C. J. Perréciot, *De l'état civil des personnes et de la condition des terres dans les Gaules dès les temps celtiques jusqu'à la rédaction des coutumes*, 1786, 2^e^ édit., Paris, 1845, t. I, p. 353-369, 401-468, s'est laissé entraîner à de véritables visions au sujet des terres létiques. Dom de Bévy, *Histoire de la noblesse*, t. I, n'a pas été plus heureux. L'abbé Dubos, *Histoire critique de l'établissement de la monarchie françoise*, l. I^er^, a montré plus de rectitude de jugement. Kindlinger, *Geschichte der deutschen Hœrigkeit*, in-8°, Berlin, 1819 et A. de Fürth, *Die Ministerialen*, in-8°, Köln, 1836, ont apporté de nouveaux renseignements qui ont été mis à profit par Eichhorn, *Der Staat und Rechtsgeschichte*, 1843, t. I, p. 294 sq., n. 49. J. Grimm n'a rien écrit de digne de lui sur ce sujet; enfin J. M. Pardessus a réuni dans son commentaire sur la loi salique, p. 470 sq., et B. Guérard, *Prolégomènes au Polyptyque d'Irminon*, t. I, p. 250-275, a traité le sujet avec sa lucidité et sa supériorité ordinaires. Ch. Giraud, *Essai sur l'histoire du droit français au Moyen Age*, 1846, t. I, p. 184-195, a consacré aux lètes quelques pages qui gardent leur valeur. Viennent ensuite M. Deloche, *La trustis et l'autrustion royal*, in-8°, Paris, 1873, p. 332 sq., Boos, *Liten und Aldionen nach den Volksrechten*, Goettingen, 1874, qui doit être utilisé avec précaution. Cf. J. Havet, dans *Revue critique*, 1875, p. 20. Fustel de Coulanges, *Invasion germanique*, p. 388-389, a accordé quelques lignes aux lètes, comme ont fait Bethmann-Hollweg, *Civil prozess*, t. I, p. 114; Brunner, *Deusche Rechtsgeschichte*, 2^e^ édit., t. I, p. 147 sq., 354 sq.; Dahn, *Die Koenige der Germanen*, t. VII, p. 250 sq.; Garsonnet, *Histoire des locations perpétuelles*, p. 287 sq.; Glasson, *Histoire du droit et des institutions de la France*, t. II, p. 536 sq.; Roth, *Beneficialwesen*, p. 51; Schroeder, *Lehrbuch der deutschen Rechtsgeschichte*, 5^e^ édit., p. 50 sq.; 221 sq.; H. Sée, *Les classes rurales*, p. 66 sq., 80 sq.; Sohm, *Die fränkische Reichs und Gerichtsverfassung*, p. 368 sq.; Thonissen, *L'organisation judiciaire de la loi salique*, p. 138 sq.; P. Viollet, *Histoire du droit civil français*, 3^e^ édit., p. 308 sq.; Waitz, *Deutsche Verfassungsgeschichte*, 3^e^ édit., t. I, p. 154 sq., t. II, 1^re^ édit., p. 237 sq. Le travail le plus approfondi, que nous avons suivi et résumé, est celui de M. Kroell, *Étude sur l'institution des lites en droit franc*, dans *Études d'histoire juridique offertes à Paul-Frédéric Gérard par ses élèves*, in-8°, 1913, t. II, p. 125-209.

H. Leclercq.

LETRONNE (Antoine-Jean). — I. De 1787 à 1816. II. De 1816 à 1838. III. De 1838 à 1848. IV. Bibliographie.

I. De 1787 a 1816. — Antoine-Jean Letronne n'a pas appliqué exclusivement ses puissantes facultés critiques à l'antiquité chrétienne, mais au cours des travaux d'une intelligence toujours active, il l'a maintes fois rencontrée et toujours avec profit pour elle. Lorsqu'on fait le total de ce que cette science lui doit, on reconnaît bien vite que son nom et son souvenir ne sauraient être omis dans ce *Dictionnaire*.

Antoine-Jean Letronne naquit à Paris, le 25 janvier 1787, dans une famille d'artisans modestes à qui la vie imposait une existence étroite. Le père, Jean-Louis Letronne, était graveur et son talent suffisait à peine à faire vivre une famille de deux enfants à qui il ne laisserait d'autre patrimoine que l'éducation qu'il leur aurait donnée. Il les destina aux Beaux-Arts et les mit tous deux dans l'atelier de Louis David, tout en les obligeant à suivre des cours de latin et de mathématiques. Letronne parut à l'atelier dès l'âge de huit ans, son petit frère l'y suivit de près et on ne sait pas ce qu'ils purent y faire, n'ayant pas encore l'âge d'être Spartiates ni Romains; peut-être leur fit-on tailler des plumes et épointer des crayons; toujours est-il que Antoine-Jean fit des progrès si marqués dans les mathématiques que son père forma le projet de le faire entrer à l'École polytechnique qu'on venait de créer. L'enfant préparait les examens lorsque son père, patriote ardent, volontaire, mourut n'ayant pas encore quitté le service; il laissait une veuve, deux jeunes garçons et pas d'économies (1801). A quatorze ans, l'aîné comprit les graves devoirs qui lui incombaient envers sa mère et envers son petit frère, et il résolut de gagner le pain quotidien en donnant des leçons d'écriture et de dessin.

Parmi les cours qu'il suivit pendant un an encore à l'École centrale des Quatre-Nations, celui d'histoire et de géographie fait par Mentelle l'intéressa vivement. Le maître remarqua l'application de son jeune auditeur, le fit causer, s'intéressa à lui, à sa situation et l'aida avec délicatesse en lui procurant du travail et des leçons. Il l'utilisa pour des compilations qui intéressaient vivement un adolescent pour qui tout était nouveauté et découverte, lui offrit un petit salaire qui, ajouté à celui des leçons, permit au jeune Letronne, âgé seulement de dix-huit ans, d'assurer à sa mère une certaine aisance et d'aider son frère à poursuivre la carrière artistique.

Mentelle poussa la condescendance jusqu'à élever son élève au rang de collaborateur d'un *Dictionnaire de géographie* en 4 volumes qui parut en 1806, et jouit d'une certaine vogue. Letronne fit, presque à lui seul, le dernier volume de cet ouvrage. En même temps, on sait que Letronne écrivait pour des libraires certains volumes qu'il ne signait pas, mais dont il lui suffisait de toucher la modeste rémunération, et, pour se délasser, il cultivait la musique avec passion. Vers

1806, 1807 et les années suivantes, il entreprit de réaliser un projet qu'il avait conçu, aussitôt après avoir terminé ses études : c'était de les recommencer, mais de les recommencer avec méthode, suivant un plan qu'il s'était tracé, avec la ferme résolution de ne point s'en écarter. Dès lors, un goût très vif l'attirait vers le grec et vers la géographie. Le bon Mentelle représentait celle-ci, au collège de France. Letronne trouva un professeur de grec, Gail, qui, s'il n'était pas aussi savant que le supposaient ses contemporains, avait beaucoup d'acquis, beaucoup de zèle et pouvait guider un élève dans la voie où celui-ci le dépasserait bientôt.

Letronne réapprit seul le latin, l'anglais, l'allemand et les mathématiques; pour le grec il se mit à l'école de Gail dont il suivit le cours au Collège de France. Quand il eut la conviction qu'il avait une aptitude particulière pour la langue grecque, il s'avisa d'un moyen ingénieux pour acquérir une connaissance plus approfondie ; avec ses chétives ressources, il achetait à vil prix les éditions les plus incorrectes des auteurs grecs, celles que les érudits de la Renaissance avaient fait imprimer précipitamment d'après un seul manuscrit rempli de fautes. Letronne, en lisant ces textes fautifs y faisait toutes les corrections qui lui paraissaient nécessaires pour rétablir le sens des phrases ou l'orthographe des mots; quand il avait terminé cette lecture, il la recommençait dans l'édition la plus estimée, la plus correcte, la plus riche par ses commentaires, et il comparait ensuite son travail improvisé avec celui des érudits qui l'avaient précédé depuis deux siècles et demi.

Cette discipline renfermait en germe les belles recherches qui ont illustré sa vie; ce fut ainsi qu'il apprit à avoir confiance en lui-même; à ne rien admettre arbitrairement ou sur la foi d'autrui; à soumettre toutes les opinions, surtout les siennes, aux procédés d'une critique vigilante et rigoureuse; et, quand les textes venaient à manquer, à saisir avec une hardiesse circonspecte le fil de l'analogie, à se laisser conduire par lui jusqu'à la dernière limite, sans jamais la dépasser.

Cette passion pour l'étude, qui lui imposait des travaux d'une nature si austère, s'associait, chez Letronne, à un degré éminent, à un don que l'étude ne confère pas toujours : le jugement. C'était le désir de découvrir la vérité, de l'imposer, qui lui faisait mettre tant de clarté dans l'exposition des sujets, tant de méthode dans leur discussion, tant de justesse dans l'expression. C'était là des qualités trop françaises pour être goûtées des savants de la Germanie, dérangés par ce bel ordre, cette lucidité qui leur paraissaient la négation même de la science, ce qui faisait dire à un helléniste allemand : Godefroy Hermann : « Il ne sait rien, mais il a de la sagacité. » Ennemi de l'obscurité pédante, il ne l'était pas moins de la phraséologie emphatique et vague qu'il désignait d'un seul mot : « le germanisme »; et, comme Fustel de Coulanges, il prétendait bien apprendre et enseigner suivant la tradition nationale. « Non, disait-il, un jour à l'École des Chartes, le germanisme ne prévaudra pas : le bon sens, ce roi du monde, conservera toujours en France le trône que lui ont élevé nos grands génies du XVII^e^ siècle. »

Après avoir terminé ses études selon le plan qu'il s'était imposé, Letronne eut ce mérite si rare de comprendre qu'il pouvait essayer ses forces au lieu d'accumuler sans cesse des trésors d'érudition; il aborda des problèmes proportionnés à ses forces naissantes. Son professeur, Gail, helléniste médiocre, mais qui avait la passion du grec, venait de publier une édition de Thucydide, avec les variantes de treize manuscrits, une traduction et un commentaire. Dans cette édition, comme dans toutes les autres, Thucydide se trouvait en contradiction avec tous les géographes anciens relativement à la position d'un cap de la Grèce, qu'il devait très bien connaître. Tous les géographes modernes avaient parfaitement bien placé ce cap, et s'étaient conformés au témoignage unanime des géographes anciens, sans faire aucune attention au passage de Thucydide. D'un autre côté, tous les éditeurs de Thucydide avaient reproduit ce passage sans observation, et sans s'apercevoir qu'il était contraire à ceux de tous les autres auteurs qui avaient fait mention de ce cap. Letronne fut le premier qui s'aperçut de la difficulté, et qui exposa et résolut le problème. Sa dissertation parut sous la forme d'une lettre adressée au professeur Gail [1]; celui-ci accepta la correction proposée et signala publiquement au jeune savant d'autres difficultés qu'il l'invitait à résoudre (1808).

Cependant le surmenage intellectuel auquel se livrait ce jeune homme de vingt ans produisit ses effets ordinaires. Letronne tomba dans une sorte de langueur qui fit craindre qu'il ne fût atteint de phtisie pulmonaire. Il fallait respirer un air plus doux et interrompre des travaux trop absorbants. Heureusement, un des élèves de Letronne, un hollandais, M. Varemsens, apprit l'ordre du médecin et il offrit à son maître d'aller continuer leurs communes études en Italie; ce jeune homme voulut même, pour emporter une dernière résistance, pourvoir durant l'absence aux besoins de la mère et du frère de Letronne. C'est ainsi que dans les années 1810 à 1812, Letronne put parcourir, en compagnie de son élève et ami devenu le plus discret des bienfaiteurs, la France, la Suisse, l'Italie et même la Hollande (octobre 1810-juin 1812). Ces voyages eurent sur l'imagination et sur l'avenir du jeune érudit une influence profonde; en lui rendant la santé, ils lui permirent de continuer ses études et de redoubler d'application.

Dès son retour, il se ressouvint de l'appel à lui adressé par son maître Gail, et publia une lettre où il rectifiait plusieurs passages d'Eunape, de Thucydide, de Plutarque, de Pausanias et d'autres auteurs. Ce fut presque en même temps qu'il fit paraître séparément ce qu'il appelle lui-même son premier essai critique. Thucydide était encore l'objet central de cet essai, dont il avait fourni la matière dans un morceau hérissé de difficultés de tout genre : celui du siège de Syracuse par les Athéniens. L'*Essai critique sur la topographie de Syracuse au commencement du V^e^ siècle avant l'ère vulgaire*, parut à Paris, en 1812. Il était dédié à Edme Mentelle, membre de l'Institut, par Letronne « son élève et son ami », qui éclairait la topographie de Syracuse, dont il dressa le plan. Mais il annonçait sur le titre de cet essai, qu'il l'avait composé pour servir à l'intelligence de quelques auteurs anciens, et faire suite aux éditions et aux traductions de Thucydide. Sous cette désignation se trouvait comprise la traduction de Gail, la plus récente et la mieux faite, et Gail, on le savait, excellent homme d'ailleurs, était sujet à de vaniteuses faiblesses que l'étude du grec ne corrige pas toujours, et qu'il ne convenait pas alors à Letronne de dénoncer. Au lieu donc de rapporter les passages de la traduction française où l'auteur grec est mal interprété, il s'en prend aux traductions anglaise et italienne, où se trouvaient exactement les mêmes fautes, et MM. Hobbes et Poracchi furent ainsi rendus responsables des erreurs d'un traducteur français. Gail fut sensible au procédé, plus sensible encore aux éloges que Letronne lui décernait dans la préface de cet *Essai*, dans lequel

[1] *Lettre sur la situation du cap Malée*, dans les *Annales des voyages*, 1808.

on ne pouvait présager le futur auteur de tant de découvertes ingénieuses.

Deux ans plus tard, Letronne donnait la mesure de ce qu'il pouvait faire et des facultés puissantes dont il ne devait cesser de donner des preuves renouvelées pendant trente ans. Cette fois il affrontait la littérature latine dans un écrit intitulé : *Recherches géographiques et critiques sur le livre* De mensura orbis, *de Dicuil*. Ce Dicuil était un pauvre moine irlandais de la fin du VIIIe siècle qui, à l'aide des matériaux dont on pouvait disposer de son temps, avait composé en latin un court traité de géographie. Il y résumait l'état des connaissances géographiques à cette époque, et ajoutait quelques données nouvelles aux extraits de Pline et de Solin. L'édition princeps de ce texte important avait été donnée en 1807 par Walckenaer qui, dit-il lui-même, se conformant à l'exemple de plusieurs érudits, s'était contenté de le reproduire conformément aux deux manuscrits dont il avait pu disposer ; mais il promettait, dans sa préface, d'en redonner une édition épurée, avec un commentaire. Plusieurs savants avaient déjà proposé des corrections sur ce traité imparfait et fautif; mais sauf quelques remarques utiles de Boissonnade et de Roquefort, tout restait à faire pour qu'on pût tirer de l'ouvrage de Dicuil les renseignements qu'il fournissait avec abondance. Letronne s'imposa cette rude tâche et il y réussit au delà de toute prévision. Son premier soin fut de rectifier toutes les fautes d'orthographe qui émaillaient les manuscrits et de discuter le texte. Après ce travail de déblaiement, Letronne passait en revue tous les pays décrits par Dicuil, et, sur chaque chapitre, il émettait les vues les plus justes et les plus neuves, que lui avaient suggérées ses propres lectures. Il s'arrêtait avec une sorte de complaisance prévoyante sur la description des pyramides d'Égypte, que Dicuil devait à l'observation personnelle d'un de ses amis nommé Fidelis. On aurait dit que, dès ce moment, Letronne se sentait attiré vers cette Égypte qui devait être pour lui la matière inépuisable de tant d'investigations et, dans une de ses notes étendues et savantes, il s'occupait avec prédilection de la question du revêtement de la grande pyramide. Il démontrait par des faits et des mesures irrécusables que, par suite des dégradations successives dont elle avait souffert à son sommet, elle n'avait plus sa hauteur primitive. Puis, passant à un autre sujet qui, en quelque façon, lui était plus spécial à cause de ses voyages, il donnait une excellente dissertation sur les noms de la mer Ionienne, Adriatique et Tyrrhénienne, de 500 avant J.-C. jusqu'à 600 après notre ère. Après avoir pris tous ces soins, Letronne reproduisait le texte épuré de Dicuil et en donnait l'édition définitive. Quand son travail fut terminé, il l'offrit à M. Walckenaer, comme pouvant l'aider à remplir la promesse qu'il avait faite au public. Cet éditeur, après avoir examiné l'ouvrage du jeune helléniste qu'il ne connaissait pas, lui conseilla de le publier, lui en facilita les moyens en le présentant à Firmin Didot, et lui remit en même temps les remarques grammaticales sur la 1re édition du moine irlandais dont le savant Visconti lui avait fait part. Cet ouvrage attira l'attention sur Letronne qui sachant que les coteries académiques ne se laissent pas impunément dédaigner, présenta un exemplaire de son livre à l'Académie des Inscriptions (1814).

Bien lui en prit, sinon pour sa gloire, du moins pour sa carrière. Un des pontifes de l'endroit, Clavier, le « savant Clavier » venait de publier le premier volume d'une traduction de Pausanias, avec le texte; il demanda à Letronne d'en faire un « extrait » dans le *Mercure de France*. Letronne eut l'art d'être bref et de loger beaucoup de science dans peu de pages. En même temps qu'il faisait connaître aux gens du monde l'utilité d'une traduction de Pausanias, ce manuel indispensable de l'artiste et de l'antiquaire voyageant en Grèce, il énumérait avec complaisance toutes les améliorations que le traducteur avait introduites dans le texte de l'auteur grec; mais il ne déguisait pas que ce traducteur en avait laissé beaucoup à faire, et il demandait la permission d'en hasarder quelques-unes « quoique, dit-il, je n'aie pas l'honneur d'être helléniste ». Ces critiques indirectes, faites avec une malicieuse modestie, ces restitutions si heureuses et si justes, accrurent la réputation de Letronne et lui donnèrent des titres et à l'estime et à la crainte des philologues.

L'année suivante, la mort de M. de la Porte du Theil laissait inachevée la traduction de Strabon; le gouvernement qui tenait à terminer ce monument d'érudition, le confia à Letronne sur la désignation de l'Institut de France. Le Ve et dernier volume de Strabon, qui ne parut qu'en 1819, lui est dû en grande partie. Cette désignation mettait fin, pour quelques années du moins, à une lutte courageusement soutenue jusqu'alors entre ses goûts et ses besoins; assuré d'un revenu modique mais suffisant, il se consacra tout entier aux recherches d'érudition. Cet important travail réclamait toute son attention et son activité, puisqu'il exigeait une révision générale de toutes les connaissances géographiques des anciens jusqu'au siècle d'Auguste; la fréquentation assidue d'une haute intelligence comme celle de Strabon, fut un de ces bienfaits qui semblent s'être succédé régulièrement au cours d'une carrière où tout réussissait.

En 1816, Letronne remportait le prix proposé par l'Académie avec son *Mémoire sur le mathématicien Héron d'Alexandrie*. C'était une histoire du système métrique des Égyptiens depuis les Pharaons jusqu'à l'invasion des Arabes, mémoire d'ailleurs bien imparfait et qui a été modifié et amélioré par H. Vincent, en 1851 [1]. Dans l'intervalle Letronne fut nommé, le 21 mars 1816, par ordonnance royale, membre de l'Institut. Il est toujours fâcheux de pénétrer par effraction dans une demeure et d'être imposé à un corps électif par un abus de pouvoir; mais on peut dire, pour atténuer cette regrettable intrusion, que le corps auquel on l'infligeait allait nommer le savant qu'on lui imposait. Letronne aurait pu refuser sa nomination pour attendre son élection, mais il n'en eut pas la patience.

Il avait vingt-neuf ans et paraissait en avoir vingt, petit, le teint frais et rosé, les yeux bleux, les traits fins et réguliers, les cheveux blonds tirant vers le roux, naturellement frisés sur toute la rondeur de la tête. Il aimait le monde et y plaisait; on l'y recherchait à cause de sa bonne grâce avant qu'on ne l'y exhibât à cause de ses décorations. Il y avait du piquant et, comme on eût dit autrefois « du ragoût » dans ce savant célèbre, vif, alerte, jeune, plaisant comme un écolier échappé de sa classe ou un rapin en rupture d'atelier. Ses manières jeunes et faciles, sa parole prompte et brève ajoutaient à cet air d'adolescence qui réjouissait en le voyant. Il raffolait de la musique et chantait agréablement, sans se faire prier; enfin, il parlait gaiement de choses sérieuses et sérieusement de peinture, de musique et de romans. C'est ainsi qu'il devint dès son début, le commensal et l'ami de ceux mêmes qu'il critiquait.

II. De 1816 a 1838. — Sur la tombe des anciens on gravait les titres des fonctions publiques qu'ils avaient remplies, des charges qu'ils avaient occu-

[1] Voir Th.-H. Martin, *Examen d'un mémoire posthume de M. Letronne sur la géographie des anciens*, in-8°, Paris, 1852.

pées, des honneurs qu'ils avaient obtenus. Dès qu'il fut entré à l'Institut, Letronne ne vit dans l'existence indépendante qui lui était faite et les emplois honorifiques qui lui étaient préparés, qu'un moyen de hâter par ses travaux les progrès des lettres, et d'atteindre les situations privilégiées où il pourrait leur être utile.

C'est pour atteindre ce but qu'il rechercha et obtint la confiance et la bienveillance des ministres et des hommes au pouvoir depuis 1816 jusqu'en 1848, et devint successivement inspecteur général de l'Université et des Écoles militaires (avril 1819), professeur au Collège de France (1831), administrateur de ce même établissement (1840), conservateur de la Bibliothèque nationale (1832), garde général des Archives (5 août 1840), directeur de l'École des Chartes. La seule pensée d'un calcul avide serait déplacée à son égard, ainsi que lorsqu'on lit son nom sur des ouvrages de médiocre importance alors qu'il avait atteint à l'apogée de sa réputation; il acceptait alors les offres des libraires, et cédait à leurs sollicitations en songeant que ces publications nécessaires à l'enseignement public, auraient plus de débit et d'influence s'il y attachait son nom.

« Nul, a dit le baron Walckenaer, ne soutint plus légèrement le fardeau d'une vie surchargée de devoirs et d'occupations diverses. Il dut cet avantage à sa merveilleuse aptitude de pouvoir passer alternativement du détail des affaires aux travaux de l'esprit, à son activité corporelle, à son caractère prudent, mais entreprenant, à sa ferme santé, à la nature de son tempérament. Tout sentiment de tristesse pouvait traverser son âme, mais ne pouvait s'y arrêter. Toujours l'étude et le plaisir qu'il éprouvait à manifester par ses écrits les progrès et la supériorité de son savoir parvenaient à le distraire de toutes les contrariétés, à le consoler de toutes les peines. Esprit positif, dialecticien habile, il ne dirigeait jamais les efforts de sa pensée là où la raison humaine court le danger de se perdre dans d'impénétrables profondeurs. Il ne se préoccupait point de questions de métaphysique, et encore moins de questions politiques ou sociales, dont les solutions les plus précieuses sont si souvent et si cruellement démenties par l'expérience, produisent tant d'illusions, enflamment tant de passions et attirent tant d'ennemis. Ce n'est pas qu'il évitât ceux qui s'en occupaient; il les recherchait au contraire, quand ils étaient parvenus au terme de leur ambition; alors il marchait avec eux pour s'en aider à bien remplir les fonctions qui lui étaient confiées. Dans les discussions scientifiques de la plus durable importance, il avait presque toujours en vue un intérêt présent, et son génie se faisait volontiers le serviteur de l'occasion. Il rédigeait facilement, mais il méditait beaucoup sa rédaction. Il méprisait la vanité du paradoxe, mais il se complaisait à énoncer des propositions qui, choquant toutes les idées reçues, ressemblaient à des paradoxes, et il était justement fier quand il les avait fait passer dans la classe des vérités démontrées. La vérité devenait chez lui parfois un paradoxe, lorsque, par le désir de faire disparaître ce qu'il y avait de faux dans une opinion, il niait trop affirmativement ce qui n'était que douteux. Esprit naturellement sceptique, il était absolu dans ses jugements; il ne voulait pas que les faits et les preuves qu'il avait réunis aboutissent au doute; et il oubliait que trop souvent dans les travaux de l'esprit humain, un doute scientifique, fermement établi, est la science suprême. La souplesse de sa dialectique, son style vif et rapide, son talent à bien manier l'ironie et le sarcasme, le rendaient éminemment propre aux combats littéraires, et il s'y est trop complu. Ce qui faisait sa force, c'étaient ses lumières en philologie, surtout en philologie grecque; ce qui l'affaiblissait, c'était de n'avoir pas une assez grande connaissance pratique des monuments figurés : celle que donnent le dessin et la gravure ne suffit pas à l'antiquaire. »

Ce fut par une piquante discussion que Letronne signala son entrée à l'Académie; elle avait une grande importance et eut les plus heureux résultats. Il s'agissait moins de trouver la vérité que de la maintenir dans ses droits. Reçu presque en même temps que Letronne à l'Académie, le comte Germain Garnier avait, pour sa bienvenue, lu devant elle deux mémoires fort singuliers sur la valeur des monnaies des anciens. Les bases de l'évaluation de ces monnaies étaient depuis longtemps établies par la force de l'évidence, résultant des pièces de métal antique et des textes anciens qui nous sont parvenus. G. Garnier les contesta et prétendit que les monnaies grecques et romaines étaient des monnaies de compte et non point des monnaies réelles; il fallait donc réduire à plus de moitié toutes les évaluations des monnaies de l'antiquité. Pour répondre à Garnier, il fallait refaire le travail des Romé de Lisle, des Paucton et de Barthélemy, peser de nouveau les monnaies anciennes et confronter ces valeurs avec les textes, et enfin détruire toutes les objections d'un homme qui avait mis quinze ans à mûrir un système selon lui inattaquable. Letronne s'en chargea. La discussion dura plusieurs séances. Letronne prouva facilement que le système qu'on lui opposait était radicalement faux. Jamais démonstration ne fut plus accablante. De la part de Letronne le débat avait été verbal, et rien n'aurait transpiré hors de l'enceinte académique, si Garnier n'avait deux fois fait imprimer son ouvrage, d'abord in-4°, ensuite in-8° et avec le titre fastueux d'*Histoire des monnaies des peuples anciens*, ouvrage dont les journaux, qui n'y entendaient rien, firent aussitôt un pompeux éloge. Pressé par ses confrères, Letronne se trouva amené à rédiger sous la forme d'un mémoire ses recherches sur cette question des monnaies anciennes, et il le fit imprimer sous le titre de : *Considérations générales sur l'évaluation des monnaies grecques et romaines, et sur les valeurs de l'or et de l'argent avant la découverte de l'Amérique*. Il prouva que ceux qui avaient autrefois étudié ce sujet avaient rendu impossible une erreur fondamentale dans le calcul du système pondéral et monétaire des Romains et des Athéniens, sans nier cependant qu'il ne fût possible d'atteindre à plus de précision encore.

Quand cet ouvrage parut, G. Garnier, pair de France, auteur invoqué sans être lu, jouissait d'une grande célébrité. Cette célébrité profita à Letronne, qui n'était connu que des membres de l'Académie et d'un petit nombre de savants. On s'occupait beaucoup alors de finances et de monnaies, de crédit public et de banque. Un grand financier, homme de beaucoup d'esprit, rendit compte de ce débat académique dans un journal quotidien, avec une telle clarté, qu'il le mit à la portée de tous, et il amusa le public en exposant les grotesques absurdités qui résultaient du système de Garnier. En même temps, il invita Letronne à donner un ouvrage complet sur les monnaies anciennes, ainsi qu'il le promettait dans l'avant-propos de ses lumineuses considérations. Mais le spirituel auteur de cet opuscule ne connaissait pas Letronne et ne savait pas qu'il avait déjà oublié sa promesse. La victoire était complète, personne ne se présentait pour la lui disputer; dans ce cas il abandonnait le champ de bataille et cherchait aventure ailleurs. Il pensait qu'il est plus utile à la science de faire disparaître une erreur accréditée que d'énoncer une vérité nouvelle, et que la ruine de la première procure le triomphe de la seconde.

Cependant ni la géographie, ni la philologie, ni la

métrique n'étaient encore l'objet préféré des études de Letronne. L'étude des monuments anciens à laquelle l'obligeaient les nouvelles recherches qu'il venait de poursuivre, le rapprochait chaque jour davantage de l'archéologie; c'est vers elle, vers une de ses branches principalement, l'épigraphie, qu'il se tourna désormais. Il n'abandonna pas toutefois la culture de la géographie ancienne, sur laquelle il fit paraître de temps en temps, dans les *Annales des voyages*, des mémoires ingénieux, mais l'épigraphie offrait un champ bien séduisant à ses facultés positives et investigatrices. L'Égypte, explorée par nos armées et nos savants, offrait à la France une ample moisson de textes nouveaux inscrits sur les innombrables monuments dont la domination des Ptolémées et des empereurs romains a parsemé les bords du Nil. Letronne les aborda avec sa fougue et son entrain coutumiers, appelant tour à tour à son aide les textes de l'histoire et les règles de la philologie; il éclairait l'une par l'autre, montrant aux érudits de l'avenir quelles clartés inattendues on peut faire jaillir du concours de faits qui fussent demeurés obscurs dans leur isolement. On pourrait dire, pour emprunter à une des plus belles découvertes de l'optique une comparaison qui rendît sensible la méthode dont il jetait les fondements, qu'il créait comme des interférences dans l'érudition. Mais ici ce n'était plus l'obscurité qui résultait du concours de deux ondes lumineuses, c'était la lumière qui naissait du rapprochement de deux points ténébreux.

Ce fut ainsi qu'en 1823 il put donner le résumé de beaucoup d'investigations, et prendre sa place définitive parmi les plus sagaces et les plus précis des philologues. Il intitulait ce nouvel ouvrage : *Recherches pour servir à l'histoire de l'Égypte pendant la domination des Grecs et des Romains, tirées des inscriptions grecques et latines avec tables et planches.* Ce volume était dédié à MM. Th. Young, Champollion le Jeune, Huyot et Gau, dont les travaux récents sur l'Égypte avaient mis entre les mains de Letronne une partie notable des matériaux qu'il mettait en œuvre, et qu'il interprétait avec une incomparable supériorité. Après avoir retracé l'historique de tout ce qui avait été fait depuis l'expédition d'Égypte, il expliquait une à une toutes les inscriptions relevées par les voyageurs et les artistes, et il faisait jaillir de cette explication les lumières les plus vives et les moins prévues. Jamais l'épigraphie n'avait été ainsi comprise et pratiquée; c'était en quelque façon une science toute nouvelle. Elle éclairait vivement l'histoire et en recevait à son tour les clartés les plus certaines; jamais méthode plus rigoureuse n'avait été employée dans des études où il faut nécessairement recourir bien des fois à la conjecture et risquer des hypothèses. Letronne se révélait un maître consommé dès cette première tentative, et sans jamais risquer des généralités aventureuses et vides, il ne procédait qu'avec la plus ferme et la plus heureuse circonspection. Peu d'ouvrages présentent un aussi grand nombre de données vraiment neuves, d'éclaircissements réellement nouveaux, réunis sur un même sujet. Dans cette immense *Description de l'Égypte* qui reste un témoignage des découvertes accomplies et des services rendus par l'expédition de Bonaparte, parmi ces immenses albums où des hommes de savoir éminent ont concentré leurs efforts, l'égyptologue ne trouve pas plus de richesses pour la connaissance de l'Égypte ptolémaïque et romaine, que dans ce livre modestement intitulé *Recherches*, dû à un homme qui n'avait jamais visité le pays qu'il décrivait, et qu'il étudiait, qu'il révélait à bien des égards, à un travailleur isolé qui n'avait eu de contact qu'avec les textes et les inscriptions.

L'expédition d'Égypte et le grand ouvrage qui en exposa les résultats scientifiques et littéraires avaient mis ce pays à la mode. Les érudits de cette époque aimaient à chercher dans le voisinage des pyramides le berceau de la civilisation grecque. Ils attribuaient à la civilisation de l'Égypte une antiquité prodigieuse et, en effet, les monuments de l'architecture égyptienne offrent à première vue une telle uniformité de style et d'exécution, qu'on les croirait tous contemporains des uns des autres. D'ailleurs des témoignages anciens et recevables affirment qu'en Égypte les artistes, étaient astreints, de père en fils, à reproduire les mêmes types généraux. Seulement une opinion à cet égard était pourtant répandue : c'est que la conquête persane avait interrompu le développement des arts nationaux dans la vallée du Nil ; que ni la conquête macédonienne, ni la conquête romaine n'avaient pu en favoriser la renaissance, et que, par conséquent, sauf de bien rares exceptions, les monuments de l'Égypte devaient avoir tous une date antérieure au v^e^ siècle avant l'ère chrétienne. La langue des hiéroglyphes était encore inexpliquée. Le petit nombre d'inscriptions grecques et latines, recueillies sur les monuments égyptiens, étaient restées sans explications dans les relations des voyageurs qui les avaient transcrites. L'imagination et l'esprit de système profitaient largement du bénéfice de cette ignorance pour produire, sur l'histoire des sciences et des arts en Égypte, les hypothèses les plus hardies et les plus étranges. C'est malheureusement sous l'influence de ces préoccupations et de ces erreurs que s'accomplirent et la grande expédition scientifique de 1798, et la publication des travaux de l'Institut égyptien si bien que, sept ans à peine avant l'*Essai sur la topographie de Syracuse*, un érudit célèbre, le sectaire et paradoxal Dupuis, avait pu, dans un mémoire académique, faire remonter à douze ou quinze mille ans le zodiaque de Dendérah.

Il n'était alors question que de zodiaques. Ceux qu'on avait trouvés en Égypte dans des temples paraissaient offrir aux passions antireligieuses un argument irréfutable; d'après eux, on avait imaginé les systèmes les plus spécieux et les plus attrayants sur la haute antiquité du monde contredisant les données chronologiques de la Bible. Letronne fit le premier observer qu'au milieu de tant d'incertitudes répandues sur toutes les parties de l'antiquité égyptienne, il convenait de demander avant tout aux inscriptions grecques, dont le sens ne pouvait soulever de doute sérieux, puisque la langue en était bien connue, des renseignements sur la chronologie de l'histoire de ce mystérieux pays. Avec l'appareil scientifique et astronomique dont ces assertions étaient entourées, elles semblaient tout à fait invulnérables, et la religion, qui aurait pu dédaigner ces misérables attaques, se montrait alarmée de celles que l'impiété, forte de ces preuves, dirigeait contre elle avec un succès apparent. Le public était fort intéressé à la querelle sans beaucoup la comprendre, et l'on parlait du zodiaque de Dendérah comme d'un témoignage aussi vénérable qu'authentique de la vérité du système de Dupuis et de la fausseté des Livres saints. Cette question était une de celles qui revenaient de plein droit à Letronne, et il la traita comme il venait de le faire pour les inscriptions grecques et romaines des Ptolémées et des empereurs. M. Caillaud avait rapporté d'Égypte une momie, et sur le fond du couvercle du cercueil se trouvait avec un zodiaque, une inscription grecque que Letronne déchiffra; puis la comparant à une autre inscription du temple de Dendérah, il prouva sans contradiction possible que ce zodiaque fameux auquel on ne donnait pas moins de dix mille ans de date, datait du règne des Antonins, attendu que les Égyp-

tiens avaient conservé jusque-là, et même plus tard, leur architecture et leurs hiéroglyphes en même temps que leur langue et leurs mœurs. Les *Observations critiques et archéologiques sur l'objet des représentations zodiacales qui nous restent de l'antiquité, à l'occasion d'un zodiaque égyptien*, emportèrent la conviction, et la philologie tua une erreur en train de devenir populaire.

Une autre conséquence de ces *Observations* était de faire voir l'influence des idées helléniques là où l'on voulait trouver l'œuvre des premiers Égyptiens. Cette question des zodiaques tint une grande place dans les travaux de Letronne, qui en poursuivit l'examen dans plusieurs mémoires, où il l'envisageait sous toutes ses faces; il en fit durant une année l'objet de son enseignement au Collège de France. Ce n'était pas en Égypte, c'était en Chaldée qu'il allait chercher la première pensée d'une division dodécadaire du zodiaque, étrangère à la sphère primitive des Grecs. Ceux-ci avaient inventé les noms et les figures des constellations zodiacales. Les progrès de l'astronomie dans l'école d'Alexandrie, ceux surtout de l'astrologie, qui avaient révélé aux Égyptiens l'existence de quelques phénomènes célestes, en portèrent la connaissance dans les sanctuaires de Thèbes, de Memphis, d'Esneh, d'Ombos et de Dendérah. Puis, se répandant avec les découvertes de la science sidérale, dont les mathématiciens et les observateurs grecs avaient posé les véritables principes, le zodiaque passa dans l'Inde, dans la Perse et jusque dans la Chine. Ainsi, Letronne restituait à la Grèce une de ses plus belles gloires, celle d'avoir révélé les premiers principes de cet art rigoureux, de cette méthode raisonnée qui tire la connaissance des phénomènes astronomiques de l'étude patiente et attentive des apparences célestes, et des positions relatives que prennent entre elles les constellations. Ailleurs, l'illustre antiquaire ne rencontrait que des spéculations qui n'observent les faits que pour les associer à des croyances chimériques, et subordonnent la science à des théories et à des systèmes. Letronne avait saisi, en effet, le véritable caractère de l'esprit hellénique, qui est, à proprement parler, l'ancêtre de l'esprit scientifique. Il avait compris que la méthode qui le fit aller si loin dans la connaissance de la vérité, avait été inconnue à l'imagination déréglée des Orientaux.

Ces résultats étaient à peine publiés, qu'une double et éclatante confirmation leur vint par la découverte de l'alphabet phonétique des hiéroglyphes, et par les observations des plus habiles artistes sur les divers types de la sculpture et de l'architecture égyptiennes aux époques pharaonique, persane, macédonienne et romaine. D'une part, Champollion déchiffra les noms des Ptolémées et des Césars sur les monuments mêmes que les inscriptions grecques attribuaient aux premiers siècles avant ou après l'ère chrétienne; d'autre part, l'œil des architectes, en s'exerçant par de nombreuses comparaisons, parvint à reconnaître et à signaler les progrès et la décadence de l'art, depuis ses commencements jusqu'à la destruction du paganisme en Égypte; et il se trouva que, sans rien comprendre ni aux hiéroglyphes ni aux inscriptions grecques, sans rien prévoir des découvertes qui se faisaient alors même à Paris, un artiste avait rapporté soit au temps des Lagides, soit à César, soit à Trajan, tel temple qui offrait justement le nom de ces princes écrit en grec et en caractères hiéroglyphiques.

L'admirable découverte de Champollion imprima le caractère de la certitude aux idées émises par Letronne sur l'origine récente des zodiaques. Le génie de l'égyptologue venait en aide à celui de l'helléniste; le premier montrait ce que le second avait démontré. Ces deux rares esprits, rapprochés par le but commun de leurs efforts, se demandaient réciproquement la confirmation de leurs idées. L'un, en commentant un passage de Clément d'Alexandrie, répondait à une objection soulevée contre le caractère que l'autre assignait à l'écriture hiéroglyphique, et celui-ci lisait dans les cartouches ce que celui-là concluait des inscriptions grecques. Depuis les mémorables aperçus publiés, en 1824, dans les *Recherches pour servir à l'histoire de l'Égypte*, l'archéologie égyptienne a fait de tels progrès qu'on peut dire sans exagération qu'elle s'est renouvelée; néanmoins elle est demeurée dans la direction où l'esprit sagace et pénétrant de Letronne avait devancé quelquefois et toujours secondé le génie de Champollion.

Durant vingt années l'Égypte resta le champ de découvertes de prédilection de Letronne qui possédait une sorte d'autorité supérieure et de domaine suréminent dans tout ce qui concernait l'Égypte, et voyait affluer dans son cabinet toutes les inscriptions grecques et latines que les voyageurs rapportaient de ce pays. Il s'employait à les restituer, à les interpréter, à les commenter, et projetait dès lors d'en faire un recueil complet qui serait le couronnement de sa carrière. Jusque-là toutes les questions importantes que soulevait son histoire, étaient examinées, éclaircies par lui.

Le monument d'Osymandyas, les conjectures erronées dont il a été longtemps l'objet, offrirent à Letronne une occasion nouvelle d'appliquer les principes si sûrs de sa méthode. Jablonski, Zoëga, les membres de l'Institut d'Égypte avaient cru reconnaître, dans un des nombreux édifices dont les ruines couvrent la plaine de Thèbes, le célèbre tombeau d'Osymandyas, décrit par Diodore de Sicile. Un voyageur plus moderne, M. Hamilton, soutenait, au contraire, que la description de l'historien grec était de pure fiction et que le prétendu tombeau n'avait jamais existé. Letronne, en soumettant la question à un nouvel examen, constata qu'il était impossible d'admettre l'identité du monument de Thèbes avec celui que décrit Diodore; mais, en même temps, par une analyse ingénieuse du texte grec, il rejeta la principale responsabilité de ce mensonge d'abord sur un historien plus ancien, Hécatée d'Abdère, ensuite sur les prêtres thébains eux-mêmes, qui s'étaient complu à humilier la vanité grecque par des récits tout fabuleux sur des monuments sans aucune réalité. La même confirmation qu'avaient obtenue les conjectures de Letronne sur un temple d'Ésné était réservée aux conclusions de son mémoire sur Osymandyas; en effet, M. Huyot rapporta d'Égypte des dessins qui faisaient ressortir évidemment l'impossibilité de concilier la description de Diodore avec les ruines observées à Thèbes. Champollion le jeune lut les cartouches royaux gravés sur ces ruines : il n'y trouva pas une seule fois le nom d'Osymandyas, mais tout au contraire le nom d'un roi, son vingt-septième successeur, celui de Ramsès II ou Sésostris le Grand.

On a souvent remarqué, surtout à propos de ces observations sur le tombeau d'Osymandyas, que les résultats de la critique de Letronne étaient tous négatifs, et on lui en a fait un reproche; mais en effaçant de la liste des monuments réels ce tombeau trop pompeux, l'archéologue savait bien qu'il resterait assez de merveilles sur la terre d'Égypte pour attirer l'attention admirative des érudits et des historiens. En 1826, il publiait une *Lettre à M. Passalacqua* sur un papyrus grec et ses divers fragments de papyrus appartenant à sa collection d'antiquités égyptiennes; en 1828, une *Analyse critique* du recueil d'inscriptions grecques et latines de M. le comte de Vidua. Un ouvrage plus considérable paraissait en 1832 sous le

titre de *Matériaux pour servir à l'histoire du christianisme en Égypte, en Nubie et en Abyssinie*, contenus dans trois mémoires également remarquables. L'auteur tirait d'une inscription grecque une heureuse explication d'un passage mal compris de Priscus, et retrouvait les preuves de l'existence vivace du culte égyptien, bien après que Théodose en eût proscrit l'exercice. Dans l'explication d'un papyrus grec du règne d'Évergète II, contenant l'annonce d'une récompense promise à celui qui ramènerait un esclave échappé, il montrait un aspect de la vie domestique et populaire. L'examen d'une inscription, trouvée par Gau dans un temple de Nubie, servait à prouver que la langue grecque et le christianisme avaient été introduits en Nubie et en Abyssinie, avant le v^e^ siècle de notre ère. L'étude d'inscriptions grecques découvertes à Philæ, mettait sur la trace d'un mode particulier de compter les années au temps d'Auguste, et un seul mot, un texte d'un mot unique, αὐτοκρατόρων, donnait la date de la construction d'un temple. D'autres inscriptions rapportées de l'île de Philæ par Ch. Lenormant, et relatives à Dioclétien et à Justinien, conduisaient à d'autres précisions, et ce serait assurément une étude intéressante que de suivre Letronne dans ses recherches sur tant de monuments dont il a doublé l'intérêt et la valeur, retrouvé la date et la destination par un rapprochement habile des données de l'architecture et de l'épigraphie. Un voyageur communiqua un jour à Letronne une inscription relevée sur la base du petit obélisque que l'on voyait encore en 1820 dans l'île de Philæ. En expliquant ce texte, l'éditeur reconnut et affirma que la pièce sculptée sur la base de l'obélisque ne pouvait pas s'y trouver seule; qu'elle devait y être accompagnée de quelque pièce relative à la même affaire. Le monument venait d'être transporté en Angleterre; quand on en nettoya la base, on y reconnut, en effet, les caractères demi-effacés des deux pièces dont Letronne avait affirmé l'existence et qu'il avait, en quelque sorte, découverts sans sortir de Paris et de son cabinet [1].

Mais le mémoire qui dépassa tous les autres et qui restera le chef-d'œuvre de Letronne fut sa célèbre *Dissertation sur la statue vocale de Memnon*. On sait ce qu'est dans l'histoire et dans la tradition cette statue fameuse qui n'a pas moins fait déraisonner les anciens que les modernes. Dans la plaine de Thèbes s'élèvent, au milieu des ruines de la rive gauche du Nil, deux énormes colosses qui n'ont pas moins de soixante pieds de haut chacun. Un de ces colosses, celui qui est à droite en venant du fleuve, représente un pharaon nommé Aménophth, et les Grecs altérant ce mot selon leur coutume, en ont fait Memnon qui, dans leur mythologie, est fils de Tithon et de l'Aurore. Cette statue, disait-on, rendait un son harmonieux tous les matins au soleil levant, ce qu'on expliquait en disant que le pieux fils de l'Aurore saluait respectueusement sa mère. Cette jolie fable avait eu cours dans toute l'antiquité, et à moins d'un scepticisme décidé, on ne pouvait guère refuser d'admettre qu'en effet, aux premiers feux du jour, sous ce climat brûlant, la statue émettait un son. Des multitudes d'inscriptions tracées, pendant plusieurs siècles, sur le piédestal et les parties inférieures de la statue, par les plus hauts personnages, des empereurs, des impératrices, ne laissaient aucune place au doute : elles attestaient le phénomène entendu par ceux-là mêmes qui en portaient témoignage. Toutes ces inscriptions, recueillies par les voyageurs, avaient été rassemblées par la « société royale de littérature » de Londres, qui en avait transmis des copies fidèles à Letronne. On lui demandait une explication à la fois sur ce singulier phénomène et sur les inscriptions qui en consacraient le souvenir. L'énigme restait entière, Letronne la résolut de la manière la plus satisfaisante. Il était bien vrai que la statue rendait un son assez fort aux premiers rayons du soleil qu'elle recevait; et ce son n'était qu'un craquement naturel dans une pierre dont la dilatation était inégale; des sons pareils étaient entendus, avec des conditions analogues, dans des matières du genre de celle qui formait la statue de Memnon. Le son avait cessé de se faire entendre, lorsque Septime Sévère en l'an 200, à peu près, fit réparer la statue qu'un tremblement de terre avait endommagée en l'an 27 avant notre ère. C'était ce tremblement de terre qui l'avait fait parler par la fissure qu'il y causa; ce fut la réparation qui la fit taire, en y mettant en quelque sorte une sourdine, contre la volonté de l'empereur, qui ne la faisait restaurer que par piété mythologique. Letronne traduisait et commentait toutes les soixante-douze inscriptions grecques et latines tracées sur le colosse, en même temps qu'il donnait cette solution définitive d'une énigme si puérilement fameuse. Son mémoire est du petit nombre de ceux qui ont tranché une question sans laisser rien à dire. En marquant, à l'aide de déductions ingénieuses, la date où commença le merveilleux phénomène et celle où il disparut; en le ramenant à des causes purement physiques; en montrant quelle part eurent dans sa célébrité la superstition naïve des « touristes » de l'ancien monde et l'habileté des prêtres égyptiens; enfin, en expliquant comment un nom propre à la religion égyptienne s'est confondu avec le nom d'un héros de la mythologie grecque, Letronne a su composer, sous la forme à la fois la plus instructive et la plus piquante, un des meilleurs chapitres de l'histoire philosophique de l'esprit humain.

Nulle part, mieux que dans ce mémoire, Letronne s'est montré plus spirituel, plus incisif, plus concluant, et à ce propos il est bon de noter un trait de son esprit : c'est que, aussi attentif à se corriger lui-même qu'il l'était à relever les erreurs d'autrui, il remaniait sans cesse chaque mémoire une fois publié, profitait des moindres documents qui pouvaient lui parvenir pour compléter ou pour fixer avec plus de précision les résultats obtenus par un premier travail. Le mémoire sur la statue vocale a passé ainsi par trois révisions avant d'arriver à sa rédaction définitive.

Les prédilections de Letronne se renfermaient volontiers dans la vallée du Nil. Sans l'avoir jamais visitée, il en avait exploré de loin tous les monuments, fouillé tous les tombeaux, scruté tous les recoins, restitué, commenté toutes les inscriptions grecques et latines, depuis le fameux texte de Rosette jusqu'aux proscynèmes ou *actes d'adoration* tracés sur les murs des temples par de pieux voyageurs. Ces recherches avaient placé Letronne au premier rang des savants et des érudits de l'Europe. Cependant nul ne se soustrait à la nature de son génie; les habitudes de l'esprit sont encore plus impérieuses que celles du corps. C'est le plus souvent par de petits faits laborieusement constatés que Letronne était habitué à s'élever à des considérations générales et à des vérités importantes, mais isolées dont il n'apercevait les rapports qu'après qu'il les avait reconnues exactes. Jamais il ne porta en lui le poids d'une de ces conceptions qui font concourir tous les travaux d'une vie vers un but unique, afin de former un vaste ensemble lié dans toutes ses parties. Tout ce qu'il avait écrit donnait une belle suite de dissertations et de mémoires, mais ne formais pas un ouvrage.

Tant de travaux minutieux et dispersés semblent avoir dû absorber tous les moments de Letronne, et cependant on le voit collaborer assidûment et donne une multitude d'articles insérés dans les *Mémoires*

[1] Cf. *Recueil des inscriptions de l'Égypte*, t. I, n. 26 et 27.

de l'Académie des Inscriptions, dans le *Journal des Savants*, dans les *Annales de l'Institut archéologique de Rome*, et dans la *Revue archéologique* dont il fut un des principaux fondateurs. F. Gail avait donné une édition des petits géographes grecs; Letronne voulut compléter l'œuvre du fils de son maître, par la publication des *Fragments des poèmes de Scymnus de Chio et du faux Dicéarque*, qui lui servent de suite et de supplément. Le livre laisse un peu à désirer touchant certains détails, mais on y relève avec plaisir, au milieu d'une foule de faits éclairés par une inépuisable érudition, deux pièces inédites des plus curieuses. Ce retour vers les recherches de sa jeunesse fut comme son adieu à ces études; l'archéologie le captiva désormais exclusivement.

L'étude des vases peints avait attiré l'attention des antiquaires sur ces monuments déjà nombreux alors et dont l'intérêt, sous le rapport de l'art et de la mythologie, le dispute à l'élégance et au fini du travail. L'extrême variété des formes qu'ils présentent avait suggéré l'idée d'un classement en retrouvant dans la langue grecque, les noms par lesquels chaque forme était caractérisée. Panofka et Gerhard proposèrent successivement des nomenclatures que Letronne soumit à un examen sévère, discutant la valeur de chaque mot, montrant le sens précis ou générique, et établissant combien les témoignages sur lesquels les deux archéologues teutons s'étaient appuyés, laissaient encore de vague et d'incertitude.

Une autre question qui fit au moins autant de bruit que celle de la statue vocale de Memnon, et qui était plus sérieuse, occupa Letronne et lui fournit la matière d'un de ses ouvrages les plus remarquables sous le titre de *Lettres sur la peinture historique murale dans la décoration des temples et des autres édifices publics, en particuliers chez les Grecs et chez les Romains* (1835). Cette discussion s'était élevée à l'occasion des dissertations de Raoul-Rochette et de G. Hermann. Il était arrivé à Hittorp de soutenir que les anciens avaient fait usage de la peinture sur leurs plus beaux édifices, et que ces édifices étaient polychromes. Raoul-Rochette avait condamné cette opinion et apporté dans la discussion une âpreté de langage qui avait ému Letronne, ami de Hittorp. Il se jeta dans la querelle, car la polémique était essentiellement dans ses goûts; elle était presque un besoin pour son tempérament batailleur. On peut dire que ces polémiques ardentes qui ont lieu entre érudits ne sont pas sans utilité, puisqu'elles portent toujours sur des sujets douteux dont elles dissipent quelquefois l'obscurité, mais cet avantage ne peut entrer en compensation du tort qui est fait à la charité mutuelle, quand on voit des hommes de lettres les honorer par leurs travaux et contribuer par leurs disputes à amoindrir le respect qui leur est dû. La querelle s'envenima par la publication de pamphlets anonymes mordants dont un fut attribué à Letronne qui en a toujours désavoué énergiquement la paternité. Il préférait combattre à découvert et il a droit d'être cru sur parole.

On a reproché à Letronne d'avoir apporté dans les disputes littéraires une sévérité excessive. C'est que la critique, pour lui, ne fut pas seulement un talent, mais une passion. Il était amoureux de la vérité historique, et cet amour le rendait intolérant pour les abus d'imagination et les fautes de raisonnement qui la compromettent. L'esprit de la critique, après tout, ne peut pas être celui même de l'indulgence. On doit ajouter, à l'honneur de Letronne, que cette sévérité pétulante (alliance de mots qui représente bien deux côtés étroitement unis de son caractère) fut rarement agressive et que, même dans ses vivacités regrettables, elle reste loin des violences, tour à tour insultantes et pédantesques d'un Mommsen. D'ailleurs un peu de passion n'est pas inutile au succès des plus sérieux débats, mais il semble difficile de croire que Letronne ne trouvait pas une satisfaction particulière à mettre en fâcheuse posture son collègue Raoul-Rochette.

Quoi qu'il en soit, les *Lettres d'un antiquaire à un artiste*, où Letronne expose son système, sont au nombre de vingt-six; elles sont adressées à Hittorp et forment un fort volume in-8°. Letronne s'y occupe de la peinture murale sur les temples et les édifices publics, ensuite de la peinture des tombeaux et des maisons. Il étudie avec soin et avec la connaissance d'un praticien qui a traversé jadis l'atelier de Louis David, la fresque, la détrempe, l'encaustique, en un mot tous les procédés de l'art, et il montre l'usage que les anciens en ont fait sur la plus large échelle. Dans un appendice, il a donné deux lettres non moins importantes que l'ouvrage, l'une adressée à Fried. Jacobs, et l'autre à Aug. Boeckh, tous les deux adversaires de Raoul-Rochette. Les *Lettres d'un antiquaire*. sont pleines de l'érudition la plus abondante et qui va même parfois jusqu'à l'excès, sans cesser d'ailleurs d'être toujours spirituelle, sensée, rapide et convaincante. La victoire resta à Letronne, de l'aveu de tout le monde, et, tout en écrasant son contradicteur, il avait su ménager la dignité et la susceptibilité légitime d'un savant respectable. Il y avait à cela, de la part de Letronne, une sorte de mérite. On a dit, à propos de cette discussion, que Letronne n'était pas un antiquaire et n'en aurait pas dû prendre le titre. C'est être sévère jusqu'à l'injustice, et les *Lettres* nous montrent, qu'en fait d'archéologie, Letronne pouvait ne redouter personne.

Il faut encore rappeler des recherches aboutissant à un *Essai sur les idées cosmologiques qui se rattachent au nom d'Atlas, considérées dans leurs rapports avec les représentations antiques de ce personnage fabuleux*, dans le *Bulletin* de Férussac, 1831, et un article traitant *Des opinions cosmographiques des Pères de l'Église rapprochées des doctrines philosophiques de la Grèce*, dans la *Revue des Deux Mondes*, 15 mars 1834 [1].

III. De 1838 a 1848. — La Providence avait été clémente à l'homme qui avait pu mettre en valeur ses dons exceptionnels, conquérir par son travail une situation distinguée et trouver dans la vie privée les satisfactions les plus délicates. En 1823, Letronne avait épousé mademoiselle Hénocq qui lui apportait tout ce que le mari le plus épris peut désirer, et, en outre, une très grande fortune. Cette union avait été bénie par la naissance de dix enfants, quand, en 1838, une maladie que rien ne put conjurer emporta la mère laissant aux soins du survivant six orphelins. Ce deuil fut la première grande douleur dans la vie triomphante du savant. Peu de temps après, il fut frappé de pertes d'argent considérables dans les entreprises de son frère où il avait un fort intérêt. Le cœur tendre et aimant de Letronne garda saignante la plaie faite par la perte d'une femme âgée de 35 ans à peine; à cette plaie vint s'ajouter celle causée par la mort d'une fillette de huit ans. Ainsi éprouvé, le savant continuait ses études, soutenu par sa fille aînée, âgé de treize ans et remplissant le rôle que lui-même, à cet âge, avait rempli auprès de sa mère et de son jeune frère. Il suffisait à tous ses devoirs et n'était pas moins vigilant auprès de ses enfants qu'il instruisait lui-même, qu'il n'était attentif aux questions relatives à ses études d'antiquité.

En 1840, il succéda à Daunou en qualité de Garde général des Archives. Plein de respect pour sa mémoire, il ne chercha pourtant pas à l'imiter. Il y avait

[1] Cf. A. Houtin, *La question biblique au XIX^e siècle*, in-8°, Paris, 1902.

entre ces deux hommes des différences trop profondes pour que leur manière pût jamais être la même. Daunou méditait en silence et mûrissait lentement les mesures qu'il se proposait d'appliquer. Solitaire, détaché du monde, revenu de tout, même de la politique et détaché sans retour de la religion et de son sacerdoce qu'il semblait avoir oublié, il aurait trouvé rarement et ne recherchait pas d'ailleurs l'occasion de communiquer ses pensées et de les soumettre à une discussion. Il avait réussi à se brouiller avec Guérard (voir ce nom) c'est tout dire. Lui seul pesait les inconvénients et les avantages, examinait une question sous toutes ses faces, soulevait les objections avec autant d'intelligence que de sévérité. Comptant peu sur l'avenir, se défiant de lui-même, prévoyant beaucoup d'obstacles, il hésitait longtemps avant d'entreprendre et ne redoutait rien tant qu'une fausse démarche, car son orgueil intraitable l'empêchait de se dédire ni de reculer. Mais quand il avait tout pesé, que le débat intérieur était terminé, quand sa raison difficile était satisfaite, sa décision, une fois prise, devait être acceptée comme un arrêt sans appel. Plus il l'avait examinée, discutée, critiquée dans son for intérieur, moins il comprenait qu'on en méconnût les avantages : c'était pour lui une cause définitivement jugée. Son successeur ne lui ressemblait pas.

Peu de savants aimèrent autant que Letronne à se répandre au dehors. Il savait allier le goût du monde et de ses distractions avec les travaux d'érudition, qui, après avoir fait le charme de sa vie, illustreront à jamais sa mémoire. On ne s'expliquerait même pas qu'il pût trouver le temps de paraître dans les salons, où l'amabilité de son esprit le faisait rechercher, et de poursuivre tant d'études sérieuses, si l'on ne savait que par un rare privilège il transportait partout son travail pour le continuer au milieu du bruit des conversations, qu'il savait l'interrompre vingt fois par jour, et le reprendre comme s'il ne l'avait pas quitté; que, rentré chez lui, il pouvait goûter avec délices l'exécution d'un morceau de musique, sans interrompre la marche de sa dialectique puissante. Il confiait un jour à Natalis de Wailly que le piano de sa fille l'aidait dans la composition de ses mémoires érudits. Il semblait, en effet, que rien ne gênât cette organisation puissante et fortement équilibrée, ni les visites, ni les jeux de ses jeunes enfants, ni les caresses de son chien favori; il se prêtait à tout et ses travaux n'en souffraient pas.

Il est certain, au reste, que cette mobilité extraordinaire n'était pas seulement une faculté, mais aussi un besoin véritable. Letronne aurait probablement souffert s'il eût été obligé de continuer pendant toute une journée un travail solitaire. Il aimait le mouvement et la distraction. Son imagination toujours active se portait sur mille objets divers; prompt à concevoir une pensée, également empressé à la produire, il n'évitait pas, il provoquait plutôt la discussion de ses projets. Il saisissait avec facilité les objections, les accueillait avec plaisir, et n'hésitait jamais à en profiter. On peut dire qu'il n'avait pas de parti pris, et que personne n'était plus empressé que lui à se rendre à une bonne raison. Mais quand on n'avait à lui objecter que des inconvénients éventuels, des chances douteuses, il était peu disposé à s'en préoccuper. En pareil cas, il comptait sur l'avenir, sur son esprit et, en un mot, sur son étoile!

Parmi les grandes et rares qualités que possédait Letronne, il faut mentionner la bienveillance avec laquelle il accueillait les jeunes gens. Quelque inconnu que l'on fût, on pouvait en toute assurance, lorsqu'on avait un penchant véritable pour l'érudition, faire appel à sa sollicitude, elle n'était jamais en défaut. On pouvait redouter en l'abordant sa critique sévère, on était bientôt étonné de son indulgente franchise. Cet attrait pour la jeunesse répondait à la tendresse de son cœur et à la prévoyance de son esprit; il lui fit prendre un intérêt très vif à l'École des Chartes dont il accepta la direction. Non content de lui trouver un asile dans le palais de Clisson et des Guise, d'embellir ce séjour un peu austère, il vit ce qu'on pouvait espérer et attendre d'une institution où on ferait éclore, élargir et briller la critique, cette faculté si française grâce à des soins méthodiques et assidus. Il voyait là une place à garder par notre pays, une influence à maintenir et une gloire nationale à restaurer.

Bien que les recherches auxquelles s'applique l'École des Chartes fussent en dehors du cercle habituel des préoccupations scientifiques de Letronne, il s'intéressa à ce jeune organisme qui répondait à l'une des sympathies les plus marquées de sa nature, il l'adopta avec cette chaleur juvénile qui donnait tant de prix à ses avances, il suivit avec curiosité les premiers travaux des jeunes gens placés sous sa direction, et l'une des dernières et des plus douces émotions de sa vie fut la nouvelle de l'admission de son fils aîné à l'École.

Il suivait, d'ailleurs, toujours avec le même amour ses études sur l'Égypte et, en 1844, il contribua pour sa part à faire graver à l'imprimerie impériale la série des poinçons pour les hiéroglyphes, au nombre de plus de quatorze cents. Cependant tant de travaux isolés sur l'Égypte, tant de mémoires, tant de dissertations devaient converger à une synthèse où les résultats isolés et les conclusions partielles pussent servir de matériaux à une construction d'ensemble. Convaincu qu'il possédait presque en totalité les inscriptions qu'on pouvait retrouver en Égypte au-dessus du sol, il résolut d'en publier un recueil complet, dans lequel seraient comprises toutes celles qui avaient fait partie de ses *Recherches pour servir à l'histoire de l'Égypte*, ainsi que celles qu'il avait publiées depuis isolément Le premier volume de ce magnifique recueil parut en 1842, le deuxième en 1848. C'est là le monument principal de la vie de Letronne et ce sera son principal titre au jugement de la postérité. Le recueil devait embrasser toutes les inscriptions connues, étudiées dans leur rapport avec l'histoire politique, l'administration intérieure, les institutions civiles et religieuses depuis la conquête d'Alexandre jusqu'à celle des Arabes. Dans une introduction très intéressante, Letronne passe en revue l'histoire des travaux antérieurs depuis le P. Sicard, qui parcourait l'Égypte entre 1708 et 1726, jusqu'aux travaux contemporains de R. Hamilton et de M. Leake. Dans ce qui a paru du recueil, les inscriptions sont placées par ordre de pays et remontent du Sud au Nord, Nubie, île de Philæ, Cataractes, Syène, Éléphantine, Silsilis, Thèbes, etc. Les inscriptions religieuses forment le tome I^er^ et une partie du tome II; elles sont rangées par ordre chronologique. La méthode de Letronne est la suivante : il donne d'abord l'inscription en restituant le texte, soit quand il est mutilé, soit quand il est incorrect, et c'est dans ces restitutions qu'éclate la prodigieuse sagacité de Letronne, presque infaillible dans ses conjectures; puis, le texte est expliqué à l'aide d'un commentaire historique, où rien n'est oublié de ce qui peut apporter un utile éclaircissement. A l'ouvrage est joint un atlas qui paraissait avec chaque volume et qui forme à lui seul deux in-4°.

Letronne a repris dans cet ouvrage qui devait résumer tout ce qu'il avait fait jusque-là dans ce domaine, les inscriptions expliquées par lui dès 1823, la fameuse inscription de Rosette, qui tient près de 100 pages, puis celles des Syringes de Biban-el-Molouk et de la statue de Memnon. Cependant ces deux

volumes ne contiennent qu'une seule des classes entre lesquelles Letronne avait réparti ses sept cents inscriptions. On désirait voir paraître les deux autres classes, celles qui touchent au *gouvernement* et à l'*intérêt privé et administratif*, enfin les *inscriptions chrétiennes* qui devaient composer la troisième et dernière classe; malheureusement, le recueil n'a pu être poursuivi plus loin que le second volume, et l'on peut présumer que, si Letronne eût pu l'achever, le recueil aurait eu encore plusieurs fois autant d'étendue [1]. Tel qu'il est, il atteste, le *génie* de Letronne, car le mot n'est pas trop ambitieux pour caractériser cette intelligence supérieure, et il est indispensable à tous ceux qui veulent connaître l'Égypte depuis la conquête d'Alexandre jusqu'à celle d'Omar.

Letronne se proposait de joindre à ce grand ouvrage un autre tout aussi important, aussi instructif et plus neuf par son objet : c'était le texte de ces papyrus trouvés dans les tombeaux antiques de l'Égypte et qui transcrits, traduits et commentés par lui, auraient révélé les particularités les plus essentielles de l'administration et les secrets les plus intimes de la vie domestique des Égyptiens. Letronne eût commencé avec les papyrus connus depuis Schow jusqu'au temps de Amédée Peyron et de Drovetti et Salt [2].

Ce qu'il eût fait dans ce domaine, on peut le présumer d'après le fait suivant. En 1846, une copie nouvelle lui étant parvenue d'une inscription grecque en vers trouvée près de Beyrout et déjà publiée deux fois, il remarqua dans cette copie l'obliquité d'un jambage que les éditeurs avaient jusqu'alors donné comme vertical. Au lieu d'un *iota*, il vit dans ce jambage incliné à gauche le reste d'un *alpha* (A) mutilé par le temps; ce qui le conduisit à changer l'ancienne leçon du dernier vers ἱεροδρόμου ὕδωρ en ἀεροδρόμου ὕδωρ, et à conjecturer que le monument formait la tête de quelque *aqueduc aérien*, analogue à notre pont du Gard. Comme les voyageurs ne lui disaient rien de cet aqueduc, il consulta son ami, le colonel Callier, qui revenait d'un voyage en Syrie et qui se souvint parfaitement d'avoir vu le monument en question. Quelques mois après, un autre voyageur, M. de Berton, en envoyait à Letronne une description détaillée et un magnifique dessin [3].

La nomination de Letronne comme Garde général des Archives avait été blâmée par plusieurs qui estimaient que cet épigraphiste n'était pas à sa place à la tête d'un poste surtout paléographique. Une circonstance fortuite, avidement saisie allait justifier le choix de la façon la plus éclatante.

Le 15 mai 1843, des ouvriers, en réparant le pavement de la Sainte-Chapelle, trouvèrent dans la chapelle haute, derrière le maître-autel, dans l'axe et au centre de l'abside, un fragment de boîte en étain renfermant un cœur humain enveloppé d'un morceau de toile. Une note contenue dans la boîte, portant les signatures de M. Camus, garde des Archives nationales, et de M. Terrebasse, préposé à la garde des Archives judiciaires, constatait une première découverte de ce débris humain, faite le 1er pluviôse an XI (21 janvier 1803). A cette époque, la boîte d'étain était dans les mêmes conditions que quarante ans plus tard, c'est-à-dire oxydée et détruite en grande partie, n'offrant à l'œil aucune trace d'inscription Cependant le bruit courut alors qu'on avait retrouvé le cœur de saint Louis, et cette opinion reprit cours, avec plus de confiance en 1843. Letronne fut chargé d'entreprendre quelques recherches qui aboutirent à un rapport inséré au *Moniteur* du 24 mai. Ce rapport est divisé en deux parties intitulées : 1° Que le cœur de saint Louis n'a point été rapporté en France; 2° Que le cœur trouvé à la Sainte-Chapelle ne peut être celui du saint roi. La première proposition est prouvée par le témoignage des historiens du XIIIe siècle, et surtout par celui de Geoffroi de Beaulieu. Ce religieux dominicain remplit pendant vingt ans, auprès de Louis IX, les fonctions d'aumônier, de confesseur, de conseiller intime. Il accompagna le roi dans sa première croisade, fut pris et racheté avec lui, et lui prodigua les consolations de la religion lorsque la nouvelle de la mort de Blanche de Castille fut parvenue à Saint-Jean-d'Acre. Geoffroi suivit encore son maître dans l'expédition de Tunis; ce fut lui qui lui administra les derniers sacrements, recueillit ses dernières paroles et reçut son dernier soupir. Il assista à la dissection du corps de saint Louis, et accompagna ses ossements sacrés, dans leur longue pérégrination à travers la Sicile, la Pouille, la Calabre, les États romains, la Lombardie, jusqu'à l'abbaye de Saint-Denis, en France, où il les vit ensevelir au mois de mai 1271. Ce moine, si bien placé pour connaître la vérité, assure que les os du saint roi furent seuls transportés en France; que le cœur, les entrailles et les chairs furent donnés par Philippe III à Charles d'Anjou, qui les fit solennellement déposer dans l'église abbatiale de Monreale, près de Palerme. Guillaume de Nangis et Joinville, en ne signalant expressément que les os du saint roi comme ayant été déposés à l'abbaye de Saint-Denis, semblent donner un nouveau poids au témoignage de Geoffroi de Beaulieu.

Dans la seconde partie de son rapport, Letronne utilise les documents historiques et les circonstances extérieures de la découverte à la Sainte-Chapelle. Il n'est question du cœur de saint Louis ni dans le récit de la translation momentanée qu'on fit des restes du pieux roi, à l'occasion de sa canonisation, ni dans un rescrit de Boniface VIII, qui, le 7 juillet 1298, ordonnait aux moines de Saint-Denis de livrer à Philippe le Bel les reliques de son grand-père, à l'exception d'un os du bras et d'un os de la cuisse; ni enfin dans le texte des historiens qui racontent la translation faite, en 1306, avec l'autorisation de Clément V, d'une côte du saint roi à Notre-Dame, et du chef à la Sainte-Chapelle. Et d'ailleurs, ajoute Letronne, lorsqu'on déployait tant de magnificence pour l'ornement et la conservation de ces deux reliques, la tête et une côte, aurait-on traité avec aussi peu de cérémonie, une relique bien plus précieuse, le cœur du saint roi? Conçoit-on que ce noble reste d'un grand prince et d'un grand saint ait été enveloppé d'un linge grossier, renfermé dans un vil métal et enfoui sous un pavé, sans aucune inscription, sans aucune marque distinctive qui indiquât aux âges futurs l'origine sacrée de cette relique?

M. Letronne n'avait aucune affiliation et, peut-être, aucune sympathie, pour cette catégorie de personnes qui découvrent des miracles, des reliques, des indications providentielles en toute occasion et conquièrent une réputation plus bruyante que solide, de science, de piété et de critique. Il n'est pas douteux que si, en contradiction formelle avec les faits et les textes qui en témoignent, le garde général des Archives avait opiné en faveur de l'authenticité du viscère anonyme, on l'eût proclamé sage et profond à l'égal des plus doctes. Les conclusions de son rapport déçurent et provoquèrent une vive contradiction. Aug. Le Pré-

[1] La continuation fut confiée à Carle Wescher, ce qui équivalait presque à l'abandon. — [2] La publication fut faite par Brunet de Presle et E. Egger, dans les *Notices et extraits des manuscrits de la bibliothèque royale*, t. XVIII, 2e partie. — [3] Letronne, *Notice sur une inscription grecque de Beyrout en Syrie, et sur un grand aqueduc romain analogue au pont du Gard*, dans *Revue archéologique* de 1846.

vost mit en doute que le cœur du roi fût resté en Sicile, et réclama une vérification authentique et contradictoire des reliques du saint roi conservées à Monreale. L'enquête eut lieu et ne fit pas avancer la question d'un pas, la science médicale ne pouvant se prononcer en présence des résidus informes trouvés dans le tombeau, et la discussion n'en devint que plus vive et moins courtoise.

Consultée par l'administration et talonnée par le ministre de l'intérieur, l'Académie entendit le rapport d'une commission et prononça que « rien n'autorise à affirmer que le cœur trouvé dans l'abside de la Sainte-Chapelle soit le cœur de saint Louis » (1844). La même année, Letronne publiait un *Examen critique de la découverte du prétendu cœur de saint Louis faite à la Sainte-Chapelle, le 15 mai 1843, accompagné d'extraits de ce qui a été publié sur cette découverte, ainsi que les pièces officielles ou procès-verbaux qui s'y rapportent, avec un plan, une élévation et une coupe de l'abside.* On ne pouvait contester à Letronne l'honneur d'avoir raison. « Dans cette controverse, a dit E. Quatremère, il déploya au plus haut point les ressources d'une dialectique pressante, d'une érudition sage, d'une activité infatigable, et il sut conquérir l'admiration de ceux qui étaient loin de partager ses convictions. » Ils ne se rendirent pas à l'évidence, mais Letronne eut son triomphe posthume.

Le manuscrit du British Museum, *Bibliotheca regia 19. D. I*, contient du folio 193 au folio 252, la traduction française d'une Chronique assez développée, qui s'étend de l'année 1250 à la mort de Philippe le Hardi. L'auteur de cet ouvrage est Primat, moine de Saint-Denis qui, selon le préambule du célèbre manuscrit des Grandes Chroniques, conservé à la bibliothèque Sainte-Geneviève, aurait pris une part considérable à la composition ou à la rédaction de ces mêmes Chroniques [1]. Le traducteur est un personnage très connu, Jean de Vignay, qui exécuta ce travail pour Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe VI. La chronique de Primat fournit sur l'histoire des règnes de saint Louis et de Philippe le Hardi un certain nombre de renseignements nouveaux, entre autres ce texte qui confirme pleinement l'opinion soutenue par Letronne et Natalis de Wailly :

« Et après tout ce, les varles de la chambre du roy et tous les menistres et ceulz à qui l'office apartenoit pristrent le corps du roy et le déportèrent membre à membre, et le firent cuire si longuement en yaue et en vin que les os en cheirent tous blancs et tous nez de la char et en provoient bien estre ostez de leur gré sans force faire, et les entrailles furent envoiées ès parties de Secille, à III. lieues de Pannorie la cité, en une abbaie de l'ordre de Saint-Benoît qui est dite Montroyal, pour estre là mises en tombel. Et les messages qui l'aportoient descendirent au port de Pannorie, et les chevaliers et plusieurs nobles hommes de celle cité les reçurent à grand joie, et les convoièrent très dévotement jusques à la dite abbaie, et le convent de celle abbaie vint sollempnelment à l'encontre et reçurent le cuer et ces autres entrailles de celui très devot roy pour grand don et precieux. Et quand l'office des mors fu accomplie, ils mistrent tout en leur église moult convenablement et moult honnestement. Et les menistres et les varles du pales du roy lavèrent les os du corps du roy moult très neitement et les envelopèrent en dras de soie aveuques espices bien oudourans et les mistrent en sauf pour estre gardés dedens un sarquil à estre mis en un tombel en l'église du benoit saint Denis Aryopagite en France avec ses pares et les autres roys de France anciens, quand il en seroit temps et lieu » (fol. 220-221).

Le médiéviste s'était placé du premier coup d'aile à côté de l'helléniste et du géographe. Le mérite a des envieux, la critique même quand elle s'exerce à des centaines et des milliers d'années excite des jalousies, froisse des amours-propres, et plus d'un savant estimable fut blessé par le caractère impitoyable de celle que Letronne appliquait à ses contemporains. Il ne comptait pour rien les ennemis qu'il se faisait, et se flattait de mettre à la raison encore beaucoup de contradicteurs. Tout semblait, en effet, lui promettre de longues années et bien des succès, quand sa santé, qui avait reçu quelques atteintes inaperçues à la révolution de Février, déclina tout à coup. Il répétait presque journellement qu'il ne s'était jamais mieux porté; aussi quand ses amis apprirent qu'il s'était alité le 7 décembre, ils n'en conçurent aucune inquiétude et furent frappés de stupeur en apprenant qu'il avait succombé le 14 décembre 1848, à neuf heures du soir, presque sans douleur, succombant à une attaque de diabète, maladie dont il était atteint sans le savoir et que rien ne faisait soupçonner même aux médecins.

Un des hommes qui commencèrent la fortune de A. J. Letronne, M. Royer-Collard, se félicitait, sur la fin de sa vie, d'avoir appelé l'attention et signalé au gouvernement un homme dont la réputation privée ajoutait quelque chose à la gloire scientifique de sa patrie. Les administrations semblaient s'être donné le mot pour exploiter le concours d'un tempérament infatigable. Successivement ou simultanément inspecteur général de l'Université et des écoles militaires, professeur au Collège de France, conservateur et administrateur de la Bibliothèque nationale, plus tard Garde général des Archives, administrateur du Collège de France, directeur de l'École des Chartes, s'il dut donner à ses devoirs publics une bonne partie de son temps, jamais l'Académie des Inscriptions ni le *Journal des Savants* ne remarquèrent son absence. Il acceptait ces charges comme si l'une devait le délasser et le distraire des occupations de l'autre, et mettait une sorte de joli enfantillage à énumérer tous ses titres, tous ses honneurs, toutes ses décorations [2] : Membre étranger des Académies royales des sciences de Berlin, de Copenhague, de Munich, de Turin et d'Upsala; membre honoraire de la Société royale de littérature de Londres, de l'Académie impériale des Beaux-Arts de Vienne, de l'Académie d'histoire de Rio-Janeiro, de la Société égyptienne séant au Caire, etc.; Officier de la légion d'honneur, Chevalier de l'ordre de Danebrog; un des trente membres étrangers de l'ordre du Mérite du Grand Frédéric (classe de la Paix) ; et au-dessus tous ces colifichets il y a le nom de Letronne qui en disait plus et qui restera un des noms très glorieux du XIX^e^ siècle.

C'est que, comme on l'a dit de lui, Letronne réunissait en sa personne au plus haut degré, les qualités estimables qui constituent le véritable savant : une vaste érudition, un jugement sain, un esprit droit, un talent de discussion peu commun, une logique puissante, une sagacité admirable, qui tenait pour ainsi dire de la divination, et qui lui faisait saisir dans une question mille particularités qui auraient peut-être échappé à tout autre. On le voyait avec étonnement se jouer de difficultés en apparence insurmontables, restituer avec un rare bonheur des textes

[1] Bouquet, *Recueil*, t. v, p. 217; *Grandes Chroniques de Saint-Denis*, édit. P. Paris, col. 1724; N. de Wailly, dans *Mém. de l'Acad. des Inscr.*, t. XVII, 1, p. 381. — [2] Walckenaer, *Éloge*, faisait allusion à cette faiblesse : « Il fut membre des principales académies de l'Europe et même de celles établies en Afrique et dans les deux continents du Nouveau Monde. » Mais qui sait si Walckenaer y mettait un grain de malice ou d'admiration?

altérés par les copistes, remplir de la manière la plus heureuse les lacunes que présentaient les traits gravés sur les monuments. Dans les inscriptions composées d'un petit nombre de mots, et qu'on aurait été tenté de regarder comme complètement insignifiantes, il savait par des combinaisons ingénieuses, faire jaillir de ces matériaux informes les faits les plus curieux, et y trouver la matière de découvertes historiques d'une véritable importance. On était quelquefois tenté de crier au paradoxe, mais l'instant d'après on se trouvait subjugué par cette dialectique convaincante, et l'on restait persuadé que ces révélations si neuves devaient offrir l'expression de la vérité. L'étude qu'il avait faite des sciences mathématiques lui permettait de discuter une foule de questions importantes, dont les gens de lettres esquivent ordinairement la discussion. « Letronne a laissé à tous ceux qui l'ont connu une vive et durable impression. Sa personne était particulièrement agréable: sa conversation était toujours pleine d'enjouement et de gaieté spirituelle. Il avait la parole aussi vive, aussi nette qu'homme puisse l'avoir, et sans posséder un talent éminent de professeur, il savait toujours intéresser et captiver ses auditeurs. D'une force de corps très rare, habitué à tous les exercices, il avait tous les dehors de la vigueur et surtout de l'activité sous des proportions bien prises et que l'âge n'altérait pas. Sa physionomie était singulièrement expressive, et les cheveux frisés que la nature lui avait donnés restèrent blonds jusqu'à la fin.

« Comme savant, le trait distinctif du talent, on pourrait dire du génie de Letronne, a été la sagacité la plus pénétrante et la plus inventive; il n'y a pas un seul de ses travaux si variés et si attachants qui n'en soit un témoignage frappant. Même quand le sujet y prêtait peu par lui-même, on sympathisait irrésistiblement avec les efforts de cette intelligence si amoureuse de la vérité, de cette logique si puissante, de ce raisonnement toujours si clair et de cet esprit uniquement préoccupé du résultat qu'il poursuivait. A cette qualité éminente et précieuse entre toutes, s'en joignait une autre qui, pour être secondaire, n'en a pas moins une très grande utilité : c'était une méthode de discussion que rien ne pouvait égarer ni faire dévier du droit chemin. C'est elle qui donnait sans le moindre embarras aux déductions de Letronne un enchaînement et une rigueur auxquels on était contraint de se rendre. Il démontrait dans toute l'acceptation du mot. Ceux qui ont été dans la confidence intime de ses travaux assurent qu'il travaillait fort longtemps dans le silence de la méditation ses idées, avant de leur donner une forme et de les produire. On peut croire que c'était bien ainsi que Letronne procédait; mais il faut ajouter aussi que la nature lui avait fait don d'une immense facilité. Sa famille l'a vu perpétuellement travailler au milieu des diversions sans nombre dont il était assailli; rien ne pouvait le déranger, et à peine la distraction passagère était-elle finie qu'il pouvait reprendre sans fatigue comme sans impatience le fil interrompu de sa pensée. Bon nombre de ses mémoires les plus sérieux ont été composés au milieu des ébats de ses jeunes enfants. »

Non content de réserver aux jeunes gens l'accueil, les conseils, les encouragements qui ont tant de prix de la part d'un homme tel que lui, il se rappelait ses débuts difficiles et discrètement, car on ne l'a su qu'après sa mort, il leur faisait accepter quelques secours d'argent.

On a dit de son œuvre scientifique qu'il s'est surtout appliqué à élucider des détails, mais tous ceux qu'il a touchés sont désormais acquis à la science; il avait plus de pénétration que d'étendue dans l'esprit, mais parmi ceux qui ont fait le plus de découvertes, il en est peu qui se soient aussi rarement trompés.

IV. Bibliographie. — L'œuvre de Letronne est très dispersée; heureusement la piété filiale de ses enfants a élevé un monument en six volumes contenant un grand nombre de ses meilleurs travaux. On ne pouvait y faire entrer des ouvrages compacts tels que les *Recherches sur l'Égypte* ou le *Recueil des inscriptions de l'Égypte*, on pouvait éliminer sans inconvénient tels articles de circonstance dont la réimpression n'offrait plus aucun intérêt.

Œuvres choisies de A. J. Letronne, membre de l'Institut, assemblées, mises en ordre et augmentées d'un index par E. Fagnan, Ire série, *Égypte ancienne* (1881). [Nous ne relevons que les sujets concernant l'antiquité chrétienne.]

T. Ier, p. 1-125. *Matériaux pour l'histoire du christianisme en Égypte, en Nubie et en Abyssinie.* Avant-propos (du 15 janvier 1833).

I. L'inscription grecque déposée dans le temple de Talmis en Nubie par le roi nubien Silco, considérée dans ses rapports avec l'introduction du christianisme et la propagation de la langue grecque parmi les peuples de la Nubie et de l'Abyssinie. *a*) Examen critique de l'inscription; *b*). Examen historique. 1. De l'introduction du christianisme en Nubie et en Abyssinie : *a*. Des Blémyes. Introduction du christianisme chez les Blémyes. *b*. Des Nobades ou Nubiens, et de leur conversion au christianisme. 2. De l'introduction et de la propagation de la langue grecque en Abyssinie et en Nubie. *a*. Causes de l'introduction de la langue grecque en Abyssinie. *b*. De l'introduction de la langue grecque en Nubie.

II. Observations sur l'époque où le paganisme a été définitivement aboli à Philes dans la Haute-Égypte; sur le rôle que cette île a joué entre les règnes de Dioclétien et de Justinien, et sur l'origine de l'emploi de l'ère de Dioclétien ou des martyrs; à l'occasion de quatre inscriptions inédites des Ve et VIIe siècles. 1. Inscriptions païennes. *a*. Texte et explication. *b*. Observations historiques; 2. Inscriptions chrétiennes. *a*. Texte et explication. *b*. Inductions historiques. *c*. De l'ère de Dioclétien.

III. L'arien Théophile, dit l'Indien, a-t-il été réellement envoyé dans l'Inde par l'empereur Constance dans l'intérêt de sa secte? 1° La patrie de Théophile, n'a pas pu être dans l'Inde. Observations sur plusieurs points de la géographie ancienne de cette contrée. 2° Théophile était né en Éthiopie dans une île de la mer Rouge. Liaison de son voyage avec l'histoire de l'arianisme. 3° La patrie de Théophile paraît avoir été l'île de Dahlak, dans le golfe d'Adulis.

Les *Matériaux* furent tirés à 100 exemplaires; ils contenaient trois mémoires dont le premier a été publié dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. IX, p. 128-186, sous le titre : *Nouvel examen de l'inscription grecque déposée dans le temple de Talmis en Nubie, par le roi Subien Silco.* Ce mémoire avait déjà paru dans le *Journal des Savants*, févr.-avril-mai 1825, sous le titre : *Nouvel examen critique et historique de l'inscription grecque du roi nubien Silco*, avait été résumé dans le *Bulletin* de Férussac, sciences historiques, 1826.

Le deuxième mémoire a paru dans les *Mém. de l'Acad. des Inscr.*, t. X, p. 168-217 : *Observations sur l'époque où le paganisme a été définitivement aboli à Philes, dans la Haute-Égypte*, titre modifié dans les *Matériaux* de la manière suivante : *Observations sur l'époque de l'abolition du paganisme à Philes.*

Le troisième mémoire publié dans les *Mém. de l'Acad.*, t. X, p. 111-136, y est intitulé : *Mémoire où l'on discute la réalité d'une mission arienne exécutée*

dans l'Inde sous le règne de l'empereur Constance. Ce 3e mémoire est reproduit dans le tome III des *Nouvelles annales archéologiques.*

P. 126-136 : *Examen des passages relatifs à la population de l'ancienne Thèbes d'Égypte.*

P. 137-154 : *Observations sur un passage de Diodore de Sicile relatif à la durée de l'empire égyptien, et sur le passage d'Hérodote relatif aux changements survenus dans le cours du soleil en Égypte selon le récit des prêtres.*

P. 155-221 : *Mémoire sur la civilisation égyptienne, depuis l'établissement des Grecs sous Psammitichus jusqu'à la conquête d'Alexandre.*

P. 222-283 : *Mémoire sur le monument d'Osymandyas de Thèbes.*

P. 284-293 : *Sur les mesures égyptiennes;* extrait du compte rendu de la traduction d'Hérodote par M. Miot.

P. 924-307 : *Essai sur le plan et la disposition générale du labyrinthe d'Égypte d'après Hérodote, Diodore de Sicile et Strabon.*

P. 308-318 : *Remarques sur la poliorcétique égyptienne.*

P. 319-326 : *Sur l'île de Pharos dans Homère.*

P. 327-351 : *L'isthme de Suez, le canal de jonction des deux mers sous les Grecs, les Romains et les Arabes.*

P. 352-364 : *De Philis insula ejusque monumentis commentatio, scripsit* G. Parthey.

P. 365-377 : *Das alexandrinische Museum* von G. Parthey.

P. 378-419 : *Sur la séparation primitive des bassins de la mer Morte et de la mer Rouge.*

P. 420-452 : *Sur le revêtement des pyramides de Gizeh, sur les sculptures hiéroglyphiques qui les décoraient, et sur les inscriptions grecques et latines que les anciens voyageurs y avaient gravées.*

P. 453-469 : *Recherches sur le gisement et l'exploitation des carrières de porphyre et de granit dans le désert, à l'est du Nil.*

P. 470-477 : *Di un epigrafe latina scoperta in Egitto dal viaggiatore G. B. Belzoni; dissertazione del dottore Labus.*

P. 478-494 : *Papiri greco-egizi ed altri greci monumenti dell'I. R. Museo di Corte, da Giovanni Petrettini.*

P. 495-515 : *Papyri græci regii Taurinensis Musei Aegyptii, editi atque illustrati ab Am. Peyron.*

T. II, p. 1-236 : *La statue vocale de Memnon considérée dans ses rapports avec l'Égypte et avec la Grèce.* Avant-propos.

Ire partie : Observations préliminaires. *Sect. 1.* Observations générales sur les inscriptions memnoniennes dans leur rapport avec l'histoire du Colosse. *Sect. 2.* Dans quel état les voyageurs anciens, dont les témoignages nous restent, ont-ils vu le Colosse? 1. Le Colosse était brisé par le milieu lorsqu'il a été vu par Strabon, Pausanias et les auteurs des inscriptions. 2. Le Colosse fut brisé, l'an 27 avant J.-C., par l'effet d'un tremblement de terre. 3. Que le rétablissement du Colosse a eu lieu postérieurement au règne d'Hadrien. 4. Le Colosse a été rétabli sous le règne et par les ordres de Septime-Sévère. *Sect. 3.* A quelle époque Memnon a-t-il commencé de se faire entendre, et quand sa voix a-t-elle cessé? 1. La voix de Memnon n'a commencé à se faire entendre que peu de temps avant l'ère chrétienne, à l'époque où sa statue fut brisée. 2. Le phénomène n'acquiert de célébrité que vers le règne de Néron, et il finit au temps de Septime-Sévère, époque où le colosse a été rétabli. 3. Pourquoi Septime-Sévère a-t-il fait rétablir le Colosse? Liaison de ce fait avec la lutte entre le paganisme et le christianisme. *Sect. 4.* Histoire de Memnon dans son rapport avec le Colosse de Thèbes. 1. Le Colosse n'a jamais été pour les Égyptiens que celui d'Aménophis; il n'a été celui de Memnon que pour les Grecs et pour les Romains. 2. Que la dénomination de palais ou quartier Memnonien est égyptienne, et n'a primitivement aucun rapport avec Memnon, 3. Que Memnon, dans toutes les traditions poétiques antérieures à Alexandre, est le héros asiatique, sans rapport ni avec l'Égypte, ni avec l'Éthiopie proprement dite. 4. Que Memnon passa en Égypte et en Éthiopie postérieurement à Alexandre. 5. Que ce changement dans le local du mythe a été amené par la connaissance que les Grecs ont eue des Memnoniens de Thèbes. 6. Pourquoi la célébrité du Colosse? ne date-t-elle que du temps de Néron et les inscriptions qu'il porte ne remontent-elles pas plus haut? *Sect. 5.* La voix de Memnon était un phénomène naturel, et non le produit d'une fraude. 1. Elle n'a pu être le produit d'une fraude. 2. Caractères de la voix de Memnon; elle provenait d'une vibration sonore. Résumé.

IIe partie. Inscriptions grecques et latines du Colosse de Memnon, expliquées et restituées; observations préliminaires. Inscriptions datées. *Sect. 1.* Inscriptions antérieures au voyage del'empereur Hadrien à Thèbes. *Sect. 2.* Inscriptions relatives au voyage d'Hadrien et de Sabine à Thèbes, au mois de novembre de l'an 130 de notre ère. Inscriptions non datées. *Sect. 1.* Inscriptions grecques. *Sect. 2.* Inscriptions latines.

Appendice. Inscriptions grecques et latines recueillies par Salt dans les Syringes de Thèbes.

Les deux mémoires dont la réunion compose celui-ci sont intitulés : *La statue vocale de Memnon étudiée dans ses rapports avec l'Égypte et la Grèce,* dans *Mém. de l'Acad. des Inscr.*, t. x, p. 249 et 770, et *Inscriptions grecques et latines du colosse de Memnon,* dans *Transactions of the Royal Society of literature,* London, 1829, 1830, 1832; des fragments en ont paru dans le *Journal des savants,* septembre 1822 : *Note sur deux inscriptions de la statue de Memnon,* décembre 1823 : *Explication d'une inscr. de la s. d. M.*; juin 1831: *Extrait d'un mémoire sur les inscr. gr. et lat. du Colosse de Memnon.* Le tirage à part est accompagné d'un fasc-similé qu'on retrouve dans l'atlas du *Recueil des inscriptions.*

P. 237-254 : *Examen du texte de Clément d'Alexandrie relatif aux divers modes d'écriture chez les Égyptiens,* publié d'abord dans le *Précis du système hiéroglyphique* de Champollion, p. 376-399 et tirage à part.

P. 255-360 : *Inscription grecque de Rosette, texte et traduction littérale, accompagnée d'un commentaire critique, historique et archéologique.*

P. 361-421 : *Topography of Thebes and general view of Egypt. Topographical survey of Thebes by Sir G. Wilkinson.*

P. 422-463 : *Manners and customs of the ancient Egyptians by Sir G. Wilkinson.*

P. 464-491 : *Lettres écrites d'Égypte en 1838 et 1839 par Nestor L'Hôte.*

P. 492-500 : *Lettre à M. de Saulcy sur l'époque d'un proscynème démotique.*

P. 501-502 : *Lettre à M. Letronne sur l'expression hiéroglyphique du mot Calasiris* (signée Samuel Birch), *Réponse.*

P. 503-508 : *Antiquités de la Nubie par M. Gau.*

P. 509-531 : *Narrative of the operations and recent discoveries within the Pyramids by G. Belzoni.*

P. 532-550 : *Deux inscriptions grecques gravées sur le pylône d'un temple égyptien dans la Grande Oasis, et contenant des décrets rendus par le préfet de l'Égypte sous les règnes de Claude et de Galba.*

P. 551-557 : *Restitution d'une inscription métrique gravée sur le propylon du temple d'Hermès à Dekké, l'ancienne Pielcis ou Pselchis en Nubie.*

P. 558-560 : *Note additionnelle au mémoire sur la statue de Memnon.*

P. 561-569 : *Nouvelles remarques sur deux passages de l'inscription de Rosette.*

Pour compléter la bibliographie de Letronne relativement à l'Égypte ancienne, il faut mentionner encore : *Recherches pour servir à l'histoire de l'Égypte pendant la domination des Grecs et des Romains*, in-8°, Paris, 1823; *Recueil des inscriptions grecques et latines de l'Égypte*, 2 vol. in-4°, Paris, 1842, 1848 et atlas; avant d'être publiées dans le *Recueil*, de nombreuses inscriptions avaient été publiées à part : *Notices et textes des papyrus grecs du musée du Louvre et de la Bibliothèque impériale, publication préparée par feu M. Letronne*, dans *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque impériale et autres bibliothèques*, t. XVIII, 2e partie, 1865, p. 1-506, et atlas de 52 pl. *Papyrus du règne d'Évergète II contenant l'annonce d'une récompense promise à qui découvrira ou ramènera deux esclaves fugitifs*, dans *Journal des Savants*, 1833, p. 329, 477, 512; *Papyrus grec du musée royal contenant une plainte en violation de sépulture*, dans *Nouv. Ann. de l'Inst. arch.*, t. I, p. 273; *Sur la mécanique des anciens Égyptiens*, dans *Revue archéologique*, t. I, p. 642; *Voyage à deux oasis de la Haute-Égypte*, par sir Arch. Edmonstone, dans *Journal des Savants*, 1823, p. 296; *Visit to the great oasis of the Libyan desert by J. A. Hoskins*, dans *Journal des Savants*, 1838, p. 180, 237; *Sur l'absence du mot* Autocrator, *dans les cartouches hiéroglyphiques qui accompagnent le zodiaque circulaire de Dendérah*, dans *Revue archéol.*, t. I, p. 381; *Inscriptiones Nubienses* de Niebuhr, dans *Journal des Savants*, 1821, p. 397; *Lettre à M. Passalacqua sur un papyrus grec et sur quelques fragments de plusieurs papyrus*, dans *Catalogue raisonné et historique des antiquités découvertes en Égypte par Passalacqua*, in-8°, Paris, 1826, p. 265; *Table d'Abydos imprimée en caractères mobiles, servant de spécimen à une reproduction topographique des hiéroglyphes égyptiens*, dans *Journal des Savants*, 1845, p. 244; une analyse assez mal rédigée du cours sur l'histoire de l'Égypte, professé au Collège de France, a paru dans le *Journal de l'Instruction publique*, t. III, p. 189, 213, 288, 291, 331, 399, 495; t. IV, p. 46, 71; t. V, p. 125, 180, 380, 468, 612; t. VI, p. 19, 221; un compte rendu dans le *Saggiatore*, 1844.

Letronne a surveillé l'impression d'une nouvelle édition de Rollin, 30 vol. in-8°. A la fin du t. XXXe il a ajouté des *Éclaircissements historiques faisant suite aux Œuvres de Rollin*, 1825, avec une pagination séparée. Ils ont été aussi publiés à part et comprennent : *Précis du système des mesures des Grecs et des Romains*, p. 1; *De la population de Thèbes d'Égypte*, p. 27; *Sur le tombeau d'Osymandyas*, p. 42; *Sur l'histoire de l'Égypte*, p. 70; *Sur le commerce des Carthaginois*, p. 72; *Du gouvernement de Carthage*, p. 74; *Sur les premiers temps de l'histoire grecque*, p. 84; *Sur l'astrologie judiciaire et sur les représentations du Zodiaque*, p. 91; *Sur les petits États de la Grèce*, p. 113; *Sur les principales colonies grecques*, p. 135; *Sur l'histoire des premiers siècles de Rome*, p. 167; *Notions sur la chronologie romaine*, p. 186-196.

IIe série. *Géographie et cosmographie* (1883).

T. I. P. 1-5 : *Lettre à M. Gail sur un passage de Thucydide relatif à la situation du cap Malée, dans l'île de Lesbos.*

P. 6-16 : *Remarques sur quelques passages d'Eunapius, Thucydide, Plutarque, etc., adressées à M****

P. 17-76 : *Essai critique sur la topographie de Syracuse au commencement du Ve siècle avant l'ère vulgaire.*

P. 77-94 : *Mémoire sur une table horaire qui se trouve dans le temple égyptien de Taphis en Nubie.*

P. 95-126 : *Composition mathématique de Cl. Ptolémée ou Astronomie ancienne traduite par l'abbé Halma.*

P. 127-162 : *Examen critique des prolégomènes de la Géographie de Ptolémée.*

P. 163-171 : *Éclaircissements sur les passages de Strabon relatifs à la latitude de Marseille et de Byzance.*

P. 172-246 : *Observations sur l'objet des représentations zodiacales qui nous restent de l'antiquité.*

P. 247-296 : *Les anciens ont-ils exécuté une mesure de la terre postérieurement à l'établissement de l'école d'Alexandrie?*

P. 297-316 : *Essai sur les idées cosmographiques qui se rattachent au nom d'Atlas.*

P. 317-336 : *Discussion de l'opinion d'Hipparque sur le prolongement de l'Afrique au sud de l'équateur.*

P. 337-359 : *Opinions populaire et scientifique des Grecs sur la route oblique du soleil.*

P. 360-381 : *Opinions populaire et scientifique des anciens sur les éclipses.*

P. 382-414 : *Des opinions cosmographiques des Pères de l'Église rapprochées des doctrines philosophiques de la Grèce :* 1. De la topographie chrétienne de Cosmas Indicopleuste. 2. De la pluralité des cieux. 3. De la place occupée par les anges dans le monde physique. 4. De la forme du monde et du mouvement des astres. Conclusion.

P. 415-422 : *Sur la situation du Paradis terrestre.* 1. Situation du Paradis à l'orient de la terre habitable. 2. Situation du Paradis dans l'Antichthone.

P. 423-457 : *Sur l'origine des zodiaques prétendus égyptiens.*

P. 458-530 : *Sur l'origine du zodiaque grec et sur plusieurs points de l'uranographie et de la chronologie des Chaldéens.*

Tome II. P. 1-41 : *Sur les écrits et les travaux géométriques et astronomiques d'Eudoxe de Cnide, et sur quelques points relatifs à l'histoire de l'astronomie et à la chronologie anciennes.*

P. 42-125 : *Analyse critique des représentations zodiacales de Dendéra et d'Esné.*

P. 126-257 : *Nouvelles recherches sur le calendrier des anciens égyptiens, sa nature, son histoire et son origine.*

P. 258-270 : *De la division de l'Équateur et du jour chez les Chaldéens d'après Achilles Tatius et de celle du cercle en 360°.*

P. 271-289 : *Illustrations chiefly geographical of the history of the expedition of Cyrus, by I. Rennell.*

P. 290-326 : *Histoire du passage des Alpes par Annibal, par I. A. Deluc fils.*

P. 327-338 : *A visit to the seven Churches of Asia, by the Rev. V.-J. Arundell.*

P. 339-375 : *Voyage de la Grèce, par F.-C.-H. L. Pouqueville.*

P. 376-405 : *Voyage dans la Macédoine, par E. Cousinéry.*

P. 406-439 : *Sur quelques points de la géographie ancienne de l'Asie Mineure.*

P. 440-538 : *Périple de Marcien d'Héraclée, publié par E. Miller.*

Pour compléter la bibliographie de Letronne relativement à la géographie et à la cosmographie, il faut ajouter : *Recherches géographiques et historiques sur le livre* De mensura terrae *par Dicuil*, in-8°, Paris, 1814; et les *Notes bibliographiques* placées en tête du tome Ier de la IIe série, p. V-VIII, où on ne trouve rien qui concerne nos études.

IIIe série. *Archéologie et philologie* (1883).

Tome Ier. P. 1-12 : *Quelques remarques historiques et littéraires sur les dialogues dits socratiques.*

P. 13-56 : *Mémoire sur la population de l'Attique, pendant l'intervalle de temps compris entre le commencement de la guerre du Péloponèse et la bataille de Chéronée.*

P. 57-87 : *Éclaircissements sur les fonctions des magistrats appelés Mnémons, Hieromnémons, Promnémons et sur la composition de l'assemblée amphictyonique.*

P. 88-94 : *Lettre à M. Malte-Brun, sur quelques locutions relatives à l'expression des comptes monétaires dans le décret des habitants d'Olbia.*

P. 95-108 : *Sur quelques inscriptions inédites trouvées dans la Cyrénaïque par M. Pachô.*

P. 109-117 : *Sur le tombeau de Porsenna.*

P. 118-134 : *Précis du système des mesures des Grecs et des Romains.*

P. 135-141 : *Sur le gouvernement de Carthage.*

P. 142-146 : *Sur les premiers temps de l'histoire grecque.*

P. 147-162 : *Sur les petits États de la Grèce.*

P. 163-181 : *Sur les principales colonies grecques.*

P. 182-194 : *Sur l'histoire des premiers siècles de Rome.*

P. 195-202 : *Notions sur la chronologie romaine.*

P. 203-206 : *Xanthus de Lydie.*

P. 207-251 : *Xénophon.*

P. 252-289 : *Inscriptiones antiquæ a comite C. Vidua in turcico itinere collectæ.*

P. 290-292 : *Restitution d'une inscription grecque de Nicée en Bithynie.*

P. 299-333 : *Lettre à M. J. Millingen sur une statue votive d'Apollon en bronze, et sur d'autres figures du même genre.*

P. 334-432 : *Observations philologiques et archéologiques sur les noms des vases grecs.*

P. 433-459 : *Supplément aux observations sur les noms de vases grecs.*

P. 462-466 : *Note sur deux noms de vases grecs.*

P. 467-511 : *Explication d'une inscription grecque trouvée dans l'intérieur d'un antique de bronze.*

Tome II. P. 1-126 : *Mémoire sur l'utilité qu'on peut retirer de l'étude des noms propres grecs pour l'histoire et l'archéologie.*

P. 127-169 : *Examen archéologique de ces deux questions : La croix ansée égyptienne a-t-elle été employée par les chrétiens d'Égypte pour exprimer le monogramme du Christ? Retrouve-t-on ce symbole sur des monuments antiques étrangers à l'Égypte?*

P. 170-185 : *De l'invention de Varron.*

P. 186-192 : *Découverte de deux colonnes milliaires sur la frontière du Maroc.*

P. 193-198 : *Sur l'usage des anciens de consacrer la statue d'un dieu à un autre dieu.*

P. 199-211 : *Observations historiques et géographiques sur l'inscription d'une borne milliaire qui existe à Tunis.*

P. 212-217 : *Inscription d'une borne milliaire de la voie Julia Aurelia.*

P. 218-238 : *Trois fragments sur l'emploi des représentations licencieuses chez les anciens.*

P. 239-251 : *Lettre à M. Laurin sur une stèle funéraire de sa collection.*

P. 252-291 : *Sur les noms des anciens artistes grecs ou romains.*

P. 293-323 : *Lettre à M. Le Bas sur les bas-reliefs qu'on croit représenter des repas funèbres et des repas d'adieux.*

P. 324-366 : *Sur l'amulette de J. César, le cachet de Sepullius Macer, le médaillon de Zénobie, le coffret d'Antinoüs, le sabre de Vespasien et d'autres antiquités modernes.*

P. 367-387 : *Sur la tête de Phidias trouvée à la Bibliothèque royale.*

P. 388-397 : *Sur une inscription grecque de Syrie et sur un ancien aqueduc près de Beyrout.*

P. 398-401 : *Épitaphe latine d'un peintre grec établi dans la Gaule.*

P. 402-403 : *Sur une sculpture assyrienne trouvée à Larnaka, en Chypre.*

P. 404-425 : *Sur la prétendue Vénus Angérone et son prétendu culte secret.*

P. 426-429 : *Traces de l'établissement des Romains dans l'oasis de Gadamès.*

P. 430. : *L'arc de triomphe de Théveste.*

P. 451-453 : *Sur l'inscription de la Haute-Borne.*

P. 454-464 : *Éclaircissements sur deux passages de Pausanias et de Strabon qu'on a cru relatifs aux temples hypètres grecs.*

P. 465-468 : *Sur la découverte d'un papyrus grec à Thèbes.*

P. 469-471 : *Sur une inscription de deux artistes grecs auteurs d'une statue de cheval.*

P. 472-473 : *Sur les noms* ΠΑΜΦΑΙΟΣ, ΠΑΝΘΑΙΟΣ et ΠΑΜΑΦΙΟΣ.

P. 474-476 : *Sur l'usage grec de consacrer la statue d'un dieu à une autre divinité.*

P. 477-481 : *Sur l'inscription d'une borne milliaire trouvée à Lalla Magrenia.*

P. 482-485 : *Sur l'exploration de la Cyrénaïque.*

P. 486-499 : *Sept inscriptions trouvées à Cyrène et deux autres de l'Arabie Pétrée trouvées à Constantine.*

P. 500-511 : *Sur le tombeau de deux cavaliers athéniens Melanopos et Macartatos.*

P. 512-514 : *Deux nouvelles inscriptions grecques de la Cyrénaïque.*

P. 515-519 : *De gladiateur Dimachaeros.*

P. 518-519 : *Sur des médailles et inscriptions latines trouvées à Orléansville.*

P. 520 : *Deux inscriptions votives dédiées au dieu-soleil Mithra.*

P. 550 : *Les Grecs ont-ils peint l'extérieur des monuments de marbre blanc?*

Pour compléter la bibliographie de Letronne relativement à l'archéologie et à la philologie, il faut ajouter les *Notes bibliographiques* placées en tête de ce dernier volume, p. V-VII. On a, nous savons pourquoi, négligé de recueillir dans les *Œuvres complètes* la dissertation suivante : *Sur les noms grecs de Cléophas et de Cléopas* (ΚΛΕΟΦΑΣ et ΚΛΕΟΠΑΣ). *Quel est celui des deux que portait le frère de saint Joseph honoré par l'Église sous le nom de saint Cléophas? Corrections (orthographiques) à introduire dans les textes de saint Jean, de saint Paul et de l'Histoire de Josèphe*, dans *Revue archéologique*, 1844, p. 485-491.

Pour la publication des *Diplômes et chartes*, voir *Dictionn.*, t. III, col. 1011-1014.

Pour l'affaire du cœur de saint Louis, voir ci-dessus, col. 2673 : *Examen critique.*

Projet de diviser en sections l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, présenté à cette Académie en 1829, in-8°, Paris, 1834.

Discours prononcé par M. Letronne, directeur de l'École royale des Chartes à la séance d'inauguration de l'École, in-8°, Paris, 1847.

Pour la biographie de A. J. Letronne. — Em. Burnouf, *Discours prononcé aux funérailles de M. Letronne*, dans *Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1848, p. 350-352, reproduit dans *Œuvres choisies* de A.-J. Letronne, édit. E. Fagnan, 1881, t. I, p. III-VI. — Ét. Quatremère, *Discours prononcé aux funérailles*, dans *Bull. de la Soc. de l'hist. de France*, 1848, p. 352-354. — J. Quicherat, *Discours prononcé aux funérailles*, dans *Bull. de la Soc. de l'hist. de France*, 1849, p. 21-22; dans *Revue archéologique*, 1848-1849, t. V, p. 624-625; dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1848-1849, t. X, p. 168-169; *Notices sur J.-A. Letronne et discours prononcé à ses funérailles*, in-8°, Paris, 1849. — Ém. Egger, *De la vie et des travaux de M. A. J. Letronne*, dans *Journal général de l'Instruction publique*, 30 décembre 1848 (en partie) réimprimé avec « un très petit nombre de changements et d'additions » dans *Mémoires d'histoire ancienne et de philologie*,

in-8°, Paris, 1863, p. 1-14, et dans *Œuvres choisies*, de A.-J. Letronne, 1881, t. I, p. VII-XVII. — A. de L(aborde), dans *Revue archéologique*, 1848-1849, t. V, p. 626-627. — Natalis de Wailly, *Notice sur M. Letronne, garde général des Archives nationales*, dans *Revue archéologique*, 1848-1849, t. V, p. 618-623, réimprimée dans *Bull. de la Soc. de l'Hist. de France*, janv. 1849, p. 22-27. — Alf. Maury, *Notice sur la vie et les ouvrages de M. Letronne*, dans *Revue archéologique*, 1848-1849, t. V, p. 637-649, réimprimée, en tête des *Mémoires et documents* publiés dans la *Revue archéologique*, par A.-J. Letronne; et deux articles signés Alf. Maury, dans le *Moniteur* du 4 et du 5 mai 1853; enfin dans *Nouvelles annales des voyages*, cahier de février-mars 1853. — Walckenaer, *Éloge de A.-J. Letronne*, lu en séance publique de l'Acad. des Inscr., le 16 août 1850, réimprimé en tête des *Mélanges d'érudition et de critique historique* de Letronne, in-8°, Paris, s. d. (1862?) p. I-XXV; cf. *Revue archéologique*, 1850-1851, p. 393-394. — F. Dehèque, *Letronne*, dans *Encyclopédie des gens du monde*. — Barthélemy Saint-Hilaire, *Letronne*, dans *Biographie universelle* de Michaud, t. XXIV, p. 365-373. — Léo Joubert, *Letronne*, dans *Nouvelle biographie générale*, t. XXX, col. 1015-1021.

En 1848-1849, t. X, p. 391-392, la *Bibl. de l'École des Chartes* annonce la vente de la bibliothèque de Letronne, dont le *Catalogue* a été rédigé par M. Delion, in-8°, 398 pages, comprenant 3 184 numéros ; beaucoup d'ouvrages portant des notes et corrections manuscrites ont été retirés par la famille. La vente a produit 23 300 francs. « Le dédain que les acheteurs ont montré pour la partie purement philologique témoigne du peu de faveur que la philologie a jusqu'à présent rencontrée en France. C'est un résultat regrettable. Il faut connaître et étudier les travaux philologiques pour en tirer parti comme M. Letronne l'a fait, et comme l'exprimait la devise qu'il avait adoptée pour l'estampille de ses livres : Γράμματα μαθεῖν δεῖ καὶ μαθόντα νοῦν ἔχειν. »

H. Leclercq.

LETTRES CHRÉTIENNES. — I. La littérature épistolaire. II. Saint-Paul : lettres ou épîtres. III. Lettres aux Thessaloniciens. IV. Lettres aux Corinthiens. V. La lettre aux Galates. VI. La lettre aux Romains. VII. Les lettres de la captivité. VIII. Les pastorales. IX. Chronologie des lettres de saint Paul. X. L'épître aux Hébreux. XI. Les épîtres catholiques. XII. La lettre de saint Clément. XIII. Les lettres de saint Ignace. XIV. Lettres du pseudo-Ignace. XV. La lettre de Polycarpe. XVI. La lettre du pseudo-Barnabé. XVII. La lettre de l'Église de Smyrne. XVIII. La lettre à Diognète. XIX. Lettre de Ptolémée à Flora. XX. Lettre d'Irénée à Florin. XXI. Lettres de Denys de Corinthe. XXII. Lettre de l'Église de Lyon et de Vienne. XXIII. Lettres sur la controverse pascale. XXIV. Lettres des papes de Rome. XXV. Lettres de Sérapion d'Antioche. XXVI. Lettres à la bibliothèque de Jérusalem. XXVII. Lettres de Démétrius d'Alexandrie. XXVIII. Lettres d'Origène. XXIX. Lettres de saint Cyprien. XXX. Lettres d'Africains. XXXI. Lettres de Denys d'Alexandrie. XXXII. Lettre de Théonas à Lucien. XXXIII. Lettres des papes de Rome, IIIe siècle. XXXIV. Au IVe siècle et depuis. XXXV. Lettres sur papyrus. XXXVI. Lettres de Pierre d'Alexandrie. XXXVII. Lettres de Philéas de Thmuis. XXXVIII. Lettres de Lucien d'Antioche. XXXIX. Lettres d'Alexandre d'Alexandrie. XL. Lettres de saint Athanase. XLI. Lettre des prêtres d'Achaïe. XLII. Lettres du pape Jules Ier. XLIII. Lettres du pape Libère. XLIV. Lettres de saint Basile. XLV. Lettre de saint Damase. XLVI. Lettres de saint Ambroise. XLVII. Lettre du pape Anastase Ier. XLVIII. La lettre de Zénas à Sérénos. XLIX. Lettres de saint Paulin de Nole. L. Lettres de saint Jérôme. LI. Lettres de saint Augustin. LII. Lettres de Synésius. LIII. Lettres de Salvien. LIV. Lettres de Venance Fortunat. LV. Lettres de saint Avit. LVI. Lettres de Sidoine-Apollinaire. LVII. Lettres fausses d'évêques et de papes. LVIII. Lettres à l'occasion du concile d'Éphèse. LIX. Lettres de saint Grégoire Ier. LX. Lettres de saint Pésunthius. LXI. Lettres de Grégoire II. LXII. Lettres du pape Agathon. LXIII. Lettres des temps mérovingiens et carolingiens. LXIV. Lettre du roi Mermin à Colgu. LXV. Lettres et recueils.

I. La littérature épistolaire. — Au nombre des livres qui n'ont jamais été écrits, il est permis de nommer une « Histoire de la littérature épistolaire ». Ceux qui ont quelque lecture et une connaissance personnelle des anciens, entrevoient sans peine le long et rude effort qu'imposerait la construction d'un pareil monument. Même en séparant les époques et en classant les genres dans chaque époque, l'entreprise serait si vaste qu'elle pourrait sembler démesurée et irréalisable. Il existe ainsi divers sujets qu'on écarte sous prétexte de leurs dimensions surhumaines, comme s'il était impossible de les aborder et de les explorer utilement à condition de les sectionner : c'est ce que nous allons tenter ici.

Pour exposer les origines de la littérature épistolaire, il faudrait élucider un premier point qui se dérobe aux recherches, savoir : A quel genre appartient la priorité? Ou bien les lettres familières sont-elles plus anciennes que les lettres d'affaires, et les billets doux plus anciens que les billets aigre-doux? Le premier ou la première qui s'avisa d'écrire à un absent le fit-il pour exprimer sa tendresse, réclamer des nouvelles, revendiquer une créance, en trois mots : pour gronder, pour moraliser, ou pour disputer? Car la morale, l'intérêt et la philosophie ne furent pas des dernières à apercevoir le parti que leur offrait le genre épistolaire, avec son auditeur lointain, muet, résigné, en apparence du moins, à se laisser asséner des démonstrations d'autant plus accablantes qu'il n'y peut répondre sur l'heure. Leur étendue en fait moins des lettres que des traités auxquels un simple artifice le nom d'un ami — réel ou imaginaire — placé en tête, permet de donner le nom de *lettre*. Par réaction contre cet abus, on pourrait être tenté de dire que la lettre, vraiment digne de ce nom, est celle qui provoque une réponse; en un mot la lettre, la véritable lettre, n'est pas une chose isolée, un monologue, c'est un appel, une voix, une vibration dont l'écho produit cette chose complète, le dialogue qu'est *une correspondance*.

A quelle époque la lettre est-elle devenue matière à littérature? Quand a-t-on compris pour la première fois la possibilité d'un style épistolaire? En quelle occasion est né ce style et où lui a-t-on tracé des règles? Qui s'est avisé le premier de livrer au public la correspondance des personnages célèbres? Et parmi ces derniers qui s'est rencontré capable de composer des lettres familières, ou soi-disant telles, destinées à un ami ou bien en vue du public? Autant de questions!

Ce sont les Romains qui ont inventé le genre épistolaire, et il n'a rien donné qui ne mérite l'oubli avant Cicéron. Dans les républiques de la Grèce, l'individu ne comptait qu'en tant que citoyen, en tant que membre de l'État et, par conséquent, ses idées, ses opinions, ses sentiments, les incidents graves ou minces de sa vie privée n'intéressaient personne hors de sa famille et de sa clientèle. L'individualisme ne se développa que lentement et tardivement sous l'influence de la philosophie, quand se furent effacées les frontières entre les cités, et que toutes les républiques

déchues vinrent se fondre dans de vastes États monarchiques, puis se laissèrent absorber dans l'Empire romain.

Cette théorie, car c'en est une et ce n'est même rien de plus, semble difficilement acceptable. Si l'individu, dans la société hellénique, était la chose de l'État, il l'était au moins autant, sinon plus, dans le monde romain; pour porter leur attention et leur intérêt sur tout ce qui relève de l'humanité, les hommes n'ont pas attendu Térence, ils y ont été invités par la comédie attique. Comment les Grecs seraient-ils demeurés indifférents aux confidences d'un Euripide et aux appels d'un Démosthène? Lorsque Hésiode, Théognis ou Solon veulent répandre sous une forme poétique les leçons puisées dans leur sagesse et leur expérience, ils ont soin de les adresser d'abord à un ami. La lettre en vers a peut-être précédé dans la littérature la lettre en prose; cependant on a peine à croire que les Grecs si pénétrants, si subtils, aient eu besoin de plusieurs siècles et de l'exemple donné par Cicéron, pour s'aviser que la correspondance d'un grand écrivain peut offrir autant d'attrait que ses autres ouvrages. La preuve la plus solide du contraire se rencontre dans un traité *Sur l'élocution*, conservé dans les manuscrits sous le nom de Démétrius de Phalère, bien qu'il date, en réalité, de l'époque de Cicéron. On y lit un chapitre sur l'art épistolaire, chapitre qui contient, d'après des sources grecques, le résumé des préceptes en usage dans les écoles [1]. Dès les premiers mots, l'auteur se réclame d'un certain Artémon, depuis peu éditeur de la correspondance d'Aristote : Artémon avait dû faire précéder cette édition d'une préface dans laquelle aura puisé l'anonyme [2]. Ce chapitre est l'œuvre d'un esprit juste et fin. Après avoir lu Cicéron et Pline, Madame de Sévigné et Voltaire, on ne peut trouver une définition plus mesurée de ce qui fait le charme d'une lettre et de ce qui lui donne son prix. Parmi les observations générales circulent des mots pleins de force ou de verve, indice d'un genre littéraire déjà parvenu à maturité.

La lettre doit être vive, alerte, naturelle, comme « la moitié d'un dialogue », comme un dialogue dont on n'entendrait qu'un interlocuteur. Il faut qu'on y reconnaisse le caractère de celui qui l'a écrite; c'est, de toutes les formes du discours, celle où l'on a le plus de plaisir à ressaisir l'empreinte de la personnalité humaine. Le style doit en être simple : « il faut nommer figure une figure. » On peut approprier ce style aux goûts, au rang, à la condition du destinataire; cependant il faut éviter un ton grave et sentencieux, à plus forte raison faut-il s'interdire les expressions dont font usage les dieux de tragédie « sur la machine ».

Ouvrons maintenant la correspondance de Cicéron. En plus d'un passage nous y verrons qu'il connaît, lui aussi, une théorie de l'art épistolaire pourvue, depuis longtemps, de ses divisions, ses subdivisions, ses cadres et ses formules [3]. Or la théorie ne précède pas l'art, elle le suit; la rhétorique est née de l'art oratoire comme la poétique est née de la poésie. Ceci amène nécessairement à conclure que les Grecs avaient précédé Cicéron et donné avant lui les modèles du genre. Ce qu'on admire surtout dans les chefs-d'œuvre de l'art épistolaire, c'est le naturel, la grâce, la variété et la souplesse, toutes qualités que posséda éminemment le peuple grec.

Le recueil des épistolographes grecs, tel que nous le possédons, est en voie de transformation par accroissements continus. Les papyrus et, dans une mesure moindre, les ostraka ajoutent chaque année un nombre, parfois considérable, de pièces nouvelles; les recueils spéciaux en sont bourrés et des manuels nous les livrent à profusion. L'intérêt de ces textes ne se trouve pas seulement dans leur nouveauté, mais encore plus dans leur ingénuité, ou si l'on veut dans leur authenticité. L'ancien recueil des épistolographes contenait une quantité déconcertante de lettres apocryphes; dans aucun domaine peut-être les écoles de rhétorique n'avaient introduit plus de contrefaçons. En plus des lettres didactiques des philosophes célèbres, nous en possédons qui sont mises sous le nom d'Isocrate, de Démosthène, d'Euripide, de Ménandre, d'Alexandre le Grand; une bonne partie est certainement fausse, mais pas tout l'ensemble. Nous savons avec certitude qu'il a existé une correspondance d'Aristote que cite plusieurs fois l'auteur du traité *Sur l'élocution;* c'est même sur ce recueil qu'il fonde le plus grand nombre de ses observations.

Comme Artémon, l'éditeur avait-il fait son choix? Il est permis de supposer que déjà, de son temps, beaucoup de pièces suspectes s'étaient mêlées aux lettres du grand philosophe et, sans doute, c'est principalement sur celles-là que portent, avec juste raison, les critiques du pseudo-Démétrius de Phalère, quoiqu'il n'ait pas même songé à en discuter l'origine. Mais il est bien probable qu'en effet, sa théorie de l'art épistolaire vient, quant au fond, de l'enseignement d'Aristote et qu'on pouvait trouver, dans l'œuvre aristotélique, à la fois des règles et des modèles du genre. Toutes les lettres du maître ne portaient pas également sur les études philosophiques; il s'en trouvait qui avaient droit à être dites : familières; c'est ce qui ressort du témoignage de Démétrius : « Aristote, qui paraît avoir réalisé l'idéal de la forme épistolaire, a dit : Je ne t'écris point sur ce sujet, il ne convenait pas à une lettre : τοῦτο οὐ γράφω σοι. οὐ φὰρ ἦν ἐπιστολικόν. »

Cicéron a emprunté à Aristote, suivant toute vraisemblance, l'art du « demi-dialogue », c'est-à-dire de la lettre, comme il lui a emprunté celui du dialogue. Cicéron, Pline ont mis du leur, et une originalité de si bon aloi qu'on a pu s'y méprendre, et leur attribuer la source qu'ils ne firent que capter et à laquelle ils puisèrent pour notre plus grand profit. Leur correspondance inspira trop d'imitateurs pour que leur influence ne se soit fait sentir très loin et pendant longtemps. Il y eut ainsi jusqu'au IVe et même au Ve siècle des épistoliers latins travaillant de recette et sur commande; nous n'avons pas à nous y intéresser. Les grandes œuvres subsistent et, nonobstant le cardinal Pitra, elles feront figure longtemps encore. A l'entendre « l'abondance des documents épistolaires produits par le christianisme, ferait un singulier contraste avec le peu de lettres qui nous viennent des anciens. Malgré son génie curieux et causeur, la Grèce est muette, peu s'en faut, dans sa correspondance authentique. Des lettres apocryphes, attribuées à ses principaux personnages, et quelques exercices académiques de sophistes apparaissent vers le Ve siècle. Avec le vaste réseau des voies romaines et les prodigieuses relations des conquérants du monde quel commerce épistolaire ne devrait-on pas attendre? Il ne nous est parvenu que les lettres familières de Cicéron et les billets élégants de Pline le Jeune [4]. » Ce qui n'est déjà pas si mal!

Le goût et l'art de la correspondance ont tenu une grande place dans la société chrétienne. Mais est-il bien nécessaire pour le constater de prendre le mode

[1] Ἐκ τῶν Δημητρίου περὶ ἑρμηνείας, dans les *Epistolographi græci*, édit. Hercher, 1873, p. 13. — [2] Susemihl, *Geschichte der griechische Literatur in der Alexandrinerzeit*, t, I, p. 511. — [3] Cicéron, *Ad familiares*, II, IV, 1; IV, XII, 1; VI, X, 4. — [4] J.-B. Pitra, *Analecta novissima*, in-8°, Tusculum, 1885, p. 1.

solennel et le ton romantique. Pour « ces chrétiens d'élite, éloignés les uns des autres, le mal de l'absence, nous dit-on, est d'autant plus cuisant qu'ils ont plus nettement conscience des liens de parenté spirituelle que la poursuite d'un commun idéal a maintenant créés entre eux. A ces âmes, torturées d'un désir inquiet de se retrouver de quelque manière, la correspondance apparaît comme une sorte de calmant, de remède souverain, φάρμακον σωτήριον, comme un moyen de dédommagement précieux [1]. »

Est-ce bien sûr? Quand on a lu beaucoup de ces lettres on s'aperçoit qu'on y fait connaissance avec de très excellentes gens qui s'écrivent alors comme nous le faisons de nos jours pour satisfaire le besoin d'affection et de curiosité qui est dans tout être humain, pour traiter leurs petites affaires avec un sens bien pratique et une douce bonhomie. Une fois la plume à la main, il arrive souvent qu'ils ne la mènent pas, ils se laissent mener par elle, ils grossissent, ils enflent, ils exagèrent passablement, font l'étalage d'une tendresse, d'une anxiété, qu'il faut toujours prendre avec un petit grain de sel. C'est qu'à y regarder d'un peu près le genre épistolaire, comme le ton oratoire, sont des procédés littéraires où la sincérité se trouve sinon bannie du moins un peu compromise, parce qu'on y abuse trop continuellement d'une certaine exagération. L'éloquence continue ennuie, et le sentiment ininterrompu fatigue. Enfin, il doit être permis de le dire, certaines et beaucoup même de ces lettres ont été reprises, retouchées par l'auteur en vue de la publication, beaucoup aussi ont été écrites en vue de la circulation et la sincérité, le jaillissement disparaissent pour faire place au polissage habile ou savant.

On peut se faire, d'après le présent travail, une certaine idée de l'étendue et de la variété qu'offrirait un recueil des lettres chrétiennes. Il ne s'y trouverait pas que des pièces admirables, n'exagérons rien, il s'y trouverait aussi beaucoup de médiocre et passablement de fatras. Ce qu'on y verrait d'admirable, c'est la transparence d'âmes d'élite comme saint Paul, saint Cyprien, saint Jérôme; ce qu'on y recueillerait, c'est la preuve de cet impétueux besoin d'affection qui leur fait provoquer les réponses de leurs correspondants à l'heure où ils paraissent débordés par les préoccupations, accablés par le péril ou par le travail. Tous recherchent les correspondances, les réclament. Saint Basile de Césarée estime que c'est un grand bien de converser par lettres avec saint Ambroise de Milan [2]. L'exil de Cucuse se fait plus lourdement sentir à saint Jean Chrysostome par suite de la rareté des lettres qui lui arrivent; il souhaiterait recevoir une « pluie de lettres » et n'en reçoit guère [3]. Saint Jérôme ne s'enfonce en pleine solitude qu'après s'être précautionné pour recevoir sa correspondance. « Je vous en conjure, écrit-il à Florentinus, que ni la distance ni le temps qu'il faut pour venir jusqu'à moi ne portent atteinte à une amitié naissante et cimentée par le Christ. Tâchons, au contraire, d'en resserrer les liens par un échange de lettres [4]. » Alors, dira-t-on, pourquoi mettre le désert entre eux? S'écrire c'est encore s'entretenir, c'est presque se voir. « Quand nous nous écrivons, écrit saint Paulin de Nole à saint Delphin de Bordeaux, nous avons cette consolation, quoique bien faible : nous nous imaginons que nous nous voyons et, oubliant à l'instant que vous êtes absent, nous vous parlons comme si vous étiez en face de nous et que nous puissions vous entretenir à notre aise [5]. »

Ce plaisir de converser, ces saintes gens ne se le refusent pas, ils se l'accordent, ils le recherchent. Jérôme, après avoir noirci feuillets après feuillets, transformé sa lettre en un traité d'érudition, ne peut se retenir d'avouer que ce n'est plus là, en vérité, le genre épistolaire qui consiste essentiellement en un bavardage aimable et reposant, en un échange de nouvelles [6]. Cependant la gravité reste le caractère le plus constant des correspondances chrétiennes, la préoccupation du bien spirituel à procurer l'emporte de loin sur le badinage qui n'apparaît plus que comme un délassement passager, qu'on se reproche presque à l'instant même où on se l'accorde. Si la littérature y perd quelque chose, car on pense bien qu'un badinage épistolaire de saint Jérôme ou de Sulpice-Sévère serait charmant, la morale y gagne beaucoup, car la lettre ainsi entendue et pratiquée devient une source précieuse de la psychologie spirituelle et, si elle nous manquait, certaines perspectives de la vie chrétienne demeureraient à jamais fermées pour nous.

Se rencontrer, *se voir*, est une joie, s'écrire est une joie moindre. Saint Augustin et saint Paulin de Nole échangent leurs regrets de ne pas connaître réciproquement leurs traits [7]; ils s'y résignent doucement et leur amitié s'en trouve comme épurée. Cette amitié chrétienne trouve ainsi dans la correspondance un aliment d'une qualité supérieure, un peu mystérieuse, depuis qu'elle est surtout la communication entre deux âmes désireuses de se soutenir, de s'exciter, de s'entr'aider dans une foi commune et un amour partagé en Jésus-Christ. S'il arrive que ce commerce porte aux raffinements, aux comparaisons outrées, les lettres qui les expriment n'en ont pas moins de charme à nos yeux. Elles sont bien alors, comme écrit saint Paulin [8] un « miroir spirituel », une « effigie morale », une « confidence spirituelle », et ceux qui s'y complaisent y prennent un plaisir délicat à respirer la bonne odeur du Christ, dans ce bouquet mystique composé des fleurs les plus rares de l'Écriture.

II. Saint Paul : lettres ou épitres. — Quiconque a feuilleté les pages du Nouveau Testament sait la place qu'y occupent les lettres des apôtres Paul [9], Pierre, Jean et Jacques. Après l'exposition historique de la vie du Sauveur dans les quatre évangiles, ces lettres nous présentent l'enseignement dogmatique et moral qui découle, pour les fidèles, du fait doctrinal de l'incarnation et de la rédemption. Le recours aux lettres par saint Paul et l'emploi qui en fut fait dans les Églises n'a presque pas besoin d'explication. Les premiers sermons des apôtres devaient offrir entre eux peu de variété. Il s'agissait d'inculquer à l'auditoire la notion de deux actes nécessaires : pénitence et foi; pour y arriver il fallait se tourner vers Jésus-Christ Sauveur, croire en lui, l'aimer, l'adorer et détester tout ce qui dans la vie passée avait été indigne de lui.

La foi au Christ Sauveur et Rédempteur, telle qu'on l'inculquait à un auditoire juif, n'était pas seulement l'aveu arraché à la divinité de Jésus ressuscité, c'était encore l'acquiescement plein et entier au Messie historique, prédit et décrit à Israël par les prophètes. Saint Paul insistait particulièrement sur ce fait, même quand il s'adressait à des catéchumènes venus de la gentilité. S'adressant aux Corinthiens il leur disait : « Je vous ai enseigné avant tout que le Christ est mort

[1] D. Gorce, *Les voyages, l'hospitalité et le port des lettres dans le monde chrétien des IV^e et V^e siècles*, in-12, Paris, 1925, p. 195. — [2] S. Basile, *Epist.*, CXCVII, 1. — [3] S. Jean Chrysostome, *Epist.*, CXCI. — [4] S. Jérôme, *Epist.*, V, 1. — [5] S. Paulin, *Epist.*, XX, 1. — [6] S. Jérôme, *Epist.*, XXIX, 1. — [7] S. Augustin, *Epist.*, XXVII, 1; S. Paulin, *Epist.*, VI, 3. — [8] S. Paulin, *Epist.*, XVIII, 2; XLIV, 2; X, 1. — [9] Cf. A. Harnack, *Die Briefsammlung des Apostels Paulus, und die anderen vorkonstantinischen christlichen Briefsammlungen*, in-8°, Leipzig, 1926.

pour nos péchés, conformément aux Écritures; qu'il a été enseveli et qu'il est ressuscité le troisième jour, conformément aux Écritures. » Cependant les Corinthiens venaient, en majeure partie du paganisme, mais les premières catéchèses leur avaient été données dans la synagogue d'abord, puis dans une maison attenante; aussi voulait-on leur bien inculquer que le dogme chrétien est la réalisation des prophéties; le Nouveau Testament la continuation et l'achèvement de l'Ancien. S'agit-il d'un auditoire où l'élément juif prédomine comme c'est le cas à Antioche de Pisidie, l'Apôtre suit exactement la marche adoptée à Corinthe; il prouve par l'Écriture que la mort, la sépulture et la résurrection du Christ étaient depuis longtemps prédites, que les bourreaux de Jésus ont, sans le savoir et sans le vouloir, accompli les prophéties auxquelles Dieu a mis le sceau en ressuscitant son Fils.

Séparé de ceux qu'il a attirés à la foi, averti que son œuvre est menacée par de faux frères, empêché par des obligations nouvelles et impérieuses de tout laisser pour courir sur le point où on lui signale le danger, Paul n'a d'autre moyen à sa disposition que l'écriture; il écrit donc et reprend avec une tendresse, une vigueur, une habileté singulière, son enseignement oral compromis, pour l'expliquer, le défendre et l'agrandir.

Comme c'est l'heureux privilège d'un très petit nombre de pouvoir lire sans interprète les lettres de l'Apôtre dans le texte grec, il faut, si l'on veut sentir et subir l'emprise de cette parole, le mouvement de cette pensée, lire tout d'une haleine, dans la traduction française, cette prose tour à tour insinuante et majestueuse, entortillée et bondissante avec de brusques éclats, magnifiques comme des jets enflammés. L'homme s'y découvre, affectueux, tendre, suppliant, puis, tout à coup, ironique ou impérieux, jamais insignifiant ni médiocre. Quand le cœur sent avec cette violence et quand le cerveau a reçu une culture excellente, il faut s'attendre à des paroles d'une grandeur surhumaine. Il a suffit à saint Paul d'exprimer ce qu'il sentait pour que les cris que la passion lui arracha soient parmi les plus déchirants que l'humanité entendit.. Mais il n'a pas seulement crié son angoisse, sa fierté ou son espoir, il a répandu, comme une lave, des paroles où la profondeur de pensée et la vigueur de la dialectique roulent parmi les splendeurs du sentiment et les magnificences du style, où la théologie côtoie la familiarité sans perdre l'une sa dignité, l'autre son charme. Ce bouillonnement fait paraître guindé le style des épistoliers classiques. Ceux-ci ont des formules balancées; Paul, à chaque phrase, presque à chaque mot, fait chavirer le bel équilibre des phrases. Toutes ses lettres sont provoquées par une circonstance, un incident, et cela les investit d'une réalité poignante. Celui qui dicte et qui, finalement, saisit la plume, frémit, s'agite, supplie ou menace et cependant, si grande est l'habitude, si impérieux l'usage, que toutes ses lettres offrent dans leur contexture une véritable ressemblance.

La suscription est distincte de l'adresse, celle-ci écrite au verso, afin de demeurer visible quand la lettre était pliée et scellée. La substance de l'adresse se retrouvait, développée, dans la suscription intérieure; on la négligea donc, en sorte qu'elle tomba et les titres actuels, pour anciens qu'ils sont, ne remontent pas à saint Paul. La suscription comporte trois éléments présentés dans cet ordre : nom et qualité des correspondants, nom, titres et mérites des destinataires; souhaits formulés à l'égard de ces derniers. Paul se donne habituellement le titre d'apôtre [1] et mentionne ses plus intimes compagnons du moment [2], à qui il accorde volontiers le nom de « frères » (voir ce mot).

Quand les lettres ne sont pas entièrement personnelles, comme sont les Épîtres à Tite et à Timothée, elles s'adressent : à une Église en particulier, ou aux membres d'une Église, ou à une Église et à ses membres, ou aux fidèles et au clergé, ou à une Église locale et à tous les chrétiens de la province et même du monde entier, ou à des particuliers en même temps qu'à l'Église locale [3]. Même dans les lettres personnelles, il y a une salutation pour l'Église. Si l'on excepte l'épître aux Galates, la mention des destinataires, collectifs ou individuels, est toujours suivie d'un mot d'éloge ou d'épithètes honorifiques. Paul leur souhaite à tous la grâce et la paix; les deux lettres à Timothée ajoutent la miséricorde [4].

L'exorde prend la forme d'une action de grâces [5]. On la cherche en vain dans l'épître aux Galates écrite sous le coup d'une vive indignation, on la cherche de même sans la rencontrer dans l'Épître à Tite et dans la Ire à Timothée, et la familiarité qui règne dans ces deux pièces peut aider à comprendre l'absence d'exorde. L'action de grâces attire à sa suite un mot d'éloge pour les destinataires, des réminiscences du passé, des allusions au présent. Il arrive parfois que l'action de grâces se prolonge au point de constituer le cadre de la lettre [6]; d'autres fois, elle en est nettement séparée [7]; le plus souvent elle finit par se perdre dans le sujet principal qu'elle amène insensiblement [8].

Le corps de la lettre varie selon la nature des sujets traités. On lit ordinairement dès le début, à la suite de l'exorde, la thèse qui va être développée [9]. Au cours du développement, la morale est séparée du dogme, ce qui donne une division binaire [10]; dans les lettres à sujet multiple cette division n'a pas lieu d'exister. Enfin, dans plusieurs épîtres, la division est peu marquée ou inexistante.

La conclusion s'annonce par l'emploi d'un ton différent; il ne s'agit plus du sujet exposé, mais de recommandations personnelles, dont le caractère d'intimité est parfois touchant. Au moment de se séparer de ceux avec qui il vient de consacrer quelques instants, Paul évoque les figures qui lui sont demeurées familières, il leur adresse son salut, parfois il saisit la plume et ajoute quelques mots de sa propre main, sachant bien le prix qu'on y attachera.

L'usage s'est établi de désigner la correspondance de l'Apôtre avec les Églises sous le nom d'*épîtres* de préférence au mot *lettres;* et on s'est posé la question de savoir si les écrits de saint Paul sont des lettres ou des épîtres? Ce qui distingue la lettre de l'épître, c'est que l'une est une composition destinée au public et l'autre une communication intime et privée. Toute lettre contient une part de secret, qu'il ne faut pas

[1] Sauf I et II Thess., Phil. et Philem. — [2] Timothée, frère (II Cor. Col., Philem.) serviteur de J.-C. (Phil.) sans titre (I et II Thess.); Sosthène, frère (I Cor.); Silvain, ou Silas, sans titre et avant Timothée (I et II Thess.); tous les fidèles présents (Gal.). — [3] Eglise particulière (I et II Thess.), membres d'une Église (Rom., Ephes., Coloss.), fidèles et clergé (Phil.), Églises d'une région (Gal.), Église spéciale et chrétiens de la province (II Cor.), ou du monde entier (I Cor.), particuliers et Église locale (Philem). — [4] Ces biens sont décrits comme venant *de Dieu notre Père* (Col.) ou *de Dieu notre Père et du Seigneur J.-C.* (II Thess., I et II Cor., Rom., Phil., Eph., Philem.), ou *de Dieu le Père et de N.-S. J.-C.*, (Gal., I et II Tim., Tit.); I Thess. n'indique pas la provenance. — [5] Εὐχαριστῶ τῷ Θεῷ (Rom., I Cor., Phil., Philem.); εὐχαριστοῦμεν (I Thess., Col.); εὐχαριστεῖν ὀφείλομεν (II Thess); χάριν ἔχω τῷ Θεῷ (II Tim.); εὐλογητὸς ὁ Θεός (II Cor., Ephes.). — [6] I Thess. — [7] I et II Cor., Phil. — [8] Rom., Ephes., Col., II Thess., II Tim., Philem. — [9] Rom., I, 17; Gal., II, 16; Ephes., I, 22-23; Col., I, 15-18. — [10] Rom., I-XI et XII-XVI; Gal., I-IV et V-VI; Ephes., I-III et IV-VI ; Col., I-II et III-IV.

d'ailleurs exagérer; il ne s'agit que d'un secret relatif, celui d'un entretien en tête-à-tête au cours duquel on ne dit rien parfois qui ne puisse être, sans indiscrétion, rapporté à un tiers. Le fait de lire une lettre adressée à autrui est une indélicatesse du même ordre que le fait d'écouter aux portes; pas plus dans un cas que dans l'autre, ce n'est une violation du secret, sauf si la lettre ou si la conversation roule sur une matière secrète. Or, si la lettre ou la conversation porte sur des faits publics, le secret manque et, néanmoins, l'indélicatesse subsiste par la violation d'un entretien oral ou écrit de caractère intime et privé.

Mais on n'écrit pas pour ne rien dire, et si, parfois, on ne dit que des riens, du moins se flatte-t-on d'y mettre quelque chose; ce *quelque chose*, si vide, si banal qu'on le suppose, c'est le ton et c'est le secret de la lettre. Les anciens le savaient et voulaient que leurs lettres parvinssent intactes à destination; à cet effet, ils scellaient dans le plomb, la poix ou la cire, les extrémités du cordon qui assujettissait leurs tablettes; ou bien ils s'avisaient d'un artifice consistant à introduire ce lien dans les spires du rouleau de papyrus qu'on ne pouvait violer sans le déchirer. Voilà de véritables lettres.

On n'en saurait dire autant des lettres fictives, des lettres publiques et des lettres ouvertes qui méritent si peu le nom de lettres, qu'on ne prend pas toujours la peine de les envoyer à leur destination. Il existe, entre ces genres extrêmes des nuances infinies, puisqu'il « y a la lettre circulaire, parfois si voisine de l'épître qu'elle s'en distingue à peine. Il y a la lettre collective, qui tourne si aisément à l'épître. Il y a la lettre où l'auteur, n'entendant pas restreindre à un seul lecteur le bénéfice de sa composition, vise un public plus étendu par-dessus le destinataire effectif. Il y a enfin la lettre dont on prévoit la divulgation, et qui perd d'autant plus de son caractère intime et privé, que l'écrivain est obsédé davantage par la perspective d'un public indéterminé. Cicéron a très bien observé ce phénomène psychologique. Qui peut douter que la préoccupation des lecteurs étrangers n'ait quelquefois fait dévier la plume de nos plus célèbres épistoliers? Leurs lettres sont des épîtres dans la mesure où l'image d'un public possible flotte devant leur pensée.

« C'est à l'un de ces genres intermédiaires qu'appartiennent toutes les lettres de Paul. Que manque-t-il à cette page charmante qu'est le billet à Philémon pour être une lettre dans toute la force du terme? Quoi de plus familier, de plus personnel, de plus vivant? Paul y paraît en ami, en père, plutôt qu'en apôtre. Cependant, à y regarder de près, il associe à Philémon, outre Appia et Archippe, qui peuvent être de la famille, toute la communauté chrétienne [1]. C'est donc une lettre collective. Aussi l'Apôtre passe-t-il naturellement et sans y songer du singulier au pluriel : « Prépare-moi un logement, car j'espère vous être bientôt rendu [2]. » Il n'aura pas cru nécessaire de la fermer; il a dû la remettre ouverte aux mains d'Onésime qui n'en pouvait ignorer le contenu. « Les Pastorales sont des lettres d'administration. Paul les écrit en vertu de son autorité apostolique [3] et il y parle à ses délégués comme un supérieur à ses mandataires. Peut-être contenaient-elles des détails trop intimes pour être lues intégralement à l'Église, en présence des principaux intéressés, mais il est certain que Paul, dans sa pensée, joint toujours à Tite et à Timothée les communautés chrétiennes dont ils ont temporairement la charge. Oubliant parfois qu'il s'adresse à un seul correspondant, il généralise ses avis et ses ordres; il salue directement l'Église d'Éphèse et celle de Crète; il va du singulier au pluriel avec une facilité extrême : « Que la grâce soit avec vous [4] » ou « avec vous tous [5]. » Si cela ne suffit pas pour ôter aux Pastorales le caractère de véritables lettres, cela montre du moins que l'Apôtre, soit qu'il prêche, soit qu'il écrive, souhaite à sa parole le plus de retentissement possible, que ses communications ne sont pas d'ordre tout à fait privé et que, loin de fuir la publicité, il l'appelle de tous ses vœux.

« Les lettres aux Thessaloniciens, aux Galates et aux Philippiens, ont cela de commun avec le billet à Philémon et les Pastorales, qu'elles doivent leur existence à un besoin passager des destinataires, et qu'elles n'auraient pas été écrites si Paul avait pu se rendre en personne auprès de ses néophytes. A ce point de vue, ce sont aussi de véritables lettres. Mais, si elles eurent à l'origine un caractère personnel, elles n'ont rien de secret. L'Apôtre prévoit qu'elles circuleront et il n'a garde de s'y opposer. Sachant que ses lettres passent de main en main [6], il a soin de prémunir les fidèles contre les faussaires et il coupe court aux supercheries en envoyant un spécimen de son écriture [7]; mais l'idée ne lui vient pas d'arrêter cette divulgation qui, au contraire, comble ses désirs.

« Par la nature de leur contenu, celles qu'il adressait aux Corinthiens et aux Colossiens semblaient ne pas devoir sortir de ces Églises. Il y reprend sévèrement les coupables; il corrige les désordres de Corinthe avec une rigueur dont il fut tenté de se repentir; il condamne sans ménagement les erreurs des Colossiens. Cependant il exige que la lettre envoyée aux fidèles de Colosses soit communiquée aux chrétiens de Laodicée qui, en retour, enverront celle dont ils sont les dépositaires [8]. Les lettres de Paul circulent de son vivant — et par ses ordres — dans les autres Églises. Les Corinthiens pouvaient-ils garder le dépôt exclusif de lettres destinées « aux saints de toute l'Achaïe [9] », ou même, par delà l'horizon étroit de la Grèce, « à tous ceux qui invoquent le nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, en quelque lieu que ce soit [10] ? »

« Si la lettre est d'autant moins lettre que le destinataire est plus indéterminé et l'objet de la correspondance moins personnel, celle que Paul adresse aux Romains devrait plutôt s'appeler épître. Paul écrit à une Église qu'il ne connaît encore que de réputation et, sauf le motif de préparer le terrain d'un prochain apostolat, on ne voit point pourquoi il expose aux Romains, de préférence à d'autres, sa thèse sur la justification et sur les rapports entre la Loi et l'Évangile. En qualité de circulaire, l'épître aux Éphésiens est plus impersonnelle encore et ses destinataires plus indéterminés. Pour sentir la différence qui existe entre ces deux genres d'écrits, il n'y a qu'à comparer ensemble les épîtres aux Romains et aux Galates, d'une part, et les épîtres aux Éphésiens et aux Colossiens, de l'autre.

« Paul a coutume d'inscrire en tête de ses lettres le nom de ses compagnons d'apostolat. Ce fait n'est pas sans portée dans la question présente : il ôte au caractère personnel et privé de ses correspondances et les transforme pour ainsi dire en documents semi-officiels, susceptibles d'une publicité de plus en plus large. Non pas qu'il faille attacher trop d'importance à l'emploi du pluriel au lieu du singulier. Si la théorie d'après laquelle Paul, lorsqu'il parle de lui au pluriel, s'associe toujours mentalement, soit les chrétiens en général, soit ses compagnons d'apostolat, est insoutenable, il faut des prodiges de subtilité — et d'une subtilité de mauvais aloi — pour découvrir dans ce « nous »

[1] Philem., 2. — [2] Philem.,22. — [3] Παῦλος ἀπόστολος en tête des trois. — [4] II Tim., IV, 22. — [5] Tit., III, 15. — [6] II Thess., II, 2. — [7] *Ibid.*, III, 18. — [8] Col., IV, 16. — [9] II Cor., II, 1. — [10] I Cor , I, 2.

une nuance de modestie ou d'autorité, ou quelque autre intention spéciale. Cette figure de rhétorique était si commune chez les contemporains lettrés et illettrés du grand Apôtre, qu'elle avait perdu toute signification particulière [1].

« Au bout de cette enquête, nous avons le droit de conclure que tous les écrits de Paul sont de vraies lettres, réellement envoyées à leurs destinataires pour suppléer l'absence de l'Apôtre et parer à des nécessités plus ou moins urgentes. Mais, ni dans les vues de l'auteur ni aux yeux de ses correspondants, elles n'étaient faites pour rester la propriété exclusive d'une famille ou d'une Église; elles devaient prolonger dans le temps et l'espace la prédication de Paul; c'étaient des épîtres que les communautés chrétiennes s'empressèrent de collectionner, et qu'elles prirent de bonne heure l'habitude de lire publiquement dans les réunions liturgiques [2]. »

III. Lettres aux Thessaloniciens. — Paul avait d'abord porté la parole, allant de ville en ville, avançant toujours, séjournant plus ou moins de temps, implantant la foi dans les âmes et créant une communauté dont, en s'éloignant, il remettait la direction à ceux qu'il jugeait les plus capables de la conduire. Même absent, il n'oubliait rien ni personne et son grand cœur voulait se remplir des nouvelles et des récits qui arrivaient de ces chrétientés, assaillies de périls toujours renouvelés.

La naissante Église de Thessalonique n'avait pas été épargnée [3], mais elle avait résisté à tous les assauts. L'endurance, la piété, la charité avaient triomphé, mais ces héros se sentaient tristes à la seule pensée du sort de leurs frères, victimes de la persécution qui les privait de l'espoir d'assister au retour triomphal de Jésus-Christ. Ainsi, sur ce point l'Apôtre devait contenir les éloges qu'il prodiguait pour tout le reste. Dans une première épître il parlait jusqu'à quatre fois de la *parousie* du Seigneur [4] et cette question faisait l'objet principal de la lettre : « Au sujet des dormants, nous ne voulons pas vous laisser dans l'ignorance, frères, afin que vous ne vous affligiez pas comme font les autres qui n'ont point d'espérance. Car si nous croyons que Jésus est mort et ressuscité, nous devons croire pareillement que Dieu amènera par Jésus [et] avec lui ceux qui dorment. Or nous vous déclarons sur la parole du Seigneur que nous, les vivants, les survivants à l'avènement du Seigneur, nous ne devancerons pas ceux qui dorment. Le Seigneur en personne, au signal donné, à la voix de l'archange, au son de la trompette divine, descendra du ciel, et les morts qui sont dans le Christ ressusciteront d'abord; ensuite nous, les vivants, les survivants, ensemble avec eux nous serons transportés dans les nuées aériennes à la rencontre du Seigneur, et ainsi nous serons toujours avec le Seigneur. Que ces paroles vous soient donc un motif de consolation mutuelle.

« Au sujet des temps et des circonstances, frères, vous n'avez pas besoin qu'on vous écrive; car vous savez parfaitement que le Jour du Seigneur vient la nuit comme un voleur. Quand on dira : Paix et sécurité! alors la catastrophe s'abattra soudain sur eux, comme les douleurs de l'enfantement saisissent une femme enceinte; et ils n'échapperont pas. Mais vous, frères, vous n'êtes pas dans les ténèbres pour que ce jour vous surprenne comme un voleur. Tous, vous êtes des fils de lumière et des fils du jour. Non, nous ne sommes pas des fils de la nuit et des ténèbres; ne dormons donc point comme les autres; mais veillons et jeûnons. Ceux qui dorment, dorment la nuit; et ceux qui s'enivrent, s'enivrent la nuit : mais nous les fils du jour, jeûnons, revêtus comme d'une cuirasse de la foi et de la charité, ayant pour casque l'espérance du salut. Car Dieu ne nous a pas destinés à la colère mais à l'acquisition du salut par Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui est mort pour nous, afin que, soit que nous veillions, soit que nous dormions, nous vivions avec lui. C'est pourquoi consolez-vous mutuellement et édifiez-vous les uns les autres, comme vous le faites [5]. »

Le deuxième paragraphe ne sortait pas du cadre des prédications eschatologiques; le premier apportait une révélation considérable fondée sur une « parole du Seigneur » : τοῦτο ὑμῖν λέγομεν ἐν λόγῳ Κυρίου [6]; il apprenait aux Thessaloniciens qu' « au jour de la parousie, les vivants ne précéderont pas les morts ». Au dernier jour, les vivants n'auront aucun avantage et les morts aucune infériorité; tous ensemble, ils iront au-devant du Seigneur, les uns avec leur corps actuel transfiguré, les autres avec leur corps d'autrefois reconstitué et glorifié; ensemble, ils seront emportés dans l'espace, et rejoindront leur chef pour commencer avec lui un règne sans fin. Loin d'être désavantagés, les morts ressusciteront d'*abord* (πρῶτον), avant que la présence du Christ glorieux ne transforme les vivants.

Voilà l'enseignement capital de cette épître. Les néophytes de Thessalonique furent rassurés au sujet de leurs morts, mais une angoisse les saisit, les troubla au point de les paralyser. Les premiers fidèles en étaient arrivés à croire à l'imminence du retour du Christ et de la fin des temps. Certains pensaient que l'attente serait si brève que le disciple Jean tenait du divin Maître la promesse de vivre jusque-là. Cette croyance était si répandue et si profonde que l'apôtre saint Pierre n'hésitait pas à justifier les longs délais du Christ [7]. Saint Paul sachant que la date du dernier jour est le secret du Père céleste, déclarait formellement que la fin du monde n'était pas imminente. Pensait-il qu'elle fut reculée après une longue suite de siècles? Il écrivait sans doute ces paroles : « Nous les vivants, nous les survivants, nous irons au-devant du Seigneur [8]; » mais ces mots ne préjugent rien, l'Église ne mourant pas et tous les chrétiens pouvant s'identifier avec elle, comme s'ils devaient assister, dans un avenir lointain, à ses triomphes et à ses épreuves.

Lorsqu'il connut les ravages que faisait dans la communauté de Thessalonique la persuasion de l'imminence de la *parousie*, allant jusqu'à suggérer la paresse, l'inertie, l'abandon de tout travail dans l'attente de l'événement inconnu et décisif, saint Paul reprit la plume pour un avertissement : « Au sujet de la parousie de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de notre réunion avec lui, dit-il, nous vous prions, frères, de ne pas vous laisser aussitôt alarmer et jeter hors de votre sens, soit par un esprit, soit par un discours ou une lettre qu'on dirait venir de nous, comme si le jour du Seigneur était imminent [9]. »

L'Apôtre admettait trois motifs à l'erreur qui bouleversait la communauté : un esprit, c'est-à-dire une révélation supposée ou mal comprise; un discours, c'est-à-dire une parole mise sur les lèvres de Paul ou de quelque personnage important; une lettre enfin

[1] Le mélange continuel du singulier et du pluriel, dans un chapitre (II Cor., x), où Paul parle certainement de sa personne et où il se distingue formellement de tous ses compagnons (II Cor., x, 1), défie toute théorie préconçue et ne s'explique que par l'usage des temps. — [2] F. Prat, *La théologie de saint Paul*, in-8°, Paris, 1920, t. I, p. 77-80. — [3] Act., xvii, 14-16; xviii, 5; cf. I Thess., iii, 1-6. — [4] I Thess., ii, 19; iii, 13; iv, 15; v, 33. — [5] I Thess., iv, 13-v, 11. — [6] I Thess., iv, 15. — [7] II Petr., iii, 9. — [8] I Thess., iv, 17. — [9] II Thess., ii, 1-2.

« qu'on dirait venir de nous » et par conséquent apocryphe. La Ire aux Thessaloniciens n'ayant pu prêter à l'équivoque, il semble bien que nous ayons ici une allusion à un faux; c'est pour couper court aux supercheries de cette nature que, désormais, Paul prit l'habitude d'ajouter de sa propre main une salutation finale qui authentiquait la pièce.

Cela dit, Paul leur rappelait sommairement les grandes lignes de son enseignement oral [1], les rassurait, les calmait et, tout porte à le croire, les persuadait, car il semble que les inquiétudes au sujet de l'imminence de la parousie s'apaisèrent assez vite. Ce qui mérite surtout d'être retenu dans ce premier exemple, au point de vue spécial de cet article, c'est l'utilité des lettres dans l'étude du passé historique; les deux épîtres de saint Paul aux Thessaloniciens découvrent un aspect ignoré de la vie intérieure d'une communauté à l'âge apostolique.

IV. Lettres aux Corinthiens. — Une autre correspondance de l'Apôtre va jeter un rayon de lumière sur la situation d'une grande Église à ses débuts. Nous avons exposé déjà ces débuts de la communauté de Corinthe (voir *Dictionn.*, t. III, col. 2959) où Paul avait annoncé la foi au Christ dans la maison de Titius Justus, proche de la synagogue [2]. Après dix-huit mois et plus de séjour [3], Paul, escorté par Aquila et Priscille, ses hôtes, s'était éloigné, se rendant à Éphèse et, de là, en Palestine avec un bref séjour à Antioche. Il repart, traverse la Galatie et la Phrygie, revient à Éphèse où quelques disciples d'Apollos, une douzaine environ, avaient tout ou presque tout à apprendre. Apollos leur avait annoncé le peu qu'il savait, et cela fait avait pris le chemin de l'Achaïe, où il se sentait attiré par les goûts et les aptitudes d'une population éminemment capable de goûter les dons exquis d'un charmeur. Éloquent, subtil et profond, Apollos avait eu bien vite conquis la foule corinthienne, à l'esprit mobile, prompte aux engouements qu'elle poussait jusqu'à l'enthousiasme et au fanatisme. L'art d'Apollos avait paru si parfait que plusieurs avaient rougi d'avoir écouté Paul et d'avoir cru à sa parole rude et incorrecte. Et ce n'était pas tout.

Cette jeune Église n'avait pas tardé à voir des scandales se produire dans son sein. Paul l'avait appris et était intervenu par lettre. La première qu'il écrivit aux Corinthiens est perdue; nous savons qu'il leur prescrivait de tenir à l'écart les impudiques. Et voici qui prouve bien qu'une lettre, fût-elle écrite par un apôtre, peut-être tiraillée, déformée, dénaturée. Certains destinataires que les recommandations de Paul atteignaient sans doute, prétendirent y trouver l'ordre d'éviter le commerce de tous les païens de mauvaise vie, ce qui équivalait pratiquement à ne fréquenter à peu près plus personne. La mesure sembla exorbitante, et l'Apôtre n'avait rien prescrit de semblable. Ce qu'il voulait c'était l'interdiction de tous rapports avec les chrétiens notoirement scandaleux [4]; mais l'interprétation tendancieuse donnée de sa lettre permet de se rendre compte à quel point certains disciples se montraient enclins à censurer ses actes et à se dérober à ses ordres. L'Église de Corinthe, encore si jeune alors, entrait dans une période de désordre et de relâchement, dont les gens de Chloé apportaient à l'Apôtre le récit inquiétant [5]. Paul pouvait tout appréhender lorsque, peu de temps après, il sut clairement ce qu'il devait craindre et ce qu'il fallait condamner [6]. Un jour, il vit débarquer à Éphèse trois fidèles porteurs d'une lettre à lui adressée par les Corinthiens; ils avaient nom Stéphanas, Fortunatus et Achaïcus et, à la missive dont ils s'étaient chargés, ils ne se firent pas faute, sans doute, d'ajouter certaines précisions de vive voix [7].

L'Apôtre dicta une réponse qu'il remit aux trois messagers au moment de leur départ; c'est la pièce qu'on désigne aujourd'hui sous le nom de Ire aux Corinthiens. Ce n'est pas un traité didactique, on serait même embarrassé pour y découvrir un enchaînement; tout ce qu'on parvient à distinguer, c'est une grande division marquée par la répression des abus (ch. I-VI) et la solution des cas de conscience (ch. VII-XVI).

A ces premières heures d'une Église nous entrevoyons, grâce à la lettre de Paul, l'existence de coteries, ou si l'on veut, de partis; c'est le mot qui convient. Il ne s'agit pas de *schisme*, terme qui a pris dans la suite une signification théologique sans application possible à cette date lointaine; il ne s'agit pas non plus de *secte*, puisque tous professaient la même foi, fréquentaient les mêmes assemblées, participaient au même sacrement, obéissaient au même apôtre. C'était donc bien de coteries et de partis que souffrait cette communauté à laquelle Paul écrivait : « Je vous en conjure, frères, au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ; dites tous la même chose et qu'il n'y ait point parmi vous de factions, mais soyez parfaitement unis dans un même sentiment et une même pensée. J'ai appris à votre sujet, mes frères, par les gens de Chloé, qu'il y a des disputes parmi vous. J'entends par là que chacun de vous dit : Moi, je suis de Paul; Et moi d'Apollos! Et moi de Céphas! Et moi, du Christ! Le Christ est-il donc divisé? Est-ce que Paul a été crucifié pour vous, ou avez-vous été baptisés au nom de Paul? Je remercie Dieu de n'avoir baptisé aucun d'entre vous — si ce n'est Crispus et Caïus — afin qu'on ne puisse pas dire que vous avez été baptisés en mon nom. J'ai baptisé encore la maison de Stéphanas; au surplus, je ne sache pas que j'aie baptisé quelque autre personne. Car le Christ m'a donné mission non de baptiser, mais de prêcher; et cela sans la sagesse du langage, afin de ne pas rendre vaine la croix du Christ [8]. »

Ce qui fait l'originalité de ces coteries dans l'Église de Corinthe, c'est qu'elles mettaient en avant des chefs qui se dérobaient. Ni Apollos, ni Pierre, ni Paul ne consentaient à s'engager en de mesquines rivalités; et d'ailleurs, tous les trois étaient absents. Apollos était si peu suspect d'intrigues que, bien loin de vouloir exploiter à son profit la situation, il se refusait à reparaître à Corinthe afin de ne pas envenimer le mal en aggravant le bruit fait autour de son nom [9]. Aussi, Paul n'accusait ni Pierre ni Apollos, ne les jalousait pas; il ne voulait autre chose sinon qu'on respectât son ministère et son autorité légitime. Cette fois encore, quelques lignes d'une lettre nous découvrent l'aspect intérieur d'une Église, les rivalités et les factions qui y naissent dès le temps des apôtres.

Cette même lettre contient beaucoup d'autres révélations. Si un historien, atteint de ce venin particulier qu'on nomme « critique » et qui n'est peut-être que la sincérité, s'avisait d'écrire que tout n'était pas sujet d'édification dans une Église chrétienne au temps des apôtres et au sein des grâces merveilleuses qui signalèrent cette époque, il ne manquerait pas de gens pour réclamer sur l'imprudent un châtiment mémorable. Mettre en doute un seul instant que les gens du Moyen Age n'aient été d'une piété angélique, mettre en question les beaux miracles qui éclataient alors à chaque pas, nier résolument que les premiers chrétiens ne fussent tous de timides agneaux et de chastes colombes, peuvent sembler des inspirations diaboliques. Seulement il y a les lettres! D'abord celles de

[1] II Thess., II, 3-12. — [2] Act., XVIII, 7. — [3] Act., XVIII, 11. — [4] I Cor., V, 9-12. — [5] I Cor., I, 11. — [6] I Cor., XVI, 17. — [7] I Cor., VI, 8. — [8] I Cor., I, 10-17. — [9] I Cor., XVI, 12.

saint Paul et ensuite tant d'autres qui nous apprennent les scandales de Corinthe et d'ailleurs. Non que ceux qui ont écrit se soient fait les greffiers bénévoles de la chronique scandaleuse; ni saint Paul, ni saint Cyprien n'ont été les Brantôme ou les Bussy-Rabutin de la primitive Église, mais ils ont avoué loyalement ce qui appelait condamnation et correction.

A Corinthe, la communauté tout entière, par lâcheté — cette lâcheté d'un genre particulier qu'on nomme indulgence — s'était rendue complice de deux faits scandaleux.

Le relâchement des mœurs avait conduit un chrétien à vivre en concubinage avec sa belle-mère, et cette union, réprouvée par la nature et interdite par la loi romaine, émouvait si peu les fidèles de Corinthe, qu'ils continuaient à fréquenter le coupable et l'admettaient dans leurs réunions. On peut facilement deviner ce que Paul pensa de cette tolérance, lui qui, dans sa lettre précédente, avait énoncé la règle d'une rupture complète de toutes relations avec les impudiques. Son indignation ne connut pas de mesure, il prononça : « Chassez le pervers du milieu de vous [1]. » Et ce n'était là qu'une condamnation tempérée, car sa pensée s'était d'abord arrêtée sur une sentence extrême : l'excommunication, livrer le coupable à Satan par la puissance de Notre-Seigneur Jésus, pour la destruction de la chair, afin que son esprit soit sauvé au jour du Seigneur [2]. L'excommunication c'était l'exclusion de l'Église avec la privation des grâces et des secours dont la communion des saints est le canal. Paul ne prononçait pas la sentence, mais il exprimait son avis sur la peine due à l'incestueux notoire, il fondait la jurisprudence. Ayant, comme les autres apôtres, reçu du Seigneur le pouvoir d'enchaîner les démons, il avait aussi le pouvoir de les déchaîner, de leur livrer un criminel non pour satisfaire une atroce vengeance ou pour venger une loi morale, mais pour procurer le repentir et le salut final du coupable devenu le jouet de Satan.

Le deuxième fait scandaleux était très différent : un chrétien avait cité un autre chrétien en justice; ce faisant il avait demandé justice aux injustes [3], c'est-à-dire aux païens. Paul voulait que les fidèles réglassent entre eux leurs différends, comme faisaient les Juifs avec la tolérance de l'autorité romaine. « Si vous avez des procès, dit-il, désignez comme juges les membres les plus vils de l'Église. » Et pour qu'on ne s'avise de le prendre au mot, il poursuit : « Quoi! n'y a-t-il point parmi vous un sage, capable d'être arbitre entre ses frères, pour qu'un frère aille plaider contre son frère et cela devant les infidèles [4]! » Et cette fois encore Paul fondait la jurisprudence. Soucieux de dérober aux païens le jugement des conflits entre chrétiens, il inculquait à ceux-ci l'obligation de résoudre entre eux leurs différents et jusqu'à l'époque où la conversion de Constantin donna le pouvoir à la loi chrétienne, on ne rencontre peut-être pas un seul exemple de procès intenté par un chrétien à un autre chrétien devant les juges païens.

La seconde partie de la réponse aux Corinthiens ne nous apporte pas de moins utiles clartés sur la situation et les préoccupations d'une grande Église apostolique. Sous peine de nous engager dans des longueurs excessives, il faut ici se borner à de rapides indications.

Vient d'abord la question du mariage et du célibat (ch. VII). Il se peut que les Corinthiens aient écrit à Paul cette sentence : « Il est bon pour l'homme d'éviter le contact de la femme [5]. » S'ils ne l'ont dit et si le mot est de l'Apôtre, on voit que celui-ci établit une distinction entre ce qui est bon et son contraire qui est bon aussi, mais d'une bonté moindre. Corinthe était une ville de plaisir et, pour parler plus précisément, une ville de débauche; il n'y a, dès lors, rien de surprenant à ce que dans un tel milieu la pensée soit venue d'une réaction exagérée. Paul ne s'y laisse pas entraîner et rétablit en quelques phrases les droits de la nature et ceux de la grâce : l'usage du droit conjugal est licite, mais la continence est plus parfaite; le mariage est bon, mais la virginité est meilleure; les secondes noces sont permises, mais l'état de veuvage est préférable. Cela dit, il proclame l'indissolubilité du mariage chrétien [6].

Nous avons déjà parlé de l'affaire des idolothytes (ch. VIII-IX) (voir ce mot), de la question de l'agape (ch. XI) (voir ce mot), de celle des charismes (ch. XII-XIV) (voir ce mot). Paul abordait encore la question de la résurrection des morts (ch. XV).

L'idée d'une résurrection des corps faisait scandale aux uns, donnait à sourire aux autres; elle était si éloignée de la pensée païenne que dans une Église telle que celle de Corinthe, recrutée presque entièrement dans les rangs des Gentils, il ne fallait pas être très surpris d'entendre quelques-uns dire : « Il n'y a pas de résurrection des morts [7]. » Peut-être consentaient-ils une exception unique en faveur de Jésus-Christ, en raison de son titre de Fils de Dieu; cela fait, ils soutenaient que la résurrection prêchée par l'Apôtre devait s'entendre de la régénération baptismale, sorte de résurrection spirituelle. Paul n'admet pas la concession faite au Christ, car notre propre résurrection est le corollaire de la résurrection de Jésus, l'une est impossible sans l'autre, l'une est inséparable de l'autre. Si le Christ n'est pas ressuscité, le christianisme n'est que mensonge, l'évangile n'est qu'imposture, la foi n'est que duperie, les apôtres ne sont que de faux témoins. Si Jésus-Christ n'est pas ressuscité, il n'est pas Fils de Dieu, pas Messie, pas Sauveur; la foi et le baptême sont des simulacres, la promesse du salut, un leurre, l'espérance une chimère et la vie un rêve qui ne peut s'achever que dans le néant ou dans le malheur. Nous devons ressusciter *dans* le Christ et nous devons ressusciter *par* le Christ. En d'autres termes, le Christ est la cause exemplaire de notre résurrection et il en est aussi la cause méritoire.

La pensée de la résurrection, le mode suivant lequel elle s'accomplirait, préoccupaient les Thessaloniciens, nous l'avons vu, et les Corinthiens éprouvaient une anxiété analogue. « Comment, se demandaient-ils, les morts ressuscitent-ils et dans quel corps viennent-ils [8] ? » Notre corps, leur répond l'Apôtre, est transformé, il revêt la forme du Christ qui « transfigurera le corps de notre humiliation », notre corps dans l'état de misère et d'épreuve, « pour le rendre conforme au corps de sa gloire [9] », c'est-à-dire à son corps glorifié. Pour faire entendre sa pensée aux Corinthiens, l'Apôtre recourt à une comparaison. Le germe possède une vie qui ne se manifeste qu'au moyen de la mort et de la corruption; en cessant de vivre il acquiert une vie plus noble suivant une loi établie par Dieu. « Ainsi en est-il de la résurrection des morts [10] ». Notre corps dans l'état d'humiliation et dans l'état de gloire reste identique à lui-même. Le renouvellement de notre être ne va pas jusqu'à la création d'une personnalité nouvelle. Le corps « est semé dans la corruption, il ressuscite dans l'incorruption; il est semé dans l'ignominie, il ressuscite dans la gloire; il est semé dans la faiblesse, il ressuscite dans la force; il est semé corps psychique, il ressuscite corps spirituel [11]. » Dégagé de la corruption et des humiliantes

[1] I Cor., v, 13. — [2] I Cor., v, 3-5. — [3] I Cor., vi, 1. — [4] I Cor., vi, 4-5. — [5] I Cor., vii, 1. — [6] I Cor., vii, 10-11. — [7] I Cor., xv, 12. — [8] I Cor., xv, 35. — [9] Phil., iii, 21. — [10] I Cor., xv, 42. — [11] I Cor., xv, 42-44.

nécessités, devenu spirituel, le corps sera semblable au corps glorifié de Jésus. Les propriétés du corps de Jésus-Christ — impassibilité, clarté, liberté entière d'action et de mouvement — seront aussi les nôtres.

La curiosité des Corinthiens ne s'en tient pas là; elle veut savoir comment seront faits les corps des ressuscités : or la transformation des vivants n'est ni moins merveilleuse ni moins difficile à comprendre; car « la chair et le sang ne sauraient hériter du royaume de Dieu [1]. » Un changement équivalant à une transformation complète est nécessaire : « Voici que je vais vous dire un mystère : nous ne mourrons pas tous, mais tous nous serons transformés, en un instant, en un clin d'œil, au son de la trompette finale; car la trompette retentira et les morts ressusciteront incorruptibles et nous, nous serons transformés [2]. » Ainsi les justes des derniers jours ne connaîtront pas la mort; l'incorruptibilité les enveloppera comme d'un manteau de gloire, sans éteindre en eux l'étincelle de la vie; tout ce qu'ils ont de mortel sera absorbé par l'immortalité, dans cet instant indivisible (ἐν ἀτόμῳ) qu'éclairera la venue fulgurante du Christ.

S'il existe des laïques assez candides pour croire que c'est de nos jours seulement que les chefs des Églises rencontrèrent autour d'eux des oppositions, ceux-là peuvent relire (s'ils l'ont jamais lue) et méditer (s'ils en sont capables) la IIe aux Corinthiens.

Saint Paul avait formé le projet de se rendre par mer à Corinthe, d'entreprendre une tournée dans les Églises de Macédoine et de revenir s'embarquer à Corinthe pour la Palestine [3]. Au printemps de l'an 56 ces plans avaient fait place à d'autres. Il était alors question de fêter la Pentecôte à Éphèse, de traverser l'Asie à petites journées pour gagner la Macédoine et atteindre Corinthe vers la fin de l'été [4]. Entre temps survint le soulèvement des argentiers d'Éphèse (voir ce nom) amenant un départ précipité, et Paul s'attarda en Macédoine, probablement à Philippes dans l'attente de Tite, dépêché par lui à Corinthe porteur d'une deuxième lettre. La première lettre contenait un projet d'itinéraire qui avait surpris et déçu les Corinthiens. Au nom de l'attachement qu'ils lui portaient, ils lui interdisaient de modifier ses projets, n'admettaient pas plus les retards qu'ils n'acceptaient les explications. Paul, qui n'avait jamais péché par excès d'endurance, se rebiffa : « Est-ce par légèreté, leur demanda-t-il, que j'ai décidé cela? Ou mes décisions sont-elles selon la chair et y a-t-il en moi le oui et le non? Aussi vrai que Dieu est fidèle, nous ne vous disons pas le oui et le non [5]. » S'il a différé sa visite, c'est par compassion pour eux. Il aurait dû sévir : or il ne veut pas que son retour soit voilé de tristesse. Il a donc laissé aux nuages le temps de se dissiper.

Cette tendresse intempestive de la part des Corinthiens cachait mal des griefs et des reproches d'une singulière gravité. Certains Corinthiens — et ils devaient être assez nombreux et assez bruyants pour que l'Apôtre condescendit à leur répondre — accusaient Paul de duplicité dans sa prédication, d'arrogance dans son langage, de tyrannie dans son gouvernement. Accusations odieuses et absurdes, mais, pour cette raison, d'autant plus redoutables.

Paul se défendit ainsi qu'il appartient aux hommes de sa trempe de se défendre, avec une fierté, une logique, une éloquence qui soulagent, aujourd'hui encore, ceux qui lisent cette mâle réponse à une humiliante accusation. Il y a telles circonstances dans certaines vies où on n'a pas le droit de paraître humble sous peine de sembler coupable, où la vérité et l'honneur veulent être défendus avec cette émotion et cette noblesse qui trouvent comme d'elles-mêmes le mot juste, à condition qu'il soit sonore et l'expression vraie pourvu qu'elle soit magnifique.

Dans l'épître précédente Paul avait parlé du devoir de soutenir pécuniairement l'Église de Jérusalem (ch. xvi); il revenait à la charge dans la nouvelle épître (ch. viii-ix). Une application généreuse mais peu réfléchie de la communauté des biens entre frères, avait jeté cette Église de Jérusalem, dès la première heure, dans des embarras d'argent inextricables. Pour en sortir, il lui fallait avoir recours à des générosités venues du dehors et qui étaient peut-être moins spontanées qu'on voudrait le faire croire. « Ces dons volontaires, nous dit-on, resserraient les liens entre les deux fractions de la communauté chrétienne, trop portées à s'isoler; ils ravivaient les sentiments fraternels dont ils étaient l'expression sensible; ils enseignaient à tous la générosité et le détachement, enfin ils symbolisaient le grand principe de la solidarité catholique, la communion des saints. » Regardons-y de plus près. A prendre les choses dans leur prosaïque réalité, l'Église de Jérusalem tenait, de sa situation particulière, de hautes et légitimes prétentions; elle entendait imposer ses vues et ses représentants. Or les uns et les autres ne convenaient pas à tout le monde, à l'apôtre Paul en particulier, qui en provoquant des bienfaits et en apportant des cotisations avait quelques chances sérieuses d'amener les intransigeants de Jérusalem à composition. En tous lieux et en tous temps il en fut ainsi. Les quémandeurs sont toujours disposés aux concessions, le *primum vivere* les domine impitoyablement.

Le détail de ces misères revit grâce aux lettres de l'Apôtre, à défaut desquelles personne ne se serait avisé de nous apprendre qu'il fut, en son temps et à sa manière, quêteur comme tant d'autres l'ont été depuis à son exemple. Les Églises de Galatie ne s'étaient pas fait prier [6]! celles de Macédoine, désireuses de lui complaire, avaient prévenu une demande en s'imposant elles-mêmes [7]; restait à faire contribuer Corinthe et l'Achaïe. Paul avait envoyé des instructions précises [8]; il demandait à chacun de mettre chaque dimanche son offrande à part, afin de n'avoir plus qu'à recueillir les dons à son arrivée. Sachant à quel point la malice des hommes est redoutable, il voulait qu'aucun soupçon ne pût l'effleurer et entendait ne rien faire qu'en présence de témoins; par un surcroît de prévoyance, il ne consentait pas à porter aux destinataires les sommes recueillies. Et pareille prévoyance nous en dit long sur les soupçons, les calomnies auxquelles un apôtre pouvait être exposé de la part de ceux qu'il avait amenés à la foi du Christ.

Le tableau sincère de ces Églises apostoliques ne pourra jamais être tracé dans son ensemble, parce que trop de détails nous manqueront toujours; tout au plus devra-t-on essayer un croquis et à condition d'y laisser bien des « blancs » ou, si l'on veut, bien des ombres. Même au sein de ces Églises fondées par son courage, inspirées de sa doctrine, échauffées par son génie et par sa tendresse, la situation personnelle de l'Apôtre était constamment ébranlée et mise en péril. Partout, des intrigants surgissaient, impatients de soustraire à Paul l'honneur et le fruit de son apostolat. Quels étaient-ils? Des étrangers, obligés de recourir à des lettres de recommandation pour se faire admettre [9]. Combien étaient-ils? « Quelques-uns [10]. » Mais ils étaient habiles à exploiter le troupeau qu'ils trompaient, et ne pouvant se résoudre au désintéressement, trop onéreux pour des gens de leur espèce, ils incriminaient la délicatesse de l'Apôtre qui lui faisait sacrifier ses droits et refuser jusqu'à de modestes présents [11].

[1] I Cor., xv, 50. — [2] I Cor., xv, 15-53. — [3] II Cor., i, 15-16. — [4] I Cor., xvi, 5-9. — [5] II Cor., i, 17-18. — [6] I Cor., xvi, 1. — [7] II Cor., viii, 3-4. — [8] I Cor., xvi, 1-4. — [9] II Cor., iii, 1. — [10] II Cor., x, 2, 7, 12; xi, 10-21. — [11] II Cor., xi, 7-12; xi, 13-17.

Cette opposition qui le relance partout et qui le combat par tous les moyens, qui menace son œuvre et compromet ses conquêtes va produire un résultat imprévu. Sous l'inspiration spontanée de son cœur, Paul s'exalte, jette un regard sur l'ensemble de ses travaux apostoliques et prononce, encore plus qu'il ne dicte, cette page qui n'a rien de supérieur dans aucune langue humaine [1] : « Puisque beaucoup se glorifient selon la chair, je me glorifierai moi aussi. [Mes adversaires] sont-ils ministres du Christ? Je le suis plus qu'eux. J'ai souffert plus de travaux, plus de prisons, des coups sans nombre, je me suis trouvé maintes fois en péril de mort. Des Juifs, j'ai reçu cinq fois les trente-neuf coups de fouet; trois fois j'ai été battu de verges, une fois j'ai été lapidé; j'ai fait naufrage trois fois et j'ai passé un jour et une nuit au fond de la mer. Combien de voyages et combien de périls sur les fleuves, périls de la part des voleurs, de la part des Juifs, de la part des Gentils; périls dans les villes et dans le désert, périls sur les flots, périls de la part de faux frères, dans le travail et dans la fatigue, dans les veilles, dans la faim et la soif, dans les jeûnes, le froid, la nudité!

« En plus de ces maux qui sont extérieurs, le soin de toutes les Églises me tourmente sans cesse. Qui donc est faible que je ne le sois comme lui? Qui est scandalisé que je ne souffre du même feu? S'il faut se glorifier, je me glorifierai de ce qui fait ma faiblesse. Dieu, Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ, béni dans tous les siècles, sait que je ne mens pas...

« S'il faut se glorifier (ce qui ne sied guère), j'en viendrai aux visions et aux révélations du Seigneur. Je sais un homme [qui est] au Christ et qui, il y a quatorze ans, fut ravi (avec son corps, je n'en sais rien; sans corps, je n'en sais rien, Dieu le sait) jusqu'au troisième ciel. Je sais que cet homme (avec ou sans son corps, je ne sais, Dieu le sait) fut ravi dans le paradis, il entendit des paroles mystérieuses qu'un homme ne peut redire. Je me glorifierai au sujet de cela; mais pour ce qui me concerne je ne me glorifierai que de mes infirmités. »

Et comme la lettre, de même qu'un entretien, permet la confidence, l'Apôtre dit quelques mots dont le sens devait être clair pour ceux qui avaient vécu près de lui; il parle d'un mal aigu et cuisant dont il souffrait, assez pénible pour que son âme héroïque eût, par trois fois, demandé à Dieu d'en être délivré; assez répugnant pour qu'il y eût du mérite à ne pas se détourner de lui avec horreur.

V. La lettre aux Galates. — De cela, il marquait sa reconnaissance aux Galates dans une autre lettre qui paraît prendre son rang chronologique après les deux lettres aux Corinthiens, peut-être, si l'on tient à plus de précision durant la période d'attente qui suivit l'envoi de la seconde aux Corinthiens; en ce cas, l'épître aux Galates aurait été composée pendant un séjour en Macédoine.

Ces Galates venaient de la gentilité et n'avaient pas d'attaches juives anciennes. Paul avait prêché parmi eux l'Évangile, avait fondé quelques Églises et s'était éloigné. Des ravisseurs étaient survenus, des judaïsants qui prêchaient « un évangile différent ». Celui de Paul enseignait la liberté à l'égard des prescriptions mosaïques, celui des intrus annonçait l'asservissement à la loi mosaïque. Il fallait désormais que les Gentils devenus chrétiens se soumissent à la circoncision, complément et achèvement du christianisme. Paul apprenait avec stupeur qu'on cherchait à le perdre dans l'esprit des néophytes, afin de substituer un évangile ouvertement contraire au sien.

Cette fois, l'Apôtre allait entrer dans le vif du conflit, exposer la thèse de la justification par la foi sans les œuvres de la Loi, et ce lui serait une occasion d'entrer dans des détails précieux et précis sur le concile apostolique de Jérusalem. Comme sa lettre aux Corinthiens avait fondé la jurisprudence, la lettre aux Galates fondait la théologie, non seulement par elle seule, mais surtout par la lettre aux Romains qui ne peut pas en être séparée, qui l'a suivie de près, qui offre avec elle des rapports si frappants qu'on ne saurait les isoler. On notera en particulier la thèse identique énoncée presque dans les mêmes termes [2], la répétition de l'histoire d'Abraham mentionnée deux fois avec des applications tout à fait semblables [3], des rencontres d'expression beaucoup trop fréquentes pour ne pas témoigner d'un état d'esprit en proie aux mêmes soucis [4], enfin l'usage théologique des trois mêmes textes de l'Écriture servant à étayer les mêmes conclusions doctrinales [5].

VI. La lettre aux Romains. — L'audace est aussi inséparable du courage que l'esprit d'aventure l'est de l'esprit d'entreprise. Saint Paul n'était pas seulement infatigable, il était insatiable; après l'Orient, il lui fallait l'Occident; une sorte de pressentiment, de voix intérieure lui répétait à l'esprit: « Il faut que je voie Rome [6]. » Et, au delà de Rome, il entrevoyait des terres immenses, des mondes à conquérir, la Gaule, l'Espagne, jusqu'aux colonnes d'Hercule.

« Ce fut de Corinthe, où il passait l'hiver parmi une communauté soumise, mais peut-être un peu frémissante, que Paul écrit aux Romains. Il ne connaissait ni la ville, ni (sauf un très petit nombre de fidèles) la communauté, et sa lettre était une amorce, une préparation, mais ne pouvait évoquer des souvenirs personnels, donner lieu à des réminiscences et des expansions telles que nous les avons signalées dans les lettres aux Corinthiens et aux Galates. Une femme du port de Cenchrées, voisin de Corinthe, se rendait à Rome: on lui confia la lettre qu'elle cousit dans sa robe. Cette lettre reprenait l'exposition de la doctrine de l'Apôtre sur les rapports de la foi et de la Loi, de la nature et de la grâce. Elle était moins une lettre qu'un traité de théologie, un des plus lumineux, des plus profonds et des plus ardus parmi tous ceux qui existent. A quelle occasion? Les débuts de la communauté de Rome sont pleins d'obscurité. A la date où se place la lettre de Paul, l'élément non juif y occupait une place prépondérante [7], tellement que l'Apôtre s'adressant à l'ensemble pouvait leur donner le nom de *Gentils* [8]; aussi fonde-t-il son droit à leur écrire sur sa qualité de docteur des nations [9]. Sans doute, avant leur conversion, un certain nombre de néophytes avaient subi, à divers degrés, l'influence juive, qui les rendait plus accessibles au péril judaïsant; ces scrupuleux qui distinguent entre mets et mets, entre jour et jour, peuvent être des juifs ou d'anciens prosélytes. Mais ils ne sont qu'une petite fraction que les autres doivent supporter patiemment; ils ne donnent pas le ton à la communauté. Au lieu de lancer contre eux l'anathème, l'Apôtre assure à ces « faibles dans la foi » la tolérance la plus large. Que nous sommes loin des judaïsants de Galatie! On ne voit nulle part que les adversaires de

[1] II Cor., xi, 23-33; xii, 1-5. — [2] Rom., iii, 28; Gal., ii, 16. — [3] Rom., iv, 1-25; Gal., iii, 6-18 et, de nouveau, Rom., ix, 7-9; Gal., iv, 21-24. — [4] Gal., ii, 9 = Rom., xv, 15; Gal., iii, 22 = Rom., xi, 32; Gal., iii, 23 = Rom., viii, 18; Gal., iii, 27 = Rom., vi, 3; Gal., iv, 6 = Rom., viii, 15; Gal., iv, 30 = Rom., iv, 3; Gal., v, 7 = Rom., ii, 8; Gal., v, 18 = Rom., viii, 14; Gal., v, 18 = Rom., vi, 14. — [5] Gen., xv, 6 (Rom., iv, 3-9; Gal., iii, 6); Lévit., xviii, 5 (Rom., x, 5; Gal., iii, 12); Habac., ii, 4 (Rom., i, 17; Gal., iii, 11). — [6] Act., xix, 21; Rom., i, 11-15; xv, 23. — [7] Rom., i, 5-6; xi, 13; xv, 15-16, etc. — [8] Rom., I, 13; xi, 13. — [9] Rom., i, 5-14; xv, 16.

Paul aient déjà noué leurs intrigues. Rien ne sent la polémique directe; rien n'annonce la présence d'ennemis agissants. S'il y a des dangers, c'est pour l'avenir; et la solennelle mise en garde contre les fauteurs de troubles, ou pour mieux dire l'Épître entière, a pour but de les conjurer [1]. »

VII. Les épîtres de la captivité. — C'est de Rome où il était prisonnier, que Paul écrivit les lettres que nous groupons sous cette rubrique. Il n'y a point de doute que l'épître aux Philippiens fut écrite à Rome vers l'an 61 ou 62, très peu de temps après les lettres aux Colossiens et aux Éphésiens et au billet à Philémont, expédiés ensemble et par le même courrier [2] : Tychique.

Le billet à Philémon est une pièce délicate, rapide et charmante. Un esclave de Philémon, Onésime, avait volé son maître et s'était enfui à Rome, la meilleure ville qui fut pour vivre en marge de la loi. A Rome, Onésime rencontre Paul, peut-être l'y rechercha-t-il; en tout cas, il se convertit à la foi et reçut le baptême. Paul obligea le fugitif à retourner près de son maître, à Colosses; en même temps il lui remettait quelques lignes écrites de sa propre main. Ce petit billet ne proclamait pas l'abolition de l'esclavage (voir *Dictionn.*, t. v, à ce mot); on ne pouvait attendre un pareil coup de folie de saint Paul qui savait trop bien que la raison sociale, la sécurité de l'État, la pénétration pacifique du christianisme, l'intérêt des esclaves eux-mêmes ne le permettaient point. A supposer que Paul eût proclamé l'abolition de l'esclavage, sa parole n'eût été entendue que d'un petit nombre; si une propagande effrénée avait fait pénétrer cette revendication parmi la multitude des esclaves, on risquait de déchaîner la guerre civile sans pouvoir se flatter du triomphe et, en cas de désastre, l'Église se fut attirée, de la part de l'État, de terribles représailles. Paul attendait la disparition de l'esclavage de facteurs pacifiques, lents et sûrs : la condescendance des maîtres, le relèvement moral et intellectuel des serviteurs, le nivellement social progressif et, par-dessus tout, l'égalité de tous les hommes devant Dieu. S'adressant aux Galates, il leur avait écrit peu auparavant : « Vous êtes tous enfants de Dieu par la foi, dans le Christ Jésus. Baptisés dans le Christ, vous avez revêtu le Christ. Plus de Juif ni de Grec, plus d'esclave ni d'homme libre, plus d'homme ni de femme; tous vous êtes un dans le Christ Jésus [3]. »

Le billet à Philémon présente un intérêt particulier de ce fait qu'Onésime retournait, fugitif et voleur, se livrer à un maître à qui la loi donnait sur lui le droit de vie et de mort. Le fugitif devait être marqué au fer rouge, le voleur pouvait succomber sous le fouet. Cependant Paul ne prescrit rien, n'exige rien, il laisse au maître bafoué l'initiative de l'affranchissement, il réclame le pardon du coupable. Les ordres, les conseils, les prières s'enchevêtrent. L'apôtre supplie en qualité d'ami, de vieillard, d'apôtre, de prisonnier de Jésus-Christ en faveur du fils engendré dans les chaînes. Il conseille alors qu'il pourrait commander et il attend de son ami plus que de la déférence, il en attend l'obéissance. S'il ne s'agissait que de la fuite, le cas serait peu grave; mais il y a le vol. Et c'est à ce propos que le billet prend un caractère nouveau. Paul répond pour le débiteur, il se charge de la dette, promet d'indemniser Philémon et donne sa signature : ἐγὼ Παῦλος ἔγραψα τῇ ἐμῇ χειρί, ἐγὼ ἀποτίσω.

Ce n'est plus un billet, c'est un engagement et un contrat.

Avec Onésime partait Tychique chargé par l'Apôtre d'une lettre pour l'Église de Colosses. Cette Église avait été fondée par Epaphras, personnage de second plan qui semble avoir été tout heureux de s'abriter derrière le prestige du grand Apôtre. La communauté se rassemblait dans la maison de Philémon et recevait sa direction d'Archippe, qui était probablement le fils de Philémon. Quand les difficultés surgirent, le bon Epaphras, déconcerté, ne trouva rien de mieux à faire que de s'adresser à Paul, d'en réclamer conseil et secours. L'état de ses néophytes le plongeait dans une grande inquiétude : il faisait sagement de s'adresser à celui dont aucune incertitude, aucune timidité ne retardaient les interventions. Paul vit tout de suite que la situation qu'on lui signalait à Colosses pouvait entraîner de graves répercussions. L'erreur, si on ne la combattait, ne manquerait pas de s'étendre, d'atteindre les Églises d'Hiérapolis et de Laodicée, puis de gagner Éphèse. En pareil cas, son parti était pris, l'Apôtre s'adressa aux Colossiens.

La lettre qu'il leur écrivit n'a de spécial que la polémique contre les sectaires [4], un mot de circonstance [5] et quelques détails d'un caractère personnel [6]. Les fidèles de l'Église de Colosses venaient, en très grande majorité, du paganisme et leur apôtre Epaphras était, lui-même, un païen converti. Là aussi, les judaïsants s'étaient insinués, comme en Galatie, comme à Corinthe, avaient provoqué des troubles, un malaise, mais ils enseignaient en plus un syncrétisme bizarre avec des spéculations et des pratiques répréhensibles : l'ascétisme et le culte excessif des anges.

La lettre aux Éphésiens suivit de près : elle était, en réalité, adressée à plusieurs Églises d'Asie et tendait à inculquer l'union des fidèles avec le Christ et dans le Christ, comme membres du corps mystique. Dans ces lettres la doctrine remplit presque tout l'ouvrage, et la théologie y trouve plus à glaner que l'histoire épisodique des communautés.

Quant à la lettre aux Philippiens, elle doit son origine à une cause toute fortuite. Un habitant de Philippes, nommé Épaphrodite, avait porté à Paul prisonnier une généreuse offrande de la part de ses concitoyens [7]. Son intention était, semble-t-il, de se vouer au service de l'Apôtre; mais il tomba gravement malade et, à peine rétabli, la nostalgie le prit. Paul, acquiesçant à ses vœux, lui confia pour ses compatriotes une lettre débordante d'affection, où remerciements et éloges prennent la forme la plus délicate.

Philippes réveillait dans la mémoire de Paul le souvenir d'une joie très vive, celui de sa première conquête en terre d'Europe [8]. Dans la suite, il se ressouvint toujours avec tendresse de cette communauté composée d'hommes un peu rudes, mais si différents des asiates; point raisonneurs, point ergoteurs, aimants et généreux. De la part de telle gens, Paul savait qu'un bienfait était sans calcul comme sans repentance, et ce fut d'eux seuls qu'il consentit à jamais accepter présents ou subsides [9]. Quand on se souvient des précautions presque blessantes qu'il prenait à l'égard des Corinthiens pour rendre impossible jusqu'à l'énoncé d'un soupçon d'indélicatesse, on reconnaîtra la valeur d'une si grande confiance. Les Philippiens s'en montrèrent dignes. Là point d'hérésie, point de schisme, point de faction. Tout au plus quelques rivalités de personnes et un différend peu grave entre deux matrones [10].

La lettre aux Philippiens n'est qu'une conversation affectueuse et sans suite entre gens qui s'aiment de tout cœur. Paul est heureux et confiant; son procès

[1] Prat., *La théologie de saint Paul*. in-8°, Paris, 1920, t. I, p. 225. — [2] Ephes., VI, 31; Col., IV, 7. — [3] Gal., III, 27-28. — [4] Col., II, 1-9, 16-23. — [5] Col., II, III, 1-4. — [6] Col., III, IV, 9-18. — [7] Phil., II, 18. — [8] Act., XVI, 12. — [9] Phil., IV, 15-16; Col., IX, 12-15; II Cor., XI, 9. — [10] Phil., IV, 2-3.

au tribunal de César prend bonne tournure, sa mise en liberté ne tardera guère et alors, dit-il, « Je viendrai sans tarder ». « Je sais que je survivrai, que je demeurerai avec vous pour votre avantage et pour combler de joie votre foi. » Captif, il poursuit son apostolat, annonce le Christ à ses gardiens, étend le cercle de sa prédication. Au milieu de ces effusions, Paul énonce, comme sans y prendre garde, la formule la plus précise et la plus achevée de la christologie paulinienne : *Qui cum in forma Dei esset* [1]...

VIII. Les Pastorales. — Ce terme sert à désigner trois lettres de saint Paul adressées à ses disciples Timothée et Tite. L'authenticité de ces lettres ressort avec évidence de l'emploi qui en est fait dès la plus lointaine antiquité, puisqu'on peut en constater la connaissance ou l'utilisation dans les écrits de saint Barnabé, de saint Clément de Rome, de saint Ignace d'Antioche, de saint Polycarpe de Smyrne, de saint Justin et d'Hégésippe. Les trois lettres ont été écrites dans l'ordre suivant : I^re à Timothée; à Tite; II^e à Timothée; dans un espace de temps assez restreint, l'année 66, dernière de sa vie.

Au printemps de cette année-là, Paul voyage le long de la côte d'Asie, remontant du Sud au Nord; il laisse Timothée à Éphèse et, de sa personne, se rend en Macédoine. De là, semble-t-il, il adresse une première lettre à Timothée, dans la crainte qu'un obstacle imprévu ne s'oppose à son retour en Asie.

Est-ce alors, c'est-à-dire dans les jours et les semaines qui ont suivi cette lettre que Paul se rend en Crète, y fonde une Église et remet à Tite le soin d'en poursuivre l'organisation? On peut l'admettre, on ne saurait en apporter la preuve. Après cette pointe en Crète il se rend à Nicopolis, en Épire, afin d'y passer l'hiver [2]. Tite a reçu l'ordre de venir l'y retrouver, dès que Tychique ou Artémas auront débarqué en Crète pour le remplacer. Plus tard, Paul se rapproche de la Méditerranée; on signale son passage à Troas, chez Carpus, dans la maison duquel il laisse un manteau et des livres; à Milet, il débarque Trophime malade; à Corinthe, il relâche et laisse un autre de ses compagnons, Éraste [3].

Vers ce temps doit se placer l'épisode de l'arrestation de l'Apôtre, épisode dont tous les détails nous échappent; mais ce que nous savons avec certitude c'est qu'on l'emmène à Rome, prisonnier, et c'est de là qu'il écrit pour la deuxième fois à Timothée. Un habitant d'Éphèse a été instruit de l'arrestation, et après bien des recherches, a découvert l'Apôtre [4] qui « sent douloureusement le poids de la solitude. Démas vient de l'abandonner lâchement. Lui-même a dû envoyer Tite en Dalmatie, Crescent en Galatie ou en Gaule, Tychique à Éphèse. Luc est seul avec lui [5]. » Plus d'espoir ici-bas : « Mon sang va être répandu comme une libation et l'heure de mon départ arrive. J'ai combattu le bon combat, j'ai terminé ma course, j'ai gardé la foi : il me reste à recevoir la couronne de justice, dont le Seigneur, le juste Juge, me récompensera en ce jour-là, et non pas moi seul, mais tous ceux qui ont aimé son glorieux avènement [6]. » La lettre est un appel suprême à son disciple bien-aimé; Paul veut le revoir avant de mourir et craint déjà qu'il ne soit trop tard, tant la fin lui paraît imminente [7].

Ce groupe de lettres s'inspire d'une double préoccupation : maintenir intact le dépôt de la foi; choisir les ministres sacrés. Après une vingtaine d'années d'apostolat, des courses et des travaux incessants, il rassemble les traits que lui fournit son expérience, et veut faire profiter ses disciples des observations d'une carrière qui approche de son terme. Ce regard jeté sur les Églises en l'an 66 est infiniment précieux pour nous. S'adressant à Tite, il dit : « Il existe, surtout parmi les circoncis, beaucoup d'esprits brouillons, de vains discoureurs et des séducteurs, auxquels il faut fermer la bouche. Ils bouleversent des familles entières enseignant pour un vil intérêt ce qu'on ne doit pas enseigner... Reprends-les sévèrement, afin qu'ils aient une foi saine et qu'ils ne s'attachent pas à des fables judaïques et à des prescriptions d'hommes qui repoussent la vérité. Tout est pur pour ceux qui sont purs, mais rien n'est pur pour les impurs et les incrédules, dont l'intelligence et la conscience sont souillées. Ils font profession de connaître Dieu, mais ils le renient par leurs actes; ils sont abominables, rebelles et incapables de toute bonne œuvre [8].

« Évite les questions folles, les généalogies, les querelles, les disputes relatives à la Loi, car elles sont inutiles et vaines. Après un ou deux avertissements, éloigne-toi du fauteur de discordes, sachant qu'un homme de cette espèce est perverti et qu'en péchant il se condamne lui-même [9]. »

Quand il écrit à Timothée, l'Apôtre nous apprend que l'Église d'Éphèse n'avait pas échappé à ces discoureurs qui débitent des fables, et s'embarrassent dans les généalogies sans fin, véritables nids à discussions interminables et vaines. Ces oisifs sèment les querelles, les calomnies, les mauvais soupçons, les discussions sans issue [10].

Il s'agit dans tout cela de doctrines répandues parmi les fidèles. Tite et Timothée reçoivent mission d'imposer silence à ceux qui les colportent, tous Juifs qui se vantent d'être docteurs de la Loi. Les doctrines elles-mêmes sont moins des hérésies que des questions oiseuses propres à susciter des querelles : disputes de mots qui ne mènent à rien, bavardages, commérages. De part et d'autre la conduite à tenir est la même, la situation identique.

L'Apôtre estime que cette situation ira en s'aggravant, l'erreur doctrinale marchant de pair avec la corruption des mœurs. De la dispute on ira à la rupture, au schisme, à l'apostasie. Le succès des faux prophètes et des discoureurs grandira, leur action s'étendra. Après la période des fables et des généalogies, des querelles de mots et des contestations oisives à propos de la Loi, on en viendra à proscrire le mariage : on condamnera comme mauvaises certaines créatures, soit sous l'influence du dualisme, soit par un ascétisme mal entendu. Enfin l'amour du lucre engendrera mille abus et l'hypocrisie couvrira les pires excès.

Les *Pastorales* nous apportent un autre témoignage primitif touchant l'organisation de la hiérarchie ecclésiastique. A cette date de l'an 66, les institutions ont encore quelque chose d'inachevé, mais pour peu de temps, et elles vont recevoir leur développement dans le sens indiqué par les apôtres. Les termes sont choisis et fixés, ils ne varieront plus, mais ils prendront avec le temps une acception plus précise et recevront une délimitation plus nette. La διάκονος désigne un serviteur ou aide. Ce mot se lit huit fois dans l'Évangile au sens de *serviteur* et vingt-deux fois dans les écrits de saint Paul. Les autres écrivains du Nouveau Testament ne l'emploient pas et saint Luc lui-même, qui raconte l'élection des sept premiers diacres hellénistes, ne leur applique pas le nom de διάκονος, encore qu'il désigne leur ministère sous le nom de διακονία. Évidemment, le mot n'a pas encore reçu sa signification définitive, et c'est ce qui explique pourquoi il reçoit dans saint Paul les applications les plus

[1] Phil., II, 5-11. — [2] Tit., III, 12. — [3] II Tim., IV, 13-20. — [4] II Tim., I, 16-17. — [5] II Tim., IV, 10-12. — [6] Tim., IV, 6-8. — [7] Prat., *La théologie de saint Paul*, in-8°, Paris, 1920, t. I, p. 399. — [8] Tit., I, 10, 11, 13, 16. — [9] Tit., III, 9-11. — [10] I Tim., I, 3-7; IV, 1-4; VI, 3-5.

diverses. Des observations de cette nature, si minces qu'elles nous semblent, aident à reconstituer et à entrevoir le milieu des Églises apostoliques au moment où tout y est encore en fusion. Saint Paul impose à ce nom de διάκονος les applications les plus diverses. Il qualifie le prince διάκονος de Dieu [1]; Jésus-Christ l'est de la circoncision [2]; les ouvriers apostoliques sont διακονοι du Christ [3]; enfin Paul revendique ce titre pour lui-même [4], il le donne à Timothée [5], à Tychique [6], à Épaphras [7] et, même, à une femme, Phœbé [8]. Trois fois seulement διάκονος a le sens hiérarchique qui nous occupe et qui va prévaloir. En s'adressant à à l'Église de Philippes, l'Apôtre salue spécialement les διάκονοι, et il énumère les qualités que doit posséder le διάκονος afin d'être digne de recevoir l'imposition des mains [9].

Le mot πρεσβύτερος, avec le sens d'*ancien* ou de *vieillard*, était compris de tous les Juifs et des Grecs. Toutefois, ici encore, il y eut du flottement au début. Dans la communauté de Jérusalem, on employa πρεσβύτερος à l'exclusion de tout autre terme; dans les Églises de la gentilité, le mot ne fut adopté que graduellement et concurremment avec le mot ἐπίσκοπος.

Ce dernier mot désignait toujours un ministre sacré. Dans le Nouveau Testament, on le rencontre cinq fois dont une au sens figuré, appliqué à Jésus-Christ pasteur et ἐπίσκοπος des âmes [10], et quatre fois au sens de dignitaire ecclésiastique [11].

Le sens du terme est vague, indéterminé; dans l'Écriture il signifie « gardien, surveillant, inspecteur, commissaire », en sorte qu'il paraît impossible de dire pourquoi, dans la hiérarchie ecclésiastique, l'ἐπίσκοπος prit rang au degré le plus élevé, au-dessus du πρεσβύτερος. Pour saint Paul, ces deux termes sont encore synonymes. On touche ainsi, grâce à la littérature épistolaire, aux premiers bégaiements de la langue chrétienne [12].

Paul, dans sa lettre au clergé de Philippes, fait mention des anciens (ἐπίσκοποι) et des diacres; à son passage à Milet, il mande les πρεσβύτεροι d'Éphèse et leur adresse cette recommandation : « Veillez sur vous-mêmes et sur tout le troupeau où l'Esprit-Saint vous a établis ἐπίσκοποι »; ainsi ces termes désignent indifféremment les mêmes personnes, les membres du second degré de la hiérarchie, les prêtres.

Et voici les vertus que l'Apôtre réclame de ces collaborateurs : « Il faut, écrit-il, que l'ἐπίσκοπος soit irréprochable, marié une seule fois, sobre, prudent, digne [dans son extérieur], hospitalier, capable d'enseigner, point buveur ni violent, mais doux, pacifique, désintéressé, gouvernant bien sa maison, ayant des enfants soumis en toute honnêteté — car si quelqu'un ne sait pas conduire sa maison, comment gouvernera-t-il l'Église de Dieu? — point néophyte de peur qu'enflé d'orgueil il n'encourre le jugement du diable. Il faut aussi qu'il ait bon témoignage des gens du dehors, afin de ne pas tomber dans l'opprobre et dans les pièges du diable [13]. » Et encore, s'adressant à Tite, Paul veut que le prêtre soit « irréprochable comme étant l'intendant de Dieu; point arrogant, ni colère, ni buveur, ni violent, ni avare, mais hospitalier, ami du bien, prudent, juste, pieux, continent, attaché à la vraie doctrine, telle qu'elle a été enseignée, afin d'être capable d'exhorter et de réfuter. » Les qualités exigées des diacres sont les mêmes [14]; enfin, en marge et au-dessous de la hiérarchie ecclésiastique, il y a les vierges et les diaconesses régulièrement constituées.

IX. Chronologie des lettres de saint Paul. — C'est pendant un séjour à Corinthe que l'Apôtre écrivit aux Thessaloniciens; ce séjour commença durant l'hiver de l'année 50-51 et se prolongea jusqu'au printemps de l'an 53. Les deux lettres prennent donc place vers l'an 52.

C'est à Éphèse que fut écrite la première lettre aux Corinthiens, par conséquent au cours d'un séjour qui se prolongea depuis l'automne de l'an 53 jusqu'à l'été de l'an 56. Comme nous savons que Paul avait envoyé Timothée à Corinthe peu de temps avant de quitter Éphèse, et comme il dit qu'il restera dans cette ville jusqu'à la Pentecôte, c'est probablement vers le temps de Pâques de l'an 56 que doit être datée cette lettre.

La deuxième aux Corinthiens fut probablement envoyée de Philippes, dans le courant de la même année.

La date de la lettre aux Galates est des plus controversées; on peut, parmi d'autres hypothèses, accueillir celle qui place la composition de cette lettre pendant le séjour de Paul en Macédoine, avant son retour projeté à Corinthe. La lettre aux Romains a dû la suivre de près.

Les lettres dites de la captivité prennent place entre la Pentecôte de l'an 57 et le printemps de l'an 62. Mais comme les détails contenus dans ces lettres nous montrent une captivité assez peu rigoureuse, on songe plutôt à la dernière période qu'à la première, à Rome plutôt qu'à Césarée. Le billet à Philémon et les lettres aux Colossiens et aux Éphésiens sont du même temps, puisque Onésime, chargé du billet, et Tychique, porteur des lettres, partirent en même temps, probablement vers l'an 61. La lettre aux Philippiens suivit de près, vers l'an 61 ou 62.

Les lettres pastorales, avons-nous dit, appartiendraient aux derniers temps de la vie de l'Apôtre, à l'année 66.

X. L'Épître aux Hébreux. — C'est une pièce anonyme. On y lit deux mots dans lesquels on a vu une allusion aux chaînes de saint Paul, mais la leçon est fautive [15]. Tout ce qu'on peut invoquer en faveur de l'attribution à saint Paul se réduit à deux indices que voici : 1° « Sachez que notre frère Timothée a été mis en liberté. S'il vient promptement je vous verrai avec lui [16] »; 2° « Ceux d'Italie vous saluent [17] », c'est-à-dire « ceux qui sont en Italie ». Cela n'est pas des plus probants, il faut le reconnaître. Dans un autre passage l'auteur semble se ranger parmi ceux qui ont reçu l'Évangile de seconde main [18]. Il n'y a rien dans tout ceci, qui impose le nom de saint Paul.

Et ce n'est pas le style qui vient suppléer. « Rien ne diffère davantage de la langue et de la manière de Paul. On ne parle pas seulement du lexique auquel on accorde souvent trop d'importance dans les questions d'authenticité, quoique l'absence d'expressions

[1] Rom., xiii, 4. — [2] Rom., xv, 8. — [3] I Cor., iii, 5; II Cor., iii, 6; vi, 4; xi, 23. — [4] Eph., iii, 7; Col., i, 23-25. — [5] I Thess., iii, 2; I Tim., iv, 6. — [6] Eph., vi, 21; Col., iv, 7. — [7] Col., i, 7. — [8] Rom., xvi, 1. — [9] I Tim., iii, 8-14. — [10] I Petr., ii, 15. — [11] Act., xx, 28; Phil., i, 1; I Tim., iii, 2; Tit., i, 7. — [12] La synonymie des deux termes πρεσβύτερος et ἐπίσκοπος, dans le Nouveau Testament, a été reconnue à une date très ancienne, au moins dès le IVe siècle, par la plupart des anciens commentateurs : S. Jean Chrysostome, Théodore de Mopsueste, Théodoret, l'Ambrosiaster, S. Jérôme, Pélage, Ammonius (dans Cramer, *Catena in Act.*, p. 337). Mais tandis que S. Jean Chrysostome s'en tient à la simple synonymie des noms (*In Philip.* hom., i, 1. *P. G.*, t. lxxii, col. 183 : οἱ πρεσβύτεροι τὸ παλαιὸν ἐκαλοῦντο ἐπισκοποι... καὶ οἱ ἐπισκοποι πρεσβύτεροι. Cf. *In Epist. I Tim.*, hom., xi, 1; *In Epist. ad Tit.*, hom., ii, 1) S. Jérôme semble admettre l'identité primitive des deux ordres (*Epist.*, cxlvi, *ad Expuerant.*, *P. L.*, t. xxii, col. 1193; cf. *Epist.*, lxix, *ad Oceanum*) — [13] I Tim., iii, 3-7; Tit., i. 6-9. — [14] I Tim., iii, 8-13. — [15] Hebr., x, 34 : τοῖς δεσμοις μου, il faut lire τοῖς δεσμίοις. — [16] Hebr., xiii, 23. — [17] Hebr., xiii, 24. — [18] Hebr., ii, 3.

et de particules dont il semble ne pas pouvoir se passer, et la présence de locutions étrangères à sa terminologie donnent à réfléchir; on parle de la diction dans son sens le plus large, des images, des comparaisons, de la façon de concevoir et de présenter les choses. On ne peut que souscrire au verdict d'Origène : « Le style de l'épître dite aux Hébreux est d'un caractère tout différent de celui de l'Apôtre... L'épître est d'une grécité meilleure; quiconque est capable de porter un jugement en cette matière doit en convenir. » On a énuméré les raisons, meilleures les unes que les autres, pour démontrer, au point de vue grammatical et au point de vue littéraire, l'invraisemblance de l'attribution de l'épître à saint Paul et, cependant, ce sont les meilleurs juges en matière de style, les Pères d'Alexandrie, qui, unanimement et aussi haut qu'on puisse remonter, y voient l'œuvre de Paul. Clément, à la suite de son maître Pantène, Origène, saint Pierre, saint Denis, saint Alexandre, saint Athanase, Didyme, saint Cyrille, Euthalius, Arius lui-même, ce semble, pas un ne manque à l'appel. D'après Origène, les idées seraient de saint Paul et la diction d'un de ses disciples connu de Dieu seul. Il a entendu mettre la pièce sous le nom de Clément de Rome, de saint Luc et cela dit, il continue à la placer sous le nom de saint Paul. Eusèbe se borne, par déférence pour ses sources, à mentionner une fois l'épître au nombre des écrits contestés, ensuite il la donne à saint Paul. Toute l'Église grecque avec le concile d'Antioche (264) et celui de Laodicée (390), avec saint Grégoire le Thaumaturge, saint Cyrille de Jérusalem, saint Isidore de Péluse, saint Épiphane, saint Basile, saint Grégoire de Nazianze et saint Grégoire de Nysse, saint Jean Chrysostome et Théodore de Mopsueste, Sévérien de Gabale, l'Église syrienne avec la Peshitto, saint Éphrem et saint Jacques de Nisibe, en un mot l'Orient tout entier est unanime à attribuer l'épître à saint Paul.

En Occident, il n'en va pas de même. A Rome, au Ier siècle, saint Clément connaît la lettre et en tire parti. Le fragment du Muratori et le prêtre de Caius ne reconnaissent que treize épîtres de saint Paul. Saint Irénée ne la cite jamais dans son ouvrage *Contre les hérésies*, saint Hippolyte la passe sous silence, saint Cyprien est tout aussi réservé et, même, va plus loin quand il affirme que Paul a écrit à sept Églises; ce qui semble bien nier que l'épître soit, à son jugement, l'œuvre de l'Apôtre. Tertullien attribue l'épître à Barnabé sans nous donner ses raisons et, à la manière dont il s'exprime, on voit sans peine qu'il ne tient pas la pièce pour canonique. Le jugement de Marcion, qui la rejettait, et celui de Théodote le banquier, qui la recevait, importent sans doute médiocrement; on ne sait ce qu'en disaient Novat et Novatien. Au IVe et au Ve siècle, l'accord était bien loin d'être fait. Saint Jérôme s'aventure beaucoup en disant que les Latins n'avaient pas coutume de recevoir l'Épître comme canonique; en réalité, l'unanimité n'existait pas. Si l'Ambrosiaster et Pélage ne la commentent pas, si Phébade d'Agen, saint Optat de Milève, saint Zénon de Vérone, saint Vincent de Lérins, Paul Orose n'en font point usage, si le *codex Claromontanus* et le *codex Mommseianus* l'excluent de leur canon, Victorin de Pettau, Hilaire de Poitiers, Ambroise de Milan, Lucifer de Cagliari, Pacien, Faustin, Rufin lui sont favorables; Pélage et l'Ambrosiaster la citent quelquefois sans réserve; et Philastre, en contradiction avec lui-même, traite quelque part d'hérétiques ceux qui l'attribuent à tout autre que Paul. Il faut dire que Philastre, selon la fine remarque de saint Augustin, attache à ce mot d'hérétique un sens qui lui est spécial. Mais lorsque le concile d'Hippone de 393 et celui de Carthage de 397, eurent inscrit dans la liste des livres canoniques treize épîtres de Paul et l'Épître aux Hébreux du même Apôtre; lorsque le pape Innocent Ier dans sa lettre à Exupère de Toulouse en 405 et le concile de Carthage de 419 eurent catalogué simplement quatorze épîtres de saint Paul, les anciens doutes sur la canonicité disparurent et, bien qu'on n'alléguât pas d'argument nouveau en faveur de l'authenticité, on se rangea peu à peu à l'opinion générale ou du moins à la manière de parler commune. Les érudits seuls, tels qu'Isidore de Séville, conservèrent le souvenir des discussions passées dont la trace subsiste encore dans la place assignée à l'épître, soit au dixième rang, soit à la fin des lettres pauliniennes, soit même en dehors de la série.

Ce fut précisément quand la question parut décidée sans retour par trois conciles dont il avait été l'âme, qu'Augustin se mit à douter de l'authenticité. Ses scrupules allaient toujours croissant et, tandis qu'autrefois il avait coutume de citer la lettre sous le nom de Paul, il s'en abstint dans ses dernières années ou ne le fit plus qu'avec des réserves expresses. L'idée ne lui venait pas qu'une décision conciliaire tranchât la question d'auteur. Elle ne venait pas davantage à saint Jérôme qui, après avoir assisté au concile romain où l'Épître aux Hébreux avait été pour la première fois attribuée à Paul, ne craignait pas d'écrire : *Nihil interesse cujus sit, cum ecclesiastici viri sit et quotidie Ecclesiarum lectione celebretur.* La lecture publique de l'épître était un argument en faveur de la canonicité, mais ne préjugeait en rien l'authenticité d'un écrit anonyme. Lier la canonicité à l'authenticité et soutenir, comme l'a fait Cajetan, que si l'épître n'était pas de Paul elle ne serait pas canonique, est une erreur théologique des plus grossières. Rien, dans la lettre, ne laisse soupçonner que l'auteur ait voulu se faire passer pour Paul.

L'hypothèse d'un original hébreu de Paul, traduit par un anonyme, est une hypothèse gratuite de Clément d'Alexandrie que l'assentiment d'Eusèbe et de saint Jérôme ne renforcent guère. L'attribution à Aquila et Priscille ne relève que de la fantaisie, l'attribution à Silas est du même ordre historique. Les noms de Clément de Rome et de saint Luc ont été prononcés. Le premier a certainement connu l'épître, mais son style est si différent qu'il est impossible de la lui imputer. Le second écrit purement le grec et a fréquenté saint Paul assez longtemps pour s'assimiler ses idées et leur expression littéraire. Ses rapports avec Timothée et son séjour à Rome satisfont à deux données mentionnées déjà. Clément d'Alexandrie a relevé une certaine affinité de lexique entre les Actes des Apôtres et l'Épître aux Hébreux, c'est bien peu de chose et saint Luc, païen converti, n'a pas dû connaître à fond le rituel mosaïque et porter un si vif intérêt à des observances désormais sans valeur. Enfin, on a prononcé le nom d'Apollos, qui appartenait à l'entourage de Paul et connaissait Timothée; il était d'Alexandrie, éloquent et versé dans l'Écriture; mais tout cela ne fait pas un commencement de preuve, à peine une vraisemblance. Un autre nom peut être mis en avant : celui de Barnabé. Il a pour lui le témoignage positif de Tertullien et d'une portion notable de l'Occident. Barnabé était juif de race, helléniste d'éducation; comme lévite, il était au courant du rituel mosaïque; comme habitant de Chypre, la littérature alexandrine devait lui être familière; de plus, il jouissait à Jérusalem et dans les Églises palestiniennes d'une grande autorité. A la vérité, si la lettre publiée sous son nom il y a plus d'un siècle était son œuvre, il ne faudrait pas songer à lui un instant; mais cette attribution est insoutenable et, dès lors, il n'y a plus contre lui d'objection valable, et l'on pourrait le considérer comme le rédacteur de l'épître, sous la direction ou l'inspiration de Paul lui-même.

La question de date et de destination n'est pas plus avancée que la question d'auteur. Des destinataires on ne sait rien et le mieux est de n'en rien dire. L'ancienne opinion, qui plaçait ces destinataires en Palestine garde sa probabilité, ayant en sa faveur une tradition respectable. Le titre πρὸς Ἑβραίους n'appartient pas au texte primitif, mais remonte pour le moins au IIe siècle, puisqu'il existe dans tous les manuscrits et dans toutes les versions. La composition ne semble pouvoir être reculée après la catastrophe de l'an 70. Le temple est debout et le rituel mosaïque est en vigueur. L'auteur se réfère à la description biblique du tabernacle et à la législation du Pentateuque, mais on sent constamment qu'il ne lutte pas contre des ombres et que sa polémique vise des réalités actuelles. Après l'an 70, la ruine du Temple et la fin des sacrifices, l'argumentation deviendrait inexplicable.

XI. Les épîtres catholiques. — Voici encore un groupement factice puisqu'il s'agit de sept pièces ayant quatre auteurs différents. Cette dénomination de « catholiques » est ancienne, mais n'était pas, tout d'abord, restreinte aux lettres qui portent actuellement ce nom. Dans le canon de Muratori, l'épître de Jude et deux épîtres de Jean sont rangées parmi les épîtres catholiques. Origène donne ce vocable à la première épître de Pierre, la première de Jean et celle de Jude. Denys d'Alexandrie attribue à Jean une épître catholique. Eusèbe de Césarée fut le premier qui décerna au groupe des sept épîtres le nom de catholique. Le canon de saint Athanase mentionne sept épîtres des apôtres, appelées catholiques. Saint Jérôme est le premier, parmi les Latins, à parler des sept épîtres catholiques; il les appelle aussi épîtres canoniques, et cette appellation a été employée de même par Junilius Africanus et Cassiodore.

Les auteurs des épîtres catholiques sont saint Jacques, saint Pierre, saint Jean et saint Jude, tous apôtres. « Jacques, serviteur de Dieu et du Seigneur Jésus-Christ, aux douze tribus qui sont dans la dispersion, salut », lit-on au commencement de l'épître, dite de Jacques. Il y a eu dans la primitive Église plusieurs personnages, trois au moins, peut-être quatre ou même cinq, qui portèrent ce nom (voir *Dictionn.*, t. VII, au mot Jacques). La tradition est unanime dans l'attribution de l'épître à Jacques, frère du Seigneur. Le but de l'auteur a été d'exhorter ses lecteurs à la patience dans les tribulations, et de les mettre en garde contre quelques erreurs de doctrine ou de pratique. C'est plutôt une suite de sentences qu'un discours logiquement enchaîné; on passe d'une idée à une autre, sans lien apparent avec la précédente. Ces indications ne nous mettent pas sur la voie d'une situation historique bien déterminée.

La pièce paraît originaire de la Palestine, ou même de Jérusalem; elle doit être antérieure à l'année 62, date du supplice de l'apôtre Jacques.

La première épître de saint Pierre nous apporte, dans sa suscription, un renseignement historique. L'apôtre s'adresse aux élus étrangers de la Dispersion, c'est-à-dire aux fidèles disséminés dans les Églises naissantes des provinces du Pont, de Galatie, de Cappadoce, d'Asie et de Bithynie. On ne peut dire à quelle date l'Évangile avait pénétré dans ces parages, mais on ne peut nier qu'il devait s'y rencontrer des fidèles en plus ou moins grand nombre, puisque ces communautés naissantes avaient déjà à redouter les violences des païens. C'est même la menace de persécution qui provoque cette épître dans laquelle on croit découvrir des allusions à certains actes de violence. Toutefois le but principal de Pierre est d'exhorter les frères, et de leur attester que c'est la véritable grâce de Dieu, à laquelle ils sont attachés.

La lettre a été écrite à Rome, à l'époque de la persécution de Néron, probablement entre l'an 64 et l'an 66.

Une deuxième lettre porte le nom de saint Pierre, et cette attribution, quoique très contestée, paraît historiquement établie. Sur la date et le lieu de composition nous ne possédons aucune donnée précise.

La lettre de Jude est adressée à tous les chrétiens aimés en Dieu le Père et prédestinés dans son Fils. Ni la date ni le lieu de composition ne peuvent être déterminés avec exactitude.

La première épître de saint Jean offre avec le quatrième de nos évangiles une ressemblance frappante de vocabulaire, de style, d'idées et de but, tellement qu'on peut dire que ces deux écrits sont inséparables. La *Didachè*, X, 5; X, 6, semble offrir trace d'emprunts à I Joh., IV, 18; II, 17; de plus un passage de la lettre de Polycarpe, VII, 1, ressemble trop à I Joh., IV, 3, pour n'en pas dériver. Dès le commencement du IIe siècle, la première épître de Jean est formellement nommée. Eusèbe affirme que Papias s'est servi de cet écrit[1]. Le fragment de Muratori, ligne 29, cite I Joh., I, 1, en l'attribuant à Jean dans ses lettres; plus loin ligne 68, il range la lettre de Jean parmi les épîtres catholiques, à moins qu'il ne fasse allusion aux épîtres deuxième et troisième. Saint Irénée a cité plusieurs passages qu'il dit extraits de l'épître de Jean [2]. Nous avons des témoignages analogues de Clément d'Alexandrie, d'Origène, de Tertullien, de Denys d'Alexandrie, de saint Cyprien. Eusèbe range la première épître parmi les livres acceptés par tous [3], et saint Jérôme dit ceci : *Scripsit autem Joannes unam epistolam quæ ab universis ecclesiasticis et eruditis viris probatur* [4]. Cette lettre ne contient ni adresse, ni salutations, ni allusion à l'auteur et aux destinataires. On ne sait rien sur les circonstances qui ont donné naissance à cet écrit qui, à raison de son étroite liaison avec le quatrième évangile, peut être sorti d'Éphèse dans les dernières années du Ier siècle.

Les deuxième et troisième épîtres de saint Jean ne sont guère que de courts billets, adressés l'un à une communauté chrétienne, l'autre à un frère du nom de Gaïus. On n'en sait pas plus ni sur l'époque ni sur le lieu d'où ces lettres furent écrites. Les conseils contenus dans ces lettres ne présentent rien, qui mette sur la voie d'institutions ou d'épisodes à retenir pour l'histoire primitive du christianisme. L'auteur n'écrit pas tout ce qu'il a à dire, il espère visiter en personne ceux à qui il s'adresse en ce moment.

XII. La lettre de saint Clément. — C'est déjà quelque chose de pouvoir appeler un homme par son nom, et c'est à peu près là tout ce que nous savons du pape Clément (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1874). Quant à son rang parmi les premiers successeurs de saint Pierre, on en a beaucoup discuté et nous en dirons ce qu'on croit en savoir à propos des listes épiscopales (voir Listes). Saint Irénée dit que « Clément avait vu les bienheureux apôtres et avait conversé avec eux; il avait encore dans l'oreille la prédication des apôtres et leur tradition devant les yeux; il n'était pas le seul, car beaucoup vivaient encore de son temps qui vaient été instruits par les apôtres [5]. » Sans recourir à une longévité extraordinaire, on doit admettre que Clément, s'il a vécu une soixantaine d'années, a pu connaître les apôtres Pierre et Paul entre sa vingtième et sa trentième année; ainsi serait justifiée la qualification d'*apostolorum discipulus*, que lui donne Origène [6].

[1] Eusèb., *Hist. eccl.*, l. III, c. XXXIX. — [2] *Adversus hæreseos*, l. III, c. XVI, 5; l. III, c. XVI, 8. — [3] *Historia ecclesiastica*, l. III, c. XXV. — [4] *De viris illustribus*, c. IX. — [5] S. Irénée, *Adversus hæreseos*, l. III, c. III, 3, dans Eusèbe, *Historia ecclesiastica*, l. V, c. VI. — [6] Origène, *Peri archôn*, II, 3, 6.

Afin de donner à tout prix, une biographie au pape Clément, on a imaginé retrouver en lui le Clément, *germane compar*, mentionné avec éloge dans la lettre aux Philippiens (VI, 13). Ce Clément était recommandé à un membre influent de l'Église de Philippes, en même temps qu'Évodie et Syntichè, tous ayant combattu pour l'établissement de l'Évangile. C'est Origène qui, le premier, a proposé cette identification [1] reprise par Eusèbe [2], et acceptée par l'antiquité chrétienne; elle n'a rien d'impossible, elle est simplement arbitraire et ne repose sur si peu de chose, une similitude de noms, qu'on peut la négliger.

L'identification du pape Clément avec le consul Flavius Clemens est également du domaine de la fantaisie (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1871). C'est un des principaux services rendus par l'érudition allemande à la science historique que de faire surgir périodiquement des hypothèses dénuées du plus élémentaire bon sens; ainsi peut-on espérer qu'un jour viendra où toutes les inepties ayant été essayées et réfutées, le terrain sera définitivement déblayé. Un jour, Ad. Lipsius lança la prétendue identification du pape et du consul [3]; le lendemain Volkmar en fit une vérité [4]; vingt ans après — comme dans les récits d'Alexandre Dumas — le conte devenait histoire pour Ad. Hilgenfeld [5] et pas seulement pour lui, mais pour plusieurs de ses compatriotes [6].

Ceux qui ont invoqué à l'appui de cette opinion les Homélies et les Récognitions Clémentines se sont appuyés sur un roman de la fin du IIe siècle. L'auteur a choisi pour son héros le nom de Clément, peut-être parce que ce nom avait été porté par un presbytre que son épître aux Corinthiens avait rendu célèbre. Cela fait, il ne s'impose aucune règle historique, il fait de Clément un parent de Tibère et lui donne pour père Faustus, alors que le père du consul Clément a porté les noms de Titus Flavius Sabinus. Les prétendues analogies entre la carrière du consul et celle du pape sont de celles qu'il est impossible de prendre au sérieux. Quelques traits du roman clémentin ont pénétré dans le *Liber pontificalis* qui donne à Clément pour père un certain Faustinus. Le principal intérêt de cette indication est de nous apprendre que l'auteur de la notice fait usage d'une source non romaine. Hégésippe et Irénée, qui représentent la vraie tradition romaine, ignorent tout de cette identification du consul et du pape. Origène, Eusèbe, saint Jérôme, Rufin n'en savent pas plus.

S'il fallait admettre cette identification, il en résulterait que le pape, auteur de la lettre, né dans une famille consulaire, apparenté à la dynastie impériale, a été élevé à Rome, qu'il y a reçu l'éducation des rhéteurs et des lettrés, fréquenté les maîtres en l'art de bien dire, reçu chez lui Juvénal, Martial, Quintilien et bien d'autres. Or, quiconque a lu la lettre aux Corinthiens, s'il a quelque connaissance du passé, ne saura y découvrir l'ouvrage d'un élève des écoles romaines; il l'est si peu que l'on doit avec plus de vraisemblance y voir la composition d'un juif helléniste.

Cela ne s'opposerait pas à ce qu'il eût parlé avec une si haute estime de la « chose » romaine, de la discipline militaire, des princes et des chefs. Saint Paul qui fut vrai juif de naissance se faisait honneur, autant que personne, du titre de citoyen romain. Parmi les fidèles, principalement parmi ceux de l'Église de Rome, il pouvait s'en trouver un certain nombre et même beaucoup qui voyaient dans la puissance romaine la garantie et la condition d'une grande prospérité future pour l'Église chrétienne, qui, par contre, n'avait rien à attendre du judaïsme triomphant.

L'auteur semble avoir reçu une éducation juive. Il connaît admirablement tout l'Ancien Testament : la Loi, les Prophètes, les Psaumes, le livre de la Sagesse; sa pensée se modèle volontiers et comme naturellement sur les exemples et les citations de l'Ancien Testament. Il recourt aux apocryphes juifs tels que l'*Assomption de Moïse* et d'autres. On ne saurait rien induire de ce fait qu'il use d'expressions telles que « notre père Jacob » (IV, 8) ou « notre père Abraham » (XXXI, 2); les chrétiens s'en servaient couramment, mais les hébraïsmes qui se rencontrent (XII, 5; XXI, 9; LXI, 3) et une tendance très marquée à remplacer le nom de Dieu par un pronom, l'emploi aisé du parallélisme de la poésie hébraïque, dénotent une première éducation reçue dans les milieux juifs.

Origène paraît admettre implicitement cette origine juive de Clément de Rome, quand il consigne l'opinion de ceux qui croyaient que l'épître aux Hébreux, inspirée par saint Paul, avait été rédigée par Clément. Eusèbe de Césarée remarque, lui aussi, les analogies existantes entre l'épître de Clément aux Corinthiens et celle de Paul aux Hébreux; « les deux écrits ont, dit-il, même allure de style, et, d'autre part, les pensées dans les deux écrits ont une parenté qui n'est pas éloignée [7]. » Si l'auteur de la lettre, le pape Clément est d'origine juive, c'est un juif helléniste qui pratique la Bible dans le texte des Septante [8].

Enfin, on a mis en avant l'hypothèse que Clément serait un affranchi ou un fils d'affranchi de la famille Flavia. Ce nom de Clément se lit dans beaucoup d'inscriptions, et notamment dans celle où une juive, Sabathis, dédie un monument à son fils « esclave de nos Césars » :

D · M
CLEMENTI CAESAR
VM N · SERVO CASTE
LLARIO · AQVAE · CL
AVDIAE · FECIT · CLAV
DIA · SABBATHIS · ET · SI
BI · ET · SVIS

D'autres inscriptions [9] montrent que le nom de Clément est fréquemment associé, à divers titres, au souvenir des Césars du temps des Flaviens. La supposition que Clément de Rome est affranchi ou fils d'affranchi de la *gens Flavia* est digne d'attention [10].

Après la lettre aux Corinthiens, l'activité du pape Clément nous échappe, mais, à en juger par le prestige attaché à son nom à Rome, elle a dû être vaste et profonde. Le récit de son martyre en Chersonèse Taurique ne s'autorise que d'un récit grec très légendaire. Le fait du martyre n'a pas d'attestations antérieures au IVe siècle [11].

[1] Origène, *Comm. in Johannem*, VI, 36. — [2] *Hist. eccl.*, l. III, c. XV. — [3] *De Clementis romani epistola*, 1855, p. 184. — [4] *Theolog. Jahrbücher*, 1856, p. 287. — [5] *Clementis Romani epistolæ*, Lipsiæ, 1876, p. XXXII. — [6] A l'exception de F. X. Funk, *Titus Flavius Klemens Christ, nicht Bischof*, dans *Theologische Quartalschrift*, 1879, p. 531; et dans *Kirschengeschichliche Abhandlungen und Untersuchungen*, 1897, t. I, p. 308-329. — [7] *Hist. eccl.*, l. III, c. XXVIII, 1-3. — [8] L'origine juive de Clément est soutenue par Lemme, *Das Judenchristentum der Urkirche und der Brief des Clemens Romanus*, dans *Neue Jahrbücher für deutsche Theologie*, 1892, t. I, p. 375; John Barber Lightfoot, *The apostolic Fathers*, part. I. *Saint Clement of Rome*, 1890, t. I, p. 58-62 ; E. Renan, *Les Évangiles*, p. 313 ; Nestle, dans *Zeitschrift für die neutestamentliche Wissenschaft und die Kunde des Urchristentums*, 1900, t. I, p. 178-180 ; Stahl, *Patristiche Untersuchungen*, 1901, p. 90. — [9] *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 8494. — [10] *Ibid.*, t. VI, n. 1962, 9019, 9079, 940-4115. — [11] Funk, *Patres apostolici*, 1901, t. II, p. 28-45; L. Duchesne, *Liber pontificalis*, t. I, p. XCI, 123; P. Allard, *Hist. des persécutions*, t. I (2e édit.) 1892, p. 173-180; Tillemont, *Mém. pour servir à l'hist. ecclés.*, 1709, t. II, p. 159-160; J.-B. Lightfoot, *op. cit.*, 1890, t. I, p. 85 sq.

Clément, évêque de Rome, écrivit donc à l'Église de Corinthe une longue lettre dont nous ne rencontrons nulle part l'attestation dans la littérature apostolique. Nonobstant ce silence et l'absence de signature, l'authenticité semble certaine. C'est une communication d'Église à Église et non d'évêque à évêque. On lit au début : « L'Église de Dieu qui séjourne à Rome à l'Église de Dieu qui séjourne à Corinthe » et point de nom d'auteur. Mais une tradition ancienne et soutenue met la rédaction au compte du pape Clément. Cette tradition est d'une autorité singulière puisque, dès la première moitié du IIe siècle, elle est fixée : en effet, les manuscrits originaux (notamment l'*Alexandrinus*) et les versions latine et syriaque désignent la lettre sous le nom d'*Épître de Clément aux Corinthiens*. Quelques années plus tard, Hégésippe, vers les années 160 à 180, parle, dans ses *Hypomnemata*, de l'*Épître de Clément aux Corinthiens;* mais Eusebe se borne à nous l'apprendre sans entrer dans aucun détail [1]. Vers le même temps, l'évêque Denys de Corinthe nous apprend que, de son vivant, on lisait en public selon un ancien usage la lettre qu'on savait être de saint Clément [2] (vers 166 à 175). Un peu après l'an 180, saint Irénée nous dit que sous l'épiscopat du pape Clément des divisions très graves se produisirent parmi les frères qui étaient à Corinthe, et l'Église qui est à Rome écrivit aux Corinthiens une lettre très forte les conciliant dans la paix, renouvelant leur foi et la tradition qu'elle avait reçue récemment des apôtres [3]. Eusèbe a conservé ce passage en grec, il nous est parvenu aussi en latin dans l'ancienne version d'Irénée [4]; celui-ci ne mentionne pas expressément le nom de Clément comme rédacteur de la lettre, mais il semble clair qu'il n'en doute pas. Clément d'Alexandrie, à la fin du IIe siècle, use fréquemment dans les *Stromates* de la lettre aux Corinthiens. Tantôt il en emprunte les paroles sans en indiquer l'origine, ou bien il met au compte du pseudo-Barnabé ce qu'il prend à Clément de Rome, sauf à le lui restituer plus loin. D'autres citations expresses offrent un certain intérêt, car tantôt Clément d'Alexandrie résume une partie notable de l'épître aux Corinthiens, tantôt il introduit une citation tirée, dit-il, « de la lettre aux Corinthiens écrite par l'apôtre Clément »; une autre fois, il qualifie l'épître de « lettre des Romains aux Corinthiens ». Pour Origène, l'attribution ne fait pas de doute! il cite deux fois un texte célèbre de l'épître : « L'Océan infranchissable aux hommes » (xx, 8) et il le rapporte à saint Clément de Rome, le disciple des apôtres [5].

Eusèbe de Césarée écrit qu' « il existe de celui-ci [Clément], acceptée comme authentique, une épître longue et admirable. Elle a été écrite au nom de l'Église de Rome à celle de Corinthe, à propos d'une discussion qui s'était alors élevée à Corinthe. En beaucoup d'Églises, depuis longtemps et de nos jours encore, on la lit publiquement dans les réunions communes [6]. » Eusebe écrit plus loin que « l'authenticité [de cette lettre] est reconnue de tous [7]. »

La lettre rédigée par Clément au nom de l'Église de Rome dont il était le chef reconnu doit donc prendre place au cours de ses années d'épiscopat, c'est-à-dire approximativement entre l'an 92 et l'an 101. Les allusions que renferme la lettre à des faits historiques connus invite de même à la situer dans les dernières années du Ier siècle. C'est ainsi que nous voyons que les apôtres, de leur vivant, avaient institué des évêques et des diacres (XLII, 4), et l'auteur de la lettre a déjà vu succéder d'autres évêques et diacres à ces premiers successeurs des apôtres (XLIV, 2-3). Les porteurs de la lettre, Claudius Ephebus, Valerius Biton et Fortunatus (LXV, 1) se sont montrés « des hommes fidèles et sages, qui ont vécu sans reproche », parmi les chrétiens de Rome « depuis la jeunesse jusqu'à la vieillesse » (LXIII, 3). Il faut donc supposer cinquante à soixante ans écoulés depuis les premiers commencements de la communauté chrétienne. Ces diverses évaluations tendent toutes à nous ramener vers la fin du règne de Domitien.

La lettre nous apporte des faits historiques certains. Un schisme a éclaté, depuis peu, dans l'Église de Corinthe, beaucoup d'âmes sont troublées, la dispute s'aggrave et les non-chrétiens en tirent occasion de blasphémer le nom du Seigneur. Il a suffi d'un ou deux meneurs pour soulever la masse contre les presbytres dont quelques-uns ont été destitués de leurs fonctions. Quels griefs a-t-on invoqué contre eux? Nous n'en savons rien. Mais Clément conseille aux pertubateurs de s'exiler de Corinthe. On a conjecturé l'existence d'un conflit entre les presbytres de la hiérarchie et les ministres pourvus de charismes; ce n'est pas invraisemblable, mais ce n'est, en définitive, qu'une conjecture. L'intervention de l'Église de Rome semble spontanée; si elle a été provoquée par des questions, rien ne prouve un appel. Rome veut rétablir la paix et, à cet effet, prend parti pour les presbytres qui sont les chefs reconnus, la hiérarchie officielle. C'est à eux qu'il faut se soumettre, à eux qu'il faut obéir; aux mécontents de s'éloigner. Ce qui est frappant dans tout ceci, c'est le peu de précision des griefs et le caractère oratoire des avertissements.

Si on cherche les traits principaux contenus dans cette lettre, la première qui fut écrite par un pape non apôtre, on remarque l'estime de la discipline et l'effort pour l'accréditer et l'imposer dans l'Église. De cette discipline, les presbytres sont les organes réguliers et les moniteurs officiels, c'est sous eux que doit pâturer et prospérer le troupeau du Christ. Ces presbytres exercent le ministère du culte, y font régner l'ordre et l'exactitude, ainsi que cela se passait dans le temple de Jérusalem. L'équivalence des presbytres et des évêques n'est ni enseignée, ni insinuée, mais à la manière dont Clément substitue les deux termes l'un à l'autre, on peut conclure encore à une certaine indétermination entre les fonctions. Toutefois, maintenant, la succession épiscopale apostolique est fortement affirmée. Les diacres sont nommés deux fois, après les évêques, sans que leur office soit spécialement caractérisé. Il n'est plus question, dès cette fin du Ier siècle, d'un ministère prophétique et de prédicateurs ambulants, capables de disputer à la hiérarchie locale la présidence des assemblées, le ministère de la parole et l'oblation des offrandes.

L'intervention, peut-être sollicitée ou provoquée, plus probablement spontanée de l'Église de Rome dans les affaires intérieures de l'Église de Corinthe, est un important témoignage de la primauté romaine. Elle a tardé à intervenir par suite des embarras où la jetait la persécution; elle avertit qu'on ait à obéir à ses directives sous peine de faute et de danger considérables.

Au point de vue des origines historiques, la lettre contient un trait important. Clément présente les noms des apôtres Pierre et Paul comme inséparables, et ce qu'il en dit ne permet pas de mettre en doute que Pierre ait exercé son ministère apostolique à Rome et n'y soit mort martyr comme saint Paul. A quelle date et à quelle occasion, Clément n'en dit rien, mais il parle des victimes de la persécution de Néron apportant quelques précieux détails (voir INCENDIE DE ROME).

[1] *Hist. eccl.*, l. IV., c, XXII. — [2] *Hist. eccl.*, l. IV, c. XXIII. — [3] *Hist. eccl.*, l. V, c. VI. — [4] *Adv. hæres.*, III, III, 3. — [5] *Peri archon.*, II, III, 6; *Select. in Ezech.*, VIII, 3. — [6] *Hist. eccl.*, l. III, c. XVI. — [7] *Hist. eccl.*, l. III, c. XXXVIII.

Le lettre s'achève par un morceau précieux entre tous, la grande prière (LIX-LXI). Un demi-siècle plus tard, environ, saint Justin nous apprend que, le dimanche, le président de la réunion eucharistique prie *autant qu'il peut*, et tout le peuple répond par l'acclamation *Amen* (*I Apol.*, LXVII, 5). Ainsi, pas de texte officiel, le président se livre à son inspiration, il improvise et il semble que nous ayons ici un beau spécimen du style de cette prière solennelle, qui se développe et se répand avec une auguste lenteur, en tombant des lèvres des chefs ecclésiastiques dans les réunions du culte.

La lettre de saint Clément nous est parvenue dans le texte original conservé par deux manuscrits et dans trois versions anciennes : latine, syriaque et copte.

Le texte grec est conservé dans le *codex Alexandrinus*, et il se pourrait qu'il fût d'origine égyptienne. Il est conservé au British Museum et contient la lettre de Clément avec une importante lacune : ch. LVII, 6-LXIII, 4. Le texte de ce manuscrit est très fautif; tels mots sont orthographiés de quatre façons différentes, il y a des lettres omises, des lettres redoublées, enfin des erreurs dans les désinences. Néanmoins, les altérations graves sont peu nombreuses, et le copiste ne paraît nullement préoccupé de corriger son texte sous couleur de l'améliorer. Ms. du V^e^ siècle. Le deuxième manuscrit grec est le *Constantinopolitanus*, dans lequel Philothée Bryennios découvrit la *Didachè*. La lettre fut reproduite en photographie par Lightfoot à la fin de son édition de saint Clément. Ms. daté de l'année 1056.

La version latine, très ancienne, est représentée par le *codex Florinensis* (Florennes), XI^e^-XII^e^ siècle, conservé au séminaire de Namur. Cette version est presque littérale; on suit aisément le grec sous le latin, le traducteur suit l'ordre des mots de l'original, et il a travaillé avant que celui-ci ait eu le temps de subir des altérations bien graves. La date de cette traduction paraît se placer contre 150 et 230 et le lieu d'origine, à Rome [1].

La version syriaque se trouve dans un manuscrit achevé en 1481, entré à Cambridge en 1876, édité par R. H. Kennett. Le texte avait été préparé par R. L. Bensly, qui mourut sans le publier; mais Lightfoot releva sur le manuscrit les leçons principales et les fit placer dans son édition critique [2]. Cette version est une œuvre très imparfaite.

La version copte se trouve dans un manuscrit du « monastère blanc », aujourd'hui à la bibliothèque de Berlin, ms. orient., fol. *3065*, édité par C. Schmidt [3]. Il manque cinq feuillets soit une lacune allant de la fin du ch. XXXIV à ch. XLI inclus. La version remonte à la fin du IV^e^ siècle; elle confirme fréquemment la tradition du texte, telle que nous les fournissent les manuscrits originaux.

En 1628, la patriarche Cyrille Lucar, possesseur du *codex Alexandrinus* en fit présent au roi d'Angleterre, Charles I^er^ et, en 1633, Patrick Young donna la première édition [4] comportant des lacunes et nombre de leçons défectueuses. On vit alors se succéder les éditions de I.-I. Mader [5], en 1654; de Joh. Fell [6], en 1669; de Phil. Labbe et Gabr. Cossart [7], en 1671; de J.-B. Cotelier, en 1672, et de J. Le Clerc, en 1698. Ensuite celle de Paul Colomiès [8], en 1687; de Thomas Ittig [9], en 1699. A la suite d'une collation attentive du manuscrit, Henry Wotton donna en 1718, à Cambridge, une nouvelle édition plus correcte [10] et les éditeurs qui suivirent, tels que dom P. Coustant, en 1721; I. L. Frey, en 1742; R. Russel, en 1746; A. Gallandi, en 1765; C. T. G. Schönemann [11], en 1796, et Cl. Fr. Bornemann, en 1828, prirent leur texte dans les éditions anciennes ou dans celle de Wotton. Viennent ensuite des éditions améliorées par G. Jacobson, en 1838; C. J. Hefele, en 1839 ; Fr. X. Reithmayr, en 1844; A. Grenfell, en 1844; Ed. de Muralt, en 1847; Alb. Dressel et Migne, en 1857. En 1856, F. Madden avait donné une édition photographique du manuscrit; en 1866, Ad. Hilgenfeld donna une édition et, en 1867, Constantin Tischendorf à son tour dans l'*Appendix codicum celeberrimorum Sinaïtici Vaticani Alexandrini*, puis séparément en 1873 [12]. Entre temps J.-B. Lightfoot avait publié, en 1869, une édition excellente [13], laquelle fut suivie en 1870, par celle de I.-C.-M. Laurent [14]. En 1875, le métropolite Philothée Bryennios donna une édition intégrale de la lettre en tenant compte du manuscrit découvert par lui [15]. En 1876, Hilgenfeld donna la préférence à ce nouveau manuscrit [16]; la même année O. von Gebhardt et A. Harnack en reviennent à l'*Alexandrinus* [17], que préfère Lightfoot qui, en 1890 (2^e^ édit. posthume) donne les leçons de la version syriaque. Enfin, en 1901, l'édition de F. X. Funk, donne un texte établi sur le *cod. Alexandrinus* partout où l'accord de deux ou trois manuscrits ne s'y oppose pas [18].

Il existe une version copte de la 1^re^ épître de saint Clément, et le fait offre de l'intérêt pour l'histoire de l'Église égyptienne; ce texte est conservé dans deux manuscrits, un à Berlin, un à Strasbourg. Dans certains cas, les trois versions (syriaque, latine, copte) sont d'accord contre les deux manuscrits grecs; mais il arrive aussi que le copte soit d'accord avec le grec contre les autres versions. M. Carl Schmidt conclut qu'aucun témoin ne peut revendiquer une autorité absolue. Mais le copte surpassait tous les autres en ancienneté. La suscription ne se trouve nulle part ailleurs que dans le manuscrit de Berlin, c'est en grec : Ἐπιστολὴ τῶν Ῥωμαίων πρὸς τοὺς Κορινθίους [19]. Ceci donnerait à croire que la lettre ne portait pas, primitivement, le nom de Clément, mais que les anciens ont connu par tradition qu'elle avait été écrite sous son pontificat. Irénée parle de la lettre envoyée alors par l'Église de Rome aux Corinthiens [20] et Clément d'Alexandrie, qui reconnaît le pape Clé-

[1] G. Morin, *S. Clementis romani ad Corinthios epistulæ versio antiquissima*, dans *Anecdota Maredsolana*, 1894, t. II; cf. A. Harnack, dans *Sitzungsberichte der Berliner Akademie d. Wissenschaften*, philos. hist. Klasse, 1894, p. 261, 601. — [2] R. H. Kennett, *The epistles of S. Clement to the Corinthians, in Syriac, edited from the ms. with notes*, in-8°, London, 1899. — [3] C. Schmidt, *Der erste Clemensbrief in altkoptischer Uebersetzung*, dans *Texte und Untersuchungen*, t. XXXII (1908) fasc. 1. — [4] *Clementis ad Corinthios epistola prior. Ex laceris reliquiis vetustissimi exemplaris Bibl. Regiæ eruit, lacunas explevit, latine vertit et notis brevioribus illustravit* (2^e^ édit. 1637). — [5] *Clementis ad Corinthios epist. prior*, Helmstadii. — [6] *S. Patris et Martyris Clementis ad Corinthios epistola*, Oxoniæ (2^e^ édit., 1677). — [7] *Sacrosancta concilia ad Regiam editionem exacta*, Parisiis, t. I, p. 116 sq. — [8] *S. Clementis epistolæ duæ ad Cor.*, Londini (2^e^ édit. 1695). — [9] *Bibliotheca Patrum apostolicorum grec. lat.*, Lipsiæ. — [10] *S. Clementis rom. ad Corinthios epist. duæ, expressæ ad fidem msc. cod. Alexandrini collati cum editione Junii a Millio et Grabio illustratæ notis Junii et Cotelerii, necnon Joh. Boisii olim canonici Eliensis non antehac editis.* — [11] *Epistolæ romanorum pontificum*, Parisiis, t. I.— [12] *Epist. rom. pont.*, Gottingæ. — [13] *Clementis rom. epistulæ. Ad ipsius codicis Alexandrini fidem ac modum repetitis curis edidit*, etc., Lipsiæ. — [14] *S. Clement of Rome. The two Epistles to the Corinthians*, London, et Cambridge. — [15] *Clementis romani ad Corinthios epistulæ*, Lipsiæ. — [16] Τοῦ ἐν ἁγίοις πατρὸς ἡμῶν Κλήμεντος... αἱ δύο πρὸς Κορινθίους ἐπιστολαί... — [17] *Clementis romani epistolæ*, Leipzig. — [18] *Patr. apost. opera* (3^e^ édit., 1900). — [19] *Patres apostolici*, Tubingæ, t. I, p. 98-184. — [20] S. Irénée, *Adv. hæres.*, l. III, c. III, n. 3

ment pour l'auteur de la lettre, la cite pourtant en ces termes : ἀλλὰ καὶ τῇ πρὸς Κορινθίους Ῥωμαίων ἐπιστολῇ [1].

XIII. Les lettres de saint Ignace. — La biographie de saint Ignace, dégagée des apports de la légende, se réduit à très peu de chose. On ignore tout relativement à sa naissance, son éducation, sa carrière; un jour, à l'âge de la vieillesse, il nous apparaît remplissant la charge épiscopale sur un des sièges les plus signalés, celui d'Antioche. Pour nous instruire sur son compte nous ne pouvons interroger d'autre source que ses lettres et une lettre de l'évêque de Smyrne, Polycarpe, adressée aux Philippiens.

Il semble dire, en s'adressant aux Romains (IV, 3) qu'il était de condition servile, et, certainement, la nature de son supplice le prouve, il n'était pas citoyen romain. Son nom était Ignace, et il avait pris l'habitude d'un vocable moins terne : Théophore, qui voulait dire « porte-Dieu »; la postérité n'a voulu se souvenir que du nom sans éclat. Il ne semble pas, quand on se rappelle la surenchère d'humilité qui régnait parmi ces générations chrétiennes, qu'on doive chercher des raisons mystérieuses, l'évocation d'une jeunesse indigne, dans le fait qu'Ignace se déclare le dernier des chrétiens d'Antioche, l'opprobre de cette Église. Ces protestations ont une saveur de superlatif qui plaît à l'imagination des Orientaux; ils seraient bien fâchés et bien surpris qu'on les prit au mot.

Cette vie, dont nous n'apercevons que l'épisode final, se dérobe à toute autre chronologie; non seulement la date de la naissance — cela va presque sans dire — nous échappe, mais encore celle de la mort — malgré la notoriété du martyre — ne peut être fixée que d'une manière approximative. Quand saint Pierre quitta pour le siège de Rome celui d'Antioche, on lui donna pour successeur Evodius à qui Ignace succéda à une date que nous ne connaissons pas. Que se passa-t-il vers la fin de cet épiscopat? Une persécution locale atteignit l'évêque et lui tout seul, semble-t-il, car dans les lettres dont nous allons parler Ignace ne fait aucune allusion, à d'autres martyrs, ses concitoyens. « On raconte, nous dit Eusèbe, qu'il fut envoyé de Syrie à Rome pour être exposé aux bêtes à cause de son témoignage en faveur du Christ. Il fit ce voyage à travers l'Asie, sous la plus étroite surveillance de ses gardes. Dans les villes où il passait, il affermissait les Églises par ses entretiens et ses exhortations. Il les engageait avant tout à se prémunir contre les hérésies qui justement alors commençaient à pulluler; il les pressait de tenir fermement à la tradition des apôtres, et pour plus de sécurité, il jugea nécessaire de la fixer par écrit: il était déjà « martyr ». Se trouvant ainsi à Smyrne où était Polycarpe, il adressa une lettre à l'Église d'Éphèse, où il fait mention d'Onésime, son pasteur. Il en envoya une autre à l'Église de Magnésie sur le Méandre, où il parle également de l'évêque Démas: une autre à celle de Tralles, dont il dit que Polybe était alors évêque. Il écrivit en outre à l'Église de Rome pour conjurer instamment qu'on ne fît pas de démarches en vue de le priver du martyre qui était son désir et son espérance... Étant déjà loin de Smyrne, il écrivit de nouveau de Troade aux chrétiens de Philadelphie, ainsi qu'à l'Église de Smyrne et en particulier à Polycarpe son évêque. Il le savait tout à fait homme apostolique, et lui confiait, comme à un vrai et bon pasteur, son troupeau d'Antioche, dans la pensée qu'il en prendrait un soin diligent [2]. » ·

Le voyage d'Antioche à Rome se fit tantôt par mer et tantôt par terre (*Rom.*, V, 1). Nous rencontrons pour la première fois le prisonnier à Philadelphie, au cœur de l'Asie Mineure (*Philad.*, III, 1; VII, 1, 2; VIII, 1, 2). De là, le convoi dût prendre la route de Sardes qui l'amenait à Smyrne où il séjourna quelque temps et reçut de Polycarpe et de sa communauté l'accueil le plus empressé. A Smyrne arrivèrent des délégations des Églises d'Éphèse, de Magnésie et de Tralles, chargées de prodiguer au martyr les consolations. La députation d'Éphèse était la plus nombreuse, elle se composait de l'évêque Onésime, du diacre Burrhus et de trois autres personnages, Crocus, Euplus et Fronton, dont la qualité n'est pas indiquée. L'évêque Démas était venu en personne de Magnésie du Méandre avec les presbytres Bassus et Apollonius, et le diacre Zotion. De Tralles, l'évêque Polybe était venu seul.

Ce fut pendant le séjour à Smyrne qu'Ignace écrivit à ces Églises dont il venait de recevoir les représentants : Éphèse, Magnésie et Tralles: il écrivit également, à la date du 24 août, à l'Église de Rome. (*Rom.*, X, 3).

A Smyrne, on dût s'embarquer pour gagner Troas. Le diacre Burrhus, d'Éphèse, accompagna Ignace jusque-là. A Troas, arrivèrent Philon, diacre de Cilicie et Rhéus Agathopus, diacre (d'Antioche?) qui apportèrent l'heureuse nouvelle de la fin de la persécution en Syrie.

Pendant le séjour à Troas, l'évêque Ignace écrivit aux Églises de Philadelphie et de Smyrne, ainsi qu'à l'évêque Polycarpe. Sa pensée se tourne sans cesse vers sa chère Église d'Antioche, et il exprime le plus vif désir de voir les diverses Églises envoyer en Syrie des délégués ou au moins des lettres pour encourager les chrétiens d'Antioche et les féliciter de la paix enfin recouvrée. Ignace se disposait à écrire à ce sujet à toutes les Églises qu'il connaissait, quand il reçut l'ordre soudain de se rembarquer; il n'eut que le temps d'écrire à Polycarpe.

De Troas à Néapolis la traversée n'est pas bien longue; à Néapolis, le convoi n'avait plus qu'à suivre la voie Egnatienne qui, passant par Philippes et par Thessalonique, traversait toute la Macédoine et aboutissait à Dyrrachium (Durazzo) sur l'Adriatique. Le convoi se grossit en route de nouveaux prisonniers chrétiens destinés, eux aussi, au supplice. En arrivant à Philippes, Ignace était accompagné de martyrs dont deux au moins nous sont connus par leurs noms : Zosime et Rufus (*Polyc.*, IX, 1). Les chrétiens de Philippes leur firent le meilleur accueil et les accompagnèrent quelque temps à la sortie de la ville (*Philipp.*, I, 1).

Avant de se séparer d'eux, Ignace avait engagé les Philippiens à écrire, eux aussi, à la communauté d'Antioche. Sans doute leur avait-il conseillé de vive voix de recourir à la complaisance de l'évêque de Smyrne; les Philippiens n'y manquèrent pas, ils écrivirent à Polycarpe le priant de faire porter leur lettre en Syrie par son propre messager (*Philipp.*, XIII, 1); en même temps, dans leur ferveur, ils lui demandèrent de leur communiquer toutes les lettres d'Ignace qu'il pouvait avoir en sa possession. Polycarpe leur donna satisfaction et leur écrivit : « Quant aux lettres qu'Ignace nous a adressées et toutes celles que nous avions chez nous, nous vous les envoyons, comme vous l'avez demandé; elles sont avec cette lettre. Vous pourrez en recueillir un grand profit; vous y trouverez foi, patience et toute édifi-

[1] Clément d'Alexandrie, *Stromata*, l. V, c. XII, n. 80; cf. C. Schmidt, *Der erste Clemensbrief in altkoptischen Uebersetzung*, dans *Texte und Untersuchungen*, in-8°, Leipzig, 1908, III[e] série, t. II (tom. XXXII), p. 1-159. Cf. X. Roiron, *Les plus anciens prologues épistolaires chrétiens*, dans *Recherches de science religieuse*, 1913, t. X, p. 294-254, 382-402. — [2] Eusèbe, *Historia ecclesiastica*, l. III, c. XXXVI.

cation qui se rapporte à Notre-Seigneur [1]. » C'est peut-être à cette requête des Philippiens et à l'acquiescement donné par Polycarpe que nous devons la conservation de la correspondance du martyr.

De cette correspondance le plus ancien et le plus précieux témoignage est celui que nous apporte Ignace lui-même dans sa lettre aux Romains : « J'écris à toutes les Églises, et leur mande que c'est avec joie que je meurs pour Dieu. » (*Rom.*, IV, 1.)

Les lettres de saint Ignace nous sont parvenues dans *trois collections* et *sous trois formes* différentes. Nous allons les décrire en peu de mots : 1° La *petite collection*, très abrégée, comprend trois lettres : aux Éphésiens, aux Romains et à Polycarpe, conservées dans une version syriaque [2]; 2° La *collection moyenne* comprend sept lettres : Éphésiens, Magnésiens, Tralliens, Romains, Philadelphiens, Smyrniotes et à Polycarpe; 3° La *grande collection* comprend, en plus de ces sept lettres, six autres qui sont : Marie de Cassobola à Ignace et Ignace à Marie de Cassobola, aux Tarsiens, aux Antiochéens, à Héron, aux Philippiens. Ces six dernières lettres sont si évidemment apocryphes que personne ne songe plus à les défendre. L'auteur est un hérétique — semi-arien ou bien apollinariste — qui vivait vers la fin du IVe siècle et se préoccupait de mettre ses idées personnelles sous l'autorité d'un nom illustre. Une fois mis en goût, cet auteur s'empara du texte authentique et l'interpola largement.

Ce texte authentique ne se trouve pas, comme plusieurs l'ont cru un moment dans la version syriaque (n° 1), mais dans la collection moyenne (n° 2). Sur ce point, l'accord est fait aujourd'hui; il semble superflu d'entrer dans plus de détails à ce sujet, on les trouvera, à profusion, dans J. B. Lightfoot, *The apostolic Fathers*, part. III, t. I, p. 70-134. De plus, Lightfoot a donné dans son tome III le texte syriaque (n° 1) et le texte de la grande collection (n° 3).

A propos de la collection moyenne (n. 2) la question d'authenticité du texte a fait l'objet de longs débats. Au Moyen Age, en Occident surtout, on ne connaissait les lettres de saint Ignace que dans la forme interpolée; c'est elle que Lefèvre d'Étaples fit imprimer dès 1498. La recension moyenne dut attendre jusqu'en 1644; elle fut alors publiée pour la première fois, en latin, par Jacques Ussher, à Oxford. Deux ans plus tard, en 1646, Isaac Woss donna le texte grec à Amsterdam d'après le *codex Laurentianus* de Florence. En 1689, dom Thierry Ruinart donna le texte de la lettre aux Romains d'après le *codex Colbertinus*. L'état de la critique à cette époque et depuis ne permit pas de réhabiliter ce texte sur lequel planait la mauvaise réputation attachée à la forme interpolée.

En réalité, la critique n'était pas de force à lutter contre la passion religieuse, car c'était elle qui s'acharnait contre le texte des lettres de saint Ignace. Celui-ci se constituait le champion de la hiérarchie ecclésiastique et de l'épiscopat unitaire; il devait dès lors soulever contre lui calvinistes et presbytériens. Saumaise, en 1645, conduisait l'assaut et J. Daillé, en 1666, ramassait tout ce qui s'était dit dans son *De scriptis quæ sub Dionysii Areopagitæ et Ignatii Antiochensis nominibus circumferuntur libri II*. La collection interpolée et la collection moyenne étaient réprouvées impitoyablement; la réponse vint en 1672, par J. Pearson, *Vindiciæ epistolarum S. Ignatii*, qui rétablissait les droits de la collection moyenne à l'authenticité.

Au XIXe siècle, le combat reprit. Ce qu'on est convenu de nommer l'école de Tubingue se prononça bruyamment. R. Rothe, en 1837, avait admis l'authenticité [3]; l'année suivante F. Chr. Baur lui infligea un démenti et prouva qu'il n'y entendait rien [4]. Au cours des années suivantes, Ad. Hilgenfeld [5] et quelques vagues allemands donnèrent une valeur d'axiome à l'hypothèse de l'inauthenticité. La cause était entendue; sous peine d'être tenu pour imbécile et réputé tel, il fallut admettre que le texte de la collection moyenne était apocryphe. La publication de W. Cureton, en 1845, n'y put rien changer, l'éditeur donna la collection courte comme seul véritable texte de saint Ignace, quelques érudits l'approuvèrent : Bunsen, A. Ritschl, A. Lipsius; les autres passèrent, dédaigneux.

En 1873, un esprit large et perspicace, Théodore Zahn, commença la réaction et plaida l'authenticité [6], Fr. X. Funk le suivit et renforça la discussion de quelques solides arguments [7]; peu de temps après John Barber Lightfoot entra en scène, s'empara de la question, l'épuisa et conclut qu' « il n'y a pas d'écrit chrétien du IIe siècle, il n'y a pas même un seul écrit dans l'antiquité, ni chrétien, ni païen, dont l'authenticité soit mieux assurée que celle des lettres d'Ignace, si l'on reconnaît pour originale l'épître de Polycarpe [8]. » L. Duchesne consacrait un appendice de ses *Origines chrétiennes* (1891) à établir l'authenticité des lettres de saint Ignace et de saint Polycarpe [9], et J. Réville entrait dans la même voie [10]. On ferait une collection des insanités et des inepties inspirées à des historiens et à des critiques par cette question de l'authenticité des lettres de saint Ignace. L'histoire de cette controverse comporte un enseignement; à savoir que pour toute une catégorie d'écrivains l'authenticité d'un texte est en dépendance des opinions qu'il soutient ou qu'il combat. La question pour eux n'est pas de savoir si les évangiles, les épîtres de saint Paul et les lettres de saint Ignace sont dus ou non à ceux à qui on les attribue, mais si ces documents, bien exploités, permettent de combattre les vérités historiques auxquelles, en réalité, ils servent d'appui et de preuve.

Les lettres d'Ignace possédaient des attestations de première valeur. Nous avons cité déjà le passage de la lettre de saint Polycarpe, annonçant aux Philippiens l'envoi en communication de tout ce qu'il possédait de la correspondance de l'évêque d'Antioche. Cet envoi se faisait quelques semaines après le passage d'Ignace à Smyrne et peut-être avant son martyre; ainsi, à cette date, on possédait une collection de lettres peu différentes de notre collection. Avant la fin du IIe siècle, vers 180, saint Irénée cite la phrase la plus célèbre de l'épître aux Romains [11]. Origène cite également deux passages de cette même lettre aux Romains [12], et un passage de l'épître aux Éphésiens [13], il indique comme auteur de ces lettres : « le second évêque d'Antioche après Pierre, Ignace, qui lutta contre les bêtes à Rome pendant la persécution. »

La littérature chrétienne des trois premiers siècles nous offre une multitude de réminiscences des lettres de saint Ignace. On en rencontre dans le Martyre de saint Polycarpe, dans la Lettre des Églises de Vienne et de Lyon, dans Méliton de Sardes, dans Athénagore, Théophile d'Antioche, Clément d'Alexandrie, Tertullien. Nous avons déjà transcrit les renseigne-

[1] Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. III, c. XXXVI. — [2] W. Cureton. *The ancient syriac version of the Epistles of S. Ignatius*, in-8°, London, 1845. — [3] *Die Anfaenge der christlichen Kirche*, Wittemberg, 1837, t. I, p. 715-739. — [4] *Ueber den Ursprung der Episkopates*, Tübingen, 1838, p. 148-185, *Die ignatianischen Briefe*, Tübingen, 1848. — [5] *Die apostolischen Vater*, Halle, 1853. — [6] *Ignatius von Antiochien*, in-8°, Gotha, 1873, p. 491-541. — [7] *Die Echtheit der ignatianischen Briefe*, in-8°, Tübingen, 1883. — [8] J. B. Lightfoot, *Apostolic Fathers*, part., I, *S. Ignatius*, t. I. p. 422. — [9] *Les origines chrétiennes*, leçons lithographiées, in-8°, Paris, (s. d.) appendice VI, p. 72-78. — [10] Jean Réville, *Les origines de l'épiscopat*, Paris, 1894. — [11] S. Irénée, *Adv. hæres.*, l. V, c. XXVIII, 4. — [12] *De oratione*, c. XX; *In Cantica Canticorum*, prolog. — [13] *Homilia VI in Lucam.*

ments consignés par Eusèbe de Césarée qui nous dit sans périphrase que saint Ignace était alors très célèbre : παρὰ πλείστοις εἰς ἔτι νῦν διαβόητος Ἰγνάτιος [1].

Enfin, Lucien semble avoir connu les lettres d'Ignace et s'en être inspiré quand il écrivit la *Mort de Pérégrinus*, vers 165-170. On peut comparer les passages de cet ouvrage relatifs à la période chrétienne de la vie de Pérégrinus avec les lettres d'Ignace. Renan, qui n'admettait pas l'authenticité des lettres (sauf la lettre aux Romains) reconnaît que les allusions de Lucien constituent un argument favorable. « La spirituelle peinture de mœurs que ce charmant écrivain a intitulée la *Mort de Pérégrinus* renferme des allusions presque évidentes au voyage triomphal d'Ignace prisonnier, et aux épîtres circulaires qu'il adressait aux Églises. Ce sont là de très fortes présomptions en faveur de l'authenticité de lettres [2]. »

Telles objections soulevées contre l'authenticité des lettres ne peuvent être retenues. Ces prétendues invraisemblances tirées de la captivité, du voyage, de la condamnation à mort, ne subsistent pas un instant devant cette remarque que toute cette histoire était connue et admise comme vraie et comme possible avant la fin du IIe siècle, c'est-à-dire par des contemporains. La donnée du roman de Lucien de Samosate, analogue à l'épisode de la captivité d'Ignace, montre qu'on pouvait offrir un pareil récit et le faire admettre comme vraisemblable par les lecteurs.

Une autre objection tirée de la date des lettres n'est pas plus recevable. Cette date ne peut être reportée après le règne de Trajan; il faut plus probablement la fixer vers l'an 110-115; or, les lettres décrivent la situation de l'épiscopat telle qu'elle devait exister à une date postérieure d'un demi-siècle au moins. Nous avons déjà traité cette question de l'épiscopat (*Dictionn.*, t. v, col. 202 et principalement 220-229), nous croyons avoir montré que l'authenticité intrinsèque du texte des lettres d'Ignace impose le fait de l'existence de l'épiscopat tel qu'elles nous le décrivent. Il n'est pas acceptable qu'on sacrifie ces documents à une opinion *a priori* qu'ils ont le tort de renverser. Le contraste relevé entre la lettre aux Romains et les six autres lettres a pu sembler frappant. En effet, ces six lettres exaltent la fonction et le rôle de l'évêque, la lettre aux Romains n'y fait pas allusion, elle ne mentionne même pas l'existence d'un évêque de Rome; mais la lettre de saint Clément aux Corinthiens observe la même réserve. Lightfoot, dont la haute probité intellectuelle et la science approfondie commandaient aux idées puisées et entretenues au sein d'une confession dissidente, admettait la gravité de ce silence : *The letter to the Romans*, écrivait-il, *would have contained no indication of the existence of the episcopate office... With all this importance attributed to the romish Church, it is the more remarkable that not a word is said about the roman bishop. Indeed there is not even the faintest hint that a bishop of Rome existed at this time* [3]. D'après lui le témoignage de la lettre de saint Clément et celui du *Pasteur* d'Hermas qui ne contiennent non plus une allusion au chef de l'Église, montreraient que l'épiscopat monarchique fut en retard à Rome et dans tout l'Occident. Il est certain que la lettre de Clément représente une autorité moins personnelle que celle des évêques d'Asie; on peut même ajouter, que l'hérésie avait contribué en Orient à renforcer la position de l'épiscopat monarchique et que, ne s'insinuant à Rome qu'après la première moitié du IIe siècle, elle n'a produit qu'alors un effet semblable. Mais la situation diffère du tout au tout dans les six lettres aux Églises d'Asie et dans la lettre à l'Église de Rome. Celle-ci n'a pas à recevoir ses avertissements et ses objurgations, mais ses supplications. Aux premières, l'évêque d'Antioche, qui est titulaire d'un siège éminent en Asie, écrit pour donner des conseils, il sait leur situation, les périls intérieurs qu'elles courent du fait de l'hérésie et du schisme menaçants, et il recommande l'union et l'obéissance de tous les fidèles à leurs chefs. A l'Église de Rome, où le même danger n'existe pas alors, il serait bien superflu de conseiller cette union et cette obéissance qui sont parfaites.

Un homme capable d'écrire les lettres dont nous parlons ne l'est pas moins d'envisager de haut une situation et d'entrevoir les dangers prochains. Au seuil du IIe siècle, Ignace d'Antioche a été bien placé pour voir venir le péril des hérésies qui s'approche et menace; il le dénonce, il indique le seul moyen efficace de lutter contre elles; il s'y obstine et il y revient en toute occasion, dans ses entretiens, dans ses discours, dans ses lettres.

Ces hérésies se ramènent à deux erreurs principales : le judeo-christianisme et le docétisme.

Le judeo-christianisme est surtout redoutable à Magnésie du Méandre et à Philadelphie; c'est l'erreur contre laquelle saint Paul, vieilli et près de sa fin glorieuse, jetait le cri d'alarme; il l'avait vue se redresser toujours devant lui pour ébranler son œuvre conquérante, en mêlant les rites et les pratiques du judaïsme à la foi chrétienne. Le docétisme était une étrange doctrine, d'après laquelle l'humanité de Jésus-Christ n'aurait été qu'une simple apparence, non une réalité. On entrevoyait déjà cette erreur, que dénonçaient les épîtres de saint Jean, vers la fin du Ier siècle; elle allait atteindre son apogée au début du IIe, c'est-à-dire à l'époque même de saint Ignace. A cette date, le docétisme constitue un péril, il enseigne sans détours que le corps de Jésus ne fut qu'un fantôme, et par conséquent, sa naissance, ses actions, ses souffrances, sa passion et sa résurrection ne sont que supercherie. C'est l'enseignement de Simon le Magicien et de Saturnin d'Antioche, un compatriote et un contemporain d'Ignace qui voit le danger et qui le combat. Vingt ans plus tard, le docétisme de Basilide (vers 130) est moins franc d'allure, moins redoutable; il se borne à conter l'historiette d'une substitution de Simon de Cyrène à Jésus sur le chemin du Calvaire. Le fait que c'est sous sa forme la plus radicale que le docétisme nous apparaît dans les épîtres d'Ignace, est une preuve de l'ancienneté de ces lettres, puisqu'à partir de l'époque de Trajan, l'erreur alla plutôt en s'atténuant.

On a fait observer avec beaucoup de finesse que le caractère d'Ignace ou de celui, quel qu'il soit, qui a écrit les lettres, est d'un polémiste incapable de demeurer neutre, et de ne pas prendre parti dans les conflits d'opinion qui agitent les fidèles de son temps. S'il ne dit rien d'une question, c'est que cette question n'existe pas encore. Or le conflit sur la date de la fête de Pâque va bientôt mettre aux prises l'Église de Rome et les Églises de l'Asie Mineure, celles-là mêmes auxquelles les lettres d'Ignace sont adressées. Or, nulle allusion à ce débat, dans lequel saint Polycarpe va se trouver engagé, et à l'occasion duquel il entreprendra le voyage de Rome. Si Ignace n'en souffle mot, c'est que la question de la Pâque n'a pas encore été soulevée.

Rien non plus dans ses lettres d'une autre question qui va troubler les Églises d'Asie, celle de la venue du Paraclet et de la nouvelle Jérusalem.

Peu de temps après Trajan surviennent les grandes hérésies gnostiques du IIe siècle avec Basilide (vers 120-130), Valentin et Marcion (vers 140-160). Ces nouveautés soulèvent des tempêtes et semblent mena-

[1] Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. III, c. XXXVI. — [2] Renan, *Les Évangiles*, préf., p. X. — [3] *Op. cit.*, t. I, p. 398.

cer jusqu'à l'existence de l'Église. Comment l'auteur des lettres d'Ignace garde-t-il le silence? N'est-il pas évident qu'il est antérieur à tous ces conflits où il se fut précipité, où il eut combattu; antérieur à la question de la Pâque, au montanisme, à Marcion, à Valentin, à Basilide. Et toutes ces constatations nous ramènent à placer l'auteur des lettres sous le règne de Trajan.

Le texte des sept lettres dans la rédaction moyenne (n° 2) est conservé dans deux manuscrits : *Mediceus* ou *Laurentianus* de Florence (Laurentienne, LVII, 7) qui contient les lettres aux Éphésiens, aux Magnésiens, aux Tralliens, aux Philadelphiens, aux Smyrniotes et à l'évêque Polycarpe; le *Parisinus, græc. 1451* (olim *Colbertinus 460*) qui contient la lettre aux Romains. Ces deux manuscrits sont du XI[e] siècle. Les autres manuscrits *Casanatensis*, à la bibliothèque de la Minerve, à Rome; *Barberinus 7* et *Barberinus 501* à la bibliothèque Barberini, sont des copies récentes du *Mediceus* et ne comptent pour rien. Ainsi donc chacune des sept épîtres n'a qu'un seul témoin manuscrit.

Les éditions se sont succédé depuis celle de Ussher [1], en 1644; suivi par Isaac Voss [2], en 1646, Ussher, qui avait souhaité cette publication fit paraître un nouveau texte en 1647 [3], puis vinrent les éditions de J.-B. Cotelier, en 1672, de Jean Le Clerc en 1698 et de Thomas Ittig, en 1699; Isaac Voss avait donné le texte de la lettre aux Romains d'après la collection interpolée; aussi la publication de dom Ruinart, faite d'après la *Colbertinus 460*, en 1689, marqua-t-elle une notable amélioration [4]. En 1708, Car. Aldrich donna le texte du *Mediceus* révisé l'année précédente par A.-M. Salvinus [5]; cependant cette édition n'est pas irréprochable. En 1709, Th. Smith publia les lettres avec les notes laissées par J. Pearson et les leçons relevées par J. Ledgard [6]. R. Russel donna, en 1746, un texte élaboré d'après toutes les éditions antérieures, et dès lors les éditions reproduisirent l'un ou l'autre des textes précédemment établis : celui d'Aldrich, par Guil. Whiston, en 1711 [7]; celui de Smith par A. Gallandi, en 1765; celui de Voss, par J. C. Thilo en 1821 [8]. En 1741, J. L. Frey donna une fois de plus l'édition Smith. En 1829, Hornemann publia la recension interpolée de la lettre à Polycarpe et omit les lettres aux Magnésiens et aux Philippiens. En 1838, Guil. Jacobson donna un texte revu sur les mss. de Florence et de Paris, puis vinrent les éditions de C. J. Hefele, en 1839; de F. X. Reithmayr, en 1844; de A. Grenfell, en 1844; de Ch. C. J. Bunsen, en 1847 [9]; de W. Cureton, en 1849 [10], et de Alb. Dressel, en 1857. Peu auparavant, J.-H. Petermann était entré dans une voie nouvelle : il compara la forme interpolée avec les anciennes versions et les citations et rétablit heureusement de nombreux passages [11]. Cette méthode fut reprise et améliorée par Th. Zahn, en 1876; par F. X. Funk, en 1881; par J. B. Lightfoot, en 1885. La 2[e] édition de Lightfoot en 1890; la 2[e] de Funk en 1901 et celle de Hilgenfeld, en 1902, donnent le dernier état du texte.

XIV. LETTRES DU PSEUDO-IGNACE. — Ce faussaire a longtemps supplanté le grand martyr d'Antioche. Depuis que la démonstration de Lightfoot a restitué à la collection moyenne (n° 2) l'autorité qui lui appartient, la personnalité du pseudo-Ignace a été souvent étudiée. Th Zahn [12] a reconnu en lui un semi-arien qui écrivait dans les années 360-380. Funk [13], qui a donné une édition des lettres interpolées a été convaincu que leur auteur était un apollinariste qui vivait vers l'an 400. Lightfoot [14], venu peu après, retrouva, en maint endroit des lettres, le symbole de Nicée, mais ne consentit pas à en faire un apollinariste. Funk reprit l'étude et constata que le personnage est en rapport très intime avec les *Constitutions apostoliques*, au point qu'il en est probablement l'auteur. En tout cas, il s'en est beaucoup servi et il en est le premier témoin, ce qui nous donne le *terminus ad quem* de la rédaction de l'ouvrage [15]. L. Duchesne [16] écarta l'opinion de Funk pour voir avec Zahn un arien dans le pseudo-Ignace, mais ne réussit pas à convaincre Funk et à lui faire abandonner sa première opinion [17]. A. Amelungk, reprenant la question, arriva à la conclusion que le pseudo-Ignace était un semi-arien dans le sens eusébien [18]. Au point de vue de l'histoire littéraire, il se rattache à une observation de A. Harnack qui met en rapport le symbole des *Constitutions apostoliques* (VII, 41) avec les symboles du synode d'Antioche de 341 et des synodes subséquents; il croit même qu'il doit être rangé parmi ceux-ci et que, comme eux, il attaque Marcel d'Ancyre. Après avoir d'abord placé ce symbole entre les années 340-380, A. Harnack en vint, par la considération qu'Épiphane connaissait déjà les *Constitutions apostoliques* ou la *Didascalie* sous sa forme interpolée, à restreindre la période de la composition aux années 340-360; la falsification lui paraît même devoir être rapprochée des années 340-347, puisque c'est à cette époque qu'il faut placer les efforts énergiques du parti modéré en Syrie en vue de propager ses doctrines dans toute l'Église, de se débarrasser habilement du concile de Nicée et de gagner tout l'Occident à ses formules bibliques. Quant à l'interpolation des lettres d'Ignace, A. Harnack croit devoir la fixer peu après 350-360 [19]. Funk n'a pas admis ces résultats [20].

XV. LA LETTRE DE POLYCARPE. — La date la plus probable du martyre de saint Polycarpe a été fixée par Waddington au 22 ou 23 février de l'an 155 ou 156. La matin même de son supplice, l'évêque répond au juge qui l'interroge : « Il y a quatre-vingt-six ans que je sers le Christ. » Il y a toute apparence qu'il compte à partir de sa naissance; il était donc né de parents chrétiens en l'an 69 ou en l'an 70 de notre ère; on n'a pas l'ombre d'une preuve, ni d'une raison à y opposer. A cette date, l'Église chrétienne comptait déjà bien des membres, même parmi les gentils, car c'est, de préférence, dans ce milieu qu'on le verrait naître, lui qui est si peu familier avec l'Ancien Testament; il ne connaît guère que les écrits apostoliques

[1] *Polycarpi et Ignatii epistulæ*, Oxoniae, 1644. — [2] *Epistolæ genuinæ S. Ignatii martyris, quæ nunc primum lucem vident ex bibliotheca Florentina. Adduntur S. Ignatii epistolæ, quales vulgo circumferuntur. Ad hæc S. Barnabæ epistula. Accessit universis translatio vetus.* Amstelodami (2[e] édit., Londini, 1680). — [3] *Appendix Ignatiana*, Londini. — [4] *Acta primorum martyrum sincera.* — [5] *S. martyris Ignatii Antiochensis epistolæ septem genuinæ, quæ nimirum collegit S. Polycarpus suæque ad Philippenses epistolæ subjecit*, Oxonii. — [6] *S. Ignatii epistolæ genuinæ juxta exemplar Mediceum denuo recensitæ, una cum veteri latina versione*, Oxonii, 1709. — [7] *Primitive christianity reviv'd*, Londini, t. I, p. 102-391. — [8] *Ignatii epistolæ*, Halæ. — [9] *Die drei achten und die vier unächten Briefe des Ignatius von Antioch*, Hamburgi. — [10] *Corpus Ignatianum a complete collection of the Ignatian epistles, genuine, interpolated and spurious*, etc. Londini. — [11] *S. Ignatii patris apostolici, quæ feruntur epistolæ una cum ejusdem martyrio*, Lipsiæ, 1849. — [12] *Ignatius von Antiochien*, in-8°, Gotha, 1873. — [13] *Theologische Quartalschrift*, 1880, p. 355-358; *Patres apostolici*, 1881, t. II, p. X, sq. — [14] *The apostolic Fathers*, part. II, *S. Ignatius*, t. I, 1885, p. 254 sq. — [15] *Revue d'histoire ecclésiastique*, 1900, t. I, p. 62. — [16] *Bulletin critique*, 1882, p. 6-8; 1892, p. 81-85. — [17] *Theologische Quartalschrift*, 1892, p. 595; *Kirchengeschichtliche Abhandlungen und Untersuchungen*, 1899, t. II, p. 347-359. — [18] *Untersuchungen ueber Pseudo-Ignatius, ein Beitrag zur Geschichte einer litterarischen Fälschung*, 1899; cette étude a été reproduite dans ses parties essentielles dans *Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie*, 1890, p. 508-581. — [19] *Die Lehre der zwölf Apostel*, 1884, p. 170 sq., 265 sq. — [20] *Revue d'histoire ecclésiastique*, 1900, t. I, p. 61-65.

et post-apostoliques. Son biographe dit qu'il était riche et quelques détails du récit de son martyre (v et vi) paraissent indiquer l'aisance.

Saint Irénée nous apprend que Polycarpe avait été le disciple des apôtres et, en particulier, de Jean. Ce sont les apôtres qui l'auraient établi évêque de Smyrne [1]; il devait être très jeune alors, mais il occupait le siège lors du passage à Smyrne de saint Ignace. Il fit au martyre un accueil si empressé qu'Ignace lui adressa une lettre personnelle. Nous avons rappelé déjà la part de Polycarpe dans la conservation de la correspondance d'Ignace; il acquiesça à la prière que lui adressaient les Philippiens, et leur écrivit qu'il leur envoyait copie de toutes les lettres d'Ignace « tant celles qu'il nous a adressées, dit-il, que d'autres que nous possédons de lui. » (xiii, 2). Dans cette réponse aux Philippiens, Polycarpe demandait des nouvelles d'Ignace et de ses compagnons; il envisageait pour lui-même la possibilité d'un voyage en Syrie (xiii, 1); nous savons que l'année qui précéda son martyre, Polycarpe fit un voyage à Rome, et en cela, il était bien de son temps où les voyages n'arrêtaient pas les affaires.

La correspondance de Polycarpe se borne à cette seule lettre aux Philippiens, mais saint Irénée nous apprend qu'il en avait écrit plusieurs autres adressées soit à des Églises soit à des particuliers [2]. Cette lettre aux Philippiens ne porte aucune date, mais on ne peut la faire descendre que quelques semaines et, tout au plus, quelques mois après le passage de saint Ignace à Philippes, par conséquent vers cette même période de 110-115 que nous avons assignée à la correspondance d'Ignace.

L'authenticité de la lettre aux Philippiens est attestée de la façon la plus formelle. C'est d'abord saint Irénée, qui avait été élevé en Asie et avait connu personnellement saint Polycarpe; il l'avait fréquenté en même temps que Florin. Ce dernier ayant dévié dans le gnosticisme, Irénée lui écrivit, rappelant les lettres de Polycarpe [3], parmi lesquelles il attachait une importance particulière à « une lettre aux Philippiens qui est, dit-il [4], très considérable; ceux qui le voudront et qui ont souci de leur salut pourront y apprendre le caractère de sa foi et sa prédication de la vérité. » Eusèbe fait mention également des rapports entre Ignace et Polycarpe et nomme l'épître aux Philippiens; il en cite même le texte grec du chap. ix en entier et du ch. xiii moins la dernière phrase [5]. Un peu plus loin, Eusèbe cite un assez long extrait d'Irénée [6] relatif à Polycarpe et à sa lettre aux Philippiens, puis il ajoute : « Voilà ce que dit Irénée. Dans l'écrit aux Philippiens, dont il a été question et que nous avons encore, Polycarpe se sert de témoignages tirés de la première épître de Pierre. » Ces citations et réminiscences abondent dans la lettre qui nous a été conservée.

Il n'y a guère d'écrit, dans toute l'antiquité chrétienne, dont l'authenticité soit mieux garantie. Les Centuriateurs de Magdebourg soulevèrent cependant des doutes et le protestant Daillé, en 1666, se livra à une attaque en règle. Il est vrai que le cas était embarrassant. Daillé voulait se défaire des lettres de saint Ignace à raison de l'appui qu'elles prêtent à l'épiscopat; mais la lettre de Polycarpe, qui ne souffle mot de l'épiscopat, devenait un atout que calvinistes et presbytériens voulaient garder. Cependant cette même lettre de Polycarpe authentiquait les lettres d'Ignace; alors Daillé s'avisa d'une finesse qui était destinée à un long usage principalement parmi les exégètes : il déclare l'épître de Polycarpe authentique et le passage relatif à la correspondance d'Ignace interpolé. D'autres vinrent depuis qui se débarrassèrent avec la même désinvolture du ch. ix, du ch. xiii, c'est-à-dire de tous les passages où il est question d'Ignace et de ses lettres [7]. Or ces passages sont précisément ceux qui sont appuyés sur les autorités les plus nombreuses et les plus incontestables. Au lieu d'admettre une ou plusieurs interpolations, quelques critiques ont rejeté la lettre entière, dans laquelle ils prétendent découvrir un faux fabriqué par l'auteur des lettres de saint Ignace. A cela s'oppose l'incompatibilité des deux styles. De plus, il y a lieu d'observer que si les lettres d'Ignace sont un plaidoyer pour l'épiscopat, comment se fait-il qu'il n'en soit pas une seule fois question dans la lettre de Polycarpe, soi-disant écrite pour appuyer ce plaidoyer?

Le contenu de la lettre est doctrinal et pour ce motif nous laissons l'analyse de cet écrit aux théologiens, ainsi que nous l'avons fait pour saint Paul et pour saint Ignace d'Antioche; nous ne voulons envisager ici que ce qui concerne nos études d'antiquité chrétienne.

La lettre de saint Polycarpe aux Philippiens nous est parvenue complète, mais seulement dans la version latine qui compte quatorze chapitres. Le texte grec a été conservé par neuf manuscrits qui, tous, s'arrêtent à la fin du chapitre ix, qu'ils font suivre sans interruption de la seconde partie de la lettre du pseudo-Barnabé. La soudure se fait au milieu d'une phrase; voici comment : ἀποθανόντα καὶ δι' ἡμας ὑπὸ τὸν λαὸν τὸν καινόν. Dans cette phrase, il faut restituer ἀποθανόντα καὶ δι' ἡμας ὑπὸ à saint Polycarpe (ix, 2) et τὸν λαὸν τὸν καινόν à saint Barnabé (v). Il ressort de ce fait que tous les manuscrits dérivent d'un manuscrit unique, copié lui-même sur un manuscrit plus ancien auquel il manquait plusieurs feuillets; la lacune a passé inaperçue du scribe, qui devait être un homme peu attentif, ou très ignorant. Sur ces neuf manuscrits, un seul possède une valeur propre et indépendante, c'est le *Vaticanus 859*, du xi[e] siècle.

La lacune serait grave, heureusement elle est comblée en grande partie par Eusèbe qui, dans son *Hist. eccl.*, l. III, c. xxxvi, a conservé le texte grec du ch. ix en entier et le chap. xiii, moins la dernière phrase.

Il existe une version latine ancienne unique qui nous donne l'épître tout entière, mais elle est assez négligée et semble avoir été faite sur un texte grec fautif.

Ce fut le P. Fr. Turrien qui trouva le texte grec de l'épître Polycarpe-Barnabé, et il fut tout heureux d'avoir découvert un texte qui lui parut plus complet que celui de la version latine. Pierre Halloix publia ce texte en 1633 et il s'aperçut que le texte contenait deux fragments [8]. En 1644, J. Ussher donna une nouvelle édition qui fut reproduite par Le Moyne, en 1685 et par M. J. Routh en 1823. La version latine avait été donnée par Lefèvre d'Étaples, à Paris, en 1498; améliorée par Ussher d'après la collation de trois manuscrits. Jacobson et Dressel revisèrent les manuscrits et donnèrent les variantes. L'édition de Th. Zahn, en 1876, est celle qui marque le premier progrès sérieux, mais F. X. Funk consulta des manuscrits inconnus ou négligés et en donna le résultat. Lightfoot publia la partie de la version latine non représentée en grec (ch. x, xi, xii, xiv et fin du ch. xiii).

[1] *Adv. hæres.*, l. III, c. iii, 4; Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. V, c. xx. — [2] Irénée, *Lettre à Florin*, dans Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. V, c. xx. — [3] Id., *ibid.* — [4] *Adv. hær.*, l. III, c. iii, 4. *P. G.*, t. vii, col. 854. — [5] Eusèbe. *Hist. eccl.*, l. III, c. xxxvi. — [6] Id., *ibid.*, l. V, c. xiv; cf. *Adv. hær.*, l. III. — [7] Ritschl, *Entstehung der altkatholischen Kirche*, 2[e] édit., 1857, p. 584 sq. — [8] *Die Echtheit der Ignatianischen Briefe*, 1883.

Le texte de F. X. Funk, dans *Patres apostolici*, 1901, t. I, p. 296-312, a été adopté dans *Les Pères apostoliques*, t. III, *Ignace d'Antioche et Polycarpe de Smyrne*, Paris, 1910, avec une introduction et traduction française par Aug. Lelong.

XVI. La lettre de pseudo-Barnabé. — Cette lettre se compose de deux parties. A la suite des dix-sept premiers chapitres, qui sont son œuvre personnelle, l'auteur a introduit trois chapitres (XVIII-XX) qui ne sont autre chose que la description dites des *Deux Voies* (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 774-775) et la conclusion prend place tout de suite après (ch. XXI).

Dès le début, l'auteur fait connaître sa pensée. En ces jours mauvais où nous vivons et tandis que la fin du monde et le jugement approchent, les fidèles, dégagés des liens de la loi juive, doivent pratiquer les vertus et fuir le péché. Ce qui suit tend à montrer la liberté des chrétiens à l'égard des prescriptions mosaïques. A cet effet, l'auteur expose la Loi dans un sens tout allégorique et s'attache surtout à montrer, par une série d'explications typologiques souvent singulières, comment l'Ancien Testamment était préfiguratif du Christ, de sa passion, des institutions chrétiennes. Cependant il ne va pas, quoi qu'on en ait dit, jusqu'à enseigner que les préceptes de la Loi ne furent jamais à observer dans leur sens littéral, que les Juifs n'eurent jamais d'alliance avec Dieu, que la circoncision de la chair était diabolique. C'est déjà assez que l'auteur reconnaisse des types du Christ dans plusieurs actions rituelles telles que les pratiquaient les prêtres juifs; ce qui le conduit à admettre que, d'après la volonté de Dieu qui, selon lui, a ordonné ces types, les lois réglant ces actions étaient bien à observer au sens littéral. Il reproche aux Juifs d'avoir pratiqué leur culte matériellement, sans avoir su s'élever jusqu'au sens spirituel et typique qu'il renfermait et que Dieu avait eu principalement en vue dans sa Loi; il loue donc ceux qui, en observant à la lettre des préceptes rituels, sanctifièrent ces pratiques par l'exacte intelligence de leur signification supérieure (ch. IX, 7; X, 10). S'il affirme que les chrétiens seuls, et non les Juifs, ont reçu le testament divin, l'auteur allègue uniquement, pour prouver cette thèse, les prophéties annonçant que le Messie serait la lumière des nations, qu'il nous tirerait des ténèbres et ouvrirait les yeux des aveugles. Qu'est-ce à dire sinon que les Juifs n'ont pas reçu le Testament, en ce sens qu'ils n'ont pas pu en comprendre la véritable nature? D'ailleurs, dans les passages les plus difficiles (IV, 7 sq., IX, 4 sq.), l'auteur a eu soin d'ajouter une remarque qui trahit la conscience qu'il avait d'avoir proposé une interprétation subtile, s'éloignant du sens premier et obvie des textes. Il n'en est pas moins vrai que l'explication allégorique de la Lettre dépasse de loin celle de l'épître aux Hébreux elle-même, et que le pseudo-Barnabé relève beaucoup moins, ou, pour mieux dire, laisse dans l'ombre, le rôle historique temporaire de l'ancien culte [1].

C'est en s'appuyant sur cette exégèse allégorique qu'on a cherché l'origine de la Lettre dans un milieu alexandrin, conjecture favorisée par le fait que, jusqu'au IV^e^ siècle, elle ne fut connue que des Alexandrins qui lui accordèrent l'honneur de la lecture publique dans leur Église [2]. L'origine alexandrine expliquerait d'ailleurs l'attribution à Barnabé, puisque vers la fin du II^e^ siècle on racontait que cet apôtre avait prêché l'évangile à Alexandrie [3].

La lettre de Barnabé est composée sans fièvre, écrite sans verdeur, c'est l'œuvre d'un esprit méditatif beaucoup plus que d'un polémiste. L'auteur ne porte ni attention ni intérêt au paganisme et au gnosticisme; il a sa gnose à lui concernant l'économie du salut fondée sur l'intelligence plus exacte de l'Écriture. Il parle du judaïsme d'une façon fort abstraite, sans aucune émotion. En définitive, c'est un spéculatif qui n'a aucun sujet d'alarme de quelque côté qu'il regarde. Un semblable état d'esprit est très éloigné des anxiétés de saint Paul et tout aussi éloigné des préoccupations de Clément d'Alexandrie et d'Origène. Ce n'est pas de l'intelligence rationnelle, ni de l'exposition philosophique de la doctrine chrétienne qu'il s'agit. Tous les moyens de la démonstration de l'auteur se réduisent encore à l'Ancien Testament et à l'histoire évangélique. Cependant, nous n'avons plus devant nous une simple prédication de la foi qui s'affirme plutôt qu'elle ne s'explique. Avec la littérature épistolaire primitive, l'épître de Barnabé n'a de commun que la forme : elle n'est point née des besoins concrets des premières communautés. La prédication apocalyptique, les descriptions eschatologiques lui sont étrangères. Elle se rapproche sans doute de la littérature apologétique, bien qu'elle veuille moins défendre le christianisme qu'exposer positivement la vraie nature de l'Ancienne Loi. Ainsi elle forme comme la transition entre la littérature chrétienne primitive et ces apologies contre les Juifs, dans lesquelles la tradition n'est souvent qu'un artifice littéraire [4].

Il est possible de tirer de cette situation d'esprit un indice chronologique. Évidemment, les controverses judaïsantes ont pris fin, et on pourrait dire que le combat a fini faute de combattants, d'un côté au moins. Après l'an 70 et la ruine du Temple, ce qui subsiste de judaïsants n'est plus qu'une poussière de parti, si impuissant, si misérable qu'il renonce à la controverse avec le christianisme. Fugitifs au delà du Jourdain, disséminés, ruinés, les judaïsants ne regardent plus du côté de l'Église, pas même pour la combattre. Une pareille situation ne se comprend guère avant l'an 80. Et cette raison suffit à elle seule pour enlever la paternité de la lettre à Barnabé. Est-ce sur ce ton paisible et d'une manière si abstraite et si philosophique qu'en pleine lutte judéo-chrétienne (puisque Barnabé est mort vers l'an 60), ce compagnon de saint Paul, qui avait pris part à ses controverses avec les judaïsants, eût parlé de cette question brûlante de la valeur de l'Ancienne Loi [5] ?

Il n'est guère admissible qu'un alexandrin montre une si complète absence de préoccupation à l'endroit du gnosticisme qu'à une date où les spéculations hérétiques ne troublaient pas encore l'Église d'Alexandrie. Comme nous savons que sur la fin du règne d'Hadrien, le gnosticisme faisait grand bruit en Égypte, on ne peut guère faire descendre la rédaction de la lettre après l'an 130. Elle aura donc été écrite entre l'an 80 et l'an 130.

Pour réduire cet intervalle et déterminer la date précise de la lettre, il faut étudier deux passages fondamentaux.

Tous ceux qui placent la rédaction de la lettre sous Vespasien, sous Domitien ou sous Nerva, s'appuient sur le ch. IV, ℣ 3-5. Pour exciter ses lecteurs à la fuite du péché, Barnabé leur écrit que « le grand scandale approche » (℣. 3). Au ℣ 4, il rapporte la prophétie de Daniel, VII, 24, et au ℣ 5, celle de Daniel, VII, 7 : « Le prophète s'exprime ainsi : Dix royaumes (βασιλεῖαι) régneront sur la terre, et ensuite se lèvera un petit roi qui humiliera à la fois trois rois (τρεῖς ὑφ'ἓν τῶν βασιλέων). » Daniel dit encore : « Et je vis la quatrième

[1] P. Ladeuze, *L'épître de Barnabé, la date de sa composition et son caractère général*, dans *Rev. d'hist. eccl.*, 1900, t. I, p. 32-33. — [2] O. von Gebhardt et A. Harnack *Patrum apostolicorum opera*, 1878, part. II, fol. 1, p. XLV sq. — [3] *Homil. Clement.*, I, 9-16; II, 4. — [4] Ladeuze, *op. cit.*, p. 35. — [5] Id., *ibid.*, p. 35, note 1.

bête... et comment d'elle sont sorties dix cornes, et de celles-ci est née une petite corne, et comment la petite corne humilia à la fois trois des grandes cornes (ὑφ' ἓν τρία τῶν μεγάλων κράτων). » D'après cela, on avance que l'auteur a reconnu dans les événements contemporains l'accomplissement de la prophétie, et il en a conclu que la fin du monde approche.

Ces événements contemporains c'est la succession des empereurs romains, d'où il faut que le « petit roi » qui humilie à la fois trois rois est le onzième de la série des empereurs; que les trois rois sont au nom des dix empereurs qui le précèdent; que les trois rois sont humiliés *à la fois* par le petit roi. La simultanéité est le point essentiel puisque, à deux reprises, l'auteur a ajouté aux paroles de Daniel les mots ὑφ' ἓν. Dès qu'il s'agit d'en venir à prononcer un nom les difficultés s'aggravent. Domitien est le onzième empereur, mais on ne voit pas du tout comment il a humilié trois de ses prédécesseurs. Nerva ne sera le onzième qu'à la condition du supprimer Vitellius sous prétexte que Vitellius ne fut pas reconnu en Égypte, mais le plus qu'on puisse dire, c'est que son nom ne se lit pas dans les textes égyptiens qui nous sont conservés. Si on admet Nerva, grâce à cette explication, il restera à montrer comment il a humilié trois de ses prédécesseurs à la fois, ὑφ' ἓν. C'est, répondra-t-on en succédant aux trois empereurs Flaviens; mais c'est donner à ce mot « à la fois », une signification arbitraire et forcée.

Même en admettant que l'auteur de la lettre de Barnabé fasse allusion à une série dynastique contemporaine, il resterait à savoir qui ouvre cette série : est-ce Jules César ou bien Auguste? et si tous les empereurs romains depuis Jules César y sont comptés?

Mais pseudo-Barnabé voit-il la prophétie de Daniel réalisée dans la succession des empereurs romains? Quand il invoque un texte prophétique, il a coutume de dire que l'oracle s'est accompli et comment il s'est accompli (XVI, 4-5, 8). Ici, il ne dit rien de semblable. Parlant de la fin du monde, il ne paraît pas redouter de la voir s'accomplir promptement, il croit seulement que cette fin approche (IV, 12; XV, 5; XXI, 3).

Dans le ch. XVI, 3-5, l'auteur réfute l'erreur des Juifs qui ont mis leur espoir « non pas dans le Dieu qui les a créés, mais dans l'édifice matériel du Temple, comme si cet édifice était la maison de Dieu. » Et il entreprend de montrer qu'un édifice de pierres et de briques n'a jamais pu prétendre au titre de « maison de Dieu ». Dieu lui-même a déclaré par la bouche d'Isaïe qu'il n'habite pas dans un habitacle fait de main d'homme. Non content de recourir à Isaïe, l'auteur fait appel à Hénoch, dont il tient le livre pour inspiré; peut-être parce qu'il y lit que Dieu livrera à la ruine le temple, la ville et le peuple d'Israël. Or cette prophétie s'est accomplie; le temple, avec la ville et le peuple, ont été détruits. Peut-il avoir été la maison de Dieu, lui qui était voué par Dieu même à la destruction? Dans toute cette argumentation, l'auteur part de ce principe que Dieu a montré qu'il n'habitait pas le Temple, parce que ce n'était pas sa maison, et d'ailleurs aucun temple matériel ne peut être la maison de Dieu. Y a-t-il donc un temple de Dieu? — Oui, celui qui est construit par Dieu même. Et ce temple existe puisqu'une prophétie annonce qu'un « temple de Dieu » sera construit au nom du Seigneur. Une fois établie l'existence de ce temple, l'auteur recherche le *mode* de sa construction, mode qui a également été prédit. Il explique alors comment Dieu se construit un vrai temple dans le cœur du chrétien.

Dans les ℣ 3-4 on lit : « Dieu dit encore : Voici que ceux qui ont détruit ce temple, eux-mêmes le reconstruiront. La chose se réalise. Car, à cause de la guerre qu'ils ont faite, le temple a été détruit par les ennemis : aujourd'hui ce sont aussi les ὑπηρέται mêmes de ces ennemis qui vont le reconstruire. » Il s'agit de la reconstruction matérielle imminente d'un temple, remplaçant celui qui fut détruit lors de la guerre et le reproduisant, s'élevant à la même place, ayant les mêmes murs. Mais est-il consacré au même Dieu? Est-ce un temple de Jéhovah? C'est peu vraisemblable. L'auteur vient de montrer que le temple matériel des Juifs n'était pas la maison de Dieu. Or si le temple de Jéhovah se relevait de ses ruines, cela fournirait aux Juifs un sérieux argument en faveur des espérances qu'ils fondaient sur cet édifice. Mais l'auteur ne parle pas d'une reconstruction passée, il parle d'une reconstruction qui va se faire. La destruction que l'auteur a en vue, c'est celle qui est due aux soldats de Titus. Alors, la réédification qui, d'après la prophétie, doit se faire par les auteurs mêmes de la destruction, ce n'est pas la réédification d'un temple de Jéhovah.

L'histoire ne connaît aucune reconstruction du Temple de Jérusalem postérieure à l'an 70, qui puisse être attribuée aux Romains, ces ennemis qui l'ont détruit. Ils n'y ont certes pas mis la main; mais ils ont pu l'autoriser et, à ce titre, s'en donner comme les auteurs; mais au ℣ 4, nous lisons : αὐτοὶ οἱ τῶν ἐχθρῶν ὑπηρέται, et ce sont les Juifs eux-mêmes. Encore n'a-t-on pas apporté la preuve que la permission qu'on suppose ait été accordée. On n'a pu l'attribuer qu'à Hadrien [1]. Un écrit rabbinique postérieur, le *Bereschit rabba* [2], rapporte, il est vrai, qu'aux jours de R. Josua ben Chananja, l'autorisation fut d'abord donnée aux Juifs de rebâtir leur temple, puis qu'elle fut équivalemment retirée par suite des menées des Samaritains, ce qui faillit déchaîner la révolution. Mais aucun témoignage sûrement historique ne vient confirmer les dires de cette source souvent légendaire [3]. Ils répondent aussi fort peu au caractère d'Hadrien qui, au témoignage de Spartien, était autant contempteur des cultes étrangers que fervent sectateur du culte romain [4].

Si donc les Romains n'ont pas relevé eux-mêmes le temple de Jéhovah, s'ils n'en ont pas autorisé la reconstruction, ce temple que, d'après pseudo-Barnabé, ils vont bâtir, n'est plus le temple du vrai Dieu. Sur l'emplacement de celui-ci, l'auteur voit s'élever un temple idolâtrique. Où retrouver pareil fait dans l'histoire? Vers la fin du règne d'Hadrien, les Juifs de Palestine se révoltèrent. D'après Spartien, cette révolte eut pour cause la défense de la circoncision portée par les Romains [5]. Une telle défense, qui détruisait le signe extérieur de leur nationalité, dut provoquer chez les Juifs une profonde indignation. Celle-ci fut portée à son comble par les faits que rapporte Dion Cassius : « Quand Hadrien fonda à Jérusalem à la place de la ville détruite, une ville nouvelle qu'il appela Aelia Capitolina, et qu'à l'endroit du temple de leur Dieu il en bâtit un autre à Jupiter, alors commença une longue et terrible guerre [6]. » Dion ajoute que les Juifs se tinrent tranquilles tant qu'Hadrien se

[1] Volkmar, *Ursprung unserer Evangelien*, in-8°, Zurich, 1866, p. 143 sq. — [2] Ch. LXIV, cité et traduit par J. Derenbourg, *Histoire de la Palestine*, p. 416. — [3] On a invoqué des passages de S. Jean Chrysostome, de Cedrenus, de Nicéphore Calliste, de la Chronique paschale; mais il n'y est pas question d'une permission donnée puis retirée par Hadrien; tout au plus d'une tentative essayée par les Juifs eux-mêmes, dans le cours de leur révolution contre les Romains. — [4] E. Schuerer, *Geschichte der jüdischen Volkes*, in-8°, Leipzig, 1890, t. I, p. 563-565. — [5] Spartien, *Hadrianus*, c. 14. — [6] Dion, *Historia romana*, l. LXIX, c. XII.

trouva en Syrie et en Égypte, mais qu'ils prirent les armes immédiatement après son départ. La relation que met l'historien entre le séjour de l'empereur en ces contrées et la révolution suscitée par la construction d'Aelia et du temple de Jupiter Capitolin, suppose que les ordres d'Hadrien furent donnés et reçurent un commencement d'exécution dès cette époque [1]. Or, Hadrien se trouvait en Syrie en l'an 130, en Égypte à la fin de cette année, et de nouveau en Syrie, en 131. C'est alors que, sur les ruines de la cité sainte, on vit poser les fondements d'une ville païenne [2]. C'était la ruine de toutes les espérances juives; dès que l'empereur se fut éloigné, la révolte éclata. La révolution commença donc en 132 [3].

Tels sont les événements auxquels pseudo-Barnabé fait allusion. Vivant en Égypte, il était bien placé pour apprendre les ordres d'Hadrien et pour qu'une allusion à demi-mot fût comprise de ses lecteurs. L'événement donne raison à l'écrivain : ainsi, les mêmes murs dans lesquels les Juifs ont honoré le Dieu vivant, vont devenir les murs du temple de Jupiter; la prophétie d'Isaïe s'accomplit, elle est imminente, les maçons sont à l'œuvre : αὐτοὶ οἱ τῶν ἐχθρῶν ὑπηρέται. Croira-t-on encore que ce temple matériel ait pu être la maison de Dieu, puisque, restant substantiellement le même, il devient un temple d'idoles, et tout cela, conformément à l'annonce de ce même Dieu qu'on a voulu y enfermer [4]?

La situation qui nous est ainsi proposée, se présenta en 130-131. C'est à cette date que la lettre fut écrite. Avant cette date, il n'eût pu être question de la reconstruction du temple de Jérusalem par les Romains; après cette date, cette reconstruction nous eût été présentée comme chose accomplie.

L'auteur écrit plusieurs fois qu'il ne veut pas parler ὡς διδάσκαλος, insinuant qu'il a droit à ce titre lequel fut spécialement employé, dans l'Église d'Alexandrie, pour désigner les catéchistes et cela dès une époque assez ancienne. Nous avons peut-être ici un prédécesseur de Pantène.

Si le témoignage des anciens et celui des manuscrits étaient irrécusables, l'attribution de la lettre à Barnabé ne ferait pas question. Les manuscrits grecs, la version latine nomment Barnabé, et le manuscrit du Vatican précise qu'il s'agit bien de l'apôtre et du compagnon de saint Paul. Clément d'Alexandrie, qui cite le texte à maintes reprises [5], n'hésite pas et bien d'autres non plus, qui, peut-être, n'y ont pas regardé de fort près et ont cru Clément sur parole : Origène [6], Eusèbe de Césarée, Sérapion de Thmuis et saint Jérôme [7]. En des temps plus rapprochés, Barnabé conserva la faveur d'un grand nombre d'écrivains entre autres : Isaac Voss [8], Ellies du Pin [9], G. Cave [10], Nicolas Le Nourry [11], A. Gallandi [12], S. Grynaeus, V. Mösl, G. Rosenmüller [13], J. E. Chr. Schmidt [14], I. C. L. Gieseler [15], E. Henke [16], I. Chr. Rördam [17], I. A. Möhler [18], C. E. Franke [19], I. Alzog, [20], C. E. Freppel [21], I. Sprinzl [22], S. Sharpe, I. Nirschl [23], B. Jungmann [24], Dan. Schenkel [25], C. Heydecke [26]. Paix à leur cendre!

Depuis ces vétérans, le vent a tourné et il n'est plus de critique ni d'historien aujourd'hui qui maintienne l'attribution à Barnabé. Sur ce point, Hefele avait entrevu la vérité [27]. Depuis lors on a surtout discuté l'époque possible ou probable de la rédaction. Hefele l'a placée entre les années 107 et 120; Wolkmar, sous le règne d'Hadrien, entre 117 et 120; Lipsius, au cours des années 120-125; Loman, dans les dernières années d'Hadrien, 135-138. Em. Schürer et Ad. Harnack, en 130 ou 131 [28]; F. X. Funk est revenu à la fin du Ier siècle, sous Nerva [29], et P. Ladeuze en 130 ou au début de 131, comme nous l'avons montré d'après lui.

Ce fut Jacques Usher (Usserius), évêque d'Armagh, qui fit imprimer pour la première fois à Oxford, en 1642, la lettre dite de Barnabé. Il se servait d'une copie du *codex Casanatensis*, faite par le P. André Schott, et à lui communiquée par Isaac Voss; en outre, il avait de Claude Saumaise une copie de l'ancienne version latine que dom Hughes Ménard venait de découvrir dans un manuscrit de la bibliothèque de Corbie. Mais, en 1644, un immense incendie dévora une partie de la ville d'Oxford et toute l'édition disparut dans ce désastre. Ce n'est qu'à une date récente qu'on retrouva vingt-deux pages de cette édition à la bibliothèque Bodléienne, correspondant à Barnabé 1-9[a]. Cf. J. H. Backhouse, *The editio princeps of the epistle of Barnabas by archbishop Ussher, as printed at Oxford 1642, and preserved in an imperfect form in the Bodleian library*, 1883.

L'*editio princeps* qui nous a été conservée est celle de dom Hughes Ménard († 1644) que dom Luc d'Achery donna à Paris en 1645 : Η φερομενη του αγιου Βαρναβα Αποστολου επιστολη καθολικη. *Sancti Barnabæ apostoli (ut fertur) Epistola catholica. Ab antiquis olim Ecclesiæ Patribus, sub ejusdem nomine laudata et usurpata. Hanc primum e tenebris eruit, notisque et observationibus illustravit R. P. domnus Hugo Menardus, etc. Opus posthumum.*

En 1646, Isaac Voss donna une édition corrigée : *Epistolæ genuinæ S. Ignatii, etc. Ad. hæc S. Barnabæ epistola.* Amstelodami (2e édit., Londini, 1680), puis vinrent les éditions de I.-I. Mader, Η φερομενη του αγιου Βαρναβα Αποστολου επιστολη καθολικη, Helmstadii, 1655; de Jean Baptiste Cotelier, en 1672, de Joh.

[1] L'historicité du récit de Dion ne peut être contestée. Dion écrivait la vie d'Hadrien à l'aide de l'autobiographie de ce prince, qu'il cite explicitement immédiatement avant notre récit (LXIX), 11. Ce qu'il nous dit du séjour d'Hadrien en Syrie et en Égypte, à cette époque, est confirmé par les inscriptions et les monnaies de ces pays. Cf. Em. Schuerer, *op. cit.*, p. 568, n. 76. Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. IV, c. VI, dit bien qu'Aelia fut construite après la révolution juive, en réalité, cette révolution interrompit la construction, et la ville ne fut achevée qu'après la défaite des Juifs. — [2] Em. Schuerer, *Geschichte des jüdischen Volkes*, in-8°, Leipzig, 1890, t. I, p. 507 sq. — [3] De fait, Eusèbe, dans son *Chronicon*, édit. Schoene, t. II, p. 166 sq., place le commencement de la révolution en l'an 16 d'Hadrien, c'est-à-dire 132-133. — [4] Ladeuze, *Rev. d'hist. eccl.*, 1900, p. 219-220. — [5] *Stromata*, II, 6, 31; 7, 35; 15, 67; 18, 84; 20, 116; V, 8, 52; 19, 64. — [6] *Contra Celsum*, l. I, c. LXIII, et dans trois autres passages. — [7] Celui-ci dans *Adv. Pelag.*, III, 2, l'attribue à saint Ignace. — [8] *Epistolæ genuinæ S. Ignatii*, 1646, p. 316. — [9] *Nouvelle bibliothèque des auteurs ecclésiastiques*, 1686, 2e édit., 1688, t. I, p. 16-19. — [10] *Histor. liter. script. eccle.*, 1688. — [11] *Adparatus ad Bibl. max. vet. Patrum.*, 1703, I diss., 3. — [12] *Bibliotheca veterum patrum*, Venetiæ, 1765. — [13] *Historia interpretationis librorum sacrorum*, 1795, t. I, p. 42. sq. — [14] *Handbuch der Kirchengeschichte*, 1801, t. I, p. 437 sq. — [15] *Lehrbuch der Kirchengeschichte*, 1824, 3e édit., 1831, t. I, p. 122. — [16] *De epistola quæ Barnabæ tribuitur authentia*, 1827. — [17] *De authentia epistolæ Barnabæ*, 1828. — [18] *Patrologie*, 1840, p. 85-90. — [19] *Zeitschrift für d. g. lutherische Theologie*, 1840, t. II, p. 90 sq. — [20] *Patrologie*, 1866; 3e édit., 1877, p. 30 sq. — [21] *Les Pères apostoliques et leur époque*, 1870, p. 88 sq. — [22] *Die Theologie der apostolischen Väter*, 1880, p. 14-21. — [23] *Patrologie*, 1881, 1, p. 53-57. — [24] *Revue catholique de Louvain*, 1832, t. LIII, p. 271 sq. — [25] *Theolog. Studien u. Kritiken*, 1837, p. 652-656. — [26] *Dissertatio qua Barnabæ epistola interpolata demonstratur*, 1874. — [27] *Das Sendschreiben des Apostels Barnabas*, 1840, p. 34 sq. — [28] *Gesch. des jud. Volkes*, 1890, t. I, p. 564; *Die Chronologie des altchristlichen Litteratur bis Eusebius*, in-8°, Leipzig, 1897, t. I, p. 410-428. — [29] *Kirchengeschichtliche Abhandlungen*, in-8°, Paderborn, 1899, p. 77-108. Cf. M. d'Herbigny, *La date de l'épître de Barnabé*, dans *Recherches de science religieuse*, 1910, t. I, p. 417-443, 540-566.

Fell, *S. Barnabæ Apostoli epistola catholica*, Oxoniæ, 1685; de Et. Le Moyne, *Varia sacra*, Lugd. Batav., 1685 (2e édit. 1694); de Jean Le Clerc, 1698; de Rich. Russel, 1746; d'André Gallandi, 1765; de C. Hefele, 1839; de Fr. X. Reithmayr, 1844; de A. Grenfell, 1844; d'Ed. de Muralt, *Codex Novi Testamenti deuterocanonicus sive Patres apostolici*, Turici, t. I, 1847; de Migne, *Patrologia græca*, 1857; d'Alb. Dressel, 1857. Tous donnent un texte grec mutilé auquel manque au début 1-5, 7a; ils suppléent à cette lacune par la version latine ancienne.

On dit que Simonides donna le texte intégral à Smyrne, en 1843, d'après le *codex Sinaïticus;* ce ne fut qu'en 1862 que la publication de ce manuscrit fameux par C. Tischendorf fit connaître ce texte en Occident. Alors parurent les éditions de Alb. Dressel, de G. Volkmar, *Monumentum vetustatis christianæ ineditum*, Turici, 1864; de Ad. Hilgenfeld, 1866; de I.-G. Müller, *Erklärung des Barnabasbriefs*, Lipsiæ, 1869; de O. von Gebhardt, 1875; de G. H. Rendall, 1877, de S. Sharpe, *S. Barnabas' epistle in Greek with translation*, London, 1880.

Philothée Bryennios trouva le texte de la lettre dans le célèbre manuscrit de la *Didachè;* il en communiqua les leçons à Ad. Hilgenfeld qui publia le texte en 1877. En 1878, O. von Gebhardt la donna dans ses *Patrum apostolicorum opera*, fasc. 1, part. 2, et dans l'édition *minor*, en 1877. Enfin F. X. Funk l'inséra dans son édition des *Patres apostolici* en 1878; Lightfoot-Harmer en 1891 et, de nouveau, F. X. Funk, dans ses *Patres apostolici*, Tubingæ, 1901, t. I, p. 38-97.

Lettre de Smyrne.

II. 2 : ὥστε μήτε γρύξαι μήτε στενάξαι τινά,... ὅτι παρεστὼς ὁ Κύριος ὡμιλει αὐτοῖς.

II. 3 : διὰ μιᾶς ὥρας τὴν αἰώνιον κόλασιν ἐξαγοραζόμενοι.... πρὸ ὀφθαλμῶν γὰρ εἶχον φυγεῖν τὸ αἰώνιον.

III. 1 : πολλὰ γὰρ ἐμηχανᾶτο κατ' αὐτῶν ὁ διάβολος, ἀλλὰ χάρις τῷ Θεῷ. κατὰ πάντων γὰρ οὐκ σχυσεν.

XVII. Lettre de l'Église de Smyrne. — C'est le premier document collectif adressé par une Église, car dans la lettre de Clément aux Corinthiens l'auteur parle au nom de l'Église de Rome; ici c'est l'Église même qui prend la plume, en recourant à un rédacteur. Voici le titre : « L'Église de Dieu qui séjourne à Smyrne, à l'Église de Dieu qui séjourne à Philomélium, et à toutes les chrétientés du monde appartenant à la sainte Église universelle... » Le rédacteur semble être un certain Marcion ou Marcianus (xx, 1); le scribe qui écrivit sous sa dictée s'appelait Évareste (xx, 2); ils n'étaient là qu'en sous-ordre, c'était l'Église de Smyrne qui ordonnait, aussi priait-elle les frères de Philomélium de faire circuler cette lettre après qu'ils en auraient pris connaissance. Il pourrait se faire que d'autres copies aient été envoyées dans différentes Églises, mais aucune ne s'est conservée et n'a laissé de trace.

Voici en quelle circonstance la lettre fut écrite. Un certain Quintus, Phrygien de naissance, du nombre de ceux qu'entraînait un zèle téméraire, alla se dénoncer lui-même en qualité de chrétien et déchaîna la persécution qui fit douze victimes à Smyrne; quant à Quintus, il apostasia. La populace réclama le jugement de l'évêque Polycarpe, dont la célébrité était répandue dans toute l'Asie chrétienne. A la nouvelle de son martyre, l'Église de Philomélium en réclama le récit circonstancié à l'Église de Smyrne qui le lui envoya.

La lettre contient vingt chapitres et deux chapitres supplémentaires. Nous avons dit que la date de la mort de Polycarpe était fixée au 22 ou 23 février 155 ou 156; or la lettre a été écrite ou dictée par des témoins oculaires des événements. Après le supplice, ils ont réussi à s'emparer des ossements calcinés, et ils se proposent de se réunir autour des reliques pour célébrer l'anniversaire du martyre; cette circonstance induit à faire croire qu'au moment où la lettre fut rédigée une année entière ne s'était pas écoulée depuis la mort.

La distance entre Smyrne et Philomélium (aujourd'hui Akschéher) est de cent lieues environ, cela demandait quelques semaines à un courrier; on peut donc estimer que la nouvelle est allée de Smyrne à Philomélium, la demande de détails a suivi aussitôt et la lettre a été écrite quelques mois après l'événement, par conséquent en 155 ou 156.

L'authenticité de la pièce ne pouvait pas ne pas être suspectée; on a donc imaginé de la reculer jusqu'en 250, 260 et 282; tout était si gratuit et si inepte que Renan lui-même négligeait d'y répondre [1]; A. Hilgenfeld [2] et J. B. Lightfoot [3] s'en chargèrent et le firent de manière à ce qu'on ne s'avisât plus d'y revenir.

Les témoignages laissés par l'antiquité chrétienne confirment le fait de l'authenticité de la lettre. Dans une pièce fameuse dont nous parlerons bientôt, la *Lettre des Églises des Gaules* (Lyon et Vienne) on trouve des coïncidences frappantes et répétées avec la lettre de l'Église de Smyrne, tellement frappantes qu'on ne peut les croire fortuites.

Lettre de Vienne-Lyon.

51 : τοῦ Ἀλεξάνδρου μήτε στενάξαντος μήτε γρύξαντός τι ὅλως, ἀλλὰ κατὰ καρδίαν ὁμιλοῦντος τῷ Θεῷ.

26 : ὑμομνησθεῖσα διὰ τῆς προσκαίρου τιμωρίας τὴν αἰώνιον ἐν γεέννῃ κόλασιν.

5.6 : ὁ ἀντικείμενος.... διὰ πάντων διῆλθεν,... ἀντεστρατήγει δὲ ἡ χάρις τοῦ Θεοῦ.

Dans les deux documents nous rencontrons l'expression : τὸν τῆς ἀφθαρσίας στέφανον (xvii, 1; xix, 2=36, 42).

Les actes du martyr Pionius, mort à Smyrne en 250, confirment l'indication donnée par la Lettre de l'Église de Smyrne un siècle auparavant, en nous disant que l'anniversaire de Polycarpe se célébrait le deuxième jour du mois de Xanthicus.

Eusèbe, dans sa *Chronique*, nous dit que le martyre de Polycarpe est consigné par écrit : *martyrium scriptis memoratur.* Le même historien, dans son *Hist. eccl.* (l. IV, c. xv) cite en grande partie la lettre de l'Église de Smyrne et résume le reste; il voit dans ce document le plus ancien récit authentique de martyre parvenu à sa connaissance.

On a élevé une objection à l'authenticité de la lettre à cause du terme καθολικὴ ἐκκλησία qui, à cette date, serait dit-on un anachronisme. Nous avons étudié et justifié cet emploi (voir *Dictionn.*, t. II, col. 2625-2627) et nous ajouterons ici les observations suivantes : « Remarquons d'abord que, dans l'antiquité ecclésiastique, le terme ἡ καθολικὴ ἐκκλησία s'entend en deux sens différents : 1° il signifie l'Église universelle, par opposition à une Église particulière; c'est ainsi que Jésus-Christ est appelé « le pasteur de l'Église universelle » ποιμένα τῆς κατὰ τὴν οἰκουμένην καθολικῆς ἐκκλησιας (xix, 2). Dans ce cas, l'adjectif καθολικος garde son sens naturel et ordinaire, et

[1] E. Renan, *L'Église chrétienne*, p. 452, note 2. — [2] *Zeitschrift fur Wissenschaftliche Theologie*, 1879, t. XXII, p. 145 sq. — [3] *Apostolic Fathers*, part. II, t. I (1889), p. 604-626.

n'est caractéristique d'aucune époque particulière. Près de cinquante ans auparavant, saint Ignace, dans son épître aux Smyrniens (VIII, 2), l'employait déjà ainsi.

« 2° A partir d'une certaine date, ἡ καθολικὴ ἐκκλησία prend un sens nouveau, pour ainsi dire technique, qui n'exclut d'ailleurs pas le premier : ce terme désigne alors l'église *orthodoxe*, en possession de la pure doctrine apostolique, par opposition aux sectes hérétiques ou schismatiques.

« Dans la lettre des Smyrniens, ἡ καθολικὴ ἐκκλησία est employé trois fois dans le premier sens : dans la suscription et dans les chapitres VIII, 1 et XIX, 2; mais en ce sens, comme nous l'avons dit, καθολική ne marque aucune date, et par conséquent ne peut soulever aucune difficulté. C'est seulement au chapitre XIV, 2, que cette expression se rencontre avec sa signification technique : Polycarpe y est appelé ἐπίσκοπος τῆς ἐν Σμύρνῃ καθολικῆς ἐκκλησίας, évêque de l'Église *catholique* de Smyrne, par opposition aux sectes hérétiques qui existaient certainement alors dans cette ville. Nous avons ici le plus ancien exemple connu de l'expression *Église catholique* dans le sens où nous l'entendons aujourd'hui. « Mais, comme le fait remarquer Lightfoot, il faut bien qu'une expression se rencontre quelque part pour la première fois : pourquoi ne serait-ce pas dans notre document? Dans le fragment de Muratori et dans les œuvres de Clément d'Alexandrie, l'emploi d'Église catholique, au sens moderne du mot, ne fait pas de doute : or ces derniers écrits ne sont que de peu d'années postérieurs à la mort de Polycarpe. D'ailleurs, le jour où l'Église chrétienne s'est divisée en sectes, il a bien fallu créer un terme spécial pour distinguer la véritable Église des rameaux parasites qui étaient venus s'y greffer ; ce terme fut καθολική. Or, en 155, ce jour était arrivé depuis longtemps : à Smyrne comme dans les autres grandes villes de l'Orient, il y avait alors des Marcionites, des Valentiniens, etc. Καθολικὴ ἐκκλησία, dans le sens actuel d'église *catholique*, n'est donc nullement à cette époque un anachronisme [1]. »

La lettre de l'Église de Smyrne a été conservée par deux sources indépendantes : Eusèbe et le faux Pionius. Il est probable qu'Eusèbe l'avait insérée dans son recueil perdu de martyres; il donna des extraits et des résumés dans son *Hist. eccl.* (IV, XV).

Nous avons écrit déjà le nom de Pionius; il faut établir ici une distinction entre le vrai Pionius, mort à Smyrne pour la foi, en 250, et dont les actes authentiques nous disent la grande dévotion à saint Polycarpe. Cette dévotion bien connue aura pu suggérer à un anonyme et faussaire, qui vivait vers la fin du V^e^ siècle, la pensée de composer une vie de saint Polycarpe et de la mettre sous le nom de Pionius le martyr. Le texte en est conservé dans le *codex Parisinus græc. 1452*, publié par L. Duchesne, en 1881 [2]; on y lit la lettre de l'Église de Smyrne. Quant à la vie, elle est légendaire et dépourvue de valeur historique. Le faux Pionius ajouta à son récit un appendice pour raconter l'histoire du manuscrit de cette lettre et de sa transmission depuis Irénée jusqu'à Pionius, en passant par Caïus et Socrate; ce récit ne peut être pris au sérieux.

Le texte de la lettre nous a été transmis par le faux Pionius (complet), par Eusèbe (citations d'extraits) et par les versions latines.

Les manuscrits grecs du texte complet sont au nombre de cinq : *Mosquensis* (Moscou), Saint Synode, n. *160* (XIII^e^ siècle) c'est le plus rapproché du texte conservé par Eusèbe; *Baroccianus, 238*, Oxford, Bodleienne (XI^e^ siècle); *Parisinus* ou *Mediceus*, grec. *1452* (X^e^ siècle) publié par L. Duchesne, en 1881; *Vindobonensis* (XI-XII^e^ siècles); *Hierosolymitanus* (X^e^ siècle), utilisé par Lightfoot.

Eusèbe, dans *Hist. eccl.*, (IV, XV), cite des passages textuels, auxquels il a parfois fait subir de légères altérations; ainsi il remplace deux fois le latin καροῦχα (*carruca*) par ὄχημα, plus familier aux Grecs.

Les versions latines sont au nombre de deux : la traduction d'Eusèbe par Rufin; une version du récit complet faite sur le texte du faux Pionius et conservée dans d'assez nombreux manuscrits; cette version est un peu libre, c'est plutôt une paraphrase. Les versions syriaque et copte [3] dépendent toutes deux d'Eusèbe et n'ont pas de valeur.

Le P. Héribert Rosweyde avait eu connaissance du texte; en 1623, le P. Halloix donna le texte latin complet dans sa *Vita S. Polycarpi*, et, en 1643, ce fut au tour de Bollandus [4], d'après le *Paris. grec. 1452*. En 1647, J. Ussher donna pour la première fois le texte grec d'après le ms. d'Oxford [5], avec une version latine. Puis vinrent les éditions de J.-B. Cotelier; Th. Ittig; Th. Smith; dom Ruinart, en 1713. De nos jours sont venues les éditions de Th. Zahn, en 1876, qui fut le premier à utiliser le ms. de Moscou [6]; F. X. Funk, en 1878; Lightfoot, en 1885 et, en 1889, il eut recours au ms. de Jérusalem. Funk, en 1898, publia les leçons de ce dernier manuscrit [7]; son édition de 1901, *Patres apostolici*, t. I, p. 313-346, fait usage des cinq manuscrits connus [8].

XVIII. La lettre a Diognète. — Certains écrits, accueillis avec faveur par les contemporains, n'ont pas tardé, pour une raison ou pour une autre, à tomber dans l'oubli. Il en est, au contraire, qui ont passé longtemps inaperçus, mais qui, reparaissant tout à coup, ont conservé le privilège de piquer l'attention de la postérité. Nous pouvons ranger l'épître à Diognète dans cette catégorie; car, d'une part, elle se présente isolée, anonyme, sans témoins historiques et néanmoins, depuis que Henri Estienne l'imprima pour la première fois à Paris, en 1592, elle a été l'objet de commentaires aussi nombreux qu'inégaux. On se proposait moins de soigner la publication du texte, connu par un manuscrit unique de la bibliothèque de Strasbourg, que de rechercher la provenance de cette composition mystérieuse dont tous s'accordaient à reconnaître la valeur.

Le *Codex Argentoratensis* (de Strasbourg) est l'original commun de la copie prise par Haus en 1580, de celle prise par Estienne en 1586, et enfin de celle prise par Beurer entre 1587 et 1591, laquelle, à son tour, ne saurait être indépendante de la copie de Haus [9]. Il faut noter que cette dernière n'est connue que depuis 1880 [10]. Otto n'a donc pu l'utiliser pour son édition du *Corpus apologetarum*, parue en 1879. La copie qui a servi à l'édition d'Estienne est aujourd'hui conservée à la bibliothèque de l'Université de Leyde; on ignore le sort de la copie de Beurer. Quant au manuscrit de

[1] A. Lelong, *Les Pères apostoliques*, t. III, Paris, 1910, p. LXXII-LXXIII. — [2] *Vita sancti Polycarpi, Smyrneorum episcopi, auctore Pionio.* — [3] Amélineau, dans *Proceedings of the Society of biblical archaeology*, 1888, t. X, p. 391-417. — [4] *Acta sanct.*, janv., t. II, p. 702-705; 705-707. — [5] *Ignat. et Polycarp. mart.*, Londini. — [6] Cf. O. von Gebhardt, dans *Zeitschrift für die historisch Theologie*, 1875, p. 354-370. — [7] *Cf. Centralblatt für Bibliothekwesen*, 1898, t. XV, p. 364-366. — [8] Ad. Harnack, *Die Zeit des Ignatius*, 1878, p. 77-90, sur l'usage de cette lettre chez les Latins. — [9] A. Harnack, *Die Ueberlieferung der griechischen Apologeten des II Jahrhunderts in der alten Kirche und in Mittelalter*, p. 89. — [10] Neumann a signalé ce manuscrit appartenant à la bibliothèque de l'université de Tübingen. Cf. *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, Gotha, 1881, fasc. 4, p. 284.

Strasbourg il a été brûlé par l'armée allemande en 1870 ; quant au manuscrit de Tübingen il paraît en être, pour la partie qui nous intéresse, une exacte reproduction. L'éditeur H. Kihn a étudié ce texte de très près ; il ne croit pas que celui de Beurer en dépende ; certains mots lus par Haus ne l'ont pas été par Beurer et réciproquement. Haus donne également plusieurs gloses écrites à la marge du manuscrit de Strasbourg où la dent des souris les avait fort maltraitées [1]. L'éditeur a justement attiré l'attention sur deux de ces notes marginales à cause de leur importance dogmatique. A côté du ch. VIII, 9, on lit cette réflexion : Ὅτι ἐκρύπτετο τοσούτους χρόνους τὸ μυστήριον τῆς ἁγίας Τριάδος μέχρι τοῦ βαπτίσματος ἐν Ἰορδάνῳ Or, il se trouve que l'un des traits saillants de l'enseignement de Théodore de Mopsueste était d'insister sur le développement progressif de la révélation dans les deux Testaments et d'exclure en particulier de l'Ancien toute allusion au mystère de la Trinité [2]. Pareillement la scholie du ch. XII, 8 : Ὅτι τὴν Εὔαν μὴ φθειρομένην παρθένον ἀποκαλεῖ. φθαρεῖσαν δὲ, τῆς παρακοῆς πάντως εἰσεδέξατο τὸ ἐπιτίμιον, δηλονότι φθαρεῖσαν, qui n'avait point encore rencontré d'explication suffisante, doit être rapprochée de l'opinion bien connue du même évêque relativement au péché originel. Marius Mercator écrit en 430 que son opinion lui survivait parmi les chrétiens de Syrie et surtout en Cilicie : *Progenitores videlicet humani generis, Adam et Evam, mortales a Deo creatos, nec quemquam posterorum sui prævericatione transgressi læsisse; sed sibi tantum nocuisse, seque mandati reos apud Deum fecisse, alterum penitus nullum* [3]. Remarquons que ces deux gloses si caractéristiques sont à peine amenées par le texte de l'Épître, et trahissent visiblement une préoccupation du moment chez leur auteur. Voici donc que du manuscrit de Strasbourg (XIII^e siècle) nous pouvons désormais remonter à son prototype daté du commencement du V^e siècle. Si l'on ajoute qu'une note marginale, de la même provenance que les autres, fait mention de la lacune du ch. VII, 8, comme existant dans l'exemplaire que le copiste avait sous les yeux et qui était lui-même très ancien, παλαιοτάτου ὄντος, il ne sera plus permis de révoquer en doute la haute antiquité de notre document. Quant à la lacune elle-même, la teneur de la note marginale est si précise : Οὕτως καὶ ἐν τῷ ἀντιγράφῳ εὗρον συγκοπήν, qu'elle n'autorise pas à lui attribuer plus d'étendue que ne l'indique, d'après le manuscrit de Strasbourg, la fidèle copie de Haus. On avait cru que là devait trouver place la réponse à l'une des questions énoncées au début de l'Épître : « De quelle affection les chrétiens s'aiment-ils les uns les autres [4] ? » ; d'autant plus qu'il n'y est répondu nulle part, et que l'auteur passe immédiatement à la dernière question, celle de l'Incarnation, traitée dans les ch. VIII et IX. Mais on observera que le ch. X n'est pas sans contenir quelques notions sur la charité chrétienne. Les réponses sont donc seulement interverties : aussi bien, l'amour de Jésus-Christ pour l'humanité, qui, dans l'ordre logique donne la clef du plan divin, doit servir dans l'ordre pratique de modèle aux rapports des hommes entre eux. Quoi qu'il en soit, avec ce chapitre X semble bien finir la lettre à Diognète, quoi que puisse dire l'éditeur en faveur des deux paragraphes ajoutés dans le manuscrit. On peut toutefois lui accorder que le prototype du V^e siècle les faisait suivre à un très petit intervalle. Cependant l'exiguïté de la lacune, qui faciliterait le rapprochement des parties d'un même texte, ne permettra jamais de rattacher l'un à l'autre deux morceaux entièrement disparates. Ces deux derniers chapitres (XI-XII) offrent des traces de rythme et peuvent être retardés jusqu'au III^e siècle.

Reste maintenant à définir d'une façon plus précise l'origine de notre épître. D'après Fr. Overbeck [5] la lettre à Diognète ne serait qu'un écrit apocryphe postérieur à Constantin, ce qui n'était pas l'avis d'Ern. Renan [6], au jugement duquel « ce qui est dit de la persécution (ch. V, VII, X) convient bien aux dernières années de Marc- Aurèle. L'écrit peut, à la rigueur, être du III^e siècle ». J. Dräseke [7] a retrouvé les traces des emprunts que pouvaient avoir fait à l'épître les divers apologistes : Arnobe, Minucius Félix, Athénagore et Tertullien ; en sorte que, d'après lui « tous les indices intrinsèques tirés de l'épître confirment la donnée de la tradition concernant la date de sa composition, à savoir l'âge de saint Justin en général, plus particulièrement vers 180 ». H. Doulcet [8] considère le règne de Marc-Aurèle comme une limite inférieure qu'on ne saurait dépasser, mais non comme une date acquise. L'attribution de l'épître au gnostique Appelle, devenu vieux, et sa composition à Rome ne semblent pas autre chose que des imaginations sans consistance. Il n'a pas manqué de critiques pour voir dans Diognète le précepteur de Marc-Aurèle ; mais ils n'ont pas paru réfléchir que, vers l'année 180, Diognète devait être mort depuis beau temps, lui qui avait enseigné à son royal élève τὸ γράψαι διαλόγους ἐν παιδί, comme celui-ci en témoigne [9] ; or le prince était né le 26 avril 121. Il conviendrait donc de se rapprocher davantage de l'époque de saint Justin, et à ce propos on pourrait se demander quel est ce Bacchius que Diognète fit entendre à Marc-Aurèle, alors que nous possédons une apologie adressée entre autres au jeune Verissimus (c'était le nom que lui donnait Hadrien) philosophe par Ἰουστῖνος Πρίσκου τοῦ Βακχείου. Quoi qu'il en soit, il semble improbable d'attribuer l'épître à saint Justin lui-même et, surtout, il semble impossible de la faire écrire à Rome. Certaines expressions ont une physionomie grecque et spécialement athénienne : par exemple, l'opposition des villes helléniques aux villes barbares (c. V, 4) n'a rien de romain. Minucius Félix fait dire simplement à Octavius (c. XX, 5), en parlant des païens, *majores nostri*, et Celse, quand il invite les chrétiens à prendre part à la défense commune contre les barbares, n'entend, ainsi que nous, ce nom que des peuplades qui se pressaient aux frontières de l'empire. De même les distinctions entre πολῖται, παροικοι, ξένοι (c. V, 5) font allusion à un état de choses bien connu à Athènes. Ajoutez à cela les rapports très frappants existant entre la lettre à Diognète et l'*Apologie* d'Athénagore, dont on a pu écrire : « Ce qui dans celle-ci est traité avec une grande précision et un non moindre déploiement d'érudition, n'est guère qu'indiqué dans celle-là à cause du cadre plus étroit et de la nature propre d'une lettre. » Il y avait à citer à ce propos un passage topique d'Athénagore qui répond à un des caractères saillants de l'épître à Diognète. On a signalé le silence de notre auteur sur l'argument que généralement les apologistes ne manquaient pas de tirer des prophètes juifs en faveur du christianisme. Cet argument n'avait

[1] Par exemple, ce qu'on avait proposé de restituer [ὅτι] ἄνδρες [οὐκ ἔγνωσαν μυστήρια τοῦ Πατρος, doit se lire : ὅτι οἱ ἅγιοι ἄνδρες ἔγνωσαν μυστήρια τοῦ Πατρός — [2] *Comm. in Zach.*, c. I, v. 7-10 ; *P. G.*, t. LXVI, col. 501 ; cf. *in Agg.*, c. II, ℣, 5 ; *P. G.*, t. LXVI, col. 484. — [3] *Præfatio libri subnotationum in verba Juliani*, *P. L.*, t. XLVIII, col. 109. — [4] Cf. H. Doulcet, dans *Annales de philosophie chrétienne*, mars, 1881, p. 564. — [5] *Ueber den pseudojustinischen Brief an Diognet*, 1875. — [6] *Marc-Aurèle*, Paris, 1882, p. 424 note. — [7] *Der Brief an Diognetos nebst Beiträgen zur Geschichte des Lebens und der Schriften des Gregorios von Neo-Cæsarea*, in-8°, Leipzig, 1881, p. 130. — [8] *Bulletin critique*, 1882, t. II, p. 311. — [9] Εἰς ἑαυτόν, l. I, c. VI.

pas cependant la même portée dans un milieu où l'élément judaïque était moins influent qu'ailleurs, et la ville d'Athènes était de ce nombre. Il fallait du reste tenir compte de ceux auxquels on avait affaire : le correspondant de Diognète s'est tu sur la question. Athénagore adressant son apologie à Marc-Aurèle et à Commode s'y prend un peu différemment (c. IX) : « Je pense que vous êtes érudits et savants, leur dit-il, que vous avez connaissance des écrits de Moïse, d'Isaïe, de Jérémie et de.. autres prophètes, et je vous y renvoie. »

Autre omission. Une idée particulière à l'épître à Diognète, c'est l'apparition récente du christianisme expliquée par le plan divin de l'Incarnation. Il faut citer, à ce propos, le discours de saint Paul en présence de l'Aréopage, où à l'expression de l'épître à Diognète (c. IX) : ὁ τότε τῆς ἀδικίας καιρός — ὁ νῦν τῆς δικαιοσύνης καιρός, correspondent exactement à celles-ci : τοὺς μὲν οὖν χρόνους τῆς ἀγνοίας ὑπεριδὼν ὁ Θεὸς... ἔστησεν ἡμέραν ἐν ᾗ μέλλει κρίνειν τὴν οἰκουμένην ἐν δικαιοσύνῃ. La pensée est identique, on sent l'inspiration commune. Quelques lignes plus haut, on lit, dans le même chapitre des Actes, l'opposition entre Ἀθηναῖοι δὲ πάντες καὶ οἱ ἐπιδημοῦντες ξένοι ; d'où il semble que la lettre à Diognète fut écrite à Athènes.

Écrite à Athènes, par un athénien, qui ne serait autre qu'Aristide l'apologiste. On sait que ce philosophe chrétien présenta à l'empereur Hadrien, lors de son séjour à Athènes, pendant l'hiver 125-126, une apologie dont il existe un fragment récemment découvert en langue arménienne. Au IVe siècle, on la possédait encore en grec; elle ne se trouvait pas toutefois dans la bibliothèque d'Eusèbe de Césarée, tandis que saint Jérôme l'a eue entre les mains. Le célèbre docteur, incriminé par l'orateur Magnus, à l'instigation de Rufin, sur ce qu'il introduisait des passages d'auteurs profanes dans ses ouvrages, lui répond en énumérant toute une série d'auteurs chrétiens qui l'avaient précédé dans cette voie, et il lui oppose, entre autres, l'exemple d'Aristide et de saint Justin : *Quod autem quæris in calce epistolæ tuæ, cur in opusculis nostris, sæcularium litterarum ponamus exempla, et candorem Ecclesiæ ethnicorum sordibus polluamus : breviter responsam habeto — Aristides philosophus, vir eloquentissimus, eidem principi (Hadriano) apologeticum pro christianis dedit contextum philosophorum sententiis; quem imitatus postea Justinus et ipse philosophus, Antonino Pio et filiis ejus senatuique librum contra gentiles tradidit, defendens ignominiam crucis et resurrectionem, Christi tota prædicans libertate* [1]. Voici deux apologistes qui s'adressaient à des princes païens : Aristide a rempli son livre de pensées empruntées aux philosophes; saint Justin l'a imité, cela ne les a point empêchés de rendre à leur foi un courageux témoignage. Tel est, en substance, l'argument. Il n'est ceenpdant question de rien de pareil chez Eusèbe, qui, pour Aristide, se borne à mentionner l'apologie comme existant dans un grand nombre de bibliothèques de son temps. Si saint Jérôme n'avait pas pris lui-même connaissance de cette apologie, aurait-il pu s'exprimer ainsi qu'il l'a fait? Il eût été vraiment trop facile à son adversaire de le convaincre de fausseté. Or, nous sommes aujourd'hui en présence d'un fragment de l'œuvre d'Aristide qui correspond à la description de la lettre à Magnus. Nous n'avons pas à revenir sur les citations de Platon [2] et sur les parallèles établis entre la lettre et les écrits des différents apologistes du IIe siècle; contentons-nous de relever un rapprochement entre Aristide et saint Justin. La traduction latine du premier est ainsi conçue : *Ipse (Deus) sine nomine, quod quicumque nomine appellatur creatus est factusque ab alio.* Le texte grec du second porte : Ὄνομα δὲ τῷ πάντων πατρὶ, θετόν, ἀγεννήτῳ ὄντι, οὐκ ἔστι· ᾧ ᾧ γὰρ ἂν ὀνόματι προσαγορεύηται, πρεσβύτερον ἔχει τὸν θέμενον τὸ ὄνομα. L'imitation est visible.

On se croit donc autorisé à interroger avec confiance saint Jérôme, le premier auteur d'un catalogue des écrivains ecclésiastiques, relativement à l'Apologie de l'athénien Aristide : *Quod usque hodie perseverans*, dit-il, *apud philologos ingenii ejus indicium est*, nous mettant ainsi du même coup sur la voie de la paternité de l'épître à Diognète. Il n'est pas, en effet, d'œuvre grecque chrétienne des premiers siècles dont le style soit aussi pur, la composition aussi parfaite, de l'aveu général, que notre épître, et si le mérite de bien écrire a été attribué par l'antiquité profane au seul Aristide, nous avons du moins une présomption qu'elle a dû émaner de sa plume. Mais là ne s'arrêtent pas les preuves. Comme l'apologie a mis à contribution le Timée, ainsi dans l'épître l'inspiration platonicienne est manifeste; l'une et l'autre contiennent l'opposition des différentes races sous le rapport religieux; l'une et l'autre sont à leur façon un écho du discours de saint Paul devant l'Aréopage; de plus l'épître répond à une série de questions bien déterminées que ne traitait pas l'apologie, mais qu'elle avait clairement soulevées. Bref, la raison d'être et l'effet produit, la conception et la mise en œuvre, la place et la structure, la langue et la méthode, la terminologie et la manière de citer, la doctrine et l'enchaînement logique, tout trahit une provenance commune des deux écrits

Au point de vue littéraire, la lettre à Diognète est un des écrits remarquables de la littérature chrétienne primitive. L'auteur possède une âme ardente, servie par une parole éloquente. Son style net, vigoureux, antithétique, donne à sa pensée un relief frappant. En véritable orateur, il se défend mal des entraînements de parole, et, pour jeter plus de lumière sur ses idées, il lui arrive de les pousser à l'extrême. Celui à qui il s'adresse, Diognète, est un païen ébranlé que le christianisme trouble et attire. L'auteur passe rapidement sur la réfutation du paganisme. Homme de foi et nullement critique, il n'y voit que scandale et absurdité, et il ne lui paraît pas qu'il soit nécessaire de démontrer ce qui est évident. Par contre, dès qu'il s'agit de faire connaître le christianisme, il se laisse aller, et le développement chaleureux sort vraiment de l'abondance de son cœur. Mais, là même, peu ou point de discussion; le sentiment domine. Le Judaïsme lui semble une religion basse, servile, formaliste, attachée à des rites. La vraie religion pour lui, c'est la religion de l'esprit et de l'amour ; et voilà justement de quelle nature est le christianisme, celui du moins qu'il conçoit et qu'il exalte avec une véritable éloquence, touchante par son imprudence même [3].

On a vu que le manuscrit de Strasbourg fut brulé par les Allemands; la copie exécutée par J.-J. Beurer et utilisée par Henri Estienne ne s'est plus retrouvée. La transcription de H. Estienne se conserve à la bibliothèque de l'Université de Leyde, elle a été consultée par O. von Gebhardt. Une copie enfin est conservée à l'Université de Tübingen et on connaît son existence depuis 1881; c'est l'ouvrage de Bernard Haus, qui l'exécuta pour Martin Crusius vers l'an 1580. Enfin, F. X. Funk a employé encore pour son édition de 1901 ce manuscrit de Tübingen, *M. b.* 27, et men-

[1] S. Jérôme, *Epist. ad Magnum, P. L.*, t. XXII, col. 665. — [2] H. Doulcet, *L'apologie d'Aristide et l'épître à Diognète*, dans *Rev. des quest. hist.*, 1880, t. XXVIII, p. 601-612. — [3] A. et P. Croiset, *Histoire de la litt. grecque*, t. V, 1899, p. 743-744.

tionné quelques notes marginales dont deux concernent le texte et ses lacunes; les autres regardent les passages principaux du texte.

Henri Estienne avait donné une traduction latine qui fut reprise et corrigée par dom Maran et par Otto, enfin par Funk. Une bonne traduction française a été donnée par H. Doulcet, en 1881.

L'édition de Henri Estienne [1] fut donnée en 1592 et reproduite par Fréd. Sylburg, en 1593; Fed. Morel [2], en 1615; dom Prudence Maran [3], en 1742; A Galland; Fr. Oberthür [4], en 1777; Herm. Olshausen [5], en 1822; Georg Böhl [6], en 1826; C. J. Hefele, en 1839; Alg. Grenfell et l'abbé Migne. Une édition améliorée fut donnée par J. C. Th. Otto [7], en 1843, suivi par Hefelé dans ses éditions plus récentes, puis par Hoffmann [8], en 1851; par Hollenberg [9], en 1853; par Bunsen [10], en 1854; par G. B. Lindner [11], en 1857; par Max Krenkel [12], en 1860; par Gebhardt et Harnack, en 1875; par Gildersleeve [13], en 1877; par J. B. Lightfoot et par Funk [14].

XIX. Lettre de Ptolémée a Flora. — Ce Ptolémée était un disciple du gnostique Valentin; il nous est resté quelques écrits dont il fut l'auteur. L'auteur des *Philosophumena*, saint Hippolyte, nous parle de lui (VI, xxxv) en même temps que d'Héracléon, son collègue à la tête du gnosticisme occidental; on sait que Ptolémée vivait encore vers l'an 180, lorsque saint Irénée composait son traité *Contre les hérésies*. Irénée écrit dans sa *Préface* : « Dans la mesure de nos forces, nous montrerons brièvement et clairement la doctrine de ceux qui maintenant enseignent autre chose, la clique de Ptolémée qui est comme l'efflorescence de l'école de Valentin, et en d'autres occasions nous nous efforçerons suivant notre pouvoir de les renverser [15]. » Nous ne savons rien touchant la vie de Ptolémée. Un extrait du pseudo-Tertullien [16], rapproche Ptolémée de Secundus, comme étant les deux premiers disciples de Valentin : *post hunc scil. Valentinum extiterunt Ptolemæus et Secundus hæretici*, mais il semble que l'auteur ne sache rien de plus que ce qu'il a lu dans saint Irénée. Saint Philastre met Ptolémée en tête de tous les *successores Valentini* [17], mais ce qu'il rapporte à propos d'une double tétrade d'Éons trouve son explication dans le pseudo-Tertullien, au dire duquel Ptolémée et Secundus ajoutèrent (*addiderunt*) une double tétrade au trente éons de Valentin Hippolyte ne semble pas très familiarisé avec Ptolémée; dans les *Philosophumena* (VI, xxxvIII) il emprunte à saint Irénée [18] ce qu'il dit de ceux qui sont *circa Ptolemæum scientiores*, et ne nous apprend rien de plus, à savoir que Ptolémée était le chef des gnostiques en Occident. Théodoret consigne son nom [19], et saint Épiphane n'en parle longtemps que d'après ce que saint Irénée lui en a appris. Enfin Tertullien semble posséder une connaissance plus exacte que n'avait saint Irénée quand il rapporte ce qu'il sait des γνωστικώτεροι περὶ τὸν Πτολεμαῖον, non comme concernant Ptolémée et son école, mais à certains réformateurs [20], *emendatores Ptolemæi*.

En ce qui concerne le temps où il a vécu, on ne peut rien tirer de certain d'après le rang qu'il occupe dans l'ordre de succession suivi par les hérésiologues. Si Hippolyte et ses abréviateurs lui assignent une place à la tête des disciples de Valentin, avant Secundus et Marcus, cela s'explique tout uniment par le fait qu'Irénée fait mention de Ptolémée avant les autres (et indépendamment des οἱ περὶ τὸν Πτολεμαῖον, dans la *Préface*) à la fin du fragment pris d'un de ses écrits (I, VIII, 5); tandis que Secundus est mentionné le premier (I, XI, 2) dans un récit sommaire tiré d'une autre source; enfin Marcus, qui est certainement un des plus anciens disciples de Valentin est mentionné à la suite (I, XIII). Tertullien donne sur Ptolémée une notice originale dans laquelle il dit que, contrairement à Valentin qui regardait les Éons comme de pures affections de la divinité, Ptolémée en faisait des subsistances personnelles et indépendantes : *Eam* (scil. viam) *postmodum Ptolemæus intravit nominibus et numeris Æonum distinctis in personales substantias, sed extra Deum determinatas, quas Valentinus in ipsa summa divinitatis ut sensus et affectus et motus incluserat* [21]. Nous ne savons si ce renseignement est exact, ni d'où il vient; il se pourrait que Tertullien l'ait tiré de l'ouvrage de Proculus contre les Valentiniens.

Dans le *Contra hæreses* de saint Irénée, nous ne pouvons attribuer avec certitude à Ptolémée que le fragment conservé dans l. I, c. VIII, n. 5, qui est une sorte de commentaire sur le prologue de l'évangile de saint Jean [22].

Une pièce d'un caractère tout différent est la *Lettre de Ptolémée à Flora*, conservée par saint Épiphane [23]. Son but est d'instruire sa correspondante sur l'origine de la loi mosaïque. On n'a plus la lettre de Flora qui provoqua cette réponse, mais il est permis de supposer qu'elle l'avait interrogé sur le point de savoir comment mettre d'accord les explications des auteurs gnostiques, sur l'évangile et sur la loi mosaïque avec le monothéisme chrétien. Ptolémée présente son point de vue comme un juste milieu entre deux erreurs contraires, une qui fait dériver la Loi de Dieu le Père, l'autre qui la fait venir du diable (Marcion?) [24]. Là-dessus il s'engage dans une exposition qui est passablement obscure dans bien des passages et à laquelle A. Lipsius a rendu le grand service de la clarifier [25]. La lettre se termine par de bons conseils à Flora pour qu'elle ne se laisse pas troubler, et par l'exhortation de regarder vers l'avenir en se persuadant qu'elle sera appelée à entrer en partage des traditions apostoliques.

[1] Ἰουστίνου τοῦ φιλοσόφου..., *Justini philosophi et martyris Epistula ad Diognetum et Oratio ad Græcos, nunc primum luce et latinitate donatæ ab Henr. Stephano. Ejusdem H. Stephani annotationibus additum est Jo. Jacobi Beureri de quorumdam locorum partim interpretatione partim emendatione judicium. Tatiani, discipuli Justini, quædam.* Excudebat H. Stephanus, anno MDXCII. — [2] *S. Justini phil. et mart. opera*, Heidelbergae. — [3] *S. Justini phil. et mart. opera*, Parisiis (2e édit., 1636, et 3e Coloniæ, 1686). — [4] *S. Justini opera*, Parisiis (2e édit., Venetiis, 1746). — [5] *Opera patrum græcorum*, t. III, Wirceburgi. — [6] *Historiæ ecclesiasticæ veteris monumenta præcipua*, t. I, part. 2, Berolini — [7] *Opuscula patrum selecta*, part. I, Berolini. — [8] *S. Justini philosophi et martyris Opera*, t. II, Ienæ, dans *Corpus apologetarum christianorum sæculi secundi*, t. III (2e édit., 1849; 3e édit., 1879); *Epistola ad Diognetum Justini philosophi et martyris nomen præ se ferens*, 1852. Dans l'édition du *Corp. apolog.* de 1879. Otto a tiré parti d'une collection du manuscrit exécutée par E. Reuss, en 1861. — [9] *Justinus des Martyrers Brief an Diognetus griechisch und deutsch.* Neissæ. — [10] *Der Brief an Diognet*, Berolini. — [11] *Analecta Ante-Nicæna*, Londini, t. I. — [12] *Bibliotheca patr. eccles. selectissima*, Lipsiæ, t. I. — [13] *Epist. ad Diognetum*, Lipsiæ. — [14] Justinus Martyr, *The Apologies*, New-York. — [15] *Patres apostolici*, Tübingæ, 1901, t. I, 390-412. — [16] *P. G.*, t. VIII, col. 441. — [17] *Hæres.*, XIII. — [18] *Hæres.*, XXXIX, 7. — [19] *Adv. hæres.*, l. I, c. XII, 1. — [20] *Hær. fabul.*, I, 8. — [21] *Adv. Valent.*, c. XXXIII. — [22] Tertullien, *Adv. Valentinianum*, c. IV. — [23] *P. G.*, t. VII, col. 531-538. — [24] *Hæres.*, XXXIII, 3-7. — [25] R. A. Lipsius, dans *Dictionary of christian biography*, t. IV, col. 515-517; cf. dom R. Massuet, dans *P. G.*, t. VIII, col. 106-108 : *De Ptolomeo ejusque discipulis;* A. Stieren, *De Ptolemæi gnostici ad Floram epistola. I. De authentia epistolæ, commentatio historico-critica, acc. textus epistolæ, annotationibus criticis instructa*, in-8°, Ienæ, 1843. A. Harnack, *Der Brief des Ptolemaus an die Flora, eine religiose Kritik am Pentateuch in 2 Jahrhundert*, dans *Sitzungsberichte d. preussische Akademie der Wissessnchaften zu Berlin.*, 1902, p. 507-545.

XX. Lettre de S. Irénée a Florin. — Pendant son enfance, passée en Asie, Irénée y connut un certain Φλωρῖνος, officier attaché ἐν τῇ βασιλικῇ αὐλῇ et très assidu auprès de saint Polycarpe dont il recherchait l'amitié [1]. On le retrouve ensuite à Rome, où, devenu prêtre, il fut déposé du sacerdoce pour avoir erré dans la foi et entraîné avec lui quelques fidèles [2]. On ignore la nature de ces erreurs qui ont pu se rattacher au gnosticisme. Saint Irénée adressa à Florin une lettre dont le texte ne nous est pas parvenu, mais qui, à en juger par le titre Περὶ μοναρχίας ou Περὶ τοῦ μὴ εἶναι τὸν Θεὸν ποιητὴν κακῶν, devait se rapporter à l'erreur de Cerdon ou de Marcion, qui admettaient deux dieux, l'un auteur du bien, l'autre auteur du mal, ou encore un seul et même Dieu, cause du mal et du péché. Saint Augustin impute à Florin d'avoir enseigné que Dieu est l'auteur du mal, et saint Irénée dit que personne parmi les mécréants n'avait encore soutenu ce que Florin professait [3]. Eusèbe nous a conservé un passage de la lettre d'Irénée à Florin, et nous le voyons réprouver les erreurs, puis essayer de toucher son cœur en lui rappelant des souvenirs de jeunesse, entre autres l'attitude de Polycarpe et son indignation chaque fois qu'il entendait émettre une proposition malsonnante. « Je puis protester devant Dieu, écrivait Irénée, que si cet homme apostolique et ce bienheureux évêque eût entendu parler de quelque erreur semblable aux vôtres, il eût aussitôt bouché ses oreilles et se serait écrié selon sa coutume : « Dieu! Fallait-il me conserver la vie jusqu'à cette « heure pour souffrirdes choses si étranges! » Et il se fut immédiatement enfui du lieu où il aurait entendu une semblable doctrine [4]. » — Loin de se convertir, Florin embrassa la gnose de Valentin; Irénée revint à la charge et composa un Περὶ ὀγδοάδος qui est perdu [5]. On ne lit aucune mention de Florin dans le traité *Contre les hérésies*. Irénée demanda, par lettre, au pape Victor, la déposition de Florin. Nous associerons Florin à Blastus.

Lettre de S. Irénée a Blastus. — Florin fut le chef d'une petite Église schismatique de Rome, en compagnie d'un certain Blastus. Irénée adressa à Blastus une lettre *Sur le schisme*, Περὶ σχίσματος [6], dont nous avons un fragment dans une traduction syriaque.

Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. V, c. xv, c. xx; S. Philastre, *De hæres.*, lvii, S. Augustin, *De hæres.*, lxvi; Tillemont, *Mém. pour servir à l'hist. ecclés.*, t. iii, p. 61, 90; Massuet, *Dissertationes*, II, iii, 58; H. Koch, *Tertullian und der römische Presbyter Florinus*, dans *Zeitschrift für die neutest. Wissenschaft*, 1912, p. 59-84; K. Kastner, *Zur Kontroverse ueber den angeblichen Ketzer Florinus*, dans *ibid.*, p. 133-156; G. Bareille, dans *Dict. de théologie catholique*, t. vi, col. 52-53.

XXI. Lettres de Denys de Corinthe. — Cet évêque gouverna l'Église de Corinthe vers le temps où Soter dirigeait celle de Rome, ce qui permet de placer son activité littéraire aux environs de l'année 170. Il semble que, comme on l'avait fait pour Ignace d'Antioche, on réunit d'assez bonne heure les lettres de Denys; ce serait là, peut-être, un indice non négligeable pour la connaissance de ces temps lointains. En effet, Ignace et Denys, au lieu de se confiner dans leur diocèse, étendent leur champ d'action, écrivent, conseillent, admonestent leurs collègues avec une liberté tout apostolique dans des lettres publiques. Ce n'est pas sans quelque effort qu'on imagine de nos jours les titulaires du siège de Paris ou de celui de Reims expédiant leurs conseils aux évêques de Portsmouth, de Tournai, de Lausanne, de Naples et de Tolède! Eusèbe de Césarée, qui a eu entre les mains ce recueil de lettres, n'y trouve que matière à louange car, d'après lui, Denys « non content d'exercer son zèle divin sur ceux qui étaient soumis à son autorité, l'étendait encore et sans compter à d'autres pays. Ainsi se rendait-il très utile à tous par les lettres catholiques qu'il composait pour les Églises. Parmi ces écrits, se trouvent la lettre adressée aux Lacédémoniens, qui est une catéchèse d'orthodoxie et qui a pour sujet la paix et l'unité; la lettre aux Athéniens, où il les convie à croire et à vivre selon l'évangile, et où il les blâme de leur négligence; ils avaient en effet presque abandonné les enseignements du Christ depuis le martyre de leur évêque Publius... On montre une lettre adressée à ceux de Nicomédie, dans laquelle Denys attaque l'hérésie de Marcion et défend la règle de la vérité. Ajoutons celles aux fidèles de Gortyne, en Crète, pour louer leur évêque Philippe de ce que son Église s'était signalée par un grand nombre d'actions courageuses; il lui rappelait qu'il devait s'interdire de fréquenter les hérétiques. Dans une lettre à l'Église d'Amastris et à celles du Pont, il dit avoir écrit à la prière de Bacchylide et d'Elpiste; il commente les Écritures et donne des avis sur le mariage et la continence, engage ses correspondants à recevoir les pécheurs, quelque coupables qu'ils soient, qu'ils aient commis une faute ordinaire ou même le péché d'hérésie.

Il ne faudrait pas croire que ces lettres, d'ailleurs très authentiques, étaient des compositions rédigées et polies à loisir dans le recueillement du cabinet et d'où elles étaient destinées à ne sortir jamais. Ce sont bien des lettres qui, une fois écrites, partent à destination. L'une d'entre elles nous en apporte la preuve. Elle est adressée aux fidèles de l'Église de Cnossos, en Crète, à leur évêque Pinytos à qui Denys conseille de ne pas imposer aux frères le lourd fardeau de la chasteté, mais à avoir en vue la faiblesse du grand nombre. Bien loin de trouver la leçon importune, l'évêque de Cnossos prend la plume à son tour et dans une lettre qu'a vue Eusèbe, il exprime son admiration et l'accueil favorable qu'il fait à cette exhortation; il prie même son collègue à distribuer de nouveau à son peuple des aliments plus solides, dans des écrits plus virils, de peur que, nourri exclusivement par son propre évêque, il ne vieillisse insensiblement dans une longue enfance. Eusèbe s'empresse d'ajouter que cette réponse montre, comme en un tableau achevé, l'orthodoxie de la foi de Pinytos, le souci qu'il avait de ses ouailles, son éloquence et son intelligence des choses divines. Assurément, on y peut voir tout cela, mais si le texte de la lettre nous avait été conservé, on y verrait peut-être quelque chose de plus, une fine ironie entre collègues où l'un dit à l'autre : « Je vous en prie, prenez ma place, tous les succès vous attendent! »

Denys écrit encore au pape de Rome, Soter, et quoique le texte soit, paraît-il profondément altéré, le sens en est si limpide qu'on souhaite de ne pas le voir retoucher. « Depuis le commencement, lui dit-il, vous avez en effet coutume de donner toutes sortes de secours à tous les frères; vous envoyez aux nombreuses Églises, dans chaque ville, des provisions de bouche; ainsi vous soulagez le dénuement de ceux qui sont dans le besoin; ainsi par les ressources que, dès le début, vous leur faites parvenir, vous soutenez les confesseurs qui sont aux mines (voir *Dictionn.*, t. i, au mot : Ad metalla). Romains, vous gardez les traditions que vous ont laissées vos pères les Romains. Non seulement Soter, votre bienheureux évêque, les

[1] Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. V, c. xv. — [2] Id., *ibid.*, — [3] *De haeresib.*, 66, *P. L.*, t. xlii, col. 42. — [4] Eusèbe, *Hist. eccles.*, l. V, c. xx. — [5] Id., *ibid.* — [6] Id., *ibid.*, l. V, c. xv, c. xx.

maintient, mais il les développe, en fournissant généreusement tout ce qu'on expédie aux saints; et, quand les chrétiens viennent à lui, il les accueille par des paroles aimables, comme un père bienveillant ferait à ses enfants. »

Denys, dans cette même lettre, nous apprend, ainsi que nous l'avons noté plus haut, qu'on lisait à Corinthe l'épître du pape Clément et aussi celle du pape Soter, qui est aujourd'hui perdue. Il existait en outre une lettre de Denys à Chrysophore.

Ces correspondances étaient parfois falsifiées. « Des frères, écrit Denys, m'ont prié d'écrire des lettres et je l'ai fait; mais les apôtres du diable y ont mêlé de l'ivraie et ils ont tantôt retranché et tantôt ajouté. » Ce n'était donc pas la minute qu'on envoyait, mais une copie, et c'est en comparant celle-ci venue entre les mains du destinataire avec la minute originale qu'on constatait les retouches.

Eusèbe, *Historia ecclesiastica*, l. IV, c. XXIII; cf. S. Jérôme, *De viris illustribus*, c. XXVII; M. Routh, *Reliquiæ sacræ*, 2e édit., t. I, p. 175-201; K. Holl, *Fragmente vornicänischer Kirchenväter aus den « Sacra Parallela »*, in-8°, Leipzig, 1899, p. 28; A. Harnack, *Geschichte der altchristilichen Literatur*, in-8°, Leipzig, 1893, t. I, p. 235 sq.; p. 785, t. II, part. 1, p. 313; O. Bardenhewer, *Geschichte der altkirchlichen Literatur*, Freiburg-in-B., 1913, t. I, p. 439-342; H. Jordan, *Gesch. d. altchristl. Literatur*, 1911, p. 148.

XXII. Lettre de l'Église de Lyon-Vienne. — Entre tant d'autres sujets de reconnaissance que nous avons envers lui, Eusèbe a droit à une gratitude spéciale pour avoir conservé ce joyau qu'est la lettre adressée par « les serviteurs du Christ qui habitent Vienne et Lyon en Gaule, aux frères de l'Asie et de la Phrygie qui ont la même foi et la même espérance de la rédemption que nous. » Cette lettre était insérée intégralement dans la Συναγωγὴ τῶν ἀρχαίων μαρτυρίων, qui ne nous est pas parvenue; dans l'*Histoire ecclésiastique*, elle est un peu abrégée. Nous aurons bientôt l'occasion d'étudier cette pièce fameuse qui ouvre l'histoire chrétienne de l'Église de Lyon (voir *Dictionn.* au mot Lyon), nous n'en dirons ici que l'indispensable pour lui faire prendre rang dans la série des lettres chrétiennnes. Il s'agit du récit de la passion des martyrs Pothin, Blandine, Attale, Ponticus et tant d'autres, récit rédigé en grec aussitôt après les supplices et dont on a pu, avec vraisemblance, faire honneur à saint Irénée. Le texte contenu dans la Συναγωγὴ d'Eusèbe contenait un quadruple catalogue des martyrs : ceux qui avaient été décapités, ceux qui avaient été livrés aux bêtes, ceux qui étaient morts en prison, ceux qui survivaient au moment où la lettre est écrite : ce catalogue s'est conservé dans le *Martyrologe hiéronymien*, il a passé dans un manuscrit de la traduction de Rufin, et Grégoire de Tours l'a connu, ainsi qu'une ancienne version latine de l'épître. Nous reviendrons sur ce sujet avec tous les détails qu'il réclame. La date du martyre est l'année 177, la lettre est contemporaine.

Le texte grec d'Eusèbe se lit dans *Hist. eccl.*, l. V, c. I-III; de l'édition Schwartz, *Eusebius Werke*, t. II, *Die Kirchengeschichte*, Leipzig, 1903-1908; il a été reproduit dans l'excellente édition de F. Grapin, Eusèbe, *Histoire ecclésiastique*, 1911, t. II, p. 10-50, avec une traduction française et des notes, p. 507-514; autre traduction française par M. C. Germain de Montauzan, dans *Revue d'histoire de Lyon*, sept.-oct. 1910. Cf. P. de Labriolle, *Le style de la Lettre des chrétiens de Lyon*, dans *Bull. d'anc. litt. et d'arch. chrét.*, 1913, t. III, p. 198-199. (Pour la bibliographie, voir au mot Lyon.)

Lettres des martyrs de Lyon. — Eusèbe fait encore mention du dissentiment qui existait alors à propos du montanisme à l'occasion duquel « les frères de la Gaule envoyèrent diverses lettres des martyrs couronnés parmi eux, écrites alors qu'ils étaient encore dans les chaînes, aux frères d'Asie et de Phrygie et même à Eleuthère, alors évêque de Rome; ils négociaient en faveur de la paix de l'Église » (*Hist. eccl.*, l. V, c. III). Les mêmes martyrs recommandaient aussi Irénée, qui était déjà à ce moment prêtre de l'Église de Lyon, à l'évêque susdit de Rome, ils lui donnaient toutes sortes d'attestations (*Hist. eccl.*, l. V, c. IV). Il y eut donc, en réalité, un double envoi : en Asie d'une part, à Rome d'autre part, et rien ne prouve que la relation sur le procès des martyrs, non plus que les autres pièces rédigées pour les communautés asiates aient passé sous les yeux d'Éleuthère.

Cf. P. de Labriolle, *La crise montaniste*, in-8°, Paris, 1913, p. 209-216.

XXIII. Lettre sur la controverse pascale. — Le conflit soulevé à propos de la fixation de la date de Pâque provoqua des correspondances dont nous ne connaissons plus que quelques pièces. Les Églises d'Asie, s'appuyant sur une tradition ancienne, assignaient la Pâque du Sauveur au quatorzième jour de la lune, et voulaient qu'on mit fin au jeûne en quelque jour de la semaine que tombât cette date. Les autres Églises s'autorisaient d'une tradition apostolique pour soutenir que le jeûne devait se terminer au jour de la résurrection. « Des synodes et des assemblées d'évêques se réunirent à cette époque, et tous unanimement *en des lettres*, portèrent un décret de l'Église pour les fidèles de tous les pays. Ils décidèrent, que le mystère de la Résurrection du Seigneur d'entre les morts ne serait pas célébré un autre jour que le dimanche, et que, ce jour-là seulement, nous observerions la fin des jeûnes de Pâque » (*Hist. eccl.*, V, XXIII).

Eusèbe à possédé un recueil de ces lettres épiscopales. « On a encore aujourd'hui, dit-il, la lettre émanée des évêques assemblés alors en Palestine et que présidèrent Théophile de Césarée et Narcisse de Jérusalem (V, XXIII); Cassius de Tyr et Clarus de Ptolémaïs et ceux qui s'assemblèrent avec eux exposèrent longuement la tradition venue jusqu'à eux par la succession des apôtres, en ce qui concerne la Pâque, et, à la fin de leur lettre, ils ajoutèrent ceci, en propres termes : Ayez soin d'envoyer des exemplaires de notre lettre à chaque chrétienté, afin que nous ne soyons pas responsables de ceux qui facilement égarent leur âme. Nous vous déclarons que ceux d'Alexandrie célèbrent aussi Pâque le même jour que nous. Ils ont, en effet, reçu des lettres de nous, et nous en avons reçu d'eux, en sorte que nous fêtons d'accord et ensemble avec eux le saint jour » (V, XXV).

Eusèbe fait encore mention de la lettre des évêques du Pont, présidés par Palmas, en qualité de plus ancien; de la lettre des chrétientés de Gaule, dont l'évêque était Irénée; de celle des évêques de l'Osrhoène et des villes de ce pays; de celle de Bacchyllos, évêque de Corinthe; d'un grand nombre d'autres. « Ils exposent la même et unique opinion et décision, et établissent le même décret », conforme à l'usage romain (V, XXIII). Parmi ces lettres, il s'en trouvait une de l'évêque de Rome, Victor, qui avait provoqué cette consultation.

Ce qui fait en partie l'intérêt (au point de vue du présent article) de cette vive controverse, c'est qu'elle fut traitée par lettres. Les évêques d'Asie se rangeaient à la suite de Polycarpe d'Éphèse qui écrivit à Victor et à l'Église de Rome (V, XXIV) pour défendre l'usage asiate : « Nous célébrons donc avec scrupule le jour sans rien ajouter ni retrancher. C'est encore en effet dans l'Asie que se sont éteintes les grandes lumières; elles ressuscitent au jour de la parousie du Seigneur,

dans laquelle avec gloire il viendra des cieux pour chercher tous les saints : Philippe, l'un des douze, qui s'est endormi à Hiérapolis, ainsi que deux de ses filles qui ont vieilli dans la virginité; une troisième qui vivait dans le Saint-Esprit, est décédée à Éphèse. C'est encore aussi Jean, qui a reposé sur la poitrine du Sauveur, qui fut prêtre et qui portait la lame [d'or] martyr et docteur; il s'est endormi à Éphèse. C'est encore aussi Polycarpe, à Smyrne, évêque et martyr. C'est Thraséas d'Euménie, évêque et martyr, qui s'est endormi à Smyrne. Qu'est-il besoin de citer Sagaris, évêque et martyr, qui s'est endormi à Laodicée, et le bienheureux Papyrius, l'eunuque Méliton, qui a vécu entièrement dans le Saint-Esprit et repose à Sardes en attendant la visite des cieux, dans laquelle il ressuscitera d'entre les morts? Ceux-là ont tous gardé le quatorzième jour de la Pâque selon l'Évangile, ne s'écartant en rien, mais suivant la règle de la foi.

« Et moi-même aussi, Polycrate, le plus petit d'entre vous tous, je garde la tradition de ceux de ma parenté dont j'ai suivi certains. Sept de mes parents ont, en effet, été évêques et je suis le huitième, et toujours mes parents ont célébré le jour où le peuple s'abstenait de pains fermentés. Pour moi donc, mes frères, j'ai vécu soixante-cinq ans dans le Seigneur, j'ai été en relation avec les frères du monde entier, j'ai parcouru toute la sainte Écriture, je n'ai pas peur de ce qu'on fait pour nous émouvoir, car de plus grands que moi ont dit : Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes... Je pourrais faire mention des évêques qui sont ici avec moi, que vous avez désiré que je rassemblasse et que j'ai réunis. Si j'écrivais leurs noms, ils feraient un grand nombre; ils connaissent ma petitesse et cependant ils ont approuvé ma lettre, sachant que je ne porte pas en vain des cheveux blancs, mais que j'ai toujours vécu dans le Christ Jésus. »

« Là-dessus, le chef de l'Église de Rome, Victor, entreprend de retrancher en masse de l'unité commune les chrétientés de toute l'Asie, ainsi que les Églises voisines, les tenant pour hétérodoxes. Il notifie par lettres et déclare que tous les frères de ces pays-là sans exception étaient excommuniés. Mais cela ne plut pas à tous les évêques, ils l'exhortèrent au contraire à avoir souci de la paix, de l'union avec le prochain et de la charité : on a encore leurs paroles; ils s'adressaient à Victor d'une façon fort tranchante.

« Parmi eux encore se trouve Irénée, il écrivit au nom des frères qu'il gouvernait en Gaule. Il établit d'abord qu'il faut célébrer seulement le jour du dimanche le mystère de la Résurrection du Sauveur; puis, il exhorte Victor respectueusement à ne pas retrancher des Églises de Dieu tout entières qui gardent la tradition d'une coutume antique et donne beaucoup d'autres avis : il ajoute encore ceci en ces termes : « Cette discussion, en effet, ne regarde pas seulement la date, mais aussi la manière même de jeûner; car les uns croient qu'ils ne doivent jeûner qu'un jour, les autres deux, et les autres davantage. Certains comptent quarante heures du jour et de la nuit pour leur jour. Cette diversité d'observances n'est pas de notre époque, mais bien antérieure à notre temps; nos devanciers qui ont, avec exactitude, comme il semble, retenu cette coutume par simplicité ou ignorance l'ont transmise après eux; tous n'en gardaient pas moins la paix et nous la gardons les uns envers les autres, et la différence du jeûne confirme l'unanimité de la foi. »

Irénée ajoute encore à cela un récit qu'il est convenable de citer; en voici la teneur : « Parmi ceux-ci, les presbytres avant Soter qui ont présidé l'Église que tu gouvernes aujourd'hui, nous voulons dire Anicet, Pie, Hygin, Télesphore, Xystus, ne gardaient pas, eux non plus [les observances des Asiates] et ils ne les imposaient pas à ceux qui étaient avec eux, et, sans les garder, ils n'en restaient pas moins en paix avec ceux des chrétientés où cette coutume était en vigueur, lorsque ceux-ci venaient à eux; pourtant la différence paraissait davantage entre ceux qui gardaient et ceux qui ne gardaient pas les observances. Personne cependant n'était jamais chassé pour cette façon de se conduire, mais les presbytres qui t'ont précédé, qui eux-mêmes n'observaient pas cette coutume, envoyaient l'eucharistie à ceux des chrétientés qui les guidaient. Le bienheureux Polycarpe, lui aussi, fit un séjour à Rome sous Anicet; ils avaient entre eux divers autres différends de minime importance, ils furent rapidement d'accord, et sur ce chapitre ils ne chicanèrent pas. Anicet ne pouvait pas, en effet, persuader à Polycarpe de ne pas observer ce qu'avec Jean, le disciple de Notre-Seigneur, et avec les autres apôtres, dont il avait été le familier, il avait toujours observé. Polycarpe, de son côté, n'amena pas non plus à l'observance Anicet, qui lui dit qu'il fallait conserver la coutume des presbytres qui avaient précédé. Les choses étaient ainsi : ils restaient unis l'un à l'autre, et, à l'Église, Anicet cédait l'eucharistie à Polycarpe, évidemment par déférence, et ils se quittèrent l'un et l'autre en paix, et dans l'Église tous avaient la paix, qu'ils gardassent ou non l'observance. »

« Irénée portait vraiment son nom et par sa conduite il était pacificateur; c'est ainsi qu'il conseillait et prêchait pour la paix des Églises. Il écrivit, et non seulement à Victor, mais encore à beaucoup d'autres chefs d'Églises, des choses analogues, pour les entretenir de la question agitée » (V, XXIV) [1].

XXIV. Lettres des papes de Rome. — Nous avons rappelé déjà les trois épîtres de saint Pierre et la lettre de saint Clément aux Corinthiens. Comme il existe une lettre de l'évêque Denys de Corinthe au pape Soter (166-175) et qu'on voit que c'était une réponse, il s'ensuit que Soter avait écrit (Eusèbe, *Hist. eccl.*, IV, XXIII) vers l'an 170 à l'évêque de Corinthe [2]. Quant à l'attribution à ce même pape Soter de la pièce désignée sous le nom de IIe lettre de saint Clément aux Corinthiens, qui serait cette même lettre à laquelle répondait l'évêque Denys [3], c'est un simple divertissement. La pièce en question est tout simplement une homélie.

Le pape Éleuthère (179-189) doit avoir correspondu au sujet du montanisme [4]; nous savons par Eusèbe (V, III) que les chrétiens de la Gaule, enchaînés à Lyon pour la foi, écrivirent à propos des prophéties montanistes à l'évêque Éleuthère, il ne reste qu'un court passage d'une autre lettre au même pape, dans laquelle ils lui recommandaient saint Irénée (V, IV). Si on tient compte des procédés de courtoisie qui paraissent, à cette époque, avoir présidé aux relations entretenues par l'Église de Rome avec les autres Églises, on est assez porté à croire que ces lettres ne seront pas demeurées sans réponse.

Le pape Victor (189-199) a écrit plusieurs lettres encycliques à l'occasion du montanisme et à propos

[1] Th. Zahn, dans *Forschungen zur Geschichte des neutestam. Kanons und der altkirchlichen Literatur*, 1891, p. 283-308; 1900, p. 31-35, a donné un fragment syriaque de la lettre d'Irénée. — [2] A. Harnack, *Geschichte der altchristlichen Literatur, Chronologie*, t. I, p. 440 sq. — [3] A. Harnack, *op. cit.*, I, *Uberl. u. Bestand*, t. I, p. 47; t. II, p. 438. — [4] Boehmer, dans *Realencyklopaedie für protestant. Theologie*, t. V, p. 287-289.

de la querelle pascale. Nous en avons déjà parlé à cette occasion. Victor était africain de naissance et par conséquent plus familier avec la langue latine qu'avec la langue grecque [1]; cependant ses lettres à Polycrate d'Éphèse, celle dans laquelle il proposait l'excommunication des asiates (Eusèbe, *Hist. eccl.*, V, xxiv) devaient être rédigées en grec; peut-être l'étaient-elles dans les deux langues [2]. L'activité épistolaire du pape Victor a dû être grande à l'occasion de ce conflit soulevé par la fixation de la Pâque; ce n'est pas seulement avec Polycrate qu'il correspondait, ou avec Irénée, mais encore avec un certain nombre des évêques de l'Asie. On lui a prêté toute une correspondance apocryphe [3].

XXV. Lettres de Sérapion d'Antioche. — Sérapion occupa le siège épiscopal d'Antioche vers la limite du IIe et du IIIe siècle, entre 192 et 209. Ces grands sièges, qui avaient une réputation de science et de vertu à soutenir, choisissaient volontiers des titulaires instruits et même savants, capables de prendre parti dans les contestations qui s'élevaient sur les questions de croyance ou de discipline. Sérapion n'y manqua pas, et Eusèbe a eu entre les mains un recueil de lettres de cet évêque, analogue au recueil de Denys de Corinthe. Il mentionne une lettre adressée à un certain Domnos ou Domninos : « C'était, dit-il, un chrétien qui, au cours de la persécution, était déchu de la foi au Christ et avait passé à la superstition juive » (*Hist. eccl.*, l. VI, c. xii). Une autre lettre était adressée à « deux hommes ecclésiastiques » (des évêques?), Pontios et Carikos, et réfutait l'hérésie montaniste. « Afin, y lisait-on, que vous sachiez encore que l'action de cette organisation trompeuse qu'on surnomme la nouvelle prophétie, est réprouvée par tous les frères dans le Christ répandus dans toute la terre, je vous ai envoyé les écrits de Claudius Apollinaire, le très heureux évêque d'Hiérapolis en Asie. » Dans cette lettre de Sérapion sont rapportées aussi des signatures de différents évêques : parmi eux, l'un souscrit ainsi : « Aurélios Kurenios (de Cyrène?), martyr, je souhaite que vous vous portiez bien »; un autre : « Ælios Pouplios Joulios, évêque de Debelton, en Thrace : Vive Dieu qui est dans les cieux parce que Soter, le bienheureux qui est à Anchialos a voulu chasser le démon de Priscille et les hypocrites ne l'ont pas permis. » « Il y a encore, ajoute Eusèbe, dans ces écrits que nous citons des signatures autographes de beaucoup d'autres évêques du même avis » (*Hist. eccl.*, l. V, c. xix).

Eusèbe connaît encore d'autres lettres à d'autres destinataires, nommément une qui est adressée à l'Église de Rossos, en Syrie et qui traite « De l'évangile attribuée à Pierre ». Sérapion y réfute les allégations mensongères contenues dans cet écrit, allégations qui avaient égaré certains vers l'hérésie : « Frères, dit-il, nous recevons et Pierre et le reste des apôtres comme le Christ, mais les écrits mensongers mis sous leurs noms, nous les répudions, sachant que nous n'avons rien reçu de tel. Étant près de vous, je supposais que vous étiez tous attachés à la vraie foi, et n'ayant pas lu l'évangile présenté sous le nom de Pierre, je dirais : si cela seulement vous paraît montrer de la petitesse d'esprit, qu'on le lise. Mais maintenant j'ai appris parce que j'ai lu, que leur esprit se ramasse dans une hérésie; je me hâterai de revenir vers vous; ainsi donc, mes frères, attendez-moi bientôt. » Sérapion parle ensuite de l'hérésie de Marcion (*Hist. eccl.*, VI, xii).

Ces lettres, ainsi que presque toutes les autres, nous permettraient, mieux que les traités, de pénétrer dans l'histoire intérieure des Églises; ce que nous en avons confirme l'observation déjà faite de la situation toujours combattive où elles ont vécu pendant les premiers siècles.

XXVI. Lettres a la bibliothèque de Jérusalem. — Parlant des contemporains d'Origène, Eusèbe nous dit qu' « à cette époque florissaient un grand nombre d'hommes savants dans l'Église, et nous avons la bonne fortune de trouver, conservées encore maintenant, des lettres qu'ils s'écrivaient les uns aux autres. Elles ont été gardées jusqu'à nous dans la bibliothèque d'Ælia (Jérusalem,) formée par Alexandre, qui gouvernait alors l'Église de ce pays » (depuis 213) (VI, xx). Naturellement les propres lettres d'Alexandre y étaient conservées; dans ce nombre il s'en trouvait une adressée aux fidèles d'Antinoëia d'Égypte (VI, xi); une aux fidèles d'Antioche pour les féliciter de l'élection d'Asklépiades au siège de cette ville (VI, xi), une à Origène pour prendre sa défense (VI, xiv), une lettre à Démétrios d'Alexandrie que Theoktiste de Césarée signa en même temps que lui (VI, xix) [4].

Dans cette même bibliothèque on conservait des lettres de Bérylle, évêque de Bostra (voir ce mot). Eusèbe ne donne pas de détails ni de précisions, mais nous savons que Bérylle, à l'encontre du « canon ecclésiastique » travailla à répandre des opinions étrangères à la foi, comme la négation de la préexistence du Christ et sa divinité distincte de celle du Père (VI, xx; VI, xxxiii). Si on s'en rapporte au témoignage de saint Jérôme, dans son *De viris illustribus*, c. lx, ces erreurs devinrent l'occasion d'une correspondance échangée entre Bérylle et Origène [5].

Il se pourrait que la bibliothèque de Jérusalem ait possédé une correspondance de Firmilien, évêque de Césarée en Cappadoce (entre 230 et 268). Il était, nous dit Eusèbe, « fort remarqué, il avait un tel attachement pour Origène qu'il l'appela dans son pays » (VI, xxvii), donc ils échangèrent des lettres. On peut croire qu'il avait également entretenu une correspondance avec Denys d'Alexandrie (VII, v) et la correspondance de saint Cyrprien de Carthage en a conservé une d'un grand intérêt [6].

XXVII. Lettres de Démétrios d'Alexandrie. — Nous avons déjà esquissé le rôle de cet évêque (*Dictionn.*, t. iv, col. 2411) qui fut le onzième de la liste épiscopale d'Alexandrie, et qui occupa le siège de 189 à 232. Son épiscopat si long est aussi le premier qui

[1] Boehmer, *Realencyklopaedie*, t. xx, p. 600-602; dom P. Coustant, *Epist. roman. pontif.*, 1721, t. i, p. 91-108; Caspari, *Quellen zur Geschichte d. Taufsymbols*, 1875, t. iii, p. 413 sq., 432 sq. — [2] S. Jérôme, *De viris illustribus*, c. lxi. — [3] *Decretales Pseudo-Isidorianæ, recensuit* Hinschius, in-8°, Lipsiæ, 1863, p. 127-130 (deux lettres) : Mansi, *Concil. ampliss. coll.*, t. i, col. 704-706, et *P. L.*, t. v, col. 1488-1490 (deux autres lettres; voir encore deux fragments latins dans J. von Pflugk-Hartlung, *Acta Pontificum romanorum inedita*, Stuttgart, 1884; une traduction des lettres du pape Victor dans Wenzlowsky, *Die Briefe der Papste usf. uebersetzt*, Kempen, 1875, p. 269-288). — [4] Cf. Gallandi, *Biblioth. veter. Patrum*, t. ii, p. 201-202; *P. G.*, t. x, col. 203-206; Routh. *Reliquiæ sacræ*, t. ii (2e édit.), p. 159-179; A. Harnack, *Gesch. der altchristl. Liter.*, t. i, p. 505-507; t. ii, p. 2, p. 92 sq.; Zahn, *Forschungen*, t. iii, p. 170 sq., p. 174 sq.; O. Bardenhewer, *Gesch. der altchristl. Liter.*, 1914, t. ii, p. 271-273; H. Jordan, *Gesch. d. altchr. Liter.*, 1911, p. 150. — [5] E. Venables, dans *Dictionary of christian biography*, 1877, t. i, p. 317; A. Harnack, *Gesch. der altchristl. Literatur*, t. i, p. 514; O. Bardenhewer, *Gesch. der altchristl. Literatur*, 1914, t. ii, p. 273-275. — [6] B. Bossue, *De S. Firmiliano episcopo confessore Cæsareæ in Cappadocia comment. historicus*, dans *Acta sanct.*, octob., t. xii, p. 470-510; A. Harnack, *Gesch. d. altchr. Liter.*, t. i, p. 407-409; O. Bardenhewer, *op. cit.*, t. iii, p. 312-314; Krüger, dans *Realencyklopaedie*, t. vi, p. 79.

présente de l'importance dans cette ville; son activité épistolaire fut grande. Peu après son avènement on lui attribue une lettre adressée, vers 196, à ses collègues de Jérusalem, d'Antioche et de Rome : *De ratione computi paschalis et jejunii christianorum et quomodo a paschate Judæorum deducatur* [1]. Ce n'est pas à Eusèbe que nous devons ce renseignement, mais à Eutychius, écrivain du x[e] siècle, dont on ne peut s'empêcher de trouver le témoignage un peu tardif; cependant l'idée de déduire la pâque chrétienne de la pâque juive est antérieure aux systèmes de comput d'Hippolyte et de Denys d'Alexandrie, et il n'est pas invraisemblable qu'un évêque d'Alexandrie ait tenté de formuler une règle pratique de comput pour son Église et pour les autres. Dès le temps de Démétrius, il y avait échange de lettres entre l'Église d'Alexandrie et les Églises de Palestine, Jérusalem, Tyr, Césarée, pour se concerter en vue de célébrer la fête de Pâque un même jour chaque année. Nous en trouvons l'attestation dans cette phrase d'une lettre de Narcisse de Jérusalem, déjà citée : « Nous vous déclarons que ceux d'Alexandrie célèbrent aussi Pâque le même jour que nous. Ils ont, en effet, reçu des lettres de nous, et nous en avons d'eux, en sorte que nous fêtons d'accord et ensemble le saint jour » (*Hist. eccl.*, V, xxv). Alexandrie était considérée comme la cité des astronomes et son évêque comme le mieux informé de la date pascale : ... *apud Ægyptios hujus supputationis antiquitus tradita esse videbatur peritia* [2]. Au iv[e] siècle, et depuis, chaque année à la date de l'Épiphanie, les évêques d'Alexandrie envoyaient à toutes les Églises d'Égypte une lettre annonçant la date du commencement du carême et de la solennité de Pâque [3], et ils envoyaient une pareille lettre à Rome; ce qui fait dire à saint Léon : [*se*)... *diem venerabilis festi omnibus occidentalium partium sacerdotibus intimasse, quem alexandrini episcopi declaravit instructio* [4]. Nous rencontrerons dès le iii[e] siècle des spécimens de telles instructions ou « lettres festales [5]. »

Démétrius après avoir protégé Origène le jalousa; « il essaya de l'accuser près des évêques de la terre » (VI, viii) le fit condamner par deux synodes et expédia la sentence dans toutes les Églises : ... *ut per totum orbem super nomine ejus scriberet* [6].

XXVIII. Lettres d'Origène. — On pense bien qu'un auteur aussi abondant que fut Origène aura multiplié les lettres au cours d'une longue vie et remplie par des vicissitudes et des amitiés nombreuses; cependant rien ne s'est conservé. Tout ce que nous en pouvons dire se réduit à quelques indications données par Eusèbe : « Il y a, dit-il de lui, une lettre à l'empereur Philippe, une autre à l'impératrice Sévéra et d'autres à divers. Elles étaient, çà et là, conservées chez plusieurs; nous les avons réunies aussi nombreuses que nous avons pu, et nous les avons classées en des volumes spéciaux, afin qu'elles ne fussent plus éparpillées; elles dépassent le chiffre de cent. Il a encore écrit à Fabien, l'évêque de Rome, et à de nombreux évêques concernant son orthodoxie; on a aussi le texte de ces lettres dans le VI[e] livre de l'*Apologie* que nous avons écrite à son sujet [7]. » Eusèbe a cité un passage d'une lettre dans laquelle Origène raconte que « lorsque je me consacrai à la parole, la renommée de notre valeur se répandant, il venait à moi tantôt des hérétiques, tantôt des gens formés aux études grecques et surtout des philosophes; il me parut bon d'examiner à fond les doctrines des hérétiques et ce que les philosophes faisaient profession de dire sur la vérité. J'ai fait cela à l'imitation de Pantène, qui avant nous a été utile à beaucoup et qui a puisé chez les Grecs une préparation profonde, puis d'Héraclas qui est maintenant assis parmi les prêtres d'Alexandrie; j'ai trouvé celui-ci chez le maître des sciences philosophiques, s'y fortifiant depuis déjà cinq années, avant que j'eusse commencé moi-même à entendre ces enseignements. Pendant ce temps, après avoir quitté l'habit commun, dont il se servait auparavant, il prit le manteau des philosophes et il le garda jusqu'à présent, ne cessant de s'occuper des livres des Grecs autant qu'il le peut [8]. » D'après ce fragment il est permis de penser qu'Origène aura parfois pris plaisir à revenir sur ses années d'enfance et aura consigné ces souvenirs dans les lettres. Eusèbe nous dit en effet au moment de raconter ses premières années : « Le peu que nous raconterons de lui, nous l'exposerons d'après diverses lettres [9]. »

XXIX. Les lettres de saint Cyprien. — Voilà bien un exemple des compensations qu'apporte l'érudition à ceux qui s'y adonnent; elle met sur votre chemin le personnage et la correspondance de saint Cyprien. Nous n'avons fait que l'entrevoir en exposant les souvenirs archéologiques chrétiens de l'Afrique (voir ce nom) et de Carthage (voir ce nom). Ici nous le rencontrons, la plume à la main.

C'était un Africain de race et de naissance, *Afer;* probablement issu d'une famille carthaginoise, puisque le diacre Pontius, qui a vécu à ses côtés, parle de la maison et des jardins que Cyprien possédait à Carthage, et, avec cela, aucune allusion à une acquisition pas plus qu'à la possession d'un autre domicile. Le nom qu'il portait, *Cæcilius Cyprianus*, ne nous met sur la voie d'aucune parenté; quant au prénom *Thascius*, c'est un sobriquet qui paraît avoir eu l'intention d'être désobligeant ou ridicule.

La date de naissance n'est pas connue; on propose 210 et on remonte même jusqu'à 100; il n'est pas possible de la fixer. Ce qui est assuré, c'est qu'il naquit païen et ne se convertit à la foi chrétienne qu'à la force de l'âge, peut être vers l'année 245. A cette époque de sa vie, il était en rapports assidus avec un ami de son âge nommé Cæcilianus, qui était prêtre. Quant à Cyprien, il exerçait la profession de rhéteur à Carthage avec succès; c'était une carrière honorée, mais un peu vide pour celui qui s'y consacrait et qui n'était pas incurablement frivole. « J'étais plongé dans les ténèbres et dans une profonde nuit, ballotté sur la mer agitée du monde, errant à l'aventure, incertain de ma vie, étranger à la vérité et à la lumière [10] », dira-t-il de lui-même. Un sentiment de lassitude, un besoin de comparaison ont probablement tourné l'attention de Cyprien vers une catégorie de citoyens trop nombreux et trop riches à Carthage, pour qu'un homme de son état ne les eût rencontrés, et fréquentés. Ils formaient une société qu'on devait rechercher pour sa singularité, ses vertus aimables, sa morale si différente de celle des païens. Un rhéteur d'esprit ouvert, répandu dans le monde, studieux chez lui, n'ignorait pas, ne pouvait pas ignorer que cette secte religieuse avait déjà toute une histoire, qu'elle prétendait être non seulement inoffensive, mais bienfaisante. Des écrits véhéments circulaient en Afrique, et à défaut de sympathie pour les idées, l'attrait

[1] *P. G.*, t. cxi, col. 989. — [2] S. Léon, *Epist.*, cxxi, 1. — [3] Cassien, *Collationes*, x, 2. — [4] *Epist.*, cxlii, 1. — [5] P. Batiffol, *Anciennes littératures chrétiennes. La littérature grecque*, in-12, Paris, 1897, p. 127-128. — [6] S. Jérôme, *De viris illustribus*, c. liv. — [7] Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. VI, c. xxxvi. — [8] Id., *ibid.*, l. VI, c. xix. Cf. S. Jérôme, *Epist.*, xxxiii; Klostermann, dans *Sitzungsberichte d. preuss. Berlin. Akad.*, 1897, p. 855 sq.; S. Jérôme, *Epist.*, lxxxiv, 10; *Adv. Rufin.*, l. II, c. xviii; Rufin, *De adult. libr. Orig.* — [9] Eusèbe, *Hist., eccl.*, l. VI, c. ii. Suidas (au mot : Origène) a conservé une curieuse lettre où Origène parle de l'ardeur infatigable de son Mécène Ambroise à le questionner jour et nuit. — [10] S. Cyprien, *Ad Donatum*, 3.

pour le beau langage avait dû induire Cyprien à lire les apologies de Tertullien et de Minucius Félix. Il les lut et son esprit fut touché. La grâce, qu'il prenait sans doute alors pour la raison, faisait naître en lui des objections qu'il prit la peine d'aligner, peut-être pour y voir plus clair. Ce cahier dans lequel il dressa comme l'inventaire de ses griefs et de ses hésitations nous est peut-être parvenu sous son titre expressif : *Quod idola dii non sint*. C'est la première opération, le déblaiement du laraire domestique. Au fur et à mesure de ses lectures, Cyprien a transcrit presque textuellement les passages qui l'ont frappé ou convaincu; c'est l'*Apologétique* et l'*Adversus nationes* de Tertullien, avec l'*Octavius* de Minucius Félix qui ont ébranlé sa crédulité. Quand Cyprien fut persuadé que les idoles n'avaient pas d'existence réelle, il s'engagea dans la voie où l'attiraient les apologistes, il accepta l'existence d'un Dieu unique et la divinté de Jésus-Christ.

Cette progression fut-elle le résultat de ses lectures, ou bien les entretiens discrets du prêtre Caecilianus ont-ils commencé dès lors l'œuvre de transformation, d'éducation et d'élévation, on ne sait, mais on ne peut guère en douter. Le prêtre aura guidé et éclairé le rhéteur, lui aura ouvert les saintes Écritures, et cela d'autant plus facilement que, vers le temps où Cyprien devint catéchumène, Cæcilianus habitait dans la même maison. Lorsque la foi l'eut éclairé, Cyprien se soumit aux épreuves et aux instructions du catéchuménat; il n'attendit pas l'initiation pour prendre deux déterminations révélatrices de la générosité de son âme; il fit vœu de continence et distribua aux pauvres une partie de ses biens. Le baptême acheva l'œuvre commencée et fit de lui « un homme nouveau ». Dès lors, il fut de ceux qui paraissent marqués pour cette vie d'abnégation que doit être le sacerdoce chrétien chez ceux qui en sont revêtus. Un clergé fervent et éclairé, une communauté intelligente virent dans le rhéteur converti une de ces acquisitions exceptionnelles dont une Église doit souhaiter et rechercher l'exemple et le dévouement. La prêtrise aura certainement suivi de près le baptême.

Le premier fruit de cet apostolat fut un livre. Vers 247 ou 248 se place la composition d'un ouvrage destiné à établir la démonstration par l'Écriture sainte de la vérité du christianisme; il a conservé le nom de l'ami qui en avait réclamé et peut-être suggéré la composition, c'est l'*Ad Quirinum*. Ce petit livre était combiné de façon à laisser l'auteur dans l'ombre, et à laisser la démonstration se faire sans qu'on l'aperçût, sans lui et, pour ainsi dire, toute seule. Une série de propositions (*tituli*) se trouve justifiée mécaniquement par une série de citations empruntées à l'Écriture (*capitula*). Le procédé est ingénieux et l'appareil fonctionne avec la régularité d'un automate. Le dessein de l'*Ad Quirinum* est de convaincre les lecteurs que les juifs ne comptent plus, que les chrétiens ont pris leur place et que le christianisme réalise les prophéties. Plus tard, Cyprien ajouta à son livre un abrégé de morale chrétienne, conçu et exécuté suivant la même méthode.

A une date qui n'est pas connue, mais qui a dû suivre d'assez près son ordination sacerdotale, quelques années à peine, le prêtre Cyprien vit mourir l'évêque de Carthage, Donat, et fut aussitôt choisi comme le candidat de la communauté; le clergé n'était pas unanime et Cyprien se récusait; la foule des fidèles environna sa maison et l'obligea à consentir.

A dire vrai, dans cette vie, la période épiscopale est la seule qui compte. De tout ce qui avait précédé nous ne savons rien pour les années païennes, peu de chose pour les années chrétiennes; c'est l'épiscopat qui révèle Cyprien à son peuple, à la postérité et, qui sait, peut-être à lui-même. Il y a tels hommes qui ne prennent conscience de ce qu'ils valent et de ce qu'ils peuvent qu'au contact des événements à l'occasion desquels ils doivent agir. Cyprien, dont la jeunesse et la maturité s'étaient écoulées parmi des besognes secondaires et des préoccupations chétives, se trouvait affronté du jour au lendemain à une responsabilité capitale. Y était-il préparé? Le diacre Pontius qui l'a vu alors nous le présente sous les traits que voici : « Quelle bonté il montrait, mais aussi quelle vigilance! Que de charité, que de fermeté! Dans sa physionomie un tel reflet de sainteté et de grâce qu'on ne pouvait le regarder sans être saisi d'admiration. Son air était sérieux à la fois et avenant, mais son sérieux n'avait rien de morose, ni son amabilité rien d'indiscret : c'était plutôt un mélange de qualités contraires. Et l'on eût pu douter si c'était la vénération qui convenait avec lui, ou l'affection, si on ne s'était senti obligé de l'aimer tout à la fois et de le vénérer. »

Douceur et fermeté, instinct de l'ordre, goût et aptitude pour la responsabilité à raison de ce qu'elle permet d'entreprendre et d'accomplir; en somme, un certain calme aussi éloigné des chimères que des fanfaronnades, un tempérament réalisateur appréciant les hommes d'après ce qu'ils donnent et les choses d'après ce qu'elles rendent. Quand on soumet hommes et choses à cette mesure on en arrive assez vite — parfois très vite — à ne demander aux uns et à n'attendre des autres rien que de sensé et de possible. Pas d'outrances, pas de timidités, mais une estimation si juste qu'elle ressemble quoiqu'on en aie, à un calcul. Un esprit de cette trempe savait d'avance à peu près tout ce que pouvait lui réserver l'épiscopat. Difficultés intérieures, périls extérieurs, schismes, persécutions, conflits de doctrine et embarras de discipline. Il regardait tout cet avenir d'un œil calme et il se préparait à l'affronter le front haut. Il était trop intelligent pour ne pas comprendre ce qu'il valait, trop consciencieux pour sacrifier rien de ce qu'il était, ministre de Dieu, son délégué au salut et à la conduite des âmes. Lorsque les difficultés dépasseraient son expérience, il croyait que Dieu lui-même l'instruirait de son devoir par les moyens en son pouvoir, même des visions ou des révélations; ainsi son âme demeurait en paix, son intelligence demeurait lucide et sa volonté ferme.

Comme tous ceux qui, déjà mûrs, arrivent au pouvoir, il avait remarqué des points faibles, et il se proposait d'y mettre la main. Son premier souci fut d'affermir la discipline à la faveur de la paix dont on jouissait pour l'instant : *in quiete serviens disciplinæ* (LIX, 3) et c'était déjà tout un programme de gouvernement.

Pendant cet épiscopat qui dura huit années environ (249-257) l'activité littéraire de saint Cyprien fut exclusivement pastorale; il n'écrivit que pour remplir les devoirs de sa charge, et son œuvre se compose de traités, une dizaine environ, et d'une correspondance; c'est de celle-ci que nous parlerons seulement. C'est la partie la plus vibrante et la plus durable de son œuvre.

Ce qu'on est convenu de nommer la « correspondance de saint Cyprien » est un recueil de quatre-vingt-une lettres disposées à peu près dans l'ordre chronologique, mais de dimensions et d'origine assez différentes. Tout compte fait, saint Cyprien n'en peut réclamer pour sa part que cinquante-neuf, seize appartiennent à divers auteurs, six sont des lettres synodales dans la rédaction desquelles saint Cyprien a pu avoir une part prépondérante ou peut-être exclusive. Parmi les lettres perdues de saint Cyprien, nous en pouvons distinguer onze clairement désignées par

des allusions [1]. Dans ce qui reste, on peut reconnaître quatre groupes principaux, suivant, sauf exception, l'ordre chronologique : 1. Questions diverses de discipline (I-IV); 2. Persécution de Dèce, réconciliation des apostats, lutte contre les schismatiques (V-LXVIII). 3. Question du baptême des hérétiques (LXIX-LXXV) ; 4. Persécution de Valérien (LXXVI-LXXXI).

Cette statistique commode est celle qu'ont permis les travaux des éditeurs modernes. La correspondance ne se présente pas à nous avec cette clarté dans les manuscrits. On ne la trouve entière dans aucun manuscrit, et on signale entre les uns et les autres nombre de divergences. Ce qui apparaît comme à peu près certain, c'est que des groupes de lettres ont été formés de bonne heure suivant les ressources dont disposait un copiste, et dans ces groupes des lettres ont été disposées d'après l'intelligence que le collecteur avait du texte, mise en éveil par les indications données dans la correspondance. Somme toute, la collection s'est faite petit à petit et c'est saint Cyprien qui l'a commencée.

Avec la tournure méthodique de son esprit, son goût de l'ordre et de l'exactitude, le saint évêque n'avait pas mis longtemps à comprendre l'importance d'une correspondance officielle en des temps difficiles; il gardait par devers lui la copie de ses lettres. A ces dossiers il joignait lui-même les lettres qu'on lui avait écrites sur telle question litigieuse, ce qui lui permettait à l'occasion d'invoquer tel ou tel à l'appui de ses propres opinions ou de ses décisions. Autour de ces documents, d'autres documents vinrent se grouper. Ainsi pourvu, il lui devient facile de renvoyer ses correspondants à des lettres antérieures, même quand elles avaient été adressées à d'autres personnes (XXVII, 1-3, renvoi aux lettres XX-XXVI). Il transcrit volontiers des passages de lettres écrites ou reçues par lui (LV, 4-5), cite des passages des lettres (XIX, 2 et XXX, 5); il lui arrive même d'expédier une copie. C'est ainsi qu'il comumnique à ses collègues africains les instructions qu'il avait transmises au clergé de Carthage (XXVI, allusion à XIX) et, vers le même temps, il communique aux clercs de Carthage sa correspondance avec l'évêque Caldonius (XXVI, où il s'agit de XXIV-XXV) et avec l'Église de Rome (XXXII, envoi des lettres XXVII et XXX-XXXI). De même, il envoie au clergé romain sa réponse à un groupe de *lapsi* et d'autres documents (XXXV, envoi des lettres XXXIII-XXXIV); de plus il adresse au pape Corneille une copie de sa lettre aux confesseurs du parti de Novatien (XLVII, envoi de la lettre XLVI). Dans l'affaire du baptême des hérétiques, il transmet à divers évêques les pièces antérieures relatives à ce débat (LXXI, 1; LXXII, 1; LXXIII, 1; LXXIV, 1).

On insiste volontiers sur ce fait qui nous aide, par une série d'exemples, à comprendre la véritable importance de l'archive épistolaire dans la vie des Églises primitives. Jusqu'ici la correspondance de saint Paul et celle de saint Ignace ne permettaient rien de plus que de pressentir cette utilisation méthodique; ici, nous voyons l'organisation réalisée, et il est légitime de croire que si Cyprien a amélioré l'instrument il ne l'a pas façonné. Une circonstance heureuse et unique nous permet de le voir fonctionner à Carthage; nous aurions peine à croire que l'Église de Rome ne possédât une organisation analogue, elle qui entretenait des rapports avec toutes les Églises devait avoir aussi ses dossiers dont les destructions commandées au temps de Dioclétien ont dû amener la disparition.

Revenons à saint Cyprien et voyons-le inviter ses correspondants à l'imiter, à multiplier les copies des pièces qu'il y a intérêt à conserver et utilité à répandre En 250, il écrit au clergé de Carthage à qui il communique sa correspondance avec l'Église de Rome : « Je vous ai transmis des copies de ces lettres pour vous les faire lire. Quant à vous, veillez aussi activement que vous le pourrez à ce que ces lettres écrites par moi et les réponses soient portées à la connaissance de nos frères. De plus, tous les étrangers, les évêques mes collègues, ou les prêtres, ou les diacres, qui seront présents à Carthage ou qui y viendront, devront être mis par vous au courant de tout cela. Et s'ils veulent prendre des copies de ces pièces pour les emporter dans leur pays, donnez-leur l'autorisation de le faire. D'ailleurs, j'ai déjà mandé au lecteur Satyrus, notre frère, de faciliter cette transcription à tous ceux qui la désireraient. Il importe, en effet, pour rétablir, même provisoirement, la paix dans les Églises, que toutes se mettent entièrement d'accord » (XXXII). Cette large publicité que Cyprien voulait assurer à ses lettres est importante pour l'histoire critique de sa correspondance.

Nous le voyons se préoccuper non seulement de persuader, mais encore d'instruire et, pour cela, il ne lui suffit pas de faire multiplier les copies d'une pièce, c'est un groupe de pièces relatives à une question qu'il communique afin de montrer la situation en détail. Lorsqu'il veut prouver au clergé de Rome que la persécution n'a pu le détourner d'un seul de ses devoirs d'évêque, Cyprien expédie un recueil de treize lettres (XX, 2, recueil comprenant les lettres V-VII, X-XIX); un peu plus tard, nouvel envoi au clergé romain d'une autre collection de six lettres (XXVII, 2-3, recueil comprenant les lettres XXI-XXVI). Vers le même temps, Cyprien envoie à son collègue Caldonius et à de nombreux évêques africains une collection de cinq lettres extraite du dossier précédent (XXV, recueil comprenant XV-XIX). Ceci se passait en 250; il recommence en 256 et constitue un dossier relatif au baptême des hérétiques qu'il fait circuler dans les diocèses d'Afrique (LXXI, 1; LXXII, 1; LXXIII, 1; LXXIV, 1), et qu'il ne cesse de grossir de pièces nouvelles, ajoutées une à une, à mesure que s'étend la propagande.

A côté de la division par sujets, on observe dans les manuscrits la trace d'une division par destinataires; toutefois certains copistes paraissent s'être efforcés de combiner ces deux classements; dans la série des pièces d'une même période et relatives à une même affaire, ils ont introduit la classification par personnes. Ce système a fini par prévaloir et c'est à peu près celui des éditions modernes.

Après la mort de saint Cyprien, l'édification ou l'instruction des fidèles fut le principe régulateur de collections nouvelles, où les pièces entrèrent les premières qui pouvaient le mieux atteindre cet objet. Ainsi, une liste dressée en 359 et retrouvée dans un manuscrit du x[e] siècle de la bibliothèque de Philipps de Middle Hill, rassemble les œuvres de Cyprien, dont trente-quatre lettres, et des livres de la Bible. Plus tard on chercha à faire des collections aussi complètes que possible. Les œuvres moins intéressantes ou moins édifiantes y figuraient, à la suite des autres. Une comparaison entre deux lettres telles que LXIII et IV est suggestive. La première qui est relative au sacrifice eucharistique vient presque partout en tête des listes. La seconde, qui traite de certains scandales donnés par des chrétiens ou même par des clercs, vient presque partout à la fin, ou du moins très loin dans la série [2].

[1] A. Harnack, *Ueber verlorene Briefe, und Aktenstucke die sich aus der cyprianischen Briefsammlung ermitteln lassen*, dans *Texte und Untersuchungen*, neue Folge, t. VIII, n. 2, 1902. — [2] Bayard, *Le latin de saint Cyprien*, in-8°, Paris, 1902, p. XLIII; Bayard, *Saint Cyprien, correspondance*, 1925, t. I, p. XLVI-XLVII.

Pendant tout le Moyen Age, à en juger par le contenu des manuscrits, la plupart des groupes ont dû circuler isolément; il est douteux qu'il ait existé alors une collection complète de toutes les pièces de la correspondance. Rufin d'Aquilée nous dit que, de son temps, ces collections complètes existaient. « On a coutume, écrit-il, de rassembler dans un seul manuscrit tout le corps des lettres du saint martyr Cyprien [1]. » Voilà qui est clair et celui qui parle ainsi avait une certaine pratique des livres, on pourrait l'en croire sur parole. Eh non, si formel que paraisse ce témoignage, il n'en est pas moins « suspect »[2]. Ah, vraiment, et c'est parce que « rien ne le confirme ». Alors, il est donc entendu que nous ne recevons que les faits historiques qui se recommandent de deux témoignages! Il suffit d'indiquer de semblables affirmations, on est dispensé de les discuter. Avec une pareille règle critique, il n'y a plus qu'à mettre au pilon l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe et l'*Histoire des Francs* de Grégoire de Tours. En réalité, Rufin nous apporte un témoignage précieux, lui qui a passé une grande partie de sa vie confiné parmi les livres; il a vu et manié une famille ou à tout le moins un exemplaire à souche d'une famille de manuscrits dont aucune copie ne nous a été conservée. Nous avons eu déjà l'occasion de faire observer le nombre presque dérisoire de monuments du passé qui nous a été conservé, et nous avons cité tels textes littéraires attestant l'existence de toute une classe d'inscriptions dont, jusqu'ici, pas un seul débris n'a été retrouvé. Il en est de même pour la collection des lettres que Rufin a eue sous les yeux. En parlant comme on vient de l'entendre, il devait s'appuyer sur une tradition manuscrite, remontant au IIIe ou au IVe siècle dont le manuscrit de Vérone nous a gardé la trace. Ce manuscrit de Vérone est perdu, mais Latini en marge de son édition de saint Cyprien nous en a conservé, outre des variantes, la numération des œuvres cyprianiques qu'il contenait. Nous savons également la numérotation des psaumes dans le manuscrit de Vérone, conservée par le même Latini. Or cette numérotation est celle qui était usitée en Afrique au IIIe et au IVe siècle de notre ère. De tout cela, il est permis de conclure que l'archétype de ce manuscrit est du IIIe ou du IVe siècle, et comme la numérotation y relève 57 lettres propres du saint (sans parler des 13 traités), et que l'édition Hartel n'a que 59 lettres du saint, l'affirmation de Rufin se trouve, à deux lettres près, rigoureusement exacte [3].

La correspondance se présente à nous aujourd'hui formée de trois catégories de documents : 1° les lettres de saint Cyprien; 2° les pièces officielles émanées de conciles; 3° les lettres écrites par des contemporains. Ces dernières sont au nombre de seize, et la moitié d'entre elles ont pour auteur des africains : Caldonius et d'autres évêques, des confesseurs de la persécution à Carthage, des évêques numides. Les autres lettres sont extérieures à l'Afrique : deux ont été écrites par le pape Corneille, trois par les prêtres de Rome chargés de l'administration du siège pendant la vacance, deux par des confesseurs de Rome, une par Firmilien, évêque de Césarée en Cappadoce. Plusieurs, dans ce nombre comptent parmi les correspondants réguliers de saint Cyprien; si nous parcourons ses lettres nous voyons en effet qu'il s'en trouve quatre adressées aux confesseurs de la persécution à Carthage, une aux confesseurs numides, deux à l'évêque Caldonius ou à ses collègues, huit au pape Corneille, quatre au clergé romain et quatre aux confesseurs de Rome. Les autres correspondants de Cyprien, à part un seul — le pape Étienne— ont peu de notoriété; ce sont pour la plupart des évêques africains dont les noms ne sont guère connus que par ces lettres ou par quelques signatures aux lettres synodales; il faut mentionner en outre trois laïques : Florentius, Puppianus et Magnus. Plusieurs lettres ont un caractère collectif; elles sont adressées à des groupes d'évêques, ou bien à des communautés : Furni, Thibaris, Capsa, et principalement Carthage.

Les lettres synodales, au nombre de six, ont été adressées au pape Corneille par le concile de 252 (l. LVII), au pape Lucius et à Fidus par le concile de 253 (l. LXI, LXIV), aux Églises espagnoles, en 254 (l. LXVII), aux évêques numides, en 255 (l. LXX), au pape Étienne, en 256 (l. LXXII). On a toute raison de penser que ces lettres ont été écrites par saint Cyprien, ou bien sous sa dictée; elles sont le reflet de ses idées.

« Dans son ensemble, cette correspondance a un caractère quasi-officiel. Soit qu'il écrive en son propre nom, soit qu'il serve d'interprète aux synodes qu'il a présidés, c'est toujours en tant qu'évêque que Cyprien s'y montre. Il lui arrive, comme dans la lettre LXVI, de présenter, à l'encontre de certaines imputations mensongères, une apologie de sa conduite. Mais d'ordinaire il s'oublie soi-même, il s'efface derrière les problèmes qu'il traite et ne parle de ce qui le touche personnellement que lorsqu'il y est forcé. La correspondance de saint Jérôme aura une tout autre variété. C'est que Jérôme sera un peu un franc-tireur dans la grande armée de l'Église. Saint Cyprien, outre qu'il ne ressent pas le besoin qu'éprouvera Jérôme de se répandre et de s'échapper, est dominé tout entier par les intérêts dont il a la garde [4]. » Une première lecture peut donner l'impression d'une correspondance toute d'affaires et impersonnelle, d'un échange de pièces officielles; cette impression se modifie si on observe de plus près. Dans les instructions adressées aux fidèles lorsque les persécutions de Dèce et de Valérien contraignaient l'évêque à s'éloigner et à se cacher, les détails d'administration prennent une grande place et Cyprien se montre à nous attentif, ferme, dévoué et bon; il sait les paroles qu'il faut dire pour louer les uns, soutenir les autres, réprimander les coupables et les faibles, pardonner à ceux qui reconnaissent leur faute et s'en humilient.

Mais cet administrateur qu'on se figure un peu distant, un peu rigide, se montre à nous dans ses lettres avec des effusions soudaines, des ardeurs enthousiastes. Au début de la persécution de Dèce il écrit aux confesseurs de Carthage : « Oh! l'heureuse prison qu'a illuminée votre présence! Oh! l'heureuse prison qui envoie au ciel les hommes de Dieu! O ténèbres plus brillantes que le soleil même, plus éclatantes que la lumière du monde! car c'est là qu'ont été placés les temples de Dieu, c'est là que vos membres ont été sanctifiés par vos divines souffrances... Heureuses aussi les femmes qui sont avec vous! Elles partagent la gloire de votre confession; elles observent la foi du Seigneur; plus fortes que leur sexe, non seulement elles sont elles-mêmes tout près de la couronne, mais encore, par leur fermeté, elles ont donné l'exemple à toutes les autres femmes. Et pour que rien ne manquât à la gloire de votre troupe, pour qu'avec vous fût honoré tout sexe et tout âge, des enfants mêmes ont été associés à votre glorieuse confession par la bonté divine » (VI, n. 1-3). Ainsi s'amollit la rigidité, et on pénètre un peu dans cette âme et dans cette imagination qui, en plus d'un cas, admet que Dieu lui-

[1] Rufin, *De adulter. libr. Origen.*, dans *P. L.*, t. XVII, col. 628 : *Sancti Cypriani martyris solet omne epistolarum corpus in uno codici scribi.* — [2] P. Monceaux, *Hist. litt. de l'Afrique chrétienne*, t. II, p. 325. — [3] Bayard, *op. cit.*, t. I, p. XLVII. — [4] P. de Labriolle, *Hist. de la littér. latine chrétienne*, 1920, p. 184.

même a pris soin de lui dicter la conduite à suivre. Nombreuses sont les visions ou les révélations auxquelles Cyprien fait appel pour justifier tel de ses actes, pour appuyer telle de ses décisions [1]; ailleurs ce sont des allusions à des phénomènes du même genre, dont il n'a pas été personnellement le bénéficiaire : extases d'enfants [2], etc. Il n'y avait pas que les montanistes à croire à l'effusion permanente de l'Esprit-Saint dans l'Église, mais ici c'est l'Église catholique, c'est l'évêque qui en revendique le privilège. L'enthousiasme qui transparaît dans certaines lettres est bien loin de l'exaltation, Cyprien en reste toujours le maître et ne s'y adonne que dans la mesure qui lui convient.

Quand il le juge nécessaire, une simple lettre lui devient une occasion d'instruire et d'affirmer son rôle et son droit à guider l'épiscopat, le clergé et les fidèles non seulement de Carthage, mais encore de toute l'Église d'Afrique. Parfois il lui suffit de quelques phrases pour énoncer une sentence, parfois la lettre prend l'étendue d'un traité, par exemple : à Cæcilius, sur la liturgie de l'eucharistie (LXIII); à Magnus, à Jubaïanus et à Pompeius, sur le baptême des hérétiques (LXIX, LXXIII, LXXIV). Dans quelques lettres traitant les affaires religieuses, la discussion s'échauffe et le ton s'élève jusqu'à la polémique. Nous en avons un exemple dans la lettre à Puppianus (LXVI). C'est une des plus vives, qui nous montrent que pour être saint ou martyr, on peut ne pas manquer d'esprit et, à l'occasion, s'en servir.

Les lettres de saint Cyprien ne portent pas de date, mais, ainsi que nous le verrons pour saint Ambroise, saint Jérôme ou saint Augustin, les anciens éditeurs à force d'érudition vigilante et de conjectures heureuses ont à peu près rétabli la série chronologique. Ils ont eu, pour y parvenir, les données historiques nombreuses et généralement précises, contenues dans le texte de la correspondance. C'est ainsi qu'ils ont pu répartir toutes les lettres entre quelques groupes nettement circonscrits. « Elles sont contemporaines soit de la persécution de Dèce (250), soit de l'affaire des *lapsi* et des schismes (251-254), soit des controverses sur le baptême des hérétiques (255-256), soit de la persécution de Valérien (257-258). Sur les quatre-vingt-une lettres de la collection, à peine cinq ou six restent-elles en dehors de ces groupes (I-IV, LXII-LXIII). Pour toutes les autres, l'attribution à telle ou telle période chronologique est certaine. Pour un petit nombre, il y a seulement quelque incertitude sur l'ordre de succession. Mais, le plus souvent, cet ordre même peut être sûrement reconstitué d'après diverses indications précises. D'abord, une douzaine de lettres sont des réponses à d'autres lettres conservées [3]. De plus, vingt-cinq environ renferment des allusions très claires à des lettres antérieures, qui nous sont également parvenues [4]. Fréquemment, elles annoncent l'envoi de la copie d'une lettre ou même d'un groupe de lettres; parfois elles en reproduisent des passages, que nous retrouvons en effet dans le document visé [5]. »

La chronologie de la correspondance a pu être reconstituée, sauf pour cinq ou six pièces, non seulement par années, mais encore parfois dans le détail des mois et même des jours. Le système proposé par Pearson, en 1682, dans les *Annales Cyprianici*, a été adopté par G. Hartel, dans son édition des *Opera omnia*, 1868; il reste exact dans ses grandes lignes et a été suivi par M. P. Monceaux, en 1902, qui l'a pourtant modifié sur quelques points en tenant compte de certains faits, indiqués dans le texte et qui paraissaient avoir échappé aux précédents auteurs. A la suite de l'analyse des premières lettres nous renverrons à l'édition et à la traduction de M. le chanoine Bayard.

Vers l'an 249 (durant les premiers mois de l'épiscopat). — **1.** Au clergé et au peuple de Furni, localité située dans la banlieue de Carthage; la lettre rappelle la défense, précédemment portée, de désigner comme tuteurs les membres du clergé, et applique la sanction prévue à un laïque qui s'était mis dans le cas : on ne doit point offrir de prières ni de sacrifices pour le repos de son âme. Cf. Bayard, *Saint Cyprien, Correspondance*, t. I, p. XIII, p. 2-3.

2. Réponse à Eucratius, probablement évêque de Thenæ, en Byzacène. Lettre relative à un mime (*histrio*) converti, qui continuait de dresser des enfants au métier auquel il avait renoncé lui-même. Cf. *ibid.*, t. I, p. XIV, p. 4-5.

3. Réponse à Rogatianus, probablement un évêque numide, qui avait consulté Cyprien au sujet d'un diacre insolent et superbe. Cf. *ibid.*, t. I, p. XIV, p. 5-6.

4. Lettre collective de l'évêque de Carthage et de quelques collègues, à Pomponius, évêque de Dionysiana en Proconsulaire. Elle détermine la conduite à tenir à l'égard de vierges consacrées à Dieu et qui ont commis des imprudences de conduite. Cf. *ibid.*, t. I, p. XIV, p. 8-12.

Année 250. — Près de la moitié des lettres du recueil se rapporte à cette année, célèbre par la persécution de Dèce (voir ce nom). Obligé de fuir (voir FUITE *pendant la persécution*), Cyprien continue à diriger son Église, à correspondre avec ses collègues africains et avec le clergé romain. Les lettres 5-17 datent des premiers mois de cette année.

5. Lettre aux prêtres et diacres de Carthage. Cyprien demande au clergé resté à Carthage de tenir sa place pour assurer dans la communauté le bon ordre et le service des œuvres. Il recommande, en particulier, que les prêtres se rendent dans les prisons pour y visiter les frères et y offrir pour eux le saint sacrifice, n'y aillent qu'à leur tour de rôle, non à plusieurs et avec un seul diacre. Enfin il veut que rien ne manque en son absence, soit aux fidèles pauvres de Carthage, soit aux confesseurs prisonniers, et que l'on prenne pour cela le nécessaire dans une sorte de caisse de secours, dont les fonds se trouvaient entre les mains de plusieurs membres du clergé pour la distribution.

6. Cyprien félicite et encourage ceux qui ont vaillamment confessé le Christ.

7. Cyprien, s'adressant à son clergé, revient sur la question des secours à donner aux pauvres, aux malades, aux veuves, aux voyageurs dénués de ressources, et annonce qu'il envoie, sur sa caisse personnelle, des sommes nouvelles, pour le cas où celles qu'il avait laissées chez le prêtre Rogatianus seraient épuisées.

***.** Une lettre manque, rapportée de Rome par un sous-diacre. On y annonçait le martyre du pape Fabien (voir ce nom), le 20 janvier.

8. Lettre sans adresse, probablement destinée et, en tout cas, remise à Cyprien, qu'on blâme plus ou moins franchement d'avoir quitté son poste.

9. Cyprien accuse réception de ces deux lettres au clergé de Rome, et lui renvoie la seconde afin qu'il voie si elle est bien de lui, ou si un faux n'a pas été commis (voir *Dictionn.*, t. V, col. 1070-1071).

10. Cette lettre semblerait mieux à son rang chronologique après les n. 12-14; elle paraît appar-

[1] *Epist.*, XI, 3, 4, 5, 6; XL, 1; LXVI, 10, LXIII, 1; LXXIII, 21. — [2] *Epist.*, XVI, 4; LVII, 5, *De mortalitate*, c. XIX. — [3] Cf. P. Monceaux, *Hist. litt. de l'Afrique chrétienne*, t. II, p. 253, note 5. — [4] P. Monceaux, *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*, t. II, p. 253, note 6. — [5] P. Monceaux, *Hist. litt. de l'Afrique chrétienne*, t. II, p. 253-254.

tenir au mois d'avril, c'est-à-dire lors de la présence du proconsul à Carthage; c'est le moment où les prisons s'emplissent de confesseurs, les supplices se multiplient. Mappalicus est au nombre des premières victimes; à cette nouvelle Cyprien écrit à Carthage aux martyrs et aux confesseurs.

11. Cyprien, avons-nous dit plus haut, croyait à certains avertissements de caractère surnaturel : une vision l'avait averti de la persécution longtemps d'avance, une nouvelle vision lui avait exprimé le reproche de tiédeur à l'endroit de la communauté de Carthage. Cyprien en fit l'objet d'un avertissement aux prêtres, aux diacres et aux fidèles, insistant avec force sur la nécessité de la prière, de l'union, de la sobriété.

12. Cyprien écrit aux prêtres et aux diacres de Carthage, les priant de veiller sur les confesseurs qui sont en prison, d'inscrire le jour de leur mort afin qu'on puisse faire mémoire d'eux au saint sacrifice. Il exprime l'espoir de rentrer bientôt à Carthage.

13. Cyprien écrit au prêtre Rogatianus et aux autres confesseurs sortis de prison, pour les encourager, les féliciter, leur recommander le soin des confesseurs indigents et la discipline.

14. Cette lettre et la précédente appartiennent au début du printemps qui vit une sorte d'accalmie; quelques confesseurs purent sortir de prison, d'autres revinrent d'exil. Cyprien lui-même envisagea peut-être son retour, mais le prêtre Tertullus, son ami et son intermédiaire, l'en déconseilla; il attendit donc et avertit son clergé de ce nouveau délai.

Les trois lettres suivantes forment un groupe qui a pu être écrit à des jours très rapprochés et vers le mois de mai ou de juin; elles répondent à une situation nouvelle issue de la persécution. Une multitude de chrétiens avaient apostasié (voir *Dictionn.*, au mot Dèce et au mot Faillis); honteux et contrits ils souhaitaient leur réintégration dans l'Église, mais volontiers ils eussent abrégé ou supprimé la pénitence publique de leur faute. Un souffle d'indulgence excessive portait des prêtres à encourager cette prétention. En outre des hommes ayant confessé la foi dans les supplices et échappé à la mort donnaient aux faillis des billets (*libelli*) de réconciliation « pour eux et les leurs ».

15. Cyprien s'adressant aux martyrs et aux confesseurs leur rappelle que le juste prestige qui les entoure leur interdit une intervention arrogante et intempestive, il leur rappelle enfin de sauvegarder en toute leur conduite la foi et la discipline.

16. Cyprien écrit aux prêtres et aux diacres sur le même sujet.

17. Cyprien écrit au peuple fidèle sur le même sujet.

Les lettres 18-22 sont du début de l'été; la lettre 21 fut écrite quelque temps après Pâques, les lettres 10, 20 et 22 contiennent soit une réponse, soit des allusions ou des renvois à la lettre 21 qu'elles ont suivie de près.

18. Cyprien aux prêtres et diacres; il leur exprime son étonnement de n'avoir reçu aucune réponse à ses lettres au clergé; voici la saison des grandes chaleurs qui commence et les maladies soudaines qui en sont la conséquence; l'évêque avertit que les faillis qui ont reçu un billet de recommandation des martyrs, s'ils se trouvent en danger de mort, pourront confesser leur faute à un prêtre quelconque, même à défaut de prêtre à un diacre, et recevoir l'imposition des mains pour mourir réconciliés. Même règle dans le même cas pour les catéchumènes (*audientes*). Les autres faillis doivent patienter, s'humilier et prier.

19. Cyprien aux prêtres et diacres; il a enfin reçu leur réponse exprimant l'impatience que mettent nombre de faillis à être réintégrés dans l'Église, en conséquence il adresse ses dernières instructions.

20. Cyprien, ayant appris que l'on rapporte avec assez peu de droiture au clergé romain ce qui se passe à Carthage, il expose sa conduite depuis le début de la persécution, et montre en quoi elle concorde parfaitement avec celle des Romains eux-mêmes touchant les faillis.

21. Celerinus à Lucianus. Lucianus était un confesseur qui, de sa prison, distribuait des *libelli pacis* au nom de compagnons illettrés, tels qu'Aurélius et Paulus. Lucianus avait à Rome un ami nommé Celerinus, africain, qui avait confessé héroïquement la foi devant Dieu et triomphé des supplices. Connaissant ce qui se passait à Carthage et la facilité avec laquelle on y distribuait des billets d'indulgence, Celerinus demandait deux billets pour Numeria, qui avait sacrifié aux idoles, et pour Candida qui avait acheté un certificat d'apostasie.

22. Lucianus à Celerinus; il lui écrit de sa prison où il meurt de faim et accorde la demande en s'autorisant de paroles des martyrs et de la résolution prise d'accorder la paix en bloc.

Les lettres 23 à 40 appartiennent aux derniers mois de l'année 250.

23. Lucianus, écrivant au nom des martyrs, avertissait brièvement Cyprien pour lui signifier « qu'ils accordaient la paix en bloc à tous ceux qui lui rendraient compte de ce qu'ils auraient fait depuis leur chute », et pour l'inviter à porter cette procédure à la connaissance des autres évêques.

24. Caldonius écrit à Cyprien et à ses collègues dans l'épiscopat; il lui expose le cas des faillis qui, sans avoir pu encore être réconciliés, avaient tenu bon devant une nouvelle épreuve et avaient été bannis, avec confiscation de leurs biens. Caldonius demande si ceux-là ne seront pas réintégrés dans l'Église.

25. Cyprien répond à Caldonius que telle est sa pensée.

26. Cyprien écrit à son clergé, l'invite à s'en tenir à ses instructions, il l'avertit que loin de vouloir s'autoriser de la proposition des confesseurs et de donner la paix à ceux qui lui rendraient compte de leur conduite, il ne décidera rien qu'avec le conseil épiscopal.

27. Cyprien au clergé de Rome à qui il signale le billet impertinent de Lucianus (n. 23) et décrit le personnage. Il termine en disant la joie que lui avaient causée, par leur accord avec ses propres décisions, les lettres envoyées par le clergé de Rome au clergé de Carthage, et celles des confesseurs romains Moïse, Maxime et autres, à un groupe de confesseurs carthaginois.

28. Cyprien aux prêtres Moïse et Maxime et aux autres confesseurs qu'il félicite d'avoir confessé le Christ dès le début, et d'avoir gardé une fidélité absolue à la discipline.

29. Lettre adressée par Cyprien à son clergé qu'il met au courant de sa correspondance avec Rome, en ajoutant que, pour porter ses lettres, à défaut de clercs, il avait ordonné Saturus lecteur et Optatus sous-diacre.

30. Lettre du clergé de Rome adressée à Cyprien; cette pièce est l'œuvre de Novatianus qui devait plus tard créer un schisme en se faisant élire contre le pape Corneille. C'était, de la part du clergé de Rome, mal placer sa confiance et plus mal choisir son interprète. Cette lettre affirmait la nécessité d'attendre la fin de la persécution pour examiner le cas des faillis. Elle annonçait l'envoi à saint Cyprien de lettres sur le même sujet expédiées en Sicile.

31. Lettre des confesseurs romains Moïse, Maxime et autres à saint Cyprien qu'ils remercient de ses encouragements et dont ils louent sans réserve tous les actes épiscopaux.

32. Cyprien prit le soin de faire transcrire toute cette correspondance qu'il transmit aux prêtres et aux diacres de Carthage, en les priant de permettre d'en prendre copie à tous ceux qui le souhaiteraient.

33. Lettre de Cyprien, sans titre, et qui, dans les meilleurs manuscrits, est adressée aux faillis. Ceux-ci, en effet, se montraient de plus en plus arrogants. Ils avaient écrit à l'évêque non pour demander leur réintégration, mais pour la réclamer au nom de l'Église, arguant pour cela que le diacre Paul, martyr, la leur avait donnée avant de mourir. En regard de ces arrogants on trouvait des humbles qui faisaient pénitence et attendaient patiemment le retour de Cyprien. S'adressant aux uns et aux autres, celui-ci dans une même lettre, soutenait les droits de l'évêque sur qui l'Église est fondée, et invitait les pénitents à inscrire leurs noms sur un billet, et à le lui envoyer afin qu'il pût examiner leurs désirs.

34. Lettre de Cyprien à son clergé qu'il félicite d'avoir excommunié le prêtre de Didda, Gaïus, ainsi que son diacre qui, après avertissement, avaient continué à traiter les faillis comme des fidèles. Ils auront à procéder de même en de pareils cas.

35. Cyprien aux prêtres et aux diacres de Rome qu'il met au courant de ce qui se passe à Carthage.

36. Le clergé de Rome écrit au pape Cyprien, lui envoie les marques affectueuses de sa sympathie, et blâme, avec lui, l'impertinente prétention des renégats. Il signale en même temps les démarches infructueuses tentées auprès de lui par Privatus, évêque apostat de Lambèse, pour obtenir des lettres de recommandation ou de communion.

37. Cyprien aux confesseurs romains Moïse, Maxime et autres qui avaient chargé le jeune confesseur Celerinus, sorti de prison et rentré à Carthage, d'aller porter à l'évêque, dans le lieu de sa retraite, l'expression vive de leur affection. Très touché de cet hommage, Cyprien en remerciait les confesseurs et les encourageait à achever courageusement leur année de souffrances.

38. Cyprien avertit le clergé et les fidèles de Carthage qu'il a élevé Aurelius au rang de lecteur; il énumère ses titres.

39. Cyprien aux mêmes qu'il avertit de l'élévation de Celerinus au rang de lecteur; il énumère ses titres.

40. Cyprien aux mêmes qu'il avertit avoir fait entrer dans le clergé de Carthage le prêtre et confesseur Numidicus.

L'année 251 nous offre quinze lettres (41 à 55). Les lettres 41, 42 et 43 prennent place dans les trois premiers mois de l'année.

41. Cyprien à Caldonius et Herculanus ses collègues dans l'épiscopat, et à Rogatianus et à Numidicus ses frères dans l'épiscopat. Au début de cette année 251, deux brouillons avaient réussi à ajouter au trouble de l'Église de Carthage, Novatus un prêtre dévoyé, et Felicissimus, un laïque assez impudent pour avoir osé déclarer qu'il ne reconnaîtrait plus comme appartenant à sa communion ceux qui obéiraient à Cyprien. Un peu avant Pâques, Cyprien l'excommunia à son tour, ainsi qu'Augendus, un de ses partisans.

42. Caldonius, Herculanus et Victor, évêques, Rogatianus et Numidicus, prêtres, annoncent à Cyprien que ses ordres ont été exécutés. Felicissimus, Augendus et cinq autres ont été excommuniés.

43. Cyprien écrit à son peuple au sujet de Felicissimus et des cinq prêtres qui, après avoir fait opposition à son ordination, s'étaient joints à son adversaire. Il annonce son retour après Pâques, et une réunion pour statuer sur les affaires pendantes.

Peu de temps après la fête de Pâques (23 mars) Cyprien rentrait à Carthage avec deux traités composés à loisir : le *De catholicæ Ecclesiæ unitate*, et le *De lapsis;* très peu après son retour le concile se réunissait, réglait la situation des faillis et confirmait l'excommunication de Felicissimus. Sur ces entrefaites le concile apprenait l'élection du pape Corneille à Rome (mars) et le schisme de Novatien.

44 et **45.** Cyprien au pape de Rome, Corneille, à qui il transmet les décisions prises par le concile de Carthage avec ses propres lettres (41-43) écrites à l'occasion du schisme de Felicissimus; le concile de Carthage siégea plusieurs mois.

46. Cyprien aux confesseurs romains Maxime, Nicostrate et autres qui avaient embrassé le schisme de Novatien.

47. Cyprien au pape de Rome, Corneille, qu'il met au courant de la lettre précédente.

48. Cyprien à Corneille. Celui-ci s'était plaint que depuis le passage de Cyprien à Hadrumète, les lettres n'étaient plus adressées à lui, Corneille, mais au clergé romain. Cyprien lui répond que cette mesure provisoire est destinée à permettre de prendre des informations suffisantes. Il le rassure sur l'attitude des évêques d'Afrique qui mettent en garde leurs fidèles contre les intrigues des partisans de Novatien.

49. Corneille à Cyprien. Il lui annonce que Maxime et ses compagnons sont rentrés dans l'Église et l'ont reconnu comme pontife légitime.

50. Corneille à Cyprien. Il lui mande que Novatien a envoyé en Afrique une nouvelle mission comprenant le prêtre carthaginois Novatus, le diacre Nicostratus, l'évêque déposé Evaristus et deux autres; il lui fait connaître les crimes commis par ces personnages et le prie d'en informer les autres évêques.

51. Cyprien à Corneille, qu'il remercie des bonnes nouvelles envoyées touchant Maxime.

52. Cyprien à Corneille qu'il remercie des avertissements donnés sur la mission novatienne.

53. Maxime, Urbain, Sidoine et Macaire annoncent à Cyprien leur retour à l'unité.

54. Cyprien aux précédents qu'il félicite de leur résolution et invite à se reporter à ce qu'il dit dans ses deux traités : le *De lapsis* et le *De catholicæ Ecclesiæ unitate* qu'il leur avait envoyés.

55. Cyprien à l'évêque Antonianus. Celui-ci était un évêque de Numidie qui avait écrit une première fois à Cyprien pour affirmer son union avec le pape Corneille; dans une deuxième lettre, il montrait de l'hésitation; il demandait de quelle hérésie Novatien s'était rendu coupable, et pourquoi Corneille communiquait avec l'évêque Trophime et les faillis. Sa lettre est très longue : Cyprien se défend d'abord lui-même, car son cas particulier était le même que celui de Corneille, qu'il défend ensuite; enfin il fait le procès de Novatien.

L'année 252 ne nous donne que cinq lettres : 56-60.

56. Au moment de la fête de Pâques, Cyprien à Fortunatus, Ahymnus, etc., qui lui avaient demandé la conduite à tenir à l'égard d'apostats qui avaient succombé sous l'excès des tortures, et qui depuis n'avaient cessé de faire pénitence. Cyprien admet l'indulgence tout en réservant la question au concile qui va se réunir bientôt, après les fêtes de Pâques.

57. Lettre synodale rédigée au nom des Pères siégeant à Carthage aux ides de mai. Le synode décide, en raison de nouvelles menaces de persécution, d'accorder le pardon à tous les faillis qui ont fait pénitence, et n'ont cessé de gémir et d'implorer la miséricorde de Dieu depuis le jour de leur chute. La lettre informe le pape Corneille de cette décision et justifie longuement la mesure adoptée. C'était, sans doute, un moyen de la faire adopter aussi à Rome.

58. Cyprien aux fidèles de Thibaris; lettre écrite vers le milieu de l'année pour les exhorter au courage

Cyprien [1]; puis deux lettres, n. 49 et 50, du pape Corneille à Cyprien, enfin, n. 75, de saint Firmilien à Cyprien.

Beaucoup de lettres d'Africains sont connues seulement par de brèves allusions qui en indiquent le contenu ou simplement l'objet. Parmi les lettres antérieures à la persécution de Dèce se trouvaient deux lettres adressées à Cyprien, l'une de Rogatianus, peut-être évêque de Nova en Numidie, au sujet d'un diacre rebelle (cf. *epist.*, 3, n. 1), l'autre de Pomponius, probablement évêque de Dionysiana touchant l'inconduite de certaines vierges qui se laissaient courtiser, notamment par un diacre (cf. *ep.*, 4, n. 1).

Au temps de la persécution de Dèce se rapportent une lettre perdue des confesseurs carthaginois demandant à Cyprien l'absolution des apostats (cf. *ep.*, 15, n. 1; 16, n. 3; 17, n. 1; 66, n. 7). Une deuxième lettre, au printemps de 250, portant notification à Cyprien de la paix donnée aux apostats par Lucianus et ses compagnons, c'est la lettre 23 (cf. *ep.*, 26, n. 1; 27, n. 2). Les lettres de Celerinus à Lucianus n. 21 et de Lucianus à Celerinus, n. 2. Une lettre des prêtres et des diacres de Carthage à Cyprien est perdue (cf. *ep.*, 19, n. 1-2; 55, n. 4). Lettres de deux groupes de faillis à Cyprien (cf. *ep.*, 33, n. 1, 2; 35); lettres de divers évêques à Cyprien (cf. *ep.*, 25, 26); lettre de Caldonius au même (24) puis encore de Caldonius, Herculanus et plusieurs autres à Cyprien (*ep.*, 42).

En 252, une lettre collective de six évêques réunis à Capsa (cf. *ep.*, 56, n. 1, 3). En 253, lettre de Fidus (*ep.*, 64). En 254, la lettre perdue de Puppianus (cf. *ep.*, 66, n. 1); en 256, les lettres des confesseurs dans les mines (77, 78, 79), et quelques autres perdues.

Les lettres 8, 21, 22, 23 et 24 ont fait l'objet, de la part de M. Bayard, d'une vraie reconstitution du texte [2].

XXXI. Lettres de Denys d'Alexandrie. — Denys avait vécu, nous apprend-il, « dans les doctrines et les traditions des hérétiques »; il avait « souillé son âme à leurs inventions impures » et avait « rapporté d'auprès eux cet avantage de les confondre en lui même et d'en avoir un plus grand dégoût » (*Hist. eccl.*, VII, VII). Denys se convertit à l'école d'Origène, fut chef du Didascalée, vers l'an 232, et occupa finalement le siège épiscopal d'Alexandrie, de 248 à 264. Son activité littéraire semble avoir été grande, mais presque tous ces ouvrages ne sont représentés aujourd'hui que par des fragments, des citations ou de simples mentions.

La correspondance de Denys a été très étendue. Eusèbe y a puisé en grande partie les éléments historiques qui forment les livres VI[e] et VII[e] de son *Histoire ecclésiastique*. Le genre épistolaire convenait à sa tournure d'esprit; aussi y a-t-il « des ouvrages de longue haleine écrits en forme de lettres, comme ceux *Sur la nature* (περὶ φύσεως) adressé à Timothée enfant, et celui *Sur les tentations* (περὶ πειρασμῶν), dédié à Euphranor (VII, XXVI). »

En réunissant les indications dont nous disposons on peut classer toutes les lettres de Denys suivant cinq catégories :

1° Un groupe se rapporte à la question du schisme de Novatien à Rome et à la question des *lapsi* (251-253); ces deux épisodes sont connexes et, à l'occasion des *lapsi*, Denys écrivit aux fidèles d'Égypte, à Conon, évêque d'Hermopolis [3], à l'Église d'Alexandrie, aux fidèles de Laodicée, à ceux d'Arménie [4] et à ceux de Rome (VI, XLVI); à la question du schisme de Novatien se rapportent les lettres à Novatien [5], aux confesseurs romains partisans de Novatien, à Fabius évêque d'Antioche, au pape Corneille, aux Romains (περὶ εἰρήνης), aux Romains (ἐπιστολὴ διακονικὴ διὰ Ἱππολύτου [6]), aux confesseurs romains après leur soumission.

2° Un groupe concerne la question du baptême des hérétiques (254-257 [7]); lettres au pape Étienne, au pape Sixte II [8], à Denys prêtre de Rome, à Philémon également prêtre de Rome (VII, IV, V).

3° Un groupe concerne la question sabellienne (264); lettres à Amon évêque de Bérenike, à Télesphore, à Euphranor, à Ammon, à Euporos (VII, XXVI), à l'Église d'Antioche (VII, XXVII) pour s'excuser d'assister au synode contre Paul de Samosate [9].

4° Un groupe de lettres pascales sur lequel Eusèbe entre dans quelques détails : « Denys composa à cette époque les lettres pascales, dans lesquelles il élève le ton en des discours fort éloquents sur la fête de Pâques; il adresse l'une d'elles à Flavius et l'autre à Dometius et Didyme (celle-ci probablement en 251) dans laquelle il établit même un canon pour huit ans, et il soutient qu'il ne convient pas de célébrer la solennité de Pâques autrement qu'après l'équinoxe du printemps. En outre de ces lettres il en écrit encore une autre à ses confrères d'Alexandrie dans le sacerdoce, et tout ensemble à diverses autres personnes, pendant la durée de la persécution. La paix était à peine restaurée que Denys revient à Alexandrie, où la guerre et la révolution lui interdisent l'exercice de sa charge épiscopale, les fidèles étant divisés en deux

[1] Cf. A. Harnack, *Die Briefe des römischen Klerus aus der Zeit des Sedisvacanz im Jahre 250*, dans *Theol. Abhandlungen Weizsäcker gewidmet*, 1892. — [2] Cf. Bayard, *Saint Cyprien, Correspondance*, 1925, t. I, p. XLIII; Miodonski, *Anonymus adv. Aleatores und die Briefe an Cyprian, Lucian, Celerius und an den Karthaginensischen Klerus*, Erlangen, 1889; P. Monceaux, *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*, t. II, *Saint Cyprien*, in-8°, Paris, 1902, p. 67-78. — [3] Un fragment de la lettre à l'évêque Conon a été donné par Pitra, *Spicilegium Solesmense*, t. I, 1852, p. 15-16; proleg., p. XIV sq., et encore dans Pitra, *Juris ecclesiastici Græcorum historia et monumenta*, t. I, 1864, p. 538 sq.; d'autres fragments de cette lettre, et quelques-uns soulèvent desdoutes; cf. Dittrich, *Dionysius der Grosse*, p. 62-68; A. Harnack, *Gesch. d. altchristl. Liter.*, t. I, 1893, p. 417, 419; Feltoe, Διονυσιου Λειψανα, p. 59-62. — [4] Cette lettre aux Arméniens est le plus ancien témoignage de l'existence d'une Église arménienne : sur l'évêque Meruzanes, cf. H. Gelzer, *Die Anfänge der armenischen Kirche*, dans *Berichten über die Verhandlungen der kgl. Sächs. Gesellschaft. d. Wissensch. zu Leipzig. Philol. hist. Klasse*, 1895, t. XLVII, p. 171-174. — [5] Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. VI, c. XLV; un fragment dans une traduction syriaque a été publié par J.-B. Pitra, *Analecta sacra*, t. IV, p. 169 sq., p. 413. — [6] Une « lettre diaconale » : ἑτέρα τις ἐπιστολὴ τοῖς ἐν Ῥώμῃ τοῦ Διονυσιου φέρεται διακονικὴ διὰ Ἱππολύτου. Sur cette locution, cf. J. Döllinger, *Hippolytus und Kallistus*, p. 280; Dittrich, *Dionysius der Grosse*, p. 55; G. Morin, *L'origine des Canons d'Hippolyte*, dans *Revue bénédictine*, 1900, t. XVII, p. 241-251; F. X. Funk, *Das Testament unseres Herrn und die verwandten Schriften*, in-8°, Mainz, 1901, p. 290 sq. — [7] Feltoe, Διονυσιου Λειψανα, p. 40-59. — [8] Trois anciens fragments de la lettre à Étienne, de la première et de la seconde à Sixte sont donnés en traduction anglaise d'après le texte arménien par Conybeare, dans *The english historical review*, 1910, t. XXV, p. 111-114. On la retrouve dans les passages de Timothée Elure au concile d'Alexandrie, vers 460. Ter-Mekerttochian et Ter-Minassiantz ont donné une ancienne version arménienne, Leipzig, 1908. Sur la part prise par Denys dans le combat au sujet des hérétiques partisans de la rebaptisation. Cf. J. Ernst, *Die Stellung Dionysius der Grosse von Alexandrien zur Ketzertauffrage*, dans *Zeitschrift für katohl. Theologie*, 1906, t. XXX, p. 38-56. — [9] Une soi-disant lettre de Denys à Paul de Samosate est un faux des Appolinaristes; cf. Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. I, 1759, col. 1039-1088; *P. G.*, t. XXVIII, col. 1561-1566, n'en donne qu'un fragment dans la traduction latine. Cf. Dittrich, *Dionysius der Grosse*, p. 123-127; N. Bonwestch, *Der Brief des Dionysius von Alexandrien an Paulus von Samosata*, dans *Nachrichten der kgl. Gesellsch. der Wissenschaften zu Göttingen, Philosophisch historische Klasse*, 1909, p. 103-122.

camps; derechef, lors de la fête de Pâques, comme s'il était à l'étranger, il s'adresse à eux dans une lettre datée d'Alexandrie (en 262). Il écrit encore dans la suite à Hiérax, évêque des Égyptiens, mais dont le siège n'est pas connu, une lettre dans laquelle il rapporte la révolution survenue à Alexandrie (262) (VII, XXI). Survient la peste, peu de temps avant la fête de Pâques de l'an 263, et Denys entretient ses frères par écrit, dépeint les souffrances amenées par le fléau. Après cette lettre, le calme s'étant rétabli dans la ville, Denys écrit encore une autre lettre pascale aux frères d'Égypte (VII, XXII) [1].

5° Eusèbe rappelle encore quelques lettres de Denys : une à un certain évêque Germain dans laquelle il raconte le péril qu'il courut et par quel dévouement il y échappa pendant la persécution de Dèce (VII, XL); une à Origène *Sur le martyre*, pendant que celui-ci était en prison à Tyr (VI, XLVI) [2]; une *Sur le sabbat* et une *Sur l'entraînement* (VII, XXII) dont on a un fragment dans les *Sacra Parallela* de saint Jean Damascène; des lettres à Basilide, évêque dans la Pentapole (VII, XXII), l'une de ces lettres est conservée dans l'Église grecque au nombre des écrits canoniques [3].

Étienne Gobar a eu connaissance d'une lettre de Denys à Theotekne de Césarée de Palestine au sujet de la mort d'Origène; enfin saint Jean Damascène cite dans ses *Sacra Parallela* six courts extraits d'une lettre de Denys à Aphrodisius [4], et un court fragment « de la deuxième lettre sur le mariage » (ἐκ τῆς περὶ γάμου β' ἐπιστολῆς [5]).

XXXII. Lettre de Théonas a Lucien, — Cette pièce fut publiée pour la première fois dans le *Spicilegium* de dom Luc d'Achéry, comme datant de la fin du IIIe siècle et ayant pour auteur Théonas, évêque d'Alexandrie, de 288 à 300. L'évêque s'adresse au préfet des « chambellans » nommé Lucien, et lui trace la conduite à suivre pour accorder les devoirs d'état avec la profession de chrétien. C'est le désintéressement, la crainte de Dieu, une probité à toute épreuve pour le trésorier, une vigilance jamais en défaut pour les conservateurs du vestiaire et du garde-meuble, un soin éclairé des livres pour le bibliothécaire qui en a la garde, la régularité et l'empressement pour les gens de service. Quant à Lucien il devra lire et méditer souvent, assuré d'en retirer un grand bien. Comme Lucien était au service de Dioclétien, ce court billet en apprenait long sur l'infiltration du christianisme au palais de Nicomédie.

Une pièce si intéressante était bien assurée de faire son chemin. Ni d'Achery, ni Tillemont ne lui cherchaient chicane, tout au plus d'Achery avait-il conservé un doute sur l'identité de Théonas: les Bollandistes lui montrèrent qu'il était par trop scrupuleux, et désormais la lettre fit partie du bien commun des éditeurs et des érudits [6]. Un critique survint qui troubla l'accord [7]. Il fit observer que le premier éditeur n'avait pas vu le manuscrit et s'en était remis à une communication du Père Quesnel [8]; de plus cette pièce ne se rencontrait nulle part, ne se réclamait d'aucune attestation : ni Eusèbe, ni saint Jérôme n'en soufflent mot; le P. Quesnel tout seul l'avait rencontrée et, depuis, personne l'avait revue.

L'auteur de la lettre et son destinataire ne sont pas en meilleure posture. Théonas ne passe pas pour avoir écrit et Lucien est entièrement inconnu; pour un *præfectus cubiculariorum* à qui un patriarche d'Alexandrie aurait pris la peine d'écrire, c'est surprenant.

Voici ce qui est plus grave. « Le prince [dans la lettre] n'est nulle part appelé Auguste, toujours *princeps*, et ce qui est une grave inexactitude, il est appelé une fois César. Ce César Dioclétien nous est donné pour « un prince qui n'est pas encore chrétien », A-t-on jamais pensé qu'il dût le devenir? L'impératrice a une suite composée de *comites* et de *pedisequæ* : le terme de *comites* est inacceptable, étant donné le sens officiel et exact de ce mot à l'époque où l'on veut placer la rédaction de notre texte. Lucien est *præpositus cubiculariorum*, titre dont on ne trouve aucune trace dans les auteurs ni dans les inscriptions. Les fonctions sont confusément indiquées. Lucien a pour toute mission de diriger et de former les autres *cubicularii* (*Potens es omnes regulare et instruere*), et c'est tout. A ce titre, Lucien, semble-t-il, eût dû avoir quelque autorité sur le *pædagogium* où s'élevaient tous les βασιλικοὶ παῖδες. Mais il n'y est fait aucune allusion. Pour les autres *cubicularii* (1° *qui privatas pecunias principis detinet;* 2° *qui vestes et imperialia ornamenta detinet;* 3° *cui credita sunt vasa argentea, aurea, chrystallina vel murrhina, escaria vel potoria;* 4° *qui corpus principis curare habet*), rien, ni dans les inscriptions du haut Empire, ni dans la *Notitia dignitatum*, ne correspond exactement aux charges mal définies qu'on leur attribue ici. Leur hiérarchie, en outre, et leur nombre, n'impliquent rien que de très simple et de très restreint, conception factice et contraire à ce que nous savons de la pompe et de la complication des services palatins, surtout à dater de Dioclétien [9] ».

Les éditeurs virent dans cette pièce la traduction latine d'un original grec, mais n'y relevèrent pas un seul hellénisme. Ils ne virent pas que cette traduction qu'ils disaient « très ancienne » contenait des citations scripturaires issues de la Vulgate hiéronymienne, et

[1] Une citation des *Sacra Parallela* mentionne la « quatrième lettre festale » ἐκ τῆς δ' ἑορταστικῆς ἐπιστολῆς (*P. G.*, t. X, col. 1341-1344); Holl, *Fragmente vornicänischer Kirchenvater aus den Sacra Parallela*, in-8°, Leipzig, 1899, p. 151. Une autre courte citation, dans Pitra, *Analecta sacra*, t. II, p. XXXVII, et dans Holl., *op. cit.*, p. 151, mentionne la « deuxième » lettre, ἐκ τῆς β' ἐπιστολῆς. Schwartz, dans édition de la *Kirchengeschichte* d'Eusèbe, t. III, 1909, p. 39, croit que Denis a écrit *trois* lettres festales en 251, deux en 260, plusieurs en 261, aucune après 262; cf. A. Harnack, *Gesch. d. altchr. liter.*, t. II, part. 2, p. 63. — [2] Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. VI, c. XLVI; Photius, *Biblioth.*, ms., *232*. Anastase le Sinaïte en a conservé un fragment sous le titre de Διονυσίου Ἀλεξανδρείας ἐκ τῶν κατὰ Ὠριγένους. *Quest.* XXIII, *P. G.*, t. LXXXIX, col. 541. — [3] L'*Epistola canonica ad Basilidem* est conservée dans Routh, *Reliquiæ sacræ;* 2e édit., t. III, p. 219-250; dans Lagarde, *Reliquiæ juris eccles. antiquissimæ græc.*, Lipsiae, 1856, p. 55-59; dans Pitra, *Juris ecclesiastici Græcorum historia et monumenta*, in-4°, Roma, 1864, t. I, p. 541-545; cf. 548 sq.; cf. Feltoe, Διονυσίου Λειψανα, p. 91-105; et sur le début de la lettre cf. Dittrich, *op. cit.*, p. 46-51. Une *catena* manuscrite conservée dans le ms. gr. *331*, du Vatican, XIe siècle, contient sous la suscription Διονυσίου et Τοῦ αὐτοῦ, deux lettres d'Isidore de Péluse. Cf. G. Mercati, *Note di letteratura biblica e cristiana antica*, Rome, 1901, p. 82-86 : *Due supposte lettere di Dionigi Alessandrino.* — [4] Dans A. Mai, *Scriptorum veterum nova collectio*, t. VII, part. 1, p. 96 *a*, 98 *b*, 99 *b*, 102 *b*, 107 *b*.; Holl, *Fragments*, p. 149 sq.; Feltoe, *op. cit.*, p. 253-256. — [5] A. Mai, *op. cit.*, p. 102 a; Holl, *op. cit.*, p. 150 sq.; Feltoe, *op. cit.*, p. 256 sq. — [6] D'Achery, *Spicilegium*, 1675, t. XII, p. XX sq.; edit., 1723, t. III, p. 297 (voir la note des nouveaux éditeurs Baluze, Martène et de la Barre); Tillemont, *Mém. pour servir à l'hist. ecclés.*, 1698, t. V, p. 7; *Acta sanctorum*, le 23 août; Routh, *Reliquiæ sacræ*, t. III, p. 439-445; Gallandi, *Veter. Patr. bibliotheca*, t. IV; *P. G.*, t. X, col. 1567; V. Duruy, *Histoire des Romains*, in-4°, t. VI, p. 592; F. X. Kraus, *Real-Encyklopaedie*, t. I, p. 337; Smith und Wace, *Diction. of christ. biogr.*, t. I, p. 834; t. III, p. 749. — [7] P. Batiffol, *L'épître de Théonas à Lucien*, dans *Bull. critique*, 1886, t. VII, p. 155-160; réimprimée dans J. Havet, *Œuvres*, 1896, t. I, p. 83-88. — [8] *Spicilegium*, 1675, t. XII, p. XXIX. — [9] P. Batiffoll. *op. cit.*

même que tel passage du pseudo-Théonas pourrait bien s'être approprié une pensée de saint Jérôme sur le luxe des manuscrits pourpres. Cela serait d'autant moins surprenant que ledit pseudo-Théonas paraît être fort postérieur au IIIe siècle. Sa lettre à Lucien ne se rattache en aucune façon à l'antiquité chrétienne; on est assez disposé à croire qu'elle est sortie de la même officine que les pièces fabriquées au XVIIe siècle par un oratorien qui avait des loisirs, le Père Jérôme Vignier (voir *Dictionn.*, t. au mot FAUX, FAUSSAIRES, col. 1218). Si elle n'est pas son ouvrage, elle appartient à un de ses rivaux dans cet art aujourd hui un peu délaissé de la falsification.

XXXIII. LETTRES DES PAPES DE ROME, IIIe SIÈCLE. — Tous les papes qui se succédèrent sur le siège de Rome pendant ce siècle sont probablement intervenus personnellement dans les querelles dogmatiques ou disciplinaires; néanmoins l'activité épistolaire d'un certain nombre d'entre eux nous échappe tout à fait.

C'est le cas pour le pape Zéphyrin (199-217), et si son successeur Calliste (217-218 à 222-223) n'a pas observé la même réserve, il n'est pourtant pas possible d'attirer le célèbre édit qui a gardé son nom jusqu'à la littérature épistolaire. Enfin, nous ignorons tout en ce qui concerne les écrits du pape Urbain (222-223 à 230). Le pape Pontien, qui lui succéda, du 21 juillet 230 au 28 septembre 235, tint à Rome, en 231 ou 232, un synode pour consentir aux instances de l'évêque Démétrius d'Alexandrie, qui poursuivait Origène de sa haine. Le grand catéchiste fut condamné et Pontien aura dû écrire à Démétrius pour lui en envoyer la nouvelle [1]. Le pape Antéros (21 novembre 235-236) n'a laissé aucun écrit. Le pape Fabien (10 janvier 236-20 janvier 250) écrivit à l'occasion d'un concile d'évêques numides réunis pour le cas de l'évêque Privatus de Lambèse [2].

Le pape Corneille qui ne siégea que deux ans (mars 251-juin 253) [3] a laissé une correspondance plus importante. Dans l'intervalle de quatorze mois environ qui s'écoula entre le martyre de Fabien et l'élection de son successeur Corneille, le clergé de l'Église de Rome avait correspondu (à deux reprises par l'intermédiaire de Novatien) avec l'Église de Carthage. Le nouveau pape introduisit, dès son avènement, un ton de mansuétude et de politesse qui contraste avec celui dont on avait fait usage auparavant. La correspondance de saint Cyprien renferme deux lettres écrites par le pape Corneille (*Epist.*, XLIX et L); en outre, cinq autres lettres du pape à l'évêque de Carthage sont perdues (cf. S. Cyprien, *Epist.*, XLV, 1; XLVIII, 1; L; LIX, 1, 2). Toutes ces lettres étaient en latin, nous en parlons à propos de la correspondance de saint Cyprien; en outre, Corneille correspondit, en grec, avec Fabius d'Antioche et avec Denys d'Alexandrie au sujet de la question novatienne. Eusèbe parle de trois lettres de Corneille à Fabius (VI, XLIII), saint Jérôme dit : quatre [4].

« Il est venu jusqu'à nous, écrit Eusèbe, des lettres de Corneille, évêque des Romains, à Fabius, évêque de l'Église d'Antioche; elles racontent ce qui concerne le concile de Rome et ce qui a été décidé par les évêques d'Italie, d'Afrique et des pays qui s'y trouvent. Il y a encore, écrites en langue latine, d'autres lettres de Cyprien et de ceux qui se trouvaient auprès de lui en Afrique : il y est déclaré qu'eux aussi sont de l'avis qu'il faut que ceux qui ont été éprouvés, trouvent des secours, et qu'on doit à juste titre bannir de l'Église catholique le chef de l'hérésie et pareillement tous ceux qui ont été entraînés par lui. A ces lettres est jointe une autre de Corneille sur ce qu'il a plu au concile de décider, et une autre encore, concernant ce qui avait été fait contre Novat » (VI, XLIII).

Sur une ou plusieurs lettres (*litteræ*) du pape Lucius (23 juin 253-5 mars 254) au sujet des *lapsi* au cours de la persécution, nous ne savons que ce qu'on lit dans l'*epistola LXVIII*, 5, de saint Cyprien.

Le pape Étienne ne siégea que du 12 mai 254 au 2 août 257, mais laissa le souvenir d'un caractère trempé pour la lutte: loin de la fuir ou de l'apaiser il l'eût plutôt prolongée. C'est à lui, nous dit Eusèbe, que Denys d'Alexandrie écrivit la première de ses lettres *Sur le baptême*, au moment où on agitait la question de savoir s'il fallait purifier ceux qui se convertissaient de quelque hérésie en leur conférant le baptême; c'était la pensée de saint Cyprien. Étienne soutint contre lui (en 256) qu'il fallait s'en tenir à la tradition sur ce point : *Si qui ergo a quacumque hæresi venient ad vos, nihil innovetur nisi quod traditum est, ut manus illis imponatur in pœnitentiam, cum ipsi hæretici proprie alterutrum ad se venientes non baptizent, sed communicent tantum* (S. Cyprien, *Epist.*, LXXIV). Cette grave question de la rebaptisation des hérétiques avait eu le don, comme un demi-siècle plus tôt la question de la fixation de la Pâque, d'enflammer les esprits. Le pape Étienne s'était montré intransigeant à l'égal de son prédécesseur Victor et avait eu, au moins autant que lui, fort à faire. Entre Denys d'Alexandrie et lui la correspondance avait été, quelque temps, des plus actives. On a heureusement tempéré de nos jours cette verdeur de style entre évêques s'adressant au souverain pontife, mais il n'est pas superflu de rappeler que si le langage employé nous surprend, il ne nous est pas permis d'oublier que Denys comme Cyprien, comme Étienne lui-même, pour apporter dans leurs discussions moins de suavité, savaient mettre dans leur foi plus d'héroïsme, et s'ils ne savaient ou ne voulaient pas toujours tempérer leurs critiques, du moins savaient-ils répandre leur sang et donner leur vie.

Quand le calme fut rétabli, Denys ne put se retenir de faire la leçon à Étienne (qui n'était plus de ce monde pour en profiter); du moins écrivit-il à son successeur : « Étienne avait donc écrit d'abord concernant Hélénus et Firmilien, ainsi que tous ceux de Cilicie et de Cappadoce, comme aussi ceux de Galatie et de tous les peuples circonvoisins, qu'il ne serait plus en communion avec eux pour le même motif, parce que, disait-il, ils rebaptisent les hérétiques. Et vois la gravité de l'affaire : en fait, sur ce point des décisions existaient prises dans les plus grandes assemblées d'évêques ainsi que je l'apprends, où il était résolu que ceux qui se convertissaient des hérésies, après être redevenus préalablement catéchumènes, seraient ensuite baptisés et lavés à nouveau de la souillure du levain ancien et impur. [5] » (*Hist eccl.*, VII, v.)

Du pape Sixte II (août 257-6 août 258), il nous reste un court fragment d'une lettre à Denys d'Alexandrie [6].

Du pape Denys (22 juillet 259-26 ou 27 décembre 268) nous savons qu'étant encore prêtre de l'Église

[1] Coustant, *Epist. roman. pontif.*, t. I, p. 115-118; Caspari, *Ungedruckte... Quellen zur Gesch. der Taufsymbols und der Glaubensregel*, Christiania, 1875, t. III, p. 436; A. Harnack, *Gesch. d. altchr. Liter.*, t. I, p. 648; O. Bardenhewer, *op. cit.*, 1914, t. II, p. 638. — [2] S. Cyprien, *Epist.*, LIX, 10. — [3] Seefelder, *Zur Chronologie der Papste Kornelius und Lucius I*, dans *Theolog. Quartalschr.*, 1891, t. LXXIII, p. 68-94. — [4] *De viris illustribus*, c. LXVI; cf. Sychowski, *Hieronymus als Literarhistoriker*, Münster, 1894, p. 58-60. — [5] Coustant, *Epist. roman. pontif.*, t. I, p. 209-256; Caspari, *Ungedruckte Quellen*, t. III, p. 442 sq.; A. Harnack, *Ueber verlorene Briefe und Aktenstucke, die sich aus der cyprianischen Briefsammlung ermitteln*, in-8°, Leipzig, 1902, p. 13-15. — [6] Coustant, *op. cit.*, t. I, p. 255-270; cf. Conybeare, dans *The english historical review*, 1910, t. XXV, p. 113.

de Rome et sous le pontificat d'Étienne, il avait écrit à Denys d'Alexandrie à propos de la rebaptisation (*Hist. eccl.*, VII, v). Devenu pape, il évoqua à son synode l'affaire soulevée par des chrétiens d'Égypte qui accusaient Denys d'Alexandrie d'erreurs christologiques. Le synode se tint à Rome, en 262, s'émut de cette affaire et le pape Denys communiqua par lettre à son collègue accusé le sentiment de tous [1]. Saint Athanase a conservé un fragment important de cette lettre [2]. Enfin, saint Basile a connu et cite une lettre du pape Denys à l'Église de Césarée de Cappadoce contenant des consolations, et annonçant l'envoi de secours après une invasion de barbares [3].

Des papes Félix (6 janvier 269-30 décembre 274), Eutychien (275-283), Caïus (283-296); Marcellin (296-304), nous ne possédons aucune lettre authentique. La lettre grecque attribuée au pape Félix et adressée à l'évêque Maxime et au clergé d'Alexandrie, contenant une exposition de la foi romaine sur l'incarnation [4] est un faux des apollinaristes.

XXXIV. Au IVe siècle et depuis. — Nous atteignons ici la limite du IIIe au IVe siècle, et l'inventaire des lettres chrétiennes que nous nous sommes efforcés de donner complet ne pourrait être poursuivi pendant la période du IVe au IXe siècle, qui fait l'objet de nos études, sans atteindre des dimensions qui nous interdiraient de lui faire place ici. Ce sera donc à quelques auteurs plus représentatifs que nous nous arrêterons, laissant à d'autres le soin de dresser le catalogue dont nous ne pouvons que marquer les principaux jalons.

L'historien Eusèbe, dont l'œuvre est comme le confluent vers lequel se précipitent des sources opulentes, ne fait guère, en ce qui le regarde, figure d'épistolier. En tête des célèbres *canons* qui portent son nom (voir *Dictionn.*, t. III, au mot Canons d'Eusèbe), on lit une lettre de l'auteur adressée à Carpianus pour lui expliquer le maniement de ces tables. D'autres lettres de lui ont dû être réunies en recueil : il en reste une entière écrite de Nicée à ses diocésains (πρὸς τοὺς τῆς παροικίας αὐτοῦ); on en connaît quelques autres, fragments, citations ou plus simplement titres : à Alexandre d'Alexandrie, à Euphrasios, à l'impératrice Constantia.

Pendant cette période des trois premiers siècles, alors que les documents sont non seulement rares mais encore fragmentaires trop souvent, la littérature épistolaire chrétienne nous permet de suppléer à beaucoup d'inconnus. Le nombre des pièces, leur origine, leur variété ouvrent sur l'histoire intérieure des Églises un jour qui permet de les considérer dans leur réalité objective, bien différente de la peinture traditionnelle. Tout ce qui s'agite de passions, tout ce qui fermente de rivalités, tout ce qui s'affirme de petitesses, de vilainies remonte ainsi à la surface. Évêques, clercs et fidèles ne sont pas les agneaux timides et bêlants, les colombes immaculées et pudiques qu'on a imaginé pour offrir un contraste frappant avec la société païenne. A ce point de vue les lettres de saint Cyprien et celles qui ont été conservées avec sa correspondance sont d'un prix sans comparaison avec les traités solennels, les apologies majestueuses et les protestations sonores qui ont possédé, trop longtemps, le privilège de fournir les traits édifiants dont on composait le récit pseudo-historique des origines du christianisme. Et dussions-nous mettre des couleurs moins vives pour rendre la peinture plus vraie, nous en devrons la reconnaissance à ces hommes ennemis du déguisement qui nous ont raconté les misères, et parfois les turpitudes, que la société des chrétiens étalait devant leurs yeux; ce sont leurs lettres qui nous révèlent, comme le font maintenant les papyrus, combien restait humaine, faible, pécheresse cette foule dans laquelle la grâce de Dieu savait choisir et désigner des saints, des héros et des martyrs.

XXXV. Lettres sur papyrus. — La découverte des papyrus et le développement pris par les publications de ces textes, presque toujours fragmentaires, ont valu à la littérature épistolaire chrétienne un dossier intéressant pour la connaissance du passé. A dire vrai, ces pauvres lettres ne ressemblent guère aux missives et aux épîtres dont se compose la correspondance, même la plus sincère. Nous n'aurions pas eu idée de ces évêques, ces docteurs, majestueux et solennels, de ces prêtres, ces diacres ou ces fidèles pour qui une lettre est si souvent, même dans les moments d'abandon, une affaire d'apparat, nous ne les aurions pas imaginés prenant la plume pour tracer quelques lignes en hâte, avec une simplicité charmante, une spontanéité séduisante, une naïveté d'expression si différente du ton un peu trop guindé des lettres qui ne sont familières que d'intention et de nom. On les saisit dans le déshabillé, pour ainsi parler, de la vie quotidienne, parmi les besognes domestiques, s'exprimant comme on le fait lorsqu'on ne songe à être lu que par celui-là seul à qui on écrit.

La littérature épistolaire sur papyrus, considérée pendant une période de onze siècles environ (IIIe av. J.-C. jusqu'au VIIIe siècle apr. J.-C.) fournit environ quinze cents pièces dont beaucoup sont païennes. Pour la période du IIIe siècle, avec une marge sur le IIe et sur le IVe siècle, on obtient un total d'environ cent quatre-vingt-cinq lettres; dans ce nombre quarante et une sont certainement païennes, dix-huit fois revient le souvenir de Sérapis, dix fois celui de divinités locales, les autres fois il s'agit de mentions plus vagues, mais certainement païennes, une fois il est question d'un ἀρχιερεύς qui ne peut-être qu'un dignitaire du culte idolâtrique. Au IVe siècle, les lettres présentant un caractère païen sont plus rares; cependant on trouve encore la mention des dieux, mais on rencontre un cas où Psaïs et Syra adressent leur invocation « au Seigneur Dieu », qui est certainement une divinité païenne.

Un certain nombre de lettres ne présentent pas des caractères assez tranchés pour être classées parmi les pièces d'origine chrétienne. Sans doute on rencontre bien le nom de Dieu, du Seigneur Dieu : τῷ θεῷ; τῷ κυρίῳ θεῷ; τῷ δεσπότῃ θεῷ, mais il peut s'agir là aussi bien du Dieu des Chrétiens, que du Dieu des Juifs ou du dieu Sérapis ou quelque autre. Les formules θεῷ χάρις, σὺν θεῷ, θεοῦ θέλοντος, θεοῦ βοηθοῦντος, sont communes aux chrétiens et aux païens, qui dans certaines locutions courantes comme : grâces à Dieu, avec l'aide de Dieu, usaient indifféremment du singulier ou du pluriel. Or, ce que les papyrus nous apportent confirme ce que Minucius Félix et Lactance nous apprennent [5].

Nous rappelons seulement d'un mot, ici, ce que nous avons dit (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 156-161) de la lettre de Claude aux Alexandrins, lettre qui est, croyons-nous, la plus ancienne attestation d'une communauté chrétienne à Alexandrie. Si on s'en tient aux lettres privées, il faut attendre la limite du IIe-IIIe siècle pour rencontrer un premier document chrétien, et cette même communauté d'Alexandrie en plein épanouisse-

[1] S. Athanase, *De synodis*, c. XLIII; *Epist. de sent. Dionys.*, XIII. — [2] S. Athanase, *Epist. de decretis Nicæni synodi*, c. XXVI. — [3] S. Basile, *Epist.*, LXX, *Ad Dam.* — [4] Jaffé, *Regesta pontif. romanor.*, n. 140. — [5] Minucius Félix, *Octavius*, c. XVIII : *Audio vulgus, cum ad cælum manus tendunt, nihil aliud quam « deum » dicunt; et « deus magnus est » et « deus verus est » et « si deus dederit »*. Lactance, *Divinæ institutiones*, l. II, c. XVII : *Nam et cum jurant, et cum optant et cum gratias agunt, non Jovem aut deos multos, sed deum nominant.*

ment. Vers le milieu du IIIe siècle, en 250, nous rencontrons tout le dossier des *libelli* (voir *Dictionn.*, t. IV, au mot DÈCE) mais qui n'appartiennent pas à la littérature épistolaire.

Celle-ci comporte, à cette période, une certaine régularité : 1° le destinataire : ὁ δεῖνα τῷ δεῖνι χαίρειν; 2° la salutation : εὔχομαι σε ὑγιαίνειν; 3° le sujet de la lettre; 4° le souvenir des parents ou des amis au destinataire à ses parents ou à ses amis : ἀσπάζονταί (προσαγορεύουσί) σε οἱ σὺν ἐμοι (ou quelque chose dans ce genre); la salutation finale : ἐρρῶσθαί σε εὔχομαι.

1° Le destinataire; dès ce début, les lettres chrétiennes présentent généralement une forme nouvelle par rapport à la manière païenne [1]. C'est l'usage de mettre le nom du destinataire avant celui de l'expéditeur, pour les personnes de même condition, ou même quand il s'agit d'un supérieur s'adressant à un inférieur. Ce signe de respect se rencontre sur des lettres païennes dès la fin du IIe siècle de notre ère, mais seulement dans le cas où des inférieurs écrivent à un supérieur. Le premier exemple de cette déférence respectueuse entre égaux se rencontre dans une lettre d'évêques à d'autres évêques [2]; ce n'est pas toutefois une règle absolue, car on relève des exceptions.

La salutation présente une caractéristique bien chrétienne par l'introduction de la formule ἐν κυρίῳ, ἐν κυρίῳ θεῷ, ἐν θεῷ associée au mot χαίρειν. On la rencontre dans les lettres de saint Ignace d'Antioche πλεῖστα ἐν Ἰησοῦ Χριστῷ καὶ ἐν ἀμώμῳ χαρᾷχαιρείν (aux Éphésiens); ἐν θεῷ πατρὶ καὶ ἐν Ἰησοῦ Χριστῷ πλεῖστα χαίρειν (aux Magnésiens); πλεῖστα ἐν Ἰησοῦ Χριστῷ τῷ θεῷ ἡμων, ἀμωμος χαίρειν (aux Romains); ἀσπάζομαι ἐν αἵματι Ἰησοῦ Χριστοῦ (aux Philadelphiens); ἐν ἀμώμῳ πνεύματι καὶ λόγῳ θεοῦ πλεῖστα χαιρειν (aux Smyrniens [3]).

2° La salutation initiale ne présente pas une différence sensible dans les lettres chrétiennes de ce qu'elle était dans les lettres païennes; chez les uns et chez les autres on souhaite le bienfait de la divinité sur la personne à laquelle on écrit; tous emploient le verbe εὔχομαι (τῷ θεῷ) ou quelque chose d'analogue. Souvent même, dans les lettres chrétiennes, cette salutation est omise.

A la formule habituelle πρὸ μὲν πάντων, ou quelque chose d'analogue, on voit substituer au IIIe siècle la formule προηγουμένος qui est chrétienne [4]. Le pluriel τοῖς θεοῖς fait place au singulier τῷ θεῷ, τῷ κυρίῳ θεῷ, la phrase se modifie et se développe, se charge de souhaits de se revoir, de s'embrasser sains et saufs, avec le temps tout cela aboutit à l'enflure.

3° Dans le corps de la lettre, les formules et allusions religieuses ne diffèrent presque pas de celles en usage parmi les païens. On rend grâces à Dieu par les mots θεῷ χάρις; on confesse sa puissance et son aide par les mots σὺν θεῷ; on soumet ses desseins à la volonté de Dieu par ces mots θεοῦ θέλοντος, θεοῦ βοηθοῦντος.

4° La salutation finale offre matière à des expressions plus senties. Fréquemment on rencontre ἐρρῶσθαί σε εὔχομαι avec ces mots ἐν κυρίῳ, ἐν κυρίῳ θεῷ, ἐν θεῷ et, jusqu'ici, une fois seulement ἐν κυρίῳ Χριστῷ. Une formule destinée à fournir une longue carrière, se lit pour la première fois dans la correspondance d'Abinnios : ὁ θεός διαφυλάξῃ σε. « Que Dieu te protège »; et sur une lettre de Justin à Paphnuce : ἐρρωμένον σε ἡ θία πρόνοια φυλάξαι ἐπὶ μέγιστον χρόνον ἐν κυρίῳ Χριστῷ : « Que la divine Providence te conserve longtemps en bonne santé dans le Christ Jésus. » Dans la correspondance d'Abinnios, nous lisons une fois ces mots : συντέλη ὁ θεὸς μετὰ σοῦ εἶναι : « Que Dieu soit avec vous [5]. »

L'adresse ne présente rien de particulier sur les lettres chrétiennes, on y suit la coutume. Une fois seulement, sour un papyrus du IVe-Ve siècle, l'expéditeur a réussi à glisser une allusion religieuse : ἐπίδ (ος) σὺν θ(ε)ῷ τῷ κ(υρί)ῳ. φ... « Remise avec l'aide de Dieu. »

Le langage employé dans les correspondances est le grec usuel κοινὴ διάλεκτος, qui se développe sur un fond encore attique et correct; suivant la condition et la profession de celui qui tient la plume, on voit que l'empreinte littéraire a été plus ou moins marquée. Somme toute les incorrections sont réelles, mais elles offrent cet avantage de nous donner deux documents en un seul, car c'est à la fois la correspondance et la conversation qui revivent dans ce dossier fragile, d'où les grandes questions et les graves intérêts sont exclus.

1. *Irénée à son frère Apollinaire*, provient du Fayoum, IIe-IIIe siècle. Lettre d'affaires dont l'expéditeur se trouve hors l'Égypte; on sait quelles sont rares [6]. Irénée est un employé au transport des grains qui, de Rome, informe le « frère » Apollinaire, au Fayoum, de l'arrivée de la cargaison. La lettre est-elle d'un chrétien à un autre chrétien? C'est ce que soutient Deissmann [7], pendant que U. Wilcken soutient le paganisme des correspondants [8] et que G. Ghedini l'admet comme pièce chrétienne [9], la plus ancienne que nous possédions; c'est pour cette raison que nous la transcrivons ici.

[Εἰρηναῖος Ἀπολινάρι τῷ]
[φιλτάτ]ῳ ἀδε[λ]φ[ῷ] πολ[λ]ὰ χαίρειν.
Καὶ διὰ π [α]ντὸς εὔχομαί σε ὑγιένειν
καὶ ἐ [γὼ] αὐτὸς ὑγιένω. Γινώσ-
σκειν σε θέλω ὅτει εἰς γῆν
ἐλήλυθα τῇ ς τοῦ Ἐπεὶφ
μηνὸς καὶ ἐξεκενώσαμεν τῇ
ῖῃ τοῦ αὐτοῦ μηνός. Ἀνέβην
δὲ εἰς Ῥώμην τῇ κε τοῦ αὐ-
τοῦ μηνὸς καὶ παρεδέξατο ἡ-
μᾶς ὁ τόπος ὡς ὁ θεός ἤθελεν.
καὶ καθ'ἡμέραν προσδεχόμ [ε].
θα διμισσωρίαν ὥστε ἕως
σήμερον μηδέναν ἀπολε-
λύσθαι τῶν μετὰ σίτου.
Ἀσπάζομαι τὴν σύνβιόν σου
πολλὰ καὶ Σερῆνον καὶ παν-
τες τοὺς φιλοῦντάς σε κατ'ὄνο-
μα.
Verso: Ἔρρωσ [[θ]]ο Μεσορὴ θ
Ἀπολινάρι Χ ἀπὸ Εἰρηναίου ἀδελφοῦ.

lign. 3, ὑγιαίνειν ; lign. 4, ὑγιενω pap., lire ὑγιαίνω ; lign. 4-5, γινώσκειν; lign. 5, ὅτι; lign. 7, ἐξεκενώσαμεν, Wilcken, au lieu de ἐξεκένωσα μὲν ; lign. 16, σύμβιον.

« Irénée à Apollinaire, très aimé frère, grand salut. Toujours je te souhaite d'être en bonne santé, et moi-même je vais bien. Je veux que tu saches que le 6 du mois d'Epeif je débarque, et je décharge le 18 du même mois. Remonté à Rome le 25 du même mois et abordé le lieu à la volonté de Dieu; nous attendons

[1] F. Ziemann, *De epistularum græcarum formulis sollemnibus quæstiones selectæ*, in-4°, Halle, 1911. — [2] Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. VII, XXX, 2. — [3] X. Roiron, *Les plus anciens prologues épistolaires chrétiens*, dans *Revue des sciences religieuses*, 1913, p. 244-254, 382-402. — [4] F. Ziemann, *op. cit.*, p. 321. — [5] J. Nicole, *Les papyrus de Genève*, 1896, n. 54, l. 32. — [6] *Aegyptische Urkunden aus den königlichen Museen zu Berlin*, p. II, n. 423, 632, de Rome (de la même main); *The Amherst papyri*, p. III, n. 3; venant de Syrie, *Aegypt. Urk.*, p. II, n. 895 ; venant d'Ascalon, *ibid.*, n. 316, venant de Séleucie de Pierie, Wessely, *Tavole latine*, n.7. — [7] A. Deissmann, *Licht vom Osten*, *Das Neue Testament und die neuentdeckten Texte der hellenisstich-römischen Welt*. 2e édit., Tübingen, 1909, p. 149. — [8] U. Wiken, *Grundzuge und Chrestomathie der Papyruskunde*, t. I, part. 2. *Chrestomathie*, Leipzig, 1912, p. 524 sq. — [9] G. Ghedini, *Lettere cristiane dai papiri greci del III e IV secolo*, in-12, Milano, 1823, p. 47, n. 1.

de jour en jour la dimissoire, comme jusqu'aujourd'hui aucun de ceux de l'annone est parti. Je salue bien ta femme et Serenus et tous tes amis [chacun] par son nom. Va bien. Le 9 de Mesore. »

Au verso : A Apollinaire, du frère Irénée.

Éditée par Krebs, dans *Aegyptische Urkunden aus den königlichen Museen zu Berlin : Griechische Urkunden*, Berlin, 1895, part. I, n. 27; Diels et Viereck, dans *Addit.* aux *Aegypt. Urk.*, t. I; H. Lietzmann, *Griechische Papyri ausgewält und erklärt*, 2e édit., Bonn, 1910, n. 8; U. Wilcken, *Grundzuge und Chrestomathie der Papyruskunde. Erster Band, Zweite Hälfte, Chrestomathie*, Leipzig, 1912, n. 445; G. Milligan, *Selections from the greek Papyri edited with translations and notes*, in-8°, Cambridge, 1910, n. 41; G. Ghedini, *Lettere cristiane dei papiri greci del III e IV secolo*, Milano, 1923, pl. 47-53, n. 1. Cf. U. Wilcken, *Grundzuge und Chrestomathie*, n. 445, dans Lietzmann, n. 8, *Archiv*, t. IV, p. 208; Rostowzew, dans *Archiv*, t. III, p. 222; Deissmann, *Licht von Osten*, 2e édit., p. 147 sq.

2. *A Ptolémée, de Phampeinapos*, provient du Fayoum, IIe-IIIe siècle. La marge supérieure ayant été coupée, il manque un nombre de lignes qu'on ne peut apprécier. Lettre d'affaires, peut-être s'agit-il d'une dette. Cette lettre semble chrétienne.

Éditée par P. Viereck, dans *Aegyptische Urkunden*, I, n. 246; G. Ghedini, *Lettere cristiane*, p. 54-57, n. 2. Cf. J.-H. Moulton et G. Milligan, *The vocabulary of the Greek Testament*, London, 1914-1920, t. I, au mot θεός, p. 288.

3. *Arrien à son frère Paul*, provenance égyptienne, milieu du IIIe siècle. Papyrus de la bibliothèque de l'université de Bâle. Inv. n. 12; haut. 0,17, larg. 0,075; à gauche un morceau de papyrus est arraché, emportant la marge et environ trois ou quatre lettres. Le christianisme des deux correspondants est avéré par ce nom de Paul et par l'emploi de ἐν κ(υρί)ω. On remarquera l'emploi de κυρίω πατρὶ ἡμῶν (lign. 7) et ἡ κυρία τεκοῦσα ἡμῶν (lign. 13), ce qui revient à notre expression : « Monsieur notre frère » et « Madame notre mère ». Le père de la martyre Perpétue, qui était *matronaliter nupta*, en s'adressant à elle lui disait de même « Madame ma fille ». La paléographie de la lettre est celle du IIIe siècle; au verso du papyrus on trouve une mention de l'an VI du règne d'un empereur du IIIe siècle de notre ère : (ἔτους) ς χο(αικ) κη.

On voit que l'auteur de la lettre met à profit une circonstance, le voyage d'un certain ...μηνιβος, qui se rend dans les parages de Paul. L'affaire de la gymnasiarchie à laquelle il est fait allusion, avait de l'importance parce que les gymnasiarques ou membres de la municipalité étaient responsables du paiement exact des taxes, ce qui pouvait entraîner la ruine.

Traduction : « Salut, monsieur mon excellent frère Paul, moi, Arrien, je vous salue.

« En vous offrant les meilleurs vœux pour votre vie, je pense qu'il est indispensable de vous saluer par... menibe, qui s'en va chez vous, ainsi que monsieur notre père. N'oubliez pas l'affaire de la (gymnasiarchie), autrement elle nous causerait ici beaucoup d'ennuis; car Héraclidès ne peut entrer en fonction, puisque sa nomination à la municipalité est indue et il est à craindre qu'il ne soit écrasé par la fonction.

« Mais envoyez-moi aussi la sauce au poisson à l'huile qui, à votre avis, est de bonne qualité.

« Madame notre mère se porte bien, elle vous salue ainsi que vos femmes et vos tendres enfants, les frères et toute la famille. Saluez mon frère (Diog)ène et Don(ac)é. A vous les saluts de nous tous. C'est mon vœu que vous vous porterez complètement bien. Dans le Seigneur. »

Cette lettre a été éditée par E. Rabel, *Abhandlungen der koeniglichen Gesellschaft der Wissenschaften zu Goettingen, Philosophisch-historische Klasse.* Nouvelle série, t. XVI, n. 3; *Papyrusurkunden der oeffentlichen Bibliothek der Universität zu Basel*, in-8°, Berlin, 1917, p. 64 sq.; G. Ghedini, dans *Ægyptus*, 1921, t. II, p. 100; le même, *Lettere cristiane*, p. 58-64, n. 3; Ch. Wessely, *Les plus anciens monuments du christianisme écrits sur papyrus*, dans *Patrologia orientalis*, 1924, t. XVIII, p. 380-383.

4. *Un chrétien de Rome à ses frères du nom d'Arsinoé*, provient du Fayoum, expédiée de Rome entre 265 et 281. Cette lettre est un des documents les plus intéressants de l'histoire de la propagation du christianisme. Le papyrus mesure 0 m. 209 de hauteur sur 0 m. 235 de largeur.

Col. I, restes de dix lignes perdues.

Col. II.

κ [.....] νουν σου ης ἀνν [.
.. [....ἐξο]διάσαι την κριθὴν [
ἐκ τοῦ [.....] λόγου [καὶ] μὴ τὸ αὐτ [ὸ]
φροντ [.....]ν οἷον καὶ εἴρητώ. [..]ο
ἐνθηκ. [..]..στελλομένων πρὸς
αὐτὸν ἀ [πὸ] τῆς Ἀλεξανδρείας καὶ
προφάσε [ις] καὶ ἀναβολὰς καὶ ἀνα-
δόσις ποιη [σά]μενος οὐχ οἷομαι αὐτ [ὸ]ν
ταῦτα....αἰτίας οὔτος πεφρονι-
κέναι εἰ δὲ καὶ ἂν νῦν αὔτη ἡ περισ-
σότης ἡ συμβεβηκυῖα μὴ ποιήσαι
λόγον ἰς τὸ καλῶς ἔχειν τ..ειν εὖ
ανέχομαι εἰ δὲ ε.... ἄρτοις πά-
λι πεπράσιν ο [[εν]]εις [.]ν διὰ μ [ι]κρὸν γε-
νέσθαι πρὸς τὴν [..]ε [..].ν Νῖλον
καὶ τὸν πατέρα Ἀπολλῶνι [ο]ν εἰς
α..τ.....α ἐπέστειλάν τε
παραχρ [ῆμ]α τὸ ἀργύριον ἐξοδιασ-
θῆναι ὑμῖν δ καὶ καταγάγειται
ἰς τὴν Ἀλεξάνδριαν ὠνησάμε
νον ἀόνας παῤ ὑμῖν ἐν τῶ Ἀρσινο-
[ε]ίτη(.) τοῦτο γὰρ συνεθ [έ]μην Πρει-
μειτείνῳ ὥστε τὸ ἀργύριον αὐτ [ῷ]ἰς
τ [ὴν] Α [λε]ξάνδρειαν ἐξωδιασθῆναι
[(ἔτους).] Παῦνι ἢ ἀπὸ Ῥώμης

Col. III.

καλῶς οὖν ποιήσαντ [ες...
ὠνησάμενο [ι] τὰ ὀθόν [ια...
νες ἐξ ἡμ [ῶ]ν τὸν α [....
αν σὺν αὐτοῖς ἐξορμ [...
Μάξιμον τὸν πάπα [ν και...
τὸν ἀναγν [ώσ]την καὶ [...
πωλήσαντ [ες] τὰ ὀθό [νια...
διάσητε τὸ ἀργύριον [...
νῳ ἢ Μαξίμῳ τῷ πάπ [α...
λαμβάνοντ [ε]ς παρ' αὐτ [οῦ...
ἐπιθήκ.. [...
πωλο. [...] νου ἄρ [...
ων τὸ ἀργύριον παρακο [...
δοὺς αὐτὸ Θεονᾶ ἵνα σὺν [...
γενόμενος ἰς τὴς Ἀλεξ [ανδριαν...
εὕρο αὐτὸ ἰς τὰ ἀναλώμα [τα μη]
οὖν ἀμελήσητε ἀδελφο [ι...
ων τοῦτο ποιῆσαι ἵνα μὴ [Πρειμι]-
τεῖνος διὰ τὴν ἐμὴν προ [...
τῇ Ἀλεξανδρεία διατρίψη [...
ἐπὶ τὴν Ῥώμην ἀλλ' ὡς ἡμᾶς [.. πα]-
ράτευξι ν πάπα καὶ τοῖς κατα [...
τάτοις προ [.]. [..].τεῖς... [...
καὶ πάντας...νατάξού [Α].
γαθοδού [λ..'ερρ]ῶσθαι δ [μᾶς εὐχομαι
]απαλα. [

Une personne chrétienne de Rome voulant partir pour Alexandrie et y trouver de l'argent pour ses dépenses, écrit à ses amis dans le Fayoum pour une

affaire d'argent. Elle semble y avoir à sa disposition une certaine somme d'argent qui résulte d'une vente d'orge peut-être. Mais cet argent est dans le Fayoum, comment le faire venir à Alexandrie? Voilà pourquoi la lettre est adressée aux amis dans le Fayoum; ils sont priés d'acheter des toiles pour cette somme chez eux au Fayoum, de les transporter à Alexandrie et de les vendre, sans doute à un prix plus élevé, de donner la somme reçue, contre une quittance à Maxime ou bien à Primitinos, qui est actuellement à Alexandrie; mais, pour qu'il ne perde pas de temps, celui-ci doit verser l'argent à un nommé Théonas qui le donnera à celui qui vient de Rome dès qu'il le rencontrera; ce dernier, lui aussi, était pressé de rentrer à Rome.

On a supposé que Maxime, dont il est question dans cette lettre est l'évêque d'Alexandrie (265-281) et Théonas serait son successeur. Éditée par Grenfell et Hunt, dans *The Amherst papyri*, I, n. 3, p. 28-30; Wessely, dans *Les plus anciens monuments du christianisme sur papyrus*, dans *P. Or.*, t. IV, p. 135, n. 7; Deissmann, *Licht vom Osten*, 2e édit., p. 141; tous avec fac-similié; U. Wilcken, *Chrestomatie*, n. 126; G. Ghedini, *Lettere cristiane*, p. 65-77, n. 4.

Étudiée par A. Harnack, dans *Sitzungsberichte d. Berl. Akad.*, 1900, p. 984-995.

5. *Fragment*, provenance incertaine, IIIe siècle. — Acheté avec des papyrus provenant d'Oxyrhynque; il ne reste que des débris, il semble qu'il soit question d'un achat par Épimaque et Eudaimon, d'un paiement en nature, de l'envoi d'une colonnette. Ce qui peut faire croire à l'origine chrétienne, c'est la mention, lign. 9, d'un ἀδελφῷ Πέτρῳ, le nom de Pierre est exclusivement chrétien.

Édité par L. Eisner, dans *Papyri landanæ*, Leipzig, 1912-1914, II, n. 11; G. Ghedini, *Lettere cristiane*, p. 78-83, n. 5.

6. *Titianos à sa sœur*, provient d'Oxyrhynque, IIIe siècle (vers la fin); original conservé à Florence, haut. 0,16, larg. 0,14. Titianos habitait dans une région au nord d'Oxyrhynque puisqu'il fallait « monter » pour y arriver. Le *post-scriptum* fait mention d'un décret du préfet dont Titianos avait reçu un exemplaire :

Τῇ κυρίᾳ [ἀ]δελφῇ Τιτιανὸς εὖ πρατ'τειν (.)
Τύχων [ος ἀ]νερχομένου πρὸς ὑμᾶς προήχθην
γράψαι σο[ι τ]ᾶ συμβάντα μοι ὅτι κατεσχέθην
νόσῳ ἐπὶ πολὺ ὡς μὴ δύνασθαι μηδὲ σαλεύεσθαι(.)
ὡς δ' ἐκουφίσθη μοι ἡ νόσος, ἐπυθετό μοι ὁ ὀ-
φθαλμὸς καὶ τραχώματα ἔσχον καὶ δεινὰ
πέπονθα ἔτι τε καὶ ἕτερα μ[έρ]η τοῦ σώματος
ὡς καὶ ἐπὶ τομὴν ἥκειν μ[οι] ὀλίγου (,) ἀλλὰ θεῷ χά-
ρις (.) ὁ δὲ πατήρ μου (μέχρι τ(ο)ύτου], δι'ὃν καὶ νο-
σων παρ[έ]μεινα [μέχρι τού(τ)ου], νοσεῖ (.) καὶ δι' αὐτὸ(ν)
ἔτι ἐνταῦθά εἰμι (.) μακροψ[ύ]χ[ει] οὖν(.) ἀδελφή(') ἄχρεις
οὗ ἄν με θεὸς εὐοδώσῃ [πρὸς] ὑμᾶς(.) καὶ συνε-
χῶς τούτου ἕνεκεν ε[ὔχομαι τ]ῷ θεῷ ἕως οὗ ἄν με
πάλιν πρὸς ὑμᾶς εὐοδώσῃ (.) ἐνόσησαν δὲ παν-
τες οἱ κατὰ τὴν οἰκίαν, ἥ τε μήτηρ καὶ τὰ παιδί-
α πάντα, ὡς μηδὲ ἔχειν ἡμᾶς ὑπηρεσίαν (,) ἀλλὰ
τὰ πάντα [σ]υνεχῶς τοῦ θεοῦ δεέ[σ]θαι(.) καὶ αὐτὸς
δὲ πειρῶμαι (,)ἐπὰν πλοίου εὐπορηθῶ (,) καταλα-
βεῖν ὑμᾶς(.) ἀσπάζεται ὑμᾶς ὁ κύριος μου
πατὴρ καὶ ἡ μήτηρ(,) ἀσπάζο'ν'ται ὑμᾶς οἱ κα-
τὰ τὴν οἰκίαν πάντες(,) ἀσ[π]άζομαι τὸν κύρι-
[όν]μου [ἀδελφὸ?]ν καὶ .....κ]αὶ Κύριλλαν
[ ]....

Écrit à travers la marge à gauche :

ἐπιστολὴ τοῦ ἡγεμόνος μοι ἐπέμφθη, καὶ εἰ μὲν
ἠνέχθη σοι (,) εὖ ἂν ἔχοι, εἰδὲμὴ.....
βεῖν ἢ ἀξιωσάτω Μῶρον τὸν ἐπιστολέα τὸν φίλον
καὶ ἐγλαβέτω [

Traduction : « Titianus à madame sa sœur. Portez-vous bien. A l'occasion du voyage de Tykhon qui monte chez vous, je vous écris de mes nouvelles; j'ai été arrêté longtemps par une maladie et même je ne pouvais plus me mouvoir. Quand la maladie commença à cesser, j'eus un ulcère à l'œil et des trachomes; j'ai terriblement souffert. J'eus aussi des ulcères à d'autres parties du corps, peu s'en fallut qu'une opération n'ait été nécessaire. Mais, grâce à Dieu, elle ne le fut pas. Mon père est (aussi) malade; je suis resté à cause de lui jusqu'à présent, même dans ma maladie, et je suis encore ici. Ayez donc patience, ma sœur, jusqu'à ce que Dieu m'amène chez vous. Je prie Dieu sans cesse qu'il me conduise chez vous un jour. Toutes les personnes dans la maison sont tombées malades, la mère, tous les enfants; nous avons été sans aide, mais nous avons prié Dieu toujours sans cesse. Si un vaisseau est disponible, moi-même j'essaierai de venir chez vous. Monsieur mon père et ma mère vous saluent, je vous salue tous et toute la maison; je salue monsieur mon frère et... Cyrilla. »

Post-scriptum. « On m'a envoyé la lettre de préfet; si elle vous a aussi été apportée, c'est juste... qu'il demande Morus porteur de lettres et ami, qu'il prenne!]... »

G. Vitelli, *Papiri greci e latini*, dans les *Publicazioni della Società Italiana*, t. IV, n. 299, p. 31; G. Ghedini, *Lettere*, p. 84-91, n. 6; Ch. Wessely, *Les plus anciens monuments*, dans *Patr. orient.*, t. XVIII, p. 383-385.

7. *Théon à sa mère*, provient d'Oxyrhynque, IIIe siècle. — Théon écrit à sa mère, mais il donne ce titre à plusieurs autres, en sorte qu'on ne sait trop ce qu'il entend dire. Est-ce un chrétien? Le παρὰ τῷ κυρείῳ θεῷ de la ligne 3, ne suffit pas à en faire la preuve.

Éditée par B. P. Grenfell et A. S. Hunt, *The Oxyrhynchus papyri*, t. XIV, n. 1678; G. Ghedini, *Lettere cristiane*, p. 92-98, n. 7.

8. *Eutichides à sa mère Ametrio*, provient d'Oxyrhynque, IIIe siècle. Lettre de femme, elle se trouve au sud de l'Heptanomis et ne trouve aucun moyen de transport pour rejoindre sa mère très éloignée d'elle.

Éditée par B. P. Grenfell et A. S. Hunt, *The Oxyrhynchus papyri*, t. XIV, n. 1773; G. Ghedini, *Lettere cristiane*, p. 99-105, n. 8.

9. *Un agent à Théon, son patron*, provient d'Oxyrhynque, IIIe siècle. Lettre accompagnant l'envoi d'un journal de dépenses, l'auteur demande la récompense de son zèle et se défend de tout reproche. Le caractère chrétien de la lettre est douteux; l. 23-24 : παραγένῃ σὺν θεῷ, c'est tout.

Éditée par B. P. Grenfell et A. S. Hunt, *The Oxyrhynchus papyri*, t. XI, n. 1220; G. Ghedini, *Lettere cristiane*, p. 106-110, n. 9.

10. *Sopater à sa sœur*, provient d'Oxyrhynque, IIIe siècle. — Avise sa sœur du départ prochain de sa femme; christianisme douteux.

Éditée par Grenfell et Hunt, *op. cit.*, t. XIV, n. 1763; G. Ghedini, *op. cit.*, p. 111-112, n. 10.

11. *Le prêtre Psenosiris à son confrère Apollo*, provient de Kysis, IIIe-IVe siècle. Cette lettre a été déjà publiée et commentée. Voir *Dictionn.*, t. IV, col. 662-667; ajouter G. Ghedini, *op. cit.*, p. 113-122, n. 11.

12. *Sotas à Demetrianus son fils spirituel*, provient d'Oxyrhynque, IIIe-IVe siècle. Sotas paraît être un chef de communauté chrétienne; il commence sa lettre

par quelques sentences pieuses, ensuite il passe aux affaires d'intérêt.

Traduction : « Salut, saint fils Demetrianus, moi, Sotas, je vous salue.

« La claire lumière de nous tous et notre salut est Jésus-Christ.

« C'est dans la providence de Dieu.

« Si vous êtes décidé à donner, suivant l'ancienne coutume, l'acre de terre aux habitants du lieu, faites-le aliéner pour qu'ils l'exploitent; et quoique vous décidiez dans l'affaire, ayez courage! Salut à toutes les personnes de la maison, à toutes.

« Je prie Dieu toujours et en toute situation pour que vous vous portiez bien. »

Adresse au verso :

« A mon saint fils Demetrianus. Lettre de Sotas. »

Éditée par B. Grenfell et A. S. Hunt, *Oxyrhynchus papyri*, 1916, t. XII, p. 249, n. 1492; G. Ghedini, *Lettere*, p. 123-128, n. 12; *Ægyptus*, 1921, t. II, p. 337; Ch. Wessely, *Les plus anciens monuments*, p. 385-386.

13. *Sotas à Pierre, son confrère*, provient d'Oxyrhynque, III^e^-IV^e^ siècle. Un simple billet recommandant un voyageur, c'est quelque chose dans le genre de ce qu'ont dû être les plus anciennes *litteræ commendatitiæ* (voir ce mot); à ce titre, ces quelques lignes méritent d'être transcrites :

Χαῖρε ἐν κ(υρί)ῳ, ἀγαπητὲ
[ἀδ]ελφε Πέτρε. Σώτ [ας]
σε προσαγορεύω.
Τὸν ἀδελφὸν ἡμῶν
'Ηρακλῆν παράδεξαι
[κ]ατὰ τὸ ἔθος, δι' οὗ σε
καὶ τοὺς σύν σοι πάν-
τας ἀδελφοὺς ἐγὼ
καὶ οἱ σὺν ἐμοι
προσαγορεύομε⟨ν⟩
'Ερρῶσθαι σε
ἐν θ(ε)ῳ εὔχομαι

« Salut dans le Seigneur, cher frère Pierre, moi Sotas je te salue. Reçois, suivant la coutume, notre frère Heraclès, par le moyen duquel moi et les frères nous te saluons toi et tous tes collègues. Je te souhaite du bien dans le Seigneur. »

Édité par G. Vitelli, dans *Papiri greci e latini*, Firenze, t. III, n. 208; G. Ghedini, *Lettere cristiane*, p. 129-130, n. 13.

14. *Une dame à son père spirituel*, provient d'Oxyrhynque, III^e^-IV^e^ siècle. Fragment d'une lettre adressée à un évêque ou à un prêtre en réputation de sainteté, à en juger par l'enthousiasme qu'il inspire.

Traduction : « ... salut. J'ai reçu votre lettre, mon seigneur et père et je m'élevai et je poussai des cris d'allégresse puisque la grande personne de mon père pense à moi. Aussitôt après l'avoir reçue, je vénérai votre saint [vestige]... »

Éditée par Grenfeld et Hunt, t. XV, n. 1592; G. Ghedini, *op. cit.*, p. 131-133, n. 14; Ch. Wessely, *op. cit.*, p. 387-388.

15. *Un fils à son père Apollo*, provient d'Oxyrhynque, III-IV^e^ siècle. — Apollo est probablement un négociant en blé qui fait de lointains voyages. Son absence laisse la famille attristée à la pensée qu'il pourrait périr et qu'on ne retrouverait pas son corps. Il a souvent songé à lui demander d'imprimer sur lui une marque de reconnaissance, quelque tatouage sans doute.

Éditée par G. Grenfell et Hunt, *op. cit.*, t. XIV, n. 1680; G. Ghedini, *op. cit.*, p. 134-137, n. 15.

16. *Thonis à Héraclius*, provient d'Oxyrhynque, III^e^-IV^e^ siècle. Thonis a reçu chez lui le fils d'Héraclius et le traite comme son enfant. La lettre est-elle chrétienne? On trouve à la ligne 4, l'abréviation παρὰ τῷ κ(υρί)ῳ qui favorise cette conjecture :

Θῶνις 'Ηρακλήῳ τῷ φιλτάτῳ
πλεῖστα χαίρειν
πρὸ μὲν πάντων εὔχομαί σε ὁλο-
κληρεῖν καὶ ὑϊένειν κ 'π'αρὰ τῷ κ(υρί)ῳ
θεῷ(.) γινώσκειν σε θέλω(,) ἀδελφέ(,)
ὅτι κατὰ τὴν ι την ὄντος μη-
νὸς θωθ ἐκομισάμην σου τὸ-(ν)
υἱὸν εὑρωστοῦντα καὶ ὁλοκλη-
ροῦντα διὰ παντός (.) τούτου οὖν
τὴν ἐπιμέλειαν ποιήσω ὡς
ἰδίου υἱοῦ (.) οὐκ ἀμελήσω δὲ
ἀναγκάζειν αὐτὸν παραπροσέ-
χειν τῷ ἔ[ρ]γω(.) 'Εκ τοῦ τοῦ θεοῦ
[ἀτ]ρέ [πτου καὶ ἀμεταθ]όλο [υ
[λογισμοῦ.....

lign. 4 : ὑϊένειν lire ὑγιαίν.

Traduction : « Mille saluts de Thonis à son cher ami Héraclius. En premier lieu, je prie Dieu le Seigneur que vous vous portiez bien et que vous soyez sain. Sachez, mon frère, que le 10 thoth, mois courant, j'ai amené votre fils à sa place, il est sain et en bon état à tout égard. Je prendrai soin de lui comme s'il était mon fils; certainement je le ferai travailler et je le relancerai. Par la résolution invariable et immuable de Dieu... »

Éditée par Grenfell et Hunt, *op. cit.*, t. XII, n. 1493; G. Ghedini, *op. cit.*, p. 138-140, n. 16; Ch. Wessely, *op. cit.*, p. 395-396.

17. *Didyma et ses sœurs à Atienatia*, provient d'Oxyrhynque. Didyma prie sa correspondante de donner des ordres, parce que les commandes antérieures ont dépassé son crédit de 1300 deniers. On a conjecturé qu'il s'agit de la supérieure d'une communauté de femmes.

Éditée par Grenfell et Hunt, *op. cit.*, t. XIV, n. 1774; G. Ghedini, *op. cit.*, p. 141-144, n. 17.

18. *Boetos, fils d'Achillion à des amis*, provient d'Oxyrhynque, début du IV^e^ siècle. Boetos recommande Panga à ses amis et prie Dieu qu'il fasse bon voyage et vende sa pacotille. Est-ce une lettre chrétienne, c'est probable, ce n'est pas certain; on remarquera le chaleureux salut envoyé à l'esclave Achillis.

Traduction : « ... il me fallait descendre au village d'Isieion Panga, s'il y a là peut-être quelque chose à vendre si Dieu le veut. En premier lieu, il faudra que vous priiez aussi pour moi afin que Dieu exauce nos prières, et que nous marchions droit devant nous. Salut à mes doux frères, à Dionysodora et Achillis sa servante. Je salue ma sœur Macaria, Romana et expressément tous nos amis. Si vous le voulez j'achèterai des olives en anciennes mesures, chaque mesure (de knidion) pour trois talents. Si vous rencontrez (Ptol)-émée écrivez-moi. Portez-vous bien, c'est mon vœu. »

Au verso : « Envoi de Boethos, fils d'Achillion, 25 septembre. »

Éditée par Grenfell et Hunt, *op. cit.*, t. XII, n. 1494; G. Ghedini, *op. cit.*, p. 145-149, n. 18; cf. Wessely, *op. cit.*, p. 393-394.

19. *Antoine à Am*[*mon?*], provenance inconnue, IV^e^ siècle. Cette lettre a-t-elle pour auteur l'illustre saint Antoine, dont saint Athanase écrivit la vie? On a pu se le demander et apporter en faveur de l'identification le fait de la rareté du nom d'Antoine en Égypte. Le nom du correspondant, n'a que la première lettre qui soit certaine, la seconde est probable, avec cela on peut conjecturer Ammon, et ce nom rappelle un moine de Nitrie, qui fit à Antoine de fréquentes visites [1]. M. H. J. Bell trouve, avec raison, ces motifs

[1] S. Athanase, *Vita S. Antonii*, c. IX; Palladius, *Historia lauriaca*, c. VIII, n. 6.

peu convaincants en faveur de l'identification, et comme saint Antoine ne savait pas le grec, il a dû recourir à un scribe; le billet n'est donc, en aucun cas, un autographe. En tout cas l'identification reste possible. Il nous reste vingt-sept lettres de saint Antoine qui a pu écrire celle-ci en copte, elle aura été traduite ainsi que les autres lettres.

Éditée par H. J. Bell, *Greek papyri in the British Museum*, t. v, n. 1658; G. Ghedini, *op. cit.*, p. 150-153, n. 19; cf. *Anal. boll.*, 1924, t. XLII, p. 173-174.

Étudiée par G. Ghedini, *Una lettera autografa di S. Antonio Abbate*, dans *Scuola cattolica*, 1920, p. 247 sq.

20. *Fragment*, première moitié du IV^e^ siècle. Lettre mutilée et dont le sens échappe en partie. Il semble que la lettre se divise en deux parties. Dans la première, l'auteur recommande le porteur à l'évêque d'Antioche, grâce auquel il pourra porter une autre lettre à Laodicée; peut-être suit le motif de cette dernière lettre. Il semble que ceci soit un brouillon et qu'ensuite l'auteur remet sa lettre au net.

Éditée par G. Vitelli dans *Papiri greci et latini*. Firenze, IV, n. 311; G. Ghedini, *op. cit.*, p. 154-158, n. 20; le même, *Aggiunte e correzioni*, dans *Ægyptus* 1921, t. II, p. 107.

21. *Nil au frère Apollonios*, provient d'Oxyrhynque, moitié du IV^e^ siècle. Lettre d'un homme d'affaires qui ne sacrifie rien aux salutations; il semble qu'il s'agisse d'un chrétien qui donne le nom de frère à son correspondant.

Traduction: « Nil salue son frère, le seigneur Apollonius.

« Que Notre-Seigneur Dieu vous donne en premier lieu une bonne santé, c'est mon vœu. Mon frère, donnez, je vous adjure, à mon frère Sakaon le confiseur, à mon compte, la somme de quarante talents environ, et annoncez-moi si je dois verser la même somme ici; elle vous doit être un viatique du... voyage... Mon frère, ne négligez pas cette affaire, car vous savez que je suis en dette ici. Portez-vous bien longtemps; c'est mon vœu, mon seigneur. »

Éditée par Grenfell et Hunt, *op. cit.*, t. XII, n. 1495; G. Ghedini : *Lettere cristiane*, p. 159-161; n. 21; Ch. Wessely, *op. cit.*, p. 394-395.

22. *Le prêtre Léon à ses collègues*, provient d'Oxyrhynque, IV^e^ siècle. Encore un spécimen de *littera commendatitia*, haut. 0,125, larg. 0,92 :

Λέων πρεσβύτερος τοῖς κατὰ
τόπον συ ν'λιτουργοῖ [ς] πρεσβυτ [έ-
ροις καὶ διακωνοις ἀ [γ]απητοῖ [ς]
ἀδελφοῖς ἐν κῳ θῷ
χαρᾶ χα [ί]ρειν(.)
τὸν ἀδελφων ἡμῶν 'Αμμώνι-
ον παραγινόμενον πρὸς
ὑμας συνδέξασθαι αὐτὸν
ἐν ῖρήνῃ δι' οὗ ὑμᾶς
καὶ τοὺς σὺν ὑμῖν ἐγῶ δε
καὶ οἱ σὺν ἐμοὶ ἡδέως ὑμᾶς
προσαγορεύεσθαι κ(υρί)φ (.)
ἐρρῶσθαι ὑμᾶς [ε]ὔχομε
ἐν κῳ [θ](ε)ῷ(.). 'Εμμ λ μάρτ(υς?)

« Le prêtre Léon salue tendrement dans le Seigneur les chers frères prêtres et diacres qui desservent cette Église. Recevez avec bienveillance notre frère Ammonios qui vient vers vous, et par le moyen duquel moi t mes compagnons vous saluons beaucoup. Je vous ouhaite de demeurer dans le Seigneur Dieu, Emmanuel témoin. *Amen.* »

Éditée par Grenfell et Hunt, dans *op. cit.*, t. VIII, n. 1162; G. Ghedini, *op. cit.*, p. 162, n. 22; Ch. Wessely, *op. cit.*, p. 396-398.

23. *Le diacre Jean à l'évêque Jean*, provenance inconnue, IV^e^ siècle. Début d'une lettre; ce diacre paraît avoir eu le génie du compliment, mais d'inférieur à supérieur le style n'a pas vieilli.

« A mon Seigneur chéri et très vénéré Père Jean, le diacre Jean salue profondément. Comme il se trouve dans l'Écriture : « Bienheureux qui ont la semence dans Sion[1] », à présent nous sommes heureux de t'avoir pour Père et excellent évêque. Ta réputation, en effet, ô Père, remplit le monde entier, comme celle d'un bon Père. Nous continuons nos visites et allons sans trêve, nous confiant dans tes prières. Je veux que tu saches ô Père chéri, que quand je rencontrerai le chef avec ta bénédiction, je l'aborderai avec joie... »

Éditée par F. G. Kenyon et H. I. Bell, *Greek papyri in the British Museum*, t. III, p. 241, n. 981; U. Wilcken, *Chrestomatie*, n. 130; G. Ghedini, *op. cit.*, p. 167-171, n. 23.

Étudiée par U. Wilcken, dans *Archiv für Papyrusforschung*, t. IV, p. 558.

24. *Apollonios au diacre Étienne*, provient de la Grande Oasis, IV^e^ siècle. Lettre écrite au verso d'une feuille de comptes de Gélase, exacteur de la Grande Oasis; ces comptes sont datés de 309, la lettre est donc postérieure. L'auteur est un prêtre, peut-être un évêque, qui appelle υἱος et τέκνον un diacre; il lui demande de venir à l'Oasis et d'y apporter trois litres de lin brut et de la pourpre pour confectionner des vêtements.

Éditée par G. M. Meyer, dans *Griechische Papyri zu Giessen*, Leipzig, 1910, t. I, n. 103; G. Ghedini, *op. cit.*, p. 172-178, n. 24.

25. *Justin à Paphnuce*, provenance inconnue, 1^re^ moitié du IV^e^ siècle. Cette lettre est toute remplie de sentiments de piété; il ressent le besoin de prier et se recommande à Paphnuce que la sainteté de sa vie lui fait regarder comme un personnage céleste; il se recommande à son intercession. Ce papyrus est entré à l'Université de Heidelberg; hauteur 0,213, largeur 0.12.

Le début manque; nous donnons la restitution de A. Deissmann, suivie par Wessely :

[Τῷ κυρίῳ μου καὶ ἀγαπητῷ]
[ἀδελφῷ Παπνουθίῳ Χρηστο-]
[φόρου 'Ιουστῖνος χαίρειν]
[. . . . .]
ἡ [ν ἔδει γρα]φῆν [α]ι π [ρὸς τὴν]
σὴν χρ [ηστότ]ηταν, κύριέ μου
ἀγαπ(η)τέ(.) πιστεύομεν γὰρ
τὴν πολιτ(ε)ία [ν σ]ου ἐνν οὐρανῷ(.)
ἐ(κε)ῖθεν θε(ω)ροῦμέν σε τὸν
δεσπότην καὶ κ(οι)νὸν (π)ά [τ]ρω [να](.)
ἵνα οὖν μὴ πολλὰ γράφω καὶ
φλυ(ρ)αρήσω — ἐν γὰρ [πο]λλῇ
λαλιᾷ οὐκ ἐκφεύξονt [αι]
(τ)η(ν) ἁμαρτί(α)ν, — παρακαλῶ [ο]ὖν
δέσποτα, ἵνα μνημον [ε]ύῃς
μοι εἰς τὰς ἁγίας σου εὐχάς (,) ἵ-
να δυνηθῶμεν μέρος τ(ῶ)ν (ἁμ)-
αρτιῶν καθαρίσεως (.) εἷς γάρ
(εἰ)μι τ(ῶ)ν ἁμαρτ(ω)λῶν (.) παρακα-
λῶ (.) καταξίωσον δέξεσθαι
τὸ μικρὸν ἑλ(αί)ου διὰ τοῦ ἀδελ-
φοῦ ἡμῶν Μα(κ)αρίου(.) πολλὰ
προσαγορεύ(ω) πάντ(α)ς τοὺς ἁ
δελφοὺς ἡμῶν ἐν Κ(υρί)ῳ (.) ἐρρω-
μένον σε ἡ θ(ε)ί
α πρόνοια φυλάξα [ι]
ἐπὶ μέγιστον χρό-
νον ἐν Κ(υρί)ῳ Χ(ριστ)ῷ
κύριε ἀγαπητ [ε](.)

[1] Is., XXXI, 9 : τάδε λέγει Κύριος Μακάριος ὅς ἔχει ἐν Σειὼν σπέρμα καὶ οἰκείους ἐν 'Ιερουσαλήμ.

verso [τῷ κυρίῳ] μου καὶ ἀγαπητῷ ἀδελφῷ Παπνουθίῳ Χρηστοφόρ[ου]
παρ(ὰ) Ἰουστίνου

« Moi, Justin, j'offre mon salut à mon seigneur et cher frère Paphnuce, fils de Christophore, à votre bonté, cher seigneur. Votre vie est celle d'un citoyen du ciel, nous en sommes convaincu; en conséquence, nous te regardons comme notre seigneur et protecteur de tous. Mais je ne veux pas écrire et parler trop, car « la multitude des paroles n'est pas exempte de péché »; or, je vous prie, seigneur, de faire mention de moi dans vos saintes prières pour que nous puissions être participants de la purification de nos péchés; car moi je suis un des pécheurs. Je vous prie. Veuillez agréer ce peu d'huile par notre frère Macaire. Mille saluts à tous nos frères dans le Seigneur. Que la providence de Dieu conserve votre santé, cher seigneur, le plus longtemps au nom du Seigneur Christ. »

(Adresse) : « A mon seigneur et cher frère Paphnuce, fils de Christophore, lettre de Justin. »

Éditée par Ad. Deissmann, dans les *Veroeffentlichungen aus der Heidelberger Papyrus-Sammlung. I. Die Septuaginta Papyri und andere altchristliche Texte herausgegeben von A. D.*, p. 94-104; le même, *Licht vom Osten*, 2e édit., p. 151 sq.; Wessely, *Les plus anciens monuments du christianisme*, p. 139-140, n. 8; G. Milligan, *Selections from the Greek papyri edited with translations and notes*, in-12, Cambridge, 1910, n. 52; G. Ghedini, *Lettere cristiane*, p. 179-188, n. 25.

26. *Heraclide à sa sœur Antiochia*, provient d'Oxyrhynque, IVe siècle. L'auteur éprouve des craintes sur le sort de sa sœur qui s'est embarquée par un vent contraire; il réclame des nouvelles du voyage, de l'arrivée et lui donne des nouvelles de son enfant.

Éditée par Grenfell et Hunt, *op. cit.*, t. XIV, n. 1682; G. Ghedini, *op. cit.*, p. 189, n. 26.

27. *Apollo à Ermin*, provenance inconnue, IVe siècle. Le bord gauche de la lettre manque, ayant emporté trois ou quatre lettres à chaque ligne. Apollo paraît être une recrue qui s'adresse au soldat Ermin qu'il nomme « seigneur et patron »; celui-ci paraît dépositaire d'une somme d'argent nécessaire à Apollo qui, contraint par la nécessité, demande à sa mère de la retirer.

Éditée par Kenyon, *Greek Papyri in the British Museum*, t. III, p. 242, n. 982; G. Ghedini, *op. cit.*, p. 193-196, n. 27.

Étudiée par Wilcken, dans *Archiv für Papyrus forschung*, t. IV, p. 558.

28. *Marchianus à son frère*, provenance inconnue, IVe siècle. L'auteur écrit à son frère au sujet d'un prêt d'argent fait à Atre.

Éditée par W. Schubart, dans *Ægyptische Urkunden*, t. III, n. 984; G. Ghedini, *op. cit.*, p. 197-201, n. 28.

Étudiée par U. Wilcken, dans *Archiv für Papyrus forschung*, t. II, p. 387.

29. *Artémise à son mari Théodose et à Sérapion*, provenance inconnue, IVe siècle. Une première lettre contient les compliments d'Artémise et des amis à Théodose et annonce l'envoi d'une lettre à Sérapion et d'un manteau. La lettre à Sérapion nous montre un militaire et un père éprouvé qui obligé de quitter son foyer a confié ses filles à la vigilance d'Artémise. Ces enfants sans mère jouissent de trop de liberté; une des filles, Lucra a un amant et s'abandonne à lui.

Éditée par Grenfell et Hunt dans *An Alexandrian Erotic fragment and other Greek papyri chiefly Ptolemaic*, Oxford, 1896, t. I, n. 53; Wilcken, dans *Chrestomathie*, n. 131; G. Ghedini, *op. cit.*, p. 202-210; n. 29.

Étudiée par E. Rohde, *Klein. Schrift.*, II, 3-4; Haeberlin, dans *Wochenschr. für klass. Philol.*, 1897, p. 758; Witkowski, dans *Gotting. Gelehrt. Anzeig.*, 1897, p. 476; Croenert, *Stud. Pal.*, I, p. 84 sq.

30. *Sion à Isidore*, provenance inconnue, IVe siècle. Il a visité le champ d'Isidore et il a vu avec surprise que ses gens ont abandonné le travail. La présence de ὕψιστος θεὸς pourrait dénoter un juif, mais Sion qui est d'humble condition donne à son patron Isidore le nom de frère, ce qui ne peut être qu'entre chrétiens.

Éditée par A. Mitteis, *Grieschische Urkunden der Papyrussammlung zu* Leipzig, 1906, t. I, n. 111; G. Ghedini, *op. cit.*, p. 210-214 n. 30.

Étudiée par U. Wilcken, dans *Archiv*, t. III, p. 568 sq.; Fr. Preisigke, *Fachwörter des offentlichen Verwaltungsdienstes Ægyptens in den griech. Papyrus urkunden d. ptol.-rom. Zeit*, Göttingen, 1915, p. 214 sq.

31. *Hermapollo à Coprea*, provenance inconnue, IVe siècle. Sentiments d'affection.

Éditée par G. F. Kenyon et H. I. Bell, *Greek papyri in the British Museum*, t. III, p. 244, n. 1244; G. Ghedini, *op. cit.*, p. 215-218, n. 31.

32. *Psois à sa mère*, provenance inconnue, IVe siècle. Fragment.

Éditée par L. Eisner, dans *Papyrus landanæ*, Leipzig, t. II, p. 14; G. Ghedini, *op. cit.*, p. 219-220, n. 32.

33. *Lettre d'une femme malade*, provient d'Oxyrhynque, IVe siècle; écriture semi-onciale et perpendiculaire, mutilée au commencement et à la fin; haut. 0,088, larg. 0,07.

Traduction : « ...je prie chaque jour] Dieu notre bon sauveur et (Jésus) son fils aimé afin qu'ils protègent mon corps, mon âme, mon esprit. Voici ma lettre que j'ai écrite dans ma forte maladie, ne pouvant quitter mon lit, car telle est ma forte maladie. Vous m'avez écrit « faire une démarche (?), pressez-le »; donc la jeune fille est allée avant ma maladie [... »

Au verso : « Toutes les personnes qui sont ici vous saluent. »

Adresse : ...« de la sœur S... »

Éditée par B. Grenfell et A. S. Hunt, *Oxyrhynchus Papyri*, t. XI, n. 1161; Ch. Wessely, *op. cit.*, p. 388-389.

34. *Lettre à Théodote, évêque de Laodicée ad mare*, provenant d'Oxyrhynque, IVe siècle. Papyrus de Florence, haut. 0,235, larg. 0,130. Cette lettre est une des très rares lettres sur papyrus qui concernent un personnage historique, Théodote, promu à l'épiscopat pendant la persécution de Dioclétien, et excommunié provisoirement comme sectateur d'Arius par le concile de Nicée en 325. Il existe une lettre menaçante de Constantin adressée à Théodote. En 328, Théodote prit part au concile d'Antioche; il mourut avant 341, puisqu'à cette date c'est son successeur qui assiste au concile d'Antioche de cette année.

Traduction : « ...je veux qu'elle [la lettre] soit sûrement délivrée, que le porteur la délivre au lieu de la destination et non pas à la première maison qu'il rencontrera, pour qu'elle n'arrive pas entre les mains d'un fourbe quelconque. Voilà pourquoi je veux que la lettre soit délivrée à l'évêque de Laodicée, qui est à deux stations (*mansiones*) de la route avant Antioche : donc, celui-ci doit rechercher un homme sûr; que le Christ le protège! c'est mon vœu. « Quant à vous, allez chez l'évêque d'Antioche, mettez aussi dans sa main la lettre du prêtre [Io]cond[e] afin qu'il la remette à l'évêque de Laodicée; car telle est l'adresse de la lettre. Mais il existe deux villes de Laodicée; l'une est en Phrygie et l'autre en Syrie.

« [...le village est] près de Laodicée dans le Cœlesyrie, à deux stations de la route avant Antioche; c'est là que Théodote est évêque; rendez la lettre à celui-ci habilement, frère excellent. »

Éditée par Pasquali, dans *Publicazioni della Società italiana per la ricerca dei papiri greci e latini in Egitto. — Papiri greci e latini*, Florence, 1917, t. IV, p. 43-45, n. 311; Ch. Wessely, *op. cit.*, p. 389-391.

35. *Au frère Ischirion*, provient d'Oxyrhynque, IVe siècle. Expression de bons sentiments.

Éditée par Grenfell et Hunt, dans *op. cit.*, t. XII, n. 1593; G. Ghedini, *op. cit.*, p. 221 224, n. 33.

36. *Lettre à Étienne*, provenant de la Grande Oasis, écrite après l'an 309, écriture cursive, haut. 0,260.

Traduction : « Ap[olloni]us salue son cher fils en Dieu, le diacre Étienne.

« Je commence en offrant beaucoup de saluts à vous et à votre frère Hiérax, à tous égards. Je dois vous écrire que vous avez à me rencontrer vite avant que... Venez, apportez-moi trois livres d'étoupe, recevez l'argent du pastophore et achetez-moi pour cela de la pourpre. Votre frère Hiérax a donné à Théodose un colobion à vendre. Donc, si vous en avez besoin, achetez-le ou échangez sa valeur en pourpre. Amenez avec vous votre frère Hiérax, mais hâtez-vous de nous rencontrer. Portez-vous bien dans le Seigneur, cher enfant, longtemps, c'est mon vœu.

« Je salue vivement le frère Sineus et son fils, Takhoumuis sa sœur avec ses enfants. Je pense qu'avant mon arrivée dans l'Oasis il y arrivait.

« Je salue vivement le frère Origène... Hiérax, Sineus... »

Éditée par E. Kornemann et P. M. Meyer, *Griechische Papyri in Museum... Giessen*, Leipzig, 1910-1912, t. I, p. III, n. 103. Cl. Wessely, *op. cit.*, p. 391-393.

37. *Fragment*, provient d'Oxyrhynque, IVe siècle. Une malade écrit de son lit où elle souffre beaucoup et invoque le Sauveur « pour le corps, l'âme et l'esprit. »

Éditée par Grenfell et Hunt, *op. cit.*, t. VIII, n. 1161; G. Ghedini, *op. cit.*, p. 225-228, n. 34.

38. *Demetrius à Flavien*, provient d'Oxyrhynque, IVe siècle. Lettre adressée, semble-t-il à un supérieur.

Éditée par Grenfell et Hunt, *op. cit.*, t. VI, n. 939; G. Milligan, *Selections from the Greek papyri*, n. 53; U. Wilcken, *Chrestomathie*, n. 128; G. Ghedini, *op. cit.*, p. 229-234, n. 35.

39. *Hermias à sa femme et à son fils Gunthos*, provient d'Oxyrhynque, IVe siècle. Au recto, lettre adressée à sa femme, au verso à son fils.

Éditée par Grenfell et Hunt, *op. cit.*, t. I. n. 120; G. Ghedini, *op. cit.*, p. 235-241, n. 36.

40. *Fragment*, provient de Kasr el Banat, IVe siècle.

Éditée par Grenfell et Hunt, et Hugarth, *Fayum towns and their papyri*, London, 1900, t. I, n. 136; G. Ghedini, *op. cit.*, p. 242, n. 37.

41. *Ammon à Gonata*, provient d'Oxyrhynque, IVe siècle. Il s'agit d'une livraison de vin.

Éditée par Grenfell et Hunt, *The Oxyrhynchus papyri*, t. X, n. 1298; G. Ghedini, *op. cit.*, p. 245-248, n. 38.

42. *Probus à Manatina*, provient d'Oxyrhynque, IVe siècle. Une affaire d'intérêt entre pauvres gens; le christianisme n'est que probable.

Éditée par Grenfell et Hunt, *op. cit.*, t. XIV, n. 1683; G. Ghedini, *op. cit.*, p. 299, n. 39.

43. *Plutarque à Teoninos*, provient d'Oxyrhynque, IVe siècle. Lettre d'affaires.

Éditée par Grenfell et Hunt, *op. cit.*, t. XIV, n. 1775; G. Ghedini, *op. cit.*, p. 254-257, n. 40.

44. *Ap.a Jean à Paul*, provenance inconnue, vers l'an 400. Plus de mots que d'idées, le salut final en copte.

Éditée par Grenfell et Hunt, *The Amherst papyri*, t. II, n. 145; Wilcken, *Chrestomathie*, n. 53; G. Ghedini, *op. cit.*, p. 258-262, n. 41.

Étudiée par Radermacher, dans *Rhein. Museum*, 1902, t. LVII, p. 151.

45. *Le diacre Cyr à Hermaion et à Olympiodore*, provient de Thébaïde, IVe-Ve siècle. Cette lettre peut se diviser en deux parties. Dans la première le diacre Cyr, qui a l'administration des biens d'une maison religieuse, s'adresse à Hermaion, élu διατότης, c'est-à-dire chargé des distributions de l'aumône aux soldats, et l'invite à se rendre à son poste dès que la nomination sera officielle. Cyr s'adresse à Olympiodore, qui semble être un ἐπιμελητής, et le prie d'apposer son sceau aux grains fournis par la maison religieuse à l'aumône, afin qu'elle ne soit pas lésée.

Éditée par P. M. Meyer, *Griechische Papyri zu Giessen*, t. I, n. 54; U. Wilcken, *Chrestomathie*, n. 420; G. Ghedini, *op. cit.*, p. 264-272, n. 42.

46. *Un administrateur de biens à son patron*, provenance inconnue, IVe-Ve siècle. Lettre d'affaires.

Éditée par Preisigke, dans *Griechische Papyrus... zu Strassburg* t. I, n. 35; G. Ghedini, *op. cit.*, p. 273-280, n. 43.

47. *Cofaena à son fils Théodule*, provient d'Héracleopolis Magna, IVe-Ve siècle. Cette lettre est une des plus touchantes que nous sachions; une mère malade se plaint à son fils qui la délaisse et l'oublie; elle ne l'oublie pas, elle veut travailler pour l'ingrat, lui façonner un manteau. Tout cela est dit dans le langage de gens du peuple :

χμγ χμγ χμγ
Τῷ υἱοῦ μου Θεοδούλου παρὰ τῆς μητρός σου Κοφαηνας καὶ Ζήνωνος χαίριν. Πρὸ μὲν πάντων εὔχομε τὸν παντοκράτοραν θεὸν τὰ πε[ρὶ τ]ῆς ὑγίας σου καὶ ὁλοκληρίας σου χαίριν. Γινώσκιν ἐ[θ]έλω ὅτι εἶπέν
σοι ὁ πραγματευτ[ὴς ὅ]τι ἡ μήτηρ σου Κοφαήνα-ἀσθενῖ, εἶδοῦ, δέκα τρῖς μῆνες καὶ κἂν ἐπιστολήν οὐκ ἐτόρμηκας ἐμοὶ γράψεν ὅτι οἶδας κὲ σεαυτοῦ ὅτι καλιοότερεν τῶν...ιων υ...ιων ...υ ἐποίησα μετὰ σοῦ καὶ οὐκ ἐτόρμησάς σοι ἀκούσας ὅτι
νοσῶ οὐκ ἐτόρμησας πέμψεν μοι κἂν ἐξ ὀλιγου τί ποτε. Θέλησον οὖν πέμψεν μοι δέκα λίτρας λινάρων καὶ ποιῶ σοι εἱμάτια πρὸς τὸ δύνομε, ὅτι οὐδὲν ἔχω τί ποιήσω σοι. Θέλησον οὖν ποιήσεν μοι μεκην σιταρχίαν καὶ ἐγὼ ἀποστελῶ
σοι μεκ..... αι..μα..... Προσαγορεύει σε ἄμμα σ[ου] καὶ ἐγὼ Κοφήνα καὶ ὁ υἱός σου Σήνω[ν καὶ ἡ ἀ]δελφή σου Κυρίλλα καὶ τὰ πεδία αὐτῆς. Θέλησον [ο]ὖν, υἱέ μου Θεόδουλε, ἀγοράσιν μοι ς λί(τρας) ἐριδίου μέλα[νος], ἵνα ποιήσω ματη μαφο-
ριον καὶ ἀποστελῶ [σο]ι τὸ κέρμα ὅσου αὐτὰ ἀγορά. Ἐρρῶσθε [σε ε]ὔχομε πολλοῖς χρόνοις
(Au verso) Ἀπόδος ΧΜ τούτην Θεοδούλου πα[ρ]ὰ ΧΜ Κοφαήνης

☩

« A toi, mon fils Théodule, salutations de la part de ta mère Kophaena et de Zénon.

« Avant tout je prie le Dieu tout-puissant pour ton salut et ta prospérité. Je veux que tu saches, comme te le dira le marchand, que ta mère Kophaena est malade, voici déjà treize mois et n'est pas capable d'écrire, puisque aussi toi-même je t'ai traité mieux que mes autres fils et tu n'as pas été capable, me sachant malade, de m'écrire quelque chose. Veux-tu donc m'envoyer dix livres de fil de lin et je te ferai un manteau comme je pourrais, car je ne puis pas ne rien faire pour toi. Je voudrais me faire une provision de grains et je t'enverrai [le prix]. Ton ama te salue, et moi Kophaena et ton fils Zénon et ta sœur Cyrilla et ses fils. Je voudrais donc, mon fils Théo-

dule, acheter cinq livres de laine noire et je t'enverrai le prix. Je te souhaite bonne santé.

« A remettre à Théodule de la part de sa mère. »

Nous avons déjà parlé du sigle XMΓ dont on a donné différentes interprétations, et il est possible que, suivant les lieux, toutes puissent être justifiées : 1) Χ(ριστὸς). Μ(ιχαὴλ) Γ(αβριηλ;2) Χ(ριστὸν) Μ(αρία) Γ(έννα); Χ(ριστοῦ)... Χ(ριστὲ)... 3) Χ(ριστὸν)ι... ou encore Χ et Χ. Cf. *Dictionn.*, t. I, col. 181, au mot Abréviations, et t. I, col. 1691-1686, au mot Amphores.

Éditée par U. Wilcken, dans *Ægyptische Urkunden aus den königlichen Museen zu Berlin*, Berlin, 1895, sq., t. III, p. 948; G. Ghedini, *op. cit.*, p. 281-286, n. 44.

48-49. Il existe par le monde de bonnes âmes pénétrées du sentiment de leur faiblesse, de leur indignité et qui cherchent autour d'elles et, parfois même très loin, l'être robuste, compatissant qui les aidera, les soulèvera, les emportera sur le chemin du ciel, leur communiquant sa force, son courage, son exemple. Entre ces âmes languissantes et défiantes d'elles-mêmes et leur champion spirituel, une correspondance s'établit, inquiète d'une part, réconfortante d'autre part avec des succès divers; c'est une de ces correspondances, mais où les demandes ne sont pas suivies de réponses que nous trouvons dans une liasse de papyrus égyptiens du IVe siècle. Celui auquel tous s'adressent est un certain Paphnuce, et la présence de sept lettres ou billets destinés au même personnage permet de croire que c'est le débris d'une liasse beaucoup plus considérable, sur laquelle nous sommes probablement destinés à ne savoir rien d'historique. En effet, les indices recueillis dans le texte des sept billets ne peuvent mettre sur la voie d'identifications certaines. Le nom de Paphnuce était très répandu dans toute la vallée du Nil au IVe siècle, et parmi les chrétiens qui l'ont porté on connaît six évêques ou moines, dont quatre catholiques et deux schismatiques. Entre tous, un est célèbre, le moine de Scété, Paphnuce Képhalas que nous fait connaître Palladius, mais à y regarder attentivement, il faut reconnaître qu'on n'a pas un seul indice favorable à tel Paphnuce plus qu'à tel autre. C'est un ascète, un solitaire, mais voilà bien un signalement dans un pays et à une époque où on comptait ses semblables par milliers, et ses homonymes probablement par dizaines.

Rien non plus de certain, ni même de probable dans les conjectures équilibrées sur les noms des correspondants de Paphnuce. Le seul qui fût de nature à offrir un intérêt véritable, Athanase, pourrait aussi bien être le grand évêque d'Alexandrie qu'être un autre Athanase. Et cet anonymat, qu'on peut regretter, en un certain sens, ajoute peut-être quelque chose à la signification de ces correspondances. Ce sont des inconnus qui les écrivent et qui s'écrivent les uns aux autres, il n'est donc pas possible d'y découvrir autre chose que ce qui s'y trouve vraiment, à savoir l'expression naïve, sincère de chrétiens qui font appel à un des leurs pour obtenir de sa charité le secours de ses prières ferventes. Ce recours à un personnage en réputation de sainteté nous montre par un nouvel exemple la croyance dans la vertu de la prière dans les divers dangers de la vie. Ammonius en attend « le salut de toute tentation du diable et de toute embûche des hommes »; Ausone ne précise pas, mais recommande une affaire dans laquelle sont mêlés Horos, Gallus et lui-même; au moment où il dépose la plume c'est peut-être Horos qui la saisit pour demander au « bien-aimé père » de prier pour eux. Pianius, qui probablement n'a jamais vu Paphnuce, lui demande « de daigner prier pour ses péchés afin que Dieu le délivre des difficultés qui l'assiègent »; Dorothée d'Oxyrhynque non plus n'a jamais vu Paphnuce et prend ses mesures pour le rencontrer.

Les deux lettres suivantes font surtout allusion à l'effet physique des prières pour le rétablissement de la santé :

Papyrus 1926. — « Au très honoré, porte-christ, orné de toute vertu, apa Paphnuce, Valeria, dans le Christ saint. Je vous prie et supplie, très honoré père, de m'obtenir du Christ... soulagement, car les ascètes et religieux manifestent des révélations. Je suis bien malade d'un asthme. Ainsi, j'ai eu, j'ai encore confiance que, si vous priez le ciel pour moi, je serai soulagée. Je prie Dieu et je vous prie de vous souvenir de moi dans votre sainte oraison. Si je n'ai pu me rendre de corps à vos pieds, en esprit je suis à vos pieds. Je recommande (?) mes filles, souvenez-vous d'elles dans votre sainte oraison, Bassiana et Théoclie. Mon mari vous salue avec empressement, priez le ciel pour lui. Toute ma maison vous salue. Portez-vous bien, très honoré père. »

(*Verso*) : « Au très honoré père, apa Paphnuce, de sa fille Valeria. »

Papyrus 1929. — « Au très honoré, bien aimé père, Paphnuce, Athanase dans le Seigneur Dieu, salut. Que le Dieu tout-puissant et son Christ nous accorde de conserver longtemps votre piété, et d'être présenté à sa mémoire dans ses oraisons. Tant que votre sainteté nous continuera ce souvenir, nous jouirons partout d'une bonne santé. Je vous en supplie, multipliez le souvenir : car les prières faites par vous sont emportées au ciel par votre sainte charité : si vous intercédez dans vos saintes oraisons, tout ira bien pour nous. Je vous rendrai cette justice de croire que partout vous vous souvenez de nous, car je sais que vous nous aimez. Je suis particulièrement préoccupé de Didymé et de ma mère : Didymé... et ma mère est de santé chancelante.

« ...Grande épreuve pour moi qui, par surcroît, me sens faible. Mais j'ai confiance au Sauveur de tous. Au milieu de ces maladies, je suis charmé que vous ayez eu même la pensée de nous envoyer le bon frère Orion, Théodore..., Antiochus..., Didymé, ma mère, toute notre maison vous envoie respect et salut, très honoré, bien-aimé père. Que la divine Providence vous garde très longtemps, vaillant et toujours vous souvenant de nous, bien-aimé, très honoré. »

(*Verso*) : « Au très honoré, bien-aimé père Paphnuce, Athanase, dans le Seigneur Dieu. »

Bibl. — *Jews and Christians in Egypt*, edited by H. Idris Bell, in-4°, London, 1924, part. III; A. d'Alès, *Les correspondants de l'abbé Paphnuce*, dans *Revue des questions historiques*, 1er juillet 1925, p. 110-118.

XXXVI. Lettres de Pierre d'Alexandrie. — L'évêque Pierre reçut la succession de Théonas sur le siège épiscopal d'Alexandrie : « Il se distingua, dit Eusèbe, d'une façon admirable pendant douze années entières; avant la persécution, il dirigea cette Église pendant trois ans; le reste de sa vie il le passa dans une ascèse fort sévère pratiquée en commun et pourvut, sans se cacher, au besoin général des Églises. C'est pourquoi la neuvième année de la persécution, il eut la tête tranchée et fut honoré de la couronne du martyre » (Eusèbe, *Hist. eccl.*, c. XXXII). L'épiscopat de Pierre prend place entre l'été de l'an 300 et le mois de novembre 311.

Sous ce pontificat commença le schisme provoqué par Mélèce, évêque de Lykopolis, qui prétendait usurper la juridiction de l'évêque d'Alexandrie. Au XVIIIe siècle le marquis Scipion Maffei retrouva, dans une collection canonique latine du VIIe siècle, deux pièces relatives à ce conflit. La première est une lettre de quatre évêques égyptiens, Hesychius, Pachomius, Theodorus et Philéas, protestant contre les ordina-

tions faites par Mélèce. La deuxième est une lettre de Pierre d'Alexandrie à son Église pour notifier l'excommunication de Mélèce [1] (probablement en 306).

De la lettre festale de l'année 306, il nous reste une pièce communément appelée *epistola canonica* [2], dont les quatorze canons pénitentiaux ne sont qu'un extrait : κανόνες φερόμενοι ἐν τῷ περὶ μετανοίας αὐτοῦ λόγῳ. Ces canons se rencontrent dans les collections canoniques byzantines, et les canonistes Balsamon et Zonaras ont voulu les commenter. On y lit les règles à observer pour procéder à la réconciliation des diverses catégories de chrétiens ayant succombé au cours de la persécution, notamment de ceux ayant renoncé par écrit au chrisitanisme. Le canon quinzième, adressé à Trikentios, est relatif à la Pâque : περὶ τοῦ πάσχα.

On croit avoir retrouvé des autres fragments d'une lettre pascale en copte, l'année 312 a été proposée, elle paraît indéfendable. Un troisième fragment tiré d'une lettre de Pierre à Apollonius, évêque de Siout (Lykopolis) [3]; enfin quelques autres débris [4].

XXXVII. Lettres de Philéas de Thmuis. — Nous venons de mentionner la signature d'un évêque Philéas sur une protestation élevée contre Mélèce; il se pourrait que ce Philéas fut celui qui occupa le siège épiscopal de Thmuis, en Égypte. Eusèbe nous rapporte que Philéas s'était distingué par les charges, les fonctions publiques et sa science de la philosophie. Une lettre de Philéas aux habitants de Thmuis a été conservée; il exalte le courage et décrit les combats des martyrs (*Hist. eccl.*, IX, x). Il fut lui-même martyrisé en 306.

XXXVIII. Lettres de Lucien d'Antioche. — Lucien eut une carrière tourmentée; il se fixa à Antioche, y reçut l'ordination sacerdotale et prit ou reçut la direction du Didascalée. Étant né à Samosate, il a pu être incliné vers son concitoyen Paul, mais on ne rencontre pas son nom lors des synodes tenus à Antioche, vers 270, contre Paul de Samosate. Une lettre d'Alexandre d'Alexandrie affirme que Lucien fut longtemps séparé de l'Église (ἀποσυνάγωγος), plus précisément sous l'épiscopat de Domnos, Timée et Cyrille d'Antioche. Lucien fut martyrisé le 7 janvier 312.

Saint Jérôme [5] attribue à Lucien des *breves ad nonnullos epistulæ*. Suidas aussi en fait mention. La passion de Lucien par le Métaphraste parle « du plus cher de ses disciples, Antonios, qui dans sa captivité à Nicomédie lui sert de secrétaire pour la rédaction de ses lettres, ainsi qu'en témoigne l'une d'entre elles. » Ces lettres étaient adressées à ceux de ses disciples qui n'étaient point alors à Nicomédie, et aussi à des femmes comme Dorothea, Severa, Eustolium (qui devint la concubine de Léonce d'Antioche). La *Chronique pascale* cite un fragment d'une lettre de Lucien « aux Antiochiens » [6].

XXXIX. Lettres d'Alexandre. — Alexandre succéda à Pierre, vers la fin de l'année 312, un an environ après le martyre ; il mourut le 17 avril 328. Ceux qui avaient été témoins des débuts du schisme mélétien sous l'épiscopat précédent, croyaient sans doute qu'on ne reverrait plus de pareils jours, et on allait voir naître l'arianisme. Saint Épiphane a connu une collection de soixante-dix lettres encycliques (ἐπιστολαὶ ἐγκύκλιοι) adressées par Alexandre, à l'occasion de l'affaire d'Arius, aux évêques de Palestine de Phénicie et de Cœlesyrie [7]; Socrate connaissait deux collections [8]; parmi les destinataires nous connaissons les noms d'Eusèbe de Césarée, de Macaire de Jérusalem, d'Asclépias de Gaza, de Longinos d'Ascalon, de Macrin de Jamnia, de Zénon de Tyr; le recueil ne contenait pas que les lettres d'Alexandre, mais celles de ces évêques se défendant du reproche qui leur était adressé de soutenir Arius. Dans cette même affaire arienne, nous savons l'existence d'une lettre d'Alexandre au pape Silvestre que cite le pape Libère, une lettre à l'empereur Constantin attestée par Épiphane, une lettre à l'évêque Æglon de Kynopolis en moyenne Égypte, « contre les ariens » (κατὰ Ἀρειανῶν), connue de Maxime le Confesseur [9]. Il existe une lettre encyclique dénonçant à tous les évêques, principalement d'Égypte, Arius et ses partisans [10]; une lettre d'Alexandre à Mélèce de Sébastopolis dans le Pont « et les autres évêques de l'église catholique [11] »; une encyclique signifiant la déposition d'Arius (Καθαίρεσις Ἀρείου καὶ τῶν σὺν αὐτῷ) [12]; etc. Toute l'activité de l'épiscopat a été absorbée par ce début du drame arien [13].

XL. Lettres de saint Athanase. — Athanase, était né probablement à Alexandrie, en 293 ou 295; il passa six années dans l'office de lecteur, puis devint secrétaire du patriarche Alexandre et, lorsqu'éclata la controverse arienne, entre 318 et 320, fut aussitôt compté parmi les diacres qui souscrivirent à la lettre encyclique envoyée par Alexandre à ses collègues dans l'épiscopat. Athanase suivit son vieil évêque au concile de Nicée, en 325. Après la mort d'Alexandre, 17 avril 326 ou 328, Athanase lui succéda le 8 juin. C'est à partir de cette date que nous allons énumérer ses lettres.

1. *Encyclica ad episcopos epistola. P. G.*, t. XXV, col. 219-240, composée peu de temps après Pâques 339.

2. *Epistola de nicænis decretis*, *P. G.*, t. XXV, col. 411-476, composé entre 346 et 355, vers 350 et 351. C'est moins une lettre qu'un traité.

3. *Epistola de sententia Dionysii*, *P. G.*, t. XXV, col. 477-522, composé vers 350 ou 351, à l'occasion de la lettre de Denys d'Alexandrie aux évêques Euphranor et Ammon, en 260; c'est ici encore un traité qui n'a de lettre que le nom.

4. *Epistola ad Dracontium*, *P. G.*, t. XXV, col. 522-534, écrite avant la fête de Pâques de 354 ou 355, pour le décider à accepter l'épiscopat.

5. *Epistola ad episcopos Ægypti et Libyæ*, *P. G.*, t. XXV, col. 555-594, écrite avant le 24 février 357, et après le 8-9 février 356.

6. *Epistola* et *Historia arianorum ad monachos. P. G.*, t. XXV, col. 691-796; dans certains catalogues anciens on trouve ces deux écrits rapprochés sous le titre d'*Epistola ad monachos sive ad solitarios;* il semble qu'on ait un livre et sa préface ou lettre d'envoi.

[1] Maffei, *Osservazioni letterarie*, Verona, 1738, t. III, p. 11-18; cf. P. Batiffol, dans *Byzantinische Zeitschrift*, 1901, t. X, p. 131 sq. — [2] A. P. de Lagarde, *Reliquiæ juris ecclesiastici antiquissimæ*, Lipsiæ, 1856, p. 63-73 (grec), p. 99-117 (syriaque); Pitra, *Juris ecclesiastici græcorum historia et monumenta*, Romæ, 1864, t. I, p. 551-561; Mai, *Script. veter. nova coll.*, 1825, t. I, part. 2, p. 222 sq. — [3] L. Schmidt, *Fragmente einer Schrift des Martyrerbischofs Petrus von Alexandrien*, dans *Texte und Untersuchungen*, 1901, t. XX, part. 4. — [4] W. E. Crum, *Texte attributed to Peter of Alexandria*, dans *The journal of theological studies*, 1903, t. IV, p. 387-397. — [5] *De viris illustribus*, c. LXXVII. — [6] *P. G.*, t. XCII, col. 689. — [7] S. Épiphane, *Hæres*,. LXIX, 4. — [8] Socrate, *Hist. eccl.*, l. I, c. VI. — [9] S. Hilaire, *Fragmenta ex opere historico*, V, 4; S. Épiphane, *Hæreses*, LIX, 9 : Maxime le Confesseur, *Opuscula theolog. et polem.*, *P. G.*, t. XCI, col. 277-280; cf. *P. G.*, t. XVIII, col. 583-584.— [10] Theodoret, *Hist. eccl.*, l. I, c. III.— [11] Texte syriaque dans Pitra, *Analecta sacra*, t. IV, p. 196-197, 430-432. — [12] Socrate, *Historia ecclesiastica*, l. I, c. VI; Gélase de Cyzique, *Historia concilii Nicaeni*, II, 3; *P. G.*, t. XVIII, col. 577-582, 571-578.— [13] P. Suellmann, *Der Aufang des arianischen Streites*, in-8°, Helsinfors, 1904; S. Rogala, *Die Anfänge des arianischen Streites*, Paderborn, 1907.

Ouvrage composé à la fin de 357 ou au début de 358, et contenant un résumé de la persécution arienne contre les catholiques depuis l'année 335 jusqu'à l'année 357.

7. *Epistola ad Serapionem, de morte Arii*, *P. G.*, t. XXV, col. 680-690, écrite en 358, adressée à Sérapion, évêque de Thmuis.

8. *Epistolae ad Serapionem*, *P. G.*, t. XXVI, col. 525-576, quatre lettres dogmatiques, adressées à Sérapion de Thmuis entre 356 et 361, peut-être en 359, après l'envoi de l'opuscule *de morte Arii*.

9. *Epistola de synodis*, *P. G.*, t. XXVI, col. 677-792, composée vers la fin de 359; c'est moins une lettre qu'un traité.

10. *Tomus ad Antiochenos*, *P. G.*, t. XXVI, col. 793-810, c'est la lettre synodale rédigée pour l'Église d'Antioche par saint Athanase, au nom des évêques d'Italie, d'Arabie, d'Égypte et de Libye, réunis à Alexandrie, en 362.

11. *Epistola ad Jovianum de fide*, *P. G.*, t. XXVI, col. 811-821, écrite à Antioche, en 363.

12. *Epistola ad Afros*, *P. G.*, t. XXVI, col, 1027-1048; lettre synodale d'une réunion de quatre-vingt-dix évêques d'Égypte et de Libye, écrite en 369 ou 370.

13. *Epistola ad Epictetum*, *P. G.*, t. XXVI, col. 1048-1070, écrite vers 370 ou 371, après le synode romain qui anathématisa Auxence, l'évêque arien de Milan. Cette lettre a joui dans l'antiquité d'une grande célébrité. Saint Épiphane l'a reproduite (*Hær.*, LXXVII) et saint Cyrille d'Alexandrie en a défendu le véritable texte contre les altérations des nestoriens (*Epist.*, XI, XLV; *P. G.*, t. LXXVII, col. 200, 237).

14. *Epistola ad Adelphium*, *P. G.*, t. XXVI, col. 1070-1084, écrite vers 371, adressée à Adelphius, évêque d'Onuphis; qu'il faut adorer le Christ, Dieu et homme, c'est-à-dire le Verbe fait homme, ou encore le Verbe revêtu de la nature humaine qu'il a prise pour nous sauver.

15. *Epistola ad Maximum philosophum*, *P. G.*, t. XXVI, col. 1083-1090, écrite vers 371, qu'il faut adorer le Christ comme vrai Dieu.

16. *Epistolæ heortasticæ*, *P. G.*, t. XXVI, col. 1339-1450. Ce sont les « Lettres pascales » dont la perte laissait Montfaucon inconsolable. Au XVIIIe siècle il n'en subsistait que quelques fragments grecs, se rapportant aux lettres XXII, XXIV, XXVII, XXVIII, XXIX, XXXIX, XL et XLII à XLV; parmi ces débris, l'extrait de la XXXIXe lettre avait une importance majeure, à cause du catalogue des Livres saints qu'il renferme. Mais, en 1842 et en 1847, W. Cureton retrouva dans un monastère égyptien de Nitrie, le couvent Sainte-Marie-Mère-de-Dieu, une version syriaque de quinze lettres correspondant aux années 329-348. C'est le manuscrit du Brit. Mus., *Addit. 14569*, du VIIIe siècle. Ces « Lettres pascales » ou « Lettres festales », qu'on a justement comparées aux mandements de carême de nos évêques, complètent un côté du ministère pastoral qui occupe peu de place dans les autres écrits de saint Athanase, celui de l'instruction morale; ce sont de véritables homélies sous forme de circulaires, où tous les devoirs de la vie chrétienne se trouvent résumés dans de brèves exhortations. La version syriaque découverte en Égypte était précédée d'une table analytique de tout le recueil, soit des lettres correspondant aux années 329 à 373 avec, pour chaque année, l'indication de la date de la fête de Pâques, des consuls, du préfet d'Égypte et la mention des principaux événements de la vie d'Athanase. Cette table, en ce qui concerne la vie d'Athanase, a été faite d'après l'original du texte que l'on désigne sous le nom d'*Historia Acephala Arianorum*.

La version syriaque fut publiée par W. Cureton, *The festal letters of Athanasius, discovered in an ancient syriac version*, in-8°, London, 1848. Le cardinal A. Mai donna une traduction latine dans sa *Nova Patrum bibliotheca*, t. VI, part. 1, in-8°, Romæ, 1853, reproduite dans *P. G.*, t. XXVI, col. 1351-1432 (quelques fragments grecs, *ibid.*, col. 1431-1444). Deux autres traductions parurent peu après : F. Larsow, *Die Fest-Briefe des heiligen Athanasius*, in-8°, Leipzig, 1852, et A. Robertson, *Select writings and letters of Athanasius*, p. 495 sq. Un nouveau fragment syriaque a été publié par G. Bickell, *Conspectus rei Syrorum literariæ*, in-8°, Monasterii, 1871, p. 56. La table analytique a soulevé divers problèmes, traités par Hefele, dans *Theologische Quartalschrift*, Tübingen, 1853, p. 146 sq.; R. Sievers, *Athanasii vita acephala*, dans *Zeitschrift für die historische Theologie*, 1868, t. XXXVIII, p. 89 sq.; Gwatkin, *Studies of arianisme*, 2e édit., p. 107-109, plus récemment Schwartz, dans *Nachrichten von der k. Ges. der Wiss. zu Göttingen, Phil.-hist. Kl.*, 1904, p. 333-356; Loofs, dans *Sitzungsberichte der K. preuss. Akad. der Wiss.*, 1908, p. 1013-1022. Un fragment grec de la XXXIXe lettre, celle de l'année 367, réédité dans Th. Zahn, *Geschichte des neutestamentl. Kanons*, Erlangen, 1890-1892, t. II, p. 203-212; C. Schmidt, a donné deux fragments en copte sahidique de cette XXXIXe lettre, dans les *Nachrichten* susdits, *Philol. hist. Kl.*, 1898, p. 167-203, et 1901, p. 326-349. Th. Zahn, *Athanasius und der Bibelkanon*, dans *Festschrift der Universität Erlangen*, 1901, p. 1-36; nouvelle recension de la lettre XXXIXe, dans Zahn, *Grundriss der Geschichte des neutestam. Kanons*, Leipzig, 1904. Divers fragments coptes de la Ire lettre (329), de la XXVe (353) ont été donnés par O. von Lemm, dans *Festschrift zu Ehren von Prof. D. Chwolson*, Berlin, 1899, p. 189-197. W. E. Crum a signalé divers fragments coptes dans *Catalogue of the Coptic manuscripts in the British Museum*, London, 1905, p. 64-67, 407; cf. Leipoldt, dans *Zeitschrift der deutschen Morgenländ. Gesellsch.*, 1906, t. LX, p. 682 sq.

17. *Epistolæ diversæ*. — La correspondance de saint Athanase a presque entièrement disparu; ce qui nous en reste, en dehors des pièces déjà signalées, a peu d'importance. Voici les titres de ces lettres contenues dans *P. G.*, t. XXVI :

a) *Ad Amunem* (col. 1169-1176) écrite en 354, pour rassurer des moines qui se croyaient souillés par des pollutions nocturnes.

b) *Ad monachos* (col. 1185-1188), écrite vers 358, pour mettre les solitaires en garde contre les hérétiques et leurs fauteurs.

c) *Ad Luciferum* (col. 1181-1186) deux lettres écrites en 359 ou 360, louanges à l'évêque de Cagliari pour son zèle en faveur de l'orthodoxie.

d) *Ad Rufinianum* (col. 1179-1182), écrite en 362, communiquant les décisions du concile d'Alexandrie.

e) *Ad Horsisium* (col. 978-982) deux lettres écrites en 363 et 364 et relatives l'une à la visite du monastère de Tabennisi par le patriarche, l'autre à la mort de saint Théodore.

f) *Ad Johannem et Antiochum ad Palladium* (col. 1165-1168), deux lettres écrites vers 372 par saint Athanase pour défendre saint Basile contre d'injustes attaques.

g) *Ad Diodorum* (col. 1261-1262), fragment d'une lettre à cet évêque de Tyr.

XLI. LETTRE DES PRÊTRES D'ACHAÏE. — On a mis sous le nom des prêtres de l'Achaïe un récit du martyre de l'apôtre saint André (voir *Dictionn.* t. I, col. 323; 2032). Cette passion a été publiée en grec par C. Ch. Woog [1], d'après un manuscrit d'Oxford [2],

[1] *Presbyterorum et diaconorum Achaiæ de martyrio sancti Andreæ apostoli epistola encyclica*, Lipsiæ, 1749. — [2] *Huntingtonianus 457*, aujourd'hui *Greek Misc. 77*, ou *Auct. E. 5, 12*.

Puis par Tischendorf [1], qui s'est servi, en outre, de deux manuscrits de Paris [2]. En latin, la même Passion avait été imprimée longtemps avant, par Mombritius, Surius [3], Nausea [4], et autres [5]. Cette passion appelée μαρτύριον dans la plupart des manuscrits, a la forme des anciens actes des martyrs : entrée en matière rapide; interrogatoire prolongé; récit de l'exécution entremêlé de discours, brève mention des événements qui suivent la mort du saint. Peu de longueurs, presque aucun merveilleux. Aussi plusieurs théologiens ont cru pouvoir faire remonter notre Passion jusqu'au Ier siècle de l'ère chrétienne, ou tout au moins lui assigner un âge lointain et lui attribuer une valeur considérable [6]. D'autres ont compris qu'il y avait dans cette vue quelque exagération. Tillemont [7] a prouvé que notre Passion ne pouvait être aussi ancienne qu'on l'avait pensé, et Lipsius [8] a établi que la donnée générale et la fin en sont tirées des Actes de saint André, attribués à l'hérétique Leucius, tandis que l'introduction en forme de lettre et l'interrogatoire (ch. I-IX) sont une libre fiction de quelque catholique; nous n'avons pas, dès lors, à nous y attarder beaucoup à cette place [9]. Il est difficile de déterminer exactement l'âge de cette composition. Elle doit être postérieure à l'époque présumée des Actes dits de Leucius (IIe siècle); antérieure au VIe siècle, dans le courant duquel le texte latin fut englobé dans cette collection de passions des apôtres qui est connue sous le nom d'Abdias. Le dogme de la Trinité était formulé, et celui du sacrifice de la messe très avancé, quand furent écrits les ch. I et VI. Les plus anciens manuscrits sont du VIIIe ou du IXe siècle pour le texte latin, du Xe pour le texte grec. Voilà tout ce qu'on peut affirmer. Lipsius s'appuyait sur un argument dogmatique pour défendre la rédaction grecque primitive. M. Bonnet a établi que le texte manuscrit latin est original, mais il remonte lui-même à un texte grec primitif perdu [10].

XLII. Lettres du pape Jules Ier. — Les circonstances difficiles parmi lesquelles ce pape gouverna l'Église, entre 337 et 352, l'amenèrent à prendre parti dans la seconde phase des querelles entre catholiques et semi-ariens. Le pontificat de Jules Ier marque donc parmi ceux du IVe siècle. L'importance de son intervention en matière dogmatique lui attira ce fâcheux honneur d'être assez redouté par ses adversaires, pour qu'ils aient cherché à donner le change sur ses véritables sentiments. Au début du Ve siècle, les hérétiques apollinaristes exploitèrent à leur profit le nom et le prestige de Jules Ier; ils abritèrent ainsi un certain nombre de productions douteuses, sinon franchement hétérodoxes. Gennade ne manqua pas de remarquer qu'une lettre du pape Jules, adressée à un certain Denys, et relative à l'incarnation, si elle avait pu avoir sa raison d'être alors qu'on pouvait craindre l'hérésie des deux personnes dans le Christ, s'était montrée pernicieuse par la suite [11]. Facundus d'Hermiane soupçonna, lui aussi, la supercherie qui fut démasquée par Léonce de Byzance [12]. On a constaté de nos jours qu'Apollinaire et son entourage avaient fabriqué tout un dossier, et l'avaient mis en circulation sous le nom de Jules Ier. Il s'en trouve en grec d'autres en syriaque, d'autres en arabe (ces dernières sous le nom d'Hippolyte). Bref on a pu restituer à Apollinaire lui-même outre deux traités : περὶ τῆς ἐν χριστῷ ἑνότητος τοῦ σώματος πρὸς τὴν θεότητα [13], et πρὸς τοὺς κατὰ τῆς θείας τοῦ λόγου σαρκώσεως ἀγνωνιζομένους [14], en outre une *Epistola ad Dionysium* [15]. Quant à l'*Epistola ad Prosdocium* [16] elle est l'ouvrage de Timothée, évêque de Béryte; enfin on ignore l'auteur apollinariste de l'encyclique adressée à tous les évêques de l'Église [17].

Jules Ier est l'auteur d'une lettre aux Antiochiens ; et d'une lettre à l'Église d'Alexandrie [18], conservées en grec par saint Athanase, dans son *Apologia contra Arianos*, n. 20-37, 52-53. On a mis sous son nom deux fausses décrétales [19] et divers canons entrés dans les décrets d'Yves de Chartres [20].

XLIII. Lettres du pape Libère. — Nous avons exposé la question soulevée à propos du pape Libère (voir ce nom); il ne sera parlé ici, et très brièvement, que des lettres qui lui sont attribuées. Le pontificat a duré de 352 à 366; il débute au moment où l'empereur Constance entreprend d'imposer à tout l'empire la répudiation de saint Athanase et la notion du consubstantiel, telle que l'a défini le concile de Nicée. Le pape de Rome, Libère, est pressé de prendre parti. Son premier mouvement paraît avoir été de rouvrir le procès d'Athanase et, pour cela de l'inviter à se rendre à Rome et à s'y soumettre à un débat contradictoire d'où jaillirait la vérité. Athanase s'y refusa et envoya à Libère un mémoire signé par quatre-vingts évêques égyptiens, se portant ses défenseurs. L'étude attentive de ce mémoire convainquit Libère que les accusations intentées à Athanase visaient moins sa personne que la foi de Nicée et le formulaire qui l'énonçait. A la suite d'un synode romain tenu au début de 353, des légats pontificaux vinrent solliciter de l'empereur, à Arles, l'autorisation de réunir un grand concile à Aquilée où s'affronteraient l'épiscopat d'Occident et celui d'Orient. Les légats se montrèrent inférieurs à leur mission et acquiescèrent à la condamnation d'Athanase prononcée à Arles par une réunion d'évêques gaulois. Libère en fut affligé et exprima sa désapprobation et sa douleur dans une lettre à Hosius de Cordoue (Jaffé, *Regesta pontific. roman.*, n. 209). Peu de temps après le pape écrivit à Cécilien de Spolète pour le mettre en garde contre les agissements d'un des légats qui pourrait tenter de l'entraîner (n. 210). L'empereur voulait à tout prix amener l'épiscopat d'Occident à une condamnation d'Athanase. Libère accepta la proposition que lui faisait Lucifer de Cagliari, lui adjoignit le prêtre Pancrace et le diacre Hilaire et les envoya à Arles, renforcés d'Eusèbe de Verceil à qui il exprimait sa grande confiance (n. 211). La délégation portait une lettre du pape à l'empereur (n. 212) et des instructions particulières (n. 213). Constance autorisa la tenue du concile, non à Aquilée, mais à Milan (début de 355). Le concile donna un résultat contraire à celui qu'on attendait, les évêques occidentaux souscrivirent aux volontés de l'empereur; seuls les quatre légats résistèrent ainsi que Denys de Milan; ils furent exilés tous cinq.

[1] *Acta apostolorum apocrypha*, Lipsiae, 1851, p. 105. — [2] Paris. græc. *881* et Coislin *121*. — [3] *Vitæ sanctorum*, Coloniæ, t. VI, 1581, p. 696. — [4] *Anonymi Philalethi Eusebiani in vitas... apostolorum rhapsodiæ*, Coloniæ, 1531. — [5] Gallandi, *Veter. Patr. bibliotheca*, 1765, t. I, col. 145; *P. G.*, t. II, col. 1188-1248; cf. R. A. Lipsius, *Die apokryphen Apostelgeschichten*, t. I, p. 545, p. 563. — [6] Lipsius, *op. cit.*, t. I, p. 563; cf. p. 589, note 1. — [7] *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, Paris, 1693, t. I, p. 620. — [8] *Op. cit.*, t. I, p. 589. — [9] Cf. J. Flamion, *Les actes apocryphes de l'apôtre André*, in-8°, Louvain, 1911, p. 39. — [10] M. Bonnet, *La passion de l'apôtre André, en quelle langue a-t-elle été écrite?* dans *Byzantinische Zeitschrift*, 1894, t. III, p. 458-469. — [11] Gennade, *De viris illustribus*, n. 2.— [12] *Adv. fraud. Apoll.*, *P. G.*, t. LXXXVI *b*, col. 1948. — [13] *P. L.*, t. VIII, col. 873.— [14] *P. L.*, t. VIII, col. 876. — [15] *P. L.*, t. VIII, col. 929. — [16] *P. L.*, t. VIII, col. 954. — [17] *P. L.*, t. VIII, col. 876. — [18] *P. L.*, t. VIII, col. 879. — [19] *P. L.*, t. VIII, col. 908; Jaffé, *Regesta pontif. roman.*, n. 195, 196, t. I, p. 30-32. — [20] Id., *ibid.*, n. 197-206. Cf. H. Lietzmann, *Apollinaris von Laodicea und seine Schule*, in-8°, Tübingen, 1904; E. Amann, dans *Dictionn. de théol. cathol.*, t. VIII, col. 1917.

Libère leur écrivit une lettre de consolation (n. 216).

A Rome, Libère demeurait fidèle à Athanase et à la foi de Nicée; comme il résistait aux promesses et aux menaces, on l'enleva de nuit du Latran, non sans opposition du peuple, et on le conduisit à Milan, devant l'empereur qui, désespérant de le fléchir, le relégua à Bérée, en Thrace. On sait peu de chose sur son voyage et son séjour; dans les derniers mois de 357, le pape quitta Bérée pour la résidence de la cour, à Sirmium. Là, il fut mêlé de très près aux négociations conduites par Basile d'Ancyre contre le parti anoméen, négociations au cours desquelles Constance favorisa le parti de Basile assez rapproché de l'orthodoxie (en 358). Ce fut dans ces cironstances que le pape Libère obtint l'autorisation de rentrer à Rome.

Il y trouva un antipape, Félix, qui avait su rallier une bonne partie du clergé, mais à qui le peuple et la haute société gardaient rigueur. Constance pensa tout arranger en proposant d'associer Libère et Félix au gouvernement suprême de l'Église, mais Libère rentra à Rome en vainqueur et Félix n'eut d'autre parti à prendre que de laisser la place; toutefois, il revint en forces, occupa la basilique transtibérine de Jules d'où il fut chassé par l'aristocratie et le peuple (fin 358-359).

Dans les années qui précédèrent la réunion du concile du Vatican, le nom du pape Libère retrouva quelque chose de la popularité que sa personne avait connue au temps de son lointain pontificat, mais il était alors tiraillé par deux partis qui voulaient, à tout prix, user de lui suivant leurs préoccupations théologiques. Son cas s'y prêtait mal puisque, même en admettant sa « chute » ou sa « capitulation », celle-ci n'engageait que sa personne privée et non son autorité comme chef de l'Église. Si la lassitude, la faiblesse eurent un moment raison de lui, cette défaillance reste étrangère à l'infaillibilité du pape parlant *ex cathedra*. Plus récemment et tout à fait de nos jours, la question a été reprise et la culpabilité admise par des catholiques très respectueux des prérogatives papales. C'est qu'en réalité, il s'agit d'un problème historique.

L'étude des textes, menée avec rigueur, conduit à cette conclusion que le pape Libère a été amené à un moment ou à l'autre, durant son exil, à des concessions regrettables sur la doctrine. Les témoignages renouvelés de saint Athanase dans l'*Historia arianorum ad monachos* et dans l'*Apologia contra arianos* ne peuvent être écartés. Nous les avons cités et discutés ainsi que ceux du *Libellus precum* de saint Jérôme et de saint Hilaire et tous les autres (voir Libère [1]); ici nous ne voulons retenir que les lettres attribuées au pape. Ces lettres sont au nombre de quatre contenues dans les *Fragmenta historica*, mis sous le nom de saint Hilaire et auxquels conviendrait mieux le titre de *Collectanea antiariana parisiensia* que leur donne le dernier éditeur, le P. Feder, qui maintient leur origine hilarienne. Or cette question d'origine est capitale pour déterminer l'authenticité des lettres attribuées à Libère. Voici comment les pièces nous sont parvenues. Saint Hilaire rédigea un récit des événements survenus en Occident depuis le concile de Sardique jusqu'après le concile de Rimini; ce récit consistait en un recueil de documents reliés entre eux par une narration qui les faisait valoir et les commentait. Ce livre intitulé : *Adversus Valentem et Ursacium*, est perdu, mais un anonyme en avait fait, en vue d'une histoire de l'arianisme, des extraits qu'un scribe copia et nous conserva. Parmi ces pièces, se trouvaient les quatre lettres incriminées et aussi d'autres qui font honneur à la mémoire du pape [2].

a) La lettre *Studens paci* n'est connue que par les *Collectanea;* elle est la plus embarrassante, ce qui est peut-être la raison pour laquelle beaucoup l'ont rejetée; malheureusement leurs raisons ne sont pas péremptoires. La lettre est adressée à tous les évêques de l'Orient à qui le pape explique que, par amour de la paix, il a enjoint à Athanase de venir s'expliquer à Rome sous peine d'être séparé de la communion de l'Église. Sur le refus de l'évêque, Libère l'a séparé de la communion de l'Église romaine, et lui-même reste en communion avec tout l'épiscopat catholique. La lettre n'appartient pas au début du pontificat, mais au commencement de l'année 357, lorsque l'exil de Bérée en se prolongeant, déprimait le caractère de pape; elle rappelle les alternatives par lesquelles il a passé ; ses hésitations, sa bienveillance, sa longue fidélité dans le cas d'Athanase, puis son abandon pour se rallier à l'ensemble de l'épiscopat d'Orient et d'Occident. Et par manière d'illustration du texte qu'il vient de transcrire, saint Hilaire ajoute que cette lettre n'atteignit pas son but, les deux évêques arianisants Potamius de Lisbonne et Epictète de Centumcellæ persuadèrent à l'empereur que les concessions de Libère étaient insuffisantes. Cette concession ne sauva pas Libère, et c'est une capitulation ultérieure que vont enregistrer les lettres suivantes.

b) La lettre *Pro deifico* est adressée aux évêques orientaux. Ceux-ci n'ont pas fait à la lettre *Studens paci* le bon accueil escompté, ils ont fait observer que Libère avait tardé bien longtemps à se séparer d'Athanase, et c'est au tour de Libère d'expliquer qu'il a été retenu par la considération du pape Jules; mais il a vu clair, il s'est expliqué et Fortunatien a porté sa lettre à la Cour. Maintenant donc il se sépare d'Athanase et se rallie aux évêques d'Orient. Il a souscrit la profession de foi de Sirmium et supplie qu'on mette fin à son exil.

c) La lettre *Quia scio* s'adresse à Ursace, Valens et Germinius qu'il supplie d'intercéder pour lui auprès de l'empereur. Une fois encore il explique les retards de la lettre *Studens paci;* cette fois il voudrait expliquer ces retards par les délais imposés par les négociations ouvertes afin d'obtenir le rappel des quatre légats envoyés jadis à Milan.

d) La lettre *Non doceo* est adressée à Vincent de Capoue; il lui expose brièvement ce qu'il a eu à souffrir et lui annonce qu'il a abandonné Athanase. Maintenant il ne pense plus qu'à une chose, rentrer à Rome; en conséquence il prie Vincent de réunir les évêques de Campanie, de leur expliquer toutes choses et de leur suggérer une adresse à l'empereur pour réclamer le retour de Libère.

En résumé, l'examen des quatre lettres expressément attribuées par Hilaire au pape en exil, ne révèle rien qui soit de nature à les faire considérer comme apocryphes, puisque dans l'ensemble les événements qu'elles rapportent nous sont relatés par ailleurs en des documents qui semblent bien n'en pas dépendre. Au point de vue du style, on retrouve dans ces quatre lettres une parenté d'expression incontestable avec les lettres certainement libériennes.

XLIV. Lettres de saint Basile. — Dans une dissertation où les recherches l'emportent de loin sur la clarté, M. l'abbé J. Bessières a étudié *La tradition*

[1] On trouvera l'étude de ces témoignages par M. E. Amann, dans *Dictionnaire de théologie catholique*, t. IX, col. 638-646. — [2] Feder, *Studien zu Hilarius von Poitiers. I. Die sogenannten « Fragmenta historica » und der sogenannte « Liber I ad Constantium imperatorum » nach ihrer Ueberlieferung, inhaltlichen Bedeutung und Entstehung*, dans *Sitzungsberichte* de l'Acad. de Vienne, *phil. hist. Kl.*, 1910, t. CXLII, p. 167-168.

manuscrite de la correspondance de saint Basile, dans *The Journal of theological studies*, 1920, t. XXI, p. 9-50, 289-310; 1921, t. XXII, p. 105-137; 1922, t. XXIII, p. 113-133, 225-249, 337-358.

Le recueil des lettres de saint Basile comprend, dans le tome XXXII de la Patrologie grecque 366 pièces. Aucun manuscrit ne le donne au complet. Leur contenu varie entre 200 et 300 pièces, à prendre les choses en gros. Or ces lettres ne se suivent pas dans le même ordre dans tous les manuscrits. Nous avons donc plusieurs ordres différents, à première vue, irréductibles. Pourtant il n'y a pas autant d'ordres distincts que de manuscrits, on en distingue plusieurs, et il nous suffit de le savoir. Depuis le temps où saint Grégoire de Nazianze rassemblait la correspondance de saint Basile, celle du moins qu'il pouvait atteindre, les recueils se sont multipliés, et s'il faut, pour s'y reconnaître, s'engager dans les broussailles parmi lesquelles se promenait M. Bessières, nous nous privons bien volontiers de ce divertissement.

Les éditions anciennes sont celle d'Alde Manuce, en 1499, celle de Vincent Obsopœus, en 1528; celle de Bâle préfacée par Érasme, en 1532; celle dédiée au cardinal Contareno, en 1535 (elle ne renferme que deux lettres); la seconde de Bâle, en 1551; celle de Paris en 1618; celle de Paris, en 1638.

Le P. Combéfis, dominicain, préparait une édition qui ne vit jamais le jour, mais qui fut utilisée par les mauristes dont voici la description :

Τοῦ ἐν ἁγίος πατρὸς ἡμῶν Βασιλείου... τὰ εὑρισκόμενα πάντα. *Sancti patris nostri Basilii opera omnia quæ exstant... ad manuscriptos codices... nec non ad antiquiores editiones castigata, multis aucta nova interpretatione illustrata, opera et studio* D. Juliani Garnier, 3 vol. in fol., Parisiis, 1721-1730. Le tome III porte : *Opera et studio monachorum ordinis S. Benedicti e Congregatione S. Mauri*. L. de Sinner a donné du beau travail de dom Garnier et de ses confrères une réédition en 3 vol. in-4°, Paris, 1839, avec des tables qui renvoient à la pagination originale de Garnier, et de dom Prudence Maran.

Migne reproduit également l'édition Garnier, sans changements en ce qui concerne les lettres, mais il le complète par la lettre 366, d'après le cardinal Ang. Mai, qui l'avait publiée dans la *Patrum nova bibliotheca*, t. VII, p. 450 (voir à ce sujet Bessières, *op. cit.*, p. 18, note 1); la correspondance est au tome XXXII de la *Patrologia græca*, avec pagination de l'édition Garnier.

Dans l'édition bénédictine les lettres se trouvent au tome III qui parut après la mort de dom Garnier († 3 juin 1725) par les soins de dom Maran. Il est difficile de déterminer la part de chacun des deux dans l'élaboration du tome III. Il semble pourtant que les collations (à part celle de l'*Harleianus*), la constitution du texte, la traduction latine soient l'œuvre de dom Garnier. Dom Maran établit l'ordre chronologique, ce qui était tout ensemble une innovation et une révolution dans l'histoire des éditions basiliennes. Une fois la chronologie établie sur une base sûre, on pouvait enfin entreprendre d'écrire la vie de saint Basile sur des documents de première main. Dom Maran s'acquitta de cette tâche.

A vrai dire, Tillemont, dans son tome IX°, lui avait ouvert la voie. Du point de vue de la chronologie des lettres, M. Loofs a été jusqu'à appeler l'édition bénédictine *eine revidierte tillemontsche Ausgabe*, et dom Maran reconnaît lui-même, de la meilleure grâce, ce qu'il doit à Tillemont : *Tillemontius, magnum illud historiæ ecclesiasticæ lumen, omnium accuratissime de rebus gestis Basilii disseruit, ac innumera aliorum errata emendavit... Satis erat Tillemontii vestigia premere, et si quid summo illi viro excidisset, observare et emendare.*

La chronologie de dom Maran a conquis tous les suffrages. On ne cite plus les lettres de saint Basile que d'après les numéros que leur a assigné le bénédictin. En ce qui regarde le texte, les mauristes partent de l'édition parisienne de 1618 qu'ils améliorent à l'aide de manuscrits dont la liste est donnée dans un *elenchus* inséré au tome III. Trois de ces manuscrits ont le pas sur tous les autres; ce sont : le *Coislinianus 237*, l'*Harleianus* (= *Paris. 1020 S*) et le *Mediceus IV 14*. Au second rang viennent le *Regius 2293* (= *Paris. 506*), le *Regius 2897* (= *Paris. 971*), le *Coislinianus 288* (qui est aujourd'hui le *Parisinus 1021 S.*) En troisième lieu, ils citent encore des variantes tirées du *Claromontanus* (= *Berolinensis 23*), du *Vaticanus 434*, du manuscrit de N.-D. de Paris (qui est *Parisiis 234 S*). A cette liste il faut ajouter plusieurs manuscrits secondaires ne donnant qu'un nombre limité de lettres.

D'une manière générale, en cas de divergence, Garnier et Maran donnent le pas aux trois premiers de ces manuscrits, surtout quand ils sont d'accord — et cela arrive souvent. Toutefois cette préférence n'est pas systématique, bien qu'elle soit un peu trop accentuée. Ils gardent le texte traditionnel quand celui-ci offre un sens passable. En somme, le texte des mauristes est assez composite, c'est-à-dire qu'il s'autorise tantôt d'une tradition, tantôt d'une autre. Mais, du moins, et c'est là une chose nouvelle et utile, cette édition nous offre un apparat critique avec beaucoup de variantes. L'édition mauriste ajoute aux précédentes quelques pièces nouvelles, savoir, en ce qui concerne les lettres, les numéros 357, 358, 359, 361, 362, 363, 364, 365, extraits de l'ouvrage de J.-B. Cotelier, *Monumenta Ecclesiæ græcæ*, t. II, p. 96 sq., 84 sq.

Cette revue sommaire des éditions de la Correspondance de saint Basile nous apprend qu'il s'est créé, du texte de cette correspondance, une sorte de tradition imprimée; les éditions se complètent les unes les autres et aussi les unes par les autres. Ainsi, celle de Bâle 1532 repose sur celle de Grossenhain, par Vincent Obsopœus, et sur l'Aldine qu'elle englobe; celle de 1551 complète à son tour la précédente en lui adjoignant le supplément paru à Venise en 1535 chez de Sabio. La Parisienne de 1618 a pour base la Frobenienne de 1551 qu'elle complète à son tour avec des pièces parues ailleurs ou encore inédites. A son tour, l'édition bénédictine dépend de celle de 1618, qu'elle enrichit des lettres publiées par Cotelier. Chose remarquable, dom Maran, ayant à sa disposition l'*Harleianus*, ne songe pas à en extraire directement les lettres 361, 362, 363, 364. Il va les chercher dans Cotelier qui, lui-même, les avait copiées sur l'*Harleianus*. Nous voyons ainsi comment le *corpus* imprimé se forme peu à peu, et de quelles sources intermédiaires proviennent les pièces dans l'édition finale. Ce qui ne veut pas dire que les éditions ultérieures ne recourent pas directement aux manuscrits, mais aucun ne recommence complètement sur nouveaux frais. On tient toujours compte des éditions existantes. Exceptionnellement, les mauristes recourent aux manuscrits pour les lettres 40 et 41, négligeant les éditions précédentes qui en donnaient un texte trop défectueux. La critique des bénédictins est sage et prudente, avant tout exempte de parti pris, mais elle paraît un peu empirique. Entre plusieurs leçons, ils choisissent celle qui donne le sens le plus acceptable; il est rare qu'ils cherchent à remonter à la source de la variante.

Il existe quelques commentaires sur la correspondance de saint Basile; le plus plein et qui permet dans une certaine mesure de ne pas recourir à l'original, si on peut se contenter d'un résumé, est celui de dom Remi Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et*

ecclésiastiques, 2e édit., Paris, 1860, t. IV, p. 424-496. C'est également un excellent chapitre que celui qui est consacré aux *Lettres de saint Basile* par Eug. Fialon, *Étude littéraire sur saint Basile*, in-8°, Paris, 1861, p. 48-83; il existe de V. Martin, un *Essai sur les lettres de saint Basile le Grand*, in-8° [Rennes?] 1865 (*non vidi*), J. Dräseke, *Die Briefwechsel des Basilios mit Apollinarios*, dans *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, 1886, t. VIII, p. 85-123. Le livre de P. Allard, *Saint Basile*, in-12, Paris, 1899, est insignifiant, il faut toujours revenir à Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, 1703, t. IX, p. 1-304, 628-691.

XLV. Lettre du pape Damase. — Nous avons déjà parlé de ce pape et de son œuvre archéologique et épigraphique (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 145-197); ici, nous nous occuperons d'une pièce anonyme qu'un critique ingénieux lui a restitué [1], ce qui a fait dire à un historien averti : « Je ne vois pas pourquoi il n'aurait pas raison [2]. »

La pièce en question nous a été conservée par deux manuscrits du IXe siècle, le *Fossatensis* et le *Tilianus;* le premier venant de l'abbaye de Saint-Maur-les-Fossés est aujourd'hui le ms. lat. *1451* de la Bibliothèque nationale, le second est aujourd'hui au Vatican, fonds de la Reine, n. *1127*, et doit son nom à l'érudit Dutillet. Ces deux manuscrits contiennent le même recueil de textes canoniques. Maassen, qui n'avait pas retrouvé la trace du *Tilianus*, désignait ce recueil sous le nom de « Collection du manuscrit de Saint-Maur »; Duchesne préfère lui donner le nom de « Collection du manuscrit d'Angoulême ».

La collection est précédée, dans les deux manuscrits, d'un Index en XXX articles; le XIIIe article se trouve faire partie d'une série de vingt-six articles relatifs à des conciles, il est intitulé : *Canones romanorum. Item de Spiritu Sancto.* La collection ne contient aucune pièce postérieure au synode romain de 595. La dernière des pièces énumérées dans l'Index primitif est le Ve concile d'Orléans, tenu en 549. La collection de Saint-Maur a dû être constituée vers le milieu du VIe siècle; elle aura pu subir quelques retouches, sous forme d'additions jusqu'aux environs de l'an 600. La collection, dans son état primitif, contenait outre la version latine des grands conciles grecs du VIe et du Ve siècle, deux conciles africains et treize conciles gaulois. On peut la tenir pour certainement originaire de la Gaule; on remarquera que les deux manuscrits qui nous l'ont conservée sont français : le *Fossatensis* et le *Tilianus*. Le rédacteur peut appartenir au midi de la Gaule : Aquitaine, Provence. Les deux manuscrits nous offrent, du texte de la décrétale, des formes très peu dissemblables; il est cependant certain qu'ils sont indépendants l'un de l'autre. On a relevé des redondances d'expression, des membres de phrases inutiles, parfois de véritables répétitions, ce qui a donné lieu de penser que le texte avait été abondamment glosé.

La lettre n'a pas de titre, mais seulement est intitulé : *Canones Romanorum* ou plutôt : *Canones Romanorum ad gallos episcopos*. Le titre manquait déjà au VIe siècle, quand fut constituée la collection qui nous est parvenue remaniée dans le *Fossatensis* et dans le *Tilianus*, mais dont nous connaissons la forme primitive grâce à l'index initial. Cet index nous montre l'erreur commise par le rédacteur de la collection, il a fait deux classes : canons conciliaires (n. I à XXVI) et les décrétales (n. XXVII à XXIX); or c'est parmi les premiers qu'il a placé la décrétale anonyme (n. XIII); il n'eût pas commis cette bévue si la pièce avait encore eu son titre. Et cette bévue commise au VIe siècle par le scribe du *Tilianus* s'est répercutée jusqu'à nos jours. Le Père Sirmond et les collecteurs de conciles qui l'ont suivi, ont vu la décrétale anonyme classée parmi les synodes; ils ont constaté en outre que dans le corps des deux manuscrits *Foss.* et *Til.* l'*Incipit* de la décrétale avait la forme : *Incipiunt canones synodum Romanorum ad gallos episcopos :* ils ont trouvé dans le *Fossatensis*, au commencement de la *Capitulatio* de la décrétale, les deux mots : *epistola synodi*. Sirmond, Labbe, Hardouin, Mansi, Labat, Bruns ont supposé un concile romain que Hefele a assigné à l'année 402. Ce concile doit être effacé de l'histoire [3].

Une simple lecture montre qu'il n'est pas question ici de concile romain, ni de lettre synodale; l'auteur parle en son nom propre et se prévaut non pas de l'autorité d'un synode, mais de celle du « siège de l'apôtre ». On n'est pas sûr que le titre : *Incipiunt canones synodum Romanorum ad gallos episcopos*, appartienne à la rédaction primitive de la collection d'Angoulême. Si on se reporte à l'*Index* de la Collection, composé vers le milieu du VIe siècle, on y voit la décrétale désignée par ces simples mots : *Canones Romanorum* [4]. Dans la « Collection hérouvallienne » composée au VIIIe siècle, la décrétale est citée trois fois, toujours sous le nom de *Canones Romanorum.*

On peut admettre à la rigueur, qu'un copiste ait glissé dans l'*Incipit* le mot *synodum*, on ne peut aller jusqu'à croire qu'il ait pris sur lui d'ajouter les mots : *ad gallos episcopos*. La désignation des destinataires doit être un emprunt à l'original. Une fois que la pièce eût perdu son titre, et qu'elle se fût fourvoyée parmi des actes conciliaires, son caractère épistolaire cessa d'être apparent et reconnaissable, et la mention des destinataires perdit toute raison d'être. En outre, la décrétale s'adressait à un groupe restreint d'évêques et non à l'Église universelle; ce groupe d'évêques appartenait à la Gaule, il avait soumis au pape un ensemble de questions canoniques, et on peut supposer que la lettre portait un titre dans ce genre : *Dilectissimis fratribus episcopis per Galliam constitutis*.

L'auteur de la lettre fait allusion aux querelles qui occupent ses correspondants, et ce trait s'applique bien à la Gaule où se rencontraient des évêques assez indisciplinés et plus préoccupés des choses de ce monde que de celles de la vie future; ils allaient même si loin qu'on pouvait entretenir des doutes sur la sincérité de leur foi.

Maintenant que nous savons les destinataires de la lettre, resterait à en connaître l'auteur. L'importance des sujets qui y sont traités prendrait une gravité nouvelle si la lettre perdait son anonymat. Les anciens éditeurs se sont tous montrés disposés à attribuer la pièce à un pape. Le P. Sirmond proposait Innocent Ier (401-417) [5]. Dom Coustant démontra que la lettre était antérieure à saint Léon le Grand (440-461) et laissa le choix entre Innocent Ier et Sirice (384-399), mais il penchait en faveur du second [6]. Après eux chacun a porté ses préférences, qui sur

[1] E. Ch. Babut, *La plus ancienne décrétale*, in-8°, Paris, 1904. — [2] L. Duchesne, dans *Revue historique*, 1905, t. LXXXVII, p. 279. — [3] Sirmond, *Concilia*, t. I, col. 585; Coleti, *Concilia*, t. III, col. 75; Hardouin, *Conc. coll.*, t. I, col. 1031; Mansi, *Conc. ampliss. coll.* I, III, col. 1133; Labat, *Conc. antiq. Galliæ*, col. 281; Bruns, *Conc.*, part. II, p. 274; Hefele-Leclercq, *Histoire des Conciles*, t. II, p. 136. — [4] F. Maassen, *Quellen*, p. 615; *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. L. — [5] Sirmond, *Conc. antiq. Galliæ*, t. I, p. 623. — [6] *P. L.*, t. XIII, col. 1178.

Innocent, qui sur Sirice [1]; c'est de nos jours seulement que E. Ch. Babut a fait remarquer que Sirice fait mention de la décrétale dans une de ses lettres et, même, il en paraphrase un passage :

Décrétale, ch. v, n. 13.	Sirice, *Cogitantibus nobis.*
NICAENUM CONCILIUM... *deinde post baptismi gratiam, post indulgentiam peccatorum cum quis* SAECULI MILITIA FUERIT GLORIATUS, *vel illum qui purpura et fascibus fuerit delectatus, ad sacerdotium* ALIQUA INRUPTIONE *minime admitti jusserunt* [2]. MERITIS ENIM ET OBSERVATIONIBUS LEGIS *et istius modi dignitatis culmen accedunt, non Simonis pecunia vel* GRATIA *quis poterit pervenire* FAVORE POPULARI.	*quod propterea memoratur, ut examine habito et probitate morum et ecclesiastico labore sit commendatio qui vocatur in medium ut summum sacerdotium possit accipere, probatus judicio, non favore; susceptus veritate, non gratia; apostolico ordine fultus, non præcipiti voluntate. De quo, charissimi mihi, ante vestram sinceritatem hujusmodi litteræ cucurrerunt multo fratrum et consacerdotum consensu, ut...* CANONIS DISPOSITIO QUAE APUD NICEAM TRACTATA EST, *fundatissima permaneret : ut tales videlicet ad ecclesiasticum ordinem permitterentur accedere quales apostolica auctoritas jubet, non quales dico, vel eos qui* CINGULO MILITIÆ SÆCULARIS *astricti olim* GLORIATI SUNT [3].

La décrétale dont s'inspirait le pape Sirice en écrivant paraît bien être la décrétale aux Gaulois; c'est là qu'il a dû prendre la citation d'un prétendu canon de Nicée excluant du sacerdoce les anciens fonctionnaires ou anciens soldats. En outre, les deux lettres présentent un parallélisme de mots assez frappant. Les mots *gratia, favor, sæculi militia gloriatus*, se rencontrent dans les deux textes; à *meritis et observationibus legis* répond *probitate morum et ecclesiastico labore;* à *aliqua inruptione* répond *praecipiti voluntate.* Ces derniers rapprochements sont bien arbitraires et un autre, qui suit, l'est plus encore. D'après E. Ch. Babut, quand Sirice écrit : *Prædico ut unam fidem habentes unum etiam in traditione sentire debeamus*, c'est sans doute, qu'il vient de lire, dans la même décrétale aux Gaulois : *Catholicorum episcoporum unam confessionem esse debere apostolica disciplina composuit. Si ergo una fides est, manere debet et una traditio.*

Si on cherche à dater la décrétale aux Gaulois, on y remarque qu'il y est parlé des sacrifices païens comme d'une pratique encore répandue, ce qui ne peut guère s'entendre à partir du règne de Théodose et des sévères prohibitions portées alors. Le pape Sirice est le premier de qui il nous soit parvenu des décrétales signées. La plus ancienne qui porte son nom est adressée à Himérius, évêque de Tarragone, à la date du 3 février 385, environ six semaines après la mort de Damase (11 décembre 384). Ce délai très court, si on tient compte des distances, permettrait de supposer que les questions d'Himérius avaient été adressées à Damase; en tout cas, le ton de la lettre de Sirice montre que ce n'est certainement pas la première fois que l'évêque de Rome répondait à des consultations provinciales. Damase avait dû le faire, et la décrétale aux Gaulois pourrait bien lui être attribuée. C'est donc non plus entre Sirice et Innocent, mais entre Damase (366-384) et Sirice (384-399) que l'hésitation pourrait naître. Toutefois aucun indice n'invite ni même ne permet de remonter plus haut et de croire que Jules et Libère aient écrit des décrétales.

Un indice dont il ne faudrait pas exagérer la portée, mais qui ne doit pas être négligé, nous est donné par la collection du manuscrit *Tilianus*, composé vers 550. On y lit à propos de notre décrétale : *XIII. Canones Romanorum. Item de Spiritu Sancto.* Un *De Spiritu Sancto*, d'origine romaine, inséré dans un recueil de pièces canoniques, ne peut avoir été que le fragment qui figure, soit sous ce nom, soit sous le titre de : *De explanatione fidei* ou *De Spiritu Septiformi*, dans plusieurs collections canoniques du Moyen Age. Cette petite pièce doit certainement être attribuée au pape Damase [4]. Voilà donc notre document associé, au VI^e^ siècle, à un texte damasien, et considéré comme se reliant en quelque manière à ce texte [5].

L'étude du document lui-même offre d'autres indices. La comparaison du texte de la décrétale aux Gaulois avec deux décrétales de Sirice, du 3 février 385 et du 6 janvier 386, nous montre, sur des questions de discipline cléricale et monacale, des préoccupations analogues et certaines divergences qui permettraient de voir dans la décrétale aux Gaulois un état antérieur du droit. Cette comparaison, qui a été faite par E. Ch. Babut, permet de dire que sur tous les objets qui sont traités par l'auteur des *Canons* et par Sirice, ce dernier ajoute quelque chose aux prescriptions des *Canons* de la décrétale aux Gaulois. En somme, entre la décrétale aux Gaulois et la décrétale de Sirice, la première est plus ancienne.

Entre ces deux décrétales des années se sont écoulées, et la situation du siège de Rome s'est fortifiée par rapport aux sièges provinciaux. L'auteur de la Lettre aux Gaulois ne cache pas à ces évêques qu'il leur sait gré de leur démarche : Sirice le prend avec Himérius de Tarragone sur un ton très différent et lui dit qu'en s'adressant à Rome il n'a fait que son devoir : « Vous avez recouru à l'Église romaine comme au chef de votre corps. » Autre nuance : la lettre aux Gaulois nomme *quæstiones* ou *propositiones* ce que Sirice n'appelle déjà plus que *relatio;* entre ces deux termes il y a toute la distance d'une impulsion spontanée et déférente à une obligation d'ordre administratif. Dans les deux pièces le ton diffère. Le rédacteur des

[1] Hefele-Leclercq, *Histoire des conciles*, 2^e^ édit., t. II, p. 136, et Hinschius, *System.*, t. III, p. 684, attribuent les décrétales à Innocent; Maassen, *Geschichte der Quellen*, p. 242; Loening, *Geschichte des deutschen Kirchenrechts*, t. I, p. 127, n. 2; Bruns, *Canones*, part. II, p. 317; Langen, *Geschichte der römischen Kirche*, t. I, p. 641; Rauschen, *Jahrbücher*, p. 354, tiennent pour Sirice; L. Duchesne, *Origines du culte*, p. 137, note 1, ne se prononce pas. — [2] « Il y a ici, d'après E. Ch. Bahut, une fausse citation du concile de Nicée. On examina à Nicée (can. 12; dans les anciennes versions latines, 2^e^ partie du can. 11) le cas des personnages qui, ayant quitté pour se faire baptiser le service militaire, l'auraient ensuite repris. On prononça qu'ils auraient à refaire leur catéchuménat (3 ans) et qu'ils demeureraient ensuite 10 ans hors de la communion, mais on ne traita même pas de leur admission à l'épiscopat. Peut-être (opinion de Maassen, *op. cit.*, p. 56), l'auteur des *Canons aux Romains*, fait-il ici allusion au 13^e^ canon du concile de Sardique : *Si forte aut dives, aut scholasticus de foro aut ex administratore*, etc. (il n'est pas question d'anciens soldats); on voit qu'aux IV^e^ et V^e^ siècles, les canons de Sardique ne sont jamais cités que comme canons de Nicée. Cf. Friedrich, *Die Unaechtheit der Canones von Sardica*, Loening, *Geschichte der deutschen Kirchenrechts*, t. I, p. 455, note 1, suppose avec très peu de vraisemblance que la présente citation de la décrétale aux Gaulois se réfère au II^e^ concile de Nicée. ». — [3] Sirice, *Epist.*, VI, *P. L.*, t. XIII, col. 1164. — [4] *P. L.*, t. XIII, col. 373. — [5] E. Ch. Babut, *La plus ancienne décrétale*, in-8°, Paris, 1904, p. 16-17.

Canons évite de prendre jamais le ton impératif; il n'ordonne pas, il conseille, il exhorte et il démontre. Sirice, dans sa réponse à Himérius, le prend de beaucoup plus haut; il tranche, il édicte, il enjoint. Selon lui les articles des Décrétales doivent être considérés comme des lois édictées par le Saint-Siège; aussi veut-il donner à sa lettre la plus large expansion. Le métropolitain de la Tarraconaise avait commission d'en faire tenir copie aux collèges épiscopaux des autres provinces espagnoles, Galice, Carthagénoise, Bétique et Lusitanie, voire même aux provinces de la Gaule. L'auteur de la décrétale aux évêques de la Gaule n'exigeait et même n'attendait pas tant de ses correspondants.

Nous voyons les évêques des Gaules, conscients de leur ignorance sur les questions de discipline, recourir au pape afin de se conformer aux règlesde l'Église modèle. Le pape les en félicite, il répond aux questions à lui posées, énonce les usages établis soit par des traditions, soit par des délibérations synodales dans la province de Rome. On en est donc encore ici à la période d'imitation ; sous Sirice on en est à l'obéissance. Sirice ne paraît pas avoir abusé dans le genre onctueux; saint Paulin de Nole disait qu'il y avait chez lui de la « superbe ». Le pape Innocent Ier reviendra à la modération de l'auteur des Canons, et à ses précautions pour ne pas donner ombrage aux provinciaux.

On peut, semble-t-il, conclure avec raison que les *Canons aux Gaulois* sont la plus ancienne décrétale, et l'œuvre du pape Damase, l'initiateur de la primauté de juridiction du Saint-Siège.

XLVI. Lettres de saint Ambroise. — Saint Ambroise prenait non seulement plaisir à écrire des lettres, mais il en faisait collection : *Hæc tecum prolusimus, quæ in libros nostrarum epistolarum referam, si placet, atque in numerum reponam* (xlviii); son caractère doux et incliné à l'amitié lui faisait prendre goût à une correspondance (xlix), mais la sienne est celle d'un homme dont la vie est remplie d'occupations trop graves pour ne contenir que des pauvretés sentimentales. C'est ainsi que ces occupations se laissent apercevoir à tout moment dans les détails que contiennent les lettres.

A sa sœur Marcelline il raconte le siège que les ariens ont fait subir à sa cathédrale (xx), ou bien, il rapporte longuement le récit de la découverte des reliques des saints martyrs Gervais et Protais, avec les homélies qu'il a prononcées en la circonstance (xxii); à l'empereur Valentinien II il adresse sa réponse aux prétentions usurpatrices d'un intrus Auxence, héritier d'un autre Auxence également intrus (xxi). Les deux lettres à Théodose le Grand présentent un intérêt exceptionnel; l'une concerne l'affaire de la synagogue de Callinique, dont l'empereur avait ordonné la reconstruction aux chrétiens qui l'avaient détruite, (xl); l'autre reproche à l'empereur le massacre de Thessalonique, et lui impose, comme condition du pardon, les rigueurs de la pénitence publique (lvi). Dans une lettre à Valentinien II l'évêque s'élève contre le rétablissement de la statue de la Victoire dans le Sénat, et contre la restitution au sacerdoce païen des honneurs et des biens qui lui avaient été enlevés (xvii); une autre lettre au même prince contient la réfutation des arguments apportés par le préfet Symmaque pour la défense du paganisme (xviii).

Certaines lettres traitent des points d'exégèse, de théologie dogmatique, de morale; ce sont, par exemple : un éloge de la beauté divine et une éloquente exhortation à l'aimer seule (xxv); une question posée par des fidèles venus à la foi sur le tard : Dieu aime-t-il d'un amour différent ceux qui ont cru en lui dès l'enfance, et ceux qui sont arrivés plus tard à la foi? (xxxi); autre question qui préoccupait les chrétiens alors : pourquoi Dieu a-t-il créé le monde en six jours? (xliii).

Il ne faut pas chercher dans ces lettres un art raffiné ni une délicatesse captivante; c'est l'entretien d'un esprit juste avec des personnes dont il a fait le tour et pris la mesure, à qui il sait d'avance ce qu'il peut dire et comment il le faut dire. C'est peut-être pour cette raison qu'il ne se prive pas toujours assez d'être un peu diffus, un peu longuet, mais il compte sur le charme qu'il exerce et il a bien raison.

En 1686 et 1690, deux bénédictins, dom Du Frische et dom Le Nourry, donnèrent une édition en deux volumes des *Œuvres* de saint Ambroise. Les éditeurs apportaient quatre-vingt-onze lettres distribuées en deux classes; la première renfermait les lettres dont un indice quelconque permettait de fixer la chronologie (i-lxiii), la deuxième contenait celles où cet indice faisait défaut (lxvi-xci). En 1889, Maximilien Ihm a soumis ce classement à une révision, et a abouti à cette conclusion qu'on ne peut assigner une date certaine aux lettres vii, viii, xxxvii-xxxiii, xxxvii, xxxviii, lxiv-lxxxiii, lxxxv-xci; les lettres v, vi, xlvi-xlix et l n'appartiennent pas aux premières années de l'épiscopat. La lettre intitulée *De causa Bonosi* que les mauristes reportent après la lettre lvi, fut écrite en 391 ou 392, après le synode de Capoue. La suscription ne se trouve pas dans les manuscrits; dans les premières éditions on lisait : *Ambrosius Theophilo et Anysio*. Holsten la rencontra avec ce titre : *Dilectissimis fratribus Anysio et ceteris episcopis per Illyriam constitutis;* la suscription *De Bonoso episcopo* est tirée du début de la lettre, dont la paternité semble devoir être retirée à saint Ambroise et donnée au pape Sirice. La discussion de la chronologie et du détail des lettres se trouve dans M. Ihm, *Studia ambrosiana*, in-8°, Lipsiæ, 1889, p. 39-57.

Après l'année 378	lettre ii
avant le mois d'août 379	lett. i
septembre 381	lett. ix-xii
après l'année 381	lett. iii,iv
année 381-382	lett. xiii-xiv
hiver 382-3 (383-4?)	lett. xv-xvi
époque de la moisson 384	lett.xvii-xviii
après l'année 384?	lett.lxxxv-lx
année 385	lett. xix, xx
après l'année 385	lett. xxv, xxv
année 386	lett. xxi, xxii, xxiiii
après l'année 386	lett. xxxiv-xxxvi
année 386-387	lett. xxiv
après l'année 387	lett. xxxix
en 388 après la défaite de Maxime	lett. xl, xli
année 390	lett. xlii(?) li
après l'année 391	lett. liv, lv
année 391-394	lett. lvi
année 392	lett. liii, lii
année 393	lett. lvii,lviii
années 393-396	lett. lx,lxxxiv
année 393-394	lett. lix (?)
après le 6 sept. 394	lett. lxi, lxii
année 395-396	lett. lxiii (?)

1. *Epistola ad Gratianum Augustum* à son retour d'Orient en Italie, en 379, l'empereur avait demandé à Ambroise de venir au-devant de lui et qu'il lui donnât son *Libellus de fide* avec la *Disputatio de Spiritu Sancto*. La réponse d'Ambroise est antérieure au 3 août, jour où Gratien se trouvait à Milan [1]. L'évêque se rendit-il au désir de l'empereur, on ne sait, mais on n'a guère de raison d'en douter, puisqu'il écrit : *Veniam plane et festinabo ut jubes, ut hæc præsens audiam... misi autem duos libellos* (scil. De fide i et ii),

[1] *Cod. Theod.*, XVI, v, 5.

quorum jam, quia tuæ clementiæ sunt probati, periculum non verebor : de Spiritu vero interim veniam scriptioni peto, quoniam quem judicem mei sim sermonis habiturus agnovi. Peut-être se rendit-il jusqu'à Aquilée, où l'empereur résidait vers le milieu de cette année.

2. *Epist. Constantio*, personnage inconnu, peut-être un évêque puisqu'il lui dit : *Suscepisti munus sacerdotii et in puppe Ecclesiæ sedens navem adversus fluctus gubernas;* mais plus loin Ambroise emploie à son égard le nom de *fili* (n. 27). En tout cas, on ignore son siège et, contrairement à une opinion qui a été soutenue, ce n'est pas Orange. Le saint lui recommande l'Église d'Imola : *Commendo tibi, fili, Ecclesiam quæ est ad Forum Cornelii, quo eam de proximo intervisas frequentius, donec ei ordinetur episcopus.* Imola est situé près de Bologne; aussi Constantius n'en devait pas être très rapproché et c'est pourquoi Ambroise ne pouvait entreprendre à l'approche du carême un si long voyage : *Occupatus diebus ingruentibus quadragesimæ tam longe non possum excurrere.* La lettre est du commencement de l'année, avant le carême, mais cette année est douteuse. Les mauristes tenaient pour 379 à raison de ce passage : *Habes illic Illyrios de mala doctrina Arianorum, cave eorum zizania, non appropinquent fidelibus, non serpant* [1] *adulterina semina, avertant quid propter suam perfidiam acciderit sibi,* ce qui semble bien se rapporter à la défaite de l'empereur Valens, en 378; il semble donc que la lettre n'est pas antérieure à 379. La lettre 72 semble adressée au même Constantius.

3 et **4**. *Epist. ad Felicem*, ordonné par saint Ambroise évêque de Côme (ep. 4, n. 1, 6, 7). Saint Ambroise l'invite à venir assister à la dédicace de la basilique construite par l'évêque Bassianus, de Lodi. La lettre a été écrite vers le temps des calendes de novembre, mais l'année est douteuse. Ughelli fixe cette dédicace à l'année 380, mais il n'en donne aucune preuve et sa parole ne peut suffire. Peut-être est-elle postérieure à 381, car au mois de septembre 381, se tint à Aquilée un concile où ne siégea pas ce Félix ami très dévoué d'Ambroise, ce qui induirait à croire qu'il n'était pas encore évêque à cette date. La lettre 3 a précédé la lettre 4 de peu de temps.

5 et **6**. *Epist. ad Syagrium Veronensem.* Il est question dans ces lettres de l'affaire d'une vierge Indicia consacrée par Zénon prédécesseur de Syagrius, et accusée d'inceste par son beau-frère Maxime. L'affaire fut évoquée devant le tribunal de Syagrius qui, trompé par des témoins coupables, condamna l'inculpée; évoquée au tribunal d'Ambroise, l'innocence de la vierge fut reconnue et le jugement de Syagrius fut cassé (ep. 5, n. 20). Les deux lettres ont été écrites à peu de distance l'une de l'autre; la lettre 5 expose l'affaire, et la lettre 6 évoque le souvenir du respect que les Israélites rendaient à la vertu de chasteté, et cite le récit du livre des Juges, ch. XIX, qu'on retrouve abrégé dans le *Liber de officiis*, l. ,III c. XIX. Ces deux lettres paraissent appartenir à l'année 380; on observera, qu'à cette date, le prestige de saint Ambroise lui permettait d'admonester rudement un de ses collègues. Godefroy a identifié le Nicentius, tribun et notaire mentionné ici (ep. 5, n. 8) à son homonyme du *Code Théodosien*, XVI, VI, 2 (en 377); c'est une simple conjecture.

7 et **8**. *Epist. ad Justum*, qui reçoit de saint Ambroise le titre de *frater* (ep. 7, n. 1) ce qui a suggéré aux mauristes et à Tillemont qu'il s'agissait d'un évêque; mais ce qu'on lit (ep. 7, n. 22) *et tu ergo ad similitudinem Dei unus esto atque idem non hodie sobrius, cras ebrius, hodie pacificus, crastina die litigiosus*, etc., n'a pu être écrit à un évêque; il ne paraît donc pas possible de voir le destinataire de ces lettres dans Juste de Lyon, vénérable vieillard qui siégea au concile d'Aquilée, en 381, en qualité de légat des Gaules [2].

9 à **12**. Un concile fut tenu à Aquilée au mois de septembre de l'année 381; on y porta une condamnation contre Palladius et Secundianus, ariens. Les actes de ce concile [3], où siégèrent trente-deux évêques, nous montrent que la présidence fut exercée par Valérien, évêque d'Aquilée, mais Ambroise inspirait et guidait les décisions, et c'était lui qui avait sollicité et obtenu de Gratien l'exclusion du concile des évêques ariens d'Orient. Le P. Chifflet a soutenu que les actes du concile avaient été fabriqués par Vigile de Thapse [4] et Tillemont l'a victorieusement réfuté [5]. Langen n'est pas rassuré néanmoins [6] en ce qui concerne les lettres 10, 11 et 12. La lettre 9 est envoyée *fratribus episcopis Galliarum provinciæ Viennensis et Narbonensis primæ et secundæ*, qu'elle remercie de l'envoi au concile des légats de l'épiscopat de la Gaule, et à qui elle annonce la condamnation de Palladius et de Secundianuse[7]. Les lettres 10, 11 et 12 sont adressées par le concile aux empereurs Gratien, Valentinien et Théodose. La lettre 10 remercie les empereurs de la convocation du concile et les prient d'en confirmer les décrets [8]. La lettre 11 les prie de ne pas supporter plus longtemps que Ursinus jette le trouble dans les Églises [9]; enfin la lettre 12 aborde les conflits soulevés entre les Églises d'Antioche et d'Alexandrie, dont on recommande les évêques Paulin et Timothée aux empereurs. On sollicite de ceux-ci la réunion d'un nouveau concile à Alexandrie pour résoudre toutes les difficultés. Certains ont accusé ces quatre lettres d'avoir été fabriquées; les raisons qu'ils en apportent ne sont guère valables.

13 et **14**. *Theodosio Ambrosius et ceteri episcopi Italiæ*. Si la lettre 12 est apocryphe, la lettre 13 qui s'y réfère l'est autant [10] et il en sera de même pour la lettre 14. Cependant ces lettres ont d'énergiques défenseurs : Tillemont [11], Hefele, etc. Ces lettres ne furent pas écrites par le concile d'Aquilée, mais par un autre concile italien, comme cela ressort de la suscription. La lettre 13, relative au schisme de Mélèce, fut écrite peu après sa mort, en 381 [12], vers la fin de cette année ou au début de l'année suivante.

15 et **16**. Saint Ambroise assista au cinquième synode assemblé par le pape Damase, en 382 [13]. A ce même concile, siégea l'évêque de Thessalonique, et ayant entendu parler de sa grave maladie, saint Ambroise vint lui rendre visite (ep. 15, n. 10). A la nouvelle de sa mort [14], il écrivit (la lettre 15) au clergé de Thessalonique et presque vers le même temps, Ambroise écrivit à Arysio, disciple et successeur d'Acholius, au cours de l'hiver 382-383 ou 383-384.

17 et **18**. En 382 se place l'affaire de l'autel de la

[1] Peut-être *serant*. — [2] Cf. *Acta sanct.*, 2 sept., *Chronique* d'Adon, ad ann. 379, dans les *Acta conc. Aquil.*, 1, 15, 56, et dans les souscriptions, n. 15; Ambroise lui donne le titre de *dominus meus ;* au reste, il ne réservait pas le titre de « frère » aux seuls évêques; dans la lettre 80, n. 1, il donne ce titre à Bellicius, qui n'était pas évêque. — [3] Mansi, *Concil. ampliss. coll.*, t. III, col. 601; *P. L.*, t. XVI, col. 916. — [4] *P. L.*, t. LXII, col. 475. — [5] *Mém. pour servir à l'hist. ecclés.*, t. X, S. Ambroise, note 15. Les actes de ce concile se lisent dans le ms. Paris. lat. *8907*, du Ve siècle. Cf. Wattenbach-Zangemeister, *Exempla codicum latinorum*, pl. XXII. — [6] Langen, *Geschichte des römische Kirche*, t. I, p. 510. — [7] Les légats étaient Constantius, évêque d'Orange, Proculus, évêque de Marseille, et Juste, évêque de Lyon. — [8] Cf. *Code Théodosien*, XVI, V, 6 (10 janv. 381). — [9] Langen, *op. cit.*, t. I, p. 495 sq. — [10] 13, 2 : *Scripseramus dudum ut quoniam.* — [11] *Mém. pour serv. à l'hist. eccl.*, t. X, p. 145, note18.— [12] 13,2 : *At nunc Meletio defuncto.*— [13] Théodoret, *Hist. eccles.*, l. V, c. IX.—[14] Acholius mourut sous le pontificat de Damase lequel mourut à son tour en décembre 384

Victoire; l'édit de Gratien fut rendu à Milan et le sénat y envoya Symmaque et une délégation. Saint Ambroise, averti de l'envoi de cette délégation par le pape Damase et certains sénateurs chrétiens, demanda que la délégation n'obtint pas audience. Après l'assassinat de Gratien, en 383, le sénat, poussé par Symmaque, alors préfet de la ville (384) envoya une nouvelle délégation qui présenta à Valentinien la célèbre requête de Symmaque, dans l'été de 384, écrite vers l'époque de la moisson : *Jam enim nec herbarum vulsis radicibus rusticana plebs pascitur... sed operum læta felicium, dum messes suas et ipsa miretur* (ep. 18, n. 21). Averti de cela, Ambroise écrivit la lettre à l'empereur (17), l'avertissant de protéger la religion chrétienne et de ne pas acquiescer aux réclamations du sénat. Vers le temps de la moisson, il écrivit la lettre 18, pour réfuter la requête. Les députés s'en retournèrent, ce qui fait dire à Ennodius [1] :

Dicendi palmam Victoria tollit amico,
Transit ad Ambrosium; plus favet ira deæ.

Dans la lettre 57, 4, saint Ambroise parle d'une troisième mission adressée à Théodose pendant son séjour à Milan, où il évita de le rencontrer pendant plusieurs jours. Ceci arriva après la mort de Maxime, en 389-391. C'est à ce troisième effort que semble se rapporter le récit de l'auteur du *De promissionibus Dei* [2] : *cui* (Theodosio) *Symmachus ille mirabili eloquio et scientia præditus, tamen paganus, præconio laudum in consistorio recitato subtili arte qua valuit aram Victoriæ in senatu constitui christiano, ut noverat, imperatori intimavit* [3]. Une quatrième délégation fut envoyée à la fin de 391 ou au début de 392 à Valentinien, alors en Gaule. Valentinien ayant été assassiné (mai 392), le rhéteur Eugène fut proclamé empereur par Arbogaste; on vit arriver une cinquième délégation.

19. *Epist. ad Vigilium*, peu de temps après sa consécration épiscopale : *Poposcisti a me institutionis tuæ insignia, quoniam novus accitus es ad sacerdotium* (n. 1); il s'agit de Vigile, évêque de Trente [4]. On sait qu'il gouverna cette Église pendant vingt ans, et fut martyr sous un consulat de Stilicon, en 400 ou 405, ce qui ferait remonter son épiscopat en 380 ou 385. La première date est inacceptable puisque, en 381, on voit siéger au concile d'Aquilée, l'évêque Abundantius, prédécesseur de Vigile. Mabillon a eu sous les yeux telle pièce qui n'accordait à Vigile que douze ans d'épiscopat; la question reste non résolue.

20. Après la mort de Gratien, Justine, mère de Valentinien le Jeune et arienne convaincue, manœuvra contre Ambroise; on sait avec quelle vigueur celui-ci lui tint tête [5]. En 385, eut lieu une première machination : *quando ad palatium sum petitus* [6]. La lettre 20, adressée à Marcellina peu après le dimanche avant Pâques, se place au 10 avril. Voici la suite des événements : 3 avril, Ambroise reçoit une lettre de sa sœur (ep. 20, n. 1); 4 avril, on circonvient Ambroise pour qu'il accorde la nouvelle basilique aux ariens afin d'éviter un mouvement populaire (ep. 20, n. 2); 5 avril, le préfet vient trouver Ambroise pour obtenir de lui qu'il concède au moins la basilique Portienne, hors de la ville (ep. 20, n. 3); —6 avril, dimanche des Rameaux. Les doyens sont envoyés du palais impérial à la basilique Portienne dont ils se saisissent (ep. 20, n. 4); le peuple s'émeut, l'évêque célèbre la messe dans la basilique neuve, objet du conflit; le prêtre arien Castulus est saisi par la populace et délivré de la violence par Ambroise (ep. 20, n. 5). Des marchands, des négociants nombreux sont jetés en prison, et l'empereur leur impose une lourde amende (ep. 20, n. 6). Les comtes et tribuns réclament qu'on remette la basilique (ep. 20, n. 8), celle-ci est assiégée, tout le jour par les soldats. Ambroise n'en sort qu'à la nuit (ep. 20, n. 9, 10); — 9 avril, Ambroise veut rentrer dans la basilique toujours cernée par l'armée (ep. 20, n. 20-24); — 10 avril, les soldats reçoivent l'ordre de se retirer (ep. 20, n. 26). Ambroise avait les honneurs de la journée, mais prévoyait un retour de persécution : *Hæc gesta sunt atque utinam iam finita! sed graviores motus futuros plena commotionis imperialia verba indicant* (ep. 20, n. 27). La suite de l'année fut calme.

21 et **22**. En 385, la situation s'aggrava, à cause de l'intervention de Mercurinus devenu évêque arien sous le nom d'Auxence. Valentinien avait promulgué un édit rigoureux le 23 janvier 386, en vertu duquel tous ceux qui suivaient la foi du synode de Rimini, avaient le droit de pénétrer dans les églises, et ceux qui s'y opposaient étaient passibles de mort [7]. Mais Ambroise refusa de livrer sa basilique aux ariens, et l'empereur, par le tribun Dalmace, fit citer l'évêque à comparaître au consistoire impérial afin de faire juger son différend avec Auxence [8]. C'est pour exposer que cette exigence était inexécutable, qu'Ambroise écrivit à l'empereur la lettre 21, réclamant le retrait de l'édit du 23 janvier (ep. 21, n. 9, 12, 14, 15, 19). Valentinien ayant reçu cette réponse ordonna à Ambroise de sortir de Milan, et fit cerner la basilique ainsi qu'on avait fait l'année précédente. Ambroise et son clergé y furent assiégés plusieurs jours de suite. Ce fut alors qu'il prononça le *Sermo contra Auxentium de basilicis tradendis*, et vers le même temps il introduisit le chant des hymnes dans l'église pour affermir la foi du peuple tout en lui faisant prendre patience. Saint Augustin témoigne que ce fut à peu près en l'année où il reçut le baptême (387). La lettre 21 a dû être suivie de près par ces événements, mais il n'est pas possible de fixer la date du *Sermo contra Auxentium*. Certains ont opiné pour le dimanche des Rameaux, à cause de la lecture de ce jour (Luc., XIX, 35) qui est celle du jour des Rameaux, mais saint Ambroise nous apprend que cette lecture fut faite non parce qu'elle était prescrite, mais par hasard (*Sermo*, XIX).

En cette même année, lorsque la persécution était un peu calmée, Ambroise découvrit les corps des saints martyrs Gervais et Protais, et cette découverte fait l'objet de la lettre 22 à Marcellina, sa sœur; lettre dans laquelle il inséra deux sermons prononcés en cette circonstance. A quelle date se place l'événement? Dans l'*Expositio psalmi CXVIII*, 6, 16, on lit ceci : *Celebramus enim diem sanctorum quo revelata sunt populis corpora sanctorum martyrum, qui velut boni serpentes depositis carnis exuviis* tentationum hiemalium rigore superato *et Spiritus Sancti renovati gratia æstiva mundo luce fulserunt, missi vere ut agni in medio luporum.* Y a-t-il là un indice que l'événement s'est passé en été? Les reliques des martyrs furent transférées dans la basilique ambrosienne le 19 juin (d'après le martyrologe romain).

23. Les évêques de la province d'Émilie consultèrent saint Ambroise sur la fixation du jour de Pâques, ce qui provoqua cette lettre 23e. Il s'agit de la pâque d'une année où la quatorzième lune tombe un dimanche, le 18 avril, et Ambroise tâche de persuader de

[1] *Carmen*, II, vs. 142, édit. Vogel, p. 266. — [2] Guldenpenning, *Kaiser Theodosius*, p. 172, n. 4. — [3] Peut-être Prosper d'Aquitaine. — [4] Tillemont, *Mém. hist. eccl.*, t. X, p. 512, 811. — [5] S. Paulin, *Epist.*, XII, S. Augustin, *Confess.*, l. IX, c. VII; Rufin. *Hist. eccl.*, l. II, c. XV-XVI. — [6] S. Ambroise, *Sermo contr. Auxentium*, n. 29, (en 386). — [7] *Code Théodosien*, XVI, I, 4; cf. S. Ambroise, *Exposit. in Luc.*, VII, 52-53; *Sermo contre Auxent.*, 16, 22, 24; Rufin, *Hist. eccl.*, l. II, c. XV; Sozomène, *Hist. eccl.*, l. VII, c. XIII. — [8] Epist., XXI, 1.

célébrer la pâque le dimanche suivant. Il expose que l'usage des anciens ne s'y oppose pas, et cite les années 373 et 377, où la fête de Pâques fut célébrée le 31 mars et le 16 avril. Proterius d'Alexandrie invoque les mêmes exemples dans une lettre au pape Léon, et il ajoute un troisième qui est l'année 387, année où la quatorzième lune tomba le 18 avril et Pâques fut célébrée le 25 avril. Comme Ambroise parle de cette Pâque comme prochaine, sa lettre est postérieure à Pâques de 386.

24. Saint Ambroise remplit deux ambassades auprès de Maxime de la part de Valentinien [1], la première suivit immédiatement la mort de l'empereur Gratien (hiver 383-384) (ep. 24, n. 7). Maxime le retint à Trèves jusqu'à ce que le comte Victor, son propre envoyé auprès de Valentinien, fut de retour [2]. Après l'apaisement de la persécution soulevée par l'impératrice Justine, fin 386-début 387, Ambroise fut de nouveau député vers Maxime; c'est au retour que fut écrite la lettre 24. Peu de temps après Maxime écrivit deux lettres, une au pape Sirice, une à l'empereur Valentinien [3].

25 et **26** ont le même destinataire, quoique la lettre 25 porte *Ambrosius Studio* et la lettre 26 *Ambrosius Irenæo*. On ne connaît pas ce Studius; en tout cas, ce n'est pas un clerc [4]. Dans la lettre 26, 3, on lit : *Sed vehementior facta est* (il s'agit de la peine capitale), *posteaquam episcopi reos criminum gravissimorum in publicis judiciis accusare, alii et urgere usque ad gladium supremamque mortem, alii accusationes hujusmodi et cruentos sacerdotum triumphos probare cœperunt*, ce qui se rapporte évidemment au supplice de Priscillien, à Trèves, en 385, par l'intervention des évêques espagnols Idace et Ithace. Saint Ambroise blâmait la peine capitale [5], ainsi on s'explique pourquoi, se trouvant à Trèves en qualité d'ambassadeur, il s'abstint de la communion du parti ithacien (ep. 24, n. 12). Les lettres 25-26 sont donc postérieures à l'année 385, mais rien ne permet d'affirmer, ainsi que l'ont fait les mauristes, qu'elles soient antérieures à à la mort de Maxime, en 388.

27 à **33** inclus, sont adressées à Irénée, le même à qui sont adressées les lettres 64, 69, 73 à 76. Cet Irénée paraît avoir été un clerc de l'Église de Milan. Les mauristes pensent que ces lettres ont été écrites vers l'année 387, mais les raisons qu'ils en apportent sont vraiment trop vagues. La succession des lettres est bien telle que nous les donnons, les lettres 29 et 30 ne pourraient être isolées l'une de l'autre, car on lit (ep. 30, n. 1) : *Cum superiorem absolvi epistulam;* motif analogue pour les lettres 31, 32 et 33. A propos de cette dernière lettre, les mauristes ont observé que dans le *Liber de benedictionibus patriarcharum*, saint Ambroise se réfère à un autre de ses écrits : *sicut alibi demonstrabimus;* ils en ont conclu que cette lettre, où il traite le même sujet, est antérieure au traité; mais il se pourrait fort bien que l'allusion du *Liber de bened.* se reportât sur le *Liber de Cain et Abel*, II, 2, 7, où il traite du même sujet; en sorte qu'on ne peut assigner avec certitude une date à ses lettres 27-33 adressées à Irénée. Dans la suscription de la lettre 75, unie à la lettre 74, *pro Clementiano*, ainsi qu'on lit sur plusieurs manuscrits, il faut, semble-t-il, d'après deux manuscrits vus par les mauristes, restituer le mot *Irenæo*

34-36, 43, 44, 70, 71, 77, 78, adressées à un clerc nommé Orontianus. Les lettres 34 à 36 ne sont pas antérieures à la persécution de l'impératrice Justine, à laquelle se rapportent ces mots : *Quales occasiones* (martyrii) *habui et de ipso prope fine revocatus sum* (ep. 36, n. 4). Les lettres 43 et 44, unies entre elles, ont été écrites après la publication des six livres sur l'Hexaméron (après l'année 386). Pour les autres lettres, rien de certain.

37, 38, 65, 67, adressées à Simplicianus, qui succéda à Ambroise sur le siège de Milan. Les deux premières ont été écrites avec un court intervalle (ep. 38, n. 1), mais la date demeure douteuse. Les mauristes parlent de l'année 387, mais n'en apportent pas une preuve recevable. Baronius veut que toutes les lettres à Simplicianus aient été écrites dans les premières années de l'épiscopat d'Ambroise; il n'en donne pas une bonne raison.

39. Ambroise offre à un certain Faustinus ses consolations touchant la mort de sa sœur: il cherche à imiter une lettre de Servius Sulpicius à Cicéron à l'occasion de la mort de Tullia (*Ad famil.*, IV, 5). Il faut remarquer ces mots : *Nempe de Bononiensi veniens urbe a tergo Claternam, ipsam Bononiam. Mutinam, Regium derelinquebas, in dextra erat Brixillum, a fronte occurebat Placentia veterem nobilitatem ipso adhuc nomine sonans, ad lævam Apennini inculta miseratus et florentissimorum quondam populorum castella considerabas atque affectu relegebas dolenti. Tot igitur semirutarium urbium cadavera terrarumque sub eodem conspectu exposita funera non te admonent unius, sanctæ licet et admirabilis feminæ decessionem consolabiliorem habendam, præsertim cum illa in perpetuum prostrata ac diruta sint, hæc autem ad tempus quidem erepta nobis meliorem illic vitam exigat?* On ne sait rien, par ailleurs, sur ces villes ruinées. N'est-ce pas pure rhétorique?

40-41. Des chrétiens mirent le feu intentionnellement à la synagogue et au temple des valentiniens, à Callinique, en Mésopotamie. Le comte d'Orient en ayant fait son rapport à l'empereur Théodose, celui-ci ordonna que l'évêque reconstruirait la synagogue, et que les fauteurs de l'incendie subiraient diverses graves sanctions. A cette nouvelle, qu'il apprit à Aquilée, saint Ambroise écrivit à l'empereur la lettre XL[e] pour le décider à retirer son édit. De retour à Milan, peu de temps après, il prêcha en présence de Théodose (ep. 41, n. 2-26) et l'alla trouver ensuite pour le fléchir. C'est tout cela qui remplit la lettre 41[e], adressée à Marcellina, sa sœur. Godefroy [6] s'est efforcé de montrer que l'incident de Callinique s'était passé en 393, année que Théodose passa à Constantinople [7]. Il faut s'en tenir à ce que nous apprend Paulin, dans la *Vita Ambrosii*, n. 22, que l'incendie eut lieu *extincto Maximo, posito Theodosio imperatore Mediolanii, Ambrosio vero episcopo constituto Aquileiæ*. Le tyran Maxime fut vaincu au mois d'août 388 [8]. Si on en croit Paulin, la lettre 40 fut écrite à Aquilée, le discours (ep. 41, n. 2-26) se fit à Milan, ce qui ne s'accorde pas avec les propres paroles de saint Ambroise : *Nam cum relatum esset synagoga Judæorum incensam a christianis auctore episcopo et Valentinianorum conventiculum, jussum erat me Aquileiæ posito, ut synagoga ab episcopo reædificaretur et in monachos vindicaretur, qui incendissent ædificium Valentinianorum. Tunc ego, cum sæpius agende parum proficerem, epistulam dedi imperatori, quam simul misi* (à sa sœur) *et ubi processit ad ecclesiam, hunc sermonem habui*. D'après cela

[1] Cf. Paulin, *Vita S. Ambrosii*, c. XIX; S. Ambroise, *De obitu Valentini*, n. 28. — [2] Après le retour de Victor, Valentinien envoya d'autres ambassadeurs qui rencontrèrent Ambroise à Valence, non loin du Rhône, rentrant à Milan. — [3] Baronius, *Annal.*, ad ann. 387; Tillemont, *Mém.*, t. X, p. 361. — [4] Un comte Studius dans *Code Théodosien*, X, X, 23 (en 401); IX, XXII, 17 (en 401); un préfet urbain, *ibid.*, XVI, II, 37 (en 404). — [5] *Expos. psalm. CXVIII*, 8, 41; *De officiis*, l. II, c. XXI, 102. — [6] Au *Code Théodosien*, XVI, VIII, 9. — [7] Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. X, note 38 sur S. Ambroise. — [8] S. Ambroise, *Epist.*, 40, n. 22 sq.

il semble bien que la lettre à Théodose fut écrite à Aquilée ainsi que le sermon y fut prêché devant lui. Comme Théodose se trouvait à Milan le 14 janvier 389 [1] il faut que lettre et discours se rapportent à la fin de l'année 388. Cette date se trouve confirmée par le fait que la lettre (41, n. 27) fait mention de Timasius, maître de la cavalerie et de l'infanterie, qui exerça cette magistrature en 388, et fut consul l'année suivante.

42. Le pape Sirice ayant rassemblé à Rome un concile, jeta l'anathème sur Jovinien et ses partisans. Ceux-ci s'étant dérobés et rendus à Milan, le pape écrivit à Ambroise pour lui mander ce qui s'était fait [2].

Un concile fut convoqué à Milan qui renouvela la condamnation portée à Rome, et en donna avis à Sirice par une lettre dont on ne peut guère douter qu'Ambroise ne soit l'auteur. On s'accorde à placer ce concile de Milan en 390, bien que cette date soit contestable.

43, 44. (Voir ce qui a été dit des lettres 34-36.)

45-49. A Sabinus, évêque de Plaisance, contemporain de saint Ambroise auprès de qui il jouissait d'une réelle influence (ep. 48, n. 1). La lettre 45, qui est la première de ce groupe, fut écrite, au jugement des mauristes, après le commentaire ou traité sur l'Hexaméron (ep. 45, n. 1); on n'a pas d'indice chronologique plus sûr. Les mauristes placent ce groupe de lettres vers 389, sans en donner la raison. Là où ils s'ingénient à montrer que les livres envoyés par Ambroise à l'examen de Sabinus (ep. 47, n. 1) sont les traités *De fide* et *De incarnatione dominica*, ils semblent s'aventurer beaucoup, puisque Ambroise dit envoyer à Sabinus des ouvrages inédits (ep. 48, n. 1).

50. Lettre à Chromatius, année douteuse. Ce Chromatius est peut-être un prêtre qui siégea au concile d'Aquilée et qui succéda à l'évêque Valérien d'Aquilée, lequel mourut vers 378. Les mauristes attribuent cette lettre à l'année 399 environ parce que, disent-ils, Ambroise y apostrophe la vieillesse en ces termes : *Malo enim senilibus verbis de supernis rebus hallucinari tecum... quam concitationibus deflare aliquid jam nec studiis nostris aptum nec viribus*, ce qui peut sembler un peu vague pour la fixation d'une année.

51. A la suite de la sédition survenue à Thessalonique, en 390, sédition au cours de laquelle plusieurs magistrats furent tués, Théodose tira une vengeance terrible, tout en s'en justifiant auprès de saint Ambroise. La nouvelle de ces rigueurs arriva à Milan en l'absence de l'empereur, et quand son retour fut annoncé, l'évêque sortit de la ville pour éviter sa rencontre. Il en donne la raison dans cette lettre 51 adressée à Théodose, où il l'adjure de faire pénitence. Théodose ne s'y soumit pas tout de suite, s'efforça d'apaiser Ambroise pendant huit longs mois, mais Ambroise arracha de lui une loi d'après laquelle un délai de trente jours devait courir entre toute sentence de mort et son exécution. Cette loi se trouve au *Code Théodosien*, IX, XL, 13, et Godefroy la place en 390, d'après la suscription d'où il faudrait effacer le nom de Gratien, changer celui de Flavien, et les remplacer par les consuls de 390. L'explication serait qu'une loi de Gratien aurait été renouvelée par Théodose en 390.

52. A Titianus, que les éditeurs mauristes ont confondu avec Tatianus, préfet du prétoire, exilé par Rufin. Ce personnage n'a rien de commun avec Titianus. La lettre est datée par cette phrase : *Rufinus enim ex magistro officiorum factus est in consulatu præfectus prætorio.* Rufinus prit le consulat en juillet ou août 392.

53. La lettre à Théodose sur le trépas de Valentinien est de l'été de l'année 392 : *Et ipsis igitur consuletur* (scil. Valentiniani sororibus) *et carissimis exuviis, si acceleretur sepultura, ne æstivo penitus solvantur calore : vix enim superiorem æstatem transegimus.*

54, 55. On lit, dans plusieurs manuscrits : *Ad Eusebium episcopum*, mais il ne peut être question de l'évêque de Bologne, il s'agit plutôt d'un ami d'Ambroise, habitant Bologne, à qui avait été confiée l'éducation de la nièce et des neveux de l'évêque de Milan. C'est le même personnage à qui est adressé le *Libellus de institutione virginis* (écrit en 391 ou 392), qui est antérieur aux deux lettres.

56. Le concile de Capoue (en 391) s'occupa de l'affaire de Bonose et plus particulièrement du schisme d'Antioche [3]. Après la mort de Mélèce (en 381), Flavien fut fait évêque, et Paul d'Antioche, à son lit de mort (388?) lui opposa Evagrius afin de prolonger le schisme. Ce fut, au contraire, pour y mettre fin, que Théodose réunit un concile à Capoue, où, en l'absence de Flavien, la cause ne put être jugée; elle fut remise à Théophile d'Alexandrie et à ses suffragants. Comme Flavien entreprenait de circonvenir Théodose, Théophile en donna avis à Ambroise qui lui répondit cette lettre 56[e], pour conseiller de remettre l'affaire de Flavien au jugement du pape de Rome. Cela étant, il est à peine possible que la lettre ait été écrite en 391, année où se réunit le concile de Capoue, il faut admettre un intervalle et la retarder jusqu'en 392 ou même 394, mais avant l'expédition de Théodose contre Eugène (394) [4].

57. Écrite en 393 à l'usurpateur Eugène qui ne vint pas en Italie avant l'été, et Ambroise ne quitta pas Milan avant son arrivée [5]. La lettre fut écrite après le départ de Milan, à Bologne, à Faenza ou à Florence; le texte de Paulin ne permet pas d'en décider. Nous voyons par cette lettre (n. 11) qu'Eugène, peu après son usurpation, avait écrit deux lettres à saint Ambroise qui n'y fit aucune réponse.

58. Lettre à Sabinus, évêque de Plaisance (le même à qui furent adressées les lettres 45-49). Paulin et Therasia, après avoir distribué leurs biens aux pauvres et avant de se retirer à Nole en Campanie, rencontrèrent Sabinus, dans les jours qui suivirent la fête de Pâques en 34. La distribution des biens est de l'année 392, la lettre 58 peut être datée de l'année suivante.

59. Lettre à l'évêque Sévère de Naples. Ambroise est alors âgé de cinquante-trois ans et il s'afflige des préparatifs guerriers qui s'annoncent : *Nos autem objecti barbaricis motibus et bellorum procellis in medio versamur omnium molestiarum freto* (59, n. 3);... *cum annum tertium et quinquagesimum jam perduxerim in hoc corpore situs, in quo tam graves jam dudum sustinemus gemitus.* S'agit-il des préparatifs du tyran Maxime, en 387-388 ou de l'invasion de l'usurpateur Eugène en 393-394, il n'est pas aisé de prendre parti. Saint Ambroise est né vers 333 ou vers 340, cette deuxième date est la plus vraisemblable, ainsi qu'en a jugé Tillemont [6]. Marcellina, sœur aînée d'Ambroise fut consacrée dans l'ordre des vierges encore très jeune par le pape Libère [7], lequel succéda au pape Jules I[er] en juin 352 [8]. Or cette consécration n'a pu avoir lieu avant le 6 janvier 353. Libère prêcha

[1] *Code Théodosien*, XV, XIV, 8; en septembre 388, il se trouvait à Aquilée, *ibid.*, XV, XIV, 6. — [2] Coustant, *Epist. pont. rom.*, p. 663; *P. L.*, t. XVI, col. 1121. — [3] Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. III, col. 686; Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. X, note 41 sur S. Ambroise. — [4] Guldenpenning. *Kaiser Theodosius*, p. 224. — [5] Paulin, *Vita Ambrosii*, c. 27. — [6] Opinion différente émise par Balkenhol, *Die kirchenrechtlichen Anschauungen des Ambrosius*, dans *Der Katholik*, 1888, t. I, p. 113 sq. — [7] S. Ambroise, *De virginit.*, l. III, I, 1; II, 5. — [8] H. Usener, *Religionsgeschichtliche Untersuchungen*, t. I, p. 269.

à cette occasion un sermon, *Salvatoris natali*, ce qui n'est pas le 25 décembre, mais le jour del'Épiphanie [1], et comme en 354 la Nativité du Christ commença à être célébrée le 25 décembre, la date de la consécration de Marcellina n'est guère douteuse. S'il faut ajouter foi au récit du biographe Paulin d'après lequel Ambroise, enfant, voyant sa mère, sa sœur et les servantes baiser la main des prêtres, aurait offert sa main à baiser à une vierge, cela n'a pu se rapporter qu'aux années d'enfance [2]. Si donc Ambroise est né en 340, la lettre 59 doit être datée de 393 ou 394 (avant le mois de septembre).

60. Pour détourner Paternus, personnage honoré par Théodose, de favoriser un mariage entre oncle et nièce. Godefroy conjecture que ce Paternus est celui qui est mentionné au *Code Théodosien*, X, XIX, 14, tandis que O. Seeck l'identifie avec Æmilius Paternus qui, au début de l'année 393, remplit la charge de proconsul d'Afrique et fut chargé des « sacrées largesses » à la cour d'Honorius, lorsque Félix était questeur et Sperchius comte des affaires privées, soit vers la fin de 396 ou le début de 397. C'est donc vers cette époque qu'aura été écrite la lettre à Paternus (393 à 396). Encore que la loi de Théodose dont Ambroise parle en ces termes : *Nam Theodosius imperator etiam patrueles fratres et consobrinos vetuit inter se conjugii convenire nomine et severissimam pœnam statuit, si quis temerare ausus esset fratrum pia pignora* (ep. 60, n. 8), encore que cette loi n'existe plus, on conserve deux constitutions des empereurs Arcadius et Honorius qui s'y rapportent évidemment, l'une de l'année 396, l'autre de 409 [3]. Le fils de Paternus doit être le Cynegius à qui saint Ambroise adressa la lettre 84: c'est donc avec raison que dans les anciennes éditions et dans plusieurs manuscrits la lettre 84 fait suite à la lettre 60.

61-62. Après la défaite de l'usurpateur Eugène, au mois de septembre 394, l'empereur Théodose écrivit à saint Ambroise, qui, aux calendes était revenu de Florence à Milan [4], afin qu'on rendît à Dieu des actions de grâces publiques pour les événements accomplis. L'évêque y consentit et adressa la lettre LX[e] à l'empereur pour louer sa piété. Une lettre suivit de près, suppliant l'empereur de traiter avec indulgence les partisans d'Eugène, lettre perdue et qui fut suivie de la lettre 62, adressée au diacre Félix chargé de la transmettre et qui renfermait les mêmes objurgations : *Quamvis proxime scripserim Augustæ clementiæ tuæ etiam secundo, mihi tamen non satis fuit.*

63. Après la mort de l'évêque de Verceil Limenius (qui siégea au concile d'Aquilée en 381), son Église fut quelque temps déchirée par des disputes entre les clercs et les fidèles: ce fut l'occasion de la lettre 63 adressée par saint Ambroise à l'Église de Verceil. S'il faut ajouter foi à la vie de l'évêque Gaudence de Novare [5], la lettre fut écrite peu avant sa mort, en 395 ou 396. Dans cette lettre saint Ambroise fait des emprunts à son commentaire sur saint Luc et à son exposition du psaume CXVIII (ep. 63, 109, 110). Il parle en outre des moines apostats Sarmation et Barbatianus, dont il est également question dans les *Enarrationes psalmi XXXVI*, composées après l'année 394. Tout cela concorde parfaitement pour l'époque.

64. Adressée à Irénée; voir plus haut, lettres 27-33.

65-66. Adressées à Simplicien; voir plus haut, lettres 37 et 38.

67 et **68.** Adressées à Romulus, personnage inconnu à qui le saint donne le nom de fils (ep. 66, n. 11) et qui habitait à la campagne, (ep. 68, n. 1.)

69. Adressée à Irénée; voir plus haut, lettres 27-33.

70-71. Adressées à Orontianus; voir plus haut, lettres 34-36.

72. Adressée à Constant; voir ce qui a été dit de la lettre 2.

73-76. Adressées à Irénée; voir ce qui a été dit à propos des lettres 27-33.

77. Adressée à Clementien, paraît devoir être restituée à Irénée; voir ce qui a été dit des lettres 27-33.

78 80. Adressées à un certain Bellicius, qui n'est pas un clerc; aucun indice chronologique.

81. Adressée *clericis* qu'Ambroise avertit de demeurer fidèles à la grâce divine et assidus au travail.

82. Adressée à un évêque Marcel.

83. Adressée à un certain Sisinnius qui a pardonné à son fils un mariage pour lequel il n'avait pas été consulté.

84. Adressée à Cynegius; voir plus haut, lettre 60.

85-86. Adressées à Sirice, qui est probablement le pape de ce nom (384-398).

87. *Segatio et Delphino episcopis*, qui ne sont autres que *Phœbadio* d'Agen et un évêque de Bordeaux, celui qui baptisa saint Paulin. Cette lettre aurait été portée par Polybe qui serait un proconsul d'Afrique sur qui on ne sait rien. Seeck fixe la période de sa magistrature entre 380 et 390.

88. Adressée à Atticus; est celui qui, en 384, fut préfet du prétoire d'Italie et en 397, consul.

89. Adressée à Alypius qui ne diffère probablement pas de Faltonius Probus Alypius, préfet de Rome en 391.

90. Adressée à Antonius, personnage non identifié.

91. *Candidiano fratri*, c'est un évêque, *frater dilectissimi ac beatissime*. Candidianus mourut sous le pontificat de Sirice (384). Pas d'indice chronologique pour cette lettre.

Outre l'édition des mauristes, la correspondance est imprimée dans *P. L.*, t. XVI, col. 876-1286, et dans l'édition Ballerini (1875-1883, Mediolani) t. V, p. 319-632. Cf. M. Ihm, *Studia ambrosiana*, dans *Jahrbücher für klassische Philologie, Supplementband*, 1890, t. XVII, p. 1 sq.; A. Engelbrecht, *Das Titelwesen bei den spätlatenischen Epistolographen*, in-8°, Wien, 1893 (également sur les titres et les *epitheta honorifica* dans les lettres de saint Ambroise). G. Wilbrand, *S. Ambrosius quos auctores quæque exemplaria in epistulis componendis secutus sit.* (Diss. inaug.) in-8°, Monast. Guestf., 1909 (Ambroise a puisé dans Philon, Flav. Josèphe et Origène, il a cherché des *ornamenta orationis* dans Salluste, Cicéron et Virgile). Sur les lettres X-XIV, qui sont en relation avec le synode d'Aquilée, du 3 septembre 381, et dont l'authenticité avait été mise en question par le P. Chifflet et par Langen, voir les observations décisives de M. Ihm, *op. cit.*, p. 41-42. Sur la lettre XX, voir C. Ferrini, *Postilli giuridiche all'epistola 20 di S. Ambrogio diretta alla sorella Marcellina*, dans *Ambrosiana*, Milano, 1847, n. 6: dans cette lettre XX, 6, Ambroise a employé *missa* au sens « de messe » : *missam facere cœpi*, au lieu de recourir aux mots *sacrificium* ou *oblatio*. Voir H. Koch, *Missa beim heil. Ambrosius und der Ursprung des Wortes*, dans *Der Katholik*, 1908, t. I, p. 114-128. Sur les lettres XXXIV, XXXV, XXXVI, LXXII, voir G. Wilbrand, *Ambrosius und der Kommen-*

[1] H. Usener, *Religiongeschichtliche Untersuchungen*, t. I, p. 269. — [2] Paulin, *Vita Ambrosii*, c. IV, IX. — [3] *Code Théodosien*, III, XII, 3 : *designato quidem lege* (Theodosii) *supplicio* ; III, X, 1 : *exceptis his, quos consobrinorum hoc est quarti gradus conjunctionem lex triumphalis memoriæ patris nostri exemplo indultorum supplicare non vetavit.* Godefroy fixe la constitution de Théodose en 384 ou 385. — [4] S. Paulin, *Vita Ambrosii*, c. XXVII-XXXI, *Epist.*, LVII et LXI, 2 : *redii itaque circiter kalendas Augustas.* — [5] *Acta sanct.*, 22 janvier, p. 419; cf. III, n. 11-12.

tar des Origenes zum Römerbriefe, dans *Biblische Zeitschrift*, 1910, t. VIII, p. 26-32. Sur deux lettres faussement attribuées à saint Ambroise, à propos des saints Gervais et Protais et des saints Vital et Agricola, imprimées dans *P. L.*, t. XVII, col. 742-749, voir F. Savio, *Due lettere falsamente attribuite a S. Ambrogio*, dans *Nuovo bullettino di archeologia cristiana*, 1897, t. III, p. 153-177. G. Mamone, *Le epistole di Sant'Ambrogio*, dans *Didaskaleion*, 1924, nouv. série, t. II, p. 3-143. *La forma delle lettere di S. Ambrogio*, dans *ibid.*, p. 145-164.

XLVII. Lettre du pape Anastase Ier. — Anastase, succéda au pape Sirice sur le siège épiscopal de Rome vers la fin du mois de novembre 399; il mourut en décembre 401. Ami de Paulin, évêque de Nole, il se laissa engager par saint Jérôme dans la querelle origéniste. La traduction du Περὶ ἀρχῶν d'Origène par Rufin venait d'être publiée peu de temps avant l'élection d'Athanase, qui prit parti et, sous l'impression de Théophile d'Alexandrie, condamna Origène. A ce sujet il existe trois lettres d'Anastase adressées à Simplicianus et à Venerius, évêques de Milan, puis encore à Jean, évêque de Jérusalem. La lettre à Simplicianus est suspecte [1]; la lettre à Jean nous montre que le pape réprouve le livre d'Origène dont on lui avait soumis la traduction latine; la lettre à Venerius offre une importance particulière.

On connaissait l'existence de cette lettre à laquelle Anastase lui-même faisait allusion dans sa lettre à Jean de Jérusalem [2], mais on croyait le texte perdu. En 1869, la Bibliothèque royale de Belgique acquit un manuscrit du Xe siècle (II, *1636*) au fol. 155 vo duquel on lit cette rubrique : *Anastasii episcopi urbis Romæ ad Venerium episcopum Mediolani*. Une première édition parut par les soins de Ch. Ruelens dans une revue locale [3]; l'édition consistait en une transcription aussi exacte que possible du texte, émaillé d'erreurs et de déformations auquel l'éditeur en ajouta quelques-unes. Puis vint une édition anonyme (en réalité de H. Nolte) qui s'efforçait sans succès d'améliorer le texte qui fut un peu plus maltraité que dans la première édition [4]. L'année suivante, nouvelle édition aussi malencontreuse que les précédentes [5]. La lettre d'Anastase avait donc paru en 1871, 1872 et 1873, sous une si mauvaise étoile et avec une si fâcheuse présentation que personne ne s'en soucia. Après douze années de silence, un malheur nouveau lui survint, la lettre attira l'attention du cardinal Pitra qui lui fit un bout de toilette [6]. Il lut bien en tête le nom d'Anastase et décida que ce serait non plus Anastase Ier (399-401), mais Anastase II (496-498); dans le texte il lut le nom de Simplicianus, évêque de Milan et le rebaptisa Simplicius dont il fit un pape de Rome [7]. On n'était pas au bout des misères. Dans le résumé qu'il donna de la lettre pour les *Regesta*, Kaltenbrünner transforma Denys de Milan en Denys d'Alexandrie [8]. L'édition de Pitra fut la plus mauvaise de toutes; le cardinal suivait une transcription à lui expédiée de Bruxelles et qu'il estimait superlativement, puisqu'il l'appelait *apographum accuratissime* (sic) *rescriptum* [9]; il jouait de malheur : la transcription était décorée d'une douzaine de fautes, ce qui était une manière ingénieuse d'introduire de l'inédit. Pitra croyait avoir devant un texte fautif la même sûreté de main qu'un chirurgien devant un blessé, il se mit à la besogne hardiment : *Necesse visum est totam rescribere epistolam, nec abstinere etiam ab audaci absonæ lectionis restitutione* [10]. Le texte ne s'en porta pas mieux. Là-dessus J.-B. de Rossi le cita et l'utilisa tel quel [11], et le P. H. Grisar le corrigea discrètement [12]. On pouvait tenir le malade pour désespéré quand un critique le remit sur ses pieds; c'était le P. J. Van den Gheyn.

Cela fait, il l'examina et donna son diagnostic : Les données qui peuvent servir à dater le document sont les suivantes : Anastase Ier occupa le siège de Rome du 27 novembre 399 au 19 décembre 401, et Venerius fut évêque de Milan de 400 à 409. Dans sa lettre, Anastase mentionne la mort de Simplicien, évêque de Milan, ce qui survint en 400. De plus, Anastase semble faire allusion à la lettre synodale adressée par Théophile d'Alexandrie aux évêques de Palestine et de Chypre en septembre 400. La lettre d'Anastase doit donc être reportée vers la fin de l'année 400 ou le cours de l'année 401.

Le but principal de la lettre d'Anastase à Venerius est de condamner nettement les doctrines d'Origène que la traduction de Rufin venait de populariser en Occident. Dans sa lettre à Jean de Jérusalem le pape disait à ce propos : « Nous vous transmettons un exemplaire de la lettre que nous avons écrite à notre frère Venerius, l'évêque de Milan; vous y trouverez l'expression fidèle de nos sentiments et de nos croyances [13]. »

Le véritable intérêt de la lettre à Venerius réside non dans la question d'Origène qu'elle aborde, mais dans la question du pape Libère, qu'elle ne fait qu'effleurer. Le témoignage d'Anastase Ier en faveur de son prédécesseur, disparu depuis trente-cinq ans seulement (366-401) a d'autant plus d'importance qu'Anastase avait été le contemporain de Libère, avait fait partie de son clergé et avait sans doute assisté à ses funérailles. Or, Anastase traite Libère en évêque qui n'a jamais failli devant l'erreur et qui préfère le martyre au blasphème et à l'apostasie : *Cruci potius adfigi quam Deum Christum blasphemarent, aut filium Dei Dominum Christum dicerent creaturam.* Libère est mis sur le même rang que Denys de Milan, mort en exil pour la foi, que saint Eusèbe de Verceil et saint Hilaire de Poitiers, les adversaires irréductibles de l'arianisme, et Anastase l'appelle *sanctæ recordationis Ecclesiæ romanæ Liberius episcopus*. Anastase dans sa lettre félicite l'Italie du dévouement et de la constance avec lesquels elle a gardé l'intégrité de la foi apostolique, *integram fidem apostolis traditam toto orbe victrix retinebat Italia*. Et cela à quelle époque? Précisément au temps qui coïncide avec le pontificat de Libère (352-366), *quippe sub tempore quo Constantius orbem victor obtinuit*, allusion au règne de Constance à partir de sa victoire sur Magnence (353-361). Cet attachement de l'Italie se porte sur la foi définie à Nicée : *fides... quæ... fuerat... definita in synodali conventu Nicenæ*. Anastase proclame l'impuissance des embûches de l'arianisme en Italie. Si, victimes de manœuvres frauduleuses ou violentes, quelques évêques faillirent un instant, soit au concile de Milan (355), soit à celui de Rimini (359), Denis, Libère, Hilaire, Eusèbe et les autres que le pape passe sous silence, *ut de plerisque taceam*, doivent avoir absolument échappé aux tentatives ariennes, *nec potuit sordes suas inmittere aliqua subreptione hæretica factio ariana*. Pitra et J.-B. de Rossi mettent au même rang la lettre d'Anastase et

[1] Al. Vincenzi, *In S. Greg. Nysseni et Origenis scripta et doctrinam nova recensio*, in-8°, Roma, 1865, t. III, c. XXIV, p. 286. — [2] *P. L.*, t. XX, col. 65 sq.; t. XXI, col. 627 sq.; t. XLVIII, col. 231 sq. — [3] Le *Bibliophile belge*, 1871, t. VI, p. 121-129. — [4] *Der Katholik*, 1872, t. XXII, p. 251-253. — [5] *Le Mémorial, revue des intérêts religieux*, Liége, 1872, p. 65 sq. — [6] *Analecta novissima*, 1885, t. I, p. 462-464. — [7] *Ibid.*, p. 464, note 7. Cf. L. Duchesne, dans *Bulletin critique*, 1886, p. 69. — [8] *Regesta pontif. rom.*, t. II, p. 691-692, n. 281. — [9] *Analecta novissima*, t. I, p. 464, note 1. — [10] *Ibid.*, p. 464, note 3. — [11] *Bulletino di archeologia cristiana*, série V, t. I, p. 124-125, 134. — [12] *Zeitschrift für katholische Theologie*, 1888, t. XII, p. 500. — [13] *La lettre du pape Anastase Ier à S. Venerius, évêque de Milan, sur la condamnation d'Origène*, dans *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, 1899, t. IV, p. 1-10.

l'inscription libérienne, ce qui semble difficile à soutenir. Enfin, on peut se demander si les éloges décernés à Libère ne s'adressent pas à ce pape avant sa chute? Ne portent-ils pas sur la première partie de sa vie? Mais si Libère avait failli, son successeur Anastase n'aurait pu affirmer que jamais « l'Italie et le Saint-Siège n'avaient été entachés d'arianisme ». Le but de la lettre d'Anastase le démontre. Il ne s'agissait pas pour Anastase de condamner Arius dûment jugé et convaincu au concile de Nicée, il fallait préserver l'Italie d'erreurs semblables à celles d'Arius, erreurs contenues, au témoignage de saint Jérôme, dans les œuvres d'Origène que Rufin venait de traduire en latin.

XLVIII. La lettre a Zenas et Sérénos. — Cette lettre a été attribuée à saint Justin; on la trouve dans trois manuscrits anciens, Paris. gr. *451* (x^e^ siècle); Paris. gr. *174* (x-xi^e^ siècle); Paris. gr. *450* (en 1363). Ces deux derniers manuscrits ont permis à Robert Estienne, en 1551, d'introduire le texte de cette lettre dans l'édition de saint Justin. Dom Prudence Maran a fait usage d'autres manuscrits et a maintenu la lettre en question dans son édition de saint Justin, en 1742, reproduite par Migne, *P. L.*, t. vi, col. 1183-1204. Enfin Otto lui a fait place dans le *Corpus apologetarum*, t. iii, part. 1 (1880).

Tout cela ne vaut pas une attestation en règle et cette attestation manque : ni Eusèbe, ni Photius, ni aucun ancien ne connaît la lettre en question. Au x^e^ siècle on la copiait, ainsi que nous le voyons dans le manuscrit d'Aréthas de Césarée (*451* de Paris) et au xvii^e^ siècle l'opinion des critiques se prononçait sur son compte. En 1634, Scultet, dans le *Medulla Patrum*, admet encore l'authenticité, mais il est le dernier; après lui « le P. Halloix et le P. Alexandre n'y trouvent rien ni pour la matière ni pour le style qui ait rapport aux véritables ouvrages de saint Justin [1] » et Tillemont lui-même est disposé à y voir l'ouvrage de quelque abbé: il prononce le nom de saint Isidore de Péluse comme pour donner une direction aux recherches. Depuis lors, la question a été délaissée jusqu'en 1896, date à laquelle la lettre a, de nouveau, attiré l'attention sur elle [2].

L'auteur a reçu une instruction assez étendue, il lui arrive de faire allusion à une comédie. Il est vrai que cela ne veut pas dire qu'il l'ait vue ni lue, car il ne manque pas de gens pour citer *Georges Dandin*, le *Bourgeois gentilhomme* et *Monsieur de Pourceaugnac*, non parce qu'ils les ont vus au théâtre, mais parce qu'ils en ont attrapé et retenu une phrase devenue proverbiale. Mais on peut admettre que l'auteur tirait ses réminiscences profanes de ses souvenirs personnels, quoique nous soyons presque tous plus ou moins exposés à paraître familiers avec le théâtre, quand nous écrivons à peu près sans nous en douter que un tel entra en scène, qu'il joua son rôle, etc. Ces locutions se rencontrent même sous des plumes ecclésiastiques, et ne prouvent pas tout à fait que celui qui en fait usage passe sa vie dans le monde le plus frivole. Tillemont, qui ne manquait pas de toute psychologie, savait de reste que parmi les moines des solitudes palestiniennes on rencontrait des gens sachant écrire une langue soignée et rajeunir leurs expériences passées, pour admonester, avec une sagesse indulgente et spirituelle, la frivolité, des gens du monde, qu'ils ne fréquentaient pas tout en les connaissant bien.

« Il les détourne de l'ambition des premières places et de tout ressentiment contre ceux qui les obtiennent (c. 3), de la recherche de la faveur du monde (φιλίαν ἐπίγειον) et de l'opulence « que les fous proclament bienheureuse dans la grandeur d'une cité ou dans l'abondance de tout confort » (c. 5), des entretiens mondains (ὁμιλητέον δὲ κοσμικὸν οὐδὲν, *ibid.*), de l'inégalité d'humeur (c. 7). Il recommande la réserve dans le commerce des femmes, à cause de leur coquetterie : une femme qui se montre, une femme qui est fière d'être femme, est une femelle et non une fidèle (θήλειά ἐστιν... οὐκ ἔστι πιστή (c. 8). Pas de flirt (μὴ διώκωμεν), pas de galanterie (μὴ θωπεύωμεν), rien que de la charité. Les promenades sont permises pour la santé, non pour les cabales (c. 11). Le vin est permis tous les jours, mais n'allons pas jusqu'à l'ivresse et ne le buvons pas comme de l'eau (c. 12). Mangeons sobrement et ne devenons pas des Géryons à trois têtes et à six mains, des goinfres (c. 13). Il insiste sur la question féminine (c. 15) : il veut qu'on honore les femmes en les redoutant, que l'on craigne leur mobilité et τὴν εἰς ὅπερ οἴονται γεγονέναι συνείδησιν, que l'on se défie de leurs volontés d'enfants gâtés, de leurs roueries et de leur simplicité, de tout en elles, jusqu'à leur façon de nouer les cheveux. Le commerce avec les femmes exige des hommes la robustesse du cœur : ils doivent couper les branches trop développées, car il suffirait de tirer sur ces branches pour les amener à soi, et les fruits seraient mangés par les renards qui se cachent sous terre. »

Dans un autre passage (c. 2), on lit ces mots : « Nous connaissons quelques-uns, qui selon la chair, se sont mis fort en évidence, et qui tirent l'Évangile violemment au service de leur colère, s'efforçant d'adapter à l'objet de leur violence les maximes du Sauveur. Si ceux-là avaient pu quelquefois livrer autrui à la géhenne, le monde tout entier y aurait passé : du moins dans la mesure où ils le peuvent, ils condamnent, ils font grand le foyer du feu. Oh! ne soyons pas semblables à ceux-là! » Cette tirade s'adresse, paraît-il à saint Jean Chrysostome. Cela est très possible, autant que peut être possible une conjecture indémontrable. De pareilles aménités sont de celles que s'adresseront toujours ceux qui ne pensent pas de même sur un sujet déterminé. Le procédé qui consiste à damner gratuitement ses contradicteurs, faute de pouvoir les condamner plus effectivement, est de tous les temps, sans excepter les jours où nous vivons. Quant à mettre cette lettre au compte de Sisinnios, évêque novatien de Constantinople et rival de saint Jean Chrysostome, la conjecture paraît peu autorisée et l'opinion de Tillemont conserve sa vraisemblance.

XLIX. Lettres de saint Paulin. — De saint Paulin, évêque de Nole, il nous reste cinquante lettres environ, c'est tout son bagage en prose. Quatorze ou quinze lettres sont perdues et peuvent être indiquées par les allusions qu'elles contenaient. On a compté cinquante et une lettres, mais il faut écarter la lettre 34 qui est un sermon sur la bienfaisance. De la lettre 48 il ne reste qu'un fragment; enfin on a le droit d'entretenir des doutes sur l'authenticité des lettres 46 et 47, adressées à Rufin. L'ensemble de la correspondance prend place entre 394 et 413, seule la lettre li^e^ appartient aux dernières années, entre 423 et 426. Il s'en faut que la chronologie soit établie avec certitude; les lettres ne sont pas disposées dans les manuscrits d'après l'ordre du temps. Quatorze de ces lettres sont adressées au plus ancien et au plus fidèle ami de Paulin, à Sulpice Sévère; six à Amand, prêtre à Bordeaux qui avait largement contribué à la conversion de Paulin; cinq à Delphin, évêque de Bordeaux; quatre à saint Augustin, une enfin à chacun de la plupart des autres correspondants : Romanianus, Licentius, Pammachius, Rufin, Alypius.

[1] Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. ii, p. 648-649. — [2] P. Batiffol, *L'auteur véritable de l'epistula ad Zenam et Serenum*, dans *Revue biblique*, 1896, t. v, p. 114-122.

« Il n'est pas douteux que Paulin n'ait été considéré par ses contemporains comme un épistolier des plus remarquables. Saint Augustin [1], saint Jérôme [2] parlent de ses lettres avec un enthousiasme qui paraît sincère. Jérôme va jusqu'à le comparer à Cicéron : *In epistolari studio prope Tullium representas*, lui écrit-il. Nous y prenons moins de plaisir que ces correspondants éminents. Voici pourquoi.

« En premier lieu, l'abondance excessive des citations scripturaires a quelque chose d'accablant. Il multiplie plus qu'aucun autre écrivain catholique de son temps les réminiscences de l'Écriture. Ce sont tantôt des phrases, ou, comme nous disons, des versets entiers, plus souvent, des bribes de deux ou trois mots ou de simples allusions... Les citations ou quasi-citations ne sont que rarement détachées du texte par un mot d'annonce, tel que *scriptum est* ou *dicente apostolo*. Elles sont d'ordinaire incorporées aux phrases. Paulin enchevêtre les mots de son cru et les mots empruntés. Il exprime sans cesse sa propre pensée par des expressions tirées de l'Écriture, ou plutôt sa pensée semble faite d'un afflux continu de souvenirs bibliques. Il y a là un genre littéraire spécial, destiné à une élite studieuse et dont la saveur nous échappe [3] » Ajoutons que Paulin, sous son cilice en poils de chameau, présent de son ami Sulpice Sévère, est resté un lettré selon le goût de l'époque et de son ancien professeur Ausone. Il s'excuse bien çà et là quand une réminiscence profane lui vient à l'esprit, mais ce sont de fugitifs repentirs. En fait, sa prose se pare de toutes les fleurs de la rhétorique, et ne répugne nullement aux larges développements soignés et même fignolés [4]. Il oublie seulement qu'il est une mesure, même dans le joli, et que la discrétion est une des vertus de l'écrivain. Enfin ses lettres en prose se réfèrent toutes à la période où les formes de sa pensée et de sa vie étaient arrêtées définitivement. Il ne nous y fait nulle confidence sur les étapes par lesquelles il a passé, lui, patricien richissime, pour en arriver à ce point d'humilité et de détachement; de là quelque déception pour notre curiosité [5]. »

La correspondance de Paulin a dû être beaucoup plus considérable que ce qui nous en reste; notamment les quatorze lettres à Sulpice Sévère sont peu de chose en comparaison de ce que nous devrions avoir, et ces quelques lettres appartiennent toutes à une période très brève de leurs relations (393-404). Ces lettres et même toutes les autres, sauf deux, datent du séjour de Paulin à Nole et ne dépassent guère l'année 406. Les lettres 46 et 47 adressées à Rufin sont de 406-407; la lettre 50, à saint Augustin, semble pouvoir être reculée jusqu'en 410; c'est la dernière. Si Paulin a vécu jusqu'en 431, il semble difficile d'admettre qu'il ait passé les vingt dernières années de sa vie sans écrire une lettre, d'autant que ses correspondants vivaient et continuaient sans doute à lui écrire. Comme du vivant de Paulin il y avait des admirateurs qui formaient des recueils de ses lettres, Sanctus de Bordeaux entre autres [6], on peut croire que nous ne possédons qu'une collection particulière et incomplète de lettres recueillies en Aquitaine avant l'invasion du pays. Ce qui en fait l'importance, c'est qu'elles appartiennent à la période de la conversion de Paulin et de Sulpice Sévère. Tillemont avait établi une chronologie qui s'écartait peu de celle du P. Chifflet, sauf pour la date de la lettre 29; mais depuis lors Muratori a découvert le *Natalicium XIII* qui a permis à Rauschen d'établir que les lettres 35 et 36, à Amand et à Delphin, sont du séjour en Espagne (392-394) et non de 403; de plus la lettre 20 dont la date avait été fixée en 399 doit descendre en 400, depuis que L. Duchesne a précisé la date de l'avènement du pape Anastase. Chifflet jugeait absurde de vouloir dater toutes les lettres: du moins peut-on essayer d'en dater quelques-unes [7].

L. Lettres de saint Jérôme. — La correspondance tient dans la vie de saint Jérôme une place considérable, aussi bien à raison du temps qu'il y consacre, que des questions qu'il y traite et de l'art littéraire dont il la marque. Lui-même, fin lettré, savait ce qu'il y déposait, et il le faisait à bon escient; il prenait soin de la recueillir. Dans le *De viris illustribus*, c. cxxxv, où il cite ses propres ouvrages jusqu'à l'an 392, il mentionne *Epistolarum ad diversos librum unum*, et *Ad Marcellam epistolarum librum unum*. En plus des recueils, il y eut celles qu'il publia séparément. Le nombre de ce qui nous reste est élevé; le dernier éditeur, J. Hilberg, s'est arrêté à cent cinquante-quatre, parmi lesquelles il s'en trouve quelques-unes qui sont adressées à Jérôme.

Saint Jérôme a été le premier en date des épistoliers, au sens que nous donnons aujourd'hui à ce mot : sa correspondance est la véritable révélation de sa personnalité vibrante, tour à tour endolorie et impitoyable, hargneuse et compatissante, faite de contrastes qui éclatent dans l'improvisation des lettres, mieux qu'ils ne pourraient le faire dans le développement méthodique d'un traité. Cette collection de lettres, a instruit, réjoui, délecté les hommes du Moyen Age, elle a eu ses dévots au siècle de la Renaissance. Sa petite chapelle ne fut pas moins pieusement desservie que ne l'ont été celle de Cicéron et celle de Mme de Sévigné; mais saint Jérôme n'a pas encore rencontré son M. Walckenaer.

Le fond et la forme varient et révèlent toute la sensibilité de l'écrivain qui, même dans les lettres intimes comme dans celles qu'il destine au public, se montre toujours par quelque aspect, tel que sa vie entière nous apprend à le connaître. Écrit-il un traité, il ne cesse pas d'écrire une vraie lettre, de celles qui laissent voir le point contact entre l'écrivain et le destinataire. Le coloris du style varie avec une richesse dont un grand artiste dispose seul. Suivant celui ou celle qui fait l'objet de cette prose nerveuse : adultes, jeunes gens, matrones, vierges, papes, clercs ou moines, pendant un demi-siècle, il fait surgir devant nous son correspondant avec la vivacité que pourrait prendre un interlocuteur; il le peint, il le montre, il le présente pour jamais avec son caractère vrai ou avec le caractère qu'il lui impose devant la postérité. Afin d'embrasser cette galerie de portraits, de récits et d'épisodes avec quelque méthode, il est utile de diviser la correspondance en plusieurs groupes.

Un premier groupe se compose de lettres adressées à des amis particuliers que Jérôme met au courant de ce qui regarde sa vie privée et celle de ses amis; parfois il introduit des remerciements, des prières, des demandes, etc. Ce sont là de véritables lettres, des entretiens sur le papier. Nous en avons des exemples dans la lettre 3, envoyée d'Antioche à Rufin, avant de s'enfoncer dans le désert, pour l'en avertir et lui parler de Bonose, leur commun ami, ou bien encore la lettre 38, adressée à Marcella qu'il renseigne sur la maladie de Blesilla. La lettre 45, écrite sur le vaisseau qui emporte

[1] *Epist.*, xxvii, 2; clxxxvi, 40. — [2] *Epist.*, lviii, 11, et lxxxv, 1. — [3] E.-Ch. Babut, dans *Revue d'hist. et de litt. relig.*, 1910, p. 129. — [4] *Epist.*, xxiii, 10 sq., édit. Hartel, t. i, p. 167. — [5] P. de Labriolle, *Hist. de la litt. lat. chrét.*, 2e édit., p. 438. — [6] *Epist.*, xli, 1. — [7] C'est ce qu'ont tenté P. Reinelt, *Studien ueber die Briefe des heil. Paulinus von Nola*, Breslau, 1903 et J. Brochet, *La correspondance de saint Paulin de Nole et de Sulpice Sévère*, in-8°, Paris, 1906; F. Cavallera, *Saint Jérôme sa vie et son œuvre*, t. ii, p. 89-90; L. Villani, *Sur l'ordre des lettres échangées entre Ausone et Paulin de Nole*, dans *Revue des Études anciennes*, 1927, t. xxix, p. 35-44.

Jérôme en Orient, portera à Asella le témoignage de sa respectueuse amitié, et lui présentera la justification des calomnies qui l'ont amené à s'éloigner de Rome.

Un deuxième groupe se compose de lettres auxquelles Jérôme lui-même a imposé le titre d'*Epistolæ consolatoriæ*. Il comprend des lettres de condoléance sur la perte qu'un ami ou une amie vient de faire de quelque proche parent : telle est la lettre 39 à Paula, sur la mort de Blesilla, la lettre 66 à Pammachius, gendre de Paula, sur la mort de sa femme Pauline. Lettre de condoléance avec un ton solennel et monté d'oraison funèbre à l'usage du public. A propos de cette lettre 66, on lit dans la lettre 108, 4 : *Paulinam, quæ... Pammachium reliquit heredem, ad quem super obitu ejus parvulum libellum edidimus.*

Un troisième groupe est composé d'*epitaphia* ou notices nécrologiques consacrées à des amis du défunt; c'est à la demande d'autres amis que Jérôme les a composés, mais ils n'en sont pas moins destinés au public. On peut rattacher ces compositions aux lettres de condoléance; plusieurs racontent des traits importants de la vie du défunt, par exemple, la lettre 75 : *Ad Theodoram.* La lettre 60 contient l'*epitaphium Nepotiani* adressé à Héliodore, oncle paternel du défunt et ami intime de saint Jérôme. Dans une longue introduction, l'auteur cherche à le consoler et à se consoler lui-même de cette perte douloureuse par la pensée de l'immortalité chrétienne. Ces *epitaphia* ou notices nécrologiques aident à éclairer la vie de saint Jérôme, surtout ceux de Paula (108) et de Marcella (127).

Un quatrième groupe renferme les lettres contenant des exhortations à la vie ascétique. Jérôme lui-même leur a imposé un nom en les appelant *Epistolæ exhortatoriæ*, dans sa lettre à Héliodore. Les plus importantes sont composées dans l'intérêt du destinataire, mais elles visent également le public (ep. 52, n. 4) et d'ailleurs saint Jérôme en donna une édition séparée, au moins pour les lettres à Héliodore et à Eustochium, en outre la lettre à Népotien (52), qui est comme le pendant et la continuation de la lettre à Héliodore (52, n. 4). A la demande de Népotien, saint Jérôme y donne les règles de la vie ascétique soit pour les moines, soit pour les prêtres séculiers, mais principalement pour ceux-ci. Il dit, il est vrai, dès le début de la lettre : *Petis a me Nepotiane... ut tibi brevi volumine digeram præcepta vivendi, et qua ratione is qui, sæculi militia derelicta, vel monachus cœperit esse, vel clericus, rectum Christi tramitem teneat.* Mais il faut voir, par contre, la remarque précédente. Il en est ainsi, en effet, vu que Népotien était clerc. La lettre à Népotien, intitulée : *De vita clericorum et monachorum*, exerça sur le Moyen Age une influence non moins grande que la lettre à Eustochium; comme cette dernière, elle contient une polémique acerbe, en particulier contre la fausse dévotion. A cette classe appartient encore la lettre 107, à Læta, intitulée *De institutione filiæ*, contenant des règles pour l'éducation chrétienne et où Jérôme, au ch. IV, met à profit les *Institutiones* de Quintilien. Il en est de même de la lettre 79, à Salvina, femme de la plus haute naissance, et fille de Gildo, roi de Maurétanie. Elle était veuve d'un neveu de l'empereur Théodose, et saint Jérôme l'exhorte à vivre uniquement pour ses enfants et dans le veuvage; cette lettre contient aussi l'éloge du mari défunt.

Ces quatre groupes de lettres appartiennent au domaine de la littérature générale : la glorification de la vie religieuse en est le lien commun. Nous allons maintenant déterminer encore trois groupes qui se rattachent moins étroitement à ce domaine.

Un cinquième groupe renferme donc les lettres où la polémique est associée à l'apologétique. Dans ce nombre est la petite lettre à *Marcella* (40) où l'auteur poursuit Onase de ses sarcasmes, puis la longue lettre à Pammachius (48) consacrée à la défense des livres écrits par Jérôme contre Jovinien; et encore la lettre 50, pleine d'aigreur et d'ironie contre un jeune moine qui avait attaqué cet écrit.

Un sixième groupe se compose de lettres ayant un caractère didactique et général, et traitant de sujets déterminés, quoique provoqués par une circonstance personnelle. Ici prennent place la lettre à Paulin sur l'étude de l'Écriture sainte (53), la lettre à l'orateur Magnus (70) dans laquelle Jérôme se justifie des emprunts faits par lui aux auteurs païens. Il s'étend longuement sur ces emprunts, sur ces imitations et montre, dans un coup d'œil jeté sur l'histoire littéraire, qu'il a eu d'illustres prédécesseurs. La lettre 57, à Pammachius, appartient encore à ce groupe; elle est intitulée : *De optimo genere interpretandi*, et Jérôme y justifie sa méthode personnelle de traduire. Le meilleur est, selon lui, de rendre le sens et non les mots, excepté pour les Livres saints; et il défend son point de vue avec d'autant plus de ténacité qu'il avait été mis personnellement en cause.

Un septième et dernier groupe se compose des lettres consacrées à traiter un point d'exégèse; elles sont nombreuses et cela se comprend sans peine. Jérôme avait des amis qui interrogeaient volontiers le traducteur et le commentateur infatigable des Écritures; il ne manquait pas d'ennemis qui trouvaient à reprendre à l'interprétation qu'il avait donnée. Il s'en explique avec les uns et les autres, mais sur un ton différent. Au pape Damase, il expose ce qu'il a à dire tout en lui faisant quelque peu la leçon, à Marcella et à Pauline, et aux deux prêtres goths, Sunnia et Fretela, il adresse de véritables traités.

Avec cette variété de fond marche de pair une égale variété dans la forme. Telle est l'ardeur de l'âme de Jérôme que l'expression de sa pensée, même au sein de la solitude, revêt une émotion que donnent plus ordinairement le sentiment de la lutte et la présence de la foule : il se trouve être éloquent, même la plume à la main. Écrivain, comme d'autres sont orateurs, il improvise et ne compose pas. Sa pensée vole, son cœur bondit, sa plume ne fait que traduire cette course un peu désordonnée. La vivacité de sa jeunesse, les excès qui l'ont souillée ont fait place à un sentiment non moins impétueux, mais contenu maintenant, apaisé et fécond en résultats qui se répand en sentiments tendres, délicats, pathétiques. C'est dans son cœur qu'il trouve le secret des autres cœurs; c'est de là qu'il fait jaillir les sources de la spiritualité chrétienne : pieux scrupules, pudiques mystères, saintes résignations qui forment le fond d'une vie morale nouvelle. Sa brillante imagination, ses passions encore frémissantes, quoique domptées, son amour persistant de la beauté littéraire et de l'art classique, son ardente étude des Livres saints, le contraste entre l'austérité déprimante de son régime et la fougue exaspérée de son caractère, tout cela concourt à donner à sa pensée une vigueur et à l'expression de cette pensée un coloris saisissant qui a fait dire à Joubert : « Ce style brille de l'éclat de l'ébène. » Ce style nous révèle la variété de son talent : pénétration d'esprit, saillies, jeux de mots, imagination mobile et forte qui se montre toujours habile à tracer une esquisse : voyez le portrait de Blesilla (l. 39), le tableau de l'invasion des Huns (l. 77); la description de l'île rocheuse où vit l'ermite Bonose (l. 3, n. 4).

Un volume petit in-folio, sans titre, pagination ou signatures, comptant 223 feuillets, imprimés sur deux colonnes, à 50 lignes par colonnes, le texte commençant au fol. 3, sans en-tête, avec un feuillet 1 (verso) *I] Ncipiunt capitula libri epistolari sancti Jheronimi;* à Strasbourg, chez J. Mentelin, en 1467 (?), contient

cent trente-neuf lettres. C'est probablement la plus ancienne édition. La plus récente est celle de I. Hilberg, terminée en 1918. Dans cet intervalle de quatre siècles et demi on pourrait composer presque un volume avec les titres et les particularités des éditions des lettres de saint Jérôme, c'est un travail qu'on ne s'attend pas à trouver ici. L'édition de Martianay-Vallarsi, donnée par Migne, *P. L.*, t. XXII, col. 325-1224, contenait cent cinquante lettres auxquelles dom D. De Bruyne a ajouté quatre pièces importantes : *Quelques lettres inédites de saint Jérôme*, dans *Revue bénédictine*, 1910, t. XXVII, p. 1-11, ainsi l'édition de I. Hilberg compte CLIV lettres. Cette édition a pris place dans le *Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum* de Vienne dont elle forme les tomes LIV, LV et LVI parus en 1910, 1912 et 1918. Le tome LIV contient les lettres 1-70, dans le même ordre que l'édition Vallarsi. Le tome LV contient les lettres 71-120, dans le même ordre que l'édition Vallarsi. Le tome LVI contient les lettres 121-154, dans le même ordre que l'édition Vallarsi pour 121-150; les n. 151-154 sont les quatre lettres trouvées par dom De Bruyne. Dans le « Salut au lecteur » daté de Vienne, le jour des calendes de mars 1918, l'éditeur I. Hilberg écrit ce qui suit : *Si dis placet, brevi Cernovicios reversus et chartas meas Hieronymianas nactus primum impiger ad Hieronymi epistulas prolixe præfandas accedam, deinde indices ad epistularum corpus tam uberes conficiam, ut eos una cum præfatione peculiari volumine publici juris par sit.* Il faut attendre l'effet de ces promesses.

Quelques traductions françaises des lettres de saint Jérôme ont été données; la plus correcte est celle de J. P. Charpentier, *Lettres choisies de saint Jérôme* (quarante en tout), *texte latin soigneusement revu, traduction nouvelle et introduction*, in-18, Paris, 1890. Voir aussi M. D'Amico, *Girolamo di Stridone e le sue epistole. Studio letterario con prefazione di L. Simioni*, in-16, Acireale, 1902; G. Harendza, *De oratorio genere dicendi, quo Hieronymus in epistolis usus sit*, in-8°, Vratislaviæ, 1905; F. Cavallera, *Saint Jérôme, sa vie et son œuvre*, t. II, p. 47-56.

Nous avons consacré à saint Jérôme (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2235-2304) une notice biographique assez étendue pour qu'il devienne facile d'y suivre la chronologie de ses lettres que nous allons donner.

Lettre 1. Automne de 374. Lettre adressée d'un lieu inconnu à un abbé Théodose et à ses moines, parmi lesquels il avait passé quelques jours; c'est peut-être l'abbé de Rhossos sur la côte syrienne. Cf. F. Cavallera, *Saint Jérôme, sa vie et son œuvre*, t. I, p. 23-27, t. II, p. 14; on pourrait aussi songer à quelque monastère d'Occident.

Lettre 2. Automne de 374. Lettre adressée à Innocentius; on ne peut en reculer la date au delà de la première moitié de 375. Il s'agit d'un conte servant de prétexte à un développement littéraire : une femme de Verceil frappée sept fois par le bourreau et, finalement, arrachée à la mort. Cf. *Ibid.*, t. I, p. 27-28; t. II, p. 13-14.

Lettre 3. Été de 375. Lettre à Rufin sur le bruit de sa venue à Jérusalem. Cf. *ibid.*, t. I, p. 33-34, t. II, p. 15.

Lettre 4. Été de 375. Lettre à Florentinus à Jérusalem, pour le prier de transmettre la lettre précédente. Cf. *ibid.*, t. I, p. 35; t. II, p. 15; Florentinus répondit à Jérôme que le bruit de la venue de Rufin était controuvé, il en reçut la suivante.

Lettre 5. Seconde moitié de l'année 375. Réponse à Florentinus. Cf. *ibid.*, t. I, p. 47; t. II, p. 15.

Lettre 6. Sec. moit. ann. 375. Lettre à Julien, mentionne le départ d'Héliodore pour l'Occident. Cf. *ibid.*, t. I, p. 47; t. II, p. 15.

Lettre 7. Sec. moit. ann. 375. Lettre à Chromatius et à ses amis, parle en termes exprès du séjour au désert et fait allusion à la direction à donner à la sœur de Jérôme. Cf. *ibid.*, t. I, p. 48; t. II, p. 15.

Lettre 8. Sec. moit. ann. 375. Lettre à Nicéas d'Aquilée. Cf. *ibid.*, t. I, p. 48; t. II, p. 15.

Lettre 9. Sec. moit. ann. 375 ou 376. Lettre à Chrysocomas, moine d'Aquilée, suppose Héliodore déjà arrivé dans sa patrie. Cf. *ibid.*, t. I, p. 48; t. II, p. 15.

Lettre 10. En 380-381. Lettre à Paul de Julia Concordia. Cf. *ibid.*, t. I, p. 44-45, t. II, p. 16-17.

Lettre 11. Vers 376. Lettre aux nonnes d'Hæmona. Cf. *ibid.*, t. I, p. 48; t. II, p. 15.

Lettre 12. Vers 376. Lettre à Antoine, moine d'Hæmona. Cf. *ibid.*, t. I, p. 48; t. II, p. 15.

Lettre 13. Vers 376. Lettre à la tante Castorina, proposant un rapprochement. Cf. *ibid.*, t. I, p. 48-49, t. II, p. 15-16.

Lettre 14. Vers 376-377. Lettre à Héliodore, éloge de la vie érémitique; il la jugera dans la lettre 52, 1. Cf. *ibid.*, t. I, p. 49-50; t. II, p. 16.

Lettre 15. En 376. Lettre au pape Damase. Cf. *ibid.*, t. I, p. 50-54; t. II, p. 16.

Lettre 16. En 376. Lettre au pape Damase. Cf. *ibid.*, t. I, p. 54; t. II, p. 16.

Lettre 17. En 377 (début). Lettre au prêtre Marc de Chalcis. Cf. *ibid.*, t. I, p. 55, t. II, p. 16.

Lettres 18 A et *18 B.* Lettres sur la vision des Séraphins au chap. VI d'Isaïe. La date pourrait être 380-381, mais la lettre 18 B est postérieure à la précédente. Cf. *ibid.*, t. I, p. 70-72; t. II, p. 21-22.

Lettre 19. En 383. Lettre de Damase à Jérôme sur Hosanna. Cf. *ibid.*, t. I, p. 77, t. II, p. 26.

Lettre 20. En 383. Réponse de Jérôme à Damase. Cf. *ibid.*, t. I, p. 77; t. II, p. 26.

Lettre 21. En 383. Lettre de Jérôme à Damase sur l'enfant prodigue. Cf. *ibid.*, t. II, p. 77; t. II, p. 26.

Lettre 22. Printemps 384. Lettre de Jérôme à Eustochium, sur la virginité. Cf. *ibid.*, t. I, p. 104-109; t. II, p. 24.

Lettre 23. Octobre 384. Lettre de Jérôme à Marcella sur la mort de Léa, peu après la mort de Prætextatus. Cf. *ibid.*, t. I, p. 100-101; t. I, p. 22-23.

Lettre 24. Octobre 384. Le surlendemain de la précédente. Lettre de Jérôme à Marcella sur Asella. Cf. *ibid.*, t. I, p. 101, t. II, p. 23.

Lettres 25, 26-29. Printemps 384. Lettres de Jérôme à Marcella sur l'Écriture et pour la défense de sa traduction. On a affaire ici aux premières critiques contre la traduction hiéronymienne des Évangiles (27). La lettre 27 rappelle au début la lettre 26 « sur les noms hébreux ». Il faut y joindre les lettres de même inspiration. 28 « de diapsalmate », 29 « sur l'éphod ». La XXV^e « sur les noms divins » est écrite après la XXIX^e. Cf. *ibid.*, t. I, p. 86-88, 115-116; t. II, p. 24-26.

Lettre 30. 29 juin 384. Lettre de Jérôme à Paula sur les psaumes alphabétiques. Cf. *ibid.*, t. I, p. 89; t. II, p. 23.

Lettre 31. 29 juin 384. Lettre de Jérôme à Eustochium sur ses présents pour la fête de saint Pierre. Cf. *ibid.*, t. I, p. 110; t. II, p. 23-24.

Lettre 32. Juillet 385. Lettre de Jérôme à Marcella et communication des deux précédentes. Cf. *ibid.*, t. I, p. 88; t. II, p. 23-24.

Lettre 33. En 385. Lettre de Jérôme à Paula sur Origène. Cf. *ibid.*, t. I, p. 90-91; t. II, p. 26, donne le catalogue des œuvres d'Origène.

Lettre 34. Printemps 384. Lettre de Jérôme à Marcella, antérieure à la lettre 33 qu'elle aurait dû mentionner si celle-ci existait déjà. Cf. *ibid.*, t. II, p. 26.

Lettres 35, 36. Printemps 384. Lettre de Damase et réponse de Jérôme sur cinq questions scripturaires. Cf. *ibid.*, t. I, p. 79-82; t. II, p. 24.

Lettre 37. En 385. Lettre de Jérôme à Marcella. Cf. *ibid.*, t. I, p. 87-88; t. II, p. 26.

Lettre 38. Août-sept. 384. Lettre de Jérôme à Marcella, sur la conversion de Blesilla. Cf. *ibid.*, t. I, p. 103, t. II, p. 23.

Lettre 39. Novembre 384. Lettre de Jérôme à Paula, pour la consoler de la mort de Blesilla. Cf. *ibid.*, t. I, p. 110-113; t. II, p. 23.

Lettre 40. Printemps 384. Sur Onase? Lettre de Jérôme à Marcella. Cf. *ibid.*, t. I, p. 115-116; t. II, p. 24.

Lettres 41-42, 43-44. En 385. Lettres de Jérôme à Marcella. Cf. *ibid.*, t. I, p. 87-88; t. II, p. 26.

Lettre 45. Août 385. Lettre de Jérôme à Asella, adieux avant son départ d'Ostie. Cf. *ibid.*, t. I, p. 117-120; t. II, p. 22, 86-88.

Lettre 46. En 392-393. Lettre de Jérôme à Marcella, au nom de Paula et d'Eustochium. Cf. *ibid.*, t. I, p. 165-167; t. II, p. 43.

Lettre 47. En 393. Lettre de Jérôme à Desiderius. Cf. *ibid.*, t. I, p. 167-168; t. II, p. 43.

Lettres 48, 49. En 393 (*Apologeticus ad Pammachium*). Cf. *ibid.*, t. I, p. 161-164; t. II, p. 43.

Lettre 50. En 393. Lettre de Jérôme à Domnion, sur le même sujet. Cf. *ibid.*, t. I, p. 162; t. II, p. 43.

Lettre 51. En 394. Traduction par Jérôme de la lettre d'Épiphane à Jean. Cf *ibid.*, t. I, p. 216-218; t. II, p. 34.

Lettre 52. En 394. Lettre de Jérôme à Népotien, neveu d'Héliodore. Cf. *ibid.*, t. I, p. 182-183; t. II, p. 44.

Lettre 53. Sec. moit. de 395. Lettre de Jérôme à Paulin de Nole. Cf. *ibid.*, t. I, p. 173-174; t. II, p. 89-91.

Lettre 54. En 394-395. Lettre de Jérôme à Furia, parente d'Eustochium et veuve. Cf. *ibid.*, t. I, p. 185; t. II, p. 44.

Lettre 55. En 393-397. Lettre de Jérôme à Amandus. Cf. *ibid.*, t. I, p. 176-177; t. II, p. 44.

Lettre 56. En 394-395. Lettre d'Augustin à Jérôme, confiée à Profuturus et non remise. Cf. *ibid.*, t. I, p. 297-298; t. II, p. 48.

Lettre 57. En 395 (*De optimo genere interpretandi*). Lettre de Jérôme à Pammachius. Cf. *ibid.*, t. I, p. 216-219; t. II, p. 33-44.

Lettre 58 En 394-395. Lettre de Jérôme à Paulin de Nole. Cf. *ibid.*, t. I, p. 170-173; t. II, p. 44, 89-91.

Lettre 59. En 393. Lettre de Jérôme à Marcella. Cf. *ibid.*, t. I, p. 167; t. II, p. 44.

Lettre 60. Été 396. Lettre de Jérôme à Héliodore sur la mort de Népotien. Cf. *ibid.*, t. I, p. 183-184; t. II, p. 44.

Lettre 61. En 396. Lettre de Jérôme à Vigilance. Cf. *ibid.*, t. I, p. 222; t. II, p. 45.

Lettre 62. Été-automne 397. Lettre de Jérôme à Tranquillinus. Cf. *ibid.*, t. I, p. 238-239, t. II, p. 37, 45.

Lettre 63. En 399. Lettre de Jérôme à Théophile d'Alexandrie, en réponse. Cf. *ibid.*, t. I, p. 270-271; t. II, p. 38-40.

Lettre 64. Printemps 397. Lettre de Jérôme à Fabiola, sur les vêtements du grand prêtre. Cf. *ibid.*, t. I, p. 180; t. II, p. 36-40.

Lettre 65. Printemps 397. Lettre de Jérôme à Principia, commentaire du psaume XLIV. Cf. *ibid.*, t. I, p. 177; t. II, p. 44-45.

Lettre 66. En 398. Lettre de Jérôme à Pammachius, sur Paulina. Cf. *ibid.*, t. I, p. 182; t. II, p. 45.

Lettre 67. En 397-399. Lettre d'Augustin à Jérôme, confiée au moine Paul, non remise. Cf. *ibid.*, t. I, p. 298-299; t. II, p. 48-50.

Lettre 68. En 397. Lettre de Jérôme à Castricianus, l'aveugle pannonien. Cf. *ibid.*, t. I, p. 169-170; t. II, p. 45.

Lettre 69. En 397-400. Lettre à Oceanus, sur l'affaire de Carterius. Cf. *ibid.*, t. I, p. 175; t. II, p. 46.

Lettre 70. Été-automne 397. Lettre de Jérôme au rhéteur Magnus, à Rome, après l'arrivée de Rufin. Cf. *ibid.*, t. I, p. 188-189; t. II, p. 46.

Lettre 71. Été 398. Lettre de Jérôme à Lucinus. Cf. *ibid.*, t. I, p. 168; t. II, p. 46.

Lettre 72. En 398. Lettre de Jérôme à Vital. Cf. *ibid.*, t. I, p. 176, 290; t. II, p. 46.

Lettre 73. En 398. Lettre de Jérôme à Evangelus, sur Melchisédech. Cf. *ibid.*, t. I, p. 175-176; t. II, p. 46.

Lettre 74. En 398. Lettre de Jérôme à Rufin, sur le jugement de Salomon. Cf. *ibid.*, t. I, p. 176; t. II, p. 46.

Lettre 75. En 399. Lettre de Jérôme à Théodora, veuve de Lucinus. Cf. *ibid.*, t. I, p. 168-169, t. II, p. 46.

Lettre 76. En 399. Lettre de Jérôme au prêtre aveugle espagnol Abigaüs. Cf. *ibid.*, t. I, p. 169; t. II, p. 46.

Lettre 77. Été 400. Lettre de Jérôme à Oceanus, sur la mort de Fabiola. Cf. *ibid.*, t. I, p. 180-181; t. II, p. 46.

Lettre 78. Été 400. Lettre posthume à Fabiola, sur les 42 stations des Israélites au désert. Cf. *ibid.*, t. I, p. 180-181; t. II, p. 46.

Lettre 79. En 400. Lettre de Jérôme à Salvina. Cf. *ibid.*, t. II, p. 47.

Lettre 80. Præfatio Rufini librorum περι αρχων *quos de graeco transtulit in latinum.*

Lettre 81. En 399. Lettre de Jérôme à Rufin, sur sa préface. Cf. *ibid.*, t. I, p. 249-250; t. II, p. 37-38 (ne fut pas remise à Rufin).

Lettre 82. Fin 396. Lettre de Jérôme à Théophile. Cf. *ibid.*, t. I, p. 224-226, t. II, p. 34-36.

Lettre 83. Automne 398. Lettre de Pammachius et Oceanus à Jérôme. Cf. *ibid.*, t. I, p. 234-235, 239-247; t. II, p. 37-38.

Lettre 84. En 399. Lettre de Jérôme à Pammachius et Oceanus. Cf. *ibid.*, t. I, p. 250-253, t. II, p. 37-38.

Lettre 85. En 399. Lettre à Paulin de Nole. Cf. *ibid.*, t. I, p. 253.

Lettre 86. Été 400. Lettre de Jérôme à Théophile, rapportée par Priscus. Cf. *ibid.*, t. I, p. 272; t. II, p. 38-39.

Lettre 87. Été 400. Lettre de Théophile à Jérôme, apportée par Agathon et Athanase, délégués par l'évêque d'Alexandrie pour délivrer la Palestine de l'Origénisme. Cf. *ibid.*, t. I, p. 271, t. II, p. 39.

Lettre 88. Été 400. Lettre de Jérôme à Théophile d'Alexandrie, emportée en Égypte par Agathon. Cf. *ibid.*, t. I, p. 271; t. II, p. 38-39.

Lettre 89. En 400. Lettre de Théophile à Jérôme, apportée par Théodore, qui visite Jérôme avant de partir pour Rome. Cf. *ibid.*, t. I, p. 271; t. II, p. 38.

Lettre 90. Avant le 14 sept. 400. Lettre de Théophile à Épiphane. Cf. *ibid.*, t. I, p. 269-270; t. II, p. 40.

Lettre 91. Avant 14 sept. 400. Lettre d'Épiphane à Jérôme qu'il exhorte à écrire contre l'origénisme. Cf. *ibid.*, t. I, p. 270, t. II, p. 40.

Lettre 92. Avant 14 sept. 400. Lettre synodique de Théophile d'Alexandrie aux évêques de Palestine et de Chypre, pour communiquer la condamnation d'Origène et des moines de Nitrie. Cf. *ibid.*, t. I, p. 269-270; t. II, p. 40.

Lettre 93. Du 14 au 21 sept. 400. Réponse des Palestiniens à la synodique. Cf. *ibid.*, t. I, p. 270; t. II, p. 40.

Lettre 94. Du 14 au 21 sept. 400. Lettre de Denys de Lydda à Théophile. Cf. *ibid.*, t. I, p. 270; t. II, p. 40.

Lettre 95. En 400. Lettre du pape Anastase à Simplicien de Milan. Cf. *ibid.*, t. II, p. 258-260; t. II, p. 40.

Lettre 96. Janvier 401. Lettre pascale de Théophile,

traduite plus tard par Jérôme, dirigée contre l'origénisme. Cf. *ibid.*, t. I, p. 272; t. II, p. 42.

Lettre 97. En 402. Lettre de Jérôme à Pammachius et à Marcella. Cf. *ibid.*, t. I, p. 286; t. II, p. 42.

Lettre 98. En 402. Lettre pascale de Théophile, traduite par Jérôme. Cf. *ibid.*, t. I, p. 286; t. II, p. 42.

Lettre 99. Printemps 404. Lettre de Jérôme à Théophile. Cf. *ibid.*, t. I, p. 294-295, t. II, p. 43, 51.

Lettre 100. Printemps 404. Lettre pascale de Théophile, pour 404. Cf. *ibid.*, t. I, p. 294-295; t. II, p. 43, 51.

Lettre 101. En 402. Lettre d'Augustin à Jérôme. Cf. *ibid.*, t. I, p. 299-300; t. II, p. 48-49.

Lettre 102. En 402. Lettre de Jérôme à Augustin. Cf. *ibid.*, t. I, p. 299-300; t. II, p. 48-49.

Lettre 103. En 397-399. Lettre de Jérôme à Augustin portée par Præsidius. Cf. *ibid.*, t. I, p. 300; t. II, p. 48-50.

Lettre 104. En 403. Lettre d'Augustin à Jérôme, apportée par le diacre Cyprien. Cf. *ibid.*, t. I, p. 301; t. II, p. 50.

Lettre 105. En 403. Lettre de Jérôme à Augustin, avant d'avoir reçu la lettre 104. Cf. *ibid.*, t. I, p. 301-303; t. II, p. 50.

Lettre 106. Entre 393-401. Lettre de Jérôme à Sunnia et Fretela, sur le psautier des Septante révisé. Cf. *ibid.*, t. I, p. 291-292; t. II, p. 46-47.

Lettre 107. En 400-402. Lettre de Jérôme à Læta, sur l'éducation de la jeune Paula. Cf. *ibid.*, t. I, p. 292; t. II, p. 47.

Lettre 108. Printemps 404. Lettre à Eustochium sur la mort de Paula. Cf. *ibid.*, t. I, p. 296; t. II, p. 51.

Lettre 109. Printemps 404. Lettre de Jérôme contre Vigilance, à la demande de Riparius. Cf. *ibid.*, t. I, p. 306; t. II, p. 51.

Lettre 110. Printemps 404. Lettre d'Augustin à Jérôme. Cf. *ibid.*, t. I, p. 302-303; t. II, p. 50.

Lettre 111. Printemps 404. Lettre d'Augustin à Præsidius, avant le retour du diacre Cyprien. Cf. *ibid.*, t. I, p. 302-303; t. II, p. 50.

Lettre 112. Printemps 404. Lettre de Jérôme à Augustin. Cf. *ibid.*, t. I, p. 303-304; t. II, p. 50.

Lettre 113. Carême 406. Fragment de lettre de Théophile à Jérôme. Cf. *ibid.*, t. I, p. 286; t. II, p. 43.

Lettre 114. Carême 406. Lettre de Jérôme à Théophile. Cf. *ibid.*, t. I, p. 286; t. II, p. 43.

Lettre 115. En 404-405. Lettre de Jérôme à Augustin (réponse à la lettre 110). Cf. *ibid.*, t. I, p. 305; t. II, p. 50.

Lettre 116. En 404-405. Lettre d'Augustin à Jérôme en réponse. Cf. *ibid.*, t. I, p. 305-306; t. II, p. 50.

Lettre 117. En 404-405. Lettre de Jérôme *ad matrem et filiam in Galliis commorantes*. Cf. *ibid.*, t. I, p. 307-308; t. II, p. 51.

Lettre 118. En 407. Lettre de Jérôme à Julien. Cf. *ibid.*, t. I, p. 309-310; t. II, p. 52.

Lettre 119. Automne 406. Lettre de Jérôme à Minervius et à Alexandre. Cf. *ibid.*, t. I, p. 308-309.

Lettre 120. En 407. Lettre de Jérôme à Hédibia. Cf. *ibid.*, t. I, p. 310-311, 314-315; t. II, p. 52.

Lettre 121. En 407. Lettre de Jérôme à Algasia. Cf. *ibid.*, t. I, p. 310-311, 314-315; t. II, p. 52.

Lettre 122. En 407. Lettre de Jérôme à Rusticus, mari d'Artemia. Cf. *ibid.*, t. I, p. 310-311, 314-315; t. II, p. 52.

Lettre 123. En 409. Lettre de Jérôme à Ageruchia. Cf. *ibid.*, t. I, p. 315-316; t. II, p. 52.

Lettre 124. En 409. Lettre de Jérôme à Avitus. Cf. *ibid.*, t. I, p. 313-314; t. II, p. 47.

Lettre 125. En 412. Lettre de Jérôme au jeune moine Rusticus, à Marcelle. Cf. *ibid.*, t. I, p. 320; t. II, p. 54.

Lettre 126. Début 411. Lettre de Jérôme à Marcellin et Anapsychia. Cf. *ibid.*, t. I, p. 320; t. II, p. 53-54.

Lettre 127. En 413. Lettre de Jérôme à Principia, éloge de Marcella. Cf. *ibid.*, t. I, p. 321; t. II, p. 53.

Lettre 128. En 413. Lettre de Jérôme à Gaudentius, sur l'éducation de Pacatula. Cf. *ibid.*, t. I, p. 321; t. II, p. 52, n. 2.

Lettre 129. En 414. Lettre de Jérôme à Dardanus, sur la Terre promise. Cf. *ibid.*, t. I, p. 321; t. II, p. 54.

Lettre 130. En 414. Lettre de Jérôme à Démétriade. Cf. *ibid.*, t. I, p. 322; t. II, p. 54.

Lettre 131. En 415. Lettre d'Augustin apportée par Paul Orose. Cf. *ibid.*, t. I, p. 324-325; t. II, p. 50.

Lettre 132. En 415. Lettre d'Augustin apportée par Paul Orose. Cf. *ibid.*, t. I, p. 324-325; t. II, p. 50.

Lettre 133. En 414. Lettre de Jérôme à Césiphon, contre le pélagianisme. Cf. *ibid.*, t. I, p. 324; t. II, p. 55.

Lettre 134. Printemps 416. Lettre de Jérôme à Augustin apportée par Paul Orose. Cf. *ibid.*, t. I, p. 328, 331; t. II, p. 50.

Lettre 135. Février 417. Lettre d'Innocent Ier à Aurélien de Carthage, au sujet des incidents de Bethléem. Cf. *ibid.*, t. I, p. 328-329.

Lettre 136. Février 417. Lettre d'Innocent Ier à Jérôme sur le même sujet. Cf. *ibid.*, t. I, p. 328-329.

Lettre 137. Février 417. Lettre d'Innocent Ier à Jean de Jérusalem sur le même sujet. Cf. *ibid.*, t. I, p. 328-329.

Lettre 138. Automne 417. Lettre de Jérôme à Riparius. Cf. *ibid.*, t. I, p. 330.

Lettre 139. En 419. Lettre de Jérôme à Apronius. Cf. *ibid.*, t. I, p. 334-338; t. II, p. 50, 56-62.

Lettre 140. En 419. Lettre de Jérôme à Donat. Cf. *ibid.*, t. I, p. 334-338; t. II, p. 50, 56-62.

Lettre 141. En 418. Lettre de Jérôme à Augustin. Cf. *ibid.*, t. I, p. 331-332; t. II, p. 50.

Lettre 142. En 418. Lettre de Jérôme à Augustin. Cf. *ibid.*, t. I, p. 331; t. II, p. 50.

Lettre 143. En 419. Lettre à Augustin et à Alypius. Cf. *ibid.*, t. I, p. 334-338; t. II, p. 50, 56-62.

Lettre 144. En 419. Lettre de Jérôme à Donat. Cf. *ibid.*, t. I, p. 334-338; t. II, p. 50, 56-62.

Lettre 145. Avant 399. Lettre de Jérôme à Exsuperantius, portée par Quintilien. Cf. *ibid.*, t. I, p. 169-170.

Lettre 146. En 398. Lettre de Jérôme à Evangelus, sur l'ordre sacerdotal. Cf. *ibid.*, t. I, p. 176.

Lettre 147. Entre 397-400, date inconnue. Lettre de Jérôme à Sabinien. Cf. *ibid.*, t. I, p. 172.

Lettre 148 (fausse). Lettre de Jérôme à Celantia.

Lettre 149 (fausse). *Disputatio de sollempnitatibus Paschæ.*

Lettre 150 (fausse). Lettre de Procope de Gaza à Jérôme (autre que Jérôme de Stridon).

Lettre 151. En 419. Lettre de Jérôme à Riparius. Cf. *ibid.*, t. I, p. 334; t. II, p. 60-61.

Lettre 152. En 418. Lettre de Jérôme à Riparius. Cf. *ibid.*, t. I, p. 333-334; t. II, p. 60-62.

Lettre 153. En 419. Lettre de Jérôme à Boniface. Cf. *ibid.*, t. I, p. 334-338, t. II, p. 50, 56-62.

Lettre 154. En 419. Lettre de Jérôme à Donat. Cf. *ibid.*, t. I, p. 334-338; t. II, p. 50, 56-62.

LI. Lettres de saint Augustin. — Les lettres de saint Augustin ont fait l'objet d'une collection dès l'antiquité. Dispersées, elles ont formé des noyaux qui, soit dans les manuscrits soit dans les éditions, n'ont cessé de se développer, et on ne saurait affirmer sans imprudence que nous les possédions toutes. Nous voulons dire toutes celles qui ont été transcrites, car pour le nombre de celles qu'a pu écrire saint Augustin, il est impossible d'en préjuger. Quoi qu'il en soit, on peut dire que, par suite de ces accroissements continus, ce sont les manuscrits les plus anciens qui contiennent des lettres en moindre nombre; en sorte que nous n'avons pas de manuscrit, contenant plusieurs lettres,

plus ancien que le Paris. nouv. acq. *1672*, du IXe siècle, qui, lorsqu'il était intact, ne contenait pas plus de quatre-vingt-huit lettres. Au Xe siècle, nous trouvons cent vingt-sept lettres dans le manuscrit de Munich, *6266;* au XIe siècle, nous avons le Paris. nouv. acq *1444*, avec cent trente-cinq lettres; au XIIe siècle, le Paris. *14480* avec cent cinquante lettres; au XIIIe siècle, le manuscrit *40* de la bibliothèque de Troyes avec deux cent sept lettres; enfin au XVe siècle, le manuscrit Vatican. *499* contenant deux cent quarante-neuf lettres. On observe la même progression en comparant entre elles les éditions : l'*editio* dite *princeps* en compte cent trente-trois; Froben en ajoute trente-huit, les docteurs de Louvain vingt-neuf; Reinhart six, les mauristes seize et arrivent ainsi au total de deux cent soixante-douze.

Il existe deux catégories de manuscrits qui conservent les lettres, ceux qui n'ont que des lettres, ceux qui les mêlent aux divers traités de saint Augustin et d'autres auteurs. Ces derniers sont de beaucoup les plus nombreux, mais ne l'emportent pas pour l'importance; on rencontre de très anciens manuscrits parmi eux, et les lettres ainsi disséminées ne sont pas les moins utiles pour l'établissement critique du texte. Toutefois, il en résulte de grandes difficultés pour quiconque entreprend une édition; c'est ainsi que, Al. Goldbacher a collationné deux cent vingt-trois manuscrits, en conservant l'appréhension et même la certitude d'en avoir manqué beaucoup dont la collation eût donné d'utiles résultats. Si encore ces deux cent vingt-trois manuscrits contenaient autant de collections complètes! Mais il n'en va pas ainsi; dans beaucoup de manuscrits on ne rencontre que peu de lettres, parfois une seule et il faut alors en établir la valeur critique, retrouver l'origine, la famille, déterminer l'autorité qu'il faut leur accorder.

Nous en avons un exemple significatif dans le manuscrit *40* de Troyes où la lettre 120 est tirée de trois sources différentes. La première est celle des plus mauvais manuscrits, le Saint-Omer *142* et le Paris. *1929;* l'autre des meilleurs, et se rapproche du manuscrit de Bologne *58-12* (corr. *125*); la troisième n'est qu'un fragment parmi *les excerpta* d'Eugipius. La condition de la lettre 190 dans le même manuscrit, celle de la lettre 40 dans le manuscrit *130* d'Ensiedeln, celle de la lettre 71 dans le mss. de Reichenau *LII*, celle des lettres *28* et *73*, dans le manuscrit Paris. *12163*, est analogue. Ces lettres se lisent deux fois dans chacun de ces manuscrits et transcrites d'après deux exemplaires.

Si imposante que soit la liste des manuscrits les plus anciens et les plus corrects, on voit bien vite que tous n'ont pas subi la même condition. Il s'en trouve qui, en assez grand nombre, sont rarissimes, il faut pour les rencontrer en arriver jusqu'aux témoins manuscrits du XIIIe ou XVe siècle; même, on compte sept lettres qui ne se trouvent que dans les manuscrits du Vatican. *495* et *499* du XVe siècle; enfin, la lettre 79 n'a plus de témoin manuscrit[1].

Dans le livre de ses *Retractationes*, l. II, c. XX, saint Augustin, parlant des deux livres *Ad inquisitiones Januarii*, traite des lettres 54 et 55 : *Quorum librorum*, dit-il, *prior epistula erat : habet quippe in capite, quis ad quem scribat; sed ideo inter libros adnumeratur hoc opus, quoniam sequens, qui nomina nostra non habet multo est prolixior et in eo multo plura tractantur.* Le premier porte cette suscription : *Ad Inquisitiones Januarii liber primus. Dilectissimo filio Januario Augustus in domino salutem;* la deuxième ne porte que ceci : *Ad inquistiones Januarii liber secundus.* Pour cette raison, il faut donc séparer ces deux livres afin de classer l'un au nombre des lettres. Cependant qui l'approuvera? Les deux opuscules prennent place aujourd'hui parmi les lettres et, à bon droit, semble-t-il. Si nous admettons que cette formule de saint Augustin ne se retrouve que dans les lettres, là où nous lisons *quis ad quem scribat*, il faudra renvoyer les lettres 147, 166, 167, 187 parmi les traités, puisqu'on n'y lit rien autre chose que ceci : *De videndo Deo liber, De origine animæ hominis, De sententia Jacobi apostoli* et *De præsentia Dei liber*, et on n'y lit nulle part : *Quis ad quem scribat*, quoique saint Augustin appelle ces quatre opuscules des livres[2]. En outre, parmi les livres de saint Augustin, il s'en rencontre qui portent la mention *quis ad quem scribat*, et doivent prendre rang parmi les lettres, ce qui est le cas pour le *De bono viduitatis ad Julianam*, le *Ad Eutropium et Paulum de perfectione justitiæ hominis*, le *commonitorium Orosii ad Augustinum*, tous écrits composés en forme de lettres. Pareillement sera-t-il pour la lettre 214, n. 17; saint Augustin appelle la lettre 194, adressée à Sixte, *librum vel epistolam*, ce qu'il dit par égard pour ses dimensions. Un peu plus loin nous lisons : *Supra dictam epistulam ad Sixtum*, et si on cherche ce que cela veut dire, pourquoi des *acta ecclesiastica* sont comptés parmi les lettres, on ne peut découvrir d'autre explication qu'une simple erreur.

A l'époque où saint Augustin écrivait les *Retractationes*, on voit qu'il existait un catalogue de ses divers ouvrages et de ses lettres, puisque à propos de la lettre 148 (*Commonitorium ad Fortunatianum*), il dit ces mots : *Quod in opusculorum meorum indiculo nec inter libros nec inter epistulas est notatum*[3]. Il est possible qu'il soit question de ce même catalogue dans ce qu'on lit à propos de la lettre 141[4] : *Non est in epistulis meis*, et encore dans cette allusion : *Inter libros adnumeratur hoc opus*[5].

L'*Indiculus librorum, tractatuum et epistularum Augustini editus cura Possidii, episcopus Calamensis*[6] dont le souvenir nous a été transmis, est probablement celui dont nous venons d'entendre parler saint Augustin. Possidius était le contemporain d'Augustin, élevé vers le même temps à l'épiscopat; il vécut dans sa familiarité pendant quarante ans environ et lui survécut. Il écrivit sa vie et dressa la liste de ses ouvrages, n'y admettant que les lettres écrites par Augustin et non pas celles de ses correspondants. Si nous comparons ces lettres avec celles qui nous ont été transmises, nous constatons que l'*Indiculus* ne contient pas les lettres 43, 44, 48, 50, 76, 79, 105, 111, 133, 139, 178-180, 188, 189, 197, 199, 203, 208, 210-212, 217-220, 229, 231, 236, 237, 244, 250, 250*a*, 258, 263; les lettres 141 et 248, nous a dit plus haut saint Augustin, manquaient dans l'*Indiculus*, la lettre 37 semble passée sous silence parce qu'elle est jointe aux *Questiones ad Simplicianum;* même raison pour les lettres 200, 207, 214, 215, 222, 224; le peu d'importance a pu amener l'omission des lettres 92*a*, 146, 171, 269, enfin la lettre de recommandation 206. Par contre, Possidius mentionne beaucoup de lettres écrites par saint Augustin et aujourd'hui perdues; leur nombre peut bien s'élever à soixante-dix environ.

Les lettres mêmes de saint Augustin nous parlent aussi de lettres qui ne se retrouvent plus au nombre de celles qui se sont conservées, c'est ainsi que manquent trois lettres à Paulin[7], une lettre à Emeritus[8], une à

[1] Les mauristes disent : *Non reperitur nisi in Vaticano exemplari;* par là ils désignent les mss. Vat. *495* et *499;* or la lettre 79 ne s'y rencontre pas, ni dans les collations faites par Aldo. — [2] *Retractat.*, l. II, c. 41, 45, 49. — [3] *Retractat.*, l. II, c. 41. — [4] *Retractat.*, l. II, c. 40. — [5] *Retractat.*, l. II, c. 20. — [6] *P. L.*, t. XLVI, col. 5-22. — [7] *Epist.*, LXXX, *epist.*, CXXI, *epist.*, CXLIX. — [8] *Epist.*, LXXXVII; Possidius en mentionne deux.

Macedonius [1], une à Pélage [2], une à Jean [3], une à Quodvultdeus [4], une à un évêque Quodvultdeus [5], une à Fabiola [6], des lettres à Prosper [7], à la mère de Florentia [8], au comte Valère à qui il écrit : *Cum diu moleste haberem quod aliquoties scripserim* [9]... On voit, d'après cela, qu'on peut souscrire à ce que dit Victor de Vite relativement aux lettres « innombrables » de saint Augustin.

Quelque temps après la mort de saint Augustin, au commencement du VI^e^ siècle, le prêtre Eugippius, abbé d'un monastère situé près de Naples et africain de naissance, choisit dans les ouvrages ce qui pouvait aider à la diffusion de la piété et de la doctrine, sans s'interdire de puiser parmi les lettres. Ce fut ainsi qu'il inséra la lettre 167 en entier en tête de ce recueil; en outre, il tira des passages des lettres 54, 55, 98,102,120, 140, 149, 157, 187, 190, 199, 202 *a*, 205, 214, 215, 265. Les emprunts qu'il fit à la lettre 205 nous ont même conservé la fin de cette lettre qui manque ailleurs. Eugippius s'est montré respectueux jusqu'au scrupule à l'égard du texte, s'interdisant de rien changer, ajouter ni retrancher, sauf des détails si peu importants qu'ils ne comptent guère; ce qui donne à ce recueil d'extraits une autorité critique réelle pour la constitution du texte.

Bien que nous ne puissions entrer ici dans des détails trop considérables, vu le nombre des lettres, nous dirons quelques mots seulement des familles de manuscrits.

Parmi les manuscrits réservés aux lettres seules ou principalement aux lettres, et qui en contiennent un nombre important, il existe une classe qui se rattache au manuscrit de Munich *6266*, du X^e^ siècle. Son contenu et les manuscrits qui en dépendent sont étudiés par Al. Goldbacher, dans *Corp. scriptor. eccles. latinor.*, t. LVIII (1923), p. XI-XVI. Une deuxième classe est représentée par le manuscrit de Paris *12193*, du IX^e^ siècle, étudié de même, ainsi que les manuscrits qui en dépendent, par Goldbacher, *op. cit.*, p. XVI-XIX. Une troisième classe est représentée par les manuscrits du Mont-Cassin *16*, du XI^e^ siècle, et Paris. nouv. acq. *1672*, étudiés par Goldbacher, *op. cit.*, p. XIX-XXIII. Enfin, il existe quelques manuscrits du XIII^e^ et du XV^e^ siècle, étudiés par Goldbacher, *op. cit.*, p. XXIII-XXVII.

Il existe une catégorie de manuscrits qui, sans être affectée à la transcription des seules lettres, leur font une place parmi des traités d'Augustin ou d'autres auteurs. Ces manuscrits ont une grande autorité, parce qu'il s'en rencontre dans le nombre des VI^e^, VII^e^ et VIII^e^ siècles. Les plus remarquables sont le ms. Paris. *11641*, du VI^e^ siècle et le Cheltenham. *2173* (aujourd'hui Cambridge addit. *3479*) du X^e^ siècle, et toute une série étudiée par Goldbacher, *op. cit.*, p. XXVIII-L.

La correspondance entre saint Augustin et saint Jérôme a été étudiée de même, *op. cit.*, p. L-LVII; ajouter la note de la page CI, qui renvoie aux lettres de saint Augustin imprimées dans l'édition des œuvres de saint Jérôme. Cette correspondance avait été éditée à Gratz, en 1744, par Smith. Cf. Philippe de Barberiis, *Discordantiæ SS. Hieronymi et Augustini*, Romæ, 1481; Overbeck, *Aus dem Briefwechsel des Augustinus mit Hieronymus*, dans *Historische Zeitschrift* de Sybel, 1879, t. VI, p. 222-259; Dufey, *Controverse entre saint Jérôme et saint Augustin, d'après leurs lettres*, dans *Revue du clergé français*, 1901, t. XXV, p. 141-149.

La correspondance entre saint Augustin et saint Paulin, est étudiée pour les manuscrits qui la contienne par Goldbacher, *op. cit.*, p. LVIII-LX; ajouter la note de la page CI.

La correspondance entre les évêques d'Afrique et le pape Innocent I^er^, est étudiée : *op. cit.*, p. LX-LXV.

Les lettres jointes à des traités de saint Augustin et d'autres sont étudiées : *op. cit.*, p. LXV.

Il arrive que des lettres ont reçu, à la fin, quelques mots d'une écriture différente de celle qui a tracé le corps de la lettre, c'est que le plus ordinairement sans doute, celui qui dictait a pris la plume des mains du scribe et écrit ces mots.

Lorsque le libraire voulait indiquer cette particularité, il ajoutait ces mots : *Et alia manu;* ce que nous lisons à la lettre 146 : (*Et alia manu; Memor nostri incolumis domino placeas, domine dilectissime et desiderantissime frater.* Dans son livre *De gestis Pelagi*, c. XXIX, n. 53, après avoir rappelé cette petite lettre, saint Augustin écrit : *In ipsa quoque subscriptione quod posui, ut domino placeat, magis hoc esse significavi in ejus gratia quam in sola hominis voluntate.* Sur la lettre 248, adressée par saint Augustin à Sébastien, Alypius ajouta ces mots : *Ego Alypius inpensissime saluto sinceritatem tuam omnesque tibi in domino conjunctos atque, ut hanc tamquam meam epistulam deputes, peto; etsi enim aliam propriam mittere potuissem, tamen malui huic subscribere, ut unanimitatem nostram una etiam pagina testaretur.* Voici d'autres exemples :

ep. 85 : (*Et alia manu :*) *Memores nostri felices vivite magna gaudia et solatia nostra, sancti dei.*

ep. 131 : (*Et alia manu :*) *Deus verus et verax veraciter consoletur cor tuum et protegat salutem tuam, domina insignis ac merito illustris ac præstantissima filia.*

ep. 168 : (*Et alia manu :*) *Incolumen beatitudinem tuam nostrique memorem misericordia Dei nostri glorificet in æternum.*

ep. 176 : (*Et alia manu :*)*Memor nostri in domini gratia augearis domine beatissime meritoque venerabilis et in Christo honorande sancte papa.*

ep. 181 : (*Et alia manu :*) *Bene valete fratres.*

ep. 183 : (*Et alia manu :*) *Deus incolumes custodiat, fratres carissimi. Dat. VI kl. Febr.*

ep. 201 : (*Et alia manu :*) *Divinitas te per multos annos servet incolumen, pater carissime atque amantissime.*

ep. 259 : (*Et alia manu :*) *Dominus nobis præstet de tua salute gaudere, domine dilectissime et honorabilis frater.*

Dans la lettre 128, nous trouvons deux souscriptions : (*Et alia manu :*) *Optamus te, fili, domino bene valere. Aurelius episcopus Ecclesiæc atholicæ Carthaginensis huic epistulæ subscripsi.* — (*Item alia manu :*) *Silvanus senex Ecclesiæ Summensis subscripsi.*

La lettre 129 porte trois souscriptions : (*Et alia manu :*) *Optamus te, fili, in Deo bene valere.* — (*Item alia manu :*) *Aurelius episcopus Ecclesiæ catholicæ Carthaginensis subscripsi.* — (*Item :*) *Silvanus primæ sedis provinciæ Numidiæ subscripsi.*

Il faut peut-être donner la même signification à ces mots : *et infra*, que nous lisons à la fin de la lettre 226 : (*Et infra :*) *Sciat sanctitas tua fratrem meum, cujus maxime causa hinc discessimus, cum matrona sua ex consensu perfectam Deo continentiam devovisse. Unde rogamus sanctitatem tuam, ut orare digneris, quo hoc ipsum in eis dominus confirmare et custodire dignetur.*

Pour quelques lettres la mention *et alia manu* n'est pas suffisamment autorisée par les manuscrits, par exemple : 78, 127, 134, 205. Pour la lettre 135, on lit dans le ms. *162* du Mont-Cassin : *et alia manu*, dans le ms. de Munich *6266* et dans le ms. de Saint-Omer *76 : et subscriptio*, dans le ms. Paris. nouv. acq. *1444* : *subscriptio.*

Enfin, dans tous les manuscrits la lettre 123 su

[1] *Epist.*, CLII. — [2] *Epist.*, CLXXVII, cf. *P. L.*, t. LVI, 3 col. 480. — [3] *Epist.*, CLXXIX. — [4] *Epist.*, CCXXII. — [5] *Epist.*, CCXXVIII. — [6] *Epist.*, CCLXVII. — [7] *Epist.*, CCXXV. — [8] *Epist.*, CCLXVI. — [9] *Epist.*, CC.

la lettre 195, et dans les trois manuscrits de Reichenau LII, d'Arras *696* (621) et d'Einsiedeln *130* elles sont rapprochées par cette formule *item post subscriptionem;* quelque copiste aura pris la lettre 123 pour une sorte de *post-scriptum.*

Dans certains manuscrits on trouve des lettres qui se terminent par le mot *amen*, et il est délicat de décider parfois si c'est l'auteur ou le copiste qui écrit ce mot. Il ne manque pas d'exemples où le copiste manifeste la satisfaction d'avoir terminé sa tâche en écrivant ce mot; par exemple, lettre 214 : *amen, amen, amen* dans le manuscrit *80* de Cologne; *amen Deo gratias*, dans quatre manuscrits; à la lettre 55 : *explicit... Deo laudes, amen*, dans le ms. de Bologne *58;* à la lettre 78 : *explicit... Deo gratias. explicit amen Deo gratias*, dans le ms. de Paris, nouv. acq. *1443.*

Si nous possédions dans leur intégrité les *Excerpta* du vénérable Bède, la connaissance des lettres de saint Augustin y gagnerait beaucoup. Bède avait composé un commentaire des épîtres de saint Paul formé d'emprunts faits aux écrits de saint Augustin, sans excepter ses lettres. Cf. Goldbacher, *op. cit.*, p. LXXVII-LXXX.

Les lettres de saint Augustin furent imprimées pour la première fois en 1493. On lit après la dernière lettre le titre suivant : *Divi Aurelii Augustini Hipponensis episcopi liber epistularum vigilanti accuratissimoque studio emendatarum et impressarum, argumentorum quoque novorum prænotatione succincte et dilucide expositarum, atque opera magistri Johannis de Amerbach civis Basiliensis perfectarum.* On y trouve les lettres [1] 132, 135, 137, 136, 138, 92, 143, 28, 40, 71, 75, 67, 68, 72, 73, 74, 39, 81, 82, 233, 234, 235, 98, 202, 195, 123, 165, 166, 167, 172, 25, 27, 30, 31, 24, 32, 109, 243, 26, 232, 16, 17, 127, 214, 215, 93, 102, 185, 154, 155, 152, 153, 117, 118, 187, 121, 149, 86, 204, 192; 18, 22, 80, 170, 227, 88, 249, 220, 6, 7, 245, 236, 250, 60, 41, 197, 198, 199, 48, 203, 244, 19, 120 (seulement ce qu'en donne les *Excerpta* d'Eugippius), 36, 210, 156, 157, 175, 181, 176, 182, 178, 177, 183, 184, 163 ,164, 159, 162, 169, 212, 191, 194, 186, 217, 265, 211, 213, *De salutaribus documentis* (*P. L.*, t. XL, col. 1047), 147, 15, 5, 9, 14, 10, 4, 54, 55, 140, 130, 111, 257, 96, 259, 20, 100, 112, 97, 144, 101, 266, 99, 58, 110, 77, 78, 122, 260, 261, 264, *Ad Demetriadem*, 188, 145, 248, 205, 33, 21, 38, 242, 3, 141, 46, 47, 258, 131, 190, 139, 133, 134, 49, 43, 44, 87, 53, 105, 89, 34, 35, 52, 76, 51, 66, 238, 239, 240, 241, *Altercatio cum Pascentio*, 150, 228, *Ad Italicam* et 16 *Ad Bonifatium* (fausse), 148, 262, 196, 90, 91, 23, 173, 174.

Vint ensuite l'édition de Didier Érasme : *Secundus tomus operum divi Aurelii Augustini episcopi Hipponensis complectens illius epistulas, non mediocri cura emendatas per Des. Erasmum Roterdamum.* Basileæ, apud Is. Frobenium MDXXVIII; il changea un peu l'ordre des lettres, omit la lettre *De salutaribus documentis*, comme indigne de saint Augustin et mit à la place la lettre 148; écarta les lettres *Ad Demetriadem* et *Ad Italicam* comme fausses; la lettre 174 a dû être oubliée, car elle manque encore qu'on la trouve mentionnée dans l'*index*, ce qui s'explique peut-être par ce fait que dans l'édition *princeps*, cette lettre et la précédente sont mises toutes deux par erreur sous le n. 204. Érasme ne dit rien des manuscrits qu'il a utilisés; il assure avoir pris beaucoup de peine pour faire cette édition : on peut l'en croire, car il avait le goût de ce genre de travaux et portait un intérêt particulier à saint Augustin, à titre de génie.

En 1569, le même libraire Froben donna de nouveau le livre d'Érasme avec quelques légers changements; entre autres il ajouta trente-huit lettres, dont seize (189, 267, 70, 218, 208, 57, 247, 251, 1, 2, 268, 85, 59, 13, 152, 171) d'après un manuscrit de Paris; vingt-deux (119, 120, 61, 125, 126, 256, 124, 114, 113, 115, 116, 253, 254, 255, 64, 65 56, 69, 83, 63, 62, 84) à lui communiquées par Martin Lipsius. Le manuscrit de Paris paraît n'être autre que le manuscrit *40* de Troyes, auquel il ne manque que la lettre dernière.

Les docteurs de Louvain reçurent l'édition dans cet état; ils consultèrent un grand nombre de manuscrits dispersés principalement en Belgique, et améliorèrent considérablement le texte des lettres. Ils firent mieux, ils ajoutèrent de nouvelles lettres à la collection, vingt-neuf en tout : 246, 79, 8, 160, 161, et d'après les manuscrits *495* et *499* du Vatican, les lettres : 263, 94, 95, 269, 179, 237, 103, 104, 108, 216, 142, 158, 151, 180, 209, 229, 230, 231, 106, 107, 50, 11, 12, 206. Cette édition publiée à Anvers en 1576 comportait un appendice consacré aux lettres apocryphes.

En 1654 et 1655, l'oratorien Jérôme Vignier (voir *Dictionn.*, t. V, col. 1218) donna un supplément à tous les ouvrages de saint Augustin parus avant 1614; sa publication comporte deux volumes, dont le premier contient soixante-cinq lettres qui sont celles qu'on avait vu paraître comme inédites dans la seconde édition de Froben et dans l'édition de Louvain, elles paraissaient dans le même ordre, sauf deux (70 et 267) qui furent omises.

Luc Frédéric Reinhart consacra, en 1668, un livre, paru à Francfort, aux seules lettres de saint Augustin; moins préoccupé d'ajouter à la collection ce que pouvaient contenir les manuscrits que d'améliorer le texte, de l'expliquer en marge, d'identifier les citations de l'Écriture sainte, Reinhart ajouta sept lettres nouvelles. La lettre 174 qu'on lit dans l'édition *princeps* et qui fut omise ou bien oubliée par Érasme et dans les autres éditions, reparaît ici. De même pour les lettres 221-224 prises au début du *De hæresibus ad Quodvultdeum*, et pour les lettres 225 et 226 prises au début de *De prædestinatione sanctorum.*

Les mauristes entreprirent et poursuivirent de 1679 à 1700 une édition monumentale de saint Augustin dont nous reparlerons ailleurs. Presque aucun des manuscrits du grand docteur qui se trouvaient alors en France ne leur échappa; l'édition de Louvain leur offrait les leçons importantes des manuscrits disséminés en Belgique, en outre ils purent utiliser un long et minutieux travail exécuté sur les manuscrits du Vatican par ordre de Sixte V qui, en 1587, avait institué une commission en vue du dépouillement de ces manuscrits, et de la publication des œuvres de saint Augustin d'après eux seuls. La publication n'aboutit jamais, mais le fruit de ces collations se trouvait renfermé dans les manuscrits du Vatican *4991* et *4992*, dont le pape Clément X accorda la communication aux bénédictins de Saint-Maur. Ceux-ci utilisèrent ainsi le travail accompli sur les manuscrits contenant des lettres, dont le résultat se trouvait dans le ms. Vatic. *4991*, fol. 1-125; c'était, semble-t-il, l'œuvre personelle d'Alde Manuce. Les mauristes ne recoururent, pour la préparation de leur texte, qu'à ces deux manuscrits Vatic. *4991* et *4992* et n'en consultèrent pas d'autres. Nous avons dit que les docteurs de Louvain avaient trouvé vingt-quatre lettres nouvelles dont les mss. Vatic. *495* et *499*; cependant Alde Manuce, et après lui, les mauristes ne connurent que le n. *499*, ils ne parlent que de lui seul quoiqu'il soit le moins correct des deux.

Il s'en faut que les mauristes aient apporté à ces collations tous les soins désirables; dans bien des cas ils ne peuvent échapper au reproche de légèreté et de négligence. C'est ainsi que maintes fois ils ont réuni et confondu ce qui devait être distingué, ou bien ils

[1] Nous donnons les numéros des lettres d'après l'édition d'A. Goldbacher (1895-1923).

ont suivi leur bon plaisir au lieu de s'attacher à l'autorité des manuscrits, introduisant ici des additions, imposant ailleurs des suppressions arbitraires [1].

Les mauristes ajoutèrent à la collection des lettres seize pièces nouvelles. D'abord, la lettre 29 d'après un manuscrit qui n'a pas été retrouvé; les lettres 42 et 45 d'après le ms. Paris. *11641*; la lettre 193 d'après le ms. de Bologne *58*, *125* (corr. 125); un fragment de la lettre 171 *a* d'après les commentaires de Primasius sur l'Apocalypse, et la lettre 250 *a* d'après le manuscrit de Montpellier *233*; dix autres d'après des écrits dans lesquels elles étaient oubliées : la lettre 37 tirée des *Quæstiones ad Simplicianum* de saint Augustin, les lettres 146 et 168 tirées du livre *De gestis Pelagi*, la lettre 200 tirée des livres *De nuptiis et concupiscentia;* la lettre 207 tirée des livres *Contra Julianum*, la lettre 270 tirée des lettres de saint Jérôme; les lettres 128 et 129 tirées des *Acta collationis Carthaginensis*, la lettre 201 tirée des livres canoniques, et la lettre 219 tirée du *Libellus emendationis sive satisfactionis* de Leporius.

Dans l'édition des *Opera sancti Augustini* donnée par les mauristes, les lettres remplissent le tome deuxième. Celui-ci s'ouvre par une *Præfatio* [2] (col. 9-14) à la suite de laquelle vient l'*Epistolarum ordo chronologicus argumentis demonstratus* (col. 13-48). Le classement chronologique suivi par les éditeurs est établi de la manière suivante (col. 61-1094) :

I. Lettres écrites avant l'épiscopat (de l'année 386 à l'année 395) (lett. I-XXX).

II. Lettres écrites depuis l'épiscopat jusqu'à la Conférence avec les donatistes (de l'année 396 à l'année 410) (lett. XXXI-CXXIII).

III. Lettres écrites depuis la Conférence jusqu'à la mort d'Augustin (de l'année 411 à l'année 430) (lett. CXXIV-CCXXXI).

IV. Lettres appartenant à la période précédente, mais sans date précise (lett. CCXXXII-CCLXX).

Vient ensuite un *Appendix complectens aliquot epistolas ipsius nomine* (*Augustini*) *olim falso prænotatas* (col. 1093-1162). *Eæ sunt : Augustini ad Bonifacium et contra, epistolæ breviores sexdecim; Ad Demetriadem Pelagii epistula; Augustini ad Cyrillum et contra, de laudibus Hieronymi; Altercatio Augustini cum Pascentio*, ajouter (col. 1175) : *Epist. consolatoria ad Probum.*

Les mauristes ont donné ensuite deux tables de concordance : *Epistolarum ordo novus cum antea vulgato comparatus* (col. 1163-1166) et *Epistolarum ordo ante vulgatus ad novum reductus* (col. 1165-1170). Un *Index alphabeticus* (col. 1169-1172) et un *Epistolarum index secundum præcipua earum argumenta digestus* (col. 1173-1176) où les lettres sont distinguées en 1° théologiques, 2° polémiques, 3° exégétiques, 4° ecclésiastiques ou liturgiques, 5° morales, 6° philosophiques, 7° historiques, 8° familières.

Le principal mérite de l'édition des mauristes a été de substituer un ordre chronologique rigoureux à l'absence de tout ordre, ainsi la correspondance elle-même devient plus claire et les événements de la vie d'Augustin se situent à leur véritable place dans l'histoire générale de son temps. Le classement chronologique exigeait de celui qui l'entreprit une érudition aussi étendue que sûre, l'étude approfondie des faits et du style comme des allusions de chaque lettre, et le recours à toutes les sources historiques utiles. Une tentative semblable réclamait une information aussi vaste qu'impeccable; le temps a introduit certaines corrections aux conclusions énoncées par dom Blampain. La tentation devait être grande parfois d'assigner sinon une date fixe, du moins des limites de plus en plus restreintes à une lettre, et la tentation a parfois induit la critique au double péché d'imprudence et d'affirmation; ce qui a déterminé Goldbacher à reprendre cet examen et à en rendre les conclusions plus sûres.

Quelques années après l'édition des mauristes, le P. Godefroid Bessel, abbé de Gôttweih, en Autriche, trouva deux nouvelles lettres de saint Augustin qu'il fit paraître à Vienne en 1732, et que dom Jacques Martin publia de nouveau avec préface et notes, à Paris, en 1734. Ces deux lettres se trouvent insérées dans la Patrologie Latine avec un numéro d'ordre *bis*, afin de ne pas modifier le classement établi (*P. L.*, t. XXXIII, col. 49-60; epist. CLXXXIV *bis*, col. 789-792; epist. CCII *bis*, col. 929-938.

Le fragment extrait du commentaire de Primasius sur l'Apocalypse se trouve dans *P. L.*, t. XXXIII, col. 751; il a été depuis lors édité d'une manière plus correcte par Haussleiter, dans Th. Zahn, *Forschungen zur Geschichte des neutestamentliche Kanon*, t. IV, fasc. 4, p. 200-283.

C'est en 1872 qu'Al. Goldbacher entreprit l'édition nouvelle, *non satis conscius*, dit-il, *quantum onus humeris meis sustinere conarer, nam opus dum in manibus habebam ad eam magnitudinem crescebat, ut per amplius quadraginta annis me occupatum teneret, rara neque magna umquam intercapedine facta.* La collation des manuscrits pouvait, à elle seule, sembler une entreprise surhumaine, leur classement offrait une importance capitale; il fallait en conséquence des solutions critiques admises prendre des conclusions différentes de celles des mauristes; c'est ainsi que le manuscrit de Vienne *873* permettait de retoucher et de corriger de façon importante la lettre 186; tandis que le ms. Paris, nouv. acq. *1672*, apportait de grandes améliorations aux lettres 150, 160-163, 170, et aux lettres 95, 108, 151, 158, qu'on ne connaissait que par les seuls manuscrits Vatic. *495* et *499*. Enfin, il ne manquait pas d'exemples où le recours aux manuscrits permettait de compléter, de rétablir et même de rendre le texte imprimé intelligible. Au cours de ces recherches, Al. Goldbacher rencontra deux lettres inédites, dans le ms. Cambridge add. *3479*, du X[e] siècle [3], qui ont pris rang dans son édition sous les numéros 92 *a*, et 173 *a*, plus un petit fragment, 185 *a*. Une dernière trouvaille fut faite par dom Morin, dans un ms. Munich *8107* (Mag. 7) du IX[e] siècle [4]; cette lettre doit prendre place entre les lettres numérotées 215 et 216.

L'édition de Al. Goldbacher fait partie du *Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum* de Vienne et se répartit dans la collection de la manière suivante :

Vol. XXXIII (1895), comprend *S. Augustini epistolæ.* Pars I, Ep. I-XXX; Pars II, Ep. XXXI-CXXIII.

Vol. XXXXIII (1904) comprend *S. Augustini epistolæ.* Pars III, Ep. CXXIV-CLXXXIV *a.*

Vol. LVII (1911) comprend *S. Augustini epistolæ.* Pars IV, Ep. CLXXXV-CCLXX.

Vol. LVIII (1923) comprend *S. Augustini epistolæ.* Pars V. *Præfatio editoris et indices*, dont voici le détail : *Præfatio* (p. V), A. *De epistularum codicibus* (p. XI); B. *De codicibus qui inter alia scripta epistulas quoque continent* (p. XXVIII); C. *De epistulis Augustini ad Hieronymum et Hieronymi ad Augustinum* (p. L);

[1] C. Urba, *Beiträge zur Geschichte der Augustinischen Texteskritik*, dans *Sitzungsberichte der Kais. Akademie der Wissenschaften in Wien*, 1889, t. CXIX, p. 37-42; cf. A. Goldbacher, *op. cit.*, pars V, p. LXXXVI. — [2] Les renvois aux colonnes se rapportent au tome XXXIII de la *P. L.*, qui reproduit avec quelques additions, l'édition bénédictine. — [3] Al. Goldbacher, dans *Wiener Studien*, 1913, t. XXXV, p. 158-169; cf. *ibid.*, 1894, t. XVI, p. 72-77. — [4] G. Morin, dans *Revue bénédictine*, 1901, t. XVIII, p. 241-244; dans *Corp. script. eccl. lat.*, t. LVIII, p. XCIII.

D. *De epistulis Augustini ad Paulinum et Paulini ad Augustinum* (p. LVIII); E. *De epistulis episcoporum africanorum ad Innocentium papam et Innocenti responsis* (p. LX); F. *De epistulis cum scriptis quibusdam Augustini aliorumve conjunctis* (p. LXV); G. *Et alia manu, Amen* (p. LXXVI); H. *De Bedae, quæ dicuntur, excerptis* (p. LXXVII).

I. *De editionibus* (p. LXXXI); *Tabula librorum mss.* (p. XCV).

Indices. — Index I. *Nomina eorum, ad quos et a quibus scriptæ sunt epistulæ, præter ipsum Augustinum* (p. 3).

Index II. *Epistularum ordo ante maurinorum editionem* (p. 7) et, à la suite, mais sans titre, l'*epistolarum ordo antea vulgatus ad novum redactus.*

Index III. *De epistularum ordine atque temporibus* (ce classement chronologique complète, rectifie, mais ne supprime pas celui de *P. L.*, t. XXXIII, col. 13-48) (p. 12)

Index IV. *A. Loci ex sacris litteris* (p. 64); B. *Loci ex aliis scriptoribus* (p. 109).

Index V. *Nominum et rerum* (p. 115).

Index VI. *Verborum et locutionum* (p. 338-426).

Cf. Aloïs Goldbacher, *Ueber Handschriften der Briefe des Augustinus Reisebericht*, dans *Sitzungsberichte d. Akad. d. Wiss.*, Wien, 1873, t. LXXIV, p. 275-294. Sur les lettres en général, cf. A. Ginzel, *Der Geist des heil. Augustinus in seinen Briefen*, dans *Kirchenhistorische Schriften*, in-8°, Wien, 1872, t. I, p. 123-245; Dubelman, *Das Heidenthum in Nordafrika, nach den Briefen des heil. Augustinus*, in-4°, Bonn, 1859; W. Thimme, *Augustin, ein Lebens-und Charakterbild, auf Grund seines Briefe*, in-8°, Göttingen, 1910; W. Parsons, *A Study of the vocabulary and rhetoric of the letters of S. Augustine*, in-8°, Washington, 1923.

Les lettres de saint Augustin offrent, par la variété des sujets, un intérêt soutenu, plus encore par la puissante originalité et la variété de dons qui caractérisent cette nature d'exception; en outre le long espace de temps sur lequel s'étend la correspondance, y introduit la valeur d'une source historique sur des événements considérables pour l'époque où ils se sont passés. Pendant une période de plus de quarante années, de 387 à 429, nous entendons un homme, d'une capacité reconnue et d'un bon sens jamais en défaut, juger les événements ou prévoir leurs conséquences A ce bon sens qui lui était inné venait s'ajouter le sentiment du rang qu'il occupait, de la responsabilité qui lui incombait et la notion qu'il avait du prestige attaché à son nom. Il serait puéril d'attacher une importance égale à toutes les pièces de la correspondance. On y trouve des lettres plus ou moins officielles, certaines d'entre elles sont même écrites au nom de synodes. La plupart des lettres de cette catégorie ont rapport aux hérésies, principalement au donatisme, deux ont trait au paganisme (91, 232). Les fonctions épiscopales provoquent les lettres sur la discipline (53), le droit d'asile (113), etc.

A la deuxième catégorie se rattachent de nombreuses lettres où l'évêque, le théologien, le philosophe se fait tout à tous et, nonobstant ses occupations, répond patiemment et même longuement à des personnes qui viennent abuser de son temps et de sa science, en lui posant des questions inimaginables. A elles seules ces questions sont révélatrices des préoccupations d'une société. Il répond, il s'attarde, la lettre tourne au traité, c'est ainsi que la lettre 102 prendre le titre de *Sex quæstiones contra paganos expositæ*, et sera publiée en forme d'opuscule. A cette catégorie se rattachent la correspondance avec saint Jérôme sur des questions d'exégèse, et les lettres philosophiques à Nébridius.

La troisième catégorie comprendrait les lettres du pasteur des âmes exhortant à l'ascétisme et à l'amendement, dirigeant les consciences, consolant les malheureux; ainsi les deux lettres au comte Boniface (189, 220) où la morale et l'histoire ont également à glaner.

Une dernière catégorie réunirait les lettres intimes, traitant des questions personnelles et confidentielles,

La forme est de médiocre intérêt; dans les plus anciennes on voit paraître le vieil attirail de la rhétorique et le goût fait absolument défaut. Ce sont le plus souvent des dissertations, des traités, des sermons. L'exécution est inégale; les lettres sont plus ou moins soignées selon l'importance du sujet et du destinataire, comme aussi d'après les loisirs de l'auteur; quelques-unes cependant comptent parmi les meilleures productions de saint Augustin.

Automne 386 à avril 387, Augustin séjourne à Cassiciacum, d'où sont écrites les lettres : **1**, **2**, **3**, **4**, **13**. La lettre **1** est de peu postérieure aux livres *Contra Academicos*, écrits à la fin de l'année 386; la lettre **3** a suivi de près les *Libri soliloquiorum* au début de 387; la lettre **4** a suivi la précédente, ainsi que la lettre **13**.

Automne 388 au début de 391. Augustin séjourne à Tagaste, d'où il écrit les lettres **5**, **6**, **7**, **8**, **9**, **10**, **11**, **12**, **14**. Vers le même temps, mais avant l'ordination sacerdotale se placent les lettres **15**, **16**, **17**, **18**, **19**, **20**. La lettre **15** fut écrite en 389-390; la lettre **17** est antérieure, semble-t-il, à la promulgation de la loi de prohibition du culte des idoles, la veille des calendes de mars 391; la lettre **18** se place en 388-390; les lettres **18**, **19**, **20** sont de ce temps sans qu'il soit possible de préciser exactement.

Du début de 391 à la fin de 395. Augustin séjourne à Hippone (voir ce nom) où furent écrites les lettres **21** à **30**. La lettre **21**, un peu avant Pâques 391; la lettre **22** un peu avant le concile d'Hippone qui se tint le 8 des ides d'octobre 393, donc vers 392; les lettres **24** et **25** avant l'hiver de 394, et la lettre **25** est la première des deux; les lettres **26** et **27** sont du même temps; la lettre **28** est de 394 ou 395; la lettre **29** est du mois d'avril 395; les lettres **33** et **36** ne sont pas postérieures à 396, peut-être antérieures à l'épiscopat d'Augustin.

A l'approche de Noël 395. Augustin est fait évêque. La lettre **31** est de fin 395 ou début 396; la lettre **32** a suivi de très près la précédente; les lettres **34** et **35** sont des premières années de l'épiscopat; la lettre **37** en 397; la lettre **38**, au milieu de l'année 397; les lettres **39** (de saint Jérôme) et **40**, sont du même temps; la lettre **41** à Alypius a suivi de près la consécration épiscopale; lettre **42**, été de 397; lettre **43**, entre 396 et le début de 397, de même que la lettre **44**. La lettre **45**, au début de 398; les lettres **46** et **47** furent écrites entre 396 et 397; la lettre **48**, après la défaite de Gildo, en 398; la lettre **49**, entre 396 et 410. La lettre **50** a dû suivre de près le mois de juillet 399. La lettre **51** se place en 399 et 400. La lettre **52**, entre 396 et 410. La lettre **53** n'est pas antérieure à 398 ni postérieure à 400. Les lettres **54** et **55**, en 400. Les lettres **56** et **57** n'ont pas de dates certaines, entre 397 et 410. La lettre **58**, vers le mois de juillet 401. La lettre **59** est de peu antérieure au mois de septembre 402. La lettre **60** a suivi de près le concile tenu à Carthage aux ides de septembre 401 : la lettre **61** est du même temps. Les lettres **62** et **63** précèdent de peu de temps le concile de Milève, le VI des cal. de septembre 402. La lettre **64** prend place après le concile de Carthage des ides de septembre 401 et avant le concile de Milève du 6 des cal. de septembre 402. La lettre **65** a été écrite entre le 5 des cal. de janvier et le 8 des ides d'avril 402. La lettre **66** est de 402. Les lettres **67** et **68** (de saint Jérôme) sont de 401 ou 402. La lettre **69** est posté-

rieure, mais de peu de temps au concile de Milève du 6 des cal. de septembre 402. De la lettre **70** on ne peut rien affirmer de plus, sinon qu'elle a été écrite après 397 ou peut-être après la mort de Prétextat d'Assuras, qui survint en l'an 400. La lettre **71** a été portée à saint Jérôme par le diacre Cyprien et la lettre **72** (de saint Jérôme) en 403. Les lettres **73**, **74** et **75**, en 404. La lettre **76** a été écrite peu de temps après le concile tenu à Carthage le 8 des cal. de sept. 408. Les lettres **77** et **78** ont été écrites entre 401 et 403. La lettre **79** est antérieure d'assez peu à la dispute avec Félix le Manichéen, laquelle eut lieu la veille des ides de décembre 404. La lettre **80** est postérieure de quelques mois au concile de Carthage tenu le 16 des calendes de juillet de l'an 404. La lettre **81** a suivi de près la lettre **75**. La lettre **82** est de 403-404. La lettre **83** se rapproche de l'année 405. La lettre **84** se place entre 397 et 411. La date de la lettre **85** est tout à fait incertaine; son destinataire Paul était mort en 408, mais on ne sait pas à quelle date il avait été consacré évêque. La lettre **86** semble pouvoir se placer entre 405 et 409. La lettre **87** se placerait, elle, entre 405 et 411. La lettre **88** a été écrite entre 410 et 411. La lettre **89** entre 405 et 411. Les lettres **90** et **91** adressées respectivement par Nectaire à Augustin et par Augustin à Nectaire, doivent être datées, la lettre **90** du mois de juin ou de juillet, et la lettre **91** du mois d'août 408 ou 409. La lettre **92** est antérieure à la lettre **99**, mais sa date est incertaine; elle est antérieure à 408. La lettre **92** A a été expédiée avec la lettre **92**. La lettre **93** a été écrite entre 407 et 410. Les lettres **94** et **95**, de Paulin à Augustin et d'Augustin à Paulin, sont du temps de l'insurrection survenue à Calame, août 408 ou 409 pour la dernière, la première est du mois de mai environ. Les lettres **96** et **97** sont de la fin de 408 et début de 409. La lettre **98** peut-être écrite d'après le milieu de l'année 408. Pour la lettre **99**, voir la lettre **92**. La lettre **100** est de la fin de l'année 408. La lettre **101** est du mois d'août 408 ou 409. On ne peut rien dire de plus précis pour la lettre **102**, sinon d'en juger d'après la place que lui fait saint Augustin dans ses *Retractationes*, l. II, c. xxxi; ce qui lui assignerait une date entre 406 et 412. La lettre **103** (de l'évêque Nectaire) fut reçue par Augustin le 6 des cal. d'avril 409 ou 410, la réponse d'Augustin pour la lettre **104** est du mois d'avril 409 ou 410. La lettre **105** a été écrite avant la fin de l'année 408. Les lettres **106** et **107** ont précédé de peu la lettre **108**, laquelle fut écrite entre la fin de l'année 409 et le mois d'août 410. La lettre **109** de Sévère évêque de Milève et la réponse, lettre **110** d'Augustin, ne peuvent recevoir une date certaine. La lettre **111** est de la fin de l'année 409. La lettre **112** prend place entre 409 et 410; quant aux lettres **113-116** elles ont été écrites entre 409 et 423 [1].

Vers l'année 410-411 se place un groupe de lettres à l'époque où saint Augustin, malade, fut obligé de s'aller reposer à la campagne. La lettre **117** de Dioscore lui parvint avant son départ d'Hippone; la lettre **118** est la réponse de saint Augustin. La lettre **119** est de Consentius à Augustin pendant sa villégiature. La lettre **122** d'Augustin aux fidèles et au clergé d'Hippone peut, semble-t-il, être rapportée à l'année 410; enfin les lettres **125** et **126** sur l'affaire de Pinianus sont de l'année 411. La lettre **120** ne peut être datée que par cet indice qu'Augustin avait entre les mains, le *De Trinitate*. La lettre **121** de saint Paulin est de 414-416. La lettre **123** a été écrite à l'automne de 410 avant la mort d'Alaric; la lettre **127** a suivi de peu la nouvelle de la prise de Rome par Alaric, en 410. La lettre **128** est du mois de mai 411, et la lettre **129** est antérieure aux calendes de juin. La lettre **130** a été écrite entre 411 et 413. La lettre **131** ne peut avoir été écrite avant 411. Les lettres **133** et **134** ont été écrites, en 411, après la Conférence de Carthage tenue au commencement de juin.

La lettre **132** d'Augustin à Volusianus et la réponse **135** de Volusianus à Augustin, les lettres **136** de Marcellin à Augustin et **137**, **138** sont très rapprochées les unes des autres, comme on peut le voir par la lettre **139** qui mentionne l'envoi récent de 137 et 138; or la lettre **139** fut écrite en hiver 411-412. La lettre **140** est du même temps que **139**, enfin la lettre **141** est de 412. La lettre **142** est postérieure à la Conférence de Carthage de 411; elle paraît d'une date rapprochée de celle de la lettre 141, et la lettre **143** est du même temps que les lettres **137** et **139**. Mais la lettre **144** que les mauristes retardent jusqu'en 412 est placée par Goldbacher avant 411. La lettre **145** appartient à 412 ou 413, ainsi que la lettre **146**. Les lettres **147** et **148** ont été écrites en 413 ou 414. La lettre **149** prend place entre les années 414-416. La lettre **150** vers la fin de 413 ou le commencement de 414. L'époque de la lettre **151** est fixée par la sédition d'Héraclien en 413. Les lettres **152** et **154** de Macédonius à Augustin, et les lettres **153** et **155** d'Augustin à Macedonius ont été écrites entre 413 et 414. La lettre **156** adressée par Hilaire de Syracuse à saint Augustin et la réponse de celui-ci, lettre **157**, se plaçent en 414-415. La correspondance entre Augustin et Evodius comprend les lettres **158** et **164** incl.; elle se place en 414-415. La lettre **165** (de saint Jérôme au tribun Marcellin) est de 411. Les lettres **166** et **167** sont de 415, ainsi que la lettre **168** et la lettre **169**. C'est en vain qu'on cherche un indice chronologique dans les lettres **170**, **171**, **171** A; la lettre **172** (de saint Jérôme) est un peu postérieure au *Dialogus adversus Pelagianos* qui parut à la fin de l'année 415. La date de la lettre **173** est incertaine, la lettre **173** A est de l'année 416. C'est encore à l'année 416 que se rapportent les lettres **175**, **176**, **177**, écrites par les évêques des conciles de Carthage, de Milève et un groupe de cinq évêques au pape Innocent I^er^ dont les lettres **181**, **182**, **183**, sont de 417; quant à la lettre **184**, elle doit être antérieure à l'année 416. C'est aussi à 416 que se reporteraient les lettres **178**, **179**, **180**. La lettre **184** A fut écrite vers le même temps où Augustin composait le livre XIV^e^ de la *Cité de Dieu*, probablement en 418. La lettre **185** a été écrite probablement en 417, et la lettre **186** entre avril et septembre 417. C'est aussi à l'été de 417 qu'appartient la lettre **187**, et la lettre **188** prend place entre octobre 417 et avril 418. La lettre **189** est de la même année. En 418, prend place la lettre **190**, ainsi que les lettres **191**, **192** et **193**. La lettre **194** a suivi de fort près la lettre **191**, et ainsi que les lettres **195** et **196** qui appartiennent toutes à l'année 418. Les lettres **197** à **200** paraissent de la même année. La lettre **201** des empereurs Honorius et Théodose, *data V idus Junias Ravennæ*, avait reçu une date consulaire (419) que le dernier éditeur a jugé non justifiée par les manuscrits. La lettre **202**, de saint Jérôme à Alypius et à saint Augustin, est de 419.

Vers l'année 420-430 nous rencontrons pour cette dernière période la lettre **202** A en 420, et probablement, en cette même année, les lettres **203** et **204**. La lettre **205** est antérieure d'une année environ au *Liber contra mendacium* qui fut publié en 420. On ne peut rien affirmer pour la lettre **206**, et la lettre **207** peut descendre jusqu'en 421. La lettre **209** félicite le pape Célestin de son avènement, en 422. Les lettres **210** et **211** appartiennent à cette période sans qu'on puisse entrer dans plus de précision. La lettre **212** a été écrite en 424-425. Le numéro **213** ne renvoie pas à une lettre,

[1] F. Martroye, *Lettres de saint Augustin relatives à l'affaire de Faventius*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1915, p. 223-229.

mais à des *acta ecclesiastica* de l'année 416, le 6 des cal. d'octobre. Les lettres **214**, **215** et **216** se rapportent à la période 426-427. La lettre **217** fut écrite peu de temps après le livre *De gratia et libero arbitrio*. La lettre **220** a été écrite entre la fin de 427 et le début de 429. Les lettres **221** à **224** incl. prennent place entre 427 et 428, avant le *Liber de hæresibus*. Les lettres **225** et **226** ont été écrites avant l'année 429. La lettre **227** fut envoyée après Pâques, mais en quelle année? La lettre **228** est postérieure de peu de temps au milieu de l'année 429. Les lettres **229**, **230**, **231** sont des derniers temps de la vie d'Augustin, 429-430 [1].

La lettre 232 n'est pas antérieure à la période 399-407. Les lettres **233-241** incluses sont de la période des dix dernières années d'Augustin.

Dans ce résumé nous avons seulement noté les résultats auxquels sont arrivés dom Blampain et Al. Goldbacher; nous répétons que rien ne dispense de recourir à leurs démonstrations qui sur bien des points ne prennent toute leur valeur, que si on les rapproche des discussions disséminées dans les notes de Tillemont. Mais qui pourra entreprendre de retracer la vie de saint Augustin dans son minutieux détail, de condenser les conclusions acquises en quelques lignes ou en quelques pages? C'est ce qui vient d'être tenté, pour ses lettres, avec bonheur, par D. de Bruyne

« Augustin, nous dit-il, dictait ses lettres, comme faisaient ses contemporains et correspondants, saint Paulin de Nole et saint Jérôme; il n'en fait pas mystère : *Epistolam ad te scribendam*, dit-il, *jam dictare cœperam... Tales mihi necessitates dictandi aliquid quod me ab eis dictationibus impediat quibus magis inardesco deesse non possunt*. » Sans doute ses correspondants se montraient-ils moins susceptibles que les gens qui, de nos jours, font mauvais accueil à la plume d'un secrétaire.

L'auteur estimait assez faire en ajoutant, avant de fermer la lettre, quelques mots contenant un souhait; ce dont quelques manuscrits ont gardé la trace par ces mots : *et alia manu*, que nous lisons par exemple ainsi : *et alia manu : memores nostri felices vivite magna gaudia et solatia nostra, sancti Dei* [2]. Cette mention se lirait plus souvent si, parfois, les éditeurs n'avaient négligé de la transcrire, sous prétexte qu'elle n'est pas suffisamment attestée, alors que, même en pareil cas, elle doit être tenue pour authentique.

D'ailleurs, ce n'est pas seulement saint Augustin qui fait usage du souhait final, on rencontre l'avertissement *et alia manu* dans les lettres que lui envoient Timasius et Jacques [3], le pape Innocent [4], les empereurs Honorius et Théodose [5]. On retrouve cet avertissement sur une douzaine de lettres; il a dû se lire sur beaucoup d'autres, mais les copistes du Moyen Age n'y attachaient guère d'importance et ne s'imposèrent pas toujours le soin de le transcrire. Ces particularités qui nous offrent une saveur précieuse en ce qu'elles évoquent pour nous l'épisode final qui a précédé l'envoi de la lettre, c'est-à-dire la lecture par le secrétaire et le geste de l'évêque attirant à lui la plume pour s'en servir à tracer quelques mots, tout cela laissait indifférents les copistes trop heureux de s'affranchir de la transcription, fut-ce d'une seule ligne. Parfois même, c'était plusieurs lignes qu'ils laissaient tomber; nous en avons un exemple dans une lettre [6] où trois personnages ont ajouté chacun quelques mots précédés trois fois de la formule *et alia manu*. C'est d'abord saint Augustin, ensuite les évêques Aurélius et Silvanus. Ce n'est pas la seule lettre qui soit dans ce cas [7].

La suppression de ces finales par des copistes pressés nous a privé quelquefois de détails qui, pour minces qu'ils nous paraissent, n'en ont pas moins leur prix. C'est le cas pour la lettre 135 dont les éditeurs mauristes n'ont pas connu cette finale, que le dernier éditeur Goldbacher a lue dans les manuscrits : *Domna mater Larga salutat. Da veniam temeritati quam ipse esse jussisti. Te domnum meum Possidium cum meis veneror.* Dans sa réponse à cette lettre, saint Augustin fait allusion à cette finale puisqu'il écrit : *Sanctam et in Christo dignissime honorandam matrem, cujus pro te preces Deus exaudiat pro meritis vestris officiosissime saluto. Sanctus frater et coepiscopus meus Possidius præstantiam vestram multum salutat* [8]. C'est grâce à cette double finale que nous apprenons que la mère de Volusianus avait nom *Larga*.

Quand on avait dicté, relu et apostillé une lettre, on l'expédiait au destinataire qu'elle avait quelques chances d'atteindre... à moins qu'elle ne s'égarât en chemin. Ce fut le cas de la lettre à saint Jérôme dans laquelle Augustin lui suggérait une retouche au texte de Galat., II, 11-14, lettre qui, au lieu de prendre le chemin de la Palestine, fut dirigée vers Rome et y fut copiée et répandue, là et ailleurs; une copie arriva enfin à Bethléem. Or saint Jérôme n'était pas du nombre de ceux qui, dans le doute, supposent de bonnes intentions à défaut de bons procédés; il affecta de mettre en doute l'authenticité d'une lettre qui, il est vrai, portait en tête le nom d'Augustin (*sub tuo nomine*), mais n'avait pas sa suscription : *absque subscriptione tua;* avant d'y répondre, il réclamait un exemplaire authentique *(Mitte exemplaria veriora)* avec la signature autographe : *Mitte eandem epistulam tua subscriptam manu.* Or, il ne s'agit pas ici de ce que nous appelons la signature avec un paraphe, mais bien de la finale autographe que nul expéditeur n'était dispensé d'ajouter au texte dont elle garantissait l'authenticité.

Une autre formalité consistait dans l'apposition du sceau. Nous lisons une fois cette mention : *Hanc epistulam signatam misi anulo qui exprimit faciem hominis adtendentis ad latus* [9]. Le sceau de l'évêque d'Hippone représentait donc un visage masculin vu de profil. Nous avons parlé déjà des anneaux sigillaires (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2177-2186) et peut-être paraîtra-t-il trop absolu de dire que « dans l'antiquité les lettres étaient scellées d'un sceau portant l'image de l'auteur. » Les textes et les monuments que nous avons pu citer nous font connaître les sceaux de quelques évêques : Avit de Vienne, Agilbert de Paris, Arnould de Metz, et quelques autres — tous, il est vrai, postérieurs à saint Augustin — mais aucun d'entre eux ne semble s'être imposé l'obligation d'avoir un anneau sigillaire avec son image. C'était le cas pour saint Augustin qui, nous apprend Possidius, avait un sceau, mais ne portait pas d'anneau (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2182, note 12). Ce sceau offrait un visage de profil, était-ce le « portrait » d'Augustin ou une figure quelconque, il serait difficile de rien affirmer.

La matière subjective des lettres variait selon ce qu'on avait sous la main. On usait de préférence du papyrus *(charta)*, faute d'en avoir on employait les diptyques *(tabulæ)* ou même, plus rarement, semble-

[1] Cf. F. Martroye, *Date d'une lettre de saint Augustin*, dans *Bulletin de la Société nationale des antiq. de France*, 1915, p. 166-168. — [2] *Epist.*, 139, n. 3; cf. D. de Bruyne, *Notes sur les lettres de saint Augustin*, dans *Rev. d'hist. ecclés.*, 1927, t. XXIII, p. 523-530; voir aussi *Epist.*, 238, n. 29; *Huic scripturæ a me dictatæ et relectæ Augustinus subscripsi.* — [3] *Epist.*, XV, et encore *epist.* CXXXI, CXLVI, CLXVIII, CLXXVI, CLXXXI, CLXXXIII, CCI, CCLIX.— [4] *Epist.*, CLXVIII. — [5] *Epist.*, CLXXXI. CLXXXIII. — [6] *Epist.*, CCI.— [7] *Epist.*, CXXIX. — [8] *Epist.*, CXXVIII, n'a que deux fois *et alia manu;* il en faudrait trois; dans *epist.*, CXLVI, il en faudrait deux, mais la formule qui précédait la suscription d'Alypius a disparu. — [9] *Epist.*, CXXXVII. — [10] *Epist.*, LIX.

t-il, le parchemin *(membrana)* [1]. Les diptyques consistaient généralement en deux tablettes rapprochées par un lien, enduites de cire à l'intérieur. Le destinataire lisait, prenait copie à son gré, et après avoir effacé l'écriture en aplanissant la surface, inscrivait sa réponse et l'expédiait. Les diptyques de bois et d'ivoire ont disparu (voir au mot TABLETTES DE CIRE), les diptyques de saint Augustin étaient d'ivoire; nous voyons qu'il les avait envoyés à l'oncle de Romanianus et il demandait qu'on les lui retournât [2]. Il ne semble pas qu'il y ait lieu d'être surpris que, parmi les ivoires chrétiens, aucun de ces diptyques épistolaires ne nous ait été conservé. Les ivoires qui ont été épargnés n'ont dû cette chance qu'à la richesse de leur décoration qui leur a valu d'être remployés, le plus souvent, comme couvertures de livres liturgiques. Une feuille d'ivoire très simple, portant, peut-être, le nom du propriétaire : AVGVSTINI, n'était pas une œuvre d'art et n'avait rien qui la recommandât à l'attention et lui valût un traitement de faveur. Le diptyque de Gallienus (voir *Dictionn.*, t. IV, fig. 3757) est sinon un exemplaire unique, du moins presque unique; on peut supposer que les diptyques en ivoire, propriété de saint Augustin, y ressemblaient et on ne s'étonne plus que des objets aussi insignifiants d'apparence aient été perdus ou détruits. Rappelons qu'en 430, date de la mort d'Augustin, la ville d'Hippone était assiégée par les Vandales qui s'en rendirent maîtres (voir *Dictionn.*, t. VI, au mot HIPPONE) et on voudrait que dans cette ville saccagée, parmi cette population évacuée, on ait songé à conserver à la postérité des objets sans valeur artistique ou matérielle! Les chrétiens de ces lointaines générations se souciaient assez peu de conserver et de transmettre ce qui nous paraît offrir un intérêt passionnant.

« Augustin, remarque D. de Bruyne [3], ne se conformait pas toujours à l'étiquette ou à la mode. La petite lettre **171** est significative à cet égard. Il ayait envoyé la lettre **170** à un médecin converti appelé Maximus. La lettre était partie, et Augustin a eu des scrupules, il n'avait pas observé les usages de l'époque pour certains détails matériels. Aussitôt, il écrit à Peregrinus, l'évêque du lieu où habitait Maximus, pour qu'il donne à celui-ci les explications nécessaires. Malheureusement ces explications sont obscures pour nous : *Sciat sane prolixas epistulas ad familiarissimos nostros, non solum laïcos, verum etiam episcopos, sic quo modo ista scripta est, ad eos scribere nos solere, ut et cito scribantur, et charta teneatur commodius, cum leguntur, ne forte istum morem nostrum nesciens factam sibi arbitretur injuriam.* Il y avait certainement dans la lettre **170** quelque chose de peu solennel, de familier, qui se rachetait par un double avantage, la facilité du copiste et celle du lecteur. Mais quelle était la différence avec les lettres solennelles? Il semble que ce n'était pas la matière, car il est dit *ut charta teneatur*, etc.; elle était donc en papyrus, comme le voulait l'étiquette; ce n'était pas l'écriture elle-même; ce ne peut être que le format ou bien la disposition de l'écriture. Je suppose que les lettres solennelles étaient sur de grandes feuilles et à longues lignes, tandis que la lettre **171** était sur petits feuillets pliés en deux et réunis en cahier comme un livre. »

Les lettres de saint Augustin contiennent quelques mots grecs et tous les manuscrits, sauf un seul, donnent ces mots en caractères latins. On a pu se demander si le grand docteur savait le grec? Il l'avait étudié à Thagaste, chez le maître d'école, ensuite à Madaure chez le grammairien; il le savait mal et ce qu'il en savait il le savait à peine; d'ailleurs il détestait cette langue : *græcam grammaticam oderam*, dit-il; elle était pour lui un livre entr'ouvert. S'il put lire les auteurs néoplatoniciens, ce fut dans la traduction latine de Victorinus. En ce qui concerne les Écritures, le texte grec lui est plus familier, il l'est même assez pour qu'il puisse recourir utilement au texte grec lorsqu'il s'agit d'éclairer le sens d'un passage latin; c'est ce qu'il fait à propos des premiers livres de la Bible, à propos d'un passage de l'épître I^re^ de saint Paul aux Corinthiens [4]. Il semble avoir senti la nécessité de pouvoir comprendre et traduire les Septante et le Nouveau Testament; mais il ne s'y appliquait que par nécessité.

Nous avons dit (col. 2757) que saint Cyprien veillait lui-même à ce que ses lettres fussent copiées, communiquées, en un mot : éditées. La même constatation a été faite pour les lettres de saint Augustin [5]. Celui-ci éditait lui-même ses lettres avec la réponse reçue. C'est ainsi que sa lettre **166** adressée à saint Jérôme étant restée sans réponse, l'évêque d'Hippone attend, au delà de tout délai acceptable, cette réponse, afin de publier la lettre **166**. Il se rend compte que s'il publiait cette lettre sans la faire suivre d'une réponse, il paraîtrait souligner le silence de son correspondant et donner à penser que le silence de Jérôme doit s'expliquer par l'embarras où sa question l'avait jeté. Il attendra donc encore.

Il y aurait une minutieuse étude à faire des archives privées de quelques personnages comme Augustin, afin de se rendre compte du temps et des soins que les particuliers donnaient à leur correspondance. Ceux qui comme Cyprien, Augustin, Jérôme, entretenaient des relations nombreuses et lointaines devaient — s'ils étaient gens d'ordre — avoir des casiers avec des séparations et des indications, afin de retrouver sans délai une lettre envoyée ou reçue. Même avec de l'attention ou bien avec la collaboration d'un secrétaire, il y avait des pièces qui s'égaraient. Saint Augustin se plaint d'avoir perdu une lettre d'Évodius [6], une lettre de Marcellinus [7], et d'avoir égaré la minute d'une de ses lettres à saint Paulin de Nole [8]. Grâce à cette précaution, il lui est facile non seulement de se reporter à ce qu'on lui a dit et encore à citer le passage qu'il a en vue; en 409 il transcrit [9] un passage d'une lettre de l'année précédente [10], et même en 413 [11] un passage qui remonte à cinq ans [12]. Ce faisant, il se conforme seulement à l'usage commun. « Au sujet de graves désordres causés à Calama par les païens, Augustin écrit la lettre **91** à Nectarius. Huit mois plus tard, celui-ci répond par la lettre **103**; mais il semble avoir fait peu attention à la lettre de l'évêque. Aussi Augustin réplique : *Recense epistolam meam, si tamen dignam habuisti, si non quam relegeres cum ei fuisset respondendum, saltem quam ita reponeres ut tibi jubenti, cum nolueris, proferretur.* Augustin donne la date de l'envoi de la lettre **91** et la date de la réception de la lettre **103**. Peut-être prenait-il soin d'inscrire ces détails sur les lettres qu'il expédiait et sur celles qu'il recevait. »

On voit l'évêque d'Hippone tenir « à jour » ses dossiers de correspondance, et c'est pour cette raison qu'il réclame de saint Jérôme un nouvel exemplaire d'une lettre qui n'était pas arrivée à destination [13]; de même qu'il prie Évodius de suppléer à une lettre perdue [14]. Dans tous les temps on a attaché de l'intérêt à ces sortes de dossiers, et on comprend sans peine

[1] *Epist.*, XV. — [2] *Epist.*, CLI — [3] *Op. cit.*, p. 526. — [4] P. Guilloux, *Saint Augustin savait-il le grec?* dans *Rev. d'hist. eccl.*, 1925, p. 79-83. S. Salaville, *La connaissance du grec chez saint Augustin*, dans *Échos d'Orient*, 1892, t. XXV, p. 387-393. — [5] D. de Bruyne, dans *op. cit.*, 1927, p. 527-530. — [6] *Epist.*, CLIX, CLXII. — [7] *Epist.*, CXLIII. — [8] *Epist.*, CXLIX. — [9] *Epist.*, CIV. — [10] *Epist.*, XCI. — [11] *Epist.*, CXLVII. — [12] *Epist.*, XCII. — [13] *Epist.*, LXXI. — [14] *Epist.*, CLXIV, XXII.

que saint Augustin ait pris soin de les livrer au public. Il pouvait même arriver, en pareil cas, qu'on entreprit la publication d'une correspondance pour éclaircir un démêlé, pour se justifier dans un différend, pour prévenir une publication parallèle qui n'offrait pas toutes les garanties désirables d'impartialité. Lorsque saint Augustin publiait sa correspondance avec saint Jérôme, il savait bien qu'il le devançait ou qu'il le suivait, mais il ne pouvait douter un instant que Jérôme ne publiât de son côté sa correspondance avec Augustin. Cette destination prévue des correspondances explique les dimensions de certaines lettres qui sont de véritables traités.

Enfin Augustin, en éditeur prévoyant et soigneux, a tenu à nous renseigner sur les destinataires, et pour cela il a inscrit leurs noms que, dans certains cas, il fut seul à pouvoir inscrire. Voilà la lettre **16** qui a pour auteur Maxime, grammairien à Madaure, la lettre **51** qui est adressée au donatiste Crispin, la lettre **117** vient d'un nommé Dioscore, la lettre **121** est de Paulin et la lettre **227** est écrite à Alypius. Enfin Augustin seul a pu nous apprendre que le Maximus de la lettre **170** était un médecin eunomianiste, comme lui seul a pu écrire ce titre à la lettre **29** : *Epistula presbyteri Hipponenseum, Regiorum ad Alypium episcopum Thagastensium in die natalis Leontii quondam episcopi Hipponensium.*

LII. Lettres de Synésius. — Ce personnage est né sous le règne de l'empereur Valens († 378) à Cyrène, dans une famille opulente. Vers l'an 394, on le voit, en qualité d'étudiant, à l'université d'Alexandrie et des plus assidus au pied de la chaire de la célèbre Hypatie qui exerce sur lui une impression ineffaçable. Soit qu'il fût tout entier conquis par elle, soit par suite de l'infériorité du personnel universitaire d'Athènes, les maîtres de cette ville qu'il eut l'occasion de fréquenter le laissèrent assez indifférent. On le voit ensuite faire à Constantinople un séjour prolongé, trois ans environ (399-402?); enfin, en 402, on le retrouve à Alexandrie et, dès son retour, il se marie en présence de l'archevêque Théophile, son ami. De là on peut conclure, qu'il était alors chrétien. Après quelque séjour à Alexandrie, il reparaît à Cyrène vers le début de 404, à une date où les affaires publiques sont en fâcheux état. La ville, épuisée par les exactions d'un gouverneur malhonnête, se trouve, en outre, exposée aux incursions des nomades sortis du désert de Lybie. Le gouverneur décampe avec tout ce qu'il peut emporter; alors Synésius s'improvise défenseur de la ville, prend le commandement des milices, met les remparts en état de défense, fait construire des machines, fatigue, épuise l'ennemi et, finalement, le rejette jusqu'aux confins du désert. A quelques années de là, en 410, les titres que s'était acquis Synésius à la reconnaissance des habitants le firent proclamer évêque. Une lettre (n. 105) adressée à son frère nous le montre plus homme du monde que pasteur et plus philosophe que chrétien. « Aux heures de travail, dit-il, surtout lorsque je m'applique aux choses divines, je me retire en moi-même; à mes heures de loisir, je me consacre à mes amis. » Plus loin, il avoue sa passion pour la chasse à laquelle il s'adonne sans remords. Certains badinages le divertissent et il s'y complaît; on le voit composer un éloge de la calvitie, écrire sur la chasse, sur la politique, sur les songes. De très bonne foi, il se croit et se dit philosophe, et sa philosophie est à peu près à la mesure de celle des « honnêtes gens » de notre XVIIIe siècle, c'est le goût des banalités générales. Cette philosophie se trouve en conflit avec sa croyance, car il répugne invinciblement à certains dogmes du christianisme : la négation de la préexistence des âmes, la fin du monde, la résurrection des corps. Il gardera ses doutes philosophiques et il prêchera bravement le dogme; à ce prix il consent à être évêque et Théophile n'y met pas d'objection, il lui donne la consécration épiscopale. Cet alexandrin incorrigible est un platonisant qui s'arrange pour vivre dans le christianisme et pour l'enseigner, qui cherche la vérité dans le raisonnement et non pas dans l'extase. Il restait fidèle à Platon alors que les néoplatoniciens de son temps altéraient, en l'obscurcissant, une pensée dont ils se disaient les interprètes.

Nous avons de Synésius un peu plus de cent cinquante lettres écrites dans l'espace d'une vingtaine d'années (de 394 à 413). Cette correspondance a été beaucoup lue, beaucoup copiée et souvent mal copiée; pour comble de maux, l'ordre chronologique a été peu observé, les lettres se présentent pêle-mêle. Pour s'y reconnaître, il faut interroger le texte, relever les plus minces détails chaque fois que c'est possible et cela ne l'est pas toujours. Une première division assez facile à établir permet de distinguer deux classes principales de lettres, suivant qu'elles ont été écrites par le philosophe ou par l'évêque; celles-ci sont les moins nombreuses.

Les lettres ont de la variété, de l'intérêt, un art piquant dans la manière de s'exprimer et d'envisager, de l'imagination. Ces mérites réels sont largement compensés par quelques fautes de goût. Synésius, pour faire valoir ses lectures et son érudition, aime à prodiguer les citations à tort et à travers, il ne raconte pas, il s'étale; autre défaut, il est subtil jusqu'à être quintessencié, élégant jusqu'à être maniéré. Il tombe dans l'erreur de ceux qui souhaitent avoir trop d'esprit, il ne se contente pas de celui qu'il a, il se pare de celui des autres, ce qui l'entraîne à ne plus exprimer directement sa pensée, à la revêtir de métaphores, de figures, de symboles, comme un devoir de style. Partout on sent le travail, la pose. L'auteur manque de naturel, il est mal à l'aise à la pensée de l'effet à produire sur ses lecteurs, inquiet des indiscrétions auxquelles une lettre est exposée : « Je voudrais confier à cette lettre tout ce que je pense, écrit-il à Herculien, mais je ne le puis; une lettre n'est pas assez discrète; elle dirait tout au premier venu » (n. 4). Il écrit à un ami, mais il compte bien être lu, et admiré par une multitude d'indifférents; il stimule ses amis à tenter, pour eux-mêmes, cette gloriole littéraire. Son cousin Diogène habitait la Syrie et n'avait pas écrit depuis cinq ans. Synésius lui en fait un reproche « Quoi! lui dit-il, tu ne m'écris point, et cependant tu as reçu de la nature un si admirable talent pour dicter, non seulement des lettres d'affaires, mais encore des lettres destinées à circuler et à être applaudies » (n. 96). Ce que négligeait de faire Diogène, l'avocat Pylémène le faisait avec délices et préméditation; aussi, à l'arrivée d'une de ses lettres Synésius convoque les beaux esprits de la Lybie et leur donne lecture de l'épître que chacun admire. « Et maintenant, de bouche en bouche, dans toutes nos cités, vole le nom de Pylémène, le créateur de cette lettre divine. Écris-moi donc souvent; donne aux Cyrénéens le régal de tes discours; rien ne peut leur arriver de plus agréable maintenant qu'ils sont séduits par cet échantillon » (n. 34). Aussi, la composition d'une lettre devient une affaire importante et un travail prolongé. « Je voudrais écrire à Marcien, dit Synésius, mais je n'ose; car j'aurais à rendre compte de toutes mes expressions à des savants qui épluchent chaque syllabe. Ce n'est pas peu de chose, en effet, que d'envoyer une lettre qui sera lue dans l'assemblée générale de la Grèce » (n. 31), c'est-à-dire à tous les rhéteurs et sophistes de Constantinople.

Ces gens-là ne savent plus s'exprimer avec simplicité, louer avec goût; nous venons d'entendre parler

d'une « lettre divine », nous apprenons que Théotime est « le plus divin de tous les génies du siècle », un poète dans lequel il faut révérer le « prêtre des Muses » (n. 58); quant à Pylémène, pour s'être frotté à la philosophie, « son intelligence est une essence céleste, son âme sainte, un temple sacré, digne entre tous de servir de sanctuaire à la divinité » (n. 84). Les exagérations ne comptent plus; à tout propos il n'est question que de vénérable, de sacré, de divin : ces gens semblent perdus dans la louange, et ils ne seraient pas auteurs s'ils ne se déchiraient à belles dents. Tout dans leur langage est dépourvu de sincérité, principalement leur prétendue modestie : « Tu me demandes, écrit Synésius à Pylémène, de t'envoyer mes *Cynégétiques :* mais comment pourrai-je rien écrire qui fût digne d'être goûté par toi? Je suis le plus nul de tous les hommes; tous les Cyrénéens connaissent ma profonde incapacité, et regardent comme des railleries les compliments que tu m'adresses avec tant d'indulgence » (n. 34).

Abus des descriptions, longueur, niaiserie, tout y est en abondance de ce qui rend une lettre superflue; parmi ce fatras on trouve à peine un renseignement à retenir. Lorsque Synésius trace à Olympius le tableau des mœurs de la contrée qu'il habite, il compare ces mœurs à celles de l'humanité avant Noé! Qu'en sait-il? Ce qui vaut mieux, ce sont quelques détails curieux d'histoire naturelle, sur les productions du pays, sur le sel ammoniaque qu'on trouve dans la Cyrénaïque.

L'ironie sert mieux Synésius, surtout quand il rapporte les prouesses du général Jean qui ne respire que combats en temps de paix, et qui décampe à vive allure à la première nouvelle de l'arrivée des ennemis (n. 22). Une lettre, vraiment spirituelle, renferme l'histoire tragi-comique d'un voyage que fit Synésius en revenant par mer d'Alexandrie. Il nous montre l'équipage composé de matelots tous disgraciés de la nature, et affublés des sobriquets que leurs infirmités leur ont valus. Ces rameurs si peu aimables contrastent avec une troupe de jolies femmes : jeunes et gaies, elles ne sont séparées du reste des passagers que par un rideau; mais on est sage cependant, par la faute d'un coquin de juif, Amarante, le pilote, qui met le vaisseau dans le plus grand danger; car comment avoir le cœur joyeux quand on craint, à tout instant, de perdre la vie? Le navire s'écarte de sa route, la nuit survient amenant l'orage et on entrait dans le jour du sabbat. Au coucher du soleil, Amarante, en rigide observateur de sa religion, abandonne le gouvernail, se couche par terre, et sans plus s'inquiéter ni du péril ni des passagers, se met tranquillement en prières. Ni prières, ni menaces ne peuvent émouvoir ce vrai Macchabée à qui le naufrage ne fait aucune peur, car, criblé de dettes, il y voit une manière d'échapper à ses créanciers. « Pour moi, dit Synésius, je redoutais de mourir dans l'eau, comme Ajax, attendu que, d'après Homère, l'âme d'un noyé s'anéantit. » Enfin, vers minuit, Amarante reprend le gouvernail, car à cette heure, la loi lui permet de sauver sa vie. Tous les passagers avaient mis sur eux ce qu'ils avaient de plus précieux, afin de payer le prix de leur sépulture à ceux qui prendraient soin des corps naufragés. On en fut quitte pour la peur et on aborda sur une plage déserte où, après avoir séjourné deux jours, on se rembarqua pour relâcher encore dans un nouveau pays. » Synésius en donne la description, il entre dans de singuliers détails sur l'embonpoint des femmes de ce pays (n. 16).

Une lettre adressée à un certain Jean, citoyen de Cyrène, sur qui pesaient de graves soupçons, veut lui persuader de se dénoncer lui-même s'il est coupable. « Je vais, lui dit-il, te révéler les mystères de la philosophie : pour rendre à un vêtement son éclat, on le livre au foulon; de même, l'âme souillée est abandonnée aux démons, vengeurs des crimes; il faut qu'elle se purifie dans les tourments. Si la faute est récente, elle est bientôt lavée; mais quand elle est invétérée, alors, pour la faire disparaître, il faut de longues expiations : plus la peine suit de près la faute, plus elle est efficace et douce. Quand on a péché, c'est donc un bien d'être puni. Si j'étais auprès de toi, moi-même j'irai t'accuser pour assurer ton bonheur. Coupable, va trouver le juge; innocent, n'hésite pas davantage. Cours te justifier, demande qu'on soumette à la question Spatalus (c'était l'assassin supposé); car il ne suffit pas d'être innocent, il faut le paraître » (n. 65).

Synésius a parfois la plaisanterie macabre, comme quand il écrit : « Les bourreaux sont admirables pour contraindre un coupable à se démasquer; ils ont inventé des ongles de fer qui valent autant, pour découvrir la vérité, que de savants syllogismes. » Ce manque de tact vient de la préoccupation d'être original, préoccupation qui conduit à être artificiel; il faut mettre en regard le manque de goût qui sous prétexte d'élégance tombe dans l'affectation, comme dans cette phrase : « Reçois à la fois avec cette lettre inanimée une lettre animée; l'une, c'est l'écrit que je t'adresse; l'autre, c'est l'estimable Géronce qui te donnera de mes nouvelles » (n. 103). Dans la comparaison suivante, le manque de goût va jusqu'à la grossièreté; voici ce que Synésius écrit à son frère : « Quand un malade vomit avec peine, les médecins lui prescrivent des potions d'eau tiède, pour lui faire rendre, avec cette eau, tout ce qu'il a dans l'estomac; pour moi, je veux te donner les nouvelles qui m'ont été apportées du continent, afin que tu me les rendes, mais accrues de tout ce que tu sais toi-même » (n. 20).

Les lettres écrites par Synésius pendant la dernière période — la période épiscopale — de sa vie présentent un caractère moins frivole, mais conservent les habitudes d'esprit acquises à l'école des sophistes et des rhéteurs. Cette incurable frivolité reparaît même au moment où une décision grave s'impose : l'acceptation ou le refus de l'épiscopat, Synésius tient à tout ce qui a charmé sa vie jusqu'alors : sa philosophie, sa femme et sa meute. Les lettres au patriarche Théophile marquent un progrès accompli dans la voie du sérieux; le langage et la pensée gagnent en simplicité.

Au point de vue historique, la correspondance de Synésius n'est pas des plus riches. On y entrevoit la nature et l'étendue de la juridiction du patriarche d'Alexandrie, sans l'approbation duquel aucun siège épiscopal ne pouvait être institué en Égypte, en Libye, dans la Pentapole. La hiérarchie et la discipline présentaient bien des réformes nécessaires; prêtres et évêques se dispensaient de la résidence pour aller là où ils trouvaient leur profit; ceux qui se laissaient aller à ce relâchement était assez nombreux pour qu'on eût pris l'habitude de les désigner sous le sobriquet de βασκαντίβοι; il fallut les traiter comme laïques et leur interdire de monter à l'autel. Parfois on en venait, entre prêtres, jusqu'à la violence : Jason invective Lamponien qui le bourre de coups de poings, ou bien on se dénonce réciproquement afin de se faire bien voir des hauts personnages qui prononceront une condamnation et toucheront une amende. La vénalité est partout et entraîne son cortège ordinaire d'abus et d'exactions.

La correspondance de Synésius nous laisse voir quelque chose des difficultés qu'on éprouve alors, pour envoyer des lettres et recevoir celles qui vous sont adressées. De Cyrène à Constantinople ou à Alexan-

drie les moyens de transport sont rares, la route par terre est peu sûre, les communications par mer ne sont pas régulières. On remet ses lettres au patron du navire marchand (n. 34, 60) ou bien à un messager clerc qui emporte les circulaires du patriarche avec les lettres pascales (n. 117), enfin on s'adresse à l'occasion à un ami (n. 26, 67, 68, 80, 100). Si cette occasion se présentait, on en profitait pour expédier tout un paquet (n. 26, 80); ne sachant trop si une lettre arriverait à destination, on écrivait souvent avec la perspective de n'être pas lu, et, pour y remédier, on faisait plusieurs copies afin que, dans le nombre, une au moins fut remise à son adresse (n. 73). Des lettres adressées à Constantinople restaient à Alexandrie, d'autres fois, après de longs détours, elles revenaient à l'expéditeur (n. 60). Quelques-unes demeuraient en route des mois, des années entières (n. 26, 71) et arrivaient presque illisibles, à demi rongées par les vers (n. 73). Cette difficulté dans les communications est particulièrement intéressante pour ce que nous avons dit à propos des fastes consulaires (voir Fastes); nous voyons Synésius ignorer les noms des consuls, en 405; il sait qu'Aristénète a été consul d'Orient pour l'année précédente (n. 73), mais il ignore le nom du consul de Rome et ce consul est l'empereur Honorius en personne. Les lettres de Synésius ne contiennent pas une ligne, pas un mot qui permette de conclure qu'il connaisse rien de ce qui se passe en dehors de l'Orient; dans sa solitude de Bethléem saint Jérôme est mieux instruit. Synésius est tout aussi étranger à ce qui regarde l'Église de Rome, son attention est uniquement retenue par le siège d'Alexandrie et son titulaire. Pas une pensée, pas un souvenir pour l'Église d'Afrique dont une courte distance le sépare, pas un écho n'en vient jusqu'à lui, et c'est le temps où saint Augustin parle, écrit, agit. Cette indifférence tient à l'ignorance de la langue latine. De même qu'aux jours de sa jeunesse, Synésius ne fait aucune allusion à Virgile et à Cicéron, de même, au soir de sa vie, les noms de Jérôme et d'Augustin ne se rencontrent jamais sous sa plume.

On trouvera un utile essai de classement chronologique à la suite de la traduction par H. Druon, *Œuvres de Synésius... précédées d'une étude biographique et littéraire*, in-8°, Paris, 1878, p. 585-601. Cf. J. Phokylides, Συνέσιος ἐπίσκοποϛ τῆς ἐν Λιβύῃ Πτολεμαιδος, dans Ἐκκλησιαστικος Φαρος, Alexandrie, 1926, t. xxv, p. 5-60.

LIII. Lettres de Salvien. — Salvien devait être originaire de Trèves [1] où il naquit probablement vers la fin du ive siècle. Une partie de sa vie se passa à Lérins (voir ce nom), puis à Marseille; il fit même un séjour en Afrique [2]. Gennade, qui écrivait environ en 470, termine par ces mots l'article qu'il lui consacre : *Vivit usque hodie in senectute bona* [3]. Entre autres écrits, Salvien a laissé des lettres, dont neuf nous ont été conservées, c'est tout ce qui reste d'un *Liber epistolarum* que Gennade a connu. La quatrième de ces lettres est la seule qui offre un véritable et très vif intérêt. Elle est adressée à ses beaux-parents, tant en son nom qu'en celui de sa femme et de sa petite fille. Dans cet écrit, l'auteur prête parfois la parole à sa femme. Nous apprenons ainsi que Salvien s'était marié, fort jeune encore, avec la fille d'un païen, Palladia, qui lui donna une petite fille Auspiciola. Plus tard, Salvien et sa femmes résolurent d'imiter Paulin et Tharasia et d'embrasser la vie ascétique; c'est là le sujet de la lettre, mais les parents de la jeune femme blâmèrent cette résolution et se brouillèrent avec leurs enfants. Pendant sept années ils ne donnèrent pas signe de vie à leurs enfants quoique, sur ces entrefaites, ils eussent embrassé eux-mêmes la religion chrétienne. Ils trouvaient sans doute que le dessein de leur fille et de leur gendre équivalait à un blâme jeté sur la vie conjugale; c'était un désaccord pénible et Salvien qui, pas plus que sa femme, ne regrettait la résolution prise, jugeait que la brouille avait assez duré; la lettre qu'il écrivit avait donc pour but d'amener une réconciliation. Composée dans un langage des plus touchants et respirant la plus affectueuse tendresse de l'épouse; écrite, en même temps, dans un style simple et pur, cette lettre est un monument précieux d'éloquence chrétienne, de la part d'un homme dont le caractère peu endurant est bien connu et qui, il le montre ici, avait reçu une bonne éducation et possédait un véritable talent.

Dans la lettre neuvième, l'auteur donne à l'évêque de Genève Salonius, fils d'Eucher et son élève, à Lérins, des renseignements sur les quatre livres *Ad Ecclesiam* ou *Libelli ad Ecclesiam*, tandis que Gennade les nomme : *Adversus avaritiam*. A en juger par son début, c'était un ouvrage sous forme de lettre adressée à l'Église catholique du monde entier.

Les lettres de Salvien furent d'abord éditées par Pierre Pithou. On trouvera les indications nécessaires à ce sujet dans la préface de C. Hahn, en tête de *Salviani presbyteri Massiliensis libri qui supersunt*, dans *Monum. Germ. historica, Auctores antiquissimi*, t. I, part. 1 (1877), p. VI-VII, et le texte des lettres, p. 108-119.

LIV. Lettres de Venance Fortunat. — Nous avons déjà rencontré l'épigraphiste (voir *Dictionn.*, t. V, col. 1982-1997); disons quelques mots de l'épistolier. Épitaphes, panégyriques, vies de saints, tout lui était bon pourvu qu'il versifiât. La versification lui était un besoin, comme la respiration; il ne pouvait s'empêcher de tourner tout ce qu'il avait à écrire en forme de distiques, et faisait des vers aussi naturellement que d'autres font de la prose. C'est par des vers qu'il recommande des étrangers, notamment à son ami saint Grégoire de Tours, ou bien encore deux de ses compatriotes, à des évêques. C'est par des vers également qu'il remercie saint Grégoire de lui avoir envoyé non seulement des poèmes, mais jusqu'à des fruits, ou encore, c'est par des distiques qu'il lui accuse réception d'une lettre. En visite chez un ami il l'avait quitté pendant son sommeil, vite il s'excuse en vers. Avec sainte Radegonde et l'abbesse Agnès les lettres redoublent, et il n'est question que de victuailles, de pâtisseries que les nonnes préparent et que leur ami engloutit; en véritable italien qu'il est, il paie les cadeaux en distiques qui ne lui coûtent rien, ou bien s'il lui prend fantaisie d'offrir des cadeaux lui aussi, une corbeille de marrons ou un bouquet de violettes, il les accompagne encore et toujours de distiques. Ceux-ci ne sont pas absolument insignifiants parce que Fortunat ne dédaigne pas de recourir à des expressions si tendres, que parfois il croit prudent d'avertir que tout ceci n'est que jeu et amour fraternel.

D'autres épîtres en vers, que nous possédons de Fortunat, sont adressées soit à des amis comme Lupus et Gogo, soit à des personnes plus ou moins étrangères. Plusieurs de ces missives tournent au panégyrique; d'autres témoignent de la vocation et du talent de l'auteur pour décrire la nature, et c'est à ces qualités que nous devons quelques peintures intéressantes de ses voyages. Dans une lettre à Félix, on rencontre avec plaisir une description du printemps, un de ces printemps tels qu'il y en a en France et dont le début coïncide avec la fête de Pâques :

[1] Salvien, *De gubernatione Dei*, l. VI, c. p. XIII, 72 (texte douteux), VI, XV, 84; VII, VI, 25; *Epist.*, I, 5. — [2] *De gubern.*, l. V, c. XVI, p. 70. — [3] Gennade, *De viris illustribus.*

la nature renaît et Fortunat ne manque pas de mettre en rapport cette coïncidence. Dans une lettre à Lupus, il décrit les ardeurs de l'été et la langueur des pauvres voyageurs qui meurent de soif; dans une lettre à Radegonde c'est la rigueur de l'hiver qui exerce son talent; enfin à Villicus de Metz il décrit cette ville.

A dire vrai tout cela est bien artificiel et ne compte qu'à peine dans la littérature épistolaire. Voir pour les éditions Ch. Nisard, *Le poète Fortunat*, Paris, 1890, ch. I. L'édition la plus complète est celle de *Venantii Honorii Clementiani Fortunati presbyteri italici Opera poetica*, par Fr. Leo, *Opera pedestria*, par Br. Krusch, dans *Mon. Germ. hist., Auct. antiquiss.*, t. IV (1881).

LV. Lettres de saint Avit. — Il nous reste de saint Avit, évêque de Vienne, quatre-vingt-dix-huit lettres réparties en trois livres : l. I, ep. VII-XXXII; l. II, ep. XXXIII-LVI; l. III, ep. LVII-LXXXVIII. Cette correspondance fournit les renseignements les plus importants pour l'histoire politique et ecclésiastique du temps. Le style des lettres montre que la décadence de la prose avait été plus rapide et plus profonde que celle de la poésie. Sur le recueil des lettres, on trouvera des renseignements précis dans la préface de l'édition d'Avit par R. Peiper, p. XIX-XXVIII, et dans celle de M. Chevalier.

Pour le texte, voir *Alcimi Ecdici Aviti Viennensis episcopi opera quæ supersunt, recensuit* Rud Peiper, dans *Monum. Germ. hist., Auctores antiquissimi*, t. VI, *pars posterior* (1883) p. 35-102, et dans Ulysse Chevalier, *Œuvres complètes de saint Avit, évêque à Vienne*, Lyon, 1890; H. Goelzer, *Le latin de saint Avit*, in-8°, Paris, 1909.

Lettres d'Ennodius. — Il existe d'Ennodius un recueil de lettres dont le nombre est assez considérable, vu que ce recueil est divisé en neuf livres; mais l'intérêt de cette correspondance est assez languissant. Toutes sont des lettres, au sens propre du terme, c'est-à-dire des écrits qui n'avaient vu le jour que pour le destinataire; comme telles, elles ont une valeur historique, ce qui n'empêche que la plupart n'aient été, pour celui qui les écrivit, de purs exercices de rhétorique; la moindre occasion qui se présentait de montrer son talent était saisie avec avidité. Dans toute cette correspondance, on peut le dire, la phrase domine si bien que la pensée semble absente et, de fait, elle l'est souvent, ou du moins si imperceptible qu'on ne l'entrevoit plus. Plusieurs de ces lettres ne sont, au reste, que de simples billets. Malgré cela, ce recueil nous offre, à tout prendre, des matériaux intéressants pour tracer soit un tableau au détaillé de la culture scientifique et sociale à cette époque, soit aussi le portrait de l'auteur.

Pour le texte, les manuscrits le présentent dans un assez grand désordre. L'édition *princeps* est celle que donna le P. Jacques Sirmond : *Magni Ennodii episcopi Ticinensis opera I. Sirmondus in ordinem digesta multisque locis aucta emendavit ac notis illustravit*, Paris, 1611 (reproduite dans *P. L.*, t. LXIII, col. 13-364); G. Hartel, *M. F. Ennodii opera omnia, recensuit et commentario critico instruxit*, dans le *Corp. script. eccles. latinor.*, Vienne, t. VI (1882); enfin *Magni Felicis Ennodi opera recensuit*, Frid. Vogel, dans *Monum. Germ. histor. Auctores antiquissimi*, t. VII (1885); *Œuvres complètes*, texte latin et trad. franç., par l'abbé S. Léglise, in-8°, Paris, 1906; C. Tanzi, *La cronologia degli scritti di Magno Felice Ennodio*, Trieste, 1890; A. Dubois, *La latinité d'Ennodius*, in-8°, Paris, 1903.

LVI. Lettres de Sidoine Apollinaire. — Le plus illustre représentant de la tendance pagano-antique au Ve siècle, en Gaule, est Sidoine Apollinaire, issu du meilleur sang et véritable représentant de la noblesse par les traditions, l'éducation et la puérilité. Marié, père de famille, il composait des panégyriques impériaux quand, à la suite de circonstances mal connues, il devint évêque de Clermont-Ferrand. Son prestige social, son talent littéraire, sa piété reconnue faisaient de ce choix un des meilleurs auxquels on put applaudir. De son œuvre en vers nous n'avons pas à parler ici, elle se compose de vingt-quatre poèmes; sa prose se conserve dans cent quarante-sept lettres réparties en neuf livres. Ces livres furent édités à part et peut-être même plusieurs d'entre eux réunis ensemble dans la première édition, lorsque, devenu évêque, Sidoine renonça à la poésie et voulut se faire un nom comme prosateur. On pourrait peut-être placer la publication de ces lettres entre les années 473 et 484. Elles ont été composées en partie avant cette époque; celles des deux premiers livres sont toutes antérieures à l'épiscopat de Sidoine. Symmaque et Pline étaient ici ses modèles, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même dans la dédicace du premier livre adressé à Constance. La plupart de ces lettres ont eu des destinataires réels, elles n'ont été publiées que plus tard, mais peut-être alors les a-t-on un peu arrondies et amplifiées. Cette remarque s'applique aux premiers livres sans exception. Dans la suite, Sidoine en écrivit plusieurs, en vue du seul recueil, ou du moins en vue de la publication : c'étaient des éloges ou des nécrologes de protecteurs et d'amis; ou bien, l'auteur voulait, ne fût-ce que par un court billet (comme Ep. VIII, 5), perpétuer la mémoire des destinataires : son entourage et lui voyaient en effet, dans ce recueil épistolaire, un titre de gloire impérissable : la suite montra bien qu'ils ne s'étaient pas trompés. Il avait enfin en vue, en les écrivant, de raconter à la postérité comme à ses contemporains, des faits intéressants sur sa propre vie, lesquels pouvaient le montrer lui-même sous un jour favorable, ou bien il voulait seulement faire connaître quelques-unes de ses œuvres. C'est là, dans ce recueil, le motif de la publication de plusieurs poèmes et d'un discours prononcé par Sidoine, déjà évêque (Ep. VII, 9). C'est bien là aussi ce qui donne à ce recueil un intérêt important et varié, vu qu'il nous offre un riche tableau de l'histoire de la civilisation à l'époque de Sidoine. Ces lettres ont d'autant plus d'intérêt que l'auteur, malgré toutes les bizarreries de son style et malgré ses défauts personnels, y témoigne d'un grand talent d'écrivain dans les descriptions, dans l'exposition des caractères et dans le récit des anecdotes.

L'édition *princeps* du P. Jacques Sirmond est de 1614, une 2e édition du même en 1652 (dans *P. L.*, t. LVIII); *Gai Sollii Apollinaris Sidonii epistulæ et carmina recensuit et emendavit* Chr. Luetjohann, dans *Monum. Germ. histor., Auctores antiquissimi*, t. VIII (1887); traduction française par Grégoire et Collombet, 3 vol., Paris, 1836, et par Eug. Baret, 1887. Cf. *Œuvres de Sidoine Apollinaire publiées pour la première fois dans l'ordre chronologique, d'après les mss. de la Bibliothèque nationale, précédées d'une introduction*, par E. Baret, 1879; P. Allard, *Saint Sidoine Apollinaire*, in-12, Paris, 1910.

LVII. Lettres fausses d'évêques et de papes. — Nous avons déjà, à propos de la lettre de Théonas (col. 2773) rappelé les falsifications de l'oratorien Jérôme Vignier. Au nombre des pièces qui égarèrent la probité critique de dom Luc d'Achery, se trouvaient cinq lettres que leur brièveté et leur insignifiance n'ont pas soustrait à la critique de Julien Havet (voir ce nom) d'après qui, « à défaut de preuves, divers indices rendent vraisemblable l'hypothèse d'une fabrication moderne. Ces lettres sont attribuées : 1° à saint Léonce, évêque d'Arles, et adressée

au pape Hilaire, en 462 (*Spicilegium*, édit. in-4°, t. v, p. 478); 2° à saint Loup, évêque de Troyes, et adressée à Sidoine Apollinaire, en 472 (*Ibid.*, t. v, p. 579); 3° au pape Gélase Ier, et adressée à Rustique, évêque de Lyon, le 25 janvier 494 (*Ibid.*, t. v, p. 581); 4° au pape Anastase II, et adressée au roi des Francs, Clovis, peu après le baptême de 496 (*Ibid.*, t. v, p. 582); 5° au pape Symmaque, et adressée à saint Avit, évêque de Vienne le 13 octobre 501 (*Ibid.*, t. v, p. 583). Voici, brièvement, les indices de falsification.

1° On possédait depuis longtemps la réponse du pape Hilaire à cette lettre perdue de Léonce, qui a dû être composée à l'aide de celle où le pape Léonce tutoie le pape Hilaire, ce qui est conforme à l'usage de l'époque classique, mais ne l'est plus avec l'usage de la seconde moitié du Ve siècle; alors on dit, en s'adressant au pape, *vos* et non plus *tu*. Entre 461 et 523, cette lettre est la seule dans laquelle un évêque tutoie un pape.

2° On possède une lettre de saint Loup à Talase, évêque d'Angers; elle marque assez peu d'habitude littéraire et encore, pour arriver à ce résultat. Loup a dû convoquer son collègue Euphrone d'Autun. Dès qu'il écrit à Sidoine, voici Loup qui se pique d'élégance, qui s'embarrasse dans les antithèses et s'efforce de rivaliser avec son correspondant. Non content de lui emprunter son style, il copie ses formules.

3° Le faussaire qui a daté cette lettre du pape Gélase à un évêque de Lyon du 25 janvier 494, a ignoré une lettre authentique du même Gélase à l'évêque d'Arles le 23 août 494, s'excusant de n'avoir pas encore annoncé aux évêques de la Gaule son avènement au pontificat, qui remontait au 1er mars 492, et il chargeait l'évêque d'Arles de cette annonce. Il ne se fut pas exprimé ainsi s'il avait été en correspondance, sept mois auparavant, avec l'évêque de Lyon.

La lettre à Rustique se termine par cette formule : *Deus te præstet incolumem, frater carissime*, et dans la lettre de Symmaque à saint Avit (*infra*, n. 5) on lit : *Deus te incolumem servet, frater dilectissime*. Or, dans les lettres des papes aux évêques, à cette époque, on remarque que la chancellerie romaine use de cette formule : *Deus te incolumem custodiat, frater carissime*. Cette formule paraît pour la première fois le 27 janvier 417, et on la retrouve invariable jusqu'en 523, du moins pour l'élément : *incolumem custodiat* [1].

De plus, le contenu de la lettre soulève des doutes; on y voit que le pape recommande à Rustique l'évêque de Pavie Épiphane, qui se rend en Bourgogne pour le soulagement de ses compatriotes; il entretient Rustique de son dissentiment avec le patriarche de Constantinople, Acace, et demande l'opinion des évêques de Gaule sur ce prélat suspect d'hérésie; il remercie des subsides que lui ont envoyés Rustique et l'évêque d'Arles. Il n'y a rien dans tout cela qu'un faussaire du XVIIe siècle ne pût aisément imaginer. Le voyage d'Épiphane de Pavie, envoyé à Lyon pour racheter des prisonniers italiens, et le bon accueil que lui fit l'évêque Rustique, vers 494, sont racontés dans la biographie d'Épiphane, qui fait partie des œuvres d'Ennodius; ces œuvres ont été publiées en 1611 par le P. Sirmond [2]. Le détail des démêlés des papes avec le patriarche Acace remplit leur correspondance et notamment celle de Gélase. Enfin, l'idée d'un subside envoyé au pape par les Églises de Gaule a pu être tirée d'une phrase écrite par Gélase à Éone d'Arles [3].

4° Cette lettre adressée à Clovis pour le féliciter de sa conversion, est un thème si naturel d'amplification, qu'on ne doit pas être surpris de le rencontrer chez un faussaire; au reste cette matière oratoire n'offre à peu près aucune prise à la critique; cependant le tutoiement paraît une invraisemblance [4].

5° Cette pièce contient deux marques de fausseté: la formule de salutation : *Deus te incolumem servet* au lieu de *custodiat;* ensuite la date : *Avieno et Pompeio consulibus*. Ces noms sont bien ceux des deux consuls de l'année 501; mais, comme l'a montré J.-B. de Rossi, l'un de ces magistrats, Aviénus, était consul en Occident, l'autre Pompeius, en Orient; et, à la date du 13 octobre, le nom du consul d'Orient n'était pas connu à Rome, en sorte qu'on datait habituellement du nom d'Aviénus seul. Il y a là une invraisemblance telle qu'elle a conduit J.-B. de Rossi à déclarer que la date de cette lettre devait être interpolée ou falsifiée. Son argumentation est convaincante [5]; mais, au lieu d'admettre une interpolation dans la date seulement, il est plus naturel de croire que c'est la lettre entière qui est fausse, comme toutes les autres pièces de la même série. Le contenu de cette lettre a trait au différend entre les Églises d'Arles et de Vienne, au sujet du rang de métropole; le fabricateur s'est évidemment inspiré de deux autres lettres du pape Symmaque, adressées à Éone d'Arles et relatives au même sujet.

LVIII. Lettres a l'occasion du concile d'Éphèse. — Maximien, successeur de Nestorius sur le siège de Constantinople (431-434) est l'auteur d'une lettre à saint Cyrille contenant de chaleureux souhaits [6].

Alype, prêtre de l'Église des Saints-Apôtres à Constantinople, écrivit à saint Cyrille une lettre qui fut probablement portée à Éphèse, au mois d'août 431, par le diacre Candidien [7]. Alype y félicite Cyrille sur sa constance à défendre la vérité, et sur le succès de ses efforts pour ramener ceux qui en étaient le plus éloignés. Il a ainsi fermé la gueule du dragon et terrassé l'idole de Bel. Alype accorde à son correspondant la foi d'Élie, le zèle de Phinées, les vertus de Théophile, son oncle [8], et enfin la gloire du martyre. Cette gloire, il l'a conquise par des combats pareils à ceux que soutint jadis Athanase. De même que ce dernier fit triompher à Nicée, contre Arius, la foi chrétienne sur le Verbe et la doctrine de la consubstantialité, de même Cyrille, en soutenant avec courage à Éphèse la maternité divine de la mère de Dieu, a sauvé la doctrine catholique sur l'incarnation et sur l'union des deux natures en l'unique personne du Verbe.

Dalmace, prêtre et archimandrite à Constantinople, mort en 436, auteur de deux lettres adressées au concile d'Éphèse [9].

Parthenius, prêtre et archimandrite à Constantinople, du parti de Nestorius; auteur d'une lettre à l'archevêque Alexandre d'Hiérapolis en Syrie [10].

[1] J. Havet, *Œuvres*, t. I, p. 67, d'après les recueils de Constant et de Thiel. — [2] *Magni Felicis Ennodii episcopi Ticinensis opera*, p. 402. — [3] Lettre du 23 août 494, Sirmond, *Concilia antiqua Galliæ*, t. I, p. 153; Thiel, *Epistolæ romanorum pontificum*, t. I, p. 385; Jaffé, *Regesta pontif. roman.*, n. 640. — [4] S. Avit, *Epist.*, XLI, édit. Sirmond, p. 94; Bouquet, *Recueil*, t. IV, p. 103; Cassiodore, *Variar.*, l. III, 1-4; Thiel, *op. cit.*, p. 489; *Liber diurnus*, édit. de Rozière, p. 10, 379. Dans deux lettres de saint Remi à Clovis le tutoiement est mêlé à *vos* qui prédomine; Duchesne, *Histor. Francor., Scriptores*, t. I, p. 849. — [5] *Inscriptiones christianæ urbis Romæ*, t. I, p. 413. — [6] S. Cyrille, *Epist.*, XXX, *P. G.*, t. LXXVII, col. 147-150; Mansi., *Conciliorum amplissima collectio*, t. V, col. 257-260. — [7] S. Cyrille, *Epist.*, XXIX ; *P. G.*, t. LXXVII, col. 145-148; Mansi, *Conc. ampl. coll.*, t. IV, col. 1463. — [8] C'était un oncle dont il pouvait être habile de se vanter pour n'avoir pas à en rougir. — [9] Mansi, *Conciliorum amplissima collectio*, t. IV, col. 1257, 1431. — [10] *P. G.*, t. LXXXIV, col. 767.

Dorothée de Marcianopolis, en Moesie inférieure, un des plus fougueux partisans de Nestorius au concile d'Éphèse, auteur de quatre lettres insérées dans le *Synodicon adversus tragœdiam Irenæi* [1].

Acace de Mélitène (431-438) prit une part active au concile d'Éphèse; dans une lettre adressée à saint Cyrille, il semble croire que c'est une erreur de dire qu'après l'Union du Verbe avec l'humanité il y a deux natures, et que chacune d'elles a son opération propre. Pour lui il reconnaît « un Fils en deux natures, né du Père avant tous les siècles, et né selon la chair dans les derniers temps, le même Seigneur Jésus-Christ, impassible selon sa divinité, et qui a souffert volontairement pour nous dans son humanité » en 433 [2].

LIX. Lettres de saint Grégoire Ier. — L'Église romaine, qui compta de bonne heure parmi ses membres des convertis ayant appartenu à l'administration impériale, dut ne pas négliger l'organisation bureaucratique dont les avantages compensent en partie les inconvénients. Lorsqu'on a la prétention de guider, d'instruire et, au besoin, de reprendre toutes les Églises, il devient indispensable de posséder une chancellerie et des archives. Le désastre qu'entraîna la persécution de Dioclétien, en 303, amenant la destruction systématique non seulement des livres liturgiques et des passions de martyrs, mais encore de tous les documents écrits que la police put atteindre, ce désastre ne put être réparé qu'en partie et peut-être eût-il mieux valu qu'il ne l'eût pas été. Lorsque l'Église entreprit, vaille que vaille, la restauration de ses archives dévastées, elle accueillit et, par cet accueil, elle réhabilita des pièces, des actes, dont le texte fut reconstitué d'après de vagues souvenirs. Que valaient les documents ainsi restaurés? Il est bien difficile de se prononcer sur leur compte, faute d'en pouvoir comparer le texte avec celui qu'ils prétendaient remplacer. Toutefois cette tentative eut un résultat fâcheux, en ce qu'elle aida à répandre l'opinion que tout un passé documentaire n'était pas entièrement aboli, qu'il revivait avec une authenticité suffisante; aussi, lorsque le temps eut fait son œuvre, qu'il eut refoulé ces souvenirs glorieux dans un lointain passé, une nuée de faussaires s'abattit sur ces vestiges historiques comme sur une proie, les dénatura, les déchiqueta de manière à les rendre méconnaissables, et donna naissance à une littérature apocryphe qui, pendant des siècles, s'est imposée à la crédulité. Nous n'avons pas à parler ici des *Gesta martyrum* romains, dont le succès fut établi en partie sur l'apparente authenticité que leur conférait une tradition documentaire, soi-disant ininterrompue: les passions des martyrs accommodées par des rédacteurs de basse époque conquirent une autorité suffisante, pour servir de base ou de prétexte à toutes sortes de développements liturgiques. De même peut-être retrouverait-on à l'origine de la collection des *epistolæ decretales*, l'exploitation d'un lointain souvenir d'une correspondance officielle des papes (voir Décrétales). Le faussaire Isidore n'hésita pas, et mit au compte de tous les papes des lettres dont on ne sait ce qu'il faut le plus admirer, ou l'impudence du faussaire ou l'ineptie de ses dupes. Tout ce fatras ne nous apparaît plus aujourd'hui que comme une fabrication de basse époque et ne peut être interrogé pour l'histoire des premiers siècles de l'Église; ce qu'il faut retenir, c'est la facilité avec laquelle on put affirmer et faire admettre l'existence d'une chancellerie pontificale enregistrant les lettres des papes dès le Ier siècle de notre ère.

Ce qui est hors de doute, c'est que, au VIe siècle, au temps du pontificat de saint Grégoire, cette chancellerie fonctionnait parfaitement; il peut être utile d'en réunir ici les attestations prises dans les lettres de ce pape :

III, 49 : ... *de quibus etiam secundum rerum inventarii paginam desusceptum te facere volumus, et in scrinium Ecclesiæ nostræ transmittere.* — III, 49 : ... *sed clericis ejus si tamen aliqui illic præsentes sunt, a pari aliud facere desusceptum te convenit, in quo tua fraternitas fateatur, quia desusceptum de eisdem rebus in scrinio nostro emiserit.* — III. 54 : ... *sed ne forte putes, quia nos hæc vobis scribentes quæ pro fraterna sunt caritate negleximus, scitote in nostro scrinio de privilegiis Ecclesiæ tuæ subtiliter perquisitum.* — IV. 17 : ... *editæ autem in scrinio sanctæ Ecclesiæ nostræ retinentur.* — VII. 38 : ... *habitatores Lucrensis civitatis... a nobis ammoniti in scrinio promiserunt.* — IX. 135 : ... *vel, si placet, hic dirigimus quæ ab antiquitate servata in scriniis habemus.* — IX. 165 : ... *dum more scrinii nostri nihil vos de provectionibus facere voluimus clericorum.* — IX. 206 : ... *quia et exemplaria tibi privilegiorum Ecclesiæ de scrinio nostro ad hoc fecimus dari.* — IX. 220 : ... *quod quia vobis magnopere poscitis reformari, in Ecclesiæ nostræ scrinio requiri fecimus et inveniri nil potuit.* — XI. 40 : ... *de eo vero quod Ecclesiæ vestræ ex antiqua consuetudine concedendum deposcitis requiri in scrinio fecimus, et nihil inventum est.* — XII. 6 : ... *Nam in scrinio nostro isdem locus aliter habetur, quam hunc in aliorum codicibus esse cognovi; atque ideo eundem locum relevari feci, ut sicut in scrinio nostro est, ita quoque...* XIII. 7 : ... *hæc eadem constitutio gestis est publicis inserenda, quatenus, sicut in nostris, ita quoque in regalibus scriniis teneatur.* — XIV. 14 : ... *facta vero suprascriptarum omnium rerum traditione volumus, ut hoc præceptum in scrinio Ecclesiæ nostræ experientia tua restituat.* — Et nous relevons encore ces deux mentions un peu postérieures dans deux lettres du pape Pélage (585-586) : ... *ex codicibus et ex antiquis polypticis scrinii sanctæ Sedis apostolicæ... rursum per epistolam vestram dicitis a Sede apostolica vos edoctos atque ab scrinio sanctæ Ecclesiæ.* Il n'est donc pas possible de douter que toutes les lettres du pape saint Grégoire aient été conservées par le *scrinium* pontifical; cependant dans un cas nous voyons qu'on négligea ce soin, et le pape fut obligé de répondre de mémoire à un correspondant dont, pour une raison qui nous échappe, la lettre n'avait sans doute pas été conservée (v. 7).

Dans la préface de l'*Historia ecclesiastica* de Bède, on lit ce qui suit : [*Nothelmus*] *nonnullas ibi beati Gregorii papæ simul et aliorum pontificum epistolas, perscrutato ejusdem sanctæ Ecclesiæ romanæ scrinio, permissu ejus, qui nunc ipsi Ecclesiæ præest. Gregorii* [II] *pontificis invenit.* Cinq années plus tard, en 735, saint Boniface écrivait à Nothelm, évêque de Cantorbéry : *Similiter et diligenter obsecro, ut illius epistolæ, qua continetur, ut dicunt, interrogationes Augustini pontificis ac prædicatoris primi Anglorum et responsiones sancti Gregorii papæ, exemplar mihi dirigere curetis... quia in scrinio romanæ Ecclesiæ, ut adfirmant scrinarii, cum ceteris exemplaribus supra dicti pontificis quæsita non inveniebatur* [3]. En 742, le diacre romain Gemmulus écrit à saint Boniface qu'il est trop souffrant pour lui envoyer les lettres demandées de saint Grégoire; mais il fera en sorte *ut, dum alia vice hic*

[1] *P. G.*, t. LXXXIV, col. 551; Mansi, *op. cit.*, t. V, col. 731 sq.; une lettre au peuple de Constantinople (c. 46), deux lettres à Jean d'Antioche (c. 78 et 115), une à Alexandre de Hiérapolis et à Théodoret de Cyr (c. 137). — [2] Dans le *Synodicon* (voir note précédente), c. 83 et c. 213. — [3] Sur la raison pour laquelle cette lettre demeurait introuvable, on peut se reporter à *Registr.*, XI, 56 *a*, t. II, p. 332 note.

vestrum missum direxeritis, quæ præcepistis, impleta esse reperiantur, ut absque tarditate quæ desideratis expleantur. Après avoir reçu cette lettre, Boniface écrit à Ecberth, archevêque d'York : *Interea ad indicium caritatis fraternitati tuæ direxi exemplaria epistolarum sancti Gregorii, quas de scrinio romanæ Ecclesiæ excepi; quæ non rebar ad Britanniam venisse; et plura iterum, si mandaveris, remittam; quia multas inde excepi.*

Jean diacre, qui composa une vie de saint Grégoire principalement d'après le témoignage des lettres, et la dédia au pape Jean VIII (872-882), écrit dans la préface de cet ouvrage : *Si cui tamen, ut assolet, visum fuerit aliter, ad plenitudinem scrinii vestri recurrens tot charticios libros epistolarum ejusdem patris* (c'est-à-dire Grégoire), *quot annos probatur vixisse, revolvat;* et plus loin (liv. IV, ch. LXXI) il dit encore : *Ab exponendis epistolis, quamdiu vivere potuit, numquam omnino cessavit : quarum videlicet tot libros in scrinio dereliquit, quot annos advixit. Unde quartum decimum epistolarum librum septimæ indictionis imperfectum reliquit, quoniam ad ejusdem indictionis terminum non pertingit... Ex quorum multitudine primi Hadriani papæ temporibus* (772-795) *quædam epistolæ decretales, per singulas indictiones excerptæ sunt et in duobus voluminibus, sicut modo cernitur, congregatæ.*

D'après ces divers passages on peut conclure que le registre de Grégoire Ier conservé au Latran fut consulté dans le courant et à la fin du VIIIe siècle [1]. Jean Diacre nous apprend que sous le pontificat du pape Hadrien, les lettres de saint Grégoire furent choisies et disposées selon l'ordre des indictions, comme elles se présentaient dans le Registre, et formées en deux volumes. Ces divisions se retrouvent dans la famille de manuscrits que Ewald désigne par la lettre R; le premier volume est désigné par *r*, le deuxième par ρ. Paul Ewald a montré que cette collection fut offerte par le pape Hadrien Ier à Charlemagne, à qui il écrivait en 794 : *Meminit enim vestra prærectissima regalis præcelsa scientia, qualiter in ipsa sancti Gregorii papæ epistola Sereno episcopo Massiliensi directa* (IX, 208) *fertur infra cetera contineri, ubi eundem episcopum increpans inquit : Aliud enim est picturam adorare,* etc. Cette lettre ne se trouve que dans les manuscrits de la famille R, et Hadrien n'aurait pu être certain que Charlemagne s'en souvenait si lui-même ne la lui avait fait parvenir.

Avant cette famille R, il existait d'autres collections des lettres grégoriennes, et elles avaient pénétré en Germanie ainsi que l'atteste le témoignage de saint Boniface. Les manuscrits de Cologne *92* et de Saint-Pétersbourg *6. F. I*, sont du VIIIe siècle, mais ils ne contiennent pas les mêmes lettres que les manuscrits de la famille R; celui de Cologne contient deux collections qu'on désigne par les lettres P et C, celui de Saint-Pétersbourg ne contient que la collection P. En 798, Alcuin écrit : *Epistolam vero, quam beati Gregorii de simpla mersione dicunt esse conscriptam* (I, 41) *in epistolari suo libro, qui de Roma nobis adlatus est, non invenimus. Alius vero omnes perspeximus in eo libro, quem ad occidentalium partium Ecclesias pontifices vel reges scripserat. Ideo dubii sumus an illius sit an ab aliquo hujus sectæ auctore sub ejus nomine scripta sit.* Comme la lettre I, 41, se lit dans tous les manuscrits de la famille R et manque dans C et P, il n'est pas douteux qu'Alcuin a eu entre les mains soit C, soit P ou tous les deux, mais n'a pas eu R. De même, saint Boniface, sans doute, dans le passage cité, parle de C ou de P ou des deux à la fois.

Ainsi, du Registre original de saint Grégoire, nous n'avons que des débris, et nous n'en possédons plus aujourd'hui que trois extraits, indépendants les uns des autres et tous trois fort anciens. L'extrait le plus ancien est représenté par la famille R, c'est le *Registrum hadrianum* qui contient 686 lettres rangées suivant l'ordre des indictions; la plupart d'après leur titre ou quelques-unes par une mention spéciale, nous apprennent qu'elles sont tirées du registre. En plus des manuscrits qui contiennent toute la collection, il s'en trouve qui ne donnent que les indictions IX-XV, c'est la classe *r*, d'autres qui ne donnent que les indictions I-VII, c'est la classe ρ. On trouvera la description de tous ces manuscrits dans l'édition Ewald-Hartmann, t. I, p. VIII-XIV.

Un deuxième extrait comprend 200 lettres, qui probablement appartiennent toutes à la seconde indiction (598-599). On trouvera décrits les manuscrits de cette collection dans l'édition Ewald-Hartmann, t. I, p. XIV-XVI.

Un troisième extrait, appelé *Collectio Pauli*, et qui comprend 53-54 lettres, différentes des précédentes et qui sont empruntées aux indictions XIII, IV, X. On la trouvera décrite dans l'édition Ewald-Hartmann, t. I, p. XVI-XIX, et 1 pl.

En plus de ces collections il en existe quelques autres contenant des nombres variables de lettres : 557, 709, 715.

Différents auteurs nous ont conservé des lettres de saint Grégoire :

Le *Liber diurnus romanorum pontificum*, dans sa première partie principalement, contient beaucoup de formules qui concordent en totalité ou en partie avec les lettres grégoriennes. D'autres, à ce qu'il semble, s'inspirent de lettres grégoriennes alors conservées au Latran, mais dont le texte s'est perdu depuis, d'autres utilisent des formules dont saint Grégoire s'était servi.

Bède, dans son *Historia ecclesiastica Anglorum* a fait accueil à des lettres envoyées en Grande-Bretagne ou à des rois d'Angleterre; entre autres VI, 50, 50 *a*; XI, 36, 37, 39, 45, 56, 56 *a*; la lettre VI. 50 a une suscription différente dans Bède et dans les manuscrits de la famille R; les lettres VI 50 *a*; XI, 56 *a* ne se retrouvent ni dans R, ni dans P, ni C.

Paul diacre, dans son *Historia Langobardorum*, donne en entier les lettres IX, 66, 67, 126, et une partie de V, 6. Paul n'a pas eu recours à l'archive romaine, mais à la collection G; a-t-il eu accès à la collection P, Ewald n'a pu en décider.

Jean diacre, dans sa *Vita Gregorii*, a fait entrer en totalité ou en partie 210 lettres (et dans ce nombre le sermon *Oportet)*. Il a puisé toutes ces lettres dans le *Registrum hadrianum* dont il parle (I. IV, c. LXXI) et en plus ces cinq lettres ou fragments : VI. 50 *a*; XI, 56 *a* (tirées de Bède, *Hist. eccl.*); V, 6 (tirée de Paul diacre); une lettre apocryphe (Jaffé-Ewald, 1334) et V, 57 *a* (apocryphe tirée sans doute d'une collection canonique).

Les collections canoniques antérieures au pseudo-Isidore ont peu utilisé la correspondance de saint Grégoire; ce sont principalement V, 57 *a* et XI, 56 *a* [2]. Cf. P. Ewald et Hartmann, *op. cit.*, t. I, p. XXVII.

Le texte de saint Grégoire a été souvent édité, mais on ne peut que souscrire à cette juste observation de L. Hartmann : *Cum Ewald primus sit, qui tres illas collectiones et codicum diversa genera disposuerit atque in ordinem redegerit, mirum non est, quod omnes priores editores et in dispositione epistularum et in contextu restituendo a recta via aberraverint, plerumque inferioris aetatis et peioris notæ codices secuti, nullo critico judicio genuinum ordinem ab arbitrario discernentes.*

L'édition *princeps* est intitulée : *Gregorii Registrum :* sans titre ni auteur ni mention d'année :

[1] Cf. Mommsen, dans *Neues Archiv*, t. XVII, p. 393. — [2] F. Maassen, *Geschichte der Quellen und der Litteratur des canonischen Rechts in Abendlande*, 1870, t. I, p. 301 sq

In nomine dni nostri Jhesu cristi. Incipiunt capitula libri sequentis ex registro sancti Gregorii pape urbis rome Indictione nona, probablement imprimé chez Günther Zainer, vers 1472.

Après beaucoup d'autres, nous arrivons à l'édition de Goussainville dont le tome II contient les lettres, et qui marque un progrès réel par le nombre de manuscrits consultés : *S. Gregorii papæ primi cognomento Magni opera in tres tomos distributa ex quamplurimis manuscriptis codicibus emendata.* Lutetiae Parisiorum, 1675.

Trente ans plus tard parut l'édition des mauristes : *S. Gregorii papæ I*[1] *cognomento Magni Opera omnia, ad ms. codices romanos, gallicanos, anglicanos emendata, aucta et illustrata notis. Studio et labore monachorum Ord. S. Benedicti e Congregatione S. Mauri*, Paris, 1705, t. II. L'édition fut commencée par dom Denis de Sainte-Marthe qui confia la préparation du registre à dom Guillaume Bessin, lequel composa un travail sur l'ordre des lettres, travail qui n'obtint pas l'approbation de dom de Sainte-Marthe. Il modifia rarement l'ordre suivi dans les anciennes éditions ; s'autorisant du manuscrit de Corbie (aujourd'hui à Saint-Pétersbourg) il replaça plusieurs lettres de la collection P à leur rang, mais il ne sut pas faire de même pour C, et ajouta même un peu au désordre de R. Les lettres sont réparties en quatorze livres correspondant à autant d'indictions. Dans l'ensemble cette édition, pour laquelle les meilleurs manuscrits ne furent ou bien pas dépouillés, ou bien pas exploités critiquement, n'est pas de celles qui font le plus d'honneur à la congrégation de Saint-Maur. Elle fut rééditée néanmoins à Venise en 1744, malgré les critiques de Gradonicus, *De nova sancti Gregorii Magni editione procuranda*, 1739. L'édition Gallicioli, à Venise, t. VII-IX (1768-1776) utilise un manuscrit de Venise. En 1851, Migne reproduisit *ad verbum*, dans *P. L.*, t. LXXVI, l'édition des mauristes.

Cependant, en 1825, à Turin, G. Marietti avait donné quelques lettres nouvelles : *Selectæ sancti Gregorii papæ I epistolæ de sacris Sardorum antiquitatibus.*

L'édition de Paul Ewald, retardée mais non abandonnée par sa mort prématurée, a été terminée par L. M. Hartmann. Ewald avait exposé ses vues dans *Studien zur Ausgabe des Registers Gregors I*, dans *Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde*, 1878, t. III, p. 431-625. L'édition parut dans les *Monumenta Germaniæ historica. Epistolarum tomus I*, in-4°, Berolini (t. I), 1891 ; (t. II) 1899. La théorie de Ewald est contredite par W. M. Peitz, *Das Register Gregorii I*, Freiburg-im-Br., 1917, et les critiques de celui-ci sont mises à mal par Tangl, dans *Neues Archiv*, 1919, t. XLI, p. 741-752. Notice utile de F. Ermini, *Sull' epistolario di Gregorio Magno, note critiche*, in-8°, Roma, 1904.

Il nous reste 848 lettres dans le Registre de saint Grégoire ; l'ordre de classement est différent dans l'édition des mauristes et dans celle de Ewald-Hartmann, mais celle-ci présente un tableau de concordance du classement dans les deux éditions ; en outre un *index* des *initia* (tome II, p. 601-606) permet de trouver rapidement chaque lettre dans l'une et l'autre collection.

On comprend sans peine que nous ne pouvons traiter ces huit cent quarante-huit lettres, avec le détail et les développements que nous accordions aux quatre-vingts numéros mis sous le nom de saint Cyprien ou de saint Ambroise. Cette correspondance qui n'a pas duré tout à fait quatorze années est l'expression achevée d'un excellent gouvernement ecclésiastique. Le siège de Rome possédait alors d'immenses revenus au titre du patrimoine de saint Pierre ; on ne peut contester qu'ils furent administrés avec prévoyance, équité et sagesse pendant les années d'administration de saint Grégoire, qui donna à ses successeurs un exemple qui ne fut pas constamment imité. On nous propose, comme le plus digne éloge de cette correspondance, l'opinion favorable qu'exprime sur elle un des signataires du « Manifeste des 93 » ; c'est une médiocre recommandation à nos yeux et pour prendre la mesure d'estime à laquelle a droit un grand pape, un français n'a que faire d'emprunter des considérations à un allemand [1]. « De Rome, Grégoire imposait son autorité œcuménique à tout le monde chrétien [2]. Très déférent à l'égard des empereurs, il se posait nettement en représentant de l'Église universelle, et — comme l'a remarqué Bossuet — réprimait l'orgueil naissant des évêques de Constantinople. Il agissait en Afrique contre les donatistes, en Sicile contre les manichéens. La Dalmatie, l'Espagne, l'Irlande même recevaient ses épîtres et ses directions. En 597, il envoyait aux Bretons un missionnaire, l'abbé Augustin, qui mourra en 605 archevêque de Cantorbéry. En même temps, par ses *rectores patrimonii* et ses *defensores*, il administrait les biens de l'Église avec un sens pratique qui lui permettait de faire bénéficier les Romains des plus larges aumônes : ayant appris qu'un pauvre de Rome était mort de faim dans la rue, il n'osa pendant plusieurs jours monter à l'autel. Pour redresser les torts, faire justice à chacun, pour chasser la simonie, l'incontinence, l'indiscipline, tous les vices qui s'étaient glissés parmi les clercs, pour revendiquer la qualité de chef de la foi, de *caput fidei*, sa voix avait déjà l'accent de la grande voix des papes du Moyen Age, devenant, quand l'âme des peuples était encore endormie, la conscience vivante du monde de l'esprit [3]. »

Voici l'indication sommaire de l'enchaînement chronologique des lettres (d'après l'édition Ewald-Hartmann) :

590. septembre. I. 1. *(indictio nona)* — quinze lettres.

591. janvier. I. 15. *(indictio nona)* — quatre-vingt-six lettres.

592. janvier. II. 14 *(indictio decima)* — cinquante-cinq lettres.

593. janvier. III. 17 *(indictio undecima)* — soixante-neuf lettres.

594. janv., fév., mars. IV. 18. *(indictio duodecima)* — quarante-six lettres.

595. février. V. 20. *(indictio tertia decima)* — soixante-sept lettres.

596. janvier. VI. 22. *(indictio quarta decima)*, ajouter VII. 42, du mois d'avril 596. — Cinquante-sept lettres.

597. mars. VII. 15. *(indictio quinta decima)* — trente-huit lettres.

598. février. VIII. 12. *(indictio prima)* — cent huit lettres.

599. janvi r. IX. 83. *(indictio secunda)* — cent soixante-trois lettres.

600. février. X. 5. *(indictio tertia)* — trente-quatre lettres.

601. janvier. XI. 18. *(indictio quarta)* — quarante-sept lettres.

602. janvier. XII. 6. *(indictio quinta)* — trente lettres.

[1] P. de Labriolle, *Histoire de la littérature latine chrétienne*, 2e édit., 1924, p. 692, citant l'opinion de M. Adolf Harnack qui, dans sa *Dogmengeschichte*, t. III, p. 258, malmène de son mieux saint Grégoire. — [2] Classement des lettres par ordre géographique, dans *P. L.*, t. LXXVII, col. 1369 sq. — [3] P. de Labriolle, *op. cit.*, p. 693-694.

603. janvier. XIII. 19 *(indictio sexta)* — quarante-quatre lettres.

604. janvier. XIV. 13-17 *(indictio septima)* — cinq lettres.

LX. LETTRES DE SAINT PÉSUNTHIUS. — Eugène Révillout a publié des *Textes coptes extraits de la correspondance de saint Pésunthius, évêque de Coptos, et de plusieurs documents analogues (juridiques ou économiques)*, dans *Revue égyptologique*, 1900, t. IX, p. 133-177. 1901; t. X, p. 34-47; 1912; t. XIV, p. 22-32.

Pésunthius était évêque de Coptos, en Égypte, au VI^e^ siècle; il fut témoin de l'invasion persane sous Héraclius et de l'invasion arabe (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 1220-1235). Les lettres, dont nous donnons une brève analyse, contiennent beaucoup de faits utiles pour la connaissance de l'Égypte à cette époque troublée.

1. Lettre adressée à Pésunthius par deux magistrats, plaintes sur les enlèvements de jeunes filles par les Perses.

2. Lettre du prêtre Cyriaque à Pésunthius sur les bestiaux enlevés à son monastère par les partisans de Chenhor (un chameau et une paire de bœufs).

3. Lettre d'un chef de partisans au moment de l'invasion persane ou arabe; il s'excuse de ces enlèvements de bestiaux.

4. Lettre d'un chef de partisans, Abraham, à saint Pésunthius.

5. Lettre d'Abraham, lachané de Chenhor, au préfet augustal Cyrus, sur les impôts à établir.

6. Lettre du prêtre Moïse à Pésunthius; il se plaint qu'on exige de lui trop de conférences sans préparation.

7. Lettre de Pisraël à Pésunthius. Ce Pisraël est un évêque qui siégea avec Pésunthius dans le concile relatif au prêtre Cyriaque (n. 10 et 11). Il le consulte probablement au sujet de l'affaire de l'économe dont il est question au verso (n. 8).

8. Lettre d'un inconnu à Pisraël au sujet du renvoi d'un économe (de l'oratoire de Saint-Jean de Phello) : « Votre paternité aimant Dieu et sainte nous a écrit hier au sujet de l'économe : Qu'on le chasse et qu'on retire les clefs de ses mains. Donc, selon ton ordre, cela a été exécuté. Mais comme nous ne connaissons pas les ordres de ta Paternité à son égard, et comme nous n'avons pu encore aller à ce sujet nous prosterner à vos pieds, ayez la bonté de nous dire si vous ordonnez de le laisser (sans ressources et sans emploi). Si .... ordonnez-moi par écrit. (J'embrasse) vos pieds saints »

9. Lettre de Péjhosh à Pésunthius, sur le renvoi d'un archidiacre.

10. Lettre relative à un concile.

11. Déclaration du prêtre Cyriaque dans un concile. Cet abbé du monastère de Saint-Antoine de Paturé, situé en face de Pchenhor, jure qu'il n'a jamais couché avec la femme de Pehroudios; il est évidemment très compromis et la lettre suivante

12. Caution de Cyriaque à Pehroudios, montre qu'il avait fait des cadeaux.

13. Lettre relative à une fille séduite; le père exige le mariage.

14. Rapport du prêtre Cyriaque (voir n. 11) faisant l'instruction judiciaire sur un mariage contesté.

15. Enquête judiciaire sur des fiançailles.

16. Lettre du prêtre Hello sur cette affaire de fiançailles.

17. Relative à la recherche de la paternité d'une fillette.

18. Lettre des clercs de Kôs au sujet d'un rapt (deux lettres relatives à la même affaire).

19. Lettre du prêtre Kalapesius à Pésunthius relative à un mariage.

20. Procès soutenu au nom de Pésunthius.

21. Vins à sauvegarder et envoi par Callinique de trois citrons, une grenade et quelques légumes.

22. Lettre d'un intendant rendant ses comptes à Pésunthius.

23. Lettre d'un fermier mécontent à saint Pésunthius.

24. Gennadius envoie une recette médicale à saint Pésunthius : « Depuis que j'ai écrit la première lettre, je me suis souvenu que vous m'avez écrit dans votre première lettre que vous souffriez dans votre petite eau (en urinant). J'ai trouvé une plante qui est en ce lieu et dont un médecin m'a dit : « Si tu la fais cuire et que tu en boives le suc avec un peu de miel, cela est utile. » Je vous l'ai donc envoyée, afin que vous l'expérimentiez. Si elle est utile, nous en trouverons davantage que cela. J'embrasse vos pieds saints. »

25. Lettre à saint Pésunthius sur le renvoi du boulanger d'un monastère et son remplacement.

25'. Protestation du boulanger chassé : « C'est moi, Seth, le premier boulanger, qui ai fait mon métier en toute bonne manière, ainsi que Jean, fils de Kéro... (avec l'aide) de Dieu, jusqu'à ce que vous ayez (réussi) à le faire confier à celui qu'on nomme (Pléin) qui est étranger aux mystères du métier de boulanger, et qui fera le pain, étant ivre, ainsi que... celui qui boira avec lui... »

25''. Lettre de Pléin le boulanger; il a été choisi parce que jadis son père avait fait donation d'une lettre.

26. Lettre de Cyriaque à Pésunthius sur les discussions d'Abraham et de son frère.

27. Saisie pour dettes.

28. Lettre de deux couturières à Pésunthius : Si l'évêque exige qu'elles gardent des apprenties ou des ouvrages, il faut qu'il leur procure de l'ouvrage. Une des couturières, Koshé lui dit : « Nous avons envoyé à Votre Seigneurie deux tuniques à bordure et deux autres vêtements. S'ils vous plaisent ayez la bonté de les prendre, car vous savez que nous sommes très en peine pour notre ouvrage. J'ai fait deux capuchons pour vous les envoyer encore, afin qu'ils accompagnent les vêtements. » Et maintenant c'est l'autre couturière Tohééré qui ajoute : « Voici cinq vêtements que j'ai envoyés à Votre Seigneurie paternelle et sainte et moi, votre servante, c'est-à-dire quatre tuniques ou sacs de poil de chèvre et un habit de ville. Ayez la bonté, mon seigneur et père, de montrer votre générosité à mon égard; car je suis très affligée et on me fait des reproches et des poursuites au sujet des laines que je me suis procurées. Il me faut les payer. Peut-être trouverez-vous des hommes charitables qui consentent à me consoler. Il y a encore d'autres vêtements que je veux vous envoyer. Si vous trouvez des gens auxquels vous puissiez donner quelque chose pour nous que Votre Seigneurie le leur donne; car notre argent et notre blé sont dépensés. Salut dans le Seigneur. Que votre cœur s'attache toujours au Seigneur. »

29. Lettre de Marc, relative à un débiteur de saint Pésunthius.

30. Lettre relative à un voleur.

31. Enquête sur une jeune fille.

32. Lettre du prêtre Cyriaque à saint Pésunthius, au sujet de calomnies répandues contre lui.

33. Lettre d'un marchand de vins à Pésunthius pour lui vanter sa marchandise, surtout ses vins blancs.

34. Lettre relative à un voleur.

35. Fragment où il est question du fils de Psmon qui avait fiancé sa fille avec Hdjil.

36. Fragment où il est question d'afflictions, de

tentations, de plaies de tout genre pour lesquelles on demande du secours.

37. Lettre relative à un otage pris pendant les guerres entre les Égyptiens et les Perses et les Arabes sous Héraclius.

38. Lettre à saint Pésunthius relative à la séduction d'une jeune fille par un nommé Phôb.

39. Lettre de remerciements adressée pour une veuve à saint Pésunthius.

40. Lettre du frère d'Abraham à l'évêque Pésunthius.

41. Lettre d'Antoine à Pésunthius au sujet d'une femme renvoyée par son mari et qu'il se propose de défendre.

42. Extrait d'un règlement monastique relatif à l'hebdomadaire (ayant fait partie des papiers de saint Pésunthius).

43. Fragment d'une lettre relative à des troubles qui s'étaient produits le samedi saint.

44. Lettre de demande de prières adressée à saint Pésunthius, peut-être par le prêtre Moïse de qui c'est l'écriture.

45. Lettre d'un individu qui se disculpe de certaines accusations.

46. Compte de dépenses paraissant avoir appartenu à Pésunthius :

Orkon de lentilles sèches	1
Petit *kat* de salaisons semblablement	1
Une ruche de miel	1
Un *orkon* de fromage	1
..... de cumin	1

47. Lettre d'un moine, que les frères voulaient expulser, à saint Pésunthius.

48. Protestation d'un fils déshérité par ses parents (adressée à saint Pésunthius).

49. Prêt de blé.

50. Lettre à saint Pésunthius sur les scandales et l'arrestation d'un diocète du bourg.

51. Lettre relative à une affaire de mœurs.

52. Lettre à saint Pésunthius sur une transaction judiciaire.

53. Répétition du n. 46.

54. Lettre à saint Pésunthius sur le crime d'un berger; l'affaire dont il est question ici se trouve rapportée longuement dans la vie du saint contenue dans le ms. copte *60* du Vatican, fol. 39 sq.; voir la note de Revillont, *op. cit.*, t. x, p. 40.

55. Lettre relative au même berger par un ami de celui-ci.

56. Lettre à saint Pésunthius au sujet d'une religieuse peu recommandable.

57. Fragment d'une lettre adressée au patriarche à propos d'un ordre de saint Pésunthius.

58. Lettre d'une personne dans l'embarras.

59. Décision relative aux clercs communiquant avec les fidèles.

60. Mandat de payer deux holocots de blé.

61. Demande d'audience.

62. Règlement de comptes relatif au recouvrement de certaines dettes.

63. Billet de créance pour un holocot d'or.

64. Caution.

65. Demande de fermier.

66. Lettre de politesse d'Azarias.

67. Contrat de location entre Azarias, de Ramaon, et Jacob, fils de Daniel, le moine.

68. Contrat de location entre Isaac et Shénétom.

69. Mandat pour une vente de fruits.

70. Georges, fils d'André de Gékos, se reconnaît débiteur.

71. Réclamation d'un envoi de victuailles et de boisson pour la fête de l'apa Shénétôm.

72. Fidéicommis pour restitution.

73. Donation de trois aroures.

74. Lettre d'un juge.

75. Lettre sur les fondations funéraires.

76. Lettre pour réclamer un livre : « Avant tout je salue ta bonne paternité. Le Seigneur te bénira. Ayez la bonté de donner le petit livre de nous (sur lequel il y a une partie du psautier) à Théodore, car il a dit : mon fils en prendra quelque chose. Si donc vous avez fini de le transporter sur plaquettes, ayez la bonté de nous l'envoyer. Salut dans le Seigneur. Remis à nos chers frères le prêtre Moïse et Psaté (par) Victor. »

77. Lettre relative à des manuscrits : « Pardonnez-moi car je souffre pour vous de la peine que je vous donne. Mais vous êtes nos pères. Ayez la charité, si vous vous réunissez demain pour la Synaxe, de nous apporter les papiers, mais soyez assez bon pour apporter aussi le grattoir en votre main, afin que vous puissiez changer (corriger) les légèretés qui ont pu rester dans les livres tant pour nous que pour la maison de Sirra. Priez pour moi en charité. »

77 *(bis)*. Réclamation contre un chantage.

78. Lettre pour encourager les chrétiens à souffrir la persécution : « Je m'étonne de ce grand trouble avant même que vous ne soyez devenus dignes de souffrir la mort pour le nom du Christ — surtout alors que nous savons que nous mourons chaque jour. Vous avez vu, vous aussi, mes chers frères, la grande joie qu'il (le Christ) a donnée à nos pères les apôtres d'être dignes d'être méprisés pour le nom du Christ. En effet, c'est par beaucoup de souffrance que nous arriverons au royaume des cieux. Et ce n'est pas là un amoindrissement de notre vie, ni une honte. Ayez donc soin de vous affermir dans... »

79. Demande de livres d'église : « Faites-nous la charité d'un livre, pour que nous le lisions à l'église, car nous n'en avons pas trouvé. Nous demandons, soit l'apa Jérémie, soit l'apa Ézéchiel, soit le Stichéron parce que, ceux-là, nous ne les avons pas lus. Daniel aussi nous ne l'avons pas lu. Salut! Prie pour moi. »

80. Lettre de politesse : « Crois-moi, je ne cesse de demander ta satisfaction, ta bonne situation et de m'informer de la manière dont tu vis en Dieu. Au moment où je constate ton salut, c'est comme si je te voyais face à face. Enfin, envoie-nous des nouvelles de ta satisfaction par Abner. Remis à Joseph par Jean. Salut dans le Seigneur. »

Ce dossier de quatre-vingts pièces pourrait être augmenté, mais tel quel il nous montre parfaitement ce qu'on peut attendre de ces correspondances pour ressaisir les menus faits sociaux du passé. La lettre des deux couturières nous laisse voir que si saint Pésunthius tenait à avoir une garde-robe bien montée, il lui en coûtait quelque chose car, ne payant ses fournisseurs qu'avec plus ou moins de retards, ceux-ci le harcelaient de leurs réclamations. Un minuscule épisode de ce genre entr'ouvre un jour sur ce passé que nous nous obstinons à ne pas envisager dans ses réalités concrètes, celles qui nous environnent nous-mêmes. L'affaire du berger qui viola une jeune fille est aussi instructive, grâce aux détails contenus dans la Vie. On y voit comment se répandit l'opinion que saint Pésunthius était doué du don de prophétie, et c'est d'après cette donnée imaginaire qu'on rédigea tout un livre de prédictions sous son nom, livre dont la Bibliothèque nationale possède une traduction arabe.

LXI. Lettres de Grégoire II. — En 1590, le jésuite Fronton du Duc copia, dans un manuscrit de la bibliothèque de Saint-Remi à Reims, deux lettres en grec qu'il adressa, avec une traduction latine, au cardinal Baronius qui les inséra dans ses *Annales*, d'où elles passèrent en tête des actes du VII[e] concile

œcuménique dans les éditions de Binius (1604), de Labbe et de leurs successeurs. Comme il paraissait nécessaire de dater ces deux pièces, Baronius écrit 726, Jaffé, 728, Pagi, 730, Labbe et Fleury les mirent à l'actif de Grégoire III. Il y eut bien quelques sceptiques qui finirent par où on aurait dû commencer et demandèrent si les lettres étaient authentiques; on n'y prit pas garde jusqu'à ce que L. Duchesne, à la fin du commentaire de la vie de Grégoire II dans le *Liber pontificalis*, confessât son incrédulité et M. Ch. Diehl la partageât.

On n'était pas beaucoup plus avancé; heureusement M. L. Guérard entreprit de tirer l'affaire au clair et commença par enquêter sur les manuscrits. Il en trouva six contenant, soit en entier, soit en partie, le texte des lettres. L'examen du texte de ces divers manuscrits amène à conclure que quatre d'entre eux présentent en général les mêmes leçons, un autre présente une centaine de variantes. Dans le premier groupe on rencontre deux manuscrits où l'on remarque une mention liturgique, d'après laquelle les lettres du pape Grégoire auraient occupé une place dans l'office du premier dimanche de carême.

L'existence de ces six manuscrits témoigne à elle seule que ces lettres étaient assez répandues en Orient dès le XI^e^ et peut-être dès le X^e^ siècle. S'ensuit-il que ces lettres sont celles dont nous parle le *Liber pontificalis* à la fin de la biographie de Grégoire II, ainsi que le pape Hadrien dans sa lettre à Constantin et à Irène et que mentionnent Théophane et Cédrénus?

La première lettre débute par l'énumération de diverses lettres que Léon, encore orthodoxe, a écrites au pape dans les dix premières années de son règne, et que Grégoire a déposées dans la Confession de saint Pierre. Alors Léon défendait le culte des images qu'il attaque aujourd'hui, et que le pape défend de son mieux avec tout l'arsenal du temps. Les arguments qu'il tire de la construction du temple et du tabernacle, de la présence des chérubins sur l'arche d'alliance, du portrait du Christ envoyé à Abgar, la réponse à l'objection tirée du silence des six premiers conciles au sujet des images, la réplique à la prétention exprimée par l'empereur de détruire l'idolâtrie qui avait régné pendant huit cents ans dans l'Église, enfin une théorie assez intéressante de l'indépendance mutuelle des deux autorités religieuse et civile : tout cela se trouve presque mot à mot dans les écrivains ecclésiastiques de l'époque, et surtout dans saint Jean Damascène [1].

Ces arguments sont accompagnés d'invectives, et le pape compare l'empereur au roi Ozias qui est accusé, par une étrange confusion de textes, d'avoir enlevé du temple le serpent d'airain. Léon est pis qu'un hérétique, il a méprisé les conseils du patriarche Germain, octogénaire. Ce n'est pas ainsi que s'était conduit Constantin Pogonat qui écrivit au pape à Rome d'envoyer au concile des hommes bien choisis. Le pape expose qu'il avait l'habitude de transmettre aux rois de l'Occident les lettres de l'empereur; mais on a appris en Occident la destruction de la statue du Christ dans le quartier de Chalcopratia. A la nouvelle de « ces caprices de jeune homme, de ces enfantillages », on a foulé aux pieds les images de l'empereur. Celui-ci dans sa présomption et sa sottise se vante d'infliger au pape le traitement subi jadis par le pape Martin; mais il oublie que Grégoire a des alliés. Le pape n'a qu'à franchir vingt-quatre stades du côté de la Campanie et il sera à l'abri les atteintes de l'empereur. « Une seule chose nous afflige, c'est que, tandis que les barbares s'adoucissent, vous devenez grossier et barbare. » Le pape en appelle à Septetus, ce roi de l'Extrême-Orient qui lui demande le baptême, et il déclare qu'il va bientôt se rendre dans ces pays lointains.

La deuxième où l'on remarque beaucoup d'incohérences, répète les arguments de la première avec la même violence d'expression. L'empereur a l'esprit épais et lourd d'un soldat. Le pape prie le Christ de lui envoyer le démon, dont saint Paul menaçait l'incestueux de Corinthe; il termine sa lettre en réitérant son intention de se retirer au milieu des nouveaux convertis de l'Occident.

Contre l'authenticité de ces lettres, L. Duchesne a fait valoir d'abord le silence du VIII^e^ concile, où on aurait lu les lettres de Grégoire à Léon l'Isaurien si on les avait eues sous leur forme authentique. « Il est clair, ajoute-t-il, que celui qui les a rédigées, assez bien informé sur les choses de Constantinople, l'est beaucoup moins sur les usages de l'Église romaine et la géographie de l'Occident. Il se figure que le pape reçoit tous les ans des lettres de l'empereur et qu'il les conserve, non dans les archives du Latran, mais la Confession de Saint-Pierre. Il se représente la frontière lombarde comme passant à vingt-quatre stades de Rome, c'est-à-dire à moins de 5 kilomètres. Il croit que les rois de l'Occident sont en communication directe avec l'empereur par l'intermédiaire du pape, qui leur transmet ses lettres officielles. Il parle encore des Vandales, des Maurétaniens, comme de nations gouvernées par des princes chrétiens. Grégoire se dit appelé par un prince du fond de l'Occident, le *Septetus*, qui désire recevoir de ses mains le sacrement du baptême. Sous ce nom, qui ne voit qu'il s'agit d'un roi imaginaire du pays de Σίπτας, c'est-à-dire, de Ceuta, la plus lointaine des possessions de l'Empire sur la côte d'Afrique, et, pour un byzantin, le coin le plus reculé de l'Occident? Un romain quelconque, et, à plus forte raison, un pape, n'aurait jamais fait de pareilles confusions. » L. Duchesne, conclut que ces lettres auront été fabriquées à Constantinople pour suppléer à la perte des véritables; elles seraient l'œuvre de quelques défenseurs des images.

Le pape, au commencement de la première lettre, dit que l'empereur lui a écrit plusieurs fois: la première lettre est datée de la XIV^e^ indiction. Or la XIV^e^ indiction se présente deux fois sous le pontificat de Grégoire II. Elle s'applique soit à l'année comprise entre septembre 715 et septembre 716, soit à l'année comprise entre septembre 730 et septembre 731. Baronius et Hefele ont adopté la première explication (715-716). Mais à cette époque, Léon n'est qu'un chef de bandes proclamé empereur, et dont la situation est tellement précaire qu'il est invraisemblable qu'il ait alors envoyé au pape une lettre officielle, et que le pape l'ait reçue avec honneur, d'autant plus qu'à Rome, nous le savons par le *Liber pontificalis*, on était très favorable à l'adversaire de Léon, l'orthodoxe Théodose.

Si on se rejette, avec Pagi, sur la deuxième explication (730-731) on ne peut alors comprendre comment Grégoire ne se plaint pas de la déposition du patriarche Germain obligé, en janvier 730, de se démettre de ses fonctions. Bien plus, il en parle comme du patriarche actuellement en fonctions.

Enfin, dans la première lettre, il est question de la prise de Ravenne par les Lombards, événement survenu non sous Grégoire II, mais sous Grégoire III, comme l'atteste Paul Diacre (VI, 54). De plus, une lettre de Grégoire III exhorte l'archevêque Antonin de Grado à porter secours aux Byzantins pour reprendre Ravenne aux Lombards. Force nous est donc de retirer les deux lettres au pontificat de Grégoire II.

Labbe et Fleury ont bien attribué les deux lettres à

[1] *P. G.*, t. XCV, col. 320, 321; t. XCIV, col. 1281, 1303;

Grégoire III, mais sans réfléchir qu'ils se mettaient ainsi en contradiction avec le contexte qui montre que le pape écrit peu de temps après le brusque changement de Léon. Un pape du début du VIII^e^ siècle n'a pu dans une lettre officielle s'exprimer d'une façon aussi inexacte sur la convocation du VI^e^ concile qui avait eu lieu en 680. Le pape suppose que Constantin Pogonat subit l'influence du patriarche Georges, or la lettre de Constantin au pape Donus nomme expressément le patriarche Théodose. Loin d'être alors orthodoxe, Georges se montrait plus ou moins favorable aux monothélites. En outre, la lettre de Constantin Pogonat ne contient pas les protestations de respect et les engagements pris, loin de là puisque l'empereur déclare que si l'on ne réussit pas à s'entendre chacun gardera sa foi. Quant à lui, il ne fera violence à personne.

A noter encore dans ces lettres l'absence des formules usitées pour la correspondance du pape avec l'empereur et fixées par le *Liber diurnus*. La dernière lettre contient la description du rite de la pénitence avec deux particularités qui ne se retrouvent nulle part ailleurs : l'imposition de l'Évangile sur la tête des pénitents et l'usage de leur suspendre des croix autour du cou. Rien de semblable dans les *Ordines romani*.

Les violences de langage ne sont guère du style officiel de la chancellerie romaine qui ne se départit pas, dans les crises les plus graves, des formules de respect. Même, quand le pape Martin est sous le coup des violences les plus extrêmes, il évite avec soin toute expression blessante, Jean IV fait de même et, dans les anathèmes, ils évitent de nommer l'empereur pour ne mentionner que ses conseillers. Grégoire II ne se fût pas départi de ces usages lui qui, avant son élévation à la papauté, avait fait preuve à Constantinople, au cours de ses discussions avec Justinien, d'une certaine souplesse de caractère peu conciliable avec la violence qu'on lui prête dans ses lettres.

Si les deux lettres ne sont pas authentiques elles ne sont pas sans intérêt. Le manuscrit du Vatican nous apprend qu'elles existaient déjà au moins au XI^e^ siècle sinon au X^e^, mais la vivacité du ton fait croire qu'elles ont été composées à une époque où la controverse était encore très animée au sujet du culte des images. Il est plus difficile de déterminer s'il faut les rapporter à la première période de la querelle (726-787) ou bien à la seconde (813-842). Quoi qu'il en soit elles ne doivent pas être postérieures au milieu du IX^e^ siècle, et, par conséquent, elles sont assez rapprochées, par leur date, des événements dont elles parlent. De plus, on ne saurait nier qu'elles aient été écrites en Orient, à ce double titre elles méritent l'attention. Peut-être ces lettres ont-elles leur place dans l'apparition de l'opinion d'après laquelle Grégoire II aurait préparé la rupture entre le pouvoir impérial et la puissance pontificale, en concluant une alliance avec les Francs [1].

LXII. Lettres du pape Agathon. — Saint Agathon occupa le siège de Rome du 27 juin 678 au 10 janvier 681. Il semble n'avoir pas été très efficacement secondé, car il assuma pour lui-même la charge de trésorier de l'Église romaine, et dût avouer à l'empereur Constantin Pogonat que le clergé romain, entièrement accaparé par les besognes manuelles, ne comptait personne instruit dans les Écritures de façon utile. Agathon écrivit trois lettres, aujourd'hui perdues; deux étaient relatives à la Grande Bretagne, la troisième était adressée à l'évêque de Ravenne, Théodore. En outre, on trouve dans les Actes du VI^e^ concile œcuménique, tenu à Constantinople, en 680, deux lettres dogmatiques de ce pape dirigées contre l'hérésie monothélite. Elles sont adressées à Constantin Pogonat qui, à la fin de l'année 678, avait demandé l'envoi à Constantinople de quelques députés en vue de terminer la querelle monothélite entre Rome et l'Orient. Agathon réunit un concile à Rome en 680, et groupa cent vingt-cinq évêques. A l'issue de ce concile, huit délégués, dont deux légats pontificaux emportèrent à Constantinople les deux lettres dogmatiques du pape. La première paraît être son œuvre personnelle; elle contient l'exposition développée de la doctrine catholique des deux volontés : divine et humaine, dans le Christ. Elle affirme solennellement le principe de l'infaillibilité pontificale, et met les hérétiques au défi de prouver que l'Église de Rome ait jamais dévié du chemin de la tradition apostolique. Cette affirmation fut lue au concile sans soulever de réclamation; il faut toutefois rappeler que ce même concile condamna la mémoire du pape Honorius avec des considérants sévères (voir au mot Liber diurnus). La deuxième lettre est rédigée au nom du pape et des Pères du concile tenu à Rome, elle est plus condensée dans l'expression de ses affirmations.

Les lettres du pape Agathon ont été conservées dans un texte grec et deux textes latins présentés par les éditeurs des diverses collections conciliaires, comme d'antiques versions et différant l'une de l'autre, quoique sur des points non essentiels. Une étude attentive de ces trois textes laisse reconnaître le texte original d'Agathon dans l'antique version des Actes du concile dite du temps de Sergius I^er^, et publiée pour la première fois en 1524 par Merlin, au tome II de ses *Concilia*. Ce texte a été reproduit par Labbe, *Concilia*, t. VI, col. 630-709; Hardouin, *Conc. coll.*, t. III, col. 1074-1142; Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. XI, col. 234-315; *P. L.*, t. LXXXVII, col. 1161-1214, 1215-1248. Le texte grec a été donné pour la première fois en 1612 par l'édition romaine des conciles généraux, t. III, col. 26-69, et dans les éditions susdites. Enfin, l'autre texte latin, qui est seulement une traduction de la version grecque, a été donné par Hardouin. *Conc. coll.*, t. III, col. 1485-1514, et par Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. XI, col. 715 776.

LXIII. Lettres des temps mérovingiens et carolingiens. — A la suite du Registre de saint Grégoire le Grand, la collection des *Monumenta Germaniæ historica* a consacré deux volumes à un recueil de lettres datant de la période mérovingienne et de la période carolingienne, dont le plan avait été conçu par Guillaume Wattenbach. Celui-ci se proposait de n'admettre que les lettres concernant le royaume franc et la période mérovingienne; après lui le projet fut étendu et doublé de manière à accueillir des lettres wisigothes, lombardes, de façon à atteindre le VIII^e^ siècle. G. Gundlach qui avait dressé l'inventaire de toutes les lettres jusqu'à la fin de la période carolingienne, composa la plus grande partie du premier volume, qui, entrepris par Wattenbach, fut terminé par Ernest Duemmler. Le *Codex Carolinus* avait été très avancé par les soins de Ph. Jaffé, et G. Arndt avait mis au point les deux livres de Didier de Cahors; enfin Duemmler se chargea de la correspondance des saints Boniface et Lull. Voici maintenant un bref sommaire du contenu du premier volume :

1. *Epistolæ Arelatenses genuinæ.* — C'est un dossier qui comprend une lettre des empereurs Honorius et

[1] Théophane, *Chronicon*, ad ann. 6217, 6221; Cedrenus, dans *P. G.*, t. CXXI, col. 871, 875; 876, Zonaras, dans *P. G.*, t. CXXXIV, col. 1323; L. Guérard, *Les lettres de Grégoire II à Léon l'Isaurien*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, publiés par l'École française de Rome, 1890, t. X, p. 44-60.

Théodose II, sept lettres du pape Zosime, cinq de Léon Ier, sept d'Hilaire, une de Gélase, cinq de Symmaque, une d'Hormisdas, une de Félix IV, trois de Jean II, deux d'Agapit Ier, huit de Vigile, onze de Pélage Ier, tous papes, quatre de divers évêques de la province d'Arles ou de saint Césaire. Le sujet traité dans ces lettres a été étudié par W. Gundlach, *Der Streit des Bisthumer Arles und Vienne um den Primatus Galliarum*, dans *Neues Archiv*, 1888-1890, t. XIV, p. 251-342; t. XV, p. 9-102; 233-292. Cf. L. Duchesne, dans *Bull. critique*, 1891, t. XII, p. 241-245; le même, *La primatie d'Arles*, dans *Mémoires de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1891-1892, VIe série, t. II, p. 155-238; *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, 2e édit., 1907, t. I, p. 86-146.

Les textes dans *Epist. merowingici et karolini ævi*, t. I (1892), p. 1-83.

2. *Epistolæ Viennenses spuriæ.* — C'est un dossier composé de pièces fausses constituant les privilèges de l'Église de Vienne, formé pour l'ensemble d'une série de lettres pontificales adressées à divers évêques de ce siège. Cette série commence au IIe siècle, au temps du pape Pie Ier et se prolonge jusqu'à Pascal II (1099-1118) dont le second successeur, Calixte II (1119-1124) fut, comme on sait, archevêque de Vienne avant d'être élevé au Siège apostolique. Cf. L. Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, 2e édit., 1907, t. I, p. 162-166.

Les textes dans *Epist. merow. et karol. ævi*, t. I, p. 84-109.

3. *Epistolæ Austrasicæ.* — C'est un dossier composé des quarante-trois lettres dont les vingt-quatre premières sont relatives à la vie des évêques d'Austrasie, et les vingt-quatre autres ont été inspirées par les faits et gestes de Childebert II et de l'empereur Maurice, furent réunis à Metz, capitale de l'Austrasie, par quelque notaire du roi Childebert II, à la fin du VIe siècle. Cf. W. Gundlach, *Die Sammlung der Epistolæ Austrasicæ*, dans *Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde*, 1887, t. XIII, p. 365-387.

Les textes dans *Epist. merow. et karol. ævi*, t. I (1892), p. 110-153.

4. *Lettres de saint Colomban.* — Sept lettres adressées au pape Grégoire Ier (595-600), aux Pères du concile de Chalon (603 ou 604), au pape Sabinien (604), à ses moines (610 ou 611), au pape Boniface IV (612-615); sur la fête de Pâques (6126-15); à un jeune homme (590-615).

Les textes dans *Epist. merow. et karol. ævi*, t. I (1892), p. 154-182.

5. *Lettres de Didier de Cahors.* — En deux livres contenant (I) quinze lettres et (II) vingt et une lettres; toute cette correspondance prend place entre l'an 630 et l'an 655.

Les textes dans *Epist. merow. et karol. ævi*, t. I (1892), p. 191-214.

6. *Lettres de saint Boniface et de S. Lull.* — Ce dossier contient cent cinquante (et une) lettres, non seulement des deux personnages susdits, mais des papes Grégoire II, Grégoire III, Zacharie, du roi Pépin le Bref, etc., entre 675 et 786.

Les textes dans *Epist. merow. et karol. ævi*, t. I (1892), p. 215-433.

a) Cyprien, évêque de Toulon à Maxime, évêque de Genève (vers 524-533), t. I, p. 434-436 : *Pervenit ad parvitatem...*

b) Troianus, évêque de Saintes, à Eumerius, évêque de Nantes (vers 532), t. I, p. 437 : *Deferentibus diaconibus...*

c) Léon, évêque de Sens, au roi Childebert Ier (vers 540), t. I, p. 437 : *Litteras celsitudinis...*

d) Les clercs de la province de Milan (an 552), t. I, p. 438-442 : *Ita se in omnibus...*

e) Le pape Pélage Ier à Sapaudus, évêque d'Arles (sept. 558-560), t. I, p. 442-445 : *Quomodo ergo me...*

f) Le pape Pélage Ier au patrice Valérien (sept. 558-560), t. I, p. 445-446; *Peto ergo, ut, sicut...*

g) Aunarius, évêque d'Auxerre, au prêtre Étienne (573-603), t. I, p. 447 : *Tue nobis doctrine...*

h) Étienne à Aunarius, évêque d'Auxerre (573-603), t. I, p. 447-448; *Decursis litteris apostolatus...*

i) Le pape Pélage II, à l'évêque Aunarius (5 oct. 580), t. I, p. 448-449 : *Laudanda tuæ caritatis...*

j) Pélage II, à l'évêque Aunarius (586)?, t. I, p. 450 : *Quantum Deo placitos...*

k) L'abbesse Césarie à Richilde et Radegonde (587), t. I, p. 450-453 : *Veniente misso vestro...*

l) Le pape Boniface IV à Florian d'Arles (23 août 613), t. I, p. 453 455 : *Multum - c. sinceritatis...*

m) Le pape Boniface IV à Thierry II (23 août 613), t. I, p. 456 : *Scripta, exc. v., cum ea, qua...*

n) Warnechaire à Ceraunius, évêque de Paris (vers 614), t. I, p. 457 : *Præcipuis beatissimorum...*

o) Un évêque à un jeune roi (Clovis II ou Sigebert III) (vers 645), t. I, p. 457-460 : *Moneo sublimitatem tuam...*

p) Chrodebert, évêque de Tours, à l'abbesse Boba (vers 653-674), t. I, p. 461-464 : *Litteris tuis parvitatem...*

q) Saint Léger, évêque d'Autun, à sa mère Sigrade (vers 675), t. I, p. 464-467 : *Gratias ago Deo meo...*

r) Le pape Zacharie aux prêtres francs (750-751), t. I, p. 467-468 : *Egregius apostolus docet...*

s) Pépin majordome, à l'abbé Gayroin (748-751), t. I, p. 468 : *Mittimus tibi has tabulas...*

7. *Codex Carolinus.* — On donne ce nom à un dossier composé de lettres écrites par les papes Grégoire III, Zacharie, Étienne II, Paul Ier, Constantin II, Étienne III, Hadrien Ier, aux princes francs Charles Martel, Pépin, Charlemagne (Carloman). En 791, Charlemagne ordonna de rassembler ces lettres en un recueil de peur qu'elles ne périssent. Sur ce recueil, cf. Hefele-Leclercq, *Histoire des conciles*, t. III, part. 2, p. 953.

Le texte dans *Epist. merow. et karol. ævi*, t. I, p. 469-657.

8. *Epistolæ wisigothicæ.* — Ambroise de Morales, parcourant l'Espagne, par ordre de Philippe II, pour rechercher les reliques des saints et les manuscrits dispersés dans les églises, découvrit un manuscrit d'Oviedo contenant des lettres relatives au royaume wisigothique. Ce manuscrit avait été écrit par Pélage, évêque d'Oviedo, à la demande du roi Alphonse VI, entre 1098 et 1109; on ne sait s'il existe encore, mais il est représenté par des copies plus récentes.

a) Isidore, évêque de Séville, à Elladius, évêque de Tolède (615-633), t. I, p. 661 : *Afficimur lacrimis...*

b) Le roi Sisebut à l'évêque Cicilius (vers 615), t. I, p. 662 : *Obtabam, c. p. tuo ante...*

c) Le patrice Césaire au roi Sisebut (vers 615), t. I, p. 663 : *Nostra frequens postulatio...*

d) Le roi Sisebut au patrice Césaire (vers 615), t. I, p. 669 : *Si cordium scrutator...*

e) Le patrice Césaire au roi Sisebut (vers 615), t. I, p. 666 : *Qua nobilis epistola...*

f) Le patrice Césaire au roi Sisebut (vers 615), t. I, p. 667 : *Venerantissimos apices...*

g) Le roi Sisebut à Eusèbe, évêque de Tarragone (614-630), t. I, p. 668 : *Mortuam magis quam..*

h) Le roi Sisebut à son fils Theudila (612-620), t. I, p. 669 : *Quis enim ultra...*

i) Le roi Sisebut au roi Adualualde (616-620), t. I, p. 671 675 : *Tunc enim caritas...*

j) Tarra, supplique au roi Reccarède (586-601), t. I, p. 676 : *Clem. domne et inclite princeps.*

k) Le comte Bulgar à un évêque (610-612), t. I, p. 677 : *Reverentissimam apostolatus...*

l) Le comte Bulgar à un évêque (610-612), t. I, p. 678 : *Esti universus axe...*

m) Le comte Bulgar à un évêque (600-612), t. I, p. 680 : *Sanctitati vestræ de nomine...*

n) Le comte Bulgar à l'évêque Agapius (610), t. I, p. 682 : *Si tanta me itineris...*

o) Le comte Bulgar à l'évêque Serge de Narbonne (610), t. I, p. 683 : *Conlatis occasionibus...*

p) Le comte Bulgar à l'évêque Gondemar (610), t. I, p. 684 : *Oracula regni vestri...*

q) Un anonyme (après 610), t. I, p. 686 : *Votis vestri omni corde...*

r) Le moine Maurice fait son apologie (après 610), t. I, p. 686 : *Tamen nempe tuæ...*

s) L'évêque de Dumium Fructueux au roi Recceswinthe (vers 652), t. I, p. 688 : *Vereor, ne sæpe...*

t) L'évêque Aurasius de Tolède excommunie le comte Frogan, judaïsant (603-615), t. I, p. 689 : *Cognosce te, propter...*

9. *Epistolæ langobardicæ.* — Sur ce dossier, cf. W. Gundlach, *Ueber die vermeintliche Unechtheit einiger Stucke der Epistolæ Longobardicæ collectæ, des zweiten Anhangs im III Epistolæ-Bande der Monumenta Germaniæ historica*, dans *Neues Archiv*, t. XIX.

a) Jean, évêque d'Aquilée, à Agilulfe roi des Lombards (vers 607), t. I, p. 693 : *Qualis autem unitas...*

b) Le pape Honorius à l'exarque Hysatius (nov.-déc. 625), t. I, p. 694 : *Quorundam scriptis didicimus...*

c) Le pape Honorius aux évêques de Vénétie et d'Istrie (18 février 628), t. I, p. 695 : *Quicquid ad ea, quæ...*

d) Le pape Honorius au duc Aroge de Bénévent (625-638), t. I, p. 696 : *Multorum relatione...*

e) Le pape Honorius à Anatole (625-638), t. I, p. 696 : *Lator presencium prece...*

f) Le pape Théodore à Primigenius, patriarche de Grado (642-649), t. I, p. 697 : *Marianus eloquentissimus...*

g) Crispus, diacre de Milan à Maur, de Mantoue (vers 690-710), t. I, p. 698 : *Quia te, f. k. Maure, pæne...*

h) Grégoire II, pape à Serenus, évêque de Forum, Julii (1er déc. 723), t. I, p. 698 : *Tanto munere quisque...*

i) Le pape Grégoire II, au patriarche de Grado, Donat (1er déc. 723), t. I, p. 699 : *Quamquam ex ministerio...*

i) Le pape Grégoire II, aux évêques et fidèles de la Vénétie et de l'Istrie (1er mars 725), t. I, p. 700 : *Creditæ speculationis...*

k) Le pape Grégoire II (ou III) au duc de Venise Ursus (vers 726-735), t. I, p. 702 : *Quia pecato faciente...*

l) Le pape Grégoire II (ou III), au patriarche de Grado, Antonin (vers 726-735), t. I, p. 702 : *Quia peccato faciente...*

m) Grégoire III au même patriarche (avant sept. 731), t. I, p. 703 : *Inter diversas continuationum...*

n) Lettre synodale de Grégoire III (731), t. I, p. 704-707 : *Cum simus dominice...*

o) Le pape Grégoire III à Caliste patriarche d'Aquilée (731-733), t. I, p. 707 : *Jam triennium evolutum...*

p) Le pape Grégoire III aux évêques de Toscane (15 oct. 740), t. I, p. 708; cf. p. 478, note 2 : *Meminit fraterna sanctitas...*

q) Le pape Grégoire III au patriarche de Grado, Antonin (vers 741), t. I, p. 709 : *Sæpius evocatus...*

r) Le pape Zacharie à l'évêque Théodose de Pavie (745-753), t. I, p. 710 : *Pittatium nobis tua...*

s) L'évêque Jean de Grado au pape Étienne III (768-772), t. I, p. 712 : *Si omnes capilli capitis...*

t) Le pape Étienne III à tous les évêques d'Istrie (768-772), t. I, p. 714 : *Quisquis sacerdotali...*

u) Le pape Étienne III au patriarche Jean de Grado (768-772), t. I, p. 715 : *Susceptis, igitur...*

Additamentum : Lettre d'une religieuse de la Gaule à une abbesse (vers 500-600), t. I, p. 716-718 : *Nisi tanti seminis...*

Le tome IIe est consacré aux *epistolæ karolini ævi:* il a été préparé et édité par E. Duemmler, 1895. La plus grande partie est consacrée à Alcuin (voir ce nom) dont les lettres sont regardées comme une des sources les plus importantes pour l'histoire du temps de Charlemagne.

1. *Lettres d'Alcuin.* — Le classement diffère de celui qui a été suivi par Froben et par Jaffé; il compte 311 pièces, parmi lesquelles quelques-unes ne sont pas d'Alcuin dont l'édition occupe les pages 1-481, d'où il faut défalquer :

a) Georges, évêque d'Ostie au pape Hadrien Ier (786), p. 19-29 : *Inspirante divina clementia...*

b) Le prêtre Eanbald à l'archevêque d'York, Eanbald (795), t. II, p. 91 : *Notum tibi sit...*

c) Arnon, évêque de Salzbourg, à son ami Cuculus (vers 789-796), t. II, p. 109 : *Memor esto mei...*

d) Charlemagne à Athilhard, archevêque de Cantorbéry (793-796), t. II, p. 128 : *Nullatenus vastam terræ...*

e) Charlemagne au roi de Mercie, Offa (793-796), t. II, p. 131 : *Presbiter iste...*

f) Charlemagne au pape Léon III (796), t. II, p. 136 : *Perlectis excell. vestr. litteris...*

g) Charlemagne au roi Offa (après le 18 avril 796), t. II, p. 145 : *Inter regales dignitates...*

h) Le pape Léon III au roi de Mercie Ceonulf (797), t. II, p. 187 : *Inclite et excellentie vestre...*

i) Charlemagne à Alcuin (mars 798), t. II, p. 228-230 : *Pervenit ad nos...*

j) Angilbert de Saint-Riquier à l'évêque Arnon (798), t. II, p. 236 : *Prospera nobis.*

k) Le même au même (798), t. II, p. 246 : *Gratiarum actiones...*

l) Élipand de Tolède à Alcuin (oct. 799), t. II, p. 300-307 : *Epistolam tuam...*

m) Élipand de Tolède à Félix d'Urgel (23 oct. 799), t. II, p. 307-308 : *Domino talia sciente vos, reddo...*

n) Gisèle abbesse de Chelles à Alcuin (apr. 19 avril 800), t. II, p. 323 324 : *Postquam venerande magister...*

o) Félix d'Urgel, *confessio de adoptione* (vers 15 juin 800), t. II, p. 329-330 : *De cætero ad agniticnem.*

p) Charlemagne à Alcuin et aux moines de Tours (801-802), t. II, p. 399-401 : *Pridie quam ad nostram...*

2. *Appendice aux lettres d'Alcuin*, t. II. p. 483-493.

a) Lettre d'un abbé irlandais, Joseph, à Alcuin, à qui il dédie un commentaire sur Isaïe, extrait de saint Jérôme (vers 790), p. 483...

b) Lettre du prêtre (Candide?) à ses amis d'Italie (vers 801-814), p. 484...

c) Lettre d'un inconnu dédiant à Charlemagne un livre : *De processione Spiritus Sancti* (en 809?), p. 490...

d) Lettre d'un évêque à des moines sur la quinquagésime, la sexagésime et la septuagésime (après 804), p. 491-493...

3. *Lettres diverses écrites sous Charlemagne.* — Ce choix de lettres a été guidé par la préoccupation de ne pas donner des pièces qui puissent se rencontrer ailleurs, dans différentes séries du *Mon. Germ. hist...*

a) Clément, voyageur, au duc Tassillon et aux Bavarois (vers 772), t. II, p. 496 : *Car., confortamini et estote...*

b) Adalbert, abbé (de Tegernsee?) à Virgile, évêque de Salzbourg (vers 767-784), t. II, p. 497 : *De cetero cognosceri vos...*

c) Arn, évêque de Salzbourg, recommande Regi-

nole (785-798), t. II, p. 498 : *Sub de et quasi pedibus...*

d) Arbeo, évêque de Freising, à Virgile, archevêque de Salzbourg (767-784), t. II, p. 498 : *Tot fontis eminentiæ tuæ...*

e) Un évêque salué par un de ses disciples (?), t. II, p. 499 : *Salve, pater sancte, simul...*

f) Willibald, prêtre à Mayence, à Lull de Mayence et Megingoz de Wurzbourg (755-786), t. II, p. 500 : *Præcepto piæ paternitatis...*

g) Cathulf à Charles Ier roi des Francs (vers 775), t. II, p. 502 : *Domine mi rex, igitur preco te...*

h) Sigwald, patriarche d'Aquilée, défend les droits de son Église (774-776), t. II, p. 505 : *Vestra est... [sac]rorum canonum...*

i) Paul diacre à Adelperge, duchesse de Bénévent (766-774), t. II, p. 506 : *Cum ad imitationem...*

j) Paul diacre à l'abbé Théodemar (10 janvier 783), t. II, p. 507 : *Quamvis prolixa terrarum...*

k) Paul diacre au roi des Francs Charles Ier (vers 782-786), t. II, p. 508 : *Cupiens aliquid vestris...*

l) Paul diacre à Adalhard, de Corbie (vers 782-786), t. II, p. 509 : *Cupieram, d. m., æstate præterita...*

m) Théodemar, abbé du Mont Cassin, envoie à Charles Ier, roi des Francs, la règle de saint Benoît, des hymnes, le poids de la mesure de pain, la mesure du boire, un exemplaire des vœux monastiques. Il expose certaines règles relatives à la vie monastique; il accorde que le moine Joseph gouverne un monastère et en excuse Optat (787-797), t. II, p. 510-514 : *Tam per epistulæ seriem...*

n) Paul (diacre?) console un moine découragé (vers 799), t. II, p. 515 : *Venerabilis abba ille, qui...*

o) Paulin, patriarche d'Aquilée, à Charles Ier, roi des Francs (791), t. II, p. 517 : *Concordi parilique devotione...*

p) Paulin, patriarche d'Aquilée, à Haistulf (794?), t. II, p. 520 : *Admonere te cum lacrimis...*

q) Paulin, patriarche d'Aquilée, au roi Charles Ier (800), t. II, p. 523 : *Reverendorum siquidem apicum...*

r) Le même au même (776-802), t. II, p. 525 : *Moneo te et deprecor*

s) Paulin, patriarche d'Aquilée, reprend les évêques (776-802), t. II, p. 526 . *Primum est, quod non verbis...*

t) Le même à Charles Ier, roi des Francs (776-802), t. II, p. 527 : *Expedit tibi, venerande princeps...*

u) Le même au pape Léon III (796 802), t. II, p. 527 : *Sciendum namque est...*

v) Charlemagne à la reine Fastrade (après le 7 sept 791), t. II, p. 528 : *Salutem amabilem tibi...*

w) Charlemagne à Hiltibald, évêque de Cologne (vers 794), t. II, p. 529 : *Gratias agimus sanctitati vestræ...*

x) Charlemagne à l'archevêque (Lull?) (768-800), t. II, p. 532 : *Cum in adquirendis fidelium...*

y) L'abbé Smaragde au roi (Charles?) (800?), t. II, p. 533 : *Non nos ad hunc conficiendum...*

z) Théodulfe évêque d'Orléans à Magnus archevêque de Sens (809-812), t. II, p. 533 : *Præceptum tuum, vir vener. M...*

aa) Magnus de Sens et ses suffragants à Charlemagne (809-812), t. II, p. 534 : *Gloriosissime imper., innotescere...*

bb) Un évêque à Charlemagne (809-812), t. II, p. 535; *Placuit vestræ incomparabili...*

cc) Maxence, patriarche d'Aquilée, à Charlemagne (811-812), t. II, p. 537 : *Magnas igitur Domino...*

dd) Leidrad, archevêque de Lyon, à Charlemagne (809-812), t. II, p. 539 : *Præcipere nobis dignati estis...*

ee) Le même au même (809-812), t. II, p. 540 : *Christianissima et admirabilis religio...*

ff) Le même au même (813-814), t. II, p. 542 : *Domine mi gloriosissime...*

gg) Leidrad à sa sœur (798-816), t. II, p. 545 : *Cognoscere dignetur prudentia...*

hh) Charlemagne à l'empereur Nicéphore (début de 811), t. II, p. 546 : *Cum in omni humane...*

ii) Supplique des moines de Fulda à Charlemagne (812), t. II, p. 548 : *Hæc quoque cœnobium...*

jj) L'abbé Amalard à l'évêque Riculf (803-813), t. II, p. 551 : *De cetero notum sit pietati...*

kk) Charlemagne à Dungal (804-814), t. II, p. 552 : *Sententias sive rationes...*

ll) Frédégise, diacre, aux grands du palais de Charlemagne (804-814), t. II, p. 552 : *Agitatam diutissime...*

mm) Charlemagne à l'empereur Michel Ier (début de 813), t. II, p. 556 : *Benedicimus dnm. Jhm Chrm...*

nn) Ægil, moine de Fulda à Angildrutha (779-814), t. II, p. 557 : *Assidue te amore divino...*

oo) Le prêtre Candide à un ami (IXe siècle), t. II, p. 557 : *Non omnimodis ab re agis...*

pp) Benoît d'Aniane à l'abbé Garnier (800-821), t. II, p. 561 : *Fili mi, exaudi oro...*

qq) Un grammairien allemand à Sigebert (800-850), t. II, p. 564 : *Non ignoro te, f. c. non odiorum...*

rr) Capitula sur le comput (809), t. II, p. 565 : *Quot annos ab incarnatione...*

4. *Lettres du moine Dungal, irlandais.* — Neuf lettres écrites entre 800 et 814, t. II, p. 568-585.

5. *Lettres de Claude, évêque de Turin.* — Douze lettres écrites entre 811 et 826, t. II, p. 590-613.

Le tome IIIe est consacré aux *epistolæ karolini ævi;* il a été préparé et édité par E. Duemmler, 1899, qui a signé la préface, mais dont le nom ne paraît pas sur le titre.

La collection de lettres que contient ce volume appartient en partie au règne de Charlemagne, plusieurs sont du temps de Louis le Débonnaire et quelques-unes nous conduisent jusqu'au règne de ses fils, dépassant ainsi le milieu du IXe siècle. Parmi les principaux auteurs, on rencontre les papes depuis Hadrien Ier jusqu'à Benoît V, Agobard de Lyon, Amalaire, Einhard, Frothaire de Toul, Amulus de Lyon, Hraban Maur, Hermenric et quelques autres. Presque tous les textes sont donnés dans leur intégrité, sauf ceux d'Agobard à Bernard, de Hraban à Bonose. Sur un ensemble de trois cent soixante lettres publiées, trois seulement sont inédites.

1° *Epistolæ selectæ Pontificum romanorum, Carolo Magno et Ludowico Pio regnantibus scriptæ* (édit. K. Hampe), p. 1-104.

a) Hadrien Ier à Maginarius, abbé de Saint-Denis (787-792), t. II, p. 3 : *Quanta beati Petri apostolorum principis...*

b) Hadrien Ier à Charlemagne (vers 791), t. III, p. 6 : *Dominus ac redemptor noster, qui provido suo...* (sur les images).

c) Léon III à Alim de Brixen et autres évêques, 20 avril 798, t. III, p. 58 : *Dilectionis vestræ, quam nobis petitoriasi...*

d) Léon III à Charlemagne, 20 avril 798, t. III, p. 59 : *Dum per vestra laboriosa regalia...*

e) Léon III à Alim de Brixen et autres évêques, 11 avril 800, t. III, p. 60 : *Dum amore piæ considerationis...*

f) Léon III à Charlemagne, 23 décembre 800, t. III, p. 63 : *Auditum, frat. kar., et divulgatum est, per...*

g) Les moines de Mont-Olivet à Léon III, en 909, t. III, p. 64 : *Domine pater, te dignatus est Dominus exaltare...*

h) Léon III à Charlemagne, 809, t. III, p. 66 : *Omnia quæ de singulis partibus...*

i) Léon III à l'évêque Riculphe de Mayence, 810, t. III, p. 67 : *Cum ad limina beatorum principum...*

j) Pascal Ier à Louis le Débonnaire, vers 818,

t. III, p. 68 : *Honor quidem sanctorum in hoc mundo...*

k) Pascal Ier à tout le clergé et aux fidèles, vers 822, t. III, p. 69 : *Cum religiosissimum constet curam...*

l) Pascal Ier à Bernard abbé d'Ambronay (fausse), t. III, p. 71 : *Cum militiam et sæcularem deposueris...*

m) Grégoire IV à Otgar, arch. de Mayence, 827-844, t. III, p. 72 : *Quod nos tanto amore ac benignitate...*

n) Grégoire IV à tous les évêques, 7 juill. 833 (fausse), t. III, p. 73 : *Divinis præceptis et apostolicis...*

o) Grégoire IV à tous les fidèles (fausse), t. III, p. 82 : *Cum divina instigatione...*

p-y) Leonis III papæ epistolæ X [*ad Carolum Magnum*], 808-814, t. III, p. 85-104...

2° *Einharti epistolæ* (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 2571-2576), 823-840, t. III, p. 109-145; 71 lettres.

Appendix. Einharti quæstio de adoranda cruce, t. III, p. 146-149.

3° *Agobardi Lugdunensis archiepiscopi epistolæ*, peu après 816-850? t. III, p. 150-239; 18 lettres.

4° *Amalarii* [*Trevirensis archiepiscopi*] *epistolæ*, 811-812, t. III, p. 240-274; 14 lettres.

5° *Frotharii episcopi Tullensis epistolæ*, 813-848, t. III, p. 275-298; 32 lettres.

6° *Epistolæ variorum inde a morte Caroli Magni usque ad divisionem imperii collectæ*, depuis 811 jusque vers 847, t. III, p. 299-360 :

a) Jessé d'Amiens aux prêtres de son diocèse, vers 811, t. III, p. 300 : *Quoniam quidem debitorem me...*

b) Un Saxon inconnu à Louis le Débonnaire, vers 815, t. III, p. 300 : *Piissimis auribus vestris, clem. ac glor. imp., non...*

c) Grimault et Tatto, moines de Reichenau à Reginbert, 817 ou peu après, t. III, p. 302 : *Memoria dilectionis vestræ animis...*

d) Capitula monachorum, 817 ou peu après, t. III, p. 303 : *In primis ut nulla in ullis rebus.*

e) Grimault et Tatto à leur abbé, 817 ou peu après, t. III, p. 305 : *Quia igitur, sanct. pat., vestræ auctoritatis...*

f) Helisachar, abbé de saint Aubin d'Angers à Nidibrius, archevêque de Narbonne ; il lui envoie l'antiphonaire gallican corrigé par ses ordres et explique les corrections, 819-vers 822, t. III, p. 307 : *Meminisse credimus sanctam...*

g) Victor, évêque de Coire, à Louis le Débonnaire, 823, t. III, p. 309 : *Post hæc quidem, peractis his omnibus...*

h) Louis le Débonnaire à Adalram, archevêque de Salzbourg, 19 juin 823, t. III, p. 312 : *Neminem in genere humano...*

i) Louis le Débonnaire au pape Eugène, 824-826, t. III, p. 313 : *Rogavit nos fidelis noster Adalramnus...*

j) Venerius, patriarche de Grado, aux empereurs Louis et Lothaire, 826, t. III, p. 313 : *Vestrum quidem, piiss. imp. laudabile et...*

k) Venerius de Grado à Louis le Débonnaire, 826-827, t. III, p. 314 : *Vestrum quidem, piiss. imp. laudabile et...*

l) Venerius de Grado à Grégoire IV, 828, t. III, p. 316 : *Quoniam quidem post dominum...*

m) Fréculphe, évêque de Lisieux, à Hélysachar, abbé de Saint-Riquier, vers 829, t. III, p. 317 : *Dum torpentia quorumdam...*

n) Fréculphe, évêque de Lisieux, à l'impératrice Judith, vers 829, t. III, p. 319 : *Domina augustorum felicissima...*

o) Le moine Hildemar à l'évêque Ursus de Bénévent, 831, t. III, p. 320 : *Noverit denique vestra, o dulcissime...*

p) Wolfleoz, évêque de Constance, à Rambert de Brixen, 831-832, t. III, p. 323 : *Cognoscat paternitas vestra, quod hunc...*

q) Prudence, évêque de Troyes, à une dame, 830-833, t. III, p. 323 : *Cum quædam nobilis matrona ..*

r) Les gens de Mayence à l'empereur Louis le Débonnaire, 834, t. III, p. 324 : *Litteras quidem humillimas...*

s) Louis le Débonnaire à Hilduin de saint Denis, vers 835, t. III, p. 326 : *Quantum numeris atque præsidii...*

t) L'abbé Hilduin à Louis le Débonnaire, vers 835, t. III, p. 328 : *Exultavit cor meum in Domino...*

u) L'abbé Hilduin à tous les fidèles, vers 835, t. III, p. 335 : *Cum nos scriptura generali diffinitione...*

v) Thegan, chorévêque au comte Hatton, vers 836, t. III, p. 337 : *Cum mihi diu cogitanti...*

w) Ercambert, évêque de Freising, prescrit un jeûne à tous les fidèles, 836-838, t. III, p. 338 : *Denique cognoscat benivolentia vestra...*

x) Le moine Tatto à Otkar de Mayence, 825-838, t. III, p. 338 : *Omnium hujus ordinis virorum...*

y) Atton à Louis le Débonnaire, 814-840, t. III, p. 339 : *Dominationi vestræ, domine mi...*

z) Le diacre Florus à l'abbé Hyldrad, 825-840, t. III, p. 340 : *Diu est, quod paternitas vestra humilitate meæ...*

aa) N... à l'impératrice Hermengarde, 840-842, t. III, p. 343 : *Epistolam vestræ sublimitatis...*

bb). Hagano, évêque de Bergame à Rambert de Brixen, 844-845, t. III, p. 345 : *Sanctitatis tuæ erga divinum cultum...*

cc) Jonas, évêque d'Orléans, au comte Mathfred, 818-828, t. III, p. 346 : *Tuæ nuper strenuitatis litteras...*

dd) Jonas d'Orléans à Waltcaud de Liége, 825-831, t. III, p. 348 : *Cum animus modernorum venerabilium...*

ee) Jonas d'Orléans au roi Pépin d'Aquitaine, 834, t. III, p. 349 : *Quod tantum temporis affluxit...*

ff) Jonas d'Orléans à Charles le Chauve, 840-844, t. III, p. 353 : *Quantus dominus noster, gloriossiss. genitor...*

gg) Hildemar à Pacifique de Vérone, 841-846, t. III, p. 355 : *Cum beatus Augustinus, cautissimus...*

hh) Ercambert, moine de Fulda, à Rodolphe, 846, t. III, p. 358 : *Cum imperitiæ meæ vestre...*

ii) Un moine à Baturic évêque de Ratisbonne, 817-847, t. III, p. 359 : *Ego desiderii vestri flagrans amore...*

7° *Amulonis archiepiscopis Lugdunensis epistolæ*, 841-852, t. III, p. 361-378; 2 lettres.

8° *Hrabani (Mauri) abbatis Fuldensis et archiepiscopi Moguntiacensis epistolæ*, 814-838, t. III, p. 379-516; 59 lettres.

9° *Appendix ad Hrabanum. Epistolarum Fuldensium fragmenta*, 817-864, t. III, p. 517-533.

10° *Ermenrici Elwangensis epistola ad Grimaldum abbatem*, 839-842, t. III, p. 534-580.

11° *Epistolæ selectæ Sergii II, Leonis IV, Benedicti III, Pontificum romanorum*, 854-857, t. III, p. 581-614.

12° *Ad epistolas variorum Supplementum*, 814-852, t. III, p. 615-640.

LXIV. Lettre du roi Mermin a Colgu. — Un manuscrit de provenance irlandaise, conservé à la bibliothèque de Bamberg et remontant au Xe siècle, contient l'arithmétique de Boèce et des fragments de la correspondance de saint Jérôme; au fol. 106 v°, on lit une lettre qui a été publiée par J.-L. Heiberg, dans le *Bulletin* de l'Académie royale de Copenhague, oct.-déc. 1889, p. 199-201; de nouveau par Whitley Stokes, dans *The Academy*, 23 juillet 1892; enfin par J. Loth, *Un nouveau cryptogramme*, dans *Annales de Bretagne*, 1892-1893, t. VIII, p. 289-293. Voici le texte :

Hec est inscriptio, quam Dubtach in arce Mermin Britannorum regis demisit ad probandos Scottorum sapientes, se ipsum excellentissimum omnium Scottorum

Brittonumque opinans, scilicet putans nullum Scottigenarum quanto magis Brittonum doctorum in presentia Mermin regis istam scripturam perlegere atque intelligere potuisse. Sed nos Caunchobrach, Fergus et Dominnach et Suadbar, opitulante Deo, illa scriptura non latuit, per annalem Grecorum libellum atque alphabeti eundem inscriptionem investigantes.

ιΒειζιΒΘιΓ · ιζϵΚα · ΓιΔιΓΓΗιΓ ιΗαιαΚιΘϵιΒ.

Istius scripture talis est sensus : Mermin rex Conchen salutem.

Si ergo volueris istam scripturam dinoscere perspicaci mente perscriptam Grecorum annalis compoti seriem latinasque sequentes literas post ipsa Greca elementa ordinatas animadvertito atque cognoscito, latinas literas subsequentes grecis elementis predicentibus convenire, sicut in prescriptis lineis designavimus. Cum ergo ιΒ *Grecas videlicet literas in prefata Dublachi scriptura aspiciendo videris, respice grecarum literarum seriem ante scriptam atque in illa serie* ιΒ *Greca videlicet elementa tuum visum non latebunt; et quia XII mum eedem litere optinent locum, necesse est ut XII mum Latini alphabetum literam designent. Item quia* ϵ *in ipsa greci calculi serie quintum possidet locum, recte scito quitam latini alphabeti e literam esse designatam. Atque ita per cetera decurrens totum sensum ipsius vel similis descriptionis intelliges.*

Notum autem sit tue prudentie, optime Colgu nosterque doctissime magister, quod non quasi tibi ignoranti istam expositiunculam transmittimus, sed suppliciter poscimus ut istam explanationem ignorantibus et simplicioribus nostris Scottigenis fratribus trans Britannicum mare navigare volentibus per tuam benivolam caritatem insinues, ne forte in presentia Mermin gloriosi Britonum regis illam scriptionem non intelligentes erubescant.

Nos autem coram Deo testamur quod nec causa elationis aut tumide inflationis, quod absit, istam nobis transmittimus expositionem; sed istam latebram vestram sanctitatem latere fraterno amore non passi sumus :

Omnes in Christo fratres gaudete valete.

ιΗΚαΔΒαιζ · ιΗΓιζΘιϵιΗΘιθ[1]. *Hic erras, Dubthache, in tuis notulis scribens* Η *pro* Θ *vel pro* ϵ *vel pro aspirationis nota, que nec secundum Britannicam linguam in ipso termino bene sonat.*

La lettre est flanquée de deux colonnes : celle de droite avec les signes pour les nombres grecs de 1 à 900; celle de gauche donnant la clef des vingt-trois caractères :

I	α	*a*	XIII	ιΓ	*n*
II	Β	*b*	XIV	ιΔ	*o*
III	Γ	*c*	XV	ιϵ	*p*
IV	Δ	*d*	XVI	ιϛ	*q*
V	ϵ	*e*	XVII	ιζ	*r*
VI	ϛ	*f*	XVIII	ιΗ	*s*
VII	ζ	*g*	XVIIII	ιΘ	*t*
VIII	Η	*h*	XX	Κ	*u*
VIIII	Θ	*i*	XXI	Κα	*x*
X	ι	*k*	XXII	ΚΒ	*y*
XI	ια	*l*	XXIII	ΚΓ	*z*
XII	ιΒ	*m*			

Suivent huit signes qui n'ont pu être expliqués :

ΚΔ, Κϵ, Κϛ, Κζ, ΚΗ, ΚΘ, Λ et Λα

La lettre est suivie des trois lignes suivantes :

ιΓαιΓΔΗαιζΘΚιΗιΗαζαΚαΒιΔιΓιΔαιΓΘιΒιΔΓιΔιΓ
ιΗΓιζΘιϵιΗϵιζαιΘΘιΗιΘαιΒαιζΘιΘΗιΒϵιΘΘΓαιΒ
Constat disjunctum quicquid stat lege solutum.

En faisant usage de la clef, on arrive à lire ainsi les deux premières lignes :

Nandharius sagax bono animo conscripserat istam arithmeticam.

Nandharius est Nandhari latinisé.

Colgu, destinataire de cette lettre, est le plus lettré des Irlandais du IXe siècle; il fut en correspondance avec Alcuin qui lui écrivit en lui envoyant de la part de Charlemagne et de la sienne un don de deux cents sicles d'argent, en 794.

Mermin doit être un roi de Man et de Powys, qui devint roi de Gwynedd ou Nord-Galles, par son mariage avec Etthill, fille de Cynan Tindæthwy. Cynan mourut en 817, Mermin mourut en 844.

Conchen ou Concen paraît être le Conceen de la colonne funéraire élevée à la mémoire d'Elized, roi de Powys, entre 700 et 750; il succéda à Catell en 808. Dans la lettre de Mermin, Concien n'est pas qualifié roi, car il n'était encore qu'héritier de Powys, puisque la lettre fut écrite avant 794.

LXV. Lettres et recueils. — Les lettres s'écrivaient sur le papyrus ou sur le parchemin. On employa principalement pour les correspondances entre gens de qualité le papier auguste ou royal : *Augustæ in epistolis autoritas relicta*[2]; on le nommait couramment, *charta epistolaris*, comme nous disons « papier à lettres[3]. » La mode voulut, à certaines époques, que le papier à lettres fût de dimensions fort réduites, comme permet de le croire cette remarque de Sénèque, à la fin de sa XLVe épître : « Afin de ne pas dépasser les limites d'une lettre qui ne doit pas remplir la main gauche de celui qui la lit *(Quæ non debet sinistram manum legentis implere)*, je renvoie à un autre jour ce qui me restait à dire. »

Le papier d'Égypte s'appelait ordinairement *charta*. Saint Jérôme écrivant à Chromacius lui dit : *Non debet charta dividere quos amor mutuus copulavit*, et il s'étonne de la brièveté des réponses qu'on lui adresse : *Chartam defecisse non puto, Ægypto ministrante commercia, et si alicubi rex Ptolemæus maria clausisset, tamen rex Attalus membranas a Pergamo miserat*[4]. « Le papier ne peut vous manquer, dit-il, puisque l'Égypte continue son commerce ordinaire; d'ailleurs, à son défaut, les rois de Pergame n'envoient-ils pas leurs parchemins ? »

Le parchemin commençait donc à être employé pour les lettres. On en trouve une autre preuve dans ce passage où saint Jérôme dit qu'avant l'invention du papier et du parchemin, *ante chartæ et membranarum usum*[5], les habitants de l'Italie correspondaient au moyen de tablettes de bois ou d'écorce. Vers la fin du IVe siècle, saint Augustin écrit à Romanius sur du parchemin, s'excusant de n'avoir pour lors ni papyrus ni tablettes. *Non hæc epistola sic inopiam chartæ indicat ut membranas saltem abundare testetur. Tabellas eburneas, quas habeo, avunculo tuo cum litteris misi. Tu enim huic epistolæ facilius ignosce quia differri non potuit quod ei scripsi, et tibi non scribere etiam ineptissimum existimavi. Sed tabellas si quæ ibi nostræ sunt, propter hujusmodi necessitates mittas peto*[6]. « Si ma lettre prouve la disette du papier, elle montre aussi que nous avons du parchemin en abondance. Mes tablettes d'ivoire m'ont servi pour écrire à votre oncle; il faut donc bien que vous me passiez le parchemin, car je ne pouvais différer ce que j'avais à lui dire, et je sens qu'il aurait été inconvenant de ne pas vous écrire à vous-même. Mais si vous avez là-bas quelques tablettes qui m'appartiennent, je vous prie de mes les renvoyer, elles me seront très utiles. »

[1] Suivant la clef il faut lire : *Suadbar scripsit.* — Pline, XIII, 24. — [2] Martial, *Epigr.*, XIV, 8. — [4] S. Jérôme, *Epist.*, VII. — [5] S. Jérôme, *Epist.*, VIII. — [6] S. Augustin, *Epist.*, XV.

Au VI^e siècle, en Gaule, nous voyons Félix, évêque de Nantes, obligé d'abréger une lettre insolente adressée à Grégoire de Tours faute de papier : *Sed paupertas chartæ finem imponit verbositati* [1]. De son côté, Fortunat se plaint de la rareté des lettres de Flavus et lui conseille de répondre sur la lettre qu'il lui adresse après l'avoir grattée. *Pagina vel redeat perscripta dolatile charta.*

Nous venons de donner un aperçu de la place qu'occupe la littérature épistolaire dans l'antique littérature chrétienne. Un inventaire complet eût pris des dimensions tellement considérables qu'il était impossible de l'entreprendre; nous voulions montrer cependant l'utilité et, même, la nécessité de cet inventaire conçu et exécuté sur un plan méthodique, d'où ne serait exclue aucune pièce d'aucune littérature grecque, latine, syriaque, copte. Il y a aujourd'hui une entreprise qui s'impose à l'activité d'un travailleur jeune et érudit, c'est les *Regesta* de toutes lettres connues (conservées ou perdues) depuis saint Paul jusqu'à Charlemagne. Certains paragraphes de la présente étude, auxquels nous avons donné plus d'étendue, ne dispensent pas d'approfondir tous les autres. Nous avons parlé du Régeste de saint Grégoire le Grand, et nous avons omis celui de saint Léon le Grand parce qu'il fallait se borner, mais il suffit de se reporter à l'étude de M. K. Silva Tarouga, *Die Quellen der Briefsammlungen Papst Leos des Grossen. Ein Beitrag zur Frage nach den Quellen der ältesten Briefsammlungen*, dans *Papsttum und Kaisertum. Forschungen zur politischen Geschichte und Geitsteskultur des Mittelalters Paul Kehr zum 65 Geburststag dargebracht herausgegehen von A. Brackmann*, München, 1926, p. 23-47, pour prendre une idée que ce que nous avons omis n'a pas été ignoré [2]. L'importance de la doctrine des lettres de saint Léon le Grand n'est pas moins grande que l'intérêt qui s'attache à leur diffusion. De même nous avons fait une place aux lettres sur papyrus et nous avons dû passer sous silence les lettres sur *ostraka*, dont le recueil de Hall donne une copieuse et précieuse idée. Nous avons parlé d'une lettre de direction (voir ce mot, tome IV) et il y aurait un classement à faire de toute cette littérature où se cachent les sources de l'histoire de la spiritualité chrétienne chez saint Grégoire de Nazianze, saint Grégoire de Nysse et les Pères grecs, tel saint Jean Chrysostome [3], dont les noms ne sont pas seulement rappelés dans notre inventaire, pas plus que nous n'y avons parlé des centaines de lettres contenues dans la *Bibliotheca rerum Moguntinarum* de Jaffé : lettres de soldats, lettres de martyrs, lettres de moines, etc., etc. Notre travail, nous le répétons, n'est qu'une ébauche de celui qui demeure à faire. Puisse-t-il tenter un jeune homme laborieux, c'est le vœu que nous exprimons en posant le point final.

H. LECLERCQ.

LETTRES CLASSIQUES. — I. Chez les Grecs. II. Chez les Latins. III. Les lettres classiques au IV^e siècle. IV. Les lettres classiques au V^e siècle. V. Les lettres classiques au VI^e siècle. VI. Les lettres classiques dans l'Église de Gaule. VII. Les lettres classiques dans les monastères. VIII. Les lettres classiques en Bretagne et en Irlande au VI^e-VII^e siècle. IX. Les lettres classiques chez les Anglo-Saxons. X. Les lettres classiques en Gaule au VII^e siècle. XI. Les lettres classiques en Gaule au VIII^e siècle. XII. Épigraphie.

I. CHEZ LES GRECS. — On raconte que Goethe, ayant eu l'occasion de séjourner à Assise, n'y voulut visiter que les ruines d'un temple païen à peu près dénué d'intérêt. Quatremère de Quincy ne trouvait pas assez de dédains pour l'architecture ogivale; et Viollet-le-Duc niait que le château de Versailles relevât de l'architecture. On en nommerait beaucoup d'autres qui vivent et se nourrissent de leurs préventions.

A les entendre l'antiquité gréco-romaine étant seule digne d'étude, d'attention et de respect, tout le reste n'était que pitoyable déchéance et irrémédiable avilissement!

Cependant, il ne faut pas hésiter à le dire : « La science de l'antiquité n'est complète qu'à condition d'y faire entrer les monuments du christianisme [4]; » aussi, triomphant des préventions et bravant les anathèmes, l'ancienne littérature chrétienne, soit grecque, soit latine, a inspiré et provoqué, depuis la seconde moitié du XIX^e siècle, d'admirables travaux [5]. Mais ces travaux ont intéressé plus souvent la théologie et l'histoire religieuse que la philologie et l'histoire littéraire. Rien de plus naturel sans doute, et, puisque les anciens chrétiens n'ont vu d'ordinaire dans la littérature qu'un instrument de propagande et un moyen d'action, puisqu'ils ont affiché, presque tous, une absolue indifférence esthétique, il est légitime de rechercher avant tout dans leurs œuvres l'expression de leurs idées, et, négligeant la forme, qui n'y veut être que le vêtement de la pensée, d'y voir de préférence ce qu'elles sont essentiellement en effet : des documents précieux, parfois trop incomplets et trop rares aux deux premiers siècles, sur le développement du dogme, de la liturgie, du culte et de la morale. Il est cependant regrettable, même pour l'histoire religieuse, que ces textes vénérables n'aient pas été plus systématiquement étudiés selon les méthodes de la philologie classique, et qu'on ne les ait pas fait entrer plus régulièrement dans l'histoire générale des littératures antiques.

Il ne faut pas toujours prendre à la lettre les déclarations d'indifférence esthétique qui sont si fréquentes chez les écrivains chrétiens. En réalité, depuis les Apologistes grecs du II^e siècle, bon nombre d'entre eux sont des esprits cultivés; ils connaissent le goût de leur temps; ils savent qu'ils n'ont chance de se faire écouter du public païen qu'en s'y accommodant en quelque mesure : « Bien écrire, pour un Apologiste, c'est un devoir », a-t-on dit récemment à propos de Lactance, et on le pourrait dire aussi de la plupart des Apologistes ou des Pères grecs. Beaucoup parmi eux ont même été doués d'un talent réel, ne l'ont pas ignoré, et en ont consciemment tiré parti. Ces écrivains ont donc, outre leurs idées, qu'il importe avant tout de connaître, leur manière personnelle de les exprimer, leur style en un mot, et si on n'a pas pris soin d'en pénétrer les procédés, on risque de les mal comprendre. En voici quelques exemples caractérisés.

On cite généralement pour prouver que saint Justin était resté platonicien, même après sa conversion, la phrase célèbre de la seconde Apologie. (II, XII) où il nous dit : καὶ γὰρ αὐτὸς ἐγώ, τοῖς Πλάτωνος χαίρων διδάγμασιν, διαβαλλομένους ἀκούων χριστιανούς, ὁρῶν δὲ ἀφόβου πρὸς θάνατον καὶ πάντα τὰ ἄλλα νομιζόμενα

[1] *Hist. Francor.*, l. V, c. V. — [2] Cf. H. Turner, *Histoire de la collection des lettres dogmatiques de S. Léon le Grand*, dans *Miscellanea Ceriani, Raccolta di scritti originali*, in-8° Milano, 1910, p. 687-739. — [3] Et les lettres de ces docteurs vont par centaines; cf. P. Ubaldi, *La lettera CCXXXIII dell'epistolario di S. Giovanni Crisostomo*, dans *Bessarione*, 1901, II^e série, t. I, p. 69-79; cf. P. Ubaldi, *Di una lettera di S. Giovanni Crisostomo*, dans *Bessarione*, 1900, t. VIII, p. 244-264. — [4] P. Lejay, dans *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, 1900, p. 174. — [5] A. Puech, *L'ancienne littérature chrétienne et la philologie classique*, dans *Atti del congresso internazionale di scienze storiche* : vol. II, *Atti della sezione I. Storia antica e filologia classica*, 1905, p. 205-212.

φοβερά, ἐνενόουν ἀδύνατον εἶναι ἐν κακίᾳ καὶ φιληδονίᾳ ὑπάρχειν αὐτοῦς. Mais on oublie que Justin qui est un écrivain négligé ne s'en conforme pas moins le plus souvent aux habitudes de la bonne syntaxe grecque, et que le participe χαίρων, dans le texte cité, n'a pas la valeur d'un présent, mais, comme ceux qui suivent, celle d'un imparfait, de sorte que le sens général de la phrase n'est pas : *Moi, Justin, le platonicien*, etc...; mais bien : *Moi, Justin, quand j'étais platonicien, quand j'entendais diffamer les Chrétiens et quand je les voyais si courageux devant la mort*, je ne pouvais croire qu'ils *vécussent dans le vice et le désordre*...

C'est parce qu'on n'a pas analysé d'assez près les rapports étroits que présente le style de Tatien avec celui de certains sophistes contemporains, l'habitude où il se complaît de disloquer la phrase, et celle qu'il a, non pas toujours, mais au moins quelquefois, d'éviter l'*hiatus*, qu'on a mal entendu une phrase de son *Discours aux Grecs* (ch. xxxv), et qu'on en a conclu à tort que ce discours était immédiatement postérieur à la conversion de l'auteur. Le dernier éditeur de Tatien, Schwartz, à évité cette faute, mais on la retrouve fréquemment dans les dissertations où l'on s'évertue à déterminer la chronologie si mal connue de la carrière de Tatien et la date de son Λόγος. Une confusion du même genre — une erreur sur la valeur de l'adverbe νῦν dans une phrase, et sur les mots auxquels il se rattache — a fait considérer comme prouvé que la *Cohortatio* qui nous est parvenue sous le nom de Justin et qui n'est certainement pas de lui, était non seulement beaucoup plus tardive, mais postérieure à la paix de l'Église, ce qui n'est pas démontré.

L'étude minutieuse du vocabulaire et de la syntaxe serait donc pleine de profit pour le théologien lui-même; perspective beaucoup trop peu séduisante pour l'y entraîner. Si on considère le IVe siècle, qui est le grand siècle littéraire du christianisme primitif, il serait utile de compléter les mêmes recherches philologiques par l'application, à une littérature trop dédaignée et trop superficiellement connue, des méthodes de la critique littéraire, entendue au sens le plus large et le plus élevé du mot. Comment s'est formée, par exemple, l'homélie, et de quels éléments, et par quelle évolution progressive, pour parvenir à la perfection qu'elle réalise au IVe siècle? Que doivent exactement à la culture païenne, qu'ils avaient largement reçue et n'ont jamais reniée, en tant qu'elle était purement formelle, un Basile, un Grégoire de Nazianze, un Chrysostome? Et pour poser la question avec plus de précision, dans quelle mesure ont-ils subi l'influence de la littérature grecque classique, et quelle part revient, par exemple, à la lecture de Démosthène ou de Platon dans la formation de leur goût et de leur tempérament oratoire? Et d'autre part, en quelle relation sont ces mêmes orateurs avec les écrivains païens de leur propre temps? Nous nous en tenons trop aisément sur la plupart de ces points, à des idées vagues et générales, et celui qui en reprendrait l'examen avec quelque exigence, s'apercevrait bientôt qu'on a fait à ce sujet plus de phrases brillantes que d'analyses précises. Ce n'est pas tout de répéter que Chrysostome a été l'élève de Libanius. Il faudrait d'abord mieux connaître ces derniers représentants de la rhétorique hellénique, Libanius ou Thémistius; il faudrait aussi rechercher à quel degré les traits caractéristiques de leur manière se retrouvent dans les discours de leurs émules chrétiens.

On ne peut avoir une idée juste du mouvement des esprits au IIe et au IIIe siècle, si on n'embrasse d'un même coup d'œil, dans leur marche parallèle, l'évolution de la théologie chrétienne et celle de la philosophie païenne. C'est en s'efforçant de saisir les liens, souvent cachés, par lesquels les écrivains chrétiens sont rattachés à la culture profane, qu'on pénètre leurs intentions et qu'on se rend compte de leur véritable originalité. L'histoire religieuse peut recevoir de la philologie et de la critique littéraire des éclaircissements imprévus. L'étude de certaines parties de l'œuvre de saint Grégoire de Nazianze a montré à quels intéressants résultats des recherches de ce genre peuvent conduire. C'est ainsi que, dans les *Actes* du conciliabule du Chêne, où fut condamné saint Jean Chrysostome, figure, dans la longue liste des griefs dressés contre lui, celui d'avoir employé certaines expressions qui sentaient le paganisme, et celles que l'on cite en exemple sont tout à fait dans le goût de la sophistique asiatique.

Vers le temps où se place le début de notre ère, le génie grec s'appauvrissait de jour en jour. Le prodige intellectuel dont la Grèce indépendante du Ve et du IVe siècle avait offert le merveilleux spectacle, n'était plus qu'un souvenir à l'usage des lettrés. A la place on trouvait des foyers d'hellénisme très actifs encore, des centres où les hommes de talent avaient chance de se procurer des moyens d'existence conformes à leur profession, un auditoire et l'estime publique. Mais ces centres déclinaient à mesure que disparaissaient les États indépendants transformés en provinces romaines. Les souverains et les principicules grecs se préoccupaient moins de s'endetter que de briller; pour cela ils attiraient à leur cour des littérateurs, des philosophes, des sophistes, des artistes en prose ou en vers, car tout leur était bon pourvu qu'il en rejaillit sur eux de l'éclat. Les gouverneurs romains du dernier siècle de la République étaient tourmentés d'autres soucis; ils ne voyaient qu'un degré de la carrière à franchir en s'acquittant des missions politique, administrative ou militaire qui leur avaient été tracées; cela fait, s'il leur restait quelques loisirs ils les employaient à piller tout ce qui s'offrait à leur convenance; quant à la propagation de l'hellénisme, la pensée de la favoriser ne leur venait même pas.

Un résultat aisé à prévoir de cette situation, c'est l'émigration des Grecs vers la ville de Rome où ils peuvent se promettre fortune et célébrité. Ce mouvement durera pendant tout le premier siècle; commencé dès le temps de Polybe, il atteint sous le règne d'Auguste son maximum d'intensité. Il en résulte une littérature artificielle, formée de cercles et de coteries, fréquentant les bibliothèques et disposée à toutes les concessions, pourvu qu'elle en tire un avantage ou un profit. Néanmoins, ces littérateurs sans idéal et sans originalité gardent la préoccupation de célébrer et de faire admirer le passé de la Grèce, d'en répandre les idées, d'en faire admirer les chefs-d'œuvre par les Romains.

Vers le dernier tiers du Ier siècle, on vit poindre les symptômes d'une renaissance contemporaine du relèvement de la nationalité hellénique. Le bon gouvernement des empereurs produisait une condition générale améliorée : prospérité des villes, sécurité des provinces, enrichissement des individus. Sans doute, Rome demeurait le but de toutes les pensées, de tous les regards, de toutes les ambitions, mais celles-ci recommençaient à trouver à se satisfaire en province. Philosophes et rhéteurs ne se tiennent plus pour disgraciés s'ils dressent leur chaire quelque part en Grèce, en Asie Mineure, en Syrie, en Égypte; Épictète, Dion ou Plutarque s'y font entendre avec autant d'autorité et d'éclat que s'ils habitaient Rome; leur voix parvient en tous lieux où on parle la langue grecque, et elle se fait plus grave, plus sonore que pendant la période alexandrine. Dégagé des vaines disputes, leur enseignement cherche à élever et fortifier les âmes, et dans la morale et au delà, elle cherche Dieu.

L'éloquence renaît, elle aussi. Elle improvise, elle aborde les questions morales et les affaires publiques, elle intéresse, elle passionne les esprits et redevient une puissance dans la société. Ce qu'elle dit ne vaut pas la manière dont elle le dit, car elle a le sentiment et le culte de l'art, elle parle ou bien elle écrit pour plaire et enchanter, au moins autant que pour instruire et pour convaincre. La pensée se réveille, reprend vigueur et souplesse, la langue redevient pour quelque temps un instrument délicat qui exprime les nuances, et prête au talent les moyens de se révéler original et créateur. Car c'est bien, en un sens, de création qu'il s'agit dans l'instruction morale, telle que la comprend Dion de Pruse; dans la biographie anecdotique, telle que la compose Plutarque; dans le dialogue, tel que le pratique Lucien; dans la méditation, telle que la conçoit Marc-Aurèle. Mais cette création porte avec elle le symptôme et la marque de la stérilité; elle naît de la culture littéraire et procède de l'imitation au lieu de surgir des sources populaires; pour cette raison, la foule ne s'y intéresse pas, n'en retient rien. Aussi cette renaissance brille et succombe après avoir décliné rapidement, elle avait été confinée dans les salons, les cercles, parmi les lettrés. A partir du IIIe siècle, les sophistes travaillent de recette, ils imitent encore plus qu'ils n'interprètent, ils tombent dans le précieux et la mignardise.

Ce qui fait la stérilité incurable de cette renaissance et rend son succès éphémère, c'est qu'elle vit sans contact avec les multitudes. Les croyances et les habitudes d'esprit de l'orateur sont entièrement différentes de celles de son public; celles du philosophe sont inintelligibles à son auditoire à qui il présente un syncrétisme savant, auquel cet auditoire n'entend rien et ne fait pas effort pour rien entendre. Ceux qui consentent à fournir cet effort sont des savants, des ascètes, des solitaires à qui leurs loisirs permettent les longues méditations et les reposantes rêveries où s'élabore et prospère le néoplatonisme.

A la multitude il faut autre chose, et c'est le christianisme qui le lui offre avec une séduction irrésistible. Vers le milieu du second siècle, il pénètre dans le monde grec et s'y révèle doué d'une force d'expansion merveilleuse. Tandis que le néoplatonisme s'élabore au-dessus des masses et loin d'elles, le christianisme s'adapte aux besoins profonds de ces masses, s'évertue à les atteindre et, pour cela, à les comprendre. Celles-ci, sollicitées par des croyances grossières, confuses, changeantes, ne leur accordaient qu'un assentiment incomplet et méfiant; d'ailleurs elles n'en retiraient pas ce qu'elles en attendaient, car les divinités perdaient leur prestige aussi sûrement que la croyance en elles s'évanouissait. La crédulité, quoi qu'elle fît, ressentait quelque chose du scepticisme qui décourageait l'ancienne confiance et ruinait les antiques adorations.

A la place de ce paganisme hésitant et affadi, on voyait grandir et prospérer le christianisme entreprenant, audacieux, héroïque, sûr de lui-même et certain de l'avenir. Par ses origines et ses Livres saints il plongeait ses racines jusqu'aux premiers jours de l'humanité, par ses promesses il atteignait les heures troubles qui marqueraient la fin des temps, par sa révélation, il expliquait le mystère du monde et de l'homme, et donnait une solution morale et consolante au problème de la destinée. Le christianisme ne proposait pas des explications ambitieuses en une langue hermétique, il présentait en un récit simple et touchant des récits merveilleux qu'on ne savait comment contredire, tellement ils paraissaient naturels et véridiques. C'était une combinaison à la fois ingénue et savante, allant de la prophétie qui annonce au miracle qui prouve, à travers un récit historique qui ne laissait rien de vague ni d'obscur, et donnait une trame continue d'affirmations définies, de promesses précises et de prescriptions fermes. « Dès qu'il eut vaincu les premières difficultés, il grandit rapidement à côté de l'hellénisme, et il le dessécha dans ses racines, en attirant à lui, pour ainsi parler, toute la sève de la terre. Les premiers apologistes au IIe siècle, sont en général de faibles écrivains et de médiocres penseurs. Mais ils manifestent une force qui n'a besoin ni de style ni de dialectique, celle de la croyance et de l'amour. C'est par la foi, et non par le raisonnement que le christianisme a détruit l'hellénisme. Le raisonnement au contraire, même chez les docteurs chrétiens, tendait plutôt à le sauver, en l'incorporant, plus ou moins modifié, à la croyance nouvelle. Cela est bien sensible chez les théologiens du IIIe siècle, chez Clément et chez Origène. L'un et l'autre se rattachent à Platon pour la métaphysique, au stoïcisme pour la morale. Ils tendent donc à fondre l'hellénisme dans le christianisme, et ils préparent ainsi l'union éphémère qui va se réaliser après eux. »

L'hellénisme reprend vie au IVe siècle. On voit les écoles se relever et continuer la tradition grecque, mais c'est un spectacle d'une indigence significative que celui de rhéteurs tels que Himerius et Libanius, de philosophes tels que Jamblique et Thémiste, d'historiens comme Eunape et Julien, tous vides d'idées et débordant de phrases. En fait, ils produisent peu de chose et ne laissent rien; la vraie littérature grecque, au IVe siècle, est la littérature chrétienne.

Celle-ci est imbibée d'hellénisme qu'on sent, qu'on voit partout dans l'érudition historique d'un Eusèbe, l'éloquence d'un Athanase, d'un Basile, d'un Grégoire de Nazianze, d'un Chrysostome; leur dialectique et la façon dont ils exposent la théologie chrétienne, tout cela se ressent de la tradition grecque. Tandis que sophistes et rhéteurs s'exténuaient à parler pour ne rien dire et ne disaient plus rien qui valut la peine d'être écouté, évêques et Pères de l'Église font revivre le rejeton hellénique, le font prospérer et reverdir, parce qu'ils sont en contact avec la foule. Il semble donc que l'hellénisme, définitivement épuisé dans sa veine primitive, se renouvelle alors sous forme chrétienne. On voit renaître les genres anciens, mais christianisés, l'éloquence surtout, tantôt militante, tantôt familière et didactique, la philosophie, l'histoire, la littérature épistolaire. A ces genres, le christianisme fournit la plupart des idées et des sentiments; quant à l'hellénisme, s'il leur donne, lui aussi, des idées, il leur apporte surtout son art et ses méthodes. Au premier abord, l'alliance ainsi contractée semble féconde, néanmoins elle durera peu et ne produira rien d'utile. La raison est de tous les temps; cette alliance n'était pas conforme à la nature des choses.

Le christianisme avait grandi en dehors de l'hellénisme, ou plutôt en opposition avec lui; et, aussi, en en dehors de toute préoccupation d'art et de beauté sensible. La forme littéraire lui demeure étrangère jusqu'à la fin du IIIe siècle. Il est très vrai que ses apologistes, ses docteurs, ses premiers historiens se servent de la langue avec indifférence, sans se soucier le moins du monde de la faire concourir, par des qualités originales, à l'effet qu'ils veulent produire. Les emprunts qu'ils font à la tradition grecque, sont des emprunts de pensée, pour nourrir leurs discussions, pour développer leurs doctrines. Mais ils sont aussi affranchis qu'on peut l'être de ce désir de satisfaire le goût, de charmer ou de frapper l'imagination, sans lequel il ne peut y avoir de création littéraire à proprement parler.

On n'insistera jamais trop sur la gravité du changement apporté par la conversion de Constantin. A

partir de ce moment, l'Église, non seulement, est assurée de vivre, mais elle réalise son plan de conquête politique, administrative et sociale. Ses membres, évêques, clercs et fidèles, pénètrent partout et ne se sentent plus déplacés nulle part; on compte avec eux et, soit sympathie, soit crainte ou curiosité, on les accueille et même on les attire parmi les hautes classes de la société. Les lettrés qui n'ont jamais montré que prévention et dédain à l'égard du christianisme, indifférence et dureté envers les fidèles, ne sont pas fâchés de faire leur paix particulière avec le pouvoir par l'intermédiaire de ceux qui en ce moment jouissent de ses faveurs. L'Église observe ce revirement et sait en tirer parti. Déjà, pendant l'âge des persécutions, elle aimait à élever à l'épiscopat des hommes de bonne naissance et d'éducation affinée, un Denis et un Pierre d'Alexandrie, un Cyprien de Carthage; à plus forte raison, maintenant qu'elle doit faire face à une expansion soudaine et imprévue, lui faut-il improviser des cadres, désigner, préparer et former hâtivement des évêques capables de figurer dignement à la tête des communautés; elle les recrute de préférence parmi les élèves des écoles qui se sont formés dans leur jeunesse à l'art de la parole. Ceux-ci font profiter l'enseignement religieux de tout ce qu'ils ont appris auprès de leurs maîtres païens. Ce sont les disciples d'Himérius et de Libanius qui occupent les chaires épiscopales de Césarée, d'Antioche et de Constantinople. Ils y portent l'art qu'ils se sont assimilé, un art tout hellénique. Sensibles au bienfait qu'ils en ont reçu, ils recommandent à leur tour cette éducation aux jeunes gens. Seulement, tout en la recommandant, ils la détruisent à leur insu. Ils veulent réduire l'enseignement profane au très modeste rôle de préparation première; et ils ne voient pas qu'ainsi humilié et découronné, condamné à servir des fins qui ne sont pas les siennes, il ne peut que dégénérer en une sorte de mécanisme.

Et c'était bien un mécanisme que les chrétiens voyaient dans l'éducation hellénique qu'ils prétendaient employer après l'avoir vidée de son contenu, sans s'apercevoir qu'alors elle n'était plus rien. L'hellénisme croyait à la raison, à la beauté, à l'ambition, à l'intérêt, il les enseignait et les encourageait. Du moment où on voulait le faire servir à exposer, à exalter la négation de tout ce qui était son *credo* particulier, l'hellénisme n'était plus rien qu'un bavardage. Le christianisme ne pouvait pas user longtemps d'un instrument qu'il émoussait et détériorait un peu plus chaque fois qu'il recourait à lui; aussi, après le IVe siècle, le désaccord s'accuse rapidement. L'enseignement des écoles devient formel, mécanique, stérile, et, si l'on osait dire, il semble vidé de sang, il n'a plus de relation directe avec la vie.

Les circonstances politiques ne sont pas sans influence sur cette situation; elles précipitent le déclin des études. L'empire d'Orient se fige et se cristallise dans le despotisme administratif et bureaucratique. Plus d'initiative, plus de débouchés ouverts aux hommes de talent et d'énergie; tout est réglé, classé, hiérarchisé, prévu et prescrit. L'hellénisme, qui était par essence liberté, activité d'esprit, perd en peu de temps toute possibilité d'existence.

La littérature profane et la littérature chrétienne grecques s'acheminent, presque du même pas, vers le néant où elles disparaissent vers le VIIe siècle. La littérature profane, épuisée, cesse d'exister à une date qu'on n'a pas pris soin de signaler comme si on ne s'était même pas aperçu de sa fin, tellement elle avait cessé de compter pour quelque chose. La littérature chrétienne est entraînée dans la décadence générale. « N'ayant pas su se faire un art qui lui fût propre, elle voit décliner celui qu'elle a emprunté, à mesure que décline l'hellénisme lui-même. Au Ve siècle, elle compte encore des historiens de quelque valeur relative, bien que dénués d'originalité, un Socrate, un Sozomène, un Théodoret, et plusieurs autres; au VIe, elle n'a plus, sauf Evagrius, que des moines chroniqueurs et compilateurs sans idées, sans critique, sans art, dont la série va se prolonger à travers le Moyen Age byzantin (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2562-2564). L'homilétique, qui avait fait sa gloire au IVe siècle, tombe très vite, elle aussi, après saint Jean Chrysostome, sans cause apparente, par impuissance de vivre; les Antiochus de Ptolémaïs, les Sévérien de Gabale, les Théodote d'Ancyre et beaucoup d'autres sont tous des inconnus pour la postérité. La théologie proprement dite montre, il est vrai, un peu plus de vitalité : Théodoret de Cyr et Cyrille d'Alexandrie, au Ve siècle, sont encore des penseurs et des dialecticiens. Pourtant la querelle du nestorianisme est loin d'avoir, au point de vue littéraire, l'éclat qu'avait eu celle de l'arianisme au siècle précédent. Et, après eux, la philosophie chrétienne va se perdre obscurément, à travers le mysticisme de quelques moines, dans la scholastique byzantine, qui commence au VIIIe siècle avec Jean Damascène. [1] »

A l'âge apostolique il faut renoncer à produire des textes chrétiens relatifs à l'éducation et à l'instruction des enfants. L'éducation, qui devrait être comme le moule de la société, n'en est le plus souvent que l'empreinte. Les premiers fidèles, vivant parmi une société idolâtrique, s'efforçaient de s'en tenir à l'écart, mais pas complètement. Les affaires, les relations, les besoins qui dominent la vie quotidienne les obligeaient à entretenir des rapports avec une société qu'ils réprouvaient et qu'ils redoutaient, mais qu'ils fréquentaient néanmoins. L'éducation peut se donner dans le sein de la famille, il n'en est pas de même de l'instruction; rarement, à aucune époque, dans aucun pays, la famille a pu seule y suffire. Il fallut donc peser et décider les inconvénients et les dangers de l'instruction donnée dans les écoles païennes, les mesures à prendre pour prévenir et corriger l'enseignement païen. Les textes nous disent peu de chose sur ce point, et ce qu'ils nous disent sont des recommandations vagues, des généralités. Cependant Origène a conservé quelques lignes de Celse qui reproche aux chrétiens leur prosélytisme : « Quand ils peuvent, dit-il, rencontrer à l'écart quelques enfants, ils cherchent à les endoctriner. Ils leur disent de ne pas écouter leurs parents et leurs précepteurs; que c'est eux qu'il faut écouter... Ils leur glissent à l'oreille qu'ils ne pourraient, ni ne sauraient, en présence de leur père et de leurs maîtres, les initier à toute la doctrine qu'ils professent, mais que s'ils veulent les venir trouver dans les réduits obscurs où ils sont logés, ils les instruiront complètement de toutes choses. » Origène répond que les chrétiens refusent d'enseigner les jeunes gens en présence des précepteurs qui leur apprennent des fables obscènes, des vers érotiques et d'autres choses de ce genre [2]. Cette instruction que les fidèles donnent autour d'eux est religieuse, littéraire ou éducative.

L'instruction religieuse, c'est la catéchèse (voir *Dictionn.*, t. II, col. 2530-2579) qui ne s'adressait pas exclusivement, comme le catéchisme de nos jours, à des bambins. L'instruction littéraire, c'est l'initiation aux méthodes classiques. De bonne heure on voit des écrivains chrétiens en admettre la possibilité. Les

[1] M. Croiset, *Hist. de la littér. grecque*, t. V (1899), p. 317-330 Cf. J. Stiglmayer, *Kirchenväter und Klassizismus-Stimmen der Vorzeit ueber humanistische Bildung*, Freiburg, 1913. — [2] Origène, *Contra Celsum*, l. III, c. LVI-LVIII.

Recognitions clémentines nous disent que « lorsque, par les divines Écritures, on aura éclairé et affermi un disciple dans la connaissance de la vérité, aucune raison ne s'oppose à ce qu'il se serve, pour compléter sa persuasion, des lumières qu'il aurait acquises dès l'enfance dans les écoles publiques et par l'étude des arts libéraux [1]. » Les *Constitutions apostoliques* se prononcent moins favorablement : « Abstenez-vous, disent-elles, de tous les livres des Gentils. Qu'avez-vous affaire de ces doctrines, de ces lois étrangères et de ces faux prophètes? Ces lectures ont fait perdre la foi à quelques hommes légers. Que vous manque-t-il dans la loi de Dieu, pour que vous alliez recourir à ces fables? Si vous voulez lire de l'histoire, vous avez les livres des Rois; s'il vous faut de la philosophie ou de la poésie, vous en trouverez dans les Prophètes, dans Job, dans l'auteur des Proverbes et avec plus de perfection et d'élévation que dans aucun ouvrage de ces sophistes et de ces poètes. C'est, en effet, la parole de Dieu qui seule est sage. Recherchez-vous du lyrique? lisez les Psaumes; d'antiques origines? lisez la Genèse; des lois, des préceptes de morale? prenez le divin Code du Seigneur. Abstenez-vous donc absolument de tous ces ouvrages profanes et diaboliques [2]. »

Presque simultanément Clément d'Alexandrie et Tertullien abordent la même question. Clément estime qu'il serait tout à fait ridicule d'interdire l'art d'écrire aux hommes vertueux et animés des plus pures intentions, tandis que des hommes égarés et corrompus en feraient librement usage. « Quoi! dit-il, nous verrions Théopompe et Timée souiller leurs écrits de mensonges et de calomnies, Épicure lever le drapeau de l'impiété, Hipponax et Archiloque outrager impudemment les bonnes mœurs: et ceux qui ont le bonheur de connaître la vérité, de la posséder, il ne leur serait point permis de se rendre capables de la transmettre par leurs écrits à la postérité [3]! »

Tertullien serre de plus près le double aspect de la question : Est-il permis aux chrétiens d'enseigner les lettres profanes? Leur est-il permis de les faire apprendre à leurs enfants?

« Il n'est pas douteux, selon lui, que les professions de *ludi magister*, *grammaticus*, *rhetor*, ne soient dans une étroite dépendance du culte idolâtrique. D'abord ces professeurs ne peuvent s'empêcher de faire connaître, de prêcher les dieux de la Gentilité, leurs noms, leur généalogie, leurs aventures fabuleuses, les honneurs qui leur sont décernés. Ils doivent, en outre, observer les fêtes de leur culte. S'abstiendront-ils de celles de Minerve, instituées en faveur même des écoles? Ne doivent-ils pas consacrer à Minerve, et mettre sous l'invocation de son nom et de sa puissance tous leurs élèves nouveaux venus? Ne fermeront-ils pas leurs classes aux fêtes de Saturne? Ne recevront-ils pas des étrennes au nom de Janus? Aux fêtes de Flore ne doivent-ils pas décorer de fleurs la porte et les murs de leur maison d'école? Peuvent-ils se dispenser d'assister aux sacrifices publics, à l'occasion de la réélection des édiles, aux fêtes familiales des jours de naissance? Existe-t il une école où l'on ne voie la représentation des sept grandes divinités qui président aux sept grands astres?... Qui prétendra que tous ces actes idolâtriques peuvent convenir à un chrétien, qu'il soit professeur, pas plus que s'il ne l'était pas [4]?

Ces raisons étaient si graves qu'on ne pouvait les réfuter, et on voit Origène abandonner l'école de grammaire que lui avait laissée son père, le martyr Léonide : « Persuadé, nous apprend Eusèbe [5], que l'enseignement des lettres ne convenait nullement à un homme qui devait s'occuper des choses divines, il abandonna sur-le-champ son école de grammaire, la regardant comme chose futile, en opposition avec les saintes lettres; et comme il n'avait aucun autre moyen d'existence, il vendit quelques livres de sciences profanes, dans lesquels il avait profondément étudié, et se fit ainsi une rente de quatre oboles par jour qui lui suffirent pour vivre pendant plusieurs années [6]. » Dans un âge plus mûr, Origène donna des leçons de littérature et de rhétorique, à ce que nous apprennent saint Grégoire le Thaumaturge et saint Jérôme, qui ajoute que c'était un moyen de se servir de l'instruction littéraire pour attirer de nouveaux fidèles à Jésus-Christ.

Après la paix de l'Église, la mythologie avait subi une telle dépréciation qu'on pouvait bien l'enseigner, ce n'était plus qu'un programme littéraire, une matière à broderies et un prétexte à développements; les généalogies faisaient sourire, mais les aventures faisaient rougir, et c'est au nom de la morale plutôt qu'au nom de la raison qu'on condamnait ceux qui professaient la rhétorique. Saint Grégoire de Nazianze écrit à son ami Eudoxius : « Toi qui sais encore rougir, comment pourrais-tu te conformer à la manière d'être des rhéteurs? As-tu la langue assez méchante, l'esprit assez mal fait? Iras-tu de porte en porte apprendre à dire du mal de tes rivaux?... Voudrais-tu qu'en te qualifiant du nom de rhéteur, on te confondît, pour les mœurs, avec ceux qui le portent? Tu ne craindrais rien davantage... N'est-il donc pas temps de ne plus ramper, de ne plus s'enfler d'inepties, de consumer ses jours à conter des fables à des enfants ou à mendier à de frivoles auditeurs des claquements de mains? Allons donc! Laisse-moi là toutes ces fadaises et deviens enfin un homme. »

Le même Grégoire de Nazianze écrit à Grégoire de Nysse, pour lui faire abandonner une école de rhétorique qu'il avait ouverte : « Que vous est-il donc arrivé? vous, un jeune homme si sage, avoir conçu tout à coup un tel dégoût de ces Livres saints délicieux que vous lisiez au peuple [en qualité de lecteur]. Vous les repoussez aujourd'hui, vous les dédaignez aujourd'hui, vous les abandonnez dans un coin, en proie aux vers et à la poussière, et on ne voit plus, entre vos mains, que le frivole clinquant, le sel affadi des poètes et des écrivains profanes. Vous avez préféré le titre de rhéteur au nom de chrétien? Mais, me direz-vous, ai-je donc cessé d'être chrétien en enseignant la rhétorique (ou plutôt n'ai-je pas enseigné la rhétorique en chrétien?) n'ai-je pas été fidèle au milieu des enfants? » Grégoire de Nazianze ne peut le nier, mais il préfère faire valoir le scandale des esprits faibles, et il insiste sur le discrédit dans lequel étaient tombés les rhéteurs qu'il compare à des comédiens, profession tenue alors pour méprisable entre toutes. Comme Arnobe, il aurait pu invoquer encore l'hostilité déclarée de la plupart des professeurs de belles-lettres contre le christianisme.

La deuxième question que se posait Tertullien était celle de savoir s'il est permis de faire apprendre les lettres profanes aux enfants. « Si les serviteurs de Dieu ne peuvent enseigner les lettres, il ne leur est pas non plus permis de les apprendre; et comment alors pourront-ils élever leurs enfants, pour quelque profession que ce soit, puisque l'étude des lettres est l'introduction à toutes les professions libérales et à toute science humaine? Ne sont-elles pas même indispensables pour acquérir la science des choses divines? Comment donc pourra-t-on se passer ou s'abstenir d'apprendre les lettres [7]? » Il peut sembler piquant de

[1] *Recognit.*, l. X, c. XLII. — [2] *Constit. apost.*, l. I, c. VI. — [3] *Stromata*, l. I. — [4] *De idololatria*, c. X. — [5] Eusèbe, *Hist. eccles.*, l. VI, c. III. — [6] *Epist.*, LXIII. — [7] Tertullien, *De idololatria*, c. X.

faire donner la réplique à Tertullien par saint Grégoire de Nazianze. Celui-ci, dans une de ses poésies, parle d'un enfant que son père Nicobule, parent et ami de Grégoire, ne fait point étudier. Était-ce négligence ou bien répugnance d'une piété mal entendue? C'est ce qu'on n'arrive pas à démêler. Toujours est-il que le poète met sur les lèvres de l'enfant les meilleures raisons et les plus vives instances pour déterminer le père à l'envoyer au plus tôt dans les écoles, afin d'y étudier les poètes, les historiens, tout ce qu'on enseignait alors chez les historiens et chez les rhéteurs. Le père se laisse persuader, sur une deuxième pièce de vers, qui toujours fait parler l'enfant. Grégoire rend grâces à Nicobule d'avoir pris une décision qui fera le bonheur de son fils.

Dans l'éloge funèbre de saint Basile, l'évêque de Nazianze se déclare l'adversaire des détracteurs de l'instruction littéraire. « C'est, dit-il, le sentiment commun de tous les hommes de bon sens, qu'au premier rang des biens qu'un homme a reçus en partage, il faut placer l'instruction. Je ne parle pas seulement de ces connaissances, dans un ordre de choses surnaturel, et qui peuvent être bien étrangères à toutes les grâces, à tous les ornements du langage... J'ai en vue aussi cette instruction qui est en dehors de la foi et de ses dogmes, ces connaissances que la plupart des chrétiens regardent comme vaines et illusoires, pleines de périls, ne servant qu'à éloigner les âmes de Dieu, et que pour cette raison ils méprisent et ils abhorrent... Gardons-nous de mépriser la science et les lettres, parce qu'il est des gens qui n'en font aucun cas. Ce sont des insensés et des ignorants qui seraient charmés que les autres hommes leur ressemblassent, pour abriter leur incapacité personnelle sous le manteau de l'ignorance commune, et qu'il n'y eût personne pour les convaincre de leur insuffisance et de leur impéritie. »

Saint Basile n'eût certes pas désavoué ce langage, puisque nous trouvons dans sa correspondance deux lettres à Libanius lui adressant des jeunes gens de son diocèse pour apprendre la rhétorique : « J'ai vraiment honte, écrit l'évêque de Césarée au rhéteur païen, de ne vous envoyer mes Cappadociens que les uns après les autres. Je voudrais persuader à tous mes jeunes gens de s'adonner à l'étude des lettres et de vous prendre pour maître dans cet exercice. Celui que je vous adresse m'est connu par son père, homme des plus intelligents et des plus considérés de ce pays. C'est un de mes plus intimes amis. Je crois m'acquitter de ce que je dois à son amitié en vous priant de recevoir son fils au nombre de vos élèves ; c'est une faveur que recherchent avec empressement tous ceux qui savent apprécier le savoir et le mérite des hommes [1]. » Les objections soulevées contre cette correspondance pour l'unique raison que l'évêque n'a pas dû envoyer de jeunes chrétiens suivre les leçons d'un rhéteur païen, paraissent peu solides ; d'autant moins solides qu'on voit saint Grégoire de Nazianze envoyer successivement à Césarée de Palestine, à Thyanes et à Athènes, trois ans de suite dans cette dernière ville, les fils de Nicobule, ce qu'il a de plus cher au monde, dit-il, de plus près de sa personne, par la parenté. Or il avait envoyé un de ces jeunes gens au sophiste Stagirius qu'on n'a aucune raison de croire chrétien. Enfin, il suffit de rappeler que saint Basile, saint Grégoire de Nysse, saint Grégoire de Nazianze, saint Césaire, Théodore de Mopsueste, saint Jean Chrysostome ont tous étudié sous des maîtres païens, quoique les parents de ces futurs Pères de l'Église fussent eux-mêmes chrétiens.

A l'égard de la littérature elle-même, nous constatons vers le milieu du IVe siècle un fléchissement dans l'estime dont les chrétiens l'avaient entourée jusqu'alors. La *Vie de sainte Macrine* par son frère Grégoire de Nysse, nous montre comment leur mère Emmelie procéda à l'éducation de la jeune fille. « A peine, dit-il, Macrine fut-elle sortie de la première enfance qu'elle montra la plus heureuse facilité pour apprendre. C'était sa mère qui avait voulu être son institutrice : elle étudiait elle-même afin d'instruire sa fille. Elle se garda bien de lui enseigner ces fictions des poètes, dont on se plaît à remplir les jeunes esprits. Il lui semblait peu décent et même dangereux de représenter à l'imagination de sa fille ces tableaux, ces mouvements passionnés que retracent les poètes tragiques ; encore plus les faiblesses qu'on attribue aux femmes, dans les comédies ; c'était, à son avis, infecter et corrompre, dès l'âge le plus tendre, une âme bien née. Elle avait donc mieux aimé faire un choix des traits les plus édifiants, des maximes les plus frappantes de nos Livres saints, et sa fillette les apprenait. Le livre de la Sagesse lui avait fourni une multitude de sentences et de réflexions, propres à former le cœur et à éclairer l'esprit, pour toute la conduite de la vie. Cette excellente mère avait extrait des psaumes certaines invocations qu'elle accommodait à tous les exercices, de sorte que, soit que sa fille se levât ou s'habillât, ou prît ses repas, elle avait toujours quelque verset d'un psaume approprié à la circonstance, et le chantait comme une gracieuse chanson. En même temps que Emmélie cultivait ainsi l'esprit de son enfant, elle exerçait ses doigts aux ouvrages de son sexe et lui apprenait à manier habilement la laine et le fuseau. » Le père de famille approuvait sans doute ce programme d'éducation pour sa fille, mais il en appliquait un autre à ses fils : Basile, Grégoire et Naucrates. Eux se formaient aux arts libéraux et à la fois au service de Dieu.

Quand nous voyons les Pères traiter avec dédain les connaissances humaines et la littérature profane, il faut tarder un peu avant de prendre comme argent comptant tout ce qu'ils en disent. Il est aisé de malmener l'éloquence et de bafouer la poésie quand on prononce les discours de saint Basile, et quand on écrit les pièces de vers de saint Grégoire de Nazianze. Si sincères que soient ces hommes d'une intelligence et d'un talent supérieurs, si convaincus et si saints, ils se laissent aller à ces protestations exagérées auxquelles ils ne conforment pas leur conduit, eparce que ces protestations sont elles-mêmes de la littérature. Ce qui est certain, c'est que l'enseignement littéraire tel qu'il se donnait, au IVe siècle, dans les écoles, soulevait de graves objections parmi les chrétiens prévoyants des dangers qui pouvaient sortir de là.

On ne pouvait attendre le triomphe complet de l'Évangile sur le paganisme, aussi longtemps que la jeunesse des écoles nourrirait son imagination et formerait son goût dans la pratique des ouvrages de l'antiquité. Il se faisait un tiraillement dont la morale et la foi chrétiennes subissaient la conséquence, car la poésie et l'histoire, dont le rôle était si prépondérant dans l'éducation antique, exaltaient un passé, des héros et des mœurs que la doctrine chrétienne condamnait. Il n'est pas surprenant qu'à la fin du IVe siècle et au Ve siècle, la prévention des chrétiens contre les lettres profanes soit devenue de plus en plus agressive.

La tentative imaginée par Julien avait montré aux esprits les plus obtus ce qu'on avait encore à attendre et à redouter du paganisme. Cette persécution insidieuse révélait de la part de son auteur une réelle habileté de tactique. « Comme il sait, dit saint Grégoire de Nazianze, que nous méprisons toute recherche dans le langage, Julien s'est imaginé que nous ne compren-

[1] *Epist.*, CCCXXXV.

drions pas qu'il avait l'intention de nous priver d'un moyen puissant et d'un précieux avantage. » Cette adresse de Julien à tourner contre les chrétiens leurs propres idées, on la retrouve dans un raisonnement que nous a conservé saint Cyrille d'Alexandrie. « Pourquoi, disait Julien parlant aux chrétiens, pourquoi venez-vous vous asseoir à la table des Grecs si vos Écritures suffisent à nourrir votre intelligence? Ne craignez-vous pas que nos doctrines, portant dans vos esprits la lumière, détournent de leurs voies ceux d'entre vous qui auraient conservé quelques sentiments généreux? Vous auriez beaucoup mieux fait de défendre vous-même à vos sectaires toute espèce de livres profanes. » Théodoret dit encore que Julien aurait fait l'aveu qu'en interdisant aux Galiléens l'étude de la poésie, de l'éloquence et de la philosophie, il visait à les priver des traits qu'ils y trouvaient pour combattre l'idolâtrie. Théodoret ne dit pas où il a puisé cet aveu qu'on ne rencontre nulle part dans les écrits de Julien.

L'interdiction, faite aux professeurs d'enseigner la jeunesse et à celle-ci de s'instruire, causa une grande perturbation qui montre, à elle seule, combien il y avait à rabattre dans les anathèmes grandiloquents dont certains Pères foudroyaient la littérature classique. Dès l'instant qu'on les prenait au mot, ils se rebiffaient. Soudain, leur zèle s'échauffait, comme on le voit par tout ce que les Pères ont écrit à cette occasion. Jamais saint Grégoire de Nazianze ne s'était prononcé pour les études littéraires avec plus de force qu'il ne le fait dans son discours contre Julien : « Je vous abandonne tout le reste, les richesses, la naissance, la gloire, le pouvoir, tous les biens de ce monde, qui passeront avec lui comme un songe; mais je retiens et je garde l'éloquence qui m'a coûté tant de travaux, tant de voyages sur terre et sur mer et que je ne regrette pas. Puissions-nous, moi et mes amis, posséder au plus haut degré ce talent de la parole. Après ce qu'on doit placer avant tout, la science de Dieu, il n'est rien que j'estime davantage. » Saint Cyrille d'Alexandrie disait pour sa part : « C'est dans nos Écritures seules que nous allons puiser les principes de toute vertu, et nous ne faisons usage de vos livres grecs que comme d'un moyen préparatoire, d'une voie intermédiaire, pour arriver à la vraie science. »

On connaît la tentative des deux Apollinaire, le père et le fils, pour éluder le décret de Julien. « Ils étaient tous les deux bien instruits, le père dans les belles-lettres, le fils dans la sophistique. Par leur érudition, ils se rendirent l'un et l'autre, en ces circonstances, fort utiles aux chrétiens : le père, en sa qualité de grammairien, rédigea de suite un cours de littérature, dans un nouveau genre. Des livres de Moïse, il tira un poème héroïque, et tout ce qui est sous forme historique, dans l'Ancien Testament, il le traduisit en grands vers. Il en fit le sujet de plusieurs tragédies, dans lesquelles il introduisit toutes sortes de rythmes. Il voulut enfin, qu'au moyen de ces compositions, aucun des genres de poésies où s'étaient exercés les Grecs, ne demeurât inconnu et inaccessible aux chrétiens [1]. » Apollinaire, le fils, traita tous les dogmes évangéliques et tous les enseignements apostoliques en dialogues, à la manière de Platon, et les écrivit en grec. Tout cela, sauf quelques fragments, a péri. La prompte mort de Julien rendit aux chrétiens l'accès des écoles et des chaires, et on se détourna d'œuvres improvisées qui ne pouvaient soutenir une comparaison avec les modèles classiques.

Saint Jean Chrysostome, dans le III[e] livre de son *Traité sur la vie monastique*, suppose le cas d'un père ayant à choisir pour un enfant entre l'ignorance loin des écoles, ou la corruption des écoles et des grandes villes; il n'hésite pas et se prononce pour l'ignorance. « Faudra-t-il donc fermer toutes les écoles? » se fait-il objecter. « Je ne prétends point cela. Mais je veux qu'on n'ensevelisse pas les âmes toutes vivantes sous les ruines de l'édifice de la vertu. Si un jeune homme acquiert la sagesse, il n'y a aucun inconvénient qu'il ignore les lettres; mais si la corruption gagne son âme, il aura souffert un très grand dommage, fût-il devenu encore plus habile dans l'art de la parole, et un dommage d'autant plus grand qu'il sera devenu plus habile. On peut être tempérant sans érudition, mais jamais personne n'acquerra d'érudition, sans une conduite bien réglée. Tout le temps de la vie, sans de bonnes mœurs, se dissipe et se consume dans la débauche et dans l'inertie... Mais de quel mal sommes-nous donc menacés, si nous ignorons les belles-lettres? Ce n'est pas seulement parmi nous, qui rions de toute vaine sagesse, de tout art qui nous est étranger, que les lettres n'ont aucun prix. Des philosophes, qui ne nous appartiennent pas, n'en ont fait aucun cas. Quelques-uns d'entre eux les ont totalement négligées, et ils ne se sont appliqués, toute leur vie, qu'à cette partie de la philosophie qui se rapporte aux mœurs : ce qui ne les a point empêchés d'acquérir une juste célébrité. Tels furent Anacharsis, Cratès, Diogène. Socrate lui-même, qui a surpassé de beaucoup tous les autres dans l'étude de la morale, a été du même avis. Ne déclara-t-il pas à ses juges qu'il ne venait pas leur débiter, à la manière des jeunes gens, un discours artistement travaillé? L'élégance du langage, de l'aveu même d'un philosophe non chrétien, n'est donc point digne d'un homme sage, pas même d'un homme mûr. Ce sont des jeux d'écolier qu'il faut laisser aux tout jeunes gens. Combien ne serions-nous donc pas blâmables, nous, éclairés par la foi, si nous allions faire tant de cas d'un talent dédaigné par ceux-là même qui ne se nourrissent que de vent, et si, pour l'acquisition d'une chose si vaine, nous courions le risque de sacrifier ce qui seul est nécessaire?...

« Ce n'est pas que je veuille qu'on laisse croupir les enfants dans l'ignorance. Au contraire, si l'on trouvait un moyen de les instruire sans danger pour la vertu, je serais d'avis qu'on abondât dans l'instruction. Mais à quelle condition serait-il possible de réunir ce double avantage? » Et l'orateur s'embarque dans le récit d'une carrière d'étudiant qui se conserve vierge, mais grâce à un pédagogue qui le sèvre de tous les plaisirs et lui impose des jeûnes, des oraisons, des cilices, etc. « Mais qui consentira à mener une pareille vie? Et puisque personne n'y consentira, ne serait-ce pas le dernier degré de la cruauté de jeter dans l'arène, au milieu de tant d'ennemis, de pauvres adolescents qui ne sont pas même capables de se défendre contre eux-mêmes. »

On n'a pas ici à prendre parti pour ou contre les lettres classiques, mais seulement à savoir ce que les premières générations chrétiennes pensaient sur ce point. Il est visible qu'elles s'en détachaient peu à peu par l'effet de préventions d'ordre religieux et moral. La décadence littéraire, une fois le IV[e] siècle terminé, allait si rapidement qu'on en arrivait à ne plus sentir la beauté, par conséquent on ne cherchait plus à l'atteindre. Nous croyons sans peine que les récits indécents ou gaillards des prouesses amoureuses des dieux furent une source très efficace de perversité. Ces récits nous pouvons les lire de nos jours, et exception faite de quelques auteurs peu nombreux, on n'y lit pas beaucoup plus que ce qu'apprend la fréquentation de la société et les causeries des camarades. Depuis qu'il existe des étudiants qui appellent les

[1] Socrate, *Hist. eccles.*, l. III, c. XVI.

choses par leur nom et des écoliers qui lisent des romans en cachette, il semble bien difficile de croire que leurs imaginations aient pu être émues par les récits, les vers et les descriptions les moins atténués des auteurs classiques, que leurs sens aient pu être pervertis par les obscénités et les gaudrioles, le cynisme des auteurs qui ne leur révélaient rien de plus que ce que leurs yeux et leurs oreilles leur apprenaient un peu plus chaque jour.

II. Chez les Latins. — Chez les Latins la situation diffère de celle que nous avons montré chez les Grecs. Ici, pas de conflit et de divorce comme celui qui sépare l'hellénisme chrétien de l'hellénisme païen, et les opposa l'un à l'autre. D'abord la littérature latine chrétienne se fait plus longtemps attendre[1]; elle ne se montre pas avant la fin du IIe siècle, car les traductions latines de la version grecque des Livres saints peuvent offrir un intérêt philologique, mais n'en ont aucun au point de vue littéraire. Ce qui fait l'originalité du latin chrétien, c'est, d'abord, la manière dont il s'impose.

A cette date de la fin du IIe siècle, il n'y a plus de littérature romaine, plus d'esprit romain. La civilisation grecque affadie est submergée et effacée par l'influence orientale. En religion, en politique, dans les arts, c'est le règne syrien qui débute et s'affirme par ses dieux étranges, son luxe criard, son despotisme sanglant. Les vieilles traditions s'oublient et s'effacent, la littérature nationale n'a plus de lecteurs. Il faut que des idées nouvelles, des émotions neuves galvanisent cette force épuisée; qu'une inspiration sincère, ardente, suscite des œuvres capables de soutenir la comparaison avec celles de la période classique. C'est ce qui se produit au moment où naît en Afrique la littérature nouvelle sous l'impulsion de Tertullien. Simultanément ou peu s'en faut, apparaît Minucius Félix, et on possède avec l'*Apologeticum* et l'*Octavius* les deux cordes extrêmes de la lyre nouvelle, une stridente, l'autre suave, toutes les deux harmonieuses, habiles à émouvoir et à enchanter. Si beaucoup de traités chrétiens sont inférieurs aux ouvrages classiques, c'est uniquement par la langue et le style; venus dans un siècle de corruption littéraire et grammaticale, les écrivains chrétiens participent souvent au mauvais goût de leurs contemporains; ils prodiguent les pointes, les antithèses, les métaphores, les néologismes, les périphrases, les tournures compliquées et obscures, et par là restent au-dessous des classiques. Mais ils leur sont égaux par la profondeur et l'abondance des idées, supérieurs même par la sincérité et la vivacité de la passion. On a tant célébré, et sur tous les tons, Cicéron et Horace, qu'il y a, semble-t-il, une saveur de paradoxe à soutenir que Cicéron n'a rien écrit de plus harmonieux que Minucius Félix, et qu'Horace n'a point exploité une veine lyrique aussi pure que Prudence.

Il est permis de les comparer parce qu'ils ont reçu la même formation et employé le même instrument; il est même nécessaire de les comparer si on veut les comprendre parce qu'ils ont été formés, les uns et les autres, par la même éducation. Tertullien, Jérôme, Ambroise, Augustin et la plupart de ceux dont les noms prendraient place à la suite, ont été formés comme le furent tous les Romains instruits sous l'Empire; leur christianisme n'a pas très profondément modifié leurs habitudes intellectuelles.

A la fin du IIe siècle, le christianisme s'est tellement répandu qu'on a pu dire que le grain de sénevé a donné naissance à un arbre immense; non seulement il n'est plus de bon goût de le mépriser ou de le haïr comme faisaient encore Tacite et Suétone au début de ce siècle, mais les lettrés et les savants, jusqu'alors indifférents ou dédaigneux, lui accordent leur attention et, à défaut de sympathie, la curiosité. Certains ne s'en tiennent pas là; ils s'en font les défenseurs. Coup sur coup paraissent l'*Apologeticum* et l'*Octavius;* chez les Latins comme chez les Grecs, on débute par des apologies brûlantes d'ardeur ou habilement insinuantes; ensuite viennent les théologiens qui précisent le contour du dogme; enfin les littérateurs, historiens ou poètes, qui travaillent à embellir la langue, à l'assouplir et à l'enrichir afin qu'elle puisse rivaliser de magnificence avec celle des païens.

Le christianisme en Occident diffère par bien des aspects du christianisme en Orient; ici, terre de métaphysique, là pays de droit écrit, de sorte que le vieil esprit latin persistant se laisse seulement modifier et compléter par la religion. L'hellénisme l'avait poli et affiné, le christianisme l'adoucit et l'épure, mais le respecte et même s'en laisse marquer comme d'une empreinte.

Les traits essentiels de la race romaine se retrouvent dans le christianisme latin, tandis qu'ils manquent au christianisme oriental ou grec. Le plus important de tous est l'esprit pratique opposé à l'instinct spéculatif; cet esprit pratique se manifeste dans la religion primitive des Romains, dans leur conception de la famille et de l'État, il pénètre jusqu'à la doctrine stoïcienne, lui donne un caractère pratique et actif, et se réduit chez Sénèque à une simple direction de conscience. Toutes questions de doctrines mises à part, le christianisme à Rome présente les mêmes traits. Point de raisonnements et de subtilités, de l'action morale positive. Exception faite de saint Augustin, qui est un homme de génie, le seul; tous les autres écrivains ecclésiastiques tendent à l'action et ne paraissent pas attirés par la métaphysique. Saint Hilaire s'y essaie, parce que les circonstances l'ont transplanté en terre d'Asie où se poursuit une controverse ardue, il est le seul; saint Cyprien et saint Ambroise, Arnobe et Lactance, saint Jérôme et saint Fulgence se confinent par goût et par calcul dans la morale chrétienne.

De l'esprit romain, le christianisme a pris autre chose encore : le sens traditionnel et conservateur, la méfiance hostile à l'égard de tout ce qui est nouveau. Les hardiesses qui séduisent et emportent les Grecs font place au conservatisme qui enchante et rassure les Romains. Ce conservatisme aurait pu, dit-on, retarder indéfiniment le triomphe du christianisme et peut-être lui coûter la vie. A ses partisans, ce qu'on reprochait de plus clair, c'était d'être *molitores rerum novarum;* seulement à force de dévouement, d'héroïsme il a finalement vaincu, et alors, la situation se retourne. Ce qui l'empêchait de vaincre, une fois vaincu, va s'associer à lui, l'affermir, le renforcer, faire une intime alliance avec lui; le conservatisme s'identifie avec le christianisme, l'adopte, l'impose, le consacre au nom des vieux souvenirs. Les chrétiens du monde grec ne font rien de pareil. Les uns, gnostiques ou hérétiques, s'égarent dans les élucubrations les plus fumeuses et les inventions les plus subtiles; les autres, orthodoxes, s'évertuent à découvrir des explications ingénieuses et victorieuses qu'on n'adopte pas toujours. Les théologiens latins ont d'autres préoccupations. Parmi eux, les plus entreprenants s'inclinent devant le passé. Tertullien énonce la formule au nom de laquelle on condamnera toute nouveauté devenue suspecte : « Ce

[1] Caspari, *Quellen zur Geschichte des Taufsymbols*, 1875, t. III, p. 267-466 ; *Griechen und griechisch in der römischen Gemeinden in den drei ersten Jahrhunderten ihre Bestehens*, résumé par W. Sanday, *A critical and exegetical commentary on the epistle to the Romans*, in-8°. Edinburgh, 1900, p. LII-LIV.

qui est nouveau est faux »; saint Cyprien rassemble les *testimonia* de l'Écriture sainte pour les asséner comme des masses sur les contradicteurs; saint Jérôme s'emploie à fixer par l'histoire et l'érudition le témoignage des Écritures ; saint Augustin présente dans la *Cité de Dieu* ce que Bossuet a si magnifiquement exprimé d'un mot : « La suite de la religion. »

A ces traits de la race il faut ajouter ce qui fait le véritable mérite des chrétiens. Ils savent où ils vont, et ils y marchent sans que rien ou personne parvienne à les retarder ni à les arrêter; c'est que, dans leur fond, ils sont plus ou moins des apôtres et tous sont des convaincus. Ils ne veulent pas tous la même chose ni de la même manière, mais tous veulent quelque chose d'analogue : le triomphe de leur foi; et ils y travaillent. Tertullien le veut à sa manière qui est la violence farouche; saint Cyprien le veut à sa manière à lui qui est l'organisation robuste; Lactance enfin le veut par la séduction irréfutable. D'autres, après ceux-ci, n'ont également en vue qu'un progrès moral, une conquête spirituelle, et ce but ennoblit leur effort, fertilise leur esprit, rehausse leur talent, et à la place d'un divertissement offre le spectacle d'une conviction. Ils croient à ce qu'ils disent. Pour eux, l'art d'écrire est bien autre chose qu'un délassement, c'est un moyen d'action. L'art n'est à leurs yeux qu'un procédé utile pour atteindre, toucher et convaincre; ce n'est pas au sentiment du beau, à l'aptitude qu'on possède à le saisir qu'ils s'adressent, il leur suffit de ne pas froisser ce sentiment afin d'approcher l'âme de plus près. Car c'est à l'âme qu'ils s'adressent, c'est leur âme qui parle, et le dialogue qu'ils écrivent est destiné à retentir dans le sanctuaire intime que Cicéron, Virgile, Horace et Sénèque n'ont pas soupçonné. Musiciens impeccables d'une langue parfaite, ils en jouent sans cesse pour enchanter leur auditoire; leur art s'adresse au cerveau, celui des chrétiens se penche vers le cœur.

Le christianisme a sauvé la langue latine, elle ne l'a pas oublié. A la fin du Ier siècle, il eût pu se faire que le latin vînt à disparaître sous la poussée du grec qui gagnait et s'implantait partout. Même parmi les pauvres, les humbles, esclaves, affranchis, ouvriers, mendiants, étrangers, toute la racaille des grandes villes qui ne parle que pour ses besoins et ne songe pas à la littérature, le grec s'infiltrait. On le trouve partout aux catacombes, dans les épitaphes, les inscriptions gauches et incultes, sans grammaire, sans style et sans prosodie. A cette date, la foi populaire ne produit pas d'ouvrages écrits, mais des actes ou des méditations intérieures. l'Église de Rome, composée primitivement d'étrangers : Grecs, Asiates, Juifs, Égyptiens, se sert du grec; ce n'est pas avant le milieu du IIe siècle qu'on y parle couramment le latin; l'usage de cette langue nous vient de l'Afrique; ce sont les communautés africaines qui ont pris le latin pour langue usuelle et qui, grâce au génie d'Augustin, aux œuvres de Tertullien, de Minucius, de Cyprien, d'Arnobe, de Lactance, l'ont fait prévaloir en Occident sur le grec.

Quelle position ont pris ces docteurs dans la question des rapports de la culture classique et du christianisme? On ne peut se dispenser de rappeler un récit célèbre de saint Jérôme. Jeune encore, brûlé de toutes les ardeurs d'une nature qui ne souhaitait rien qu'avec passion, le plaisir comme l'étude, il se rendait à Jérusalem, pour s'enfoncer ensuite dans le désert de Chalcis avec une collection de livres dont il croyait impossible de se passer. Il s'installa en pleine solitude et se mit à dévorer les livres. Là-dessus survint un incident dont il faisait le récit de longues années plus tard à sa pénitente Eustochium [1] :

« Malheureux que j'étais! Je jeûnais, puis je lisais Cicéron; après nombre de nuits passées à veiller, après des larmes que le souvenir de mes fautes de naguère arrachait du plus profond de mon cœur, c'était Plaute que je prenais entre mes mains. Si d'aventure, me ressaisissant, je me mettais à lire les Prophètes, leur style sans élégance éveillait en moi de la répulsion. Mes yeux aveuglés ne voyaient plus la lumière, et ce n'était pas à mes yeux que je m'en prenais, c'était au soleil.

« Tandis que l'antique serpent m'abusait ainsi, une fièvre violente pénètra, vers le milieu du carême, jusque dans les moelles de mon corps épuisé, et, sans aucune rémission, chose incroyable, elle consuma tellement mes pauvres membres que je n'avais presque plus de chair sur mes os. Déjà on songeait à mes funérailles. Mon corps était tout glacé; un reste de chaleur vitale ne palpitait plus que dans la tiédeur de ma pauvre poitrine.

« Soudain je me sens ravi en extase, et transporté devant le tribunal du Juge. Une si éblouissante lumière émanait des assistants que, couché à terre, je n'osais lever les yeux. Interrogé sur ma profession, je répondis : « Je suis chrétien. » Alors celui qui présidait : « Tu mens, dit-il; tu es cicéronien, et non chrétien : là où est ton trésor, là est aussi ton cœur. »

« Je me tus aussitôt, et sous les verges (car il avait ordonné qu'on m'en frappât) je me sentais torturé plus encore par la brûlure de ma conscience... Enfin ceux qui étaient présents, se jetant aux genoux du président, le supplièrent de pardonner à ma jeunesse et de laisser à ma faute le temps du repentir, quitte à parachever plus tard le supplice, si jamais je lisais les ouvrages de la littérature profane. Et moi qui, dans un moment aussi critique, voulais promettre mieux encore, je fis ce serment : « Seigneur, si jamais il m'arrive de posséder ou de lire des livres profanes, je t'aurai renié! » Sur cet engagement je fus congédié, et remontai sur la terre. Au grand étonnement de tous, j'ouvris des yeux inondés de larmes, et ma douleur convainquit les plus incrédules.

« Ce n'avait pas été là un de ces profonds sommeils, un de ces rêves irréels dont souvent nous sommes dupes. J'en atteste le tribunal devant lequel j'étais prosterné : j'en atteste le jugement redoutable, objet de mon épouvante! Puissé-je n'être jamais soumis à un tel interrogatoire! J'avais les épaules meurtries; à mon réveil, je sentais encore les coups. Dès ce moment, je me mis à la lecture des Livres divins avec autant de passion que j'en avais mis à lire les livres humains. »

Ce récit nous apprend au moins deux choses : la première, que saint Jérôme ne manquait pas d'imagination; la seconde, qu'il était sujet à des cauchemars. Ce qu'on peut retenir de ce récit au point de vue de l'histoire, c'est que cet homme, d'une volonté si énergique et d'une intelligence si lucide, n'échappait pas plus que ses contemporains chrétiens au scrupule d'être sensible aux lettres classiques. Ceci peut nous sembler une tempête sous un crâne, en réalité cette tempête entraînait des conséquences fort graves : suivant qu'elle ravagerait le champ de la culture gréco-latine ou qu'elle le respecterait, celle-ci s'implanterait au sein du christianisme ou disparaîtrait sans y laisser sa marque. Si cette deuxième alternative l'emportait, c'était la civilisation européenne qui était changée.

Le scrupule qui s'éveillait tout à coup dans les consciences y pouvait naître au spectacle des ravages accomplis par une littérature corruptrice, mais encore

[1] S. Jérôme, *Epist.*, xxx, 30, *ad Eustochium*. Cf. A. Ficara, *La posizione di S. Girolamo nella storia della cultura*, in-8°, Palermo, 1916.

faut-il se redire que les chrétiens du IVe siècle s'alarmaient moins vite que ne font nos contemporains, au récit ou au spectacle de ce qui s'offrait quotidiennement aux regards. La vie antique comportait des licences que nous jugerions intolérables et auxquelles personne alors ne s'avisait de rien reprendre. Vers la fin du IVe siècle, l'ascétisme se fit de plus en plus rigoureux, réprouva des descriptions et des peintures trop suggestives de volupté. On voila, on badigeonna, on supprima par convenance et par modestie.

Peut-être apporta-t-on moins d'empressement et moins de conviction à l'égard des images licencieuses et des récits impudiques, qu'on n'en mit à s'insurger contre les intempérances philosophiques. L'appel impérieux de la chair paraissait moins grave de périls que le soupçon insidieux de l'esprit qui, au nom d'un principe d'indépendance intellectuelle, soumet la croyance à un examen dont il est difficile qu'elle ne sorte pas ébranlée. Ce n'étaient pas les dieux menacés dont le sort intéressait la foi chrétienne, mais c'était l'idée de Dieu elle-même, l'idée de Providence et de Rémunération future qu'il s'agissait de défendre contre un scepticisme tendant à la ruiner. Cette ironie agressive et ruineuse ne s'arrêtait pas à la conception païenne, elle atteignait par ricochet la croyance chrétienne, l'ébranlait et l'amoindrissait alors même qu'elle ne la tuait pas. Le gnosticisme se faisait le fourrier de la philosophie profane, avec laquelle il entretenait des accointances suspectes qui n'étaient pas faites pour disposer les fidèles à l'indulgence à l'égard de cette philosophie.

Pour ce qui a trait à l'art littéraire, on sait à quel degré de perfection il s'était élevé et comment, de là, il s'était égaré dans les régions de la virtuosité et de la fantaisie. « A force de se complaire dans les jeux frivoles de l'esprit, dans les inépuisables gentillesses des amplifications oratoires, la littérature gréco-romaine avait perdu en grande partie le sens de la réalité et le goût du vrai. C'est l'époque où triomphent la rhétorique, la néo-sophistique, dont l'étrange séduction pénètre tous les domaines de la pensée et assigne comme but suprême aux esprits les paradoxes habilement déduits, les thèmes scolaires richement développés et les ruses de style. Dans une société ivre de littérature et déshabituée de la vérité, le christianisme apparaissait, tourné tout entier vers la vie intérieure, convaincu passionément du sérieux de la vie humaine, du tragique de la destinée, et si loin de considérer les idées comme de simples jouets dialectiques! Comment n'eût-il pas jugé absurdes, et même pernicieux, les exercices, dont cette société faisait son ravissement et son orgueil? Il s'y sentait d'autant plus porté que la forme littéraire de la Bible était un sujet de stupeur pour les lettrés du paganisme, et devint prétexte à d'inépuisables railleries. Le grec biblique, avec ses hébraïsmes, sa simplicité toute voisine de la langue quotidiennement parlée, déroutait des gens aux yeux desquels tout était barbarie en dehors de leurs habitudes. Ce fut bien pis quand la Bible grecque eut été traduite en latin par des mains bien intentionnées, mais médiocrement expertes. Ces transformations, très littérales, puisqu'il ne s'agissait de rien de moins que de rendre dans sa teneur exacte la parole de Dieu, très populaires aussi dans leur langage, puisqu'elles devaient être comprises des plus ignorants, fournirent aux adversaires du christianisme quelques-uns de leurs plus injurieux persiflages. Et, par une réaction inévitable, les chrétiens furent amenés à concevoir de l'animosité contre le principe même de l'art du style, en tant que déformateur du vrai et ferment de vanité [1]. »

Tout ceci ne disposait pas les chrétiens à la sympathie, pas même à l'indulgence pour une civilisation qu'on estimait viciée et souillée à n'en pouvoir plus rien retirer de bon et d'honnête. Cette civilisation, battue en brèche, se défendait avec fureur et ne ménageait pas ses adversaires contre lesquels l'État dirigeait tous les moyens à sa disposition, même les plus injustes et les plus cruels. Aussi peut-on s'attendre à rencontrer chez ceux qui étaient victimes de cette politique féroce, une animosité profonde envers la civilisation qu'elle prétendait défendre et faire triompher.

On vit, au cours des premiers siècles, des chrétiens ennemis de la culture antique et prévenus contre elle au point de lui préférer les saintes Écritures. Dans une ville comme Alexandrie d'Égypte où la haute culture de l'esprit était traditionelle et qui comptait une population capable d'apprécier l'utilité des belles-lettres, on ressentait parmi les chrétiens une aversion très vive pour la philosophie grecque. La majorité d'entre eux lui était hostile [2], le vulgaire en avait peur [3], et il ne manquait pas de gens pour trouver à redire que le maître du *Didascalée*, Clément, fît cas de la philosophie et de la littérature et qu'il osât le dire; ces bons apôtres l'eussent volontiers dénoncé [4]. Cette étroitesse et cette intolérance se retrouvent au IVe, au Ve siècle, à Rome, en Cappadoce, en Cyrénaïque, à Constantinople chez le plus grand nombre des fidèles [5]. Cette tournure d'esprit nous surprend, nous avons tellement changé depuis lors! Quand nous voyons saint Jérôme, saint Grégoire de Nazianze, Synésius de Cyrène traités en suspects, parce qu'ils prétendent que tout n'est pas souillé et corrompu dans l'éducation profane, nous nous rappelons de quelle manière on traitait, de qu'elles accusations on accablait un d'Ozouville, un Duchesne, parce qu'ils prouvaient que la thèse de leurs contradicteurs n'était que galimatias, ignorance et supercherie. On est toujours l'hérétique de quelqu'un. Les écrivains chrétiens, même ceux d'esprit le plus ouvert et de tempérament le plus libéral, ne se montraient pas du tout disposés à être traités en apologistes du paganisme et de sa littérature. La défense qu'ils en présentaient s'en ressentait; elle était timide et montrait chez eux des admirateurs somme toute, assez tièdes. On se demande parfois si, sous prétexte de défense, ils ne lui portent pas des coups plus redoutables que ceux des fanatiques?

Il semble bien que, même parmi ceux qui font effort pour être indulgents et bienveillants, il y ait une assez forte dose d'inintelligence, car c'est probablement de bonne foi qu'ils adoptent l'hypothèse un peu folle mise en circulation par des Juifs alexandrins avant notre ère, d'après laquelle la sagesse grecque n'aurait été qu'un détournement de la sagesse hébraïque, les philosophes ayant exploité Moïse et la Bible.

On ne devait pas s'en tenir là. Puisque, au nom d'un art raffiné dont ils possédaient le secret, les païens avaient tourné en dérision la langue rude et le style informe des Écritures divines, on leur répondait que la langue et le style étaient de purs artifices et de simples conventions, préjugés qu'on ne pouvait prendre au sérieux. Le rhéteur Arnobe, passé maître en l'art de parler pour ne rien dire, soutint cette thèse de l'inexistence du style, dont il aurait pu donner ses propres ouvrages pour la plus probante démonstration.

Ces exagérations étaient fort loin de déplaire à tout le monde, parce qu'il y a toujours eu des « esprits rebours », gens qui ne s'éprennent que de ce qui est singulier et paradoxal. Il leur paraissait ingénieux

[1] P. de Labriolle, *Histoire de la littérature latine chrétienne*, 1924, p. 21-23. — [2] *Stromata*, l. VI, c. XI, n. 89; l. VII, c. I. — [3] *Ibid.*, l. VI, c. LXXX, n. 5. — [4] *Ibid.* l. I, c. I, n. 11-14. — [5] *P. G.*, t. XXXVI, col. 508.

de soutenir que le christianisme conduisait à une négation et un anéantissement de tout ce qui avait paru exister auparavant. La vie n'étant qu'une préparation à la mort et le progrès spirituel une simplification, le but de l'homme ne devait être que de devenir chrétien parfait. Nul besoin dès lors et nul profit à faire une part, si réduite fût-elle, à la littérature profane parce que inspiratrice des désirs charnels et des révoltes intellectuelles. Les lettres classiques, tolérées par quelques docteurs qu'on représentait insuffisamment trempés d'ascèse, devaient être impitoyablement rejetées de la discipline chrétienne.

Il ne manquait pas de gens pour élaborer alors une sorte de jurisprudence sous laquelle tombaient sans exception tous les ouvrages païens. Le chapitre VI[e] du livre I[er] des *Constitutions apostoliques* est intitulé : *Quod oporteat abstinere ab omnibus gentilium libris. Ab omnibus gentilium libris abstine. Quid enim tibi cum alienis sermonibus, vel legibus : vel falsis prophetis; quæ quidem leves homines avertunt a fide? Quid et enim tibi deest in lege Dei, ut ad illas gentium fabulas animum? Sive enim historica percurrere cupis, habes Regum libros; sive sophistica et poetica, habes Prophetas, Jobum, Proverbiorum scriptorem; in his plus industriæ, quam in omni poesi et sophistarum argutiis reperies; quoniam Domini Dei qui solus est sapiens, voces sunt; sive lyrica expetis, habes Psalmos; sive antiquas origines, habes Genesim; sive leges ac mandata, inclytam Domini Dei legem habes. Ab omnibus itaque alienis et diabolicis fortiter abstine. Sed et dum legem lectitas, abstine ab iis quæ in ea sunt adscita; et si non ab omnibus, a quibusdam tamen, quæ ad Deuterosim pertinent : quæ tantum modo historicæ cognitionis causa lege; ut agnoscas, laudesque Deum, quod te talibus tantisque vinculis liberarit. Sit autem tibi ante oculus propositum, cognoscere quid sit lex naturalis, et quid sint adjuncta illa, quæ ad Deuterosim spectant, quæque in eremo conflatoribus vituli data sunt. Lex enim in iis consistit quæ antequam populus in idolo latriam incideret et vitulum, Apim illum Aegyptiorum, fabricaretur, Dominus Deus locutus est, id est, in Decalogo : porro vincula quæ illis, postquam peccarunt, injecta sunt, tu tibi ne attrahas. Salvator quippe noster non ob aliud venit, nisi ut reos ab ira reservata liberaret, legem et prophetas impleret; et adscita illa Deuteroseos vincula, nel adimeret nel transferret. Idcirco enim invitans nos aiebat : « Venite ad me omnes qui laboratis et onerati estis, et ego reficiam vos. » Tu igitur cum legeris Evangelio ac prophetis concordantem legem etiam legito Regum historias, ut scire possis, quod omnes reges qui justi fuere, a Deo aucti sunt; et apud illum æternæ vitæ promissio eos mansit : quotquot autem reges a Deo fornicati sunt, in defectione sua, justo Dei judicio, brevi interierunt; et vita ejus privati sunt, sempiternum supplicium pro requie sortiti. Hæc igitur cum leges, multum fide auctus, Christo, cujus es corpus ac membrum adjungeris. Deambulans autem in foro, et lavare cupiens, utere vivorum balneo; ne, quia corpus turpiter nudum mulieribus ostenderis, aut quod non decet viros videre, spectaveris, vel tu illaqueeris, vel in te illquees quæ ita facile capiuntur. Ista ergo cave, ne animæ tuæ injiciantur laquei.*

Le document désigné sous le nom de IV[e] concile de Carthage, dans son canon 16[e], porte, cette prescription... *ut episcopus gentilium libros non legat, hæreticorum autem pro necessitate et tempore.* Il est fort possible que ces recommandations n'aient jamais été observées. « On voit pourtant le péril : la survivance de l'antique patrimoine scientifique et littéraire était directement menacée.

« Mais il aurait fallu pour cela que les principes absolus des intransigeants fussent poussés à bout et appliqués dans toute leur rigueur. Or la vie a des nécessités et des réactions où les parti pris, si ardents soient-ils, rencontrent leurs limites, et avec lesquels ils sont astreints à composer. Répudier en bloc la culture gréco-latine sous prétexte de rénovation morale et religieuse, c'était là un geste dont l'audace pouvait paraître grandiose. Conçoit-on vraiment que ce geste eût pu s'achever et réaliser son œuvre de destruction? Songeons à ce que représentait, comme puissance de recherche et de création, ce patrimoine hellénique, encore enrichi par le génie romain, après que celui-ci se le fut approprié, et qui, dans la décadence déjà sensible, subsistait encore presque intact.

« C'était d'abord le fruit d'une longue suite d'efforts admirables pour expliquer le monde à l'homme et l'homme à lui-même. Les philosophes, les critiques grecs, avaient révélé, par leurs tentatives d'interprétations rationnelles de l'ensemble des choses, par leurs intuitions psychologiques, par leurs analyses perspicaces de l'esprit humain et de ses créations, la puissance de la raison, quand elle s'applique méthodiquement à son objet. Puis ce réel humain, matière où s'étaient exercées leurs vues profondes était devenu entre d'autres mains, celles des poètes et des artistes, un enchantement pour l'imagination, en vertu d'un don de sympathie, d'un instinct du beau, d'une grâce, tantôt douloureuse, tantôt spirituelle, qui sont les marques de l'esprit grec. Dans tous les domaines de l'expression, spécialement de l'expression littéraire, les recherches des théoriciens, aidées des grandes créations de l'art, avaient décélé comment peuvent se traduire toutes les nuances de la sensibilité, et toutes les richesses de l'intelligence; comment le goût, d'abord instinctif, prend conscience de lui-même et se crée ses procédés; comment les mots acquièrent un pouvoir à la fois significatif et suggestif, tandis que la phrase s'organise, s'équilibre, s'amplifie, devient rythme, harmonie, beauté.

« Ces leçons de haute raison, ce savoir positif, cet art puissant, pathétique et raffiné, ces techniques savantes, le christianisme allait-il donc les sacrifier? Un tel retranchement n'eût pas atteint seulement des virtuosités artistiques auxquelles le sérieux chrétien avait le droit de rester étranger. Il aurait supprimé ou paralysé pour longtemps l'astronomie, la géométrie, la musique, la rhétorique, la dialectique, la grammaire, toutes les disciplines qui faisaient alors l'homme cultivé. Du même coup, le christianisme se condamnait à l'indigence intellectuelle; il se fermait les grandes voies de la pensée, et il compliquait de difficultés insurmontables son œuvre de conquête et de propagande.

« Si les phalanges chrétiennes s'étaient recrutées indéfiniment parmi « les cardeurs, les cordonniers, les foulons », selon l'ironique insinuation du philosophe païen Celse [1], il aurait été facile de faire bon marché des trésors intellectuels accumulés par les siècles antérieurs. Nul n'eût senti le dommage d'un tel holocauste. Mais, de bonne heure, des lettrés, des esprits rompus aux méthodes traditionnelles d'enseignement, s'étaient laissé séduire à la foi nouvelle, et, après en être devenus les fidèles, ils voulaient dans le prosélytisme de leurs certitudes, s'en faire les apologistes. Comment, dès lors, n'y auraient-ils pas introduit les exigences de leur pensée d'hommes cultivés et celles de leur amour-propre? Car ce fut pour eux une vive souffrance morale, une véritable *croix*, de sentir le mépris accablant que les doctes du paganisme faisaient peser sur « ce ramassis de gens ignorants et de femmes crédules, racolé dans la lie du peuple » comme disait l'un d'eux en parlant de la secte [2], et sur le livre où elle lisait la parole divine.

[1] Origène, *Contra Celsum*, l. III, c. LV. — [2] Cecilius, dans *Octavius*, de Minucius Félix, c. VIII, 4.

On les accusait d'humilier leur intelligence, de sacrifier à une foi irrationnelle les exigences de la critique et les élégances de l'esprit. Ils formèrent le vœu passionné d'obliger ces dédains à se taire en prouvant à leurs adversaires la beauté, la vérité de la doctrine chrétienne, au moyen d'arguments que ceux-ci ne pussent récuser *a priori*, et en les égalant par la perfection de leur art littéraire, par leur souci du bien-dire.

« C'est ce désir de se rehausser au point de vue intellectuel qui a fait probablement échec à la tendance un peu fanatique dont pourtant quelques vestiges subsistent çà et là, fût-ce chez les plus raisonnables. On s'avisa que saint Paul n'avait pas craint de citer dans ses *Épîtres* des auteurs profanes, tels qu'Epiménide, Euripide, Aratus : c'était déjà un « précédent » digne de respect. Tertullien lui-même, quoique inexorable par tempérament, reconnut que d'interdire aux chrétiens de s'initier à la culture profane, ce serait les réduire à une impuissance spirituelle et pratique à peu près complète [1]. Quelques-uns allèrent jusqu'à admettre que la vérité presque totale était éparse, dans les systèmes philosophiques païens, mais qu'aucun penseur ne l'avait embrassée dans son intégralité, parce que nul d'entre eux ne connaissait l'idée maîtresse qui domine la vie et qui lui donne sens et fin. Il n'était donc que de recomposer, à la lumière de la révélation, ces morceaux dispersés du vrai et de les ramener à l'unité [2]. Clément d'Alexandrie note que la connaissance des méthodes de l'histoire, de la géométrie, de l'astronomie, et surtout de la dialectique, est susceptible de rendre de grands services à l'interprétation des vérités de la foi et à la défense de ces vérités contre ceux qui les méconnaissent [3]. Saint Grégoire de Nazianze estimera que quiconque développe en lui soit la piété, soit la science et l'une à l'exclusion de l'autre, ressemble à un borgne, mais que celui-là est vraiment complet qui dispose de ces deux puissances.

« Ce sont là des déclarations qui ont leur prix. Il ne faudrait pas en exagérer la valeur, ni croire que cet apparent libéralisme ne soit pas fréquemment contredit, chez ceux même qui y condescendent, par des remarques inspirées d'un esprit assez différent. On a signalé déjà ces fluctuations et on en a marqué l'origine. Nous n'avons pas le droit d'imposer aux faits et aux textes une unité de tendances qui ne s'y reflète nullement, et qui ne serait qu'une vue ou un postulat de notre esprit. Il convient de les accepter tels que l'histoire nous les offre, avec leurs incohérences et leurs contradictions [4]. »

« Vers la fin du IVe siècle, une doctrine moyenne se dégagea de ces débats confus, et, grâce aux noms illustres de ceux qui la recommandèrent, elle acquit pour les âges ultérieurs, non pas force de loi, mais une force réelle d'influence et de suggestion. Il y a, classé à tort parmi les sermons de saint Basile [5], un opuscule célèbre où l'évêque de Césarée explique à des jeunes gens, ses neveux, « la manière de tirer profit des auteurs profanes » : c'est le titre même de ce petit traité, souvent réimprimé depuis la Renaissance, et qui a toujours été cher aux amis des lettres antiques. A dire vrai, on ne voit pas que le sujet y soit développé avec l'ampleur et la précision que l'on souhaiterait. Basile apporte à sa discussion moins de méthode que de bonhomie aimable et d'abondant humanisme. Néanmoins des principes importants s'en dégagent. Basile estime que, même dans cette littérature profane alors si décriée, tout n'est point gâté au point de vue moral; que les poètes, les orateurs, les historiens ont su louer le bien, et qu'ils fournissent une abondance de préceptes et d'exemples susceptibles d'apporter à l'âme du jeune homme un ennoblissement. Seulement il réclame un choix, afin que soient éliminées les parties suspectes. Sous réserve de cette épuration préalable, Basile est d'avis qu'il y a grand avantage pour les jeunes gens à lier commerce avec les lettres profanes; elles leur donneront comme une première formation qu'ils parachèveront plus tard par l'étude des Livres saints; elles accoutumeront leurs yeux novices encore à mieux supporter l'éclat éblouissant des enseignements de l'Écriture. Elles sont, en somme, pour le jeune chrétien du IVe siècle ce qu'a été jadis pour Moïse la science des Égyptiens, pour Daniel celle des Chaldéens. Elles valent en tant que préparation et acheminement à une plus haute tâche, qui est, en l'espèce, l'intelligence de l'Ancien et du Nouveau Testament.

« Le point de vue de saint Basile est donc assez spécial et n'échappe guère au reproche d'étroitesse. Mais quand on se rappelle avec quelles susceptibilités ombrageuses il avait à compter, en un tel sujet, on se sent plus enclin à rendre hommage à la générosité de ses intentions.

« Quelques années plus tard, vers 400, saint Jérôme eut à son tour l'occasion de préciser ses idées sur le même problème. Un de ses correspondants de Rome lui avait exprimé son étonnement de le voir entremêler ses ouvrages de citations empruntées aux auteurs profanes [6]. Jérôme lui répond, et sa justification ne va à rien moins qu'à revendiquer le droit absolu, d'utiliser les lettres gréco-latines dans l'intérêt et pour l'honneur de la foi. Il rappelle qu'une longue tradition, qui remonte par delà saint Paul jusqu'à Moïse même, légitime ce genre d'emprunts; que les nécessités de la polémique y obligent les défenseurs du christianisme, et que tel d'entre eux, pour avoir voulu s'y soustraire, a manqué son but. Il résume sa théorie personnelle en une comparaison : de même que dans le Deutéronome (XXI, 12) Dieu ordonne, avant d'épouser une captive, de lui raser la tête et les sourcils, de l'épiler et de lui couper les ongles, pour la rendre digne du lit de l'époux, pareillement le chrétien séduit par la beauté de la *sapientia sæcularis*, doit commencer par la nettoyer de tout ce qu'il y a de mort en elle, idolâtrie, volupté, erreurs, passions, et ainsi purifiée et préparée, elle deviendra digne de servir Dieu.

« Si l'on s'inquiète de savoir comment se faisait dans l'esprit de saint Jérôme l'accord entre cette doctrine et les engagements assez formels dont le songe cicéronien nous a fourni le témoignage, c'est saint Jérôme lui-même qui lève cette perplexité, quand, à une incrimination analogue de son ancien ami Rufin, devenu le plus perfide de ses adversaires, il riposte qu'après tout un songe n'est qu'un songe et n'engage à rien [7]. Quoi qu'il en soit, retenons le compromis dont il se constitue le défenseur.

« Celui auquel saint Augustin aboutit dans son *De doctrina christiana* [8], commencé en 397, achevé seulement en 427, est assez analogue

« Saint Augustin connaissait parfaitement la littérature latine profane. Il l'avait enseignée à Thagaste,

[1] ... *Cum instrumentum sit ad omnem vitam litteratura*, Tertullien, *De idololatria*, c. X; c'est une objection qu'on lui fait, mais cette objection il l'accueille; cf. *De corona*, VIII : *(Litteras) necessarias confitebor et commerciis rerum et nostris erga Deum studiis*, édit. Oehler, t. I, p. 436. — [2] C'est la théorie de Lactance, qui est en cela de la lignée des Justin, des Athénagore, des Clément d'Alexandrie et des Minucius Félix. — [3] Détail des références dans Wagner, dans *Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie*, 1902, p. 245 sq. — [4] P. de Labriolle, *op. cit.*, 1914, p. 24-34. — [5] *P. G.*, t. XXXI, col. 563-590. — [6] *Epist.*, LXX, dans *Corp. script. eccl. lat.*, t. LIV, p. 700. — [7] S. Jérôme, *Apologia contra Rufinum*, l. I, c. XXX; *P. L.*, t. XXIII col. 441. — [8] *P. L.*, t. XXXIV, col. 15-121.

sa ville natale, puis à Carthage, à Rome, et à Milan. Il n'avait pu oublier — ses *Confessions* l'attestent — que c'est à un traité de Cicéron, l'*Hortensius*, noble et éloquente exhortation à l'étude de la philosophie, qu'il avait dû son premier émoi intellectuel, et que là s'était allumée sa passion de sagesse et de vérité [1]. D'autre part, plus il avait avancé dans la vie, et plus rigoureux, plus exclusif s'était fait son christianisme : à tel point que dans ses *Rétractations*, écrites sur le tard, à soixante-douze ans, il se fit une obligation de désavouer dans ses écrits antérieurs — entre autres imperfections — tout ce qui y sentait, soit dans la forme, soit même dans l'expression, un excès de complaisance à l'égard des *liberales disciplinæ* [2].

« Cette double tendance, du lettré et du chrétien rigoriste, se trahit dans le *De doctrina christiana*, mais la seconde est prépondérante, comme il faut s'y attendre en un opuscule qui n'est autre chose qu'un traité de rhétorique sacrée ou un manuel d'interprétation des Écritures à l'usage des clercs. Selon saint Augustin, il y a, dans la science profane, des éléments si évidemment entachés de superstition que nul honnête homme ne peut songer à s'y initier : par exemple, l'astrologie. Il y en a d'autres, tels que l'histoire, l'histoire naturelle, l'astronomie, la dialectique, la rhétorique, etc..., qui, a condition qu'on se gare des dépravations et abus auxquels ils donnent lieu, sont dignes d'étude et rendront les plus grands services à l'exégèse et au commentaire oral des Écritures. Augustin aboutit, comme Jérôme, à une allégorie où se résume sa pensée. Il faut qu'imitant le peuple juif, au sortir de l'Égypte, le christianisme emporte les vases d'or et d'argent de ses ennemis et les emploie pour son usage [3].

« C'est sous le couvert de telles autorités et de tels raisonnements que la culture antique a pu être sauvegardée. On éprouve quelque surprise à constater que ses défenseurs n'aient point imaginé pour elle de plus convaincante apologie que de la présenter comme une sorte de propédeutique à l'approfondissement de la Bible. Tel est pourtant le fait. Chaque époque a ses raisons spéciales d'aimer le passé, de se rattacher à lui et de lui souffler un peu de la vie, faute de quoi il ne serait plus que cendre et poussière. Il convient donc de louer le courage et le bon sens de ceux qui résistant à la pression des zélotes de la pieuse ignorance, ont finalement maintenu le devoir ou du moins la permission d'apprendre l'art de penser et d'écrire là où cet art avait été si excellemment pratiqué [4]. »

Quand on lit les auteurs qui font métier de dire la vérité, on est surpris — bien à tort — de voir les uns proclamer que les lettres classiques n'ont été conservées que par la sollicitude éclairée et prévoyante, la direction libérale des représentants de l'Église, pendant que les autres soutiennent que le petit nombre de fragments qui nous sont parvenus a été soustrait à la stupide et haineuse ignorance, à la tyrannie précautionneuse du clergé. Ce disant, les uns et les autres s'acquittent vraiment de leur métier qui ne consiste pas tant à dire la vérité qu'à vivre à ses dépens. L'apologétique et le dénigrement nourrissent (maigrement c'est vrai) ceux qui s'y adonnent, et cette littérature industrielle n'est qu'un des aspects de la mendicité chez ceux qu'on nomme les « intellectuels ». On laisse dire et on n'en croit rien. L'Église ni ses chefs n'ont jamais eu, à l'époque dont nous parlons, une politique arrêtée sur la question du maintien ou de la disparition des lettres classiques.

Placés entre un danger et une nécessité, ses docteurs et ses évêques hésitaient et tergiversaient, passant de la bienveillance pour les lettres classiques à l'hostilité pour ces mêmes lettres, avec des temps intermédiaires favorables à la tolérance. Pour Tertullien, l'enfant peut fréquenter l'école païenne à condition d'être bien prémuni à l'avance contre l'erreur, mais il ne peut se dispenser de fréquenter cette école sous peine de demeurer sans instruction. Saint Jérôme, dans une lettre à Damase, conseille de rejeter « la poésie, la sagesse du monde, l'éloquence pompeuse des orateurs, cette nourriture des démons » et en même temps il trouve bon qu'on les étudie. Le fond de sa pensée, c'est qu'ayant grandi parmi les grammairiens, les rhéteurs, les philosophes, il a constaté la supériorité qu'assure la connaissance des lettres, et partagé entre les exigences de l'ascétisme et celles de la culture intellectuelle, il hésite, mais tout considéré, il reconnaît l'indispensable nécessité de se former aux lettres profanes. Saint Augustin fait leur part aux méthodes des anciens et justifie l'étude des arts libéraux dans une page célèbre, où il marque la nécessité de développer intégralement la raison [5]. Revenant sur cette question au soir de son expérience et de sa vie, il reconnaît qu'on peut être saint en ignorant les arts libéraux, et qu'on peut les connaître sans être saint [6]. Dans le traité *De doctrina christiana*, même hésitation. Et de tout cela on peut tirer une conclusion assez nette : c'est que tous étaient d'accord sur les dangers de la culture classique. Ils avaient fait sur eux-mêmes l'expérience des inconvénients d'un contact prolongé avec le polythéisme et la philosophie païenne, ils en déploraient l'influence et, volontiers, ils eussent proscrit cette éducation s'ils avaient pu réformer l'enseignement romain, ou bien constituer un enseignement libéral d'une valeur égale dans les écoles civiles. Mais ils ne le pouvaient pas. D'ailleurs l'intelligence de l'Écriture était un but auquel il fallait s'élever par des études préparatoires, faites en dehors. Loin de prendre dans l'enseignement la place des auteurs profanes, l'étude même des textes sacrés exigeait qu'on les étudiât. Les chrétiens n'avaient rien à mettre à la place; pendant longtemps ils n'avaient pas eu de littérature, ensuite ils avaient créé une littérature d'imitation qui ne s'adressait qu'à une élite religieuse. Quand il exista vraiment une littérature chrétienne pourvue de récits épiques, de récits didactiques et de récits historiques, quelques-uns purent croire à un nouvel âge des lettres latines, qui ne le cédait en rien aux âges précédents, et pouvait comme eux fournir des modèles. Mais cette opinion ne trouva d'accueil que parmi des esprits peu exigeants; elle ne s'imposa jamais à ceux qui voulurent puiser aux sources mêmes de la pensée.

III. Les lettres classiques au IVe siècle. — Au IVe siècle, le grec et l'hébreu n'étaient pas entièrement ignorés par les chrétiens [7] ; saint Augustin savait quelque peu de grec [8] et saint Hilaire aussi, plusieurs autres le savaient assez pour rendre des points à ceux qui, de nos jours, les ont traités d'ignorants; mais nous voulons seulement montrer ici la persistance de l'enseignement des lettres classiques en Gaule, du Ve au VIIIe siècle, c'est-à-dire dans une province et à une époque qui est réputée en pleine décadence.

[1] *Confess.*, l. III, c. IV. — [2] Cf. A. Harnack, dans *Sitzungsberichte* de l'Acad. de Berlin, 1905, t. II, p. 1106. — [3] *De Doctr. christ.*, l. II, c. XL; *P. L.*, t. XXXIV, col. 63. — [4] P. de Labriolle, *op. cit.*, p. 34-39. — [5] *De Ordine*, l. II, c. XII; *P. L.*, t. XXXII, col. 1012. — [6] *Retractationes*, l. I, c. III; *P. L.*, t. XXXIII, col. 588. — [7] C. J. Elliott, *Hebrew learning among the Fathers*, dans Smith and Wace, *Diction. of christ. biogr.*, t. II, p. 851-872; Caspari, *Quellen zur Geschichte der Taufsymbols*, 1875, p. 267-466. — [8] S. Salaville, *La connaissance du grec chez saint Augustin*, dans *Échos d'Orient*, 1922, t. XXV, p. 387-393. P. Guilloux, *Saint Augustin savait-il le grec?* dans *Rev. d'hist. ecclés.*, 1925, p. 79-83.

Il existait des écoles[1]; quelques-unes sont restées célèbres, entre autres celles d'Autun et de Marseille, celles de Lyon et de Besançon, mais nous ne savons pas l'époque de leur disparition. De ce qu'on constate l'existence de ces deux dernières au IIIe siècle, il ne s'ensuit pas qu'on doive les retrouver au siècle suivant, et pour les deux premières on n'a pas la preuve de leur durée jusqu'à la fin du IVe siècle. Grâce à Ausone, nous connaissons l'existence d'écoles à Toulouse, à Narbonne, à Poitiers et même à Angoulême, à Saintes et, peut-être, à Auch. L'école de Trèves comportait des traitements plus rémunérateurs pour les maîtres qui y étaient attachés, non à cause de leur mérite supérieur, mais parce que la ville était résidence impériale. Bordeaux eut plus de réelle importance, et il paraît bien que c'est là que l'étude des arts libéraux fut la plus florissante au IVe siècle[2].

L'enseignement donné à Bordeaux et ailleurs reproduisait le plan d'études tracé par Quintilien[3], et ce programme portait sur la grammaire et sur la rhétorique. Quand l'enfant savait lire et écrire, on lui faisait expliquer les poètes et on l'initiait à l'étude du grec. Cela nous semble bien peu de chose et très différent du programme surchargé de nos jours, mais si on y regarde de plus près, on voit que les malheureux écoliers du IVe siècle n'étaient pas plus épargnés que nos infortunés contemporains. Ces enfants doivent avoir l'expérience de la critique, posséder des notions de musique, d'astronomie, de physique, de philosophie, de versification, de rhétorique, d'histoire, en un mot tout ce qui peut leur être utile pour comprendre un texte et l'interpréter. Ajoutez à celà la géométrie et le maintien. Il n'y manque que la science du blason. Quand on a tant de choses à apprendre non seulement on ne chôme pas, mais on met les bouchées doubles : les élèves entassent les narrations sur les réfutations, les éloges sur les parallèles, ils développent les lieux communs, critiquent les lois, s'exercent à la déclamation, lisent les historiens, jugent les orateurs. A ce régime on fait quelques petits prodiges et un nombre respectable d'honnêtes médiocrités, mais celles-ci possèdent une teinture de cet ensemble de connaissances qui font l' « honnête homme ». En dehors de la grammaire, de la réthorique et du droit civil, aucune science n'est étudiée dans son ensemble. Cette éducation ne vise pas seulement à former un orateur, mais un fonctionnaire capable de servir utilement l'État dans une fonction quelconque : avocat, gouverneur de province, sénateur, magistrat. Quand les empereurs eurent mis la haute main sur les écoles, l'enseignement des arts libéraux prit le caractère officiel d'un enseignement d'État, et l'institution oratoire devint le type de l'éducation romaine.

Le grammairien avait un vaste programme à remplir. Il lui fallait enseigner le grec et le latin, faire comprendre le sens des phrases et l'enchaînement des idées; pour y réussir, il insistait sur les inflexions et les intonations, il expliquait les allusions historiques ou mythologiques, il puisait dans Pline l'Ancien et dans Varron, et s'aidait des *Histoires* de Tite-Live et des *Chroniques* de Népos. Voilà le bagage des élèves d'un grammairien, voici celui des élèves d'un rhéteur; c'est celui d'un bachelier de nos jours et qui tient en deux mots : Tout savoir!

En effet, Staphylius savait tout et déversait ce torrent sur son auditoire avec une voix persuasive, une parole calme que n'accélérait pas l'émotion et que ne retardait jamais l'hésitation. Les autres rhéteurs procédaient avec une égale assurance, chacun dans sa spécialité. Tel d'entre eux cultivait de préférence le panégyrique, tel la controverse fictive, tel la déclamation. Dans la nomenclature des professeurs de Bordeaux, il n'est question ni de philosophes, ni de jurisconsultes. On ne voit pas que ces deux disciplines fussent confisquées, mais il paraît plus probable qu'elles étaient centralisées. Dom Rivet a écrit qu'on n'enseignait publiquement la philosophie et le droit « qu'à Rome pour l'Occident[4] » et on voit en effet, dans les dernières années du IVe siècle, saint Germain d'Auxerre se rendre à Rome pour y étudier le droit[5]. Peut-être le droit et la philosophie étaient-ils réservés à la ville où pouvait s'exercer une surveillance prompte au soupçon, habile à la dissimulation, ingénieuse à l'interprétation, telle qu'on croit l'entrevoir aux termes de l'édit de 369[6].

Il ne s'ensuit pas que, dans les écoles de Gaule, les étudiants ignorassent le droit ou n'apprissent pas la morale. Les procès fictifs supposaient la connaissance des lois, de même que les cas de conscience supposaient l'étude des principes de la morale. L'enseignement du droit usuel était donné par les rhéteurs à l'occasion de leurs cours; les élèves fréquentaient les tribunaux devant lesquels ils étaient bien aises d'entendre plaider leurs professeurs dont certains étaient avocats; ainsi les occasions ne leur manquaient pas d'apprendre le droit.

La morale s'acquérait de façon analogue. Avant qu'il eût atteint l'âge de six ans, on mit entre les mains de Paulin de Pella des *Dogmata Socratus*. Qu'est-ce à dire? Sans doute un recueil de maximes écrites en grec et contenant de petites observations, des anecdotes, des contes développés autour d'une pensée morale. Ausone envoie à un ami une traduction latine des fables de Babrius pour ses fils; lui-même compose de petites pièces intitulées : *De ambiguitate eligendæ vitæ*, *De viro bono*, *De septem sapientibus*, puis encore les maximes et le jeu des Sept Sages, qui reflètent exactement l'enseignement moral donné dans les écoles publiques.

C'est la morale païenne qui était enseignée. Ausone, pour flatter son élève Gratien, ne trouve à lui comparer parmi les empereurs que Marc-Aurèle, et ceci amenait naturellement un rapprochement entre Ausone lui-même et Fronton; mais, Gratien, très pieux, et même timoré, ne trouvait rien à reprendre qu'on le rapprochât de l'empereur païen, philosophe et persécuteur. Aucun exemple ne montre mieux la place considérable que la morale païenne conservait à la fin du IVe siècle, et on comprend alors les plaintes de Salvien sur la persistance du paganisme dans un enseignement où les maîtres cherchaient leurs règles de conduite dans Pythagore, dans Solon, dans Socrate, dans Marc-Aurèle et semblaient ignorer l'Évangile.

Cette éducation avait eu d'autant moins de peine à s'implanter en Gaule qu'elle n'y trouvait pas de concurrence ni de résistance. Le celtique et le gaulois n'y faisaient pas l'objet d'une pédagogie didactique; d'ailleurs tous les deux se repliaient devant le latin devenu, en peu de temps, la langue de la majeure partie de la population. Le latin s'était répandu en Gaule, non seulement comme langue courante, mais comme culture classique : celle-ci s'adressait principalement à l'aristocratie qui, toujours avide d'emplois

[1] Th. Haarhoff, *Schools of Gaul. A study of pagan and christian education in the last century of the western Empire*, in-8°, Oxford, 1290. — [2] M. Roger, *L'enseignement des lettres classiques d'Ausone à Alcuin. Introduction à l'histoire des écoles carolingiennes*, 1905, p. 4. — [3] V. Jullien, *Les professeurs de littérature dans l'ancienne Rome*, in-8°, Paris, 1885, p. 199. — [4] *Histoire littéraire de la France*, t. I, 2e partie, p. 13. — [5] Constantius, *Vita Germani*, dans *Acta sanct.*, juill. t. VII, p. 202. — [6] *Code Théodosien*, XIII, III, 6.

et d'honneurs, avait vite compris que la fidélité au celtique et au druidisme ne la conduirait à rien de profitable. Elle s'était donc dirigée avec empressement vers les écoles et en formait la clientèle toute dévouée à l'étude des arts libéraux. Or, en 376, l'empereur Gratien enjoignait au préfet du prétoire, Antonius, de veiller à ce que dans les cités les plus peuplées, les maîtres les meilleurs, rhéteurs et grammairiens, fussent chargés d'enseigner à la jeunesse les lettres grecques et latines. Cet acte nous montre l'importance que continuaient à attacher les empereurs à la durée d'une des institutions qui avaient le mieux propagé les idées romaines. En outre, nous apprenons que le nombre des maîtres, en Gaule, était considérable. Seul, l'enseignement du grec était privé de maîtres compétents. Les finances municipales de plus en plus obérées ne servaient plus à rétribuer des professeurs, et le pouvoir central intervenait. Les professeurs qui s'étaient affranchis des écoles publiques, où on ne les payait plus, avaient ouvert des écoles privées qui, probablement, leur rapportaient plus et leur laissaient toute indépendance. Gratien, peut-être à l'instigation d'Ausone, voulut restaurer le contrôle de l'État soit afin de prévenir une crise scolaire, soit pour étouffer toute concurrence.

L'enseignement donné dans les écoles portait sur la langue latine, et tous les témoignages s'accordent à montrer l'efficacité de l'action romaine en Gaule. L'autorité impériale y était généralement admise, et l'empire semblait la forme sociale à laquelle était promis l'avenir. La confiance dans l'éternité de Rome était générale, bien qu'on ait pu citer des témoignages d'impatience; mais il faut entendre ceux-ci non pas comme les grondements d'une révolution en marche, mais comme le désir d'une transformation prochaine et jugée trop lente.

L'aristocratie gallo-romaine n'y poussait pas activement; sa conversion était venue un peu tardivement, et elle montrait peu de zèle pour le christianisme. Après l'échec final de la tentative de restauration païenne par Julien, il parut évident que le paganisme était appelé à disparaître, ce qui n'était pas fait pour lui attirer les dévouements et les sympathies. Lorsqu'en 391, l'édit de Théodose interdit de sacrifier aux dieux, la masse des indifférents se rangea sans hésitation au christianisme. La conversion tardive des maîtres et des élèves des écoles explique pourquoi l'enseignement ne s'était pas plus tôt ressenti de la révolution religieuse; la conversion rapide, et, pour beaucoup, purement extérieure, explique en grande partie, pourquoi les mœurs et l'éducation ne se transformèrent pas immédiatement. Il y eut bien les intransigeants, qui opposèrent la vie chrétienne à l'ensemble d'habitudes qui formaient la vie romaine; mais, malgré tout ce qu'ils purent dire, ils furent peu écoutés, mal suivis et ils se réfugièrent dans l'ascétisme. Les nouveaux convertis, entrés en masse dans le christianisme, ne se crurent pas tenus de renoncer à des obligations, et à des pratiques sans lesquelles ils n'arrivaient pas à concevoir la vie romaine. Ainsi se répandit et se conserva dans la classe instruite le sentiment que rien d'essentiel n'était changé.

Cette situation fut entretenue par les lois. L'État romain n'admettait pas que, dans aucune circonstance de la vie, les devoirs du citoyen ne fussent opposés au devoir du chrétien. Toutes les fois qu'un conflit s'était produit entre les uns et les autres, les chrétiens n'avaient pas hésité dans le sacrifice de leurs devoirs de citoyens. Ils se dérobaient aux charges publiques, sous prétexte de l'incompatibilité entre les devoirs de la conscience et ceux du patriotisme. Or, ces désertions, en se généralisant, ébranlaient l'organisation municipale et affaiblissaient l'État. Les empereurs y pourvurent. C'était de cette préoccupation qu'était imbu l'édit de Julien interdisant aux chrétiens le droit d'enseigner parce que, disait-il, « il faut que ceux qui font profession d'enseigner quoi que ce soit aient d'abord des bonnes mœurs, et que leur âme ne soit imbue, fût-ce au prix d'un changement, que de doctrines conformes à l'esprit public. » Cette mesure qui enlevait à ceux qu'il considérait comme les adversaires des idées romaines, le champ de propagande le plus fécond, complétait les édits interdisant l'abandon de la curie et le renoncement à la vie terrestre.

Tout ce qui se passait devant eux et autour d'eux confirmait les chrétiens dans la conviction que, nonobstant le christianisme, l'ancien état de choses subsistait. Depuis Constantin jusqu'à Théodose, ils regardaient ce qui s'était accompli, et ils réussissaient sans trop de peine à se persuader que l'Église chrétienne s'accommodait très bien de la société romaine et de l'administration impériale. De cela, l'aristocratie gallo-romaine du IVe siècle était persuadée. Elle retrouvait dans l'Église le spectacle de la société civile et y découvrait un débouché qui semblait inventé pour elle : l'épiscopat. Elle n'y voyait qu'une charge éminente promise à ceux de ses membres qui auraient préféré la carrière ecclésiastique à la carrière civile. Il est vrai que l'évêque était indépendant de l'empereur, mais cette indépendance comportait des arrangements, des concessions, qui plaçaient l'épiscopat dans une sorte de dépendance du pouvoir civil; en fait, un évêque devenait une sorte de fonctionnaire dont la souplesse exigeait des ménagements, mais dont la carrière ressemblait parfois à s'y méprendre à celle d'un magistrat de carrière. C'était une raison de plus pour rattacher les esprits à l'observation fidèle du passé, et empêcher le christianisme de donner partout ses pleins effets; aussi ne faut-il pas s'étonner si, à la fin du IVe siècle, nous rencontrons un personnage tel qu'Ausone, auquel tant d'autres chrétiens ont dû ressembler.

« Incapable d'un sentiment religieux, il n'a jamais eu de la religion que les pratiques extérieures. Une fois la prière quotidienne récitée, sa conscience est en repos, il retourne à ses occupations; peu lui importe alors si ses études sont dans l'esprit de l'Évangile, et s'il tient les promesses du matin. Remplir ses vers avec les Thaïs et les Lesbies, écrire les petits poèmes qui salissent son œuvre, ne lui semble pas indigne d'un chrétien; il croit s'excuser suffisamment en notant que « si la page est obscène, la vie est pure ». On sent qu'il trouve la vie bonne et s'inquiète fort peu de ce qui doit venir après. Au temps des persécutions il n'eût pas compris qu'un chrétien mourût pour sa foi; aurait-il admis seulement qu'un Romain embrassât une religion suspecte au pouvoir impérial? En tout cas, Ausone ne voit pas d'opposition entre ses devoirs religieux et ses devoirs civiques, entre la vie chrétienne et la vie romaine. Lorsque, dans sa vieillesse, il jette un regard en arrière, il juge qu'il a rempli la destinée d'un véritable Romain : il a été un rhéteur applaudi; il a eu le précieux honneur d'instruire le fils de Valentinien; il a occupé les plus hautes charges de l'État; il a pris part aux conseils de l'empereur et exercé — du moins est-il en droit de se le figurer — une influence sur les destinées du monde. Devant ces souvenirs, Ausone ressent une satisfaction, un orgueil que ne trouble pas la préoccupation de la vie future ou du salut. Sa vie s'est passée sans que se soit produite en lui de crise morale et religieuse, sans qu'il ait tenté la nécessité de réaliser les devoirs nouveaux introduits par le christianisme.

« Cet idéal, c'était celui de presque tous ses contemporains. Nous sommes incomplètement renseignés,

il est vrai, sur l'état des esprits au cours de cette crise. Nous connaissons bien les païens qui sont demeurés fidèles à leurs croyances; parmi les chrétiens, nous connaissons et ceux qui, comme Paulin de Nole, ont été transformés par la foi, et ceux qui, privés de conviction, avec une étrange inconscience, n'ont pas compris le drame qui se jouait sous leurs yeux. L'action des évêques nous échappe dans le détail; ils nous apparaissent bien, d'une façon générale, comme hostiles à l'intransigeance, mais nous ne voyons pas nettement comment ils surent accorder leur zèle religieux avec leur volonté de jouer un rôle dans l'État. Il nous manque aussi les confidences d'esprits positifs décidés à ne sacrifier ni leur repos ni leur salut, et s'ingéniant à concilier la foi avec les nécessités sociales. Sulpice Sévère, si inférieur à Paulin, est pourtant beaucoup trop rapproché de lui pour les représenter. Et cependant ils ont dû exister : chaque homme est naturellement habile à résoudre les cas de conscience qui intéressent si exactement son bien-être; les Gallo-Romains, en particulier, avaient l'esprit trop fin et trop souple pour que quelques-uns au moins n'aient pas trouvé la formule d'un compromis. Faute d'indices, nous ne savons comment des laïques parvinrent à aimer, sans cesser d'aimer la gloire, et à servir le Christ et l'empereur. Mais à en juger par l'intensité de la vie romaine au IVe siècle, il est vraisemblable que, pour la plupart, le problème ne se posa pas; ceux qui n'avaient pas l'esprit mystique ne trouvaient aucune difficulté à cette conciliation, les autres allaient dans les monastères : la vie céleste n'entrait dans les préoccupations que d'un petit nombre, et cette élite manifestait ses aspirations en se désintéressant des choses d'ici-bas, plutôt qu'en prétendant les réglementer. La masse restait attachée à la vie terrestre. Organiser sa vie le plus commodément possible, et, par sa participation aux charges publiques, contribuer à maintenir le monde dans la situation où Rome l'avait placé, telle était l'ambition des Gallo-Romains à qui la naissance ou la fortune permettaient de jouer un rôle dans l'État. Chez lui, aucun effort pour s'élever au-dessus de la vie terrestre, ou même pour modifier ses conceptions de l'existence. L'orientation pratique de ses goûts ne laissait aucune place au mysticisme, et son existence, qui nous paraît vide, parce que nous n'y apercevons pas ce qui nous préoccupe, était suffisamment remplie par les fonctions municipales, la gestion de ses biens, les soins de l'agriculture, par la chasse, la table ou par des plaisirs plus raffinés, comme la lecture, la conversation, la correspondance.

« Dans ces conditions, il ne faut pas s'étonner si les écoles de la Gaule ne cessèrent pas d'être des séminaires romains, dès que le christianisme eut triomphé. Croire qu'elles eussent pu se transformer par elles-mêmes, ce serait compter sans la force de réaction extraordinairement résistante opposée par les intérêts traditionnels, ce serait avoir l'illusion qu'un changement de culte pouvait être accompagné d'une révolution complète, dans la vie intérieure et dans les conditions et les besoins de la vie sociale. Comme toujours, les esprits conservateurs trouvèrent, dans l'intransigeance de leurs adversaires, des raisons de s'attacher à ce qui existait. En ce qui regarde les écoles, la rudesse de certains chrétiens, exigeant de la culture classique des sacrifices qui ressemblaient plus à un suicide qu'à une réforme, suscita sans doute bien des inquiétudes, et rendit, aux yeux de beaucoup, les lettres plus précieuses [1]. »

Ceci se passa au milieu d'événements que nous avons déjà exposés (voir INVASION GERMANIQUE) et qu'il suffit de rappeler en quelques lignes. Cet empire à qui un Gaulois, Rutilius Namatianus, promettait encore, vers 416, une durée sans fin, avait succombé politiquement et territorialement pendant le cours du Ve siècle. Les peuples qui envahissent la Gaule et qui s'y établissent peuvent bien se donner, et ils n'y manquent pas, pour les amis et les alliés de Rome, leurs actes n'en sont pas moins entachés de violence, et chaque pas comme chaque instant présente une nouvelle révélation du désordre. Par suite de ces événements, le lien qui rattachait l'aristocratie gallo-romaine à l'empire s'est continuellement relâché. En 475, une année seulement avant la chute de l'empire d'Occident, la plus grande partie de la Gaule se sépara de Rome. Par là même tout un côté de la vie romaine disparaissait, et l'aristocratie cessait de regarder vers Rome pour parvenir aux honneurs. A partir du dernier quart du Ve siècle, les écoles perdirent aux yeux de ceux qui les fréquentaient une partie de leur utilité, elles ne distribuaient un enseignement indispensable pour quiconque ambitionnait les grands emplois et les honneurs. Désormais elles n'offraient plus d'attrait qu'à ceux qui conservaient intact l'amour et le culte des lettres classiques.

IV. LES LETTRES CLASSIQUES AU Ve SIÈCLE. — Au Ve siècle, l'instruction donnée en Gaule est encore imbue des traditions classiques. Si nous énumérons les hommes qui ont étudié dans les écoles romaines à la fin du IVe siècle, et qui ont donné leur mesure pendant la première moitié du Ve siècle, nous rencontrons saint Eucher († vers 450), saint Honorat († 429), saint Germain d'Auxerre († 448), saint Hilaire d'Arles († 449), saint Orientius († vers le milieu du Ve siècle), Paulin de Pella († vers 459), saint Vincent de Lérins († vers 450). Salvien, mort très âgé en 480, connaît mieux les Pères de l'Église que les classiques. Prosper d'Aquitaine avait reçu la culture classique, peut-être à Bordeaux, peut-être à Marseille. Tous ces hommes ont écrit avec talent et ont possédé une connaissance suffisante des auteurs classiques. Sidoine Apollinaire représente l'histoire des lettres en Gaule pendant la seconde moitié du Ve siècle. A lire sa correspondance, on se croit transporté à l'une des époques les plus brillantes de l'histoire littéraire; on y relève les noms d'une trentaine d'écrivains, tous doués, à l'entendre, d'un merveilleux talent : poètes, orateurs, maîtres d'éloquence, jurisconsultes, sans parler de ceux qui aiment et cultivent les lettres sans aller jusqu'à être auteurs. On a pu en dresser un long catalogue qui constitue, en faveur du culte des lettres classiques, un document positif d'une valeur indéniable.

Lorsqu'on passe au détail des occupations dans les écoles, on voit que les écoliers apprenaient d'abord l'alphabet et, ensuite, dévoraient tout ce qui est du domaine de la grammaire et de la rhétorique. On retrouve les deux cycles distingués par Quintilien. De bonne heure on se livre à l'étude de la prosodie et de la versification; on s'exerce à manier les rythmes, on se familiarise avec les figures de grammaire. Dans les classes on lit : Virgile, Cicéron, Horace, Térence, Stace, et ce ne sont pas les seuls. Anthémius avait lu en outre dans son enfance Démosthène, Tite-Live, Salluste, Varron, Plaute, Quintilien, Tacite.

On mettait entre les mains des ouvrages que nous ne possédons plus : la traduction du *De Corona* par Cicéron, celle du Phédon par Apulée, un écrit de Tite-Live sur César, les *Ephémérides* de Balbus sur César, l'histoire de Juventius, Martialis, le *Purgopolynice* de Plaute, l'*Epitreponte* de Ménandre. A propos des textes, on apprenait l'histoire et l'histoire littéraire. Nous le voyons par Sidoine qui a certainement mis dans ses œuvres toutes les connaissances qu'il avait reçues en ce genre. Comme répertoire,

[1] M. Roger, *op. cit.*, p. 35-37.

on disposait de Varron, on possédait la chronique d'Eusèbe. La mythologie n'avait pas été chassée de l'enseignement, et Sidoine en a abusé plus encore qu'Ausone. Pour la rhétorique, nous n'avons guère que quelques indications, mais elles sont précieuses; elles montrent que les étudiants en rhétorique *déclamaient* comme dans les siècles précédents. Sidoine rappelle à l'un de ses amis les succès qu'il avait remportés dans cet exercice. Ailleurs, il parle à saint Remi de son recueil de *Declamationes*. Il se peut que le saint eût réuni des discours, sorte d'exercices d'école analogues à ceux qu'Ennodius nous a laissés. Claudien Mamert, dans sa lettre à Sapaudus, vante le miel et l'atticisme de ses déclamations.

Si on s'en rapporte aux textes que nous avons conservés, il semble que la dialectique ait alors tenu plus de place dans l'enseignement qu'au IVe siècle. Il en est souvent question. Elle paraît aussi plus intimement liée à la rhétorique. L'étude du droit était peu répandue. Sidoine le constate, et, dans un édit de 438, les empereurs Théodose et Valentinien expriment le regret qu'en dépit des encouragements multiples, les jurisconsultes fussent rares. Quant à la philosophie, nous avons mainte preuve qu'elle figurait parmi les matières étudiées en Gaule au Ve siècle. Comme au siècle précédent, on faisait une part très grande aux sages de la Grèce dans la morale. Leurs préceptes continuaient à fournir des motifs de développements ou de digressions. Sidoine ne fait pas une seule allusion à la morale chrétienne. Nous trouvons cependant chez lui quelques scrupules religieux. A propos de Claudien Mamert, il note que ce dernier a fait de la philosophie « sans blesser la religion »; dans une longue lettre à Fauste de Riez, il le félicite d'avoir purifié la philosophie et d'avoir enrôlé, pour défendre l'Église du Christ, l'Académie de Platon. Il reprend et développe la citation du Deutéronome qui, depuis saint Jérôme, servait à justifier aux yeux des intransigeants l'usage de la philosophie.

Au IVe siècle, les études étaient déjà superficielles, et bien des parties du plan de Quintilien étaient négligées; au siècle suivant, l'ensemble que formait le programme de l'éducation romaine se désagrège; il semble que les arts du Trivium au lieu de concourir à une seule fin soient considérés isolément. En entendant Claudien Mamert distinguer la grammaire, la rhétorique, la dialectique, on se sent plus près du Moyen Age. La hâte apparaît aussi dans les défauts communs aux écrivains du Ve siècle. Cet examen, si rapide qu'il soit, permet de saisir combien les études furent alors incomplètes. Sidoine et ses contemporains ont orienté toutes leurs études vers la recherche de la forme; ils ont négligé ce qui sert à la formation du jugement, ils se sont condamnés à une culture incomplète, et ils ont abouti à un style prétentieux et barbare, symbole de leur éducation incomplète et maladroite. Les hommes du Ve siècle ont plus parlé de Virgile et de Térence qu'ils ne les ont lus. Et pour la philosophie, il suffit de se rappeler ce que Sidoine en dit, avec quel soin il se tient dans les généralités, pour supposer sans injustice, qu'à très peu d'exceptions près, ses correspondants ne l'ont pas réellement étudiée. Elle a été pour eux moins un sujet d'étude qu'un prétexte à flânerie. Le cercle des gens instruits se rétrécit. Épars dans la Gaule, ils font de la littérature, de la philosophie et de l'astronomie par manière de passe-temps.

Ils se piquent de lire et de composer des vers; ils écrivent des déclamations, ils cherchent les applaudissements de leurs amis dans des *recitationes*; ils jouent aux poètes comme ils jouent aux philosophes, et, toute leur vie, s'amusent à des exercices d'écoles. Par des éloges excessifs qui trouvent toujours un écho, ils se donnent l'illusion de maintenir l'éclat des lettres, mais eux-mêmes ont trop de bon sens et de sincérité pour entretenir cette illusion. Sidoine qui décerne vingt brevets de génie autour de lui ne peut se tenir d'avouer que « la rouille du barbarisme ronge la langue latine », et que les lettres survivent grâce aux efforts d'une poignée d'hommes. Saint Avit déclare que pour être intelligible il ne faut pas avoir un style poli. Claudien Mamert fait la même constatation que Sidoine. D'après lui, l'abandon des études et de la culture intellectuelle remonterait déjà assez haut, mais il s'accentuerait chaque jour, non qu'il y ait pénurie d'intelligences, mais parce qu'on éprouve comme une honte à connaître la grammaire, la dialectique, la rhétorique et les autres arts libéraux. La philosophie elle-même, si cultivée, d'après Sidoine, est regardée, dit Mamert, comme *quoddam animosum bestiale*. Ce trait nous révèle un dangereux état d'esprit qui reparaît nécessairement aux époques de moindre culture. La rareté de l'instruction n'a pas pour unique effet de rendre la culture exceptionnelle; elle la rend suspecte : il semble qu'en s'instruisant, on se mette en dehors de la règle et que l'ignorance seule représente l'état normal.

De tout cela il ressort que, si l'enseignement des lettres n'avait pas disparu au Ve siècle, il était très menacé, en dépit des illusions que voulaient se faire un petit nombre de ses fidèles.

V. Les lettres classiques au VIe siècle. — Au Ve siècle on constate la désorganisation et l'affaiblissement de l'enseignement classique; au VIe siècle on a le spectacle de sa ruine. Dès la fin du Ve siècle, on avait vu les effets de la disparition des écoles. Déjà, les contemporains de Sidoine constataient le progrès de l'ignorance, et saint Avit reconnaissait que peu de gens étaient capables de comprendre des vers. Avec cette génération disparurent les derniers représentants de la culture classique en Gaule, et le VIe siècle ouvrit, pour les lettres, une ère de ténèbres qui se prolongea jusque dans la deuxième partie du VIIe siècle. Moins de cent ans après la mort de Sinoine, Grégoire de Tours écrivait, dans la préface de l'*Historia Francorum*: « La culture des lettres libérales décline ou plutôt périt dans les villes de la Gaule, le bien et le mal s'y commettent également, la férocité des peuples s'y déchaîne, la fureur des princes s'exaspère... » En cela Grégoire exprime le sentiment commun. « On ne saurait, dit-il, trouver un seul homme instruit dans la dialectique ou dans la grammaire, capable de retracer ces faits en prose ou en vers » : la plupart en gémissaient souvent et disaient : « Malheur à notre temps, car l'étude des lettres a péri parmi nous, et l'on ne trouverait personne capable de consigner par écrit les événements actuels. »

Grégoire n'exagère rien. Les faits parlent d'eux-mêmes, et l'on n'a pas besoin d'en préciser le sens. La situation politique la plus troublée accélérait la décadence, les troubles et les déchirements religieux entretenaient la corruption des mœurs, et les nobles ne songeaient nullement à réagir contre l'ignorance. Qu'est-ce à dire que cette « ignorance » à une époque où ce même Grégoire de Tours parle d'écoles et de maîtres, et où la culture religieuse suppose, au moins d'une manière générale, l'étude de la grammaire. Mais il faut s'entendre. Par ces mots, d'ignorance générale, au VIe siècle et aux siècles suivants, on ne prétend pas que, dans leurs relations sociales, les hommes de ce temps soient revenus à l'âge préhistorique, à l'état de nature, qu'ils aient oublié ce que des siècles de culture avaient introduit dans leurs mœurs et dans leur langue usuelle, qu'ils aient désappris l'usage de la lecture et de l'écriture. Ce qu'il faut entendre, c'est qu'on ne pousse plus l'instruction au delà des besoins courants,

et que la société cultivée, dépositaire des traditions et de l'enseignement littéraires, a disparu.

Pas une seule fois, au cours des VI^e^, VII^e^ et VIII^e^ siècles, il n'est fait mention de grandes écoles publiques où l'on donnât, comme au IV^e^ siècle, l'enseignement des lettres classiques. Quand on rencontre dans les textes le terme d'*école*, ou bien il ne signifie rien de précis, ou bien il désigne les écoles religieuses.

Sans doute, nous lisons dans Grégoire de Tours que le roi Chilpéric envoya « des lettres dans toutes les villes de son royaume » au sujet de l'instruction, mais il s'agissait simplement d'apprendre aux enfants à lire les lettres grecques que le roi avait ajoutées à l'alphabet latin. Cette intervention n'a rien de commun avec l'enseignement des lettres classiques. Frédéric Ozanam ne veut pas croire que les vieilles écoles restaurées par Gratien, célébrées par Ausone et par Sidoine Apollinaire aient disparu, mais il a cédé en cela à l'amour de la phrase, et n'a pas apporté une preuve ni une présomption en faveur du maintien de ces écoles pendant le V^e^ siècle; tout au plus a-t-il pu exploiter l'omission de leur disparition dans les récits du temps. Dom Rivet et dom Pitra ont inauguré une académie ou École du Palais, laquelle n'a jamais existé (voir *Dictionn.*, t. IV, au mot ÉCOLES, col. 1805-1813).

Si, au lieu d'institutions scolaires qu'on ne rencontre pas, on s'attache à découvrir la valeur des hommes qui passèrent pour instruits au VI^e^ siècle, on ne peut rencontrer de type plus représentatif que Fortunat et Grégoire de Tours. Ces deux personnages ont déjà fait l'objet d'une étude dans le Dictionnaire (t. V, col. 1982-1997; t. VI, col. 1711-1753). Fortunat est un italien qui a gardé, en Gaule, l'art de la flatterie allant jusqu'au mensonge inclusivement; aussi son témoignage est-il de ceux qu'on ne peut recevoir et qu'on est dispensé de discuter [1]. Grégoire de Tours, de bonne et vieille race gallo-romaine, est un autre homme. Son témoignage a été constamment invoqué pour mesurer le niveau de la culture classique au VI^e^ siècle, et quand lui-même s'excuse de son ignorance, il est difficile de ne pas l'en croire sur parole. En faisant et en multipliant ces déclarations, Grégoire a obéi à un autre sentiment que la modestie, il a montré simplement qu'il avait conscience d'avoir reçu une éducation très incomplète. L'étude minutieuse qu'on a faite de sa langue a prouvé qu'en s'excusant de son ignorance grammaticale, Grégoire ne prenait pas une précaution inutile. En supposant Grégoire capable d'écrire un latin moins barbare, mais contraint d'employer un langage rustique, pour être compris, on fait d'ailleurs le procès de ses contemporains. L'*Historia Francorum* n'était pas purement une œuvre d'édification. En l'écrivant, Grégoire ne désirait pas atteindre une classe de la société dont les écrivains anciens ne s'étaient pas inquiétés, et, chez lui, la peur de ne pas être compris ne pouvait être attribuée au déplacement des lecteurs. Si donc on admet, qu'instruit lui-même, il ait, par nécessité, usé d'un langage aussi inculte, on constate en même temps la culture rudimentaire de l'époque.

Autant qu'on peut s'en rendre compte, ses lectures furent moins étendues qu'Ozanam et Fustel de Coulanges ne l'ont pensé. Non qu'il ait eu de la répugnance à lire les auteurs profanes; la diatribe contre Virgile qui se trouve au début du *Liber miraculorum*, ne prouve rien. Comme d'autres hagiographes, Grégoire prenait plaisir et mettait peut-être une pointe de malice à opposer, aux aventures du héros et des dieux antiques, les vertus qui avaient illustré les héros de la sainteté. Dans ce passage même il rappelle le songe de saint Jérôme qui n'en avait pas moins continué à lire les classiques ou à les citer de mémoire, ce qui est une manière de les faire lire. Grégoire faisait de même, il blâmait la mythologie et la lisait encore. En fait, c'est Virgile qu'il connaît le mieux, ou pour parler plus exactement, c'est à peu près le seul auteur profane qu'il ait pratiqué. C'est à lui qu'il fait les emprunts les plus fréquents; il s'inspire de Salluste deux ou trois fois; pour Aulu-Gelle et Pline, il semble ne les connaître que de nom. Voilà les auteurs classiques qu'il a connus, et encore fort tard, alors que la formation de son langage et de son goût était déjà presque achevée; voilà les auteurs qui devaient résister à l'influence des versions de l'Écriure, des Sulpicius Alexander, des Renatus Frigeridus, des Sidoine Apollinaire et des Fortunat et à la poussée de la barbarie grandissante.

Ces lectures ne lui tinrent pas lieu d'une seconde éducation et, jamais, Grégoire n'acquit dans le commerce des anciens, les qualités de goût ni l'art du développement qui avaient rendu si précieux aux Romains l'enseignement de la rhétorique. Il n'y prit pas l'habitude de langage fleuri et n'écrivit pas de vers latins. Les lectures faites dans sa jeunesse lui avaient révélé l'existence d'une forme littéraire que les lacunes de son éducation ne lui permirent pas d'atteindre. La vision rapide d'un art, qu'il sentait supérieur, éveilla en lui des préoccupations qui se traduisent par une certaine recherche et même par l'emploi constant de certains procédés de style. C'est à ces résultats modestes qu'il faut, semble-t-il, limiter l'influence des classiques sur Grégoire de Tours, mais c'est aussi à l'effort inutilement poursuivi en vue d'atteindre le but, que nous reconnaissons chez lui l'insuffisance de la culture.

Il faut bien se garder de tirer des conséquences excessives des moindres traces d'instruction qu'on trouve notées dans les textes. Quand Grégoire de Tours dit du sénateur Félix et de son esclave, Andarchius, qu'ils avaient étudié Virgile, le *Code Théodosien* et le calcul, il ne faut pas s'écrier avec Ozanam: « Virgile commenté par Servius et Macrobe, c'était toute la poésie, toute la philosophie, toute la mythologie latine. Le *Code Théodosien* résumait la législation des empereurs chrétiens, le calcul comprenait toutes les sciences mathématiques. » Ce sont là des généralisations qu'on doit éviter. Ne nous laissons pas imposer non plus par ces *habiles*, ces *scholastiques*, ces *rhéteurs* dont Grégoire de Tours, Marculfe, l'auteur de la *Vie de saint Césaire*, redoutaient le jugement ou les railleries. Ils composaient sans doute le petit cercle des correspondants de Fortunat, et nous savons ce qu'il fallait penser de leur science. Les plus habiles n'avaient pas dépassé l'étude de Martianus Capella, qui, aux yeux de Grégoire, représente le plus haut degré de la science. Ils avaient seulement quelque teinture des lettres classiques, et cependant, on le voit, leurs connaissances apparaissent comme un phénomène exceptionnel.

VI. LES LETTRES CLASSIQUES DANS L'ÉGLISE DE GAULE.— Au IV^e^ et au V^e^ siècle beaucoup de chrétiens découragés par le spectacle de ce qu'ils avaient sous les yeux se réfugiaient dans les monastères. Allaient-ils y introduire la culture littéraire classique. Ceux qui renonçaient au monde pour se consacrer à Dieu, introduisaient-ils dans leurs retraites ces auteurs qui détournaient de Dieu pour annoncer le plaisir et l'erreur? La réponse paraissait peu douteuse.

De fait, les Gallo-Romains, qui, au IV^e^ siècle, représentent l'esprit monastique, ne se sont pas montrés favorables aux lettres. Sulpice Sévère estime que le récit des combats d'Hector et l'étude de la philosophie de Socrate doivent être rejetés et combattus

[1] A. Meneghetti, *La latinità di Venanzio Fortunato*, dans *Didaskaleion*, 1916, t. V, p. 195-298; 1919, t. VI, p. 1-166.

avec acharnement, et que le devoir de l'homme est « de rechercher l'immortalité pour sa vie plutôt que pour son nom, et cela, non en écrivant, en combattant, en philosophant, mais en vivant d'une manière pieuse, sainte et religieuse. » En principe, Paulin de Nole n'était guère plus favorable aux lettres; sévère aux poètes, il est plus indulgent pour la philosophie, du moins dans certains passages de sa lettre à Jovius, et il demande seulement « qu'on l'assaisonne de foi et de religion. »

Cassien est plus net : au chapitre XIIe de la XIVe Conférence, un moine demande à l'abbé Nestor comment se débarrasser des souvenirs païens qui le hantent. Pendant qu'il prie, pendant qu'il chante des psaumes, il revoit les héros des contes qui ont rempli sa jeunesse. Comment en affranchir sa mémoire? Nestor lui conseille ceci: « S'il apporte à lire et à méditer la sainte Écriture autant de zèle qu'il en a mis aux études profanes, il substituera vite à ces souvenirs stériles et terrestres des préoccupations spirituelles et divines.» Et aussi, « non seulement toute la direction et la méditation de son cœur, mais toutes les digressions, tous les écarts de ses pensées, seront chez lui une sainte et incessante rumination de la loi divine. »

Si donc les moines qui avaient autrefois étudié les poètes devaient en perdre le souvenir, il ne fallait pas s'attendre à ce qu'ils inscrivissent les études classiques sur les programmes de leurs écoles. Cassien se montre principalement hostile à la rhétorique qui induit, selon lui, au péché de *cenodoxia*. De plus, Cassien, avec Sulpice Sévère et Paulin de Nole, déclare « les syllogismes de la dialectique et la faconde cicéronienne indignes des simples vérités de la foi »; il se défend de connaître l'art d'écrire. Tout cela témoigne, dans les milieux monastiques gaulois, d'assez peu de faveur pour les lettres classiques.

C'est devenu un lieu commun d'apologétique et une banalité attendrissante des sermonaires, de soutenir que les lettres ont été recueillies et sauvées dans les monastères dès le commencement du Ve siècle. Cette affirmation qui est, paraît-il, édifiante, ne repose sur rien. Nous ignorons tout de ce qui a été l'enseignement dans les premiers monastères de la Gaule, nous ignorons même s'il y avait un enseignement à Ligugé et à Marmoutiers. On a trop souvent une tendance à rapporter à l'origine de ces monastères des institutions qui y furent établies beaucoup plus tard. Certaines institutions ne se sont introduites que progressivement, timidement et elles eussent surpris et inquiété dans leur état définitif les hommes qui avaient consenti à telle ou telle concession, d'où on prétend faire sortir l'institution qu'ils n'ont jamais prévue et moins encore voulue. Pas plus à Ligugé qu'à Marmoutiers, au temps de saint Martin, on n'entrevoit rien qui ressemble à des écoles monastiques.

Sulpice Sévère nous dit qu'à Marmoutiers les plus jeunes moines étaient occupés à transcrire des manuscrits, mais quels manuscrits, on peut supposer que ce sont des textes sacrés ou liturgiques; en tout cas, pas un document ne permet d'affirmer qu'à ce moment les lettres profanes aient été enseignées à Marmoutiers. Tout au plus enseignait-on à lire et à écrire aux illettrés en qui on reconnaissait quelques dispositions heureuses.

On en peut dire autant de Lérins (voir ce mot). Les affirmations en faveur de l'existence des écoles sont aussi gratuites que péremptoires. Le fait qu'on rencontre à Lérins des hommes ayant reçu indubitablement la culture classique, ne prouve ni qu'on la leur ait donnée dans ce monastère, ni que, durant leur séjour à Lérins, ils aient été chargés de la transmettre. Dans ces monastères, les habitants se montraient plus friants de théologie et de mystique que de toute autre chose.

Si les écoles monastiques s'évanouissent, pourra-t-on se rejeter sur les écoles épiscopales? En Gaule, au IVe siècle, nous voyons saint Hilaire de Poitiers († 368) revendiquer pour les chrétiens le droit d'étudier les lettres, non seulement au nom de la nécessité, mais à raison de l'éclat qui devait en rejaillir sur la religion. Saint Hilaire, formé à l'éloquence par les classiques, imaginait-il un autre source d'éducation? et s'il avait supposé qu'on pût être orateur sans l'aide de Cicéron et de Quintilien, ne l'aurait-il pas dit explicitement? Il faut retenir ces déclarations, mais surtout à cause de leur caractère exceptionnel et sans en exagérer la portée. Saint Hilaire a toujours connu le régime impérial florissant en Gaule, les écoles publiques prospères, et n'y a jamais vu la grande expansion du monachisme. On ne saurait donc rien conclure de ses tendances pour la nature de l'enseignement, que les évêques gallo-romains pouvaient donner, au début du Ve siècle, à leurs catéchumènes.

Quand les écoles impériales disparurent en Gaule, les membres de l'aristocratie apprirent les arts libéraux chez eux ou dans une école particulière. On pourrait être tenté de croire que ces circonstances favorisèrent la création d'écoles chrétiennes où une part considérable serait faite aux lettres sacrées; or il ne semble pas qu'il en fût ainsi. Les textes nous montrent assez souvent de saints hommes quittant le monde pour faire des retraites dans les monastères. Voici les deux jeunes fils de saint Eucher, Salone et Véran, qui sont conduits tout enfants à Lérins, mais nous ne savons pas ce qu'ils y ont appris, ou plutôt nous ne connaissons que leur instruction religieuse. Une lettre de Sidoine à Fauste, abbé de Lérins, lui parle de son frère et ne nous apprend rien sur l'histoire des lettres, non plus que la *Vie de saint Maixent* († vers 515) sur l'enseignement de Sévérus, abbé du monastère qui prit ensuite le nom du saint. La *Vie de saint Oyand* (voir *Dictionn.*, t. VIII, au mot JURA), mort en 510, est plus explicite. Oyand avait appris les éléments des lettres, puis il lisait jour et nuit les ouvrages latins; il était instruit de la faconde grecque. Le texte n'est pas clair; peut-être est-ce là une simple imitation, ou bien l'auteur veut-il dire que le saint connaissait à la fois les Pères grecs et latins. Dans les *Vies* des autres abbés de Saint-Claude, il n'est pas question de travaux littéraires.

Au VIe siècle, l'enseignement privé est allé rejoindre les écoles publiques; est-ce l'Église qui a recueilli l'héritage de l'enseignement des lettres classiques? Mais en Gaule, à cette date, il n'est plus guère représenté. Au cours de ce siècle, nous ne voyons le pape intervenir qu'une fois pour indiquer à un évêque de Gaule comment il doit user des lettres séculières. Saint Grégoire le Grand reproche à Didier de Vienne d'accorder à la grammaire une importance exagérée [1]. Il a appris, écrit-il, avec peine, que Didier exposait la grammaire à quelques-uns; il est attristé de savoir qu'une même bouche chante Jupiter et le Christ; il espère encore qu'on lui a fait un faux rapport, et que Didier se disculpera d'étudier les sottises et les lettres séculières. Cette lettre d'un pape a jeté dans le plus grand embarras ceux qui veulent trouver toujours matière à louange dans la conduite et les décisions des papes; ils ont tout tenté pour esquiver l'aveu qu'un des hommes les plus intelligents qui aient occupé le Siège apostolique, interdisait à un évêque de faire apprendre la grammaire, de lire et de faire lire les auteurs profanes. Peu importent les raisons qui ont éloigné le grand pape des études qu'il avait faites dans son enfance, ce qui est certain c'est qu'il

[1] S. Grégoire, *Epist.*, l. XI, c. XXXIV

a blâmé un évêque franc du VI^e^ siècle, ayant montré un goût exceptionnel, alors, pour les lettres; le pape lui déclara qu'elles ne convenaient pas davantage *laico religioso*.

Les canons des conciles ne montrent pas plus de souci pour les lettres classiques. Le premier canon du concile de Vaison, en 529, est ainsi conçu : *Ut omnes presbyteri, qui sunt in parrociis constituti... juniores lectores, quantoscumque sine uxoribus habuerent, secum in domo... recipiant et eos quomodo boni patres spiritaliter nutrientes psalmis parare, divinis lectionibus insistere et in lege Domini erudire contendant, ut et sibi dignos successores provideant et a Domino præmia æterna recipiant.* Les curés desservants des paroisses doivent recevoir auprès d'eux des jeunes lecteurs pour leur apprendre les psaumes, les guider dans les lectures pieuses, leur enseigner la loi de Dieu. Cela n'a rien à voir avec les arts libéraux. Dans ces écoles presbytérales, qu'on retrouve dans les *Vies* de saint Lomer et de saint Rigomer, on enseignait la lecture, l'écriture, le chant d'Église, l'Écriture sainte, notamment les psaumes; tout cela est étranger aux arts libéraux.

Les règles monastiques observées en Gaule contiennent assez généralement la prescription de la lecture. Celle de saint Césaire impose l'emploi de quelques heures chaque jour à la lecture; de même les règles de saint Aurélien, de Tarnate, qui procèdent de saint Césaire, et la règle dite des Pères. En outre, les règles de Césaire, d'Aurélien, de Ferréol stipulent que les moines apprendront les lettres. Il ne s'ensuit pas qu'elles leur imposent la culture classique. Au VI^e^ siècle la culture des laïques n'obligeait pas le clergé à se faire violence et à lire les auteurs païens. Sans de grands efforts, sans de grandes études, il gardait sa supériorité intellectuelle dans une société brutale et dépravée. De plus, les règles ne sont pas faites pour les séculiers, mais pour les moines, moins préoccupés de s'élever au niveau des hommes demeurés dans le siècle. Il y eut des monastères, au VI^e^ siècle, où les lettres étaient enseignées, mais ils n'étaient pas en Gaule.

Les *Vies* de saints forment une littérature si peu sûre qu'on ne peut y recourir qu'avec une extrême circonspection. Si on veut relever dans les *Vies* des saints du VI^e^ siècle, des indices sur l'instruction qu'ils avaient reçue, on aboutit à un médiocre résultat. Après avoir éliminé les *Vies* suspectes et les *Vies* tardives, il reste peu de chose, surtout si on tient compte du sens parfois douteux des termes : écoles, maîtres, études, lettres.

Nous ne reviendrons pas sur Grégoire de Tours; rappelons ce Didier de Vienne qui eut maille à partir avec saint Grégoire le Grand. Son biographe, Sisebut, nous apprend qu'il avait appris la grammaire. Saint Sulpice de Bourges était rhéteur et poète. Pour saint Martin de Vertou, mort vers 601, il est dit dans sa plus ancienne *Vie* qu'il avait été confié, enfant, à des maîtres qu'il avait bientôt quittés, renonçant aux *scholasticis disciplinis* « pour scruter les arcanes de la philosophie divine ».

On pourrait former une nombreuse catégorie de saints avec les noms de ceux qui sont représentés comme ayant fréquenté les écoles et appris les lettres; mais il est vraisemblable qu'il s'agit d'écoles analogues aux écoles presbytérales dont parle le concile de Vaison; en dehors de l'instruction religieuse, on y apprenait à lire et à écrire.

Somme toute, en Gaule, au VI^e^ siècle, l'instruction religieuse s'appuyant sur les connaissances élémentaires, suffisait à la presque totalité des hommes qui ont tenu un rang dans l'Église. Ceux mêmes qui ont gardé quelque souvenir des anciennes méthodes n'en ont retenu qu'une faible partie. Trop souvent ce minimum n'est pas atteint. Grégoire de Tours cite des évêques dont l'ignorance était extraordinaire. Dans les monastères, ces asiles de la piété, la science ne se trouve pas chez elle, ou du moins pas encore, car il ne s'est pas conservé un seul manuscrit classique copié à cet époque dans un *scriptorium* de la Gaule. Les copistes dont l'existence nous est signalée dans les monastères ne reproduisent que des textes religieux. En sorte qu'il est vrai de dire que ce n'est pas en Gaule que fut tenté l'effort en vue de la conservation des lettres. Après avoir fourni à Autun, à Bordeaux, à Marseille, etc., tant de rhéteurs et de grammairiens, la Gaule finit par ignorer les lettres, et il fallut l'impulsion de moines étrangers, les Irlandais et les Italiens, pour qu'elle se reprît à les aimer.

VII. Les lettres classiques dans les monastères. — A ce VI^e^ siècle dont nous parlons appartient saint Benoît. Sa *Vie* a été écrite, un demi-siècle environ après qu'elle eût pris fin, par saint Grégoire le Grand qui lui a consacré tout le II^e^ livre de ses *Dialogues*. Ce n'est peut-être pas un document d'une rigueur historique irréprochable, quoique l'auteur ait tenu à interroger les souvenirs des disciples du saint, mais c'est aller trop loin que de parler de légende au sens qui s'attache aujourd'hui à ce mot. Tout au plus semble-t-il permis d'y voir l'image de saint Benoît, telle qu'elle existait non pas aux yeux de ses contemporains, mais aux yeux de la génération qui leur succéda. Dans cette *Vie* on ne relève aucune allusion aux études que le fondateur des bénédictins aurait imposées à ses moines. Toutefois, il faut mentionner un détail à retenir. Benoît avait fait ses études et, voyant les tristes effets de l'usage des lettres sur ses camarades, il y renonça pour lui-même et se retira au désert : *scienter nescius et sapienter indoctus*. On ignore l'âge de cette fugue, par suite tout ce qu'on peut dire sur l'instruction de saint Benoît n'est que conjecture. On nous dit que *despectis litterarum studiis*, d'où il faut conclure qu'il abandonna l'étude des arts libéraux, soit pendant soit après le cours de ses études, et qu'il en pensait peu de bien. La Règle qu'il écrivit pour les moines ne donne aucun indice sur son degré de culture; elle est rédigée dans un latin ecclésiastique admettant un assez grand nombre d'hellénismes. Cette règle contient un chapitre — le XLVIII^e^ — qui prescrit la lecture divine, d'où on a fait dériver l'obligation, pour les solitaires, d'étudier les arts libéraux; on aurait pu avec autant de vraisemblance, soutenir l'opinion contraire. Il n'y a pas trace dans ce chapitre de ce qu'on a voulu faire dire à saint Benoît. Nous n'apercevons pas que la fondation du Mont-Cassin ait coïncidé avec une renaissance littéraire, même limitée au sud de l'Italie; si nous voyons quelques moines prêcher, c'est pour exposer à de pauvres villageois les vérités les plus élémentaires de la foi. Il ne paraît donc pas que, sans recommander explicitement les lettres, saint Benoît en ait imposé l'usage, en inscrivant, dans sa Règle, la lecture sacrée comme la seule occupation intellectuelle à laquelle les moines dussent se livrer. La présence d'enfants ou de tout jeunes gens, comme Maur et Placide, ne serait intéressante que si on savait qu'ils furent instruits dans les arts libéraux, or on n'en sait rien; il y eut au Mont-Cassin, un moine nommé Marc, auteur de distiques corrects, mais on ignore si Marc avait grandi au Mont-Cassin. En somme l'interprétation donnée par Mabillon et par Martène du chapitre XLVIII^e^ de la règle est, historiquement, des plus hasardeuses. La lecture des moines était sans doute la lecture des Livres sacrés.

Il y eut une tentative faite pour acclimater les études dans la vie monastique. Cassiodore, qui fut ministre de Théodoric, avait voulu, de concert avec

le pape Agapet, créer à Rome une école chrétienne où l'on enseignât les arts libéraux. Ils se proposèrent d'édifier des écoles où des maîtres publics enseigneraient les lettres sacrées, où les fidèles seraient nourris d'une éloquence chaste et pure, tout en préparant leur salut éternel. La mort du pape Agapet, en 536, les guerres et les désastres qui fondirent sur l'Italie laissèrent ce projet sans réalisation.

Quelques années plus tard, vers 540, Cassiodore se retira à Vivarium où il reprit son projet, mais il lui donna de moindres proportions. Le monastère fondé par lui provoqua la composition de ses *Institutiones divinarum et sæcularium lectionum* (ou *litterarum*), divisées en deux livres, dont l'un traite de la lecture sacrée, l'autre des arts libéraux. Non content de tracer un programme, Cassiodore réunit une bibliothèque contenant tous les ouvrages qu'il estimait nécessaires à l'instruction. A défaut de maîtres, ces livres, dont ses traités indiquaient l'usage, devaient initier les moines à l'Écriture et aux lettres séculières, leur ouvrir à la fois le trésor des connaissances divines et humaines.

Cassiodore admettait une étude parallèle de la science profane et de la science sacrée, faisant servir l'étude de l'une à la connaissance de l'autre, et envisageant une orientation particulière des arts libéraux.

Dans la préface du premier livre, il déclare que l'unique objet que des religieux doivent proposer à l'étude, est de s'élever jusqu'à la pleine intelligence des Livres saints; et comme l'inspiration divine est un don exceptionnel, c'est par la méditation unie à l'étude qu'on y parvient seulement. Pour cela il faut lire les textes sacrés, les Pères et les historiens chrétiens. Il faut, en outre, apprendre la géographie, pour connaître au moins les lieux dont il est question dans les Livres saints, et il ajoute : « Nous croyons aussi devoir avertir que dans les lettres sacrées, aussi bien que dans leurs plus savants interprètes, beaucoup de choses sont comprises par les images, beaucoup par les définitions, beaucoup par la grammaire, beaucoup par la rhétorique, beaucoup par la dialectique, beaucoup par l'arithmétique, beaucoup par la musique, beaucoup par la géométrie, beaucoup par l'astronomie [1]. » La connaissance des arts libéraux est donc utile et il ne faut pas la fuir (*non refugienda*). L'expression est à retenir; elle nous instruit sur les sentiments que les lettres profanes inspiraient alors au clergé. Cassiodore se retranche derrière l'autorité des Pères, et il justifie l'étude des tropes, des règles, etc., en faisant remarquer qu'ils apparaissent dans les lettres sacrées, source de la sagesse commune et parfaite. Mais de suite il indique que les arts libéraux doivent servir pour un usage nouveau : après avoir été employés pour développer la subtilité, ils doivent être consacrés à la recherche de la vérité; la science humaine n'est pas désirable par elle-même; il faut la considérer non comme un but, mais comme un moyen, comme une voie qui nous mène à la sagesse. Si la sagesse est atteinte grâce aux sciences séculières, est-elle inaccessible à ceux qui ne les ont pas étudiées? Non, répond-il, comme les lettrés, les ignorants reçoivent de Dieu la sagesse. Il la donne à qui il veut.

Les lettres ont encore cette utilité, de former des scribes capables de copier correctement les Écritures et de corriger les fautes qui s'y rencontrent. Le copiste doit s'interdire de toucher, au nom de la grammaire, aux expressions propres de l'Écriture, d'altérer la pureté des noms hébreux en les déclinant, de changer les termes métaphoriques. Les irrégularités y deviennent sacrées, et il faut respecter des constructions autorisées par l'autorité de nombreux manuscrits.

Ayant indiqué, dans la première partie, que la science séculière n'est utile que dans la mesure où elle aide à comprendre l'Écriture, Cassiodore ne se croit pas tenu de faire à chaque pas les mêmes réserves, ni d'écarter les vers de Virgile et les passages de Cicéron qui s'offrent à sa mémoire, pour appuyer une règle ou éclairer une définition. Mais les lettres n'étaient pas sauvées parce que Cassiodore, citait des auteurs profanes. La lecture des quelques phrases qui leur sont empruntées et que les moines rencontraient occasionnellement dans un traité technique, sous forme d'exemples, ne remplaçait pas celle des textes. Cassiodore conseille de lire l'*Ars* de Donat ou les *Topiques* de Cicéron; nulle part il ne recommande explicitement de lire Virgile. Il ne prescrit pas non plus l'étude de la quantité et de la versification; nulle part il ne manque à son programme qui est de mettre les arts libéraux au service exclusif de la lecture sacrée. Il serait donc inexact de voir en Cassiodore le sauveur réfléchi de la culture antique et de ses formes d'art. Avec une largeur d'esprit qui n'allait pas sans imprudence, il incitait ses élèves à pousser très loin leurs études, il abaissait les barrières devant leur curiosité. Si l'enseignement dont il a tracé le programme servit la cause des lettres, ce ne fut que par des conséquences accidentelles, pour ainsi dire, et dont il n'a qu'indirectement la responsabilité. Cependant, malgré ses restrictions et ses lacunes, le plan d'étude qu'il avait tracé, ne portait pas la trace de cette méfiance inquiète qu'inspire si souvent au monachisme la curiosité humaine. Il ne jeta pas l'anathème sur les auteurs païens; après avoir indiqué la voie, il ne prit pas un soin jaloux de retenir ceux qui s'y engageaient. Ce fut sa véritable originalité et son utile hardiesse.

Grégoire le Grand avait appris la grammaire, la rhétorique et la dialectique, mais il ne fit rien pour entretenir en lui le souvenir des écrivains classiques, ni pour garantir la correction de son langage; il s'en fait presque un mérite dans une lettre à l'évêque Léandre à qui il déclare qu'il n'évite ni les barbarismes ni les solécismes; c'est ce qu'il appelle soustraire la parole de Dieu aux règles de Donat. Au fond, il se sentait plein de dédain pour la forme littéraire, dédain d'autant plus facile, qu'à son insu, il gardait tout le fruit de ses études passées, et que la puissance de son esprit suppléait à certaines lacunes de son instruction.

Sa lettre à Didier, évêque de Vienne, nous a montré qu'il redoutait pour le clergé le commerce des études classiques comme un danger pour la foi. Et, si nous nous plaçons à son point de vue, nous ne saurions affirmer qu'il ait tort. Il nous est difficile, en effet, de nous rendre compte de l'impression que pouvait produire dans l'imagination de ces jeunes clercs et de ces jeunes moines, dont Grégoire s'occupe sans cesse, la lecture de tous ces chefs-d'œuvre de l'antiquité qui étaient, pour eux, non les monuments d'un monde disparu, mais l'expression toute chaude encore et toute frémissante d'une civilisation, d'une société hier encore pleine de vie et objet de l'admiration du genre humain. La méthode suggérée par Cassiodore était ingénieuse, mais était-elle praticable? Pouvait-on étudier les anciens, se mettre en état de les comprendre et de les goûter, puis les abandonner et les oublier aussitôt pour transporter à d'autres études le bénéfice de la culture ainsi acquise? En Italie surtout, pays pénétré par la vie romaine, cette gymnastique réussirait-elle, et y était-il possible de séparer aussi rigoureusement la forme du fond? Était-il vraisemblable qu'en s'enfermant dans un monastère, un Romain se désintéressât entièremnt de la pensée des auteurs païens, pour ne retenir que le mécanisme

[1] Cassidore, *Institut.*, l. I, c. XXVII; *P. L.*, t. LXX, col. 1140.

de la parole, comme instrument de la discipline scolaire; que dans Virgile, par exemple, il oubliât le poète après lui avoir emprunté quelques notions sur le cours des astres ou sur les saisons? Ce poète, cet orateur, ce moraliste, c'était un magicien qui réveillait et faisait vibrer dans l'âme romaine tout autre chose que des légendes mythologiques et des images de rhétorique; c'était un évocateur qui rendait la vie aux traditions de la race; c'était un charmeur qui restituait à la sagesse antique son prestige et son attrait, et faisait oublier saint Ambroise pour Cicéron.

Entre Cassiodore taxé d'imprévoyance et Grégoire le Grand taxé d'intransigeance, on a glissé un personnage d'opinion modérée, saint Isidore de Séville. Celui-ci du moins comprenait que l'instruction est indispensable au clergé. Isidore a écrit une règle pour les moines à qui il interdit la lecture des ouvrages des gentils et des hérétiques; ailleurs, il défend la lecture des poètes dont les fictions excitent les passions; enfin il fait le procès de la science en général, la science profane, *omnis sæcularis doctrina*, et la condamne au nom de l'Écriture.

Ceci promettait une prohibition complète des textes profanes, mais tout en détestant les païens, Isidore déclarait la science indispensable; il se résignait donc à admettre les études, il voulait seulement que le chrétien ne se laissât pas entraîner à chercher ce qu'il ne doit pas connaître. « Laisse de côté, lui dit-il, ce que tu ne dois pas connaître. » L'Écriture est, pour Isidore, la raison et la limite de la science. Or pour connaître l'Écriture, il faut étudier les sciences profanes; il faudra donc faire quelques concessions, le tout sera d'en faire bon usage. Ce qu'il entendait par ce bon usage, Isidore nous l'apprend dans les *Etymologiæ*, dans les *differentiæ* et dans le traité *De natura rerum*. Le premier de ces ouvrages, les *Etymologiæ* ou *Origines*, est une sorte d'encyclopédie dans laquelle on trouve des exposés, des sommaires, des listes, des étymologies. Suivant une juste remarque d'Ébert, cette œuvre, par son caractère encyclopédique, répondait bien « au degré inférieur de la culture de ces temps qui commençaient à s'annoncer. » Au lieu d'apprendre les mots et les choses dans le contact des textes et dans une éducation méthodique, on allait désormais les chercher dans des répertoires destinés, non à faciliter les recherches, mais à les remplacer.

Le traité des *Differentiæ* se rattache à la même préoccupation. Isidore étudie les différences de sens qui distinguent les mots; à propos des mots, il étudie les idées qu'ils représentent. L'article sur les différences entre les membres de l'homme comprend une véritable description du corps.

Le traité *De natura rerum*, parle des jours de la semaine, des saisons, des planètes, etc. Il intéresse plus l'histoire de la cosmographie que celle de la culture classique.

Cet intrépide compilateur que fut Isidore puisait indifféremment dans les textes païens et chrétiens. A vrai dire, il préférait ces derniers, mais il se résigne à emprunter aux païens ce qu'il ne trouve pas ailleurs, et les souvenirs ou les citations de poètes et de prosateurs profanes abondent dans les *Etymologiæ*, dans les *Differentiæ* et dans le traité *De natura;* mais il leur emprunte seulement des définitions, des faits et des mots; nulle part il ne témoigne qu'il ait été touché par la beauté de l'éloquence cicéronienne ou de la poésie classique. On ne sent pas chez lui, comme chez Cassiodore, une secrète sympathie pour la culture antique, et l'on en vient à se demander si, en compilant les auteurs profanes, Isidore n'a pas eu en vue de dispenser les chrétiens de les lire.

Quelque précaution qu'on prît, quelque réserve qu'on observât, du moment qu'en pays romain on usait des lettres antiques pour acquérir la science sacrée, on se heurtait à la crainte de favoriser, d'une façon plus ou moins détournée le maintien des idées et des mœurs que le christianisme voulait combattre. Aussi, dans les régions détachées de la Romania ou qui n'en avaient jamais fait partie, où, par suite, le paganisme gréco-latin des auteurs profanes ne représentait rien de concret, l'Église fut-elle beaucoup plus libre pour accepter l'usage des études classiques. Avant Isidore, peut-être même avant Cassiodore, les Bretons et les Irlandais avaient adapté les lettres classiques à l'enseignement chrétien, à l'enseignement monastique.

VIII. Les lettres classiques en Bretagne et en Irlande. — Au VI^e^ siècle, à l'époque où, comme nous l'avons vu, les lettres classiques avaient cessé d'être étudiées en Gaule, elles trouvaient un asile dans la Bretagne insulaire et dans l'Irlande.

1. *En Bretagne, entre 350 et 450.* — Conquise par les Romains, la Bretagne ne fut jamais complètement pacifiée. L'action de Rome ne s'exerça vraiment que dans les villes comme York, Gloucester, Lincoln, Verulam, Chester, Londres, où résidaient les représentants du pouvoir impérial. Il semble même que les Romains aient renoncé, ou n'aient pas réussi à utiliser en Bretagne le précieux instrument de domination qu'était l'école d'arts libéraux. L'action des professeurs de grammaire et de rhétorique qui, en Gaule, avaient si bien servi la politique romaine, eut si peu d'effet en Bretagne, qu'on peut douter qu'elle s'y soit exercée. Peut-être enseignait-elle le latin dans les écoles inférieures; les Latins s'infiltrèrent dans le pays, mais n'y furent jamais plus, semble-t-il, que des isolés. Les idiomes bretons firent de larges emprunts au latin, mais ne se laissèrent pas évincer par lui. Il est vraisemblable que l'usage du latin fut limité au besoin qu'avaient les vaincus de correspondre avec leurs vainqueurs. Le latin n'avait pu s'implanter ni s'imposer pendant le séjour des légions sur le sol breton: après leur départ, il persista parce que l'administration avait disparu, mais l'Église restait: il est vraisemblable que le christianisme a fait pénétrer le latin dans des régions où soldats, marchands et fonctionnaires ne l'avaient pas introduit. En Cambrie, par exemple, en dehors des bornes, la connaissance du latin n'est attestée que par des inscriptions chrétiennes.

Bède raconte que Germain d'Auxerre, lors de sa première mission, prêcha non seulement dans les églises, mais dans les carrefours, dans les campagnes, et qu'une foule énorme accourut le jour de sa dispute publique contre les hérétiques *pélagiens*. Cela se passait, il est vrai, dans la contrée où l'influence romaine s'était le plus fait sentir; on peut croire qu'un nombre considérable comprenait le latin, mais il faut tenir compte aussi des curieux qui sont venus voir sachant d'avance qu'ils ne comprendraient rien.

Au IV^e^ siècle, l'Église bretonne était organisée. Elle fut représentée en 314 au concile d'Arles, et en 359 au concile de Rimini. Elle comptait un clergé militant, préoccupé des questions théologiques et mêlé aux querelles qui divisaient l'Église d'Occident de celle d'Orient. L'arianisme y avait trouvé des partisans, le pélagianisme y faisait de véritables ravages et provoqua la mission de saint Loup de Troyes et de saint Germain d'Auxerre, ce qui prouve les relations existant entre l'Église bretonne et l'Église des Gaules. Or nous savons l'attitude adoptée par cette dernière vis-à-vis des études classiques au IV^e^ et au début du V^e^ siècle. Il est vrai qu'en l'absence de tout document, nous en sommes réduits aux conjectures touchant les tendances de l'Église bretonne à cette époque. On peut supposer que pour soutenir les

controverses théologiques et pour y briller, le clergé breton se soit laissé attirer aux études qui le mettaient en état de comprendre et de défendre les Livres saints; c'est tout ce qu'on peut dire.

2. *En Irlande, 350-450.* — Aucun document ne prouve que l'Irlande ait connu les lettres classiques au IVe et au Ve siècle. L'Irlande (voir ce nom) ne fut jamais incorporée à l'Empire romain; mais elle eut des relations avec la Gaule et la Bretagne, ce qui lui valut une récolte de quelques mots latins, dont la forme accuse nettement un intermédiaire breton. L'isolement de l'Irlande cessa sous l'influence du christianisme; on se trouve ainsi amené à chercher les origines de la culture classique en Irlande, dans l'histoire de l'Église irlandaise.

Il semble que l'Irlande a été évangélisée tout d'abord par l'Église bretonne, elle-même soutenue et développée par l'Église des Gaules. Les quelques chrétiens irlandais qu'on peut signaler au IVe siècle auront été formés, soit par des bretons soit par des Irlandais ayant séjourné en Bretagne. Au Ve siècle, les chrétiens irlandais sont aidés dans leur œuvre d'évangélisation par la venue de missionnaires nombreux, sur lesquels s'exerce l'influence de saint Patrice qui a été longtemps mêlé au clergé franc et qui a reçu son influence. La participation directe ou indirecte de l'Église de Gaule à la conversion de l'Irlande et au développement de son Église, est attestée par les nombreux emprunts de la liturgie irlandaise à la liturgie gallicane. C'est seulement quand l'Église est, après le VIIe siècle, en relation avec Rome, que sa liturgie se pénètre d'éléments purement romains.

Cette origine admise, voyons les conclusions qu'on en peut tirer pour l'histoire de la culture classique en Irlande. Saint Patrice ne semble pas avoir contribué personnellement à répandre la culture classique. Sa *Confessio* et l'*Epistola ad Coroticum*, qui est de lui vraisemblablement, montrent assez qu'il n'avait pas étudié les lettres. Ces écrits sont d'un homme qui connaît le rudiment, qui parle facilement le latin usuel de l'Église, appris dans le commerce des religieux, et dans la lecture des auteurs chrétiens et de l'Écriture, mais qui ne s'élève pas au-dessus de l'usage courant qu'il s'est formé dans ses entretiens ou par ses lectures. Son style est sans art, parfois sans correction; la pauvreté de son vocabulaire, l'ignorance des procédés les plus simples de l'art oratoire l'empêchent d'exprimer sa pensée, aussi est-on obligé de souscrire à l'épithète *d'indoctus* qu'il se décerne à lui-même, et ne peut-on lui attribuer une part directe dans l'établissement des études classiques en Irlande.

Mais Patrice n'était pas seul; parmi les Bretons et les Gallo-Romains qui travaillaient sous son impulsion à l'évangélisation de l'Irlande, il a pu se trouver des hommes disposés à mettre les arts libéraux au service de la culture sacrée.

3. *En Bretagne au VIe siècle.* — Dans la période intermédiaire entre la mission de saint Germain d'Auxerre et celle de saint Augustin de Cantorbéry, l'Église bretonne, refoulée dans le pays de Galles et la Cornouaille, vit le développement du monachisme coïncidant avec la connaissance des lettres classiques. Les *Vies* de saints qui nous en parlent éprouvent quelque embarras à établir la filiation et la formation des saints. Une tradition légendaire fait de saint Cadoc l'organisateur des écoles. Il étudie Donat et Priscien, passe en Irlande d'où il ramène un grand nombre de Bretons et d'Irlandais, entre autres Finnian; puis il fonde le monastère de Llan-Carvan où il a pour disciples Iltud et Gildas. Au dire des hagiographes, Iltud avait étudié les arts libéraux, il connaissait la géométrie et la rhétorique, la grammaire et l'arithmétique et, en outre, tous les arts de la philosophie. Autour de lui se pressaient Samson, Paul Aurélien, Gildas et David. L'école d'Iltud était, avant tout, un centre d'études religieuses. Le saint édudiait, avec ceux de ses élèves qu'il distinguait, l'Ancien et le Nouveau Testament et les Pères de l'Église; en outre, Iltud enseignait les sept arts.

Gildas, auteur du *De excidio Britanniæ*, ne paraît pas avoir étudié les lettres; il écrit d'un style obscur et embarrassé, mais il semble vouloir mieux faire, sans y réussir. On rencontre chez lui des mots rares et barbares, son vocabulaire est en grande partie emprunté à l'Écriture et aux Pères; mais la majeure partie peut-être appartient au latin des auteurs profanes; dans le latin ecclésiastique même, il a su choisir; chez lui les hellénismes usuels dans la langue ecclésiastique, et si fréquents chez d'autres, sont relativement plus rares. Pour cette pureté relative du langage, on peut lui pardonner son style; elle nous oblige en tout cas, avec sa correction et la variété de ses tournures, avec ses connaissances historiques, à reconnaître qu'il avait étudié la grammaire et lu des auteurs. On a d'ailleurs relevé dans cet ouvrage, des citations ou des souvenirs de Virgile qui ne permettent pas de mettre en doute ses lectures; peut-être doit-il à l'influence des poètes le luxe d'épithètes dont parfois il abuse. En résumé la culture de Gildas, si incomplète qu'elle soit, nous montre que, dans la première partie du VIe siècle, des moines bretons connaissaient les lettres classiques et lisaient les auteurs profanes.

4. *En Irlande au VIe siècle.* — On aperçoit en Irlande, au VIe siècle, des traces de culture classique. On y fonde de nombreux monastères, mais il est difficile de savoir ce qu'on y enseigne parce que les moines vont de monastère en monastère, de maître en maître, sans qu'on puisse dire ce qu'ils apprennent dans chaque maison où ils séjournent. Ce qui semble certain, c'est que les moines irlandais aimaient l'étude et donnaient beaucoup de leur temps aux lettres sacrées. La lecture, pour les Irlandais, n'est pas seulement la récitation des hymnes ou des psaumes, c'est une formation générale qui porte sur toute l'Écriture. S'ensuit-il qu'on enseigne les lettres à Clonard, à Bangor ou à Iona? Nous ne le savons pas.

Saint Columban nous offre l'exemple d'un moine irlandais ayant certainement étudié les lettres classiques. Dès sa jeunesse, il avait consacré beaucoup de temps et de peine à apprendre la grammaire, la rhétorique, la géométrie en même temps qu'à approfondir l'Écriture. Il se rend alors auprès de Sinelas, puis auprès de Comgall à Bangor pour étudier plus à fond les lettres sacrées, et s'y pénétrer de la vie monastique. Columban avait donc étudié les arts libéraux en Irlande, avant son entrée en Bangor. Les écrits des saints comportent des lettres et des poésies. L'auteur use du latin ecclésiastique, avec l'abus des mots abstraits, des mots composés et des hellénismes. On relève dans ses lettres des réminiscences d'auteurs profanes, mais le style est sans art, les phrases sont souvent longues et embarrassées. Les poésies portent témoignage des études classiques de l'auteur, il est le premier irlandais dont nous possédions des vers latins métriques. Dans ses deux épîtres les souvenirs des auteurs profanes se précisent : on surprend au passage des épithètes, des fins de vers, des vers entiers qui leur sont empruntés. Avec saint Colomban nous avons atteint le moment où les études classiques sont vraiment cultivées dans le monachisme irlandais. Son compagnon saint Gall (voir ce nom) est représenté par son biographe comme ayant appris les arts libéraux avant d'être confié à Columban.

5. *Au VII^e siècle.* — Il est permis de penser que l'Église bretonne, refoulée dans la Cornouaille et le pays de Galles, continua au VII^e siècle à cultiver les lettres, mais il est impossible d'en donner la preuve. Au VII^e siècle, les monastères irlandais furent des centres de discipline régulière et de lecture sacrée. Mais l'étude des arts libéraux a-t-elle été répandue parmi les irlandais? On ne s'en aperçoit pas plus dans les textes que dans les ouvrages composés par des Irlandais à cette époque: ceux de Cummian, de Tirechan, d'Aileron, de Muirchu Maccu Machtheui, les hymnes de l'*Antiphonaire de Bangor* se ressentent peu ou point de l'influence classique. Il faut arriver au dernier tiers du siècle, pour rencontrer avec Adamnan, un Scot, en qui l'on aperçoive, autrement qu'à des détails clairsemés, la connaissance de l'antiquité profane. Resterait à savoir si Adamnan († 704) a été formé en Irlande, ou bien a-t-il dû sa culture au mouvement créé par la venue en Bretagne de Théodore et d'Hadrien (669-670)? Aldhelm, abbé de Malmesbury, en 673, était contemporain d'Adamnan, et avait complété son éducation auprès d'Hadrien. Adamnan n'a-t-il pas subi la même influence? Dans la vie qu'Adamnan a laissée de saint Columban, le style est clair et correct, la pensée est dégagée et nettement exprimée, ses phrases, parfois longues, sont construites et sont toujours intelligibles. Adamnan ne se prive pas d'employer des termes qui n'ont rien de classique; néanmoins on aperçoit l'effort pour écrire bien, pour disposer les mots harmonieusement; il multiplie les épithètes et montre par leur choix qu'il a lu les poètes. Adamnan connaissait au moins Virgile.

Au VII^e siècle, l'enseignement monastique en Irlande continuait à utiliser les lettres profanes. Ce résultat apparaît avec évidence, sans même être obligé d'invoquer l'exemple d'Adamnan, dont l'éducation ne peut être rattachée avec certitude à l'enseignement donné dans les monastères irlandais.

IX. Les lettres classiques chez les Anglo-Saxons. — Au monachisme irlandais revient une part prépondérante dans l'introduction de la lecture sacrée chez les Anglo-Saxons, au VII^e siècle. Ce mouvement ne fut pas arrêté par la rivalité des moines bretons et irlandais avec l'Église romaine. Les évêques bretons et l'abbé de Bangor refusaient de plier sous l'autorité de Rome, et de reconnaître la suprématie d'Augustin de Cantorbéry sur la Grande-Bretagne. La chute de Bangor laissa ses partisans aussi décidés à tenir tête à une autorité qui leur semblait trop chétive pour consentir à s'incliner devant elle. C'est depuis lors que les moines irlandais exercent, soit directement soit indirectement, l'action la plus efficace et la plus continue. Le désastre de Bangor avait coïncidé avec la fin de la conquête saxonne; une ère nouvelle s'ouvrait pour la Grande-Bretagne, ère marquée par l'accroissement de l'influence monastique.

Après un long séjour parmi les *scotti*, le roi Oswald rentra en Northumbrie en 635 et pria l'abbé d'Iona de lui envoyer un évêque. Aidan fut désigné et il apporta un zèle ardent à procurer la conversion des Angles, fit des conversions, bâtit des églises, fonda le monastère de Lindisfarne, répandit la vie monastique, forma le clergé et instruisit ses disciples. Bède nous dit que des enfants étaient confiés à sa direction. Que leur enseignait-il? *Majora studia.* Qu'est-ce à dire? Comme ils étaient destinés au sacerdoce, Aidan les mettait en état de lire l'Écriture. Il exigeait de tous ses disciples, clercs et laïques, qu'ils s'y appliquassent sans relâche. Il est possible que Lindisfarne ait été un centre de culture classique. L'influence de ceux qui sortirent de cette maison fut immense, et ainsi l'influence irlandaise se répandit dans les monastères de la Grande-Bretagne. Dans tous les témoignages qu'on rencontre, la lecture sacrée tient le premier rang, et si on tient absolument à ce qu'il faille entendre par là quelque chose qui appelle la connaissance des lettres, rien n'est plus facile, il suffit de le supposer; quant à le prouver on ne l'essaie même pas.

Dans le sud de la Bretagne, là ou travaillaient les envoyés de l'Église romaine, il faut attendre longtemps avant qu'il soit question d'écoles. La correspondance de saint Augustin avec saint Grégoire n'en parle pas; avant d'y venir, il s'agissait de détruire le paganisme et de réformer les mœurs, et il y avait fort à faire. Augustin avait obtenu le succès en surface, mais non en profondeur; il convertissait, grâce à la protection royale, mais quand celle-ci lui manqua, le paganisme regagna du terrain et l'entreprise parut si incertaine que les successeurs d'Augustin, Mellitus et Justin, quittèrent le pays. Ils reparurent, mais leur décision montrait qu'ils pouvaient peu compter sur ce qui avait été fait. Avait-on créée des écoles? Ce n'est pas sans doute saint Grégoire qui avait dû y pousser; pourquoi eût-il recommandé à Cantorbéry ce qu'il blâmait à Vienne? Quand l'accord fut établi entre les moines irlandais et la mission romaine, il est possible que les premiers aient insisté sur les heureux effets de la culture littéraire pour mieux entendre et interpréter l'Écriture; cela est possible, c'est tout ce qu'on peut en dire.

Bède nous a parlé d'une école instituée par Sigebert qui, dit-il, désirant imiter ce qu'il avait vu dans un bel arrangement dans les Gaules, institua une école pour y instruire les jeunes clercs dans les lettres; il fut aidé par l'évêque Félix qui, venu du Kent, leur fournit des pédagogues et des maîtres suivant la coutume du Kent[1]. Il est impossible de déterminer exactement la date de ce fait, et plus impossible encore de dire les matières enseignées dans cette école. Le mot *lettres* est vague et n'est déterminé ni par la nature de l'enseignement dans le Kent, que nous ne connaissons pas, ni par la valeur de celui qu'on pouvait alors donner en Gaule.

L'influence irlandaise prit un nouvel essor après la victoire d'Oswi, roi de Northumbrie; alors sous l'impulsion des évêques Finan, Ceadda, Cuthbert, Colman, de l'abbesse Hilda, le christianisme se répandit, et de nombreux monastères soumis à la discipline irlandaise furent édifiés. Cette époque dut être féconde pour l'histoire de l'enseignement; elle préparait la renaissance du siècle suivant. Il avait fallu près de trente ans pour que l'Église de Rome triomphât définitivement des Irlandais, mais quand ce fut fait, il arriva que les missionnaires irlandais avaient malgré tout imposé leur point de vue en ce qui concernait la lecture sacrée. Dès leur arrivée, ils avaient joint l'enseignement à la prédication. Au temps des luttes les plus pénibles, les disciples de Columba n'avaient cessé de prescrire, au même rang que la prière, la lecture des Livres saints. Cette insistance est la garantie que les Anglo-Saxons, formés par eux, furent conduits à étudier les lettres, comme les moines de l'Irlande. Après avoir visé simplement à l'intelligence du vocabulaire, on passa à une étude plus attentive de la grammaire et à l'explication des symboles. La question de la Pâque conduisit à étudier le comput et le nom des astres. En s'efforçant d'expliquer les mots, de comprendre certains phénomènes, ils en rencontreront d'autres qui entraîneront plus loin leur curiosité; et ainsi, peu à peu, ils constitueront un programme d'étude.

[1] Bède, *Hist. eccles.*, l. III, c. XVIII.

En 668, le pape Vitalien nomma au siège de Cantorbéry, un homme savant, Théodore de Tarse, qui se fit accompagner de son ami Hadrien, africain de naissance; tous les deux savaient le latin et le grec et, au dire de Bède, « comme ils étaient parfaitement instruits à la fois dans les lettres sacrées et les lettres profanes, ils réunirent une troupe de disciples, et arrosèrent chaque jour leurs cœurs des flots d'une science salutaire, si bien qu'ils donnaient à leurs auditeurs même les règles de la métrique, de l'astronomie et de l'arithmétique ecclésiastique avec les ouvrages des saints évêques. La preuve en est qu'aujourd'hui encore on trouve de leurs disciples qui savent le latin et le grec comme leur langue maternelle. Tous ceux qui désiraient étudier les lectures sacrées avaient à leur disposition des maîtres pour les instruire [1]... » L'étude du latin et du grec, poussée assez loin par les disciples, pour que ces deux langues leur devinssent familières, suppose l'enseignement de la grammaire, et l'étude de la métrique implique la lecture des poètes. L'étude du chant grégorien intéresse aussi la grammaire. Dans ce programme, le *Quadrivium* est représenté par l'astronomie et l'arithmétique, restreinte, il est vrai, aux calculs purement ecclésiastiques. Tel est le programme d'étude; il se peut qu'il donne une idée incomplète de la réalité et que cet enseignement ait été beaucoup plus étendu qu'il ne nous l'indique.

Au premier rang des Anglo-Saxons qui développèrent l'enseignement monastique, nous rencontrons Benoît Biscop († 689 ou 690), voyageur infatigable qu'on trouve plusieurs fois sur la route de Rome, et, dans l'intervalle de ses voyages, fondateur de monastères à Wearmouth et à Jarrow. De Rome, Benoît rapporta une masse de livres de toute espèce; il monta la bibliothèque dont Bède devait faire bon usage.

Le premier saxon dont le nom compte dans l'histoire de l'enseignement et dans celle des lettres latines en Angleterre est Aldhelm. Il était né dans le Wessex, vers le milieu du VII^e^ siècle, et avait appris les lettres profanes et sacrées auprès du scot Maidulf et ensuite du moine Hadrien. En grammaire ses connaissances sont étendues. Autant qu'on peut en juger par ses emprunts, il avait à sa disposition Priscien, Donat et ses commentateurs, Sergius et Pompée, Servius, Diomède, Phocas, Audax, Isidore de Séville, peut-être Virgile le grammairien et d'autres encore, car Aldhelm donne des passages dont il est douteux qu'il soit l'auteur et qu'on ne sait à qui attribuer. Dans la pratique, il avait étudié avec soin les règles des grammairiens et des orthographistes, mais de la rhétorique il n'avait étudié que les tropes. Quant à la dialectique, il la nomme parmi les sept arts, mais rien dans ses ouvrages ne prouve qu'il l'ait connue. Il faut encore ajouter à ses connaissances le droit et le calcul dont il parle dans sa lettre à l'évêque Haeddi.

Aldhelm a peu pratiqué les auteurs classiques de la bonne époque. On a relevé dans ses écrits un souvenir de Pline le Jeune et deux de Cicéron, appartenant l'un et l'autre à la seconde action contre Verrès. On peut y ajouter une citation de Cicéron, *In Pisonem*, une de Pline l'Ancien, une de Salluste, encore d'après Priscien. Il fait un plus grand usage du traité encyclopédique de Suétone, des *Prata*, et de Solin, qui lui rendaient les mêmes services qu'Isidore de Séville, et surtout il connaît la littérature chrétienne; il cite Orose, inexactement, il est vrai, la *Chronique* d'Eusèbe remaniée par saint Jérôme, les *Dialogues* de saint Grégoire, les *Confessions*, les traités du *Libre arbitre*, du *Maître* et de la *Musique* de saint Augustin, la *Vie de saint Martin*, de Sulpice Sévère, saint Cyprien, Cassien, enfin il cite fréquemment le texte latin de l'Écriture.

La prose d'Aldhelm ne s'inspire pas des classiques, et il avoue qu'il a deux manières d'écrire : s'il est pressé, il ne dit que le nécessaire; dans le cas contraire, il bavarde et se livre à toute l'exubérance d'une langue débordante, malsaine, bouffie, d'une prolixité insupportable. Sa poésie vaut mieux parce qu'elle est sobre, et elle est sobre parce qu'il serait embarrassé d'être prolixe; il ne saurait pas, les mots lui viendraient peut-être, mais la quantité lui échappe. Du coup se trouvait exclue une grande partie des termes qui lui étaient familiers dans la prose. En outre, l'obligation d'enfermer sa pensée dans des limites tracées d'avance le forçait à réfléchir, et cet effort l'amenait à se restreindre.

Dans une lettre à Aethilwad, Aldhelm explique clairement l'objet qu'il attribue aux études classiques : « Surtout, lui écrit-il, applique-toi sans cesse aux lecteurs divines et aux oraisons sacrées. Si, en outre, tu veux connaître quelque partie des lettres séculières, fais-le seulement dans le but suivant : puisque tout ou presque tout l'enchaînement des mots repose entièrement sur la grammaire, tu comprendras d'autant plus facilement, à la lecture, les sens les plus profonds et les plus sacrés de ce même langage divin que tu auras mieux appris les règles les plus différentes de l'art qui forme sa trame [2]. » La pensée qui l'inspire est celle que nous avons vue déjà maintes fois : n'étudier les lettres que pour mieux comprendre l'Écriture. Dans le *De laudibus virginitatis*, Aldhelm nous montre Chrysanthus qui, après avoir étudié les arts libéraux, embrasse le christianisme; dès qu'il a connu l'Évangile, il comprend « l'inanité de l'argumentation stoïcienne ou des catégories d'Aristote et la supériorité de la philosophie céleste sur les sciences humaines. » Ailleurs il étend ses craintes à toute la philosophie païenne : mais ce danger il l'écarte à cause des services rendus par les lettres. Désormais, la question était tranchée : l'Église anglo-saxonne admettait l'usage des études classiques en faveur des lettres sacrées. Ce principe exprimé par Aldhelm nous le retrouvons chez ses successeurs.

Bède étudia sous la direction de Benoît Biscop, puis de Ceolfrid, et sous d'autres maîtres. Il eut le bonheur de vivre dans un pays où rien ne troubla sa paix pendant une période de plus d'un demi-siècle. Son œuvre est vaste mais peu profonde, cependant elle témoigne qu'il avait appris beaucoup, ce qui lui a permis de faire figure de docteur. Autant qu'aucun autre, il n'étudiait qu'en vue de posséder une connaissance plus étendue de la science sacrée, et cela l'entraîna à une foule d'études où les commentaires de l'Écriture tiennent une place considérable, puis viennent les *Vies* de saints en prose et en vers, l'histoire ecclésiastique, le martyrologe, le comput, les hymnes, etc. Il utilise la science classique, mais seulement au point de vue de ce qu'elle fournit d'éclaircissements à la science sacrée. Il rabaisse les poètes, il les compare aux grenouilles de la seconde plaie d'Égypte, mais il cite Virgile au début de l'*Allegorica expositio in Cantica canticorum*, dans le *De Tabernaculo et vasis ejus*, dans *l'Allegorica expositio in Samuelem*, etc.; il cite Ovide et Pline dans l'*Hexameron*. Bède a consacré à la lecture et à l'interprétation des Écritures la presque totalité de sa vie, mais il connaissait l'antiquité et il en faisait cas; cela n'apparaît pas à quelques expressions, à quelques hémistiches cousus dans sa prose, à quelques épithètes intercalées dans son style, à des fragments de vers réunis au centons, mais à des habitudes de langue qui correspondent à une réelle culture. Bède possède avant tout le mérite d'être clair; il manie sans embarras les grandes phrases, et l'on

[1] Bède, *Hist. eccl.*, l. IV, c. II. — [2] *Epistola ad Aethilwaldum*; *P. L.*, t. LXXXVII, col. 100.

découvre un certain art dans leur construction. Il s'était adressé à l'antiquité et celle-ci avait été accueillante et bienveillante à ce disciple attardé, elle lui avait donné plus qu'il n'attendait d'elle. Non seulement il fut un érudit, il fut en outre un savant, dans les limites que fixent les conditions particulières où il vécut. Il a fixé la matière de l'enseignement dans le sens désormais traditionnel. Et d'autre part, passant de la théorie à la pratique, il a montré dans ses travaux d'exégèse, ce qu'un esprit plié à la discipline des arts libéraux, découvrait dans le texte de l'Écriture.

Pendant que Bède enseignait à Jarrow, un autre foyer d'études classiques se formait à York. L'école de cette ville obtint sous Egbert une importance considérable (732-766); ce fut alors que l'étude des arts libéraux y fut vraiment florissante. Egbert, dont la science était célèbre, enseignait aux uns le rudiment de la grammaire et à d'autres les arts libéraux, à quelques-uns la divine Écriture, et à tous la foi, l'espérance, la charité, l'humilité, le jeûne, la chasteté, l'obéissance. Plus tard, il délégua ce soin à son parent Aelbert qui devint archevêque d'York et fut le maître d'Alcuin.

C'est par le poème d'Alcuin que nous connaissons le programme de l'École d'York. Il embrasse la Grammaire, la Rhétorique, le Droit, l'Astronomie, l'Histoire naturelle, l'Arithmétique, la Géométrie, le Comput, et surtout les mystères de l'Écriture sacrée. On voit qu'Aelbert n'enseignait pas le cycle entier des arts libéraux; ainsi, dans le *Trivium*, il n'est fait mention que de la grammaire à laquelle se rattache la versification et la rhétorique. Par la périphrase à laquelle recourt Alcuin pour nommer cette dernière, on voit que l'École d'York restreignait le rôle de la rhétorique à l'étude du style oratoire. Il n'y est pas question de la dialectique; ce ne peut être un oubli : si Alcuin l'avait étudiée à l'école d'Aelbert, il en aurait gardé le souvenir. Si elle n'était pas complètement omise, du moins ne tenait-elle qu'une place secondaire dans son enseignement. Le *Quadrivium* est représenté dans le programme d'Aelbert par l'Astronomie, l'Arithmétique et la Géométrie.

L'histoire naturelle n'était pas indiquée comme figurant à part dans la liste des matières enseignées par Hadrien. On trouve des noms d'historiens dans le catalogue de la bibliothèque d'York, et Alcuin considère l'histoire comme une partie de la grammaire; elle tenait une place réelle dans l'enseignement monastique chez les Anglo-Saxons. Ainsi l'enseignement donné par Aelbert d'York n'est pas aussi complet que celui qui fut donné plus tard en Gaule, par Alcuin; celui-ci trouva dans la bibliothèque d'York, dont il eut la garde, de quoi compléter ses connaissances. La collection de livres formées par Aelbert fut enrichie par Alcuin qui énumère une partie seulement des auteurs conservés dans la bibliothèque. On y trouvait d'abord les Pères de l'Église, saint Jérôme, saint Hilaire, saint Ambroise, saint Augustin, saint Athanase, saint Grégoire le Grand et saint Léon, saint Basile, saint Fulgence et saint Jean Chrysostome; puis parmi les écrivains chrétiens : Orose, Lactance, les poètes Sédulius, Juvencus, Avit, Prudence, saint Prosper, saint Paulin, Arator, Fortunat. En outre les condisciples et plus tard les élèves d'Alcuin pouvaient lire Trogue-Pompée, Pline, Aristote, Cicéron, Virgile, Stace et Lucain. La liste des auteurs profanes est courte; par contre, les grammairiens y abondent. Alcuin cite Victorinus, Probus, Phocas, Donat, Priscien, Servius, Eutychès, Pompée, Cominianus. Mais Alcuin nous apprend qu'il n'a pas tout cité; il omet beaucoup de maîtres excellents de peur de paraître trop long; mais il est assez facile de suppléer à son silence, la bibliothèque d'York, peu distante de celle de Jarrow devait posséder les auteurs qu'Aldhelm et Bède avaient eus entre les mains.

On voit par ce qui précède que l'Église anglo-saxonne a joué un rôle considérable dans l'adaptation de la culture antique à l'enseignement religieux. Les circonstances favorisèrent la tentative. Ce furent d'abord l'arrivée de Théodore et d'Hadrien, puis une longue période de paix. Les Anglo-Saxons charmés, séduits, ne se bornèrent pas tout à fait à l'étude de l'Écriture. Ils aimèrent les lettres pour elles mêmes et s'y appliquèrent pour le charme qu'elles donnent à la vie. Autant que nous pouvons l'apercevoir, ce trait avait manqué à l'enseignement des Irlandais jusqu'au VII[e] siècle. Aldhelm ressent l'amour-propre d'un auteur, et Bède se complaît dans la culture des lettres. Autour de lui on partage ce sentiment; les moines de Jarrow non contents que leur maître ait écrit en prose la *Vie de saint Cuthbert*, veulent la posséder en vers. L'effort tenté par l'Église anglo-saxonne donna plus qu'on ne prévoyait. Les disciples de Bède croyaient ne recueillir dans les auteurs classiques que des exemples et des définitions; ils prirent le sens et le goût de la forme et perçurent une lueur de beauté. Ceci leur a valu une place à part dans l'histoire des lettres classiques.

X. Les lettres classiques en Gaule au VII[e] siècle. — Quand la Bretagne leur fut devenue inhabitable, les moines bretons vinrent s'établir en Armorique avec de nombreux compagnons; par leurs soins de nombreux monastères furent établis en Armorique. Samson, Paul Aurélien, Gildas rassemblèrent des communautés, mais on ne sait s'ils y établirent l'étude de la grammaire. C'est assez probable, mais en définitive on n'en sait rien. Pas plus en Armorique que dans le reste de la Gaule où essaimèrent les Bretons, on ne s'aperçoit nulle part qu'ils aient joué un rôle dans le relèvement des lettres classiques.

Au VI[e] siècle, les Irlandais commencent à émigrer en grand nombre; mais c'est au VII[e] siècle que le mouvement s'accentue, et on voit se multiplier les fondations monastiques, sans parler de ceux qui ne peuvent se résoudre à s'établir nulle part, et ne voient dans la Gaule que le chemin qui conduit à Rome ou à Jérusalem. Le plus célèbre de tous ces saints chercheurs de nouveauté et d'aventure est saint Columban, qui débarqua en Gaule vers 590 et fonda successivement les monastères d'Anegrai, de Luxeuil et de Fontaine, dans les Vosges. Son influence fut immense; elle fut telle que les hagiographes, pour faire valoir leur marchandise et donner du lustre à un personnage bu à un monastère, n'hésitèrent pas parfois à transformer en Irlandais un Franc authentique. Une multitude d'évêques et d'abbés ont subi l'influence de Columban et l'ont transmise à leur entourage. Si Columban ne s'était pas contenté d'établir la discipline monastique et, pour protester contre l'ignorance du clergé, avait établi l'enseignement des arts libéraux, on voit de suite les conséquences que cela aurait eu sur l'état des lettres classiques en Gaule. De Luxeuil l'étude se fut répandue dans les groupements religieux, et, malgré les troubles politiques, on eût alors assisté à une restauration de la culture classique. Or il n'en est rien. Après comme avant l'arrivée de Columban, toute l'instruction du clergé en Gaule consiste dans la connaissance de la lecture et de l'écriture; les textes authentiques de l'époque attestent parmi ce clergé une connaissance rudimentaire de la grammaire. On peut présumer que saint Columban n'a pas transporté dans les monastères de la Gaule l'enseignement des arts libéraux qui était donné en Irlande, au moins dans certains monastères. La règle de saint Columban ne contient aucune prescription relative à l'étude, et les textes relatifs à l'existence des saints à Luxeuil

ne s'en préoccupent pas non plus. On lit bien dans la *Vie de saint Agile* qu'il était pénétré des « disciplines libérales », mais le texte de cette *Vie* inspire peu de confiance. L'auteur a beaucoup emprunté à la *Vie de saint Eustase* par Jonas de Bobbio, et en particulier dans ce qu'il dit d'Agile : *Nam liberalibus disciplinis enucleatius imbutus, multos sua facundia erudiit,* nous avons un emprunt bien visible à la vie d'Eustase : *Fuitque ejus studii, ut multos sua facundia erudiret.*

On ne voit pas que saint Columban ait exercé en Gaule une influence dans le sens de la restauration de la culture antique, et il est vraisemblable que les autres Irlandais n'ont pas exercé plus d'action. C'est beaucoup plus tard que le monastère de Saint-Gall devint un centre d'études. Venu de son plein gré parmi une société livrée à tous les vices, Columban proposait une méthode de guérison par les coups. Le fouet, les verges, le rotin doivent accomplir ce que la foi, la raison et la piété ne produisent plus. La crosse de ce rude abbé a l'aspect d'une matraque, et on se précipite vers lui en foule pour avoir la satisfaction d'en goûter. C'est un retour à l'ascétisme primitif, ce n'est pas le chemin qui conduit à l'étude des lettres. Les moines francs du VII^e^ siècle n'étaient pas mieux disposés que leurs devanciers du V^e^ siècle pour les écrivains profanes. Par tradition, poètes et philosophes étaient suspects dans le monachisme de la Gaule, et un des motifs qui expliquaient cet état d'esprit était la persistance du paganisme en Gaule au VII^e^ siècle.

Nous avons eu déjà l'occasion de le dire, il ne faut pas se figurer les nombreux monastères de la Gaule, au VII^e^ siècle, sous l'aspect des grandes abbayes de la Congrégation de Saint-Maur au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècle. Les conditions matérielles de ces établissements agrestes étaient déjà un premier obstacle à la culture intellectuelle, avec tout ce qu'elle exige de loisirs, de rentes et de curiosité. Or les moines du VII^e^ siècle sont des travailleurs manuels, absorbés par la lourde tâche quotidienne. Parmi cette troupe de rudes travailleurs de la terre, il s'en est rencontré qui, ayant quelque instruction, ont passé pour savants, en général ils savent lire et écrire. On croit rencontrer des témoignages d'une certaine culture classique. Dans deux lettres de Paul de Verdun, adressées à Didier de Cahors, on trouve des réminiscences des poètes, et même une citation de Virgile. Ces souvenirs sont enchâssés dans une langue qui est loin d'être classique. Le biographe de Paul de Verdun († 649) prête au saint une éducation complète. Il est, nous dit-il, instruit dans les lettres « comme c'était autrefois la coutume pour les nobles » et il apprend à fond la grammaire, la dialectique, la rhétorique et les autres sciences. Mais comme cette *Vie* a été écrite au X^e^ ou au XI^e^ siècle, il est difficile de lui donner une grande importance.

Autour de Paul de Verdun, on pourrait grouper d'autres saints, qui d'après leurs biographes, avaient étudié les arts libéraux. Attala de Bobbio [1] († 627) et saint Germain de Granval [2] († 667) avaient étudié les lettres libérales.

La *Vie de saint Didier de Cahors* († 654) nous dit qu'il avait étudié non seulement les lettres, mais l'éloquence gauloise et les lois romaines. La *gallicana eloquentia* dont parle le biographe est un emprunt à saint Jérôme pour désigner la faconde gauloise; cela ne semble pas impliquer l'étude de tous les arts libéraux. Au reste, les lettres de Didier ne paraissent pas d'un homme particulièrement cultivé. Il se contente d'écrire plus clairement que ses contemporains.

La *Vie de saint Bond* († vers 709) nous dit qu'il avait appris les éléments de la grammaire et du *Code Théodosien;* mais l'étude du droit ne suppose pas nécessairement la pratique des arts libéraux, pas plus que l'étude de la médecine, signalée dans plusieurs *Vies* de saints. Ce sont là les seuls documents où les études libérales soient indiquées avec quelque précision. Pour un assez grand nombre de saints, leurs biographes leur prêtent des études, sans en préciser le caractère, et tout ce qu'on en peut conclure, c'est que les écoles élémentaires dont nous avons constaté l'existence au VI^e^ siècle, n'avaient pas disparu au VII^e^. On y enseignait à lire et à écrire. Quant aux lettres classiques elles-mêmes, elles n'étaient connues qu'exceptionnellement et elles n'étaient pas professées dans les écoles monastiques.

XI. Les lettres classiques en Gaule au VIII^e^ siècle. — En ces temps-là on vit les Irlandais agir d'accord avec les Anglais; et les Anglais étaient remplis de zèle pour étendre l'autorité et hausser le prestige de la papauté. Ayant la pensée et les regards sans cesse tournés vers Rome, ils se plaisaient parfois à ralentir l'allure du voyage et à faire séjour en France. C'étaient de véritables missions et qui invitent à se poser la question de savoir si le contact d'hommes comme Wilfrid d'York, Benoît Biscop, Ceolfrid, Egbert, Willibrord, qui avaient pratiqué la lecture sacrée, exerça une influence sur la destinée des études en Gaule. On n'aperçoit pas qu'il en ait été ainsi, et on s'étonnerait que les lettres eussent réussi à se glisser dans une société aussi grossière et violente que celle de la Gaule franque. Peut-être quelques moines, gagnés par l'exemple des voyageurs, se laissèrent-ils entraîner à étudier les lettres en vue de la lecture sacrée; mais on n'a pas jusqu'à présent la preuve qu'ils constituèrent alors des centres intellectuels, comme l'étaient les monastères de la Grande-Bretagne, comme le seront ceux de la Gaule à l'époque carolingienne.

Cette situation se prolongea pendant le premier tiers du VIII^e^ siècle. Pépin, né en 714 ou 715, avait reçu au monastère de Saint-Denis une éducation surtout religieuse; il n'est pas certain qu'une part y fut faite aux lettres. A partir de 742, saint Boniface exerce tout son ascendant sur l'Église des Gaules et, après la mort de Charles Martel, quand ses fils eurent conclu l'alliance entre les France et la papauté, Boniface se trouva le représentant national du Saint-Siège dans les Gaules. Ce n'est plus au hasard des rencontres que les Anglo-Saxons vont agir sur le clergé franc, mais d'après un plan méthodique et en vertu d'une mission officielle. D'accord avec Carloman et Pépin, comme avec le pape, Boniface va tenter de réformer l'Église des Gaules.

C'est de cet effort, semble-t-il, que sortit le mouvement qui, sous Charlemagne et ses successeurs immédiats, amena la restauration des études. L'histoire de ce qu'on appelle la renaissance carolingienne commence vraiment avec l'affermissement du pouvoir, qui permettra au prince d'exercer son autorité sur les écoles, comme sur les autres institutions de l'État et favorisera la reconstitution d'une société lettrée; elle commence avec le relèvement de l'Église franque, mais il faut se garder de confondre les époques. La période qui s'étend de 742 à l'avènement de Charlemagne ne vit pas refleurir les études, elle ne fit que préparer la période suivante, celle où, profitant du progrès accompli dans l'État et dans l'Église, sous Pépin, la Gaule de Charlemagne se reprit à aimer les lettres classiques.

[1] Attala né en Bourgogne, passa par Lérins, fut disciple de saint Columban qu'il accompagna en Italie et à qui il succéda à Bobbio, *Vita,* dans *Scriptores rerum merovingicarum,* édit. Krusch, t. IV, p. 113. — [2] *Vita,* 2, dans Mabillon, *Acta sanctorum Ordinis sancti Benedicti*, t. II, p. 514.

L'Église romaine recommençait à jouer un rôle dans la propagation des lettres. Elles avaient été délaissées en Italie, au VII^e siècle. On ne peut affirmer que saint Columban, dès la formation du monastère de Bobbio, où il vécut d'ailleurs peu de temps, de 513 à 515, y ait établi l'enseignement des arts libéraux. Aucun des manuscrits d'auteurs classiques, provenant de Bobbio, ne remonte au delà du IX^e siècle. Quant au Mont-Cassin, nous n'avons aucune preuve que les lettres y fussent enseignées à cette époque. Le premier homme cultivé dont la présence y soit constatée d'une façon certaine, est Paul Diacre, au VIII^e siècle, et il n'y avait pas été instruit.

Sous la domination des Lombards, le niveau de connaissances s'est abaissé. La théologie avait été profondément atteinte comme l'éloquence et la poésie. En 680, les Pères du concile du Latran constataient que l'éloquence avait disparu, le pape Agathon déplorait la faiblesse des études et l'ignorance de l'Écriture. Il ne faut pas tirer des conséquences trop absolues de ces lamentations sur ces malheurs du temps et sur les conditions d'instabilité où l'on vivait. Les plaintes d'Agathon furent-elles entendues ? Les papes qui se succédèrent favorisèrent-ils l'instruction? Parmi eux il y avait des Syriens et des Grecs; il y en avait dont la science est attestée par leurs biographes. L'Église romaine subit-elle l'influence des Irlandais par l'intermédiaire des moines de Bobbio; ou le contact des Anglo-Saxons, qui ne cessèrent de se rendre à Rome et de peupler les monastères de l'Italie, créa-t-il une émulation profitable aux lettres? Toujours est-il qu'il se produisit en Italie un réveil des études qui, avec les facilités dont on pouvait disposer dans ce pays, donna des résultats rapides. Quelques années après 680, Félix professait la grammaire; nous le savons par Paul Diacre qui eut pour maître son neveu Flavianus. Au VIII^e siècle, les lettres sont évidemment cultivées. Paul Diacre lui-même, Pierre de Pise, Paulin d'Aquilée, le duc de Bénévent, Arichis, gendre du roi Didier, sa femme, son fils en fournissent la preuve. Le pape Paul I^er écrit, non pour condamner l'étude de la grammaire, mais pour annoncer l'envoi d'ouvrages grecs qui devaient servir à l'apprendre. Les Anglo-Saxons, comme Aelbert et Alcuin, trouvent à Rome des savants dignes de les comprendre.

Charlemagne entretint des relations avec les hommes qui, en Italie, étaient alors les dépositaires de la culture classique. C'est Pierre de Pise qui réside quelque temps auprès de lui et lui explique la grammaire ; c'est Paulin, plus tard patriarche d'Aquilée, que l'on connaît surtout pour ses écrits théologiques, mais en qui Charlemagne aime aussi « le maître de grammaire »; c'est Paul Diacre qu'il retient pendant plusieurs années, en pays franc. Dans ce milieu savant, Charlemagne connut aussi Alcuin, qu'il aurait invité à venir à sa cour en 781, mais Alcuin n'aurait résidé en Gaule d'une façon presque continue que depuis 786. Charlemagne avait enfin trouvé celui que Guizot appelle son « premier ministre intellectuel ». Avec sa collaboration, il allait entreprendre de restaurer les écoles de son vaste empire [1].

XII. Épigraphie. — Une inscription, trouvée en 1821 à Tor Marancia sur la voie Ardeatina, nous offre un précieux monument relatif à la culture classique parmi les chrétiens dans le courant du V^e siècle. Le texte est gravé sur un grand disque de marbre blanc :

· CL·CALLISTO V.E
SIVE HILARIO VXOR
ET FILII BENEMERENTI FECER.
VIR BONVS ET PRVDENS STVDIIS
IN PACE DECESSIT·NOMEN DIGNI
TATIS EXIMIVM LAVDEMQ SVPER
BAM·DEVM VIDERE CVPIENS VIDIT
NEC FRVNITVS OBIIT · SIC SIBI VOLV

IT AC MERITIS SVIS FVNVS ORNARI
OMNES FILII BONVM PATREM CLA
MITANT QVERENTES·PARITER ET
VXOR LVGET QVAERET NON IN
VENTVRA QVEM PERDIDIT
QVI VIXIT ANNIS·LXV.
D·P·PRID·N·FEB

En 1901, cette inscription fut transportée dans la salle supérieure du petit musée du cimetière de Domitille sur la voie Ardeatine; le texte de l'épitaphe de Claudius Callistus et de sa femme appartient au cimetière chrétien à ciel ouvert, qui fut établi à l'époque de la paix de l'Église au-dessus de la crypte du cimetière des Flaviens.

Ce texte a été publié par Amati dans *Giornale arcadico*, t. XII, p. 21; De Rossi, dans *Corp. inscr. lat.*, t. VI, part. 4, n. 31965; O. Marucchi, dans *Nuovo bullettino di archeologia cristiana*, 1901, p. 245, n. 23; le même dans *Roma sotterranea cristiana* (*Nuova serie*) in-4°, Roma, 1914, t. I, fasc. 2, p. 224, n. 9, fig. 111; G. Schneider Graziosi, *L'iscrizione di Claudio Callisto nel cimitero di Domitilla*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1914, t. XXXIV, p. 357-368; *Dictionn.*, t. IV, col. 1438, fig. 3856.

A la ligne 1, les lettres V. E. ont été ajoutées plus tard. La forme des caractères peut induire à attribuer l'inscription au IV^e siècle; elle semble néanmoins devoir être reportée dans la première moitié du siècle suivant. On trouve des inscriptions ainsi gravées sur une pierre de forme circulaire en 367, 396, 425 et 578 [2]; en outre sur une inscription du musée du Latran du VI^e-VII^e siècle [3]. L'inscription de Claudius Callistus devait être placée sur une tombe dans le pavement d'un oratoire ou d'une chambre funéraire du cimetière à ciel ouvert dont nous avons parlé. Le trou central servait à passer une broche de fer ou un clou de bronze qui maintenait en place l'inscription et non pour donner passage à des libations [4].

Le texte donne une médiocre idée du poète qui a composé ces vers dans un style grandiloquent :

Vir bonus et prudens studiis in pace decessit
Nomen dignitatis eximium laudemq(ue) superbum
Deum videre cupiens vidit nec frunitus obiit
Sic sibi voluit ac meritis suis funus ornari
Omnes filii bonum patrem clamitant querentes
Pariter et uxor luget, quæret, non inventura quem perdidit.

Peut-être avons-nous ici une paraphrase de la *laudatio funebris* prononcée en l'honneur de Claudius Callistus; l'usage était en vogue au V^e siècle, principalement pour les rhéteurs, les écrivains, les professeurs de belles-lettres et de philosophie, société à laquelle appartenait Claudius Callistus. On ne s'y montrait pas puriste à l'excès, car notre inscription est peu correcte : lign. 5-8, le verbe *fruor* est construit avec l'accusatif et non avec l'ablatif, en outre l'idiotisme

[1] M. Roger, *L'enseignement des lettres classiques d'Ausone à Alcuin*, in-8°, Paris, 1905. — [2] De Rossi, *Inscriptiones christianae urbis Romæ*, Roma, t. I, p. 101, n. 191; p. 198, n. 433 ; p. 279, *u* n. 466; p. 512, n. 1122. — [3] Marucchi, *I monmenti del museo Pio Lateranense*, in-fol., Roma, 1910, pl. XC, n. 10. — [4] Comme l'a supposé Amati, oubliant que cet usage avait à peu près disparu au V^e siècle.

frunitus au lieu de *fruitus* est remarquable par lui-même, et parce qu'on le rencontre sur une inscription chrétienne conservée au musée du Latran (paroi XXXVIII). :

HOC VOLVIT.....
BONORVM · NEC.....
QVEM FRVNITV.....
PIGNVS INTERIER.....
AVCTOR ET IFSE.....
QVEM L/////// IMISE...

Claudius Callistus fut *vir egregius*, appartenait à l'ordre équestre et était surnommé *Hilarius;* son christianisme est suffisamment attesté par les formules de son épitaphe : *in pace decessit* et *Deum videre cupiens vidit*, cette dernière phrase semble même indiquer chez lui la ferveur; en outre Cl. Callistus fut *vir bonus et prudens studiis*, c'est-à-dire expérimenté dans la pratique littéraire. Cette indication, rapprochée de ce qui est dit dans les vers 5-7 donne une réelle importance à l'épitaphe de Cl. Callistus par rapport aux études littéraires et philosophiques chez les chrétiens, à partir du IVe siècle. Le paganisme trouvait chez des esprits cultivés comme Libanius, Symmaque, le rhéteur Eugène, des partisans qui ne voulaient entendre à rien; aussi la conversion d'un professeur d'éloquence, comme Marius Victorinus, dans la seconde moitié du IVe siècle, apparaissait-elle comme une grande victoire remportée sur les derniers tenants de l'erreur antique; des hommes assez réfractaires à l'enthousiasme, comme saint Jérôme et saint Augustin, ne cherchaient pas à contenir l'expression de leur joie, à la pensée de ce rhéteur montant à l'ambon pour réciter la règle de foi à l'ébahissement général : *mirante Roma, gaudente Ecclesia.*

L'épitaphe gravée sur la tombe de Flavius Magnus, *vir clarissimus, rhetor Urbis æternæ* (voir *Dictionn.*, t. III, fig. 3500) dit que le sénat le jugea digne *ob meritum suum a quo lex dignitatis inciperet*, et on ajoute qu'en peu de temps, *intra breve tempus*, il fut choisi comme maître et précepteur de toute la noble jeunesse de Rome, en sorte que son éloquence fut sans égale en son siècle et ne put être comparée qu'à celle des anciens [1].

Fl. Magnus v. c. rhetor Urbis æternæ cui tantum ob meritum suum detulit senatus amplissimus ut sat idoneum indicaret a quo lex dignitatis inciperet præceptor fraudis ignarus, et intra breve tempus universæ patriciæ soboli lectus magister eloquentiæ ita inimitabilis sæculo suo ut tantum veteribus possit æquari.

Fl. Magnus fut donc le premier à Rome qui porta, par concession gracieuse du sénat, le privilège accordé par la *lex dignitatis*, à laquelle nous avons une allusion dans ces mots de l'épitaphe de Cl. Callistus : *nomen dignitatis eximium laudemque superbam.* Fl. Magnus obtint la *dignitas* eu égard à son mérite, *ob meritum suum*, et Cl. Callistus eu égard à ses mérites, *meritis suis.*

La *lex dignitatis* fut promulguée par Théodose II, en 425; elle est intitulée : *De professoribus, qui in urbe Constantinopolitana docentes ex lege meruerint Comitivam.*

Imp. Theodosius A. et Valentinianus Cæs. Theophilo præfecto Urbi. Grammaticos græcos Helladium et Syrianum, Latinum Theofilium, sofistas Martinum et Maximum, et iurisperitum Leontium, placuit honorari codicillis comitivæ ordinis primi iam nunc a nostra maiestate perceptis, ita ut eorum qui sunt ex vicariis, dignitate potiantur. Qua in re quicumque alii ad id doctrinæ genus, quod unusquisque profitetur, ordinati prodentur, si laudabilem in se probis moribus vitam esse monstraverint, si docendi peritiam facundiamque dicendi interpretandi subtilitatem, copiam disserendi se habere patefecerint, et cœtu amplissimo indicante digni fuerint æstimati qui in memorato auditorio professorum fungantur officio, hi quoque, cum ad viginti annos observatione jugi ac sedulo docendi labore pervenerint, isdem, quibus prædicti viri, dignitatibus perfruantur. Dat. id. Mart. Constantinopoli Theodosio Aug. XI et Valentiniano Cæsare Conss. [2].

La *lex dignitatis* accordait donc les *codicilli comitivæ ordinis primi* à Constantinople à six hommes de lettres.

Le *Code Théodosien* entra en pleine vigueur à Rome, en 438, ce qui permet de supposer que l'épitaphe de Cl. Callistus lui est un peu postérieure. La *comitiva ordinis primi* conférait la dignité sénatoriale et le titre de *vir clarissimus* qui se lit sur l'épitaphe de Fl. Magnus; cependant Cl. Callistus n'est que *vir egregius*, peut-être parce qu'il n'était pourvu que de

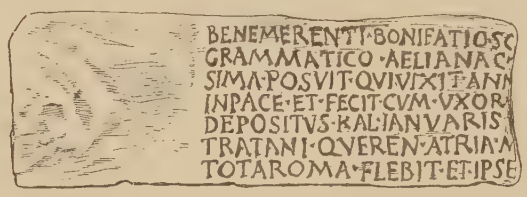

7055. Épitaphe du grammairien Boniface. D'après Marucchi, *I monumenti del museo Pio Lateranense*, 1910, pl. LV, n. 26.

la *comitiva ordinis secundi* pour des motifs qui nous échappent.

Un fragment de couvercle de sarcophage conservé au musée du Latran porte une épitaphe à la mémoire du grammairien Boniface qui habitait le *Forum Trajanum*, quartier où se groupaient les littérateurs; sa mort, nous dit-on, plongea la ville entière dans les pleurs [3] (fig. 7055) :

BENEMERENTI ·BONIFATIO .SC....
GRAMMATICO . AELIANA . C....
SIMA·POSVIT· QVI · VIXIT · ANN....
IN PACE.ET.FECIT .CVM .VXOR...
DEPOSITVS · KAL · IANVARIS....
TRAIANI·QVE REN · ATRIA ·N....
TOTA ROMA FLEBIT ET . IPSE

A Tigzirt, l'ancienne Rusucurru, une petite stèle pointue par le haut, inscription entourée d'un cercle enfermé lui-même dans un cadre carré [4] :

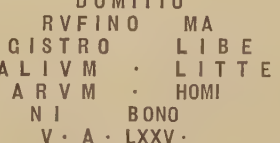

Domitio Rufino, magistro liberalium litterarum, homini bono, vixit annos 75.

H. Leclercq.

LETTRES DES PAPES. — I. Les lettres des papes. II. Les collections : 1° Les premiers essais; 2° Le cardinal Caraffa; 3° Dom Pierre Coustant et ses successeurs; 4° André Thiel; 5° Philippe Jaffé; 6° La

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. VI, part. 2, n. 9858. — [2] *Cod. Theodos.*, l. VI, tit. XXI. — [3] O. Marucchi, *I monumenti del museo Pio Lateranense*, in-folio, Roma, 1910, pl. LV, n. 26. — [4] S. Gsell, *Inscriptions inédites de l'Algérie*, dans *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1896, p. 218, n. 184.

seconde édition; 7° Autres recueils; 8° P. Kehr. III. A partir d'Innocent III. IV. Les *Regesta* au XIII^e^ siècle. V. Le Bullaire romain.

I. Les lettres des papes. — Les lettres des papes sont des documents très précieux. Non qu'on puisse se fier aveuglément à tout ce qu'elles contiennent; textes historiques, ils ne jouissent ni de l'inspiration ni de l'infaillibilité lorsqu'ils règlent la discipline, guident l'administration et gouvernent la politique; ce sont néanmoins, parmi toutes les pièces dont l'ensemble est le fonds de l'histoire de l'Église, celles où se trouvent les informations les plus abondantes, les plus sûres. Après la période des trois premiers siècles pendant laquelle la situation des papes gagnait sans cesse en autorité et en prestige, la paix constantinienne leur procurait les conditions les plus favorables à l'accroissement de leur prestige. Ce ne fut pas l'affaire d'un jour ni celle d'un siècle, mais celle d'un effort continu, méthodique et réfléchi dont la littérature épistolaire des pontifes rend témoignage; aussi n'est-il pas nécessaire pour leur rendre justice de dénigrer l'antiquité et d'opposer à leur correspondance « le peu de lettres qui nous viennent des anciens [1]. » Ce n'est pas faire preuve de familiarité avec le passé que de n'y connaître que les lettres familières de Cicéron et les billets élégants de Pline le Jeune; pas plus que ce n'est faire preuve de sens historique de soutenir que ce « serait assez de cette immense correspondance [entretenue dans l'Église] pour construire ses annales et sa théologie ». On s'exposerait, ce faisant, à bien des lacunes et à quelques surprises. Et, dans son exaltation, Pitra poursuit : « Nous serions tenté de dire que les lettres des papes suffiraient », et il entasse affirmation sur affirmation pour rehausser l'estime que les fidèles de tout rang montraient à cette catégorie d'écrits. Toute cette phrasologie ne prouve que la nécessité d'exposer cette question en un style plus calme et suivant des procédés plus critiques

L'histoire des Archives pontificales, pour la période des origines, a été racontée par J.-B. De Rossi [2]. Cette histoire se confond avec celle de la bibliothèque du Saint-Siège, qui était réunie aux archives dans le *scrinium sanctum* du Latran (voir ce mot). On ne peut tenter de déterminer avec précision le moment où l'on commença à réunir aux livres nécessaires pour les besoins du culte d'autres monuments écrits. Les archives eurent probablement pour premier fond les Actes des martyrs. Peu à peu vinrent s'y ajouter les lettres envoyées aux papes, les pièces relatives à l'administration des biens et à l'exercice de la juridiction ecclésiastique; enfin les lettres des papes eux-mêmes. Sous quel pontificat fut inauguré le système de transcrire par ordre, dans les livres séparés, la correspondance officielle, en d'autres termes, quelle date portait le premier volume de la grande collection des Registres pontificaux? Impossible de le dire. Mais on peut affirmer avec J.-B. De Rossi [3], que l'usage d'enregistrer les lettres pontificales remonte à la plus haute antiquité. L'administration extérieure de l'Église prit souvent pour modèle les institutions publiques et privées de l'ancienne Rome [4]. C'est ce qui a induit plusieurs savants à rattacher ces registres aux commentaires des empereurs romains conservés dans les Archives secrètes des Césars. Dès le commencement du V^e^ siècle, il est fait mention très clairement des lettres pontificales disposées par ordre chronologique; mais il est probable qu'il faut faire remonter plus haut encore l'origine de ces véritables registres.

Malheureusement il ne reste plus qu'une partie de la précieuse collection; la série ne commence pour nous qu'avec le XIII^e^ siècle. C'est le pape Honorius III (1216-1227) qui cite la dernière fois les registres antérieurs à cette période. J.-B. de Rossi explique fort bien la disparition des anciennes archives. Elles étaient conservées en partie au Latran, en partie dans la *turris chartularia*, confiée à la fidélité des Frangipani. Après Honorius III, ceux-ci trahirent la cause pontificale et remirent aux partisans de Frédéric II la forteresse dont la *turris chartularia* faisait partie. Quant aux archives conservées au Latran, il faut assigner d'autres causes à leur perte : on peut l'attribuer à la fragilité du papyrus dont on se servit presque exclusivement jusqu'à la fin du X^e^ siècle dans la chancellerie pontificale [5], à la négligence des conservateurs, qui peu à peu perdirent le secret de déchiffrer les écritures, enfin aux nombreux déplacements de la cour pontificale.

Sauf certaines exceptions, dont les plus remarquables sont relatives aux papes saint Gélase I^er^ (492-496), saint Grégoire le Grand (590-604) Jean VIII (872-882) et Grégoire VII (1073-1085), il ne s'est rien ou presque rien conservé de ces collections, si précieuses pour l'histoire, jusqu'au pontificat d'Innocent III, c'est-à-dire jusqu'en 1198. A partir de ce pape la série complète des registres pontificaux existe encore; on la conserve en 2016 volumes de parchemin dans les archives du Vatican. C'est donc cent trente-six papes dont la correspondance n'est plus représentée que par quelques épaves qu'il faut chercher dans différentes collections dont il peut être utile de rappeler les vicissitudes.

II. Les collections. — La première pensée de constituer une collection générale des lettres des papes paraît remonter au pontificat de Sixte-Quint. C'est alors que s'arrête la collection des 2016 volumes de parchemin; désormais quinze congrégations, pourvues chacune d'une chancellerie et d'archives distinctes remplaceront la série des registres. Le pape voulut cependant que ceux-ci ne périssent pas, et il chargea le cardinal Antoine Caraffa d'une entreprise sans précédent.

1° *Les premiers essais.* — Jusqu'alors on avait tenté de modestes recueils de bulles pontificales. Au XV^e^ siècle, une collection de neuf bulles avait eu six ou sept éditions; puis Wandelstein s'était essayé à la publication des lettres authentiques de la collection de Denis le Petit : *Canones apostolorum, veterum Conciliorum, decreta pontificum, antiquiora de primatu Romanæ Ecclesiæ ex tribus vetustissimis exemplaribus.* Moguntiæ, 1625. L'année suivante, il donnait un deuxième recueil plus rare que le précédent : *Epistolæ decretales veterum pontificum longe ante concilium Nicænum promulgatæ a SS. martyribus Christi, sæviente adhuc persecutione,* sans lieu ni date d'impression, mais l'épître dédicatoire est datée de Francfort, en 1526. Cette année-là Jean Cochlée donnait ses *Epistolæ antiquissimæ ac sacris institutionibus plenæ Clementis, Anacleti et Evaristi Rom. pontificum item Dionysii Areopagitæ et Ignatii martyrum Christi,* à Cologne. Ces timides essais allaient se développer : en 1550, le recueil contient soixante bulles de Jean XXII à Jules III; en 1559, le nombre des bulles s'élève à cent soixante, de Boniface VIII à Paul IV; en 1579, il comprend, de Grégoire VII à Grégoire XIII, sept cent vingt-trois bulles.

[1] Pitra, *Analecta novissima*, in-8°, Paris, 1885, p. 1 : Étude sur les lettres des papes. — [2] J.-B. De Rossi, *De origine, historia, indicibus scrinii et bibliothecæ Sedis apostolicæ*, Romæ, 1886. — [3] Id., *ibid.*, p. XXI. — [4] Le même, *Roma sotterranea*, t. III, p. 511 sq. — [5] H. Bresslau, *Papyrus und Pergament in der päpstlichen Kanzlei bis zur mitte des XI Iahrhunderts*, dans *Mittheilungen des Instituts für osterreichische Geschichtsforschung*, 1888, t. IX, p. 1.

2° *Le cardinal Caraffa.* — Antoine Caraffa vit plus en grand, et, à côté des bulles pontificales, voulut introduire les documents les plus divers : questions des évêques, lettres des empereurs, épîtres synodales, relations et consultations diverses adressées au Saint-Siège. Dans ce but on dépouilla les manuscrits les plus importants conservés à Rome, on fit copier la collection Avellana, et il parut, avec raison, que le principal effort devait porter sur les registres perdus, depuis saint Clément jusqu'à Innocent III; toutefois Caraffa ne semble pas songer à dépasser le pontificat de Grégoire VII.

Dans cette période de près de dix siècles, une première lacune, la plus difficile à combler, allait de saint Clément le Romain à saint Sirice, sous le pontificat duquel on commence à être guidé par Denis le Petit. Caraffa fut assez critique pour tenir à l'écart le faux Isidore qu'il rejeta à part, et à qui il donna une pagination distincte dans son premier volume. Caraffa eut un autre mérite : il s'interdit de corriger et d'embellir les pièces qu'il publiait, aussi son texte a-t-il servi de base à l'édition de dom Coustant. Le privilège d'impression fut signé par Sixte V, le 9 mai 1597, et peu de jours après mourut Caraffa. Son collaborateur Antoine d'Aquin reçut du pape Grégoire XIV l'ordre de faire paraître l'œuvre, et il présenta l'épître dédicatoire à Innocent VIII. Le jour des ides de novembre de l'année 1591, parurent les trois volumes publiés *in ædibus populi romani.* Le tome I^er^ va du pape Clément le Romain à Pélage II, le tome II de saint Grégoire le Grand à Léon IV; le tome III, du pape Nicolas I^er^ à saint Grégoire VII.

Caraffa avait préparé un supplément dont rien ne s'est conservé, à part quelques lettres qu'Antoine d'Aquin communiqua à Baronius qui les donna au cours dans ses *Annales ecclesiastici.* D'autres lettres pontificales avaient pris place dans les collections de conciles de Jacques Merlin (Paris, 1523, etc.) du P. Crabbe (Cologne, 1538 et 1551) et de Surius (Cologne 1567). Vint ensuite la *Collectio romana bipartita veterum aliquot historiæ ecclesiasticæ monumentorum,* due à Luc Holsten (Rome 1662), puis dans le même siècle, les collections des conciles de Sév. Bini (Cologne, 1618), de Jacques Sirmond, *Concilia antiqua Galliæ* (Paris, 1629), de Christian Lupus (Louvain 1665), de Philippe Labbe (Paris 1671) et d'Étienne Baluze (Paris, 1683). Enfin, en 1715, dans sa *Conciliorum collectio regia maxima* (Paris 1715), Hardouin introduisit dans les textes différentes corrections provenant soit de ses propres conjectures, soit de la collection des manuscrits du P. Sirmond.

3° *Dom Pierre Coustant et ses successeurs.* — L'honneur de poser les bases d'une édition critique et complète des lettres des papes, échut à un des membres les plus distingués de la Congrégation des bénédictins de Saint-Maur, dom Pierre Coustant[1]. Il était né le 30 avril 1567, à Compiègne, d'une famille anoblie, et, à l'âge de dix-sept ans, était entré dans la Congrégation qu'il devait illustrer. Ces parfaits connaisseurs qu'étaient les mauristes ne se trompaient que rarement sur l'avenir des sujets qu'ils attiraient à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, centre des études de la Congrégation, où le jeune profès fut associé aux éditeurs de saint Augustin. On l'employa, suivant l'usage, à la confection des *indices* du tome III, et il montra assez de capacité pour qu'on lui confiât la tâche plus délicate du triage des sermons authentiques et apocryphes. Ce travail fut estimé excellent; aussi les pièces acceptées par lui sont demeurées pour toujours parmi les écrits du saint docteur. Il entreprit alors le même examen critique, avec un succès égal, sur les traités du même saint. « Il avait, dit Baillet, une industrie toute particulière pour reconnaître, non seulement les pièces supposées, mais encore les fourrures et les gloses insérées mal à propos dans le texte de certains traités, que les copistes prenaient la liberté d'ajouter sous prétexte d'éclaircir et d'expliquer la pensée de l'auteur. » En 1687, sur la proposition de dom Mabillon, le Chapitre général décréta l'édition des œuvres de saint Hilaire de Poitiers, et en chargea dom Coustant qui commença son travail en 1689 et le termina en 1693. L'édition allait être achevée, lorsque le religieux fut nommé prieur de Nogent-sous-Coucy; il s'y rendit par obéissance, mais après son triennat, il supplia les supérieurs de le rendre aux belles-lettres. De retour à Saint-Germain-des-Prés, il y reprit ses occupations favorites, alliant une étude assidue à toutes les pratiques d'une exacte observance. Il trouvait d'autant plus aisément du temps pour tout qu'il ne sortait point et ne recevait ni ne rendait jamais de visites. Il ne se chauffait pas, même au cours des hivers les plus rigoureux, et, quoique sa santé fût délicate, il ne sollicitait aucun allègement dans les austérités qu'il s'était imposées. Ses délassements consistaient en quelques promenades qu'il faisait chaque année pendant quatre ou cinq jours, plutôt par prévoyance que par amusement.

Parmi la légion des illustres bénédictins, dom Coustant faisait grande figure avec son premier *Appendix tomi quinti operum sancti Augustini complectens sermones suppositiitios,* et son deuxième *Appendix tomi sexti operum sancti Augustini continens subditiia opuscula;* enfin avec ses *Sancti Hilarii Pictavorum episcopi opera ad manuscriptos codices gallicanos, romanos, belgicos necnon ad veteres editiones castigata,* in-fol., Paris, précédés d'une vie du grand évêque tirée des monuments les plus authentiques et accompagnés de notes critiques et d'un exposé doctrinal. Après la mort de Tillemont (voir *Dictionn.,* t. VI, col. 2624-2636) on proposa à dom Coustant la continuation et l'achèvement des *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique,* mais cette œuvre resta au point où Tillemont l'avait conduite, et il n'est pas sûr que les notes et mémoires laissés par lui fussent de nature à tenter un érudit. Quoi qu'il en soit, dom Coustant déclina l'offre et donna deux réfutations des écrits d'un jésuite, le P. Germon, qui avait accusé Mabillon et prétendu prouver que ce grand honnête homme avait introduit des diplômes faux dans le *De re diplomatica.* Coustant ne badinait pas et administra au jésuite une correction méritée dans les *Vindiciæ manuscriptorum codicum a R. P. Bartholomeo Germon impugnatorum,* in-8°, Paris, 1706, et dans les *Vindiciæ manuscriptorum codicum confirmatæ,* in-8°, Paris,1715.

Il fallait sans doute de l'audace et du courage pour s'engager dans le grand ouvrage qui remplit les dernières années de la vie de dom Coustant, mais il se savait soutenu, approuvé, aidé au besoin par les supérieurs bénédictins d'alors qui ne croyaient pas l'étude incompatible avec la vie monastique. Ceux-ci ne partageaient pas l'opinion de certains moines « appelants » de la Constitution *Unigenitus,* et se montraient heureux et empressés de concourir au service et à l'honneur du Siège apostolique. Jugeant avec raison que les écrits des papes devaient contribuer à faire connaître l'Église romaine et fournir des arguments à ses défenseurs, ils estimèrent utile d'entreprendre une édition des lettres pontificales. Il y avait dans ce projet de quoi faire réfléchir; dom

[1] H. Coustant d'Yanville, *Notice sur dom Pierre Coustant, bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur,* dans *Mémoires de la Société académique d'archéologie de l'Oise,* 1862, t. V p. 299, 521; 1868, t. VII, p. 30.

Coustant n'y vit que l'occasion de travailler avec plus d'ardeur si c'était possible et d'après un plan plus vaste que dans ses études passées, puisqu'il lui fallait toucher à toute l'histoire de l'antiquité chrétienne et à toute la vie doctrinale et intérieure de l'Église.

Outre la série des lettres existantes qu'il lui fallait retrouver, collationner, éditer, il voulut ressaisir la trace de toutes les lettres perdues et discuter la valeur des textes douteux ou faux. En regard, il résolut de mettre la correspondance, les demandes et les réponses adressées aux papes, les relations de leurs légats, les lettres des empereurs, des patriarches, des évêques, des abbés, des clercs et des moines ou même des simples fidèles. Si on tient compte du chiffre auquel est arrivé Ph. Jaffé en s'arrêtant à Innocent III : onze mille quatre-vingt-quatre pièces, sans avoir fait place aux correspondants des papes, on peut se faire une idée de l'étendue presque surhumaine du plan de dom Coustant. Et cependant, il faut le dire, ce plan à peine réalisable lui fait plus d'honneur qu'un projet timide et étroit; on reconnaîtra toujours les capacités vraiment supérieures à l'ampleur de leurs conceptions, même si elles ont été en partie inexécutées.

Pour cette vaste entreprise, dom Coustant pouvait compter sur l'aide efficace de ses supérieurs; ils lui donnèrent un précieux collaborateur en la personne de dom Simon Mopinot, jeune religieux qui s'attacha à son vieux maître et lui survécut à peine. Ces associations, ces groupements de compétences en vue d'une œuvre commune à produire, demeurent un des aspects originaux de la discipline des mauristes, rien de pareil ne s'est revu depuis, malgré l'exemple donné et les résultats obtenus.

Cette entreprise bénédictine était connue et le nom de dom Coustant lui servait de recommandation et de garantie. Le pape Clément XI en attendait assez d'utiles services pour qu'il recommandât à l'administration de la bibliothèque Vaticane de se montrer courtoise et accueillante; les cardinaux Imperiali et Cantelmi favorisaient les recherches et les transcriptions de textes à Forli, à Bénévent et au Mont-Cassin. Quant le premier volume commença à s'imprimer, dom Coustant sollicita le pape Innocent XIII d'en accepter la dédicace. Ce volume parut en 1721 sous ce titre : *Epistolæ romanorum pontificum et quæ ad eas scriptæ sunt, a S. Clemente I usque ad Innocentium III, quotquot reperiri potuerunt, seu novæ seu diversis in locis passim editæ, adjunctis fragmentis, spuriis segregatis, in unum secundum ordinem temporum collectæ, ad veterum codicum fidem recognitæ et emendatæ, præviis admonitionibus, ubi opus fuit, notis criticis et dissertationibus quæ historiam, dogmata, disciplinam explicant illustratæ*, in-fol., Parisiis.

Dom Coustant mourut le 18 octobre 1721, et son collaborateur dom Mopinot fut chargé de poursuivre la publication commencée, mais lui-même mourut le 11 octobre 1724 au moment d'imprimer le deuxième volume. Douze ans plus tard, dom Ursin Durand, en collaboration avec dom Charles Clément, reprit en sous-œuvre la publication des tomes II et III des *Epistolæ;* de nouveau les difficultés surgirent qui empêchèrent d'aboutir. Pour expliquer l'inachèvement de cette belle œuvre, Pitra a imaginé tout un *scenario* dont le jansénisme faisait les frais. Si dom Mopinot mourut jeune, la faute en est à l'accueil qu'on fit en France à la bulle *Unigenitus*, qui trouva nombre d'opposants parmi les mauristes et « dom Mopinot, resté fidèle, dut porter tout le poids des contradictions ». La vérité se réduit à ceci : Dom Mopinot souffrait d'une maladie d'estomac, et mourait relativement jeune laissant des travaux et des recueils commencés par dom Coustant et qui vinrent entre les mains de dom Ursin Durand, ensuite de dom Labat. A cette époque, vers le fin du XVIII[e] siècle, il y avait longtemps que l'héritage de dom Coustant alimentait d'autres publications. Une note, qui paraît être de la main de dom Labat, l'auteur des *Concilia Galliæ* est ainsi conçue : « On a consulté les notes de D. Coustant sur toutes les lettres de saint Léon qui doivent entrer dans la collection des conciles de France, et on les a remises à leur place le 19 octobre 1775. » Nul ne songeait plus désormais à terminer l'œuvre interrompue; on se contentait de la manipuler, d'y ajouter et d'en retrancher des pages ou des notes, ce qui fit Schoenemann dans ses *Pontificum romanorum a S. Clemente I usq. ad S. Leonem M. epistolæ genuinæ, et quæ ad eos scriptæ sunt quotquot hactenus reperiri potuerunt duobus voluminibus comprehensæ. Ex recensione et cum notis Petri Coustantii et fratrum Ballerinorum; curavit* C. T. G. Schoenemann, in-8°, Gottingæ, 1796; un seul volume a paru.

Pendant que les mauristes se désintéressaient de la publication des lettres des papes, les deux frères Ballerini, sur les instances de Benoît XIV, reprenaient, en ce qui concerne saint Léon, l'œuvre délaissée et la menaient à bonne fin. Toutefois les Ballerini, confinés à Vérone et ne sortant pas d'Italie, ne connurent et ne citèrent les manuscrits conservés dans les bibliothèques de France que d'après ce que leur en apprenait Quesnel. De son côté, dom Coustant n'avait pas eu connaissance bien détaillée des manuscrits de Rome et de Vérone, de l'Italie et de l'Allemagne ; par contre dom Mopinot avait dépouillé les manuscrits de Vienne et de Ratisbonne. On conserve des notes de dom Coustant dans une triple rédaction; elles sont intéressantes.

Dans un premier *apparatus* de 150 pages, il prend pour base de préférence l'édition de Caraffa, donne en tête de chaque lettre un « argument » nouveau, rétablit l'ordre chronologique. A l'occasion, se présentent les titres de chapitre adoptés par Denis le Petit. Des lettres dans le texte se réfèrent aux notes qui trop souvent manquent; des gloses marginales signalent les points importants. Au bas des pages se lisent les citations des conciles et des canonistes. La deuxième rédaction commence le 23 octobre 1705; elle comprend 269 pages sur lesquelles apparaissent quelques notes de dom Mopinot et de rares additions de dom Durand. Cent cinquante lettres sont précédées d'une notice, accompagnées d'explications historiques, théologiques, canoniques, souvent très amples. Le dernier travail comprend 458 pages, c'est une rédaction peut-être définitive sur plusieurs points. Les notes embrassent 195 lettres parmi lesquelles 21 pièces fausses. Les grandes notes de la deuxième rédaction sont reprises et développées. Quelques-unes nouvelles et fort soignées sont dues à dom Mopinot qui, lui aussi, reprend son travail deux et trois fois; il retouche aussi dom Coustant. De nouveaux manuscrits sont utilisés, variantes de Londres, de Ratisbonne, du Collège romain, de Reims, de Saint-Victor, et le manuscrit Grimani de l'Oratoire. A ces trois cahiers sont jointes des feuilles volantes assez nombreuses, diverses copies de plusieurs lettres et des notes du Père Sirmond.

La Bibliothèque nationale conserve huit portefeuilles sous ce titre : *Blancs-Manteaux*, n. *71. Matériaux recueillis par DD. Coustant, Durand, Mopinot, pour la collection des lettres pontificales ;* on y trouve une *Vie de dom Coustant*, annotée par dom Martène. Vers 1850, le cardinal Angelo Maï écrivait : « Faisons place au pape Théodose, comme ailleurs nous l'avons faite, en divers endroits de nos ouvrages aux épîtres pontificales de saint Jules, de saint Gélase, de saint Félix, de Jean VIII, de Léon VI; très faibles échan-

tillons, d'ailleurs, des lettres et décrétales que nous avons sous la main, pour continuer, si Dieu nous prête vie, le très noble recueil de l'illustre dom Pierre Coustant [1]. » Cette fois encore, la mort vint ruiner le projet avant tout commencement de réalisation,

4° *André Thiel.* — Vers 1860, un jeune prêtre danois. André Thiel, vint à Rome avec le secours pécuniaire du gouvernement prussien pour rétablir une santé délicate. Valétudinaire et désœuvré, Thiel se présenta, pour distraire sa convalescence, à la bibliothèque Vaticane, où le premier custode, Mgr Alexandre de San-Marsano, lui montra les notes de dom Coustant, abandonnées depuis la mort du cardinal Maï. Thiel les fit copier pendant qu'il étudiait quelques manuscrits dans d'autres bibliothèques. Après son départ, on continua à copier et à transcrire, et on expédia le tout à l'abbé Thiel rentré dans son pays natal, où il composa un gros volume intitulé : *Epistolæ romanorum Pontificum genuinæ et quæ ad eos scriptæ sunt, a S. Hilaro usque ad Pelagium II. Ex schedis clar. Petri Coustantii aliisque editis, adhibitis præstantissimis codicibus Italiæ et Germaniæ recensuit et edidit* Andreas Thiel, SS. Theol. doct., *Tomus I, a. S. Hilaro usque ad S. Hormisdam*, ann. 461-523; in-8°, Brunsbergæ, 1867-1868, XL-1018 pages [2].

L'éditeur n'est pas loquace et il écrit un latin barbare dont ses compatriotes se transmettent le secret qu'on ne leur dérobera pas; par contre il jongle avec tout un assortiment de sigles qui faisaient à Pitra l'effet de logarithmes, et il a la sagesse de ne pas trop se substituer à dom Coustant, à dom Mopinot et à dom Ursin Durand partout où il peut leur laisser la plume. Dans sa préface, Thiel donne, en s'aidant de la *Bibliotheca latina juris canonici manuscripta* de Maassen, une description exacte et une classification méthodique des manuscrits utilisés pour la nouvelle édition. Les voici :

Le plus ancien manuscrit mis à profit par les bénédictins semble être celui de la Bibliothèque nationale coté lat. *12097* (*S. Germ. a Pratis 936*) que la forme des caractères et le catalogue pontifical terminé sous Libère rapprochent du milieu du VI^e^ siècle, mais que Fr. Maassen attribue au VII^e^ siècle. — Le *Vaticanus reginæ 1997* concorde par les monuments qu'il renferme avec le commencement du VI^e^ siècle, et les Ballerini l'ont cru de cette époque, mais son écriture lombarde dénote le VIII^e^. — Le *Parisiensis* lat. *3836* (*Colbert 784*) appartient au même siècle. Le *Lucanus 490* (olim *89*), le *Barberinus 2888* et le *Vaticanus 1342*, tous trois du commencement du IX^e^ siècle, contiennent des collections italiennes jusqu'au temps de Symmaque. — A la collection dite *Quesnelliana* appartient le *Cæsar. Vindobonensis 39* (VIII-IX^e^ siècle), le codex *42* de la même bibliothèque, l'*Oxoniensis* et le *Thuaneus* (*Colbert 932, Paris.* lat. *3842*, IX^e^-X^e^ siècle), employés par Quesnel, le *Colbertinus, le Bellovacensis*, le *S. Vedasti Atrebatensis*, le *Hubertinus* et le *Colbertinus 3368* (Paris lat. *1455*, IX^e^-X^e^ siècle), collationnés par Coustant; A. Thiel leur préfère l'*Eremensis 191*, écrit sous le pape Hadrien I^er^. — Vient ensuite la collection de Denis le Petit; parmi les manuscrits qui la comprennent il faut signaler le *Parisiensis* lat. *3837* (IX^e^ siècle), le *Vaticanus 5845* (en lombarde du VIII^e^ siècle) et le *Vaticanus Palatinus 577* (fin du VIII^e^ siècle). Les additions qu'y fit le pape Hadrien I^er^ se trouvèrent dans un très grand nombre de manuscrits; Wendelstin en eut à sa disposition deux très remarquables pour ses *Canones apostolorum, veterum conciliorum constitutiones, decreta pontificum antiquiora* (Moguntiæ, avril 1525); Coustant n'en collectionna pas moins de dix-neuf pour ses *epistolæ :* la plupart se retrouvent encore à la bibliothèque nationale (lat. *1452-1453, 3182, 3838-3845, 3846-3848, 4278, 10741, 12446-12447*), outre le *S. Vitoni Virdunensis* dont il faisait grand cas. Parmi les manuscrits italiens de la même collection, Thiel indique à la suite des Ballerini les *Vaticani 1337* (IX^e^ siècle), *1338* (X^e^-XI^e^ siècle) et *4969*, le *Vallicellianus A5*, qui remonte au pontificat de Nicolas I^er^, et dont le *Vaticanus 1353* ne semble qu'une copie, les *Vaticani reginæ 1021* et *1043*, du temps de l'empereur Lothaire, le *Vercellensis capituli*, dont faisait déjà usage l'évêque Otton, enfin le *Vaticanus Palatinus 578*. Thiel leur préfère le *Sessorianus 63*, écrit sous le pape Hadrien, et le *Vaticanus 4979* de la même époque. — La collection dite *Avellana* (du monastère de Font-Avellane en Ombrie) a pour origine le codex *Vaticanus* actuel *4961*, dont les n^os^ *3786, 3787* (XI^e^-XII^e^ siècle) et *4903* sont des copies; on en trouve aussi dans les bibliothèques Angélique, Corsini et Saint-Marc de Venise. — La collection *Hispanica* de saint Isidore de Séville est principalement représentée par le *Cæsar. Vindobonensis 411* (*Ambrosianus 281*), du VIII^e^ ou du IX^e^ siècle, par les *Vaticani 1127* et *1341* (IX^e^ siècle) et par les mss. mis successivement à profit par J.-B. Perez, G. Loaisa, Pierre de Marca, Et. Baluze, dom Coustant et Gonzalez. — La collection *Gallicana*, bien qu'elle ne jouisse pas d'une grande autorité, est représentée par quelques bons manuscrits, tels que le *Corbeiensis* (*S. German. 466*, Paris. lat. *12098* (X^e^ siècle), le *Fossatensis* (Paris, lat. *1451*, IX^e^-X^e^ siècle) et le *Remensis* (à Middlehill *1741*, VIII-IX^e^ siècle), utilisés par le P. Sirmond, le *Corbeiensis* et le *Colbertinus* mentionnés plus haut. Une branche dite *Arelatensis*, de cette collection se trouve dans les manuscrits de la Bibl. nat., cotés lat. *2777*, *3849* (IX^e^ siècle) et *5537* (XI^e^-XII^e^ siècle); le *Vallicellianus G 99* (XVI^e^ siècle) n'est qu'une copie du dernier. — La collection *Thessalonicensis* a pour base le *Vaticanus 5751* (X^e^ siècle), dont le n. *6339* et le *Barberinus 3386* offrent des transcriptions. Pour le concile de Chalcédoine et les luttes contre les monophysites, on possède *Vaticanus 1322* (VI^e^-VII^e^ siècle), les *Veronenses 22* (VI^e^-VII^e^ siècle) et *58* (X^e^ siècle), le *Bellovacensis* (Paris. lat. *1456*, XI^e^ siècle), etc. — Les manuscrits relatifs à la collection pseudo-Isidorienne ont été décrits par l'éditeur Hinschius; le plus ancien est le *Vaticanus 630* (2 vol., XI^e^ siècle). — Il ne reste plus qu'à mentionner quelques collections particulières, comme celles de Reginon de Prüm, d'Anselme de Lucques (*Vaticanus 1364*, etc.), de Burchard de Worms (*Lucanus 124*), d'Yves de Chartres (*Vaticanus 1357*) du cardinal Deusdedit (*Vaticanus 3833*), etc., et divers manuscrits qui ne rentrent dans aucune des collections précedentes, tels que le *Vaticanus reginæ 978* (X^e^-XI^e^ siècle, le *Vaticanus 3832*, XI^e^-XII^e^ siècle), le *Vallicellianus 18* (X^e^ siècle) et les *Monacenses 5508* et *6243* (IX^e^ et VIII^e^-IX^e^ siècle).

Thiel mourut [3], épuisé, peu après l'apparition de ce volume qui resta isolé.

5° *Philippe Jaffé.* — Après André Thiel est venu Philippe Jaffé qui ne fut ni un écrivain, ni un historien, mais un érudit attentif et patient, un travailleur consciencieux, un chercheur infatigable, un critique sévère et judicieux et qui, joignant à toutes ces qualités les ressources d'une vaste érudition, a mérité d'être appelé un éminent paléographe dans un pays où ils sont nombreux. Il mourut âgé de cinquante-deux à peine; on fut surpris et affligé par sa fin préma-

[1] A. Mai, *Bibliotheca nova Patrum*, t. VI, p. 530. — [2] Cf. *Analecta juris pontificii*, 1867-1869, série IX-X, vol. V, col. 752-975. — [3] C'est ce qu'affirme Pitra, *Analecta novissima*, 1885, t. I, p. 32; le P. Grisar, *Analecta romana*, 1899, t. I, p. 49, le ressuscite et fait de lui *il presente vescovo di Warmia*, Ermeland, en Pologne.

turée, d'autant plus déplorable qu'elle était volontaire. C'est le poids d'une existence non moins remplie par le souci que par le travail qui porta Philippe Jaffé à se donner la mort, le 3 avril 1870, à Wittenberg [1]. Une situation précaire, contre les difficultés de laquelle il eut presque toujours à lutter, les obstacles que lui suscita son origine juive et, sans doute aussi, de sourdes persécutions issues de rivalités individuelles, lui inspirèrent peu à peu un dégoût de toutes choses que ne surent combattre en son esprit ni les contentements légitimes de la renommée, ni les saines distractions de la science, ni les enseignements de la foi. Deux ans avant sa mort, il avait embrassé la religion protestante, et on a pu supposer que cette décision s'inspirait moins de la conviction que du calcul; il avait espéré par cette démarche désarmer certaines hostilités, acquérir un titre à certaines compensations officielles; on n'avait pas cru à sa bonne foi et le regret ou le remords l'entraînèrent à une détermination injustifiable [2].

Philippe Jaffé était né à Schwersenz, dans le grand-duché de Posen, le 17 février 1819. De bonne heure il se sentit attiré vers les travaux historiques. Après avoir terminé ses premières études au gymnase de Posen, il vint à Berlin en 1840 et s'appliqua au travail avec ardeur. Le moment semblait promettre d'heureuses suites à son zèle, les esprits en Allemagne se portaient alors de préférence vers les études d'histoire nationale, et on vivait sous l'influence de Frédéric de Raumer, de Pertz, de Leopold Ranke. Jaffé débuta par deux travaux sur l'histoire d'Allemagne, mais pas l'effet du travail et au contact des documents se pensée s'était élargie. De ce moment il aborda des publications qui, par leur objet, appartenaient bien plus à l'histoire de l'Europe qu'à celle d'un pays en particulier; et, en même temps, renonçant à la langue allemande, qui restreignait trop le cercle de ses lecteurs il employa la langue latine. Le premier des ouvrages entrepris par lui sous l'influence de ces nouvelles dispositions fut les *Regesta Pontificum romanorum ab condita Ecclesia ad annum MCXCVIII*, gr. in-4°, Berolini, 1851, de XXIII et 951 pages.

Jaffé eut vite fait de comprendre que les trois registres ou fragments de registres antérieurs à 1198 étaient les restes d'un ensemble aujourd'hui perdu. Dans sa collection de canons, le cardinal Deusdedit, contemporain de Victor III (1086-1087), mentionne, outre les registres de Grégoire I^er^, de Jean VIII et de Grégoire VII, ceux des papes Honorius I^er^, Grégoire III, Zacharie, Étienne VI et Alexandre II qui ont occupé le siège pontifical aux VII^e^, VIII^e^, IX^e^ et XI^e^ siècles. D'un autre côté, Honorius III et Grégoire IX, qui ont gouverné l'Église de 1216 à 1241, se réfèrent, dans plusieurs de leurs lettres, aux registres de Pascal II, de Gélase II, de Luce II, d'Eugène III, d'Anastase IV, d'Hadrien IV et d'Alexandre III, tous papes du XII^e^ siècle [3]. Ces indications, et d'autres analogues [4], que nous pourrions ajouter, prouvent que de Grégoire I^er^ à Innocent III, ou, en d'autres termes, de la fin du VI^e^ siècle à la fin du XII^e^, l'usage des registres existait à la chancellerie romaine. Cet usage était-il déjà en vigueur dans les temps qui précédèrent Grégoire I^er^? C'est ce qu'on ne saurait démontrer d'une manière péremptoire, les documents antérieurs à ce pontife ne contenant aucune mention précise de ces sortes de registres. Il est du moins certain que de bonne heure, et en vue des affaires toujours plus considérables qu'ils avaient à diriger, les papes ont senti la nécessité de garder par devers eux, sous une forme ou sous une autre, la transcription de leurs actes. En 419, le pape Boniface I^er^ rappelant certaines lettres de l'un de ses prédécesseurs, Innocent I^er^ (402-417), ajoutait ces mots significatifs : *Ut scrinii nostri monimenta declarant* [5]. Vers 402, saint Jérôme, écrivant à Rufin qui l'accusait d'avoir fabriqué une lettre du pape Anastase I^er^ (398-400) disait : *Si a me fictam epistolam suspicaris, cur eam in romanæ Ecclesiæ chartario non requiris* [6]?

A quelle époque et par suite de quelles circonstances une collection si précieuse et, en tout cas, considérable a-t-elle ainsi disparu? Sur cette question très obscure, on est réduit à des probabilités. Nous inclinerions à penser que ces registres ne furent pas perdus d'un seul coup, et que des événements divers et successifs ont été cause de leur disparition. Assurément les registres des papes qui occupèrent le Saint-Siège, de Grégoire I^er^ à Grégoire VII, existaient encore à la fin du XI^e^ siècle, puisqu'à cette époque, ainsi qu'on l'a vu, ils sont mentionnés par le cardinal Deusdedit. Mais il n'est pas certain que, dans le cours du siècle suivant, une portion de ces mêmes registres ne fût déjà détruite. Le pape Gregoire IX, écrivant à l'archevêque de Tolède, lui disait : *Supplicasti nobis, frater archiepiscope, ut, cum in regestis Romanorum pontificum quædam contineantur munimenta Ecclesiæ Toletanæ, illa conscribi et tibi tradi sub bullæ nostræ munimine faciamus, ne, regestis ipsis perditis casu fortuito aut vetustate consumptis, jus ipsius Ecclesiæ contingat cum pereuntibus deperire* [7]. Ce préambule semble autoriser à conclure qu'une partie des anciens registres avait déjà disparu, soit par un effet de la vetusté, soit par quelque événement imprévu.

Nous avons dit que, dans les lettres d'Honorius III et de Grégoire IX, il était question de registres de divers papes qui avaient occupé le Saint-Siège au XII^e^ siècle. Il n'est pas probable que ces derniers registres, ni, avec eux, ceux des époques précédentes, qui avaient pu être conservés jusque-là, aient été détruits au XIII^e^ siècle. Tout semble prouver que d'Innocent III à Clément V, c'est-à-dire pendant tout le cours du XIII^e^ siècle, les archives pontificales étaient tenues dans un bon ordre et étaient l'objet d'une surveillance attentive [8]. Au contraire, au commencement du XIV^e^ siècle, survinrent des événements qui entraînèrent le bouleversement des archives, la translation de la papauté en Avignon. Il paraît hors de doute que les archives apostoliques suivirent les papes en France, et, plus tard, revinrent avec eux de France en Italie [9]. Cependant on peut croire que les papes n'emportèrent d'abord en France que les archives dont ils avaient le plus besoin, c'est-à-dire les actes des derniers papes auxquels ils succédaient, tandis que le reste fut laissé provisoirement, sinon à Rome, du moins en Italie. Ce qui semble sûr, c'est qu'une partie de ces archives fut à cette époque, transférée à Assise, dans le couvent des Frères Mineurs. Vers 1338, en effet, des tabellions

[1] H. Delehaye, *Les registres des papes*, dans *Précis historique*, 1888, t. XXXXVII, p. 196, écrit que « l'étude de l'histoire a été pour Jaffé le chemin de la vérité; il a le bonheur de mourir catholique » (*sic*). L'auteur s'appuie sur François Chamard. Mauvaise caution. — [2] Dans *Bibl. École des Chartes*, 1970, t. XXXI, p. 255- 256, on évite la mention du suicide. — [3] Pertz, dans *Archiv*, t. V, p. 25-33, 87-89; Jaffé, *Regesta*, 1^e^ édit., præfatio, p. IV; L. Delisle, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, sér. IV, t. IV, p. 15. — [4] Pierre Diacre, *Chron. Cassin.*, dit avoir eu entre les mains les registres de Grégoire VII et de ses successeurs, *Monum. Germ. hist., Script.*, t. VII, p. 755. — [5] Jaffé, *Regesta*, p. 30, ep., CXLII. — [6] S. Jérôme, *Adv. Rufinum*, l. III. — [7] Raynaldi, *Annales ecclesiastici*, édit. Mansi, t. II, p. 225. — [8] L. Delisle, *Mémoire sur les actes d'Innocent III*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1857, série IV, t. IV. On a lieu de croire qu'au XIII^e^ siècle on possédait encore le registre original des *Actes* de Grégoire VII, dont celui que nous avons n'est qu'une copie incomplète. — [9] C. Rasponi, *De basilica et patriarchio Lateranensi*, p. 245.

transcrivent dans ce dépôt, sur l'ordre de Benoît XII, nombre de pièces anciennes dont les copies furent ensuite apportées en Avignon [1]. D'un autre côté, il paraîtrait qu'à la mort de Clément V, en 1314, on trouva à Carpentras, où ce pape résidait, non seulement les registres du propre pontificat de Clément, mais ceux de Boniface VIII et de Benoît XI qui, avec d'autres objets précieux, faisaient partie du trésor pontifical [2]. S'il est vrai que toutes les archives apostoliques passèrent les Alpes, ce ne serait guère que vers le milieu du XIVe siècle que le depôt d'Assise aurait été transporté à Avignon, pour retourner ensuite à Rome dans le courant du XVe siècle. On conçoit que, dans ces longs et fréquents voyages, les archives pontificales aient pu être endommagées ou se perdre en partie. On conçoit aussi que la surveillance des papes, rendue difficile par ces déplacements successifs, ait dû se porter principalement sur les lettres ou registres de leurs prédécesseurs immédiats, tandis que les documents plus anciens restaient exposés davantage aux causes de destruction.

Outre les occasions de dommage que nous venons de signaler, il faut tenir compte des dilapidations qui eurent lieu plus d'une fois à ces époques troublées. En 1320, les habitants d'Assise étant en guerre avec la population de Pérouse, pillèrent dans le couvent des Frères Mineurs les richesses pontificales qui se trouvaient jointes en ce lieu aux archives venues de Rome [3]. Des violences de même sorte avaient déjà été commises dans Carpentras, à la mort de Clément V [4], Enfin un certain nombre de documents disparurent peut-être lors de l'incendie qui, en 1308, détruisit le palais du Latran. Il ne semble pas douteux que ce palais n'ait été, dès l'origine, le lieu de dépôt des archives du Saint-Siège [5]. Il l'était encore au XIIe siècle ainsi qu'il résulte de l'acte d'élection de l'antipape Anaclet II, au mois de février 1130, finissant par ces mots caractéristiques : *Hoc a nobis decretum, factum et manuum nostrarum suscriptionibus roboratum, in archivo sanctæ Ecclesiæ romanæ, scilicet in sacro Lateranensi scrinio, pro futuri temporis cautela recondi fecimus* [6]. Si les archives du Saint-Siège étaient encore au palais du Latran lors de l'incendie de 1308 [7], nul doute qu'elles n'aient été gravement endommagées. Toutefois, comme les historiens, qui mentionnent cet incendie ne disent rien de la destruction de ces richesses [8], on peut croire qu'une notable partie, sinon la totalité de ces archives, était déjà transférée avant cet événement, soit à Assise, soit en France.

A défaut de l'expéditeur on pouvait se tourner vers le destinataire. Ces registres n'étant que la transcription des actes expédiés par le Saint-Siège, il fallait se mettre à la recherche des expéditions elles-mêmes éparses dans toutes les archives de l'Europe, et que le temps a sans doute détruites en grand nombre, mais dont beaucoup nous sont néanmoins parvenues, soit en original, soit en copie. Nos pères prodiguaient les témoignages de vénération aux lettres apostoliques qu'ils honoraient presque à l'égal d'une relique des apôtres. Dans l'abbaye de Marchiennes, chaque pièce d'origine apostolique était ornée d'une miniature à fond d'or où apparaissait le pape bénisssant. A Saint-Vaast le bullaire était disposé sous le marche-pied du grand autel. Les bulles pontificales ont été innombrables. Lorsque sir James Graham fit copier au Vatican toutes les pièces relatives à l'histoire d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, on forma du premier coup une collection de vingt-huit volumes in-folio. Les *Fœdera* de Rymer, les *Concilia* de Spelman, le *Monasticon anglicanum* n'ont recueilli que quelques épaves, et des innombrables lettres et bulles apostoliques qu'on conservait en Angleterre au début du XVIe siècle, il ne reste guère en titre originaux que quelques centaines de pièees au *Rolls House*. En France, certains arsenaux ont pendant plus d'un demi-siècle après la Révolution, fabriqué leurs gargousses avec des bulles papales et des diplômes royaux, sans parler des chartes et des registres. Un ordre du ministre de la guerre fit découdre 4000 gargousses au dépôt d'Artillerie; on y trouva trois mille pièces diplomatiques parmi lesquelles 700 chartes de l'Église de Meaux et sans nombre désigné, des bulles de papes, des lettres de saint Louis, etc. [9]. Dans un livre déjà ancien, K. Turgeneff racontait comment il avait, à l'aide du préfet des archives secrètes du Vatican, comte Marino Marini, extrait plus de quatre cents pièces de ce dépôt où sont disposées deux millions de lettres pontificales : *Ubi vicies centena millia epistolarum pontificalium, quæ nunc vulgo bullæ vocantur depositæ jacent*, et les publiait dans ses *Historica Russiæ ex antiquis exterarum gentium archivis et bibliothecis deprompta ab A. J. Turgenevio*, t. I, *scripta varia e secreto archivo Vaticano et aliis archivis et bibliothecis romanis continens, inde ab anno MLXXV ad ann. MDLXXXIV*, in-4°, Petropoli, 1841.

Jaffé s'inspira de cet exemple, mais le dépassa de loin. Il ne se borna pas à compulser les textes manuscrits dans toutes les bibliothèques ou archives qui lui furent accessibles, il dépouilla les documents imprimés où avaient déjà pu être publiées des lettres de papes. Admettant que l'usage des *Regesta* ou tout au moins des transcriptions avait existé dès l'origine de l'Église, afin de rendre son œuvre plus complète, il s'attacha à rassembler tous les actes des pontifes, depuis l'apôtre saint Pierre lui-même jusqu'à Innocent III, avec qui commence la série non interrompue des registres conservés jusqu'à Pie V.

Jaffé consacra plus de cinq années à ces recherches. Commencées en 1845, elles ne furent achevées qu'en 1851.Comme il le dit dans sa préface, les troubles qui, à ce moment, agitèrent l'Europe, apportèrent plus d'une fois des entraves à ses investigations, et lui-même, en plus d'une circonstance, dut faire effort de volonté pour abstraire son esprit des préoccupations politiques. Son travail terminé, Jaffé ne se flatta point de la pensée qu'il dût être définitif; et, présumant

[1] *Ne romanæ Ecclesiæ jura... lapsu temporum obsolescerent, sollicitus pontifex... Joanni de Amelio, cameræ apostolicæ clerico injunxit ut Assisium se conferret, ac, duobus vel pluribus tabellionibus adhibitis, vetera monumenta in thesauro romanæ Ecclesiæ in Assisinate sacrario asservato recondita perquireret, atque exscribenda curaret, confectaque exempla mitteret deferretve... quæ res ab illo perfecta summa cum diligentia.* Raynaldi, *Annales ecclesiastici*, édit. Mansi, t. VI, p. 129; cf. Huillard-Bréholles, *Rouleaux de Cluny*, dans *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXI, 2e partie, p. 273. — [2] Mémoire de Gaetano Marini. — [3] Mémoire cité de G. Marini. — [4] Raynaldi, *Annales ecclesiastici*, édit. Mansi, t. VI, p. 24; *Direptus est pontificis thesaurus a multis.* — [5] Muratori, *Scriptores rerum italicarum*, t. III, p. 121; *Fecit bibliothecas duas in baptisterio Lateranensi* (sous le pape Hilaire); *ibid.*, t. III, p. 122; *Fecit tractatus et hymnos... qui hodie in bibliotheca et ecclesiæ archivo reconditi tenentur* (sous le pape Gélase); *ibid.*, *Fecit ante scrinium Lateranense porticum atque turrem, ubi et portas aeneas autque cancellos instituit* (sous le pape Zacharie); cf. C. Rasponi, *De basilica et patriarchio Lateranensi*, p. 244. — [6] *Udolrici codex*, dans *Monumenta Bambergensia*, édit. Jaffé, p. 419. Léon d'Ostie, *Chron. monast. Cassin.*, l. III, c. LXXX, dans Muratori, *Script. rer. italic.*, t. IV, p. 448, parle de deux reliquaires donnés par Benoît VIII, en 1023, provenant *de archivo Lateranensis palatii.* — [7] C. Rasponi, *op. cit.*, p. 245-259, dit expressément que les archives pontificales demeurèrent au Latran jusqu'au départ pour Avignon. — [8] Cf. P. Lauer, *Le Latran*, in-fol., Paris, 1911. — [9] *Moniteur officiel*, 9 nov., 1853; Pitra, *Analecta novissima Spicilegio Solesmensi parata*, in-4°, Parisiis, 1885, t. I, p. 4, note.

qu'après lui on pourrait vouloir en combler les lacunes, il mit en tête de son ouvrage un *Index* détaillé de tous les documents qu'il avait consultés, dans le but d'épargner aux érudits des recherches déjà faites.

Le nombre des lettres ainsi recueillies par Jaffé dépasse le chiffre de onze mille. Comme on le pense bien, il n'en a donné que l'analyse, de sorte que son recueil, en dépit du titre de *Regesta pontificum*, représente moins les registres des papes des douze premiers siècles de l'Église qu'une table, ou, si l'on veut, un sommaire de ces registres. Le sujet d'un tel travail a vraisemblablement été inspiré à Jaffé par une publication de Böhmer, le *Regesta Imperii, ab anno MCCLVI usque ad annum MCCCXIII* [1]. Il y a, en effet, une analogie manifeste entre ces deux ouvrages, et l'on peut dire que Jaffé a voulu faire pour le Saint-Siège ce que Böhmer a fait pour l'empire d'Allemagne. Outre l'analogie dans le choix du sujet, on constate une ressemblance dans la méthode. Jaffé avoue lui-même que sur ce point, il s'est efforcé d'imiter Böhmer [2]. On peut dire qu'il l'a surpassé. L'arrangement admirable selon lequel il a disposé son travail mérite qu'on s'y arrête un moment.

L'ordre dans lequel ont été classées les lettres est l'ordre chronologique : c'était le seul à choisir. Toutes sont numérotées, de 1 à 10749 pour les lettres authentiques, et de I à CDXII pour les lettres fausses qui ont été rejetées à la fin de l'ouvrage. Quand la lettre est inédite, elle est ordinairement reproduite *in extenso*. Les lettres déjà publiées sont résumées en quelques lignes, mais de telle manière que l'objet important en ressorte toujours; des fragments textuels en sont parfois cités. Jaffé a relevé jusqu'aux lettres dont on n'a que des indices, tels que des passages inscrits dans d'autres lettres; mais il a pris le soin de marquer d'un astérisque cette troisième classe de documents. A la fin de chaque sommaire on trouve, avec la source d'où la lettre est extraite, les deux ou trois premiers mots du texte de la lettre : ce qui permet de contrôler en un instant l'identité de documents qu'on aurait sous les yeux. Outre l'indication, en haut des pages, de l'année à laquelle se rapportent les lettres, deux colonnes règnent en marge des sommaires et contiennent, l'une la date du mois et du jour, l'autre celle du lieu. Jaffé a donné, concurremment avec les lettres, une analyse sommaire des conciles ou synodes tenus par les papes et qu'il a classés, comme les lettres, par ordre chronologique. Les lettres émanées d'un même pape forment comme autant de chapitres, au commencement et à la fin desquels une courte notice est consacrée au pape dont il s'agit. Dans cette notice on a la date de son avènement et de sa mort, avec des indications sur la légende de son sceau, sur la manière dont il compte les années de l'incarnation et de l'indiction, enfin les noms des cardinaux qui souscrivirent ses bulles, avec le catalogue des chanceliers et notaires qui les écrivent et les datent.

C'est dans la partie chronologique de son travail que Jaffé a montré toute la sûreté de son érudition. Toutes les dates ont été ramenées par lui au style moderne, après des vérifications minutieuses. Les itinéraires des papes offrent un des moyens les plus sûrs de fixer la date de leurs lettres. Jaffé a relevé dans les chroniques et les chartes tous les passages capables d'établir ces itinéraires. Cette étude approfondie des dates lui a permis de fixer les divers systèmes de chronologie usités à la chancellerie de la cour romaine; il les a exposés en détail dans sa préface. Les règles qu'il a tracées sur ce point doivent faire désormais partie de tout bon traité de diplomatique pontificale

Dans leurs dates les papes ont employé : 1° les noms des consuls, depuis 385 jusqu'en 546; 2° les noms des empereurs grecs, de 550 à 772; 3° les noms des empereurs d'Occident, de 802 à 1047; 4° les noms des papes. Ce dernier genre de date fut usité depuis Hadrien I^er^; à partir de cette époque jusqu'à l'année 1047, les années du pontificat sont énoncées tantôt seules, tantôt accompagnées de celles de l'Empire; elles sont employées à l'exclusion de ces dernières depuis 1049. L'année 1111 fait seule exception. L'année du pontificat commence au jour du sacre et non au jour de l'élection.

Félix II se servit de l'indiction en 490. L'usage n'en devint ordinaire qu'à partir de Pélage II, en 584. L'indiction de Constantinople (commençant le 1^er^ septembre) a seule cours de 584 à 1087. A partir de 1088, l'indiction de Césarée (commençant le 25 septembre) et l'indiction romaine (commençant au 1^er^ janvier) sont employées concurremment avec la première.

On ne rencontre pas d'exemple de l'année de l'Incarnation avant Jean XIII, et l'usage en est rare jusqu'à Nicolas II. Le commencement des années de l'Incarnation se compte à partir : 1° du 25 décembre jour de Noël; 2° du 25 mars (à la manière des Florentins) trois mois après Noël; 3° du 25 mars (à la manière des Pisans) neuf mois avant Noël. Le premier système fut suivi depuis 968 jusqu'en 1088, sauf sous Nicolas II qui emploie dans quelques cas l'année comptée à la manière des Florentins; de 1088 à 1145 on trouve des exemples des trois systèmes : depuis 1145, le système florentin prévaut.

Depuis 1086 jusqu'en 1124 la date de l'année sur les lettres est rarement omise. Depuis 1124 jusque 1187, elle est constamment omise; une lettre attribuée à Honorius II ou à ses successeurs jusqu'à Urbain III inclusivement qui porterait la date de l'année de pontificat ou de l'indiction serait fausse ou altérée par les copistes, ou bien elle appartiendrait à un autre pontife du même nom. Grégoire VIII remit l'indiction; Clément III l'imita jusque la mi-février 1188, époque à laquelle il remplaça l'indiction par l'année du pontificat.

En même temps que ce grand travail fondamental sur les papes de Rome était entrepris par un juif, c'était un autre juif qui s'en faisait l'éditeur à ses risques et périls. Une telle entreprise avait mis en fuite les éditeurs catholiques; ce fut un certain Moritz Veit qui fit ce présent à ceux qui sauraient à peine l'apprécier; ce sont les propres paroles du cardinal Pitra : « C'est à peine si les théologiens, à ne parler que des nôtres, ont apprécié suffisamment l'un des monuments les plus importants de la tradition [3]. »

Né sans fortune, Jaffé avait épuisé, pour mener à fin sa publication, le peu de ressources qu'il possédait. Il se flattait sans doute qu'en dépit de lois défavorables qui pesaient sur les Juifs, il ne laisserait pas d'obtenir, son ouvrage une fois connu et apprécié, quelque situation scientifique. Il ne tarda pas à se convaincre que les préjugés, non moins que les lois, lui interdisaient tout accès à une chaire quelconque dans l'Université, et ne lui permettraient pas même d'occuper un emploi dans un dépôt d'archives. Cette conviction le porta à quitter les travaux d'érudition, et il se mit à étudier la médecine en vue d'arriver à une profession qui le fît vivre. Après plusieurs années consacrées à cette nouvelle étude, il était reçu docteur à la suite d'une thèse intitulée : *De arte medica seculi XII*. Il n'eut pas lieu d'exercer la profession au choix de laquelle il s'était vu conduit par la nécessité. Dans la même année où il avait passé sa thèse,

[1] In-4°, Stuttgart, 1844. — [2] *Reg. pontif.*, præf. — [3] Pitra, *Les lettres des papes*, dans *Le Correspondant*, 1853, t. XXXI, p. 318.

G. Pertz l'appelait à collaborer à la collection des *Monumenta Germaniæ historica*. De 1855 à 1863, Jaffé se donna à cette collaboration avec d'autant plus de zèle, qu'il avait été sevré pendant un temps des travaux qu'il aimait. Il publia dans les volumes XII, XVII, XVIII, XIX et XX de cette collection, d'excellentes éditions d'annales relatives à l'Alsace, à la Bavière et à l'Italie du Nord. Un changement survenu dans la législation ouvrit à Jaffé la carrière de l'enseignement. Nommé professeur extraordinaire d'histoire à l'université de Berlin, il enseigna en cette qualité, la paléographie, la diplomatique et la chronologie avec le plus grand succès, et occupa cette chaire jusqu'à la fin de sa vie, tout en continuant ses travaux.

Dès le début de son enseignement, il s'était séparé de la direction des *Monumenta* et avait entrepris, pour son compte, une *Bibliotheca rerum germanicarum* qu'il poursuivit durant huit années. D'après le plan auquel il s'était arrêté, il voulait rapprocher, dans chacun des volumes de son recueil, un certain nombre de documents relatifs à un même objet : ville, monastère ou personnage célèbre, de manière à former un tout homogène qui servît à élucider une période de l'histoire d'Allemagne. Conformément à ce plan, il publia successivement cinq volumes consacrés le premier aux monuments de l'abbaye de Corvey, en Westphalie; le second, aux monuments du pontificat de Grégoire VII; le troisième, aux monuments de l'Église de Mayence; le quatrième aux monuments du règne de Charlemagne, et le cinquième aux monuments de la ville et de l'église de Bamberg. Ces cinq volumes parurent de 1864 à 1869, et dans aucun d'eux il ne dépasse le XII^e^ siècle. Un discernement presque toujours heureux a guidé Jaffé dans le choix des documents qui composent ces volumes. Ces documents consistent principalement en lettres (*epistolæ*) et ceci indique déjà que par un de ces volumes, le deuxième, il va nous appartenir de nouveau.

Ce deuxième volume, intitulé *Monumenta Gregoriana*, a pour objet le pontificat de Grégoire VII. Infidèle, en quelque manière, au titre de son recueil, Jaffé ne s'est pas borné ici aux textes qui concernent spécialement l'Allemagne, il s'est attaché, abstraction faite de tout intérêt local, à rassembler les monuments mêmes de cet illustre pontificat. Trois documents d'inégale étendue composent ce volume. Le premier de beaucoup le plus précieux et le plus considérable, est le célèbre registre qui contient la correspondance de Grégoire depuis l'année 1073 jusque vers la fin de son pontificat (1085). Ce registre n'était connu jusqu'alors que par des publications fautives. Jaffé en a donné une édition exactement conforme au manuscrit du Vatican. Comme dans le *Regesta*, toutes les lettres de cette correspondance sont numérotées, toutes les dates vérifiées et ramenées au style moderne, et chaque lettre est précédée d'un sommaire.

Nous avons eu occasion de dire que ce registre n'était pas le registre original et qu'il en était seulement une transcription incomplète. Diverses considérations mettent ce fait hors de doute. Conformément à un usage qu'on voit constamment suivi à la chancellerie romaine à partir d'Innocent III, et qui peut-être existait déjà avant Grégoire VII, le registre dont il s'agit est distribué par livres, dont chacun répond à une année du pontificat de Grégoire. Or ce registre ne contient que huit livres sur douze qu'il devait contenir, en rapport avec les douze années de son pontificat. C'est une première présomption que nous sommes en présence de la copie inachevée d'un registre perdu. En outre, on trouve rassemblées sans ordre, à la fin du huitième livre, trente-sept lettres de dates diverses et toutes postérieures à la huitième année du pontificat, insertion vicieuse qui, au cas où le registre serait original, n'est pas conciliable avec la succession méthodique des sept premiers livres, et ne peut provenir que d'additions confuses de quelques scribes. Enfin, et c'est là un argument décisif, sur le registre conservé au Vatican, une main du XIII^e^ siècle a joint à certaines lettres des remarques telles que celles-ci : *Hæc epistola, hic errore scriptoris posita, debuit inferius scribi*, et plus loin : *Hæc similiter epistola debuit in superioribus scribi*. Ces corrections eussent-elles été possibles, si leur auteur n'eût connu le registre original? Il y a plus; mention est faite de ce registre original sur le registre dont nous parlons. Indiquant la véritable place de l'une des lettres insérées à tort dans le huitième livre, une autre main a écrit : *Ex libro VIIII registri ejusdem Gregorii*; et, ailleurs : *Incipit liber X*, correction que la même main a modifiée ensuite en substituant le chiffre XI au chiffre X. Ces preuves nous semblent assez convaincantes pour qu'il soit superflu d'en aligner d'autres. On peut croire que le registre du Vatican a été transcrit sur le registre original, alors que celui-ci n'avait encore que ses huit premiers livres achevés, c'est-à-dire avant la neuvième année du pontificat, et que les lettres introduites sans ordre à la fin du VIII^e^ livre l'ont été ultérieurement, d'après de mauvaises sources et sans le secours du registre type. Cette idée a conduit Jaffé à penser que le registre du Vatican (qu'il appelle *registrum minus*, par opposition à l'autre qu'il désigne sous le nom de *registrum majus*) a été écrit du vivant et par ordre de Grégoire avant la neuvième année de son pontificat, en d'autres termes avant le 30 juin 1081. Il n'est pas en effet impossible de supposer que ce pape ait eu le dessein d'adresser cette transcription à quelque évêque éloigné, qui peut-être l'aurait lui-même sollicitée pour conformer sa conduite à toutes les vues du Saint-Siège.

A la suite de ce précieux registre, on trouve cinquante et une lettres du même pontife recueillies de divers côtés, et dont trois étaient restées jusqu'alors inédites. Quelques autres ont été retrouvées depuis lors. Toutes ces lettres s'étendent de l'année 1073 à l'année 1084; un très petit nombre sont datées des dernières années du pontificat. Si à celles-ci on ajoute celles de la fin du registre du Vatican à la fin de son huitième livre, on se trouve ne posséder en somme qu'une cinquantaine de lettres pour les quatre dernières années du pontificat de Grégoire VII [1].

L'ouvrage de Jaffé est un de ceux qui ont rendu les plus continuels services, en mettant de l'ordre et de la clarté à la place du désordre. Il laisse cependant quelque chose à faire, et ce quelque chose est l'essentiel; car s'il est utile et précieux de posséder un catalogue méthodique où toutes les pièces sont inventoriées, datées, classées, il reste indispensable d'avoir les textes eux-mêmes corrects, rassemblés et complets, au lieu d'en être réduit après avoir recouru et identifié une lettre, à entreprendre ces recherches — parfois à l'aventure — pour la découvrir dans un ouvrage plus ou moins accessible.

6° *La seconde édition.* — Trente ans ne s'étaient pas écoulés depuis l'apparition du livre de Jaffé que déjà il était à refaire. Des découvertes nombreuses et importantes s'étaient succédé; des travaux critiques avaient, sur certains points renouvelé le sujet, de sorte qu'il devenait urgent de mettre au courant un ouvrage qui compte parmi les plus utiles instruments

[1] W. M. Peitz, *Das Original register Gregors VII... nebst Beiträgen zur Kenntnis der Original register Innozenz III und Honorius III*, dans *Sitzungsberichte der kaiserlichen Akad. d. Wisseschaften*, Wien, *Phil. hist. Klass.*, t. CLXV

de travail. La nouvelle édition fut préparée sous la haute direction du professeur Wattenbach, de Berlin, et le travail fut réparti entre F. Kaltenbrünner, chargé de la période des origines jusqu'à saint Grégoire le Grand (590); P. Ewald, chargé de la période qui va de saint Grégoire à la mort de Jean VIII (882); S. Löwenfeld, chargé de la dernière période allant de Jean VIII à Innocent III (882-1198). Au lieu des 11 000 pièces inventoriées par Jaffé, ses successeurs ont abouti à un total de 17 700 pièces.

C'est surtout la première partie qui importe aux études du *Dictionnaire*. On voit que la principale modification introduite dans l'œuvre de Jaffé consiste en ce que les lettres apocryphes qu'il avait reléguées dans un appendice, sont réunies aux lettres authentiques dans le corps même de l'ouvrage, et placées à la date à laquelle elles prétendent remonter. Cette disposition n'est pas heureuse; on ne saurait trop séparer l'ivraie du bon grain. Sans doute, on les a marquées d'une petite croix, mais peu apparente; il aurait fallu au moins imprimer cette partie du texte en caractères spéciaux. Peut-être aurait-on pu indiquer en deux mots la date précise ou approchée de la falsification. Il y a des fausses décrétales du IXe siècle, mais il y en a aussi du VIe et même du IVe ; il serait utile de les distinguer les unes des autres. On ne s'explique pas pourquoi ni Jaffé ni Kaltenbrünner qui donnent une place aux lettres apocryphes du pseudo-Isidore et aux faux conciles du *Libellus synodicus*, ont systématiquement écarté les décrets mentionnés dans le *Liber pontificalis*, recueil beaucoup plus ancien que les précédents.

Sur le départ entre l'authentique et l'apocryphe, il y a quelques observations à faire. On attribue au pape Soter un livre contre les montanistes; l'autorité du *Prædestinatus* n'est pas suffisante pour établir ce fait que Jaffé n'avait pas mentionné. Le fragment de lettre de Félix Ier à Maxime d'Alexandrie, quoique cité par le concile d'Éphèse, est au moins suspect; un signe de doute n'aurait pas été de trop. Le synode de Silvestre contre les Juifs, publié par Mai, n'est qu'un fragment du livre apocryphe *Gesta Silvestri ;* il eût été bon de signaler l'origine de cette pièce. — Quatre lettres du pape Jules sont, contrairement à Jaffé, mais avec raison, classées parmi les apocryphes : pourquoi la cinquième, celle qui est adressée à Prosdocius, n'a-t-elle pas subi le même sort? Elle est du même aloi que les autres. — Jaffé considérait comme authentique les trois fameuses lettres écrites de Bérée par le pape Libère; Kaltenbrünner leur met une croix; celle-ci eût été avantageusement remplacée par un point d'interrogation. — Kalbenbrünner donne comme authentiques un synode où Damase aurait condamné Libère; son autorité est ici la fabuleuse *Vita Eusebii presbyteri;* c'était le cas, ou jamais, d'employer le signe de l'apocryphe.

D'omission proprement dite, on n'en voit qu'une à signaler, la lettre d'Anastase Ier à Venerius de Milan.

Pour ce qui est de l'appareil historique, chronologique, bibliographique, il faut reconnaître que Kaltenbrünner a mis soigneusement à contribution les travaux postérieurs à l'édition de Jaffé; ceux de Thiel, d'Hinschius, d'Ewald sur les lettres pontificales, ceux de Mommsen et de Lipsius sur la chronologie; de Schoene sur la chronique d'Eusèbe; de Rossi sur l'archéologie. L'*Histoire des conciles* d'Hefele lui a beaucoup servi; il s'est fait une loi d'y renvoyer autant que possible; de même aux anciennes citations de Jaffé, il ajoute les références à la *Patrologie latine*, ce qui facilite grandement la vérification et les recherches. Kaltenbrünner traite de manière défectueuse les *Constituta pontificum*, qu'il aurait dû utiliser si sa prévention contre le *Liber pontificalis* ne l'en avait détourné. S'il reconnaît, à propos de la venue de saint Pierre à Rome, que *antiquissima sunt testimonia*, il est mal avisé d'éliminer saint Clément, le premier de ces témoins historiques. Mieux inspiré, il attribue les *Philosophumena* à saint Hippolyte. A propos du pape saint Corneille, il émet une conjecture fort téméraire, à savoir que le corps de saint Cyprien aurait été transféré à Rome sous le pontificat de Damase. Quand on songe au culte dont le tombeau de saint Cyprien était l'objet à Carthage, deux siècles après Damase, cette hypothèse paraît bien fragile. Il classe parmi les actes pontificaux, la permission donnée par le pape Marcellin au diacre Severus de se creuser une chambre sépulcrale dans le cimetière de Calliste (voir *Dictionn.*, t. III, fig. 3449); c'est abuser de l'archéologie.

Pour la chronologie, Lipsius fait loi, ou à peu près, jusqu'à l'endroit où il s'arrête, c'est-à-dire jusqu'à Libère. A partir de ce pape, les dates de Kaltenbrünner sont beaucoup moins sûres. Ainsi l'ordination de Libère lui-même est fixée, dubitativement, il est vrai, au 21 juin, le martyrologe hiéronymien donne le 17 mai. — Le même document conduit au 28 novembre et au 19 ou 20 décembre comme dates extrêmes du pontificat d'Anastase Ier, au lieu des 5 et 14 décembre. — Le 20 décembre 401 n'est pas un dimanche, mais un vendredi. — La date de la mort de Zosime peut être déterminée avec plus de précision, en comparant les *Relations* du préfet Symmaque avec la mention de l'ordination de Boniface au martyrologe hiéronymien, 29 décembre. — La mémoire de saint Léon le Grand n'était pas faite le 28 juin; ce jour-là, c'est de saint Léon II qu'il s'agit. — L'ordination de saint Hilaire se place au 19 novembre et non au 12; il faut comparer la date du concile de 465 (*XIII kal. dec.*) tenu *in natali ordinationis*, avec les échéances dominicales de 461. Cette erreur influe sur les dates des pontificats suivants.

Paul Ewald a pris la période chronologique de 590 à 882, laquelle s'ouvre par les registres de saint Grégoire le Grand qui contiennent environ neuf cents lettres. Ewald a donné ces lettres dans l'ordre nouveau qui est celui de son édition, dont il a exposé les principes dans *Studien zur Ausgabe des Registers Gregors I*, dans *Neues Archiv für ältere deutsche Geschichtskunde*, 1878, t. III, p. 431-625. On peut signaler quelques oublis ou négligences principalement au point de vue épigraphique; c'est ainsi que les inscriptions funéraires de Grégoire Ier et de Jean VIII ont été négligées. Le titre de donation de Grégoire Ier (n. 1991) et le document de Léon III (n. 2535) ne se trouvent pas aux lieux indiqués; ces deux inscriptions sont encastrées dans les murs du cloître de Saint-Paul. L'inscription du pape Agapet II, dont un fragment est de même conservé à Saint-Paul, est omise.

S. Löwenfeld a assumé la préparation de la dernière partie, la plus importante par l'étendue, qui va du n. 3387 au n. 17679. Ici le travail a été d'autant plus difficile que le nombre des pièces allait croissant au delà de toute proportion avec les pontificats précédents, mais encore à raison des listes de cardinaux et des indications de chancellerie qui vont se compliquant. De plus, l'éditeur s'est imposé la peine de renvoyer au texte original et aux fac-similé, comme aussi de citer *les Specimina chartarum romanorum pontificum* de Pflugk-Harttung.

7° *Autres recueils.* — Il est permis de signaler sans beaucoup d'insistance les lettres pontificales dont est parsemée l'*Amplissima conciliorum collectio* de Dominique Mansi, mais il faut disposer de loisirs pour s'y engager à la poursuite de ces documents. Dom Labat avait également admis les lettres des papes dans ses *Concilia Galliæ*, qui, interrompus en 1790 avec le

premier volume, ne dépassent pas l'année 591. La *Patrologie latine* a disséminé des lettres de papes à leur rang chronologique, et le P. H. Hurter a réuni quelques-unes des lettres les plus importantes de saint Léon dans les tomes XVII, XVIII, XXV, XXVI de ses *Opuscula SS. Patrum*. Enfin, on trouve dans l'*Enchiridion* de H. Denzinger, un choix très judicieux de textes, mais il va sans dire que ce petit volume ne leur accorde qu'une place restreinte.

Le cardinal Pitra, parvenu au seuil de la vieillesse, isolé, suspect, aigri, se retourna vers les études de sa maturité. Il vida ses tiroirs et n'y trouva que des rogatons, qu'il exposa comme autant de joyaux, dans ses *Analecta;* quand il eut fait la toilette de ces déchets de textes, il se ressouvint de trois articles publiées par lui dans *Le Correspondant*, sous le titre : *Lettres des papes*, t. XXX, p. 515-532; t. XXXI, p. 317-342; t. XXXIII, p. 385-411; ces articles étendus et gonflés, au lieu d'être abrégés et condensés, devinrent dans les *Analecta novissima*, t. I, *De epistolis et registris romanorum pontificum*, in-8°, Tusculanis, 1885; t. II, *Tusculana*, Parisiis, 1888.

Ce premier volume contient donc une dissertation sur les lettres des papes (p. 1-312); ensuite viennent des *Mélanges* très composites où on trouve trois catalogues de papes d'origine germanique (p. 315-334), un catalogue des *Bibliothécaires de l'Église de Rome* (p. 334-349), une note sur les *Registres des papes* (p. 349-362), une note sur les *Principaux bullaires* (p. 363-366); une *Apologie du pape Vigile* par dom Coustant et dom Mopinot (p. 366-462), enfin 115 lettres papales en partie inconnues depuis saint Hilaire (461-468) jusqu'à Honorius IV († 1287) (p. 462-622).

Outre la lettre d'Anastase Ier (398-401) relative au pape Libère, une lettre de Pascal Ier (817-826) à Léon l'Arménien présente une importance particulière. Sous Grégoire VII, on a le texte du serment de fidélité et d'hommage prêté au pape par Robert Guiscard, d'après la plus ancienne rédaction, conservée dans un manuscrit de Saint-Paul-hors-les-Murs.

J. von Pflugk-Harttung s'est uniquement adonné à l'étude des lettres papales pendant une dizaine d'années et a multiplié les communications aux revues allemandes. Le principal fruit de ses recherches en France et en Italie est un gros ouvrage intitulé : *Acta pontificum romanorum inedita. Urkunden der Päpste bis zum Jahre 1198 gesammelt und herausgegeben*, von J. von Pflugk-Harttung, 3 vol. in-8°, Stuttgart, 1881-1888. Le premier volume contient 453 textes, le deuxième 467 et le troisième 487, tous antérieurs à Innocent III. Tous ces textes ont été connus et utilisés pour la 2e édition des *Regesta* de Jaffé. Ces lettres regardent des personnes ou des sujets sans grande portée générale. Pour les affaires d'Église on doit noter l'apport d'un *codex canonum* de Turin (XIIe-XIIIe siècle), contenant surtout des pièces fausses et néanmoins dignes d'attention, parce qu'elles reflètent les conditions internes et les tendances dans l'Église au début du Moyen Age.

En 1885, S. Löwenfeld ajoutait à ces différentes collections ses *Epistolæ pontificum romanorum ineditæ*, in-8°, Lipsiæ, contenant 424 lettres, trouvées presque toutes à la Bibliothèque nationale de Paris; à Trinity College de Cambridge et dans la *Collectio britannica*, découverte par Edm. Bishop au British Museum. C'est la Bibliothèque nationale qui a fourni le plus riche contingent. De tous les recueils que nous avons décrits, c'est un des plus modestes et un des plus importants par son contenu. Cette publication a été mise en valeur par un travail de B. Haureau, dans *Journal des Savants*, 1885, p. 538-546; 676-682; 1886, p. 49-55.

Dans une publication qui contient une foule de choses, mais d'où l'ordre est banni, les *Analecta juris pontificii, Dissertations sur différents sujets de droit canonique, liturgie et théologie*, dirigée par L. Chaillot, on trouve dans la « neuvième série », première partie du cinquième volume (1867), un article : *Lettres des papes*, dans lequel à l'occasion des *Epistolæ romanorum pontificum* de Thiel, on donne (col. 1117-1129) « comme *spécimen*, quelques notices biographiques, par malheur inachevées, et deux pièces appartenant à saint Zacharie, le tout d'après les autographes de Coustant. » — Dans la Xe série, seconde partie du Ve volume, on trouve (col. 47-176) des lettres du pape saint Nicolas Ier, au nombre de 168. Plus loin (col. 257-307) sous le titre : *Bullaire pontifical*, un dépouillement de la « Collection Moreau » à la Bibliothèque nationale, où se trouvent un grand nombre de bulles inédites; à la suite de ce dépouillement on donne « des bulles inédites du IXe Xe, et XIe siècles, prises dans la même collection (col. 307-337, 385-421, 513-570; t. XIII, col. 411-469; t. XVIII, col. 641-682; 808-849; 926-954; 1049-1069.

Afin de n'être pas trop incomplet, nous mentionnerons encore quelques publications récentes. O. Seeck, *Regesten der Kaiser und Papste für die Jahre 311 bis 476 nach Chr*,, in-8°, Stuttgart, 1919, t. I. En 1920, le P. Peitz avait émis sur l'enregistrement des bulles au temps d'Innocent III cette opinion nouvelle que les registres conservés de ce pape sont non des copies, comme on le croyait, mais bien des originaux. Cette opinion fut contredite par M. Tangl (*Neues Archiv*) et par H. Bresslau (*Urkundenlehre*). Cette question fut reprise par R. von Heckel, *Untersuchungen zu den Registern Innocenz III*, dans *Historisches Jahrbuch*, 1920, t. XL, p. 1-43; les idées du P. Peitz y sont développées jusque dans les plus minces détails (corrections, additions, etc.), et corroborées par des exemples frappants; la conclusion est que nous possédons les originaux des registres d'Innocent III. Le P. Peitz a soutenu contre P. Ewald la même thèse touchant l'enregistrement des bulles de Grégoire Ier, dans *Das Register Gregors I. Beiträge zur Kenntnis des päpstlichen Kanzlei und Registerwesens bis auf Gregor VII*, in-8°, Freiburg, 1917. Mais E. Posner, *Das Register Gregors I*, dans *Neues Archiv*, 1921, t. XLIII, p. 245-315, a rejeté ces conclusions et revient à celles de Paul Ewald (1887). Les lettres et actes administratifs de Grégoire Ier (590-604) nous ont été transmis par trois familles de manuscrits : le recueil P. ou la *collectio Pavli* du VIIIe siècle, le recueil C apparenté à P, et la collection R, représentée par des manuscrits du IXe et du Xe siècles. Le P. Peitz voudrait voir dans la collection R une copie des registres originaux du pape, dans P., un recueil de décrets remontant à l'époque d'Hadrien Ier et de Charlemagne, enfin dans C, un formulaire de la chancellerie apostolique. M. Posner montre que ces thèses ne sont pas défendables, ou du moins sont très peu probables. Il faut en revenir aux idées essentielles d'Ewald, c'est-à-dire considérer toutes ces collections comme des recueils d'extraits de registres pontificaux; car sous Grégoire Ier, la chancellerie n'était pas organisée comme elle l'était sous Grégoire VII, et on aurait tort de croire que les registres de Grégoire Ier présentaient une suite régulière d'actes copiés dans leur intégralité. Il n'y a pas eu à Rome, comme le soutient le P. Peitz, pendant tant d'années, cette continuité remarquable d'habitudes bureaucratiques dans la chancellerie des papes.

Voir enfin C. Silva Tarouca, *Les antiche lettere dei papi e le loro edizioni*, dans *Civilta cattolica*, 1921, t. LXXII, p. 13-22, 323-336.

Cette revue rapide n'entre pas dans le détail des attributions à tel ou tel pape, pas plus que dans l'in-

ventaire des pièces publiées séparément; il est impossible ici de s'engager dans ce travail, c'est de collections qu'il s'agit. Ces collections sont toutes méritoires, mais toutes réclameraient une mise au point, d'après les découvertes et les travaux produits depuis leur apparition. *Regesta* et *Bullarium* sont tous incomplets et sollicitent une reprise en sous-œuvre. A partir d'Innocent III dont le pontificat marque une limite qui ne sera plus déplacée, on se trouve en présence de registres dont la publication a été entreprise et poursuivie avec critique et méthode par l'École française de Rome.

8° *P. Kehr.* — Une dernière collection, c'est-à-dire la plus récente, est celle dont le projet a été exposé le 7 novembre 1896 par P. Kehr, devant l'Académie des sciences de Göttingue, et qui depuis lors s'est réalisée méthodiquement et rapidement. Cette entreprise consiste à donner une édition critique des bulles pontificales antérieures à Innocent III, depuis la fin du pontificat de saint Grégoire le Grand (604-1198). Les bibliothèques d'Italie et les moindres dépôts d'archives ont été explorés, et le résultat de ces voyages a fait l'objet de relations publiées dans des revues allemandes, autrichiennes et italiennes : *Papsturkunden in Rom, Erster Bericht*, dans *Nachrichten der k. Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen. Philologische-historische Klasse*, 1900, part. II, p. 111-198; *Papsturkunden in Rom, Zweiter Bericht*, part. III, p. 360-436; *Papsturkunden in Salerno, La Cava und Neapel*, dans *ibid.*, part. II, p. 198-269; *Papsturkunden in Campanien*, dans *ibid.*, part. III, p. 286-365; *Papsturkunden in Turin, Bericht ueber die Forschungen von* L. Schiaparelli, dans *op. cit.*, 1901, part. I, p. 57-115; *Papsturkunden in Piemont, Bericht ueber die Forschungen von* L. Schiaparelli, dans *ibid.*, part. II, p. 117-171 ; *Papsturkunden in Mailand und Lombardei*, dans *ibid.*, 1902, part. I, p. 67-168; *Papsturkunden in Ligurien, Bericht ueber die Forschungen von* L. Schiaparelli, dans *ibid.*, part. II, p. 169-193; *Ältere Papsturkunden in den päpstlichen Registern von Innocenz III bis Paul III*, dans *ibid.*, part. IV, p. 393-558.

Pour compléter et achever les recherches en Italie, il fallait encore dépouiller les registres pontificaux conservés au Vatican.

P. Kehr divisa son travail en trois parts : la première avait pour objet le dépouillement des fonds proprement dits d'archives; la seconde celui des *Armaria* de l'*Archivio segreto* et des *Miscellanea;* la troisième, celui des registres pontificaux où souvent les anciennes chartes sont insérées ou reproduites sous forme de confirmation. Le travail à accomplir était immense et les instruments de travail étaient insuffisants. L'éditeur eut le courage égal à la patience et, dans l'espace de quatre mois, il dépouilla plus de quinze cents volumes de registres. M. Schiaparelli s'attaqua aux registres du XIII^e^ siècle; il s'aida des travaux de ses devanciers, les contrôlant consciencieusement, ce qui lui permit de récolter d'utiles renseignements sur des pièces égarées, voire sur des fonds entiers d'archives. M. Kehr s'occupa personnellement des registres des XIV^e^ et XV^e^ siècles. Ceux du XIV^e^ se composent de deux séries, la série vaticane et celle d'Avignon, qui comprennent ensemble 622 volumes à dépouiller. Il était matériellement impossible, sous peine de ne pas aboutir, de faire ce travail folio par folio, de sorte que l'éditeur se servit d'abord du travail de Garampi, le compléta par des rubriques et des tables des registres, et par des inventaires faits aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles. Ces intruments de travail, défectueux et incomplets, embrouillaient les recherches. L'auteur trouva un précieux appoint dans la composition même des volumes : les documents du XIV^e^ siècle y sont classés par matières. Le dépouillement des registres du XV^e^ siècle présentait des difficultés plus graves encore. Outre le nombre de volumes à dépouiller — la série vaticane et celle du Latran comprennent 805 volumes — une difficulté spéciale se présentait pour cette dernière qui, pour le XV^e^ siècle, continue la série avignonnaise du XIV^e^. Ces registres manquent de tables et de rubriques. Restait Garampi dont le grand index *Papi* donne un nombre important de citations. Or il se fait que les signatures de chaque volume par chiffre de tomaison et date du pontificat que Garampi indique comme moyens d'identification, ne correspondent plus aux signatures qu'on y trouve apposées, aussi l'éditeur s'est vu forcé d'examiner cette série volume par volume, pour trouver la solution du problème. Si l'on ajoute à cela que les séries sont incomplètes, on conclura sans peine que le travail est imparfait.

Assurément, mais les résultats obtenus parlent plus haut que les objections soulevées. Le chiffre des chartes insérées dans les trois séries s'élève à 388, et celui des pièces inédites ou imparfaitement connues à 82. De cette vaste enquête ressort l'importance des registres pontificaux envisagés comme sources de l'histoire du haut Moyen Age; à côté des chartes des Souverains Pontifes, quantité d'archives privées de tous les pays sont compilées, veine encore inexploitée et d'une richesse inouïe pour l'histoire des institutions religieuses. Du matériel enregistré, un quart est absolument neuf, et ces documents nouveaux, restes parfois de fonds entiers qui ont disparu, sont sans doute d'une importance capitale, non seulement au point de vue diplomatique et paléographique, mais encore pour l'ensemble de l'histoire du Moyen Age.

L'aboutissement de ce grand travail a pris le titre de *Regesta pontificum romanorum. Italia pontificia sive repertorium privilegiorum et litterarum a Romanis pontificibus, ante annum MCLXXXVIII Italiæ ecclesiis, monasteriis, civitatibus singulisque personis concessorum*, in-4°, Berolini.

Cette vaste entreprise est déjà suffisamment avancée pour que la description des premiers résultats trouve ici sa place.

Aujourd'hui, les *Regesta* de Jaffé, même transformés dans la seconde édition, ne répondent plus qu'imparfaitement aux exigences scientifiques dont une des plus légitimes curiosités se trouve frustrée par l'exclusion donnée, de propos délibéré, à l'indication des originaux ou de sources manuscrites. De plus, Jaffé et ses continuateurs se sont conformés à l'ordre chronologique, et n'ont pas jugé nécessaire de compléter les *Regesta* par une table des destinataires des lettres papales. Ces imperfections, moins sensibles il y a un demi-siècle qu'elles ne le sont de nos jours, ont amené M. Paul Kehr, directeur de l'Institut historique prussien à Rome, a entreprendre une nouvelle édition des *Regesta*, qui porterait remède à tous les inconvénients signalés. A dire vrai, il s'agit moins d'une troisième édition que d'un ouvrage entièrement nouveau, non seulement par l'abondance des matériaux utilisés pour la première fois, mais par sa conception même. L'ordre chronologique, qui est à la base de tous les *Regesta*, est abandonné et l'ordre géographique et topographique lui est subtitué. Comme l'indique le titre : *Regesta pontificum romanorum. Italia Pontificia*, vol. I, *Roma*, in-8°, Berolini, 1906, XXVI-201 p., le premier volume tout entier est consacré à la ville de Rome, et les établissements qui ont possédé dans leurs archives des lettres pontificales sont disposés suivant les régions de la ville où ils sont situés. Dans le premier volume, les pièces sont réparties suivant les différents fonds : églises, monastères, corporations, familles, etc.; sur chacun de ces fonds on trouve une courte notice et une bibliographie suffisante; Chaque

volume doit être précédé d'un tableau où les pièces seront indiquées par ordre de dates.

Le second volume est consacré au Latium (t. II, *Latium*, in-8°, Berolini, 1907, XXX-230 p.) débordant légèrement sur la Toscane et l'Ombrie, c'est-à-dire les évêchés suburbicaires, Ostie, Porto, y compris Caere, Silva Candida, Albano et Antium, Tusculum, Præneste et la Sabine; les évêchés de la campagne romaine, Tivoli, Velletri avec Tres Tabernæ, Terracine avec Piperno et Sezze, Segni, Anagni avec Trevi, Ferentino, Alatri et Veroli; les évêchés de la Tuscie romaine, Nepi, Sutri, Civita Castellana, Orte, Gallese, Toscanella avec Civita Vecchia et Viterbe, Bagnorea, Castro, Orvieto avec Bolsena. Ces diocèses sont forts connus; nombre d'églises et de monastères qui en dépendaient le sont beaucoup moins et seront désormais mis en évidence par les lettres pontificales qui les concernent. Les lettres résumées dans ce volume sont au nombre de 677, dont 290 seulement figurent dans les *Regesta* de Jaffé.

Le troisième volume est consacré à la Toscane (t. III, *Etruria*, in-8°, Berolini, 1908, LII-492 p.) et il comprend les diocèses suivants : Florence, Fiesole, Pistoie, Arezzo, Sienne, Chiusi, Sovana, Grosseto, Massa Marittima, Volterra, Pise, Lucques. Au lieu de 754 actes pontificaux que donnait Jaffé, on en trouve ici 1501 dont 369 originaux. Ici encore nous rencontrons nombre d'églises et d'établissements ecclésiastiques tombés dans une sorte d'oubli.

Le quatrième volume est consacré à l'Ombrie, au Picenum et au pays des Marses (t. IV, *Umbria, Picenum, Marsia*, in-8°, Berolini, 1909, XXXIV-336 p.). Voici les évêchés compris dans ce volume : Spolète, Terni, Rieti, Narni, Amelia, Orvieto, Todi, Foligno, Nocera, Assise, Pérouse, Gubbio, Città di Castello dans l'Ombrie. Dans le Picenum (les Marches), Camerino, Fermo, Ascoli, Rimini, Pesaro, Fano, Sinigaglia, Ancone, Umana, Jesi, Osimo, Fossombrone, Urbino, Cagli, Montefeltro, Aquida (Forcona), Pescino de' Marsi, Sulmona (Valva). Chieti (Ortona-Lanciano), Penne, Teramo appartiennent aux Marses.

Le cinquième volume comprend l'Émilie, ou province de Ravenne (t. V, *Aemilia*, in-8°, Berolini, 1911, LIV-534 p.) région comprise entre le Pô et l'Apennin, de Plaisance à Rimini. Au IV^e^ siècle apparaît le nom de province Flaminia; puis, après l'invasion lombarde, les territoires demeurés au pouvoir des Romains forment l'Exarchat de Ravenne. Le nom de Romania, Romandiola, d'où la dénomination actuelle de Romagna, remonterait jusqu'au VI^e^ siècle. Les diocèses sont les suivants : Ravenne, Cervia, Sarsina, Cesena, Forlimpopoli, Faenza, Imola, Comacchio, Adria, Ferrara, Bologna, Modena, Reggio, Parma, Piacenza. Le nombre des actes pontificaux enregistrés pour ces diocèses monte à 1474 soit 674 de plus que dans les registres de Jaffé.

Le sixième volume est consacré à la Ligurie ou à l'ancienne province de Milan (t. VI, part. I *Liguria*, in-8°, Berolini, 1913, XLIV-419 p.; part. 2, *Pedemontium-Liguria Maritima*, in-8°, Berolini, XXXVII-392 p.). La première partie comprend la Lombardie actuelle et donne les diocèses de Milan, Pavie, Lodi, Crémone, Brescia, Bergame, Côme. Les pièces signalées sont au nombre de 1087, ce qui double presque le chiffre de Jaffé. La deuxième partie comprend, pour le Piémont, les diocèses de Verceil, de Novare, de Turin, d'Ivrée, d'Aoste, d'Asti, d'Alba, d'Acqui, d'Alexandrie, de Tortona, de Bobbio; pour la Ligurie : Gênes, Savone, Albenga, Vintimille, Brugnato, Luni. Les îles sont réservées pour le dernier volume de l'Italie. Ces diocèses sont représentés par 827 pièces émanées des papes ou de leurs légats; une moitié à peine figure dans les *Regesta* de Jaffé.

Le septième volume est consacré à la Vénétie et à l'Istrie (t. VII, par. 1. *Venetia et Histria*, in-8°, Berolini, 1923, XXXIV-354, p., pars. 2, *Respublica Venetiarum. Provincia Gradensis. Histria*, in-8°, Berolini, 1925, XXVII-263 p.). Dans la première partie on voit les diocèses qui forment le patriarcat d'Aquilée; ce sont Aquilée, Concordia, Ceneda, Bellune, Feltre, Trévise, Vicence, Padoue, Vérone et Mantoue, avec les monastères situés sur leurs territoires respectifs. Dans la deuxième partie consacrée au patriarcat de Grado, avec les diocèses de Grado, Caorle, Oderzo, (*Opitergium*, siège transféré à Heracliana d'abord, puis à Cittanuova), Iesolo (*Equilium*), Altinum, transféré à Torcello; Malamocco (*Metamancum*) plus tard à Chioggia (*Clugia*), Olivolum puis Venise (*Castellum*). Pour l'Istrie : *Tergestum* (Trieste), *Iustinopolis* (Capodistria), Aemona, plus tard *Civitas Nova* (Cittanova), *Parentium* (Parenzo), Pola, *Petenum* (Pedena).

La grandiose entreprise se poursuit.

En 1926, P. F. Kehr a commencé pour l'Espagne la publication des documents pontificaux jusqu'à l'année 1198, dans un volume intitulé : *Papstsurkunden in Spanien. Vorarbeiten zur Hispania pontificia. I. Katalonien*, qui a paru dans les *Abhandlungen der Gesellschaft der Wissenschaften zu Goettingen. Philol. hist. Klasse*, Neue Folge, Band XVIII, in-8°, Berlin, 1926, 586 p. Ce volume donne 275 documents peu ou point connus, parmi lesquels 256 sont les documents des papes. Ces compléments ou éclaircissements sont donnés dans deux études publiées dans les *Abhandhungen der preuss. Akademie der Wissenschaften. Phil.-hist. Kl.*, 1926, in-4°.

III. A PARTIR D'INNOCENT III. — Nous avons déjà dépassé la limite chronologique du *Dictionnaire*, mais il n'est pas inutile de mentionner encore quelques recueils dont l'usage s'impose parfois, même à l'occasion de recherches sur l'antiquité chrétienne. Celui de Potthast est du nombre, et l'un des plus employés pour l'étude historique du Moyen Age. Il continue la collection de Jaffé dont il reproduit le titre, et contient l'analyse ou la simple indication des actes de toutes sortes : épîtres, bulles, lois ecclésiastiques, privilèges, etc., émanés de la chancellerie pontificale depuis l'avènement d'Innocent III (1198) jusqu'à la mort de Benoît XI (1304). Voici le titre : *Regesta pontificum romanorum inde ab a. post Christum natum MCXCVIII ad a. MCCCIV edidit* Aug. Potthast; *opus ab academia litterarum Berolinensi duplici præmio ornatum ejusque subsidiis liberalissime concessis editum*, 2 vol., in-8°, Berolini, 1874-1875, VIII-2158 pages.

L'éditeur n'a voulu laisser de côté aucune espèce d'actes, et il a eu raison : « Même ceux qui sont d'un intérêt très faible, les indulgences concédées aux églises et aux fidèles, dit-il dans sa préface, je les ai recueillis; car ces documents contiennent beaucoup de faits intéressants relatifs à la condition, à l'origine des églises, des monastères et autres établissements religieux ou laïques; de même je n'ai pas laissé de côté les provisions de bénéfices ecclésiastiques, parce qu'elles fournissent souvent d'importants renseignements sur les personnages appartenant au clergé. » Les recherches se sont limitées au dépouillement des livres imprimés, sans empiéter sur l'inédit. L'idéal d'un pareil travail serait d'indiquer absolument tous les actes qui ont été publiés; cet idéal est de ceux que personne ne peut se flatter d'atteindre, et le chiffre de 26662 actes inventoriés est déjà suffisamment respectable.

Suivant le modèle donné par Ph. Jaffé, on retrouve la disposition sur trois colonnes : la première contient la date du mois et du jour, la seconde l'indication du lieu où l'acte a été délivré, la troisième l'analyse de l'acte. Ces analyses sont généralement claires et

concises; elles sont rédigées en latin, mais souvent aussi en langage moderne. L'auteur en donne cette raison qu'on a pu qualifier de bizarre, mais qui, pratiquement, est assez juste : « Quant aux regestes empruntés à des ouvrages non écrits en latin, dit-il, je les ai donnés dans la langue où ils sont écrits, parce qu'il était difficile souvent même impossible, de rendre exactement en latin les noms des contrées, villes, etc., qui s'y trouvent. » Seulement il eût pu suffire dans le texte latin d'introduire le nom géographique en langage local, sans infliger au lecteur l'obligation de devenir polyglotte pour entendre des notices où comparaissent le français, l'italien, l'allemand, le hollandais, le danois ou le polonais.

Le nombre des bulles reconnues apocryphes n'est que de seize, ce qui semble bien peu de chose lorsqu'on sait combien les bulles fausses ont dû être nombreuses, par la minutie même des précautions prises par la chancellerie papale pour dérouter les faussaires. Après l'analyse des actes, sont indiqués les ouvrages où ceux-ci se trouvent soit en entier, soit en partie, soit à l'état de simple indication. L'élection et la mort des papes sont l'objet de brèves notices empruntées à des chroniqueurs contemporains, à l'effet d'indiquer avec précision le jour et le lieu de l'élection, de la consécration et de la mort du pape, son pays d'origine, et même, à l'occasion, certains traits de caractère propres à le faire mieux connaître (ce qui est un peu hasardeux). A la suite de chaque pontificat, une liste spéciale est réservée aux noms des cardinaux qui ont souscrit les bulles et à ceux des notaires apostoliques.

Une entreprise si vaste et si compliquée ne pouvait s'accomplir sans une moisson d'erreurs. Après la moisson, les glaneurs passèrent, et nonobstant ce qu'ils ont pu ramasser, l'ouvrage continue à rendre des services. E. Winkelmann releva sans indulgence dans les *Goettingische gelehrte Anzeigen*, 1873, p. 1081, 1681; 1874, p. 161, 1317; 1876, p. 70, l'insuffisante préparation et la précipitation de l'auteur, qui semble n'avoir connu que très tardivement le mémoire de L. Delisle sur Innocent III, et peut-être a complètement ignoré un travail de Winkelmann lui-même, *Zu den Regesten des Papstes Innocenz III;* on sait qu'aux yeux de tout critique, semblable ignorance d'un travail dont il est l'auteur est impardonnable. Aussi le pontificat d'Innocent III est-il fort malmené; on y relève des bulles datées de Lyon (en 1199, 1200, 1201) et attribuées à ce pape qui, certainement, ne quitta jamais l'Italie. Quant aux bulles non datées, ou datées insuffisamment, le classement en est arbitraire. Pour Innocent III, par exemple, on pouvait suivre l'ordre que les lettres occupent dans les registres de ce pape. Potthast le suit quelquefois; souvent aussi il y déroge et sans raison. Les noms des signataires, désignés par une seule initiale, sont le plus souvent complétés entre parenthèses; mais souvent aussi ils ne le sont pas, alors qu'on le pouvait faire sans de trop longues recherches. Les listes des cardinaux qui ont souscrit les bulles sont très inexactes et fautives (pour le pontificat d'Innocent III, les lacunes étaient si grandes qu'il a fallu faire un « carton »). Enfin les omissions sont nombreuses, beaucoup de bulles ont échappé qui s'offraient comme d'elles-mêmes dans des recueils facilement accessibles ou même dans ceux d'Ughelli, de Muratori, de Huillard-Bréholles, de Shirley, incomplètement dépouillés.

Le livre de Potthast provoqua d'autres critiques accompagnées, ce qui était infiniment plus utile, de l'indication d'un assez grand nombre d'actes inédits se rapportant la plupart à la première année d'Honorius III (1216-1217), dans le livre de Pressutti, *I Regesti de'romani Pontefici dall'anno 1198 all'anno 1304 per Aug. Potthast, osservazioni storico critiche*, in-8°, Roma, 1874, 133 pages. A la suite est venu M. Ch. Bémont qui, dans quatre pages bourrées de faits de la *Revue critique*, 1878, t. XII, p. 179-183, met en garde contre les lacunes et les défauts d'un livre qui, néanmoins, a sa place marquée dans les bibliothèques et reste indispensable jusqu'à ce qu'on l'ait refait.

L'impulsion vigoureuse qui dirigea la marche des grands travaux historiques vers Rome et ses pontifes, n'est pas venue des catholiques, à qui on pouvait reprocher, parmi les protestants, de négliger absolument les documents si nombreux, si variés, et souvent si remarquables sortis de la chancellerie pontificale, capables de constituer la base solide et durable d'une défense triomphante de la papauté [1]. Ce fut le juif Philippe Jaffé et son éditeur le juif Moritz Veit qui entreprirent, à leurs risques et périls, et chose plus méritoire encore, à leurs frais, la publication des *Regesta pontificum romanorum*, à l'inspection desquels on commença à avoir une idée plus juste de la place que la papauté s'est faite dans l'histoire du monde et de la civilisation. En même temps les esprits curieux portèrent leur attention, et tournèrent leurs investigations du côté de cette chancellerie qui révélait une si remarquable organisation, et une si heureuse réunion de talents. Il n'est que juste de rapprocher du nom et de l'œuvre de Jaffé, le nom de Léopold Delisle qui consacra aux lettres d'Innocent III [2] des travaux qui ont servi de point de départ à une foule de recherches fécondes et qui, malgré tant de récentes découvertes, n'ont peut-être pas été dépassées. Ce fut l'initiative prévoyante d'Innocent III qui transféra au Vatican les bureaux de la chancellerie et de la chambre apostolique; c'est donc lui que l'on doit considérer comme le vrai fondateur des archives actuelles du Vatican. D'après un calcul du P. Denifle, à eux seuls les quarante-trois premiers volumes, depuis Innocent III jusqu'à Boniface VIII (1198-1303) contiennent au delà de 36 000 lettres et actes pontificaux [3]. Potthast n'en avait signalé pour cette période que 26 662, parmi lesquels plusieurs milliers de pièces non enregistrées à Rome.

IV. Les *REGESTA* au XIII^e^ siècle. — Le caractère original et officiel des registres pontificaux du XIII^e^ siècle, conservés aux archives du Vatican, a fait l'objet d'une étude [4] qui a soulevé un problème intéressant, non seulement pour la critique, mais aussi pour l'histoire de ces importants manuscrits. Dans cette étude on a relevé un certain nombre d'annotations curieuses : noms de scribes, mention de la tâche qui leur était assignée, calcul du salaire qui leur était dû. Rapprochant ces indications de la belle exécution et du luxe de ces volumes, on en est venu à soutenir que les exemplaires possédés aujourd'hui par les archives du Vatican n'étaient pas [5] les registres où la chancellerie pontificale transcrivait les docu-

[1] J. Janssen, *Joh. Friedrich Böhmers Leben, Briefe und kleinere Schriften*, 1868. — [2] *Itinéraire d'Innocent III d'après les actes de ce pontife*, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, 1857, t. XVIII, p. 500; *Mémoire sur les actes d'Innocent III*, dans *ibid.*, 1858, t. XIX, p. 5; *Lettres inédites d'Innocent III*, dans *ibid.*, 1873, t. XXXIV, p. 397 ; *Les registres d'Innocent III*, dans *ibid.*, 1885, t. XLVI, p. 84. — [3] Denifle, *Zum päpstlichen Urkunden und Regestenwesen des XIII und XIV Jahrh.*, dans *Archiv für Literatur und Kirchengesch.*, 1887, t. III, p. 624. — [4] F. Kaltenbrunner, *Römische Studien. I Die päpstlichen Register des XIII Jahrhunderts*, dans *Mittheilungen des Instituts für oesterreichische Geschichtsforschung*, Innsbrück, t. V, part. 2; tiré à part, 1884, 82 pages. — [5] Exception faite toutefois pour certains registres de la Chambre apostolique confondus dans la série générale où ils doivent être distingués.

ments au fur et à mesure de leur expédition. Les registres officiels auraient disparu, et les manuscrits qui nous restent auraient été exécutés d'après eux par les scribes dont on a relevé les noms et dont on pouvait mesurer la tâche à l'avance. Nous ne pourrions donc tirer des registres actuels aucun renseignement sur l'enregistrement des bulles pontificales, et, ce qui serait plus grave, nous ne devrions pas leur attacher la valeur d'un original; au lieu d'être l'œuvre de fonctionnaires de la chancellerie pontificale, la série actuelle serait le travail de scribes à gages. Il ne paraît pas qu'on doive faire accueil à ces conclusions, dans leur ensemble.

On sait que pendant tout le XIII^e^ siècle, et longtemps après, la chancellerie romaine a travaillé sans relâche à la rédaction d'une série continue de registres; cette grande collection, poursuivie avec une régularité très remarquable à travers tous les règnes, malgré les guerres et les changements de résidence, a pour division les pontificats successifs; chacun d'eux comprend, ainsi que c'était déjà l'usage au temps de saint Grégoire le Grand, un nombre de livres correspondant aux années du règne. A part quelques exceptions, qui se rencontrent surtout au commencement du siècle, on ne trouve dans ces volumes que des changements lents et progressifs. Partout la même écriture de chancellerie, régulière et lisible, les mêmes rubriques, ou plutôt les mêmes adresses, abrégées et tracées en rouge en tête des pièces d'après des notes écrites le long des marges; dans chaque année, l'ordre chronologique n'est qu'approximatif; les dates, les formules présentent toujours les mêmes abréviations, et, quand on mentionne des actes sans en donner le texte, c'est conformément à des règles qui changent peu. Que l'on passe d'un registre d'Innocent IV ou d'Alexandre IV à un volume de Boniface VIII, on retrouvera la persistance d'une tradition lentement modifiée en certains points, et conservée dans bien des cas avec une fidélité qui étonnerait, si on ne se savait à la chancellerie des papes.

On a cru constater que le volume était le plus souvent entre les mains d'un scribe qui seul en poursuivait la rédaction; les scribes se succédaient sans que l'apparence du registre subit un changement appréciable; ces employés parfaitement dressés enlevaient à leur écriture tout ce qu'elle pouvait avoir de personnel. Doit-on admettre qu'ils ont été les premiers à transcrire les pièces, et d'abord ces pièces ont-elles été insérées d'après les expéditions mêmes? F. Kaltenbrünner paraît disposé à croire que le plus souvent les enregistrements se faisaient d'après les originaux; il en apporte comme preuves les noms des papes antérieurs, qui dans les registres se trouvent parfois écrits en lettres allongées, l'*in perpetuum* et les trois *amen* des privilèges qu'on y voit figurer, les souscriptions des cardinaux, qui presque toujours y sont reproduites à la fin des bulles solennelles, et qui ne peuvent avoir été empruntées aux minutes. A ces arguments, Élie Berger ajoute celui qu'il tire du fait qu'un grand nombre de bulles portent au dos des marques d'enregistrement. D'autre part, on a observé que dans les registres certaines pièces sont en avance de plusieurs mois sur celles qui les entourent. Qu'on se figure une bulle du mois de juillet transcrite au milieu d'autres, qui toutes appartiennent au mois de mars précédent; si l'enregistrement s'est fait d'après les *grosses*, on en devra conclure que les expéditions de lettres rédigées en mars étaient encore à la chancellerie quatre mois après. On observe, en outre, que les rédacteurs des registres, à la fin des années, ont souvent employé des cahiers moins épais que les autres, comme s'ils avaient à l'avance connu le nombre des pièces qu'il leur restait à copier. D'où la conclusion, déjà rappelée, que les registres actuellement conservés au Vatican ont été composés après coup, non d'après des minutes qui ont servi à la confection des *grosses*, mais d'après des cahiers rédigés sur ces *grosses* elles-mêmes; ces recueils de brouillons, où devait exister un classement par ordre de matières, auraient été plus tard utilisés par ceux qui ont écrit les registres; ces derniers ne seraient que la transcription des brouillons perdus. Par cette ingénieuse hypothèse, on échappe à la nécessité de supposer que de nombreux actes ont été enregistrés d'après les minutes, et le désordre chronologique dont les registres offrent des exemples, n'oblige plus à croire que certaines pièces ont longtemps attendu dans les bureaux avant d'être envoyées aux intéressés.

Cette explication ne semble pas admissible. Prenons par exemple les registres d'Innocent IV. Il est facile de prouver que les lettres d'Innocent IV ont été directement enregistrées, d'après les originaux, dans les volumes que nous possédons. On sait que, pendant les trois dernières années de ce pontificat, on prit l'habitude d'inscrire au dos des pièces, non plus seulement l'*R* traditionnel, accompagné du mot *script*, mais aussi la mention exacte de la place que la pièce occupait dans le registre. Or celles de ces mentions qui sont connues renvoient aux registre actuels. On en jugera par les exemples suivants :

1° Archives nationales, *J. 442*, n. 3. Cette pièce porte au dos, à côté de l'*R*, la mention : *DLXV capitulo, anno X°*. Elle est adressée au trésorier de Saint-Hilaire de Poitiers, commence par les mots : *Dilecto filio... conciti Pictavensi ob sue*, porte la date de Pérouse, le XII des calendes d'avril, X^e^ année. Elle se trouve en effet dans le registre du Vatican, à la X^e^ année, au n. 565, au folio 254 verso.

2° *J. 248*, n. 228. *DCLXXXXII° capitulo, anno X°*. Lettre à l'abbé et au couvent de Saint-Victor. *Ea quæ judicio*. Assise, le II des nones de mai, X^e^ année. Cette lettre est enregistrée dans le ms. du Vatican, X^e^ année, n. 692, fol. 271.

3° *J. 209, B*, n. 60. *DCCVIII capitulo, anno XI°*. Lettre à l'évêque de Meaux : *Ex parte carissimi*. Assise, le VI des calendes de juin, XI^e^ année. Registre du Vatican, XI^e^ année, n. 708, fol. 99.

Les registres étaient donc en cours d'exécution avant que les trois pièces en question fussent envoyées; les expéditions qu'on en avait dressées ont été insérées directement dans les manuscrits aujourd'hui déposés aux archives du Vatican. Sans doute on conservait pendant quelque temps à la chancellerie les minutes au moyen desquelles on avait expédié les grosses, et faute de mieux on pouvait s'en servir pour enregistrer les actes, si tant est que ces actes fussent déjà parvenus à destination lors de l'enregistrement. D'où on conclut que, sous Innocent IV, il y eut : 1° des minutes aujourd'hui perdues; 2° des expéditions faites d'après ces minutes; 3° une seule série de registres, où l'insertion s'est faite très souvent d'après les expéditions, et peut-être dans certains cas d'après les minutes.

Quant à la juxtaposition de pièces relatives à une même personne, à une même Église, à un même pays, il est possible de se l'expliquer. D'abord il a dû souvent arriver qu'on attendît le départ d'un courrier pour enregistrer des lettres de dates différentes, destinées à la même région. Supposons, d'autre part, les expéditions déjà parties : l'impétrant, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un de ces *procureurs* qui résidaient au siège de la papauté, pouvait demander l'insertion de plusieurs pièces. Si le procureur n'était pas dépositaire des expéditions ou de leurs doubles, les pièces pouvaient être enregistrées d'après les minutes, et ces diverses insertions, demandées en

même temps, étaient faites soit bout à bout, soit à proximité les unes des autres.

Si des registres d'Innocent IV on passe à ceux de Boniface VIII, il n'est pas permis de conserver un doute sur leur originalité.

Les additions et les corrections qu'on y rencontre portent le plus souvent sur le fond même des documents. Par exemple, dans le registre de la première année, au n. 418, l'écrivain a effacé plus des deux tiers de la pièce primitive, et il a ajouté en surcharge une rédaction nouvelle plus longue, en serrant le texte, de sorte que le total des lignes du folio dépasse le nombre des réglures. Dans le registre de la deuxième année, toute une partie du n. 301 a été annulée par le mot *vacat* coupé en deux, mis au commencement et à la fin de la phrase, et on lit, en marge et en regard, la forme définitive du document remanié.

L'écriture n'est uniforme ni dans l'ensemble des registres du pontificat ni dans chacun d'eux en particulier [1]. Les changements de main y sont assez fréquents et ne présentent aucune succession régulière. On en a relevé au cours d'un même cahier, parfois d'une même pièce comme au n. 47 des curiales de la troisième année. Dans le registre de la cinquième année, les numéros 468, 469, 470 et 474 sont d'une écriture différente de celle des numéros 471 à 473 et 475, 476. Des copistes travaillant sur un même manuscrit se seraient réparti plus logiquement la besogne.

On note même entre les manuscrits des années successives certaines différences, d'ailleurs minimes, dans le système d'exécution. Le rédacteur du registre de la première année, conformément à une habitude déjà constatée dans le registre de Nicolas IV, a enregistré en marge des bulles de provision épiscopales, tantôt les bulles de notification, tantôt les bulles de consécration. Ceux des années suivantes ont changé de système. Ils insèrent toujours les bulles de notification dans le corps du texte; ils ne transcrivent plus les bulles de consécration dans une forme abrégée, mais les insèrent sous un numéro distinct, parfois à quelque distance des bulles de provision.

Un détail révèle aussi le caractère officiel de ces volumes. La reliure d'un cahier des lettres de la huitième année a mieux respecté les marges que d'habitude, et on a pu relever en face d'un certain nombre de documents [2] des mentions de paiement de taxe, en tout semblables à celles qu'on trouve sous le pli des expéditions originales. Si soigneux qu'on le suppose, le copiste du registre original n'aurait pas pris la peine de reproduire ces chiffres qui n'avaient plus aucune utilité. On comprend au contraire que le fonctionnaire chargé de l'enregistrement ait eu intérêt, soit pour sa comptabilité, soit pour toute autre cause, à tracer sur les marges, d'un trait léger, les chiffres qu'on peut y lire encore [3].

D'ailleurs tout le monde sait que, par ordre de Clément V, un certain nombre de bulles de Boniface VIII ont été rayées des registres de la chancellerie pontificale. Or ces ratures existent dans les exemplaires actuels, parmi les lettres curiales de la VII[e] et de la IX[e] année, et elles sont accompagnées des procès-verbaux authentiques constatant l'exécution de l'ordre de Clément V. Cette formalité n'aurait pas eu d'objet, si nos manuscrits n'avaient pas été les registres officiels de la chancellerie pontificale. Leur mutilation est une preuve de leur originalité.

Il reste à étudier dans les registres de Boniface VIII cette classe d'annotations qui a suggéré à F. Kaltenbrünner son hypothèse. Elles sont assez nombreuses dans ces volumes.

Dans le premier registre, en haut du premier folio : *Thomas Porch.*

Dans le deuxième, en haut du premier folio : *Guillelmus de Burgo;* au fol. 100, à la marge inférieure, c'est-à-dire à la fin du dixième cahier : *Balduinus de Espen Leodiensis diocesis scribit IX quaternos sequentes;* au fol. 254 v°, c'est-à-dire à la fin du vingt-cinquième cahier : *Hic dimisit dominus Joannes monachus de Moris. Dominus Joannes de Gedun scribit V quaternos sequentes.*

Dans le troisième registre, sur le premier cahier de l'année V : *Frater Petrus de Urbe.*

Dans le quatrième registre en haut du premier folio : *Jo. Godini.*

En laissant de côté les noms relevés sur le premier, le 3[e] et le 4[e] registre, qui ne nous donnent pas d'indications précises, on serait porté à conclure, si on appliquait ces annotations au registre sur lequel on les trouve, que, dans le deuxième, l'écriture du folio 101 doit être différente de celle du folio 100, et que cette nouvelle écriture doit se prolonger identique pendant neuf cahiers, c'est-à-dire jusqu'au folio 190. De même on devrait trouver au fol. 254 un changement de main nettement marqué. Il n'en est rien, et toutes ces indications sont formellement contredites par l'examen du registre. L'écriture du 10[e] cahier est absolument semblable à celle du 11[e], et au cours des neuf cahiers que la note attribuerait au même scribe, on distingue au folio 115 un changement de main évident. Les renseignements fournis par ces annotations ne peuvent donc s'appliquer aux registres que conservent les archives du Vatican.

La paléographie de ces notules est d'ailleurs évidemment postérieure à celle des registres sur lesquels on les rencontre [4]; la forme des *l*, des *f* et des *s* ne laisse aucun doute à cet égard.

Comment donc interpréter ces mentions?

Une note, qui semble écrite de la même main, relevée dans le 2[e] registre est ainsi conçue (n. 228) : *Dilectis in Christo filiabus ...abbatissis et conventibus sororum inclusarum monasteriorum ordinis sancti Augustini, secundum instituta et sub cura fratrum ordinis Predicatorum viventium.* Devant le mot *abbatissis*, on remarque un renvoi, et on lit en marge la mention suivante : *Attende verbum : abbatissis, loco cujus secundum quod patet in rubrica in presente margina cum nigro scripta debet esse : priorissis* et au-dessous une signature. Le modèle de la rubrique dans la marge supérieure porte bien en effet : *Dilectis in Christo filiabus... priorissis.* Cette note est caractéristique; elle ne peut s'expliquer que comme une remarque faite pour guider des copistes, chargés de la transcription minutieuse du registre que nous avons encore entre les mains.

On croit donc pouvoir affirmer que les noms relevés dans les registres de Boniface VIII ne sont pas ceux des scribes qui les ont exécutés : ce sont ceux des copistes qui ont été chargés d'en faire une transcription à une époque postérieure. Il en est de même pour les noms qu'on trouve dans le registre de Benoît XI, qui fournit une nouvelle preuve de l'explication proposée. Au fol. 123, on lit : *Quaternos precedentes qui sunt in numero XIII scribit Ramundus Pinchenerii*

[1] Le premier registre semble avoir été écrit par une seule main. — [2] N[os] 291, 292, 294, etc. 315, 318, 319, etc. — [3] Nous croyons, sans pouvoir l'affirmer, que ces chiffres ne se rapportent pas seulement aux taxes d'enregistrement, mais à la somme totale des droits acquittés pour chaque bulle. Si le chiffre relevé sur l'expédition originale d'une de ces bulles coïncidait avec le chiffre inscrit au registre, ce serait une preuve curieuse que l'enregistrement se faisait d'après les expéditions originales. — [4] Même observation pour les notules relevées par Léopold Delisle sur les registres d'Innocent III. Voir la bibliographie de ces travaux donnée ci-dessus, col. 2967, note 2.

clericus domini Witalis magistri hospitii domini thesaurarii. Les treize cahiers dont il s'agit comprennent la table des lettres ordinaires et les douze premiers cahiers de ces lettres. Or, la table est évidemment d'une main différente, et en tout cas elle ne pouvait être établie avant l'achèvement complet du registre. Cette note ne se réfère donc pas à l'exécution du registre actuel, mais à celle du double qui en a été fait.

Cette interprétation ne s'applique pas seulement aux registres de Boniface VIII et à ceux de Benoît XI, mais encore à tous les autres comme on peut le voir par les annotations qui y ont été relevées : En tête de la première année d'Honorius III : *Floretius copiavit*, et sur le registre *111* de Jean XXII (*Secreta*, années VII-VIII) : *Florentius de Sabulo scribit primum et secundum librum domini Honorii pape III et incipit scribere die XVIII Februarii.* — Dans le registre *32* (Clément IV), au folio 125 : *Frater Eichlus monachus ord. Cisterciensis de Moris incepit scribere feria III post Pascham istum librum.* — Dans le registre *46* (Nicolas IV, années IV-V), au folio 100 : *Franciscus de Egra habet tres quaternos sequentes;* fol. 130 : *Desunt tres quaterni sequentes quos habet socius Wenceslai;* fol. 157, commencement des curiales : *Istud totum scriptum est exceptis rubricis et scripsit Theodorius.* — Registre *4* (Innocent III, année 2), fol. 145 : *Jo. de Porta coplevit.* — Registre *5* (Innocent III) fol. 1 : *Maquardus scribit presentem librum.* — Registre *12* (d'Honorius III, années VII et VIII), fol. 1 : *Liber septimus Domini Honorii Tercii quem scripsit Dominus Radulphus Jaquetelli, et debet poni cum libro VIII quem scribit Johannes Noleti Cathalaunensis diocesis.* — Registre *26* (Urbain IV, années I et II), en face du n. 120 : *Hic incipit Mascardus.*

Ainsi deux religieux du même monastère travaillent aux registres de Clément IV et de Boniface VIII. *Thomas Porch* figure sur les volumes de Nicolas IV et de Boniface VIII. *Mascardus* est mentionné sur le manuscrit de la III[e] année d'Innocent III, et sur celui de la première année d'Urbain IV, c'est-à-dire sur des registres séparés par un intervalle de plus de soixante ans. Quand on rompt l'unité d'un registre, on précise avec soin le lieu où l'on pourra en retrouver les différentes parties.

Toutes ces notes éveillent l'idée d'un grand travail de transcription réparti en plusieurs scribes, exécuté dans un temps assez restreint, et personne ne peut admettre que la série des registres conservés au Vatican en soit le résultat. Il suffit de comparer les registres d'Innocent III à ceux d'Urbain IV, ceux de Grégoire VIII à ceux de Boniface VIII, pour écarter immédiatement une pareille hypothèse.

A côté de la série originale des registres du XIII[e] siècle, il a donc dû exister une série parallèle de copies dont on peut trouver encore des traces, tout au moins un exemplaire parmi les volumes conservés aux archives du Vatican. Les volumes qu'on y conserve des lettres d'Innocent III sont les registres originaux contemporains du pape lui-même : un seul fait exception, celui qui contient les lettres des années XIII-XVI. Ce manuscrit portant aujourd'hui le n. *8*, n'est pas le registre original; c'est une copie exécutée au XIV[e] ou au commencement du XV[e] siècle, et il est prouvé qu'il en a existé un exemplaire différent de celui qui, aujourd'hui, figure dans la série du Vatican. Il ne paraît pas téméraire de voir dans ce manuscrit une épave de la série de doubles dont l'exécution a laissé ses traces dans les annotations relevées plus haut.

Quand ce travail de transcription a-t-il été décidé? A quelle occasion? Où a-t-il été exécuté? Il semble possible de soutenir que cette transcription ait été faite en Avignon entre 1339 et 1369. F. Kaltenbrünner signale un inventaire des archives pontificales de 1369, et y note qu'à la suite de l'indication du nombre des registres d'Innocent III, d'Innocent IV et de Boniface VIII encore séparés par année, on lit : *Tam parvi, tam magni.* Comme il l'indique lui-même, si on réfère cette indication, non à l'épaisseur des registres, mais à leur format, il faut admettre pour ces registres une double série en grand et petit format. C'est là, semble-t-il, la véritable interprétation, confirmée par la différence de format que relève L. Delisle entre les registres originaux et le registre n. *8*, copie du registre des années XIII-XVI d'Innocent III. Cette transcription dans les conditions où elle semble avoir été exécutée, n'a pu être faite qu'après la réunion de tous les registres en Avignon. Or celle-ci n'a été complète qu'en 1339 [1].

L'étude des registres pontificaux complète, précise et, parfois, rectifie les règles posées par Mabillon et ses successeurs, dom Tassin et dom Toustain, auteurs du *Nouveau traité de diplomatique.* Surtout la forme nouvelle, dans laquelle nous apparaissent les actes des papes et leur multitude, soulève quantité de problèmes que ces créateurs de la diplomatique n'ont pu prévoir, aborder et résoudre.

La chancellerie pontificale, si traditionnelle par goût et par conviction, se laisse connaître avec ses attributions, ses règles, ses méthodes. On sait aujourd'hui les différentes étapes à parcourir pour qu'un diplôme passe du bureau de la minute au bureau de l'expédition. A mesure qu'on découvre de nouveaux documents, on détermine les détails minutieux et innombrables que la chancellerie conservait comme autant de garanties contre l'habileté des faussaires. Outre les règles de rédaction, il y avait des prescriptions particulières pour chaque genre de pièces relativement à l'écriture, à l'orthographe, aux abréviations, aux attaches de la bulle, etc., etc. Pour donner une idée de cette multiplicité de détails, il suffit de rappeler l'usage de vérifier les bulles en comptant les points dont se formaient les traits principaux de l'empreinte. Suivant L. Delisle, il y avait sur la bulle de plomb d'Innocent III plus de deux cents points : on le savait si bien au XIII[e] siècle, que l'on suspectait les bulles où il manquait un point [2].

Ce qui frappe au premier coup d'œil dans les registres des papes, c'est le spectacle de leur extraordinaire activité, au moins de l'activité de leurs bureaux. Un pontificat de huit mois, comme celui de Benoît XI, est représenté dans les registres par 1327 bulles; le pontificat de trois ans de Calixte III laisse plus de quarante volumes de lettres; au XVI[e] siècle, Léon X expédie, le jour de son couronnement, près de dix-neuf cents diplômes, ce qui permet malheureusement de douter qu'il en ait vu un seul; on calcule que le registre de ce pape comptera plus de 40 000 actes. Cette activité s'étend à tous et partout : souverains, évêques, monastères, fidèles sollicitent, contestent revendiquent. Beaucoup de ces pièces d'origine papale font grand honneur aux pontifes qui les ont signées.

Voici la mention des principales publications de registres depuis Innocent III jusqu'à Clément V qui ouvre la série des papes d'Avignon. Il existe un *Rapport adressé à l'Académie des Inscriptions* par L. Duchesne, *sur la publication des registres pontificaux* publié dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1905,

[1] G. Digard, *La série des registres pontificaux du VIII[e] siècle*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1886, t. XLVII, p. 80-87. — [2] Reg. XIII, *54*; *Bullam volens astruere, quia punctus deerat, esse falsam.*

t. XXV, p. 443-450, et dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1906, t. LXVII, p. 352-357.

« Cette publication, commencée dès l'ouverture des archives pontificales, se poursuit. D'abord limitée aux pontificats antérieurs à l'établissement du Saint-Siège en France, elle s'étend maintenant aux papes d'Avignon. Cependant on n'a pas cru devoir y comprendre les registres d'Innocent III, publiés depuis longtemps, ni ceux d'Honorius III dont M. Pressutti avait entrepris l'édition. La première série ne commence donc qu'à Grégoire IX (1227); elle va, inclusivement, jusqu'à Benoît XI (1304). Pour la seconde série, nous avons dû exclure le pontificat de Clément V dont s'étaient chargés les bénédictins de Saint-Paul. Nous ne nous occupons que de Jean XXI et de ses successeurs, jusque et y compris Grégoire XI (1376-1378). »

Ces deux séries ne sont pas publiées tout à fait sur le même plan. Elles doivent être examinées à part. Dans la première, on s'est attaché à l'ordre même des registres, qui ne sont pas disposés suivant une chronologie rigoureuse. L'ordre chronologique doit être rétabli, pour chaque pontificat, en des tables spéciales. Quant à l'étendue de la reproduction, elle varie beaucoup suivant l'intérêt des documents. Il va de soi qu'on ne s'arrête pas à répéter des formules banales, et que nombre de pièces relatives à des concessions sans intérêt général ne sont représentées que par une sommaire indication du contenu. Au contraire, les documents qui ont une vraie valeur historique sont reproduits plus ou moins intégralement.

Sur les dix-sept pontificats qui correspondent à l'intervalle 1227-1304, depuis l'avènement de Grégoire IX jusqu'à la mort de Benoît XI, quatre ont été trop courts pour donner lieu à l'établissement d'un registre : ce sont ceux de Célestin IX (1241), Innocent V (1276), Hadrien V (1276) et Célestin V 1294). Cependant il subsiste dans la collection vaticane quelques lettres d'Innocent V et d'Hadrien V; elles font partie du volume coté 29 *a*. Pour les treize pontificats qui ont aux archives un registre spécial, voici ce qui a été fait.

INNOCENT III (1198-1216). — L. Delisle, *Itinéraire d'Innocent III dressé d'après les actes de ce pontife*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1857, IV^e^ série, t. III, p. 500-534; *Mémoire sur les actes d'Innocent III*, dans *ibid.*, 1857, IV^e^ série, t. IV, p. 1-73; 1863, V^e^ série, t. IV, p. 440-442; 1873, t. XXXIV, p. 397-419; *Les registres d'Innocent III*, dans *ibid.*, 1885, t. XLVI, p. 84-94 ; F. Rocquain, *Les lettres d'Innocent III*, dans *Journal des savants*, 1873, p. 440-451, 513-528, 561-575, A. Battandier, *Un volume dei Regesti di Innocenzo III donato alla Santità di N. S. Leone XIII da Lord Ashburnham*, dans *Studi e documenti di storia e di diritto*, 1885, t. VI, p. 81-86.

HONORIUS III (1216-1227). — B. Hauréau, *Quelques lettres d'Honorius III, extroites des manuscrits de la Bibliothèque impériale*, dans *Notices et extraits des manuscrits*, 1865, t. XXI, part. 2, p. 163-201; P. Pressutti, *I regesti del pontefice Onorio III dall'anno 1216 all'anno 1227, compilati sui codice dell'archivio Vaticano ed altre fonti storiche*, in-8°, Roma, 1884; *Regesta Honorii papæ III... ex Vaticanis archetypis (edidit P. P.) aliisque fontibus absolvit*, 2 vol. in-4°, Romæ, 1888-1895, CXXIV-570, et VI-772 pages; Liverani, *Spicilegium Liberianum*, 1863, p. 707-709.

GRÉGOIRE IX (1227-1241). — L. Auvray, *Les Registres de Grégoire IX, recueil des bulles de ce pape, publiées ou analysées d'après les manuscrits originaux du Vatican*, 2 vol., in-4°, Paris, IV-1284, 2-224; B. Hauréau, *Quelques lettres de Grégoire IX extraites des manuscrits de la bibliothèque impériale*, dans *Notices et extraits*, 1865, t. XXI, part. 2, p. 203-247.

INNOCENT IV (1243-1254). — Élie Berger, *Les Registres d'Innocent IV, recueil des bulles de ce pape publiées ou analysées d'après les manuscrits originaux du Vatican et de la Bibliothèque nationale*, 3 vol. in-8°, Paris, 1881-1898 ; 2-LXXIX, 626 et 562 pages. *Introduction : Saint Louis et Innocent IV*, in-8°, Paris, 1888; cf. B. Hauréau, dans *Journal des savants*, 1882, p. 594-602; 1884, p. 153-161; *Revue critique*, 1885, t. XIX, p. 201-206; B. Hauréau, *Quelques lettres d'Innocent IV, extraites des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, dans *Notices et extraits*, 1876, t. XXIV, part. 2, p. 157-246.

ALEXANDRE IV (1254-1261). — Ch. Bourel de la Roncière, *Les registres d'Alexandre IV, recueil des bulles de ce pape publiées ou analysées, d'après les manuscrits originaux des archives du Vatican*, in-4°, Paris, 1895-1896, 352 p.

URBAIN IV (1261-1264). — L. Dorez et J. Guiraud, *Les Registres a'Urbain IV; recueil des bulles de ce pape, publiées ou analysées*, 4 vol. in-4°, Paris, 1892.

CLÉMENT IV (1265-1268). — Ed. Jordan, *Les Registres de Clément IV; recueil des bulles de ce pape publiées ou analysées d'après les manuscrits originaux des archives du Vatican*, in-4°, 1893-1895, 343 p.

GRÉGOIRE X (1271-1276) et JEAN XXI (1276-1277) avec quelques lettres d'INNOCENT V (1276) et d'HADRIEN V (1276). — J. Guiraud, *Les Registres du pape Grégoire X, recueil des bulles de ce pape publiées ou analysées d'après les manuscrits originaux des archives du Vatican*, in-4°, Paris, 1892-93, 216 p.

NICOLAS III (1277-1280). — J. Gay, *Les Registres de Nicolas III, recueil des bulles de ce pape, publiées ou analysées d'après les manuscrits originaux du Vatican*, in-4°, Paris, 1898, 112 p.

MARTIN IV (1281-1285). — R. Poupardin, après F. Soehnée et G. de Puybaudet, a donné ce registre en 1901 sq. en deux fascicules.

HONORIUS IV (1285-1287). — M. Prou, *Les Registres d'Honorius IV, recueil des bulles de ce pape, publiées ou analysées, d'après le manuscrit original des archives du Vatican*, in-8°, Paris, 1889, CXV-942 p.; B. Hauréau, dans *Journal des Savants*, 1889, p. 302-310; S. Löwenfeld, dans *Moyen Age*, 1889, t. II, p. 98-101.

NICOLAS IV (1288-1292). — Ern. Langlois, *Les Registres de Nicolas IV, recueil des bulles de ce pape, publiées ou analysées d'après les manuscrits originaux des archives du Vatican*, in-4°, Paris, 1886-1893; 1304 p. A ce registre il manque une introduction, mais l'éditeur ayant abandonné l'idée de la rédiger, cette publication doit être considérée comme terminée. B. Hauréau, dans *Journal des Savants*, 1890, p. 498-505; 1892, p. 59-66.

BONIFACE VIII (1294-1303). — G. Dijard, M. Faucon et A. Thomas, *Les Registres de Boniface VIII, recueil des bulles de ce pape publiées ou analysées, d'après les manuscrits originaux des archives du Vatican*, 3 vol., in-4°, Paris, 1884-1891, 880-554 p.; B. Hauréau, dans *Journal des savants*, 1891, p. 236-243; N. Valois, dans *Bulletin critique*, 1887, t. VIII, p. 286-288.

BENOÎT XI (1303-1304). — Ch. Grandjean, *Les Registres de Benoît XI, recueil des bulles de ce pape publiées ou analysées d'après les manuscrits originaux des archives du Vatican*, in-4°, Paris, 1885, 1038 p.; B. Hauréau, dans *Journal des Savants*, 1884, p. 153-161; E. Berger, dans *Revue critique*, 1884, t. XVIII, p. 417-422; N. Valois, dans *Bull. crit.*, 1886, p. 388-390.

CLÉMENT V (1305-1314). — *Regesta Clementis V, cura et studio monachorum O. S. B.*, 7 vol. in-4°, Romæ, 1885-1887.

Ce dernier titre nous amène à mentionner la deu-

xième série de publications de format in-4°, entreprise en 1899, celle des registres des papes du XIV^e^ siècle. On y suit un plan notoirement différent de celui de la série précédente, et la série comprend les registres des papes Jean XXII, Benoît XII, Clément VI, Innocent VI, Urbain V et Grégoire XI, qui se succédèrent en Avignon de 1316 à 1378. A partir du commencement du XIV^e^ siècle, les registres pontificaux deviennent de plus en plus nombreux. Au siècle précédent, on avait essayé quelquefois de trier les lettres enregistrées et de les répartir suivant leur objet, en des volumes spéciaux. Ceci devient la règle au XVI^e^ siècle. Cette répartition ne pouvait manquer d'avoir sa répercussion sur l'ordre suivi dans la publication. Il n'était plus possible de tout reproduire de la même manière. L'énorme quantité des pièces d'administration, désignées par la rubrique *litteræ communes*, ne pouvait donner lieu à une reproduction intégrale, ni même à des résumés de quelque étendue. Un simple catalogue, aussi expressif cependant qu'il serait possible, c'est tout ce qu'on pouvait entreprendre pour cette série de documents. Même en mettant à part les lettres communes, il restait assez de lettres secrètes ou *curiales* pour que la publication menaçât de prendre des proportions excessives. On s'est donc résolu pour cette partie de la série, à changer le mode de publication et à se borner aux pièces intéressant la France. Les autres cependant, comme on va le voir, n'ont pas été entièrement abandonnées.

Dans la première série, les pièces sont publiées suivant l'ordre du registre, qui n'est pas exactement l'ordre chronologique. Ceci rend souvent difficile de s'y retrouver; aussi, a-t-on dû rétablir, pour chaque registre, la suite chronologique dans une table placée à la fin. Pour la série du XIV^e^ siècle, on a suivi le procédé inverse. Du moment qu'on ne donnait pas tous les documents, l'ordre du registre ne s'imposait plus; on a remis les pièces dans l'ordre chronologique. Cependant, il a été admis que l'ordre du registre devait être indiqué. A la fin de chaque registre, une table en donne le contenu suivant l'ordre où les pièces se trouvent dans les volumes des archives. Alors, tandis que les documents admis dans la publication seront indiqués par un simple numéro d'ordre, ceux que l'on a éliminés seront l'objet d'une courte analyse. De cette façon aucune des pièces du registre ne manque à la publication. Les registres des lettres secrètes et curiales ont été entrepris comme ceux de la série précédente. Quant à ceux des lettres communes, on les a confiés à de jeunes ecclésiastiques français de la maison de Saint-Louis-des-Français. Voici le titre adopté : *Lettres des papes d'Avignon se rapportant à la France, publiées ou analysées d'après les registres du Vatican par les anciens membres de l'École française de Rome*. Les limites géographiques adoptées sont celles des provinces ecclésiastiques de la France avant 1790. La publication est divisée en deux sections parallèles. Les lettres secrètes, curiales, etc., la correspondance publique ou privée, l'administration de l'Église et celle des États pontificaux. Les lettres communes regardant surtout les nominations aux bénéfices et autres affaires analogues. La série nouvelle commence par le pontificat de Jean XXII (1316-1334), dont le premier fascicule parut en 1900 par les soins de Aug. Coulon. Nous arrêtons à cette date l'énumération des travaux; quelques publications ont paru depuis lors.

V. Le bullaire romain. — La pensée d'un *Bullaire* universel a souvent préoccupé les esprits, et les premières tentatives remontent à l'origine de la typographie. A l'époque où celle-ci préludait à ses premiers travaux, on confia au nouvel art le soin de reproduire des bulles d'indulgence. A Mayence et à Bamberg, un frère quêteur s'employa à introduire l'imprimerie afin de faire connaître la bulle du pape Nicolas V, et de recueillir des aumônes pour sauver l'île de Chypre de l'invasion des Turcs. Mais ce ne fut que tardivement et dans la seconde moitié du XIX^e^ siècle que l'érudition allemande se tourna vers les lettres papales, tandis que le grand essor d'érudition qui illustra la science française au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècle, appliqua une partie de son attention sur ces monuments. Le Père Jacques Sirmond publia les lettres d'Alexandre III, et Étienne Baluze donna, en grande partie, celles d'Innocent III et des papes d'Avignon; les Pères Labbe et Cossart accueillaient les lettres des papes dans leur collection de conciles, tandis que le Père Hardouin les excluait de la sienne; le Père Quesnel donnait l'édition des lettres de saint Léon; enfin nous avons dit l'entreprise tentée par dom Pierre Coustant. Mais ce qu'il a pu donner au public s'arrête au point où commence le grand *Bullaire*, au pontificat de saint Léon le Grand.

Au XVIII^e^ siècle, dom Martène et dom Ursin Durand publiaient douze cents lettres d'Urbain IV, de Clément IV, de Jean XXII, d'Innocent VI. Dom Denis de Sainte-Marthe et ses collaborateurs, dom Bouquet et ses continuateurs ont farci de pièces pontificales les gros volumes du *Gallia christiana* et du *Recueil des historiens de France*. En 1775, Laporte du Theil obtenait, grâce à l'intervention personnelle du cardinal de Bernis, l'accès des archives du Vatican, et en rapportait la plus grande partie de cette moisson de dix-sept mille pièces, conservée sous son nom à la Bibliothèque nationale. Là se trouvaient entre autres un si grand nombre de lettres d'Innocent III, qu'on put ajouter un volume entier de format in-folio à la collection donnée par Baluze. En Italie, on donnait le *Regeste* de Nicolas I^er^ (Rome, 1542), les *Lettres* de Pie IV, de Pie V et Grégoire XIII (Florence, 1583-1586), le *Bullaire* de Clément VIII (Rome, 1603), les *Constitutions* de Grégoire XV (Rome, 1623), le *Bullaire* d'Innocent XI (Rome, 1697), un *Bullaire* des Chartreux (Rome, 1510), un premier *Recueil* des privilèges des Franciscains (Naples, 1635), le *Bullaire* du Mont-Cassin (Venise 1670), celui des *Ermites de Saint-Augustin* (Rome, 1628), sans rien dire des nombreuses pièces introduites dans le texte des *Annales ecclesiastici* de Baronius, des *Annales* de Wadding, dans l'*Italia sacra* d'Ughelli, et dans la *Sicilia sacra* de Pirri (Palerme, 1644).

Petit à petit, autour d'un noyau de neuf bulles, d'autres bulles venaient se grouper; en 1550 on a déjà un recueil de soixante bulles; en 1559, on arrive au chiffre de cent soixante, sous ce titre : *Bullæ pontificum a Bonifacio VIII ad Paulum IV*, in-fol., Romæ; mais on était surtout préoccupé de former des recueils concernant tel ou tel pape.

C'est ainsi qu'on signale l'apparition à Nuremberg, en 1481, de quatre cent trente et une lettres de Pie II; un *Bullaire* de Jean XXII à Paul III (Rome, 1542), un autre de Boniface VIII à Paul IV (Rome, 1559), un autre de Grégoire VII à Grégoire XIII (Rome, 1579); les *Lettres* d'Hadrien VI (Cologne, 1535), celles de Pie IV, Pie V et Grégoire XIII (Florence, 1583), les *Constitutions* de Grégoire XIII (Lyon, 1582); les *Constitutions* de Sixte V (Rome, 1586, 1588).

Ce fut Sixte-Quint qui fit entreprendre le *Bullaire* par un juriconsulte romain, Laerzio Cherubini, en 1586; le recueil allait jusqu'à saint Léon le Grand et contenait neuf cent vingt-deux pièces. Il s'arrêta, en remontant, où finissent les *Décrétales* des anciens papes, et ne s'attacha à reproduire que les *Actes* pontificaux qui lui paraissaient revêtus de la forme canonique des bulles; ce fut le *Bullarium sive collectio*

constitutionum romanorum pontificum, jussu Sixti V collectum, a Gregorio VII usque ad Sixtum V, cum rubricis Laertii Cherubini, in-fol., Romæ, 1586, 922 p. Une nouvelle édition fut publiée par l'auteur, à Rome, en 1617; entre temps Stephano de Quaranta avait donné à Venise, en 1607, une *Summa Bullarii*, réimprimée à Lyon en 1622. La deuxième édition du *Bullaire* portait le titre modifié de *Bullarium romanum a Leone Magno usque ad Sixtum V collectum a Laertio Cherubino*, en trois volumes in-fol. Après la mort de Laërte, son fils Ange-Marie, moine bénédictin au Mont-Cassin, donna une édition intitulée : *Bullarium romanum novissimum* ab Ang. Mar. Cherubino, 4 vol. n-fol., Romæ, 1638, que suivit une *Appendix novissima*, in-fol., Viterbii, 1659. Un autre fils de Laërte, Flavio, exploitait également la veine paternelle avec un *Compendium Bullarii a Laertio Cherubino patre nuper editi, a beato Leone primi usque ad Paulum V*, 3 tomes en un volume in-folio, in-4°, Lugduni, 1624; n-fol., Romæ, 1638. Le P. H. Grisar fait mention d'une réédition du *Bullaire* d'Ange-Marie en 4 vol. n-fol., en 1643; surtout il y eut la nouvelle édition ntitulée : *Bullarium magnum romanum a beato Leone Magno usque ad Innocentium X, opus absolutissimum* Laertii Cherubini, *et ab* A. M. Cherubino *denuo ill. et recens.*, 4 vol. in-fol., Lugduni, 1655; *ibid.*, 1679, 13 tomes en 10 vol. in-folio.

Une édition complète fut préparée par deux franciscains, Ange de Lantusca et Jean-Paul de Rome; on eut alors le *Magnum Bullarium romanum, a beato Leone Magno usque ad... Benedictinum XIII, opus absolutissimum* Laert. Cherubini, *ab* Aug. Mar. Cherubino, *deinde ab* Angelo de Lantusca *et* Joan. Paulo a Roma *illustratum et auctum, editio novissima acc.*, 10 vol. in-fol., Luxemburgi, 1727-1730; et *ibid.*, 1747-1758, 19 tomes en 11 volumes. On fit, en 1742, une édition de contrebande ayant le même nombre de volumes; mais c'était inutilement, car malgré le nombre d'exemplaires, la demande dépassait l'offre.

Il semblait impossible d'entreprendre alors une collection d'ensemble qui ne fut presque aussitôt distancée par les publications multipliées de *Spicilegia*. Les bénédictins de Saint-Maur avaient publié coup sur coup cinq collections de ce genre, et l'*Amplissima collectio* de dom Martène était particulièrement riche en lettres pontificales. En Italie l'érudition portait son effort sur les bullaires particuliers : en 1718, *Bullaire* des carmélites; en 1727, *Bullaire* de l'Église du Latran; en 1728, *Bullaire* de Clément XI; en 1729, *Bullaire* des dominicains; en 1730, *Bullaire* des canonisations; en 1733, *Bullaire* des chanoines réguliers de Saint-Sauveur; en 1740, *Bullaire* des capucins; en 1745, *Bullaire* de la Congrégation de la Propagande; en 1748, *Bullaire* de la Basilique Vaticane; en 1759, *Bullaire* franciscain de Sbaralea. C'était à ne plus s'y reconnaître, et un *Bullaire romain* devenait une œuvre aussi immense à conduire qu'indispensable à élever. On en confia la préparation et l'exécution à Charles Coquelines qui eut la permission de pénétrer librement dans les archives du Vatican. Son ouvrage commença à paraître en 1739 : *Bullarum, privilegiorum ac diplomatum summorum pontificum usque ad Clementem XII amplissima collectio, cui accedunt pontificum omnium vitæ et icones, opera et studio* C. Coquelines, 17 tomes en 28 volumes in-folio, Romæ, 1738-1745 (et 1750). Les cinq premiers tomes portent le titre qu'on vient de lire, les tomes suivants : *Bullarium romanum seu novissima et accuratissima collectio apostolicarum constitutionum, ex authographis, quæ in secretiori vaticano aliisque Sedis apostolicæ scriniis asservantur* (à partir du volume xx°).

Coquelines se proposa de rassembler en un même corps les bulles, les privilèges et les diplômes. Les *Décrétales* furent exclues comme appartenant au corps du droit canonique et formant un ordre spécial de documents. L'ouvrage fut divisé en deux séries simultanément imprimées. La première s'étendait de saint Léon à Clément X. On peut juger des richesses du nouveau *Bullaire* par les deux premiers tomes qui comprennent 899 bulles réparties entre 84 papes. L'ancien *Bullaire* n'a que 8 bulles sur les 343 du tome I^er^, et 24 seulement sur tout le reste. Malgré cet accroissement si notable, il est regrettable que le nouvel éditeur n'ait pas plus hardiment franchi les limites de l'ancien *Bullaire :* on avait successivement remonté dans les éditions antérieures à Jean XXII, à Boniface VIII, à saint Grégoire VII, à saint Léon le Grand; il restait, ce semble, à faire un nouveau pas, en allant jusqu'à saint Pierre, fallût-il aborder résolument la question des *Fausses décrétales*. C'était la pensée de Sixte-Quint. Dom Coustant avait d'ailleurs assez sûrement frayé la voie de saint Pierre à saint Léon.

En partant de ce pontificat mémorable, il eût été à désirer qu'on publiât toutes les lettres connues des souverains pontifes, ou qu'on insérât au *Bullaire* au moins toutes celles qui étaient admises dans les collections des *Conciles*, et qui, indépendamment du *Décret de Gratien*, faisaient autorité dans l'enseignement et le gouvernement de l'Église. La distinction précise des bulles, soit avec les *Décrétales*, soit avec les brefs et les simples lettres, est si peu rigoureuse pour cette époque lointaine, que le *Bullaire* a lui-même recueilli plus d'une fois de simples privilèges monastiques et des lettres adressées à des personnes privées.

La publication du *Bullaire* fut exécutée avec une remarquable diligence. Les deux premiers tomes parurent en 1739; le tome III^e^ en trois volumes, parut en 1740 et 1741; le tome IV^e^, en quatre volumes, parut en 1745, 1746, 1747; le tome V^e^ en cinq volumes, parut en 1751, 1753, 1754, 1756; le tome VI^e^ en six volumes, en 1758, 1760, 1761, 1762. A partir de 1760 et du dix-septième volume, le nom de Ch. Cocquelines cesse de paraître en tête de l'ouvrage; il ne poussa point son ouvrage au delà du point où s'était arrêté Laërte Cherubini. Son nom ne paraît nulle part dans la deuxième série, qui sortait en même temps des presses de Mainardi. Ainsi le tome VII^e^ ou vingt et unième volume, qui ouvre cette série avec le *Bullaire* de Clément X, parut en 1733; le VIII^e^ et le IX^e^ en 1734; le X^e^ en 1735; le XI^e^ et le XII^e^ en 1736; le XIII^e^ en 1738; le XIV^e^ en 1744.

Ce volume, le XXVIII^e^ de la collection, clôt les deux séries imprimées par Jérôme Mainardi. Il y eut encore une série à part comprenant uniquement le *Bullaire* de Benoît XIV. La seconde moitié du XVIII^e^ siècle n'était pas une période très favorable à la continuation de cette vaste entreprise et le déplacement des archives sous le règne de Napoléon jeta le trouble dans les collections vaticanes. Daunou fut l'inspirateur de ce transport des archives de Rome à Paris. Prêtre apostat, il cherchait avec passion tout ce qui pouvait nuire à la papauté et déconsidérer cette Église qu'il avait quittée et dont il repousserait le pardon à son lit de mort. En 1814, les archives reprirent le chemin de Rome, et en 1834 le *Bullaire* trouva des continuateurs. Deux jurisconsultes, André Barberi et le comte Alessandro Spetia, protégés par le cardinal Odescalchi, donnaient le XXXIII^e^ volume, tome I^er^ de la nouvelle série qui parut en 1835; le II^e^ en 1837; le III^e^ en 1838; le IV^e^ en 1841; le V^e^ en 1842. Un nouveau collaborateur, Rainaldo Segreti, remplaça Alessandro Spetia, et les vol. VI^e^ et VII^e^ parurent en 1843, le VIII^e^, en 1844; le IX^e^ et le X^e^, en 1845; le XII^e^, en 1846; le XIII^e^, en 1849, le XIV^e^ et dernier en 1850. Il atteignait le pontificat de Pie IX; cet ensemble imposant parut sous le titre modeste de *Bullarii romani continuatio.*

« Qui pourrait, dit dans sa préface Ch. Cocquelines, méconnaître l'importance d'une pareille collection, non seulement pour ceux qui ont à traiter du droit ecclésiastique, mais pour quiconque aime l'histoire de l'Église? Cette série de constitutions pontificales montre l'inébranlable perpétuité de la tradition, que l'Église romaine, mère et maîtresse de toutes les autres, maintient dans l'enseignement des dogmes de la foi; l'infatigable vigilance des pontifes romains et leur sollicitude pour confirmer dans la foi leurs frères, pour ramener leurs enfants égarés dans la voie de la vérité, pour extirper les vices et les scandales qui de temps à autre pullulent dans le champ du Seigneur; enfin pour propager la doctrine évangélique, en envoyant les hérauts de la parole divine aux confins de l'Univers. Là se voit la fondation de nouvelles Églises, l'union ou la disjonction des Églises déjà fondées, l'institution des Ordres militaires, la confirmation des corporations religieuses, la concession aux Églises et aux abbayes de leurs privilèges. Enfin là sont amassés d'innombrables documents qui prouvent invinciblement que Rome a toujours exercé les droits de cette primauté, dont le singulier privilège a été octroyé par le Seigneur Christ lui-même à saint Pierre et à ses successeurs [1]. »

En 1857 on forma le projet, à Turin, de reprendre le *Bullaire*. Maurizio Marocco voulait y comprendre tous les documents pontificaux qu'on pourrait retrouver en original, en copie ou attestés d'une façon quelconque dans les archives du monde entier. De semblables desseins dépassent les forces et les ressources humaines. Marocco s'adjoingit Luigi Tomasetti et obtint du pape Pie IX la nomination d'un cardinal protecteur nommé Francesco Gaude. Le 1er décembre 1857, la nonciature envoya une circulaire à tous les évêques pour les prier de faire copier les bulles papales qui se trouveraient dans leur diocèse: le résultat de cette invitation fut tel que, le 7 juillet 1859, le cardinal Gaude notifia à tous les évêques au nom du pape que si un chanoine voulait s'imposer la fatigue de rechercher et transcrire des bulles, il pourrait recevoir dispense de paraître aux offices capitulaires sans diminution de ses émoluments. On réunit environ dix mille documents, la plupart trouvés à Rome et dans les archives du Vatican. Marocco, pour se faire la main, avait donné une *Bullarum, diplomatum ac privilegiorum omnium SS. romanorum pontificum... nuperrima recensio, pontif. omnium vitis, notis, indicibus opportunis ornata*, in-4°, Augustæ Taurinorum, 1856, 723 pages. Quant au *Magnum Bullarium romanum; Bullarum, diplomatum et privilegiorum SS. romanorum pontificum Taurinensis editio, locupletior facta collectione novissima plurium brevium, epistolarum, decretorum actorumque sanctæ Sedis a S. Leone Magno usque ad præsens, cura et stud. collegii adlecti Romæ...*, il a péniblement réussi à arriver à son XIXe volume, in-4°, Aug. Taurin., 1857-1870. En 1872 l'impression fut arrêtée. La réimpression de l'ancien *Bullaire* n'a accueilli qu'un trop petit nombre de corrections, et à leur place on a introduit une honnête moisson de fautes typographiques; d'une façon générale on peut dire que cette édition ne marque pas de progrès, car les documents inutiles ou apocryphes ne sauraient être pris en considération.

Le pape Pélage II est représenté par deux lettres, une qui regarde l'érection de Grado au siège métropolitain de la Vénétie et de l'Istrie, l'autre envoyée à Paulin d'Aquilée au monastère de Sainte-Marie *ad Organum* de Vérone. Ces deux lettres sont apocryphes et on n'en dit rien. Par contre on omet les belles lettres de Pélage II, également importantes pour le dogme et pour l'histoire, lettres qu'il lança contre les schismatiques d'Istrie.

Jean IV est également représenté par deux pièces, un privilège pour un monastère de la Gaule et un privilège pour Luxeuil; tous deux faux, quoi qu'on n'en prévienne pas; mais on cherche en vain les lettres de ce pape contre les monothélites.

Parmi les dix-neuf lettres que le *Bullaire* prend dans la correspondance de saint Grégoire le Grand, il s'en trouve trois qui ne sont pas authentiques, et les autres sont assez mal choisies. Les falsifications de Lorsch s'étalent dans le *Bullaire* sans même un avertissement, encore moins une contradiction (voir tome I, p. 282, 405, 411, etc., etc.).

L'*Appendix nunc primum edita*, 1867, est consacrée à peu près par moitié au pontificat de saint Léon le Grand et va jusqu'au pape Silvère inclusivement (536-537). Ce volume (le XXVe) n'ajoute rien à la *Patrologie latine*, sauf quelques maigres variantes tirées des manuscrits de dom Coustant, dont on déforme le nom. Les deux lettres du pape Silvère ne sont pas seulement *valde dubiæ*, mais d'une fausseté reconnue; le choix de lettres des papes entre Léon et Silvère est fait sans discernement et sans compétence.

Le *Bullaire* de Turin s'était arrêté au XXIIIe volume. En 1883, un libraire de Naples, Enrico Caporaso, annonça que dix mille documents rassemblés en vue du *Bullaire* de Turin se trouvaient entre ses mains, à Naples, et formeraient incessamment une continuation de ce *Bullaire;* l'éditeur se recommandait de protections ecclésiastiques assez impressionnantes. On vit donc paraître ce supplément orné d'un titre énigmatique: *Magnum bullarium Neapoli editum; series II, tomus V, distributio I*, et ce fut tout. Ce fut peut-être pour le mieux, car il ne paraissait pas permis d'augurer rien de bon de cette collection qui n'avait même pas un directeur pour la conduire. C'est d'ailleurs le mal dont tous les essais de *Bullarium magnum, locupletissimum, absolutissimum, accuratissimum*, ont également souffert; tous furent, plus ou moins, des entreprises de librairie plutôt que des travaux scientifiques. Cocquelines déclarait sans sourciller qu'il avait cherché en vain les bulles des papes avant le pontificat de saint Léon, et le *Bullaire* de Turin écrit bonnement : *Vitæ pontificum, quorum bullæ desiderantur.* A cette date de 1857, les *Regesta pontificum* de Philippe Jaffé avaient paru, et on savait à quoi s'en tenir sur la valeur d'une semblable assertion. On peut bien dire que le *Bullaire romain*, tel qu'il existe, n'est que la pierre d'attente d'un édifice qui devra être construit sans qu'on l'y fasse entrer.

H. Leclercq.

LEUCIUS CHARINUS. — Celui qui est désigné sous ce nom par Photius passe pour être l'auteur d'un bon nombre d'ouvrages apocryphes se rapportant à l'histoire du Nouveau Testament, ouvrages qui jouirent d'une large vogue dans les milieux hérétiques, ce qui ne les a pas empêchés de disparaître. Photius (*Cod. CXIV*) décrit un livre intitulé : *Les voyages des Apôtres* qui contenait les Actes de Pierre, de Jean et d'André, de Thomas et de Paul, et qui passait pour avoir été écrit par Leucius Charinus. Les auteurs, autres que Photius, donnent seulement à Leucius ce nom. Ce qu'il nous apprend du personnage n'est pas fort à sa louange, car son livre est, dit-il, plein de folies, de contradictions, de mensonge et d'impiété. Il enseignait l'existence de deux dieux, un pervers, le dieu des Juifs ayant Simon le Mage pour ministre, et un bon de qui le Christ est venu. En outre, il confondait le Père et le Fils, niait l'incarnation du Christ et donnait une interprétation docète de sa vie sur la terre et de son crucifiement.

[1] *Bullar. ampliss. coll.*, t. I, préf., p. 1.

Enfin, il proscrivait le mariage et regardait tout acte générateur comme l'œuvre d'un principe mauvais; à l'en croire les démons n'avaient pas été créés par Dieu, et il répandait des contes de nourrice sur la réviviscence des hommes et des animaux. Dans les actes de Jean, il avait recours à un langage qui plaisait aux Iconoclastes. D'après cela, nous sommes en mesure d'identifier avec ce livre une collection d'*Actes apostoliques* dont différents extraits furent lus au IIe concile de Nicée. Devant ce même concile, on donna ensuite lecture d'un passage d'Amphiloque d'Iconium qui dénonçait certains *Actes* hérétiques *des Apôtres*, et signalait en particulier un récit d'après lequel saint Jean se serait retiré au Jardin des Oliviers pendant que Jésus était suspendu à la croix. Tout cela était rapporté dans un style assez incorrect pour que Photius l'appelle populaire. L'ouvrage lu par Photius était antérieur au IVe siècle, et c'est probablement le même dont parle saint Épiphane (II, 6) qui fait de Leucius Charinus un disciple de saint Jean, en lutte contre les Ébionites.

Le docète Leucius, qui niait l'humanité de la nature du Sauveur, se trouvait donc à l'extrême opposition de la doctrine ébionite qui affirmait que Jésus n'était qu'un homme sans plus, et c'est pourquoi les Actes de Jean peuvent avoir contenu une réfutation de l'Ébionisme.

Les Actes de Leucius furent en usage dans la secte des manichéens au temps de saint Augustin. Fauste le Manichéen (l. XXX, c. IV) nomme les actes des quatre apôtres mentionnés par Photius : Pierre, André, Thomas et Jean, accusant les catholiques de les avoir exclus de leur canon. Plusieurs passages de saint Augustin font allusion à ces Actes, ce sont notamment : *Contra Adamantinum*, c. XVII; *Contra Faustum*, XXII, 79; *Cont. adv. leg. et proph.*, I, 20; il désigne Leucius comme leur auteur et nous dit que son nom est orthographié dans certains manuscrits : Levitius ou Leuticius; voir par exemple *Acta disp. cum Felice*, II, 6, et *De fide*, c. V, c. XXXVIII. Dans le dernier passage cité, l'écrivain, qu'on croit être Évodius d'Uzala, un contemporain de saint Augustin, cite d'après les Actes de saint André des contes relatifs à Maximilla, veuve du proconsul Égée, sous lequel André fut martyrisé. On y voit la prévention contre les rapports charnels, dont parle en effet Photius, on retrouve ces contes dans les *Actes* du pseudo-Abdias qui ont été composés avec une préoccupation orthodoxe d'après un récit hérétique. Les noms de Maximilla et d'Égée reparaissent, mais cette fois Maximilla ne se refuse plus à son mari, mais elle provoque son mécontentement par l'assiduité avec laquelle elle écoute l'apôtre.

C'est encore au même ouvrage que fait allusion saint Philastre (*Hær.*, LXXXVIII) lorsqu'il dit que les manichéens se vantaient de posséder des *Actes* écrits par les disciples de saint André, rapportant les actions accomplies par l'apôtre pendant qu'il se rendait de l'Hellespont en Grèce. Il ajoute que ces hérétiques ont aussi des *Actes* de Pierre, de Jean et de Paul, renfermant des récits miraculeux où les animaux prennent la parole, ce qui induisait ces hérétiques à mettre sur le même rang les âmes des hommes et celles des bêtes.

Le décret pseudo-gélasien (voir ce mot) sur les livres apocryphes mentionne : *Libri omnes, quos fecit Leucius discipulus diaboli, apocryphi;* mais selon les exemplaires on lit Leucius, Lucianus et Seleucius.

Dans la fausse correspondance entre saint Jérôme, Chromatius et Héliodore, on nous fait voir saint Jérôme donnant une version orthodoxe de certaines additions authentiques au texte de saint Matthieu, dont une version hérétique avait été donnée par Leucius (ou Seleucus), l'auteur des *Actes* mentionnés ci-dessus.

La lettre de saint Innocent Ier à Exupère condamne les documents portant le nom de Matthieu, Jacques le Mineur, Pierre et Paul, écrits par Leucius, d'André, écrits par Xenocharis et Léonidas les philosophes, et de Thomas. On a émis la conjecture que Xenocharis est une déformation de Charinus, c'est une pauvre explication. Il faut rappeler que dans la version latine du *Descensus Christi ad inferos*, deux fils du vieillard Siméon, nommés Leucius et Charinus, sont représentés comme étant morts avant Notre-Seigneur et revenus miraculeusement pour être témoins de son triomphe dans les Limbes. Il est visible que l'écrivain a tiré ces noms des actes apocryphes, et on peut se demander s'il y a vu les noms de deux personnes distinctes, ou bien si Photius a eu raison de penser que ces deux noms désignent une seule personne. Il semble que les Actes de Jean et peut-être de Pierre ont nommé Leucius comme leur auteur; les exigences du récit ont pu vouloir que les Actes d'André soient attestés par un témoin différent qui serait Charinus, et Photius aura pu combiner les noms à sa manière, et croire que les Actes ont un auteur commun.

En plus de ces attestations, les Actes de Leucius sont mentionnés par Turribius, évêque espagnol de la première moitié du Ve siècle, par qui nous savons que les Priscillianistes faisaient usage de ces actes, et que les Actes de Thomas faisaient mention d'un baptême d'huile, selon la coutume des manichéens. Enfin pseudo-Mellitus admet la vérité des miracles rapportés par Leucius, mais il contredit et rejette sa doctrine des deux principes.

Saint Pacien dit encore : *Phryges nobiliores qui se animatos a Leucio mentiuntur, se institutos a Proculo gloriantur* [1]. Th. Zahn en conclut que les *Actes* de Leucius sont antérieurs à l'an 160; mais aucun autre auteur ne mentionne l'usage montaniste des *Actes* de Leucius, et sur ce point spécial l'autorité de saint Pacien n'est pas au-dessus de toute contestation. Le contexte n'indique pas qu'il ait une connaissance personnelle de ce qu'il avance ni de la secte dont il parle, et ses notices relatives aux hérétiques paraissent dérivées du *Syntagma* d'Hippolyte, où nous n'avons aucune raison de penser qu'il ait trouvé une mention de Leucius. Il paraît probable que Pacien, comme beaucoup de ses contemporains, a cru que Leucius était vraiment un disciple de saint Jean et, pour cette raison, ils l'ont cru plus ancien que Montan, mais sans accorder à cette question une attention bien pénétrante.

En plus de ces auteurs qui mentionnent Leucius par son nom, il y en a d'autres qui se contentent de faire mention des Actes apocryphes. C'est le cas pour la *Synopsis Scripturæ*, mise sous le nom de saint Athanase, et qui parle de livres appelés les voyages (περίοδοι) de Pierre, de Jean et de Thomas; les *Actes* de Jean sont certainement le récit de Leucius. Eusèbe de Césarée [2] parle des Actes d'André et de Jean; saint Épiphane [3] dit que les encratites emploient les Actes d'André, de Jean et de Thomas, les apostoliques [4] ceux d'André et de Thomas et les origéniens [5], les Actes d'André.

Les témoignages que nous avons cités ne sont pas antérieurs au IVe siècle et certains d'entre eux parlent de Leucius comme d'un manichéen; mais s'il a vécu au IIe siècle, comme sont disposés à l'admettre plusieurs critiques, il n'a pu être manichéen, mais plus probablement marcionite. C'est ainsi qu'on a proposé d'identifier Leucius avec le marcionite Lucanus;

[1] *Epist.*, L, 2; *P. L.*, t. XIII, col. 1053. — [2] Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. III, c. XXV. — [3] Épiphane, *Hæres.*, c. XLVII. — [4] Id., *ibid.*, c. LXI. — [5] Id., *ibid.*, c. LXIII.

cependant il semble qu'aucun marcionite n'eût choisi les héros de ses récits parmi les apôtres juifs Jean, Thomas et André.

Th. Zahn a publié, en 1880 [1], quelques nouveaux fragments de Leucius et qui, s'ils ne sont pas de lui, présentent certains caractères qui permettent un rapprochement entre eux et les fragments plus anciens. On y voit reparaître Lycomède, et un miracle accompli au bénéfice de Drusianna qui préférait la mort à l'acte de la chair avec son mari; ceci rappelle le conte relatif à Maximilla et Égée et prouve l'encratisme débordant de l'auteur.

L'influence de Leucius reparaît dans certains écrits inspirés des contes que cet auteur contribua à mettre en circulation. Ainsi, un fragment qui lui est attribué par Zahn [2] raconte comment l'apôtre saint Jean garda sa virginité par une triple intervention du Sauveur, chaque fois que l'apôtre bien-aimé forma le projet de se marier. On trouve une référence bien certaine à ce récit dans un sermon attribué à saint Augustin [3], et c'est peut-être à cette source que certains Pères de l'Église ont puisé leur conviction de la perpétuelle virginité de saint Jean, quoique le Nouveau Testament n'en dise rien; par exemple : S. Ambroise, *De institut. virgin.*, VIII, 50; Ambrosiaster, *In II Cor.*, XI, 2; S. Jérôme, *In Isaiam*, c. LVI, *Adv. Jovinian.*, I, XXVI; S. Augustin, *Contra Faust.*, c. XXX; *Tract. in Johann.*, XXI; S. Épiphane, *Hæres.*, LVIII, 4. Dans *Pistis Sophia*, Jean reçoit le titre de ὁ παρθένος, mais l'incertitude qui persiste touchant la date de cet écrit ne permet pas de dire s'il a subi l'influence de Leucius. La plus ancienne mention de la virginité de saint Jean se trouve dans l'emploi de l'épithète *spado* que lui décerne Tertullien [4]; or comme saint Jérôme a préféré employer l'épithète *eunuchus*, on a disserté doctement sur la question de savoir si Jérôme avait copié Tertullien ou s'il avait suivi directement Leucius.

On a découvert une autre preuve que Tertullien utilisait Leucius dans l'histoire du supplice de l'apôtre à la Porte Latine. Tertullien parlant de Rome dit ceci : *Ubi apostolus Johannes, posteaquam in oleum igneum demersus nihil passus est, in insulam relegatur.* Tertullien ne cite pas la source d'où il tire ce récit, mais il se peut qu'il l'ait trouvé dans Leucius. En effet, saint Jérôme [5] rapporte d'après l'autorité *ecclesiasticæ historiæ*, que l'apôtre a été *missus in ferventis olei dolium et inde ad suscipiendam coronam Christi athleta processerit statimque relegatus in Pathmos insulam.* De plus, Abdias, dont l'ouvrage est, on le sait, basé sur le récit de Leucius, dit que *proconsul jussi, eum velut rebellem in dolio ferventis olei mergi, qui statim ut conjectus in æneo est, veluti athleta unctus non adustus de vase exiit* [6]. La comparaison de ces passages invite à voir dans celui de Jérôme la trace de l'original pour l'emploi du mot *athleta* qu'Abdias entreprend d'expliquer. Ceci semble renforcé par le fait que dans un passage de son traité *Adv. Jovinian.*, I, XXVI, Jérôme nomme Tertullien comme sa source, bien qu'il emploie les mots *dolium ferventis olei* qui ne se lisent pas dans Tertullien. Il semble probable que saint Jérôme a tiré parti de Leucius, qu'il y a trouvé le récit du supplice de l'huile bouillante. Tertullien dit que le supplice eut lieu à Rome, mais Abdias parle d'un *proconsul*, ce qui inviterait plutôt à regarder du côté de l'Asie; il est vrai que saint Hippolyte est d'accord avec Tertullien pour parler de Rome [7]. Quelques Pères de l'Église, préoccupés du texte de Matth., XX, 23, relatant les paroles du Sauveur aux fils de Zébédée, et voulant le mettre d'accord avec le fait que saint Jean aurait échappé au martyr, ne disent rien de ce baptême d'huile bouillante.

On a mis encore au compte de Leucius le conte de saint Jean et de la perdrix; peut-être les actes de Leucius ont-ils contenu le récit de la mort de la vierge Marie; en tout cas le plus important des récits attribués à notre auteur est celui de la mort sans douleur de saint Jean. Le dernier dimanche de sa vie, l'apôtre se prépara à consacrer l'eucharistie. Après qu'il eut rompu le pain (il n'est pas fait mention du vin), l'apôtre commanda à Byrrhus [8] de le suivre avec deux compagnons, portant des épées. Ils se rendirent au domaine funéraire d'un ami, creusèrent une tombe, l'apôtre y descendit, s'y coucha, bénit joyeusement ses disciples et remit son âme à Dieu. Plus tard, on raconta que l'apôtre reposait endormi [9].

La production littéraire de Leucius aurait été, dit-on, beaucoup plus considérable. C'est un point d'histoire littéraire qui semble n'être pas au moment d'être résolu.

H. LECLERCQ.

LEUDES. — I. L'institution. II. Le nom.

I. L'INSTITUTION. — Benjamin Guérard a pensé avec raison, croyons-nous, que les *leudes* ne devaient pas s'entendre de personnages isolés, mais de chefs de bandes, par conséquent d'hommes libres commandant d'autres hommes libres [10]. Par *leudes* on désigne d'une façon générale les « antrustions » et nous savons que leur fidélité n'était pas à l'abri de la séduction, puisque, dans le traité d'Andelot, conclu en 587, les rois Clotaire et Childebert prenaient l'engagement de ne pas provoquer la désertion de leurs leudes respectifs : *Similiter convenit ut nullus alterius leudes nec sollicitet nec venientes excipiat* [11]; ceci équivalait à l'aveu que ces princes et leurs prédécesseurs ne s'étaient pas interdit jusqu'alors des actes de ce genre. Avec quels moyens provoquait-on ces désertions? Sans aucun doute avec des concessions de domaines. Grégoire de Tours mentionne un personnage nommé « Godin, qui avait passé du parti du roi Sigebert dans celui de Chilpéric, et avait été enrichi des présents de celui-ci ». *Godinus autem, qui a sorte Sigiberti se ad Chilpericum transtulerat et multis ab eo muneribus locupletatus est;* ces présents, nous le voyons, ce sont des terres : *Villas vero quas ei rex a fisco in territorio Suessionico indulserat* [12]. Clovis, toujours malicieux, trouvait un moyen de gagner des leudes sans bourse délier; lorsqu'il s'empara des états de Ragnacaire, il séduisit les leudes de ce prince au moyen de monnaies de cuivre doré [13]. Malgré leur avidité et la facilité avec laquelle ils changeaient de camp pour la satisfaire, tous les leudes n'étaient pas riches, tant s'en faut. Dans la première moitié du VII^e^ siècle, il existait encore une certaine quantité de leudes non pourvus de bénéfices, car Frédégaire, parlant de Dagobert, nous apprend qu'il rendait si complète justice à l'égard de tous ses leudes, des plus riches comme des pauvres, que ses jugements étaient regardés comme entièrement agréables à Dieu : *Tanta in universis leudibus suis, tam sublimibus quam pauperibus, judicabat justitia, ut crederetur omnino fuisse Deo placibile* [14].

Jacob Grimm traduit le mot *leudes* par *populus, homo civis* [15]; dans les documents historiques, il désigne

[1] *Acta Johannis*, 1880. — [2] *Ibid.*, p. 247. — [3] Mai, *Nova Patr. bibl.*, t. I, p. I, p. 378. — [4] *De monogamia*, c. XVII. — [5] *In Matth.*, XX, 23. — [6] *Hist. Apost.*, V, 2, dans J.-A. Fabricius, *Cod. ps. N. T.*, t. II, p. 534. — [7] *De Christo et Antichristo*, c. 36. — [8] C'est un diacre d'Éphèse dans les lettres de saint Ignace. — [9] S. Augustin, *Tract. in Johannem*, XXI. — [10] Guérard, *Polyptyque d'Irminon*, prolég., p. 515, n. 264. — [11] Pardessus, *Diplomata, chartæ*, t. I, p. 159. — [12] Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. V, c. XIII. — [13] Id., *ibid.*, l. II, c. XLII. — [14] Fredegarii *Chronicon*, cap. LVIII. — [15] *Deutsche Rechtsalterthümer*, 2^e^ édit., in-8°, Leipzig, 1854, p. 652.

l'ensemble des « hommes » de « gens » du roi, à lui attachés par un lien personnel.

G. Waitz pense que « dans beaucoup d'endroits, ce sont justement des antrustions qu'il s'agit quand on parle des leudes » [1]; c'est aussi l'opinion de Maximin Deloche [2], et on peut l'appuyer sur le texte du traité d'Andelot, de 587, sur le *Decretum* de Childebert, de 595, et sur de nombreux passages de Grégoire de Tours et de pseudo-Frédégaire. Cependant dans l'édit de Chilpéric, de 574, les leudes sont distingués des optimates ou antrustions, et ce terme acquiert alors une signification plus étendue; il comprend même parfois les prélats avec les laïques. Dans l'édit de Childebert II de 595, on trouve l'emploi du mot *optimates* alternativement avec *leudes* ou *leodes* [3]. Parfois *leudes* est réservé aux dignitaires autres que les gens d'Église, et le terme s'applique à tous les engagés personnels, pourvus ou non d'offices publics, et non pas seulement ni même principalement, comme on l'a cru, à des fonctionnaires laïques. Enfin, dans certains textes, *leudes* désigne une classe d'hommes du roi tout à fait distincte des fonctionnaires de la hiérarchie ordinaire.

Le terme de *leudes* paraît en outre avoir été employé de préférence pour exprimer l'ensemble des « guerriers » liés personnellement au prince; en quoi il diffère de *proceres* qui semble avoir exprimé la réunion des grands de l'ordre civil comme de l'ordre militaire, tandis que le mot *leudes* s'applique à ceux qui suivent la profession des armes; en un mot, ils sont les militaires et, il est indispensable de compter avec eux dans une monarchie toute militaire. C'est pourquoi, le traité d'Andelot nous montre les leudes renouvelant, à la mort du roi, leur serment entre les mains de son successeur. Ce traité, conclu entre le roi Gontran et le roi Childebert, ou plutôt, la reine Brunehaut, sa mère, pour la délimitation des royaumes d'Austrasie et de Bourgogne, contient les passages suivants : « Il est entendu que, suivant les conventions passées entre le seigneur Gontran et le seigneur Sigebert, de bonne mémoire, les leudes qui, après la mort du seigneur Clotaire (Ier), ont d'abord prêté serment au seigneur Gontran, et qui sont convaincus d'avoir passé ensuite dans un autre parti (celui de Sigebert, autre fils de Clotaire) doivent être et seront éloignés des lieux où ils résident actuellement. Il est également convenu que ceux qui sont convaincus d'avoir, après la mort du seigneur Clotaire, prêté serment au seigneur Sigebert, et d'avoir passé ensuite dans l'autre parti, seront éloignés de la même manière [4]. » Ce qui ne laisse pas d'ouvrir un jour précieux sur la situation dans ces temps troublés et de rappeler un mot célèbre : « la difficulté ne consiste pas à faire son devoir mais à le connaître », c'est cette clause insérée dans le traité d'Andelot [5] : *Quid si forsitan per aliqua omissione partem alteram crediderit expetendam, juxta qualitatem culpæ excusati reddantur.* « Que si, par hasard, un leude avait cru par erreur pouvoir aller vers l'autre parti, il sera excusé suivant le degré de culpabilité. » Cette dernière disposition prouve que, si le motif d'excuse n'existe pas ou n'est pas admis, le leude est gravement coupable et assimilé peut-être au traître, que l'on punissait par la mort ou par l'exil et par la confiscation des biens. En tout cas, il encourait évidemment la déchéance de sa dignité au regard du prince qui avait reçu son premier serment. Enfin, dans ce même traité d'Andelot, à côté de la punition des leudes infidèles, on trouve la réparation stipulée au profit de ceux qui sont restés dans le devoir : *Et quod exinde fidelibus personis ablatum est, de præsenti recipiat.*

L'édit de Clotaire II, de 615, contient aussi un article semblable en faveur des leudes qui, en gardant leur foi au souverain légitime (*suam fidem servando domino legitimo*) ont perdu tout ou partie de leurs biens [6].

Ce sont là, semble-t-il, les premières mesures préventives et répressives que les rois francs adoptèrent pour réfréner l'esprit inquiet et changeant de leurs leudes. Le groupement capricieux de guerriers autour de chefs de leur choix, l'extrême mobilité dans l'importance de l'entourage de ceux-ci pouvaient convenir à l'état social des tribus germaines et à leur vie d'aventures et d'expéditions, mais ils ne se conciliaient pas avec un état relativement beaucoup plus stable, où un seul chef, le roi, commandait à de nombreuses populations, de races et de mœurs différentes, fixées sur un territoire étendu. La libre faculté de passer alternativement de la *trustis* d'un prince à celle d'un prince voisin et parfois ennemi, ce n'était pas seulement une atteinte à la dignité du souverain, c'était la menace incessante d'un déplacement des forces politiques et, partant, de l'autorité, dans une situation analogue à celle d'un chef de corps militaire en pays conquis. Aussi, les dispositions du traité d'Andelot et des édits postérieurs concernant les leudes transfuges, étaient-elles inspirées par un sentiment très juste des nécessités du gouvernement des Francs dans la Gaule.

Au VIIIe siècle, à mesure que l'on avance vers la fin de la première race, les institutions franques perdent leur caractère primitif, en se combinant avec les traditions, les lois et le cérémonial de la Rome impériale. Le lien personnel et volontaire qui unissait le leude au prince se transforme en une obligation permanente du vassal envers un suzerain. A mesure que s'affirme la législation carolingienne, les dispositions relatives aux devoirs des leudes, si rares dans l'ancienne loi salique et dans les édits rendus par les rois mérovingiens, se multiplient, à l'égard du vassal, dans les capitulaires de Charlemagne et de ses successeurs.

La *Charta divisionis imperii*, de 837, porte que « tout homme libre aura, après la mort du roi, son seigneur actuel, la faculté de se recommander à celui qu'il aura choisi dans les trois royaumes », *et unusquisque liber homo, post mortem domini sui, licentiam habeat se commendandi, inter hæc tria regna, ad quemcumque voluerit. Similiter et ille qui nondum alicui commendatus est* [7]; d'où l'on doit conclure que cela lui est interdit durant la vie du prince auquel il est actuellement recommandé.

Un capitulaire de 847 contient la disposition suivante : « Nous ordonnons que nul ne quitte son seigneur sans une juste cause. » *Mandamus etiam ut nullus homo seniorem suum* sine justa ratione *dimittat, nec aliquis eum recipiat, nisi sicut tempore antecessorum nostrorum consuetudo fuit* [8]. Cette disposition concerne à la vérité, le simple séniorat, et n'est point faite pour régler les rapports du leude avec le souverain. Néanmoins, rapprochée de la charte précitée de 837, elle nous paraît faire connaître assez exactement le principe général de la législation de cette époque sur l'indissolubilité de l'engagement du leude, principe auquel il n'est fait exception que si ce dernier peut invoquer contre son seigneur un motif légitime, tel apparemment qu'une atteinte à la vie du fidèle, une

[1] *Deutsche Verfassungsgeschichte*, t. II, p. 280 — [2] *La Trustis et l'antrustion royal sous les deux premières races*, 1873, p. 135. — [3] *Diplomata, chartæ*, t. I, p. 171, 172; préambule et paragr., 2, 4. — [4] *Diplomata, chartæ*, t. I, p. 159. — [5] *Diplomata, chartæ*, t. I, p. 159. — [6] *Diplomata, chartæ*, t. I, p. 196. — [7] *Charta divisionis imperii*, tit. VI, dans Baluze, *Capitularia*, t. I, col. 687. — [8] *Conventus primus apud Marsuam*, dans Baluze, *op. cit.*, t. II, col. 44.

offense grave à sa dignité ou à son honneur. Pour avoir une idée de ces griefs, nous pouvons nous servir d'un article du 2e capitulaire de 813, rédigé en vue du sénioratprivé et qui interdit au vassal d'abandonner son seigneur, « sauf le cas où celui-ci veut le tuer ou le frapper avec un bâton, ou déshonorer sa femme ou sa fille, ou lui enlever ses biens patrimoniaux. » *Quod nullus seniorem suum dimittat, postquam ab eo acceperit valente solidum unum; excepto si eum vult occidere, aut cum baculo cædere, vel uxorem aut filiam maculare, seu hereditatem ei tollere* [1].

II. Le nom. — Le mot « leudes » correspond au mot « gens » dans le sens collectif; les leudes d'un roi sont les gens de ce roi. On lit dans le préambule de la *Decretio* de Childebert II, de 595, que les dispositions notifiées par cet édit ont été délibérées dans les assemblées de mars, avec les *optimates* du roi, *una cum nostris optimatibus*, et quand, au deuxième paragraphe, il parle de la peine encourue par suite d'union incestueuse, il dit qu'elle a été délibérée dans la deuxième de ces assemblées, avec ses leudes, *una cum leudis nostris* [2]. L'identification de leudes avec optimates est indiscutable.

Leudes paraît avoir, au contraire, dans l'édit de Chilpéric, de 574, une signification différente de celle d'optimates. Après avoir parlé de ces derniers dignitaires dans le paragraphe 1er, le roi, dans le paragraphe suivant s'adresse à tous ses leudes : *omnibus leudibus nostris*, expression qui semble avoir un sens plus étendu [3].

Grégoire de Tours emploie ce terme à différentes reprises pour désigner les hommes attachés à un prince; c'est le cas, nous l'avons vu, quand il raconte comment Clovis séduisit au moyen de fausse monnaie les leudes de Ragnacaire, roi de Cambrai [4]; de même lorsqu'il rapporte l'appui que Théodebert reçut de ses leudes, en 524, contre les attaques de Childebert et de Clotaire [5]; de même encore lorsqu'il parle de l'accusation portée par Gontran contre Frédégonde, au sujet de la véritable paternité de Clotaire, qu'il soupçonnait être le fils d'un de ses leudes et non de Chilpéric [6].

Pseudo-Frédégaire fait usage du mot leudes de la même manière que Grégoire de Tours, c'est-à-dire sans liaison ni opposition avec d'autres catégories de personnes, et avec la signification de « gens » au sens collectif. Grégoire rapporte la violente pression exercée, en 532, par les Francs de Théodoric sur leur roi, pour l'obliger à se joindre à ses frères Clotaire et Childebert, et à entraîner également ses hommes en Bourgogne. *Franci vero qui ad eum adspiciebant dixerunt: Si cum fratribus tuis in Burgundiam ire despexeris, te relinquimus, et illos satius sequi præoptamus* [7]. Il nous fait voir les Francs de Clotaire Ier le contraignant à combattre les Saxons [8]. De son côté, Frédégaire rapporte la pression exercée en 605, dans le sens de la paix, par les leudes de Theudéric, roi d'Orléans et de Bourgogne, et le meurtre accompli par les chefs de l'armée sur Protadius, maire du Palais, accusé de pousser le prince à la guerre; pendant que le crime s'accomplissait, les leudes retenaient Theudéric pour l'empêcher d'aller secourir Protadius. C'étaient bien là des compagnons militaires, qui suivaient le roi à la guerre et lui servaient d'escorte.

Nous avons dit que, parfois, les leudes sont pris dans le sens de personnages laïques par opposition aux ecclésiastiques. C'est le cas dans cette phrase : *Omnes pontifices et leudes de regno Burgundiæ inibi se tradidisse noscuntur* [9]. D'autres fois, les évêques sont compris dans le terme générique de leudes, comme dans ces mots : *Burgundiæ farones vero, tam episcopi quam ceteri leudes, timentes Brunichildem* [10]... Il convient peut-être d'entendre de la même manière les deux passages suivants : *Tanto timore pontifices et proceres in regno Burgundiæ consistentes, seu et ceteros leudes, adventus Dagoberti concusserat* [11]... *Austrasiorum omnes primates pontifices ceterique leudes Sigiberti* [12].

Les leudes se distinguent, dans plus d'un endroit, des fonctionnaires et surtout des officiers de la hiérarchie ordinaire; exemple : Pépin, marchant contre Remistan, oncle de Waïfer, *cum reliquis comitibus et leudis suis*, et envoyant à la recherche de Waïfer lui-même des comtes et ses leudes : *comites scaritos et leudes suos*.

On trouve encore les leudes opposés aux *proceres*, autres grands personnages. *Eo anno* (625) *Chlotharius cum proceribus et leudibus Burgundiæ Trecassis conjungitur* [13]. Il existe un passage de pseudo-Frédégaire d'où l'on croirait pouvoir, à première lecture, induire une signification identique des termes *leudes* et *proceres;* le voici : *Omnes pontifices et leudes de regno Burgundiæ inibi se tradidisse noscuntur. Sed et Neustrasii pontifices et proceres plurima pars regnum Dagoberti visi sunt repetisse* [14]. Cependant, réflexion faite, on en tire une conclusion contraire et une observation importante sur le caractère guerrier des leudes de la Bourgogne, qui était peuplée de barbares, opposé au caractère beaucoup moins accentué des grands de la Neustrie, qui était essentiellement romaine, et dont les *proceres* étaient assurément plus mélangés de l'élément civil que ceux de Bourgogne. Aussi, bien que, dans certains cas, le terme leudes, pris dans son acception générale, ait embrassé les diverses catégories des grands du royaume, nous pensons qu'il faut le tenir à part des fonctionnaires et des hauts personnages non militaires; car il est employé de préférence pour désigner des engagés personnels et plus particulièrement peut-être des bergers [15].

Ce nom correspondait-il alors à tous les hommes libres liés au roi par un engagement personnel, ou bien seulement aux chefs de bandes, c'est-à-dire aux hommes libres qui commandaient à d'autres libres et devaient le service au roi? C'est l'opinion de Benjamin Guérard et de Maximin Deloche. On voit, en effet, au VIIe et au VIIIe siècle, les leudes jouer un rôle trop direct pour qu'ils ne fussent pas des personnages marchant à la suite du roi, ce qui ne peut généralement s'appliquer qu'à des chefs de bandes. Le récit de la mort de Protadius, rapporté plus haut, prouve bien d'ailleurs que les leudes ne représentaient qu'une faible partie de l'armée du roi d'Austrasie, Theudéric; et cette partie, qui était l'élite de l'armée, se composait sans doute des guerriers ayant eux-mêmes sous leurs ordres les hommes de leur clan ou de leur clientèle.

Leudes désigne privativement les antrustions royaux, ou bien ce mot a un sens générique et comprend, en dehors des dignitaires ecclésiastiques, tous les « hommes du roi », tous ceux qui lui sont attachés par un lien particulier ou par des fonctions. Du reste, il est assez exactement défini par Muratori : *Qui fidem principi promisit et subjectionem* [16], et il devient

[1] *Capitul. II*, ann. 1816, tit. XVI, dans Baluze, *op. cit.*, t. I, col. 510. — [2] *Diplomata, chartæ*, t. I, p. 171; Baluze, *op. cit.*, t. I, col. 17. — [3] *Diplomata, chartæ*, t. I, p. 143. — [4] Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, l. II, c. XLII : *dedit leudibus ejus.*— [5] Id., *ibid.*, l. III, c. XXIII : *a leudibus suis defensatus est.* — [6] Id., *ibid.*, l. VIII, c. IX : *alicujus ex leudibus nostris sit filius.* — [7] Id., *ibid.*, l. III, c. XI. — [8] Id., *ibid.*, l. IV., c. XIV. — [9] *Chron.*, c. XXVIII.— [10] *Chron.*, c. LVI. — [11] *Chron.*, c. XL. —[12] *Chron.*, c. LVIII.— [13] *Chron.*, c. LXXVI.— [14] Frédégaire, *Chronic.*, c. LIV. — [15] Id., *ibid.*, c. LVI. — [16] Muratori, *Antiquitates Italicae medii aevi*, in-folio, Mediolani, 1738 t. I, p. 553.

presque synonyme de *fideles* (voir ce mot), qui d'ailleurs, doit le remplacer dans l'usage, à partir du IXe siècle.

H. Leclercq.

LEURY. — En l'année 1900, à Leury, canton de Soissons, on fit une trouvaille qui offre un certain intérêt. Il s'agit d'un vase en terre cuite, haut de 0 m. 17 portant cette inscription :

MISCE

autour de la panse; en outre une cuiller de bronze argenté présentant sur le manche le monogramme du Christ, gravé à la pointe, et, à l'intérieur de la coquille, l'inscription :

VOT FEC IOV

qu'il faut interpréter : *Votum fecit Jovinus* [1] (voir *Dictionn.*, t. v, au mot Ex-voto).

H. Leclercq.

LEVANT. — D'une manière générale, il est permis de dire que l'usage parmi les chrétiens de se tourner vers l'Orient remonte à la plus haute antiquité, que cet usage est général et qu'il s'est conservé jusqu'à nos jours. La raison en est dans la dignité sublime des lieux où s'accomplit la rédemption des hommes; instinctivement on se tourna dans cette direction comme si à travers l'espace, l'âme voyait par les yeux de la foi la colline et le drame du Calvaire. Ce qui n'était qu'un usage au début devint une règle dont on ne s'écarta guère, mais encore faut-il rappeler qu'on s'en écarta parfois. En ceci comme en tant de choses, il faut compter avec ceux qui ne savent pas, qui ne peuvent pas et qui ne veulent pas. Les deux circonstances dans lesquelles l'usage de se tourner vers le Levant est le plus universellement suivi sont la prière et l'inhumation. Dans la prière individuelle, il est probable que de bonne heure des chrétiens regardèrent vers l'Orient; mais c'est là une suggestion de la piété laissée à l'initiative de chacun, et pour laquelle on peut, sans doute, rassembler quelques attestations dans des vies de saints; on ne doit pas s'attendre à rencontrer une prescription obligatoire. Dans la prière en commun, il n'en est plus de même. On trouve au livre II, c. LVII des *Constitutions apostoliques* la recommandation, certainement ancienne, de disposer les églises de façon que la porte fût placée à l'Occident et l'abside, vers laquelle l'assemblée chrétienne était tournée, fût placée à l'Orient. Mais si c'était là une recommandation, ce n'était pas une règle absolue, et quand des fouilles révèlent l'existence d'une basilique avec l'abside au Nord, au Sud ou à l'Ouest, il faut se garder, sur ce seul indice, de croire qu'il ne s'agit pas d'un édifice chrétien. En effet, la règle n'est pas obligatoire, et nous savons par les témoignages de Socrate, de saint Paulin de Nole, d'Eusèbe, qu'il y fut dérogé dès les premiers siècles [2]. A Rome, où on s'attendrait à voir observer une règle unique, on rencontre au contraire des églises, parmi les plus anciennes, ayant leur sanctuaire *à l'Est :* Saint-Laurent-hors-les-Murs; l'Ara Cœli; Saint-Paul-hors-les-Murs; *au Sud :* Saint Jean-du-Latran, Saint-Grégoire; *au Nord :* Sainte-Marie du Peuple; Sainte-Marie des Monts; *à l'Ouest :* Saint-Pierre, Sainte-Marie-Majeure, Saint-Clément, Sainte-Praxède.

En ce qui concerne les inhumations, il faut aussi faire place aux exceptions. L'abbé Cochet est certainement trop affirmatif, lorsqu'il écrit à l'occasion d'un cimetière du XIIIe siècle : « Comme tous les corps chrétiens possibles, les squelettes étaient orientés Est et Ouest, les pieds à l'Orient, la tête à l'Occident [3]. » Éliminons d'abord les catacombes de Rome où les inhumations sont imposées par la direction des ambulacres et des cubicules, et dans aucun cimetière souterrain on ne s'est préoccupé de tracer les galeries afin de permettre l'inhumation des corps tournés vers l'Orient. Voici une exception et qui porte sur des centaines de milliers de sépultures.

D'autres catacombes, moins importantes comme celles d'Hadrumète, de Naples, etc., ne paraissent pas faire plus d'attention à la prétendue règle de l'orientation des corps. On pourrait en dire de même de plusieurs cimetières à ciel ouvert, aux Aliscamps d'Arles, à Damous-el-Karita de Carthage, à Julia Concordia près de Porto-Gruaro, cimetières qui ont été étudiés et décrits dans le *Dictionnaire;* les tombes s'entassent, s'accumulent, à Julia Concordia notamment, les sarcophages semblent posés au hasard, sans aucune direction d'ensemble. A Akhmin et aux Aliscamps on empile les corps, ailleurs ils semblent chercher à s'approcher le plus près possible d'une tombe sainte, d'un *martyrium*, ils se chevauchent en désordre; tant mieux pour ceux qui peuvent réussir à être tournés vers le Levant, mais un grand nombre doit y renoncer. Il semble donc que la règle qu'on a énoncée, et d'après laquelle les corps non orientés vers l'Est ne sont pas des sépultures chrétiennes, doit être fort tempérée. Ce que les faits permettent de constater, c'est une tendance très répandue, à partir du Ve siècle et jusqu'à l'époque carolingienne (nous ne nous occupons pas des temps postérieurs) à inhumer les fidèles les pieds à l'Orient, la tête à l'Occident, comme si, à l'instant de la résurrection générale, le cadavre en se redressant devait se trouver en face du Levant. Dans les cimetières où l'espace ne manque pas, les tombes sont espacées et l'orientation est presque invariable, voilà ce qui a pu nous faire dire, d'une manière trop absolue, que l'orientation est un signe du christianisme de celui qui repose dans la tombe; phrases qui échappent et que ceux qui les lisent transforment en axiomes d'une rigueur à laquelle rien ne doit échapper. En réalité, il y a eu un usage général et non une règle sans exceptions [4]. Lorsqu'on sait avec quelle désinvolture, quelle négligence les cimetières ont été fouillés, avec quel souci de recueillir des bijoux, des armes, des vases, des curiosités et quel dédain pour les circonstances qui ont accompagné l'inhumation, lorsqu'on a eu sous les yeux les plans, les croquis, les ébauches d'après lesquels il faut juger des conditions anciennes d'un cimetière, on croit demeurer dans les limites d'où l'archéologie ne saurait s'écarter, en affirmant l'existence et l'observation d'une coutume et en réservant les cas particuliers qui s'écartent de cette coutume.

H. Leclercq.

LEVITA. — I. Le nom. II. La signification. III. Monuments.

I. Le nom. — Ce nom de *levita* vient du mot *Levi*, qui désigna un des fils de Jacob d'où sortit la tribu sacerdotale, et garda ce nom de *levitæ*. On lit dans le IIe livre d'Esdras, XI, 18 : *Omnes Levitæ in caritate sancta ducenti octoginta quatuor*, et *ibid.*, XII, 1 : *Hi sunt sacerdotes et levitæ*.

II. La signification. — Dans le Nouveau Testament, ce mot *levita* fut conservé et servit à désigner le rang hiérarchique le plus rapproché du sacerdoce; *levita* devint synonyme de *diaconus*. De nombreux textes ont été rassemblés pour établir ce fait; on les

[1] J. Pilloy et A. Héron de Villefosse, dans *Bull. arch. du Comité*, 1900, p. LVI, LVII. — [2] Socrate, *Hist. eccles.*, l. V, c. XXI; S. Paulin, *Epist. XII ad Sever.*; Eusèbe, *Hist. eccles.*, l. X, c. IV. — [3] Cochet, *Un cimetière de lépreux du XIIIe siècle*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1858, t. II, p. 417. — [4] Voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 1225, ligne 1.

rappellera ici brièvement : Prudence mentionne le *levita sublimis gradu* [1] et parle d'un *levita de tribu sacra* [2]; Sidoine Apollinaire rappelle *Albisoan tistes, Proculusque levites* [3], il nomme la *levitica dignitas* [4] et, Maxime de Turin, le *leviticum ministerium.* Un traité attribué à saint Jérôme et qui doit être rendu à son véritable auteur, Fauste de Riez [5], le *De septem gradibus Ecclesiæ*, nous donne cette indication bien claire : *De quinto gradu Ecclesiæ qui levitarum seu diaconorum ordo est* [6]. La lettre de saint Remi de Reims à l'évêque Fulcon nous montre que ce terme de *levita* était couramment admis en Gaule : *Cum levites feceris, presbyteros consecraris, archidiaconos nstitueris*, etc. Dans la Vie de saint Sulpice de Bourcette pierre qui ne nous est pas arrivée complète, on lit les vers suivants (fig. 7056) :

+ Parce precor Paulo sanct... maxim.....
alta patere poli fac illi culmina Chr.....
vivat in ætherio felix per secla.....
luce fruatur ovans...gno lætetur o .....
vita sequatur eum mortis sic vincula vinca ta
semper in æterna cælesti floreat aul
Pauso sepultus ego Paulus præsentib : exul
dep. id. mart. ind. vi temp. dni Hadriani papae

Que le début de cette inscription présente en acrostiche le nom du mort PAVLVS, cela s'aperçoit tout d'abord; mais la place inusitée qu'occupent les lettres TA, détachées du 5e et du 6e vers, doit, de plus

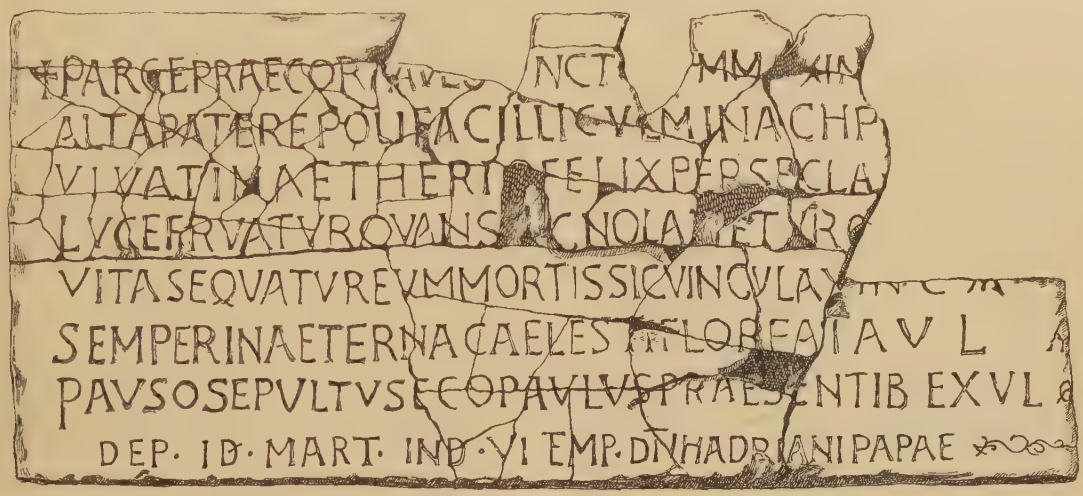

7056. — Épitaphe du diacre Paul. D'après *Bull. de la Commis. arch. municipale*, 1872, t. I, pl. II.

ges : *Leviticam sortem indeptus Ecclesiæ ministravit.* Saint Étienne, le plus illustre des diacres avec s. int Laurent, est appelé *levita* par Fortunat [7] et par Grégoire de Tours [8], le même titre est donné à saint Vincent [9]. Jean Diacre parle du *levitatis honor* [10], et saint Isidore de Séville écrit, comme nous le savons, que *Levitæ ex nomine auctoris vocati : de Levi enim levitæ exorti sunt, a quibus in templo Dei mysteria explebantur* [11]. Alcuin nous apprend que ce mot avait gardé au IXe siècle la signification qu'il avait au IVe : *Tres superiores gradus*, dit-il, *levitarum, presbyterorum, episcoporum* [12]. On retrouve particulièrement ce titre sur les chartes de l'Espagne et du midi de la France; les lévites y figurent d'ordinaire comme ayant tenu la plume [13].

III. Monuments. — Le titre de *levita* se lit sur quelques monuments épigraphiques, parmi lesquels nous citerons :

Une épitaphe sortie des fouilles du palais Fiano, à Rome. Dans ce lieu, riche en sépultures chrétiennes et qui formait autrefois une dépendance de l'antique basilique de Saint-Laurent *in Lucina*, on a trouvé, brisée en un grand nombre de morceaux, une dalle funéraire datée de l'année 786, époque pour laquelle la ville de Rome possède peu de monuments. Sur attirer l'attention. Un deuxième acrostiche, selon toute apparence, terminait à droite l'épitaphe. Six lettres devaient former le mot fourni par la fin des premiers vers. Les deux dernières nous sont connues et la deuxième n'est pas douteuse, le vers qu'elle terminait ne pouvant se restituer qu'ainsi :

ALTA PATERE POLI FAC ILLI CVLMINA CHR*iste*
É
Les caractères : devaient donc entrer dans la for-
T
A

mation du mot à chercher; au quatrième vers on devait lire certainement *re*GNO, et si l'on songe en même temps à l'expression chrétienne *regnum cœli*, et à la substitution, fréquente dans la métrique des bas temps, d'*olympus* à *cœlum*, le mot O*lympi*, dont la première lettre subsiste encore, donnera le spondée qui manque sur le marbre et nous lirons :

LVCE FRVATVR OVANS *re*GNO O*lympi*

Au troisième hexamètre, J.-B. De Rossi propose de lire :

VIVAT IN AETHERIO FELIX PER SECLA *senatu*

et Edm. Le Blant accepte entièrement cette restitu-

[1] *Peri Stephanôn*, hymn, II, vs. 39. — [2] *Ibid.*, hymn., V, vs. 30. — [3] *Epistolar.*, l. IX, epist, II. — [4] *Ibid.*, l. V, epist. I. — [5] *Dictionn.*, t. VI, col. 580-582. — [6] *De septem gradibus Ecclesiæ.*, n. 5. — [7] *Epigr.*, l. I, c. III. — [8] *Histor. Francor.*, l. II, c. VI; *De glor. mart.*, XXV, XXXIV. — [9] Prudence, *Peri Stephanôn*, hymn., V, vs. 31; Grégoire de Tours. *Hist. Franc.*, l. IX, c. VI; *De glor. mart.*, XLV, XC; Gori, *Diptych.*, t. III, pl. VIII. — [10] *Vita S. Athanasii*, dans Muratori, *Rer. italic.*, t. II, col. 1046. — [11] *Origines seu Etymologiæ*, l. VII, c. XII. — [12] *De divinis officiis*, c. XXXVI, édit. Froben, t. II, p. 490. — [13] J. M. Pardessus, *Diplomata, chartæ*, t. II, p. 13, ann. 631; dom Vaissète, *Histoire générale du Languedoc*, t. I; Preuves, col. 113, ann. 862; t. II, Preuves, col. 32, ann. 898; Villa nueva, *Viaje literario*, t. VI, p. 253, ann. 1100; B. Guérard, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor*, t. I, p. 641, ann. 1015.

tion qu'appuie à ses yeux un vers épigraphique de Fortunat, où l'épithète *ætherius* est employée comme elle le serait ici, en parlant du séjour céleste dans lequel la poésie chrétienne place le sénat des bienheureux [1] :

CVLMEN IN AETHEREA SEDE SENATOR HABET

Moins facile à justifier, l'existence de l'L finale s'impose d'elle-même pour compléter le titre de LEVITA, dont nous tenons les cinq dernières lettres. De Rossi propose de lire dans la partie mutilée du premier vers SANCT*orum* MAXIM*e præsul* et, si peu que le sens satisfasse cette épithète donnée au Seigneur, il lui semble difficile d'imaginer ici un autre supplément.

Par un des jeux d'esprit goûtés à l'époque dont elle porte la date, cette inscription présente donc, en même temps que la légende principale, le nom et le titre du défunt :

P L
A E
V V
L I
V T
S A

Comme l'a ingénieusement remarqué C. L. Visconti, le septième vers :

Pauso sepultus ego Paulus praesentib : exul

semble avoir été écrit pour donner de plus, dans sa première et sa dernière lettre, les initiales des mots *Paulus levita*

Bibl. — De Rossi, *Sepolcri del secolo ottavo scoperti presso la chiesa di S. Lorenzo in Lucina*, dans *Bullettino della commissione archeologica municipale*, 1872, t. I, p. 42-53, pl. II; le même, dans *Bull. di archeol. crist.*, 1873, p. 22-29; E. Le Blant, dans *Revue archéologique*, 1873, part. II, p. 61-63.

Inscription trouvée à San Giuliano di Sambucco sopra Vinadio :

HIC REQVIESCET IN SOMNO PACES BONAE
MEMORIAE IOHANNES LEVITA QVI VIXIT ANNOS
PL·M XLVII RECESSIT DE HVNC
SAECVLV SVB DIEM PRIMVM KALS SEPTEMBRES
IND XV POST CONS DOMNI NOS IVSTINI
AN II PP

Hic requiescit in somno pacis bonæ memoriæ Johannes levita qui vixit annos plus minus quadraginta septem, recessit de hoc seculo sub die primo septembris indictione decimaquinta post consulatum domini nostri Justini anno secundo perpetui. Panvinio, Pagi, Baronius et Noris se sont donné beaucoup de soins pour déterminer ce deuxième post-consulat de Justin. Panvinio et Pagi tiennent pour l'année 569; Baronius et Noris, se rappelant que Justin eût à cœur de restaurer l'institution du consulat qui depuis vingt-cinq ans était abandonnée, opinent que Justin ayant été élu auguste le 14 novembre 565 n'a pas tardé jusqu'en 567 à restaurer le consulat, ce qu'il pouvait faire dès 566, et l'inscription qu'on vient de lire ainsi que la suivante montrent qu'il en fut ainsi. Celle du lévite Jean dit qu'il mourut le 31 août de la quinzième indiction. Or, Justin ayant pris le consulat le 1er janvier 566, la quatorzième indiction, commencée en septembre 565 continuait à courir, et la quinzième commençait en septembre 566 pour finir en septembre 567 ou plutôt fin août 567; en sorte que la première année du consulat effectif de Justin doit être comptée suivant la règle tracée dite *Marcelliniana*. Mais le rédacteur de l'épitaphe du lévite Jean suivait le mode de computation appelé *Victorianus*, et qui est celui adopté pour les Novelles de Justin lui-même, pour qui l'année qui suit le consulat effectif est appelé « deuxième post-consulat ». Ainsi, dans ce système, le 2e post-consulat de Justin se compte en 567, et le lévite étant mort le 31 août de cette année, le 2e post-consulat concorde exactement avec la XVe indiction.

Bibl. — Durandi, *Piemonte cispadano*, p. 110; Gazzera, *Delle iscrizioni cristiane antiche del Piemonte*, dans *Memorie della reale accademia delle scienze di Torino. Scienzi morali, storiche e filologiche*, 1851, IIe série, t. XI, p. 157-159, tiré à part, p. 29.

Inscription trouvée non loin de Demonte à Berzezio :

HIC REQVIESCIT IN SOMNO PACIS
LAVRENTIVS LEVITA QVI VIXIT ANNOS
XXVIIII DEP SVB DIV ID AVG IND
XV P·C DOMPNI N IVSTINI PP AN II

Hic requiescit in sommo pacis Laurentius Levita qui vixit annos viginti novem, depositus sub die quarto idus augusti indictione decima quinta post consulatum domini nostri Justini perpetui anno secundo.

Bibl. — Durandi, *Antiche città di Pedona*, p. 115; Gazzera, *op. cit.*, p. 158, tirage à part, p. 30.

A Verceil, l'épitaphe de l'evêque Celsus ne nous est arrivée que par une copie; la dernière ligne portait ces mots : GRATIANUS SVVS CARVS ET LEVITA ORNAVIT AMANDO SEPVLCRVM (voir Verceil).

A Clermont en Auvergne, Edm. Le Blant a donné un fragment epigraphique d'après une lettre de Philippe Raffier à dom Ruinart, conservée dans la correspondance de Mabillon. Le marbre qui portait cette légende était placé dans l'église de Saint-Vénérand (voir *Dictionn.*, t. III, au mot Clermont), au pied des tombeaux des martyrs :

....AETVM NATVRE QVIDEM CO.... P ...VE.....
FRAGELE VMEDA TERRA SVMIT NON TENITAD.....
HIC ANTRA SEPVLCRI SED... A CELOS QVEM IVSTA...
FELICEM CONDETVM HOC TOMOLO LEVITA DNI.....
HEM INNOCENCIVS ILLI NOMEN AB AVO PROTRA*hens*
BEATVS IN MOREBVS VITAM BENIGNA TO.....
.....VIX CESSERAT ANNVS CVM S.....
.....CO.. NEPOTINS·CEDASPEC.....
..... CIR·D ? X·KL.ABRILI·S

Cette inscription est l'épitaphe d'un diacre que la terre ne possède pas tout entier et dont l'âme s'est élevée aux cieux; on l'appelait *Innocentius*, du nom de son aïeul. Ce monument a disparu.

Bibl. — Bibl. nat., ms. franc., *Correspondance de Mabillon*, t. VIII, p. 711; E. Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. II, p. 334, n. 564.

Parmi les signatures tracées sur l'autel de Minerve (Hérault) nous avons (voir *Dictionn.*, t. VI, au mot Graffites) rencontré plusieurs fois un nom suivi du titre *levita* :

RAGAMFREDVS LEVITA ; WILIELEMVS LEVITA ;
AMALBERTVS LEVITA ; REMEDIVS LEVITA
WLIELMVS LEVITA.

En Espagne nous ne trouvons sur les inscriptions que deux fois le mot *levita* au sens de *diaconus*, et appliqué les deux fois au protomartyr saint Étienne, mais ces deux monuments sont du Xe siècle.

Bibl. — E. Huebner, *Inscr. Hispaniæ christ. lat.*, n. 283; *Supplementum*, n. 383.

H. Leclercq.

LEXIQUE ARCHÉOLOGIQUE. — Quatremère de Quincy ne tolérait pas qu'on osât appliquer le nom sacré d' « architecture » aux constructions élevées au Moyen Age, et que nous désignons d'un terme que tous comprennent : les cathédrales gothiques. — Viollet-le-Duc n'admettait pas qu'on pût admirer l'art français du XVIIe siècle dans son expres-

[1] E. Le Blant, *Insc. chr. de la Gaule*, n. 186.

sion la plus majestueuse et la plus achevée : le château et la chapelle de Versailles. — Édouard Didron s'affligeait à la pensée que dom Mabillon avait dû célébrer la messe avec des calices très différents de ceux qu'on fabriquait au XIIIe siècle. — Il y a encore et il y a toujours eu des hommes très intelligents dont l'esprit ne parvient pas à s'ouvrir à la tolérance, et même à une sorte d'admiration, pour les formes, les types, les profils qu'ils ne comprennent pas. De nos jours, Louis Courajod jetait l'anathème à la Renaissance et exaltait la naïveté, la souplesse, la grâce de sculptures informes dans lesquelles d'autres, aussi exclusifs que lui, eussent vu des magots ou des mannequins. Cet exclusivisme est devenu si général parmi les archéologues qu'ils semblent en être arrivés à ne pouvoir exprimer leur admiration, que s'il leur est permis de déverser le dénigrement sur une période, une forme ou une expression d'art. Ne devraient-ils pas se souvenir qu'il fut un temps où les esprits les plus cultivés admettaient à peine l'existence des monuments élevés en Europe entre le IVe et le XVe siècle! Ils n'en parlaient guère que pour les citer comme des produits de l'ignorance et de la barbarie. Lorsqu'on se prit à les étudier, on y découvrit des trésors de science, d'harmonie et de méthode, aussi bien dans leur construction que dans leur parure, et aujourd'hui le bombardement de la cathédrale de Reims par les Allemands n'a pas paru un moindre sacrilège que le bombardement du Parthénon par les Vénitiens. Ainsi, avec le temps, une croyance réussit à s'établir du mérite égal qu'ont à notre respect même les formes d'art que nous comprenons le moins et qui, peut-être, parfois, nous choquent ou nous déplaisent. Dans la période chronologique que comprend ce *Dictionnaire*, on peut dire que les arts du dessin sont, à différentes périodes particulièrement maltraités, en sorte que l'archéologie chrétienne, depuis le début de notre ère jusqu'au IXe siècle, n'utilise guère que des débris. Tandis que l'Assyrie, la Perse, l'Égypte conservent à peu près intacts des édifices ou des trésors d'une antiquité fabuleuse, tandis que la Grèce offre dans le bassin oriental de la Méditerranée quelques vestiges de l'art hellénique, tandis que Constantinople, Salonique, Ravenne évoquent l'éblouissement de l'art byzantin et que la France conserve les merveilles de l'art ogival, ce que fut la production artistique de Constantin à Charlemagne en Occident n'est plus représenté que par des souvenirs, des traditions, des textes que nous rassemblons ici avec toute la diligence dont nous sommes capable, nous efforçant de multiplier les exemples afin d'évoquer les formes diverses des monuments suivant un ordre chronologique, mais surtout et avant tout essayant de faire connaître et de faire comprendre les raisons d'être de ces formes, les principes dont elles sont issues, les mœurs et les idées au milieu desquelles elles ont pris naissance. Et cependant, si incomplète que soit notre connaissance de la société chrétienne des huit premiers siècles, il paraît clairement à tout instant que les arts qu'elle pratiquait expriment un aspect de cette civilisation nouvelle par tant d'aspects; une observation attentive et un rapprochement continu institué entre les monuments et les textes, rend évidente l'harmonie complète qui existe entre les arts et l'esprit de la société au sein de laquelle ils se sont développés. Entre la renaissance constantinienne et la renaissance carolingienne il y a un trou fait par la barbarie, trou qui a les dimensions d'un abîme, et cependant à travers ces vicissitudes, un principe se conserve et se transmet, parfois altéré mais encore reconnaissable, le principe de la conception hellénique, et par delà l'hellénisme, de la conception asiatico-orientale de l'art. Il serait aventureux d'entreprendre l'histoire de l'art chrétien à cette époque, parce qu'il embrasse et exprime la pensée religieuse, l'ambition politique, les vicissitudes sociales de plusieurs peuples; il faudrait, pour tout dire, dire tant de choses, analyser tant d'influences, suppléer à tant d'inconnues, rattacher entre elles et ramifier tant d'actions divergentes ou incohérentes en apparence, faire la part des croyances, des traditions, des légendes, faire l'histoire des goûts et des mœurs, des lois et des usages, des relations commerciales, du génie particulier des hommes qui ont exercé une action sur les événements. L'étendue et la difficulté des recherches sont atténuées dans un *Dictionnaire*, dont la forme permet d'offrir une multitude de faits et d'exemples qui n'eussent pu trouver place dans un récit historique, sous peine de confusion inextricable. Envisagées isolément les basiliques, les fresques, les sculptures, les industries plus humbles peuvent nous rendre quelque chose de la sensation d'un passé aboli; elles nous aident à faire la place qui lui appartient à une période qui ne semble mystérieuse que parce qu'elle fut féconde et qui fut, à bien des égards, semblable au filtre qui transmet en purifiant. A l'heure où l'architecture va s'affirmer dans les églises romanes et le style ogival, elle est en possession de méthodes qui lui permettront de résoudre des problèmes posés depuis des siècles, et s'il en est ainsi, c'est que la tradition s'est transmise non seulement par les exemples mais encore par les définitions. Le rôle de celles-ci ne doit pas être exagéré; il reste assez important néanmoins. On a dit, avec raison, que la signification des mots n'est pas constante, leur signification d'autrefois a changé, d'où il peut se faire qu'un glossaire de vieux termes d'architecture présenterait surtout un intérêt philologique[1]; cela tient à ce que l'état du lexique d'un peuple, à un moment donné, répond nécessairement à l'état des idées qui, à ce moment, s'agitent dans son esprit, et le flux incessant de faits et de pensées qu'emportent les générations dans leur écoulement sans fin laisse sa trace dans le vocabulaire[2]. Malgré cette transformation et, plus encore, à cause d'elle, l'archéologie comporte une série de définitions qu'il paraît utile d'énoncer. Si, par là, on entend un *lexique archéologique* avec les proportions que cela suppose, il ne peut en être question à cette place, malgré son incontestable utilité[3]. Il ne s'agit que de précisions sur un choix limité de termes en usage dans l'archéologie.

On a parlé, à cette occasion, d'anarchie et de chaos dans la langue archéologique[4]; ces termes semblent excessifs et ne sont que justes, si on veut bien observer les confusions et l'imprécision avec lesquelles la plupart énoncent les faits qui sont du ressort de l'archéologie, de là des méprises et des contestations qu'il y aurait avantage à éviter. Il peut paraître aisé d'établir un tel lexique; pour y réussir, il suffirait de rassembler les termes techniques et d'en donner le sens d'après les auteurs compétents; mais il faudrait d'abord s'entendre sur ce qu'on nomme compétence. Ce n'est pas de nos jours seulement que le besoin s'est fait sentir de posséder un vocabulaire archéologique. Dès le XVIe siècle, on s'en préoccupe, et encore au XVIIe et au XVIIIe, mais avec des résultats et un succès contestables. Pour les hommes de cette période, imbus de la superstition gréco-romaine, il n'existe rien en dehors de l'antiquité clas-

[1] Enlart, *Manuel d'archéologie française*, t. I, p. 3. — [2] A. Darmesteter, *De la vie des mots*, p. 3. — [3] E. Lefebvre-Pontalis, dans *Bulletin monumental*, 1907, p. 159. — [4] G. Durand dans *Bulletin monumental*, 1907, p. 152; J. A. Brutails, *Introduction à un lexique archéologique*, dans *Biblioth. de l'École des Chartes*, 1921, t. LXXXII, p. 338-360.

sique. C'est pour eux une hantise, et qui retentit jusque dans leur langage. Philibert Delorme paraît surtout préoccupé de nous montrer qu'il sait le beau langage. « Il est de ces architectes que Montaigne tourne en dérision et qui s'enflent de grands mots : *cryptoporlique* [1], *parastate* [2] et autres. Il ne dit pas *plein cintre*, mais *hémicycle* [3]. S'il lui arrive d'employer une expression simple et courante, *écoinçon* [4], *croisée d'ogives* [5], *tierceron* [6], *poteau* « pousteau [7] », ou même *piédestal* [8], il s'en excuse et ajoute : « Ainsi que le vulgaire les appelle », « ainsi appelé des maistres maçons [9]. » Au XVII[e] siècle et au XVIII[e] nous rencontrons le *Dictionnaire de Trévoux* et le *Dictionnaire de l'Académie* qui prennent leurs définitions aux spécialistes, et ont généralement l'art de les rendre inexactes ou inintelligibles. Ensuite viennent les techniciens, ceux « qui sont de la partie » et qui savent ce qu'ils doivent dire, ce qu'ils veulent dire, et comment il le faut dire. Ce sont : Frézier, *La théorie et la pratique de la coupe des pierres*, 3 vol. in-4°, Paris, 1737-1739; Daviler, *Explication des termes d'architecture*, nouv. édit., in-4°, 1710; Roland Le Virloys, *Dictionnaire d'architecture civile, militaire et navale*, 3 vol. in-4°, 1770-1771; Félibien, *Dictionnaire des termes propres à l'architecture, à la sculpture, à la peinture...*, à la fin du volume : *Des principes de l'architecture*, in-4°, 3[e] édit., 1697; en outre, pour certains articles, l'*Encyclopédie*. Ces livres précieux, nous dit J.-A. Brutails, ont négligé l'évolution du langage — le côté philologique de ces questions ne frappait pas les esprits autant qu'aujourd'hui — du moins les lexiques renseignent sur l'état de la terminologie au moment où ils ont été écrits.

On sait l'influence exercée par le romantisme sur l'étude de l'architecture du Moyen Age. C'est au moment où celle-ci commence à enthousiasmer les jeunes imaginations que le vétéran du classicisme, Quatremère de Quincy, publie son *Dictionnaire de l'Architecture*, 2 vol., in-4°, Paris, 1832. On veut bien croire que pour une partie l'ouvrage est sien, mais il est indiscutable que, très souvent, l'auteur s'est contenté de copier Daviler, ce qui eût été sage, mais il l'a mal copié; là est la faute. Il lui arrive de transcrire littéralement une définition, sans doute parce qu'il n'a pas trouvé mieux ni autrement, mais cette transcription est déparée par des bévues déconcertantes, par exemple :

DAVILER	QUATREMÈRE
Semelle. Espèce de tirant fait d'une plate-forme, où sont assemblés les pieds de la FERME d'un comble pour en empêcher l'écartement.	*Semelle, s. f.* Espèce de tirant fait d'une plate-forme, où sont assemblés les pieds de la FORME d'un comble pour en empêcher l'écartement,
Rainure. C'est un petit canal fait sur l'épaisseur d'une planche pour recevoir une LANGUETTE ou pour servir de coulisse.	*Rainure, s.f.* C'est un petit canal fait sur l'épaisseur d'une planche pour recevoir une LORGNETTE ou pour servir de coulisse.

Quelques années plus tard, Adolphe Berty publie son *Dictionnaire de l'architecture du Moyen Age*, in-8°, 1845, dans lequel il déclare avoir puisé « particulièrement dans le précieux *Cours d'antiquités* de M. de Caumont, les *Instructions* du Comité des arts. » C'est qu'en effet Arcisse de Caumont venait d'entrer en scène et travaillait sinon à fonder (c'était chose faite depuis Lebeuf et Montfaucon), mais à organiser l'archéologie; il a droit, pour cela, à une véritable reconnaissance; mais Caumont et ses compagnons Mérimée, Vitet, Albert Lenoir, Auguste le Prévost, Charles Lenormant couraient au plus pressé et ne se préoccupaient qu'à moitié s'il leur échappait des termes impropres et des définitions nuageuses ou inexactes. Caumont a contribué à mettre en circulation toute une série d'inexactitudes telles que *cintre* pour *plein cintre*, *ogive* pour *arc brisé*, *transepts* pour *bras du transept*, etc.; c'est encore à lui qu'on doit la définition des strigiles par « cannelures en spirales [10] ». Prosper Mérimée fut un archéologue estimable et imprécis; c'est chez lui qu'il est question du *galbe des moulures* lorsqu'il faudrait écrire *profil;* c'est lui qui prend l'*opus incertum* pour l'équivalent de *blocage*, et donne les *pendentifs des arcades* pour les *tympans* [11]. Vitet écrit *ogive* ou *plein cintre* l'un pour l'autre; il mentionne « des contreforts concaves et chantournés » au lieu de *contournés*, un « pilier multiple » pour un faisceau de colonnettes servant de pilier; il est plus surprenant encore quand il parle des arcs qui « semblent suivre une archivolte concentrique » en se rapprochant de leur base [12]. C'est alors le temps où paraissent les *Instructions du Comité des travaux historiques et scientifiques* dont certains chapitres ont gardé leur valeur. Le mérite intrinsèque de ces *Instructions* et leur caractère officiel concouraient à leur assurer l'autorité; elles exercèrent une large influence. Or la langue des *Instructions* n'est pas irrépréhensible; il y est question de cheminées qui ont des *chambranles énormes* au lieu de *jambages*, et que surmonte un *manteau conique*, plus généralement et plus simplement désigné sous le nom de *hotte;* il y est question de colonnes carrées et de colonnes rectangulaires, qui sont des pilastres, de même que « le créneau serait le plein de la maçonnerie entre deux échancrures [13]; une série de fenêtres est appelée *fenestration* [14], le fronton est confondu avec le pignon [15], la poterne avec la barbacane [16] et la coupe de l'arc avec son tracé [17]; *mâchicoulis* désignerait l'ensemble du crénelage en encorbellement [18]; *croisillon* s'appliquerait non seulement à chaque bras du transept, mais encore à l'une quelconque des quatre parties de la croix, fût-ce la tête [19]; *précinction*, à des meneaux horizontaux [20]; *porche*, à l'encadrement profond des portes [21], à un auvent [22], et même à une bretèche plaquée contre la muraille au-dessus d'une porte [23]. Les *Instructions* ont mis en circulation un certain nombre de locutions vicieuses, comme *arcade* pour *arc* [24], *amortissement d'une baie* pour *couverture d'une baie* [25]. »

Nous arrivons ainsi à deux maîtres qui ont marqué leur place dans l'enseignement et dont l'influence a été décisive : Jules Quicherat et Viollet-le-Duc [26].

Jules Quicherat n'avait pas besoin d'être frère de Louis Quicherat pour être familier avec le latin classique; en outre ses études et ses goûts personnels le tournaient vers le latin médiéval; il semblait donc préparé à définir avec une rigueur et une précision irréprochables. Cependant, on a mis « à son compte un nombre assez élevé d'erreurs de vocabulaire. « Berceau plein » n'est pas l'équivalent de *berceau en*

[1] *Œuvres*, in-fol., 1626, t. IV, 9, fol. 125. — [2] *Ibid.*, II, 7, fol. 44. — [3] *Ibid.*, IV, 18, fol. 122 v°, et X, 15, fol. 293 v°. — [4] *Ibid.*, VIII, 14, fol. 249 v°. — [5] *Ibid.*, IV, 8, fol. 107. — [6] *Ibid.*, IV, 8, fol. 107 v°. — [7] *Ibid.*, XI, 3, fol. 311 v°. — [8] *Ibid.*, II, 7, fol. 44. — [9] J. A. Brutails, *Introduction à un exique archéologique*, dans *Bibl. École Chartes*, p. 350. — [10] A. de Caumont, *Abécédaire d'archéologie. Architecture religieuse*, 5[e] édit., p. 49. — [11] Pr. Mérimée, *Études sur les arts au Moyen Age*, in-8°, Paris, 1875, p. 221, 80, 142. — [12] Vitet, *Notre-Dame de Noyon*, p. 67, 71, 158, 7, 74, 173.— [13] X. Charmes, *Le Comité des travaux historiques*, t. III, p. 218, 110-111. —[14] Id., *ibid.*, t. III, p. 192-193.— [15] Id., *ibid.*, t. III, p. 148-159. — [16] Id., *ibid.*, t. III, p. 141, 161.— [17] Id., *ibid.*, t. III, p. 179.— [18] Id., *ibid.*, t. III, p. 146. — [19] Id., *ibid.*, t. III, p. 195. — [20] Id., *ibid.*, t. III, p. 99-100. — [21] Id., *ibid.*, t. III, p. 147, 165. — [22] Id., *ibid.*, t. III, p. 103. — [23] Id., *ibid.*, t. III, p. 105. — [24] Id., *ibid.*, t. III, p. 104. — [25] Id., *ibid.*, t. III, 120 sq. — [26] Id., *ibid.*, t. III, p. 120.

plein cintre [1]; les colonnes engagées ne sont pas les dosserets [2], et il n'est pas correct de parler des « dosserets traités en colonnes engagées » [3], de « dosseret figurés ou demi-colonnes [4] », de « faisceaux de dosserets [5] »; il est au moins risqué de définir les *doubleaux* « les arcs de la voûte disposés dans le sens du vaisseau [6]; l'*imposte* n'est pas la ligne des naissances de l'arc [7], c'est une tablette posée sur le pied-droit, *imposita*, d'où vient son nom, et il n'y a pas, il ne peut pas y avoir d' « impostes virtuels [8] », pas plus que des tailloirs virtuels ou des chapiteaux virtuels; le *tableau* n'est pas « l'épaisseur des murs à l'endroit où l'ouverture est pratiquée [9] », c'est seulement une partie de cette épaisseur, depuis l'angle extérieur jusqu'à la feuillure exclusivement; l'*arc de cloître* est tout autre chose que les pénétrations [10]. L'une des faiblesses de Quicherat consiste en ce qu'il emploie quelque fois les mots pour ainsi dire d'instinct et sans tenir compte du sens que l'usage leur assigne. Il en résulte de véritables néologismes : *tourillon* n'est pas synonyme de *tourelle* [11]; on ne dit pas que des arcs sont « extradossés d'une corniche [12] » pour signifier qu'un cordon, qui d'ailleurs n'est pas une corniche, repose sur la clef de ces arcs; des massifs *épaulent* une façade, ils ne l'*éperonnent* pas [13]; la tête d'un arc n'est pas la partie haute ou cerveau [14], la tête ou plutôt les têtes de l'arc sont les faces, habituellement verticales, qui le terminent; on disait d'ailleurs la *tête d'un mur* pour désigner le parement par opposition à la *queue*, qui se référait à la masse profonde [15]. »

Viollet-le-Duc a laissé une œuvre pratique si considérable, si variée et si excellente, qu'il est permis d'y voir comme la pierre de touche de son œuvre technique. On lui a reproché quelques impropriétés de termes, quelques définitions aventureuses et on les a citées, ce qui prouve que les plus savants, les plus experts et les plus doctes peuvent errer.

On doit encore un souvenir à Ern. Bosc, pour son *Dictionnaire raisonné d'architecture et des sciences et arts qui s'y rattachent*, 4 vol. in-4°, Paris, 1877-1880, et à Pierre Chabat, auteur d'un *Dictionnaire des termes employés dans la construction*, 3 vol. in-8°, Paris, 1875-1878; 2e édit. 4 vol. in-8°, Paris, 1881; ce sont des ouvrages auxquels il est toujours utile de recourir lorsqu'on souhaite apprendre.

Dans une *Introduction à un lexique archéologique*, J.-A. Brutails faisait observer que souvent un même terme sert avec des significations différentes à plusieurs corps de métier; pour les fumistes, le foyer est le lieu où s'opère la combustion; pour les marbriers, c'est une dalle devant la cheminée; pour les tapissiers, un tapis; pour les miroitiers, une glace posée sur la cheminée; mais à énumérer ainsi on peut réussir à montrer la difficulté d'une entreprise; on aboutit ordinairement à ne pas l'entreprendre et à décourager ceux qui, volontiers, s'y seraient employés. De même lorsqu'on se met à rechercher l'histoire de sens successif d'un terme; sans aucun doute, la vie des mots est aussi instructive que surprenante, mais il arrive que ceux qui s'adonnent à cette étude écrivent sur un mot tout un volume,et un gros volume (par exemple *elementum*, *sacramentum*), et après ce grand effort passent à d'autres travaux; du lexique entrevu et, parfois, promis, il n'est plus question.

Le principal mérite d'un lexique, c'est d'exister. Si on n'y lit pas que le sens du mot *chorus* est double, qu'il désigne une partie de l'édifice située entre l'abside et le transept, ou encore la partie où se trouvent les chantres — et on devrait ajouter : les chantres eux-mêmes — si cette distinction est omise, c'est regrettable, mais le lexique gardera son utilité. Il y a tels mots dont la définition est particulièrement difficile à raison de l'évolution archéologique qu'ils ont subie; c'est le cas pour le mot *cintre*. Ce fut d'abord une forme de bois nécessaire pour effectuer la construction de la plupart des voûtes, jusqu'à ce qu'elles fussent fermées et maçonnées. Mais ce cintre commande la courbure de l'arc, et de là on est amené à donner le nom de cintre à la forme courbe par opposition à la forme rectiligne. Viollet-le-Duc parle de linteau cintré pour désigner une pièce rectiligne échancrée. Enfin cintre est en voie de devenir synonyme d'arc construit, formé de claveaux ou de briques.

Tous les termes n'en sont pas là, mais la question est de commencer par un bout et de continuer. Le lexique archéologique ne doit pas être une compilation machinale, le sens critique doit y trouver place, mais le devoir de l'auteur est avant tout de grouper, de rassembler, de coordonner en tenant compte de l'usage dans la langue et de l'application chez les praticiens, son devoir est d'entreprendre et d'achever.

Abaque (=ἄβαξ, ἀβάκιον). — Tablette carrée, nommée aussi *tailloir*, qui forme le couronnement du chapiteau d'une colonne. En archéologie, le mot abaque a plusieurs significations : 1° Tablette légèrement évidée et remplie de sable fin sur lequel on trace des lettres ou des nombres, à l'usage des écoliers et des géomètres; 2° Tablette en bois ou en pierre portant des divisions qui indiquent différents ordres d'unités afin de servir au calcul; 3° Table ou damiers servant à divers jeux, principalement au jeu des douze lignes; 4° Buffet ou dressoir pourvu d'une large moulure; 5° Pétrin ou maie, composé d'une table avec des rebords assez élevés pour retenir la pâte; 6° Plateau destiné à retenir des fruits ou des mets; 7° Plaques de marbre ou de stuc servant de lambris.

Abat-jour. — 1° Inclinaison qu'un appui de fenêtre présente à l'intérieur d'un édifice ou d'un appartement, pour y faciliter l'accès de la lumière; à l'extérieur cette partie inclinée porte le nom de *glacis;* 2° Coffre en bois appliqué à l'extérieur d'une fenêtre pour intercepter la vue en laissant pénétrer l'air; les côtés du coffre sont en menuiserie pleine, les faces en lames de persienne.

Abat-son. — Lames de bois recouvertes de plomb, de zinc ou d'ardoises, posées dans les baies d'un clocher ou d'un beffroi pour garantir de la pluie et renvoyer le son des cloches vers le sol.

Abat-voix. — Plafond surmontant une chaire à prêcher.

Abécé. — Formulaire contenant la combinaison des lettres de l'alphabet.

About. — Extrémité d'un objet de forme allongée et particulièrement d'une pièce de bois ou de charpente taillée à onglet. Quelquefois les abouts sont terminés par des figurines ou par des feuilles et des figures géométriques, des monogrammes.

Abreuvoir. — 1° Espace délimité sur le bord d'une eau courante, ou bien bassin aménagé pour faire boire ou baigner les animaux domestiques; 2° Auget en forme de bassin façonné avec du plâtre ou du mortier sur le joint vertical de deux pierres, qu'on remplit de coulis pour les sceller; 3° Sillons tracés à la hachette sur les lits et les joints des pierres, afin que le mortier ou le plâtre y adhère plus fortement et s'y accroche mieux.

[1] Quicherat, *Mélanges, Moyen Age*, p. 94. — [2] Id., *ibid.*, p. 441 et 470. — [3] Id., *ibid.*, p. 455. — [4] Id., *ibid.*, p. 458. — [5] Id., *ibid.*, p. 488. — [6] Id., *ibid.*, p. 279. — [7] Id., *ibid.*, p 392 et 423. — [8] Id., *ibid.*, p. 437. — [9] Id., *ibid.*, p. 373. — [10] Id., *ibid.*, p. 134. — [11] Id., *ibid.*, p. 226. — [12] Id., *ibid.*, p. 143. — [13] Id., *ibid.*, p. 226. — [14] Id., *ibid.*, p. 452. — [15] J. A. Brutails, *Introduction à un lexique archéologique*, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, 1921, t. LXXXII, p. 343.

Abside. — (= ἁψίς, ἀψίς, *absis, absida, apsida*). Enceinte circulaire ou polygonale qui termine le chœur d'une église, ou d'une salle de vastes dimensions. Les absides ne sont pas particulières aux édifices consacrés au culte. Pline leur donne le nom vulgaire d'*olcôve*, ce qui conduit à supposer une partie des utilisations qu'a pu recevoir dans les édifices publics et les demeures privées cette disposition. Le type le plus connu de l'abside est celui de l'enfoncement semi-circulaire et recouvert par une voûte en cul-de-four, ou en demi-coupole qui forme l'extrémité de la basilique romaine. Alors l'abside était aveugle. Bien que le mot *abside* ne doive s'appliquer rigoureusement qu'à la tribune ou cul-de-four qui clôt la basilique antique, on a étendu le sens de ce mot au chevet, à l'extrémité du chœur et aux chapelles du transept ou du rond-point, on parle de chapelles absidiales qui sont les caroles. Lorsque la basilique devint le lieu préféré du culte chrétien, on désigna l'abside par les noms de *capitium, presbiterium, tribunal;* lorsqu'elle était élevée de plusieurs degrés on l'appelait *apsis gradata*. A l'époque romane l'abside est généralement tracée sur plan circulaire, mais on rencontre dès lors la forme triangulaire comme à Saint-Quinin de Vaison. Parfois l'hémicycle est, pour ainsi dire, évidé dans un massif de maçonnerie de forme carrée ou rectangulaire; on en rencontre quelques exemples en Afrique. Avant le IXe siècle, on voit des églises ou la nef principale est flanquée de bas côtés; ceux-ci se terminent par des absidioles sur l'alignement de l'abside principale; enfin on connaît quelques exemples d'églises ayant deux ou plusieurs absides, notamment Damous-el-Karita.

Acacia. — 1° Bois de construction dur et liant, très propre à la charpente et à la menuiserie; 2° Objet que les empereurs du Bas-Empire tiennent à la main et dont la signification n'est pas clairement déterminée.

Acanthe (=ἄκανθος, ἄκανθα), — Plante croissant spontanément dans le sud de l'Europe. Sa feuille a suggéré une légende répandue par Vitruve, mais qui n'est qu'une légende puisqu'on trouve en Égypte, plus de cinq siècles avant notre ère, le type du chapiteau en forme de corbeille tapissée de feuilles de lotus. Les Grecs, en véritables artistes, ont substitué l'acanthe au lotus. Il existe douze variétés d'acanthe, la forme épineuse ou sauvage est la plus connue; elle se prête si facilement à tout ce qu'on exige d'elle que c'est la feuille ornementale par excellence. L'acanthe épineuse, à l'exclusion des autres variétés, se perpétua dans les pays orientaux et connut un regain de faveur dans les chapiteaux orientaux, dits *chapiteaux théodosiens*, d'ordre composite, avec deux rangées de huit feuilles; au-dessus, entre les volutes, des feuilles droites à cinq lobes; au-dessous, un tore de feuilles d'acanthe épineuses placées obliquement. L'acanthe se perpétua tout en devenant de plus en plus abâtardie jusqu'à ce qu'elle fît place au chardon et à d'autres plantes indigènes d'Occident.

Accotement. — Espace de terrain compris entre une chaussée et son fossé, entre le ruisseau et une muraille.

Accoudoir. — Balustrade ou mur à hauteur d'appui séparant deux stalles, et permettant à ceux qui les occupent de s'accouder comme sur les bras d'un fauteuil. Les accoudoirs des stalles sont élargis à leur extrémité en forme de spatule.

Acerra (= *arca turalis*). — 1° Cassette contenant l'encens destiné aux cérémonies du culte; 2° Petit autel portatif placé devant les défunts; 3° Dans l'antiquité ecclésiastique, le mot *acerra* s'applique également à la navette et à l'encensoir.

Ache (= ἄπιον, *apium*). — Plante de la famille des ombellifères, employée pendant le Moyen Age comme crête de couronnement ou de balustrade, et principalement pour les couronnes royales.

Achéropite. — Ouvrage qui n'est pas fait de main d'homme (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 224).

Acropodium (= ἄκρος, πους). — Piédestal en bronze ou en marbre ou en pierre d'une statue.

Acrostolium. — Ornement en forme de bouclier, de casque ou de spirale, plus souvent d'un col de cygne ou d'oie dont les anciens ornaient l'extrémité supérieure de la proue des navires, et différent du *rostrum* ou bec placé plus bas.

Acrotère (= ἀκρωτηρίον). — Extrémité, sommet quelconque; aujourd'hui ce terme est réservé aux dés en pierre, engagés de distance en distance dans les balustrades qui couronnent les bâtiments, et qui servent à dissimuler les chéneaux.

Actus. — Mesure de longueur chez les Romains, 120 pieds ou 35 mètres 489.

Acubitorium. — Lieu de sépulture.

Acus = ἀκέστρα, βελόνη, ῥαφίς). — 1° Aiguille (pour coudre); 2° Épingle (pour attacher); 3° Ardillon d'une boucle, d'une broche ou d'une fibule; 4° Pointe servant à faire monter la mèche d'une lampe.

Adoucissement. — Transition obtenue au moyen d'une inclinaison entre deux membres d'architecture de saillies différentes.

Adytum (= ἄδυτον). — Partie d'un temple interdite aux profanes; on s'y introduisait par une entrée dérobée.

Aedes. — Maison; ce mot est employé de préférence pour désigner un temple païen. Son diminutif *ædicula* désigne une petite construction, maison, cellule, tombeau, mais de préférence des constructions votives commémoratives ou funéraires; le genre du mot « édicule » est masculin ou féminin, au choix.

Aerarium. — Édifice affecté au dépôt du trésor public (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1575-1597).

Aetos (= ἀέτος) qui signifie « aigle »). — Pignon, fronton, partie culminante de la façade des temples; pour soutenir la comparaison de ce membre d'architecture avec l'aigle planant, on donna le nom de *ptera*, ailes, aux colonnades extérieures.

Affamer. — Réduire l'épaisseur d'une construction, d'un membre d'architecture par la résection, au risque de réduire une partie de sa solidité ou de sa force.

Affleurer. — Juxtaposer deux corps de façon à ce que leur plan de surface soit continu.

Affouillement. — Excavation produite au pied des fondations établies dans une eau courante et les déchaussant.

Affronter. — Terme héraldique entré dans l'archéologie pour exprimer l'attitude de deux animaux deux hommes, front contre front; on exprime l'attitude opposée par le mot : *adossé*.

Agape. — Réunion à laquelle étaient affectés des locaux et un aménagement destiné à un repas (*Dictionn.*, t. I, col. 808-810).

Agellus. — Petit domaine privé affecté parfois à des inhumations. (*Dictionn.*, t. I, col. 920-921.)

Ager. — Même sens, mais dans des proportions plus étendues.

Agrafe (= *greifen* « saisir »). — 1° Crampon de fer ou de bronze servant à maintenir en position les matériaux de grand appareil et les empêchant de s disjoindre; 2° Ornement qui semble rapprocher et retenir plusieurs membres d'architecture; 3° Broche qui recevait généralement le nom de « fibule » (voir ce mot).

Agrimensores. — Arpenteurs (voir *Dictionn.*, t. I, col. 56-58).

Aigre. — Se dit du fer dont la composition est

chargée de corps étrangers, tels que le soufre, le carbone, le phosphore, l'arsenic, etc.; ce qui le rend sujet à se casser ou à s'ébrécher.

Aiguille. — Terminaison pyramidale de clocher, clocheton, pinacle, etc.

Aile (= πτερᾶ). — Parties latérales d'un édifice; ce même nom d'ailes s'appliquait encore aux colonnades qui divisaient l'intérieur des temples, ou des vestibules en plusieurs parties. En ce qui concerne les églises, on emploie généralement bas côtés et collatéraux; aile est employé de préférence pour désigner la partie latérale d'un bâtiment formant angle sur le corps principal.

Aire (= *area*). — Surface plane, superficie, espace vide ou découvert. Une *area* pouvait offrir le sol naturel ou bien un sol artificiel, c'est-à-dire empierré ou parqueté, ou même en terre battue et en plâtre. Ces dernières aires sont établies sur des bouts de bardeau ou sur des lattes posées en travers des solives. Celles ci reçoivent la forme ou chape de plâtras sur laquelle on assied le carrelage.

Ais. — Bois débité en planches pour être employé soit en charpenterie, soit pour de gros ouvrages de menuiserie.

Aitres. — Dépendance d'un édifice, d'une maison, terrain libre entourant l'église et servant de cimetière.

Ajour. — Vide pratiqué dans un objet, membre d'architecture, sculpture, baie de fenêtre, cancel, balustrade, tissu brodé.

Alba. — Vêtement tombant jusqu'aux pieds.

Albarium (= κονίαμα). — Stuc ou enduit dont on couvrait les murs en briques; il se composait de grès, de brique et de marbre pilés et broyés ensemble, pour les ornements de l'extérieur; de gypse et de plâtre pour les ornements plus délicats employés à l'intérieur des édifices. L'ouvrier qui appliquait ce stuc portait le nom d'*albarius*.

Album (= λεύκωμα). — 1° Surface couverte de plâtre blanc sur les murs d'un édifice; on y écrivait les annonces; 2° Tablette blanche portant une inscription, comme la liste des sénateurs, des *geraioi*, les édits du préteur.

Alexandrinum opus. — Ouvrage en mosaïque dont les lignes ou figures n'étaient pas composées au moyen de cubes de verre ou de marbre, mais à l'aide de tablettes découpées formant des segments des figures à exécuter.

Alignement. — Situation ou direction de plusieurs objets sur une ligne droite ou sur une ligne courbe.

Allège. — Partie du mur comprise entre l'appui d'une fenêtre et le sol; les allèges qui ne dépassent pas la hauteur d'appui, peuvent être considérés comme des parapets et quelquefois sont de simples balustrades.

Alveus. — Lit, fossé, sillon, auge, baquet ou sébille, cannelure de colonne ou de pilastre, en un mot une cavité.

Ama et Amula. — Vase servant à l'oblation du vin de la liturgie. C'est la burette quant à l'usage et le pichet quant aux dimensions.

Amande. — Ornement dont le nom indique suffisamment la forme; il alterne souvent avec des pois.

Ambitus. — On donnait ce nom parfois aux niches d'un *columbarium*.

Ambon. — Tribunes en maçonnerie dans une église pour faire la lecture de l'épître et de l'évangile.

Ambre. — Substance de couleur jaune qui fut façonnée en forme de symboles ou de perles.

Ambulacre. — Galeries dans les catacombes.

Amelet. — Petit listel ou filet qui orne les chapiteaux.

Améthyste. — Pierre précieuse de couleur violette, quartz hyalin.

Amici (= *amicire*). — 1° Terme général pour les vêtements de dessus; 2° Vêtement couvrant la tête et retombant sur les épaules.

Amorce. — Pierre saillante ou *harpes* ménagées dans la construction d'une muraille, pour servir à y lier ou rattacher une construction ultérieure, voûte ou muraille. Dans les reconstructions, les arrachements servent d'amorces.

Amortissement. — Ouvrage couronnant un bâtiment ou une partie de bâtiment : fronton, pignon, comble orné, attique sur un bâtiment; flèche sur un clocher, coq ou croix sur une flèche, épi ou girouette sur un comble, etc.

Amphithéatre (= ἀμφιθέατρον). — Édifice formé par la réunion de deux théâtres qui se rencontraient au *proscenium* de façon à ce que les gradins des spectateurs fussent ininterrompus. (*Dictionn.*, t. I, col. 1648-1682.)

Amphore (= ἀμφί, φέρειν). — 1° Vase en terre cuite muni de deux anses et terminé en pointe, on le maintenait debout en piquant celle-ci dans le sable; 2° On a parfois lié les amphores avec du ciment pour les faire entrer dans une construction.

Ampoule (= *ampulla*). — Flacon au col étroit et soufflé comme une vessie, arrondie aplati ou allongé; on les fabriquait en toute matière, mais plus ordinairement en verre ou en terre cuite. (*Dictionn.*, t. I, col. 1722-1778.)

Anaglypha ou *Anaglypta*. — Bas-relief en quelque matière que ce soit.

Analemma (= ἀνάλημμα). — 1° Soutien, particulièrement la pile ou le contrefort, et qui n'a pas été inconnu des architectes romains pour lesquels le mot correspondant serait *substructio;* 2° Piédestal des cadrans solaires.

Ancon (= ἀγκών). — 1° Encoignure, angle intérieur d'une salle; console soutenant au-dessus d'une porte une corniche d'ornement; 2° Branche d'équerre; 3° Crampon de bronze ou de fer servant à relier les matériaux de grand appareil.

Ancre. — Pièce de fer introduite à l'extrémité d'un chaînage pour maintenir l'écartement des murs.

Anglet. — Cavité fouillée en angle droit, telle que celles qui séparent les bossages ou pierres de refend. Beaucoup de caractères, et la plupart des inscriptions gravées dans les pierres et les marbres sont à anglet.

Angrois. — Petit coin de bois ou de fer qu'on emploie pour assujettir le manche d'un marteau dans son œil.

Annelet. — Filets au nombre de deux, trois ou cinq, soutenant la moulure d'un chapiteau dorique.

Annelure. — Décoration des fûts de colonne consistant en anneaux répartis sur divers points de la hauteur.

Annilles. — Anneaux de fer qu'on met autour des moyeux des roues pour les renforcer.

Annulaire. — On nomme voûte annulaire, par exemple, à Sainte-Constance, une voûte en berceau qui porte sur deux murs circulaires concentriques. Si le point d'appui intérieur se réduit à un seul pilier central autour duquel tourne la voûte sans discontinuer, comme au mausolée d'Hadrien ou quelques tombeaux sur la voie Appia, on la nomme : « voûte sur le noyau. »

Antependium. — Voile suspendu devant l'autel.

Antefixe. — Objet d'utilité et d'ornementation servant : 1° d'applique sur l'entablement; 2° de rigole donnant passage à l'eau de pluie et la versant du toit sur la rue; 3° d'applique pour cacher l'extrémité des tuiles faîtières et la jointure des tuiles plates.

Antepagmentum. — 1° Chambranle du châssis d'une porte; 2° Linteau du châssis d'une porte.

Anterides (= ἐρείσματα). — Contreforts placés contre l'extérieur d'une muraille.

Antimensium. — Autel portatif.

Apodyterium (= ἀποδυτέριον). — Chambre où l'on se déshabille, vestiaire des bains.

Apotheca (= ἀποθηκη). — 1° Magasin; 2° Grenier où on met le vin vieillir.

Appareil. — C'est le nom que l'on donne à l'assemblage des pierres employées dans la construction d'un édifice. L'appareil varie suivant la nature des matériaux et suivant la place qu'ils occupent; son importance est telle qu'il commande la forme que l'on donne à telle ou telle partie de l'architecture, puisqu'il n'est que le judicieux emploi de la matière mise en œuvre. Le *grand appareil* offre des pierres de taille de 0 m. 64 à 1 m. 60 de largeur, sur 0 m.60 à 1 mètre d'épaisseur, ou même plus. Les assises sont posées également et liées ensemble par des crampons de fer. Le *petit appareil* est formé de pierres disposées symétriquement, à peu près carrées, liées entre elles par d'épaisses couches de mortier. L'*appareil moyen* présente des pierres de dimensions variables tenant, par leurs dimensions, le milieu entre le grand et le petit appareil. Le *petit appareil allongé* se compose de pierres de dimensions variables, plus longues que larges, rappelant un peu les tuiles romaines. Les architectes romains faisaient grand usage de l'*appareil réticulé* (opus reticulatum) et de l'*appareil antique* ou *irrégulier* (opus antiquum ou incertum). Dans le premier cas, les pierres sont taillées carrément et disposées de façon que la ligne des joints forme une diagonale, ce qui donne au parement du mur l'apparence d'un réseau. Dans le second cas, on ajoutait les pierres sans ordre ni rang d'assises. Vitruve estimait ce dernier procédé plus solide que le précédent. Ces deux dispositions ne concernaient que le parement. A l'époque romaine et à l'époque romane, on voit faire usage de l'*appareil en épi* (opus spicatum) qui se compose de briques longues, disposées de manière à imiter l'arrangement des grains de blé dans l'épi. On employait ce procédé pour des parquets et il se rencontre, aujourd'hui encore, dans certains trottoirs où les briques sont appareillées en épi, ainsi que dans les parquets de bois,

Appentis. — Comble d'un bâtiment adossé à un bâtiment plus élevé et n'ayant qu'un versant pour les eaux. L'appentis offre l'apparence d'une construction provisoire; c'est une annexe à un bâtiment achevé, mais c'est ici où jamais le cas de dire que le provisoire est définitif.

Application. — Accessoire superposé à une pièce, à un objet, dans une intention décorative; on applique du marbre, un enduit, une plaque ou une feuille de métal. A l'époque romaine on employa, de préférence aux enduits toujours fragiles, des tables de marbre ou de porphyre que l'on appliquait, au moyen d'un ciment très adhérent, sur les parois des murs en brique ou en moellon. Cette manière de décorer fut une trouvaille qui, comme celle de la brique, contribua à donner un essor immense à la construction, puisqu'on n'était plus astreint à élever des murailles de pierre taillée, et qu'on pouvait revêtir de la façon la plus riche des murailles façonnées avec des matériaux disparates et grossiers. La mosaïque à fond d'or et à fond d'azur furent substituées aux fresques, dès l'époque de Constantin; elles couvrirent les parements des voûtes et des murs. Grégoire de Tours cite des églises, bâties de son temps, qui étaient décorées de marbres et de mosaïques à l'intérieur.

Aqueduc (ὑδρα γωγεῖον *Aquæductus*). — Constructions destinées à conduire l'eau d'un lieu à un autre par une pente réglée. Les eaux captées étaient amenées par divers canaux dans un réservoir commun d'où partait l'aqueduc *(caput aquæ)*; si les eaux étaient prises à un fleuve ou à un lac, le conduit principal *(specus, canalis)* s'ouvrait immédiatement sur le fleuve ou le lac. Les conduits étaient souterrains pour maintenir à l'eau sa fraîcheur, pour économiser la construction, car les conduits en terre supportaient mieux la pression de l'eau que s'ils eussent été à l'air libre. La pente des aqueducs était réglée suivant le terrain à traverser, suivant aussi la vitesse qu'on voulait donner à l'eau. Vitruve dit qu'une bonne moyenne était de 0 m. 152 par 30 mètres; cette pente était du reste extrêmement variable. Canina prétend qu'elle variait de un pied pour cent à un pied pour mille; l'aqueduc de Nîmes n'a qu'un pied pour 2 500.

Souvent les conduits suivaient les sinuosités du terrain; parfois dans les plaines, les conduits faisaient des coudes et la meilleure raison qu'on en a pu donner, c'est qu'on agissait de la sorte pour rompre la trop grande impétuosité de l'eau qui, si elle eût toujours coulé en ligne directe, aurait fini par acquérir une vitesse si considérable qu'elle aurait ébranlé la solidité de la construction.

L'eau coulait dans des canaux de maçonnerie, et, pour l'aérer, les Romains pratiquaient de distance en distance des puits qui servaient : 1° à donner de l'air; 2° à entrer dans les conduites pour les visiter et les réparer; 3° à élever le niveau de l'eau, quand l'aqueduc fonctionnait à la manière d'un syphon, pour remonter par exemple la pente d'un monticule. Les canaux étaient ordinairement construits en maçonnerie de moellons ou de briques, mais toujours revêtus d'une couche de ciment, sable et tuileaux, un véritable mortier hydraulique. Quant le canal passait sur un aqueduc, comme au pont du Gard, ce *specus* était tout en pierres jointoyées en ciment; dans ce cas, le dessus était couvert en dalles de pierres qui mesurent à cet aqueduc 1 mètre de large, 2 mètres de long et 0 m. 33 d'épaisseur; les parois latérales sont gobetées en ciment. Enfin, le fond du canal, épais de 0 m. 22, était formé par un petit blocage de chaux, de gravier et de pierre, et quelquefois de silex concassé. Les eaux très sédimenteuses ont laissé de chaque côté de l'aqueduc des dépôts qui n'ont pas moins de 0 m. 12 d'épaisseur. Voir *Dictionn.*, au mot Lyon, le paragraphe consacré aux aqueducs de cette ville, qui ont été étudiés et décrits par M. C. Germain de Montauzan dont le livre est un véritable traité — et probablement définitif — sur les aqueducs romains.

Ara (= θυτήριον, βωμός). — Autel, c'est-à-dire construction en terre, en gazon, en pierre, en briques, en marbre, etc., pour servir à l'offrande d'un sacrifice.

Arabesques. — Ornements peints ou sculptés, ou bien sculptés et peints tout à la fois, offrant un assemblage capricieux de fleurs, de fruits, d'arbustes, d'animaux réels ou fantastiques, de figures de toute espèce, à l'exclusion de la figure humaine, combinés avec divers agencements de lignes. Malgré son nom, ce genre de décoration est antérieur à l'art arabe qui en a usé.

Arases. — Pierres plus hautes ou plus basses que celles dont est formé un mur, qui servent à mettre l'arasement de niveau.

Arbalétrier. — Pièce de charpente inclinée qui, dans une ferme, s'assemble à son extrémité inférieure sur l'entrait, et à son extrémité supérieure au sommet du poinçon.

Arc. — Portion d'une courbe et, dans son acception générique, portion d'une circonférence. En architecture, on donne le nom d'arc à tout assemblage de pierres, moellons ou briques, qui franchit un espace au moyen d'une courbe. L'archéologie connaît l'arc en *plein cintre*, formé par un demi-cercle; l'arc *sur-*

baissé, formé par une demi-ellipse, le grand diamètre à la base; l'arc en *ogive* ou *tiers-point*, formé de deux portions de cercle qui se croisent, et donnent au sommet un angle curviligne plus ou moins aigu; l'arc *outre-passé* appelé aussi en fer à cheval, ou *bombé*, lorsque le centre est au-dessous de la naissance. On rencontre l'arc *angulaire* à Rome, à Ancône, à Constantinople, à Lorsch en Allemagne. L'*arc-boutant* a été surtout employé dans la construction des églises; c'est une construction légère et arquée qui part des contreforts, franchit extérieurement la largeur des collatéraux et va s'appuyer sur les murs de la nef, au point où se produit la poussée des voûtes. L'arc-boutant est une nécessité pour l'église ogivale, on le lui a assez reproché; il est certain que c'est un étai et une sorte d'échafaudage qui fait corps avec l'édifice, or un édifice terminé doit pouvoir être débarrassé de ses échafaudages, mais ici on a fait de nécessité science et beauté, de sorte que l'échafaudage est devenu une parure.

Le problème que les architectes de l'école romane s'étaient donné à résoudre était celui-ci : élever des voûtes sur la basilique antique. Car la basilique antique était couverte de charpentes, l'abside seule était voûtée; or, dans notre climat, les charpentes ne préservent pas complètement de la neige et du vent; elles se pourrissent assez rapidement quand on n'emploie pas ces dispositions modernes de chéneaux en métal, de conduits d'eau, etc., procédés qui supposent une expérience consommée de la métallurgie et des ressources qu'elle offre. De plus, les charpentes brûlent quand elles ne pourrissent pas, et un édifice couvert seulement par une charpente que l'incendie dévore, est un édifice perdu de la base au faîte. Jusqu'aux x^e^ et xi^e^ siècles, il n'est question que d'incendies d'églises entraînant des reconstructions totales. La grande préoccupation que légua la période de nos études aux architectes de la période suivante, fut le voûtage de la nef des basiliques. Mais les murs des basiliques, portés par des colonnes grêles, ne pouvaient présenter une résistance suffisante à la poussée des voûtes hautes ou basses. Ce n'est qu'au xii^e^ siècle que naquit l'arc-boutant; il fallut donc deux siècles de tâtonnements pour résoudre le problème que nous ne pouvons faire plus qu'indiquer, puisqu'il sort du cadre chronologique de ce *Dictionnaire*.

Arca (= κιβωτός). — 1° Coffre, quelles qu'en soient les dimensions et la destination : *arca pecuniæ, arca in qua Domini sacramentum fuit;* 2° Sarcophage; 3° Arche de Noé.

Arcade. — Grande baie pratiquée dans un mur ou dans un massif de maçonnerie, et composée d'un arc porté sur des trumeaux, des pieds droits ou des colonnes isolées. Toute construction qui se termine au-dessus par une surface courbe porte le nom d'*arc;* ce terme n'implique pas d'autre idée, et c'est en cela qu'il diffère de arcade, arche, etc. On dit *arcade aveugle* pour désigner une archivolte ou arc de décharge, formant avec les pieds droits une saillie dans un mur plein. Les arcades aveugles ont été employées à Ravenne et dans le Haurân; quand elles sont de petites dimensions, on les désigne sous le nom d'*arcature*.

Archéologie. — Science qui a pour objet l'étude et pour but la connaissance des ouvrages monumentaux de l'antiquité. Ce qu'aujourd'hui on n'hésite pas à appeler du nom de science n'a été longtemps, pour ceux qui s'appliquaient avec plus de bonne volonté que de méthode, qu'une manière de passe-temps ingénieux et distingué. A l'époque où l'archéologue n'était encore qu'un antiquaire, il était surtout un amateur chez qui l'érudition allait de pair avec les manies. Généralement collectionneur, il formait un cabinet sur lequel il dissertait copieusement, entassant les évidences avec les hypothèses et les vraisemblances avec les impossibilités; de nos jours une discipline s'est introduite, une méthode s'est imposée, des classements ont été entrepris, et l'archéologie est une science qui n'est plus qu'en partie conjecturale. Ceux qui s'y adonnent sont, d'ordinaire, polis, lettrés et peu fortunés.

Architecture. — L'art de bâtir. C'est le plus ancien des arts, et qui comporte une partie théorique et une partie pratique, c'est-à-dire la connaissance des règles et leur application aux nécessités. La nature des matériaux, les conditions du climat ont des exigences auxquelles il faut soumettre l'entreprise, de même qu'il faut l'adapter aux mœurs de l'époque, aux formules du goût et aux nécessités d'une destination particulière.

Architrave. — Partie de l'entablement qui porte immédiatement sur les chapiteaux des colonnes ou des pilastres. Ce mot signifie proprement *maîtresse poutre* (ἀρχός, *trabs*) et dans l'entablement antique c'est elle qui porte les autres membres de l'entablement; du x^e^ au xvi^e^ siècle, ce mot n'eut plus d'emploi, puisqu'on avait abandonné la plate-bande posant sur des colonnes pour les arcs.

Archivolte (= *arcus volutus*). — Moulure contournant l'extrados d'un arc et servant à sa décoration; cette moulure vient buter sur des impostes, des colonnettes ou un culot. Parfois elle se retourne et court horizontalement au niveau des naissances des arcs, et forme bandeau sur les trumeaux.

Arcosolium (= *arcus, solium*). — Excavation oblongue destinée à la sépulture d'un corps, ou même plusieurs; par-dessus l'excavation est ménagée une cavité cintrée, à fond plat, un arc de cercle. Cette disposition permet d'ouvrir la tombe par le sommet que referme une dalle de pierre servant de *mensa* ou table d'autel.

Ardica. — Portique extérieur.

Ardoise. — Schiste dur et compact, susceptible de se débiter en tranches de faible épaisseur; on l'a employé dans les murailles, on en retrouve dans les murs d'Angers, du Mans, dans quelques églises.

Area. — (Voir *Aire* et *Aître*). 1° Place où l'on peut bâtir; 2° Espace libre d'édifices affecté aux exercices et divertissements; 3° Plans successifs des étages d'une catacombe; 4° Espace découvert à l'entrée d'une maison, d'un temple, d'un hypogée.

Arenaria. — Carrière de sable.

Arène. — Partie centrale, ovale et plate d'un amphithéâtre où combattaient animaux et gladiateurs; le sable qui recouvrait cette piste donna son nom à l'édifice qu'on en vint à appeler « les arènes ».

Arête. — 1° Angle saillant formé par la rencontre de deux faces d'un corps solide; 2° Intersection de deux voûtes en berceau; la partie de la voûte située au droit des deux berceaux est nommée à cause de cela voûte d'arête. Au Moyen Age, ces arêtes étaient accompagnées ou renforcées de nervures qui suivaient la courbure de l'arête.

Aretier. — Pièce de charpente inclinée qui forme l'encoignure d'un comble. Une tuile dont la forme épouse et recouvre l'angle des couvertures en terre cuite sur l'arêtier, porte le nom d'*arêtière*.

Argile. — Substance minérale terreuse qu'on emploie crue et cuite. Dans ce dernier cas, elle donne une multitude de produits connus sous le nom de *terre cuite;* dans le cas contraire on la dénomme : *terre glaise*.

Armarium. — Armoire, buffet, casier pour les livres d'une bibliothèque.

Armature. — Assemblage de pièces de fer ou de

bois; servant à consolider ou à maintenir un ouvrage de maçonnerie ou de charpente.

ARMILLUM (= ψέλλιον). — 1° Bracelet pour les hommes composé de trois ou quatre tours d'or massif ou de bronze enroulés sur le bras; 2° Cercle d'or ou anneau servant à la parure des femmes; 3° Vaisseau pour contenir le vin.

ARONDE. — On désigne sous le nom de *queue d'aronde* un assemblage composé d'un tenon plus large à son extrémité qu'à son collet, d'où une vague ressemblance avec une queue d'hirondelle. Ou bien c'est une pièce détachée qu'on introduit dans les entailles pratiquées dans les pièces qu'on doit réunir.

ARUNDO. — Roseau. 1° Plume pour écrire sur papier ou papyrus; 2° Flûte faite de plusieurs tiges de roseau ou de canne d'inégales longueurs, comme dans la syringe mise entre les mains du Bon Pasteur.

ASSETTE. — Hachette de couvreur composé d'un tranchant et d'un marteau; c'est la forme de l'*ascia* antique.

ASTRAGALE. — Moulure qui sépare le fût d'une colonne de son chapiteau; ce mot vient de ἀστραγάλος, os saillant du tarse.

ATLANTE. — Figure ou demi-figure d'homme soutenant un entablement.

ATRIUM. — 1° La première pièce de la maison romaine; 2° Terrain libre précédant l'église chrétienne et l'isolant de la voie publique; de plus en plus rogné, il finit par disparaître ne laissant subsister que le *narthex*.

AUGE. — Pierre creusée et taillée pour servir de récipient.

AUGET. — Garnissage en plâtre posé entre les solives d'un plancher ou les chevrons d'un comble sur un lattis espacé, pour former le corps du plafond. C'est sur ce garnissage qu'on applique l'enduit.

AULA (= αὐλή). — 1° Cour découverte au devant d'une maison; 2° L'*atrium* et le *peristylium*.

AURÉOLE. — Cercle de laiton disposé derrière la tête des statues, et destiné à préserver cette partie plus exposée aux coups et aux mutilations. Dans la suite le nimbe prit une valeur honorifique.

AUVENT. — Sorte de petit toit en appentis placé au-dessus d'une baie pour l'abriter.

AVANT-BEC. — Renfort saillant en aval des piles des ponts pour rompre le courant et amortir le choc des glaçons.

AXE. — Ligne qui coupe un plan dans le sens de la longueur, en deux parties égales.

BACHE. — 1° Réservoir de bois ou de métal; 2° Toile imperméable; 3° Coffre vitré servant au bouturage des plantes et au forçage des primeurs.

BACQUETER. — Épuiser l'eau d'une fouille avec des écopes, des pelles, des vases, des baquets.

BADIGEON. — Lait de chaux additionné de poudre de pierre tendre ou d'ocre jaune, dont on fait usage pour couvrir d'un ton uni les murs et les saillies intérieurs ou extérieurs d'un édifice. Ce n'est guère que depuis deux siècles, écrit Viollet-le-Duc, que l'on s'est mis à badigeonner à la colle ou à la chaux les édifices, afin de dissimuler leur vétusté et les inégalités de couleur de la pierre, sous une couche uniforme de couleur grossièrement appliquée. La plupart de nos anciennes églises ont été ainsi badigeonnées à l'intérieur à plusieurs reprises, de sorte que les couches successives de badigeon forment une croûte qui émousse tous les membres de moulures et la sculpture. Souvent le badigeon a recouvert d'anciennes peintures dégradées par le temps.

BAGUE. — Membre de moulure qui divise horizontalement les colonnes dans leur hauteur, employé surtout au XII^e^ et au XIII^e^ siècles.

BAGUETTE. — Petite moulure cylindrique, plus petite que le tore, qui fait partie des corniches, des bandeaux, des archivoltes, des nervures. La baguette est simple ou décorée de perles, olives, graines de laurier, piécettes.

BAHUT. — 1° Coffre; 2° Mur bas, derrière lequel passe un chéneau ou qui supporte une grille, une balustrade.

BAIE. — Ouverture dont les côtés portent le nom de *jambages* ou *pieds-droits*; ceux de l'extérieur, *tableaux*; ceux de l'intérieur, *ébrasement*; ceux du haut, *plafond* ou *voussure*; ceux du bas, *seuil* (de porte), *appui* (de croisée).

BAILLE. — Petit baquet ou seau en bois, plus large à la base qu'au sommet.

BAIN DE MORTIER. — Lit de mortier étalé à la main préalablement à la pose d'une pierre de taille; on pouvait ainsi employer du mortier très épais, contenant peu d'eau, par conséquent diminuant peu de volume par la dessiccation, et donnant des constructions capables de résister à une pression considérable, sans que les pierres viennent à s'épauffrer et les tassements à se produire.

BALCON. — Saillie pratiquée sur la façade des bâtiments.

BALDAQUIN. — Dais ou couronnement supporté par des colonnes et tenant l'emploi du *ciborium*.

BALÈVRE. — Saillie que présente une pierre qui n'affleure pas le parement de la construction dont elle fait partie.

BALNEUM. — Bain particulier; *balneæ*, bains publics.

BALTEUS. — 1° Baudrier, ceinturon, sangle; 2° Bande qui entoure le coussin sur le côté d'un chapiteau ionique; 3° Parapet séparant une rangée de sièges d'une autre rangée, dans les amphithéâtres.

BALUSTRADE. — C'est les anciens *cancelli*, nom délaissé et devenu inintelligible même sous la forme « chancel », pour désigner les garde-corps à hauteur d'appui, le plus souvent à jour.

BANC. — 1° Hauteur du lit des pierres dans les carrières; 2° Meuble destiné à servir de siège. Dans les basiliques primitives, on ménageait une banquette de pierre ou de maçonnerie autour de l'abside, afin d'y faire asseoir les prêtres qui suivaient l'évêque. Les fidèles n'obtenaient pas cette attention et restaient debout ou agenouillés pendant les offices, mais le temps que duraient ceux-ci (une grand'messe, 4 heures, au temps de saint Césaire) devait faire admettre par tolérance pour les vieillards, les valétudinaires, l'emploi de tabourets portatifs; en Orient, où on s'accroupit, cet usage aura dû être exceptionnel. Quant aux bancs et aux chaises de nos églises modernes, ils ne remontent qu'au XVI^e^ siècle, concessions faites aux fidèles pour les attirer ou les retenir; ce mobilier bruyant et branlant a remplacé les anciens bancs qui formaient soubassement continu le long des murs des bas côtés ou des chapelles.

BANDE. — Membre d'architecture peu saillant, très souvent uni, plus long que large, servant à décorer et à rompre la monotonie des surfaces lisses.

BANDEAU. — Bande ou assise de pierre saillante moulurée, sculptée ou peinte, servant à la décoration des édifices.

BANDELETTE. — Moulure plate et unie, tenant le milieu entre le bandeau et le listel, et nommée parfois filet, réglet ou ténia.

BANNIÈRE. — Étendard militaire, religieux ou civil, suspendu à un support horizontal, suivant le mode de suspension du *labarum* (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 927-962).

BANQUETTE. — Lorsque dans une excavation, on arrive à une profondeur telle qu'on ne peut rejeter la terre enlevée sur la berge, on ménage dans la masse

une ou plusieurs banquettes qui sont des redans de 1 m. 75 de hauteur, chaque redan porte le nom de banquette.

Baptistère (= βαπτιστήριον). — 1° Bain froid aménagé dans la *cella frigidaria*, et pourvu d'un bassin circulaire auquel on accède par des degrés; 2° Édifice de forme généralement circulaire, distinct de l'église et destiné à la cérémonie du baptême des catéchumènes.

Barbacane. — 1° Baie de dimensions restreintes, longue et étroite, destinée à aérer et à éclairer les locaux accessoires. Dans les constructions militaires, on lui donne le nom de meurtrière. Les barbacanes éclairaient souvent les rez-de-chaussée, les cryptes, les tours, les clochers et des locaux tels que dépôts, magasins, granges, celliers, écuries, étables, etc.; 2° Ouvrage avancé de fortification qui protégeait un passage, une porte ou poterne, et permettait à la garnison d'une ville de se réunir sur un point saillant, hors de l'enceinte, à couvert néanmoins, pour faire une sortie.

Barbes. — 1° Inégalités de la tranche du papier; 2° Soute à poudre des navires.

Bard. — Espèce de civière, de brancards sans pied et posant sur le sol; on s'en sert surtout pour le transport des matériaux; d'où est venu *bardage* qui exprime l'action du transport des pierres à pied-d'œuvre; on a donné ce nom parfois à des plans inclinés en bois sur lesquels glissaient les matériaux.

Bardeau. — Planchettes en bois clouées jointivement sur les solives d'un plancher et servant à établir l'aire en plâtre.

Barlong. — Qui a la forme d'un rectangle allongé, d'un carré long.

Barre. — Toute pièce de bois ou de métal de forme étroite et allongée, ronde, méplate ou carrée.

Basalte. — Pierre d'origine volcanique, d'un gris noir, rougeâtre ou verdâtre, susceptible de prendre un beau poli. L'Éthiopie et l'Égypte possédaient de belles carrières.

Bas côté. — Synonyme de collatéral.

Base. — Membre d'architecture qu'on place en manière de coussin sous le fût d'une colonne pour l'exhausser, le consolider, élargir son assiette. La base des colonne diffère dans chaque ordre d'architecture. Les bases de colonnes servirent de prétexte à une décoration aussi variée et aussi riche que celle des chapiteaux, mais il n'en fut pas toujours ainsi. Les Grecs ne donnaient de bases qu'aux colonnes des ordres ionique et corinthien; l'ordre dorien n'en avait pas. Les Romains adoptèrent la base pour leurs ordres, et cette tradition se conserva au Moyen Age; la préférence continua à se porter sur les ordres corinthien et composite, plus somptueux; l'ordre toscan, ancien dorique modifié, fut peu employé. Les bases appliquées aux colonnes de ces ordres se composaient, avec quelques variétés de peu d'importance, d'une tablette inférieure carrée ou plinthe, d'un tore, d'une ou deux scoties séparées par une baguette, et d'un second tore; le fût de la colonne portait le listel et le congé. Souvent la base était posée sur un dé ou stylobate, simple ou décoré de moulures. Rien n'égale la grossièreté des bases de colonnes appartenant aux édifices des époques mérovingienne et carolingienne, comme profil et comme taille. On y trouve encore les membres des bases romaines, mais exécutées avec une telle imperfection qu'il n'est pas possible de définir leur forme, de tracer leur profil. Leur proportion, par rapport au diamètre de la colonne, est complètement arbitraire; ces bases sont parfois très hautes pour des colonnes d'un faible diamètre, et basses pour de grosses colonnes. Tantôt elles ne se composent que d'un biseau, tantôt on y voit une série de moulures superposées sans motif raisonnable. « Il nous serait difficile, disait Viollet-le-Duc, de donner une suite complète de bases de ces temps de barbarie; car il semble que chaque tailleur de pierre n'ait été guidé que par sa fantaisie, ou une tradition fort vague des formes adoptées pendant les bas temps. »

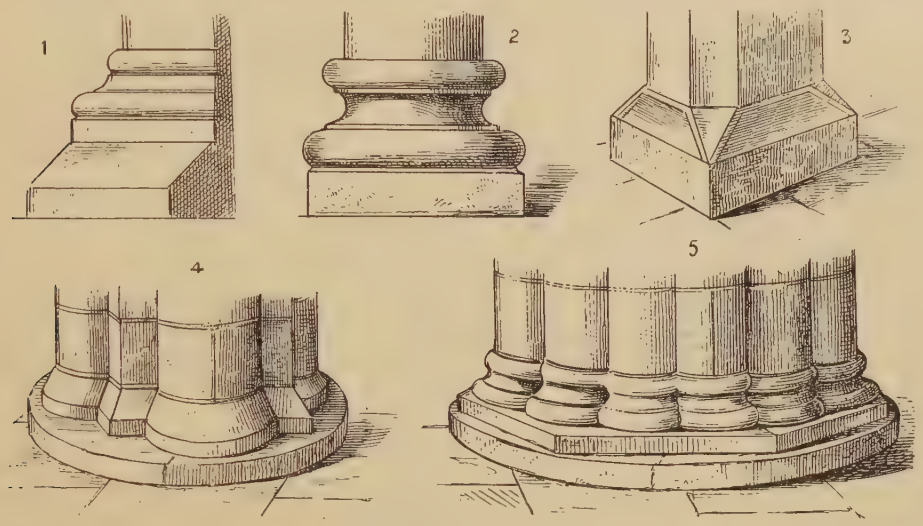

7057. — Bases de colonnes.

Un détail très remarquable distingue la base antique romaine de la base du Moyen Age dès les premiers temps : la colonne romaine porte à son extrémité inférieure une saillie composée d'un congé et d'un listel; tandis que la colonne du Moyen Age, sauf quelques rares exceptions, ne porte aucune saillie inférieure, et vient poser à cru sur la base. Ainsi, dans la colonne antique, entre le tore supérieur de la base et le fût de la colonne, il y a une moulure dépendant de celle-ci qui sert de transition. Cette moulure est supprimée dès l'époque romane. Le congé et le filet intérieur du fût de la colonne exigeaient, pour être conservés, un évidement dans toute la hauteur de ce fût; ces membres supprimés, les tailleurs de pierre s'épargnaient un travail considérable. C'est aussi pour éviter cet évidement à faire sur la longueur du fût, que l'astragale fut réunie au chapiteau au lieu de

tenir à la colonne. Voici quelques exemples des bases adoptées entre le VII[e] et le X[e] siècle. Fig. 1 est une base rencontrée dans l'église collégiale de Poissy, substruction qui fut trouvée à 0 m. 60 en contre-bas du sol de l'église du XII[e] siècle. Fig. 2 donne le profil de la plupart des bases de l'arcature carolingiennes visible, encore, dans la crypte de l'église abbatiale de Saint-Denis en France (X[e] siècle). On retrouve dans ces deux profils une grossière imitation de la base romaine des bas temps. Fig. 3 est une base de pilier à pans coupés de la crypte de Saint-Avit à Orléans; c'est un simple biseau orné d'un tracé grossièrement ciselé (VII[e] ou VIII[e] siècle) ; Fig. 4 donne les bases des piliers de la crypte de l'église de Saint-Étienne d'Auxerre (IX[e] siècle). Ici, les piliers se composent d'une masse à plan carré cantonnée de quatre demi-colonnes; la base n'est qu'un biseau reposant sur un plan circulaire. Ce fait constitue une innovation introduite dans l'architecture par le Moyen Age. L'idée de faire reposer les piliers composés de colonnes sur une première assise, offrant une assiette unique aux diverses saillies que présentent les plans de ces piliers, ne cesse de dominer dans la composition des bases des époques romane et ogivale. Fig. 5 nous en offre un autre exemple à Saint-Remy de Reims. Les piliers de la nef de cette église datent du IX[e] siècle; ils sont formés d'un faisceau de colonnes avec leur base romane corrompue reposant sur une assise basse circulaire.

Basilique. — 1° Édifice public servant de cour de justice ou de lieu de réunion; 2° Appartement à l'intérieur du palais de personnages considérables; 3° Édifices du culte chrétien.

Bas-relief. — Ouvrage de sculpture plus ou moins saillant exécuté sur un fond auquel il adhère et sans ajours.

Batardeau. — Digue destinée à garantir de toute infiltration un travail exécuté au-dessous du niveau des eaux environnantes; c'est donc une enceinte parfaitement étanche construite autour d'un emplacement submersible.

Batière. — Se dit d'un clocher terminé en pignon et dont le toit, en forme de bât, n'a que deux versants opposés.

Batons-rompus. — Ornement figurant un boudin, un tore brisé régulièrement de distance en distance.

Battant. — Partie mobile d'une porte, d'une croisée, d'une armoire, d'un volet.

Batte. — Outil de terrassier ayant la forme d'un cône ou d'un barillet, à l'extrémité d'un manche vertical.

Bayle. — Espèce d'esplanade qui est voisine des remparts d'une ville.

Beffroi. — Ouvrage de charpente destiné à contenir et à permettre la mise en branle des cloches; on a donné le nom de beffroi à la tour même qui renferme les cloches de la commune.

Bema (= βῆμα, *tribunal, pulpitum, suggestus, exedra).* — 1° Sanctuaire; 2° Ambon; 3° Siège épiscopal dans l'abside.

Bénitier. — Petite cuve en pierre, en marbre ou en métal, qui est différent du canthare des anciennes basiliques.

Berceau. — Voûte cylindrique en plein cintre; ce nom se donne aussi aux voûtes elliptique, segmentaire, ogivale, en un mot à toute voûte dont les naissances portent sur des murs parallèles.

Besants. — Disques plats sculptés dans une moulure; fréquent dans l'architecture romane.

Béton. — Mortier de chaux et sable mélangé à des cailloux, briques ou tuileaux concassés. Les Romains en ont fait un grand usage; ils employaient des chaux bien cuites et bien éteintes, presque toujours hydrauliques, des sables ou pouzzolanes parfaitement purs. Cette recette se transmit assez bien jusqu'à l'époque carolingienne, et on voit encore, dans les constructions antérieures au X[e] siècle, des massifs exécutés en béton grossier conservés sans altération.

Biais. — Tout ce qui n'est pas d'équerre relativement à un axe ou à toute autre direction déterminée.

Biforis ou *biforus* (= δίθυρος). — Portes ou fenêtres s'ouvrant à deux battants.

Bifrons. — Arcs de triomphe présentant deux faces aussi richement décorées l'une que l'autre.

Bige. — Char attelé de deux animaux tirant de front au même joug.

Bille. — Troncs et tronçons d'arbres, prêts à être sciés ou débités pour la menuiserie ou le placage.

Billettes. — Petits tronçons de cylindres, boudins ou tores, séparés par un vide de même longueur qu'eux, dont les rangs plus ou moins nombreux se chevauchent; employés sur les tailloirs des chapiteaux, archivoltes, bandeaux.

Bilychnis. — Lampe munie de deux becs et de deux mèches donnant deux flammes séparées.

Biseau. — Se dit d'une arête abattue.

Bisomus (= *bis*, σῶμα). — Sépulture pouvant contenir deux corps.

Bivium. — Bifurcation d'une route en deux branches.

Blocage. — Menues pierres qu'on jette à bain de mortier comme remplissage entre deux parements d'un mur, ou pour constituer un mur à l'aide de chaînes en pierre *(opus incertum).*

Bossage. — Saillie brute ou façonnée, pratiquée sur la face plane des murs, des arcades et même des colonnes.

Boudin. — Moulure ronde, dont la saillie égale la moitié de la hauteur et dont on fait usage pour décorer les archivoltes, les arcs doubleaux, ogives, bandeaux, etc.

Boulon. — Tige de fer rond munie d'une tête à un bout et d'un écrou à l'autre bout. Les charpentes des anciens n'étaient maintenues que par la combinaison des assemblages, des clefs de bois et ne recevaient pas de ferrures.

Boutisse. — Pierres d'appareil ou briques posées perpendiculairement aux autres pièces de la même assise, et faisant queue dans le blocage dont elles assurent la cohésion avec le parement.

Bracæ (= ἀναξυρίδες). — Braies. Vêtement ample ou collant en usage chez les barbares et pour les soldats romains.

Brique. — Tablette de terre argileuse battue, moulée, séchée au soleil et cuite au four.

Briquetage. — Appareillage de la brique.

Broche. — 1° Tige de fer appointée; 2° Crochet; 3° Fiche.

Bucrane (= βοῦς, κράνιον). — Tête de bœuf décharné, ornée de guirlandes, employée comme ornement dans les frises.

Bulga. — Petit sac de cuir attaché au bras servant à mettre l'argent (ou la semence des semeurs).

Bulla. — 1° Tête de clou en métal ciselé, servant à la décoration des portes; 2° Clou de métal ou de quelque autre matière de prix ornant un ceinturon, un baudrier; 3° Bijou qu'on suspendait au cou des enfants des deux sexes, nés de parents libres, la *bulla aurea;* celle des affranchis et des pauvres était faite de cuir, *bulla scortea.*

Butta. — Coupe de métal servant de lampe.

Buttée. — Massif de maçonnerie destiné à recevoir une poussée.

Cable. — Moulure décorée de stries parallèles figurant la torsion d'un gros cordage.

CABOCHON. — Pierre précieuse polie, mais non taillée.

CACABUS (= κακκάβη, κακκαβίς, κάκκαβος). — Marmite en terre, en fer, en étain, en bronze ou en argent; la matière en est presque toujours indiquée par une épithète.

CADRE. — Entourage d'une partie de construction (maçonnerie), d'un panneau (menuiserie).

CAILLOU. — Pierre extrêmement dure, dont la couleur va du blanc laiteux au noir et au brun rouge foncé. On l'employa souvent dans les massifs de construction, les cailloux sont souvent concassés et mélangés à la chaux hydraulique pour faire le béton par encaissement ou par blocage; les cailloux servent à l'empierrement des routes; les cailloux des bords de la mer sont appelés *galets*.

CAISSON. — Compartiment creux ménagé à la surface d'un plafond ou d'une voûte; la forme varie : carrés, losanges, cercles, ovales, hexagones, polygones; leur centre est parfois orné d'une rosace. Parfois le caisson forme un renfoncement simple, d'autres fois il a plusieurs degrés qui diminuent en largeur et en épaisseur à mesure qu'ils approchent du fond.

CALCATORIUM. — Plate-forme de maçonnerie dans la cave annexée à une vigne, formant un passage à niveau avec le haut des fûts dans lesquels on gardait le vin.

CALCÉDOINE. — Sorte d'agate d'un aspect laiteux mêlé de tons jaunes, bleuâtres ou verts.

CALCUL. — Petit caillou *(calculus)* dont on faisait usage pour les votes dans les assemblées.

CALDA (Sous-entendu *aqua)*. — Eau chaude servant à couper le vin.

CALDARIUM. — Chambre de séchage dans les thermes. Étuve d'un bain

CALIGÆ. — Sorte de bas enveloppant le pied et la jambe jusqu'au genou.

CALLICULÆ. — Appliques en tissu ou en métal, de forme ronde, sur le vêtement.

CALOTTE. — 1° Partie supérieure d'une voûte sphérique; 2° Voussure pleine qui se rapproche plus ou moins de la forme sphérique.

CAMAIEU. — Peinture d'une seule couleur faite en vue d'imiter les bas-reliefs; on emploie aussi le mot *grisaille*.

CAMÉE. — Pierre fine travaillée en relief; au contraire, l'intaille est travaillée en creux.

CAMPANILE. — Campanile se dit d'un clocher analogue à une lanterne et surmontant le comble d'un édifice; une cloche ou plusieurs y étaient suspendues. Le terme a été appliqué à des tours rondes ou carrées, beffrois ou clochers importants.

CAMPO-SANTO. — Champ béni destiné aux sépultures.

CANCEL. — Mot vieilli, qui désignait les clôtures entourant le chœur d'une église, soit treilles, soit balustres ou plaques ajourées.

CANIVEAU. — Petite rigole, ou pierre creusée en manière de canal, pour servir à l'écoulement des eaux pluviales.

CANNELURE. — Cavité longitudinale disposée verticalement ou en hélice sur divers membres d'architecture, principalement les fûts de colonnes ou de pilastres. Elles sont tantôt demi-cylindriques et tantôt plates, tantôt lisses et tantôt décorées.

CANTHARE (= κάνθαρος). — 1° Gobelet, coupe, vasque dans laquelle se répandait l'eau de la fontaine de l'*atrium;* par extension, bénitier; 2° Disque de métal muni de chandelles de cire devenu au Moyen Age la « couronne de lumière » ou *polycandilon*.

CAPIS. — Pot à mettre le vin de forme et d'usage antiques, avec une seule anse.

CAPITIUM. — Vêtement de dessous à l'usage des femmes et rendant les services du corset.

CAPITULUM (= ἐπίκρανον, κινόκρανον). — Chapiteau d'une colonne.

CAPREOLUS (= συγκύπτης). — Contre-fiche, terme technique du métier de charpentier. C'est une pièce de bois placée en biais dans une poutre de séparation ou dans la charpente d'un toit, pour former un triangle qui affermit la construction.

CAPSA. — Boîte ou cassette en bois, ivoire, argent, etc., de petites dimensions.

CAPSUM. — Nef d'une église.

CARBATINÆ. — Chau sures.

CARCERES. — 1° Prisons; 2° Logettes dans les amphithéâtres et dans les cirques où on enfermait les figurants, bêtes ou gens; les *carceres* étaient ordinairement voûtées et, dans les cirques, leurs portes s'ouvraient directement sur la piste.

CARCHESIUM. — Grue servant à décharger ou à charger les navires dans les ports.

CARREAU. — 1° Tablette de pierre, de marbre ou de terre cuite, carrée ou polygonale, qui sert à paver l'intérieur des édifices ou des appartements; 2° Petit bloc de pierre taillée, de peu d'épaisseur, qui alterne dans la construction avec les boutisses pour faire liaison; 3° Mettre au carreau est un procédé pour reproduire avec exactitude et rapidité un modèle donné.

CARRELAGE. — Assemblage de carreaux de pavement. Les Romains couvraient ordinairement l'aire des salles à rez-de-chaussée de mosaïques, composées de petits cubes de marbre de diverses couleurs, formant, par leur juxtaposition, des dessins colorés, des ornements et même des sujets. Ils avaient recours parfois à de grandes dalles de marbre ou de pierres carrées, oblongues, polygonales ou circulaires, pour daller les salles très fréquentées; car la mosaïque durait peu de temps sous les pas de la foule. La brique était réservée pour les pavages plus vulgaires. Pendant les premiers siècles du Moyen Age, en France, ces traditions furent conservées; mais les marbres, dans le Nord, étaient peu communs, la façon de la mosaïque dispendieuse; elle ne fut que rarement employée pour les pavages; on lui préféra les dallages gravés et incrustés de mastics de couleurs, ou les terres cuites émaillées. Il est vraisemblable que, dès l'époque carolingienne, les carrelages en briques de couleur étaient en usage.

CARTOUCHE. — Champ de pierre, de bois ou de métal,destiné à recevoir une inscription ou une figure.

CASTULA. — Jupon de femme.

CASULA. — 1° Cabane; 2° Manteau à capuchon.

CATABATICUM. — Escalier.

CATAGRAPHA (= τὰ κατάγραφα). — Peinture sur laquelle les figures sont représentées en perspective ou « en raccourci ».

CATARACTA. — Orifice horizontal ou soupirail pris sur la voûte de la *confessio* d'un saint.

CATASTA. — 1° Échafaud ou plate-forme élevée, en bois, servant dans les marchés à l'exposition des esclaves; dans l'amphithéâtre, à l'exposition des condamnés aux bêtes; dans le prétoire, à celle des accusés; 2° lit ou grille de fer.

CAULICULI. — Petites feuilles du chapiteau corinthien, au nombre de quatre sur chaque face. Ces feuilles sortent des tigettes, et soutiennent deux à deux les volutes d'angle et celle de face du chapiteau. On retrouve les caulicoles sur les chapiteaux romans, et elles n'ont pas disparu même sur les chapiteaux sans volute.

CAUPONA (= ξενοδοκεῖον, πανδοκεῖον). — Auberge, hôtellerie.

CAVÆDIUM (= *cavum, ædium)*. — Cour intérieure

d'une habitation, formée par le parallélogramme des quatre murailles. A l'époque impériale, le *cavædium* avait pris le nom et l'aménagement de l'*atrium*.

CAVEA. — 1° Cage ou tanière artificielle pour les bêtes féroces; 2° Partie inférieure d'un amphithéâtre.

CAVET. — Moulure concave formée par un quart de cercle ou une portion quelconque de cercle.

CELLA. — 1° Cave, magasin, dépôt; 2° Petites chambres dans les hôtelleries et les dortoirs d'esclaves; 3° Intérieur d'un temple, la partie close entre les quatre murs latéraux, non compris le portique et le péristyle; 4° Chapelle commémorative dans un cimetière.

CEPOTAPHIUM (= κηποτάφιον). — Tombe située dans un jardin; différent de *cénotaphe*, tombe vide élevée à la mémoire d'un défunt.

CÉRAMIQUE. — Art de fabriquer des objets en terre cuite

CHAINAGE. — Opération qui a pour but de relier et de maintenir réunis entre eux des matériaux, des murs, des parties de bâtiment. On a recours à des pièces de bois ou de métal, posées horizontalement dans l'épaisseur des matériaux ou des murs. Les Grecs et les Romains, lorsqu'ils construisaient en assises de pierres de taille ou de marbre, avaient l'habitude de relier ces assises entre elles par de gros goujons de fer, de bronze ou même de bois, et les blocs entre eux par des crampons ou des queues d'aronde. Mais les Grecs et les Romains posaient les blocs de pierre taillés à côté les uns des autres, et les uns sur les autres sans mortier. Le mortier n'était employé, chez les Romains, que pour les blocages, les ouvrages de moellon ou de brique, jamais avec la pierre de taille. Dès l'époque mérovingienne, on avait adopté une construction mixte, qui n'était plus le moellon smillé des Romains et qui n'était pas l'ouvrage antique en pierre de taille : c'était une sorte de grossier blocage revêtu de parements de carreaux de pierre, assez mal taillés et réunis entre eux par des couches épaisses de mortier. Du temps de César, les Gaulois posaient, dans l'épaisseur de leurs murailles de défense, des longrines et des traverses de bois assemblées entre les rangs de pierre. Peut-être cet usage avait-il laissé des traces même après l'introduction des arts romains dans la Gaule. Ce qu'on peut donner comme certain, c'est que l'on trouve, dans presque toutes les constructions mérovingiennes et carolingiennes, des pièces de bois noyées longitudinalement dans l'épaisseur des murs, en élévation et même en fondation. Ces pièces de bois présentent un équarrissage qui varie de 0 m.12 × 0 m.12 à 0 m.20 × 0 m.20. Il est superflu d'ajouter que le bois a disparu, et se trouve réduit en poussière, mais son moule existe dans les maçonneries.

Dans les murs faits de petits matériaux (moellons, briques, etc.) on donne le nom de chaînes à des espèces de piles formées d'assises de pierre ou de matériaux résistants, se reliant aux maçonneries et ne présentant pas de saillie sur le nu des murs; les assises sont alternativement longues et courtes.

CHALCIDICUM (= χαλκιδικόν). — Portique large, bas et profond, couvert d'un toit, soutenu par des pilastres et attaché à l'entrée principale d'un édifice dont il protégeait la porte.

CHAMBRANLE. — Encadrement de bois, de pierre, de marbre ou de toute autre matière, uni ou mouluré qui borde une baie; un chambranle se compose de deux montants ou pieds-droits, surmontés d'une traverse.

CHAMP. — 1° Espace autour d'un cadre; 2° Surface sur laquelle un objet se détache en relief; 3° Partie la plus étroite d'une pièce de bois; 4° Surface de l'écu. Poser de champ, c'est-à-dire sur la face la plus étroite.

CHAMULCUS (= χαμουλκός). — Sorte de haquet employé pour le transport des gros matériaux de construction.

CHANFREIN. — Arête abattue suivant un angle de 45 degrés. A l'époque romane, il n'est pas rare que les moulures soient formées par la réunion de deux ou plusieurs chanfreins.

CHANTEPLEURE. — Ouverture longue et étroite pratiquée dans un mur de clôture ou de terrasse pour l'écoulement des eaux.

CHANTOURNER. — Couper en courbe une pièce de bois ou de métal suivant un profil donné, et, par extension, décrire des courbes dans du bois, du fer, etc.

CHAPE. — 1° Couche d'enduit d'épaisseur variable, faite avec des matériaux divers; 2° Voûte, lieu voûté.

CHAPELET. — Ornement de sculpture décorant des baguettes ou tores au moyen de perles, olives, amandes, piécettes.

CHAPERON. — Couverture d'un mur à une ou deux pentes, pour faciliter l'écoulement des eaux pluviales.

CHAPITEAU. — Membre d'architecture surmontant la colonne ou le pilastre, et servant de transition entre le support et l'architrave ou l'arc.

CHARNIER. — 1° Garde-manger; 2° Enclos réservé aux sépultures.

CHARPENTE. — Combinaison et assemblage de bois de gros échantillon, destinés à la construction des bâtiments publics ou privés. Les Grecs connaissaient déjà l'assemblage de charpenterie appelé *ferme*. Les Romains ont usé de charpentes, mais moins que ne l'a cru Viollet-le-Duc, ainsi que l'a montré Aug. Choisy. Cependant le bois ne manquait pas; la vieille Europe était presque entièrement couverte de forêts qu'on perçait, qu'on défrichait, mais presque sans réduire leur immense étendue. L'Italie fort déboisée ne pouvait plus fournir aux besoins de Rome, et on exploita les forêts de la Gaule. Sous les Mérovingiens, parmi les traditions des constructions romaines, celle de la charpenterie se conserva. Grégoire de Tours mentionne un grand nombre d'églises, de *villæ*, de ponts, de maisons, de palais où le bois tient une place prépondérante; à défaut de ses ouvrages, nous savons par les nombreux incendies rappelés par les chroniques, que le charpenterie a été très pratiquée jusqu'au XI^e^ siècle. Cet art devait même être arrivé alors, relativement à la maçonnerie, à une grande perfection. Malheureusement tous les exemples font défaut. La couverture des édifices se faisait par des combles peu inclinés, et cette forme exigeait l'emploi de bois d'un fort équarrissage pour résister à la charge des tuiles. Dans l'architecture romane, nous voyons longtemps, même dans le Nord, les combles conserver une assez faible inclinaison, et ce n'est guère que vers le milieu du XII^e^ siècle qu'ils prennent des pentes plus rapides.

CHASSIS. — Assemblage de pièces de bois formant cadre et entourant un panneau affleuré ou renfoncé.

CHATEAU. — Voir CHATEAU, t. III, col. 1200-1217, et LIMES, t. VI, col. 1208-1210. Château d'eau, réservoir.

CHAUSSÉE. — 1° Élévation de terre qui sert de chemin à travers un marais, ou de digue à des eaux courantes; 2° Partie d'un chemin ou d'une route pavée.

CHAUX. — *Oxyde de calcium* qui, uni à l'acide carbonique, constitue le carbonate de chaux, base de toutes les pierres calcaires; uni à l'acide sulfurique, il forme les sulfates de chaux, c'est-à-dire les gypses ou plâtres

CHEMINÉE. — Endroit où l'on fait le feu et tuyau qui entraîne la fumée au dehors.

CHEMISE. — En maçonnerie, c'est, en général, un ouvrage de couverture, de parement ou de protection; on nomme ainsi les crépis ou revêtements qui adoptent la forme de l'objet qu'ils recouvrent, en le dissimulant

parfois sous une décoration; en fortification, c'est une muraille qui empêche l'éboulement des terres.

Chenal. — Partie d'une rivière, d'un canal, d'une rade, d'un port, plus profonde que les parties voisines et dans laquelle peuvent passer les bâteaux.

Chéneau. — Espèce de canal ou rigole qui règne au bas du rampant d'un comble, et qui recueille les eaux pluviales pour les conduire dans une gargouille saillante ou dans un tuyau de descente.

Chénisque. — Ornement antique en relief, représentant la tête et le col d'une oie ou d'un cygne, qu'on plaçait à l'extrémité supérieure de la proue du navire.

Chevet. — Partie extrême de l'abside d'une église.

Cheville. — Petit morceau de bois de forme cylindrique, légèrement conique et taillé quelquefois en pointe. On introduit les chevilles avec force dans un trou traversant le tenon et la mortaise; elles servent ainsi à assujettir les assemblages de charpenterie et de menuiserie.

Chèvre. — Machine qui sert à élever des fardeaux.

Chevron. — Pièce de bois de faible équarrissage, servant dans les combles à supporter les lattis ou les voligeages qui reçoivent la couverture.

Cinabre. — *Sulfure de mercure* nommé à tort « vermillon »; matière rouge, dure, compacte, lourde.

Cintre. — Courbure intérieure d'une voûte, d'une arcade, d'un arc.

Cipolin. — Le *cipolino* est un petit oignon dont les couches superposées rappellent la disposition d'une variété de marbre gris, verdâtre et blanc.

Cippus (= στήλη). — Pilier bas, quelquefois rond, mais le plus souvent rectangulaire, tenant lieu de pierre tumulaire.

Ciseau. — Instrument en acier et tranchant; les *cisailles* servent à couper les feuilles de métal.

Citerne. — Excavation de forme et de profondeur variables, revêtue de maçonnerie hydraulique et destinée à recueillir et à conserver les eaux pluviales.

Claie. — Assemblage de bois et d'osier, composant un treillis servant à tamiser les cailloux et le sable.

Claire-voie. — 1° Ouvrages dont les pièces laissent entre elles des espaces vides, tels que les cloisons de remplissage, les combles, etc.; 2° Étage supérieur d'une nef d'église, formé par une suite de fenêtres éclairant directement la nef *(Clerestory)*.

Claustra. — Genre de fermeture de baies au moyen de dalles de pierre ou de terre cuite, ajourées de figures géométriques.

Claveau. — Pierre taillée en forme de coin et qui entre dans la composition d'un arc ou d'une voûte. Les claveaux doivent toujours être en nombre impair, et celui qui est au sommet de l'arc se nomme *clef*.

Clavus. — Raie de couleur pourpre, mêlée au tissu d'une pièce d'étoffe dont on faisait les vêtements. Elle courait le long de la tunique, dans une direction perpendiculaire, le long et de chaque côté de la poitrine. Le *laticlave* était tissé dans l'étoffe. L'*augusticlave* était une bande étroite distinctive de l'ordre équestre, comme le laticlave était distinctif de l'ordre sénatorial.

Clef. — Claveau de fermeture d'un arc.

Clenche. — Pièce principale d'un loquet qui, à l'aide d'un mentonnet, maintient fermés une porte ou un vantail.

Cloaque (= ὑπόνομος). — Égout; *cloaca maxima*, égoût principal de Rome.

Coctilis (Sous-entendre *later*). — Brique cuite au feu.

Colliciæ ou *Colliquiæ*. — Gouttières faites de tuiles concaves, placées sur le bord du toit d'une maison, pour faciliter l'écoulement des eaux fluviales vers l'*impluvium*.

Colluviarium. — Sorte de puits ou d'ouverture, pratiqué à certains intervalles dans le canal d'un aqueduc pour lui donner un libre courant d'air.

Colobium (= κολόβιον). — Tunique à manches courtes.

Colonne. — Cylindre de pierre posé sur une base ou un socle, recevant un chapiteau à son sommet et employé dans la construction comme point d'appui pour porter une plate-bande ou un arc.

Coltinage. — Transport de fardeaux à force d'homme et sur l'épaule.

Colum (= ἠθμός). — Passoir ou couloir fait en vannerie, en jonc, en sparterie ou en métal.

Columbarium. — Chambre sépulcrale dont les murs sont percés d'urnes destinées à recevoir la cendre des morts.

Colymbium (= κολύμβιον). — Vase à eau bénite.

Colymbus (= κολύμβος). — 1° Réservoir où on lavait le linge; 2° Bassin de natation.

Comble. — Réunion de pièces de bois ou de fer ou de pièces de bois et pièces de fer, destinée à supporter la couverture d'un bâtiment. Le comble et la couverture constituent le toit.

Compluvium. — Large ouverture carrée, au centre du toit, qui couvrait les quatre côtés de l'*atrium* et correspondant aux dimensions de l'*impluvium*.

Concha (= κόγχη). — 1° Abside; 2° Récipient en forme de coquille servant à l'administration du baptême.

Conditorium. — 1° Caveau souterrain servant à la sépulture; 2° Sarcophage.

Conduit. — 1° Passage; 2° Tuyau.

Confessio. — 1° Lieu de la *depositio* d'un martyr, plus tard d'un confesseur; 2° Édifice élevé en ce lieu.

Congé. — Surface concave, formant l'adoucissement d'un fût de colonne avec sa base et son chapiteau.

Conopeum (= κωνωπεῖον). — Moustiquaire.

Consignatorium. — Lieu spécialement affecté à l'administration du sacrement de confirmation.

Console. — Support incrusté dans un parement et portant un membre d'architecture en encorbellement.

Construction. — Ce n'est pas quelques lignes, c'est quelques volumes qu'il faudrait écrire sur ce mot auquel Viollet-le-Duc accorde dans son *Dictionnaire*, t. IV, un article illustré de 156 figures et long de 279 pages. Aug. Choisy a étudié l'*Art de bâtir*, chez les Romains et chez les Byzantins, et nous-même, avec son approbation, avons essayé de résumer sa doctrine dans notre *Manuel d'archéologie chrétienne*, t. II, p. 1-131.

Contignatio. — 1° Ensemble des poutres et des solives qui supportent le plancher d'un bâtiment à plusieurs étages; 2° Le plancher ou l'étage lui-même.

Contracture. — Rétrécissement de la colonne à sa partie supérieure.

Contre-fort. — Pilier de pierre ou de maçonnerie élevé en saillie contre un mur au droit d'une charge ou d'une poussée.

Corbeau. — Forte saillie de pierre, de bois ou de fer, destinée à supporter des poutres, des corniches, des arcatures et remplissant l'office d'une console.

Corniche (= κορωνίς). — Membre saillant d'architecture qui sert à couronner le faîte, le sommet d'un bâtiment quelconque. La corniche est un des membres de l'architecture du Moyen Age, qui indique le mieux combien les principes de cette architecture diffèrent de ceux admis par les Romains.

Couchis. — Pièce de bois méplate faisant partie d'un étaiement.

Coude. — Brisure à angle droit ou obtus, rarement à angle aigu.

Coulisse. — Espèce de canal formé de deux planches clouées à angle droit, et qui amène le mortier

et le béton sur les parties de construction en contrebas du sol.

Coupe. — Dessin représentant l'aspect d'un édifice supposé *coupé* verticalement.

Coupole. — Voûte hémisphérique, ou engendrée par deux courbes se coupant au sommet, ou par une demi-ellipse posée sur plan circulaire ou polygonal, soutenue sur quatre arcs doubleaux ou sur des murs

7058. — Chapelle Saint-Ferréol à Lérins.

D'après Viollet-le-Duc, *Dict. d'architecture*, t. IV, p. 348.

pleins. Un des plus anciens essais de voûte sur pendentifs, en Occident, se trouve à la pointe orientale de l'île de Saint-Honorat (voir Lérins) dans une petite église dont la construction paraît remonter au VII^e^ ou au VIII^e^ siècle, c'est la chapelle de Saint-Ferréol. (voir col. 2621). Voici l'élévation extérieure du côté de l'en-

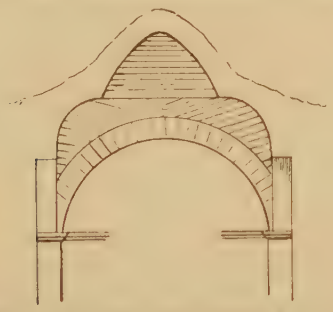

7059. — Chapelle Saint-Ferréol à Lérins.

D'après Viollet-le-Duc, *op. cit.*, t. IV, p. 349.

trée (fig. 7059). Il est difficile d'imaginer une construction plus barbare. En examinant le plan (fig. 7050), on voit, en A, la projection horizontale d'une petite coupole à base circulaire; or les espaces B ne forment point un berceau, comme on pourrait le croire, mais des pendentifs gauches, de manière à trouver une section horizontale pour la coupole A. Le constructeur a simplement fait gauchir les rangs d'un berceau pour atteindre ce résultat, ce qui lui a donné un appareil tout à fait étrange. La vue intérieure de la chapelle (fig. 7051) fait connaître la disposition des rangs de moellons qui forment les pendentifs et la petite coupole presque conique qui les surmonte. Si nous faisons une coupe sur la ligne CD du plan, nous voyons (fig. 7059) que la coupole n'est pas une calotte hémisphérique ou elliptique, mais un cône curviligne. Nous ne croyons pas qu'il existe en Occident une coupole plus ancienne que celle de Saint-Ferréol.

Coussinet. — Terme synonyme de *sommier*.

Coutre. — Outil du treillageur dont le tranchant à deux biseaux est sur la longueur.

Couverture. — Revêtement appliqué sur le comble d'un bâtiment dont il forme la toiture.

Crampon. — Morceau de fer ou de bronze replié à crochet à ses deux extrémités, ou à queue d'aronde.

Crédence. — Table de pierre supportée sur une colonnette, un pilastre, un cul-de-lampe, et adossée à un mur.

Créneau. — Toute ouverture pratiquée au sommet d'une tour ou d'une courtine, couverte ou découverte en vue de la défense. Le sens a été restreint de nos jours, et créneau se dit de l'intervalle libre entre deux petites murettes appelées *merlons*.

Crête. — Ornement découpé et à jour courant sur le faîtage d'un comble.

Croisillon. — Barres de pierre, de bois ou de métal, posées de manière à figurer une croix.

Crypte. — Chapelle située sous le chœur d'une église.

Cubiculum. — 1° Chambre; 2° Cellule funéraire dans les catacombes, transformée souvent en oratoire.

Culée. — Massif de maçonnerie qui arc-boute la poussée de la première ou de la dernière arche d'un pont.

Cuneus (= κερκίς). — Division de sièges dans un théâtre ou dans un amphithéâtre.

Cuniculus (= ὑπόνομος). — Tout passage souterrain, mais plus particulièrement une mine dans les travaux de siège.

Cyclas (= κυκλάς). — Draperie longue et ample, d'un tissu très fin, qu'on jetait autour du corps, comme le *pallium* et qui était assez large pour envelopper, s'il le fallait, la personne entière. Le bord de ce vêtement offrait un bandeau pourpre ou une broderie d'or.

Cymaise. — Moulure placée à hauteur d'appui dans les intérieurs des bâtiments.

Dais. — Ouvrage d'architecture, souvent décoré, qui couvre un autel, un trône, une chaire, une statue; son usage est analogue à celui du baldaquin ou du ciborium.

Dallage. — Pavement exécuté avec des dalles, pierres plates, dures, polies, jointives, sans ordre ou avec symétrie. La plupart des carrières de pierre calcaire possèdent des bancs supérieurs minces, d'une contexture compacte, propres à ce genre de pavage. Les Romains avaient employé comme dallages des matières précieuses, telles que le marbre, le porphyre, le granit, le jaspe même, et cela avec une prodigalité extrême. Il existe encore quelques-uns de ces dallages qui se font remarquer par la grande et simple ordonnance du dessin et la beauté des matériaux : tels sont les dallages du Panthéon de Rome, de la basilique du Forum de Trajan.

Dalmatica. — Robe en forme de blouse très longue, fabriquée en laine blanche de Dalmatie. Ce vêtement tombait sur les pieds et était décoré de deux bandes de pourpre par devant; les manches étaient longues et amples, descendant jusqu'au poignet.

Dauphin. — Figure employée pour tenir les lampes d'un lustre, pour servir d'appuis aux bras d'un fauteuil.

Dé. — Membre d'architecture ayant la forme d'un parallélipipède.

Dealbatus (= κονιατός). — Monument couvert d'un ciment blanc ou de stuc dissimulant la pierre brute ou le briquetage.

Déblai. — Terres provenant d'une fouille ou d'une excavation.

Décaper. — Enlever à l'aide d'un acide les oxydes et impuretés qui recouvrent une surface métallique afin de souder ou de peindre.

Décharge. — Procédé consistant à reporter le

poids de certaines parties de maçonnerie sur des points plus solides.

DÉJOUTEMENT. — Joint d'assemblage. Quand deux pièces de bois sont réunies bout à bout dans une même mortaise et qu'elles forment un angle aigu, on nomme cet assemblage « déjoutement ».

DÉBITEMENT. — Division, séparation des pierres calcaires suivant leurs feuillets de formation, par suite de leur pose irrationnelle ou de leur mauvaise qualité.

DÉMAIGRISSEMENT. — Disposition oblique des parements de lit et de joints d'une pierre par rapport au parement de face.

DENTICULES. — Ornement d'architecture, dés cubiques alignés à la distance d'un demi-denticule; on s'en sert pour décorer les bandeaux, corniches ioniques, corinthiennes et composites. En usage de toute antiquité dans l'architecture grecque et dans l'architecture romaine, les denticules se rencontrent sur les abaques, les bandeaux, les corniches quelque fois par rangs superposés, quelquefois en échiquier.

DEPOSITIO. — Inhumation; terme d'un usage exclusivement chrétien.

DÉRASEMENT.— Recoupe des pierres sur leur hauteur.

DESCENTE. — Voûte inclinée, voûte rampante, berceau rampant construit au-dessus d'un escalier.

DÉTENTE. — Cale en forme de coin servant à affermir les étais.

DÉTREMPE. — Peinture avec des couleurs broyées à l'eau et détrempées dans la colle.

DEXTRALE. — Bracelet porté sur la partie charnue du bras droit.

DIAMANTS. — Ornement de l'époque romane en forme de tête de clou à quatre faces triangulaires.

DIAMICTON (= διὰ μικτᾶν). — Maçonnerie composée d'un parement en briquetage et d'un blocage en moellons irréguliers, sans que blocage et parement fussent reliés par des parpaings.

DIASTYLE (= δίαστυλα). — Cancel qui isolait le *bêma* de la nef.

DIATONI (= διάτονοι). — Parpaings. C'étaient des matériaux dont la dimension égalait la largeur de la muraille; ils s'étendaient d'une face à l'autre face et assuraient la cohésion entre le parement et le blocage

DIATRETA (= διάτρητα). — Vases ou coupes à boire sur lesquels on appliquait une sorte de treillis de verre adhérant par des tenons soudés à la lampe; on s'imaginait que ce treillis était travaillé dans l'épaisseur de la coupe.

DIOTA (= διώτη). — Tout vase à deux anses.

DIPLINTHIUS. — De l'épaisseur de deux briques.

DIPHTHÈRE. — Nom donné aux peaux d'animaux préparées de façon à pouvoir écrire dessus.

DIPTEROS (= δίπτερος). — Tout édifice entouré d'un double rang de colonnes.

DIPTYQUE (= δίπτυχα). — Deux tablettes réunies par des cordons ou par des charnières et se fermant comme un livre.

DISCUS. — 1° Patène; 2° Ornement circulaire mobile qu'on appliquait à son gré.

DOLIUM. — Récipient en poterie.

DOLOIRE. — Instrument servant aux maçons à corroyer la chaux et le sable pour fabriquer le mortier.

DOME (= *domus*). — La *domus ecclesiæ*, la maison où la communauté *(ecclesia fratrum)* se rassemble pour assister à l'oblation des saints mystères. Avec le temps on a donné le nom d'église à l'édifice en forme de basilique plus ou moins modifiée, et le mot *domus* devenu superflu a servi à désigner la couverture hémisphérique ou coupole.

DONJON. — Édifice du temps féodal qui n'est ni le *castellum* romain, ni le réduit en retrait; dernier abri des défenseurs de la forteresse.

DORMANT.— Encadrement fixe dans lequel jouent les menuiseries mobiles, telles que portes, croisées, châssis.

DOSSERET. — Partie saillante d'un pied-droit qui forme le tableau d'une baie.

DOUCINE. — Moulure à double courbure, d'abord concave puis convexe.

DOUELLE.— Surface intérieure d'un claveau ou voussoir, et représentant une portion de l'intrados de l'arc.

ÉBAUCHE. — Forme que l'on donne par la taille à un quartier de pierre ou à un bloc de marbre.

ÉBÈNE. — Arbre des forêts de Ceylan, donnant un bois dur, gris pâle et susceptible de prendre une belle couleur noire.

ÉBOUSINER. — Enlever avec le marteau le *bousin* ou couche tendre qui recouvre la surface des pierres.

ÉBRASEMENT. — Disposition biaise, par rapport au plan d'axe du mur, des parois latérales d'une baie.

ÉCAILLES. — Ornement sculpté affectant d'ordinaire l'aspect des écailles de poisson, d'un emploi fréquent à l'époque romane.

ÉCHARPE. — Tringle de bois ou de fer posée en diagonale dans un panneau de porte pour le consolider ou le maintenir rigide.

ÉCHAUGUETTE. — Guérite ou logette placée en encorbellement de préférence à l'angle d'un édifice.

ÉCHIFFRE. — On nomme ainsi le mur qui situé au centre de la cage d'un escalier porte les abouts des marches. L'échiffre d'un escalier en hélice est un cylindre et prend le nom de noyau; quelquefois, celui d'arbre, quand il est en bois.

ÉCHINE. — Large moulure elliptique ou hyperbolique du chapiteau dorique, placée immédiatement au-dessous de l'abaque; ordinairement l'échine est plus haute que l'abaque, jamais moins.

ÉCOINÇON. — Pierre ou partie de mur qui dans le pied-droit d'une baie fait l'encoignure d'une embrasure.

ECTYPUS (= ἔκτυπος). — 1° Fait dans un moule au dedans duquel est creusée l'empreinte; 2° Gemme sur laquelle les figures sont travaillées en relief comme sur un camée.

ÉGLISE (= *ecclesia*). — La réunion des fidèles; ce nom a passé de la communauté à l'édifice dans lequel elle se réunit.

ÉGOUT. — Conduit souterrain destiné à recueillir et entraîner les eaux et les immondices.

ÉLÉGISSEMENT. — Ravalement pratiqué sur la longueur du champ d'un objet pour le rendre moins lourd à la vue.

ÉLÉVATION. — Représentation d'un édifice, d'une machine, d'un appareil en mesures verticales et horizontales extérieurement apparentes, sans égard à leur profondeur.

ELLYCHNIUM (= ἐλλύχνιον). — Mèche d'une chandelle ou d'une lampe à huile.

EMBARRURES. — Joints au mortier ou au plâtre faits de chaque côté des tuiles faîtières pour les sceller.

EMBASE. — Corruption du mot *base*.

EMBLEMA (= ἔμβλημα). — 1° Marqueterie; ce mot s'applique principalement à la mosaïque; 2° Ornement en saillie rattaché comme un relief sur une autre substance, par exemple, une figure d'argent sur un vase de bronze.

EMBOLOS. — Portique couvert ou cloître.

ÉMISSAIRE. — Canal artificiel pour l'écoulement des eaux stagnantes.

EMPORIUM. — Marché, entrepôt, magasins.

ENCASTRER. — Sceller une pierre saillante afin que la partie scellée ne puisse osciller dans aucun sens.

ENCAUSTIQUE (= ἐγκαυστική). — Dissolution de cire et d'essence de thérébentine servant à une peinture qu'on durcit au feu.

ENCOLPIUM (= ἐγκολπιον). — Reliquaire.

ENCORBELLEMENT. — Système de construction de

pierre ou de bois formée de corbeaux superposés, et qui permet de porter une charge en surplomb sur le nu d'un mur, d'une pile, d'un contrefort.

Endromis (= ἐνδρομίς). — Brodequins ouverts sur le devant, mais percés de trous près des bords pour passer le lacet.

Enduit. — Couverte en mortier, en plâtre, en ciment, etc., posée sur une maçonnerie de pierre, de brique ou de moellon afin d'obtenir une surface lisse, homogène.

Enfeu. — Caveau funéraire, placé généralement sous le chœur d'une église et affectant la forme d'une grande niche.

Entablement. — Couronnement d'une ordonnance d'architecture.

Entrait. — Pièce de bois horizontale faisant partie de la charpente d'un comble.

Entrelacs. — Rinceaux de tigettes qui s'enche-

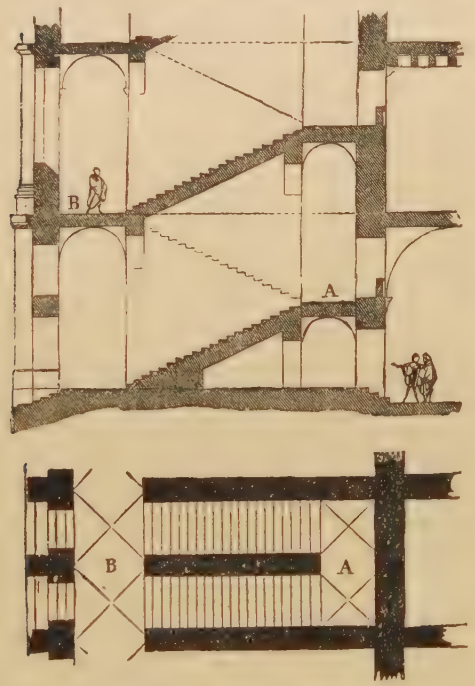

7060. — Escalier romain.

D 'après Viollet-le-Duc, *Dict. d'architecture*, t. VI, p. 288.

vêtrent; galons formant divers dessins en passant les uns sur les autres.

Épannelage. — Dégrossissage de la pierre afin de dégager les moulures, profils.

Épaufrure. — Éclat de pierre enlevé sur son arête.

Épi. — Ornement en terre cuite ou en plomb, en zinc, etc., qu'on dresse aux angles des couvertures des édifices.

Epistylium (= ἐπιστύλιον). — 1° Architrave principale reposant sur les chapiteaux; 2° Entablement qui comporte la frise et la corniche.

Érable. — Arbre qui croît dans les climats tempérés; l'érable ou faux platane est très utilisé dans la construction.

Ergastulum. — Maison de correction attachée aux fermes et aux villas pour y mettre les esclaves aux fers. Columelle recommande de construire les ergastules sous terre.

Escalier. — Assemblage de marches et de degrés qui mettent en communication des niveaux différents. Dans les édifices romains, les théâtres et amphithéâtres exceptés, les escaliers sont assez étroits et peu nombreux. D'ailleurs, les Romains employaient les escaliers à rampes droites et à vis, mais ils ne paraissent pas, du moins dans les intérieurs, avoir jamais considéré l'escalier comme un motif de décoration ornementale, ainsi qu'on l'a fait dans les temps modernes. Les escaliers des édifices antiques sont un besoin satisfait de la manière la plus simple, un moyen pour communiquer d'un étage à l'autre, rien de plus. Les Romains gardaient les dispositions monumentales des escaliers pour les degrés extérieurs à ciel ouvert. A l'intérieur, ils plaçaient toujours la rampe perpendiculairement aux murs de face, afin que les hauteurs des paliers pussent concorder avec les hauteurs des planchers, et par conséquent avec l'ordonnance des baies. L'escalier romain le plus ordinaire est ainsi disposé (fig. 7060). Il se compose de deux rampes séparées par un mur de refend, la première arrivant à un palier d'entre-sol A, la seconde au palier du premier étage B, et ainsi de suite. Les marches sont alors portées sur les voûtes rampantes, si les degrés sont très larges, ou simplement engagées par les deux bouts dans les murs si ces degrés sont étroits. C'est ainsi que sont conçus et exécutés les escaliers des thermes, des théâtres et amphithéâtres romains. On ne chercha pas d'autre système d'escalier dans les premiers monuments du Moyen Age.

Étai. — Pièce de bois droite, rigide, dont on fait usage pour soutenir une construction qui menace ruine.

Étançon. — Pièce de bois posée verticalement sous une construction pour arrêter un écrasement.

Étrésillon. — Pièce de bois destinée à empêcher deux parties d'une construction de se rapprocher.

Étuve. — Local parfaitement clos et fortement chauffé; dans les bains on le nommait *sudatorium* ou *laconicum*.

Euripus (= εὔριπος). — Tout canal ou cours d'eau artificiel.

Exèdre (= ἐξέδρα). — Salle de réunion qu'on rencontrait dans les gymnases et les maisons très riches. On y rassemblait de préférence des savants. L'exèdre était souvent terminé par une abside semi-circulaire garnie de sièges.

Exomis (= ἐξομίς). — 1° Tunique fort courte, sans manches, laissant à découvert l'épaule droite, le bras et le sein droits; 2° le *pallium* prenait le nom d'*exomis*, lorsqu'il était disposé comme le vêtement décrit.

Extrados. — Surface convexe et extérieure d'un arc ou d'une voûte.

Façade. — Ordonnance d'architecture donnant sur les dehors, sur la voie publique, sur une cour, sur un jardin.

Faïence. — Poterie de terre ou terre cuite vernissée ou émaillée.

Faîtage. — Partie supérieure d'un comble à deux égouts.

Faîtière. — Tuile courbe qui sert à couvrir le faîtage d'un comble.

Fartura. — Blocage à l'intérieur des parements d'un mur.

Fascia. — Bandage : 1° Langes de nouveau-né; 2° Bandeau-diadème; 3° Bande employée à comprimer le sein des jeunes filles, une gorge très forte étant redoutée pour la beauté; 4° Bande enveloppant la jambe du genou à la cheville; 5° Sorte de chaussette enveloppant entièrement le pied et portée sous la chaussure; 6° Sangle.

Fasti. — Almanachs gravés sur la pierre et offrant la liste des jours, mois, etc., liste des consuls, magistrats, évêques, etc.

Fastigium. — La partie supérieure d'un fronton et, par extension, le fronton entier composé du tympan et des corniches.

FAUX (plur. *fauces*). — Passage étroit mettant l'*atrium* en communication avec le *peristilium* et situé du côté du *tablinum*.

FAVUS. — Dalle ou table de marbre taillée en hexagone à l'instar des cellules d'une ruche.

FEMORALIA. — Caleçon.

FENÊTRE. — Baie ménagée dans un mur pour éclairer, aérer ou ventiler l'intérieur des édifices. Les habitations privées des Romains n'étaient pas disposées comme les nôtres. Les chambres à coucher étaient petites et ne servaient qu'au sommeil; elles recevaient souvent le jour par la porte qui donnait sur un portique et c'était suffisant. Chez les riches, on établissait, outre les cours entourées de portiques, de grandes pièces destinées aux réunions, banquets, jeux, et on les disposait autant que possible vers l'orientation la plus favorable; souvent alors, les jours, les fenêtres n'étaient fermés que par des claires-voies en bois, en métal, ou même en pierre et en marbre. Bien que les Romains connussent le verre, ils ne le fabriquaient pas en grandes pièces, c'était un objet de luxe dont on se passait dans les habitations ordinaires, ou du moins auquel on n'avait recours qu'avec parcimonie; on préférait des toiles huilées, probablement aussi du parchemin tendu et huilé. Pendant les premiers siècles du Moyen Age, le verre était une matière rare et coûteuse, d'un usage très restreint. Les habitants des pays méridionaux vivent volontiers dans une sorte de clair-obscur à l'intérieur de l'habitation, cela les protège de la chaleur excessive et des moustiques envahisseurs; leur vie se passe d'ailleurs à l'extérieur. Les Romains, qui ne modifiaient pas leur architecture en raison du climat et qui bâtissaient à Trèves comme à Rome, avaient laissé dans les Gaules des traditions qui ne furent abandonnées qu'assez tard. Dans les édifices publics, les fenêtres étaient de grandes baies cintrées percées sous les voûtes à travers les murs de remplissage; dans les habitations, les fenêtres n'étaient que des ouvertures assez étroites, rectangulaires, pour pouvoir recevoir des châssis de bois sur lesquels on posait du papier huilé, des canevas ou des morceaux de verre enchâssés dans un treillis de bois ou de métal. Rarement dans les édifices publics les fenêtres étaient vitrées, ou bien elles étaient assez étroites pour empêcher le vent de s'engouffrer dans les intérieurs; ou, si elles étaient larges, on les garnissait de réseaux de pierre, de métal ou de bois destinés à tamiser l'air venant de l'extérieur. Beaucoup d'églises et de salles romanes jusqu'au XII^e^ siècle possédaient des fenêtres sans aucune fermeture ou claire-voie.

FENESTELLA CONFESSIONIS. — Ouverture pratiquée au-dessus d'une *confessio* dans laquelle reposaient les corps saints, ce qui permettait de faire toucher les *brandea* au tombeau.

FERME. — Toute membrure de charpente qui compose une suite de travées.

FEUILLURE. — Entaille pratiquée dans l'ébrasement d'une baie pour y loger le bâti.

FIBULE (= περόνη, πόρνη, ἐνετή). — 1° Agrafe ou broche; fermoir, boucle à ardillons; 2° Cheville d'assemblage.

FILET. — Saillie de pierre destinée à empêcher l'eau glissant le long des parements de s'introduire entre les couvertures et les maçonneries; on la désigne également sous le nom de *listel*.

FISCINA. — Panier confectionné en osier, en genêt d'Espagne, en jonc et servant à la vendange.

FISTUCA. — « Dame » ou « demoiselle » des paveurs, avec laquelle on nivelait les murs en maçonnerie, on consolidait les planchers et les pavés.

FISTULA (= σωλήν). — 1° Conduite d'eau; 2° Plume à écrire.

FLABELLUM. — Éventail, chasse-mouches.

FLAGELLUM (= μάστιξ). — Fouet composé de plusieurs cordes tortillées et nouées.

FLAMMEOLUM. — Tissu d'une finesse extrême.

FLAMMEUM. — Voile nuptial.

FOISONNEMENT. — Augmentation de volume qu'acquiert la chaux en passant de l'état de chaux vive à l'état de chaux en pâte.

FONDATION. — Les Romains de l'empire ont toujours fondé leurs édifices sur un sol résistant, au moyen de larges blocages qui forment sous les constructions, des empâtements homogènes, solides, composés de débris de pierres, de cailloux, quelquefois de fragments de terre cuite et d'un mortier excellent. Les fondations romaines sont de véritables rochers factices sur lesquels on pouvait asseoir les bâtisses les plus lourdes sans craindre les ruptures et les tassements. D'ailleurs, la construction romaine étant concrète, sans élasticité, il fallait nécessairement l'établir sur des bases immuables. Pendant la période romane, les édifices sont généralement mal fondés, et cela tenait à plusieurs causes : on connaissait peu la nature des sols, les approvisionnements considérables de matériaux étaient difficiles, on ne savait plus cuire et employer convenablement la chaux. Les constructions de la période romane sont toujours faites en gros blocages, jetés pêle-mêle dans un bain de mortier, rarement elles en sont revêtues.

FORMERET (*Arc*). — Arcs ou nervures des voûtes qui sont bandés parallèlement à l'axe du berceau.

FORNIX. — 1° Arche, construction figurant un segment de cercle et formée par des intrados et des voussoirs, que tient réunis leur gravitation réciproque; 2° Chambre voûtée, étroite et commune, comme étaient celles des esclaves et des prostituées qui se livraient à leur métier sous des *fornices*, d'où est venu le mot « fornication ».

FORULUS. — Petit placard destiné à contenir des livres.

FORUM, — Espace libre, à ciel ouvert, servant à la tenue des marchés.

FOSSOR. — Terrassier, mineur, fossoyeur chargé de l'entretien, de l'agrandissement et de l'administration des catacombes, en ce sens qu'il vendait les emplacements de tombeaux.

FOUETTER. — Jeter du plâtre clair entre le latis d'un lambris ou d'un plafond, afin de pouvoir l'enduire ensuite.

FOUR. — Construction en maçonnerie qui sert à la calcination ou à la cuisson de diverses substances, telles que la pierre calcaire, les pierres à plâtre, les briques, tuiles, faïence; le pain.

FOYER. — Espace compris entre les jambages, le contre-cœur et l'âtre d'une cheminée.

FRESQUE. — Procédé de peinture dans lequel les couleurs, détrempées à l'eau, sont appliquées sur un enduit frais et s'y incorporent.

FRETTE. — Ornement de l'époque romane qui offre une sorte d'analogie avec les grecques, méandres, chevrons, bâtons rompus. On distingue la frette crénelée ou rectangulaire, la frette triangulaire.

FRIGIDARIUM. — Salle des thermes où on prenait le bain froid.

FRISE. — Partie lisse ou sculptée, plane ou bombée de l'entablement, comprise entre l'architrave et la corniche.

FRONTEAUX. — Petits frontons qui servent de couronnement à des niches.

FRONTON. — Membre d'architecture ordinairement triangulaire, ou en forme de segments de cercle, qui couronne une ordonnance d'architecture.

FUSAROLLE. — Petit membre d'architecture, astra-

gale taillé en forme de collier ou de chapelet à grains oblongs, entremêlés de perles.

Fût. — Partie principale de la colonne entre la base et le chapiteau.

Gable. — Réunion à leur sommet de deux pièces de bois inclinées.

Gachage. — Action de délayer dans l'eau le plâtre ou le ciment avant leur emploi.

Gaine. — Support de forme quadrangulaire qui s'évase de bas en haut et sert de support à un buste.

Galerie. — Passage couvert, de plain-pied, donnant à l'intérieur ou à l'extérieur, parfois même souterrain; mettant en communication plusieurs appartements.

Galet. — 1° Cailloux des bords de la mer; 2° Disque en fer, en bois, etc., servant à différents usages.

Gargouille. — Pierre creusée en forme de gouttière et posée en dégorgeoir saillant.

Garrot. — Petite pièce de bois en forme de gaine de poignard qui passe dans l'axe des cordelettes qui servent à tendre une scie. Le garrot sert à tordre les cordelettes et à les maintenir dans cet état.

Girandole. — Chandelier à plusieurs branches.

Giron. — Portion de la marche d'un escalier sur lequel on pose le pied.

Gnomon. — Style ou longue aiguille de fer ou de bronze scellée dans un cadran solaire.

Godron. — Ornement consistant en une suite de renflements; il reproduit en relief les canaux et cannelures, parfois il affecte la forme d'une goutte de suif. Cet ornement fut employé surtout à l'époque romane.

Gomphus (= γόμφος). — Large cheville en forme de coin enfoncée entre deux objets pour consolider et serrer davantage les pièces qui se touchent. Par extension ce mot désigne de larges pierres à tête ronde et en forme de coin, qu'on espaçait entre les pierres formant la bordure des trottoirs des routes ou des rues.

Gorge. — Grande moulure concave.

Gouge. — Ciseau dont la partie inférieure et le taillant sont demi-cylindriques.

Gradin. — Petite marche ou degré qui, dans les amphithéâtres, les cirques, les théâtres, servait de siège.

Graffite. — Tout texte tracé à la main libre avec un charbon, un pinceau, un poinçon, etc.

Grange. — Bâtiment d'exploitation agricole destiné à recevoir la récolte, à battre le blé, à serrer la paille ou le fourrage.

Grecque. — Ornement particulier composé de lignes droites horizontales et verticales qui s'entrelacent, mais restent toujours parallèles.

Grès. — Roche composée de grains de sable siliceux ou quartzeux, agglutinés par un ciment naturel.

Griffe. — Ornement de l'époque romane et de l'époque gothique qui, dans les bases de colonnes, sert à racheter les angles de la plinthe que les tores laissent à découvert.

Grille. — Barreaux assemblés dans des traverses et servant de clôture.

Griotte. — Marbre tacheté de rouge, de brun et de blanc.

Guichet. — 1° Petit vantail découpé dans le grand vantail d'une porte et pouvant s'ouvrir séparément; 2° Grandes portes monumentales, telles que les « guichets du Louvre ».

Guillaume. — Espèce de rabot en bois dur et armé d'une lame d'acier.

Guitares. — Pièces courbées de charpente, assemblées en vue de soutenir un petit toit en saillie pour protéger les lucarnes.

Guttæ. — Gouttes, ornement d'architecture dont on se servait sous les triglyphes d'ordre dorique dans l'architrave ou dans le taenia; quelquefois aussi sous les modillons.

Gynécée. — 1° Partie de la maison grecque réservée aux seules femmes; 2° Ateliers; 3° Galeries supérieures dans les églises.

Hachures. — Signes parallèles et rapprochés mis dans un champ quelconque pour le distinguer des portions adjacentes.

Haie. — Clôture rustique faite au moyen d'arbrisseaux épineux ou d'arbustes verts, ou simplement de branchages entrelacés.

Halle (angl. *hall*). — Marché couvert ou découvert.

Harpe. — Pierres saillantes réservées pour servir d'amorce à un bâtiment dont la construction est projetée.

Harpon. — Pièce de fer méplat ou plate-bande de fer chantournées qui servent à relier deux pièces de charpente.

Hauban. — Cordages servant à maintenir une grue, une chèvre, ou toute machine à élever des fardeaux.

Hémicycle (= ἡμικύκλιον). — Partie intérieure d'une abside, d'une grande niche ou d'un monument en demi-cercle.

Hemisphærium. — 1° Coupole d'un dôme; 2° Cadran solaire.

Hermæ (= ἑρμαῖ) et son diminutif *Hermulæ*. — Poteau surmonté d'une tête ou d'un buste de Mercure. Parfois on employait deux têtes, deux bustes; ces poteaux servaient d'indicateurs, d'ornements de barrière.

Herminette. — Hache de charpentier, servant à doler, à polir et surtout à creuser le bois.

Herse. — Sorte de grille, servant de contre-porte, armée de pointes de fer par le bas.

Hêtre. — Arbre de la famille des amentacées; son bois durcit quand on le chauffe au feu.

Heurtoir. — Marteau pour frapper aux portes.

Hippocampe (= ἱπποκάμπη). — Animal fabuleux ayant la partie antérieure du corps d'un cheval, et la partie postérieure d'un poisson.

Hotte. — Naissance d'un tuyau de cheminée en forme de pyramide tronquée.

Hourd. — Galeries en charpente qu'on posait au sommet des courtines et des tours.

Hourdage. — Exécution des ouvrages de maçonnerie faits à bain de mortier, de plâtre ou de ciment.

Huis. — Vantaux d'une porte; toute partie de menuiserie ouvrante.

Huisserie. — Partie de menuiserie isolée formant cloison ou barrière.

Hypaètre (= ὑπαιθρος). — Terme appliqué à un temple ou à un édifice sans toit pour couvrir la partie centrale de son *area*, de sorte que l'intérieur était à ciel ouvert.

Hypaethrum. — Fenêtre grillée placée au-dessus de la principale porte d'entrée d'un temple.

Hyperthyrum (ὑπέρθυρον). — Membre d'ornement consistant en une frise et une corniche supportées par des consoles, et placées d'habitude au-dessus du linteau d'un châssis de porte, dans les temples et autres grands édifices.

Hypocauste (= ὑπόκαυσις). — Fournaise avec des tuyaux courant sous le pavement d'un appartement.

Hypogée (= ὑπόγειον). — Partie d'un bâtiment qui est au-dessous du niveau du sol; par extension, voûte souterraine servant aux inhumations.

Hypotrachelium (= ὑποτραχήλιον). — La partie supérieure du fût d'une colonne, là où son diamètre est le plus petit, immédiatement sous le cou du chapiteau.

IMBREX (= καλυπτήρ). — Tuile faîtière faite pour recevoir la pluie *(imber)* et d'une forme demi-cylindrique, par opposition à la *tegula* qui était plate. L'*imbrex* couvrait la jonction de deux tuiles plates, elle était légèrement conique afin de faciliter son emboîtement.

IMBRICATION. — Ornement affectant la disposition et la forme des écailles de poisson ou de tuiles arrondies et superposées formant toiture.

IMPLUVIUM. — Bassin peu profond, carré ou de forme rectangulaire allongée, s'enfonçant au centre de l'*atrium*.

IMPOSTE. — Membre d'architecture uni ou mouluré qui couronne le pied-droit d'une arcade, qui reçoit la tombée d'un arc et de son archivolte.

INDUSIUM. — Sorte de blouse ou de peignoir qui se portait au-dessous de la chemise.

INTRADOS. — Surface intérieure d'un arc, d'une voûte.

ISODOMOS (= ἰσοδομος). — Maçonnerie dans laquelle toutes les pierres étaient taillées et équarries à la même hauteur.

JAMBAGE. — Nom que l'on donne aux deux montants verticaux d'une baie (porte ou fenêtre) lorsque cette baie est terminée par un linteau.

JAMBE. — Chaîne, pied-droit, pile ou pilier; *jambe de force*, pièce de bois oblique.

JASPE. — Pierre dure de couleur variable, c'est une espèce d'agate; employée en marqueterie et dans les mosaïques.

JOINT. — Intervalle compris entre deux pierres, deux moellons, deux briques superposés ou juxtaposés.

JOINTOIEMENT. — Garnissage en mortier, plâtre ou ciment des joints d'une maçonnerie.

JOUE. — Épaisseur de bois qui reste de chaque côté d'une mortaise ou d'une rainure.

JOUR. — Toute ouverture pratiquée dans une partie quelconque d'un bâtiment et qui donne passage à la lumière.

JUBÉ. — Tribune élevée placée à l'entrée du chœur, entre celui-ci et la nef. Les ambons n'étaient que des constructions peu importantes et pour ainsi dire des meubles en maçonnerie; le jubé prit les dimensions d'un édifice et obstrua complètement le coup d'œil. On prêchait, on chantait au jubé. A Cantorbéry, à Saint-Étienne-du-Mont, à Tournai, le jubé coupe en deux parties l'église. Celui de la cathédrale de Sens, que décrit J.-B. Thiers, s'inspirait encore de la tradition primitive et était séparé en deux ambons. « Ils sont de pierre, dit-il, séparés l'un de l'autre, le crucifix est entre deux. Ils sont soutenus par devant de quatre colonnes de pierre, qui font trois arcades en face. Ils ont chacun leur entrée du côté du chœur, et chacun leur sortie du côté de la nef, aux deux côtés de la principale porte du chœur. La plupart des autres tribunes de cette sorte n'ont que chacune un escalier par lequel on entre et on sort. Ce qu'il y a de particulier aux tribunes de Sens, est qu'on chante l'Épître dans celle qui est à gauche en entrant au chœur, et l'Évangile dans celle qui est à droite. »

JUGUMENTUM. — Linteau d'une porte.

LACERNA. — Manteau ample, ouvert sur le devant et attaché par une boucle ou une broche sous la gorge; il était pourvu d'un capuchon.

LACONICUM (= πυριατήριον). — Extrémité demi-circulaire d'une chambre thermale *(caldarium)* dans les bains.

LADRERIE. — Hôpital réservé aux lépreux.

LAMBOURDE. — 1° Pierre calcaire tendre et jaunâtre au sortir de la carrière, mais qui acquiert au contact de l'air une grande dureté; 2° Pièce de bois posée horizontalement le long d'un mur sur des corbeaux ou flanquant une poutre maîtresse, sur laquelle viennent s'assembler et porter les solives des planchers dont la construction reste apparente.

LAMBRIS. — Revêtement en bois ou en marbre: ces derniers portent de préférence le nom de *placages*.

LANTERNE. — Édifice en forme de tourelle qui surmonte un dôme et lui sert d'amortissement: *lanterne des morts*, pile creuse en pierre, terminée à son sommet par un petit pavillon ajouré, percé à sa base d'une petite porte.

LARMIER. — Membre important et saillant d'une corniche situé à peu près dans son milieu.

LATRINES (= ἀφεδρῶν, *foricæ*). Lieux d'aisance gérés par des industriels appelés *foricarii*.

LAVATORIUM. — Chambre voisine des réfectoires monastiques où on se lavait les mains avant le repas et même après, ce qui était non moins louable pour des gens qui n'usaient pour fourchette que leurs dix doigts. En quoi consistait l'installation, il est malaisé de le dire : vasque, rigole, orifice laissant tomber un filet d'eau; aucun vestige ne s'est conservé.

LECTORIUM. — Ancien nom donné à l'ambon.

LEMNISQUE (= λημνίσκος). — Ruban décerné comme récompense et qui s'attachait le plus souvent à une couronne, une palme.

LÈVRE. — Saillie qui existe à la partie supérieure de la corbeille de certains chapiteaux et qui affecte la forme d'une lèvre.

LIAIS. — Calcaire dur à grain fin, d'une contexture compacte, qui se taille assez facilement et résiste bien à la gelée.

LIAISONNER. — Disposer les matériaux d'une construction, de telle sorte que leurs joints montants soient chevauchés.

LIBAGE. — Pierre de bonne qualité, mais grossière, qui entre dans les fondations des édifices.

LIBELLA. — Niveau ou fil à plomb.

LIEN. — Terme de charpenterie pour désigner une pièce de bois qui maintient deux autres pièces plus longues en formant avec elles un troisième côté. Le lien relie le poinçon au faîte, le poinçon et l'arbalétrier.

LIERNE. — Nervure d'une voûte en arcs d'ogive qui réunit la clef des arcs ogives aux sommets des tiercerons.

LIMON. — Pièce de bois rampante qui porte les marches d'un escalier à leur extrémité opposée au mur.

LIMOUSINAGE. — Maçonneries confuses hourdées à bain de mortier ou de plâtre.

LINÇOIR. — Pièce de bois posée horizontalement au-dessus des lucarnes ou des souches de cheminées pour recevoir les chevrons du comble.

LINTEAU. — Bloc de pierre posé sur l'extrémité supérieure des jambages d'une porte ou d'une fenêtre, en plate-bande.

LISTEL. — Petite moulure plate et rectangulaire qui couronne ou accompagne une plus grande, appelée aussi *filet*.

LIT. — Situation naturelle d'une pierre dans la carrière. Les Grecs posaient leurs matériaux taillés, marbre ou pierre, à joints et lits vifs, sans mortier. Dans le grand appareil, les Romains les imitèrent avec une si grande habileté que, dans les constructions grecques et romaines élevées en pierre de taille ou en marbre, on aperçoit à peine la suture entre les blocs. Cette méthode fut reprise parfois au Moyen Age, particulièrement dans les contrées où subsistaient beaucoup de monuments antiques; toutefois l'imitation est loin d'atteindre la perfection de la taille antique en ce qui concerne les lits. Dans les provinces du centre et du nord de la France, on employa le mortier entre les pierres d'appareil depuis l'époque mérovingienne. Les lits de mortier sont fort épais du VII^e^ au XII^e^ siècle; ils deviennent fins et réguliers à cette époque. On appelle *pierre posée en délit*, celle dont le

lit de carrière est vertical au lieu d'être horizontal.

LITHOSTROTUM (= λιθόστρωτον). — Pavé de pierres. Pavement d'une voie romaine, d'un *forum*, d'une *area*.

LITRE. — Bandeau de couleur noir sur lequel on peignait, de distance en distance, des armoiries. On appliquait des litres sur les murs intérieurs et extérieurs des églises. La litre tenait lieu des tentures funéraires de nos jours.

LOBE. — Segments de cercle servant à former divers ornements, tels que roses, rosaces, etc.

LOCUS (= τόπος). — Niche rectangulaire creusée dans le sens de la longueur dans les parois des catacombes; le mot *loculus*, généralement employé, n'est pas d'usage ancien; on rencontre aussi *locellus* et, suivant le nombre de cadavres qui y reposent, le *locus* est dit *bisomus*, *trisomus*, etc., etc.

LOGE. — Pièce ou portion de galerie dépendant d'un édifice public ou privé, élevée au-dessus du sol extérieur et s'ouvrant largement sur le dehors, sans vitrines ou fermetures à demeure.

LONGRINE. — Longue pièce de bois posée sur plusieurs points d'appui et qui n'est soumise qu'à des efforts de flexion.

LOQUET. — Fermeture mécanique de portes, de volets, etc.

LOSANGE. — Figure géométrique souvent employée comme ornement dans les architectures grecque et romaine.

LOUVE. — Outil de fer, ordinairement à deux branches,que l'on emploie pour le montage des pierres dures et demi-dures qui sont taillées et même profilées. Cet outil était très employé par les Romains. Vitruve donne la description d'une louve en forme de tenailles à pinces légèrement recourbées.

LUCARNE. — Baie ouverte dans les rampants d'un comble, destinée à éclairer les galetas.

LUCERNA. — Lampe alimentée à l'huile par opposition à *candela*.

LUMINARE. — Ouverture verticale ou oblique pratiquée dans une voûte des catacombes et donnant air et lumière.

LUNETTE. — Section ménagée dans une voûte d'arête pour le passage des cordes des cloches.

LUTRIN. — Pupitre pédiculé placé ordinairement dans le chœur des églises.

MACHICOULIS. — Trous carrés ou larges rainures pratiqués horizontalement le long du chemin de ronde d'une tour ou d'une courtine, et permettant d'en défendre le pied en laissant tomber des fardeaux ou des matières brûlantes.

MAÇONNERIE. — Toute construction dans laquelle il entre de la pierre ou du moellon, de la brique, du mortier ou du plâtre.

MADRIER. — Bois d'échantillon dont on se sert principalement pour faire des plates-formes solides, des couchis, des semelles.

MÆNIANUM. — 1° Balcon faisant saillie au-dessus de la rue; 2° Rang de banquettes entre deux couloirs d'un amphithéâtre.

MAIN-COURANTE. — Appui ou couronnement d'une rampe, balustrade, etc.

MAISON. — Local servant d'habitation à l'homme et à sa famille.

MALACHITE. — Pierre d'un vert vif et veinée de façon particulière; provient des environs de Perm.

MANICA (= χειρίς). — Manche longue couvrant tout le bras jusqu'au poignet.

MARBRE (= μαρμαίρειν). — Calcaire cristallisé, dur, susceptible d'être poli.

MARGELLE. — A l'entour de l'orifice d'un puits on élève une murette assez basse en vue d'éviter les accidents et de fixer le seau servant à puiser; sur la murette on pose un appui qui est, proprement, la margelle.

MAROUFLE. — Colle très forte et très résistante dont on se sert pour coller un tableau peint sur toile, en l'appliquant soit sur une toile pour renforcer la toile peinte, soit sur un enduit, soit sur un mur. De nos jours, le marouflage s'est substitué à la peinture à fresque.

MARQUETERIE. — Assemblage de bois rares et précieux, monochrome ou polychrome, appliqué par feuillets minces sur un fond de menuiserie.

MATERIATIO. — Charpente d'un toit.

MATRONEUM (= ματρώνικον). — Lieu réservé aux femmes dans les basiliques primitives.

MÉANDRE. — Ornement courant composé de lignes brisées à angle droit, se contournant ou se chevauchant.

MENEAU. — Montant et traverse en pierre ou en bois servant à diviser une baie en compartiments.

MENSA. — Table. Parmi les nombreuses applications de ce mot, nous retiendrons la pierre plate servant d'autel sur une tombe.

MENUISERIE. — Art de travailler le bois, distinct de la charpenterie lorsqu'on commence à employer pour le débitage, la coupe et le polissage des bois, des outils très perfectionnés. L'invention de la scie remonte à une haute antiquité; les anciens connaissaient le rabot ou la demi-varlope et la varlope. Cependant, jusqu'au XIII^e^ siècle, on employait souvent, pour la menuiserie, des bois refendus, travaillés au ciseau et à la gouge sans le secours du rabot.

MERLON. — Partie saillante d'un parapet militaire, les merlons alternent avec les créneaux.

META. — Cippe marquant la limite d'une propriété.

MÉTOPE (= μετόπη). — Panneau qui, dans une frise, remplissait l'espace libre entre les triglyphes.

MEULIÈRE. — Pierre à surface très rugueuse, formée de débris quartzeux, de chaux carbonatée, d'oxyde de fer et d'alumine.

MEURTRIÈRE. — Espèce de barbacane pratiquée dans les murs dans un but défensif; le plus ordinairement une longue fente qui parfois reçoit la forme d'une croix afin de permettre l'usage de l'arbalète, ou bien la forme d'un pois évidé en son milieu ou à sa partie inférieure pour permettre l'emploi des armes à feu.

MICATIO. — Le jeu de mora.

MINARET. — Tourelle de forme élancée pourvue d'une plate-forme, d'où le muezzin ou crieur appelle cinq fois par jour les fidèles à la prière. Ces édicules flanquent au nombre de un, deux ou quatre, les mosquées musulmanes; malheureusement d'antiques édifices chrétiens transformés en mosquées ont dû subir la souillure du culte musulman à l'intérieur, et recevoir, à l'extérieur, la décoration des minarets disproportionnés à la masse des édifices.

MISÉRICORDE. — Petite console disposée sous la tablette mobile des stalles, servant de siège et permettant aux clercs, lorsque cette tablette est relevée, de s'asseoir en paraissant être debout.

MITRE. — Couronnement des tuyaux de cheminée.

MODILLON. — Ornement en forme de console renversée qu'on retrouve sous les larmiers des corniches corinthiennes et composites.

MOELLON. — Pierre de petite dimension, que l'on débite à la carrière pour élever des murs avec du mortier et du plâtre.

MOLASSE. — Pierre calcaire de médiocre qualité qu'on emploie comme moellon.

MONASTÈRE. — Ensemble des bâtiments à l'usage d'une communauté religieuse.

MONOPTÈRE (= μονόπτερος). — Chapelle, temple circulaire composé d'une colonnade à jour soutenant

un dôme sous lequel pouvait être placé un autel, mais n'ayant pas de *cella*.

Mortaise. — Entaille de forme et de dimensions variées qui reçoit un tenon.

Mortier. — Mélange de diverses matières broyées et amenées à l'état pâteux et humide, ayant la propriété de durcir et d'adhérer fortement aux matériaux de construction avec lesquels il est en contact.

Mosaïque. — Assemblage de cubes de pierre dure ou de pâtes de verre, monochrome ou polychrome, réunis avec un mastic et collés ainsi sur les parois des monuments ou sur l'aire.

Moufle. — Assemblage de poulies.

Moulin. — Appareil servant à moudre, à broyer et, par suite, le bâtiment qui abrite cet appareil.

Moulure. — Ornements creux ou saillants employés à la décoration des édifices, des meubles, d'objets d'art, etc.

Mulctra (= ἀμολγεύς). — Seau à lait, servant à traire les vaches et les chèvres.

Mur. — Massif de maçonnerie, d'une hauteur et d'une épaisseur variables, construit en pierre de taille, en meulière, en moellons, briques, cailloux, pisé, etc., servant à enclore ou à supporter les étages d'une construction.

Mutatio. — Maison de poste ou relai de chevaux établis sur les grand'routes pour le service de l'État.

Naissance. — Point de départ d'un arc, d'une voûte, sur les pieds-droits.

Naos (= ναὸς). — Sanctuaire ou *cella* du temple grec.

Nappe. — Masse d'eau qui remplit un bassin, un réservoir; elle s'écoule plate ou lisse, ou bien déchirée, ce qui se dit quand le rebord sur lequel l'eau glisse présente des dentelures qui déchirent et donnent un plus grand mouvement dans la chute.

Narthex. — Porche ou vestibule précédant la porte d'entrée principale d'une basilique et s'appliquant généralement à toute la largeur de la façade; c'est le *pronaos* des basiliques civiles.

Natte. — Ornement particulier au style romano-byzantin et qui reparut à l'époque ogivale.

Naumachie. — Joute navale donnée dans un cirque adopté pour cet usage et, parfois, l'édifice construit pour donner ces joutes.

Nébules. — Ornements de l'école romane et de l'époque de transition, appliqués à la décoration des larmiers de corniche et des moulures d'archivolte; c'est une sorte de tore ondulé, et parfois festonné.

Nerf ou *nervure*. — Moulure placée sur les arêtes d'une voûte ogivale.

Niche. — Enfoncement réservé dans l'épaisseur d'un mur, d'une maçonnerie quelconque, destiné à recevoir un objet décoratif.

Nimbe. — Disque circulaire ou ornement rectangulaire entourant la tête d'un personnage; l'emploi du nimbe carré est réservé aux vivants.

Norma (= κανών). — Équerre.

Nosocomium (= νοσοκομεῖον). — Hôpital pour les pauvres.

Noue. — Angle rentrant que forment deux rampants de combles qui se pénètrent.

Noyau. — Cylindre de pierre ou de bois montant de fond, formant l'axe d'un escalier à vis.

Nymphée (= νυμφαῖον). — Chambre élevée, décorée de colonnes, de statues, de peintures, au milieu de laquelle se trouvait une fontaine jaillissante.

Œcus (= οἶκος). — Appartement de la maison romaine rappelant la disposition dit *atrium*, quoique entièrement couvert.

Œil. — Jour circulaire pratiqué dans un comble, un pignon, un gâble, un attique, un tympan.

Ogive. — Le couronnement des tombeaux lyciens forme une ogive; il n'y a donc pas lieu de discuter la question de savoir si ce sont les architectes du XII^e^ siècle qui se sont avisés les premiers d'une figure formée par deux arcs de cercle se coupant suivant un angle quelconque. Mais les monuments de l'Asie, de la Grèce, de l'Italie, d'une très haute antiquité, qui nous montrent des ogives, dont la section est formée par deux arcs de cercle qui se coupent, présentent un appareil horizontal, c'est-à-dire que les lits des pierres formant ces berceaux sont horizontaux et non pas normaux aux courbes. C'est là cependant un point essentiel, pour des architectes, car on ne peut ainsi donner à ces surfaces concaves les noms d'*arc* ou de *voûte*. Mais les Étrusques ont fait de véritables arcs appareillés, c'est-à-dire composés de claveaux dont les coupes sont normales à la courbe, et les Romains qui ont fait des arcs et des voûtes en berceau d'arêtes, et en calotte hémisphérique, n'ont jamais adopté l'ogive, ou s'ils l'ont fait, ce sont des exceptions trop rares pour qu'on en puisse tirer une conclusion. Les Romains n'ont admis qu'une courbe génératrice de la voûte, c'est le demi-cercle, ce qu'on appelle le plein cintre ou l'arc de cercle, cintre incomplet. D'Auguste à Constantin, pas d'exception à cette méthode. Ce n'est guère qu'au VI^e^ siècle que nous voyons poindre l'ogive sur les bords de la Méditerranée, en Égypte, au Caire; et là, elle apparaît déjà comme le résultat d'un calcul.

Onyx. — Agate très fine offrant des couches parallèles de divers tons, opaques ou transparentes.

Ope (= ὀπή). — 1° Ouverture entre deux métopes; 2° Lit, cavité sur lequel repose la tête d'un entrait.

Opisthodome. — 1° Façade postérieure d'un édifice; 2° Chambre fermée bâtie derrière un temple dans des conditions analogues à nos sacristies.

Oratoire. — Local destiné dans une maison ou au dehors à recevoir des fidèles qui s'y adonnent à la prière.

Orca (= ὅρκη ou ὄρχη). — Vaisseau de terre plus petit que l'amphore.

Oriel. — Oratoire de dimensions minuscules, puisqu'il est pratiqué dans l'intérieur d'un mur.

Orle. — *Filet* ou *listel*, qu'on nomme également *gorgerin* et qui est placé sous l'ove d'un chapiteau.

Orme. — Arbre dont le bois est recherché pour la charpenterie, et qui se comporte très bien dans l'eau et dans la terre.

Ossuaire. — Bâtiment ayant la même destination que les charniers (voir ce mot).

Outremer. — Couleur bleue extraite du lapis-lazuli.

Outrepassé. — *(Arc)*. Arc dont le centre est placé au-dessus de la ligne des naissances.

Ove (= *ovum*). — 1° Moulure convexe formée par un quart de cercle; 2° Échine du chapiteau; 3° Ornement en forme d'œuf.

Pænula (= φαινόλης). — Vêtement de dessus, du genre de ceux qu'on appelait *vestimenta clausa*. Sorte de blouse ronde munie d'un capuchon, ayant à la partie supérieure un trou dans lequel on passait la tête.

Palan. — Engin servant à soulever les fardeaux.

Palée. — Rangée de pieux enfoncés dans le sol à peu de distance les uns des autres, et réunis entre eux par des chapeaux, des liernes, etc.

Palier. — Plate-forme ménagée entre les volées d'un escalier.

Palla (= ξυστις πέπλος). — Robe de cérémonie à l'usage des femmes riches.

Palliolum. — Pièce d'étoffe carrée, pliée en deux et ajustée sur la tête.

Pallium (= ἱμάτιον, φᾶρος). — Grande draperie ou couverture faite de laine, en forme de carré ou de

carré long, attachée autour du cou ou sur l'épaule par une broche et portée quelquefois sur la peau, mais ordinairement comme manteau, par-dessus la tunique.

Palmette. — Ornement qui affecte de préférence la forme de feuilles de palmier placées en regard l'une de l'autre et réunies au pied.

Pampre. — Rameau de vigne ayant ses feuilles et ses fruits.

Pan de bois. — Assemblage de différentes pièces de charpente, dont on fait des murs pour toute espèce de construction.

Panne. — Pièce de charpente en bois ou en fer posée horizontalement sur les fermes d'un comble et qui reçoit les chevrons.

Paragauda. — Ornement, bande d'or ou de soie de couleur brodée d'or cousue à la tunique; par extension le vêtement lui-même auquel on appliquait cet ornement.

Parastata. — Colonne plate ou pilastre décorant les extrémités angulaires d'un bâtiment carré au point d'intersection de deux de ses faces.

Parpaing. — Se dit d'une pierre qui fait parement sur les deux faces opposées d'un mur.

Parvis. — Atrium ou cour fermée qui précédait autrefois les églises.

Patagium (= παταγεῖον). — Large bande de pourpre ou d'or garnissant le devant d'une tunique de femme.

Patena. — Patère légèrement concave et de module variable sur laquelle on déposait l'oblation eucharistique.

Patenotres. — Ornement en forme de grains de chapelet enfilés qui se trouvent au-dessus des oves.

Patience. — Même sens que *miséricorde* (voir ce mot).

Pavonazzo. — Marbre antique, panaché de rouge et de blanc.

Pegma (= πεῖγμα). — Parmi les nombreux sens de ce mot, notons celui de buffet, bibliothèque.

Pelte (= πέλτη). — Petit bouclier en forme de croissant.

Pendentif. — Dans une voûte sphérique percée de baies cintrées, on nomme *pendentifs* les parties qui se trouvent entre ces baies, dans une voûte d'arête; au contraire, les pendentifs sont les espaces compris dans les angles qu'elle forme à ses points de naissance. On désigne encore ainsi les encorbellements placés dans les angles d'une tour carrée couronnée par un coupole : ces encorbellements sont destinés à soutenir une partie de cette coupole en rachetant la forme circulaire; dans ce cas, ils sont formés par de petits arcs, ou bien ils sont disposés en trompe.

Pénétration. — Série de points fournie par l'intersection de deux surfaces courbes qui se rencontrent, qui se pénètrent.

Péperin. — Tuf volcanique employé surtout à Rome comme pierre à bâtir.

Peplum (= πέπλον, πέπλος). — Grande draperie rectangulaire qui ne prenait forme de vêtement que lorsqu'elle était pliée et ajustée sur la personne.

Pergula. — Toute espèce de construction ajoutée sur une des faces d'une maison ou d'un édifice : 1° Appentis, hangar; 2° Balcon; 3° Salle d'exposition des peintures; 4° Salle de cours; 5° Observatoire, belvédère; 6° Vigne, treille.

Peristerium. — Colombe en métal ou en matière ouvragée servant à conserver les espèces eucharistiques.

Péristyle (= περιστύλιον). — Colonnade autour d'une cour ou dans l'intérieur d'un bâtiment, par opposition au *peripière* (= περιπτέρος) désignant une colonnade extérieure à un bâtiment.

Peuplier. — Arbre dont le bois s'emploie principalement dans les constructions rurales.

Pied. — Ancienne mesure de longueur égale à 0 m. 333.

Piédestal. — On écrivait jadis « pied d'estal » et ceci valait la plus excellente définition.

Piédouche. — Petite base ordinairement ronde, ornée de moulures, servant de support à une figurine, un buste.

Pierre. — « Les Romains, dit Viollet-le-Duc, ont été les plus intelligents explorateurs de carrières qui aient jamais existé. Les constructions de pierre qu'ils ont laissées sont élevées toujours avec les meilleurs matériaux que l'on pouvait se procurer dans le voisinage de leurs monuments. Il n'existe pas d'édifice romain dont les pierres soient de médiocre qualité; lorsque celles-ci faisaient absolument défaut dans un rayon étendu, ils employaient le caillou ou la brique, plutôt que de mettre en œuvre de la pierre à bâtir d'une qualité inférieure; et si l'on veut avoir de bonnes pierres de taille dans une contrée où les Romains ont élevé des monuments, il ne s'agit que de rechercher les carrières romaines. Même sur les terrains riches en matériaux propres à la construction, il est intéressant d'observer comment les bâtisseurs romains ont su exploiter avec une sagacité rare les meilleures carrières, quelque difficile qu'en fût l'extraction. »

Pignon. — Sommet d'un mur qui affecte la forme d'un triangle isocèle; les deux côtés adjacents à la base suivent la pente du toit ou du comble à deux égouts.

Pilastre. — Sorte de colonne plate, peu saillante sur le mur ou le pied-droit sur lesquels il est adossé. Chez les Grecs on le désignait sous le nom de παραστάδες, chez les Romains sous celui de *ante*, qui indique une tête de mur ou une chaîne saillante élevée au retour d'équerre d'un mur.

Pileolus (= πιλίδιον). — Calotte très petite, en laine feutrée, ne couvrant que le sommet du crâne.

Pilier. — Support vertical de pierre isolé, destiné à porter les charpentes ou les voûtes des édifices.

Pilotis. — Pieux enfoncés dans le sol à des distances et des profondeurs plus ou moins grandes, en terrain peu consistant susceptible de laisser glisser la maçonnerie qu'on élèverait sur ces terrains.

Pinacle. — Petite pyramide couronnant un contrefort; cet ornement n'a pas d'analogue avant le XI^e^ siècle.

Piscine. — 1° Sorte de cuve large et profonde assez pour que plusieurs adultes puissent s'y ébattre dans l'eau qu'elle contient; 2° Cuvette pratiquée ordinairement à la gauche de l'autel, dans laquelle le célébrant faisait ses ablutions après la communion.

Pisé. — Maçonnerie économique faite avec de la terre comprimée sur place; bien enduits, ces murs peuvent durer plusieurs siècles.

Plafond. — Terme générique sous lequel on désigne l'ensemble des matériaux qui forment le ciel droit ou cintré d'un appartement, d'une salle ou d'un intérieur quelconque.

Plancher. — Assemblage horizontal des solives en bois ou en fer qui supportent l'aire d'un étage ou d'un faux comble.

Platane. — Arbre dont les anciens ont fait grand usage dans leurs constructions.

Plate-bande. — Série de pierres formant une bande continue qui compose l'architrave dans les ordonnances d'architectures.

Platre. — Substance qui, délayée et gâchée avec

de l'eau, sert à réunir fortement, à la manière des mortiers, les matériaux de construction.

Plinthe (= πλίνθος). — Partie inférieure de la base d'une colonne sous le dernier tore.

Plomb. — Métal gris bleuâtre, assez mou, très malléable, mais peu ductile par suite de son peu de ténacité.

Pluteus. — 1° Barrière de bois ou de marbre fermant la partie inférieure des entrecolonnements; 2° Tablette fixée aux murs d'une chambre.

Pochon. — Écuelle et cuiller à pot.

Podium. — 1° Banquette à hauteur d'appui; 2° Socle ou console.

Poinçon. — Pièce de charpente verticale qui soutient le faîtage, et porte sur l'entrait ou le faux entrait.

Polyandre (= πολυάνδριον). — Cimetière.

Porche. — Le *narthex* était une sorte de galerie appliquée à la façade de la basilique; le *narthex* s'est en quelque sorte ramassé et concentré dans le porche qui est une construction placée devant la porte de l'église, sans s'étendre parfois à toute la façade.

Porte-a-faux. — Construction ou partie de construction qui, pour un motif quelconque, est hors d'aplomb.

Portique (= στοά). — Colonnade, longue avenue étroite couverte d'un toit supporté par des colonnes.

Postes. — Ornement courant qui consiste dans une sorte d'enroulement qui se reproduit sans cesse, et ressemble assez à des *S* penchées et engagées les unes dans les autres comme les maillons d'une chaîne.

Poterne. — Porte de peu d'importance placée ordinairement auprès d'une porte principale.

Poudingue. — Espèce de pierre formée par l'agglomération de petits cailloux agglutinés par un ciment naturel siliceux.

Poutre. — Pièce de charpente de fort équarissage qui sert à soulager la partie des solives d'un plancher.

Pouzzolane. — Produit naturel qui a la propriété de se combiner immédiatement avec la chaux, et de lui donner des qualités plus ou moins hydrauliques suivant les proportions du mélange.

Proaulium. — Vestibule d'un édifice quelconque.

Pronaos (= πρόναος). — Portique en avant d'un temple; espace ouvert, entouré de colonnes et corps de bâtiment surmonté d'un fronton, en avance sur le corps principal.

Propylées (= προπύλαια). — Portes placées en avant.

Proplasma (= προπλασμα). — Ébauche.

Proscenium. — Toute la plate-forme comprise entre l'orchestre et le mur bordant la scène dans les théâtres antiques.

Proseuque (= πρόσευχη). — Lieu d'assemblée liturgique pour les groupes juifs n'ayant pas de synagogue.

Prostyle (= πρόστυλος). — Bâtiment pourvu d'un porche supporté par une colonnade.

Prothyrum (= διάθυρον). — Allée conduisant de la *janua* (porte de la rue), à l'*ostium* (porte de la maison).

Pulpitum. — C'est l'analogue du *bêma*, de l'ambon, du légile.

Pulvinar. — Coussin; c'est le traversin de notre literie moderne.

Pupa. — Petite fille, poupée, jouet d'enfant.

Pyxis. — Petite boîte en ivoire ou en bois munie d'un couvercle. Écrin.

Quadrilobe ou *quatre-feuilles*. — Membre d'architecture formé par quatre lobes juxtaposés.

Quinconces. — Disposition en vertu de laquelle des rangées de colonnes ou d'arbres forment, de quelque côté que l'on se place, toujours des allées égales et parallèles.

Racinal. — 1° Espèce de pilotis sur lequel on asseoit des fondations légères; 2° Madrier posé sur les têtes de pilotis.

Radier. — Massif en maçonnerie ou en planches solides qui forme le fond ou lit d'un canal, d'une écluse, d'un aqueduc.

Rainure. — Entaille rectangulaire pratiquée sur des pièces de bois ou de métal, et qui est destinée à recevoir une languette ménagée sur une autre pièce avec laquelle elle doit être réunie.

Rampant. — Tout ce qui est incliné, mais surtout le comble; comble à deux rampants, c'est-à-dire à deux versants.

Rampe. — Pente d'un terrain, inclinaison d'une route.

Rape. — Grosse lime.

Rapporteur. — Instrument de mathématique servant à mesurer les angles dessinés sur le papier, et

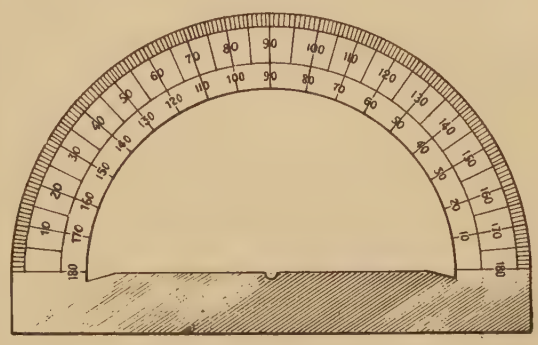

Fig. 7063. Rapporteur.

par suite permettant de les *rapporter* sur un autre plan ou sur une autre feuille de papier; de là son nom. Cet instrument porte sur sa courbe une double série de division en degrés, numérotés de 10° à 180°. L'une de ces séries va de droite à gauche, c'est la division inférieure; l'autre de gauche à droite, c'est la division supérieure. Pour se servir de cet instrument, on place sa partie horizontale supérieure (la ligne de son diamètre) sur l'un des côtés de l'angle, de manière que le sommet de celui-ci coïncide avec la petite encoche semi-circulaire pratiquée dans l'axe de diamètre ou centre de la circonférence. L'autre côté de l'angle prend alors une direction quelconque qui marque 30°, 40°, 50°, etc., et détermine ainsi l'ouverture de l'angle qui est dit mesurer 30°, 40°, 50°, etc. (fig. 7063).

Ravalement. — En maçonnerie, c'est crépir et enduire les murs en moellons, en briques ou en pan de bois. Sur les façades en pierre de taille, le ravalement consiste dans l'abatage de la pierre laissée par l'annelage, dans le taille des chambranles, profils, sculptures des moulures et des tables saillantes.

Rechampir. — Donner plusieurs couches de peintures pour obtenir des tons brillants.

Redents. — Découpures de pierres en forme de dents qui décorent les meneaux à l'époque ogivale.

Refouillement. — Évidement pratiqué dans la pierre au moyen de la masse et du poinçon.

Regard. — Ouverture en maçonnerie pratiquée pour faciliter la visite d'un aqueduc, d'un conduit.

Registres *d'orgue*. — Règles mobiles en bois qui servent dans un orgue à ouvrir et à fermer les différents jeux ou séries de tuyaux. On donne encore le nom de *registres* aux cadres superposés dans une composition d'ensemble, par exemple, dans un sarcophage coupé horizontalement.

Rehauts. — Lumières produites par les hachures

blanches dans la peinture en décor, ou par les hachures d'or.

REINS. — Parties triangulaires d'une voûte comprises entre le prolongement des pieds-droits et la tangente menée au sommet de la voûte.

REJOINTOYER. — Refaire les joints qui ont été détruits par une cause quelconque.

REMBLAI. — Terres rapportées dans une tranchée ou une excavation, ou sur un terrassement pour l'exhausser.

RENFLEMENT (= ἔντασις). — C'est une petite augmentation du diamètre de la colonne qui va s'accentuant de l'extrémité supérieure du fût de la colonne jusqu'au tiers de sa hauteur totale.

RENO. — Manteau court ne dépassant pas les reins et le ventre.

RESSAUT. — Terme synonyme d'*avant-corps*, mais s'appliquant aux parties de peu d'importance.

RESTAURATION. — Le mot et la chose sont modernes, à dit Viollet-le-Duc. Restaurer un édifice, ce n'est pas l'entretenir, le réparer ou le refaire, c'est le rétablir dans un état complet qui peut n'avoir jamais existé à un moment donné.

RETRAIT. — Contraction qu'éprouvent les matériaux, sous l'action d'une basse température.

REVÊTEMENT.— Placage ayant pour objet l'utilité ou la décoration.

RHOMBE. — Quadrilatère dont tous les côtés sont égaux sans que les angles soient droits.

RHYPAROGRAPHIA (= ῥυπαρογράφος). — Scènes de la vie commune, dans lesquelles certains peintres spécialisaient.

RHYTON (= ῥυτός). — Corne à boire « à la régalade » d'où on laissait couler le liquide.

RIGOLE. — Canal de petite dimension creusé dans la pierre.

RINCEAU. — Ornement composé de branches, fleurs, fruits, feuilles disposés par enroulements.

ROBUR. — Cachot d'une prison dans lequel s'exécutaient les sentences de mort.

ROSACE.— Ornement d'architecture composé d'un centre (*culot* ou *bouton*) autour duquel sont groupées des feuilles, de façon à former un développement circulaire.

ROTONDE. — Bâtiment circulaire recouvert d'une toiture en forme de calotte.

SABLE. — Substance minérale, pulvérulente, provenant de la désagrégation des rochers calcaires etc.

SACRARIUM. — Oratoire ou chapelle domestique; petite pièce voûtée proche du chœur où l'on renferme les vases sacrés.

SACRISTIE. — Local servant à la préparation des cérémonies du culte.

SAGUM. — Saie, sayon. Pièce d'étoffe carrée retenue sur l'épaule au moyen d'une broche.

SALLE. — Pièce de grandes dimensions dans un édifice quelconque; c'est le local où on se tient et où on reçoit.

SANCTUAIRE. — Partie de l'église chrétienne où se trouve l'autel et où on célèbre le saint sacrifice.

SAPIN. — Bois tendre et léger très employé pour la charpente et la menuiserie.

SARABALLA — Pantalons larges et longs tombant depuis la ceinture jusqu'aux pieds.

SARCOPHAGE (= σάρξ, φαγεῖν). — Récipient en pierre, marbre, terre cuite, etc., destiné à contenir la dépouille mortelle.

SARDOINE. — Variété d'agate d'un beau jaune strié de veines orangées et jaunâtres foncées. Une variété mélangée avec l'onyx fournit le *sardonyx*, qui offre alternativement des teintes mates, des teintes brillantes et d'autres transparentes.

SCHOLA (= σχολή). — 1° École; 2° Salle d'attente; 3° Salle de réunion.

SCOTIA (= σκοτία, τροχίλος). — Moulure concave à l'entour de la base d'une colonne entre les filets du tore supérieur et du tore inférieur.

SCRINIUM. — Boîte ou cassette de forme circulaire dans laquelle on déposait des livres, principalement des rouleaux.

SCUTULA (= σκυτάλη.) — Morceau de marbre ou de pierre de taille en losange et servant aux incrustations.

SCUPHYS (= δοφκο). — Tasse.

SERPENTINE. — Roche d'une couleur verte assez foncée, marquée de taches noires et blanches.

SIGMA. — Lit de table ayant la forme demi-circulaire.

SILO. — Cavité souterraine ou fosse creusée dans le sol pour conserver des graines ou certains légumes.

SMILLER. — Piquer les pierres ou les matériaux bruts de manière à ce que leurs joints et lits soient à peu près d'équerre.

SOFFITE. — Dessous d'un ouvrage suspendu, tel qu'un plafond orné de compartiments et de caissons décorés de rosaces; on applique surtout ce nom aux surfaces vues en dessous des architraves ou des larmiers.

SOLIVE. — Pièce de bois de brin ou de sciage qui entre dans la composition d'un plancher.

SOMMIER. — 1° Pièce de bois portée par deux pieds-droits ou deux poteaux; 2° Dernière pierre d'un pilier, du pied-droit d'un arc, d'une arcade.

SOUBASSEMENT. — Sorte de grand socle long et continu qui sert de base à une construction.

SOUDURE. — 1° Action de réunir deux pièces de métal; 2° Réunion d'un bâtiment à un autre.

SPATHALIUM (= σπαθάλιον). — Bracelet auquel pendaient de petites clochettes.

SPÉCULAIRE (*Pierre*). — Espèce d'albâtre gypseux et transparent, de talc, que dans l'antiquité on débitait en lames minces pour l'employer aux lieux et places où nous mettons du verre.

SPICA TESTACEA. — Brique oblongue employée pour les planchers.

SPINA. — Long mur bas qui s'étendait au milieu du cirque sur les trois quarts environ de sa longueur.

SPIRA (= σπεῖρα). — Base d'une colonne qui repose sur la plinthe ou sur un soubassement continu.

SPOLIAIRE (= *Spoliarium*). — Chambre attenante à l'amphithéâtre dans laquelle on donnait le coup de grâce aux gladiateurs blessés à mort, et où les morts étaient dépouillés de leurs armes et de leurs vêtements.

SPORTULA (= σπυρίδιον). — Petit panier servant à la pêche, à l'achat des comestibles. Par extension, ce mot servit dans la suite à désigner un don en nature, lequel fut remplacé plus tard par une somme d'argent.

STALLE. — Siège en bois, avec dossier et fond en abattant. Les stalles ont un double siège, l'un bas sur lequel on s'assied, l'autre qui n'offre en quelque sorte qu'un point d'appui, c'est la « miséricorde ».

STÈLE (= στήλη). — Cippe, colonne tronquée, obélisque, terme, etc., destiné à recevoir une inscription, et généralement une inscription funéraire.

STEMMA (= στέμμα). — 1° Guirlande décorée de bandelettes de laine; 2° Rouleau de parchemin portant une généalogie.

STRIGILE. — Cannelure en forme d'S employée principalement pour la décoration des sarcophages, baignoires.

STIGMA (= στίγμα). — Marque faite avec une pointe sur le front des condamnés ou sur le bras des conscrits.

STOLA. — Robe de femme. Tunique très large,

quelquefois à longues manches, d'autrefois à manches courtes serrées au bras par des agrafes. Elle se mettait par-dessus la chemise et était fixée au corps par deux ceintures dont l'une passait sous le sein, l'autre au-dessus des hanches. Sous la ceinture était cousue l'*instita* formant traîne.

Stuc. — Composition qui imite le marbre, et qui est faite avec de la chaux éteinte et de la poudre de marbre blanc.

Stylobate. — Piédestal continu, orné d'une base et d'une corniche qui sert de soubassement à des colonnes.

Subligaculum (= διάζωμα). — Pièce d'étoffe qui s'attachait autour de la taille, qu'on passait entre les cuisses et qu'on fixait sous la fourche afin de couvrir les parties naturelles.

Substruction (= ἀνάλημμα). — Mur, massif, contrefort, fondation.

Sudatorium. — Étuve ou chambre à transpirer dans les bains anciens.

Sycomore. — Sorte d'érable que les anciens employaient dans les constructions, la menuiserie et l'ébénisterie.

Syrinx (= συριγξ). — Flûte champêtre.

Tabella. — Plaque de marbre portant l'inscription d'un défunt sur son tombeau.

Tablinum. — Pièce de la maison romaine attenant à l'*atrium*.

Tabula lusoria. — Table de jeu (voir *Abaque*).

Tabulinum. — (*Tablinum, tabularium*). Pièce affectée aux archives dans la maison romaine ou édifice séparé en vue du même usage.

Tailloir. — (Voir *Abaque*.)

Tegillum. — Cape ou capuchon très commun, d'une étoffe grossière.

Tegula. — Tuile plate servant à couvrir les toits et à fermer les sépultures.

Télamon. — Figures humaines appelées aussi *atlantes*, faisant office de colonnes ou de supports pour soutenir une corniche une architrave.

Tenon. — Saillie pratiquée sur la rive d'une dalle pour entrer par encastrement dans une entaille faite sur la rive de la dalle voisine.

Tepidarium. — Pièce de l'établissement de bains où on séjournait quelques instants avant de passer au *sudatorium*.

Terme. — Borne.

Tessère (= σύμβολον). — Symbole d'amitié qu'on échangeait en se quittant après le repas.

Thermes. — Établissements de bains chauds.

Tholus (= θόλυς). — Coupole ou dôme servant de toit à un bâtiment de forme circulaire.

Thuya. — Arbre des pays chauds très employé comme bois de placage.

Thyrse. — Bâton long terminé par une pomme de pin, entouré de lierre et de feuilles de vigne.

Tilleul. — Arbre dont le bois est facile à travailler en menuiserie.

Titulus. — 1° Placard, affiche; 2° Titre d'un ouvrage; 3° Épitaphe.

Toge (= τήβεννα). — Vêtement de laine blanche à l'usage des riches, de laine sombre à l'usage des pauvres et des gens en deuil.

Topia. — Paysages décoratifs.

Torchis. — Mortier fait à l'aide de la terre fraîche corroyée avec de la paille ou du foin haché.

Tore. — Moulure ronde employée pour les colonnes, les archivoltes, etc.

Toreutique. — Art de sculpter, de graver sur les métaux, l'ivoire et même l'argile, avec un outil pointu (*tornus*) dont on se sert pour travailler les objets sur le tour. On gravait des filets, des rubans ou d'autres ornements en creusant la matière; or le terme grec τορεύω « je creuse » est souvent employé comme synonyme de τορνεύω « je tourne ». Telle serait la véritable signification de *toreutique*. Souvent les objets ainsi tournés recevaient, par incrustation, des ornements moulés, coulés, sculptés, ciselés séparément; ce qui fait que la toreutique embrassait une foule d'ouvrages et jusqu'à des poteries d'argile, car le travail exécuté sur celles-ci avait quelque analogie avec celui qu'on pratiquait sur les vases de métal ou de bronze. Martial dit en parlant d'un vaisseau d'argile : *luteum rotæ toreuma* (IV, 46).

Torque. — Nom que les Romains donnaient au collier que portaient les barbares.

Torsade. — Moulure de l'époque romane imitant un câble.

Tour. — Construction généralement très élevée, dont le plan adopte une grande variété de formes.

Transept (=*trans, sepire*). — Nef secondaire qui traverse la nef principale et la sépare du chœur et des bas côtés.

Travée (= *trabs*). — Espace compris entre deux poutres et, par dérivation, une ordonnance quelconque d'architecture comprise entre deux points principaux.

Traverse. — Toute pièce de bois ou de fer qui, posée horizontalement, porte sur des appuis, et supporte elle-même d'autres pièces.

Travertin. — Calcaire dur et grisâtre, qu'on trouve dans les environs de Rome, et qui a été employé à la construction des principaux monuments antiques de Rome.

Tribune (= *tribuna, suggestum*). — 1° Endroit élevé d'où le tribun défendait les droits des pauvres et des humbles contre l'aristocratie patricienne; 2° Plate-forme élevée en pierre, en bois, ou simple tertre de gazon d'où on haranguait la foule; 3° Galeries surmontant les bas côtés dans certaines basiliques.

Triforium. — Galerie ou balcon qui règne dans le transept des églises.

Triglyphe (= τρίγλυφος). — Membre de la frise dans un entablement dorique; il se compose de trois cannelures parallèles avec gouttes en dessous.

Trochus (= τροχός). — Cerceau d'enfant.

Trompe. — Sorte de voûte tronquée et encorbellée, qui supporte une partie de construction placée en porte-à-faux.

Trumeau. — Face interne ou externe d'un mur comprise entre deux baies.

Tuf. — Terrain solide et compact, en général composé de terre forte mélangée avec du gravier.

Tuffeau. — Calcaire qui fournit d'assez mauvais matériaux et renferme beaucoup de coquilles fossiles.

Tunica. — Sorte de blouse-chemise.

Turris. — Vase eucharistique.

Tympan. — Partie pleine comprise entre le cintre d'une porte (archivolte) et le linteau.

Umbo. — Saillie en forme de demi-sphère ou de cône, principalement sur les boucliers.

Urceus. — Vase à anses.

Ustrina. — Lieu où on brûlait les cadavres.

Vaclette. — Vase en métal à deux anses.

Vantail. — Châssis ouvrant d'une porte.

Vase. — Vaisseau susceptible de contenir un liquide quelconque.

Vasque. — Grand vaisseau de pierre, de marbre ou de métal, de forme ronde, ovale ou polygonale.

Velarium. — Grande toile qui interceptait les rayons du soleil dardant sur les spectateurs dans un théâtre ou un amphithéâtre.

Verre. — Matière dure, transparente et fragile, ordinairement lisse et unie, obtenue par fusion, à une température très élevée, d'un mélange de silice, de potasse, etc

Vestibule (= *vestibulum*). — Cour d'entrée, cour d'honneur devant une maison; aujourd'hui appartement de cette maison.

Villa. — Habitation rurale, château et ferme mis ensemble; la *villa* comportait le plus souvent une exploitation.

Vitrail. — Ensemble de panneaux de verre montés en plomb qui garnissent une baie.

Volumen. — Rouleau, livre, feuille étroite et longue faite de bandes cousues bout à bout.

Volute. — Enroulement formé de plusieurs circonvolutions et s'arrondissant en boule à chaque coin de l'abaque.

Voussoir. — Pierre taillée en forme de trapèze et employée comme pierre d'appareil dans un arc.

Voussure. — Surface courbe servant à raccorder deux ou plusieurs surfaces droites.

Voûte. — Construction formée à l'aide de voussoirs et destinée à couvrir un espace vide, compris entre deux ou plusieurs murs perpendiculaires qui servent de pieds-droits à la voûte.

Zigzags. — Ornement, suite de chevrons ou angles alternativement saillants et rentrants.

Zona (= ζώνη). — Ceinture posée sur les hanches; le *cingulum* est sous les seins.

H. Leclercq.

TABLE DES ARTICLES

DU

HUITIÈME VOLUME

col.

Judaïsme. — I. Sources. — 1. Sources littéraires. A. Sources juives en langue grecque. B. Sources juives en langue hébraïque ou araméenne. C. Sources païennes en langue grecque ou latine. D. Sources chrétiennes. 1. Le Nouveau Testament 2. Polémique anti-juive. 3. Littérature patristique. 4. Droit canon. 5. Liturgie. — 2° Sources monumentales. A. Monuments figurés : Synagogues de Galilée ; Antioche ; Diapleuston d'Alexandrie ; Hamman-Lif ; Phocée ; Délos ; Elche. B. Numismatique. C. Épigraphie. D. Papyrologie. E. Droit romain. — II. Le nom de « Juif » III. La *Diaspora :* Europe : Italie, Sicile, Malte, Sardaigne, Espagne, Baléares, France, Germanie, Grande-Bretagne, Norique, Pannonie, Dalmatie, Scythie, Bosphore, Cimmérien, Thrace, Macédoine, Grèce, Archipel. — Asie : Asie Mineure, Archipel oriental, Chypre, Ionie, Mysie, Lydie, Carie, Lycie, Phrygie, Pisidie, Pamphylie, Cilicie, Lycaonie, Cappadoce, Galatie, Bithynie, Pont ; Syrie, Royaume de Chalcis, Tétrarchie d'Abylène, Décapole, Littoral phénicien, Côte samaritaine et philistine. Arménie, Mésopotamie, Osrhoène, Babylonie, Assyrie, Abiadène, Élamitide, Médie, Hyrcanie, Arabie, Himyar. — Afrique : Égypte, Delta, Heptanomis, Thébaïde, Éthiopie, Libye, Cyrénaïque, Afrique proconsulaire. Numidie, Maurétanie. IV. Statistique. V. Privilèges. VI. Culte juif. VII. Prosélytisme. VIII. Circoncision. IX. Apostasie. X. Païens judaïsants. XI. Emprunts liturgiques et rituels au judaïsme. XII. Protection du culte juif. XIII. Organisation centrale. XIV. Organisation locale. XV. Personnalité juridique. XVI. Organisation de la communauté. XVII. Clergé juif. XVIII. Synagogue. XIX. Écoles. XX. Bibliothèque. XXI. Archives. XXII. Marché. XXIII. Hôpitaux et hospices. XXIV. Bains. XXV. Les Juifs à Rome et à Alexandrie. XXVI. Juifs et chrétiens : 1. Les polémiques. 2. Les dissentiments. 3. Les violences. XXVII. *Pro judæis.* XXVIII. L'art et les cimetières juifs : Rome et Italie, Jérusalem, Synagogue de No'arah. XXIX. Relief. XXX. Cylindre. XXXI. Lampes. XXXII. Mosaïque. XXXIII. Tituli. XXXIV. Gemme. XXXV. Sarcophages. XXXVI. Anneaux. XXXVII. Fonds de coupes. XXXVIII. Coupes à inscriptions magiques. XXXIX. Épigraphie : Italie, Germanie, Bohême, Pologne, Posnanie, Silésie, Pologne, Rhénanie, Hollande, Angleterre, Portugal, Espagne, France, Afrique, Alexandrie, Athribis, Bithynie, Fayoum, Césarée, Jérusalem, Kertsch, Phocée, Palmyre, Smyrne. XL. Costume, par H. Leclercq .... 1 à 254

Judas Iscariote. — I. Le personnage et la trahison de Judas. II. La mort de Judas. III. Monuments. IV. Bas-reliefs. V. Mosaïques. VI. Ivoires. VII. Miniatures. VIII. Gemme. IX. Épigraphie. X. Les 30 deniers, par H. Leclercq..... 255 à 279

Jugement dernier. — I. Le jugement chez les païens. II. La date du jugement. III. Les représentations du jugement. IV. Épigraphie, par H. Leclercq ..... 279 à 288

Jugement particulier, voir Tribunal du Christ.

Jules Ier, par H. Leclercq ..... 288 à 289

Julia Concordia, par H. Leclercq ... 289 à 304

Julia Mammæa, par H. Leclercq .... 304 à 305

Julien l'Apostat. — I. La Société au IVe siècle. II. Sources de l'histoire de Julien. III. Iconographie. IV. Épigraphie. V. Auteurs païens. VI. Auteurs chrétiens. VII. Sources diverses. VIII. La jeunesse de Julien. IX. Julien César. X. Première campagne. XI. Julien à Paris. XII. — Deuxième campagne. XIII. L'usurpation de Julien. XIV. La guerre civile. XV. Les débuts du règne. XVI. La restauration du paganisme. XVII. La religion de Julien. XVIII. Les violences et la législation. XIX. La réforme de l'enseignement. XX. Julien à Antioche. XXI. Le livre « Contre les Chrétiens ». XXII. Le temple de Jérusalem. XXIII. La campagne de Perse. XXIV. Bibliographie, par H. Leclercq..... 305 à 399

Julien de Brioude (Saint). — I. Le nom. II. Le site. III. Le saint. IV. La basilique. V. La confession. VI. La fontaine. VII. Le culte. VIII. L'identification. IX. L'église Saint-Julien. X. Le cartulaire. XI. Bibliographie, par H. Leclercq. 399 à 412

Jumièges. — I. Au VIIe siècle. II. L'œuvre de saint Philibert. III. Saint Aicadre. IV. Au VIIIe siècle. V. Les énervés de Jumièges. VI. Les constructions. VII. Bibliographie, par H. Leclercq.... 412 à 420

Jumilhac (dom de), par H. Leclercq. 420 à 426

Junius-Bassus, par H. Leclercq 426

Juno Pronuba, par H. Leclercq ..... 426 à 430

Jura (Les pères du), par H. Leclercq. 430 à 438

Juridiction. — I. La condition juridique de l'Église. II. Organisation juridique des premières communautés. III. La personnalité juridique de l'Église. IV. Nature de la juridiction ecclésiastique. V. Juridiction spirituelle. VI. La législation impériale en matière de juridiction ecclésiastique. VII. Juridiction temporelle. VIII. Juridiction temporelle en Gaule. IX. Juridiction temporelle en Afrique, par H. Leclercq..... 438 à 503

Jus Italicum, par H. Leclercq ..... 504 à 507

col.

Jurisconsulte, par H. LECLERCQ ..... 503 à 504

Justinien. — I. Justinien et Théodora. II. Leur historien Procope. III. Autres sources. IV. Sources latines. V. Sources orientales. VI. Sources juridiques et diplomatiques. VII. Sources littéraires. VIII. Sources monumentales. IX. Iconographie de Justinien. X. Psychologie. XI. *Imperator* et *Isapostolos*. XII. Le rôle de Théodora. XIII. La cour impériale. XIV. Les ministres. XV. La politique extérieure. XVI. Les guerres de Justinien : 1. Afrique ; 2. Italie ; 3. Espagne ; 4. Perse; 5. Balkans. XVII. L'œuvre militaire. XVIII. L'œuvre législative. XIX. L'œuvre administrative. XX. L'œuvre religieuse. XXI. La fin du règne. XXII. Papyrus. XXIII. Inscriptions. XXIV. Bibliographie, par H. LECLERCQ. 507 à 604

K

K, par H. LECLERCQ..... 605

Kabr-Hiram, par H. LECLERCQ ..... 605 à 619

Kabylie, par H. LECLERCQ ..... 619 à 623

Kalat-Seman, par H. LECLERCQ 623

Kalendae, par H. LECLERCQ ..... 623 à 624

Kalendaria. — I. Calendrier juif. II. Calendrier romain. III. Calendrier chrétien. IV. Calendrier illustré de 354. V. Calendrier de Carmona. VI. Calendrier de Carthage. VII. Calendrier d'Eptternach. VIII. Calendrier irlandais. IX. Calendrier de Naples. X. Calendrier du Mont-Cassin. XI. Calendrier de Charlemagne. XII. Calendrier de Fronto. XIII. Calendrier-bibliographique. XIV. Calendrier d'Oxyrhynque. XV. Calendrier (copte d'Alexandrie). XVI. Calendrier d'Antioche. XVII. Calendrier gothique. XVIII. Calendriers liturgiques. XIX. De quelques calendriers, par H. LECLERCQ . 624 à 667

Kalendarium, par H. LECLERCQ ..... 668 à 669

Kamula, par H. LECLERCQ..... 669 à 670

Kanata, par H. LECLERCQ..... 670 à 671

Kaoua, par H. LECLERCQ..... 671 à 673

Kara-Dagh, par H. LECLERCQ..... 673 à 680

Karpos, Papylos et Agathonicè, par H. LECLERCQ..... 680 à 685

Kata, par H. LECLERCQ..... 685

Karlsruhe, par H. LECLERCQ..... 685

Kasrin, par H. LECLERCQ..... 686

Katabasis, voir CATABATICUM.

Kathisma, par H. LECLERCQ..... 686

Katholicos, par H. LECLERCQ ..... 686 à 689

Kef (El). — I. Basiliques. II. Inscriptions. III. Musée, par H. LECLERCQ..... 689 à 701

Kefr-Kenna. — I. La pierre de Cana. II. Les vases de Cana. III. Une mosaïque de Cana, par H. LECLERCQ. ..... 701 à 713

Kells (Book of), par H. LECLERCQ..... 713 à 718

Kent, par H. LECLERCQ..... 718 à 723

Kerkenna, par H. LECLERCQ..... 723 à 724

Keroubicon, par H. LECLERCQ..... 724

Kerratin, par H. LECLERCQ..... 724 à 728

Kertch, par H. LECLERCQ..... 728 à 732

Khamissa, par H. LECLERCQ..... 732 à 738

Khanasir, par H. LECLERCQ..... 738 à 741

Khenchela. — I. Identification. II. Origines chrétiennes. III. Liste épiscopale. IV. Chapelles. V. Pilastres. VI. Linteau. VII. Sarcophage. VIII. Lampe. IX. Tombeau. X. Catacombe. XI. Épigraphie, par H. LECLERCQ ..... 741 à 748

col.

1. **Kherba**, par H. LECLERCQ ..... 748 à 749

2. **Kherba**, par H. LECLERCQ..... 749 à 751

Kherbet-Bou-Addoufen, par H. LECLERCQ..... 751 à 756

Kherbet-Dra-El-Abiod, par H. LECLERCQ..... 756

Kherbet-el-Mahrab, par H. LECLERCQ..... 758

Kherbet-el-Mahri, par H. LECLERCQ..... 758

Kherbet el Ousfane, par H. LECLERCQ.... 759 à 762

Kherbet Fraim, par H. LECLERCQ..... 763 à 764

Kherbet-Guidra, par H. LECLERCQ..... 764 à 768

Kherbet-Ouled-Arif, par H. LECLERCQ... 768 à 770

Kherbet-Zembia, par H. LECLERCQ..... 770

Killaloe, par H. LECLERCQ..... 771

Kilmalkedar, par H. LECLERCQ..... 771 à 772

Khosroès, par H. LECLERCQ..... 772

Kircher. — I. Le Père Kircher. II. Le Musée. III. Sculptures. IV. Mosaïques. V. Terre cuite. VI. Ivoire. VII. Fonds de coupes. VIII. Plomb. IX. Bronze. X. Graffite. XI. Inscriptions, par H. LECLERCQ ..... 772 à 805

Koinonia, par H. LECLERCQ ..... 805 à 814

Kokaba, par H. LECLERCQ 814

Kokanaya, voir ANTIOCHE.

Koljane, par H. LECLERCQ ..... 815 à 817

Kom es Schugafa, par H. LECLERCQ..... 817 à 818

Kondakoff (Nicodème), par H. LECLERCQ. 818 à 819

Kontakion, par H. LECLERCQ..... 819 à 820

Kosmas Indicopleustes. — I. Vie et écrits de Kosmas. II. La topographie chrétienne. III. Les manuscrits. IV. Dessein de l'ouvrage. V. La cosmographie de Kosmas. 1. De la pluralité des cieux. 2. De la place occupée par les anges dans le monde physique. 3. De la forme du monde et du mouvement des astres. VI. Les miniatures. VII. Bibliographie, par H. LECLERCQ ... 820 à 849

Kouchakji (Calice d'Antioche), par H. LECLERCQ..... 849 à 853

Koudiat Zateur, par H. LECLERCQ..... 853 à 854

Kraus (Franz-Xaver). — I. Biographie. II. Bibliographie, par H. LECLERCQ..... 854 à 873

Kremsmunster, voir *Dictionn.*, t. II. 1630 à 1632

Krumbacher (Karl), par H. LECLERCQ.. 873 à 876

Ksar-Hellal, par H. LECLERCQ..... 876 à 877

Ksiba-Mraou, par H. LECLERCQ..... 877 à 878

1. **Ksour**, par H. LECLERCQ..... 878 à 879

2. **Ksour**, par H. LECLERCQ..... 879

Kurth (Godefroid). — I. Jeunesse. II. Professorat. III. Œuvres historiques. IV. Démocratie chrétienne. V. Bibliographie, par H. LECLERCQ. 879 à 908

Kyrie eleison. — I. L'acclamation *Kyrie eleison* dans les quatre premiers siècles. II. *Le Kyrie eleison* en Occident du Ve au VIIe siècle. III. Divers usages du *Kyrie* dans les liturgies. IV. Usages du *Kyrie* dans la liturgie romaine de nos jours. V. Bibliographie, par F. CABROL..... 908 à 916

Κωμη, par H. LECLERCQ ..... 916 à 918

L

L, par H. LECLERCQ..... 919 à 920

Labarte (Charles-Jules), par H. LECLERCQ. 920 à 927

Labarum. — I. Tendance monothéiste. II. Conversion de Constantin. III. Le *labarum*. IV Les monuments : 1. Monnaies ; 2. Ivoire ; 3. Marbre ajouré;

col.

4. Inscriptions ; 5. Bas-reliefs, par H. Leclercq ..... 927 à 962

Labbe (Philippe). — I. Biographie. II. Bibliographie, par H. Leclercq ..... 962 à 963

Laborare, par H. Leclercq ..... 963 à 965

Laborderie (Arthur de), par H. Leclercq 965 à 973

Labyrinthe, par H. Leclercq ..... 973 à 982

Lacerna, par H. Leclercq ..... 982 à 984

La Croix (Camille de). — I. Premières années. II. Le musicien. III. L'archéologue. IV. L'œuvre scientifique : Sanxay. V. Bibliographie, par H. Leclercq ..... 984 à 1016

Lacrymatoires, par H. Leclercq ..... 1016 à 1018

Lactance. — I. Lactance. II. Chronologie. III. L'œuvre. IV. *De mortibus persecutorum*, par H. Leclercq ..... 1018 à 1041

Laetus (Pomponius), par H. Leclercq . 1041 à 1051

Lagène, par H. Leclercq ..... 1051 à 1052

Laineur, par H. Leclercq ..... 1052 à 1053

Laïques. — I. 1er siècle. II. De l'an 100 à l'an 250. III. Au IVe siècle, par H. Leclercq ..... 1053 à 1064

Lait, par H. Leclercq 1065

Lallia Maghnia, par H. Leclercq ..... 1065 à 1067

Lambèse. — I. Le nom. II. La ville. III. Le christianisme. IV. Édifices. V. Débris archéologiques. VI. Période byzantine. VII. Bibliographie, par H. Leclercq ..... 1067 à 1075

Lambeth (Manuscrits liturgiques de), par H. Leclercq 1075

Lambillote, par H. Leclercq ..... 1075 à 1078

Lambiridi, par H. Leclercq 1079

Lambrate, voir *Dictionn.*, t. VII, fig. 6094.

Lammatari, par H. Leclercq 1079

La Monzie-St-Martin, par H. Leclercq. 1079 à 1083

Lamoricière, par H. Leclercq ..... 1083 à 1086

Lampes. — I. Fabrication des lampes. II. Types caractéristiques. III. Emploi et caractère. IV. Détermination d'origine. V. Lampes africaines. VI. Deux ateliers de lampes. VII. Lampes égyptiennes, syriennes et asiates. VIII. Usage et décadence. IX. Essai de classement des séries décoratives. X. Les séries décoratives. 1. Le poisson. 2. Le lion. 3. L'agneau, le bélier. 4. La panthère, 5. Le léopard. 6. Le crocodile. 7. Le sanglier. 8. L'ours. 9. Le cerf. 10. L'antilope. 11. Le daim et la biche. 12. Le chameau. 13. La chèvre. 14. Le cheval. 15. Le lièvre. 16. Le lézard. 17. Le caméléon. 18. Le pélican ou le cygne. 19. Le coq. 20. Le paon. 21. L'autruche. 22. La colombe. 23. L'aigle. 24. Le phénix. 25. La grenouille. 26. La poule. 27. Le canard. 28. Le palmier. 29. Le cèdre. 30. la vigne. 31. Fleurs et arbustes. 32. La chasse. 33. La pêche. 34. Le chien-lévrier. 35. La coquille. 36. La rosace. 37. Le vase. 38. La palme. 39. Le chrisme **X** et **P** (boucle à droite). 40. Le chrisme **X** et **P** (boucle à gauche). 41. La croix monogrammatique. 42. La croix monogrammatique avec **P**. 43. La croix monogrammatique avec **Q**. 44. L'ancre. 45. La croix. 46. La croix ornée d'agneaux. 47. La croix surmontée de la colombe. 48. La croix sous un ciborium. 49. La croix en forme de *tau*. 50. L'étoile. 51. Le carré et le cercle. *Sujets de l'ancien Testament.* 52. Ève, 53. Abel. 54. Le patriarche Abraham. 55. Le patriarche Joseph. 56. Le buisson ardent. 57. Les explorateurs de Chanaan. 58. Le prophète Jonas. 59. Les trois jeunes Hébreux. 60. Le prophète Daniel. 61. Le chandelier. *Sujets du Nouveau Testament.* 62. Le nom de Jésus. 63. Le Bon Pasteur. 64. Vainqueur du dragon infernal. 65. Le Christ et Docteur. 66. Le Christ triomphant. 67. La Vierge, les saints, les martyrs. 68. Les empereurs. 69. La hiérarchie ecclésiastique et civile. 70. Les anges. 71. Les professions. 72. Le calice. 73. La colonne. 74. *Sujets divers et singularités.* 75. Les devises. XI. Lampes en bronze. XII. Curiosités. XIII. Bibliographie, par H. Leclercq ..... 1086 à 1221

Lampsaque, par H. Leclercq 1221

Lamta. — I. Site. II. Étendue des ruines. III. Évêques. IV. Le village. V. L'amphithéâtre. VI. L'église. VII. Le cimetière. VIII. Les inscriptions. IX. les poteries. X. Hr. Beni Hassan. XI. Intaille. XII. Bibliographie, par H. Leclercq ..... 1221 à 1233

Lance, par H. Leclercq ..... 1233 à 1237

Lancier, par H. Leclercq 1237

Landevennec. — I. Étymologie. II. Chronologie. III. Le Cartulaire. IV. Le fondateur. 1. Son biographe. 2. Sa chronologie. 3. Sa famille. 4. Sa naissance. 5. Sa jeunesse. 6. Son désir de voyager. 7. Fondation de Landevennec. 8. Jusqu'à la mort de Guénolé. 9. Guénolé et le roi Gradlon. 10. Ruine de Landevennec, par H. Leclercq ..... 1237 à 125

Landit, par H. Leclercq ..... 1256 à 125

Langeais. — I. Le *vicus*. II. La nécropole. III. Les sarcophages de pierre. IV. Hypogée. V. Inscription funéraire. VI. Anneau, par H. Leclercq ..... 1259 à 1267

1. **Langres.** — I. Histoire politique. II. Apostolicité. III. Liste épiscopale. IV. La crypte de Saint-Geosmes. V. Les « Jumeaux de Langres ». VI. Testament d'un lingon. VII. Bibliographie, par H. Leclercq ..... 1267 à 1291

2. **Langres (Manuscrits liturgiques),** par H. Leclercq ..... 1291 à 1293

Languentibus in purgatorio, par H. Leclercq ..... 1293 à 1296

Langues liturgiques. — I. L'araméen. II. Le grec. III. Le latin, par H. Leclercq ..... 1397 à 1212

Lann, par H. Leclercq ..... 1312 à 1213

Lanterne, par H. Leclercq ..... 1313 à 1321

Laodicée. — I. La ville. II. Le christianisme, par H. Leclercq ..... 1321 à 1323

Laon (Manuscrits liturgiques de), par H. Leclercq ..... 1323 à 1326

Lapicides. — I. Le mot *lapicide*. II. Les lapicides. III. Ateliers et artisans. IV. Formulaires. V. Orthographe. VI. Paléographie, par H. Leclercq ..... 1326 à 1378

Lapidaires, par H. Leclercq ..... 1379 à 1382

Lapin, par H. Leclercq 1382

Lapsi, voir Faillis.

Larisse, par H. Leclercq 1382

Larme (La Sainte), — I. La relique. II. La polémique. III. La légende. IV. L'histoire. V. La défense. VI. Bibliographie, par H. Leclercq ..... 1382 à 1393

Larmes (Dans la prière), par H. Leclercq 1393 à 1402

Larrons (Les deux). — I. Stephaton. II. Dysmas. III. Gestas, par H. Leclercq ..... 1402 à 1404

Lasteyrie (Fern. et Rob. de), par H. Leclercq ..... 1404 à 1422

Latin. — I. Le *Glossarium*. II. Le *Lexicon*. III. Le *Thesaurus*. IV. Le latin vulgaire : 1° Depuis les origines jusqu'à la guerre Sociale ; 2° Depuis la guerre Sociale jusqu'à Auguste ; 3° Du règne d'Auguste au début du IVe siècle ; 4° Du IVe siècle à la fin de l'Empire romain. V. Le latin d'église du IIIe au VIIe siècle. VI. Le latin en Afrique. VII. Latin en Gaule : 1° Expansion ; 2° Épigraphie ; 3° Les mots d'emprunt ; 4° La prononciation : *a*. Vocalisme ; *b*. Consonnantisme ; 5° La déclinaison latine en Gaule, par H. Leclercq. 1422 à 15?8

Latran. — I. Le Latran. II. Topographie. III. Onomastique. IV. Les fouilles. V. Le palais impérial. VI. L'établissement chrétien. VII. De saint

col.

Silvestre à saint Léon (336-440). — VIII. De saint Léon à saint Grégoire (440-590). IX. De saint Grégoire à Hadrien Ier (590-772). X. De Hadrien Ier à Étienne VI (772-899). XI. Mosaïques. 1. Chapelle des Saintes-Rufine-et-Seconde. 2. Oratoire de Saint-Jean-l'Évangéliste. 3. Oratoire de Saint-Jean-Baptiste. 4. Oratoire de Sainte-Croix. 5. Oratoire de Saint-Venance. 6. Abside de la basilique du Latran. 7. Voûte de la *Capella* du *Sancta Sanctorum*. XII. Le *Sancta Sanctorum*. 1. Sainte-Agnès. 2. La chapelle. 3. L'autel. 4. Anciens catalogues. 5. « Arche » de cyprès. 6. Les chefs de saint Pierre et de saint Paul. 7. Les reliquaires. XIII. Les vestiges du *patriarchium lateranense*. XIV. Musée épigraphique chrétien *Pio-Lateranense*. 1. La création. 2. Le plan. 3. L'exécution. 4. Le musée de sculpture. 5. Le musée épigraphique. 6. Inscriptions juives. XV. Fresques. XVI. Mosaïques. XVII. Bibliographie, par H. LECLERCQ..... 1529 à 1887

Laudes. — I. Origines. II. Témoignages, par H. LECLERCQ..... 1887 à 1898

Laudes gallicanae. — I. Les *Acclamations*. II. *Laudes gallicanæ*. III. Caractère de ces *laudes*. IV. Le *Christus vincit*. V. Origine des *laudes*, par H. LECLERCQ..... 1898 à 1910

Laudes pueriles, par H. LECLERCQ..... 1910 à 1916

Launegild, par H. LECLERCQ..... 1916 à 1917

Laurent (Saint). — I. Le martyre. II. Le supplice. III. Les monuments. IV. Le culte. V. Saint-Laurent-hors-les-Murs : 1. La basilique ; 2. La mosaïque ; 3. L'épigraphie. VI. Saint-Laurent *in-Damaso*. VII. Saint-Laurent *in Panisperna*. VIII. Saint-Laurent *in Miranda*. IX. Saint-Laurent *in Lucina*. X. Oratoire. XI. Épigraphie, par H. LECLERCQ..... 1917 à 1961

Laures palestiniennes. — I. En Occident. II. En Orient. III. Pharan. IV. Douka. V. Vieille-Laure. VI. Saint-Euthyme. VII. Métopa. VIII. Martyrius. IX. Saint-Élie. X. Jean le Scholaire. XI. Heptastome. XII. Saint-Étienne. XIII. Saint-Passarion. XIV. Marcien. XV. Nouvelle-Laure. XVI. Saint-Gérasime. XVII. Calamon. XVIII. Théoctiste, par H. LECLERCQ..... 1961 à 1988

Lausanne. — I. *Aventicum*. II. Windisch. Avenches. Lausanne. III. La liste épiscopale. IV. Les églises. V. Archéologie. VI. Liturgie. VII. Bibliographie, par H. LECLERCQ..... 1988 à 2000

Lavage liturgique, par H. LECLERCQ.... 2000 à 2002

Lavement. — Lavage liturgique de la tête, des mains, des pieds, par H. LECLERCQ..... 2002 à 2009

Lazare. — I. La résurrection de Lazare. II. Essai de classement. 1. Fresques. 2. Mosaïques. 3. Sarcophages. 4. Bas-reliefs. 5. Argent. 6. Or. 7. Plomb. 8. Verres. 9. Graffites. 10. Miniatures. 11. Bronzes repoussé. 12. Ivoire. 13. Lampes. III. Le tombeau de Lazare à Autun. IV. La légende de Lazare et des saints de Provence : 1. Le point de départ de la tradition. 2. Les points d'appui de la tradition. 3. Les réalités de la tradition. 4. Le cadre monumental de la tradition. 5. Le cadre littéraire de la tradition. 6. Le cadre historique de la tradition. 7. Le cadre légendaire de la tradition. 8. Le cadre liturgique et diplomatique de la tradition. V. Bibliographie, par H. LECLERCQ..... 2009 à 2086

Lazare (Samedi et dimanche de), par F. CABROL..... 2086 à 2088

Lebeuf (Jean). — I. L'abbé Lebeuf à Auxerre. II. L'abbé Lebeuf à Paris. III. La correspondance de l'abbé Lebeuf. IV. Bibliographie, par H. LECLERCQ..... 2088 à 2143

Le Blant (Edmond). — I. De 1818 à 1847. II. Les *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*. III. Les communications académiques. IV. Les *Actes des martyrs*. V. Les *Sarcophages d'Arles et de la Gaule*. VI. La direction de l'École de Rome. VII. Les dernières années. VIII. L'héritage scientifique. IX. Bibliographie, par H. LECLERCQ..... 2143 à 2218

col.

1. **Lebrun (Pierre).** — I. Biographie. II. Bibliographie, par H. LECLERCQ..... 2218 à 2229

2. **Lebrun-Desmarettes** (Jean-Baptiste), par H. LECLERCQ..... 2229 à 2232

Leçons, par H. LECLERCQ..... 2232 à 2235

Lecourbe. — I. La ville romaine. II. Identification. III. Épigraphie. IV. Liste épiscopale. V. Basilique chrétienne. VI. Bibliographie, par H. LECLERCQ..... 2236 à 2241

Lectarius, par H. LECLERCQ..... 2241

Lecteur. — I. Les trois premiers siècles. II. L'ordination. III. Après la paix de l'Église. IV. Épigraphie. V. Fond de coupe. VI. Terre cuite. VII. Diptyque d'ivoire, par H. LECLERCQ..... 2241 à 2269

Lecticarius, par H. LECLERCQ..... 2269

Lectionnaire. — I. Le mot et l'objet. II. Les lectionnaires latins. III. Les lectionnaires dans le système romain. IV. Les lectionnaires grecs. V. Les lectionnaires orientaux, par H. LECLERCQ..... 2270 à 2306

Lectoriale, Lectorile, Lectorium, par H. LECLERCQ..... 2306

Lectoure, par H. LECLERCQ..... 2306 à 2308

Léda, par H. LECLERCQ..... 2308 à 2309

Légendes apostoliques. — I. Le culte des apôtres. II. La tradition ecclésiastique sur les apôtres. III. Le recueil de Leucius Charinus. IV. Le recueil d'Abdias. V. Le martyrologe hiéronymien. VI. Les catalogues grecs, par H. LECLERCQ..... 2309 à 2323

Légendes épiques. — I. Le vieux français. II. Origine de la forme épique. III. L'action de Charlemagne. IV. Les moines et les jongleurs. V. Autres exemples. VI. Les théories sur les origines de l'épopée. VII. Les jongleurs par H. LECLERCQ..... 2323 à 2357

Légendes gallicanes. — I. La légende. II. La légende traditionnelle. III. Les vicissitudes de la légende. IV. La qualité de la « tradition. V. La qualité des témoignages. VI. Listes épiscopales. VII. Le texte de Grégoire de Tours. VIII. Une des plus anciennes légendes et la plus importante : 1. La légende arlésienne des quatre évêques. 2. Première forme de la légende de saint Trophime. A. Les prétentions d'Arles au concile de Turin et jusqu'en 417. B. Les décisions de Zosime en faveur d'Arles. C. Les décisions de Zosime cassées par ses successeurs. D. Une pétition arlésienne des plus inexactes. 3. Seconde forme de la légende arlésienne : l'apostolicité de saint Trophime. 4. Formation de la légende des quatre évêques et apostolicité de saint Saturnin. IX. Autres légendes apostolicistes. X. Du XIe au XIXe siècle. XI. La réaction anticritique. XII. G. F. d'Ozouville. XIII. Exemple d'une liste épiscopale. XIV. Triomphe de la légende. XV. Contestations et contradictions. XVI. Nouvelle discussion. XVII. Le « Bulletin critique ». XVIII. Les « Fastes épiscopaux ». XIX. L'épisode du *Cursus*. XX. Conclusion. XXI. Bibliographie, par H. LECLERCQ... 2357 à 2440

Légendes liturgiques, par H. LELCERCQ. 2440 à 2456

Légendiers. — I. Les légendiers. II. Leur origine. III. Les attestations. IV. Classification, par H. LECLERCQ..... 2456 à 2460

Léger d'Autun (Saint). — I. Vies latines de saint Léger. II. La Vie romane de saint Léger. III. Jusqu'à l'épiscopat. IV. Débuts de l'épiscopat. V. Concile d'Autun. VI. La rivalité avec Ébroïn. VII. Disgrâce et fuite. VIII. Séjour à Luxeuil. IX. Siège d'Autun (676). X. Passion et supplice. XI. Le testament et l'aumône de saint Léger. XII. Translation. XIII. Le culte. XIV. Reliquaire, par H. LECLERCQ..... 2460 à 2493

col.

Légile. — I. Le légile. II. Le légile de Poitiers. III. Le légile de Cambridge. IV. Bibliographie, par H. LECLERCQ..... 2493 à 2496

Le Grotte, voir *Dictionn.*, t. VII..... 1672 à 1673

Le Huŭrou (Julien-Marie), par H. LECLERCQ..... 2496 à 2506

Leipzig (Manuscrit liturgique grec de), par H. LECLERCQ..... 2506

Lelong (le P.J.).— I. Biographie. II. Bibliographie, par H. LECLERCQ..... 2506 à 2512

Le Mas-d'Agenais, par H. LECLERCQ.... 2512 à 2513

Le Mas-d'Aire. — I. La crypte. II. Le sarcophage. III. Bibliographie, par H. LECLERCQ.... 2513 à 2517

Le Mas-des-Ports, voir *Dictionn.*, t. V. 1113

Lemellef, par H. LECLERCQ..... 2517 à 2518

Lémenc, par H. LECLERCQ..... 2518 à 2521

Lemsa, par H. LECLERCQ..... 2521 à 2523

Lenormant (Charles et François), par H. LECLERCQ..... 2523 à 2526

Leo de Tribu de Juda, par H. LECLERCQ..... 2526 à 2531

Leofric, par H. LECLERCQ..... 2531 à 2532

Léon Ier. — I. Le personnage. II. L'œuvre monumentale. III. Le tombeau, par H. LECLERCQ..... 2532 à 2538

Léon III. — I. Mosaïque du *triclinium* du Latran. II. Fragment de ciborium. III. Notice du *Liber Pontificalis*, par H. LECLERCQ ..... 2538 à 2542

Léon (Manuscrits liturgiques de), par H. LECLERCQ..... 2542 à 2549

Léonien (Sacramentaire). — I. Le manuscrit du *Sacramentarium Leonianum*. II. Les éditions. III. La patrie du sacramentaire. IV. L'auteur et la date. V. Le contenu liturgique, analyse. VI. Le calendrier. VII. Les sigles. VIII. Les cadences métriques et toniques. IX. Les relations avec les autres sacramentaires. X. Les fragments de Mercati. XI. La composition du Léonien. Conclusions. XII. Bibliographie, par F. CABROL. 2549 à 2573

Léopard, par H. LECLERCQ ..... 2573 à 2575

Léothade (Tombeau de saint), par H. LECLERCQ..... 2575 à 2578

Lèpre. — I. Expansion géographique. II. Quelques léproseries. III. Quelques monuments, par H. LECLERCQ..... 2578 à 2590

Le Puy, par H. LECLERCQ..... 2590 à 2592

Le Quien (le P. Michel).—I. Biographie. II. Bibliographie. III. L'*Oriens christianus*, par H. LECLERCQ..... 2592 à 2596

Lérins. — I. Situation. II. Description. III. Historique. IV. Du Xe siècle à nos jours. V. La règle à Lérins. VI. L'école de Lérins. VII. Édifices. VIII. Bas-relief. IX. Bibliographie, par H. LECLERCQ..... 2596 à 2627

Lesbos, par H. LECLERCQ..... 2627 à 2629

Lescar. — I. Les origines. II. Listes épiscopales. III. Bibliographie, par H. LECLERCQ.... 2629 à 2631

Lesley (le P. Alexandre). — I. Biographie. II. Bibliographie, par dom H. LECLERCQ . 2631 à 2632

Lètes. — I. Les demi-libres. II. Origine des lètes. III. Chez les Germains. IV. Les lètes sont des vaincus. V. Les lètes sont d'anciens esclaves. VI. Répartition géographique des lètes francs. VII. Condition juridique des lètes francs. 1. Le lète jouit de la personnalité juridique. 2. Le lète dépend d'un maître. 3. Le lète a un « wergeld » spécial. 4. Le lète peut être affranchi. VIII. Lètes privilégiés. IX. Disparition de l'institution. X. Bibliographie, par H. LECLERCQ.... 2632 à 2654

Letronne (Antoine-Jean).— I. De 1787 à 1816. II. De 1816 à 1838. III. De 1838 à 1848. IV. Bibliographie, par H. LECLERCQ..... 2654 à 2683

col.

Lettres chrétiennes. — I. La littérature épistolaire. II. Saint Paul : lettres ou épîtres. III. Lettres aux Thessaloniciens. IV. Lettres aux Corinthiens. V. La lettre aux Galates. VI. La lettre aux Romains. VII. Les lettres de la captivité. VIII. Les pastorales. IX. Chronologie des lettres de saint Paul. X. L'épître aux Hébreux. XI. Les épîtres catholiques. XII. La lettre de saint Clément. XIII. Les lettres de saint Ignace. XIV. Lettres du pseudo-Ignace. XV. La lettre de Polycarpe. XVI. La lettre du pseudo-Barnabé. XVII. La lettre de l'Église de Smyrne. XVIII. La lettre à Diognète. XIX. Lettre de Ptolémée à Flora. XX. Lettre d'Irénée à Florin. XXI. Lettres de Denys de Corinthe. XXII. Lettre de l'Église de Lyon et de Vienne. XXIII. Lettres sur la controverse pascale. XXIV. Lettres des papes de Rome. XXV. Lettres de Sérapion d'Antioche. XXVI. Lettres à la bibliothèque de Jérusalem. XXVII. Lettres de Démétrius d'Alexandrie. XXVIII. Lettres d'Origène. XXIX. Lettres de saint Cyprien. XXX. Lettres d'Africains. XXXI. Lettres de Denys d'Alexandrie. XXXII. Lettre de Théonas à Lucien. XXXIII. Lettres des papes de Rome, IIIe siècle. XXXIV. Au IVe siècle et depuis. XXXV. Lettres sur papyrus. XXXVI. Lettres de Pierre d'Alexandrie. XXXVII. Lettres de Philéas de Thmuis. XXXVIII. Lettres de Lucien d'Antioche. XXXIX. Lettres d'Alexandre d'Alexandrie. XL. Lettres de saint Athanase. XLI. Lettres des prêtres d'Achaïe. XLII. Lettres du pape Jules Ier. XLIII. Lettres du pape Libère. XLIV. Lettres de saint Basile. XLV. Lettre de saint Damase. XLVI. Lettres de saint Ambroise. XLVII. Lettre du pape Anastase Ier. XLVIII. La lettre de Zénas à Sérénos. XLIX. Lettres de saint Paulin de Nole. L. Lettres de saint Jérôme. LI. Lettres de saint Augustin. LII. Lettres de Synésius. LIII. Lettres de Salviez. LIV. Lettres de Venance Fortunat. LV. Lettres de saint Avit. LVI. Lettres de Sidoine-Apollinaire. LVII. Lettres fausses d'évêques et de papes. LVIII. Lettres à l'occasion du concile d'Éphèse. LIX. Lettres de saint Grégoire Ier. LX. Lettres de saint Pésunthius. LXI. Lettres de Grégoire II. LXII. Lettres du pape Agathon. LXIII. Lettres des temps mérovingiens et carolingiens. LXIV. Lettre du roi Mermin à Colgu. LXV. Lettres et recueils, par H. LECLERCQ..... 2683 à 2885

Lettres classiques. — I. Chez les Grecs. II. Chez les Latins. III. Les lettres classiques au IVe siècle. IV. Les lettres classiques au Ve siècle. V. Les lettres classiques au VIe siècle. VI. Les lettres classiques dans l'Église de Gaule. VII. Les lettres classiques dans les monastères. VIII. Les lettres classiques en Bretagne et en Irlande au VIe-VIIe siècle. IX. Les lettres classiques chez les Anglo-Saxons. X. Les lettres classiques en Gaule au VIIe siècle. XI. Les lettres classiques en Gaule au VIIIe siècle. XII. Épigraphie, par H. LECLERCQ..... 2885 à 2942

Lettres des papes. — I. Les lettres des papes. II. Les collections : 1° Les premiers essais ; 2° Le cardinal Caraffa ; 3° Dom Pierre Coustant et ses successeurs ; 4° André Thiel ; 5° Philippe Jaffé ; 6° La seconde édition ; 7° Autres recueils ; 8° P. Kehr. III. A partir d'Innocent III. IV. Les *Regesta* au XIIIe siècle. V. Le Bullaire romain, par H. LECLERCQ..... 2942 à 2982

Leucius Charinus, par H. LECLERCQ..... 2982 à 2986

Leudes. — I. L'institution. II. Le nom, par dom H. LECLERCQ ..... 2986 à 2991

Leury, par H. LECLERCQ..... 2991

Levant, par H. LECLERCQ..... 2991 à 2992

Levita. — I. Le nom. II. La signification. III. Monuments, par H. LECLERCQ..... 2992 à 2996

Lexique archéologique, par H. LECLERCQ. 2996 à 3048

Imprimerie LETOUZEY ET ANÉ, 87, Boulevard Raspail, PARIS-VIe — 99-1929

GTU Library
3 2400 00402 2178

Reference Room
San Francisco Theological Seminary
MUST NOT BE REMOVED

X CF